ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TRENTE-QUATRIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*

Tantùm series junctúraque pollet;
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TRENTE-QUATRIEME.



311

A GENEVE,

Chez JEAN LÉONARD PELLET, Imprimeur de la République:

A NEUFCHATEL,

Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXIX.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TRANSLATION, TRANSPORT, (*Synon.*) Ces deux mots qui ſemblent dire la même choſe au propre, ont cependant un uſage différent; on dit le *tranſport* des marchandiſes, de l'artillerie, *&c.* on dit la *tranſlation* d'un concile, d'une fête, d'un parlement, d'un empire. Ce mot ſe dit auſſi d'une perſonne qui change de lieu : l'une des religieuſes voulut quitter l'hôtel-Dieu pour aller à Port-Royal; on remua ciel & terre pour cette *tranſlation*. *Tranſlation* ne ſe dit jamais en matiere de commerce ou de morale, mais *tranſport* s'y dit également; je lui ai fait un *tranſport* de ma dette. *Tranſlation* ne s'emploie point au figuré. *Tranſport* ſe dit figurément en proſe & en vers, du trouble & de l'agitation de l'ame; par exemple un *tranſport* de joie a cauſé quelquefois la mort; on n'aime que foiblement, quand les précautions ſont les maîtreſſes des *tranſports*; votre haine a des *tranſports* qui tiennent plus de l'amour que de l'indifférence :

Puiſqu'après tant d'efforts, ma réſiſtance eſt vaine,
Je me livre en aveugle, au tranſport *qui m'entraîne.*
Racine.

J'abandonnai mon ame à des raviſſemens
Qui paſſent les tranſports *des plus heureux amans*
Corneille.

On dit auſſi *tranſports* de l'enthouſiaſme poétique :

Sentez-vous, dites-moi, les violens tranſports

Qui d'un eſprit divin ſont mouvoir les reſſorts ?
Deſpréaux.

(*D. J.*)

TRANSLATION, (*Belles-Lettres.*) ſignifioit autrefois verſion d'un livre ou d'un écrit, d'une langue, dans une autre. Aujourd'hui on dit *traduction*. *Voyez* LIVRE, VERSION, *&c.*

Souvent les traducteurs tâchent de s'excuſer aux dépens de la langue dans laquelle ils traduiſent, & demandent grace pour cette langue, comme ſi elle n'étoit pas aſſez riche & copieuſe pour exprimer toute la force & toutes les beautés de l'original.

Ainſi un traducteur accuſe la langue angloiſe de la pauvreté & de la ſéchereſſe, qui ne ſe trouve que dans ſon propre génie, & il met ſur le compte de la langue, toutes les fautes qu'il ne devroit imputer qu'à lui même. *Voyez* ANGLOIS.

Les Italiens diſent proverbialement *traduttore, traditore*, pour faire entendre que les traducteurs trahiſſent ou défigurent ordinairement leur original.

TRANSLATION, (*Juriſp.*) eſt l'action de transférer une perſonne ou une choſe, d'un lieu dans un autre. Ce terme s'applique à différens objets, ainſi qu'on le va voir ci-après.

Tranſlation d'un chanoine régulier, d'une congrégation dans un ordre, on y obſerve les mêmes regles que pour celle des religieux *cap. licet extra de regul.* Voyez *tranſlation d'un religieux.*

TRANSLATION DE DOMICILE, en fait de taille, eſt lorſqu'un taillable va demeurer d'un lieu dans un autre; ce changement doit être notifié aux habitans & ſyndics des paroiſſes avant le premier Octobre: & ſi la *tranſlation* de domicile eſt faite dans une paroiſſe abonnée, le taillable doit, ſuivant les réglemens, être impoſé pendant dix ans à ſon ancien domicile, & cela pour empêcher les fraudes.

Un fermier qui transfere ſon domicile en changeant de ferme, eſt encore impoſé pendant un an dans ſon ancienne demeure, & ne l'eſt pour ſa nouvelle ferme, qu'un an après. *Voyez* DOMICILE & TAILLE.

TRANSLATION *ad effectum beneficii*, eſt la *tranſlation* d'un religieux dans un autre ordre, à l'effet de poſſéder un bénéfice qui en dépend. Les proviſions du bénéfice ſont capables d'opérer ſeules cette *tranſlation*; mais on ne reconnoît plus aujourd'hui de *tranſlation ad effectum* ſeulement, celui qui eſt transferé pour poſſéder un bénéfice eſt cenſé transferé à tous égards. *V.* Fevret, Louet, Vaillant, Lacombe.

TRANSLATION *d'un évêque d'un ſiege à un autre*, eſt reprouvée par les anciens canons & par tous les peres, lorſqu'elle eſt faite ſans néceſſité ou utilité pour l'Egliſe; parce qu'il ſe contracte un mariage ſpirituel entre l'évêque & ſon égliſe tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre, commet un adultere ſpirituel, ſuivant le langage des peres.

Le concile de Nicée défend aux évêques, prêtres, & diacres, de paſſer d'une égliſe à une autre; c'eſt pourquoi Conſtantin le grand loue Euſebe évêque de Céſarée, d'avoir refuſé l'évêché d'Antioche.

Le concile de Sardique alla même plus loin, car voyant que les Ariens mépriſoient la défenſe du concile de Nicée, & qu'ils paſſoient d'une moindre égliſe à une plus riche, Ozius le grand qui y préſidoit, y propoſa que dans ce cas les évêques ſeroient privés de la communion laïque, même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux conciles.

L'égliſe romaine étoit tellement attachée à cette diſcipline, que Formoſe fut le premier qui y contrevint, ayant paſſé de l'égliſe de Porto à celle de Rome, vers la fin du ix. ſiecle, dont Etienne VII. lui fit un crime après ſa mort.

Jean IX. fit néanmoins un canon pour autoriſer les *tranſlations* en cas de néceſſité; ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de néceſſité, ou utilité pour l'Egliſe.

C'étoit au concile provincial à déterminer la néceſſité ou utilité de la *tranſlation*.

Tel fut l'uſage en France juſque vers

le x. ſiecle, que ces *tranſlations* furent miſes au nombre des cauſes majeures reſervées au S. ſiege.

Suivant le droit des décrétales, & la diſcipline préſente de l'Egliſe, les *tranſlations* des évêques ſont toujours reſervées au pape, & ne peuvent même appartenir aux légats *à latere*, ſans un indult ſpécial du pape.

On obſerve auſſi toujours que la *tranſlation* ne peut être faite ſans néceſſité, ou utilité pour l'Egliſe.

Il faut de plus en France, que ces *tranſlations* ſoient faites du conſentement du roi, & ſur ſa nomination, & qu'il en ſoit fait mention dans les bulles de proviſion, autrement il y auroit abus. *Voyez cap. iv. extra de tranſlat. epiſcop.* le P. Thomaſſin, Tournet, Fleury, Lacombe, & le *mot* EVÊQUE.

TRANSLATION DE LEGS, eſt une déclaration par laquelle un teſtateur transfere un legs, ſoit d'une perſonne à une autre, ſoit de l'héritier qui en étoit chargé à un autre qu'il en charge, ſoit en changeant la choſe léguée en une autre. *Voyez au digeſte, au code & aux inſtitut. les tit. de legatis.*

TRANSLATION D'ORDRE, ou *d'un ordre dans un autre. Voyez ci-après* TRANSLATION *de religieux.*

Tranſlation d'un priſonnier, eſt lorſqu'on le fait paſſer d'une priſon à une autre, ſoit pour l'approcher du juge de l'appel, ſoit pour le renvoyer à ſon premier jugement. *Voyez* ACCUSÉ, PRISON, PRISONNIER.

TRANSLATION *d'une religieuſe* d'un monaſtere dans un autre, on y obſerve les même regles que pour la *tranſlation* des religieux, c'eſt-à-dire qu'elles ne peuvent paſſer d'un monaſtere à un autre plus auſtere, ſans avoir demandé la permiſſion de leur ſupérieure; & ſi celle-ci la refuſe, la religieuſe ne peut ſortir du premier monaſtere, ſans une permiſſion par écrit de l'évêque. *Cap. licet extra de regularib.*

TRANSLATION *d'un religieux*, eſt lorſqu'il paſſe d'un ordre dans un autre.

Dans l'origine de l'état monaſtique les religieux pouvoient paſſer d'un monaſtere dans un autre, même d'un ordre différent, & ſe mettre ſucceſſivement ſous la direction de différens ſupérieurs.

S. Benoit joignoit au vœu d'obéiſſance perpétuelle, celui de ſtabilité, c'eſt-à-dire de réſidence perpétuelle dans le monaſtere où les religieux avoient fait profeſſion.

La regle de S. Benoît étant devenue la ſeule qui fût obſervée dans l'occident, le précepte de ſtabilité devint un droit commun pour tous les réguliers.

Cependant comme le vœu de ſtabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légéreté & l'inconſtance, & non pas d'empêcher les religieux de tendre à une plus grande perfection, on leur permit de paſſer de leur monaſtere, dans un autre plus auſtere, & pour cela, ils n'avoient beſoin que du conſentement de l'abbé qu'ils quittoient.

Depuis l'établiſſement des ordres mendians, pluſieurs religieux de ces ordres ſe retirant chez les Bénédictins, ou dans d'autres congrégations, pour y obtenir des bénéfices, on régla d'abord que les mendians ainſi transférés, ne pourroient tenir aucun bénéfice ſans une permiſſion particuliere du pape.

Ces ſortes de permiſſions s'accordant trop facilement, on régla dans la ſuite que les *tranſlations* des mendians dans un autre ordre (excepté celui des Chartreux, où l'on ne poſſede point de bénéfice), ne ſeroient valables que quand elles ſeroient autoriſées par un bref exprès du pape.

Un religieux peut auſſi être transféré dans un ordre plus mitigé, lorſque ſa ſanté ne lui permet pas de ſuivre la regle qu'il a embraſſée; mais l'uſage de ces ſortes de *tranſlations*, eſt beaucoup plus moderne.

Pour paſſer dans un ordre plus auſtere, un religieux doit demander la permiſſion de ſon ſupérieur; mais ſi le ſupérieur la refuſe, le religieux peut néanmoins ſe retirer.

A l'égard des mendians, il leur eſt défendu, ſous peine d'excommunication, de paſſer dans un autre ordre, même plus auſtere, ſans un bref du pape; &

il eſt défendu aux ſupérieurs, ſous la même peine, de les recevoir ſans un bref de *tranſlation* : on excepte ſeulement l'ordre des Chartreux.

Le pape eſt auſſi le ſeul qui puiſſe transférer un religieux dans un ordre moins auſtere, lorſque ſa ſanté l'exige.

Le bref de *tranſlation* doit être fulminé par l'official, après avoir entendu les deux ſupérieurs ; & ſi la *tranſlation* eſt accordée à cauſe de quelque infirmité du religieux, il faut qu'elle ſoit conſtatée par un rapport des médecins.

Les brefs de *tranſlation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la daterie de Rome, & non par la congrégation des cardinaux, ni par la pénitencerie.

L'uſage de la daterie qui eſt ſuivi parmi nous, oblige le religieux transféré, de faire un noviciat & une nouvelle profeſſion, lorſqu'il paſſe dans un ordre plus auſtere, ou qu'il paſſe d'un ordre où l'on ne poſſede pas de bénéfice, dans un ordre où l'on en peut tenir, *Cap. licet extra de regularibus* : *cap viam extravag. comm. de regular. concil. Trid. ſeſſion 25. de regul. cap. xxix.* d'Héricourt, *tit. de la* tranſlation *d'ordre.* (*A*)

TRANSLATION, ſ. f. dans nos anciennes muſiques, c'eſt le tranſport de la ſignification d'un point à une note ſéparée par d'autres notes, de ce même point. *Voyez* POINT. (*S.*)

TRANSMARISCA, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Mœſie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Vimicianum à Nicomédie. Ptolomée, *liv. VIII. c. x.* nomme cette ville *Tromariſca*, & le nom moderne eſt *Marice*, ſelon Lazius. (*D. J.*)

TRANSMETTRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt faire paſſer. Il ſe dit des choſes, des tems, & des lieux : on *tranſmet* un fait à la poſtérité ; on *tranſmet* un privilege qui eſt à quelqu'un ; on *tranſmet* une choſe d'un lieu dans un autre ; on *tranſmet* ſes ſentimens à ſon ami, ſes vices & quelquefois ſes infirmités à ſes enfans ; l'action de la lumiere ſe *tranſmet* à-travers le verre.

TRANSMIGRATION, ſ. f. (*Gram.*) tranſport d'une nation entiere dans un autre pays, par la violence d'un conquérant. *Voyez* COLONIE.

Quelques-uns, en traduiſant l'endroit de l'Ecriture où il eſt parlé du tranſport des enfans d'Iſraël à Babylone, ſe ſervent du terme de *tranſmigration*. *Voyez* TRANSPORT.

TRANSMIGRATIONS *des Juifs*, (*Hiſt. des Hébr.*) on compte quatre *tranſmigrations* des Juifs à Babylone, toutes par Nabuchodonoſor ; la premiere ſe fit au commencement du regne de Joakim, lorſque Daniel & autres furent transférés en Chaldée ; la deuxieme ſous le regne de Sédécias ; la troiſieme & la quatrieme en divers tems ; & dans cette derniere, tout ce qui reſtoit en Judée fut emmené à Babylone. Les dix tribus furent auſſi transférées hors de leur patrie : d'abord par Tiglath-Pileſec, & enſuite par Salmanaſar, qui, après avoir pris Samarie, emmena le reſte du royaume d'Iſraël en Médie & en Aſſyrie, ſur le fleuve de Gozan. De ces captifs Iſraélites, les uns revinrent dans leurs pays, pendant la domination des Perſes & des Grecs, le reſte ſe multiplia, & ſe diſperſa dans toutes les provinces de l'Orient. (*D. J.*)

TRANSMIGRATION DES AMES, (*Théol. & Philoſ.*) on peut voir d'abord dans ce dictionnaire l'*article* MÉTEMPSYCOSE.

Mais qu'il nous ſoit permis de recueillir en abrégé, d'après M. de Chaufepié, ce que l'hiſtoire nous apprend de plus curieux ſur cette matiere, & de quelle cauſe la doctrine de la *tranſmigration des ames*, a pu tirer ſa naiſſance. Ce détail ne déplaira peut-être pas à quantité de lecteurs, qui n'ont ni le tems, ni l'occaſion de recourir aux ſources & aux ouvrages des ſavans qui y ont puiſé.

Il eſt certain, dit Burnet, que jamais doctrine ne fut plus générale que celle-ci ; elle régna non-ſeulement par-tout l'Orient mais en Occident chez les Druides & les Pythagoriciens ; elle eſt ſi ancienne qu'on n'en ſauroit marquer l'origine, & qu'on diroit qu'elle eſt deſcendue du ciel, tant elle paroît être ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie.

Les

Les cabaliſtes gardent encore cette ancienne erreur ; ils prétendent que les ames humaines paſſent d'un corps dans un autre, au moins trois fois, afin qu'elles n'aient point à alléguer devant le ſouverain juge de notre vie, qu'elles n'ont point eu de corps propre à la vertu. C'eſt ſur ce principe qu'ils diſent que la même ame qui a animé ſucceſſivement Adam & David, animera le Meſſie.

Il y a eu chez les chrétiens des docteurs célebres par leur ſavoir & par leur piété, qui ont adopté cette erreur. M. Huet prétend qu'Origène lui-même a cru que les ames animoient divers corps ſucceſſivement, & que leurs *tranſmigrations* étoient réglées à proportion de leurs mérites, ou de leurs démérites. Un ſavant moderne doute que l'évêque d'Avranches ait bien interprété les paſſages d'Origène qu'il cite. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'erreur de la *tranſmigration* des ames a été adoptée par Synéſius. On la trouve en divers endroits de ſes ouvrages, & peut-être dans cette priere qu'il adreſſe à Dieu, *Hymn. III. verſ.* 725. « O Pere, accordez-moi que mon ame » réunie à la lumiere, ne ſoit plus re- » plongée dans les ordures de la terre ».

Νευσον δε Πατερ
Φωτι μιγεισαν
Μηκετι δυναι
Ες κθονα αταν

Mais Chalcidius plus ancien que Synéſius, ſe déclare hautement pour la même erreur : « les ames qui ont négligé de » s'attacher à Dieu, dit ce philoſophe, » ſont obligées par la loi du deſtin, de » commencer un nouveau genre de vie, » tout contraire au précédent, juſqu'à » ce qu'elles ſe repentent de leurs pé- » chés. ».

La *tranſmigration des ames* fut auſſi un des dogmes des Manichéens ; leur doctrine ſur ce ſujet ſe réduiſoit à ces articles : 1° que les ames des méchans paſſent dans des corps vils ou miſérables, & attaqués de maladies douloureuſes, afin de les châtier & de les corriger ; 2° que celles qui ne ſe convertiſſent pas après un certain nombre de révolutions, ſont livrées au démon pour être tourmentées & domptées, après quoi elles ſont renvoyées dans ce monde, comme dans une nouvelle école, & obligées de fournir une nouvelle carriere ; 3° que les ames des *auditeurs* qui cultivoient la terre, ſe marioient, négocioient, *&c.* & qui du reſte vivoient en gens de bien, n'étant pas néanmoins aſſez pures pour entrer dans le ciel au ſortir du corps, paſſent dans des courges, *&c.* afin que ces fruits étant mangés par les élus qui ne ſe marioient point, elles ne ſoient plus liées avec la chair, & qu'elles achevent leur purification avec les élus ; 4°. qu'entre ces ames, il y en a qui ſont renvoyées dans des corps mortels, pour vivre de la vie des élus, & conſommer ainſi leur purification & leur ſalut : car le privilege des ames des élus, étoit de retourner dans le ciel dès qu'elles ſont ſéparées du corps, parce qu'elles ſont parvenues à la perfection requiſe pour cela.

Quand on refléchit ſur l'ancienneté & & l'univerſalité de cette doctrine de la *tranſmigration des ames*, il eſt naturel de ſe demander ce qui peut y avoir donné lieu. M. de Beauſobre croit qu'elle tira ſon origine des opinions ſuivantes.

I. La préexiſtence des ames établie au long par Platon, dans le dixieme livre des *loix*. Cette opinion fut très-générale parmi les philoſophes, & elle a été très-commune parmi les peres grecs ; elle leur a paru même néceſſaire pour maintenir l'immortalité de l'ame.

II. Ce ſentiment qui eſt une ſuite du premier, parut auſſi ſuffiſamment lié avec la métempſycoſe. De-là vient que les Egyptiens, ſi l'on en croit Hérodote, *l. II. p.* 123. furent les premiers qui immortaliſerent les ames, & établirent en même tems la *tranſmigration*.

III. La néceſſité de la purification des ames avant que d'être reçues dans le ciel, d'où elles étoient deſcendues. « Ce ſenti- » ment, dit l'hiſtorien du Manichéïſme, » qui ne fait point de deshonneur à la » raiſon, a paru conforme à l'Ecriture, » a été embraſſé par pluſieurs peres, & » a fourni l'idée du purgatoire ». Platon eſt formel ſur la néceſſité de cette purifi-

cation. « Les ames, diſoit ce philoſophe, » *in Tim. §. XXVIII. p.* 252. ne verront » point la fin de leurs maux, que les » révolutions du monde ne les aient ra- » menées à leur état primitif, & ne les » aient purifiées des taches qu'elles ont » contractées, par la contagion du feu, » de l'eau, de la terre, & de l'air ».

IV. Enfin les philoſophes jugerent que la juſtice & l'équité de Dieu ne lui permettant pas de livrer aux démons les ames vicieuſes, à la fin d'une ſeule vie & d'une ſeule épreuve, crurent que la Providence les renvoyoit après la mort en d'autres corps, comme dans de nouvelles écoles, pour y être châtiées ſelon leurs mérites, & purifiées par le châtiment.

Les Juifs bornoient ces *tranſmigrations* à trois; imagination qu'ils paroiſſent avoir priſe de Platon, qui ne permettoit l'entrée du ciel qu'aux ames qui s'étoient ſignalées dans la pratique de la vertu pendant trois incorporations. Obſervons cependant que cette opinion que les ames ne parviennent à la ſouveraine félicité qu'après avoir vécu ſaintement pendant trois incorporations, étoit reçue chez les Grecs plus d'un ſiecle avant Platon; c'eſt ce qui paroît par ces vers de Pindare, Olympien, *Od. II. v.* 122.

Ὅσοι δ' ἱστολμάσαν ἑστρὶς
Ἑκατέρωθι μείναντες
Ἀπὸ πάμπαν ἀδίκων ἔχειν
Ψυχὰν, ἐτέλεσαν Διὸς
Ὁδὸν παρὰ κρόνου
Τύρσιν.

Qui valuerunt ad tertiam uſque vicem utrobique manentes animam ab injuſtis omninò abſtinere, perrexerunt Jovis viam ad Saturni urbem. Tels étoient les fondemens de la métempſycoſe. C'eſt au lecteur à juger ſi ces principes ſont aſſez ſolidement établis pour en conclure ce dogme; exceptons pourtant l'immortalité de l'ame dont la métempſycoſe n'eſt rien moins qu'une conſéquence néceſſaire.

A l'égard de la préexiſtence des ames, on pourroit tout-au-plus la regarder comme poſſible, & non comme prouvée. La néceſſité de la purification des ames paroît prouver trop; car en la ſuppoſant, il s'enſuivra que les ames humaines ne pourront être admiſes dans le ciel; qu'on les faſſe paſſer par autant de corps qu'on voudra, elles ne ſeront jamais exemptes de défauts dans cette vie, & par conſéquent jamais bien qualifiées pour le ſéjour des bienheureux. Enfin, par rapport à la juſtice de Dieu, il s'agit de ſavoir ſi le tems d'épreuve que Dieu accorde aux hommes pendant une ſeule vie, n'eſt pas ſuffiſant pour mettre l'équité du ſouverain juge à couvert; d'ailleurs, outre le tems accordé à chaque homme, les ſecours qu'il a eus, les talens qu'il a reçus, en un mot les circonſtances de ſon état, doivent entrer en ligne de compte. (*D. J.*)

TRANSMISSION, ſ. f. *en Optique*, ſignifie la propriété par laquelle un corps tranſparent laiſſe paſſer les rayons de lumiere à travers ſa ſubſtance; dans ce ſens *tranſmiſſion* eſt oppoſée à *réflexion*, qui eſt l'action par laquelle un corps renvoie les rayons de lumiere qui tombent ſur ſa ſurface. *Voyez* RÉFLEXION.

Tranſmiſſion ſe dit auſſi dans le même ſens que réfraction, parce que la plûpart des corps, en tranſmettant les rayons de lumiere, leur font ſubir auſſi des réfractions, c'eſt-à-dire, les briſent au point d'incidence, & les empêchent de ſe mouvoir au-dedans de la ſubſtance du corps ſuivant la même direction ſuivant laquelle ils y ſont entrés. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour ce qui eſt de la cauſe de la *tranſmiſſion*, ou pourquoi certains corps tranſmettent, & pourquoi d'autres réfléchiſſent les rayons, *voyez les articles* DIAPHANÉITÉ, TRANSPARENCE, *&* OPACITÉ.

Newton prétend que les rayons de lumiere ſont ſuſceptibles de *tranſmiſſion* & de réflexion. Il appelle cette viciſſitude à laquelle les rayons de lumiere ſont ſujets, des accès de facile réflexion & de facile *tranſmiſſion*; & il ſe ſert de cette propriété pour expliquer dans ſon optique, des phénomenes curieux & ſinguliers, que ce philoſophe expoſe dans un aſſez grand détail. *Voy.* RAYON *&* LUMIERE. *Chambers.* (*O*)

TRANSMISSION, (*Juriſprud.*) eſt la tranſlation qui ſe fait de plein droit de la perſonne du défunt en la perſonne de ſon

héritier, de quelque droit qui étoit acquis au défunt au tems de ſon décès.

La *tranſmiſſion* a lieu pour un legs ou fidei-commis, quand même le légataire ne l'auroit pas encore reçue, pourvu néanmoins que le droit lui fût acquis.

Pour venir par *tranſmiſſion*, il faut être héritier de celui dont on exerce le droit, au lieu que celui qui vient par repréſentation, peut faire valoir ſon droit, quoiqu'il ne ſoit pas héritier de celui qu'il repréſente.

En fait de fidei-commis ou ſubſtitution, la *tranſmiſſion* avoit lieu aux parlemens de Toulouſe, Bordeaux & Provence, de maniere que les enfans du premier ſubſtitué recueilloient le fidei-commis, encore que leur pere fût décédé avant le grevé; mais l'ordonnance des ſubſtitutions, *tit. j. art.* 29. porte que ceux qui ſont appellés à une ſubſtitution, & dont le droit n'aura pas été ouvert avant leur décès, ne pourront en aucun cas être cenſés en avoir tranſmis l'eſpérance à leurs enfans ou deſcendans, encore que la ſubſtitution ſoit faite en ligne directe par des aſcendans, & qu'il y ait d'autres ſubſtitués appellés à la même ſubſtitution, après ceux qui ſeront décédés & leurs enfans ou deſcendans. *Voyez* Ricard, *des donations*; Brillon, *au mot* TRANSMISSION. (*A*)

TRANSMUTATION, ſ. f. *en Géométrie*, ſe dit de la réduction ou du changement d'une figure, ou d'un corps en un autre de même aire ou de même ſolidité, mais d'une forme différente; comme d'un triangle en un quarré, d'une pyramide en un parallélipipede, *&c. Voy.* FIGURE, *&c.*

TRANSMUTATION, *dans la ſublime Géométrie*, eſt le changement d'une courbe en une autre de même genre ou de même ordre.

M. Newton dans le premier livre de ſes *principes*, *ſect. ij.* a donné la méthode pour la *tranſmutation* d'une courbe en une autre, & ſe ſert avec beaucoup d'élégance de cette *tranſmutation* pour réſoudre différens problêmes qui ont rapport aux ſections coniques.

On peut remarquer que le problême de M. Newton ſur la *tranſmutation* des courbes, eſt le même que celui que M. l'abbé de Gua a réſolu dans les *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, ſur la courbe ou l'ombre que forme la projection d'une courbe quelconque expoſée à un point lumineux. (*O*)

TRANSMUTATION, (*Alchimie.*) *voyez* HERMÉTIQUE, *Philoſophie*, & PIERRE PHILOSOPHALE.

TRANSPARENCE, *ou* DIAPHANÉITÉ, ſ. f. *en Phyſique*, ſignifie la propriété en vertu de laquelle un corps donne paſſage aux rayons de lumiere.

La *tranſparence* des corps a été attribuée par quelques auteurs au grand nombre de pores ou interſtices qui ſe trouvent entre les particules de ces corps; mais cette explication, ſelon d'autres, eſt extrêmement fautive; parce que la plûpart des corps opaques & ſolides, que nous connoiſſons dans la nature, renferment beaucoup plus de pores que de matiere, ou du moins beaucoup plus de pores qu'il n'en faut pour donner paſſage à un corps auſſi délié & auſſi ſubtil que celui de la lumiere. *Voyez* PORE.

Ariſtote, Deſcartes, *&c.* attribuent la *tranſparence* à la rectitude des pores; ce qui, ſelon eux, donne aux rayons de lumiere le moyen de paſſer à travers les corps, ſans heurter contre les parties ſolides, & ſans y ſubir aucune réflexion: mais Newton prétend que cette explication eſt imparfaite, puiſque tous les corps renferment une quantité de pores, qui eſt plus que ſuffiſante pour tranſmettre ou faire paſſer tous les rayons qui ſe préſentent, quelque ſituation que ces pores puiſſent avoir les uns par rapport aux autres.

Ainſi la raiſon pour laquelle les corps ne ſont pas tous tranſparens, ne doit point être attribuée ſelon lui, au défaut de rectitude des pores, mais à la denſité inégale de leurs parties, ou à ce que les pores ſont remplis de matieres hétérogenes, ou enfin, à ce que ces pores ſont abſolument vuides: car dans tous ces cas, les rayons qui y entrent ſubiſſant une grande variété de réflexions & de réfractions, ils ſe trouvent continuellement détournés de côté & d'autre,

juſqu'à ce que venant à tomber ſur quelques parties ſolides du corps, ils ſe trouvent enfin totalement éteints & abſorbés. *Voyez* RAYON & RÉFLEXION.

C'eſt pour ces raiſons, ſelon Newton, que le liege, le papier, le bois, *&c.* ſont des corps opaques, & qu'au contraire le diamant, le verre, le talk, ſont des corps tranſparens : la raiſon, ſelon lui, eſt que les parties voiſines dans le verre & le diamant, ſont de la même denſité ; de ſorte que l'attraction étant égale de tous les côtés, les rayons de lumiere n'y ſubiſſent ni réflexion, ni réfraction ; mais ceux qui entrent dans la premiere ſurface de ces corps, continuent leur chemin juſqu'au bout ſans interruption, excepté le petit nombre de ceux qui heurtent les parties ſolides : au contraire les parties voiſines dans le bois, le papier, *&c.* différent beaucoup en denſité ; de ſorte que l'attraction y étant fort inégale, les rayons y doivent ſubir un grand nombre de réflexions & de réfractions ; par conſéquent les rayons ne peuvent paſſer à travers ces corps, & étant détournés à chaque pas qu'ils font, il faut qu'ils s'amortiſſent à la fin, & qu'ils ſe perdent totalement. *Voyez* OPACITÉ. *Chambers.*

TRANSPARENT, c'eſt la même choſe que diaphane. *Voyez* DIAPHANE, *&c.* Ce mot eſt formé du latin *pelluceo*, je brille à travers.

Tranſparent, eſt oppoſé au mot *opaque*. *Voyez* OPAQUE.

TRANSPIRATION, ſ. f. *en Médecine*, action par laquelle les humeurs ſuperflues du corps ſont pouſſées dehors par les pores de la peau. *Voy.* ÉVACUATION, PORE & PEAU.

Il y a dans la peau une infinité de ces pores de la *tranſpiration*, dont les plus conſidérables ſont les orifices des conduits qui viennent des glandes miliaires. *Voyez* GLANDE & MILIAIRE.

Quand la *tranſpiration* eſt aſſez abondante pour être apperçue par les ſens, comme dans la ſueur, on l'appelle la ſenſible *tranſpiration* ; quand elle échappe aux ſens, comme dans l'état ordinaire du corps, elle prend le nom d'inſenſible *tranſpiration*. *Voyez* SUEUR.

Lorſqu'on ſe ſert ſimplement, & ſans aucune addition ou adjectif, du mot *tranſpiration*, il s'entend toujours de l'inſenſible *tranſpiration*.

Tranſpiration s'emploie auſſi par quelques auteurs pour ſignifier l'*entrée de l'air*, des *vapeurs*, *&c.* dans le corps par les pores de la peau. *Voyez* AIR.

Cardan explique, par le moyen de cette *tranſpiration*, le phénomene prodigieux d'une femme, dont les urines de chaque jour peſoient 27 livres ; quoique tous les alimens qu'elle prenoit, tant ſecs que liquides, n'allaſſent pas au-delà de quatre livres. Le docteur Baynard croit qu'il y a dans les hydropiques quelque *tranſpiration* ſemblable. *Voyez* HYDROPISIE.

Les anciens, Hippocrate, Galien, *&c.* connoiſſoient cette eſpece d'évacuation ; mais Sanctorius fut le premier qui la réduiſit à quelques regles déterminées. On lui eſt redevable de l'invention & de la perfection de la doctrine de l'inſenſible *tranſpiration*.

Les vaiſſeaux par leſquels ſe fait la *tranſpiration*, s'ouvrent obliquement ſous les écailles de l'épiderme ou de la ſurpeau ; ils ſont d'une petiteſſe inconcevable. Suivant un calcul de Leewenhoeck, il paroît que l'on peut couvrir avec un grain commun de ſable, cent vingt-cinq mille embouchures ou orifices extérieurs de ces vaiſſeaux. *Voyez* CUTICULE *ou* ÉPIDERME, GLANDE MILIAIRE, *&c.*

De chaque point du corps, & par toute l'étendue de la cuticule, il tranſude continuellement une humeur ſubtile qui ſort de ces vaiſſeaux.

Des expériences bien confirmées ont appris que la quantité de matiere pouſſée au dehors par cette voie, étoit plus conſidérable que celle qui ſe rendoit par toutes les autres. *Voy.* SELLE, URINE, *&c.*

En ſuppoſant une diete modérée, un âge moyen, & une vie commode, Sanctorius a trouvé en Italie que la matiere de l'inſenſible *tranſpiration* étoit les $\frac{5}{8}$ de celle que l'on prenoit pour aliment ; de ſorte qu'il n'en reſtoit que les $\frac{3}{8}$ pour la nutrition, & les excrémens du nez, des oreilles, des inteſtins, de la veſſie. *Voyez* EXCRÉMENT.

Le même auteur démontre, que l'on perd en un jour par l'inſenſible *tranſpiration* autant qu'en quatorze jours par les ſelles, & en particulier, que pendant la durée de la nuit, on perd ordinairement ſeize onces par les urines, quatre par les ſelles, & plus de quarante par l'inſenſible *tranſpiration*.

Il obſerve auſſi qu'un homme qui prend dans un jour huit livres d'alimens, en mangeant & en buvant, en conſume cinq par l'inſenſible *tranſpiration* : quant au tems, il ajoute que cinq heures après avoir mangé, cet homme a tranſpiré environ une livre; depuis la cinquieme heure juſqu'à la douzieme, environ trois livres; & depuis la douzieme juſqu'à la ſeizieme, preſque la moitié d'une livre.

La *tranſpiration* inſenſible ſurpaſſe donc de beaucoup toutes les évacuations ſenſibles priſes enſemble. Et il ſuit des expériences de Sanctorius, qu'on perd davantage en un jour par la *tranſpiration*, qu'en quinze jours par tous les autres émonctoires. *Voyez* EMONCTOIRE.

Borelli dit que les avantages de l'inſenſible *tranſpiration* ſont ſi conſidérables, que ſans elle les animaux ne pourroient pas conſerver leur vie.

La *tranſpiration* eſt abſolument néceſſaire dans l'économie animale, pour purifier la maſſe du ſang, & le débarraſſer de quantité de particules inutiles & hétérogenes, qui pourroient le corrompre. De-là vient que quand la *tranſpiration* ordinaire eſt arrêtée, il ſurvient tant de maladies, particuliérement de fievres, de gratelles, *&c.*

La *tranſpiration* eſt néceſſaire à l'organe du toucher, parce qu'elle empêche les mamelons de la peau d'être deſſéchés, ſoit par l'air, ſoit par l'attouchement continuel des corps extérieurs.

Le froid empêche la *tranſpiration* en reſſerrant les pores de la peau, & épaiſſiſſant les liqueurs qui circulent dans les glandes cutanées. La chaleur au contraire augmente la *tranſpiration*, en ouvrant les conduits excrétoires des glandes, & en augmentant la fluidité & la vélocité des humeurs. *Voyez* FROID, *&c.*

Les grands ſymptomes d'un état parfait de ſanté & les principaux moyens de la conſerver, ſont d'entretenir beaucoup de ſubtilité, d'uniformité & d'abondance dans la matiere de l'inſenſible *tranſpiration*, & auſſi, quand elle augmente après le ſommeil, *&c.* au contraire, le défaut de ces qualités eſt le premier ſymptome aſſuré, & peut-être la cauſe des maladies. *Voyez* SANTÉ & MALADIE.

La *tranſpiration* ſe fait, s'entretient, s'accroit par les viſceres, les vaiſſeaux, les fibres; par le mouvement ou un exercice qui aille juſqu'aux premieres apparences de la ſueur, par un uſage modéré des plaiſirs, en dormant ſept ou huit heures, ſe couvrant bien le corps, & néanmoins ne le chargeant pas de couverture : la gaieté, une nourriture légere, fermentée & néanmoins ſolide, & qui n'eſt pas graſſe, un air pur, froid, peſant, *&c.* contribuent beaucoup à la *tranſpiration*. Le contraire de toutes ces choſes, de même que l'augmentation des autres excrétions, la diminuent, l'empêchent, l'alterent.

On voit donc la cauſe, les effets, *&c.* de cette matiere de la *tranſpiration*, de ſon uſage pour conſerver la ſoupleſſe & la flexibilité des parties, en leur rendant ce qu'elles ont perdu; mais principalement en conſervant l'humidité des mamelons nerveux, en les entretenant frais, vigoureux, propres à être affectés par les objets, & à tranſmettre à l'ame leurs impreſſions. *Voyez* NERF, SENSATION, *&c.*

Une trop grande *tranſpiration* occaſionne des foibleſſes, des défaillances, des morts ſubites; une trop petite, ou même une ſuppreſſion totale de cette action fait que les vaiſſeaux capillaires ſe deſſéchent, ſe flétriſſent & périſſent : il arrive auſſi que les plus grands émonctoires en ſont obſtrus; ce qui trouble la circulation, & rend les humeurs cauſtiques : de-là viennent la putridité, la crudité, les fievres, les inflammations, les apoſthemes ou les abſcès. *Voyez* MALADIE.

Pour déterminer l'état & les qualités de la *tranſpiration* néceſſaires à juger de la diſpoſition du corps, Sanctorius inventa une chaiſe à peſer, avec laquelle il examinoit la quantité, les degrés de *tranſpira-*

tion, dans différentes circonſtances du corps, ſous différentes températures de l'air, dans différens intervalles qu'il mettoit à boire, à manger, à dormir, *&c.* *Voyez* CHAISE *de Sanctorius.*

Quelques-uns des phénomenes les plus extraordinaires, qu'il a obſervés par ce moyen, ſont que quelque tems après avoir mangé, la *tranſpiration* eſt moindre qu'en tout autre tems; que la *tranſpiration* eſt la plus grande entre la cinquieme & la douzieme heure après les repas; que l'exercice, ſoit en allant à cheval, en carroſſe, en bateau, *&c.* ſoit en jouant à la paume, en patinant, & ſur-tout les frictions vives ſur la peau, ſont des moyens merveilleux pour provoquer la *tranſpiration*; que lorſqu'on ſue elle eſt moindre qu'en tout autre tems; & que les femmes tranſpirent toujours beaucoup moins que les hommes.

TRANSPLANTATION, (*Médecine.*) méthode de guérir les maladies, imaginée & ſoigneuſement recommandée par Paracelſe; elle conſiſte à faire paſſer une maladie d'un homme dans un autre, ou dans un animal, ou même dans une plante, de façon que le ſujet qui l'a communiquée en eſt totalement délivré. On a tâché de conſtater par des faits cette prétention chimérique de Paracelſe, indigne de ce grand homme; les Allemands ſur-tout extrêmement attachés aux remedes ſinguliers, ſe ſont appliqués à faire valoir cette méthode; & pendant que les médecins des autres pays la laiſſoient enſevelie dans un oubli bien légitime, ils faiſoient des expériences & des longs raiſonnemens, les uns pour la détruire, & les autres pour la confirmer. Georgius Francus rapporte pluſieurs exemples de maladies qu'il aſſure gueries par la *tranſplantation* (*ephemer. nat. curioſ. ann. iv. & v. obſerv.* 102.) Maxuel, médecin écoſſois, a fait un traité particulier où il s'en déclare le partiſan; Thomas Bartholin en parle dans une diſſertation épiſtolaire, & prétend avoir une mumie eſſentielle tirée des aſtres dans qui les maladies ſe *tranſplantent* promptement. Hermann Grube n'a rien oublié pour faire proſcrire la *tranſplantation* comme inutile ou ſuperſtitieuſe; Reiſelius aſſure que cette méthode eſt principalement appropriée dans les hydropiſies, & raconte avoir gueri par ſon moyen deux enfans d'hydrocele, qui avoient réſiſté à toutes ſortes de remedes; il ſe ſervit dans le premier cas d'un limaçon rouge, qu'on frotta à diverſes repriſes ſur la partie affectée; on l'attacha enſuite au haut de la tumeur pendant 24 heures, après quoi on le ſuſpendit expoſé à la fumée. Cette opération réitérée trois fois de même façon, l'hydrocele diſparut; dans le ſecond cas, il fit avec le même ſuccès la *tranſplantation* dans l'urine même du malade, qu'il mit enſuite, chargée de la maladie, dans une coquille d'œuf, auſſi expoſée à la fumée. *Credat judæus apella, non ego.*

Le même auteur aſſure avoir vu guerir une hernie inguinale par le téléphium récemment arraché, appliqué ſur la tumeur, & enſuite planté & cultivé avec beaucoup de ſoin; les tranſplantateurs recommandent de veiller avec une extrême attention aux plantes & aux animaux dans qui on a fait paſſer les maladies, parce que lorſqu'ils ſouffrent, ſont incommodés, ou meurent, la perſonne de qui ils ont reçu la maladie ſe ſent auſſi-tôt de leur altération: on raconte qu'un homme ayant tranſplanté ſa maladie dans un chêne, fut conſidérablement incommodé d'une bleſſure qu'on fit à cet arbre; les Allemands regardent le téléphium, comme la plante la plus favorable à la *tranſplantation*; ils la reſervent principalement à cet uſage, & l'appellent en conſéquence *raben-trauf.*

Parmi les ſecrets de bonnes femmes, on trouve quelque idée de la *tranſplantation*; ces eſpeces de médicaſtres ſubalternes conſeillent beaucoup dans les fievres malignes, peſtilentielles, de mettre dans le lit du malade, d'attacher même à leur pié un crapaud, un ſerpent, un chien ou tout autre animal; elles prétendent qu'ils attirent le venin qui eſt la cauſe de la maladie, & elles aſſurent avoir vu ces animaux devenir après cela prodigieuſement enflés, & mourir promptement en exhalant une puanteur inſoutenable; on peut voir un effet analogue à la *tranſplantation* dans ce qui arrive aux vieillards, ſuivant quelques auteurs, lorſqu'ils couchent avec des jeunes gens; ils ſe conſer-

vent plus long-tems en bonne ſanté, frais & diſpos, & les jeunes gens ſe reſſentent beaucoup plutôt des incommodités de la vieilleſſe ; ce fait mérite encore d'être ſoigneuſement examiné ; nous pouvons conclure des autres que le deſir de vivre & de ſe bien-porter eſt ſi fortement gravé dans le cœur de tous les hommes, qu'il n'y a rien qu'on n'ait imaginé dans la vue de le réaliſer, & qu'on n'a rien propoſé de ſi abſurde qui n'ait trouvé des partiſans. (*m*)

TRANSPLANTATION D'ARBRES, (*Agricult.*) on a imaginé l'art de tranſplanter les grands arbres fruitiers des vergers : un particulier en fit l'eſſai en Angleterre dans le dernier ſiecle ; il avoit eu pendant vingt ans un verger rempli de pommiers & de poiriers. Ces arbres étoient en bon état & produiſoient du fruit en abondance. Il ſe trouve obligé d'aller demeurer dans une autre maiſon de campagne à environ un mille de ce verger ; il eſſaya d'emporter avec lui ſes arbres fruitiers dont il étoit amoureux. Pour cet effet il fit faire, au mois de Novembre, des tranchées autour de leurs racines, & des trous aſſez grands pour recevoir chaque arbre qu'il vouloit tranſplanter dans ſon nouveau jardin avec la motte de terre. Auſſi-tôt que les gelées commencerent à être aſſez fortes pour ſon deſſein, & qu'elles eurent endurci la terre autour des racines, il fit lever les arbres avec des leviers ſans rompre la motte, & les fit conduire ſur des traîneaux à l'endroit de ſon nouveau jardin qui leur étoit deſtiné ; il les laiſſa dans l'état qu'ils avoient été apportés, & au dégel il mit de nouvelles terres autour des racines, termina ſon ouvrage, & fit remplir les tranchées de nouvelle terre qu'il y affaiſſa.

Un mois après avoir ainſi tranſplanté ſes arbres, il fit ôter un bon tiers des branches, pour les décharger à proportion de la quantité de racines qu'ils avoient perdues ; & l'été ſuivant il en recueillit paſſablement de fruits : voilà juſqu'où, de nos jours, les Anglois ont pouſſé l'induſtrie du jardinage ; ils ſont parvenus non-ſeulement à faire, quand il leur plait, de leurs arbres fruitiers, des arbres pour ainſi dire ambulans, mais encore à les tranſplanter à rebours.

M. Bradley a lui-même imaginé de tranſplanter les jeunes arbres au milieu de l'été, & il aſſure l'avoir vu exécuter avec ſuccès par un curieux de Kenſington. Comme la ſeve de pluſieurs arbres eſt dans l'inaction vers le milieu de l'été, ſi on les tranſporte dans ces momens favorables, ils ont plus de tems pour ſe fortifier avant l'hiver, que ceux que l'on remue dans l'automne, & ſont inconteſtablement mieux préparés à pouſſer de fortes tiges que ceux que l'on tranſplanteroit au printems ; mais les arbres qui perdent leurs feuilles réuſſiroient-ils auſſi-bien par cette méthode que les arbres toujours verds ? Il reſte encore un grand nombre d'expériences à tenter ſur la *tranſplantation*, & les mauvais ſuccès ne doivent pas décourager. (*D. J.*)

TRANSPLANTATION, (*Hiſt. nat. Bot. Jard.*) Avant que l'occident & le nord de la terre euſſent des communications avec l'orient, ces vaſtes contrées, ſous un ciel dur & nébuleux, ne préſentoient qu'un eſpace immenſe couvert de landes, de forêts, de débris, & pour ſeules reſſources des glands & quelques baies ſauvages & acerbes ; tous nos fruits, tous nos grains, tous nos légumes nous ſont venus d'orient, & c'eſt l'Aſie qu'on voit encore en Europe. A peine y trouvons-nous quelque végétal qui y ſoit naturel ; rien qui n'y ait été apporté, tranſplanté, acclimaté. D'abord toutes ces plantes exotiques n'y réuſſirent pas également ; pluſieurs dûrent réſiſter aux premieres épreuves, & ce ne fut ſans doute qu'après des tentatives réitérées, & à meſure que le climat devint plus doux par l'eſſart des bois, le deſſéchement des eaux, l'habitation & la culture, ce ne fut, dis-je, qu'alors que ces productions adopterent un ſol & un ciel étrangers ; grand exemple, ſuccès indubitable & confirmé par le tems, dont nous goûtons les fruits, dont nous reſpirons les douceurs, & qui eſt plus propre que tous les raiſonnemens du monde à nous encourager à en tenter de nouveaux.

On ne tire un végétal d'un endroit, on ne le tranſplante que pour l'établir & le fixer ailleurs. Quelque près du lieu de ſa naiſſance que ſe puiſſe trouver ſa nouvelle demeure, il s'y rencontre le plus ſouvent dans les propriétés du ſol, & dans les aſpects, des différences aſſez grandes pour lui faire éprouver dans ce changement quelque eſpece de répugnance, qu'il ne peut ſurmonter que par l'habitude; ainſi l'objet de toute *tranſplantation* eſt de le naturaliſer; & quand les lieux ſont très-diſtans, quand les ſols & les températures ont des différences plus marquées, ce n'eſt que le même objet, aggrandi par la plus grande difficulté, qui s'y trouve.

On peut ranger les arbres, les arbuſtes, les plantes ſous pluſieurs grandes diviſions, ſuivant leurs rapports avec les différentes eſpeces de ſol. Un certain nombre, pourvues de racines robuſtes, aiment à vaincre la réſiſtance d'une terre forte, & à puiſer les ſucs qui y abondent. Une infinité s'accommodent mieux d'une terre moyenne; d'autres préférent une terre ſeche & ſablonneuſe. Il en eſt qui croiſſent plus volontiers dans les ſablons, mêlés d'une argille douce; pluſieurs ſemblent choiſir les ſols où des lits de pierres ou de rochers laiſſent échapper les eaux & retiennent la chaleur; il s'y en trouve qui veulent, au-deſſous de leurs racines, une terre glaiſe qui conſerve l'eau comme un vaſe, & au-deſſus une terre pénétrable & poreuſe; enfin, on en voit qui demandent abſolument ce terreau végétal noir & léger où croiſſent les hautes bruyeres.

Il n'y a guere que ces derniers, & ce ne ſont que des arbuſtes ou des plantes aſſez chétives, qui ne puiſſent réuſſir par aucuns moyens dans une autre eſpece de terre, & quoiqu'il n'y en ait point qui ne ſouffrent à certains égards ſi on les fixe dans un ſol oppoſé au leur, il s'y en trouve beaucoup d'aſſez indifférens ſur la nature du terrein, & un plus grand nombre qui ne ſont pas tellement propres à tels ſols particuliers qu'on ne parvienne à les accoutumer à une terre différente, pourvu qu'il y ait quelque analogie, & qu'on leur prépare des paſſages doux & gradués.

On ne leur en peut ménager de plus convenable, de plus inſenſible qu'en les prenant dès le germe pour les établir dans l'habitation qu'on leur deſtine, bien entendu qu'on mêlera dans la terre locale quelque terre légere qui en puiſſe favoriſer le développement. En imbibant, en gonflant la ſemence, les ſucs de cette terre ſe mêlent d'abord au lait végétal, dont elle nourrit le foible embryon; bientôt il les puiſera par ſa tendre radicule, quoique non encore entiérement privé de ceux qu'il reçoit des lobes attendris & réduits en une eſpece d'émulſion. Peu-à-peu les lobes s'épuiſent, ſe deſſéchent, inſenſiblement la radicule acquiert ſa premiere extenſion; ſevrée par degré, la plante a déja pris quelque goût & quelque habitude au ſol qui la nourrit; mais depuis cette premiere époque juſqu'au moment où les racines, parvenues à toute leur conſiſtance, ſe ſont fortement entrelacées dans le terrein dont elles s'emparent, par combien de nuances encore on voit paſſer l'arbre pour arriver au terme où ſa conſtitution s'eſt miſe en balance avec ſa nourriture, c'eſt-à-dire, où il s'y trouve entiérement habitué?

Ainſi, par des effets gradués & répétés ſans ceſſe ſur des organes ſouples & lians, vous voyez peu-à-peu céder & diſparoître la répugnance d'une plante qui auroit oppoſé une réſiſtance invincible, ſi vous l'aviez heurtée ſans ménagement; toutes les fois donc qu'on ne pourra, par des ſemis à demeure, établir les différentes eſpeces de végétaux dans les différens ſols qu'on veut qu'ils habitent, au moins faudra-t-il leur donner, dès le premier moment de leur exiſtence, une nourriture analogue à celle qu'ils y doivent puiſer un jour; la terre de ces ſols doit être mêlée à des doſes toujours plus fortes dans les ſemis & pépinieres où ils paſſeront ſucceſſivement dans le cours de leur éducation, à moins qu'on ne préfere d'établir ces pépinieres dans quelques cantons de ces ſols mêmes.

Que les végétaux peuvent juſqu'à un certain point s'accoutumer à un ſol différent

différent de celui qui leur eſt propre ; c'eſt un fait dont on a bien des preuves. Nous avons vu des peupliers plantés dans un terrein bas & ſouvent inondé, languir & perdre leurs feuilles dans les grandes ſéchereſſes, dans le même tems que ceux plantés en des lieux ſecs conſervoient leur verdure & leur fraîcheur ; & des arbres de marais, des aulnes que nous avons élevés de ſemence dans une terre commune & élevée, plus ſeche qu'humide, ne laiſſent pas d'y croître très-bien.

Ce ſeroit en vain qu'on auroit réduit un végétal à ſe contenter de la qualité & du fonds de terre qu'on lui a donnés, ſi l'on ne pouvoit également eſpérer de lui faire ſurmonter les influences contraires d'une température nouvelle. Mais tout conduit à croire qu'on y peut parvenir juſqu'à un certain point, ſur-tout lorſque l'on examine combien, ſous la même atmoſphere, il prend l'habitude des différentes poſitions où il ſe trouve. Une plante a été élevée à l'ombre & toujours environnée de fraîcheur, vous la verrez ſe flétrir, languir, & quelquefois ſuccomber, ſi vous l'expoſez tout-à-coup en un lieu chaud & découvert. Au contraire, ſi vous la faites paſſer dans un lieu plus frais & plus ombragé, où toute autre auroit péri, elle ſeule y pourra croître & ſubſiſter ; & un arbre qui a paſſé ſes premieres années à l'expoſition du levant, qui rebuteroit le midi ſi on l'y plaçoit ſans gradation, ſera le plus propre à braver des expoſitions plus froides.

Pour s'accoutumer à ces différens aſpects naturels ou artificiels, qui forment dans le même climat comme des climats particuliers, il a fallu que la plante ait ſubi dans ſa conſtitution quelque altération progreſſive, quelque nouvelle compoſition qui l'ait miſe en état de les affronter.

De ſavoir juſqu'à quel point ſes fibres, ſes vaiſſeaux, ſes liqueurs ſe pourroient prêter dans les différentes eſpeces à un changement gradué de températures, ceſt ce dont on ne peut s'aſſurer que par une longue ſuite d'expériences ; mais quand il ſeroit indubitable qu'on dût enfin rencontrer un terme où la nature, ſe retranchant dans ſes limites, reſiſteroit opiniâtrement à ces épreuves, ce terme n'eſt point connu, & c'eſt une borne qu'il faudroit poſer avec quelque juſteſſe pour meſurer l'étendue de la docilité du végétal & de notre pouvoir ſur lui. Si l'on n'a pu, par exemple, dans nos pays ſeptentrionaux faire ſupporter plus de ſept degrés de froid aux orangers, quoiqu'ils y aient été apportés il y a fort long-tems, & qu'on les ait nombre de fois multipliés & remaniés dans nos ſerres, on trouvera néanmoins que ceux qu'on nous apporte annuellement d'Italie en ſouffrent à peine cinq, & cette différence eſt préciſément la meſure de ce que l'oranger peut gagner de dureté à la gelée. On parviendra donc à acclimater entiérement tout végétal qui n'oppoſera que cinq degrés de réſiſtance, ou ce qui revient au même, qui cédera de deux degrés aux influences de l'atmoſphere dans les climats dont le froid ne paſſe pas ſept degrés, ainſi du reſte ; mais nous pouvons porter plus loin nos eſpérances, en portant plus loin nos ſoins.

Jettons un coup-d'œil ſur cette nouvelle carriere.

Si vous bornez vos deſſeins à habituer au climat le ſeul individu, prenez les arbres à cinq ou ſix ans pour les y expoſer peu-à-peu ; préferez même aux plantes provenues de graine ceux qui ont été multipliés de marcotte & de bouture, & dont le bois & l'écorce ont plus de conſiſtance ; continuez de les multiplier par cette voie, & vous les verrez s'endurcir à un certain point. Mais ſi vous étendez vos vues, ſi vous formez le projet d'acclimater l'eſpece, ou, ce ce qui revient au même, d'en obtenir une génération ou quelque race acclimatée, rejettez avec ſoin les ſujets venus d'une longue ſuite de multiplications par les marcottes & les boutures, & qui ſont convaincus de devenir enfin ſtériles, car c'eſt encore aux ſemences qu'il faut avoir recours. Un arbre provenu de graine, greffé ſur un ſujet venu de graine auſſi, ſur un ſujet d'eſpece analogue, indigene &

dure au froid, eſt, quand on le peut, l'individu qu'il faut choiſir pour premier générateur; ce ſont ſes ſemences dont il faut d'abord faire uſage; elles ont déja reçu du climat, par l'arbre dont elles proviennent, par elles-mêmes & par le ſujet nourricier de la greffe, quelque impreſſion favorable, quelque diſpoſition à produire des individus acclimatés: ces impreſſions, ces modifications venant à ſe répéter ſur la ſemence & ſur les arbres provenus de ceux-ci, en continuant de les propager par la voie des ſemis, on parviendra ſans doute à les acclimater toujours davantage.

Ce n'eſt pas tout, nous n'avons vu que des effets généraux & uniformes de la température ſur la maſſe des ſemences provenues de cette tige & de cette filiation, mais il s'y en peut trouver quelqu'une ſur qui l'action du climat, appuyant davantage, aura fortement imprimé ſon caractere, ou qu'une fécondation fortuite de quelque eſpece indigene & dure aura marqué d'un ſceau particulier, en ſorte que l'individu, né de cette ſemence heureuſe, ſera une variété diſtincte, & pourra devenir la tige d'une race nouvelle, d'une race dont la parfaite harmonie avec la température pourroit faire penſer qu'elle eſt indigene, ſi l'on ignoroit ſon origine.

Que les végétaux puiſſent, en uniſſant leurs ſexes, changer leur eſpece & produire des variétés, c'eſt ce dont nous ne ſaurions avoir le moindre doute. Nous avions un giraumon, figuré en bouton applati, dont les branches courtes & droites ſe raſſembloient en buiſſon; l'ayant planté près d'un rang d'autres giraumons à fruits longs & à branches étendues & divergentes, quoique nous n'ayons recueilli & ſemé l'année ſuivante que les pepins de la premiere eſpece, nous la vîmes par-tout défigurée dans les individus qui en provinrent; la plûpart montroient une figure allongée, & étendoient de grands bras. Il ne s'y trouva que deux plantes qui euſſent conſervé ſans altération la figure de l'eſpece mere, & où l'on ne pût reconnoître quelque trace de communication avec les autres.

De ces plantes folles, on ne peut obtenir que des variétés fugitives que l'on verra toujours ſe diſſiper & diſparoître, ſi on les cultive dans le voiſinage des autres, & qu'on les multiplie par les ſemences; pour les contenir, pour les arrêter, ſi on en avoit trouvé quelqu'une qui en valût la peine, il la faudroit iſoler & ſéqueſtrer, ou bien ne la propager que par les boutures, les racines, les marcottes, comme on le pratique pour certaines fleurs & pour une eſpece de chou.

A l'égard des arbres & des plantes ligneuſes, quelque variété utile une fois découverte, on la peut multiplier, fixer & améliorer encore par le ſecours de la greffe; ſi c'eſt une herbe ou un grain de l'ordre des végétaux dont les variétés ne ſemblent ſe former que par une culture riche & ſuivie, il ſuffira de la lui continuer. Mais ſi l'on n'eſt pas encore pleinement ſatisfait de ces arbres & de ces plantes, ſi l'on veut tenter de nouveau la libéralité de la nature, leurs ſemences & celles de leur génération, qu'on ne ceſſera de faire éclorre avec tous les ſoins d'une incubation féconde & appropriée, pourront dans la ſuite donner naiſſance à quelque race encore plus utile & plus acclimatée.

La laitue hivernale, le chou-fleur dur, le chou d'hiver, la même ſemence de cyprès qui donne des individus tendres à la gelée, & d'autres qui le ſont moins; un alaterne obtenu de graine dans nos pépinieres, qui eſt bien moins ſenſible au froid que les autres; l'arbouſier d'Irlande, parfaitement reſſemblant à celui d'Italie, mais infiniment plus dur; les animaux acclimatés, l'âne, la poule d'Afrique, le paon, le coq-d'inde, la race des moutons de Suede, originaire de Barbarie, tranſportée, croiſée ſucceſſivement en Eſpagne & en Angleterre; nombre d'autres faits fondent l'eſpérance du ſuccès de ces épreuves.

La *dégénération* n'eſt autre choſe que ces *changemens* ſucceſſifs que ſubit une eſpece, qui l'alterent, la modifient, la recompoſent, la rabaiſſent au ton du climat & lui font prendre le niveau des races indigenes; mais on gagne à ces *changemens* auſſi ſouvent qu'on y perd;

une nouvelle atmoſphere, un ſol plus riche, une température plus douce, plus égale, régénere; embellit, améliore l'eſpece, il ſuffit de l'abandonner à ſes heureuſes influences, & dans des circonſtances oppoſées on peut, en conduiſant de l'œil ces tranſmutations, en y faiſant concourir tous les agens convenables, rendre les pertes les moindres poſſibles, ou bien les compenſer par de nouveaux avantages en multipliant les gains, ou en les adaptant à des uſages nouveaux.

Le cep de Bourgogne tranſporté au Cap de bonne-Eſpérance, où il donne un jus ſi différent & ſi délicieux; la pêche, originaire de Perſe, médiocre & dit-on malſaine en cette contrée, adoucie, abreuvée, parfumée, enflée, moulée & diverſifiée à l'infini ſous la main de nos cultivateurs; quelques-uns de nos légumes tranſportés en Amérique, qui y ont pris du volume & ſont devenus plus tendres, plus ſucculens; tant d'autres faits que nous pourrions rapporter, viennent à l'appui de notre premiere aſſertion.

Et quoique l'altération produite par le climat puiſſe détériorer l'eſpece, ſouvent ce n'eſt pas au point d'en ôter tout le prix; le café tranſporté de l'Yemen dans l'île Bourbon & à Madagaſcar ne s'y trouve pas ſi dépourvu de qualité qu'il n'ait pu y former une branche de commerce conſidérable. Il ſe peut auſſi qu'une plante dégénere dans une de ſes parties ou dans une de ſes qualités, & qu'en d'autres elle s'améliore. Le chêne qui croit en Provence eſt moins haut que dans les contrées du nord, mais ſon bois eſt plus dur; le ſapin qui vient ſur les ſommets les plus élevés des Alpes, le noyer planté ſur les rochers, quoique déplacé, dégradé, méconnoiſſable, ne laiſſe pas de fournir un bois plus précieux que celui des mêmes arbres dans les terreins qui leur ſont propres. Le blé de Sibérie n'eſt qu'une variété du ſeigle, mais il ſe contente des ſols les plus âpres & les plus froids; on en fait en ſix ſemaines la ſemaille & la récolte. Il eſt donc d'une grande utilité dans ces contrées glaciales où la nature expirante permet à peine à la végétation deux mois d'activité.

Combien de variétés utiles qui exiſtent en certaines contrées encore à notre inſu? combien que cachent les déſerts, ou qui ſont peut-être éclоſes ſous nos yeux ſans que nous ayons ſu les voir & en profiter? & quel champ immenſe on pourroit ouvrir à de nouvelles découvertes avec plus de lumieres & d'attention? Pour qui ne réfléchit pas à la perpétuelle agitation de la matiere organiſée, à ſon penchant à produire, à ſa perfectibilité, à ſes tranſmutations ſans nombre, à tant de nouveaux moules qu'elle forme & qu'elle prodigue ſans ceſſe aux yeux de celui-là ſeul, nos acquiſitions pourront paroître immenſes; mais frappés de ces phénomenes, que l'on compare l'inventaire de ce que nous poſſédons, avec le prodigieux nombre d'années qui ſe ſont écoulées depuis que la terre eſt ſoumiſe à la main de l'homme; étonnés alors & confus de notre indigence au prix des richeſſes que nous aurions pu créer ou que nous avons laiſſé échapper, on ſe convaincra que cette main plus ſavante, plus laborieuſe, plus ardente à la pourſuite de nouveaux biens, en auroit obtenu mille fois davantage qui lui ſont réſervés dans les tréſors de la nature & de l'induſtrie.

Nous ignorons l'origine de nos fruits, de nos grains, de nos légumes, c'eſt qu'ils ne ſont point nés ſous des yeux éclairés & attentifs, c'eſt que nulle direction, nul deſſein n'a préſidé à leurs formations; le haſard ſeul a ſauvé leurs germes du néant où notre inattention les laiſſe depuis tant de ſiecles rentrer en foule dès leur naiſſance.

Pour ne parler que des fruits, a-t-on les moindres faits qui puiſſent ſervir à leur hiſtoire? Sait-on ſeulement de quel lieu on les a tirés, de quelles eſpeces ils ſont provenus? Preuve certaine que ſi on les a trouvés, on ne les avoit point cherchés.

Nous ne ſemons des fruitiers que depuis peu d'années, dans la vue d'obtenir de nouvelles eſpeces, & ſans nous en être fait encore un travail ſuivi. Cependant nous avons déja vu paroître des variétés précieuſes; une fort bonne ceriſe de couleur lilas, marbrée de violet, nous eſt

venue d'un noyau de la ceriſe blanche oblongue. Le marron de Lyon nous a donné un individu dont le fruit eſt de bonne groſſeur & mûrit très-bien dans notre froide province; la groſſe noix royale a le défaut d'avoir une coque fort dure, une petite amande & de mauvais goût; ayant formé le deſſein d'obtenir une noix auſſi belle, mais plus pleine & meilleure, nous avons planté les plus groſſes d'entre les noix méſanges, & dans un très-petit nombre d'individus nous en avons gagné un très-fertile dont la noix eſt égale en groſſeur aux plus groſſes d'entre les noix royales, mais plus allongée, & dont le bois très-mince, très-tendre, enferme une très-groſſe amande d'un très-bon goût.

Le raiſin appellé *verjus*, délicieux au midi de la France, où il acquiert toute la maturité, n'y peut parvenir, comme on ſait, dans les provinces du nord; mais un de ſes pepins vient de nous donner une variété connue ſous le nom de *vigne aſpirante*, dont le raiſin excellent & ſemblable au verjus, y mûrit en perfection, & dont les ſarmens vigoureux s'élancent avec une vigueur étonnante, & garniſſent en fort peu de tems les plus hauts murs.

Nous avons employé aſſez indiſtinctement les mots de *variété*, de *race* & d'*eſpece*; c'eſt qu'en effet ils ne repréſentent pas des diviſions bien diſtinctes; les variétés ſont plus ou moins variables; les unes, comme les grains, ne viennent, ſuivant toute apparence, que d'une culture féconde & long-tems continuée; ſi on les négligeoit quelque tems, on les verroit ſe dépouiller de leur caractere & de leurs avantages; pour prévenir leur dégénération, on eſt même contraint d'en changer la ſemence au bout de quelques années; d'autres variétés provenues de la copulation de plantes analogues, ſont tellement diſpoſées à contracter de ſemblables alliances, qu'on les voit ſans ceſſe ſe jouer ſous mille formes nouvelles, & qu'on ne peut qu'avec beaucoup de peine les perpétuer ſans altération; la plûpart de nos fruits en offrent de moins changeantes; quelques-unes même ſont très-arrêtées; la prune d'alteſſe, la ſainte-Catherine, deux ou trois pêches, l'abricot alberge, *&c.* ſe perpétuent par les noyaux preſque ſans variation; ce ſont de véritables eſpeces pour ceux qui veulent, non ſans raiſon, que l'on reconnoiſſe à cette épreuve le caractere ſpécifique; ce n'en ſont plus pour le botaniſte qui prend ce caractere des différences bien marquées dans la forme des feuilles; mais y a-t-il des eſpeces abſolument invariables? Il faut bien que non, puiſqu'il ne s'en eſt pas trouvé une ſeule, dans le nombre de celles que l'homme manie depuis long-tems, qui n'ait changé par les ſemences; & ſi l'on a vu naître d'une plante une variété dont les feuilles très-différentes lui mériteroient le nom d'eſpece de la part du botaniſte, & dont la ſtabilité dans l'épreuve des ſemis lui vaudroit le même honneur de la part du cultivateur, comme le fraiſier de Verſailles iſſu du capron, & comme pluſieurs plantes nouvelles nées dans les jardins d'Upſal; avec ce double caractere, n'eſt-on pas en droit de penſer qu'il ſe forme de tems à autres des races nouvelles? Il y auroit donc pluſieurs ordres de variétés & pluſieurs ordres d'eſpeces, & entre ces nuances on ne ſauroit guere où placer une borne; quoiqu'il en ſoit, ces faits nous prouvent l'immenſe richeſſe de la nature, & nous doivent engager toujours plus à ſolliciter ſa généroſité.

Juſqu'à préſent bornés aux ſeules eſpeces qu'un heureux haſard a, pour ainſi dire, jettées devant nos yeux, ou que nous avons reçues de différentes contrées, nous n'avons nullement ſongé à en tirer de nouvelles du fond inépuiſable de la propagation végétale. Abandonnées à elles-memes, ces forces productrices ſont demeurées le plus ſouvent languiſſantes & inactives; ſi quelquefois à la faveur d'une cauſe agiſſante & ignorée elles ont répandu & fait foiſonner les germes autour de nous, faute de ſoin & d'incubation, ils n'ont pu éclorre & ſe développer. Emparons-nous de ces forces, joignons-y les nôtres, veillons ſans ceſſe auprès d'elles pour entrer dans leurs ſecrets, pour les favoriſer, pour les conduire, au moins pour amaſſer les tréſors qu'elles diſperſent, & n'ayons pas à nous reprocher

d'avoir laiſſé éteindre dans la ſemence quelque utile génération. Reprenons ſous œuvre toutes les races connues ; conſtatons leur généalogie ; ne négligeons rien pour en multiplier, en modifier, en varier, en améliorer les germes ; à travers toutes les nouvelles formes dont ils ſe vont revêtir à nos yeux, cherchons à démêler un procédé ſimple & unique, qui ne fait peut-être que ſe combiner avec divers accidens qu'on peut ſaiſir, connoître & préparer ; ſuivons à la trace la nature végétale, dans ſes voies les plus cachées ; en un mot, faiſons-nous une étude ſpéciale de ſa reproduction, de ſes transformations & de ſon perfectionnement.

Pourquoi ne s'éleve-t-il pas des ſociétés qui ſe propoſent une telle carriere, où il ne s'agit pas de moins que d'une nouvelle création ? Carriere immenſe qui n'ayant d'autres bornes que celles de la faculté productive de la matiere organiſée, & des lumieres progreſſives du genre humain, bien loin de pouvoir s'enfermer dans les limites de la vie d'un individu, ne peut être embraſſée que par une compagnie perpétuelle. Elle n'exige pas moins une invariabilité d'établiſſement qui ne peut ſe trouver dans les héritages qu'on voit ſans ceſſe ſe partager, ſe dilapider, changer de mains & de formes, & qui emporteroient dans leurs révolutions tout cet appareil, toute cette tradition d'expériences, dont une ſuite infinie & non interrompue, peut ſeule nous aſſurer les lumieres & les biens qu'on eſt en droit d'en attendre.

Ce travail demande encore un eſpace & des frais conſidérables qui ne ſont point à la portée du commun des poſſeſſeurs des terres. Pour les riches qui trouvent ſi doux de s'emparer des fruits des labeurs communs, ſans y rien mettre du leur, & qui ſemblables aux animaux de proie, détruiſent & conſomment ſans rien reproduire, peut-on leur propoſer de ſe tranſporter par la penſée, dans un profond avenir, d'y jouir par anticipation des biens préparés à nos derniers neveux, eux qui ne connoiſſent de jouiſſance que celle des ſens, & d'exiſtence que celle du moment ?

Il ſeroit donc néceſſaire que ces ſociétés reçuſſent de puiſſans ſecours du gouvernement. Les peut-il accorder à de plus belles vues ? ce ſont les ſiennes, ou du moins ce les doit être. Centre & foyer de l'état, c'eſt lui qui doit donner le mouvement à toutes les parties, les pénétrer de chaleur, les environner de lumieres ; ce n'eſt plus le tems où une politique deſtructive lui faiſoit abſorber ſans ceſſe, ſans ſonger aux remplacemens & aux accroiſſemens ; reproducteur & créateur, nous le verrons déſormais épancher en utile roſée ſur nos terres ce qu'il en a tiré d'abord ; comme on voit un nuage ne pomper l'humidité des plaines que pour l'y reverſer par des pluies bienfaiſantes.

Il daigneroit donc accorder à ces ſociétés des terreins étendus en des lieux qui raſſemblent une grande diverſité de ſols, de poſitions & d'aſpects, & à portée de toutes les eſpeces d'engrais des trois regnes. Il faut un emplacement conſidérable pour planter, réunir, aſſocier, marier & gonfler de ſucs organiques, par une culture très-nourriſſante, les arbres & les plantes meres, dont les alliances fortuites & l'exubérance générative doivent donner l'être à ces ſemences heureuſement fécondées, dont on attend des variétés & des races nouvelles ; l'eſpace deſtiné à cette colonie eſt peu de choſe en comparaiſon de celui que demande ſa nombreuſe génération. Il faut d'abord un endroit pour y ſemer toutes les graines de tous les colons : il ne faut pas laiſſer perdre un ſeul individu né de ſes ſemences, car c'eſt peut-être celui-là qui auroit montré dans la ſuite quelque qualité diſtinctive ; il faut donc les cultiver tous, les connoître tous, les examiner ſans ceſſe dans le développement ſucceſſif de toutes leurs parties, les ranger, les étiqueter, les attendre dans une batardiere qui doit être immenſe ; ils y doivent être plantés à quatre ou cinq piés, en tous ſens, les uns des autres, en un mot, à une diſtance capable de favoriſer aſſez leur végétation pour leur faire bientôt découvrir par des fleurs & des fruits, les heureuſes différences dont ils peuvent être doués ;

on pourroit à l'égard des fruitiers avancer ce moment de pluſieurs années ; il faudroit avoir un terrein planté en coignaſſiers à petites feuilles pour les poiriers, pour les pommiers en paradis, en mahaleb pour les cerifiers, en pêchers de noyaux des plus petites eſpeces pour les abricotiers, pruniers, amandiers & pêchers; trois piés entre les arbres & les lignes de cette nouvelle pépiniere ſeroient à une diſtance ſuffiſante; dès la troiſieme année, après la germination, on grefferoit chaque individu ſur un de ces ſujets, dont la croiſſance médiocre, la foible ſtature, & partant le prompt rapport leur communiquant cette qualité, les obligeroit, dès la ſeconde ou troiſieme année de greffe, à déclarer leur caractere propre & individuel; alors au lieu d'établir les petits arbres de ſemence dans une batardiere, on ſe contenteroit de les faire paſſer de ſemis, la ſeconde année dans une pépiniere où on ne les planteroit qu'à cinq ou ſix pouces les uns des autres, diſtance ſuffiſante pour leur faire produire des greffes & des ſcions; mais cette pépiniere ne pourroit point diſpenſer de la batardiere, y ayant des fruits qui ne ſont bien que ſur franc; on ſe contenteroit de greffer les individus de la batardiere ſur eux-mêmes pour avancer leur floraiſon, & commencer le perfectionnement des fruits.

Le travail que nous propoſons auroit pluſieurs branches; nous ne bornerons pas nos vues, quand notre ſujet s'étend toujours plus à nos yeux; d'abord on remanieroit toutes les eſpeces de grains connus: par l'abandon & la ſtérilité on les reconduiroit à leur dernier période de dégénération; peut-être par cette marche on parviendroit à connoître les plantes naturelles & agreſtes, dont le rhabillement, l'embonpoint, les perfectionnemens les a faits ce qu'ils ſont: après les avoir ainſi décompoſés, on les recompoſeroit au moyen d'une longue & fertile culture; & cette opération ſynthétique confirmant l'analyſe, acheveroit la preuve d'un fait ſi important à découvrir & à démontrer: ces plantes élémentaires congues, on en pourroit trouver de ſemblables ou d'analogues que cachent les bois & les déſerts, & avec les mêmes ſoins rien n'empêche de croire qu'on en formeroit de nouvelles eſpeces de grains, que l'on verroit peut-être déceler quelque utilité particuliere: on ſoumettroit aux mêmes épreuves les herbages & les légumes; on les prendroit enſuite du point de perfection où ils ſe trouvent, ainſi que les grains, les fruitiers & toutes les plantes utiles, pour les retravailler, les repaîtrir, & les perfectionner encore.

Le moindre changement en bien, arrivé dans quelque individu, ſeroit obſervé avec attention; il ſeroit ſéparé, diſtingué, ſoigné, chéri, comme pouvant devenir la tige de quelque race précieuſe; par tous les moyens déja indiqués, on chercheroit à fixer, à étendre ce foible principe de perfection & d'acclimatement, & à le porter au plus haut période où il pût atteindre.

On tiendroit un regiſtre exact de toutes les expériences & de toutes les circonſtances naturelles ou artificielles qui ont pu accompagner, modifier la fécondation des germes & favoriſer leur développement.

Cette derniere tâche a bien des parties qu'il eſt bon de récapituler; la culture & l'amendement des plantes-meres; le mariage des fleurs; la préparation des graines en différentes liqueurs ſalines; la culture & l'amendement des individus qui en ſont nés, leur amélioration par la culture & par les greffes; des eſſais pour corriger nos bons fruits connus de certains défauts qui diminuent leur mérite & leur ſalubrité; méthode qui ſerviroit pour perfectionner les nouveaux fruits qui naîtroient dans nos ſemis: enfin des tentatives pour acclimater les végétaux utiles & en tirer des variétés, & des races appropriées aux différentes températures, & ſur-tout plus dures au froid.

Et comme le paſſage inſenſible par une progreſſion de degrés de température eſt un des premiers moyens de réuſſir en cette derniere partie, on établiroit, à des diſtances à-peu-près égales, des échelles de colonies & de pépinieres, depuis les îles d'Hieres juſqu'à Strasbourg; on engage-

roit les directeurs de ces établiſſemens à tenir un journal météorologique exact, qui pût un jour découvrir l'humidité, le froid & le chaud moyens de chacun de ces endroits, qui dépend plus de la configuration de la nature & des voiſinages du terrein que de la latitude.

A la tête de ce journal & du regiſtre des expériences, on placeroit une deſcription topographique, & une analyſe chymique des différentes terres du canton; on auroit trois points connus, la latitude, le climat de ſituation, & la nature du ſol, qui ſerviroient à faire cheminer avec plus de nuances & plus de ſûreté, les plantes acclimatées dans chacun de ces lieux, qu'on voudroit pouſſer vers le nord ou vers le midi pour tâter leur docilité & en connoître les bornes; arrêtées dans leur marche directe, on les feroit paſſer par les lignes tranſverſales; & la France ſuppoſée partagée en un certain nombre de zones, chacune ſe trouveroit enrichie par le ſurcroît d'une collection de plantes exotiques utiles. Les races nouvelles & appropriées à la température qu'on obtiendroit par la voie des ſemis ſucceſſifs des plantes en expériences, ſe trouvant acclimatées dans la fécondation même, & d'une maniere plus arrêtée & plus inhérente à leur conſtitution, pourroient par-là même être conduites plus loin; & au bout d'une longue ſuite d'années, lorſqu'on aura obtenu de ces races naturaliſées dans toutes les colonies de notre échelle, il s'en faudra peu que toutes les eſpeces, ou du moins leurs analogues, ne ſe trouvent répandues dans tout le royaume.

Ces opérations, ces expériences multipliées, ſuivies, variées en différens ſols, en différentes ſituations, ſous diverſes températures, recueillies, rangées, confrontées, raiſonnées, fondues dans un corps d'ouvrage, ne pourroient manquer de jetter un grand jour ſur les voies de la nature, dans la dégénération & la régénération des plantes, le jeu des variétés, la formation des races, & de montrer dans ces métamorphoſes ſans nombre, dans ces améliorations progreſſives l'étendue de ſa puiſſance, productrice, & de ſa prodigue magnificence.

Ces lumieres venant à refletter ſur les nouvelles épreuves que l'on voudra tenter enſuite, & ſe mêlant à l'eſprit conjectural qui les guida d'abord, pourra un jour former une théorie, & peut-être nous mettre en état de diriger ces forces mouvantes vers des buts déſignés, & d'opérer à volonté de nouveaux développemens, & de nouvelles créations.

Ainſi l'homme ſe rendroit maître des reſſorts ſecrets de la végétation; une ſeconde fois il changeroit la face de la terre; peut-être actuellement, auſſi éloignée de ce qu'elle pourra devenir, qu'elle eſt différente de ce qu'elle étoit avant qu'on l'eût cultivée; & qui ſait ſi nous ne paroîtrons pas à demi-ſauvages à l'homme futur qui aura tout amélioré, tout épuré, tout régénéré, qui promenera ſes regards ſur ſes ouvrages, ſur cette terre jeune & belle, où il verra l'abondance briller ſous mille formes nouvelles & qui du ſein de cette demeure ſi riante, ſi ſaine, ſi riche, élevant les yeux vers les demeures ſuprêmes, ſe glorifiera dans le premier moteur, qui ne peut mieux manifeſter ſa puiſſance ſur ce globe de pouſſiere, qu'en montrant toute la perfectibilité de la nature, étendue par celle dont il a doué le chef de ſa création mortelle. Telle eſt la longue & magnifique perſpective qu'offre à nos yeux le projet de tranſplanter, d'acclimater, de ſemer, de reproduire, lorſqu'une forte envie de le réaliſer, & une entrepriſe ſérieuſe & perpétuée en aura fait une ſcience & un art par les lumieres de l'expérience & de la réflexion.

Pour tranſplanter les végétaux il n'eſt pas toujours néceſſaire de prendre tout le corps du végétal; ſa racine, quelque ſegment de racine, des ſurgeons, des marcottes, des morceaux de branches pour greffes ou pour boutures, les fruits, les ſemences ſuffiſent ordinairement.

A l'égard du plant enraciné, il faut, 1° l'arracher avant de le tranſporter, & cette opération a des regles; 2°. le tranſport, ſur-tout ſi le trajet eſt long, demande des ſoins: ils ſont relatifs à la nature & à l'eſpece du végétal, & à la partie du végétal dont on fait choix; 3°. la

maniere d'emballer eſt très-importante; 4° la plantation du plant, fatigué par le trajet, demande des attentions particulieres; 5° enfin lorſqu'on a tiré de loin quelque végétal d'utilité ou d'agrément, c'eſt dans la vue de le naturaliſer. Parcourons ces différentes branches de notre ſujet:

Arracher. On peut arracher de trois manieres, avec la motte, avec les racines habillées de terre & à racines nues; la premiere convient aux arbres délicats, précieux, difficiles à la repriſe ou qu'on veut déplacer dans le tems de la ſeve; elle eſt indiſpenſable pour pluſieurs eſpeces lorſqu'on veut leur faire ſubir un long trajet; la ſeconde eſt toujours utile, en particulier pour les longs tranſports, excepté le cas où un arbre élevé dans une terre trop forte & trop comprimée auroit ſes racines comme encroûtées & preſſées par cette terre, dont il faut alors le débarraſſer; la troiſieme méthode eſt celle qu'on met le plus ordinairement en uſage pour les grandes *tranſplantations*, pour les arbres de bonne repriſe, les arbres communs & ruſtiques; dans le cas même où l'on veut les tranſporter au loin, lorſqu'elle eſt bien faite, elle eſt ſouvent ſuffiſante, du moins à l'égard de ces eſpeces.

Arracher un végétal, c'eſt le tourmenter, le mutiler, le priver de ſes alimens, couper les canaux par où il puiſe ſa vie; & ſinon lui ôter ſon exiſtence, du moins ne lui en laiſſer que le principe & la faculté de s'en reſſaiſir, lorſqu'occupant ſa nouvelle demeure il y pompera peu-à-peu de nouveaux ſucs, au moyen des ſecours qu'on lui donnera: cruelle opération qu'il faut rendre la moins dangereuſe que l'on pourra. Pour arracher un arbre à racines nues, il faut prendre d'abord les mêmes précautions que ſi l'on vouloit le lever en motte.

Plongez la beche à une certaine diſtance du pied, à une diſtance d'autant plus grande que l'arbre ſera plus gros, & répétez circulement ces premiers coups de beche pour cerner la terre; creuſez ce cerne en rigole, approfondiſſez-le juſqu'à ce que vous ſentiez les premieres racines latérales; nettoyez alors le fond de ce petit foſſé, & coupez contre ſes parois extérieures ces racines étendues avec la beche, & mieux encore avec la hache, & le plus nettement qu'il ſera poſſible. A l'égard des racines qui s'enfoncent dans la terre, en ébranlant doucement l'arbre, vous ſentirez de quel côté elles ſe trouvent, alors vous fouillerez avec la beche inclinée, dont le manche repoſera ſur le bord du petit foſſé, & vous les couperez auſſi longues & auſſi nettement que vous pourrez. Lorſque vous ſerez bien aſſuré que l'arbre ne tient plus à rien, vous l'enleverez, non par ſa tige, vous riſqueriez de déchirer quelqu'une de ſes racines; mais en paſſant vos mains par-deſſous l'empâtement des racines, dont la terre s'éboulera doucement: ayant couché votre arbre à terre vous les déshabillerez avec une ſpatule ou avec les doigts, en prenant ſoin de ne pas les écorcher.

Si les arbres ainſi arrachés doivent être tranſportés fort loin; s'ils doivent être plus de cinq ou ſix jours en route, on les débarraſſe de toute la terre qui enveloppe les racines, on coupe même les principaux paquets de racines fibreuſes, ayant ſoin de mettre de l'onguent ſur les coupures; ces fibres auroient péri dans une longue route, elles ſe ſeroient pourries & auroient pu gâter les racines où elles ſont attachées; c'eſt pour éviter un plus grand mal qu'on eſt contraint de s'en défaire; mais il ne faut s'en priver que lorſqu'on ne peut faire autrement, car ces racines chevelues ſont bien intéreſſantes; ce ſont elles qui pompent les ſucs de la terre par des bouches & des ſuçoirs dont elles ſont pourvues; lorſqu'on a pu les conſerver fraîches en tranſplantant un arbre, elles ſont les premieres qui pouſſent; celles qu'on a un peu coupées du bout prennent par les côtés quantité de petites ramifications tendres & laiteuſes; celles qu'on a laiſſées de toute leur longueur, s'allongent du bout peu après l'établiſſement de l'arbre dans ſa nouvelle demeure. Si la plantation eſt faite de bonne heure en automne, les racines pouſſent avant l'hiver, il faut donc les conſerver avec le plus grand ſoin, tant qu'on le peut

ſans inconvénient ; & pour les arbres même qui doivent être tranſportés fort loin, quand ils ſont précieux, en petit nombre, ou peu pourvus de groſſes racines, il convient de conſerver ces paquets de fibres ; & pour cela il faut les envelopper avec de la terre fine, & leur faire à chacun une enveloppe de mouſſe fraiche. Il y a des arbriſſeaux qui n'ont que des racines de cette eſpece, & dont il faut conſerver la fraîcheur & la vie par des ſoins convenables durant le tranſport.

On vient de voir ce qu'il faut pratiquer pour très-bien arracher un arbre à racines nues ; lorſqu'on veut le lever en motte, il faut d'abord s'y prendre de la même maniere, avec cette différence ſeulement qu'il faut cerner la terre plus loin du pié de l'arbre, faire le foſſé plus large, en tailler le bord intérieur avec plus de précaution, & en battant un peu le tour de la motte pour lui donner de la conſiſtance & de la ſtabilité ; cela fait, on coupe ſur les parois de la motte les racines latérales, lorſque la terre n'eſt pas fort compacte, & qu'on peut craindre des éboulemens, on entoure la motte de baguettes perpendiculaires, diſtantes de cinq ou ſix pouces, & on les lie circulairement avec des liens d'oſier eſpacés de même ; cela fait, on travaille à détacher la motte de ſon fond : pour y parvenir, on pouſſe la beche tout-autour en l'inclinant ; on l'amincit de cette maniere également de tous les côtés, & l'on coupe nettement les racines qui plongent. Si l'arbre eſt gros, on paſſe enſuite une planche ou une civiere deſſous, & on incline deſſus la motte & l'arbre : on a ménagé un talut doux ſur le bord du foſſé qui répond à l'endroit par où l'on veut enlever l'arbre ; on pouſſe doucement la civiere ſur le talut : alors on l'enleve avec autant de monde qu'il en faut, eu égard à la peſanteur de l'arbre, dont un homme tient la tige dans une inclinaiſon convenable, juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé à la nouvelle demeure qu'on lui deſtine ; on poſe la civiere tranſverſalement au bord du trou, & levant la motte par-deſſous, on la poſe dans le trou : alors on la retire, on la pouſſe pour la placer convenablement par rapport aux points où l'arbre doit correſpondre ; un ouvrier la ſoutient de maniere que la tige ſoit perpendiculaire au terrein ; pendant ce tems-là un autre ouvrier pouſſe de la terre deſſous, pour la maintenir dans cette ſituation : on la butte pour l'affermir mieux, puis on comble le trou. J'ai tranſplanté de cette maniere de très-gros arbres avec le plus grand ſuccès.

Il y a des précautions préalables qui rendent la *tranſplantation* en motte encore plus ſûre & plus parfaite. Deſtinez-vous tel arbre en pépiniere ou en batardiere à être ainſi tranſplanté ? faites un labour circulaire & profond de deux ou trois fers de beche à une diſtance convenable autour du pié de l'arbre, & répétez cette opération deux fois l'année ; les racines latérales étant ainſi coupées dans tout le pourtour de la maſſe de terre qui formera déſormais la motte, pouſſeront dans l'intérieur quantité de ramifications dont l'empâtement donnera de la conſiſtance à cette motte & en préviendra les éboulemens, & aſſurera la repriſe de l'arbre. Aux derniers labours de l'année qui précédera la *tranſplantation*, on pourra même former d'avance le foſſé circulaire, ayant ſoin de ne lui donner que la moitié de la profondeur qu'il doit avoir. Nous avons oublié de dire qu'avant de tranſporter la motte, on peut, ſans nul riſque, en décharger le deſſus de toute la terre qui ſe trouve entre l'aire ſupérieure & les premieres racines latérales.

Emballage & tranſport du plant enraciné. L'emballage conſiſte dans la maniere de préparer & d'empaqueter les racines & dans la maniere de couvrir tout le paquet. Le tranſport, dans le choix de la voiture & les ſoins qu'on doit prendre du paquet dans la route ; à l'égard des arbres qu'on veut envoyer fort grands, & du plant de moyenne grandeur des eſpeces dures, à racines robuſtes, il n'y a qu'une maniere d'emballer qui ſoit praticable : il faut d'abord recouper nettement juſqu'au deſſous de la fente les racines qui ſe trouvent éclatées, & qui ſe pourriroient ſans cette précaution ; enſuite envelopper de mouſſe fraiche chaque racine & la lier avec des

oſiers fins ou de la filaſſe. Les racines ainſi garanties, on formera des paquets de huit ou dix arbres plus ou moins, ſuivant leur groſſeur. Pour former ces paquets, il faut prendre les arbres les uns après les autres, agencer & enlacer leurs racines les unes dans les autres, puis joindre les tiges: on liera les tiges en deux ou trois endroits avec des cordes de paille. Cela fait, on prend des javelles de paille longue de ſeigle qu'on étend par terre; on poſe l'empâtement de racines du paquet ſur le milieu de leur longueur, puis on retrouſſe la paille de tous côtés; on la lie contre le faiſceau des tiges; on en applique encore le long du faiſceau juſques par-delà le bout des fleches réunies, & on ajoute autant de liens d'oſier qu'il en faut pour bien aſſujettir par-tout cette couverture. Il faut alors recommencer la premiere opération, c'eſt-à-dire, envelopper une ſeconde fois le cul du paquet avec de la paille & l'aſſujettir de la maniere que nous l'avons dit: on finit par paſſer de la ficelle forte en pluſieurs ſens ſous le cul du paquet; on l'attache contre le lien le plus inférieur, & pour la mieux arrêter, on ajoute par-deſſus, au-deſſous de ce lien, un autre lien de corde bien ſerré. Il faut en général, pour les envois d'arbres, préférer les carroſſes publics aux rouliers; les rouliers font de détours pour charger & décharger ſucceſſivement leur voiture; pour faire ſoixante lieues, ils demeurent ſouvent juſqu'à deux mois en route, & vos arbres arrivent ſecs ou pourris.

Il convient auſſi de ne faire porter vos ballots d'arbres aux bureaux des meſſageries que la veille des jours où les carroſſes partent, & de bien vous aſſurer qu'ils ſeront employés dans les prochains envois; car ſi l'on ſe fie aux directeurs, ou à leurs ſous-ordres, ils laiſſeront là vos paquets pour peu qu'ils les gênent, & ne les chargeront ſouvent que quinze jours après, au grand détriment des arbres, dont ce délai fera périr le plus grand nombre. Le mieux eſt d'avoir une perſonne de confiance qui les voie charger, qui ait ſoin qu'on ne mette point d'autres paquets par-deſſus, & qu'ils ſoient bien attachés. Il faudra promettre pour boire au cocher, afin de l'engager à en prendre ſoin pendant la route: ces ſoins conſiſtent à voir ſi le paquet ne ſe dérange pas, à le replacer, à le relier s'il faut, à remettre la paille qui pourroit s'écarter ou ſe déchirer. Si la route eſt longue, ſi le tems eſt conſtamment doux & ſec, ſi c'eſt au printems que ſe fait l'envoi, il jettera de tems à autre de l'eau ſur les racines: s'il gele, ou ſi le tems eſt diſpoſé à la gelée, il faudra s'en bien garder. Les voitures par eau ſont plus lentes, mais les arbres n'y ſont pas fatigués, & cette voie peu diſpendieuſe eſt ſouvent préférable pour les gros envois, lorſqu'on en a la commodité. A l'égard du trajet de mer, on ne peut le faire ſubir à des arbres emballés de la maniere que nous venons de dire. Nous en parlerons lorſqu'il en ſera tems. La meilleure ſaiſon pour faire des envois, dans la maniere que nous venons de détailler, eſt octobre & novembre; ſi les arbres ont encore des feuilles, on les ôte, de crainte que par leur tranſpiration elles ne faſſent rider l'écorce. On peut encore, ſans trop de riſque, envoyer des arbres de l'eſpece & de la groſſeur de ceux dont il eſt queſtion depuis la fin de janvier, juſqu'en mars; mais plus avant dans la ſaiſon, on ſeroit en danger de les perdre à cauſe du hâle.

Lorſqu'on envoie du petit plant d'eſpeces peu délicates, faciles à la repriſe, & dont les racines ſont médiocrement fortes, il faut ſe ſervir d'une caiſſe de ſapin ou de peuplier à planches mal jointes, aſſujetties avec des liteaux: on mettra au fond un lit de mouſſe; enſuite on placera deſſus les jeunes arbres, après avoir enveloppé de mouſſe en particulier la racine de chacun; on en poſera alternativement un à un bout & un à l'autre par le côté des racines, & on continuera ainſi de les mettre les uns ſur les autres & de maniere que leurs ſommités viennent ſe baiſer au milieu de la caiſſe. Il faut obſerver que la caiſſe doit être beaucoup plus large que haute, afin de n'être pas dans le cas d'en mettre plus de quatre ou cinq les unes au-deſſus des autres. Lorſqu'on en aura placé ce que la caiſſe en peut contenir ſans les gêner, on mettra

par-deſſus le tout un lit de mouſſe aſſez épais pour qu'il s'éleve & s'enfle au-deſſus des bords de la boîte, afin qu'en la comprimant pour appliquer le couvercle, les arbres ſe trouvent aſſujettis.

A l'égard des marcottes foibles, des arbuſtes à racines grêles, des plantes à tiges ligneuſes, des arbres encore frêles, d'eſpeces rares, précieuſes ou délicates, & en particulier des arbres & arbuſtes toujours verds, qu'il faut en général tranſporter petits, & qui ſouffrent plus que les autres d'une trop longue interruption du mouvement de la ſeve, il faut auſſi les emballer dans une caiſſe légere & ajournée, mais avec plus d'attention dans leur arrangement & dans la préparation des racines.

Clouez ſur le fond intérieur de la caiſſe, à environ dix pouces de chaque bout, des morceaux de latte parallélement aux deux parois qui la terminent : enfoncez & élevez dans toute la longueur de cette latte, à quatre pouces les uns des autres, des petits bois arrondis, de la groſſeur du doigt, & coupez-les également par le haut, en ſorte qu'ils ſoient de niveau avec les bords de la caiſſe, & même un peu moins élevés. Cet agencement reſſemble à un rateau poſé ſur ſon dos, ou aux ridelles d'un chariot ; les petits arbuſtes étant empaquetés, comme nous le dirons ci-après, on en mettra un entre chaque paire de ridelles, de maniere que le bout des racines empaquetées touche juſqu'à la paroi du bout de la caiſſe, & on en diſpoſera ainſi autant de rangs les uns au-deſſus des autres que la hauteur de la caiſſe le pourra permettre. La même choſe doit ſe faire à chaque bout, en ſorte que les cimes des arbuſtes, ſuffiſamment eſpacées à leur origine, à cauſe de la groſſeur du paquet des racines, viendront ſe joindre & ſe croiſer dans le milieu de la caiſſe. Cela fait on mettra un lit de mouſſe par-deſſus la maſſe des paquets des racines, & non pas ſur les tiges & branches qui doivent être libres & aërées ; ce lit de mouſſe ſera aſſez épais pour que le couvercle, en le comprimant, aſſujettiſſe les racines : ce couvercle, fait de planchettes mal jointes, aſſemblées avec des lattes clouées, ſera cloué ſur les bords de la caiſſe & bien ficelé. Ces interſtices, & les trous qu'on aura faits d'eſpace en eſpace dans les parois de la caiſſe, ſerviront à donner paſſage à l'air dont la circulation eſt néceſſaire pour prévenir la moiſiſſure. Voici la maniere de préparer & d'empaqueter les racines. Si les arbuſtes que vous voulez tranſporter ont été élevés dans des pots, ou bien s'ils ſont en pleine terre, & qu'il ſoit poſſible de les enlever en motte, il ſera bon de ne pas négliger cette précaution, ſur-tout à l'égard des arbres les plus délicats ou les plus difficiles à la reprife : vous amincirez & arrondirez la motte juſqu'à ce qu'elle n'ait plus que le volume abſolument néceſſaire : cela fait, vous l'enveloppererez de mouſſe, ou de filaſſe, & vous l'aſſujettirez bien par pluſieurs révolutions de ficelle.

S'il n'a pas été poſſible de lever les arbuſtes en motte, ou ſi l'on craint de rendre la caiſſe trop lourde, il convient de s'y prendre de la maniere ſuivante.

Vous arracherez avec beaucoup d'attention le plant dont vous voulez faire l'envoi, en ſorte que ſes racines ayent à-peu-près toute leur longueur ; vous tournerez en ſpirale les racines les plus longues & vous entrelacerez les moyennes de maniere à former un empâtement de racines arrondi ; vous étendrez ſur une table une couche de mouſſe longue ou de filaſſe, & vous poſerez deſſus les racines de votre arbuſte ; vous aurez dans un pot un mélange de terreau & de bruyere ; vous en emplirez tout l'empâtement de racines, de maniere à en former une motte artificielle, alors vous l'emmailloterez avec votre mouſſe, & vous aſſujettirez le tout par pluſieurs révolutions de ficelle.

La meilleure ſaiſon pour faire des envois d'arbres, ſuivant cette méthode, eſt le mois d'août, la fin de ſeptembre, & la fin de mars pour ceux qui ne quittent pas leurs feuilles ; & à l'égard des autres, depuis la fin de ſeptembre juſqu'à la fin d'octobre, & tout le mois de février quand il le permet. Ils peuvent ſupporter un trajet de trois ou quatre cens lieues,

& peut-être d'avantage. Ils peuvent être juſqu'à trois mois en route ſans périr. Si l'envoi ſe fait de bonne heure en automne, les arbres pouſſeront dans un long trajet des racines fibreuſes; s'il ſe fait en printems, ils pouſſeront des bourgeons & même de fleurs dans la caiſſe.

Mais ce ſeroit en vain qu'un correſpondant auroit pris toutes ces précautions, ſi le cultivateur en recevant l'envoi s'y prenoit mal pour déballer la caiſſe & pour planter les arbuſtes qu'elle contient.

La caiſſe ouverte, il faut les tirer doucement les uns après les autres des ridelles où ils ſont engagés, en commençant par l'étage le plus élevé, & continuant ainſi juſqu'au dernier, & ayant ſoin de ne pas écorcher les tiges contre les ridelles & de bien démêler les rameaux qui ſe croiſent. Il eſt plus ſûr de couper en pluſieurs endroits la ficelle dont les mottes ſont environnées, que d'eſſayer de la délier; on y rencontre ſouvent de l'embarras, & les mottes ſe dérangent; ſi les arbres ont des mottes naturelles, il ne faut faire autre choſe aux racines que de tailler le bout de celles qui excédent; mais pour ceux qui n'ont qu'une motte artificielle, il convient de ſecouer doucement la terre fine qui la compoſe, de dérouler avec dextérité les racines, de les tailler, & d'étendre horiſontalement les latérales en les plantant. Dans les deux cas il eſt bon de mettre deſſus & à l'entour une bonne terre légere compoſée. Pour ce qui regarde les autres ſoins qu'on doit apporter dans la plantation des arbuſtes de ces envois, ils dépendent de l'eſpece, de la force de ces arbuſtes & de la ſaiſon où on les reçoit; détails qui ſe trouvent à leurs articles particuliers, & dans l'*art.* PLANTATION.

Il nous reſte à faire une obſervation très-importante; s'il arrive que les arbuſtes & les plantes ayent pouſſé dans la caiſſe, comme ces bourgeons, par la privation de l'air libre & de la lumiere, ſont devenus tendres, herbacés & ſans couleur, ils ſeroient la proie du ſoleil & de l'air trop actif, ſi on les y expoſoit ſans ménagement; toute la plante en ſouffriroit. Il convient donc de ne les expoſer que par dégrés à l'air ambiant & aux rayons ſolaires. Pour cet effet, ſi on les plante en des pots, ces pots doivent être placés d'abord dans une ſerre obſcure & pourtant aërée; de-là, au bout de quelques jours, derriere une charmille, puis contre un mur au nord, puis contre un mur au levant, & enfin à telle expoſition qui convient le mieux à chaque eſpece; ſi on les a plantés en pleine terre, il faut les couvrir d'une faitiere de paille, d'un toit de paillaſſon ou de telle autre couverture qu'on trouvera convenable, la laiſſer une quinzaine de jours, enſuite en diminuer l'épaiſſeur, puis l'ôter les matins & les ſoirs, puis ne la mettre qu'au plus chaud du jour, enfin l'ôter tout-à-fait; les pouſſes trop longues & trop étiolées, il eſt bon de les retrancher, car en cet état elles ſe rétabliſſent rarement.

Cette façon d'emballer & de tranſporter les plantes, eſt ſans contredit la meilleure qu'on puiſſe employer: elle pourroit ſervir dans nos colonies toutes les fois qu'on voudroit tranſporter de nouveaux plants d'eſpece utile pour les naturaliſer, & dans la vue de les cultiver en grand pour quelque objet de commerce.

Du tranſport des boutures, des morceaux de racine, des ſcions & des greffes. On verra dans l'*article* BOUTURE, la maniere de les choiſir, de les couper, de les tailler, & par quelles précautions préalables on les diſpoſe à pouſſer des racines: il s'agit maintenant de les emballer pour les tranſporter au loin.

Il s'y en trouve qui ne ſont pas terminés par un bouton, il eſt bon d'appliquer ſur la coupure ſupérieure de celles-là un mêlange de cire de poix blanche & de térébenthine; il faut ſe bien garder de les lier enſemble par paquets; celles du milieu manquant d'air, pourroient ſe deſſécher ou ſe chancir. Voici la maniere que nous avons éprouvé la meilleure: choiſiſſez un panier d'une grandeur proportionnée à la quantité de boutures que vous voulez envoyer; étendez d'abord au fond de ce panier un lit de mouſſe aſſez épais, mettez ſur ce lit de mouſſe un lit de bonne terre meuble de quatre

ou cinq pouces d'épaiſſeur ; vous ficherez vos boutures verticalement dans ce lit de terre à environ un pouce les unes des autres, en des rangées diſtantes de trois pouces, paralléles aux petits côtés des parois ; vous aurez des traverſes de jeunes branches de ſureau, dont vous aurez ôté la moëlle, & qui ſeront percées latéralement de pluſieurs trous comme une flûte traverſiere ; vous paſſerez ces bâtons à travers le panier vers la partie inférieure de chaque rang des boutures que vous lierez après, & vous répéterez la même opération à environ trois ou quatre pouces de la partie ſupérieure des boutures ; vous arroſerez bien tout le fond du panier, enſuite vous emplirez de mouſſe ſeche tous les intervalles qui ſe trouvent entre les treilllages paralleles des boutures, juſques par-deſſus leurs bouts ſupérieurs ; vous ajouterez un lit de mouſſe qui excede les bords du panier ; vous adapterez le couvercle en preſſant la mouſſe, & le liant fortement avec de bonne ficelle : il faut recommander aux cochers ou autres meſſagers, de plonger chaque huit jours dans l'eau le fond du panier, s'il ne gele pas & ſi le tems ne menace pas d'une gélée prochaine. On peut envoyer ainſi des boutures d'une partie du monde à l'autre. Les ſcions deſtinés à faire des greffes en ente, peuvent ſe tranſporter de la même maniere, avec beaucoup de ſuccès, en décembre, en février & en mars ; ceux qu'on aura reçus en décembre ſeront enterrés un à un, de trois ou quatre pouces de profondeur, contre un mur expoſé au nord ; on mettra de la litiere à leurs piés, & l'on appuyera en-devant contre le mur un bout de pailliaſſon : lorſque le tranſport des ſcions ne doit pas être long, on peut ſe contenter d'en ficher deux ou trois dans une pomme, & de la mettre dans une bourriche ou dans une boîte trouée ; le mieux eſt de les diſpoſer verticalement, de cacheter leur bout ſupérieur, de mettre une couche de terreau en-bas, de maniere qu'elle dépaſſe les pommes de deux ou trois pouſſes, & de remplir juſqu'en-haut avec de la mouſſe : on peut auſſi ſe ſervir avec ſuccès de très-gros navets ou turnips, de carottes, de betteraves, de gourdes, *&c.* on les vuidera & l'on arrangera dedans un certain nombre de ſcions ; on mettra ces racines ou fruits dans une boîte aërée, avec du foin menu au-deſſus pour les aſſujettir.

Tous les moyens dont nous venons de parler ſeroient encore inſuffiſans lorſqu'il s'agit de tranſporter des boutons ou des ſcions grêles, herbacés, chetifs, tels que les donnent certaines eſpeces délicates ou certains individus encore fort jeunes, peu acclimatés, ou qui ſont plantés dans un ſol peu convenable à leur végétation ; le deſſéchement, la chanciſſure gagnent bien plus vîte ces frêles boutures, & ces maigres ſcions : il n'y a qu'un moyen d'aſſurer le ſuccès de leur tranſport, c'eſt de les planter à demeure dans un petit panier ; on en garnira le fond & les parois de mouſſe, & on l'emplira d'une terre convenable. (*Voyez l'article* BOUTURE.) puis on les y plantera avec toutes les précautions requiſes ; on aura de petites baguettes qui traverſeront les mailles du panier & auxquelles on aſſujettira chaque bouture, afin de s'aſſurer qu'elles ne changent point de place. Dans le tranſport, ces baguettes ſerviront en outre à comprimer le lit de mouſſe qu'on aura étendu entr'elles pardeſſus la terre ; on les traverſera par d'autres baguettes liées à celles-ci à l'endroit où elles ſe croiſent ; le panier n'aura été rempli de terre que juſqu'à environ quatre ou cinq pouces de ſes bords, meſure de la partie des boutures ou ſcions qui ſera hors de terre. On arroſera la terre à pluſieurs repriſes, puis on emplira de mouſſe fine, de balles de blé ou d'autre choſe ſemblable, l'intervalle des boutures ou des ſcions juſqu'aux bords du panier.

On ajoutera un lit épais de mouſſe pardeſſus les bouts ; enſuite on adaptera le couvercle en comprimant, & on le liera avec de bonne ficelle. Ce panier étant arrivé à ſa deſtination, le cultivateur ſe contentera d'ôter la mouſſe d'entre les ſcions, & il enterrera le panier contre un mur au nord, juſqu'au tems de greffer en ente. A l'égard des paniers contenant des boutures, il les enterrera tout de ſuite dans une couche récente, & il leurdonnera les ſoins detaillés dans *l'article* BOUTURE

Les bout de branche, les bourgeons qu'on coupe en juillet & en août pour y lever des écuſſons, demandent encore plus de précautions dans l'emballage, & ne peuvent guere ſupporter un auſſi long trajet; la ſeve agiſſante dont elles ſont remplies, le chaud de la ſaiſon multiplient les dangers du deſſéchement & de la chanciſſure, & obligent à plus de ſoins pour prévenir ces accidens. Cependant on pourra ſe ſervir avec ſuccès des manieres d'emballer que nous avons décrites, en ayant ſoin d'imbiber un peu plus la terre & la mouſſe du fond des paniers, & de les rafraîchir plus ſouvent dans une longue route; ces bourgeons demandent quelque attention dans leur choix & leur préparation.

Il ne faut choiſir ni les plus forts, ils ont trop de ſucs; ni les plus foibles, ils ſe deſſéchent trop vîte; il faut préférer ceux qui tiennent le milieu entre ces extrémités, & choiſir le moment où leur écorce a déja pris quelque conſiſtance. Cet état de l'écorce varie dans ſes époques ſelon les eſpeces; ainſi il ne faut envoyer à la fois que les eſpeces dont le jeune bois prend dans le même tems ce degré de maturité; c'eſt plus ou moins tard dans les mois de juillet & d'août, ſuivant que la ſaiſon eſt avancée ou reculée; on coupe ces bourgeons nettement & l'on applique de la cire d'orangers ſur la coupure; s'ils ſont trop longs, on les coupe en pluſieurs morceaux & l'on met également de la cire à la coupure ſupérieure; mais le bourgeon pourvu de ſon bouton terminal eſt préférable à ceux qui ont eu deux coupures.

Nous avons éprouvé une aſſez bonne maniere d'emballer les bourgeons à écuſſons; on a une boëte légere de bois percée de pluſieurs trous, ou un panier d'une grandeur convenable; on étend au fond un lit de mouſſe imbibée; on couche ſur cette mouſſe les bourgeons d'une ſeule eſpece ſans qu'ils ſe touchent; on couvre cette couche de chanvre ſec; au-deſſus de ce chanvre on étend un lit de mouſſe humide; on y dépoſe les bourgeons d'une autre eſpece, & l'on continue ainſi juſqu'à ce que la boëte ſoit pleine: à chaque couche de bourgeons on attache une étiquette de plomb où ſe trouve le nom imprimé au moyen des lettres gravées ſur des poinçons; on peut ſe contenter de les marquer par les lettres de l'alphabet, rapportant ces lettres aux noms des eſpeces ſur un petit mémoire qu'on envoie dans une lettre à la perſonne à qui les greffes ſont deſtinées; ſi l'on ne peut remplir toute une couche de bourgeons de la même eſpece, il faut abſolument mettre une étiquette ou une marque à chacun: car il eſt eſſentiel de n'en pas faire de paquets, le contact mutuel les fait ſe chancir; c'eſt un des inconvéniens des envois faits dans des concombres vuides & fermés; l'humidité du concombre, la privation d'air contribuent auſſi à gâter ces bourgeons; ils arrivent ordinairement l'épiderme pourri, les bouts des pédicules des ſupports tombés & le ſupport nud déja fort altéré, & les écuſſons qu'on en tire réuſſiſſent très-rarement. Il y auroit cependant un moyen de ſe ſervir de ces fruits avec moins d'inconvéniens; ce ſeroit de les prendre moins mûrs, de les vuider avec ſoin, de n'y point trop entaſſer les bourgeons, & de faire quatre fentes aux concombres dans une partie de leur longueur: au reſte, l'emballage que nous avons décrit d'abord en parlant des boutures & des ſcions, ſeroit encore le meilleur pour les bourgeons à écuſſons; il ne s'agit que de trouver des correſpondans qui ſe veulent donner la peine de l'exécuter.

Lorſqu'on tire des greffes de fort loin, il faut préférer les ſcions aux bourgeons; la ſeve étant indolente dans le tems qu'on les envoie, ils ſupportent un plus long trajet ſans s'altérer. Comme l'ente ſe fait au printems & pouſſe tout de ſuite, on ne perd pas un moment pour la jouiſſance, & les ſujets ſur leſquels on fait cette greffe ne demandent aucune préparation préalable. On peut ſe borner à demander des écuſſons des eſpeces qui ne ſe greffent bien que de cette maniere; à l'égard des autres, les ſujets entés donneront, dès le même été, des écuſſons abondamment; il en faudra profiter, car les arbres provenus d'écuſſons ſont toujours plus beaux que les autres.

Enfin, quelques précautions qu'on ait

priſes, les boutures & les greffes peuvent arriver fatigués, & il ne ſera pas inutile d'indiquer les moyens de les reſtaurer. Dès qu'elles ſeront arrivées, on les examinera attentivement; on retranchera avec ſoin les parties chancies ou trop altérées, & on appliquera de la cire d'orangers ſur les coupures récentes; on les dépoſera enſuite dans un lieu obſcur & frais, & on les y laiſſera repoſer quelques jours. A l'égard de celles qui arrivent l'écorce ridée, il y a un point de deſſéchement où l'on ne pourra les rétablir, & qu'il ſeroit intéreſſant de déterminer par des expériences exactes. Celles que nous avons déja faites nous aſſurent qu'on peut parvenir à les remettre en bon état, pour peu qu'il y reſte de vie; il faut les laiſſer deux ou trois jours dans le premier dépôt dont nous avons parlé; enſuite plongez-les dans l'eau & les y laiſſez quelques heures; enterrez-les enſuite dans une terre fraîche à l'expoſition du nord; tirez-les de ce nouveau dépôt au bout de quelques jours, & fichez-les de la moitié de leur hauteur dans une bonne couche tempérée & ombragée de paillaſſons; lorſqu'on verra leur écorce bien tendue & bien liſſe, on pourra s'en ſervir après les avoir laiſſé reſſuer; il faut obſerver, à l'égard des ſcions & des écuſſons qu'on fait au printems, qu'ils ne reprennent que mieux un peu ridés. Les vaiſſeaux altérés & vuidés pompent la ſeve avec plus d'activité; dans ce cas, les écuſſons ſe levent de force avec la ſoie.

Envoi des ſegmens de racines. Il n'y a guere de parties des arbres dont l'envoi ſe puiſſe faire auſſi aiſément & auſſi ſûrement, & qui ſouffre un plus long trajet; c'eſt un nouveau motif de s'aſſurer par des expériences réitérées & variées de toutes les eſpeces qui ſe peuvent multiplier par cette voie. On connoît déja le genre des ſumacs, les bonducs, les acacias qui viennent fort bien de morceaux de racine; il eſt bien vraiſemblable qu'il n'y a guere d'eſpece qui ſe refuſât à ce moyen de multiplication, avec des modifications & des ſoins appropriés; il ſuffira de mettre un lit de mouſſe ou d'éponge au fond d'une petite caiſſe, de l'emplir à moitié d'une bonne terre légere humectée, & d'étendre au-deſſus les bouts des racines à un pouce les uns des autres; on achevera d'emplir la caiſſe avec la même terre; étendez par-deſſus le tout une couche de mouſſe; adaptez le couvercle en comprimant; clouez-le & l'aſſujettiſſez avec de la ficelle: c'eſt tout le ſoin que demande cet envoi qui doit toujours ſe faire depuis le mois d'octobre juſqu'au quinze février. Les oignons des plantes bulbeuſes & les tubercules ne ſont point dans le même cas; ce ne ſont point des racines, ce ſont des boutons; ils craignent l'humidité dans leur tems d'inertie & demandent de l'air; il faut les envoyer à part & bien ſecs, enveloppés de filaſſe, en des boîtes percées d'un grand nombre de trous; les plantes à racines fibreuſes veulent être emballées comme les arbuſtes délicats: à l'égard des plantes à racines charnues, dont la couronne eſt ſurmontée d'une touffe épaiſſe de feuilles, elles demandent quelques précautions particulieres; il faut garnir leurs racines de terre légere & les envelopper de mouſſe aſſujettie avec de la ficelle; il faut les poſer verticalement à côté les unes des autres, dans une boîte plate dont la hauteur ſera priſe ſur celle des plantes; il n'y en faut mettre qu'un ſeul étage; on preſſera de la mouſſe entre chaque touffe, puis on adaptera le couvercle qui doit être fort ajouté. Il nous eſt impoſſible d'entrer dans le détail de chaque collection de plantes, dont les racines différent de celles dont nous venons de parler; on les rapportera à ces trois eſpeces, ſuivant la reſſemblance qu'elles auront avec elles, & le correſpondant intelligent mettra dans leur emballage les modifications indiquées par leur nature particuliere.

Envoi des ſemences. C'eſt la maniere la plus facile, la plus ſûre, la plus utile, de tranſporter les végétaux. Entrons dans quelques détails préliminaires: il convient d'abord d'établir quelques grandes diviſions entre les différentes ſemences, c'eſt le moyen d'appliquer une méthode commune à toutes celles que des traits frappans de reſſemblance réuniront dans la même collection; ces reſſemblances ne

ſont point tant priſes de leur forme que de leur conſtitution, c'eſt cette conſtitution particuliere qui les ſoumet à autant de précautions néceſſaires pour les tranſporter avec ſuccès.

Diviſion des ſemences. 1° Les ſemences couvertes d'une enveloppe coriacée, comme les marrons, les glands, les pepins, *&c.*

2° Les ſemences couvertes d'une enveloppe boiſeuſe, la noix, la noiſette, les amandes, les gros noyaux, *&c.*

3° Les ſemences de moyenne groſſeur, contenues en des capſules ou ſiliques.

4° Les très-petites ſemences contenues en des capſules ſeches.

5°. Les ſemences renfermées en des cônes.

6° Les cônes très-lâches ou nuds, comme ceux des bouleaux, de l'aulne & du tulipier.

7°. Les petites baies qui contiennent nombre de petites ſemences, comme les fraiſiers, les mûres, les arbouſes, les baies de l'amelanchier, *&c.*

8°. Les noyaux huileux, contenus en des baies comme celles de lauriers, lauriers-tulipiers, lauriers-ceriſes, chionante.

9°. Les ſemences oſſeuſes qui ne viennent pas d'un fruit charnu.

10°. Les ſemences oſſeuſes, contenues en des baies comme celles des houx, des épines, *&c.*

11° Les petites ſemences à aigrette.

12° Les ſemences garnies de duvet & les ſemences infiniment petites, comme celles des kalmias, clethra, *&c.*

Les premieres ſe rident & ſe deſſéchent aiſément à l'air libre; le trop d'humidité les gâte bientôt; c'eſt pourquoi on les enverra en du ſable fin & ſec: ſi le trajet n'eſt point fort long & que l'envoi ſe faſſe vers le printems, on pourra les mettre dans du ſable fin & humide, mêlé de terreau; ils y germeront, & ce ſera un avantage; en les retirant de la boîte pour les planter tout de ſuite, on les verra lever au bout de quelques jours.

Les ſecondes étant long-tems à germer, doivent ſe tranſporter en du ſable médiocrement humide; elles s'y préparceront à la germination.

Les troiſiemes ſont de deux eſpeces; celles contenues en des ſiliques, comme les pſeudo-acacia, peuvent s'envoyer dans les ſiliques cloſes; ſi on les enterre, il faut les mettre en du ſable ſec; les autres qui ſont des amandes recouvertes d'une capſule, comme celles des érables & des frênes, & qui ſont long-tems à germer, peuvent à nud ſupporter un aſſez long trajet; mais on avancera leur germination, en les ſtratifiant dans du ſable fin & un peu humide.

Les quatriemes doivent s'envoyer dans les capſules, & les capſules ſtratifiées dans du ſable ſec.

Les cinquiemes demandent une diſtinction; les cônes proprement dits ſont de deux eſpeces, les cônes exactement fermés & ceux dont les écailles qui baillent un peu, s'ouvrent, s'étendent, ſe détachent aiſément, & laiſſent échapper leurs ſemences. Les premiers cônes doivent toujours s'envoyer entiers; la ſemence qui y eſt exactement cloſe & privée d'air, s'y conſerveroit dix ans. A l'égard des autres, comme les cônes de ſapin proprement dit, du pin du lord Weymouth, des ſapinettes d'Amérique, *&c.* il faut envoyer les cônes en du ſable fin, il remplira l'intervalle des écailles & conſervera les ſemences; on peut auſſi les en tirer & les envoyer mêlés avec du ſable fin.

Les ſixiemes peuvent ſe broyer dans la main, & les graines & écailles pêle-mêle peuvent être envoyées dans du ſable ſec; mais le mieux ſeroit de ſaiſir le moment où les cônes d'aulnes & des bouleaux ſont près de verſer leurs ſemences; en les ſecouant l'un après l'autre, on en tire les ſemences pures qu'il faut mêler avec partie égale de ſable ſec & très-fin.

Les ſeptiemes ſont contenues dans des baies molles; il faut les tirer par des lotions (*Voyez* les *articles* ALATERNE, ARBOUSIER, MURIER, GROSEILLER. Les graines extraites de cette maniere & bien ſéchées, il faut les mêler avec partie égale de ſable fin & ſec, mêlé de terreau ſec & tamiſé.

Les huitiemes ſont celles qui demandent le plus de précautions & qui ſouffrent le plus impatiemment un long trajet; l'huile qu'elles

qu'elles contiennent ſe rancit aiſément, lorſqu'il ſe paſſe trop de tems entre leur point de maturité & la germination; on peut envoyer les baies ſeches dans du ſable ſec, & mêlé de terreau tamiſé, ou dépourvues de leur pulpe dans du ſable un peu humide couvert de mouſſe; mais le ſeul moyen ſûr, ſi le trajet eſt très-long, c'eſt de les ſemer à demeure en des terrines ou petites caiſſes de bois, trouées par-deſſous & par les côtés, emplies d'un mélange de terre convenable à chaque eſpece (*voyez* les articles de chacune). Lorſqu'elles ſeront ſemées & ſuffiſamment recouvertes de terre, on en unira la ſurface, en preſſant avec une planchette; on étendra deſſus un lit épais de mouſſe, on appliquera deſſus un couvercle de bois percé de pluſieurs trous, en la comprimant, & l'on aſſujettira ce couvercle par pluſieurs révolutions de ficelle, ou tel autre moyen convenable qu'on pourra imaginer. Dès que ces terrines ſeront arrivées, on les enfoncera dans une couche récente, tempérée, en plein air, ſi c'eſt au printems ou en été, & ſous une caiſſe vitrée, ſi c'eſt en hiver; on ne négligera rien pour favoriſer & hâter la germination des graines.

Les neuviemes ſont des baies farineuſes à noyaux oſſeux qui ne germent que la ſeconde année; il faut les ſtratifier avec du terreau tamiſé & du ſable fin, dans des pots couverts de mouſſe, afin qu'elles ne perdent pas de tems pour la germation. Les dixiemes s'envoient de même.

Les onziemes doivent être privées de leurs aigrettes, par le froiſſement ou telle autre manipulation qui paroitra convenable; ces aigrettes ſoyeuſes s'imbibent de l'humidité & font pourrir les graines; il les faut mêler avec partie égale de ſable très-fin & très-ſec: on les ſeme avec ce mélange.

Les douziemes s'envoient de même; à l'égard des graines de ſaule & de peuplier & de celles qui leur reſſemblent, *voyez* l'*article* SAULE.

Toutes ces précautions ſeroient inutiles, ſi le correſpondant n'avoit pas eu le plus grand ſoin de recueillir les ſemences par des tems convenables & dans leur point de maturité. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

TRANSPORT, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un acte qui fait paſſer la propriété de quelque droit ou action d'une perſonne à une autre, par le moyen de la ceſſion qui lui en eſt faite; ainſi *tranſport* & *ceſſion* en ce ſens ne ſont qu'une même choſe.

Celui qui fait le *tranſport* eſt appellé *cédant*, & celui au profit duquel il eſt fait eſt appellé *ceſſionnaire*.

Le *tranſport* ſe fait avec garantie ou ſans garantie, ce qui dépend de la convention.

Le cédant eſt cependant toujours garant de ſes faits & promeſſes.

Le *tranſport* ne ſaiſit que du jour qu'il a été ſignifié, c'eſt-à-dire qu'il n'a d'effet contre le débiteur & les autres tierces perſonnes que du jour qu'il a été ſignifié & copie donnée au débiteur.

Le défaut de ſignification au débiteur opere,

1°. Que le payement fait au cédant eſt valable, ſauf le recours du ceſſionnaire contre le cédant.

2°. Qu'un créancier du cédant, même poſtérieur au *tranſport* non-ſignifié, peut ſaiſir & arrêter la dette cédée.

3° Qu'un ſecond ceſſionnaire du même effet ayant fait ſignifier le premier ſon *tranſport*, eſt préféré au premier ceſſionnaire.

L'acceptation du *tranſport* de la part du débiteur, équivaut à une ſignification.

Il y a certaines choſes dont on ne peut faire valablement un *tranſport* à certaines perſonnes, comme des droits litigieux aux juges, avocats, procureurs. *Voyez* DROIT LITIGIEUX.

Les ceſſions & *tranſports* ſur les biens des marchands en faillite ſont nuls, s'ils ne ſont faits au-moins dix jours avant la faillite. Ordonn. du commerce, *tit. xj. art.* 4.

La délégation eſt différente du *tranſport*, en ce qu'elle ſaiſit ſans être ſignifiée, mais il faut qu'elle ſoit faite du conſentement du débiteur, ou par lui acceptée. *Voyez* DÉLÉGATION. (*A*)

TRANSPORT, (*Commerce.*) action par laquelle on fait paſſer une choſe d'un lieu

ou d'un pays en un autre. Le *tranſport* des marchandiſes par eau étant plus commode, plus aiſé, & infiniment moins coûteux que par terre, demande tous les ſoins du gouvernement pour le procurer au commerce. (*D. J.*)

TRANSPORT, *terme de Teneur de livres*, ce mot ſe dit du montant des additions des pages qui ſont remplies, que l'on porte au commencement des autres pages nouvelles; il faut bien prendre garde de ſe tromper dans le *tranſport* qui ſe fait dans les livres, du montant des pages. *Ricard.* (*D. J.*)

TRANSPORT, TRANSPORTER, (*Jardinage.*) ſe dit des terres que l'on enleve d'un baſſin, d'un canal, d'un boulingrin, ou bien des terres qu'on apporte pour conſtruire une terraſſe, une platte-forme, un belvedere.

Il y a quatre manieres de *tranſporter* les terres, dans les tombereaux tirés par des chevaux, des camions trainés par deux hommes, des paniers mis ſur des ânes, & dans des brouettes ou des hottes ſervies par des hommes.

Les deux premieres manieres ſont à préférer, quand le lieu où on *tranſporte* les terres eſt fort éloigné; un tombereau à un cheval contient environ 6 piés cubes de terre, & vaut trois ou quatre voyages d'un âne qui porte 2 piés cubes dans ſes deux paniers; les camions contiennent ordinairement 8 piés cubes, en ſorte qu'il faut vingt-quatre tombereaux tirés par deux chevaux, contenant 9 piés cubes de terre, pour contenir une toiſe cube de terre; quand ils ne ſont tirés que par un cheval, il faut trente-ſix tombereaux.

Lorſque la diſtance eſt peu conſidérable, on peut ſe ſervir des ânes ainſi que des brouettes, ou des hottes qui ne contiennent qu'un pié cube de terre; ainſi un âne en porte le double à-la-fois, & on eſtime que trois cens hottes, brouettes médiocrement chargées contiennent une toiſe cube de terre.

La ſituation des lieux aſſujettit à l'une de ces quatre manieres, telle que ſeroit une deſcente un peu roide ſur un côteau, où il faut abſolument des hotteurs.

S'il ſe trouvoit des rochers dans les terres, on y fera ranger des fagots autour de chaque roche; on y mettra le feu, & quand la braiſe ſera bien échauffée on jettera de l'eau deſſus, ce qui la fera fendre & éclater avec bruit. C'eſt ainſi que le grand Annibal en paſſant les Alpes, fit diſſoudre les rochers, au rapport de Tite-Live; il ſe ſervit de vinaigre au-lieu d'eau. *eamque (quum & vis ventis apta faciendo igni coorta eſſet) ſuccedunt, ardentiaque ſaxa infuſo aceto putrefaciunt.* Titi-Livii, *lib. XXI. n°.* 37.

On *tranſporte* des arbres en motte emmanequinée, ſoit ſur de petits chariots appellés *diables*, ou ſur de plus grands avec des chaînes de fer qui les attachent.

Les orangers & les arbres encaiſſés d'une moyenne force, ſe *tranſportent* ſur des civieres ou ſur des traîneaux; deux hommes les portent encore avec de groſſes cordes attachées à des crochets qui embraſſent les quatre piliers de la caiſſe; des chariots tirés par des chevaux ſervent à *tranſporter* les grands arbres.

TRANSPOSER, v. a. & n. (*Muſique.*) ce mot a pluſieurs ſens en muſique.

On *tranſpoſe* en exécutant, lorſqu'on *tranſpoſe* une piece de muſique dans un autre ton que celui où elle eſt écrite. *Voyez* TRANSPOSITION, (*Muſiq.*) On *tranſpoſe* en écrivant, lorſqu'on note une piece de muſique dans un autre ton que celui où elle a été compoſée; ce qui oblige non-ſeulement à changer la poſition de toutes les notes dans le même rapport, mais encore à armer la clé différemment ſelon les regles preſcrites à l'*article* CLÉ TRANSPOSÉE, (*Muſique.*) Enfin l'on *tranſpoſe* en ſolfiant, lorſque ſans avoir égard au nom naturel des notes, on leur en donne des relatifs au ton, au mode dans lequel on chante. *V.* SOLFIER. (*S*)

TRANSPOSITIF, VE, adj. (*Gram.*) M. l'abbé Girard (*Princip. diſc. I. tom. I. pag.* 23.) diviſe les langues en deux eſpeces générales, qu'il nomme *analogues* & *tranſpoſitives.*

Il appelle *langues analogues*, celles dont la ſyntaxe & la conſtruction uſuelle ſont tellement analogues à l'ordre analytique, que la ſucceſſion des mots dans le diſcours y ſuit la gradation des idées.

Il appelle *langues tranſpoſitives*, celles qui dans l'élocution donnent aux noms & aux adjectifs des terminaiſons relatives à l'ordre analytique, & qui acquierent ainſi le droit de leur faire ſuivre dans le diſcours une marche entiérement indépendante de la ſucceſſion naturelle des idées. *Voyez* LANGUE, *art. iij.* §. 1. (*B. E. R. M.*)

TRANSPOSITION, ſ. f. *en Algebre*, ſe dit de l'opération qu'on fait en tranſpoſant dans une équation un terme d'un côté à l'autre; par exemple, ſi $a + c = b$, on aura en retranchant de part & d'autre c, $a + c - c = b - c$, ou $a = b - c$, où l'on voit que le terme c eſt tranſpoſé du premier membre au ſecond avec un ſigne contraire à celui qu'il avoit. On ne fait aucun changement dans une équation en tranſpoſant ainſi les termes d'un membre dans l'autre, pourvu qu'on obſerve de leur donner des ſignes contraires. Par exemple, ſi on avoit $a - c = b$, on auroit en ajoutant de part & d'autre c, $a - c + c = b + c$, ou $a = b + c$; les regles des *tranſpoſitions* ſont fondées ſur cet axiome, que ſi à des quantités égales on en ajoute d'égales, ou qu'on en retranche d'égales, les tous dans le premier cas ſeront égaux, & les reſtes dans le ſecond. (*O*)

TRANSPOSITION, *en Muſique*, eſt le changement par lequel on tranſporte une piece de Muſique d'un ton à un autre.

Je ſuppoſe qu'on ſait déjà qu'il n'y a proprement que deux modes dans la muſique; de telle ſorte que compoſer en tel ton, n'eſt autre choſe que fixer ſur telle ou telle tonique le mode qu'on a choiſi. Mais comme l'ordre des ſons ne ſe trouve pas naturellement diſpoſé ſur toutes ces toniques, comme il devroit être pour y établir le mode, on corrige cette irrégularité par le moyen des diéſes ou des bémols dont on arme la clé, *voyez* CLÉ TRANSPOSÉE. Quand on a donc compoſé un air dans quelque ton, & qu'on le veut tranſpoſer dans une autre, il ne s'agit que d'en enlever ou abaiſſer la tonique & toutes les notes d'un ou pluſieurs degrés, ſelon le ton qu'on a choiſi; puis de changer l'armure de la clé, conformément à ce nouveau ton; tout cela eſt égal pour les voix; car en appellant toujours *ut* la tonique du mode majeur, & *la* celle du mode mineur, tous les tons leur ſont indifférens, & c'eſt l'affaire des inſtrumens, *voyez* GAMME, MODE. Mais ce n'eſt pas pour ceux-ci une petite attention de tranſpoſer dans un ton ce qui eſt noté dans un autre: car quoiqu'ils ſe guident par les notes qu'ils ont ſous les yeux, il faut que leurs doigts en touchent de toutes différentes, & qu'ils les alterent différemment, ſelon la différence de l'armure de la clé pour le ton noté & pour le ton tranſpoſé: de ſorte que ſouvent ils doivent faire des diéſes, où ils voient des bémols, & *vice verſâ*, &c.

C'eſt un des grands avantages du ſyſtême dont nous avons parlé au mot *notes*, de rendre la muſique notée par cette méthode également propre à tous les tons en changeant une ſeule lettre; ce qui, ce me ſemble, met pour les inſtrumens ces nouvelles notes au-deſſus de celles qui ſont établies actuellement. *Voyez* NOTES. (*S*)

TRANSSUBSTANTIATION, (*Théol.*) *tranſſubſtantiatio*, pris dans un ſens général, ſignifie le changement d'une ſubſtance en une autre. Ainſi le changement de la verge de Moïſe en ſerpent, des eaux du Nil en ſang, de la femme de Loth en ſtatue de ſel, furent des *tranſſubſtantiations* ſurnaturelles: mais le changement des alimens que nous prenons, en la ſubſtance de nos corps, n'eſt qu'une *tranſſubſtantiation* naturelle. *Voy.* SUBSTANCE.

TRANSSUBSTANTIATION, dans un ſens plus particulier, eſt la *converſion* ou le *changement miraculeux* qui ſe fait de toute la ſubſtance du pain en la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt, & de toute la ſubſtance du vin en celle de ſon ſang, en vertu des paroles de la conſécration dans le ſacrément de l'euchariſtie; en ſorte qu'il ne reſte plus que les eſpeces ou apparences du pain & du vin, ſelon la doctrine de l'égliſe romaine.

Ce *mot* fut introduit dans l'égliſe au concile de Latran en 1215, pour obvier

aux équivoques des Manichéens de ce tems-là. Mais ſi l'expreſſion étoit nouvelle, la choſe qu'elle énonçoit ne l'étoit pas, comme le remarque M. Boſſuet.

Les Proteſtans rejettent unanimement le *mot* de *tranſſubſtantiation*, même les Luthériens, quoiqu'ils ne nient pas la préſence réelle. Ils y ont ſubſtitué ceux d'*impanation* & de *conſubſtantiation*. *Voyez* IMPANATION & CONSUBSTANTIATION.

Les Calviniſtes, les Zuingliens, les Anglicans & tous les autres prétendus réformés qui expliquent ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Hoc eſt corpus meum*, dans le ſens figuré, abhorrent auſſi le nom de *tranſſubſtantiation*. L'égliſe romaine l'a conſervé comme très-propre à exprimer le miracle qui s'opere dans l'euchariſtie. Et pour prémunir ſes enfans contre les fauſſes interprétations que les Sacramentaires donnent aux paroles de la conſécration, elle a déclaré, dans le premier chapitre de la treizieme ſeſſion du concile de Trente, que dans la *tranſſubſtantiation* le corps & le ſang de notre ſeigneur Jeſus-Chriſt ſe trouvent réellement, véritablement & ſubſtantiellement ſous les eſpeces du pain & du vin. Le concile ajoute que par le mot *véritablement*, il entend proprement, & non pas par ſignification, comme ſi l'euchariſtie n'étoit autre choſe que le ſigne du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt; que par le terme *réellement*, il entend *de fait*, & non pas ſeulement en figure ou une préſence par la foi, comme ſi l'euchariſtie n'étoit qu'une figure ou repréſentation du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & qu'on ne l'y reçut que par la foi; & enfin, que par *ſubſtantiellement*, il entend *en ſubſtance*, & non *en vertu* ou *par énergie*. Ainſi le ſens de *vérité* eſt oppoſé à celui de *ſigne*; le ſens de *réalité* à celui de *figure* ou de *perception par la foi*; & celui de *ſubſtance* exclut le ſens de *vertu* ou d'*énergie*.

Voilà ce qu'a décidé l'Egliſe ſur ce point; mais elle n'a pas interdit aux Théologiens & aux Philoſophes la liberté d'imaginer des ſyſtêmes pour expliquer la maniere dont le pain & le vin ſont changés réellement au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, & comment les accidens du pain & du vin ſubſiſtent après la conſécration, quoiqu'il n'y ait plus réellement ni pain ni vin. Nous allons donner l'analyſe des différens ſyſtêmes qui ont paru ſur ces deux queſtions, & nous indiquerons ce qu'il en faut penſer.

Il y a trois ſyſtêmes différens ſur la maniere dont s'opere la *tranſſubſtantiation*: celui des Péripatéticiens, celui de M. Cally, & celui de M. Varignon.

1° Les Péripatéticiens, en reconnoiſſant que toute la ſubſtance du pain & du vin eſt réellement changée en la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, ſoutiennent que l'étendue actuelle du pain & du vin ſubſiſte dans tout ſon entier. Le corps de Jeſus-Chriſt ſelon eux, quoique réellement animé & organiſé dans l'euchariſtie, ne s'y trouve pas actuellement étendu. L'étendue du pain & du vin, ſuivant leurs principes, demeure après la conſécration, & exiſte ſans ſujet d'inhéſion. Ce ſyſtême ſuppoſe qu'un corps en demeurant vrai corps, peut être dépouillé de ſon extenſion actuelle; & que l'extenſion actuelle d'un corps peut ſubſiſter, quoique ce corps lui-même ne ſubſiſte plus. Mais outre que ce principe eſt faux, cette hypotheſe eſt contraire aux ſentimens des peres qui reconnoiſſent dans l'euchariſtie le même corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt né de la vierge Marie, qui a été crucifié, &c. Or qui peut concevoir un pareil corps ſans étendue actuelle? Enfin, l'étendue interne qu'ils ſuppoſent, par laquelle un corps eſt étendu, par rapport à lui-même, ſans l'être par rapport aux corps qui l'environnent, eſt auſſi inſoutenable, que leur ſubſiſtance d'accidens ſans ſujet d'inhéſion eſt imaginaire.

2° M. Cally, profeſſeur de Philoſophie dans l'univerſité de Caen, & diſciple de Deſcartes, a prétendu que l'union réelle de l'ame & de la divinité de Jeſus-Chriſt avec le pain & le vin euchariſtique, forment le corps de l'homme-Dieu préſent ſur nos autels. Suivant le principe de ce philoſophe, toute matiere, de quelqu'eſpece qu'elle ſoit, eſt également ſuffiſante pour conſtituer le corps de l'homme. Dès que l'ame humaine ſe trouve unie à une portion de matiere quelle

qu'elle puiſſe être ; il en réſulte ſelon lui un homme proprement dit.

M. Nicole a réfuté ſolidement ce ſyſtême dans ſa *LXXXIIIme. lettre.* Mais il ſemble contraire à la foi de l'Egliſe, qui par le corps de Jeſus-Chriſt préſent ſur nos autels, n'entend pas une nouvelle matiere ſéparée & diſtinguée de celle qui compoſe le corps de Jeſus-Chriſt dans le ciel, mais le même corps qu'il a pris dans le ſein d'une vierge, qui a ſouffert pour nous, *&c.* ce que M. Cally n'explique point, en ſuppoſant que l'ame & la divinité de Jeſus-Chriſt s'uniſſent au pain & au vin pour former ſon corps.

3° M. Varignon, profeſſeur de Mathématique au college de Mazarin, & de l'académie royale des Sciences, admit en partie le ſyſtême de M. Cally, & y ajouta du ſien. Il admet une organiſation réelle dans chacune des parties intérieures du pain & du vin, & ſe fonde enſuite ſur ces principes. Il établit, 1° que la matiere eſt diviſible à l'infini ; qu'il n'eſt point de portion de matiere, quelque petite qu'elle ſoit, qui ne puiſſe, par les divers arrangemens de ſes parties, devenir tel ou tel corps : fer, froment, pain, vin, os, chair, ſang ; & qu'en conſéquence il n'y a aucune eſpece de corps qui par les différentes diſpoſitions des parties qui le compoſent, ne puiſſe être converti en une autre eſpece de corps. 2° Il établit que la grandeur & la ſtructure du corps ſont abſolument indifférentes à la nature de l'homme ; parce que les enfans, les pigmées & les géans ſont également des hommes. 3° Qu'un enfant qui eſt grand d'un pié, en venant au monde, & qui parvient enſuite à la grandeur de ſix piés, eſt toujours le même homme ; & il conclut de cette maxime qu'un homme de ſix piés peut être réduit à un pié, & même diminuer par degrés juſqu'à l'infini, ſans ceſſer d'être le même homme & d'avoir le même corps. 4° Il ſoutient que l'identité de la matiere n'eſt pas néceſſaire pour l'identité du corps : la raiſon qu'il en donne, eſt qu'il n'y a aucun homme, de quelque âge qu'il puiſſe être, qui ne ſoit cenſé avoir le même corps qu'il avoit en naiſſant, quoiqu'il ne lui reſte peut-être plus aucune portion de la matiere qui compoſoit ſon premier corps. Quelque diverſité, ajoute-t-il, qu'il y ait dans le corps d'un homme, par rapport à la matiere qui compoſoit ſon corps dans l'enfance, & ce qui le compoſe dans la vieilleſſe, cette diverſité n'empêche pas que ce ne ſoit toujours le même corps. L'unité & l'identité du corps ne ſe retirent pas de l'unité & de l'identité des parties qui le forment : elles puiſent leur ſource, leur fondement, leur origine dans l'unité & l'identité d'ame. 5°. Il établit que l'homme n'eſt pas eſprit ſeulement, mais un eſprit joint à un corps. Ainſi pour conſtituer deux hommes, conclut-il, il faut deux corps & deux ames. Si pluſieurs corps, ajoute-t-il, étoient animés par la même ame, ils ne formeroient pas pluſieurs hommes ; ils n'en compoſeroient qu'un : & dès-lors il eſt clair que cet homme pourroit dans le même tems, ſans être reproduit, ſe trouver en pluſieurs lieux ; puiſque les différens corps qu'il avoit en différens pays & en différens lieux, ſeroient unis à une même ame.

Ces principes poſés, voici de quelle maniere M. Varignon entreprend de prouver la poſſibilité de la préſence réelle, & d'éclaircir la nature de la *tranſſubſtantiation.* Dieu, dit-il, à la prononciation des paroles de la conſécration, imprime ſur chaque partie ſenſible de l'hoſtie le mouvement qu'il faut pour leur donner une nouvelle configuration propre au corps humain ; & dans le moment même de la formation de ces petits corps organiſés, il joint à chacun d'eux l'ame de Jeſus-Chriſt : chaque particule ſenſible du pain fait un tout, dont Dieu change l'arrangement & l'ordre intérieur. De ce changement qui ſe fait dans chacune des parties ſenſibles du pain réſultent des os, de la chair, des arteres, des veines & du ſang qui forment un corps organiſé ſemblable au nôtre, & que l'ame de Jeſus-Chriſt vient animer. Dans ce ſyſtême, chaque partie ſenſible du pain fait un ſeul corps individuel, qui ſe trouve le même dans chaque étendue ſenſible des particules de matiere qui étoient pain avant la con-

ſécration : ces différentes particules de matiere devenues le corps de Jeſus-Chriſt, peuvent être diviſées les unes des autres, ſans que l'ame qui leur eſt unie ſouffre pour cela aucune diviſion. Il faut dire la même choſe du corps humain, qui réſulte de l'union de ces petites particules de matiere à une même ame. Ce corps n'eſt ſujet à aucune ſéparation des parties. Les différentes particules de pain qui deviennent intérieurement le corps de Jeſus-Chriſt par la prononciation des paroles de la conſécration, conſervent toujours entr'elles le même ordre ſenſible, & le même arrangement qu'elles avoient lorſqu'elles étoient pain ; il n'eſt donc pas étonnant qu'ayant la même ſuperficie, elles continuent à exciter en nous les mêmes ſenſations.

Ce ſyſtême eſt ſans doute ingenieux & ſoutenu dans toutes ſes parties. Mais il ne s'en écarte pas moins de la foi catholique. Car 1° celle-ci appelle l'euchariſtie un *myſtere impénétrable* à la raiſon humaine, & M. Varignon ne laiſſe dans l'euchariſtie qu'un pur miracle ; il en exclut le myſtere. 2°. Elle enſeigne que le corps de Jeſus-Chriſt qui ſe trouve dans l'euchariſtie eſt le même qui eſt né d'une Vierge, qui a ſouffert, qui eſt réſſuſcité ; & ſelon M. Varignon, le corps de Jeſus-Chriſt qui eſt ſur l'autel, eſt formé dans l'inſtant de la matiere du pain & du vin.

3° La foi nous enſeigne que Jeſus-Chriſt n'a qu'un corps, & M. Varignon donne à Jeſus-Chriſt autant de corps organiſés qu'il y a de parties ſenſibles dans le pain. 4°. M. Varignon prétend qu'il n'y a que les parties intérieures du pain qui ſoient changées, & que les parties ſenſibles demeurent toujours les mêmes, puiſqu'elles gardent toujours entr'elles la même ſituation & le même arrangement. Or cette partie ſeule de ſon ſyſtême eſt directement oppoſée à la *tranſſubſtantiation*, qui, dans le ſens défini par le concile de Trente, eſt la converſion de *toute* la ſubſtance du pain au corps de Jeſus-Chriſt & de *toute* la ſubſtance du vin en ſon ſang, c'eſt-à-dire de toutes les parties, tant ſenſibles qu'intérieures.

Il y a divers ſyſtêmes pour expliquer quelle eſt la nature des eſpeces euchariſtiques qui frappent nos ſens après la *tranſſubſtantiation*, & pour fixer en quoi elles conſiſtent. L'école en fournit trois, celui des Péripatéticiens, celui du P. Maignan, religieux minime, & celui de Rohault le cartéſien.

1° Les Péripatéticiens ſoutiennent que les apparences du pain & du vin ſont quelque choſe de réel qui ſubſiſte hors de nous. Ils croient que ce ſont des accidens abſolus, qui excitent ſans aucun ſujet d'inhéſion ; quelques-uns même d'entr'eux vont juſqu'à dire qu'on ne peut nier l'exiſtence de ces accidens ſans bleſſer la foi.

On ſent aſſez que ce ſyſtême choque les notions les plus ſimples reçues parmi les philoſophes, ſur l'eſſence de la matiere & des accidens, perſonne n'ayant jamais entendu par ce dernier terme que ce qui n'exiſte point de ſoi-même, & ce qui ne peut ſubſiſter ſans être inhérent à un autre objet. L'autorité de ſaint Thomas & de quelques théologiens n'eſt pas ſuffiſante pour ériger cette opinion en dogme. Il eſt également libre ou de la ſoutenir ou de la rejetter.

2° Le pere Maignan prétend que les apparences du pain & du vin ont pour ſujet d'inhéſion le corps même de Jeſus-Chriſt, ou qu'elles exiſtent dans notre ame : & voici comme il développe ſon ſyſtême. On doit, dit-il, diſtinguer dans les corps deux ſortes d'apparences. Il y en a qui appartiennent à la ſubſtance corporelle, comme le mouvement, la figure, la dureté, l'impénétrabilité ; & il y en a d'autres qui ne lui appartiennent pas, comme la couleur, la ſaveur, l'odeur. La premiere eſpece d'apparence qui appartenoit à la ſubſtance du pain, & qui l'affectoit avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles ont pour ſujet d'inhéſion le corps de Jeſus-Chriſt ; elles réſident en lui, & elles y ſont attachées. Le corps de l'Homme-Dieu prend la place du pain, & il eſt revêtu de toutes les apparences qui appartenoient à la ſubſtance du pain. Il eſt ſujet au mouvement dont le pain étoit ſuſceptible, il a la même figure, il peut

être touché, il empêche le paſſage d'autres corps, & il réſiſte à l'effort des impreſſions corporelles. La ſeconde eſpece d'apparence qui n'affectoit pas la ſubſtance du pain avant la conſécration, demeure ſans le pain après la conſécration. Elles n'exiſtent pas dans le corps de Jeſus-Chriſt, elles n'exiſtent que dans notre ame, & n'ont pas d'autre ſujet d'inhéſion. Dieu, dit cet auteur, peut par lui-même & ſans le ſecours d'aucune cauſe occaſionnelle rendre préſente à notre eſprit la couleur & la ſaveur du pain, & c'eſt ce qu'il opere dans le ſacrement de l'Euchariſtie. Quoiqu'il n'y ait plus ni pain, ni vin après la conſécration, Dieu remue par lui-même nos organes de la même maniere que le pain & le vin les remuoient avant qu'ils fuſſent conſacrés: l'ébranlement du nerf optique produit en nous la perception de la même couleur, & l'ébranlement de l'organe du goût produit également en nous la ſenſation de la même ſaveur. Dans le cours ordinaire de la nature, on ne peut avoir préſentes aux yeux les apparences du pain & du vin, ſans qu'il y ait réellement devant nos yeux du pain & du vin; mais dans l'ordre ſurnaturel, Dieu peut exciter en nous la perception des apparences du pain & du vin, quoiqu'il n'y ait hors de nous ni pain ni vin: & c'eſt préciſément en ce point que conſiſte le miracle du ſacrement de l'Euchariſtie.

3° M. Rohault établit les mêmes principes que le P. Maignan, pour expliquer quelle eſt la nature des accidens ou eſpeces euchariſtiques après la conſécration. Il diſtingue, comme lui, deux ſortes d'apparences dans les corps: celles qui appartiennent à la ſubſtance même du corps, comme la figure, le mouvement; & celles qui ne lui appartiennent pas, & qui ne l'affectent pas, comme la couleur, la ſaveur, l'odeur. Les apparences de la premiere eſpece, dit M. Rohault, ſubſiſtent dans l'euchariſtie après la conſécration, & elles ont pour ſujet d'inhéſion le corps même de Jeſus-Chriſt, parce que le corps de Jeſus-Chriſt a pris la place du pain. Il faut raiſonner tout autrement, ajoute-t-il, des apparences de la ſeconde eſpece. Elles exiſtent dans notre ame, quoiqu'il n'y ait plus ni pain ni vin, parce que Dieu excite en nous, indépendamment de la ſubſtance du pain & du vin, les mêmes impreſſions que le pain & le vin y excitoient avant qu'ils fuſſent conſacrés. La différence qu'il y a entre le ſyſtême du P. Maignan & celui de Rohault ſur ce point eſt bien légere. Le premier ſoutient qu'il y a un vrai miracle dans la perception que l'on a des apparences du pain & du vin, même après la conſécration, quoiqu'il n'y ait plus alors ni pain ni vin; & M. Rohault au contraire prétend que cette perception eſt une ſuite naturelle des loix du mouvement que Dieu a établies. Voici en abrégé la méthode qu'il ſuit pour expliquer ſa penſée. Toutes les ſenſations que nous avons à l'occaſion des corps, viennent de l'impreſſion qu'ils font ſur nos ſens par leur ſuperficie. C'eſt de la différence de leur ſuperficie que naiſſent les différentes impreſſions auxquelles nous ſommes ſujets, & c'eſt de ces différentes impreſſions que proviennent nos différentes ſenſations. Tous les corps qui ont la même ſuperficie excitent en nous les mêmes impreſſions, & dès-lors les mêmes ſenſations. Si le vin excite en nous une ſenſation que l'eau n'excite pas, c'eſt qu'il y a dans le vin un arrangement de parties de matiere qui ne ſe trouve pas dans l'eau, & qui agit différemment ſur nos organes. Tous les objets extérieurs n'agiſſent ſur nos ſens que par impulſion & par frappement, ſoit que cette impulſion & ce frappement viennent des corps mêmes, comme dans le toucher & dans le goût, ſoit qu'ils viennent par l'écoulement de quelques corpuſcules, comme dans l'odorat, ſoit qu'ils viennent par le mouvement de l'air, comme l'ouïe, ſoit qu'ils viennent par l'agitation de la matiere ſubtile, comme dans la vue. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut M. Rohault, ſi le pain & le vin conſacrés excitent en nous les mêmes impreſſions. Quoique ſubſtantiellement & réellement changés au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, leur ſuperficie reſte la même. Le corps de Jeſus-Chriſt en eſt revêtu, & tout corps qui a

la même ſuperficie qu'un autre, doit exciter naturellement les mêmes ſenſations.

Ces deux ſentimens qui ſont à-peu-près les mêmes par le fond, ont cet avantage ſur l'opinion des Péripatéticiens, qu'ils ſont appuyés ſur des principes ſolides & ſur des notions communément reçues. On peut donc les ſoutenir d'autant plus que l'Egliſe s'eſt contentée de décider, qu'après la *tranſſubſtantiation* les eſpeces ou accidens du pain & du vin ſubſiſtent ſans rien définir ſur la maniere dont ils ſubſiſtent.

TRANSVERSAIRE, *en Anatomie*, nom de quelques muſcles qui ont leurs attaches aux apophyſes tranſverſes.

Le grand *tranſverſaire* du col monte du dos vers le col, s'inſere fort ſouvent par ſix tendons aux ſix apophyſes tranſverſes des ſix vertebres ſupérieures du dos, & ſe termine aux extrémités des apophyſes tranſverſes de la troiſieme, la quatrieme, la cinquieme & la ſixieme vertebre du col.

Le *tranſverſaire* grêle ou *tranſverſaire* collatéral du col, ou le cortical deſcendant de Diemerbroek, s'inſere ordinairement à l'angle de la troiſieme, quatrieme, cinquieme ou ſixieme côte, & ſe termine aux apophyſes tranſverſes de la quatrieme, cinquieme & ſixieme vertebre du col.

Les petits *tranſverſaires* du col, *voyez* INTERTRANSVERSAIRES.

Le grand *tranſverſaire* du dos, les petits *tranſverſaires* du dos, *voyez* INTERTRANSVERSAIRE.

Le premier *tranſverſaire* antérieur de la tête, ou le rengorgeur droit, eſt un muſcle qui s'attache à la partie antérieure & ſupérieure de l'apophyſe tranſverſe de la premiere vertebre, & va obliquement ſe terminer entre le condyle de l'os occipital & l'apophyſe maſtoïde.

Le ſecond *tranſverſaire* poſtérieur de la tête eſt ſitué entre les apophyſes tranſverſes de la premiere & de la ſeconde vertebre du col, & s'attache à la partie moyenne & ſupérieure de l'apophyſe tranſverſe de la ſeconde vertebre du col, & ſe termine à la partie inférieure de l'apophyſe tranſverſe de la premiere.

TRANSVERSAIRE ÉPINEUX, *en Anatomie*, nom de différens muſcles qui s'attachent aux apophyſes épineuſes & tranſverſes des vertebres. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

Le *tranſverſaire épineux* du col, ou le demi-épineux du col.

TRANSVERSAL *ou* TRANSVERSE, adj. (*Géom.*) ſe dit en général de quelque choſe qui paſſe deſſus une autre, c'eſt-à-dire qui la croiſe & la coupe. Ce mot eſt principalement d'uſage dans la Géométrie : on dit l'axe *tranſverſe* d'une hyperbole, pour déſigner le premier axe de cette courbe. *Voyez* AXE. (*O*)

TRANSVERSAL, (*Géom.*) les lignes qui tombent obliquement ou perpendiculairement ſur d'autres ſe nomment *tranſverſales* par rapport à celles-ci. *Voyez* OBLIQUE *ou* PERPENDICULAIRE.

TRANSVERSAL, *le*, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties ſituées tranſverſalement par rapport au plan de diviſion du corps ou à ſon plan vertical. *Voyez* CORPS.

Le muſcle *tranſverſal* du pié s'attache aux trois derniers os du métacarpe à la partie inférieure de leurs têtes, & ſe termine à la premiere phalange du pouce au côté externe de ſa baſe.

TRANSVERSAL, LIGAMENT, *voyez* LIGAMENT.

TRANSVERSALE, PROTUBÉRANCE, *voyez* PROTUBÉRANCE ANNULAIRE.

Le ſinus *tranſverſal* inférieur, le ſinus *tranſverſal* ſupérieur de la dure-mere, *voyez* DURE-MERE.

TRANSVERSE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de différentes parties dont la ſituation eſt telle relativement au plan que l'on imagine diviſer le corps en deux parties égales & ſymmétriques.

TRANSVERSE *de l'abdomen*, eſt un muſcle qui eſt placé ſous les muſcles obliques; il vient du cartilage xiphoïde, des cartilages, des fauſſes côtes, des apophyſes tranſverſes, des vertebres des lombes; & il s'inſere à la levre interne de la créte de l'os ilion, à l'os pubis & à la ligne blanche.

Ce muſcle unit ſes tendons avec les obliques, à meſure qu'il approche de la ligne blanche,

blanche. C'eſt le ſeul muſcle que l'on coupe dans l'opération du bubonocele. Il a une membrane mince & fine, qui ferme exactement l'anneau ou trou par où paſſent les vaiſſeaux ſpermatiques. *Voyez* OBLIQUE.

Le muſcle *tranſverſe* de l'uretre ou le triangulaire, vient de la tubéroſité de l'os iſchium, tout proche des érecteurs ; & s'avançant obliquement, va ſe terminer à la partie poſtérieure du bulbe de l'urétre.

Les apophyſes *tranſverſes* des vertebres ſont des éminences ſituées aux parties latérales, & poſtérieures du corps de chaque vertebre. *Voyez* APOPHYSE & VERTEBRE.

TRANTANAW, (*Géog. mod.*) bourgade de Bohême, dans le cercle de Konigingratz ; elle eſt connue par la victoire que le roi de Proſſe y remporta ſur les Autrichiens en 1745, & plus anciennement pour avoir donné la naiſſance à Ziska, chef & vengeur des Huſſites. Il perdit fort jeune un œil d'un coup d'épée, & ſon autre œil fut percé d'une fleche au ſiege de Rubi ; mais tout aveugle qu'il étoit, il fit trembler l'empereur Sigiſmond, gagna batailles ſur batailles ; & ſe ſentant près de mourir, il preſcrivit, dit-on, à ſes troupes de faire de ſa peau un tambour, & de s'en ſervir dans tous les combats. (*D. J.*)

TRANTERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) dans certaines coutumes d'Angleterre, ſignifie l'argent qui provient des amendes auxquelles on condamne les marchands de biere & les avitailleurs qui vendent le pain & la biere à faux poids & à fauſſe meſure. Ce terme eſt uſité principalement à Luſton & dans les autres manoirs du comté d'Hereford.

TRAOU, *ou* TRAW, (*Géog. mod.*) ville des états de la république de Veniſe, dans la Dalmatie, ſur la côte, & ſi voiſine de l'île Bua, qu'un de ſes fauxbourgs eſt dans cette île, à laquelle elle communique par des ponts. Elle a un évêché ſuffragant de Spalatro ; cependant elle ne renferme qu'environ quatre mille ames, & pas une ſeule hôtellerie ; en ſorte que les voyageurs y ſont obligés de ſe pourvoir comme ils l'entendent pour leur logement, & pour leur nourriture. *Long.* 34. 10. *lat.* 43. 54.

Traou a été connu des anciens ſous le nom de *Tragurium* ; mais quoique Ptolomée & Strabon en parlent comme d'une île, ce n'eſt qu'une péninſule ; & le canal qui la ſépare du continent, eſt un ouvrage de l'art.

Cette ville eſt devenue fameuſe dans la république des Lettres par un manuſcrit contenant un fragment de Pétrone, qui manquoit à ſes ouvrages imprimés, & que M. Petit déterra en 1663, dans la bibliotheque de Nicolas Lippius.

C'eſt un manuſcrit *in-folio* épais de deux doigts, lequel contient pluſieurs traités écrits ſur du papier qui a beaucoup de corps. Les œuvres de Catulle, de Tibulle, & de Properce, ſont écrites au commencement. Enſuite on voit une piece intitulée, *Fragmentum Petronii arbitri, ex libro decimo quinto, & ſexto decimo*, où eſt contenu le ſouper de Trimalcion, tel qu'il a été imprimé depuis ſur cet original. Le manuſcrit eſt bien liſible, & les commencemens des chapitres & des poëmes, ſont en caracteres bleus & rouges. L'année dans laquelle il a été écrit, eſt marquée page 179 de cette maniere 1423, 20 Novembre.

La découverte de ce manuſcrit fit grand bruit ; & l'Europe ſavante ſe diviſa en trois parties, comme s'il eût été queſtion de reconnoître un prince. L'Italie adopta l'authenticité du fragment ; la France & la Hollande le rejetterent ; l'Allemagne reſta neutre ; car Reineſius même commenta le manuſcrit ſans oſer ſe déclarer ; l'Angleterre occupée des projets de Charles II. & de la réédification de Londres incendiée, ne parut point dans cette conteſtation ſavante ; mais les préjugés ſe diſſiperent bientôt par l'impreſſion, & perſonne aujourd'hui ne doute que le fragment ne ſoit de Pétrone. Il eſt certain que le ſiecle de l'écriture de ce manuſcrit (qui eſt à préſent dans la bibliotheque du roi de France) n'avoit pas des eſprits aſſez raffinés, aſſez délicats, & aſſez verſés dans la langue latine, pour oſer emprunter le ſtyle de Pétrone, ſans qu'une

ruſe ſi groſſiere n'eût ſauté aux yeux de tout le monde dans des ſiecles éclairés.

François Nodot a donné à Paris en 1693, une édition prétendue complette de Pétrone, ſous ce titre : *Titi Petronii arbitri equitis romani ſatyricon, cum fragmentis, Albæ Græcæ*, (à Belgrade) *recuperatis, anno* 1688. Cet ouvrage contient le texte & la traduction de différens morceaux de Pétrone, avec des remarques latines & françoiſes, & la vie de Pétrone. La derniere édition eſt celle de 1713, en 2 vol. *in*-12. mais elle n'eſt ni belle ni exacte, & cependant le livre méritoit plus de ſoin. (*D. J.*)

TRAPA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres diſtinctifs ; le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille, découpée en quatre parties dans les bords, & il ſubſiſte. La fleur eſt à quatre pétales, plus larges que les ſegmens du calice, & placés verticalement. Les étamines ſont quatre filets de la longueur du calice ; les boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eſt ovale ; le ſtyle eſt ſimple, & a la longueur du calice ; le ſtigma eſt gros & ſillonné tout-au-tour ; le fruit eſt une capſule ovale, allongée, pierreuſe, ayant une ſeule loge, & étant armée de quatre épines poſées à l'oppoſite ſur les côtés ; ces épines ſont ce qu'étoient originairement les ſegmens du calice ; la graine eſt une noix ovale. *Linnæi, gen. plant. p.* 50. (*D. J.*)

TRAPAN, ſ. m. *terme de Charpentier*, le haut de l'eſcalier où finit la charpente ; ce mot vient peut-être de *trabes*, poutre, ſolive, chevron, parce que le *trapan* ſe termine par quelque piece de bois qui l'entretient. (*D. J.*)

TRAPANI, *ou* TRAPANO, (*Géog. mod.*) en latin *Drepanium*, ville de Sicile, ſur la côte occidentale de cette île, dans la vallée de Mazara, ſur une langue de terre qui avance dans la mer, à 20 lieues à l'oueſt de Palerme ; ſon port eſt grand, & défendu par un château ; cette ville eſt connue par ſes ſalines & par ſes pêches de thon & de corail. *Long.* 30. 12. *latit.* 38. 18.

Fardella (Michel-Ange) religieux de l'ordre de S. François, né à *Trapani* en 1650, ſe diſtingua dans la Géométrie, & publia en ce genre d'aſſez bons ouvrages pour le tems. Il mourut à Naples en 1718, dans la ſoixante-huitieme année de ſon âge. Le P. Nicéron a fait ſon article dans ſes *Mémoires des hommes illuſtres, tome XII.* (*D. J.*)

TRAPE, *ou* ATTRAPE, (*Marine.*) *voyez* CORDE DE RETENUE.

TRAPETTE, ſ. f. (*Soierie.*) baguette de roſeau, chargée aux extrémités de deux aiguilles de plomb, qui l'environnent en formant une eſpece de ſpirale, poſée entre les liſſes de fond & celles de rabat. Son uſage eſt de faire retomber les fils qui pourroient demeurer en l'air, après que les navettes ſont paſſées ; le paſſage des eſpolins en eſt facilité.

TRAPEZA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arcadie : Etienne le géographe dit qu'elle étoit près de Tricolonum. Cette ville eſt nommée *Trapezus* par Pauſanias, *l. VIII. c. iij.* qui nous apprend qu'elle devoit ſon nom à Trapezus fils de Lycaon.

2°. *Trapeza*, promontoire de la Troade, à dix-huit milles de la petite ville de Dardanium ; ſelon Pline, *l. V. c. xxx.* il étoit à l'entrée de l'Helleſpont, & on le nomme préſentement *capo de Janiſſeri*. (*D. J.*)

TRAPÈZE, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt une figure plane terminée par quatre lignes droites inégales.

1°. Trois côtés quelconques d'un *trapèze* pris enſemble ſont plus grands que le quatrieme.

2°. Les deux diagonales d'un *trapèze* quelconque inſcriptible dans un cercle, diviſent cette figure en quatre triangles ſemblables deux à-deux.

3°. Si deux côtés d'un *trapèze* ſont paralleles, le rectangle fait de la ſomme des côtés paralleles & de la moitié de leur diſtance, eſt égale à ce *trapèze*.

4°. Si l'on circonſcrit un parallélogramme à un *trapèze*, de maniere qu'un des côtés du parallélogramme ſoit parallele à une diagonale du *trapèze*, ce parallélogramme ſera double du *trapèze*.

5°. Si deux angles oppoſés d'un *trapèze* quelconque ſont droits, que l'on tire une

diagonale qui joigne ces angles, & qu'enſuite des deux autres angles on tire des perpendiculaires ſur cette diagonale, les diſtances du pié de ces perpendiculaires au ſommet des angles droits reſpectifs, ſeront égales.

6°. Si les côtés d'un *trapèze* ſont coupés chacun en deux parties égales, & que l'on joigne les points de biſſection par quatre lignes droites, ces quatre lignes droites formeront un parallélogramme égal à la moitié du *trapèze*.

7°. Si l'on coupe les diagonales d'un *trapèze* chacune en deux parties égales, & que l'on joigne ces points par une ligne droite, la ſomme des quarrés des côtés ſera égale à la ſomme des quarrés des diagonales, plus à quatre fois le quarré de la ligne qui joint les points de biſſection.

8°. Dans un *trapèze* quelconque la ſomme des diagonales eſt plus petite que la ſomme des quatre lignes droites tirées d'un point quelconque au-dedans de la figure, différent du point d'interſection des diagonales. *Chambers.* (*E.*)

TRAPÈZE, nom qu'on donne en Anatomie à un muſcle de l'omoplate; on l'appelle *trapèze* à cauſe de ſa vraiſemblance avec la figure géométrique de ce nom. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez* auſſi OMOPLATE.

Les fibres de ce muſcle ont différentes inſertions & différentes actions. Il vient de la partie inférieure de l'occipital, du ligament cervical, des apophyſes épineuſes de la derniere vertebre du col, des huit, quelquefois dix & même douze des vertebres du dos, & s'inſere à la levre ſupérieure de l'épine de l'omoplate tout-au-tour du rebord poſtérieur de l'acromion & de la portion humerale de la clavicule. *Voyez* OCCIPITAL, VERTEBRE, *&c.*

Trapèze eſt auſſi le nom que l'on a donné au premier des os du ſecond rang du carpe. *Voyez* CARPE.

Cet os a une éminence & un ſinus à ſa face interne; il a quatre faces articulaires par leſquels il eſt articulé avec l'os ſcaphoïde, avec la premiere phalange du pouce, avec l'os du métacarpe qui ſoutient l'index, & avec la trapézoïde. *Voyez* TRAPÉZOIDE, *&c.*

TRAPÉZOIDE, ſ. m. (*Géométrie.*) eſt une figure irréguliere ayant quatre côtés qui ne ſont pas paralleles entr'eux. Le *trapézoïde* differe du trapèze en ce que ce dernier peut avoir deux côtés paralleles, au lieu que le *trepézoïde* n'en a point.

TRAPÉZOIDE, *en Anatomie*, nom du ſecond os du ſecond rang du carpe, lequel eſt articulé avec l'os ſcaphoïde; avec le ſecond os du métacarpe, avec le trapèze & avec le grand; ſa pointe eſt tournée en-dedans de la main. On le nomme auſſi *pyramidal*.

TRAPEZOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie-mineure, dans la Carie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* qui la marque dans les terres. Pline, *liv. V c. xxix.* nomme ſes habitans *Trapezopolitæ*. La notice épiſcopale range la ville de *Trapezopolis* parmi les évêchés de la Phrygie capatiane. (*D. J.*)

TRAPEZUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne du Cherſonneſe taurique; c'eſt Strabon, *liv. VII, pag.* 309, qui en parle; il fait auſſi mention d'une ville du même nom, qui, dit-il, eſt voiſine de la Tibarénie & de la Colchide.

2°. *Trepezus*, ville de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V c. vj.* la marque ſur la côte du Pont Cappadocien, près de Pharnacia. C'étoit, ſelon Etienne le géographe, une colonie des habitans de Sinope. *Voyez* TRÉBISONDE. (*D. J.*)

TRAPICHE, ſ. m. (*terme de mines.*) moulin pour caſſer le minérai en Amérique.

Les moulins, dit M. Frezier, que les Eſpagnols appellent *trapiches*, ſont faits à-peu-près de la même maniere que ceux dont on ſe ſert en France pour écraſer des pommes; ils ſont compoſés d'une auge ou grande pierre ronde de cinq à ſix piés de diametre, creuſée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces.

Cette pierre eſt percée dans le milieu pour y paſſer l'axe prolongé d'une roue horiſontale poſée au-deſſous & bordée de demi-godets, contre leſquels l'eau vient frapper pour la faire tourner; par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule poſée du champ qui répond à l'axe de la grande roue.

Cette meule s'appelle la *valteadora*, c'eſt-à-dire, *la tournante*; ſon diametre ordinaire eſt de trois piés quatre pouces; elle eſt traverſée dans ſon centre par un axe aſſemblé dans le grand arbre, qui la faiſant tourner verticalement, écraſe la pierre qu'on a tirée de la mine, que les gens du pays appellent le *métal*, & nous autres en terme françois de forges, le *minéral*. *Voyage à la mer du Sud.* (*D. J.*)

TRAPOR *ou* TRAPOUR *ou* TARAPOR, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar, au royaume de Concan, entre Damian & Baçaïm, ſur une riviere qui ne porte que des bateaux. M. Dellon fait une plaiſante deſcription d'une eſpece de comédie ſainte qu'il y vit jouer dans l'égliſe des dominicains le dimanche de la paſſion. (*D. J.*)

TRAPP, ſ. m. (*Hiſt. nat. de Minéralogie.*) les Suédois déſignent ſous ce nom une pierre compoſée d'un jaſpe ſurruginеux, tendre, & d'une argille durcie. Cette pierre forme quelquefois des montagnes entieres; mais le plus communément elle forme des veines enveloppées de roche d'une autre eſpece. Le grain de cette pierre eſt plus ou moins fin; quelquefois on y remarque des particules ſemblables à du ſpath calcaire, mais qui ne font point effervеſcence avec les acides.

Le *trapp* expoſé au feu ſe convertit en un verre noir compacte; par la calcination il devient rouge, & contient environ dix livres de fer par quintal. Dans la partie qui eſt la plus enfoncée en terre, cette pierre eſt communément pleine de gerſures ou de fentes, & elle affecte une figure rhomboïdale. On en mêle en Suede dans la fritte dont on fait le verre de bouteilles. Il y en a de griſe, de rougeâtre, de brune, de noire, de bleuâtre; ſon grain eſt plus ou moins ſenſible; il y en a de ſtriée & de granulée; celle qui eſt noire, prend le poli comme une agate, & eſt compacte comme elle M. Gronſtedt lui donne le nom de pierre de touche, *lapis lydius*. Voyez *l'eſſai d'une nouvelle minéralogie* publiée en ſuédois en 1758. (—)

TRAPPE, ſ. f. (*Archit.*) fermeture de bois compoſée d'un fort chaſſis & d'un ou deux venteaux, qui étant au niveau de l'aire de l'étage au rez-de-chauſſée, couvre une deſcente de cave. (*D. J.*)

TRAPPE, ſ. f. (*terme de Chaſſe.*) ſorte de piege qu'on met dans une foſſe ou autre lieu pour prendre les loups, les renards & autres bêtes carnacieres. (*D. J.*)

TRAPPE, *moines de la*, (*Géog. mod.*) cette abbaye eſt de l'ordre de Cîteaux; ſituée dans un grand vallon de la province du Perche, dioceſe de Seez, entre les villes de Seez, de Mortagne, de Verneuil & de l'Aigle. Les collines & les forêts qui environnent cette abbaye, ſont diſpoſées de telle ſorte, qu'elles ſemblent vouloir la cacher au reſte de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plans d'arbres fruitiers, des pâturages, & neuf étangs qui ſont autour du monaſtere, & qui en rendent les approches ſi difficiles, que l'on a beſoin d'un guide pour y arriver.

Cette abbaye fut fondée en 1140 par Rotrou, comte de Perche, & conſacrée ſous le nom de la ſainte Vierge en 1214, par Robert, archevêque de Rouen. Rien n'eſt plus ſolitaire que ce déſert; car quoiqu'il y ait pluſieurs bourgades à trois lieues à l'entour, il ſemble pourtant qu'on ſoit dans une terre étrangere & dans un autre pays. Le ſilence regne par-tout; ſi l'on entend du bruit, ce n'eſt que le bruit des arbres lorſqu'ils ſont agités des vents, & celui de quelques ruiſſeaux qui coulent parmi des cailloux.

Les religieux de la *Trappe* ſe couchent en été à huit heures, & en hiver à ſept. Ils ſe levent la nuit à deux heures pour aller à matines, ce qui dure juſqu'à quatre heures & demies. Une heure après ils diſent prime, & ſe rendent enſuite au chapitre. Sur les ſept heures ils vont à leurs divers travaux juſqu'à huit heures & demies, qu'on dit tierce, la meſſe & ſexte; après cela ils reviennent dans leurs chambres, vont enſuite chanter none, & ſe rendent au réfectoire à midi.

Les tables ſont propres, nues & ſans nappe. Ils ont devant eux du pain, un pot d'eau & chopine de Paris de cidre. Leur potage eſt ſans beurre & ſans huile; leurs ſauſſes ſont d'eau épaiſſie avec un peu

de gruau & de ſel. Une heure après le repas, ils retournent au travail du matin. A ſix heures on dit complies, à ſept on ſonne la retraite; chacun ſe couche ſur des ais où il y a une paillaſſe piquée, un oreiller rempli de paille & une couverture. Tout cela ſe fait en ſilence, & ſans aucun entretien des uns avec les autres.

L'abbaye de la *Trappe* étoit tombée dans un grand relâchement, lorſque M. l'abbé de Rancé l'a reformée. Sa vie a été donnée ou plutôt déguiſée au public ſous les couleurs de la pure adulation, par M. de Maupeou, M. Marſolier, & dom le Nain, frere de M. de Tillemont.

Dom Armand Jean le Boutillier de Rancé, dit M. de Voltaire, commença par traduire Anacréon, & inſtitua la réforme effrayante de la *Trappe* en 1664. Il ſe diſpenſa, comme légiſlateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Quelle inconſtance dans l'homme! Après avoir fondé & gouverné ſon inſtitut, il ſe démit de ſa place, & voulut la reprendre. Il mourut en 1700, à 74 ans.

Au reſte, les lecteurs curieux de plus grands détails peuvent lire la deſcription de l'abbaye de la *Trappe* par Félibien, Paris 1671 & 1692, *in*-8° (*D. J.*)

TRAPPE, *abbaye de*, (*Hiſt. eccléſ.*) elle eſt de l'ordre de Citeaux, ſituée dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord; elle fut fondée par Rotrou comte de Perche en 1140, ſous le pontificat d'Innocent II. & le regne de Louis VII. elle fut dans ſon origine de l'ordre de Savigny; en 1148. Seſſon quatrieme abbé de Savigny, réunit ſon ordre à celui de Cîteaux, à la ſollicitation & par l'entremiſe de S. Bernard. En 1214 l'égliſe de l'abbaye de la *Trappe* fut conſacrée ſous le nom de la *ſainte Vierge*; en 1200, la comteſſe Matilde avoit fondé l'abbaye des Clairiſtes; l'abbé de la *Trappe* fut le premier abbé de cette abbaye de femmes, & ſes ſucceſſeurs ont encore le droit d'en élire les peres & ſupérieurs. La *Trappe* d'abord fut célebre par la ſainteté de ſes premiers religieux; mais ils dégénererent, ſort de toutes les choſes humaines, de la vertu de leurs fondateurs. L'abbaye dela *Trappe* fut pluſieurs fois ſaccagée par les Anglois, pendant les guerres que nous avions alors avec eux. Les religieux de la *Trappe* eurent le courage de demeurer quelque tems dans leur maiſon; la continuité du péril auquel ils étoient expoſés, les en chaſſa; la guerre venant à ceſſer, ils rentrerent tous dans leur monaſtere; mais ils avoient eu le tems de ſe corrompre dans le monde. En 1526, la *Trappe* eut des abbés commendataires: en 1662, l'abbé Jean le Boutillier de Rancé, converti, non par la mort ſubite, je crois, de la belle madame de Montbazon, dont il étoit amant favoriſé, mais par une circonſtance extraordinaire qui l'a ſuivie, porta la réforme la plus auſtere à la *Trappe*. C'eſt-là que ſe retirent ceux qui ont commis quelques crimes ſecrets dont les remords les pourſuivent; ceux qui ſont tourmentés de vapeurs mélancoliques & religieuſes; ceux qui ont oublié que Dieu eſt le plus miſéricordieux des peres, & qui ne voient en lui que le plus cruel des tyrans; ceux qui réduiſent à rien les ſouffrances, la mort, & la paſſion de Jeſus-Chriſt, & & qui ne voient la religion que du côté effrayant & terrible. C'eſt de-là que partent des cris, & là que ſont pratiquées des auſtérités qui abregent la vie, & qui ſont injure à la divinité.

TRAPPÉ, (*Jardinage.*) ſignifie bien *ramaſſé*, bien *venu*. Il ſe dit ordinairement des melons; voilà un melon qui *trappe*.

TRAQUENARD, ſ. m. (*terme de Manege.*) entrepas qui eſt un train ou amble rompu, qui ne tient ni du pas ni du trot, mais qui approche de l'amble. Le cheval qui a cette ſorte d'allure, ſe nomme traquenard, *ex eo quod intricat pedes*, dit Saumaiſe.

TRAQUENARD, ſ. m. (*terme de Chaſſe.*) ſorte de piege compoſé d'ais rangés en forme de cercueil, & dont on fait uſage pour prendre des chats ſauvages, des belettes, des fouines, *&c.* On fait des *traquenards* ſimples & doubles, mais ces derniers ſont les meilleurs. (*D. J.*)

TRAQUER, v. act. (*terme de Chaſſe.*) entourer un bois, y envelopper les bêtes

ſauves de telle maniere qu'elles ne puiſſent ſe ſauver, ſans être apperçues de quelque chaſſeur. (*D. J.*)

TRAQUET, TARIER, GROULARD, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *oenanthe tertia* Rai, *muſicapa tertia* Ald. *rubetra bellonii*, oiſeau qui eſt de la groſſeur de la linotte; la tête & le cou ſont noirs; il y a de chaque côté une tache blanche, diſpoſée de façon qu'il ſemble que cet oiſeau ait un collier; les plumes du milieu du dos ſont noires & ont les bords roux; il y a au-deſſus du croupion une tache blanche. La poitrine eſt rouſſe ou d'un jaune rougeâtre, le ventre a une couleur blanche, mêlée d'une teinte de rouge. Le mâle & la femelle ont ſur les ailes près du dos une tache blanche. Ils different principalement des autres oiſeaux de leur genre par ce caractere qui leur eſt particulier. Le bec, les piés & les ongles ſont noirs. Rai, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

TRAQUET, ſ. m. (*terme de Meunier.*) cliquet de moulin; c'eſt une petite ſoupape qui ouvre & ferme l'ouverture de la trémie, pour laiſſer tomber le grain peu-à-peu ſur la meule. (*D. J.*)

TRASELLE, ſ. m. (*Poids étranger.*) poids en uſage en quelques villes de l'Arabie, particuliérement à Mocha, célebre par ſon négoce; le *traſelle* peſe 28 liv. il en faut 15 pour le bahars; dix manus ſont un *traſelle*. Savary. (*D. J.*)

TRASI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom vulgaire qu'on donne au ſouchet rond & bon à manger; il croît dans les pays chauds, & ſur-tout en Italie; de-là vient que Gerard le nomme *cyperus eſculentus*, traſi *Italorum*. Il eſt appellé par Tournefort, & par tous les autres botaniſtes, *cyperus rotundus*, *eſculentus*, *anguſti ſolius*. Ses tiges hautes d'environ deux piés, portent en leurs ſommités des fleurs à pluſieurs étamines ramaſſées en tête, de couleur jaunâtre; ces têtes ſont compoſées de diverſes feuilles en écaille, ſous chacune deſquelles il vient, lorſque la fleur eſt paſſée, une graine relevée de trois coins. Les racines du *traſi* ſont chargées de tubercules charnus, gros comme de petites noiſettes, couverts d'une écorce ridée jaunâtre, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux, approchant de celui de la châtaigne, & ſans odeur. (*D. J.*)

TRASIMÈNE, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans la Toſcane, fatal aux Romains du tems de la guerre punique; car c'eſt où Annibal vainquit le conſul Flaminius. Polybe, *l. III. c. lxxxij.* dit Τρασιμένη λίμνη; Strabon, *liv. V* comme la plûpart des auteurs latins écrit Τραϊσίμενη, par un T ſimple; mais ces deux anciens ſe trompent dans la pénultieme, que les poëtes latins font longue; Ovide, *l. VI. Faſt. v.* 765.

Traſimenaque *littora teſtis.*

Silius Italicus, *l. IV. v.* 740. en uſe de même.

.. .. .. *Stagnis* Traſimenus *opacis.*

Et Stace, *l. I. Silvar. car. jv. v.* 86.

Gaudet Traſimenus & *Alpes*
Cannenſeſque animæ.

Le nom moderne de ce lac eſt *Lago di Perugia.* (*D. J.*)

TRASMAUR, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur la droite du Draſain, près de ſon confluent avec le Danube.

TRASSER, *ou* TRACER, (*Comm.*) terme qui eſt de quelque uſage parmi les négocians & banquiers. Il ſignifie *tirer* une lettre de change ſur quelqu'un, ou *prendre* de l'argent à change. *V.* CHANGE. *Dict. de Comm.*

TRASTRAVAT, CHEVAL, (*Manege.*) on appelle en termes de manege, un *cheval traſtravat*, celui qui a des balzanes à deux piés qui ſe regardent diagonalement & en croix de S. André, comme au pié montoir de devant, & au pié hors-montoir du derriere, ou bien au pié hors-montoir du devant, & au pié montoir du derriere. On appelle *travat*, celui qui a des balzanes aux deux piés du même côté. Le cheval travat, ainſi que le *traſtravat* ne ſont pas eſtimés. (*D. J.*)

TRATRATRATRA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Madagaſcar. Les voyageurs ne nous en apprennent rien, ſinon qu'il eſt de la grandeur d'une géniſſe de deux ans, qu'il a une tête ronde qui a du rapport avec celle d'un homme. Il reſſemble par-devant & par-

derrière à un gros ſinge, & ſe tient dans les déſerts.

TRATTES, ſ. f. pl. (*Charpent.*) ce ſont des pieces de bois, longues de trois piés, & groſſe de ſeize pouces, que l'on poſe au-deſſus de la chaiſe d'un moulin à vent, & qui en porte la cage. (*D. J.*)

TRAVADES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont certains vents inconſtans qui parcourent quelquefois les trente-deux rumbs en une heure. Ils ſont ordinairement accompagnés d'éclairs, de tonnerres, & d'une pluie abondante.

TRAVAIL, ſ. m. (*Gramm.*) occupation journaliere à laquelle l'homme eſt condamné par ſon beſoin, & il doit en même tems ſa ſanté, ſa ſubſiſtance, ſa ſérénité, ſon bon ſens & ſa vertu peut-être.

L'homme regarde le travail comme une peine, & conſéquemment comme l'ennemi de ſon repos: c'eſt, au contraire, la ſource de tous ſes plaiſirs, & le remede le plus ſur contre l'ennui. Nous renfermons en nous-même un principe actif qui nous porte à l'action. Dès que cette activité n'a point d'objet réel, l'eſprit ſe replie ſur lui-même, il ſe trouble, il s'agite, & de-là naiſſent l'ennui, les inquiétudes, les appétits biſarres & déſordonnés, l'oubli du devoir & l'habitude du vice.

Le travail du corps, dit M. de la Rochefoucault, délivre des peines de l'eſprit; & c'eſt ce qui rend les pauvres heureux. La Mythologie qui la conſidéroit comme un mal, l'a fait naître de l'Erebe & de la Nuit.

TRAVAIL, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dans l'Ecriture ſe prend pour la fatigue du corps, *Job. v.* 7. pour celle de l'eſprit, *Pſ. xxiv.* 18. pour les fruits du *travail*, *Deut. xxviij.* 33. & finalement par une figure de Rhétorique: pour l'injuſtice, ſous la langue du méchant, & le *travail* de l'iniquité, *Pſ. x.* 7. (*D. J.*)

TRAVAIL, ſ. m. (*Art. milit.*) eſt le remuement des terres, le tranſport & l'arrangement des gabions, des ſacs à terre, des briques, des faſcines, & de tout ce que l'on fait pour ſe loger & ſe couvrir. Ainſi les travailleurs ſont des pionniers, & plus ſouvent des ſoldats commandés pour remuer les terres, ou s'occuper à quelqu'autres travaux. *Dict. militaire.*

TRAVAIL, (*Maréchal.*) cheval de *travail* ou de fatigue, oppoſé au ſimple cheval de parade ou de cérémonie.

Les maréchaux donnent auſſi ce nom de *travail* à un bâtis ou aſſemblage de charpente compoſé de quatre piliers quarrés, de ſept à huit piés de haut hors de terre, de quatre piés ou environ de fondation, & de neuf pouces d'équarriſſage. Les deux bouts ſont fermés par la diſtance de ces quatre piliers, où ils ſont deux à chaque bout qui ne doivent être éloignés l'un de l'autre que de deux piés, ayant une traverſe en haut, une autre à raſe-terre, & la troiſieme au bout de leurs extrémités qui eſt en terre. Chaque couple de piliers ainſi aſſemblés, & éloignés l'un de l'autre de quatre piés quatre pouces, & aſſemblés de chaque côté par trois traverſes, qui prennent aux mêmes hauteurs que les ſix premiers, ce qui compoſe un bâtiment de bois à jour, formant un quarré-long; à chacun de ſes piliers quarrés on fait pluſieurs mortaiſes pour y ajouter les pieces néceſſaires.

Premiérement à cinq piés & demi de terre, on ajoute par ce côté une traverſe quarrée, ayant demi-pié d'équarriſſage, à laquelle on cloue & attache en-dedans cinq crochets de fer à égale diſtance; & ayant la tête en bas; vis-à-vis de l'autre côté, on met à égale hauteur un rouleau, ou une traverſe ronde, garnie de cinq autres crochets ou crampons; ſes deux bouts plus épais ſont équarris & ferrés au-delà, près des piliers des deux cric à dents dans leſquels s'engrene à chacun un morceau de fer qui les arrête; on perce chaque bout de deux trous de tariere, un à chaque face du quarré qui perce tout au travers.

A quatre piés de terre, on fait une mortaiſe dans le pilier à moitié d'épaiſſeur, & à un pié de terre, une autre pareille pour y faire entrer deux traverſes, ou barres mobiles qui forment le *travail* des deux côtés, dont un bout entre dans la mortaiſe d'en bas d'un pilier, & l'autre dans le mortaiſe d'en haut de l'autre pilier; où elle eſt retenue par un morceau de fer attaché au-deſſus, qu'on range pour la faire entrer, & qu'on laiſſe

retomber pour l'empêcher d'en ſortir.

Quatre autres barres mobiles, deux à chaque bout, forment les deux bouts du *travail*; celles-la ſe coulent dans des mortaiſes qui percent les piliers d'outre-en-outre; la plus haute ſe fait à trois piés ou trois piés deux pouces de terre, & celle d'au-deſſous à deux piés deux pouces de terre.

On cloue à chaque pilier deux gros anneaux de fer à raſe-terre, dont l'un regarde le côté du *travail*, & l'autre le bout en-dedans.

A deux piés de terre on fait une petite mortaiſe deſtinée à recevoir le bout d'une double potence de fer, qui a environ quinze pouces de long hors du pilier; elle fait un petit coude à deux pouces près du pilier, qui la rejette en-dehors; & ſa tête qui a ſix pouces de longueur, finit par deux boulons.

A deux piés & demi de terre ſont percées deux autres mortaiſes tranchantes, faites pour y fourrer deux barres de fer rondes d'un pié de long, & terminées par un quarré de fer; dans lequel ſont deux trous de même figure, deſtinés à recevoir une barre de fer ronde, qu'on fait entrer de l'une à l'autre. Chaque traverſe du haut des bouts du *travail*, eſt garnie d'un anneau qui pend, ou d'un rouleau ſoutenu par deux branches, qui tourne ſur lui-même: du côté de la traverſe ronde à chaque pilier, eſt une barre de fer ronde, qui pend à une chaîne, & qu'on arrête en la paſſant dans un anneau qui l'empêche de vaciller: on met auſſi de petits anneaux de fer pour paſſer les longes du licou du cheval ou de la caveſſine de main, ou bien on les arrête avec des crochets, qui pendent entre les deux barres des bouts. On garnit le dedans de quatre piliers des bouts du *travail* de cuir rembourré & cloué: on couvre tout le *travail* d'un toit qui y tient, ou d'un appenti attaché à la muraille voiſine, s'il eſt auprès d'une muraille, ou qu'il ne ſoit pas iſolé.

Comme tous les quatre piliers ſont percés des mêmes mortaiſes, il n'y a, moyennant cela, ni devant ni derriere; c'eſt-à-dire que la tête du cheval peut être à un bout ou à l'autre indifféremment, parce que toutes les traverſes mobiles, les barres, *&c.* s'ajuſtent d'un côté comme de l'autre.

On fait les fondemens de quatre piés de profondeur pour rendre le *travail* capable de réſiſter aux efforts du cheval; on doit murer tout le dedans avec chaux & ciment, le paver à raſe-terre, & à un pié & demi tout-autour.

Les traverſes d'en-haut ſervent à l'aſſemblage.

Les anneaux ou rouleaux qui ſont aux bouts, ſervent à lever la tête du cheval lorſqu'on veut lui donner des breuvages ou des pilules.

Les crochets de fer qui ſont aux traverſes immobiles des côtés, ſervent à ſoutenir & à élever la ſouſpente, & les barres rondes attachées à des chaînes de fer, ſont faites pour tourner la traverſe ronde, en les mettant ſucceſſivement dans les trous de tariere qui ſont aux bouts.

Les traverſes ou barres de bois qui vont en biais des deux côtés, ſont faites pour empêcher le cheval de ſe jetter de côté.

Les traverſes ou barres de bois mobiles qui ſont deux devant & deux derriere, empêchent le cheval de ſortir du *travail* en avançant ou en reculant.

La double potence de fer eſt deſtinée à tenir, lever & attacher le pié de devant pour y travailler.

Les barres & la traverſe de fer ſont faites pour tenir & arrêter le pié de derriere.

Les anneaux du bas des piliers doivent ſervir à tenir en reſpect (par le moyen des cordes qui entourent le pâturon & qui paſſent au travers deſdits anneaux) les piés auxquels on ne travaille pas.

Les rembourrures des piliers empêchent que le cheval ne ſe bleſſe la tête contre les piliers.

TRAVAIL A MOUILLER, *terme de Mégiſſier*, qui ſe dit des peaux de mouton qu'on façonne ſur la herſe en les mouillant avec de l'eau quand on veut en faire du parchemin. *Voyez* PARCHEMIN.

TRAVAIL, *en Peinture*, on dit voilà un beau *travail*, pour exprimer une belle exécution; en ce cas ce terme eſt ſynonyme avec celui de manœuvre. *Voy.* MANŒUVRE.

TRAVAIL, on dit en *Fauconnerie*, oiſeau de grand *travail*, c'eſt celui qui eſt fort dans ſon vol, & ne ſe rebute point.

TRAVAIL, *gens de*, (*Commerce.*) qu'on nomme auſſi *hommes de peine*, & *manouvriers*; ce ſont ceux qui par leur profeſſion ſont deſtinés à des ouvrages laborieux, à porter de peſans fardeaux, ou à quelqu'autre exercice violent. *Voyez* CROCHETEUR, FORT, GAGNE-DENIER. *Dict. de Commerce.*

TRAVAILLER, v. n. (*Gram.*) s'occuper à quelque ouvrage, faire ou exécuter quelque choſe qui demande de la peine & du travail. *Voyez* TRAVAIL.

Travailler à la tâche. C'eſt faire marché & être payé à tant par piece d'un certain ouvrage. *Voyez* TACHE.

Travailler à la journée. C'eſt faire prix à tant par jour, ſans être fixé à une certaine quantité d'ouvrage.

Travailler ſe dit auſſi dans le *commerce* des marchands qui font un négoce conſidérable, & qui ſont fort achalandés: on dit en ce ſens qu'un négociant *travaille* beaucoup; l'argent *travaille* lorſqu'on ne le laiſſe point oiſif dans un coffre fort, & qu'on en fait un emploi continu qui le multiplie.

TRAVAILLER, v. act. (*Archit.*) ce terme a pluſieurs ſignifications dans l'art de bâtir. On dit qu'un bâtiment *travaille*, lorſque n'étant pas bien fondé ou conſtruit, les murs bouclent & ſortent de leur à-plomb, que les voûtes s'écartent, que les planchers s'affaiſſent, *&c.* on dit auſſi que le bois *travaille*, lorſqu'étant employé verd, ou mis en œuvre dans quelque lieu trop humide, il ſe tourmente, en ſorte que les panneaux s'ouvrent & ſe cambrent, les languettes quittent leurs rainures, & les tenons leurs mortaiſes. Voici les autres ſignifications de ce terme.

Travailler à la piece. C'eſt faire des pieces pareilles pour un prix égal, comme baſes, chapiteaux, baluſtres, *&c.* qui ont chacun leur prix.

Travailler à la tâche. C'eſt pour un prix convenu, faire une partie d'ouvrage, comme la taille d'une pierre où il y a de l'architecture, de la ſculpture, *&c.*

Travailler à la toiſe. C'eſt marchander de l'entrepreneur ou du bourgeois, la toiſe courante, ou ſuperficielle de différens ouvrages, comme taille de pierre, gros & legers ouvrages de maçonnerie, *&c.*

Travailler par épaulées. C'eſt reprendre peu-à-peu & non de ſuite, quelque ouvrage par ſous-œuvre, ou fonder dans l'eau. C'eſt auſſi employer beaucoup de tems à conſtruire quelque bâtiment, parce que les matieres ou les moyens ne ſont pas en état pour l'exécuter diligemment. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVAILLER, (*Marine.*) on dit que la mer *travaille*, lorſqu'elle eſt fort agitée; qu'un vaiſſeau *travaille*, lorſqu'il tangue & roule ſi fort, qu'il ne peut faire route.

TRAVAILLER, *en Muſique*, on dit qu'une partie *travaille* quand elle fait beaucoup de notes & de diminutions, tandis que d'autres parties ſont des tenues, ou marchent plus poſément. *Voyez* PARTIES, TENUE. (*S*)

TRAVAILLER A LA MAIN, *en terme de Cirier*, c'eſt former le corps d'un cierge, *&c.* avec la cire qui n'a point été fondue, mais qui eſt aſſez molle pour être appliquée & preſſée le long de la meche. On roule ces ſortes d'ouvrages, & on les finit comme les autres.

TRAVAILLEURS, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi à Amſterdam ce qu'on appelle à la douane de Paris des *gagne-deniers*, c'eſt-à-dire des hommes de peine & de travail deſtinés au ſervice des marchands, pour la conduite de leurs marchandiſes au poids public, ou pour les charger ou décharger des vaiſſeaux.

Ces *travailleurs* qui ſont nommés par les bourguemeſtres & en grand nombre, ſont diſtribués en dix ou douze compagnies, diſtinguées par différens noms. Les principales ſont les chapeaux rouges, les chapeaux noirs, les chapeaux bleus, les ſcorze-veen, les zeeuwſches, & les veens.

Chaque marchand a ordinairement ſes *travailleurs* affectés, qui livrent ou re-

çoivent les marchandiſes qu'il vend ou qu'il achete au poids public. Les *travailleurs* du vendeur reglent la taxe des marchandiſes & les font peſer ; après quoi les *travailleurs* du vendeur en reſtent chargés ; ils ſont fideles & connoiſſeurs en fait de marchandiſes ; ce ſont eux qui avancent les frais du tranſport, dont ils portent tous les mois un compte à celui qui les emploie, auſſi-bien que des droits du poids & de leur ſalaire. *Dict. de com.*

TRAVAISON, ſ. m. (*Archit.*) terme dont M. Blondel s'eſt ſervi dans ſon *cours d'architecture*, pour *trabéation*, ou *entablement* : on donnoit autrefois ce nom à toutes les travées d'un plancher. (*D. J.*)

TRAVANÇOR, (*Géogr. mod.*) royaume de la preſqu'île de l'Inde, ſur la côte de Malabar. Il eſt borné au nord par les états du Samorin, au levant par le royaume de Maduré, au midi & au couchant par la mer. Le ſouverain de ce pays eſt un des plus petits princes des Indes, & paye tribu au roi de Maduré. Les Hollandois ont deux forts dans cette contrée, celui de Coilan, & celui de Tangapatam. (*D. J.*)

TRAVAT, adj. m. *terme de Manege*, c'eſt un vieux terme de manege, qui ſe dit d'un cheval qui a des balſanes, ou marques blanches au deux piés du même côté, à la jambe de devant & à celle de derriere : on l'appelle auſſi *cheval travé* ; & le cheval qui a ſes balſanes aux deux piés, en croix de S. André, ſe nomme *traſtravat*. *Voyez* ce *mot*. (*D. J.*)

TRAVATES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des ouragans terribles qui ſe font ſentir ſur la côte de Guinée. Ils s'annoncent par un nuage noir, qui d'abord erre dans les airs, ſemblable à un point d'une petiteſſe extrême ; il s'étend tout-à-coup avec une rapidité ſurprenante, couvre tout l'horiſon, forme une tempête horrible, & lance le tonnerre & les éclairs avec tant de violence & de célérité, qu'en raſe campagne on n'a que le tems de ſe jetter par terre, & ceux qui navigent ſur mer ſont forcés de couper leurs voiles & leurs cordages, de peur d'être emportés ou engloutis ſous les eaux. Ces ouragans ne durent communément qu'une heure.

TRAVE, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Chaluſus* ; riviere d'Allemagne dans la baſſe Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſort d'un lac de la préfecture de Ségeberg, arroſe la ville de Lubeck, & va ſe perdre dans la mer Baltique, à Travemunde. (*D. J.*)

TRAVÉE, ſ. f. (*Archit.*) rang de ſolives poſées entre deux poutres dans un plancher. Ce mot eſt dérivé ou du latin *trabs*, une poutre, ou de *tranſverſus*, qui eſt en travers, comme ſont les ſolives entre deux poutres.

Travée de baluſtre. Rang de baluſtre de bois, de fer, ou de pierre, entre deux piéd'eſtaux.

Travée de comble. C'eſt ſur deux ou pluſieurs pannes, la diſtance d'une ferme à une autre, peuplée de chevrons des quatre à la latte. Cette diſtance eſt de neuf en neuf, & de douze en douze piés, & à chaque *travée* il y a des fermes poſées ſur un tirant.

Travée de grille de fer. Rang de barreaux de fer, entretenu par ſes traverſes entre deux pilaſtres, ou montans à jour, ou entre deux piliers de pierre.

Travée d'impreſſion. C'eſt la quantité de deux cens ſeize piés, ou ſix toiſes ſuperficielles d'impreſſion, de couleur à l'huile ou à détrempe, à laquelle on reduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards, & autres ouvrages de différentes grandeurs, imprimés dans les bâtimens pour en faire le toiſé. Les *travées* des planchers apparens ſe comptent doubles, à cauſe des enfonçures de leurs entrevoux. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVÉE *de pont*, (*Architect. hydraul.*) partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre deux files de pieux, & faites de travons ſoulagés par des liens ou contrefiches, dont les entrevoux ſont couverts de groſſes doſſes, ou madriers, pour en porter le couchis. Il n'y a peut-être dans aucun pont des *travées* d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que celles du pont de bois de Lyon : elles ſont ſoutenues en décharge avec des étriers de fer. (*D. J.*)

TRAVÉE, ſ. f. (*Toiſerie de Peinture.*) ce mot, dans les toiſés qui ſe font des gros ouvrages de peinture, déſigne un

certain eſpace ou meſure, ſur laquelle on eſtime le prix de ces ouvrages. La *travée*, ſuivant les uſ & coutumes de Paris, eſt de ſix toiſes en quarré, ou 216 piés de ſuperficie; il eſt vrai que M. Félibien, dans ſes *principes d'architecture*, la met ſeulement à quatre toiſes & demies; mais dans tous les mémoires, la *travée* des gros ouvrages de peinture, a conſtamment été miſe à ſix toiſes quarrées. (*D. J.*)

TRAVEMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en baſſe-Saxe, dans le duché de Holſtein, à l'embouchure de la Trave, qui lui donne ſon nom. Elle appartient aux habitans de Lubeck, qui y tiennent garniſon. Il y a un fanal où on allume de la lumiere pour éclairer les vaiſſeaux qui ſont en mer pendant la nuit. *Long.* 28. 42. *latit.* 54. 6. (*D. J.*)

TRAVERS, ſ. m. (*Gram.*) terme relatif qui marque la poſition d'une choſe comparée à une autre poſition de la même choſe; ſi *travers* s'oppoſe à *droit*, *droit* ſignifie *vertical*, & *travers* ſignifie *horiſontal*; ſi *travers* s'oppoſe à *long*, il marque le *large*.

TRAVERS *ou* TRAVERSE, ſ. m. (*Archit.*) *Voyez* ce *mot*. C'eſt une piece de bois ou de fer, qu'on met au milieu d'un aſſemblage de pieces de menuiſerie, de charpenterie, & de ſerrurerie. (*D. J.*)

TRAVERS, ſ. m. *terme d'Artillerie*, cordage qui ſert à lier des canons & autres pieces d'artillerie, ſur leurs chariots.

TRAVERS, ſ. m. *terme de Cordeur de bois*, ce mot ſe dit d'une bûche qu'on jette ſur la voie de bois, lorſqu'elle eſt cordée.

TRAVERS, ſ. m. *terme de Doreur ſur cuir*, ce mot parmi les doreurs ſur cuir, & les relieurs, ſe dit d'un filet d'or qui va le long du côté du dos d'un livre relié en maroquin, en veau, en baſane, ou autrement.

TRAVERS, (*Juriſprud.*) eſt un droit de péage qui eſt dû à certains ſeigneurs, pour le paſſage des marchandiſes qui traverſent leur ſeigneurie; ces droits ont été établis pour l'entretien des chemins, ponts & chauſſées néceſſaires pour le chemin de *traverſe*; il en eſt parlé dans pluſieurs coutumes, comme Amiens, Péronne, Saint-Paul, Senlis, Valois, Clermont, grand Perche. *Voy.* SERGENS TRAVERSIERS, & la *gloſſ.* de M. de Lauriere, au *mot* TRAVERS, & les *mots* PASSAGE, PÉAGE, PONTONAGE. (*A*)

TRAVERSAGE, ſ. m. (*Tonderie de drap.*) ce mot ſignifie la façon que l'on donne à un drap ou autre étoffe de laine, quand on les tond par l'endroit; mais on dit plus ordinairement *coupe d'envers*.

TRAVERSE, ſ. f. (*Archit.*) mot générique, qui ſe dit d'une piece de bois ou de fer, qui ſert à en affermir d'autres. Il y a des *traverſes* de portes, de fenêtres, de chaſſis; il y en a qui ſe poſent obliquement ſur une porte de menuiſerie, les *traverſes* ſont appellées par Vitruve, *impages*. (*D. J.*)

TRAVERSE, c'eſt *dans la Fortification*, une élévation de terre ou de maçonnerie, qui occupe la largeur d'un ouvrage quelconque pour le couvrir de l'enfilade.

Traverſes du chemin-couvert, ſont des ſolides de terre de même épaiſſeur que le parapet du rampart, qui en occupent la largeur de diſtance en diſtance, & qui la mettent à l'abri de l'enfilade. Elles ſont marquées *b*, *b*, *Pl. I. des fortifications*, *fig.* 1. & 2.

Traverſe dans le foſſé ſec, eſt une eſpece de chemin-couvert qui en *traverſe* la largeur; on les nomme quelquefois *places d'armes*. *Voyez* PLACES D'ARMES. Ces *traverſes* ne conſiſtent qu'en un parapet perpendiculaire aux faces des ouvrages qui *traverſe* toute la largeur du foſſé, à l'exception d'un petit eſpace auprès de la contreſcarpe, fermé par une barriere. Ce parapet eſt élevé de 3 piés ſur le niveau du foſſé, qui eſt creuſé du même nombre de piés en cet endroit: il a une banquette, & il eſt paliſſadé comme celui du chemin-couvert. La pente des terres du parapet de la *traverſe* ſe perd en pente dans le foſſé, de la même maniere que celui du chemin-couvert le fait dans la campagne. On fait de ces ſortes de *traverſes* dans les foſſés ſecs des dehors. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) dans un foſſé plein d'eau, eſt une eſpece de galerie

que l'on fait en jettant dans le foſſé des ſolides, des faſcines, des pierres, de la terre ou autres choſes, vis-à-vis l'endroit où on doit attacher le mineur au pié de la muraille, afin de remplir le foſſé & de ſe pratiquer un paſſage par-deſſus. *Voyez* GALERIE, *Chambers.*

Cette eſpece de galerie ou de *traverſe* n'eſt plus guere en uſage. *Voyez* PASSAGE DU FOSSÉ. (*Q*)

TRAVERSE, (*Fortification.*) ſignifie auſſi tout *retranchement* ou *ligne* fortifiée avec des faſcines, des tonneaux, ou ſacs à terre ou gabions. *Chambers.*

TRAVERSES TOURNANTES, (*Fortificat.*) ce ſont, dans l'attaque des places, des *traverſes* qu'on conſtruit dans les logemens pour ſe garantir de l'enfilade, & autour deſquelles le logement tourne, à l'exception néanmoins du côté où elles joignent le parapet du logement. Elle ſe conſtruiſent principalement dans le logement du chemin-couvert, dans ceux des demi-lunes, *&c. voyez* de ces *traverſes* dans le logement du chemin-couvert ou du haut du glacis, *Pl. XVI. des Fortificat. fig. I. n°.* 1. (*Q*)

TRAVERSE, (*Marine.*) *voyez* TRAVERSIN.

TRAVERSE MISAINE, (*Marine.*) commandement à l'équipage du vaiſſeau, de haler l'écoute du miſaine pour la *traverſer.*

TRAVERSE DE DEVANT, *terme de Charron*; c'eſt un morceau de bois ſculpté qui s'attache des deux bouts ſur les deux brancarts, entre le ſiege du cocher & la planche des pages; cette *traverſe* ſert pour attacher par-devant les ſuſpentes.

TRAVERSE DE SUPPORT, *terme de Charron*; c'eſt une bande de bois plate de la longueur environ de trois piés qui ſe poſe avec des chevilles ſur le derriere des fourchettes.

TRAVERSE, (*Jardinage*) ſe dit d'une allée qui ne peut être ainſi appellée que relativement à une autre, qui eſt ſur un autre alignement & qui la coupe.

TRAVERSE, ſ. f. (*Menuiſ.*) piece de bois qui s'aſſemble avec les battans d'une porte, ou qui ſe croiſe quarrément ſur le meneau montant d'une croiſée.

On appelle auſſi *traverſes* des barres de bois, poſées obliquement & clouées ſur une porte de menuiſerie. (*D. J.*)

TRAVERSE DE CHASSIS, ſ. f. *terme de Menuiſier*; c'eſt le morceau de bois qui eſt au-deſſus & au bas du chaſſis, & qui ſe joint avec le battant de ce chaſſis. (*D. J.*)

TRAVERSE DE FER, (*Serrur.*) groſſe barre de fer qui avec une pareille, retient par le haut & par le bas, les montans de coſtiere & de battement, & les barreaux du ventail d'une porte de fer. Il y a de ces *traverſes* qui ſe mettent à hauteur de ferrure pour entretenir les barreaux trop longs, & qui ſervent à renfermer les ornemens de friſe, & bordures de ferrurerie. Les grilles de fer ont auſſi des *traverſes* qui en fortifient les barreaux. (*D. J.*)

TRAVERSE, ſ. f. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit d'une eſpece de filet qui ſe poſe dans les armes des bâtards, traverſant l'écu de l'angle féneſtre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient en ſa largeur que la moitié du bâton. P *Meneſtrier.* (*D. J.*)

TRAVERSÉ, (*Gram.*) participe du verbe *traverſer. Voyez* TRAVERSER.

TRAVERSÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval qui eſt étoffé & qui a les côtes larges.

TRAVERSÉE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le trajet ou voyage par mer, qu'on fait d'un port à un autre.

TRAVERSER, v. act. (*Gram.*) paſſer au milieu, ou aller au-delà de quelque choſe. On *traverſe* la riviere à la nage; on *traverſe* une contrée en poſte. Ce trou *traverſe* toute cette épaiſſeur; la pluie a *traverſé* ſes habits. *Voyez* d'autres acceptions du même mot aux *articles ſuivans.*

TRAVERSER, (*Marine.*) c'eſt préſenter le côté.

TRAVERSER L'ANCRE, (*Marine.*) c'eſt mettre l'ancre le long du côté du vaiſſeau, pour la remettre en ſa place.

TRAVERSER LA LAME, (*Marine.*) c'eſt aller de bout à la lame.

TRAVERSER LA MISAINE, (*Marine.*) c'eſt haler ſur l'écoute de miſaine, pour faire entrer le point de la voile dans le vaiſſeau, afin de le faire abattre lorſqu'il eſt trop près du vent.

TRAVERSER, *terme de Manege*; ce mot ſe dit d'un cheval qui coupe la piſte de travers, qui jette ſa croupe d'un autre côté que ſa tête. On dit auſſi qu'un cheval ſe *traverſe* en reculant, quand il ne recule pas auſſi droit qu'il a avancé. (*D. J.*)

TRAVERSER *du bois*, v. act. *terme de Menuiſier*: c'eſt le raboter ou rifler ſur la largeur, avant que de le dreſſer de fil. (*D. J.*)

TRAVERSIER, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment qui n'a qu'un mât, qui porte ordinairement trois voiles, l'une à ſon mât, l'autre à ſon étai, & la troiſieme à un boute-hors, qui regne ſur ſon gouvernail, & dont on ſe ſert pour la pêche, & pour faire de petites traverſées.

On appelle auſſi *traverſier* un ponton, parce qu'il eſt propre à de petites traverſées.

TRAVERSIER DE CHALOUPE, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois qui lie les deux côtés d'une chaloupe par l'avant. On donne encore ce nom à deux pieces de bois qui traverſent une chaloupe de l'avant & de l'arriere, & où ſont paſſées les herſes qui ſervent à l'embarquer.

TRAVERSIER DE PORT, (*Marine.*) nom qu'on donne au vent qui vient en droiture dans un port, & qui en empêche la ſortie.

On dit *mettre la miſaine au traverſier*, quand on met le point de la voile vis-à-vis du *traverſier*; ce qui a lieu dans un vent largue.

TRAVERSIERS *ou* DRAGUE, une ſorte de filet uſité dans l'île de Ré dans le reſſort de l'amirauté de la Rochelle.

Les bateaux *traverſiers* de la flotte pêchent à la voile comme tous les autres ſemblables pêcheurs; leur ſac eſt de la même forme, quarré; il a environ quatre braſſes d'ouverture, & ſix de profondeur; les pêcheurs chargent les coins de leur ſac de drague à ſon ouverture, d'une pierre du poids d'environ vingt à vingt-cinq livres peſant; les rouleaux ou plaques de plomb qui ſont ſur la traverſe de groſſe corde d'en-bas peſant en tout environ trente livres, en quoi ce filet eſt plus chargé que celui des autres *traverſiers*, qui ſont auſſi différemment établis.

Le haut de l'ouverture du ſac eſt garni d'un plus leger cordage, qui eſt encore ſoutenu de huit ou dix groſſes flottes de liege, peſant enſemble au plus deux ou trois livres.

Pour tenir ce ſac de drague ouvert dans ſa manœuvre, les pêcheurs de Ré n'amattent point de perche ſur l'ouverture du filet, comme font les pêcheurs du port de Bareque & de Lupin; ils en ont une qu'ils nomment *eſpars*, de cinq à ſix braſſes de long, dont chaque bout eſt amarré ſur une des funes ou petits halins de 130 à 150 braſſes de long chacune: la perche eſt placée à un pié & demi ou deux piés de l'ouverture du ſac, qu'elle tient de cette maniere ouvert de toute la longueur de l'eſpars, au milieu de laquelle pour la rendre encore plus flottante, on frappe deux groſſes bouées de liege, qui peſent chacune 5 à 6 livres; ce qui fait que dans l'opération de la pêche le ſac des *traverſieres* roule encore plus facilement ſur la ſurface des fonds que toutes les autres eſpeces de dragues en ſac.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche ſont les vents d'Amont; ceux du Rumb de l'Alval lui ſont les plus contraires.

Les mailles des ſacs des *traverſiers* ſont plus ſerrées que celles qui forment les dreiges des autres *traverſiers*; les plus larges ſont à l'ouverture du ſac, & ont environ 14 lignes en quarré, les autres en ont 13; celles qui ſuivent ont 11 lignes, & les plus ſerrées qui ſont au fond n'ont que 9 lignes en quarré.

TRAVERSIERS, *terme de Tiſſerand*; ce ſont des bâtons qui ſoutiennent pluſieurs cordes, & qui opérent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIERE, FLUTE, (*Muſiq. inſtrumentale.*) *voyez* FLUTE *traverſiere*. Les curieux peuvent auſſi conſulter la *méthode pour jouer de la flûte traverſiere*, imprimée à Paris en 1735, *in*-4° (*D. J.*)

TRAVERSIERE A BEC, (*Lutherie.*) inſtrument de muſique, à vent, dont la tablature eſt en tout ſemblable à celle de la flûte à bec. *V* FLUTE A BEC. Elle ſe diviſe en quatre parties, comme la flûte

traverſiere. Elle a une clé que l'on ouvre en appuyant deſſus la patte avec le petit doigt de la main droite, comme à la flûte traverſiere; les trous 5, 6 & 7 ſont bouchés avec les doigts *index*, *medius*, & annulaire de la main droite; les mêmes doigts de la main gauche bouchent les trous 2, 3, 4, & le pouce de cette main ſert à toucher la clé du premier trou qui eſt placé ſur le côté. Une piece a deux ouvertures, la premiere ouverture, qui eſt un trou rond, ſert d'embouchure; on ſouffle par ce trou, ſur les bords duquel on applique exactement les levres, au lieu qu'à la flûte *traverſiere*, il n'y a que la levre inférieure qui touche à l'inſtrument. L'autre ouverture eſt la lumiere biſeau de la flûte à bec. *Voyez* FLUTE A BEC: l'air que l'on chaſſe par la premiere ouverture entre dans une petite chambre, qui eſt la portion du tuyau compriſe entre le tampom & le couvercle d'où il paſſe par la lumiere dans le corps de l'inſtrument. La lumiere eſt le vuide que laiſſe l'échancrure du tampon, qui eſt tourné parallélement au biſeau. *Voyez* l'explication de la formation du ſon dans les tuyaux, à l'*article* BOURDON *de 16 piés*, jeu d'orgue auquel ſe rapportent les flûtes & autres inſtrumens de mutation.

TRAVERSIN, ſ. m. (*Gram.*) grand oreiller, ou long ſac de coutil, qui eſt rempli de plume, & qui occupe toute la largeur du lit. Le *traverſin* eſt recouvert par l'extrémité du drap, vers le chevet où il ſe place.

TRAVERSIN DE BALANCE, *terme de Balanciers*; verge de fer poli avec une aiguille au milieu & deux trous à chaque extrémité. C'eſt à ces trous que les baſſins de la balance ſont attachés & ſuſpendus. Le *traverſin* s'appelle autrement *fléau*. (*D. J.*)

TRAVERSIN, *terme de Boucher*; grande broche de bois, de neuf à dix pouces de long, appointée par les deux bouts, dont les bouchers ſe ſervent pour traverſer le ventre des moutons, c'eſt-à-dire, le tenir entr'ouvert après qu'ils les ont habillés, & juſqu'à ce qu'ils les dépecent. *Savary*. (*D. J.*)

TRAVERSIN, *en terme de Marchand de bois*, ſont trois bûches en rondins arrangées l'une ſur l'autre aux extrémités de chaque miſe.

TRAVERSIN, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois, qui traverſe la ſainte-Barbe dans le ſens de ſa largeur, & qui ſoutient le timon qui ſe meut ſur elle.

TRAVERSIN DES BITTES, (*Marine.*) piece de bois miſe en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. *Voyez* MARINE, *Planche IV fig. 1. cotte 87.*

TRAVERSIN D'ÉCOUTILLE, piece de bois qui traverſe l'écoutille par le milieu pour les ſoutenir.

TRAVERSIN D'ÉLINGUET, (*Marine.*) piece de bois endentée ſur les baux du vaiſſeau derriere le cabeſtan, dans laquelle on entaille les élinguets.

TRAVERSIN DE HERPES, (*Marine.*) piece de bois qui eſt à l'avant d'une herpe à l'autre, & qui ſert à caponner l'ancre.

TRAVERSINS DE TAQUETS, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois de 5 à 6 piés de long, dans leſquelles les taquets d'écoute ſont emboîtés.

* TRAVERSIN, ſ. m. (*terme de Tonnelier.*) piece de bois coupée de longueur, que l'on emploie à former les fonds des futailles.

TRAVERSINES, ſ. f. pl. (*Archit. Hydraul.*) eſpece de ſolives qu'on entaille dans les pilots, pour faire un radier d'écluſe.

On appelle *maîtreſſes traverſines*, celles qui portent ſur les ſeuils. (*D. J.*)

TRAVERSINES, on appelle ainſi des planches que les officiers plancheyeurs ſont obligés de fournir pour paſſer d'un bateau dans un autre.

TRAVERTIN, (*Lithologie.*) ou *pierre travertine*, qu'on devroit appeller *pierre tiburtine*, parce qu'elle ſe trouve par tout le territoire de Tivoli, dans la plaine, comme dans les montagnes, de telle groſſeur & de telle longueur qu'on en a beſoin. Il n'eſt pas néceſſaire de creuſer des carrieres; il ſuffit preſque de découvrir la terre, on la rencontre à ſix ou ſept piés, en ſuivant les veines. L'égliſe de S. Pierre en eſt bâtie, & la plûpart des édifices de pierre de taille à Rome. Cette pierre eſt

dure, on ne la peut travailler qu'à la pointe du ciſeau, & à la maſſe de fer; elle a le grain fin : elle eſt compacte, peſante, & point ſujette à ſe délier; elle eſt propre à ſoutenir toutes ſortes de poids; l'air la ronge peu quand elle eſt bien choiſie; car il s'en trouve beaucoup qui eſt ſujette à des trous. Elle eſt griſe pour l'ordinaire, preſque auſſi dure que le marbre, & preſqu'auſſi belle à la couleur près : quand on veut rendre l'ouvrage poli, on le travaille comme le marbre avec un morceau de la même pierre, du grès & de l'eau. (*D. J.*)

TRAVESTI, (*Belles-lettres.*) participe du verbe réciproque ſe *traveſtir*, qui ſignifie ſe *déguiſer* & ſe mettre en habit de maſque. Quelques-uns des derniers auteurs anglois ont introduit ce terme dans la poéſie à l'imitation des François.

Traveſti ſe dit auſſi d'un auteur que l'on a défiguré en le traduiſant dans un ſtyle burleſque, & différent du ſien, de ſorte que l'on a de la peine à le reconnoître. *Voyez* PARODIE.

Jean-Baptiſte Lalli a *traveſti* Virgile, c'eſt-à-dire, qu'il l'a traduit en vers italiens burleſques; Scarron a fait la même choſe en françois; & Cotton & Philips, en anglois. *Voyez* BURLESQUE.

Caſtalion & le P Berruyer ont été accuſés d'avoir *traveſti* la bible, pour avoir donné à leur verſion un air & un ſtyle différent de ſon original.

TRAUMATIQUES, adj. *Médecine. vulnéraires*, ou remedes bons pour guérir les plaies. *Voyez* VULNÉRAIRE, AGGLUTINANT, GUÉRISON, CONSOLIDATION, *&c.*

TRAUN, QUARTIER DE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la haute-Autriche; ce quartier eſt traverſé par la riviere de *Traun*, & renferme deux grands lacs; ſavoir, Arterſée & Traunſée. (*D. J.*)

TRAUN, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Allemagne; l'une dans la haute-Autriche, ſort du lac nommé *Trun-Sée*, & ſe jette dans le Danube, entre Lints & l'embouchure de l'Ens : l'autre riviere court dans la haute-Baviere, vers les confins du Tirol, & elle tombe dans l'Ackza.

TRAUN-SÉE, (*Géog. mod.*) grand lac d'Allemagne, dans la haute-Autriche, au quatier de Traun. Il reçoit pluſieurs petites rivieres, & donne naiſſance à une ſeule, qui en prend le nom de *Traun*. (*D. J.*)

TRAUNSTEIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Baviere, ſur la riviere de Traun, entre le lac Chiemſée & l'archevêché de Saltzbourg. Elle a dans ſon voiſinage des ſources d'eau ſalée. *Long.* 30. 18. *lat.* 47. 48.

TRAVONS, ſ. m. pl. (*Archit. hydraul.*) ce ſont dans un pont de bois, les maîtreſſes pieces qui en traverſent la largeur, autant pour porter les travées des poutrelles, que pour ſervir de chapeau aux files de pieux. On les appelle auſſi *ſommiers*. *Voyez* l'architecture de Palladio. *Daviler.* (*D. J.*)

TRAVOUIL, ſ. m. (*Filerie.*) devidoir à mettre le fil en écheveaux en pieces.

TRAVOUILLETTE, ſ. f. (*Filerie.*) petit bois pour ſoutenir les fuſées en travouillant, ou dévidant. (*D. J.*)

TRAUSI *ou* THRAUSI, *&* Trauſes, dans Tite-Live, *liv. XXXVIII. c. xlj* (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voiſinage du mont Hémus. Hérodote, *liv. V.* dit que ces peuples ne différoient point des Thraces, ſi ce n'eſt dans un uſage qu'ils obſervoient à la naiſſance & à la mort de leurs proches. Quand un enfant venoit au monde, les parens s'aſſembloient, ſe rangeoient autour de lui, ſe mettoient à pleurer, & faiſoient un détail de toutes les miſeres auxquelles il alloit être expoſé. Au contraire lorſque quelqu'un d'entr'eux étoit mort, ils ſe réjouiſſoient, & en le mettant en terre, il racontoient le bonheur qu'il avoit d'être délivré des maux de ce monde. *V.* DRANSES (*D. J.*)

TRAUSIUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne où, ſelon Diodore de Sicile, *lib. XIV. ch. cxviij.* les Gaulois qui s'étoient avancés juſqu'au promontoire Japygium, furent maſſacrés par les Cerii, dans le tems qu'ils cherchoient à repaſſer ſur les terres des Romains. Ainſi *Trauſius campus* devoit être dans la Toſcane. (*D. J.*)

TRAVURE, ſ. f. *terme de riviere*,

eſt un eſpace qui ſe conſtruit près la quille d'un bateau foncet, ſous le biton, & où les compagnons de riviere font leur ménage.

TRAYON, ſ. m. *terme de Laitiere*, c'eſt cet appendice mamelonné, de la longueur d'environ un doigt, qui eſt pendant au pis des bêtes donnant du lait, & qui ſert de canal qu'on tire pour les traire.

TRAZÈNES, PIERRES DE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Théophraſte & les anciens à une eſpece d'eſcarboucle qui étoit la même choſe, ſuivant M. Hill, que la pierre amandine. Cependant Théophraſte dit que ces pierres étoient veinées de pourpre & de blanc : il paroît que cette pierre eſt inconnue des modernes.

TRÉ, (*Luth.*) trompette des Siamois; elle eſt petite & donne un ſon fort aigre. (*F. D. C.*)

TREA, (*Geog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Rome à Ancone, en prenant par le Picenum. Elle étoit entre Septempeda & Auximum, à 9 milles de la premiere de ces places, & a 18 milles de la ſeconde. Ortelius dit que ſelon France Pamphyli, qui écrit *Treia*, cette ville fut ruinée par les Goths. Les habitans ſont nommés *Tréyens* par Pline, *liv. III. ch. xiij.* auſſi-bien que dans une ancienne inſcription qui ſe trouve dans le tréſor de Gruter, *page* 446. *Col. Auxim. Et Municip. Numanat. Ordo, & plebs Treienſes.* Holſten, *page* 739. remarque qu'on voit les ruines de cette ville ſur le bord de la riviere Potentia, au-deſſous de San-Severino. (*D. J.*)

TREBELLIANE, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) on donnoit auſſi anciennement ce nom à certains tranſports ſimulés que quelques praticiens de ce tems avoient introduit pour fruſtrer les droits du petit ſcel de Montpellier, & pour ſe paſſer des commiſſions que l'on étoit obligé d'obtenir des gardes de ce ſcel. L'ordonnance du mois de Mars 1498, *artic.* 159. abroge l'uſage de ces *trebellianes.* (*A*)

TREBELLIANIQUE, adj. (*Juriſp.*) ou *quarte trebellianique*, eſt le quart que l'heritier grevé de *fidei-commis*, eſt en droit de retenir en remettant l'hoirie.

Cette quarte a été ainſi nommée du ſenatus-conſulte trébellien, qui accorda ce droit à l'héritier grevé.

Pour entendre de quelle maniere ce droit fut établi, il faut diſtinguer différentes époques.

Avant l'empereur Auguſte les fidei-commis étoient ſans force; il dépendoit de l'héritier de les remettre ou non.

Mais cela fut changé par l'empereur Auguſte, qui ordonna que l'héritier feroit contraint à la reſtitution du fidei-commis.

Il arrivoit de-là, quand le fidei-commis étoit univerſel, que l'héritier grevé renonçoit à la ſucceſſion pour ne pas demeurer en butte aux charges héréditaires, après qu'il avoit remis tous les biens; ainſi les teſtamens demeuroient ſans effet.

Ce fut pour prévenir cet inconvénient que fut fait le ſenatus-conſulte trébellien ſous l'empire de Néron, & ſous le conſulat de Trébellius Maximus, & d'Annæus Seneca, dont le premier donna ſon nom au ſenatus-conſulte & à la quarte *trébellianique.*

Il fut ordonné par ce ſenatus-conſulte qu'après la reſtitution d'hoirie à l'héritier fidei-commiſſaire, celui-ci ſeroit au lieu de l'héritier grevé, & que les actions héréditaires actives & paſſives, ſeroient transférées en ſa perſonne, à proportion de la part qu'il auroit de l'hoirie; au-lieu qu'auparavant l'héritier fidei-commiſſaire ne pouvoit les exercer à moins qu'elles ne lui euſſent été cédées par l'héritier grevé: mais depuis ce ſenatus-conſulte le préteur donna au fidei-comiſſaire, & contre lui, les actions appellées *utiles.*

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir mis l'héritier grevé à couvert des charges, il falloit quelque appas pour l'engager à accepter la ſucceſſion.

Pour cet effet, du tems de Veſpaſien, on fit un autre ſenatus-conſulte appellé *pégaſien*, parce que cela arriva ſous le conſulat de Pegaſus & de Pufio.

Il fut ordonné par le ſenatus-conſulte que l'héritier grevé qui accepteroit, pourroit retenir la falcidie, au moyen de quoi l'héritier fidei-commiſſaire étoit comme

un légataire portionnaire ; ou ſi l'héritier grevé vouloit tout remettre, le fidei-commiſſaire étoit conſidéré comme acheteur de l'hérédité ; & dans l'un & l'autre cas, on pratiquoit des ſtipulations relatives.

Le même ſenatus-conſulte ordonna que ſi l'héritier grevé refuſoit d'accepter l'hérédité, on pouvoit l'y contraindre par ordonnance du préteur, aux riſques du fidei-commiſſaire ; & dans ce cas, toutes les actions héréditaires paſſoient en la perſonne du fidei-commiſſaire, comme en vertu du ſenatus-conſulte trébellien.

Enfin le dernier état par rapport à la *trébellianique*, fut depuis Juſtinien, lequel ayant trouvé que les ſtipulations qui ſe faiſoient en conſéquence du ſenatus-conſulte pégaſien étoient captieuſes, il les ſupprima, & refondit le ſenatus-conſulte pégaſien dans le trébellien, dont il conſerva le nom, en lui attribuant cependans la force qu'avoit le pégaſien.

Ce fut par cette conſtitution de Juſtinien, que l'héritier grevé fut autoriſé à retenir ſur le fidei-commis une quarte, que l'on appelle depuis ce tems *quarte trébellianique*.

Juſtinien ordonna auſſi que l'on pourroit contraindre l'héritier grevé d'accepter, & que les actions héréditaires paſſeroient en la perſonne du fidei-commiſſaire, à proportion de la part qu'on lui auroit remis de l'hoirie.

Ceux qui ont droit de légitime, & qui ſont inſtitués héritiers, peuvent faire détraction de la quarte falcidie ſur les legs de la *trébellianique*, ſur les fidei-commis, & retenir en outre leur légitime.

On tient communément que la *trébellianique* n'a pas lieu en pays coutumier. Il faut cependant excepter les coutumes qui requierent l'inſtitution d'héritier, comme celle de Berry, & celles des deux Bourgognes, & les coutumes dans leſquelles il eſt dit, que les cas omis ſeront ſuppléés par le droit écrit. *Voyez aux inſtit. le tit.* de fideicomm. hæredit. *& au code ad ſenat. conſult. trebell. l'ordonnance des teſtamens, celle des ſubſtitut. le recueil des queſt.* de Bretonnier au mot *ſubſtitution*, & les *mots* FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION. (*A.*)

TREBELLICA VINA, (*Géog. anc.*) vins ainſi nommés du territoire où ils croiſſoient. Athenée, *l. I.* fait l'éloge de ces vins. Pline, *l. XIV. c. vj.* en parle auſſi, & dit que l'endroit où on les recueilloit étoit en Italie, dans la Campanie, à 4 milles de Naples. (*D. J.*)

TRÉBELLIEN, SENATUS-CONSULTE, (*Juriſp.*) étoit un décret du ſénat de Rome, ainſi appellé parce qu'il fut fait ſous le conſulat de Trebellius Maximus & d'Annæus Seneca : il concernoit la reſtitution des fidei-commis univerſels. *Voyez ci-devant* TRÉBELLIANIQUE. (*A*)

TRÉBIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule ciſpadane. Pline, *l. III. c. xvj.* le ſurnomme *Placentinus*, parce qu'il coule dans le territoire de Placentia : c'eſt aujourd'hui le *Trebbia*. Les Romains que commandoit le conſul Sempronius, ayant été mis par Annibal dans une entiere déroute, ſe noyerent la plûpart dans cette riviere, & leur malheur la rendit célebre. (*D. J.*)

TREBIANI, ſ. m. pl. (*Mythol.*) épithete que les Romains donnerent à quelques dieux qu'ils avoient, tranſportés de Trébie à Rome, après la conquête de cette ville d'Italie.

TREBIGNO, (*Géog. mod.*) *ou* TREBIGNA, en latin *Tribulium* ; petite ville de la Turquie européenne, dans la Dalmatie, ſur la riviere de Trebinska, à 5 lieues Eſt de Raguſe, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long.* 36. 4. *lat.* 40. 48. (*D. J.*)

TRÉBISONDE, (*Géog. mod. & Hiſt.*) anciennement *Trapezus* ; ville des états du turc, dans l'Anatolie, ſur le bord de la mer Noire, & la capitale de la province de Jénich, au pié d'une montagne qui regarde le ſeptentrion. *Long.* 53. 37. *lat.* 40. 34.

Cette ville, que les Turcs appellent *Taraboſan*, étoit regardée anciennement pour être une colonie de Sinope, à laquelle même elle payoit tribut ; c'eſt ce que nous apprenons de Xénophon, qui paſſa par *Trébiſonde*, en reconduiſant le reſte des dix mille, & qui rapporte la triſte aventure qui leur arriva pour avoir mangé trop de miel.

Comme il y avoit pluſieurs ruches d'abeilles, dit cet auteur, les ſoldats n'en épargnerent pas le miel : il leur prit un dévoiement par haut & par bas, ſuivi de rêveries, en ſorte que les moins malades reſſembloient à des ivrognes, & les autres à des perſonnes furieuſes ou moribondes. On voyoit la terre jonchée de corps : perſonne néanmoins n'en mourut, & le mal ceſſa le lendemain ; de ſorte que les ſoldats ſe leverent le troiſieme jour, mais en l'état qu'on eſt après avoir pris une forte médecine. *Voyez* les remarques de M. Tournefort, dans ſon *voyage du Levant*, ſur cette ſorte de miel, & ſur les fleurs dont il devoit être compoſé.

Les dix mille furent reçus à *Trébiſonde* avec toutes les marques d'amitié que l'on donne à des gens de ſon pays, lorſqu'ils reviennent de loin ; car Diodore de Sicile remarque que *Trébiſonde* étoit une ville greque fondée par ceux de Sinope qui deſcendoient des Miléſiens. Le même auteur aſſure que les dix mille ſéjournerent un mois dans *Trébiſonde* ; qu'ils y ſacrifierent à Jupiter & à Hercule, & qu'ils y célébrerent des jeux.

Trébiſonde apparemment, tomba ſous la puiſſance des Romains, dès que Mithridate ſe trouva dans l'impuiſſance de leur réſiſter. Il ſeroit inutile de rapporter de quelle maniere elle fut priſe ſous Valérien par les Scythes, que nous connoiſſons ſous le nom de *Tartares*, ſi l'hiſtoire qui en parle n'avoit décrit l'état de la place. Zozime donc remarque, que c'étoit une grande ville, bien peuplée, fortifiée d'une double muraille : les peuples voiſins s'y étoient refugiés avec leurs richeſſes comme dans un lieu où il n'y avoit rien à craindre. Outre la garniſon ordinaire, on y avoit fait entrer dix mille hommes de troupes ; mais ces ſoldats dormant ſur leur bonne foi, & ſe croyant à couvert de tout, ſe laiſſerent ſurprendre la nuit par les Barbares, qui, ayant entaſſé des faſcines contre la muraille, entrerent par ce moyen dans la place, tuerent une partie des troupes, renverſerent les temples & les plus beaux édifices ; après quoi, chargés de richeſſes immenſes, ils amenerent un grand nombre de captifs

Les empereurs grecs ont poſſedé *Trébiſonde* à leur tour. Du tems de Jean Comnene, empereur de Conſtantinople, Conſtantin Gabras s'y étoit érigé en petit tyran. L'empereur vouloit l'en chaſſer ; mais l'envie qu'il avoit d'ôter Antioche aux Chrétiens, l'en détourna. Enfin *Trébiſonde* fut la capitale d'une principauté dont les empereurs de Conſtantinople diſpoſoient ; car Alexis Comnene, ſurnommé *le Grand*, en prit poſſeſſion en 1204, avec le titre de *duc*, lorſque les François & les Vénitiens ſe rendirent maîtres de Conſtantinople, ſous Boudouin, comte de Flandre.

L'éloignement de Conſtantinople, & les nouvelles affaires qui ſurvinrent aux Latins, favoriſerent l'établiſſement de Comnene ; mais Nicétas obſerve qu'on ne lui donna que le nom de *duc*, & que ce fut Jean Comnene qui ſouffrit que les Grecs l'appellaſſent *empereur de Trébiſonde* ; comme s'ils euſſent voulu faire connoître que c'étoit Comnene qui étoit leur véritable empereur, puiſque Michel Paléologue qui faiſoit ſa réſidence à Conſtantinople, avoit quitté le rit grec pour ſuivre celui de Rome : il eſt certain que Vincent de Beauvais appelle ſimplement Alexis Comnene *ſeigneur de Trébiſonde*.

Quoi qu'il en ſoit, la ſouveraineté de cette ville, ſi l'on ne veut pas ſe ſervir du nom d'empire, commença en 1204, ſous Alexis Comnene, & finit en 1461, lorſque Mahomet II. dépouilla David Comnene. Ce malheureux prince avoit épouſé Irene, fille de l'empereur Jean Cantacuzene : mais il implora fort inutilement le ſecours des Chrétiens pour ſauver les débris de ſon empire ; il fallut céder au conquérant, qui le fit paſſer à Conſtantinople avec toute ſa famille, qui fut maſſacrée quelque tems après : ainſi finit l'empire de *Trébiſonde*, après avoir duré plus de deux ſiecles & demi.

Les murailles de *Trébiſonde* ſont preſque quarrées, hautes, crenelées ; & quoiqu'elles ne ſoient pas des premiers tems, il y a beaucoup d'apparence qu'elles ſont élevées ſur les fondemens de l'ancienne enceinte, laquelle avoit fait donner le nom

de *Trapeſe* à cette ville. Tout le monde ſait que *trapeſe* en grec ſignifie une *table*, & que le plan de cette ville eſt un quarré-long, aſſez ſemblable à une table. Les murailles ne ſont pas les mêmes que celles qui ſont décrites par Zozime : celles d'aujourd'hui ont été bâties des débris des anciens édifices, comme il paroît par les vieux marbres qu'on y a enclavés en pluſieurs endroits, & dont les inſcriptions ne ſont pas liſibles parce qu'elles ſont trop hautes.

La ville eſt grande & mal peuplée ; on y voit plus de bois & de jardins que de maiſons ; & ces maiſons n'ont qu'un ſimple étage. Le château, qui eſt fort négligé, eſt ſitué ſur un rocher plat & dominé ; mais les foſſés en ſont taillés la plûpart dans le roc. L'inſcription que l'on lit ſur la porte de ce château, dont le centre eſt un demi-cercle, marque que l'empereur Juſtinien renouvella les édifices de la ville. Il eſt ſurprenant que Procope n'en ait pas fait mention, lui qui a employé trois livres entiers à décrire juſqu'aux moindres bâtimens que ce prince avoit fait élever dans tous les coins de ſon empire : cet hiſtorien nous apprend ſeulement que Juſtinien fit bâtir un aqueduc à *Trébiſonde*, ſous le nom de *l'aqueduc de ſaint Eugene le martyr*.

Le port de *Trébiſonde* appellé *Platane*, eſt à l'eſt de la ville : l'empereur Adrien le fit réparer, comme nous l'apprenons par Arrien. Il paroît par les médailles de la ville, que le port y avoit attiré un grand commerce. Goltzius en rapporte deux à la tête d'Apollon. On ſait que ce dieu étoit adoré en Cappadoce, dont *Trébiſonde* n'étoit pas la moindre ville. Sur le revers d'une de ces médailles eſt une ancre, & ſur le revers de l'autre la proue d'un navire. Ce port n'eſt bon préſentement que pour des ſaïques ; le mole que les Génois y avoient fait bâtir, eſt preſque détruit, & les Turcs ne s'embarraſſent guere de réparer ces ſortes d'ouvrages ; peut-être que ce qui en reſte eſt le débris du port d'Adrien, car de la maniere qu'Arrien s'explique, cet empereur y avoit fait faire une jettée conſidérable pour y mettre à couvert les navires, qui auparavant n'y pouvoient mouiller que dans certains tems de l'année, & encore étoit-ce ſur le ſable.

Trébiſonde jouit aujourd'hui du vain titre d'archevêché. *Long.* ſuivant le pere de Beze, 62d. 49′. 15″ *latit.* 41d. 4′.

George de Trébiſonde & le cardinal *Beſſarion*, ſont ſortis de cette ville de l'Anatolie ; on convient pourtant que George n'étoit qu'originaire de *Trébiſonde*, & qu'il étoit né en Candie. Quoi qu'il en ſoit, il vivoit dans le quinzieme ſiecle, & mourut en 1480, ſous le pontificat de Nicolas V. de qui il fut ſecrétaire. Il avoit auparavant enſeigné la rhétorique & la philoſophie dans Rome du tems du pape Eugene IV mais ſon entêtement pour Ariſtote lui attira de groſſes querelles avec Beſſarion, qui ne juroit que par Platon.

Il eſt vrai que Beſſarion quitta bientôt les diſputes de l'école pour ſe tourner aux légations. Il devint patriarche de Conſtantinople, archevêque de Nicée, cardinal, & preſque pape. Il aima les ſavans, & forma une très-belle bibliotheque qu'il laiſſa par ſon teſtament au ſénat de Veniſe. Puiſqu'on la conſerve avec tant de ſoin qu'on n'en veut communiquer les manuſcrits à perſonne, il faut regarder ce beau recueil comme un tréſor enfoui & inutile à la république des lettres. Beſſarion mourut à Ravenne en 1462, après une fort mauvaiſe réception que lui fit Louis XI. parce qu'il avoit rendu viſite au duc de Bourgogne avant lui.

Amyrutzes, philoſophe péripatéticien, vit auſſi le jour à *Trébiſonde* : il s'acquit une grande conſidération à la cour de l'empereur David ſon maître, & ſignala ſa plume en faveur des Grecs contre les déciſions du concile de Florence ; mais il ternit ſa gloire par l'apoſtaſie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'empereur David à Conſtantinople, lorſque Mahomet II. l'y fit tranſporter après la priſe de *Trébiſonde*, en l'année 1461. Ce philoſophe, ſe laiſſant gagner aux promeſſes du ſultan, abjura le chriſtianiſme, & ſe fit turc avec ſes enfans, l'un deſquels, ſous le nom de *Mehemet-Beg*, traduiſit en arabe pluſieurs livres des Chrétiens par ordre de Mahomet II. Ce prince donna des

emplois conſidérables dans le ſerrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois ſur les ſciences, & ſur des matieres de religion avec lui, ou avec Mehemet-Beg. Amyrutzes a publié la relation du concile de Florence; il aſſure dans un ouvrage que le Patriarche de Conſtantinople fut étranglé pendant la tenue de ce concile, & que les médecins atteſterent ce fait ſur l'examen du cadavre. *Tantùm religio.....* (*D. J.*)

TREBITZ *ou* TREBICZ, (*Géog. mod.*) petite ville dans la Moravie, près la riviere Igla, du côté de la Bohême. (*D. J.*)

TREBNITZ, (*Géog. mod.*) nom commun à deux villes d'Allemagne, ou plutôt à deux bourgs, l'un en Bohême, près de Leutmaritz; l'autre en Siléſie, dans le duché d'Oels. (*D. J.*)

TRÉBUCHANT, ſ. m. *à la Monnoie*, c'eſt un droit accordé ſur le poids des métaux aux officiers de monnoie dans le droit du change: voici quel eſt ce droit. En peſant des pieces d'or ou d'argent il faut qu'il y ait équilibre; ſi cependant l'un des deux plateaux quitte foiblement cet équilibre, ce doit être le plateau où eſt le métal, & c'eſt cet avantage qui eſt le droit du *trébuchant*: le *trébuchant* eſt accordé aux receveurs aux changes.

TRÉBUCHANT, *terme de Monnoie*, ce mot ſe dit des pieces d'or qu'on peſe; c'eſt environ un demi-grain, que dans la fabrication on a départi à chaque eſpece pour la faire trébucher, & pour l'empêcher par le frai de trop diminuer dans la ſuite du tems. Les écus d'or & les louis d'or, par exemple, ſont à la taille de ſoixante & douze pieces & demie, au marc; chaque piece eſt de ſoixante & trois grains avec le *trébuchant*. (*D. J.*)

TRÉBUCHER, (*Maréchal.*) *Voyez* BRONCHER.

TREBUCHET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) cage ou ſelle dans laquelle on baignoit autrefois les femmes méchantes & querelleuſes par un ordre de la police d'Angleterre. *Voyez* QUERELLEUR.

TRÉBUCHET, ſ. m. (*terme de Balancier.*) petite balance très-fine & très-juſte, que le plus petit poids fait trébucher ou pencher plus d'un côté que d'autre. Les *trébuchets* ſervent particuliérement à peſer les monnoies d'or & d'argent, les diamans & choſes précieuſes. L'on prétend que les Affineurs en ont de ſi juſtes, que la quatre mille quatre-vingt ſeizieme partie d'un grain eſt capable de la faire trébucher. (*D. J.*)

TRÉBUCHET, ſ. m. (*Chaſſe.*) petite cage qui ſert à attrapper des oiſeaux, dont la partie ſupérieure eſt couverte & arrêtée ſi délicatement, que pour peu qu'on y touche, le reſſort ſe lâche & la ferme, en ſorte que l'oiſeau qui le fait lâcher en entrant dans cette cage pour y prendre du grain que l'on y a mis pour amorce, ſe trouve pris & ne peut plus en ſortir.

On prend des compagnies entieres de perdreaux ſous une eſpece de *trébuchet* qui eſt une cage ſans fond, de ſimple oſier, que l'on tend à-peu-près comme une ſouriciere, avec une marchette dont un bout eſt attaché de long par une ficelle au bas d'un des côtés de la cage, & à l'autre bout de la marchette qui eſt plus longue que la cage n'eſt large. On fait une coche qui arrête délicatement la fourchette ſur laquelle la cage eſt tendue; on met du grain par terre au milieu par tas, afin que les perdrix montant deſſus les unes les autres pour prendre le grain avec avidité, touchent la marchette & détendent la cage; on couvre cette cage de feuilles, pour qu'elle ne ſoit point apperçue; il faut quelques jours avant que de tendre la cage, laiſſer les perdrix s'accoutumer à venir prendre du grain dant cet endroit.

TREBULA, (*Géog. anc.*) 1° ville d'Italie, que Denys d'Halycarnaſſe donne aux Aborigénes; 2°. ville d'Italie, dans la Campanie, ſelon Tite-Live, *l. XXIII. c. xxxix.* 3°. nom d'une autre ville d'Italie qui étoit dans la Sabine, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

TRÉBUR (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Triburia*, *Triburium* bourg d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, au comté de Catzenelenbogen, pas loin de

la rive du Rhin. Ce bourg qui eſt même aujourd'hui ruiné, étoit autrefois un grande ville, où l'on tint un concile l'an 895; & cette ville devint enſuite le rendez-vous des congrès publics, des diettes de l'empire, & des noces des ſouverains d'Allemagne. (*D. J.*)

TRECHEDIPNA, ſ. f. (*Littérat.*) τριχεδίπνια, eſpece d'habit particulier que portoient les paraſites pour pouvoir venir ſouper chez leurs protecteurs ſans invitation; cette eſpece d'habit étoit, pour ainſi dire la livrée du maître de la maiſon; mais ce nom n'eſt pas honorable pour celui qui le porte; car c'eſt un mot compoſé de τρέχω je cours, & δεῖπνον, *un ſouper*. (*D. J.*)

TRECHIA, (*Géog. anc.*) Athénée paroit donner ce nom à une partie de la ville d'Ephèſe, ou même à la ville entiere. Son interprete écrit *Trachia*, & Pline *Trachea*: ce dernier en fait un des ſurnoms de la ville d'Ephèſe. Etienne le géographe dit Τριχία, *Trachia*; mais la véritable orthographe eſt Τραχεῖα, *Trachea* (*D. J.*)

TRÉCHEUR, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt une treſſe ou une eſpece d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de ſa largeur. Le *trêcheur* eſt conduit dans le ſens de l'écu. Il y en a de ſimples & de doubles, quelquefois de fleuronnés, & quelquefois de fleurdéliſés, comme celui du royaume d'Ecoſſe; on l'appelle autrement *eſſonnier*. (*D. J.*)

TRECK-SCHUYT, ſ. m. (*Hiſt. mod. Commerce.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Hollande & dans les autres provinces des Pays-Bas, des barques couvertes tirées par des chevaux, qui ſervent à conduire les voyageurs ſur les canaux d'une ville à l'autre. Ces barques partent toujours à des heures marquées, chargées ou non; elles ſont compoſées d'une grande chambre deſtinée à recevoir indiſtinctement tous les paſſagers, & d'un cabinet appellé *roef*, qui ſe loue aux perſonnes qui veulent voyager à part: ces ſortes de barques ſont d'une grande propreté. Le mot hollandois *treck-ſchuyt* ſignifie *barque à tirer*.

TREF, (*Lang. gauloiſe.*) ancien mot qui ſignifie une *tente*, un pavillon. Villehardouin dit: « Lors veiſiez maint cheva-» lier, & maint ſerjans iſſir des nez, & » maint bon d'eſtrier traire des viſſiers, » & maint riche *tref*, & maint paveil-» lon ». (*D. J.*)

TREFFLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *trifolium*, genre de plante dont la fleur eſt papilionacée, ou reſſemble beaucoup aux fleurs papilionacées. La fleur papilionacée eſt compoſée de quatre pieces, qui repréſentent un pavillon, deux ailes & une carene; ces pieces ſortent toutes du calice avec le piſtil qui eſt enveloppé d'une gaine frangée. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence qui a le plus ſouvent la forme d'un rein, & qui adhere très-fort aux parois de la capſule quand elle eſt parvenue à ſon dégré de maturité.

La fleur, qui reſſemble aux fleurs papilionacées, eſt monopétale; le piſtil ſort du calice de cette fleur, & devient dans la ſuite une capſule membraneuſe renfermée dans le calice de la fleur; cette capſule contient une ſemence qui eſt le plus ſouvent oblongue, ou qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre qu'un ſeul pédicule porte trois feuilles, & rarement quatre ou cinq. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue quarante-quatre eſpeces de *treffles*, outre ceux que l'on range parmi les lotiers; mais il ſuffira de décrire le *treffle* des prés, *trifolium pratenſe, flore monopetalo*, *I. R. H.* 404, en anglois, *the common purple-meadow-trefoil, or clover*. Sa racine eſt preſque groſſe comme le petit doigt, longue, ronde & fibreuſe. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié & demi, gréles, cannelées, quelquefois un peu velues, en partie droites, en partie ſerpentant par terre. Ses feuilles ſont les unes rondes, les autres oblongues, attachées preſque toujours trois enſemble à une même queue, marquées au milieu d'une tache blanche ou noire, qui a preſque la figure d'une lune. Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges, d'une ſeule piece, reſſemblantes aux fleurs légumineuſes; elles ſont diſpoſées en tête ou en épi court & gros, de couleur purpurine; empreintes au fond d'un ſuc mielleux, doux & agréable, d'une odeur qui n'eſt pas diſgracieuſe, & d'une ſaveur légére-

ment aſtringente. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petites capſules rondes enveloppées chacune d'un calice, & terminées par une longue queue; chaque capſule contient une ſemence qui a la figure d'un petit rein. Cette plante croît partout dans les prés, dans les pâturages, aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa fleur eſt recherchée des abeilles, & toute l'herbe eſt une des plus excellentes nourritures pour engraiſſer les beſtiaux.

Le *petit treffle* des champs eſt la plante que l'on nomme vulgairement pié de lievre, *trifolium arvenſe, humile, ſpicatum, ſive lagopus. I. R. H.* 405. *Voyez* PIÉ DE LIEVRE, *Botan.*

Le *treffle* bitumineux, *trifolium bitumen redolens, I. R. H.* 404, eſt ainſi nommé parce que ſes feuilles ſont douces au toucher, & d'une odeur de bitume. Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Candie, en Sicile, en Languedoc, aux environs de Montpellier, de Narbonne, ſur les côteaux pierreux voiſins de la mer; on la cultive quelquefois dans les jardins des curieux, où elle fleurit en été, & réſiſte à l'hiver quand il eſt doux. Elle s'éleve en arbriſſeau à la hauteur d'une à deux coudées; ſes tiges ſont roides, velues, noirâtres & cannelées. Ses feuilles ſont griſâtres, velues, oblongues, pointues, glutineuſes au toucher, & ayant l'odeur déſagréable du bitume. Ses fleurs forment une tête longuette, d'un violet purpurin, & ſont placées dans des calices veloutés, oblongs & cannelés; ſa ſemence eſt noire, inégale, velue, & ſe termine en une pointe feuillue. Cette ſemence a, comme le reſte de la plante, un goût médicamenteux; mais elle le perd dans nos pays. Celle qu'on apporte d'Italie, produit d'abord une plante bitumineuſe, mais la ſemence du même *treffle* ne donne plus à la troiſieme année qu'une plante ſans odeur & ſans goût. (*D. J.*)

TREFFLE DE MARAIS, (*Botan.*) ce *treffle* eſt diſtingué de tout autre, & fait un genre à part nommé par Tournefort *menyanthes paluſtre, latifolium & triphyllum. I. R. H.* 117, en anglois *buckbéan.*

Sa racine eſt genouillée, longue, blanche, traçante, garnie de fibres qui plongent par intervalles. Ses feuilles attachées au nombre de trois, ſur une large longue queue, reſſemblent à celles des fèves en figure & en grandeur, ſont liſſes douces au toucher. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'un pié & demi grêle, verte, portant un bouquet de fleurs en entonnoir, d'une blancheur purpurine leſquelles, avant que de s'ouvrir, ſont rouges en-dehors, & qui étant ouvertes ſe découpent en cinq ſegmens pointus. Ces fleurs ſont ſoutenues par des calices formés en godet & dentelés. De chaque fleur ſortent cinq étamines blanches dont les ſommets ſont jaunes; le piſtil qui occupe le milieu, eſt plus court. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis & oblongs, qui renferment des ſemences ovales ſemblables à celles de l'hellantheme, d'un brun jaunâtre & d'un goût amer.

Cette plante croît naturellement dans les marais & autres lieux aquatiques, en terre maigre, hors de l'eau. Elle ne dure pas long-tems, fleurit en Mai & Juin, varie pour la grandeur, ſuivant les lieux. Elle n'eſt pas moins utile que le creſſon *naſturtium*, dans les maladies ſcorbutiques; & c'eſt Simon Paulli qui en a le premier fait l'obſervation: ſon goût eſt d'abord un peu déſagréable; cependant on vient bientôt à bout de vaincre cette répugnance.

Mais on emploie cette plante en Angleterre dans le Hampshire à un uſage bien remarquable; les braſſeurs s'en ſervent dans leur biere à la place du houblon. Elle conſerve cette boiſſon, & lui donne un amertume qui n'eſt déſagréable ni à l'odeur, ni au goût: d'ailleurs elle eſt bien faiſante, & a cet avantage qu'il n'en faut que la huitieme partie de la quantité de houblon. Enfin l'expérience mériteroit d'être répétée ailleurs, parce qu'on peut très-aiſément cultiver le *treffle de marais* d'autant mieux qu'il vient à merveille dans des terres de fondriere, qui ne peuvent guere produire d'autres plantes. (*D. J.*)

TREFFLE MUSQUÉ, (*Botan.*) *voyez* LOTIER ODORANT, *Botan.* (*D. J.*)

TREFFLE D'EAU *ou* DE MARAIS, *V* MENIANTHE, *Mat. méd.*

TREFFLE SAUVAGE JAUNE, (*Bot.*) c'eſt le *lotus, ſive melilotus, pentaphyllos, minor glabra* de Tournefort, nommé en françois *lotier*. *V* LOTIER. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Agriculture.*) le *treffle*, en anglois *clover*, eſt une plante fort eſtimée pour l'amélioration qu'elle donne au terrein ſur lequel elle croît, pour la bonté de ſon foin, & pour le mérite de ſa graine. Le grand bien qu'elle procure au terrein, c'eſt de nourrir beaucoup de bétail à la fois, dont le fumier bonifie tellement le ſol, qu'au bout de deux ou trois ans, quelqu'épuiſé qu'il ait été, il ſe fertiliſe de nouveau, & devient propre à donner du froment.

On eſtime ſur-tout l'eſpece de *treffle* dont la graine eſt ſemblable à celle de la moutarde, & ſeulement plus oblongue; on préfere ſa couleur verdâtre avec une teinte de rouge, & ſur-tout celle d'Angleterre. Un arpent de terre demande dix à douze livres de cette graine, & le mieux eſt d'en ſemer plus que moins.

Le *treffle* aime une bonne terre chaude, & réuſſit à merveille dans celles qui ont été fumées & labourées; il proſpere ſur-tout dans les terres glaiſes, où les mauvaiſes herbes ne viennent point le détruire: il eſt vrai que dans les bonnes terres il produit des récoltes abondantes pendant trois ou quatre ans, mais pas au-delà. Il eſt aiſé de diſtinguer la bonne graine de *treffle* de la mauvaiſe; il ſuffit pour cela de la jetter dans un verre d'eau; la bonne graine va au fond, & la mauvaiſe, qui ne végéteroit jamais, ſurnage.

On peut ſemer le *treffle* avec de l'orge ou de l'avoine, ſur la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, dans un jour calme & ſerein; quelques-uns le ſement avec du froment ou du ſeigle, à Noël; ce qui donne un moyen de répandre ſa ſemence ſur le terrein, & d'avoir par conſéquent l'année ſuivante une récolte plus abondante; mais alors il faut choiſir des terres ſeches: quelques laboureurs aiment encore mieux le ſemer ſeul à Noël, que dans le printems, pour lui donner la force de ſe maintenir contre la gelée, & cette méthode paroît la meilleure.

La fin de Mai eſt le tems propre de couper le premier *treffle*, & d'en faire du foin; s'il ne ſe trouve pas aſſez fort, il eſt excellent pour engraiſſer le bétail. Après cette premiere récolte, on peut encore en faire deux autres avant l'hiver. Conſultez Mortimer ſur ce ſujet. (*D. J.*)

TREFFLE, (*Jardinage.*) eſt un ornement dans la broderie des parterres qui imite le *treffle* des prés. On le place ordinairement dans le milieu d'un tableau, pour lier les autres parties de la broderie qui en ſortent. On lui donne différentes figures, & ſouvent on le compoſe de quatre parties régulieres comme des roſettes *Voyez* ROSETTES.

TREFFLES, ſ. f. pl. (*Sculpt.*) c'eſt un ornement qui ſe taille ſur les moulures. Il y en a à palmettes & à fleurons. Le mot *treffle* eſt dérivé du latin *trifolium*, herbe à trois feuilles.

Treffles de moderne, ce ſont, dans les compartimens des vitraux, pignons & frontons gothiques, de petites roſes à jour, faites de pierre dure avec nervures & formées par trois portions de cercles, ou par trois petits arcs en tiers-point. *Daviler.* (*D. J.*)

TREFFLE, eſt un gros bouton, ainſi nommé par les *Metteurs-en-œuvre*, parce qu'il repréſente la plante de l'herbe de ce nom. Il ſert à arrêter le ruban d'un bracelet ſur la barriere.

TREFFLE, ſ. m. (*terme de Mineur.*) fourneau de mine fait en forme de *treffle*, & qui n'a que deux logemens, au lieu que le double en a quatre, & le triple ſix. (*D. J.*)

TREFFLE, (*terme de Blaſon.*) c'eſt la figure du *treffle* poſé ſur un écu aux extrémités d'une croix. On dit une croix *trefflée*, & cantonnée de *treffles*. On repréſente le *treffle* dans les armoiries avec une queue, ſans toutefois l'exprimer.

Binet de Montefroi, de Chémilli en Touraine, de *gueules diapré d'or au chef d'argent, chargé de trois croiſettes* trefflées *au pied fiché d'azur.*

TREFFLE, ſ. f. (*Art milit.*) ſe dit d'une mine qui a trois fourneaux, dont

la diſpoſition forme à-peu-près la figure d'un *treffle*. On la nomme auſſi *mine triple*, *voyez* MINE. Elle eſt compoſée de deux fourneaux placés à droite & à gauche, & d'un troiſieme en avant. Elle embraſſe ordinairement trois contreforts. Cette mine, dit M. le maréchal de Vauban, produit un grand éboullement de terre, & une profonde excavation quand elle réuſſit bien. (*Q*)

TREFFLER, v. n. (*Monnoie.*) c'eſt faire un mauvais rengrenement des eſpeces ou des médailles, & en doubler les empreintes, faute d'avoir rengrené juſte la piece dans la matrice, ou quarré; c'eſt ce qui rend la monnoie ou la médaille défigurée, parce que les mêmes points ne ſe ſont pas rencontrés enſemble. (*D. J.*)

TREFFLIER, ſ. m. (*Métiers.*) c'eſt une des qualités que prennent les maîtres chainetiers de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce nom, dont aucun d'eux ne ſait préſentement l'étymologie, vient apparemment de ces grandes agraffes d'argent, d'étain ou de laiton argentées qu'ils faiſoient, & qui ſe terminoient en une eſpece de feuille de treffle à jour, pour y paſſer diverſes chaînes ou cordons, auxquels les femmes d'artiſans & les payſannes laiſſoient pendre leurs clés, leurs ciſeaux & autres ſemblables petits uſtenſiles de ménage. La mode de ces agraffes à treffle pour mettre à la ceinture, n'a fini que vers le milieu du xvij. ſiecle. (*D. J.*)

TREFFORT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la baſſe-Breſſe, au dioceſe de Lyon. Il y a une mairie, & elle députe aux aſſemblées de la Breſſe.

TREFONDRE, *terme de Potier d'étain*, ſe dit lorſque la ſoudure des pots, ou une goutte reverchée, ou une anſe jettée ſur la piece, ſont auſſi-bien soudés dedans comme deſſus. *Voyez* SOUDER *les pots d'étain*, REVERCHER & JETTET SUR LA PIECE.

TREFURT, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Drivordia*; petite ville d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, proche de la riviere de Werra. Elle appartient aux électeurs de Mayence, de Saxe, & au landgrave de Heſſe.

TRÉGUIER, (*Géogr. mod.*) en lati du moyen âge, *Trecorium*; ville de France, en Bretagne, dans une preſqu'île, 10 lieues au nord-oueſt de Saint-Brieux à 23 au nord-eſt de Breſt, & à 100 a couchant de Paris. Il y a un petit port & un évêché ſuffragant de Tours. O y commerce en chevaux, en blé, en li & en papier. L'évêché de *Tréguier* paroî avoir été érigé dans le x. ſiecle. Il occup toute l'étendue de la côte depuis la rivier de Morlaix, juſques auprès de la ville d Saint-Brieux. Son revenu eſt d'enviro vingt-deux mille livres. *Long.* 14. 25 *lat.* 48. 47. (*D. J.*)

TREIDEN, (*Géogr. mod.*) riviere d l'empire ruſſien, dans la Livonie, au pay de Letten. Elle ſe forme de pluſieurs ſources, & ſe jette dans le golfe de Livonie près de Sernikon.

TREIGNAC, (*Géog. mod.*) bour que nos géographes nomment petite vill de France, dans le bas-Limouſin, entre Limoges & Tulles, au bord de la Vezere (*D. J.*)

TREILLAGE, ſ. m. (*Décoration d jardins & d'architecture.*) ouvrage fait d'échalas poſés perpendiculairement, & traverſés quarrément par d'autres échalas ou perches qu'on lie avec du fil de fer, & qui forment des mailles de cinq à ſept pouces dans la conſtruction des berceaux & des paliſſades contre les murs du jardin.

On emploie les *treillages* à ſoutenir les eſpaliers, à former des clôtures de quelques quarrés de jardins, des paliſſades, ou des berceaux; c'eſt une invention très-jolie & très-agréable à la vue. On ſe ſert beaucoup de *treillages* en Angleterre & en Hollande. On les peint toutes les années en verd & à l'huile, autant pour les décorer, que pour les conſerver. Pour les rendre plus ſolides, on y met des barres de fer de diſtance en diſtance, qui en font le bâti.

On fait des *treillages* à différentes mailles, c'eſt-à-dire à mailles de huit ſur neuf pouces de large, de ſix ſur cinq, de quatre ſur cinq, & de quatre pouces de longueur en tout ſens; c'eſt ſelon les ouvrages qu'on veut avoir, & l'argent qu'on y veut dépenſer. Les *treillages* à petites mailles

mailles regardent les beaux berceaux ; on en fait quelquefois des paliſſades en divers endroits où ils ſervent d'ornement. Les *treillages* de galeries, de portiques, de ſalles, en un mot les beaux ouvrages en ce genre ſont ornés de colonnes, de pilaſtres, de corniches, de frontons, montans, panneaux, vaſes, conſoles, couronnemens, domes & lanternes.

On appelle *colonne de treillage*, une colonne à jour, dont le fût eſt de fer & d'échalas ; la baſe auſſi-bien que le chapiteau eſt de bois de boiſſeau, contourné ſelon les profils. Cette colonne ſert à décorer les portiques de *treillage*. (*D. J.*)

TREILLE, ſ. f. (*Jardin.*) berceau fait de perches de charpente, ou de barres de fer, & couvert de ceps de vignes ; on les conſtruit avec des perches de ſaule ou d'oſier ; elles ſervent dans un jardin pour y prendre le frais en plein jour dans l'été.

TREILLIS, ſ. m. (*terme de Peintre.*) c'eſt un chaſſis diviſé en pluſieurs carreaux, qui ſert aux peintres à copier des tableaux, & à les réduire de petit en grand ou de grand en petit.

TREILLIS, ſ. m. (*terme de Potier d'étain.*) les potiers d'étain nomment *treillis*, de grands ronds, ou pieces d'étain à claires voies, qu'ils pendent à leurs boutiques pour ſervir de montre ou d'étalage ; mais cet étalage n'eſt point perdu, les chauderonniers s'en ſervent pour en étamer les caſſeroles & autres vaiſſeaux de cuivre. (*D. J.*)

TREILLIS, ſ. m. (*Serrur.*) nom général qu'on donne à toute fermeture dormante de fer ou de bronze, comme le dormant de la porte du Panthéon à Rome, ou les grilles dans les priſons de Veniſe. Le *treillis* eſt différent de la grille, en ce que ſes barres ſont maillées en loſange.

Treillis de fil de fer, chaſſis de verges de fer maillé de petits loſanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux. Tels ſont les chaſſis ou *treillis* du bas d'un édifice, pour empêcher que les vitres ne ſoient caſſées par des coups de pierre ; & ceux du haut, comme aux domes, pour réſiſter à l'impétuoſité des vents qui en pourroient enfoncer les panneaux. On place ces derniers à quelque diſtance de la vitre.

TREILLIS, ſ. m. (*Toilerie.*) nom que l'on donne à certaines eſpeces de toiles de chanvre écrues, très-groſſes & très-fortes qui ſe vendent par pieces roulées de différentes longueurs, ſuivant les pays où elles ont été fabriquées. Les *treillis* ſervent à faire des ſacs, des ſouſguenilles, des guêtres, des culottes, & autres ſemblables hardes pour les valets, payſans & manouvriers. Le *treillis* eſt encore une toile teinte ordinairement en noir, gommée, calendrée, ſatinée ou luſtrée, qui ſe vend par petites pieces d'environ ſix aunes. (*D. J.*)

TREILLIS, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt une eſpece de frettes. Les *treillis* en différent ſeulement, en ce que les frettes ne ſont point clouées, mais les liſtes, ou bâtons qui (ſe traverſant en ſautoir) les compoſent, ſont poſés nuement les uns ſur les autres, là où les *treillis* ſont garnis de clous dans le ſolide, & aux endroits où les liſtes & bâtons ſe rencontrent.

Le mot *treillis*, ſe dit auſſi des grilles qui ſont en la viſiere des caſques & beaumes qui ſervent de timbre aux armoiries, & cela juſqu'au nombre proportionné aux qualités de ceux qui les portent. *P. Meneſtrier.* (*D. J.*)

TREILLISSÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) ce mot non-ſeulement ſe dit du fretté le plus ſerré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes ſont entrelacées avec les barres, & qu'au *treilliſſé* elles ſont ſeulement appliquées les unes ſur les autres, & ſouvent clouées.

TREIZE, (*Arithmétique.*) nombre impair compoſé de dix & de trois. En chiffre arabe on l'écrit de cette maniere 13 ; en chiffre romain XIII, & en chiffre françois de finances où de compte, de la ſorte xiij. *Savary.*

TREIZIEME, (*Arithmét.*) en fait de fractions, un nombre rompu de quelque tout que ce ſoit, faiſant un *treizieme*, ſe marque de cette maniere, $\frac{1}{13}$; on dit auſſi deux *treiziemes*, trois *treiziemes*, quatre *treiziemes*, *&c.* que l'on écrit ainſi, $\frac{2}{13}$, $\frac{3}{13}$, *&c.*

TRÉIZIEME, ſ. f. *en Muſique*, eſt l'octave de la ſixte, ou la ſixte de l'octave. Elle s'appelle *treizieme*, parce que ſon intervalle eſt formé de douze degrés diatoniques, c'eſt-à-dire de treize ſons. *Voy.* INTERVALLE, SIXTE. (*S*)

TRELASE, (*carriere de*) eſt un village voiſin d'Angers d'où l'on tire la plus belle ardoiſe.

TRÉLINGAGE, *terme de Marine*, *voyez* MARTICLES *& les articles ſuivans.*

TRÉLINGAGE DES ÉTAIS SOUS LES HUNES, *terme de Marine*; c'eſt un cordage de pluſieurs branches, qui tient aux hunes & aux étais, pour les affermir & pour empêcher que les voiles ſupérieures ne ſe gâtent, ne battent contre les hunes, & ne paſſent deſſous.

TRÉLINGAGE DES HAUBANS, *terme de Marine*; on appelle ainſi pluſieurs tours de corde qui ſont aux grands haubans ſous les hunes, afin de les mieux unir & de leur donner plus de force.

TRÉLINGUER, neut. *terme de Marine*; c'eſt faire uſage d'un cordage à pluſieurs branches.

TRÉMA, adj. (*Gram.*) les Imprimeurs qualifient ainſi une voyelle, chargée de deux points diſpoſés horiſontalement; *i* eſt un *i tréma* dans leur langage, & cette phraſe même eſt la preuve qu'il eſt employé comme adjectif.

Le ſigne, qui ſe met ſur la voyelle, ſervant communément à marquer que cette voyelle doit être ſéparée de la précédente dans la prononciation, il me ſemble plus raiſonnable de laiſſer à ce ſigne le nom de *diérèſe* diviſion, que les anciens donnoient autrefois à ſon équivalent.

J'en ai expoſé l'uſage en parlant de la lettre I; & j'ai fait, *art.* POINT, une correction à ce que j'en avois dit en cet endroit. (*B. E. R. M.*)

TREMAMENTO LONGO, (*Muſique.*) On indiquoit ci-devant par ces mots une figure compoſée de l'accent, du *tremolo*, du *trillo* & du *trilletto*; *Voyez* tous ces mots (*Muſique.*) Il falloit toujours que le *trillo*, ou du moins le *trilletto* s'y trouvât. On n'écrivoit point cette ſorte d'agrément; le chanteur le faiſoit à volonté. Il paroît que c'eſt du *tremamento longo* qu'on a fait le tremblement ou trill d'aujourd'hui. (*F. D. C.*)

TRÉMATE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) c'eſt un arbriſſeau du Bréſil, dont la figure reſſemble à celle du grenadier, ſon écorce eſt ſemblable à celle du ſureau, ſon bois eſt blanc & plein de moëlle. Ses feuilles ſont d'un verd foncé, & ont l'odeur du ſtorax quand on les écraſe. Les Bréſiliens les emploient pour diſſiper la douleur & les rougeurs des yeux. Ray (*D. J.*)

TRÉMATER *terme de riviere*, expreſſion dont on ſe ſert en riviere, pour exprimer l'action d'un batelier qui devance un autre; anciennes ordonnances.

TREMBLAIE, ſ. f. *terme de Jardinier*, terre où l'on a planté des trembles pour divers uſages. (*D. J.*)

TREMBLANT DOUX, (*Luth.*) c'eſt dans l'orgue une ſoupape; cette ſoupape eſt poſée obliquement en travers du porte-vent qui s'élargit en cet endroit; en ſorte que ſon plan décline du plan vertical d'environ 22 deg. 30′, le deſſous de la ſoupape doit regarder le côté d'où vient le vent; cette ſoupape qui eſt doublée de peau dont le duvet eſt tourné en-dehors, eſt attachée par la partie de la peau qui excede à la partie ſupérieure du chaſſis, par le moyen d'un morceau de bois entre lequel eſt la barre ſupérieure du chaſſis; la peau qui ſert de queue ſe trouve priſe & ſerrée par le moyen de trois vis en bois qui traverſent le petit morceau & dont les pas entrent dans la barre ſupérieure du chaſſis.

On met ce chaſſis dans une boîte, qui eſt plus groſſe que le porte-vent qui doit y entrer par les deux bouts, en ſorte qu'il eſt incliné vers la partie d'où vient le vent, & on le fait tenir dans cette poſition, par le moyen de deux taſſeaux ou avec des vis qui traverſent les planches latérales de la boîte & entrent dans les côtés du chaſſis.

Sur le ſoupape on met un reſſort qui eſt une lame de laiton bien écrouie; à l'extrémité de cette lame élaſtique, on met un poids de plomb peſant environ une demi-livre, plus ou moins, ſelon que le tremblant exige pour mieux articuler ou marquer. Pour attacher le lingot

de plomb qu'on a fondu dans un moule au bout du reſſort, on l'ouvre en deux avec un fermoir, ſorte de ciſeau, & on introduit l'extrémité du reſſort à laquelle on a fait des griffes dans la fente que le fermoir a faite; on rabat enſuite le plomb ſur le reſſort à coups de marteau, en ſorte que les griffes & l'extrémité du reſſort s'y trouvent renfermés.

Il y a des facteurs qui attachent le plomb au bout du reſſort d'une autre maniere; ils font entrer la partie du reſſort où le plomb doit être attaché, & qui eſt de même armée de griffes, dans le moule où ils fondent le plomb qui enveloppe par ce moyen le bout du reſſort & s'y unit fermement; mais cette pratique a cet inconvénient, que la chaleur du plomb fondu eſt capable de recuire la bande & de lui ôter ſon élaſticité, d'où dépend en partie l'effet qu'on attend du tremblant. Ce reſſort ainſi armé d'un poids de l'une ou de l'autre maniere, s'attache par ſon autre extrémité à la partie ſupérieure du deſſus de la ſoupape avec deux clous à tête; on courbe enſuite la lame de laiton, en ſorte que le poids de plomb ne porte pas ſur la ſoupape comme on peut voir dans la figure.

A environ trois pouces de l'ouverture ou lunette quarrée, on perce un trou; par ce trou on fait paſſer la baſcule de fer qui gouverne le *tremblant*; cette baſcule courbée qui entre dans le porte-vent pour atteindre la ſoupape, en-deſſous par ſon extrémité eſt fixée par une goupille qui la traverſe & autour de laquelle elle peu ſe mouvoir. L'extrémité de la baſcule qui ſort du porte-vent d'environ quatre pouces, eſt percée d'un trou dans lequel paſſe une cheville qui aſſemble la baſcule avec le bâton quarré; ce bâton communique par un rouleau de mouvement à un bâton quarré qui ſort comme ceux des regiſtres auprès du clavier. *V.* MOUVEMENS.

Pour empêcher le vent contenu dans le porte-vent de ſortir, on met ſur le trou par où la baſcule entre, une bourſette qui eſt nouée autour de la baſcule, & collée ſur le porte-vent. L'ouverture ou lunette par où on regarde au *tremblant* eſt fermée comme la laie, avec une planche entaillée en drageoir, & doublée de peau de mouton collée par le côté glabre: cette planche eſt tenue appliquée ſur l'ouverture de la boîte par des vis qui la traverſent, & dont les pas pénétrent dans les planches latérales, ou par un étrier qui entoure le porte-vent, & ſous le ſommet duquel on paſſe un coin qui appuie d'un côté ſur la planche, & de l'autre contre l'étrier qui lui ſert de point fixe.

On ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé que l'on fait chauffer pour réchauffer la colle avec laquelle on colle la peau de mouton, dont les devants de laie ſont doublés; au lieu d'un linge trempé dans l'eau chaude, & enſuite exprimé, dont on ne doit ſe ſervir que lorſque la peau eſt collée par le côté du duvet, en ſorte que le côté glabre eſt en-dehors.

Il ſuit de cette conſtruction, que ſi on pouſſe le bâton quarré, l'extrémité de la baſcule s'approchera du deſſous de la ſoupape, la pouſſera & la tiendra élevée; ce qui laiſſera un libre paſſage par l'ouverture du chaſſis, au vent qui vient des ſoufflets; en cet état le *tremblant* reſtera immobile, & ne fera aucune fonction; mais ſi on retire l'extrémité de la baſcule en retirant le bâton, en ſorte qu'elle ne touche plus la ſoupape, la ſoupape s'appliquera ſur le chaſſis: ſi le vent vient des ſoufflets, il ſe condenſera juſqu'à ce que ſon reſſort ſoit augmenté au point de vaincre la réſiſtance que la ſoupape & ſon pas lui oppoſent, & de s'ouvrir le paſſage en ſoulevant la ſoupape; mais le vent n'aura pas ſitôt forcé la réſiſtance de la ſoupape, & paſſé en ſe dilatant, que ſon reſſort s'affoiblira d'autant plus qu'il ſe ſera dilaté davantage; en ſorte que la ſoupape qui ne pourra plus être ſoutenue par un effort égal à ſon poids, retombera & fermera de nouveau le paſſage au vent par l'ouverture du chaſſis; ce qui donnera lieu à une nouvelle condenſation de l'air qui vient des ſoufflets: cette condenſation ſera ſuivie, de même que la premiere, de l'ouverture de la ſoupape, & de l'exploſion ou dilatation ſubite de l'air comprimé, contenu dans une partie du porte-vent, ce qui fera retomber la ſoupape, & recommencer ainſi alternativement le même effet.

Il eſt eſſentiel de remarquer, que lorſ-

que la ſoupape commence à ſe lever, le poids reſte immobile; ce qui ſe fait par la contraction du reſſort, qui ne tranſmet point l'action de la ſoupape au lingot de plomb dès le premier inſtant qu'elle commence à ſe mouvoir, comme feroit une lame inflexible : ainſi le lingot de plomb, par ſon inertie, ſert de point fixe au reſſort, qui ſe contracte par la preſſion de la ſoupape autant que la réſiſtance du lingot le permet; ce reſſort ainſi contracté, fait effort pour ſe rétablir; cet effort ſe partage entre le lingot & la ſoupape, qui en eſt renvoyée avec plus de viteſſe & plus de force; ce qui donne le moyen à l'air de ſe condenſer davantage, & d'acquérir plus de reſſort que la ſeule réſiſtance du poids de la ſoupape & du lingot de plomb, n'eſt capable de lui en faire prendre.

Les dilatations & condenſations alternatives & réitérées de l'air dans l'eſpace qui communique à la laie du ſommier, & par les ſoupapes ouvertes aux gravures & aux tuyaux, ſe font ſentir à ces derniers, auxquels le vent vient par ce moyen alternativement plus fort & plus foible, ce qui produit un tremblement fort agréable.

Un *tremblant* eſt bien fait lorſqu'il bat quatre fois par ſeconde d'heure; on le fait battre plus vîte en augmentant le poids de la ſoupape & du lingot de plomb.

TREMBLANT FORT, *ou* A VENT PERDU; (*Luth.*) il eſt compoſé de deux ſoupapes; une de ces ſoupapes ne porte qu'un quart de pouce d'épaiſſeur, eſt attachée par la partie de la peau dont elle eſt doublée au haut de la fenêtre, qui eſt une ouverture quarrée faite dans une des faces du porte-vent vertical, & en-dedans du porte-vent; à l'ouverture, que la ſoupape doit fermer exactement, eſt ajuſtée une boîte dont deux côtés ſont des triangles rectangles, & l'autre côté un parallélogramme; en ſorte que les arrêtes forment un talus qui décline du plan vertical d'environ 30d. Sur ce talus on ajuſte la ſoupape extérieure auſſi longue que l'épaiſſeur des planches, & auſſi large que le porte-vent meſuré extérieurement. Cette ſoupape qui eſt faite avec un morceau de bois de chêne de quatre pouces d'épaiſſeur, eſt amincie dans les trois quarts de ſa longueur, en ſorte que d'un côté, elle n'a pas plus de trois quarts de pouce d'épaiſſeur. Cette ſoupape, comme l'autre, eſt doublée de peau collée par le côté glabre, en ſorte que le duvet qui eſt en-dehors puiſſe ſervir à fermer exactement l'ouverture; lorſque la ſoupape eſt appliquée contre la boîte, on attache un morceau de peau ſur le rebord de la partie de la ſoupape qui eſt plus épaiſſe; cette peau qui fait la poche reçoit les morceaux de plomb dont on charge la ſoupape pour la faire battre à propos.

La ſoupape intérieure eſt tenue appliquée contre l'ouverture par le moyen du reſſort de laiton élaſtique; l'extrémité de ce reſſort qui eſt ployée, entre dans un trou qui eſt à la ſoupape, & eſt rivée par l'autre côté; la même branche du reſſort traverſe l'anneau d'une piece de fil de fer qui ſert de guide au reſſort; les deux extrémités de cette piece de fil de fer qui ſont appointées, entrent dans la ſoupape & ſont rivées derriere; l'autre extrémité du reſſort entre dans un trou fait à la partie intérieure du porte-vent, directement oppoſée au point de la ſoupape où l'autre extrémité entre : au-deſſous de l'extrémité du reſſort, eſt un anneau de fil de fer qui reçoit l'extrémité du reſſort en boudin; ce reſſort eſt un fil de fer ou de laiton qu'on a roulé ſur une cheville de même métal, & dont on a enſuite écarté les circonvolutions en le tirant par les deux bouts. L'autre extrémité de ce reſſort eſt attachée à un morceau de laiton recuit qui traverſe la planche du porte-vent oppoſée à la ſoupape : on fait une bourſette ou poche en cet endroit, pour empêcher le vent de ſortir. Ce morceau de laiton eſt emmanché dans le bâton quarré qui communique, par le moyen d'un rouleau, des mouvemens au bâton quarré du clavier, par le moyen duquel on gouverne le *tremblant*.

Selon cette conſtruction, ſi le reſſort hélicoïde ou en boudin & l'autre reſſort pouſſent tous deux la ſoupape contre la fenêtre, ils y tiendront appliqués, & le vent paſſera ſans ſouffrir aucune altération; mais ſi le reſſort en boudin ceſſe de comprimer la ſoupape, ce qui arrive quand on retire le bâton quarré qui lui ſert de point d'appui,

& que l'autre reſſort ſoit tellement ployé, qu'il ne comprime pas alors la ſoupape contre la fenêtre, mais laiſſe un petit paſſage à l'air condenſé, dont le porte-vent eſt rempli, cet air paſſera dans la boîte, où il ſe condenſera, juſqu'à ce que ſon reſſort ſoit aſſez puiſſant pour vaincre la reſiſtance que la ſoupape & les poids dont elle eſt chargée, lui oppoſent; laquelle réſiſtance doit toujours être moindre que celle qui feroit équilibre avec le reſſort de l'air contenu dans le porte-vent, car ſi elle étoit égale ou plus grande, jamais le vent ne pourroit lever la ſoupape.

Lorſque l'air qui s'eſt introduit dans la boîte ou chambre, a acquis un degré de condenſation, dont le reſſort eſt tant ſoit peu plus grand que la réſiſtance que la ſoupape oppoſe, il force cet obſtacle, & ſe raréfie dans la chambre, au moyen de l'ouverture de la ſoupape. Cet air ainſi raréfié n'eſt plus en état de faire équilibre avec l'air contenu dans l'eſpace, qui eſt auſſi condenſé que celui qui eſt contenu dans le reſte du porte-vent, & de ſoutenir la ſoupape par le côté; l'air condenſé qui preſſe de l'autre côté, ſe dilatera donc, & repouſſera la ſoupape contre l'ouverture, de la boîte; ce qui donnera le tems à la ſoupape qui n'eſt plus ſoutenue (l'air dont la chambre étoit remplie étant raréfié par l'émiſſion qui s'en eſt faite d'une partie) de retomber ſur la boîte & de la fermer de nouveau, auſſi-tôt la ſoupape s'ouvre déterminée à cela par les reſſorts, qui dans leur *état neutre* ou *de repos*, ne compriment pas la ſoupape contre l'ouverture, mais laiſſent une petite ouverture de 3 ou 4 lignes par où l'air contenu dans le porte-vent s'introduit de nouveau dans la chambre, où il ſe condenſe pour recommencer le même effet.

Ce qu'on appelle l'*état neutre* ou *de repos* d'un reſſort, eſt l'état où un reſſort, par exemple, courbé en *U* ou en helice, ſe met de lui-même. Si on veut approcher les deux extrémités du reſſort l'une de l'autre, on éprouve une réſiſtance d'autant plus grande, qu'on le comprime plus fortement; ſi au contraire on veut les écarter, on ſent de même croître la réſiſtance, à proportion de l'effort que l'on fait pour les ſéparer; de ſorte qu'un reſſort reſiſte également à la compreſſion & à la dilatation qui dans ce cas eſt une compreſſion particuliere.

Les alternatives de denſité & de dilatation de l'air qui échappe par les ſoupapes du *tremblant*, ſe communiquent à l'air condenſé contenu dans la laie & par les gravures dont les ſoupapes ſont ouvertes aux tuyaux que l'on entend alternativement parler fort & parler foiblement, ou même parler & ſe taire avec une célérité telle que la ſoupape bat quatre ou cinq fois par ſeconde de tems, ce qui convient à certaines pieces de muſique, & ſinguliérement à celles qu'on exécute avec les jeux d'anches. *Voyez* JEUX.*

TREMBLE, ſ. m. (*Botan.*) arbre qui tient plus du peuplier noir que du peuplier blanc; il eſt nommé *populus libyca* par Ger & Parkius. *Populus tremula* par C. B. Tournef. *&c.* Ses feuilles ſont arrondies, découpées aux bords, dures, noirâtres, attachées par des queues longues, tremblantes preſque toujours, même en tems calme: ſes racines deſcendent aſſez profondément en terre, ſes chatons ſont plus longs & plus noirs que ceux des autres eſpeces de peupliers.

Si cet arbre eſt en effet une eſpece du genre des peupliers, c'eſt la plus commune, la plus ignoble & la moins utile de toutes; & c'eſt le bois de la plus mauvaiſe eſpece qu'il y ait dans les forêts: mais comme le *tremble* vient dans toutes ſortes de terreins, même dans ceux qui ſont froids, humides & ſtériles, où les autres arbres ſe refuſent, on peut l'employer dans ces cas là. *Voyez le mot* PEUPLIER.

TREMBLE *Voyez* TORPILLE.

TREMBLÉ, adj. (*Ecrit.*) ſe dit dans l'écriture d'un caractere ſorti d'une main timide, qui n'a les mouvemens ni libres ni sûrs; & qui ne peut former en effet que des traits maigres, égratignés, *tremblés*.

TREMBLEMENS DE TERRE, (*Hiſt. nat. Minér. & Phyſiq.*) *terræ motus*; ce ſont des ſecouſſes violentes par leſquelles des parties conſidérables de notre globe

ſont ébranlées d'une façon plus ou moins ſenſible.

De tous les phénomenes de la nature, il n'en eſt point dont les effets ſoient plus terribles & plus étendus que ceux des *tremblemens de terre*; c'eſt de leur part que le face de notre globe éprouve les changemens les plus marqués & les révolutions les plus funeſtes; c'eſt par eux qu'en une infinité d'endroits il ne préſente aux yeux du phyſicien qu'un effrayant amas de ruines & de débris; la mer ſoulevée du fond de ſon lit immenſe; des villes renverſées; des montagnes fendues, tranſportées, écroulées; des provinces entieres englouties; des contrées immenſes arrachées du continent; des vaſtes pays abimés ſous les eaux; d'autres découverts & mis à ſec; des îles ſorties tout-à-coup du fond des mers; des rivieres qui changent de cours, *&c.* tels ſont les ſpectacles affreux que nous préſentent les *tremblemens de terre*. Des événemens ſi funeſtes auxquels la terre a été de tout tems expoſée, & dont elle ſe reſſent dans toutes ſes parties, après avoir effrayé les hommes, ont auſſi excité leur curioſité, & leur ont fait chercher quelles pouvoient en être les cauſes. On ne tarda point à reconnoître le feu pour l'auteur de ces terribles phénomenes; & comme la terre parut ébranlée juſque dans ſon centre même, on ſuppoſa que notre globe renfermoit dans ſon ſein un amas immenſe de feu toujours en action: c'eſt-là ce que quelques phyſiciens ont déſigné ſous le nom de *feu central*. Ce ſentiment fut regardé comme le plus propre à rendre raiſon des effets incroyables des *tremblemens de terre*. Il n'eſt point douteux que le feu n'ait la plus grande part à ces phénomenes; mais il n'eſt point néceſſaire, pour en trouver la cauſe, de recourir à des hypotheſes chimériques, ni de ſuppoſer un amas de feu dans le centre de la terre, où jamais l'œil humain ne pourra pénétrer. Pour peu qu'on ait obſervé la nature & la ſtructure de notre globe, on s'appercevra que ſans deſcendre à des profondeurs impénétrables aux hommes, on rencontre en pluſieurs endroits des amas de matieres aſſez agiſſantes pour produire tous les effets que nous avons indiqués. Ces matieres ſont le feu, l'air & l'eau, c'eſt-à-dire les agens les plus puiſſans de la nature, & dont perſonne ne peut nier l'exiſtence.

La terre en une infinité d'endroits eſt remplie de matieres combuſtibles; on ſera convaincu de cette vérité, pour peu que l'on faſſe attention aux couches immenſes de charbons de terre, aux amas de bitumes, de tourbes, de ſoufre, d'alun, de pyrites, *&c.* qui ſe trouvent enfouis dans l'intérieur de notre globe. Toutes ces matieres ſont propres à exciter des embraſemens, & à leur ſervir d'aliment, lorſqu'ils ont été une fois excités. En effet, l'expérience nous apprend que les ſubſtances bitumineuſes & alumineuſes, telles que ſont certaines pierres feuillettées qui accompagnent les mines d'alun & de charbon de terre, après avoir été entaſſées & expoſées pendant quelque tems au ſoleil & à la pluie, prennent feu d'elles-mêmes, & répandent une véritable flamme. Ces phénomenes ſont les mêmes que ceux que la chimie nous préſente dans les inflammations des huiles par les acides, & dans les pyrophores. D'ailleurs nous ſavons que les ſouterreins des mines, & ſur-tout de celles de charbons de terre, ſont ſouvent remplies de vapeurs qui prennent très-aiſément feu, & qui produiſent alors des effets auſſi violens que ceux du tonnerre. *V.* CHARBON MINÉRAL. Quelques-unes de ces vapeurs pour s'enflammer d'elles-mêmes, n'ont beſoin que d'en rencontrer d'autres, ou même de ſe mêler avec l'air pur qu'elles mettent en expenſion, & de cette maniere elles peuvent produire une eſpece de tonnerre ſouterrein. Ces vapeurs ſont produites ſur-tout par les pyrites qui ſe décompoſent; on ſait que ces ſubſtances minérales ſe trouvent abondamment répandues dans toutes les parties de la terre; les vapeurs qui en partent ſont ſulfureuſes, ou de l'acide vitriolique; en rencontrant des émanations bitumineuſes & graſſes, elle peuvent aiſément s'enflammer. Pour s'aſſurer de cette vérité, on n'aura qu'à faire un mélange d'une partie de charbon de terre, & de deux parties de la pyrite qui donne

du vitriol, on aura une maſſe qui, miſe en un tas, s'allumera au bout d'un certain tems, & ſe conſumera entiérement. On a vu des terres d'ombre s'allumer d'elle-mêmes après avoir été broyées avec de l'huile de lin. *V.* OMBRE (*terre d'*)

Pluſieurs phyſiciens ont voulu expliquer la formation des embraſemens ſouterreins, par une expérience fameuſe qui eſt due à M. Lemery; elle conſiſte à mêler enſemble du ſoufre & de la limaille de fer; on humecte ce mélange, & en l'enterrant il produit en petit, au bout d'un certain tems, les phénomenes des *tremblemens de terre* & des volcans. Quelque ingénieuſe que ſoit cette explication, M. Rouelle lui oppoſe une difficulté très-forte. Ce ſavant chimiſte obſerve que dans ſon expérience M. Lemery a employé du fer véritable & non du fer dépouillé de ſon phlogiſtique, ou du fer minéraliſé. D'où l'on voit que pour expliquer de cette maniere les embraſemens ſouterreins, il faudroit qu'il y eût dans le ſein de la terre une grande quantité de fer pur; ce qui eſt contraire aux obſervations, puiſque le fer ſe trouve preſque toujours ou minéraliſé, ou ſous la forme d'ocre, c'eſt-à-dire privé de ſon phlogiſtique dans le ſein de la terre. Quant au fer pur ou fer natif qui ſe trouve par grandes maſſes, comme au Sénégal, on a lieu de ſoupçonner qu'il a été lui-même purifié & fondu par les feux de la terre.

De quelque façon que les embraſemens ſe produiſent dans le ſein de la terre, ils ont un beſoin indiſpenſable de l'air; le feu ne peut point s'exciter ſans le contact de l'air: or on ne peut point nier que la terre ne renferme une quantité d'air très-conſidérable; ce fluide y pénetre par les fentes dont elle eſt traverſée; il eſt contenu dans les grottes & les cavités dont elle eſt remplie; les ouvriers des mines, en frappant & en perçant les roches avec leurs outils, l'entendent quelquefois ſortir avec un violent ſifflement, & il éteint ſouvent les lampes qui les éclairent. On ne peut donc douter que la terre ne contienne une quantité d'air aſſez grande pour que les matieres ſuſceptibles de s'enflammer puiſſent prendre feu; ce même air qui eſt entré peu-à-peu, eſt mis en expanſion; les écroulemens de terre qui ſe ſont faits au commencement de l'inflammation qui a dû miner & excaver peu-à-peu les rochers, empêchent que l'air ne trouve d'iſſue; alors aidé de l'action du feu qu'il a allumé, il fait effort en tout ſens pour s'ouvrir un paſſage; & ſes efforts ſont proportionnés à la quantité des matieres embraſées, au volume de l'air qui a été mis en expanſion, & à la réſiſtance que lui oppoſent les roches qui l'environnent. Perſonne n'ignore les effets prodigieux que l'air peut produire lorſqu'il eſt dans cet état; il n'eſt pas beſoin d'un grand effort pour concevoir que ces effets doivent s'opérer néceſſairement dans l'intérieur de la terre.

A l'égard de l'eau, toutes les obſervations prouvent que la terre en contient une quantité prodigieuſe; plus on s'enfonce dans les ſouterreins des mines, plus on en rencontre; & ſouvent on eſt forcé pour cette raiſon d'abandonner des travaux qui promettoient les plus grands avantages; les ouvriers des mines en perçant des rochers, en ſont quelquefois noyés ou accablés. *Voyez l'article* MINES. L'eau contenue dans les profondeurs de la terre, peut contribuer de pluſieurs manieres aux *tremblemens de terre*: 1°. l'action du feu réduit l'eau en vapeurs, & pour peu que l'on ait de connoiſſance en phyſique, on ſaura que rien n'approche de la force irréſiſtible de ces vapeurs miſes en expanſion, lorſqu'elles n'ont point d'iſſue; les expériences faites avec la machine de Papin, celles de l'éolipyle, *&c.* nous en fourniſſent des preuves convaincantes: on peut donc concevoir que l'eau réduite en vapeurs par la chaleur, dans les cavités de la terre, fait effort pour ſortir; comme elle ne trouve aucun paſſage pour s'échapper, elle ſoulève les rochers qui l'environnent, & par-là elle produit des ébranlemens violens & qui ſe font ſentir à des diſtances incroyables: 2°. l'eau produira encore des effets prodigieux, lorſqu'elle viendra à tomber tout-d'un-coup dans les amas de matieres embraſées; c'eſt alors qu'il ſe fera des exploſions terribles; pour ſe

convaincre de cette vérité, l'on n'a qu'à faire attention à ce qui arrive lorſqu'on laiſſe imprudemment tomber une goutte d'eau ſur un métal qui eſt entré parfaitement en fuſion; on verra que cela eſt capable de faire entiérement ſauter les atteliers, & de mettre la vie des ouvriers dans le plus grand danger. Ainſi les eaux concourent aux *tremblemens de terre*, augmentent la vivacité du feu ſouterrein, & contribuent à le répandre; une expérience commune & journaliere peut encore nous donner une idée de la maniere dont ces phénomenes peuvent s'opérer: ſi dans une cuiſine le feu prend à la graiſſe qu'on fait fondre dans un poëlon, & qu'alors on y verſe de l'eau pour l'éteindre, le feu ſe répand en tout ſens, la flamme s'augmente, & l'on court riſque de mettre le feu à la maiſon: 3° les eaux peuvent encore contribuer à animer les feux ſouterreins, en ce que par leur chûte, elles agitent l'air & font la fonction des ſoufflets des forges; de cette maniere, l'eau peut encore étendre les embraſemens: 4°. enfin l'eau peut encore concourir aux ébranlemens de la terre, par les excavations qu'elle fait dans ſon intérieur, par les couches qu'elle entraîne après les avoir détrempées, & par les chûtes & les écroulemens que par-là elle occaſionne.

On voit par tout ce qui précede, que les *tremblemens de terre* & les volcans, ou montagnes qui jettent du feu, ſont dus aux mêmes cauſes; en effet les volcans ne peuvent être regardés que comme les ſoupiraux ou les cheminées des foyers qui produiſent les *tremblemens de terre*. *Voyez l'article* VOLCAN.

Après avoir expoſé les cauſes les plus probables des *tremblemens de terre*, nous allons maintenant décrire les phénomenes qui les précédent & qui les accompagnent le plus ordinairement; car en cela, comme dans toutes les opérations de la nature, les circonſtances produiſent des variétés infinies. On a ſouvent remarqué que les *tremblemens de terre* venoient à la ſuite des années fort pluvieuſes: on peut conjecturer de-là que les eaux de la pluie, en détrempant les terres, bouchent les fentes & les ouvertures par leſquelles l'air & le feu qui ſont ſous terre, peuvent circuler & trouver des iſſues. Des feux follets, des vapeurs d'une odeur ſulfureuſe, un air rouge & enflammé, des nuages noirs & épais, un tems lourd & accablant, ſont ordinairement les avant-coureurs de ces funeſtes cataſtrophes; cependant on les a vu quelquefois précédées d'un calme très-grand, & d'une ſérénité parfaite. Les animaux paroiſſent remplis d'une terreur qu'ils expriment par leurs mugiſſemens & leurs hurlemens; les oiſeaux voltigent çà & là, avec cette inquiétude qu'ils marquent à l'approche des grands orages: on entend ſouvent des bruits ſemblables à ceux d'un tonnerre ſouterrein, ou d'une forte décharge d'artillerie; ou l'on entend des déchiremens & des ſifflemens violens; en pluſieurs endroits les ſources & les rivieres ſuſpendent le cours de leurs eaux, au bout de quelque tems elles recommencent à couler, mais elles ſont troubles & mêlées de parties terreuſes, de ſable, & de matieres étrangeres qui changent leur couleur & leur qualité. Les *tremblemens de terre* ſont preſque toujours accompagnés d'agitations violentes dans les eaux de la mer; elle eſt portée avec impétuoſité ſur ſes bords; les vaiſſeaux s'entrechoquent dans les ports, & ceux qui ſont en pleine mer ont ſouvent éprouvé des mouvemens extraordinaires cauſés par le ſoulevement du fond du lit de la mer; ces effets ſont dus aux efforts que l'air dilaté par le feu fait pour s'ouvrir un paſſage & ſe mettre en liberté; les ſecouſſes que cauſent ces *tremblemens* ſe ſuccedent, tantôt à de grandes diſtances les unes des autres, tantôt elles ſe ſuivent très-promptement; le mouvement qu'elles impriment à la terre eſt tantôt une eſpece d'ondulation ſemblable à celle des vagues, tantôt on éprouve un balancement ſemblable à celui d'un vaiſſeau battu par les flots de la mer; de-là viennent ces nauſées & ces maux de cœurs que quelques perſonnes éprouvent dans quelques *tremblemens de terre*, ſur-tout lorſque les ſecouſſes ſont lentes & foibles: ces ſecouſſes ſuivent ordinairement une direction marquée; de-là

vient que quelquefois un *tremblement de terre* renverſera des édifices & des murailles qui ne ſeront point bâtis ſuivant la direction qu'il obſerve, & détruira totalement ceux qui ſe trouveront dans une direction oppoſée; les ſecouſſes ſont plus ou moins fréquentes & fortes, ſuivant que les matieres qui les excitent ſont plus ou moins abondantes, & ſuivant que leurs exploſions ſeront plus ou moins vives: on a vu en Amérique des *tremblemens de terre* durer pendant plus d'une année entiere, & faire ſentir chaque jour pluſieurs ſecouſſes très-violentes. En un mot, rien de plus terrible & de plus varié que les effets que produiſent les *tremblemens de terre*; tantôt la mer ſe retirera de pluſieurs lieues & laiſſera les vaiſſeaux à ſec, pour revenir enſuite ſubmerger les terres avec violence; quelquefois des terreins très-conſidérables changeront de place, couleront comme de l'eau, & iront remplir des lacs: d'autres fois des montagnes s'affaiſſeront, & des lacs viendront prendre leur place; ſouvent on a vu la terre s'entr'ouvrir & vomir de ſon ſein des flammes, du ſable calciné, des pierres, des eaux ſulfureuſes & d'une odeur inſupportable; ces ouvertures qui ſe ſont faites à la terre, ſe referment quelquefois ſur le champ; d'autres fois elles reſtent au même état.

Un des phénomenes les plus étranges des *tremblemens de terre*, c'eſt leur propagation, c'eſt-à-dire la maniere dont ils ſe communiquent à des diſtances ſouvent prodigieuſes, en un eſpace de tems très-court; la façon la plus naturelle d'expliquer cette propagation, c'eſt de dire que les embraſemens ſouterreins ſe communiquent par les cavités immenſes dont l'intérieur de la terre eſt rempli; ces cavités étant pleines des mêmes matieres reçoivent le feu qui leur eſt apporté de celles qui ont été les premieres allumées; de cette maniere l'embraſement ſe tranſmet quelquefois d'un des côtés du globe à l'autre. L'on peut encore ſuppoſer que la terre renferme pluſieurs foyers qui s'allument, ſoit ſucceſſivement, ſoit en même tems, & qui produiſent une ſuite d'exploſions & d'ébranlemens dans les différentes parties de la terre qu'ils occupent: on a remarqué que c'eſt communément en ſuivant la direction des grandes chaînes de montagnes, que la propagation des *tremblemens de terre* ſe fait ſentir; ce qui donne lieu de préſumer que ces montagnes ont à leur baſe des cavités par leſquelles elles communiquent les unes aux autres.

L'on a ſouvent confondu avec des *tremblemens de terre*, certains mouvemens extraordinaires qui ſe font ſentir quelquefois dans l'air, & qui ſouvent ſont aſſez forts pour renverſer des maiſons, & faire des ravages conſidérables, ſans qu'on s'apperçût que la terre fût aucunement ébranlée; ces phénomenes ont été obſervés ſur-tout en Sicile & dans le royaume de Naples; ils paroiſſent dus à un dégagement ſubit de l'air renfermé dans le ſein de la terre, qui eſt mis en liberté par les feux ſouterreins, & qui excite dans l'air extérieur une commotion ſemblable à celle d'un coup de canon, qui caſſe ſouvent les vitres des maiſons.

Telles ſont les circonſtances principales qui accompagnent les *tremblemens de terre*; il n'eſt guere de parties ſur notre globe qui n'aient éprouvé plus ou moins vivement, & en différens tems, leurs effets funeſtes; & les hiſtoires ſont remplies de deſcriptions effrayantes, & des révolutions tragiques qu'ils ont produits. Pline nous apprend que ſous le conſulat de L. Marcius, & de Sextus Julius, un *tremblement de terre* fit que deux montagnes du territoire de Modene ſe heurterent vivement l'une l'autre, & écraſerent dans leur conflit les édifices & les fermes qui ſe trouverent entr'elles; ſpectacle dont un grand nombre de chevaliers romains & de voyageurs furent témoins. Voici ſes propres paroles: *factum eſt ſemel*, dit-il, *quod equidem in Hetruſcæ diſciplinæ voluminibus invenî, ingens terrarum portentum. L. Marcio & Sexto Julio coſſ. in agro mutinenſi montes duo inter ſe concurrerunt, crepitu maximo aſſultantes, recedenteſque, inter eos flamma fumoque in cœlum exuntia interdiu, ſpectante e viâ Emiliâ magnâ equitum roma-*

norum familiariumque & viatorum multitudine : eo concurſu villæ omnes Eliſæ, animalia permulta, quæ intra fuerant, exanimata ſunt, &c.

Sous l'empire de Tibere, treize villes conſidérables de l'Aſie furent totalement renverſées, & un peuple innombrable fut enſeveli ſous leurs ruines. La célebre ville d'Antioche éprouva le même ſort en l'an 115, le conſul Pedon y périt, & l'empereur Trajan qui s'y trouvoit alors, ne ſe ſauva qu'à peine du déſaſtre de cette ville fameuſe.

En 742, il y eut un *tremblement de terre* univerſel en Egypte & dans tout l'Orient ; en une même nuit près de ſix cent villes furent renverſées, & une quantité prodigieuſe d'hommes périt dans cette occaſion.

Mais qu'eſt-il beſoin de parler des *tremblemens de terre* anciens ? une expérience récente ne nous prouve que trop que les matieres qui produiſent ces événemens terribles ne ſont point encore épuiſées : l'Europe eſt à peine revenue de la frayeur que lui a cauſée l'affreuſe cataſtrophe de la capitale du Portugal. Le premier de Novembre de l'année 1755, la ville de Lisbonne fut preſque totalement renverſée par un *tremblement de terre*, qui ſe fit ſentir le même jour juſqu'aux extrémités de l'Europe. Ce déſaſtre affreux fut accompagné d'un ſoulevement prodigieux des eaux de la mer, qui furent portées avec violence ſur toutes les côtes occidentales de notre continent. Les eaux du Tage s'éleverent à pluſieurs repriſes pour inonder les édifices que les ſecouſſes avoient renverſés. Au même inſtant auquel cette ſcene effroyable ſe paſſoit dans le Portugal, l'Afrique étoit pareillement ébranlée, les villes de Fez & de Mequinez, au royaume de Maroc, éprouverent un renverſement preſque total. Pluſieurs vaiſſeaux, en revenant des Indes occidentales, reſſentirent en pleine mer des ſecouſſes violentes & extraordinaires. Les îles Açores furent en même tems vivement agitées. Au mois de Décembre de la même année, preſque toute l'Europe fut encore ébranlée de nouveau par un *tremblement de terre*, qui s'eſt fait ſentir très-vivement dans quelques-unes de ſes parties. L'Amérique ne fut point exempte de ces triſtes ravages ; ce fut vers ce même tems que la ville de Quito fut entiérement renverſée.

Tous les *tremblemens de terre* ne ſe font point ſentir avec la même violence ; il y en a qui ne produiſent que des ſecouſſes légeres, & quelquefois inſenſibles ; d'autres portent la deſtruction dans les endroits où ils exercent leur fureur. On a remarqué que quelques pays ſont plus ſujets à ces convulſions de la terre que d'autres ; les pays chauds y paroiſſent ſur-tout les plus expoſés, ce qui vient, ſoit de ce que la chaleur du climat eſt en état de faire ſortir du ſein de la terre un plus grand nombre de vapeurs propres à s'enflammer & à faire des exploſions, ſoit de ce que ces pays contiennent un plus grand nombre de matieres combuſtibles, & propres à alimenter & à propager les feux ſouterreins. L'Amérique & ſur-tout le Pérou, paroiſſent être ſujets à des agitations très-fréquentes. Suivant le chevalier Hanſloane, on s'attend à eſſuyer tous les ans un *tremblement de terre* à la Jamaïque. L'Aſie & l'Afrique ne ſont point exemptes de ces terribles accidens. En Europe, la Sicile, le royaume de Naples, & preſque toute la Méditerranée ſont très-fréquemment les théatres de ces fatals événemens. Nous voyons auſſi que les pays du nord, quoique moins ſouvent que les pays chauds, ont éprouvé en différens tems des ſecouſſes de la part des *tremblemens de terre* ; l'Angleterre, l'Iſlande, la Norwege nous en fourniſſent de preuves convaincantes ; M. Gmelin nous apprend en avoir reſſenti dans la Sibérie ; on lui a même aſſuré qu'une partie de cette contrée ſi ſeptentrionale éprouvoit un *tremblement de terre* annuel & périodique. Les provinces méridionales de la France, qui ſont bornées par les monts Pyrénées, ont auſſi reſſenti quelquefois des ſecouſſes très-violentes : en 1660, tout le pays compris entre Bordeaux & Narbonne fut déſolé par un *tremblement de terre* ; entr'autres ravages, il fit diſparoître une montagne du Bigore, & mit un lac en ſa place ; par cet événement, un grand nombre de ſources d'eau

chaudes furent refroidies, & perdirent leurs qualités ſalutaires. Dans les derniers *tremblemens* de l'année 1755, c'eſt auſſi cette partie de la France qui a éprouvé le plus fortement des ſecouſſes qui ne ſe ſont fait ſentir que très-foiblement à Paris, & dans les provinces plus ſeptentrionales.

A la vue des effets prodigieux des *tremblemens de terre*, on ſent qu'il eſt naturel de les regarder comme la principale cauſe des changemens continuels qui arrivent à notre globe. L'hiſtoire nous a tranſmis quelques-unes des révolutions que la terre a éprouvées de la part des feux ſouterreins, mais le plus grand nombre & les plus conſidérables d'entre elles ſont enſevelies dans la nuit de l'antiquité la plus reculée; nous ne pouvons donc en parler que par des conjectures qui paroiſſent pourtant aſſez bien fondées. C'eſt ainſi qu'il y a tout lieu de préſumer que la grande-Bretagne a été arrachée du continent de l'Europe, la Sicile a été pareillement ſéparée du reſte de l'Italie. Seroit-ce un ſentiment ſi haſardé que de regarder la mer Méditerranée comme un vaſte baſſin creuſé par les feux ſouterreins, qui y exercent encore ſi ſouvent leurs ravages? Platon & quelques autres anciens nous ont tranſmis le nom d'une île immenſe, qu'ils appelloient *Atlantide*, que la tradition de leur tems plaçoit entre l'Afrique & l'Amérique: cette vaſte contrée a entiérement diſparu; ne peut-on pas conjecturer qu'elle a été abîmée ſous les eaux de l'Océan, à qui elle a donné ſon nom; & que les îles du Cap-verd, les Canaries, les Açores ne ſont que des veſtiges infortunés de la terrible révolution qui a fait diſparoître cette contrée de deſſus la face de la terre? Peut-être la mer Noire, la mer Caſpienne, la mer Baltique, *&c.* ne ſont-elles dûes qu'à des révolutions pareilles, arrivées dans des tems dont aucun monument hiſtorique ne nous a pu conſerver le ſouvenir.

Depuis le Pérou juſqu'au Japon, depuis l'Iſlande juſqu'aux Moluques, nous voyons que les entrailles de la terre ſont perpétuellement déchirées par des embraſemens qui agiſſent ſans ceſſe avec plus ou moins de violence; des cauſes ſi puiſſantes ne peuvent manquer de produire des effets qui influent ſur la maſſe totale de notre globe; ils doivent à la longue changer ſon centre de gravité, mettre à ſec quelques-unes de ſes parties pour en ſubmerger d'autres, enfin contribuer à faire parcourir à la nature le cercle de ſes révolutions. Eſt-il ſurprenant après cela que le voyageur étonné ne retrouve plus des mers, des lacs, des rivieres, des villes fameuſes décrites dans les anciens géographes, & dont aujourd'hui il ne reſte plus aucune trace? Comment la fureur des élémens eût-elle reſpecté les ouvrages toujours foibles de la main des hommes, tandis qu'elle ébranle & détruit la baſe ſolide qui leur ſert d'appui? (—)

TREMBLEMENS DE TERRE. (*Phyſ.*) *La nature de cet ouvrage, & l'utilité générale qui eſt le principal but des nouveaux éditeurs, les engage à inſérer ici la lettre que M. l'abbé Mongnot, chanoine de Toul, a écrite à l'auteur du Mercure ſur le tremblement de terre arrivé à Liſbonne en* 1755.

» L'événement mémorable dont le Portugal a été le théatre, fait frémir l'humanité; & vous n'avez point lu ſans compaſſion le détail d'un *tremblement de terre* qui a fait périr tant d'hommes, & qui les a enſevelis ſous les ruines d'une ville très-floriſſante.

Liſbonne, capitale du Portugal, bâtie ſur les bords du Tage, à ſon embouchure, ſi propre, par l'avantage de ſa ſituation, au commerce le plus floriſſant, eſt le centre de ce *tremblement*; elle eſt le foyer de cette exploſion chimique; elle en avoit déja reſſenti les terribles effets. Cet événement tragique n'eſt qu'une répétition de ce qui étoit déja arrivé il y a deux ſiecles, & preſque dans les mêmes circonſtances. Que s'enſuit-il de ces remarques que je vais vous développer? C'eſt que le gouvernement de Portugal, inſtruit par deux exemples ſi frappans, ſera peut-être contraint d'abandonner un port ſi riche, & de pourvoir à la ſureté de ſes ſujets, en tranſportant la capitale dans un lieu qui ſoit moins expoſé à de pareilles révolutions.

C'eſt dans les hiſtoires de Paul Jove que vous pourrez prendre des éclairciſſemens, & y voir comme des préſages de ce qui vient d'arriver. Nos arriere-neveux ne parcourront-ils pas de même nos annales, pour y comparer encore le *tremblement de terre* qu'ils y eſſuieront, avec celui dont nous avons été les témoins ? Les avertiſſemens que la ſaine philoſophie va donner de toutes parts à ce royaume, ne ſerviront peut-être de rien pour la ſûreté des ſiecles à venir. Les hommes tiennent trop à leur climat, à leur patrie, à leur lieu natal, & plus encore à leur intérêt, pour qu'on puiſſe eſpérer qu'ils ouvrent les yeux, & qu'ils ſe tranſplantent. Raiſonnez tant qu'il vous plaira ſur l'intervalle immenſe qui ſépare l'homme des êtres inſenſibles, ces réflexions vraies & certaines ne contrediſent cependant pas ce que j'avance, à ſavoir que les hommes tiennent preſqu'autant au ſol qui les porte & qui les nourrit, que les plantes privées du mouvement progreſſif.

En vain l'état, & le roi qui le gouverne ſi ſagement, encourageront-ils les hommes effrayés à changer de demeure. Prenons-nous aſſez d'intérêt au bonheur des ſiecles futurs pour ſacrifier un bien préſent à un mal éloigné, & qui perd une partie de ſa réalité par l'éloignement dans lequel on ſe le repréſente ?

Quoique ces terribles pronoſtics ne doivent peut-être pas ſervir au bonheur des hommes, la philoſophie, qui eſt de tous les lieux & de tous les âges, ne doit négliger aucune occaſion pour les exciter à leur conſervation ; & comment y réuſſira-t-elle ici, ſi ce n'eſt en avertiſſant que Lisbonne court les mêmes riſques pour l'avenir ?

Vous ſavez, monſieur, quel fut le ſignal du tremblement ; je le remets ſous vos yeux, afin que la comparaiſon que vous en ferez avec celui de 1532, vous devienne plus ſenſible. Il étoit 9 heures du matin, le premier Novembre de cette année 1755, lorſque tout-à-coup on entendit un grand bruit ſemblable à un coup de tonnerre. Il fut accompagné d'une ſecouſſe violente, de redoublemens, de grandes crevaſſes & ouvertures de terre, d'une crue d'eau extraordinaire. Le Tage s'enfla preſque ſoudainement, les vagues de la mer furent pouſſées au loin hors de ſon rivage ; les bâtimens, les édifices publics, les maiſons ont été renverſées ; pluſieurs ont été engloutis, & plus de la moitié de Lisbonne n'eſt qu'un triſte amas de pierres. Voilà pour la capitale.

Les villes peu diſtantes de Lisbonne ont autant ſouffert. Sétubal n'eſt plus ; Santaren, bâtie ſur le rivage droit du Tage, à quelques lieues au-deſſus de Lisbonne, a éprouvé un malheur ſemblable. L'inondation a détruit ce que le *tremblement* avoit épargné. J'oubliois de vous dire que le feu s'étoit joint au *tremblement* à Liſbonne, & que l'incendie y avoit fait autant de ravage que les ſecouſſes ; en ſorte que ſes habitans peuvent dire avec vérité : *Tranſivimus per ignem & aquam*; (*Pſal.* 65.) mais cet incendie n'eſt ſurvenu au tremblement que par occaſion : il aura ſans doute pris ſa cauſe dans les débris des maiſons, qui ſeront tombés ſur les feux.

Les ſecouſſes ſe ſont fait ſentir dans tout le royaume de Portugal, & dans la plûpart des villes d'Eſpagne : on marque qu'elles ont été violentes, ſur-tout à Séville, dont la belle tour a beaucoup ſouffert, & à Cadix. Ces villes ſont éloignées de Lisbonne de ſoixante-dix lieues environ. Cette derniere a été preſque inondée par un coup de mer qui lança contre ſes murs une vague d'une hauteur extraordinaire ; heureuſement elle ſe briſa, & la mer rentra dans ſon lit, pour ne le paſſer qu'une ſeule fois l'après-midi, où elle emporta une chauſſée.

Je m'écarterois trop de mon ſujet, monſieur, en vous parlant de ce mouvement des eaux de la mer, & en le comparant avec les paroles de Job : *Huc uſque venies, & ibi confringes tumentes fluctus tuos.* (*Job.* 38.) Il eſt certain d'une part que la mer a ſouvent paſſé ſes bords, & la Hollande ne le ſait que trop. Le golfe qui ſépare Groningue d'Embdem eſt une irruption de la mer, qui s'eſt faite il n'y a guere plus de deux cents ans. Je vous renvoie aux commentateurs, ſi vous êtes curieux de concilier les faits avec l'ordre donné par Dieu à la mer.

Toute la côte de l'Océan a reſſenti en même tems cette ſecouſſe du premier Novembre. Depuis Cadix juſqu'à Hambourg ſur la mer de Hollande, les nouvelles font mention de Coïmbre, Bilbao, Bayonne, Angoulême, de quelques villes de Hollande, de Hambourg. Je vous nomme les principales pour que vous ſuiviez ſur la carte la ligne du tremblement. Les côtes de la Méditerranée ont été agitées, & ſurtout Carthagene, Valence, &c.

Finiſſons ce détail par l'inondation des fleuves qui ſe déchargent dans l'Océan. On eſt aſſuré du gonflement du Guadalquivir, du Tage, du Douro, de la Garonne & du Weſel.

Il eſt tems à préſent, monſieur, de rapprocher ſous vos yeux les traits de comparaiſon des *tremblemens de terre* de Liſbonne, de Janvier 1532, & de Novembre 1755. Les réflexions naîtront enſuite les unes des autres.

Le tremblement de 1532, dont l'évêque de Côme nous marque les particularités au vingt-neuvieme livre des hiſtoires de ſon tems, ne fut ni auſſi violent, ni auſſi univerſel que celui que vous venez de lire. Paul Jove ne parle que du Portugal. Il eſt vrai qu'il fait mention d'une irruption violente des eaux de la mer, dont Harlem & l'Ecluſe, villes de Hollande, furent ſubmergées; mais outre que cette irruption précéda de deux mois, elle ne fut pas accompagnée de *tremblement*; & ſi l'inondation fut l'effet d'une exploſion, ce qui eſt vraiſemblable, cette exploſion ſe fit dans la mer.

Cependant le *tremblement* de 1532 ſe fit au même lieu qu'aujourd'hui. Liſbonne en fut alors le centre & le foyer. L'auteur remarque que ce fut dans cette ville ſurtout qu'il eut de fâcheuſes ſuites. La mer ne ſe ſeroit-elle pas creuſé ſous cette ville de profondes cavernes, qui ſeront devenues comme la minicre & le lieu de l'amas des matieres bitumineuſes & inflammables qui ſont la baſe de l'exploſion?

Vous avez vu, monſieur, que les eaux du Tage groſſirent ſi conſidérablement le premier Novembre, qu'elles étoient élevées à la hauteur de dix piés au-deſſus de leur lit à Tolede. La cauſe en eſt ſenſible. Les vagues de la mer pouſſées avec violence faiſoient réſiſtance à l'écoulement des eaux du Tage, ſe ſont mêlées avec elles, les ont fait refluer, & c'eſt-là ce qui a cauſé l'inondation de Sétubal & de Santaren. Or l'inondation de 1532 fut égale à celle-ci. Les expreſſions énergiques de Paul Jove n'en laiſſent pas douter, quoiqu'il ait négligé cette préciſion géométrique ſi néceſſaire dans les phénomenes de la nature, pour mieux tracer le tableau frappant qu'il nous en donne. Vous comprenez, monſieur, l'étroite liaiſon qui ſe rencontre entre une inondation & un *tremblement*; elle eſt néceſſaire quand le *tremblement* arrive ſur une côte, parce qu'il agit toujours ſous les eaux de la mer par des éruptions de l'air, qui fait bouillonner & élever ſes eaux.

Jove parle de deux autres villes qui furent ſecouées avec Lisbonne. L'une de ces villes eſt Santaren, la même dont je vous diſois plus haut, qu'elle étoit détruite.

Voici un dernier trait de reſſemblance, qui, à la vérité, ne répand aucune lumiere ſur ces deux *tremblemens*; mais elle n'en eſt pas moins touchante, puiſqu'elle nous montre les ſoins de la providence ſur les perſonnes ſacrées des rois. Jean III, qui étoit ſur le trône de Portugal en 1532, n'étoit pas alors à Lisbonne: il fut contraint de camper pluſieurs jours; & le péril étoit ſi grand & ſi prochain, qu'il n'oſoit coucher dans le même endroit où il avoit paſſé la journée. Ne vous ſemble-t-il pas voir la cour à Belem, & le roi expoſé au milieu de la campagne, n'ayant pour tout logis que ſon carroſſe? Voici le paſſage de Paul Jove.

Nec multò poſt, ſequenti menſe Januario, par propè exitii clades Luſitanis (Jov. Hiſt. 29. ad finem anni 1532.) *in ipſis pro-cul viſceribus terræ, furente debacchante-que Æolo, illata eſt; cujus impetu Ulyſſipo* (Lisbonne) imprimis incomparabile detrimentum ſenſit, *& poſt eam coloniam*, Sanctæ Avennæ *& Azemburgæ Almerinique urbium publica privataque ædificia inuſitato terræ motu conquaſſata proſciſſaque* magnam vim mortalium ruinis oppreſſêre. *Et nonnulla etiam navigia turbulento inflati maris hiatu abſorpta ſunt ſic, ut Tagus inſanis*

allidentis maris fluctibus repulſus, diſcedentibuſque in utramque ripam ſuis undis, ſicca in medio unda obſtupentibus cunctis oſtenderet; nemoque jam totâ propè Luſitania tectis ſuis confideret, ſubſultante ſcilicet ſolo, ideoque non citò deſituram terræ motus vim ita præmonſtrante, ut regis, reginæ exemplum *ſecuti univerſi ferè incolæ, tabernacula apertis in locis, Caſtrenſi more, cùm repentinum terræ hiatum quo abſorberi poſſent, non temerè extimeſcendum arbitrarentur.*

Ne ſemble-t-il pas, monſieur, qu'on lit ce qui vient d'arriver en Portugal, & manque-t-il aucun trait au tableau pour repréſenter les malheurs de ce royaume? Je le répete donc; cette exploſion n'eſt qu'un ſecond amas de bitume, de ſoufre, & d'autres matieres inflammables, que les eaux de la mer y ont apporté, ou qu'elles y ont mis en action; il a fallu deux ſiecles entiers pour que la matiere de cette fermentation chimique s'y amaſſât en quantité ſuffiſante, pour que les principes inflammables s'y perfectionnaſſent, & y acquiſſent le degré propre à une déflagration.

L'air, comme vous ſavez, eſt l'agent le plus efficace & le plus terrible, ſurtout quand il ne trouve aucune iſſue dans le moment qu'il briſe les cellules dans leſquelles il étoit comprimé, & qu'il ſe reſtitue avec toute ſa force élaſtique, pour ſe mettre en équilibre avec l'air ambiant. L'art humain ne ſauroit parer à ces foudres menaçantes; il ne peut éventer des mines ſi profondément creuſées ſous terre, & d'une étendue ſi grande. Le ſeul remede que la philoſophie a obſervé, mais qu'elle ne ſauroit fournir, c'eſt l'éruption d'un volcan, ou d'une bouche ouverte, qui exhalant par des canaux l'air qui ſort par déronation avec les matieres bitumineuſes, empêche qu'il n'exerce toute ſa force élaſtique contre la ſurface de la terre, de la même maniere que la poudre à canon agit dans une mine ſous un baſtion, affoiblit cet effort multiplié qui agite les fondemens des édifices, ſe fait des crevaſſes, s'ouvre des abimes qui ont englouti la moitié de Lisbonne.

On s'accoutume trop aiſément à regarder les volcans comme des phénomenes terribles. Si l'on enviſageoit en philoſophe l'utilité de ces feux ſouterreins qui s'exhalent, le volcan ne ſeroit plus qu'un garant ſûr, qui préſerve les lieux où il ſe trouve des malheurs que Lisbonne vient d'éprouver. Si le mont Véſuve ne vomiſſoit ſon bitume & ſa lave par des périodes réglées, il y a long-tems que le royaume de Naples ne ſeroit plus.

Ce n'eſt qu'avec peine, monſieur, que je vous fais part de ces triſtes penſées; vous ſavez qu'il eſt déſagréable à un philoſophe de s'avancer juſqu'à faire le prophete, ſur-tout pour annoncer des événemens funeſtes; mais après tout, ces cauſes phyſiques ne nous ramenent-elles pas naturellement à ces pronoſtics, & ne les touchons-nous pas au doigt? Le *tremblement de terre* de 1532 n'eſt-il pas le même que celui d'aujourd'hui? n'a-t-il pas le même foyer & le même centre ſous Liſbonne? La mer qui fut repouſſée par l'exploſion ſouterreine de l'air, par la partie à laquelle ces cavernes communiquent avec elle, la mer, dis-je, n'a-t-elle pas reſſenti pareillement le mois dernier un gonflement & une agitation pareille? & pouvez-vous attribuer les coups des vagues qui paſſent leurs rivages, qui ſe portent avant dans les terres par l'embouchure des fleuves, pouvez-vous les attribuer à d'autres cauſes qu'à cette communication de l'air dilaté par l'exploſion, à ces eaux de la mer? La détonation, le bruit du tonnerre accompagné du *tremblement de terre*, des agitations de la mer, du gonflement des fleuves, n'en eſt-il pas un indice trop certain? La mer donc eſſuie de ſon côté une agitation en même tems que les terres s'ébranlent; c'eſt la même cauſe, mais elle agit différemment ſur les corps d'une nature différente; l'eau réſiſte à l'action de l'air, ſuivant les regles que ſuivent les corps fluides dans leur choc. Vous voyez encore, monſieur, pourquoi les vaiſſeaux ſont engloutis dans les bourraſques violentes: l'air qui s'échappe à travers les eaux, leur communique un mouvement violent de tourbillon, qui creuſe l'abime juſques dans les fondemens. C'eſt une eſpece de trombe de mer, dont la colonne eſt pla-

cée dans l'épaiſſeur des couches de la mer. C'eſt la cauſe de ce que remarque Paul Jove (*ibid.*) : *Et nonnulla etiam navigia turbulento inflati maris hiatu abſorpta ſunt.* Nous apprendrons peut-être qu'un pareil malheur a précipité au fond des mers quelques vaiſſeaux qui étoient dans le voiſinage de Lisbonne.

Quant à l'étendue des lieux où le *tremblement* s'eſt fait ſentir, c'eſt un point difficile à ſaiſir & à comprendre. Ce n'eſt point par la communication des terres préciſément qu'il s'eſt propagé : car ſi ce *tremblement* s'étoit communiqué par ondulation, à-peu-près comme l'agitation des eaux, ou comme le ſon, par une propagation ſucceſſive qui s'affoiblit en s'éloignant du centre du mouvement, pourquoi des villes très-éloignées de Lisbonne auroient-elles reſſenti le *tremblement*, tandis que les lieux intermédiaires & beaucoup plus près auroient été préſervés ? D'ailleurs, Milan a reçu pluſieurs ſecouſſes ; Hambourg les a reſſenties. Comment des terres ſéparées par des eſpaces auſſi vaſtes auroient-elles parricip' à ce mouvement par communication ? On pourroit dire encore que la matiere inflammable amaſſée ſous ces lieux avoit termenté, & déconné au même moment. Il eſt certain que les villes n'ont pu être ſecouées ſans une cauſe phyſique préſente & preſque immédiate, qui leur imprimât le mouvement ſubit : mais il ne ſuffit pas pour l'intelligence de ce phénomene de reconnoître une déflagration momentanée ; car il ſeroit extraordinaire qu'elle ſe fut faite préciſément à la même heure, & il eſt néceſſaire d'ajouter que les lits de matiere bitumineuſe ſe communiquent les uns aux autres par des fentes & des cavernes, de même que les mines qu'on fait jouer en même tems. L'inflammation a été ſi forte, ſi conſidérable, ſi univerſelle à Lisbonne, que les ſoufres ambians ont participé à ſa déflagration ; qu'elle s'eſt communiquée avec la même rapidité que des matieres graſſes & inflammables s'allument, & que l'incendie ſouterrein s'eſt répandu à la ronde par des canaux ſouterreins ; qu'il a fait des ravages à proportion de la matiere enflammée, de la compreſſion de l'air, de la proximité de cette mine, de la ſurface des terres, & de la réſiſtance de ces terres à la dilatation de l'air.

Si l'on inſiſte juſqu'à exiger des preuves ſenſibles & palpables de la communication de ces matieres, il eſt évident qu'on eſt déraiſonnable d'attendre pour s'en convaincre, qu'on l'apperçoive des yeux : les faits ſont certains ; cela ſuffit. D'ailleurs, on ſait que les mines ſont répandues preſque par-tout ; par conſéquent, que le ſoufre, qui fait comme la baſe du phlogiſtique, eſt diſtribué par veines dans les couches terreuſes : on a déja pouſſé loin les connoiſſances de cette philoſophie ſouterreine. » *Voyez* dans les Mémoires de l'Académie une carte des mines pour la France.

TREMBLEMENT DE TERRE. (*paratremblement de terre*, ou *préſervateur des tremblemens de terre.*) Les ravages affreux qu'ont cauſés en divers temps & que produiſent encore en divers lieux ces ſecouſſes terribles, ces convulſions horribles que notre globe éprouve dans ſes différentes parties, & que nous nommons froidement des *tremblemens de terre* & des éruptions de volcans, inſpirent naturellement le deſir de rechercher les moyens les plus efficaces pour ſe mettre à l'abri de ſes effets funeſtes, ou plutôt de les prévenir. Depuis long-temps j'ai tourné mes vues ſur cet objet, & je crois avoir trouvé ce préſervateur ſi déſiré ; c'eſt une ſuite de celles que j'ai données ſur la foudre aſcendante & que les ſavans les plus illuſtres ont accueillies, j'oſe le dire, avec quelque diſtinction, mais je ne puis ici en préſenter qu'un ſimple extrait.

Dans le mémoire dont cet article eſt le précis je rappelle les preuves convaincantes qui établiſſent cette vérité que les *tremblemens de terre* ſont un phénomene d'électricité ; aux preuves connues j'en ajoute de nouvelles qui ne laiſſent aucun doute. Il ſuffit ici de ſçavoir que c'eſt une doctrine univerſellement reçue de tous les bons phyſiciens, & qu'il eſt impoſſible d'expliquer les principaux effets des *tremblemens de terre*, ſi l'on n'a recours à l'électricité.

Les *tremblemens de terre*, étant des phénomenes électriques ne peuvent reſulter que d'une rupture d'équilibre entre le fluide électrique qui regne dans l'atmoſphere & celui qui eſt propre à la maſſe de la terre. Si celui-ci eſt ſurabondant, ce qui peut arriver par mille cauſes, il cherche, ſelon les loix de l'équilibre, propre à tous les fluides, à ſe porter vers l'endroit où il y en a moins, c'eſt à-dire dans l'atmoſphere. C'eſt un ſimple tonnerre aſcendant, ſi le rétabliſſement de l'équilibre peut ſe faire facilement. Si des obſtacles multipliés s'y oppoſent, on aura un *tremblement de terre* dont la force & l'étendue ſont proportionnées à la grandeur du défaut d'équilibre, à la profondeur du foyer & aux obſtacles qu'il y a à vaincre. Suppoſons que ce foyer électrique ſoit abondant & aſſez profond, & qu'il puiſſe ſe former une iſſue, on aura un volcan par où ſe feront ſucceſſivement des éruptions plus ou moins fréquentes, qui dans la réalité ne ſont que des répulſions électriques des matieres contenues dans le ſein de la terre.

En tout genre quand on connoît la cauſe d'un mal, il eſt facile d'y remédier. Pour réuſſir à préſerver un pays des terribles ravages qu'enfantent ſi ſouvent les *tremblemens de terre*, il faut ſe rappeller que ce phénomene dépend de l'électricité, que le matiere électrique ſe communique très-bien aux corps conducteurs, que les métaux en ſont les meilleurs & que les pointes métalliques ſoutirent à une grande diſtance la matiere électrique, ainſi qu'il eſt démontré par l'expérience la plus déciſive. Il ne faut donc point s'écarter de ces principes inconteſtables dans la conſtruction de l'appareil propre à préſerver des *tremblemens de terre* & des volcans.

Pour ſoutirer le plus loin qu'on pourra la matiere fulminatoire de la terre, il eſt néceſſaire d'enfoncer le plus profondement qu'il ſera poſſible de très-grandes barres de fer dont les extrémités, celle qui eſt cachée dans la terre & celle qui ſe trouve dehors, ſeront armées de pluſieurs verticilles ou pointes divergentes très-aiguës. Les verticilles inférieurs, enfoncés dans la terre, ſemblables à ceux dont j'ai parlé dans mon mémoire ſur un nouveau para-tonnerre, pag. 78 du Recueil des Mém. lus dans l'aſſemblée publique de la Société Royale de Montpellier en 1776, ou pag. 26 du Mémoire imprimé ſéparément, ou Journal de phyſique, Septembre 1777. pag. 179. & *ſuiv.* Ces verticilles inférieurs, dis-je, ſerviront à ſoutirer la matiere électrique ſurabondante dans le ſein de la terre. Le fluide électrique terreſtre ſera tranſmis par toute la longueur de cette ſubſtance métallique & il ſera enſuite déchargé dans l'air de l'atmoſphere ſous la forme d'aigrettes par les pointes ou verticilles ſupérieurs. Je veux que l'extrémité inférieure de ces barres ſoit diviſée en pluſieurs branches divergentes afin qu'elles réuniſſent à un plus haut degré la vertu de ſoutirer l'électricité, propriété qu'ont toutes les pointes & que pluſieurs pointes poſſédent plus eminemment qu'une ſeule. Le bout ſupérieur ſera ainſi armé, afin que les canaux de décharge ſoient au moins égaux à ceux qui ont ſervi à ſoutirer & à conduire la matiere électrique.

On a exigé pluſieurs barres électriques, parce qu'une ſeule ne ſuffit pas; il faut que la multiplicité des barres métalliques ſoit en rapport avec la quantité habituelle de la matiere électrique terreſtre, & avec l'étendue du terrein qu'on veut préſerver. Leur profondeur dans la terre doit être proportionnelle à la diſtance du foyer. On peut juger de ces ſortes de rapports par l'expérience du paſſé, qui eſt de tous les maîtres le meilleur en fait d'inſtruction.

Sans que je le diſe expreſſément, on préſume ſans doute que ces barres, pour éviter la rouille, doivent être revêtues d'un vernis, & environnées d'une matiere bitumineuſe, pour les conſerver long-tems. Tel eſt en ſubſtance le nouveau para-*tremblement de terre*, & le para-volcan, que j'ai imaginé comme une ſuite du para-tonnerre aſcendant.

Ces principes ſuppoſés, on doit, dans les pays ſujets aux *tremblemens de terre* & aux éruptions des volcans, tels que Lima, Naples, Lisbonne, Cadix, Séville, Catané,

Catanée, Palerme, Peckin, Tauris, Smyrne, *&c.* le Véſuve, l'Ethna, le mont Hecla, *&c.* on doit y planter profondément pluſieurs barres électriques, comme celles que je viens de décrire, de grands conducteurs métalliques autour des villes, dans leur enceinte, ſur les côtés des monts igni-vomes, & ſur-tout dans les vallons & les plaines qui les environnent : c'eſt le ſeul moyen de ſe prémunir contre ces fléaux deſtructeurs. J'ai imaginé & fait exécuter une petite machine qui repréſente une ville qu'un tremblement électrique agite, & qui en eſt préſervée dès que le para-*tremblement de terre*, ou le préſervateur eſt placé : c'eſt une expérience analogue à celle de la petite maiſon du tonnerre, pour prouver ſenſiblement l'efficacité des paratonnerres, ſoit aſcendans, ſoit deſcendans.

On objectera peut-être que ce moyen eſt bien diſpendieux ; j'en conviendrai de bonne foi ; mais on m'accordera auſſi, ſans doute, que les ravages que je veux prévenir cauſent des maux infinis. Des provinces dévaſtées, des villes renverſées & enſevelies ſous leurs ruines, pluſieurs mille habitans engloutis, *&c.* ſont des objets de la plus grande importance ; & un remede n'eſt jamais d'un grand prix quand le bien qu'on procure lui eſt de beaucoup ſupérieur. C'eſt aux princes, c'eſt aux états à faire ces dépenſes ; il n'en eſt point de plus utiles & de plus néceſſaires, puiſqu'il s'agit de conſerver la vie à des millions d'hommes. Puiſſent ces moyens être exécutés par le roi de Naples ſur-tout ; il doit y être porté plus qu'aucun autre ſouverain, puiſque vingt fois ce monarque a été obligé de s'éloigner en fugitif, & à pas précipités, de ces beaux lieux de Portici, dont les fondemens doivent lui rappeller ſans ceſſe le déſaſtre arrivé du tems de Pline, dans lequel Herculanum & Pompeia furent enſevelies ſous les laves du Véſuve ! puiſſe la reine de Portugal ſuivre cet exemple, & le donner à tous les ſouverains ! près de vingt-cinq ans ſe ſont écoulés depuis cette terrible époque qui détruiſit la capitale de ce royaume, & les ruines de cet horrible déſaſtre ſont encore preſque récentes. L'Eſpagne a reſſenti pluſieurs fois dans les deux mondes les effets funeſtes des *tremblemens de terre* ; il n'eſt même aucun état que ce fléau deſtructeur n'ait plongé dans la déſolation, & pour qui un préſervateur de *tremblemens de terre* ne ſoit de la plus grande utilité. Puiſſent les ſouverains ſe liguer de concert, pour détruire les fléaux multipliés qui ſemblent conjurés contre ce malheureux globe ! *Cet article eſt de M. Bertholon de Saint Lazare, des Académies des Sciences de Montpellier, de Lyon, de Beziers, Dijon, Marſeille, &c. &c.*

TREMBLEMENT, (*Médecine.*) un mouvement alternatif, involontaire, lâche, & déſordonné dans un de nos organes particuliers, ou dans pluſieurs enſemble s'appelle *tremblement*.

Cette maladie qui conſiſte dans une violente agitation des membres en directions contraires, eſt due au manque de ton, & aux efforts des parties attaquées pour reprendre ce ton.

Les Médecins diſtinguent deux eſpeces de *tremblemens*, qu'ils nomment *tremblement* actif & *tremblement* paſſif. Le *tremblement* actif eſt celui qui arrive dans les violentes paſſions, telles que la terreur, la colere, la joie ſubite, *&c.* l'on doit rapporter cet état à des mouvemens demi-convulſifs. Le *tremblement* paſſif eſt dû à une cauſe particuliere, & approche des affections demi-paralytiques ; mais les *tremblemens* paſſifs conſidérés comme maladie, doivent être diſtingués de ceux qui ſont produits par des cauſes accidentelles, telles qu'eſt le *tremblement* qui ſuccede au bain dans une eau très-froide.

Cauſes. Les cauſes internes des *tremblemens* paſſifs conſidérés comme maladie, ſont la flaccidité des nerfs, le relâchement du ton des parties, le manque ou le cours déréglé des eſprits animaux ; les cauſes externes & accidentelles ſont en grand nombre, comme l'omiſſion des évacuations accoutumées, les trop grandes évacuations, les longues maladies qui ont précédé, l'abus des liqueurs ſpiritueuſes, les humeurs cacochimiques & mélancoliques, les trop grandes veilles, la débauche du vin & des femmes, les exhalaiſons minérales dans ceux qui travaillent aux mines, *&c.*

Pronoſtics. Le *tremblement* de naiſſance ou de vieilleſſe eſt inguériſſable ; en général, plus le *tremblement* eſt confirmé par le tems, & moins aiſément peut-on y remédier. Le *tremblement* qui vient du travail des mines de mercure, admet rarement des remedes, & fait craindre qu'il ne dégénere en paralyſie. Le *tremblement* qui vient de lui-même dans les femmes groſſes, annonce d'ordinaire l'avortement ou l'accouchement prochain ; celui qui ſuccede à l'accouchement & qui eſt cauſé par la ſuppreſſion des vuidanges eſt très-dangereux, & occaſionne quelquefois l'épilepſie.

Méthode curative. L'abus des veilles, celui des plaiſirs de l'amour, les trop grandes évacuations du ſang & des humeurs, & la diete pouſſée trop loin, ſont autant de choſes qui épuiſent les eſprits & qui produiſent en conſéquence des *tremblemens* ; on les guérira en évitant toutes ces cauſes, en employant des alimens faciles à digérer & propres à réparer les forces, en procurant le repos & le ſommeil, enfin en uſant des remedes fortifians.

Le mouvement déſordonné des eſprits, qui précede d'un long abus des liqueurs ſpiritueuſes, d'opiats, & d'uſage d'antimoine, de mercure, de diſſolutions de plomb, nous préſente autant de ſources de *tremblemens* preſque ſans remedes, même en évitant les cauſes d'où ils naiſſent ; mais le *tremblement* qui procede des boiſſons d'eaux chaudes, comme des infuſions de thé, de caffé, *&c.* ſe guérit en quittant l'uſage, & en uſant des remedes qui fortifient le ton des viſceres. Le *tremblement* des mains demande en particulier des frictions du bras, des poignets, qu'on lavera fréquemment d'eau ferrée, chargée de decoctions de feuilles d'armoiſe, de ſauge, de marjolaine ; les eſprits tirés de ces herbes, & autres ſemblables nervins, ſont utiles.

Les paſſions de l'ame qui, par leur violence, ont cauſé un grand *tremblement* dans des perſonnes pléthoriques, demandent la ſaignée, s'il y a des ſignes d'inflammation ; autrement les *tremblemens* de cette nature ceſſent d'eux-mêmes par le ſecours des rafraîchiſſans.

Les *tremblemens* qu'éprouvent fréquemment les perſonnes mobiles & dont les nerfs ſont délicats, veulent être traités par les nervins anti-ſpaſmodiques. Les éléoſacchara de l'eſprit de lavande ou de fleur d'orange, conviennent aux *tremblemens* des temperamens pituiteux & phlegmatiques.

On employera les frictions & onctions d'onguent martiatum, ou d'huiles nervines, au dos, aux lombes & aux cuiſſes des perſonnes, dont les jambes & les piés ſouffrent de légers *tremblemens.*

On rétablira par les remedes accoutumés tout *tremblement* né de la ſuppreſſion de quelque humeur habituelle ; celle de la tranſpiration & de la ſueur, par les diaphorétiques ; celle des hémorrhoïdes, par les ſangſues ; celle des regles, par la ſaignée, les emménagogues ; la retention d'urine, par la ſonde, les bains, les diurétiques, *&c.*

Les *tremblemens* qui doivent leur naiſſance à des humeurs attrabilaires portées au cerveau, demandent une prompte révulſion, & leur expulſion du corps par des purgatifs.

Les humeurs cacochimiques, ſcorbutiques, qui produiſent le *tremblement*, doivent être évacuées, corrigées ; enſuite on rétablira le ton des viſceres par des corroborans internes & externes, par les anti-putrides, par les frictions d'huile de caſtor & d'eſprits de plantes aromatiques.

Il réſulte de ce détail que tout *tremblement* eſt cauſé par le déréglement de l'action des ſolides ou des fluides qu'il faut rétablir pour en opérer la guériſon ; mais comme le *tremblement* fébrile eſt un épiphénomene de la fievre, nous lui devons un article à part.

TREMBLEMENT FÉBRILE, (*Médec.*) le *tremblement* de la fievre eſt mieux connu qu'on ne peut le définir Il ſuppoſe une alternative de tenſion & de relaxation dans les muſcles ; il ſuppoſe auſſi des cauſes qui ſe ſuccédant les unes aux autres, tendent & relâchent les muſcles promptement & involontairement, la circulation du liquide artériel & du ſuc nerveux, tantôt continuée, & tantôt interrompue, & par conſéquent le cours de ces deux

fluides ſuſpendu, tantôt au commencement, & tantôt ſur la fin de la maladie; enfin leur longue abſence à la ſuite d'une grande déperdition.

Si le *tremblement* dure long-tems, il forme des obſtacles à la circulation des humeurs, & produit les vices qui en ſont des ſuites. De-là on peut tirer ſon dianoſtic & ſon pronoſtic.

Les accès des fievres intermittentes & remittentes, & ſur-tout de la fievre quarte, commencent par le *tremblement*, qui ceſſe de lui-même, & eſt ſuccedé par la chaleur; celui qui ſubſiſte encore après la guériſon de la maladie, doit être regardé comme l'effet de la débilité du corps.

Les *tremblemens* offrent des pronoſtics différens dans les fievres continues, ardentes, aiguës, inflammatoires; ainſi, par exemple 1° les *tremblemens* qui paroiſſent au commencement de ces ſortes de fievres n'annoncent aucun danger, dès qu'ils ne ſont pas durables. 2° Mais les *tremblemens* qui augmentent avec le mal, préſagent ordinairement le délire, les convulſions, & autres maux de la tête, ſi on n'y remédie par la ſaignée, les purgatifs, l'écoulement du ventre. 3° Ceux qui viennent dans un jour critique avec d'autres bons ſignes, annoncent une criſe; autrement ils déſignent une triſte métaſtaſe & la mort, ſi d'autres ſignes fâcheux les accompagnent. 4° Dans le déclin du mal & la deſtruction des forces ils ſont toujours mauvais, car alors ils proviennent de la corruption des humeurs, de quelqu'autre fâcheuſe métamorphoſe, de l'engorgement ſpaſmodique du cerveau, *&c.*

La méthode curative des *tremblemens fébriles* conſiſte à rétablir l'égalité de la circulation & de la preſſion du ſang artériel & des eſprits, de l'un contre les parois des arteres, & des autres ſur les fibres motrices: c'eſt ce qu'on peut faire au commencement de la maladie par l'uſage des remedes qui diſſipent la lenteur, qui rétabliſſent les forces; & à la fin par ceux qui peuvent réparer en peu de tems les liquides qu'on a perdus, & fortifier les fibres & les viſceres. *Voyez* les beaux *commentaires* du docteur Van-Swieten. (*D. J.*)

TREMBLEMENT, *en Muſique*, eſt le nom qu'on a donné quelquefois à cet agrément du chant que les Italiens appellent *trillo*, & que nous ne connoiſſons aujourd'hui que ſous le nom de *cadence*. Il y en a de pluſieurs ſortes diſtinguées ſous divers noms par les maîtres de goût du chant. *Voyez* CADENCE, GOUT DU CHANT. (*S*)

TREMBOWLA, (*Géog. mod.*) les géographes françois qui devroient conſulter les naturels du pays, écrivent *Trembloua*. C'eſt une fortereſſe célebre dans l'hiſtoire de Pologne à l'entrée de la Podolie. Cette fortereſſe eſt ſuſpendue ſur un rocher, dont l'accès n'eſt pratiquable que par un endroit, qui conduit à une petite plaine ornée de bois épais. Ce côté acceſſible eſt défendu par deux ravelins avec de bons foſſés & un chemin couvert. La riviere d'Ianow, profonde & bourbeuſe, fait preſque le tour du rocher.

En 1675, Kara-Muſtapha, neveu de Cuprogli, nommé grand viſir par Mahomet IV employa la ſoupleſſe & la force pour s'en emparer; mais le commandant rendit ſes efforts inutiles. C'étoit Samuel Chraſonowski, juif rénégat qui avoit quitté la loi de Moïſe pour celle de Jeſus, plus zélé contre les circoncis que s'il ne l'eût pas été lui-même. La nobleſſe réfugiée dans cette place, voyant une breche ouverte qui s'élargiſſoit d'heure en heure, perdit courage. La place avoit déja ſoutenu quatre aſſauts. Chraſonowski lui-même trembloit pour le cinquieme. Sa femme prit cette juſte inquiétude pour une foibleſſe de mauvais augure. Cette héroïne juive, armée de deux poignards, court à ſon mari, & lui dit en les lui faiſant voir: en voilà un que je te deſtine ſi tu te rends, & l'autre eſt pour moi. Dans ce moment de détreſſe, l'armée polonoiſe conduite par Sobieski, arrive. Les deux armées ſe joignent; le combat fut long, & les Turcs montrerent qu'avec un chef digne d'eux ils auroient pu prétendre à la victoire. Ils perdirent ſept à huit mille hommes, & ſe retirerent ſous le canon de Kaminiek.

Trembowla délivrée, rendit graces à la fermeté de Chraſonowski. Il fut élevé

aux honneurs militaires ; ſa femme ſe contenta des applaudiſſemens de la nation, & le ſoldat reçut de l'argent d'une république pauvre. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

TRÊME, *terme de Manufacture*, qui ſignifie les *fils* que les tiſſerands, gaziers, *&c.* & autres ouvriers qui ſe ſervent de la navette, font paſſer entre les fils de la chaîne pour former ſur le métier les toiles, gazes, *&c.*

TRÊMEAU, ſ. m. *terme de Fortification*, c'eſt la partie du parapet terminé par les deux autres parties dont la largeur eſt de neuf piés en-dedans, & de ſix piés en-dehors. On l'appelle autrement *merlon*. *Richelet.* (*D. J.*)

TRÉMECEN, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger ; elle eſt bornée au nord par la méditerranée, au midi par les déſerts, au levant par la province particuliere d'Afrique, & au couchant par le royaume de Fez. Marmol donne à cette province 150 lieues de long, & 20 de large.

Elle occupe la place de la Mauritanie Céſarienſe. Preſque toutes les terres qu'elle renferme ſont arides, excepté celles du côté du nord, qui produiſent du blé & des pâturages. Sa capitale a pris ſon nom.

La province de *Trémecen* depuis la décadence de l'empire romain, a été poſſédée par divers peuples, par les Abdulaates, par les califes d'Arabie, par les Almoravides, par les Zénetes, & par les chérifs d'Heſcein. Barberouſſe s'en empara, & fut enſuite maſſacré par les troupes de Charles-Quint. Enfin les Algériens en ſont devenus les maîtres. Les Arabes des déſerts habitent un grande partie de cette province. Les Zénetes, les Hoares, les Cinhagiens, & les Aznages demeurent ſur les montagnes. (*D. J.*)

TRÉMECEN *ou* TELEMICEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, capitale de la province de même nom, à 7 lieues de la Méditerranée, dans une plaine, qui confine avec le mont Atlas. Cette ville eſt habitée par des maures, de pauvres arabes & des juifs. *Longit.* 16. 30. *lat.* 34. 25. (*D. J.*)

TREMELLA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante que les Anglois appellent *laver*, & qui paroît tenir une nature mitoyenne entre l'algue & la conſerve. Il ne produit ni fleurs, ni graines qu'on ait pu découvrir juſqu'à ce jour ; mais c'eſt un genre de plante d'une texture uniforme, tendre, pellucide, membraneuſe, & ſouvent gélatineuſe. Dillenius, *hiſt. muſc.* compte dix-ſept eſpeces de ce genre de plante, qui pour la plûpart vivent dans l'eau, & ſont compoſées de feuilles liſſes, ordinairement larges, applaties, & quelquefois tubulaires. Le noſtoch, en anglois *the telly rain-laver*, eſt une des dix-ſept eſpeces. *Voyez* NOSTOCH. (*D. J.*)

TREMER, v. act. (*Gram.*) faire de la toile en paſſant la trême avec la navette entre les fils de la chaîne.

TREMETI, ÎLES DE, (*Géog. mod.*) ou les îles du royaume de Naples, dans le golfe de Veniſe, à quelque diſtance de la côte de la Capitanate. Les trois principales de ces îles ſont Caprara, San-Nicolo & San-Domino.

Les anciens nommoient ces îles *Diomedeæ inſulæ*. M. de Liſle les place vers les 42. 30. de *latit.* & par les 34° de *longit.* (*D. J.*)

TRÊMEUR, ſ. m. ouvrier dont l'occupation eſt de diſpoſer les fils des trêmes pour être employés à la fabrique des toiles, *&c.*

TRÉMIE, ſ. f. *uſtenſile de marchand de blé & d'avoine* ; vaiſſeau pyramidal qui a un long carré, dont le deſſous eſt de cuir, & le deſſus d'un treillis de fil de leton ; en ſorte que les grains ſe criblent en quelque ſorte, à meſure qu'ils tombent dans un cuvier qui eſt au bas. La *trémie* ſert auſſi pour l'étalonnage des mines & minots, qui ſervent à meſurer les grains & les légumes ſecs. (*D. J.*).

TRÉMIE, *terme de Layetier*, petite machine compoſée d'un fond avec des rebords, & d'un corps en dos d'âne, au haut duquel il y a un couvercle, qu'on ouvre & qu'on ferme par où on met du grain pour les pigeons, & d'où il tombe peu-à-peu dans le fond de la *trémie*, à meſure qu'ils le mangent.

TRÉMIE, *terme de Meunier* ; c'eſt

une ſorte de grande cage de bois quarrée, fort large par le haut & fort étroite par le bas, faite en forme de pyramide renverſée, qui ſert au moulin pour faire écouler peu-à-peu par un auget le blé ſur les meules, afin d'en faire de la farine. Cette *trémie* eſt portée par deux pieces de bois, qu'on appelle *trémions*, qui s'entretiennent par des chevalets. Elle ſert auſſi dans les greniers à ſel, pour faire couler le ſel dans les meſures. (*D. J.*)

TRÉMIE, *bandes de, terme de Maçonnerie*; ce ſont des bandes de fer qui ſervent à ſoutenir les âtres & les languettes de cheminées.

TREMION, ſ. m. (*Archit.*) barre de fer qui ſert à ſoutenir la hotte ou la trémie d'une cheminée. (*D. J.*)

TREMITHUS, (*Géog. anc.*) village de l'île de Chypre, ſelon Etienne le géographe. Ptolomée, *l. V. c. xiv.* en fait une ville qu'il place dans les terres. Elle devint épiſcopale. Cette ville eſt nommée *Tremithopolis*, ſur une médaille qui ſe trouve dans le recueil de Goltzius. Luſignan dit que c'eſt aujourd'hui un village appellé *Tremithunge*. (*D. J.*)

TREMOLO, (*Muſique.*) Il paroît par quelques traités de muſique, qu'on appelloit *tremolo* dans les 16 & 17e ſiecles, l'agrément qu'on appelle aujourd'hui *cadence*. *Voy.* ce mot (*Muſique.*) & qu'on devroit toujours appeller *trill*, du mot italien *trillo*, pour éviter l'équivoque: dans ce tems-là le mot *trillo* déſignoit un autre agrément. *Voyez* TRILLO (*Muſique.*)

Il y avoit quatre eſpeces de *tremolo*.

1° Le ſupérieur qui revient à la cadence pleine.

2° L'inférieur, qui revient à la cadence briſée. *Voyez* CADENCE (*Muſique.*)

3°. L'abrégé, quand on ne diviſoit la note qui portoit le *tremolo* qu'en quatre parties.

4° Le prolongé, quand on la diviſoit en plus de quatre parties. (*F. D. C.*)

TREMON, (*Géog. anc.*) Euſtathe, *in Dionyſium*, dit qu'on nommoit ainſi un lieu voiſin de l'île de Délos, & que l'origine de ce nom venoit des fréquens tremblemens de terre, auxquels cette île eſt ſujette. Lycophron fait auſſi mention de ce lieu; & Iſacius qui remarque que c'étoit l'endroit où Ajax avoit été enterré, ajoute qu'il étoit ſitué prés de Thenos & de Myrone. (*D. J.*)

TREMOUILLE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Poitou, au diocèſe & à 12 lieues de Poitiers, ſur la riviere de Benaiſe, avec titre de duché.

TREMORIZE, *Voyez* TORPILLE.

TREMP, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire bourg d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le Noguera-Pallareza, eſpece de torrent: ce bourg eſt en partie habité par de la nobleſſe du pays. (*D. J.*)

TREMPE, ſ. f. *terme d'Artificier*, c'eſt une compoſition de poix fondue, de colophone & d'huile de lin, où l'on mêle de la poudre écraſée, juſqu'à ce qu'elle prenne une conſiſtance. On y trempe les balles à feu, juſqu'à ce qu'elles aient acquis leur vrai calibre.

TREMPE, (*Cirier.*) premier jet de cire que l'on donne aux meches des bougies de table, avant d'en mettre la tête dans les foréts. (*D. J.*)

TREMPE DE L'ACIER, (*Chimie, Métallurgie & Arts.*) faire de l'acier, c'eſt charger le fer d'autant de phlogiſtique, ou de parties inflammables qu'il en peut contenir. Pour produire cet effet, on joint au fer que l'on veut convertir en acier, toutes ſortes de matieres graſſes, qui contiennent une grande quantité du principe inflammable qu'elles communiquent au fer, & par-là elles lui donnent une dureté beaucoup plus grande qu'il n'avoit auparavant. C'eſt ſur ce principe que l'on emploie des ſubſtances du regne animal, telles que des os, de la corne, des pattes d'oiſeaux, du cuir, des poils, *&c.* On ſe ſert auſſi de charbons de bois, & l'on donne la préférence à ceux du bois de hêtre; on emploie auſſi de la cendre, de la ſuie, *&c.* En un mot, toutes les ſubſtances qui peuvent fournir au fer de la matiere inflammable, ſont propres à convertir le métal en acier.

On a vu dans l'*article* ACIER, pluſieurs manieres de convertir le fer en acier; on ne répétera point ici ce qui a été dit dans cet article; mais on croit néceſſaire d'a-

jouter ici des obſervations utiles & raiſonnées ſur ce travail. Elles ſont tirées, pour la plûpart, d'un mémoire très-curieux de M. de Juſti, que ce ſavant chimiſte a inſéré dans le premier volume de ſes œuvres publiées en allemand, en 1760.

Pour faire de bon acier, il eſt d'abord important d'avoir un fer de la meilleure qualité, c'eſt-à-dire qui ſoit ductile & malléable; c'eſt celui de Styrie qui paſſe pour le meilleur de l'Europe. La bonne qualité du fer vient de la nature des mines d'où on le tire; lorſque ces mines ſont ou ſulfureuſes ou arſénicales, on aura bien de la peine à en tirer un fer propre à faire de bon acier, il ſera toujours plus ou moins aigre & caſſant. *Voyez l'article* FER.

1° Lorſque l'on veut convertir le fer en acier, il faut, comme on a dit, le combiner avec des matieres qui lui fourniſſent du phlogiſtique, & qui par-là le rendent plus dur & plus compacte. La preuve de cette vérité, c'eſt que les barres de fer lorſqu'elles ont été converties en acier, ſont beaucoup plus peſantes qu'elles n'étoient dans l'état de fer. D'ailleurs le feu, qui détruit le fer très-promptement, agit beaucoup moins ſur l'acier.

2° Lorſque le fer a été chargé de phlogiſtique, c'eſt-à-dire a été converti en acier, il perd les parties inflammables dont il avoit été pénétré, ſi on le fait rougir, ſi on le fait entrer en fuſion, ou ſi on le laiſſe refroidir peu-à-peu. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée l'opération qu'on appelle *trempe de l'acier*, qui conſiſte à plonger l'acier au ſortir du feu, dans de l'eau froide, ou dans une liqueur compoſée de la maniere que nous décrirons dans la ſuite de cet article. En plongeant ainſi les barres d'acier, le froid les ſaiſit ſubitement à l'extérieur, & empêche les parties du phlogiſtique qui s'y étoient inſinuées, d'en ſortir & de ſe diſſiper.

On voit par-là qu'il faut ici diſtinguer deux opérations; l'une par laquelle on fait entrer des parties inflammables dans le fer, ce qui produit l'acier; l'autre par laquelle on fait que les parties qui ſe ſont introduites dans l'acier ſont forcées d'y reſter, c'eſt ce qu'on appelle *la trempe*. Ceci ſuffit pour faire ſentir l'erreur de quelques ouvriers qui croient faire de l'acier en trempant ſimplement du fer dans l'eau après l'avoir rougi; il eſt vrai que par-là ils durciſſent la ſurface du fer, mais cette *trempe* ſeule ne peut point en faire de l'acier.

Il y a deux manieres de faire l'acier. La premiere, eſt un travail en grand, dans lequel on fait fondre du fer avec toutes ſortes de matieres inflammables; on coule enſuite ce fer; on le forge à pluſieurs repriſes, & on en fait l'extinction dans l'eau pour le tremper.

La ſeconde maniere, eſt celle de la cémentation. Cette derniere eſt beaucoup meilleure que la premiere, parce qu'on peut empêcher plus ſûrement que le fer converti en acier, ne perde les parties inflammables dont on l'a rempli. Voici comment elle ſe pratique. On prend de la corne, des os, des pattes d'oiſeaux, ou telle autre partie des animaux; on les fait calciner à feu doux dans un vaiſſeau fermé, pour les réduire en une eſpece de charbon; on pulvériſe ces matieres ainſi brûlées, & l'on en prend deux parties; on les mêle avec une partie de charbon en poudre, & une demi-partie de ſuie; on incorpore bien exactement ce mélange, que l'on conſerve pour l'uſage que l'on va dire.

On aura des tuyaux de tôle, en forme de cylindres, qui ſeront de cinq ou ſix pouces de diametre, & qui auront environ trois pouces de longueur de plus que les barres de fer que l'on voudra y mettre; ces tuyaux ſeront fermés par un fond qui ſera pareillement de tôle par un côté, & de l'autre on les fermera avec un couvercle ſemblable à celui d'une boite. On mettra dans le fond de cette boite du mélange qui vient d'être décrit, de l'épaiſſeur d'un pouce & demi, que l'on preſſera avec un bâton. Enſuite on y placera, ſuivant la longueur de la boite, trois ou quatre barres de fer bien doux. Il ne faut point que ces barres ſoient trop épaiſſes, ſans quoi la matiere inflammable ne pourroit les pénétrer juſque dans leur intérieur. Il eſt à propos qu'il y ait au moins un pouce d'intervalle entre chacune des barres entr'elles, & entre les

parois intérieurs de la boîte. Pour cet effet, on n'aura qu'à y faire entrer une eſpece de grille de fil de fer, qui aura trois ou quatre diviſions dans leſquelles on fourrera les barres, qui par-là ſeront tenues écartées les unes des autres & des parois de la boîte. On remplira les intervalles vuides que les barres laiſſeront entr'elles avec le mêlange en poudre que l'on preſſera doucement, & on recouvrira le tout d'environ un pouce & demi du mêlange, afin d'en remplir la boîte juſqu'au bord en le preſſant; après quoi on fermera la boîte avec ſon couvercle. Pour que l'action du feu n'endommage point la boîte, on la couvrira extérieurement d'un enduit de terre graſſe, humectée avec du ſang de bœuf, ce qui la fera tenir plus fortement; on laiſſera cet enduit ſe ſécher à l'air.

Quand on aura ainſi préparé une ou pluſieurs boîtes, on les arrangera dans un fourneau de reverbere; on les laiſſera expoſées pendant huit à neuf heures à un feu de charbons qui ne doit que les faire rougir obſcurément: il eſt important d'entretenir toujours un feu égal. Les ouvriers en prenant leurs meſures, pourront auſſi faire ce travail dans leurs forges en formant une enceinte de pierres qui réſiſtent au feu, ou de briques autour des boîtes.

Au bout de ce tems, on retirera les barres encore rouges des boîtes, & on les éteindra dans de l'eau froide: plus elles ſeront rouges, plus la *trempe* les durcira. Pour cet effet, il ſera bon de rendre le feu très-violent vers la fin de la cémentation. En ſuivant ce procédé, on aura de l'acier incomparablement meilleur que celui qui a été fait en grand.

Mais avant que d'en faire des ouvrages, il ſera à propos de faire paſſer cet acier par une nouvelle opération. Elle conſiſte à ſouder enſemble quelques-unes de ces barres d'acier, en les faiſant bien rougir, à les forger pendant long-tems pour ne faire qu'une même maſſe. Ce travail eſt recommandé par M. Lauræus, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de Stockholm*, où il dit qu'il eſt dans l'uſage de prendre quatre barres d'acier de même longueur, de les ſouder enſemble par l'action du feu, ſans y joindre du fer pour cela; de les faire forger pour n'en faire qu'une ſeule barre d'un pouce d'épaiſſeur, après quoi il les fait rougir parfaitement; il les prend avec des tenailles par les deux bouts, afin de les tordre autant qu'il eſt poſſible, après quoi on les frappe de nouveau à coups de marteau, afin de les rendre auſſi minces qu'elles étoient d'abord; alors on les plie de nouveau en quatre. On les ſoude encore de nouveau, on les forge & on les tord de la même maniere; on réitere la même choſe une troiſieme fois, alors l'opération eſt finie, & l'on a de l'acier qui peut ſervir à faire toutes ſortes d'inſtrumens tranchans & autres. M. Lauræus dit qu'il faut tordre ces barres, parce que les fils ou les veines de l'acier ne ſont point toutes dans la même direction; ce qui eſt cauſe que lorſqu'on vient à le *tremper*, les lames ſe tordent & ſe contournent de maniere qu'il eſt très-difficile, ou même impoſſible de les redreſſer; au lieu qu'en tordant les barres d'acier leurs fils ou leurs veines s'entrelacent, ce qui fait que les barres ne ſe contournent point à la *trempe*, ou du moins peuvent être redreſſées. *Voyez les Mémoires de l'académie Royale de Stockholm, année* 1752. M. de Juſti approuve beaucoup cette méthode, & il conjecture que ce peut être de cette maniere que l'on travaille l'acier de Damas, en joignant enſemble deux aciers de qualité différente, ou du fer & l'acier. C'étoit auſſi le ſentiment de l'illuſtre M. Stahl, vû qu'en joignant enſemble du bon fer avec de l'acier, & en forgeant avec ſoin la maſſe qui réſulte, on obtient un mélange de veines de différentes couleurs, ſemblables à celles de l'acier de Damas, qui eſt ſi renommé pour ſa bonté.

Il n'eſt point douteux qu'en travaillant ainſi l'acier, & en le faiſant paſſer à pluſieurs repriſes par le feu, il ne perde une portion du phlogiſtique dont il s'étoit chargé dans la cémentation; il en perd encore bien davantage lorſqu'on en fait différens outils, comme des lames, des ciſeaux, *&c.* & ſur-tout quand on fait

des ouvrages minces & délicats, parce qu'alors on eſt obligé de faire paſſer les pieces un grand nombre de fois par le feu. Pour prévenir cet inconvénient, il ſera bon, lorſqu'on fera rougir ces pieces, de les couvrir d'un enduit fait avec du charbon en poudre & du ſang de bœuf; cet enduit rendra du phlogiſtique à l'acier, & empêchera celui qui contient de ſe diſſiper.

Lorſque l'acier a été ainſi préparé, & que l'on en a fait divers outils, il faut finir par le *tremper*. Toute eau n'eſt pas bonne pour cet uſage, les eaux ſulfureuſes & vitrioliques pourroient nuire à la bonté de l'acier, ſuivant M. de Juſti, qui conſeille de faire la *trempe* dans de l'eau dans laquelle on aura fait diſſoudre une livre de ſoude ou de potaſſe ſur un ſeau d'eau. Cette ſeconde *trempe* ne doit point être confondue avec la premiere dont on a parlé, qui conſiſte à jetter dans de l'eau froide les barres toutes rouges, au ſortir de la boite dans laquelle elles ont été miſes en cémentation. La *trempe* dont il s'agit ici, ſe fait dans des liqueurs compoſées, dans leſquelles on plonge les pieces d'acier après qu'elles ont été travaillées: chaque ouvrier a communément pour cela une liqueur particuliere, dont quelquefois il fait myſtere à tout le monde. On a trouvé que l'urine étoit très-propre à ſervir à cette ſeconde *trempe*; on la coupe ordinairement avec de l'eau, dont on met une partie contre deux parties d'urine; & quelquefois on met ſur trois pintes d'urine une demi-once de nitre, & autant de ſel marin décrépité. Les pieces trempées dans cette liqueur deviennent d'une dureté prodigieuſe. Quelques-uns y ajoutent encore une demi-once de ſel ammoniac.

Mais ſuivant M. de Juſti, voici la meilleure maniere de *tremper* l'acier; on prendra une partie de corne, de cuir ou de pattes d'oiſeaux, brûlés dans un vaiſſeau fermé, de la maniere qui a été indiquée ci-deſſus pour la cémentation, on y joindra une demi-partie de ſuie, & une demi-partie de ſel marin décrépité; on triturera ce mélange afin de le réduire en une poudre fine, puis on l'humectera avec du ſang de bœuf, au point de lui donner la conſiſtance d'une bouillie liquide. On commencera par chauffer les pieces que l'on voudra *tremper*; on les couvrira de ce mélange liquide, que l'on fera ſécher ſur un réchaud; après quoi on mettra les pieces d'acier ainſi préparées dans la forge, de maniere qu'elles ſoient toutes entourées de charbons, où on ne les laiſſera devenir que d'un rouge foncé; après que les pieces auront ainſi rougi pendant une demi-heure, on fera aller le ſoufflet afin d'augmenter la force du feu; & quand les pieces auront bien rougi, on les *trempera* dans la liqueur ſuſdite. On aſſure que cette maniere de *tremper* eſt propre à faire des limes excellentes.

M. Lauræus dit que l'on peut avec ſuccès tremper les outils d'acier délicats dans du jus d'ail: voici la maniere dont cela ſe fait. On coupe de l'ail en petits morceaux; on verſe de l'eau-de-vie par-deſſus; on les laiſſe en digeſtion pendant vingt-quatre heures dans un lieu chaud; au bout de ce tems, on preſſe le tout au travers d'un linge, & on conſerve cette liqueur dans une bouteille bien bouchée, afin de s'en ſervir au beſoin pour *tremper* les outils les plus délicats.

Si l'on veut que les ouvrages d'acier conſervent de la flexibilité, & ſe plient ſans ſe caſſer, il ſera bon de les *tremper* encore outre cela, dans de l'huile ou dans de la graiſſe. Cette méthode ſe pratique encore avec ſuccès pour les aiguilles.

Quelques gens ſont dans l'uſage de *tremper* les reſſorts de montres & de pendules, & d'autres ouvrages d'acier, dans du plomb fondu; mais M. de Juſti remarque avec raiſon, que ſuivant les principes de la chymie, il eſt difficile de deviner le fruit que l'on peut retirer de cette méthode. (—)

TREMPE, (*mettre en*) *en terme de Raffineur*; c'eſt l'action de laiſſer tremper les formes qui ont déja ſervi pendant douze heures au moins dans le bac à formes, avant de les laver & de les emplir de nouveau. *Voyez* FORMES & EMPLIR.

TREMPÉ, TREMPURE, (*Jardinage.*) ſe dit des terres trop imbibées d'eau

d'eau, ou qui auroient beſoin de pluies abondantes.

TREMPÉES, ſ. f. pl. (*Pêcherie.*) ce ſont deux cordes de crin qui ſont attachées aux deux bouts de la ſeine, & qui ſervent aux pêcheurs à la tirer à terre; après qu'ils l'ont jettée à l'eau. (*D. J.*)

TREMPER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt plonger dans un fluide un corps pour qu'il s'en mouille ou s'en imbibe; on *trempe* la ſoupe; on *trempe* le linge; au figuré, on a *trempé* dans cette malice; on *trempe* ſes mains dans le ſang; *tremper* a d'autres acceptions. *Voyez l'article* TREMPE.

TREMPER *les aiguilles*, *terme d'Aiguillier*; c'eſt une préparation qu'on donne aux aiguilles pour leur faire acquérir la dureté néceſſaire. Pour cet effet on les fait rougir au feu ſur un fer plat & recourbé par un bout; & après les avoir retirées, on les jette dans un baſſin d'eau froide. Il faut obſerver de ne les point trop faire chauffer, ce qui les brûleroit. D'ailleurs, ſi on les chauffe trop peu, elles ne ſont pas aſſez fermes. Après qu'elles ſont revenues ou recuites, le degré mitoyen de chaleur ne peut s'acquérir que par la pratique.

TREMPER *le papier*, fonction *dans l'Imprimerie*, de l'ouvrier de la preſſe: on paſſe légérement dans l'eau une main entiere de papier, dont l'on poſe le tiers, ou la moitié au ſortir de l'eau, & dans toute ſon étendue, ſur un ais; on reprend de cette même main de papier, les deux tiers reſtans ou l'autre moitié, que l'on paſſe de même dans l'eau, & que l'on remet ſur la premiere moitié; on continue ainſi à paſſer tout le papier main à main, & deux ou trois fois chaque main, ſuivant que l'on juge convenable, eu égard à la qualité du papier & au caractere de la forme; après quoi pour l'imbiber également & lui faire prendre ſon eau, on le couvre d'un ſecond ais, que l'on charge d'une pierre très-peſante; on le laiſſe dans cet état un jour ou deux, ayant ſoin néanmoins de le remanier une fois ou deux avant que de l'employer. *Voy.* REMANIER *le papier*, AIS.

TREMPER A LA COLLE, (*Relieur.*) c'eſt mettre de la colle ſur le dos des livres quand ils ſont endoſſés & prêts à couvrir; on *trempe* les paquets; puis quand ils ſont ſecs on colle les parchemins, & quand cette façon eſt ſeche, on *trempe* de nouveau à la colle. *Voyez* COUVRIR.

Tremper les couvertures à la colle, c'eſt mettre de la colle ſur le dedans des couvertures des livres après qu'elles ont été parées. Quand on y a mis de la colle, on les plie en deux, & on laiſſe ainſi imbiber la colle dans la couverture un peu de tems. *Voyez* PARER, COUVERTURES, COUVRIR.

TREMPLIN, ſ. m. *terme de Danſeur de corde*, eſpece d'ais fort large, qui a un pié à un bout, & qui n'en a point à l'autre; on s'en ſert à faire des ſauts périlleux; il vient de l'italien *trempellino*, tréteau.

TREMPOIRE, ſ. f. *terme de Teinturier*, c'eſt la premiere des trois cuves qui ſervent dans la préparation de l'indigo. Elle s'appelle *trempoire*, parce qu'on y met tremper la plante pour s'y macérer, & fermenter. (*D. J.*)

TREMUE, ſ. f. (*Marine.*) petit couvert ou défenſe de planches élevées, pratiqué aux écoutilles des bûches & des flibots qui vont à la pêche du hareng, pour empêcher que l'eau, que les coups de mer envoient, n'entre dans le bâtiment par les écoutilles.

TREMUE, (*Marine.*) c'eſt un paſſage fait avec des planches dans quelques vaiſſeaux, depuis les écubiers, juſqu'au plus haut pont, & qui ſert à faire paſſer les cables, qui ſont ralingués aux ancres.

TRENIERE ROSE, (*Botanique.*) la roſe *tréniere* eſt autrement nommée *la roſe d'outre mer*; c'eſt une eſpece de mauve fort uſitée en Médecine; elle eſt appellée par les Botaniſtes, *malva hortenſis*, *malva arborea*, *malva roſea*, *folio ſubrotundo*.

Sa racine eſt longue, blanche, contenant un mucilage de même ſaveur que la mauve ſauvage. Sa tige s'éleve à la hauteur d'un arbriſſeau; elle eſt épaiſſe, ſolide, velue, garnie de quelques bran-

ches ; ſes feuilles naiſſent alternativement, portées ſur des queues médiocrement longues ; celles qui ſortent des premieres, ſont arrondies, & les autres anguleuſes, ayant cinq ou ſix découpures. Elles ſont crénelées à leurs bords, d'un verd foncé en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, velues des deux côtés ; cependant leur duvet eſt ſi court en-deſſus, qu'on a bien de la peine à l'appercevoir.

Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, tantôt ſeules à ſeules, tantôt deux à deux, ou trois à trois, portées ſur des pédicules courts. Elles deviennent ſucceſſivement plus nombreuſes, ſont de la groſſeur d'une roſe ordinaire, mais ſans odeur, d'une ſeule piece en cloche, évaſées, & preſque diviſées en cinq parties juſqu'au fond, de couleur rouge-purpurine, blanche ou jaune.

Ces fleurs ſont tantôt ſimples, ayant leur centre occupé par un cône garni de ſommets jaunâtres & purpurins ; tantôt elles ſont doubles, portées ſur un double calice, couvert d'un duvet blanchâtre ; elles laiſſent après elles un fruit applati comme une paſtille, ſemblable à celui de la mauve, mais plus grand : on cultive avec raiſon cette plante dans les jardins. (*D. J.*)

TRENIERE ROSE, (*Agriculture.*) les fleurs de cette plante ſont ordinairement doubles, ne pouvant ſans doute être fécondées facilement par une autre farine que la leur. Elles ne pechent ni par défaut de beauté, ni par défaut de taille ; leurs tiges à fleurs ont rarement moins de ſix piés, & ſont chargées communément de leurs fleurs, ſemblables à des roſes, à plus de moitié de cette hauteur. Leur graine ſe ſeme au mois de Mars dans une terre naturelle, & quoiqu'elle n'y reſte pas bien long-tems ſans lever, néanmoins les plantes ne fleuriſſent que l'année ſuivante. On doit les tranſplanter dans le mois de Septembre ou de Mars, & elles fleuriront en Juillet ou Août. Elle ſe plaiſent dans une bonne terre, & il faut les arroſer fréquemment en été, pour les rendre plus fortes. Elles ſe conſervent pluſieurs années, & peuvent, tant à cauſe de leur durée, que pour leur grandeur, être placées parmi les arbriſſeaux à fleurs dans les boſquets, ou rangées en ligne dans les avenues d'arbres, où les beſtiaux ne puiſſent pas les venir détruire ; quelquefois il convient de les mettre dans les cantons les plus écartés & les plus couverts des grands jardins, où leurs fleurs rouges, blanches, pourpres, noires, font un très-beau coup-d'œil. Elles meurent tous les hivers, juſqu'à ras-de-terre, & repouſſent le printems ſuivant. Il y en a quelques-unes qui ſe multiplient en diviſant leurs racines au mois de Mars ou de Septembre. (*D. J.*)

TRENT, LA, *ou* LA TRENTE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre ; elle a ſa ſource en Stafford-shire, paſſe par les provinces de Derby, Nottingham, & Lincoln, où elle ſe décharge dans l'Humber. Elle arroſe en paſſant Nottingham, Newark, & Ganesborough ; c'eſt cette riviere qui diviſe l'Angleterre en deux parties, l'une ſeptentrionale, & l'autre méridionale. (*D. J.*)

TRENTAIN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) terme uſité dans l'égliſe romaine pour ſignifier trente meſſes de *requiem*, qu'on fait célébrer pour le repos de l'ame d'une perſone défunte. Ainſi l'on dit que tel prêtre ou telle ſacriſtie eſt chargé d'acquitter un *trentain* pour N.

M. Chambers obſerve que ce terme étoit encore en uſage en Angleterre au commencement du regne d'Edouard VI. & cite un teſtament fait la premiere année du regne de ce prince, qui porte : *Je veux & ordonne que mes exécuteurs teſtamentaires faſſent célébrer un trentain pour le ſalut de mon ame.*

TRENTAINS, ſ. m. pl. (*Draperie.*) on nomme ainſi les draps de laine dont la chaîne eſt compoſée de trente fois cent fils, qui font en tout trois mille fils. (*D. J.*)

TRENTANEL, (*Mat. méd.*) *voyez* GAROU.

TRENTE, adj. numér. (*Arithmétique.*) nombre qui renferme en ſoi trois fois dix ; ou dix fois trois ; en chiffre arabe il s'exprime en poſant un 3 devant un zéro, comme il ſe voit par ces figures

30; en chiffre romain il ſe marque de cette maniere XXX; & en chiffre françois de finance, ou de compte, de la ſorte xxx. *Savary.* (*D. J.*)

TRENTE-ET-UN, (*Jeu.*) *la belle eſt le flux*; ce jeu eſt fort divertiſſant; on peut y jouer pluſieurs perſonnes; le jeu de cartes doit être de cinquante-deux. Il faut encore avoir trois corbillons que l'on met de rang ſur la table; l'on met dans l'un pour la belle, dans le ſecond pour le flux, & dans l'autre pour le *trente-un*. *Voyez* ces termes à leur *article*. On peut fixer la partie à tant de coups, *trente*, quarante, plus ou moins; après quoi l'on voit à qui fera; il n'y a point d'avantage à faire, puiſque lorſque la belle, ou le flux, ou le *trente-un*, ſont égaux entre deux joueurs, il reſte pour le coup ſuivant qui eſt double. Celui qui doit mêler donne à couper à la gauche, & donne à chacun deux cartes d'abord, & enſuite une troiſieme à chacun qu'il retourne; c'eſt la plus haute de ces dernieres qui eſt la plus belle; quoique l'as vaille onze au *trente-un*, il eſt au-deſſous du roi, de la dame, & du valet pour la belle. Après avoir tiré la belle, chacun regarde dans ſon jeu s'il a le flux; & ſi perſonne ne l'a, on le remet au coup ſuivant. Enfin, après avoir tiré la belle & le flux, on en vient au *trente-un*, & chacun examinant ſon jeu le compte en lui-même; & s'il approche de *trente*, & que ſelon la diſpoſition des cartes il craigne de paſſer *trente-un*, il s'y tient, ſinon il en demande, & celui qui a mêlé en donne du deſſus à chacun qui lui en demande, ſelon ſon rang, en commençant par ſa droite. On ne donne qu'une carte à chacun des joueurs qui en demandent, & on ne recommence à en donner que lorſque le tour eſt fait; celui qui mêle peut en prendre à ſon tour lorſqu'il trouve bon pour ſon jeu d'aller à fond. *Voy.* ALLER A FOND.

Les joueurs qui ont été à fond, ou qui ſans y avoir été ont plus de *trente-un*, ne peuvent gagner; mais celui qui a *trente-un*, ou ſi perſonne n'a ce point juſtement, c'eſt celui qui approche de plus près qui gagne. Ce qui fait qu'on s'y tient lorſqu'on a vingt-huit, vingt-neuf ou *trente*, on s'y tient plutôt que de riſquer à prendre une carte qui fera paſſer le *trente-un*. Lorſqu'il y a pluſieurs *trente-un* c'eſt celui qui l'a plutôt eu qui gagne; c'eſt pourquoi celui qui a *trente-un* le premier doit avertir qu'il l'a; & ſi deux ou pluſieurs l'avoient dans le même tour, perſonne ne gagneroit, & on renvoyeroit le coup au jeu ſuivant; on feroit de même d'un point plus bas s'il étoit égal, & le gagnant; telle eſt la maniere de jouer ce jeu, qui n'a rien que de fort aiſé.

TRENTE-MAILLE, ſ. m. (*Pêche.*) ſorte de filet tramaillé; le ret de *trente-mailles* ou ret à poiſſon plat, eſt une eſpece de trameau ou de picot dérivant; les pêcheurs s'en ſervent de même que des brions; mais quand le tems leur permet de deſcendre à la mer & de paſſer la barre de Bayonne, ils tendent alors leur ret en demi-cercle, & après qu'il eſt rendu de la même maniere que les picots ſédentaires, ils battent l'eau pour faire donner le poiſſon dans le filet. Cette pêche tient ainſi des rets verquans aux aloſes dans la riviere & des picots ſédentaires à la mer; on s'en ſert en tout tems; mais la meilleure ſaiſon pour faire la pêche du poiſſon plat à cette côte, eſt durant le mois de Septembre; le ret a une braſſe de haut ſur ſoixante de long; la maille du hameau ou de l'émail eſt de deux ſortes; la plus large a ſix pouces deux lignes; la charte, nappe, ou flue, n'a que quinze lignes en quarré.

TRENTE, (*Geog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Trentin, dans la Marche trévifane; elle eſt ſituée ſur la riviere d'Etſch ou Adige, qu'on y paſſe ſur un pont, dans une plaine environnée de montagnes, qui ſont preſque toute l'année couvertes de neige, à 4 milles du lac de Garde, à 6 de Bolzene, à 8 de Vérone, & à 24 d'Inſpruch.

La ville eſt ſéparée en deux quartiers, dont le plus grand eſt habité par les Italiens, & l'autre par les Allemands. Il y regne de grandes chaleurs en été, & pendant l'hiver un froid violent. La riviere & des torrens qui tombent des montagnes déſolent ſouvent cette ville par des débordemens. On y compte huit égliſes, dont trois paroiſſiales. Le chapitre de la cathédrale eſt

compoſé de nobles & de lettrés qui ont droit d'élire leur évêque. *Long.* 28. 36. *lat.* 46.

La ville de *Trente* eſt fort ancienne. Strabon, Pline & Ptolomée en font mention. Elle dérive ſon nom de trois ruiſſeaux qui des montagnes voiſines entrent dans la ville, & ſa fondation eſt attribuée aux anciens Toſcans. Après ceux-ci les Cénomans la doivent avoir réparée & élargie. Elle a obéi ſucceſſivement aux Goths, aux Lombards & aux empereurs romains. Enſuite elle a fait partie du domaine des ducs de Baviere. Aujourd'hui l'évêque de *Trente* en eſt le ſeigneur pour le temporel & le ſpirituel. Il eſt prince de l'empire, & poſſede toute la comté de *Trente* avec pluſieurs bourgs & ſeigneuries, en vertu de la donation qui lui en fut faite l'an 1027, par l'empereur Conrad II. & confirmée par les empereurs Frédéric I. & II. Il reconnoit pourtant pour ſon protecteur le comte de Tirol, qui pendant la vacance du ſiege envoie à *Trente* un gouverneur qui commande juſqu'à ce ce que l'évêque ſoit élu.

Trente n'a guere qu'un mille d'Italie de circuit, & n'a rien dans ſon enceinte qui mérite d'être vu. Elle n'eſt fameuſe que par le concile qui s'y eſt tenu dans le ſeizieme ſiecle. Il commença l'an 1545, & ne finit que l'an 1563. Fra Paolo, Vargas, Ranchin & MM. Dupuy en ont dévoilé l'hiſtoire. L'égliſe où ce concile a tenu ſes aſſemblées s'appelle *Sainte-Marie-Majeure*; elle eſt petite, & bâtie d'un vilain marbre qui n'eſt que dégroſſi. On y voit dans un grand tableau le concile repréſenté; mais ce tableau n'eſt pas le pendant de la *Meſſe Jules* de Raphaël. Aucun des grands acteurs du concile n'y eſt caractériſé, pas même le cardinal de Lorraine, qui y joua le plus grand rôle, & qui s'y rendit avec un train magnifique, compoſé d'une quarantaine d'évêques, & d'un grand nombre de docteurs. Le pape en conçut de l'ombrage, & ſaiſi de crainte, pria Philippe de le ſoutenir; mais la fortune le ſervit encore mieux; la mort du duc de Guiſe rabaiſſa le courage du cardinal. Il trouva convenable pour les intérêts de ſa maiſon, de s'humaniſer avec ſa ſainteté, & relâchant de ſes grands deſſeins, il ne ſoutint dans le concile ni les trente-quatre articles de réformation qu'il s'étoit propoſé d'appuyer, ni les droits de la couronne, ni les libertés de l'égliſe gallicane.

Aconce (Jacques), philoſophe & théologien, naquit à *Trente* au ſeizieme ſiecle. Il embraſſa la réformation, vint à Londres, & reçut mille marques de bonté de la reine Eliſabeth, comme il le témoigne à la tête du livre qu'il lui dédia. C'eſt le fameux recueil des *Stratagêmes du Diable*, qui a été ſi ſouvent traduit & ſi ſouvent imprimé. L'auteur mourut peu de tems après la publication de cet ouvrage, dont la premiere édition eſt de Bâle en 1565.

Il n'adoptoit point les principes de Calvin; ce qui fit qu'on l'accuſa de tolérantiſme comme d'un crime; mais il répondit aux Proteſtans, comme Jeſus-Chriſt à ſes diſciples: *Vous ne ſavez de quel eſprit vous êtes.* C'étoit alors une gloire rare qu'une ame épriſe de la tolérance; le contraire ſeroit de nos jours une choſe odieuſe.

Aconce n'étoit pas ſeulement théologien, mais un eſprit exact, plein de diſcernement & de pénétration, qui prévoyoit déja qu'on alloit paſſer dans un ſiecle plus éclairé que le ſien, & ſa conjecture étoit bien fondée. Il eſt vrai que le ſeizieme ſiecle a produit un plus grand nombre de ſavans hommes que le dix-ſeptieme; cependant il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux ſiecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la critique & de la philoſophie a duré, on a vu par toute l'Europe pluſieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle philoſophie, & celles des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a ceſſé de voir cette vaſte & cette profonde littérature; mais en récompenſe il s'eſt répandu dans la république des lettres un certain eſprit plus fin, & accompagné d'un diſcernement plus exquis. Les gens ſont aujourd'hui moins ſavans & plus habiles.

Le jéſuite *Martini* (Martin) étoit auſſi natif de *Trente*. Il fut envoyé par ſes ſupérieurs à la Chine: ſes ouvrages ſur ce royaume contiennent une deſcription géographique de la Chine en latin. Ils ont été imprimés à Amſterdam en 16[illegible], *in-fol.*

avec quantité de cartes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRENTE, *concile de*, (*Hiſt. eccléſ.*) La clôture de ce fameux concile, qui avoit commencé en 1545, ſe fit en 1563. Du Ferrier, ambaſſadeur, fit ſes proteſtations contre ce qui s'étoit paſſé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 Mars, de Jean Morvilliers à ſon neveu l'évêque de Rennes, ambaſſadeur auprès de l'empereur : » Que » ſitôt que le cardinal de Lorraine fut de » retour du concile, on envoya quérir » les préſidens de la cour & gens du roi, » pour voir les décrets du concile ; ce » qu'ils ont fait : & la matiere miſe en » délibération, le procureur-général propoſa au conſeil, que quant à la doctrine » ils n'y vouloient toucher, & tenoient » toutes choſes, quant à ce point, pour » ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient » déterminées en concile général & légitime : quant aux décrets de la police & » réformation, y avoient trouvé pluſieurs » choſes dérogeantes aux droits & prérogatives du roi, & privileges de l'égliſe » gallicane, qui empêchoient qu'elles ne » fuſſent reçues ni exécutées ». On fit écrire Dumoulin contre le *concile de Trente*.

Le comte de Luna, ambaſſadeur d'Eſpagne, voulant diſputer au *concile de Trente* la préſéance aux ambaſſadeurs du roi, ceux-ci conſerverent leur place, & l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe vit réduit à ſe déplacer, & à ſe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être aſſis au-deſſous de l'ambaſſadeur de France. *Hénaut.* (*D. J.*)

TRENTE-SIX-MOIS, ſ. m. (*Com.*) nom que l'on donne quelquefois à ceux qui s'engagent pour aller ſervir aux Indes occidentales, & particuliérement aux îles Antilles : on les appelle ainſi parce que leur engagement ſe fait le plus ordinairement pour trois ans de douze mois chacun. On les nomme autrement *engagés*. On en peut diſtinguer de deux ſortes parmi les François ; les uns qui ſervent les habitans des îles, & les autres qui s'engagent avec les boucaniers. Ceux-ci menent une vie errante & laborieuſe comme leurs maîtres ; à la fin de leur tems on leur donne pour récompenſe un fuſil, deux livres de poudre, deux chemiſes, deux caleçons & un bonnet ; après quoi ils deviennent aſſociés de leurs maîtres dans la chaſſe des bœufs & le commerce des cuirs. Les autres travaillent avec les negres, & ſont traités comme eux ; mal vêtus, mal nourris, ſouvent chargés de coups : leur récompenſe eſt quelques milliers de ſucre ou de tabac, qu'ils achetent bien chérement par les fatigues continuelles & les mauvais traitemens qu'ils eſſuient. *V.* ENGAGÉS. *Dict. de Commerce.*

TRENTIEME, adj. (*Arithmétique.*) Lorſqu'il s'agit de fractions, ou nombres rompus de quelque tout ou entier qu'il puiſſe être, un *trentieme* s'écrit ainſi, $\frac{1}{30}$; on dit auſſi deux *trentiemes*, trois *trentiemes*, quatre *trentiemes*, & un trente-uniéme, un trente-deuxieme, un trente-troiſieme, *&c.* & toutes ces différentes fractions ſe marquent de cette maniere, $\frac{1}{30}$, $\frac{1}{31}$, $\frac{1}{32}$, & $\frac{1}{33}$, $\frac{1}{34}$, *&c.* (*D. J.*)

TRENTIN, LE, (*Géog. mod.*) pays d'Italie. Il eſt borné au nord par le Tirol ; au midi par le Vicentin, le Véroneſe, le Breſſan & le lac de Garde ; au levant par le Feltrin & le Belluneſe ; au couchant encore par le Breſſan & le lac de Garde. Il eſt fertile en vin & en huile. Trente eſt la capitale. Les anciens habitans de ce pays ſont les *Tridentini* de Pline, que les François nomment *Trentains*, les Italiens *Trentini*, & les Allemands *Trienter*. (*D. J.*)

TRÉOU, ſ. m. (*Marine.*) voile quarrée que les galeres, les tartanes & quelques autres bâtimens de bas-bord portent dans des gros tems.

TRÉPAN, ſ. m. *terebra*, *terebella*, *æ*, *trepanum*, *ni* ; inſtrument de chirurgie. C'eſt une eſpece de villebrequin de fer & d'acier, propre pour percer & ſcier en rond les os, principalement ceux du crâne. Il eſt compoſé de deux pieces, l'une eſt le villebrequin, ou le *trépan* proprement dit, l'autre eſt l'arbre ſur lequel on le monte, & qui le ſoutient.

Il y a trois ſortes de trépan ; l'*exfoliatif*, *voyez* EXFOLIATIF, le *perforatif* & le *couronné*.

Le *trepan* perforatif eſt ainſi appellé parce qu'il n'a d'autre action que de percer. Il faut conſidérer à cet inſtrument ſon milieu & ſes extrémités. Le milieu du perforatif eſt une tige d'acier exactement polie, perpendiculaire, & de différente ſtructure pour la beauté & la propreté de l'inſtrument. *Voyez la figure* 5, *pl. XVI.*

La partie ſupérieure de cette tige eſt une plaque taillée à pans à ſa circonférence, mais exactement plane du côté de la ſcie, & limée de maniere qu'elle ne ſoit pas polie, afin de l'appliquer plus intimement ſur la partie inférieure de l'arbre du *trépan*. Les couteliers nomment cette petite plaque *la mitte*.

Du ſommet de cette mitte s'éleve une tige ou ſcie, de la hauteur d'un pouce; qui porte deux lignes & demi en quarré. A une des ſurfaces de cette ſcie, & environ deux lignes & demi de la mitte, on pratique une hoche ou entaille ſituée tranſverſalement, & dont les deux bords ſont diſtans d'une ligne & demie l'une de l'autre. Cette entaille peut avoir une ligne de profondeur dans ſa partie ſupérieure, d'où elle vient obliquement trouver le bord inférieur.

La même ſurface dans laquelle l'entaille eſt pratiquée, ne ſe continue pas quarrément juſqu'à ſon ſommet, mais elle ferme un biſeau en doucine, de trois lignes & demi de longueur; & dont nous dirons l'uſage.

La partie inférieure, ou la lame du perforatif reſſemble à une lame qui ſe termine par une pointe tranchante ſur les côtés. La trempe de cet inſtrument doit être douce, afin qu'il ne s'égrene point.

L'uſage le plus commun du perforatif eſt de faire d'abord un trou ſur le crâne pour y placer la pyramide du *trépan* couronné. *Voyez* TRÉPANER. On s'en ſert auſſi pour faire pluſieurs trous ſur d'autres os; pour percer, par exemple, des exoſtoſes, afin de les enlever enſuite plus facilement par le moyen du ciſeau & du maillet de plomb. *Voyez* EXOSTOSE.

Le *trépan* couronné a trois parties. La moyenne & la ſupérieure ne différent en rien des mêmes parties du perforatif, dont nous venons de parler. Le *trépan* couronné eſt ainſi appellé parce que ſa partie inférieure repréſente une couronne. C'eſt une tige d'acier qui ſoutient une eſpece de boiſſeau de figure conique en-dehors & en-dedans, & qui eſt hériſſé par le bas de dents tranchantes qui forment une ſcie circulaire. Chaque dent eſt à l'extrémité d'un biſeau: tous les biſeaux ſont tournés de droite à gauche pour couper dans le même ſens. Ils ne tombent pas perpendiculairement de la partie ſupérieure de la couronne à l'inférieure, mais ils deſcendent obliquement & en ſpirale, non-ſeulement pour mieux couper, mais pour chaſſer par leur obliquité la ſciure qui le ſépare au fond de l'ouverture. La couronne eſt plus étroite par ſon extrémité que par ſa culaſſe, afin que la piece d'os qu'on ſcie puiſſe y monter facilement à meſure qu'elle avance, & qu'on ait la facilité de pancher le *trépan* de côté & d'autre pour ſcier également. Sa profondeur eſt d'environ dix lignes; ſa largeur varie; car il y a de grandes, de moyennes & de petites couronnes. Le diametre de la plus grande eſt de neuf à dix lignes dans ſon fond, & de ſix à ſept à ſon entrée, les autres diminuent à proportion. *Fig. 6 Pl. XVI.*

Dans le fond de la couronne, ſe monte de gauche à droite une pyramide, *fig.* 7 & 8. faite comme un poinçon, ovale ou quarrée, terminée par ſon extrémité inférieure en façon de langue de ſerpent, tranchante ſur les côtes, pointue comme le perforatif, & un peu plus longue que la couronne. Son extrémité ſupérieure eſt une vis de trois lignes de hauteur. Cette pyramide ſe monte & ſe démonte par le moyen d'une clé d'acier, *fig.* 9. qui eſt un tuyau ovale ou quarré, long au moins de deux pouces & demi, pour recevoir & embraſſer juſte la pyramide, & terminé par un anneau ou un treffle qui ſert de manche. On fait entrer la pyramide dans la cavité de cette clé; ou tourne de gauche à droite pour la monter, & de droite à gauche pour l'ôter.

L'uſage du *trépan* couronné eſt de faire une ouverture au crâne, pour donner iſſue au ſang ou au pus épanché ſur la dure-mere, ou ſur le cerveau; pour ouvrir

des abſcès dans le canal de os longs ; pour trépaner le ſternum dans le cas d'abſcès ou d'épanchement quelconque entre les deux lames du médiaſtin ; pour retirer des corps étrangers engagés dans les os ; pour enlever des eſquilles, ou pieces d'os enfoncées. *Voyez* TRÉPANER.

L'arbre qui ſert à porter les différentes pieces dont nous venons de détailler la conſtruction, a beaucoup de reſſemblance au vilebrequin dont les ferruriers ſe ſervent. *Voyez* 11 *fig. Pl. XVI.*

Pour le bien examiner, nous le conſidérerons ſous trois parties ; deux ſont perpendiculaires l'une à l'autre, & la troiſieme eſt une branche coudée qui répréſente un demi-cercle fort allongé & irréguliérement arrondi, mais très-ſymmétriquement conſtruit.

La partie ou l'extrémité ſupérieure de l'arbre du *trépan* eſt comme la baſe de toute la machine. C'eſt une piece d'acier très-polie, qui a environ un pouce deux lignes de longueur ſur quatre à cinq lignes de diametre ; elle eſt taillée à huit pans. La partie ſupérieure de cette piece octogone, eſt une mitre ſur laquelle le manche eſt appuyé. Du milieu de la mitre s'éleve une ſcie, ou petite tige d'acier fort ronde & polie, d'un pouce & demi de hauteur ſur près de deux lignes d'épaiſſeur ; cette ſcie eſt cachée & contenue dans le manche, par la méchanique que nous allons expliquer.

Le manche de l'arbre du *trepan* doit être conſtruit de deux pieces, qui ſont ordinairement d'ébene ou d'ivoire ; la partie inférieure de ce manche eſt plus longue que large ; elle reſſemble aſſez à une petite pomme de canne bien tournée ; il y a une vis à ſon ſommet, & elle eſt percée dans toute ſon étendue. Ce canal contient & renferme une petite canule de cuivre, qui entre avec beaucoup de juſteſſe, & qui eſt très-polie en-dedans, afin de permettre à la ſcie qu'elle entoure, d'y tourner & d'y faire ſes mouvemens ; c'eſt pourquoi cette ſcie eſt comme rivée ſur la canule par un petit écrou qui s'engage ſur la vis qui eſt à ſon ſommet, ce qui eſt beaucoup plus commode que la rivure que les couteliers ont coutume d'y mettre. Voilà quelle eſt la méchanique qui cache & contient la ſcie de l'arbre du *trépan* ; ce que l'on appelle *la noix*. Cette partie ſupérieure de l'arbre eſt couronnée par une pomme d'ébene ou d'ivoire, applatie, convexe en-dehors, & cave en-deſſous ; elle ſe joint avec l'autre partie du manche par un écrou, gravé dans la partie cave de la pomme, & qui ſe monte ſur la vis qui eſt à la partie ſupérieure de l'autre piece du manche.

La partie inférieure de l'arbre du *trépan* eſt perpendiculaire à celle dont on vient de parler : on la nomme *la boite*, parce qu'elle ſert à emboiter la ſcie des couronnes & des autres *trépans*. Pour que cette partie ſoit bien conſtruite elle ne doit point être ronde & tournée en écrou, comme on le voit dans pluſieurs auteurs, parce qu'alors les ſcies des couronnes ſont en vis ; ſtructure qui a beaucoup d'inconvéniens : un des principaux eſt que cette vis ſe monte à contre ſens du jeu de la couronne ; lorſqu'on trépane, elle ſe ſerre quelquefois à un tel point, qu'il faut un étau pour la démonter. D'ailleurs il eſt plus long & plus embarraſſant de monter une vis dans un écrou, que de faire entrer une ſcie quarrée dans une boite de même figure. La boite eſt à pans, elle a environ un pouce & demi de longueur. La ſurface de la boite qui eſt diamétralement oppoſée à celle qui touche à la manivelle ou branche courbe qui joint la partie ſupérieure & l'inférieure, eſt fendue de la longueur de dix lignes par une ouverture qui pénetre juſque dans la cavité de la boite, & qui ſert à y placer un petit reſſort à baſcule, dont l'extrémité inférieure faiſant éminence en-dedans de la boite, eſt taillée en talus, & très-polie afin de gliſſer facilement ſur la ſurface ou biſeau de la ſcie des *trépans*, pour s'engager dans leur hoche ou entailleure. *V fig.* 12. *la coupe de cette boite.*

La troiſieme piece de l'arbre eſt la branche ou manivelle. C'eſt un arc irréguliérement arrondi, dont les extrémités tiennent aux parties ſupérieure & inférieure de l'inſtrument. Cet arc eſt plus ou moins orné ſuivant le goût & l'adreſſe de l'ouvrier. Il doit y avoir dans ſon milieu

une petite boule tournante d'acier, ovale, ayant environ un pouce de diametre ſur quinze lignes de longueur. Cette petite boule doit être garnie de petits fillons, moins pour l'ornement, qu'afin de préſenter des ſurfaces inégales aux doigts, & d'être tenue avec plus de fermeté. Cette boule doit tourner autour d'un eſſieu, ce qui facilite beaucoup l'action de la machine, & en rend le mouvement bien plus doux.

Nous expliquerons la maniere de ſe ſervir de tous ces inſtrumens en parlant de l'opération à laquelle ils conviennent. *Voyez* TRÉPANER. (*Y*)

TRÉPANER, *terme de Chirurgie*, pratiquer l'opération du trépan; c'eſt faire une ouverture au crâne pour relever des pieces d'os qui piquent ou qui compriment la dure-mere ou le cerveau, ou pour donner iſſue aux matieres épanchées ſous le crâne, ou pour enlever des pieces d'os cariés.

Cette opération ſe pratique ordinairement à la ſuite des plaies ou des coups à la tête. Il faut voir ce que nous avons dit à l'*article* des *plaies de tête*, au *mot* PLAIE. Nous parlerons ſimplement ici de la maniere de faire l'opération : nous traiterons enſuite des cas douteux pour l'opération du trépan; & nous expoſerons les raiſons qui peuvent en pareils cas déterminer à pratiquer ou à éviter cette opération.

Lorſque l'opération du trépan eſt indiquée, & qu'on a découvert le lieu où il la faut faire, par les inciſions convenables, de la façon dont nous l'avons dit à *l'article* des *plaies de tête*, il faut mettre le malade dans une ſituation commode; ſa tête doit être ſtable, & pour ainſi dire inébranlable pendant l'opération; & l'endroit du crâne que l'on doit ouvrir, doit, autant que cela eſt poſſible, être le lieu le plus élevé, afin que la couronne y poſe perpendiculairement. Pour ſatisfaire à toutes ces vues, on éloigne le lit du mur, pour que les aides puiſſent ſe placer commodément & contenir fermement la tête du malade, ſous l'oreiller duquel on place un plat d'étain ou une planche.

Les inſtrumens ſeront rangés ſur un plat, & l'appareil qu'on doit appliquer après l'opération, doit être rangé ſur un autre, de façon que les pieces ſe préſentent dans l'ordre qu'elles doivent être employées.

Tout étant ainſi bien diſpoſé, le chirurgien prend la couronne montée de ſa pyramide, *voyez* TRÉPAN COURONNÉ; & il la poſe perpendiculairement ſur l'endroit du crâne qu'il veut percer. Les dents de la courronne doivent anticiper un peu ſur la fracture, pourvu que les pieces d'os ſoient ſolides; il tourne enſuite deux ou trois fois, en appuyant ſuffiſamment, la Pyramide ſur le crâne pour y faire une impreſſion qui ſerve de guide au perforatif. *Voyez* TRÉPAN PERFORATIF.

Le Chirurgien prend alors l'arbre du trépan monté du perforatif : on tient ces deux inſtrumens joints enſemble, comme une plume à écrire; on poſe enſuite la pointe du perforatif dans la marque que la pyramide de la courronne a gravée ſur le crâne; on fait avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche un cerceau qu'on poſe horiſontalement ſur la pomme de l'arbre du trépan; on met le menton dans ce cerceau; on prend avec les trois premiers doigts de la main droite le milieu de l'arbre pour tourner de droite à gauche & faire un trou au crâne, capable de loger la pyramide de la couronne. *Voyez* cette attitude, *fig.* 1. *Pl. XVII.*

Avant de relever le perforatif, il faut avoir l'attention de donner un demi-tour de gauche à droite ſans appuyer avec le menton; & de porter les doigts qui étoient appuyés ſur la paumette de l'arbre, auprès du crâne, pour prendre l'inſtrument & l'ôter perpendiculairement du trou où il eſt engagé.

L'aide qui eſt chargé de l'inſtrument, démonte le perforatif, & met à ſa place une couronne, pendant que l'opérateur ôte avec un petit linge ou une fauſſe tente, la ſciûre que le perforatif a produite. Le chirurgien reçoit l'arbre ſur lequel on a monté la couronne; il porte la pyramide dans le trou fait par le perforatif; il ſe met dans la même ſituation où il étoit en ſe ſervant de ce premier inſtrument; & tournant de droite à gauche, il ſcie l'os circulairement. Si la couronne ne poſe pas perpendiculairement, la circonférence

de

de l'os n'eſt pas coupée également de tous les côtés : le chirurgien doit s'en appercevoir, parce qu'il s'éleve plus de ſciûre d'un côté que de l'autre ; dans ce cas, il panche ſon inſtrument du côté où il y en a le moins, & il paſſe un peu plus légérement ſur le côté oppoſé.

Quand le chemin de la couronne eſt bien frayé, on ôte le trépan, en donnant le demi-tour, & en portant la main droite à la baſe de la couronne ; comme nous l'avons dit en parlant du *perforatif*. Pendant qu'un aide démonte la pyramide & nettoie les dents de la coûronne avec une petite broſſe de crin, le chirurgien opérateur porte un petit ſtilet plat & mouſſe dans l'impreſſion faite par la couronne, & il ôte la ſciûre avec une fauſſe tente : il reprend enſuite la couronne ; il continue de ſcier juſqu'à ce que la piece d'os ſoit vacillante, & qu'elle puiſſe être enlevée avec la feuille de myrthe. On a la précaution de relever pluſieurs fois la couronne pour la nettoyer, & on examine à chaque fois ſi l'on ſcie l'os également : mais il faut avoir beaucoup d'égard à l'épaiſſeur des os ; & quand on a paſſé le diploé, on doit aller avec prudence pour ne pas enfoncer l'os ſur la dure-mere. On s'apperçoit qu'on a ſcié le diploé, à la réſiſtance qui augmente & à la ſciûre blanche que la table interne fournit après celle du diploé qui eſt rouge.

Toutes les fois que l'on ſent de la difficulté & de la réſiſtance à la couronne en tournant l'arbre du trépan, c'eſt une marque que les petites dents de la couronne s'enfoncent trop ; pour lors on donne un demi-tour de gauche à droite ; & on recommence de nouveau, mais plus légérement.

Quand la piece d'os eſt enlevée, il faut emporter les inégalités de la circonférence interne du trou, par leſquelles la dure-mere pourroit être bleſſée dans ſes battemens : on ſe ſert à cet effet du couteau lenticulaire. *Voyez* COUTEAU LENTICULAIRE.

Quand il y a du ſang épanché ſur la dure-mere, on recommande, pour en procurer la ſortie, de faire faire une grande inſpiration au malade, & de lui pincer le nez. Cette méthode n'eſt pas toujours praticable ; un malade, dans un aſſoupiſſement léthargique, n'eſt pas dans le cas de ſe prêter à ce qu'on ſe propoſe ; d'ailleurs les trépans doivent, autant que faire ſe peut, être pratiqués aux parties déclives, de ſorte que les fluides épanchés ſortent facilement ; & lorſque cela n'eſt pas poſſible, l'expérience a fait voir qu'on étoit obligé d'avoir recours aux injections & aux contre-ouvertures. *Voyez* CONTRE-OUVERTURE & INJECTION.

Lorſque le trépan a été appliqué à l'occaſion des pieces d'os qui comprimoient la dure-mere, ou qui perçoient les membranes & pénétroient dans le cerveau, il faut relever ces parties avec l'élévatoire. *Voyez* ÉLÉVATOIRE.

Le panſement de l'opération conſiſte dans l'application d'une petite piece de linge de la grandeur du trou, (*voyez* SYNDON.) de la charpie, des compreſſes & un bandage convenable. *Voyez* COUVRE-CHEF.

La matiere dont nous traitons, pourroit donner lieu à des diſſertations auſſi étendues qu'importantes : on peut conſulter à ce ſujet les différens *traités de Chirurgie*, & particuliérement le *premier volume de l'académie royale de Chirurgie*, où l'on trouve pluſieurs mémoires, dans leſquels M. Queſnay détermine par des obſervations très-intéreſſantes les cas où il faut multiplier les trépans ; les remedes qui conviennent le mieux pour la cure des plaies du cerveau ; les moyens dont on ſe ſert pour hâter l'exfoliation des os du crâne ou pour l'éviter, *&c.* Nous allons rapporter d'après le mémoire *du trépan dans les cas douteux*, les raiſons qui peuvent en pareils cas déterminer à recourir au trépan, ou à éviter cette opération.

De tous les ſignes qui peuvent déterminer à *trépaner*, il n'y en a point de plus déciſifs que les fractures & les enfoncemens du crâne. Cependant il y a des exemples de bleſſés qui ont guéri dans quelques-uns de ces cas, ſans avoir été trépanés. Mais ces obſervations ne doivent point en impoſer ; on doit ſe défier de toute obſervation où l'on ne rapporte

que le ſuccès, ſans parler des indications qui peuvent y conduire : ces obſervations nous inſtruiſent peu par la pratique, ſurtout quand elles ſont contredites par d'autres qui l'emportent infiniment ſur elles. Les obſervateurs éclairés ont remarqué qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de l'opération du trépan dans le cas de fracture, que lorſque les pieces des os fracturés étoient aſſez écartées l'une de l'autre, pour permettre la ſortie du ſang qui auroit pu s'épancher ſur la dure-mere. Il y a des cas où l'écartement d'une future voiſine de la fracture, a diſpenſé de l'opération du trépan ; mais ces cas méritent une attention ſinguliere ; car l'épanchement peut ſe faire des deux côtés de la future ; & alors l'évacuation ne peut ordinairement ſe faire que d'un côté, à cauſe que la dure-mere peut encore reſter adhérente vers le bord d'un des os écartés, & retenir le ſang qui ſeroit épanché ſous la portion de l'os à laquelle la dure-mere ſeroit reſtée attachée. Il faudra donc appliquer le trépan de ce côté malgré l'écartement de la future. Toute cette doctrine eſt appuyée ſur des obſervations dont on ſent toute la conſéquence, & dont il réſulte qu'on peut dans certains cas s'écarter des regles les plus invariables de l'art, mais qu'on ne doit le faire qu'avec beaucoup de connoiſſance & de circonſpection.

Il eſt un autre cas bien plus embarraſſant, même pour les plus grands maîtres ; ce ſont les coups à la tête ſans léſion apparente aux os, ſouvent même ſans plaie ni contuſion aux chairs ni à la peau, leſquels ſont ſuivis d'épanchement ſous le crâne, & qui d'autres fois n'en cauſent point, quoiqu'ils ſoient accompagnés de circonſtances ou d'accidens qui donnent lieu d'en ſoupçonner. Les accidens qui arrivent dans les bleſſures de la tête où il n'y a point de fractures, déterminent, lorſqu'ils ſont graves, pluſieurs praticiens à *trépaner*. D'autres ſe contentent de combattre ces accidens pas les ſaignées & les autres rémedes qui peuvent ſervir à les diſſiper. Les uns & les autres réuſſiſſent ſouvent ; mais ils ſe trompent ſouvent auſſi. M. Queſnay, par l'uſage qu'il a fu faire des différentes obſervations communiquées à l'académie, découvre ; dans les ſuccès même, les circonſtances ou les particularités qui peuvent aider à diſtinguer les cas où l'on peut ſe déterminer le plus ſûrement qu'il eſt poſſible ſur le parti qu'on doit prendre. La diſtinction d'accidens en primitifs & en conſécutifs, fait le principal fondement des dogmes que l'on poſe ſur cette matiere. *Voyez* COMMOTION. Les accidens conſécutifs preſcrivent l'opération du trépan ; & ceux qui arrivent beaucoup de tems après le coup, ſont les plus preſſans pour l'opération. Il faut ſur-tout faire attention que les accidens conſécutifs ne dépendent pas de l'inflammation du péricrâne, comme nous l'avons dit en parlant des plaies de tête.

Il y a un troiſieme cas où l'application du trépan eſt douteuſe. Il arrive quelquefois qu'après des coups à la tête, il reſte à l'endroit de la bleſſure, quoiqu'elle ſoit guérie, une douleur fixe, qui au lieu de diminuer avec le tems, augmente de plus en plus malgré tous les topiques auxquels on peut avoir recours ; ce qui a pluſieurs fois obligé d'y faire des inciſions pour découvrir l'os. Les uns ont pris le parti de le ruginer ; les autres d'en attendre l'exfoliation ; d'autres enfin ont jugé d'en venir à l'opération du trépan.

M. Queſnay rapporte des obſervations où l'on voit que ces moyens ont diverſement réuſſi, ſelon les différens cas. Quoiqu'on ſoit arrivé à la même fin par différens procédés, on ne doit pas y avoir recours indifféremment : ces obſervations laiſſent entrevoir que l'opération du trépan ne doit avoir lieu, que quand on ſoupçonne que l'os eſt altéré preſque dans toute ſon épaiſſeur, ou lorſque quelques accidens font croire que la cauſe du mal eſt ſous le crâne, comme ſeroit une carie à la face interne des os dont il y a des exemples ; ou enfin, lorſqu'ayant jugé à propos d'attendre l'exfoliation, elle n'a pas fait ceſſer les accidens. Mais quand la douleur paroît extérieure, qu'elle augmente lorſqu'on preſſe ſur l'endroit où elle ſe fait ſentir, on doit tout eſpérer de l'exfoliation, ſur-tout ſi après avoir découvert l'os, on n'y apperçoit qu'une légere altération ou une carie ſuperficielle. Il

faut, pour s'en aſſurer, avoir recours à la rugine : ſon uſage peut d'ailleurs avoir ici d'autres avantages, comme d'accélérer beaucoup l'exfoliation, de faire ceſſer la douleur avant que l'exfoliation ſoit arrivée ; mais ce dernier effet dépend ſur-tout de bien découvrir toute la ſurface de l'os, qui eſt altérée, afin que cette altération ne communique plus à aucun endroit avec le péricrâne. (*Y*)

TRÉPAN, (*Fortification.*) inſtrument dont les mineurs ſe ſervent pour donner de l'air à une galerie de mine, lorſque l'air n'y circule pas aſſez pour qu'on puiſſe y tenir une chandelle allumée. Ils ont pour cet effet une eſpece de foret avec lequel ils percent le ciel de la galerie, & à meſure que cet inſtrument avance dans les terres, ils l'allongent par le moyen de pluſieurs antes, dont les extrémités ſont faites en vis & en écrou pour s'ajuſter bout à bout. Par cette opération les mineurs diſent avoir *trépané la mine*, ou *donné un coup de trépan.* (*Q*)

TRÉPAN, ſ. m. (*Outil de Sculpteur & de Marbrier.*) outil qui ſert à forer & percer les marbres & les pierres dures. On s'en ſert auſſi quelquefois pour le bois. Il eſt du nombre des principaux outils de l'art des ſculpteurs, & du métier des marbriers.

Il y a trois ſortes de *trépans*, l'un qui eſt le plus ſimple, c'eſt un vrai vilebrequin, mais avec une meche plus longue & plus acérée ; le ſecond *trépan* ſe nomme *trépan à archet* ; il eſt ſemblable au foret à archet des ferruriers, & a comme lui ſa boîte, ſon archet & ſa palette ; il eſt ſeulement plus fort, & ſes meches de pluſieurs figures : enfin le troiſieme *trépan*, ſans rien ajouter pour le ſpécifier, eſt celui que l'on appelle ſimplement *trépan*. Il eſt le plus compoſé des trois, & le plus en uſage en ſculpture. Les parties de ce *trépan* ſont la tige que l'on appelle auſſi le *fuſt*, la traverſe, la corde de cette traverſe, un plomb, une virole & une meche. La tige eſt de bois, & a à l'une de ſes extrémités une virole qui ſert à y attacher & y affermir la meche qu'on peut changer, ſuivant qu'on en a beſoin, y en mettre de plus ou de moins fortes, de rondes, de quarrées, de pointues, *&c.* à l'autre extrémité du fuſt, eſt un trou par où paſſe la corde que la traverſe a attachée à ſes deux bouts. Cette traverſe eſt elle-même enfilée du fuſt par un trou qu'elle a au milieu ; au-deſſous de la traverſe, & un peu au-deſſus de la virole, eſt le plomb qui eſt de figure ſphérique, & qui eſt joint, & poſé horiſontalement au pié du fuſt. C'eſt la corde en s'entortillant autour du fuſt, qui donne le mouvement au *trépan* plus prompt, ou plus long, ſuivant qu'on leve ou qu'on abaiſſe la traverſe où elle eſt attachée avec plus ou moins de viteſſe. (*D. J.*)

TRÉPAS, MORT, DÉCÈS, (*Synonym.*) *trépas* eſt poétique, & emporte dans ſon idée le paſſage d'une vie à l'autre. *Mort* eſt du ſtyle ordinaire, & ſignifie préciſément la ceſſation de vivre. *Decès* eſt d'un ſtyle plus recherché, tenant un peu de l'uſage du palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels. Le ſecond de ces mots ſe dit à l'égard de toutes ſortes d'animaux ; & les deux autres ne ſe diſent qu'à l'égard de l'homme. Un *trépas* glorieux eſt préférable à une vie honteuſe. La *mort* eſt le terme commun de tout ce qui eſt animé ſur la terre. Toute ſucceſſion n'eſt ouverte qu'au moment du *décès*.

Le *trépas* ne préſente rien de laid à l'imagination ; il peut même faire enviſager quelque choſe de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine cauſée par la ſéparation des perſonnes auxquelles on étoit attaché ; mais la *mort* douloureuſe de ces perſonnes préſente quelque choſe d'affreux. *Girard.* (*D. J.*)

TRÉPAS DE LOIRE, (*Finances de France.*) bureau de France où l'on fait payer le droit de la traite-foraine, à l'embouchure de la Sarre dans la Loire. Apparemment que ce mot *trépas* eſt dit par corruption de *outrepaſſer*, parce que ce droit ſe paie ſur les marchandiſes qui paſſent outre la Loire, & qui vont en Bretagne, qui étoit autrefois province étrangere.

En 1639, Chriſtomwal, capitaine an-

glois, s'empara de l'abbaye de Saint-Maur ſur-Loire, où il ſe fortifia. Le connétable du Gueſclin, après des tentatives inutiles pour l'en chaſſer, traita avec lui de la rançon de cette abbaye, à 16 mille francs d'or, dont il conſentit avec le ſieur Dubeuil une obligation au capitaine anglois. Pour la payer, on établit un péage de douze deniers par livre, de la valeur de toutes les marchandiſes montant, deſcendant & traverſant la Loire depuis Candé juſqu'à Chantoceaux. Il devoit être éteint dès que la ſomme ſeroit rembourſée; mais cette promeſſe fut oubliée: la ſeule grace qu'on accorda, fut de réduire ce péage en 1654 à deux deniers obole.

En 1665, ce droit fut continué, ſans aucune juſtice, par arrêt du conſeil, avec une nouvelle impoſition ſur l'Anjou; le tout fut uni aux fermes générales, & depuis aliéné, comme il l'eſt encore aujourd'hui; l'extenſion arbitraire que les engagiſtes ont donnée à ce droit, les procès & les formalités qui en réſultent, ont prodigieuſement affoibli le commerce de ces cantons. Les receveurs du *trépas de Loire*, par exemple, ſe ſont avancés juſques dans la Bretagne, où le droit n'eſt point dû: enfin leurs tarifs ſont falſifiés & contraires aux premiers principes du commerce. (*D. J.*)

TRÉPASSÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une fête, ou plutôt un jour de prieres ſolemnelles pour les ames du purgatoire. Amalarius Fortunatus dans ſon ouvrage des offices eccléſiaſtiques de Louis-le-Débonnaire, au commencement du ix. ſiecle, nous a laiſſé un office entier des morts, d'où quelques-uns ont voulu conclure que la mémoire annuelle des défunts étoit établie dès ce tems-là; mais cette preuve paroît foible. Il y a plus d'apparence que cet office ne ſe diſoit encore alors que pour chaque particulier qui quittoit cette vie. C'eſt ſaint Odilon, abbé de Cluni, qui eſt le premier auteur de cette inſtitution, laquelle a paſſé de ſon ordre dans toute l'Egliſe. Ce ſaint abbé, au commencement du ix. ſiecle, ordonna à tous les religieux qui dépendoient de ſon abbaye, de faire tous les ans une commémoration ſolemnelle de tous les fideles défunts, le 2 Novembre, qui eſt le lendemain de la fête de tous les ſaints. Les ſouverains pontifes approuverent cette dévotion, & voulurent l'étendre dans toute l'Egliſe: c'eſt de-là qu'eſt venue la ſolemnité lugubre, que l'on appelle la fête des *trépaſſés*. Bollandus, *vie de ſaint Odilon*.

TRÉPIDATION, ſ. f. *ou* TITUBATION, *en terme d'Aſtronomie*, eſt une eſpece de balancement que les anciens aſtronomes attribuoient aux cieux de cryſtal qu'ils avoient imaginé pour expliquer le mouvement des planetes. Par cette *titubation* ils expliquoient quelques mouvemens obſervés dans l'axe du monde; ſavoir celui qui produit la préceſſion des équinoxes: cette préceſſion, comme on le ſait aujourd'hui, vient d'un mouvement conique de l'axe de la terre autour des poles de l'éclyptique contre l'ordre des ſignes, & la cauſe phyſique en a été découverte dans ces derniers tems. *Voyez* PRÉCESSION. (*O*)

TRÉPIDATION, ſ. f. *en Médecine*, eſt un tremblement des nerfs & des membres du corps. *Voyez* TREMBLEMENT.

Le premier ſymptome de la rage dans les chiens, eſt une *trépidation* des membres, *&c.* *Voyez* HYDROPHOBIE.

TRÉPIÉ, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit un inſtrument à trois piés, qui, dans le paganiſme, entroit dans les actes de religion, & étoit lié avec elle.

Il ſeroit impoſſible de remonter à l'origine des *trépiés*, elle ſe perd dans les tems les plus reculés. Homere en parle comme d'un uſage établi, lorſqu'il écrivoit. On connoit l'emploi qu'on faiſoit des *trépiés* pour les oracles & pour les prédictions. Les *trépiés* étoient dans la Grece, ce que les couronnes & les boucliers votifs furent dans la ſuite des tems chez les Romains, c'eſt-à-dire des offrandes plus ou moins cheres, qu'on faiſoit à tous les dieux. Les inſcriptions dont il étoit facile de les orner, perpétuoient la mémoire de ceux qui les avoient offerts. La grandeur & la matiere en étoient indifférentes.

Preſque tous les enfans qui avoient exercé le ſacerdoce d'Apollon chez les Thébains, laiſſoient un *trépié* dans le temple.

Les *trépies* étoient auſſi donnés pour récompenſe aux talens ; Héſiode en remporta un pour prix de poéſie à Chalcys ſur l'Euripe. Echembrote en offrit un de bronze à Hercule avec cette inſcription : « Echembrote Arcadien a dédié ce *trépié* à Hercule, après avoir remporté le prix aux » jeux des Amphictyons ». Horace dit, *l. IV ode* 8.

Donarem tripodas *præmia fortium*
Graiorum.

Si j'étois riche, mon cher Cenſorinus, je donnerois volontiers à mes amis, de ces beaux *trépiés* dont la Grece récompenſa autrefois la valeur de ſes héros.

Pauſanias cite le ſujet d'un groupe de marbre aſſez indécent pour les dieux, mais qui fait honneur aux *trépiés*. Hercule & Apollon y étoient repréſentés ſe diſputant un *trépié* ; ils étoient prêts à ſe battre, mais Latone & Diane retenoient Apollon, tandis que Minerve appaiſoit Hercule. On en voit peu de bien conſervés, & la plûpart ſont romains.

On en a trouvé un dans la maiſon de campagne d'Hadrien, de la hauteur d'environ cinq piés ; ce qui prouve qu'il n'a été deſtiné que pour une offrande. Il eſt de pierre de touche, du plus beau travail grec.

Les *trépiés* ſacrés, car c'eſt ainſi qu'on les nommoit, ſe trouvent ſouvent de différentes formes ; les uns ont des piés ſolides, les autres ſont ſoutenus ſur des verges de fer ; il y en avoit en maniere de ſiéges, de tables, de cuvettes ; il y en avoit qui ſervoient d'autels, & ſur leſquels on immoloit les victimes.

Enfin quelle que fût leur figure, les trois piés des *trépiés* ſouffroient en particulier différentes formes, & pouvoient être décorés de différens ornemens. Le noyau ou le pilier montant qui portoit la cuvette, pouvoit être formé par une ou pluſieurs figures. On varioit ces figures dans l'eſpece & dans les proportions. La cuvette, toujours ſoutenue par les trois piés, pouvoit être ornée par des têtes de caracteres, mais il étoit poſſible de la décorer à volonté, en-dedans comme en-dehors, par des bas-reliefs & des gravures. Auſſi eſt-il conſtant que les Grecs allioient dans les *trépiés* la ſculpture & la gravure. Pour les Romains, ils n'ont guere été dans le goût d'embellir leurs *trépiés*. Ils les ont conſervés dans leur premiere forme, c'eſt-à-dire ſimple, car en fait d'ornemens, ou augmente plutôt qu'on ne diminue, comme le remarque M. de Caylus. *Antiq. Greq. Rom. Etruſq. t.* 2. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Médailles.*) les médailles prouvent que les *trépiés* avoient un grand uſage dans les ſacrifices ; car les trois piés étoient couverts d'un baſſin, ſous lequel on faiſoit du feu pour brûler l'encens & les parfums que l'on offroit aux dieux ; on a une médaille de l'empereur Vérus, dont la tête eſt gravée d'un côté, & ſur l'autre on voit un *trépié* entouré d'un ſerpent : ce *trépié* marque un ſacrifice que faiſoit l'empereur, & le ſerpent indique qu'il ſacrifioit à Eſculape, au ſujet de ſa ſanté. Pour rendre ce ſymbole intelligible, on dit que, comme le ſerpent quitte ſa vieille peau, les malades par le ſecours de la médecine quittent la langueur qui ſuit les maladies.

On connoit encore une médaille de Vitellius, ſur le revers de laquelle on voit un *trépié*, la figure d'un dauphin au-deſſus, & un oiſeau que l'on croit être un corbeau au-deſſous. La légende porte ces mots XV. VIR. SACR. FAC. qui nous apprennent que Vitellius étoit un des quindécemvirs prépoſés pour la ſolemnité des ſacrifices : en effet, le dauphin étoit conſacré à Apollon, ſelon la remarque de Servius ſur le troiſieme livre de l'Enéide : & à l'égard du corbeau, on prétend qu'il étoit ſous la protection du même dieu. (*D. J.*)

TRÉPIÉ DE LA PYTHIE, (*Mythолog.*) machine à trois piés ſur laquelle la Pythie aſſiſe rendoit les oracles d'Apollon ; c'étoit là le *ſacré trépié*, appellé en latin *cortyna* ; il étoit couvert de la peau du ſerpent Python ; la prêtreſſe ou le prêtre d'Apollon ne rendoit les oracles du dieu, & n'annonçoit l'avenir, qu'après s'être aſſiſe ſur le *ſacré trépié*.

Dans les premiers ſiecles de la découverte de l'oracle de Delphes, devint prophete qui voulut, dit M. Hardion. Les habitans du Parnaſſe n'avoient beſoin,

pour acquérir le don de prophétie, que de reſpirer la vapeur qui ſortoit de l'antre de Delphes. Le dieu de l'oracle pour ſe mettre en crédit, inſpiroit alors toutes ſortes de perſonnes indifféremment. Enfin pluſieurs de ces phrénétiques dans l'accès de leur fureur, s'étant précipités dans l'abyme, on chercha les moyens de remédier à cet accident. On dreſſa ſur le trou une machine qui fut appellée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres, & l'on commit une femme pour monter ſur ce *trépié*, d'où elle pouvoit, ſans aucun riſque, recevoir l'exhalaiſon prophétique. Cette exhalaiſon étoit une ivreſſe produite par quelques vapeurs qui ſortoient de l'antre de Delphes, ou bien une ivreſſe réelle procurée par des aromates qu'on brûloit, & qui attaquoient le cerveau délicat de la Pythie, ou plutôt encore, c'étoit une ivreſſe feinte, des emportemens & des contorſions étudiées.

Il ne faut pas confondre le *trépié* ſur lequel la prêtreſſe étoit aſſiſe pour rendre les oracles d'Apollon, avec le *trépié* d'or qui étoit placé auprès de l'autel dans le temple de Delphes, *voyez* donc TRÉPIÉ D'OR. *Littérat.*

On donnoit auſſi par excellence le nom de *trépiés* aux divers autels du fils de Jupiter & de Latone. Claudien nous repréſente ce dieu qui vient de les viſiter dans ſon char tiré par des griffons.

Phœbus adeſt & frœnis grypha jugalem
Riphœo tripodus *repetens detorſit ab axe.*

TRÉPIÉ D'OR, (*Littérat.*) ce *trépié*, dit Hérodote, *liv. IX.* étoit porté ſur un ſerpent de bronze à trois têtes : il fut conſacré à Apollon, & placé auprès de l'autel dans ſon temple de Delphes.

Pauſanias, général des Lacédémoniens à la bataille de Platée, fut d'avis qu'on donnât cette marque de reconnoiſſance au dieu des oracles. Pauſanias le grammairien, qui étoit de Céſarée en Cappadoce, & qui dans le ſecond ſiecle nous a donné une belle deſcription de la Grece, fait mention de ce *trépié*. Après la bataille de Platée, dit-il, les Grecs firent préſent à Apollon d'un *trépié d'or*, ſoutenu par un ſerpent de bronze ; c'étoit un ſerpent d'airain à trois têtes, dont les différens contours faiſoient une grande baſe qui s'élargiſſoit inſenſiblement.

Il ſe pourroit bien que la colonne de bronze qui étoit à Conſtantinople, fût ce fameux ſerpent à trois piés ; car outre Zozime & Zozomene, qui aſſurent que l'empereur Conſtantin fit tranſporter dans l'hyppodrome les *trépiés* du temple de Delphes, Euſebe rapporte que ce *trépié*, tranſporté par ordre de l'empereur, étoit ſoutenu par un ſerpent roulé en ſpire.

Quoi qu'il en ſoit, la colonne de bronze aux trois ſerpens avoit environ quinze piés de haut ; elle étoit formée par trois ſerpens tournés en ſpirale comme un rouleau de tabac ; leurs contours diminuoient inſenſiblement depuis la baſe juſque vers les cous des ſerpens, & leurs têtes écartées ſur les côtés en maniere de *trépiés*, compoſoient une eſpece de chapiteau : Mourat avoit caſſé la tête à un de ces ſerpens ; la colonne fut traverſée, & les têtes des deux autres furent caſſées en 1700, après la paix de Carlovitz. (*D. J.*)

TRÉPIÉS DE DODONE, (*Littérat.*) l'airain qui reſonnoit dans ce temple étoit peut-être une ſuite de *trépiés* poſés de maniere que le reſonnement du premier qu'on touchoit ſe communiquoit aux autres, & produiſoit un ſon continué pendant quelque tems. *Voyez l'article* ORACLE DE DODONE. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Littérat.*) *tripus*, gen. *odis*, les *trépiés* des anciens étoient de grandes marmites ou de grands chauderons à trois piés, de divers métaux. Il y en avoit de deux ſortes, les uns étoient pour mettre ſur le feu, & on les appelloit ἐμπυριβήτας & λεπτοχόους, & les autres ſervoient à mêler le vin avec l'eau, & ils étoient appellés ἄπυρα, parce qu'on ne les mettoit jamais au feu. On voit par-tout dans Homere que l'on faiſoit préſent aux héros de baſſins & de *trépiés* ; ainſi dans le *liv. XIX.* de l'Iliade, Achille reçoit d'Agamemnon vingt cuvettes & ſept *trépiés*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Art numiſmat.*) le *trépié*, ſur les médailles romaines, marque quelque ſacerdoce ou dignité ſacerdotale. Le *trépié* couvert ou non, avec une corneille

ou un dauphin, eſt le ſymbole des duumvirs députés pour garder les oracles des ſibylles, & pour les conſulter dans l'occaſion; ils étoient conſacrés aux piés de la ſtatue d'Apollon palatin, à qui la corneille eſt conſacrée, & à qui le dauphin ſert d'enſeigne dans les cérémonies des duumvirs. *P. Jobert.*

TRÉPIÉ, (*Cirier.*) les blanchiſſeurs de cire nomment *trépié*, une petite table quarrée faite de menus morceaux de fer, ſur laquelle poſe l'inſtrument en forme d'auge, qu'ils appellent la *grelouoire*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, *terme de Marchand de fer*, uſtenſile de cuiſine, fait d'un cercle de fer ſoutenu de trois piés, ſur lequel on poſe les chauderons, fourneaux, poiles, *&c.* qu'on veut tenir ſolidement ſur le feu. (*D. J.*)

TRÉPIGNER, (*Maréchal.*) un cheval qui *trépigne*, eſt celui qui bat la poudre avec les piés de devant, en maniant ſans embraſſer la volte, & qui fait ſes mouvemens courts, près de terre, ſans être aſſis ſur les hanches. Les chevaux qui n'ont pas les épaules ſouples & libres, & qui avec cela n'ont guere de mouvement, ne font que *trépigner*: un cheval peut *trépigner*, même en allant droit.

TRÉPOINTE, ſ. f. *terme de Coffretier*, c'eſt chez les maîtres Coffretiers malletiers, maîtres Bourreliers, Selliers, & autres ouvriers, un cuir mince, qu'ils mettent entre deux autres cuirs plus épais qu'ils veulent coudre. Les ſtatuts des Coffretiers leur ordonnent de faire les *trépointes* des malles, de bon cuir de veau ou de mouton, & de les coudre à deux chefs de bonne ficelle neuve, bien poiſſée.

TRÉPOINTE DE DEVANT, (*Cordonnerie.*) eſt une bande de cuir que l'on coud avec la premiere ſemelle de l'empeigne.

Trépointe de derriere, eſt une bande de cuir plus mince que celle de devant, qui ſe coud avec le quartier du ſoulier & le talon de la ſeconde ſemelle.

TRÉPOST *ou* TRÉPORT, ſ. m. (*Charpent. & Marine.*) longue piece de bois, qui eſt aſſemblée avec le bout ſupérieur de l'étambord, & qui forme la hauteur de la pouppe. *Voyez* ALONGES DE POUPPE.

TREPTOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, ſur la riviere de Rega. Il y a une autre petite ville de même nom dans la même province, ſur le lac de Toll. (*D. J.*)

TRERO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Trerus*, riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle naît proche d'Agnani, & ſe rend dans le Garigliano, aux confins de la Terre de Labour. (*D. J.*)

TRERONES, (*Géog. anc.*) peuples qui faiſoient ſouvent des courſes à la droite du Pont-Euxin, dans les pays voiſins juſque dans la Paphlagonie & dans la Phrygie: ces peuples, dit Strabon, *liv. I. pag.* 161. étoient les mêmes que les Cimmériens, ou du moins quelques peuples d'entr'eux.

TRERUS, (*Géog. anc.*) 1° petite contrée de la Thrace, ſelon Etienne le géographe, qui nomme ſes habitans *Treres*. Ces peuples, ſelon Pline, *l. IV. c.* 10. habitoient aux environs de la Dardanie, de la Macédoine, & de la Piérie. Thucydide, *l. II. p.* 166. les met ſur le mont Scomius, appellé *Scopius* par Pline, *liv. IV. ch. x.* & qui tient au mont Rodope. Strabon, *l. I. p.* 61. & *l. XIV. p.* 647. dit qu'ils étoient Cimmériens d'origine; que comme ceux-ci, ils firent des courſes dans divers pays, & que la fortune les favoriſa pendant long-tems.

2° *Trerus*, fleuve d'Italie, dans le Latium. Strabon, *l. V. p.* 237. dit que ce fleuve mouilloit la ville de Fabrateria, qui étoit ſur la voie Latine: ſon nom moderne eſt le *Tréro*. (*D. J.*)

TRÈS-CHRÉTIEN, (*Hiſt. de France.*) titre des rois de France. Le concile de Savonniere, tenu en 859, qualifie Charles-le-Chauve de *roi tres-chrétien*. Le pape Etienne II. avoit déjà donné ce nom à Pepin l'an 755. Malgré ces faits tirés de l'hiſtoire, on a dit aſſez communément juſqu'à ces derniers tems, que le titre de *très-chrétien* fut accordé pour la premiere fois par Paul II. à Louis XI.

Le pere Mabillon qui a fait imprimer un extrait de l'ambaſſade de Guillaume de Monſterceet en 1469, où l'on voit

que ce ſouverain pontife déclare qu'il donnera dans la ſuite ce titre à nos rois, remarque qu'en cela le pape ne faiſoit que continuer un uſage déjà établi. Pour le prouver il rapporte pluſieurs exemples anciens, qui à la vérité ont été quelquefois interrompus ; mais il démontre que du tems de Charles VII. cette dénomination étoit dejà conſtamment & héréditairement attachée à nos rois. Pie II. le dit expreſſément dans ſa 385e. lettre adreſſée à Charles VII. du 3 des ides d'Octobre 1457. *Nec immerito ob chriſtianum nomen à progenitoribus tuis defenſum, nomen* chriſtianiſſimi *ab illis hæreditarium habes.* Si ce ſavant religieux eût vu le prologue de Raoul de Preſles à ſon livre de *la cité de Dieu*, il n'eût pas manqué de faire remonter l'uſage de ce titre de *très-chrétien* juſqu'au tems de Charles V. ayeul de Charles VII. les termes de Raoul de Preſles ſont aſſez précis : « Et » à vous ſinguliérement en l'inſtitution » des lettres au *très-chrétien* des princes». Ce paſſage a échappé aux auteurs des diſſertations inſérées dans les Mercures de Janvier, Avril & Juin 1720, *&c.* où cette matiere eſt diſcutée avec beaucoup de vivacité.

On trouve cependant, malgré ces autorités, que le concile de Bâle, tenu en 1432, ne donne au roi de France que le titre de *ſéréniſſime* : enfin celui de *très-chretien* que Louis IX. obtint du pape en 1469, eſt devenu un titre permanent dans ſes ſucceſſeurs. Au reſte, on a remarqué que ce prince prit la qualité de *très-chrétien*, à-peu-près dans le tems que Ferdinand d'Aragon, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenoit le titre de *catholique.* (*D. J.*)

TRES-TABERNÆ, (*Geogr. anc.*) lieu d'Italie dans la campagne de Rome, & où l'hiſtoire Miſcellanée & Zozime, *l. II.* diſent que l'empereur Sévere fut tué par Maxence. Cicéron, *l. II. attic. epiſt. x.* qui parle de ce lieu, fait entendre qu'il n'étoit pas éloigné de la voie appienne, & un peu plus loin que le marché d'Appius. Les Chrétiens qui étoient à Rome allerent au-devant de ſaint Paul juſqu'au lieu nommé les Trois-loges, *Tres-Taberné*, comme nous le liſons dans les *Actes xxviij.* 15. L'itinéraire d'Antonin marque ce lieu ſur la route de Rome à la colonne, en ſuivant la voie Appienne, entre Aricia & Apii-Forum, à 17 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du ſecond. Le nom moderne eſt *Ciſterna.*

Tres-Taberna eſt encore un lieu de la Macédoine, ſuivant l'itinéraire d'Antonin, qui le marque ſur la route de Dyrrachium à Byzance. (*D. J.*)

TRÉSAILLE, ſ. f. *terme de Charron*, c'eſt une piece de bois longue de quatre piés & demi, plate, quarrée, de l'épaiſſeur de deux pouces & de la largeur de quatre, qui eſt aſſujettie ſur les deux ridelles ou brancart du tombereau, au milieu de cette *tréſaille* eſt un anneau de fer fait en piton, où eſt attachée la chaîne qui attache le tombereau & le maintient en état.

TRÉSEAU, ſ. m. (*Commerce.*) petit poids qui peſe le demi-quart, ou la huitieme partie de l'once ; c'eſt ce qu'on nomme plus communément un *gros.* On peſe au *tréſeau* les drogues des apoticaires, & la menue marchandiſe que les merciers débitent en détail, comme le fil & la ſoie en écheveaux. *Voy.* GROS. *Dictionnaire de commerce.*

TRÈS-FONCIER, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui a la propriété du fonds ; on l'appelle *ſeigneur très-foncier*, parce que le droit de pleine propriété eſt regardé comme une eſpece de ſeigneurie, utile en ce qu'il donne le droit de diſpoſer de la choſe, d'en jouir, & même d'en uſer & abuſer ſelon que la raiſon & la loi le permettent. *Voyez* DOMAINE, HÉRITAGE, PROPRIETÉ, SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (*A*)

TRÈS-FONDS, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie la partie de l'héritage qui eſt oppoſée à la ſuperficie ; on dit de celui qui a la pleine propriété d'un héritage qu'il a le *fonds* & les *très-fonds*, parce qu'il a non-ſeulement la ſuperficie, mais auſſi le fond, c'eſt-à-dire tout ce qui eſt au-deſſous de la ſuperficie à quelque profondeur que ce ſoit, de maniere qu'il fait faire des fouilles & excavations auſſi avant qu'il le juge à propos. *Voyez* DOMAINE, FONDS,

FONDS, PROPRIÉTÉ, TRÈS-FONCIER, USUFRUIT. (*A*)

TRÉSILLON, ſ. m. (*Charpent.*) morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement ſciés, pour les tenir en état & les faire ſécher plus aiſément & ſans gauchir. On dit *tréſillonner* une pile de bois, de crainte qu'il ne ſe tourmente. (*D. J.*)

TRÉSOR, ſ. m. (*Droit naturel & civil.*) theſaurus *eſt vetus quædam depoſitio pecuniæ, cujus non extat memoria, ut jam dominum non habeat: ſic enim fit ejus qui invenerit quod non alterius ſit, alioquin ſi quis aliquid vel lucri causâ, metûs, vel cuſtodiæ, condiderit ſub terra, non eſt* theſaurus *cujus etiam furtum ſit.* Digeſt. *lib. XLI. tit. I.*

Selon cette définition, un *tréſor* eſt un argent trouvé, & dont on ignore le maître. Je dis, *dont on ignore le maître*; car ſi quelqu'un enterre ſon argent crainte d'être dépouillé, ou ſimplement faute d'endroits plus commodes pour le ſerrer, ce n'eſt pas un *tréſor*; & quiconque le prend, ſe rend coupable de larcin, comme ce valet dont il eſt parlé dans la comédie de Plaute, intitulée *Aulularia.* On demande donc à qui appartient un *tréſor* trouvé, c'eſt-à-dire un argent dont on ignore le maître.

Selon le droit naturel tout ſeul, un *tréſor*, de même que toutes les autres choſes qui n'ont point de maître, appartiennent au corps de l'état, ou à ceux qui le repréſentent, en un mot, au ſouverain. Mais d'un autre côté, le ſouverain eſt cenſé laiſſer ces ſortes de choſes au premier occupant, tant qu'il ne ſe les réſerve pas bien clairement à lui-même. Et lorſqu'il permet aux particuliers ou expreſſément, ou tacitement, de ſe les approprier, celui qui trouve un *tréſor* & qui s'en ſaiſit, en devient par-là maître, quand même il l'auroit trouvé dans un fonds appartenant à autrui, ſi les loix civiles n'en diſpoſent autrement; parce que le *tréſor* n'eſt pas acceſſoire du fonds, comme les métaux, les minéraux, & autres choſes ſemblables qui y ſont attachées naturellement, & dont à cauſe de cela le propriétaire du fonds peut être regardé comme en poſſeſſion.

Les loix romaines qui donnent la moitié du *tréſor* au maître du fonds, & l'autre moitié à celui qui y trouve un *tréſor*, étendent cela à un ouvrier qui eſt payé par le maître du champ ou de la maiſon pour y travailler; car, dit-on, il n'agit au nom de celui qui l'a loué qu'en ce qui regarde l'ouvrage qu'il a à faire. *Nemo enim ſervorum opera* theſaurum *quæret: nec ea propter tum terram fodiebat, ſed alii rei operam inſumebat & fortuna aliud dedit.* Digeſt. *lib. XLI. tit. I. De acquir. rer. domin. leg.* 3.

Platon décide qu'un *tréſor*, & en général toutes les choſes perdues, ne demeurent pas à celui qui les trouve, quoiqu'on ne ſache point à qui elles appartiennent; mais il prétend qu'il faut conſulter là-deſſus l'oracle de Delphes, pour diſpoſer de ces choſes comme il en ordonnera. C'eſt pouſſer le ſcrupule auſſi loin que faiſoit un philoſophe chinois, nommé *Chiungai*, qui s'imaginant qu'il n'étoit pas permis de rien toucher que l'on ſoupçonnât le moins du monde être le fruit de quelque injuſtice, ne vouloit pas loger dans la maiſon de ſon pere, crainte qu'elle n'eût été bâtie par des frippons, ni manger chez ſes parens ou ſes freres, de peur que ce qu'ils lui donneroient ne fût mal acquis. On a lieu de croire que parmi les Juifs, les Romains du tems de Plaute & les Syriens, le *tréſor* appartenoit au maître du champ où il avoit été trouvé; mais ce qu'on ſait plus certainement, c'eſt que les loix romaines ont fort varié ſur cette matiere. *Voyez* le *droit public* de M. Domat, *liv. I. tit. VI. ſect.* 3. & le *jus privatum romano-german.* de Titius, *lib. VIII. cap. xiij.*

Au reſte, il convient de ſavoir qu'il y a ſur ce ſujet parmi nous divers réglemens, des loix civiles ſelon les différens pays, comme auſſi diverſes opinions parmi les auteurs; mais il ſeroit inutile d'entrer dans ce détail. (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, (*Antiq. d'Athenes.*) le *tréſor public* d'Athenes étoit conſacré à Jupiter ſauveur, & à Plutus dieu des richeſſes. Dans la maſſe des revenus publics qui formoient ce *tréſor*, on y gardoit toujours en réſerve mille talens,

187 mille 500 livres ſterlings, auxquels il étoit défendu de toucher ſous des peines capitales, excepté dans les beſoins les plus urgens de l'état.

Les fonds de ſubſide qui fourniſſoient le *tréſor public* d'Athenes provenoient de l'impoſition, nommée *tête*, τιλη; des *phori*, φορι; des *eiſphora*, εισφόραι; & des *timemata*, τιμήματα, c'eſt-à-dire des *amendes*; les autres mots ont été expliqués à leur article.

Leur *tréſor public* étoit employé à trois ſortes de dépenſes, qui tiroient leurs noms de leur emploi. On appelloit 1° τὰ χρήματα τῆς διοικήσεως, *les fonds deſtinés aux dépenſes civiles*; 2° τὰ στρατιωτικὰ χρήματα, *les fonds deſtinés pour la guerre*; 3° τὰ θεωρικὰ, *les fonds deſtinés pour la religion*. Dans cette derniere claſſe étoient compriſes les dépenſes des théatres & des fêtes publiques.

Il y avoit un tréſorier aſſigné à chaque branche des revenus publics, & l'on appelloit cette magiſtrature, ταμίας τῆς διοικήσεως, τῶν στρατιωτικῶν, & θεωρικῶν. Potter, *archæol. græc. t. I. p.* 82. (*D. J.*)

TRÉSOR PUBLIC, (*Antiq. rom.*) *tréſor* de l'épargne formé des deniers publics.

Il y avoit dans le temple de Saturne, ſitué ſur la pente du mont Capitole, trois *tréſors publics*. Dans le *tréſor* ordinaire, l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la république, & l'on en tiroit de quoi ſubvenir aux dépenſes ordinaires.

Le ſecond *tréſor* provenoit du vingtieme qu'on prenoit ſur le bien des affranchis, ſur les legs & ſucceſſions qui étoient recueillies par d'autres héritiers que les enfans des morts, ce qui montoit à des ſommes exceſſives. Ce ſecond *tréſor* étoit appellé par cette raiſon *aurum viceſimarium*.

Dans le troiſieme étoit en réſerve tout l'or que l'on avoit amaſſé depuis l'invaſion des Gaulois, & que l'on conſervoit pour des extrémités pareilles, ſur-tout en cas d'une nouvelle irruption de ces mêmes Gaulois. Ce fut ce qui donna lieu à ce noble trait d'eſprit de Céſar au tribun qui gardoit ce *tréſor*, quand ce grand capitaine le fit ouvrir par force, ſous prétexte de la guerre civile: « Il eſt inutile, » dit-il, de le réſerver davantage, puiſ- » que j'ai mis Rome hors de danger d'être » jamais attaquée par les Gaulois ».

C'étoit dans le troiſieme *tréſor* qu'étoient encore les ſommes immenſes que les triomphateurs apporterent des pays conquis. Céſar s'empara de tout, & en fit des largeſſes incroyables. Cependant ce troiſieme *tréſor public*, ainſi que le ſecond, s'appelloit *ſanctius ærarium*, mais rien n'étoit ſacré pour ſervir à l'ambition de ce nouveau maître de Rome.

Tout le monde ſait que le mot général *ærarium*, qu'on donnoit à tous ces *tréſors*, venoit de ce que la premiere monnoie des Romains étoit du cuivre. Quand la république fut ſoumiſe à l'autorité d'Auguſte, il eut ſon *tréſor* particulier ſous le nom de *fiſcus*. Le même empereur établit un *tréſor* militaire, *ærarium militare*.

Les pontifes avoient auſſi leur tréſor, *ærarium*, que l'on appelloit plus communément *arca*; & ceux qui en avoient la garde ſe nommoient *arcarii*, dont il eſt fait mention dans le code Théodoſien, & dans le code Juſtinien, *liv. II. tit. VII.* (*D. J.*)

TRÉSOR, (*Critique ſacrée.*) en grec θησαυρὸς, ce mot ſignifie 1° un *amas* de richeſſes miſes en réſerve, *Matth. vj.* 19. *ne cherchez point à amaſſer des* tréſors *ſur la terre*: 2°. des coffres, des caſſettes; les mages après avoir déployé leurs *tréſors*, θησαυροὺς ἀυτῶν, *Matth. ij.* 11. c'eſt-à-dire après avoir ouvert les caſſettes, les coffres où étoient renfermées les choſes précieuſes qu'ils vouloient préſenter au Sauveur: 3°. magaſin où l'on garde les proviſions, *Matth. xiij.* 52. le pere de famille tire de ſa dépenſe, ἐκ τοῦ θησαυροῦ, toutes ſortes de proviſions.

Le *tréſor de l'épargne* étoit la tour où les rois de Juda faiſoient porter leurs finances, *IV. Rois*, *xx.* 15. le *tréſor du temple* étoit le lieu où l'on mettoit en réſerve tout ce qui étoit conſacré au Seigneur, *Joſué vj.* 19. le *tréſor de Dieu* eſt une expreſſion métaphorique, pour marquer ſes bienfaits, ſa puiſſance, *&c.* Il tire de ſes *tréſors*, comme d'un arſenal, les traits dont il punit les méchans, *Jérémie*, *l.* 25. Les *tréſors d'iniquité* déſignent les *richeſſes*

acquiſes par des voies injuſtes, *Prov. x.* 2. (*D. J.*)

TRÉSOR DES CHARTES DU ROI, eſt le dépôt des titres de la couronne, que l'on comprenoit tout anciennement ſous le terme de *chartes du roi*.

On entend auſſi par-là le *lieu* où ce dépôt eſt conſervé.

Anciennement & juſqu'au tems de Philippe-Auguſte; il n'y avoit point de lieu fixe pour y garder les *chartes du roi*; ces actes étant alors en petit nombre, nos rois les faiſoient porter à leur ſuite par-tout où ils alloient, ſoit pour leurs expéditions militaires, ſoit pour quelqu'autre voyage.

Guillaume le Breton & autres hiſtoriens rapportent, qu'en 1194 Philippe-Auguſte ayant été ſurpris pendant ſon dîner, entre Blois & Fretteval, dans un lieu appellé *Belleſoye*, par Richard IV dit *Cœur de lion*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout ſon équipage, notamment ſon ſcel & ſes chartes, titres & papiers.

M. Bruſſel prétend néanmoins que cet enlevement n'eut pour objet que certaines pieces, & que les Anglois n'emporterent point de regiſtres ni de titres conſidérables.

Il y a du moins lieu de croire que dans cette occaſion les plus anciens titres furent perdus, parce qu'il ne ſe trouve rien au *tréſor des chartes* que depuis Louis le Jeune, lequel, comme on ſait, commença à regner qu'en 1137.

Philippe-Auguſte, pour réparer la perte qui venoit de lui arriver, donna ordre que l'on fît des ſoigneuſes recherches, pour remplacer les pieces qui avoient été enlevées.

Il chargea de ce ſoin Gaultier le jeune, *Galterius junior*, auquel du Tillet donna le titre de *chambrier*.

Ce Gaultier, autrement appellé *frere Guerin*, étoit religieux de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem. Il fut évêque de Senlis, garde des ſceaux de France ſous Philippe-Auguſte, puis chancelier ſous Louis VIII. & S. Louis.

Il recueillit ce qu'il put trouver de copies de chartes qui avoient été enlevées, & rétablit le ſurplus de mémoire le mieux qu'il lui fut poſſible.

Il fut arrêté que l'on mettroit ce qui avoit été ainſi rétabli, & ce qui ſeroit recueilli à l'avenir, en un lieu où ils ne fuſſent point expoſés aux mêmes haſards; & Paris fut choiſi, comme la capitale du royaume, pour y conſerver ce dépôt précieux.

Il eſt préſentement placé dans un petit bâtiment en forme de tour quarrée, attenant la Ste. Chapelle, du côté ſeptentrional: au premier étage de ce bâtiment eſt le *tréſor* de la Ste. Chapelle; & dans deux chambres l'une ſur l'autre, au-deſſus du *tréſor* de la Ste. Chapelle, eſt le *tréſor des chartes*.

Mais ce dépôt n'a pu être placé dans cet endroit que ſous le regne de S. Louis, & ſeulement depuis 1246, la Ste. Chapelle n'ayant été fondée par ce roi que le 12 Janvier de cette année.

Les chartes ou titres recueillis dans ce dépôt ſont les contrats des mariage des rois & reines, princes & princeſſes de leur ſang, les quittances de dot, aſſignations de douaire, lettres d'apanages, donations, teſtamens, contrats d'acquiſition, échanges, & autres actes ſemblables, les déclarations de guerre, les traités de paix, d'alliance, *&c.*

On y trouve auſſi quelques ordonnances de nos rois, mais elles n'y ſont pas recueillies de ſuite, ni exactement; car le regiſtre de Philippe-Auguſte & autres des regnes ſuivans juſqu'en 1381, ne ſont pas des recueils d'ordonnances de ces princes, mais des regiſtres de toutes les chartes qui s'expédioient en chancellerie, parmi leſquelles il ſe trouve quelques ordonnances.

Le roi enjoignoit pourtant quelquefois par ſes ordonnances même de les dépoſer en original au *tréſor des chartes*, témoin celle de Philippe VI. touchant la régale du mois d'Octobre 1344, à la fin de laquelle il eſt dit qu'elle ſera gardée par original au *tréſor des chartes* & lettres du roi, ordonnances de la troiſieme race, *tome V.*

Lorſque le *tréſor des chartes* fut établi dans le lieu où il eſt préſentement, on créa auſſi-tôt un gardien de ce dépôt, que l'on appelle *tréſorier des chartes de France*, & que l'on a depuis appellé *tré-*

ſorier-garde des chartes & papiers de la couronne, ou comme on dit vulgairement, *garde du tréſor des chartes.*

Suivant des lettres de Louis XI. de l'an 1483 il doit prêter ſerment de cette charge en la chambre des comptes.

En inſtituant le *tréſorier de chartes*, on lui donna non-ſeulement la garde de ce dépôt, mais on le chargea auſſi de recueillir les chartes & titres de la couronne, de les dépoſer dans le *tréſor*, & d'en faire de bons & fideles inventaires.

Il nous reſte encore quelques notions de ceux qui ont exercé la charge de *tréſorier* des chartes.

Le plus ancien qui ſoit connu, eſt M^e. Jean de Calais.

Depuis Etienne de Mornay qui l'étoit en 1305, on connoit aſſez exactement ceux qui ont rempli cette charge.

On trouve qu'en 1318, Pierre d'Eſtampes ou de Stampis étoit garde du *tréſor*; mais M. Dupuy dit qu'il y a lieu de douter ſi ce Pierre d'Eſtampes & ceux qui lui ſuccéderent en cet emploi juſqu'en 1370, étoient véritablement gardes du *tréſor* des chartes; il prétend qu'ils étoient ſeulement gardes des chartes de la chambre des comptes, que l'on appelle aujourd'hui *gardes des livres.*

Cependant ils ne ſont pas qualifiés ſimplement *gardes des livres* ou *lettres du roi*, mais *gardes du tréſor de lettre du roi*; par exemple, à la marge des lettres de Charles, régent du royaume, pour le rétabliſſement du bailliage royal de Saint-Jangon en Mâconnois, du mois de Décembre 1359, qui ſont au mémorial *D* de la chambre des comptes de Paris; *fol.* 1, eſt écrit: *ego Adam Boucherii clericus domini regis & cuſtos theſauri litterarum regiarum, recepi in cameră compotorum originale hujus tranſcripti per manum magiſtri Johannis Aquil. die penult. Januarii, anno* 1359. Voyez *les ordonnances de la troiſieme race, tom. III. p.* 380, *aux notes.*

Dans la confirmation des privileges que le roi Jean accorda en Janvier 1350, aux habitans de la ville de Florence, il eſt dit qu'il fit tirer des regiſtres de ſon pere (Philippe VI.) leſdites lettres de privileges qui ſont du mois de Mai 1344, & ces regiſtres s'entendent du *tréſor des chartes.* Voyez *les ordonnances de la troiſieme race, tom. IV. pag.* 37, & *la note de* M. Secouſſes, à la table des matieres, au mot *tréſor des chartes.*

En 1364, Pierre Goneſſe étoit garde des chartes & des privileges royaux dont on lui remettoit les originaux; il donnoit des expéditions ſignées de lui des lettres qui y étoient contenues; il eſt qualifié *cuſtos cartarum & privilegiorum regiorum*, ce qui ne paroit pas équivoque. *Voyez les ordonnances de la troiſieme race, tom. IV. p.* 474, 475 & 476.

Il eſt encore parlé du *tréſor des chartes* dans des lettres de Charles V du 14 Mars 1367, ordonnances de la troiſieme race, *tom. V. p.* 100 & 103.

Les premiers gardes du *tréſor des chartes* ne firent que des inventaires ſi ſuccints, qu'on n'en peut preſque point tirer d'inſtruction. Au mois de Janvier 1371, Charles V ayant viſité en perſonne ſon *tréſor des chartes*, & voyant la confuſion qui y étoit, en donna la garde à Gérard de Montaigu qu'il fit ſon notaire & ſecrétaire tréſorier & garde de ſon *tréſor des chartes*, & par ſes lettres-patentes il ordonna qu'à l'avenir ceux qui auroient la garde dudit *tréſor*, ſeroient appellés *tréſoriers & ſes ſecrétaires perpétuels.*

Il eſt parlé de ce Gérard de Montaigu en ladite qualité à la marge des lettres de Charles V du mois de Septembre 1371, qui ſont au cinquieme volume des ordonnances de la troiſieme race, *p.* 425 & 426. Il fut garde du *tréſor* juſqu'en 1375. Dreu Bude lui ſuccéda en cette fonction le 7 Février 1375. Le 22 Septembre 1376 le même Gérard de Montaigu étoit garde du *tréſor* de la chapelle. *Voyez le recueil des ordonnances de la troiſieme race, p.* 30, 56 & 218. Chopin, *de dom. lib. III. p.*459, dit que Dreux (Draco) & Jean Bude, aïeul & pere de Guillaume Bude, furent ſucceſſivement gardes du *tréſor des chartes*, ainſi que Guillaume Budée le remarque en ſa note ſur la loi *nec quicquam ff. de offic. proconſul.*

Pour revenir aux inventaires du *tréſor des chartes*, Gérard de Montaigu en fit

un, mais qui fut encore très-ſuccint, ſuivant lequel il y avoit alors 310 layettes ou boëtes, 109 regiſtres, & quelques livres de juifs, deſquels il n'eſt reſté que quatre hébreux qui y ſont encore. Montaigu mit à part les papiers inutiles & pluſieurs coins de monnoie, qui ſont à préſent rongés de la rouille, & que l'on a mis en la chambre haute.

Les regiſtres ſont ſeulement cottés audit inventaire ſelon les tems, depuis Philippe Auguſte juſqu'en 1381, tellement que pour trouver une charte dans ces regiſtres, il faut ſavoir le tems qu'elle a été enregiſtrée en l'audience de la chancellerie, ou plutôt levée, parce qu'on n'en faiſoit regiſtre qu'après qu'elle avoit été délivrée.

Le 12 Septembre 1481, Jacques Louvet commença un inventaire qui n'étoit que de 75 layettes, ſelon l'ancienne quote, dont il s'en trouva dèſlors pluſieurs de manque.

Suivant la commiſſion qui avoit été donnée pour faire cet inventaire dès l'an 1474, on voit que le *tréſor* fermoit à trois clés, dont l'une demeura à Jean Bude, ancien tréſorier des chartes, une audit Louvet, tréſorier actuel, & la troiſieme à MM. de la chambre des comptes auxquels tout ce qui ſe faiſoit ſe rapportoit par cahiers.

Sous le roi François I. on porta au *tréſor* quinze coffres appellés les *coffres des chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers trouvés chez les chanceliers du Prat, du Bourg & Poyet. Ceux de ce dernier furent ſaiſis quand on lui fit ſon procès au mois de Juin 1542, & enſuite mis au *tréſor des chartes*.

Il faut remarquer à cette occaſion qu'anciennement après la mort ou démiſſion des chanceliers ou gardes des ſceaux, l'on retiroit d'eux ou de leurs héritiers les papiers du roi, ainſi qu'on l'a vu pratiquer par la décharge qui fut donnée aux héritiers du chancelier des Urſins.

Du tems que M. de Thou, fils du premier préſident, fut tréſorier des chartes, M. du Tillet, greffier en chef du parlement, auteur du recueil des rois de France, & autres œuvres qu'il compoſa tant ſur les regiſtres du parlement & ſur ceux de la chambre des comptes, que ſur le *tréſor des chartes*, eut pour cet effet permiſſion d'entrer au *tréſor* même, de tranſporter ce dont il auroit beſoin; ce qui fut fait avec ſi peu d'ordre, que les titres dont il s'étoit ſervi ne furent point remis à leur place, pluſieurs ne furent point rapportés, & demeurerent chez lui, ou ſe trouverent perdus.

Le déſordre s'accrut encore par l'entrée qu'eut au *tréſor* M. Briſſon la premiere année qu'il fut avocat du roi, lequel emporta de ce dépôt beaucoup de bons mémoires, même les remontrances faites à l'occaſion du concordat.

M. Jean de la Gueſle, procureur-général, voyant le circuit qu'il étoit obligé de faire pour avoir quelque titre du *tréſor*, qu'il falloit préſenter requête au roi, puis obtenir une lettre de cachet, fit démettre celui qui étoit alors tréſorier des chartes, & unir cette charge à perpétuité à celle de procureur-général, ce qui fut fait au mois de Janvier 1582; & le procureur-général prend depuis ce tems la qualité de *tréſorier-garde des chartes & papiers de la couronne*; & tel eſt le dernier état au moyen de quoi MM. Dupuy & Godefroi, commis ſous M. Molé, procureur-général, tréſorier des chartes, firent en 1615 un inventaire, lors duquel ils trouverent beaucoup de titres pourris, partie des layettes briſées & pourries faute d'avoir entretenu la couverture. Ils remirent l'ordre qui y eſt aujourd'hui, ayant rangé les layettes par les douze gouvernemens, puis les affaires étrangeres, les perſonnes & les mélanges; tellement qu'ils mirent en état 350 layettes, 15 coffres & 52 ſacs. Pour les regiſtres, ils furent rangés ſelon l'ordre chronologique du regne des rois.

L'inventaire des layettes, coffres & ſacs contient huit volumes de minute. MM. Dupuy & Godefroi n'acheverent pas celui des regiſtres, ayant été occupés à d'autres affaires.

M. Molé fit apporter au *tréſor* les papiers de M. de la Gueſle, procureur-général; on les mit dans des ſacs étiquetés; ce qui remplit une partie d'une grande armoire diſtribuée en quarante-deux guichets.

Le roi ayant fait raſer le château de Mercurol en Auvergne, où étoient ſes titres pour ledit pays, on les a mis au *tréſor des chartes* dans la chambre haute ; mais on en a tiré peu d'utilité.

On y a auſſi mis quelques papiers de M. Pithou, des papiers concernant Metz, Toul & Verdun, la Lorraine ; on apporta de Nancy ſix grands coffres qui ſont au *tréſor*.

M. Dupuy dit que les miniſtres ont négligé de faire porter les titres au *tréſor des chartes* ; que pour ce qui eſt des regiſtres des chartes qui s'expédioient en la chancellerie, & pour leſquels on exige encore un droit, l'on n'en a point apporté au *tréſor des chartes* depuis Charles IX. qu'à l'égard des originaux, on n'y en a point mis non plus depuis long-tems, ſi ce n'eſt quelques pieces ſingulieres, comme le procès de la diſſolution du mariage d'Henri IV avec la reine Marguerite.

M. de Lomenie, ſecrétaire d'état, fit remettre à M. Molé, procureur-général, les originaux des actes paſſés pour le mariage d'Henriette de France avec Charles I. roi d'Angleterre, pour être dépoſés au *tréſor des chartes*.

Le cardinal de Richelieu y fit auſſi mettre grand nombre de petits traités & actes faits par le roi avec les princes & états voiſins.

On y chercha le contrat de mariage de Louis XIII. qui ſe trouva enfin dans un lieu où il ne devoit pas être

Le garde des ſceaux, de Marillac, fit rendre un arrêt du conſeil d'état le 23 Septembre 1628, portant que les traités, actes de paix, mariages, alliances & négociations, de quelque nature qu'elles ſoient, paſſées avec les princes, ſeigneuries & communautés, tant dedans que dehors le royaume, ſeroient portés au *tréſor des chartes*, & ajoutés à l'inventaire d'icelui, & il fut enjoint aux chanceliers gardes des ſceaux d'y tenir la main.

M. Dupuy dit que tout cela a encore été mal exécuté, & que les choſes ſont reſtées comme auparavant

Mais par les ſoins de MM. Joly de Fleury, pere & fils, pluſieurs pieces anciennes très-importantes ont été recouvrées & miſes au *tréſor des chartes*.

Par exemple, le regiſtre 84, qui depuis très-long-tems étoit en déficit dans ce dépôt, s'étant trouvé dans la bibliotheque de M. Rouillé du Coudray, conſeiller d'état, & lors de ſa mort arrivée en 1729, ayant paſſé entre les mains de M. de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes de Paris, ſon neveu, ce magiſtrat l'a remis au *tréſor des chartes*, & ce regiſtre a été réuni aux autres qui ſont conſervés dans ce dépôt. *Voyez l'avertiſſement* de M. Secouſſe, qui eſt au troiſieme volume des Ordonnances de la troiſieme race, *p.* 673.

Pour ce qui eſt des pieces modernes, il y a plus de cent ans que l'on n'en a mis aucune au *tréſor des chartes* : on en a d'abord mis quelques-unes aux archives du Louvre, enſuite on a mis toutes celles qui ſont ſurvenues dans le dépôt des manuſcrits de la bibliotheque du roi, où il y a déja plus de pieces qu'au *tréſor des chartes*.

Il y a préſentement pluſieurs commiſſaires au *tréſor des chartes*, qui ſont nommés par le roi, & qui, ſous l'inſpection de M. le procureur-général, travaillent aux inventaires & dépouillemens des pieces qui ſont dans ce dépôt, dont on fait différentes tables & extraits, non-ſeulement par ordre des matieres, mais auſſi des tables particulieres des noms de lieu, des noms des perſonnes, & ſinguliérement de ceux des grands officiers de la couronne, des titres qui étoient alors uſités, des noms des monnoies, & autres objets ſemblables qui méritent d'être remarqués.

On travaille auſſi à une table générale des regiſtres, & à une autre de toutes les pieces originales qui ſont au *tréſor* : on ſe propoſe même de faire une table générale de toutes les chartes du royaume qui ſe trouvent diſperſées dans différens dépôts, depuis le commencement de la monarchie juſqu'en 1560 ; tems depuis lequel les actes qui ont ſuivi, ont été recueillis avec plus de ſoin dans différentes collections.

Il ſeroit à ſouhaiter que le public pût profiter bientôt de ce travail immenſe, dans lequel on puiſeroit ſans doute une infinité de connoiſſances curieuſes & utiles. (*A*).

TRÉSORIER, ſ. m. (*Gram.*) eſt en

général celui à qui l'on a confié la garde d'un tréſor.

TRÉSORIER *en ſous-ordre* (*Hiſt. rom.*) Les *tréſoriers* en ſous-ordre, ou les *ſous-tréſoriers*, ſelon Aſconius & Varron, étoient certains particuliers d'entre le peuple qui levoient & portoient chez le queſteur du proconſul l'argent néceſſaire pour la paie des troupes; c'étoient des eſpeces de collecteurs de l'argent impoſé ſur chaque tribu pour les beſoins de l'état. Leur établiſſement eſt de la plus haute antiquité, au rapport d'Aulu-Gelle. La loi *aurelia* nous apprend combien cet ordre peu digne de conſidération devint accrédité, puiſque cette loi rendit commun aux *tréſoriers* & aux chevaliers le droit de juger de certaines matieres qui n'appartenoient auparavant qu'aux ſénateurs : il falloit au contraire les dépouiller de ce privilege, ſi quelqu'autre loi le leur avoit accordé. (*D. J.*)

TRÉSORIER, (*terme d'égliſe.*) c'eſt celui qui poſſede une dignité ou bénéfice eccléſiaſtique, qui le rend gardien de l'argenterie, des joyaux, des reliques, du tréſor des chartes, & autres objets appartenans à l'égliſe particuliere dont il eſt membre. Le *tréſorier* a ſuccédé en quelque façon aux anciens diacres, à qui les tréſors de l'égliſe étoient confiés. Dans le tems de la réformation cette dignité fut abolie comme inutile dans la plûpart des égliſes cathédrales de la Grande-Bretagne; cependant elle ſubſiſte toujours dans celles de Londres, de Salisbury, *&c.* (*D. J.*)

TRÉSORIERS DE FRANCE, (*Juriſp.*) ſont des magiſtrats établis pour connoître du domaine du roi.

Ils ont été appellés *tréſoriers*, parce qu'au commencement de la monarchie toute la richeſſe de nos rois ne conſiſtoit que dans leur domaine, qu'on appelloit *tréſor du roi*; & que les revenus du domaine étoient dépoſés dans un lieu appellé *le tréſor du roi*, dont ces officiers avoient la garde & la direction.

Du tems de Clovis I. le tréſor étoit gardé dans l'ancien palais bâti de ſon tems, où eſt aujourd'hui le parlement.

Le *tréſorier* qui ordonnoit du paiement des gages ou penſions aſſignées par les rois ſur leur domaine, même des fiefs & aumônes, avoient une chambre près du tréſor, en laquelle il connoiſſoit du domaine, comme cela s'eſt toujours pratiqué depuis, ſoit lorſqu'il n'y avoit qu'un ſeul *tréſorier*, ou lorſqu'ils ont été pluſieurs.

Sous Philippe-Auguſte le tréſor étoit au temple : ce prince avant que de partir pour la Terre-Sainte, l'an 1196, ordonna qu'à la recette de ſon avoir, Adam, ſon clerc, ſeroit préſent & écriroit la recette; que chacun auroit une clé des coffres où l'argent ſeroit remis, & que le temple en auroit une. C'étoit un chevalier du temple qui étoit le gardien particulier du tréſor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables.

Du tems de S. Louis la chambre des comptes, qui étoit ambulatoire, ayant été fixée à Paris, les *tréſoriers de France* & officiers des monnoies, à raiſon de la communication qu'ils avoient avec les finances, dont les gens de comptes étoient juges, furent unis & incorporés en la chambre des comptes, où ils continuerent chacun l'exercice de leurs charges.

On voyoit en effet encore dans l'ancien bâtiment de la chambre des comptes, qui fut brûlé le 28 Octobre 1737, une chambre du tréſor appellé *camera vetus theſauri*, où les *tréſoriers de France* exerçoient anciennement leur charge & juriſdiction en la connoiſſance du domaine. Il y avoit auſſi une chambre des monnoies; & Miraulmont dit avoir vu des commiſſions, une entr'autres de l'an 1351, intitulée, *les gens de comptes & tréſoriers, & les généraux maîtres des monnoies du roi notre ſire*, qui prouvent qu'autrefois ces trois chambres n'ont fait qu'un corps & une compagnie : c'eſt de-là que les *tréſoriers de France* ſont encore reçus & inſtallés en la chambre des comptes, & qu'entre les ſix chambres ou diviſions dans leſquelles les auditeurs des comptes ſont diſtribués pour le rapport des comptes, la premiere s'appelle encore *la chambre du tréſor*.

Le dépôt du tréſor du roi fut pourtant remis au temple en 1302; depuis il fut mis au louvre, & enſuite on le remit au palais.

Il étoit dans une tour près la chambre

appellée *du tréſor*, laquelle ſe voit encore aujourd'hui treilliſſée, au plancher de laquelle ſont attachées les balances où les finances du royaume, qui étoient apportées & miſes ès mains du changeur du tréſor, ſe peſoient.

Du tems de Miraulmont, le tréſor du roi étoit gardé à la baſtille de S. Antoine.

Préſentement le tréſor du roi, appellé *tréſor royal*, reſte chez les gardes du tréſor royal.

Pour ce qui eſt de la recette & de l'adminiſtration du tréſor ou domaine, au commencement c'étoient les baillifs & ſénéchaux qui en étoient chargés, chacun dans leur reſſort.

Depuis, pour ne les pas détourner de l'exercice de la juſtice, on établit des receveurs particuliers, leſquels reportoient tout l'argent de leur recette au changeur du tréſor, qui étoit le receveur général.

Le changeur du roi diſtribuoit les deniers ſuivant les mandemens & ordonnances des *tréſoriers de France*, leſquels avoient la direction du domaine & revenus du roi.

Le nombre de ces officiers fut peu conſidérable ſous les deux premieres races de nos rois, & même encore aſſez avant ſous la troiſieme.

Grégoire de Tours & Aimoin, deux de nos plus anciens hiſtoriens françois, parlent du *tréſorier* de Clovis I. *theſaurarius Clodovici*.

On trouve peu de choſe au ſujet des *tréſoriers de France*, juſqu'au tems de Philippe-le-Bel.

Sous le regne de ce prince il n'y avoit qu'un ſeul *tréſorier de France*, qui étoit établi en cette charge par forme de commiſſion ſeulement, pour un an, plus ou moins, ſelon la volonté du roi ou de ſon conſeil.

Guillaume de Hangeſt étoit ſeul *tréſorier de France* en 1300; depuis ce tems il y en eut tantôt deux, tantôt trois ou quatre; leur nombre a beaucoup varié, y ayant eu en divers tems pluſieurs créations & ſuppreſſions de *tréſoriers de France*.

Entre ces *tréſoriers*, les uns étoient pour la direction du domaine & finances; les autres étoient *tréſoriers* ſur la foi de la juſtice, c'eſt-à-dire, prépoſés pour rendre la juſtice ſur le fait du domaine & tréſor; c'eſt pourquoi on les appelloit auſſi *conſeillers du tréſor*. Il y en avoit dès 1390; ils furent ſupprimés par une ordonnance du 7 Janvier 1400, à la charge que s'il ſe préſentoit quelque différent au tréſor, les autres *tréſoriers*, pour les décider, appelleroient des conſeillers au parlement ou de la chambre des comptes: cependant deux conſeillers au parlement & le baillif de Senlis furent encore pourvus de ces offices, leſquels de nouveau furent ſupprimés en 1407, avec la même clauſe qu'en 1400; ce qui n'empêcha pas encore qu'en 1408 les *tréſoriers de France* ne reçuſſent un conſeiller ſur le fait de la juſtice.

Ces *tréſoriers* ſur le fait de la juſtice, ou conſeillers du tréſor, ſubſiſterent au nombre de dix juſqu'en 1683, que la chambre du tréſor fut unie au bureau des finances; le roi attribuant aux *tréſoriers de France* toute cour & juriſdiction, chacun dans leur généralité. *Voyez* ce qui a été dit ci-devant à ce ſujet au *mot* DOMAINE.

Quoique les *tréſoriers de France* ne s'occupaſſent autrefois principalement que de la direction des finances, ils avoient cependant toujours conſervé le droit de venir prendre place en la chambre du tréſor, & d'y préſider.

Dès le tems de Philippe-le-Bel il y avoit un préſident des *tréſoriers de France*, qu'on appelloit *le ſouverain des tréſoriers*. Henri III. en créa un ſecond dans chaque bureau, il en a été encore créé d'autres dans la ſuite, leſquels à Paris ont été réunis au corps des *tréſoriers de France*, & ſont exercés par les plus anciens d'entr'eux.

En 1551, Henri II. voulant unir les charges de *tréſoriers de France* avec celle de généraux des finances, ordonna que dans chaque bureau des dix-ſept recettes générales du royaume il y auroit un *tréſorier de France* général des finances; depuis, il ſépara ces chargés en deux.

En 1577, Henri III. créa les *tréſoriers de France* en corps de compagnie, au moyen de l'établiſſement qu'il fit des bureaux des finances dans les généralités & principales villes du royaume.

L'édit du mois de Mars 1627, en ôtant aux

aux baillifs & ſénéchaux la connoiſſance des cauſes du domaine que l'édit de Crémieu leur avoit attribué, la donna aux *tréſoriers de France*, chacun dans l'étendue de leurs généralités, avec faculté de juger en dernier reſſort juſqu'à 250 liv. de principal, & de 10 liv. de rente, & de juger par proviſion juſqu'au double de ces ſommes.

Les bureaux des finances ſont préſentement compoſés de préſidens en titre d'office, de préſidens dont les offices ont été réunis au corps, & ſont remplis & exercés par les plus anciens *tréſoriers de France*.

Il y a auſſi dans pluſieurs bureaux des finances, un chevalier d'honneur; à Paris il n'y en a point.

Les préſidens & *tréſoriers de France* de Paris ſervent alternativement en la chambre du domaine; & au bureau des finances, il y a un avocat & un procureur du roi pour la chambre du domaine, & un autre avocat & un autre procureur du roi pour le bureau des finances.

Les *tréſoriers de France* réuniſſent préſentement quatre ſortes de fonctions; ſavoir, 1° celle qui leur appartenoit anciennement pour la direction des finances, du tems que la connoiſſance des cauſes du domaine appartenoit à la chambre du tréſor. 2° La juriſdiction qui appartenoit à la chambre du tréſor ſur le fait du domaine, & qui pendant un tems avoit été attribuée en partie aux baillifs & ſénéchaux. 3°. Ils ont auſſi la voirie, en conſéquence de l'édit du mois de Février 1627, qui leur a attribué la juriſdiction contentieuſe en cette matiere.

Leur direction, par rapport aux finances, comprend les finances ordinaires, qui ſont le domaine, & les finances extraordinaires, qui ſont les aides, tailles & autres impoſitions.

Il eſt de leur charge de veiller à la conſervation du domaine du roi & de ſes revenus, d'en faire payer les charges locales, & pour cet effet, d'en donner un état des recette & dépenſe à faire aux receveurs pour ſe conduire dans leur recette.

Ce ſont eux qui reçoivent les fois & hommages, aveux & dénombremens des terres non titrées relevantes du roi; mais ils en envoyent annuellement les actes à la chambre des comptes, conformément à un réglement du mois de Février 1668.

Dans leurs chevauchées ils font des procès-verbaux des réparations à faire aux maiſons & hôtels du roi, aux priſons & autres édifices dépendans du domaine, & auſſi aux grands chemins, pour être pourvu de fonds à cet effet.

Les commiſſions des tailles & impoſitions leur ſont envoyées, & enſuite envoyées par eux avec leur attache aux élus des élections pour en faire l'aſſiette & département ſur les paroiſſes contribuables.

Ils donnent aux comptables de leur généralité chacun un état par eſtimation des recette & dépenſe qu'ils ont à faire, & vérifient à la fin de leur exercice l'état au vrai des recette & dépenſe faites ſur les comptables qui rendent leur compte à la chambre des comptes.

Juſqu'à ce que les comptes ſoient rendus à la chambre, ils ont toute juriſdiction ſur les comptables & ſur ceux qui ont des aſſignations ſur leurs recettes, en exécution de l'état du roi qu'ils ont; mais du moment que les comptes ſont rendus, ce pouvoir ceſſe, les particuliers prennent droit par les comptes, & ſe pourvoient en conſéquence d'iceux à la chambre.

Ils reçoivent les cautions des comptables de leur généralité, & les font fortifier en cas d'inſolvabilité, mais ils en envoyent les actes au greffe de la chambre des comptes, ſuivant le réglement de 1668 & l'édit du mois d'Août 1669.

Lorſque les comptables meurent ſans avoir rendu leurs comptes, les *tréſoriers de France* appoſent chez eux le ſcellé, & veillent à la ſûreté de ce qu'ils doivent au roi, dont ils ſe font compter par état.

Si les comptables deviennent inſolvables, ils les dépoſſédent, & commettent à leur exercice, en attendant que le roi y ait pourvu.

Ils prêtent ſerment à la chambre des comptes, & reçoivent celui de tous les comptables de leur généralité, mais ils ne font point l'information de leurs vie & mœurs, après que la chambre l'a faite à la réception des comptables, cela appartenant uniquement à la chambre, ainſi

qu'il eſt expliqué par l'adreſſe des proviſions.

Les *tréſoriers de France* jouiſſent de pluſieurs privileges, dont les preuves ont été recueillies par Fournival.

Ils ſont commenſaux de la maiſon du roi, comme officiers qualifiés de France, & jouiſſent en conſéquence de tous les privileges attribués aux commenſaux, tels que les droits de *committimus* & de franc-ſalé, le droit de deuil à la mort des rois.

En cette même qualité de commenſaux ils ſont encore exempts de guet, de garde, de réparations des villes & de ſubventions.

Ils ſont du corps des compagnies ſouveraines, & ont les mêmes privileges, & notamment la nobleſſe tranſmiſſible.

Ceux de Paris l'ont au premier degré en vertu d'un édit du mois d'Avril 1705; ceux des autres bureaux des finances ne tranſmettent que *patre & avo*.

Par le réglement de la réforme des habits, ils ſont traités comme les compagnies ſouveraines.

Et en effet dans certain cas ils jugent ſouverainement.

Il y a des édits & déclarations qui leur ſont adreſſés.

Ils ont l'honneur de parler debout au roi, comme les cours ſouveraines.

Ils doivent jouir du droit d'indult.

Dans les villes où il n'y a pas d'autres cours, ils ont près d'eux une chancellerie établie à l'inſtar de celles des compagnies ſouveraines.

Leurs huiſſiers ont été créés à l'inſtar de ceux des autres compagnies ſouveraines.

Ils ont rang & ſéance aux entrées & pompes funebres des rois, reines & autres princes.

Ils ont auſſi entrée & ſéance au parlement entre les conſeillers; lorſqu'ils viennent ou ſont mandés pour quelqu'affaire, & lorſqu'ils viennent ſeulement pour aſſiſter aux grandes audiences, ils ont droit de ſieger les premiers ſur le banc des baillifs & ſénéchaux.

Ils ont auſſi droit de ſéance en la cour des aides, lorſqu'ils y ſont mandés pour affaires.

Ils ſont exempts des droits d'aides, emprunts, ſubſiſtances, logemens de gens de guerre, & ont été maintenus par proviſion dans l'exemption du droit de gros.

Ils ſont auſſi exempts du ban & arriere-ban, de payer le prêt au renouvellement du droit annuel, de toute tutelle & curatelle.

Fournival dit que leur procès ne peut leur être fait que par le chancelier de France; il eſt au-moins certain qu'ils jouiſſent du privilege des autres cours, de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres.

Sur ce qui concerne les *tréſoriers de France*, on peut voir Miraumont, Paſquier, Joly, Baquet, Fournival, le recueil des ordonnances de la troiſieme race, & ci-devant le *mot* DOMAINE. (*A*)

TRÉSORIERS DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, (*Finances.*) ſont en France des officiers créés par le roi, pour faire le payement de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour payer les garniſons de toutes les places, comme auſſi les vivres, étapes, fourrages, appointemens des gouverneurs, lieutenans, majors & états majors de toutes les provinces, *&c.* Ces *tréſoriers* choiſiſſent entre leurs principaux commis ceux qui ſont les plus entendus, & ils en envoient un dans chaque armée. Il doit avoir un logement dans le quartier général; l'infanterie lui fournit une garde de trente hommes. Quand le régiment des Gardes-françoiſes eſt à l'armée, cette garde lui eſt affectée de droit; elle eſt compoſée de quinze ou vingt hommes commandés par un ſergent. (*Q*)

TRÉSORIER DE PROVINCE, (*Hiſt. d'Angleterre.*) *treaſurer of the county*; c'eſt celui qui eſt le gardien des fonds de la comté, *of the county-ſtock*. Il y a deux *tréſoriers* dans chaque comté, nommés aux ſeſſions de pâques, à la pluralité des ſuffrages des juges de paix; ils ſont annuels, doivent avoir dix livres ſterlings de revenus en terres, & rendre compte chaque année de leur régie, à leurs ſucceſſeurs, aux ſeſſions de pâques, ou au plus tard dix jours après.

Les fonds du comté dont cet officier

eſt le gardien, ſe levent annullement par une taxe de contribution ſur chaque paroiſſe; ce fond doit être employé à des uſages charitables, à ſoulager des ſoldats ou des matelots eſtropiés, comme auſſi des priſonniers qui ſont pour dettes dans les priſons du comté; il ſert encore à entretenir de pauvres maiſons de charité, & à payer les ſalaires des gouverneurs des maiſons de correction. Quelle eſt la charge de ces *tréſoriers*, la maniere de lever les fonds, & quel en doit être l'emploi, c'eſt ce qu'on trouvera détaillé dans les *ſtatuts XLIII.* d'Eliſabeth, *c. vij.* Jacques I. *c. iv*, *xj*, *& xij.* de Guillaume III. *c. xviij.* de la reine Anne, *c. xxxij.* de George I. *c. xxiij.* (*D. J.*)

TRESQUILLES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) eſpece de laine qui vient du levant; c'eſt la même qualité de laine que les laines ſurges & en ſuint.

TRESSAILLIR, v. n. (*Gram.*) éprouver une émotion ſubite & légere: on *treſſaillit* de peur & de joie; l'homme le plus intrépide qui regarde ſa fin d'un air tranquille, ne peut fixer long-tems ſon attention ſur cet objet, ſans *treſſaillir*; combien notre éducation eſt mauvaiſe de ce côté! pourquoi nous effrayer ſans ceſſe ſur un événement qui doit un jour avoir lieu? pourquoi nous ſurfaire à tout moment le prix d'une vie qu'il faut perdre? ne vaudroit-il pas mieux nous en entretenir avec mépris dès nos plus jeunes ans? nous *treſſaillons* de frayeur quand on nous montre la mort de près; on pourroit nous apprendre à *treſſaillir* de joie en la recevant; quels hommes que ceux qu'on auroit inſtruits à mourir avec joie!

TRESSANT, *à la monnoie*, lorſque l'eſſayeur général & l'eſſayeur particulier ne ſe rapportent point en faiſant leur eſſai d'une même eſpece, & qu'il y a quelque trente-deuxieme pour l'or, ou quelque vingt-quatrieme pour l'argent de différence entr'eux, on appelle cela *faire un treſſant.*

TRESSAUX, *terme de Pêche*, liens de bois tord, pour arrêter les naſſes ou naufſes. *Voyez* DUITS.

TRESSE, *en terme de Boutonnier*, eſt un tiſſu de ſoie ou de fil, d'or ou d'argent, de différente largeur, & fait au boiſſeau. *Voyez* BOISSEAU.

Voici la maniere dont ce tiſſu ſe travaille. On fait le nombre de pieces de même longueur & de même largeur qu'on a à faire; alors on devide ſes ſoies ſur la chignole, *voyez* CHIGNOLE, en les ſéparant par tas égaux de pluſieurs brins; on charge chacun de ces tas ſur pareil nombre de fuſeaux, où on ſe propoſe de faire une douzaine, deux douzaines, *&c.* de jartieres, par exemple, où on ne veut faire qu'une *treſſe*, ceinture de manchon, guide de chevaux, *&c.* dans le premier cas, le nombre des fuſeaux chargés comme on vient de le voir, n'eſt que la moitié de celui dont on ſe ſervira, l'autre moitié ſe chargeant à meſure d'autant de matiere en longueur qu'il en faut pour achever une jartiere; cette moitié ſe coupe de deſſus les autres fuſeaux; les deux bouts ſe nouent, enſuite on arrange tous les fuſeaux dans une S de fil-d'archal, en ſorte que les brins ſoient l'un ſur l'autre ſans confuſion, & partagés en deux parties égales; on paſſe, pour commencer la tête, une moitié de ces fuſeaux ſous le carton du boiſſeau, on fait jouer l'autre en faiſant des levées d'un en un, en allant de droit à gauche; ou de gauche à droit, en jettant le dernier de chaque côté au milieu des fuſeaux, levant celui d'après, ainſi du reſte, juſqu'à ce que la tête ſoit formée: alors on prend les autres fuſeaux, on les leve d'un en un pendant le premier tour ſeulement, & de deux en deux, ou de trois en trois pendant le ſecond & les autres. Ces levées faites d'un côté, à chaque tour on jette le dernier fuſeau entre ceux qui ſont levés, & ceux qui poſent ſur le boiſſeau, juſqu'au milieu des deux parties de fuſeaux; on met les levées à leur place, on en fait autant de l'autre côté, juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit fini. Dans le ſecond cas où on fait une *treſſe* ſans tête, on charge tous les fuſeaux de la même quantité de matiere, on les noue l'un avec l'autre, on les arrange ſur l'ſ, en ſorte que tous les nœuds entrent dedans, & on travaille comme dans les jartieres, au premier tour & aux autres, en laiſſant un peu d'intervalle entre

l'ſ & l'endroit d'où on commence le tiſſu, pour former ce qu'on appelle *un paine*. *Voyez* PAINE. Si l'on fait des boutonnieres à ces ſortes de *treſſes*, on met ſous le carton du boiſſeau la moitié des fuſeaux, & on fait avec l'autre un côté de la boutonniere : on reprend les fuſeaux du carton avec leſquels on fait l'autre côté, puis on les raſſemble tout au bas de la boutonniere, pour achever la *treſſe* pleine.

Les fuſeaux ſont en nombre impair, à cauſe de celui qui court toujours entre les levées : on ne fait guere de *treſſes* au-deſſous de treize fuſeaux, & on va en augmentant de trois, de quatre, ou de cinq, juſqu'à ſoixante & onze, qui eſt la *treſſe* la plus forte ; plus de fuſeaux ſeroient trop embarraſſans.

Les levées ſe font de deux en deux, ou de trois en trois, relativement au nombre de fuſeaux, & à la qualité qu'on veut donner à l'ouvrage.

TRESSE *de cheveux*, *terme de Perruquier*, tiſſu qui ſe fait des cheveux attachés par un bout ſur un long fil de ſoie ; cette *treſſe* ſe fait ſur un petit métier qui conſiſte en trois pieces ; ſavoir une table longue environ d'un pié & demi, & large de trois ou quatre pouces, & deux petits cylindres, ou colonnes d'un pouce de diamettre, & d'un pié de hauteur, poſtés aux deux bouts de la table. Ces cylindres ſont mobiles, afin de pouvoir dévider la *treſſe* ſur l'un, à meſure qu'elle s'avance, & allonger la ſoie qui eſt roulée ſur l'autre, lorſque l'eſpace qui eſt entre deux eſt tiſſu, c'eſt-à-dire lorſque les cheveux y ſont attachés avec une aiguille. Les *treſſes* de cheveux ſervent à faire des perruques, & des coins de cheveux pour hommes, des tours & des boucles pour femmes. (*D. J.*)

TRESSER *les cheveux*, (*terme de Perruquier.*) c'eſt les attacher par un bout ſur des fils ou ſoies, pour les mettre en état de ſervir à faire des perruques & autres ouvrages de cheveux.

TRESSOIR, ſ. m. *outil de Gainier*, c'eſt un petit fer plat, de la largeur d'un pouce, quarré par en-haut & un peu arrondi par en-bas ; au milieu de cet arrondiſſement, eſt une petite queue auſſi de fer, qui ſe met dans un petit manche de la longueur d'un pouce & gros à proportion ; le bout quarré de cet outil eſt garni de petites pointes faites en dents creuſées dans le fer, à la diſtance chacune d'environ une ligne : cet outil ſert aux gainiers pour marquer les diſtances où il faut placer les clous d'ornement.

TRESSURES, *ou* TRESTONS *montés ſur piquets*, ſorte de pêcherie en uſage dans le reſſort de l'amirauté de S. Malo.

Ceux qui font la pêche où les pêcheurs bouchoteurs ſe ſervent de lignes garnies de gros hameçons, pour prendre des chiens de mer, des morues, & autres eſpeces de gros poiſſons qui entrent dans la baie de S. Malo ; ils ſont montés ſur des piles ou des avançons ſéparés, comme font les pêcheurs de Dunkerque & autres ; le bout de la pile eſt garni d'une pierre ou d'une torque de paille, enfouée dans le ſable ou le vaſe, & tient l'air au-deſſus du fond ; quelques-uns les montent auſſi chacune ſur un petit piquet de *treſſons* ou *treſſures*, qui ſont proprement des rets de bas-parc montés ſur petits piquets ; mais les rets dont ces piquets ſont garnis, n'ont au plus que douze braſſes de longueur, parce que la mer que les pêcheurs diſent être trop courſiere, ou qui monte avec précipitation dans cette baie, emporteroit bientôt les rets avec les piquets, ſi une plus grande étendue lui faiſoit quelque réſiſtance ; les mailles de ces filets commencent d'approcher du calibre preſcrit par les ordonnances ; le défaut de ſoin des officiers qui les doivent ſurveiller, & des ſyndics ou gardes jurés qui n'y ſont point établis, ſont le cauſe que les filets de ces pêcheurs ne ſont pas préſentement dans la regle qui eſt ordonnée par les ordres de ſa majeſté.

TRETA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre. Strabon, *l. XIV. p.* 683. la place entre Booſura & le promontoire d'où l'on précipitoit ceux qui avoit profané l'autel d'Apollon. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. (*inſtrument d'Ouvrier.*) eſpece de chevalet de bois avec quatre piés, deux à chaque bout, qui ſert à différens uſages dans les arts & métiers. Les *tréteaux* des charpentiers, ſcieurs

de long, ſont fort élevés, afin que le ſcieur de deſſous ait de l'échappée pour retirer la ſcie lorſque le ſcieur de deſſus la pouſſe; il faut deux *tréteaux* quand ce ſont de longues pieces qu'on débite, & ſeulement un quand les pieces ſont courtes; mais alors il faut l'étançonner, & bander fortement la piece deſſus avec des cordes. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. pl. (*Charpent.*) ſortes de piés de bois aſſez hauts, ſur leſquels on poſe les pieces pour les ſcier. (*D. J.*)

TRÉTEAU, ſ. m. pl. *terme de ſcieur de bois*, ſorte de piés de bois d'une certaine hauteur, ſur leſquels les ſcieurs de bois poſent la piece qu'ils ont à ſcier.

TRETHIMIROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Kiovie, ſur le Boryſthène, à douze lieues de Kiovie; elle appartient aux Coſaques. (*D. J.*)

TRÉTOIRE, ſ. f. (*Vanerie.*) eſpece de tenaille de bois.

TRETUM, (*Géog. anc.*) 1°. promontoire de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* le marque ſur la côte du golfe de Numidie, entre Rufficada & Uzicath. Strabon, *l. XVII. p.* 830. qui nomme ce promontoire *Tritum*, dit qu'il étoit à ſix mille ſtades de celui de Métagonium. Le nom moderne eſt *Capo-Ferrato*, ſelon Caſtald, & *Bucramel*, ſelon Mercator.

2° *Tretum*, lieu du Peloponneſe, dans l'Argolide. Pauſanias, *l. II. c. xv.* dit que l'un des chemins qui conduit de Cléone à Argos, paſſe à *Tretum*, & que quoique étroit & ſerré dans les montagnes, il étoit néanmoins le plus facile pour les voitures. C'eſt dans ces montagnes que l'on montroit la caverne du lion Néméen; & de-là à la ville de Némée, il n'y avoit pas plus de quinze ſtades. (*D. J.*)

TREU, *ou* TRUAGE, (*Juriſprud.*) ancien terme qui paroît être un diminutif de *treuver* que l'on diſoit alors pour *trouver*: on payoit le droit de *treu* accoutumé au ſeigneur dans la juſtice duquel on avoit trouvé & abbatu une bête que le chaſſeur avoit fait lever dans une autre ſeigneurie; d'autres prétendent que *treu* & *truage* venoient de *tribu*, en latin *tributum*, & par corruption *tributagium*, & en effet le mot *treu* ou *truage* ſignifioit auſſi le *péage* ou *impôt* que le ſeigneur levoit ſur les marchandiſes qui paſſoient dans ſa ſeigneurie. Le *treu* du ſel étoit l'impôt qui ſe percevoit ſur le ſel. *Voyez* Bouteillier, Galland, Lamiere, du Cange, au mot *Trutanizare*. (*A*)

TREVA (*Géogr. anc.*) ville que Ptolomée, *l. II. c. xj.* marque dans le climat le plus ſeptentrional de la Germanie. Cluvier penſe que c'eſt Lubec. *Treva* eſt auſſi le nom d'une ville d'Italie, dans la Flaminie, ſur les bords du fleuve Clitumnus. (*D. J.*)

TREVE, ſ. f. (*Droit polit.*) la *treve* eſt une convention, par laquelle on s'engage à ſuſpendre pour quelque tems les actes d'hoſtilité, ſans que pour cela la guerre finiſſe, car alors l'état de guerre ſubſiſte toujours.

La *treve* n'eſt donc point une paix, puiſque la guerre ſubſiſte; mais ſi l'on eſt convenu, par exemple, de certaines contributions pendant la guerre, comme on n'accorde ces contributions que pour ſe racheter des actes d'hoſtilité, elles doivent ceſſer pendant la *treve*, puiſqu'alors ces actes ne ſont pas permis; & au contraire, ſi l'on a parlé de quelque choſe, comme devant avoir lieu en tems de paix, l'intervalle de la *treve* ne ſera point compris là-dedans.

Toute *treve* laiſſant ſubſiſter l'état de guerre, c'eſt encore une conſéquence, qu'après le terme expiré, il n'eſt pas beſoin d'une nouvelle déclaration de guerre; la raiſon en eſt, que ce n'eſt pas une nouvelle guerre que l'on commence, c'eſt la même que l'on continue.

Ce principe, que la guerre que l'on recommence après une *treve*, n'eſt pas une nouvelle guerre, peut s'appliquer à divers autres cas. Dans un traité de paix conclu entre l'évêque & prince de Trente, & les Vénitiens, il avoit été convenu que chacun ſeroit remis en poſſeſſion de ce qu'il poſſédoit avant la précédente & derniere guerre.

Au commemcement de cette guerre, l'évêque avoit pris un château des Vénitiens, que ceux-ci reprirent depuis; l'évêque refuſoit de le céder, ſous prétexte qu'il avoit été repris après pluſieurs

treves, qui s'étoient faites pendant le cours de cette guerre; la queſtion devoit ſe décider évidemment en faveur des Vénitiens.

On peut faire des *treves* de pluſieurs ſortes.

1°. Quelquefois pendant la *treve*, les armées ne laiſſent pas de demeurer ſur pié avec tout l'appareil de la guerre, & ces ſortes de *treves* ſont ordinairement de courte durée.

2°. Il y a une *treve générale* pour tous les pays de l'un & de l'autre peuple, & une *treve particuliere* reſtreinte à certains lieux, comme par exemple, ſur mer, & non pas ſur terre, *&c.*

3°. Enfin, il y a une *treve abſolue*, indéterminée & générale, & une *treve limitée* & déterminée à certaines choſes; par exemple, pour enterrer les morts, ou bien ſi une ville a obtenu une *treve* ſeulement pour être à l'abri de certaines attaques, ou par rapport à certains actes d'hoſtilité, comme pour le ravage de la campagne.

Il faut remarquer encore qu'à proprement parler, une *treve* ne ſe fait que par une convention expreſſe, & qu'il eſt très-difficile d'établir une *treve* ſur le fondement d'une convention tacite, à moins que les faits ne ſoient tels en eux-mêmes & dans leurs circonſtances, qu'ils ne puiſſent être rapportés à un autre principe, qu'à un deſſein bien ſincere de ſuſpendre pour un tems les actes d'hoſtilité.

Ainſi, de cela ſeul qu'on s'eſt abſtenu pour quelque tems d'exercer des actes d'hoſtilité, l'ennemi auroit tort d'en conclure que l'on conſent à une *treve*.

La nature de la *treve* fait aſſez connoître quels en ſont les effets.

1°. En général, ſi la *treve* eſt générale & abſolue, tout acte d'hoſtilité doit ceſſer, tant à l'égard des perſonnes, qu'à l'égard des choſes; mais cela n'empêche pas que l'on ne puiſſe pendant la *treve*, lever de nouvelles troupes, faire des magaſins, réparer des fortifications, *&c.* à moins qu'il n'y ait quelque convention formelle au contraire; car ces ſortes d'actes ne ſont pas en eux-mêmes des actes d'hoſtilité, mais des précautions défenſives, & que l'on peut prendre, même en pleine paix.

Ce ſeroit auſſi une choſe contraire à la *treve*, que de s'emparer d'une place occupée par l'ennemi, en corrompant la garniſon; il eſt bien évident que l'on ne peut pas non plus innocemment s'emparer pendant la *treve*, des lieux que l'ennemi a abandonnés, mais qui lui appartiennent, ſoit qu'il ait ceſſé de les garder avant la *treve*, ſoit après.

3° Par conſéquent, il faut rendre les choſes appartenantes à l'ennemi, qui pendant la *treve* ſont par quelque haſard tombées entre nos mains, encore même qu'elles nous euſſent appartenu auparavant

4°. Pendant la *treve*, il eſt permis d'aller & de venir de part & d'autre, mais ſans aucun train, ni aucun appareil, d'où il puiſſe y avoir quelque choſe à craindre.

A cette occaſion, on demande ſi ceux qui par quelque accident imprévû & inſurmontable, ſe trouvent malheuſement ſur les terres de l'ennemi après la *treve* expirée, peuvent être retenus priſonniers, ou ſi l'on doit leur accorder la liberté de ſe retirer: Grotius & Puffendorf après lui, décident que l'on peut à la rigueur du droit, les tenir priſonniers de guerre; mais, ajoute Grotius, il eſt ſans doute plus humain & plus généreux de ſe relâcher d'un tel droit; pour moi, il me ſemble que c'eſt une ſuite du traité de *treve*, que l'on laiſſe aller ces gens-là en liberté; car puiſqu'en vertu de la *treve*, on étoit obligé de laiſſer aller & venir en liberté pendant tous le tems de la *treve*, on doit auſſi leur accorder la même permiſſion après la *treve*, même s'il paroît manifeſtement qu'une force majeure, ou un cas imprévû les a empêché d'en profiter durant l'eſpace reglé; autrement, comme ces ſortes d'accidens peuvent arriver tous les jours, une telle permiſſion deviendroit ſouvent un piege pour faire tomber bien des gens entre les mains de l'ennemi: tels ſont les principaux effets d'une *treve* abſolue & générale.

Pour ce qui eſt d'une *treve particuliere* ou déterminé à certaines choſes, ſes effets ſon proportionnés à la convention, & limités par la nature de l'accord.

1° Ainſi, ſi l'on a accordé une *treve*

ſeulement pour enterrer les morts, on n'eſt pas pour cela en droit d'entreprendre tranquillement quelque choſe de nouveau, qui apporte quelque changement à l'état des choſes: on ne peut, par exemple, pendant ce tems-là, ſe retirer dans un port plus sûr, ni ſe retrancher, *&c.* car premiérement, celui qui a accordé une courte *treve* pour enterrer les morts, ne l'a accordée que pour cela, & il n'y a nulle raiſon de l'étendre au-delà du cas dont on eſt convenu; d'où il s'enſuit, que ſi celui à qui on l'a accordée, vouloit en profiter pour ſe retrancher, par exemple, ou pour quelqu'autre choſe, l'autre ſeroit en droit de l'empêcher par la voie des armes: le premier ne ſauroit s'en plaindre, car on ne ſauroit prétendre raiſonnablement qu'une *treve* conclue pour enterrer les morts & reſtrainte à ce ſeul acte, donne droit d'entreprendre & de faire tranquillement quelqu'autre choſe; tout ce à quoi elle oblige celui qui l'a accordée, c'eſt à ne point s'opoſer par la force à l'enterrement des morts, il n'eſt tenu à rien de plus; cependant Puffendorf eſt dans un ſentiment contraire.

C'eſt en conſéquence des mêmes principes, que l'on ſuppoſe que par la *treve*, on ait ſeulement mis les perſonnes à couvert des actes d'hoſtilité, & non pas les choſes; en ce cas-là, ſi pour défendre ſes biens on fait du mal aux perſonnes, on n'agit point contre l'engagement de la *treve*, car par cela même qu'on a accordé de part & d'autre une sûreté pour les perſonnes, on s'eſt auſſi réſervé le droit de défendre ſes biens du dégât ou du pillage; ainſi la sûreté des perſonnes n'eſt point générale, mais ſeulement pour ceux qui vont & viennent ſans deſſein de rien prendre à l'ennemi, avec qui on a fait cette *treve* limitée.

Toute *treve* oblige les parties contractantes, du moment que l'accord eſt fait & conclu; mais à l'égard des ſujets de part & d'autre, ils ne ſont dans quelque obligation à cet égard, que quand la *treve* leur a été ſolemnellement notifiée. Il ſuit de-là, que ſi avant cette notification, les ſujets commettent quelque acte d'hoſtilité, ou font quelque choſe contre la *treve*, ils ne ſeront ſujets à aucune punition; cependant les puiſſances qui auront conclu la *treve*, doivent dédommager ceux qui auront ſouffert, & rétablir les choſes dans le premier état, autant que faire ſe pourra.

Enfin, ſi la *treve* vient à être violée d'un côté, il eſt certainement libre à l'autre des parties de reprendre les armes, & de recommencer la guerre ſans aucune déclaration préalable; que ſi l'on eſt convenu d'une peine payable par celui qui violeroit la *treve*, ſi celui-ci offre la peine, ou s'il l'avoit ſubie, l'autre n'eſt point en droit de recommencer les actes d'hoſtilité avant le terme expiré; bien entendu qu'outre la peine ſtipulée, la partie léſée eſt en droit de demander un dédommagement de ce qu'elle a ſouffert par l'infraction de la *treve*; mais il faut bien remarquer que les actions des particuliers ne rompent point la *treve*, à moins que le ſouverain n'y ait quelque part, ou par un ordre donné, ou par une approbation; & le ſouverain eſt cenſé approuver ce qui a été fait, s'il ne veut ni punir, ni livrer le coupable, ou s'il refuſe de rendre les choſes priſes pendant la ſuſpenſion d'armes. *Principes du Droit politique, tom II.* (*D. J.*)

TREVE, (*Juriſprud.*) ce terme a dans cette matiere différentes ſignifications.

Treve, du latin *trivium*, ſignifie dans les anciens titres un *carrefour* où aboutiſſens trois chemins.

Treve, en quelques pays, comme en Bretagne, ſignifie une *égliſe* qui eſt ſuccurſale d'une paroiſſe.

Treve eſt pris quelquefois pour ſauvegarde, liberté, franchiſe; il en eſt parlé en ce ſens pour ceux qui alloient à certaines foires; les débiteurs avoient huit jours *de treve* avant la fête & huit jours après. *Voyez* le *Gloſſ.* de Ducange au mot *trevia immunitas.*

Treve briſée ou *enfreinte*, c'étoit lorſque l'une des parties faiſoit quelque hoſtilité au préjudice de la *treve*. *Voyez* le *Gloſſ.* de Ducange au mot *treuga, treugarum infractio.* (*A*)

TREVE DE DIEU *ou* TREVE DU SEIGNEUR, *treva*, * *trenca* ſeu *treuga Do-*

mini, étoit une ſuſpenſion d'armes qui avoit lieu autrefois pendant un certain tems par rapport aux guerres privées.

C'étoit anciennement un abus invétéré chez les peuples du Nord, de venger les homicides & les injures par la voie des armes.

La famille de l'homicidé en demandoit raiſon aux parens de celui qui avoit commis le crime; & ſi l'on ne pouvoit parvenir à un accommodément, les deux familles entroient en guerre l'une contre l'autre.

Cette coutume barbare fut apportée dans les Gaules par les Francs, lorſqu'ils en firent la conquête; nos rois ne purent pendant long-tems arrêter les déſordres de ces guerres privées qui ſe faiſoient ſans leur permiſſion.

Cette licence dura pendant tout le cours de la premiere & de la ſeconde race, & même encore ſous les premiers rois de la troiſieme; on peut voir ſur ces premiers tems Grégoire de Tours, Frédégaire Warnefrid, de Thou.

Cependant en attendant que l'on pût entiérement remédier au mal, on chercha quelques moyens pour l'adoucir.

Le premier fut que l'homicide ou ſa famille paieroit au roi une ſomme pour acheter la paix, ce qui s'appelloit *fredur*; ils payoient auſſi aux parens du mort une ſomme qui, ſelon quelques-uns, s'appelloit *faidum* ou *faidam*; d'autres prétendent que *faida* ſignifioit une *inimitié capitale*.

Le ſecond moyen étoit que les parens du meurtrier pouvoient affirmer & jurer ſolemnellement qu'ils n'étoient directement ni indirectement complices de ſon crime.

Le troiſieme moyen étoit de renoncer à la parenté & de l'abjurer.

Charlemagne fut le premier qui fit une loi générale contre les guerres privées; il ordonna que le coupable paieroit promptement l'amende ou compoſition, & que les parents du défunt ne pourroient refuſer la paix à celui qui la demanderoit.

Cette loi n'étant pas aſſez rigoureuſe, ne fit point ceſſer l'abus, d'autant même que l'autorité royale fut comme eclipſée ſous les derniers rois de la ſeconde race & ſous les premiers rois de la troiſieme, les ſeigneurs, tant eccléſiaſtiques que temporels, s'étant arrogé le droit de faire la guerre; de ſorte que ce qui n'étoit juſques-là que des crimes de quelques particuliers qui étoient tolérés, devint en quelque maniere un droit public.

Les évêques défendirent, ſous des peines canoniques, que l'on n'uſât d'aucune violence pendant un certain tems, afin que l'on pût vaquer au ſervice divin; cette ſuſpenſion d'hoſtilité fut ce que l'on appella la *treve de Dieu*, nom commun dans les conciles depuis le onzieme ſiecle.

Le premier réglement fut fait dans un ſynode tenu au dioceſe d'Elne en Rouſſillon le 16 Mai 1027, rapporté dans les conciles du pere Labbe. Ce réglement portoit que dans tout le comté de Rouſſillon perſonne n'attaqueroit ſon ennemi depuis l'heure de none du ſamedi, juſqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable; que perſonne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant ſans armes, ni un homme allant à l'égliſe ou qui en revenoit, ou qui marchoit avec des femmes; que perſonne n'attaqueroit une égliſe ni les maiſons d'alentour, à trente pas, le tout ſous peine d'excommunication, laquelle au bout de trois mois ſeroit convertie en anathême.

Au concile de Bourges tenu en 1031, Jourdain de Limoge prêcha contre les pillages & les violences; il invita tous les ſeigneurs à ſe trouver au concile le lendemain & le troiſieme jour, pour y traiter de la paix; il les exhorta de la garder en venant au concile pendant le ſéjour, & après le retour ſept jours durant, ce qui n'étoit encore autre choſe que ce qu'on appelloit la *treve de Dieu*, & non paix proprement dite, la paix étant faite pour avoir lieu à perpétuité, quoique ſouvent elle dure peu de tems.

Cette *treve* étoit regardée comme une choſe ſi eſſentielle, que pour y engager tout le monde, le diacre qui avoit lu l'évangile lut une excommunication contre les chevaliers du dioceſe de Limoges qui refuſoient de promettre à leur évêque par

ſerment

ſerment la paix & la juſtice comme il l'exigeoit : cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles, & même les évêques jetterent à terre les cierges qu'ils tenoient allumés & les éteignirent ; le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent ainſi : « Dieu éteigne » la joie de ceux qui ne veulent pas rece- » voir la paix & la juſtice. »

Sigebert rapporte ſous l'an 1032, qu'un évêque d'Aquitaine, dont on ignore le nom, publia qu'il avoit reçu du ciel un écrit apporté par un ange, dans lequel il étoit ordonné à chacun de faire la paix en terre pour appaiſer la colere de Dieu qui avoit affligé la France de maladies extraordinaires & d'une ſtérilité générale, ce qui donna lieu à pluſieurs conciles nationaux & provinciaux de défendre à toutes perſonnes de s'armer en guerre privée pour venger la mort de leurs parens, ce que les évêques de France preſcrivirent chacun aux fideles de leur dioceſe.

Mais cette paix générale ne dura qu'environ ſept ans, & les guerres privées ayant recommencé, on tint en 1041 divers conciles en France au ſujet de la paix qui y étoit deſirée depuis ſi long-tems, & la crainte & l'amour de Dieu firent conclure entre tous les ſeigneurs une *treve* générale, qui fut acceptée d'abord par ceux d'Aquitaine, & enſuite peu-à-peu par toute la France.

Cette *treve* duroit depuis les vêpres de la quatrieme férie, juſqu'au matin de la ſeconde, c'eſt-à-dire depuis le mercredi au ſoir d'une ſemaine juſqu'au lundi matin, ce qui faiſoit un intervalle de tems dans chaque ſemaine d'environ quatre jours entiers, pendant lequel toutes vengeances & toutes hoſtilités ceſſoient.

On crut alors que Dieu s'étoit déclaré pour l'obſervation de cette *treve*, & qu'il avoit fait un grand nombre de punitions exemplaires ſur ceux qui l'avoient violée.

C'eſt ainſi que les Neuſtriens ayant été frappés de la maladie des ardens, qui étoit un feu qui leur dévoroit les entrailles, ce fléau fut attribué à ce qu'ils n'avoient pas d'abord voulu recevoir la *treve de Dieu* ; mais bientôt après ils la reçurent, ce qui arriva principalement du tems de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie.

En effet, Edouard-le-Confeſſeur, roi d'Angleterre, qui déſigna Guillaume-le-Conquérant pour ſon ſucceſſeur, reçut dans ſes états en l'année 1042 *la treve de Dieu*, avec cette addition, que cette paix ou *treve* auroit lieu pendant l'avent & juſqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâques ; depuis l'Aſcenſion juſqu'à l'octave de la Pentecôte, pendant les quatre-tems, tous les ſamedis depuis neuf heures juſqu'au lundi ſuivant, la veille des fêtes de la Vierge, de ſaint Michel, de ſaint Jean-Baptiſte, de tous les apôtres & de tous les ſaints dont la ſolemnité étoit annoncée à l'égliſe, de la Touſſaint, le jour de la dédicace des égliſes, & le jour de la fête du patron des paroiſſes, *&c.*

Le réglement des rois Edouard & Guillaume II. ſur la paix ou *treve de Dieu*, fut depuis confirmé dans un concile tenu à Lillebonne l'an 1080.

Pluſieurs grands ſeigneurs adopterent auſſi la *treve de Dieu*, tels que Raimond Berenger, comte de Barcelone en 1066, & Henri, évêque de Liege, en 1071.

Ce que les évêques avoient ordonné à ce ſujet à leurs diocéſains, fut confirmé par Urbain II. au concile de Clermont en 1095.

Il y eut nombre d'autres conciles qui confirmerent la *treve de Dieu* ; outre le ſynode d'Elne en 1027, & le concile de Bourges en 1031, dont on a déja parlé, on en fit auſſi mention dans les conciles de Narbonne en 1054, d'Elne en 1065, de Troye en 1193, de Rouen en 1096, de Northauſen en 1105, de Reims en 1119 & 1136, de Rome dans la même année, de Latran en 1139, au troiſieme concile de Latran en 1179, de Montpellier en 1195, & pluſieurs autres.

On voit auſſi par le chapitre premier du titre *de treuga & pace* aux décrétales, qui eſt tiré du concile de Latran de l'an 1179, ſous Alexandre III. que la *treve de Dieu*, avec une partie des augmentations qu'Edouard-le-Confeſſeur y avoit faites, devint une regle générale & un droit commun dans tous les états chrétiens.

Cependant Yves de Chartres dit que cette *treve* étoit moins fondée ſur une loi du ſouverain que ſur un accord des peuples, confirmé par l'autorité des évêques & des égliſes.

On faiſoit jurer l'obſervation de cette *treve* aux gens de guerre, aux bourgeois, & aux gens de la campagne, depuis l'âge de quatorze ans & au-deſſus; le concile de Clermont marque même que c'étoit dès douze ans.

Ce ſerment fut la cauſe pour laquelle Gérard, évêque de Cambray, s'oppoſa ſi fortement à l'établiſſement de la *treve de Dieu*; il craignoit qu'un chacun ne tombât dans le cas du parjure, comme l'événement ne le juſtifia que trop.

La peine de ceux qui enfreignoient la *treve de Dieu* étoit l'excommunication, & en outre une amende, & même quelquefois une plus grande peine.

Cependant les *treves* étoient mal obſervées, & les guerres privées recommençoient toujours.

Pour en arrêter le cours, Philippe-Auguſte fit une ordonnance, par laquelle il établit une autre eſpece de *treve* appellée *la quarantaine le roi*; il ordonna que depuis le meurtre ou l'injure, juſqu'à quarante jours accomplis, il y auroit de plein-droit une *treve* de par le roi, dans laquelle les parens des deux parties ſeroient compris; que cependant le meurtrier ou l'aggreſſeur ſeroit arrêté & puni; que ſi dans les quarante jours marqués quelqu'un des parens étoit tué, l'auteur de ce crime ſeroit réputé traître & puni de mort.

Cette *treve* eut plus de ſuccès que les précédentes; elle fut confirmée par ſaint Louis en 1245, par Philippe III. en 1257, par Philippe-le-Bel en 1296, 1303, & 1314, par Philippe-le-Long en 1319, & par le roi Jean en 1353, lequel en preſcrivant l'obſervation ponctuelle de la quarantaine le roi, ſous peine d'être pourſuivi extraordinairement, mit preſque fin à cet abus invétéré des guerres privées. *Voyez* le *Gloſſaire* de Ducange & celui de Lauriere, le *Recueil des ordonnances* de la troiſieme race, & les *mots* ASSUREMENT, GUERRE PRIVÉE, PAIX, QUARANTAINE LE ROI, SAUVE-GARDE. (*A*)

TREVE ENFREINTE *ou* BRISÉE, c'étoit la même choſe. *Voyez* ci-devant TREVE BRISÉE. (*A*)

TREVE PÊCHERESSE, eſt la faculté qu'une puiſſance ſouveraine accorde aux pêcheurs de quelque autre nation, de pêcher en toute liberté dans les mers de ſa domination, nonobſtant la guerre qui ſubſiſte entre les deux nations.

Les puiſſances voiſines qui ont pour limites des mers qui leur ſont communes, ayant un égal intérêt de favoriſer la pêche de leurs ſujets reſpectifs en quelque tems que ce ſoit, rien ne ſeroit plus naturel que de convenir entr'elles de cette liberté de la pêche, au moins pour le poiſſon qui ſe mange frais, laquelle ne peut être faite que jour par jour. On devroit déroger en cette partie au droit de la guerre, ſuivant lequel les pêcheurs ſont de bonne priſe comme les autres navigateurs.

Auſſi ces ſortes de traités étoient-ils anciennement d'une pratique aſſez commune: c'eſt ce qu'on appelloit *treve pêcheresse*.

De la part de la France, l'amiral étoit autoriſé à les conclure: c'étoit une des prérogatives de ſa charge; il en eſt fait mention dans les ordonnances du mois de Février 1543 & Mars 1584. L'amiral avoit le droit d'accorder en tems de guerre de telles *treves* pour la pêche du hareng & autres poiſſons aux ennemis & à leurs ſujets, pourvu que les ennemis la vouluſſent accorder de même aux ſujets du roi; & ſi la *treve* ne ſe pouvoit accorder de part & d'autre, l'amiral pouvoit donner aux ſujets des ennemis des ſauf-conduits pour la pêche, ſous telles & ſemblables cautions, charges & précis que les ennemis les accordoient aux ſujets du roi. L'amiral pouvoit en tems de guerre armer des navires pour conduire en ſûreté les ſujets du roi & autres marchands alliés & amis de la France.

Cet ordre a ſubſiſté juſqu'en 1669, que la charge d'amiral qui avoit été ſupprimée en 1626, fut rétablie. Depuis ce tems il n'a plus été fait aucun traité, ſoit pour la liberté de la pêche ou autre cau-

ſe, qu'au nom du roi ; de même auſſi les eſcortes pour la liberté de la pêche n'ont été données que par ordre du roi. Le droit dont jouiſſoit l'amiral par rapport à ces deux objets n'ayant point été rappellé lors du rétabliſſement de cette charge, & ayant même été révoqué implicitement, tant par le dernier article du réglement du 12 Novembre 1669, que par l'ordonnance de la marine *tit.* de la liberté de la pêche, *art.* 14.

Au reſte ces *treves pêchereſſes* n'ont preſque plus été pratiquées, même pour la pêche journaliere du poiſſon frais, depuis la fin du dernier ſiecle, par l'infidélité de nos ennemis qui enlevoient continuellement nos pêcheurs, tandis que les leurs faiſoient leurs pêches en toute ſûreté. *Voyez* l'ordonnance de la marine, *liv. V. tit.* 7, & le commentaire de M. Valin. (*A*)

TREVE DU SEIGNEUR, *voyez ci-devant* TREVE DE DIEU.

TREVE ET PAIX, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna vers l'an 1010, à un décret porté contre les violences qui ſe commettoient alors publiquement de particulier à particulier. Les loix étoient alors ſi peu reſpectées, & les magiſtrats ſi foibles, que chaque citoyen prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à ſoi-même par la voie des armes, ſans épargner le fer ni le feu contre les maiſons, les terres & les perſonnes mêmes de ſes ennemis. Pour remédier à ces déſordres, les évêques & les barons, premiérement en France, puis dans les autres royaumes, firent un décret par lequel on mettoit abſolument à couvert de ces violences les égliſes, les clercs ou eccléſiaſtiques ſéculiers, les religieux & leurs monaſteres, les femmes, les marchands, les laboureurs & les moulins ; ce qu'on comprit ſous le nom de *paix*. A l'égard de toutes autres perſonnes, on défendit d'agir offenſivement depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi matin, par le reſpect particulier, diſoit-on, qu'on devoit à ces jours que Jeſus-Chriſt à conſacrés par les derniers myſteres de ſa vie, & c'eſt ce qu'on appella *treve*. On déclara excommuniés les violateurs de l'un ou l'autre de ces décrets, & l'on arrêta enſuite qu'ils ſeroient bannis ou punis de mort, ſelon la qualité des violences qu'ils auroient commiſes. Divers conciles approuverent ces réſolutions, & entr'autres celui de Clermont en Auvergne tenu en 1095, qui aux quatre jours de la ſemaine affectés à la *treve*, ajouta tout le tems de l'avent juſqu'après l'octave de l'épiphanie, celui qui eſt compris entre la ſeptuagéſime & l'octave de pâques, & celui qui commence aux rogations & finit à l'octave de la pentecôte ; ce qui joint aux autres jours preſcrits pour la *treve* dans les autres ſaiſons, faiſoit plus de la moitié de l'année. Il eſt étonnant que les évêques qui avoient intimidé les peuples par le motif de la religion pour les engager à ſuſpendre leur vengeance pendant la moitié de chaque ſemaine & des intervalles aſſez conſidérables de l'année, ne puſſent en obtenir la même choſe ni pour la ſemaine, ni pour l'année entiere, & il ne l'eſt pas moins que les peuples cruſſent tolérée & même permiſe à certains jours une vengeance qu'ils n'oſoient prendre dans d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'uſage de ces petites guerres qui déſoloient toutes les provinces du royaume, dura juſqu'au tems de Philippe-le-Bel. *Voyez* TREVE DE DIEU.

TREVENTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *l. III. c. xij.* place dans la quatrieme région. Leur ville eſt nommée *Tereventum* par Frontin, *p.* 89, qui lui donne le titre de *colonie*. C'eſt aujourd'hui *Trivento*, ſur le Trigno, dans le comté de Moliſſe. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en-deçà du Rhin, capitale de l'archevêché & électorat du même nom, au bord de la Moſelle, qu'on y paſſe ſur un pont, à dix lieues d'Allemagne au nord-eſt de Luxembourg, à treize au nord-eſt de Metz, & à dix-ſept au ſud de Mayence.

Quoiqu'elle ne ſoit plus ſi fameuſe que lorſque cinq des principales villes ſituées ſur le Rhin lui étoient ſoumiſes, elle tient pourtant encore ſon rang parmi les villes peuplées, à quoi la fertilité de ſon terroir, ſon vignoble & la Meuſe qui y paſſe, contribuent beaucoup. Sa ſituation eſt au bord de la Moſelle entre deux

montagnes, & la petite riviere *Olebia*, en allemand *Weberbach*, paſſe au milieu de la ville. On y compte un grand nombre d'égliſes & pluſieurs maiſons religieuſes. *Long.* 24. 15. *latit.* 49. 47.

Treves fut connue anciennement ſous le nom de *Trevirorum civitas*, ou *Treviri*, du nom des peuples qui l'habitent. Après qu'Auguſte l'eut érigée en métropole de la ſeconde Belgique, elle prit en ſon honneur le nom d'*Auguſta Trevirorum*. Tacite fait beaucoup mention de cette ville. Ammien Marcellin l'appelle une *ſeconde Rome*, à cauſe de ſon autorité, de ſon pouvoir, de la magnificence de ſes bâtimens à la romaine, & pour avoir été la plus grande ville en-deçà des Alpes. Quelques empereurs romains & enſuite quelques rois de France, y ont fait pluſieurs fois leur ſéjour. On y voit encore des reſtes d'antiquité, entr'autres des piliers & des colonnes de ſon pont ſur la Moſelle, des veſtiges d'anciennes tours & d'un amphithéatre; mais les Huns, les Francs & les Normands ont détruit par leurs ravages ſes autres monumens antiques.

On prétend que Salvien, prêtre de Marſeille au cinquieme ſiecle, étoit originaire de *Treves*; ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'il mourut à Marſeille dans un âge fort avancé. Il nous reſte de lui deux traités qui ſont écrits d'un ſtyle aſſez orné, l'un ſur la providence de Dieu, & l'autre contre l'avarice. Les meilleures éditions des ouvrages de Salvien ont été données par M. Baluze à Paris, & par Conrad Ritterhuſius à Nuremberg, en deux volumes *in*-8°.

Druſille (Julie), fille de Germanicus & d'Agrippine, naquit à *Treves*, & dégénera de l'exemple de ſes pere & mere; car ſa vie fut très-ſcandaleuſe. Elle épouſa Lucius Caſſius; mais Caligula ſon frere l'enleva à ce mari, & vécut inceſtueuſement avec elle comme avec ſa femme légitime. Il l'aimoit déjà follement n'ayant pas encore la robe virile; & quand elle fut morte l'an 791 de Rome, il fit des extravagances impies pour honorer ſa mémoire. Il donna à ce ſujet des décrets ſemblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguſte, indépendamment de ſon décret public qui déclaroit Druſille au nombre des immortels.

On la mit en ſtatue d'or dans le ſénat: on lui éleva une autre ſtatue dans le forum pareille à celle de Vénus, & ſous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette déeſſe. On lui dédia un temple particulier: on ordonna que les hommes & les femmes lui conſacreroient des images, que les femmes jureroient par ſon nom quand elles atteſteroient quelque fait, & que ſon jour natal ſeroit deſtiné à des jeux tels que ceux de Cybele. Elle fut appellée la *Panthéa*, c'eſt-à-dire, la *toute-divine*, & on lui rendit les honneurs divins dans tout l'empire. Caligula, dans les choſes même de la derniere importance, ne juroit jamais ni au ſénat ni à l'armée, que par la divinité de Druſille. Livius Geminus, non content de déclarer qu'il l'avoit vue monter au ciel & converſer avec les dieux, fit des imprécations contre lui-même & contre ſes propres enfans, ſi ce qu'il diſoit n'étoit pas véritable. Cette baſſe flatterie lui valut une groſſe fortune; les Romains ſe trouverent alors fort embarraſſés; car s'ils paroiſſoient triſtes, on les accuſoit de méconnoître la divinité de Druſille; s'ils paroiſſoient gais, on les accuſoit de ne pas regretter ſa mort. Enfin c'étoit un crime de pleurer Druſille, parce qu'elle étoit déeſſe, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit la ſœur de Caligula. *Voyez* à ce ſujet Dion, Suétone & Séneque. (*D. J.*)

TREVES, *archevêché de*, (*Géog. mod.*) l'archevêché de *Treves* eſt un des électorats de l'empire. Il eſt borné par celui de Cologne au ſeptentrion, par la Wetteravie à l'orient, par le palatinat du Rhin & par la Lorraine au midi, par le Luxembourg à l'occident.

Pepin, Charlemagne & Louis le débonnaire ayant enrichi conſidérablement l'égliſe de *Treves*, ſes archevêques commencerent ſous le regne d'Othon II. vers l'an 976, à ſe gouverner en princes ſouverains; & vers ce tems-là les chanoines las de vivre réguliérement & en commun, partagerent les biens du chapitre en pré-

bendes, & vécurent dans des maiſons ſéparées. Ludolphe de Saxe fut le premier électeur de *Treves*, ſuivant l'opinion de ceux qui attribuent l'inſtitution du college électoral à Othon III. Les ſucceſſeurs de Ludolphe aggrandirent inſenſiblement leur domaine par des acquiſitions, des échanges, des donations, & des ceſſions que d'autres princes leur firent.

Le pays de l'archevêché de *Treves* eſt fertile, ſur-tout en vins; la Moſelle le coupe en partie ſeptentrionale & en partie méridionale; la premiere eſt beaucoup plus agréable & mieux peuplée que la ſeconde, qui ne contient preſque que des bois. Cet état eſt compoſé de vingt-cinq bailliages, dont celui de *Treves* capitale, fait le principal.

Les empereurs de la maiſon de Saxe ſoumirent la ville de *Treves* aux archevêques, & les empereurs de la maiſon de Franconie l'affranchirent de la domination de ces prélats qui s'y oppoſerent, & ne laiſſerent pas de reprendre quelquefois leur autorité, ſelon que les diverſes factions de la ville leur étoient favorables. Enfin l'empereur Rodolphe dévoué à l'électeur Jacques d'Elz, déclara en 1580 la ville de *Treves* déchue de ſes prétentions; & depuis ce tems-là les électeurs en ont toujours été les maitres.

L'électeur de *Treves*, comme archevêque, a pour ſuffragans les évêques de Metz, de Toul & de Verdun, & comme électeur, il prend la qualité d'archi-chancelier de l'empire pour les Gaules, mais cette dignité n'eſt qu'un titre imaginaire inventé par les Allemands pour marquer la prétendue dépendance du royaume d'Arles à l'égard de l'empire.

L'électeur de *Treves* donne le premier ſon ſuffrage à l'élection de l'empereur. Il a ſéance vis-à-vis de lui dans les aſſemblées, & il alterne pour la ſeconde place avec l'électeur de Cologne dans le college électoral. Il jouit de pluſieurs privileges; il peut réunir à ſon domaine les fiefs impériaux ſitués dans ſes états, faute d'hommage rendu dans le tems porté par les conſtitutions impériales. Il peut uſer du même droit que l'empereur & l'empire à l'égard des fiefs qui relevent de lui, & qui ſe trouvent vacans faute d'hoirs mâles, à moins que les héritiers ne produiſent un privilege qui déroge à ce droit; il met au ban ceux qu'il a excommuniés, s'ils ne ſe réconcilient dans l'année; & cette proſcription a autant de force que ſi elle étoit faite par les électeurs de l'empire; il a dans la ville de *Treves* la garde-noble de tous les mineurs; on peut cependant appeller de ſa juſtice à la chambre impériale, parce que l'électeur Charles Gaſpar de la Leyen ne fit pas confirmer par l'empereur le droit qu'ont les électeurs d'empêcher qu'on ne puiſſe appeller de leur juſtice.

On peut lire ſur tout ce qui concerne l'archevêché de *Treves*, un ouvrage imprimé à Augsbourg, & intitulé, *hiſtoria trevirenſis diplomatica & pragmatica. Auguſt.* 1745. *in-fol.* trois vol. (*D. J.*)

TREVES, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans l'Anjou. Il s'y tient quatre foires par an. (*D. J.*)

TREVI, (*Géog. mod.*) nom commun à deux anciennes villes d'Italie. La premiere appellée en latin *Treba* eſt dans la campagne de Rome, près de la ſource du Teverone. C'étoit autrefois une ville, mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village, & ſon évêché a été uni à celui d'Anagni.

La ſeconde *Trevi* eſt un bourg dans l'état de l'égliſe, au duché de Spolete, près de Clytumno, environ à cinq milles de Fuligno. Elle étoit épiſcopale dans le v. ſiecle. On croit que c'eſt la *Trebia* des anciens. (*D. J.*)

TREVICO, (*Géog. mod.*) petite ville au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché établi dès le dixieme ſiecle, & qui eſt ſuffragant de Benevent. (*D. J.*)

TREVIER, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a ſoin de leur envergure, & qui les viſite à chaque quart pour voir ſi elles ſont en bon état.

TREVIGNO, (*Géog. mod.*) *ou* TREVINO, comme écrit Rodrigo Mendez Silva, ville d'Eſpagne en Biſcaye, dans la province d'Alava, ſur une colline, proche la riviere d'Ayuda, avec une cita-

delle, à ſix lieues au ſud-oueſt de Vittoria. Son territoire abonde en blé, fruits & pâturages. *Long.* 14. 35. *lat.* 42. 50. (*D. J.*)

TREUIL, ſ. m. (*Méch.*) n'eſt autre choſe que la machine autrement appellée *axis in peritrochio*, (*fig.* 44. *Méch.*) dont l'axe *E F* eſt ſitué parallélement à l'horiſon. Dans cette machine la puiſſance appliquée à l'extrémité du rayon *A*, eſt au poids comme le rayon de l'axe *E F* eſt au rayon de la roue. *Voyez* AXE DANS LE TAMBOUR.

M. Ludot dans une piece ſur le cabeſtan, qui a partagé le prix de l'académie en 1741, remarque que la théorie de M. Varignon, pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, eſt inſuffiſante, & qu'elle peut même induire en erreur. Il s'eſt appliqué à réparer cette négligence, & donne le théorême général pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, ſuivant quelques directions, & dans quelques plans que la puiſſance & le poids agiſſent.

Le *treuil* s'appelle auſſi *tour*; cependant le nom de *tour* eſt plus ſouvent un mot générique, pour exprimer la machine appellée *axis in peritrochio*, ſoit que l'axe ſoit parallele à l'horiſon, ou qu'il lui ſoit perpendiculaire.

Au lieu de la roue *A B*, on ſe contente ſouvent de paſſer dans l'axe *E F* des leviers *A B*, plus ou moins longs, & en plus ou moins grand nombre, ſelon les poids qu'on veut élever, & la quantité de puiſſance qu'on veut y employer. (*O*)

TREVIRI, (*Géog. anc.*) ou *TREVERI*; l'itinéraire d'Antonin porte *Triveri*, & la notice de l'empire, *Triberi*, peuples de la Germanie, en-deçà du Rhin. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puiſqu'ils étoient originaires de la Germanie; mais on ne ſait dans quel quartier de la Germanie ils avoient leur demeure, & en quel tems ils paſſerent le Rhin pour s'établir dans la Gaule. Voici quelque choſe de plus ſûr.

Quand ces peuples habiterent dans la Gaule, ils furent toujours mis au nombre des Belges, entre leſquels Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* leur donne la gloire d'être le peuple le plus célebre. Céſar, *de bell. Gall. l. V. c. iij.* dit que leur cavalerie l'emportoit infiniment ſur celle de la Gaule, & qu'ils avoient une infanterie nombreuſe; & ſelon Hirtius, *l. VIII. c. xxv.* le voiſinage de la Germanie leur donnant occaſion d'avoir continuellement les armes à la main: ils ne différoient guere des Germains, ni pour les mœurs, ni pour la férocité. Ces mœurs les diſtinguerent des Gaulois, & les maintinrent libres depuis le tems de Jules-Céſar juſqu'à celui de Veſpaſien, qu'ils furent ſeulement alliés & amis des Romains. Au commencement du regne de ce prince, ils ſe joignirent avec Civilis; mais Cerealis les ayant vaincus, Veſpaſien les punit de leur révolte par la perte de leur liberté. Ils demeurerent depuis ſoumis aux Romains juſqu'à la chûte de cet empire qu'ils entrerent dans l'alliance des François.

Les demeures & les bornes du pays des *Triviri* ont ſouvent changé. Il paroît cependant qu'en général ils demeurerent toujours ſur le Rhin; mais il y a quelque apparence qu'après l'établiſſement des Ubiens ſur la rive gauche de ce fleuve, le pays des *Treviri* s'étendit depuis le confluent de l'Abrinca, juſqu'à celui de la Nave. Du moins eſt-il certain qu'on ne connoît point d'autre peuple à qui on puiſſe attribuer cette étendue de pays. La ville de Treves étoit leur principale demeure. On la nommoit *Trevirorum civitas*; & après qu'Auguſte l'eût érigée en métropole, elle prit en ſon honneur le nom d'*Auguſta Trevirorum*. (*D. J.*)

TREVIRIENS, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoit le pays où eſt maintenant la ville de Treves.

TRÉVIRS, CAPITAUX, (*Hiſt. rom.*) *trium viri* ou *treviri capitales*; étoient trois magiſtrats romains d'un bien moindre rang que les *trévirs* ou triumvirs monétaires. Il étoient chargés de veiller à la garde des priſonniers, & de préſider aux ſupplices capitaux. Ils jugeoient auſſi des délits & crimes des eſclaves fugitifs, & des gens ſans aveu. Ils furent établis ſous

le conſulat de Curius Dentatus, peu de tems après qu'il eut triomphé des Gaulois. Ils avoient ſous leurs ordres huit licteurs qui faiſoient les exécutions preſcrites, comme il paroît par ce diſcours de Soſie dans l'Amphitrion. « Que deviendrai-je à préſent ? les *trévirs* pourroient bien m'envoyer en priſon, d'où je ne ſerois tiré demain que pour être fuſtigé, ſans avoir même ni la liberté de plaider ma cauſe, ni de réclamer la protection de mon maître. Il n'y auroit perſonne qui doutât que j'ai bien mérité cette punition ; & que je ſerois aſſez malheureux pour eſſuyer les coups de leurs eſtafiers, qui battroient ſur mon pauvre corps comme ſur une enclume ». Cicéron fait alluſion à ces ſortes de lieutenans criminels de Rome, en badinant plaiſamment ſur le jeu de mots, dans une de ſes lettres à Trébatius, qui ſuivoit alors Céſar dans ſes guerres contre les *Trévirs*, une des plus fieres & des plus vaillantes nations de la Gaule. » Je vous avertis, lui dit-il, de » ne vous pas trouver ſur le chemin de » ces *Trévirs*, car j'entens dire qu'ils » ſont *capitaux* ; & je déſirerois fort » qu'ils fuſſent plutôt fabricateurs d'or & » d'argent ». (*D. J.*)

TRÉVIRS, *monétaires*, (*Hiſt. rom.*) les ſurintendans de la monnoie de la république & empire romain, étoient appellés trévirs, *treviri* ou *triumviri monetales*, parce qu'ils furent au nombre de trois juſqu'à Jules-Céſar, qui en créa quatre. Cicéron fut un des quatre directeurs de la monnoie, car nous avons encore une médaille exiſtante de ce grand homme, où il eſt nommé *iiij vir* ; mais nous parlerons plus au long de ces magiſtrats prépoſés à la fabrication des monnoies, au *mot* TRIUMVIRS *monétaires*. (*D. J.*)

TREVISAN, LE (*Géog. mod.*) ou marche Tréviſane ; pays d'Italie dans la ſeigneurie de Veniſe, renfermé entre le Feltrin & le Bellunèſe vers le nord ; le Padouan vers le ſud ; Frioul & le Dogado à l'eſt, & le Vicentin à l'oueſt. Sa principale richeſſe conſiſte en mâts de vaiſſeaux, & en bois de chauffage. Ses principaux lieux ſont Tréviſo, Caſtel-Franco, Ceneda & Sarra-Vallé. (*D. J.*)

TRÉVISO, (*Géog. mod.*) *Treviſi* ou *Treviſio*, en latin *Tarviſium* ou *Terviſium*, ville d'Italie dans les états de Veniſe, capitale du Tréviſan, ſur la riviere Silis ou Silé, à 18 milles au nord-oueſt de Veniſe, à 20 au nord-eſt de Padoue, & à 25 à l'eſt de Baſſano. Elle eſt décorée de pluſieurs édifices publics. Son évêché ſuffragant d'Aquilée, eſt des premiers ſiecles. *Long.* 29. 48. *Lat.* 45. 44.

Tréviſo ſubſiſtoit du tems de l'empire romain, car on y a découvert une inſcription où on lit ces mots, *Mun-Tar*, & une autre où l'on voit celui-ci, *Decurion.* C'en eſt aſſez pour regarder cette ville comme un ancien municipe. Elle fut ſous la puiſſance des Goths, puiſqu'après la réduction de Ravenne par Béliſaire, & la détention de Vitigis, cette ville fut une de celles qu'ils remirent au vainqueur. Peut-être retomba-t-elle encore ſous leur domination, lorſqu'Idibade eut vaincu Vitalius. *Tréviſo* tomba dans la ſuite au pouvoir des Hongrois ; puis elle appartint aux Carares & aux Scaligers ; enfin elle ſe donna aux Vénitiens en 1388, & depuis ce tems-là, elle eſt demeurée toujours attachée à cette république. Jean Boniſacio & Barthélemi Burchelati, ont donné l'hiſtoire de *Tréviſo*, on peut les conſulter.

Non-ſeulement *Tréviſo* fut ſous la puiſſance des Goths, mais elle eut la gloire de donner la naiſſance à Totila roi de ce peuple. Il fut mis ſur le trône après la mort d'Evaric, & rétablit par ſa valeur & par ſa conduite les déſaſtres de la nation. Il reprit pluſieurs provinces ſur les Romains, toute la baſſe-Italie, les îles de Corſe, de Sardaigne & de Sicile. Il s'empara de Rome, en donna le pillage à ſes troupes, & fit démolir une partie des murailles. Il continua de remporter quelques autres avantages contre les Romains ; mais il périt en 552, dans une bataille contre Narsès. (*D. J.*)

TRÉVOUX, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de France, capitale de la principauté de Dombes, ſur le bord oriental de la Saône. Le pape Clément VII. y érigea un chapitre en 1523, & Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, ſouve-

raine de Dombes, y fonda un hôpital. M. le duc du Maine y a bâti un palais pour le ſiege du parlement. Louis XIV. a accordé aux officiers de ce parlement, les mêmes privileges dont jouiſſent les officiers des autres parlemens de France. Ce même prince y a fait établir une imprimerie. Les uns croient que le *Tivurtium* de l'itinéraire d'Antonin eſt *Trévoux*, & d'autres *Tournus*. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 56. (*D. J.*)

TREWIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractériſe de cette maniere. Le calice eſt permanent, & compoſé de trois feuilles ovales, colorées & recourbées; il n'y a point de pétales. Les étamines ſont de nombreux filets capillaires de la longueur du calice. Les boſſettes ſont ſimples. Le germe du piſtil eſt placé ſous le calice. Le ſtile eſt de la longueur des étamines & ſimple ainſi que le ſtigma. Le fruit eſt une capſule couronnée, turbinée, formée de trois coques & contenant trois loges. Les ſemences ſont ſimples, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. *Linnæi gen. plant. p.* 236. *Hort. malab. vol. II. p.* 42. (*D. J.*)

TREYSA, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Treyſen*, ville d'Allemagne, dans le pays de Heſſe, chef-lieu du comté de Ziegenheim, ſur une colline proche la riviere de Schwalm. Elle fut brûlée par les impériaux en 1640. *Long.* 26. 48. *lat.* 50. 54.

TREZAIN, ſ. m. *ou* TREIZAIN, (*Monnoie.*) petite monnoie de France, qui avoit cours ſous Louis XI. & Charles VIII. On en ignore la valeur. Nous ſavons ſeulement qu'il y avoit alors des ſous valant 13 deniers, & qui par cette raiſon étoient appellés *trezains*. C'étoit alors la coutume de donner un *trezain* à la meſſe des épouſailles, comme on voit dans Franchet. Cette coutume étoit fort ancienne, car Frédégaire rapporte que les ambaſſadeurs de Clovis allant fiancer Clotilde, lui offrirent un ſou & un denier; c'eſt une des formules de Marculphe; cela ſervoit pour repréſenter une eſpece d'achat de femme, ſuivant l'ancienne coutume non-ſeulement de Francs, mais auſſi des Saxons, des Allemands & des Bourguignons. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRÉZALE, TABLEAU, (*Peinture.*) on appelle ainſi un tableau où il ſe trouve de petites fentes ou de raies imperceptibles ſur ſa ſuperficie; ce qui arrive ſouvent aux tableaux qui ſont peints à l'huile par-deſſus un fond de détrempe, ou lorſqu'on a trop employé d'huile graſſe; enfin lorſque le tableau a été trop expoſé aux rayons du ſoleil, il devient ordinairement *trézale*. *Dict. des beaux arts.* (*D. J.*)

TRÉZALÉ, (*Porcelaine & Poterie.*) ſe prend dans le même ſens qu'en peinture. Une porcelaine & morceau de poterie eſt *trézalé*, lorſque la couverte s'eſt fendue & gercée. Il n'y a guere d'uſtenſiles de cuiſine en terre verniſſée qui ne ſe *trézale* à la longue; ce qui prouve que la longueur & la violence du feu peuvent être comptées parmi les cauſes de cet effet.

TREZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, ſur l'Adda, aux confins du Bergameſque près de Caſtello, & au midi de Lecce.

TRIADE HARMONIQUE, *trias harmonica*; ce mot *en Muſique*, a deux ſens différens. Dans le calcul, c'eſt la proportion harmonique; dans la pratique, c'eſt l'accord parfait qui réſulte de cette même proportion, & qui eſt compoſé d'un ſon quelconque de ſa tierce & de ſa quinte. (*a*) *Voyez* ACCORD, PROPORTION.

Triade, parce qu'elle eſt compoſée de trois termes.

Harmonique, par excellence, parce qu'elle eſt la ſource de toute harmonie. *Voyez* HARMONIE. (*S*)

TRIADIQUE, ſ. & adj. (*terme d'Egliſe.*) ce mot ſe diſoit dans l'égliſe greque

(*a*) La *triade enharmonique* avec la fauſſe-quinte peut être regardée en quelque façon comme conſonnante, parce que la fauſſe-quinte n'a pas beſoin d'être préparée, & qu'elle ne ſe ſauve pas ſur la tierce de l'accord ſuivant; mais cependant la *triade enharmonique* a une marche déterminée, il faut qu'après cet accord, la baſſe monte de quarte ou deſcende de quinte ſur accord parfait, qui eſt le plus ſouvent mineur, mais qui peut pourtant être majeur; par licence on peut prendre un des renverſemens de cet accord, mais il faut toujours que la fauſſe-quinte deſcende d'un ſemi-ton pour éviter la dureté. (*F. D. C.*)

de

de certaines hymnes dont chaque ſtrophe finiſſoit par la louange de la Trinité & de la Sainte-Vierge. Après *alleluya*, on chantoit les *triadiques*.

TRIAGE, ſ. m. (*Commerce.*) choix que l'on fait entre pluſieurs marchandiſes de même eſpece de ce qu'il y a de meilleur.

Quoique ce terme ſoit en uſage dans le commerce pour ſignifier ce partage du bon avec le moindre, & du moindre d'avec le mauvais, que les marchands ont coutume de faire des denrées, drogues ou marchandiſes, qui ſont l'objet de leur commerce, il ſe dit principalement du *triage* qu'on fait des morues ſeches & des laines. *Voyez* LAINES & MORUE. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIAGE, (*Juriſprudence.*) en terme d'eaux & forêts, ſignifie une portion ou canton de bois ſéparée & diviſée du reſte par quelque marque ou trace.

Quelques-uns croient que ce terme vient de celui de tiers, *trieus*; parce qu'ordinairement dans les bois communaux les ſeigneurs ont pour leur part un tiers, & les habitans les deux autres tiers.

Mais il paroît que *triage* vient de *trier*, qui ſignifie *choiſir*, *mettre à part*, ainſi *triage* ſignifie *choix*, *portion ſéparée*.

En effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 25. des bois appartenans aux communautés, veut que le quart des bois communs ſoit reſervé pour croître en futaie dans le meilleur fonds & lieux plus commodes, par *triage* & déſignation du grand-maître ou des officiers de la maîtriſe par ſon ordre.

L'*art.* 4. du même titre veut que ſi les bois étoient de la conceſſion gratuite des ſeigneurs, ſans charge d'aucuns cens, redevance, preſtation ou ſervitude, le tiers en pourra être diſtrait & ſéparé à leur profit, en cas qu'ils le demandent, ſinon le partage n'aura lieu; & il eſt dit qu'en ce cas les ſeigneurs n'y auront autre droit que l'uſage comme premiers habitans, ſans part ni *triage*.

Ainſi le tiers du ſeigneur eſt auſſi appellé ſon *triage*; & l'on appelle auſſi *triage* la part des habitans, quoiqu'ils aient les deux tiers, comme il ſe voit en l'*article* 6. *& ſuiv.* du même titre. (*A.*)

TRIAGE, (*Métallurgie & Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme, dans les travaux des mines, l'opération par laquelle on ſépare à coups de marteau la partie métallique du minerai d'avec la roche ou la matrice dont cette partie eſt enveloppée. Ce travail qui eſt un des plus légers de la minéralogie, ſe fait ordinairement par de jeunes garçons qui ſont raſſemblés dans une ſalle ou angard, & qui ont devant eux une grande table ſur laquelle on place le minerai dont il faut faire le *triage*. Cependant cette opération n'eſt point exempte de danger, ſur-tout quand il s'agit de travailler ſur du minérai qui eſt chargé d'arſenic. Le but qu'on ſe propoſe par le *triage* c'eſt de diminuer le volume du minérai, & de le ſéparer des ſubſtances inutiles, ou de celles qui pourroient nuire à ſon traitement dans le fourneau de fuſion.

TRIAGE DU PAPIER, *terme de Papeterie*, c'eſt une opération par laquelle on retient toutes les feuilles du papier les unes après les autres pour en ôter toutes les petites taches noires avec un petit couteau fait exprès, pour en ſéparer les feuilles déchirées & les mettre au rebut, & enfin pour ployer le papier pour le mettre en main & en rame.

TRIAIRE, ſ. m. (*Art militaire des Romains*) les triaires, *triarii*, étoient de vieilles troupes romaines miſes ſur les dernieres lignes, & qui ne combattoient que lorſque les premieres lignes étoient rompues. Denis d'Halicarnaſſe en décrivant l'attaque d'un camp romain par les Volſques, & la défenſe vigoureuſe d'un reſte infortuné de l'armée romaine, dit qu'après les cavaliers qui combattoient alors à pié, parce que le terrein ne leur permettoit pas de ſe ſervir de leurs chevaux, on vit marcher ceux que l'on appelloit *triarii*, c'eſt-à-dire les plus *vieux ſoldats* à qui l'on confie ordinairement la garde du camp, pendant que l'autre partie de l'armée eſt aux priſes avec l'ennemi. Pour eux, ajoute l'auteur, ils ne combattent qu'à la derniere extrémité, & lorſqu'il n'y a plus d'autre reſſource.

Tite-Live, dans la guerre des Latins, après avoir dit que ce peuple avoit comme les Romains tout hormis le cœur & l'in-

clination, même langue, mêmes armes, même diſcipline, même ordre de bataille, ajoute : « Leur premiere ligne étoit com-» poſée de jeunes gens en qui l'on voyoit » briller également & le feu de l'âge, & » l'ardeur de la gloire ; la ſeconde d'hom-» mes faits, qu'on appelloit *principes*, » & la troiſieme de ſoldats vétérans appel-» lés *triarii* ». (*D. J.*)

TRIANGLE, ſ. m. *en terme de Géométrie*, c'eſt une figure compriſe entre trois lignes ou côtés, & qui par conſéquent a trois angles. *Voyez* FIGURE & ANGLE.

Si les trois lignes ou côtés d'un *triangle* ſont des lignes droites, on l'apelle *triangle rectiligne*. *Voyez* RECTILIGNE.

Si les trois côtés du *triangle* *A B C*, *Planche de Géométrie*, *fig.* 68. ſont égaux, on l'appelle *triangle équilatéral*. *Voyez* ÉQUILATÉRAL.

S'il n'y a que deux de ſes côtés égaux, comme *D E F*, *fig.* 69. on l'appelle *triangle iſoſcele* ou *équicrural*. *Voyez* ISOSCELE.

Si tous les côtés ſont inégaux entr'eux, comme *A C B*, *fig.* 70. on l'appelle *triangle ſcalene*. *Voyez* SCALENE.

Si un des angles *K* d'un *triangle* *K M L*, *fig.* 71. eſt droit, on dit que le *triangle* eſt *rectangle*. *Voyez* RECTANGLE.

Si un des angles *N*, *fig.* 72. eſt obtus, on dit que le *triangle* eſt *obtuſangle*, ou *amblygone*. *Voyez* AMBLYGONE.

Si les trois angles ſont aigus, comme *A C B*, *fig.* 68. le *triangle* s'appelle *acutangle* ou *oxygone*. *Voyez* ACUTANGLE, *&c.*

Si les trois lignes du *triangle* ſont courbes, on l'appelle *curviligne*. *Voyez* CURVILIGNE.

Si quelque côté du *triangle* eſt droit & les autres courbes, on l'appelle *triangle mixtiligne*.

Si tous les côtés ſont des arcs de grands cercles ou de ſphere, le *triangle* s'appelle *ſphérique*. *Voyez* SPHÉRIQUE.

Triangles ſemblables, *V* SEMBLABLES.

Baſe d'un triangle, *Voyez* BASE.

Canon d'un triangle, *Voyez* CANON.

Jambes d'un triangle, *Voyez* JAMBES.

Conſtructions de triangles. 1°. Deux côtés *A B*, *A C*, *fig.* 73. ayant été donnés en nombres ou autrement, auſſi-bien que la quantité de l'angle *A* compris entre ces côtés. Pour en conſtruire un *triangle*, prenez *A B* pour la baſe ; & en *A*, formez l'angle donné pour l'autre jambe, tracez l'autre ligne donnée *A C*, enfin tirez la ligne *B C*, & pour lors *A B C* ſera le *triangle* que l'on cherche.

D'où il ſuit qu'ayant déterminé deux côtés avec l'angle compris entr'eux, vous avez déterminé tout le *triangle* ; par conſéquent ſi en deux angles *A C B* & *a c b*, $a = A$, & que l'on ait $ab : ac :: AB : AC$, alors les *triangles* ſont déterminés de la même maniere, & par conſéquent ils ſont ſemblables ; ainſi $c = C$; $b = B$, & $ab : bc :: AB : BC$. *&c.*

2°. Trois côtés *A B*, *B C* & *C A*, *fig.* 68. étant donnés, dont deux, comme *A C* & *A B* pris enſemble, ſont plus grands que le troiſieme ; ſi vous voulez en conſtruire un *triangle*, prenez *A B* pour la baſe, & du point *A* avec l'intervalle *A C*, décrivez un arc *y* ; & du point *B* avec l'intervalle *B C*, décrivez un autre arc *x* : tirez les lignes droites *A C* & *B C*, vous aurez le *triangle*.

Il ne faut pas s'imaginer que ce problême ſoit toujours poſſible ; dès-là que la ſomme des deux côtés eſt plus grande que le côté pris pour baſe, ainſi que tous les auteurs qui ont écrit ſur la géométrie paroiſſent en être perſuadés : car prenant toujours *A B* pour baſe, ſi le côté *A C*, par exemple, ſurpaſſoit cette baſe d'une quantité égale ou plus grande que l'autre côté *B C*, l'interſection ne pourroit pas ſe faire, & par conſéquent la conſtruction ne ſeroit pas poſſible. Il eſt donc néceſſaire, quand on propoſe ce problême, d'y mettre plus de condition qu'on n'a de coutume, de peur que l'on ne tombe dans une conſtruction abſurde, comme je l'ai vu arriver.

C'eſt pourquoi, comme on ne peut conſtruire qu'un *triangle* avec trois lignes droites données, il s'enſuit qu'en déterminant les trois côtés, tout le *triangle* eſt déterminé.

Ainſi ſi en deux *triangles* *A C B* & *a c b*

fig. 73. l'on a AC; $AB :: ac : ab$; $AC : CB :: ac : bc$; alors les *triangles* ſont déterminés de la même maniere ; par conſéquent ils ſont ſemblables & équiangles.

3° Une ligne droite comme AB, & les deux angles A & B adjacens, leſquels pris enſemble ſont moindres que deux angles droits, étant donnés, pour décrire le *triangle* ABC aux extrémités de la ligne donnée AB, formez les deux angles donnés A & B : continuez les côtés AC & BC, juſqu'à ce qu'ils ſe rencontrent en C; alors vous aurez le *triangle* ABC que vous cherchiez.

De ſorte qu'un côté & deux angles étant donnés, on a tout le *triangle* ; par conſéquent, ſi deux *triangles* $A = a$ & $B = b$; alors ces *triangles* ſeront déterminés de la même maniere, & par conſéquent ſemblables.

Maniere de meſurer les triangles. Pour trouver la ſuperficie d'un *triangle*, multipliez la baſe AB, *fig.* 74. par la hauteur Cd, la moitié du produit eſt la ſuperficie du *triangle* ABC.

Ou de cette autre maniere : multipliez la moitié de la baſe AB par la hauteur Cd, ou toute la baſe par la moité de la hauteur ; le produit vous donnera la ſuperficie du *triangle*.

Par exemple,

$AB = 342$	$AB = 342$	$\frac{1}{2} AB = 171$
$Cd = 234$	$\frac{1}{2} CD = 117$	$Cd = 234$
1368	2394	984
1026	342	513
684	342	342
2) 80028 *ſuperficie*	40014 *ſuperficie*	40014

ſuperficie 40014.

Ou bien on trouve la ſuperficie d'un *triangle* en joignant enſemble les trois côtés, & prenant la moitié de la ſomme, & de cette moitié on ſouſtrait chaque côté ſéparément ; après quoi on multiplie la moitié de cette ſomme par le produit des trois reſtes, & l'on tire la racine quarrée de ce dernier produit ; d'où il ſuit, 1°. que ſi entre la baſe & la moitié de la hauteur, ou entre la hauteur & la moitié de la baſe, on trouve une moyenne proportionnelle, ce ſera le côté d'un quarré égal au *triangle*. 2° Si la ſuperficie d'un *triangle* eſt diviſée par la moitié de la baſe, le quotient eſt la hauteur.

Propriétés des triangles plans. 1° Si en deux *triangles* ABC, abc, *fig.* 73. l'angle $A = a$ les côtés $AB = ab$ & $AC = ac$, alors le côté $BC = bc$ & les angles $C = c$ & $B = b$, & par conſéquent ces *triangles* ſeront égaux & ſemblables.

2° Si un côté du *triangle* ABC, *fig.* 75. eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DAB ſera plus grand qu'aucun des deux angles intérieurs oppoſés B ou C.

3° Dans chaque *triangle* le plus grand côté eſt oppoſé au plus grand angle, & le plus petit côté au plus petit angle.

4° Dans tous les *triangles*, deux côtés tels qu'ils ſoient, ſont plus grands que le troiſieme.

5° Si en deux *triangles* les différens côtés de l'un ſont reſpectivement égaux aux côtés de l'autre, les angles ſeront auſſi reſpectivement égaux ; & par conſéquent les *triangles* ſeront entiérement égaux & ſemblables.

6° Si quelque côté, comme BC, *fig.* 76. d'un *triangle* ACB eſt continué juſqu'à D, l'angle extérieur DOA ſera égal aux deux angles intérieurs oppoſés, y & z pris enſemble.

7° En tout *triangle*, comme ABC, les trois angles A, B, C, pris enſemble, ſont égaux à deux angles droits, ou à 180d. d'où il s'enſuit, 1° que ſi le *triangle* eſt rectangle, comme MKL, *fig.* 71. les deux angles obliques M & L pris enſemble, font un angle droit ou 90d. & par conſéquent ce ſont des demi-angles droits, ſi le *triangle* eſt iſoſcele. 2° Si un angle d'un *triangle* eſt oblique, les deux autres pris enſemble ſont pareillement obliques. 3° Dans un *triangle* équilatéral, chaque angle eſt de 60 degrés. 4° Si un angle d'un *triangle* eſt ſouſtrait de 180d. le reſtant eſt la ſomme des deux autres ; & ſi la ſomme de deux angles eſt ſouſtraite de 180d. le reſtant eſt le troiſieme angle. 5° Si deux angles d'un *triangle* ſont égaux à deux angles d'un autre *triangle*, ſoit conjointement, ſoit ſéparément, le troiſieme angle de l'un eſt égal au troiſieme angle de l'autre. 6° Comme dans un *triangle* iſoſcele DFE, *fig.* 69. les angles de la baſe

y & *u* ſont égaux ; ſi l'angle d'en-haut eſt ſouſtrait de 180d. & que le reſtant ſoit diviſé par deux, le quotient eſt la quantité de chacun des angles égaux : de même ſi le double d'un des angles de la baſe *y* eſt ſouſtrait de 180d. le reſtant eſt la quantité de l'angle d'en-haut.

8° Si en deux *triangles* *A B C* & *a b c*, *fig.* 73. *A B* = *a b*, *A* = *a*, & *B* = *b*, alors *A C* = *a c* *B C* = *b c*. *C* = *c* & le *triangle* *A C B* = *a c b* d'où il s'enſuit que ſi en deux *triangles* *A C B*. & *a c b*, *A* = *a*, *B* = *b*, & *B C* = *b c* ; alors *C* = *c*, par conſéquent *A C* = *a c*, *A B* = *a b* & le *triangle* *A C B* = *a c b*.

9° Si dans un *triangle* *D F E* les angles de la baſe *y* & *u*, *fig.* 69. ſont égaux, le *triangle* eſt iſoſcele : par conſéquent ſi les trois angles ſont égaux, le *triangle* eſt équilatéral.

10° Si dans un *triangle* *A B C* une ligne droite eſt tirée parallélement à la baſe, elle coupe les côtés proportionnellement, & forme un petit *triangle* ſemblable au grand.

11° Tout *triangle* peut être inſcrit dans un cercle. *Voyez* CERCLE.

12° Le côté d'un *triangle* équilatéral inſcrit dans un cercle, eſt en puiſſance triple du rayon. *Voyez* RAYON.

13° Les *triangles* de même baſe & même hauteur, c'eſt-à-dire, qui ſe trouvent entre les mêmes lignes paralleles, ſont égaux. *Voyez* PARALLELE.

14° Tout *triangle*, comme *C F D*, (*fig.* 41.) eſt la moitié d'un parallélogramme *A C D B*, de même ou d'égale baſe *C D*, & de même hauteur, ou entre les mêmes paralleles : ou bien un *triangle* eſt égal à un parallélogramme, qui eſt ſur la même baſe, mais qui n'a que la moitié de la hauteur, ou qui n'ayant que la moitié de la baſe, a la même hauteur que le *triangle*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

15°. Dans tous les *triangles*, tant plans que ſphériques, les côtés ſont proportionnels aux ſinus des angles oppoſés.

16° Dans tous les *triangles* plans, la ſomme des deux côtés eſt à leur différence, comme la tangente de la moitié de la ſomme des angles oppoſés eſt à la tangente de la moitié de leur différence.

17°. Si l'on fait tomber une perpendiculaire ſur la baſe d'un *triangle* obliquangle, la différence des quarrés des côtés eſt égale au double du rectangle ſous la baſe & la diſtance qu'il y a de la perpendiculaire au milieu de la baſe.

18° Les côtés d'un *triangle* ſont coupés proportionnellement par une ligne qu'on tire parallélement à la baſe.

19° Un *triangle* entier eſt à un *triangle* coupé par une ligne droite, comme le rectangle ſous les côtés coupés eſt au rectangle des deux autres côtés.

20°. Dans un *triangle* rectiligne, une ligne de l'angle droit perpendiculairement ſur l'hypothénuſe, diviſe le *triangle* en deux autres *triangles* rectilignes, leſquels ſont ſemblables au premier *triangle*, & l'un à l'autre.

21° En tout *triangle* rectangle le quarré de l'hypothénuſe eſt égal à la ſomme des quarrés des deux autres côtés. *Voyez* HYPOTHÉNUSE.

22° Si quelque angle d'un *triangle* eſt coupé en deux parties égales, la ligne qui le coupe diviſera le côté oppoſé proportionnellement aux côtés qui forment cet angle. *Voyez* BISSECTION.

23° Si l'angle du ſommet de quelque *triangle* eſt coupé en deux parties égales, la différence des rectangles faits par les côtés & par les ſegmens de la baſe, eſt égal au quarré de la ligne qui coupe l'angle en deux.

24° Si une ligne droite *B E* (*fig.* 78.) coupe en deux un angle *A B C* d'un *triangle*, le quarré de ladite ligne *B E* = *A B* + *B C* — *A E* + *E C*. Newton, *arithmét. univerſ.*

Pour diviſer un *triangle* dans un certain nombre donné de parties égales, diviſez la baſe *C D* (*fig.* 77.) en autant de parties égales qu'il s'agit de diviſer la figure, & tirez les lignes *A* 1, *A* 2, *&c.*

Sur les propriétés des triangles ſphériques. Voyez SPHÉRIQUE.

TRIANGLE, *en terme de trigonométrie.* La ſolution ou analyſe des *triangles* eſt du reſſort de la trigonométrie. *Voyez les figures de* TRIGONOMÉTRIE.

Les différens cas peuvent être réduits aux problemes ſuivans.

Solution des triangles plans. 1°. Deux angles *A* & *C* (*tabl. trigon. fig.* 26.) étant donnés conjointement avec le côté *AB*, oppoſé à l'un de ces deux angles *C*; pour trouver le côté *BC* oppoſé à l'autre angle *A*, en voici la regle: le ſinus de l'angle *C* eſt au côté donné *AB* qui lui eſt oppoſé, comme le ſinus de l'autre angle *A* eſt au côté que l'on cherche.

C'eſt pourquoi le côté *BC* ſe trouve aiſément par les logarithmes, ou par la regle de trois ou de proportion. *Voyez* LOGARITHME.

Car, par exemple, ſuppoſez $C = 48_d. 35'$. $A = 57_d. 28'$ $AB = 74'$. l'opération ſe fait de cette maniere.

Log. du ſinus de *C*	9. 8750142
Log. de *AB*,	1. 8692317
Log. du ſinus de *A*	9. 9258681
Total du log. de *AB* & du ſinus de *A*,	11. 7950998
Log. de *BC*,	1. 9200856

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes eſt 83, qui eſt la quantité du côté que l'on cherchoit.

2° Deux côtés *AB* & *BC*, ayant été donnés conjointement avec l'angle *C*, oppoſé à l'un des deux, pour trouver les autres angles *A* & *B*, voici la regle: un côté *AB* eſt au ſinus de l'angle donné *C*, & oppoſé à ce côté, comme l'autre côté *BC* eſt au ſinus de l'angle oppoſé que l'on cherche.

Par exemple,

Suppoſez $AB = 94'$, $BC = 69'$, $C = 72^d. 15'$

Log. de *AB*,	1. 9731279
Log. du ſinus de *C*,	9. 9788175
Log. de *BC*,	1. 8388491
Somme des logar. du Sinus de *C* & de *BD*,	11. 8176666
Log. du ſinus de *A*,	9. 9444387

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes, eſt $61^d. 37'$. & comme l'angle donné *C* eſt de 72°. 15′ la ſomme des deux autres 133° 52′ étant ſouſtraite de 180, total des trois, vous aurez 46°. 8′. pour l'autre angle *B* que vous cherchiez.

De même ſuppoſez que dans un *triangle* rectangle (*fig.* 28.) outre l'angle droit *A*, on ait donné l'hypothénuſe $BC = 49$, & la cathete $AC = 36$, pour trouver l'angle *B*, voici comme on opere.

Log. de *BC*,	1. 6901961
Log. de tout le ſinus,	10. 0000000
Log. de *AC*,	1. 5563025
Log. du ſinus de *B*,	9. 8661064

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes, eſt 47° 16′ par conſéquent $C = 42°\ 44'$.

3° Deux côtés *BA* & *AC*, & l'angle *A* compris entre ces côtés étant donnés, pour trouver les deux autres angles.

I. Si le *triangle ABC* eſt rectangle, prenez un des côtés qui forment l'angle droit, comme *AB*, pour rayon, pour lors *CA* ſera la tangente de l'angle oppoſé *B*; en ce cas la regle eſt qu'un côté *AB* eſt à l'autre *AC* comme le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *B*.

Par exemple,

Suppoſé $BA = 79$ & $AC = 54$	
Logarithme de *BA*,	18976291
Log. de *AC*,	17323938
Log. du ſinus total,	100000000
Log. de la tang. de *B*,	9. 8347667

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes, eſt 34° 21′ par conſéquent l'angle *C* eſt de 55° 39′.

II. Si l'angle *A* eſt oblique (*fig.* 26.) il faut faire cette proportion, la ſomme des côtés donnés *AB* & *AC* eſt à leur différence, comme la tangente de la moitié de la ſomme des angles cherchés *C* & *B* eſt à la tangente de la moitié de leur différence: c'eſt pourquoi en ajoutant la moitié de la différence à la moitié de la ſomme, ce total donnera le plus grand angle *C*; & en ôtant la moitié de la différence de la moitié de la ſomme, le reſtant ſera le plus petit angle *B*.

Par exemple,

Suppoſez *AB* = 75′ *AC* 58′ *A* 108°. 24′ alors *AB* 75. *AB* 75′ *A* + *I* + *C* 179° 60′ *AC* 58 *AC* 58 *A* 108 24.

Somme 133. diff. 17. $B+C$ 71 36
$\frac{1}{2}(B+C)$ 35 48
Log. de $AB+AC$ 2. 1238516
Log. de $AB-AC$ 1. 2304489
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(B+C)$ 9. 8580694

Somme des log. 12. 0885183
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(C-B)$ 8. 6946667 le nombre qui répond à cela eſt 5° 16′.
$\frac{1}{2}(B+C)=35°.48'$. $\frac{1}{2}(B+C)=35°.48'$
$\frac{1}{2}(C-B)=5°\ 16'$ $\frac{1}{2}(C-B)=5°\ 16'$

$C=41, 4$ $B=30, 32$

4° Les 3 côtés AB, CD, & CA, *fig.* 28. étant donnés, pour trouver les angles A, B, & C, du ſommet de l'angle A avec l'étendue du plus petit côté AB, décrivez un cercle : alors C^*D ſera AC & AB; & CF ſera leur différence. La regle eſt donc que la baſe BC, eſt la ſomme des côtés CD, comme la différence des côtés CF eſt au ſegment de la baſe CG.

Ce ſegment ainſi trouvé étant ſouſtrait de la baſe CB, le reſtant eſt la corde GB. Enſuite du point A abaiſſez le perpendiculaire AE ſur la corde BG, pour lors $BE=EG=\frac{1}{2}GB$.

Ainſi dans un *triangle* rectangle AEB, les côtés AB & BE étant donnés; ou dans un *triangle* obliquangle ACE, les côtés AC & CE étant donnés, les angles B & A ſont trouvés.

Par exemple,

Suppoſé $AB=36$, $AC=45$, $BC=40$
$AC=45$ $AC=45$
$AB=36$ $AB=36$

$AC+AB=81$, $FC=9$
Log. de $BC=$ 1. 6020600
Log. de $AC+AB$ 1. 9084850
Log. de $FC=$ 0. 9542425
Som des log. = 2. 8627275
Log. de $CG=$ 1. 2606675 le nombre qui y répond dans les tables eſt 18.
$BC=4000$ $EG=1089$
$CG=1822$ $CG=1822$
$BG=2178$ $CE=2911$
$BE=1089$
Log. de $AB=$ 3. 5563025
Log. du ſinus total = 10. 0000000

Log. de $EB=$ 3. 0370279
Log. du ſin. de $EAB=9.\ 4807254$, le nombre qui y répond dans les tables eſt 17° 36′ par conſéquent l'angle ABE eſt de 72° 14′.
Log. de $AC=$ 3. 6532125
Log. du ſinus total 10. 0000000
Log. de $CE=$ 3. 4630422
Log. du ſinus total 9. 8108297. le nombre qui y répond dans les tables, eſt 40° 18′ par conſéquent ACE eſt de 49° 42′. & CAB eſt de 57°. 54′.

Solution des triangles rectangles ſphériques par les regles communes. I. Dans un *triangle* rectangle ſphérique deux parties quelconques étant données, outre l'angle droit, pour trouver le reſte.

1° Il faut conſidérer ſi les parties dont il eſt queſtion ſont conjointes ou disjointes. Si les parties disjointes ſont oppoſées l'une à l'autre, comme ſi l'hypothénuſe BC & l'angle C, *fig.* 29. ſont donnés; pour trouver le côté oppoſé AB, voici quelle eſt la regle; le ſinus total eſt au ſinus de l'hypothénuſe BC, comme le ſinus de l'angle C eſt au ſinus du côté oppoſé AB.

2°. Si les parties disjointes ne ſont point oppoſées l'une à l'autre, comme ſi AB & l'angle adjacent B ſont donnés; pour avoir l'angle oppoſé C, les côtés du triangle doivent être continués du même côté, juſqu'à ce qu'ils faſſent des quarts de cercle, afin que par ce moyen vous ayiez un nouveau *triangle*, dans lequel les parties dont il eſt queſtion ſoient oppoſées mutuellement les unes aux autres; comme dans le cas préſent le *triangle* EBF, où nous avons le côté BF donné, qui eſt le complément du côté AB, & l'angle B pour EF, complément de l'angle C: voici donc la regle qu'il faut ſuivre. Le ſinus total eſt au ſinus de BF, comme le ſinus de l'angle B eſt au ſinus EF, ou co-ſinus de C.

3°. Si l'hypothénuſe ne ſe trouve point parmi les parties conjointes, comme lorſque les côtés AB & AC ſont donnés, pour avoir un angle oppoſé à l'un des deux; il faut dire le ſinus de AC eſt au ſinus total, comme la tangente de AB eſt à la tangente de C.

4°. Mais ſi l'hypothénuſe ſe trouve parmi les parties conjointes, comme ſi l'hypothénuſe *BC* & l'angle *C* ſont donnés, pour trouver le côté adjacent *AC*; les côtés du triangle doivent être continués du même côté, juſqu'à ce qu'ils faſſent des quarts de cercle, afin que l'on ait un nouveau *triangle*, dans lequel l'hypothénuſe ne ſe trouve point parmi les parties dont il eſt queſtion; par exemple, dans le cas préſent *EBF* dans lequel ſont donnés le complément *EB* de l'hypothénuſe *BC*, le complément de l'angle *C*, & l'angle *F* complément du côté *AC*. Puis donc que dans le *triangle EFB*, l'hypothénuſe n'entre pas dans la queſtion, la regle eſt la même que ci-deſſus: c'eſt-à-dire, que le ſinus de *EF* ou co-ſinus de *C*, eſt au ſinus total, comme la tangente de *EB*, ou cotangente de *BC* eſt la tangente de *F* ou cotangente de *AC*.

5° Quand les côtés d'un *triangle* doivent être continués, il n'importe de quel côté que ce ſoit, pourvu qu'il ne ſoit pas queſtion d'un angle aigu, autrement les côtés doivent être continués par l'autre angle oblique: ſi les deux côtés ſont dans la connexion, ils doivent être continués par l'angle adjacent au côté en queſtion.

C'eſt ainſi qu'on peut toujours former un *triangle* où l'on trouve par la regle des ſinus ou des tangentes les parties que l'on cherche.

Solution des triangles rectangles ſphériques par une regle univerſelle. Conſidérez, comme ci-deſſus, ſi les parties dont il eſt queſtion ſont conjointes ou disjointes.

Si l'un des deux côtés, qui forment l'angle droit, ou même ſi ces deux côtés entrent dans la queſtion, en leur place, il faut mettre parmi les données leur complément à un quart de cercle: alors, puiſque, ſuivant la regle univerſelle, ſi connue dans cette TRIGONOMÉTRIE, le ſinus total avec le ſinus du complément de la partie moyenne, eſt égal aux ſinus des parties disjointes, & aux cotangentes des parties conjointes; ôtez du total de ces choſes données, la troiſieme partie donnée, le reſte ſera quelque ſinus ou tangente, & le côté ou l'angle qui y répond dans la table des logarithmes, eſt le côté ou l'angle que vous cherchez.

Comme la regle univerſelle ou générale eſt d'un grand ſecours dans la Trigonométrie, nous en ferons l'application à différens cas, & nous en apporterons des exemples qui dans les cas des parties conjointes & disjointes répandront auſſi de la lumiere ſur la méthode commune: mais dans les cas des parties contiguës, il faudra avoir recours à d'autres ſolutions

1° L'hypothénuſe $BC = 60^d$, & l'angle $C = 23^d.\ 30'$ étant donnés; trouver le côté oppoſé *AB*, *fig.* 22. puiſque *AB* eſt la partie moyenne, *C* & *BC* ſont parties disjointes, *voyez* PARTIES; le ſinus total, avec le co-ſinus du complément *AB*, c'eſt-à-dire, avec le ſinus même de *AB*, eſt égal aux ſinus de *C*, & *BC*.

C'eſt pourquoi ſi du ſinus de *C* 96006997
& du ſinus de *BC*. 99375306

Somme . 195382303
Vous ôtez le ſinus total. 100000000
Reſte le ſinus de *AB*. . 95382303

Le nombre qui y répond dans la table eſt $20^d.\ 12'.\ 6''$

2° L'hypothénuſe $BC = 60^d.$ & la jambe $A = 20^d.\ 12'.\ 6''$ étant données, trouver l'angle oppoſé *C*.

Il paroit par le problême précédent que de la ſomme du ſinus total, & du ſinus du côté *AB*, il faut ôter le ſinus de l'hypothénuſe *BC*. le reſte eſt le ſinus de l'angle *C*. de ſorte qu'il eſt aiſé de transformer le cas précédent en celui-ci.

3°. Le côté $AB = 20^d.\ 12'\ 6''.$ & l'angle oppoſé $C = 23^d.\ 30'.$ étant donnés, trouver l'hypothénuſe *BC*.

Il paroît par le premier exemple que de la ſomme du ſinus total, & du ſinus de *AB*, il faut ôter le ſinus de l'angle *C*. le reſte eſt le ſinus de l'hypothénuſe *BC*.

4°. L'hypothénuſe $BC = 60^d.$ & un côté $AB = 20^d.\ 12'.\ 16''$ étant donnés; trouver l'autre côté.

Puiſque *BC* eſt une partie moyenne, & que *AB* & *AC* ſont des parties diſjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de l'hypothénuſe *B*, ſont égaux aux ſinus des complémens, c'eſt-à-dire, aux co-ſinus des côtés *AB* & *AC*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. 100000000
& du co-ſinus de *B C*. 96989700
Somme. 196989700
ſouſtrayez le co-ſinus de *A B*. 99724279
Reſte le co-ſinus de *A C*. 97265421

Le nombre qui y répond dans la table, eſt 32 d. 11′. 34″. par conſéquent *A C* eſt de 57 d. 48′ 26″

5°. Les côtés *A C* = 57 d. 48′. 26″ & *A B* = 20 d. 12′. 6″. étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

Il paroît, par l'exemple précédent, que le ſinus total doit être ôté de la ſomme des co-ſinus des côtés *A B* & *A C*; le reſte eſt le co-ſinus de l'hypothénuſe *B C*. par conſéquent l'exemple ci-deſſus s'applique aiſément à celui-ci.

6°. Le côté *A C* = 57 d. 48′ 26″ & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′ étant donnés, trouver l'angle oppoſé *B*.

Puiſque *B* eſt une partie moyenne, & & que *A* & *C* ſont des parties diſjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de *B*, eſt égal au ſinus de *C*, & au ſinus du complément, c'eſt-à-dire, au co-ſinus de *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus de *C* = 96006697
& du co-ſinus *A C*. 97265421
Somme 193272418
Otez le ſinus total. 100000000
Reſte le coſinus de *B*. 93272418

Le nombre qui y répond dans la table, eſt 12 d. 15′. 56″ par conſéquent *B* eſt de 77 d. 44′. 4″

7°. Le côté *A C* = 57 d. 48′ 26″ & l'angle oppoſé *B* = 77 d. 44′ 4″ étant donnés, trouver l'angle adjacent *C*. Il paroît, par l'exemple précédent, que le co-ſinus de *A C*, doit être ſouſtrait de la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *B*, le reſte eſt le ſinus de *C*, de ſorte que l'exemple précédent s'applique aiſément à celui-ci.

8° Les angles obliques *B* = 77 d. 44′. 4″ & *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté *A C* adjacent à l'autre angle.

Il paroît par le ſixieme problême que le ſinus de *C*. doit être ôté de la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *B*, le reſte eſt le co-ſinus de *A C*. Le cas du ſixieme problême s'applique aiſément à celui-ci.

9°. Le côté *A C* = 57 d. 48′. 26″, & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′ étant donnés, trouver le côté oppoſé *A B*.

Puiſque *C* eſt une partie moyenne, & que *C* & *A B* ſont des parties conjointes, le ſinus total, avec le ſinus de *A C*, eſt égal à la co-tangente de *C*, & à la tangente de *A B*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. 100000000
& du ſinus de *A C*. 99275039
Somme 199275039
Otez la co-tangente de *C*. 103616981
Reſte la tangente de *A B*. 95658058

Le nombre qui y répond dans la table, eſt 20 d. 12′ 6″

10° Le côté *A B* = 20 d. 12′. 6″ & l'angle oppoſé *C* = 23 d. 30′. étant donnés, trouver le côté adjacent *A C*.

De la ſomme de la co-tangente de *C* & de la tangente de *A B*, ôtez le ſinus total, le reſte eſt le ſinus de *A C*.

11° Les côtés *A B* = 20 d. 12′ 6″. & *A C* = 57 d. 48′ 26″. étant donnés, trouver l'angle *C* oppoſé à l'un des deux.

De la ſomme du ſinus total & du ſinus de *A C*, ôtez la tangente de *B A*, le reſte eſt la co-tangente de *C*.

12° L'hypothénuſe *B C* = 60. & l'angle oblique *C* = 23 d. 30′ étant donnés, trouver le côté adjacent *A C*.

Puiſque *C* eſt une partie moyenne, & que *A B* & *A C* ſont des parties conjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de *C*, ſera égal à la co-tangente de *A C*.

C'eſt pourquoi du ſinus total. 100000000
& du co-ſinus de *C*. 99623978
Somme 199623978
Otez la co-tangente de *B C*. 97614394
Reſte la tangente de *A C*. 102009584

Le nombre qui y répond dans les tables eſt 57 d. 48′ 26″

13° Le côté *A C* = 57 d. 48′ 26″. & l'angle adjacent *C* = 23 d. 30′ étant donnés, trouver l'hypothénuſe *B C*.

De la ſomme du ſinus total, & du co-ſinus de *C*, ôtez la tangente de *A C*, le reſte eſt la co-tangente de *B C*.

14° L'hypothénuſe *B C* = 60 d. & le côté

côté $AC = 57^d. 48' 26''$ étant donnés, trouver l'angle adjacent C.

De la ſomme de la co-tangente de BC, & de la tangente de AC ôtez le ſinus total, le reſte eſt le co-ſinus de C.

15° L'hypothénuſe $BC = 60^d.$ & un angle $C = 23^d. 30'.$ étant donnés, trouver l'autre angle B.

Puiſque BC eſt la partie moyenne, & que B & e ſont des parties diſjointes, le ſinus total avec le co-ſinus de BC ſera égal aux co-tangentes de B & de C.

C'eſt pourquoi du ſinus total. 100000000
& du co-ſinus de BC. 96989700

Somme . 196989700
Otez la co-tangente de C. 103616981

Reſte de la co-tangente de B. 93372719

Le nombre qui y répond dans les tables eſt $12^d. 15'. 56''$, par conſéquent B eſt de $77°. 44'. 4''$

16° Les angles obliques $B = 77^d. 44'. 4''$, & $C = 23^d.$ étant donnés, trouver l'hypothénuſe BC.

De la ſomme des co-tangentes de C & de B, ſouſtrayez le ſinus total; le reſte eſt le co-ſinus de BC.

Solution des triangles *obliquangles ſpheriques.* 1° Dans un *triangle* obliquangle ſphérique ABC (*Pl. Trigonom. fig.* 30.) deux côtés AB & BC étant donnés conjointement avec un angle A oppoſé à l'un des deux; trouver l'autre angle C. Voici la regle, le ſinus du côté BC eſt au ſinus de l'angle oppoſé A, comme le ſinus du côté BA eſt au ſinus de l'angle oppoſé C.

Suppoſez, par exemple, $BC = 39^d. 29'.$ $A = 43^d. 20'.$ $BA = 66^d. 45'$ Pour lors on trouvera que le ſinus de BC eſt . 98033572
Le ſinus de A. . 98364771
Le ſinus de BA. 99632168

197796936
Le ſinus de C. 99963367

Le nombre qui y répond dans les tables eſt $82^d. 34'. 7''$

2°. Deux angles $C = 82^d. 34'. 7''.$ & $A = 43^d. 20'.$ avec le côté $AB = 60^d. 45'$ oppoſé à l'un d'eux C étant donnés, trouver le côté BC oppoſé à l'autre angle A.

Il faut dire: le ſinus de l'angle C eſt au ſinus du côté oppoſé B, comme le ſinus de l'angle A eſt au ſinus du côté oppoſé BC. L'exemple précédent ſuffit pour l'intelligence de celui-ci.

3° Deux côtés $AB = 66^d. 45'$ & $BC = 39^d. 29'$ avec un angle oppoſé à l'un des deux $A = 45^d. 20'$ étant donnés; trouver l'angle B compris entre ces côtés; ſuppoſez que l'angle C eſt aigu; puiſque l'autre angle A eſt pareillement aigu, la perpendiculaire BE tombe dans le *triangle*; c'eſt pourquoi dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle A, & du côté AB donnés, on trouve l'angle ABE. Puiſque BE ſert comme de partie latérale dans le *triangle* AEB, l'angle EBC eſt une partie moyenne, & le côté BC eſt une partie conjointe.

Ce co-ſinus de l'angle EBC ſe trouvera en ôtant la co-tangente de AB de la ſomme du co-ſinus de l'angle ABE, & de la co-tangente de BC. Ainſi, en joignant enſemble les angles ABE & EBC, ou ſi la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, vous trouverez l'angle en queſtion.

Par exemple, ſinus total 100000000
Co-ſinus de AB. 95963154

Somme 195963154
Co-tangente de A 100252805

Co-tangente de ABE. 95710349

Le nombre qui y répond dans les tables eſt $20^d. 25' 35''$ par conſéquent AB eſt de $69^d. 34'. 25''$

Co-ſinus de ABE. 95428300
Co-tangente de BC. 100141529

Somme 196269829
Co-tangente de AB. 96330085

Co-ſinus de EBC. 99938544

Le nombre qui y répond dans les tables eſt $80^d. 24'. 26''$ par conſéquent ABC eſt de $79^d. 9' 57''$

4° Deux angles $A = 43^d. 20'.$ & $B = 79^d. 9'. 59''.$ avec le côté adjacent $AB = 66^d. 45'.$ étant donnés, trouver le côté B oppoſé à l'un des deux angles.

De l'un des angles donnés B, abaiſſez une perpendiculaire EB ſur le côté inconnu AC; &, dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle donné A & de l'hypothénuſe AB, cherchez

l'angle *A B E*; lequel étant ôté de l'angle *A B C*, il reſte l'angle *E B C*. Mais ſi la perpendiculaire tomboit au-dehors du *triangle*, en ce cas, il faudroit ſouſtraire l'angle *A B C* de l'angle *A B E*; parce que la perpendiculaire *B E* étant priſe pour une des parties latérales, la partie moyenne dans le *triangle A B E* eſt l'anx gle *B*, & la partie conjointe eſt *A B*; dans le *triangle E B C*, la partie moyenne eſt l'angle *B*, & la partie conjointe *B C*; la co-tangente du côté *B C* ſe trouve en ôtant le co-ſinus de *E B A* de la ſomme de co-tangente de *A B* & du co-ſinus de *E B C*. L'exemple du cas précédent s'applique aiſément à celui-ci.

5° Deux côtés *A B* = 66d. 45′ & *B C* = 39d. 29′ avec l'angle *A* oppoſé à l'un ou à l'autre = 43 d. 20′. étant donnés, trouver le troiſieme côté *A C*, abaiſſant, comme ci-deſſus, la perpendiculaire *B E*, dans le *triangle* rectangle *A B E*, par le moyen de l'angle donné, & de l'hypothénuſe *A B*, vous trouverez le côté *A E*; puiſqu'en prenant *B E* pour une partie latérale dans le *triangle AEB*, *AB* eſt la partie moyenne, & *AE* la partie diſjointe, & que dans le *triangle B E C*, *B C* eſt la partie moyenne, & *E C* la partie diſjointe; le co-ſinus de *E C* ſe trouve en ôtant le co-ſinus de *A B* de la ſomme des co-ſinus de *A E* & *C B*, de ſorte qu'en joignant enſemble les ſegmens *A E* & *E C*, ou en cas que la perpendiculaire tombe hors le *triangle* en les ôtant l'un de l'autre, on trouvera le côté *A C*.

6° Deux côtés *A C* = 65d. 30′. 46″ & *A B* = 66d. 45′ avec l'angle *A* = 43d. 20′. compris entre ces côtés, étant donnés, trouver le troiſieme côté *B C* oppoſé à cet angle.

Abaiſſez la perpendiculaire *B E*, cherchez dans le *triangle* rectangle le ſegment *A E*, lequel étant ôté de *A C*, il vous reſte *E C*. Si la perpendiculaire tombe au-dehors du triangle, il faut ôter *A C* de *A E*.

Puiſqu'en prenant la perpendiculaire *B E* pour une partie latérale dans le *triangle A E B*, *A B* devient la partie moyenne, & *A E* la partie diſjointe: & que dans le *triangle E B C*, *C B* eſt la partie moyenne, & *E C* la partie diſjointe; le co-ſinus de *B C* ſe trouve en ôtant le co-ſinus de *A E*, de la ſomme des co-ſinus de *A B* & *E C*.

7° Deux angles *A* = 43d. 20′ & *B* = 79d. 9′. 59″ avec le côté *C B* = 39d. 29′ oppoſé à l'un ou l'autre de cas angles, étant donnés, trouver le côté *A B* adjacent à l'un & l'autre.

Abbaiſſez la perpendiculaire *C D* de l'angle inconnu *C* ſur le côté oppoſé *AB*, & ſi cette perpendiculaire tombe dans le *triangle*, par le moyen de l'angle donné *B*, & de l'hypothénuſe *B C*, cherchez dans le *triangle* rectangle *B C D*, le ſegment *B D*. Puiſqu'en prenant la perpendiculaire *C D* pour une partie latérale dans le *triangle C D B*, *D B* eſt la partie moyenne, & l'angle *B* une partie conjointe; & que dans le *triangle C D A*, *A D* eſt la partie moyenne, & l'angle *A* une partie conjointe; le ſinus du ſegment *AD* ſe trouve en ôtant la co-tangente de l'angle *B* de la ſomme du ſinus de *D B* & de la co-tangente de l'angle *A*; de ſorte qu'en joignant enſemble les ſegmens *A D* & *DB*, ou, ſi la perpendiculaire tombe hors du *triangle*, en ôtant l'un de l'autre, le réſultat ſera du côté *A B* que vous cherchiez.

8° Deux côtés *A B* = 66d. 45′ & *B C* = 39d. 29′ avec l'angle compris entre ces côtés = 79d. 9′. 59″. étant donnés, trouver l'angle *A* oppoſé à l'un ou à l'autre de ces côtés.

En abaiſſant la perpendiculaire *C D*, vous trouverez le ſegment *B D*, comme dans le probléme précédent: ôtez ce ſegment de *A B*, reſte *A D*. Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, *A B* doit être joint à *D B*: & comme en prenant la perpendiculaire *C D* pour une partie latérale dans le *triangle C D B*, *B D* eſt la partie moyenne, & l'angle *B* la partie cojointe; & que dans le *triangle C D A*, *A D* eſt la partie moyenne, & l'angle *A* la partie conjointe; la co-tangente de l'angle *A* ſe trouve en ôtant le ſinus de *D B* de la ſomme de la co-tangente de l'angle *B* & du ſinus *A D*.

9°. Deux angles *A* = 43d. 20′. & *B* = 79d. 9′. 59″. avec le côté adjacent *A B*

$= 76^d$ 45′. étant donnés, trouver l'angle C oppoſé à ce côté.

De l'un des angles donnés B abaiſſer la perpendiculaire BE, ſur le côté oppoſé AC: dans le *triangle* rectangle ABE, par le moyen de l'angle A donné, & de l'hypothénuſe AB, vous trouverez l'angle ABE, lequel étant ôté de ABC, reſte l'angle EBC.

Si la perpendiculaire tombe hors le *triangle*, il faut ôter ABC de ABE. Puiſqu'en prenant BE pour une partie latérale dans le *triangle* CEB, l'angle C eſt la partie moyenne, & l'angle CBE, la partie diſjointe; & que dans le *triangle* ABE, l'angle A eſt la partie moyenne, & l'angle ABE la partie diſjointe: le co-ſinus de l'angle C ſe trouve en ſouſtrayant le ſinus de l'angle ABE de la ſomme du co-ſinus de l'angle A & du ſinus de EBC.

10°. Deux angles $A = 42^d.\ 20'.$ & $C = 82^d.\ 34'.$ avec le côté $BA = 66^d.\ 45'$ oppoſé à l'un de ces deux, étant donnés, trouver l'autre angle.

De l'angle cherché B, abaiſſez une perpendiculaire BE; & dans le *triangle* rectangle AEB, par le moyen de l'angle donné A, & de l'hypothénuſe BA, vous trouverez l'angle ABE, puiſqu'en prenant la perpendiculaire EB pour une partie latérale dans le *triangle* ECB, l'angle C eſt la partie moyenne, & l'angle CEB la partie diſjointe; & que dans le *triangle* ABE, l'angle A eſt la partie moyenne, & l'angle ABE la partie diſjointe: le ſinus de l'angle EBC ſe trouve en ſouſtrayant le co-ſinus de A de la ſomme du co-ſinus de C & du ſinus de ABE, de ſorte qu'en joignant enſemble ABE & EBC, ou ſi la perpendiculaire hors le *triangle*, en ôtant l'un de l'autre vous aurez pour réſultat l'angle cherché ABC.

11° Les trois côtés étant donnés, trouver un angle oppoſé à l'un de ces côtés.

I. Si un côté AC, *fig.* 16. eſt un quart de cercle, & que le côté AB ſoit plus petit qu'un quart de cercle, vous trouverez l'angle A; prolongez AB juſqu'en F, & juſqu'à ce que AF ſoit égal à un demi-cercle; du pole A tirez l'arc CF, qui coupe l'arc BF à angles droits en F. Puiſque dans le *triangle* rectangle CBF, l'hypothénuſe BC eſt donnée, & le côté FB, ou ſon complément AB, à un demi-cercle, vous trouverez la perpendiculaire CF, laquelle étant la meſure de l'angle CAB, donne par conſéquent l'angle que vous cherchez.

II. Si l'un des côtés AC eſt un quart de cercle, & que l'autre côté AB ſoit plus grand qu'un quart de cercle, cherchez l'angle A: de AB ôtez le quart de cercle AD; & du pole A décrivez l'arc CD, coupant l'arc AB à angles droits en D. Comme dans le *triangle* rectangle CDB, l'hypothénuſe BC, & le côté DB, ou l'excès du côté AB ſur le quart de cercle ſont donnés, la perpendiculaire CD ſera trouvée comme ci-deſſus, & cette perpendiculaire eſt la meſure de l'angle cherché A.

III. Si le *triangle* eſt iſoſcele, que $BC = CF$ & l'angle ACF celui qu'on cherche; coupez AF en deux parties égales au point D, & par D & C faites paſſer l'arc de cercle DC. Puiſque DC eſt perpendiculaire à AF, les angles A & F, ACD & DCF ſont égaux; par le moyen de l'hypothénuſe AC & du côté AD donnés dans le *triangle* rectangle ACD, vous trouverez l'angle ACD, dont le double eſt l'angle cherché ACF, & par les mêmes parties données on peut trouver l'angle A ou l'angle F.

IV Si le *triangle* eſt ſcalène, & que vous cherchiez l'angle A, *fig.* 30. de C, abaiſſez la perpendiculaire CD, & cherchez la demi-différence des ſegmens AD & DB, en diſant, la tangente de la moitié de la baſe AB eſt à la tangente de la moitié de la ſomme des côtés AC & CB, comme la tangente de leur demi différence eſt à la tangente de la demi-différence des ſegmens AD & DB: ajoutez enſuite la demi-différence des ſegmens à la moitié de la baſe pour trouver le grand ſegment, & ôtez cette même demi-différence de la même moitié de la baſe pour trouver le petit ſegment, pour lors ayant trouvé dans le *triangle* rectangle CAD, l'hypothénuſe AC & le côté AD, vous avez auſſi l'angle cherché A. De la même maniere, dans l'autre *triangle* CDB,

vous trouverez *B* par les parties données *CB* & *DB*.

12°. Les trois angles *A*, *B* & *C* étant donnés, trouver un des côtés quelconque.

Comme, au lieu du *triangle* donné, on peut en prendre un autre, dont les côtés ſoient égaux aux angles donnés, & les angles égaux aux côtés donnés, ce problême ſe réſout de la même maniere que le précédent. *Chambers* & *Wolf.* (*E*)

TRIANGLE, ſ. m. *en Aſtronomie*, c'eſt un nom commun à deux conſtellations, l'une dans l'hémiſphere ſeptentrional, appellée ſimplement *triangle* ou *triangle céleſte*, & l'autre dans l'hémiſphere méridional, que l'on appelle *triangle auſtral*. *Voyez* CONSTELLATION.

Les étoiles qui compoſent le *triangle* ſeptentrional, ſont au nombre de quatre, ſuivant le catalogue de Ptolomée, autant dans celui de Tycho; 24 dans le catalogue britannique.

TRIANGLE différentiel d'une courbe, *dans la haute Géométrie*, c'eſt un *triangle* rectiligne rectangle, dont l'hypothénuſe eſt une partie de la courbe, qui ne differe qu'infiniment peu d'une ligne droite. *Voy.* COURBE.

Suppoſons, par exemple, la demi-ordonnée *p m*, *Pl. d'analyſe*, *fig.* 18. & une autre demi-ordonnée *P M*, qui en ſoit infiniment proche; alors *P p* ſera la différentielle de l'abſciſſe, & abaiſſant une perpendiculaire *M R* = *P p*, *R m* ſera la différentielle de la demi-ordonnée. Tirez donc une *tangente T M*, & l'arc infiniment petit *M m* ne ſera pas différent d'une ligne droite; par conſéquent *M m R* eſt un *triangle* rectiligne rectangle, & & conſtitue le *triangle* différentiel de cette courbe. *Voyez* TANGENTE & SOUTANGENTE. *Chambers.* (*O*)

TRIANGLE, (*Arithmétique.*) on appelle ainſi un *triangle* formé de la maniere ſuivante.

1 1
1 2 1
1 3 3 1
1 4 6 4 1
1 5 10 10 5
1 6 15 20
1 7 21
1 8 *&c.*
1 9

La premiere colonne verticale renferme l'unité; la ſeconde la ſuite des nombres naturels 2, 3, 4, 5, *&c.* la troiſieme la ſuite des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, *&c.* la quatrieme la ſuite des nombres pyramidaux, *&c.* Sur quoi *voyez l'article* FIGURÉ; *voyez* auſſi TRIANGULAIRE, PYRAMIDAL, *&c.* M. Paſcal a fait un traité de ce *triangle arithmétique*. Les bandes horiſontales ſont les coefficiens des différentes puiſſances du binome. Sur quoi *voyez* BINOME. (*O*)

TRIANGLE, (*Littérat.*) cette figure géométrique a depuis long-tems ſervi de ſigne, de marque, ou de ſymbole à bien des choſes différentes. Plutarque nous apprend que le philoſophe Xénocrates comparoit la divinité à un *triangle* équilatéral, les génies au *triangle* iſoſcele, & les hommes au ſcalene. Les Chrétiens à leur tour employerent le *triangle* pour repréſenter la Trinité; d'abord ils ſe ſervirent du ſimple *triangle*, mais dans dans la ſuite ils ajouterent au *triangle* quelques lignes, qui formoient une croix: c'eſt ainſi qu'on trouve des *triangles* diverſement combinés ſur les médailles des papes publiées par Bonanni. Au commencement de la découverte de l'Imprimerie, rien n'étoit plus commun que de graver ces ſortes de figures au frontiſpice des livres; enſuite elles devinrent de ſimples marques de correcteur d'Imprimerie, ou des ſymboles diſtinctifs dans le commerce. Enfin, elles ont paſſé aux emballeurs, qui marquent ainſi avec leur pinceau toutes les balles de marchandiſes qui ſont envoyées dans les provinces, ou qui doivent paſſer à l'étranger. (*D. J.*)

TRIANGLE, (*Fortification.*) ouvrage dont les trois angles ſont formés par des baſtions coupés, ou des demi-baſtions. (*D. J.*)

TRIANGLE, (*Marine.*) ſorte d'échafaud qui ſert à travailler ſur les côtés du vaiſſeau. Il eſt compoſé de trois pieces; d'un traverſin; d'une acore, qui pend de travers ſur le traverſin, & qui va s'ap-

puyer ſur le côté du vaiſſeau ; & d'un arc-boutant, qui eſt attaché par une extrémité au bout du traverſin, & qui, s'élevant par l'autre en-haut du vaiſſeau, eſt cloué à ſon côté.

TRIANGLE, (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne à trois barres de cabeſtan, qu'on ſuſpend autour des grands mâts, quand on veut les racler.

TRIANGLE, (*Inſtrument d'ouvriers.*) Les menuiſiers, les charpentiers, & quelques autres ouvriers ont des inſtrumens à qui ils donnent le nom de *triangle*, & les ſpécifient néanmoins par quelque terme qui dénote leur uſage. Le *triangle* onglé ou à onglet, n'eſt qu'une regle de bois de deux lignes d'épais, d'un pié de long, & de trois piés de large, dont l'une des extrémités, qui eſt coupée en angle de quarante-cinq degrés, eſt emboîtée dans un autre morceau de bois plus épais, qu'on nomme la *joue*. Il ſert à tracer des angles réguliers, en appuyant la piece de bois contre la joue de l'inſtrument, & en tirant une ligne le long de la regle. Le *triangle quarré* eſt une vraie équerre, dont une des branches, qu'on appelle la *joue*, qui eſt du triple plus épaiſſe que l'autre, a dans le milieu & tout le long de ſon épaiſſeur, une eſpece de languette. Il ſert à tracer les pieces quarrées, en les appuyant ſur la languette le long de la joue, & en tirant les lignes paralleles à l'autre branche. Pour éviter la multiplicité des inſtrumens, le ſieur Hulin en a inventé un qui contient non-ſeulement ces deux *triangles*, mais encore une équerre, & ce qu'on appelle la *piece quarrée* ; mais les Anglois ont imaginé un autre inſtrument encore plus ſimple & plus parfait.

TRIANGLE, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu qui repréſente un *triangle* équilatéral ; il poſe ordinairement ſur ſa baſe.

Il y a des *triangles* pleins, & d'autres évidés ; on ne ſpécifie que ces derniers en blaſonnant, ainſi que la poſition de ceux qui ſe trouvent appuyés ſur leur pointe.

Bachet de Meyſeria, de Vauveiſant, en Breſſe ; *de ſable au* triangle *d'or, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles du ſecond émail.*

Languet de Gergy, de Rochefort en Bourgogne ; *d'azur au* triangle *évidé d'or, poſé ſur ſa pointe, les trois extrémités chargées chacune d'une molette d'éperon de ſable.* (*G. D. L. T.*)

TRIANGULAIRE, adj. (*Géom.*) ſe dit en général de tout ce qui a rapport au triangle.

Les compas *triangulaires* ont trois branches ; on en fait un grand uſage dans la conſtruction des mappemondes, des globes, *&c.* lorſqu'il s'agit de prendre un triangle tout d'un coup. *V.* COMPAS.

Les nombres *triangulaires* ſont une eſpece de nombres polygones ; ce ſont les ſommes des progreſſions arithmétiques, dont la différence des termes eſt 1. *Voyez* NOMBRE, POLYGONE & FIGURÉ.

Ainſi, de la progreſſion arithmétique 1. 2. 3. 4. 5. 6. on forme les nombres *triangulaires* 1. 3. 6. 10. 15. 21. *Chambers.*

TRIANGULAIRE, *en Anatomie*, eſt un nom qu'on donne à deux muſcles à cauſe de leur figure. *Voyez* MUSCLE.

TRIANGULAIRE, *de la poitrine* ou *du ſternum*, eſt un muſcle qui reſſemble quelquefois à trois ou quatre muſcles diſtincts. Il vient de la face interne du ſternum, & ſe termine aux cartilages qui joignent les quatre dernieres vraies côtes au ſternum.

TRIANGULAIRE *de la levre inférieure*, eſt un muſcle attaché à la levre externe du bord inférieur de la mâchoire inférieure, vers la partie moyenne, entre le menton & le maſſeter ; de-là, les fibres ſe réuniſſant, viennent s'unir à la commiſſure des levres, avec celles du canin, de façon qu'ils ne paroiſſent former enſemble qu'un même muſcle digaſtrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

Le *triangulaire* des lombes. *Voyez* QUARRÉ.

TRIANGULAIRES OS. (*Anat.*) On doit mettre au nombre des variations utiles qui ſe rencontrent ſouvent dans la ſtructure générale des parties oſſeuſes, les *os triangulaires* qu'on trouve quelquefois dans les ſutures du crâne, & plus fréquemment dans la ſuture lambdoïde que dans aucune autre ; parce que, faute de les connoître, quelqu'un pourroit ſe tromper

à l'égard de ceux qui ont des pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture conſidérable.

TRIANGULO ILES, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la mer du Nord, à l'entrée du détroit d'Euxuma. On met ces îles au nombre des Lucayes, & l'on en compte trois, qui par leur ſituation forment un triangle; d'où vient leur nom.

TRIANON, ſ. m. (*arrhit. mod.*) c'eſt en France un terme générique qui ſignifie tout pavillon iſolé, conſtruit dans un parc, & détaché d'un château. Le céſino des Italiens eſt un bâtiment de cette eſpece, en uſage pour ſervir de retraite, & ſe procurer de la fraîcheur à la campagne; il y en a dans preſque toutes les vignes d'Italie. Le nom de *trianon*, que les François ont donné à ces ſortes de pavillons, vient de celui que Louis XIV. a fait conſtruire dans le parc de Verſailles. C'eſt un petit palais du roi, galant, bien bâti, incruſté de marbre de diverſes couleurs, & décoré de précieux ameublemens.

La face extérieure de cette maiſon eſt d'environ 64 toiſes. La cour offre un périſtyle ſoutenu par des colonnes & des pilaſtres de marbre. Les deux aîles de la maiſon ſont terminées par deux pavillons; & ſur tout l'édifice regne une baluſtrade, le long de laquelle ſont des ſtatues, des corbeilles, des urnes & des caſſolettes. Les jardins en ſont très-agréables; les baſſins y ſont ornés de groupes choiſis: on y trouve entr'autres le groupe de Laocoon, ſculpté par Baptiſte Tuby d'après l'antique. La caſcade mérite auſſi d'être remarquée, outre d'autres embelliſſemens qui y ſont employés avec goût. (*D. J.*)

TRIAS, (*Théol.*) terme dont on ſe ſert quelquefois pour exprimer la ſainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

TRIAVERDENS *ou* TRIVERDENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) brigands qui dans le xij. ſiecle exercerent contre les chrétiens toutes ſortes de cruautés. Le troiſieme concile de Latran décerne les peines eccléſiaſtiques contre ceux qui leur donneront retraite, qui les recevront, les ſecourront, ſi auront la moindre communication avec eux. Il veut qu'ils ſoient anathématiſés comme les Albigeois.

TRIBADE, ſ. f. (*Gram.*) femme qui a de la paſſion pour une autre femme; eſpece de dépravation particuliere auſſi inexplicable que celle qui enflamme un homme pour un autre homme.

TRIBALLE, ſ. f. (*Pelleterie.*) La *triballe* eſt un morceau de fer qui ſert aux pelletiers ou fourreurs pour triballer les peaux. Il eſt ſemblable à celui dont on ſe ſert à la campagne pour travailler le chanvre; il a dix-huit pouces de hauteur, trois de largeur, & deux de branche; ſur le dos cinq lignes d'épaiſſeur; cette épaiſſeur va toujours en diminuant, comme ſi l'inſtrument devoit ſe terminer par un tranchant; mais il ne coupe point. La différence de la *triballe* & du fer de filaſſier, c'eſt que la *triballe* a ſon eſpece de tranchant ou de côté menu, en-dedans des branches, & le dos tourné à l'ouvrier.

TRIBALLER, v. act. (*Pelleterie.*) Pour *triballer*, l'ouvrier prend une peau au ſortir du tonneau; il a enfoncé les branches de ſa triballe dans un poteau ou dans un mur: pour cet effet les branches ſont pointues par chaque bout, & ſont longues d'environ trois pouces. Il paſſe ſa peau ſous la lame de la triballe, entre cette lame & le poteau; il en tient le milieu de la main droite, & la tête de la main gauche, ſans être déboufée; il avance le pié gauche du côté du mur; il retire le pié droit en arriere; lâchant la peau, la conduiſant de la main gauche, & la tirant fortement de la main droite, il la fait aller & venir ſur la triballe, contre laquelle tout le poids de ſon corps qu'il jette en arriere à chaque mouvement, la tient appliquée.

On *triballe* de toutes ſes forces les peaux de chien & de loup; on ne riſque point de les déchirer. Il faut travailler les autres avec plus de ménagement.

TRIBALLES LES, *Triballi*, (*Géog. anc.*) peuples de la baſſe-Mœſie. Strabon, *l. VII. p.* 301. les met ſur le bord du Danube, & dit qu'ils s'étendoient juſques dans l'île de Peucé. Il ajoute qu'Alexandre le Grand ne put s'emparer de cette île, faute d'un nombre ſuffiſant de vaiſſeaux, & que Syrmus, roi des *Triballes*, qui

s'y étoit retiré, en défendit courageuſement l'entrée. Ptolomée, *liv. III. ch. x.* & Pline, *liv. III. ch. xxvj.* font auſſi mention de ces peuples. Ce dernier dit, *l. VII. ch. ij.* qu'on racontoit que parmi eux il y avoit des gens qui enſorceloient par leur regard, & qu'ils tuoient ceux ſur qui ils tenoient long-tems les yeux attachés, ſurtout lorſqu'ils étoient en colere. (*D. J.*)

TRIBAR *ou* TRIBARD, ſ. m. *terme de jardinier.* On nomme ainſi une machine compoſée de trois bâtons, qu'on met au cou des chiens & des pourceaux, pour les empêcher de paſſer au-travers des haies, & d'entrer dans les jardins. De ces trois bâtons eſt venu le nom de *tribar* : ce mot écrit avec un *t* à la fin *tribart*, eſt dans Cotgrave, qui l'explique par *bâton court.* (*D. J.*)

TRIBESÉES, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Poméranie, ſur les confins du Mecklenbourg, proche la riviere de Trébel, entre Roſtock & Gripſwalde, avec un château. Elle appartient au roi de Suede. *Long.* 32. 52. *lat.* 54. 12.

TRIBOCCIENS, (*Hiſt. anc.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui habitoient le pays nommé *Alſace* par les modernes. Argentina, ou Strasbourg étoit leur capitale.

TRIBOCI, (*Géog. anc.*) nous diſons en françois les *Tribocs* ; nation germanique qui s'établit en-deçà du Rhin, dans une partie de l'Alſace.

La maniere d'exprimer le nom des *Tribocs*, n'eſt pas uniforme dans les anciens auteurs. Strabon écrit Τριβοκχοι, Ptolomée Τριβόκκαι, Jule-Céſar *Tribocci*, Pline *Tribochi*, Tacite *Triboci* : l'orthographe de ce dernier eſt celle que nous ſuivons, parce que c'eſt la même qui ſe lit dans une inſcription trouvée à Brumt, à trois lieues de Strasbourg, par M. Schœflin, vers l'an 1737. Ce monument porte : *Imp. Caſ. Publio Licinio Valeriano Pio Felici. Invicto Auguſto civ. Tribocorum* : c'eſt-à-dire, que la communauté des *Tribocs* a érigé ce monument en l'honneur de l'empereur Valérien, dont on a ajouté les éloges ordinaires de pieux, d'heureux & d'invincible.

L'étymologie du mot *Tribocs* a embarraſſé pluſieurs ſavans modernes, qui l'ont cherchée avec plus de curioſité que de ſuccès. Les hiſtoriens du moyen âge ont publié ſans fondement que les Trévériens & les *Tribocs* tiroient leur origine commune de Trebeta, fils de Ninus & de Sémiramis, & qu'ils tenoient leur nom de ce fondateur. Un ſiecle éclairé comme le nôtre ne défere point du tout à l'autorité des écrivains peu clairvoyans, fabuleux dans les matieres de leur tems, & à plus forte raiſon dans celles qui ſont beaucoup antérieures.

Mais le ſentiment le plus reçu dérive ce nom des mots germaniques *drey buchen*, *trois hêtres*, à cauſe du culte qu'on prétend que cette nation rendoit à ces arbres, & à l'ombre deſquels elle avoit coutume de tenir ſes aſſemblées de religion & d'état. Cluvier avance cette conjecture après Conrad Celte, Rhenanus, Glareanus, Willichius, Schadæus, Coccius, ſuivis par pluſieurs ſavans plus modernes.

Pour la fortifier, on prétend qu'il y a encore aujourd'hui en Alſace un endroit de ce nom ; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que cet endroit n'y exiſte point. Supoſé ſon exiſtence, on n'en ſauroit induire que les anciens habitans en euſſent tiré leur nom ; il faut même obſerver que le hêtre n'a pas été un objet de religion des peuples Celtiques, comme le chêne.

Les *Tribocs* ſe ſont trouvés enveloppés dans la conquête des Gaules faite par les Francs ; & depuis ce tems-là ce nom s'eſt perdu pour faire place à celui d'*Alſaciones*, dont nous trouvons la premiere mention dans Frédégaire, & qui dénote les habitans ſur la riviere d'Ill. Elaſs marque *ſedes Elli*, le ſiege ou le cours de l'Ill.

M. Schœpflin, dans les Mémoires de l'Académie des inſcriptions, *tom. XV* a tâché de fixer le tems où les *Tribocs* paſſerent le Rhin, & de déterminer l'étendue du terrein qu'ils ont occupé entre les Séquanois au midi, les Németes au nord, le Rhin à l'orient, & les Vôges à l'occident ; il y fait l'énumération des villes & des bourgs conſidérables ſitués dans leur territoire, qui, dans l'eſpace de vingt-ſix lieues, le long du Rhin, depuis Marckelsheim juſqu'à Guermersheim, comprenoit à-peu-près, ſelon lui, toute la baſſe-Al-

face. Scheleſtat, El, Strasbourg, Druſeinheim, Seltz, Rheinzabern, Bruent, Saverne, Bergrabern, faiſoient partie de ces places enclavées dans le pays des *Tribocs*.

Il ne faut pas croire que les *Tribocs* aient fondé aucune des places dont nous venons de parler. Le goût des peuples Teutoniques n'étoit pas porté à bâtir des villes, ſoit par averſion pour tout ce qui relâche le courage, ſoit par un penchant naturel pour la liberté, & parce qu'ils ſavoient que les mêmes remparts qu'ils défendent contre les ennemis, aſſerviſſent quelquefois ſous des maîtres : d'ailleurs ils ſe plaiſoient à changer de lieu ; ils évitoient les villes, à ce que dit Ammien, de même que ſi c'eût été des filets & des priſons ; c'eſt pourquoi les Allemands, lors de leur irruption dans les Gaules, y en avoient abattu ou ruiné plus de quarante-cinq, ſans compter les forts & les petits châteaux. C'eſt de-là que toute l'ancienne Germanie ne nous fournit pas une ſeule ville du tems de Tacite ; les noms même de celles que nous venons de marquer, les uns gaulois, les autres pour la plûpart latins, font connoître que toutes avoient pour fondateurs les Gaulois ou les Romains.

D'un autre côté, à peine les *Tribocs* eurent-ils chaſſé les Médiomatriciens ripuaires de leur pays, qu'eux mêmes furent ſubjugués à leur tour par les Romains ; & ceux-ci qui en demeurerent les maîtres pendant plus de cinq ſiecles, regardoient toujours ce pays comme un boulevart contre les nations barbares, qui ont tant de fois entrepris de pénétrer par-là dans l'intérieur des Gaules, & qui y ont même réuſſi par la ſuite.

C'eſt de-là que nous trouvons dans l'ancienne Alſace, le long de la grande route du Rhin, ces fréquentes garniſons de la huitieme, dix-neuvieme & vingt-deuxieme légion ; & dans le bas-empire, ces Audéréciens & Ménapiens ; c'eſt de-là que viennent ces forts & ces villes fortifiées, ces camps, ces murs épais bâtis dans les gorges & ſur les hauteurs des montagnes des Vôges, dont il reſte encore aujourd'hui de grands & magnifiques veſtiges dans les comtés de Dabo & d'Ochſenſtein, à S. Odile, à Niderbroun, à Framont & ailleurs.

Les *Tribocs* étoient un des ſept peuples qui fournirent des troupes au célebre Arioviſte, lorſqu'il entra dans les Gaules ; & M. Schœpflin croit que ce peuple germain ne s'établit en Alſace qu'après l'invaſion d'Arioviſte ; mais M. Freret a prouvé dans les Mémoires de l'académie des Inſcriptions, *tom. XVIII. p.* 236. que l'établiſſement des *Tribocs* en Alſace étoit antérieur à l'invaſion d'Arioviſte, qui paſſa le Rhin au plus tard l'an 71 avant Jeſus-Chriſt.

En effet, Céſar ne dit pas que les ſept nations qui compoſoient l'armée de ce prince, euſſent paſſé le fleuve avec lui ; il le remarque ſeulement des Harudes, & l'on doit auſſi le ſuppoſer des Marcomans, des Séduſiens & des Sueves, qu'on ne trouve qu'en Germanie ; mais à l'égard des *Tribocs*, des Vangions & des Németes, qui, du vivant de Céſar, ou du moins peu après ſa mort, étoient fixés dans la Gaule, rien ne prouve qu'ils n'y fuſſent pas déja dès le tems d'Arioviſte.

La politique des Romains nous oblige même à penſer le contraire ; jamais ils n'euſſent permis à ces nations de franchir la barriere du Rhin. Céſar traite de dangereux pour l'empire, ces ſortes d'établiſſemens des colonies germaniques dans la Gaule. Enfin, dans le doute où l'on ſeroit du tems où les *Tribocs* ont paſſé le Rhin, il faudroit ſuppoſer le fait antérieur à l'expédition d'Arioviſte, par la ſeule raiſon du ſilence des auteurs, qui ne font aucune mention de ce paſſage des *Tribocs*, & qui n'en parlent jamais que comme d'une nation germanique établie en-deçà du Rhin par rapport à nous

Ptolomée regardoit *Brocomagus* comme le chef-lieu de la nation des *Tribocs*, & il n'eſt pas vraiſemblable que ce ſoit *Argentoratum*, comme le croit M. Schœpflin. *Argentoratum* étoit, ſelon toute apparence, une ancienne ville gauloiſe des Médiomatriques, où les *Tribocs* n'eurent garde de s'enfermer. Si cette place avoit été la capitale des *Tribocs*, il y ſeroit reſté quelques veſtiges du nom de ce peuple ; mais il n'en reſte aucun.

Nous apprenons d'une inſcription rapportée

portée par Gruter, *p. MX. n°.* 12. qu'une partie de la nation des *Tribocs* reſta dans ſon ancienne demeure au-delà du Nekre, & vers Murhart, lieu ſitué ſur le confluent du Murh & du Nekre. Il paroît par le même Gruter, que les Boïens, *Boii*, s'unirent avec les *Tribocs* pour la conſécration d'un temple dédié à une divinité romaine, ſur les bords du Nekre. (*D. J.*)

TRIBOMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) c'eſt le nom que donne M. Muſſchenbroek à une machine dont il ſe ſert pour meſurer les frottemens: on voit cette machine dans les *Pl. de méch. fig.* 39. *n°* 3. & il eſt facile d'en comprendre le jeu & l'uſage en jettant les yeux ſur la figure. Ceux qui deſireront un plus grand détail, peuvent avoir recours à *l'eſſai phyſique* de M. Muſſchenbroek, *p.* 177. *& ſuiv. Voyez* FROTTEMENT. (*O*)

TRIBONIANISME, (*Juriſpr.*) on appelle ainſi certaines interpolations de loix, que l'on prétend avoir été ſuppoſées par Tribonien, chancelier de l'empereur Juſtinien, ou qu'on le ſoupçonne d'avoir accommodées aux intérêts de ſes amis. *V.* le mercure d'Octobre 1753. *p.* 60. (*A*)

TRIBORD, (*Marine.*) *Voyez* STRIBORD.

TRIBORD TOUT, (*Marine*) commandement au timonnier de pouſſer la barre du gouvernail à droite, tout proche du bord.

TRIBORDAIS, (*Marine.*) c'eſt la partie de l'équipage qui doit ſuivre le quart de ſtribord.

TRIBOULET, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, eſt un morceau de bois aſſez gros, d'environ deux piés de haut, taillé en forme d'entonnoir renverſé, ſur lequel on forme les cercles & les gorges. *Voyez* GORGES, *&c.* Il y en a de buis & de fer, & de toutes groſſeurs.

TRIBRAQUES, TRIBRACHIS, *terme de l'ancienne Proſodie*; c'étoit le pié d'un vers, & il conſiſtoit en trois ſyllabes breves, comme *mĕlĭŭs*, *lĕgĕrĕ*.

Ce mot eſt formé du grec *treis* & *brachys*, trois breves. *Voyez* PIÉ.

TRIBU, ſ. f. (*Gram. & Hiſt. anc.*) certaine quantité de peuple diſtribuée ſous différens diſtricts ou diviſions.

TRIBUS DES HÉBREUX, (*Hiſt. ſacrée.*) les Hébreux formerent douze *tribus* ou diſtricts, ſelon le nombre des enfans de Jacob, qui donnerent chacun leur nom à leur *tribu*; mais ce patriarche ayant encore adopté en mourant les deux fils de Joſeph, Manaſſé & Ephraïm, il ſe trouva treize *tribus*, parce que celle de Joſeph fut partagée en deux après la mort de Jacob. La famille de Joſeph s'étant multipliée prodigieuſement en Égypte, devint ſi ſuſpecte aux rois du pays, qu'elle ſe vit obligée de paſſer dans la terre de Chanaan, ſous la conduite de Joſué, qui la diviſa entre onze *tribus* de cette famille. On en fait les noms, Ruben, Siméon, Juda, Iſſachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Manaſſé, & Ephraïm. La *tribu* de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle fut conſacrée au ſervice religieux; on pourvut à ſa ſubſiſtance, en lui aſſignant des demeures dans quelques villes, les prémices, les dixmes, & les oblations du peuple.

Cet état des douze *tribus* demeura fixe juſquaprès la mort de Salomon. Roboam qui lui ſuccéda, fit naître une révolte par ſa dureté. Dix *tribus* ſe ſéparerent de la maiſon de David, reconnurent pour roi Jéroboam, & formerent le royaume d'Iſraël. Il ne reſta au fils de Salomon que Juda & Benjamin, qui conſtituerent l'autre royaume, dans lequel ſe conſerva le culte de Dieu; mais le royaume d'Iſraël lui ſubſtitua l'idolâtrie des veaux d'or.

Dans la ſuite des tems, Tiglath-Piléſec rendit Samarie tributaire; Salmanazar ruina la capitale, & le royaume d'Iſraël s'éteignit. Enfin arriva la captivité de Juda, ſous Nabuchodonoſor qui prit Jéruſalem, la détruiſit avec le temple, & tranſporta tous les habitans dans les provinces de ſon empire, 588 ans avant Jeſus-Chriſt; cependant après une captivité de 70 ans, Cyrus renvoya les Juifs dans leur pays, leur permit de rebâtir le temple, & de vivre ſelon leur loi; alors la Paleſtine ſe repeupla, les villes furent rebâties, les terres cultivées, & les Juifs ne firent plus qu'un ſeul état gouverné par un même chef, un ſeul corps,

rendant au vrai Dieu leurs adorations dans ſon temple. Voilà l'époque la plus brillante de l'hiſtoire de ce peuple, la ſuite ne regarde pas cet *article*. (*D. J.*)

TRIBUS D'ATHENES, (*Hiſt. d'Athenes*) Athenes dans ſa ſplendeur étoit diviſée en dix *tribus*, qui avoient emprunté leurs noms de dix héros du pays; elles occupoient chacune une partie d'Athenes, & contenoient en-dehors quelques autres villes, bourgs, & villages. Les noms de ces dix *tribus* reviennent ſouvent dans les harangues de Démoſthene, mais je n'en puis rappeller à ma mémoire que les huit ſuivans; la *tribu* Acamantide, ainſi nommée d'*Acamas*, fils de Télamon; l'Antiochide, d'*Antiochus* fils d'Hercule; la Cécropide, de *Cécrops*, fondateur & premier roi d'Athenes, l'Egéide, d'*Egée*, neuvieme roi d'Athenes; l'Hippothoontide, d'*Hippothoon*, fils de Neptune; la Léontide, de *Léon*, qui voua ſes filles pour le ſalut de ſa patrie; & l'Œnéide, d'*Œneus*, fils de Pandion, cinquieme roi d'Athenes.

Mais il faut obſerver que le nombre des *tribus* ne fut pas le même dans tous les tems, & qu'il varia ſelon les accroiſſemens d'Athenes. Il n'y en avoit eu d'abord que quatre, il y en eut ſix peu après, puis dix, & enfin treize; car aux dix nommées par Démoſthene, la flatterie des Athéniens en ajouta trois autres dans la ſuite; ſavoir la *tribu* Ptolémaïde, en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus; l'Attalide, en faveur d'Attalus, roi de Pergame; & l'Adrianide, en faveur de l'empereur Adrien. Pour établir ces nouvelles *tribus*, on démembra quelques portions des anciennes. Au reſte les peuples ou bourgades qui compoſoient toutes ces *tribus*, étoient au nombre de cent ſoixante & quatorze. *Voyez* Suidas, Euſtache, & Meurſius, & *notre article* RÉPUBLIQUE D'ATHENES. (*D. J.*)

TRIBU ROMAINE, (*Hiſt. rom.*) nom collectif du partage de différens ordres de citoyens romains, diviſés en pluſieurs claſſes & quartiers. Le mot *tribu* eſt un terme de partage & de diviſion, qui avoit deux acceptions chez les Romains, & qui ſe prenoit également pour une certaine partie du peuple, & pour une partie des terres qui lui appartenoient. C'eſt le plus ancien établiſſement dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire romaine, & un de ceux ſur leſquels les auteurs ſont moins d'accord.

L'attention la plus néceſſaire dans ces ſortes de recherches, eſt de bien diſtinguer les tems; car c'eſt le nœud des plus grandes difficultés. Ainſi il faut bien prendre garde de confondre l'état des *tribus* ſous les rois, ſous les conſuls & ſous les empereurs; car elles changerent entiérement de formes & d'uſages ſous ces trois ſortes de gouvernemens. On peut les conſidérer ſous les rois comme dans leur origine, ſous les conſuls comme dans leur état de perfection, & ſous les empereurs comme dans leur décadence, du moins par rapport à leur crédit & à la part qu'elles avoient au gouvernement; car tout le monde ſait que les empereurs réunirent en leur perſonne toute l'autorité de la république, & n'en laiſſerent plus que l'ombre au peuple & au ſénat.

L'état où ſe trouverent alors les *tribus* nous eſt aſſez connu, parce que les meilleurs hiſtoriens que nous ayons ſont de ce tems-là: nous ſavons auſſi à-peu-près quelle en étoit la forme ſous les conſuls, parce qu'une partie des mêmes hiſtoriens en ont été témoins: mais nous n'avons preſque aucune connoiſſance de l'état où elles étoient ſous les rois; parce que perſonne n'en avoit écrit dans le tems, & que les monumens publics & particuliers qui auroient pu en conſerver la mémoire, avoient été ruinés par les incendies.

Les anciens qui ont varié ſur l'époque, ſur le nombre des *tribus*, & même ſur l'étymologie de leur nom, ne ſont pas au fond ſi contraire qu'ils le paroiſſent, les uns n'ayant fait attention qu'à l'origine des *tribus* qui ſubſiſtoient de leur tems, les autres qu'à celle des *tribus* inſtituées par Romulus & ſupprimées par Servius Tullius. Il y a eu deux ſortes de *tribus* inſtituées par Romulus, les unes avant l'enlevement des Sabines, les autres après qu'il eut reçu dans Rome les Sabins & les Toſcans. Les trois nations ne firent alors qu'un même peuple ſous le nom de *Qui-*

rites, mais elles ne laiſſerent pas de faire trois différentes *tribus*; les Romains ſous Romulus, d'où leur vint le nom de *Ramnes*; les Sabins ſous Tatius, dont ils porterent le nom; & les Toſcans appellés *Luceres* ſous ces deux princes.

Pour ſe mettre au fait de leur ſituation, il faut conſidérer Rome dans le tems de ſa premiere enceinte, & dans le tems que cette enceinte eut été aggrandie après l'union des Romains, des Sabins & des Toſcans. Dans le premier état, Rome ne comprenoit que le mont Palatin dont chaque *tribu* occupoit le tiers; dans le ſecond, elle renfermoit la roche tarpéienne; & la vallée qui ſéparoit ces deux monticules fut le partage des Toſcans, & l'on y joignit le mont Aventin & le Janicule: la montagne qu'on nomma depuis le capitole, fut celui des Sabins, qui s'étendirent auſſi dans la ſuite ſur le mont Cœlius.

Voilà quelle étoit la ſituation des anciennes *tribus*, & quelle en fut l'étendue, tant qu'elles ſubſiſterent; car il ne leur arriva de ce côté-là aucun changement juſqu'au regne de Servius Tullius, c'eſt-à-dire juſqu'à leur entiere ſuppreſſion. Il eſt vrai que Tarquinius Priſcus entreprit d'en augmenter le nombre, & qu'il ſe propoſoit même de donner ſon nom à celles qu'il vouloit établir; mais la fermeté avec laquelle l'augure Nævius s'oppoſa à ſon deſſein, & l'uſage qu'il fit alors du pouvoir de ſon art, ou de la ſuperſtition des Romains, en empêcherent l'exécution. Les auteurs remarquent qu'une action ſi hardie & ſi extraordinaire lui fit élever une ſtatue dans l'endroit même où la choſe ſe paſſa. Et Tite-Live ajoute que le prétendu miracle qu'il fit en cette occaſion, donna tant de crédit aux auſpices en général & aux augures en particulier, que les Romains n'oſerent plus rien entreprendre depuis ſans leur aveu.

Tarquin ne laiſſa pas néanmoins de rendre la cavalerie des *tribus* plus nombreuſe; & l'on ne ſauroit nier que de ce côté-là il ne leur ſoit arrivé divers changemens: car à meſure que la ville ſe peuploit, comme ſes nouveaux habitans étoient diſtribués dans les *tribus*, il falloit néceſſairement qu'elles devinſſent de jour en jour plus nombreuſes, & par conſéquent que leurs forces augmentaſſent à proportion. Auſſi voyons-nous que dans les commencemens chaque *tribu* n'étoit compoſée que de mille hommes d'infanterie, d'où vint le nom de *miles*, & d'une centaine de chevaux que les Latins nommoient *centuria equitum*. Encore faut-il remarquer qu'il n'y avoit point alors de citoyen qui fût exempt de porter les armes. Mais lorſque les Romains eurent fait leur paix avec les Sabins, & qu'ils les eurent reçus dans leur ville avec les Toſcans qui étoient venus à leur ſecours, comme ces trois nations ne firent plus qu'un peuple, & que les Romains ne firent plus qu'une *tribu*, les forces de chaque *tribu* durent être au moins de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens chevaux, c'eſt-à-dire trois fois plus conſidérables qu'auparavant.

Enfin quand le peuple romain fut devenu beaucoup plus nombreux, & qu'on eut ajouté à la ville les trois nouvelles montagnes dont on a parlé, ſavoir le mont Cœlius pour les Albains, que Tullus Hoſtilius fit tranſférer à Rome après la deſtruction d'Albe, & le mont Aventin avec le Janicule pour les Latins qui vinrent s'y établir, lorſqu'Ancus Martius ſe fut rendu maître de leur pays, les *tribus* ſe trouvant alors conſidérablement augmentées & en état de former une puiſſante armée, ſe contenterent néanmoins de doubler leur infanterie, qui étoit, comme nous venons de voir, de 9000 hommes. Ce fut alors que Tarquinius Priſcus entreprit de doubler auſſi leur cavalerie, & qu'il la fit monter à 1800 chevaux, pour répondre aux dix huit mille hommes dont leur infanterie étoit compoſée.

Ce ſont-là tous les changemens qui arriverent aux *tribus* du côté des armes, & il ne reſte plus qu'à les conſidérer du côté du gouvernement.

Quoique les trois nations dont elles étoient compoſées ne formaſſent qu'un peuple, elles ne laiſſerent pas de vivre chacune ſous les loix de leur prince naturel, juſqu'à la mort de Tatius: car nous voyons que ce roi ne perdit rien de

ſon pouvoir, quand il vint s'établir à Rome, & qu'il y régna conjointement, & même en aſſez bonne intelligence avec Romulus tant qu'il vécut. Mais après ſa mort les Sabins ne firent point de difficulté d'obéir à Romulus, & ſuivirent en cela l'exemple des Toſcans qui l'avoient déjà reconnu pour leur ſouverain. Il eſt vrai que lorſqu'il fut queſtion de lui choiſir un ſucceſſeur, les Sabins prétendirent que c'étoit à leur tour à régner, & furent ſi bien ſoutenir leurs droits contre les Romains, qui ne vouloient point de prince étranger, qu'après un an d'interregne, on fut enfin obligé de prendre un roi de leur nation. Mais comme il n'arriva par-là aucun changement au gouvernement, les *tribus* demeurent toujours dans l'état où Romulus les avoit miſes, & conſerverent leur ancienne forme tant qu'elles ſubſiſterent.

La premiere choſe que fit Romulus, lorſqu'il les eut réunies ſous ſa loi, fut de leur donner à chacune un chef de leur nation, capable de commander leurs troupes & d'être ſes lieutenans dans la guerre. Ces chefs que les auteurs nomment indifféremment *tribuni* & *præfecti tribuum*, étoient auſſi chargés du gouvernement civil des *tribus*; & c'étoit ſur eux que Romulus s'en repoſoit pendant la paix. Mais comme ils étoient obligés de le ſuivre lorſqu'il ſe mettoit en campagne, & que la ville ſeroit demeurée par-là ſans commandant, il avoit ſoin d'y laiſſer en ſa place un gouverneur qui avoit tout pouvoir en ſon abſence, & dont les fonctions duroient juſqu'à ſon retour. Ce magiſtrat ſe nommoit *præfectus urbis*, nom que l'on donna depuis à celui que l'on créoit tous les ans pour tenir la place des conſuls pendant les féries latines: mais comme les fonctions du premier étoient beaucoup plus longues, les féries latines n'étant que de deux ou trois jours, ſon pouvoir étoit auſſi beaucoup plus étendu; car c'étoit pour lors une eſpece de viceroi qui décidoit de tout au nom du prince, & qui avoit ſeul le droit d'aſſembler le peuple & le ſénat en ſon abſence.

Quoique l'état fut alors monarchique, le pouvoir des rois n'étoit pas ſi arbitraire, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Ses aſſemblées ſe nommoient en général *comices*, & ſe tenoient dans la grande place ou au champ de Mars. Elles furent partagées en différentes claſſes, les curies, les centuries, & les nouvelles *tribus*.

Il faut bien prendre garde, au reſte, de confondre les premieres aſſemblées du peuple ſous les rois & du tems des anciennes *tribus*, avec ces comices des centuries, & encore plus avec ceux des nouvelles *tribus*; car ces derniers n'eurent lieu que ſous les conſuls, & plus de ſoixante ans après ceux des centuries & ceux-ci ne commencerent même à être en uſage, que depuis que Servius Tullius eut établi le cens, c'eſt-à-dire plus de deux cens ans après la fondation de Rome.

Les curies étoient en poſſeſſion des auſpices, dont le ſceau étoit néceſſaire dans toutes les affaires publiques, & malgré les différentes révolutions arrivées dans la forme de leurs comices, elles ſe ſoutinrent juſqu'à la fin de la république. Il y avoit deux ſortes de curies à Rome du tems des anciennes *tribus*: les unes où ſe traitoient les affaires civiles, & où le ſénat avoit coutume de s'aſſembler, & les autres où ſe faiſoient des ſacrifices publics & où ſe réglоient toutes les affaires de la religion. Ces dernieres étoient au nombre de trente, chaque *tribu* en ayant dix qui formoient dans ſon enceinte particuliere autant de quartiers & d'eſpeces de paroiſſes, car ces curies étoient des lieux deſtinés aux cérémonies de la religion, où les habitans de chaque quartier étoient obligés d'aſſiſter les jours ſolemnels, & qui étant conſacrés à différentes divinités, avoient chacune leurs fêtes particulieres, outre celles qui étoient communes à tout le peuple.

D'ailleurs, il y avoit dans ces quartiers d'autres temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à ſa dévotion aller faire des vœux & des ſacrifices, mais ſans être pour cela diſpenſé d'aſſiſter à ceux de ſa curie, & ſur-tout aux repas ſolemnels que Romulus y avoit inſtitués pour entretenir la paix & l'union, & qu'on appelloit *chariſtia*, ainſi que ceux que ſe

faiſoient pour le même ſujet dans toutes les familles.

Enfin, ces temples communs étoient deſſervis par différens colleges de prêtres, tels que pourroient être aujourd'hui les chapitres de nos égliſes collégiales, & chaque curie au contraire, par un ſeul miniſtre qui avoit l'inſpection ſur tous ceux de ſon quartier, & qui ne relevoit que du grand *curion*, qui faiſoit alors toutes les fonctions de ſouverain pontife : ces curions étoient originairement les arbitres de la religion, & même depuis qu'ils furent ſubordonnés aux pontifes, le peuple continua de les regarder comme les premiers de tous les prêtres après les augures, dont le ſacerdoce étoit encore plus ancien, & qui furent d'abord créés au nombre de trois, afin que chaque *tribu* eut le ſien. Voilà quel étoit l'état de la religion du tems des anciennes *tribus*, & quels en furent les principaux miniſtres tant qu'elles ſubſiſterent.

Le peuple étoit en droit de ſe choiſir tous ceux qui devoient avoir ſur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement civil & dans la religion. Servius Tullius fut le premier qui s'empara du trône ſans ſon conſentement, & qui changea la forme du gouvernement, pour faire paſſer toute l'autorité aux riches & aux patriciens, à qui il étoit redevable de ſon élévation. Il ſe garda bien néanmoins de toucher à la religion, ſe contentant de changer l'ordre civil & militaire. Il diviſa la ville en quatre parties principales, & prit de-là occaſion de ſupprimer les trois anciennes *tribus*, que Romulus avoit inſtituées, & en établit quatre nouvelles, auxquelles il donna les noms de ces quatre principaux quartiers, & qu'on appella depuis les *tribus* de la ville pour les diſtinguer de celles qu'il établit de même à la campagne.

Servius ayant ainſi changé la face de la ville, & confondu les trois principales nations, dont les anciennes *tribus* étoient compoſées, fit un dénombrement des citoyens & de leurs facultés. Il diviſa tout le peuple en ſix claſſes ſubordonnées les unes aux autres, ſuivant leur fortune. Il les ſubdiviſa enſuite en cent quatre vingt-treize centuries, par le moyen deſquelles il fit paſſer toute l'autorité aux riches, ſans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres.

Cet établiſſement des claſſes & des centuries, en introduiſant un nouvel ordre dans les aſſemblées du peuple, en introduiſit un nouveau dans la répartition des impôts ; les Romains commencerent à en ſupporter le poids à proportion de leurs facultés, & de la part qu'ils avoient au gouvernement. Chacun étoit obligé de ſervir à ſes dépens pendant un nombre déterminé de campagnes fixé, à dix pour les chevaliers, & à vingt pour les plébéiens ; la claſſe de ceux qui n'en avoient pas le moyen fut exempte de ſervice, juſqu'à ce qu'on eût aſſigné une paye aux troupes ; les centuries gardoient en campagne le même rang & les mêmes marques de diſtinction qu'elles avoient dans la ville, & ſe rendoient en ordre militaire dans le champ de Mars pour y tenir leurs comices.

Ces comices ne commencerent néanmoins à avoir lieu, qu'après l'établiſſement des nouvelles *tribus*, tant de la ville, que de la campagne : mais comme ces *tribus* n'eurent aucune part au gouvernement ſous les rois, qu'on fut même dans la ſuite obligé d'en augmenter le nombre à pluſieurs repriſes, & qu'enfin les comices de leur nom ne commencerent à être en uſage que ſous la république ; nous allons voir comment elles parvinrent à leur perfection ſous les conſuls.

Pour ſe former une idée plus exacte des diverſes *tribus*, il eſt bon de conſidérer l'état où ſe trouverent les Romains à meſure qu'ils les établirent, afin d'en examiner en même-tems la ſituation, & de pouvoir même juger de leur étendue par la date de leur établiſſement. Pour cela, il faut bien diſtinguer les tems, & conſidérer les progrès des Romains en Italie ſous trois points de vue différens ; ſur la fin de l'état monarchique, lorſque Servius Tullius établit les premieres de ces *tribus* ; vers le milieu de la république, lorſque les conſuls en augmenterent le nombre juſqu'à trente cinq ; & un peu avant les empereurs, lorſqu'on ſupprima les *tribus* ſurnuméraires qu'on avoit été obligé de créer pour les différens peuples d'Italie.

Au premier état leurs frontieres ne s'étendoient pas au-delà de ſix milles, & c'eſt dans cette petite étendue qu'étoient renfermées les *tribus* que Servius Tullius établit, entre leſquelles celles de la ville tenoient le premier rang, non-ſeulement parce qu'elles avoient été établies les premieres; mais encore parce qu'elles furent d'abord les plus honorables, quoiqu'elles ſoient depuis tombées dans le mépris.

Ces *tribus* étoient au nombre de quatre, & tiroient leur dénomination des quatre principaux quartiers de Rome. Varron, ſans avoir égard à l'ancienneté des quartiers dont elles portoient le nom, nomme la *ſuburane* la premiere; l'*eſquiline* la ſeconde; la *colline* la troiſieme; & la *palatine* la derniere: mais leur ordre eſt différemment rapporté par les hiſtoriens.

A l'égard des *tribus* que Servius Tullius établit à la campagne & qu'on nommoit *ruſtiques*, on ne ſait pas au juſte quel en fut d'abord le nombre, car les auteurs ſont partagés ſur ce ſujet. Comme il eſt certain que des trente-une *tribus* ruſtiques dont le peuple romain étoit compoſé du tems de Denys d'Halycarnaſſe, il n'y en a que dix-ſept dont on puiſſe rapporter l'établiſſement à Servius Tullius, on peut ſuppoſer que ce prince diviſa d'abord le territoire de Rome en dix-ſept parties, dont il fit autant de *tribus*, & que l'on appella dans la ſuite les *tribus ruſtiques*, pour les diſtinguer de celles de la ville. Toutes ces *tribus* porterent d'abord le nom des lieux où elles étoient ſituées; mais la plûpart ayant pris depuis le nom des familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conſervé leurs anciens noms, & dont on puiſſe par conſéquent marquer au juſte la ſituation: voici leurs noms.

La *romulie*, ainſi nommée, ſelon Varron, parce qu'elle étoit ſous les murs de Rome, ou parce qu'elle étoit compoſée des premieres terres que Romulus conquit dans la Toſcane le long du Tibre & du côté de la mer.

La *veïentine*, qui étoit auſſi dans la Toſcane, mais plus à l'occident, & qui s'étendoit du côté de Veïes; car cette ville ſi fameuſe depuis le long ſiege qu'elle ſoutint contre les Romains, n'étoit pas encore en leur pouvoir.

La *lémonienne* qui étoit diamétralement oppoſée à celle-ci, c'eſt-à-dire du côté de l'orient, & qui tiroit ſon nom d'un bourg qui étoit proche de la porte Capene, & ſur le grand chemin qui alloit au Latium.

La *pupinienne*, ainſi nommée du champ pupinien qui étoit auſſi dans le Latium, mais plus au nord & du côté de Tuſculum.

Enfin la *Cruſtumine* qui étoit entiérement au nord, & qui tiroit ſon nom d'un ville des Sabins, qui étoit au-delà de l'Anio, à quatre ou cinq milles de Rome.

Des douze autres qui ne ſont plus connues aujourd'hui que par le nom des familles *Claudia*, *Æmilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Menenia*, *Pollia*, *Voltinia*, *Galeria*, *Horatia*, *Sergia*, *Veturia* & *Papiria*, il n'y a que la premiere & la derniere dont on ſache la ſituation; encore n'eſt-ce que par deux paſſages, l'un de Tite-Live, qui nous apprend en général que lorſqu'Atta Clauſus, qu'on appella depuis *Appius Claudius*, vint ſe refugier à Rome avec ſa famille & ſes clients, on lui donna des terres au-delà du Trévéron dans une des anciennes *tribus* à laquelle il donna ſon nom, & dans laquelle entrerent depuis tous ceux qui vinrent de ſon pays; l'autre paſſage eſt de Feſtus, par lequel il paroît que la *tribu* papirienne étoit du côté de Tuſculum, & tellement jointe à la pupinienne, qu'elles en vinrent quelquefois au mains pour leurs limites.

Pour les dix autres *tribus*, tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'elles étoient dans le champ romain, *in agro romano*; mais on ne ſait d'aucune en particulier, ſi elle étoit du côté du Latium dans la Toſcane ou chez les Sabins. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il y en avoit cinq dans la Toſcane outre la romulie & la veïentine, & cinq de l'autre côté du Tibre; c'eſt-à-dire, dans le Latium & chez les Sabins, outre la papirienne, la claudienne, la lémonienne, la pupinienne & la cruſtumine, par conſéquent que de ces dix-ſept premieres *tribus* ruſtiques, il y en avoit

dix du côté du Tibre & ſept de l'autre ; car Varron nous apprend que Servius Tullius diviſa le champ romain en dix-ſept cantons, dont il fit autant de *tribus* ; & tout les auteurs conviennent que la partie de la Toſcane qui étoit la plus proche de Rome, s'appelloit *Septempagium*. On pourroit même conjecturer que toutes ces *tribus* étoient ſituées entre les grands chemins qui conduiſoient aux principales villes des peuples voiſins de maniere que chacun de ces chemins conduiſoit à deux *tribus*, & que chaque *tribu* communiquoit à deux de ces chemins.

Il faut remarquer que ces dix-ſept *tribus* ruſtiques devinrent dans la ſuite les moins conſidérables de toutes les ruſtiques, par l'impoſſibilité où elles étoient de s'étendre, & par le grand nombre de nouveaux citoyens & d'étrangers dont on les ſurchargeoit. Les Romains avoient coutume d'envoyer des colonies dans les principales villes des pays conquis & d'en transférer à Rome les anciens habitans. Leur politique les empêcha de rien précipiter ; d'abord ils ne refuſoient l'alliance d'aucun peuple, & à l'égard de ceux qui leur déclaroient la guerre ou qui favoriſoient ſecrettement leurs ennemis, ils ſe contentoient de leur retrancher quelque partie de leurs terres, permettoient au reſte de ſe gouverner ſuivant ſes loix, lui accordoient même dans la ſuite tous les droits des citoyens romains, s'il étoit fidele ; mais ils le traitoient après cela à toute rigueur, s'il lui arrivoit de ſe révolter. On comptoit alors dans l'Italie dix-huit ſortes de villes différentes ; celles des alliés des Romains, celles des confédérés, qui ne jouiſſoient que conditionnellement de leurs privileges, les colonies compoſées de ſeuls Romains & les colonies latines, les municipes dont les habitans perdoient leurs droits de citoyens romains, & les autres qui n'en étoient point privés, & les préfectures.

Ce ne fut qu'inſenſiblement, & à meſure que les Romains étendirent leurs conquêtes, que furent établies les tribus *ſtellatine*, *ſabatine*, *trementine*, & celle que quelques-uns ont nommée *arnienſis* ou *varnienſis*.

La *ſtellatine* étoit ainſi nommée non de la ville de *Stellate* qui étoit dans la Campanie, mais d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Toſcane entre Capene, Falerie & Veïes, c'eſt-à-dire, à cinq ou ſix milles de Rome.

La *ſabatine* étoit auſſi dans la Toſcane, mais d'un côté de la mer, proche le lac appellé aujourd'hui *Brachiano*, & que les Latins nommoient *Sabatinus*, de la ville de Sabate qui étoit ſur ſes bords.

La *trementine* tiroit ſon nom du champ trementin dont on ne ſait pas au juſte la ſituation, mais qui étoit auſſi dans la Toſcane, & ſelon toutes les apparences entre les deux *tribus* dont nous venons de parler.

Enfin celle qui étoit nommée *arnienſis* dans quelques auteurs, comme nous l'avons dit, étoit la derniere & la plus éloignée de toutes les ruſtiques.

Ces quatre *tribus* furent établies enſemble l'an 337 de Rome, & neuf ans après la priſe de Veïes ; quand Camille eut défait les Volſques, on en établit deux nouvelles dans la partie du Latium qu'ils occupoient, & le ſénat voyant toute l'Italie prête à ſe ſoulever, conſentit enfin en 397 de former du champ Pomptin deux *tribus*, la *pomptine* & la *publilienne*, auxquelles on ajouta ſucceſſivement la *mœcienne*, la *ſcaptienne*, l'*ufentine* & la *falerine*.

La *pomptine* étoit ainſi nommée, ſelon Feſtus, du champ Pomptin qui tiroit lui-même ſon nom, ainſi que les marais dont il eſt environné, de la ville de Pométie, que les Latins appelloient *Sueſſa Pometia*, *Pometia*, & *Pontia*.

La *publilienne* étoit auſſi chez les Volſques, mais on n'en ſait pas au juſte la ſituation.

La *mœcienne* étoit ſituée chez les Latins, & tiroit ſon nom d'un château qui étoit entre Lanuvium, Ardée & Pométie, & auprès duquel les Volſques avoient été défaits par Camille.

L'autre étoit chez les Herniques, & portoit le nom d'une ville qui étoit ſituée entre Tivoli, Prénefte & Tuſculum, à quinze milles de Rome.

L'*ufentine* étoit ainſi nommée du fleuve

Uſeus qui paſſoit à Terracine à l'extrémité du Latium.

La *falérine* étoit dans la Campanie, & tiroit ſon nom du territoire de Falerne ſi renommé chez les anciens par ſes excellens vins.

C'eſt en ſuivant le même ordre des tems, & après que la révolte des Toſcans eut contraint les Romains occupés dans le Latium à tourner leur armes victorieuſes contre la Toſcane, qu'ils formerent de leurs nouvelles conquêtes la *tarentine* & celle qui eſt nommée *arnienſis*.

La *tarentine* étoit ſituée dans la Toſcane, mais on n'en ſait au juſte ni la ſituation ni l'étymologie.

L'*arnienſis* tiroit ſon nom de l'Arne juſqu'où les Romains avoient pour lors étendu leurs conquêtes.

Ce fut au reſte l'an 453, que ces deux *tribus* furent établies.

Enfin c'eſt chez les Sabins qu'étoient ſituées les deux dernieres *tribus* que les conſuls inſtituerent, ſavoir la *véline* & la *quirine*, dont l'une tiroit ſon nom du lac Velin, qui eſt à cinquante milles de Rome, & l'autre de la ville de Cures, d'où les Romains tiroient auſſi leur nom de *Quirites*, & ces *tribus* ne furent même établies que long-tems après que les Romains ſe furent rendus maîtres du pays où elles étoient ſituées.

Ces *tribus*, au reſte, furent les deux dernieres des quatorze que les conſuls inſtituerent, & qui jointes aux quatre *tribus* de la ville & aux dix-ſept ruſtiques que Servius Tullius avoit établies, acheverent le nombre de trente-cinq dont le peuple romain fut toujours depuis compoſé.

Voilà en quel tems & à quelle occaſion chacune de ces *tribus* fut établie, & même quelle en étoit la ſituation. Ainſi il ne nous reſte plus qu'à parler de leur étendue, ce qui eſt difficile à conſtater; car il n'en eſt pas de ces dernieres *tribus*, comme de celles que Servius avoit formées.

En effet malgré les changemens qui arriverent aux *tribus* de la ville à meſure qu'on l'aggrandit, comme elles la partagerent toujours à-peu-près également, il eſt aſſez facile de s'imaginer quelle en fut l'étendue ſelon les tems. Pour les dix-ſept *tribus* ruſtiques de Servius Tullius, comme elles étoient toutes renfermées dans le champ romain qui ne s'étendoit pas à plus de dix ou douze milles, il s'enſuit que ces *tribus* ne pouvoient guere avoir que cinq ou ſix milles, c'eſt-à-dire, environ deux lieues d'étendue chacune. Mais à l'égard des quatorze qui furent depuis établies par les conſuls, comme elles étoient d'abord fort éloignées les unes des autres, & ſituées non-ſeulement en différentes provinces, mais encore ſéparées entr'elles par un grand nombre de colonies, de municipes & de préfectures qui n'étoient point de leur dépendance, il eſt impoſſible de ſavoir au juſte quelle en fut d'abord l'étendue; tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'elles étoient ſéparées en général par le Tibre, le Nar & l'Anio, & terminées par le Vulturne à l'orient, au midi par la mer, par l'Arne à l'occident, & au ſeptentrion par l'Apennin; car elles ne paſſerent jamais ces limites.

Ainſi lorſqu'on voulut dans la ſuite leur donner plus d'étendue, on ne put les augmenter que du territoire des colonies & des municipes qui n'y étoient point compriſes, & elles ne parvinrent même à remplir tout l'étendue du pays qui étoit entr'elles, que lorſqu'on eût accordé le droit de bourgeoiſie à tous les peuples des provinces où elles étoient ſituées, ce qui n'arriva qu'au commencement de la guerre marſique, c'eſt-à-dire, dans les derniers tems de la république, encore ces peuples ne furent-ils pas d'abord reçus immédiatement dans ces trente-cinq *tribus*; car les Romains craignant qu'ils ne ſe rendiſſent les maîtres dans les comices, en créerent exprès pour eux dix nouvelles, auxquelles ils ne donnerent point le droit de prérogative, & dont on ne prenoit par conſéquent les ſuffrages, que lorſque les autres étoient partagées. Mais comme ces peuples ſe virent par-là privés de la part qu'ils eſpéroient avoir au gouvernement, ils en firent éclater leur reſſentiment, & furent ſi bien ſe prévaloir du beſoin que les Romains avoient alors de leurs ſecours, qu'on fut peu de tems

après

après obligé de ſupprimer ces nouvelles *tribus*, & d'en diſtribuer tous les citoyens dans les anciennes, où ils donnerent toujours depuis leurs ſuffrages.

Appian nous apprend que ce fut dans le conſulat de L. Julius Céſar & de P. Rutilius Lupus, que ces nouvelles *tribus* furent inſtituées, c'eſt-à-dire, l'an 660, & que ce fut l'an 665, ſous le quatrieme conſulat de L. Cinna, & pendant la cenſure de L. Marcus Philippus & de Marcus Perpenna, qu'elles furent ſupprimées.

Il y a bien de l'apparence au reſte que les noms des dix ou douze *tribus* qu'on appelle ordinairement les *ſurnuméraires*, & dont il nous reſte pluſieurs inſcriptions antiques, ſavoir *Oericulana*, *Sapinia*, *Cluvia*, *Papia*, *Cluentia*, *Camilla*, *Dumia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, étoient les noms mêmes de ces dix nouvelles *tribus* ou de quelques-unes des anciennes qui changerent de dénomination dans les premiers tems de la république, ſi l'on en excepte les trois dernieres, *Julia*, *Flavia* & *Ulpia*, qui ne commencerent à être en uſage que ſous les empereurs, & qui furent données par honneur aux *tribus* d'Auguſte, de Veſpaſien & de Trajan.

Pour les autres, ce qui fait croire que ce pourroient être les noms des dix nouvelles *tribus* dont nous avons parlé, c'eſt qu'il y en a qui ſont des noms de familles qui n'étoient point encore romaines lorſque les autres *tribus* furent établies, comme la *papienne* & la *cluentienne*, qui tiroient leur origine de deux chefs de la guerre marſique, dont Appien parle au premier livre de la guerre civile, ſavoir *Papius Mutilus* & *L. Cluentius*, auxquels on accorda pour lors le droit de bourgeoiſie, & qui parvinrent depuis à tous les honneurs de la république. D'autres ſont des noms de lieux qui ne conviennent ni aux dernieres *tribus* établies par les conſuls dont nous ſavons la ſituation, ni aux premieres établies par Servius Tullius, qui étoient toutes renfermées dans le champ romain, comme l'*oericulane*, la *ſapinienne* & la *cluentienne*, qui étoient ſituées dans l'Ombrie, ſur le Nac, & chez les Samnites.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que comme les *tribus* de la ville étoient en général moins honorables que les ruſtiques à cauſe des affranchis dont elles étoient remplies, les premiers ruſtiques établies par Servius Tullius l'étoient auſſi beaucoup moins que les conſulaires, non-ſeulement parce qu'elles avoient beaucoup moins d'étendue, mais encore parce que c'étoit dans ces *tribus* qu'étoient diſtribués tous les nouveaux citoyens & les différens peuples auxquels on accordoit le droit de ſuffrage, ainſi qu'on peut le faire voir en expoſant la forme politique de ces *tribus*, leurs différens uſages ſelon les tems & les mutations qui leur arriverent depuis leur inſtitution juſqu'à leur décadence.

Mais auparavant il eſt bon de rappeller l'état des anciennes, afin d'en examiner de ſuite les changemens, & montrer que tout ce que les nouvelles entreprirent ſous les conſuls, ne tendoit qu'à recouvrer l'autorité que les anciennes avoient eue ſous les cinq premiers rois, & à ſe tirer de la ſujettion où Servius Tullius les avoit aſſervies, en établiſſant les comices des centuries.

Les anciennes *tribus* ſous les rois étoient diſtinguées en général par leur ſituation & par les différentes nations dont elles étoient compoſées ; mais elles ne laiſſoient pas d'avoir les mêmes uſages, & leur forme politique étoit préciſément la même. Toutes les curies avoient également part aux honneurs civils & militaires. Servius Tullius ſupprima les anciennes *tribus*, & leur en ſubſtitua de nouvelles qu'il dépouilla de toute autorité ; elles ne ſervirent, juſqu'au jugement de Coriolan, qu'à partager le territoire de Rome, & à marquer le lieu de la ville & de la campagne où chaque citoyen demeuroit.

La condition du peuple romain ne devint pas meilleure par l'établiſſement des conſuls, dont l'autorité ne fut pas ſuffiſamment modérée par l'appel au peuple, ni par le pouvoir de les élire accordé aux centuries. L'abolition des dettes fut le premier coup d'éclat que le peuple frappa contre les patriciens. Il obtint enſuite ſes tribuns par ſa retraite ſur le mont Sacré.

Les tribuns n'eurent d'abord d'autre fonction que celle de défendre le peuple contre l'oppreſſion des grands; mais ils ſe ſervirent du droit d'aſſembler le peuple ſans la permiſſion du ſénat, pour établir les comices des *tribus*, pour faire accorder aux mêmes *tribus* le droit d'élire les magiſtrats du ſecond ordre, pour arrêter les délibérations du ſénat, pour renverſer la forme du gouvernement, pour faire parvenir le peuple au conſulat, pour s'emparer du ſacerdoce, & pour opprimer les patriciens.

Comme les *tribus* ne commencerent à avoir part au gouvernement que depuis l'établiſſement de leurs comices; & que c'eſt même du pouvoir qu'elles avoient dans ces aſſemblées, qu'elles tirerent depuis tout leur crédit, il eſt certain que c'eſt à ces comices qu'il en faut rapporter le principal uſage; mais comme il en eſt fait quelquefois mention dans les comices des centuries, tant pour l'élection des magiſtrats qu'au ſujet de la guerre, on ne ſauroit douter qu'elles ne fuſſent auſſi de quelque uſage dans cette autre ſorte d'aſſemblée, & il ne s'agit plus que de ſavoir de quel uſage elles y pouvoient être, & quand elles commencerent d'y avoir part.

A l'égard de la premiere queſtion, elle ne ſouffre point de difficulté; & quoiqu'un paſſage de Lœlius Félix cité par Aulu-Gelle, nous marque expreſſément que les comices des centuries ne pouvoient ſe tenir dans la ville, à cauſe que la forme en étoit militaire, il eſt certain néanmoins qu'on paſſoit quelquefois ſur la regle en faveur de la commodité; & qu'alors, pour ſauver les apparences, le peuple s'aſſembloit d'abord par *tribus*, & ſe partageoit enſuite par claſſes & par centuries pour donner ſes ſuffrages.

A l'égard du tems où les *tribus* commencerent à être en uſage dans les comices des centuries, c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de déterminer, car on n'en trouve rien dans les anciens; & les modernes qui en ont parlé, ſont d'avis entiérement contraires. Les uns prétendent que ce ne fut que depuis que le nombre des trente-cinq *tribus* fut rempli; les autres au contraire ſoutiennent que cet uſage eut lieu dès l'établiſſement des centuries, & que leurs comices ne ſe tinrent jamais autrement; mais leur conjecture n'eſt pas mieux fondée; car Denys-d'Halicarnaſſe qui nous en a laiſſé un détail fort exact & fort circonſtancié, ne dit pas un mot des *tribus*, & il n'en eſt pas fait une ſeule fois mention dans tous les comices dont Tite-Live parle avant le jugement de Coriolan.

Ainſi quoiqu'on ne puiſſe pas marquer préciſément en quel tems les *tribus* commencerent à avoir part aux comices des centuries, nous croyons néanmoins pouvoir aſſurer que ce ne fut que depuis l'établiſſement de leurs comices, & nous ne doutons pas même que ce ne ſoit des *tribus* que le droit de prérogatives paſſa aux centuries, car il eſt certain qu'originairement il n'étoit point en uſage dans leurs comices.

Il y a bien de l'apparence au reſte, que ce fut en faveur du peuple, pour rétablir en quelque maniere l'égalité des ſuffrages dans les comices des centuries, & ſurtout afin de pouvoir les tenir dans la ville ſans violer les loix, que cet uſage s'établit, & qu'on leur donna cette nouvelle forme.

Il ſeroit inutile de citer tous les paſſages qui ont rapport à ce ſujet; nous en choiſirons ſeulement deux ou trois qui puiſſent nous en apprendre des particularités différentes.

Le premier fait mention en général de toutes les *tribus* dans une occaſion où il étoit queſtion de décider de la guerre, & qui étoit par conſéquent du reſſort des centuries. *Tit. Liv. lib. VI. cap. xxj. Tunc ut bellum juberent latum ad populum eſt, & ne quicquam diſſuadentibus tribunis plebis omnes* tribus *bellum juſſerunt.*

Dans le ſecond, il s'agit de l'élection des tribuns militaires qui étoit encore du reſſort des centuries, & cependant il y eſt parlé non-ſeulement de la *tribu* prérogative, c'eſt-à-dire, de celle qui donnoit ſa voix la premiere, mais encore de toutes les autres qui étoient enſuite appellées dans leur ordre naturel, & qui ſe nommoient à cauſe de cela *jure vocata*: *Tit. Liv. lib. V cap. xviij. Haud invitis patribus, P. Licinium Calvum prærogativa*

tribunum militum.. creant... omneſque deinceps ex collegio ejuſdem anni reſici apparebat.. qui priuſquam renuntiarentur jure vocatis tribubus, *permiſſu interregis, P. Licinius Calvus ita verba fecit.*

Enfin, le dernier paſſage regarde l'élection des conſuls, & nous donnera lieu de faire encore quelques remarques ſur ce ſujet : *Tit. Liv. liv. XXVI. cap. xxij. Fulvius Romam comitiorum causâ arceſſitus, cùm comitia conſulibus rogandus haberet prærogativa Veturia juniorum declaravit T Manlium Torquatum & T Otacilium. Manlius qui præſens erat, gratulandi causâ cùm turba coiret nec dubius eſſet conſenſus populi, magnâ circumfuſus turbâ ad tribunal conſulis venit, petiitque ut pauca ſuâ verba audiret, centuriamque quæ tuliſſet ſuffragium revocari juberet.. Tum centuria & autoritate motâ viri & admirantium circa fremitu, petit à conſule ut veturiam ſeniorum citaret, velle ſeſe cum majoribus-natu colloqui, & ex auctoritate eorum conſules dicere. Citatis veturiæ ſeniorious, datum ſecretò in ovili cum his colloquendi tempus. ita de tribus conſultatione data, ſenioribus dimiſſis, juniores ſuffragium ineunt, M. Claudium Marcellum.. & M. Valer. abſentem coſſ. dixerunt auctoritatem, prærogativæ omnes centuriæ ſecutæ ſunt.*

On voit par ce paſſage, premiérement, que le ſuffrage de la prérogative ne demeuroit point ſecret, & qu'on avoit coutume de le publier avant que de prendre celui des autres *tribus*. Secondement, que ſon ſuffrage étoit d'un ſi grand poids, qu'il ne manquoit preſque jamais d'être ſuivi, & qu'on en recevoit ſur le champ les complimens, comme ſi l'élection eut déja été faite ; c'eſt ce qui a donné lieu à Ciceron de dire, que le préſage en étoit infaillible : *Tanta eſt illis comitiis religio, ut adhuc ſemper omen valuerit prærogativum*, & que celui qui l'avoit eu le premier, n'avoit jamais manqué d'être élu : *Prærogativa tantum habet auctoritatis, ut nemo unquam prior eam tulerit, quin renuntiatus ſit.* Enfin ce paſſage nous apprend encore que celui qui tenoit ces comices, pouvoit reprendre le ſuffrage des *tribus*, & leur permettre même de conſulter enſemble pour faire un nouveau choix. Mais en voilà aſſez ſur les comices des centuries, paſſons à la milice.

Quoique les lévées ſe fuſſent faites d'abord par les centuries, ainſi que Servius Tullius l'avoit établi, il eſt sûr qu'elles ſe firent auſſi dans la ſuite par les *tribus* : & la preuve s'en tire du lieu même où elles ſe faiſoient ; car c'étoit ordinairement dans la grande place : mais le choix des ſoldats ne s'y faiſoit pas toujours de la même maniere ; c'étoit quelquefois uniquement le ſort qui en décidoit, & ſurtout lorſque le peuple refuſoit de prendre les armes.

Quelquefois au contraire, c'étoit en partie par le ſort, & en partie par le choix des tribuns qu'ils ſe levoient ; par le ſort pour l'ordre des *tribus* ; & par le choix des tribuns pour les ſoldats qu'on en tiroit. Enfin Tite-Live nous apprend que lorſqu'on n'avoit pas beſoin d'un ſi grand nombre de ſoldats, ce n'étoit pas de tout le peuple qu'ils ſe levoient, mais ſeulement d'une partie des *tribus* que l'on tiroit au ſort.

A l'égard du cens, c'étoit une des occaſions où les *tribus* étoient le plus d'uſage, & cependant le principal ſujet pour lequel les claſſes & les centuries avoient été inſtituées. Auſſi ne ceſſoient-elles pas entiérement d'y avoir part, & elles y ſervoient du moins à diſtinguer l'âge & la fortune des citoyens d'une même *tribu* juſqu'en l'année 571 que les cenſeurs en changerent entiérement l'ordre, & commencerent à faire la deſcription des *tribus* ſelon l'état & la condition des particuliers.

Pour le tems où l'on commença de faire le cens par *tribus*, comme les anciens ne nous en ont rien appris, c'eſt ce qu'on ne ſauroit déterminer au juſte : il y a bien de l'apparence cependant, que ce ne fut que depuis l'établiſſement des cenſeurs ; c'eſt-à-dire, depuis l'an 310, car il n'en eſt fait aucune mention auparavant, & l'on en trouve depuis une infinité d'exemples.

Quand les nouveaux citoyens étoient reçus dans les *tribus*, les cenſeurs ne les diſtribuoient pas indifféremment dans

toutes, mais ſeulement dans celles de la ville, & dans quelques-unes des ruſtiques. Ce fut ſans doute ce qui rendit les autres *tribus* plus honorables; & ce qui fit même qu'entre celles où ils étoient reçus, il y en avoit de plus ou moins mépriſées ſelon les citoyens dont elles étoient remplies; car il faut remarquer qu'il y avoit de trois ſortes de nouveaux citoyens; les étrangers qui venoient s'établir à Rome ou qu'on y transferoit des pays conquis, les différens peuples d'Italie auxquels on accordoit le droit de ſuffrage, & les affranchis qui avoient le bien néceſſaire pour être compris dans le cens.

A l'égard des peuples que l'on transferoit des pays conquis, comme les Romains ne manquoient pas d'y envoyer auſſi-tôt des colonies, ils avoient coutume de diſtribuer ces nouveaux citoyens dans les *tribus* les plus proches de la ville, tant pour tenir la place des anciens citoyens qu'ils en avoient tirés, qu'afin de les avoir ſous leurs yeux, & d'être par-là plus ſûrs de leur fidélité.

C'étoit auſſi dans ces premieres *tribus* établies par Servius Tullius qu'étoient reçus les différens peuples d'Italie, auxquels on accordoit le droit de ſuffrage: car l'uſage n'étoit pas de les diſtribuer dans les *tribus* qui étoient ſur leurs terres, comme on pourroit ſe l'imaginer, mais dans celles du champ romain qui portoient des noms de famille, comme on le peut voir par une infinité d'exemples, & entr'autres par celui des Sabins, des Marſes, des Péllyniens, & par celui des peuples de Fondi, de Formies & d'Arpinum, deſquels Cicéron & Tite-Live font mention.

Pour les affranchis, ce fut preſque toujours dans les *tribus* de la ville qu'ils furent diſtribués; mais ils ne laiſſerent pas d'être quelquefois reçus dans les ruſtiques; & l'uſage changea même pluſieurs fois ſur ce ſujet. Il eſt bon d'en connoître les variations ſuivant l'ordre des tems.

Pour cela il faut premiérement remarquer qu'ils demeurerent dans les *tribus* de la ville juſqu'en l'année 441, qu'Appius Claudius les reçut dans les ruſtiques. Tite-Live nous apprend même que cette action fut agréable à tous les citoyens, & que Fabius en reçut le ſurnom de *Maximus*, que toutes ſes victoires n'avoient encore pu lui acquérir.

On ne voit point à quelle occaſion, ni par quel moyen ils en étoient ſortis peu de tems après; mais il falloit bien qu'ils s'en fuſſent tirés du conſentement ou par la négligence des cenſeurs. Ils en ſortirent pluſieurs fois en divers tems, & furent obligés d'y rentrer; mais cela n'empêche pas que ce ne fût ordinairement dans les *tribus* de la ville qu'ils étoient diſtribués, & ces *tribus* leur étoient tellement affectées, que c'étoit une eſpece d'affront que d'y être transféré.

C'étoit même la différence qu'il y avoit non-ſeulement entre les *tribus* de la ville & celles de la campagne, mais encore entre les premieres ruſtiques établies par Servius Tullius, & celles que les conſuls avoient établies depuis, qui donna lieu à l'uſage de mettre entre les différens noms qu'on portoit celui de ſa *tribu*.

La raiſon, au reſte, pour laquelle les Romains mettoient le nom de leurs *tribus* inmédiatement après leurs noms de famille & avant leurs ſurnoms, c'eſt que ces ſortes de noms ſe rapportoient à leurs familles, & non pas à leur perſonne; & cela eſt ſi vrai, que lorſqu'ils paſſoient d'une famille dans une autre qui n'étoit pas de la même *tribu*, ils avoient coutume d'ajouter au nom de leur premiere *tribu* le nom de celle où ils entroient par adoption, comme on le peut voir par une infinité d'exemples.

Il reſte à parler de l'uſage des *tribus* par rapport à la religion; car quoiqu'elles n'euſſent aucune part aux auſpices, c'étoit d'elles cependant que dépendoit le choix des pontifes & des augures, & il y avoit même des cérémonies où leur préſence étoit abſolument néceſſaire. Immédiatement après la dédicace du temple de Junon Monéta, c'eſt-à dire l'an 411, ſous le troiſieme conſulat de C. Martius Rutilus, un eſprit de trouble & de terreur s'étant répandu dans toute la ville ſur le rapport de quelques prodiges, & la ſuperſtition n'ayant point trouvé d'autre reſſource que de créer

un dictateur pour établir des fêtes & des prieres publiques, il ſe fit à Rome pendant pluſieurs jours des proceſſions ſolemnelles, non-ſeulement de toutes les *tribus*, mais encore de tous les peuples circonvoiſins.

A l'égard de l'élection des pontifes, il faut remarquer premiérement que juſqu'en l'année 850 il n'y avoit que le grand-pontife qui fut élu par les *tribus*, & que tous les autres prêtres étoient cooptés par les colléges : ſecondement que ce fut Cn. Domitius, le triſayeul de Néron, qui leur ôta ce droit, & l'attribua au peuple pour ſe venger de ce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir à la place de ſon pere : & troiſiémement, que l'aſſemblée où ſe faiſoit l'élection des pontifes & des augures n'étoit compoſée que de dix-ſept *tribus*, c'eſt-à-dire de la moindre partie du peuple, parce qu'il ne lui étoit pas permis en général de diſpoſer du ſacerdoce, comme on le peut voir par le paſſage de Cicéron contre Rullus.

Encore faut-il obſerver premiérement que le peuple ne les pouvoit choiſir qu'entre ceux qui lui étoient préſentés par les colléges ; ſecondement, que chaque prétendant ne pouvoit avoir plus de deux nominateurs, afin que les colleges fuſſent obligés de préſenter pluſieurs ſujets, entre leſquels le peuple pût choiſir ; troiſiémement, que les nominateurs devoient répondre par ſerment de la dignité du ſujet qu'ils préſentoient ; & quatriémement enfin, que toutes les compétiteurs devoient être approuvés par les augures avant la préſentation, afin que le choix du peuple ne pût être éludé.

Mais quoique l'aſſemblée où ſe faiſoient ces élections ne fut compoſée que de dix-ſept *tribus*, & portât même en particulier le nom de *comitia calata*, comme ces dix-ſept *tribus* néanmoins ſe tiroient au ſort, & qu'il falloit pour cela que toutes les autres ſe fuſſent auparavant aſſemblées, il eſt certain que c'étoit une dépendance de leurs comices, & même une des quatre principales raiſons pour leſquelles ils s'aſſembloient, car ces comices ſe tenoient encore pour trois autres ſujets.

Premiérement, pour l'élection des magiſtrats du ſecond ordre, *minores magiſtratus* ; les comices des *tribus* ſe tenoient en ſecond lieu pour l'établiſſement des loix tribuniciennes, c'eſt-à-dire des plébiſcites, qui n'obligerent d'abord que les plébéiens, & auxquels les patriciens ne commencerent d'être tenus que l'an 462 par la loi Hortenſia, quoiqu'on eût entrepris de les y ſoumettre dès l'an 304 par la loi Horatia, & que cette loi eût été renouvellée l'an 417 par le dictateur Publilius. Enfin les *tribus* s'aſſembloient encore pour les jugemens qui avoient donné lieu à l'établiſſement de leurs comices, & qui procédoient, ou des ajournemens que les *tribus* décernoient contre les particuliers, ou de la liberté que les particuliers avoient d'appeller au peuple de tous les magiſtrats ordinaires : le peuple jouiſſoit de ce droit dès le tems des rois, & il lui fut depuis ſous les conſuls confirmé par trois différentes fois, & toujours par la même famille, c'eſt-à-dire par les trois loix Valeria ; la premiere, de l'an 246 ; la ſeconde, de l'an 304 ; & la derniere, de l'an 422.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'y avoit que les centuries qui euſſent droit de juger à mort, & que les *tribus* ne pouvoient condamner au plus qu'à l'exil ; mais cela n'empêchoit pas que leurs comices ne fuſſent redoutables au ſénat ; premiérement, parce qu'ils ſe tenoient ſans ſon autorité ; ſecondement, parce que les patriciens n'y avoient point de part ; & troiſiémement, parce qu'ils n'étoient point ſujets aux auſpices ; car c'étoit-là d'où ils tiroient tout leur pouvoir, & ce qui ſervoit en même tems à les diſtinguer des autres.

Ces comices, au reſte, continuerent de ſe tenir toujours réguliérement depuis leur inſtitution, ſi on en excepte les deux années que le gouvernement fut entre les mains des décemvirs ; & quoique Sylla eût entrepris dans les derniers tems d'en diminuer l'autorité, en ôtant aux tribuns du peuple le pouvoir de publier des loix, pour les punir d'avoir favoriſé le parti de Marius ; comme cette ſuſpenſion de la puiſſance tribunicienne n'empêcha pas les

tribus de s'aſſembler à l'ordinaire, & ne dura même que juſqu'au conſulat de Pompée, les comices des *tribus* conſerverent toute leur liberté juſqu'au tems des empereurs; mais Céſar ne fut pas plutôt dictateur qu'il s'empara d'une partie de leurs droits, afin de pouvoir diſpoſer des charges, & d'être plus en état de changer la forme du gouvernement. L'hiſtoire nous apprend à la vérité qu'Auguſte les rétablit dans tous leurs droits dès qu'il fut parvenu à l'empire, mais il eſt certain qu'ils ne s'en ſervirent plus que pour prévenir ſes ordres ou pour les exécuter, & qu'enfin Tibere les ſupprima entiérement, & en attribua toute l'autorité au ſénat, c'eſt-à-dire à lui-même.

Depuis ce tems, les *tribus* n'eurent plus de part au gouvernement, & le deſſein qu'eut Caligula de rétablir leurs comices n'eut point d'exécution; mais elles ne laiſſerent pas néanmoins de ſubſiſter juſqu'aux derniers tems de l'empire, & nous voyons même que leur territoire fut encore augmenté ſous Trajan de quelques terres publiques par une ſuſcription qu'elles firent élever en ſon honneur, & qu'on nous a conſervée comme un monument de leur reconnoiſſance envers ce prince.

Telle eſt l'idée générale qu'on peut ſe former ſur l'origine des *tribus* romaines, l'ordre de leurs établiſſemens, leur ſituation, leur étendue, leur forme politique, & leur différens uſages ſelon les tems; M. Boindin, dont j'ai tiré ce détail, a épuiſé la matiere par trois belles & grandes diſſertations inſérées dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBULE, ſ. m. *tribulus*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit en forme de croix ou turbiné, & compoſé le plus ſouvent de pluſieurs parties faites en forme de chauſſe-trape, & réunies en maniere de tête qui contiennent des ſemences ordinairement oblongues, & placées dans de petites loges comme dans une niche. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort en établit quatre eſpeces, & nomme la premiere *tribulus terreſtris, ciceris folio, fructu aculeato*, *I. R. H.* 265. Sa racine eſt ſimple, blanche, fibreuſe. Elle pouſſe pluſieurs petites tiges, couchées par terre, rondes, noueuſes, velues, rougeâtres, diviſées en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont ailées ou rangées par paires le long d'une côte, ſemblables à celles du pois chiche, velues. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles portées ſur des pédicules aſſez longs, compoſées chacune de cinq pétales ou feuilles jaunes, diſpoſées en roſe, avec dix petites étamines dans le milieu. A ces fleurs ſuccedent des fruits durs, armés d'épines longues & aiguës; ce fruit eſt compoſé de quatre ou cinq cellules, dans leſquelles ſe trouvent renfermées des ſemences oblongues.

Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Eſpagne, en Provence & en Languedoc aux environs de Montpellier; elle ſort de terre ſur la fin de Mai, fleurit en Juillet, & graine en Août; elle eſt fort incommode aux jardiniers, parce que ſes fruits qui tombent dès qu'ils ſont murs, leur bleſſent rudement les piés nuds par leurs piquans aiguillons; cependant ſa graine eſt d'uſage: elle paſſe pour être aſtringente & bienfaiſante dans la diarrhée. (*D. J.*)

TRIBULE AQUATIQUE, (*Botan.*) *tribulus aquaticus*, C. B. J. B. Parkinſon, Tournef. *&c.* C'eſt la ſeule eſpece du genre de plante que Tournefort a caractériſé ſous le nom de *tribuloides*, & Ray ſous celui de *potamogiton*.

Cette plante aquatique pouſſe des tiges longues, grêles, ſucculentes, garnies par eſpace de beaucoup de fibres, qui lui ſervent de racines pour s'attacher; ces tiges groſſiſſent vers la ſuperficie de l'eau; elles jettent des feuilles larges preſque ſemblables à celle du peuplier, mais plus courtes, & ayant en quelque maniere la forme rhomboïde, relevées de pluſieurs nervures crenelées en leur circonférence, attachées à des queues longues & groſſes. Ses fleurs ſont petites, blanches, ſoutenues par un pédicule arrondi, ſolide, couvert d'un petit duvet; il leur ſuccede des fruits ſemblables à des petites châtai-

gnes, mais armés chacun de quatre groſſes pointes ou épines dures, de couleur griſe, revêtus d'une membrane qui ſe ſépare; enſuite ce fruit devient noir, preſque comme du jais, liſſe, poli; on appelle ce fruit vulgairement *châtaigne-d'eau*: ſa ſubſtance eſt une ſorte d'amande formée en cœur, dure, blanche, couverte d'une peau très-fine, & bonne à manger. On en peut faire de la farine qui reſſemble à celle de feves & en paîtrir du pain. Cette plante croît dans les ruiſſeaux, ſur le bord des lacs & des rivieres en Italie & en Allemagne. (*D. J.*)

TRIBUN, (*Hiſt. rom.*) *tribunus*; mot général qui ſignifioit *chef*, & le mot qu'on ajoutoit à celui-ci, déſignoit la choſe commiſe à la garde, aux ſoins, à l'inſpection ou à l'adminiſtration de ce chef. Ainſi le *tribun* du peuple étoit le chef, le défenſeur du peuple. *Tribun* militaire, étoit un magiſtrat qui commandoit les armées. *Tribuns* des légions étoient des officiers qui commandoient tour-à-tour pendant deux mois à toute la légion. *Tribun* des céleres étoit le commandant de ce corps de cavalerie.

Le nom de *tribun* ſe donnoit encore à d'autres ſortes d'officiers. Les *tribuns* de la marine, par exemple, *tribuni marinorum*, étoient des intendans des côtes & de la navigation des rivieres. Les *tribuns* du tréſor public, *tribuni ærarii*, étoient des tréſoriers établis pour payer les milices, comme ſont aujourd'hui nos tréſoriers des guerres. Les *tribuns* des fabriques, *tribuni fabricarum*, préſidoient à la fabrique des armes. Les *tribuns* des notaires, *tribuni notariorum*, étoient les premiers ſécrétaires des empereurs. Les *tribuns* des plaiſirs, *tribuni voluptatum*, dans le code Théodoſien, *l. XIII. de ſcenic.* avoient ſoin des jeux, des ſpectacles & autres divertiſſemens ſemblables du peuple. Enfin *tribun* déſignoit chez les Romains, le chef d'une tribu. (*D. J.*)

TRIBUN DU PEUPLE, (*Hiſt. & gouvern. rom.*) magiſtrat romain, pris du peuple, pour le garantir de l'oppreſſion des grands, de la barbarie des uſuriers, & pour défendre ſes droits & ſa liberté contre les entrepriſes des conſuls & du ſénat. En deux mots, les *tribuns du peuple* étoient cenſés ſes chefs & ſes protecteurs. Entrons dans les détails hiſtoriques qui concernent cette magiſtrature.

Le peuple ne pouvant cultiver ſes terres, à cauſe des querelles fréquentes que la république avoit à ſoutenir, il ſe trouva bientôt accablé de dettes, & il ſe vit conduire impitoyablement en eſclavage par ſes créanciers, quand il ne pouvoit pas payer. Il s'adreſſa ſouvent au ſénat pour trouver quelque ſoulagement; mais il ne put rien obtenir. Laſſé des vaines promeſſes dont on l'amuſoit depuis long-tems, il ſe retira un jour ſur le mont Sacré, l'an de Rome 259, à l'inſtigation de Sicinius, homme de courage & de réſolution: enſuite il ne voulut point rentrer dans la ville qu'on ne lui eût remis toutes ſes dettes, & promis de délivrer ceux qui étoient eſclaves pour ce ſujet. Il fallut outre cela lui permettre de créer des magiſtrats pour ſoutenir ſes intérêts. On les nomma *tribuns*, parce que les premiers furent pris d'entre les *tribuns* militaires. Ainſi on en créa deux dans les comices par curies; & depuis la publication de la loi Publicola, l'an 283, on en nomma cinq dans les comices par tribus. Enfin, l'an 297, on en élut dix, c'eſt-à-dire, deux de chaque claſſe. Cicéron dit cependant qu'on en créa deux la premiere année, & dix la ſeconde, dans les comices par centuries.

Les *tribuns du peuple* tiroient au ſort pour préſider à ces aſſemblées par tribus; & s'il arrivoit que l'aſſemblée fût finie avant que tous les dix fuſſent nommés, le reſte l'étoit par le college des *tribuns*; mais cela fut abrogé par la loi Trébonia, l'an 305. On prétend qu'il y en avoit une ancienne qui ordonnoit que les *tribuns* qui n'auroient pas créé leurs ſucceſſeurs pour l'année ſuivante, ſeroient brûlés vifs. C'eſt Valere-Maxime qui le dit; mais ce n'eſt pas un auteur de grande autorité.

Comme les premiers *tribuns* furent créés le quatrieme des ides de Décembre, dans la ſuite le même jour fut deſtiné pour l'élection de ces magiſtrats. Ces *tribuns* étoient toujours choiſis d'entre le peuple. Aucun patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à moins que l'adoption ne

l'eût fait paſſer dans l'ordre plébéien. Un plébéien qui étoit ſénateur, ne pouvoit pas même être *tribun*.

Ils n'avoient point entrée au ſénat; ils demeuroient ſeulement aſſis ſur les bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit aſſemblé, d'où ils entendoient les réſolutions qui s'y prenoient. Ils pouvoient cependant aſſembler le ſénat quand il leur plaiſoit. Dans la ſuite, par la loi Atinia (Atinius étoit *tribun* l'an 633, ſelon Pighius), il fut ordonné qu'aucun Romain ne pourroit être élu *tribun du peuple*, s'il n'étoit ſénateur plébéien.

Au commencement, l'unique devoir des *tribuns* étoit de protéger le peuple contre les patriciens; en ſorte que leur pouvoir conſiſtoit plutôt à empêcher qu'à agir. Ils ne paſſerent pas d'abord pour magiſtrats; auſſi ne portoient-ils point la robe prétexte: on les regardoit plutôt comme le frein de la magiſtrature. Cependant dans la ſuite on leur donna communément le nom de *magiſtrats*. Ils avoient le droit de délivrer un priſonnier, & de le ſouſtraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Auſſi, pour ſignifier qu'ils faiſoient profeſſion de ſecourir tout le monde, leurs maiſons devoient être ouvertes jour & nuit, & il ne leur étoit pas permis de coucher hors de la ville, ni même d'en ſortir, ſi nous en croyons Appien. (*Civil. liv. II. pag. 736. Edit. Tollii.*) D'ailleurs, hors de Rome, ils n'avoient aucune autorité, ſi ce n'eſt dans les fêtes latines, ou lorſqu'ils ſortoient pour les affaires de la république.

Leur principal pouvoir conſiſtoit à s'oppoſer aux arrêts du ſénat, & à tous les actes des autres magiſtrats, par cette formule ſi célebre: *veto*, *intercedo*, je m'oppoſe, j'interviens. La force de cette oppoſition étoit ſi grande, que quiconque n'y obéiſſoit pas, ſoit qu'il fût magiſtrat, ſoit qu'il fût particulier, on le faiſoit auſſi-tôt conduire en priſon par celui qu'on nommoit *viator*; ou bien on le citoit devant le peuple, comme rébelle à la puiſſance ſacrée qu'ils repréſentoient. De-là vient que quiconque les offenſoit de parole ou d'action, étoit regardé comme un ſacrilege, & ſes biens étoient confiſqués.

Lorſque les *tribuns du peuple* ne s'oppoſoient point aux décrets du ſénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre *T*, pour marquer l'approbation. S'ils s'oppoſoient, le décret n'étoit point appellé *ſenatûs-conſultum*, mais ſeulement *ſenatûs auctoritas*. Dans l'enregiſtrement, ce mot ſignifioit que tel avoit été l'avis du ſénat. Un ſeul *tribun* pouvoit s'oppoſer à ce que faiſoient ſes collegues, & il l'annulloit par cette oppoſition. Le ſénat, pour ſubjuguer le peuple, ſe ſervoit ſouvent de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de ſon côté quelqu'un des *tribuns* pour rompre les meſures des autres.

Quoiqu'ils euſſent déjà une très-grande autorité, elle devint dans la ſuite bien plus conſidérable. En vertu de la puiſſance ſacrée dont ils étoient revêtus, non-ſeulement ils s'oppoſoient à tout ce qui leur déplaiſoit, comme aux aſſemblées par tribus, & à la levée des ſoldats; mais encore ils aſſembloient le ſénat & le peuple quand ils vouloient, & ils rompoient les aſſemblées de même. Tous les plébiſcites, ou décrets du peuple qu'ils publioient, n'obligeoient au commencement que le peuple ſeul: dans la ſuite ils obligerent tous les trois ordres, & cela après la publication des loix *Horatia* & *Hortenſia*, en 464 & 466. Enfin ils portoient ſi loin leur autorité, qu'ils donnoient ou ôtoient à qui bon leur ſembloit, le maniement des deniers publics, la recette des impoſitions, les départemens, les magiſtratures, les commandemens d'armées, & toutes ſortes de charges, *&c.* Par l'abus qu'ils firent de ce pouvoir immenſe, ils furent cauſe des plus grands troubles de la république, dont Cicéron ſe plaint amérement, *de legib. l. III. cap. ix.*

Cette puiſſance illimitée ne ſubſiſta pas toujours. L. Sylla, attaché au parti des grands, s'étant rendu maître de la république à main armée, diminua beaucoup l'autorité des *tribuns*, & l'anéantit preſque entiérement par une loi portée l'an 672, qui défendoit que celui qui avoit été *tribun* pût jamais parvenir à aucune autre charge. Il leur ôta par la même loi le droit de haranguer le peuple, de faire des loix; & les appellations à leur tribunal furent abolies.

Il leur laiſſa ſeulement le droit de s'oppoſer.

Cependant le conſul Cotta, l'an 679, leur rendit le droit de parvenir aux charges de la république; & l'an 683, le grand Pompée les rétablit dans tous leurs anciens privileges. Leur puiſſance ſubſiſta juſqu'à Jules-Céſar. La 731 année de Rome, le ſenat rendit un décret par lequel il transféroit à Auguſte & à ſes ſucceſſeurs toute l'autorité des *tribuns du peuple*, qu'on continua de créer pour la forme. Auguſte s'étant ainſi rendu maître de la puiſſance tribunitienne, n'accorda aux *tribuns* que le ſeul privilege de ne pouvoir être cités en jugement avant que d'avoir quitté leur charge; & ſous Tibere, ils eurent encore le droit fictif d'oppoſition. Enfin, du tems des empereurs Nerva & Trajan, la dignité de *tribun du peuple* n'étoit plus qu'un fantôme, un vain titre ſans fonction & ſans honneur. Ils reſterent dans cet état juſqu'à Conſtantin le Grand; depuis ſon regne il n'eſt plus fait mention de cette magiſtrature.

Il ne me reſte, pour en compléter l'hiſtoire, qu'à en reprendre les principaux faits déja indiqués ou omis.

Après de grandes diviſions entre les patriciens & les plébéiens, le ſénat conſentit pour l'amour de la paix, à la création de nouveaux magiſtrats, qui furent nommés *tribuns du peuple*, l'an de Rome 260.

Il en fut fait un ſenatus-conſulte, & on élut dans le camp même pour les premiers *tribuns du peuple*, ſelon Denis d'Halicarnaſſe, L. Junius Brutus, & Caïus Sicinius Bellutus, les chefs du parti, qui aſſocierent en même tems à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus furent les premiers *tribuns* qui ſe donnerent trois collegues, parmi leſquels on compte Sicinius Bellutus: cet hiſtorien ajoute, qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eût d'abord que deux *tribuns* élus dans cette aſſemblée; & c'eſt l'opinion la plus commune.

Quoi qu'il en ſoit, on déclara avant que de quitter le camp, la perſonne des *tribuns* ſacrée. Il en fut fait une loi, par laquelle il étoit défendu, ſous peine de la vie, de faire aucune violence à un *tribun*; & tous les Romains furent obligés de jurer par les ſermens les plus ſolemnels l'obſervation de cette loi. Le peuple ſacrifia enſuite aux dieux ſur la montagne même, & qu'on appella depuis le *mont ſacré*, d'où il rentra dans Rome à la ſuite de ſes *tribuns* & des députés du ſénat.

Rome, par l'établiſſement du tribunat, changea une ſeconde fois la forme de ſon gouvernement. Il étoit paſſé de l'état monarchique à une eſpece d'ariſtocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du ſénat & des grands. Mais par la création des *tribuns*, on vit s'élever inſenſiblement une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, ſous différens prétextes, s'empara par degré de la meilleure partie du gouvernement.

Ces nouveaux magiſtrats n'avoient dans leur origine, ni la qualité de ſénateur, ni tribunal particulier, ni juriſdiction ſur leurs citoyens, ni le pouvoir de convoquer les aſſemblées du peuple. Habillés comme de ſimples particuliers, & eſcortés d'un ſeul domeſtique appellé *viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient aſſis ſur un banc au-dehors du ſénat; ils n'y étoient admis que lorſque les conſuls les faiſoient appeller, pour avoir leur avis ſur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple; toute leur fonction ſe réduiſoit à pouvoir s'oppoſer aux ordonnances du ſénat par le mot *veto*, qui veut dire, *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ſes décrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple; cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le peuple eût toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre ſa défenſe, il n'étoit point permis aux *tribuns* de s'en éloigner un jour entier, excepté dans les féries latines. C'étoit par la même raiſon qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maiſons ouverte jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens qui auroient recours à leur protection.

Des ſemblables magiſtrats ſembloient n'avoir été inſtitués que pour empêcher ſeulement l'oppreſſion des malheureux; mais ils ne ſe continrent pas dans un état ſi ple n

de modération. Il n'y eut rien dans la ſuite de ſi grand & de ſi élevé où ils ne portaſſent leurs vues ambitieuſes. Ils entrerent bientôt en concurrence avec les premiers magiſtrats de la république ; & ſous prétexte d'aſſurer la liberté du peuple, ils eurent pour objet de ruiner inſenſiblement l'autorité du ſénat.

L'an de Rome 261, le peuple augmenta la puiſſance de ſes *tribuns*, par une loi qui défendoit à perſonne d'interrompre un *tribun* qui parle dans l'aſſemblée du peuple romain.

L'an 283, on publia une loi qui ordonnoit que l'élection des *tribuns* ſe fît ſeulement dans une aſſemblée par tribus ; & en conſéquence on élut pour la premiere fois des *tribuns* de cette maniere.

La paix ayant ſuccédé aux guerres contre les Volſques, l'an 380, on vit renaître de nouvelles diſſentions. Quelques plébéiens qui s'étoient diſtingués dans ces guerres, aſpirerent au conſulat & au commandement des armées. Le petit peuple, uniquement touché des incommodités de la vie, parut peu ſenſible à des prétentions ſi magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y oppoſerent long-tems, & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant pluſieurs années un ſujet continuel de diſputes entre le ſénat & les *tribuns du peuple*. Enfin les larmes d'une femme emporterent ce que l'éloquence, les brigues & les cabales des *tribuns* n'avoient pu obtenir : tant il eſt vrai que ce ſexe aimable & ruſé n'eſt jamais plus fort que quand il ſait ſervir ſa propre foibleſſe aux ſuccès de ſes deſſeins. Voici le fait en peu de mots.

M. Fabius Ambuſtus avoit trois fils qui ſe diſtinguerent dans la guerre des Gaulois, & deux filles, dont l'aînée étoit mariée à S. Sulpicius, patricien de naiſſance, & qui étoit alors *tribun* militaire ; & la cadette avoit épouſé un riche plébéien, appellé C. Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien ſe trouva chez ſa ſœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à ſon retour du ſénat, frappa à ſa porte avec le bâton des faiſceaux, pour annoncer que c'étoit le magiſtrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; ſa ſœur ne la raſſura que par un ſourris fin, & qui lui fit ſentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité bleſſée par une différence ſi humiliante, la jetta dans une ſombre mélancolie. Son pere & ſon mari lui en demanderent pluſieurs fois le ſujet, ſans pouvoir l'apprendre : elle affectoit d'en couvrir la cauſe par un ſilence opiniâtre. Ces deux Romains à qui elle étoit chere, redoublerent leurs empreſſemens, & n'oublierent rien pour lui arracher ſon ſecret. Enfin, après avoir réſiſté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur tendreſſe, elle feignit de ſe rendre ; elle leur avoua les larmes aux yeux, & avec une eſpece de confuſion, que le chagrin la feroit mourir, ſi étant ſortie du même ſang que ſa ſœur, ſon mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que ſon beau-frere.

Fabius & Licinius, pour l'appaiſer, lui firent des promeſſes ſolemnelles de n'épargner rien pour mettre dans ſa maiſon les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de ſa ſœur : & ſans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils porterent tout d'un coup leurs vues juſqu'au conſulat.

Le beau-pere, quoique patricien, ſe joignit à ſon gendre ; & par complaiſance pour ſa fille, ou par reſſentiment de la mort de ſon fils, que le ſénat avoit abandonné, il prit des intérêts oppoſés à ceux de ſon ordre. Licinius & lui aſſocierent dans leur deſſein L. Sextius, d'une famille plébéienne, également eſtimé par ſa valeur & par ſon éloquence ; intrépide défenſeur des droits du peuple, & auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naiſſance plus illuſtre, pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la ſouveraine magiſtrature : ils l'obtinrent aiſément. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils réſolurent de rendre le conſulat commun aux deux ordres de la république, & ils y travaillerent avec tant de chaleur, que les citoyens étoient à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, quand les patriciens, pour éviter ce malheur, prirent le parti de céder au peuple une des places du conſulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut

pourvu l'an de Rome 380, & Licinius lui ſuccéda peu de tems après.

Quoique les *tribuns* de Rome aient ſouvent cauſé de grands troubles dans la ville par leur ambition, & par l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, Cicéron n'a pu s'empêcher de reconnoître que leur établiſſement fut le ſalut de la république; car, dit-il, la force du peuple qui n'a point de chef, eſt plus terrible, & commet toujours des déſordres extrêmes. Un chef ſent que l'affaire roule ſur lui, il y penſe: mais le peuple dans ſon impétuoſité ne connoît point le péril où il ſe jette. D'ailleurs dans une république le peuple a beſoin d'un magiſtrat pour le défendre contre la vexation des grands; cependant la puiſſance des *tribuns* de Rome étoit vicieuſe en ce point particulier, qu'elle arrêtoit non-ſeulement la légiſlation, mais même l'exécution; or il ne faut pas dans un état modéré, que la puiſſance légiſlative ait la faculté d'arrêter la puiſſance exécutrice, & réciproquement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBUN MILITAIRE, *Hiſt. milit. des Rom.*) officier qui commandoit en chef à un grand corps de troupes; c'étoit une magiſtrature romaine, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on nommoit *tribun des ſoldats.*

Varron dit qu'on leur donna le nom de *tribuns*, parce qu'au commencement ils étoient trois, lorſque la légion étoit compoſée de trois mille hommes, des trois tribus qu'il y avoit alors; à meſure que la légion crut, on augmenta le nombre des *tribuns* qui furent quatre & enſuite ſix. D'abord c'étoit les généraux d'armée qui les choiſiſſoient; mais l'an de Rome 391, il fut réglé que le peuple en nommeroit une partie, & le général une autre; ce fut Rutilius Rufus, qui porta cette loi; ceux que le peuple choiſiſſoit dans les comices, s'appelloient *comitiati.* Ils étoient également patriciens ou plébéiens, & avoient les mêmes marques d'honneur que les conſuls; voici leur hiſtoire en peu de mots.

Les *tribuns* du peuple ayant fait tous les efforts imaginables, pour obtenir que les familles plébéiennes pourroient avoir part au conſulat, & les patriciens, qui ſe voyoient hors d'état de réſiſter plus longtems, ne voulant pas que le peuple pût être admis au conſulat, on fit l'an de Rome 309, un réglement ratifié par un décret du ſénat, par une loi du peuple, qu'à la place des conſuls, on choiſiroit parmi les patriciens trois *tribuns militaires*, & autant parmi les plébéiens, & que ces nouveaux magiſtrats auroient toute l'autorité des conſuls pour gouverner la république, & qu'au bout de l'année, il ſeroit fait un ſénatus-conſulte pour demander au peuple s'il aimoit mieux avoir des conſuls que des *tribuns militaires*, & qu'on ſe conformeroit à ſes intentions. Au reſte on appella ces nouveaux magiſtrats *tribuns militaires*, parce que parmi les plébéiens, ceux qui avoient exercé l'emploi de tribun, étoient les plus diſtingués du peuple.

Cette premiere année, il n'y eut que trois perſonnes nommées pour remplir cette magiſtrature, & ce furent trois patriciens: mais bientôt après ils abdiquerent, ſous prétexte que leur élection étoit vicieuſe, & on leur ſubſtitua des conſuls. Dans les années ſuivantes on créa, tantôt des conſuls, tantôt des *tribuns militaires*, ſuivant que le ſénat ou le peuple avoit le deſſus. Cet uſage dura juſqu'à l'an de Rome 387, qu'on choiſit un plébéien pour conſul, & ce fut Sextius. On créa d'abord trois *tribuns militaires*, enſuite quatre, puis ſix. Tite-Live prétend que l'an de Rome 347 on en élut huit, ce qui n'étoit pas encore arrivé, mais les autres hiſtoriens n'en marquent que ſix; du reſte le titre que ces magiſtrats portoient, *tribuni militum conſulari poteſtate*, fait connoître qu'ils avoient les mêmes fonctions & les mêmes marques de dignité que les conſuls. (*D. J.*)

TRIBUN DES CELERES, (*Hiſt. milit. des Rom.*) *tribunus celerum*; c'étoit l'officier qui commandoit la troupe des chevaux légers des Romains. Il fut ainſi nommé de Fabius Celer, qui eut le premier cette charge. Le *tribun des celeres* étoit proprement le commandant de la cavalerie, & après le roi il avoit la principale autorité dans les armées. Dans la

ſuite, le maître de la cavalerie eut le même rang ſous les dictateurs, car après l'expulſion des rois la charge de *tribun des celeres* fut abolie, & Plutarque même prétend que du tems de Numa, la troupe nommée *des celeres* n'exiſtoit plus. (*D. J.*)

TRIBUN DE SOLDATS, (*Art milit. des Rom.*) officier dans l'armée; mais il ne faut pas confondre les *tribuns de ſoldats* avec les *tribuns* militaires, qui furent ſubſtitués aux conſuls, & revêtus de toute leur autorité. Cependant les *tribuns de ſoldats* avoient un grade honorable dans le ſervice; il y en avoit de deux ſortes, les uns choiſis par leur général, & on les nommoit *rufuli*, & les autres élus dans les comices, par les ſuffrages du peuple, & ils s'appelloient *comitiati*. Ceux-ci furent introduits par une loi que propoſerent Lucius Attilius & Caïus Martius, tribuns du peuple, ſous le conſulat de Marcus Valerius & Publius Decius. La fonction des *tribuns de ſoldats* étoit de contenir les troupes dans le camp, de veiller à leurs exercices, de connoître leurs démêlés, d'entendre leurs plaintes, d'avoir inſpection ſur leurs habits, ſur leurs armes & ſur les hôpitaux; d'avoir ſoin des vivres, de faire des rondes, de recevoir les ordres du conſul, & de les donner enſuite aux autres officiers ſubalternes. (*D. J.*)

TRIBUN DU TRÉSOR, (*Antiq. rom.*) *tribunus ærarii*; eſpece de tréſorier des fonds militaires. Les *tribuns du tréſor* étoient des officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent deſtinés à la guerre, pour les diſtribuer dans le beſoin aux queſteurs des armées. On obſervoit de choiſir ces *tribuns* les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il y avoit beaucoup d'argent à manier; mais Clodius, du tems de Cicéron, trouva le moyen d'en corrompre pluſieurs, qu'on lui avoit nommés pour juges. (*D. J.*)

TRIBUNAL, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt le ſiege d'un juge, le lieu où il rend la juſtice. Quelquefois auſſi ce terme ſe prend pour le corps entier des juges qui compoſent une juriſdiction. Quelquefois il ſe prend pour la juriſdiction même qu'ils exercent.

Ce terme qui eſt auſſi latin tire ſon origine du nom que l'on donnoit à un ſiege élevé où les tribuns rendoient la juſtice. *Voyez* TRIBUN.

TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE, eſt celui qui connoît des matieres eccléſiaſtiques, comme les officialités. *Voyez* TRIBUNAL SÉCULIER.

TRIBUNAL INCOMPÉTENT, eſt une juriſdiction qui n'a pas le pouvoir de connoître d'une affaire, ſoit par rapport à la qualité des perſonnes, ou à la qualité de la matiere. *Voyez* COMPÉTENCE & INCOMPÉTENCE.

TRIBUNAL INFÉRIEUR eſt une juriſdiction qui reſſortit à un autre.

TRIBUNAL DU RECTEUR, c'eſt le titre conſacré à la juriſdiction du recteur de l'univerſité. *Voyez* RECTEUR & UNIVERSITÉ.

TRIBUNAL SÉCULIER, eſt une juriſdiction établie pour connoître des affaires temporelles. *Voyez* TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE.

TRIBUNAL SOUVERAIN, eſt une juriſdiction où l'on juge ſouverainement & ſans appel.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR, ſe prend quelquefois pour *tribunal ſouverain*, quelquefois il ſignifie ſeulement une juriſdiction qui eſt au-deſſus d'une autre, dont les jugemens y reſſortiſſent par appel. (*A*)

On a comparé les *tribunaux* au buiſſon épineux, où la brebis cherche un refuge contre les loups, & d'où elle ne ſort point ſans y laiſſer une partie de ſa toiſon. C'eſt aux ſangſues du palais à comprendre ceci: ces mains avides ne feront-elles que tendre des lacets, tracer des lignes obliques, & fabriquer des labyrinthes? Le ſouverain ne ſévira-t-il point contre ces ſangſues altérées, qui épuiſent le bien de leurs clients par de faux conſeils, par des menées indirectes, & par des voies tortueuſes? (*D. J.*)

TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'un *tribunal* aſſez ſemblable à celui de l'inquiſition, qui fut, dit-on, établi en Weſtphalie par l'empereur Charlemagne, & par le pape Léon III. pour forcer les Saxons payens à ſe convertir au chriſtianiſme.

On a une deſcription de ce *tribunal* faite par pluſieurs auteurs & hiſtoriens, ainſi que l'ordre & les ſtatuts des aſſeſſeurs de ce *tribunal*, appellés *vry graves*, *frey graves*, *comtes libres*, ou *échevins du ſaint & ſecret tribunal de Weſtphalie.*

Une ſuperſtition cruelle, aidée d'une politique barbare, autoriſa pendant longtems les jugemens clandeſtins de ces rédoutables *tribunaux*, qui rempliſſoient l'Allemagne de délateurs, d'eſpions, d'aſſeſſeurs & d'exécuteurs de leurs arrêts ténébreux; les juges de Weſtphalie uſurperent une autorité ſemblable à celle que s'eſt arrogée depuis le *tribunal* odieux que l'Eſpagne, l'Italie & le Portugal réverent encore ſous le titre de *ſaint office*. Il paroit en effet que c'eſt ſur le modele du *tribunal ſecret de Weſtphalie* que la cour de Rome a formé celui de l'inquiſition, ſi favorable à ſes prétentions & à l'abrutiſſement des peuples, & ſi contraire aux maximes de la vraie religion & de l'humanité.

Quoi qu'il en ſoit, ces deux *tribunaux* furent toujours également propres à anéantir la liberté des citoyens en les mettant à la merci d'une autorité ſecrette qui puniſſoit des crimes qu'il fut toujours facile d'imputer à tous ceux qu'on voulut perdre. En effet, le *tribunal ſecret* connoiſſoit également de tous les crimes & même de tous les péchés, puiſqu'à la liſte des cas qui étoient ſpécialement de ſa compétence on joignoit toutes les tranſgreſſions du décalogue & des loix de l'Egliſe, la violation du carême, *&c.* Son autorité s'étendoit ſur tous les ordres de l'état; les électeurs, les princes, les évêques mêmes y furent ſoumis, & ne pouvoient en être exemptés que par le pape & l'empereur. Par la ſuite néanmoins les eccléſiaſtiques & les femmes furent ſouſtraits de ſa juriſdiction; cet établiſſement fut protégé par les empereurs, à qui il fut, ſans doute, utile pour perdre ceux qui avoient le malheur de leur déplaire. L'empereur Sigiſmond y préſida une fois, il fut alors garni de mille aſſeſſeurs ou échevins; Charles IV en fut tirer un très-grand parti, & les bourreaux du *tribunal ſecret* euſſent empêché la dépoſition de l'affreux Wenceſlas, s'il ne les eût indiſpoſés en divulguant leur ſecret. La ſuperſtition ne ſert les tyrans que lorſqu'ils conſentent à lui être fidèles.

Pour ſe faire une idée de ce *tribunal*, il ſuffit de voir ce qu'en a dit Æneas Sylvius en parlant de ceux qui le compoſoient de ſon tems; il dit qu'ils ont (*ſecretos ritus*) *& arcana quædam inſtituta, quibus malefactores judicent, & nondum repertus eſt qui vel pretio vel metu revelaverit; ipſorum quoque ſcabinorum major pars occulta eſt, qui per provincias diſcurrentes, criminoſos notent, & inſerentes judicio accuſant, probantque, ut eis mos eſt. Damnati libro inſcribuntur, & junioribus ſcabinis committitur executio.* « Ils ont des uſages ſecrets & des formalités cachées pour juger les malfaiteurs, & il ne s'eſt encore trouvé perſonne à qui la crainte ou l'argent aient fait révéler le ſecret; la plûpart des échevins de ce *tribunal* ſont inconnus; en parcourant les provinces, ils prennent note des criminels, ils les déférent & les accuſent devant le *tribunal*, & prouvent leur accuſation à leur maniere; ceux qui ſont condamnés ſont inſcrits ſur un livre, & les plus jeunes d'entre les échevins ſont chargés de l'exécution ». *Voyez* Æneas Sylv. *Europ. cap. xlix.*

Au mépris de toutes les formes judiciaires, on condamnoit ſouvent l'accuſé ſans le citer, ſans l'entendre, ſans le convaincre; un homme abſent étoit légalement pendu ou aſſaſſiné ſans qu'on ſût le motif de ſa mort, ni ceux qui en étoient les auteurs. Un *tribunal* ſi déteſtable, ſujet à des abus ſi criants, & ſi contraires à toute raiſon & à toute juſtice, ſubſiſta pourtant pendant pluſieurs ſiecles en Allemagne. Cependant il fut réformé à pluſieurs repriſes par quelques empereurs qui rougirent des horreurs qu'on commettoit en leur nom; & enfin il fut entiérement aboli par l'empereur Maximilien I. en 1512; & on l'appella depuis le *tribunal défendu de Weſtphalie*, & il n'en fut plus queſtion dans l'empire. Il faut eſpérer que les progrès de la raiſon, qui tend toujours à rendre les hommes plus

humains, feront abolir de même ces inſtitutions odieuſes & tyranniques, qui ſous le faux prétexte des intérêts de la divinité, permettent à quelques hommes d'exercer la tyrannie la plus cruelle ſur les êtres qu'elle a créés à ſon image; quelles que ſoient leurs opinions, un chrétien doit de l'indulgence à ſes ſemblables; s'ils ſont vraiment criminels, ils doivent être punis ſuivant les loix de la juſtice & de la raiſon. Ce *tribunal* ſe trouve déſigné dans les hiſtoriens & dans les écrivains ſur le droit public germanique, ſous le nom de *Judicium occultum Weſtphalicum*, de *Vemium*, *Wemium* ou *Wehem Gericht* en allemand. Ce que quelques-uns dérivent du latin *væmihi*; & d'autres du mot ſaxon *vehmen*, qui ſignifie *proſcrire*, *bannir*, *condamner*, ou de *verfaymer*, diffamer, noter d'infamie, *&c. voyez* VRIGRAVES, INQUISITION, *&c.*

Ce *tribunal Weſtphalien*, comme on a dit, fut établi par Charlemagne de concert avec le pape Léon III. Quelques auteurs ont rapporté les circonſtances ſuivantes de ſa fondation; cependant il y a des auteurs qui les regardent comme fabuleuſes. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qui en eſt dit à la *page* 624 *du tome III. ſcriptorum Brunſwic.* publié par M. de Leibnitz. *Ut fertur, miſit rex* (*Carol. M.*) *legatum Romam ad Leonem papam, pro concilio habendo de rebellibus iſtis* (*Saxonibus*), *quos nullâ poterat diligentiâ ex toto compeſcere aut exterminare. Aſt ſanctus vir, auditâ legatione, nihil prorſus reſpondit; ſed ſurgens ad hortulum ivit, & zizania cum tribulis colligens, ſupra patibulum quod de virgulis fecerat, ſuſpendit. Redieus autem legatus hæc Carolo nunciavit, qui mox jus vetitum inſtituit, quod uſque in præſens* veniæ *vel* vemiæ *vocatur.* « On » dit que le roi Charlemagne envoya un » ambaſſadeur à Rome vers le pape Léon, » afin de prendre ſes conſeils ſur ce qu'il » devoit faire de ces rebelles Saxons, » qu'il ne pouvoit dompter ni exterminer. » Mais le ſaint homme ayant entendu le » ſujet de l'ambaſſade, ne répondit rien; » il ſe leva ſeulement & alla dans ſon » jardin, où ayant ramaſſé des ronces & » des mauvaiſes herbes, il les ſuſpendit à » un gibet qu'il avoit formé avec de pe- » tits bâtons. L'ambaſſadeur, à ſon re- » tour, rapporte à Charles ce qu'il avoit » vu, & celui-ci inſtitua le *tribunal* qui » s'appelle juſqu'à ce jour *venia* ou *ve- » mia* ». *Voyez* Pfeffinger, *in vitriarium*, *tom. IV p.* 470. *& ſuiv.*

TRIBUNAL DE L'INQUISITION, (*Hiſt. eccléſ.*) *voyez* INQUISITION & OFFICE, *ſaint.*

Je me contenterai d'ajouter ici une foible deſcription de la torture qu'on fait ſubir dans cet horrible *tribunal*, l'opprobre de la religion chrétienne & de l'humanité.

» Un bourreau deshabille le patient, lui » lie les piés & les mains avec une corde, » & le fait monter ſur un petit ſiege pour » pouvoir paſſer la corde à des boucles de » fer qui ſont attachées à la muraille. » Après cela, on ôte le ſiege de deſſous » les piés du patient, de ſorte qu'il de- » meure ſuſpendu par la corde, que le » bourreau ſerre toujours plus violemment, » juſqu'à ce que le criminel ait confeſſé, » ou qu'un chirurgien qui eſt préſent, » avertiſſe les juges qu'il eſt en danger de » mourir. Ces cordes cauſent, comme on » le peut aiſément penſer, une douleur » infinie, lorſqu'elles viennent à entrer » dans la chair, & qu'elles font enfler les » mains & les piés, juſqu'à tirer du ſang » par les ongles. Comme le patient ſe » trouve violemment ſerré contre la mu- » raille, & qu'en ſerrant les cordes avec » tant de force, on courroit riſque de dé- » chirer tous ſes membres, on a ſoin au- » paravant de le ceindre avec quelques » bandes par la poitrine, qu'on ſerre extrê- » mement. Dans le moment qu'il ſouffre » le plus, on lui dit, pour l'épouvanter, » que ce n'eſt que le commencement des » ſouffrances, & qu'il doit tout avouer » avant qu'on en vienne à l'extrémité. Ou- » tre les tourmens dont on vient de parler, » le bourreau lâche ſur les jambes du pa- » tient une petite échelle où il eſt monté, » & dont les échelons aigus cauſent une » douleur incroyable en tombant ſur les » os des jambes... »

On frémit ſans doute à cette ſeule deſcription de la torture qu'on emploie dans ce *tribunal*, quoique cette deſcription en

françois ſoit fort imparfaite & fort adoucie ; le lecteur peut s'en convaincre en la liſant dans le latin de l'hiſtorien de l'inquiſition, dans Limborch, *hiſt. inquiſit. lib. IV. cap. xxjx. pag.* 323. (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE JUIFS, (*Critiq. ſacrée.*) il y avoit chez les Juifs trois ſortes de *tribunaux*, un de trois juges, un de vingt-trois, & un troiſieme de ſoixante ; on voit leur inſtitution au *Deutér. xvj.* 18. & *xvij.* 8. Le premier *tribunal* étoit établi dans toutes les bourgades, & on y plaidoit devant trois arbitres les procès où il s'agiſſoit d'argent ou de choſes mobiliaïres ; le ſecond ſe tenoit dans les villes, & jugeoit en premier reſſort de quelques affaires criminelles ; enfin le troiſieme ſupérieur aux deux autres, étoit le grand ſanhédrin, qui ne ſe tenoit que dans Jéruſalem. *Voyez* les détails concernant ces trois *tribunaux* au *mot* SANHÉDRIN. (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE ROME, (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome trois ſortes de *tribunaux* ; le premier étoit le *tribunal* des ſénateurs ; le ſecond celui des chevaliers ; & le troiſieme étoit celui des tribuns de l'épargne : mais Céſar ſupprima le dernier. (*D. J.*)

TRIBUNE, ſ. f. (*Architect.*) on appelle ainſi les galeries élevées dans les égliſes pour chanter la muſique ou entendre l'office : on donne auſſi ce nom au balcon qui eſt autour de la lanterne d'un dôme, comme à ſaint Pierre de Rome : chez les Italiens le mot *tribune* ſignifie le chevet d'un égliſe.

Tribune en ſaillie, tribune qui avance, & qui eſt ſoutenue par des colonnes ou des figures, comme celle de la ſalle des Suiſſes à Paris, ou portée en encorbellement par des conſoles & des trompes : il y a une *tribune* de cette derniere façon dans la grande ſalle de l'hôtel-de-ville de Lyon. *Daviler.* (*D. J.*)

TRIBUNE AUX HARANGUES, (*Antiq. rom.*) la *tribune aux harangues* étoit une eſpece de *tribune* élevée dans le *forum romanum*, où ſe tenoient les comices, tout devant la ſalle des aſſemblées du ſénat, dite *curia* ; cette *tribune* fut décorée de becs de navires pris ſur les Antiates, & fut nommée *roſtra* ; c'étoit de deſſus cette *tribune* que les rois & les conſuls haranguoient le peuple. (*D. J.*)

TRIBUNITIENNE, PUISSANCE, (*Antiq. rom. & Médailles.*) magiſtrature perpétuelle dont les empereurs ſe revêtirent.

La *puiſſance tribunitienne* accordée à tous les empereurs, depuis Auguſte, étoit différente du tribunat du peuple, en ce que le tribunat auquel on continua d'élever des particuliers étoit annuel, comme toutes les autres magiſtratures ordinaires, au lieu que la *puiſſance tribunitienne* étoit perpétuelle. L'autorité des tribuns du peuple étoit renfermée dans l'enceinte de Rome ; la *puiſſance tribunitienne* des empereurs s'étendoit par-tout, & l'autorité qu'elle leur donnoit ne ceſſoit point lorſqu'ils étoient éloignés de la capitale de l'empire.

Le ſénat ne prétendit jamais marquer ſur les monnoies, que la *puiſſance tribunitienne* étoit une grace qu'il accordoit au prince, & que dans ce deſſein il ſtatuoit, que le nombre des tribunats ſeroit reglé d'année en année : ſi la choſe étoit ainſi, ce nombre ſe trouveroit exprimé plus ſouvent & plus correctement ſur les médailles qui portent la marque de l'autorité du ſénat, c'eſt-à-dire ſur les médailles de bronze, & ſur celles d'or & d'argent. Il eſt cependant très-certain que les différentes *puiſſances tribunitiennes* ſe rencontrent également ſur les trois métaux, tant avec S. C. que ſans cette marque. Les bons princes n'ont pas été plus attentifs que les méchans, à donner au ſénat cette prétendue démonſtration de déférence ; car le nombre des *puiſſances tribunitiennes* n'eſt pas moins grand dans Tibere, dans Caligula, dans Néron, dans Domitien, dans Commode, & dans Héliogabale, que dans Auguſte, dans Veſpaſien, dans Nerva, dans Trajan, dans Antonin-Pie, & dans Marc-Aurele. (*D. J.*)

TRIBUT, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) du latin *tributum*, ſignifie une impoſition qu'un état paye au ſouverain d'un autre état, ou que les ſujets payent à leur prince.

Chez les Romains on diſtinguoit plu-

ſieurs ſortes de *tributs*, ſavoir *jugatio*, redevance fonciere qui ſe payoit pour des terres, ſelon la quantité; *pro numero jugerum annona quaſi ab anno*, quand elle ſe payoit en fruits de l'année; *cenſus*, redevance qui ſe payoit au fiſc de l'empereur pour marque de la ſeigneurie univerſelle, on l'appelloit auſſi *tributum*; mais lorſqu'elle ſe payoit aux provinces qui étoient dans le partage du peuple, on l'appelloit *ſtipendium*. Dans la ſuite on confondit ces termes *ſtipendium* & *tributum*; on appelloit *canon*, la redevance qui ſe payoit pour les terres du domaine; *vectigal*, le droit que l'on payoit pour l'entrée ou ſortie des marchandiſes.

Parmi nous on appelle *tributs* ce qui ſe leve ſur les perſonnes, comme la capitation; *impôt* ou *impoſition*, ce qui ſe leve ſur les denrées & marchandiſes: cependant on confond ſouvent les termes de *tribut* & d'*impôt*, & le terme d'*impoſition* comprend toutes ſortes de *tributs* & de droits.

Il n'appartient qu'au ſouverain de mettre des *tributs* & impôts ſur ſes ſujets. *Voyez* le Bret, *Traité de la ſouver.* (*A*)

TRIBUT, (*Gouvernement politique.*) *Voyez* TAXE, IMPOSITION, IMPÔT, SUBSIDE, *&c.*

C'eſt aſſez d'ajouter avec l'auteur de l'*Eſprit des loix*, qu'il n'y a point d'état où l'on ait plus beſoin de *tributs* que dans ceux qui dégénérent & qui s'affoibliſſent, de ſorte qu'on y augmente les charges à proportion que le peuple peut moins les ſupporter. Dans les beaux jours de la république romaine on n'augmenta jamais les *tributs*; dans la décadence de l'empire romain, ils devinrent intolérables. Il faut lire dans Salvien les horribles exactions que l'on faiſoit dans les provinces. Les citoyens pourſuivis par les traitans, cette cruelle peſte des états, n'avoient d'autre reſſource que de ſe réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté à ceux qui la vouloient prendre. (*D. J.*)

TRIBUT, (*Critiq. ſacrée.*) κῆνσος, *tributum*; ce mot ſe trouve dans l'Ecriture, & ſignifie en général tout impôt mis par le prince ſur ſes ſujets; mais il faut remarquer que le terme grec φόρος, *Rom. xiij 6.* déſigne l'impôt pour les terres; & τέλος, l'impôt pour les marchandiſes. Hégéſipe parlant du bien des deſcendans de Judas, frere de Notre-Seigneur, dit qu'ils poſſédoient entr'eux 239 arpens de terre; qu'ils les travailloient de leurs mains, & qu'ils en payoient le *tribut*, φόρος. Avant Salomon les Juifs n'étoient point adſtreints à des corvées, & autres contributions pour les ouvrages publics; ce prince, par cette nouveauté, aliéna les eſprits de tout le peuple, & jetta les ſemences de la terrible ſédition qui éclata ſous ſon fils. (*D. J.*)

TRIBUTS, *levée des*, un mot ſuffira. » Dans la perception des *tributs*, la faveur ne doit pas accorder à des hommes nouveaux de partager avec le prince, & inégalement pour lui, les revenus de l'état, les denrées du peuple ». *Eſprit des loix.* (*D. J.*)

TRIBUTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) celui qui paie tribut à un autre, ſoit pour vivre en paix avec lui, ſoit pour jouir de ſa protection. *Voyez* TRIBUT.

La république de Raguſe eſt *tributaire* du turc, auſſi bien que le cham de la petite Tartarie, *&c.*

TRIBUTOS VACOS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Eſpagne un droit régalien, en vertu duquel le roi jouit de tous les revenus des charges ou offices qui dépendent de la cour, pendant tout le tems de leur vacance.

TRIC, ſ. m. (*terme d'ergot d'Imprimeur.*) mot inventé par les compagnons imprimeurs, quand ils quittent leur ouvrage pour aller faire la débauche enſemble. Il eſt fait mention de ce terme dans une ordonnance de François Ier. en l'an 1541, & de Charles IX en 1571. Un réglement de 1618, cité dans le code de la librairie de Paris, *pag.* 176, défend à tous compagnons imprimeurs & libraires de faire aucun *tric* dans les imprimeries, c'eſt-à-dire, de donner le ſignal de quitter conjointement le travail, pour aller boire, ou pour autre raiſon. (*D. J.*)

TRICADIBA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Gange. Elle eſt marquée par Ptolomée, ſur la côté, en allant du golphe Canticolpe au golphe Colchique,

thique, au midi de l'île d'Heptanesia. (*D. J.*)

TRICALA, (*Géog. mod.*) ville de Turquie européenne, dans la province de la Janna, ſur le bord de la Sélampria, avec un évêché ſuffragant de Lariſſe. *Tricala* eſt l'ancienne Tricca. *Voyez* TRICCA, (*Géog. anc.*) (*D. J.*)

TRICALUM, (*Géog. anc.*) ou *Tricala*, ville de Sicile, ſelon Etienne le géographe. C'eſt la même ville que Ptolomée, *l. II. c. ix.* appelle *Tricola*, & qu'il place dans les terres. Diodore de Sicile, *in Eglog. pag.* 913. & Silius Italicus, *l. XIV vers* 271. écrivent *Tricola.*

. . . *Servili vaſtata* Triocala *bello.*

Et c'eſt, conformément à cette derniere orthographe, que Pline, *l. III. c. viij.* appelle les habitans de cette ville *Triocalini.* Cicéron, *7. Verr.* 10. dit *Tricalinum.* Le nom moderne eſt *Troccoli*, ſelon le p. Hardouin. (*D. J.*)

TRICAMARUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Afrique, à cent quarante ſtades de Carthage, ſelon Procope. *Hiſt. des Wandal. l. II. c. ij.* C'eſt le lieu où les Romains rencontrerent les Wandales campés, & près duquel les deux armées en vinrent à une bataille, dont le ſuccès fut déſavantageux aux barbares (*D. J.*)

TRICARICO, (*Géog. mod.*) bourg, & autrefois dans le xj. ſiecle, ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, ſur le Caſuente.

TRICASSINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoiſe, & dont le pays étoit preſque renfermé entre la Seine & la Marne. Ce ſont les *Trecaſſes* de Pline, *l. IV c. xviij.* & les *Tricarii* de Ptolomée, *l. II. c. viij.* Le nom de ces peuples ſe trouve encore ſous différentes orthographes, comme *Tricaſſes*, & *Trécaſes.* Une ancienne inſcription rapporté par Gruter, *pag.* 371. *n°* 8. fait mention de ces peuples:

Aetæ. Memoriæ Aurelii
Demetri Adjutori
Proce. Civitatis Senonum,
Tricaſſinorum, *Meidorum,*
Pariſiorum & Civitatis
Æduorum.

Dans la ſuite on a dit *Trecæ* ou *Treci*, d'où l'on a fait le nom moderne de leur capitale, *Troyes.* (*D. J.*)

TRICASTIN LE, (*Géog. mod.*) ou le *Tricaſtinois*, pays de France, dans le Bas-Dauphiné. Il eſt borné au ſeptentrion par le Valentinois & le Diois; à l'orient & au midi par le comtat Venaiſſin, & à l'occident par le Rhône. C'eſt le pays qu'occupoient autrefois les *Tricaſtini*, ancien peuple de la Gaule narbonnoiſe. Il n'y a point d'autres villes que St. Paul-Trois-Châteaux. (*D. J.*)

TRICASTINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoiſe. Ils habitoient ſur le Rhône, & leur capitale eſt nommée *Auguſta Tricaſtinorum* par Pline, *l. III. c. jv.* Ptolomée, *l. II. c. x.* nomme ces peuples *Tricaſteni.* Tite-Live, *l. XXI. c. xxxj.* & Silius Italicus, *l. III. v.* 466. écrivent *Tricaſteni.* Le pays qu'ils habitoient ſe nomme aujourd'hui *S. Paul Tricaſtin*, ou *S. Paul-Trois-Châteaux.* (*D. J.*)

TRICCA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, dans l'Eſtiotide, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Homere, Iliad. *B. v.* 236, a connu cette ville. Strabon, *liv. VIII. p.* 360, la met dans la Theſſalie, ce qui revient au même, puiſque les Stolides étoient une contrée de la Theſſalie. Elle étoit ſur le fleuve Lethæus, *l. XIV. p.* 647, ſur le bord duquel on diſoit qu'Eſculape étoit né. Le nom moderne de cette ville eſt *Tricaſa.* (*D. J.*)

TRICCIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Sirmium à *Carnuntum*, entre *Pons Manſuetianus* & *Cimbriane*, à trente milles du premier de ces lieux, & à vingt-cinq milles du ſecond. (*D. J.*)

TRICÉNAIRE, ſ. m. (*terme d'Egliſe.*) prieres continuées pendant 30 jours, comme la neuvaine déſigne des prieres continuées pendant neuf jours. S. Grégoire établit l'uſage d'un *tricénaire*, qui conſiſtoit à dire trente meſſes pour les morts pendant trente jours de ſuite; mais cet uſage n'a pas eu lieu.

TRICENNALES, ſ. m. & pl. (*Antiq. rom.*) l'eſpace de trente ans; comme les

Décennales & les Vicennales ſont l'eſpace de dix & de vingt ans ; il ſe diſoit des années du gouvernement des empereurs. Il ſe dit auſſi des vœux, des actions de graces, & autres cérémonies qui ſe faiſoient au bout de ce nombre d'années, pour remercier les dieux de l'heureuſe adminiſtration de l'empereur, & leur en demander la continuation. On trouve ſur les médailles *decennales*, *decennalia* & *vicennalia* tout au long, mais jamais *tricennalia*, ni *tricennales*. Il eſt toujours en chiffre, & il s'y trouve de différentes manieres. 1°. VOT. XXX. *vota tricennalia*, dans Conſtantin, dans Valerius Maximianus. 2°. VOT. XX. *Mult.* XXX. dans Licinius, dans Conſtantin, dans Conſtans, dans Conſtantius, *&c.* 3°. VOT. XXX. *Mult.* XXXX. C'eſt-à-dire qu'on remercioit les dieux pour les vingt ou les trente premieres années de l'empire du prince, & qu'on prioit les dieux pour les dix ſuivantes, ce qui feroit ou trente ou quarante ans d'heureux gouvernement. C'étoit le langage de la flatterie. (*D. J.*)

TRICEPS, *en Anatomie*, eſt un muſcle de la cuiſſe, qui a trois portions ; c'eſt pourquoi on peut fort bien le diſtinguer en trois muſcles, qui viennent tous trois de l'os pubis, & ſe terminent à la ligne oſſeuſe du fémur, dont ils occupent la plus grande partie.

Le *triceps* ſupérieur vient de l'angle de l'os pubis, & ſe portant à la partie interne de la cuiſſe, va ſe terminer à la partie moyenne de la ligne oſſeuſe du fémur.

Le *triceps* moyen vient de la branche de l'os pubis au-deſſous du ſupérieur, & ſe termine à la ligne oſſeuſe du fémur au-deſſus de ce même muſcle.

Le *triceps* inférieur, qui eſt le plus grand des trois, vient de la branche & de la tubéroſité de l'iſchion ; & va ſe terminer tout le long de la ligne oſſeuſe du fémur juſqu'à l'endroit où cette ligne ſe diviſe en deux pour aller à chaque condile, de-là ce muſcle fournit un tendon qui va s'attacher à la partie latérale interne du condile interne du fémur.

Le *triceps* de l'avant-bras, *Voyez* ANCONÉ.

TRICEPS, (*Mythol.*) on donnoit à Mercure le ſurnom de *Triceps*, ou *à trois têtes*, parce qu'il ſe trouvoit également en fonctions, dans le ciel, ſur la terre, & dans les enfers, & qu'il avoit trois différentes formes, ſuivant les trois différens endroits où il étoit employé. (*D. J.*)

TRICHIASE, *voyez* ci-après *TRICHIASIS*.

TRICHIASIS, (*Lexicog. Médic.*) τριχιασις de θριξ, *cheveux* ou *poil*, eſt une maladie des yeux, conſiſtant dans l'irritation des poils rentrans en-dedans, ou qui ſe forment en-dedans contre nature ; nous appellons en françois cette maladie *trichiaſe*.

Mais le mot grec τριχιασις déſigne encore dans Galien une maladie, où l'on voit dans l'urine des malades des eſpeces de poils accompagnés de mucoſité, qui les couvre, & les font paroître ordinairement blancs. Quelques-uns appellent cette affection *pilimiction*, piſſement de poils ; voici ce qu'en dit Tulpius. *Obſerv. méd. l. II. c. lij.*

Peu de médecins ont eu l'occaſion d'obſerver le *trichiaſis*, ou l'évacuation de poils avec l'urine, & bien moins encore le retour périodique de ce déſordre : pour moi j'en ai vu cependant un exemple mémorable dans le fils d'un homme de diſtinction, qui fut affligé pendant plus de quatre ans d'un *trichiaſis*, lequel revenoit tous les quinze jours, avec difficulté d'uriner, & d'un ſi grand mal-aiſe par-tout le corps, qu'il avoit de la peine à demeurer dans le lit.

Chaque poil étoit quelquefois de la longueur d'un demi-doigt, & quelquefois auſſi de la longueur d'un doigt entier : mais ils étoient ſi couverts & ſi enveloppés de mucoſité, que rarement les voyoit-on à nud. Chaque paroxyſme lui duroit environ quatre jours ; & quoique dans ce tems il rendit toujours ſon urine avec peine, il paſſoit les jours intermédiaires ſans douleur, & ſans rendre de poils avec les urines, juſqu'à ce qu'il revint un nouveau paroxyſme. (*D. J.*)

TRICHIASIS, *terme de Chirurgie*, maladie des paupieres, cauſée par des poils qui rentrent en-dedans. Ce mot vient de θριξ, τριχος, *piles*, *poil*.

Ce dérangement des cils excite une douleur vive qui eſt ſuivie d'inflammation, d'un écoulement continuel de larmes, & ſouvent d'ulceres de l'œil. Tous ces ſymptômes augmentent conſidérablement la cauſe dont ils dépendent; & ſont ſouvent cauſe de la perte de la vue.

La cure de cette maladie doit commencer par l'adminiſtration des remedes généraux, ſi l'on juge qu'il en ſoit beſoin. On ſe ſert d'une fomentation émolliente pour tâcher d'humecter & de ramollir les bords des paupieres, ce qui peut faire changer la diſpoſition défectueuſe des cils.

Si ces remedes ſont inutiles, il faut, avec une petite pincette, arracher les uns après les autres les cils qui piquent l'œil. Cet organe n'étant plus piqué, la fluxion s'appaiſera plutôt, & on aura le tems de rétablir le bord des paupieres avant que les cils aient repouſſé. *Voyez* le *traité des maladies des yeux*, de M. Antoine Maitre-Jean, chirurgien.

On a auſſi donné le nom de *trichiaſis* à une maladie de la veſſie, dans laquelle on rend les urines épaiſſes & chargées de filamens ſemblables à des poils. *Voyez* le *comment. de Gal. ſur l'aph. 76. ſect. iv. d'Hippoc.* (*Y.*)

TRICHIRAPALI, (*Géogr. anc.*) ville des Indes, ſur la rive droite du Caveri, entre Tanjaour au levant, & Mayſſour au couchant. Elle eſt devenue capitale du royaume de Maduré, depuis que les rois des Mayſſouriens y ont tranſporté leur cour. Elle contient plus de cent mille ames, & doit être regardée pour la plus grande forteresſe qu'il y ait depuis le cap de Comorin juſqu'à Golconde. Ses murailles forment une double enceinte fortifiée chacune de tours quarrées, éloignées les unes des autres d'environ cent pas.

La garniſon de cette forteresſe eſt d'environ ſix mille hommes, & l'on fait toutes les nuits trois rondes dans la place. *Longitude* 94. 52. *latitude* 12. 16. (*D. J.*)

TRICHISMOS, ſ. m. *terme de Chirurgie*; épithete qu'on donne à une fracture des os plats, ſi fine qu'elle eſt preſque imperceptible. On l'appelle auſſi fente capillaire, *rima capillaris*.

Ce mot eſt grec; il vient de θριξ, τριχος, *capillaires, poil, cheveu*.

Pour n'être point trompé ſur cette eſpece de fracture, il faut paſſer de l'encre ſur la dépreſſion capillaire; on rugine enſuite l'endroit; ſi l'os eſt réellement fracturé, on voit une ligne noire produite par l'encre qui a pénétré la fracture. Cela eſt important dans les félures du crâne pour ſe déterminer à l'opération du trépan, ou pour s'en abſtenir. *Voy.* TRÉPAN. (*Y*)

TRICHITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom employé par quelques naturaliſtes, pour déſigner le vitriol qui s'attache ſous la forme de poils, de cheveux, autour de quelques terres ou pierres, qui contenoient des pyrites qui ſe ſont détruites & vitrioliſées.

TRICHOMANES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort diſtingue quatorze eſpeces de ce genre de plante. Ses fleurs n'ont pas encore été découvertes; mais ſes graines naiſſent comme celles de la fougere ſur le dos des feuilles, qui ſont compoſées de lobes rondelets, & ſont en quelque façon conjuguées. Dans le ſyſtême de Linnæus, le *trichomanes* ne forme point un genre diſtinct de plante, & n'eſt autre choſe qu'une eſpece d'aſplénium; c'eſt-à-dire, que ſur le bord de ſes feuilles ſe trouve le calice ſimple, droit, turbiné, & le ſtile ſe termine à la capſule.

Quoi qu'il en ſoit, l'eſpece de *trichomanes* la plus commune, & que les botaniſtes nomment généralement de ce nom, eſt le polytric des boutiques, autrement dit le capillaire rouge, *adiantum rubrum*, dont on a parlé au *mot* POLYTRIC. (*D. J.*)

TRICHONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Etolie. Pauſanias, *l. II. c. xxxvij.* & Etienne le géographe en font mention; le premier dit qu'Arriphon étoit originaire de cette ville; ſur quoi il remarque que cet Arriphon étoit un ſavant homme, fort eſtimé des Lacédémoniens, parmi leſquels il vivoit; critique judicieux qui découvroit bien des choſes à quoi les autres n'avoient pas penſé. C'eſt lui, ajoute Pauſanias, qui a remarqué le premier que tout ce qui concerne les myſteres de

Lerna, vers, proſe, ou mélange de l'un & de l'autre, étoit écrit en langue dorique. Or avant l'arrivée des Héraclides dans le Péloponneſe, les Argiens parloient la même langue que les Athéniens, & du tems de Philammon, le nom de *Dorien* étoit encore inconnu à la plûpart des Grecs. Telle eſt la découverte dont on étoit redevable à Arriphon, & dont nous ſommes peu touchés aujourd'hui.

Ortélius croit que le *Trichonium* de Pauſanias & d'Etienne le géographe, eſt le Trichone de Pline, *l. IV c. iij.* mais le P. Hardouin lit *Thithrone* pour *Trichone*, & ſoutient que ce peut être le *Trichonium* en queſtion qui étoit dans l'Etolie, au lieu que le Trichone de Pline étoit dans la Locride. Il fonde ſa correction ſur Pauſanias même, qui met dans la Locride une ville nommée *Tithronium*, & ſur Hérodote, *liv. VIII. n°* 33. qui nomme cette derniere ville *Thetronium*. (*D. J.*)

TRICHOSANTHES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier, Micheli, & autres botaniſtes appellent *anguina*; en voici les caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles ſur des parties diſtinctes de la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice eſt formé d'une ſeule feuille très-longue, liſſe ſur la ſurface, avec une petite levre repliée en arriere, & découpée en cinq parties. La fleur eſt auſſi diviſée en cinq ſegmens, du reſte attachée au calice & déployée; les ſegmens ſont de forme ovale, terminés en pointe & frangés dans les bords en un grand nombre de fils chevelus. Les étamines ſont trois filamens qui s'étendent au ſommet du calice; chaque boſſette eſt un corps cylindrique, droit, contenant une grande quantité de farine; on diſtingue dans cette fleur trois ſtiles fort petits, & qui naiſſent aux côtés du calice, mais ils ne produiſent jamais rien. Le calice de la fleur femelle eſt le même que dans la fleur mâle excepté que dans la fleur femelle il eſt placé ſur le germe du piſtil, & qu'il meurt promptement; cette fleur eſt toute ſemblable à la mâle; le piſtil a un germe délié, & un ſtile capillaire, naiſſant du piſtil, & ayant la longueur du calice; les ſtigma ſont au nombre de trois, longs, pointus, & entr'ouverts au milieu. Le fruit eſt une très-longue pomme, contenant trois loges fort éloignées les unes des autres. Les graines ſont nombreuſes, applaties, de figure ovale obtuſe, & couvertes d'une pellicule. Linnæi, *gen. plant. p.* 466. Micheli, *nov. gen. p.* 9. Plumier, *nat. pag.* 100. *hort. malab. vol.* 8. *pag.* 157. (*D. J.*)

TRICHOSTEMA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qu'on caractériſe ainſi. Le calice eſt d'une ſeule feuille bilabiée; la levre ſupérieure ſe diviſe en trois ſegmens, & eſt deux fois auſſi large que la levre inférieure, laquelle eſt ſeulement découpée en deux parties. La fleur eſt monopétale, & du genre des labiées; ſon tuyau eſt fort court; ſa levre ſupérieure eſt applatie, & faite en faulx; la levre inférieure eſt découpée en trois ſegmens, dont l'intermédiaire eſt le plus petit. Les étamines ſont quatre filets capillaires, longs & crochus; les boſſettes ſont ſimples; le genre du piſtil eſt diviſé en quatre parties; le ſtile eſt fort délié: & a la longueur des étamines; le ſtigma eſt fendu en deux. Le calice ſubſiſte après que la fleur eſt tombée, & devient alors beaucoup plus gros; ſa levre ſupérieure tombe ſous l'inférieure, il s'étend dans le milieu, ſe renferme à l'extrémité, & contient quatre ſemences. Linnæi, *gen. plant. p.* 265. (*D. J.*)

TRICHRUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre que Pline dit s'être trouvée en Afrique, qui rendoit des ſucs de trois couleurs différentes. Il étoit noir à la baſe, de couleur de ſang au milieu, & blanc par le haut.

TRICLARIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane, pris de ce que la déeſſe étoit honorée par trois villes de l'Achaïe, ſavoir, Aroé, Anthie & Meſſatis, leſquelles poſſédoient en commun un certain canton avec un temple conſacré à Diane. Là les habitans de ces trois villes célébroient tous les ans une fête en l'honneur de cette déeſſe & la nuit qui précédoit cette fête ſe paſſoit en dévotion.

La prêtreſſe de Diane étoit toujours

une vierge obligée de garder la chaſteté juſqu'à ce qu'elle ſe mariât, & pour lors le ſacerdoce paſſoit à une autre. Ce mot *Triclaria* eſt formée de τρις, *trois* & κληρος, *héritage*. (*D. J.*)

TRICLINIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) lieu où mangeoient les Romains; on lui donnoit ce nom à cauſe des trois lits qui y étoient dreſſés : l'architriclinarche de S. Jean, *ch. ij.* & le triclinarche de Pétrone, ſont dérives de ce mot. On les traduit aſſez mal en françois par *maîtres-d'hôtel*, quoiqu'en partie la fonction de ces officiers fût de préparer le couvert dans le *triclinium*, d'accommoder les lits autour de la table, & de dreſſer le buffet. On donnoit auſſi le nom de *triclinium* aux lits ſur leſquels mangeoient les Romains, parce que chaque lit étoit pour trois perſonnes. Lorſqu'on mettoit plus de trois lits autour de chaque table, ou que ces lits contenoient plus de trois perſonnes, c'étoit un extraordinaire. Tel fut le cas du feſtin de Lucius Verus, où il y avoit onze convives ſur trois lits; telle étoit encore la cène que Jeſus-Chriſt fit avec ſes apôtres; dans le repas que Perpenna donna à Sertorius, & où ce grand capitaine fut aſſaſſiné, les trois *triclinium* étoient, ſelon Séneque, diſpoſés de maniere que le nord-eſt répondoit au *triclinium* d'Antoine, & le nord-oueſt à celui de Perpenna. (*D. J.*)

TRICOLOR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom abrégé, donné par les Fleuriſtes à une eſpece d'amaranthe, dont les feuilles ſont comme enluminées de trois couleurs, *amaranthus folio variegato*, de Tournefort. Elle pouſſe une ſeule tige rougeâtre, à la hauteur d'environ deux piés; ſes feuilles ſont faites comme celles de la blete, mais elles ſont colorées & comme enluminées naturellement de verd, de jaune, & d'incarnat; ſes fleurs ſont petites, verdâtres, & par paquets; du milieu de ces fleurs s'éleve un piſtil, qui devient enſuite un fruit membraneux, s'ouvrant en travers comme une boëte à ſavonnette, & renfermant une ou deux ſemences preſque rondes : on cultive cette plante dans les jardins à cauſe de ſa grande beauté.

Le mot *tricolor* ſe donne auſſi par les Fleuriſtes à quelques œillets. (*D. J.*)

TRICOISES, ſ. f. pl. (*Maréchal.*) les *tricoiſes* ſont des tenailles à l'uſage des Maréchaux; elles ont le mors tranchant, pour couper les clous qu'il abrochés avant que de les river, & pour déferrer un cheval. (*D. J.*)

TRICOLLORI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe. Pline, *l. III. ch. iv.* éloigne ce peuple de la côte de la mer; leur pays eſt aujourd'hui, ſelon le pere Hardouin, le dioceſe de Siſtéron, & la capitale étoit Alarante, dont la table de Peutinger fait mention, & qu'on nomme préſentement *Talard*, lieu du Dauphiné, ſur la route de Siſtéron à Gap; c'eſt du moins le ſentiment de Bouche dans ſon hiſtoire de Provence, *liv. III. ch. xvij* (*D. J.*)

TRICOLONI, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Pauſanias, *l. VIII. c. xxxv.* dit qu'elle étoit à dix ſtades des ruines de *Chariſium*; mais il ajoute que cette ville ne ſubſiſtoit plus de ſon tems, & qu'il ne s'étoit conſervé qu'un temple de Neptune ſur une colline, avec un bois ſacré qui environnoit ce temple. (*D. J.*)

TRICOMIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe : il en eſt parlé dans la notice des dignités de l'empire, *ſect.* 22. où on lit : *equites promoti Illyricani Tricomiæ* : un manuſcrit conſulté par Ortélius portoit *Trigonia* pour *Triconia* (*D. J.*)

TRICON, ſ. m. (*Jeux.*) au brelan, à l'ambigu, au hoc, & autres jeux de cartes, ce ſont trois cartes de même figure, comme trois rois, trois dix, *&c.* Le *tricon* en main l'emporte ſur le *tricon* de retourne, qui conſiſte à avoir en main deux cartes de même figure, lorſqu'il y en a une ſemblable retournée ſur le talon.

TRICONESII, (*Géogr. anc.*) peuples de la haute Moëſie. Ptolomée, *liv. III. chap.* 9. les place aux confins de la Dalmatie; le nom moderne de leur pays eſt Topliza, ſelon Caſtald. (*D. J.*)

TRICORDE, (*Muſique inſt. des anc.*) Muſonius ne dit rien autre de cet inſtrument, ſinon qu'il avoit été inventé par les Aſſyriens qui l'appelloient auſſi *pandure*. Peut-être n'étoit-ce autre choſe qu'une lyre à trois cordes. (*F. D. C.*)

TRICORNIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Moëſie; Ptolomée la marque près du Danube : c'eſt aujourd'hui Glumbatz, ſelon Niger; & Coruſcène, ſelon Lazius. Cette ville *Tricornium* eſt, à ce que croit Smiler, la ville *Turium* ou *Dorium* d'Antonin. (*D. J.*)

TRICORYPHOS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie heureuſe, ſelon Pline, *liv. VI. chap. xxviij.* Le nom de cette montagne lui avoit été donné à cauſe de ſes trois ſommets, ſur chacun deſquels il y avoit un temple d'une hauteur prodigieuſe, à ce que nous apprend Diodore de Sicile, *liv. III. p.* 178. (*D. J.*)

TRICORYTUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, ſous la tribu Æantide; il étoit proche de Marathon, ſur le bord des marais des champs marathoniens, où périt une partie de l'armée des Perſes, dans cette bataille qui préſerva les Grecs de l'eſclavage des Barbares. Il n'y a plus dans cet endroit qu'un méchant hameau, appellé *Calyvi-ſioſoully* : cependant il a été un tems qu'on comptoit ce lieu pour une des quatre villes de l'Attique, qui donnoit le nom de *Tétrapole* à ce quartier, & ces quatre villes étoient Oenoé, *Tricorythus*, *Probalinthus*, & Marathon.

On voit à Athenes, au rapport de Spon, proche l'égliſe d'Agria-Kyra, cette inſcription :

« A l'honneur de la déeſſe Veſta & » des dieux Auguſtes, du conſeil de l'A» réopage, & du conſeil des ſix-cens, » & du peuple; Philoxenus, fils d'Aga» thoclès de Phlya, a conſacré ce mo» nument à ſes propres dépens. Agatho» clès, fils de Philoxenus, ayant eu le » ſoin de le faire, dans le tems que Ti» berius Claudius Pœanien étoit gouver» neur de la milice, & pourvoyeur de » la ville.... *Tricorythus* ». (*D. J.*)

TRICOT, ſ. m. (*Bonneterie.*) on appelle ouvrages au *tricot*, bonneterie au *tricot*, toutes les eſpeces de marchandiſes qui ſe fabriquent ou ſe brochent avec des aiguilles, comme bas, bonnets, camiſoles, gants, chauſſons, *&c.* (*D. J.*)

TRICOTAGE, ſ. m. (*Bonneterie.*) travail de celui qui tricote ou qui broche à l'aiguille des bas, des bonnets, & autres marchandiſes de cette nature, dépendantes du négoce des Bonnetiers; le *tricotage* eſt plus ou moins bon dans un lieu que dans un autre, ſuivant que les ouvriers ſont bien ou mal ſtilés & conduits, ou que les matieres ſont bonnes ou mauvaiſes, ou qu'elles ſont plus ou moins bien filées. (*D. J.*)

TRICOTER, v. act. (*Bonneterie.*) action par laquelle on travaille à former avec de longues & menues aiguilles, ou broches de fer ou de laiton poli, certains tiſſus de ſoie, de laine, de coton, de chanvre, de lin, ou de poil, en maniere de petits nœuds, boucles ou mailles, tels qu'on les voit aux bas, bonnets, camiſoles, & autres pareilles marchandiſes de bonneterie. On dit auſſi dans le même ſens, *brocher* des bas, des camiſoles, des bonnets, *&c.* pour dire les *tricoter*, ou les travailler à l'aiguille. Ce mot ſe dit auſſi des dentelles de ſoie ou de fil, qui ſe manufacturent avec des épingles & des fuſeaux ſur un oreiller, ſuivant le deſſein en papier ou en vélin qui y eſt appliqué; ainſi l'on dit *tricoter* une dentelle, pour dire la travailler avec des épingles & des fuſeaux ſur l'oreiller. *Savary.* (*D. J.*)

TRICOTER, *en terme de Manege*, ſe dit d'un cheval qui remue vîte les jambes en marchant, & qui n'avance pas.

TRICRANA, (*Géogr. anc.*) île de l'Argie. Pauſanias, *l. II. c. xxxiv.* dit : « Quand on a paſſé le cap Bucéphale, les » îles Haliouſe, Pithyouſe & Ariſtère, » on trouve un autre promontoire qui » joint le continent, & que l'on n'appelle » point autrement qu'*Acra*; bientôt après » vous voyez l'île de *Tricrane*, & enſuite » une montagne du Péloponnèſe, qui » donne ſur la mer, & qui a nom *Bu*» *porthmos* ». (*D. J.*)

TRICRENE, (*Géog. anc.*) *Tricrena*, lieu de l'Arcadie. A la gauche du mont Géronte, dit Pauſanias, *liv. VIII. ch. xvj.* les Phénéates ſont bornés par un lieu qu'on nomme *Tricrene*, à cauſe des trois fontaines qui y ſont, & où l'on dit que les nymphes laverent Mercure lorſqu'il vint au monde; c'eſt pour cela que ce lieu étoit conſacré à Mercure. (*D. J.*)

TRICTRAC, ſ. m. (*Jeu.*) jeu qui ſe

joue avec deux dés, ſuivant le jet deſquels chaque joueur ayant quinze dames, les diſpoſe artiſtement ſur des points marqués dans le tablier, & ſelon les rencontres gagne ou perd pluſieurs points, dont douze font gagner une partie ou un trou, & les douze parties ou trous, le tout ou le jeu.

Il faut, pour jouer au *trictrac*, avoir quinze dames de chaque côté noires ou blanches, deux dés, trois jettons & deux fiches qui ſont, comme nous l'avons dit à leur article, les marques qu'on met dans chaque trou pour compter les parties qu'on gagne.

On ne joue ordinairement que deux au *trictrac*, & avec deux dés; ce ſont les joueurs eux-mêmes qui les mettent chacun dans leur cornet.

On commence ce jeu en faiſant deux ou trois piles de dames qu'on poſe ſur la premiere fleche du *trictrac*. Il ne faut jamais que ce ſoit à contre-jour pour la plus grande commodité des joueurs, à moins qu'on ne joue à la chandelle; alors il n'y a point de regles à garder là-deſſus, & il eſt indifférent de quel côté l'on place les piles des dames. A l'égard des dames, les blanches ſont les dames d'honneur; c'eſt pourquoi par honnêteté on les préſente toujours aux perſonnes qu'on conſidere; l'honnêteté exige auſſi qu'on donne le choix des cornets, & qu'on préſente les dés pour voir à qui l'aura, ou bien qu'on lui donne les deux dés pour tirer coup & dés, auquel cas celui qui a de ſon côté le dé qui marque le plus haut point, gagne la primauté. On peut s'aſſocier, ſi l'on veut, au *trictrac* pour jouer tour-à-tour, ou ſi l'on ſe ſent foible, il eſt permis de prendre un conſeil du conſentement de celui avec lequel on joue, ſans cela perſonne ne peut conſeiller en aucune façon.

Pour jouer avec ordre, on obſervera que ſi l'on amene d'abord ambezas, de jouer deux dames de la pile; & de les accoupler ſur l'as, qui eſt la fleche qui joint celle ſur laquelle ſont ces dames empilées. On peut jouer tout d'une en mettant une dame ſeule ſur la ſeconde fleche. C'eſt la même choſe à l'égard de tous les autres nombres qu'on peut abattre, ou jouer tout d'une ſi l'on veut, excepté cependant ſix & cinq qu'on doit abſolument abattre quand on l'amene le premier coup, parce que les regles ne permettent point de mettre une dame ſeule dans le coin du repos. Il eſt de la prudence du joueur d'accoupler deux dames enſemble, & on commence ainſi à caſer dans la table où les dames ſont en pile, qui eſt pour l'ordinaire la premiere. On paſſe enſuite dans celle du coin de repos, quelquefois même dans celle de ſa partie quand le progrès du jeu y conduit. Un joueur ne doit jamais compter pour jouer les nombres qu'il ramene la fleche d'où il part, ſoit qu'il abatte du bois, ou qu'il joue en commençant ou dans le cours du jeu. On n'a pas plutôt jetté le dé, qu'on doit voir le gain ou la perte qu'on fait, avant que de toucher ſon bois; car en fait du jeu, bois touché ſuppoſe être joué, ſi ce n'eſt néanmoins quand les dames touchées ne peuvent abſolument point être jouées: ce qui arrive lorſque quelqu'une donne dans un coin qui n'eſt point encore pris, ou qu'une autre ne ſauroit entrer ni ſortir ſeule, ou bien qu'elle donne dans le grand jan de celui contre qui vous jouez, avant qu'il ſoit rompu.

Ces coups arrivent quelquefois imprudemment lorſque ne devant pas jouer ſes dames, mais ſeulement regarder la couleur de la fleche pour compter plus aiſément ce qu'on gagne, on vient à les toucher; mais on évite cet inconvénient, lorſque l'on dit, avant d'y porter la main, *j'adoube*, & cela ſuffit pour marquer que vous n'avez pas deſſein de toucher votre bois. Il faut toujours marquer les points qu'on gagne, avant que de toucher ſon bois, autrement votre adverſaire ſera en droit de vous envoyer à l'école. Selon les regles du *trictrac*, quand on a gagné deux points, on doit les marquer au bout & devant la fleche de l'as; quatre points devant la fleche du trois, ou plutôt entre celle du trois & celle du quatre; ſix points devant celle du cinq, ou contre la bande de ſéparation devant la fleche du ſix, on marquera dix points devant la fleche du neuf ou du dix. Pour

ce qui eſt des douze points qui ſont le trou ou partie double ou ſimple, ils ſe marquent avec une fiche ſur les bords du *trictrac* du côté où les dames ſont en tas. Celui qui d'un coup gagne pluſieurs points, eſt en droit de marquer quatre, puis huit ou dix points, & enfin la partie, pourvu qu'il les marque avant que de porter la main ſur ſon bois, ou qu'en l'y portant, il diſe, *j'adoube*. Celui qui jette les dés, eſt toujours en droit de marquer les points qu'il gagne avant que ſon adverſaire puiſſe marquer ce qu'il perd. Le joueur qui marque le trou ou la partie, efface tous les points de ſon adverſaire.

Il faut remarquer au *trictrac* que lorſqu'on s'eſt emparé de ſon coin, & que l'adverſaire n'a pas le ſien, chaque coup de dé vaut quatre ou ſix points, ſi on bat ſon coin de deux dames, c'eſt-à-dire ſix par doublet, & quatre par ſimple; ſuppoſé donc que le jeu ſoit diſpoſé comme dans l'exemple ſuivant, & qu'on ait les dames noires, ſi on amenoit ſix & cinq, on battroit le coin de ſon homme par un moyen ſimple qui vaudroit quatre points, on le battroit du ſix en comptant depuis la ſixieme fleche, & du cinq, en comptant depuis la ſeptieme. On doit remarquer qu'outre cela on gagneroit encore quatre points ſur la dame qu'on a découverte dans la huitieme caſe, parce qu'on battroit cet adverſaire par deux moyens, & que dans la ſeconde table qui eſt celle du grand jan, chaque moyen ſimple vaut deux points. Le premier moyen par lequel on le battroit, ſeroit du cinq, en comptant depuis la dixieme caſe, & le ſecond en aſſemblant les ſix & cinq qui ſont onze, & comptant depuis la quatrieme caſe, ce qui produit quatre points ſur la dame que celui contre qui vous jouez, a découverte en ſa cinquieme caſe, en comptant depuis votre ſeptieme, parce que vous la battriez par un moyen ſimple valant quatre points dans la premiere table, de maniere que ſix & cinq vous vaudroient douze points qui feroient partie bredouille qu'on marqueroit d'abord; cela fait, il vous couviroit aiſément vos deux demi-caſes, prenant le cinq ſur la cinquieme pour couvrir la ſixieme, & le ſix ſur la premiere pour couvrir la ſeptieme, ce qui produiroit beau jeu pour faire votre grand jan, vous reſtant ſonnet, ſix & cinq, & ſix & quatre qui vous reſteroient à remplir.

Ce cinq & ſix vous donneroient deux trous qu'il faudroit marquer avant que de caſer, & votre adverſaire marqueroit quatre points pour ſa dame découverte en ſa premiere caſe que vous battez par paſſages fermés, parce que ces caſes ſix & ſept ſont remplies; ſi un joueur au contraire amenoit quine, on ne pourroit pas battre ſon coin, parce que pour battre d'une quine, la regle veut qu'on compte depuis la ſeptieme caſe couverte d'une ſeule dame, & comme le coin eſt différent des autres dames, & qu'on ne peut battre du cinq & du quine qui ſont dix, ce joueur ne gagneroit rien pour le coin.

Au contraire ſon adverſaire profiteroit de huit points ſur la dame découverte que le premier auroit en ſa huitieme caſe, parce que l'autre le battroit par doublet & par deux moyens, & que chaque moyen eſt compté pour quatre points dans la ſeconde table quand c'eſt par doublet. Le premier moyen par lequel il faudroit battre cette dame, ſeroit du cinq, à commencer depuis la ſixieme caſe, & le ſecond du quine les deux nombres ajoutés, à compter depuis la cinquieme caſe.

Quant à la dame de celui contre qui on joue, qui eſt découverte dans ſa cinquieme caſe, on pourroit de-là la battre en comptant depuis votre huitieme; mais cette dame vous ſeroit nuiſible, d'autant plus que le paſſage de quine qui eſt ſur la dixieme caſe, étant fermé par deux dames qui y ſont accouplées, cela vaudroit ſix points à l'adverſe partie, à cauſe que cette dame eſt dans ſa premiere table, où l'on compte ſix points, pour chaque moyen doublet.

S'il arrivoit que ſur ce même jeu on amenât ſonnet, il faudroit battre d'abord le coin ayant deux dames en votre ſixieme caſe, parce qu'on a le paſſage ouvert dans ſon ſecond coin; battez encore la dame qu'on voit découverte en ſa huitieme caſe,

à compter de votre troiſieme, & ce coup doit vous valoir ſix du coin, ſix de la dame placée en la cinquieme caſe, & quatre ſur celle de la huitieme, qui font ſeize points & partie, & quatre ſus, parce que vous battez par doublet. Celui contre qui l'on joue, gagneroit ſix points de ce coup, parce que l'on battroit contre ſoi la dame qu'il a découverte en ſa cinquieme caſe, à compter de votre dixieme, le paſſage de la ſeptieme étant fermé. La différence qu'il y a des coups ſimples aux doublets, c'eſt qu'aux derniers il n'y a jamais qu'un paſſage, qui ſe trouvant fermé par une caſe, produit un jan qui ne peut; au lieu qu'aux autres, comme les deux nombres ſont différens, il y a auſſi deux paſſages, de maniere que lorſque l'un ſe trouve fermé, c'eſt aſſez pour gagner, que l'autre ſoit ouvert. Suppoſé, par exemple, que vous ayez les deux dames noires, & que vous ameniez ſix & as, ce ſeroit pour vous quatre points que vous prendriez ſur la dame découverte de votre homme en ſa cinquieme caſe, parce que vous la battriez, à compter depuis votre coin. Vous remarquerez cependant que le paſſage du ſix eſt fermé, puiſque la ſixieme caſe eſt remplie; mais cela ne fait rien contre vous, parce que vous comptez par as dont le paſſage eſt ouvert dans le coin de celui contre qui vous jouez, & qu'en même tems vous battez ſa dame. Il faut alors avec votre cornet ou avec la main montrer le paſſage qui vous eſt ouvert, & dire, *as & ſix me valent quatre points.*

Il faut ſavoir que les nombres pairs tombent toujours ſur la même couleur d'où ils partent; il arrive tout le contraire aux nombres impairs. Cette regle eſt générale.

TRICTRAC, ſe dit encore du tablier ſur lequel on joue le jeu. Ce tablier eſt de bois ou d'ébene, & a d'aſſez grands rebords pour arrêter les dés qu'on jette, & retenir les dames qu'on y arrange.

TRICTRAC A ÉCRIRE; ce qu'on appelle *trictrac à écrire*, ne change rien à la maniere de jouer le *trictrac*, non plus que le piquet à écrire au jeu de piquet.

Pour jouer ce jeu, il faut avoir deux cartes & un crayon; au haut de chaque carte on met le nom d'un joueur, & chacun marque ſur ſa carte les points qu'il gagne, avec le crayon, au lieu de les marquer avec des fiches ou des jettons.

Il faut ſeulement remarquer qu'au *trictrac à écrire*, on ne ſauroit gagner ni perdre de points, que l'un des joueurs n'ait ſix caſes: au reſte ce jeu eſt entiérement conforme à l'autre *trictrac*.

TRICTRAC *des anciens*, (*Littérat.*) eſpece de jeu appellé διαγραμμίσμος par les Grecs, & *duodena ſcripta* par les Latins. La table ſur laquelle on jouoit, étoit quarrée. Elle étoit partagée par douze lignes, ſur leſquelles on arrangeoit les jettons comme on le jugeoit à propos, en ſe réglant néanmoins ſur les points des dés qu'on avoit amenés. Ces jettons ou dames nommés *calculs*, étoient chez les Romains au nombre de quinze de chaque côté, de deux couleurs différentes.

Diſcolor ancipiti ſub jactu calculus aſtat,
Decertantque ſimul candidus atque niger:
Ut quamvis parili ſcriptorum tramite currant;
Is capiet palmam quem ſua fata vocant.

Ainſi la fortune & le ſavoir dominoient également dans ce jeu; & un joueur habile pouvoit réparer par ſa capacité les mauvais coups qu'il avoit amenés, ſuivant ce paſſage de Térence: *Ita vita eſt hominum quaſi cùm ludas teſſeris; ſi illud quod maximè opus eſt jactu non cadit, illud quod accidit id arte ut corrigas.* On pouvoit par cette même raiſon ſe laiſſer gagner par complaiſance, en jouant mal les jettons. C'eſt le conſeil qu'Ovide donne à un amant qui joue avec ſa maîtreſſe.

Seu ludet numeroſque manu jactabit eburnos;
Tu malè jactato, tu malè facta dato.

Lorſqu'on avoit avancé quelque jetton, ce qu'on appelloit *dare calculum*, & qu'on s'appercevoit avoir mal joué, on pouvoit, avec la permiſſion de ſon adverſaire, recommencer le coup; ce qu'on appelloit *reducere calculum.*

Les douze lignes étoient coupées par une ligne tranſverſale, appellée *linea ſacra*, qu'on ne paſſoit point ſans y être forcé; d'où étoit venu le proverbe, κατὰ τὴν ἱερὰν γραμμὴν, *je paſſerai la ligne ſacrée*; c'eſt-à-dire, *je paſſerai par-deſſus tout.* Lorſque les jettons

étoient parvenus à la derniere ligne, on diſoit qu'ils étoient *ad incitas*. On ſe ſervoit de cette métaphore, pour dire que des perſonnes étoient pouſſées à bout; témoin ce paſſage de Plaute.

Sy. *Profecto ad incitas lenonem rediget, ſi eas abduxerit;*
Mi. *Quin priùs diſperibit ſaxa, quam unam calcem civerit.*

Le διαγραμμίσμος des Grecs n'avoit que dix lignes & douze jettons.

On ignore les autres regles de ce jeu, que l'on ne doit point confondre, comme ont fait la plûpart des commentateurs, avec les jeux des dames, des merelles ou des échecs, qui ne dépendent point du ſort des dés. Celui-ci n'a proprement rapport qu'à notre *trictrac*, auquel il eſt aiſé d'en faire l'application. (*D. J.*)

TRICTRAC, ſ. m. (*Tableterie.*) c'eſt une ſorte de tiroir briſé qui ſe ferme à la clé; le deſſus ferme un damier, & le dedans ce qu'on appelle *trictrac*, dans lequel le tabletier a peint diverſes fiches, pour ſervir au jeu nommé *trictrac*. (*D. J.*)

TRICTRAC, *terme de Vénerie*, eſpece de chaſſe qui ſe fait par pluſieurs perſonnes aſſemblées, avec grand bruit, pour effaroucher le gibier, & le faire paſſer devant des chaſſeurs qui le tirent. (*D. J.*)

TRICTYES, ſ. m. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes conſacrées à Mars, ſurnommé *Enyalius*, dans leſquelles on lui immoloit trois animaux, comme dans les *ſuovetaurilia* des Romains. (*D. J.*)

TRICUSPIDES, *ou* TRIGLOCHINES, *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne aux trois valvules ſituées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avançant dans la cavité de ce même ventricule. *V.* VALVULE & VENTRICULE.

Elles s'ouvrent de dehors en dedans; de ſorte qu'elles laiſſent paſſer le ſang des oreillettes dans les ventricules du cœur, mais l'empêchent de refluer dans ces mêmes oreillettes. *V.* CŒUR, OREILLETTES, *&c.*

Elles ſont ainſi appellées à cauſe de leur figure triangulaire; & c'eſt pour cela que les Grecs les nomment τριγλωχινες.

TRIDE, adj. *terme de Manege*; ce mot ſe dit d'un pas, d'un galop, & autres mouvemens d'un cheval, qui eſt un mouvement court & prompt. On dit d'un cheval, qu'il a la carriere *tride*, pour dire fort prompte: c'eſt en ce point qu'excellent les chevaux anglois. (*D. J.*)

TRIDENT, ſ. m. (*Géom.*) eſt une courbe qu'on appelle autrement *parabole* de Deſcartes: ſon équation eſt $xy = ax^3 + bx^2 + cx + e$. On la nomme *trident*, parce qu'elle en a à-peu-près la figure: elle forme une des quatre diviſions générales des lignes du troiſieme ordre, ſuivant M. de Newton. *Voyez* COURBE; *voyez* auſſi l'*enumeratio linearum tertii ordinis* de Newton, & l'*analyſe des lignes courbes* de M. Cramer. (*O*)

TRIDENT, (*Belles-Lett.*) ſymbole ou attribut de Neptune. C'eſt une eſpece de ſceptre, que les peintres & les poëtes ont mis entre les mains de ce dieu, & qui a la forme d'une lance ou d'une fourche à trois pointes ou dents; ce qui lui a donné ce nom. C'étoit peut-être une eſpece de ſceptre que portoient les rois dans les tems héroïques, ou un harpon dont on faiſoit uſage en mer pour piquer les gros poiſſons. Les mythologues racontent que les Cyclopes avoient forgé le *trident*, & qu'ils en firent préſent à Neptune dans la guerre contre les Titans; que Mercure le déroba un jour à Neptune, c'eſt-à-dire qu'il devint habile dans la navigation; & enfin que Neptune ouvroit la terre chaque fois qu'il la frappoit de ſon *trident*: ce qui fait dire à Homere, dans la deſcription du combat des dieux, *Iliade*, *liv. XX.*

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie.
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit & s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux ſéjour
D'un coup de ſon trident *ne faſſe entrer le jour,*
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée;
Ne découvre aux vivans cet empire odieux,
Abhorré des mortels & craint même des dieux.
Deſpr. *trait du ſublime.*

TRIDENT, *terme de Pêche*; *voyez* FOUANNE: on appelle ainſi des eſpeces de fourchettes dont les dents ſont ébarbelées, & avec leſquelles les pêcheurs prennent des poiſſons en piquant dans l'eau au haſard. Quoique ces inſtrumens aient quelquefois juſqu'à quatorze dents, on ne laiſſe

pas de les appeller improprement *tridents*. *Voyez* FOUANNE.

TRIDENTE *ou* TRIDENTUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie : Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux Cénomans. Les habitans de cette ville ſont appellés *Tridentini* par Pline, *liv. III. ch. ix.* C'eſt aujourd'hui la ville de Trente, appellée *Trento* par les Italiens, & *Triende* par les Allemands. (*D. J.*)

TRIDENTULE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à des gloſſopêtres, ou dents de poiſſons pétrifiées, à cauſe de leur forme triangulaire.

TRIEL, (*Géog. mod.*) lieu de l'île de France, au Vexin françois, diocèſe de Rouen, élection de Paris. Ce lieu, qui contient environ mille habitans dans ſon étendue, eſt ſitué ſur la Seine, à une lieue de Poiſſy, à deux de Meulan, à trois de Pontoiſe. C'eſt le ſiege d'une prévôté royale; la taille y eſt perſonnelle; la cure vaut 4000 liv. & il y a une communauté de filles Urſulines. Son égliſe paroiſſiale eſt décorée d'un tableau du Pouſſin, qui eſt fort eſtimé; il repréſente l'adoration des Mages à Bethléem. Sa hauteur eſt de 18 piés, ſa largeur de 12, & les figures y ſont de grandeur naturelle. Ce beau tableau avoit été donné par le pape à Chriſtine, reine de Suede, pendant ſon ſéjour à Rome. Il fut envoyé à l'égliſe de *Triel* par le ſieur Poiltenet, natif du lieu, & valet-de-chambre de la reine Chriſtine. (*D. J.*)

TRIENNAL, adj. (*Hiſt. mod.*) épithete que l'on applique le plus ordinairement aux officiers alternatifs de trois en trois ans, ou aux charges & emplois que l'on quitte tous les trois ans.

C'eſt ainſi que l'on dit un gouvernement *triennal*, & il a lieu dans certaines charges politiques, & dans la plûpart des monaſteres où les religieux éliſent leurs ſupérieurs. Ceux-ci ſont ordinairement *triennaux*, c'eſt-à-dire, que leur autorité leur eſt confiée pendant trois ans, après leſquels on la leur continue, ou on la leur ôte en procédant à une nouvelle élection.

En 1695, on fit en Angleterre un acte pour tenir des parlemens *triennaux*, c'eſt-à-dire, des parlemens qui devoient être diſſous, & dont les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans.

Juſques-là le roi d'Angleterre avoit eu le pouvoir de proroger, ou de continuer ſon parlement tant qu'il le jugeoit à propos: mais comme cet uſage étoit une porte ouverte à la corruption & à mille autres abus qui tendoient à faire prédominer les intérêts de la cour ſur ceux de la nation, & de la liberté publique, l'eſprit du bill *triennal* fut d'y apporter remede.

Cependant d'autres vues ont fait abolir depuis ce bill *triennal*; les brigues qui ſe font ordinairement aux élections, la fermentation conſidérable qui dans ces occaſions a coutume de régner parmi le peuple, la dépenſe exceſſive, & d'autres conſidérations déterminerent en 1717 la puiſſance légiſlative à changer ces parlemens *triennaux* en d'autres qui doivent durer ſept ans; terme ſuffiſant à la cour pour s'acquérir les membres qui pourroient être oppoſés. *Voyez* PARLEMENT.

TRIENS, ſ. m. *terme d'Antiquaire*; ce mot ſignifie, 1° une monnoie de bronze qui étoit la troiſieme partie de l'as; elle étoit marquée d'un côté d'une tête de Janus, & de l'autre d'un radeau. *Voyez* ſur cette monnoie, Gronovius *de pecun. vet. lib. IV c. ij.* Pline, *lib. XXXIII. c. iij.* & *lib. XXXIV. c. xiij.* rapporte que la famille Servilia avoit un *triens* qu'elle conſervoit comme quelque choſe de ſacré; mais je ne penſe pas que tous ceux de cette famille en fiſſent le même cas. 2° Le *triens* étoit une taſſe à boire, dont on ſe ſervoit ordinairement, & qui contenoit la quatrieme partie du ſeptier. Preſque tous les poëtes en parlent; témoin Properce, *Eleg. III. viij.* Perſe, *Sat. III. c.* Martial, *Epig. CVII. v. viij.* (*D. J.*)

TRIENTALIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante ainſi caractériſé par Linnæus: le calice ſubſiſte, & eſt compoſé de ſix feuilles étroites, pointues & déployées. La fleur eſt du genre des radiées, & eſt formée de ſept pétales, applatis, joints légérement enſemble au ſommet, & un peu plus longs que les feuilles du calice. Les étamines ſont ſept filets chevelus de la longueur du calice, mais plantés dans la fleur; les boſſettes ſont ſimples; le ger-

me du piſtil eſt rond ; le ſtyle eſt capillaire, & a la même longueur que les étamines ; le ſtigma eſt gros ſur le haut ; le fruit eſt une baie ſeche, globulaire, couverte d'une peau fort mince, & contenant une ſeule loge ; les graines ſont peu nombreuſes, & de forme angulaire ; cependant leur réceptacle ſeroit aſſez grand pour en contenir beaucoup : enfin le nombre des feuilles du calice, qui eſt communément de ſix, varie quelquefois. Linnæi *gen. plant. p.* 187. (*D. J.*)

TRIENTIUS AGER, (*Géog. anc.*) terre d'Italie à cinquante milles de Rome. Tite-Live, *liv. XXXI. c. xiij.* dit qu'on lui donna ce nom à cauſe qu'elle fut partagée à divers particuliers, en paiement de la troiſieme partie de l'argent qu'ils avoient avancé à la république pour les frais de la guerre de Carthage. (*D. J.*)

TRIER, v. act. (*Gram. & Commerce.*) mettre à part, faire choix de ce qu'il y a de meilleur dans pluſieurs choſes d'une même eſpece.

M. Savari penſe que dans le commerce en général, on a fait ce mot *trier* du terme *trayer*, qui eſt propre aux monnoies, où l'on dit *trayer* le fort du foible, c'eſt-à-dire, choiſir les eſpeces qui ont plus de trait, qui ſont plus trébuchantes. *Voyez* TRÉBUCHANT & TRAYER. *Dictionn. de commerce.*

TRIER *ou* DÉLISSER LE CHIFFON, *terme de Papeterie*, qui ſignifie l'action par laquelle on ſépare le chiffon en différentes claſſes, ſelon la beauté & la fineſſe de la toile. Ce ſont ordinairement des femmes qu'on emploie à cet ouvrage, & que l'on appelle pour cette raiſon *trieuſes*. Pour cet effet, elles ont devant elles des tas de chiffons, & une grande caiſſe de bois diviſée en pluſieurs caſes, dans leſquelles elles jettent le chiffon, ſuivant le degré de fineſſe. Elles ont devant elles une machine de bois, faite comme le boiſſeau des boutonniers, & lorſqu'il ſe rencontre des chiffons crottés, elles les grattent avec un couteau fait exprès avant que de les jetter dans les caſes de la caiſſe ; on en fait ordinairement quarre claſſes ſéparées, qu'on appelle *grobin fin*, *grobin ſecond*, *grobin troiſieme* ; pour le reſte, ce ſont des chiffons que la ſaleté empêche de reconnoître juſqu'à ce qu'ils aient été lavés.

TRIER, *en terme de Raffineur*, c'eſt l'action de ſéparer en pluſieurs tas ou monceaux les différentes eſpeces de matieres, ſelon les différentes qualités qui ſe trouvent dans un même baril. Pour faire ce triage, c'eſt ordinairement ſur la couleur qu'on ſe regle ; cependant il y a des cas où l'on a plus beſoin d'expérience que d'yeux. C'eſt quand le grain eſt aſſez fin pour faire juger de ſa bonté indépendamment de ſa couleur. Cette variété de couleur & de qualité vient des différentes couches du baril, pendant leſquelles le ſyrop a filtré à-travers la matiere, & raché la plus proche des parrois du baril en y ſéjournant.

TRIER, *en terme de Vergettier*, c'eſt mettre enſemble les ſoies ou les plumes de même groſſeur.

TRIERARQUE, ſ. m. (*Antiquités d'Athenes.*) τριήραρχος ; ce mot *triérarque* ſignifie par lui-même *commandant de galere* ; mais l'uſage lui donna dans Athenes une autre ſignification. On entendit par ce mot les citoyens aiſés, qui étoient obligés comme tels, & à proportion de leurs richeſſes, d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaiſſeaux. Quelle belle police pour l'emploi des richeſſes au bien public ! Dès qu'un bourgeois avoit dix-huit mille livres de bien, il étoit *triérarque*, & armoit un vaiſſeau ; il en armoit deux, s'il avoit deux fois la valeur de ce bien ; mais il n'étoit pas obligé d'en armer au-delà de trois. Quand il ne ſe trouvoit pas aſſez de bourgeois qui puſſent financer en particulier autant de dix-huit mille livres qu'il falloit de vaiſſeaux, on aſſocioit pluſieurs citoyens, pour faire enſemble ce qu'un ſeul auroit fait ; mais perſonne ne pouvoit ſe plaindre. Le bourgeois qui vouloit ſe faire décharger de cette dépenſe, n'avoit qu'à juſtifier qu'un autre étoit plus riche que lui ; le plus riche étoit mis à la place du dénonciateur.

On peut juger aiſément de ce détail, que le nombre des *triérarques* dut varier ſelon les beſoins de l'état, & la néceſſité des conjonctures. D'ailleurs, il ſe faiſoit des viciſſitudes continuelles dans les fortunes des familles, qui changeoient né-

ceſſairement la *triérarchie*, & la bouleverſoient. Par toutes ces raiſons, on fixa finalement le nombre des *trierarques* à douze cens hommes; & voici de quelle maniere on s'y prit. Athenes étoit compoſée de dix tribus: on nomma donc pour fournir à la dépenſe des armemens, ſix vingt citoyens des plus riches de chaque tribu; de cette maniere chacune des dix tribus fourniſſant ſix vingt hommes, le nombre des *triérarques* monta à douze cens.

Toutes les contradictions apparentes qui regnent dans les récits des anciens ſur les *triérarques*, ne naiſſent que des changemens qui ſe firent dans la triérarchie, avant qu'elle fut fixée; & comme chaque auteur en a parlé ſelon l'état où elle ſe trouvoit de ſon tems, ils en ont preſque tous parlé différemment; voilà l'explication du cahos que Sheffer & autres commentateurs ont trouvé ſi difficile à débrouiller. (*D. J.*)

TRIESTE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur le golfe de même nom, à dix milles au nord de capo d'Iſtria, avec une citadelle toute moderne. L'impératrice, reine de Hongrie, a fait augmenter les fortifications de Trieſte, & aggrandir le port dont le mouillage n'étoit pas bon. Elle a rendu ce port franc, & y a établi des chantiers pour la conſtruction des vaiſſeaux. Cette ville a été bâtie des ruines de l'ancienne Tergeſte, & elle étoit évêché dans le vj. ſiecle ſous Aquilée.

On peut conſulter l'*Iſtoria di* Trieſte, *del* P. Ireneo de la Croce, dans laquelle il fait l'éloge de quelques ſavans qui y ſont nés, mais qui maintenant ſont à peine connus dans la république des lettres. *Long.* 31. 50. *lat.* 45. 52. (*D. J.*)

TRIETERIDE, ſ. f. *terme de Chronologie*, eſpace, nombre, ou révolution de trois années. Selon Cenſorin, *de die natali*, *c. xviij.* l'année étoit diſpoſée de ſorte que tous les trois ans on ajoutoit un mois intercalaire, les deux premieres années étant de douze mois, & la troiſieme, qu'on nommoit la *grande-année*, étoit de treize mois. Cette période de trois ans s'appelloit *triéteride*, mot formé de τρεῖς, *trois*, & de ἔτος, *année*. (*D. J.*)

TRIÉTERIES *ou* TRIÉTÉRIQUES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes de trois en trois années que faiſoient les Béotiens & les Thraces en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de ſon expédition des Indes qui dura trois ans. Cette ſolemnité étoit célébrée par des matrones diviſées par bandes, & par des vierges qui portoient les thyrſes; les unes & les autres ſaiſies d'enthouſiaſme ou d'une fureur bachique, chantoient l'arrivée de Bacchus pendant le cours de cette fête, qui finiſſoit par des ſacrifices en l'honneur du dieu. *Tréteries* eſt formé de deux mots grecs, τρὶς, *trois*, & ἔτος, *année*. (*D. J.*)

TRIEU, LE, *ou* LE TRIEUX, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Bretagne. Elle ſe jette dans la Manche à trois lieues de Tréguier. (*D. J.*)

TRIFANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. VIII. c. xj.* dit que ce lieu étoit entre Sinueſſa & Minturnæ. (*D. J.*)

TRIFILERIE, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe qu'un banc garni d'une filiere, à travers laquelle paſſe le fil qu'on tire par des tenailles qui ſont priſes par un crochet, répondant à une baſcule qu'un ouvrier foule en avançant la tenaille de chaque coup. Il y a encore des *trifileries* à l'eau, dont les baſcules ſont foulées par roues. *Voyez l'article* EPINGLIER, où l'on a décrit une de ces *trifileries*, & *l'article* GROSSES-FORGES, où l'on a décrit l'autre.

TRIFOLIUM, (*Jardinage.*) Le *trifolium* eſt une eſpece de cytiſe. *Voyez* CYTISE, *vol. X.* M. le baron de Tſchoudi a fait un excellent article ſur le cytiſe ou *trifolium*, que nous avons tranſporté ici.

TRIFOLIUM ou CYTISE, (*Botan.*) en latin, *cytiſus*; en allemand, *geiſklee*.

Caractere générique.

La fleur eſt légumineuſe, & ſort d'un petit calice figuré en cornet. Ce calice eſt diviſé en deux grandes levres, dont la ſupérieure eſt ſubdiviſée en deux, & l'inférieure en trois. L'étendard eſt ovale & droit; il a ſes bords pliés en arriere; les ailes ont la même longueur que l'étendard; elles ſont droites & obtuſes. La

nacelle eſt enflée par le milieu & terminée en pointe. On y trouve dix étamines, dont neuf ſont jointes en un faiſceau, & la dixieme eſt détachée; elles environnent un embryon oblong, qui devient enſuite une longue filique articulée, mouſſe par le bout, & contenant un rang de ſemences plates & réniformes.

Eſpeces.

1. *Cytiſe.* Arbre à feuilles ovale-oblongues, à grappes fleuries, courtes & pendantes. Ebenier verd, ou *Cytiſe* des Alpes à grappes courtes.

Cytiſus foliis oblongo-ovatis, racemis brevioribus, pendulis, caule arboreo. Mill.

Broad leaved laburnum.

2. *Cytiſe.* Arbre à feuilles ovales, lancéolées; à grappes fleuries, très-longues & pendantes. *Cytiſe* des Alpes, ébenier verd, ou laburnum à longues grappes.

Cytiſus foliis ovato lanceolatis, racemis longioribus, pendulis, caule fruticoſo. Mill.

Long ſpik'd laburnum.

3. *Cytiſe* à grappes ſimples & droites; à folioles ovale-oblongues; à tige d'arbriſſeau. *Cytiſe* noir.

Cytiſus racemis ſimplicibus erectis, foliolis ovato-oblongis. Hort. Cliff.

Blackiſh ſmooth cytiſus.

4. *Cytiſe* à grappes fleuries, droites, dont les calices ſont recouverts de trois lames, & dont les feuilles qui accompagnent les grappes ſont aſſiſes. Le ſecond *cytiſe* de Cluſius.

Cytiſus racemis erectis; calicibus bracteâ triplici unctis; foliis floralibus, ſeſſilibus. Linn. *Sp. pl. Cytiſus ſecundus* Cluſii. *Cytiſus glaber viridis. C. B. P.*

Smooth cytiſus with roundiſh leaves, &c.

5. *Cytiſe* à fleurs aſſemblées en tête & à rameaux tombans.

Cytiſus floribus capitatis, racemis decumbentibus. Prod. Leyd.

Low ſpaniſh cytiſus with trailing branches, &c.

6. *Cytiſe* à fleurs latérales, à feuilles velues, à tige droite & ſtriée. *Cytiſe* de Montpellier, à feuilles de luzerne.

Cytiſus floribus lateralibus, foliis birſutis, caule erecto, ſtriato. Sauv. Monſp. 161.

Cytiſus of Montpellier with a Medick leaf and hairy pods, collected in thick bunches.

7. *Cytiſe* à rameaux tombans & blanchâtres; à fleurs terminales, raſſemblées en bouquets; à feuilles ovales, unies & grouppées.

Cytiſus racemis humi fuſis, albidis, floribus capitatis, terminalibus; foliolis glabris aggeſtis. Sauv. Monſp.

Narrw leaved cytiſus with complicated leaves.

8. *Cytiſe*, arbriſſeau à tige droite & rameuſe; à feuilles ovales & unies; à fleurs raſſemblées en têtes terminales. *Cytiſe* de Sibérie.

Cytiſus caule erecto fruticoſo racemoſo; foliolis ovatis, glabris; floribus capitatis, terminalibus. Mill.

Syberian cytiſus.

9. *Cytiſe* à fleurs raſſemblées en tête; à folioles ovales-oblongues, à tige ligneuſe. *Cytiſe* de Tartarie.

Cytiſus floribus capitatis; foliolis ovato-oblongis; caule fruticoſo. Mill.

Tartarian cytiſus.

10. *Cytiſe* velu, en folioles creuſées en cueilleron & pérennes; à tiges très-rameuſes; à fleurs raſſemblées en tête terminale. *Cytiſe* toujours verd des Canaries.

Cytiſus villoſus foliolis cuneiformibus, perennantibus; caulibus ramoſiſſimis; racemis terminalibus. Mill.

Evergreen hoary cytiſus of the Canari iſlands.

11. *Cytiſe* velu, à folioles ovales; à fleurs latérales; à tiges droites & ligneuſes. *Cytiſe* velu de Naples.

Cytiſus birſutus foliolis ovatis; floribus lateralibus, caule erecto, fruticoſo. Mill.

Evergreen cytiſus of Naples.

12. *Cytiſe*, arbriſſeau à tige droite, à folioles creuſées en cueilleron & échancrées; à fleurs ſolitaires & latérales. *Cytiſe* d'Alger.

Cytiſus caule erecto, fruticoſo, foliolis cuneiformibus, emarginatis; floribus ſimplicibus, alaribus. Mill.

African cytiſus with idented leaves.

13. *Cytiſe* à folioles lancéolées, étroites & velues; à fleurs en épis & latérales; à très-longs pédicules. *Cytiſe* d'Afrique, à folioles étroites.

Cytiſus foliis lanceolato-linearibus, tomentoſis; floribus ſpicatis, alaribus; pedunculis longiſſimis. Mill.

Hoary narrow leav'd African cytiſus.

14. *Cytiſe* à grappes courtes & latérales; à rameaux anguleux; à folioles creuſées en cueilleron. *Cytiſe* d'Ethiopie.

Cytiſus racemis lateralibus, ſtrictis, ramis angulatis; foliolis cuneiformibus. Linn. *Sp. pl.*

Ethiopian cytiſus.

15. *Cytiſe* à grappes axillaires & droites; à folioles preſque figurées en lance & velues, dont celle du milieu a le plus long pétiole. *Cytiſe d'Amérique*, pois de pigeon.

Cytiſus racemis axillaribus, erectis: foliolis ſublanceolatis tomentoſis; intermedio longiùs petiolato. Flor. Zeyl.

Cytiſus with eatable fruit called in America, pigeon pea.

16. *Cytiſe* herbacé, à fleurs preſque aſſiſes, à feuilles velues.

Cytiſus floribus ſubſeſſilibus, foliis tomentoſis, caulibus herbaceis Linn. *Sp. pl.*

Low ſilvery cytiſus with narrow leaves.

Des folioles plus larges, des grappes de fleurs plus courtes, plus ſerrées, & qui pendent moins d'à-plomb, diſtinguent le *n°* 1 du *n°*. 2. Celui-ci a ſes grappes une fois auſſi longues; les fleurs n'y ſont pas moitié auſſi proches les unes des autres, & elles tombent à angle droit du bas des rameaux. On le préfere au premier pour l'ornement des boſquets; mais je ne ſais auquel je donnerois la préférence, car les fleurs du *cytiſe n°* 1 étant plus ſerrées dans les grappes, & leur jaune étant un peu plus vif, elles me paroiſſent produire un meilleur effet; d'ailleurs, l'arbre eſt plus vigoureux, & devient plus haut & plus droit: ſon écorce eſt d'un verd plus vif & plus luiſant, & il s'accommode encore mieux que l'autre des plus mauvais ſols. Du côté de l'utilité, l'on ne peut lui conteſter la prééminence ſur tous les arbres de ſon genre, car il peut s'élever à la hauteur de vingt ou trente piés, & groſſir à proportion. Son bois, ainſi que celui du *n°* 2, eſt extrêmement dur, & prend le plus beau poli. Il eſt veiné de pluſieurs nuances de verd, d'où lui vient le nom d'*ébene verte*. Il eſt très-précieux pour les tabletiers & les tourneurs, & peut-être auſſi en feroit-on de très-jolis ouvrages de menuiſerie. Lorſqu'on veut cultiver cet arbre pour ſon bois, il convient de le ſemer à demeure; il en viendra une fois fois plus vîte, & beaucoup plus droit & plus haut. La ſemence ſe recueille à la fin de l'automne, & même pendant l'hiver. On peut l'employer dès-lors, ou bien attendre juſqu'au mois de février ou de mars. On la répandra ſur une terre bien nettoyée, béchée & houée, & on la couvrira avec le rateau. On peut la ſemer en plein, ou par petits cantons, ou enfin en rigoles, eſpacées de quatre ou cinq piés. Ces deux dernieres façons me ſemblent préférables, laiſſant plus d'eſpace pour cultiver la terre les premieres années, & pour enlever les mauvaiſes herbes.

Lorſqu'on ne ſe propoſe au contraire qu'un objet d'agrément dans la culture de ces *cytiſes*, il convient de les faire paſſer le ſecond printems du ſemis dans une pépiniere où on les plantera à un pié & demi les uns des autres dans des rangées diſtantes de deux piés & demi, & où on les laiſſera deux ou trois ans, ayant ſoin de les dreſſer & de les ſoutenir contre des tuteurs, & de ne les guere élaguer au bas de la tige, afin de leur faire prendre du corps. Ces arbres qui auront ſubi pluſieurs tranſplantations, porteront plutôt des fleurs & en donneront davantage, & on pourra les faire figurer tout de ſuite dans les boſquets. La fin d'octobre & la fin de mars ſont les tems les plus convenables pour les déplacer.

Le duc de Queensberry a fait répandre une prodigieuſe quantité de graine du *cytiſe n°*. 1, aux côtés des dunes dans ſa terre d'Amesburry, dans le comté de Wiſt. Le ſol y étoit ſi mauvais & ſi peu profond, que très-peu d'eſpeces d'arbre y pouvoient ſubſiſter. Ceux-ci ont acquis douze piés de haut en quatre ans, & ont procuré aux autres plantations, par leur maſſe, un excellent abri contre les vents de mer. En ſemant des bouquets de ces *cytiſes* dans les parcs, on pourroit compter ſur un coup-d'œil charmant, & dans

la ſuite on tireroit un grand parti de leur bois.

Les *cytiſes* n°. 1 & *n*. 2 ſont le principal ornement des boſquets printanniers; leurs fleurs s'épanouiſſent vers la mi-mai, & ils continuent de fleurir juſques vers le 10 de juin. Ceux auxquels on a formé une tige, peuvent être plantés à cinq, ſix, ou huit piés les uns des autres, le long de petites allées de ſix ou huit piés de large. On en doit jetter auſſi quelques-uns vers les devants des maſſifs; ils y feront le plus bel effet dans les fonds, ſi on les laiſſe venir en cépées. On en peut auſſi former de grandes maſſes dans les parties les plus étendues & les plus agreſtes. Sous toutes ces formes, il convient de les interrompre par des guainiers, qui ſont couverts d'aigrettes rouges, dans le tems que ceux-ci laiſſent pendre négligemment leurs grappes jaunes. On peut entremêler ces arbres avec le pultier d'Amérique, qui donne dans le même tems des épis de fleurs blanches. (*Voyez* BOSQUET.) Les *cytiſes* des Alpes viennent auſſi fort bien de marcottes & de boutures: j'en ai une variété que je tiens de M. Duhamel du Monceau; elle fleurit bien plus tard; ſes folioles plus larges, le verd plus clair de ſon feuillage & de ſon écorce, le ton rougeâtre de ſes bourgeons, diſtinguent ce *cytiſe* dans le tems qu'il n'eſt pas en fleur. Je l'ai écuſſonné avec ſuccès à œil dormant & à la pouſſe ſur les *cytiſes* communs: il eſt très-précieux pour la décoration du boſquet de juin, parce que très-peu d'arbres & de grands arbriſſeaux fleuriſſent dans ce mois.

La troiſieme eſpece croît d'elle-même en Italie & en Autriche, auſſi eſt-elle un peu tendre dans nos climats ſeptentrionaux; des froids rigoureux font périr une partie de ſes bourgeons: Miller dit qu'elle eſt aſſez rare en Angleterre; elle y étoit même totalement perdue, mais ce fameux jardinier l'a reſtituée par la graine qu'il en a fait venir des pays dont elle eſt originaire. D'après la phraſe on ſeroit tenté de croire qu'elle eſt le *trifolium* des jardiniers, mais Miller bannit tout doute à cet égard, en aſſurant qu'elle fleurit en Juillet; on ſait que le *trifolium* donne ſes fleurs à la fin de Mai, & la différence du climat, entre l'Angleterre & la France occidentale, ne peut apporter un pareil retard dans la floraiſon: elle ſe multiplie par ſa graine qu'on doit ſemer en Mars. Il faut couvrir le ſemis durant l'hiver, pour le parer de l'effet de la gelée; le troiſieme printems on pourra en tirer les individus pour les placer où ils doivent demeurer: comme ils pouſſent fort tard, cette tranſplantation peut ſe différer juſqu'aux premiers jours d'Avril: je crois que cette eſpece eſt le *cytiſus glaber viridis* de C. B.

Le *cytiſe* n° 4, habite le midi de la France, l'Eſpagne & l'Italie: on le cultive depuis long-tems dans les jardins, ſous le nom de *cytiſus ſecundus Cluſii*, ce qui eſt une grande mépriſe, car c'eſt notre *n*° 7 qui eſt le ſecond de Cluſius; celui-ci pourroit bien être ici le *trifolium* des jardiniers, & le *cytiſus glabris foliis ſubrotundis*, &c. de C. B.; il s'élance ſur une tige ligneuſe, d'où ſortent pluſieurs branches droites & menues, couvertes d'une écorce brunâtre, & garnies de feuilles à trois folioles ovale-renverſées, qui naiſſent ſur de petits pédicules. Les fleurs ſont raſſemblées en épis courts & ſerrés au bout des branches; elles s'épanouiſſent, tantôt à la fin de Mai, tantôt en Juin, & ſont d'un jaune très-brillant. Cet arbuſte peut atteindre à la hauteur de huit ou dix piés, & devient aſſez touffu; il n'eſt point délicat ſur la nature du ſol ni ſur l'expoſition, il ne craint qu'une trop grande humidité: on le multiplie très-aiſément de ſemences & de boutures, & aſſez difficilement par les marcottes: on doit lui donner une place diſtinguée dans les boſquets du printems.

L'Italie, la Sicile & l'Eſpagne ſont les pays originaires de l'eſpece *n*° 5; c'eſt un très-petit arbriſſeau qui pouſſe de ſon pié & même de ſa racine pluſieurs branches grêles & traînantes, de la longueur d'environ huit ou dix pouces; les feuilles ſont portées par d'aſſez longs pédicules, leur deſſous eſt velu, mais leur deſſus eſt uni. Les fleurs naiſſent au bout des rameaux, elles y forment des bouquets arrondis, au-deſſous deſquels ſe déploie un grouppe de feuilles; elles ſont d'un

jaune

jaune foncé, & il leur ſuccede des ſiliques plates & velues qui contiennent un rang de petites ſemences réniformes ; il la faut répandre où l'on veut fixer ces arbuſtes, qui doivent être légérement abrités les premiers hivers par des pailles de pois ou autre couverture ſemblable : il paroit que ce *cytiſe* eſt le *n°* 4 de M. Duhamel, mais les phraſes de C. Bauhin ſont ſi louches qu'on ne peut pas l'aſſurer.

C'eſt aux environs de Montpellier que le *cytiſe n°* 6 croît de lui-même ; il s'éleve ſur une tige droite, à quatre ou cinq piés de haut, & pouſſe des branches cannelées : ſes folioles ſont velues, les fleurs naiſſent en épis courts aux côtés des branches ; elles ſont d'un jaune brillant, & paroiſſent en Juillet & Août.

Le même pays procure l'eſpece *n°*. 7 ; c'eſt une plante pérenne, pourvue d'une racine robuſte en pivot ; elle pouſſe des branches ligneuſes qui s'étendent par terre, à environ un pied & demi : elle ſont couvertes d'une écorce blanchâtre, & garnies de très-petites feuilles : les fleurs naiſſent en bouquet à leur extrémité, elles ſont petites & d'un jaune qui tire ſur l'orangé ; cette eſpece ſe multiplie de graine.

Le *cytiſe n°* 8, habite les déſerts de la Sybérie : en Angleterre il s'éleve à peine à trois piés de haut ; il pouſſe des branches latérales, garnies de feuilles ovoïdes, douces au toucher, qui ſont portées par d'aſſez longs pédicules ; les fleurs qui ſont petites & d'un jaune vif, naiſſent en épis & paroiſſent à la fin de Mars ou au commencement d'Avril, rarement fructifient-elles dans nos climats : cet arbriſſeau ſe multiplie de graines comme les autres du même genre, mais il faut le placer à une froide expoſition, ſous peine de voir périr par les froids de Mars, les branches qu'un tems doux aura fait pouſſer en Février.

La neuvieme eſpece croît d'elle-même en Tartarie ; elle s'éleve à environ quatre piés de haut ſur des tiges foibles & grêles, dont l'écorce eſt verte, & qui ſont garnies de feuilles ovale-oblongues, velues & très-rapprochées. Au bout des branches naiſſent les fleurs en tête ſerrée, au-deſſus d'un bouquet de feuilles ; elles ſont d'un jaune brillant, & ſont quelquefois remplacées par des ſiliques courtes & velues qui contiennent trois ou quatre ſemences réniformes. On multiplie cet arbuſte par ſes graines, qu'il faut ſemer aux premiers jours du printems, dans une planche de terre fort expoſée au levant : ſi on les ſemoit en plein ſoleil, les plantes ne profiteroient pas : nous avons l'expérience que ce *cytiſe* ne fait que languir dans les terres ſeches & légeres.

L'eſpece *n°* 10 croît d'elle-même dans les îles Canaries ; ainſi dans l'Europe ſeptentrionale & occidentale elle demande d'être abritée : elle réuſſit dans les ſerres où les myrtes & les amomums peuvent ſe bien conſerver ; c'eſt un buiſſon très-rameux qui s'éleve ſur des baguettes robuſtes, quoique ſouples, à la hauteur de huit ou dix piés : il pouſſe des branches latérales, grêles & velues, garnies de feuilles très-rapprochées, & dont les folioles ſont figurées en coins, fort lanugineuſes & d'un verd obſcur. Ces branches ſont terminées par des épis ſerrés, compoſés de fleurs d'un jaune vif, auxquelles il ſuccede ſouvent des ſiliques courtes & velues qui mûriſſent au mois d'Août.

Le *cytiſe n°*. 11 ; s'éleve ſur des tiges rameuſes & unies, à la hauteur d'environ huit ou dix piés : on l'a long-tems cultivé dans les pépinieres des environs de Londres, ſous le nom de *cytiſe* de Naples, toujours verd ; il faut le tranſplanter très-jeune, car lorſque ſon navet a acquis quelque conſiſtance, il ſouffre difficilement d'être diſcontinué. Nous l'avons planté en pleine terre pluſieurs années de ſuite à Colombé, mais c'eſt envain que nous avons eſpéré de l'aguerrir contre la rigueur du climat, nous nous ſommes vus forcés d'abandonner ſa culture ; dans les ſerres humides ſes jeunes branches ſe pourriſſent.

L'eſpece *n°*. 12 eſt naturelle des environs d'Alger : elle s'éleve ſur une tige unie & rameuſe, à la hauteur de huit ou dix piés ; c'eſt un arbriſſeau de ſerre, ainſi que l'eſpece *n°*. 13, qui eſt auſſi originaire d'Afrique, & l'eſpece *n°* 14 qui croît au cap de Bonne-Eſpérance.

Le *cytiſe n°* 15 s'éleve, dans les îles de l'Amérique, à huit ou dix piés : ſes

ſemences y ſervent à nourrir les pigeons qui en ſont très-friands ; cette plante veut être tenue en ſerre chaude, & plongée dans des couches de tan.

Le *cytiſe* n° 16 croit naturellement dans la France méridionale & en Italie ; ce n'eſt qu'une plante vivace & trainante ; on la ſeme au printems, & elle fleurit la ſeconde année. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

TRIFORMIS DEA, (*Mythol.*) la déeſſe à trois faces, ou à trois têtes ; c'étoit Hécate, qui, ſelon Servius, préſidoit à la naiſſance, à la vie & à la mort. En tant qu'elle préſidoit à la naiſſance, elle eſt appellée *Lucine* ; en tant qu'elle a ſoin de la ſanté, on l'appelle *Diane* ; le nom d'*Hécate* lui convient en ce qu'elle préſide à la mort. (*D. J.*)

TRIGABOLI, (*Geog. anc.*) peuples toſcans, que Polybe place à l'embouchure du Pô. Léander, *Deſcr. di tut. Ital. pag.* 344. prétend que les *Trigaboles* habiterent anciennement entre les deux bouches du Pô, appellées *Magna Vacca* & *Volana*. (*D. J.*)

TRIGAMIE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt le crime de celui qui épouſe en même tems trois femmes, comme la bigamie eſt le crime de celui qui en a deux ; ce crime eſt compris ſous le terme de *polygamie*. *Voyez* BIGAMIE & POLYGAMIE. (*A*)

TRIGE, ſ. f. *terme d'Antiquaire*, char à trois chevaux. La *trige* n'étoit tirée que par deux chevaux, ainſi c'étoit proprement une *bige* ; mais elle avoit un troiſieme cheval attaché aux deux autres par une laiſſe ou une longe, comme un cheval de main, apparemment pour changer. La *trige* ne ſe voit ſur aucun monument ancien : elle a cependant été très-long-tems en uſage à Rome dans les jeux du cirque ; mais chez les Grecs on l'abandonna de bonne heure. Le troiſieme cheval de la *trige* s'appelloit παρήορος, ſelon Héſychius, & σειρὸς, ſelon Denis d'Halicarnaſſe. Stace, dans ſa *Thébaïde*, *l. VI. verſ.* 461. l'appelle en latin *equus funalis*, cheval de laiſſe ou de longe. *Trévoux*. (*D. J.*)

TRIGLA, ſ. f. (*Mythol.*) femme à trois têtes, que les anciens habitans de la Luſace adoroient. On nourriſſoit dans ſon temple un cheval noir, qui étoit ſpécialement conſacré à la déeſſe ; & lorſqu'il y avoit demeuré quelques années, le prêtre qui en prenoit ſoin, le menoit à la guerre pour en tirer des préſages. (*D. J.*)

TRIGLOCHINES, VALVULES, *V.* TRICUSPIDES.

TRIGLYPHE, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de boſſage par intervalles égaux, qui, dans la friſe dorique, a des gravures entieres en angles, appellées *glyphes* ou *canaux*, & ſéparées par trois côtes d'avec les deux demi-canaux des côtés. Il y a dans le milieu deux cannelures ou coches en triangle, & deux demi-cannelures ſur les deux côtés. On appelle *côte* ou *liſtel* chaque eſpace qui eſt entre les deux cannelures. Les *triglyphes* ſont diſtribués ſur la friſe dorique de façon qu'il y en a toujours un qui répond ſur le milieu des colonnes, & qui a de largeur le demi-diametre de la colonne priſe ſur le pié. Le mot *triglyphe* vient du grec *triglyphos*, qui a trois gravures. (*D. J.*)

TRIGONE, adj. *en Aſtronomie*, ſignifie l'*aſpect* de deux planetes, lorſqu'elles ſont éloignées l'une de l'autre de la troiſieme partie du zodiaque, c'eſt-à-dire, de 120 degrés. On appelle plus communément cet aſpect *trine*. *Voyez* TRINE.

TRIGONE *des ſignes*, c'eſt un inſtrument dont on ſe ſert en gnomonique, pour tracer les arcs des ſignes.

Pour bien entendre la conſtruction & l'uſage de cet inſtrument, ſur lequel eſt tracée la projection de l'écliptique ſur le colure des ſolſtices, il faut ſe ſouvenir que l'écliptique fait avec l'équateur un angle ☊ ♈ *D* de 23ᵈ. 28′ 40″ *fig.* 8. *n°* 5. dont la projection ſur le plan du colure des ſolſtice eſt l'angle ☊ *F D* ; que la ligne ♈ *F* ♎ eſt tout-à-la-fois l'interſection de l'écliptique de l'équateur & du colure des équinoxes, & que l'axe *A B* lui eſt perpendiculaire. Concevons à préſent que toute la ſphere tourne ſur le diametre *A B* ; les extrémités de la ligne ♈ ♎ décriront un cercle ♈ *D* ♎ *C* qui eſt l'équateur, & chaque point de l'écliprique décrira un parallele ; avec cette différence, que les lignes menées du centre *F* de la ſphere juſqu'à ces points ne ſeront pas perpendicu-

faires à l'axe AB ; comme, par exemple, la ligne F ☋ qui fait avec l'axe l'angle AF ☋ de 66d. 31′ 20″ complément de l'obliquité de l'écliptique, les angles AF ♊ & AF ♍ ſont les complémens de la déclinaiſon des lignes ♊ & ♍.

Puiſque les lignes F ♍, F ♊, F ☋, ſont avec l'axe un angle qui n'eſt pas droit, il ſuit qu'elles décriront chacune la ſurface d'un cône, & c'eſt l'interſection de ces ſurfaces coniques & plan du cadran que l'on appelle les *arcs des ſignes* leſquels ſont par conſéquent des ſections coniques. *Voy.* la *fig.* 18. *n°* 1.

En projettant les déclinaiſons ☋ D, ♊ n, ♍ o, ſur le colure des ſolſtices, on a la figure ♈ D ☋, *fig.* 8. *n°* 2. & en ajoutant l'angle ♎ D ♑ pour la moitié auſtrale de l'écliptique, on a la figure du *trigone*, dans laquelle on doit remarquer que les lignes D ♑, D ☋, qui répondent aux tropiques, ſont enſemble un angle ♑ D ☋ de 46d. 57′. 20″ double de l'obliquité de l'écliptique, & que toutes les autres lignes intermédiaires répondent à deux ſignes, parce que, tant dans la partie boréale que méridionale de l'écliptique, il y a deux ſignes qui ont même déclinaiſon, comme on peut le voir dans la table ſuivante :

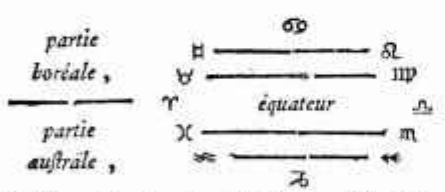

C'eſt cette figure qui eſt tracée ſur l'inſtrument de cuivre ou autre matiere, repréſenté *fig.* 8. *n°* 4. AD eſt un bout de regle fermement attachée à l'inſtrument, & en ſorte que la ligne AD faſſe avec la ligne D ♈ un angle droit ; au ſommet de cet angle eſt un petit trou, dans lequel eſt paſſé un fil D ♈, dont nous allons voir l'uſage.

On diſpoſe l'inſtrument, en ſorte que le bout de regle AD ſoit le long de l'axe du cadran, *fig.* 8. *n°* 3. le point D à l'extrémité du ſtile, & le plan de l'inſtrument dans le plan du cercle horaire, ſur lequel on veut opérer ; c'eſt dans la figure dans le plan du méridien. On prend enſuite le fil D ♈ par l'extrémité ♈, & on l'étend, en ſorte qu'il paſſe par-deſſus une diviſion de l'inſtrument ; on fait une marque f à l'endroit où le fil D ♈ rencontre le plan du cadran ; & cette marque eſt un des points par où paſſera l'arc du ſigne auquel la diviſion dont on s'eſt ſervi, ſe rapporte : c'eſt dans notre figure au ſigne du ♌, de même aux autres diviſions.

Après avoir ainſi trouvé dans un cercle horaire les rencontres ou extrémités des lignes de l'inſtrument prolongées, on le changera de poſition, en ſorte que ſon plan coincide avec le plan d'un autre cercle horaire, dans lequel on trouvera de même les extrémités $a\ b\ c\ o\ d\ f\ g$ du prolongement des lignes de l'inſtrument.

Les triangles $AD\ o$ repréſentent les plans des cercles horaires ; & il faut que la ligne D ♈ de l'inſtrument ſoit la même que la ligne $D\ o$. Ayant ainſi dans chaque ligne horaire les points $a\ b\ c\ o\ d\ f\ g$, il ne reſte plus qu'à les joindre les uns aux autres ; ſavoir tous les a enſemble, tous les b, *&c.* & on aura les arcs des ſignes tracés, ainſi qu'ils ſont dans la *fig.* 1. & d'autant plus exactement, que le nombre des lignes horaires ſera plus grand.

On doit remarquer que tous les a ſont en ligne droite ; c'eſt qu'ils repréſentent l'interſection de l'équateur & du plan du cadran qui eſt une ligne droite, les $a\ b\ c\ d\ f\ g$ ſont des courbes coniques, parce qu'elles repréſentent l'interſection du plan du cadran, & des ſurfaces coniques que décrivent les lignes F ♑, F ♊, F ☋, *fig.* 8. *n°*. 5. ces courbes ont un axe commun, qui eſt la ſouſtilaire.

Ce moyen de trouver les arcs des ſignes, en ſe ſervant de l'inſtrument, eſt défectueux dans la pratique ; on peut bien avec un petit inſtrument prendre des angles, dont les côtés ſont très-grands, mais on ne peut pas de même en tracer : & c'eſt cependant ce qu'il faudroit faire. Voici une autre méthode fondée ſur la même théorie.

Il faut tracer en grand ſur un mur, ou ſur le plancher, la figure du *trigone* telle qu'elle eſt repréſentée, *fig.* 8. *n°* 3. ſur

la ligne ♈ *D*, élever la perpendiculaire *D A*, égale à la longueur *A D* de l'axe; prendre enſuite ſur la ligne *D* ♈ l'intervalle *D o*, égal aux lignes *D o* de la *fig.* 2; mener enſuite la ligne *A M*, qui ſera coupée par les lignes du *trigone* aux points *a b c o d f g*; qu'il faut enſuite rapporter ſur la ligne horaire, à laquelle appartient le *D o* dont on s'eſt ſervi; procéder ainſi ſur chaque ligne horaire, & joindre enſuite enſemble tous les *a b c o d f g*, comme dans la premiere méthode.

TRIGONE, (*Muſique inſtr. des anc.*) ancien inſtrument de muſique; il étoit triangulaire & garni de pluſieurs cordes, & par conſéquent approchoit beaucoup de la harpe, qui paroît être un *trigone*, quoiqu'elle n'ait que deux côtés. (*F.D.C.*)

TRIGONELLA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) ce genre de plante établi par Linnæus, renferme le fœnugrec des autres botaniſtes; en voici les caracteres. Le calice eſt formé d'une ſeule feuille, en cloche, légérement découpée en cinq ſegmens, pointus, & à-peu-près égaux; la couronne de la fleur eſt légumineuſe, & ſemble formée de trois pétales; l'étendard eſt ovale, obtus, & recourbé en arriere, en ſorte que ſes deux ailes ſemblent former une fleur à trois pétales ordinaires; le pétale inférieur eſt très-court, obtus, & occupe le milieu; les étamines ſont des filets courts, formant deux corps; les ſommets ſont ſimples; le germe du piſtil eſt ovale, oblong; le ſtile eſt ſimple & droit; le ſtigma eſt pareillement ſimple; le fruit eſt une gouſſe applatie, de forme ovale, oblongue, & contenant pluſieurs graines arrondies; la ſeule forme de la fleur eſt ſuffiſante pour diſtinguer ce genre de plante de tous les autres de cette claſſe. Linnæi, *gen. plant. p.* 362. Tournefort, *inſt. p.* 270. Rivin, *p.* 487. (*D. J.*)

TRIGONELLE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de coquille foſſile qui eſt d'une forme triangulaire.

TRIGONOMÉTRIE, ſ. f. (*Géom.*) eſt l'art de trouver les parties inconnues d'un triangle, par le moyen de celles qu'on connoît. *Voyez* TRIANGLE.

Connoiſſant par exemple les deux côtés *AB*, *AC* & un angle *B*, on trouve par la *trigonométrie* les deux autres angles *A*, *C*, & le troiſieme côté *B C*. *Pl. de la trigonométrie*, *fig.* 2.

Le mot de *trigonométrie* ſignifie proprement *meſure de triangle*; il eſt compoſé du mot grec τριγώνος, *triangle*, & de μέτρον, *meſure*. Cependant il ne ſignifie pas aujourd'hui la *meſure* de l'aire des triangles, ce qui appartient à la partie de la géométrie qu'on appelle *planimétrie*; mais il veut dire la *ſcience* qui traite des lignes, des angles & des triangles.

La *trigonométrie* eſt de la plus grande néceſſité dans la pratique; c'eſt par ſon ſecours qu'on vient à bout de la plûpart des opérations de la géométrie pratique, & de l'aſtronomie. Sans cette ſcience nous ignorerions encore la circonférence de la terre, les diſtances & les mouvemens des aſtres; nous ne pourrions point prédire leurs éclipſes, *&c.* On peut donc dire ſans exagération, que la *trigonométrie* eſt un art par lequel une infinité de choſes naturellement cachées, & hors de la portée des hommes, ont été manifeſtées à leur intelligence: quiconque l'ignore ne peut faire aucun progrès dans les mathématiques mixtes, & ſe trouve arrêté à tout moment dans la phyſique.

La *trigonométrie*, ou la réſolution des triangles, eſt fondée ſur la proportion mutuelle qui eſt entre les côtés & les angles d'un triangle; cette proportion ſe détermine par le rapport qui regne entre le rayon d'un cercle, & certaines lignes que l'on appelle *cordes*, *ſinus*, *tangentes*, & *ſécantes*. *Voyez* SINUS, TANGENTE, & SÉCANTE.

On obſervera que tous les problêmes *trigonométriques* peuvent ſe réſoudre par le ſeul ſecours des triangles ſemblables, ſans employer les ſinus ou leurs logarithmes; mais cette méthode, quoique rigoureuſement démontrée à l'eſprit, n'eſt pas auſſi ſavante, ni auſſi ſûre, & auſſi expéditive dans la pratique, que celle des ſinus: on a même fait voir dans les *inſtitutions de géométrie*, qui ſe vendent chez de Bure l'aîné, à Paris, que l'on pouvoit, ſans faire uſage des ſinus, ni même des triangles ſemblables, déter-

miner les diſtances inacceſſibles, horiſontales, élevées au-deſſus de l'horiſon, ou inclinées au-deſſous; trouver la valeur d'un angle inacceſſible; mener une parallele à une ligne inacceſſible, *&c.* & cela avec la ſimple connoiſſance de ces deux propoſitions; *les trois angles d'un triangle, pris enſemble, ſont égaux à la ſomme de deux angles droits*; *& dans un triangle, les angles égaux ſont oppoſés à des côtés égaux*; de ſorte qu'en deux jours de géométrie l'on peut ſe mettre en état d'entendre toute la théorie de la *trigonométrie* rectiligne, ce qui eſt d'un aſſez long détail par les autres méthodes: on remarquera auſſi dans ces *inſtitutions*, que tous les problêmes de la *trigonométrie*, qui emploient les ſinus, peuvent ſe réſoudre par cette propoſition unique: *les ſinus des angles ſont entr'eux comme les côtés oppoſés à ces angles.*

Le rapport des ſinus & des tangentes au rayon, eſt quelquefois exprimé en nombres naturels, & forme alors ce qu'on appelle la *table des ſinus naturels, tangentes*, &c.

Quelquefois auſſi il eſt exprimé en logarithmes, & en ce cas c'eſt ce qu'on appelle *la table des ſinus artificiels* ou *logarithmiques*, &c. *Voyez* TABLE.

Enfin ce rapport eſt auſſi exprimé par des parties priſes ſur une échelle, qu'on appelle alors *la ligne des ſinus des tangentes*, &c. *Voy.* LIGNE & ECHELLE.

La *trigonométrie* eſt diviſée en *trigonométrie rectiligne*, & en *trigonométrie ſphérique*. La premiere ne regarde que les triangles rectilignes; la ſeconde conſidere les triangles ſphériques.

La *trigonométrie rectiligne* eſt d'un uſage continuel dans la navigation, l'arpentage, la géodéſie, & autres opérations géométriques. *Voyez* MESURE, ARPENTAGE, NAVIGATION, *&c.*

La *trigonométrie ſphérique* eſt plus ſavante; elle eſt d'uſage principalement dans l'aſtronomie, & les arts ou les ſciences qui en dépendent, comme la géographie & la gnomonique. Elle paſſe pour être extrêmement difficile, à cauſe du grand nombre de cas qui la compliquent; mais M. Wolf en a écarté les plus grandes difficultés. Cet auteur ne s'eſt pas contenté de faire voir que tous les cas des triangles peuvent être réſolus par les méthodes ordinaires, en employant les regles des ſinus & des tangentes; mais il a donné une regle générale, par laquelle tous les problêmes des triangles rectilignes & ſphériques ſont réſolus; il enſeigne même à réſoudre les triangles obliquangles avec autant de facilité que les autres. On trouvera ſa méthode au mot TRIANGLE.

La *trigonométrie rectiligne* eſt l'art de trouver toutes les parties d'un triangle rectiligne, par le moyen de quelques-unes de ces parties que l'on ſuppoſe données.

Le principe fondamental de cette *trigonométrie*, conſiſte en ce que les ſinus des angles ſont entr'eux dans le même rapport que les côtés oppoſés. *Voyez* l'application de ce principe à pluſieurs cas des triangles rectilignes, à *l'article* TRIANGLE.

La *trigonométrie ſphérique* eſt l'art par lequel trois des parties d'un triangle ſphérique étant données, on trouve toutes les autres. Qu'on connoiſſe, par exemple, deux côtés & un angle, on trouvera les deux autres angles & le troiſieme côté. *Voyez* SPHÉRIQUE.

Voici les principes de la *trigonométrie ſphérique*, ſuivant la réforme ou la doctrine de Wolf. 1° Dans tout triangle ſphérique *A B C*, rectangle en *A*, le ſinus total eſt au ſinus de l'hypothénuſe *B C*, (*Pl. trigon. fig.* 31.) comme le ſinus de l'un de sdeux angles aigus *C*, eſt au ſinus du côté oppoſé *A B*; ou comme le ſinus de l'angle *B* au ſinus de ſon côté oppoſé *A C*: d'où il ſuit que le rectangle ſous le ſinus total, & ſous le ſinus d'un de ces côtés, eſt égal au rectangle ſous le ſinus de l'angle oppoſé à ce côté, & ſous le ſinus de l'hypothénuſe.

Comme c'eſt ici la doctrine de M. Wolf, il eſt néceſſaire d'expliquer quelques termes qui ſont particuliers à cet auteur. Suppoſant le triangle rectangle *B A C* (*Pl. de trigonom. fig.* 33.), il appelle *partie moyenne* celle qui ſe trouve entre deux autres, conſidérée comme *extrêmes*: ainſi prenant les côtés *A B*, *B C*, pour *extrêmes*, l'angle *B* ſera la *partie moyenne*: ſi les parties que l'on conſidere comme

extrêmes ſont contiguës avec la *moyenne*, ou que l'angle droit *A* ſe trouve entre la *moyenne* & l'une des *extrêmes*, il les nomme *parties conjointes*. Par exemple, *B* étant la *partie moyenne*, *AB* & *BC* ſeront les *parties conjointes*. Si *AB* eſt *moyenne*, *AC* & *B* ſeront les *conjointes* : ſi c'eſt le côté *BC*, en ce cas les angles *B C*, le ſeront : eſt-ce l'angle *C*, on aura pour *conjointes* les côtés *BC*, *CA* : enfin ſi le côté *AC* eſt *moyenne*, l'angle *C* & le côté *AB* ſeront les *parties conjointes*.

Mais ſi entre les parties qui ſont à la place des *extrêmes* & la *moyenne*, il ſe trouve quelqu'autre partie différente de l'angle droit, alors il les appelle *parties disjointes* ; par exemple, l'angle *B* étant la *moyenne*, le côté *AC*, & l'angle *C* ſeront les *disjointes* : car entre la *partie moyenne B* & l'*extrême C*, ſe trouve l'hypothénuſe *BC* ; entre la *moyenne B* & & l'autre *extrême AC*, il y a le côté *AB*, outre l'angle droit *A*, que l'on ne conſidere point ici. Ainſi le côté *AB* étant *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *C* ſeront les *parties disjontes* : ſi c'eſt le côté *BC*, les *disjointes* ſeront *AB*, *AC*. Quand ce ſera l'angle *C*, l'angle *B* & le côté *AB*, ſeront les *disjointes* : enfin ſi le côté *AC* eſt la *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *B* ſeront les *parties disjointes*. Cela ſuppoſé, dans tout triangle rectangle *ABC* (*fig.* 32.), dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, ſi on prend les complémens des côtés *AC*, ou *AC* à la place de ces côtés, le rectangle du ſinus total, par le co-ſinus de la partie moyenne, eſt égal au rectangle des *parties disjointes* ou *extrêmes*.

D'où il ſuit 1° en employant les ſinus logarithmiques à la place des naturels, que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la *partie moyenne*, eſt égal à la ſomme des ſinus des *parties disjointes*.

2° Puiſque dans le triangle rectiligne *ABC* (*fig.* 32.) le ſinus total eſt à l'hypothénuſe *BC*, comme le ſinus de l'angle *B* ou *C* au ſinus du côté oppoſé *AC* ou *AB* : ſi au lieu des ſinus des côtés, on prend les côtés mêmes, il ſera encore vrai, dans ce cas, que le co-ſinus de la partie moyenne *AC* ou *AB*, ou bien que *AC* ou *AB* joint au ſinus total ſera égal à la ſomme des ſinus des *parties disjointes B* ou *C*, & *BC* ; c'eſt-à-dire au ſinus *B* ou de *C*, ajouté avec *BC* même.

C'eſt-là ce que Wolfius appelle *regula ſinuum catholica*, ou la premiere partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par le moyen de laquelle tous les problêmes de la *trigonométrie ſphérique* & de la *rectiligne*, peuvent être réſolus, quand on ne veut ſe ſervir que de ſinus. Mylord Napier eſt le premier inventeur de cette regle ; mais il avoit employé les complémens de l'hypothénuſe *BC* (*fig.* 22.), & les angles *B* & *C* au lieu de l'hypothénuſe & des angles mêmes : en ſorte qu'il énonce ſa regle de la maniere ſuivante.

Le ſinus total, avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal aux co-ſinus des parties oppoſées ou disjointes : pour employer les termes de Wolfius. Mais dans cette regle l'harmonie qui eſt entre la *trigonométrie ſphérique* & la *rectiligne*, n'eſt pas auſſi apparente que dans la regle précédente.

3° Dans un triangle ſphérique quelconque *ABC* (*fig.* 29.), dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, le ſinus total eſt au ſinus du côte adjacent *AC*, comme la tangente de l'angle adjacent *C* eſt à la tangente du côté *AB*.

Ainſi la co-tangente de l'angle *C* eſt au ſinus total comme le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C* ; & parce que le ſinus total eſt à la tangente de l'angle *C*, comme le ſinus *AC* eſt à la tangente *AB*, la co-tangente de l'angle *C* ſera au ſinus total, comme le ſinus du côté adjacent *AC*, eſt à la tangente du côté oppoſé *AB* : par conſéquent le rectangle du ſinus total, par le ſinus de l'un des côtés *AC*, eſt égal au rectangle de la tangente de l'autre côté *AB*, par la co-tangente de l'angle *C*, oppoſé au même côté : de même le rectangle du ſinus total & du ſinus du côté *AB*, ſera égal au rectangle de la tangente du côté *AC*, & de la co-tangente de l'angle *B*.

4° Dans tout triangle rectangle ſphérique *ABC*, dont aucun côté n'eſt un quart de cercle, ſi, à la place des complémens des côtés *AB* & *AC* au quart de cercle, ou des excès de ces côtés ſur le quart de cercle, on prend ces côtés mê-

mes, le rectangle du ſinus total, & du co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal au rectangle des co-tangentes des parties conjointes.

De-là il ſuit 1°. qu'en prenant les ſinus & les tangentes logarithmiques, au lieu des naturels, le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, ſera égal à la ſomme de co-tangentes des parties conjointes. 2°. Puiſque dans un triangle rectiligne rectangle ABC, on ſe ſert de tangentes pour déterminer l'angle C, les côtés AB, AC étant donnés; en diſant, ſi le ſinus total eſt à la co-tangente de l'angle C comme AB en AC, il ſera donc vrai dans tout triangle rectangle rectiligne (en prenant à la place des ſinus & des tangentes des côtés, les côtés mêmes), que le ſinus total ajouté avec le co-ſinus de la partie moyenne, c'eſt-à-dire avec AC, eſt égal à la ſomme des co-tangentes des parties conjointes, c'eſt-à-dire au côté AB ajouté avec la co-tangente de C, ou avec la tangente de B.

C'eſt-là la regle que M. Wolf appelle *regula tangentium catholica*, & qui fait la ſeconde partie de la regle générale de la *trigonométrie*, par laquelle on réſout tous les problêmes de la *trigonométrie*, tant rectiligne que ſphérique, quand on veut ſe ſervir des tangentes.

La regle de mylord Napier, équivalente à celle-ci, eſt *que le ſinus total ajouté avec le ſinus de la partie moyenne, eſt égal à la ſomme des tangentes des parties contiguës ou conjointes.*

C'eſt donc une regle générale dans la *trigonométrie* tant ſphérique que rectiligne (en obſervant les conditions ſuppoſées, c'eſt-à-dire, en prenant dans les triangles ſphériques, les complémens des côtés AB, AC, au lieu des côtés mêmes; & dans les triangles rectilignes les côtés mêmes à la place de leurs ſinus ou de leurs tangentes), que dans tout triangle rectangle le ſinus total ajouté au co-ſinus de la partie moyenne eſt égal aux ſommes des ſinus des *parties diſjointes*, ou à la ſomme des co-tangentes des *parties conjointes.*

TRIGONON, (*Muſiq. des anc.*) inſtrument de muſique des anciens, en grec τριγωνον. Il venoit originairement des Syriens, ſelon Juba, cité par Athénée; c'étoit de ces Orientaux que les Grecs l'avoient emprunté. Sophocle en parloit dans ſes *Myſiens*, au rapport du même Athénée, comme d'un inſtrument phrygien. Platon & Ariſtote en font mention en pluſieurs endroits: ce qui ſuffit pour détruire la conjecture d'un moderne, qui regarde le livre des *problêmes*, comme fauſſement attribué au dernier, & fort poſtérieur à ce philoſophe, par cette ſeule raiſon qu'il y eſt parlé du *trigonum*, inſtrument aſiatique inconnu pour lors, ſelon lui, à la Grece entiere; mais nous ne ſavons rien de particulier touchant ſa figure: la harpe eſt le ſeul inſtrument vulgaire qui puiſſe nous repréſenter le *trigone* des anciens. En effet, c'eſt un véritable triangle, dont un des angles forme le pié ou la baſe, & dont le côté oppoſé à cet angle, ſert de chevillier, pendant que l'un des deux autres côtés fait office d'αυλιον, ou de *ventre*, le long duquel les cordes ſont attachées. (*D. J.*)

On trouvera au *mot* TRIANGLE une application de cette regle, à la réſolution des différens cas des triangles ſphériques; ce qui contribuera à l'éclaircir. *Chambers.* (*E*)

TRIHEMIMERIS, ſ. f. (*Litterat.*) *ſemiternaria*, eſpece de céſure dans les vers latins, qui arrive lorſque après le premier pié du vers, il reſte une ſyllabe impaire, par laquelle commence le pié ſuivant, comme dans ce vers:

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Voyez CÉSURE.

TRIHEMITON, ſ. m. eſt *en Muſique*, le nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appellons *tierce mineure*; ils l'appelloient auſſi quelquefois *hémiditon*. *Voyez* HÉMITON, SEMI-TIERCE, INTERVALLE. (*S*)

TRIJUMEAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs de la cinquieme paire, ou nerfs innominés.

La cinquieme paire des nerfs qui eſt la plus conſidérable des dix paires qui ſortent de la baſe du crâne, a des uſages & des diſtributions plus étendues, & elle ſert tout-à-la-fois pour la ſenſation, le mouve-

ment, le toucher & le goût. Elle envoie des branches non-ſeulement aux yeux, au nez, au palais, à la langue, aux dents, à la plus grande partie de la bouche & du viſage, mais auſſi à la poitrine, au bas-ventre, aux inteſtins, *&c.* & cela par le moyen des intercoſtaux ou grands lymphatiques, qui ſont formés en partie par les rameaux qui viennent de ce nerf, d'où il arrive un conſentement ou une ſympathie entre ces différentes parties du corps. *Voyez les Planches anat. & leur explic.* Voyez *auſſi* CONSENTEMENT.

Ces nerfs naiſſent antérieurement des parties latérales de la protubérance annulaire par pluſieurs filets, qui forment deux gros troncs, un de chaque côté, qui après avoir percé la dure-mere, s'enfonce dans le ſinus caverneux, où il forme une eſpece de plexus applati. *Voyez* SINUS CAVERNEUX & PLEXUS.

Le tronc ſe diviſe enſuite en branches, dont l'une entre dans l'orbite, & ſe nomme *ophthalmique de Willis*; la ſeconde ſort par le trou rond, ou trou maxillaire ſupérieur, & s'appelle *maxillaire ſupérieure*; la troiſieme enfin qui porte le nom de *maxillaire inférieure*, ſort par le trou ovale, ou trou maxillaire inférieur. *Voy.* ORBITE, TROU, ROND, *&c.*

Le nerf ophthalmique, ou nerf orbitaire ſe ſubdiviſe en trois rameaux; un frontal & ſupérieur, un interne ou naſal, & un externe ou lacrymal.

Le rameau frontal ou ſourcilier ſe porte tout le long de la partie ſupérieure de l'orbite, donne quelques filets à la graiſſe qui environne le globe de l'œil, aux membranes voiſines, & au muſcle releveur de la paupiere, enſuite il paſſe par le trou ſourcilier, & ſe diſtribue ſur le tronc, où il communique avec un rameau de la portion dure.

Le rameau interne, ou rameau naſal du nerf orbitaire, ſe porte du côté du nez, & jette un filet qui communique avec le ganglion lenticulaire de la troiſieme paire; il paſſe enſuite ſur le nerf optique, & ſe gliſe entre l'adducteur & le grand oblique de l'œil, d'où il gagne le grand angle de l'œil, & jette un filet dans le trou orbitaire, qui rentre dans le crâne, & ſe plonge de nouveau, en s'uniſſant avec un filet des nerfs olfactifs par les trous antérieurs de la lame cribleuſe dans le nez; le nerf naſal ſe diſtribue à la caroncule lacrymale, au ſuc lacrymal, aux portions voiſines du muſcle orbiculaire & aux tégumens.

Le rameau externe ou nerf lacrymal ſe diſtribue principalement à la glande lacrymale.

Le nerf maxillaire ſupérieur ſe diviſe en trois principaux rameaux.

Le premier, ou ſous-orbitaire, ſe gliſſe tout le long du canal de la portion inférieure de l'orbite, ſort par le trou orbitaire externe, ſe diſtribue à la levre ſupérieure & aux gencives; il communique avec un rameau de la portion dure.

Le ſecond, ou le rameau palatin, ſort par le trou palatin poſtérieur, ſe diſtribue au palais.

Le troiſieme, ou rameau ſphenop-alatin, paſſe par le trou ſpheno-palatin, & ſe diſtribue à la partie poſtérieure des narines.

Le nerf maxillaire inférieur, après ſa ſortie du crâne, fournit quatre rameaux; le premier ſe diſtribue au muſcle crotaphite; le ſecond communique avec la portion dure, & ſe diſtribue à l'oreille externe; le troiſieme communique de même, & ſe jette dans les muſcles maſſeter, buccinateur; le quatrieme ſe diſtribue au muſcle ptérigoïdien interne, aux glandes buccales, & aux autres parties voiſines, *&c.* après cela le nerf maxillaire fournit avant ſon entrée dans le conduit de la mâchoire inférieure, un rameau nommé *petit nerf lingual*, ou *petit hypogloſſe*, qui ſe diſtribue à la langue; il entre enſuite, & après avoir donné un filet à chaque dent, il ſort par le trou mentonnier, & ſe diſtribue aux différentes parties du menton.

TRILATERE, adj. *dans la Géométrie*, ſe dit d'une figure qui a trois côtés. Ce mot eſt peu en uſage, celui de *triangle* eſt le ſeul uſité.

TRILEUCUM, (*Geog. anc.*) promontoire d'Eſpagne, que Ptolomée marque ſur la côte ſeptentrionale, entre Flavium Brigantium, & l'embouchure du fleuve Métarus ou Méarus.

TRILL,

TRILL, (*Muſique.*) ou TREMBLEMENS. *Voyez* CADENCE, (*Muſique.*) les Italiens appellent *Catena di trilli*, une ſuite de *trills*; *Voyez* une chaîne de *trills* à la *fig.* 4, *Planche VI* de Muſique *Supplément des Planches.* (*F. D. C.*)

TRILLETTO, (*Muſique.*) Ce n'étoit autre choſe qu'un trillo marqué avec beaucoup de douceur. *Voyez* TRILLO, (*Muſique.*) (*F D. C.*)

TRILLION, ſ. m. c'eſt la dénomination que l'on donne *en Arithmétique*, au chiffre qui ſe trouve dans la cinquieme claſſe, ou cinquieme ternaire, quand il s'agit de numération. Ainſi on dit (nombre, dixaines, centaines), premiere claſſe.

(Mille, dixaines de mille, centaines de mille), ſeconde claſſe.

(Million, dixaines de million, centaines de millions), troiſieme claſſe.

(Billion, dixaines de billions, centaines de billions), quatrieme claſſe.

(Trillions, dixaines de trillions, centaines de trillions), cinquieme claſſe, *&c.* comme on le voit dans l'exemple ſuivant :

Trillion billion million mille unité.
541, 203, 976, 402, 165.

TRILLO, (*Muſique.*) Ce mot que M. Rouſſeau rend avec raiſon en françois par *trill*, ſignifioit ci-devant un agrément fort différent de celui qu'il ſignifie aujourd'hui. Le *trillo* conſiſtoit alors à faire, pour ainſi dire, flotter la voix ſur une note longue, ſans pourtant changer abſolument de ton. Le *trillo* ſe faiſoit ſur les inſtrumens à corde en levant & baiſſant ſucceſſivement le doigt, comme pour faire le trill d'aujourd'hui, mais ſans jamais abandonner la corde; ce qui produit le même effet que le martellement. Il me ſemble que le *trillo* de la voix devoit faire à-peu-près le même effet que les battemens de l'orgue, quand l'intervalle approche fort d'être juſte. (*F D. C.*)

TRILOGIE, ſ. f. (*Littérat.*) aſſemblage de trois pieces de théâtre que, chez les anciens, les poëtes dramatiques étoient obligés de préſenter lorſqu'ils vouloient diſputer à leurs concurrens le prix de la tragédie. Plutarque, dans la vie de Solon, dit que ces ſortes de combats littéraires ne commencerent qu'après le tems de Theſpis. Depuis on ajouta à ces trois pieces une quatrieme appellée *ſatyrique*. *Voyez* SATYRIQUE & TÉTRALOGIE; *Voſſ. inſtit. poet. lib. II. c. xix. pag.* 92.

Le grammairien Ariſtophane avoit auſſi partagé les dialogues de Platon en *trilogies*, & quelques-uns prétendent que Platon lui-même les avoit diviſés de la ſorte.

TRIMANIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Mœſie, ſur le Danube, ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. x.* Il ſemble à Ortélius, que Drimago occupe aujourd'hui la place de cette ville. (*D. J.*)

TRIMELES, (*Muſiq. des anc.*) ſorte de nome pour les flûtes dans l'ancienne muſique des Grecs. *Voyez* FLUTE, (*Littérat.*) (*F. D. C.*)

TRIMESTRE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt un eſpace de trois mois; le premier *trimeſtre* pour les études, ou pour le ſervice dans un tribunal, ce ſont les trois premiers mois de l'année, ſelon le tems auquel elle commence; le ſecond *trimeſtre* ce ſont les trois mois ſuivans; & ainſi des deux autres *trimeſtres*.

Une compagnie *trimeſtre* eſt celle dont les officiers ſont diſtribués en quatre colonnes, qui ſervent chacune pendant trois mois, comme les compagnies ſemeſtres ſont celles où l'on ſert ſix mois. (*A*)

TRIMETRE, ſ. m. (*Proſod. latine.*) vers iambiques. La viteſſe de l'iambe a fait que quoique ce vers ſoit de ſix piés, on l'appelle *trimetre*, vers de trois piés, parce que en le ſcandant on a joint deux piés enſemble, les breves donnant cette facilité : ainſi dans ce vers iambique de Terentianus :

Adeſto iambe prapes, & tui tenax,

Au lieu de le meſurer en ſix :

Adeſ | t'iam | be pra | pes & | tui | tenax.

On l'a meſuré en trois :

Adeſt'iam | be prapes & | tui tenax.

Jugatis per dipodiam binis pedibus, ter feritur, ait Victorinus. (*D. J.*)

TRIMICHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Anglo Saxons donnoient au mois de Mai, parce que dans ce mois ils travaioient leurs vaches trois fois par jour.

TRIMODIE, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece

ce ſac de la forme d'un cône renverſé, dans lequel les laboureurs chez les Romains, mettoient leurs ſemences, & qu'ils portoient pendu à leur cou quand ils enſemençoient les terres. Ce ſac étoit nommé *trimodia*, parce qu'il contenoit trois boiſſeaux. (*D. J.*)

TRIMONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée la donne aux peuples *Selgovæ*. Cambden croit que c'eſt préſentement Atterith en Ecoſſe.

TRINACIA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, & qui n'eſt connue ſous ce nom que par Diodore de Sicile, *liv. XII. c. xxjx* dont quelques exemplaires même liſent *Trinacria*. Ces deux noms ayant été ceux de l'île de Sicile, on pourroit ſoupçonner que le nom de cette ville, qui étoit *Tiracia*, ſe corrompit dans la ſuite des tems, & que de *Tiracia*, on fit *Trinacia* & *Trinacria*.

Cluvier, *Sicil. antiq. l. II. c. xiij.* dit que le vrai nom de la ville étoit *Tiracia*, parce que Pline, *l. III. c. viij.* appelle ſes habitans *Tiracienſes*. Cette ville, ſelon Diodore de Sicile, étoit riche, puiſſante, & conſidérée comme la premiere de l'île. Elle tint toujours tête à celle de Syracuſe; & lorſque celle-ci eut réduit ſous ſon joug toutes les autres villes de l'île, les habitans de *Tiracia*, quoique ſeuls à défendre leur liberté, ne laiſſerent pas d'en venir à une bataille contre ceux de Syracuſe. Ces derniers remporterent la victoire, firent leurs ennemis eſclaves, pillerent toutes leurs richeſſes, & raſerent leur ville: mais elle fut rétablie dans la ſuite. (*D. J.*)

TRINASI MÆNIA, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *l. III. c. xxij.* dit: à la gauche de Gythée, en avancant quelques trente ſtades dans les terres, on trouve les murs de *Trinaſe*. Je crois que c'étoit autrefois non une ville, mais un château qui avoit pris ſon nom de trois petites îles qui ſont de ce côté-là. Environ quatre-vingt ſtades plus loin, étoient les ruines de la ville d'Hélos. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* au lieu de *Trinaſus*, écrit *Trinaſſus*, & en fait un port dans le golfe Laconique. (*D. J.*)

TRINE, adj. *en Aſtrologie*, eſt l'aſpect ou la ſituation d'un aſtre par rapport à un autre lorſqu'ils ſont diſtans de cent vingt degrés. On l'appelle quelquefois *trigone*, & on le repréſente par le caractere Δ. *Voyez* TRIGONE.

TRINEMEIS, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Attique ſous la tribu Cécropide. Il donnoit la naiſſance à la petite riviere de Cephiſſus, dont Strabon parle, & qu'il ſemble confondre avec celle que d'autres appellent *Evidan*.

TRINESIA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. j.* la marque dans le Golfe colchique, & Caſtald veut que le nom moderne ſoit *Rhéſiphe*.

TRINGLE, ſ. f. (*inſtrumens d'Ouvriers.*) piece de bois longue & étroite, qui ſert à pluſieurs marchands, ouvriers & artiſans, ſoit pour y ſuſpendre pluſieurs ſortes de marchandiſes, ſoit pour travailler à leurs ouvrages. La *tringle* des marchands bouchers eſt bordée par enhaut d'un rang de clous à crochet, pour y pendre à des allonges la viande dépecée; elle a auſſi par en-bas une toile blanche de toute ſa longueur, d'environ trois quarts d'aune de large, ſur laquelle cette viande eſt proprement arrangée. On appelle cette toile, *une nappe à boucherie*. Les *tringles* des chandeliers, épiciers, merciers, *&c.* n'ont ſouvent que des clous, de même que celles des bouchers, mais quelquefois ce ſont des chevilles de bois avec un mantonnet. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Archit. civile.*) c'eſt un petit membre en forme de regle, d'où pendent ce qu'on appelle les *gouttes* dans l'ordre dorique. Il eſt immédiatement au-deſſous de la plate-bande de l'architrave, & répond directement à chaque triglyphe.

TRINGLE, ſ. f. (*Hydraul.*) dans la pompe aſpirante on fait paſſer une *tringle* de fer tout le long du tuyau montant. Dans la foulante il y a des *tringles* de fer appellées *chaſſis*, qui donnent le mouvement aux piſtons, & qui ſont attachés aux manivelles, ſoit ſimples ſoit à tiers-points.

TRINGLES, *dans les Braſſeries*, ce ſont de petits chevrons de trois pouces

en quarré, que l'on met ſur les ſommiers de la tournaille, qui ſont à deux ou trois pouces de jour, & ſur leſquels eſt placé l'aire de crin ſur laquelle on étend le grain pour ſecher.

TRINGLE, (*terme de Boucher.*) les bouchers appellent *tringle*, une barre de bois qui eſt au-deſſus de leur étale, & où il y a des clous à crochets pour pendre la viande. *Trévoux*

TRINGLE *de la table*, (*Manufactur. de glaces.*) dans les manufactures de glaces de grands volumes, on appelle *tringles de la table* à couler, deux grandes pieces de fer auſſi longues que la table, qui ſe placent à diſcrétion des deux côtés pour regler la largeur de la glace. C'eſt ſur les *tringles* que porte le rouleau de fonte qui détermine l'épaiſſeur de la piece. (*D. J.*)

TRINGLE, (*Menuiſerie.*) eſpece de regle longue, qui encaſtrée & ſcellée au-deſſous des corniches des chambres, ſert à porter la tapiſſerie, & à divers uſages dans la menuiſerie.

TRINGLE *à ourdir*, (*terme de Nattiers.*) ce ſont deux fortes & longues pieces de bois, ſur leſquelles ils bâtiſſent & ourdiſſent leurs nattes, c'eſt-à-dire, ſur leſquelles de pluſieurs cordons de nattes qu'ils couſent enſemble avec de la ficelle, ils font des pieces de la largeur & longueur qui leur ſont commandées. (*D. J.*)

TRINGLE *à dorer*, (*Relieur.*) c'eſt un bout de latte proportionné à la grandeur du livre, épais de 3 lignes par en-haut, & d'une ligne d'épaiſſeur par en-bas. Elle ſert à mettre entre les feuillets & le carton du livre qu'on veut dorer ſur tranche, lorſqu'on le ſerre dans la preſſe à dorer. *Voyez* PRESSE *à dorer.*

Tringle ou regle de fer qui ſert à rabaiſſer les cartons ſur le devant du volume, ſe met en-dedans du livre quand il eſt rogné, pour ôter le trop de largeur du carton, & ne lui laiſſer que le bord ordinaire, ainſi on dit *rabaiſſer.*

TRINGLE, (*terme de Serrurier.*) verge de fer qu'on accroche aux pitons des colonnes d'un lit, & où l'on met des anneaux pour y attacher des rideaux qu'on tire & que l'on ferme parce moyen. (*D. J.*)

TRINGLE, (*terme de Vitrier.*) les vitriers ſe ſervent auſſi de *tringles* pour dreſſer & enfermer leurs panneaux. Elles ſont ordinairement de fer, mais quelquefois ſimplement de bois. On les coupe en angles par les deux bouts, afin qu'elles puiſſent mieux ſe dreſſer d'équerre. (*D. J.*)

TRINGLER, v. act. (*Menuiſ.*) c'eſt tracer une ligne droite avec le cordeau frotté de pierre blanche, noire ou rouge, pour la façonner. (*D. J.*)

TRINGLETTES, ſ. f. pl. (*Vitrerie.*) piece de verre dont on compoſe les panneaux des vitres. C'eſt auſſi un outil de fer en forme de petit couteau émouſſé, dont les vitriers ſe ſervent pour ouvrir leur plomb; le plus ſouvent ce ſont des morceaux d'ivoire, d'os ou de buis, de quatre ou cinq pouces de long, plats & arrondis par le bout. (*D. J.*)

TRINITAIRES, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) terme qui a des ſignifications extrêmement variées & arbitraires.

On s'en ſert ſouvent pour marquer toutes ſortes d'hérétiques & ſectaires qui penſent différemment des catholiques ſur le myſtere de la ſainte Trinité. *Voyez* TRINITÉ.

Quelquefois ce terme eſt reſtraint plus immédiatement à quelque claſſe particuliere d'hérétiques, & dans ce ſens les *trinitaires* ſe confondent ſouvent avec les unitaires. *Voyez* UNITAIRES.

Quelquefois on l'applique aux orthodoxes eux-mêmes par oppoſition aux *antitrinitaires* qui nient ou combattent la doctrine de la Trinité. C'eſt dans ce ſens que les Sociniens & d'autres ont coutume de donner le nom de *trinitaires* aux athanaſiens, c'eſt-à-dire, aux catholiques & aux proteſtans qui profeſſent ſur la Trinité la doctrine contenue dans le ſymbole attribué à S. Athanaſe. *Voyez* ANTITRINITAIRES *&* SYMBOLE.

TRINITAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) eſt auſſi le nom d'un ordre religieux inſtitué à l'honneur de la ſainte Trinité, & pour la rédemption des captifs chrétiens qui ſont en eſclavage chez les infideles.

On les appelle en France *Mathurins*, parce que la premiere égliſe qu'ils ont eu à Paris étoit ſous l'invocation de S. Ma-

thurin. Ils ſont habillés de blanc, & portent ſur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. Les *trinitaires* font profeſſion & un vœu particulier de s'employer à racheter les chrétiens détenus eſclaves dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les royaumes de Fez & de Maroc. Ils ont une regle qui leur eſt particuliere, quoique pluſieurs hiſtoriens les rangent au nombre des communautés qui ſuivent la regle de S. Auguſtin.

Cet ordre prit naiſſance en 1198, ſous le pontificat d'Innocent II. Les fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Felix de Valois. Le premier étoit natif de Faucon en Provence; le ſecond étoit apparemment originaire de la petite province de Valois, & non pas de la famille royale de ce nom, qui ne commença que plus d'un ſiecle après; réflexion que n'ont pas faite les auteurs qui pour illuſtrer ce ſaint, l'en font deſcendre.

Gauthier de Chaſtillon fut le premier qui leur donna une place dans ſes terres, pour y bâtir un couvent qui dans la ſuite devint le chef-lieu de tout l'ordre. Honoré III. confirma leur regle. Urbain IV. nomma l'évêque de Paris & d'autres prélats pour les réformer, & la réforme fut approuvée par Clément IV. en 1267.

Cet ordre poſſede 250 maiſons diſtribuées en treize provinces, dont ſix ſe trouvent en France, trois en Eſpagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois un couvent en Angleterre, un en Ecoſſe, & un troiſieme en Irlande.

Dans les chapitres généraux tenus en 1573 & 1576, on ordonna une réforme qui fut ſuivie quelque tems après par Julien de Nantonville, & par Claude Aleph, deux hermites de S. Michel; mais le pape Grégoire XIII. leur permit depuis de prendre l'habit de *trinitaire*, & dans la ſuite leur hermitage fut changé en une maiſon de l'ordre.

En 1609 le pape Paul V. leur permit de bâtir de nouvelles maiſons, & d'introduire la réforme dans quelques-unes des anciennes. En 1635 Urbain VIII. commit par un bref le cardinal de la Rochefoucauld pour mettre la réforme dans toutes les maiſons de l'ordre; ce qui fut exécuté en vertu d'une ſentence où la réforme étoit contenue en huit articles, dont les principaux étoient que ces religieux euſſent à obſerver la regle primitive approuvée par Clément IV, à s'abſtenir de viandes, à porter de chemiſes de laine, à aller à matines à minuit, *&c.*

En 1434 on avoit auſſi fait une réforme parmi ceux de Portugal.

L'habit des *trinitaires* eſt différent dans les différentes provinces.

TRINITAIRES DÉCHAUX *ou* DÉCHAUSSÉS, (*Hiſt. eccléſ. ſt.*) eſt une réforme de l'ordre des *trinitaires* qui ſe fit en Eſpagne dans le chapitre général tenu en 1594, où il fut réſolu que chaque province établiroit deux ou trois maiſons pour y obſerver la regle primitive, pratiquer de plus grandes auſtérités, porter de plus gros habits, *&c.* de ſorte cependant qu'on laiſſa à ces réformés la liberté de retourner à leur ancien couvent quand bon leur ſembleroit.

Dom Alvarez Baſan ayant intention de fonder un monaſtere à Val de Pegnas, & deſirant qu'il fût occupé par des *trinitaires déchaux*, on convint d'ajouter à la réforme la nudité des piés, afin que les *trinitaires* profitaſſent de cet établiſſement.

Enſuite la réforme fit des progrès dans les trois provinces d'Eſpagne, & enfin elle fut introduite en Pologne & en Ruſſie, de-là en Allemagne & en Italie.

En France il y a auſſi des *trinitaires déchaux* établis par Frere Jérome Hallies, lequel ayant été envoyé à Rome pour y ſolliciter la réforme telle qu'on l'avoit premiérement établie en Eſpagne, obtint encore du pape la permiſſion d'y ajouter un habit groſſier & la nudité des piés. Il commença cette réforme par le couvent de S. Duys à Rome, & par celui d'Aix en Provence.

En 1670 les religieux de cette réforme eurent aſſez de maiſons pour en former une province; de ſorte que la même année ils tinrent leur premier chapitre général.

TRINITAIRES RELIGIEUSES, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) Il y a auſſi des religieuſe-

de la ſainte Trinité établies en Eſpagne par S. Jean de Matha lui-même qui leur bâtit un couvent en 1201. Celles qui prirent d'abord l'habit n'étoient que des oblates qui ne faiſoient point de vœux; mais en 1210 le monaſtere fut rempli de véritables religieuſes ſous la direction de l'Infante Conſtance, fille de Pierre II. roi d'Aragon, qui fut la premiere religieuſe & la premiere ſupérieure de cet ordre.

Françoiſe de Romero, fille de Julien de Romero, lieutenant-général des armées d'Eſpagne, établit auſſi des religieuſes *trinitaires déchauſſées* à Madrid, vers l'an 1612. Son deſſein étant de fonder un monaſtere d'auguſtines déchauſſées, elle raſſembla un certain nombre de filles, & les logea, pour un tems, dans une maiſon qui appartenoit aux *trinitaires* déchaux, & qui étoit ſituée dans le voiſinage. Comme ces filles alloient à l'égliſe de ces religieux, & qu'elles s'étoient miſes ſous la direction du pere *Jean-Baptiſte de la Conception*, leur fondateur, la connoiſſance qu'elles firent avec ce religieux, & les ſervices qu'elles en reçurent, les engagerent à changer la réſolution qu'elles avoient priſe de ſe faire auguſtines; elles demanderent à leur directeur l'habit de ſon ordre, ce qu'il leur accorda.

Mais l'ordre s'étant oppoſé à ce deſſein, & ayant réfuſé de prendre ces filles ſous ſa juriſdiction, elles s'adreſſerent à l'archevêque de Tolede qui leur permit de vivre ſuivant la regle de l'ordre des *trinitaires*; de ſorte qu'elles en prirent de nouveau l'habit en 1612, & commencerent leur noviciat.

Enfin il y a encore un tiers-ordre de *trinitaires*. *Voyez* TIERS-ORDRE.

TRINITÉ THÉOLOGIQUE, nous appellons ainſi le myſtere de la *Trinité*, en tant qu'il eſt du reſſort de la foi, & des explications qu'en donnent les Théologiens.

Trinité ainſi conſidérée, *Trinitas* ou *Trias*, eſt le myſtere de Dieu même ſubſiſtant en trois perſonnes, le Pere, le Fils, le Saint-Eſprit, réellement diſtinguées les unes des autres, & qui poſſedent toutes trois la même nature numérique & individuelle. *Voyez* DIEU, PERSONNE, *&c.*

C'eſt un article de la foi chrétienne qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, & cette unité eſt tout le fondement de la croyance des chrétiens. Mais cette même foi enſeigne que cette unité eſt féconde, & que la nature divine, ſans bleſſer l'unité de l'être ſuprême, ſe communique par le Pere au Fils, & par le Pere & le Fils au Saint-Eſprit: fécondité au reſte qui multiplie les perſonnes ſans multiplier la nature.

Ainſi le mot *trinité* renferme l'unité de trois perſonnes divines réellement diſtinguées, & l'identité d'une nature indiviſible. La *Trinité* eſt un ternaire de perſonnes divines, qui ont la même eſſence, la même nature & la même ſubſtance, non-ſeulement ſpécifique, mais encore numérique.

La *théologie* enſeigne qu'il y a en Dieu une eſſence, deux proceſſions, trois perſonnes, quatre rélations, cinq notions, & la circumincеſſion que les Grecs appellent περιχωρησις. Nous allons donner une idée de chacun de ces points, qu'on trouvera d'ailleurs traités dans ce Dictionnaire, chacun ſous ſon titre particulier.

1° Il y a donc en Dieu une ſeule eſſence, une ſeule nature divine qui eſt ſpirituelle, infinie, éternelle, immenſe, toute-puiſſante, qui voit tout, qui connoît tout, qui a crée toutes choſes, & qui les conſerve. Vouloir diviſer cette nature, c'eſt établir ou le manichéiſme, ou le trithéiſme, ou le polythéiſme, *Voyez* MANICHÉISME.

2° Il y a en Dieu deux proceſſions ou émanations, ſavoir celle du Fils, & celle du Saint-Eſprit. Le Fils tire ſon origine du Pere, qui eſt improduit, & le S. Eſprit tire la ſienne du Pere & du Fils. La proceſſion du Fils s'appelle *génération*, celle du S. Eſprit retient le nom de *proceſſion*. *Voyez* GÉNÉRATION, *&c.*

Le Fils procede du Pere par l'entendement, ou par la voie de connoiſſance: car Dieu ſe connoiſſant lui-même de toute éternité, néceſſairement & infiniment, produit un terme, une idée, une notion ou connoiſſance de lui-même, & de toutes ſes perfections, qui eſt appellée ſon *Verbe*,

ſon *Fils*, l'*image de ſa ſubſtance*, qui lui eſt égal en toutes choſes, éternel, infini, néceſſaire, *&c.* comme ſon Pere.

Le Pere regarde ſon Fils comme ſon Verbe, & le Fils regarde ſon Pere comme ſon principe, & en ſe regardant ainſi l'un & l'autre éternellement, néceſſairement & infiniment, ils s'aiment néceſſairement, & produiſent un acte de leur amour mutuel.

Le terme de cet amour eſt le S. Eſprit, qui procede du Pere & du Fils par voie de ſpiration, c'eſt-à-dire de volonté, d'amour & d'impulſion, & qui eſt auſſi égal en toutes choſes au Pere & au Fils. *Voyez* PERE, FILS & S. ESPRIT.

Ces proceſſions ſont éternelles, puiſque le Fils & le S. Eſprit qui en réſultent, ſont eux-mêmes éternels. Elles ſont néceſſaires & non-contingentes, car ſi elles étoient libres en Dieu, le Fils & le S. Eſprit qui en émanent ſeroient contingens, & dès-lors ils ne ſeroient plus Dieu. Enfin elles ne produiſent rien hors du Pere, puiſque le Fils & le S. Eſprit qui en ſont le terme, demeurent unis au Pere ſans en être ſéparés, quoiqu'ils ſoient réellement diſtingués de lui.

3°. Chaque proceſſion divine établit deux relations; l'une du côté du principe, ou de la perſonne de qui une autre émane; & l'autre du côté du terme ou de la perſonne qui émane d'une autre perſonne divine.

La paternité eſt une relation fondée ſur ce que les théologiens ſcholaſtiques appellent *l'entendement notionel*, par lequel le Pere a rapport à la ſeconde perſonne qui eſt le Fils. La filiation eſt la relation par laquelle la ſeconde perſonne, c'eſt-à-dire le Fils, a rapport au Pere. Ainſi la premiere proceſſion qu'on nomme *génération*, ſuppoſe néceſſairement deux relations, la paternité & la filiation. *Voyez* PATERNITÉ & FILIATION.

La ſpiration active eſt la relation fondée ſur l'acte notionel de la volonté, par laquelle la premiere & la ſeconde perſonne regardent ou ſe rapportent à la troiſieme. La ſpiration paſſive ou proceſſion priſe dans ſa ſignification ſtricte, eſt la relation par laquelle la troiſieme perſonne regarde ou ſe rapporte à la premiere & à la ſeconde. Par conſéquent la ſeconde proceſſion, qui retient proprement le nom de *proceſſion*, forme néceſſairement deux relations; la ſpiration active & la ſpiration paſſive. *Voyez* SPIRATION.

Ou pour exprimer encore plus clairement ces choſes abſtraites. La premiere perſonne qui s'appelle *Pere*, a en qualité de *Pere*, un rapport réel de *paternité* avec le Fils qu'il engendre. La ſeconde perſonne qui s'appelle *Fils*, a en qualité de *Fils*, un rapport réel de *filiation* avec le Pere qui le produit. La troiſieme perſonne qui s'appelle le *Saint-Eſprit*, a en qualité de *Saint-Eſprit*, un rapport réel de ſpiration paſſive avec le Pere & le Fils, parce qu'il en procede. Le Pere & le Fils qui produiſent le S. Eſprit, ont en qualité de *principe du S. Eſprit*, un rapport réel de ſpiration active avec cette troiſieme perſonne qui émane d'eux.

4° Par *perſonne* on entend une ſubſtance individuelle, raiſonnable ou intellectuelle, ou bien une ſubſtance intellectuelle & incommunicable. *Voyez* PERSONNE.

Quoique dans les premiers ſiecles on ait diſputé ſur la ſignification du mot *hypoſtaſe*, quelques peres les rejettant pour ne pas paroître admettre en Dieu trois natures; cependant ſelon l'uſage reçu depuis long-tems dans l'Egliſe & dans les écoles, le mot *hypoſtaſe* eſt ſynonime à celui de *perſonne*. Il y a donc dans la ſainte *Trinité* trois hypoſtaſes, ou trois perſonnes, le Pere, le Fils & le S. Eſprit, qui ſont conſtituées par les relations propres & particulieres à chacune d'elles. En ſorte qu'excepté ces relations, toutes choſes leur ſont communes. C'eſt de-là qu'eſt venu cet axiome en Théologie: *omnia in divinis unum ſunt, ubi non obviat relationis oppoſitio*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a point de diſtinction dans les perſonnes divines, lorſqu'il n'y a point d'oppoſition de relation. Ainſi tout ce qui concerne l'eſſence ou la nature leur eſt commun, il n'y a que les proprietés relatives qui regardent proprement les perſonnes. *Relativa nomina* Trinitatem *faciunt*, dit S. Fulgence, *lib. de Trinit.*

eſſentialia vero nullo modo triplicantur.

Ainſi ſi la puiſſance eſt quelquefois attribuée au Pere, la ſageſſe au Fils, & la bonté au S. Eſprit; & de même ſi l'on dit que les péchés d'infirmité ou de foibleſſe ſont commis contre le Pere, ceux d'ignorance contre le Fils, ceux de malice contre le S. Eſprit, ce n'eſt pas à dire pour cela que ces attributs ne ſoient pas communs aux trois perſonnes, ni que ces péchés les offenſent moins directement l'une que l'autre. Mais on leur attribue ou rapporte ces choſes par voie d'appropriation, & non de propriété; car toutes ces choſes ſont communes aux trois perſonnes, d'où eſt venu cet axiome: *les œuvres de la ſainte* Trinité *ſont communes & indiviſes*, (c'eſt-à-dire elles conviennent à toutes les perſonnes divines), mais non pas leurs productions *ad intra* (comme on les appelle), par la raiſon qu'elles ſont relatives.

Par *appropriation* on entend l'action de donner à une perſonne divine, à cauſe de quelque convenance, un attribut qui eſt réellement commun à toutes les trois. Ainſi dans les Ecritures, dans les épîtres des apôtres, dans le ſymbole de Nicée, la toute-puiſſance eſt attribuée au Pere, parce qu'il eſt le premier principe, & un principe ſans origine, ou principe plus élevé. La ſageſſe eſt attribuée au Fils, parce qu'il eſt le terme de l'entendement divin, auquel la ſageſſe appartient. La bonté eſt attribuée au S. Eſprit, comme au terme de la volonté divine à laquelle appartient la bonté.

Le Pere eſt la premiere perſonne de la ſainte *Trinité*, par la raiſon que le Pere ſeul produit le Verbe par l'acte de ſon entendement; & avec le Verbe il produit le S. Eſprit par l'acte de ſa volonté.

Il eſt bon de remarquer ici que le S. Eſprit n'eſt pas ainſi appellé à cauſe de ſa ſpiritualité, qui eſt un attribut commun à toutes les trois perſonnes; mais à cauſe de la ſpiration paſſive qui lui eſt particuliere à lui ſeul. *Spiritus, quaſi ſpiratus.*

Ajoutez à cela, que quand une perſonne de la ſainte *Trinité* eſt appellée *premiere*, une autre ſeconde, une autre *troiſieme*, ces expreſſions ne doivent point s'entendre d'une priorité de tems ou de nature, qui emporteroit avec elle quelque idée de dépendance, ou de commencement dans le tems; mais d'une priorité d'origine ou d'émanation, qui conſiſte en ce qu'une perſonne produit l'autre; mais de toute éternité, & de telle ſorte que la perſonne qui produit ne peut exiſter, ni être conçue ſans celle qui eſt produite.

5°. Il ſuit de ce que nous avons dit, que dans la *Trinité* il y a des notions; & par *notion* l'on entend une marque particuliere, ou un caractere diſtinctif qui ſert à diſtinguer les trois perſonnes, & l'on en compte cinq. La *paternité*, qui diſtingue le Pere du Fils & du S. Eſprit. La *filiation*, qui diſtingue le Fils des deux autres perſonnes divines. La *ſpiration active*, qui diſtingue le Pere & le Fils d'avec le S. Eſprit, & la *ſpiration paſſive*, qui diſtingue le S. Eſprit du Pere & du Fils. Quelques théologiens prétendent que ces quatre notions ſuffiſent, & que le Pere eſt aſſez diſtingué du Fils par la *paternité*, & du S. Eſprit par la *ſpiration active*; mais le plus grand nombre ajoute encore pour le Pere l'*innaſcibilité*. En effet, elle ſeule donne une idée juſte & totale du Pere, qui eſt la premiere des trois perſonnes divines. Cette premiere perſonne eſt *improduite*, & qui dit ſimplement *pere*, n'énonce pas une perſonne non engendrée: quiconque eſt pere, peut avoir lui-même un pere.

6° La circumincеſſion, ou περιχωρησις, eſt l'inexiſtence intime des perſonnes divines, ou leur mutuelle exiſtence l'une dans l'autre. Car quoiqu'elles ſoient réellement diſtinguées, elles ſont cependant conſubſtantielles; c'eſt pourquoi J. C. dit dans S. Jean, *ch. xiv. Quoi, vous ne croyez pas que je ſuis dans le Pere, & que le Pere eſt en moi?* L'identité d'eſſence que les Grecs appellent ομοουσια, & la conſubſtantialité avec la diſtinction des perſonnes, ſont néceſſaires pour la circumincеſſion. *Voyez* CIRCUMINCESSION.

Telle eſt la foi ſur le myſtere de la ſainte *Trinité*, & telles ſont les expreſſions conſacrées parmi les Théologiens pour expliquer ce myſtere, autant que les bornes de l'eſprit humain peuvent le permettre. Car

on ſent d'abord combien il en ſurpaſſe la foible portée, & qu'on ne ſauroit trop ſcrupuleuſement s'attacher au langage reçu dans une matiere où il eſt auſſi facile que dangereux de s'égarer, comme l'a dit S. Auguſtin : *in iis ubi quæritur unitas* trinitatis, *Patris, & Filii, & Spiritûs-Sancti, nec periculoſius alicubi erratur, nec laborioſius aliquid quæritur. Lib. I. de Trinit. c. j.*

En effet, il eſt peu de dogmes qui aïent été attaqués avec tant d'acharnement & de tant de différentes manieres par les ennemis du chriſtianiſme. Car ſans parler des Juifs modernes qui le nient hautement pour ne pas reconnoître la divinité de Jeſus-Chriſt, & ſous prétexte de maintenir l'unité d'un Dieu qui leur eſt ſi expreſſément recommandée dans l'ancienne loi, comme ſi l'on n'y trouvoit pas des traces ſuffiſantes de ce myſtere ; parmi les autres hérétiques, les uns l'ont combattu dans toutes ſes parties en niant la *trinité* des perſonnes ; d'autres ne l'ont attaqué qu'en quelques points, ſoit en multipliant ou en diverſifiant la nature divine, ſoit en niant l'ordre d'origine qui ſe trouve entre le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit.

Sabellius & ſes ſectateurs qui ont paru dans le iij. ſiecle de l'Egliſe, les Spinoſiſtes & les Sociniens qui ſe ſont élevés dans ces derniers tems, en ont nié la poſſibilité & la réalité. La *poſſibilité*, parce qu'ils prétendent qu'il implique contradiction qu'il y ait en Dieu trois perſonnes réellement diſtinguées les unes des autres, & que ces trois perſonnes poſſedent une ſeule & même nature numérique & individuelle. La *réalité*, parce qu'ils s'imaginent qu'il n'en eſt fait aucune mention dans les livres ſaints. Suivant eux, c'eſt la même perſonne divine ou le même Dieu qui eſt nommé *Pere*, *Fils & Saint-Eſprit* dans les Ecritures. *Pere*, en tant qu'il eſt le principe de toutes choſes & qu'il a donné l'ancienne loi. *Fils*, en tant qu'il a daigné inſtruire de nouveau les hommes par Jeſus-Chriſt qui étoit lui-même un pur homme. *Saint-Eſprit*, en tant qu'il éclaire les créatures raiſonnables, & qu'il les échauffe du feu de ſon amour.

Jean Philoponus eſt le premier qu'on connoiſſe avoir multiplié la nature divine dans les trois perſonnes de la ſainte *Trinité*. Il enſeignoit, ſelon Nicephore *hiſt. l. XVIII.* que le Pere, le Fils & le S. Eſprit avoient la même nature ſpécifique, en ce qu'ils poſſédoient tous trois la même divinité ; mais il ajoutoit que la nature divine ne ſe trouve pas une en nombre dans ces trois perſonnes, & qu'elle y eſt réellement multipliée. Erreur que l'abbé Faydit a renouvellée dans le dernier ſiecle. Arius, prêtre d'Alexandrie, & Macédonius, patriarche de Conſtantinople, ont ſoutenu, l'un, que le Verbe n'étoit pas conſubſtantiel au Pere ; l'autre, que le Saint-Eſprit n'étoit pas Dieu comme le Pere & le Fils. Deux points que les Ariens modernes ou Antitrinitaires ont auſſi avancé dans ces derniers tems. Enfin les Grecs penſent que le S. Eſprit ne procede que du Pere & nullement du Fils.

A ces différentes erreurs, les Orthodoxes opoſent. 1° Les écritures qui établiſſent évidemment l'exiſtence de ce myſtere, & par conſéquent ſa poſſibilité dont la raiſon ſeule n'eſt pas juge compétent. 2° Les déciſions de l'égliſe & ſa tradition conſtante. 3° Les recherches & les raiſonnemens d'un grand nombre de Théologiens, ſoit proteſtans, ſoit catholiques, qui ont approfondi ces matieres dans les diſputes avec les Sociniens, de maniere à faire voir que les interprétations que ceux-ci donnent aux Ecritures ſont fauſſes, forcées & également contraires à l'eſprit & à la lettre des livres ſaints. On peut conſulter ſur ce point les PP Petau & Thomaſſin, MM. Boſſuet, Huet & Wuitaſſe ; & parmi les Proteſtans, Abadie, la Place, Bullus, *Hoornebek*, &c.

Syſtême des Neſtoriens ſur J. C.

Quelques ſavans prétendent qu'il n'y a plus de véritable héréſie *neſtorienne*, ce qu'ils prouvent par les actes que les *Neſtoriens* mêmes ont produit à Rome ſous le pape Paul V & qui ont été imprimés dans la même ville, dans le recueil de Strozza, l'an 1617. Elie qui étoit alors patriarche des *Neſtoriens*, joignit à la lettre qu'il

qu'il écrivit au pape, une confeſſion de foi de ſon égliſe, où il témoigne avoir des ſentimens orthodoxes ſur le myſtere de l'incarnation, quoique les expreſſions ne ſoient pas toujours les mêmes que celles des Latins.

Voici quelle eſt, ſelon ces auteurs, la croyance des *Neſtoriens* ſur ce myſtere. Ils aſſurent que J. C. a pris un corps de la ſainte Vierge, qu'il eſt parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme : que le verbe étant deſcendu en une vierge, s'eſt uni avec l'homme, & qu'il eſt devenu une même choſe avec lui : que cette unité eſt ſans mélange & ſans confuſion, & que c'eſt pour cela que les propriétés de chaque nature ne peuvent être détruites après l'union. Pour ce qui eſt du reproche qu'on leur fait qu'ils n'appellent point la Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* le patriarche Elie répond, qu'ils en uſent ainſi pour condamner les Appollinariſtes qui prétendent que la divinité eſt en J. C. ſans l'humanité, & pour confondre Themiſtius qui aſſuroit que le Chriſt n'étoit que l'humanité ſans la divinité. Il réduit enſuite les points de créance dans leſquels on dit que les *Neſtoriens* ne conviennent point avec l'Egliſe romaine, à cinq chefs : ſavoir en ce que les *Neſtoriens* n'appellent point la ſainte Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* 2° en ce qu'ils reconnoiſſent en J. C. deux perſonnes ; 3°. en ce qu'ils n'admettent en lui qu'une puiſſance & une volonté ; 4°. en ce qu'ils diſent ſimplement que le S. Eſprit procede du Pere ; 5°. en ce qu'ils croient que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi ſaint au ſépulchre de notre Seigneur, eſt une lumiere véritablement miraculeuſe. L'abbé Adam, un des députés du patriarche, expliqua ainſi les trois premiers articles ; car pour les deux autres, tous les Orientaux les ſoutiennent auſſi-bien que les *Neſtoriens*. Il dit donc pour la juſtification des ſiens : 1° qu'il eſt facile de concilier l'Egliſe romaine, qui appelle la Vierge *mere de Dieu*, avec la *neſtorienne* qui l'appelle *mere de Chriſt*, parce que c'eſt un principe reçu des deux égliſes, que la divinité n'engendre point, ni n'eſt point engendrée ; qu'il eſt vrai que la Vierge a engendré *Jeſus-Chriſt*, qui eſt Dieu & Homme tout enſemble ; que néanmoins ce ne ſont pas deux fils, mais un ſeul & véritable fils. Il ajoute que les *Neſtoriens* ne nient pas qu'on ne puiſſe appeller la Vierge *mere de Dieu*, parce que Jeſus-Chriſt eſt véritablement Dieu. Mais conformément à leurs anciens préjugés ils s'abſtiennent de ces expreſſions, & ne ſe conforment pas au langage de l'Egliſe romaine. 2°. Il eſt conſtant que les Latins reconnoiſſent en J. C. deux natures & une ſeule perſonne, au lieu que les *Neſtoriens* diſent qu'il y a en lui deux perſonnes & une *proſopa* ou *perſonne viſible*, & outre cela qu'il n'y a en J. C. qu'une puiſſance ou vertu. L'abbé Adam concilie ces deux ſentimens qui paroiſſent oppoſés, par l'explication qu'il donne de ce myſtere. Les *Neſtoriens*, ſelon lui, diſtinguent *per mentem*, ou dans leur entendement, deux perſonnes conformément aux deux natures qui ſont en J. C. & ne voient de leurs yeux qu'un ſeul J. C. qui n'a que la *proſopa*, ou apparence d'une ſeule filiation ; & c'eſt en ce ſens qu'ils ne reconnoiſſent qu'une puiſſance ou vertu en lui, parce qu'ils ne le conſiderent que comme une *proſopa* ou perſonne viſible. Mais dans l'Egliſe romaine, on diſtingue ces puiſſances ou vertus, en *divinité* & *humanité*, parce qu'on les conſidere par rapport aux deux natures. Et ainſi cette diverſité de ſentimens n'eſt qu'apparente, puiſque les *Neſtoriens* avouent avec les Latins, qu'il y a deux natures en J. C. & que chaque nature a ſa puiſſance & ſa vertu. 3° Enfin, il concilie le ſentiment des *Neſtoriens* ſur le troiſieme article avec celui de l'Egliſe romaine, par le même principe, s'appuyant ſur ce qu'il n'y a qu'une filiation ; & comme cette filiation ne fait qu'un J. C. les *Neſtoriens* diſent par rapport à cela, qu'il n'y a en lui qu'une volonté & une opération, parce qu'il eſt un en effet & non pas deux J. C. ce qui ne les empêche pas de reconnoître en lui deux volontés & deux opérations par rapport aux deux natures, & de la même maniere que les Latins.

Mais on croit que ce député ne repré-

ſentoit pas ſincérement la créance de ceux de ſa ſecte. Car il eſt certain que ces chrétiens d'Orient ſont encore aujourd'hui dans les ſentimens de *Neſtorius* ſur l'incarnation. Leur patriarche ſeul n'eſt point marié ; mais leurs prêtres ne gardent point le célibat, même après la mort de leur premiere épouſe, contre la coutume des autres ſectes chrétiennes d'Orient. Ils font l'office en langue chaldaïque, quoiqu'ils parlent grec, arabe ou curde, ſelon les lieux qu'ils habitent. Strozza, *de dogmatib. Chaldeor.* M. Simon, l'abbé Renaudot, *tom. IV de la perpét. de la foi.* Moreri, *dictionn. tom. IV. lettre N.* au mot *Neſtorius.*

TRINITÉ, (*Doctrine des Euſébiens ſur la.*) Cette ſecte prit ſon nom d'Euſebe, l'auteur de l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*, que l'on ſuppoſe avoir favoriſé Arius. Voici ce qu'il penſoit ſur la *Trinité.* Il déclare en pluſieurs endroits, que le Verbe eſt Dieu, & Fils de Dieu : il ſoutient expreſſément qu'il n'a pas été tiré du néant, & créé dans le tems ; mais qu'il étoit engendré de toute éternité de la ſubſtance du Pere : il rejette abſolument le ſentiment de ceux qui diſoient que le Verbe avoit été produit de rien, & qui le mettoient au rang des créatures.

Mais il paroit inſinuer en pluſieurs endroits, & principalement dans ſon traité contre Marcel, que le Fils n'eſt pas égal au Pere, & qu'on ne lui doit point le même degré d'adoration. Il ſoutient cette même opinion dans tous les ouvrages dans leſquels il rejette le ſentiment de ceux qui prétendoient que le Fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même ſubſtance avec le Pere, ni de toute éternité ; mais il ſemble admettre quelque inégalité entre le Pere & le Fils, & penſer que la connoiſſance du Fils eſt en quelque maniere dépendante & inférieure à celle du Pere.

De-là vint qu'il ne ſe fit point de peine de reconnoître dans le concile de Nicée, que le Fils étoit Dieu de toute éternité, & de rejetter en termes exprès la doctrine d'Arius, qui ſoutenoit que le Fils avoit été tiré du néant, & qu'il y avoit eu un tems où il n'exiſtoit point : mais il ſe fit toujours de la peine d'approuver le terme de *conſubſtantiel*, qui ſignifie que le Fils eſt de la même ſubſtance que le Pere ; & quand il ſouſcrivit à ce terme, il y donna un ſens fort éloigné de celui qui établit l'égalité du Pere & du Fils.

Dans la lettre qu'il écrivit à ſon Egliſe : *Quand on affirme*, dit-il, *que le Fils eſt* conſubſtantiel *au Pere, on entend ſeulement que le Fils de Dieu n'a aucune reſſemblance avec les créatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec ſon Pere, parce qu'il a été engendré, & non d'une autre hypoſtaſe ou d'une autre ſubſtance.* Ce qui fait voir qu'Euſebe n'a point approuvé ce terme, en tant qu'il établit une parfaite égalité entre le Pere & le Fils, mais en tant qu'il établit la reſſemblance du Fils avec le Pere, ce qui ſignifie que le Fils eſt engendré du Pere.

On doit obſerver ici qu'Athanaſe, dans le *traité des Synodes*, & dans le livre de la *déciſion du concile de Nicée*, témoigne qu'il n'approuve en aucune maniere l'explication qu'Euſebe donnoit à ce terme. Mais ce qui le rendit ſuſpect d'hétérodoxie ſur cet article, ce furent principalement les liaiſons qu'il eut avec les évêques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, ſon ſilence dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique ſur ce qui regarde le concile de Nicée, & la maniere peu avantageuſe dont il en parle dans ſes livres de la vie de Conſtantin.

Il eſt bien plus difficile de le défendre ſur ſon opinion, par rapport au S. Eſprit ; car il aſſure qu'il n'eſt point véritablement Dieu. *Le S. Eſprit*, dit-il, *n'eſt ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point ſon origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choſes qui ont été faites par le Fils.*

Ce que nous avons dit juſqu'ici des ſentimens d'Euſebe, fait voir d'un côté que c'eſt à tort que Socrate, Sozomene, & quelques auteurs modernes l'excuſent de s'être écarté des notions reçues ſur la *Trinité* ; & d'un autre côté, que c'eſt une grande injuſtice que de l'appeller *Arien*, & même le chef des Ariens, comme a fait S. Jerôme, puiſqu'il rejette formellement ce qui fait le caractere diſtinctif de

la doctrine d'Arius, que le Verbe a été fait de rien, qu'il n'est point de la substance du Pere, mais d'une autre substance, & qu'il y a eu un tems où il n'existoit point. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

TRINITÉ PHILOSOPHIQUE, nous entendons par ce terme, les divers sentimens répandus dans l'antiquité sur une *trinité* d'hypostases dans la divinité.

En effet, parmi les payens, plusieurs écrivains semblent avoir eu quelque notion de la *Trinité*. Steuch. Eugub. *de Peren. Philos. lib. I. c. iij.* observe qu'il n'y a rien dans toute la théologie payenne qui ait été ou plus approfondi, ou plus généralement avoué par les Philosophes que la *Trinité*. Les Chaldéens, les Phéniciens, les Grecs & les Romains ont reconnu dans leurs écrits que l'être suprême a engendré un autre être de toute éternité, qu'ils ont appellé quelquefois le *fils de Dieu*, quelquefois le *verbe*, quelquefois l'*esprit*, & quelquefois la *sagesse de Dieu*, & ont assuré qu'il étoit le créateur de toutes choses. *Voyez* FILS.

Parmi les sentences des Mages descendans de Zoroastre, on trouve celle-ci, παντα ξετελεσε πατηρ χαι παρεδωκε δευτερω; le pere a accompli toutes choses & les a remises à son second esprit. Les Egyptiens appelloient leur *trinité hempta*, & ils l'ont représentée comme un globe, un serpent & une aile joints dans un symbole hiéroglyphique. Le P Kircher & M. Gale supposent que les Egyptiens avoient reçu cette doctrine du patriarche Joseph & des Hébreux.

Les Philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois hypostases ou personnes. Ils ont étendu leur divinité à trois personnes, & même se sont quelquefois servis du mot *trias*, trinité. Il ne leur manquoit que d'admettre la consubstantialité de ces trois hypostases, pour signifier l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité, par rapport à la différence de nature, & de ne point regarder comme nécessaire de concevoir quelque infériorité de la seconde hypostase, par rapport à la premiere; & de la troisieme, par rapport aux deux autres. *Voyez* HYPOSTASE.

Plotin soutient, *Ennecad. V lib. I. c. viij.* que cette doctrine est très-ancienne, & qu'elle avoit déja été enseignée, quoiqu'obscurément, par Parmenide. Il y en a qui rapportent l'origine de cette opinion aux Pythagoriciens, & d'autres l'attribuent à Orphée, qui a nommé ces trois principes *Phanés*, *Uranus* & *Chronus*. Quelques savans ne trouvent pas vraisemblable que cette *trinité* d'hypostases soit une invention de l'esprit humain, & M. Cudworth, entr'autres, juge qu'on peut en croire Proclus, qui assure que c'est une *théologie de tradition divine*, θεοπαραδοτον θεολογιαν, & qu'ayant été donnée aux Hébreux, elle est passée d'eux à d'autres nations, parmi lesquelles elle s'est néanmoins corrompue; & en effet, il est fort probable que les Hébreux l'aient communiquée aux Egyptiens, ceux-ci aux Phéniciens & aux Grecs, & que par laps de tems, elle se soit altérée par les recherches mêmes des Philosophes, dont les derniers, comme c'est la coutume, auront voulu substituer & ajouter de nouvelles découvertes aux opinions des anciens. Il est vrai, d'un autre côté, que le commerce des philosophes grecs avec les Egyptiens, ne remonte qu'au voyage que Pythagore fit en Egypte, où il conversa avec les prêtres de ce pays, ce qui ne remonte pas plus haut que l'an du monde 3440, & il y avoit alors plus de mille ans que les Hébreux étoient sortis d'Egypte. Il eût été par conséquent fort étonnant que les Egyptiens eussent conservé des idées bien nettes & bien pures de la *trinité*; & ils n'en purent guere donner que de confuses à Pythagore, sur un dogme qui leur étoit, pour ainsi dire, étranger, puisqu'ils avoient eux-mêmes considérablement obscurci ou défiguré les principaux points de leur propre religion.

Quoi qu'il en soit, les Philosophes qui admettoient cette *trinité* d'hypostases, la nommoient *une trinité de dieux*, *un premier*, *un second*, *un troisieme dieu*. D'autres ont dit *une trinité de cause*, *de principes ou de créateurs*. Numénius disoit qu'il y a trois dieux, qu'il nomme *le pere*, *le fils & le petit-fils*. Philon, tout juif qu'il étoit, a parlé d'un second dieu. Cette tradition fut exprimée en termes

impropres & corrompus en diverſes manieres parmi les payens. Il y eut quelques Pythagoriciens & quelques Platoniciens qui dirent que le monde étoit la troiſieme hypoſtaſe dont il s'agiſſoit, de ſorte qu'ils confondoient la créature & le créateur. On ne peut pas les excuſer, en diſant qu'ils entendoient principalement par-là l'eſprit ou l'ame du monde, puiſque s'il y avoit une ame du monde, qui conjointement avec le monde ſenſible compoſât un animal, il faudroit que cette ame fût une créature. 2°. Il y eut encore quelques philoſophes des mêmes ſectes, qui croyant que les différentes idées qui ſont dans l'entendement divin, ſont autant de dieux, faiſoient de la ſeconde hypoſtaſe un nombre infini de divinités. 3°. Proclus & quelques autres Platoniciens établirent un nombre infini de *henades* ou d'unités qu'ils plaçoient au-deſſus de leur premier eſprit qui faiſoit leur ſeconde hypoſtaſe, & plaçoient de même une infinité de *noës* ou d'*eſprits* au-deſſus de la troiſieme hypoſtaſe, qu'ils nommoient *la premiere ame*. De-là vinrent une infinité de dieux ſubalternes ou créés dans leur théologie, ce qui les jetta dans l'idolâtrie & dans la ſuperſtition, & les rendit les plus grands ennemis du chriſtianiſme.

Mais de tous les anciens philoſophes, aucun ne s'eſt exprimé ſur cette vérité d'hypoſtaſes plus formellement que Platon. Ce philoſophe établit trois Dieux éternels, & qui ne ſont pas des choſes abſtraites, mais des êtres ſubſiſtans. On peut voir là-deſſus ſa ſeconde épître à Denys. La deuxieme hypoſtaſe de Platon, où l'entendement eſt auſſi ſans commencement. Il aſſuroit la même choſe de la troiſieme hypoſtaſe, nommée l'*ame*. Il y a là-deſſus des paſſages remarquables de Plotin & de Porphyre, qui diſent que la ſeconde *exiſte par elle-même* & *eſt le* pere d'elle-même, αυτογενητος και αυτοπατωρ. Plotin en particulier a expliqué ce myſtere, en diſant qu'encore que la ſeconde hypoſtaſe procede de la premiere, elle n'a pas été produite à la maniere des créatures, ni par un effet arbitraire de la volonté divine, mais qu'elle en eſt ſortie comme une émanation naturelle & néceſſaire. Les trois hypoſtaſes de Platon ſont non-ſeulement éternelles, mais aucune d'entr'elles ne peut être détruite. Enfin elles renferment également tout l'univers, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont infinies & toute-puiſſantes. Cependant ce philoſophe admettoit entr'elles une eſpece de ſubordination; l'on agitoit dans les écoles platoniciennes à-peu-près les mêmes difficultés qui ont donné tant d'exercice à nos théologiens. Le P. Petau, *Dogm. théolog. tom. II. l. I. c. j.* après avoir expliqué le ſentiment d'Arius, a ſoutenu que cet héréſiarque etoit un véritable platonicien. Tandis que M. Cudworth prétend au contraire que c'eſt S. Athanaſe qui a été dans les ſentimens de Platon. Il faut avouer que l'obſcurité de ce philoſophe & de ſes diſciples, donne lieu de ſoutenir l'un & l'autre ſentiment. *Voyez* le Clerc, *Bibliot. choiſ. tom. III. art. j.*

Voilà ſans doute ce qui a donné lieu à quelques modernes d'avancer que les peres de la premiere égliſe avoient puiſé leur doctrine ſur la *trinité* dans l'école de Platon; mais le P. Mourgues & le P. Balthus, jéſuites, qui ont approfondi cette matiere, montrent qu'il n'y a rien de ſi abſurde que de ſuppoſer que c'eſt la *trinité* de Platon qui a été adoptée dans l'Egliſe, & que d'avoir recours au prétendu platoniſme des peres, pour décréditer leur autorité par rapport à ce dogme. En effet, outre que toutes les vérités fondamentales qui concernent ce myſtere ſont contenues dans l'Ecriture & ont été définies par l'Egliſe, quelle qu'ait été l'opinion des peres conſidérés comme philoſophes, elle n'influe point ſur le dogme de la *Trinité* chrétienne, qui ne dépend nullement des opinions de la philoſophie; & l'on peut faire, puiſque l'occaſion s'en préſente, les trois remarques ſuivantes ſur cet article de notre foi. 1° La *Trinité* que nous croyons, n'eſt point une *trinité* de noms & de mots, ou de notions de métaphyſique, ou de conceptions incomplettes de la divinité; cette doctrine a été condamnée dans Sabellius & dans d'autres: c'eſt une *trinité* d'hypoſtaſes, de ſubſiſtances & de perſonnes. 2°. C'eſt qu'encore que la deuxieme hypoſtaſe ait été engendrée par la pre-

miere, & que la troiſieme procede de l'une & de l'autre, ces deux dernieres ne ſont pas néanmoins des créatures, mais ſont coéternelles à la premiere. 3°. C'eſt que ces trois hypoſtaſes ne ſont réellement qu'un ſeul Dieu, non-ſeulement à cauſe du conſentement de leurs volontés, (ce qui ne feroit qu'une unité morale), mais encore à cauſe de leur mutuelle union de ſubſiſtance, que les anciens ont nommées *circumincеſſion* περιχωρησις, ou *inexiſtences* ενυπαρξις, ce qui emporte une unité réelle & phyſique.

Quoiqu'on ne puiſſe trouver d'autres exemples d'une ſemblable union dans les créatures, puiſque deux ſubſtances diverſes font un ſeul homme, trois hypoſtaſes divines peuvent bien faire un ſeul Dieu. Ainſi quoiqu'il y ait dans ce dogme une profondeur impénétrable, il ne renferme pourtant point de contradiction & d'impoſſibilité. Au reſte, il ſemble que la providence divine ait conſervé la *trinité* ſelon le ſyſtéme des Philoſophes dans le monde payen, juſqu'à ce que le chriſtianiſme parut, pour lui préparer une voie par laquelle il pût être reçu des habiles gens. *Cet article eſt en partie tiré des mémoires de M. Formey, hiſtoriographe de l'académie royale de Pruſſe.*

TRINITÉ, (*fête de la très-ſainte*) fête ſolemnelle que l'on célebre dans l'égliſe romaine, en l'honneur du myſtere de la *Trinité*, le premier dimanche après la fête de la Pentecôte.

Quoique de tout tems on ait honoré ce myſtere, & que tout le culte des Chrétiens conſiſte à adorer un dieu en trois perſonnes, cependant la fête particuliere de la *Trinité* eſt d'une inſtitution aſſez récente. Vers l'an 920, Etienne, évêque de Liege, fit dreſſer un office de la *Trinité*, qui s'établit peu-à-peu dans diverſes égliſes. On célébroit ordinairement la meſſe de la *Trinité* dans les jours qui manquoient d'office; mais le pape Alexandre II. ne voulut approuver aucun jour particulier pour la fête de la ſainte *Trinité*, quoiqu'elle fût établie dans pluſieurs égliſes particulieres. Alexandre III. déclara ſur la fin du xij. ſiecle, que l'égliſe romaine ne connoiſſoit point cette fête. Pothon, moine de Prom, qui vivoit dans le même ſiecle, en combattit l'uſage, & il fut encore vivement attaqué dans le xiij. ſiecle; cependant le concile d'Arles, tenu en 1260, l'établit pour ſa province. On croit que ce fut au xiv. ſiecle que l'égliſe de Rome reçut la fête de la *Trinité*, ſous le pontificat de Jean XXII. & que ce pape la fixa au dimanche qui ſuit immédiatement la Pentecôte; mais ce fait eſt fort douteux; car le cardinal Pierre d'Ailly ſollicita en 1405, Benoit XIII. pour l'établiſſement de cette fête; & Gerſon dit que de ſon tems l'inſtitution en étoit encore toute nouvelle. Les Grecs n'ont point encore la fête ſolemnelle de la *Trinité*; ils en font ſeulement l'office le lundi, le lendemain de la Pentecôte. Baillet, *vies des ſaints, hiſt. des fêtes mobiles.*

TRINITÉ, (*critique ſacrée.*) ce mot eſt reçu pour déſigner le myſtere de Dieu en trois perſonnes, le pere, le fils & le ſaint-eſprit. Il me ſemble qu'il y auroit de la témérité d'entreprendre d'expliquer ce dogme, parce que, vû le ſilence des écrivains ſacrés, les explications ne peuvent être qu'arbitraires, & chacun a droit de forger la ſienne. De-là vient que S. Hilaire, par ſon expreſſion *trina deitas*, trouva tout autant de cenſeurs que d'approbateurs, qui diſputerent vainement ſur un ſujet dont ils ne pouvoient ſe former d'idée. Auſſi Chilpéric I. monarque ſingulier, ſi le portrait que nous en a fait Grégoire de Tours eſt fidele, voulut donner un édit pour défendre de ſe ſervir même à l'avenir du terme de *trinité*, & de celui de *perſonne* en parlant de Dieu. Il condamnoit le premier terme parce qu'il n'étoit pas dans l'Ecriture, & proſcrivoit le ſecond, parce qu'étant d'uſage pour diſtinguer parmi les hommes chaque individu, il prétendoit qu'il ne pouvoit en aucune maniere convenir à la divinité. (*D. J.*)

TRINITÉ, *fraternité ou confrairie de la ſainte*, eſt une ſociété inſtituée à Rome par S. Philippe de Néry; en 1548, pour avoir ſoin des pélerins qui viennent de toutes les parties du monde ſe rendre dans cette ville capitale, pour viſiter les tombeaux des apôtres S. Pierre & S. Paul. *V.* FRATERNITÉ.

Ceux qui compoſent cette ſociété, ont une maiſon où ils entretiennent pendant l'eſpace de trois jours, non-ſeulement les pélerins, mais auſſi les pauvres convaleſcens, & ceux qui étant ſortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être ſujets à des rechûtes.

Cet établiſſement fut d'abord fait dans l'égliſe de S. Sauveur *in campo*, & ne conſiſtoit qu'en quinze perſonnes, qui tous les premiers dimanches du mois ſe trouvoient dans cette égliſe, pour pratiquer les exercices de piété preſcrits par S. Philippe de Néry, & pour entendre ſes exhortations. En 1558, Paul IV. donna à la fraternité l'égliſe de S. Benoît, que les freres intitulerent du nom de la *ſainte Trinité*. Depuis ce tems-là, ils ont bâti & joint à l'égliſe un hôpital très-vaſte pour les pélerins & malades convaleſcens.

Aujourd'hui cette fraternité eſt très-conſidérable, & la plûpart de la nobleſſe de Rome, de l'un ou de l'autre ſexe, lui fait l'honneur d'en être membres.

La congrégation de la *ſainte Trinité* conſiſte en douze prêtres, établis dans l'hôpital de la fraternité pour prendre ſoin des pélerins & de ceux que l'on a coutume d'y entretenir.

Comme les fréquens changemens de prêtres donnoient occaſion à une partie des différens qui s'élevoient dans cet hôpital, ſur la conduite ſpirituelle & ſur l'inſtruction des pélerins, les gardiens & adminiſtrateurs, pour y établir une plus grande uniformité, y formerent une congrégation de douze prêtres, qui logent aujourd'hui dans un quartier de l'hôpital, & y vivent en communauté comme dans un monaſtere.

TRINITÉ, (*ordre de la ſainte*) *Voyez* TRINITAIRES.

TRINITÉ CRÉÉE, *filles de la*, (*Hiſt. des ordres relig.*) c'eſt le nom bien étrange des religieuſes de la ſociété de S. Joſeph. Ces filles avoient une maiſon à la Rochelle qui y fut établie en 1659; cinq ans après les ſœurs de cette maiſon ayant eu envie d'embraſſer l'état régulier, firent des vœux, & jetterent les fondemens d'un ordre pour lequel on dreſſa des regles & des conſtitutions, qui furent imprimées à Paris en 1664, ſous le titre de regle des filles de la *Trinité créée*, dites religieuſes de la congrégation de S. Joſeph, inſtituée pour l'éducation des filles orphelines dans la ville de la Rochelle. Cette ſeule maiſon de la Rochelle fait juſqu'ici tout cet ordre. (*D. J.*)

TRINITÉ, *maiſon de la*, (*Hiſt. mod. d'Anglet.*) *the Trinity-houſe*; c'eſt ainſi qu'on appelle en Angleterre une célebre confrairie, corporation, ou compagnie de gens de mer, à qui l'uſage & la légiſlature ont confié pluſieurs articles de police, concernant la navigation des côtes & des rivieres, & particuliérement ce qui regarde le lamanage & le leſtage des navires.

Elle doit ſon origine à Henri VIII. qui, par des lettres-patentes du mois de Mars de la quatrieme année de ſon regne, incorpora les mariniers anglois ſous le nom de *maîtres gardiens, & aſſiſtans de la ſociété de la très-glorieuſe* Trinité, *maſter wardens, and aſſiſtans of the guild fraternity, or brothers hood of the moſt glorious and individual Trinity*: c'eſt le titre ſingulier qu'on lui donna.

Cette confrairie fut érigée dans la paroiſſe de Deptford-Strand, au comté de Kent, où elle eut ſa premiere maiſon; depuis elle en a élevé quelques autres en divers endroits, qui ſont celles de Newcaſtle ſur la Tine, dans le Northumberland; celle de Kingſtone-ſur-Hull, dans l'York-Shire, & celle des cinq ports. La maiſon de Deptford-Strand eſt comme le chef-lieu de la confrairie.

L'acte du parlement paſſé ſous Eliſabeth, attribue à la maiſon de la *Trinité* le droit de placer ſur les côtes d'Angleterre les tonnes, les bouées, les baliſes & les fanaux qu'elle juge à propos pour la ſûreté de la navigation; & l'autoriſe à donner aux gens de mer la permiſſion d'exercer ſur la Tamiſe le métier de batelier, ſans que qui que ce ſoit puiſſe leur apporter aucun empêchement.

La corporation de la *Trinité* eſt compoſée d'anciens & de jeunes confreres. Il y a trente-un anciens; le nombre des jeunes n'eſt pas limité. Tout marinier peut prétendre d'y être admis. On tire les anciens du nombre des jeunes. Quand une fois ils

ont été élus, ils conſervent cette qualité toute leur vie, à moins que par quelque malverſation ils ne ſe faſſent caſſer. On choiſit annuellement entr'eux un maître, quatre gardiens, & huit aſſeſſeurs. Le pouvoir accordé à la corporation par la couronne, s'exerce par le maître, les gardiens, les aſſeſſeurs & les anciens.

On leur remet quelquefois des cauſes maritimes à juger, & l'on s'en tient à leur jugement. De plus, la cour de l'amirauté les charge d'inſtruire certains procès, & de les rapporter.

La corporation de la *Trinité*, indépendamment de pluſieurs franchiſes, jouit du privilege excluſif de fournir des pilotes, pour conduire les navires hors de la Tamiſe & du Medway, juſqu'aux dunes, & des dunes dans le Medway & dans la Tamiſe. Elle peut faire tel réglement qu'elle juge néceſſaire pour le bon ordre, le ſoutien & l'augmentation de la navigation & des mariniers. Elle a droit d'appeller devant elle tout maître, pilote, ou homme de mer employé dans un vaiſſeau ſur la Tamiſe, & de condamner à une amende ceux qui refuſent de comparoître. Quoique la police de la Tamiſe, depuis le pont de Londres juſqu'à la mer, ſoit particuliérement de ſon reſſort, ſes ſoins ne laiſſent pas de s'étendre encore au-delà; mais la Tamiſe en eſt l'objet principal, à cauſe que le courant du commerce y eſt plus animé.

La corporation a deux hôpitaux en Deptford-Strand, & un à Mile-End, pour le ſecours des matelots. Elle doit ces trois édifices au chevalier Baron & Richard Brown de Sayes-Court, au capitaine Richard Maples, & au capitaine Henry Mudel: les noms des bienfaiteurs de leur pays doivent paſſer à la poſtérité.

Indépendamment de ces trois fondations, la confrairie de la *Trinite* fait de petites penſions par mois à plus de deux mille matelots, ou à leurs veuves: ces charités montent annuellement à cinq mille & quelquefois ſix mille livres ſterlings. Non-ſeulement cette corporation aide les mariniers que la vieilleſſe ou les accidens mettent hors d'état de gagner leur vie, mais elle étend même ſes aumônes ſur tous les gens de mer qui languiſſent dans l'indigence, ſoit par défaut d'occupation, ſoit par quelque autre raiſon.

Le produit d'un grand nombre d'amendes, appliquées au profit de la corporation, les droits qu'elle perçoit pour les fanaux, les bouées, les baliſes, le leſtage; les donations des confrairies & des perſonnes charitables, ſont les ſources d'où ſortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. Enfin les ſervices importans que cette ſociété rend au public, lui ont mérité que les Anglois ne prononcent point ſon nom ſans l'accompagner de l'épithete d'*éminente*; & c'eſt une qualification des plus honorables. (*D. J.*)

TRINITÉ, *île de la*, (*Géog. mod.*) grande & belle île de l'Amérique équinoxiale, dans le golfe de Paria, ſur la côte de la nouvelle Andalouſie, au midi des Antilles: elle peut avoir environ 100 à 120 lieues de circuit; ſa figure eſt à-peu-près celle d'un triangle, dont le plus petit côté eſt tourné à l'occident, & fait un angle rentrant, formant une grande baie très-profonde. Cette île appartient aux Eſpagnols; & quoique ſon terrein ſoit extrêmement fertile, à peine eſt-elle peuplée. L'intérieur du pays eſt couvert de forêts, remplies d'une multitude d'arbres d'une groſſeur énorme; on y trouve beaucoup d'acajoux d'une beauté admirable, dont on ſe ſert pour conſtruire de grands canots, & des pirogues d'une ſeule piece, qui peuvent porter trente & quarante hommes, même plus; ces arbres ſervent encore à former des madriers & des planches de plus de trente piés de longueur, qu'on emploie utilement à border des bâtimens de mer & à d'autres uſages.

Les habitans de la *Trinité* trouvent abondamment de quoi vivre à la façon du pays; la terre leur fournit naturellement beaucoup de fruits: ils peuvent cultiver du manioc, du mahis & des légumes de toutes eſpeces; le poiſſon, les crabes & le gibier ne leur manquent pas: du reſte, ils ſont ſi miſérables par leur pareſſe & par le peu de commerce qu'ils font, que le gouverneur, quoique plus opulent que les autres habitans, réſerve ſes ſouliers pour s'en parer les jours de cérémonie.

TRINITÉ, *île de la*, (*Géog. mod.*) ou *île della Trinitad*, île de l'Amérique méridionale, dans la mer du Sud, ſur la côte de la Terre-ferme, au nord de l'embouchure de l'Orénoque. Elle appartient aux Eſpagnols; on lui donne 25 lieues de long, ſur 18 de large; mais l'air y eſt mal ſain, à cauſe qu'il eſt ordinairement chargé de brouillards. Colomb a découvert cette île en 1498: la petite ville de Saint-Joſeph eſt ſa capitale. *Latit. mérid.* 9. *latit. ſeptent.* 10. 30. ſuivant les cartes hollandoiſes. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la*, (*Géog. mod.*) ou, comme diſent les Eſpagnols, *la Trinitad*, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, ſur le bord oriental de la riviere de la Magdalena, à 24 lieues de Santa-Fé. *Latit.* 5. 30. (*D. J.*)

TRINITÉ *ou* TRINITAD, (*Géog. mod.*) ville ou bourgade de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte de la mer du Sud, au gouvernement de Guatimala, & à quatre lieues du port d'Acaxutla, vers le ſud-oueſt, dans un terroir fertile en cacao. C'eſt un lieu de grand trafic, où toutes les marchandiſes qui viennent du Pérou & de la nouvelle Eſpagne ſont tranſportées. (*D. J.*)

TRINITÉ, *la*, (*Géog. mod.*) *Trinitad*, petite ville de l'île de Cuba, en Amérique. Elle eſt ſur une riviere poiſſonneuſe; ſon port eſt acceſſible & commode; ſon négoce conſiſte en tabac, qui eſt très-bon. (*D. J.*)

TRINIUM, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *lib. III. c. xij.* le marque dans le pays des *Trentani*. On le nomme préſentement *Trigno*. (*D. J.*)

TRINIUMGELD, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt une eſpece de compenſation qui fut en uſage parmi les Anglo-Saxons, pour punir de grands crimes, dont on ne pouvoit être abſous qu'en payant trois fois une amende. *Voyez* ARGENT. (*D. J.*)

TRINO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Montferrat, proche le Pô, à 8 milles de Caſal. Elle eſt fortifiée à la moderne, & a été cédée au duc de Savoie, en 1631, par le traité de Quieraſque. *Long.* 25. 52. *latitude*, 45. 10. (*D. J.*)

TRINOBANTES, (*Géog. anc.*) ſelon Céſar, *bell. Gall. l. V c. xx. Trinovante*, ſelon Tacite; *Trinoantes*, ſelon Ptolomée, *lib. II. cap. iij.* peuples de la Grande-Bretagne. Ils habitoient, ſelon quelques-uns, aux environs de Londres. d'autres les mettent dans le pays appellé depuis *Eſſex*; & d'autres veulent qu'ils aient habité le Middelſex.

Les *Trinobantes* voyant que Céſar s'approchoit de leur pays, lui envoyerent des députés pour lui demander la paix. En même tems ils le ſupplierent de prendre ſous ſa protection Mandrubatius, leur roi, qui s'étoit retiré dans les Gaules, lors de la mort d'Immanuantius ſon pere, à qui Caſſivellaunus avoit ôté la vie, après lui avoir enlevé ſes états. Céſar promit de leur envoyer Mandrubatius, à condition qu'ils lui fourniroient des vivres, & qu'ils lui livreroient quarante ôtages; à quoi ils obéirent ſur le champ. Les *Trinobantes* furent des premiers qui ſe ſouleverent contre les Romains du tems de Néron. (*D. J.*)

TRINOME, *en terme de Mathématiques*, eſt l'aſſemblage de trois termes, ou monomes, joints les uns aux autres par les ſignes + ou —. Tels ſont $a + b - c$, $a^2 b + c\,a\,d - b^3$, &c.

TRINQUART, ſ. m. *terme de Charpenterie*, petit bâtiment qui ſert à la pêche du harang, que les François font dans la Manche; les *trinquarts* ſont depuis douze juſqu'à quinze tonneaux. (*D. J.*)

TRINQUET, ſ. m. *terme de Marine*; c'eſt le ſecond mât de la galere. *Voyez* GALERE.

TRINQUETIN, ſ. m. *terme de Marine*; c'eſt le bordage extérieur le plus élevé de la galere.

TRINQUETTE, ſ. f. *terme de Marine*; voile triangulaire qu'on met à l'avant de certains vaiſſeaux.

TRINQUILIMALE, (*Géog. mod.*) fortereſſe de l'île de Ceylan, dans la partie orientale de l'île, à l'entrée de la baie de *Trinquilimale*, ou de Los Arcos, ſur une pointe qui avance dans la mer, du côté du nord. *Long.* ſuivant le P. Noël, 100. 58. 45. *lat.* 8. 50. (*D. J.*)

TRIO, ſ. m. muſique à trois parties principales

principales ou récitantes. Cette eſpece de compoſition paſſe pour la plus excellente, & doit auſſi être la plus réguliere de toutes. Outre les regles générales du contre-point, il y en a de particulieres pour le *trio*, qui ne laiſſent pas d'être rigoureuſes, mais dont la parfaite obſervation fait du *trio* la plus agréable de toutes les harmonies. Ces regles découlent toutes de ce principe, que l'accord parfait étant formé de trois ſons différens, il faut dans chaque accord, pour remplir l'harmonie, diſtribuer tous ces trois ſons, autant qu'il ſe peut, entre les trois du *trio*. A l'égard des diſſonnances, comme on ne ne les doit jamais doubler, & que leur accord eſt compoſé de plus de trois ſons, c'eſt encore une plus grande néceſſité de diverſifier & de bien choiſir les ſons qui les doivent accompagner.

De-là ces diverſes regles, de ne paſſer aucun accord ſans faire entendre la tierce ou du moins la ſixte; par conſéquent d'éviter de frapper à la fois la quinte & l'octave; de ne pratiquer l'octave qu'avec beaucoup de précaution; d'éviter la quarte autant qu'il eſt poſſible; car toutes les parties d'un *trio* bien compoſé, doivent, étant priſes de deux en deux, former des *duo* parfaits; de-là, en un mot, toutes ces petites regles de détail, qu'on pratique de même ſans les avoir appriſes, quand on en connoît ſuffiſamment le principe.

On doit ſe rappeller ici ce que j'ai dit au mot DUO.

Ces termes *duo* & *trio* s'entendent ſeulement des parties principales & obligées, & on n'y comprend point les accompagnemens ni les rempliſſages; de ſorte qu'une muſique à quatre ou cinq parties, peut fort bien n'être qu'un *trio*. (*S*)

TRIOBOLE, ſ. m. (*Monnoie d'Athènes.*) τριωβολος nom de poids & de monnoie greque; peſant ou valant trois oboles. On donnoit à Athenes, à ceux qui aſſiſtoient aux aſſemblées du peuple, un *triobole*, pourvu qu'ils n'y vinſſent point trop tard. *Voyez* Petit, *de Leg. att. III. tit. I.* Le *triobole* étoit la moitié de la dragme, ou du denier. (*D. J.*)

TRIOCTILE, ſ. m. *en Aſtrologie*, eſt l'aſpect ou la ſituation de deux planetes par rapport à la terre, quand elles ſont éloignées l'une de l'autre de trois octantes ou huitiemes parties d'un cercle, c'eſt-à-dire, de 135 degrés.

Cet aſpect, que quelques-uns nomment *ſeſquiquadrant*, eſt un des nouveaux aſpects que Kepler a ajouté aux anciens. *Voyez* ASPECT.

TRIOCULUS, (*Mythol.*) il y avoit dans le temple de Minerve à Corinthe, un Jupiter en bois, qui avoit deux yeux comme la nature les a placés aux hommes, & un troiſieme au milieu du front. On peut raiſonnablement conjecturer, dit Pauſanias, que Jupiter a été repréſenté avec trois yeux, pour ſignifier qu'il regne premiérement dans le ciel, comme on le croit communément; ſecondement dans les enfers, car le dieu qui tient ſon empire dans ces lieux ſouterreins, eſt auſſi appellé Jupiter par Homere; troiſiémement, ſur les mers, comme le témoigne Eſchyle: « je crois donc que quiconque » a fait cette ſtatue, lui a donné trois » yeux, pour nous apprendre qu'un ſeul » & même dieu gouverne les trois par- » ties du monde, que les poëtes diſent » être tombées en partage à trois dieux » différens. (*D. J.*)

TRIODION, ſ. m. (*Egliſe greque.*) nom d'un livre eccléſiaſtique, qui eſt à l'uſage de l'égliſe greque, & qui comprend l'office d'une partie de l'année. On nomme ce livre *triodion*, parce qu'il contient les hymnes ou odes à trois ſtrophes; l'hymne même s'appelle auſſi par cette raiſon *triodion*, comme celle qui n'a que deux ſtrophes ſe nomme *diodion*, & celle qui en a quatre, *tetrodion*. On peut conſulter Leo Allatius, Meurſius, & Suicer, ſur ce breviaire des Grecs. (*D. J.*)

TRIODUS, (*Geog. anc.*) les Grecs donnoient ce nom à un lieu où aboutiſſoient trois chemins, c'eſt ce que les Latins appellent *trivia*. Pauſanias, *liv. VIII. c. xxxvj.* parle d'un de ces lieux qui étoit dans l'Arcadie ſur le mont Ménalien. Ce fut dans ce lieu que les Mantinéens, par le conſeil de l'oracle de Delphes, enleverent les os d'Arcas, fils de Callifto. (*D. J.*)

TRIOLET, ſ. m. (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de trefle, qu'on nomme auſſi *trefle ſauvage jaune*, ou mieux encore *lotier*. *Voyez* LOTIER. (*D. J.*)

TRIOLET, (*Poéſie Franç.*) les François nomment ainſi une piece de huit vers ſur deux rimes, & la bonté de la piece conſiſte dans l'application heureuſe qui ſe fait des deux premiers vers qui ſont comme un refrain. Il faut pour cela qu'ils rentrent bien dans le rolet, qu'ils tombent au vrai lieu des pauſes, dit St. Amant, qui a expliqué les regles auſteres du *triolet* dans un *triolet* même. Comme le caractere de cette eſpece derondeaueſt d'êtreplaiſant & naïf, on n'en fait guere pour des éloges, ou ſur des ſujets graves, mais on les emploie volontiers pour un trait de ſatyre ou de raillerie. Exemple :

Que vous montrez de jugement,
De prévoyance & de courage!
Vous allez au feu rarement;
Que vous montrez de jugement!
Mais on vous voit avidement
Courir des premiers au pillage.
Que vous montrez de jugement,
de prévoyance & de courage!

Voici un *triolet* d'un goût encore préférable, c'eſt le joli *triolet* de Ranchin :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau deſſein que je formai,
Le premier jour du mois de Mai!
Je vous vis & je vous aimai.
Si ce deſſein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.

Rien n'eſt ſi doux, ni ſi naïf. (*D. J.*)

TRIOMPHAL, adj. (*Gram.*) qui a rapport au triomphe. On dit, *robe triomphale*, char *triomphal*, marche *triomphale*, arc *triomphal*.

TRIOMPHALE, *colonne*, (*Architt.*) colonne qui étoit élevée chez les anciens en l'honneur d'un héros, & dont les joints étoient cachés par autant de couronnes qu'il avoit fait d'expéditions militaires. Chacune de ces couronnes avoit ſon nom particulier chez les Romains, comme *paliſſaire*, qui étoit bordée de pieux, pour avoir forcé une paliſſade; *murale*, qui étoit ornée de créneaux ou de tourelles, pour avoir monté à l'aſſaut; *navale*, chargée de proues & de pouppes de vaiſſeaux, pour avoir vaincu ſur mer; *obſidionale*, ou *graminale*, de la premiere herbe qu'on trouvoit, & que les Latins appelloient *gramen*, pour avoir fait lever le ſiege; *civique*, de chêne, pour avoir ôté des mains de l'ennemi un citoyen Romain; *ovante*, de myrthe, qui marque l'ovation ou petit triomphe; & *triomphale*, de laurier, pour le grand triomphe. Procope rapporte qu'il fut élevé dans la place appellée *Auguſtaum*, devant le palais impérial de Conſtantinople, une colonne de cette ſorte, qui portoit la ſtatue équeſtre de bronze, de l'empereur Juſtinien. (*D. J.*)

TRIOMPHALE, *pierre*, (*Littérat.*) c'étoit une coutume aſſez ordinaire chez les anciens de faire graver ſur la pierre des faits hiſtoriques, & de conſacrer aux dieux ces monumens pour en conſerver la mémoire à la poſtérité. Telles étoient les *pierres* nommées *triomphales*, où les noms de ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe, étoient marqués. On en uſoit de même dans les dangers preſſans, & dans les maladies fâcheuſes, ſi l'on avoit éprouvé le ſecours des dieux; on gravoit alors ſur le marbre ou ſur la pierre, le bienfait qu'on avoit reçu pour ſervir de témoignage d'une reconnoiſſance éternelle. (*D. J.*)

TRIOMPHATEUR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui à qui l'on a accordé les honneurs du triomphe.

TRIOMPHAUX, JEUX, (*Antiq. rom.*) on nommoit jeux *triomphaux*, ceux qu'on repréſentoit à l'occaſion de quelque triomphe. *Voyez* TRIOMPHE. (*D. J.*)

TRIOMPHE, (*Hiſt. rom.*) cérémonie & honneur extraordinaire accordé par le ſenat de Rome & quelquefois par le peuple, pour récompenſer un général qui par ſes actions & ſes victoires avoit bien mérité de la patrie.

Romulus & ſes ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec leurs voiſins, pour avoir des citoyens, des femmes & des terres. Ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus: c'étoit des gerbes de blé & des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphes qui furent dans la ſuite la

principale cauſe des grandeurs où parvint la ville de Rome.

Le mot *triomphe* tire ſon origine de θρίαμβος qui eſt un des noms de Bacchus conquérant des Indes. Il fut le premier qui dans la Grece, ſelon l'opinion commune, inſtitua cette réception magnifique qu'on faiſoit à ceux qui avoient remporté de grands avantages ſur les ennemis. Les acclamations du ſoldat & du peuple qui crioient après le vainqueur : *io triomphe*, ont donné naiſſance au mot *triumphus*, & étoient imitées de *io triambe Bacche*, qu'on chantoit au *triomphe* de Bacchus.

Tant que l'ancienne diſcipline de la république ſubſiſta, aucun général ne pouvoit prétendre au *triomphe*, qu'il n'eût éloigné les limites de l'empire par ſes conquêtes, & qu'il n'eût tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille, ſans aucune perte conſidérable de ſes propres ſoldats ; cela étoit expreſſément porté par une ancienne loi, en confirmation de laquelle il fut encore établi par une ſeconde ordonnance qui décernoit une peine contre tout général qui prétendroit au *triomphe*, de donner une liſte fauſſe du nombre des morts, tant dans l'armée ennemie, que dans la ſienne propre.

Cette même loi les obligeoit avant que d'entrer dans Rome, de prêter ſerment devant les queſteurs, que les liſtes qu'ils avoient envoyées au ſénat, étoient véritables. Mais ces loix furent long-tems négligées, & traitées de vieillerie, & comme hors d'uſage. Alors l'honneur du *triomphe* fut accordé à l'intrigue & à la faction de tout général de quelque crédit qui avoit obtenu quelque petit avantage contre des pirates ou des bandits, ou qui avoit repouſſé les incurſions de quelques barbares ſauvages, qui s'étoient jettés ſur les provinces éloignées de l'empire.

C'étoit une loi dans la république de Rome qu'un général victorieux & qui demandoit le *triomphe*, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu.

Il falloit encore, pour obtenir le *triomphe*, que le général eût les auſpices, c'eſt à-dire, qu'il fut revêtu d'une charge qui donnoit droit d'auſpices ; & il falloit auſſi que la guerre fût légitime & étrangere. On ne triomphoit jamais lorſqu'il s'agiſſoit d'une guerre civile.

Le général qui avoit battu les ennemis dans un combat naval, avoit les honneurs du *triomphe* naval. Ce fut C. Duillius qui les eut le premier l'an 449, après avoir défait les Carthaginois : car c'eſt-à-peu-près dans ce tems-là que les Romains mirent une flotte en mer pour la premiere fois. L'honneur que l'on fit à Duillius fut d'élever à ſa gloire une colonne roſtrale, *roſtrata*, parce qu'on y avoit attaché les proues des vaiſſeaux : on en voit encore aujourd'hui une inſcription dans le capitole.

Comme pour triompher, il falloit être général en chef, lorſqu'il n'y eut plus d'autre général en chef que l'empereur, les *triomphes* lui devoient être réſervés. Cependant, comme le dit très-bien M. l'abbé de la Bletterie, Auguſte en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du tems, ne ſe hâta point de tirer cette conſéquence. Au contraire, il prodigua d'abord le *triomphe*, & le fit décerner à plus de trente perſonnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa, ſoit par modeſtie, ſoit pour entrer dans les vues d'Auguſte, qu'il ſeconda toujours d'auſſi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme du gouvernement ; Agrippa, dis-je, ayant remis ſur le trône Polémon, roi de la Cherſonneſe taurique, n'écrivit point au ſénat, & refuſa le *triomphe*.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguſte, & ſon collegue dans la puiſſance tribunitienne, eut force de loi : on ſentit que l'on faiſoit ſa cour au prince en s'excluant ſoi-même de cet honneur ; & les bonnes graces d'Auguſte valoient mieux que les *triomphes*. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils euſſent remportées, n'adreſſerent plus de lettres au ſénat, & par-là ſans excluſion formelle, le *triomphe* devint un privilége des empereurs & des princes de la maiſon impériale.

En privant les particuliers de la pompe du *triomphe*, on continua de leur accorder les diſtinctions qui de tout tems en

avoient été la ſuite ; c'eſt-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une ſtatue qui les repréſentoit avec cet habillement, & couronnés de lauriers, enfin quelques autres prérogatives moins connues qui ſont renfermées dans ces paroles de Tacite : *Et quidquid pro* triumpho *datur.*

Auguſte pour faire valoir & pour ennoblir cette eſpece de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibere, quoique devenu ſon gendre après la mort d'Agrippa, ſe contentât des ornemens triomphaux, au lieu du *triomphe* que le ſénat lui avoit décerné : ce ne fut que longtems depuis, & pour d'autres victoires, qu'il lui permit de triompher.

Le dernier des citoyens qui ſoit entré dans Rome en *triomphe*, eſt Cornelius Balbus, proconſul d'Afrique, neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'hiſtoire par ſes liaiſons avec Pompée, Cicéron & Jules-Céſar. Balbus, le neveu, triompha l'an de Rome 735, pour avoir vaincu les Garamantes, chez qui les armes romaines n'avoient point encore pénétré. Deux ſingularités caractériſent ſon *triomphe* : 1°. Balbus eſt le ſeul, qui, n'étant citoyen romain que par grace, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un romain ait pu aſpirer. 2°. Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. On ne ſauroit alléguer ſérieuſement contre cette propoſition l'exemple de Béliſaire qui triompha ſix cens ans après à Conſtantinople ſous le regne de Juſtinien.

Il arrivoit quelquefois, que, ſi le ſénat refuſoit d'accorder le *triomphe*, à cauſe du défaut de quelque condition néceſſaire, alors le général triomphoit ſur le mont Albain. Papirius Maſſa fut le premier qui triompha de cette maniere l'an 522 de Rome.

Lorſque les avantages qu'on avoit remportés ſur l'ennemi ne méritoient pas le grand *triomphe*, on accordoit au général le petit *triomphe*, nommé *ovation* : celui qui triomphoit ainſi, marchoit à pié ou à cheval, étoit couronné de myrthe, & immoloit une brebis. Il n'étoit pas même néceſſaire d'être général d'armée, & d'avoir remporté quelque victoire pour obtenir ce *triomphe* ; on le décernoit quelquefois à ceux qui n'étant chargés d'aucune magiſtrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des ſervices ſignalés.

Auſſi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800, quarante-ſeptieme de Jeſus-Chriſt, plus de cinquante ans depuis l'établiſſement de la monarchie ; je parle d'Aulus Plantius qui ſous les auſpices de Claude, avoit réduit en province la partie méridionale de la grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit *triomphe*, alla même au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. *Aulo Plantio etiam orationem decrevit, ingreſſoque urbem obviam progreſſus, & in capitolium eunti, & indè rurſus revertenti latus texit*, dit Suétone. L'hiſtoire ne fait mention d'aucune *ovation* qui ſoit poſtérieure à celle de Plantius.

Au reſte, peu de perſonnes étoient curieuſes d'obtenir ce *triomphe*, tandis que le grand *triomphe* étoit l'objet le plus flatteur de l'ambition de tous les Romains. Comme on jugeoit de la gloire d'un général par la quantité de l'or & de l'argent qu'on portoit à ſon *triomphe*, il ne laiſſoit rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichiſſoit perpétuellement, & chaque guerre la mettoit en état d'en entreprendre une autre.

Lorſque le jour deſtiné pour le *triomphe* étoit arrivé, le général revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier ſur la tête, monté ſur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au capitole, à travers la ville. Il étoit précédé d'une foule immenſe de citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & des tableaux des villes qu'il avoit priſes & des provinces qu'il avoit ſubjuguées. Devant ſon char marchoient les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits priſonniers.

Le triomphateur montoit au capitole par la rue ſacrée. Lorſqu'il y étoit arrivé, il ordonnoit qu'on renfermât ſes priſon-

niers, & quelquefois qu'on en fît mourir pluſieurs. A la ſuite de ces priſonniers, étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui ſuivoient le triomphateur de plus près, étoient ſes parens & ſes alliés. Enſuite marchoit l'armée avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenu du général. Les ſoldats couronnés de lauriers, crioient, *io triumphe*, qui étoit un cri de joie; ils chantoient auſſi des vers libres, & ſouvent fort ſatyriques contre le général même.

On trouve dans les anciennes bacchanales quelques traces de cette licence. Elle regnoit dans les ſaturnales, dans les fêtes appellées *matronales*, & preſque dans tous les jeux. Ceux du cirque en particulier avoient leurs plaiſans dans la marche ſolemnelle qui ſe faiſoit depuis le capitole. Denis d'Halicarnaſſe dit que cette coutume biſarre ne venoit ni des Ombriens ni des Lucaniens ni des anciens peuples d'Italie, & que c'étoit une pure invention des Grecs qu'il compare à l'ancienne comédie d'Athenes.

Quelle que ſoit l'origine de cet uſage, il eſt certain qu'il avoit lieu dans les *triomphes*, comme on le voit par le récit des hiſtoriens. Tite-Live, *l. XXXIX.* parlant du *triomphe* de Cn. Manlius Volſo, qui avoit dompté les Gaulois d'Aſie, dit que les ſoldats firent comprendre par leurs chanſons, que ce général n'en étoit point aimé. Pline, *liv. XIX. c. viij.* obſerve que les ſoldats reprocherent à Jules-Céſar ſon avarice pendant la pompe d'un de ſes *triomphes*, diſant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes ſauvages; & lorſque ce même dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chanſons qui ſe firent contre lui, pendant la marche du *triomphe*, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit ſon commerce avec Nicomede, roi de Bithynie. *Gallias Cæſar ſubegit, Nicomedes Cæſarem. Ecce Cæſar nunc triumphat qui ſubegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui ſubegit Cæſarem.* On ne l'épargna pas non plus ſur toutes ſes autres galanteries, & c'étoit tout dire, que de crier devant lui; *Urbani, ſervate uxores, mœchum calvum adducimus.* Suétone & Dion Caſſius, *liv. XLIII.* nous rapportent tous ces détails.

Lorſqu'il n'y avoit point de priſe du côté des vertus, on ſe rabattoit ſur la naiſſance, ou ſur quelqu'autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le *triomphe* de Ventidius Baſſus, homme de baſſe extraction, mais que Céſar avoit élevé à la dignité de pontife & de conſul. Ce général triomphant des Parthes, ſelon le rapport d'Aulu-Gelle, *l. I. c. iv.* on chanta pendant la marche cette chanſon: *concurrite omnes augures, aruſpices, Portentum inuſitatum, conflatum eſt recens: mulos qui fricabat, conſul factus eſt.*

Velleïus Paterculus, raconte que Lépide ayant proſcrit ſon frere Paulus, ceux qui ſuivoient le char de *triomphe*, mêlerent parmi leurs ſatyres ce bon mot; qui tombe ſur une équivoque de la langue latine: *de Germanis, non de Gallis triumphant duo conſules.* Martial, *l. I. épigr.* 4. après avoir prié Domitien de ſe dépouiller, pour lire ſes ouvrages, de cette gravité qui ſéyoit à un empereur, ajoute que les *triomphes* même ſouffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de ſervir de matiere aux railleries:

Conſuevere jocos veſtri quoque ferre triumphi;
Materiam dictis nec pudet eſſe ducem.

Enfin, pour que le triomphateur ne s'énorgueillît pas de la pompe de ſon *triomphe*, on faiſoit monter ſur le même char un eſclave prépoſé pour le faire ſouvenir de la condition humaine, ſi ſujette aux caprices de la fortune. Il avoit ordre de lui répeter de tems-en-tems ces paroles, *reſpice poſt te*; *hominem memento te*; cet eſclave eſt nommé ingénieuſement par Pline, *carnifex gloriæ*, le bourreau de la gloire. Derriere le char pendoient un fouet & une ſonnette.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que dans ce même jour où le triomphateur étoit revêtu de l'autorité ſouveraine, il y avoit tel cas où les tribuns du peuple pouvoient le renverſer de ſon char, & le faire conduire en priſon.

Valere Maxime nous rapporte que la faction de ces magiſtrats plébéiens ayant formé cette entrepriſe violente contre

Claudius, dans la marche de ſon *triomphe*, ſa fille Claudia, qui étoit une des veſtales, voyant qu'un des tribuns avoit déja la main ſur ſon pere, ſe jetta avec précipitation dans le char, & ſe mit entre le tribun & ſon pere, qu'elle accompagna juſqu'au capitole.

Cette action arrêta la violence du magiſtrat, par cet extrême reſpect qui étoit dû aux veſtales, & qui à leur égard ne laiſſoit qu'au pontife ſeul, la liberté des remontrances & des voies de fait.

Le général après avoir parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au capitole, où il ſacrifioit deux taureaux blancs, & mettoit une couronne de laurier ſur la tête de Jupiter, ce qui s'obſerva dans la ſuite, quoiqu'on ne triomphât point. On faiſoit après cela un feſtin auquel on invitoit les conſuls, mais ſeulement pour la forme, car on les prioit de n'y pas venir, de peur que le jour même que le général avoit triomphé, il n'y eut dans le même repas quelqu'un au-deſſus de lui.

Telle étoit la cérémonie du *triomphe*; mais pour mettre ſous les yeux du lecteur la deſcription de quelque *triomphe* ſuperbe, nous choiſirons celle qu'ont fait les hiſtoriens du *triomphe* de Céſar après la priſe d'Utique, & d'Auguſte après la victoire d'Actium. Céſar brilla par quatre *triomphes* réunis, qui durerent quatre jours.

Le premier deſtiné au *triomphe* des Gaules, fit voir aux Romains dans pluſieurs tableaux, les noms de trois cens nations, & de huit cens villes, conquiſes par la mort d'un million d'ennemis qu'il avoit défaits en pluſieurs batailles. Entre les priſonniers paroiſſoit Ver-ingentorix, qui avoit ſoulevé toutes les Gaules contre la république.

Tous les ſoldats romains ſuivoient leur général couronné de laurier, & en cet équipage il alla au capitole, dont il monta les degrés à genoux; quarante élephans rangés de côté & d'autre, portant des chandeliers magnifiques garnis de flambeaux. Ce ſpectacle dura juſqu'à la nuit, à cauſe que l'eſſieu du char de *triomphe* rompit, ce qui penſa faire tomber le vainqueur, lorſqu'il ſe croyoit au plus haut point de ſa gloire.

Le ſecond *triomphe* fut de l'Egypte, où parurent les portraits de Ptolomée, de Photin & d'Achillas, qui réjouirent fort le peuple. Le troiſieme repréſentoit la défaite de Pharnace, & la fuite de ce roi, qui excita parmi le peuple de grands cris de joie, & pluſieurs railleries contre le vaincu; c'eſt-là que fut employée l'inſcription *veni*, *vidi*, *vici*; mais au quatrieme *triomphe*, la vue des tableaux de Scipion, de Pétréius, & de Caton qui étoit peint déchirant ſes entrailles, fit ſoupirer les Romains. Le fils de Juba, encore fort jeune, étoit du nombre des priſonniers; Auguſte lui rendit dans la ſuite une partie du royaume de ſon pere, & lui fit épouſer la jeune Cléopatre, fille de Marc-Antoine.

Dans tous ces *triomphes*, on porta tant en argent qu'en vaſes & ſtatues d'orfévrerie pour ſoixante & cinq mille talens, qui font 12 millions 650 mille liv. ſterlings, à 210 livres ſterling le talent; il y avoit mille huit cent vingt-deux couronnes d'or, qui peſoient vingt mille quatorze livres, & qui étoient des préſens qu'il avoit arrachés des princes & des villes après ſes victoires.

C'eſt de cette ſomme immenſe qu'il paya à chaque ſoldat, ſuivant ſes promeſſes, cinq mille drachmes, environ cinq cens livres; le double au centurion; & le quadruple aux tribuns des ſoldats, ainſi qu'aux commandans de la cavalerie; & pour leur retraite après la guerre, il leur donna des héritages dans pluſieurs endroits ſéparés de l'Italie.

Le peuple ſe reſſentit auſſi de ſa prodigalité; il lui fit diſtribuer par tête quatre cens deniers, dix boiſſeaux de blé, & dix livres d'huile; enſuite il traita tout le peuple romain à vingt-deux mille tables.

Afin que rien ne manquât à la pompe de ces fêtes, il fit combattre juſqu'à deux mille gladiateurs, ſous prétexte de célébrer les funérailles de ſa fille Julie. Il fit repréſenter les jours ſuivans, toute ſorte de pieces de théâtre, où les enfans des princes de l'Aſie danſerent armés. Le

cirque fut aggrandi par ſon ordre, & environné d'un foſſé plein d'eau. Dans cet eſpace, toute la jeune nobleſſe de Rome repréſenta les jeux troyens, tant à cheval que ſur des chars à deux & à quatre chevaux de front.

A ces divertiſſemens ſuccéderent ceux de la chaſſe des bêtes qui dura cinq jours. On fit paroître enſuite deux armées campées dans le cirque, chacune de cinq cens ſoldats, vingt éléphans, & trois cens cavaliers, qui repréſenterent un combat. Les athletes à la lutte & au pugilat remplirent deux jours entiers.

Enfin pour dernier ſpectacle, ſur un lac creuſé exprès dans le champ de Mars, deux flottes de galeres équippées de mille hommes, donnerent au peuple le plaiſir d'un combat naval. Ces fêtes attirerent tant de monde à Rome, que la plûpart furent obligés de camper dans les places publiques; pluſieurs perſonnes, & entr'autres deux ſénateurs, furent étouffés dans la preſſe.

Le *triomphe* d'Auguſte, après ſes victoires d'Actium & d'Alexandrie, ne fut guere moins ſuperbe, quoique par une feinte modération, il crût devoir retrancher une partie des honneurs que le décret du ſénat lui accordoit, n'ayant point voulu, par exemple, que les veſtales abandonnaſſent le ſoin de leur religion, pour honorer ſon *triomphe*, & laiſſant au peuple la liberté de ſortir au-devant de lui, ou de ſe tenir dans leurs maiſons, ſans contraindre perſonne. Au milieu de cette modération affectée, il fit ſon entrée triomphante, l'an 725 de la fondation de Rome, s'étant fait donner le conſulat pour la quatrieme fois. Il borna ſon *triomphe* à trois jours de ſuite.

Le premier jour, il triompha des Pannoniens, des Dalmates, des Japides, & des peuples de la Gaule & de l'Allemagne, voiſins de ceux-là; le ſecond, de la guerre d'actium, & le troiſieme, de celle d'Alexandrie.

Ce dernier *triomphe* ſurpaſſa les deux autres en magnificence. On y admiroit un tableau, qui repréſentoit d'après nature la reine Cléopatre couchée ſur ſon lit, où elle ſe faiſoit piquer le bras par un aſpic. On voyoit à ſes côtés le jeune Alexandre & la jeune Cléopatre ſes enfans, vêtus d'habits magnifiques. Le char de *triomphe* éclatant d'or & de pierreries, ſuivoit celui du tableau; Auguſte y étoit aſſis, paré de ſa robe triomphale, toute de pourpre en broderie d'or, tel qu'on avoit vu autrefois le grand Pompée triomphant de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe, c'eſt-à-dire, de toute la terre connue, faiſant porter devant lui plus de quatorze cens millions en argent, & menant trois cens princes & rois captifs qui précédoient ſon char. Auguſte n'apportoit guere moins de richeſſes à l'état que Pompée en avoit apporté, ſi l'on en croit Dion, Plutarque & Suétone.

Après avoir fait diſtribuer quatre cens ſeſterces par tête au peuple, ce qui montoit à plus de dix millions d'or, en comptant cinq cens mille hommes; il donna plus de cinquante millions à ſon armée, & cependant il remit tant d'argent dans l'épargne, que l'intérêt fut reduit de 6 à 2 pour cent, & que le prix des fonds hauſſa à proportion.

Il remplit les temples de Jupiter & de Minerve, ainſi que les grandes places de Rome, des plus riches monumens de l'Egypte & de l'Aſie, & fit mettre dans le temple de Vénus une ſtatue de Cléopatre qui étoit d'or maſſif; de ſorte que cette reine après ſa mort, ſe trouva tellement honorée par ſes propres vainqueurs, qu'ils placerent ſes ſtatues juſques dans leurs temples.

Il y avoit dans celui-ci une chapelle dédiée à Jules-Céſar, où étoit la ſtatue de la Victoire; c'eſt autour de cette ſtatue, qu'Octave fit attacher les plus riches dépouilles d'Alexandrie.

En politique habile, il demanda que ſon collegue au conſulat, Apuléius, fût aſſis auprès de lui, & qu'il n'y eût point de diſtinction dans la marche entre les ſénateurs & les autres magiſtrats de la république. Aux deux portieres de ſon char, marchoient à cheval Marcellus & Tibere, le premier à la droite, & Tibere à la gauche. Ils entroient l'un & l'autre dans leur quatorzieme année; mais Marcellus attiroit les regards de tout le monde par la

nobleſſe de ſa figure, telle que Virgile la dépeint dans ſon Enéide :

Egregium formâ juvenem fulgentibus armis!
Qui ſtrepitus circâ comitum! quantum inſtar in ipſo eſt!

D'ailleurs les Romains qui vénéroient ſa famille, & qui honoroient la vertu d'Octavie, le regardoient avec plaiſir, comme devant un jour ſuccéder à l'empire.

Cette fête fut ſuivie des jeux troyens, où le jeune Marcellus ſurpaſſa tous les autres par ſon adreſſe & par ſa bonne mine. Auguſte donna enſuite des combats de gladiateurs, qu'il tira d'entre les priſonniers faits par ſes généraux ſur les peuples barbares qui habitoient vers l'embouchure du Danube. Il eſt inutile de parler des ſpectacles, des jeux & des feſtins qui furent prodigués dans Rome tant que dura la fête. Le peuple la termina en allant fermer le temple de Janus, pour marque d'une paix univerſelle; choſe ſi rare, que Rome ne l'avoit vu que deux fois depuis ſa fondation.

Depuis Auguſte, l'honneur du *triomphe* devint un apanage de la ſouveraineté. Ceux qui eurent quelque commandement, craignirent d'entreprendre de trop grandes choſes. Il fallut, dit M. de Monteſquieu, modérer ſa gloire, de façon qu'elle ne réveillât que l'attention, & non pas la jalouſie du prince. Il fallut ne point paroître devant lui avec un éclat que ſes yeux ne pouvoient ſouffrir.

Quoi qu'il en ſoit, on peut juger par les deux exemples que nous venons de citer, quelle étoit la pompe du *triomphe* chez les Romains. Il ſemble que les guerres d'aujourd'hui ſoient faites dans l'obſcurité, en comparaiſon de toute cette gloire ancienne, & de tout cet honneur qui rejailliſſoit autrefois ſur les gens de guerre.

Nous n'avons pour exciter le courage, que quelques ordres militaires, & qu'on a encore rendu communs à la robe & à l'épée; quelques marques ſur les armes, & quelques hôpitaux pour les ſoldats hors d'état de ſervir par leur âge ou par leurs bleſſures. Mais anciennement les trophées dreſſés ſur les champs de bataille, les oraiſons funebres à la louange de ceux qui avoient été tués, les tombeaux magnifiques qu'on leur élevoit, les largeſſes publiques, le nom d'empereur que les plus grands rois ont pris dans la ſuite, les *triomphes* des généraux victorieux, les libéralités que l'on faiſoit aux armées avant que de les congédier; toutes ces choſes enfin étoient ſi grandes, en ſi grand nombre, & ſi brillantes, qu'elles ſuffiſoient pour donner du courage, & porter à la guerre les cœurs les plus timides. Pourquoi tous ces avantages n'ont-ils point été tranſmis juſqu'à nous? pourquoi cet appareil de gloire n'eſt-il plus que dans l'hiſtoire? C'eſt que les honneurs du *triomphe* ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre, & que cette oſtentation ſeroit dangereuſe dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale abſorbent tous les regards. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

TRIOMPHE, *arc de, de Conſtantin*, (*Hiſt. anc. & mod.*) Je renvoie d'abord le lecteur au *mot* ARC *de triomphe*; & j'ajoute enſuite avec l'abbé du Bos, au ſujet de l'*arc de triomphe de Conſtantin*, que ce n'eſt autre choſe que le monument de Trajan déguiſé.

Quand le ſénat & le peuple romain voulurent ériger à l'honneur de Conſtantin cet *arc de triomphe*, il ne ſe trouva point apparemment dans la capitale de l'empire un ſculpteur capable d'entreprendre l'ouvrage: malgré le reſpect qu'on avoit à Rome pour la mémoire de Trajan, on dépouilla l'arc élevé autrefois à ſon honneur de ſes ornemens, & ſans égard à la convenance, on les employa dans la fabrique de l'arc qu'on élevoit à Conſtantin.

Les arcs triomphaux des Romains n'étoient pas, comme les nôtres, des monumens imaginés à plaiſir, ni leurs ornemens des embelliſſemens arbitraires, qui n'euſſent pour regles que les idées de l'architecte. Comme nous ne faiſons pas de *triomphes* réels, & qu'après nos victoires on ne conduit pas en pompe le triomphateur ſur un char précédé de captifs, les ſculpteurs modernes peuvent ſe ſervir, pour embellir leurs arcs allégoriques, des trophées & des armes qu'ils inventent à leur gré. Les ornemens d'un de nos arcs triomphaux peuvent ainſi convenir la plûpart à un autre arc; mais comme les arcs triomphaux des

des Romains ne ſe dreſſoient que pour éterniſer la mémoire d'un *triomphe* réel, les ornemens tirés des dépouilles qui avoient paru dans un *triomphe*, & qui étoient propres pour orner l'arc qu'on dreſſoit, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étoient point propres pour embellir l'arc qu'on élevoit en mémoire d'un autre *triomphe*, principalement ſi la victoire avoit été remportée ſur un autre peuple que celui ſur qui avoit été remportée la victoire, laquelle avoit donné lieu au premier *triomphe*, comme au premier arc.

Chaque nation avoit alors ſes armes & des vêtemens particuliers très-connus dans Rome. Tout le monde y ſavoit diſtinguer le Dace, le Parthe & le Germain, ainſi qu'on ſavoit diſtinguer les François des Eſpagnols il y a cent cinquante ans, & quand ces deux nations portoient encore des habits faits à la mode de leur pays. Les arcs triomphaux des anciens étoient donc des monumens hiſtoriques; ce qui exigeoit une vérité hiſtorique, à laquelle il étoit contre la bienſéance de manquer.

Néanmoins on embellit l'arc de Conſtantin de captifs parthes, & de trophées compoſés de leurs armes & de leurs dépouilles; mais Conſtantin n'avoit encore rien à démêler avec cette nation. Enfin on orna l'arc avec des bas-reliefs, où tout le monde reconnoiſſoit encore la tête de Trajan.

Comme on ne pouvoit pas le compoſer entiérement de morceaux rapportés, il fallut qu'un ſculpteur de ce tems-là fît quelques bas-reliefs qui ſerviſſent à remplir les vuides. Tels ſont les bas-reliefs qui ſe voient ſous l'arcade principale, les divinités qui ſont en-dehors de l'arc, poſées ſur les moulures du ceintre des deux petites arcades, ainſi que les bas-reliefs écraſés, placés ſur les clés de voûte de ces arcades; toute cette ſculpture qu'on diſtingue d'avec l'autre en approchant de l'arc, eſt fort au-deſſous du bon gothique; quoique, ſuivant les apparences, le ſculpteur le plus habile de la capitale de l'empire y ait mis la main. (*D. J.*)

TRIOMPHE, *char de*, (*Antiq. rom.*) le *char de triomphe* des Romains étoit rond comme une tour: c'eſt ce qui paroit par les médailles & par l'arc de Titus à Rome. Ce char étoit ordinairement d'ivoire; *portabit niveis currus eburneus equis*; vous ſerez ſur un char d'ivoire traîné par des chevaux blancs, dit Tibulle; mais le haut du char étoit tout doré. Eutrope, en parlant du *char de triomphe* de Paul Emile, dit qu'il triompha ſur un char tiré par quatre chevaux, *aurato curru quatuor equis triumphatur*. (*D. J.*)

TRIOMPHE, *jeu de la*, ſ. f. ce jeu a diverſes manieres de ſe jouer qui ſe reſſemblent toutes en quelque choſe, & different cependant par pluſieurs points eſſentiels: nous parlerons de chacune de ces manieres. *Voyez* celle dont on ſe joue à Paris.

On prend un jeu de piquet ordinaire, dont les cartes conſervent leur rang & leur valeur, à la réſerve de l'as, qui n'eſt ſupérieur qu'au dix & aux autres cartes au-deſſous: ce jeu ſe joue un contre un, deux contre deux, trois contre trois, ou même plus. Ceux qui ſont enſemble ſe mettent d'un côté de la table, & leurs antagoniſtes occupent l'autre. Ceux du même parti ſe communiquent leur jeu, de la vue ſeulement, quoiqu'aſſez communément l'un déſigne à l'autre la carte qu'il doit jouer; mais les bons joueurs ne le font pas. Quelquefois auſſi les joueurs qui ſont enſemble ſont placés vis-à-vis l'un de l'autre à chaque coin de la table, & ne peuvent en aucune façon ſe découvrir leur jeu, ni s'avertir de paroles ou de geſtes. Mais, ſoit que l'on joue de la ſorte, à communiquer, ou un contre un, l'on bat d'abord les cartes, & l'on tire à la plus haute, ou à la plus baſſe, au gré des joueurs, pour voir à qui fera; un parti ordonnant toujours à ſon adverſaire de faire, s'il a droit, parce qu'il y a du déſavantage. Après avoir battu & fait couper les cartes à l'adverſaire, on les diſtribue juſqu'au nombre de cinq, de la maniere qu'il plaît à celui qui les donne, à deux d'abord, & trois enſuite; ou à trois d'abord, & deux enſuite, ou même encore autrement. Quand les joueurs & lui ont leurs cartes, il tourne la premiere du talon, s'il en reſte, & la derniere de celles qu'il ſe donne à lui-même, ſoit qu'il reſte un talon ou non. Enſuite le premier jette telle ou telle carte de ſon

jeu, dont les autres joueurs fourniſſent; s'ils en ont de plus hautes, ou coupent avec de la *triomphe*, faute de cartes de la couleur de celle qu'on leur a joué, & celui des deux partis qui a fait trois levées marque un jeu, & deux s'il les fait toutes. *Voyez* VOLE.

Il eſt permis à un parti qui ne croit pas faire trois levées, & qu'il craigne que ſon adverſaire ne faſſe la vole, de lui offrir ou lui donner le jeu, qu'il perd double s'il ne fait pas la vole qu'il a entrepriſe.

Lorſque le jeu eſt trouvé faux, on refait; mais les coups précédens ſont bons. Celui qui donne mal démarque un jeu de ceux qu'il a; s'il n'en a point, il ne compte point le premier qu'il fait, ou bien le parti contraire le marque. Celui qui ne leve pas quand il le peut perd un jeu; de même que celui qui ne coupe pas quand il a de la *triomphe*, à moins qu'on n'en ait jetté une plus haute que la ſienne. Celui qui renonce perd deux jeux. Celui qui change ſes cartes avec ſon compagnon, ou en prend des levées déja faites, perd la partie: il en eſt de même de ceux qui quittent la partie avant qu'elle ſoit finie.

Autre maniere de jouer à la triomphe. Dans cette maniere de jouer à la *triomphe*, chaque joueur joue pour ſoi; mais les as ſont les premieres cartes du jeu, & enlevent les rois, ceux-ci les dames, & ainſi des autres. Celui qui fait a le privilege de prendre l'as, s'il eſt *triomphe*, en y mettant telle autre carte de ſon jeu à la place, & toutes les autres de la même couleur qui ſeroient au-deſſous de cet as, pourvu qu'il y remette autant de cartes de ſon jeu. Les autres joueurs ont le même privilege à l'égard des autres *triomphes*, qu'ils peuvent prendre avec l'as qu'ils ont dans la main, aux mêmes conditions & aux mêmes charges.

Autre maniere de jouer la triomphe. Ce jeu de la *triomphe* eſt plus connu dans les provinces que le précédent; il a les mêmes regles; on le joue avec le même nombre de cartes: ce qui le rend différent du premier, c'eſt qu'on y peut jouer cinq comme quatre, & trois comme deux, chacun jouant pour ſoi; & lorſque deux des joueurs ſont deux mains, c'eſt celui qui les a fait le premier qui compte le jeu, au préjudice de l'autre: ceux qui ſont des fautes les paient, comme dans le jeu précédent.

TRIOMPHER, (*Langue Françoiſe.*) ce verbe ſe dit élégamment au figuré pour ſubjuguer, ſurmonter, vaincre. La philoſophie, dit M. de la Rochefoucaut, *triomphe* aiſément des maux paſſés & des maux à venir, mais les maux préſens *triomphent* d'elle. L'hypocriſie *triomphe* tous les jours de la vertu. Ce verbe s'emploie encore noblement pour exceller en quelque choſe, quand il eſt ſur cette matiere: il *triomphe*, c'eſt-à-dire, il excelle. Il *triomphe* ſur la généroſité, ſur la délicateſſe des ſentimens. Enfin *triompher* ſe prend auſſi, en mauvaiſe part, pour tirer vanité des vices. Tibere à Rome, comme dans l'île de Caprée, *triomphoit* de ſes déréglemens & de ſa perfidie. (*D. J.*)

TRIONES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt une ſorte de conſtellation, ou aſſemblage de ſept étoiles qui ſont dans la petite ourſe. *Voyez* OURSE.

Les *ſeptem triones* ont donné au pole du nord la dénomination de *ſeptentrion*. *Voyez* NORD, POLE, *&c.*

TRIONTO, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. Elle a ſa ſource près du bourg d'Acri, & ſe perd dans le golfe de Tarente, près du cap de *Trionto*: cette riviere eſt l'Hylias des anciens. (*D. J.*)

TRIONUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que Ruppius appelle *bammia*; en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt double; l'extérieur eſt compoſé de douze feuilles très-minces; l'intérieur eſt formé d'une ſeule feuille en tuyaux, & qui ſe diviſe à l'extrémité en cinq quartiers. La fleur eſt à cinq pétales, faits en cœur au ſommet, & qui croiſſent enſemble au fond de la fleur; les étamines ſont nombreuſes, formant d'abord un ſeul cylindre, & ſe ſéparant en pluſieurs filets vers leur extrémité; les boſſetes ſont faites en forme de rein; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtyle eſt fort délié, mais il ſe termine par cinq ſtigma obtus & recourbés; le fruit eſt ovale, ſillonné de cinq rayures, & com-

poſé de cinq loges ; les graines ſont nombreuſes & taillées en rein. Linnæi *Gen. plant. p.* 383. Ruppii *Flora jenenſis*, *p.* 26. (*D. J.*)

TRIOPION *ou* TRIOPIA, (*Géog. anc.*) c'eſt le premier nom qu'ait eu la ville de Gnide : de-là vient que l'on trouve *Apollo triopius*, *templum triopium*, & *mare triopium*, pour l'Apollon de Gnide, le temple de Gnide, & la mer qui baigne le territoire de Gnide. Scylax parle auſſi d'un promontoire ſacrée dans la Carie, qu'il nomme ἱερὸν Τριοπικὸν. Le ſcholiaſte de Théocrite appelle ce même promontoire *Tripon*, & dit que les Doriens y tenoient une aſſemblée de religion, & des jeux en l'honneur des nymphes, d'Apollon & de Neptune. Le promontoire *Triopon*, ou le promontoire de Gnide fut ainſi nommé de Triopé, fils d'Abas : il s'appelle préſentement *Capo-Erio*. (*D. J.*)

TRIOPTERIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante ainſi nommé par Linnæus : voici ſes caracteres. Le calice eſt fort petit, mais durable ; il eſt compoſé d'une ſeule feuille découpée en cinq ſegmens. La fleur eſt formée de ſix pétales égaux, de forme ovale, entourés de trois autres petits pétales d'égale grandeur entr'eux ; les étamines ſont deux filets attachés au calice, & qui s'élevent au-deſſus des pétales de la fleur ; leurs boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eſt partagé en trois ; les ſtyles ſont pareillement au nombre de trois, & ſimples ; les ſtigma ſont obtus ; il n'y a point de fruit qui contienne les graines ; elles ſont nues, au nombre de trois, creuſées ſur le dos, ailées dans les bords, & reſſemblant, dans le commencement qu'elles ſortent, à de petits pétales de fleurs. Il faut remarquer ici, que ce que nous avons nommé *pétales* dans cette deſcription, n'en ſont pas en réalité ; ce ſont les ailes du germe, car les étamines ſont placées deſſous ; mais comme elles reſſemblent beaucoup à des pétales, nous nous ſommes ſervis de ce mot pour faciliter plus aiſément à un jeune botaniſte le moyen de diſtinguer ce genre de plante. Linnæi *Gen. plant. p.* 97. (*D. J.*)

TRIOPHTALMUS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Pline à une pierre ſur laquelle on voyoit la figure de trois yeux.

TRIOSTEOSPERMUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) ou *gicacuanha* ; voici ſon caractere. Sa fleur eſt tubuleuſe, & n'a qu'une feuille diviſée en cinq ſegmens rondelets ; ſon calice eſt à cinq pieces. Il y en a un ſecond placé ſur l'embryon : celui-ci dégenere en un fruit rondelet, charnu, & contenant trois ſemences dures, larges à leur partie ſupérieure, & étroites par le bas. Miller le nomme *trioſteoſpermum latiore folio*, *flore rutilo*, *Hort. Elth.* (*D. J.*)

TRIP, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt le nom donné par les Hollandois à la pierre que les François appellent *tourmaline*. *Voy.* cet *article*.

TRIPARTITION, ſ. m. (*Arithmét. & Géom.*) c'eſt l'action de diviſer une grandeur quelconque en trois parties égales, ou d'en prendre la troiſieme partie. *Voyez* TRISECTION.

TRIPE, ſ. f. (*Manufacture.*) ſorte d'étoffe veloutée qui ſe manufacture ſur un métier, comme le velours ou la peluche, dont le poil qui fait le côté de l'endroit eſt tout de laine, & la tiſſure qui en forme le fond, eſt entiérement de fil de chanvre. La *tripe* s'emploie à divers uſages, mais particuliérement à faire des meubles, à couvrir de ſouliers d'enfans, & des pelotes pour les Chapeliers qui s'en ſervent à luſtrer leurs chapeaux. Furetiere dit qu'il y a de l'apparence que ce mot vient de l'eſpagnol *terciopelo*, qui veut dire *velours*, parce que c'eſt en effet du velours de laine. *Savary.* (*D. J.*)

TRIPES, ſ. f. pl. *terme de Boucher*, on appelle ainſi à Paris les abattis & iſſues des bœufs & moutons, que les Tripiers & marchands Tripiers achetent des Bouchers, pour les nettoyer, laver, faire cuire, & enſuite les vendre & débiter, ſoit en gros, ſoit en détail. Les *tripes* & abattis de bœufs conſiſtent aux quatre piés, à la pance, qu'on appelle *gras-double* ; au feuillet, autre partie des entrailles, que les Tripieres nomment communement le *pſeautier* ; à la franche-mulle ou caillette ; & à la fraiſe qui comprend le mou ou poumon, le foie & la rate ; le palais de bœuf eſt auſſi du nombre des iſſues. Celles

du mouton ſont la tête garnie de ſa langue, les quatre piés & la caillette. *Savary.* (*D. J.*)

TRIPERGOLA-LAGO, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom que donnent les Italiens au lac Averne, ſi fameux chez les anciens, & qui eſt dans la terre de Labour, à un bon mille du lac Lucrin. Du tems d'Auguſte, il y avoit un port qu'on nommoit *Portus-Julius*; car Suétone & Paterculus nous apprenent que cet empereur fit faire un port du lac Lucrin & du lac Averne. (*D. J.*)

TRIPETALE, FLEUR, (*Botan.*) une *fleur tripétale* eſt une fleur à trois feuilles, qu'on appelle *pétales*, pour les diſtinguer des feuilles des plantes. *Voyez* FLEUR. (*D. J.*)

TRIPHOLINUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie. Ortélius, qui cite Galien, *l. I. de Antidotis*, fait entendre que cette montagne eſt dans la ville de Naples, près de la fontaine de St. Martin, & dit qu'il n'y croît que des trefles. D'autres marquent cette montagne ou colline hors de Naples, mais dans le voiſinage de cette ville, & l'appellent *San-Martino*. Cette montagne donnoit autrefois ſon nom aux vins qu'elle produiſoit, ou que l'on produiſoit dans ſon voiſinage, *triſolina-vina*. Juvenal, *ſat. ix. verſ.* 56. appelle *Triſolinus ager* le territoire où ils croiſſent, & il devoit être aux environs de Cumes.

Te Triſolinus ager *fecundis vitibus,*
Suſpectumque jugum Cumis.

Martial, *l. XIII. épigr.* 114. parle auſſi de ces mêmes vins:

Non ſum de primo, fateor, Triſolina, *lyæo,*
Inter vina *tamen ſeptima vitis ero.*

(*D. J.*)

TRIPHTHONGUE, ſ. f. aſſemblage de trois ſons, qui ne font qu'une ſyllabe.

TRIPHYLIE, (*Géog. anc.*) *Triphylia*, *Triphalia*, *Triphylis*, contrée du Péloponneſe, dans l'Elide. Polybe. *l. IV, c. lxxvij.* qui écrit *Triphalia*, la met ſur la côte du Péloponneſe, entre l'Elide & la Meſſénie, & y marque entr'autres les villes Samicum, Lepreum & Hypana; il paroît que la *Triphylie* & la *Tripalie* étoient la même contrée. De toutes les villes de la *Triphylie*, il n'y avoit que celle de Samicum qui fût maritime, les autres étoient dans les terres. Mais d'où vient à cette contrée de l'Elide le nom de *Triphylie*? Du mot grec φύλον *gens*, parce que trois différens peuples s'y réunirent, & ne firent plus qu'un ſeul corps. (*D. J.*)

TRIPIER, ſ. m. (*Fauconnerie.*) c'eſt un des noms qu'on donne aux oiſeaux de proie, qu'on ne peut affairer ni dreſſer, & qui donne ſur les poules & les poulets. Le milan & le corbeau ſont des oiſeaux *tripiers*, ou abſolument des *tripiers* qui ſont de mauvaiſe affaire. *Fouilloux.* (*D. J.*)

TRIPIERE, ſ. f. (*Comm. de Bouch.*) marchande qui vend des tripes & des iſſues de bœufs & de moutons échaudées ou, pour mieux dire, à demi-cuites. *Trévoux.* (*D. J.*)

TRIPLE, adj. *en Muſique*, ſorte de meſure dans laquelle les meſures, les tems ou les aliquotes des tems ſe diviſent en trois parties égales.

On peut réduire à deux claſſes générales ce nombre infini de meſures *triples*, dont Bononcini, Lorenzo, Penna & Broſſard, après eux, ont ſurchargé, l'un ſon *muſico prattico*, l'autre ſes *alberi muſicali*, & le troiſieme ſon *dictionnaire*; ces deux claſſes ſont la meſure ternaire ou à trois tems, & la meſure à deux tems ou binaire, dont les tems ſont diviſés ſelon la raiſon ſous-*triple*.

Nos anciens Muſiciens regardoient la meſure à trois tems beaucoup plus excellente que la binaire, & lui donnoient, à cauſe de cela, le nom de *tems* ou *mode parfait*. Nous avons expliqué aux *mots* MODE, PROLATION, TEMS, les différens ſignes dont ils ſe ſervoient pour exprimer ces meſures, ſelon les diverſes valeurs des notes qui les rempliſſoient; mais quelles que fuſſent ces notes, dès que la meſure étoit *triple* ou parfaite, il y avoit toujours une eſpece de note qui, même ſans point, rempliſſoit exactement une meſure, & ſe diviſoit en trois autres notes égales, une pour chaque tems (*a*).

(*a*) Nous remarquerons ici que dans des anciennes pieces de muſique, dont la meſure eſt ternaire, comme de $\frac{3}{2}$, lorſque la meſure eſt compoſée d'une blanche & ſuivie d'une ronde, on trouve ſouvent ces deux notes noircies, ou du moins la ronde.

Ainſi dans la *triple* parfaite, la breve ou quarrée valoit non deux, mais trois ſemi-breves ou rondes, & ainſi des autres eſpeces de meſures *triples*. Il y avoit pourtant un cas d'exception ; c'étoit, par exemple, lorſque cette breve étoit précédée ou ſuivie immédiatement d'une ſemi-breve ; car alors les deux enſemble ne faiſant qu'une meſure juſte, dont la ſemi-breve valoit un tems, c'étoit une néceſſité que la breve n'en valût que deux, & ainſi des autres meſures.

C'eſt ainſi que ſe formoit les tems de la meſure *triple* ; mais quant aux ſubdiviſions de ces mêmes tems, elles ſe faiſoient toujours ſelon la raiſon ſous-double ; & je ne connois point d'anciennes muſiques où les tems ſoient diviſés en trois parties égales.

Les modernes ont auſſi pluſieurs meſures à trois tems de différentes valeurs, dont la plus ſimple ſe marque par un 3, & ſe remplit d'une blanche pointée, faiſant une noire pour chaque tems. Toutes les autres ſont des meſures appellées *doubles*, à cauſe que leur ſigne eſt compoſé de deux chiffres. *Voyez* MESURES.

La ſeconde eſpece de *triple* eſt celle qui ſe rapporte, non au nombre des tems de la meſure, mais à la diviſion de chaque tems en raiſon ſous-*triple*. Cette meſure eſt, comme je viens de le dire, de moderne invention, & peut ſe ſubdiviſer en deux claſſes ; meſures à deux tems, & meſures à trois tems ; dont les dernieres peuvent être conſidérées comme meſures doublement *triples* ; ſavoir 1° par les trois tems de la meſure, & 2° par les trois parties égales de chaque tems.

Les *triples* de ces dernieres eſpeces s'expriment toutes en meſures doubles.

Voici donc une récapitulation de toutes les meſures *triples* en uſage actuellement : celles que j'ai marquées d'une étoile, ſont moins uſitées en France.

1°. *Triples* de la premiere eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſous-double.

	*		*		*
3.	3	3.	3	3.	3
	1.	2	4.	8.	16.

2° *Triples* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à deux tems, & chaque tems diviſé ſelon la raiſon ſous-*triple*.

*			*
6	6	6	12
2.	4.	8.	16.

Ces deux dernieres meſures ſe battent à quatre tems.

3° *Triples* compoſées, c'eſt-à-dire dont la meſure eſt à trois tems, & chaque tems encore diviſé en trois parties égales.

*		*
9	9	9
4.	8.	16.

Voyez au *mot* MESURE, *Planche & fig.* des exemples de la plûpart de ces meſures *triples*. (*S*)

TRIPLE DROIT, (*Juriſp.*) c'eſt lorſqu'on paye trois fois le droit. Le double ou *triple droit* eſt une peine ordonnée par les édits burſaux, en cas de contravention. (*A*)

TRIPLE NÉCESSITÉ, (*Hiſt. mod.*) ſuivant les anciennes coutumes d'Angleterre, c'étoit une taxe dont aucune terre ne pouvoit être exempte, & qui avoit pour objet la milice ou la néceſſité de fournir des ſoldats, la réparation des ponts, & l'entretien des châteaux ou forteresſes.

Quand les rois donnoient à l'Egliſe des terres qu'ils exemptoient de toute charge & de tout ſervice ſéculier, il faiſoient inſérer ces trois exceptions dans les lettres, après la clauſe de l'exemption. *Voyez* PONTENAGE.

Les compoſiteurs faiſoient cela pour indiquer à l'exécutant qu'il y avoit dans cet endroit une note ſyncopée, ou qui commençoit dans le tems foible & finiſſoit dans le tems fort. On trouvoit auſſi dans cette ſorte de meſure des blanches, liées par la queue comme des croches, pour indiquer des noires, & liées comme des doubles croches, pour indiquer des croches. (*F. D. C.*)

TRIPLÉ, adj. (*Mathém.*) on appelle ainſi le rapport que des cubes ont entr'eux : les ſolides ſemblables ſont en raiſon *triplée* de leurs côtés homologues, c'eſt-à-dire, comme les cubes de ces côtés ; il ne faut pas confondre une raiſon *triplée* avec une raiſon *triple*. La raiſon *triple* eſt le rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient ou dans laquelle elle eſt contenue trois fois ; or il eſt très-évident que le rapport des cubes, qui eſt la raiſon *triplée*, eſt fort différent ; ainſi le rapport de 1 à 8 eſt une raiſon *triplée* de 1 à 2 ; & le rapport de 3 à 1 eſt une raiſon triple. (*E*)

TRIPLÉ, adj. *en Muſique*, un intervalle *triplé* eſt celui qui eſt porté à ſa triple-octave. *Voyez* INTERVALLE, OCTAVE. (*S*)

TRIPLICITÉ *ou* TRIGONE, *chez les Aſtrologues*, eſt une diviſion des ſignes qu'ils ont imaginée & introduite dans leur art, ſuivant le nombre des élémens. Chaque diviſion contient trois ſignes. *Voyez* SIGNE.

On confond ſouvent *triplicité* avec *trine aſpect* ; cependant à parler ſtrictement, ce ſont deux choſes fort différentes ; car *triplicité* ne ſe dit que par rapport aux ſignes, & au contraire *trine aſpect* s'entend proprement des planetes. *V.* TRINE.

Les ſignes de *triplicité* ſont ceux qui ſont de même nature, & non pas ceux qui ſont en *trine aſpect*. Ainſi le lion, le ſagittaire & le belier ſont des ſignes de *triplicité*, parce qu'on ſuppoſe que ces ſignes ſont tous de feu.

TRIPLIQUE, (*Juriſp.*) eſt une troiſieme réponſe qui eſt faite à quelque plaidoyer ou écrit ; les défenſes ſont la premiere réponſe à la demande ; les répliques ſont la réponſe aux défenſes ; les dupliques ſont la réponſe aux répliques, & les *tripliques* la réponſe aux dupliques.

L'ordonnance de 1667 a abrogé l'uſage des dupliques & *tripliques*, au moyen de quoi, ſi l'on en fait encore quelquefois, elles ne doivent pas paſſer en taxe. *Voyez* DEMANDE, DÉFENSES, DUPLIQUES, RÉPLIQUE, FRAIS, SALAIRES, TAXE. (*A*)

TRIPLUM, (*Muſique.*) c'eſt le nom qu'on donnoit à la partie la plus aiguë dans les commencemens du contre-point.

TRIPODISQUE, LE, (*Géog. anc.*) *Tripodiſcus*, village du Péloponneſe dans l'Attique, ſur le mont Géranien, avec un temple dédié à Apollon. Pauſanias, *l. I. c. xlij.* rapporte ainſi l'hiſtoire.

Sous le regne de Crotopus, roi d'Argos, Pſamathé ſa fille accoucha d'un fils qu'elle avoit eu d'Apollon ; & pour cacher ſa faute à ſon pere qu'elle craignoit, elle expoſa cet enfant. Le malheur voulut que les chiens des troupeaux du roi ayant trouvé cet enfant, le dévoraſſent. Apollon irrité ſuſcita contre les Argiens, le monſtre Pœne, monſtre vengeur qui arrachoit les enfans du ſein de leurs meres & les dévoroit. On dit que Corœbus touché du malheur des Argiens, tua ce monſtre ; mais la colere du dieu n'ayant fait qu'augmenter, & une peſte cruelle déſolant la ville d'Argos, Corœbus ſe tranſporta à Delphes pour expier le crime qu'il avoit commis en tuant le monſtre. La Pythie lui défendit de retourner à Argos, & lui dit de prendre dans le temple un trépié, & qu'à l'endroit où ce trépié lui échapperoit des mains, il eût à bâtir un temple à Apollon, & à y fixer lui-même ſa demeure. Corœbus s'étant mis en chemin, quand il fut au mont-Géranien, ſentit tomber ſon trépié, & là il bâtit un temple à Apollon, avec un village qui de cette particularité fut nommé le *Tripodiſque*. (*D. J.*)

TRIPOLI, ſ. m. *ou* TERRE DE TRIPOLI, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) en latin *Tripela*, *terra Tripolitana*. C'eſt ainſi qu'on nomme une terre argilleuſe & ferrugineuſe qui eſt rude au toucher, comme du ſable, qui devient plus dure & plus compacte dans le feu, ce qui caractériſe les argilles, & qui eſt ou griſe, ou blanche, ou jaunâtre.

Le nom qu'on donne à cette terre, vient de ce qu'autrefois on en tiroit beaucoup des environs de la ville de *Tripoli* en Barbarie ; mais aujourd'hui on en trouve dans toutes les parties de l'Europe qui ne le cede en rien à celle de Barbarie.

La rudeſſe des parties qui compoſent le *tripoli*, fait qu'on l'emploie avec ſuccès pour polir les métaux, le verre & les glaces. Les fondeurs s'en ſervent auſſi pour faire des moules, parce que cette terre

eſt très-propre à réſiſter à l'action du feu. Pour que le *tripoli* ſoit d'une bonne qualité, il faut qu'il ſoit pur & dégagé de grains de ſable, qu'il ſoit tendre & facile à pulvériſer.

M. Neumann ayant mis deux onces de *tripoli* en diſtillation dans une cornue expoſée à feu nud, a obtenu deux drachmes d'eſprit de ſel, & il s'attacha une petite portion de ſel ammoniacal dans le col de la rétorte. M. Zimmermann y a auſſi trouvé une petite portion d'acide vitriolique.

Cette terre miſe dans l'eau régale lui donne une couleur jaune, ce qui a fait ſoupçonner à quelques alchimiſtes que le *tripoli* contenoit de l'or qu'ils croient voir par-tout; mais cette couleur vient des parties ferrugineuſes dont cette terre eſt mêlée; une preuve de cette vérité, c'eſt que le *tripoli* devient rougeâtre par la calcination. Cependant on ne veut point nier qu'il ne puiſſe ſe trouver des particules d'or accidentellement mêlées avec cette ſubſtance; ce ſeroit pourtant ſe tromper que d'eſpérer en tirer aſſez pour ſe dédommager des frais de l'opération. Stahl a trouvé le *tripoli* aſtringent & déſſicatif, comme toutes les ſubſtances martiales. (—)

TRIPOLI *état de*, (*Géog. mod.*) l'état de *Tripoli* eſt borné au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par l'Egypte, au midi par le pays des Béréberes, & à l'occident, partie par le royaume de Tunis, partie par le Bilédulgérid ou pays des Dattes, & partie par le pays de Gadamis: cet état eſt diviſé en divers quartiers; il poſſede ſur la côte de la province de *Tripoli*, le pays de Mſerata, le golfe de la Sidre, la côte de Derne, *&c.* Il a dans les terres quelques cantons & déſerts. La ville de *Tripoli* eſt la capitale de tout l'état.

Les femmes de *Tripoli* ne reſſemblent point aux égyptiennes dont elles ſont voiſines; elles ſont grandes, & font conſiſter la beauté dans une taille exceſſivement longue. Elles ſe font, comme les femmes arabes, des piquures ſur le viſage, principalement aux joues & au menton. Elles eſtiment beaucoup les cheveux roux, comme en Turquie, & elles font même peindre en vermillon les cheveux de leurs enfans.

La république de *Tripoli* ſubſiſte par ſon commerce d'étoffes & par celui du ſafran qui ſe tire du mont Garian ſitué au midi de la ville de *Tripoli*, & où il eſt admirable; mais la principale richeſſe des habitans viennent de leurs pirateries. Elles furent ſi grandes dans le dernier ſiecle contre les François, que Louis XIV. n'en put obtenir raiſon qu'en faiſant bombarder la capirale par le maréchal d'Eſtrée, vice-amiral. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géogr. mod.*) ou *Tripoli* de Barbarie, ville d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte de la Méditerranée, dans la province du même nom, entre Zoara & Lebda.

La ville de *Tripoli* a le titre de royaume ſans en être un; mais cette qualification lui vient de quelques princes qui s'en emparerent, & s'arrogerent le titre de roi. Le nom de *Tripoli* étoit anciennement le nom d'un canton où ſe trouvoient trois villes remarquables, & delà vient qu'il y a pluſieurs autres cantons, qui portent ce même nom, par la même raiſon.

Le pays de *Tripoli* de Barbarie fut nommé la *Tripolitaine* du tems des Romains, & ce nom lui fut continué du tems des Vandales. Les Arabes s'en emparerent ſous le regne des caliphes, dont les lieutenans conquirent toutes les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, & même une partie conſidérable de l'Eſpagne.

Ce pays, ainſi que la ville, reſta dans une aſſez grande obſcurité juſqu'au commencement du ſeizieme ſiecle. Alors dom Pedro de Navarre, général de Ferdinand le catholique, profitant des troubles qui régnoient dans la ville, s'en rendit maître, & y fit un riche butin ſur les Maures. Quelque tems après les chevaliers de S. Jean de Jéruſalem ayant perdu l'île de Rhodes, Charles-Quint leur donna en 1528 l'île de Malthe, ainſi que *Tripoli* qui étoit frontiere de leur île; mais Soliman forma une puiſſante armée navale qui battit la place avec quarante pieces de

canon, & le gouverneur ſe vit obligé de la rendre à l'amiral Dragut. Les Turcs y établirent un bacha dont l'autorité diminua peu-à-peu. Enfin Mamet-Bey, rénégat grec, de l'ancienne maiſon des Juſtiniani, eut le crédit d'y établir ſon autorité, & d'y commander en ſouverain. Depuis ce tems-là *Tripoli* s'eſt gouvernée en république, ſous la protection du grand ſeigneur, à qui l'on envoie une eſpece de tribut; cette république a pour chef un général qu'on nomme *dey*, & qui eſt élu par la milice.

Tripoli eſt aujourd'hui bien fortifiée; mais on n'y boit que de l'eau de citerne, & le blé y eſt rare, parce que le terroir eſt aride, ſablonneux, & ſouvent même inondé par la mer. On fabrique dans cette ville des étoffes de ſoie & d'aſſez bons camelots. Son commerce étoit autrefois beaucoup plus brillant. *Long.* ſuivant Caſſini, 30. 36'. 45". *latit.* 30. 53'. 40" & ſuivant le P. Feuillée, *Long.* 31. 2' 30" *latit.* 32. 54. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Syrie, ſur la côte, & à trois quarts de lieue de la Méditerranée. Elle eſt ceinte de murailles, particuliérement vers la mer, ſur le bord de laquelle elle a quelques tours quarrées avec du canon pour ſe défendre contre les corſaires; elle eſt fort peuplée de turcs & de juifs, qui y font un grand commerce de ſoie. On y compte quatre maiſons de religieux francs. *Long.* 56. 32. *latit.* 34. 10.

La *Tripoli* d'Aſie eſt une ville très-ancienne ſituée dans le canton que les anciens nommoient *Phénicie*, entre Botrys au midi, & Arca au ſeptentrion, & ſur le bord d'une riviere qui deſcend du Liban. Il en eſt parlé dans le ſecond livre des Machabées, *xiv.* 1, où il eſt dit que trois jours après la mort d'Antiochus Epiphanes, Démétrius, fils de Séleucus, à qui le royaume de Syrie appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, & vint aborder à *Tripoli*.

Le nom de *Tripoli* ſignifie en grec *trois villes*, parce qu'en effet elle étoit compoſée de trois villes éloignées l'une de l'autre de la longueur d'une ſtade. L'une de ces villes étoit aux Arcadiens, l'autre aux Sidoniens, & la troiſieme aux Tyriens. Il y a grande apparence qu'avec le tems ces trois villes n'en formerent plus qu'une, par le moyen des maiſons que l'on bâtit entre les eſpaces qui les ſéparoient. On a pluſieurs médailles d'Antoine avec Cléopatre, d'Auguſte, de Néron, de Trajan, de Sévere & d'Eliogabale, avec ce mot, ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ, & une de Julie Soæmie, où on lit: ΤΡΙΠΟΤΩΝ. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) village d'Aſie, dans l'Anatolie, à trois milles de la mer-Noire, & à 36 de Céraſonte. Arrien & Polybe en parlent: la riviere qui ſe jette dans la mer-Noire au-deſſous de ce village, portoit apparemment le même nom que la ville qui ſubſiſtoit du tems de Pline. (*D. J.*)

TRIPOLIR, *en terme de Bijoutier*, c'eſt donner le troiſieme poli à un ouvrage avec la matiere de ce nom bien pulvériſée & détrempée dans de l'huile ou de l'eau.

TRIPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. contrée du Péloponneſe dans l'Arcadie. Elle fut ainſi nommée des trois villes qui s'y trouvoient; ſavoir, *Callio*, *Dipæus* & *Nomaeris*.

2° Contrée ou ville du Péloponneſe, dans la Laconie, ſelon Tite-Live, *l. XXXV. c. xxvij.* il ne dit point ſi c'étoit une ſeule ville ou une petite contrée dans laquelle il ſe trouvoit trois villes, comme dans la *Tripolis* de l'Arcadie. Il ſemble néanmoins que c'étoit une petite contrée formée de trois villes ou bourgs: car Tite-Live dit qu'on y enleva une grande partie d'hommes & beaucoup de bétail. Aucun autre auteur ne connoît cette *Tripolis*.

3° *Tripolis*, contrée de la Theſſalie, ſelon Tite-Live, *l. XXXXII. c. liij.* Elle prenoit ſon nom des trois villes, Azorum, Pythium & Doliche, qui s'y trouvoient. C'eſt la *Tripolis* qu'Etienne le géographe met dans la Perrhébie, mais de quelle Perrhébie entend-il parler? Il y en avoit une au pié de l'Olympe, une autre au pié du Pinde; y en avoit-il une auſſi au pié des monts Cambuniens? C'eſt ce qu'il

qu'il faudroit ſavoir pour pouvoir tout concilier.

4°. *Tripolis*, ville de l'Aſie mineure, ſur le Méandre, & la premiere ville de la Carie, ſelon Ptolomée, *lib. V. c. ij.* Etienne le géographe la met auſſi dans la Carie; mais les notices épiſcopales & celles des provinces de l'empire la marquent dans la Lydie. Pline, *l. V. c. xxjv.* nomme ſes habitans *Tripolitani*. M. Spanheim, *p.* 888, rapporte l'inſcription d'une ancienne médaille, qui prouve que cette ville étoit ſur le Méandre : *Tripoleiton Maiandr.* c'eſt-à-dire, les *Tripolitains* du Méandre, ou ſur le Méandre.

5°. *Tripolis*, lieu fortifié dans le Pont, ſur le bord du Pont-Euxin, ſelon le Périple d'Arrien, *p.* 17, entre *Zephyrium* & *Argyria*, à quatre-vingt-dix ſtades du premier de ces lieux, & à vingt ſtades du ſecond. (*D. J.*)

TRIPOLITAINE, LA, (*Géog. anc.*) *Tripolitana regio*, ou *Tripolis*; contrée d'Afrique, ſur la côte de la mer Méditerranée qui la baignoit au nord. Elle avoit à l'orient le fleuve Cinyphus, la Lybie intérieure au midi, & le fleuve Triton à l'occident. Procope dit que cette province étoit habitée par des Maures qui étoient alliés des Romains, c'eſt-à-dire, qui entretenoient la paix avec les Romains. La *Tripolitaine* eſt connue dans les auteurs eccléſiaſtiques, comme une province qui renfermoit quelques évêchés. (*D. J.*)

TRIPOLIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante nommé par Tournefort, *aſter maritimus paluſtris, cæruleus, ſalicis folio. Inſt. R. H.* 481, & communément en françois *boucage*.

Cette plante s'éleve à la hauteur d'une coudée ou d'une coudée & demie; ſa racine eſt fibreuſe; ſes feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du *limonium majus*; elles ſont plus étroites, mais à-peu-près de la même longueur, traverſées de côtes comme celles du plantain, unies, épaiſſes, graſſes, tirant quelquefois ſur le bleu, & placées irréguliérement autour de la tige, & ſur les branches. Ses fleurs croiſſent au ſommet branchu de la tige; elles ſont attachées à l'extrémité des rejettons, purpurines ou bleues, & tombent en duvet. Les *tripolium majus* & *minus* ne different qu'en grandeur. Le *tripolium flore nudo* eſt fort commun aux environs de Briſtol. (*D. J.*)

TRIPOLUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Crete & celui de la patrie de Plutus, ſelon Héſiode, Diodore de Sicile, *l. V. c. lxxvij.* de la même choſe. (*D. J.*)

TRIPONTIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Angleterre. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Londres à Lincoln, entre Iſanavatia & Vennonæ, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du ſecond. Camden veut que *Tripontium* ſoit Towceſter, & que ce lieu ſoit déplacé dans l'itinéraire d'Antonin. Mais M. Thomas Gale, *Brit. p. 69.* a fait voir que *Tripontium* ne pouvoit être autre choſe que Dowbridge, près de Lilburne. (*D. J.*)

TRIPOS, (*Muſique inſtr. des anc.*) Le *tripos*, ſuivant Muſonius, étoit un inſtrument de muſique dont parle Artémon; il étoit appellé *tripos*, parce qu'il reſſembloit au trépié de Delphes. Muſonius ajoute qu'il tenoit lieu de trois cithares, ou d'une triple cithare. J'ai trouvé quelque part que c'étoit un vrai trépié, dans les intervalles duquel on avoit tendu des cordes comme dans une lyre ou cithare, en ſorte qu'il y avoit effectivement trois inſtrumens dont on pouvoit ſe ſervir ſucceſſivement avec d'autant plus de facilité que le trépié tournoit ſur un axe. (*F. D. C.*)

TRIPOT, ſ. m. (*Paumier.*) lieu où l'on s'exerce à jouer à la paume; les *tripots* ſont de grandes places couvertes & entourées de murs des quatre côtés, du moins juſqu'à la hauteur de quinze piés. Au-deſſus il y a de diſtance en diſtance de gros piliers de bois pour ſoutenir le plancher & la charpente de la couverture. L'eſpace vuide qui eſt entre la charpente & le haut des murs eſt garni tout autour de filets ou rézeau de ficelles, tendus pour arrêter les balles qu'on y jette, qui tombent dans une galerie pratiquée en haut tout-au-tour des murs. On y met auſſi de grands rideaux de toile pour empêcher le ſoleil de faire mal aux yeux des joueurs. Le *tripot* eſt pavé de quarreaux de pierre

de même largeur; au milieu du *tripot* eſt une corde tendue dans ſa largeur, & qui le ſépare en deux parties égales. Le long d'un des grands côtés regne un mur à hauteur d'appui, au-deſſus duquel ſont placés de diſtance en diſtance des poteaux qui ſoutiennent un toit couvert de planches, qui eſt ménagé à la hauteur d'environ 6 piés. Ce côté s'appelle la *galerie*; l'autre grand côté eſt un mur tout uni dans les *tripots* appellés *quarrés*; mais il y a un tambour vers la grille, dans les *tripots* appellés *dedans*. Des deux petits côtés, l'un a un mur avancé élevé juſqu'à la hauteur de 6 piés, & ſurmonté d'un toit de planches appuyé contre le grand mur; à un des angles, & immédiatement au-deſſous du toit, eſt un grand trou appellé la *grille*. Le quatrieme côté du *tripot* eſt conſtruit différemment dans les quarrés & dans les dedans. Dans les dedans, c'eſt un mur avancé, haut de 6 piés, & ſurmonté d'un toit, comme de l'autre côté oppoſé, à l'exception que celui-ci eſt ouvert depuis la hauteur de trois piés juſqu'au toit. Dans les quarrés, ce quatrieme côté eſt un mur tout uni; à un de ces bouts par terre eſt une petite ouverture qu'on appelle le *trou*, & à l'autre bout de ce mur eſt une planche enfoncée dans le mur, & qu'on appelle l'*ais*. La galerie eſt pavée avec des chaſſis de bois faits en forme de barres un peu éloignées les unes des autres, afin que les balles qu'on jette dans la galerie puiſſent paſſer par ces ouvertures, & ſe rendre dans un endroit où le paumier va les chercher quand il en a beſoin.

TRIPTOLÈME, ſ. m. (*Mythol.*) fils de Céleus & de Néera, ou de Mératanire, fut miniſtre de Cérès. Sa fable eſt agréablement conçue. L'hoſpitalité de Céleus pour Cérès eſt récompenſée; elle rend la vie à ſon fils par un ſeul baiſer, le nourrit de ſon lait divin, ſe charge de ſon éducation, lui montre l'agriculture, lui fait préſent d'un char tiré par des dragons, & ſe propoſe enfin de le rendre immortel, en purifiant ſon corps de ce qu'il avoit de terreſtre.

Cette jolie fable ſimplifiée ſignifie introduction du culte de Cérès dans la Grece par *Triptolème*, roi d'Eléuſis; ce prince ſe fit initier des premiers dans les myſteres de la déeſſe, & paſſa par toutes les épreuves uſitées. Il établit l'agriculture dans ſes états; ſon char tiré par des dragons ailés, c'eſt un vaiſſeau qui porte du blé en différentes contrées de l'Attique, pour apprendre aux habitans à le ſemer & à le recueillir.

Triptoleme, dit Juſtin, trouva l'art d'ensemencer les terres; ce fut à Eléuſis qu'il en produiſit l'invention, & ce fut auſſi à l'honneur de cette invention, qu'on établit des nuits pour les initiations. Les Athéniens honorerent par reconnoiſſance *Triptolème* comme un dieu: ils lui érigerent un temple, un autel, & lui conſacrerent une aire à battre le blé. (*D. J.*)

TRIPUDIUM, ſ. m. (*Littérature.*) c'eſt le nom latin dont on ſe ſervoit en général pour exprimer l'auſpice forcé, c'eſt-à-dire, l'auſpice qui ſe prenoit par le moyen des poulets qu'on tenoit dans une eſpece de cage, à la différence des auſpices qui ſe prenoient quelquefois lorſqu'un oiſeau libre venoit à laiſſer tomber quelque choſe de ſon bec; lorſqu'en prenant les auſpices par les poulets ſacrés, il leur étoit tombé du bec quelque morceau de la pâte qu'on avoit miſe devant eux, cela s'appelloit *tripudium ſoliſtimum*, ce qui étoit regardé comme le meilleur augure qu'on pût avoir. Il y avoit encore le *tripudium ſonivium*, dont le nom eſt tiré du ſon que faiſoit en tombant à terre par accident quelque choſe que ce fût; alors on tiroit des préſages bons ou mauvais, ſelon la qualité du ſon. (*D. J.*)

TRIPYRGA, (*Géog. mod.*) nom que les habitans d'Athenes donnent aujourd'hui à un lac marécageux de la Morée, environ à une lieue d'Athenes. Ce lac ou marais étoit nommé, ſelon Xénophon, *Phalarea palus*, & il y avoit auprès un lieu nommé *Tripyrgia*, à cauſe de trois tours qui y étoient bâties. Du nom de ce lieu on a formé celui du lac, & de *Tripyrgia* on a fait par corruption *Tripyrga*. M. Wneler, voyage d'Athenes, *l. III. p.* 207. croit que ces trois tours pouvoient être des reſtes de la villes Limes. Du reſte, ajoute-t-il, ce lac s'étend en long

du moins une lieue & demie ſur la côte, & il ſort de ſon extrémité orientale un petit ruiſſeau qui ſe jette dans la mer, aſſez proche de la baie de Phalara, où il y a une petite égliſe ruinée, appellée *S. Nicolo*. C'eſt apparemment ce lieu qui s'appelloit autrefois *Colias promontorium*. (*D. J.*)

TRIQUEBALLE, ſ. m. (*Art. milit.*) machine très-ſimple qui ſert dans l'artillerie à tranſporter du canon. Elle eſt compoſée d'une grande fleche de bois ou timon appuyé ſur un eſſieu à deux roues par-derriere, & ſur un avant train pardevant. On attache le canon ſur cette fleche avec une chaine de fer ou de bons cordages. *Mémoires d'Artillerie* de Saint-Remy. (*Q*)

TRIQUE-MADAME, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire du *ſedum minùs luteum, folio acuto*, de C. B. & de Tournefort. C'eſt une eſpece de petite joubarbe, qui pouſſe des tiges tendres, rampantes, revêtues de beaucoup de feuilles épaiſſes, oblongues, graſſes, pointues, bleuâtres, ou rougeâtres, remplies de ſuc; ſes fleurs ſont à pluſieurs pétales diſpoſées en roſe, au ſommet des branches, de couleur jaune; il leur ſuccede un petit fruit compoſé de cinq graines. On cultive cette plante dans les jardins, parce qu'on en mêle dans les ſalades; mais elle croît naturellement ſur les murailles, & ailleurs. (*D. J.*)

TRIQUER, v. act. (*Comm.*) ſéparer une choſe d'avec une autre: il ſignifie auſſi quelquefois *mêler* pluſieurs choſes enſemble.

Dans ce dernier ſens, les ordonnances de la ville de Paris, *chap. iij.* défendent aux marchands de *triquer*, & mêler les marchandiſes de différens prix & qualités; & dans l'autre ſignification, les mêmes ordonnances enjoignent aux marchands de bois à brûler qu'on empile dans les chantiers, de *triquer* & ſéparer le bois blanc, & de l'empiler à part. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIQUET, ſ. m. (*Charpenterie.*) échafaud fait de pluſieurs pieces de bois réunies enſemble, qui s'applique contre les murs, & qu'on appelle autrement *chevalet*. Il faut, pour échafauder, deux *triquets* qui s'attachent avec des cordages, & s'éloignent l'un de l'autre ſuffiſamment par la longueur des planches qu'on met deſſus.

TRIREME, ſ. m. (*Littérat.*) *triremis*, galere, bâtiment, vaiſſeau des Romains, qui avoit de chaque côté trois hommes ſur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eut d'ailleurs; meſſieurs le Baif & Dacier tiennent pour l'hypotheſe des étages de rames les uns ſur les autres. Ils citent en leur faveur des médailles, & la colonne trajane, où ce fait n'eſt pas de la derniere évidence; je ſai même que Scheffer & pluſieurs autres ſavans, ont eſſayé, à force de ſupputations mathématiques, de trouver une combinaiſon & un arrangement, pour prouver que la choſe n'eſt pas impoſſible; mais quelque effort que l'on faſſe, & de quelque maniere que l'on diſpoſe ces étages, ſoit en files perpendiculaires, ſoit en files obliques, ſoit en forme de rampe, je ne crois pas, avec Scaliger, Saumaiſe, & le P. Sanadon, qu'on réuſſiſſe jamais à nous montrer une poſſibilité pratique, c'eſt-à-dire, qui puiſſe être d'un uſage aiſé, convenant, & uniforme; ſans quoi tout ce ſyſtême ſe réduit à une ſpéculation vaine & ſtérile, qui ne décide rien, & qui ne touche pas même à la queſtion. (*D. J.*)

TRISACRAMENTAIRES, *ou* TRISACRAMENTAUX, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que l'on a donné à une ſecte de religionnaires qui n'admettent que trois ſacremens. *Voyez* SACREMENT.

Il y a eu pluſieurs *triſacramentaires* parmi les proteſtans qui admettoient le Baptême, l'Euchariſtie, & l'Abſolution, comme ſacremens.

M. Chambers obſerve qu'on confond mal-à-propos les Anglois avec les *Triſacramentaires*, parce qu'on ſuppoſe qu'ils regardent l'ordination comme un ſacrement; mais quelle que ſoit l'opinion des Anglois ſur ce point, il eſt sûr que les épiſcopaux regardent la Confirmation comme un ſacrement, & que d'ailleurs ils comptent pour ſacremens le Baptême & l'Euchariſtie; ainſi l'on peut à cet égard

le comprendre parmi les Sacramentaires.

TRISAGION, ſ. m. *dans l'hiſtoire eccléſiaſtique*, eſt le nom qu'on donne à une hymne où le nom de *ſaint* eſt répété trois fois.

Ce mot eſt grec, compoſé de τρις, *trois*, ou *trois fois*, & d'αγιος, *ſaint*.

Le *triſagion* proprement dit eſt compoſé de ces paroles, *ſanctus, ſanctus, ſanctus Dominus Deus ſabaoth. Saint, ſaint, ſaint, Seigneur Dieu des armées*, comme nous les liſons dans Iſaïe, *c. vj. ℣. 3.* & dans l'Apocalypſe, *c. jv.* de ces mots l'Egliſe a formé un autre *triſagion*, qu'on chante dans l'égliſe latine ſeulement le jour du Vendredi-ſaint, avant l'adoration de la croix. Il eſt conçu en ces termes : *ſanctus Deus, ſanctus fortis, ſanctus immortalis, miſerere nobis*, que les Grecs ont rendu par ceux-ci, αγιος ο θεος, αγιος ισχυρος, αγιος αθανατος, ελεισον ημας; *ſaint Dieu, ſaint puiſſant, ſaint immortel, ayez pitié de nous*; qu'ils répétent ſouvent non-ſeulement dans l'office, mais encore dans leurs prieres particulieres.

Pierre Gnaphée ou le Foulon, patriarche d'Antioche dans le v. ſiecle, y fit ajouter ces paroles *qui crucifixus eſt propter nos.*; attribuant ainſi la paſſion non-ſeulement au fils, mais auſſi aux deux autres perſonnes de la ſainte Trinité, & prononça anathême contre ceux qui refuſeroient de dire la même choſe; mais le pape Félix-III. & les Catholiques rejetterent cette addition qui autoriſoit manifeſtement les erreurs des Patripaſſiens. *Voyez* PATRIPASSIENS & THÉOPASCHITES.

Ce dernier *triſagion*, excluſivement aux paroles que Pierre le Foulon y vouloit ajouter, commença à être en uſage dans l'égliſe de Conſtantinople, d'où il paſſa dans les autres égliſes d'orient, & enſuite dans celles d'occident.

S. Jean Damaſcene, Codin Balſamon, & d'autres diſent que le *triſagion* fut introduit à Conſtantinople à l'occaſion d'un terrible tremblement de terre, arrivé la trente-cinquieme année de l'empire de Théodoſe le jeune, & du tems du patriarche Proclus; que celui-ci ayant ordonné une proceſſion ſolemnelle, où l'on chanta pendant pluſieurs heures de ſuite *le kyrie eleiſon*, Seigneur, ayez pitié de nous, un enfant fut élevé en l'air, où il crut avoir entendu les anges chanter le *triſagion*; que cet enfant à ſon retour, ayant raconté la choſe, le peuple commença auſſi-tôt à chanter cette hymne, avec d'autant plus d'ardeur, qu'il attribuoit la calamité préſente aux blaſphêmes que les hérétiques de Conſtantinople vomiſſoient contre le fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau ceſſa. Aſclépiade, Cedrenus, le pape Félix III. & Nicéphore, racontent la même choſe.

Quelques efforts que fit Pierre le Foulon pour introduire dans le *triſagion* l'addition dont nous avons parlé, cette hymne ſubſiſta toujours dans ſa pureté primitive, & eſt demeurée telle dans les offices latins, grecs, éthiopiques, mozarabiques, ou autres qui l'ont adopté.

TRISANTO, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande-Bretagne; Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte méridionale de l'île, entre *Magnus-Portus* & *Novus Portus*. C'eſt préſentement Hampton-Water, autrement le port de Southampton, à l'embouchure du Toſt. (*D. J.*)

TRISECTION, ſ. f. (*Géom. & Algebr.*) diviſion d'une choſe en trois parties.

Ce terme eſt principalement employé en Géométrie pour la diviſion d'un angle en trois parties égales.

La *triſection* géométrique des angles, telle que les anciens la demandoient, c'eſt-à-dire en n'employant que la ſeule regle & le compas, eſt un de ces problêmes qu'on a cherché en vain depuis plus de deux mille ans, & qui à cet égard, ainſi que la duplication du cube, peut être comparé à la quadrature du cercle.

La ſolution de ce problême dépend d'une équation du troiſieme degré. On en peut voir le cacul & le détail dans différens ouvrages, entr'autres dans l'application de l'Algebre à la Géométrie de M. Guiſnei, & dans le dixieme livre des ſections coniques de M. le marquis de l'Hôpital. Nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de la donner ici; mais il ſera bien plus utile pour nos lecteurs d'exa-

miner pourquoi ce problême eſt du troiſieme degré.

Soit, *fig.* 13 *d'Algebre*, un cercle *A C B D*; on propoſe de diviſer en trois parties égales l'arc *A B*, dont la corde eſt *A B*; on nomme le rayon du cercle *r*, la corde *A B a*, & la corde inconnue *A C* du tiers de l'arc *x*; & on parvient, comme on le peut voir dans les ouvrages cités, à une équation qui monte au troiſieme degré, & dans laquelle *x* a trois valeurs réelles; par conſéquent le problême a trois ſolutions. Il paroît cependant au premier coup d'œil qu'il devroit n'en avoir qu'une; car il n'y a certainement qu'une ſeule & unique valeur poſſible de la corde *A C* qui ſoutend le tiers de l'arc *A B*. Mais on fera réflexion que l'équation algébrique à laquelle on parvient, ne renferme point les arcs *A B*, *A C*, mais ſimplement leur corde; & que par conſéquent *x* n'eſt pas ſeulement la corde du tiers de l'arc *ACB*, mais la corde du tiers de tout arc qui a *A B* pour corde: or tous les arcs qui ont *A B* pour corde ſont, en nommant *C* la circonférence, les arcs *A C B*, *ACB* + *c*, *A C B* + 2 *c*, *A C B* + 3 *c*, *A C B* + 4 *c* *A C B* + 5 *c*, *&c.*

Et *c* — *A C B* ou *A D B*, 2 *c* — *ACB*, 3 *c* — *ACB*, 4 *c* — *A C B*, *&c.*

Maintenant je dis que la diviſion de tous ces arcs en trois, fournit trois cordes différentes, & jamais plus de trois. Car 1°. ſoit le tiers de l'arc *A C B*, *z*, le tiers de l'arc *A C B* + *c*, *y*, le tiers de l'arc *A C B* + 2 *c*, *u*, cela donnera trois arcs différens qui auront chacun leurs cordes: voilà donc trois cordes différentes, & par conſéquent les trois racines de l'équation: 2°. Il ſembleroit d'abord que le tiers des autres arcs doit avoir chacun ſa corde, & que par conſéquent le problême auroit une infinité de ſolutions; mais on remarquera que l'arc *A C B* + 3 *c* a pour tiers *c* + *z*, donc la corde eſt la même que celle de *y*; que l'arc *A C B* + 4 *c* a pour tiers *c* + *z*, dont la corde eſt la même que celle de *y*; que l'arc *A B C* + 5 *c* a pour tiers *c* + *u* dont la corde eſt la même que celle de *u*, & ainſi de ſuite. De même on trouvera que *A D B* ou *c* — *A C B* a pour tiers *c* — *u*, parce que 3 *c* — *u* = 3 *c* — 2 *c* — *A B C*. Or la corde de *c* — *u* eſt la même que celle de *u*. Par la même raiſon la corde du tiers de 2 *c* — *ACB* ſera la même que celle de *y*, & celle de 3 *c* — *A C B* la même que celle de *z*, & ainſi de ſuite; donc la diviſion à l'infini de tous ces arcs en trois, donne trois cordes différentes, & n'en donne pas plus de trois. Voilà pourquoi le problême eſt du troiſieme degré.

Si on diviſoit un arc en quatre parties, on trouveroit une équation du quatrieme degré, & on pourroit prouver de la même maniere qu'en effet cette diviſion donne quatre cordes différentes, & jamais plus: la diviſion d'un angle en cinq parties égales donnera par la même raiſon une équation du cinquieme degré, & ainſi de ſuite. Il nous ſuffit d'avoir ici mis le lecteur ſur la voie, il pourra trouver facilement de lui-même la démonſtration générale. Elle eſt fondée ſur ce que l'arc *A C B* étant diviſé en *n* parties, la corde de la n^e^ partie de *n c* + *A C B* ſera la même que la corde de la n^e^ partie de *A C B*. (*O*)

TRISIDIS, (*Géog. mod.*) ville de la Mauritanie tingitane; elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* Marmol la nomme *Tenzert*.

TRISMEGISTE, adj. (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné à l'un des deux Hermès ou Mercures roi de Thebes en Egypte. On croit que c'eſt au ſecond, qui étoit contemporain de Moïſe, le premier ayant regné vers le tems du déluge; cependant on les confondoit aſſez ſouvent eu égard à la ſcience; car les Egyptiens ſe reconnoiſſoient redevables à l'un & à l'autre de pluſieurs inventions utiles. Ce mot formé du grec τρις, *trois fois*, & μεγιστος, *très-grand*, exprimoit que l'Hermès, ainſi ſurnommé, avoit été un grand philoſophe, un grand-prêtre & un grand roi, ou qu'il avoit également approfondi les ſecrets de la nature, les myſteres de la religion & les reſſorts de la politique.

TRISMEGISTE, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) ſeizieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt de ſix lignes meſure de l'échelle: il eſt le corps double

du gros romain. *Voyez* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*, & l'exemple à l'*article* CARACTERES. Le *triſmegiſte* ne faiſoit point un corps dans l'Imprimerie ; le ſieur Fournier le jeune en a fait un, qu'il a placé entre le gros & petit canon dans les proportions qu'il a données aux caracteres ; il l'a fait pour donner un corps double au gros romain, & pour rendre par-là la correſpondance des caracteres plus générale.

TRISMIS, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe-Mœſie ; Ptolomée, *liv. III. ch. x.* la nomme entre les villes qui étoient au voiſinage du Danube. C'eſt la ville *Troſmis* de l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Viminacium* à Nicomédie. (*D. J.*)

TRISMOS, ſ. m. (*Médecine.*) eſt une convulſion du muſcle temporal, qui fait grincer les dents. *Voyez* CONVULSION, *&c.*

TRISOLYMPIONIQUE, adj. (*Hiſt. anc.*) athlete qui avoit remporté trois fois le prix aux jeux olympiques. Ce mot eſt compoſé de τρεις, *trois*, ολυμπια, *jeux olympiques*, & de νικη, *victoire*, trois fois vainqueur à Olympie.

On érigeoit aux *triſolympioniques* des ſtatues de l'eſpece de celles qu'on nommoit *iconiques*, & qui étoient de grandeur naturelle ; prérogative qu'on n'accordoit point au commun des athletes. Pour les autres récompenſes & marques d'honneur qui leur étoient accordées dans leur patrie, nous en avons parlé au long ſous le *mot* OLYMPIONIQUES.

TRISPASTON, ſ. m. *en méchanique*, eſt une machine qui a trois poulies, ou un aſſemblage de trois poulies pour ſoulever de grands fardeaux. *Voy.* POULIE & MOUFFLE. Ce mot eſt compoſé de τρεις, *trois*, & σπαω, *traho*, jetire.

TRISSE DE BEAUPRÉ, (*Marine.*) c'eſt un palan qui ſaiſit la vergue de civadiere des deux côtés, entre les palancines & les haubans, pour l'aider à la ſoutenir, & pour la manœuvre.

TRIST *ou* TRIS, (*Geog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte méridionale de la baie de Campêche, au couchant de l'île de Port-Royal, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal ou crique très-étroite. Cette île eſt petite, baſſe & déſerte.

TRISTE, adjectif. *Voyez l'article* TRISTESSE.

TRISTE, *l'arbre*, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, qui croît ſurtout vers la côte de Malabar. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'il perd ſes fleurs au moment où celles des autres arbres s'épanouiſſent au ſoleil. Ces fleurs ſont ſemblables au jaſmin blanc, ſinon qu'elles ont le pié jaune. Cet arbre ne vient que d'une hauteur médiocre. Ses feuilles ſont petites, d'un verd foncé, & d'un goût âpre.

TRISTENA, (*Geog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Scanie, anciennement *Nenica*. Il eſt à quinze ou ſeize milles au midi de Corinthe, à l'entrée & au nord de la forêt de Triſtena, autrefois la forêt Némée. (*D. J.*)

TRISTESSE, ſ. f. (*Morale.*) Cicéron définit la *triſteſſe*, l'opinion d'un grand mal préſent, & telle que celui qui l'éprouve croit qu'il eſt juſte, & même néceſſaire de s'affliger. Nos jours ſeront toujours malheureux, dit-il, ſi nous ne luttons de toutes nos forces contre cette paſſion, que la folie ſuſcite comme une furie pour nous tourmenter. « Je n'aime point cette » paſſion, dit Montagne, quoique le » monde ait entrepris, comme à-priſ- » fait, de l'honorer de faveur particuliere : ils en habillent la ſageſſe, la ver- » tu, la conſcience ; bizarre habillement, » toujours nuiſible, & toujours fâcheux ! (*D. J.*)

TRISYLLABIQUE *ou* TRISYLLABE, adj. (*Gramm.*) qui eſt compoſé de trois ſyllabes. On dit un pié *triſyllabique*, un vers *triſyllabique*.

TRITÆOPHYES, (*Lexicograph. medic.*) τριταιοφυες, de τριταιος, *tierce*, & φυω, *être de même nature* ; épithete d'une ſorte de fievre qui reſſemble beaucoup à la fievre tierce, d'où elle tire ſon nom. Elle vient le troiſieme jour, & arrive preſqu'à ſon plus haut période ; en ſorte qu'on la diſtingue de la tierce proprement dite, de la tierce allongée, & de la demi-tierce & qu'elle tient une eſpece de milieu entre toutes celles-là.

, Galien, *Comm. II. in VI. Epid.* dit auſſi que τριταιοφυὴς peut s'employer comme une épithete commune à toutes les fievres qui ont leur accès ou leur retour périodique le troiſieme jour.

Etorien expliquant ce mot, penſe que c'eſt une fievre qui donne des ſignes des approches de ſes paroxyſmes, & dont les intervalles ſont réguliers, mais qui n'arrive jamais à ſa perfection. On l'appelle auſſi demi-tierce : ce mot ſe trouve ſouvent dans Hippocrate. (*D. J.*)

TRITE, τριτη, *en Muſique*, eſt, en comptant de l'aigu au grave, la troiſieme corde du tétracorde dans l'ancien ſyſtême. Comme il y avoit cinq différens tétracordes, il y auroit dû avoir autant de *trites*; mais ce nom n'étoit en uſage que dans les trois tétracordes ſupérieurs : pour les deux premiers, *voyez* PARYPATE.

Ainſi il y avoit *trite hyperboleon*, *trite diezeugmenon*, & *trite ſynnemenon*. *Voyez* SYSTÊME, TÉTRACORDE, *&c.*

Boëce dit que le ſyſtême n'étant encore compoſé que de deux tétracordes, on donna le nom de *trite* à la 5eme corde, qu'on appelloit auſſi *parameſe*, c'eſt-à-dire, à la ſeconde en montant du deuxieme tétracorde; mais que Lychaon, Samien, ayant inſéré une nouvelle corde entre la ſixieme ou paranete, & la *trite*, celle-ci perdit ſon nom, qui fut donné à cette nouvelle corde. Pour entendre ceci, il faut ſuppoſer que le ſecond tétracorde n'avoit que trois cordes auparavant, & un eſpace vuide entre la *trite* & la paranete; ce que Boëce auroit dû expliquer. (*S*)

TRITÉE, (*Géog. mod.*) *Tritea*, ville du Péloponneſe, dans l'Achaïe propre, ſelon Strabon, *l. VIII. p.* 341. Hérodote, Plutarque, Polybe, Thucydide & Etienne le géographe, font mention de cette ville. Pauſanias, *l. VII. c. xxij.* qui écrit *Tritia*, dit qu'elle étoit en terre-ferme, à ſix-vingt ſtades de Pheræ, & qu'elle étoit de la dépendance de Patra, parce qu'Auguſte l'avoit ainſi voulu.

Avant que d'entrer dans la ville, ajoute-t-il, on voit un magnifique tombeau de marbre blanc, plus précieux encore par les peintures de Nicias, que par les ouvrages de ſculpture dont il eſt orné. Une jeune perſonne d'une grande beauté eſt repréſentée aſſiſe dans une chaiſe d'ivoire : à côté d'elle eſt une de ſes femmes, qui lui tient une eſpece de paraſol ſur la tête : de l'autre côté, c'eſt un jeune garçon qui n'a point encore de barbe; il eſt vêtu d'une tunique & d'un manteau de pourpre par-deſſus; près de lui eſt un eſclave, qui d'une main tient des javelots, & de l'autre des chiens de chaſſe qu'il mene en leſſe.

Les auteurs ne s'accordoient pas ſur la fondation de cette ville : les uns lui donnoient pour fondateur Celbidas, originaire du Cumes en Opique; d'autres diſoient que Tritia, fille du fleuve Triton, après avoir été prêtreſſe de Minerve, fut aimée du dieu Mars, & que de ce commerce naquit Menalippus, qui bâtit une ville, & du nom de ſa mere l'appella *Tritia*.

On voyoit dans cette ville un temple que les gens du pays nommoient *le temple des grands dieux*. Leurs ſtatues n'étoient que de terre : on célébroit leur fête tous les ans avec les mêmes cérémonies que les Grecs avoient coutume de pratiquer à la fête de Bacchus.

Minerve avoit auſſi ſon temple à *Tritia*, avec une ſtatue de marbre, & qui étoit d'un goût moderne du tems de Pauſanias : les habitans prétendoient qu'anciennement il y en avoit une autre qui avoit été portée à Rome. Ces peuples obſervoient religieuſement de ſacrifier tous les ans au Dieu Mars & à Tritia.

On ne connoit, dit Pauſanias, *liv. VI. c. xij.* dans toute la Grece, d'autre ville du nom de *Tritée*, que celle qui eſt en Achaïe. Il ſe peut faire néanmoins, ajoute-t-il, que du tems d'Hégéſarque, *Tritée* fût une ville d'Arcadie, & qu'elle en ait été démembrée, comme quelques autres qui ſont ſoumiſes au gouvernement d'Argos. Pauſanias fait cette remarque, parce que dans une ancienne inſcription, les habitans de *Tritée* étoient qualifiés *Arcadiens*; ce qui pouvoit être vrai dans le tems que cette inſcription avoit été faite. (*D. J.*)

TRITHEISME, ſ. m. (*Théolog.*) opinion des Trithéiſtes, ou héréſie de ceux qui admettent trois Dieux. *V.* DIEU & TRINITÉ.

Le *trithéiſme* conſiſte à croire qu'il y a non-ſeulement trois perſonnes en Dieu, mais auſſi trois eſſences, trois ſubſtances ou hypoſtaſes, & trois Dieux. *V.* PERSONNE, HYPOSTASE, *&c.*

Il s'eſt trouvé beaucoup de perſonnes qui, dans la crainte de donner dans le *trithéiſme*, ſont tombées dans le ſabellianiſme; d'autres qui, pour éviter le ſabellianiſme, ſont devenus trithéiſtes; tant il eſt difficile de garder un juſte milieu dans une matiere ſi délicate. *V.* SABELLIENS.

Ainſi, dans la fameuſe diſpute entre le docteur *South* & le docteur *Sherlok*, on juge que le premier eſt tombé dans le ſabellianiſme, en ſoutenant trop à la rigueur l'unité de Dieu, & l'autre dans le *trithéiſme*, en ſoutenant la trinité d'une maniere trop abſolue.

Jean le Grammairien, ſurnommé *Philoponus*, ou *amateur du travail*, paſſe pour être l'auteur de la ſecte des Trithéiſtes. Il paroît du moins qu'il étoit très-zélé défenſeur de ce ſyſtême. Il vivoit ſous l'empire de Phocas. Léonce & George de Piſidie combattirent ſes écrits.

TRITICIRI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de Perſe; elle traverſe la province de Chuſiſtan, & ſe jette dans le golfe Perſique. C'eſt le *Moſæus* des anciens. (*D. J.*)

TRITICUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) On a déja donné les caracteres de ce genre de plante, d'après Tournefort, au mot *froment*. Voici comme Ray le caractériſe.

Ses fleurs ſont, dit-il, hermaphrodites, à pétales, à étamines ſimples & mâles, avec leurs teſticules propres, foibles & minces, dans leſquels l'ovaire eſt placé, garni d'une paire de tubes skirrheux & recourbés, enveloppés de deux feuilles pétaloïdales, quelquefois barbues, avec un appendice long, aigu, foible, tantôt uni, tantôt velu; & de plus, avec deux feuilles concaves qui tiennent lieu de calice. Ces fleurs ſont placées ſur un pédicule, & forment ſur un même axe un épi fort ſerré. La ſemence eſt oblongue & large.

Dans le ſyſtême de Linnæus, le calice de ce genre de plante eſt un tuyau compoſé de deux écailles, qui contiennent les fleurs dans un court épi; les feuilles du calice ſont de forme ovale & obtuſes; la fleur eſt de la groſſeur du calice; la bâle extérieure qui la contient, eſt concave, obtuſe & pointue; l'intérieure eſt liſſe & applatie: les étamines ſont trois filets capillaires; leurs boſſettes ſont oblongues & fendues aux extrémités; le germe du piſtil eſt de forme turbinée; les ſtyles ſont au nombre de deux, très-fins & recourbés; les ſtigma ſont ailés; la fleur renferme la graine juſqu'à ſa maturité, & pour lors elle s'ouvre, & la laiſſe ſortir; la graine eſt unique, ovale, oblongue, obtuſe aux deux bouts, convexe d'un côté, & profondément ſillonnée de l'autre. Toute plante qui réunit ces caracteres, ſoit que ſon grain ſoit mangeable ou non, doit être rangée ſous le genre du *triticum*. Linnæi *Gen. plant. p.* 16. (*D. J.*)

TRITIUM-TUBORICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne-Tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Varduli. Il y a grande apparence que c'eſt le *Titium-Tobolicum* de Pomponius-Mela, *l. III. c. j.* & il ne ſeroit pas impoſſible que ce fût la ville *Tritium*, que l'itinéraire d'Antonin marque entre Varia & Olbia, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à égale diſtance du ſecond. (*D. J.*)

TRITOGENIE, (*Mythol.*) ſurnom qu'on donne à Pallas, parce qu'elle étoit ſortie de la tête de Jupiter. Ce mot eſt formé de τριτὸς, *tête*, & de γινομαι, *je nais, je ſors*. (*D. J.*)

TRITOLI, THERMES DE, (*Hiſt. des Eaux minéral.*) les thermes de *Tritoli*, en latin *thermæ tritulæ*, ſont ſitués dans le royaume de Naples, à l'endroit où étoit autrefois la ville de Bayes. Il y a là une grotte ſouterreine, diviſée en ſept galleries. On n'y ſauroit demeurer long-tems ſans éprouver une ſueur, qui, ſelon l'avis des médecins, eſt ſalutaire contre l'hydropiſie. On a beſoin d'un flambeau & d'un guide dans ces galeries, parce qu'elles ſont ſi baſſes en certains endroits, qu'on eſt obligé de marcher à quatre pattes. Le terrein y eſt brûlant. Tous les jours cette grotte ſe remplit & ſe déſemplit d'une eau très-chaude; ou, pour mieux dire, cette eau s'abaiſſe & s'éleve, en ſuivant le flux & le reflux de la mer.

Au haut de la montagne ſous laquelle cette grotte ſe trouve, il y en a une autre plus haute, mais dont l'air n'eſt pas moins chaud. Au reſte, les bains de *Tritoli* ſont appellés, je ne ſais pourquoi, les *bains de Cicéron*. L'on y voyoit autrefois à fleur de terre, de petits réſervoirs qui étoient remplis par différentes eaux. Près de-là il y avoit des ſtatues, qui ayant la main ſur une des parties de leur corps, faiſoient connoître à quoi l'eau de chaque reſervoir étoit propre. (*D. J.*)

TRITON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) nom ſous lequel le P Nieremberg a décrit un bel oiſeau commun dans l'île Hiſpaniola, & qui eſt célebre pour la beauté & la varieté de ſon chant. (*D. J.*)

TRITON, (*Géog. anc.*) nom de pluſieurs marais, rivieres & lieux:

1° C'eſt le nom d'un marais de l'Afrique propre; d'un marais au pié du mont Atlas; d'un marais de la Thrace, & d'un marais de la Cyrénaïque.

2° *Triton* eſt le nom d'une ville de la Lybie; d'une ville de la Béotie; & d'un lieu de l'Aſie mineure, ſur le bord de la Propontide.

3° *Triton* étoit un fleuve de l'île de Crete, à la ſource duquel la tradition fabuleuſe vouloit que Minerve fut née, & qu'elle en eût pris le ſurnom de tritogénie.

4°. Torrent de la Béotie, qui, ſelon Pauſanias, *l. IX. c. xxxiij.* couloit près du rivage d'Alalcomène.

5°. Fontaine de l'Arcadie, dans le territoire de la ville d'Aliphere. Les habitans de cette ville avoient, au rapport de Pauſanias, *l. VIII. p. xvj.* une dévotion ſinguliere pour Minerve, dans la perſuaſion où ils étoient, que cette déeſſe avoit pris naiſſance chez eux, & qu'elle y avoit été nourrie. (*D. J.*)

TRITON, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) dans la fable, demi-dieu marin, que les anciens regardoient comme le trompette de Neptune, dont il portoit les ordres d'une mer à l'autre. *Voyez* DIEU.

Les poëtes & les peintres le repréſentent avec une figure d'homme, nageant juſqu'aux reins, & le bas du corps terminé par une queue de dauphin, tenant à la main une conque marine, dont il ſonne comme d'une trompette.

Quelques anciens lui donnent pour pere Neptune, & pour mere Amphitrite; d'autres la nymphe Salacis. Numenius, dans ſon livre de la Pêche, le fait fils de l'Océan & de Thétis, & Lycophron le croit fils de Nerée.

Quoiqu'Héſiode & les Mythologiſtes ne parlent que d'un ſeul *Triton*, les poëtes en ont imaginé pluſieurs, auxquels ils donnent la fonction de précéder les dieux marins, & ſur-tout le char de Neptune, & celui de Vénus aphrodite, en ſonnant de leur conque. C'eſt ainſi qu'on les introduiſoit ſouvent ſur les théatres des anciens, & dans les naumachies ou repréſentations des combats de mer.

En effet, on ne ſe contentoit pas de faire ſervir les *Tritons* en qualité de trompettes dans le cortege de Neptune, on en faiſoit auſſi les tenans & les ſupports de ſon char, c'eſt à-dire, de la conque marine ſur laquelle il parcouroit les mers, comme on le voit dans Virgile, *Æneid. l. X. v.* 209. Ovid. *Métamorph. l. I. v.* 333. & dans une médaille de l'empereur Claude.

Les poëtes donnent ordinairement aux *Tritons* la charge de calmer les flots, & de faire ceſſer les tempêtes. On lit dans le premier livre des métamorphoſes d'Ovide, que Neptune voulant faire retirer les eaux du déluge, ordonna à *Triton* de ſonner de la trompette, au bruit de laquelle toutes les eaux rentrerent au ſein de la mer.

Il n'eſt pas douteux que la fable des *Tritons* ne tire ſon origine des hommes de mer; car il paroît, après ce que nous avons dit dans l'article des Syrenes, qu'il n'eſt guere poſſible de révoquer en doute l'exiſtence d'êtres ſemblables à ces hommes de mer. *Voyez* SYRENE.

TRITON, ſ. m. *en Muſique*, eſt un intervalle diſſonant qu'on peut appeller auſſi *quarte ſuperflue*, parce qu'il eſt formé de trois degrés diatoniques, c'eſt-à-dire de quatre ſons. *Voyez* QUARTE. Son intervalle eſt de trois tons, ainſi que celui de la fauſſe-quinte, cependant les rapports n'en ſont pas égaux, car celui du *triton* n'eſt que de 32 à 45; cela vient de ce que parmi les ſemitons qui forment ces

deux intervalles, il y en a plus de majeurs dans la fauſſe-quinte. *Voyez* FAUSSE-QUINTE (*a*).

Mais la plus conſidérable des différences de la fauſſe-quinte & du *triton*, c'eſt que celui-ci eſt une diſſonance majeure que les parties ſauvent en s'éloignant, & la fauſſe-quinte une diſſonance mineure, que les parties ſauvent en s'approchant.

L'accord du *triton* n'eſt qu'un renverſement de l'accord ſenſible dont la diſſonance eſt portée à la baſſe; d'où il s'enſuit que cet accord ne ſe doit placer que ſur la quatrieme note du ton, qu'il doit s'accompagner de ſeconde & de ſixte, & que la baſſe deſcendant toujours d'un degré pour ſauver la diſſonance, & la note ſenſible montant de même, le *triton* ſe ſauvera de la ſixte. *Voyez* SAUVER. (*S*)

TRITONIA, ſ. f. (*Mythol.*) c'eſt la même que Pallas Tritogénie; on donne auſſi le ſurnom de *Tritonia* à Vénus, parce quelle eſt ſouvent portée par des tritons. (*D. J.*)

TRITONOS, (*Géog. anc.*) petite ville de la Doride. Tite-Live, *l. XXVIII. c. vij.* dit qu'elle fut priſe par Philippe de Macédoine. (*D. J.*)

TRITOPATORIES, ſ. f. pl. (*Ant. greq.*) τριτοπατορία, ſolemnité religieuſe dans laquelle on adreſſoit des prieres pour les enfans aux Θεογονηλίοις *aux dieux généthliaques*, c'eſt-à-dire, qui préſidoient à la génération, & qu'on nommoit auſſi quelquefois τριτοπατόρεις (*D. J.*)

TRITTYARQUES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) τριττυαρχοι magiſtrats athéniens qui avoient l'intendance & la direction de la troiſieme partie d'une tribu. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 78. (*D. J.*)

TRITURATION, *en Pharmacie*, eſt l'action de réduire un corps ſolide en poudre ſubtile. On l'appelle auſſi *lévigation*, *pulvériſation*, &c. *V.* POUDRE, BROYEMENT, LÉVIGATION, *&c.* Ce mot eſt formé du latin *triturare*, broyer, qui vient de *tero*, frotter, piler, briſer.

La *trituration* des bois, des écorces, des minéraux, & des autres corps durs & ſecs, ſe fait dans des mortiers de fer.

On emploie auſſi ce terme quand on parle de briſer, d'atténuer & de diviſer en petites parties des matieres humides. La *trituration* des corps humides ſe fait dans des mortiers de marbre ou de pierre, avec des pilons de bois, de verre, d'yvoire, *&c.*

Boerhaave obſerve que la *trituration* a une force merveilleuſe pour diſſoudre certains corps, & qu'elle les rend auſſi fluides que s'ils étoient fondus par le feu; de cette maniere ſi on broie la poudre de myrrhe avec le ſel de tartre, ils ſe diſſoudront mutuellement l'un l'autre. Si on broie dans un mortier de la limaille de fer nouvelle & brillante avec le double peſant de ſoufre bien pur, le fer ſe diſſoudra tellement, que ſi on le lave avec de l'eau, il donnera un vitriol de mars. *Voyez* FER & VITRIOL.

L'or trituré long-tems dans un mortier avec le ſel de tartre donne une ſorte de teinture, & trituré avec le mercure dans un mortier de verre, il ſe réſout entiérement en une liqueur purpurine, & devient un très-puiſſant remede.

(*a*) Le *triton* n'eſt diſſonant que lorſqu'il eſt produit par le renverſement d'une fauſſe-quinte, comme dans l'accord de dominante-tonique; mais lorſque le *triton* eſt renverſé d'une quinte-fauſſe, il eſt conſonnant & paſſe pour une quarte conſonnante; lors donc que le *triton* appartient à un accord de ſeconde & ſixte, il eſt diſſonant & ſe ſauve en montant; mais s'il appartient à un accord de ſixte & quarte renverſé de l'accord de tierce & quinte-fauſſe, il eſt conſonnant, & le ſauvement eſt inutile. C'eſt la marche de la baſſe qui détermine ſi le *triton* eſt diſſonant ou non; par exemple, dans la *fig. 6 pl. XVI. de muſique*, le *triton* qui eſt entre les parties ſupérieures eſt diſſonant, parce que la marche de la baſſe montre que l'accord de ſixte ſur le *re* eſt un accord de petite ſixte majeure, dont on a omis la quarte; il faut donc ſauver le *triton* ſur la ſixte; mais dans la *fig. 7* le *triton* eſt conſonnant, car la marche de la baſſe prouve que l'accord de ſixte ſur le *re* eſt renverſé de l'accord de quinte-fauſſe ſur *ſi*; donc on n'a pas beſoin de ſauver le *triton*, & on peut le faire marcher comme dans la figure.

L'accord de *triton* accompagné de ſeconde majeure & de ſixte mineure, & qui eſt renverſé de l'accord de ſeptieme mineure, accompagnée de la tierce majeure & quinte-fauſſe, doit être diſpoſé de façon que la tierce majeure faſſe une ſixte ſuperflue & non une tierce diminuée avec la quinte-fauſſe. *Voyez fig. 8. plan. XVI de Muſique.* [*F. D. C.*]

Le docteur Langelotte a écrit un traité fort curieux ſur les grands effets de la *trituration* dans la chimie. Il décrit une façon particuliere qu'il employoit pour triturer l'or, & au moyen de laquelle il pouvoit le rendre auſſi fluide que par le moyen du feu, & faire un or potable par le ſeul mouvement d'un moulin. *Voyez* OR & AURUM.

Cet auteur, dans les *Tranſactions philoſophiques*, parle de la maniere dont il triturroit l'or, & décrit deux machines ou moulins philoſophiques ſervant à cet effet, avec l'eau deſquels dans l'eſpace de quatorze jours, il réduiſoit une feuille d'or en une poudre brune; mettant enſuite cette poudre dans une cornue peu profonde qu'il plaçoit ſur un feu de ſable, il augmentoit le feu par degrés, & donnoit à la fin un feu violent. Il avoit par ce moyen quelques gouttes fort rouges, qui étant miſes en digeſtion *per ſe*, ou avec de l'eſprit-de-vin tartariſé, donnoient un véritable or potable.

L'auteur attribue en grande partie le ſuccès de cette opération au ſel de l'air qui durant le broyement ſe mêle abondamment, & s'unit avec l'or.

TRITURATION, ſe dit auſſi, *en Médecine*, de l'action de l'eſtomac ſur les alimens, qui les rend propres à la nutrition. *Voyez* ESTOMAC, *&c.*

Quelques médecins prétendent que la digeſtion ſe fait par la *trituration*, & non par la fermentation; autrement que l'eſtomac ne fait autre choſe que de broyer & atténuer les alimens pour les rendre propres à la nutrition. *Voyez l'article* DIGESTION, où cette matiere eſt traitée amplement.

Ce ſyſtéme fit beaucoup de bruit, il y a quelques années, étant ſoutenu par le docteur Pitcairn & par d'autres; mais il paroît qu'il eſt maintenant fort tombé. La doctrine de la *trituration* n'eſt pas nouvelle. Eraſiſtrate l'a ſoutenue anciennement dans toute ſon étendue, & les modernes n'ont fait que la renouveller.

Elle fut inventée du tems d'Hippocrate, c'eſt-à-dire, dans un tems où l'anatomie étoit encore peu connue, & c'eſt ce qui lui donna du cours. Certains médecins de ce tems-là croyoient que l'eſtomac n'étoit ſimplement que le réſervoir des alimens ſolides ou ſecs; que ces alimens après avoir été délayés & broyés dans la bouche, étoient de nouveau broyés plus parfaitement dans l'eſtomac, & par ce ſeul moyen étoient convertis en chyle, mais que la boiſſon ne pouvant pas être broyée à cauſe de ſa liquidité, alloit dans les poumons & non dans l'eſtomac, où à raiſon de ſa quantité, elle auroit plutôt nui à la digeſtion qu'elle n'y auroit aidé.

Hippocrate, comme nous voyons dans ſon quatrieme livre des maladies, s'éleva fortement contre une opinion ſi viſiblement contraire à la raiſon & à l'expérience; & il nous apprend que s'il ſe donna cette peine, c'eſt parce qu'une telle erreur avoit déja beaucoup de partiſans. Elle ne put pas tenir long-tems contre les raiſons d'Hippocrate, & ſa chûte fut ſuivie de la ruine entiere du ſyſtême de la *trituration* dont elle étoit le fondement.

Mais Eraſiſtrate la releva; & cette doctrine après avoir été ſoutenue durant quelque tems, retomba dans l'oubli, d'où quelques auteurs modernes ont tâché inutilement de la retirer.

TRITURER LE GRAIN, (*Critiq. ſacr.*) c'eſt l'action de ſéparer le grain d'avec la paille; cette manœuvre s'opéroit en deux manieres chez les Juifs, ſoit avec des trainaux ou chariots armés de fer, ſoit plus ordinairement en faiſant fouler le grain par des bœufs qui briſoient la paille avec la corne de leurs piés. Comme on donnoit des muſelieres à ces animaux afin qu'ils ne puſſent toucher aux grains qu'ils fouloient, & que cependant l'ouvrage étoit fort pénible pour ces pauvres bêtes, Moïſe voulant inſpirer aux Juifs des ſentimens d'humanité à cet égard, défendit par une loi expreſſe de mettre des muſelieres aux bœufs qu'on employoit à ces travaux fatiguans. S. Paul tire de cette loi la conſéquence, qu'il eſt juſte que les miniſtres de l'évangile ſoient nourris aux dépens de ceux qu'ils inſtruiſent. Au reſte, l'Ecriture fait quelquefois alluſion à la maniere de broyer le blé par le ſecours des bœufs; témoin ce paſſage du prophete Michée, *iv.* 15. « Leve-toi, fille de Sion, je te » donnerai une corne de fer, & tu froiſſe» ras pluſieurs peuples ». (*D. J.*)

TRIVENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Triventum*, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Moliſe, ſur le Trigno, à 28 lieues au nord-eſt de Naples, avec un évêque qui ne releve que du ſaint ſiege. *Long.* 32. 10. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

TRIVIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane ou d'Hécate, parce qu'on la faiſoit préſider ſur les lieux qui aboutiſſent à trois chemins, ou parce qu'elle eſt la même que la lune. (*D. J.*)

TRIVIAL, adj. (*Gramm.*) bas, commun, qui appartient à tout le monde. On dit une penſée *triviale*.

TRIVICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, ſelon quelques-uns, & dans la Pouille, ſelon d'autres, chez les Hirpins, à l'orient d'hiver d'Ariano, mais de l'autre côté de l'Apennin. *Trivicum* devint dans la ſuite un ſiege épiſcopal. Le nom moderne eſt *Trevico*, ſituée à 28 milles de Bénevent.

Je ne crois point que le *Trivicum* des Hirpins ſoit le *Trivicum* d'Horace, *lib. I. ſat.* 5. *v.* 79. puiſqu'il ne la qualifie que de méchante ferme, *villa*, qui devoit ſon nom à ſa ſituation, parce qu'elle étoit apparemment ſur les confins de trois villages, comme on appelle *trivium* une place qui termine trois rues.

Trivicum, la ville de Campanie, n'eſt point dans l'itinéraire d'Antonin, parce qu'elle n'étoit pas ſur la voie appienne. (*D. J.*)

TRIULATTI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, que Pline, *l. III. c. xx.* met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte. Le P. Hardouin croit qu'ils habitoient dans le diocèſe de Sénez, vers le bourg d'Alloz. (*D. J.*)

TRIUMFETTE, (*Hiſt. nat. Botan.*) *triumfetta*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit dur, ſphérique & hériſſé de pointes, qui contient quatre ſemences anguleuſes. Plumier, *nova plant. Amer. genera.* Voyez PLANTE.

Miller en compte deux eſpeces: le *triumfetta*, *fructu echinato racemoſo*. Plum. *nov. gen.* la ſeconde, *triumfetta*, *fructu echinato racemoſo*, *minor*.

La premiere de ces plantes eſt fort commune à la Jamaïque & dans pluſieurs autres contrées de l'Amérique: la ſeconde eſt rare, & ne ſe trouve qu'en quelques endroits. Les fleurs de ces plantes ſont petites, jaunes, aſſez ſemblables à celles de l'aigremoine; & c'eſt par cette raiſon qu'on les a miſes dans la même claſſe: ces fleurs croiſſent en branches aux extrémités des rejettons: elles ne ſont pas fort belles; auſſi ne les cultive-t-on que dans les jardins où l'on ſe propoſe de répandre de la variété.

La premiere s'éleve à ſix ou ſept piés de haut; ſa tige eſt ligneuſe; elle ſe diviſe vers le haut en pluſieurs branches, dont chacune produit un épi ou un bouquet de fleurs. Ses feuilles ſont aſſez larges, & reſſemblent à celles de la *malvinda major*. La ſeconde eſpece s'éleve rarement à plus de trois piés; ſes feuilles ſont plus petites que celles de la premiere; ſa tige eſt ligneuſe, mais non branchue, & la plante entiere eſt à tous égards plus petite que la précédente.

Dans le ſyſtême de Linnæus, le genre de plante appellé *triumfetta*, n'a point de calice, à moins qu'on ne donne ce nom à la fleur même; elle eſt compoſée de quatre pétales droits, concaves, obtus à leur extrémité, & recourbés en arriere: comme ils tombent d'abord après qu'ils ſont ouverts, il paroit de-là que ce ſont plutôt les pétales de la fleur, que les feuilles du calice; les étamines ſont ſeize filets droits, égalant la fleur en hauteur, & finiſſant en pointe aiguë; les boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtyle eſt ſimple, & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt fendu en deux; le fruit eſt une capſule ronde, armée de toutes parts d'épines crochues; elle contient quatre loges, dans chacune deſquelles ſont deux ſemences, convexes d'un côté, & anguleuſes de l'autre. Il eſt très-rare cependant qu'il y ait deux graines d'une même loge venant à maturité. Linnæus, *Gen. plant. p.* 243. Plumier, *Gen.* 8 (*D. J.*)

TRIUMPILINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, ſelon Pline, *lib. III. cap. xx.*

qui nous apprend qu'ils faiſoient partie des *Euganei*. Ils habitoient la vallée que l'on appella de leur nom *Trompia*, enſuite *Trompia*, & que l'on connoît aujourd'hui ſous le nom de *Troppia*. Pline, un peu plus bas, met les *Triumpilini* au nombre des nations des Alpes dont Auguſte triompha. (*D. J.*)

TRIUMVIR DE LA RÉPUBLIQUE, (*Hiſt. rom.*) l'un des trois chefs qui gouvernerent abſolument la république de Rome : ce n'étoit pas un magiſtrat, mais l'uſurpateur d'une magiſtrature ſouveraine. Rome vit naître deux fois cette uſurpation. Céſar, Pompée & Craſſus furent les premiers *triumvirs* qui partagerent entr'eux le gouvernement, & c'eſt ce qu'on appelle le premier *triumvirat*. Octavius, Antoine & Lépidus furent les ſeconds *triumvirs*, & la république finit par dégénérer en monarchie ; mais nous tâcherons de ne rien laiſſer à deſirer ſur ces deux grandes révolutions de Rome, au *mot* TRIUMVIRAT, qui ſera ſuivi de l'hiſtoire des *triumvirs*.

TRIUMVIRS *des colonies*, (*Hiſt. rom.*) *Triumviri coloniæ deducendæ*, magiſtrats prépoſés pour établir des colonies.

Ces ſortes de magiſtrats ſe créoient dans une aſſemblée du peuple par tribus : toutes les fois que les Romains envoyoient des colonies dans les pays qu'ils avoient ſoumis, pour maintenir les peuples dans l'obéiſſance, & les empêcher de ſecouer le joug, on choiſiſſoit des magiſtrats qu'on appelloit ou *duumvirs*, ou *triumvirs*, ou *décemvirs*, ſelon le nombre dont ils étoient compoſés. Quand par une ordonnance du peuple, ou par un décret du ſénat, on avoit déterminé la colonie, & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on chargeoit les *triumvirs* de la conduire : c'étoit à eux de l'établir, de faire le département des terres qui lui étoient adjugées, & d'aſſigner à chacun ce qu'on lui donnoit en propre à cultiver ; après cela ils traçoient avec une charrue les limites du terrein dont ils avoient fait le partage. On voit des monumens de cette inſtitution ſur les médailles, où l'établiſſement des colonies eſt marqué par une charrue attelée de bœufs. (*D. J.*)

TRIUMVIRS *de nuit*, (*Hiſt. rom.*) *Triumviri nocturni* ; c'étoient de bas-officiers prépoſés pour la police de la nuit. Auguſte voulant s'affermir ſur le trône, s'appliqua à rétablir l'ordre & la ſûreté de la ville de Rome, où il y avoit eu autrefois des *triumvirs*, dont l'emploi étoit de maintenir le repos public pendant la nuit, & de veiller aux incendies ; c'eſt par cette derniere raiſon qu'ils furent appellés *triumviri nocturni* ; mais comme il étoit difficile que ces officiers puſſent ſuffire à ces deux choſes, Auguſte créa ſept cohortes, dont il en établit une pour veiller dans deux quartiers de Rome, & leur donna un chef qu'il appella *præfectus vigilum*, dignité mentionnée dans pluſieurs inſcriptions anciennes, qui ont été rapportées par Panvinius, *de civitate Romanâ*. (*D. J.*)

TRIUMVIRS CAPITAUX, (*Hiſt. rom.*) *Voyez* TRÉVIRS CAPITAUX. (*D. J.*)

TRIUMVIRS MONÉTAIRES, *terme de monnoies des Romains*, officiers directeurs ou ſurintendans, prépoſés chez les Romains à la fabrique des monnoies.

On ſait que du tems de la république, l'intendance de la monnoie étoit commiſe à trois officiers ou magiſtrats, qu'on nommoit *triumviri auro, argento, æri flando, feriundo*. Jules-Céſar en ajouta un quatrieme, comme nous l'apprenons de pluſieurs médailles qui portent l'image de ce prince ; mais ſous Auguſte, les choſes furent remiſes ſur l'ancien pié, & les *triumvirs monétaires* continuerent de mettre leur nom ſur les monnoies qu'ils faiſoient frapper ; c'eſt un fait dont les médailles d'Auguſte nous inſtruiſent.

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'il y ait eu à Rome des *triumvirs monétaires* prépoſés par l'empereur à la fabrication des eſpeces d'or & d'argent, & d'autres *triumvirs* nommés par le ſénat, pour avoir ſoin de la fabrication des eſpeces de bronze : car les mêmes officiers ont pu avoir l'intendance de toute la monnoie qui ſe frappoit à Rome, quoiqu'ils fuſſent obligés de demander l'approbation de l'empereur pour le type des monnoies d'or & d'argent, & l'approbation du ſénat pour le type de la monnoie de bronze.

Au reſte, il n'eſt guere poſſible de douter que la diſpoſition de la monnoie n'ait

appartenu aux empereurs, puiſqu'on trouve ſur une infinité de médailles, *moneta Aug. & moneta Augg.* De plus, Stace, dans les vers qu'il a faits pour conſoler Hétruſcus de la mort de ſon pere, qui, après avoir été affranchi par Tibere, étoit devenu intendant de l'empereur, *diſpenſator Cæſaris*; Stace, dis-je, nous apprend qu'Hétruſcus avoit été chargé de la matiere qui devoit être employée à frapper des monnoies au coin des empereurs.

Quæ divûm in vultus igni formanda liqueſcat
Maſſa, quid Antoniæ ſcriptum crepet igne monetæ.

Il eſt donc vrai que la monnoie d'or & d'argent appartenoit plus particuliérement à l'empereur : en effet, outre que la marque de l'autorité du ſénat ne ſe trouve que très-rarement ſur ces deux métaux une inſcription découverte à Rome ſur la fin du ſeizieme ſiecle, & rapportée dans Gruter, prouve ce fait d'une maniere évidente. Cette inſcription qui eſt du tems de Trajan, commence ainſi : *Fortunæ Aug. ſacrum officinatores monetæ auratiæ, argentariæ Cæſaris.*

Il falloit donc que la monnoie d'or & d'argent dépendît plus particuliérement de l'empereur, puiſque ſans cela les monétaires en bronze auroient été joints aux monétaires des deux autres métaux. On peut tirer cette même conſéquence de ce que Sévere-Alexandre ayant réduit les impoſitions à la trentieme partie de ce qu'elles étoient ſous Eliogabale, voulant faire auſſi un changement dans le poids & dans le module de la monnoie, il eſt dit qu'il fit frapper des demi-ſols & des tiers de ſols d'or; mais on n'ajoute pas qu'il ait entrepris de rien changer dans la monnoie de bronze, apparemment parce qu'il ne voulut pas être accuſé d'empiéter ſur les droits du ſénat.

Remarquons qu'après Auguſte on ne trouve plus ſur les médailles le nom des *triumvirs monétaires*; mais il ne faut pas croire pour cela que ces emplois aient été ſupprimés; car parmi les titres donnés dans une ancienne inſcription à un *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus*, qui vivoit du tems de Sévere & de Caracalle, on lit celui de *III. Vir.* AA. A. FF. & on trouve un L. Antonius Vagonius Proſper *III. Vir. Monetalis*, dans une autre inſcription rapportée par Reineſius, & que Sperlingius croit plus moderne que la précédente. Les ouvriers qui travailloient à la monnoie ſous les ordres des *triumvirs*, étoient ou des affranchis, ou des eſclaves; c'eſt pour cela que dans un ancien monument ils ſont nommés *officinatores & nummularii officinarum argentariarum familiæ monetariæ*; on les appelloit en général *monetarii*, *officinatores monetæ*, & *nummularii officinatores monetæ.*

On les diviſoit en pluſieurs claſſes; les uns, nommés *ſignatores*, gravoient les coins; les autres, appellés *ſuppoſitores*, avoient ſoin de mettre la piece de métal entre les quarrés; d'autres, appellés *malleatores*, la frappoient avec le marteau : il eſt fait mention de ces trois ſortes d'ouvriers conjointement dans une inſcription de Gruter.

Il y avoit outre cela d'autres ouvriers chargés de la fonte & de la préparation des métaux, qu'on apportoit en maſſe ou en lingots aux hôtels des monnoies : ceux-ci ſe nommoient *flatores*, ou *flatuarii*, *auri & argenti monetarii.*

Quelques-uns étoient chargés de la vérification du titre & du poids des eſpeces; on les appelloit *exactores auri*, *argenti*, *æris*; & c'eſt pour cela qu'on lit *exagium ſolidi* ſur certaines médailles d'Honorius & de Valentinien III. qui paroiſſent avoir ſervi d'une eſpece de pié-fort, pour vérifier les ſols d'or qu'on frappoit du tems de ces empereurs, comme on peut le voir dans la diſſertation de M. du Cange ſur les médailles du bas-âge : le chef de ces ouvriers eſt appellé *optio* dans quelques inſcriptions; du moins, en cas qu'il y en eût quelqu'un au-deſſus de celui qui portoit ce nom, les anciens monumens ne nous en ont pas conſervé le ſouvenir.

Ce ſont là tous les noms qui ſoient parvenus juſqu'à nous, des perſonnes employées dans les monnoies des Romains; car il faut bien ſe garder de confondre, comme a fait Sperlingius, les monétaires avec ceux qui ſont appellés ſur d'anciens marbres, *argentarius coactor*, *auri luſtralis coactor*, *procurator*, *ſubprocurator*, *defenſor auratiarum.* Les premiers étoient

des receveurs chargés du recouvrement de l'or & de l'argent que les ſujets de l'empire devoient payer au tréſor impérial ; les derniers étoient des officiers prépoſés à la fouille des mines d'or qu'on découvroit ſur les terres de l'empire.

Dans le bas-empire, il n'eſt plus fait mention des *triumvirs monétaires*, & le S. C. ne ſe trouve plus comme auparavant ſur les monnoies de bronze. Cela fait juger que les empereurs, en attribuant à leur dignité le droit excluſif de faire battre monnoie, abolirent les trois charges de ceux qui préſidoient à cet emploi, & qui vraiſemblablement n'étoient pas nommés ſans l'approbation du ſénat. Ce changement, ſelon les apparences, arriva ſous Aurélien, contre qui les monétaires s'étoient révoltés.

Dans la ſuite, il paroît par la notice des deux empires, que la monnoie fut dans le département du ſurintendant des finances, appellé *comes ſacrarum largitionum*. On établit pour lors dans chaque monnoie particuliere un directeur, que la notice appelle *procurator monetæ*, & Ammien-Marcellin, *præpoſitus monetæ* : au-deſſus de celui-ci étoit le chef des monétaires, à qui on donnoit le nom de *primarius monetariorum*. Il eſt vrai que la notice ne parle point des différentes monnoies établies dans l'empire d'Orient, & qu'elle n'en nomme que ſix dans l'Occident ; celles de Siſcia, d'Aquilée, de Rome, de Lyon, d'Arles & de Treves. Cependant l'exergue des médailles du bas-empire nous prouve qu'il y en avoit un bien plus grand nombre. *Notices* de M. le baron de la Baſtie. (*D. J.*)

TRIUMVIRAT, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) c'eſt le nom latin que l'hiſtoire a conſacré à l'aſſociation faite par trois perſonnes, pour changer le gouvernement de la république, & s'en emparer contre les loix de l'état.

Etat de Rome ſur la fin de la république. Rome montée au faîte de la grandeur, ſe perdit par la corruption, par le luxe, par des profuſions qui n'avoient point de bornes. Avec des deſirs immodérés on fut prêt à tous les attentats ; &, comme dit Salluſte, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni ſouffrir que d'autres en euſſent. Sylla, dans la fureur de ſes entrepriſes, avoit fait des choſes qui mirent Rome dans l'impoſſibilité de conſerver ſa liberté. Il ruina dans ſon expédition d'Aſie toute la diſcipline militaire ; il accoutuma ſon armée aux rapines, & lui donna des beſoins qu'elle n'avoit jamais eu ; il corrompit une fois des ſoldats, qui devoient dans la ſuite corrompre les capitaines.

Il entra à main armée dans Rome, & enſeigna aux généraux romains à violer l'aſyle de la liberté. Il donna les terres des citoyens aux ſoldats, & il les rendit avides pour jamais ; car dès ce moment il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occaſion qui pût mettre les biens de ſes concitoyens entre ſes mains.

Dans cette poſition, la république devoit néceſſairement périr ; il n'étoit plus queſtion que de ſavoir comment & par qui elle ſeroit abattue. Trois hommes également ambitieux effaçoient alors les autres citoyens de Rome par leur naiſſance, par leur crédit, par leurs exploits & par leurs richeſſes ; Cnéius Pompéius, Caïus Julius Céſar, & Marcus Licinius Craſſus.

Caractere de Craſſus. Ce dernier, de la maiſon Licinia, & célebre par ſa mort chez les Parthes, étoit fils de Craſſus le cenſeur. Ne pouvant vivre en ſûreté à Rome, parce qu'il avoit été proſcrit par Cinna & Marius, il ſe ſauva en Eſpagne, où Vibius, un de ſes amis, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il ſe rendit en Afrique auprès de Sylla, qui lui donna d'abord la commiſſion d'aller dans le pays des Marſes, pour y faire de nouvelles levées ; mais comme il falloit paſſer dans différens quartiers de l'armée ennemie, Craſſus avoit beſoin d'une eſcorte ; il la demanda à Sylla ; ce général, qui vouloit accoutumer ſes officiers à des entrepriſes hardies, lui répondit fiérement : « Je te donne pour gardes ton pere, » ton frere, tes parens & tes amis, qui » ont été maſſacrés par nos tyrans, & » dont je veux venger la mort ». Craſſus touché de ce diſcours, & plein du deſir de ſe diſtinguer, partit ſans répliquer, paſſa au-travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de trou-

pés par ſon crédit, vint joindre Sylla, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Dans le même tems, le jeune Pompée n'ayant pas encore vingt-trois ans, tailla en pieces la cavalerie gauloiſe aux ordres de Brutus, joignit Sylla avec trois légions, & ſe lia d'amitié & d'intérêts avec Craſſus.

Sylla devenu dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le maître abſolu de Rome, diſpoſa ſouverainement des biens de ſes concitoyens, qu'il regardoit comme faiſant partie de ſes conquêtes; & Craſſus, dans cette confiſcation, eut le choix de tout ce qui pouvoit flatter ſon avarice: Sylla, auſſi libéral envers ſes amis, que dur & inéxorable envers ſes ennemis, ſe faiſoit un plaiſir de répandre à pleines mains les tréſors de la république ſur ceux qui s'étoient attachés à ſa fortune. Voilà la principale ſource des richeſſes de Craſſus.

Elles n'amollirent point ſa valeur. Il y avoit déja trois ans que la guerre civile duroit en Italie, avec autant de honte que de déſavantage pour la république, lorſque le ſénat lui en donna la conduite. La fortune changea ſous cet habile général; il rétablit la diſcipline militaire, défit les troupes de Spartacus, & remporta une victoire complette.

De retour à Rome, l'an 683, ſa faction ſe réunit à celle de Pompée; & comme il avoit paſſé par la charge de préteur, il fut élu *conſul*. On déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que ſimple chevalier, qu'il n'eût pas été ſeulement queſteur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans; mais ſa haute réputation & l'éclat de ſes victoires couvrirent ces irrégularités; on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, & avant que d'avoir entrée au ſenat, dût être aſſujetti aux regles ordinaires.

Il ſembloit que Pompée & Craſſus euſſent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le conſulat; mais, après leur élection, on fut ſurpris qu'ils prétendiſſent encore au triomphe, comme s'ils étoient reſtés chacun à la tête de leurs armées. Ces deux hommes également ambitieux & puiſſans, vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour conſerver plus de force & d'autorité l'un contre l'autre. Craſſus, pour gagner l'affection du peuple, fit dreſſer mille tables où il traita toute la ville, & fit diſtribuer en même tems aux familles du petit peuple du blé pour les nourrir pendant trois mois. On ne ſera pas ſurpris de cette libéralité, ſi l'on conſidere que Craſſus regorgeoit de richeſſes, & poſſédoit la valeur de plus de ſept mille talens de bien, c'eſt-à-dire, plus de trente millions de notre monnoie; & c'étoit par ces ſortes de dépenſes publiques que les grands de Rome achetoient les ſuffrages de la multitude.

Pompée de ſon côté, pour renchérir ſur les bienfaits de Craſſus, & pour mettre dans ſes intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des loix qui rendoient à ces magiſtrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla.

Enfin ces deux hommes ambitieux ſe réunirent, s'embraſſerent, & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencierent de concert leurs armées.

Caractere de Pompée. Mais Pompée attira ſur lui, pour ainſi dire, les yeux de toute la terre. C'étoit, au rapport de Cicéron, un perſonnage né pour toutes les grandes choſes, & qui pouvoit atteindre à la ſuprême éloquence, s'il n'eût mieux aimé cultiver les vertus militaires, & ſi ſon ambition ne l'eût porté à des honneurs plus brillans. Il fut général avant que d'être ſoldat, & ſa vie n'offrit qu'une ſuite continuelle de victoires. Il fit la guerre dans les trois parties du monde, & il en revint toujours victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinat & Carbon, du parti de Marius; Domitius, dans l'Afrique; Sertorius, ou pour mieux dire, Perpenna, dans l'Eſpagne; les pirates de Cilicie ſur la mer Méditerranée; & depuis la défaite de Catilina, il revint à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il acquit un plus grand nom que les Romains ne ſouhaitoient, & qu'il n'avoit oſé lui-même eſpérer.

Dans ce haut degré de gloire, où la fortune

fortune le conduiſit comme par la main', il crut qu'il étoit de ſa dignité de ſe familiariſer moins avec ſes concitoyens : il paroiſſoit rarement en public ; & s'il ſortoit de ſa maiſon, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ſes créatures, dont le cortege nombreux repréſentoit mieux la cour d'un grand prince, que la ſuite d'un citoyen de la république. Ce n'eſt pas qu'il abuſât de ſon pouvoir, mais dans une ville libre on voyoit avec peine qu'il affectât des manieres de ſouverain.

Accoutumé dès ſa jeuneſſe au commandement des armées, il ne pouvoit ſe réduire à la ſimplicité d'une vie privée. Ses mœurs, à la vérité, étoient pures & ſans tache ; on le louoit même avec juſtice de ſa tempérance : perſonne ne le ſoupçonna jamais d'avarice ; & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit, la puiſſance qui en eſt inſéparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées.

Deux fois Pompée retournant à Rome, maître d'opprimer la république, eut la modération de congédier ſes armées avant que d'y entrer, pour s'aſſurer les éloges du ſénat & du peuple ; ſon ambition étoit plus lente & plus douce que celle de Céſar ; il aſpiroit à la dictature par les ſuffrages de la république ; il ne pouvoit conſentir à uſurper la puiſſance, mais il auroit deſiré qu'on la lui remît entre les mains : il vouloit des honneurs qui le diſtinguaſſent de tous les capitaines de ſon tems.

Modéré en tout le reſte, il ne pouvoit ſouffrir ſur ſa gloire aucune comparaiſon : toute égalité le bleſſoit, & il eût voulu, ce ſemble, être le ſeul général de la république, quand il devoit ſe contenter d'être le premier. Cette jalouſie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont Céſar, dans la ſuite, fut le plus dangereux & le plus redoutable : l'un ne vouſut point d'égal, comme nous venons de dire, & l'autre ne pouvoit ſouffrir de ſupérieur. Cette concurrence ambitieuſe dans les deux premiers hommes de l'univers, cauſa les révolutions dont nous allons indiquer l'origine & le ſuccès à la ſuite du portrait de Céſar.

Caractere de Céſar. Il étoit né de l'illuſtre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maiſons, avoit ſa chimere, en ſe vantant de tirer ſon origine d'Anchiſe & de Vénus. C'étoit l'homme de ſon tems le mieux fait, adroit à toutes ſortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, & d'un courage élevé ; vaſte dans ſes deſſeins, magnifique dans ſa dépenſe, & libéral juſqu'à la profuſion, la nature, qui ſembloit l'avoir fait naître pour commander au reſte des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ſes manieres ; mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ſes mœurs. Son éloquence inſinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de ſa perſonne qu'à la force de ſes raiſons. Ceux qui étoient aſſez durs pour réſiſter à l'impreſſion que faiſoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ſes bienfaits ; & il commença par gagner les cœurs, comme le fondement le plus ſolide de la domination à laquelle il aſpiroit.

Né ſimple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'aſſujettir ſa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entrepriſe ne l'épouvanterent point : il ne trouva rien au-deſſus de ſon ambition, que l'étendue immenſe de ſes vues. Les exemples récens de Marius & de Sylla lui firent comprendre qu'il n'étoit pas impoſſible de s'élever à la ſouveraine puiſſance ; mais ſage juſques dans ſes deſirs immodérés, il diſtribua en différens tems l'exécution de ſes deſſeins. Doué d'un eſprit toujours juſte, malgré ſon étendue, il n'alla que par degré au projet de la domination ; & quelqu'éclatantes qu'aient été depuis ſes victoires, elles ne doivent paſſer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la ſuite & l'effet de grands deſſeins.

A peine Sylla fut-il mort que Céſar ſe jetta dans les affaires ; il y porta toute ſon ambition. Sa naiſſance, une des plus illuſtres de la république, devoit l'attacher au parti du ſénat & de la nobleſſe ; mais neveu de Marius & gendre de Cinna, il ſe déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme diſſipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti, qui étoit celui du peuple, & il ſe flatta d'en

devenir bientôt le chef, au lieu qu'il lui auroit fallu plier ſous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du ſénat.

Sylla avoit fait abattre pendant ſa dictature les trophées de Marius : Céſar, n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire ſecrettement par d'excellens artiſtes, la ſtatue de Marius couronné par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inſcriptions à ſon honneur, qui faiſoient mention de la défaite des Cimbres, & il fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin, pour voir ce nouveau ſpectacle. Les partiſans de Sylla ſe récrierent contre une entrepriſe ſi hardie ; on ne douta point que Céſar n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aſpiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui oſoit, de ſon autorité privée relever des trophées qu'un ſouverain magiſtrat avoit fait abattre. Mais le peuple, dont Marius s'étoit déclaré protecteur, donnoit de grandes louanges à Céſar, & diſoit qu'il étoit le ſeul qui, par ſon courage, méritât de ſuccéder aux dignités de Marius. Auſſi les principaux de chaque tribu ne furent pas long-tems ſans lui donner des preuves de leur dévouement à ſes intérêts.

Après la mort du grand pontife Métellus, il obtint cet emploi, paſſa avec facilité à la préture, & en ſortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Eſpagne.

Céſar en poſſeſſion de ce gouvernement, porta la guerre dans la Galice & dans la Luſitanie, qu'il ſoumit à l'empire romain ; mais dans cette conquête il ne négligea pas ſes intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome chargé de richeſſes, dont il ſe ſervit pour ſe faire de nouvelles créatures, par des libéralités continuelles : ſa maiſon leur étoit ouverte en tout tems ; rien ne leur étoit caché que ſon cœur, toujours impénétrable, même à ſes plus chers amis.

On ne doutoit point qu'il ne ſe fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, ſi elle eût réuſſi ; & ce fameux rebelle, qui croyoit ne travailler que pour ſa propre grandeur, ſe fût vu enlever le fruit de ſon crime, par un homme plus autoriſé que lui dans ſon propre parti, & qui avoit eu l'adreſſe de ne lui laiſſer que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & le ſouvenir de la mort des Gracques, aſſaſſinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur ſeule du peuple ne ſuffiſoit pas pour le ſuccès de ſes affaires ; & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais juſqu'à la ſouveraine puiſſance, ſans le commandement des armées, & ſans avoir un parti dans le ſénat.

Formation du premier triumvirat. Ce corps ſi auguſte étoit alors partagé entre Pompée & Craſſus, ennemis & rivaux dans le gouvernement ; l'un le plus puiſſant, & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au moins cet avantage de leur diviſion, qu'en partageant le ſénat, elle tenoit leur puiſſance en équilibre, & maintenoit la liberté. Céſar réſolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter, pour ainſi dire, leur crédit de tems en tems, dans la vue de s'en ſervir pour parvenir plus aiſément au conſulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne ſongea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réuſſit, & lui ſeul tira toute l'utilité d'une réconciliation ſi pernicieuſe à la liberté publique. Il ſut perſuader à Pompée & à Craſſus de lui confier, comme en dépôt, le conſulat, qu'il n'auroit pas vu ſans jalouſie paſſer entre les mains de leurs partiſans. Il fut élu conſul avec Calphurnius Bibulus, par le concours des deux factions. Il en gagna ſecrettement les principaux, dont il forma un troiſieme parti, qui opprima dans la ſuite ceux même qui avoient le plus contribué à ſon élévation.

Rome ſe vit alors en proie à l'ambition de trois hommes, qui, par le crédit de leurs factions réunies, diſpoſerent ſouverainement des dignités & des emplois de la république. Craſſus toujours avare, & trop riche pour un particulier, ſongeoit moins à groſſir ſon parti, qu'à amaſſer de nouvelles richeſſes. Pompée content des marques extérieures de reſpect & de vénération que

lui attiroit l'éclat de ſes victoires, jouiſſoit dans une oiſiveté dangereuſe de ſon crédit & de ſa réputation. Mais Céſar, plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit ſourdement les fondemens de ſa propre grandeur, ſur le trop de ſécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de préſens, il tâchoit de gagner les ſénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Craſſus devinrent ſans s'en appercevoir les créatures de Céſar. Pour être averti de tout ce qui ſe paſſoit dans leurs maiſons, il ſéduiſit juſqu'à leurs affranchis, qui ne purent réſiſter à ſes libéralités. Il employa contre Pompée en particulier, les forces qu'il lui avoit données, & ſes artifices même; il troubla la ville par ſes émiſſaires, & ſe rendit maître des élections; conſuls, préteurs, tribuns furent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes.

Etant conſul, il fit partager les terres de la Campanie entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la ſuite autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant ſon conſulat. Pour prévenir ce que ſes ſucceſſeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la diſpoſition de cette loi, il en fit paſſer une ſeconde, qui obligeoit le ſénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magiſtrature, de faire ſerment de ne jamais rien propoſer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les aſſemblées du peuple pendant ſon conſulat. Ce fut par cette habile précaution qu'il ſut rendre les fondemens de ſa fortune ſi ſûrs & ſi durables, que dix années d'abſence, les tentatives des bons citoyens, & tous les mauvais offices de ſes envieux & de ſes ennemis ne la purent jamais ébranler.

Cimentation de ce triumvirat. Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il ne fût regagné par le parti des républicains zélés, il lui donna ſa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la ſienne à Servilius, & Céſar épouſa Calpurnie, fille de Piſon, qu'il fit déſigner conſul pour l'année ſuivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules, avec celui de l'Illyrie, pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Craſſus, qui le demandoit dans l'eſpérance d'y acquérir de nouvelles richeſſes; en quoi il réuſſit, car il doubla les trente millions qu'il poſſédoit. Pompée obtint l'une & l'autre Eſpagne, qu'il gouverna toujours par ſes lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome.

Ils firent comprendre ces différentes diſpoſitions dans le même décret qui autoriſoit le partage des terres, afin d'en intéreſſer les propriétaires à la conſervation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainſi le monde entier. Voilà la ligue qu'on nomma *le premier triumvirat*, dont l'union, quoique momentanée, perdit la république. Rome ſe trouvoit en ce malheureux état, qu'elle étoit moins accablée par les guerres civiles que par la paix, qui réuniſſant les vues & les intérêts des principaux, ne faiſoit plus qu'une tyrannie.

L'uſage donnoit un gouvernement aux conſuls à l'iſſue du conſulat, & Céſar, de concert avec Pompée & Craſſus, s'étoit fait déférer celui de la Gaule Cis-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Varinius, tribun du peuple, & créature de Céſar, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine; c'eſt-à-dire, la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que Céſar ſouhaitoit avec paſſion, pour pouvoir porter ſes armes plus loin, & que le ſénat même lui accorda, parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez puiſſant pour le lui refuſer.

Il avoit choiſi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il enviſagea la conquête entiere des Gaules, comme un objet digne de ſon courage & de ſa valeur; & il ſe flatta en même tems d'y amaſſer de grandes richeſſes, encore plus néceſſaires pour ſoutenir ſon crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit ſous ſes ordres, en qualité de gouverneur de l'Eſpagne & de la Lybie.

Les guerres de Céſar, ſes combats, ſes

victoires ne ſont ignorés de perſonne. On ſait qu'en moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, & les força de ſe renfermer dans leurs montagnes; qu'il attaqua, & qu'il vainquit Arioviſte, roi des Germains, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés de l'état; qu'il ſoumit depuis les Belges à ſes loix; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains ſous ſa conduite, paſſerent la mer, & arborerent pour la premiere fois les aigles dans la Grande-Bretagne.

On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduiſit par la terreur de ſes armes, huit cents villes; qu'il ſubjugua trois cents peuples ou nations; qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits priſonniers; détail qui nous paroîtroit exagéré, s'il n'étoit rapporté ſur la foi de Plutarque & des autres hiſtoriens romains.

Ambition & conduite de Céſar. Il eſt certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, ſi on examine ſa conduite dans le commandement des armées, ſa rare valeur dans les combats, & ſa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obſcurcies par une ambition démeſurée, & par une avidité inſatiable d'amaſſer de l'argent, qu'il regardoit comme l'inſtrument le plus ſûr pour faire réuſſir ſes grands deſſeins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans ſon camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des dieux, & les terres des alliés. Tout ce qui ſervoit à augmenter ſa puiſſance, lui paroiſſoit juſte & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit ſouvent dans la bouche ces mots d'Euripide: « S'il faut violer le droit, il ne le » faut violer que pour régner; mais dans » des affaires de moindre conſéquence, » on ne peut avoir trop d'égards pour la » juſtice ».

Le ſénat attentif ſur ſa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commiſſaires juſques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton au retour de ces commiſſaires, propoſa de le livrer à Arioviſte, comme un déſaveu que la république faiſoit de l'injuſtice de ſes armes, & pour détourner ſur ſa tête ſeule la vengeance céleſte de la foi violée. Mais l'éclat de ſes victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il ſavoit répandre dans le ſénat, tournerent inſenſiblement les plaintes en éloges. On attribua ſes brigandages à des vues politiques; on décerna des actions de graces aux dieux pour ſes ſacrilèges, & de grands crimes couronnés de la réuſſite, paſſerent pour de grandes vertus.

Céſar devoit ſes ſuccès à ſa rare valeur, & à la paſſion que ſes ſoldats avoient pour lui: il en étoit adoré; ils le ſuivoient dans les plus grands périls avec une confiance bien honorable pour un général. Ceux qui, ſous d'autres capitaines, n'auroient combattu que foiblement, montroient ſous ſes ordres un courage invincible, & devenoient par ſon exemple d'autres Céſars. Il les avoit attachés à ſa perſonne & à ſa fortune, par le ſoin infini qu'il prenoit de leur ſubſiſtance, & par des récompenſes magnifiques. Il doubla leur ſolde, & le blé qu'on ne leur diſtribuoit que par rations réglées, leur fut donné ſans meſure. Il aſſigna aux vétérans des terres & des poſſeſſions. Il ſembloit qu'il ne fût que le dépoſitaire des richeſſes immenſes qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conſervoit que pour en faire le prix de la valeur, & la récompenſe du mérite. Il payoit même les dettes de ſes principaux officiers, & il laiſſoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des ſommes exceſſives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la pourſuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattroient ſous ſes enſeignes, ſoldats & officiers, chacun fondoit l'eſpérance de ſa fortune ſur la libéralité & la protection du général. Par-là les ſoldats de la république devinrent inſenſiblement les ſoldats de Céſar.

Son attention n'étoit pas bornée à s'aſſurer ſeulement de ſon armée. Du fond des Gaules il portoit ſes vues ſur la diſpoſition des affaires, & juſque dans les comices, & les aſſemblées du peuple, il ne s'y paſſoit rien ſans ſa participation. Son crédit influoit juſque dans la plûpart des délibérations du ſénat. Il avoit dans

l'un & l'autre corps des amis puiſſans, & des créatures dévouées à ſes intérêts. Il leur fourniſſoit de l'argent en abondance, ſoit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs ſuffrages, & leur propre liberté. Emilius Paulus étant conſul, en tira neuf cent mille écus, ſeulement pour ne s'oppoſer point à ſes deſſeins, pendant ſon conſulat. Il en donna encore davantage à Scribonius Curion, tribun du peuple, homme factieux, habile, éloquent, qui lui avoit vendu ſa foi, & qui pour le ſervir plus utilement, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

Rupture de Pompée avec Céſar. Pompée ouvrit enfin les yeux, & réſolut de ruiner la fortune de Céſar. La jalouſie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conſervaſſent encore toutes les apparences de leur ancienne liaiſon. Mais Craſſus qui par ſon crédit & ſes richeſſes immenſes, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils ſe virent en liberté de faire éclater leurs ſentimens. Enfin la mort de Julie fille de Céſar, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui reſtoit de correſpondance entre le beau-pere & le gendre.

Céſar demanda qu'on lui continuât ſon gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, ſans être dans Rome, de pourſuivre le conſulat. Il ajouta dans la même lettre que ſi Pompée prétendoit retenir le commandement, il ſauroit bien ſe maintenir de ſon côté à la tête de ſon armée; & qu'en ce cas, il ſeroit dans peu de jours à Rome pour y venger ſes propres injures, & celles qu'on faiſoit à la patrie. Ces dernieres paroles remplies de menaces, parurent au ſénat une vraie déclaration de guerre. Lucius Domitius fut nommé ſur le champ pour ſon ſucceſſeur, & on lui donna quatre mille hommes de troupes, pour aller prendre poſſeſſion de ſon gouvernement; mais Céſar dont les vues & l'activité étoient incomparables, avoit déja prévenu ce décret, par la hardieſſe & la promptitude de ſa marche.

Céſar uſurpe la tyrannie par les armes. La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, Céſar l'y répandit lorſqu'il paſſa le Rubicon. Pompée éperdu, ne vit dans les premiers momens de la guerre, de parti à prendre que celui qui reſte dans les affaires déſeſpérées: il ne ſut que céder & que fuir; il ſortit de Rome; y laiſſa le tréſor public; il ne put nulle part retarder le vainqueur; il abandonna une partie de ſes troupes, toute l'Italie, & paſſa la mer.

Céſar entra dans Rome en maître, & s'étant emparé du tréſor public, où il trouva environ cinq millons de livres de notre monnoie, il ſe mit en état de pourſuivre Pompée & ſes partiſans; mais ce général du ſénat qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le tems d'amaſſer de plus grandes forces, paſſa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dirrachium. Céſar ne l'ayant pu joindre, ſe rendit maître de toute l'Italie, en moins de 60 jours.

Le détail & le ſuccès de la guerre civile n'eſt point de mon ſujet. On ſait que l'empire ne coûta pour ainſi dire à Céſar, qu'une heure de tems; & que la bataille de Pharſale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de ſon parti. L'activité de Céſar, & la rapidité de ſes conquêtes, ne donnerent point le tems de traverſer ſes projets. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le ſuivit preſque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais.

On parle beaucoup de la fortune de Céſar; mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités, ſans aucun défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été difficile, que quelqu'armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, & qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée.

Tout plie ſous ſa puiſſance. Tout plia ſous ſa puiſſance, & deux ans après le paſſage du Rubicon, l'an 696, on le vit rentrer dans Rome maître de l'univers. Il pardonna à tout le monde; mais la mo-

dération que l'on montre après qu'on a tout uſurpé, ne mérite pas de grandes louanges.

Le ſénat à ſon retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité ſans bornes, qui ne laiſſoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma conſul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*empereur*, le titre *auguſte* de *pere de la patrie*. On déclara ſa perſonne ſacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en lui, la puiſſance & les privileges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profuſion d'honneurs, le droit d'aſſiſter à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or ſur la tête; & il fut ordonné par le décret, que même après ſa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les ſpectacles, pour immortaliſer ſa mémoire.

Mais la plûpart des ſénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus ſûrement. Les grands ſur-tout qui avoient ſuivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient pardonner à Céſar la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharſale, ſe reprochoient ſecrettement ſes bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ſes meilleurs amis, ne recevoient ſes graces que pour approcher plus près de ſa perſonne, & pour le faire périr plus ſûrement.

Il en abuſe & périt. Il eſſaya pour ainſi dire le diademe; mais voyant que le peuple ceſſoit ſes acclamations, il n'oſa haſarder d'affermir la couronne ſur ſa tête; cependant il caſſa les tribuns du peuple, & fit encore d'autres tentatives pour le conduire à la royauté: mais on ne peut comprendre qu'il pût imaginer que les Romains pour le ſouffrir tyran, aimaſſent pour cela la tyrannie.

Il commit beaucoup d'autres fautes, en témoignant le peu d'égards qu'il avoit pour le ſénar, & en choquant les cérémonies & les uſages de ce corps. Il porta ſon mépris juſqu'à faire lui-même les ſenatus-conſultes, & à les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit.

« J'apprens quelquefois, dit Cicéron (*Lettres famil. l. IX.*), qu'un ſenatus-conſulte, paſſé à mon avis, a été porté » en Syrie & en Arménie, avant que » j'aie ſçu qu'il ait été fait; & pluſieurs » princes m'ont écrit des lettres de remerciemens, ſur ce que j'avois été d'avis » qu'on leur donnât le titre de rois, que » non-ſeulement je ne ſavois pas être rois, » mais même qu'ils fuſſent au monde ».

En un mot, il étoit d'autant plus difficile que Céſar pût défendre ſa vie, qu'il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grece & d'Italie, qui faiſoit regarder comme un homme vertueux, l'aſſaſſin de celui qui avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance. A Rome ſur-tout, depuis l'expulſion des rois, la loi étoit préciſe, les exemples reçus; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faiſoit magiſtrat pour le moment, & l'avouoit pour ſa défenſe. Brutus oſa bien dire à ſes amis, que quand ſon pere reviendroit ſur la terre il le tueroit tout de même s'il aſpiroit à la tyrannie. En effet, le crime de Céſar qui vivoit dans un gouvernement libre, n'étoit-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un aſſaſſinat? Et demander pourquoi on ne l'avoit pas pourſuivi par la force ouverte, ou par des loix, n'étoit-ce pas demander raiſon de ſes crimes?

Il eſt vrai que les conjurés finirent preſque tous malheureuſement leur vie; il falloit bien que des gens, à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans des guerres où l'on ne ſe faiſoit aucun quartier, périſſent de mort violente. De-là cependant on tira la conſéquence d'une vengeance céleſte, qui puniſſoit les meurtriers de Céſar, & proſcrivoit leur cauſe.

Conduite du ſénat & d'Antoine après la mort de Céſar. Après la mort de ce tyran, les conjurés ne firent rien pour ſe ſoutenir; ils ſe retirerent ſeulement au capitole, ſans ſavoir encore ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre de ce grand événement; mais ils virent bientôt avec amertume, que la mort d'un uſurpateur alloit cauſer de nouvelles calamités dans la république.

Le lendemain Lépidus ſe ſaiſit de la place Romaine avec un corps de troupes,

qu'il y fit avancer par ordre d'Antoine, alors premier conſul. Les ſoldats vétérans qui craignoient qu'on ne répétât les dons immenſes qu'ils avoient reçus, entrerent dans Rome. Le ſénat s'aſſembla, & comme il étoit queſtion de décider ſi Céſar avoit été un tyran, ou un magiſtrat légitime, & ſi ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenſes, jamais cet auguſte conſeil ne s'étoit tenu pour une matiere ſi importante & ſi délicate. Après pluſieurs avis différens, on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne pourſuivroit point la mort de Céſar; mais on arrêta pour concilier les extrêmes, que toutes ſes ordonnances ſeroient ratifiées; ce qui produiſit une fauſſe paix.

Antoine diſſimulant ſes ſentimens, ſouſcrivit au décret du ſénat. Les provinces furent diſtribuées en même-tems; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crete; Caſſius de l'Afrique; Trébonius de l'Aſie; Cimber de la Bithinie, & on confirma à Décimus Brutus, celui de la Gaule Cis-Alpine, que Céſar lui avoit donné. Antoine conſentit même à voir Brutus & Caſſius. Il ſe fit une eſpece de réconciliation entre ces chefs de parti: réunion apparente qui ne trompa perſonne.

Comme le ſénat avoit approuvé tous les actes de Céſar ſans reſtriction, & que l'exécution en fut donnée aux conſuls, Antoine qui l'étoit, ſe ſaiſit du livre des raiſons de Céſar, gagna ſon ſecrétaire, & y fit écrire tout ce qu'il voulut: de maniere que le dictateur régnoit plus impérieuſement que pendant ſa vie; car ce qu'il n'auroit jamais fait, Antoine le faiſoit; l'argent qu'il n'auroit jamais donné, Antoine le donnoit; & tout homme qui avoit de mauvaiſes intentions contre la république trouvoit ſoudain une récompenſe dans les prétendus livres de Céſar.

Par un nouveau malheur, Céſar avoit amaſſé pour ſon expédition, des ſommes immenſes, qu'il avoit miſes dans le temple d'Ops; Antoine avec ſon livre, en diſpoſa à ſa fantaiſie.

Les conjurés avoient d'abord réſolu de jetter le corps de Céſar dans le Tibre: ils n'y auroient trouvé nul obſtacle; car dans ces momens d'étonnement qui ſuivent une action inopinée, il eſt facile de faire tout ce qu'on peut oſer: cela ne fut point exécuté, & voici ce qui en arriva.

Le ſénat ſe crut obligé de permettre les obſeques de Céſar; & effectivement dès qu'il ne l'avoit pas déclaré tyran, il ne pouvoit lui réfuſer la ſépulture. Or c'étoit une coutume des Romains, ſi vantée par Polybe, de porter dans les funérailles les images des ancêtres, & de faire enſuite l'oraiſon funebre du défunt. Antoine qui la fit, montra au peuple la robe enſanglantée de Céſar, lui lut ſon teſtament, où il lui prodiguoit de grandes largeſſes, & l'agita au point qu'il mit le feu aux maiſons des conjurés.

S'ils furent offenſés des diſcours artificieux d'Antoine, le ſénat n'en fut guere moins piqué, & ſans ſe déclarer ouvertement, il ne laiſſa pas de favoriſer ſecrettement leurs entrepriſes, perſuadé que la conſervation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti; cependant Antoine s'acheminoit à la ſouveraine puiſſance, lorſqu'on vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de Céſar, qui ſe préſenta pour recueillir ſa ſucceſſion.

Arrivée du jeune Octavius à Rome. Il étoit fils d'un ſénateur appellé *Caius Octavius*, qui avoit exercé la préture, & d'Acie, fille de Julie, ſœur de Céſar, qui avoit été mariée en premieres nôces à Accius Balbus, & enſuite à Marcus Philippus. Comme Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, Céſar l'avoit envoyé à Apollonie, ville ſur les côtes d'Epire, pour y achever ſes études & ſes exercices. Il n'y avoit pas ſix mois qu'il étoit dans cette ville lorſqu'il apprit que ſon grand-oncle avoit été aſſaſſiné dans le ſénat. Ses parens & ſes amis voulant oppoſer ſon nom à la puiſſance d'Antoine, lui manderent de venir à Rome pour y jouir du privilége de ſon adoption, & la faire autoriſer par le préteur.

Au bruit de ſa marche, les ſoldats vétérans auxquels Céſar, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent lui offrir leurs ſervices; on lui apportoit de l'argent de tous les côtés, & quand il approcha de Rome, la plûpart des magiſtrats, les officiers de

guerre, toutes les créatures du dictateur, & le peuple en foule ſortirent au-devant de lui.

Ce jeune Octavius prit le nom de *Céſar*, vendit ſon patrimoine, paya une partie des legs portés par le teſtament de ſon grand-oncle, & jetta avec un ſilence profond, les fondemens de la perte d'Antoine. Il ſe voyoit ſoutenu du grand nom de Céſar, qui ſeul lui donneroit bien-tôt des légions & des armées à ſes ordres; d'un autre côté, Cicéron pour perdre Antoine ſon ennemi particulier, prit le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octavius, & au-lieu de faire oublier au peuple Céſar, il le lui remit devant les yeux. Octavius ſe conduiſit avec Cicéron en homme habile; il le flatta, le conſulta, le loua, & employa tous ces artifices dont la vanité ne ſe défie jamais. Prenant en même-tems ſon intérêt pour regle de ſa conduite, tantôt il ménagea politiquement Antoine, & tantôt le ſénat, attendant toujours à ſe déterminer d'après les conjonctures favorables.

Il eſt certain qu'Antoine ne craignoit pas moins Octavius, que Brutus & Caſſius; mais il fut obligé de diſſimuler, & de garder beaucoup de meſures avec le premier, à cauſe de l'attachement que lui portoient le peuple, les officiers, & les ſoldats qui avoient ſervi dans les armées du dictateur; de-là toutes les réunions apparentes qu'ils eurent l'un avec l'autre, n'étoient pour ainſi dire qu'une matiere d'infidélité nouvelle: tous deux ne chercherent long-tems qu'à ſe détruire, chacun aſpirant à demeurer ſeul à la tête du parti oppoſé à celui des conjurés.

Antoine tenant aſſiégé Decimus Brutus dans Modene, & refuſant de lever le ſiege, le ſénat irrité de ſa rébellion, ordonna à Hirtius & à Panſa, conſuls, ainſi qu'à Octavius, de marcher au ſecours de Decimus. Le combat fut long; Antoine fut défait, & les deux conſuls y périrent; cependant le ſénat ſongeant à abaiſſer Octave, fier du grand nom dont il avoit hérité, & du conſulat qu'il avoit obtenu, mit Decimus Brutus à la tête des troupes de la république.

Union d'Octave, d'Antoine, & de Lepidus. Ce fut alors qu'Octavius, extrêmement piqué de cette injure qui bridoit ſon ambition, ſongea ſérieuſement à ſe réconcilier avec Antoine quand l'occaſion s'en préſenteroit; mais il attendit politiquement à ſe déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embraſſeroient Lépidus & Plancus. Antoine gagna les ſoldats de Lépidus, qui le reçurent la nuit dans leur camp & le reconnurent pour leur général. Plancus toujours eſclave des événemens ſe déclara contre le ſénat & contre Decimus Brutus. Antoine repaſſa les Alpes à la tête de dix-ſept légions, arrêta Brutus dans les défilés des montagnes voiſines d'Aquilée, & lui fit couper la tête.

Cette mort fut le motif, ou plutôt le prétexte de la réunion entre Octave & Antoine; ils s'y trouverent enfin également diſpoſés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modene ce que pouvoit encore le nom de la république; & comme il déſeſpéroit alors de s'emparer ſeul de la ſouveraine puiſſance, il réſolut de la partager avec ſon rival. Octave de ſon côté craignoit que s'il différoit plus long-tems à ſe raccommoder avec Antoine, ce chef de parti ne ſe joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit menacé, & que leurs forces réunies ne rétabliſſent l'autorité de la république; ainſi la paix fut aiſée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à ſe rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue; la conférence ſe tint dans une petite île déſerte, que forme, proche de Modene, la riviere du Panaro.

Formation du ſecond triumvirat. Les deux armées camperent ſur ſes bords, chacune de ſon côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutiſſoient, & ſur leſquels on avoit mis de corps de gardes. Lépidus étant dans l'armée d'Antoine, ſe trouva naturellement à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général & les apparences du commandement, Antoine & Octave, toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être ſuſpect, intervint dans les différends qui pourroient naître entre eux.

Ainſi Lépidus entra le premier dans l'île, pour

pour reconnoître s'ils y pouvoient paſſer en ſûreté. Telle étoit la malheureuſe condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réunion même, conſervoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le ſignal dont on étoit convenu, les deux généraux paſſerent dans l'île, chacun de ſon côté. Ils s'embraſſerent d'abord, & ſans entrer dans aucune explication ſur le paſſé, ils s'avancerent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées.

Ils s'aſſirent eux trois ſeuls. Octave en qualité de conſul, prit la place la plus honorable, & ſe mit au milieu des deux autres. Ils examinerent quelle forme de gouvernement ils donneroient à la république, & ſous quel titre ils pourroient partager l'autorité ſouveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur puiſſance. La conférence dura trois jours; on ne ſait point le détail de ce qui s'y paſſa: il parut ſeulement par la ſuite, qu'ils étoient convenus qu'Octave abdiqueroit le conſulat, & le remettroit pour le reſte de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine; mais qu'Octave, Antoine, Lépidus, ſous le titre de *triumvirs*, s'empareroient de l'autorité ſouveraine pour cinq ans; ils bornerent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas ſe déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Partage de l'empire entre les triumvirs. Ces triumvirs partagerent enſuite entre eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république; & ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme ſi c'eût été leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Eſpagnes. Octave eut pour ſa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles.

L'Aſie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage; mais Octave & Antoine convinrent qu'ils joindroient inceſſamment leurs forces pour les en chaſſer; qu'ils ſe mettroient chacun à la tête de vingt légions, & que Lépidus, avec trois autres, reſteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ces deux collegues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'ils connoiſſoient ſon peu de valeur & de capacité. Ils ne l'aſſocierent au *triumvirat*, que pour lui laiſſer en leur abſence, comme en dépôt, l'autorité ſouveraine, bien perſuadés qu'il ſe déferoient plus aiſément de lui que d'un autre général, s'il leur devenoit infidele ou inutile.

Ils dreſſerent un rôle de proſcrits & de récompenſes. Leur ambition étoit ſatisfaite par ce partage; mais ils laiſſoient à Rome & dans le ſénat des ennemis cachés, & des républiquains toujours zélés pour la liberté; ils réſolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur ſûreté, & de proſcrire les plus riches & les plus précieux citoyens; ils en dreſſerent un rôle. Chaque triumvir y comprit ſes ennemis particuliers, & les ennemis de ſes créatures: ils pouſſerent l'inhumanité exécrable juſqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus ſacrifia d'abord ſans peine ſon frere à ſes deux collegues; Antoine de ſon côté abandonna à Octavius le propre frere de ſa mere; & celui-ci conſentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût ſoutenu de ſon crédit contre Antoine même. On mit dans ce rôle funeſte Thoranius, tuteur d'Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de ſoin. Plotius déſigné conſul, frere de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus ſon collegue au conſulat, furent couchés ſur la liſte, quoique ce dernier fût beau-pere d'Aſinius Pollio, partiſan zélé du *triumvirat*; ainſi tous les droits les plus ſacrés de la nature & de la reconnoiſſance furent violés par ces trois ſcélérats.

On diſpoſa des récompenſes, & cet article étoit important pour retenir les troupes dans leur devoir. Il fut donc arrêté qu'on abandonneroit aux ſoldats en propriété les terres & les maiſons de dix-huit des meilleures villes de l'Italie, qui furent choiſies par les triumvirs, ſelon qu'ils avoient des ſujets d'averſion contre ces miſérables cités: les plus grandes étoient Capoue, Reggium, Venouze, Bénévent, Nocere, Rimini, & Vibone: tout cela fut reglé ſans conteſtation.

Ils imitent Marius & Sylla dans leur proſcription. Pour exécuter leurs vengeances avec éclat, ils imiterent la maniere dont Marius & Sylla en avoient uſé. Elle conſiſtoit à écrire en groſſes lettres ſur un tableau le nom des condamnés, & on affichoit ce tableau dans la place publique; c'eſt ce qu'on appella *proſcription.* De ce moment chacun pouvoit tuer les proſcrits; & comme leur tête étoit à fort haut prix, il étoit bien difficile qu'ils puſſent échapper à des ſoldats animés par l'intérêt. Ces terribles articles étant ſignés, Octave ſortit pour les déclarer aux troupes qui en témoignerent une extrême joie, alors les ſoldats des trois armées ſe mêlerent, & ſe traiterent réciproquement.

Ainſi fut conclu cet exécrable *triumvirat*, dont les ſuites furent ſi funeſtes; & pour en faire paſſer la mémoire juſqu'à la poſtérité, ils firent battre de la monnoie, où on voyoit d'un côté l'image d'Antoine: *Marc Antoine, empereur auguſte, triumvir*, & au revers trois mains qui ſe tenoient, les haches des conſuls, & pour deviſe, *le ſalut du genre humain.*

Les triumvirs ayant ainſi établi leur autorité, dreſſerent le rôle des autres perſonnes qui devoient périr par leurs ordres; & bien que la haine y eût grande part, l'intérêt y trouva auſſi ſa place. Ils avoient beſoin de beaucoup d'argent pour ſoutenir la guerre contre Brutus & Caſſius, qui trouvoient de puiſſantes reſſources dans les richeſſes de l'Aſie, & dans l'aſſiſtance des princes d'Orient; au-lieu que ceux-ci n'avoient que l'Europe pour eux, ſur-tout l'Italie épuiſée par la longueur des guerres civiles. Ils établirent de grands impôts ſur le ſel, & ſur les autres marchandiſes; mais comme cela ne ſuffiſoit pas, ils proſcrivirent, ainſi que je l'ai dit, pluſieurs des plus riches de Rome, afin de profiter de leur confiſcation.

Décret de cette proſcription. Le décret de la proſcription commençoit en ces termes: » Marcus Lepidus, Marcus Antonius & Octavius Céſar, élus pour la réformation de la république. Si la généroſité de Jule-Céſar ne l'avoit obligé à » pardonner à des perfides, & à leur accorder, outre la vie dont ils étoient » indignes, des honneurs & des charges » qu'ils ne méritoient pas, après avoir » été pris les armes à la main contre ſa » perſonne, il n'auroit pas péri ſi cruellement par leur trahiſon; & nous ne » ſerions pas forcés d'uſer de voies de » rigueur contre ceux qui nous ont déclarés ennemis de la patrie. Mais les » entrepriſes déteſtables qu'ils ont machinées contre nous, la perfidie horrible dont ils ont uſé à l'égard de Céſar, » & la connoiſſance que nous avons de » leur méchanceté & de leur obſtination » dans des ſentimens ſi odieux, nous obligent à prévenir les maux qui nous en » pourroient arriver.

Le reſte contenoit une juſtification du procédé des *triumvirs*, fondée ſur les avantages que Jules-Céſar avoit acquis aux Romains par ſes victoires, l'ingratitude de ſes bienfaits, en un mot la néceſſité de punir des ennemis, qui pourroient par leurs artifices rejetter la ville de Rome dans les malheurs de la diviſion, durant qu'Octave & Antoine ſeroient occupés contre Brutus & Caſſius; on appuyoit cette juſtification par l'exemple de Sylla.

Après avoir imploré l'aſſiſtance des dieux, ils concluoient ainſi: « que perſonne ne » ſoit aſſez hardi pour recevoir, recéler » ou faire ſauver aucun des proſcrits, » ſous quelque prétexte que ce ſoit, ni » lui donner argent ou autre ſecours, ni » avoir aucune intelligence avec eux, ſous » peine d'être mis en leur rang, ſans eſpérance d'aucune grace. Quiconque apportera la tête d'un proſcrit, aura deux » mille écus, ſi c'eſt un homme libre; & » s'il eſt eſclave, il aura la liberté & mille » écus. L'eſclave qui tuera ſon propre » maître, aura outre cela le droit de bourgeoiſie. On donnera la même récompenſe à ceux qui nous déclareront le lieu » où un proſcrit ſe ſera retiré; & le nom » du dénonciateur ne ſera couché ſur aucun regiſtre ni autre mémoire, afin que » perſonne n'en ait connoiſſance ».

Quantité de leurs ſoldats arriverent à Rome avant la publication du décret, & tuerent d'abord quatre des proſcrits, les uns dans leurs logis, & les autres dans la rue. Ils ſe mirent enſuite à courir par les

341

maiſons & par les temples : ce qui cauſa une frayeur générale. On n'entendoit que des cris & des pleurs ; & comme le décret n'étoit pas encore publié, chacun ſe perſuadoit être du nombre des condamnés. Quelques-uns même tomberent dans un ſi grand déſeſpoir, qu'ils vouloient envelopper la ville entiere dans leur perte, en mettant le feu par-tout. Pédius, pour empêcher ce malheur, fit publier qu'on ne cherchoit qu'un fort petit nombre des ennemis des *triumvirs*, & que tous les autres n'avoient rien à craindre. Le lendemain il fit afficher les noms des dix-ſept condamnés ; mais il s'échauffa ſi fort à courir de tous côtés pour raſſurer les eſprits, qu'il en mourut.

Les *triumvirs* firent enſuite leur entrée dans la ville en trois différens jours. Octave entra le premier, Antoine le ſecond, & Lépidus le troiſieme ; chacun d'eux menoit une légion pour ſa garde. La loi par laquelle ils s'attribuoient la même autorité que les conſuls pour l'eſpace de cinq ans, & ſe déclaroient réformateurs de la république, fut publiée par Titius tribun du peuple ; & la nuit ſuivante, ils firent ajouter les noms de cent trentre perſonnes à ceux qu'ils avoient déja proſcrits.

Peu de tems après on en publia encore cent cinquante, ſous prétexte qu'on les avoit oubliés. Ainſi le nombre des malheureuſes victimes s'accrut juſqu'à trois cent ſénateurs, & plus de deux mille chevaliers. Perſonne n'oſoit refuſer l'entrée de ſa maiſon aux ſoldats qui cherchoient dans les lieux les plus ſecrets ; & la face de Rome reſſembloit alors à celle d'une ville priſe d'aſſaut, expoſée au meurtre & au pillage. Pluſieurs furent tués dans ce déſordre ſans être condamnés. On les reconnoiſſoit à ce qu'ils n'avoient pas la tête coupée.

Peinture de ces horreurs. Salvius tribun du peuple fut tué le premier ſur la table où il traitoit ſes amis, pour avoir abandonné trop légérement les intérêts d'Antoine, qu'il avoit d'abord ſoutenu contre Cicéron. Le préteur Minutius périt par l'imprudence de ceux qui l'accompagnoient par honneurs, & qui le firent découvrir. Cœpion ſe fit tuer les armes à la main après une vigoureuſe réſiſtance, & Veratinus raſſembla pluſieurs autres proſcrits comme lui, avec leſquels il tua grand nombre de ſoldats, & ſe ſauva en Sicile.

Statius proſcrit à l'âge de quatre-vingt ans, à cauſe de ſes grands biens, les abandonna au pillage, & mit le feu dans ſa maiſon, où il ſe brûla. Emilius voyant des gens armés qui couroient après un miſérable, demanda qui étoit ce proſcrit ; un ſoldat qui le reconnut, répondit c'eſt toi-même, & le tua ſur l'heure. Cilius & Decius ayant lû leurs noms écrits dans le tableau, ſe mirent à fuir étourdiment, & attirerent après eux des ſoldats qui les tuerent. Julius ſe joignit à des gens qui portoient un corps mort dans la ville, mais il fut reconnu & tué par les gardes de la porte, qui trouverent un porteur de plus qu'il n'y en avoit d'ordinaire.

Largus épargné par quelques ſoldats de ſa connoiſſance, en rencontra d'autres qui le pourſuivirent ; il ſe jetta dans les bras de ceux qui l'avoient ſauvé, afin qu'ils gagnaſſent le prix qui leur appartenoit. Les gens les plus illuſtres ſe cachoient pour ſauver leur vie dans les grottes, dans les aqueducs & les ſouterreins. On ne trouvoit que ſénateurs, tribuns & autres magiſtrats fugitifs, cherchant des aſyles de toutes parts.

On porta à Antoine la tête de Rufus, proſcrit pour avoir refuſé quelque tems auparavant de lui vendre une maiſon voiſine de celle de Fulvie ; il dit que ce préſent appartenoit à ſa femme, & le lui envoya ; d'un autre côté, la femme de Coponius qui étoit fort belle, n'obtint d'Antoine la grace de ſon mari que par la derniere faveur.

Cicéron fut pourſuivi dans ſes terres par un certain Herennius, & par un tribun militaire nommé *Popilius Lena*, auquel il avoit ſauvé la vie en plaidant pour lui ; ils le tuerent dans ſa litiere à l'âge de 64 ans. Ainſi fut cimenté le *triumvirat* par le ſang d'un des plus grands hommes de la république.

En un mot, tout ce que la vengeance, la haine ou l'intérêt peuvent produire de plus tragique, parut dans les divers incidens de cette affreuſe proſcription. On vit des amis livrer leurs amis à l'aſſaſſinat ;

des parens leurs parens ; & des eſclaves leurs maîtres. On vit

Le méchant par le prix au crime encouragé ;
Le mari dans ſon lit par ſa femme égorgé ;
Le fils tout dégoûtant du meurtre de ſon pere,
Et, ſa tête à la main, demandant ſon ſalaire.

Salaſſus fut trahi par ſa femme ; Annalis & Thauranius, tous deux préteurs, furent vendus par leurs propres fils, & Fulvius fut livré par une eſclave qu'il entretenoit.

Peinture de belles actions dans ce tragique évènement. Mais auſſi, tout ce que l'attachement, l'amour & la fidélité peuvent inſpirer de plus généreux, parut au milieu de tant d'horreurs. On vit des ſoldats compatiſſans reſpecter le mérite ; on vit des eſclaves ſe dévouer pour leurs maîtres, & des ennemis aſſez généreux riſquer tout pour ſauver la vie à leurs ennemis. On vit des femmes porter par les campagnes leurs maris ſur leurs épaules, & s'aller cacher avec eux dans le fond des forêts. On vit des enfans s'expoſer au glaive pour leurs peres, & des peres pour leurs enfans. Enfin, on vit de ſi grands traits d'héroïſme, qu'il ſembloit que la vertu dans cette occaſion vouloit triompher ſur le crime.

Les femmes de Lentulus, d'Apuleïus, d'Antichus, ſe cacherent dans des lieux déſerts avec leurs maris, ſans vouloir jamais les abandonner.

Comme Reginus ſortoit de la ville déguiſé en charbonnier, ſa femme le ſuivant en litiere, un ſoldat arrête la voiture ; Reginus revient ſur ſes pas pour prier cet homme de reſpecter cette dame. Le ſoldat qui avoit ſervi ſous lui, le reconnut : « ſauvez-vous, lui dit-il, mon » général, je vous appellerai toujours » ainſi, & je vous reſpecterai toujours » dans quelque miſérable état que je vous » voie ».

Ligarius ſe noya déſeſpéré de n'avoir pu ſecourir ſon frere qu'il vit tuer devant ſes yeux ; & la tendreſſe de pere fut funeſte à Blavus, qui revint ſe faire maſſacrer pour tâcher de ſauver ſon fils.

Arianus & Metellus échapperent au fer des aſſaſſins par les ſoins & le courage de leurs enfans. Oppius, qui avoit ſauvé ſon pere infirme, en le portant de lieu en lieu ſur ſes épaules, en fut recompenſé par le peuple qui le nomma *édile* ; & comme il n'avoit pas aſſez de bien pour fournir à la dépenſe des jeux, non-ſeulement tous les ouvriers lui donnerent généreuſement leurs peines & leur ſalaire ; mais la plûpart de ceux qui aſſiſterent à ſes ſpectacles, lui firent tant de préſens, qu'ils l'enrichirent.

Junius dut ſon ſalut aux ſervices de ſes eſclaves qui combattirent pour le défendre. Un affranchi poignarda le commandant de ceux qui venoient d'égorger ſon maître, & ſe tua du même poignard.

L'aventure de Reſtius ou de Reſtio eſt ſurprenante. Il avoit autrefois fait marquer d'un fer chaud le front d'un de ſes eſclaves pour s'être enfui. Cet eſclave découvrit ſans peine le lieu où il étoit caché, & vint l'y trouver. Reſtius crut être perdu, mais l'eſclave le raſſura : « crois-» tu, dit-il, mon maître, que ces ca-» racteres dont tu as marqué mon front, » aient fait plus d'impreſſion ſur mon » ame que les bienfaits que j'ai reçus de » toi depuis ce tems-là » ? Il le conduiſit dans un autre lieu plus ſecret, & l'y nourrit ſoigneuſement, en veillant ſans ceſſe à ſa conſervation ; cependant comme des ſoldats vinrent à paſſer pluſieurs fois près de cet endroit, leurs allées & venues cauſerent mille frayeurs à l'eſclave. Il ſuivit un jour ces ſoldats, & prit ſi bien ſon tems qu'il tua à leur vue un laboureur : les ſoldats coururent à lui comme à un aſſaſſin ; mais il leur dit, ſans ſe déconcerter, que c'étoit ſon maître Reſtius proſcrit par les loix, qu'il venoit heureuſement de tuer, moins encore pour la recompenſe, que pour ſe venger des marques infames qu'ils voyoient ſur ſon front. Ainſi l'eſprit, le crime & l'héroïſme ſe réunirent dans un ſimple eſclave, & ſon maître fut ſauvé.

Mais la grandeur d'ame des eſclaves d'Appion & de Méneïus fut ſans tache : ils ſe dévouerent généreuſement, & ſe firent tuer tous les deux, l'un dans une litiere, & l'autre ſur un lit, avec les habits de leurs maîtres.

L'imagination féconde inventa toutes

ſortes de moyens pour échapper à la mort. Pomponius revêtit l'habit de préteur, habilla ſes eſclaves en licteurs, contrefit le ſeing des *triumvirs*, & prit un vaiſſeau pour paſſer en Cilicie. Un autre ſénateur ſe fit raſer, changea de nom, leva une petite école, & y enſeigna publiquement tant que dura la proſcription, ſans que perſonne vînt à ſoupçonner qu'un maître d'école fût un illuſtre proſcrit.

L'aimable & belle Octavie ſaiſiſſoit de ſon côté toutes les occaſions poſſibles d'arracher quelques victimes à la barbarie du *triumvirat*. La femme de Vinius, compris dans la proſcription, après avoir examiné les moyens de le ſauver, l'enferma dans un coffre qu'elle fit porter à la maiſon d'un de ſes affranchis, & répandit ſi bien le bruit qu'il étoit mort, que tout le monde en fut perſuadé. Mais comme cette reſſource ne calmoit point ſes allarmes, elle ſaiſit l'occaſion qu'un de ſes parens devoit donner des jeux au peuple, & ayant mis Octavie dans ſes intérêts, elle la pria d'obtenir de ſon frere, qu'il ſe trouvât ſeul des *triumvirs* au ſpectacle. Les choſes ainſi diſpoſées, cette dame vint ſur le théâtre, ſe jette aux piés d'Octavius, lui déclare ſon artifice, & fait porter en ſa préſence le coffre même, d'où ſon mari ſortit en tremblant. Tandis que tous les deux imploroient la clémence du *triumvir*, Octavie donna des louanges à cette action avec tant de graces & d'adreſſe, que ſon frere applaudiſſant à l'amour héroïque de cette dame, accorda la vie à ſon mari. Octavie n'en demeura pas là, elle loua ſi fort le courage de l'affranchi qui, recevant ce dépôt, avoit couru riſque de périr lui-même, qu'elle engagea ſon frere à le recompenſer, en le mettant au rang des chevaliers romains.

Triomphe de Lépidus. Sur la fin des exécutions du *triumvirat*, Lépidus s'aviſa de vouloir triompher de quelques peuples que ſes lieutenans avoient ſoumis en Eſpagne. La publication de ce triomphe portoit ces paroles remarquables : « à tous ceux qui » honoreront notre triomphe par des ſa» crifices, des feſtins publics, & autres » démonſtrations de joie, ſalut, & bonne » fortune. A ceux qui ſe conduiront au» trement, malheur & proſcription ». On peut s'imaginer que la joie fut univerſelle, tant la terreur étoit grande ! la cérémonie de ce triomphe fut honorée par plus de ſacrifices & de feſtins, qu'il n'en avoit encore paru dans aucune occaſion ſemblable, ni même dans toutes réunies enſemble.

Taxe exorbitante ſur les hommes. Après la mort ou la fuite des proſcrits, on mit en vente les biens de ces malheureux, c'eſt-à-dire *leurs immeubles*, car les meubles avoient été pillés ; mais outre qu'il y eut peu de gens aſſez bas pour ruiner des familles déſolées, perſonne ne vouloit paroître riche en acquérant dans un tems ſi dangereux ; cependant les *triumvirs* inſatiables projetterent de lever pour la guerre d'Aſie & de Sicile, la ſomme de deux cens mille talens, environ quarante-deux millions ſterlings ; & pour y parvenir ils tournerent la proſcription en une taxe exorbitante, ſur plus de deux cens mille hommes, tant romains qu'étrangers.

Taxe ſur les dames romaines. Ils comprirent dans cette taxe quatorze cens des plus riches dames de Rome, meres, filles, parentes, ou alliées de leurs ennemis, & les alliances étoient tirées de fort loin. La plûpart de ces dames accablées pour cette nouvelle injuſtice, vinrent en repréſenter les conſéquences à la mere & aux ſœurs d'Octave, qui les écouterent favorablement. La mere d'Antoine en uſa de même, Fulvie ſeule rejetta leur requête. Elles prirent le parti de ſe rendre au palais des *triumvirs*, où d'abord elles furent repouſſées par les gardes : mais elles inſiſterent avec tant de fermeté, & le peuple les ſoutint ſi hautement, que les *triumvirs* ſe virent contraints de leur accorder une audience publique. Alors Hortenſia, fille du célebre Hortenſius, le rival de Cicéron en éloquence, prit la parole au nom de toutes.

» Les dames, dit-elle, que vous voyez » ici, Seigneurs, pour implorer votre » juſtice & vos bontés, n'y paroiſſent » qu'après avoir ſuivi les voies qui leur » étoient marquées par la bienſéance. » Nous avons recherché la protection de

» vos meres & de vos femmes ; mais nos » reſpects n'ont pas été agréables à Ful- » vie. C'eſt ce qui nous a obligé de faire » éclater nos plaintes en public contre » les regles qui ſont preſcrites à notre » ſexe, & que nous avons juſqu'ici ob- » ſervées rigoureuſement. Vous nous » avez privées de nos peres & de nos » enfans, de nos freres & de nos maris. » Vous prétendiez en avoir été outra- » gés ; ce ſont des ſujets qu'il ne nous » appartient pas d'approfondir. Mais » quelle injure avez-vous reçue des fem- » mes, pour leur ôter leurs biens ? Il » faut auſſi les proſcrire, ſi on les croit » coupables. Cependant aucune de notre » ſexe ne vous a déclarés ennemis de la » patrie. Nous n'avons ni pillé vos for- » tunes, ni ſuborné vos ſoldats. Nous » n'avons point aſſemblé de troupes con- » tre les vôtres, ni formé d'oppoſitions » aux honneurs, & aux charges que » vous prétendiez obtenir. Et puiſque les » femmes n'ont point eu de part à ces » actions qui vous offenſent, l'équité ne » veut pas qu'elles en aient à la peine que » vous leur impoſez. L'empire, les digni- » tés, les honneurs, ne ſont pas faits » pour elles. Aucune ne prétend à gou- » verner la république, & notre ambi- » tion ne lui attire point les maux dont » elle eſt accablée. Quelle raiſon pour- » roit donc nous obliger à donner nos » biens pour des entrepriſes où nous n'a- » vons point d'intérêt ?

» La guerre, continua-t-elle, a élevé » cette ville au point de gloire où nous la » voyons ; cependant il n'y a point d'exem- » ple que les femmes y aient jamais con- » tribué C'eſt un privilege accordé à no- » tre ſexe, par la nature même, qui » nous exempte de cette profeſſion. Il eſt » vrai que durant la guerre de Carthage, » nos meres aſſiſterent la république, qui » étoit alors dans le dernier péril. Cepen- » dant ni leurs maiſons, ni leurs terres, » ni leurs meubles, ne furent vendus pour » ce ſujet. Quelques bagues & quelques » pierreries fournirent ce ſecours, & ce » ne fut point la contrainte, les peines, » ni la violence, qui les y obligerent, » mais un pur mouvement de généroſité. » Que craignez-vous à préſent pour Ro- » me, qui eſt notre commune patrie ? » Quel danger preſſant la menace ? Si les » Gaulois ou les Parthes l'attaquent, » nous n'avons pas moins de zele pour ſes » intérêts que nos meres ; mais nous ne » devons pas nous mêler des guerres ci- » viles. Céſar ni Pompée ne nous y ont » jamais obligées ; Marius & Cinna ne » l'ont jamais propoſé, ni Sylla même, » qui le premier établit la tyrannie.

Ce diſcours plein d'éloquence & de vérité confondit les *triumvirs*, & les obligea de congédier les dames romaines, en leur promettant d'avoir égard à leur requête. Le bruit des battemens de mains qu'ils entendirent de toutes parts fut ſi grand, que craignant une émeute générale s'ils ne tenoient parole, ils modérerent leur liſte à quatre cens dames, du nombre de celles dont ils avoient le moins à redouter le crédit. Mais leurs ſoldats exercerent la levée des autres taxes avec tant de violences, qu'un des *triumvirs* même eut bien de la peine à réprimer leurs déſordres.

Défaites de Brutus & de Caſſius. Enfin le *triumvirat* enrichi par ſes horribles vexations, diminua le nombre & la puiſſance des gens de bien. La république ne ſubſiſtoit plus que dans le camp de Brutus & de Caſſius, & en Sicile auprès de Sextus, le dernier des fils du grand Pompée.

Octave & Marc-Antoine ne craignant plus rien de Rome, ſuivirent leurs projets, & paſſerent en Aſie, où ils trouverent leurs ennemis dans ces lieux où l'on combattit trois fois pour l'empire du monde. Les deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, ſituée ſur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Après différentes eſcarmouches & de petits combats, le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la deſtinée des Romains.

Je n'entrerai point dans le détail d'une action qui a été décrite par divers hiſtoriens ; en voici l'événement. La liberté fut enſevelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Caſſius, les chefs de leur parti ; Brutus défit, à la vérité, les trou-

pes d'Octave ; mais Antoine triompha du corps que commandoit Caſſius. Ce général croyant ſon collegue auſſi malheureux que lui, obligea un de ſes affranchis de le tuer ; & Brutus ayant voulu tenter une ſeconde fois le ſort des armes, perdit la bataille, & ſe tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ſes ennemis.

Il eſt certain que Brutus & Caſſius ſe tuerent avec une précipitation qui n'eſt pas excuſable, & l'on ne peut lire cet endroit de leur vie, ſans avoir pitié de la république, qui fut ainſi abandonnée. Caton s'étoit donné la mort à la fin de la tragédie ; ceux-ci la commencerent en quelque façon par leur mort.

Après le décès de ces deux grands hommes, les *triumvirs* établirent leur empire ſur les ruines de la république. Mais dans de ſi grands ſuccès, Octave n'avoit contribué à la cauſe commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ſes deux collegues les motifs les plus ſecrets. Il n'eut point de honte la veille du combat d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déſerteur de ſa propre armée, il alla ſe cacher dans le bagage, pendant qu'on étoit aux mains. Peut-être qu'il ſe flattoit que les périls ordinaires dans les batailles & le courage d'Antoine, le déferoient d'un collegue ambitieux ; en ſorte que ſans s'expoſer, il recueilleroit le fruit de la victoire. Mais c'eſt faire trop d'honneur à ſon eſprit aux dépens de ſa lâcheté. Ce qui prouve qu'il n'agit en cette occaſion que par la vive impreſſion de la peur, c'eſt qu'on ſait toutes les railleries qu'il eut depuis à eſſuyer de la part d'Antoine.

Défaite de Sextus Pompée. Il ne reſtoit des débris de la république que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il faiſoit des incurſions ſur les côtes d'Italie. Il étoit queſtion de le déposſéder d'une retraite qui en ſervoit encore à pluſieurs illuſtres proſcrits, dont le but étoit de relever le parti de la liberté. Mécene réuſſit à tirer d'Antoine les vaiſſeaux qu'il poſſédoit, quoique ce *triumvir* eût un grand intérêt à maintenir le jeune Pompée dans une île qui lui ſervoit comme de barriere contre l'ambition toujours redoutable de ſon rival. Sa flotte étant formée, & confiée au commandement d'Agrippa, cet habile capitaine ſe met en mer, va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en pluſieurs occaſions, & le chaſſe enfin de cette île.

Octave dépouille Lépidus de l'autorité. Octave alors victorieux de tous les républicains, par l'épée & la bravoure d'un ſoldat de fortune qui lui étoit dévoué, crut qu'il étoit tems de rompre avec ſes collegues, pour régner ſeul. Il les attaqua l'un après l'autre. La perte de Lépidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce *triumvir*, peu eſtimé de ſes ſoldats, s'en vit abandonné au milieu de ſon camp. Octave s'en empara par ſes négociations ſecrettes, & ſous différens prétextes, il dépouilla ſon collegue de l'autorité ſouveraine. On vit depuis ce *triumvir* réduit à mener une vie privée & malheureuſe.

Il défait enſuite Antoine à Actium, & reſte ſeul maître de l'empire. Antoine adoré de ſes ſoldats, maître de la meilleure partie de l'Aſie & de l'Egypte entiere, & qui avoit de puiſſans rois dans ſon parti & dans ſon alliance, donna plus de peine à Octave. Mais ſa perte vint de ce qui devoit faire ſa principale reſſource. Ce grand capitaine enivré d'une paſſion violente pour Cléopatre, reine d'Egypte, imagina qu'il trouveroit en Orient autant de forces contre ſon collegue, en cas de rupture, qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princeſſe. Cet excès de confiance lui fit négliger le ſoin de Rome & de l'Italie, le centre de l'empire ; ſon rival s'en prévalut, & y établit ſon autorité.

La jalouſie du gouvernement, ſi naturelle entre des puiſſances égales en dignité, les brouilla ſouvent ; tantôt Octavie, femme d'Antoine & ſœur d'Octave, & tantôt des amis communs les réconcilierent : mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre ; on en vint aux mains, & la bataille navale qui ſe donna près d'Actium, décida de l'empire du monde entre ces deux célebres rivaux. Octave victorieux pourſuivit Antoine juſques dans l'Egypte, & le réduiſit à ſe tuer lui-même. Par ſa mort, & l'abdication forcée de Lépidus, qui avoit

précédé de ſix ans la bataille d'Actium, Octave ſe vit au comble de ſes deſirs. ſeul maître & ſeul ſouverain. Il établit une nouvelle monarchie ſur les ruines de la liberté, & vint à bout de la rendre ſupportable à d'anciens républicains. Les hiſtoriens qui ont écrit preſque tous du tems & ſous l'empire de ce prince, l'ont comblé de louanges & d'adulation; mais c'eſt ſur les faits, c'eſt ſur les actions de ſa vie qu'il faut le juger.

Caractere d'Auguſte. Auguſte (puiſque la flatterie a conſacré ce nom à Octave) étoit d'une naiſſance médiocre par rapport à la grandeur où il eſt parvenu; ſon pere étoit à peine chevalier romain; mais ſa mere Accie étant fille de Julie, ſœur de Jules-Céſar, lui acquit l'adoption de ce dictateur.

Sa taille étoit au-deſſous de la médiocre, & pour réparer ce défaut naturel, il portoit des ſouliers fort hauts. Il avoit d'ailleurs la figure agréable, les ſourcils joints, les dents peu ſerrées & rouillées, les yeux vifs & difficiles à ſoutenir, quoiqu'il affectât dans ſes regards une douceur concertée.

Il étoit incommodé d'une foibleſſe à la cuiſſe gauche, qui le faiſoit tant-ſoit-peu boiter de ce côté-là. Il pâliſſoit & rougiſſoit aiſément, changeant à ſa volonté de couleur & de maintien; ce qui l'a fait comparer ingénieuſement par un de ſes ſucceſſeurs (l'empereur Julien) au caméléon, qui ſe rend propres toutes les couleurs qui lui ſont préſentées.

Son génie étoit audacieux, capable des plus grandes entrepriſes, & porté à les conduire avec beaucoup d'adreſſe & d'application. Pénétrant, toujours attentif aux affaires, on voit dans ſes deſſeins un eſprit de ſuite, & qui ſavoit diſtribuer dans des tems convenables l'exécution de ſes projets. Fin politique, il crut dès ſa jeuneſſe, que c'étoit beaucoup gagner que de ſavoir perdre à propos. Tantôt ami d'Antoine, & tantôt ſon ennemi, ſon intérêt fut conſtamment la regle de ſa conduite, attendant toujours à ſe déterminer d'après les conjonctures favorables. Il tâchoit de couvrir ſes vices & ſes défauts, par l'art infini qu'il avoit de ſe donner les vertus qui lui manquoient.

Profond dans la connoiſſance de ſa nation, il eut aſſez de ſoupleſſe dans l'eſprit, de manege dans toutes ſes démarches, & de modération feinte dans le caractere, pour ſubjuguer les Romains. Il y réuſſit, en leur perſuadant qu'ils étoient libres, ou du moins à la veille de l'être. Il fit ſemblant de vouloir ſe démettre de l'empire, demanda tous les dix ans qu'on le déchargeât de ce poids, & le porta toujours. C'eſt par ces ſortes de fineſſes qu'il ſe faiſoit encore donner ce qu'il ne croyoit pas aſſez avoir acquis. Tous ſes réglemens viſoient à l'établiſſement de la monarchie, & tous ceux de Sylla, au milieu de ſes violences, tendoient à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté; Auguſte, ruſé tyran, les conduiſoit doucement à la ſervitude.

Cependant la crainte qu'il eut avec raiſon d'être regardé pour tel, l'empêcha de ſe faire appeller Romulus; & ſoigneux d'éviter qu'on penſât qu'il uſurpoit la puiſſance d'un roi, il n'en affecta point le faſte.

Il choiſit pour ſucceſſeur, je ne ſais par quel motif, un des plus méchans hommes du monde; mais ſe regardant comme un magiſtrat qui feint d'être en place malgré lui-même, il ne commanda point; il pria la nation, il poſtula, qu'au moins on lui donnât pour collegue, ſuppoſé qu'il le méritât, un fils capable de ſoulager ſa vieilleſſe, un fils qui faiſoit toute ſa conſolation. Travaillant toujours à faire reſpecter les loix dont il étoit le maître, il voulut que l'élection de Tibere fût l'ouvrage du peuple & du ſénat, comme la ſienne, diſoit il, l'avoit été. Tibere lui fut donc aſſocié l'an de Rome 766, & de J. C. la douzieme.

Il donna pluſieurs loix bonnes, mauvaiſes, dures, injuſtes. Il oppoſa les loix civiles aux cérémonies impures de la religion. Il fut le premier qui, par des raiſons particulieres, autoriſa les fidéicommis. Il attacha aux libelles la peine du crime de lèſe-majeſté. Il établit que les eſclaves de ceux qui auroient conſpiré, ſeroient vendus au public, afin qu'ils puſſent dépoſer contre leurs maitres. Vous voyez par-là

les

les ſoins attentifs qu'il prend pour lui-même.

Il ſut remettre l'abondance dans la capitale, & tâcha de gagner la populace par des jeux, des ſpectacles, & des largeſſes, ſouvent médiocres, mais bien ménagées. Apprenant que certaines loix qu'il avoit donné effarouchoient le peuple, il ne les caſſa pas, mais pour en détourner les réflexions, il rappella Pylade, que les factions avoient chaſſé.

Il fit paſſer ſans ſuccès Ælius Gallus d'Egypte en Arabie, pour s'emparer du pays; mais les marches, le climat, la faim, la ſoif, les maladies perdirent l'armée; on négocia avec les Arabes, comme les autres peuples avoient fait, & le temple de Janus fut fermé de nouveau.

Mécénas, ſon favori, content d'une vie délicieuſe, & deſirant de faire goûter le gouvernement d'Auguſte, s'attacha tous ceux qui pouvoient ſervir à ſa gloire; poëtes, orateurs, hiſtoriens, il les combloit de careſſes & de bienfaits, & les produiſoit à ſon maître: on exaltoit chez lui les louanges du prince; Horace & Virgile les répandoient par les charmes de la poéſie.

D'un autre côté, Auguſte diſpoſant de tous les revenus de l'état, bâtit des temples dans Rome, & l'embellit de beautés ſi magnifiques, qu'il méritoit par-là d'en être l'édile. Mais c'eſt le maitre du monde que je dois ici caractériſer.

Lorſque les troupes avoient les armes à la main, il craignoit leur révolte, & les ménageoit. Lorſqu'il fut en paix, il craignit les conjurations, & toutes les entrepriſes lui parurent ſuſpectes. Ayant toujours devant les yeux le deſtin de Céſar, il s'éloigna de ſa conduite, pour éviter ſon ſort; il refuſa le nom de dictateur, ne parla que de la dignité du ſénat, & de ſon reſpect pour la république; mais en même tems il portoit une cuiraſſe ſous ſa robe, & ne permettoit à aucun ſénateur de s'approcher de lui que ſeul, & après avoir été fouillé.

Incapable de ſoutenir de ſang froid la vue du moindre péril, il ne montra du courage que dans les conſeils, & par-tout où il ne falloit point payer de ſa perſonne.

Toutes les victoires qui l'éleverent à l'empire du monde, furent l'ouvrage d'autrui. Celle de Philippe eſt dûe au ſeul Antoine; celle d'Actium, auſſi-bien que la défaite de Sextus Pompée, ſont l'ouvrage d'Agrippa. Auguſte ſe ſervit de cet officier, parce qu'il étoit incapable de lui donner de l'ombrage, & de ſe faire chef de parti.

Pendant un combat naval, il n'oſa jamais voir les flottes en bataille: couché dans ſon vaiſſeau, & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne monta ſur le tillac qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Je crois, dit M. de Monteſquieu, qu'Auguſte eſt le ſeul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des ſoldats, en leur donnant ſans ceſſe des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ce tems-là les ſoldats faiſoient plus de cas de la libéralité de leur général, que de ſon courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, & que cela même l'y porta: on le craignit moins. Il n'eſt pas impoſſible que les choſes qui le déshonorerent le plus, aient été celles qui le ſervirent le mieux. S'il avoit d'abord montré une grande ame, tout le monde ſe ſeroit méfié de lui; & s'il eût eu de la hardieſſe, il n'auroit pas donné à Antoine le tems de faire toutes les extravagances qui le perdirent.

Les gens lâches ſont ordinairement cruels; c'étoit auſſi le caractere d'Auguſte. Sans parler des horreurs de la proſcription, où il eut la plus grande part, & dont même il prolongea le cours, je trouve dans l'hiſtoire, qu'il exerça ſeul cent actions plus cruelles les unes que les autres, & qui ne peuvent être excuſées par la néceſſité des tems, ou par l'exemple de ſes collegues.

Après la bataille de Philippe, dans laquelle il ne paya pas de ſa perſonne, il mit en uſage des horreurs bien étranges envers de malheureux priſonniers qui lui furent préſentés. L'un d'eux qui ne requéroit de lui que la ſépulture, en reçut cette réponſe conſolante, « que les oiſeaux le mettroient bientôt en état de n'en avoir » pas beſoin ».

Il fit égorger un pere & un fils ſur ce qu'ils refuſoient de combattre enſemble, & dans le tems qu'ils lui demandoient la grace l'un de l'autre de la maniere du monde la plus touchante. Auſſi quand on conduiſit les autres priſonniers enchaînés devant Antoine & lui, ils ſaluerent tous Antoine, lui marquerent leur eſtime, & l'appellerent *empereur*; au lieu qu'ils chargerent Auguſte de reproches, d'injures & de railleries ameres.

Le ſaccagement de Péruge, priſe ſur Lucius Antonius, fait frémir l'humanité. Auguſte abandonna à ſes ſoldats le pillage de cette ville, quoiqu'elle eût capitulé; les violences y furent ſi grandes, que les hiſtoriens les plus flatteurs ne pouvant les déguiſer, en ont rejetté la faute ſur la fureur des ſoldats victorieux; mais au moins ne ſont-ils pas coupables de la mort des trois cents qui compoſoient le ſénat de cette ville, & qu'Auguſte fit égorger de ſang froid. Comme ils lui eurent été préſentés enchaînés, ils lui demanderent leur grace, pour être reſtés dans le parti d'un homme auquel ils avoient les plus grandes obligations, & qui d'ailleurs avoit été longtems ſon ami & ſon allié; il leur répondit, *vous mourrez tous*: immédiatement après cette réponſe, auſſi barbare que laconique, ils furent exécutés.

On dit qu'après le décès d'Antoine, il fit tuer ſon fils Antyllus, qui s'étoit réfugié dans le mauſolée que Cléopatre avoit élevé à ſon pere.

Dans les premieres années de ſon regne, Murena, Ignatius Rufus, M. Lepidus, fils de ſon ancien collegue, & tant d'autres, furent du nombre de ſes victimes. Il fit exécuter Procillus, ſon affranchi, qui avoit été très-avant dans ſes ſecrets, ſous le prétexte de ſes liaiſons avec des femmes de qualité. En un mot, on comptoit peu de jours qui ne fuſſent marqués, par l'ordre de ce monſtre, de la mort de quelque perſonne conſidérable. Comme les conſpirations renaiſſoient ſans ceſſe, qu'on me permette le terme, du ſang & de la cendre de ceux qu'il immoloit, il pouvoit bien ſe tenir à lui-même le diſcours que Corneille met dans ſa bouche:

Rentre en toi-même, Octave....
Quoi tu veux qu'on t'épargne, & n'as rien épargné!
Songe aux fleuves de ſang où ton bras s'eſt baigné!
De combien ont rougi les champs de Macédoine?
Combien en a verſé la défaite d'Antoine?
Combien celle de Sexte? & revois tout d'un tems
Perugе au ſien noyée, & tous ſes habitans.
Remets dans ton eſprit après tant de carnages,
De tes proſcriptions les ſanglantes images,
Où toi-même des tiens devenu le bourreau,
Au ſein de ton tuteur enfonças le couteau.
Cinna, *Act. IV. ſcen. ij.*

Il eſt vrai que ce prince, après tant d'exécutions, prit le parti de pardonner à Cinna; mais ce fut par les conſeils de Livie; & peut-être craignit-il dans Cinna le nom de ſon aïeul maternel, le grand Pompée, dont les partiſans cachés dans Rome, étoient nombreux & puiſſans.

Je cherche des vertus dans Auguſte, & je ne lui trouve que des crimes, des défauts, des vices, des ruſes & des baſſeſſes. Ne croyons pas cependant les accuſations d'Antoine, qui lui reprocha que ſon adoption avoit été la récompenſe de ſes impudicités. Je n'ajoute pas plus de foi à l'épitre *ad Octavium*, qu'on attribue à Cicéron, où il eſt dit que la ſervitude de Rome eſt le prix d'une proſtitution: *Audiet C. Marius impudico domino parere nos, qui ne militem voluit, niſi pudicum; audiet Brutus eum populum, quem ipſe primò, poſtquam progenies ejus à regibus, liberavit, pro turpi ſtupro datum in ſervitutem, &c.* Mais ce qui ſemble plus fort, eſt le témoignage de Suétone, qui rapporte que depuis Céſar, il avoit ſervi de Ganimede à Hirtius, le même qui fut conſul avec Panſa; c'eſt pourquoi le peuple romain entendit avec tant de plaiſir ce vers récité ſur le théatre:

Videſne ut Cynedus orbem digito temperet?

On doit mettre au rang de ſes artifices les propoſitions d'accommodement qu'il fit faire à Cléopatre pour la trahir & la mener à Rome en triomphe. Dangereux pour toutes ſortes de commerces, & en même tems capable des plus bas artifices, il faiſoit l'amoureux des femmes des ſénateurs, dans le deſſein d'arracher d'elles le ſecret de leurs maris.

Plein d'une vanité déſordonnée, il ſe fit décerner les honneurs divins. Il vouloit paſſer pour fils & pour favori d'Apollon,

ſe faiſant peindre ſous la figure de ce dieu ; & dans ſes feſtins, comme dans ſes ſtatues, il en prenoit l'habit & tout l'équipage, c'eſt ce que les Romains nommoient les menſonges impies d'Auguſte, *impia Auguſti mendacia*. Quelqu'un dit là-deſſus, que s'il étoit Apollon, c'étoit l'Apollon qu'on adoroit dans un quartier de la ville, ſous le nom de *Tortor*, le bourreau.

Cet Apollon romain étoit ſuperſtitieux à l'excès. Il ajoutoit foi aux ſonges & aux préſages les plus ridicules ; il craignoit ſi fort le tonnerre, qu'il éleva un temple à Jupiter tonnant, près du capitole ; & comme ce temple ne le raſſuroit pas encore, il s'alloit cacher ſous des voûtes à la moindre tempête ; & par ſurcroît de précaution, il portoit ſur lui une peau de veau marin, pour ſe garantir des effets de la foudre.

Il mourut à Nole en Campanie, l'an de Rome 767. Le jour de ſa mort il ſe démaſqua lui-même, en demandant à ſes amis, s'il avoit bien joué ſon rôle dans le monde, *Ecquid iis videretur mimum vitæ commodè tranſegiſſe ?* On lui répondit, ſans doute, par des témoignages d'admiration & de douleur ; mais il auroit dû ſavoir que la poéſie dramatique met ſur la ſcène des perſonnages de ſon ordre, comme on mettroit un bourreau carthaginois dans un tableau qui repréſenteroit la mort de Régulus. Paſſons au caractere du ſecond triumvir, j'entends de Marc-Antoine.

Caractere d'Antoine. Il étoit fils de Marc-Antoine le Crétique, & de Julie, de la maiſon des Jules ; ſa famille, quoique plébéienne, tenoit un rang diſtingué parmi les meilleures de Rome. Son aïeul étoit le fameux Marc-Antoine l'orateur, qui fut la victime des vengeances de Marius. La mere d'Antoine épouſa en ſecondes noces Cornelius Lentulus, homme de grande qualité, que Cicéron fit mourir, parce qu'il étoit un des chefs de la conjuration de Catilina. Cette mort tragique alluma dans le cœur de ſa femme une mortelle haine contre Cicéron, & lui inſpira des ſentimens de vengeance, auxquels elle fit participer Antoine : c'eſt-là, ſans doute, une des premieres cauſes de l'inimitié cruelle qui dura toujours entre ces deux hommes, & qui fut ſi fatale à Cicéron.

Marc-Antoine avoit une figure agréable, la taille belle, le front large, le nez aquilin, beaucoup de barbe & de force de tempérament, exprimée ſur tous les traits de ſa figure.

Plein de valeur & de courage, il ſe fit connoître de bonne heure par ſon génie & par ſes exploits militaires. Etant encore jeune, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinius, contre les Juifs ; & Joſephe nous apprend que dans celle contre Alexandre, fils d'Ariſtobule, il effaça tous ceux qui combattoient avec lui. Ce fut dans ce pays-là qu'il forma ſon ſtyle ſur le goût aſiatique, qui avoit beaucoup de conformité avec ſa vie bruyante.

Il étaloit un faſte immenſe dans ſes dépenſes, une folle vanité dans ſes diſcours, du caprice dans ſon ambition démeſurée, & de la brutalité dans ſes débauches. Plus guerrier que politique, familier avec le ſoldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ſes richeſſes pour ſes plaiſirs, ardent à s'emparer de celles d'autrui, auſſi prompt à récompenſer qu'à punir, auſſi gai quand on le railloit, que quand il railloit les autres.

Fécond en reſſources militaires, il réuſſit dans la plus grande détreſſe où il ſe ſoit trouvé, à gagner les chefs de l'armée de Lépidus ; il entra dans ſon camp, ſe ſaiſit de lui, l'appella ſon pere, & lui laiſſa le titre de général.

Il ſavoit ſouffrir plus que perſonne, la faim, la ſoif, & les incommodités des ſaiſons ; il devenoit ſupérieur à lui-même dans l'adverſité, & les malheurs le rendirent ſemblable à l'homme de bien.

Lorſqu'il eut répudié ſa ſeconde femme, il s'attacha à la comédienne Cythéris, affranchie de Volumnius, qu'il menoit publiquement dans une litiere ouverte, & la faiſoit voyager avec lui dans un char traîné par des lions : c'étoit la mode de ſon ſiecle, quoiqu'il ait plu à Cicéron d'enrichir de ce tableau particulier, la plus belle de ſes Philippiques. *Vehebatur in eſſedo tribunus plebis ; lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lectîcâ, mima portabatur ; quam ex oppidis municipales, homines honeſti, obviam neceſſariò prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, ſed Volumniam conſaluta-*

bant : ſequebatur rheda cum leonibus comitis nequiſſimi ; rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum ſequebatur. Phillipp. 2.

Mais laiſſant à part l'attachement paſſager d'Antoine pour Cythéris, pour peu qu'on examine ſa vie, on avouera que c'étoit un homme ſans délicateſſe, ſans principes & ſans mœurs, également livré au luxe & à la débauche, abîmé de dettes, & rongé d'ambition. Il s'attacha politiquement à Céſar, qui le reçut très-bien, le connoiſſant pour un excellent officier ; il lui confia les poſtes les plus importans, & ne ceſſa pas même de l'employer, quoiqu'il eût aſſez mauvaiſe opinion de ſon ame, & qu'il ſût que ſes débordemens en tous genres étoient exceſſifs. Il eſt vrai qu'il ſe vit une fois obligé de lui donner un grand ſujet de mortification, en permettant qu'on l'aſſignât, & qu'on ſaisît ſes biens pour le paiement du palais de Pompée, dont il s'étoit rendu adjudicataire, ſans vouloir en payer un denier.

Antoine fut ſi piqué du jugement de Céſar, qu'étant à Narbonne, il forma avec Trébonius le deſſein de le tuer. On ignore ce qui les empêcha d'exécuter ce projet, ni ſi Céſar en eut connoiſſance : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'Antoine rentra dans ſes bonnes graces, qu'il fut ſon collegue dans ſon cinquieme conſulat, & qu'alors il ſervit de tout ſon pouvoir, dans la fête des Lupercales, le deſir ſecret qu'avoit le dictateur d'être déclaré roi : cependant, vers le tems de la conſpiration, on ne doutoit guere qu'il ne fût prêt à le ſacrifier, dans l'eſpérance de remplir ſa place ; au lieu que les conjurés, en tuant ce tyran, vouloient abolir la tyrannie. Ils crurent même qu'il falloit immoler Antoine avec Céſar ; mais Brutus s'y oppoſa par principe de juſtice, car il n'avoit jamais eu pour lui la moindre eſtime, comme il paroit dans cet endroit d'une de ſes lettres à Atticus, où il lui dit : *Quamvis vir ſit bonus, ut ſcribis, Antonius, quod nunquam exiſtimavi.*

Sextus Pompée, fils du grand Pompée, avoit des raiſons perſonnelles pour penſer comme Brutus de la probité d'Antoine. On raconte que dans une treve qu'il fit avec lui & avec Octave, ils ſe donnerent tous trois conſécutivement à manger : quand le tour de Pompée vint, Antoine, toujours railleur, lui demanda en quel endroit il les recevroit ? Dans mes carines, répondit Sextus, *in carinis meis* : ce mot équivoque ſignifioit ſon *vaiſſeau*, & les carines de Rome, où étoit bâtie la maiſon de ſon pere, dont Antoine avoit été dépoſſédé, après s'en être indignement emparé.

Tranſportons-nous avec lui en Orient, où il s'aviſa de diſpoſer en deſpote, ſuivant la fougue de ſes caprices, des états & de la vie des rois, dépouillant les uns, nommant d'autres en leur place ; & pour donner des marques de ſa puiſſance monſtrueuſe, il mit aux fers Artabaſe, roi d'Arménie, qu'il avoit vaincu par ſurpriſe, le conduiſit en triomphe dans Alexandrie, & fit décapiter publiquement Antigone, roi des Juifs.

Dans la fureur de ſa paſſion pour Cléopatre, il lui donna la Phénicie, la baſſe-Syrie, l'île de Cypre, une partie de la Sicile, l'Arabie heureuſe, en un mot, provinces ſur provinces, & royaumes ſur royaumes, ſans s'embarraſſer des volontés du ſénat & du peuple romain.

Les profuſions extravagantes de ſes fêtes épuiſoient les revenus de l'empire, le mettoient hors d'état d'entretenir les armées, & l'obligeoient de vexer par de nouveaux impôts, les peuples ſoumis à ſon gouvernement.

Cléopatre ſut ſi bien enchaîner ſa valeur féroce, qu'elle tint tous ſes talens militaires aſſujettis à l'amour qu'elle lui inſpira. Un ſeul de ſes regards impoſteurs, un ſeul accent de ſa voix enchantereſſe, ſuffiſoit pour l'abattre à ſes piés. Cependant elle n'étoit plus dans ſa premiere jeuneſſe ; mais elle avoit trouvé le ſecret de conſerver ſa beauté. Sa magnificence extraordinaire plaiſoit aux yeux d'Antoine, & ſon eſprit ſouple ſe portoit à toutes ſortes de caracteres avec tant de facilité, qu'elle ne manquoit jamais de ſéduire quand elle l'entreprenoit. Elle avoit déja autrefois ſubjugué Céſar, & l'on dit encore que le fils aîné du grand Pompée ſoupira long-tems pour ſes appas.

Elle ne craignit qu'un moment la jeuneſſe, les charmes & le mérite d'Octavie,

dans ſon voyage d'Egypte ; & c'eſt alors qu'elle crut n'avoir rien de trop, pour faire de ſon amant un mari infidele. Elle prodiga ſes richeſſes, ou en préſens pour les amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir ſur ſon eſprit, ou en eſpions, pour découvrir les ſentimens de ſon cœur, & ſes démarches les plus cachées. Enfin les délices d'Egypte l'emporterent ſur Rome, & les preſtiges de ſon art triompherent de la vertu d'Octavie.

Après ſon départ, l'Amour d'Antoine pour Cléopatre prit de nouvelles forces, & il ſe perſuada qu'elle avoit pour lui les mêmes ſentimens. Il ignoroit le commerce ſecret qu'elle entretenoit avec Dellius. Les ſoupçons, peut-être bien fondés, qu'il avoit conçus dans le ſéjour qu'ils firent à Samos, s'évanouirent, & l'adreſſe de Cléopatre effaça de ſon eſprit toutes ces idées importunes. Il ne jugea plus de ſes ſentimens que par les plaiſirs qu'elle lui faiſoit goûter, & de ſa reconnoiſſance, que par les tendreſſes qu'elle lui marquoit.

Cet amour aveugle rendit ſon nom & ſa valeur inutiles. Il fut le prétexte de la guerre d'Octave, qui arracha à Antoine pluſieurs de ſes plus illuſtres partiſans, parce qu'on étoit perſuadé à Rome, que s'il devenoit le maître, il tranſporteroit en Egypte le ſiege de l'empire, & tout le monde conclut à le dépouiller de ſes dignités.

Les troupes d'Octave s'embarquent, & s'avancent en diligence. Cléopatre équipe une armée navale, pompeuſe s'il en fut jamais, qu'elle unit à celle d'Antoine, pour ſoutenir cette guerre, dont elle eſt, dit-elle, la ſeule cauſe. Elle étale tous les tréſors qu'elle poſſede, & les deſtine à l'entretien des troupes. La bataille d'Actium ſe donne; il y avoit ſur les rivages plus de deux cents mille hommes, les armes à la main, attentifs à cette tragédie.

On combattoit ſur le golfe de Larta avec chaleur de part & d'autre, quand on vit ſoixante bâtimens de la reine d'Egypte, équippés avec magnificence, cingler à toutes voiles vers le Péloponneſe. Elle fuit, & entraine Antoine avec elle. Il eſt du moins certain que dans la ſuite elle le trahit. Peut-être que par cet eſprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avoit formé le deſſein de mettre à ſes piés un troiſieme maître du monde.

Antoine abandonné, trahi, déſeſpéré, réſolut, à l'exemple de Timon, de ſe ſéqueſtrer de tout commerce avec les hommes. L'île d'Anthirrodos, ſituée en face du pont d'Alexandrie, lui parut favorable à ce deſſein ; il y fit élever une jettée qui avançoit conſidérablement dans la mer ; ſur cette jettée il bâtit un palais qu'il nommoit ſon *timonium* : le rapport qu'il trouvoit entre l'ingratitude qu'il avoit éprouvée de la part de ſes amis, & celle que cet Athénien en avoit auſſi ſouffert, lui avoit, diſoit-il, donné de l'inclination pour ſa perſonne, & du goût pour le genre de vie qu'il avoit mené. Il ne l'imita cependant que pendant peu de tems, ſortit de cette retraite avec autant de légereté qu'il y étoit entrée, & alla rejoindre ſa Cléopatre à Alexandrie, réſolu de faire de nouveaux efforts pour balancer encore la fortune d'Octave : tel fut ſon aveuglement, qu'il vit perdre ſes dernieres eſpérances, ſans pouvoir haïr le principe de ſon malheur.

Tant de capitaines, & tant de rois qu'il avoit agrandis ou faits, lui manquerent ; & comme ſi la généroſité avoit été liée à la ſervitude, une troupe de gladiateurs & deux affranchis, Eros & Lucilius, lui conſerverent une fidélité héroïque. Dans cet triſte état on lui fait un faux rapport de la mort de Cléopatre; il le croit, perd tout courage, ſe trouble, & conjure Eros de le tuer : cet affranchi poſſédé d'une funeſte douleur, ſe poignarde lui-même, & jette en mourant le poignard à ſon maître, qui s'en ſaiſit, s'en frappe, & tombe à ſon tour. Un de ſes gens arrive dans l'inſtant de cette cataſtrophe, bande ſa plaie, & lui apprend que Cléopatre vivoit encore.

Il ſe fait porter au pié de la tour où elle étoit enfermée. Ce fut un ſpectacle touchant de voir le maître de tant de nations, un des premiers capitaines de ſon ſiecle, illuſtre par ſes faits d'armes & par ſes victoires, expirant, porté par des gladiateurs, & élevé dans un panier au haut de la tour où Cléopatre lui tendoit les bras, à la vue de toute la ville d'Alexandrie,

dont les cris & les larmes exprimoient la douleur & l'étonnement.

Cléopatre, en ſe réfugiant dans cette tour, avoit fait ſemer d'avance le bruit de ſa mort, bien réſolue de ſe tuer, ſoit qu'elle ſe reprochât d'avoir perdu un homme qui lui avoit pendant dix ans ſacrifié l'empire du monde, ou qu'elle vît ſes nouveaux projets démentis. Quoi qu'il en ſoit, le triſte état d'Antoine lui fit verſer un torrent de larmes. « Ne pleurez point, madame, lui » dit-il, je meurs content entre les bras » de l'unique perſonne que j'adore ». Telle fut, à l'âge de 53 ans, la fin d'un homme ambitieux, qui avoit déſolé la terre, & que perdirent les égaremens de l'amour. J'ai peu de choſe à dire du troiſieme triumvir.

Caractere de Lépidus. Lépidus (Marcus-Æmilius) ſortoit de la maiſon Æmilia, la plus illuſtre entre les patriciennes; c'eſt celle qu'on citoit ordinairement pour la ſplendeur, & pour la quantité de triomphes & de dignités. Ainſi Lépide portoit un grand nom, conſidéré dans le ſénat, & très-honoré dans la république; mais il le ternit honteuſement par ſes vices & par ſes crimes.

C'étoit un eſprit borné, ambitieux, ſans courage, un homme vain, fourbe, avare, & qui ne poſſédoit aucune vertu, *nullam virtutibus tam longam fortunæ indulgentiam meritus.* La fortune l'éleva, & le ſoutint quelque tems dans le haut poſte de triumvir, ſans aucun mérite de ſa part; mais auſſi cette même fortune lui fit éprouver ſes revers, & le remit dans l'état d'opprobre où il paſſa les dernieres années de ſa vie. Il avoit été trois fois conſul, ſavoir l'an 708, 709 & 713 de Rome.

Dès qu'il fut revêtu de cette énorme puiſſance que lui donna le rang ſuperbe de triumvir, qu'il avoit joint à la charge de grand-pontife, tant de pouvoir & de dignités l'étourdirent. Cet étourdiment s'accrut encore lorſque les deux autres triumvirs le fixerent à Rome pour y commander à toute l'Italie, au peuple, & au ſénat qui diſtribuoit ſes ordres dans les provinces: cependant il auroit dû comprendre qu'on ne le laiſſoit à Rome que par ſon peu de capacité pour la guerre.

Auſſi quand les deux autres triumvirs, après la bataille de Philippe, ſe partagerent de nouveau le monde, ils ne lui donnerent que très-peu de part à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'orient, Octave l'Italie & le reſte de l'empire, Lépidus fut obligé de ſe contenter de ſon gouvernement des Eſpagnes; & comme toutes les troupes étoient dévouées à ſes collegues, il fallut qu'il partit ſeulement avec quelques légions, deſtinées pour ſa province.

Bientôt après, Octave ayant ſur les bras en Sicile les reſtes du parti de Pompée, Lépidus le tira de peine avec pluſieurs légions qu'il lui amena, & qui déciderent de la victoire. Le ſuccès tourna la tête de cet homme vain, il montra peu d'égards pour ſon collegue, & lui fit dire de ſe retirer de Sicile où il n'avoit plus rien à faire. Octave qui trouvoit toujours des reſſources dans ſes ruſes, diſſimula cette injure, & gagna par tant de récompenſes & de promeſſes pluſieurs chefs de l'armée de Lépide, qu'ils abandonnerent leur général, & le livrerent entre ſes mains.

Conduit à la tente d'Auguſte, il oublia ſon nom, ſa naiſſance & ſon rang. Il lui demanda lâchement la vie avec la conſervation de ſes biens. Auguſte n'oſa pas lui refuſer ſa priere, de peur d'irriter toute une armée dont il avoit beſoin de gagner les cœurs. Mais quand il eut aſſuré ſon autorité, il dépouilla Lépidus du pontificat. Le reſte de la vie de ce triumvir ſe paſſa dans l'obſcurité; & ſans doute bien triſtement, puiſqu'il ſe voyoit le malheureux objet de l'indulgence hautaine d'un ancien collegue. Cependant on eſt bien aiſe de l'humiliation d'un homme qui avoit été un des plus méchans citoyens de la république, ſans honneur & ſans ame, toujours le premier à commencer les troubles, & formant ſans ceſſe des projets, où il étoit obligé d'aſſocier de plus habiles gens que lui.

Concluſion. Voilà le portrait des trois hommes par leſquels la république fut abbatue, & perſonne ne la rétablit. Malheureuſement Brutus, à la journée de Phi-

lippe, ſe crut trop tôt ſans reſſource pour relever la liberté de la patrie. Il ſe conſidéra dans cet état, comme n'ayant pour appui que ſa ſeule vertu, dont la pratique lui devenoit ſi funeſte : « Vertu, » s'écria-t-il, que j'ai toujours ſuivie, » & pour laquelle j'ai tout quitté, pa» rens, amis, biens, plaiſirs & dignités, » tu n'es qu'un vain fantôme ſans force » & ſans pouvoir. Le crime a l'avantage » ſur toi, & déſormais eſt-il quelque » mortel qui doive s'attacher à ton inutile » puiſſance » ! En diſant ces mots, il ſe jetta ſur la pointe de ſon épée, & ſe perça le cœur.

Vitaque cum gemitu fugit indignata ſub umbras.

L'article du *triumvirat* qu'on vient de lire, & que j'ai tiré de pluſieurs excellens ouvrages, pouvoit être beaucoup plus court ; mais je me flatte qu'il ne paroîtra pas trop long à ceux qui daigneront conſidérer que c'eſt le morceau le plus intéreſſant de l'hiſtoire romaine. Auſſi les anciens l'ont-ils traité avec amour & prédilection. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Nous ajouterons à cet article une vie détaillée des trois derniers triumvirs dont nous venons d'eſquiſſer les caracteres.

TRIUMVIRS, (*Hiſt. Rom.*) le plus célébre des *Triumvirs* eſt Auguſte. Tel eſt le nom que la flatterie donna dans la ſuite à Caïus-Octavius. Cet uſurpateur qui fut aſſez ſage pour ſe ſoutenir pendant une longue ſuite d'années ſur un trône que Céſar avoit teint dans ſon ſang en voulant y monter, nâquit l'an de Rome 690, de Caïus-Octavius préteur de Macédoine, & d'Accia fille de Julie, ſœur de Céſar. La famille des Octaves étoit partagée en deux branches ; ſavoir, celle des Cneïens & celle des Caïens. Les premiers rapportoient leur illuſtration aux premiers tems de la république : les autres dont deſcendoit *Auguſte*, n'étoient point encore ſortis de l'ordre des chevaliers lors de la ruine de Carthage. Le biſaïeul d'*Auguſte* avoit été tribun légionnaire en Sicile, & ſa mere Accia autrement Atia, étoit fille de Julie & d'Accius Balbus dont la famille étoit depuis long-tems conſidérée dans Aricie, ville ancienne du Latium. Cette origine a reçu quelque atteinte ; Antoine pendant les guerres civiles lui reprocha ſouvent l'obſcurité de ſa naiſſance. A l'entendre, le biſaïeul paternel d'*Auguſte* avoit été flétri des chaînes de l'eſclavage. Caſſius de Parme, dans une lettre qu'il lui écrivit avant la bataille d'Actium, lui dit qu'il devoit le jour à un banquier & à une femme élevée dans les moulins d'Aricie : mais ce ne ſont-là que des traits lancés par la rivalité & par la haine. Nous en avons pour garant le ſentiment de Suétone, dont l'autorité n'eſt certainement pas ſuſpecte lorſqu'il fait l'éloge d'un prince : d'ailleurs *Auguſte* avoit en ſa faveur l'adoption de Céſar dont on ſait quelle étoit la fierté. Au reſte ce n'eſt pas la naiſſance que nous admirons dans ce prince : il nous intéreſſe comme politique & comme légiſlateur ; comme homme de guerre, il n'eut d'autre mérite que l'heureux choix de ſes généraux. Son regne offre tant de détails intéreſſans, que nous nous arrêterons peu ſur ſon enfance. Il avoit à peine quatre ans lorſqu'il perdit ſon pere Octavius. Cette perte lui devint moins ſenſible par le nouveau choix que fit Atia : Philippe ſon beau-pere lui donna une éducation conforme à ſa naiſſance, & l'on peut dire qu'il en ſut profiter. A neuf ans il harangua le peuple, à douze il prononça dans la tribune l'oraiſon funebre de Julie ſon aïeule. Quoiqu'enfant, il avoit cet air majeſtueux qui lui attira dans la ſuite la vénération des peuples. Céſar, admirateur de ſes belles qualités, forma de bonne heure le projet de l'aſſocier à ſes hautes deſtinées ; jaloux de le former lui-même dans l'art militaire, il avoit réſolu de le mener à la guerre qu'il méditoit contre les Parthes. On ſait par quelle cataſtrophe cette guerre qui eût probablement mis le comble à la gloire de Céſar, fut ſuſpendue. Ce grand homme reçut des mains de ſes compatriotes le coup qu'il deſtinoit à leurs ennemis. Octave étoit à Apollonie lorſqu'on lui apprit par quels efforts Rome venoit de ſignaler ſa liberté mourante. Les circonſtances étoient embarraſſantes ; les vengeurs de la patrie, le poignard à la main, menaçoient les partiſans de Céſar, & un de ſes prétendus amis, aidé de la faveur du

peuple, ſe préparoit à ſe revêtir de ſes dépouilles ſous prétexte de le venger. Le ſénat, enchaîné par la terreur, faiſoit des vœux pour Brutus, & fléchiſſoit devant Antoine. Octave avoit été adopté par Céſar. Sa famille qui ſentoit les dangers de cette adoption, lui écrivit pour l'engager à y renoncer, & à préférer une vie privée à une grandeur qu'il falloit chercher à travers tant d'écueils. Il eſt vrai qu'en faiſant ratifier cette adoption, c'étoit ſe rendre odieux aux deux partis. Les uns devoient le regarder comme le ſucceſſeur d'un tyran, les autres comme le poſſeſſeur titré des biens qui excitoient leurs convoitiſe. Ses amis, ſuivant l'intention de ſes parens, lui conſeilloient de chercher une retraite parmi les troupes de Macédoine, milice accoutumée à vaincre ſous Céſar, & inconſolable de la mort de ce grand général. Octave, guidé par ſon ambition, rejetta des conſeils avoués par la prudence: mais quoiqu'il portât dès-lors l'eſpoir de ſes deſſeins juſques ſur le trône, ſon ame parut toujours dans le plus grand calme. On n'apperçut en lui aucun de ces mouvemens qu'excitent d'ordinaire les grandes paſſions & l'eſpoir des grands ſuccès. Réſolu de paſſer en Italie, il fit ſonder les diſpoſitions de la garniſon de Brinde; ayant vu qu'elle étoit affectionnée au parti de Céſar, il s'en fit un appui. Après l'avoir remerciée de ſon attachement pour la mémoire de ſon grand-oncle, & avoir ſacrifié aux dieux en ſa préſence, il ſe déclara héritier de Céſar, & ſon fils par adoption, & ce fut alors qu'il changea ſon nom de Caius-Octavius en celui de Caius Julius Céſar Octavianus.

Cette premiere démarche donna la plus haute idée de ſon courage, & inſpira la plus grande confiance à ſes partiſans. La fermeté que ce prince fit paroître au milieu des diſcordes civiles, nous feroit penſer que s'il parut moins ſouvent à la tête des armées, ce fut moins une preuve de cette puſillanimité qu'on lui reproche, qu'un effet de la prudence qui ne permet pas à un homme d'état de mettre toutes ſes eſpérances dans le deſtin d'une bataille. Dès qu'il ſe fût aſſuré de l'affection de la garniſon de Brinde, qu'il lui livra toutes les munitions de guerre & de bouche deſtinées pour l'expédition contre les Parthes, il forma la réſolution de ſe rendre à Rome toujours flottant entre la ſervitude & la licence. Octave ne tarda point à s'appercevoir des deſſeins d'Antoine. Le regardant dès-lors comme ſon plus redoutable rival, il feignit de ſe jetter dans le parti de la république. Cicéron, auparavant les délices de Rome, étoit retiré à la campagne où il vivoit en homme privé, faiſant des vœux pour ſa patrie qu'il n'étoit plus en état de ſauver. Octave ſentit quelle conſidération ce ſage donneroit à ſon parti. Il alla lui rendre viſite à Cume, & l'aſſura que, quoiqu'il ſe portât héritier de Céſar, ſon projet n'étoit pas d'aſſervir ſes compatriotes, & qu'il n'avoit d'autre deſſein que de travailler à rétablir le calme dans la république, & l'aſſeoir ſur ſes anciens fondemens. Cicéron d'autant plus facile à perſuader, qu'il nourriſſoit contre Antoine une haine invincible, ſe laiſſa ſéduire. Cette premiere conquête attacha une foule de ſénateurs au parti d'Octave qui ne balança plus à entrer dans Rome. Le peuple idolâtre pour le nom de Céſar qu'il avoit pris, alla le recevoir au-de-là des murs, & lui décerna une eſpece de triomphe. Tous les anciens amis de Céſar imiterent cette ivreſſe; Antoine ſeul parut mécontent de ſon arrivée, il ne lui rendit aucun honneur. Octave, trop clairvoyant pour ne pas deviner la cauſe de cette tiédeur, feignit de ne pas s'en appercevoir; & lorſque ſes courtiſans s'en plaignirent, c'eſt à moi, leur répondit-il, qui ne ſuis qu'un jeune homme, à prévenir une perſonne qui m'eſt ſupérieure par ſon âge, ſes ſervices & le rang qu'il occupe dans la république. Cette déférence apparente rendoit ce conſul odieux, & augmentoit le crédit de ſon jeune rival. Octavien ſe plia à toutes les ſoumiſſions qu'on exigea de lui. Ayant fait ratifier ſon adoption, il ſe rendit aux jardins de Pompée. Antoine les avoit eus des dépouilles de cet homme célebre. *Auguſte* attendit longtems l'audience du conſul qui vouloit l'accoutumer de bonne heure à l'air d'autorité qu'il vouloit prendre; cependant il en fut reçu avec beaucoup de civilité; lorſqu'on

l'eut

l'eut introduit, Octavien entama la converſation : il ſe plaignit d'abord, mais avec un ton de modeſtie, de l'acte de pardon qu'Antoine avoit fait paſſer en faveur des conjurés qu'il auroit pu châtier auſſi ſévérement, diſoit-il, & d'une maniere auſſi arbitraire qu'il avoit châtié Amatius. Il lui rappella enſuite dans les termes les plus obligeans, l'amitié dont Céſar l'avoit honoré, & les grands ſervices de ce dictateur, auquel il étoit redevable de ſa fortune. Il le conjura par la mémoire de ſon ami, de leur commun bienfaiteur, de l'aider à venger la mort de Céſar, ou au moins de ne lui oppoſer aucun obſtacle dans une entrepriſe ſi digne de ſes louanges. Tout dans ce diſcours flattoit Antoine, qui dans de nouvelles proſcriptions voyoit de nouveaux biens à acquérir : mais lorſqu'il lui demanda les tréſors qu'il avoit fait enlever du palais de Céſar, ſon zele ſe réfroidit tout-à-coup : « & comme cette ſomme, ajouta Octavien, n'eſt pas ſuffiſante pour acquitter les obligations du teſtament de Céſar, j'eſpere que vous ne balancerez pas à m'aider de vos tréſors, ou au moins que vous engagerez les queſteurs à m'ouvrir ceux de la république, aux offres que je fais de rendre ce que je pourrai emprunter pour un ſi noble deſſein ; quant aux meubles, je vous en fais de bon cœur le ſacrifice, c'eſt un gage de plus qui doit vous attacher au parti de mon pere ; mais à l'égard de l'argent, j'en ai beſoin, & j'exige qu'on me le remette ſans délai ». Antoine d'autant plus offenſé de la hardieſſe de ce jeune homme, qu'il ne doutoit que ce ne fût pour acheter la faveur du peuple, lui fit un refus qu'il accompagna de paroles très-dures. Ils ſe ſéparerent en ennemis. Octavien mit auſſi-tôt en vente toutes les maiſons & toutes les terres qui lui revenoient de la ſucceſſion du dictateur. Il fit publier en même tems qu'il ne conſentoit à l'aliénation de ces grands biens, que pour empêcher Antoine de priver tant de familles des effets de la libéralité de Céſar : mais le conſul lui donna la mortification de s'oppoſer à cette vente, en engageant quelques particuliers à réclamer les terres, comme ayant fait partie du patrimoine de leurs ancêtres que le dictateur avoit dépouillés pendant la guerre civile. D'un autre côté, les queſteurs excités par Antoine, formerent des prétentions ſur une partie de ces terres, comme ayant été confiſquées au profit du public. Ces procédés étoient injuſtes ; mais Octavien, au lieu de s'adreſſer au ſénat qui eût pu lever ces obſtacles, mit en vente ſon propre patrimoine, ainſi que les biens de ſa mere & de ſon beau-pere qui firent ce généreux ſacrifice pour favoriſer ſes deſſeins. Du provenu de ſes ventes *Auguſte* acquitta les legs que Céſar avoit faits au peuple ; & cette feinte libéralité manqua d'entraîner la ruine d'Antoine. La populace dont le cœur s'ouvre toujours à l'intriguant qui fournit le plus d'alimens à ſa cupidité, parloit de le mettre en pieces. Une nouvelle diſpute élevée à l'occaſion de la chaire & de la couronne de Céſar qui, ſuivant un décret du ſénat, devoient être placées dans tous les ſpectacles, mit le comble à leur méſintelligence. Octavien fait prendre cette chaire & cette couronne, & les fait placer au milieu de l'amphithéâtre, malgré les déclamations d'Antoine qui menaçoit de le faire traîner en priſon. Cette fermeté acheva de lui gagner la faveur du peuple. Profitant de cet enthouſiaſme, il monte à la tribune ; alors apoſtrophant Antoine comme s'il eût été préſent, « conſul injuſte, implacable, s'écria-t-il, faut-il que ta haine contre moi s'étende juſques ſur le grand Céſar ? Tu foules avec mépris les cendres de ce héros dont ta fortune eſt l'ouvrage. Tu prétendois venger ſa mémoire, & tu cherches à la flétrir ; tu te proſternois autrefois à ſes pieds, tu lui offrois le diadême, aujourd'hui tu lui refuſes juſqu'aux honneurs que le ſénat lui a déférés. Sacrifie-moi à ton coupable reſſentiment, mais au moins épargne les manes d'un grand homme. Tout en toi fait la cenſure de ton ingratitude. Rends à tes concitoyens des biens qu'il n'avoit réſervés que pour eux ; j'abandonne le reſte à ton inſatiable cupidité ; je me croirai aſſez riche ſi je puis m'acquitter envers ces généreux défenſeurs de la patrie ».

Ce diſcours artificieux mit le peuple en fureur contre Antoine ; ſes gardes même

cenſuroient ſa conduite. Rome alloit devenir une arêne, lorſque des vues politiques réunirent ces deux rivaux. Le conſulat d'Antoine étoit prêt d'expirer; la crainte que ſa grandeur ne s'éclipſât avec ſa magiſtrature, l'engagea à ſe reconcilier avec Octavien. Il ambitionnoit le gouvernement des Gaules; convaincu que l'injure faite à l'héritier de Céſar, n'étoit pas un titre pour avoir les ſuffrages du peuple, il fit les premieres démarches; & Octavien ſenſible à cette déférence, conſentit à l'aider de ſon crédit. Ce fut ſans doute une faute de ce grand politique: il ſembla oublier que c'étoit dans cette contrée que Céſar avoit trouvé des armes pour aſſervir Rome. Cette réconciliation ne pouvoit être de longue durée entre ces deux ambitieux. Dès qu'Antoine eut pris poſſeſſion de ſon gouvernement, il traverſa toutes les meſures d'Octavien. Le ſénat qui voyoit en eux deux tyrans plus terribles que celui qu'il avoit fait périr, fomentoit cette déſunion, dans l'eſpoir de les détruire l'un par l'autre. Cette politique alloit réuſſir, mais les amis d'Antoine s'apperçurent du piege qui leur étoit tendu, & le forcerent de reſter uni avec Octavien. Brutus vivoit encore, & la liberté ne pouvoit s'éteindre tant qu'il lui reſteroit un ſouffle de vie ». Votre ſûreté, lui diſoient-ils, & la nôtre, exige la ruine des conjurés. Si leur parti l'emporte, nous ſerons perſécutés, proſcrits comme fauteurs de la tyrannie. Redoutez Brutus & ſes partiſans farouches, & ſongez que nous ne pouvons nous maintenir que par notre union avec le jeune Octavien (*Auguſte* entroit pour lors dans ſa 19e. année). Aidez-le donc à exécuter ſes généreux deſſeins, en vengeant de concert la mort de Céſar. Que nous n'ayons pas à vous reprocher que le meilleur ami du dictateur ait empêché ſon fils de châtier ſes aſſaſſins. Antoine deſiroit avec autant d'ardeur que ſes officiers de détruire les conjurés; mais il ne vouloit pas qu'Octavien en eût la gloire. Il le connoiſſoit trop bien pour ſe laiſſer abuſer ſur ſes deſſeins; mais comme on inſiſtoit ſur une entrevue, il y conſentit, & fit une eſpece de traité qui fut rompu preſqu'auſſi-tôt que conclu. Antoine fit traîner en priſon pluſieurs ſoldats accuſés d'avoir voulu l'aſſaſſiner de la part d'Octavien. Cette lâcheté a trouvé un panégyriſte dans Cicéron, aveugle dans ſa haine contre Antoine. Les partiſans de la république crurent que c'étoit un incident adroitement ménagé pour avoir l'un & l'autre un prétexte de faire des levées; mais la ſuite fit clairement connoître que chacun d'eux aſpiroit à perdre ſon rival, & à reſter ſeul à la tête du parti contraire à celui des conjurés. Tous deux s'apprêterent à ſoutenir leurs prétentions les armes à la main. Antoine envoya des ordres à ſon frere pour lui amener les légions de Macédoine. Il comptoit ſur l'amitié de Lépide qui commandoit quatre légions en Eſpagne; & ſur celle de Plancus qui en commandoit trois dans les Gaules. *Auguſte* pour conjurer l'orage, alla dans la Campanie où il leva dix mille vétérans dont Céſar avoit récompenſé la valeur, en leur donnant des terres dans cette partie de l'Italie. Ces troupes ne lui paroiſſant pas ſuffiſantes, il corrompit à force d'argent deux des légions d'Antoine, & s'en attacha deux autres qui tenoient auparavant pour le parti de la république. Ce fut alors qu'il prit le chemin de Rome qui s'apprêtoit à voir reparoître les ſcenes ſanglantes de Marius & de Sylla; s'étant arrêté à deux lieues de la ville, il feignit de n'y vouloir entrer qu'avec l'agrément du peuple. Un tribun qu'il avoit mis dans ſes intérêts, lui applanit tous les obſtacles, en prononçant une harangue, dans laquelle il fit croire au peuple qu'il n'avoit d'autre projet, en entrant dans Rome, que de défendre ſes concitoyens contre les attentats d'un conſul ambitieux. Pluſieurs ſénateurs eurent la foibleſſe de le penſer, & Cicéron toujours guidé par ſon averſion contre Antoine, travailloit de tout ſon pouvoir à étendre le bandeau de l'illuſion. Brutus, qui portoit lui ſeul tout le fardeau de la république, écrivit pluſieurs lettres pour déſiller les yeux de cet orateur. Il finit par lui reprocher que ſa haine étoit contre le tyran, & non contre la tyrannie. En effet Cicéron avoit perdu cette fierté républicaine, & ſembloit n'ambitionner que le triſte avantage de ſe choiſir un maître.

L'Italie entiere étoit dans la plus grande agitation : on voyoit déja l'étendard de la guerre civile. *Auguſte* n'avoit point encore de titre ; & dès qu'il ſut qu'Antoine s'approchoit à la tête d'une armée, ſes ſoldats lui offrirent celui de propréteur, ſans attendre les ordres du ſénat. Trop ſage pour offenſer cette compagnie dans des conjonctures auſſi délicates, *Auguſte* refuſa de l'accepter ; & lorſque ſes amis les plus intimes lui demanderent les raiſons de ce refus : « Le ſénat, leur répondit-il, s'eſt déclaré pour moi moins par affection que par la terreur qu'Antoine lui inſpire. On ne prétend m'employer que pour ſa ruine, afin de me faire périr moi-même par les aſſaſſins de Céſar. Diſſimulons encore. Il y auroit de l'imprudence à paroître percer les odieux myſteres de cette ſombre politique, ce que je ferois à coup sûr ſi j'avois l'indiſcrétion de prendre le titre que l'armée veut me faire accepter. Ma déférence engagera les peres conſcripts à me l'offrir ». L'événement juſtifia le diſcours d'*Auguſte*, & alla bien au-delà de ſes eſpérances. Non-ſeulement les ſénateurs lui accorderent le titre de propréteur, ils firent encore un décret par lequel il lui étoit permis d'être conſul dix ans avant l'âge fixé par les loix. On lui érigea dès-lors une ſtatue, & il eut rang parmi les ſénateurs.

Cette politique avoit un effet trop certain, trop prompt pour y renoncer. Cicéron tout-puiſſant dans le ſénat, lui en aſſuroit tous les membres. Octavien ſut encore ſe concilier l'eſprit des nouveaux conſuls, C. Vibius-Panſa & Aulus-Hiſtius. Il les abuſa au point qu'ils propoſerent aux peres conſcripts les deux queſtions ſuivantes ; ſavoir, quelles récompenſes méritoient les deux légions qui avoient abandonné Antoine, pour ſe ranger ſous ſes enſeignes, & de quels moyens il falloit uſer pour forcer Antoine à ſe déſiſter du proconſulat des Gaules ? Le ſénat fit auſſi-tôt un décret qui autoriſoit les conſuls à récompenſer les légions à leur gré, & à prendre toutes les meſures qui leur ſembleroient néceſſaires pour dépoſſéder Antoine qui, ſur de nouvelles déclamations de Cicéron, fut déclaré ennemi de la patrie. *Auguſte* reçut auſſi-tôt des ordres de ſe joindre aux conſuls & d'agir de concert avec eux contre l'ennemi commun. Il fut revêtu d'une autorité égale à la leur, choſe inouie juſqu'alors ; & comme ſi ces honneurs euſſent été au-deſſous de ſes ſervices, le ſénat prononça un décret, en vertu duquel, les vétérans qui étoient à ſon ſervice, auroient chacun pluſieurs arpens de terre, dès que la guerre ſeroit terminée, avec une exemption de toute charge. C'eſt ainſi que les chefs de la république couroient eux-mêmes au-devant du joug que leur préparoit ce jeune ambitieux. Antoine qui ſe voyoit inférieur par le nombre de ſes troupes, au parti de Brutus & de celui d'*Auguſte*, qui s'étoient réunis, tente la voie de la négociation. Ce fut inutilement ; après pluſieurs combats dont les ſuccès furent variés, il fut vaincu aux environs de Mutine, aujourd'hui Modene. Forcé de fuir devant le grand nombre & le courage de Brutus, il prit le chemin des Gaules à deſſein de ſe joindre avec Lépidus, Plancus & Aſinius-Pollio qui commandoient chacun un corps de troupes aſſez conſidérable.

Cette journée dans laquelle Brutus & *Auguſte* avoit combattu ſous les mêmes enſeignes, ſembloit devoir les réunir pour toujours ; Brutus le deſiroit ; mais un aſſocié auſſi clairvoyant, auſſi difficile à corrompre n'étoit pas du goût d'*Auguſte*. Celui-ci lui connoiſſoit un amour trop violent pour la liberté, pour eſpérer de pouvoir jamais en faire un eſclave. Dans la néceſſité d'avoir un collegue, il préferoit encore Antoine. Le conſul Vibius le détermina pour ce dernier parti. Ce conſul étant près de mourir le fit venir à Bologne où il lui parla en ces termes : « J'ai toujours aimé Céſar plus que moi-même, & quand il fut aſſaſſiné, j'aurois haſardé ma vie, pour ſauver la ſienne, ſi j'avois eu des armes. Je n'ai jamais renoncé juſqu'ici au deſir ni à l'eſpérance de venger quelque jour ſa mort. Quelques motifs de prudence que vous avez vous-même approuvés, m'ont lié les mains & retenu dans le parti du ſénat. Ma mort, qui s'approche, me prive d'un eſpoir ſi cher à mon cœur : mais avant que d'expirer, je m'acquitterai envers le fils de ce que j'ai dû au pere. Sachez

donc que vous êtes déteſté de ce ſénat qui vous careſſe. Rien ne ſeroit plus agréable aux peres conſcripts que la nouvelle de votre déſaſtre & de celui d'Antoine. Ils n'aſpirent qu'à vous voir périr l'un & l'autre, & vous regardent comme l'inſtrument réciproque de cette ruine. N'allez pas croire que ce ſoit par amitié qu'ils ſe ſont déclarés en votre faveur, c'eſt qu'ils vous regardent comme le moins redoutable. Ils en ont fait plus d'une fois l'aveu à Hirtius & à moi. L'amitié dont Céſar m'a honoré, m'oblige à vous donner un avis que je ſuivrois à votre place. Etouffez, Antoine & vous, toutes les ſemences de diſcorde qui vous diviſent; c'eſt l'unique moyen d'éviter votre ruine. Mon deſſein n'a jamais été, comme le ſénat l'a cru, de détruire Antoine, mais ſeulement de le forcer à main armée à faire avec vous, un traité d'alliance durable, afin de pourſuivre conjointement les aſſaſſins de notre commun bienfaiteur. Je vous remets vos deux légions, je deſirerois de même vous faire paſſer toute l'armée, mais je n'en ſuis pas le maître. La plûpart des officiers ſont eſpions du ſénat ». Telles furent les dernieres paroles de ce conſul. Elles firent une vive impreſſion ſur l'ame d'Octavien; & ce fut ſans doute cet avis qui produiſit dans la ſuite le fameux triumvirat.

La conduite du ſénat répondit bientôt à cet avis. Croyant n'avoir plus rien à redouter d'Antoine, qu'elle voyoit affoibli, cette compagnie commença à négliger Octavien & à careſſer le parti des conjurés. Le triomphe qu'il demandoit, fut déféré à Brutus, qui fut maintenu dans ſon gouvernement des Gaules, & fait général des troupes qu'avoient commandées les conſuls Hirtius & Panſa. Hirtius avoit péri à la journée de Mutine d'un coup que lui porta Octavien, par malheur; d'autres diſent exprès. Ceux qui ſont de ce dernier ſentiment, accuſent encore *Auguſte* d'avoir fait périr Panſa en corrompant le médecin qui panſoit ſa bleſſure. Quoi qu'il en ſoit, cette conduite du ſénat ne permit point à *Auguſte* de s'abuſer ſur ſes deſſeins. Il ſongea dès-lors à ſe réconcilier ſérieuſement avec Antoine. Il lui envoya ſur-le-champ les priſonniers de marque faits à la journée de Modene. Il lui fit dire par Ventidius, qu'il voyoit avec peine qu'il ſe faiſoit illuſion ſur ſes vrais intérêts. Dans le même tems il écrivit à Lépide, à Plancus & Aſinius-Pollio, qui, tous étoient dans la familiarité d'Antoine, que le ſénat, dévoué ſans réſerve aux meurtriers de Céſar, avoit conjuré ſa perte, & qu'ils s'abuſoient eux-mêmes étrangement, s'ils en eſpéroient un traitement plus favorable. Il ajouta quelques plaintes contre Antoine; mais les expreſſions étoient ſi ménagées, qu'elles ne pouvoient l'offenſer.

Antoine étoit dans des circonſtances trop fâcheuſes, pour être inſenſible aux procédés d'Octavien. On peut lire à ſon article le déplorable état où il étoit réduit. Il prit le commandement des troupes qu'avoit Lépide, & fit ſes préparatifs pour entrer en Italie à la tête de dix-ſept légions & de mille chevaux. Les peres conſcripts étonnés d'apprendre qu'il marchoit vers Rome, changerent de ſyſtême; & comme ils ignoroient que c'étoit aux intrigues d'Octavien qu'ils devoient rapporter les frayeurs dont ils étoient frappés, ils lui conférerent, conjointement avec Brutus, la conduite de la guerre. Octavien inſtruit par la nature & par l'art, cacha ſes ſentimens ſous de fauſſes careſſes. Il remercia d'abord le ſénat dans les termes les plus affectueux; mais lorſqu'il eut enrôlé ſes troupes, il jetta le maſque. Ayant aſſemblé ſes principaux officiers, il leur déclara ſes véritables deſſeins. Il pratiqua auſſi-tôt les légions qui, ſéduites par l'éclat de ſes promeſſes, envoyerent des députés à Rome demander qu'on lui déférât le conſulat. Ce n'étoit qu'une vaine formalité; il avoit formé la réſolution de le prendre de force, ſi on ſe refuſoit à le lui accorder de bon gré. Le ſénat qui vouloit encore uſer de quelque ménagement, fit aux députés une réception obligeante; mais leur demande fut rejettée ſur ce qu'Octavien n'avoit point atteint l'âge preſcrit par les loix. Ce n'étoit qu'un prétexte, puiſqu'un décret l'en avoit diſpenſé. Les députés alléguerent les exemples de Rullus, de Décius, de Corvinus, des deux Scipion, de Pompée &

de Dolabella ; & ſur ce que des ſénateurs répondirent que la plûpart des grands hommes que l'on venoit de citer, s'étoient diſtingués par leur zele pour la liberté, ils repliquerent qu'on ne s'en tiendroit point à leur refus. Cornelius, l'un de ces députés, portant la main ſur la garde de ſon épée, quitta l'aſſemblée d'un air menaçant : voilà, ajouta-t-il, ce qui ſaura faire un conſul. Les légions offenſées du refus des ſénateurs, preſſerent Octavien de les conduire à Rome, diſant que comme héritier de Céſar, il avoit droit de diſpoſer du conſulat. On voit comment le droit de conférer les grandes charges de la république paſſoit inſenſiblement du ſénat à l'armée. Des écrivains ont accuſé *Auguſte* d'avoir introduit cette nouveauté qui occaſionna le meurtre d'un ſi grand nombre de ſes ſucceſſeurs : mais on voit que ce fut l'ouvrage des circonſtances, & non pas de la réflexion de ce prince. *Auguſte* mettant à profit l'heureuſe diſpoſition de l'armée, paſſa le Rubicon, foible ruiſſeau, mais fameux depuis que Céſar s'étoit arrêté ſur ſes bords. Ayant partagé ſon armée en deux corps, il marcha à la tête de l'un vers la capitale, uſant de la plus grande célérité. L'approche inattendue de ce prince remplit la ville d'une terreur ſoudaine. Les ſénateurs délibéroient à la hâte, & leurs décrets étoient auſſi-tôt revoqués que conçus. Pluſieurs n'oſant poſer la main ſur le timon de l'état, s'écarterent des endroits que l'orage menaçoit, & ſe retirerent à leurs maiſons de campagne. Le timide Cicéron, honteux d'avoir été le jouet d'un enfant, étoit de ce nombre. Rome enrichie des dépouilles des nations aſſervies à ſon joug, offre un ſpectacle bien moins intéreſſant que Rome pauvre & ſans eſclaves. On n'y voyoit plus ces ames fieres qui ſavoient enviſager la mort ſans pâlir. Les Romains dégradés craignoient l'eſclavage, non parce qu'il eſt honteux, mais ſeulement parce qu'il eſt pénible. Dès qu'Octavien parut devant les murs, tous les ordres de l'état vinrent à ſa rencontre, non pour le combattre, mais pour lui donner des marques de la plus entiere obéiſſance. Il ſembloit moins un rebelle, qu'un roi qui montoit ſur un trône dont la poſſeſſion lui étoit confirmée par une longue ſuite d'aïeux. Il entra dans la ville au milieu des acclamations de tout le peuple. Les veſtales précédées par ſa mere & ſes ſœurs, l'accompagnerent juſqu'à ſon palais où les patriciens ſe rendirent en foule pour lui faire une cour que leur cœur déſavouoit. Cicéron fut le dernier à lui rendre hommage. Cet orateur reçut un accueil aſſez froid, & c'eſt une mortification que l'on n'eſt pas fâché de lui voir eſſuyer. Le caractere faux qu'il fit paroître dans les dernieres années de ſa vie, nous retient ſur les éloges dont il ſe montra ſi jaloux. Ennemi d'abord de Céſar, il étoit devenu ſon flatteur ; & ce protecteur d'Octavien avoit récemment prononcé une harangue, dans laquelle il diſoit, en termes équivoques, qu'il falloit le faire périr. Cornutus fut le ſeul qui refuſa de ſe plier au joug du tyran. Il avoit gouverné Rome depuis la mort des derniers conſuls ; n'ayant pu voir ſes compatriotes courir d'eux-mêmes à la ſervitude, cet homme s'étoit tué de déſeſpoir. Ce trait de fermeté romaine eût été célébré dans d'autres tems ; mais les écrivains mercénaires qui recueillirent les annales de l'empire ſous *Auguſte* & ſes ſucceſſeurs, ont eu peine à le conſacrer. Après avoir exercé dans Rome pluſieurs actes de ſouveraineté, *Auguſte* en ſortit le jour [illegible] on devoit l'élire conſul. C'eſt ainſi qu'il feignoit de laiſſer aux comices la liberté des ſuffrages, lorſqu'il venoit de faire tout trembler ſous le poids de ſon deſpotiſme. C'eſt encore une réfutation complette des auteurs qui ont reproché à ce prince d'avoir fait paſſer aux ſoldats le droit de choiſir des maîtres. Il fut nommé conſul d'une voix unanime, & eut pour collegue un de ſes parens appellé Q. Pædius. La flatterie publia qu'on avoit apperçu douze vautours, comme il offroit un ſacrifice aux Dieux en reconnoiſſance de ſon élection, d'où l'on conclut qu'il ſeroit un jour revêtu d'une autorité égale à celle de Romulus.

Le premier uſage que fit Octavien de ſon autorité, fut de faire confirmer ſon

adoption dans une aſſemblée du peuple. Il obtint enſuite du ſénat un décret qui ordonnoit le procès de tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre de Céſar, & comme ce décret eût pu le rendre odieux, il avoit eu ſoin de le faire ſolliciter par ſon collegue. Tous les conſpirateurs furent cités, & lorſque le héraut prononça le nom de Brutus, le ſénat & le peuple fondirent en larmes; c'étoit un dernier hommage que les Romains rendoient à leur antique vertu. Entre les juges qui furent choiſis pour prononcer ſur le ſort de tant d'illuſtres citoyens, Sicilius Coronas fut aſſez généreux pour ſe déclarer en leur faveur, & ce trait de magnanimité lui coûta la vie. Octavien le fit périr après une réconciliation apparente. Malgré l'oppoſition de ce digne Romain, tous les conjurés furent condamnés, ſans être entendus, à un exil perpétuel, & tous leurs biens furent confiſqués. La difficulté d'opprimer Brutus & Caſſius, accéléra le traité qu'Octavien méditoit avec Antoine, dont le bras lui étoit néceſſaire; la conférence ſe tint dans une île formée par le Reno, petite riviere qui, après avoir arroſé le territoire de Bologne, ſe décharge dans le Pô. Ce fut dans cette île que ſe forma ce fameux triumvirat, qui porta le dernier coup à la république, & entraîna la ruine de ce qu'elle avoit de plus illuſtre. Lépide, qui, ſans avoir les talens de ces deux hommes fameux, devoit être aſſocié à leur fortune, viſita l'endroit où on devoit s'aſſembler, dans la crainte qu'*Auguſte* n'y eût placé quelque embuſcade; la conférence dura trois jours, après leſquels il fut décidé, 1° qu'Octavien abdiqueroit le conſulat en faveur de Ventidius, lieutenant d'Antoine; 2° que l'autorité ſouveraine réſideroit toute entiere dans eux trois, pendant l'eſpace de cinq ans, ſous le nom de triumvirs, & de réformateurs de la république; 3° qu'ils feroient ratifier ce partage par le peuple romain: c'eſt ainſi qu'ils déguiſoient les chaînes qu'ils préparoient au peuple; 4°. qu'Antoine auroit le gouvernement de toutes les Gaules, excepté la Gaule narbonoiſe, qui devoit être déféré à Lépide, avec les deux Eſpagnes, & qu'Octavien auroit pour ſon lot, outre l'ancien domaine de Carthage, l'Egypte entiere, la Sicile & la Sardaigne; 5°. que les provinces d'orient, alors au pouvoir de Brutus & de Caſſius, reſteroient pendant quelque tems en commun; 6° qu'Antoine & Octavien ſe réuniroient ſur le champ contre Brutus & Caſſius, tandis que Lépide reſteroit à Rome pour y faire reſpecter l'autorité du triumvirat.

Les triumvirs, après avoir ainſi uſurpé l'autorité ſouveraine, & s'être promis une fidélité réciproque, ſongerent à ſatisfaire leur vengeance; mais la crainte que les excès auxquels ils alloient ſe livrer, ne révoltaſſent les légions, les engagea à leur faire part de la proie qu'ils s'apprêtoient à dévorer; chaque légionnaire devoit avoir 5000 drachmes après les troubles; chaque ceinturion 25000, & chaque tribun 50000. A ces ſommes prodigieuſes furent ajoutées des récompenſes plus ſolides encore; on devoit leur répartir les terres des dix-huit meilleures villes d'Italie, après qu'on en auroit chaſſé les légitimes poſſeſſeurs: Capoue, ſi fameuſe par ſes délices, & le ſéjour d'Annibal, étoit du nombre de ces villes, ainſi que Rhege, Lucerie, Ariminie & Vibo.

Les ſermens ne leur ſuffiſant pas, ces tyrans farouches ſcellerent leur union des plus horribles ſacrifices. Antoine demanda le meurtre de Cicéron, Octavien celui de Lucius Céſar, oncle maternel d'Antoine; on ne ſait ſi Lépide ſollicita la permiſſion de faire mourir Lucius Emilius Paulus, ſon propre frere, ou s'il fut forcé de l'abandonner au reſſentiment de ſes collegues. A ces trois noms furent ajoutés ceux de 300 ſénateurs, & de plus de deux mille chevaliers; tous ceux qui poſſédoient de grands biens, ou que l'on ſoupçonnoit d'intelligence avec Brutus, furent condamnés ſans pitié: voici comment finiſſoit ce traité fatal. « Aucun ne récélera les proſcrits, ni ne facilitera leur évaſion; il n'entretiendra aucun commerce avec eux, ſous peine d'être proſcrit lui-même. Tout homme libre qui livrera la tête d'un proſcrit à l'un des triumvirs, en recevra 25000 ſeſterces; un eſ-

clave en recevra dix mille; tout eſclave qui tuera ſon maître proſcrit, aura la liberté avec la récompenſe promiſe. Les mêmes ſommes ſeront données à ceux qui indiqueront l'endroit où un proſcrit ſe tient caché, & le nom du délateur reſtera inconnu ». Pluſieurs cohortes ſe rendirent auſſi-tôt à Rome, avec la barbare réſolution d'exécuter les ordres ſanguinaires des triumvirs. Pluſieurs proſcrits furent maſſacrés dans les rues, d'autres auprès de leurs foyers, tout fut en un inſtant rempli d'épouvante & de confuſion; comme on ignoroit la cauſe de ces meurtres, chacun trembloit pour ſoi-même. Un nombre conſidérable de familles ſortirent avec des torches enflammées, & mirent le feu en différens quartiers, pour avoir la triſte conſolation de faire périr les bourreaux avec leurs victimes: les fatigues que Q. Pædius ſe donna pour faire ceſſer le tumulte & l'incendie, occaſionnerent ſa mort.

Tandis que Rome étoit en proie à ces allarmes, les triumvirs s'avancerent à la tête de leurs troupes; ils entrerent dans la ville pendant trois jours conſécutifs; Octavien le premier jour, Antoine le ſecond, Lépide le troiſieme; ils étoient dans l'appareil le plus formidable: chacun d'eux étoit accompagné de ſa cohorte prétorienne & d'une légion. Comme leur intention étoit, non d'abolir les loix, mais ſeulement de s'élever au-deſſus, ils firent confirmer par le peuple l'autorité qu'ils venoient d'uſurper, & dès que cet acte fut paſſé, on continua le maſſacre des proſcrits. Comme l'argent provenu des dépouilles de tant de malheureux ne montoit pas encore à deux cens mille talens qu'ils avoient jugés néceſſaires pour la guerre, ils exigerent une taxe énorme ſur quatorze cens dames romaines, meres, femmes ou filles des proſcrits. Ce fut dans cette occaſion que la célebre Hortence, fille de l'orateur de ce nom, qui diſputa ſi long-tems contre Cicéron la palme de l'éloquence, ſe rendit au tribunal des tyrans, ſuivie d'un nombreux cortege de dames; elle leur repréſenta avec une noble fermeté la cruauté de ces taxes arbitraires, & leur reprocha d'avoir franchi les bornes où s'étoient arrêtés les tyrans qui les avoient précédés: la noble hardieſſe de cette femme excitant l'indignation des triumvirs, ils ordonnerent à leurs licteurs de l'écarter, ainſi que toute ſa ſuite. Cependant le peuple ayant murmuré de l'injure faite au ſexe, ils réduiſirent les 1400 dames à 400; mais la tyrannie ne fit que changer d'objet; pluſieurs familles furent taxées arbitrairement; on les força de payer ſur l'heure la quinzieme partie de leurs biens, avec le revenu entier d'une année; les ſoldats, chargés de la levée des taxes, ſe livrerent à des cruautés inouies: le conſul voulut en vain arrêter leurs excès, ce magiſtrat déchu de ſon autorité premiere, avoit appris à trembler.

Les triumvirs ayant fait couler ſous la hache des bourreaux le ſang le plus pur des Romains, convoquerent le ſénat, & annoncerent à cette compagnie conſternée & tremblante la fin du maſſacre. Antoine ſe déclara l'ami de ceux auxquels il avoit permis de vivre, & Lépide, cet imbécille que nous verrons rentrer dans la claſſe du peuple, couvert d'opprobre & d'ignominie, entreprit de juſtifier les fureurs auxquelles ils venoient de ſe livrer; il aſſura les peres conſcripts qu'il vouloit vivre dans la ſuite en citoyen: Octavien, toujours altéré de ſang, déclara hautement qu'il ſe réſervoit encore la liberté de punir. Après ces détails, pourrons-nous admettre les éloges que ſon ſiecle lui a prodigués? & comment des écrivains, parmi nous, ſe ſont-ils élevés avec tant de paſſion contre le judicieux critique qui met ce prince ſur la même ligne avec Néron? celui-ci le ſurpaſſa en débauches, mais il ne l'égala pas en cruautés: ce n'eſt encore qu'une légere ébauche des excès auxquels il s'abandonna.

Antoine, voyant Brutus étendu ſur la pouſſiere, pleura ſur le corps de cet illuſtre défenſeur du parti le plus juſte, & punit un de ſes affranchis, pour avoir négligé la pompe de ſes funérailles Octavien ne fut pas capable d'une pareille magnanimité; implacable dans ſa haine, il ne put cacher ſon lâche dépit, & fit ſéparer la tête du corps qui excitoit la douleur

généreuſe de ſon collegue. Sa conduite envers les priſonniers eſt plus horrible encore ; avant d'immoler à ſa haine les plus illuſtres d'entr'eux, il ſe faiſoit un cruel plaiſir d'inſulter à leurs malheurs. Un de ces infortunés lui demandant pour grace les honneurs de la ſépulture, dans peu, lui répondit-il, les corbeaux prendront ce ſoin. Un pere demandant grace pour ſon fils, & le fils pour ſon pere, au lieu d'être ſenſible à ce combat de généroſité, il leur ordonna par un excès de barbarie inconnue parmi les nations les plus féroces, de combattre l'un contre l'autre ; le pere ne voulant pas ſurvivre à ſon fils, ni le fils à ſon pere, il les vit ſe donner réciproquement le coup mortel. Auſſi les priſonniers, lorſqu'on les amenoit devant Antoine & devant lui, le chargeoient de mille imprécations, & donnoient à Antoine le glorieux nom d'*imperator* (*général victorieux*) ; de ce nombre fut le fameux Favonius qui, ſur le point d'être égorgé, lui reprocha tous ſes crimes avec la liberté d'un philoſophe, que la mort va affranchir de toute ſervitude.

Des plaines de Philippe, *Auguſte* ſe rendit en Italie ; ce fut alors que peu ſatisfait du partage de l'autorité, il conçut le projet de dépouiller ſes collegues ; Fulvie, femme d'Antoine, s'en apperçut, & lui oppoſa quelques obſtacles. *Auguſte* s'en vengea, en répudiant Claudia ſa fille, après avoir déclaré avec ſerment que, quant à lui, elle étoit encore vierge. Cet affront public, cette diſtinction injurieuſe mettant Fulvie en fureur, elle harangua les vétérans qui avoient ſervi ſous Antoine, & les exhorta à prendre les armes contre un collegue aſſez ingrat pour prétendre recueillir tout le fruit de la victoire de Philippe, lui qui n'avoit pas même eu aſſez de confiance pour ſoutenir le ſpectacle d'une armée rangée en bataille ; il eſt vrai que l'hiſtoire reproche à *Auguſte* de s'être caché dans des roſeaux, & d'avoir feint une maladie lors de cette célebre journée. Fulvie fut ſecondée par Lucius, ſon beau-frere : cette diviſion occaſionna de ſanglans débats, dont le ſuccès fut toujours contraire à Lucius & Fulvie. Lucius fut obligé de demander grace, & ce fut encore à cette occaſion qu'*Auguſte* fit paroître toute la cruauté de ſon ame ; quoiqu'il eût promis un pardon général, il ſe fit livrer trois cens des principaux de Pérouſe, qui s'étoient déclarés contre lui, & les fit immoler au pié de la ſtatue de Céſar : leur ville fut livrée au pillage. Antoine eût pu remédier à ces déſordres, & réprimer les injuſtes deſſeins de ſon ambitieux collegue ; mais ce triumvir, aſſervi à la plus crapuleuſe débauche, s'enivroit des plaiſirs que lui offroit la voluptueuſe Cléopatre.

Cependant les clameurs de Fulvie arracherent Antoine des bras de l'inſidieuſe reine d'Egypte, & le déterminerent à faire un voyage en Italie. Il dirigea ſa route par Athenes où l'attendoit Fulvie, qui n'eut point à s'applaudir de la réception de cet époux infidele ; aveugle ſur les deſſeins d'Octavien, il la blâma hautement, la regardant comme l'auteur des troubles ; mais il ne tarda pas à être déſabuſé ; on lui apprit qu'*Auguſte* s'étoit rendu maitre de la Gaule tranſalpine, contre les loix d'un traité conclu après la journée de Philippe. Ce procédé fut regardé comme une déclaration de guerre ; ainſi mettant en mer ſans délai, il fit voile vers l'Italie ; mais ayant eu envie de viſiter la ville de Brindes, la garniſon lui en ferma les portes, ſous prétexte qu'il avoit dans ſon armée un ami d'*Auguſte*. Cet acte d'hoſtilité manqua de changer encore une fois la face de Rome, & de la livrer aux fureurs d'une nouvelle faction, qui ſe fût vengée ſur les partiſans de Céſar, des coups que ceux-ci avoient portés contre le parti républicain : cette faction étoit celle de Pompée, qui ſe ſoutenoit en Sicile, dans un fils de ce grand homme. Pompée, invité par Antoine, ſe rendit en Italie, & prit pluſieurs villes le long de la côte ; Octavien, craignant pour les ſuites de cette guerre, ſe rendit auſſitôt à l'endroit où étoit le danger ; mais les vétérans, admirateurs de la valeur d'Antoine, ayant refuſé de combattre, il fut obligé de recourir à la négociation. L'accommodement ſe fit par l'entremiſe de Cocceus, de Pollion & du fameux Mécene, miniſtre dont le nom ſera

toujours

toujours cher aux ſavans : il ſavoit les récompenſer, & ce qui leur eſt plus flatteur, les honorer. Les légions, pour rendre cette alliance durable, demanderent qu'elle fût cimentée entre leurs généraux par les liens du ſang, & propoſerent le mariage d'Antoine & d'Octavie; Antoine conſentit par politique à une union que réprouvoit ſon cœur, toujours épris pour Cléopatre, amante perfide, qui devoit l'immoler à ſon inconſtance, dont elle fut elle-même la victime. Le mariage fut célébré en préſence des deux armées : il y eut quelque tems après un traité auquel eut part S. Pompée. Octavien fit dans cette occaſion une démarche qui s'accordoit peu avec ſa défiance ordinaire; il accepta, ainſi qu'Antoine, un repas que Pompée leur offrit ſur ſa galere amirale : c'eſt ainſi qu'ils ſe confioient l'un & l'autre à la foi d'un ennemi qui leur devoit de grandes vengeances. Cette confiance de la part des triumvirs fait honneur à Pompée, & rend croyable un trait rapporté par Appien : ſuivant cet auteur, Menas, ſon lieutenant, s'étant approché, lui dit que s'il le vouloit, il alloit le défaire de ſes rivaux, & le rendre maître de l'empire; mais ce romain avoit des principes de vertus, contre leſquels toutes les promeſſes de la fortune étoient impuiſſantes. Menas peut manquer à ſa parole, répondit-il auſſi-tôt, mais cette perfidie n'eſt pas digne du fils de Pompée : quelle différence entre ce vertueux romain, dont on parle à peine, & cet *Auguſte* dont les plus grands rois ſe font gloire de porter le nom!

Lépide, Antoine & Pompée ne ſongeoient qu'à maintenir dans l'obéiſſance les provinces dépendantes de leurs gouvernemens; mais il n'en étoit pas de même d'Octavien; ſon ambition ne devoit s'arrêter qu'après avoir rangé l'empire entier ſous ſes loix. Il commença par la ruine de Pompée, qui, maître de la fertile Sicile, tenoit, en quelque ſorte, ſous ſa dépendance les Romains, dont cette île fortunée étoit depuis long-tems la principale reſſource dans les tems de diſette : le Péloponeſe ſervit de prétexte à cette guerre. Cette province avoit été cédée à Pompée ſans aucune réſerve; Octavien prétendit que les taxes devoient appartenir aux triumvirs. Leurs prétentions réciproques n'ayant pu ſe terminer à l'amiable, ils en vinrent pluſieurs fois aux mains; mais la fortune d'Octavien, & la valeur d'Agrippa, ſon général, le rendirent maître de la Sicile, & de toutes les forces de ſon ennemi. Pompée trainant les débris de ſon armée, paſſa en Aſie, où il périt après avoir inutilement tenté de relever ſon parti : Rome perdit en lui le dernier de ſes plus vertueux citoyens. Le vainqueur ne parut en Italie que pour y chercher de nouvelles victimes; & ſur le plus léger prétexte, il déclara la guerre à Lépide, qui ayant été trahi & abandonné, abdiqua le triumvirat, & rentra dans une obſcurité où la foibleſſe de ſon eſprit le rappelloit ſans ceſſe. Ces ſuccès éleverent Octavien au plus haut degré de gloire & de puiſſance; il ſe voyoit à la tête de deux cents mille légionnaires, de vingt-cinq mille hommes de cavalerie, de cent ſoixante mille hommes armés à la legere, & de 600 vaiſſeaux du premier rang, ſans compter un nombre infini de bateaux de tranſport. Cette haute fortune étoit encore au-deſſous de ſon ambition; le ſénat, ſi cependant on peut appeller de ce nom un corps dégradé, lui rendit les plus magnifiques honneurs, & lui déféra le triomphe de l'ovation : l'adulation fut portée à un point, que la pudeur du triomphateur, qui n'étoit rien moins que modeſte, en fut offenſée. On lui érigea une ſtatue d'or au milieu de la place publique, avec cette inſcription : *A Céſar, vainqueur ſur terre & ſur mer.* Le jour où il avoit vaincu Pompée, fut mis au nombre des fêtes ſolemnelles. Comme il méditoit la ruine d'Antoine, il ne négligea rien pour s'inſinuer de plus en plus dans la faveur du peuple; l'ayant convoqué dès le lendemain de ſon ovation, il diminua les taxes, & remit à tous ceux qui avoient loué des maiſons du public, ce qu'ils devoient au tréſor; & ſur les plaintes que les voleurs infeſtoient Rome & les campagnes voiſines, il créa un lieutenant de police, *præfectus vigilium*; des maréchauſſées; des compagnies du guet furent établies; on transféra en Italie tous les blés de Sicile : ainſi l'on vit ſuccéder l'ordre

à la confuſion, la ſûreté publique au vol & au brigandage, & l'abondance à la diſette. Toutes les villes d'Italie, oubliant les précédens maſſacres, ne l'appelloient que leur commun bienfaiteur; on porta la reconnoiſſance juſqu'à lui ériger des autels. Un procédé vraiment généreux, mais qui tenoit plus à ſa prudence qu'à la bonté de ſon cœur, mit le comble à cette ivreſſe populaire: Pompée, dans une fuite précipitée, n'avoit pu mettre à couvert ſes papiers, parmi leſquels il y avoit une infinité de lettres qui lui avoient été écrites par le parti républicain; ces papiers ayant été remis à Octavien, il les fit brûler dans la place publique, proteſtant qu'il ne vouloit pas même connoître ſes ennemis, & qu'il étoit charmé de trouver cette occaſion de ſacrifier ſon reſſentiment particulier au bien de la patrie. Mais un trait qui doit être regardé comme le chef-d'œuvre de la politique, c'étoit de renoncer au titre odieux de triumvir, & d'en réſerver toute la puiſſance, ſous une dénomination révérée du peuple. Il ſe fit déférer le tribunat à perpétuité, & promit d'abdiquer le triumvirat au retour d'Antoine, qu'il prétendoit engager à en faire autant, ſans l'aſſocier aux honneurs de ſa nouvelle dignité. On ſait quelle étoit l'autorité des tribuns; placés à la tête du peuple, comme des ſurveillans contre les entrepriſes du ſénat, ils étoient vraiment rois: ils avoient droit de révifion & d'oppoſition; toutes les loix propoſées par le ſénat devoient leur être déférées; ils y donnoient la ſanction, ou les rejettoient à leur gré. Il eſt vrai que dans certaines occaſions ils devoient conſulter le peuple; mais ce peuple aveugle pour ſes paſſions, qu'il révéroit comme ſes idoles, n'alloit jamais contre ce qu'ils avoient décidé. On ſent bien qu'*Auguſte*, ce tyran impitoyable, qui venoit de faire trembler tous les ordres de l'état, une fois revêtu de cette charge, pouvoit aiſément en augmenter les prérogatives: cependant, comme il y avoit toujours eu pluſieurs tribuns, il étoit à craindre qu'Antoine n'entreprît de ſe faire déférer le même titre à perpétuité: cette conſidération l'engagea à le rendre odieux & mépriſable; attentif à toutes les démarches de ce concurrent, il en dévoiloit toutes les foibleſſes. Antoine, victime de ſa paſſion pour les femmes & pour la table, fourniſſoit une ample carriere à la médiſance; prodigue de ſes biens, il uſoit de même des domaines de la république: l'artificieuſe Cléopatre venoit d'en obtenir la Phénicie, la Celé-Syrie, Chypre, la Judée & une partie de l'Arabie. Les Romains, naturellement jaloux d'une domination vaſte, virent avec indignation qu'un de leurs chefs les dépouilloit de ces riches provinces, pour une reine dont ils avoient toujours eu le nom en horreur: un affront que reçut Antoine de la part des Parthes, augmenta l'averſion qu'inſpiroit ſa conduite. L'artificieux tribun voyant les eſprits échauffés par ſes déclamations, chercha tous les moyens d'en venir à une rupture ouverte. Le mécontentement d'Octavie, qui voyoit avec un ſecret dépit qu'Antoine prodiguoit à une étrangere des faveurs dont elle ſeule devoit jouir, lui parut très-propre à conſommer l'ouvrage. Il engagea cette épouſe mécontente à aller revendiquer ſes droits, bien déterminé à venger l'affront auquel il l'expoſoit. La vertueuſe Octavie ne s'apperçut point du piege que ſon frere tendoit à ſon époux; elle ſe rendit à Athenes, d'où elle écrivit à Antoine, qui étoit pour lors à Leucopolis; elle lui témoignoit la joie à laquelle elle alloit ſe livrer en le voyant, & lui annonçoit des habits pour ſes ſoldats, un grand nombre de chevaux, des préſens rares, tant pour ſes amis que pour ſes lieutenans, & deux mille hommes parfaitement équippés, pour recruter ſa cohorte prétorienne. Antoine retenu par Cléopatre, qui mit en jeu tout ce qu'un feint amour a de plus artificieux, fut inſenſible aux démarches de cette tendre épouſe; il refuſa de la voir, & lui fit dire de retourner à Rome, tandis qu'eſclave de ſa rivale, il alloit à Alexandrie paſſer l'hiver dans les plaiſirs & la débauche.

Octavie obéit auſſi-tôt; ſon frere feignant de partager l'humiliation qu'elle venoit de recevoir, tâcha d'exciter ſa jalouſie, & lui dit de ſortir de la maiſon d'un époux qui la traitoit avec tant de dédain: il lui promettoit de venger ſon injure. Octavie étoit bien éloignée d'approuver ces deſſeins: elle répondit à ſon frere qu'elle

avoit des larmes pour ſe venger des égaremens de ſon époux ; elle lui recommanda de ſe montrer plus avare du ſang de ſes compatriotes, & de ne pas le verſer pour les chagrins d'une femme.

Plus Octavie montroit de vertu, plus Antoine devenoit odieux, & *Auguſte* ne manquoit pas d'intéreſſer, par des pratiques ſecrettes, le peuple pour ſa ſœur. Il faiſoit voir avec une affectation dont il avoit ſoin de cacher le motif, cette femme, le modele de ſon ſexe, élever ſes enfans avec le plus tendre ſoin, ſans faire à cet égard aucune diſtinction entre les ſiens propres, & ceux que ſon mari avoit eus de Fulvie. L'indiſcrétion qu'eut Antoine de s'aſſeoir ſur le trône d'Egypte, porta à ſon comble le mécontentement du peuple romain. Sans les horreurs dont nous venons de préſenter l'effrayant tableau, on ſeroit tenté de croire que l'éternelle ſageſſe conſpiroit elle-même pour élever *Auguſte* ſur le plus beau trône du monde, en conduiſant ſon concurrent à ſa perte inévitable. Antoine aſſis ſur le même trône avec Cléopatre, la proclama reine d'Egypte, de Chypre, de Celée-Syrie, & de toute l'Afrique de l'obéiſſance romaine. Céſarion, qu'elle avoit eu de ſes débauches avec Jules-Céſar, fut déclaré collegue du triumvir : quant aux enfans qu'il avoit eus de cette princeſſe, il donna à Alexandre l'Arménie, la Médie, la Parthie, & généralement cet immenſe pays compris entre l'Indus & l'Euphrate. Son eſprit étoit tellement dérangé par ſa paſſion, qu'il donnoit des pays où jamais les armées romaines n'avoient ſu pénétrer, & dont les peuples étoient encore le plus terrible fléau. Ses autres enfans reçurent des préſens non moins magnifiques, & tous devoient avoir le titre ſublime de roi des rois : ce triumvir ſe livra à mille extravagances, que nous avons eu ſoin de décrire à ſon article.

Octavien, profitant du mécontentement général qu'excitoit une conduite auſſi répréhenſible, cita ſon collegue devant le ſénat & le peuple, l'accuſant d'avoir trahi la majeſté romaine. Antoine voulut en vain ſe juſtifier ; ſon teſtament vrai ou ſuppoſé, par lequel il exigeoit que ſon corps, n'importe dans quel endroit il mourût, fût transféré en Egypte, (*Voyez ci-devant* ANTOINE.) rendit la guerre inévitable. *Auguſte* fit ſes préparatifs, qui furent immenſes ; tous les reſſorts furent tendus ; & quoiqu'il eût des foudres réels, il attaqua d'abord ſon rival par les traits du ridicule, qui produiſirent leur effet. Ses flatteurs, dont il empruntoit l'organe, publioient qu'on ne devoit plus s'attendre à voir Antoine à la tête de ſes armées, mais l'eunuque Mardion, qui devoit avoir pour conſeillers de guerre, Pholine, Tras & Charmion, ſuivantes de Cléopatre. Le politique tribun eut encore l'attention de ne point attaquer directement Antoine : il ſembla ne vouloir diriger ſes armes que contre Cléopatre ; ce fut à cette reine que ſes ambaſſadeurs remirent la déclaration de guerre. On ſent la raiſon de cette conduite ; il ſavoit bien qu'Antoine idolâtre pour la reine, ne manqueroit pas de ſe déclarer en ſa faveur, & que cette démarche le feroit déclarer ennemi de la patrie : les égaremens d'Antoine, la perfidie de Cléopatre le ſervirent plus puiſſamment encore qu'une politique auſſi raffinée. Nous ne répéterons point ici par quel revers de fortune Antoine perdit la plus belle moitié de l'empire du monde, lorſqu'abandonnant une armée intrépide, il courut après une ingrate qui le vit ſe donner la mort ſans le regretter, & ne le plaignit que quand elle fut forcée de deſcendre dans l'abîme qu'elle avoit elle-même creuſé.

Octavien, (an de Rome 723.) vainqueur d'Antoine & de Cléopatre, ſe rendit en Egypte, qui ſe rangea ſous ſon obéiſſance. Après avoir réglé dans Alexandrie le deſtin de ce royaume, il en ſortit, & parcourut la Syrie, l'Aſie mineure & la Grece, portant un œil ſatisfait ſur ces floriſſantes contrées, devenues ſon domaine. Arrivé à Antioche, il y trouva Tiridate, qui lui demandoit des ſecours contre Phradate, ſon concurrent au trône de Parthie. Il lui fit un accueil obligeant, & l'excita à ne point négliger ſes droits. Ayant donné audience aux ambaſſadeurs de Phradate, qui lui faiſoient la même demande de la part de leur maître, il leur fit le même accueil & la même réponſe. Il lui importoit peu qui occupât le trône des Parthes. Son

deſſein étoit de fomenter les troubles de ces peuples, afin qu'occupés dans le centre de leur état, ils ceſſaſſent leurs irruptions dans les provinces de l'empire. Telle fut la politique conſtante d'*Auguſte* pendant tout le cours de ſon regne, à l'égard des puiſſances étrangeres : il ſongea moins à les ſoumettre qu'à les occuper. De retour en Italie, il fut honoré de trois triomphes conſécutifs. Le premier lui fut décerné par rapport à quelques avantages remportés ſur les Dalmates, avant la guerre d'Antoine ; le ſecond pour la journée d'Actium ; le troiſieme pour avoir ſoumis l'Egypte. Dans la proceſſion du dernier, qui fut de la plus grande magnificence, le char du triomphateur fut précédé des enfans qu'Antoine avoit eus de Cléopatre, & d'un lit ſur lequel on portoit une ſtatue repréſentant cette reine offrant ſon bras au dard d'un aſpic. Ce fut après ce triomphe qu'on lui conféra le titre d'empereur, non dans le ſens ordinaire, qui n'emportoit qu'un titre honorable, mais dans un ſens d'autorité ſouveraine.

Cependant, tandis que les Romains lui offroient leur encens, & que le peuple, à qui il prodiguoit les tréſors d'Alexandrie, ſe livroit à une folle ivreſſe de joie, ſa fortune même le fit trembler. Il avoit des exemples récens de l'inconſtance de cette capricieuſe déeſſe. Marius, les deux Pompée, Céſar, Antoine, qui tous avoient figuré en maîtres ſur la ſcene du monde, venoient de diſparoître. Tous les périls inſéparables d'une autorité nouvelle & uſurpée, ſe préſenterent à ſon eſprit, & porterent le trouble dans ſon ame. L'averſion naturelle des Romains pour le gouvernement monarchique, le cri de la liberté, ce cri ſi puiſſant, qui remue les entrailles des eſclaves mêmes, lui faiſoient craindre un nouveau Brutus, qui eût pu rappeller cette idole qu'il proſcrivoit. En proie aux plus vives inquiétudes, il balança s'il devoit abdiquer l'autorité ſouveraine, & ſuivre l'exemple de Sylla, qui, teint du ſang de ſes concitoyens, avoit oſé dépoſer le poignard, & vivre dans Rome en homme privé. On prétend qu'il s'étoit décidé pour ce parti, lorſqu'il voulut entendre Agrippa & Mécene. Le premier uniquement ſenſible à la gloire que l'homme tire de ſa propre vertu, l'affermit dans ſa réſolution ; mais Mécene lui fit ſentir qu'il n'y avoit de ſûreté pour lui que ſur le trône ; que les peres, les enfans, les freres des proſcrits pourroient, quand ils le verroient leur égal, lui demander raiſon du ſang précieux qu'il avoit verſé. « Gardez la ſouveraine puiſſance, lui dit ce miniſtre ; mais uſez-en à l'égard des autres comme vous voudriez qu'on en uſât envers vous, ſi vous étiez né pour obéir »

Ce conſeil étoit ſage, *Auguſte* ne devoit pas ſe laiſſer ſéduire par l'exemple de Sylla. Sylla étoit grand de ſa propre grandeur. Il n'avoit pas eu beſoin d'un Agrippa pour vaincre, ni d'un Mécene pour apprendre à jouir de la victoire. On révéroit en lui le premier capitaine du monde, le vainqueur de Marius. Son nom étoit plus puiſſant que les haches & les faiſceaux. Semblable en tout à ce Marius couché ſur ſon lit, il eût fait tomber d'un mot, d'un regard, le poignard des mains de l'aſſaſſin. D'ailleurs il n'avoit frappé que ſur les partiſans de l'eſclavage, & l'on opprime ſans crainte des hommes qu'aucun n'oſe avouer ſans honte. Sylla avoit rappellé la liberté, & *Auguſte* l'avoit anéantie.

On ne doit donc pas s'étonner ſi l'avis de Mécene prévalut ſur celui d'Agrippa. Sage aux dépens de Céſar, *Auguſte*, en uſurpant l'autorité ſouveraine, réſiſta à la vanité de porter le titre de roi ; il conſerva celui d'empereur, & ſous cette dénomination, familiere & agréable aux Romains, il jouit de tous les priviléges de la royauté. Convaincu que le peuple ſe laiſſe toujours prendre aux apparences, il reſpecta la forme de l'ancien gouvernement. Les magiſtratures furent conſervées avec leurs prérogatives extérieures. Son objet unique devoit être d'attacher toute l'autorité de la juſtice & des armes à celle d'empereur. Ce fut dans ce deſſein qu'il ſe fit nommer au conſulat. Cette dignité qu'il réunit avec celle de tribun perpétuel, pendant neuf années conſécutives, lui permit de ſe faire des créatures. Ce fut alors qu'il s'appliqua à fermer les plaies qu'il avoit ouvertes. Il ménagea les provinces, prodigua ſes tréſors dans la capitale & dans les armées ;

cachant ſa haine contre le ſénat, il déféroit de grands honneurs à cette compagnie pour la réformer, ſans exciter les murmures. Il appelloit *réforme*, le meurtre qu'il faiſoit de tems en tems de ſes principaux membres. Un ſeul de ſes édits en dégrada quatre cens, dont pluſieurs périrent par ſes ordres ſecrets, ſans que nous ſachions la cauſe de cette ſévérité; Tacite n'en accuſe que leur zele pour la république: d'autres prétendent qu'*Auguſte* ſuivit la maxime odieuſe de ſe défaire de ceux que l'on a offenſés; auſſi ce ſénat que Cineas avoit pris pour une aſſemblée de rois, ne fut plus qu'un ramas de flatteurs. Après lui avoir déféré le glorieux nom de *pere de la patrie*, celui d'*Auguſte* qui ne s'appliquoit qu'aux choſes ſaintes, après lui avoir conféré le droit illimité de n'avoir pour regle de ſes actions que ſes propres volontés, ils ſe propoſerent de faire ſentinelle tour-à-tour, tant de jour que de nuit, aux portes du palais. Ce décret aviliſſant alloit paſſer ſans un bon mot de Labeon. *Auguſte* n'y auroit certainement pas ſouſcrit. Il n'auroit pas placé auprès de ſon lit, pendant ſon ſommeil, le ſeul ordre qui excitoit ſes frayeurs. Une preuve que ces témoignages d'amour n'étoient que le tribut de la flatterie, & que le ſénat & ce prince ſe regardoient toujours comme deux puiſſances ennemies, c'eſt qu'il défendit à tous ſénateurs de ſortir d'Italie ſans ſon agrément.

Ce fut au commencement de ſon ſeptieme conſulat que, voyant le peuple charmé de la douceur de ſon gouvernement, il ſe rendit par le conſeil d'Agrippa & de Mécene, au ſénat qu'il avoit rempli de ſes créatures. Après avoir prononcé un diſcours étudié, il propoſa aux peres conſcripts de conſentir à ſa retraite: mais il n'y avoit aucun ſénateur qui ne ſentît le danger de délibérer ſur une matiere auſſi importante. Tous ſe jetterent à ſes pieds & le conjurerent de continuer à faire les délices de l'empire. Sans doute qu'il affecta cette modération pour dévoiler s'il ne lui reſtoit point d'ennemi dans le ſénat. Le modeſte tribun ſe fit une douce violence; mais il déclara qu'on prétendroit en vain le charger pour toujours d'un ſi pénible fardeau, qu'il n'agréoit l'autorité qu'à condition qu'on recevroit ſa démiſſion dans dix ans, promettant de mettre la république dans un état ſi floriſſant qu'elle n'auroit plus beſoin de chef. Ce terme expiré, il offrit la même ſcene, ainſi de ſuite juſqu'à ſa mort. Quoiqu'il eût dégradé le ſénat, il affecta pour ce corps une conſidération qu'il n'avoit pas. Il voulut toujours que ce fût le conſeil de la nation. Peut-être en ſentoit-il la néceſſité. Il feignit de vouloir partager avec lui l'honneur du gouvernement. Il lui aſſigna les provinces les plus tranquilles & les moins belliqueuſes, & ſe réſerva toutes celles qui exigeoient la préſence des armées. Par cette feinte modération, il ſe réſervoit toute l'autorité militaire, & mettoit cette compagnie dans les fers, lorſqu'il ſembloit la révérer.

Cependant ce n'étoit pas aſſez pour *Auguſte* d'avoir changé la face de Rome, ou pour nous conformer au ſtyle ordinaire, les deſtinées du monde, il crut ſa gloire intéreſſée à perpétuer ſon ouvrage. Il n'avoit eu de ſes débauches qui furent fréquentes dans le commencement de ſon regne, ni de ſes différens mariages, aucun enfant mâle; les intrigues de ſa femme lui firent préférer Tibere ſon beau-fils, à ſon arriere-fils Poſtumus Agrippa. Lorſqu'il ſentit ſon âge décliner & ſa ſanté s'affoiblir, il fit reconnoître Tibere pour ſon collegue. Ce fameux décret, qui perpétuoit l'eſclavage des Romains, fut conçu en ces termes. » Sur la requête du peuple Romain, nous accordons à C. Jul. Céſar Tibere, la même autorité ſur toutes les provinces & ſur toutes les armées de l'empire Romain, dont *Auguſte* a joui, dont il jouit encore, & que nous prions les dieux de conſerver ». Tibere ayant ſçu cette diſpoſition favorable, ſe rendit quelque tems après à Nole, où il trouva l'empereur dans ſon lit de mort. Velleïus prétend qu'*Auguſte* le reconnut publiquement pour ſon ſucceſſeur, & lui fit jurer de le prendre pour modele: mais Tacite aſſure que l'on n'a jamais ſçu ſi Tibere, en arrivant à Nole, trouva l'empereur mort ou malade; Livie ayant fait garder les avenues du palais, & publier de tems en tems des nouvelles favorables de la ſanté de l'em-

pereur. Cet auteur ajoute que lorſque cette princeſſe artificieuſe eût pris toutes ſes meſures, elle fit annoncer dans le même inſtant la mort de l'empereur & le couronnement de Tibere. *Auguſte* vit approcher ſa derniere heure avec une fermeté qui ſurprend dans un prince qui avoit acheté l'empire par tant de crimes. Il s'entretint avec ſes amis, & leur donnoit des conſeils ſur leur conduite publique & privée. En parlant de ſes propres actions, il leur dit qu'il avoit trouvé Rome de brique, mais qu'il la laiſſoit de marbre. Il faiſoit alluſion aux monumens dont il l'avoit décorée, & aux édifices ſuperbes dont les débris nous étonnent encore. Mais il en avoit banni le fanatiſme républicain, vrai germe des grandes vertus & des grandes actions. Avant d'expirer il ſe fit apporter une glace, & retrouſſant ſes cheveux à la maniere des acteurs: Si j'ai bien joué mon rôle, dit-il à ſes amis, battez des mains, la ſcene eſt finie. Ainſi mourut cet homme qu'on pourroit appeller le prodige des ſiecles. Il étoit dans la ſoixante-ſeizieme année de ſon âge, la cinquante-ſixieme depuis ſon conſulat, & la quarante-troiſieme depuis la journée d'Actium. On nous diſpenſera de faire ici ſon éloge & ſa cenſure, ſes actions parlent. Il enchaîna par ſes propres liens le peuple le plus fier qui fut jamais; & fonda la monarchie la plus vaſte, la plus riche, la plus puiſſante qui eût été avant lui, & qui ait ſubſiſté depuis. Cet empire acquit tant de grandeur, que les états du Turc n'en ſont qu'un foible débris. Les arts en tout genre furent portés à une perfection ſi étonnante, que dix-huit ſiecles n'ont pu rien y ajouter. *Auguſte* a ſurpaſſé par ſes vices & par ſes vertus tous les rois; auſſi un ſage a-t-il dit, en parcourant ſa vie, que ce prince n'auroit jamais dû naître, ou ne jamais mourir. (*M—Y.*)

Le ſecond triumvir eſt Marc-Antoine. Les orages dont ſa jeuneſſe fut agitée, & le peu de ſuccès d'Antoine le Crétois ſon pere, dans les affaires du gouvernement, ſembloient devoir l'exclure de ce haut rang auquel il fut élevé. Un nommé Curion fameux à Rome par ſon zele dans la recherche des voluptés, le plongea dans les plus infames débauches. Egaré par ce guide corrompu qui le faiſoit ſervir à ſes ſales plaiſirs, le jeune *Antoine* prit ces funeſtes leçons qui, dans la ſuite, lui firent perdre l'empire du monde où l'excellence de ſon cœur, ſon éloquence naturelle & ſes talens militaires l'avoient appellé. Ses déſordres furent portés à un point, que ſon pere n'en pouvant ſupporter le ſcandale, le chaſſa de ſa maiſon. Ce châtiment étoit mérité; Plutarque aſſure qu'*Antoine*, à peine ſorti de l'enfance, avoit contracté près d'un million de dettes. Honteux de ſes liaiſons avec Curion, il fit une nouvelle connoiſſance qui n'étoit pas moins pernicieuſe. Il ſe lia avec un certain Clodius, que l'auteur que nous avons cité appelle *le plus impertinent, le plus mépriſable des harangueurs du peuple.* Dégoûté de ſes propres folies, & redoutant les ennemis des complices, ou plutôt des auteurs de ſes écarts, il quitta l'air infecté de l'Italie, & alla en reſpirer un plus pur en Grece. Dès qu'il fut entré dans ce berceau des arts, il s'exerça aux armes & à l'éloquence. Ses progrès, dans ces différens exercices, fixerent l'attention des plus grands perſonnages de Rome, qui ne conſidérant que ſes talens, fermerent les yeux ſur les erreurs de ſa premiere jeuneſſe. Gabinius, en partant pour ſon gouvernement de Syrie, lui donna le commandement de ſa cavalerie; poſte honorable & l'un des premiers de la milice romaine. Les ſuccès d'*Antoine*, ſon activité, ſa prudence, & principalement ſon humanité dans la victoire, éclipſerent auſſi-tôt toute la gloire de Gabinius qui lui dut ſes victoires ſur les Juifs & ſur les Egyptiens. *Antoine* dans ces différentes expéditions, qui furent marquées par la défaite & la captivité d'Ariſtobule, roi de Judée, & par le rétabliſſement de Ptolomée ſur le trône d'Egypte, montra qu'il ſavoit vaincre, mais vaincre en épargnant même le ſang des ennemis. L'humanité dont il uſa envers Archelaüs qui fut trouvé ſans vie ſur le champ de bataille, lui concilia ſurtout le cœur des Egyptiens qui honoroient les morts d'un culte preſque ſuperſtitieux. L'ayant revêtu de ſes habits royaux, il lui fit rendre les honneurs funebres avec toute la pompe Egyptienne. Cette modération

lui auroit fait ériger des autels dans Alexandrie, s'il eût voulu le permettre, & les Romains le compterent depuis au nombre de leurs plus grands généraux. Ce fut alors qu'on s'étudia à lui trouver des traits de conformité avec les Héraclides, dont les Antoniens ſe diſoient deſcendus. Il avoit une taille majeſtueuſe, un front large & élevé, un air d'inſpiration dans le regard, la barbe extrêmement épaiſſe, les membres nerveux & parfaitement proportionnés: tout en ſa perſonne retraçoit le héros auquel il affectoit de reſſembler. Plein d'eſtime pour la valeur, il lui rendoit un eſpece d'hommage, ſoit qu'elle ſe rencontrât dans le ſoldat ou dans le capitaine: quiconque s'étoit diſtingué par quelque action d'éclat, étoit admis à ſa table. L'hiſtoire lui reproche de n'avoir point eu la même vénération pour les vertus pacifiques. De retour à Rome, il la trouva partagée en deux factions. Forcé de ſe déclarer pour Pompée ou pour Céſar, il embraſſa le parti de celui-ci par les intrigues de Curion qui le fit élire tribun du peuple, & lui procura la croſſe qu'on appelloit alors le *bâton augural*. Dès qu'il fut entré en charge, il donna la plus haute idée de ſa fermeté; & quoiqu'il ſe fût déclaré pour Céſar, il ne paroît pas que ſon intention pour lors fût de le ſervir, en trahiſſant les intérêts de la république. Le ſénat, après pluſieurs ſéances, propoſa deux queſtions, ſavoir: ſi Pompée renverroit ſes légions, ou ſi Céſar renverroit les ſiennes. Les uns, mais en petit nombre, furent d'avis que ce fût Pompée; mais *Antoine* ſe levant de ſon tribunal, demanda hautement d'où pouvoit provenir cette prédilection pour l'un de ces rivaux, & s'il n'étoit pas plus juſte de leur donner l'excluſion à l'un & à l'autre? il conclut auſſi-tôt à ce que Pompée & Céſar licenciaſſent leurs troupes dans le plus court délai. Il ſe diſpoſoit à recueillir les ſuffrages, lorſque les partiſans de Pompée, du nombre deſquels étoient les deux conſuls & Caton, le chaſſerent honteuſement du ſénat. Le tribun n'ayant pu digérer cette injure, ſortit auſſi-tôt de Rome, & ſe retira dans le camp de Céſar. Il ſe plaignit, non ſans raiſon, « de » ce que les loix les plus ſaintes étoient » violées, diſant que la capitale étoit en » proie à des ſéditieux qui ôtoient la li- » berté même aux tribuns de dire leur » avis, & qu'il y avoit du danger à uſer » dans Rome d'un droit dont les conſeil- » lers d'état uſoient impunément dans » les gouvernemens les plus deſpotiques ». Céſar qui haïſſoit mortellement Pompée, auquel on prétendoit le ſubordonner, & qui peut-être avoit dès-lors formé le projet d'uſurper la puiſſance ſouveraine, tira avantage de l'imprudence de Caton, & s'appuya des clameurs du tribun. *Antoine* fut dès-lors aſſocié à la gloire de ce grand homme qui, après s'être aſſuré de ſa capacité, lui donna pour derniere marque de ſa confiance, le commandement de l'aile gauche de ſon armée à la journée de Pharſale, journée fameuſe qui devoit décider de ſon ſort. Céſar pour récompenſer ſes ſervices, le nomma ſon général de cavalerie, dès qu'il ſe fut fait élire dictateur, & l'envoya à Rome. *Antoine*, au lieu d'y jouir de ſa gloire, l'obſcurcit. Il s'y livra à un luxe révoltant, & ſe plongea dans des débauches qui ſouleverent contre lui toutes les ames honnêtes. Ses excès allerent ſi loin, que Céſar ne put ſe réſoudre à le prendre pour collegue dans ſon troiſieme conſulat, & lui préféra Lépidus qui n'avoit pas les mêmes talens. Ce fut pour le retirer de ſa crapule que Céſar l'engagea à épouſer Fulvie, femme grave & impérieuſe, qui, comme dit Plutarque, ne s'amuſoit ni à ſes laines, ni à ſes fuſeaux, ni aux ſoins domeſtiques, *& qui ne bornoit pas ſon ambition à dominer ſur un ſimple particulier, mais qui vouloit commander à un mari qui commandoit aux autres, & être elle-même le général d'un mari qui étoit à la tête des armées: de maniere que Cléopatre devoit à Fulvie le prix des bonnes leçons qu'elle avoit données à Antoine pour lui apprendre à dépendre toujours de ſes femmes: car c'eſt d'elle qu'elle le reçut ſi ſouple, & ſi accoutumé à leur obéir en tout. Antoine* ne fut pas plutôt époux, qu'il apprit à rougir de ſes intempérances. On n'eut plus à lui reprocher que le trop de foibleſſe en-

vers ſes femmes. Céſar ſongea alors à l'élever aux plus grands honneurs, & le prit pour ſon collegue lors de ſon cinquieme conſulat, qui fut auſſi le dernier de ce grand homme. Nous avons dit à l'*article* CÉSAR comment *Antoine* fut la cauſe innocente de ſa mort : peu s'en fallut qu'il ne fût lui-même enveloppé dans ſon déſaſtre. Les conjurés délibérerent ſi après avoir tué Céſar, ils ne tueroient pas *Antoine*. Brutus s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, voulant, dit Plutarque, qu'une action qu'ils avoient le courage d'entreprendre pour la défenſe des loix & de la liberté, fût pure & exempte de tout reproche d'injuſtice. Etrange réflexion de cet écrivain, d'ailleurs ſi judicieux. Dès qu'*Antoine* eut appris que les conjurés avoient conſommé leur forfait, il ſe déguiſa en eſclave ; mais voyant que tout étoit tranquille, & que Brutus, retiré au capitole, proteſtoit ne vouloir exercer aucune violence ſur les amis de Céſar, il reprit les marques de ſa dignité, & convoqua le ſénat. Plutarque vante ſa dextérité dans ces conjonctures embarraſſantes. Il eſt vrai qu'il ſut plaire également aux deux partis. Il empêcha les peres conſcripts de délibérer ſur cette importante queſtion, ſavoir ſi Céſar devoit être regardé comme tyran, & les fit prononcer pour la négative dans un décret par lequel le ſénat confirmoit tout ce que Céſar avoit fait depuis le commencement de ſa dictature, & accordoit aux conſpirateurs un pardon illimité. Cette conduite lui attira de grands éloges ; mais, dit Plutarque, « l'enflure que lui cauſa la » grande opinion que le peuple avoit de » lui, bannit de ſa tête tout raiſonnement ſage, & lui fit croire qu'il ſeroit » le premier de l'empire, s'il parvenoit » à détruire le parti de Brutus » : c'étoit effectivement ſon deſſein. Ayant fait confirmer le teſtament de Céſar, qui léguoit des ſommes immenſes au peuple, & prononcé ſon oraiſon funebre, il y eut une rumeur ſi grande, que les conjurés furent obligés de ſortir de Rome. Peu s'en fallut que leurs maiſons ne fuſſent réduites en cendre. Cette démarche lui attacha tous les partiſans & tous les amis de Céſar. Calpurnie, ſa veuve, alla le trouver, & lui confiant ſes intérêts les plus chers, elle lui remit environ douze millions de notre monnoie. Elle lui donna des mémoires où ſon mari avoit écrit, non-ſeulement tous les changemens qu'il avoit opérés dans le gouvernement, mais encore le plan de ceux qu'il avoit projettés. C'étoit un recueil important, ſurtout depuis que le ſénat avoit confirmé tous les actes de Céſar. *Antoine* y inſéroit chaque jour tout ce qu'il jugeoit à propos. Il créoit des offices, rappelloit les bannis, remettoit les priſonniers en liberté, proſcrivoit les ſénateurs qui lui étoient ſuſpects ; & toujours en vertu de ce qu'il diſoit être dans les mémoires du dictateur. C'eſt ainſi que Céſar régnoit après ſa mort plus deſpotiquement qu'il n'avoit fait pendant ſa vie : tout prouve, tout démontre qu'*Antoine* tendoit au rang ſuprême. Il y ſeroit monté ſans beaucoup d'obſtacles, lorſqu'il vit paroître un concurrent qui d'abord ne lui fit qu'une impreſſion fort légere. C'étoit le jeune Caïus Octavius, mieux connu ſous le nom d'*Auguſte*. Adopté par Céſar, il venoit en revendiquer l'héritage. Cette démarche déplaiſoit à *Antoine* qui étoit dépoſitaire des riches tréſors du dictateur. Il lui fit une réponſe très-choquante : « Vous vous trompez, » lui dit-il, ſi vous croyez que Céſar » vous ait légué l'empire romain, auſſi-» bien que ſes richeſſes & ſon nom. La » mort du dictateur doit apprendre à ſon » fils adoptif que la conſtitution d'une ré-» publique libre rejette également les » ſouverains électifs & les ſouverains hé-» réditaires ; & ce n'eſt point à un jeune » homme à interroger de ſon chef un » conſul. . Sans moi on aboliſſoit » juſqu'au nom de Céſar, on flétriſſoit » ſa mémoire comme celle d'un tyran ; » alors il n'y avoit ni héritage, ni teſ-» tament, ni adoption. . . J'ai fait » paſſer quelques décrets favorables aux » conſpirateurs, mais les raiſons qui » m'ont déterminé ne ſont pas de nature » à être ſaiſies par une perſonne de votre » âge. L'argent que vous demandez, ne » monte pas à une ſomme auſſi conſidé-» rable que vous pouvez le croire ; cet argent

» argent appartient à la république, & » les magiſtrats s'en ſont ſervi pour les » beſoins de l'état; je vous remettrai » volontiers ce qui m'en reſte; mais per- » mettez-moi, jeune homme, de vous » donner un conſeil: prenez garde de » vous répandre en libéralités inutiles, » ſervez-vous de vos biens pour renvoyer » des partiſans qui s'attachent moins à » vous qu'à votre fortune. Craignez le » peuple qui vous careſſe, & montrez- » vous avare des bienfaits qu'il attend de » vous. C'eſt un monſtre qui ne connoit » d'autre guide que ſa cupidité, & tou- » jours prêt à vous payer d'ingratitude. » Vous êtes verſé dans l'hiſtoire greque, » & vous ſavez que les favoris de la » multitude n'ont qu'un éclat paſſager, » que l'amitié d'un peuple eſt plus in- » conſtante que les flots de la mer ».

Ce conſeil intéreſſé étoit donné avec trop de hauteur pour conduire à la perſuaſion. Auguſte n'étoit jeune que par ſes années, la nature l'avoit comblé de tous les avantages que puiſſe deſirer un homme d'état; & il n'étoit point encore ſorti de l'enfance, qu'on admiroit en lui une maturité de raiſon, rare même dans les perſonnes d'un âge avancé: *Antoine* ne tarda point à s'appercevoir de ſa faute. Il ſe repentit de ne l'avoir point traité avec cette douceur, cette aménité, que la politique exigeoit: mais la fierté ne lui permettant pas de changer de ſyſtême, il chercha par toutes ſortes de moyens à le tenir dans l'abaiſſement, & ne laiſſa échapper aucune occaſion de lui faire eſſuyer quelque humiliation. Cette conduite engagea Auguſte à ſe jetter dans le parti du ſénat. S'étant concilié l'eſtime de cette compagnie, dont Cicéron lui attacha les principaux membres, Auguſte s'apprêta à lui demander raiſon les armes à la main. *Antoine* craignant l'événement d'une guerre civile, conſentit à une conférence qui ſe tint au capitole. Si l'on en croit Plutarque, ce fut un ſonge dans lequel *Antoine* crut voir Auguſte lui dreſſer des embûches, qui empêcha les ſuites de leur réconciliation: mais nous croyons que le vrai motif de leur nouvelle rupture étoit celui dont nous rendons compte à l'article AUGUSTE. Cicéron qui ne pouvoit entendre prononcer le nom d'*Antoine*, fit paſſer un décret, par lequel on le déclaroit ennemi de la patrie. Cet orateur fit tant par ſes ſollicitations & par ſes brigues, que le ſénat envoya à Auguſte les faiſceaux & tous les ornemens de préteur, & ordonna à Brutus, ainſi qu'aux conſuls Hirtius & Panſa, de l'aſſiſter des troupes de la république. *Antoine* ne pouvant réſiſter à leurs forces réunies, prit la fuite après avoir été vaincu aux environs de Modene. Sa défaite coûta bien cher à ſes ennemis; ils la payerent de la vie des deux conſuls.

Antoine traînant les débris de ſa défaite, ſe retira vers les Gaules. Son deſſein étoit de ſe joindre à Lépidus qui commandoit pluſieurs légions dans cette contrée, & qui lui étoit en partie redevable de ſon élévation. Ce fut pendant cette retraite qu'il eut à ſoutenir toutes les incommodités de la guerre: mais cet homme qui venoit de ſcandaliſer les Romains par ſa vie voluptueuſe & efféminée, montra dans ſa diſgrace une ame au-deſſus des revers. C'étoit dans l'adverſité qu'*Antoine* paroiſſoit vraiment grand. On le voyoit confondu avec les ſoldats, dont il relevoit le courage abattu par la miſere & les fatigues. Il fut réduit à une extrémité ſi triſte, en paſſant les Alpes, que les troupes & lui-même ne vécurent que de racines & d'écorce d'arbres; on le voyoit porter à ſa bouche de l'eau corrompue, & la boire ſans témoigner le moindre dégoût. Arrivé ſur les frontieres des Gaules, il écrivit à Lépidus qui lui fit une réponſe peu ſatisfaiſante. Ce faux ami lui manda que le ſénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit unir ſa banniere à la ſienne, ſans s'expoſer au même décret; il l'aſſuroit cependant que jamais il ne le traiteroit en ennemi. *Antoine* ne s'en tint point à ce refus, il continua ſa route, & alla camper près d'une riviere qui bordoit le camp de Lépidus. Le lendemain ayant pris les habits de deuil, il s'approcha des retranchemens. Les ſoldats émus par le récit de ſes infortunes, n'en purent ſoutenir le ſpectacle. *Antoine* avoit la barbe longue, & les

cheveux négligés ; touchés juſqu'aux larmes, ils lui envoyerent deux officiers déguiſés en courtiſannes, lui dire d'attaquer le camp avec confiance, qu'ils étoient prêts à le recevoir, & même à tuer Lépidus, s'il en donnoit l'ordre. *Antoine* les remercia de leur zele, mais il leur recommanda de ne faire aucune inſulte à leur général. Quel fut l'étonnement de Lépidus, lorſqu'à ſon reveil il apperçut *Antoine* dans ſa tente entouré de ſes propres gardes. Il ſe jetta à ſes piés en lui demandant la vie. *Antoine* auſſi-tôt lui tend la main, l'embraſſe en l'appellant ſon pere. Il le dépouilla du commandement, mais il lui laiſſa le titre de général avec tous les honneurs attachés à cette dignité. Juventius Laterenſis ne voulant point être le témoin des maux qu'il voyoit prêts à fondre ſur ſa patrie, ſe donna la mort dans le tems que ces deux généraux s'embraſſoient. *Antoine*, après avoir reçu les témoignages d'amour de ſa nouvelle armée, ſe diſpoſa à rentrer en Italie. Il ſe mit en marche avec dix-ſept légions, & dix mille chevaux ; il avoit de plus ſix légions qu'il laiſſa dans les Gaules pour faire reſpecter ſon autorité. L'armée qu'il conduiſoit en Italie, n'étoit pas capable de le raſſurer contre les caprices du ſort : il avoit toujours contre lui le ſénat, & les conjurés dont Brutus étoit le chef. Il étoit en proie aux plus vives inquiétudes, lorſque des députés d'Auguſte lui propoſerent un accommodement de la part de ce prince. Cette réconciliation, funeſte à la république, & inſpirée par la politique, ſe fit par la médiation de Lépidus, qui entra pour un tiers dans le partage de l'empire romain. Cet empire, élevé par 500 ans de vertus & de victoires, devint la proie de trois ambitieux qui l'acheterent par les crimes les plus atroces. Chacun d'eux exigea le ſacrifice de ſes amis : « la haine, dit Plutarque, & la vengeance l'emporterent ſur l'amitié & ſur » la parenté. Auguſte ſacrifia Cicéron au » reſſentiment d'*Antoine* ; *Antoine* ſacri » fia à Auguſte Lucius Céſar ; & tous » deux ſouffrirent que Lépidus mît ſon » propre frere au nombre des proſcrits. » Rien jamais ne fut plus cruel, plus » brutal que cet échange. En payant ainſi » le meurtre par le meurtre, ils tuoient » chacun également ceux que les autres » leur abandonnoient, & ceux qu'ils » abandonnoient aux autres : mais leur » injuſtice étoit inconcevable à l'égard de » leurs amis qu'ils ſacrifioient avec la der- » niere inhumanité, ſans avoir contre » eux aucun ſujet de haine, pas même » de plainte ». *Antoine* perdit en cette occaſion cette réputation de bonté & d'humanité qu'il s'étoit acquiſe. Après s'être fait livrer la tête, ainſi que la main droite de Cicéron, il fit éclater une joie barbare en la voyant. Après s'être raſſaſié de ce ſpectacle, il les fit porter au milieu de la place publique, inſultant encore aux manes de cet illuſtre orateur, & ne ſentant point, dit Plutarque, qu'il inſultoit plutôt à ſa fortune par l'abus de ſa puiſſance. Lorſqu'il eut aſſouvi ſes vengeances, & réglé ſes affaires dans Rome, il partit avec Auguſte pour la Macédoine, qui devoit être le théatre de la guerre contre Brutus & Caſſius, chefs des conjurés. Les écrivains s'accordent à lui donner l'honneur de cette guerre. Ils aſſurent qu'Auguſte qui devoit ſeul en recueillir tout le fruit, n'en fut que le timide témoin. *Antoine*, vainqueur dans deux grandes batailles qui furent livrées dans les plaines de Philippe, uſa de ſa victoire avec la plus grande modération. Ayant trouvé le corps de Brutus dans la pouſſiere du camp, il gémit des malheurs de ce vertueux républicain, & voyant que la cupidité du ſoldat lui avoit enlevé juſqu'à ſes vêtemens, il détacha ſa cotte d'armes, & après l'en avoir couvert, il ordonna qu'elle ſervit à orner ſon bûcher. Il fit même punir du dernier ſupplice un de ſes affranchis, pour avoir retiré des flammes cette cotte qui étoit d'un prix ineſtimable.

La journée de Philippe changea les deſtinées du monde ; ce ne fut plus au ſénat que les peuples & les rois allerent offrir leur hommage & leur encens, mais aux triumvirs qui exigerent bientôt du ſénat même de ſemblables honneurs. *Antoine*, en parcourant la Grece, eut à ſa cour tous les potentats de l'Aſie. Les uns mendioient le prix de leurs ſervices, les au-

tres imploroient ſa clémence. Sa marche ſembloit un véritable triomphe. Les femmes des rois ſe diſputoient l'honneur de mettre à ſes piés les plus magnifiques préſens, & ſe croyoient un nouveau mérite d'en obtenir quelques regards : mais rien ne flatta plus ſon amour-propre que la réception que lui firent les Ephéſiens. Les rues étoient jonchées de fleurs, & les murs décorés de tirſes de couronne de lierre ; les dames parées de leurs plus ſomptueux habits, portoient les attributs de Bacchus ; les hommes déguiſés en faunes & en ſatyres, allerent à ſa rencontre dans le plus ſuperbe appareil ; & au milieu des concerts les plus mélodieux, ils chantoient des vers à ſa louange, & lui donnoient la valeur & la bonté de Bacchus.

Après avoir remercié les Ephéſiens, *Antoine* fit dreſſer un tribunal au milieu de leur ville, & y cita tous les princes alliés & ſujets de Rome, à qui il parla en maître. Il prit enſuite le chemin de la Cilicie. Ce fut dans cette contrée qu'il donna audience à la fameuſe Cléopatre qui venoit s'excuſer d'avoir fourni des ſecours aux partiſans de la république. On ſait par quelle magie cette reine voluptueuſe parvint à mettre ce juge des rois à ſes piés. (*Voyez* CLÉOPATRE.) *Antoine* oubliant qu'il tenoit dans ſes mains le ſceptre du monde, s'aſſoupit dans le ſein de cette princeſſe ; inſenſible à la gloire, il laiſſa à ſes lieutenans le ſoin de faire triompher les aigles romaines, & alla s'enivrer des délices d'Alexandrie. Depuis cette fatale époque, il ne fit plus rien de conſidérable par lui-même. Il remporta à la vérité quelques avantages ſur les Parthes ; mais il les acheta par tant de malheurs, qui tous furent occaſionnés par ſa paſſion pour Cléopatre, qu'on ne ſauroit lui en faire un mérite. Octavie, ſœur d'Auguſte, qu'il avoit épouſée depuis la mort de Fulvie, pour ſceller ſon alliance avec Auguſte, fit d'inutiles efforts pour le tirer de cette langueur ſtupide. Elle partit de Rome, réſolue de l'accompagner dans une nouvelle expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Arrivée à Athenes, elle lui écrivit à Leucopolis (*autrement* Leucocome), le priant de ſe reſſouvenir de leur union. Elle lui annonçoit de riches préſens, & de nouvelles levées d'hommes & de chevaux qu'elle lui amenoit elle-même. *Antoine* ſe diſpoſoit à recevoir cette tendre & vertueuſe épouſe, lorſque Cléopatre craignant d'être ſupplantée par une rivale dont les attraits étoient relevés par la modeſtie & les mœurs, employa les artifices d'une galanterie raffinée pour conſerver ſa conquête ; & pour prouver l'excès de ſon amour, cette artificieuſe princeſſe feignit d'être réſolue à mourir. Ses abſtinences atténuoient ſon corps, & rendoient ſa beauté plus touchante. Fourbe juſqu'à contraindre la nature, elle verſoit des larmes dont elle affectoit de rougir. *Antoine* trompé par ces artifices, porta la déférence pour elle juſqu'à défendre à Octavie de venir le joindre, ſous prétexte qu'il alloit paſſer l'Euphrate. Octavie n'oppoſa à ces mépris que la douleur d'avoir perdu le cœur de ſon époux. Cette vertueuſe romaine, occupée de ſes devoirs, tandis que ſa rivale étoit livrée aux voluptés, menoit une vie privée & obſcure, n'ayant d'autre plaiſir que d'élever ſes enfans, & de leur inſpirer une reſpectueuſe tendreſſe pour un pere qui les ſacrifioit à l'amour d'une étrangere.

Cet affront fait au ſang des Céſars, indiſpoſa contre lui les Romains. L'affectation qu'il eut de triompher dans Alexandrie, honneur que Rome prétendoit avoir ſeule le droit de déférer, & l'indiſcrétion qu'il eut de s'aſſeoir ſur le trône d'Egypte, porta l'indignation publique à ſon comble. C'étoit pour la premiere fois qu'on voyoit un Romain revêtu des ornemens de la royauté. Son front étoit ceint d'un diadême, il portoit un ſceptre d'or à la main, ſa robe de pourpre étinceloit de diamans ; c'eſt ainſi que foulant la majeſté romaine, il ne vouloit pas même lui appartenir par la forme des habits. Cléopatre, aſſiſe à ſa droite, parée des attributs de la déeſſe Iſis, dont elle ſe donna le nom, fut reconnue pour ſa femme, & proclamée reine d'Egypte, de Chypre, de la Lybie, de la Célé-Syrie, & Céſarion qu'elle avoit eu de Céſar, lui fut donné pour collegue. Les enfans

qu'elle lui avoit donnés, eurent auſſi leur partage. Tous eurent le ſuperbe titre de *roi des rois*. L'aîné, nommé *Alexandre*, devoit avoir l'Arménie, la Médie & la Parthie, après qu'il en auroit fait la conquête. Ptolémée, le plus jeune, eut la Syrie, la Phénicie & la Cilicie. Ces jeunes princes prirent auſſi-tôt les habits des peuples ſur leſquels ils devoient bientôt régner, & choiſirent leurs gens d'armes parmi les principales familles.

Octave tenoit à Rome une conduite bien différente; jaloux du rang ſuprême, il ménageoit l'eſtime des peuples, & ne négligeoit rien pour perdre *Antoine*. Ce prince politique cacha ſes motifs d'ambition ſous les apparences du bien public, & faiſoit des plaintes continuelles, de ce que ſon collegue dépouilloit l'état par ſes profuſions, & en reſſerroit les limites, au lieu de les étendre. Il fit auſſi-tôt ſes préparatifs, & ſous prétexte de tirer vengeance du mépris qu'*Antoine* avoit fait de la majeſté romaine. *Antoine* inſtruit de l'abîme qui ſe creuſoit ſous ſes pas, envoya des députés à Rome, & quitta les bords de l'Araxe. Il rejoignit Canidius, qui campoit aux environs d'Epheſe avec ſeize légions. Cléopatre ne tarda pas à le ſuivre dans cette ville, pour prévenir toute réconciliation avec Céſar & Octavie. Les plus ſages murmuroient de voir une femme dominer dans le camp, & introduire ſous la tente le luxe d'une cour efféminée. *Antoine* ſentoit lui-même combien ce ſcandale révoltoit les eſprits; mais entraîné par la force de ſon penchant, il n'écoutoit que les conſeils de ſes flatteurs, qui lui repréſentoient que la préſence de cette reine étoit néceſſaire pour entretenir le courage des Egyptiens; que d'ailleurs Cléopatre inſtruite dans l'art de gouverner, pouvoit marcher de pair avec les grands hommes. Ce conſeil flattoit trop la paſſion d'*Antoine* pour être rejetté. Il ſe rendit à Samos, où ſe trouverent tous les rois ſes alliés, qui ne ſembloient que les premiers ſujets d'une reine enivrée de ſa grandeur. Tous les jours furent marqués par des fêtes & des feſtins où l'on étaloit tout le luxe aſiatique. Dans un voyage qu'il fit à Athenes, il voulut que l'on rendît à ſon amante les mêmes honneurs qui avoient été déférés à Octavie quelque tems auparavant. Il exigea qu'ils lui fiſſent une députation dont lui-même étoit le chef. Ce fut là qu'il tint un conſeil, où l'on opina qu'il falloit déclarer la guerre à Auguſte, & répudier Octavie. S'il eût profité du moment, il accabloit ſon ennemi; qui n'avoit point encore raſſemblé toutes ſes forces; mais plongé dans une ivreſſe brutale, il remit à l'année ſuivante une guerre qu'il eût terminé ſans péril.

Des députés admis au ſénat, y déclarerent ſon divorce avec Octavie. Les eſprits déja révoltés par ce premier outrage, furent ſaiſis de la plus vive indignation à la lecture d'un teſtament qu'Auguſte prétendoit être le ſien. *Antoine*, par ce teſtament, qui paroît avoir été ſuppoſé par ſon rival, inſtituoit pour ſes héritiers, les enfans qu'il avoit eus de la reine d'Egypte; & ordonnoit que ſon corps fût tranſféré à Alexandrie, n'importe dans quel lieu du monde il mourût. Autoriſé par un décret du peuple, Auguſte déclara la guerre à Cléopatre. Ce prince artificieux auroit bleſſé la politique en comprenant *Antoine*, qui ne pouvoit combattre pour cette reine qu'en s'avouant l'ennemi de ſa patrie. C'étoit un ménagement pour les chefs du parti contraire, qui avoient un reſte de crédit dans Rome. La guerre devint inévitable. Ces deux rivaux intéreſſerent à leur querelle preſque tous les peuples connus. *Antoine* eut ſous ſes enſeignes toutes les nations africaines, depuis l'Ethiopie juſqu'à la Cyrénaïque, & les aſiatiques ſoumiſes, alliées ou tributaires de Rome. Il comptoit parmi ſes lieutenans Bocchus, Tarcondeme, Archelaüs, Philadelphe, Mithridates & Adallas, tous décorés du diadême. Octave commandoit à tous les peuples africains placés à l'occident de la Cyrénaïque, & à tous ceux de l'Europe, dont il faut cependant excepter les Sarmates, les Germains & les Bretons, dont il n'avoit que quelques eſſaims. Vainqueur du fils du grand Pompée, ſes flottes lui aſſuroient l'empire des mers. Ses troupes qui fixoient les yeux de l'univers étonné, ſe rendirent par mer & par terre aux environs d'Actium. Canidius, lieutenant général d'*Antoine*, lui conſeilla d'éviter le combat de mer,

qu'Auguſte deſiroit, & ſur-tout de renvoyer Cléopatre en Egypte. Mais la volonté de cette reine impérieuſe l'emporta ſur la ſageſſe de ce conſeil. *Antoine* diſpoſa ſa flotte compoſée de deux cents gros vaiſſeaux bien garnis de ſoldats, mais dépourvue de matelots. Un vieil officier, qui ſervoit ſous lui depuis un grand nombre d'années, gémit de ce qu'il s'expoſoit à être vaincu, lorſque ſes troupes de terre lui promettoient la victoire la plus complette. « Mon général, lui dit-il, que ne vous fiez-vous à ces cicatrices & à cette épée, plutôt qu'à ce bois pourri? Laiſſez la mer aux Egyptiens & aux Phéniciens, gens nourris ſur cet élément; mais à nous autres Romains, donnez-nous la terre, où nous ſommes accoutumés à braver la mort, & à chaſſer devant nous nos ennemis » *Antoine* le raſſura en lui tendant la main. Cinq jours après que les deux flottes eurent été en préſence, *Antoine* leva l'ancre, & s'avança à la hauteur qu'il avoit réſolu de tenir pendant l'action. Elle commença vers les ſix heures du matin. Cette bataille ſembloit un combat de terre, ou plutôt un ſiege de ville. Les galeres d'*Antoine* s'élevoient au-deſſus de celles d'Octave, comme autant de citadelles; elles étoient garnies de tours, d'où les ſoldats lançoient les mêmes armes dont on uſe dans la défenſe des places. Celles de Céſar plus legeres, mais plus nombreuſes & mieux équippées, attaquerent ces lourdes maſſes, & ne pouvant les endommager avec leurs éperons, elles jetterent dans les tours des matieres enflammées. Le combat continuoit avec une ardeur égale des deux côtés, lorſque Cléopatre déployant ſes voiles, paſſe à travers les deux armées, & dirige ſa route vers le Péloponeſe avec ſon eſcadre, compoſée de ſoixante galeres. *Antoine* oubliant ſa flotte, & s'oubliant ſoi-même, vole à ſa ſuite. Ayant atteint ſon vaiſſeau, il quitte le ſien, & s'aſſied ſur le tillac, la tête dans ſes mains, les coudes ſur ſes genoux: il paſſa trois jours dans cette attitude, & gardant un morne ſilence, également humilié de ſa paſſion & de ſa défaite. Arrivé au cap de Tenare, il leva enfin les yeux, & les tournant vers Cléopatre, il oublia ſa perfidie, & ſe livra avec une nouvelle complaiſance à ſes careſſes trompeuſes. Sa flotte combattit long-tems avec courage, & ne fut vaincue que par un vent contraire. La plûpart de ſes vaiſſeaux furent pris, coulés à fond ou diſperſés. Son armée de terre, qui étoit forte de cent mille hommes, ſe rendit ſans tirer l'épée, ayant été trahie & abandonnée par ſes chefs. De Tenare, Cléopatre ſe rendit en Egypte, & *Antoine* en Lybie, où il avoit une armée qui étoit ſa derniere reſſource. Ayant appris que ces troupes infideles s'étoient déclarées pour Octave, il ſe ſeroit donné la mort, ſi ſes amis ne lui euſſent conſeillé de vivre pour les défendre. Se voyant alors général ſans armée, il alla rejoindre Cléopatre à Alexandrie, où il la trouva occupée du plus vaſte projet qu'eût pu concevoir une femme; c'étoit de voiturer ſa flotte à travers l'iſthme de Suez, & de gagner par la mer Rouge des régions inconnues, pour y vivre à l'abri des guerres & de la ſervitude. L'ayant détournée de ce projet, il ſe livra à des fêtes qui marquoient plus ſa ſtupidité que ſon goût pour les plaiſirs. L'impoſſibilité de continuer la guerre l'engagea à recourir à la négociation. Il demandoit à Octave de le laiſſer vivre ſimple particulier dans Athenes, s'il lui refuſoit le gouvernement d'Egypte. Il crut le fléchir en lui rappellant le ſouvenir de leur ancienne amitié. Octave reçut ſes préſens, & ayant renvoyé ſes ambaſſadeurs ſans réponſe, il continua ſa route vers Alexandrie. *Antoine* inſtruit de la priſe de Péluſe, réſolut d'arrêter ſon ennemi dans ſa marche. Il le chargea avec autant de valeur que de prudence, & le vainquit dans un combat de cavalerie. Ce premier avantage ranima ſon eſpoir; il engagea une nouvelle action, dont le mauvais ſuccès l'obligea de chercher une retraite dans les murs d'Alexandrie. Octave l'y ſuivit, & campa près de l'Hippodrome, d'où il entretint des inrelligences avec la reine. *Antoine* trahi au-dedans, & attaqué au-dehors, fit une vigoureuſe ſortie ſur les aſſiégeans, dont la cavalerie ſe retira en déſordre. Fier de cette victoire, il rentra dans le palais, le ſabre nud & ſanglant; il ſalue Cléopatre d'un baiſer, & lui préſente un ſoldat qui s'étoit montré ſon émule. On célébra cette

journée par un feſtin, où Antoine fit paroître la gaieté d'un philoſophe aimable & détaché. « Mes amis, dit-il à ſes officiers, traitez-moi bien aujourd'hui; il eſt incertain ſi vous me verrez demain, & ſi vous ne ſerez point à d'autres maîtres ». Voyant que ces paroles prononcées avec un ſourire adreſſé à ſes amis, les faiſoient fondre en larmes, il eſſaya de les conſoler, & il leur dit, qu'il ne les meneroit point avec lui, où il alloit plutôt pour mourir avec gloire, que pour vaincre ou pour ſe ſauver. Le lendemain, comme il rangeoit ſon armée en bataille, il vit ſa flotte & ſa cavalerie paſſer du côté de Céſar. Se voyant trahi & privé de toute eſpérance, il rentre dans la ville, gémiſſant de ce qu'une femme pour laquelle il alloit ſe ſacrifier, le livroit à ſon ennemi.

La perfide Cléopatre craignant ſa colere & ſon déſeſpoir, ſe retira dans ſon tombeau, d'où elle lui fit dire qu'elle étoit morte. « Qu'attends-tu donc, *Antoine*, » s'écria-t-il auſſi-tôt, en détachant ſa » cuiraſſe, qu'attends-tu! la fortune ne » t'a-t-elle pas tout ravi? . Chere Cléo» patre, je ne me plains pas de ce que je » vais te rejoindre; mais un empereur, » un romain devoit-il ſe laiſſer vaincre par » une femme en magnanimité» ? Auſſi-tôt ſe tournant vers Erox, le plus cher de ſes affranchis, il lui rappella ſa promeſſe de le tuer dès qu'il lui en donneroit l'ordre. Erox auſſi-tôt tira ſon épée, & la leva, comme pour l'en frapper; mais tout-à-coup détournant la vue, il ſe la paſſa au travers du corps, & tomba mort aux piés de ſon maître. *Antoine* s'écria, « Généreux Eros, tu m'apprends mon devoir ». Auſſi-tôt il ſe perce le flanc, & ſe jette ſur un lit, où il appelle la mort trop lente à venir à ſon ſecours. Ses mains foibles ne peuvent élargir ſa bleſſure; il redemande ſon épée à ſes amis, que l'excès de la douleur éloigne de ce ſpectacle funeſte. Cléopatre apprenant qu'il meurt pour elle, qu'il lui adreſſe ſes derniers ſoupirs, lui fait ſavoir qu'elle eſt encore vivante; il ordonne ſur le champ à ſes eſclaves de le porter dans le tombeau où elle s'étoit retirée. Cléopatre ſoupçonnant la foi d'Auguſte, & craignant d'être ſurpriſe par ſes émiſſaires, ne fit point ouvrir les portes; elle parut aux fenêtres, d'où elle jetta des cordes, auxquelles on attacha *Antoine*, qui flottant en l'air, & expirant, tournoit encore ſes regards vers elle. Quelle ſituation pour un chef qui, quelques mois auparavant, commandoit à tant de rois! Dès qu'il fut dans les bras de Cléopatre, il lui conſeilla de vivre, ſi elle le pouvoit avec gloire; & ſur ce qu'elle fondoit en larmes, voyant ſa plaie & ſon corps couverts de ſang: « Con» ſolez-vous, lui dit-il, & au lieu de gémir » de ma diſgrace, louez mon bonheur. La » fortune m'a comblé de tous ſes biens; je » me ſuis vu le plus grand, le plus glorieux & » le plus puiſſant homme de la terre, & » à la fin de mes jours, moi, romain, je » ne ſuis vaincu que par un romain ». Il eut à peine fini ces paroles, qu'il expira ſur le ſein de Cléopatre, dans la ſoixante-troiſieme année de ſon âge; d'autres diſent dans la cinquante-ſixieme. Il laiſſoit ſept enfans, qu'il avoit eus de ſes trois femmes, Fulvie, Octavie & Cléopatre. On ne ſait quel fut le ſort de ſes deux fils Alexandre & Ptolemée, que lui avoit donnés la reine. La vertueuſe Octavie éleva ſa fille Cléopatre avec le même ſoin que ſes propres enfans, & la maria à Juba, roi de Mauritanie, l'un des princes les plus accomplis de ſon ſiecle. Antillus, l'aîné des fils qu'il avoit eus de Fulvie, fut livré par ſon propre gouverneur entre les mains des ſoldats d'Octavien, qui le firent périr par les ordres de leur maître. Julius Antonius, frere puîné d'Antillus, & iſſu de la même mere, fut un des principaux favoris d'Auguſte, & épouſa Marcella, fille d'Octavie, ſa belle-mere; mais s'étant permis des libertés peu reſpectueuſes avec la voluptueuſe Julie, fille unique de l'empereur, il fut puni du dernier ſupplice. Octavie lui donna deux filles, toutes deux nommées *Antonia*. La premiere, qui fut mariée à L. D. Enobarbus, donna le jour à Cn. Domitius, pere de l'empereur Néron. La cadette, auſſi vertueuſe que ſa mere, qu'elle égaloit en beauté, épouſa Druſus, fils de Tibere & de Livie, & gendre d'Auguſte. Ce fut de ce mariage que ſortirent Germanicus, ſi célebre par les regrets dont les Romains honorerent ſa mémoire, & l'empereur Claude, qui régna avant Néron. Caïus

Caligula, fils de Germanicus, régna pareillement dans Rome. Si *Antoine*, avant ſa mort, eût ſu lire dans le livre des deſtins, il eût été ſatisfait en voyant ſa race ſur un trône fondé par ſon ennemi, qui lui refuſoit une maiſon dans Athenes. (*M-Y.*)

Le troiſieme triumvir eſt M. Æmilius Lépidus, d'une des plus anciennes & des plus illuſtres familles de Rome. Il parvint aux premiers emplois de la république; il fut grand pontife, & obtint trois fois le conſulat, 46, 45, & 41 avant J. C. Pendant les troubles de la guerre civile, excitée par les héritiers & les amis de Jules-Céſar, *Lépidus* ſe mit à la tête d'une armée, & ſe diſtingua par ſon courage. Marc-Antoine & Auguſte s'unirent avec lui: ils ſe partagerent l'univers. *Lépidus* eut l'Afrique. Il fit périr tous ſes ennemis, & livra ſon frere à la fureur des tyrans avec leſquels il s'étoit aſſocié. Il eut part enſuite à la victoire qu'Auguſte remporta ſur le jeune Pompée en Sicile. Comme il étoit accouru du fond de l'Afrique pour cette expédition, il prétendit en recueillir ſeul tout le fruit, & ſe diſpoſa à ſoutenir ſes prétentions par les armes. Auguſte le mépriſoit, parce qu'il ſavoit qu'il étoit mépriſé par ſes troupes: il ne daigna pas tirer l'épée contre lui; il paſſa dans ſon camp, lui enleva ſon armée, le deſtitua de tous ſes emplois, à l'exception de celui de grand pontife, & le relégua à Circeies, petite ville d'Italie, 36 ans avant J. C. *Lépidus* étoit d'un caractere à pouvoir ſupporter l'exil. Plus ami du repos qu'avide de puiſſance, il n'eut jamais cette activité opiniâtre qui peut ſeule conduire aux grands ſuccès, & les ſoutenir. Il ne ſe prêta qu'avec une ſorte de nonchalance aux circonſtances les plus favorables à ſon agrandiſſement; & pour nous ſervir des expreſſions de Patercule, il ne mérita point les careſſes dont la fortune le combla long-tems: ce n'eſt pas qu'il n'eût quelque talent pour la guerre; mais il n'eut ni les vertus, ni les vices qui rendent les hommes célebres.

Réflexions ſur Lépide. Si quelque choſe eſt capable d'immortaliſer Lépide, c'eſt le projet ſublime du Triumvirat. Conſidérant d'un côté ſes forces & ſon armée jointe aux troupes d'Antoine, examinant d'un autre côté tout le ſénat, tous les conjurés armés dans les provinces, toute l'Italie, que la crainte d'Antoine devoit unir à Octave, il forma le deſſein d'accommoder ces deux rivaux & de ne pas s'oublier dans l'accommodement. L'exemple récent du Triumvirat de Pompée de Céſar & de Craſſus lui donna une idée de celui qu'il forma, & cette fameuſe conférence où ſe détermina le ſecond Triumvirat, & qui fut ſon ouvrage, ſeroit ſeule capable d'embellir la vie du monde la plus obſcure.

Peut-être n'avoit-il pas prévu cette énorme puiſſance, que lui donna le rang de Triumvir, joint au titre de ſouverain Pontife; & l'on a lieu de croire qu'il fut étourdi de ſon pouvoir & de ſa dignité, lorſque ſes deux collegues le laiſſerent à Rome pour y commander au peuple, au ſénat & à toute l'Italie.

Les Triumvirs, après la fameuſe victoire de Philippe, & la mort des principaux conjurés, ſe partagerent de nouveau le monde. Lépide, qui n'avoit point eu de part aux victoires, n'en eut que très-peu à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'Orient en maître & qu'Auguſte prit Rome, l'Italie & tout le reſte de l'empire, Lépide fut obligé de ſe contenter de ſon gouvernement des Eſpagnes & de ſa charge de ſouverain Pontife. Il fut aſſez maltraité dans ce partage, & il reconnut parfaitement cette inégalité: mais il falloit pouvoir mieux faire. Toutes les troupes étant dévouées à Auguſte ou à Antoine, il fallut partir & ſe contenter de quelques légions deſtinées pour ſa province.

Il eſt indubitable que Lépide conçut un vrai chagrin de l'injuſtice de ſes collegues, & quoiqu'il reconnut peut-être leur ſupériorité en actions & en talents, il étoit cependant fâché qu'elle parût ſi viſiblement aux yeux de tout le monde. Car avec un mérite médiocre il avoit une vanité démeſurée, & l'on ſait que perſonne ne veut avouer avoir moins de vertus qu'un autre; auſſi forma-t-il dès-lors un ſecret projet de ſe venger de cette injuſtice, quand l'occaſion ſe préſenteroit, & elle ne tarda pas beaucoup.

La diſcorde s'alluma entre Auguſte & Antoine, d'une maniere ſi vive que toutes leurs forces furent employées à leur

querelle. Lépide, qui tranquille dans ſon gouvernement avoit pris ſoin d'amaſſer beaucoup d'argent, fit pendant ce tems de nouvelles levées de troupes & compoſa une armée de trente légions, qu'il ſe garda pourtant bien de laiſſer ſortir d'Eſpagne, s'étant propoſé de laiſſer déchirer ſes deux collegues l'un par l'autre juſqu'à ce qu'ils fuſſent entiérement affoiblis, & pour lors d'entrer avec une armée toute fraîche, & de ſe rendre le maître abſolument de l'un & de l'autre, & de l'univers par conſéquent.

Il conduiſoit avec aſſez d'art ce vaſte deſſein, en voulant toujours ſe rendre médiateur entre les deux rivaux avec leſquels il conſervoit des dehors d'amitié & d'alliance: mais en effet, il fomentoit ſous main leurs diviſions, pour hâter leur ruine.

Enfin après pluſieurs combats entre les deux partis, tandis qu'Antoine goûtoit les délices d'Egypte, Auguſte ſe trouva ſur les bras en Sicile les reſtes du parti de Pompée; comme Auguſte moins fort craignoit les ſuccès de Sextus Pompeïus, il demanda du ſecours à Lépide intéreſſé à détruire le parti ennemi de Céſar. Lépide vint en Sicile avec plus de 25 Légions qui déciderent la victoire en faveur d'Auguſte. Flatté de ce ſuccès, Lépide fit ſentir à Auguſte qu'il étoit dû à ſes légions; il chercha à l'humilier: ce dernier, qui trouvoit toujours dans ſon eſprit les reſſources que les autres cherchent ſouvent envain dans leur valeur, pratiqua ſi adroitement les chefs de l'armée de Lépide que ceux-ci mécontens de l'avarice de leur général ſouleverent contre lui ſon armée. Il eſt difficile de comprendre qu'on ſouleve une armée entiere ſans que le général s'en apperçoive, s'il a un peu de ſens & de fermeté; c'eſt de cette fermeté dont Lépide manqua tout-à-fait en cette occaſion. Il manqua auſſi de courage, car il ſe laiſſa conduire aux pieds d'Auguſte & eut la lâcheté de lui demander la vie, ſes biens & les places qu'il poſſédoit avant le Triumvirat: il perdit cette derniere dignité.

Le reſte de la vie de Lépide ſe paſſa dans l'obſcurité d'un particulier à qui même la dignité de ſouverain Pontife, qu'on lui avoit laiſſée, ne donna aucun luſtre. On prit d'autant plus de ſoin de l'abaiſſer qu'on l'avoit vu plus élevé.

L'endroit de la vie de Lépide, qui ſans conteſtation mérite d'être loué de tout le monde c'eſt la fidélité qu'il conſerva à Céſar. Après la mort de ce dernier, il s'unit à Antoine pour faire punir les conjurés, quoiqu'il eut épouſé une ſœur de Brutus. Il voulut de tout ſon pouvoir venger ſon ami dont le meurtre avoit partagé toute la ville.

Il paroît dans tous les hiſtoriens que pour lors Lépide étoit avec Antoine le chef du parti de Céſar, & il falloit qu'il jouit d'une très-grande conſidération, puiſqu'il y avoit pluſieurs autres perſonnes d'un très-grand mérite qui ſe rangeoient ſous ſes drapeaux. On ne ſauroit douter qu'il ne fut le chef de ce parti conjointement avec Antoine, ſi l'on fait réflexion, que lorſqu'on voulut concilier les conjurés d'une part & les amis de Céſar de l'autre, il ne fut parlé que de Brutus & de Caſſius parmi les premiers, & d'Antoine & de Lépide parmi les derniers; en ſorte que Brutus alla ſouper chez Lépide & Caſſius chez Antoine.

Dans une autre circonſtance, Lépide fut encore très-digne de conſidération. Il releva la fortune d'Antoine, qui après ſa défaite à Modene, traverſa les Alpes & vint le chercher en Gaule où il étoit avec une armée conſidérable; c'eſt là qu'Antoine déclaré par le ſénat ennemi de la république par la faveur d'Octave & les perſuaſions de Cicéron, n'oſant tout-à-fait ſe préſenter à Lépide dans l'état d'un général & d'un conſul, prit au lieu de ſa robe de pourpre un habit de deuil, & marqua par toutes les démonſtrations extérieures l'affliction où il étoit, pour toucher Lépide.

Celui-ci héſita quelque tems ſur le parti qu'il devoit prendre entre Octave vainqueur & Antoine vaincu, tous les deux du parti de Céſar. Il reſolut enfin de s'unir à Antoine pour pourſuivre les vengeances que l'ambition d'Octave différoit.

Ces traits annoncent que Lépide connoiſſoit l'amitié & qu'il méritoit le titre de *très-honnête homme* que lui donnoient ſes collegues: mais la poſtérité lui a refuſé celui de *grand-homme*. Les vertus donnent moins de célebrité que les talens.

TRIUN,

TRIUN, adj. (*Théolog.*) *tres in uno*, eſt un terme qu'on applique quelquefois à Dieu pour exprimer l'unité de Dieu dans la trinité des perſonnes. *Voyez* TRINITÉ.

TRO, (*Luth.*) eſpece de violon à trois cordes, dont ſe ſervent les Siamois; il me paroît que c'eſt le même que celui des Chinois. *V.* VIOLON, (*Luth.*) (*F. D. C.*)

TROADE, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Aſie mineure, ainſi nommée de la fameuſe ville de Troye ſa capitale. Si on prend le nom de *Troade*, pour tout le pays ſoumis aux Troyens, ou pour le royaume de Priam, il ſe trouvera qu'elle comprenoit preſque toute l'étendue de pays que l'on entend ſous le nom des deux *Myſies*, & ſous celui de *petite Phrygie*; mais ſi on la reſtreint à la province où étoit la ville de Troye, & qui étoit la *Troade* propre, elle ſe trouvera ne comprendre que le pays qui eſt entre la Dardanide au nord, & au nord oriental le pays des Leleges, à l'orient méridional l'Helleſpont, & la mer Egée au couchant. Ptolomée, *liv. V, ch. ij*, qui renferme la *Troade* dans la petite Phrygie, y met les lieux ſuivans:

Sur le bord de la mer Egée, { *Alexandria Troas*, *Lectum promontorium*, *Aſſum.*

Dans les terres, { *Ilium.*

2°. *Troade*, en Latin *Troas*, ville de l'Aſie mineure, dans la *Troade*, ou dans la petite Phrygie ſur la côte de l'Helleſpont vis-à-vis de l'iſle de Ténédos. Cette ville fut auſſi quelquefois appellée Antigonia & Alexandrina: *ipſa Troas Antigonia dicta, nunc Alexandrina*, dit Pline, *l. V c. xxx.* Quelquefois on joint les deux, Alexandria-Troas. S. Paul étant allé à *Troade* en l'an de l'ere vulgaire 52, eut la nuit cette viſion. Un homme de Macédoine ſe préſenta devant lui, & lui fit cette priere: paſſez en Macédoine, & venez nous ſecourir. Il s'embarqua donc à *Troade*, & paſſa en Macédoine. Ce voyage de S. Paul s'exécuta lorſqu'il alloit à Jéruſalem où il fut enſuite arrêté. L'apôtre fut encore quelques autres fois à *Troade*; mais on ne ſait rien de particulier de ce qu'il y fit. *Voyez act. xx, 5, 6 & II, Corinth. ij, 14.* Il avoit laiſſé à *Troade*, chez un nommé Carpe, quelques habits & quelques livres, qu'il pria Timothée de lui apporter à Rome en l'an 65 de l'ere vulgaire, peu de temps avant ſa mort, arrivée en l'an 66. *Voyez II, Timoth. jv, 13, act. xvj, 8 & ſuiv.* (*D. J.*)

TROC, ÉCHANGE, PERMUTATION, (*Synonymes.*) *troc*, ſelon M. l'abbé Girard, eſt dit pour les choſes de ſervice, & pour tout ce qui eſt meuble; ainſi l'on fait des *trocs* de chevaux, de bijous & d'uſtenſiles. *Échange* ſe dit pour les terres, les perſonnes, tout ce qui eſt bien fonds; ainſi l'on fait des *échanges* d'états, de charges & de priſonniers. *Permutation* n'eſt d'uſage que pour les biens & titres eccléſiaſtiques; ainſi l'on *permute* une cure, un canonicat, un prieuré, avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (*D. J.*)

TROCAR, *ou* TROISQUARTS, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, poinçon d'acier, long d'environ deux pouces & demi, exactement rond, emmanché par ſon extrêmité poſtérieure dans une petite poignée faite en poire, terminé par l'extrêmité antérieure en pointe triangulaire. C'eſt des trois angles tranchans qui forment la pointe de cet inſtrument qu'il tire ſon nom. Les auteurs Latins le nomment *acus triquetra*. Voyez *fig. 4, pl. XXVI.*

Le poinçon dont nous venons de parler, eſt renfermé dans une canule d'argent proportionnée à ſon volume. L'extrêmité antérieure de la canule eſt ouverte non-ſeulement par le bout, mais encore par les côtés, pour donner une iſſue plus facile aux matieres liquides épanchées dans quelque capacité. Cette canule doit être taillée extérieurement en biſeau, afin qu'elle s'adapte ſi juſte au commencement de la pointe triangulaire du poinçon, qu'elle n'excede ſa groſſeur que le moins qu'il eſt poſſible. Par ce moyen, le *trocar*, armé de ſa canule, pénetre plus aiſément les parties qu'il doit diviſer, & cela épargne beaucoup de douleur au malade.

La partie poſtérieure de la canule eſt une plaque exactement ronde, dont la face poſtérieure eſt un peu cave, & l'antérieure

un peu convexe. *Voyez la fig. 3, pl. XXVI.* Cette plaque eſt percée de deux petits trous pour pouvoir paſſer des fils en anſe, afin d'aſſujetir au beſoin la canule par une ceinture circulaire.

M. Petit a perfectionné la conſtruction de cet inſtrument. Il a fait alonger le pavillon de la canule en forme de cuiller, terminée en bec d'aiguiere, pour faciliter la ſortie du fluide, & empêcher qu'il ne coule ſur la peau. *Voy. fig. 1 & 2, pl. XXVI.* Cet avantage ſeroit de petite conſidération, parce que les fluides épanchés forment une arcade en ſortant de la canule, ſur-tout dans l'opération de la paracentheſe ou ponction au ventre des hydropiques, *voyez* PARACENTHESE; mais cet alongement a une utilité marquée, & relative à une autre addition que M. Petit a faite au *trocar*; c'eſt une petite rainure qui s'étend extérieurement tout le long de la canule. Cette dépreſſion eſt fort avantageuſe pour l'ouverture des dépôts internes, des tumeurs enkiſtées, & autres cas où on eſt fort aiſe de connoître la nature du fluide épanché avant que de ſe déterminer à faire une opération. Et lorſqu'on veut imiter la cannelure longitudinale qui ſe trouve à la ſurface extérieure de la canule, elle ſert à conduire le biſtouri; & la gouttiere de la partie poſtérieure ſert de piece de pomme ou de manche à la canule qui remplit parfaitement l'office de ſonde cannelée.

On ſe ſert du *trocar* dans l'opération de l'hydrocele. *Voyez* HYDROCELE. Dans ce cas, quelques chirurgiens ont un *trocar* plus menu & plus court que celui que nous venons de décrire pour la paracentheſe.

M. Foubert ſe ſert d'un grand *trocar*, *pl. IX, fig. 1*, dont la canule, *fig. 2*, eſt ouverte pour pratiquer ſa méthode de tailler. *Voyez* cette méthode & les inſtrumens qui lui ſont particuliers, au *mot* TAILLE.

M. Petit a imaginé un *trocar* pour les contre-ouvertures, *voyez pl. XXIII, fig. 2.* Sa canule eſt ronde, garnie d'une rainure ſur le long de ſon corps, & de deux yeux à ſon extrêmité pour y paſſer une bandelette. La conſtruction du manche de ce *trocar* eſt ſemblable à celle du pharingotome. *Voyez* PHARINGOTOME.

M. Foubert s'eſt ſervi auſſi du *trocar* courbe pour faire la ponction de la veſſie au deſſus de l'os pubis, dans le cas de l'impoſſibilité abſolue de ſonder les malades attaqués de rétention d'urine, & pour aller à l'urgent, attendu que les bougies ſe fraient une route dans la veſſie par la voie naturelle. M. Flurant, chirurgien de Lyon, où il jouit d'une réputation méritée, ſe ſert d'un pareil *trocar* pour le même cas; mais il fait la ponction par l'inteſtin rectum: c'eſt une opération nouvelle dont il eſt l'auteur, & qui a eu des ſuccès. Ses obſervations ſont inſérées dans l'ouvrage d'un de ſes confreres, intitulé: *mélanges de chirurgie*, publié en 1760. (*Y*)

TROCHAIQUE, adj. (*Littérat.*) en poéſie Greque & Latine, eſt une eſpece de vers compoſés de trochées, ou dans lequel ce pied là domine le plus, comme l'iambe dans le vers iambique. *Voyez* IAMBIQUE & TROCHÉE.

La dix-huitieme ode du ſecond livre des odes d'Horace, eſt compoſée de pluſieurs ſtrophes de deux vers dont le premier eſt *trochaïque dimetre cataleƈtique*, c'eſt-à-dire, *trochaïque*, compoſé de trois trochées & d'une ſyllabe à la fin, comme:

Non ebur, neque aurum
Largiora flagito.
Traditur dies die.

TROCHANTER, ſ. m. *en Anatomie*, eſt le nom que l'on a donné à deux apophyſes ſituées à la partie ſupérieure du fémur, *voyez* APOPHYSE. La plus groſſe s'appelle *grand trochanter*, & la plus petite, *petit trochanter*. Le grand *trochanter* eſt ſitué à la partie poſtérieure de la tête du fémur; on remarque dans la face de cette apophyſe qui regarde la tête, une cavité.

Le petit *trochanter* eſt ſitué intérieurement au deſſous de la tête du fémur. *Voyez nos planches d'anatomie, avec leur explication. Voyez auſſi l'article* FÉMUR.

Ce mot ſignifie littéralement *rotator*, rouleur. Il eſt formé du verbe Grec τροχαω, *roto*, je cours, je tourne en rond. Ce mot a été donné aux deux apophyſes dont il

s'agit, parce qu'elles donnent attache aux tendons de la plupart des muſcles de la cuiſſe, entre leſquels ſont les obturateurs qui la font mouvoir en rond. *Voyez* OBTURATEUR.

TROCHÉE, ſ. m. (*Littérat.*) dans la poéſie Greque & Latine, eſt une eſpece de pied conſiſtant en deux ſyllabes, dont la premiere eſt longue & la ſeconde breve, comme dans les mots *vādĕ* & *mēnsă*. *Voyez* PIÉ.

Le *trochée* eſt l'iambe renverſé, & produit abſolument un effet contraire, car celui-ci eſt vif & léger, & le *trochée* eſt mou & languiſſant, comme ſont toutes les meſures qui ſautent d'une ſyllabe longue à une breve. *Voyez* IAMBIQUE. Quelques-uns donnent au *trochée* le nom de *chorée*, parce qu'il convient au chant & à la danſe. Ils donnent auſſi le nom de *trochée* aux tribraques. *Voyez* TRIBRAQUE. Quintilien, *l. X, c. jv.*

TROCHES, ſ. f. (*Véner.*) ce ſont des fumées qui ſont à demi formées; quand elles ſont groſſes & molles, elles marquent un cerf de dix cors.

TROCHET, ſ. m. (*Jardin.*) ſe dit d'un paquet de poires toutes ſorties d'un même bouton. *Nos poires*, dit-on, *viennent par trochets.*

Trochets ſe dit encore quand on ſeme ſur une planche, des pieds dans des trous faits avec le plantoir de pied en pied.

TROCHILE, ſ. m. (*Archit.*) τροχίλος, poulie; c'eſt une moulure ronde & creuſe entre les tores de la baſe d'une colonne; on la nomme autrement *ſcotie*. *Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

TROCHILITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) coquille foſſile & univalve, plate à ſon ouverture, mais ſe terminant en une pointe en volute. Il y en a de liſſes, d'autres ſont épineuſes ou hériſſées de pointes.

TROCHINI, (*Géogr. anc.*) c'eſt le nom d'un des trois peuples Gaulois qui allerent s'établir dans la Galatie, ſelon Pline, *l. V, c. xxxij.* Les *Trochini* fixerent leur demeure à l'orient de la Galatie, près du fleuve Halijs, où ils poſſéderent la partie de cette contrée qui regarde le Pont-Euxin, & celle qui touche la Cappadoce. Ils avoient trois bonnes fortereſſes: ſavoir, *Tavium*, *Mitridatium* & *Danala*. (*D. J.*)

TROCHISQUE, ſ. m. *en Pharmacie*, eſt une forme de remede, faite pour être tenue dans la bouche & s'y diſſoudre peu à peu.

Le *trochiſque* eſt proprement une compoſition ſeche, dont les principaux ingrédiens, après avoir été mis en poudre très-fine, ſont incorporés dans une liqueur convenable, comme dans des eaux diſtillées, du vin, du vinaigre, ou dans des mucilages, & réduits en une maſſe, dont on forme de petits pains ou de petites boules, comme l'on veut, & qu'on fait ſécher à l'air loin du feu.

Il y a différentes ſortes de *trochiſques*, & qui ont différentes vertus: il y en a de purgatifs, d'altérans, d'apéritifs, de fortifians, *&c.*

Les auteurs Latins les nomment *paſtilli*, *rotulæ*, *placentulæ*, *orbes*, *orbiculi*; & les François les nomment ſouvent *tablettes*, *paſtilles*. *Voyez* TABLETTES, PASTILLES, *&c.*

Les principaux *trochiſques* ſont ceux d'agaric, de réglisſe, de noix muſcade, de ſuccin, de rhubarbe, de myrrhe, de roſes, de camphre, de ſquille, de vipere, *&c.* Ceux de coloquinte ſe nomment *trochiſques d'alhandal*, mot pris des Arabes qui appellent la coloquinte *handal*.

On peut mettre une infinité de remedes ſous la forme de *trochiſques*: mais il eſt inutile de multiplier le nombre de ces ſortes de préparations; les remedes agiſſent plus ſûrement ſous d'autres formes; & en général les praticiens ſont peu d'uſage des *trochiſques*.

Quelques charlatans emploient beaucoup cette forme pour déguiſer leur ſpécifique, pour vendre bien cher des drogues qu'ils ont à vil prix. Mais ils font un grand tort au public; car ils cachent ſous ce voile la violence & l'acrimonie de leurs préparations infernales qui deviennent pour les entrailles un vrai poiſon.

TROCHISQUE ESCARROTIQUE, (*Mat. médic* & *Pharm.*) *Voyez* MERCURE.

TROCHISQUE, *de minium*, (*Mat. médic.*) l'ingrédient vraiment actif de cette compoſition officinale étant un ſel mercuriel; ſavoir

le ſublimé corroſif : nous en avons traité à l'*article* MERCURE, *mat. méd. & pharm. Voyez* cet *article.*

TROCHISQUE, DE SCILLE, (*Mat. méd.*) *Voyez* SCILLE.

TROCHITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom qu'on donne à un fragment d'un corps marin, ainſi nommé parce qu'il reſſemble à une petite roue : en effet ils ſont cylindriques à l'extérieur, ont un trou au centre d'où partent des rayons. Les *trochites* ſont des fragmens de l'entrochite qui eſt compoſée d'un amas d'articulations qui tiennent les unes aux autres, & dont l'aſſemblage forme un corps cylindrique & long. Les *trochites* ont été ſouvent regardées comme des aſtéries ou comme des pierres étoilées.

TROCHLÉATEUR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un nom que l'on a donné au muſcle grand oblique de l'œil, parce qu'il paſſe dans une membrane en partie cartilagineuſe qui lui ſert de poulie. *Voyez* OBLIQUE & ŒIL, NERFS TROCHLÉATEURS, *Voyez* PATHÉTIQUES.

TROCHOIDE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une courbe dont la génération ſe conçoit ainſi. Si une roue ou un cercle ſe meut avec un mouvement compoſé d'un mouvement en ligne droite & d'un mouvement circulaire autour de ſon centre, & que ces deux mouvemens ſoient égaux, un point de la circonférence de ce cercle décrira pendant ce mouvement une courbe appellée *trochoïde*. Ainſi le clou d'une roue qui tourne décrit une *trochoïde*.

La *trochoïde* en eſt appellée la *baſe*.

La *trochoïde* eſt la même courbe qu'on appelle autrement & plus communément *cicloïde*, dont on peut voir les propriétés, *&c.* ſous l'*article* CICLOÏDE.

On appelle auſſi *trochoïde* une courbe *F A figure 85. Pl. Géom.* dans laquelle les ordonnées *A O* ſeroient égales aux arcs correſpondans *F d* du cercle *F d c ;* & cette derniere courbe eſt auſſi nommée *compagne de la cicloïde*, ou *courbe des arcs*. M. Pitot a donné la quadrature d'une portion de cette courbe dans les *Mém. de l'acad. de* 1724.

La *trochoïde* ne differe pas eſſentiellement de la *courbe des ſinus*. Si les ordonnées de la courbe ſont augmentées en raiſon de *n* à *I*, la courbe ſe nomme alors *trochoïde alongée*. M. Taylor a prétendu que cette courbe étoit celle que formoit une corde de muſique miſe en vibration. Sur quoi *voyez* les *Mém. de l'acad. de Berlin* 1747, 1749, 1750. (*O*)

TROCHOLIQUE, ſ. f. (*Mécan.*) terme peu uſité, par lequel quelques auteurs anciens entendent cette partie des mécaniques qui traite des propriétés de tous les mouvemens circulaires. Ce mot vient du Grec τρέχω, *tourner*.

TROCHOMETRE, ſ. m. (*Navigation.*) du Grec τροχου μεθρον, *curſûs menſura*, meſure de la courſe ; inſtrument propre à meſurer la viteſſe d'un corps. Ce mot a été appliqué à une machine propoſée en 1772 pour meſurer le ſillage ou la viteſſe des vaiſſeaux en mer, & à laquelle l'auteur a ajouté depuis, la propriété d'indiquer en tout temps l'angle de la dérive.

Le *trochometre* conſiſte en une tringle *A B fig. 5*, (*pl. d'architecture nav.*) ou barre de fer arrondie & placée verticalement à la poupe du vaiſſeau, à droite ou à gauche du gouvernail. Sa partie ſupérieure paſſe à travers l'appui *D E*, de la fenêtre *D G*, de la grande chambre deſtinée à faire les obſervations en queſtion, & monte juſqu'au haut de cette fenêtre, dans le linteau de laquelle ſon extrêmité ſupérieure eſt un peu engagée en forme de tourillon. Sa partie inférieure deſcend auſſi bas que la quille, & eſt maintenue par une potence de fer *F I* attachée à la carêne, mais de façon qu'elle ne faſſe que paſſer par l'extrêmité de cette potence & qu'elle y puiſſe tourner ſans obſtacle. Pour la ſoutenir, c'eſt-à-dire pour l'empêcher de couler du haut en bas, il y a en *K* un renflement à l'eſſieu du *trochometre* (c'eſt ainſi qu'on nomme la tringle *A B*) qui ſera entiérement enfermé dans l'appui de la fenêtre. Comme c'eſt cette partie qui porte tout le poids de l'inſtrument, lorſqu'il eſt en mouvement, il y a un frottement contre le fond du trou dans lequel ce renflement eſt logé. Pour diminuer ce frottement on garnit le fond du trou en bon fer trempé & bien

poli, & le deſſous du renflement eſt auſſi très-poli, ou bien l'on y met trois petites roulettes de cuivre, comme on voit dans la *fig.* 2. où *A B C* eſt la coupe verticale du trou & du renflement, & *A B* deux des petites roulettes en queſtion, puis on a ſoin de mettre de l'huile d'olive dans toutes ces parties, pour rendre le mouvement plus doux.

A l'extrêmité inférieure de l'eſſieu *A B fig.* 1. eſt une eſpece de girouette *C* qu'on nomme le pied du *trochometre*, qui conſiſte en une plaque demi-circulaire d'un pied de rayon, faite avec de bonne tôle fortifiée par des bandages de fer *a b c* de trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, qui ſert à ſoutenir la tôle dans le milieu. Cette partie eſt attachée fortement à l'eſſieu.

Sur l'appui de la fênetre dont il a été parlé plus haut, eſt attaché fixément un cercle de cuivre *e f g*, par le milieu duquel paſſe librement l'eſſieu du *trochometre*. Ce cercle eſt diviſé en deux parties égales par un diametre parfaitement parallele à la quille du vaiſſeau, & ſon limbe eſt auſſi diviſé en 360 degrés. Immédiatement au deſſous eſt attachée à l'eſſieu une alidade ou une aiguille dont la pointe porte ſur les degrés du limbe; ſon axe doit être exactement dans le même plan que la ſurface plane du pied du *trochometre*; & l'on nomme cette partie le *cadran du trochometre*.

Un pied & demi plus haut, ou deux pieds, ſuivant l'élévation de la fenêtre, eſt une roue *M N O* horizontale, faite en forme de poulie, parce qu'elle a une gorge dans l'épaiſſeur de ſa circonférence. Elle eſt fixée à l'eſſieu dont l'axe paſſe par ſon centre. On peut lui donner tel diametre qu'on veut, mais il eſt bon de connoître la diſtance de ſon centre à l'axe du cordon qui doit être engagé dans ſa gorge, afin qu'on puiſſe la comparer, s'il eſt néceſſaire, avec la diſtance de l'axe de l'eſſieu au centre de gravité du pied *C* de l'inſtrument.

La gorge de cette roue eſt enveloppée toute entiere par un fort cordon de ſoie qui eſt attaché à demeure par une de ſes extrêmités. Ce cordon va horizontalement paſſer ſur une poulie *O* ſuſpendue au plancher de la chambre par un anneau & un crochet qui eſt au haut de ſa chape, en ſorte que dans les roulis, la poulie conſerve ſa poſition verticale; à l'autre extrêmité du cordon eſt ſuſpendu un grand plateau de balance *P* qui puiſſe contenir des poids juſqu'à la concurrence au moins de 250 ou 300 livres, comme il eſt quelquefois néceſſaire.

Uſage de cette machine pour la dérive. Cette machine étant abandonnée à elle-même, ce qu'on fait en ne changeant point le plateau de balance *P*, ou même en le détachant du bout du cordon *Q P*, & le vaiſſeau étant en marche, le pied du *trochometre* ſemblable à une girouette qui prend toujours la direction du vent pouſſé par les eaux de la mer, ſe tournera auſſi-tôt dans la direction de la route du vaiſſeau; il fera par conſéquent avec la quille un angle qui n'eſt autre que celui de la dérive; cet angle ſera rapporté ſur le cadran par l'angle de l'aiguille avec le diametre repréſentatif de la quille. L'arc compris indiquera le nombre de degrés de cet angle de dérive.

Uſage pour le ſillage. Lorſqu'on voudra meſurer le ſillage ou la viteſſe du vaiſſeau, on accrochera le plateau de balance dont la peſanteur ſera connue, au bout du cordon de ſuſpenſion; puis on le chargera avec des poids, juſqu'à ce que l'aiguille ait décrit un quart de cercle ſur le cadran, à compter du point où elle ſera au moment où l'on voudra faire l'obſervation. L'aiguille étant dans cette nouvelle poſition, on verra par le poids dont on a chargé la balance la meſure de la réſiſtance de l'eau contre la ſurface plane du pied de l'inſtrument, car alors elle ſera directement oppoſée au courant de l'eau, & en recevra par conſéquent toute l'impulſion; ainſi l'effort qu'elle fera contre cette ſurface ſera toujours repréſenté par le poids qui la maintiendra dans cette poſition. Ce ſont deux forces oppoſées qui ſe font équilibre; donc, ſuivant le principe connu en mécanique, la viteſſe du navire ſera proportionnelle à la racine carrée des poids qu'on ſera obligé d'employer pour maintenir l'équilibre en queſtion.

L'opération eſt très-ſimple, ainſi l'on peut faire l'obſervation auſſi promptement qu'avec le loch.

Ayant donc connu, une fois pour tou-

jours, le poids qui fait équilibre à l'impulſion directe de l'eau contre la ſurface plane du pied du *trochometre*; par une viteſſe donnée, il eſt facile de trouver les viteſſes correſpondantes aux poids qu'exigeront les différentes obſervations, puiſque les viteſſes ſeront entr'elles comme les racines carrées des poids qui leur feront équilibre, ſuivant le principe adopté par les mécaniciens. Ainſi l'on fera une table à deux colonnes; dans la premiere, ſeront les viteſſes, le premier terme ſera 100 toiſes par heure, ou un dixieme de lieue marine, ou toute autre partie qu'on voudra de la lieue de 20 au degré, tous les autres termes croîtront en progreſſion arithmétique de 100 toiſes en 100 toiſes, ou de dixieme de lieue en dixieme de lieue.

Dans la ſeconde colonne ſeront les poids correſpondans pour la former; on multipliera le poids correſpondant à un des termes de la premiere colonne, lequel poids ſera connu par expérience ou par calcul, on le multipliera, dis-je, par le carré d'une fraction qui aura l'unité pour numérateur, & pour dénominateur le nombre qui exprime le rang qu'il doit tenir dans ſa colonne; le produit ſera le premier terme. Pour avoir les autres, il ne s'agira plus que de multiplier ce premier terme par 4, par 9, par 16, par 25, par *&c.*, c'eſt-à-dire, par le carré de tous les termes de la ſuite des nombres naturels.

Par exemple, ſi on ſait par expérience ou autrement qu'il faut un poids de 2 livres 4 onces, ou 36 onces pour faire équilibre à une viteſſe de 600 toiſes par heure; comme dans la premiere colonne 600 toiſes tiennent le ſixieme rang, 36 onces tiendront auſſi le ſixieme rang dans la deuxieme colonne. On multipliera donc 36 onces par le carré de $\frac{1}{6}$ ou par $\frac{1}{36}$, le produit une once formera le premier terme; le deuxieme ſera 4 onces; le troiſieme 9 onces; le quatrieme 16 onces; le cinquieme 25 onces, *&c.*

Lors donc qu'une obſervation aura donné un certain poids, on le cherchera dans la deuxieme colonne; ſi on l'y trouve, la viteſſe du vaiſſeau ſera exactement exprimée par le terme correſpondant de la premiere colonne; mais ſi le poids donné par l'obſervation ne ſe trouve pas dans la deuxieme colonne, on prendra celui qui en approche le plus, & le terme correſpondant de la premiere colonne ſera, à très-peu de choſe près, la véritable viteſſe du navire.

On voit déjà l'avantage de cet inſtrument ſur le loch pour la meſure du ſillage, car les obſervations ſont non-ſeulement plus faciles à faire, mais encore plus exactes, puiſqu'on n'a à craindre ni l'alongement ni le raccourciſſement de la ficelle, ni les erreurs du ſablier; on pourra s'en ſervir dans les temps où la mer eſt agitée, preſqu'auſſi ſûrement que lorſqu'elle eſt calme; car puiſque le pied du *trochometre* eſt la ſeule partie de cette machine par laquelle le mouvement puiſſe ſe communiquer au reſte, & qu'elle n'en peut recevoir d'autre qu'un mouvement circulaire horizontal; il eſt évident, 1° qu'elle n'en pourra communiquer d'autre; 2° que plus le vaiſſeau aura de viteſſe, moins le pied de l'inſtrument ſe ſentira du choc irrégulier des vagues, parce qu'il aura plus de force pour lui réſiſter; & en troiſieme lieu, il en ſera encore préſervé juſqu'à un certain point par ſa profondeur au deſſus de la ſurface de la mer. Il n'aura tout au plus dans ce cas qu'un mouvement d'oſcillation fort petit en comparaiſon de celui qui tend à lui imprimer la réſiſtance de l'eau, cauſé par le mouvement progreſſif du navire. Le petit mouvement d'oſcillation ſe manifeſtera dans le vaiſſeau, parce que l'aiguille aura un petit mouvement alternatif d'allée & de venue qui lui fera décrire de petits arcs égaux ſur le cadran du *trochometre*. Alors on prendra pour le point d'obſervation le milieu des arcs.

Un autre avantage de cette machine, c'eſt qu'elle eſt, auſſi-bien que l'obſervateur, à l'abri des injures de l'air, puiſque rien n'empêche de donner au chaſſis de la fenêtre à laquelle elle eſt adaptée, une ſaillie ſuffiſante au dehors du vaiſſeau, pour enfermer dans la chambre toute la partie ſupérieure du *trochometre*.

L'auteur de cette machine eſt M. Aubery, chanoine régulier de Sainte-Genevieve, prieur & curé de N. D. du Chaage, à Meaux en Brie; il en propoſa une ébauche en 1772 à l'académie royale des ſciences

de Bordeaux, qui avoit propoſé pour ſujet du prix de mathématiques de cette année, la queſtion ſuivante : " quelle eſt la meilleure » maniere de meſurer le ſillage ou la viteſſe » des vaiſſeaux en mer, indépendamment » des obſervations aſtronomiques & de la » force du vent, *&c.*

L'académie de Bordeaux a cru voir dans le *trochometre* qui lui fut préſenté alors, le germe ou la baſe de la découverte importante qu'elle avoit en vue ; & quoiqu'elle ſentît qu'il étoit ſuſceptible de perfection, elle voulut bien accorder le prix à l'auteur qui a depuis perfectionné ſon invention, & l'a mis dans l'état qu'on vient de décrire. On craindra peut-être que l'impétuoſité des vagues n'enleve la tringle du *trochometre*, puiſqu'il y a des temps où le loch même ne peut ſervir, mais on en ſeroit quitte pour l'ôter de place quand il y auroit du danger. Au reſte la méthode de meſurer le ſillage du vaiſſeau par le moyen du loch eſt ſi imparfaite, que les navigateurs exercés ne daignent pas le jeter, & eſtiment à la vue ſimple quelle eſt la viteſſe du vaiſſeau ; mais aujourd'hui la méthode des longitudes par le moyen de la lune, commence à devenir d'un uſage ſi fréquent, qu'on ne ſera peut-être bientôt plus obligé de meſurer par le ſillage la viteſſe d'un vaiſſeau. Dans l'eſcadre d'évolution, partie de Breſt en 1775, il y avoit peu de vaiſſeaux où l'on n'obſervât tous les jours la longitude, & toutes ces obſervations s'accordoient dans moins d'un demi-degré. *Cet article eſt de M. Aubery*, prieur & curé de N. D. de Chaage, *auteur de l'art. loch* (*Marine.*) un mémoire qu'il envoya à Bordeaux ſur cette matiere, y fut couronné en 1772.

TROCHOS, (*Géogr. anc.*) village du Péloponneſe, ſur le chemin d'Argos à Tégée. A la gauche de ce village on trouvoit le fort *Cenchrée*, ainſi nommé, à ce que croit Pauſanias, *l. II, c. xxiv*, de *Cenchreus* qui étoit fils de Piréne. C'eſt là que l'on voyoit la ſépulture commune de ces Argiens qui défirent l'armée de Lacédémone auprès d'Hyſies. Ce combat fut donné du temps que Piſiſtrate étoit archonte à Athenes. (*D. J.*)

TORCHURE, ſ. f. (*terme de Chaſſe.*) Il ſe dit des bois de cerfs, lorſqu'ils ſe diviſent en trois ou quatre cors ou épois au ſommet de la tête, comme un trochet de fleurs ou de fruits. *Trévoux.* (*D. J.*)

TROCHUS, (*Gymnaſ. médic.*) Mercurialis qui a beaucoup parlé du *trochus*, avoue qu'il eſt très-difficile de s'en former une idée bien claire. Il croit qu'il y en avoit de deux eſpeces ; l'une en uſage pour les Grecs, & l'autre pour les Romains.

L'exercice du *trochus* ou cerceau étoit diviſé en deux eſpeces, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. La premiere étoit nommée par les Grecs κρικελασία, qui veut dire *agitation du cerveau*, ſuivant Oribaſe *l. collect. VI, ad. Julian.* Celui qui devoit faire cet exercice, prenoit un grand cercle autour duquel rouloient pluſieurs anneaux, & dont la hauteur alloit juſqu'à l'eſtomac. Il l'agitoit par le moyen d'une baguette de fer à manche de bois. Il ne le faiſoit pas rouler ſur la terre ; car les anneaux inſérés dans la circonférence ne l'auroient pas permis, mais il l'élevoit en l'air, & le faiſoit tourner au deſſus de ſa tête, en le dirigeant avec ſa baguette : voilà pourquoi Oribaſe dit qu'on n'agitoit pas le cerceau ſuivant ſa hauteur, mais tranſverſalement.

Le mouvement communiqué au cerceau étoit quelquefois très-rapide ; & alors on n'entendoit pas le bruit des anneaux qui rouloient dans la circonférence. D'autres fois on l'agitoit avec moins de violence, afin que le ſon des petits anneaux produisit dans l'ame un plaiſir qui procurât un agréable délaſſement. Cette réflexion d'Oribaſe nous apprend que le jeu du cerceau étoit regardé comme un exercice très-capable de contribuer en amuſant à la ſanté du corps. Il y en avoit une ſeconde eſpece, dans laquelle au lieu de ſe ſervir d'un grand cercle, on en employoit un beaucoup plus petit. Il paroît que c'eſt proprement le *trochus* des Grecs & des Romains.

Xénophon nous en apprend l'uſage, en parlant d'une danſeuſe qui prenoit à la main douze de ces cerceaux, les jettoit en l'air, & les recevoit en danſant au ſon d'une flûte. Il n'eſt point parlé dans ce paſſage des petits anneaux inſérés dans la

circonférence du *trochus* : mais il en eſt fait mention dans pluſieurs épigrammes de Martial.

Les deux eſpeces de cerceaux dont on vient de parler, ne différoient entre eux que par la grandeur. On les diſtingue avec peine, quand ils ſont ſimplement repréſentés ſur des bas-reliefs. Mercurialis en a fait graver un, dont Ligorius lui avoit envoyé le deſſein, d'après un monument élevé en l'honneur d'un comédien. La circonférence eſt chargée de huit anneaux, à l'un deſquels eſt attachée une ſonnette, & outre cela de neuf fiches ou chevilles, qui fort lâches dans leurs trous, augmentoient le bruit des anneaux, & produiſoient le même ſon que les baguettes qui traverſoient les ſiſtres.

Sur un tombeau gravé dans le *recueil* de Pietro Santi Bartoli, on voit un cerceau qui a des anneaux, des chevilles, & de plus un oiſeau qui paroît y être attaché : ſingularité qui ne donneroit lieu qu'à des conjectures bien vagues. (*D. J.*)

TROENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *liguſtrum*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir ; le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, mou & plein de ſuc ; ce fruit renferme le plus ſouvent quatre ſemences plates d'un côté, & relevées en boſſe de l'autre. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

TROENE, *liguſtrum*, arbriſſeau qui vient communement en Europe dans les haies, les bois & les lieux incultes, où ſa hauteur ordinaire eſt de ſix ou huit pieds, mais avec quelque culture on peut le faire monter juſqu'à douze pieds. Il ſe garnit de quantité de branches qui ſont menues, flexibles & fort droites. Il a l'écorce unie & cendrée ; ſes racines s'étendent & tracent beaucoup. Ses feuilles ſont liſſes, oblongues, pointues & ſans aucune dentelure ; elles ſont placées oppoſément ſur les branches, & leur verdure eſt un peu brune. Ses fleurs viennent en grappes au bout des branches dans le commencement du mois de juin ; elles ſont blanches, odorantes, de longue durée & d'un aſpect aſſez agréable. Les fruits qui ſuccedent, ſont des baies rondes, molles, noires & fort ameres, qui renferment quatre ſemences anguleuſes d'un goût fort déſagréable. Ces baies ſont en maturité à la fin de l'automne, & elles reſtent ſur l'arbriſſeau pendant tout l'hiver. Le *troëne* ſe trouve preſque par-tout ; il eſt très-robuſte ; il vient promptement ; il réuſſit dans toutes ſortes de terreins, quoique cependant il ſe plaiſe particuliérement dans ceux qui ſont pierreux & humides ; il ſe multiplie aiſément par tous les moyens connus, & il n'eſt nullement ſujet à être attaqué par les inſectes.

Le *troëne* étoit fort en uſage dans le dernier ſiecle, pour faire de petites haies ou de moyennes paliſſades, & on lui faiſoit prendre quantité d'autres formes ; mais il a paſſé de mode, ſoit parce qu'il eſt trop commun, ou plutôt parce que ſes rameaux pouſſent trop vigoureuſement, & qu'ils prennent une direction trop horiſontale : ce qui exige de fréquentes attentions pour le tailler & lui conſerver une forme réguliere. Cependant quelques gens l'admettent encore, parce qu'il ſe ſoutient bien de lui-même, qu'il eſt de longue durée, & qu'il réuſſit dans des endroits ſerrés, ombragés, & dont le terrein eſt de ſi mauvaiſe qualité, que d'autres arbriſſeaux ne pourroient pas y venir ; mais ce qui n'eſt pas moins à ſon avantage, c'eſt que ſes feuilles ſont toutes les dernieres à tomber, & que ſouvent elles reſtent ſur l'arbriſſeau pendant tout l'hiver, lorſqu'il n'eſt pas rigoureux.

On tire quelques ſervices des baies du *troëne* pour les arts. On en fait une couleur noire & un bleu turquin dont les teinturiers ſe ſervent, & ſur-tout les enlumineurs d'eſtampes ; on en peut faire d'aſſez bonne encre, & les frélateurs les emploient quelquefois pour donner de la couleur au vin, mais fort aux dépens du goût. Enfin ces baies ſont la derniere reſſource des oiſeaux dans les rudes & longs hivers. On fait auſſi quelque uſage en médecine de la feuille & de la fleur de cet arbriſſeau, qui ſont déterſives, aſtringentes & antiſeptiques.

Le bois du *troëne* eſt blanc, dur, ſouple & aſſez durable. On s'en ſert utilement pour des perches de vigne, & on en trouve ſouvent

ſouvent de huit & dix pieds de longueur. On l'emploie auſſi à faire la poudre à canon, & les vanniers font uſage des jeunes branches de l'arbriſſeau dans quelques-uns de de leurs ouvrages.

Variété du troëne. 1. *Le troëne commun.* 2. *Le troëne panaché de jaune.* 3. *Le troëne panaché de blanc.* Ces deux arbriſſeaux panachés ont de l'agrément dans ce genre; on peut les multiplier de branche couchée, de bouture & de greffe. On doit avoir attention de les mettre dans un terrein ſec, ſi l'on veut en conſerver la bigarrure. L'arbriſſeau panaché de blanc eſt un peu plus ſenſible au froid que les autres ſortes.

4. *Le troëne toujours vert.* Quoique cet arbriſſeau ſoit originaire d'Italie, il eſt cependant auſſi robuſte que l'eſpece commune. On le qualifie toujours vert, parce que ſes feuilles ont un peu plus de tenue, & qu'il faut un hiver très-rigoureux pour les faire tomber. Mais ce n'eſt pas là ce qui conſtitue la ſeule différence de ce *troëne* avec le commun; il fait un plus grand arbre qui s'éleve à 15 ou 18 pieds. Ses feuilles ſont plus larges & d'un vert plus foncé; ſes grappes de fleurs ſont plus grandes & d'une blancheur plus parfaite, & ſes baies ſont plus groſſes & d'un noir plus luiſant. Quand on ne cultiveroit pas ce *troëne* pour l'agrément qu'il a de plus, il ſeroit toujours fort utile de le multiplier pour ſon bois qui fourniroit plus de reſſources.

TROENE, (*Mat. méd.*) on ne fait point, ou on fait très-rarement uſage du *troëne* intérieurement; cependant quelques auteurs recommandent le ſuc des feuilles & des fleurs juſqu'à la doſe de quatre onces, & la décoction juſqu'à ſix ou huit contre le crachement de ſang, les hémorrhagies & & les fleurs blanches. On les emploie très-utilement à l'extérieur en gargariſme dans les ulceres de la bouche, inflammations & excoriations de la luette, de même que dans le relâchement & la chûte de cette derniere partie. On s'en ſert auſſi dans les aphtes ou ulceres de la gorge, ou dans les ulceres des gencives. Geoffroy, *Mat. méd.*

TROEZENE *ou* TROEZEN, (*Géographie ancienne.*) en Grec τροιζήν, & par Polybe τρυπζήνα; ville du Péloponneſe, dans l'Argolide, ſur la côte orientale, un peu au delà du promontoire Scyllæum, à l'entrée du golfe Saronique; le territoire de cette ville eſt nommé *Troëzénide*, par Thucydide. Voici la deſcription de la ville par Pauſanias.

Dans la place de *Troëzene*, dit cet hiſtorien, *l. II, c. xxxj & xxxij*, on voit un temple & une ſtatue de Diane conſervatrice; les Troëzéniens aſſuroient que ce temple avoit été conſacré par Théſée, & que l'on avoit donné ce ſurnom à la déeſſe, lorſque ce héros ſe ſauva ſi heureuſement de Crete, après avoir tué Aſtérion, fils de Minos. Dans ce temple il y a des autels conſacrés aux dieux infernaux.

Ces autels cachoient, à ce qu'on diſoit, deux ouvertures: par l'une de ces ouvertures, Bacchus retira Sémélé des enfers, & par l'autre, Hercule emmena avec lui le cerbere. Derriere le temple étoit le tombeau de Pithée, ſur lequel il y avoit trois ſieges de marbre blanc, où l'on dit qu'il rendoit la juſtice avec deux hommes de mérite, qui étoient comme ſes aſſeſſeurs. Près de là on voyoit une chapelle conſacrée aux muſes: c'étoit un ouvrage d'Ardalus, fils de Vulcain, que les Troëzéniens diſoient avoir inventé la flûte; & de ſon nom on appella les muſes *Ardalides*. Ils aſſuroient que Pithée enſeignoit dans ce lieu l'art de bien parler, & on voyoit un livre compoſé par cet ancien roi. Au delà de cette chapelle, il y avoit un autel fort ancien; la tradition vouloit qu'il eût été conſacré par Ardalus. On y ſacrifioit aux muſes & au Sommeil; car de tous les dieux, diſoient-ils, c'eſt le Sommeil qui eſt le plus ami des muſes.

Auprès de théatre ou voyoit un temple de Diane Lycéa, bâti par Hippolyte. Pauſanias juge que ce ſurnom de Diane venoit, ou de ce qu'Hippolyte avoit purgé le pays des loups dont il étoit infeſté, ou de ce que par ſa mere il deſcendoit des Amazones, qui avoient dans leur pays un temple de Diane de même nom. Devant la porte du temple étoit une groſſe pierre, appellée la *pierre ſacrée*, & ſur laquelle on prétendoit qu'Oreſte avoit été purifié du meurtre de ſa mere, par d'illuſtres perſonnages de

Troëzene, au nombre de neuf; aſſez près de là on trouvoit pluſieurs autels peu éloignés les uns des autres : l'un conſacré à Bacchus ſauveur, en conſéquence d'un certain oracle : un autre à Thémis, & que Pithée lui-même avoit conſacré; un troiſieme avoit été conſacré au Soleil le libérateur par les Troëzéniens, lorſqu'ils ſe virent délivrés de la crainte qu'ils avoient eue de tomber ſous l'eſclavage de Xercès & des Perſes. On y voyoit auſſi un temple d'Apollon Théorius, & qui paſſoit pour avoir été rétabli & décoré par Pithée. C'étoit le plus ancien des temples que connût Pauſanias. La ſtatue qu'on y voyoit étoit un préſent d'Auliſcus, & un ouvrage du ſtatuaire Hermon, natif du pays; on y voyoit encore les deux ſtatues des Dioſcures; elles étoient de bois & auſſi de la main d'Auliſcus.

Dans la même place, il y avoit un portique orné de pluſieurs ſtatues de femmes & d'enfans, toutes de marbre : c'étoient ces femmes que les Athéniens confierent avec leurs enfans aux Troëzéniens, lorſqu'ils prirent la réſolution d'abandonner Athenes, dans l'impoſſibilité où ils étoient de la défendre contre les Perſes, avec le peu de forces qu'ils avoient ſur terre. On n'érigea pas des ſtatues à toutes, mais ſeulement aux plus conſidérables d'entr'elles.

Devant le temple d'Apollon, on remarquoit un vieil édifice appellé le *logis d'Oreſte*, & où il demeura comme ſéparé des autres hommes, juſqu'à ce qu'il fût lavé de la tache qu'il avoit contractée en trempant les mains dans le ſang de ſa mere; car on diſoit que juſque-là aucun troëzénien n'avoit voulu le recevoir chez lui; de ſorte qu'il fut obligé de paſſer quelque temps dans cette ſolitude, & cependant on prenoit ſoin de le nourrir & de le purifier juſqu'à ce que ſon crime fût entiérement expié; & même encore du temps de Pauſanias, les deſcendans de ceux qui avoient été commis à ſa purification, mangeoient tous les ans à certains jours dans cette maiſon. Les Troëzéniens diſoient qu'auprès de cette maiſon, dans le lieu où l'on avoit enterré les choſes qui avoient ſervi à cette purification, il avoit pouſſé un laurier qui s'étoit toujours conſervé depuis; & entre les différentes choſes qui avoient ſervi à purifier Oreſte, on citoit particuliérement l'eau de la fontaine d'Hippocrene; car les Troëzéniens avoient auſſi une fontaine Hippocrene.

On voit auſſi au même lieu une ſtatue de Mercure Polygius, devant laquelle ils aſſuroient qu'Hercule avoit conſacré ſa maſſue faite de bois d'olivier. Quant à ce qu'ils ajoutent, dit Pauſanias, que cette maſſue prit racine, & pouſſa des branches, c'eſt une merveille que le lecteur aura peine à croire. Quoi qu'il en ſoit, ils montrent encore aujourd'hui cet arbre miraculeux; & à l'égard de la maſſue d'Hercule, ils tiennent que c'étoit un tronc d'olivier qu'Hercule avoit trouvé auprès du marais Saronique. On voyoit encore à *Troëzene* un temple de Jupiter ſauveur, bâti, à ce qu'on diſoit, par Aëtius, lorſqu'il avoit pris poſſeſſion du royaume après la mort de ſon pere.

Les Troëzéniens donnoient comme une merveille leur fleuve Chryſorrhoès, qui durant une ſéchereſſe de neuf années que tous les autres tarirent, fut le ſeul qui conſerva toujours ſes eaux, & qui coula à l'ordinaire. Ils avoient un fort beau bois conſacré à Hippolyte, fils de Théſée, avec un temple où l'on voyoit une ſtatue d'un goût très-ancien. Ils croyoient que ce temple avoit été bâti par Diomede, qui le premier avoit rendu des honneurs divins à Hippolyte. Ils honoroient donc Hyppolyte comme un dieu. Le prêtre chargé de ſon culte étoit perpétuel, & la fête du dieu ſe célébroit tous les ans. Entr'autres cérémonies qu'ils pratiquoient en ſon honneur, les jeunes filles, avant que de ſe marier, coupoient leur chevelure, & la lui conſacroient dans ſon temple. Au reſte ils ne convenoient point qu'Hippolyte fût mort, emporté & traîné par ſes chevaux; & ils ſe donnerent bien de garde de montrer ſon tombeau; mais ils vouloient perſuader que les dieux l'avoient mis dans le ciel au nombre des conſtellations, & que c'étoit celle qu'on nommoit le *conducteur du charriot*.

Dans le même lieu, il y avoit un temple d'Apollon Epibaterius, & qu'ils tenoient

avoir été dédié ſous ce nom par Diomede, après qu'il ſe fut ſauvé de la tempête qui accueillit les Grecs lorſqu'ils revenoient du ſiege de Troie. Ils diſoient même que Diomede avoit inſtitué le premier les jeux pithiques en l'honneur d'Apollon. Ils rendoient un culte à Auxeſia & à Lamia, auſſi bien que les Epidauriens & les Eginettes; mais ils racontoient différemment l'hiſtoire de ces divinités; ſelon eux, c'étoient deux jeunes filles qui vinrent de Crete à *Troëzene*, dans le temps que cette ville étoit diviſée par des partis contraires; elles furent les victimes de la ſédition, & le peuple qui ne reſpectoit rien, les aſſomma à coups de pierre; c'eſt pourquoi on célébroit tous les ans un jour de fête qu'on appelloit la *lapidation*.

De l'autre côté, c'étoit un ſtade nommé le *ſtade d'Hippolyte*; & au deſſus il y avoit un temple de Vénus ſurnommée la *regardante*, parce que c'étoit de là que Phedre épriſe d'amour pour Hippolyte, le regardoit toutes les fois qu'il venoit s'exercer dans la carriere; c'eſt auſſi là que l'on voyoit le myrthe qui avoit les feuilles toutes criblées; car la malheureuſe Phedre, poſſédée de ſa paſſion, & ne trouvant aucun ſoulagement, trompoit ſon ennui en s'amuſant à percer les feuilles de ce myrthe avec ſon aiguille de cheveux. Là ſe voyoit la ſépulture de Phedre, & un peu plus loin celle d'Hippolyte; mais le tombeau de Phedre étoit plus près du myrthe. On y remarquoit auſſi la ſtatue d'Eſculape faite par Timothée; & l'on croyoit à *Troëzene* que c'étoit la ſtatue d'Hippolyte. Pour la maiſon où il demeuroit, je l'ai vue, dit Pauſanias; il y avoit devant la porte une fontaine dite *la fontaine d'Hercule*, parce qu'on diſoit que c'étoit Hercule qui l'avoit découverte.

Dans la citadelle on trouvoit un temple de Minerve Sthéniade; la déeſſe étoit repréſentée en bois. C'étoit un ouvrage de Callon, ſtatuaire de l'iſle d'Egine. En deſcendant de la citadelle, on rencontroit une chapelle dédiée à Pan le libérateur, en mémoire du bienfait que les Troëzéniens reçurent de lui lorſque par des ſonges favorables il montra aux magiſtrats de *Troëzene* le moyen de remédier à la famine qui affligeoit le pays. En allant dans la plaine, on voyoit ſur le chemin un temple d'Iſis, & au deſſus un autre temple de Vénus Acréa; le premier avoit été bâti par les habitans d'Halicarnaſſe, qui avoient voulu rendre cet honneur à la ville de *Troëzene*, comme à leur mere. Pour la ſtatue d'Iſis, c'étoit le peuple de *Troëzene* qui l'avoit fait faire.

Dans les montagnes du côté d'Hermione, on rencontroit premiérement la ſource du fleuve Hilycus, qui s'étoit appellé autrefois *Taurius*: en ſecond lieu, une roche qui avoit pris le nom de *Théſée*, depuis que ce héros, tout jeune encore, la remua pour prendre la chauſſure & l'épée de ſon pere, qui les avoit cachées deſſous: car auparavant elle ſe nommoit l'*autel de Jupiter Sthénius*. Près de là, on montroit la chapelle de Vénus, ſurnommée *Nymphée*, bâtie par Théſée, lorſqu'il épouſa Hélene. Hors des murs de la ville, il y avoit un temple de Neptune Pythalmius, ſurnom dont la raiſon eſt que ce dieu dans ſa colere, inonda tout le pays des eaux ſalées de la mer, fit périr tous les fruits de la terre, & ne ceſſa d'affliger de ce fleau les Troëzéniens, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent appaiſé par des vœux & des ſacrifices.

Au deſſus étoit le temple de Cérès légiſlatrice, conſacré, diſoit-on, par Althepus. Si on alloit au port, qui étoit dans un bourg nommé *Célenderis*, on voyoit un lieu appellé le *berceau de Théſée*, parce que c'étoit-là que Théſée étoit né. Vis-à-vis on avoit bâti un temple au dieu Mars, dans le lieu même où Théſée défit les Amazones. C'étoit apparemment un reſte de celles qui avoient combattu dans l'Attique contre les Athéniens commandés par ce héros.

En avançant vers la mer Pſéphée, on trouvoit un olivier ſauvage nommé le *rhachos*, tortu; car ils donnoient le nom de *rhachos* à tous les oliviers qui ne portoient point de fruit; & ils appelloient celui-ci *tortu*, parce que c'étoit autour de cet arbre, que les renes des chevaux d'Hippolyte s'étoient embarraſſées; ce qui avoit fait renverſer ſon char.

Il y avoit deux iſles qui dépendoient de

Troëzene ; ſavoir l'iſle de Sphérie, depuis nommée l'*iſle ſacrée*, & celle de *Calaurée*. Une bonne partie du pays de *Troëzene* étoit, à proprement parler, un iſthme qui avançoit conſidérablement dans la mer, & qui s'étendoit juſqu'à Hermione.

Les Troëzéniens faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour donner d'eux une grande idée. Ils diſoient que leur premier roi s'appelloit *Orus*, & qu'il étoit originaire du pays ; mais je crois, dit Pauſanias, *l. II, c. xxx.* que le nom d'*Orus* eſt plutôt Egyptien que Grec. Quoi qu'il en ſoit, ils aſſuroient qu'Orus avoit regné ſur eux, & que de ſon nom le pays avoit été appellé l'*Orée*, qu'enſuite Althepus, fils de Neptune & de Leis, qui étoit fille d'Orus, ayant ſuccédé à ſon aïeul, toute la contrée avoit pris le nom d'*Althépie*. Ce fut ſous ſon regne que Bacchus & Minerve diſputerent à qui auroit le pays ſous ſa protection, & que Jupiter les mit d'accord en partageant cet honneur entre l'un & l'autre. C'eſt pour cela qu'ils honoroient Minerve Poliade, & Minerve Sthéniade, donnant deux noms différens à la même divinité, & qu'ils révéroient Neptune ſous le titre de *roi ;* même l'ancienne monnoie de ce peuple avoit d'un côté un trident, & de l'autre une tête de Minerve. Nous avons encore des médailles qui prouvent ces deux faits ; Golſtius cite une médaille frappée à *Troëzene*, où l'on voit d'un côté un trident, & une autre médaille des Troézéniens avec ce mot Πολίας, c'eſt-à-dire, *Minerve*, protectrice de la ville,

A Althépus ſuccéda Saron ; celui-ci, ſuivant la tradition, bâtit un temple à Diane Saronide, dans un lieu où les eaux de la mer forment un marécage ; auſſi l'appelloit-on le *marais Phœbéen*. Ce prince aimoit paſſionnément la chaſſe : un jour qu'il chaſſoit un cerf, il le pourſuivit juſqu'au bord de la mer. Le cerf s'étant jeté à la nage, le prince s'y jeta après lui, & ſe laiſſant emporter à ſon ardeur, il ſe trouva inſenſiblement en haute mer, où épuiſé de forces, & laſſé de lutter contre les flots, il ſe noya. Son corps fut apporté dans le bois ſacré de Diane, auprès de ce marais, & inhumé dans le parvis du temple. Cette aventure fut cauſe que le marais changea de nom, & s'appella le *marais Saronique*.

Après le retour des Héraclites dans le Péloponneſe, les Troëzéniens reçurent les Doriens dans *Troëzene*, je veux dire ceux des Argiens qui y voulurent venir demeurer ; ils ſe ſouvenoient qu'ils avoient été ſoumis eux-mêmes à la domination d'Argos ; car Homere dans ſon dénombrement dit qu'ils obéiſſoient à Diomede. Or, Diomede & Eurialus, fils de Méciſtée, après avoir pris la tutelle de Cyanippe fils d'Egialée, conduiſirent les Argiens à Troie. Quant à Sthénélus, il étoit d'une naiſſance beaucoup plus illuſtre, & de la race de ceux qu'on nommoit *Anaxagorides :* c'eſt pourquoi l'empire d'Argos lui appartenoit. Voilà ce que l'hiſtoire nous apprend des Troëzéniens ; on pourroit ajouter qu'ils ont envoyé encore diverſes autres colonies de part & d'autre.

Ptolomée, *l. III, c. xvj*, parle d'une ville du Péloponneſe dans la Meſſénie, qui portoit auſſi le nom de *Troëzene ;* Enfin, Pline, *l. V, c. xxix*, parle d'une troiſieme *Troëzene*. Cette derniere avoit pris ſon nom d'une colonie de Troëzéniens, qui, à ce que dit Strabon, *l. XIV, p. 656*, vint autrefois habiter dans la Carie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROGILORUM-PORTUS, (*Géogr. anc.*) port de la Sicile, près de la ville de Syracuſe ; il en eſt parlé dans Tite-Live, *l. XXV, c. xxiij*, & dans Thucydide, *l. VI ; p. 413.* (*D. J.*)

TROGLODYTES, ſ. m. pl. (*Géogr.*) dans l'ancienne Géophaphie, c'étoient des peuples d'Ethyopie, qu'on dit avoir vécu dans des caves ſouterraines ; ce mot eſt formé du Grec τρωγλη, *caverne*, & de δυω, *ſubeo*, j'entre.

Pomponius Méla rapporte qu'ils ne parlent point, mais qu'ils crient ou ne font entendre que des ſons ſans articulation, qu'ils vivent de ſerpens, &c. Tzetzés les appelle *ichthyophages* ou *mangeurs de poiſſon*. Montanus croit que c'eſt le même peuple que l'écriture appelle *Ghanamins*, & Pintianus ſur Strabon, veut que l'on écrive ce nom ſans *l*, *Trogodytes*.

Si l'on en croit quelques modernes, tels que les peres Kircher & Martin, il n'y a

pas encore long-temps qu'il y avoit à Malte des *troglodytes*, c'eſt-à-dire, des eſpeces de ſauvages ſéparés de tous les autres habitans, & vivant entre eux dans une vaſte caverne, proche d'une maiſon de plaiſance du grand-maître. Ils ajoutent qu'il y en a en Italie, près de Viterbe, & en divers endroits des Indes, & qu'on en a trouvé qui n'avoient jamais vu la lumiere du ſoleil.

Troglodytes eſt encore le nom donné par Philaſtre à une ſecte de juifs idolatres, qui ſelon lui ſe retiroient dans des cavernes ſouterraines pour adorer toutes ſortes d'idoles. Cet auteur & ſon éditeur tirent du Grec, comme nous avons fait ci-deſſus, le mot de *Troglodytes*; mais ils paroiſſent ſe tromper dans l'attribution qu'ils en font à cette ſecte; car ils ſe fondent ſur la viſion rapportée par Ezéchiel, *chap. viij*, ℣. *8, 9 & 10.* Or dans cette viſion, il ne s'agit nullement de *cavernes ſouterraines*, mais du temple même que les 70 vieillards avoient choiſi pour en faire le théatre de leurs impiétés, ou, comme porte le *verſet 12*, l'endroit ſecret de leur chambre, *in abſcondito cubiculi ſui.* Ainſi le nom de *Troglodytes* eſt très-mal appliqué à cet égard, & ne convient point du tout à la ſecte dont il eſt mention dans ce prophete.

TROGUE, ſ. f. (*Draperie.*) c'eſt la chaîne préparée par les ourdiſſeurs pour la fabrique des draps mêlangés: chaque *trogue* contient en longueur de quoi ourdir & fabriquer deux pieces de drap; avant de les délivrer au tiſſerand pour les monter ſur ſon métier, on les colle avec de la colle de Flandre, puis on les laiſſe quelque temps ſécher, & avant qu'elles ſoient tout-à-fait ſeches, on en ſépare les fils avec un peigne de fil de fer. *Savary.* (*D. J.*)

TROIA, (*Géogr. anc.*) ce mot, outre la célebre ville de Troie, eſt donné par Etienne le géographe à d'autres villes; 1°. à une ville de la Chaonie, dans la Ceſtrie. Virgile, *Æneïd. l. III, v. 349*, en parle; 2°. à une ville d'Egypte, voiſine du mont Troicus; mais Strabon ne lui donne que le titre de village; 3°. à une ville de la Cilicie; 4°. à une ville d'Italie, ſituée au fond du golfe Adriatique, chez les Vénetes. Tite-Live, *l. I, c. j*, n'en fait pas une ville; il dit ſeulement qu'on donna le nom de *Troia*, au lieu où Anténor & ſes compagnons débarquerent dans ce quartier. L'on nomma de même *Troia*, l'endroit du territoire de Laurentum où Enée prit terre en arrivant en Italie. (*D. J.*)

TROJA, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pied de l'Apennin, ſur le Chilaro, à 10 milles de Bovino, & à 30 au ſud-oueſt de Manfredonia, avec un évêché ſuffragant de Bénévent. *Long. 32, 56; latit. 41, 20* (*D. J.*)

TROICUS-MONS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Egypte, ſelon Etienne le géographe; Strabon, *liv. XVII, pag. 809*, dit que cette montagne ſe trouve au voiſinage du lieu où l'on avoit tiré les pierres dont les pyramides avoient été faites, & que c'eſt auprès de cette montagne qu'étoit la ville *Troja.* Cette montagne eſt la même que Ptolomée, *l. IV, c. v*, nomme *Troici lapidis mons*; c'eſt auſſi la même qu'Hérodote, *l. II, n°. 8*, appelle *Arabicus-mons.* (*D. J.*)

TROIE, (*Géogr. anc.*) *Troia* ou *Ilium*, ville de l'Aſie mineure, la capitale de la Troade. *Voyez* ILIUM.

Horace appelle cette ville ſacrée *ſacrum Ilium*, & Virgile la nomme la demeure des dieux, *divûm domus*, non-ſeulement, parce que ſes murailles avoient été bâties de la main des dieux, mais encore parce qu'il y avoit dans ſon enceinte un grand nombre de temples.

Troie immortaliſée par les poëtes, étoit bâtie ſur le fleuve Scamandre ou Xanthus, en Phrygie, à 3 milles de la mer Egée. Cette ville n'a eu que ſix rois, ſous le dernier deſquels elle fut priſe & brûlée par les Grecs, deux cens cinquante-ſix ans après ſa naiſſance.

Dardanus l'a fondée l'an du monde 2524, & régna trente-un ans; Erichthonius en régna ſoixante-cinq; Tros, ſoixante-dix; c'eſt de lui que cette ville prit le nom de *Troie*; elle ſe nommoit auparavant *Dardanie.* Julus qui lui ſuccéda, régna cinquante-quatre ans; c'eſt de ſon nom que la forteresſe de *Troie* s'appelle *Ilium.* Laomedon régna trente-ſix ans; il bâtit les

murailles de *Troie*, des tréſors de Neptune & d'Apollon. Priam régna quarante ans. L'an du monde 2794, Pâris, fils de Priam, enleva Hélene, femme de Ménélaüs, roi de Lacédémone. Les Grecs, après avoir demandé pluſieurs fois qu'on rendît Hélene, déclarerent la guerre aux Troïens & commencerent le ſiege de *Troie*, qui fut priſe & brûlée dix ans après, l'an du monde 2820, avant l'ere vulgaire 1184 ans, & 431 ans avant la fondation de Rome.

On prétend que cette guerre ſi cruelle prenoit ſon origine de plus haut. On dit qu'il y avoit une guerre héréditaire, entre la maiſon de Priam & celle d'Agamemnon. Tantale, roi de Phrygie, pere de Pélops, & biſaïeul d'Agamemnon & de Ménélaüs, avoit enlevé il y avoit long-temps Ganimede, frere d'Ilus. Cet Ilus, grand-pere de Priam, pour ſe venger d'une injure qui le touchoit de ſi près, dépouilla Tantale de ſes états, & l'obligea de ſe réfugier en Grece, où s'établirent ainſi les Pélopides qui donnerent leur nom au Péloponneſe. Pâris, arriere-petit-fils d'Ilus, enleva Hélene par une eſpece de repréſailles, contre Ménélaüs, arriere-petit-fils du raviſſeur de Ganimede.

Il faut cependant ſe ſouvenir toujours qu'il y a mille fables mêlées dans tout ce que les poëtes nous diſent du ſiege de *Troie* & des premiers héros de cette guerre, & qu'ainſi il ne faut pas trop compter ſur ce qu'ils débitent d'Achille, d'Ajax, d'Ulyſſe, de Pâris, d'Hector, d'Enée, & de tant d'autres. Quant au fameux cheval de bois, dit Pauſanias, *l. I, c. xxiij*, c'étoit certainement une machine de guerre, inventée par Epeus & propre à renverſer les murs, telle que celles auxquelles on donna dans la ſuite le nom de *bélier*; ou bien, continue Pauſanias, il faut croire que les Troïens étoient des ſtupides, des inſenſés, qui n'avoient pas ombre de raiſon.

Il ne reſte aucuns veſtiges de cette ancienne ville; on voit, à la vérité, dans le quartier où elle étoit, des ruines conſidérables; mais ce ſont les ruines de la nouvelle *Troie*, & non celles de l'ancienne. En approchant de ces ruines, on trouve quantité de colonnes de marbre rompues, & une partie des murailles & des fondemens le long de la côte. Il n'y a rien d'entier, tout eſt renverſé; ce qui eſt le moins ruiné ſe trouve ſur le bord de la mer, rongé par l'air, & mangé des vents ſalés qui en viennent.

Un peu plus loin, on voit le baſſin du port, avec une muraille ſur la côte; elle étoit ſans doute ornée de colonnes de marbre qui ſont à préſent toutes briſées ſur la terre, & dont les pieds qui reſtent autour, font juger que le circuit du port étoit d'environ quinze cens pas. L'entrée de ce port eſt aujourd'hui bouchée de ſable.

On ne ſauroit dire que ce ſoit le port de l'ancienne *Troie*, ni que les antiquités que l'on voit ſoient de plus vieille date que le temps des Romains. Belon & Pietro della Valle aſſurent avec beaucoup de confiance que ce ſont les ruines de la fameuſe *Troie*: mais ils ſe trompent, ce ſont les ruines de l'Ilium moderne qu'Alexandre le Grand commença à bâtir, & que Lyſimaque acheva; il l'appella *Alexandrie*, & elle fut enſuite une colonie des Romains.

Un peu au delà du port, on trouve divers tombeaux de marbre, avec la tête d'Apollon ſur quelques-uns, & ſur d'autres des boucliers ſans aucune inſcription. M. Spon a remarqué que ces tombeaux ſont de la même forme que ceux des Romains qui ſont en France dans la ville d'Arles, ce qui prouve que ce ne ſont pas les tombeaux des premiers Troïens, comme Pietro della Valle ſe l'eſt imaginé.

Un peu plus haut, au midi du port, il y a deux colonnes couchées par terre; elles ont chacune 30 pieds de long; une troiſieme en a 35; celle-ci qui eſt rompue en trois morceaux eſt de marbre granit d'Egypte, & a un diametre de 4 pieds 9 pouces. Le grand-ſeigneur, Mahomet IV, fit enlever de ce lieu quantité de colonnes pour la fabrique de la moſquée neuve de la ſultane mere.

En allant encore plus le long de la côte, on paſſe au travers de pluſieurs débris; ce ſont les reſtes d'un aqueduc qui conduiſoit l'eau au port. A quelque diſtance de là, eſt un canal ou foſſé, long, étroit & profond, ouvrage de l'art, & fait apparem-

ment pour laiſſer entrer la mer, afin que les vaiſſeaux allaſſent juſqu'à la ville; mais il eſt aujourd'hui à ſec. Au deſſus, un peu à la droite, on voit des maſures conſidérables qui découvrent la grandeur de la ville. Il y a un théatre, des fondemens de temples & de palais, avec des arcades autour, & des voûtes ſous terre. On y trouve encore debout une partie d'un petit temple rond qui a une corniche de marbre au dedans. Tout proche ſont trois carreaux de marbre, faits en façon d'autel ou de piédeſtal, avec des inſcriptions qui ne different que dans les derniers caracteres, comme VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. il ſuffit de rapporter l'un des trois.

DIVI JULI FLAMINI
C. ANTONIO. M. F.
VOLT. RUFO FLAMINI.
DIVI AUG. COL. CL. APRENS
ET COL. JUL. PHILIPENS
EORUNDEM ET PRINCIPI ITEM
COL. JUL. PARIANÆ TRIB.
MILIT. COH. XXXII. VOLUNTARIOR.
TRIB. MIL. LEG. XIII.
GERM. PRÆF. EQUIT. ALÆI.
SCUBULORUM VIC. VII.

Ces inſcriptions ſont à l'honneur de Caïus Antonius Rufus, fils de Marcus de la tribu Vollinie, prêtre de Jule & d'Auguſte Céſar, fait chef de la colonie d'Apri, par Claudius; & de Philippi, par Julius, comme auſſi de la colonie Parium, par Julius, & meſtre-de camp de la cohorte 32 des volontaires, commandant de la légion 13 appellée *germina*, & capitaine de la premiere aile de cavalerie des ſcubuli.

La derniere ligne de chacune de ces inſcriptions n'eſt pas aiſée à expliquer. M. Spon a cru pourtant que VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. ſignifioient *vicus ſeptimus*, *vicus octavus & vicus nonus*, c'eſt à-dire, la ſeptieme, la huitieme & la neuvieme rue, où ces ſtatues avoient été placées, à l'imitation des rues de Rome.

Troie, colonie des Romains, fondée par Auguſte, & qui en avoit pris le nom de *colonia auguſta* Troas, avoit apparemment ſes quartiers & ſes tribus comme la ville de Rome.

Selon les apparences, le quartier le plus habité de la ville, étoit ſur le plus haut d'une colline, que l'on monte inſenſiblement depuis le rivage, environ à 2 milles de la mer. On voit en cet endroit quantité de maſures, de voûtes, & un théatre, mais particuliérement trois arcades, & des pans de murailles qui reſtent d'un bâtiment ſuperbe, dont la ſituation avantageuſe & l'étendue, font connoître que c'étoit le palais le plus conſidérable de la ville. Je ne veux pas croire, dit M. Spon, comme le diſent ceux des environs de *Troie*, que c'étoit le château du roi Priam; car je ne le tiens pas plus ancien que le temps des premiers empereurs Romains. Ce bâtiment étoit preſque tout de marbre, & les murailles ont 12 pieds d'épaiſſeur. Au devant de ces arcades, qui paroiſſent avoir ſoutenu une voûte, il y a une ſi prodigieuſe quantité de quartiers de marbre entaſſés les uns ſur les autres, qu'on peut aiſément juger par là de la hauteur, & de la beauté de ce palais.

Le terroir des environs de *Troie* eſt tout inculte, à la réſerve de quelques endroits où il croit du coton. Le reſte n'eſt que brouſſailles, ronces, épines & chênes verts; & on peut dire aujourd'hui ce que Lucain diſoit de ſon temps:

Jam ſylvæ ſteriles & pures robore trunci
Aſſaraci preſſere domos, & templa deorum
Jam laſſâ radice tenent, ac tota teguntur
Pergama dumetis.

Le pays des environs nourrit des lievres, des cailles & des perdrix qui y ſont en abondance. On y voit auſſi un oiſeau de la groſſeur de la grive, ayant la tête & la gorge d'un jaune éclatant, & le dos & les ailes d'un vert gai, comme un verdier, le bec & la tête comme la grive, & auſſi gros que les ortolans en France. On y trouve encore un autre oiſeau d'une autre eſpece, mais qui n'eſt pas beaucoup plus gros. Il eſt fait comme un héron, & tacheté comme un épervier, avec un long bec, de longues jambes, des griffes, & une crête de

plumes ſur la tête. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

TROIENS, JEUX, *Antiq. Rom.*) *ludi trojani*; exercice militaire que les jeunes gens de qualité célébroient à Rome dans le cirque, à l'honneur d'Aſcagne: Virgile en a fait la deſcription la plus brillante dans le cinquieme livre de l'Enéide, depuis le vers 545; juſqu'au vers 604; voici comme il la termine:

Hunc morem, hos curſus, atque hæc certamina primus
Aſcanius, longam muris cum cingeret Albam,
Rettulit, & priſcos docuit celebrare latinos:
Quo puer ipſe modo, ſecum quo Troïa *pubes,*
Albani docuere ſuos: hinc maxima porrò
Accepit Roma, & patrium ſervavit honorem:
Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.

« Lorſqu'Aſcagne eut élevé les murs » d'Albe-la-longue, il établit le premier en » Italie cette marche & ce combat d'enfans: il enſeigna cet exercice aux anciens » Latins, & les Albains le tranſmirent à » leur poſtérité. Rome, au plus haut point » de ſa grandeur, plein de vénération pour » les coutumes de ſes ancêtres, vient » d'adopter cet ancien uſage; c'eſt de là » que les enfans, qui font aujourd'hui à » Rome ce même exercice, portent le nom » de *troupe Troïenne.* »

Dion dit que lorſqu'Octave célebra l'apothéoſe de Jules-Céſar, un an après ſa mort, il donna au peuple Romain un ſpectacle ſemblable à celui de cette cavalcade de jeunes gens, & que depuis il le réitéra. C'eſt pour flatter Auguſte, que Virgile fait ici célébrer par Enée les jeux appellés *Troïens*, renouvellés par cet empereur, alors triumvir, après la victoire d'Actium, c'eſt-à-dire, l'an 726 de Rome. *Trojæ*, dit Suétone, (*in Aug.* c. xliij.) *ludum edidit frequentiſſimè majorum minorumve puerorum delectu, priſci decorique moris, exiſtimans claræ ſtirpis indolem ſic innoteſcere.* Auguſte croyoit que cet exercice ancien & convenable à la jeuneſſe, donnoit aux enfans de condition de la république, l'occaſion de faire briller leur adreſſe, leur bonne grace, & leur goût pour la guerre.

Virgile ſaiſit encore ici l'occaſion de faire ſa cour à toute la nobleſſe Romaine, en faiſant remonter l'origine de leurs jeux juſqu'à cette troupe de jeunes gens qu'Enée mene avec lui en Italie, & que le poëte montre aux Romains, comme les auteurs de leurs principales maiſons. On juge bien que celle d'Auguſte s'y trouvera. Atis, dit le poëte, tendrement aimé d'Aſcagne, marche à la tête de la ſeconde bande Troïenne; les Atius du pays des Latins tirent de lui leur origine:

Alter Atys, genus undè Atyi duxere coloni
Parvus Atys, parvoque puer dilectus Iulo.

Or, Julie, ſœur de Jules-Céſar, avoit été mariée à M. Atius Balbus. Elle fut mere d'Atia, femme d'Octavius, qui eut Octave Auguſte. Ainſi, pour plaire à ce prince, le poëte ne manque pas de donner une origine des plus illuſtres aux Atius qui étoient d'Aricie, ville du Latium.

Les *jeux troïens*, renouvellés par Auguſte, commencerent à déchoir ſous Tibere, & finirent ſous l'empereur Claude. (*D. J.*)

TROIS, *terme d'Arithmétique*, nombre impair, compoſé d'un & deux, en chiffre Arabe, il s'exprime par cette figure 3; en chiffre Romain de cette maniere III, & en chiffre François de compte ou de finance, ainſi iij. *Savary.* (*D. J.*)

TROIS POUR CENT. On nomme ainſi en France, un droit qui ſe paie au fermier du domaine d'occident ſur toutes les marchandiſes du crû des iſles & colonies Françoiſes de l'Amérique, même ſur celles qui proviennent de la traite des negres, ainſi qu'il a été ſtatué par un arrêt du conſeil du 26 mars 1722. *Dictionnaire de Commerce.*

TROIS COUPS, *terme de Rubanier*, dans le galon où l'on veut épargner le filé, en ne laiſſant paroître qu'un coup en deſſous, contre deux en deſſus, l'ouvrier marche à trois coups, c'eſt-à-dire, partant de la main gauche, il va à la droite; de cette droite, il retourne à la gauche; & enfin de cette gauche à la droite, où il change de marche pour repartir

repartir de la main droite, & continuer de même; par ce moyen, il y a toujours un coup en deſſous contre deux en deſſus, ce qui forme un envers.

TROIS QUARRES, *en terme d'Eperonnier*, eſt une groſſe lime, de figure triangulaire, ainſi appellée, parce qu'elle a trois pans ou carres.

TROIS, DEUX, UN, *en termes de Blaſon*, ſe dit de ſix pieces diſpoſées, *trois* en chef ſur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers en Beauce, d'or, à ſix annelets de gueules, 3, 2, 1.

TROIS-CHAPITRES, *les*, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt ainſi qu'on a nommé les trois articles, qui furent le ſujet de tant de diſputes eccléſiaſtiques pendant tout le ſixieme ſiecle, & qui regardoient Théodore de Mopſueſte. On engagea l'empereur Juſtinien à condamner 1°. Théodore de Mopſueſte & ſes écrits; 2°. les écrits de Théodoret contre ſaint Cyrille; 3°. la lettre d'Ibas. L'empereur publia en 545 la condamnation ſur ces trois points, qu'on nomma les *trois-chapitres*, en ſous-entendant peut-être le mot de *diſſenſion*. L'année ſuivante 546, ils furent auſſi condamnés dans un concile de Conſtantinople. On prononça une nouvelle ſentence de condamnation plus ſolemnelle encore en 553, dans le ſecond concile de Conſtantinople; mais tandis que l'Orient ſe déclaroit contre les *trois-chapitres*, preſque tout l'Occident en prit la défenſe, & l'on vit un ſchiſme dans l'égliſe ſur des objets miſérables. De quelle utilité, dit M. Dupin, étoit-il de condamner les *trois-chapitres*, & pourquoi les défendre avec opiniâtreté? Pourquoi s'excommunier & ſe perſécuter mutuellement à ce ſujet? L'empereur Juſtinien a la foibleſſe de ſe prêter aux intrigues de Théodore, évêque de Céſarée, & trouble la paix de l'égliſe par des conciles inutiles. On détourne les évêques d'Orient & d'Occident de la conduite de leurs dioceſes, pour remplir leurs eſprits de conteſtations frivoles, qui aboutirent à faire exiler & perſécuter des perſonnages célebres qui euſſent rendu de grands ſervices à l'égliſe. C'eſt ainſi que les hommes, pour ſatisfaire leurs paſſions, ont ſacrifié de tout temps les intérêts de la religion à des vues particulieres de vengeance. (*D. J.*)

TROIS-ÉGLISES, (*Géogr. mod.*) lieu de Perſe, digne de remarque, en entrant dans ce royaume par l'Arménie. Il y a dans ce lieu, qui eſt à neuf milles d'Erivan, un célebre monaſtere de religieux, dont l'égliſe eſt dédiée à S. Grégoire l'illuminateur. Les moines des *Trois-Egliſes* ſont Arméniens, & ſont des ſouris moqueurs quand on leur parle de réunion avec le ſiege de Rome. La campagne qui eſt autour de leur monaſtere, peut donner, par ſes agrémens & ſa fertilité, une idée du paradis terreſtre. (*D. J.*)

TROIS-RIVIERES, *les*, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, au Canada, à 27 lieues de Québec, entre cette ville & Montréal, ſur un côteau de ſable, au pied duquel coule le fleuve de S. Laurent. Il y a dans ſon voiſinage une riche mine de fer. *Latit. 46.* (*D. J.*)

TROISIEME, adj. (*Gram.*) ce qui dans un ordre de choſes ſuccede aux deux premieres. Cet homme eſt la *troiſieme* perſonne après le roi. Il eſt difficile qu'un homme & une femme ſoient long-temps ſeuls; l'amour ne tarde pas à être le *troiſieme*.

TROKI, (*Géogr. mod.*) palatinat de Pologne, dans la Lithuanie. Il eſt borné à l'orient & au nord par le palatinat de Wilna; au couchant, par la Pruſſe & la Poldaquie. Il envoie aux dietes du royaume deux ſénateurs, dont l'un eſt palatin & l'autre châtelain. La capitale porte ſon nom. (*D. J.*)

TROKI, (*Géogr. mod.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au milieu des marais, à 8 lieues au couchant de Wilna. Elle fut bâtie par Gédimir, grand-duc de Lithuanie, en 1321. Les Moſcovites la ravagerent en 1655. *Long. 43, 50; latit. 54, 33.* (*D. J.*)

TROLLE, (*Vénerie.*) aller à la *trolle*, c'eſt découpler les chiens dans un pays de bois, pour quêter & lancer une bête que l'on veut courre, ſans avoir été la détourner.

TROLLER, v. act. (*Agriculture.*) c'eſt faire une eſpece de cliſſe avec des bran-

ches d'arbres ſur des pieux frappés en terre, & lacés comme un panier ; quand on fait une *cliſſe* pour fermer une étable, on la terraſſe. (*D. J.*)

TROMBE, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt un météore extraordinaire qui paroît ſur la mer, qui met les vaiſſeaux en grand danger, *&c.* & qu'on remarque très-ſouvent dans un temps chaud & ſec ; les Latins l'appellent *typho* & *ſypho*. *Voyez* MÉTÉORE.

La *trombe* eſt une nuée condenſée, dont une partie ſe trouvant dans un mouvement circulaire, cauſé par deux vents qui ſoufflent directement l'un contre l'autre, tombe par ſon poids, & prend la figure d'une colonne, tantôt conique, tantot cylindrique. Elle tient toujours en haut par ſa baſe, tandis que la pointe regarde en bas.

" On ne ſauroit examiner ces *trombes* » de mer avec toute l'exactitude requiſe ; » car comme les marins n'ignorent pas le » danger auquel ils ſont alors expoſés, ils » les évitent autant qu'il leur eſt poſſible. » On n'a pourtant pas laiſſé d'obſerver » qu'elles ſont creuſes en dedans & ſans » eau, parce que la force centrifuge pouſſe » hors du centre les parties internes, qui » ſe meuvent alors d'un mouvement rapide & circulaire, avec lequel le tourbillon eſt emporté comme autour d'un » axe. La ſurface interne qui eſt creuſe, » reſſemble aſſez bien à une vis d'archimede, à cauſe de l'eau qui tombe par » ſon propre poids ; & qui tournant en » même temps avec beaucoup de rapidité, » fait effort pour ſe jeter en dehors par ſa » force centrifuge, ou pour s'éloigner » davantage du centre de mouvement. » Pluſieurs parties aqueuſes ſe détachent » de la circonférence, & forment la pluie » qui tombe tout autour du tourbillon. » Cette colonne ne tombe cependant pas » toujours en bas, elle ne s'arrête pas » non plus, mais elle eſt quelquefois emportée par le vent inférieur, lorſqu'il eſt » le plus fort, de ſorte qu'elle eſt comme » ſuſpendue obliquement à la nuée ; il » arrive quelquefois qu'étant ainſi ſuſpendue, elle forme une courbure ou » angle, ou qu'elle paroît double, comme » dans la *fig.* 3. *de phyſique*. Lorſque l'un » des deux vents inférieurs eſt plus fort » que l'autre, le tourbillon eſt emporté » par le vent qui ſouffle avec le plus de » violence, & flotte par conſéquent au » deſſus de la mer & de la terre ferme. » Lorſqu'il ſe tient ſuſpendu au deſſus de » la mer, & qu'il eſt preſque deſcendu » ſur ſa ſurface, il s'éleve de la mer une » autre petite colonne *B*, qui va à la » rencontre de la ſupérieure. En effet, » comme la *trombe* eſt creuſe en dedans, » & qu'elle ne contient autre choſe qu'un » air fort raréfié, puiſque les parties s'éloignent continuellement du centre, & que » l'air fait auſſi la même choſe, l'atmoſphere comprime alors la mer par ſon » propre poids, & la fait monter vers la » *trombe* qui ſe trouve ſuſpendue tout » vis-à-vis. Il en eſt de même à cet égard, » comme à l'égard de l'eau que l'on preſſe » dans une pompe lorſqu'on leve le piſton. » De là vient que l'air s'inſinue dans ces » cavités entre la mer & la partie inférieure » du tourbillon, & qu'il emporte tous » les corps légers, qu'il éleve enſuite dans » le tourbillon. Il en tombe alors une » quantité prodigieuſe d'eau qui fait » monter celle de la mer, de ſorte qu'il » ſe forme tout à l'entour du tourbillon » une épaiſſe bruïne *C*, *fig.* 7, qui s'éleve » comme une vapeur qui bout. Partout » où ce tourbillon tombe, il y cauſe de » grandes inondations par la prodigieuſe » quantité d'eau qu'il répand. Il en tombe » même quelquefois de la grêle. Les » dégâts qu'il cauſe ſont affreux : il met » tout ſens deſſus deſſous, il force & » réduit en pieces les corps les plus forts, » il arrache les arbres les plus gros, il » rompt & briſe leurs branches quelque » groſſes qu'elles ſoient, il renverſe les » vaiſſeaux qu'il fait périr, & même » beaucoup plus vîte que s'ils étoient » frappés de quelque coup de vent le » plus impétueux. » Muſſch. *Eſſ. de phyſ.* §. *1688.*

Les *trombes* ſont fort fréquentes auprès de certaines côtes de la Méditerranée, ſur-tout lorſque le ciel eſt fort couvert & que le vent ſouffle en même temps de pluſieurs côtés ; elles ſont plus communes près des caps de Laodicée, de Grecgo &

de Carmel, que dans les autres parties de la Méditerranée.

Mais il faut diſtinguer, dit M. de Buffon, deux eſpeces de *trombes :* la premiere, qui eſt la *trombe* dont nous venons de parler, n'eſt autre choſe qu'une nuée épaiſſe, comprimée, reſſerrée, & réduite en un petit eſpace par des vents oppoſés & contraires, leſquels ſoufflant en même temps de pluſieurs côtés, donnent à la nuée la forme d'un tourbillon cylindrique, & font que l'eau tombe tout à la fois ſous cette forme cylindrique ; la quantité d'eau eſt ſi grande & la chûte en eſt ſi précipitée, que ſi malheureuſement une de ces *trombes* tomboit ſur un vaiſſeau, elle le briſeroit & le ſubmergeroit dans un inſtant. On prétend, & cela pourroit être fondé, qu'en tirant ſur la *trombe* pluſieurs coups de canons chargés à boulets, on la rompt, & que cette commotion de l'air la fait ceſſer aſſez promptement ; cela revient à l'effet des cloches qu'on ſonne pour écarter les nuages qui portent le tonnerre & la grêle.

L'autre eſpece de *trombe*, continue M. de Buffon, s'appelle *typhon ;* & pluſieurs auteurs ont confondu le typhon avec l'ouragan, ſur-tout en parlant des tempêtes de la mer de la Chine, qui eſt en effet ſujette à tous deux, cependant ils ont des cauſes bien différentes. Le typhon ne deſcend pas des nuages comme la premiere eſpece de *trombe*, il n'eſt pas uniquement produit par le tournoiement des vents comme l'ouragan, il s'éleve de la mer vers le ciel avec une grande violence ; & quoique ces typhons reſſemblent aux tourbillons qui s'élevent ſur la terre en tournoyant, ils ont une autre origine. On voit ſouvent, lorſque les vents ſont violents & contraires, les ouragans élever des tourbillons de ſable, de terre, & ſouvent ils enlevent & tranſportent dans ce tourbillon les maiſons, les arbres, les animaux. Les typhons de mer au contraire reſtent dans la même place, & ils n'ont pas d'autre cauſe que celle des feux ſouterrains ; car la mer eſt alors dans une grande ébullition, & l'air eſt ſi fort rempli d'exhalaiſons ſulphureuſes que le ciel paroit caché d'une croute couleur de cuivre, quoiqu'il n'y ait aucun nuage, & qu'on puiſſe voir à travers ces vapeurs le ſoleil & les étoiles ; c'eſt à ces feux ſouterrains qu'on peut attribuer la tiédeur de la mer de la Chine en hiver, où ces typhons ſont très fréquens. Voyez *Acta erud. Lipſ. ſupplem. tome I, pag. 405. Hiſt. nat. génér. & part. tome I.*

Voici ce que dit Thévenot, dans ſon *voyage du Levant.* « Nous vîmes des » *trombes* dans le golfe Perſique, entre les » iſles Quéſomo, Laréca, & Ormus. Je » crois que peu de perſonnes ont conſidéré » les *trombes* avec toûte l'attention que j'ai » faite, dans la rencontre dont je viens de » parler, & peut-être qu'on n'a jamais fait » les remarques que le haſard m'a donné » lieu de faire ; je les expoſerai avec toute » la ſimplicité dont je fais profeſſion dans » tout le récit de mon voyage, afin de » rendre les choſes plus ſenſibles & plus » aiſées à comprendre.

» La premiere qui parut à nos yeux étoit » du côté du nord ou tramontane, entre » nous & l'iſle Quéſomo, à la portée d'un » fuſil du vaiſſeau ; nous avions alors la » proue à grec-levant ou nord-eſt. Nous » apperçûmes d'abord en cet endroit l'eau » qui bouillonnoit & étoit élevée de la » ſurface de la mer d'environ un pied, » elle étoit blanchâtre, & au deſſus paroiſſoit comme une fumée noire un peu » épaiſſe, de maniere que cela reſſembloit » proprement à un tas de paille où on » auroit mis le feu, mais qui ne feroit » encore que fumer ; cela faiſoit un bruit » ſourd, ſemblable à celui d'un torrent » qui court avec beaucoup de violence » dans un profond vallon ; mais ce bruit » étoit mêlé d'un autre un peu plus clair, » ſemblable à un fort ſifflement de ſerpens » ou d'oies ; un peu après nous vîmes » comme un canal obſcur qui avoit aſſez » de reſſemblance à une fumée qui va » montant aux nues en tournant avec beaucoup de viteſſe, ce canal paroiſſoit gros » comme le doigt ; & le même bruit » continuoit toujours. Enſuite la lumiere » nous en ôta la vue, & nous connûmes » que cette *trombe* étoit finie, parce que » nous vîmes qu'elle ne s'élevoit plus, & » ainſi la durée n'avoit pas été de plus d'un » demi-quart d'heure. Celle là finie nous » en vîmes une autre du côté du midi qui

» commença de la même maniere qu'avoit » fait la précédente ; preſqu'auſſi-tôt il s'en » fit une ſemblable à côté de celle-ci vers » le couchant, & incontinent après une » troiſieme à côté de cette ſeconde ; la » plus éloignée des trois pouvoit être à » portée du mouſquet loin de nous ; elles » paroiſſoient toutes trois comme trois » tas de paille hauts d'un pied & demi » ou de deux, qui fumoient beaucoup, » & faiſoient même bruit que la premiere. » Enſuite nous vîmes tout autant de canaux » qui venoient depuis les nues ſur ces en- » droits où l'eau étoit élevée, & chacun » de ces canaux étoit large par le bout qui » tenoit à la nue, comme le large bout » d'une trompette, & faiſoit la même » figure (pour l'expliquer intelligiblement) » que peut faire la mamelle ou la tette » d'un animal tirée perpendiculairement » par quelque poids. Ces canaux paroiſ- » ſoient blancs d'une blancheur blafarde, » & je crois que c'étoit l'eau qui étoit » dans ces canaux tranſparens qui les » faiſoit paroître blancs ; car apparemment » ils étoient déjà formés avant que de tirer » l'eau, ſelon que l'on peut juger par ce » qui ſuit, & lorſqu'ils étoient vuides ils » ne paroiſſoient pas, de même qu'un » canal de verre fort clair expoſé au jour » devant nos yeux à quelque diſtance, » ne paroît pas s'il n'eſt rempli de quelque » liqueur teinte. Ces canaux n'étoient pas » droits, mais courbés à quelques endroits, » même ils n'étoient pas perpendiculaires ; » au contraire, depuis les nues où ils » paroiſſoient entés, juſqu'aux endroits » où ils tiroient l'eau, ils étoient fort in- » clinés, & ce qui eſt de plus particulier, » c'eſt que la nue où étoit attachée la » ſeconde de ces trois ayant été chaſſée » du vent, ce canal la ſuivit ſans ſe rom- » pre & ſans quitter le lieu où il tiroit » l'eau, & paſſant derriere le canal de la » premiere, ils furent quelque temps » croiſés comme en ſautoir ou en croix » de ſaint André. Au commencement ils » étoient tous trois gros comme le doigt, » ſi ce n'eſt auprès de la nue qu'ils étoient » plus gros, comme j'ai déjà remarqué ; » mais dans la ſuite celui de la premiere » de ces trois groſſit conſidérablement ; » pour ce qui eſt des deux autres, je n'en » ai autre choſe à dire, car la derniere » formée ne dura guere davantage qu'avoit » duré celle que nous avions vûe du côté » du nord. La ſeconde du côté du midi » dura environ un quart-d'heure ; mais la » premiere de ce même côté dura un peu » davantage, & ce fut celle qui nous » donna le plus de crainte, & c'eſt de » celle-là qu'il me reſte encore quelque » choſe à dire ; d'abord ſon canal étoit » gros comme le doigt, enſuite il ſe fit » gros comme le bras, & après comme » la jambe, & enfin comme un gros tronc » d'arbre, autant qu'un homme pourroit » embraſſer. Nous voyions diſtinctement » au travers de ce corps tranſparent l'eau » qui montoit en ſerpentant un peu, & » quelquefois il diminuoit un peu de groſ- » ſeur, tantôt par le haut tantôt par le » bas. Pour lors il reſſembloit juſtement » à un boyau rempli de quelque matiere » fluide que l'on preſſeroit avec les doigts, » ou par le haut, pour faire deſcendre » cette liqueur, ou par le bas, pour la » faire monter, & je me perſuadai que » c'étoit la violence du vent qui faiſoit ces » changemens, faiſant monter l'eau fort » vîte lorſqu'il preſſoit le canal par le bas, » & la faiſant deſcendre lorſqu'il le preſſoit » par le haut. Après cela il diminua telle- » ment de groſſeur qu'il étoit plus menu » que le bras, comme un boyau qu'on » alonge perpendiculairement, enſuite il » retourna gros comme la cuiſſe, après » il redevint fort menu ; enfin je vis que » l'eau élevée ſur la ſuperficie de la mer » commençoit à s'abaiſſer, & le bout du » canal qui lui touchoit s'en ſépara & s'é- » trécit, comme ſi on l'eût lié, & alors » la lumiere qui nous parut par le moyen » d'un nuage qui ſe détourna, m'en ôta » la vue ; je ne laiſſai pas de regarder en- » core quelque temps ſi je ne le rever- » rois point, parce que j'avois remarqué » que par trois ou quatre fois le canal de » la ſeconde de ce même côté du midi » nous avoit paru ſe rompre par le milieu, » & incontinent après nous le revoyions » entier, & ce n'étoit que la lumiere qui » nous en cachoit la moitié ; mais j'eus » beau regarder avec toute l'attention poſ-

» ſible, je ne revis plus celui-ci, il ne ſe » fit plus de *trombe*, &c.

» Ces *trombes* ſont fort dangereuſes ſur » mer; car ſi elles viennent ſur un vaiſſeau, » elles ſe mêlent dans les voiles, en ſorte » que quelquefois elles l'enlevent, & le » laiſſant enſuite retomber, elles le coulent » à fond, & cela arrive particuliérement » quand c'eſt un petit vaiſſeau ou une » barque; tout au moins ſi elles n'enlevent » pas un vaiſſeau, elles rompent toutes » les voiles, ou bien laiſſent tomber dedans » toute l'eau qu'elles tiennent, ce qui le » fait ſouvent couler à fond. Je ne doute » point que ce ne ſoit par de ſemblables » accidens que pluſieurs des vaiſſeaux dont » on n'a jamais eu de nouvelles ont été » perdus, puiſqu'il n'y a que trop d'exem- » ples de ceux que l'on a ſu de certitude » avoir péri de cette maniere. »

On peut ſoupçonner, dit M. de Buffon, qu'il y a pluſieurs illuſions d'optique dans les phénomenes que ce voyageur nous raconte; mais on a été bien aiſe de rapporter les faits tels qu'il a cru les voir, afin qu'on puiſſe les vérifier, ou du moins les comparer avec ceux que rapportent les autres voyageurs; voici la deſcription qu'en donne le Gentil dans ſon *voyage autour du monde*.

« A onze heures du matin, l'air étant » chargé de nuages, nous vîmes autour » de notre vaiſſeau, à un quart de lieue » environ de diſtance, ſix *trombes* de mer » qui ſe formerent avec un bruit ſourd, » ſemblable à celui que fait l'eau en cou- » lant dans des canaux ſouterrains; ce » bruit s'accrut peu à peu, & reſſembloit » au ſifflement que font les cordages d'un » vaiſſeau lorſqu'un vent impétueux s'y » mêle. Nous remarquâmes d'abord l'eau » qui bouillonnoit & qui s'élevoit au deſſus » de la ſurface de la mer d'environ un » pied & demi; il paroiſſoit au delà de ce » bouillonnement un brouillard, ou plutôt » une fumée épaiſſe d'une couleur pâle, » & cette fumée formoit une eſpece de » canal qui montoit à la nue.

» Les canaux ou manches de ces *trombes* » ſe plioient ſelon que le vent emportoit » les nues auxquelles ils étoient attachés, » & malgré l'impulſion du vent, non- » ſeulement ils ne ſe détachoient pas, mais » encore il ſembloit qu'ils s'alongeaſſent » pour les ſuivre, en s'étréciſſant & ſe » groſſiſſant à meſure que le nuage s'éle- » voit ou ſe baiſſoit.

» Ces phénomenes nous cauſerent beau- » coup de frayeur, & nos matelots au » lieu de s'enhardir, fomentoient leur » peur par les contes qu'ils débitoient. Si » ces *trombes*, diſoient-ils, viennent à » tomber ſur notre vaiſſeau, elles l'enle- » veront, & le laiſſant enſuite retomber, » elles le ſubmergeront; d'autres (& ceux- » ci étoient les officiers) répondoient d'un » ton déciſif, qu'elles n'enleveroient pas » le vaiſſeau, mais que venant à le ren- » contrer ſur leur route, cet obſtacle rom- » proit la communication qu'elles avoient » avec l'eau de la mer, & qu'étant pleines » d'eau, toute l'eau qu'elles renfermoient » tomberoit perpendiculairement ſur le tillac » du vaiſſeau & le briſeroit.

» Pour prévenir ce malheur, on amena » les voiles & on chargea le canon; les » gens de mer prétendant que le bruit du » canon agitant l'air, fait crever les *trombes* » & les diſſipe; mais nous n'eûmes pas » beſoin de recourir à ce remede; quand » elles eurent couru pendant dix minutes » autour du vaiſſeau, les unes à un quart » de lieue, les autres à une moindre diſ- » tance, nous vîmes que les canaux s'étré- » ciſſoient peu à peu, qu'ils ſe détacherent » de la ſuperficie de la mer, & qu'enfin » ils ſe diſſiperent ». *Page 191, tome I.*

Il paroît, dit M. de Buffon, par la deſcription que ces deux voyageurs donnent des *trombes*, qu'elles ſont produites, au moins en partie, par l'action d'un feu ou d'une fumée qui s'éleve du fond de la mer avec une grande violence, & qu'elles ſont fort différentes de l'autre eſpece de *trombes* qui eſt produite par l'action des vents contraires, & par la compreſſion forcée & la réſolution ſubite d'un ou de pluſieurs nuages, comme les décrit M. Shaw, *pag. 56, tom. II.*

« Les *trombes*, dit-il, que j'ai eu occa- » ſion de voir, m'ont paru autant de cylin- » dres d'eau qui tomboient des nues, quoi- » que par la réflexion des colonnes qui deſ- » cendent, ou par les gouttes qui ſe déta-

» chent de l'eau qu'elles contiennent & » qui tombent, il ſemble quelquefois, » ſur-tout quand on eſt à quelque diſ- » tance, que l'eau s'éleve de la mer en » haut. Pour rendre raiſon de ce phéno- » mene, on peut ſuppoſer que les nues » étant aſſemblées dans un même endroit » par des vents oppoſés, ils les obligent, » en les preſſant avec violence, de ſe con- » denſer & de deſcendre en tourbil- » lons. »

Il reſte beaucoup de faits à acquérir, continue M. de Buffon, avant qu'on puiſſe donner une explication complette de ces phénomenes; il paroit ſeulement que s'il y a ſous les eaux de la mer des terrains mêlés de ſoufre, de bitume & de minéraux, comme l'on n'en peut guere douter, on peut concevoir que ces matieres venant à s'enflammer, produiſent une grande quantité d'air, comme on produit la poudre à canon; que cette quantité d'air nouvellement généré, & prodigieuſement raréfié, s'échappe & monte avec rapidité, ce qui doit élever l'eau, & peut produire ces *trombes* qui s'élevent de la mer vers le ciel; & de même ſi par l'inflammation des matieres ſulphureuſes que contient un nuage, il ſe forme un courant d'air qui deſcende perpendiculairement du nuage vers la mer, toutes les parties aqueuſes que contient le nuage peuvent ſuivre le courant d'air, & former une *trombe* qui tombe du ciel ſur la mer; mais faut avouer que l'explication de cette eſpece de *trombe*, non plus que celle que nous avons donnée par le tournoiement des vents & la compreſſion des nuages, ne ſatisfait pas encore à tout, car on aura raiſon de nous demander pourquoi l'on ne voit pas plus ſouvent ſur la terre comme ſur la mer de ces eſpeces de *trombes* qui tombent perpendiculairement des nuages. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. I.* Voyez l'analyſe de l'air de M. Hales, & le traité de l'artillerie de M. Robins.

L'hiſtoire de l'académie, année 1737, fait mention d'une *trombe* de terre qui parut à Capeſtan près de Béziers; c'étoit une colonne aſſez noire qui deſcendoit d'une nue juſqu'à terre, & diminuoit toujours de largeur en approchant de la terre où elle ſe terminoit en pointe; elle obéiſſoit au vent qui ſouffloit de l'oueſt au ſud-oueſt, elle étoit accompagnée d'une eſpece de fumée fort épaiſſe, & d'un bruit pareil à celui d'une mer fort agitée, arrachant quantité de rejetons d'olivier, déracinant des arbres, & juſqu'à un gros noyer qu'elle tranſporta juſqu'à 40 ou 50 pas, & marquant ſon chemin par une large trace bien battue, où trois carroſſes de front auroient paſſé. Il parut une autre colonne de la même figure, mais qui ſe joignoit bientôt à la premiere, & après que le tout eut diſparu, il tomba une grande quantité de grêle. *Ibid.*

Cette eſpece de *trombe* paroît être encore différente des deux autres; il n'eſt pas dit qu'elle contenoit de l'eau, & il ſemble, tant parce qu'on vient d'en rapporter, que par l'explication qu'en a donnée M. Andoque lorſqu'il a fait part de ce phénomene à l'académie, que cette *trombe* n'étoit qu'un tourbillon de vent épaiſſi & rendu viſible par la pouſſiere & les vapeurs condenſées qu'il contenoit. *Voyez l'hiſt. de l'académ. an. 1727, p. 4 & ſuiv.* Dans la même hiſtoire, *année 1741*, il eſt parlé d'une *trombe* vue ſur le lac de Geneve; c'étoit une colonne dont la partie ſupérieure aboutiſſoit à un nuage aſſez noir, & dont la partie inférieure, qui étoit plus étroite, ſe terminoit un peu au deſſus de l'eau. Ce météore ne dura que quelques minutes, & dans le moment qu'il ſe diſſipa on apperçut une vapeur épaiſſe qui montoit de l'endroit où il avoit paru, & là même les eaux du lac bouillonnoient & ſembloient faire effort pour s'élever. L'air étoit fort calme pendant le temps que parut cette *trombe*, & lorſqu'elle ſe diſſipa il ne s'en ſuivit ni vent ni pluie. » Avec tout ce que nous ſavons déjà, » dit l'hiſtorien de l'académie, ſur les » *trombes* marines, ne ſeroit-ce pas une » preuve de plus qu'elles ne ſe forment point » par le ſeul conflit des vents, & qu'elles » ſont preſque toujours produites par quel- » que éruption de vapeurs ſouterraines, » ou même de volcans, dont on ſait d'ail- » leurs que le fond de la mer n'eſt pas » exempt. Les tourbillons d'air & les oura- » gans, qu'on croit communément être » la cauſe de ces phénomenes, pourroient » donc bien n'en être que l'effet ou une

» ſuite accidentelle. *Voyez l'hiſt. de l'acad.* » *an. 1731, pag. 20.* »

TROMBE, (*Luth.*) ſorte d'inſtrument de percuſſion. La *trombe* eſt une caiſſe de bois carrée, longue de ſept quarts d'aune environ, large d'une demi-aune, & poſée ſur quatre pieds; au milieu de la table de cet inſtrument eſt un trou rond d'environ un quart d'aune de diametre; à un des longs côtés de cette caiſſe eſt attachée la groſſe corde de la contrebande, qui ſonne le *ſol* à l'uniſſon de ſeize pieds; cette corde traverſe la *trombe*, paſſe ſur un chevalet plus haut & plus fort que celui d'un violoncelle, & tient de l'autre côté à une cheville. Le chevalet n'eſt pas au milieu de l'inſtrument, mais il eſt avancé vers la droite, en ſorte que l'eſpace gauche ſoit le plus grand. On accorde une *trombe* en *ut*, & l'autre en *ſol*, comme les timbales, & on frappe les cordes avec des baguettes garnies de gros fil au bout. La *trombe* a le ſon d'une timbale couverte. (*F. D. C.*)

TROMBONE, ſ. m. (*Muſiq. inſtrum.*) nom que les Italiens donnent à une eſpece de trompette; il y en a de pluſieurs grandeurs qui ſervent à exécuter diverſes parties de la muſique. Il y en a une petite qui peut ſervir pour la haute-contre, & la partie notée qui lui eſt deſtinée s'intitule ordinairement *trombone*. 1°. Il y en a une autre un peu plus grande qu'on nomme *trombone maggiore*, qui peut ſervir pour la taille; on intitule ſa partie *trombone*. 2°. Il y en a une troiſieme encore plus grande nommée par les Italiens *trombone groſſo*, qu'on pourroit ſuppléer par nos quintes de violons & de hautbois; on intitule ſa partie *trombone*. 3°. Enfin il y en a une qui eſt la plus grande de toutes, qui ſe fait entendre ſurtout dans le bas; on intitule ſa partie *trombone*. 4°. On lui donne ordinairement la clef de *F ut fa* ſur la quatrieme ligne, mais auſſi fort ſouvent ſur la cinquieme ligne d'en haut, à cauſe de la gravité & profondeur de ſes ſons. *Broſſard.* (*D. J.*)

TROMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, petite tumeur qui ſurvient à l'occaſion d'une ſaignée. *Voyez* TRUMBUS. (*Y*)

TROMELIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Achaïe, ſelon Athénée: cette ville donnoit ſon nom à un excellent fromage qui s'y faiſoit, & que les anciens nommoient *Tromelius caſeus*. (*D. J.*)

TROMENTUS - CAMPUS, (*Géogr. anc.*) campagne d'Italie. Feſtus dit qu'elle avoit donné ſon nom à la tribu Tromentine. Pluſieurs anciennes inſcriptions font mention de cette tribu. Elle fut, ſelon Tite-Live, *l. VI, c. v*, une des quatre tribus qui furent ajoutées aux vingt-unes anciennes, l'an 368 de la fondation de Rome. On croit que *Tromentus-Campus* étoit dans l'Etrurie. (*D. J.*)

TROMPE, ſ. f. (*Conchyl.*) ce mot déſigne la partie inférieure du buccin, coquille que les Hollandois appellent *trompette*. (*D. J.*)

TROMPES DE FALLOPE, *en Anatomie*, ſont deux canaux qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & qui aboutiſſent aux ovaires: elles ont beaucoup de part dans les opérations de la conception. *Voyez* CONCEPTION.

On les appelle *tubæ*, c'eſt-à-dire, *trompes* à cauſe de leur forme; parce qu'à leur commencement ou à leur extrêmité qui eſt dans la matrice, elles ſont ſi étroites, qu'on auroit peine à y introduire une aiguille à tricotter; mais à meſure qu'elles s'avancent vers les ovaires, elles deviennent plus groſſes, & ſont enfin aſſez larges pour y mettre le doigt; d'où elles ſe contractent encore, & aux extrêmités qui ſont proches des ovaires, elles s'étendent comme un feuillage qui eſt garni tout autour d'une frange faite d'un nombre infini de petites fibres qui reſſemblent aſſez au pavillon d'une trompette.

Les *trompes de Fallope* ont quatre ou cinq pouces de long: elles ſont compoſées d'une double membrane qui vient des membranes internes & externes de l'uterus. Leur extrêmité vers l'ovaire, dans le temps de la conception, temps auquel toute la *trompe* ſe dilate, s'attache à l'ovaire & l'embraſſe, quoique dans un autre temps elle paroiſſe en être un peu diſtante & ne toucher que ſuperficiellement avec ſa frange le côté inférieur de l'ovaire.

L'uſage de ces *trompes* eſt de tranſporter la ſemence, ou plutôt les œufs de la femme & des autres animaux, des teſti-

cules ou ovaires dans l'uterus ou la matrice. *Voyez* OVAIRE & MATRICE.

Elles ſont compoſées pour la plus grande partie de fibres charnues dont les unes ſont longitudinales & les autres circulaires, & d'un tiſſu de veines & d'arteres qui forment une eſpece de corps réticulaire ou creux, qui eſt ſemblable au clitoris. Cette ſtructure les rend capables de dilatation & de contraction, ſuivant la quantité & l'obſtacle que le ſang y apporte; & par conſéquent, ſuivant la maniere dont elles ſe redreſſent & embraſſent l'ovaire pendant le coït; ce qu'elles ne peuvent pas faire dans leur état naturel. *Voyez* GÉNÉRATION.

Elles tirent leur dénomination de Fallope de Modene, qui mourut en 1562, & qu'on regarde comme celui qui les a découverts le premier: cependant nous trouvons que Rufus d'Epheſe en a fait une deſcription exacte, long-temps avant Fallope.

Les œufs ou embryons ſont quelquefois arrêtés dans les *trompes* de Fallope, ſans pouvoir deſcendre dans la matrice. *Voyez* FŒTUS.

On en a ſouvent trouvé des exemples dans les diſſections: mais le plus remarquable eſt celui qu'a rapporté Abraham Cyprianus, célebre médecin d'Amſterdam, dans une lettre adreſſée à M. Thomas Millington, dans laquelle il fait une deſcription de la maniere dont il tira un fœtus de vingt & un mois, hors de la trompe de Fallope, d'une femme qui a vécu & a eu pluſieurs enfans depuis cette opération. *Voyez planches anatomiques*, (*Myol.*) *fig. 9. c. c. & fig. 11. e. e.*

Il eſt fait mention, *mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1702*, de deux obſervations ſur un fœtus humain trouvé dans une des *trompes* de la matrice, année 1712; d'une autre, ſur un fœtus renfermé dans un ſac formé par la membrane externe de la *trompe* droite.

TROMPE D'EUSTACHE, eſt le canal de communication entre la bouche & le tympan de l'oreille. *Vaſalva* lui donne ce nom de ſa figure, & c'eſt Euſtache qui l'a découvert. *Voyez* OREILLE & BOUCHE.

TROMPE, (*Hiſt. nat. des inſectes.*) en Latin *lingua, promuſcis*, partie de la bouche des inſectes; cette partie s'appelle autrement le *ſyphon* ou la *langue* des inſectes. Ariſtote la nomme *trompe*, par alluſion à celle des élephans, & c'eſt ſous cet ancien nom, que nous en parlerons ici fort brievement.

Quelques inſectes, comme les grillons ſylveſtres, la portent entre leurs tenailles. Il y en a qui peuvent la retrécir & l'étendre ſelon leur volonté.

Les papillons la portent fort adroitement entre les deux tiges ou lames barbues, qui ſervent à la cacher & à la garantir; & d'autres la couchent ſous leur ventre, qui pour cet effet a une petite canelure, où elle eſt en ſûreté. Les punaiſes des arbres ſont dans ce cas; elles ont une fente dans laquelle elles couchent leur trompe.

Cette *trompe* des inſectes n'eſt pas toujours d'une égale longueur; les uns l'ont fort courte, & dans les autres elle eſt plus longue que tout le corps: telle eſt encore la *trompe* des papillons, qui eſt un chef-d'œuvre en ſon genre. Quand elle eſt étendue, ſa longueur excede celle de l'animal même, & il la roule & le déroule cependant avec une vîteſſe incroyable.

Quand on regarde la *trompe* de quelque inſecte au travers d'une loupe, l'on découvre qu'elle eſt finement travaillée, & d'une maniere proportionnée à leur genre de vie; toutes les parties en ſont diſpoſées avec tant d'art, qu'il n'y a rien de trop, ni de trop peu.

Dans pluſieurs inſectes elle eſt renfermée dans une eſpece de fourreau, dont le bout pointu leur ſert à percer les choſes qui contiennent leur nourriture. Quand ils l'ont fait, ils ouvrent ce fourreau, & appliquent la trompe dans l'ouverture afin de tirer le ſuc qui y eſt. Elle leur ſert donc, comme on le voit, de ſyphon pour attirer les liqueurs dont ils font leur aliment; & outre cela elle leur ſert à piquer & à bleſſer comme on pourroit le faire avec une lancette.

Quoique cette *trompe* ſoit ſi petite, qu'on ne ſauroit l'appercevoir ſans le ſecours d'une loupe; elle eſt néanmoins ſi forte, qu'elle peut ſans peine percer le cuir le plus dur

dur & le plus épais. La *trompe* du moucheron, par exemple, a cet avantage.

La *trompe* des couſins, des mouches & de divers autres inſectes, leur ſert ſeulement pour ſucer le ſang des animaux, & les autres liqueurs dont ils ſe nourriſſent; ce qu'ils font de cette maniere: leur *trompe* étant un tuyau diſpoſé de telle ſorte qu'il ſe pliſſe pour s'accourcir, & qu'il étend ſes plis pour s'alonger, il arrive que quand l'inſecte veut tirer le ſang d'un animal, il alonge ſa *trompe* & cherche dans la peau un pore ouvert pour l'y introduire, & l'y fourrer aſſez avant pour trouver le ſang qui monte dans la cavité de la *trompe*, par le moyen de la dilatation qui arrive au corps de l'inſecte. (*D. J.*)

TROMPE, (*Archit.*) eſpece de voûte en ſaillie qui ſemble ſe ſoutenir en l'air. Elle eſt ainſi nommée, ou parce que ſa figure eſt ſemblable à une *trompe*, ou conque marine, ou parce qu'elle trompe ceux qui la regardent, & qui ne connoiſſent point l'artifice de ſon appareil.

Trompe dans l'angle; trompe qui eſt dans le coin d'un angle rentrant; il y en a une dans la rue de la Savaterie à Paris, que Philibert de Lorme avoit faite pour un banquier. *Voyez ſon architecture, liv. IV, chap. xj.*

Trompe de Montpellier; eſpece de *trompe* dans l'angle qui eſt en tour ronde & différente des autres *trompes* en ce qu'elle a de montée deux fois la largeur de ſon ceintre. On en voit dans Montpellier, où cette *trompe* a été inventée, une autre au quartier du palais qui eſt barlongue: elle eſt plus eſtimée que l'autre. Elle a environ 7 pieds de large ſur 11 de long.

Trompe en niche; trompe concave en maniere de coquille, & qui n'eſt pas réglée par ſon profil, comme la *trompe* qui porte le bout de la galerie de l'hôtel de la Vrilliere, rue neuve des Bons-Enfans à Paris. On la nomme auſſi *trompe ſphérique*.

Trompe en tour ronde; trompe dont le plan ſur une ligne droite rachete une tour ronde par le devant, & qui eſt faite en maniere d'éventail; telles ſont les *trompes* de l'extrêmité de la galerie de l'hôtel de la Feuillade, à la place des Victoires à Paris.

* *Trompe ondée*; trompe dont le plan eſt ceintré en onde par ſa fermeture. Telle eſt la *trompe* du château d'Anet, qui a été démontée de l'endroit où Philibert de Lorme l'avoit bâtie, pour ſervir de cabinet au roi Henri II, & remontée en une autre place avec beaucoup de ſoin par Girard Vyet, architecte du duc de Vendôme.

Trompe réglée; trompe qui eſt droite par ſon profil; il y en a une derriere l'hôtel de Duras, près la place Royale à Paris.

Trompe ſur le coin; c'eſt une *trompe* qui porte l'encoignure d'un bâtiment pour faire un pan coupé au rez-de-chauſſée. Il y a une de ces *trompes* au village de Saint-Cloud; mais la plus belle qui ait été conſtruite, eſt celle qui eſt au bout du pont de pierre ſur la Saône à Lyon, ouvrage de M. Deſargues, qui eſt un monument de ſa capacité dans l'art de la coupe des pierres. *Daviler.* (*D.*)

TROMPE, (*Pyrothecn.*) une *trompe* eſt une aſſemblage de pluſieurs pots-à-feu, les uns au deſſus des autres, & qui partent ſucceſſivement; de maniere que le premier en jetant ſa garniture, donne feu à la compoſition lente du porte-feu du ſecond, & ainſi des autres. On en fait à autant de repriſes que la longueur du fourreau en peut contenir, mais communément à cinq ou ſix.

Les *trompes* ſont peu en uſage dans les feux de terre; on n'en fait guere que pour les tirer à la main, & s'amuſer à diriger leur garniture où l'on veut; mais on les emploie beaucoup dans les feux ſur l'eau, ſoit pour faire vomir du feu à un monſtre marin, ſoit pour en former ce qu'on appelle des *barils de trompes* dans les auteurs de Pyrotechnie, car il n'eſt pas poſſible d'entrer ici dans ces petits détails. (*D. J.*)

TROMPE, (*terme de Mercier.*) on dit à Paris *guimbarde*; ſorte d'inſtrument compoſé ſeulement de deux petites lames de laiton ou d'acier, réunies avec une languette au milieu qui fait reſſort, & qu'on touche leſtement avec les doigts, tandis qu'on la tient entre les dents; elle rend un frémiſſement ou bourdonnement ſourd muſical par le mouvement de la bouche. (*D. J.*)

TROMPE, cor de chaſſe, petit & grand.

TROMPER, v. act. (*Gramm.*) ſurprendre, ſéduire, décevoir, abuſer de l'ignorance, de la confiance, de la crédulité, de la facilité de quelqu'un. Il eſt plus honteux de *tromper*, que d'être *trompé*. A force d'être fin, on ſe *trompe* ſoi-même. Ma fuite a *trompé* ſa vengeance. Les ennemis ont *trompé* ſa prudence.

TROMPER *un cheval à la demi-volte d'une ou de deux priſes*, (*Maréchal.*) cela arrive, par exemple, ſi le cheval maniant à droite, & n'ayant encore fourni que la moitié de la demi-volte, on le porte un temps en avant avec la jambe de dedans, & on reprend à main gauche dans la même cadence qu'on avoit commencé; par là on regagne l'endroit où la demi-volte avoit été commencée à droite, & on ſe trouve à gauche. On peut *tromper* un cheval à quelque main qu'il manie. *Voyez* VOLTE, DEMI-VOLTE, *&c.*

TROMPETE, OISEAU, (*Hiſt. natur. Ornithol.*) l'oiſeau appellé *trompetero* par les Eſpagnols, dans la province de Maynas, eſt le même qu'on nomme *agami* au Para & à Cayenne. Il eſt fort familier, & n'a rien de particulier que le bruit qu'il fait quelquefois, qui lui a valu le nom d'oiſeau *trompette*. C'eſt mal-à-propos que quelques-uns ont pris ce nom pour un chant ou pour un ramage; il paroit qu'il ſe forme dans un organe tout différent, & préciſément oppoſé à celui de la gorge. *Mém. de l'acad. des Sciences, année 1745.* (*D. J.*)

TROMPETTE, *voyez* AIGUILLE.

TROMPETTE, ſ. f. (*Luth.*) inſtrument de muſique, le plus noble des inſtrumens à vent portatifs; on s'en ſert principalement à la guerre pour faire faire le ſervice ou l'exercice à la cavalerie.

Le mot eſt françois; Ménage le dérive du Grec τρομπὸς, qui eſt une conque dont on ſe ſervoit autrefois au lieu de *trompette*. Du Cange croit que ce mot vient du Latin corrompu, *trompa*, ou de l'Italien *tromba* ou *trombetta*. D'autres penſent qu'il dérive du celtique *trombill*, qui ſignifie la même choſe.

Cet inſtrument ſe fait ordinairement de cuivre, quelquefois d'argent, de fer, d'étaim & de bois. Nous liſons que Moïſe fit faire deux *trompettes* d'argent pour l'uſage des prêtres. *Num. X*, & Salomon en fit faire 200 ſur le même modele, comme comme nous l'apprenons de Joſephe, *liv. VIII*, ce qui fait aſſez connoître l'antiquité de cet inſtrument.

Les anciens avoient divers inſtrumens qui étoient des eſpeces de *trompettes*, comme *tubæ, cornua, litui*. *Voyez* COR, TROMPE, CLAIRON.

La *trompette* moderne conſiſte dans l'embouchure, qui eſt un bocal large d'environ un pouce, quoique le fond n'ait qu'un tiers de cette largeur. Les deux canaux qui portent le vent, s'appellent les *branches*; les deux endroits par où elle ſe recourbe & ſe replie, s'appellent *potences*; & le canal qui eſt depuis la ſeconde courbure juſqu'à ſon extrêmité, s'appelle le *pavillon*; les endroits où les branches ſe peuvent briſer & ſéparer, ou ſouder, s'appellent les *nœuds*, qui ſont au nombre de cinq, & qui en couvrent les jointures.

Quand on ménage bien le ſon de la *trompette*, il eſt d'une ſi grande étendue, que l'on ne ſauroit la déterminer au juſte, puiſqu'elle va auſſi haut que la force du ſouffle la peut porter; une bonne poitrine pouſſera le ſon de la *trompette* au delà des quatre octaves qui font l'étendue des claviers des épinetes & des orgues.

A la guerre il y a huit manieres principales de ſonner la *trompette*. La premiere s'appelle le *cavalquet*, dont on ſe ſert quand l'armée approche des villes, ou quand elle paſſe à travers dans une marche. La deuxieme eſt le *boute-ſelle*, qui eſt ſuivi de la levée du boute-ſelle; on le ſonne quand on veut déloger, ou ſe mettre en marche. La troiſieme eſt quand on ſonne *à cheval*, & puis *à l'étendard*. La quatrieme eſt *la charge*. La cinquieme *le guet*. La ſixieme *le double cavalquet*. La ſeptieme *la chamade*. La huitieme *la retraite*. On ſonne auſſi avec la *trompette* des airs & des fanfares dans les réjouiſſances.

On trouve des gens qui ſonnent ſi délicatement de la *trompette*, & qui en tirent un ton ſi doux, que cet inſtrument tient ſa place non-ſeulement dans la muſique

d'égliſe, mais auſſi dans la muſique de chambre; de ſorte que dans la muſique Italienne & Allemande nous trouvons ſouvent des parties intitulées *tromba prima*, *ſegonda*, *terza*, c'eſt-à-dire, premiere, ſeconde, troiſieme *trompette*, & que ces parties doivent être exécutées par ces inſtrumens.

M. Roberts, dans ſes *tranſactions philoſophiques*, remarque que la *trompette* a deux défauts conſidérables; le premier, que dans ſon étendue elle ne peut former ou exprimer qu'un certain nombre de notes, que l'on appelle communément *notes de trompette*; le deuxieme, que quatre des notes qu'elle exprime ne ſont point d'un accord parfait. *Voyez* NOTE. Les mêmes défauts ſe trouvent dans la *trompette* marine, & c'eſt la même raiſon qui les fait naître. *Voyez* TROMPETTE MARINE.

§ TROMPETTE, (*Muſiq. inſtr. des anciens.*) La *trompette* des anciens, ſurtout celle des Romains & des Hébreux, paroît différer principalement de la nôtre, en ce qu'elle n'avoit qu'une ſeule branche ou canal, & qu'elle étoit toute droite. Quelques-unes des *trompettes* des anciens paroiſſent auſſi avoir eu des anches faites d'os, car Properce dit, *livre IV, éleg. 3*:

Et ſtruxit querulas rauca per oſſa tubas.

Et Pollux, dans ſon *Onomaſticon*, " la » *trompette* ſe fait d'airain & de fer, mais » ſon anche d'os » Pollux ajoute qu'il y a des *trompettes* droites & des courbes; comme il ne parle point des cors, il eſt probable que c'eſt ce qu'il entend par *trompette courbe*.

Les anciens avoient pluſieurs ſortes de *trompettes*, comme le rapporte Bartholin, dans ſon traité *De tib. veter.* d'après les commentaires d'Euſtathius ſur Homere.

1°. La *trompette* Athénienne, inventée par Minerve, & dont ſe ſervoient les Argiens.

2° Celle qu'Oſiris avoit inventée, & dont les Egyptiens ſe ſervoient dans leurs ſacrifices.

3°. La *trompette* Gauloiſe, qu'on appelloit auſſi *carnix*; elle n'étoit pas fort grande, mais ſon pavillon ſe terminoit par une tête d'animal, le canal en étoit de plomb, & le ſon aigu.

4°. La *trompette* Paphlagonienne qui ſe terminoit par la figure d'une tête de bœuf, & rendoit un ſon grave.

5°. Celle des Medes, dont le tuyau étoit de roſeau, & le ſon grave.

6° Enfin la *trompette* Tyrrhénienne, inventée par les Tyrrhéniens, & qui eſt celle dont parle Pollux. Euſtathius dit auſſi que la *trompette* Tyrrhénienne reſſembloit à la flûte Phrygienne, ayant l'embouchure fendue. (*F. D. C.*)

TROMPETTE, (*Luth.*) Les Negres de tous les pays où l'on trouve des éléphans, ont une ſorte de *trompette*, compoſée d'une des dents intérieures de cet animal: il poliſſent cette dent en dedans & en dehors pour la réduire à la groſſeur convenable; ces *trompettes* ſont de grandeurs différentes pour produire différens tons, mais cependant on n'en tire qu'une ſorte de bruit confus & très-peu agréable.

Ces *trompettes* d'yvoire peſent quelquefois juſqu'à trente livres; elles ſont ornées de pluſieurs figures d'hommes & d'animaux, mais mal deſſinées; au plus petit bout eſt un trou carré qui ſert d'embouchure ou de bocal, & à l'autre bout eſt une petite corde teinte de ſang de poule ou de brebis, apparemment pour ſervir d'ornement: les Negres en reglent les ſons par une eſpece de meſure.

Les habitans de Congo ont encore une autre ſorte de *trompette*, à l'uſage particulier du roi & des princes: elle eſt compoſée de pluſieurs pieces d'yvoire, bien percées, qui s'emboîtent l'une dans l'autre, & qui toutes enſemble ſont de la longueur du bras. L'embouchure ou le bocal eſt de la grandeur de la main, on y applique les doigts, & le ſon ſe forme par leur reſſerrement ou leur dilatation; cet inſtrument n'a point de trous latéraux comme nos flûtes, & il eſt du nombre de ceux que les Congois appellent *embaukis*. *Voyez* ce mot *Luth.*

Les Indiens ont encore une ſorte de *trompette*, appellée *kerrena*. *Voyez* KERRENA, (*Luth.*) *Voyez* auſſi TRE, (*Luth.*)

L'on prétend encore que les Chinois ont une eſpece de *trompette* de pierre. *Voyez* auſſi LAPPA, (*Luth.*)

Saint Jérôme, dans ſon épître à Dar-

danus, parle d'une *trompette* qui ſe réfléchiſſoit vers l'embouchure par quatre branches; il ajoute qu'elle avoit un ſon très-fort, & que ces quatre branches repréſentoient les quatre évangéliſtes, *&c.* (*F. D. C.*)

TROMPETTE, (*Littérat.*) l'origine de cet inſtrument ſe perd dans l'antiquité; les Tyrrhéniens, ſuivant quelques hiſtoriens Grecs, en ſont les inventeurs; d'autres attribuent plus vraiſemblablement cette découverte aux Egyptiens, dont la connoiſſance paſſa chez les Iſraélites; car Moïſe fit faire deux *trompettes* d'argent pour le ſervice des troupes & du peuple. Les Grecs n'avoient encore aucun uſage de cet inſtrument lors du ſiege de Troie; mais il étoit connu du temps d'Homere, comme il paroît par le poëme ſur le combat des grenouilles & des rats; cependant Virgile n'a pas cru devoir s'attacher à la vérité hiſtorique ſur cette bagatelle. Il releve dans ſon Enéide les talens de Miſène, en nous aſſurant que ce fils d'Eole avoit été, au ſiege de Troie, un fameux trompette, qui s'étoit ſouvent diſtingué à côté d'Hector; ces ſortes d'anacroniſmes ſont fort permis en poéſie; mais l'hiſtoire nous apprend que l'uſage de la *trompette*, chez les Grecs, ne remonte pas ſi haut. Il eſt vrai que cet exercice vint bientôt à s'introduire dans les jeux ſolemnels de la Grece, & même y eut un prix.

La même hiſtoire nous apprend que dans une bataille des Spartiates contre les Meſſéniens, le bruit de cet inſtrument, juſques-là inconnu à ces derniers peuples, les jetta dans une épouvante qui donna la victoire aux Lacédémoniens: *Lacedemonii vicerunt quùm novus tubæ ſonitus hoſtes terruiſſet.* Cependant les auteurs Grecs ne fourniſſent rien de particulier ſur la *trompette* de leur pays; mais on trouve aſſez de choſes ſur celles des Romains, & nous ſavons par exemple qu'ils en connoiſſoient de trois ſortes.

La premiere étoit celle qu'on appelloit *tuba*, de *tubus*, à cauſe de ſa reſſemblance à un tuyau. Cette *trompette* étoit droite, & ſe nommoit *tuba directa*, *æs rectum*. Elle étoit étroite par ſon embouchure, s'élargiſſant inſenſiblement, & ſe terminant par une ouverture circulaire & proportionnée.

La ſeconde ſorte de *trompette* Romaine, étoit plus petite que la premiere. Elle étoit courbée vers l'extrêmité, à peu près comme le bâton augural, duquel elle avoit auſſi emprunté le nom de *lituus*. Elle s'appelloit encore quelquefois *tuba curva*.

La troiſieme eſpece de *trompette* en uſage chez les Romains, étoit appellée *buccina* ou *buccinum*. Celle-ci étoit preſque entiérement courbée en cercle. Elle paſſoit par deſſous du bras gauche du trompette qui l'embouchoit, & ſe recourboit de maniere que l'ouverture de l'extrêmité, de la même forme que celle de la *trompette* droite ſe faiſoit voir en devant par deſſus l'épaule, comme ſi elle eût été ſe rejoindre à ſon embouchure.

La *trompette* droite appellée par les Grecs πάλπιγξ, & *tuba* par les Latins, ſervoit à la guerre pour animer les ſoldats au combat, ou pour les rappeller à leur drapeau, lorſque dans le fort de la mêlée ils s'étoient trop écartés.

La *trompette* droite dans les armées, étoit particuliérement deſtinée à l'infanterie; & ceux qui ſonnoient *tubicines*, étoient auſſi à pied, ſi ce n'eſt dans quelques occaſions extraordinaires où on les faiſoit monter à cheval. Quand les armées étoient en préſence, les *trompettes* ſonnoient la charge, c'eſt à-dire, donnoient le ſignal du combat. Mais de même qu'un certain ſon de la *trompette* ſignifioit qu'il falloit attaquer l'ennemi, par un autre ſon elle faiſoit entendre qu'il falloit ſe retirer. Un des uſages particuliers de la *trompette* droite étoit encore de donner dans le camp les ſignaux qui indiquoient aux ſoldats leurs différens devoirs.

C'étoit au ſon de ces mêmes *trompettes* que triomphoient les dictateurs, les conſuls, les préteurs & les autres généraux. Elles étoient à la tête de cette marche pompeuſe, & elles faiſoient retentir l'air de fanfares propres à redoubler la joie du peuple. Au reſte, la *trompette* droite n'étoit pas ſi particuliérement deſtinée à la guerre, qu'elle ne fût encore employée à quelques uſages qui n'y avoient aucun rapport. A l'imitation des Grecs, les Romains s'en ſervoient

dans la célébration de quelques uns de leurs jeux ſacrés, & entr'autres dans celle des jeux floraux, dans la fête de la luſtration & dans quelques ſacrifices.

On s'en ſervoit auſſi quelquefois dans les cérémonies lugubres, c'eſt-à-dire, dans la marche des pompes funebres, & tant que duroient les jeux qui ſe célébroient autour du bûcher d'un défunt pour honorer ſes funérailles. Selon Servius, on ne ſe ſervoit de la *trompette* droite que que dans les pompes funebres des gens d'un âge avancé, à la différence des jeunes gens dont la pompe n'étoit précédée que de flûtes. Cependant malgré la diſtinction de ce ſavant grammairien, il eſt conſtant qu'on mêloit aſſez ſouvent le ſon des flûtes à celui des *trompettes* dans les pompes funebres des Romains de tout âge & de toute qualité.

Il y a encore eu deux eſpeces de *trompettes* particulieres aux Romains; le *lituus* & la *buccina*. Le *lituus* ou *trompette* courbe appartenoit à la cavalerie: ce qu'Horace, dans les deux premiers livres de ſes odes, marque aſſez clairement, pour ne pas laiſſer lieu d'en douter. Lorſque les empereurs Romains étoient à l'armée, & qu'ils vouloient haranguer les ſoldats, ils les faiſoient aſſembler au ſon de la *trompette* courbe, ſelon le témoignage d'Ammien Marcellin. Comme la *trompette* droite ſervoit à l'infanterie de ſignal pour la charge & pour la retraite, le *lituus* ſervoit au même uſage pour la cavalerie. Il étoit auſſi employé dans les entrées triomphales; ce qu'il ne faut entendre néanmoins que par rapport aux compagnies de cavalerie, qui embelliſſoient la marche des triomphes. L'infanterie qui marchoit à la tête de cette pompe, étoit toujours précédée de ſes *tubicines* qui ſonnoient de la *trompette* droite nommée proprement *tuba*.

A l'égard de l'autre eſpece de *trompette* appellée *buccina*, elle étoit commune à l'infanterie comme la *trompette* droite. C'étoit encore au ſon de la *buccina* que s'annonçoient dans le camp les différentes veilles de la nuit, & que la premiere ſentinelle étoit relevée par la ſeconde, & ainſi des autres. La *buccina* étoit employée à cet uſage plutôt que la *trompette* droite & que la courbe, à cauſe que le ſon de la *buccina* étoit plus aigu, & ſe faiſoit entendre plus diſtinctement & de plus loin.

Du temps de Vegece, qui vivoit ſous Valentinien le jeune, les Romains ſe ſervirent d'une quatrieme ſorte de *trompette*; ce fut de la corne de ces bœufs ſauvages, *uri*, & fréquens alors en Allemagne. Cette corne garnie d'argent par ſon embouchure, rendoit, dit cet auteur, un ſon auſſi diſtinct & auſſi éclatant que celui d'aucune ſorte de *trompette*.

Les modernes ont extrêmement perfectionné la mécanique des différentes *trompettes*, leur forme, l'alliage qui leur convient & la théorie de leurs ſons. Morland, Caſſegrain, Muller, Corniers & Haaſe ont recherché curieuſement la meilleure fabrique des *trompettes*, & le dernier a donné ſur ce ſujet un petit livre intitulé, *de* tubis *ſtentoriis, eorumque formâ & ſtructurâ*. (*D. J.*)

TROMPETTE HARMONIEUSE, (*Luthier.*) c'eſt un inſtrument harmonieux, qui imite le ſon de la *trompette*, & qui lui reſſemble, hormis qu'il eſt plus long, & qu'il a plus de branches. Il s'appelle ordinairement *ſacquebutte*. *Voyez* SACQUEBUTTE.

TROMPETTE MARINE, (*Luthier.*) eſt un inſtrument de muſique compoſé de trois tables, qui forment ſon corps triangulaire; elle a un manche fort long, & une ſeule corde de boyau fort groſſe, montée ſur un chevalet, qui eſt ferme d'un côté ſur un de ſes pieds, & tremblotant de l'autre côté ſur un pied qui n'eſt point attaché à la table. On la touche d'une main avec un archet, & de l'autre on preſſe la corde ſur le manche avec le pouce: c'eſt ce tremblement du chevalet qui lui fait imiter le ſon de la *trompette*; ce qu'elle fait ſi parfaitement, qu'il n'y a preſque pas moyen de la diſtinguer de la *trompette* ordinaire, & c'eſt ce qui lui a fait donner ce nom, quoique d'ailleurs ce ſoit une eſpece de monocorde.

La *trompette marine* a les mêmes défauts que la *trompette* militaire, en ce qu'elle ne peut exprimer que *des notes de trompette*, & qu'elle leur donne un ton trop bas ou trop haut. Voici la raiſon que M. Roberts en donne, après avoir fait la remarque des deux cordes qui ſont à l'uniſſon, & dont l'une ne peut être ébranlée, ſans que l'autre

ne s'ébranle en même temps, il dit que les impulſions que l'air reçoit de l'ébranlement d'une corde, ſe communiquent à une autre corde qui ſe trouve diſpoſée à recevoir les mêmes vibrations.

A quoi on peut ajouter qu'une corde s'ébranle, non-ſeulement par l'impulſion d'un uniſſon, mais auſſi par celle d'une octave ou douzieme, n'y ayant point de contrariété dans les mouvemens, pour ſe nuire les uns aux autres. *Voyez* CORDE, UNISSON.

D'ailleurs, en jouant de la *trompette marine*, on n'appuie pas ferme ſur la corde, comme dans les autres inſtrumens, mais on ne fait que la toucher légérement du pouce.

Enfin la partie ſupérieure de la corde concourt avec ſa partie inférieure pour former le ſon : d'où il faut conclure que la *trompette marine* ne rend point un ſon muſical, que lorſque la touche ſur la partie ſupérieure de la corde forme une partie aliquote, ou intégrante de la note ; de ſorte que le concours de la partie inférieure de la corde acheve de former le ſon parfait, ou la note entiere. Autrement les vibrations des parties s'entrechoquent & forment un ſon qui eſt proportionné à leur mouvement, & qui met la confuſion dans toute leur harmonie : ce ſont donc ces parties aliquotes qui, ſelon M. Roberts, ſont les véritables touches, qui forment les notes de *trompettes*.

TROMPETTE PARLANTE, (*Acouſt.*) eſt un tube de la longueur de ſix à quinze pieds, tout droit, & fait de fer blanc, avec un pavillon fort large : ſon bocal eſt aſſez large pour recevoir les deux levres d'une perſonne. Lorſqu'on y applique la bouche, & qu'on y parle dedans, la voix ſe porte très-loin, & on ſe fait entendre diſtinctement à la diſtance d'un mille ou de mille pas : on s'en ſert beaucoup ſur mer.

On dit que l'invention en eſt moderne, & on l'attribue communément au chevalier Samuël Morland, Anglois, qui lui a donné le nom de *trompette ſtentorophonique*. Mais il ſemble que le P. Kircher reclame à plus juſte titre l'invention de cet inſtrument, puiſqu'il eſt conſtant qu'il donna la figure de la *trompette parlante*, avant que le chevalier Morland en eût conçu l'idée. *Voyez* PORTE-VOIX.

Kircher dans ſa *Phonurgie*, dit qu'il avoit inventé il y avoit 24 ans, & publié dans ſa *Muſurgie*, la même *trompette* qu'en dernier lieu on a fait paſſer en Angleterre pour une invention nouvelle. Il ajoute que Jacobus Albanus Ghibbiſius, & le P. Eſchinardus lui attribuent cette invention, & que G. Schottus lui rend témoignage que dans le college Romain il avoit cet inſtrument dans ſa chambre, & qu'il s'en ſervoit pour appeller le portier, & pour en recevoir réponſe.

Lorſque l'on fait attention au fameux porte-voix dont Alexandre le Grand ſe ſervoit pour parler à ſon armée, & que l'on pouvoit entendre diſtinctement à cent ſtades, (huit ſtades font un mille d'Angleterre, qui fait un tiers de lieue de France,) il paroît un peu ſurprenant que les modernes prétendent à cette invention ; la *trompette* ſtentorophonique d'Alexandre, dont on conſerve une figure au Vatican, étant preſque la même choſe que la *trompette parlante* dont on fait uſage aujourd'hui. *Chambers*.

TROMPETTE ÉCOUTANTE, eſt un inſtrument inventé par Joſeph Landini, pour faire entendre une perſonne qui parle à une diſtance conſidérable, ſans le ſecours d'aucune *trompette* parlante : c'eſt une eſpece de cornet. *Voyez* CORNET.

TROMPETTE, *jeu d'orgue* de la claſſe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Il eſt compoſé d'un tuyau d'étain, de forme conique comme tous les autres jeux d'anche, excepté le cromorne ; à l'extrêmité inférieure eſt ſoudée une noix de plomb, dans laquelle l'anche & ſa languette ſont aſſujetties par le moyen d'un coin de bois. *Voyez l'article* ANCHE. Un peu plus haut eſt un anneau de plomb, ſoudé ſur le corps du tuyau dans lequel paſſe une raſette, qui paſſe auſſi dans la noix du tuyau, & qui va s'appuyer ſur la languette de l'anche, pour fixer la longueur de la partie qui doit vibrer. La partie inférieure de la *trompette* entre dans une boîte qui eſt d'étoffe, c'eſt-à-dire, de plomb & d'étain fondus enſemble ; ſavoir deux parties du premier, &

une du troiſieme. La *trompette* entre dans la boîte, en ſorte que la bague vienne appuyer ſur la partie ſupérieure qu'elle doit fermer exactement ; en ſorte que le vent du ſommier qui paſſe dans la boîte, par l'ouverture de ſon pied, ne puiſſe trouver d'iſſue pour ſortir, qu'entre la languette & l'anche du tuyau par où il paſſe dans le corps de la *trompette*, ce qui la fait parler. *Voyez*, pour l'explication de la formation du ſon dans les jeux d'anches, *l'article* ORGUE, où la facture des jeux d'anches eſt expliquée.

La *trompette* ſonne l'uniſſon du huit pieds ouvert, ou du clavecin, & l'octave au deſſous du preſtant, ſur lequel on l'accorde.

TROMPETTE DE RÉCIT, *jeux d'orgue* de la claſſe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Le jeu qui eſt d'étain, ſonne l'uniſſon des deſſus & des tailles de la *trompette*, dont il ne differe qu'en ce qu'il eſt de plus menue taille. Quelquefois ce jeu deſcend juſqu'au *fa* de la clef de *fa*, ou des baſſes tailles de la *trompette*. Il eſt ſur un clavier ſéparé, & ſur le même ſommier que le cornet de récit, qui eſt placé dans le haut de l'orgue. Voyez *l'article* ORGUE & JEUX.

TROMPETTE, DOUBLE TROMPETTE, *jeu d'orgue*, ne differe de la *trompette* dont il ſonne l'uniſſon, qu'en ce qu'il eſt de plus groſſe taille, pour éviter la confuſion que deux uniſſons de même taille font entendre dans les ſons qu'ils rendent.

TROMPETTE, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt le cavalier qui ſonne cet inſtrument.

Il y a des *trompettes* dans toutes les compagnies de cavalerie, & dans toutes celles de la maiſon du roi & de la gendarmerie.

Les *trompettes*, dans les marches & dans les revues, marchent à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas en avant ; dans un combat, ils ſont ſur l'aiſle où dans les intervalles des eſcadrons. (*Q*)

TROMPETTES, *fêtes des*, (*Hiſt. jud.*) ſolemnité célébrée chez les anciens Hébreux & chez les Juifs modernes, mais avec quelque différence.

Elle ſe célébroit chez les anciens le premier jour du ſeptieme mois de l'année ſainte qui étoit le premier de l'année civile. Ce mois s'appelloit *tiſri*, & répondoit à la lune de ſeptembre. On annonçoit le premier jour de l'année au ſon des trompettes. Ce jour étoit ſolemnel. Toute œuvre ſervile y étoit défendue ; on y offroit un holocauſte ſolemnel au nom de toute la nation, d'un veau, de deux béliers, de ſept agneaux de l'année ; avec les offrandes de farine, de vin, que l'on avoit coutume de joindre à ces ſacrifices. L'écriture ne nous apprend point la raiſon de l'établiſſement de cette fête. Théodoret, *quæſt. XXXII*, *in levitic.* croit que c'étoit en mémoire du tonnerre que l'on avoit entendu ſur le mont Sinaï, lorſque Dieu y donna ſa loi. Les rabbins veulent que ce ſoit en mémoire de la délivrance d'Iſaac, à la place duquel Abraham immola un bélier.

Aujourd'hui les Juifs ont coutume ce ſoir-là de ſe ſouhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chere qu'à l'ordinaire, & de ſonner de la *trompette* à trente diverſes fois. Léon de Modene, *cérémon. des Juifs*, *part. III*, *c. v.* remarque qu'il y a eu autrefois diſpute entre les rabbins ſur le temps auquel le monde a commencé, les uns prétendant que c'étoit au printemps, & les autres en automne ; que ce dernier ſentiment a prévalu, & que c'eſt ſur cela qu'eſt fondée la fête des *trompettes* qui ſe célebre au commencement de *tiſri* qui répond à ſeptembre. Pendant cette fête qui dure les deux premiers jours du mois : le travail & les affaires ſont ſuſpendues ; les Juifs tiennent par tradition que ce jour-là Dieu juge particuliérement les actions de l'année précédente, & diſpoſe des événemens de celle où l'on va entrer. C'eſt pourquoi dès les premiers jours du mois precédent, ou du moins huit jours avant la fête des *trompettes*, la plupart vaquent aux œuvres de pénitence & de mortification ; & la veille pluſieurs ſe font donner trente-neuf coups de fouet, par forme de diſcipline.

Le premier ſoir qui commence l'année & qui précede le premier jour de *tiſri*, en revenant de la ſynagogue, ils ſe diſent

l'un à l'autre : *Soyez écrit en bonne année*, & l'autre répond, *& vous auſſi*. Lorſqu'ils ſont dans leur maiſon, on ſert ſur la table du miel & du pain levé, & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Il y en a pluſieurs qui vont le matin de ces deux fêtes vêtus de blanc à la ſynagogue, en ſigne de pureté & de pénitence. Parmi les Allemands quelques-uns portent alors l'habit qu'ils ont deſtiné pour leur ſépulture. On récite ce jour là dans la ſynagogue pluſieurs prieres & bénédictions particulieres. On y tire ſolemnellement le pentateuque de l'armoire, & on y lit à cinq perſonnes le ſacrifice qu'on faiſoit ce jour-là. Enſuite on ſonne trente fois du cor, tantôt d'une maniere fort lente, & puis d'une maniere fort bruſque. Ils diſent que c'eſt pour faire ſonger au jugement de Dieu, pour intimider les pécheurs & les porter à la pénitence. Après quelques prieres, ils s'en retournent à la maiſon, ils ſe mettent à table, & paſſent le reſte du jour à entendre quelques ſermons & à d'autres exercices de dévotion. Les deux jours de la fête ſe paſſent dans de ſemblables cérémonies.

Pour ſe préparer à la *fête des trompettes* ou du commencement de l'année civile, pluſieurs Juifs ſe plongent dans l'eau froide; & à meſure qu'ils s'y plongent, ils confeſſent leurs péchés, & ſe frappent la poitrine. Ils s'y plongent entiérement afin de paroître purs aux yeux de Dieu. Ils croient que ce jour là Dieu aſſemble ſon conſeil ou ſes anges, & qu'il ouvre ſes livres pour juger tous les hommes. On ouvre ſelon eux trois ſortes de livres : le *livre de vie* pour les juſtes ; le *livre de mort* pour les méchans; le *livre des hommes qui tiennent le milieu*, pour ceux qui ne ſont ni tout-à-fait bons ni tout-à-fait mauvais. Il y a dans les deux livres de vie & de mort deux eſpeces de pages, l'une pour cette vie, & l'autre pour l'éternité ; car il arrive ſouvent que les méchans ne ſont pas châtiés en cette vie ſelon leurs démérites, & que les juſtes y ſont traités avec rigueur, comme s'ils avoient encouru la colere de Dieu. Cette conduite du Seigneur fait, ſelon eux, que l'on n'eſt jamais ſûr de ſon état, & qu'on eſt toujours dans l'incertitude ſi l'on eſt digne d'amour ou de haine. Pour ceux qui ne ſont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, ils ne ſont écrits nulle part, diſent les Juifs; Dieu attend juſqu'au jour de l'expiation qui eſt le dixieme de l'année, s'ils ſe convertiront. Ce jour-là il porte contre eux ſon jugement de vie ou de mort ſelon leur mérite. Calmet, *Diction. de la bible.*

TROMPILLON, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) c'eſt la naiſſance, le milieu d'une trompe, qui eſt au ſommet du cône dans les coniques, & au pole de la ſphere dans les ſphériques. C'eſt une pierre d'une ſeule piece qu'on eſt forcé de faire ainſi pour occuper la place de pluſieurs extrêmités de vouſſoirs en pointe, qui ſeroient tellement aigus, qu'on ne pourroit les tailler & les poſer ſans riſque de les caſſer.

On appelle auſſi *trompillons* les petites trompes faites de pluſieurs pieces ſous les quartiers tournans de certains eſcaliers.

TRON, SAINT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liége, capitale de la Haſbaye, aux frontieres du Brabant. *Longit. 22, 53 ; lat. 50, 40.* (*D. J.*)

TRONC, ſ. m. (*Bot.*) Le *tronc* eſt la partie des plantes qui naît de la racine, & qui ordinairement ſoutient les feuilles, les fleurs, & les fruits; on diſtingue deux ſortes de *tronc* qui ſont la tige & le chaume.

La tige eſt ſimple ou compoſée. La tige ſimple eſt celle qui ſe continue ſans interruption depuis le bas de la plante juſqu'au haut ; elle eſt dénuée ou garnie de branches & de feuilles ; elle s'éleve droit ou obliquement, en s'entortillant, ou en ſe pliant ; elle ſe panche, elle retombe, ou elle rampe, ou elle pouſſe des ſarmens ; elle eſt vivace, en arbriſſeau, en ſous-arbriſſeau, ou annuelle ; elle eſt cylindrique, à deux angles, à trois angles, *&c.* à pluſieurs angles ; elle eſt cannelée, en gouttiere, liſſe, velue, raboteuſe, ou hériſſée de poils.

La tige branchue pouſſe des branches latérales qui montent, ou qui s'écartent ; elle a de groſſes branches, quantité de petits rameaux ; elle porte des ſupports, ou

ou elle eſt prolifique; elle a d'ailleurs tous les attributs de la tige non branchue.

La tige compoſée eſt celle qui ſe perd en ſe ramifiant; elle ſe diviſe en deux branches; elle ſe partage en deux rangs de branches où elle ſe ſous-diviſe.

Le chaume eſt une tige fiſtuleuſe & garnie de feuilles, qui porte ordinairement des épis ou des panicules comme dans les graminées; le chaume eſt entier, ou branchu, uniforme, articulé, écailleux, dénué ou garni de feuilles. *flor. pariſ. Prodr.*

TRONC, *en anatomie*, ſignifie le buſte du corps humain, à l'excluſion de la tête & des membres. *Voyez* BUSTE.

Tronc ſe dit auſſi du corps principal d'une artere ou d'une veine, à la différence de ſes branches & de ſes rameaux. *Voyez* VEINE & ARTERE.

Ce mot ſe dit particuliérement de certaines parties de l'aorte & de la veine cave. *Voyez les planches anat. Voyez auſſi* AORTE & VEINE CAVE.

TRONC, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le fût d'une colonne, & le dé d'un piédeſtal.

TRONC, (*terme d'égliſe.*) coffre de bois ou de fer, fixé dans un endroit de l'égliſe, & fermant à la clef; le haut de ce coffre eſt fait en talud, ayant au milieu une fente pour recevoir les aumônes que les gens de bien donnent aux pauvres de la paroiſſe. Les *troncs* furent établis en France dans les égliſes au commencement du xiij. ſiecle par Innocent III, afin que les fideles y puſſent dépoſer leurs aumônes en tout temps.

TRONCHE, ſ. f. (*Archit.*) groſſe & courte piece de bois comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un eſcalier. (*D. J.*)

TRONCHET, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt proprement le billot ſur lequel ſe montent les bigornes, les tas & les boules de toutes eſpeces. Le *tronchet* eſt percé à cet effet de trous de diverſes grandeurs.

TRONCHET, ſ. m. (*terme de Tonnelier.*) ſorte de gros billot ordinairement élevé ſur trois pieds, ſervant à doler & à hacher. (*D. J.*)

TRONCHON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer, large, court, applati & ſans écailles; il a le dos bleu & le ventre blanc; il reſſemble au lampugo par ſes nageoires à l'exception de celle du dos, qui, au lieu de s'étendre ſur toute ſa longueur, ne commence que vers le milieu. *Voyez* LAMPUGO. Le *tronchon* a ſur les côtés du corps deux traits placés l'un au deſſus de l'autre, qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue; le trait ſupérieur eſt courbe. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. l. VIII, ch. xix. Voyez* POISSON.

TRONÇON, ſ. m. (*Archit.*) morceau de marbre ou de pierre, dont deux, trois ou quatre poſés de lit en joint, forment le fût d'une colonne. On appelle *colonne par tronçons*, une colonne faite de trois ou de quatre morceaux de pierre ou de marbre, différens des tambours, parce qu'ils ſont plus hauts que la largeur du diametre de la colonne. On en fait auſſi de *tronçons* de bronze, chacun d'un jet, dont les joints ſont recouverts par des ceintres de feuilles. *Daviler.* (*D J.*)

TRONÇON, ſ. m. (*Hydraul.*) ſe dit d'un tuyau de grais ſéparé, qui a deux pieds de long, que l'on encaſtre avec un autre de même longueur, & que l'on joint par des nœuds de filaſſe & de maſtic. (*K*)

TRONÇON, (*Maréchal.*) le *tronçon* de la queue n'eſt autre choſe que les vertebres de la queue vers la croupe. On enveloppe le *tronçon* de la queue des chevaux avec un morceau de cuir qu'on appelle *trouſſe-queue. Voyez* TROUSSE-QUEUE.

TRONÇON, (*Hiſt. mod.*) mot dérivé du Latin *truncus*; c'eſt une eſpece de bâton fort court, que portent les rois, les généraux, & les grands officiers militaires, comme la marque de leur autorité. *Voyez* BATON DE COMMANDEMENT.

TRONÇONNE, adj. *dans le blaſon*, ſignifie une croix ou autre choſe coupée par morceaux & démembrée, de ſorte cependant que toutes les pieces conſervent la forme d'une croix, quoiqu'elles ſoient ſéparées les unes des autres par un petit intervalle. *Voyez* CROIX.

TRONE, *voyez* THRONE.

TRONE, ſ. m. (*Comm.*) ſorte de poids: c'étoit autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui en Angleterre *troy weight* ou poids de douze onces à la livre. *Voyez* POIDS.

TRONIERE, ſ. f. (*Artillerie.*) c'eſt une

ouverture qu'on fait dans les batteries & attaques de places pour tirer le canon. Les *tronieres* doivent être larges de trois pieds par dedans, & diſtantes l'une de l'autre de vingt pieds. On les ouvre dans la terre naturelle, quand on fait des batteries de pieces enterrées. Les *tronieres* & épaules doivent être faites & élevées avant que l'ennemi s'en apperçoive. Il faut que la premiere planche d'eſplanade joignant la barbe de la *troniere*, ſoit de neuf pieds. (*D. J.*)

TRONIS, (*Géogr. anc.*) petite contrée de la Phocide, au pays des Dauliens. On y voit, dit Pauſanias, *l. X, ch. iv*, le tombeau d'un héros que ces peuples regardent comme leur fondateur. Les uns diſent que c'eſt Xantipe, homme de réputation à la guerre; & les autres que c'eſt Phocus, petit-fils de Siſyphe. Ce héros, quoi qu'il fût, étoit honoré tous les jours par des ſacrifices; on faiſoit couler le ſang des victimes dans ſon tombeau par une ouverture deſtinée à cet uſage; & les chairs de ces victimes étoient conſumées par le feu. (*D. J.*)

TRONQUÉ, adj. (*Gram.*) *voyez* TRONQUER.

TRONQUÉ, adj. (*Géom.*) on appelle pyramide *tronquée* une pyramide dont on a retranché la partie ſupérieure par un plan, ſoit parallele à la baſe, ſoit incliné d'une maniere quelconque. Il en eſt de même d'un cône *tronqué*.

Ce mot vient du Latin *truncare* qui ſignifie *ôter une partie du tout*. C'eſt du même mot que ſont dérivés, *tronc, tronçon*, &c. *Chambers*.

Dans la *fig. 5, n°. 2 d'arpentage*, la partie de la pyramide quadrangulaire compriſe entre les plans *B, b*, & de la hauteur *A a*, eſt une pyramide tronquée.

Pour en trouver la ſolidité, faites uſage du théoreme ſuivant : ſoit *B* le côté donné de la plus grande baſe (*tab. d'Arpent., fig. 5, n°* 2.), *b* le côté de la plus petite baſe, *A* la hauteur du corps *tronqué* : ſuppoſons enfin que *B'* & *b'* repréſentent les aires de ces deux baſes, & que la hauteur totale de la pyramide $a + A = H$.

1°. Pour trouver *a*, dites $B - b . b :: A . \frac{Ab}{B-b}$ ou $\frac{Ab}{*}$. Maintenant *B' H* vaut le triple de la pyramide, à cauſe qu'une pyramide n'eſt que le tiers d'un priſme de même baſe & de même hauteur, & *b' a* eſt le triple de la pyramide ſupérieure; ainſi $\frac{BH-ba}{3}$ eſt l'expreſſion de la ſolidité de la pyramide *tronquée*. Voici le théoreme énoncé en langage ordinaire.

Multipliez la baſe inférieure par la hauteur totale; ôtez de ce produit la baſe ſupérieure multipliée par la hauteur de la pyramide ſupérieure que l'on a enlevée, & prenez le tiers de ce reſte, vous aurez la ſolidité de la pyramide *tronquée*.

Vous pouvez ſuivre la même méthode à l'égard d'un cône *tronqué*, excepté que vous aurez un peu plus de peine à trouver les baſes circulaires dont l'aire demande plus de calcul; encore ne peut-on avoir cette aire que par approximation. *Voyez* CÔNE. *Chambers*. (*E*)

TRONQUÉ, *en termes de Blaſon*, ſe dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRONQUER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter à une choſe conſidérée comme un tout, une portion qui la défigure, dépare ou rend incomplette. Un morceau de poéſie *tronqué*, un paſſage *tronqué*, un livre *tronqué*, un arbre *tronqué*.

TRONSOND, (*Géogr. mod.*) nom d'une contrée, d'un cap & d'un détroit de la Norwege.

La contrée de *Tronſond* eſt dans la partie ſeptentrionale de la Norwege, au gouvernement de Wardhus. Le cap & le détroit ſont auſſi ſitués dans le même lieu; le cap eſt couvert de pluſieurs iſles, à l'occident, au nord & à l'orient. (*D. J.*)

TRONTINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle arroſe Teramo, & ſe perd dans le golfe de Veniſe. On croit que c'eſt le *Juvantius* des anciens. (*D. J.*)

TROPHÆA, (*Géogr. anc.*) ou *ad Tropæa*, ville d'Italie, chez les Brutiens, au voiſinage du port d'Hercule. Etienne le géographe place cette ville dans la Sicile : cela vient de ce que de ſon temps les auteurs donnoient à cette partie d'Italie le nom de *Sicile*. Dans les actes des conciles, cette ville eſt ſimplement nommée *Tropæa*,

nom qu'elle conſerve encore aujourd'hui. (*D. J.*)

TROPÆA AUGUSTI, (*Géogr. anc.*) ville de la Ligurie. Ptolomée, *l. III, c. j*, la donne aux Marſeillois, & la met entre le port d'Hercule & celui de Monæchus. Quelques-uns veulent que ce ſoit aujourd'hui Torbia ou Turbia, & d'autres Villa-Franca. (*D. J.*)

TROPÆA DRUSI, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II, c. ij*. Elle étoit à moitié chemin entre la Sala & le Rhin, dans l'endroit où Druſus, ſelon Ortelius, qui a cru mal-à-propos que cette ville étoit l'endroit dont Dion-Caſſius, *l. XV*, a voulu parler ſous le nom de *Trophée de Druſus*. Il n'étoit point queſtion alors de ville dans ce lieu-là. Les Romains, après leur victoire, y firent un retranchement où ils éleverent un trophée des armes des vaincus, & mirent au bas les noms de toutes les nations qui avoient eu part à la défaite. Dans la ſuite il put s'y former une ville, puiſque Ptolomée y en marque une. (*D. J.*)

TROPAIRE, ſ. m. (*terme de Rubriq.*) le *tropaire*, dans l'égliſe Grecque, étoit un verſet qui ſe chantoit après les heures, & qui pour l'ordinaire étoit à l'honneur du ſaint dont on faiſoit la fête ce jour-là. On chantoit, en certains jours, des canons, c'eſt-à-dire, des hymnes compoſés de trente *tropaires*, & quelquefois plus. Les *tropaires* ſe chantoient ſur le ton des hymnes qui en faiſoient la premiere partie, & leur ſervoient d'antienne. Antimus & Tymoclès avoient compoſé la plupart des *tropaires*. *Voyez*, ſi vous voulez, le *gloſſaire* de Meurſius & le *tréſor eccléſiaſtique* de Suicer. (*D. J.*)

TROPATAINE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Aſie, dans le Moëſie. Ptolomée, *l. VI, c. ij*, l'étend depuis le pays des *Geli-Margaſi*, juſqu'à celui des *Amariaci*. Ce mot *Tropatène* eſt corrompu d'Atropatène. (*D. J.*)

TROPE, ſ. m. (*Gram.*) « Les *tropes*, » dit M. du Marſais (*Trop. part. I, art. iv*), » ſont des figures par leſquelles on fait » prendre à un mot une ſignification qui » n'eſt pas préciſément la ſignification pro- » pre de ce mot... Ces figures ſont appel- » lées *tropes*, du Grec τροπος, *converſio*, » dont la racine eſt τρεπω, *verto*. Elles » ſont ainſi appellées, parce que, quand » on prend un mot dans le ſens figuré, » on le tourne, pour ainſi dire, afin de lui » faire ſignifier ce qu'il ne ſignifie point » dans le ſens propre. *Voyez* SENS. *Voiles*, » dans le ſens propre, ne ſignifie point » *vaiſſeaux*, les voiles ne ſont qu'une partie » du vaiſſeau : cependant *voiles* ſe dit quel- » quefois pour *vaiſſeau*. Par exemple, lorſ- » que, parlant d'une armée navale, je dis » qu'elle étoit compoſée de cent voiles ; » c'eſt un *trope*, *voiles* eſt là pour *vaiſ- » ſeaux* : que ſi je ſubſtitue le mot de *vaiſ- » ſeaux* à celui de *voiles*, j'exprime égale- » ment ma penſée, mais il n'y a plus de » figure.

» Les *tropes* ſont des figures, puiſque » ce ſont des manieres de parler qui, outre » la propriété de faire connoître ce qu'on » penſe, ſont encore diſtinguées par quel- » que différence particuliere, qui fait qu'on » les rapporte chacune à une eſpece à part. » *Voyez* FIGURE.

» Il y a dans les *tropes* une modification » ou différence générale qui les rend *tropes*, » & qui les diſtingue des autres figures : » elle conſiſte en ce qu'un mot eſt pris » dans une ſignification qui n'eſt pas préciſé- » ment ſa ſignification propre... Par exem- » ple, *il n'y a plus de Pyrénées*, dit » Louis XIV.... lorſque ſon petit fils le » duc d'Anjou, depuis Philippe V, » fut appellé à la couronne d'Eſpagne. » Louis XIV vouloit-il dire que les Pyré- » nées avoient été abîmées ou anéanties ? » nullement : perſonne n'entendit cette » expreſſion à la lettre & dans le ſens pro- » pre ; elle avoit un ſens figuré... Mais » quelle eſpece particuliere de *trope* ? Cela » dépend de la maniere dont un mot » s'écarte de ſa ſignification propre pour en » prendre une autre. »

I. *De la ſubordination des* TROPES *& de leurs caracteres particuliers.* (*Ibid. part. II, art. xxj.*) « Quintilien dit que les gram- » mairiens, auſſi bien que les philoſophes, » diſputent beaucoup entre eux pour ſavoir » combien il y a de différentes claſſes de » *tropes*, combien chaque claſſe renferme » d'eſpeces particulieres, & enfin quel eſt » l'ordre qu'on doit garder entre ces claſſes

» & ces eſpeces. *Circa quem* (tropum) » *inexplicabilis, & graminaticis inter ipſos* » *& philoſophis, pugna eſt; quæ ſint genera,* » *quæ ſpecies, quis numerus, quis cui ſubjiciatur. Inſt. orat. lib. VIII, cap. vj....* » Mais toutes ces diſcuſſions ſont aſſez » inutiles dans la pratique, & il ne faut » point s'amuſer à des recherches qui ſouvent n'ont aucun objet certain. »

[Il me ſemble que cette derniere obſervation de M. du Marſais n'eſt pas aſſez réfléchie. Rien de plus utile dans la pratique, que d'avoir des notions bien préciſes de chacune des branches de l'objet qu'on embraſſe; & ces notions portent ſur la connoiſſance des idées propres & diſtinctives qui les caractériſent: or cette connoiſſance, à l'égard des *tropes*, conſiſte à ſavoir ce que Quintilien diſoit n'être encore déterminé, ni par les grammairiens, ni par les philoſophes, *quæ ſint genera, quæ ſpecies, quis numerus, quis cui ſubjiciatur*: & loin d'inſinuer la remarque que fait à ce ſujet M. du Marſais, Quintilien auroit dû répandre la lumiere ſur le ſyſtême des *tropes*, & ne pas les traiter de bagatelles inutiles pour l'inſtitution de l'orateur, *omiſſis quæ mihi ad inſtituendum oratorem pertinent cavillationibus.* Une choſe ſinguliere & digne de remarque, c'eſt que ces deux grands hommes, après avoir eu en quelque ſorte condamné les recherches ſur l'aſſortiment des parties du ſyſtême des *tropes*, ne ſe ſont pourtant pas contentés de les faire connoître en détail; ils ont cherché à les grouper ſous des idées communes, & à rapprocher ces groupes en les liant par des idées plus générales: témoignage involontaire, mais certain, que l'eſprit de ſyſtême a pour les bonnes têtes un attrait preſque irréſiſtible, & conſéquemment qu'il n'eſt pas ſans utilité. Voici donc comment continue le grammairien philoſophe. *Ibid.*]

" Toutes les fois qu'il y a de la différence » dans le rapport naturel qui donne lieu » à la ſignification empruntée, on peut » dire que l'expreſſion qui eſt fondée ſur » ce rapport appartient à un *trope* parti» culier.

» C'eſt le rapport de reſſemblance qui eſt » le fondement de la catachreſe & de la » métaphore; on dit au propre *une feuille* » *d'arbre*, & par catachreſe *une feuille de* » *papier*, parce qu'une feuille de papier eſt » à peu près auſſi mince qu'une feuille » d'arbre. La catachreſe eſt la premiere » eſpece de métaphore ». [Cependant M. du Marſais, en traitant de la catachreſe, *part. I, art. j*, dit que la *langue*, qui eſt le principal organe de la parole, a donné ſon nom par métonymie au mot générique dont on ſe ſert pour marquer les idiomes, le langage des différentes nations, *langue Latine, langue Françoiſe*; & il donne cet uſage du mot *langue*, comme un exemple de la catachreſe. Voilà donc une catachreſe qui n'eſt point une eſpece de métaphore, mais une métonymie. Cette confuſion des termes prouve mieux que toute autre choſe la néceſſité de bien établir le ſyſtême des *tropes*.]

" On a recours à la catachreſe par néceſſité, » quand on ne trouve point de mot propre » pour exprimer ce qu'on veut dire. ». [Voilà, ſi je ne me trompe, le véritable caractere diſtinctif de la catachreſe: une métaphore, une métonymie, une ſynecdoque, *&c.* devient carachreſe, quand elle eſt employée par néceſſité, pour tenir lieu d'un mot propre qui manque dans la langue. D'où je conclus que la catachreſe eſt moins un *trope* particulier, qu'un aſpect ſous lequel tout autre *trope* peut être enviſagé.]

" Les autres eſpeces de métaphores ſe » font par d'autres mouvemens de l'ima» gination, qui ont toujours la reſſemblance » pour fondement.

» L'ironie au contraire eſt fondée ſur » un rapport d'oppoſition, de contrariété, » de différence, &, pour ainſi dire, ſur » le contraſte qu'il y a, ou que nous imagi» nons entre un objet & un autre; c'eſt » ainſi que Boileau a dit (*ſat. ix.*) *Qui» nault eſt un Virgile.* » [Il me ſemble avoir prouvé, *article* IRONIE, que cette figure n'eſt point un *trope*, mais une figure de penſée.]

» La métonymie & la ſynecdoque, » auſſi bien que les figures qui ne ſont que » des eſpeces de l'une ou de l'autre, ſont » fondées ſur quelqu'autre ſorte de rap» port, qui n'eſt ni un rapport de reſſem» blance, ni un rapport du contraire. Tel » eſt, par exemple, le rapport de la cauſe » à l'effet; ainſi dans la métonymie &

» dans la ſynecdoque, les objets ne ſon » conſidérés ni comme ſemblables ni » comme contraires; on les regarde ſeule- » ment comme ayant entr'eux quelque » relation, quelque liaiſon, quelque ſorte » d'union: mais il y a cette différence, » que, dans la métonymie, l'union n'em- » pêche pas qu'une choſe ne ſubſiſte in- » dépendamment d'une autre; au lieu » que, dans la ſynecdoque, les objets » dont l'un eſt dit pour l'autre ont une » liaiſon plus dépendante; l'un eſt compris » ſous le nom de l'autre; ils forment un » enſemble, un tout....»

[Je crois que voilà les principaux caracteres généraux auxquels on peut rapporter les *tropes*. Les uns ſont fondés ſur une ſorte de ſimilitude: c'eſt la métaphore, quand la figure ne tombe que ſur un mot ou deux, & l'allégorie, quand elle regne dans toute l'étendue du diſcours. Les autres ſont fondés ſur un rapport de correſpondance: c'eſt la métonymie, à laquelle il faut encore rapporter ce que l'on déſigne par la dénomination ſuperflue de métalepſe. Les autres enfin ſont fondés ſur un rapport de connexion: c'eſt la ſynecdoque avec ſes dépendances; & l'antonomaſe n'en eſt qu'une eſpece déſignée en pure perte par une dénomination différente.

Qu'on y prenne garde; tout ce qui eſt véritablement *trope* eſt compris ſous l'une de ces trois idées générales; ce qui ne peut pas y entrer n'eſt point *trope*, comme la périphraſe, l'euphémiſme, l'alluſion, la litote, l'hyperbole, l'hypotypoſe, *&c.* J'ai dit ailleurs à quoi ſe réduiſoit l'hypallage, & ce qu'il faut penſer de la ſyllepſe.

La métaphore, la métonymie, la ſynecdoque, gardent ces noms généraux, quand elles ne ſont dans le diſcours que par ornement ou par énergie; elles ſont toutes les trois du domaine de la catachreſe, quand la diſette de la langue s'en fait une reſſource inévitable: mais, ſous cet aſpect, la catachreſe doit être placée à côté de l'onomatopée; & ce ſont deux principes d'étymologie, peut-être les deux ſources qui ont fourni le plus de mots aux langues: ni l'un ni l'autre ne ſont des *tropes*.]

II. *De l'utilité des* TROPES. C'eſt M. du Marſais qui va parler. *Part. I, art. vij*, §. 2.

1°. « Un des plus fréquens uſages des » *tropes*, c'eſt de réveiller une idée prin- » cipale, par le moyen de quelque idée » acceſſoire: c'eſt ainſi qu'on dit, *cent* » *voiles* pour *cent vaiſſeaux*, *cent feux* pour » *cent maiſons*, *il aime la bouteille* pour » *il aime le vin*, *le fer* pour *l'épée*, *la plume* » ou *le ſtyle* pour *la maniere d'écrire*, *&c.*

2°. » Les *tropes* donnent plus d'énergie » à nos expreſſions. Quand nous ſommes » vivement frappés de quelque penſée, » nous nous exprimons rarement avec » ſimplicité, l'objet qui nous occupe ſe » préſente à nous avec les idées acceſſoires » qui l'accompagnent; nous prononçons » les noms de ces images qui nous frap- » pent: ainſi nous avons naturellement » recours aux *tropes*, d'où il arrive que » nous faiſons mieux ſentir aux autres ce » que nous ſentons nous-mêmes. De là » viennent ces façons de parler, *il eſt en-* » *flammé de colere*, *il eſt tombé dans une* » *erreur groſſiere*, *flétrir la réputation*, » *s'énivrer de plaiſir*, *&c.*

[Les *tropes*, dit le p. Lamy (*rhét. liv. II, ch. vj.*) ſont une peinture ſenſible de la choſe dont on parle. Quand on appelle un grand capitaine *un foudre de guerre*, l'image du foudre repréſente ſenſiblement la force avec laquelle ce capitaine ſubjugue des provinces entieres, la viteſſe de ſes conquêtes & le bruit de ſa réputation & de ſes armes. Les hommes, pour l'ordinaire, ne ſont capables de comprendre que les choſes qui entrent dans l'eſprit par les ſens: pour leur faire concevoir ce qui eſt ſpirituel, il ſe faut ſervir de comparaiſons ſenſibles, qui ſont agréables, parce qu'elles ſoulagent l'eſprit, & l'exemptent de l'application qu'il faut avoir pour découvrir ce qui ne tombe pas ſous les ſens. C'eſt pourquoi les expreſſions métaphoriques priſes des choſes ſenſibles, ſont très fréquentes dans les ſaintes écritures. Lorſque les prophetes parlent de Dieu, ils ſe ſervent continuellement de métaphores tirées de choſes expoſées à nos ſens.... ils donnent à Dieu des bras, des mains, des yeux; ils l'arment de traits, de carreaux, de foudres, pour faire comprendre au peuple ſa puiſſance inviſible &

ſpirituelle, par des choſes ſenſibles & corporelles. S. Auguſtin dit pour cette raiſon.... *Sapientia Dei, quæ cùm infantiâ noſtrâ parabolis & ſimilitudinibus quodammodo ludere non dedignata eſt; prophetas voluit humano more de divinis loqui, ut hebetes hominum animi divina & cæleſtia, terreſtrium ſimilitudine, intelligerent.*]

3°. « Les *tropes* ornent le diſcours. » M. Fléchier voulant parler de l'inſtruction qui diſpoſa M. le duc de Montauſier à faire abjuration de l'héréſie, au » lieu de dire ſimplement qu'il ſe fit inſtruire, que les miniſtres de J. C. lui » apprirent les dogmes de la religion catholique, & lui découvrirent les erreurs » de l'héréſie, s'exprime en ces termes: » *tombez, tombez, voiles importuns qui lui* » *couvrez la vérité de nos myſteres: & vous,* » *prêtres de J. C. prenez le glaive de la parole,* » *& coupez ſagement juſqu'aux racines de* » *l'erreur, que la naiſſance & l'éducation* » *avoient fait croître dans ſon ame. Mais* » *par combien de liens étoit-il retenu?*

» Outre l'apoſtrophe, figure de penſée, » qui ſe trouve dans ces paroles, les *tropes* » en ſont le principal ornement: *tombez* » *voiles, couvrez, prenez le glaive, coupez* » *juſqu'aux racines, croître, liens, retenu;* » toutes ces expreſſions ſont autant de *tropes* » qui forment des images, dont l'imagination eſt agréablement occupée.

[Par le moyen des *tropes*, dit encore le p. Lamy (*loc. cit.*) on peut diverſifier le diſcours. Parlant long-temps ſur un même ſujet, pour ne pas ennuyer par une répétition trop fréquente des mêmes mots, il eſt bon d'emprunter les noms des choſes qui ont de la liaiſon avec celles qu'on traite, & de les ſignifier ainſi par des *tropes* qui fourniſſent le moyen de dire une même choſe en mille manieres différentes. La plupart de ce qu'on appelle *expreſſions choiſies*, *tours élégans*, ne ſont que des métaphores, des *tropes*, mais ſi naturels & ſi clairs, que les mots propres ne le ſeroient pas davantage. Auſſi notre langue, qui aime la clarté & la naïveté, donne toute liberté de s'en ſervir; & on y eſt tellement accoutumé, qu'à peine les diſtingue-t-on des expreſſions propres, comme il paroît dans celles-ci qu'on donne pour des expreſſions choiſies: *il faut que la complaiſance ôte à la ſévérité ce qu'elle a d'amer, & que la ſévérité donne quelque choſe de piquant à la complaiſance*, &c. *La ſageſſe la plus auſtere ne tient pas long-temps contre les grandes largeſſes, & les ames vénales ſe laiſſent éblouir par l'éclat de l'or....* Ces métaphores ſont un grand ornement dans le diſcours.]

4°. « Les *tropes* rendent le diſcours plus » noble: les idées communes, auxquelles » nous ſommes accoutumés, n'excitent » point en nous ce ſentiment d'admira- » tion & de ſurpriſe qui éleve l'ame: en ces » occaſions on a recours aux idées acceſ- » ſoires, qui prêtent, pour ainſi dire, des » habits plus nobles à ces idées communes. » *Tous les hommes meurent également;* voilà » une penſée commune: Horace a dit » (*1. od. 4.*): *Pallida mors æquo pulſat* » *pede pauperum tabernas regumque turres.* » On ſait la paraphraſe ſimple & naturelle » que Malherbe a fait de ces vers:

» *La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;*
» *On a beau la prier,*
» *La cruelle qu'elle eſt ſe bouche les oreilles*
» *Et nous laiſſe crier.*
» *Le pauvre en ſa cabane, où le chaume le couvre,*
» *Eſt ſujet à ſes lois;*
» *Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,*
» *N'en défend pas nos rois.*

» Au lieu de dire que c'eſt un phénicien » qui *a inventé le caractere de l'écriture*, ce » qui ſeroit une expreſſion trop ſimple » pour la poéſie, Brébeuf a dit: *Pharſale,* » *l. III.*

» *C'eſt de lui que nous vient cet art ingénieux,*
» *De peindre la parole & de parler aux yeux,*
» *Et par les traits divers des figures tracées,*
» *Donner de la couleur & du corps aux penſées.*

[Ces quatre vers ſont fort eſtimés; dit M. le cardinal de Bernis; (*diſc.* à la tête de ſes *poéſies divers.*) cependant, ajoute M. l'abbé Fromant (*ſuppl.* de la *gramm. gén. part. II, ch. j,*) le troiſieme eſt très-

foible, & les regles exactes de la langue ne ſont point obſervées dans le quatrieme : il faudroit dire, *de donner de la couleur*, & non pas *donner*. Cette correction eſt très-exacte ; & l'on auroit encore pu cenſurer dans le troiſieme vers, *les traits divers des figures*, ainſi qu'on le trouve dans la plûpart des leçons de ce paſſage : j'ai ſous les yeux une édition de la Pharſale, faite à Rouen en 1663, qui porte, comme je l'ai déjà tranſcrit, *par les traits divers des figures* ; ce que je crois plus régulier. Cependant M. l'abbé d'Olivet a conſervé *de* dans la correction qu'il a faite des deux derniers vers, en cette maniere.

Qui par les traits de *figures tracées*,
Donne de la couleur & du corps aux penſées.

Lucain avoit ennobli à ſa maniere la penſée ſimple dont il s'agit, & l'avoit fait avec encore plus de préciſion : *lib. III. 220.*

Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi
Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.

5°. « Les *tropes* ſont d'un grand uſage » pour déguiſer les idées dures, déſa» gréables, triſtes, ou contraires à la » modeſtie. »

6°. « Enfin les *tropes* enrichiſſent une » langue, en multipliant l'uſage d'un même » mot ; ils donnent à un mot une ſignifi» cation nouvelle, ſoit parce qu'on l'unit » avec d'autres mots auxquels ſouvent il » ne ſe peut joindre dans le ſens propre, » ſoit parce qu'on s'en ſert par extenſion » & par reſſemblance, pour ſuppléer aux » termes qui manquent dans la langue ». [On peut donc dire des *tropes* en général, ce que dit Quintilien de la métaphore en particulier : (*Inſt. VIII, vj.*) *Copiam quoque ſermonis auget, permutando aut mutando quod non habet : quodque difficillimum eſt, præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur.*]

« Mais il ne faut pas croire avec quelques » ſavans, (M. Rollin, *traité des études*, » *tome II, page 426.* Ciceron, *de orator.* » *n°. 155, alit. xxxviij.* Voſſius, *Inſt.* » *orat. lib. IV, cap. vji n. 14*). que les *tropes* n'aient *d'abord été inventés que par* » *néceſſité, à cauſe du défaut & de la diſette* » *des mots propres*, & qu'ils aient *contribué* » *depuis à la beauté & à l'ornement du diſ-* » *cours, de même à peu près que les vêtemens* » *ont été employés dans le commencement* » *pour couvrir le corps & le défendre contre* » *le froid, & enſuite ont ſervi à l'embellir &* » *à l'orner.* Je ne crois pas qu'il y ait un » aſſez grand nombre de mots qui ſup» pléent à ceux qui manquent, pour pou» voir dire que tel ait été le premier & le » principal uſage des *tropes*. D'ailleurs ce » n'eſt point là, ce me ſemble, la mar» che, pour ainſi dire, de la nature ; » l'imagination a trop de part dans le lan» gage & dans la conduite des hommes, » pour avoir été précédée en ce point par » la néceſſité.

Je penſe bien autrement que M. du Marſais à cet égard ; *ce n'eſt point là*, dit-il, *la marche de la nature :* c'eſt elle même ; la néceſſité eſt la mere des arts, & elle les a tous précédés. Il n'y a pas dit-on, un aſſez grand nombre de mots qui ſuppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que le premier & le principal uſage des *tropes* ait été de completter la nomenclature des langues. Cette aſſertion eſt haſardée, ou bien l'auteur n'entendoit pas aſſez ce qu'il faut entendre ici par la diſette des mots propres.

Rien ne peut, dit Loke, nous approcher mieux de l'origine de toutes nos notions & connoiſſances, que d'obſerver combien les mots dont nous nous ſervons dépendent des idées ſenſibles, & comment ceux qu'on emploie pour ſignifier des actions & des notions tout-à-fait éloignées des ſens, tirent leur origine de ces mêmes idées ſenſibles, d'où ils ſont transférés à des ſignifications plus abſtruſes pour exprimer des idées qui ne tombent point ſous les ſens. Ainſi les mots ſuivans, *imaginer, comprendre, s'attacher, concevoir, &c.* ſont tous empruntés des opérations des choſes ſenſibles, & appliqués à certains modes de penſer. Le mot *eſprit*, dans ſa premiere ſignification, c'eſt le *ſouffle* ; celui d'*ange*, ſignifie *meſſager* ; & je ne doute point que ſi nous pouvions conduire tous les mots juſqu'à leur ſource, nous ne trouvaſſions que, dans toutes les langues, les mots qu'on

emploie pour ſignifier des choſes qui ne tombent pas ſous les ſens, ont tiré leur premiere origine d'idées ſenſibles.

Aux exemples cités par M. Loke, M. le préſident de Broſſes en ajoute une infinité d'autres, qui marquent encore plus préciſément comment les hommes ſe forment des termes abſtraits ſur des idées particulieres, & donnent aux êtres moraux des noms tirés des objets phyſiques : ce qui ſuppoſant analogie & comparaiſon entre les objets des deux genres, démontre l'ancienneté & la néceſſité des *tropes* dans la nomenclature des langues.

« En langue Latine, dit ce ſavant magiſtrat, *calamitas* & *ærumna* ſignifient un » *malheur*, une *infortune :* mais dans ſon » origine, le premier a ſignifié la *diſette* » *des grains*, & le ſecond, la *diſette de* » *l'argent. Calamitas*, de *calamus*, grêle, » tempête qui rompt les tiges du bled. » *Ærumna*, de *æs*, *æris*. Nous appellons » en François, *terre en chaume*, une terre » qui n'eſt point enſemencée, qu'on laiſſe » repoſer, & dans laquelle, après qu'on » a coupé l'épi, il ne reſte plus que le » tuyau (*calamus*) attaché à ſa racine : » de là vient qu'on a dit *chommer* une » fête, pour la célébrer, ne pas travailler » ce jour là, ſe repoſer ; » (*chaumer* un champ, veut dire en arracher le chaume ; & c'eſt pour différencier ces deux ſens, que l'on écrit *chommer* une fête.) « de là » vient le mot *calme* pour *repos*, *tranquil-* » *lité ;* mais combien la ſignification du » mot *calme* n'eſt-elle pas différente du » mot *calamité*, & quel étrange chemin » n'ont pas fait ici les expreſſions & les » idées des hommes !

» En la même langue *incolumis*, ſain & » ſauf, (*qui eſt ſine columnâ ;*) expreſſion » tirée de la comparaiſon d'un bâtiment » qui, étant en bon état, n'a pas beſoin » d'étaie.

» *Diviſer* (dividere), vient de la racine » celtique *div* (riviere) le terme relatif » *diviſer* a été formé ſur un objet phyſique, à la vue des rivieres qui ſéparoient » naturellement les terres : de même de » *rivales*, qui ſe dit dans le ſens propre, » des beſtiaux qui s'abreuvent à une même » riviere, ou à un même gué, on en fait » au figuré *rivaux*, *rivalité*, pour ſignifier » la jalouſie entre pluſieurs prétendans à » une même choſe.

» *Conſidérer*, c'eſt regarder un aſtre, » de *ſidus*, *ſideris*. *Refléchir*, c'eſt plier » en deux, comme ſi l'on plioit ſes penſées les unes ſur les autres, pour les » raſſembler & les combiner. *Remarquer*, » c'eſt diſtinguer un objet, le particulariſer, le circonſcrire en le ſéparant des » autres, de la racine Allemande *mark* » (borne, confin, limite) »

J'omets, pour abréger, quantité d'autres exemples cités par le même académicien, & j'en viens ſur une explication qu'il établit lui-même ſur ces exemples. « Remarquez en général, dit-il, qu'il n'eſt pas » poſſible, dans aucune langue, de citer » aucun terme moral dont la racine ne » ſoit phyſique. J'appelle *termes phyſiques* » les noms de tous les individus qui exiſtent réellement dans la nature : j'appelle » *termes moraux* les noms des choſes qui, » n'ayant pas une exiſtence réelle & ſenſible dans la nature, n'exiſtent que par » l'entendement humain qui en a produit » les archétypes ou originaux. Peut-être » pourroit-on dire à la rigueur, que les » mots *pli* & *marque* ne ſont pas des noms » de ſubſtance phyſique & réelle, mais » de mode & de relation ; mais il ne » faut pas preſſer ceci ſelon une métaphyſique trop rigoureuſe : les qualités & » les ſubſtances réelles peuvent bien être » rangées ici dans la claſſe du phyſique, » à laquelle elles appartiennent bien plus » qu'à celle des purs êtres moraux.

» Citons encore un exemple tiré de la » racine *fidus*, propre à montrer que les » termes qui n'appartiennent qu'au ſentiment de l'ame, ſont tous tirés des objets » corporels ; c'eſt le mot *deſir*, ſyncopé » du Latin *deſiderium*, qui, ſignifiant dans » cette langue plus encore le regret de la » perte que le ſouhait de la poſſeſſion, s'eſt » particuliérement étendu dans la nôtre au » dernier ſentiment de l'ame : la particule » privative *de* précédant le verbe *ſiderare*, » nous montre que *deſiderare*, dans ſa » ſignification purement littérale, ne vouloit dire autre choſe qu'*être privé* de la » vue des aſtres ou du ſoleil ; le terme

qui

» qui exprimoit la perte d'une choſe ſi » ſouhaitable pour l'homme, s'eſt géné- » raliſé [par une ſynecdoque de la partie » pour le tout], pour tous les ſentimens » de regret; & enſuite [par une autre » ſynecdoque de l'eſpece pour le genre] » pour tous les ſentimens de deſir qui ſont » encore plus généraux : car le regret n'eſt » que le ſouhait de ce que l'on a perdu; » & le deſir regarde auſſi-bien ce que l'on » voudroit obtenir, que ce que l'on ne » poſſede plus. Ces deux exemples ſont » d'autant plus frappans que les deux ex- » preſſions *conſiderare* & *deſiderare*, n'ayant » rien de commun dans l'idée qu'ils pré- » ſentent, ni dans l'affection de l'ame, & » ſe trouvant chacun précédé d'une parti- » cule qui les caractériſe, on ne pourroit » les tirer ainſi tous deux de *ſiderare*, ſi le » développement de l'opération de l'eſprit, » dans la formation des mots, n'avoit été » tel qu'on vient de le décrire. »

Il ſeroit aiſé de multiplier ces exemples en très-grand nombre : [& j'en ſupprime effectivement une quantité conſidérable dont M. le préſident de Broſſes a enrichi ſes mémoires] « ceux-ci doivent ſuffire aux per- » ſonnes intelligentes pour les mettre ſur » les voies de la maniere dont procede la » formation de ces ſortes de termes qui » expriment des idées relatives ou intel- » lectuelles. Pour leur démontrer qu'il n'y » en a point de cette eſpece qui ne vien- » nent d'une image d'un objet extérieur, » phyſique & ſenſible; c'eſt qu'étant diffi- » cile de démêler le fil de ces ſortes de » dérivations, où ſouvent la racine n'eſt » plus connue, où l'opération de l'homme » eſt toujours vague, arbitraire, & fort » compliquée; on doit, en bonne logi- » que, juger des choſes que l'on ne peut » connoître, par celles de même eſpece » qui ſont ſi bien connues, en les rame- » nant à un principe dont l'évidence ſe » fait appercevoir par-tout où la vue peut » s'étendre. Quelque langue que l'on veuille » parcourir, on y trouvera dans la forma- » tion de leurs mots, le même procédé » dont je viens de donner des exemples pris » de la langue Françoiſe. »

Qu'eſt ce autre choſe que des *tropes* & des métaphores continuelles, qui favoriſent cette formation des termes intellectuels? la comparaiſon & la ſimilitude y ſont ſenſibles : or il eſt conſtant que les hommes ont eu beſoin de très-bonne heure de cette eſpece de termes; & il n'y a preſque pas à douter que l'expédient de les prendre par analogie dans l'ordre phyſique, ne ſoit auſſi ancien, & ne vienne de la même ſource que le langage même. *Voyez* LANGUE. Nous pouvons donc croire que les *tropes* doivent leur premiere origine à la néceſſité, & que ce que dit Quintilien de la métaphore, eſt vrai de tous les *tropes*, ſavoir que *præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur*.

» La vivacité avec laquelle nous reſſen- » tons ce que nous voulons exprimer, dit » avec raiſon M. Dumarſais (*loc. cit.*), » excite en nous ces images; nous en ſom- » mes occupés les premiers, & nous nous » en ſervons enſuite pour mettre en quel- » que ſorte devant les yeux des autres, ce » que nous voulons leur faire entendre.... » les rhéteurs ont enſuite remarqué que » telle expreſſion étoit plus noble, telle au- » tre plus énergique, celle-là plus agréable, » celle-ci moins dure; en un mot ils ont » fait leurs obſervations ſur le langage des » hommes » [& l'art s'eſt établi ſur les procédés néceſſaires de la nature : les différens degrés de ſuccès des moyens ſuggerés par le beſoin, ont ſervi de fondement aux regles fixées enſuite par l'art, pour ajouter l'agréable à l'utile.]

« Pour faire voir que l'on *ſubſtitue quel- » quefois des termes figurés à la place des » mots propres qui manquent*, ce qui eſt » très-véritable, Cicéron, *de oratore*, » *lib. III. n. 155. aliter xxxviij.* Quintilien, » *Inſtit. VIII. vj.* & M. Rollin, *tom. II.* » *pag. 246.* qui penſe & qui parle comme » ces grands hommes, diſent que c'eſt *par* » *emprunt & par métaphore qu'on a appellé* » gemma *le bourgeon de la vigne, parce*, » diſent-ils, *qu'il n'y avoit point de mot pro-* » *pre pour l'exprimer.* Mais ſi nous en » croyons les étymologiſtes, *gemma* eſt le » mot propre pour ſignifier le *bourgeon de* » *la vigne*, & ç'a été enſuite par figure que » les Latins ont donné ce nom aux perles, » & aux pierres précieuſes. Gemma *eſt id* » *quod in arboribus tumeſcit cùm parere in-*

» *cipiunt*, *à* geno; *id eſt*, gigno: *hinc* » *margarita & deinceps omnis lapis*, *prétio-* » *ſus dicitur* gemma.. *quod habet quoque* » *Perrottus*, *cujus hæc ſunt verba* »: *la-pillos* gemmas *vocavere à ſimilitudine* gem-marum *quas in vitibus ſive arboribus cerni-mus*; gemmæ *enim propriè ſunt oculi quos primò vites emittunt*; *&* gemmare *vites di-cuntur*, *dum gemmas emittunt* (Martinii, *lexic. voce* gemma.) " gemma *oculus vitis* » *propriè*. 2. gemma *deinde generale nomen* » *eſt lapidum pretioſorum* (Baſ. Fabri, the-» ſaur. voce *gemma*.) En effet, c'eſt tou-» jours le plus commun & le plus connu qui » eſt le propre, & qui ſe prête enſuite au » ſens figuré. Les laboureurs du pays Latin » connoiſſoient les bourgeons des vignes » & des arbres, & leur avoient donné un » nom avant que d'avoir vu des perles & » des pierres précieuſes; mais comme on » donna enſuite par figure & par imitation » ce même nom aux perles & aux pierres » précieuſes, & qu'apparemment Cicé-» ron, Quintilien, & M. Rollin ont vu » plus de perles que de bourgeons de vi-» gnes, ils ont cru que le nom de ce qui » leur étoit plus connu, étoit le nom pro-» pre, & que le figuré étoit celui de ce » qu'ils connoiſſoient moins.

III. *De la maniere de faire uſage des tropes.* C'eſt particulierement dans les *tropes*, dit le p. Lamy, (*rhét l. II. c. iv.*) que conſiſ-tent les richeſſes du langage; auſſi comme le mauvais uſage des grandes richeſſes cauſe le déreglement des états, le mauvais uſage des *tropes* eſt la ſource de quantité de fau-tes que l'on commet dans le diſcours: c'eſt pourquoi il eſt important de le bien regler, & pour cela les *tropes* doivent ſur-tout avoir deux qualités; en premier lieu, qu'ils ſoient clairs, & faſſent entendre ce qu'on veut dire, puiſque l'on ne s'en ſert que pour rendre le diſcours plus expreſſif: la ſeconde qualité, c'eſt qu'ils ſoient proportionnés à l'idée qu'ils doivent réveiller.

I. Trois choſes empêchent les *tropes* d'être clairs. 1°. S'ils ſont tirés de trop loin, & pris de choſes qui ne donnent pas occaſion à l'ame de penſer d'abord à ce qu'il faut qu'elle ſe repréſente pour découvrir la pen-ſée de celui qui parle. Pour éviter ce dé-faut, on doit tirer les métaphores & autres *tropes* de choſes ſenſibles & qui ſoient ſous les yeux, dont l'image par conſéquent ſe préſente d'elle-même ſans qu'on la cherche. La ſageſſe divine, qui s'accommode à la capacité des hommes, nous donne, dans les ſaintes écritures, un exemple du ſoin qu'on doit avoir de ſe ſervir des choſes connues à ceux qu'on inſtruit, lorſqu'il eſt queſtion de leur faire comprendre quel-que choſe de difficile. Ceux qui ont l'eſ-prit petit, & qui cependant oſent critiquer l'écriture y condamnent les métaphores & les allégories qui y ſont priſes des champs, des pâturages, des brebis, des chaudieres; ils ne prennent pas garde que les Iſraélites étoient tous bergers, & qu'ainſi il n'y avoit rien qui leur fût plus connu que le ménage de la campagne. Les prêtres, à qui l'écri-ture s'adreſſoit particuliérement, étoient perpétuellement occupés à tuer des bêtes dans le temple, à les écorcher, & à les faire cuire dans les grandes cuiſines qui étoient autour du temple. Les écrivains ſacrés ne pouvoient donc pas choiſir des choſes dont les images ſe préſentaſſent plus facilement à l'eſprit des Iſraélites.

2° L'idée du *trope* doit être tellement liée avec celle du mot propre, qu'elles ſe ſuivent, & qu'en excitant l'une des deux, l'autre ſoit renouvellée. Le défaut de cette liaiſon eſt la ſeconde choſe qui rend les *tropes* obſcurs.

3° L'uſage trop fréquent des *tropes* eſt une autre cauſe d'obſcurité. Les *tropes* les plus clairs ne ſignifient les choſes qu'indirec-tement; l'idée naturelle de ce que l'on n'exprime que ſous le voile des *tropes*, ne ſe préſente à l'eſprit qu'après quelques réflexions; on s'ennuie de toutes ces ré-flexions, & de la peine de deviner tou-jours les penſées de celui qui parle. On ne condamne pourtant ici que le trop fré-quent uſage des *tropes* extraordinaires: il y en a qui ne ſont pas moins uſités que les termes naturels; & ils ne peuvent jamais obſcurcir le diſcours.

II. Si je veux donner l'idée d'un rocher dont la hauteur eſt extraordinaire, ces termes *grand*, *haut*, *élevé*, qui ſe diſent des rochers d'une hauteur commune, n'en feront qu'une peinture imparfaite; mais ſi je dis que ce rocher *ſemble menacer le*

ciel, l'idée du *ciel*, qui eſt la choſe la plus élevée de toute la nature, l'idée de ce mot *menacer*, qui convient à un homme qui eſt au deſſus des autres, forment l'idée de la hauteur extraordinaire que je ne pouvois exprimer d'une autre maniere; mais l'image auroit été exceſſive, ſi je ne diſois que le rocher *ſemble* menacer le ciel : & c'eſt ainſi qu'il faut prendre garde qu'il y ait toujours quelque proportion entre l'idée naturelle du *trope* & celle que l'on veut rendre ſenſible.

« Il n'y a rien de plus ridicule en tout » genre, dit M. du Marſais, *Trop. part. I, » art. 7*, §. *3*, que l'affectation & le défaut » de convenance. Moliere, dans ſes *pré-» cieuſes*, nous fournit un grand nombre » d'exemples de ces expreſſions recherchées » & déplacées. La convenance demande » qu'on diſe ſimplement à un laquais, » *donnez des ſieges*, ſans aller chercher le » détour de lui dire *voiturez-nous ici les » commodités de la converſation*, (*ſc. ix.*) » De plus les idées acceſſoires ne jouent » point, ſi j'oſe parler ainſi, dans le lan-» gage des *précieuſes* de Moliere, ou ne » jouent point comme elles jouent dans » l'imagination d'un homme ſenſé, [parce » que les idées comparées n'ont entr'elles » aucune liaiſon naturelle] : *le conſeiller » des graces* (*ſc. vj.*) pour dire, *le miroir : » contentez l'envie qu'a ce fauteuil de vous » embraſſer* (*ſç. ix.*) pour dire, *aſſeyez-» vous.*

» Toutes ces expreſſions tirées de loin » & hors de leur place marquent une trop » grande contention d'eſprit, & font ſentir » toute la peine qu'on a eue à les recher-» cher : elles ne ſont pas, s'il eſt permis » de parler ainſi, à l'uniſſon du bon ſens, » je veux dire qu'elles ſont trop éloignées » de la maniere de penſer de ceux qui » ont l'eſprit droit & juſte, & qui ſentent » les convenances. Ceux qui cherchent » trop l'ornement dans le diſcours, tom-» bent ſouvent dans ce défaut s'en s'ap-» percevoir ; ils ſe ſavent bon gré d'une » expreſſion qui leur paroît brillante & » qui leur a couté, & ſe perſuadent que » les autres doivent être auſſi ſatisfaits qu'ils » le ſont eux-mêmes.

» On ne doit donc ſe ſervir des *tropes* » que lorſqu'ils ſe préſentent naturellement » à l'eſprit ; qu'ils ſont tirés du ſujet ; que » les idées acceſſoires les font naître, ou » que les bienſéances les inſpirent : ils » plaiſent alors ; mais il ne faut point les » aller chercher dans la vue de plaire.

» Il eſt difficile, dit ailleurs notre gram-» mairien philoſophe, *part. III, art. 23*, » en parlant & en écrivant, d'apporter » toujours l'attention & le diſcernement » néceſſaires pour rejetter les idées acceſ-» ſoires qui ne conviennent point au ſujet, » aux circonſtances & aux idées princi-» pales que l'on met en œuvre ; de là il » eſt arrivé dans tous les temps que les » écrivains ſe ſont quelquefois ſervis d'ex-» preſſions figurées qui ne doivent pas être » priſes pour modeles.

» Les regles ne doivent point être faites » ſur l'ouvrage d'aucun particulier ; elles » doivent être puiſées dans le bon ſens & » dans la nature ; & alors quiconque s'en » éloigne, ne doit point être imité en » ce point. Si l'on veut former le goût des » jeunes gens, on doit leur faire remarquer » les défauts auſſi bien que beautés des » auteurs qu'on leur fait lire. Il eſt plus » facile d'admirer, j'en conviens ; mais » une critique ſage, éclairée, exempte » de paſſions & de fanatiſme, eſt bien plus » utile.

» Ainſi l'on peut dire que chaque ſiecle » a pu avoir ſes critiques & ſon *diction-» naire néologique*. Si quelques perſonnes » diſent aujourd'hui avec raiſon ou ſans » fondement, (*dict. néol.*) qu'*il regne dans » le langage une affectation puérile ; que le » ſtyle frivole & recherché paſſe juſqu'aux » tribunaux les plus graves :* Ciceron a fait » la même plainte de ſon temps, (*Orat. » n. 96, aliter xxvij.*) *eſt enim quoddam » etiam inſigne & florens orationis, pictum » & expolitum genus, in quo omnes verbo-» rum, omnes ſententiarum illigantur lepores. » Hoc totum è ſophiſtarum fontibus defluxit » in forum*, &c.

» Au plus beau ſiecle de Rome, ſelon » le p. Sanadon (*Poéſ. d'Horace, tome II, » p. 254.*), c'eſt-à-dire, au ſiecle de Jules-» Céſar & d'Auguſte, un auteur a dit » *infantes ſtatuas*, pour dire *des ſtatues » nouvellement faites :* un autre, que Jupiter

» *crachoit* la neige ſur les Alpes ; *Jupiter* » *hibernas caná nive* conſpuit *Alpes*. Horace » ſe moque de l'un & de l'autre de ces » auteurs, *II ſat. verſ. 40*, mais il n'a pas » été exempt lui-même des fautes qu'il a » reprochées à ſes contemporains ». [Je dois remarquer qu'Horace ne dit pas *Jupiter*, mais *Furius* (qui eſt le nom du poëte qu'il cenſure) *hibernas caná nive conſpuit Alpes.*]

« Quintilien, après avoir repris dans les » anciens quelques métaphores défectueuſes, dit que ceux qui ſont inſtruits du » bon & du mauvais uſage des figures ne » trouveront que trop d'exemples à reprendre : *Quorum exempla nimium frequenter reprehendet, qui ſciverit hæc vitia.* » (*Inſtit. viij. 6.*)

» Au reſte, les fautes qui regardent les » mots, ne ſont pas celles que l'on doit » regarder avec le plus de ſoin : il eſt bien » plus utile d'obſerver celles qui pechent » contre la conduite, contre la juſteſſe du » raiſonnement, contre la probité, la droiture & les bonnes mœurs. Il ſeroit à » ſouhaiter que les exemples de ces dernieres ſortes de fautes fuſſent plus rares, » ou plutôt qu'ils fuſſent inconnus ». (*B. E. R. M.*)

TROPÉA, (*Géogr. mod.*) en Latin *Tropæa*, *ad Tropæa*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur le ſommet d'un rocher, à 12 milles de Miſeto, 40 de Meſſine, & 45 de Reggio. Son évêché eſt ſuffragant de Reggio. *Long.* 33, 40 ; *latit.* 38, 40. (*D. J.*)

TROPÈS, SAINT-, (*Géogr. anc.*) ville de France, en Provence, au dioceſe de Fréjus, ſur la Méditerranée, où elle a un port, à 24 lieues au levant de Marſeille, & à 6 au ſud-oueſt de Fréjus. *Long.* 24, 20 ; *latit.* 43, 17. (*D. J.*)

TROPHÉE, ſ. m. (*Archit.*) c'étoit chez les anciens un amas d'armes & de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, & qu'on a enſuite repréſenté en pierre ou en marbre, comme les *trophées* de Marius & de Sylla au capitole, & dont on fait uſage en architecture, pour décorer un bâtiment avec des attributs militaires.

Les *trophées* antiques ſont formés d'armes Grecques & Romaines ; ceux qu'on emploie aujourd'hui ſont compoſés d'armes de diverſes nations de notre temps. On voit de ces *trophées* iſolés à l'arc de triomphe du fauxbourg S. Antoine, & ſur la baluſtrade du château de Verſailles. On en fait auſſi en bas-relief, comme à la colonne trajane, & à l'attique de la cour du Louvre. La beauté des uns & des autres conſiſte principalement dans le choix, la diſpoſition & le rapport qu'ils doivent avoir au deſſein général de l'édifice. Il y en a de différentes eſpeces. Nous allons définir dans les articles ſuivans les principaux.

Trophée de marine. Trophée compoſé de poupes & proues de vaiſſeaux, de becs & éperons de galeres, d'ancres, de rames, de flammes, pavillons, *&c.*

Trophée de muſique. Trophée compoſé de livres & d'inſtrumens de muſique.

Trophées des ſciences. C'eſt un *trophée* formé de livres de ſcience, de ſpheres, de globes, & d'inſtrumens à obſerver les aſtres.

Trophée ruſtique. Trophée compoſé d'inſtrumens ſervant au labourage & au ménage ruſtique.

Le mot *trophée* vient du Latin *trophæum*, qui vient ſelon Voſſius, du Grec *trope*, fuite de l'ennemi. *Daviler.* (*D. J.*)

TROPHÉE, ſ. m. (*Antiq. Greq. & Rom.*) *tropæum*, en Grec *Voyez τροπαῖον* de *τρόπη*, *fuite*. Un *trophée* n'étoit dans ſon origine qu'un tronc de chêne dreſſé, & revêtu des dépouilles ou armes des ennemis vaincus, comme d'une cuiraſſe, de boucliers, de javelots & d'un caſque. De là vient le nom de *trunci*, que Virgile donne à ces *trophées*, dans la deſcription qu'il en fait, *indutoſque jubet truncos hoſtilibus armis ;* & ſelon que la forme s'en voit aſſez ſouvent dans les médailles.

C'eſt d'où l'on recueille que ce n'étoit pas ſeulement une coutume Romaine, comme quelques ſavans le prétendent, mais c'étoit auſſi un uſage Grec de faire les *trophées*, d'un tronc de chêne revêtu des armes des ennemis. On peut le voir entr'autres au revers de la médaille d'Agathocles, roi de Sicile ; & dans deux autres médailles, l'une d'Alexandre, l'autre de ſon pere Philippe, qui ont chacune au

revers la figure d'un homme nu devant un *trophée*, de la façon de ceux dont je viens de parler, c'eſt-à-dire, non d'une colonne de pierre ou de marbre, mais d'un chêne paré des dépouilles des vaincus; que ſi Philippe & Alexandre ne ſe ſont point fait dreſſer eux-mêmes des *trophées*, parce que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens, comme Pauſanias le prétend dans ſes *béotiques*, néanmoins les villes de Grece ou d'autres n'ont pas laiſſé d'en élever à leur honneur, & de les faire graver dans leurs médailles. Ce n'eſt pas cependant que les Grecs n'ayent fait auſſi des *trophées* d'autre ſorte, & quelquefois d'airain pour plus de durée, ſelon le même Pauſanias. Quant aux ornemens ajoutés quelquefois à ces *trophées*, & qu'on remarque auſſi ſur les médailles, nous en dirons un mot dans la ſuite.

Les *trophées* portoient d'ordinaire les noms des ennemis ou peuples vaincus, *inimicaque nomina figi*, comme dit Virgile, & les exemples en ſont fréquens dans les hiſtoriens, les poëtes & les anciennes médailles.

Ces *trophées* mêmes ſe multiplioient ſelon le nombre des peuples vaincus par le général, ſuivant l'exemple de Pompée, que Dion rapporte en parlant d'un magnifique *trophée* de ce conquérant qui portoit la faſtueuſe inſcription, non d'un peuple vaincu, mais *de orbe terrarum*, ou *du monde ſubjugué*.

Pauſanias, *l. IV*, parle d'un *trophée* qu'Epaminondas, par ordre de l'oracle, fit dreſſer avant la journée de Leuctres, c'eſt-à-dire, avant les Lacédémoniens vaincus & à leur vue.

Le nom Grec τροπαιοῦχος, ou qui porte des *trophées* donnés en premier lieu aux dieux, comme on peut voir dans Pollux, fut dans la ſuite des temps conſacré entre les autres titres des empereurs, ce qui paroît en particulier par la médaille de Peſſennius Niger avec l'inſcription, *invicto imp. tropæa*; cette coutume de dreſſer des *trophées* paſſa des Grecs aux Romains, & même y fut d'abord introduite par Romulus, comme les hiſtoriens de ſa vie le remarquent.

Les vainqueurs dreſſoient à leur gloire un *trophée* des vaincus. Les Grecs montrerent l'exemple, & ils avoient coutume de le faire après la victoire, au lieu même de la bataille & de la défaite des ennemis. L'hiſtoire de Thucydide en fournit pluſieurs exemples.

Pour les Romains, ils ne ſe contenterent pas de cet honneur, ils firent porter ces *trophées* en triomphe, comme Dion entr'autres le remarque de Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate. C'eſt ce qui ſe voit encore à l'œil des deux médaillons; l'un du cabinet du roi, qui repréſente le triomphe de Marc-Aurele & de L. Verus, après les exploits de ce dernier dans l'Arménie & contre les Parthes, où on voit un *trophée* porté devant le char des triomphans. L'autre médaillon eſt de Caracalla, où non-ſeulement il y a un *trophée* avec deux captifs attachés, porté dans une eſpece de char avant celui du triomphant; mais de plus on voit un ſoldat qui marche au devant, portant un autre *trophée* ſur l'épaule, à l'exemple de Mars ou de Romulus.

On peut y ajouter l'uſage de dreſſer ces *trophées* en des places publiques & ſur le capitole, de les conſacrer à leurs dieux, & entr'autres à Jupiter Férétrius, ou à Mars, témoin Virgile, *tibi rex gradive tropæum*; pour ne pas parler de la coutume d'orner les veſtibules ou portiques de leurs maiſons, des armes ou autres dépouilles des ennemis vaincus; c'eſt ce qui donna lieu à cette harangue de Caton l'ancien, citée par Feſtus, qui avoit pour titre, *de ſpoliis, ne figerentur, niſi quæ de hoſtibus captæ eſſent*; la choſe eſt connue; en cela même les Romains ne firent que ſuivre l'exemple d'autres peuples, & en particulier de leurs premiers fondateurs, témoin Virgile, parlant du palais du roi Priam, *barbarici poſtes auro ſpoliiſque ſuperbi*.

Nous avons une médaille de Romulus à pied, portant ſon *trophée* ſur l'épaule, ce qui arriva auſſi à Cornelius Coſſus & à Claudius Marcellus, qui porterent eux-mêmes leurs *trophées*; d'où vient que Virgile dit:

Inductoſque jubet truncos hoſtilibus armis
Ipſos ferre duces.

Mars & la Victoire ſont encore repréſentés avec un *trophée* ſur l'épaule, & les autres dieux ſont chargés pareillement ſur l'épaule des marques de leurs dignités ou de leur diſtinction, comme Diane d'un carquois, Apollon d'une lyre ou d'un arc, Hercule de ſa maſſue, Jupiter de la foudre, Bacchus d'un thyrſe, & Vulcain d'un marteau qu'il tient levé au deſſus de l'épaule, & qui eſt prêt à battre l'enclume. On en voit pluſieurs échantillons dans les médailles. Il y en a auſſi de Trajan, qui le repréſentent tenant ſur les épaules les *trophées* des victoires qu'il avoit remportées ſur les Getes & les Parthes.

J'ai dit ci-deſſus qu'un *trophée* n'étoit ordinairement qu'un tronc de chêne; de là viennent les mots de *quercus* ou *truncus*, dont les poëtes Latins ſe ſervent d'ordinaire pour déſigner des *trophées*. Ainſi les *trophées* n'étoient quelquefois qu'un tronc de chêne avec un bouclier au deſſus, ou un tronc revêtu d'une cuiraſſe, au haut d'un caſque & aux deux côtés d'un bouclier, comme ſont d'ordinaire les *trophées* que Mars-Gradivus porte ſur l'épaule, ou qui ſe voient dans les médailles de Trajan, ou même avec une cuiraſſe ſans bouclier.

Les *trophées* ſont auſſi ſouvent accompagnés de javelots, outre les boucliers, le caſque & la cuiraſſe.

Enfin l'on voit dans les anciens monumens, des *trophées* ornés & embellis d'un amas de toutes ſortes d'armes ou de dépouilles des ennemis vaincus, comme de cuiraſſes, de boucliers de différentes façons, d'épées, de javelots, de dragons ou enſeignes militaires, de maillets, de carquois, avec des fleches; c'eſt ce qui eſt ſculpté dans des *trophées* de la colonne de Trajan & de Marc-Aurele.

M. Spanheim, dans ſon bel ouvrage des Céſar, de l'empereur Julien, nous donne la repréſentation gravée par Picard, d'un de ces magnifiques *trophées*, qui ſe voit encore aujourd'hui à Rome au capitole, & qu'on attribue à Trajan, attendu le lieu d'où il a été tiré. C'eſt là que l'on voit ce tronc, ce *trophée* ſuperbe, ou ces *inteſtina tropæorum*, comme parle Tertulien, tout couvert d'un caſque ouvragé, & d'ailleurs revêtu d'une veſte ou *chlamys*, avec quantité d'ornemens, de carquois, de fleches, de boucliers ſoutenus par des figures ailées, & autres embelliſſemens de ſphinx, de tritons, de centaures, *&c.* on en a gravé des eſtampes.

Le but des *trophées* étoit de les dreſſer comme des monumens durables des victoires remportées ſur les ennemis. Il étoit ſi peu permis de les arracher, que les Athéniens crurent avoir un ſujet ſuffiſant de renouveller la guerre aux Corinthiens, ſur ce que ceux-ci avoient enlevé un de leurs *trophées*, comme Ariſtide le remarque dans ſon oraiſon à la louange d'Athenes, *in Panathén. p. 209*; c'eſt encore ce qui nous eſt ſpécifié bien clairement dans une médaille Romaine, qui nous repréſente Mars portant un *trophée*, avec l'inſcription remarquable, *æternitas*.

Les ſoldats Romains avoient auſſi le pouvoir & la coutume d'étaler dans la partie de leurs maiſons la plus remarquable, les dépouilles qu'ils avoient priſes ſur les ennemis, comme Polybe le remarque.

Enfin les *trophées* devinrent des types de monnoies ou de bas-reliefs, tels qu'on en voit encore pluſieurs ſur l'eſcalier du capitole; c'étoient auſſi des figures de métal ou de marbre iſolées & poſées ſur une baſe, & l'on ſait qu'un grand nombre de cette eſpece faiſoient un des ornemens de la ville de Rome. Tels furent les changemens qu'on fit aux *trophées*.

Dans les ſiecles héroïques & chez les Grecs, les *trophées*, comme nous l'avons dit, n'étoient qu'un tronc d'arbre revêtu des armes des vaincus. Enée, après ſa premiere bataille où il avoit tué Mezence, éleve un *trophée*, Æneid. *l. XI. verſ. 5.*

Ingentem quercum, deciſis undique ramis,
Conſtituit tumulo, fulgentiaque induit arma,
Mezenti ducis exuvias; tibi, magne, tropæum,
Bellipotens: aptat rorantes ſanguine criſtas
Telaque trunca viri, & bis ſex thoraca petitum
Perfuſſumque locis; clypeumque ex are ſiniſtra
Subligat, atque enſem collo ſuſpendit eburnum.

On les dreſſoit ſur le champ de bataille auſſi-tôt après la victoire; il étoit d'abord défendu de les faire d'aucune matiere dura-

ble, comme de bronze ou de pierre; ce fut ſans doute par privilege qu'on permit à Pollux, après la victoire qu'il remporta ſur Lyncée, d'en ériger un de cette eſpece, & ce *trophée* ſe voyoit encore à Lacédémone du temps de Pauſanias.

L'inſcription des *trophées* étoit ſimple, noble & modeſte, ainſi que toutes les inſcriptions des beaux ſiecles de la Grece; il n'y avoit que deux mots, le nom des vainqueurs & celui des vaincus. Othryadès reſté ſeul après la fuite des Argiens, ſe traîne percé de coups ſur le champ de bataille, recueille les armes, dreſſe un *trophée* avant de mourir, & écrit de ſon ſang ſur ſon bouclier : *J'ai vaincu.*

Ces monumens expoſés à toutes les injures de l'air périſſoient bientôt, & on s'étoit fait une loi de les laiſſer tomber d'eux-mêmes ſans les réparer. Plutarque, dans ſes queſtions Romaines, *queſt. xxxvj.* demande pourquoi entre toutes les choſes conſacrées aux dieux, il n'y a que les *trophées* qu'il ſoit d'uſage de laiſſer dépérir : « Eſt-ce, dit-il, afin que les hommes » voyant leur gloire paſſée s'anéantir avec » ces monumens, s'évertuent ſans ceſſe à » en acquérir une nouvelle ? ou plutôt » parce que le temps effaçant ces ſignes » de diſcorde & de haine, ce ſeroit une » opiniâtreté odieuſe de vouloir, malgré » lui, en perpétuer le ſouvenir. Auſſi, » ajoute-il, n'a-t-on pas approuvé la vanité » de ceux qui, les premiers entre les » Grecs, ſe ſont aviſés de dreſſer des *tro-* » *phées* de pierre & de bronze ». Peut-être ces peuples qui mériterent la cenſure de cette nation douce & polie, ſont les Eléens; du moins je trouve dans Pauſanias qu'il y avoit à Olympie un *trophée* d'airain, dont l'inſcription portoit que les Eléens l'avoient érigé après une victoire gagnée ſur Lacédémone.

Le même auteur nous apprend encore, que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens d'ériger des *trophées* après leur victoire. Caranus, fondateur de leur monarchie, ayant vaincu Ciſſée, prince voiſin, avoit dreſſé un *trophée* : un lion ſortant du mont Olympe renverſa ce monument, & le détruiſit; le roi de Macédoine tira une leçon de cet événement; il fit réflexion qu'il avoit eu tort d'inſulter aux vaincus, & de ſe priver lui-même de l'eſpérance d'une réconciliation; auſſi, ajoute Pauſanias, dans la ſuite ni ce prince, ni aucun de ſes ſucceſſeurs, ne dreſſa jamais de *trophée*, pas même Alexandre, après ſes éclatantes victoires ſur les Perſes & ſur les Indiens.

Les Romains, dont la politique ſe propoſoit d'accoutumer au joug les peuples vaincus, & d'en faire des ſujets fideles, furent long temps ſans reprocher aux ennemis leur défaite par des *trophées*, & Florus ne manque pas de leur faire honneur de cette modération. *Dominus Ænobarbus & Fabius maximus ipſis quibus dimicaverant in locis, ſaxeas erexere & turres, & deſuper exornata armis hoſtilibus* trophæa *fixere; quùm hic mos inuſitatus fuerit noſtris : nunquam enim populus Romanus hoſtibus domitis, victoriam ſuam exprobravit.*

Le premier dont l'hiſtoire Romaine faſſe mention (car on ne doit pas regarder comme de vrais *trophées*, ni les dépouilles opimes, ni celles des Curiace que le vainqueur fit porter devant lui) le premier *trophée*, dis-je, fut celui que dreſſa C. Flaminius en l'honneur de Jupiter, après avoir vaincu les Inſubriens, l'an de Rome 530; il étoit d'or & placé dans le capitole. Cent ans après, C. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus Allobrogicus, dreſſerent ſur les bords de l'Iſere ceux dont il eſt parlé dans le paſſage de Florus que nous venons de citer. Après la priſe de Jugurtha, Bocchus étant venu à Rome, érigea dans le capitole des *trophées* en l'honneur de Sylla; ce qui piqua vivement Marius, & alluma de plus en plus dans ſon cœur cette jalouſie meurtriere qui fit couler tant de ſang. Sylla en dreſſa deux lui-même dans les plaines de Chéronée, après la défaite de Taxile, lieutenant de Mithridate.

Pompée ayant terminé la guerre contre Sertorius, dreſſa des *trophées* ſur les Pyrénées avec des inſcriptions faſtueuſes. Cette vanité déplut aux Romains; & ce fut pour y oppoſer une apparence de modeſtie, que Céſar traverſant les Pyrénées après la guerre d'Afranius, ſe contenta de conſtruire un autel auprès des *trophées* de Pompée.

Un paſſage de Xiphilin, dans la vie de

Néron, nous fait connoître que les *trophées* dont nous venons de parler, ne ſont pas les ſeuls qui aient été élevés à Rome ſous les conſuls. Lorſque cet auteur repréſente le ridicule infamant dont Néron chargeoit les ſénateurs mêmes, en les forçant de faire le rôle de comédiens, ou de combattre contre les bêtes; il donnoit, dit-il, en ſpectacle ſur le théatre & dans l'arene, les Furius, les Fabius, les Porcius, les Valériens, ces illuſtres familles dont le peuple voyoit encore les *trophées*.

Mais les plus célebres qu'il y ait eu à Rome du temps de la république, ſont les deux *trophées* de Marius, en mémoire de ſes deux victoires; l'une remportée ſur Jugurtha, l'autre ſur les Cimbres & les Teutons; ils étoient de marbre dans la cinquieme région, dite *Eſquiline*, élevés ſur deux arcs de brique qui poſoient ſur un réſervoir de l'*aqua Marcia*; Properce les appelle *les armes de Marius*.

Jura dare ſtatuas inter & arma Marii.

Sylla les renverſa contre l'ancien uſage, qui ne permettoit pas de détruire, ni même de déplacer les *trophées*. Céſar dans ſon édilité, les releva; le quartier de Rome où ils étoient, en conſerve la mémoire; on l'appelle encore aujourd'hui *il Cimbrico*, entre l'égliſe de ſaint Euſebe & de ſaint Julien, ſur le mont Eſquilin; cette tradition n'a pas été interrompue.

Pétrarque, dans la ſeconde épître de ſon ſixieme livre, parlant de ce lieu dit, *hoc Marii cimbrium fuit*. Nardini penſe que ces *trophées* furent depuis tranſportés dans le capitole, & il cenſure Ligorius qui croit mal-à-propos que les *trophées* du capitole ſont de Domitien. Les monumens de ce prince furent, ſelon Suétone & Xiphilin, abatus par ordre du ſénat auſſi-tôt après ſa mort. D'autres antiquaires prétendent cependant que les *trophées* de marbre qui ſe voient au capitole, ne ſont pas ceux de Marius, mais qu'ils appartiennent à Trajan; cette queſtion nous importe fort peu.

Après la deſtruction de la liberté publique, à proportion que la vertu diminua, les récompenſes de la vertu & les marques d'honneur, ſe multiplierent dans la perſonne des empereurs. Auguſte en donna comme le ſignal par le *trophée* qu'il fit ériger à ſa gloire ſur les Alpes, & dont l'inſcription ſe lit dans Pline, *l. III, c. xxiv.* Ce ne fut plus en Italie & dans les provinces, que *trophées* de pierre, de marbre, de bronze; les colonnes trajane & antonine, qui ſont des tours rondes avec un eſcalier pratiqué en dedans, ſont de vrais *trophées*; Xiphilin raconte que Néron ayant ôté la vie à Domitia ſa tante paternelle, employa une partie des biens de cette dame à dreſſer de magnifiques *trophées*, qui ſubſiſtoient encore du temps de Dion, c'eſt-à-dire, ſous Alexandre Sévere. Xiphilin dit qu'après la priſe de Jéruſalem, on décerna à Veſpaſien & à Titus des arcs de triomphes chargés de *trophées*. Comme le temps & les accidens endommageoient ſans ceſſe ces ſortes de monumens, quelques-uns furent réparés, & c'eſt ce qu'on voit par des médailles.

Quant aux *trophées* élevés par les modernes en l'honneur des rois conquérans, ils me paroiſſent aſſez ſemblables à ceux des empereurs dont je viens de parler; ce ſont autant de monumens de déſolations, de deſaſtres, & de vaine gloire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROPHÉES D'EMILIEN, (*Géogr. anc.*) en Latin *trophæum Q. Fabii Maximi Æmiliani*; Strabon, *lib. IV*, nous apprend que près du lieu où l'Iſere ſe jette dans le Rhône, Q. Fabius Maximus Æmilien, dont l'armée n'étoit pas de trente mille hommes, défit deux cens mille gaulois, & éleva ſur le champ de bataille un *trophée* de pierre blanche. (*D. J.*)

TROPHÉES DE POLLUX, (*Géogr. anc.*) ces *trophées* étoient dans la ville de Sparte; quand on a paſſé le temple d'Eſculape, dit Pauſanias, on voit les *trophées* que Pollux, à ce qu'on croit, érigea lui-même après la victoire qu'il remporta ſur Lyncée. (*D. J.*)

TROPHÉES *des Romains & de Sylla*, (*Géogr. anc.*) on voit, dit Pauſanias, *l. IX, c. xxxix*, dans la plaine de Chéronée en Béotie, deux *trophées* qui ont été érigés par les Romains & par Sylla, pour une victoire remportée ſur Taxile, général de l'armée de Mithridate. (*D. J.*)

TROPHÉE,

TROPHÉE, *en Peinture & Sculpture*, étoit anciennement l'imitation des *trophées* que les anciens élevoient des dépouilles de leurs ennemis vaincus; ce n'étoit qu'un amas d'armes & d'armures, ou autre attirail de guerre. Maintenant l'on fait des *trophées* généralement de tous les inſtrumens qui ſervent aux ſciences, aux arts, & au luxe, & chacun de ces *trophées* porte le nom de la ſcience ou de l'art auquel les inſtrumens qui le compoſent ſont utiles; *trophée* d'aſtronomie, de muſique, de jardinage, *&c.* On fait des *trophées* bacchiques qui repréſentent des treilles, des pots, des verres, des bouteilles, *&c.* on en fait de bal, où l'on repréſente des maſques, des caſtagnettes, des tambours de baſques, des habits de caractere ou de fantaiſie. Il y a des *trophées* de modes qui réuniſſent tous les ajuſtemens d'hommes & de femmes que le caprice peut ſuggérer. On fait des *trophées* de folie, compoſés de marottes, de ſonnettes, de grelots, de papillons, de fumée, ou brouillards, *&c.* Enfin, on fait des *trophées* de tous les êtres phyſiques ou moraux qui ſont ſuſceptibles de ſignes qui les caractériſent.

TROPHÉE, *argent de*, (*Juriſpr.*) eſt un droit que paient tous les ans les locataires des maiſons dans les provinces d'Angleterre, pour fournir à la milice, des harnois, tambours, drapeaux, *&c.*

TROPHONIENS, JEUX, (*Littérat.*) jeux publics qui ſe donnoient un jour de l'année, en l'honneur de Trophonius, & dans leſquels la jeuneſſe de la Grece venoit étaler ſon adreſſe. Il eſt vrai qu'aucun auteur, peut-être, ne parle de ces jeux, outre Julius Pollux; encore ne dit-il point en quelle ville on les célébroit. Mais on l'apprend d'un marbre qui eſt à Mégare, & qui porte qu'on les faiſoit à Lebadée; cette ville de Béotie, étoit d'ailleurs très-célebre par l'oracle même de Trophonius. (*D. J.*)

TROPHONIUS, (*Mythol.*) fils d'Erginus, roi des Orchoméniens, eſt bien célebre dans l'hiſtoire par ſon oracle en Béotie, lequel ſe rendoit avec plus de cérémonies que ceux d'aucun dieu, & qui ſubſiſta même aſſez long-temps après que tous ceux de la Grece eurent ceſſé. *Voyez* donc ORACLE DE TROPHONIUS.

TROPHONIUS, *bois ſacré de*, (*Géog. anc.*) le bois ſacré de *Trophonius* étoit dans la Béotie, à une petite diſtance de la ville de Lébadée. On diſoit, ſelon Pauſanias, *l. IX, c. xxxix.*, qu'un jour Hercine jouant en ce lieu avec la fille de Cérès, laiſſa échapper une oie qui faiſoit tout ſon amuſement; Proſerpine ayant couru après, attrapa cette oie qui s'étoit allé cacher dans un antre ſous une groſſe pierre, de deſſous laquelle on vit auſſi-tôt couler une ſource d'eau, d'où ſe forma un fleuve qui, à cauſe de cette aventure, eut auſſi nom *Hercine*. On voyoit encore du temps de Pauſanias, ſur le bord de ce fleuve, un temple dédié à Hercine, & dans ce temple la ſtatue d'une jeune fille, qui tenoit une oie avec ſes deux mains. L'antre où ce fleuve avoit ſa ſource, étoit orné de deux ſtatues qui étoient debout, & qui tenoient une eſpece de ſceptre, avec des ſerpens entortillés à l'entour, de ſorte qu'on les auroit pris pour Eſculape & Hygéia. Mais peut être que c'étoit *Trophonius* & Hercine, car les ſerpens ne ſont pas moins conſacrés à *Trophonius* qu'à Eſculape. On voyoit auſſi ſur le bord du fleuve le tombeau d'Arcéſilas, dont on diſoit que les cendres avoient été apportées de Troie par Léitus.

Dans le bois ſacré de *Trophonius* voici ce qu'il y avoit de plus curieux à voir; premiérement le temple de *Trophonius*, avec ſa ſtatue qui étoit de Praxitele. Cette ſtatue, auſſi-bien que la premiere dont il a été parlé, reſſembloit à celle d'Eſculape; en ſecond lieu, le temple de Cérès ſurnommée *Europe*, & une ſtatue de Jupiter le pluvieux, qui étoit expoſée aux injures du temps. En deſcendant, & ſur le chemin qui conduiſoit à l'oracle, on trouvoit deux temples; l'un de Proſerpine conſervatrice, l'autre de Jupiter roi: ce dernier étoit demeuré imparfait, ſoit à cauſe de ſon exceſſive grandeur, ſoit à cauſe des guerres qui étoient ſurvenues, & qui n'avoient pas permis de l'achever; dans l'autre on voyoit un Saturne, un Jupiter & une Junon; Apollon avoit auſſi ſon temple dans ce bois.

Quant à l'oracle de *Trophonius*, on en

trouvera l'*article* à part, au *mot* ORACLE. (*D. J.*)

TROPHONIUS, *oracle de*, (*Hiſt. des oracles.*) oracle fameux dans la Béotie, lequel ſe rendoit avec plus de cérémonie que ceux d'aucun dieu, & ſubſiſta même aſſez long-temps après que tous ceux de la Grece eurent ceſſé.

Trophonius dont l'oracle portoit le nom, n'étoit cependant qu'un héros, & même, ſuivant quelques auteurs, un brigand & un ſcélérat. Il étoit fils, ainſi qu'Agamede, d'Erginus roi des Orchoméniens: ces deux freres devinrent de grands architectes. Ce furent eux qui bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, & un édifice pour les tréſors d'Hyriéus. En conſtruiſant ce dernier bâtiment, ils y avoient pratiqué un ſecret dont eux ſeuls avoient connoiſſance: une pierre qu'ils ſavoient ôter & remettre ſans qu'il y parût, leur donnoit moyen de voler chaque nuit l'argent d'Hyriéus, lequel le voyant diminuer ſans qu'on eût ouvert les portes, s'aviſa de tendre un piege autour des vaſes qui renfermoient ſon tréſor, & Agamede y fut pris. *Trophonius* ne ſachant comment le dégager, & craignant que s'il étoit mis le lendemain à la queſtion, il ne découvrit le myſtere, lui coupa la tête.

Sans entrer dans la critique de cette hiſtoire, qui ſemble être une copie de celle qu'Hérodote raconte au long, d'un roi d'Egypte, & de deux freres qui lui voloient ſon tréſor par un ſemblable ſtratagême, je dois obſerver que Pauſanias ne nous apprend rien de la vie de *Trophonius*, & qu'il dit ſeulement que la terre s'étant entr'ouverte ſous ſes pieds, il fut englouti tout vivant dans cette foſſe, que l'on nomma *la foſſe d'Agamede*, & qui ſe voyoit dans un bois ſacré de Lébadée, avec une colonne que l'on avoit élevée au deſſus.

Son tombeau demeura quelque temps dans l'oubli, lorſqu'une grande ſéchereſſe affligeant la Béotie, on eut recours à l'oracle de Delphes; mais Apollon qui vouloit reconnoître le ſervice que lui avoit rendu *Trophonius* en bâtiſſant ſon temple, répondit par ſa pythie que c'étoit à *Trophonius* qu'il falloit avoir recours, & l'aller chercher à Lébadée. Les députés s'y rendirent en effet, & en obtinrent une réponſe qui indiqua les moyens de faire ceſſer la ſtérilité. Depuis ce temps on conſacra à *Trophonius* le bois dans lequel il étoit enterré, & au milieu de ce bois on lui éleva un temple où il recevoit des ſacrifices, & rendoit des oracles. Pauſanias qui avoit été lui-même conſulter l'oracle de *Trophonius*, nous en a laiſſé une deſcription fort ample, dont voici l'abrégé.

Lébadée, dit cet hiſtorien, eſt une ville de Béotie au deſſus de Delphes, & auſſi ornée qu'il y en ait dans toute la Grece: le bois ſacré de *Trophonius* n'en eſt que fort peu éloigné, & c'eſt dans ce bois qu'eſt le temple de *Trophonius*, avec ſa ſtatue de la main de Praxitele.

Lorſqu'on vient conſulter ſon oracle, il faut pratiquer certaines cérémonies. Avant que de deſcendre dans l'antre où l'on reçoit la réponſe, il faut paſſer quelques jours dans une chapelle dédiée au bon génie & à la fortune. Ce temps eſt employé à ſe purifier par l'abſtinence de toutes les choſes illicites, & à faire uſage du bain froid, car les bains chauds ſont défendus; ainſi on ne peut ſe laver que dans l'eau du fleuve Hercine. On ſacrifie à *Trophonius* & à toute ſa famille, à Jupiter ſurnommé *roi*, à Saturne, à une Cérès Europe, qu'on croyoit avoir été nourrice de *Trophonius*; & on ne voit que de chairs ſacrifiées.

Il falloit encore conſulter les entrailles de toutes les victimes, pour ſavoir ſi *Trophonius* trouvoit bon qu'on deſcendit dans ſon antre; ſur-tout celles du bélier, qu'on immoloit en dernier lieu. Si les auſpices étoient favorables, on menoit le conſultant, la nuit, au fleuve Hercine, où deux enfants de douze ou treize ans lui frottoient tout le corps d'huile. Enſuite on le conduiſoit juſqu'à la ſource du fleuve, & on l'y faiſoit boire de deux ſortes d'eau, celle de Léthé qui effaçoit de l'eſprit toutes les penſées profanes, & celle de Mnémoſyne qui avoit la vertu de faire retenir tout ce qu'on devoit voir dans l'antre ſacré. Après tous ces préparatifs, on faiſoit voir la ſtatue de *Trophonius*, à qui il falloit adreſſer une priere: on étoit revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandelettes ſacrées; enſuite de quoi on étoit conduit à l'oracle.

Cet oracle étoit ſur une montagne, dans une enceinte de pierres blanches, ſur laquelle s'élevoient des obéliſques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou aſſez étroit, où l'on ne deſcendoit point par des degrés, mais avec de petites échelles. Lorſqu'on y étoit deſcendu, on trouvoit encore une petite caverne, dont l'entrée étoit aſſez étroite : on ſe couchoit à terre : on prenoit dans chaque main certaines compoſitions de miel, qu'il falloit néceſſairement porter : on paſſoit les pieds dans l'ouverture de cette ſeconde caverne, & auſſi-tôt on ſe ſentoit entraîné au dedans avec beaucoup de force & de vîteſſe.

C'étoit-là que l'avenir ſe déclaroit, mais non pas à tous de la même maniere ; les uns voyoient, les autres entendoient. On ſortoit de l'antre couché à terre, comme on y étoit entré ; & les pieds les premiers. Auſſitôt on étoit mis dans la chaiſe de Mnémoſyne, où l'on demandoit au conſultant ce qu'il avoit vu ou entendu : de là on le ramenoit, encore tout étourdi, dans la chapelle du bon génie, & on lui laiſſoit le temps de reprendre ſes ſens ; enfin il étoit obligé d'écrire ſur un tableau, tout ce qu'il avoit vu ou entendu, ce que les prêtres apparemment interprêtoient à leur maniere.

Ce pauvre malheureux ne pouvoit ſortir de l'antre qu'après avoir été extrêmement effrayé ; auſſi les anciens tiroient de la caverne de *Trophonius*, la comparaiſon d'une extrême frayeur, comme il paroît par pluſieurs paſſages des poëtes, & entr'autres d'Ariſtophane. Ce qui augmentoit encore l'horreur de la caverne, c'eſt y avoit peine de mort pour ceux qui oſoient interroger le dieu ſans les préparatifs néceſſaires.

Cependant Pauſanias aſſure qu'il n'y avoit jamais eu qu'un homme qui fût entré dans l'antre de *Trophonius*, & qui n'en fût pas ſorti. C'étoit un eſpion que Démétrius y avoit envoyé, pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu ſaint quelque choſe qui fût bon à piller. Son corps fut trouvé loin de là, & il y a apparence que ſon deſſein étant découvert, les prêtres le maſſacrerent dans l'antre même, & le firent ſortir par quelque iſſue, par laquelle ils entroient eux-mêmes dans la caverne ſans qu'on s'en apperçut. Pauſanias ajoute à la fin : « ce » que j'écris ici, n'eſt pas fondé ſur un » oui-dire ; je rapporte ce que j'ai vu arriver » aux autres, & ce qui m'eſt arrivé à moi-» même ; car pour m'aſſurer de la vérité, » j'ai voulu deſcendre dans l'antre, & con-» ſulter l'oracle. »

Il faut terminer ce récit par les réflexions dont M. de Fontenelle l'accompagne dans ſon *hiſtoire des oracles*. Quel loiſir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces ſacrifices qu'ils faiſoient faire, d'examiner ſi on étoit propre à être envoyé dans l'antre ? Car aſſurément *Trophonius* choiſiſſoit ſes gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, ces expiations, ces voyages nocturnes, & ces paſſages dans des cavernes étroites & obſcures, rempliſſoient-elles l'eſprit de ſuperſtition, de frayeur & de crainte ? Combien de machines pouvoient jouer dans ces ténebres ? L'hiſtoire de l'eſpion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de ſureté dans l'antre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions ; & de plus, qu'outre l'ouverture ſacrée, qui étoit connue de tout le monde, l'antre en avoit une ſecrette qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y ſentoit entraîné par les pieds, on étoit ſans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puiſqu'elles étoient embarraſſées de ces compoſitions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau ; ces eaux de Léthé & de Mnémoſyne pouvoient auſſi être préparées pour le même effet. Je ne dis rien des ſpectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté ; & quand on ſortoit de là tout hors de ſoi, on diſoit ce qu'on avoit vu ou entendu à des gens qui profitant de ce déſordre, le recueilloient comme il leur plaiſoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interpretes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

TROPIQUES, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, ce ſont deux petits cercles de la

ſphere, paralleles à l'équateur, & paſſant par les points ſolſticiaux, c'eſt-à-dire, par des points éloignés de l'équateur de 23 degrés ½ environ. *M E* & *N L* repreſent ces cercles dans les *planches d'aſtronomie*, *fig. 52.*

Les *tropiques* ſont les cercles paralleles à l'équateur, que le ſoleil atteint lorſqu'il eſt dans ſa plus grande déclinaiſon, ſoit ſeptentrionale, ſoit méridionale. *Voyez* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ, *&c.*

Celui de ces deux cercles qui paſſe par le premier point de cancer s'appelle *tropique du cancer*. Celui qui paſſe par le premier point du capricorne eſt le *tropique* du capricorne. *Voyez* CANCER & CAPRICORNE.

Tropique vient de τροπὴ qui ſignifie *tour*; on l'a nommé ainſi à cauſe que le ſoleil, après s'être écarté continuellement de l'équateur, ſe rapproche de ce cercle lorſqu'il a atteint le *tropique*.

Si *N D* exprime l'obliquité de l'écliptique, *E N* ſera la diſtance des deux *tropiques*, laquelle eſt double de la plus grande déclinaiſon, ainſi la diſtance des deux *tropiques* eſt d'environ 47 degrés, & c'eſt auſſi la largeur de la zone torride ou brûlante, que ces deux *tropiques* renferment.

Le ſoleil eſt vertical aux habitans du *tropique* du cancer le jour du ſolſtice d'été, & le jour du ſolſtice d'hiver, aux habitans du *tropique* du capricorne.

Les *tropiques* ont divers uſages conſidérables; ils renferment la route du mouvement du ſoleil dans l'écliptique; ce ſont comme deux barrieres que cet aſtre ne paſſe jamais. C'eſt dans les mêmes cercles que le ſoleil fait le plus long & le plus court jour de l'année, de même que la plus longue & la plus courte nuit. Ils marquent les lieux de l'écliptique où ſe font les ſolſtices, & auxquels le ſoleil a ſa plus grande déclinaiſon, ſa plus grande & ſa plus petite hauteur méridienne. Ils montrent dans l'horiſon les plus grandes amplitudes orientales & occidentales du ſoleil, & dans le méridien ſa plus grande & ſa plus petite diſtance du zénith pour les habitans de la ſphere oblique. Ils renferment l'eſpace de la terre, que l'on nomme *zone torride* ou *brûlée*, parce que les rayons du ſoleil tombant à plomb ſur cette zone, y cauſent d'exceſſives chaleurs. Ils marquent ſur l'horiſon quatre points collateraux, l'orient & l'occident d'été, l'orient & l'occident d'hiver; & la diſtance de ces mêmes points au lever & au coucher équinoxial, montre les plus grandes amplitudes du ſoleil, dont on vient de parler. Enfin, ils déterminent les limites de la zone torride & des zones tempérées: ſuivant les obſervations, toute la variation de l'obliquité de l'écliptique ne va pas au delà de 24 min. Copernic l'a obſervé de 23 degrés 28 min. Tycho Brahé, de 23 degrés 31 min. & elle eſt à préſent moindre que 23 degrés 29 min. *M. Formey.*

On a cette diſtance par obſervation, en retranchant la hauteur méridienne du ſoleil dans le ſolſtice d'hiver, de ſa hauteur méridienne dans le ſolſtice d'été. *Voyez* ECLIPTIQUE, SOLSTICE, *&c.*

Tropique eſt auſſi adjectif. *Année tropique. Voyez* ANNÉE.

TROPIQUE, *oiſeau du*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) c'eſt un oiſeau que l'on ne trouve, ſoit en mer, ſoit vers les côtes, que vers les *tropiques*. Il eſt de la groſſeur d'un pigeon, il a la forme d'une perdrix. Son plumage eſt tout blanc, à l'exception de quelques plumes des ailes qui ſont d'un gris clair; ſon bec qui eſt court eſt d'une couleur jaune; il a ſur le croupion une longue plume ou un tuyau d'environ 7 à 8 pouces de long, qui lui tient lieu de queue. Telle eſt la deſcription qu'on donne de cet oiſeau dans la nouvelle Eſpagne; mais il y a apparence que l'on en trouve de différentes eſpeces, ils ſont connus ſous les noms de *paille-en-cu* ou *fêtu-en-cu*. *Voyez* PAILLE-EN-CU.

TROPIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) nom d'une ſecte ancienne d'hérétiques.

S. Athanaſe dans ſa lettre à Serapion, appelle ainſi les Macédoniens qu'on appelloit autrement dans l'orient *pneumatomaches*, & il leur donne ce titre, parce qu'ils expliquoient par *tropes* & dans un ſens figuré les paſſages de l'écriture, où il eſt fait mention du S. Eſprit, pour prouver, comme ils le prétendoient, qu'il n'étoit qu'une vertu divine, & non pas une perſonne. *Voyez* MACÉDONIENS.

Quelques controverſiſtes catholiques ont

auſſi donné le nom de *troptques* ou de *tropiſtes* aux ſacramentaires qui expliquent les paroles de l'inſtitution de l'euchariſtie, dans un ſens de trope ou de figure. *Voyez* EUCHARISTIE.

TROPITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectes d'hérétiques, qui, ſelon Philaſtre, ſoutenoient que le Verbe avoit été converti en chair ou en homme, & par conſéquent qu'il avoit ceſſé d'être Dieu en s'incarnant. *Voyez* INCARNATION.

Ils fondoient leur opinion ſur ce paſſage de S. Jean, le *Verbe a été fait chair*, qu'ils entendoient mal, comme ſi ces paroles ſignifioient, que le Verbe avoit été converti en chair, & non pas que le Verbe ſe fût revêtu de la chair & de la nature humaine.

TROPÆA, (*Mythol.*) ſurnom donné à Junon, parce qu'elle étoit cenſée préſider aux triomphes; & que dans ces ſortes de cérémonies, on lui offroit toujours des ſacrifices. (*D. J.*)

TROPÆOLUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt dans le ſyſtême de Linnæus le nom du genre de plante appellée par Tournefort, *cardamindum*; & par Bauhin, *naſturtium indicum*. En voici les caracteres: le calice eſt formé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens, droits, déployés, pointus, colorés, & dont les deux inférieurs ſont plus étroits que les autres; ce calice tombe. La fleur eſt à cinq pétales arrondis, inſérés dans les diviſions du calice; les deux pétales ſuperieurs ſont fendus aux bords, les trois autres ſont velus & très-alongés; les étamines ſont huit filets courts, inégaux, finiſſant en pointe aigue; les boſſetes des étamines ſont droites, oblongues & à quatre loges; le germe eſt arrondi, ſillonné & formé de trois lobes; le ſtile eſt ſimple, droit, & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt aigu & fendu en trois; le fruit eſt compoſé de trois capſules convexes, ſillonnées d'un côté, & angulaires de l'autre; les graines au nombre de trois, ſont auſſi boſſelées d'un côté, & angulaires de l'autre; mais cependant en quelque maniere arrondies ſur le tout, & profondement ſillonnées. Linnæi, *gen. plant. p. 158.* (*D. J.*)

TROPÆUS, (*Mythol.*) ſurnom donné à Jupiter, par la même raiſon que celui de *Tropæa* à Junon; il y a des auteurs qui font venir ce mot du Grec τρέπω, *je change*, comme qui diroit, Jupiter qui change, qui renverſe les états à ſa fantaiſie. (*D. J.*)

TROPPAU, (*Géogr. mod.*) en Latin moderne, *Oppavia*, ville d'Allemagne, dans la Siléſie, capitale du duché de même nom, ſur la riviere d'Oppa, & ſur celle de Mohr, dans une agréable plaine, à 30 lieues au ſud-eſt de Breſlau. Les Danois prirent cette ville en 1626; les Impériaux, en 1627; les Suédois; en 1642. *Long. 35, 44; lat. 50, 6.* (*D. J.*)

TROQUE, ſ. f. (*Gram. & Comm.*) terme de commerce, qui n'eſt guere en uſage que dans les colonies Françoiſes du Canada, où il ſignifie la même choſe que *troc* ou *échange*. Aller faire la *troque* avec les habitans de Quebec, de Mont-Real, *&c.* c'eſt porter des marchandiſes d'Europe pour échanger avec les pelleteries & autres choſes, qu'on tire de cette partie de l'Amérique ſeptentrionale. *Dict. de Comm.*

TROQUER, faire un troc, échanger une choſe contre une autre. Dans la nouvelle France, on dit *faire la troque*. *Voyez* TROC & TROQUE. *Id. ibid.*

TROQUER *les aiguilles, terme d'épinglier*; c'eſt les faire paſſer les unes après les autres ſur un morceau de plomb, pour faire ſortir avec un poinçon un petit morceau d'acier qui eſt reſté dans la tête après qu'elles ont été percées. *Savary.* (*D. J.*)

TROQUEUR, celui qui eſt dans l'habitude de troquer. *Voyez* TROQUER.

TROQUEUR, ſ. m. *en terme de Cloutier, faiſeur d'éguilles courbes*; c'eſt une eſpece de poinçon, dont on ſe ſert pour faire le trou de l'aiguille qui n'étoit que marqué & pour le rendre carré, en frappant l'aiguille des deux côtés ſur le *troqueur*.

TROSCULUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Aſie, dans l'Etrurie, au voiſinage du pays des Volſques. Un corps de cavalerie Romaine s'étant emparé de cette ville, on donna aux cavaliers le nom de *Troſſuli*; mais ſelon Pline, *liv. XXXIII, ch. ij*, qui rapporte la même choſe, ce titre d'honneur devint bientôt un titre d'ignominie, dont les cavaliers eurent honte à

cauſe de l'équivoque du mot ; car dans ce temps-là *troſſulus* ſignifioit un homme *délicat & efféminé ;* le nom moderne eſt *Troſſulo*, ſelon Léandre. (*D. J.*)

TROSLY ; (*Géogr. mod.*) en Latin du moyen âge, *Troſleium* & *Droſleium*, village de France, au dioceſe de Soiſſons. Je ne parle de ce village, que parce qu'il s'y eſt tenu des conciles en 909, 921, 924, & 927. Comme on connoît aujourd'hui deux *Troſly* dans le dioceſe de Soiſſons, l'un ſur la rive gauche de la riviere d'Aiſne, en allant de Soiſſons à Compiegne, l'autre voiſin de Couci, & à l'extrêmité du dioceſe de Soiſſons, en allant à Blérancourt, on ignore lequel des deux *Troſly* a été celui de la tenue des conciles, dont nous venons d'indiquer les époques. M. de Valois, eſt pour le premier *Troſly ;* dom Mabillon & dom Germain tiennent pour le ſecond. Dans le dernier *Troſly*, il y a encore deux égliſes paroiſſiales, & entre ces égliſes, on voit les veſtiges d'un ancien château ; c'eſt à peu près toutes les conjectures que l'on peut apporter en faveur du ſentiment de dom Mabillon & Dom Germain. (*D. J.*)

TROSSE DE RAGE, *terme de Marine ;* c'eſt un palanquin formé de deux poulies, une double & l'autre ſimple.

TROT, ſ. m. *en terme de Manege*, eſt un des pas naturels du cheval, qu'il forme en élevant deux jambes en l'air, & en poſant les deux autres à terre dans le même temps, & en forme de la croix de S. André, de ſorte qu'en marchant il leve alternativement la jambe de derriere d'un côté, & en même temps la jambe de devant de l'autre côté, en laiſſant l'autre jambe de derriere & l'autre jambe de devant à terre juſqu'à ce qu'il ait poſé les deux premieres.

Moins un cheval leve ſes pieds de terre, plus il a le *trot* franc, court & égal ; quand il leve les jambes lentement, c'eſt un ſigne qu'il bronche ou qu'il eſt eſtropié ; quand il ſerre ou qu'il croiſe le pas, cela marque qu'il eſt fautif ou qu'il s'entre-heurte les jambes, & qu'il eſt ſujet à ſe donner des atteintes ; s'il alonge le pas, c'eſt un ſigne de nerf-ferrure ; & lorſqu'il a le pas inégal, c'eſt une marque de fatigue & de laſſitude.

TROTER, v. n. (*Maréchal.*) c'eſt aller le trot ; *troter des épaules*, ſe dit d'un cheval qui *trote* peſamment. *Troter légérement*, c'eſt le contraire. *Troter autour du pilier*, c'eſt un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer.

TROTER, *terme d'Oiſelerie*, il ſe dit du marcher des oiſeaux de marécages, lequel eſt différent des autres, qui ne vont qu'en ſautant. *Trévoux.* (*D. J.*)

TROTEUR *ou* TROTEUX, *en terme d'Académie*, ſignifie un cheval qui ne peut aller que le trot. *Voyez* TROT.

TROTOIR, ſ. m. (*Gram.*) chemin élevé, qu'on pratique le long des quais & des ponts, pour la commodité de ceux qui vont à pied.

TROU, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt en général toute ouverture pratiquée naturellement ou par art à quelque choſe que ce ſoit.

TROU, (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute cavité en pierre & en plâtre, creuſée carrément, dans laquelle on ſcelle des pattes, gronds, barreaux de fer, *&c.* & que les tailleurs de pierre & les maçons marchandent par nombre à chaque croiſée, porte, vitrail, *&c.* Les *trous* ſe font en menuiſerie avec des inſtrumens pointus, comme poinçons, forets, vrilles, *&c.* En maçonnerie avec des tarieres, des pinces, des marteaux, des pics, *&c.* (*D. J.*)

TROU, *en Anatomie*, eſt un nom qui ſe donne à des cavités qui percent d'outre en outre ; on s'en ſert auſſi quelquefois pour exprimer l'orifice d'un canal. *Voyez* CANAL.

Le trou *de la membrane du tympan.* C'eſt une fente qui ſe trouve à la membrane du tympan ou du tambour de l'oreille, qui permet à l'air, à la fumée, *&c.* de paſſer de dedans la bouche dans le tambour par la trompe d'Euſtache. *Voyez* OREILLE.

Cette fente eſt très-petite ; elle part obliquement de la partie ſupérieure de la membrane du tympan, proche l'apophyſe du marteau. On prouve mieux l'exiſtence de ce *trou* quand il y a quelque ulcere au palais & que le malade ſe bouche le nez & la bouche, & qu'il oblige ainſi l'air de ſe porter dans les oreilles & de ſortir par la fente du tympan, que par aucun examen anatomique. *Voyez* TYMPAN.

Trou ovale ou *trou botal*, ou *trou qui ſe trouve dans le cœur du fœtus*, & qui ſe ferme après ſa naiſſance. *Voyez nos planches anat. & leur explic. Voyez* FŒTUS. Il naît au deſſus de la veine coronaire, proche de l'oreillette droite, & paſſe directement dans l'oreillette gauche du cœur. *Voyez* CŒUR.

Le *trou ovale* eſt une des choſes particulieres au fœtus, & par où il differe de l'adulte; il ſert à la circulation du ſang du fœtus juſqu'à ce qu'il puiſſe reſpirer & que les poumons ſoint dilatés. *Voyez* RESPIRATION.

Leon Botal, d'Aſti en Piémont, a le premier décrit exactement, en 1562, l'uſage de ce *trou*. Lorſqu'il décrit la circulation du ſang, il aſſure que le *trou ovale* eſt une des voies par où le ſang, dans le fœtus, eſt porté du ventricule droit dans le ventricule gauche.

Les anatomiſtes modernes approuvent cette découverte, & regardent tous le *trou ovale* comme abſolument néceſſaire pour la circulation du ſang dans le fœtus. *Voyez* CIRCULATION.

A l'ouverture du *trou* il y a une eſpece de membrane flottante qui reſſemble à une valvule, mais elle n'en fait point l'office, car elle ne peut point empêcher le ſang de paſſer d'une oreillete dans l'autre. Suivant M. Winſlow cette membrane ne ſert qu'à fermer le *trou* lorſque le fœtus eſt né.

C'eſt un ſentiment unanimement reçu, que le *trou ovale* peut quelquefois reſter ouvert, même dans les adultes; nous en avons beaucoup d'exemples rapportés par différens auteurs.

Le docteur Connor aſſure qu'il a trouvé un *trou botal* à demi-ouvert dans une fille âgée de quatre ou cinq ans, & il le trouva aſſez grand dans une fille qu'il ouvrit à Oxfort pour laiſſer paſſer une tente. *Diſſert. médic. & phyſ.* de Stap. *oſſ. coat.*

L'exact M. Cowper ajoute, qu'il a ſouvent trouvé le *trou botal* ouvert dans les adultes. *Anat. app. f.* 3.

Des anatomiſtes de Paris obſervent, que le *trou ovale* reſte toujours ouvert dans le veau marin, c'eſt pour cela qu'il peut reſter pendant ſi long-temps ſous l'eau.

Ceux qui ont été rappellés à la vie après avoir reſté long-temps ſous les eaux, ou après avoir été pendus, étoient peut-être dans ce cas. *Voyez* NOYÉ. Mais M. Cheſelden rejette ſans héſiter toutes ces autorités, & il ſoutient que ni dans les animaux adultes, ſoit terreſtres, ſoit amphibies, ce *trou* n'eſt jamais ouvert.

Il dit que quand il commença à diſſéquer, il penſoit comme les autres auteurs au ſujet du *trou botal*, mais qu'il s'apperçut par la ſuite qu'il avoit pris l'orifice de la veine coronaire pour le *trou ovale*, & il penſe que les autres auteurs qui aſſurent qu'il eſt toujours ouvert dans les amphibies, ont donné dans la même mépriſe que lui, parce qu'après nombre de recherches faites avec exactitude, il n'a jamais trouvé ce trou ouvert dans ces animaux. *Voyez* AMPHIBIES.

Et il ne peut pas croire que l'ouverture de ce *trou* pût mettre ces animaux en état de vivre ſous l'eau comme le fœtus vit dans la matrice, à moins que le canal artériel ne fût auſſi ouvert. Cheſeld. *Ap. phyſ. theſl. l. IV, c. vij.*

On vient de voir que le *trou ovale* a une valvule, qui dans le fœtus laiſſe paſſer le ſang d'une oreillette du cœur dans l'autre, & qu'après la naiſſance de l'enfant elle ſe colle peu à peu à la circonférence de ce *trou*, & ne permet plus cette communication qui étoit entre les deux oreilles; cependant M. Hunauld a fait voir à l'académie le cœur d'un ſujet de 50 ans, où cette valvule collée exactement comme elle devroit être, à la circonférence du *trou ovale*, étoit percée dans ſon milieu d'une ouverture d'environ trois lignes de diametre, & par conſéquent donnoit au ſang un paſſage d'une oreillette dans l'autre, auſſi libre qu'avant la naiſſance, ſi elle avoit toujours été collée, & preſque auſſi libre, ſi elle ne l'avoit pas toujours été. L'ouverture de la valvule n'avoit été produite ni par un déchirement, ni par une ſuppuration, & cela ſe reconnoiſſoit facilement à ſon rebord. Il eſt néceſſaire que le *trou ovale* ſoit ouvert dans le fœtus qui ne reſpire pas, mais il n'eſt peut-être pas également néceſſaire qu'il ſoit fermé quand on reſpire. En 1740 M. Duhamel a lu à l'académie

une ſeconde obſervation de M. Aubert, médecin de la marine à Breſt, qui confirme exactement celle de M. Hunauld; toute la différence eſt que le ſujet de M. Hunauld avoit cinquante ans, & celui de M. Aubert trente.

La valvule que nous avons dit ſe coller quelque temps après la naiſſance au bord du *trou ovale*, paroît une partie bien néceſſaire à la circulation du ſang dans le fœtus; cependant M. Lieutaud dit l'avoir vu manquer entiérement dans un fœtus de neuf mois. (*D. J.*)

TROUS DU CRANE, (*Anatomie.*) comme dans une grande ville il y a différentes portes, au moyen deſquelles les habitans de la campagne communiquent avec ceux de la ville pour les beſoins réciproques; de même dans le crâne il ſe rencontre différens *trous*, au moyen deſquels il entre, par divers canaux, la nourriture pour le cerveau, & il en ſort par d'autres les eſprits préparés dans cet organe, & qui ſont néceſſaires pour exécuter les mouvemens du corps; Keill a fait l'énumération de tous ces *trous*, mais il importe encore plus de ſavoir qu'ils offrent, comme les autres parties du corps, des jeux & des variétés de la nature; j'en citerai ſeulement deux ou trois exemples.

On rencontre quelquefois, contre l'ordinaire, un *trou* ou canal à la partie inférieure & antérieure des os pariétaux, par lequel paſſe une branche de la carotide externe, qui va diſtribuer ſes rameaux à la dure mere.

Les temporaux ont communément cinq *trous* extérieurs; l'un d'eux eſt ſitué de chaque côté derriere l'apophyſe maſtoïde; ce *trou*, quoique conſidérable, ne ſe rencontre dans quelques ſujets que d'un côté, & d'autres fois point du tout.

L'occipital a d'ordinaire ſept *trous*, au nombre deſquels il y en a deux conſidérables qui répondent aux foſſes jugulaires, & cependant ils ne ſe trouvent quelquefois que d'un côté; M. Hunauld, *Mém. de l'acad. 1730*, a remarqué au ſujet de ces deux *trous*, que celui du côté droit eſt ordinairement bien plus grand que celui du côté gauche; & comme le diametre du ſinus latéral droit eſt auſſi d'ordinaire à proportion plus grand que celui du gauche, cet académicien en conclut que la ſaignée de la jugulaire du côté droit eſt différente par ſon effet de celle du côté gauche; mais il falloit conclure ſeulement, qu'en ce cas le ſang s'évacuoit plus promptement du côté droit dans le même temps donné. (*D. J.*)

TROUS D'AMURES, (*Marine.*) *voyez* AMURES.

TROUS D'ECOUTES, (*Marine.*) trous ronds percés en biais dans un bout de bois, en maniere de dalots, par où paſſent les grandes écoutes.

TROU, (*Horlogerie.*) outil à rapporter des trous: c'eſt un inſtrument dont les horlogers ſe ſervent lorſqu'ils ont beſoin de refaire un trou dans une platine (ou comme ils diſent de le *reboucher*), dans le même endroit préciſément où il étoit avant. Ce qu'il y a d'eſſentiel dans cette opération, c'eſt de déterminer deux points fixes ſur la platine dont on connoiſſe la diſtance au centre du trou. Cet inſtrument eſt en général fort utile en ce qu'il épargne beaucoup de peine à l'ouvrier.

TROU DU TAMPON, les *Fondeurs* appellent ainſi le *trou* par lequel le métal ſort du fourneau pour entrer dans l'écheno. Il eſt fait en forme de deux entonnoirs joints l'un contre l'autre par les bouts les plus étroits. On bouche celui qui eſt du côté du fourneau, avec un tampon de fer de la figure de l'ouverture qu'il doit remplir, & que l'on met par le dedans du fourneau avec de la terre qui en bouche les joints; de ſorte que le tampon étant en forme de cône, le métal ne peut le pouſſer dehors. *Voyez* FONDERIE.

TROU, (*Jardinage.*) eſt l'ouverture que l'on creuſe pour planter les arbres proportionnément à leur force; on les fait de ſix pieds en quarré pour les plus grands arbres; ordinairement ils ne ſont que de trois ou quatre pieds en quarré, & leur profondeur ſe regle ſuivant la qualité de la terre. *Voyez* PLANTER.

TROU, *terme de jeu de paume*, c'eſt un petit *trou* d'environ un pied en quarré, pratiqué au bas d'un des murs du bout d'un jeu de paume au niveau du pavé. Lorſqu'une balle entre dans le *trou* de volée ou du

du premier bond, le joueur qui l'a pouſſée gagne quinze.

TROU-MADAME, ſ. f. (*Jeux.*) eſpece de jeu où l'on joue avec de petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tâche de pouſſer dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différens chiffres. Jouer au *trou-madame*, c'eſt, dit Richelet, jouer à une ſorte de jeu compoſé de treize portes & d'autant de galeries, auquel on joue avec treize petites boules. On appelle du même nom l'eſpece de machine ouverte en forme d'arcades dans leſquelles on pouſſe les boules.

TROUBADOURS *ou* TROMBADOURS, ſ. m. (*Littérat.*) qu'on trouve auſſi écrit *trouveors*, *trouveours*, *trouverſes* & *trouveurs*, nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aujourd'hui aux anciens poëtes de Provence. *Voyez* POESIE.

Quelques-uns prétendent qu'on les a appellés *trombadours*, parce qu'ils ſe ſervoient d'une trompette dont ils s'accompagnoient en chantant leurs vers.

D'autres préferent le mot de *troubadours* qu'ils font venir du mot *trouver*, inventer, parce que ces poëtes avoient beaucoup d'*invention*, & c'eſt le ſentiment le plus ſuivi.

Les poéſies des *troubadours* conſiſtoient en ſonnets, paſtorales, chants, ſatires, pour leſquelles ils avoient le plus de goût, & en *tenſons* ou plaidoyers qui étoient des diſputes d'amour.

Jean de Notre-Dame ou Noſtradamus qui étoit procureur au parlement de Provence, eſt entré dans un grand détail ſur ce qui concerne ces poëtes.

Paſquier dit qu'il avoit entre les mains l'extrait d'un ancien livre qui appartenoit au cardinal Bembo, & qui avoit pour titre; *les noms d'aquels firent temons & ſyrventes.* Ils étoient au nombre de 96, & il y avoit parmi eux un empereur, ſavoir Frédéric I. deux rois, Richard I. roi d'Angleterre, & un roi d'Arragon, un dauphin de Viennois & pluſieurs comtes, *&c.* non pas que tous ces perſonnages euſſent compoſé des ouvrages entiers en Provençal, mais pour quelques épigrammes de leur façon, faites dans le goût de ces poëtes. Les pieces mentionnées dans ce titre & nommées *ſyrventes*, étoient des eſpeces de poëmes mêlés de louanges & de ſatires, dans leſquels les *troubadours* célébroient les victoires que les princes chrétiens avoient remportées ſur les infideles, dans les guerres d'outremer.

Pétrarque au iv. chapitre du triomphe de l'amour, parle avec éloge de pluſieurs *troubadours*. On dit que les poëtes Italiens ont formé leurs meilleures pieces ſur le modele de ces poëtes Provençaux, & Paſquier avance poſitivement que le Dante & Pétrarque ſont les vraies *fontaines* de la poéſie Italienne, mais que ces *fontaines* ont leur *ſource* dans la poéſie Provençale.

Boucher, dans ſon hiſtoire de Provence, raconte que vers le milieu du douzieme ſiecle les *troubadours* commençerent à ſe faire eſtimer en Europe, & que la réputation de leur poéſie fut au plus haut degré vers le milieu du xiv. ſiecle. Il ajoute que ce fut en Provence que Pétrarque apprit l'art de rimer, qu'il pratiqua & qu'il enſeigna enſuite en Italie.

En effet, outre les différentes ſortes de poéſies que compoſerent les *troubadours*, même dès la fin du xj. ſiecle, ils eurent la gloire d'avoir les premiers fait ſentir à l'oreille les véritables agrémens de la rime. Juſqu'à eux elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos ou à la fin du vers; ils la fixerent où elle eſt maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les princes de ce temps-là en attirerent pluſieurs à leurs cours, & les honorerent de leurs bienfaits. Au reſte ces *troubadours* étoient différens des conteurs, chanteurs & jongleurs qui parurent dans le même temps. Les conteurs compoſoient les proſes hiſtoriques & romaneſques; car il y avoit des romans rimés & ſans rimes; les premiers étoient l'ouvrage des *troubadours*, & les autres ceux des conteurs. Les chanteurs chantoient les productions des poëtes, & les jongleurs les exécutoient ſur différens inſtrumens. *Voyez* JONGLEURS.

» Les premiers poëtes, dit M. l'abbé » Maſſieu dans ſon hiſtoire de la poéſie » Françoiſe, menoient une vie errante, » & reſſembloient du moins par là aux

» poëtes Grecs. Lorſqu'ils avoient famille, » ils menoient avec eux leurs femmes & » leurs enfans qui ſe mêloient auſſi quelquefois de faire des vers; car aſſez ſouvent toute la maiſon rimoit bien ou mal à l'exemple du maître. Ils avoient » ſoin encore de prendre à leur ſuite des » gens qui euſſent de la voix pour chanter » leurs compoſitions, & d'autres qui ſuſſent jouer des inſtrumens pour accompagner. Ecoutés de la ſorte ils étoient » bien venus dans les châteaux & dans les » palais. Ils égayoient les repas; ils faiſoient » honneur aux aſſemblées, mais ſur-tout » ils ſavoient donner des louanges, appât » auquel les grands ſe ſont preſque toujours laiſſés prendre. ». *Hiſt. de la poéſie Françoiſe, pag. 96.*

« Quelquefois, dit M. de Fontenelle, » durant le repas d'un prince on voyoit » arriver un trouverſe inconnu avec ſes » meneſtrels ou jongleours, & il leur faiſoit chanter ſur leurs harpes ou vielles » les vers qu'il avoit compoſés. Ceux qui » faiſoient les *ſons*, auſſi bien que les *mots*, » étoient les plus eſtimés. On les payoit en » armes, draps & chevaux, & pour ne » rien déguiſer, on leur donnoit auſſi de » l'argent; mais pour rendre les récompenſes des gens de qualité plus honnêtes » & plus dignes d'eux, les princeſſes & » les plus grandes dames y joignoient ſouvent leurs faveurs. Elles étoient fort foibles contre les beaux eſprits. » *Hiſt. du théatre Franç., pag. 5 & 6, œuvr. de M. de Fontenelle, tom. III.*

Les plus célebres *troubadours* ſont *Arnaud Daniel*, né dans le xij^e. ſiecle à Taraſcon ou à Beaucaire ou à Montpellier, d'une famille noble, mais pauvre, auteur de pluſieurs tragédies & comédies, & entr'autres d'un poëme intitulé : *les illuſions du paganiſme*, des poéſies duquel Pétrarque a bien ſu profiter. Anſelme Faydit, Hugues Brunet, Pierre de Saint-Remi, Perdrigon, Richard de Noues, Luco, Paraſols, Pierre Roger, Giraud de Bournel, Remond le Proux, Ruthebœuf, Hebers, Chrétien de Troies, Euſtace le peintre, *&c.*

Ces *troubadours* brillerent en Europe environ 250 ans, c'eſt-à-dire, depuis 1120 ou 1130, juſqu'à la fin du regne de Jeanne premiere du nom, reine de Naples & de Sicile, & comteſſe de Provence, qui mourut en 1382. Alors défaillirent les Mécènes, & défaillirent auſſi les poëtes, dit Noſtradamus. D'autres voulurent ſuivre les traces des premiers *troubadours*, mais n'en ayant pas la capacité, ils ſe firent mépriſer; de ſorte que tous ceux de cette profeſſion ſe ſéparerent en deux différentes eſpeces d'acteurs; les uns ſous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux inſtrumens le chant ou le récit des vers, & les autres prirent ſimplement le nom de joueurs, *joculatores*, ainſi qu'ils ſont nommés dans les anciennes ordonnances.

M. l'abbé Goujet de qui nous empruntons ceci, remarque que parmi ces poëtes il y en eut qu'on nomma *comiques*, c'eſt-à-dire, *comédiens*, parce qu'en effet ils jouoient eux-mêmes dans les pieces qu'ils compoſoient, & peut-être dans celles qu'ils débitoient à la cour des rois & des princes où ils étoient admis. *Suppl. de Morery.*

TROUBLE, ſ. m. (*Gram.*) état contraire à celui de paix, de tranquillité, de repos. On dit le *trouble* de l'air, le *trouble* des eaux, le *trouble* des provinces, les *troubles* d'une maiſon, *le trouble* des paſſions, de la conſcience, du cœur, de l'eſprit. Il y avoit dans toutes ſes actions ce *trouble* que cauſe toujours l'amour vrai dans l'innocence de la premiere jeuneſſe: les diſcours de celui qui aime ſont accompagnés d'un *trouble* plus ſéducteur que tout ce qu'il dit.

TROUBLE, (*Juriſprudence.*) eſt l'interruption qui eſt faite à quelqu'un dans ſa poſſeſſion.

Pour acquérir la preſcription il faut entr'autres choſes avoir joui ſans *trouble* pendant le temps fixé par la loi.

Le *trouble* eſt de fait ou de droit.

On entend par *trouble* de fait celui qui ſe commet par quelque action qui nuit au poſſeſſeur, comme quand un autre vient prendre poſſeſſion du même héritage, qu'il le fait labourer ou enſemencer, qu'il en fait recolter les fruits, ou lorſqu'il empêche le premier poſſeſſeur de le faire.

Le *trouble* de droit eſt celui qui ſans faire obſtacle à la poſſeſſion de fait, empêche néanmoins qu'elle ne ſoit utile pour

la preſcription, comme quand on fait ſignifier quelque acte au poſſeſſeur pour interrompre ſa poſſeſſion.

Celui qui prétend avoir la poſſeſſion d'an & jour, & qui intente complainte, déclare qu'il prend pour *trouble* en ſa poſſeſſion d'an & jour, l'acte qui lui a été ſignifié, ou l'entrepriſe faite par ſon adverſaire, il demande d'être maintenu dans ſa poſſeſſion, &, pour réparation du *trouble*, des dommages & intérêts. *Voyez* COMPLAINTE, POSSESSION, PRESCRIPTION. (*A*)

TROUBLE, (*Pêcherie.*) filet de pêcheurs dont on ne ſe ſert guere qu'en hiver, pour aller pêcher le long des rivages en l'enfonçant ſous les bordages, ce qui ne pouvant s'exécuter ſans troubler l'eau, a donné le nom au filet. Il eſt fait en demi-rond, que forme un morceau d'orme autour duquel le filet de la *trouble* eſt attaché; une fourchette de bois à deux ou trois fourchons ſoutient le morceau d'orme & ſert de manche: on ne s'en ſert que de deſſus le bateau. Ce filet a ordinairement huit à neuf pieds de hauteur. *Savary.* (*D. J.*)

TROUBLÉE, adj. (*Mathémat.*) on dit que des grandeurs ſont en raiſon *troublée*, quand étant proportionnelles, elles ne le ſont pas dans le même ordre où elles ſont écrites. Suppoſons les trois nombres 2, 3, 9, dans un rang, & trois autres 8, 24, 36, dans un autre rang proportionnel aux trois précédens, mais dans un ordre différent; en ſorte que 2 ſoit à 3 :: 24 eſt à 36, & 3 eſt à 9 comme 8 eſt à 24, on dit en ce cas que ces grandeurs ſont en raiſon *troublée*. *Voyez* RAISON. *Chambers.* (*E*)

TROUCHET, (*inſtrument de Tonnelier.*) c'eſt une eſpece de gros billot de bois conſtruit comme le moyeu d'une roue; il eſt plat par en haut, & porté par en bas, ſur trois pieds. Les tonneliers s'en ſervent pour doler leurs douves, c'eſt-à-dire, pour les dégroſſir.

TROUETTE, *voyez* GARDON.

TROUPE, BANDE, COMPAGNIE, (*ſynon.*) pluſieurs perſonnes jointes pour aller enſemble ſont la *troupe*. Pluſieurs perſonnes ſéparées des autres pour ſe ſuivre & ne ſe point quitter, ſont la *bande*. Pluſieurs perſonnes réunies par l'occupation, l'emploi ou l'intérêt, ſont la *compagnie*.

On dit une *troupe* de comédiens, une *bande* de violons, & la *compagnie* des Indes.

Il n'eſt pas honnête de ſe ſéparer de ſa *troupe*, pour faire *bande* à part; & il convient ordinairement de prendre le parti de la *compagnie* où l'on ſe trouve engagé. *Girard.* (*D. J.*)

TROUPES, (*Art milit.*) on appelle du nom général de *troupes* toutes ſortes de gens armés & aſſemblés pour combattre.

Les *troupes* ſont compoſées principalement de deux ſortes de perſonnes; ſavoir de ſimples combattans, & d'officiers.

Les ſimples combattans ſont ceux qui ne ſont chargés d'aucune autre choſe que d'employer leur perſonne & leur force dans les fonctions de la guerre.

Les officiers ſont ceux qui outre l'obligation de ſimples combattans, doivent encore être employés à la conduite des troupes, & à y maintenir l'ordre & la regle.

Les *troupes* ſont formées de gens deſtinés à combattre à pied, & d'autres à combattre à cheval. On ne mêle pas confuſément ces deux eſpeces de combattans. On fait combattre enſemble les gens de pied, de même que ceux de cheval; on les partage en différens corps, appellés *bataillons*, pour les premiers, & *eſcadrons* pour les ſeconds. Il y des *troupes* qui combattent à pied & à cheval, ſuivant l'occaſion; *voyez* INFANTERIE, CAVALERIE, DRAGONS, ESCADRON, BATAILLON & ÉVOLUTION.

Outre les *troupes* de cavalerie & d'infanterie dont on vient de parler, il y a des *troupes* légeres compoſées de l'une & l'autre eſpece, dont l'objet eſt d'aller à la découverte, de roder continuellement autour de l'ennemi pour épier ſes démarches, le harceler, *&c.* Ces *troupes* différent des autres en ce qu'elles ne ſont pas, comme celles-ci, deſtinées à combattre en ligne.

Les *troupes* d'un état ſont nationales ou étrangeres. Il y a pluſieurs inconvéniens à en avoir un trop grand nombre d'étrangeres ou d'auxiliaires dans les armées; car outre qu'elles coûtent plus que les nationales,

elles ſont plus difficiles à conduire, & bien plus difficiles à ramener lorſque l'eſprit de ſédition & de mutinerie s'y introduit. « Les » premiers Romains, dit un auteur célè- » bre, ne mettoient point dans leurs » armées un plus grand nombre de *troupes* » auxiliaires que de Romaines; & quoi- » que leurs alliés fuſſent proprement des » ſujets, ils ne vouloient point avoir pour » ſujets des peuples plus belliqueux qu'eux- » mêmes. Mais dans les derniers temps » non-ſeulement ils n'obſerverent pas cette » proportion des *troupes* auxiliaires, mais » même ils remplirent de ſoldats barbares » les corps de *troupes* nationales, ce qui » contribua beaucoup à leur décadence. » *Voyez* ſur cette matiere le *commentaire ſur Polybe* de M. le chevalier Folard, *tom. II, pag. 379*, les *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux, *tom. I, ch. xj, & ſuiv. &c.*

Les *troupes* que chaque état entretient doivent être proportionnées à ſa richeſſe & au nombre d'habitans qu'il contient, autrement il eſt difficile de les entretenir longtemps.

Suivant M. le préſident de Monteſquieu, « une expérience continuelle a pu faire » connoître en Europe, qu'un prince qui » a un million de ſujets, ne peut, ſans ſe » détruire lui-même, entretenir plus de » dix mille hommes.

» On doit, dit M. de Beauſobre ſur » ce même ſujet, établir une proportion » entre la quantité de *troupes* à entretenir, » & celle des citoyens que l'on a. Quoiqu'un » prince puiſſe en ménager une partie par » un ſupplément de *troupes* étrangeres, ce » ſupplément caſuel ne doit pas le diſ- » penſer d'obſerver cette proportion dans » ſon état: il doit regarder comme un » gain de ſoulager les nationaux d'une » partie des occaſions qui peuvent en » diminuer le nombre, ſans cependant » laiſſer perdre le goût des armes, & *le* » *point d'honneur de la nation*. Les Car- » thaginois périrent pour avoir outré ce » ménagement, & rendu leurs citoyens » pareſſeux. Juſqu'à Auguſte les Romains » obſerverent très-exactement la proportion » entre les légions des citoyens & celles » des alliés. Les empereurs ayant négligé » cette proportion, elle fut perdue de vue » & s'évanouit avec l'empire.

» Un état, continue le même auteur, » qui auroit de grandes villes dont les terres » devroient être néceſſairement cultivées, » où il y auroit beaucoup d'employés, » d'artiſans, de célibataires, de magiſ- » trats, d'eccléſiaſtiques, de fabriquans, » de littérateurs, & qui contiendroit vingt » millions d'ames, ne pourroit pas entre- » tenir plus de deux cens mille hommes » ſous les armes, c'eſt-à-dire, en arra- » cher un plus grand nombre à la culture » des terres, aux arts & aux profeſſions » néceſſaires à l'intérieur de l'état; encore » faudroit-il que cet état n'eſſuyât pas de » longues guerres, & fût fondé ſur des loix » qui encourageaſſent la population. Sans » ces deux conditions on auroit peine à » en entretenir cent mille.

» Il faut conſidérer les hommes qui « compoſent la milice, comme vivant » beaucoup moins que les autres, comme » célibataires, & les plus vigoureux d'en- » tr'eux comme incapables de faire la guerre » avec l'activité requiſe dès qu'ils ont fait » vingt campagnes. Otez de ces vingt » millions d'ames les femmes, les vieillards, » les enfans, les hommes hors d'état de » ſervir par leurs infirmités & leur défaut » de force ou de courage; ceux qui ſont » mal conformés; les gens exempts du ſer- » vice par leur aiſance, les charges & les » emplois; les eccléſiaſtiques, les magiſ- » trats & gens de loix, & les hommes en » état de travailler dont les provinces ont » beſoin, & vous verrez qu'il ne vous en » reſtera pas davantage pour porter la » guerre au dehors & pour l'entretenir. » Plus un état eſt étendu, moins il eſt » peuplé à proportion d'un petit; plus » il eſt urbaniſé, & moins il contient de » ſoldats.

» Rome ne renfermoit aucun cultiva- » teur. Les eſclaves y compoſoient la claſſe » des domeſtiques & celle des artiſans. » Le célibat y étoit regardé avec ignomi- » nie; les citoyens, à l'exception d'un très- » petit nombre de prêtres & d'augures, » n'étoient deſtinés qu'aux armes, & elles » étoient unies aux charges du gouver- » nement. Sur la fin du regne d'Auguſte

» cette capitale contenoit quatre millions » cent trente-ſept mille citoyens inſcrits » dans le dénombrement, & d'âge à être » admis aux charges ou dans la milice ; » le total du peuple de tout âge & de tout » ſexe étoit de treize millions cinquante- » un mille cent ſoixante-dix-huit ames. » La milice compoſée de citoyens n'étoit » que de cent quatre-vingt-ſept mille deux » cent cinquante, tant infanterie que ca- » valerie, en ſorte que le nombre des ames » étoit à celui des ſoldats, comme 75 » ou 76 eſt à 1 ; il auroit été au moins » de 150 à 1, ſi l'ancienne Rome eût eu » en citoyens le nombre de domeſtiques » & de célibataires de toute condition » qu'on trouve dans les villes modernes. » *Tableau militaire des Grecs* imprimé à la ſuite du commentaire ſur Enée le tacticien.

Ce n'eſt pas tant le grand nombre de *troupes* qui fait la ſûreté des états, que des troupes bien diſciplinées, & commandées par des chefs conſommés dans l'art de la guerre. Les Romains firent toutes leurs conquêtes avec de petites armées, mais bien exercées dans toutes les manœuvres militaires. « Car une armée formée & » diſciplinée de longue main, dit un grand » capitaine, quoique petite, eſt plus ca- » pable de ſe défendre & même d'acquérir, » que ces armées qui ne s'aſſurent que ſur » leur grand nombre. Les grandes con- » quêtes ſe ſont preſque toujours faites par » les armées médiocres, comme les grands » empires ſe ſont toujours perdus avec » leurs peuples innombrables ; & cela » parce que ceux qui avoient à combattre » ces armées ſi nombreuſes, ont voulu leur » oppoſer une exacte diſcipline & un bon » ordre, & les autres ayant négligé toute » bonne diſcipline & ordre, ont voulu » récompenſer ce défaut par le grand » nombre d'hommes, qui leur a cauſé » toute confuſion, & n'a ſervi qu'à les » faire perdre plus honteuſement ». *Traité de la guerre* par M. le duc de Rohan.

Que l'exacte diſcipline puiſſe ſuppléer avantageuſement au nombre des *troupes*, c'eſt ce que les Grecs & enſuite les Romains ont fait voir dans le degré le plus évident. Les premiers avec leurs petites armées ſurent vaincre celles de Xercès & de Darius infiniment plus nombreuſes ; & les autres celles de Mithridate & des autres princes de l'Aſie qui avoient armé des peuples entiers contre eux. Les anciens bien perſuadés que le nombre de *troupes* ſans une bonne diſcipline ne fait rien à la guerre, ne négligeoient rien pour mettre les leurs en état de ne rien trouver d'impoſſible, & quels que fuſſent leurs ſoldats, ils ſavoient en faire de bonnes *troupes*. Lorſque Scipion eut le commandement de l'armée Romaine en Eſpagne, les *troupes* étoient mauvaiſes & découragées, parce qu'elles avoient ſouvent été battues ſous les autres généraux. Ce grand homme s'appliqua d'abord à les remettre ſous les loix de la diſcipline, & il trouva bientôt enſuite le moyen de prendre Numance, qui juſque-là avoit été l'écueil de la valeur Romaine. C'eſt par-là que Beliſaire ſe diſtingua ſous Juſtinien, & qu'il fut le boulevard de l'empire. Avec un général qui avoit toutes les maximes des premiers Romains, il ſe forma, dit l'illuſtre auteur de l'*eſprit des loix*, une armée telle que les anciennes armées Romaines. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & EXERCICE. (*Q*)

TROUPEAUX *des bêtes à laine*, (*Econom. ruſtiq.*) la conſervation, la multiplication & la beauté des *troupeaux* dépend preſque toujours des agneaux qui en naiſſent. S'ils ſont bien alaités & nourris, ils ſont gras, vigoureux & de durée ; ils périſſent ordinairement par une vie différente : ceux qui réſiſtent en ſont petits, maigres & languiſſans. Cette ſorte de loi naturelle eſt commune à beaucoup d'eſpeces d'animaux ; il faut donc s'attacher à avoir des *troupeaux* bien conformés, ou, ne pouvant changer ceux que nous avons, lorſqu'ils ne le ſont pas, faire en ſorte que leurs deſcendans ne leur reſſemblent pas, au moyen des ſoins & des précautions qui dépendent de nous. Nous allons ſuivre les différens états par où paſſent les agneaux avant qu'ils parviennent à cet état de vigueur qui les met ordinairement à l'abri des maux du bas âge, pendant lequel ils ſont ſi délicats & périſſent aiſément, en parcourant en même temps ce qui concerne les brebis

& les moutons à meſure que cela s'enchaînera.

Il en eſt de la maniere d'élever ces animaux en différens climats, comme de la culture des plantes pour leſquelles chaque climat a ſes pratiques différentes; en ſorte que ce qu'on pratique pour les *troupeaux* dans un pays ne doit pas être ſuivi dans les autres. Ceux des pays méridionaux, par exemple, ne doivent pas être traités comme ceux des ſeptentrionaux. En ceux-ci les *troupeaux* reſtent pendant tout l'hiver ſans ſortir des bergeries. Dans les autres il eſt aſſez rare qu'ils reſtent enfermés pendant quelques jours de ſuite. Il pleut, il neige, *&c.* ſouvent ou pendant long-temps dans les ſeptentrionaux; il eſt rare qu'il pleuve long-temps de ſuite dans les méridionaux; il eſt plus rare encore qu'il y neige, & que la neige couvre long-temps de ſuite la ſurface de la terre. D'un autre côté les pays méridionaux ſont ordinairement expoſés à la ſechereſſe vers le printemps & l'été, tandis que les ſeptentrionaux jouiſſent alors d'un temps favorable aux productions de la terre. D'où s'enſuit en général que les *troupeaux* des pays froids ont beſoin pour l'hiver d'une abondante proviſion de nourriture dans les bergeries, & que ceux des pays chauds en demandent beaucoup moins, puiſque ceux-ci ont l'avantage de manger alors une nourriture plus ſucculente & de leur goût, la prenant eux-mêmes ſur les plantes; au-lieu que ceux des pays froids vivant enfermés, ne peuvent ſe nourrir que des plantes qui ont perdu une partie de leurs ſucs par le deſſéchement qu'exige le moyen de les conſerver. Au contraire les *troupeaux* des pays méridionaux trouvant vers la fin du printemps, & plus encore vers l'été les arbuſtes durcis & les herbes deſſéchées par les ardeurs du ſoleil, & par conſéquent ſans cette fraîcheur ſalutaire à leur embonpoint, dépériſſent, tandis que ceux des ſeptentrionaux jouiſſent alors de la fraîcheur des plantes, de leur abondance, & ſont à l'abri des ardeurs du ſoleil. Par où l'on voit que les ſoins & les précautions doivent être différens dans ces différens climats, & que les climats intermédiaires exigent des ſoins qui participent de ces deux extrêmes, ce qu'il n'eſt poſſible de fixer que par des obſervations faites en chacun d'eux par des perſonnes intelligentes, & non par des bergers, dont la plupart ne ſuivent que la routine. C'eſt pourquoi n'ayant été à portée d'obſerver que les uſages de mon climat, je me renfermerai à ne parler que de ce coin de la terre ſi privilégié par la nature à cet égard, ſelon de très-anciennes obſervations, pour donner quelques réflexions qui peuvent être de quelque utilité, parce que peu de choſe en cette matiere peut produire de grands biens à l'état; les laines du Rouſſillon & du dioceſe de Narbonne, ſurtout celles de la montagne de la Clape, étant les ſeules, de l'aveu des fabricans & de l'inſpecteur général des manufactures de la province de Languedoc, propres à remplacer celles d'Eſpagne dans la fabrique des Londrins pour les échelles du Levant.

Les plus grands *troupeaux* de ce climat ſont partagés en trois parties. Dans l'une ſont les brebis; dans l'autre les moutons, & la troiſieme n'a que les agneaux lorſqu'ils ſont ſevrés. Lon y réſerve du terroir deſtiné à ces troupeaux la partie la plus fertile en pâturages & la moins pénible pour les brebis, ſur-tout quand elles ſont avancées dans la groſſeſſe, ou qu'elles alaitent, ou quand elles approchent du temps d'entrer en chaleur. La partie la plus rude eſt deſtinée pour les moutons. Les agneaux ſevrés participent ſouvent aux avantages des brebis, & de moins en moins à meſure qu'ils deviennent forts, pour prendre le ſupplément de leur nourriture ſur ce qui eſt le moins rude qu'on deſtine aux moutons.

On mêle les béliers avec les brebis dès les premiers jours du mois d'août, & nous voyons ordinairement que les premiers agneaux naiſſent au commencement du mois de janvier ſuivant, & qu'il en naît pluſieurs encore dans le mois d'avril. Voici ce qui s'enſuit.

Quand l'automne & l'hiver ſont doux, & les plantes humectées de temps en temps, les arbres, les arbriſſeaux, & les aromates en ſont plus touffus; les brebis ſe portent bien, & les agneaux naiſſent avec de l'embonpoint; ils ſont alaités tendrement &

abondamment ; ils croiſſent vîte : on les voit caracoler & bondir en troupes dans les bergeries, peu de jours après leur naiſſance ; dès que leurs meres ſont aux champs, où elles reſtent chaque jour huit, neuf, dix, juſqu'à douze heures de ſuite, les agneaux enfermés pendant la foibleſſe de leur âge, mangent alors des proviſions délicates ; ils préférent avec avidité des feuilles d'olivier, de l'yeuſe, qu'on leur coupe à meſure ; ils ne paſſent guere au delà d'un mois à vivre de cette façon ; ils ſuivent enſuite leurs meres pour commencer à paître avec elles. Ils ſont diſpoſés ainſi à ſoutenir les épreuves de la ſéchereſſe quand le printemps & l'été en affectent les plantes.

Les choſes changent quand l'automne & l'hiver ſont rudes, parce que les plantes étant alors dans une eſpece d'engourdiſſement, les brebis n'y trouvent qu'une foible nourriture ; elles perdent peu-à-peu l'embonpoint que la tranſmigration, dans des pays gras pendant l'été, leur avoit donné ; certaines avortent, & les agneaux qui naiſſent des autres ſont la plupart maigres, les meres les rejettent (il n'y a que la violence qui les fait accueillir), le lait leur manque, malgré les ſecours artificiels des proviſions qu'on leur donne ; enfin les agneaux ſouffrent, ils en deviennent plus foibles & languiſſans ; il eſt rare de les voir jamais, à quelques-uns près, dans un état heureux, & il en eſt peu de ceux qui naiſſant les derniers, & trop avant dans le printemps, réſiſtent à la ſéchereſſe de cette ſaiſon ; le lait leur manque alors, ils ne trouvent pas, quand ils peuvent manger, de quoi brouter ſur nos plantes déjà déſſéchées, de ſorte que la chaleur venant les aſſaillir, & étant ſevrés en même-temps que les premiers nés, ils ne peuvent les ſuivre qu'avec peine dans les campagnes, ils s'épuiſſent & périſſent avant que d'arriver à l'automne prochaine.

Nous venons de dire que les brebis rejettoient leurs agneaux : on les contraint de les accueillir en les enfermant dans une petite caſe faite exprès avec des claies, & en les y attachant avec une corde qui les embraſſe au milieu du corps : on y met l'agneau qu'elle reçoit enfin, ni l'un ni l'autre ne pouvant s'échapper. C'eſt là où il faudroit ſoulager la miſere & exciter la tendreſſe par des avoines, des orges, des herbes ſucculentes, &c. c'eſt-là auſſi où les bergers infideles contraignent de même les beaux agneaux de leurs maîtres à prendre leurs brebis qui en ont eu de miſérables, ou qui les ont perdus.

Tout ce qui précéde, nous preſcrit qu'il faut que les brebis ſe portent bien, autant que cela dépendra de nous, eu égard à leurs deſcendans, indépendamment de tous les autres avantages, & que cet état eſt à rechercher, ſur-tout dans le temps de leurs penchans à la génération, parce qu'il amene vîte à celui de s'accoupler, & fait devancer par conſéquent dans l'arriere-ſaiſon pour mettre bas leur fruit ; de cette façon les premiers nés ſe fortifient mieux, & les derniers ne périſſent pas.

Quels ſont les moyens qu'on emploie pour ſe procurer cet état favorable des brebis ? les uns ont accoutumé ou de faire paſſer leurs *troupeaux* dans les montagnes verdoyantes en tout temps, & la plupart pendant l'été, dans les plaines fertiles pour y faire manger les herbes qui naiſſent dans les champs, les épis échappés aux glaneuſes, & le chaume. Voici les effets funeſtes & ordinaires, quand les bergers ſans la moindre prudence, & ſous le prétexte d'engraiſſer vîte leurs troupeaux, les laiſſent paître à leur gré. Ces animaux venant de ſouffrir la faim & ſouvent la ſoif dans les lieux de leur demeure ordinaire, à cauſe de la ſéchereſſe qui y deſſeche les herbes & les autres plantes dont ils font leur nourriture, & n'ayant pu quitter des lieux ſi incompatibles alors avec leurs beſoins, parce que les moiſſons ſont encore répandues dans les champs où ils doivent ſe réparer : ces animaux, dis-je, ſe jettent avec avidité ſur cette eſpece d'abondance, & s'en rempliſſent ; un grand nombre creve d'indigeſtion, ſur-tout là où les épis n'ont pas été bien ramaſſés, parce que le grain, en s'enflant dans l'eſtomac, leur cauſe ſans doute une eſpece de ſuffocation d'autant plus prompte, que la ſoif, ſuite ordinaire, en les faiſant boire immodérément ſans oppoſition des bergers, augmente l'enflure des grains. Il eſt encore une autre danger dont la mort eſt auſſi la ſuite, mais

dont les effets ſont plus lents. Les pâturages gras ſont ſouvent ſujets à l'humidité, elle s'y conſerve plus avant dans le jour, ſelon qu'ils ſont enfoncés & privés des rayons du ſoleil ; de maniere que ſi nos *troupeaux* y paiſſent avant l'évaporation de l'humidité qui affecte les plantes, ils en contractent une maladie qui ſemble tenir de la pulmonie, qu'on appelle dans le pays *le gam*, & dont ils meurent après avoir langui pendant pluſieurs mois. Tous ces endroits ſeroient bien moins dangereux aux *troupeaux* ſous des bergers ſages & vigilans ; mais qui preſque tous pareſſeux, ne comptant pour rien le danger, & auſſi avides de les engraiſſer que ces animaux ſont voraces, s'y laiſſent tromper. Il faut donc ſe garantir de ces lieux dangereux, étant plus raiſonnable de ſe retirer ſans perte, & avec moins d'embonpoint, que de périr en l'acquérant.

Revenons à la naiſſance des agneaux. Mêler trop-tôt les brebis avec les beliers, c'eſt hâter la conception des plus vigoureuſes, tandis que celles d'un tempérament foible, quoique également ou plus empreſſées, ne conçoivent que trois ou quatre mois plus tard ; de ſorte que les agneaux premiers nés ont déjà profité des fourrages enſemencés, & de l'étalage des feuilles des plantes de nos guerets & de nos montagnes, quand les autres naiſſent : il ne reſte preſque aux derniers nés, pour être nourris, que le lait de leurs meres toujours inſuffiſant alors : on les livre à ſuivre bientôt leurs meres pour aller paître enſemble comme les autres ſuivent les leurs ; il faut parcourir beaucoup d'étendue, à cauſe des conſommations antérieures, pour fournir à la nourriture de tous ; les plus jeunes manquent de force & reſtent les derniers du *troupeau* ; les premiers nés en profitent, ils mangent, ils dévorent preſque tout, & ne laiſſent chaque jour aux traineurs que les parties les plus groſſieres, ceux-ci ne pouvant fournir à ces marches trop longues pour eux, s'épuiſent pour attraper une foible ſubſiſtance ; ils ſuccombent enfin.

On vit dans cette eſpece d'indifférence pour ces animaux, & l'on n'a d'autre reſſource que celle de les haſarder, quand on ne veut ou l'on ne peut pas les vendre. Il y a cependant un moyen bien ſimple d'éviter ou du moins de diminuer cette perte : ſéparons ces derniers nés & leurs meres du *troupeau*, pour les faire paître ſans partage dans la meilleure partie & la moins éloignée de nos pâturages ; nous devons même leur ménager, s'il eſt poſſible, des fourrages tendres, leur donner des proviſions enfermées, ſoit des foins les plus fins, des luzernes, des eſparſets, ſoit des avoines ou des orges, afin de hâter leur bonne conſtitution ; la réuſſite dédommagera de ces frais. Il ſeroit peut-être plus avantageux d'avoir des moyens de les alaiter abondamment ; je me ſuis bien trouvé pluſieurs fois d'avoir des chevres pour ſuppléer à la diſette de lait des brebis, mes agneaux les plus foibles ayant reſiſté, tandis que la plupart de leurs contemporains, manquant de cette reſſource, ont péri : on ne peut être détourné de cette pratique, que par la vue d'économie & pour éviter les ravages des chevres par-tout où elles broutent.

On trouve un autre moyen pour n'avoir pas de foibles agneaux, ou d'en avoir beaucoup moins ; en mêlant plus tard les béliers avec les brebis, les plus ardentes conſerveront leur penchant, quoique ſatisfait plus tard, & celles à qui le leur aura fait porter le plus loin la conception, acheveront de rendre plus court l'intervalle des premiers nés aux derniers ; de cette maniere les premiers nés étant plus jeunes, & ayant moins de conſiſtance, auront moins dévoré la nourriture deſtinée pour les uns & les autres ; cette nourriture d'ailleurs ſera plus abondante, parce qu'elle commencera à être dévorée plus tard ; les plus jeunes en trouveront encore aſſez, que les premiers nés n'auront pas eu le temps de manger, & nos campagnes moins dévorées cauſeront moins de fatigues aux derniers nés pour trouver leur ſubſiſtance.

Ces précautions cependant peuvent bien ne pas ſuffire, en ſuivant la pratique ordinaire de ſevrer en même temps tous les agneaux malades comme les ſains, les derniers nés comme les premiers : on manque ainſi contre la pratique la plus naturelle : on devroit par analogie faire pour ces animaux qui méritent nos ſoins à tant d'égards, comme

comme nous faiſons pour nos enfans : on les alaite pendant un temps aſſez limité pour ceux d'un bon tempérament ; mais on le prolonge ſelon les circonſtances, quand les enfans ſont valétudinaires. N'auroit-on pas raiſon de blâmer une mere qui faiſant deux enfans de neuf à dix mois de terme l'un de l'autre, s'aviſeroit de les ſevrer tous deux le même jour, dans les climats même où l'on alaite juſqu'à l'âge de deux ans les enfans bien conſtitués ? & ſi ce procédé eſt blâmable, combien ne l'eſt pas celui des bergers qui ayant des agneaux nés au commencement du mois de mai, les ſevrent le même jour que ceux du mois de janvier, vers le commencement du mois de juillet ? (car il faut que les brebis commencent dès-lors à s'engraiſſer pour accueillir les béliers dans le mois d'août ſuivant) : on a par là des agneaux, les uns âgés de ſix mois, les autres ſeulement d'environ deux, quand on les ſevre. En quel temps d'ailleurs ſe fait cette cruelle ſéparation d'avec leurs meres ? pendant les grandes chaleurs ſi propres à cauſer des épuiſemens mortels aux plus foibles, & lorſque les ſubſiſtances diminuent chaque jour.

Il faudroit donc ſe garder de priver de leur mere ces derniers nés, & réſerver, ainſi que nous l'avons dit ci-deſſus, un coin de gras pâturage à ces meres & à leurs petits.

Nous avons une reſſource plus ſûre, & dont il faut tâcher d'accompagner les autres, pour n'avoir pas de ces derniers nés trop tard ; ne gardons pas de vieilles brebis ; la nature en elles, quoique bien déchue de ſa vigueur, ne leur ôte pas le penchant à la génération, elles le ſatisfont en même temps que les autres, mais elles engendrent plus tard, quoiqu'on leur ait départi avec abondance pendant l'hiver & le printemps précédent, de cette nourriture réſervée pour toutes les brebis : on en perd beaucoup malgré ces graces particulieres.

Suivons maintenant les agneaux ſevrés, juſqu'à ce que ceux de l'année ſuivante prennent leur place ; c'eſt une année bien dangereuſe pour eux ; il en périt ſouvent, & la perte s'étend juſqu'aux vigoureux ; ce n'eſt que par des ſoins aſſidus & des ſecours de nourriture artificielle, & des pâturages choiſis, que nous pouvons diminuer leurs dangers. Préſervons-les du froid & des pluies, ménageons-leur, contre les temps rudes, des paturâges où ils ſoient abrités ; ne les fatiguons pas ; donnons-leur quelque brebis vigoureuſe pour leur ſervir de guide dans leur marche ; leur ſtupidité en a beſoin pour aider la voix du berger qui les mene ; elle ſeule ne pouvant réuſſir, il y joint les mauvais traitemens toujours dangereux ; ayant ménagé ainſi leur foibleſſe juſqu'à la ſaiſon prochaine des nouveaux agneaux qu'on va ſevrer, on ſépare alors les mâles des femelles, pour remettre celles-ci au berger des anciennes brebis, & les mâles en paſſant au *troupeau* des moutons, ſubiſſent bientôt le même etat de mouton ; on ne réſerve pour reſter bélier pour toute leur vie, que quelques uns des mieux faits & des plus vigoureux, de laine fine & blanche, ayant des oreilles longues, en vue d'en avoir de pareils pour y pouvoir, avec un emporte-piece, y imprimer le ſceau du maître. S'il en eſt parmi les uns & les autres, certains dont l'état ſoit valétudinaire, on les aſſocie aux nouveaux venus ou aux brebis, pour vivre mieux à leur aiſe & ſe fortifier. Le temps de renouveller les galanteries de nos *troupeaux* étant arrivé, on voit quelquefois de jeunes brebis que nous avons incorporées avec les anciennes, certaines dont le tempérament vigoureux & comme anticipé leur permet d'accueillir les béliers ; la prudence & l'expérience condamnent cet uſage, parce que devenant pleines, elles affoibliſſent leur tempérament, & la plupart durent peu. Il eſt des bergers qui, par cette raiſon, ſéparent toutes les jeunes brebis d'avec les vieilles, lorſqu'on veut mêler les béliers avec les anciennes, pour ne les livrer toutes enſemble que quand elles ont atteint l'âge de trois ans.

Toutes les brebis, mêmes les jeunes, ne donnent pas des agneaux tous les ans ; certaines ſont ſtériles pour une ou deux années, & d'autres pour toujours ; elles aideroient, reſtant mêlées avec les fécondes, à conſommer les bonnes nourritures deſtinées à celles-ci : on les ſépare chaque année, à meſure qu'on les reconnoît, pour

les réunir au *troupeau* de moutons deſtinés à ſe nourrir des autres pâturages.

Les pâturages où ſe trouvent nos plus grands *troupeaux* ſont dans les campagnes entremêlées de terres pour le labourage, de terres incultes, & de montagnes; en celles-ci croiſſent des arbriſſeaux, à l'ombre & autour deſquels végetent des herbes douces, aſſez verdoyantes pendant l'hiver & une bonne partie du printemps, ſe deſſéchant pendant le reſte de l'année plus ou moins, ſelon la qualité du terroir & le degré de ſéchereſſe.

Les champs, après la moiſſon, pouſſent auſſi des herbes dès que la pluie y tombe; ils peuvent quelquefois ſuffire à nourrir les *troupeaux*, avec le foible ſecours des arbuſtes qu'elle fait revivre, & que les chaleurs avoient épuiſés. Quand ces pluies nous manquent avant ou peu après la recolte, il faut (on le fait par précaution pendant les étés) faire tranſmigrer nos *troupeaux* dans les montagnes éloignées, où l'humidité & le temps frais entretiennent des pâturages toujours verdoyans, ou bien ſe contenter, ſans les changer de climat, de les faire deſcendre dans les plaines fertiles, pour les y nourrir pendant l'été: on conſerve ainſi pour leur retour à la demeure ordinaire, des herbages propres à leur conſerver l'embonpoint acquis dans ces plaines; les pluies d'automne ſurvenant, elles augmentent ces pâturages des champs & des montagnes, & faiſant développer de nouvelles graines, nos guérets donnent ainſi des herbages pour l'hiver, ſervant comme de régal chaque jour, partie par partie pendant quelques heures, aux brebis & aux agneaux, tour-à-tour juſqu'à la fin du premier labour de ces guérets: on réſerve pour une partie du printemps quelque coin de terre le plus *herbu*, pour ſubvenir à l'entretien des meres & de leurs deſcendans, quand les fourrages enſemencés pour les nouveaux agneaux ou pour les bêtes malades ſont mangés. Les terres incultes & les montagnes ſuppléent à tout le reſte pendant certaines années; au lieu qu'il ſe conſume beaucoup de proviſions quand elles ſont rudes.

Nous avons des terres, des montagnes dont la qualité & l'expoſition produiſent des arbriſſeaux & des aromates toujours verdoyans, faiſant le fond principal de la nourriture des *troupeaux*; tels ſont le kermès, appellé vulgairement *garrouille*, dont ils mangent les feuilles quoique hériſſées de pointes ſur leur contour, & les glands qu'ils aiment beaucoup; tels ſont auſſi les romarins, dont les feuilles & les fleurs leur ſont ſi agréables, & dont la conſervation contribue par leurs parties dont ils ſe dépouillent annuellement comme le kermès, à fortifier, en ſe réduiſant en terreau, toutes les herbes qui les environnent. Il eſt d'un dommage infini pour nos *troupeaux*, que certains ſeigneurs de la montagne de Clape permettent à tous les habitans de pluſieurs villages de détruire à grand force ces arbuſtes indiſpenſables & preſque l'unique reſſource pendant l'hiver pour la nourriture de ces animaux; l'objet de ces permiſſions eſt de retirer la plus foible des retributions des payſans qui tranſportent ſans ceſſe à Narbonne ces plantes, pour entretenir le feu des pauvres familles; feu qui auſſi peu utile que celui de la paille, & auſſi facile à s'enflammer, augmente leur pauvreté en la ſoulageant dans le moment par la modicité du prix: on travailleroit pour leur intérêt, & en même temps pour la conſervation & l'augmentation des *troupeaux*, ſi l'on interdiſoit ces permiſſions qu'un foible intérêt a introduites depuis peu, & qui frappe directement contre la partie la plus précieuſe des manufactures de Languedoc; & en même temps contre l'agriculture. Il eſt aiſé de voir que cela diminue les engrais néceſſaires aux terres cultivées de ces montagnes qui, toutes légeres, ne donnent que de pauvres récoltes & peu d'herbe dans les guérets, ſi indiſpenſables dans l'hiver pour fournir, comme nous venons de l'expliquer, des nourritures aux brebis & à leurs agneaux.

C'eſt ici le lieu de parler des abeilles. La fleur des romarins dure, en ſe renouvellant, pendant huit à neuf mois de l'année. C'eſt celle que les abeilles recherchent par préférence à toutes les autres; c'eſt auſſi celle qui donne le miel le plus parfait; c'eſt perdre tous ces avantages en arrachant ces plantes, comme c'eſt détruire viſiblement les *troupeaux*, au lieu de faire

les derniers efforts pour les conſerver. L'expoſition des bergeries n'eſt pas indifférente pour y concourir ; on cherche pour leur emplacement des monticules qui ne ſoient pas dominées de trop près par d'autres hauteurs pour en détourner apparemment l'humidité qui y ſeroit produite par les tranſpirations, & pour y conſerver un air ſain ; on paroît d'ailleurs aſſez indifférent à l'expoſition quant au ſoleil. J'ai remarqué cependant que les agneaux qu'on tient enfermés pendant que leurs meres ſont aux champs, vont toujours ſe placer vis-à-vis les ouvertures par leſquelles le ſoleil échauffe les bergeries, cherchant le plus grand jour, & ſurtout une chaleur bienfaiſante propre à les défendre des rigueurs du froid qui les tient engourdis, couchés & immobiles. Cela nous indique l'expoſition à donner aux bergeries. Il faut tourner les longues faces au midi, y pratiquer les portes & les fenêtres, les abajours, & n'en faire aux autres faces que les indiſpenſables, ſur-tout en celles qui ſont tournées aux vents, dont il faut tâcher de ſe garantir, ſoit par-là, ſoit en plaçant les bergeries de façon à en être à l'abri. Il vaut mieux faire les bergeries longues & étroites pour remplir ces deux conditions à l'avantage des troupeaux, & on diminuera ainſi la hauteur des pignons, & par conſéquent la grandeur, ſans diminuer l'étendue du ſol ; la tranſpiration, les excrémens & le ſouffle des animaux échaufferont mieux les bergeries. On fera bien, quand ces pignons ſeront trop hauts, de les retrancher par un plancher qui ſera propre à y dépoſer des fourrages en proviſion, & à intercepter les frimats qui ſe font ſentir à travers les toits.

Il eſt donc néceſſaire de procurer la chaleur à nos bergeries pendant l'hiver, au lieu qu'elle eſt dangereuſe pendant le temps chaud. On y reſpire alors un air échauffé, piquant & mauvais, toujours nuiſible aux troupeaux qu'on y enferme pendant la nuit : ce qui nous doit porter à les faire parquer, indépendamment des avantages réſultans pour nos terres ; il eſt fâcheux que la pareſſe de nos bergers, l'emporte ſur une raiſon auſſi forte. Les moins indolens ſe contentant de parquer vers le mois de mai, au lieu de commencer vers le mois de mars, & ſouvent plutôt, ſelon la conſtitution favorable de l'année. On ſe fonde ſur ce délai à parquer, en ce que l'on craint que la pluie ſurvenant dans la nuit, il faudroit que les troupeaux, quelque grande qu'elle fût, la ſupportaſſent, & qu'il en périroit beaucoup ; on en eſt ſi prévenu, que nos bergers la redoutent pendant le jour en toute ſaiſon, au point qu'ils ſe rapprochent des bergeries dès que le temps leur paroît un peu menaçant. Il eſt pourtant vrai que les troupeaux des environs de Montpellier où la température de l'air differe peu de celle du climat dont il eſt queſtion, parquent preſque toute l'année ſans qu'on en reſſente de plus grands inconvéniens. Les qualités des laines rendroient-elles différens les effets de cette bonne pratique, & ſeroit-elle ſeulement pernicieuſe pour les troupeaux à laine fine ? Il eſt du moins certain que l'humidité qui les imbibe y dure plus long-temps, parce que les poils en ſont plus fins & plus ſerrés, donnant par là plus de difficulté à l'air de pénétrer dans l'épaiſſeur de la toiſon, & à l'eau de s'en écouler.

Il s'enſuit cependant, en ne parquant que tard, un autre déſavantage. Les ſols des bergeries deviennent humides, à meſure qu'on avance dans la belle ſaiſon, parce que les troupeaux ſe nourriſſant beaucoup des herbes fraiches, font des excrémens & rendent des urines à proportion : cela produit comme une eſpece de glu qui s'attache à la laine des flancs, & plus encore à celle des feſſes ſur laquelle ils ſe couchent. On voit alors du crotin arrondi pendre au derriere & groſſir comme des noix juſqu'au temps de la toiſon, matiere nuiſible ſans doute aux parties qui en ſont affectées, rendant la laine plus courte & d'une couleur brûlée, au point qu'on la met à part, & qu'on ne la vend guere au-delà de la dixieme partie du prix de celle du reſte de l'animal. La plus belle eſt celle qui ſe trouve vers le milieu des flancs ; elle diminue de beauté à meſure qu'elle ſe trouve à la partie que les excrémens atteignent ; celle qui couvre le dos vaut moins que celle des flancs, ſoit à cauſe que le ſuint y abonde moins, ſoit parce que la pouſſiere qu'élevent les troupeaux en marchant, y tombant, ſe mêle

à demeure avec elle en deſcendant juſque ſur la peau, & cauſe beaucoup de peine aux tondeurs, quand les ciſeaux parviennent à ces endroits. La laine des flancs n'eſt pas ſujette à retenir cette pouſſiere, à cauſe de la direction des poils de la laine en ces parties qui eſt de haut vers le bas, au lieu qu'ils vont preſque verticalement en remontant vers l'eſchine.

Cette pouſſiere qu'on ne peut empêcher de s'élever ſous les troupeaux, d'autant plus abondamment que la terre eſt ſeche, a fait naître à certains bergers l'envie d'en augmenter le volume ſur leurs troupeaux au temps de la toiſon, afin que peſant davantage & la vendant en ſuint, ils ayent plus d'argent. Ils cherchent pour cela un champ labouré dont la terre ſoit légere, ſeche & d'un ſable extrêmement fin; ils y reſſerrent leurs troupeaux, & les forçant de courir ou marcher vîte en cet état, il s'éleve un tourbillon de pouſſiere qui les couvre & ſe dépoſe deſſus, d'autant plus abondamment qu'un vent arriere favoriſe leur courſe.

Il eſt encore une autre malverſation moins connoiſſable & bien ſouvent pernicieuſe au maître du *troupeau* : elle conſiſte à l'enfermer, la veille du jour qu'on veut les tondre, dans la bergerie où l'on le fait coucher d'occuper beaucoup moins de place qu'à l'ordinaire, afin que ſuant avec abondance pendant la nuit, le ſuint rempliſſe mieux les vuides des fils de la laine & la rende plus peſante. Cette tranſpiration eſt ſi abondante quelquefois, qu'il périt pluſieurs de ces pauvres bêtes ſur la place. Il eſt pourtant eſſentiel d'enfermer les troupeaux pendant cette nuit-là, parce que s'ils parquoient, la fraîcheur empêcheroit la tranſpiration ſuffiſante, & les tondeurs le lendemain matin ne trouvant pas la laine aſſez humide pour la tondre légerement, la beſogne ſeroit mal faite, plus difficile, & ſouvent les animaux bleſſés avec les ciſeaux; on verroit ſur la peau comme des ſillons de laine trop éminens en pure perte; il faut donc enfermer les troupeaux, mais les laiſſer dans la bergerie avec la même aiſance qu'auparavant. La tranſpiration qui en reſulte, eſt reconnue ſi néceſſaire, qu'on préfere de les laiſſer enfermés & à jeun pendant tout le jour de la toiſon, pour la conſerver ou la produire, afin qu'ils ne ſentent pas l'air extérieur avant que d'être tondus. Le jeûne cruel ne finit cependant que vers le coucher du ſoleil, temps auquel la journée des ouvriers finiſſant auſſi, laiſſe encore un temps ſuffiſant pour faire paître frugalement ces animaux; s'il étoit plus long, le jeûne cauſeroit l'indigeſtion. Cette pratique eſt une eſpece d'épreuve dont les effets peuvent nuire. Les bêtes moins vigoureuſes devroient être tondues les premieres, afin de les faire paître en *troupeau* d'abord après.

Je finis en expliquant comment on peut connoître la qualité de nos laines en les voyant ſur l'animal. Elle y eſt crevaſſée ſur tous, y formant ſur le dos des bandes diſtinctes dans le ſens de la tête à la queue, & des eſpeces de zones ceignant les flancs & le cou dans une direction verticale ou à-peu-près, ſéparées entr'elles par des ſillons ou crevaſſes ouvertes à la ſurface de la laine, ſe réduiſant à rien ſur la peau. Chaque zone eſt entre-coupée de près en près par de petits ſillons en tous les autres ſens. Tous ces ſillons ſont plus ou moins ouverts, ſelon la poſture de l'animal; ils ſont plus grands quand il marche ou qu'il eſt couché, que quand il eſt debout en repos, ou qu'il regarde. Ils ſont plus étroits & plus nombreux ſur l'animal à laine fine que ſur celui qui l'a moins fine & plus groſſiere, parce qu'en celui-là la laine y eſt plus courte. Il en eſt de ces différentes largeurs des ſillons, comme de la grandeur des degrés de deux différens cercles, les plus grands degrés ſe trouvant dans celui dont le rayon eſt plus grand. Ils ſont plus nombreux, parce que les fils en ſont plus fins, & qu'il y en a un plus grand nombre à étendues égales de la peau de l'un & de l'autre, enſorte qu'ayant moins de vuide ſur l'animal à laine fine entre les fils pour ſe rapprocher & s'unir, il faut néceſſairement qu'ils ſe mettent, pour ainſi dire, en plus petits floccons qu'en l'animal qui les a plus gros & plus diſtans entr'eux. Le plus de fineſſe des fils & leur plus grande proximité étant plus propre à arrêter la tranſpiration appellée le *ſuint*, la laine en eſt plus peſante, quoique moins longue. Ce ſuint eſt ſi abon-

dant, ſurtout dans le printemps, qu'il ſe diſtingue ſingulierement ſur l'animal à laine fine, vers la jointure de ſes épaules; on le voit alors comme couler le long de la laine qu'il reduit là en une forme appellée par les bergers des *aiguillettes*, reſſemblante aſſez à la friſure que les perruquiers appellent *en béquille*. *Article de M.* BARTHÉS *le pere, de la ſociété royale des ſciences de Montpellier.*

TROUSSE, ſ. f. (*Art milit.*) eſpece de carquois où les arbalétriers & les archers mettoient leurs flêches. Le pere Daniel rapporte, dans l'hiſtoire de la milice françoiſe, un mémoire du temps de Louis XI. concernant l'armure des francs archers, par lequel on voit que leurs *trouſſes* devoient être garnies au moins de dix-huit traits. *Voyez* CARQUOIS. (*Q*)

TROUSSE, (*Art. milit.*) groſſe & longue botte de fourrage vert du poids de cinq à ſix cent livres, qu'on fait dans les fourrages en campagne pour la nourriture des chevaux dans le camp.

Chaque cheval qui revient du fourrage, eſt chargé d'une trouſſe & du cavalier qui le mene, qui eſt aſſis ou achevalé deſſus. *Voyez* FOURRAGE. (*Q*)

TROUSSES DE QUEUES DE CHEVAL; *en terme d'aiguilletier*, eſt un ruban de laine fendu en deux, dont chaque partie ſe termine par une touffe de laine éfilée & d'une autre couleur, qui eſt attachée au ruban par un fer à embraſſer. *Voyez* FER A EMBRASSER.

TROUSSE, ſ. f. (*terme de Barbier.*) eſpece d'étui de cuir ou d'étoffe à deux, à trois ou à quatre diviſions, dans l'une deſquelles on met les raſoirs, dans une autre les peignes, dans une autre les ciſeaux, &c. (*D. J.*)

TROUSSES, ſ. f. pl. (*Charpent.*) ce ſont des cordages de moyenne groſſeur dont on ſe ſert pour lever de petites pieces de bois & autres médiocres fardeaux. (*D. J.*)

TROUSSE, ſ. f. (*Fonderie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle chaque aſſemblage de taillans ou de couteaux de la machine à fendre le fer.

TROUSSES, ſ. f. (*terme de mode.*) eſpece de haut-de-chauſſes qui ne pend point en bas, & qui ſerre les feſſes & les cuiſſes; elles ſont partie de l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre; c'étoit-là le haut-de-chauſſe qu'on portoit au ſeizieme ſiecle. (*D. J.*)

TROUSSEAU, ſ. m. (*Gram.*) nippes qu'une mere donne à ſa fille, quand elle la marie, au delà de ſa dot. On en uſe de même avec celles qui entrent en religion.

On dit un *trouſſeau* de clefs, pour un paquet de clefs enfilées dans une corde ou un anneau qu'on appelle *clavier*.

TROUSSEAU, ſ. m. (*terme de Fondeur.*) longue piece de bois taillée en cône, c'eſt-à-dire, plus menue par un bout que par l'autre, ſur laquelle on forme les moules des pieces de canon. (*D. J.*)

TROUSSEAU, (*terme d'ancien monnoyage.*) ſignifioit, lorſque l'on monnoyoit au marteau, le coin où étoit l'empreinte de l'effigie, laquelle fut long-temps précédée par une croix.

Le *trouſſeau* étoit long d'environ ſept à huit pouces; après avoir poſé le flanc ſur la pile avec la main gauche, on poſoit le *trouſſeau* ſur le flanc à plomb des empreintes, & le tenant perpendiculairement de la main droite, on donnoit pluſieurs coups ſur ce *trouſſeau* avec une eſpece de marteau ou maillet de fer; en conſéquence le flanc ſe trouvoit monnoyé des deux côtés; mais ſi quelque endroit étoit mal empreint, on réitéroit les coups de marteaux juſqu'à ce que le flanc fut monnoyé, autant bien que cette mauvaiſe manutention le pouvoit permettre. *Voyez* PILE.

TROUSSE-QUEUE, ſ. m. (*Maréchal.*) on appelle ainſi une eſpece de ſac ou d'enveloppe dans laquelle on enferme la queue des chevaux de carroſſe qui ont tous leurs crins, pour que la queue ne ſe crotte ni ne ſe faliſſe point. On met auſſi un *trouſſe-queue* aux chevaux ſauteurs pour la tenir en état, & empêcher qu'ils n'en jouent. Il eſt auſſi long que le tronçon de la queue, & s'attache par des contreſanglots au culeron de la croupiere & à des courroies qui paſſent entre les cuiſſes du cheval & le long des flancs juſqu'aux contreſanglots de la ſelle.

TROUSSEQUIN, ſ. m. (*terme de Sellier.*) piece de bois cintré qui s'éleve

ſur l'arçon du derriere d'une ſelle, & qui ſert à en affermir les battes. (*D. J.*)

TROUSSER, v. act. (*Gram.*) relever, replier, remonter plus haut. On *trouſſe* ou mieux *retrouſſe* un habit trop long; une femme *trouſſée* eſt plus immodeſte qu'une femme nue.

TROUSSER, *terme de galere*, (*Marine.*) c'eſt ſe courber en dedans.

TROUSSER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui a des éparvins ſecs qui lui font trop lever les jarrets, à quelque allure que ce ſoit.

TROUSSER, *en terme de Cuiſine*, c'eſt appliquer les pates d'un animal ſur ſa cuiſſe, ou les paſſer dans un trou qu'on fait près de chacune d'elles, & amener le bout des aiſles ſur ſon dos en les retournant.

TROUTE, *voyez* TRUITE.

TROUVAILLE, ſ. f. (*Gram. & Juriſ.*) dans l'ancienne coutume d'Orléans ſignifie *épave*. *Voyez* ÉPAVE.

Droit de trouvaille, dans les coutumes de la mer, eſt la part qui appartient à ceux qui ont trouvé ou ſauvé des marchandiſes perdues. (*A*)

TROUVER, RENCONTRER, (*Synon.*) nous *trouvons*, dit l'abbé Girard, les choſes inconnues, ou celles que nous cherchons. Nous *rencontrons* les choſes qui ſont à notre chemin, ou qui ſe préſentent à nous, & que nous ne cherchons point.

Les plus infortunés *trouvent* toujours quelques reſſources dans leurs diſgraces. Les gens qui ſe lient aiſément avec tout le monde, ſont ſujets à *rencontrer* mauvaiſe compagnie.

Trouver ſe dit dans un ſens très-étendu au figuré; il ſignifie quelquefois *inventer*. Newton a *trouvé* le calcul des fluxions; d'autrefois il ſignifie *donner ſon jugement* ſur quelque choſe. MM. de Port-Royal *trouvent* que Montagne eſt plein de vanité. (*D. J.*)

TROUVERE, ſ. m. (*Poéſ. prov.*) vieux mot François, ſynonyme de *troubadour*. *Voyez* TROUBADOUR.

C'eſt le nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aux premiers poëtes provençaux, inventeurs des ſyrventes, ſatires & chanſons, que les ménétriers alloient chanter chez les grands. On appelloit auſſi les trouveres *trouvours* & *trouveurs*.

Le préſident Fauchet nous apprend qu'il y avoit autrefois en France des perſonnes qui divertiſſoient le public ſous les noms de *trouveres*, *chanteres*, *conteurs*, *jougleurs ou jugleurs*, c'eſt-à-dire *meneſtriers* chantant avec la viole. Les *trouveres* compoſoient les chanſons & les autres les chantoient; ils s'aſſembloient & alloient dans les châteaux. Ils venoient, dit Fauchet, aux grandes aſſemblées & feſtins donner plaiſir aux princes, comme il eſt expliqué dans ces vers tirés du *tournoiement* de l'antéchriſt, compoſé au commencement du regne de S. Louis, par Huon de Méry.

Quand les tables oitées furent,
Cil jugleur enprès eſturent;
Sont vielles & harpes priſes
Chanſons, lais, vers & repriſes,
Et de geſte chanté nos ont.
Et eſcuyer, antéchiſt ſont
Rebarder par grand deducit.

Ils ne chantoient pas toujours; ſouvent ils récitoient des contes qu'ils avoient compoſés, & qu'ils appelloient *fabliaux*. *Voyez* FABLIAU. (*D. J.*)

TROYE, (*Géogr. mod.*) *Troja*, *Ilium*, *voyez* TROIE.

TROYE-GEWICHT, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi en Hollande ce qu'on appelle en France *poids de marc*. *Voyez* POIDS & MARC. *Dictionnaire de Commerce.*

TROYES, (*Géogr. mod.*) ville de France en Champagne, dont elle eſt capitale, ſur la Seine, à 26 lieues au midi de Rheims, & à 35 au ſud-eſt de Paris.

Troyes a quatorze paroiſſes, deux abbayes d'hommes & une de filles, un ſéminaire gouverné par les prêtres de la miſſion, & dont le revenu eſt de quarante-cinq mille livres. Il y a dans cette ville, élection, maréchauſſée & ſiege préſidial. Il y a auſſi une commanderie de Malte, dont le revenu eſt de douze mille livres; enfin on y voit pluſieurs couvens de religieux & de re-

ligieuſes. Son commerce a été autrefois très-floriſſant. Il conſiſte aujourd'hui en toiles, en blanchiſſage de cire, en chandelles & en vin. Les ſtatuts des communautés de cette ville doivent être rectifiés à pluſieurs égards, ſur-tout en fait de maîtriſe & de reglemens impoſſibles-dans l'exécution.

Troyes manque de bonne eau à boire, & auroit beſoin de fontaines publiques tirées de ſources d'eaux vives. Son terroir produit des grains, des vins & des fruits en abondance.

Son premier évêque, S. Amatre, vivoit l'an 340. L'évêché eſt compoſé de 372 paroiſſes & de 98 annexes, diviſées en huit doyennés ſous cinq archidiacres. Cet évêché vaut vingt à vingt-quatre mille livres de rente. *Long.* ſuivant Caſſini, *21, 31', 30''; latit. 48, 15'*

Troyes a pris ſon nom des peuples Celtes, *Tricaſſes* ou *Trecaſſes*, que Céſar n'a point connus, mais qu'Auguſte a dû établir en corps de peuple ou de cité, puiſqu'il eſt le fondateur de leur ville principale, qu'il appella *Auguſtobona* ou *Auguſtomana*, nom qui a été en uſage juſqu'au cinquieme ſiecle. Pline fait mention des *Tricanes* parmi les Celtes, ſans nommer leur ville *Auguſtobona*; mais Ptolomée la nomme. Enſuite le nom du peuple a prévalu, & *Tricaſſes* a été corrompu en *Trecæ*, en ſorte que les écrivains qui ſont venus depuis Grégoire de Tours appellent toujours Troyes, *Trecæ*.

Après la chûte de l'empire Romain, cette ville paſſa au pouvoir des Francs; & après la diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie, *Troyes* fut de la Neuſtrie, en ſorte que les rois de la Neuſtrie en ont toujours eu la propriété ou la ſouveraineté. Lorſqu'on inſtitua une quatrieme Lyonnoiſe ſur le déclin de l'empire Romain, la ville de *Troyes* fut miſe ſous cette province, voilà pourquoi les évêques de *Troyes* ont toujours juſqu'à préſent reconnu celui de Sens pour leur métropolitain.

Jarchi ou *Jarhi* (Salomon), autrement nommé *Iſaacites*, rabbin célebre du xij, ſiecle, étoit de *Troyes*, ſelon R. Ghédalia & la plupart des autres chronologiſtes juifs. Il commença à voyager à l'age de trente ans. Il vit l'Italie, enſuite la Grece, Jéruſalem & toute la Paleſtine; puis il alla en Egypte, & s'aboucha avec le rabbin Maimonides. Il paſſa en Perſe, en Tartarie, en Moſcovie, en d'autres pays ſeptentrionaux, & enfin en Allemagne, d'où il revint dans ſa patrie, ayant employé ſix années à ce grand voyage. Il ſe maria, & eut trois filles, qui épouſerent de ſavans rabbins.

Les commentaires de Jarchi ſur l'écriture ſont fort eſtimés des juifs, & quelques-uns ont été traduits en Latin par des chrétiens. Genebrard a publié à Paris en 1563 la verſion du commentaire ſur Joël, & en 1570 celle du commentaire ſur le cantique des cantiques. Arnaud de Pontac eſt l'auteur de la traduction Latine des commentaires de Jarchi ſur Abdias, ſur Jonas & ſur Sophonie, qui ont été imprimés à Paris l'an 1566, *in*-4°. Henri d'Aquin publia dans la même ville en 1522 le commentaire de Jarchi ſur Eſther, avec des notes. On a inſéré finalement tous les commentaires de ce rabbin ſur l'écriture dans les bibles de Veniſe & de Bâle. Enfin on a imprimé, avec le corps du thalmud, ſes gloſſes ſur ce grand livre. On met ſa mort l'an 1173. Il eſt bon de remarquer que le rabbin Jarchi, Jarhi, Iſaaki, Iſaacites & Raſci ſont le ſeul & même homme.

Parlons à préſent de quelques-uns de nos ſavans chrétiens nés à *Troyes*.

Cauſſin (Nicolas), jéſuite & confeſſeur de Louis XIII, s'eſt fait de la réputation par un ouvrage qu'il intitula, *la cour ſainte*, imprimé en 1625, *in*-8°. enſuite en 1664, en deux volumes *in*-4° enfin en 1680 en deux volumes *in-fol.* On a traduit cet ouvrage en Latin, en Italien, en Eſpagnol, en Portugais, en Allemand & en Anglois. Le P. Cauſſin favoriſa la liaiſon du roi pour mademoiſelle de la Fayette, liaiſon qui pouvoit ſervir à faire rappeller la reine mere, & diſgracier le cardinal de Richelieu; mais le miniſtre l'emporta ſur la maîtreſſe & ſur le confeſſeur. Mademoiſelle de la Fayette fut obligée de ſe retirer dans un couvent, & bientôt après en 1637 le P. Cauſſin fut arrêté, privé de ſon emploi, & relégué en baſſe Bretagne. Il ne revint à Paris qu'après la mort de ſon éminence, & mourut dans la maiſon profeſſe en 1651, âgé de 71 ans.

Cointe (Charles le), prêtre de l'oratoire, naquit en 1611, & mourut en 1681, à 70 ans, après avoir publié en Latin les annales eccléſiaſtiques de France, en huit volumes *in-fol.* imprimés au Louvre par ordre du roi. Ces annales commencent à l'an 235, & finiſſent à l'an 835. Elles contiennent les décrets des conciles de France, avec des explications, le catalogue des évêques & leurs vies, les fondateurs, les privileges des monaſteres, les vies des ſaints, les queſtions de doctrine & de diſcipline. C'eſt un ouvrage d'un prodigieux travail, d'une recherche ſinguliere, mais dénué de tout ornement, & qui ne ſe fait point lire avec plaiſir. Le premier volume parut en 1666, & M. Colbert protégea l'auteur tant qu'il vécut.

Henrion (Nicolas), né en 1663, mort en 1720, s'attacha à l'étude des médailles, & à la connoiſſance des langues orientales. Il fut aggrégé en 1701 à l'académie des inſcriptions; cependant il n'y a rien ſous ſon nom dans les mémoires de cette académie, & fort peu de choſes dans ſon hiſtoire.

Noble (Euſtache le) naquit en 1643, & fit quantité de petits ouvrages en proſe & en vers, qui eurent un grand cours. Il devint procureur-général au parlement de Metz, où ſa mauvaiſe conduite lui ayant attiré des affaires fâcheuſes, il fut détenu pluſieurs années en priſon, & perdit ſa charge. Il mourut à Paris en 1711, à 68 ans, ſi pauvre, que la charité de la paroiſſe de S. Severin fut obligée de le faire enterrer. Brunet, libraire, a recueilli ſes œuvres, & les a imprimées en vingt volumes *in-12.* c'eſt un mêlange d'écrits ſacrés & profanes, d'hiſtoriettes & de pieces graves, de fables, de contes, & de traductions en vers des pſeaumes, de ſatires de Perſe, de comédies, & d'épîtres morales.

Paſſerat (Jean), né en 1534, ſe rendit très-habile dans les belles-lettres, & joignit une rare politeſſe à beaucoup d'érudition. Il ſuccéda à Pierre Ramus dans la chaire d'éloquence, & mourut en 1602, à 68 ans. On a de lui des commentaires ſur Catulle, Tibulle & Properce, un livre *de cognatione litterarum*, des notes ſur Pétrone, & des poéſies Latines, dont les vers marquent beaucoup de pureté de ſtyle.

On ne fait pas le même cas de ceux de l'abbé Boutard, compatriote de Paſſerat, né un ſiecle après, & mort à Paris en 1729, âgé de 75 ans. Cet abbé ayant compoſé en vers Latins l'éloge de M. Boſſuet, ce prélat lui conſeilla d'en compoſer un autre à la gloire de Louis XIV, & ſe chargea de le préſenter lui-même. Le roi récompenſa l'auteur par une penſion de mille livres, & M. Boſſuet lui procura des bénéfices qui le mirent fort à ſon aiſe. L'abbé Boutard ſe trouvant riche, imagina avoir des talens extraordinaires pour la poéſie. Il ornoit de ſes vers tous les monumens érigés en l'honneur de ſa majeſté, & ſe croyoit obligé par état de ne laiſſer paſſer aucun événement remarquable du regne de ce prince, ſans le célébrer; cependant le public mépriſa le poëte, ſa verſification commune, ſes expreſſions impropres, & ſes penſées obſcures.

Mais MM. Pithou freres ont fait un honneur immortel à la ville de *Troyes* leur patrie. *Pithou* (Pierre), célebre juriſconſulte & l'un des plus ſavans hommes du xvj. ſiecle, naquit en 1539, & mourut à Nogent-ſur-Seine en 1596, à 57 ans.

Perſonne, dit M. de Thou, n'a jamais mieux ſu ſes affaires domeſtiques, qu'il ſavoit l'hiſtoire de France & des étrangers. La mort de cet homme incomparable, ajoute-t-il, avec lequel je partageois mes ſoins, & à qui je communiquois mes études, mes deſſeins, & les affaires d'état, me fut ſi ſenſible, que je ceſſai entiérement l'hiſtoire que j'avois commencée; & j'euſſe tout-à-fait abandonné cet ouvrage, ſi je n'avois pas cru devoir cette marque de reſpect à ſa mémoire, que d'achever ce que j'avois entrepris par ſes conſeils.

Dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a compoſé ou qui ſont ſortis de ſa bibliotheque, on eſtime ſinguliérement ſon traité des libertés de l'égliſe gallicane, qui ſert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis. La premiere édition de cet ouvrage conçu en 83 articles, parut à Paris en 1594, avec privilege. Les maximes qui y ſont détachées & ſuivies par articles, ont

ont en quelque ſorte force de loix, quoiqu'elles n'en ayent pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par ſon édit de 1719, où l'article 50 eſt rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos libertés dans leurs certificats. Comme M. Pithou avoit lu les anciens écrivains Grecs & Latins, & qu'il les avoit conférés avec les vieux exemplaires, il en a mis pluſieurs au jour, & y a joint ſes ſavantes notes. On lui doit encore des éditions de pluſieurs monumens ſacrés & profanes, des *miſcellanea eccleſiaſtica*, quantité de collections hiſtoriques, le canon des écritures de Nicéphore, des fragmens de S. Hilaire, les coutumes du bailliage de *Troyes*, avec des annotations. *&c.*

Pithou (François) avocat au parlement de Paris, frere du précédent, fut comme lui, un homme d'une vertu rare, d'une modeſtie exemplaire, extrêmement habile dans les belles-lettres, dans le droit, & pour couper court, l'un des plus ſavans hommes de ſon temps. Il ne voulut jamais que l'on mît ſon nom à aucun de ſes ouvrages. Ce fut lui qui découvrit le manuſcrit des fables de Phedre, & il le publia conjointement avec ſon frere pour la premiere fois. Ces deux illuſtres ſavans, les Varrons de la France, travaillerent toujours enſemble. François Pithou donna tous ſes ſoins à reſtituer & à éclaircir le corps du droit canonique, ouvrage qui parut en 1687, & c'eſt la meilleure édition. Le *Pithœana* eſt auſſi de lui. Il eſt encore l'auteur de la comparaiſon des loix Romaines avec celles de Moïſe, & de l'édition de la loi ſalique, avec des notes. Il fut du nombre des commiſſaires qui reglerent les limites entre la France & les Pays-Bas. Il étoit né en 1544, & mourut en 1621, âgé de 77 ans. Le lecteur peut voir le catalogue des ouvrages de MM. Pithou, à la tête de leurs œuvres imprimées en 1715 en Latin.

Leur famille originaire de Vire en baſſe Normandie remontoit juſqu'à un Guillaume Pithou, qui eſt nommé entre ceux qui ſe croiſerent pour la Terre-ſainte en 1190; mais indépendamment de la nobleſſe, le nom de cette famille fleurira dans la littérature, tant que les lettres ſubſiſteront dans le monde. On peut dire de chacun des deux freres que j'ai nommés, un ſeul d'eux contenoit pluſieurs ſavans, & ce qui eſt plus eſtimable que le ſavoir, chacun portoit également un attachement religieux à l'amour de la vérité. Pierre Pithou a eu plus d'hiſtoriens que n'en ont eu la plupart des ſouverains. On en compte juſqu'à ſept qui ſe ſont fait un honneur de célébrer ſa gloire, en écrivant ſa vie; mais M. Boivin le cadet a remporté le prix dans cette carriere. (*M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

TROYES, *blanc de, blanc d'Orléans, blanc d'Eſpagne, &c.* on appelle ainſi une préparation de craie que l'on diviſe en molécules fort fines, qu'on met en différentes formes de pains, & qu'on emploie dans les arts: nous croyons devoir entrer dans quelques détails inſtructifs ſur la nature, la préparation, & les uſages du blanc, & ſur-tout de celui qui ſe fait à Troyes, & de celui qu'on prépare à Cavereau, village à neuf lieues d'Orléans, que nous comparerons enſemble.

La matiere du *blanc de Troyes* ſe trouve en grande abondance dans un village nommé *Villeloup*, diſtant de Troyes d'environ 4 lieues du côté de l'oueſt; le ſol dans les environs eſt une terre très-maigre & peu profonde, qui peut à peine porter du ſeigle. Sous cette couche légere regne un gros maſſif de craie plein de fentes & de gerçures ſi fréquentes qu'on n'en peut tirer aucune pierre qui ait de la conſiſtance & de la ſolidité, mais cette craie qui n'eſt point propre à bâtir devient une matiere infiniment précieuſe par l'emploi que l'on en fait à Troyes pour la fabrique du blanc.

Les habitans de Villeloup commencent par tirer cette matiere en petits moëllons, & après l'avoir laiſſé eſſuyer à l'air, ils la battent avec des maillets armés de clous, & la réduiſent en une poudre groſſiere qu'ils paſſent au crible; le blanc brute eſt enſuite voituré à Troyes, où les ouvriers qui l'achetent exigent, comme une condition très-eſſentielle, qu'il leur ſoit livré parfaitement ſec, & dégagé de toute cette humidité dont il peut être imprégné dans la carriere. Il paroît que dans cet état requis de parfaite ſiccité, la matiere brute a plus de facilité à ſe laiſſer pénétrer plus intime-

ment de l'eau dont on l'arroſe, qu'elle ſe diviſe en molécules plus fines par l'action d'un fluide qu'elle boit avec plus d'avidité, & qu'en conſéquence elle ſe réduit plus facilement en bouillie.

Les ouvriers emploient pour détremper leur craie l'eau blanche qui a déjà ſervi, & qu'on a tiré des opérations précédentes. Après qu'on a réduit la craie en bouillie, ce qui n'eſt pas long, vû l'extrême facilité avec laquelle la craie ſeche s'imbibe d'eau, on paſſe au moulin la bouillie après l'avoir long temps braſſée. Cette nouvelle manipulation a pour but de ſuppléer à ce que l'eau n'a pu faire par rapport à la diviſion de la craie, de la réduire en une pâte compoſée de molécules très-fines, & capables de former des couches plus uniformes & plus brillantes lorſqu'on l'étend ſur des ſurfaces unies, en un mot, de favoriſer tous les effets du blanc.

Le moulin qui ſert à cet uſage eſt aſſez ſemblable à celui avec lequel on broye la moutarde, & on le fait jouer de la même maniere; il eſt compoſé de deux meules de ſeize à dix-ſept pouces de diametre, qui ſont des fragmens de vieilles meules de moulins à bled. La meule ſupérieure qui a environ deux pouces & demi d'épaiſſeur, a au centre une ouverture d'un demi-pouce de diametre, à laquelle eſt adaptée une écuelle percée, où l'ouvrier jette de temps-en-temps ſa bouillie de craie; la matiere deſcend peu-à-peu entre les meules, & s'écoule après la trituration en formant un filet continu par une ouverture latérale pratiquée dans la cage qui renferme le tout. Plus la matiere eſt fondue & réduite & les meules ſerrées, plus le blanc qui paſſe eſt affiné. Les différens degrés d'attention que les ouvriers apportent à toutes ces préparations décident de la fineſſe du blanc; un ouvrier peut en faire paſſer au moulin juſqu'à ſix cens livres par jour, mais il en fait paſſer un tiers moins de celui qui a acquis la derniere perfection.

Les peintres de bâtimens ou autres ouvriers qui veulent ménager la dépenſe de blanc de céruſe, & qui n'ont pas beſoin de préparations à l'huile, demandent quelquefois du blanc de la plus grande fineſſe, afin d'avoir moins de peine à le broyer ſur le marbre, & qu'il faſſe un meilleur effet. Lorſqu'il ſera employé dans ces cas, l'ouvrier prévenu, pour répondre aux intentions du peintre, ou plutôt du barbouilleur, eſt obligé de paſſer trois fois la matiere du blanc par le moulin.

On verſe dans des tonneaux la bouillie de craie qui a éprouvé la trituration du moulin, & on la laiſſe repoſer pendant ſept ou huit jours; la matiere craïeuſe ſe précipite inſenſiblement au fond du tonneau, & l'eau qui s'en déſaiſit ſurnage, de ſorte qu'on peut l'épuiſer à meſure avec une écuelle; c'eſt cette eau que l'on emploie à détremper la matiere brute comme nous l'avons obſervé plus haut.

Le ſédiment craïeux qui ſe dépoſe au fond des tonneaux ne parvient pas de lui-même à un état de conſiſtance aſſez conſidérable pour qu'on puiſſe le manier aiſément & le réduire en pain, quand même on voudroit former la craie en cet état dans des moules, les pains qui en réſulteroient ſeroient expoſés à ſe gercer en ſéchant; la conſiſtance de la craie eſt alors telle à peu près que celle de la chaux lorſqu'elle eſt univerſellement fondue. Pour parvenir donc à donner à la craie le degré de conſiſtance & de deſſéchement convenable, l'ouvrier étend ſa matiere, qui eſt fort molaſſe, ſur des treillis qu'il place au deſſus d'un lit de blanc brut. C'eſt ici le point le plus délicat de ſa manipulation & d'un procédé qui ſuppoſe une ſagacité bien digne de l'attention des phyſiciens & des philoſophes, pour le dire en paſſant, c'eſt cette phyſique uſuelle qui mérite le plus notre étude ſur tout lorſqu'elle préſente le réſultat des eſſais journaliers & traditionels appliqués aux arts; je dis donc que la pouſſiere de la craie brute qui eſt fort ſeche attire puiſſamment & boit l'humidité ſurabondante du ſédiment craïeux, en ſorte que celui-ci parvient en vingt-quatre heures à une conſiſtance de pâte très maniable. L'ouvrier n'a beſoin pendant tout ce temps que de remuer une fois ſeulement ſa matiere, afin que toutes ſes parties ſoient expoſées également à l'action de la terre abſorbante, & que la pâte s'affirme également dans toute ſa maſſe. Je ferai remarquer ici une vérité aſſez importante, prouvée par tous ces eſſais mul-

tipliés, qui eſt que l'air agit moins efficacement & moins promptement que la matiere brute & ſeche pour dégager l'eau de la craie imbibée.

Enfin l'ouvrier forme avec les mains ſeules des pains de ſa pâte de craie, dont la figure eſt celle d'un parallelepipede émouſſé par les côtés ou arrêtes, les plus gros n'excedent pas trois livres ; pour le débit en détail on en fait des pains arrondis en forme de mamelle.

Il ne reſte plus maintenant qu'à expoſer la maniere dont on fait ſécher les pains nouvellement formés, & il y a encore une petite manipulation fort fine & fort phyſique. Comme les pains ont ſix faces, il n'y en a que cinq qui puiſſent être expoſées à l'air, le pain étant poſé ſur la ſixieme ; ſi celle-ci ne ſéchoit pas dans la même progreſſion que les autres, peut-être y auroit-il à craindre des gerçures, ou au moins on ſeroit dans la néceſſité de retourner ſouvent les pains. Mais par une ſuite de procédés & de réflexions l'ouvrier a ſenti qu'il éviteroit tous ces inconvéniens & ces embarras, en poſant ces pains nouvellement formés ſur des moëllons ſecs de la craie de Villeloup de trois ou quatre pouces d'épaiſſeur. Le moëllon ſéche l'humidité & en enleve autant que l'air, ils en prennent une ſi grande quantité qu'il leur faut un beau jour d'été pour ſe ſécher & être en état de recevoir de nouveaux pains. C'eſt dans l'endroit le plus élevé des maiſons & le plus expoſé à l'action de l'air, que les vinaigriers (car ce ſont eux qui à Troyes ſont attachés à cette beſogne) préparent le blanc, & qu'ils conſervent la vieille eau blanchie qui doit détremper le blanc brute ; ils ne travaillent à cette fabrique que depuis le mois d'avril juſqu'à la fin du mois d'octobre ; la moindre gelée dérangeroit tout le travail, & diſſoudroit même les pains nouvellement formés.

Les pains une fois ſéchés ſont extrêmement fragiles ; les molécules qui les forment n'ayant point naturellement de viſcoſités qui puiſſent les lier entre elles, & les ouvriers ne faiſant entrer aucune eſpece de colle dans leur préparation, il eſt néceſſaire que les parties craïeuſes ſoient unies ſeulement par une juſte poſition qui eſt l'ouvrage de l'eau, cette non-viſcoſité paroit même un point important par rapport à la bonté du blanc. De toutes les différentes carrieres de craie qui ſe trouvent aux environs de Troyes, & qui fourniſſent des matériaux propres pour les édifices, il n'y a que celle de Villeloup dont la craie ait été juſqu'à préſent accueillie par les ouvriers, comme ayant toutes les qualités requiſes pour ſe prêter à toutes leurs opérations. Quelques-uns ayant voulu épargner les frais de voiture, avoient tenté de préparer la craie tirée des carrieres plus voiſines de Troyes ; mais ils ont trouvé plus de difficulté à la façonner que la matiere de Villeloup, & moins de blancheur dans les pains qui en provenoient. Quelques cantons de Villeloup fourniſſent même de la craie dans laquelle les ouvriers rencontrent des marques de viſcoſité ſenſibles, qui l'empêche de paſſer facilement au moulin, & qui en général la rend peu ſuſceptible de ſe prêter à toutes leurs manipulations.

Il paroît donc que toutes les qualités requiſes par nos ouvriers pour la matiere du blanc ſont ; 1°. qu'elle ſoit très-blanche ; 2°. qu'elle ſoit tendre & friable ; 3°. qu'elle ne ſoit point viſqueuſe ; 4°. qu'elle ſoit exempte de toute terre ou pierre étrangere, tels que les petits graviers ou molécules ferrugineuſes ; les ouvriers prétendent qu'il ne faudroit qu'un grain de gravier gros comme une tête d'épingle pour arrêter l'ouvrage du moulin & les obliger à le démonter ; la craie de Villeloup réunit toutes ces qualités ; elle donne le plus beau blanc, elle eſt ſans aucun mêlange, & ſe prête à tous les procédés eſſentiels dont nous venons de donner les détails.

Ces conſidérations nous conduiſent naturellement à faire mention du blanc qui ſe façonne au Cavereau, village à 9 lieues au deſſous d'Orléans, ſur la Loire, & dont M. Salerne, médecin à Orléans, & correſpondant de l'académie des ſciences parle, dans un diſcours inſéré, *tom. II, p. 5*, des mémoires préſentés à cette académie ; il nous apprend que cette craie de Cavereau eſt graſſe & liée, propre à ſe détacher en maſſe comme la marne, & que les habitans de Cavereau la mêlent par petits tas, qu'ils pétriſſent à pieds nus en ôtant toutes les

petites pierres & en y jettant de l'eau à différentes repriſes. Après cette premiere préparation ils en forment des rouleaux gros comme le bras, puis ils les coupent au couteau par morceaux de la longueur d'environ quatre à cinq pouces, pour les mouler carrément & uniment en les tapant ſur une petite planche. Tel eſt, ajoute-t-il, le *blanc d'Eſpagne* qu'ils nomment *grand blanc* ou *blanc carré*, à la différence d'une autre ſorte qu'ils appellent *petit blanc* ou *blanc rond*; le dernier eſt effectivement arrondi en forme de mamelle, il eſt plus fin & plus parfait que le précédent, parce qu'étant façonné à la main, il contient moins de gravier ou de pierrettes. Ce travail dure juſqu'à la vendange, ou juſqu'au commencement des froids & des mauvais temps, alors ils le ceſſent, parce qu'il faut un beau ſoleil pour ſécher le blanc.

Après ces détails de la préparation du blanc au Cavereau, on peut ſe convaincre aiſément que les différences ſont à l'avantage du blanc façonné à Troyes; il paroît d'abord que la viſcoſité eſt très-marquée dans la craie de Cavereau, ainſi que le gravier & autres pierres dures, & grumeaux terreux, ochreux, *&c.* J'ai vu moi-même dans ce village la matiere du blanc; c'eſt une marne blanche, douce au toucher, qui boit l'eau avec avidité, & ſe réſout en pâte qui ſe pétrit aiſément; je l'ai trouvé mêlée pour lors de petits débris de cos & de ſilex qui coupent quelquefois les doigts des ouvriers qui la pétriſſent; cette propriété qu'elle a de ſe pétrir & de ſe réduire en une pâte molle qui s'alonge ſous les pieds, ſemble indiquer une qualité argilleuſe qui lie les parties, & permet de ſécher les pains au ſoleil ſans qu'ils ſe gercent; en un mot elle a tous les caracteres de la marne, les pains d'ailleurs ſe ſechent très-aiſément, parce que la marne quitte l'eau plus facilement que la craie; en conſéquence de ces imperfections dans la matiere premiere, les manipulations ne s'y exécutent pas avec les attentions ſcrupuleuſes dont on uſe à Troyes; on voit bien que le mêlange des petites pierres ne permettroit pas de faire uſage du moulin; les différentes qualités du *blanc d'Orléans* dépendent, à ce qu'il paroît, du plus ou moins de gravier qui s'y trouve mêlé; au lieu qu'à Troyes tout eſt égal, à la trituration près; enfin, les ouvriers de Troyes évitent le ſoleil, & y ſuppléent par un procédé très-ingénieux, qui n'eſt peut-être pas néceſſaire au Cavereau, vu la viſcoſité de la craie, car l'action du ſoleil qui ſeche les pains du Cavereau, feroit gercer ceux de Troyes.

Je ſoupçonne que le nommé *Vignereux*, qui le premier a façonné le blanc au Cavereau, & qui y a laiſſé beaucoup de ſes deſcendans, comme le rapporte M. Salerne, eſt un homme ſorti de Troyes, car il y a encore dans un fauxbourg de Troyes une famille de ce nom; cet homme aura reconnu une certaine analogie entre la matiere marneuſe du Cavereau & le *blanc de Troyes*; mais, ou il n'étoit pas inſtruit du procédé des artiſans de Troyes, ou plutôt il aura trouvé une matiere peu ſuſceptible de leurs préparations par les raiſons que nous avons détaillées.

Inſtruit de tous ces faits, j'ai été curieux de comparer enſemble les effets du *blanc de Troyes*, avec ceux du *blanc d'Orléans*, & d'après la plus légere inſpection & les uſages les plus communs, il n'y a pas lieu d'héſiter à donner la préférence à celui de Troyes, les couches du *blanc de Troyes* ſont plus uniformes, plus brillantes, plus blanches, parce que les molécules en ſont plus fines & ſans aucun mêlange de grumeaux pierreux, tels qu'on les découvre aiſément à l'œil dans les pains d'Orléans; enfin, ſi l'on emploie le *blanc de Troyes* comme terre abſorbante, il y a tout lieu de croire que la matiere n'ayant aucune viſcoſité, & étant d'ailleurs réduite en molécules plus fines que celles du *blanc d'Orléans*, doit avoir des effets beaucoup plus complets & beaucoup plus prompts, car les terres abſorbantes agiſſent en proportion de la diviſion de leurs parties; d'ailleurs les petites pierres & ſilex du *blanc d'Orléans* peuvent déchirer les étoffes & les parties ochreuſes, les tacher, lorſqu'on emploie le blanc pour les dégraiſſer.

Depuis quelque temps on débite à Paris des pains de blanc encore plus groſſier que celui d'Orléans, ſous le nom abuſif de *blanc d'Eſpagne*; la matiere de ce blanc

ſe tire proche de Marly & au deſſous de Meudon, on la détrempe dans des tonneaux ; on la braſſe, & l'on tire l'eau chargée des molécules craïeuſes qu'on laiſſe repoſer enſuite, & on forme les pains du ſédiment qu'on fait ſécher comme ceux du Cavereau, la craie paroît fort graſſe au toucher, mêlée de matiere ochreuſe.

L'uſage du blanc eſt aſſez connu, on en blanchit les appartemens ; il ſert, comme nous l'avons dit „ de terre abſorbante pour dégraiſſer les ſerges, les draps, les couvertures, au lieu de les blanchir au ſoufre ; on en met auſſi une premiere couche avec de la colle ſur les moulures qu'on ſe propoſe de dorer ; il ſert auſſi de baſe pour étendre certaine préparation terreuſe colorée.

La matiere brute voiturée à Troyes, vaut 4 à 5 ſous le boiſſeau du pays ; les ouvriers prétendent qu'il en faut trois boiſſeaux pour un cent peſant, mais on en peut douter, ſi l'on conſidere que le boiſſeau de Troyes contient 20 pintes du pays, qui correſpondent à 24 pintes de Paris ; & comme on meſure comble la matiere brute du blanc, il eſt à préſumer que le boiſſeau contient alors 26 pintes de Paris ; il ne paroît pas vraiſemblable qu'ils emploient 78 pintes de blanc pour un cent peſant ; quoi qu'il en ſoit, le blanc d'une médiocre qualité ſe vend actuellement 25 à 30 ſous le cent, & le plus parfait quelquefois juſqu'à 40 & 45 ſous le cent peſant pris en gros. Cette marchandiſe eſt plus chere en temps de paix. Le blanc brut augmente auſſi de prix à proportion. Les vinaigriers de Troyes en font des envois dans tout le royaume, & même en Allemagne. *Voyez* mémoires de l'académie des ſciences, *année 1754*, & les éphémérides Troyennes, *année 1759*. *Article de M.* DESMARAIS.

TRUAGE, (*Juriſprudence.*) *Voyez*, *ci-devant*, TREU.

TRUAND, *ſ. m.* (*Langue Franç.*) *truand*, *truande*, *truander*, *truandaille*, ſont de vieux mots qui étoient autrefois fort en uſage, comme il paroît par le roman de la Roſe, Villon, l'auteur de la comédie de Pathelin, & autres.

Truand ſignifioit un mendiant valide qui fait métier de gueuſer ; *truander*, demander l'aumône par fainéantiſe, par libertinage ; *truandaille*, nom collectif, pour dire de la gueuſerie, des gueux, des vauriens : ce mot ſe trouve dans la vieille bible des noëls.

Vous n'êtes que truandaille,
Vous ne logerez point céans.

Truande s'eſt dit encore dans le dernier ſiecle au figuré, pour une *ſalope*.

Ah ! truande, *as-tu bien le courage*
De me faire cocu à la fleur de mon âge.

MOLIERE.

Ces mots pourroient donc bien venir de *truillon*, qui, en langage Celtique ou bas-Breton, ſignifie *guenille*. Nicod prend auſſi le mot de *truand* pour un bateleur.

Borel a dit *trualté*, pour *gueuſerie*. Il ajoute que *truand*, *truande*, *truandaille*, ſe prennent pour des fouillons, des fouillones, & comme qui diroit, tripiers, tripieres, *triperia*, d'où vient la rue de la *Truanderie*, qu'on appelloit anciennement par cette raiſon, *vicus Trutenariæ*, ſelon le chartulaire de S. Lazare. (*D J.*)

TRUAU, *ſ. m.* (*Meſure de continence.*) cette meſure tient un boiſſeau & demi ; elle eſt d'uſage en certains cantons du royaume. *Dictionnaire des arts.* (*D. J.*)

TRUBICE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Pologne, au palatinat de Kiovie. Elle ſe jette dans le Boryſthene, à deux milles germaniques au deſſous de Péreſlaw. (*D. J.*)

TRUBLE, *Voyez* PALETTE.

TRUBLE *ou* TROUBLE, qu'on appelle en quelques endroits *étiquette*, (*Péche.*) c'eſt un petit filet de pêcheur, qui a à peu près la figure d'un grand capuchon à pointe ronde, dont l'ouverture eſt attachée à un cerceau, ou à quatre bâtons ſuſpendus au bout d'une perche : on s'en ſert pour pêcher les écreviſſes, & auſſi pour d'autres poiſſons. On amorce la *truble* avec une poignée de vers de terre, qu'on enfile par le milieu du corps, & qu'on lie pour pendre au haut de ce filet, de ſorte qu'ils ſoient

à demi-pied du fond du filet quand on le plonge dans l'eau.

TRUBRIDGE, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Wiltshire. Il eſt renommé par ſes ouvrages de laine. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) interprete commun entre deux perſonnes qui parlent des langues différentes.

TRUCHEMENT, (*Hiſt. Rom.*) en Latin *interpres*. Quoique preſque tous les Romains entendiſſent & parlaſſent le Grec, cependant les gouverneurs de province avoient toujours avec eux un *truchement*, même dans les provinces où on parloit Grec, comme dans la Sicile, dans l'Aſie mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la Latine, lorſqu'ils étoient en fonction. On peut citer pour preuve Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé Grec dans le ſénat de Syracuſe, pendant qu'il étoit queſteur en Sicile. La république entretenoit auſſi des *truchemens* dans les villes de commerce, & ſur-tout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes nations qui y abordoient. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, (*Hiſt. mod.*) dans les contrées du Levant, ſignifie un *interprete*; ce ſont ordinairement des Grecs ou des Arméniens qui rempliſſent cette fonction à la cour du grand-ſeigneur. *Voyez* DROGMAN.

TRUHSES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une des quatre anciennes & principales charges de l'empire de Conſtantinople, & de celui d'Allemagne. On appelloit autrefois celui qui en étoit revêtu, *præpoſitus menſæ regiæ*: on l'a nommé enſuite *archi-dapifer*. La fonction de l'archi-*truchſes* en Allemagne, au couronnement de l'empereur, conſiſte aujourd'hui à porter ſur la table de ce prince, entre deux plats d'argent, une piece du bœuf qu'on rôtit tout entier à cette ſolemnité. Autrefois les empereurs donnoient cet emploi, ſelon leur choix, à quelque prince de l'empire, juſqu'à ce que cette charge fut attachée à la maiſon Palatine, qui la perdit ainſi que l'électorat en 1623; mais elle lui fut rendue en 1708, & depuis elle repaſſa à la maiſon de Baviere en 1714. La charge de *truchſes* héréditaire de l'Empire ſous l'archi-*truchſes*, appartient aux comtes de Waldebourg. *Voyez* ARCHI-DAPIFER. Codin, *de offic. aulæ Conſtantinopol.* Fauchet, *de l'orig. des dignités*, *Supplément. de Moreri*, *tome II.*

TRUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, au dioceſe de Liege, entre Tongres & Tirlemont. L'évêque de Liege en eſt co-ſeigneur avec l'abbaye des bénédictins, que S. Trudo fonda dans cette place, l'an 647.

TRUEC, (*Géogr. mod.*) en Latin du moyen âge *Truccia*; bourg de l'iſle de France. Landry maire du palais, gagna à *Truec* en 593, la bataille donnée entre l'armée de Clotaire II, roi de France, & l'armée de Childebert roi d'Auſtraſie. Mais quel eſt l'endroit où s'eſt donnée cette bataille, & où par conſéquent doit-on placer le bourg de *Truccia*? La plupart des modernes, entr'autres MM. de Valois, de Cordemoi, & le P. Daniel: croient que *Truccia* eſt Trouci ou Droiſſi, ſur la Demete; cependant Trouci eſt dans le Laônois, & l'hiſtoire dit que *Truccia* étoit dans le Soiſſonnois, au royaume de Neuſtrie. M. Robbe a aſſez bien prouvé dans une diſſertation ſur ce ſujet, que *Truec* étoit dans le Soiſſonnois, ſur la rive gauche de l'Aiſne, & qu'il ſe nomme aujourd'hui *Gleſle le commun*. (*D. J.*)

TRUELLE, ſ. f. (*Maconn.*) outil de fer poli, ou de cuivre, emmanché dans une poignée de bois, qui ſert à un maçon pour rendre unis les enduits de plâtre frais, & à prendre le mortier dans le baquet. Il y a des *truelles* triangulaires, dont deux côtés ſont tranchans pour grater & nettoyer les enduits de plâtre au ſas, & dont l'autre côté eſt breté ou brételé, c'eſt-à-dire, a de petites hoches en maniere de ſcie, pour faire des brétures, gravures, ou raies qui imitent celles de la pierre de taille en badigeonnant. (*D. J.*)

TRUELLE BRETÉE, ſ. f. *terme de Maçon*, ſorte de *truelle* particuliere qui a des dents, & qui ſert aux maçons pour nettoyer le plâtre, lorſque le mur eſt enduit. (*D. J.*)

TRUELLE, *en terme de raffinerie de ſucre*, eſt un outil ſemblable à celui des maçons, excepté que celui-ci a le coude bien plus

long. On s'en ſert pour faire les fonds. *Voyez* FONCER ; pour ramaſſer dans les poëlettes ce qui ſe répand par deſſus les bords des chaudieres. *Voyez* POELETTES, & les ſirops qu'on renverſe ſouvent par accident.

TRUENTUS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Italie, dans le Picenum. La ville *Aſculum-Picenum* (Aſcoli) capitale du pays, étoit bâtie ſur ſes bords, dans l'endroit où elle reçoit le fleuve Caſtellanum. A ſon embouchure étoit un lieu fortifié nommé *caſtrum Truentinum*. Pline *l. III, c. xiij*, qui nomme le château *Truentum*, parle auſſi de la riviere qui lui donnoit ſon nom. Strabon, *l. V, p. 241*, fait mention de la riviere ſous le nom de τρουεντινος ποταμος, *Truentinus amnis*, & y met une ville de même nom. Le nom moderne de cette riviere eſt *Tronto*. (*D. J.*)

TRUFFE, ſ. f. (*Hiſt. nat, Bot.*) *tuber*; genre de plante qui ne ſort pas hors de terre, & qui n'a ni racines, ni tiges, ni feuilles. La *truffe* eſt ordinairement arrondie, & couverte d'une écorce inégale, raboteuſe & hériſſée de tubercules en pointes de diamant. Sa ſubſtance eſt dure, calleuſe & interrompue par un grand nombre de fentes ſinueuſes, de ſorte qu'elle paroît diviſée en pluſieurs parties, comme la noix muſcade; elle eſt remplie de capſules molles, en forme de veſſies, arrondies & très-petites, qui renferment chacune deux, trois ou quatre ſemences rondes ou arrondies, & dont la ſurface eſt inégale. *Michelli nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

TRUFFE, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres connus; les *truffes* ſont d'une ſubſtance charnue, fongueuſe, de forme irréguliere, croiſſant en terre; elles ſont quelquefois ſéparées, & quelquefois réunies enſemble.

S'il y a des animaux, qui ont peu l'air d'animaux, il ne faut pas être ſurpris qu'il y ait auſſi des plantes qui n'en ont pas la mine. Les *truffes* ſont de ce nombre; elles n'ont ni racines, ni filamens qui en tiennent lieu, ni tiges, ni feuilles, ni fleurs apparentes, & nulle apparence de graine. Il faut pourtant qu'elles jettent des ſemences pour ſe multiplier. En un mot, il faut que ce ſoit des plantes. Elles méritent bien par leur ſingularité, qu'on recueille ici ce qu'en ont écrit quelques phyſiciens, & M. Geoffroy entr'autres, qui a fait un mémoire ſur leur nature.

Tous les corps qui paroiſſent végéter, ſe peuvent partager généralement en deux claſſes. La premiere, de ceux à qui il ne manque rien de tous les caracteres des plantes. La ſeconde, de ceux à qui il en manque quelques-uns. Parmi ces derniers, les uns manquent de fleurs apparentes, comme le figuier dont on croit la fleur renfermée au dedans du fruit. D'autres manquent de fleurs & de graines apparentes, comme la plupart des plantes marines dont on ſoupçonne les ſemences renfermées dans des véſicules particulieres. D'autres n'ont que des feuilles ſans tige, comme le lichen, le *lactuca marina*, & le noſtoch. D'autres ont des tiges ſans feuilles, comme les euphorbes, la preſle, le litophyton, *&c.* Dautres enfin, n'ont pour ainſi dire, aucune apparence de plantes, puiſqu'on n'y diſtingue ni feuilles, ni fleurs, ni graines. De ce genre ſont la plupart des champignons, les éponges, les morilles & ſur-tout les *truffes*, qui de plus n'ont point de racines. Les botaniſtes les ont rangées dans l'ordre des plantes, parce qu'on les voit croître & multiplier; ils ne doutent point qu'elles n'aient du moins les parties eſſentielles des plantes, ſi elles n'ont pas les apparentes, de même que les inſectes ont la partie eſſentielle à l'animal, quoique la ſtructure apparente en ſoit différente.

Cette ſorte de plante eſt une eſpece de tubercule charnu, couvert d'une enveloppe ou croûte dure, raboteuſe, chagrinée, & gercée à ſa ſuperficie, avec quelque régularité, telle à peu près qu'on l'apperçoit dans la noix de cyprès. Elle ne ſort point de terre; elle y eſt cachée à environ un demi-pied de profondeur. On en trouve pluſieurs enſemble dans le même endroit, qui ſont de différentes groſſeurs. Il s'en voit quelquefois d'aſſez groſſes pour être du poids d'une livre; & ces dernieres ſont rares.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu notre *truffe*, car ils décrivent la leur de couleur rougeâtre, & d'une ſurface liſſe; eſpece de *truffe* qui eſt encore commune en Italie, & qu'on appelle *truffe*

ſauvage ; mais dont on ne fait aucun cas. Il eſt vrai cependant que les Romains recevoient quelquefois une *truffe* blanche d'Afrique, qu'ils eſtimoient ſinguliérement pour ſon odeur ; ils la nommoient *truffe* de Lybie, & les Grecs fort peu au fait de toutes les productions Africaines, appelloient celle-ci *miſy cyrénaïque*.

Avicenne met au rang des meilleures *truffes*, celles qui ſont en dedans de couleur blanchâtre, ou pour mieux traduire le terme qu'il emploie, de couleur de ſable, faiſant alluſion au ſable griſâtre qui étoit en uſage de ſon temps. Pline dit, avec peu d'exactitude, que les *truffes* de Lybie étoient plus charnues que les autres. Théophraſte s'exprime bien mieux, en diſant que leur chair étoit d'un excellent parfum, pour les diſtinguer des *truffes* de la Grece qui étoient inſipides. Comme les *truffes* de Lybie venoient dans les ſables brûlans de cette région, on les appelloit *truffes* ſablonneuſes ; & Martial y fait alluſion, lorſqu'il décrit les meilleures *truffes*, comme faiſant des crevaſſes ſur la ſurface du terrein. Il eſt vrai, que nous ne voyons point que la terre ſe fende dans les endroits où elle porte des *truffes* ; & Pline lui-même aſſure que les *truffes* ſont enfouies en terre, ſans donner aucune indication de leur place ; il a ſans doute raiſon pour les *truffes* Romaines, & le fait eſt également vrai pour les nôtres ; mais puiſque Martial parle des *truffes* de Lybie, il faudroit, avant de le cenſurer, ſavoir ſi les *truffes* d'Afrique fendent ou non le terrein des endroits où elles ſe trouvent ; & c'eſt ſur quoi nous avons par hazard le témoignage de Léon l'Africain. Cet auteur qui eſt fort exact dans ſon détail des *truffes* de Lybie, rapporte qu'on reconnoît les endroits qui produiſent des *truffes*, par la ſurface de la terre, élevée en petites mottes, & fendue en un grand nombre de crevaſſes ; mais laiſſons les *truffes* d'Afrique, pour parler de celles de l'Europe qui ſont ſous nos yeux, & de caractere bien différent.

Les bonnes ſont communes en Italie, en Provence, en Dauphiné, dans le Languedoc, l'Angoumois, & le Périgord, où elles ſont les meilleures. Il en croît auſſi en Bourgogne & aux environs de Paris. Il en vient dans le Brandebourg, & en d'autres endroits d'Allemagne ; M. Hatton a le premier découvert les *truffes* de Nortampton, province d'Angleterre, & Morton les a décrites dans ſon hiſtoire naturelle du pays.

On remarque que les *truffes* viennent plus ordinairement dans des terres incultes, de couleur rougeâtre & ſablonneuſe, quoique peu graſſes. On les trouve au pied & à l'ombre des arbres ; on les trouve auſſi quelquefois entre des racines, des pierres, & quelquefois en pleine terre. Leur arbre favori eſt le chêne ou le chêne verd, ou le chêne blanc, comme l'orme eſt celui de la morille.

On commence à voir des *truffes* au premier beau temps qui ſuit les froids, plutôt ou plus tard, ſuivant que le temps eſt doux, mais à la ſuite du grand hiver, elles ont été très-rares. Elles ne paroiſſent dans leur naiſſance, que comme de petits pois ronds, rouges au dehors, & blancs en dedans ; ces pois groſſiſſent peu à peu. C'eſt depuis ce temps-là, qu'on commence à tirer de la terre celles qu'on nomme *truffes* blanches. Elles ſont inſipides d'elles-mêmes, & on les fait ſécher pour entrer dans les ragoûts, parce qu'elles ſe gardent mieux ſeches que les marbrées.

C'eſt l'opinion commune, que les *truffes* qui ont été une fois déplacées ne prennent plus de nourriture, quand même on les remettroit dans la même terre d'où on les a tirées ; mais ſi on les y laiſſe juſqu'à un certain point ſans les déranger, elles groſſiſſent inſenſiblement ; leur écorce devient noire, chagrinée, ou inégale, quoiqu'elles conſervent toujours leur blancheur au dedans ; juſqu'à ce point, elles ont très-peu d'odeur & de ſaveur, & ne peuvent encore s'employer qu'en ragoût ; & c'eſt toujours ce qu'on appelle premieres *truffes* blanches, dont il ne faut point faire une eſpece différente des marbrées & des noires, que l'on recueille depuis l'automne juſqu'en hiver après les premieres gelées, car ce ne ſont que les mêmes à différens points de maturité.

La *truffe* blanche eſt dans ſon premier état, comme une plante qui eſt tout-à la fois racine, tige & fruit, dont le paren-

chime

chime ſe gonfle de toutes parts, & dont les parties ſe développent inſenſiblement. A meſure que la *truffe* ſe gonfle, l'écorce ſe durcit, ſe gerce en différens endroits pour donner plus de nourriture à la maſſe qui eſt plus groſſe; alors la *truffe* change de couleur, & de blanche qu'elle étoit, on la voit inſenſiblement ſe marbrer de gris, & on n'apperçoit plus le blanc que comme un tiſſu de canaux qui ſe répandent dans le cœur de la *truffe*, & qui viennent tendre aux gerces de l'écorce.

La matiere griſe qui eſt renfermée entre ces canaux, étant conſidérée au microſcope, paroît être un parenchime tranſparent, compoſé de véſicules. Au milieu de ce parenchime, on voit des points noirs, ronds, ſéparés les uns des autres, qui ont tout l'air d'être des graines nourries dans ce parenchime dont elles ont obſcurci la couleur, & où il n'y a que les vaiſſeaux & quelques cloiſons qui ſont reſtées blanches.

Lorſque les *truffes* ſont venues à ce point de maturité, elles ont une très bonne odeur & un très-bon goût. La chaleur & les pluies du mois d'août les font mûrir plus promptement; c'eſt ce qui peut avoir donné lieu à quelques auteurs de dire que les orages & les tonnerres les enfantoient. En effet, on ne commence à fouiller les bonnes *truffes*, que depuis le mois d'octobre juſqu'à la fin de décembre, & quelquefois juſqu'au mois de février, où pour lors elles ſont marbrées, au lieu que celles que l'on ramaſſe depuis le mois d'avril, juſqu'au mois de juillet & d'août, ne ſont encore que blanches. Si on manque à ramaſſer les *truffes* lorſqu'elles ſont à leur point de maturité, elles ſe pourriſſent: c'eſt alors que l'on peut obſerver la reproduction de la *truffe*, parce qu'au bout de quelque temps, on trouve pluſieurs amas d'autres petites *truffes* qui occupent la place de celles qui ſont pourries. Ces jeunes *truffes* prennent nourriture juſqu'aux premiers froids. Si la gelée n'eſt pas forte, elles paſſent l'hiver, & forment de bonne heure les *truffes* blanches du printemps.

Le grand froid de 1709 eſt encore une preuve de ce qu'on vient d'avancer, puiſqu'on n'a vu des *truffes* que dans l'automne de la même année; les plus avancées qui auroient dû paroître au printemps, ayant péri par la rigueur de la ſaiſon, au lieu que l'année précédente, elles avoient été très-communes.

On ne remarque ni chevelu, ni filamens de racines aux *truffes* qu'on tire de terre. Elles en ſont enveloppées de maniere qu'elles y impriment les traces de leur écorce, ſans y paroître autrement attachées. Elles ſont ſujettes, comme les autres racines, à être percées de vers; celui qui s'attache à la *truffe* eſt un ver blanc, aſſez menu, & différent de ceux qui naiſſent de leur pourriture: par la ſuite, il forme une ſéve renfermée dans un nid tiſſu d'une ſoie blanche fort déliée. Il en ſort quelque temps après une mouche bleue, tirant ſur le violet, qui s'échappe de la truffiere, par des gerçures qu'on y obſerve. Dès qu'on apperçoit de ces ſortes de mouches, on les regarde comme un indice certain qu'il y a des *truffes* dans l'endroit autour duquel on les voit voltiger; mais nous ferons un article à part du *ver* de *truffe*.

Quand une *truffe* cuite a été piquée du ver, on s'en apperçoit à l'amertume qu'elle a au goût; & en y faiſant un peu d'attention, on reconnoît que l'endroit de la piquure eſt plus noir que le reſte, & que c'eſt de là que vient cette amertume, le reſte de la *truffe* ayant un bon goût. Si on l'ouvre crue à l'endroit de la piquure, on y découvre aiſément le nid du ver, & un eſpace autour ſans marbrure, d'une couleur différente du reſte de la *truffe*, & qui approche de celle du bois pourri.

On a obſervé avec le microſcope la ſuperficie des *truffes*, & on a remarqué que certains points blancs qui s'y trouvent, étoient autant de petits inſectes qui les rongent. Ils ſuivent les ſillons de l'écorce pour pouvoir tirer plus de nourriture; ces inſectes ſont blancs & tranſparens, de figure ronde à peu près comme les mittes. Ils n'ont que quatre pates & une fort petite tête, ils marchent même aſſez promptement.

Ces inſectes ſe nourriſſent du ſuc nourricier de la *truffe*; la preuve eſt qu'on en a trouvé qui s'étoient retirés dans le canton qu'avoit habité un ver, ils étoient devenus, quoique tranſparens, d'une couleur de

caſſé, telle que celle de l'endroit où le ver avoit niché. Il eſt à remarquer que la terre qui produit la *truffe* ne porte point d'autres plantes au deſſus de la truffiere; la *truffe* en ſouſtrait le ſuc nourricier, ou peut être par ſon odeur fait périr & empêche les herbes d'y pouſſer. Cette derniere raiſon paroît aſſez probable, d'autant que la terre qui porte la *truffe* ſent la *truffe*. Les payſans en certains endroits font un tel profit ſur le débit des *truffes*, que cela les rend ſoigneux de découvrir les truffieres; en ſorte qu'ils deviennent très-habiles en ce métier.

Ils connoiſſent l'étendue d'une truffiere à ce qu'il n'y croît rien, & que la terre eſt nette de toute herbe. En ſecond lieu, ſuivant la qualité de la terre, lorſque la truffiere eſt abondante, elle ſe gerce en différens endroits. Ils la reconnoiſſent encore, à ce qu'elle eſt plus légere; ils la reconoiſſent enfin, à ces petites mouches bleues & violettes dont j'ai parlé, & à une autre eſpece de groſſes mouches noires, longues, différentes des premieres, qui ſortent des vers qui s'engendrent de la pourriture de la *truffe*, & tout ſemblables à ceux qui naiſſent de toute autre matiere pourrie.

Il y a une habileté a fouiller les *truffes*, ſans les couper, ſur-tout lorſqu'elles ſont groſſes. Pour les tirer, les payſans ont une eſpece de houlette; dans d'autres endroits, ils ne s'en rapportent point à eux-mêmes pour cette recherche, mais ils ont recours à un moyen dont parlent Pline & d'autres auteurs. Il faut ſavoir que les porcs ſont fort friands de *truffes*; on ſe ſert donc d'un de ces animaux qu'on dreſſe à les chercher, & à les tirer. Il faut être prompt à leur ôter les *truffes* qu'ils découvrent, & leur donner quelque choſe à la place pour les récompenſer, ſans quoi ils ſe rebuteroient, & laiſſeroient-là une chaſſe qui leur ſeroit infructueuſe. Dans le Montſerrat, ils ont des chiens dreſſés à cette chaſſe; il en eſt de même en Angleterre, & cette derniere méthode a ſes avantages.

Voilà en général les obſervations de M. Geoffroi ſur la *truffe*. Je vais préſentement en déterminer les eſpeces d'après Tournefort; il en compte deux, qu'il diſtingue par leur figure. La premiere eſt la ſonde, dont on voit la figure dans ſes élémens de Botanique, la même que celle qui eſt dans Mathiole & dans les autres botaniſtes. Cette eſpece eſt celle que l'on mange en ce pays, & qui eſt connue de tout le monde. La ſeconde eſpece eſt celle que Mentzelius nomme dans ſon *pugillus rariorum plantarum*, truffes d'Allemagne, *tubera ſubterranea teſticulorum formâ*. Cette *truffe* eſt différente des autres par ſa figure, & par ſa couleur interne, qui, au rapport de cet auteur, eſt d'un roux tirant ſur le verdâtre, ſemblable à la couleur interne des veſſes-de-loup de nos bois: peut-être que s'il les eût ouvertes en d'autres temps, il les eût trouvées d'une autre couleur. Il les compare même à une matiere qui change de couleur comme elles. Mentzelius découvrit cette eſpece dans les mois d'août & de ſeptembre, qui eſt le temps où elles ne ſont pas encore mûres, & en un certain canton de la marche de Brandebourg.

Sur ce pied là, nous n'avons encore en Europe que deux eſpeces de *truffes* qui different par le port extérieur, & nous ne devons point prendre les variétés de couleurs internes, ni les différentes groſſeurs pour des caracteres de différentes eſpeces, puiſque les racines ou les pierres qu'elles rencontrent en groſſiſſant, leur peuvent donner différentes formes. La *truffe* eſt donc une plante & non point une matiere conglomerée, ou un excrément de la terre, comme Pline l'a penſé, en rapportant pour preuve une hiſtoire d'un gouverneur de Carthagene, qui, en mordant une *truffe*, trouva ſous ſes dents un denier. Cette preuve n'eſt point ſuffiſante, puiſque le haſard peut avoir fait que la *truffe* en groſſiſſant, ait enveloppé ce denier, comme on voit arriver pareilles choſes à certains arbres, de la végétation deſquels on eſt perſuadé. Il me paroît même que Pline ne ſavoit à quoi s'en tenir, puiſqu'il rapporte enſuite, que l'on obſervoit que les *truffes* ne venoient auprès de Mételin dans l'iſle de Leſbos, que quand le débordement des rivieres en apportoit les ſemences d'un endroit nommé *Tiares*, dans la terre ferme d'Aſie, où il y avoit des *truffes* en quantité.

Peut être que l'on pourroit multiplier les *truffes* en tentant différens moyens, puiſ-

que nous les voyons multiplier dans la terre. Cette reproduction nous confirmeroit l'opinion que les graines ſont renfermées dans l'intérieur de la *truffe*, & que ce ſont ces graines & ces points ronds qui forment le parenchime de la *truffe*. Ce parenchime eſt ſoutenu par des fibres qui vont irrégulièrement de la circonférence au centre, & tout traverſé par des canaux blancs qui forment la marbrure de la *truffe*. Quelquefois ces canaux s'étendent en formant des plaques blanches, compoſées de véſicules tranſparentes plus déliées que les autres; en ſorte que vues de côté, elles forment une ſurface unie, blanche; conſidérées perpendiculairement, elles laiſſent diſcerner à travers elles des points noirs; ſi ces points ſont les graines de la *truffe*, il eſt probable que les plaques blanches en ſont comme les fleurs, y ayant toute apparence que les fleurs doivent être renfermées dans la *truffe* avec les graines.

Quoique les fibres de la *truffe* ſoient fort déliées, elles ne laiſſent pas toutes enſemble, d'avoir aſſez de force pour réſiſter quelque temps à l'effort que l'on fait en les tirant en long. On les obſerve mieux dans une *truffe* paſſée que dans une autre, parce que le tiſſu charnu étant flétri, laiſſe appercevoir les locules qu'elles occupoient, & qui rend, en les exprimant, le ſuc dont elles étoient chargées. Si au contraire on tire ces fibres de côté, elles ſe déchirent en ſe ſéparant en pluſieurs lames dans le ſens des fibres. Une preuve que ce ſont des fibres, c'eſt que l'endroit qui a été gâté par le ver, étant vu au microſcope, paroît être ſemblable à du bois pourri; en ſorte que ce ne ſont plus que des fibres ou des lames ſans ſuc, ſans véſicules, & ſans les points qui ſont peut-être les graines. On les trouve comme criblées aux endroits où ces matieres auroit dû être; d'où l'on peut conjecturer que les vers ou les inſectes ont ſouſtrait le ſuc nourricier, puiſque les inſectes de la *truffe* ont la même couleur que la *truffe* dans l'endroit qu'ils ont piqué.

Au reſte, tout ceci n'eſt que pure conjecture; car nos phyſiciens étant rarement à portée d'une truffiere, n'ont point encore cherché, comme il conviendroit, à approfondir tout ce qui ce qui concerne la végétation de la *truffe*. Ce ne ſont pas les payſans qui découvriront ce myſtere, moins encore ces perſonnes voluptueuſes qui ſont leurs délices de ce mets, & qui, comme diſoit Juvénal de leurs ſemblables,

Libidinis alimenta per omnia quærunt.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.

Articles nouveaux ſur les Truffes, communément appellées Pommes de terre.

La *pomme de terre* proprement dite, n'eſt ni la patate, ni le topinambour, comme nous l'allons faire voir, quoique pluſieurs auteurs aient confondus ces trois ſortes de fruits de terre.

I. *Patate.* Toutes les relations des voyages faits en Aſie, Afrique & Amérique nous parlent de la patate comme d'un fruit de terre des plus excellens pour la nourriture, pour ſa ſalubrité, la facilité de ſa culture, & ſon abondance: le P. Labat (*Voyage aux iſles de l'Amérique, édit. in-12, tome II, chap. 18, pag. 147.*) dit, « on » eſtime ce fruit ſi bon & ſi ſain, qu'on » dit en proverbe que ceux qui retournent » en Europe, après avoir mangé des » patates, retournent aux iſles pour en » manger encore. »

La deſcription avantageuſe de ce miſſionnaire, & le deſir de naturaliſer dans ma patrie une production ſi utile & ſi ſalubre, m'ayant fait prendre la réſolution d'en faire planter, je cherchai à m'en procurer. Il paroît que ce que dans la Grande-Bretagne & en Irlande on nommoit *patates*, n'étoient que des *pommes de terre*.

Une ſociété de jardiniers, en Hollande, qui, outre les fleurs des curieux, raſſemblent des plantes des quatre parties de notre globe, ont marqué ſur leur catalogue un *convolvulus radice tuberoſa, batatas Americana*; par les marques ingénieuſes qu'ils y mettent en même temps, pour faire connoître la nature & la culture des plantes, je vis bien que celle-ci étoit très-délicate; je ne déſeſpérai pourtant pas de pouvoir l'accoutumer, peu à peu & du plus au moins à notre climat, comme pluſieurs

autres plantes potageres : j'en demandai à ces jardiniers, qui, voyant mon but, ne m'en voulurent pas envoyer, diſant qu'il falloit toute l'année *les tenir dans la caiſſe vitrée, & les ſoigner en tout comme les ananas*, dès-lors je n'y ſongeai plus.

Lorſque vers la fin de 1769, la grande diſette commença à ſe manifeſter chez nous, comme dans preſque tout le reſte de l'Europe, je tâchai de rendre plus commune la culture des *pommes de terre*, qui ne l'étoit pas également dans tout notre pays; j'étudiai leur nature & leur culture; & pour être inſtruit s'il s'en trouvoit des eſpeces plus avantageuſes, ſoit pour le produit, ſoit pour le goût, j'en fis venir de tous les coins d'Allemagne, même d'Hollande, de l'Angleterre & d'Irlande, j'en parlai à M. G., qui avoit demeuré plus de vingt ans en Caroline, & à un autre ami M. S., qui avoit paſſé une grande partie de ſa vie dans le Pérou, le Chili & l'Eſpagne : le premier me parla de trois eſpeces de patates (comme le P. Labat), de leurs trainaſſes qui, d'eſpace en eſpace, couvertes de terre, formoient de nouvelles racines & fruits; le ſecond me dit qu'au Chili, de même qu'en Eſpagne, on cultivoit des patates & des *pommes de terre*, que chacun, ſelon ſon goût, préféroit l'une ou l'autre.

Sur quoi réfléchiſſant que quand même notre climat ſeroit moins chaud que celui d'Eſpagne, que du moins elles y croiſſoient en plein champ, ſans exiger cette culture des ananas, & que nous avions des lieux où les lauriers, grenadiers, romarins, ſe conſervoient très-bien pendant l'hiver; & ſans des ſoins particuliers, en pleine terre, les patates devroient auſſi s'y maintenir. Je priai M. S. de m'en faire venir en 1771; la commiſſion fut exécutée un peu trop tard à Malaga, & les vaiſſeaux furent arrêtés ſi long-temps par les vents contraires, que jugeant le temps propre pour les plantes paſſé, on n'en envoya point; & je le priai de donner de nouveaux ordres là deſſus pour le printemps 1772. Ces diverſes relations me faiſant ſoupçonner que cette eſpece étoit différente de celle de mes jardiniers Hollandois, je voulois les connoître toutes deux & les comparer enſemble, j'ordonnai donc à ceux-ci de m'en envoyer avec d'autres plantes, dans la ſaiſon convenable, que j'ai toujours choiſie pour l'envoi environ le 22 mars, afin qu'après avoir été à peu près vingt-quatre jours en route elles puſſent un peu reprendre, juſqu'à ce que la ſeve du mois de mai les fit pouſſer; par malheur, à peine furent-elles en route, que ce froid rigoureux qu'on a ſenti par-tout ſurvint, & me fit tout périr en chemin; malgré ce déſaſtre j'eus la ſatisfaction d'obſerver la forme & la groſſeur de ces patates. Quelle fut ma ſurpriſe d'en voir trois en troche comme des poires, de la groſſeur du petit muſcat ou ſept-en-gueule; ma réflexion fut d'abord qu'on pouvoit donner le même nom à ces patates, puiſqu'il en faudroit bien ſept pour remplir la gueule d'un Caraïbe ou d'un Negre, ce qui me fit conclure qu'il ne vaudroit pas la peine de cultiver un fruit ſi petit, qu'il ſeroit impoſſible qu'il pût ſervir à nourrir les Negres d'une ſeule habitation, cent, deux cens à trois cens pendant toute l'année; & qu'enfin ce n'étoit pas la même eſpece dont le P. Labat & autres parloient; la figure donnée par ce miſſionnaire n'y reſſemblant point, j'en fus d'autant plus impatient de voir l'eſpece cultivée en Eſpagne : je recommandai de les expédier de Malaga & de Cadix dès la fin de janvier, de les envelopper ſéparément de coton pour qu'elles ne ſouffriſſent pas du froid en route; de les viſiter à leur arrivée à Marſeille; de ne m'expédier que celles qui ſe trouveroient encore ſaines, après les avoir ſéchées à l'air, pour les préſerver de la moiſiſſure, & les avoir enveloppées de nouveau, me propoſant de les planter en mars, afin que les plantes euſſent le temps de ſe former en perfection, & les fruits celui de mûrir. Tous ceux qui étoient chargés de cette commiſſion s'en acquitterent au mieux, il n'y eut que les vents qui ne voulurent pas me favoriſer; on ſe ſouviendra ſans doute des lamentations dont les papiers publics étoient remplis à l'égard des orages dans ces mers, & dans le même temps, entre Cadix & Marſeille, & des malheurs infinis qui en furent les ſuites, c'eſt ce qui fut cauſe que je ne reçus mes patates qu'au milieu d'avril. Une affaire indiſpenſable me tenoit abſent; j'avois ordonné de m'en adreſſer quelques-unes, pour

en faire part à des amis cultivateurs; d'en diſtribuer à d'autres dans le voiſinage de mon ſéjour; & au jardinier, d'en planter ſuivant l'inſtruction que je lui remis.

Je trouvai donc celles-ci conformes à mes idées ſur les véritables patates, elles avoient deux & demi à trois pouces d'épaiſſeur, environ cinq à ſix pouces de long; on les auroit pris de loin pour de ces gros raiforts noirs de l'automne, de couleur gris-brun, la chair auſſi ferme; mais les patates ſe trouvoient pointues par les deux bouts.

On étoit curieux d'en goûter, & on en trouva le goût approchant de celui des châtaignes, des carottes jaunes & des *pommes de terre*, tenant de tous les trois.

J'en fis part, dans le lieu de mon domicile, à M. de la F., cultivateur zélé, qui depuis deux ans a planté avec ſoin toutes les *pommes de terre* que je lui avois remiſes, & a fait ſes obſervations ſur tous les points que je l'ai chargé de remarquer exactement. Il planta ſes patates par morceaux, comme je lui avois indiqué; mais n'ayant pas pris la précaution de les garantir des pluies froides, qui furent aſſez fréquentes après leur plantation, il les perdit toutes par la pourriture; j'avois diſtribué les autres à des cultivateurs entendus, à des botaniſtes qui, en cette qualité, cultivoient des plantes, & à des jardiniers très-experts, ſans que j'euſſe cru néceſſaire de leur indiquer la culture en détail, vu qu'ils pouvoient conſulter le dictionnaire de Miller, & y joindre leurs réflexions auſſi bien que moi; cependant tous prirent le parti de planter les fruits entiers; auſſi d'une douzaine ainſi diſtribuées, j'appris ſeulement de deux qu'ils avoient germé, & ce ſeulement vers la fin de juin; au commencement du même mois, un de ces amis me dit que celui qu'il avoit planté entier ne donnoit pas le moindre ſigne de vie; & que pourtant il étoit auſſi ſain & ferme que lorſqu'il l'avoit planté; je l'exhortai à le couper d'abord en pieces, & à les replanter, ce qu'il fit; & ces pieces germerent inceſſamment.

J'avois planté une douzaine de morceaux, la moitié dans une couche encore un peu chaude, l'autre dans une qui ne l'étoit plus, toutes deux vitrées; les premieres pouſſerent encore en mai, les autres en juin; une partie de ceux-ci ſeulement au commencement de juillet: des premiers j'eus d'abord du jeune plant enraciné, que je fis tranſplanter en pleine terre, & qui ont commencé les premiers jours de juillet à former des traînaſſes; les meres plantes en pouſſerent encore plus & de plus fortes, de diſtance en diſtance, à un ou deux pieds; ces traînaſſes devant former de nouvelles racines & des fruits, je les fis couvrir de terre; les autres morceaux ayant pouſſé toujours davantage, j'ai eu de ces jets en ſi grand nombre, que j'en ai pu diſtribuer à pluſieurs de ces amis, chez leſquels les fruits entiers n'avoient pas réuſſi; deux d'entr'eux ayant de bonnes ſerres pour l'hiver, je leur conſeillai d'y préparer une bonne bande ou carreau pour y planter de ces rejetons, afin que ſi le froid venoit à ſe manifeſter avant la maturité du fruit, ils y puſſent mûrir tout à l'aiſe; qu'enſuite on pût replanter en couche de ces fruits en février ou mars, comme on le fait à Malaga, & en tranſplanter des rejetons en mai, en pleine terre; qu'alors ayant un temps ſuffiſant pour croître & mûrir, on parvint à ſon but, ſavoir, de les perpétuer ſans être expoſé à la peine peut-être infructueuſe de s'en procurer de nouveau d'Eſpagne.

II. *Topinambour.* Son nom botanique a été *corona ſolis, parvo flore, tuberoſa radice*; ſuivant Linnæus, *helianthus foliis ovato-cordatis triplinervis*, ou *helianthus radice tuberoſa*; dans quelques provinces de France, *artichaux de terre*; dans quelques-unes d'Allemagne, *poires de terre*; dans d'autres, *pommes de terre*; & dans ces mêmes, on nomme *poires*, celles que nous nommerons *pommes*, comme on le fait aſſez généralement.

La plante jette des tiges de huit, de dix & onze pieds & plus, avec des fleurs reſſemblantes aux *ſoleils ordinaires*, mais plus petites; on les plante de la même maniere que les patates & les *pommes de terre*, c'eſt-à-dire, en les coupant par morceaux, & laiſſant à chacun un œil ou germe; elles ſe multiplient ſi fort que les curieux choiſiſſent pour cela un endroit écarté: on peut leur deſtiner trois pieces, planter pluſieurs morceaux dans chacune, après que la terre

eſt préparée avec un peu d'engrais, en fouiller une chaque année, & après la troiſieme recommencer par la premiere ; on n'en manquera ſûrement jamais.

On convient preſque généralement que ces racines ſont fades, aqueuſes, inſipides, fort venteuſes & mal ſaines, ce qui les a fait négliger à peu près par-tout en 1771 : je demandai de ces topinambours à un cultivateur, il m'en envoya : j'en fis part à un de mes voiſins : le lendemain un payſan venant chez lui, les vit & lui demanda ce qu'il en vouloit faire... je les ai fait venir pour les planter... pourquoi en faire venir ? nous en avons tant que nous ne pouvons venir à bout de les extirper... pourquoi extirper un fruit auſſi bon... auſſi bon ! nous n'en voulons point, & nos cochons même ne veulent pas en manger, s'ils peuvent avoir une autre nourriture quelconque.

Je fus donc infiniment frappé, lorſqu'étant en correſpondance avec pluſieurs cultivateurs & ſavans, pour faire uſage de leurs expériences ſur les *pommes de terre*, & tâchant d'en découvrir par leur moyen les meilleures eſpeces, deux d'entr'eux, l'un cultivateur ſupérieur, l'autre médecin, ſavant profeſſeur en phyſique & botanique, qui même en cette qualité avoit la direction d'un jardin botanique, donnerent la préférence à ces poires de terre ſur toutes les autres : je ſuppoſai que c'étoit en vue de leur multiplication extraordinaire & facile ; mais c'étoit auſſi pour le goût qu'ils les préféroient : je leur oppoſai ce que tous les payſans même alléguoient contre leur ſalubrité & leur goût peu agréable ; & même je crus qu'ils entendoient par-là un autre genre ou eſpece : non, ce profeſſeur me dit qu'il s'agiſſoit des *topinambours*, des *corona ſolis* ou *helianthus, radice tuberoſa eſculenta ;* de ces *artichaux de terre*, qui apprêtés comme les aſperges ou comme les fonds d'artichaux, avoient le même goût, très-agréable ; je lui répondis que nous n'étions pas en contradiction ; que je parlois *du fruit* & lui *de la ſauce, qui valoit mieux que le poiſſon ;* & puiſqu'on ne les apprêtoit pas de même pour les payſans ni pour leurs cochons, il n'étoit pas ſurprenant que ceux-ci n'y trouvaſſent pas le même goût que ceux qui les mangeoient avec ledit apprêt.

III. *Pomme de terre.* C'eſt le *ſolanum tuberoſum eſculentum* des botaniſtes ; & chez M. de Linné, *n°. 10, ſolanum caule inermi herbaceo, foliis pinnatis integerrimis, pedunculis ſubdiviſis.*

C'eſt-là le fruit qui fait la nourriture de plus de la moitié de l'Allemagne, de la Suiſſe, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Suede & de pluſieurs autres pays. Il n'eſt pas douteux que les colons François qui en remarquent l'avantage infini que les autres peuples en tirent, ne s'appliquent davantage à cette culture dans la ſuite, qu'ils n'ont fait par le paſſé, auſſi-tôt qu'ils en ſeront mieux inſtruits, & que la confuſion des noms aura diſparu, avec les mépriſes qu'elle peut cauſer.

En certains endroits de France on les nomme *patates*, & il m'en a coûté quelque choſe pour en connoître un autre nom. Au commencement de janvier, 1772, les *pommes de terre* que j'avois fait venir d'Irlande étant en route, ſous le nom de *patates*, de Bordeaux à Lyon, on les déſignoit à Toulouſe, dans la lettre de voiture pour Lyon, par celui de *truffes* (dans ce dictionnaire on les nomme auſſi *truffes blanches, truffes rouges*) ; dans les bureaux on ſuppoſa que c'étoit des *truffes ſeches*, & on m'en fit payer des droits à proportion. Ils ont le même nom dans une petite province qui étoit de mon gouvernement ; & les places où on les a plantées, celui de *truffieres*. Ludovic examine ſi cette plante eſt un *cyclamen, ſeſarum, tuber terræ, rapum, ſolanum, patates, topinambour ;* ou chez les Allemands, *tartuffles, artoffles, pommes* ou *poires de terre ;* & à la fin il ne peut rien décider, tantôt il ſoutient que c'eſt la *patate*, tantôt le contraire ; & ſouvent que c'eſt le *papas* des Péruviens : tenons-nous-en à ce que nous en ſavons de certain.

En Saxe, dans le pays d'Hanovre & quelques autres endroits, on les nomme *tartuffles, cartoffles* & *artoffles ;* dans d'autres, comme nous l'avons dit, *poires de terre*, nom qui ne convient qu'aux *topinambours :* le nom le plus généralement reçu eſt celui de *pommes de terre*, que nous conſerverons ; le mot Allemand eſt *erd-apfel* ou *erd-oepfel*, ce qui a produit le nom baroque de *artoffel.*

Ludovic veut chercher des étymologies plus que foibles ; il me paroît tout ſimple que les eſpeces rondes étant les plus goûtées, & le fruit ſervant à la nourriture, rien de plus naturel que la dénomination de *pomme*, en y ajoutant l'épithete *de terre*, pour indiquer qu'elles vivent *dans la terre* & non *dehors*. Pour y mettre plus de confuſion Ludovic veut jeter du ridicule ſur ceux qui donnent ce fruit pour un *ſolanum*. Tous les botaniſtes, tous ceux qui ont quelque connoiſſance des plantes, ſont ſi perſuadés que c'eſt en effet un *ſolanum*, que le ridicule retombe ſur le critique, & retomberoit auſſi ſur celui qui prendroit la peine de le réfuter.

Les *pommes de terre* viennent de l'Amérique, c'eſt leur origine la plus univerſellement reconnue, mais de quelle contrée ?

Pluſieurs, même le célebre Linnæus, qui ne veut pas permettre qu'on s'éloigne de ſes idées & de ſes déciſions, donnent le Pérou pour leur patrie ; les uns prétendent que de là elles ont été apportées en Eſpagne, & enſuite en Italie, France, Angleterre ; tout ceci eſt ſi contraire à la vérité, à la probabilité même, que je ne puis accéder à cette opinion.

1°. Les Eſpagnols n'ont jamais été connus pour laborieux, ni cultivateurs, ni attentifs à faire uſage de leurs découvertes dans les deux Indes, pour enrichir leur patrie de quelques plantes utiles ; & les *pommes de terre* ne ſont pas cultivées en Eſpagne & en Italie, me ſemble, autant que dans la ſeule Irlande.

2°. Le Pérou en général eſt ſitué dans la zone torride ; auſſi les *pommes de terre* ne s'y trouvent que dans les contrées les plus froides, éloignées des ports de mer ; & c'eſt encore en ceci qu'on les confond avec les véritables patates, qui en effet ont été apportées, par les Eſpagnols, de ces climats chauds en Europe.

3°. Par toutes les recherches que j'ai faites, j'ai trouvé que les premieres, connues en Europe, ont été cultivées en Angleterre, & ſur-tout en Irlande.

4°. Pluſieurs de ceux même qui veulent les faire venir du Pérou, en particulier de Quito, dirent que c'eſt de là que le fameux Walther Raleigh, qu'on indique aſſez généralement pour celui qui en a enrichi l'Europe, les a apportées ſans ſonger que des impoſſibilités phyſiques même s'y oppoſent.

Walther Raleigh a-t-il été à Quito ? & ſi jamais il auroit été au Pérou, étoit-ce pour y découvrir ce fruit inconnu alors, & pour en apporter en Europe ? s'y eſt-il arrêté aſſez long-temps pour en faire les recherches ? N'étoit-ce pas pour faire celles de l'or & de l'argent bien plus précieux à ſes yeux, pour piller les villes des Eſpagnols, & alors s'éloigner promptement ? Qu'il ſoit revenu en Europe par la mer du ſud ou par celle du nord, quel ſecret a-t-il eu pour les conſerver juſqu'en Europe, au point de pouvoir produire après douze, quinze ou vingt mois de trajet, ſans ſe gâter en route par la chaleur ou l'humidité ?

5°. Pour peu donc qu'on réfléchiſſe, on doit adopter l'opinion de ceux qui diſent qu'il les a apportées de la Virginie, elles y ſont en effet auſſi communes, & d'une qualité auſſi ſupérieure que celles du Chyli ; ces deux pays ſont ſous un climat hors des tropiques, mais plus doux & plus méridionaux que les nôtres, environ 35 à 36 degrés au lieu de 44 à 46, c'eſt ce qui les y rend plus parfaites que chez nous ; mon ami m'aſſure qu'au Chyli on les préfere au pain de froment, ſur-tout l'eſpece jaune, quoique le froment y ſoit très-beau, en abondance, & à bas prix.

Raleigh a découvert la Virginie, en a pris poſſeſſion & lui a donné ce nom à l'honneur de la reine Eliſabeth ; apparemment que pour faire valoir la fertilité & la bonté du pays, il a apporté avec lui des fruits & des plantes, entr'autres de ces *pommes de terre* ſous le nom de *patates*, comme ayant quelque reſſemblance avec les véritables, par leur figure, par la maniere de les cultiver & par leur uſage, nom qui leur y a été conſervé juſqu'à préſent. Rien n'étoit plus facile ; on fait le voyage ſouvent en trois, quelquefois en quatre ou ſix ſemaines, par un climat tempéré, ou en tirant vers la grande Bretagne, l'air ſe rafraîchit de plus en plus. On a apporté chaque année des fruits, des plantes, des arbres qui reprennent fort bien en Angleterre.

6°. Ce qui me confirme encore plus dans cette idée, c'eſt, qu'autant que j'en ai pu découvrir, le premier pays où on en a cultivé enſuite, ce fut le Brabant, ou les pays bas Eſpagnols, lié très-fort par le commerce avec l'Angleterre; de là elles ſe ſont répandues par les pays les plus voiſins, ſurtout l'Allemagne, la Suede, la Suiſſe, &c. en Suede, depuis 50 ans; dans le Bayreuth, depuis 1690; dans le Vorgtland, depuis 1650 à 1658; dans la Saxe, depuis 30 ans; tous ces pays en font le principal objet de leur nourriture, & un ſeigneur qui dans la derniere guerre a ſervi dans les troupes Françoiſes, m'a aſſuré qu'un corps conſidérable de ſes troupes ſe trouvant en Saxe, & que l'ennemi lui ayant coupé les vivres, il a vécu, pendant une dixaine de jours, uniquement de *pommes de terre*, & s'en eſt bien trouvé.

Il eſt ſurprenant qu'en Suiſſe, pays bien plus éloigné des contrées où on en faiſoit uſage, on les ait connues de ſi bonne heure, & ce dans les montagnes les plus reculées.

En 1730, j'allai faire, avec d'autres curieux, une courſe botanique dans un vallon de ces montagnes du canton de Berne: nous profitâmes de l'hoſpitalité d'un miniſtre qui nous dit que les *pommes de terre* ſe vendoient alors ſix ſous le boiſſeau comble, & que la dîme qu'il en tiroit pouvoit ſe monter de 130 à 140 liv. par an: or, alors on avoit commencé d'y en cultiver depuis bon nombre d'années, ce que j'éprouve par l'uſage qu'ils avoient dès-lors de couper les *pommes de terre* par tranches, de les faire ſécher au four & moudre au moulin ordinaire pour en faire du pain, parce qu'on ne peut ſemer de bled entre ces montagnes; déjà, en 1734, l'avantage de cette culture étoit ſi bien connu dans le même canton, qu'ayant vu, ſur la route, depuis la capitale vers ces montagnes, un champ de deux à trois arpens tout planté de *pommes de terre*, & en étant ſurpris, parce qu'en général on n'en plantoit encore, vers la capitale, qu'un terrein de $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{4}$ d'arpent, & en ayant demandé la raiſon, on me dit que ce payſan ayant acheté ce champ, un an & demi auparavant, il comptoit de le payer cette année par le ſeul produit des *pommes de terre*.

Depuis tant d'années, cette culture s'eſt augmentée conſidérablement en Suiſſe, & depuis le commencement de la derniere diſette encore plus; un ami, patriote zélé & pere des peuples de ſon gouvernement, m'a aſſuré depuis peu, qu'en 1770 ils y ont recueilli au moins 150 mille boiſſeaux, en 1771, encore plus, & qu'en 1772 cela pourroit bien aller à 200000.

Que l'on juge de la quantité immenſe que produit ce canton, & toute la Suiſſe; cette denrée étant cultivée par-tout du plus au moins.

M. du Hamel donne une deſcription aſſez juſte des *pommes de terre*. Nous la copierons.

« Cette plante pouſſe pluſieurs tiges de » deux à trois pieds de hauteur, anguleuſes, un peu velues; elles penchent de » côté & d'autre, & ſe diviſent en pluſieurs rameaux qui partent des aiſſelles » des feuilles, réunies & compoſées de » folioles d'inégale grandeur; à l'extrêmité de ces rameaux, qui eſt d'un vert » terne, il ſort des aiſſelles des feuilles, » des bouquets de fleurs en forme d'étoile, » couleur gris de lin; le piſtil ſe change en » une groſſe baie charnue qui devient » jaune en mûriſſant, & dans laquelle ſe » trouve quantité de ſemences. Cette plante » pouſſe en terre, vers ſon pied, un grand » nombre de groſſes racines tubereuſes qui » reſſemblent en quelque façon à un rognon de veau; ſur la ſuperficie de ces » racines, on apperçoit des trous d'où ſortent les tiges & les racines chevelues qui » nourriſſent la plante, & donnent naiſſance à de nouvelles *pommes*, &c.»

Ludovic le confirme, diſant que les fleurs paroiſſent en juillet & en août, ſortant du ſommet par bouquets de douze à quinze fleurs; que la couleur en eſt différente ſuivant celle des fruits; que la petite *pomme* ou baie qui en provient, augmente lentement, parvient à la groſſeur d'une noix; qu'en la coupant on y trouve une ſubſtance charnue, aqueuſe, gluante; que les pluies fréquentes font tomber les fleurs; ce qui eſt cauſe que ſouvent on en voit peu, & d'autres fois en grande abondance.

Examinons

Examinons ces deſcriptions pour y corriger & ajouter ce que nous avons appris par l'expérience.

La figure de la plante, des tiges, des rameaux, des feuilles, eſt aſſez bien; il y a pourtant quelque différence ſelon celle des eſpeces, il y en a pour l'échancrure des feuilles, pour leur grandeur, pour leur couleur; les unes ont un vert plus pâle que les autres, qui conſervent un vert foncé juſqu'en novembre même.

La couleur des fleurs varie auſſi beaucoup, comme il l'indique; je trouve ſeulement qu'il a tort de dire qu'elle eſt différente ſuivant celle des fruits; ceux-ci ſont, quant à la chair, à peu près tous, plus ou moins blancs; il y en a d'un peu jaunâtres, & j'en ai trouvé une eſpece un peu marbrée en rouge, une autre en violet. Pour la peau, oui, il y en a qui l'ont, ſoit la premiere, ſoit la ſeconde, blanche, griſâtre, jaune, rouge, un peu violette, noirâtre, ſans que la couleur des fleurs y réponde; j'en ai trouvé parmi celles que j'ai fait venir de l'étranger, à fleur blanche, cendrée, gris de lin, fleur de pêche, d'un beau roſe, & la plupart des hollandoiſes, de même que celles d'Hanovre qui ſont de même origine, à fleur d'un très-beau bleu.

Par le reſte de la deſcription de M. Duhamel, on peut conclure qu'il n'a connu qu'une ſeule eſpece de *pomme de terre*, puiſqu'il dit, que la fleur eſt couleur gris-de-lin, & que la racine reſſemble à un rognon de veau; nous venons de voir combien les fleurs ſont différentes en couleur, de même que la peau du fruit, & celui-ci ne l'eſt pas moins pour la figure.

On a diſtingué, juſqu'à préſent ſeulement entre blanches & rouges, longues & rondes; ce ſont là les eſpeces les plus généralement connues; les longues ſe diſtinguent le plus de toutes les autres, on en trouve de ſix, huit, dix pouces de long, & au gros bout de deux à trois d'épaiſſeur, on y voit comme de groſſes écailles, placées avec ſymétrie, entre leſquelles & la racine ou le fruit, il y a un trou ou petite cavité de laquelle ſort le germe. Quelques autres eſpeces ſont preſque de même configuration à l'égard de ces cavités; dans d'autres, on voit ces yeux ſur la ſurface unie, y ayant des *pommes de terre* tout unies, les unes longues, d'autres ovales d'autres enfin tubereuſes, informes, avec des excreſcences, ſouvent ſi fortes qu'on croiroit un pareil fruit compoſé de pluſieurs autres joints par le haſard.

Il s'en trouve du poids d'une livre & plus, mais cela eſt rare; d'autres de trois à quatre onces ſeulement; je parle de leur groſſeur ordinaire, car en ſe multipliant, on en trouve lorſqu'on les fouille, des dernieres produites par les racines, de la groſſeur d'une noix, d'une noiſette même, leſquelles, parce qu'on les trouve trop petites pour être ramaſſées, & reſtant en terre, augmentent & en produiſent d'autres l'année ſuivante; de ſorte qu'alors on en recueille où on n'a pas ſemé: il eſt vrai qu'on peut attribuer la plus grande partie de ces fruits, qui paroiſſent ſans avoir été plantés, aux baies de graine qui ſont tombées & dont une partie en a produit.

J'ai parlé de ces eſpeces Hollandoiſes; on m'en a envoyé ſous divers noms, de *ſtælematters*, de *drielze* & autres, de même de celles nommées à Hanovre *ſuyker-artoffel*, ou *pommes de terre* ſucrées, toutes de même eſpece, qui reſtent toujours fort petites.

On diſtingue particuliérement entre les précoces ou hâtives, & les tardives; on s'applique en Allemagne à la culture des plus hâtives, qu'on nomme *pommes de terre* de S. Jacques, parce que, dit-on, elles mûriſſent vers la S. Jacques, ou du moins peu après; on a raiſon, & je m'appliquerai de plus en plus à découvrir les moyens d'en avoir encore de plus précoces; on m'en avoit remis qui devoient être mûres à la S. Jean, je ne les trouvai pas différentes de celles de S. Jacques, mais peut-être parviendra-t-on à en créer de nouvelles eſpeces; après que le peuple a conſumé ſes vivres pendant l'hiver, l'intervalle juſqu'après la moiſſon lui paroît bien dur, & c'eſt pour le ſoulager que je ſouhaiterois de ces *pommes de terre* fort hâtives; en général, les blanches, ſurtout les longues, le ſont plus que les rouges & rondes; quelques perſonnes trouvant les blanches plus délicates, ou, pour mieux dire, plus tendres, les préferent; la géné-

ralité eſt pour les rouges, comme ayant plus de goût & la chair plus ferme. Ceci doit s'entendre des *pommes de terre* les plus communes; pour les autres que j'ai fait venir des pays étrangers, n'étant pas connues encore, le goût n'en a pu décider juſqu'à préſent entiérement.

On a été juſqu'ici dans une certaine erreur : par la diſtinction entre hâtives & tardives, on entendoit que les premieres étoient à leur point de maturité à la ſaint Jacques & pendant le mois d'août; que les autres ne l'atteignoient qu'en octobre: on ſe trompe. Au lieu de dire que ces eſpeces ſont mûres à la ſaint Jacques, on doit dire qu'elles ſont alors mangeables.

Toutes les eſpeces ne ſont-elles pas dans ce cas? Non. Depuis depuis deux ans on en a examiné pluſieurs; on en a trouvé qui, en juillet, au commencement d'août même, ne donnoient aucun ſigne de la formation d'un fruit, & qui pourtant à la fouille d'octobre ou de novembre, ſe trouvoient en avoir produit le plus & les plus beaux, d'autres par contre en montrent au mois de juillet, même en juin. Un Anglois arrivant dans notre pays au commencement de juillet 1771, & ſe rendant d'abord chez moi, tous deux, comme membres de la ſociété des arts, de l'agriculture, *&c.* de Londres, nous nous demandâmes des nouvelles ſur leurs progrès; & en parlant des *pommes de terre*, il m'aſſura en avoir mangé déjà avant ſon départ de Londres, qui fut environ le 20 juin. Comment? dis-je, avez-vous donc une eſpece ſi précoce à Londres, qu'elle ſoit mûre en juin? .. Mais les Anglois aimant ce fruit, on en apporte au marché, lors même qu'il n'eſt que de la groſſeur d'une noiſette, tout comme les raiforts, les raves, les carottes jaunes, *&c.*

C'eſt donc en oppoſition des autres qu'on peut nommer ces eſpeces hâtives, auxquelles on peut joindre celles qui ſont reſtées en terre pendant l'hiver, leſquelles, ſi elles ont réuſſi, ſont alors les plus grandes, les plus mûres & les plus mangeables, pourvu qu'elles n'aient pas ſouffert par de fortes gelées, qui en détériorent le goût : les plus groſſes des autres hâtives ſont encore de très-bon goût alors; mais pour les nouvelles, il faut avouer que ſouvent elles ont le goût encore un peu vert, & pas ſi agréable que les mûres. Ces eſpeces hâtives ne laiſſent pas de conſerver leur force végétative juſqu'au temps de leur récolte. Les Hollandois en donnent un exemple frappant. Au commencement d'août 1771, j'en trouvai qui avoient actuellement 15 à 18 fruits pour un : ceci paroiſſoit aſſez riche, vu que dans le général on eſt content d'avoir une récolte de 10 pour un. Cependant, leur laiſſant faire des progrès ultérieurs, on en a trouvé en ſeptembre juſqu'à 150; vers la fin d'octobre & le commencement de novembre, près de 300, ſans compter grand nombre de très-petits de la groſſeur d'une noiſette, d'un pois même, formés tout nouvellement. Nous en parlerons ailleurs.

J'ai pourtant reconnu qu'il y avoit effectivement des eſpeces hâtives & mûres; d'autres qui, cultivées avec ſoin, ſe trouverent, pour la groſſeur & la quantité, mangeables & avancées pendant tout le mois d'août. Quant aux premieres, on m'en avoit envoyé de diverſes eſpeces, qu'on diſoit mangeables, même mûres, en juin, entr'autres, trois *pommes* que je reçus de la baſſe Alſace. Je n'ajoutai point foi à ce degré de précocité, ſur-tout n'ayant pas encore fleuri (ce qui à la vérité ne devroit pas entrer en conſidération, puiſqu'il arrive ſouvent, ſur-tout ſelon la température de l'année, que nombre de plantes produiſent leurs fruits ſans jamais fleurir.) Je n'en tirai donc du fruit que le 27 juillet 1772, & en replantai le 29 de quatre eſpeces. Il n'y eut que celle d'Alſace qui reprit une tige le 18 août, fleurit en ſeptembre, & produiſit juſqu'en octobre encore cinq *pommes* : ainſi ce fruit de l'année en produiſit d'autres la même année. J'eus une autre preuve d'une plus grande précocité dans cette eſpece. J'envoyai de ces diverſes ſortes, le 28 juillet, à un de mes amis, très grand cultivateur, M. de T. dont j'aurai encore ſouvent occaſion de faire mention. Ne ſongeant pas à en planter, il voulut en juger par rapport au goût; il trouva cette eſpece d'Alſace la meilleure & la ſeule dont le goût indiquât une parfaite maturité; mais dans tout le courant du mois d'août 1772,

j'eus plus de 20 eſpeces qui en avoient déjà produit d'une bonne groſſeur & en quantité aſſez conſidérable ; ce qui eſt d'autant plus remarquable, qu'en 1771 un ami m'écrivit d'Irlande, le véritable pays pour ce fruit, qu'on y avoit été ſurpris, lorſqu'un cultivateur avoit pu ſervir à un ami des *pommes de terre* dès le 5 août.

Je dois à préſent indiquer encore, parmi plus de 40 eſpeces que j'ai tirées de l'étranger, celles qui ſont les plus remarquables. J'en eus au printemps 1771, entr'autres, les ſuivantes.

1°. Une blanche de Straſbourg, fleur gris de lin, qui, n'ayant produit au commencement d'août que 8 pour un, ſe trouva en automne conſidérablement multipliée.

2°. Les Hollandoiſes, à fleurs bleues, plus connues ſous le nom de *ſucrées d'Hanovre*, fruit blanc, petit, mangeable à la ſaint Jacques, alors 15 à 18 pour un, ſe multipliant peu à peu quaſi à l'infini ; en ſeptembre environ 150 ; en novembre juſqu'à 300 de leur groſſeur ordinaire, ſans compter une infinité qui commençoient à ſe former à un fort tiſſu de racines, fleuriſſant pendant dix à douze ſemaines ; les tiges en novembre auſſi vertes & ſuculentes qu'au milieu de l'été. Elles ſont préférées généralement à toutes les autres pour le goût ; ſeulement leur petit volume dégoûte quelques-uns de leur culture, quoique M. de[illegible]l. Fl. (que je déſignerai à l'avenir ſeulement par F.) eût avoué qu'en 1772 elles ſe trouvoient plus groſſes qu'en 1771, & que M. de T. aſſure en avoir eu quelques fruits preſque de la groſſeur du poing. Leur goût & leur multiplication prodigieuſe, méritant toutes ſortes d'attentions, on ne doit pas regretter les ſoins qu'on peut ſe donner pour étudier à fond leur nature & leur culture.

On verra ci-après que l'expérience a fait préférer la culture en général par des morceaux, par des yeux même, à celles par *pommes* entieres, & que ceux qu'on tireroit des groſſes *pommes* en produiroient de même, ceux des petites, auſſi des petites ſeulement. J'ai donc conſeillé de choiſir chaque automne de cette eſpece, comme pour les autres, les plus groſſes & les plus ſaines, pour en planter les yeux. De là on peut eſpérer, avec certitude, que chaque année on en aura de plus groſſes, & qu'alors elles ſeront d'un produit immenſe.

Pour y parvenir, il ſera néceſſaire de faire l'eſſai dans toute ſorte de terroir, de même que pour la profondeur & la diſtance où elles doivent être plantées. Nous ſavons déjà que quoique profondément plantées, elles ſe produiſent vers la ſurface, & forment ſouvent comme une eſpece de pavé, quoiqu'elles craignent moins le froid que les autres. Il ſemble que, vu leur végétation extraordinaire, formant grand nombre de tiges, ſouvent de 6 à 7 pieds de haut, la durée de leur floraiſon, la quantité ſurprenante de leurs fruits mûrs & des petits qui commencent à ſe former, enfin leurs racines ſans nombre, elles devroient exiger beaucoup d'engrais. Cependant ne pourroit-on pas croire que ce trop de nourriture contribue principalement à toutes ces productions inutiles, & qu'en la leur retranchant, de même que les tiges ſuperflues, le fruit s'en reſſentiroit en bien ? Le fait ſuivant paroît le confirmer. Sur la fin de novembre dernier, M. F. faiſant débarraſſer ſa cour, on y trouva, ſur une place qui avoit été couverte de faſcines, une plante de cette eſpece parmi des pierres & du gravier, qui avoit produit d'aſſez belles *pommes*, & en certain nombre. Si donc on les plantoit dans de la terre légere, & les cultivoit avec le ſoin ordinaire, peut-être réuſſiroient-elles mieux. Enfin des expériences réitérées ne pourroient qu'être avantageuſes.

3°. *Pommes* de ſaint Jacques, précoces, de Weimar, blanches, très-fécondes. Il s'en eſt trouvé à une plante 60 *pommes* de 5 morceaux, & à une autre 66 d'un ſeul œil.

4°. De Caſſel, précoces, blanches, picottées & en rouge, le fruit aſſez gros.

5°. Jaunâtres de Friſe, fleur purpurine, précoces.

6°. De Manheim, précoces, rouges, à la ſaint Jacques ; le plus gros fruit ne peſoit que quatre onces : mais alors déjà 50 pour un, qui enſuite ont groſſi.

7°. De la Franconie, reſſemblent aux

ſouris d'Hollande ; le 5 août 1771, il s'en trouva à une ſeule plante 50 *pommes* ; en automne moins, parce que les ſouris y ayant trouvé du goût : les avoient fort ravagées : en 1772, le 31 août, j'en eus une de 8 pouces de long, & ce d'une plante encore en fleur. M. F. trouva que de toutes les eſpeces celle-ci avoit le moins dégénéré.

8°. Autres rouges, du côté de Nuremberg ; fleur d'un violet clair : de 32 morceaux, on a recueilli neuf boiſſeaux combles, le boiſſeau de 20 liv. en froment.

9° Jaunâtres de Caſſel, fleur couleur de roſe ; de 3 *pommes* plantées le 20 avril 1771, on cueillit vers la fin de novembre 63 de chacune ; & M. de T. en 1772, de 16 morceaux, en cueillit trois boiſſeaux.

10° Autre de Caſſel, fleur blanche cendrée ; la peau extérieure noiratre, par là difficile à les diſtinguer de la terre en les recueillant ; la ſeconde peau violette, en dedans marbrée violet très-beau ; le goût differe de celui des autres : le plus grand produit en a été de 24 pour un.

Je ne parle pas des ſouris rouges d'Hollande, puiſqu'elles paroiſſent être la même eſpece que le *n°*. 7 ; elles ne paroiſſoient pas être au point de leur maturité vers la fin d'octobre, & les fruits en étoient petits, quoiqu'au nombre de 120 pour un. Je ne parle pas non plus des trois eſpeces naturaliſées en Suiſſe, dont l'une longue, blanche & une autre longue, rouge, toutes les deux d'un grand produit, groſſes & de bon goût, de même que les rouges rondes.

Je vais donc faire mention encore de quelques-unes reçues ſeulement au printemps 1772.

1° Les nouvelles Angloiſes y tiennent avec raiſon la premiere place ; une feuille Angloiſe hebdomadaire les indiquoit comme étant arrivées récemment de l'Amérique, ſous le nom de *yam-battates*, peſant de 8 à 9 liv. la *pomme* ; je ne regrettai ni dépenſe ni peine pour m'en procurer ; j'en eus d'un jardinier Anglois : ne m'y fiant pas, & apprenant que M. John Howard de Cardington en Bedfordshire, les avoit cultivées le premier, en avoit envoyé avec un mémoire contenant ſes obſervations à ce ſujet, à la ſociété des arts d'agriculture à Londres, je me flattai qu'en étant membre, je pourrois m'en procurer de véritables ; j'y réuſſis, & en reçus directement de M. Howard ; je les attendois avec impatience : celles du jardinier arriverent en mai, les voyant de la groſſeur de 6 à 8 onces ſeulement, je ne les crus pas les véritables ; je me conſolai par l'eſpérance de l'arrivée prochaine des autres. Quelle déſolation pour moi, les voyant à leur arrivée, le 5 juin, toutes de 2 à 3 onces ſeulement ! j'en fus outré, & les négligeai totalement ; les autres cultivateurs à qui j'en diſtribuai, les mépriſerent de même : on ne fit que les planter ſans en prendre aucun ſoin ; cependant en automne, quatre à cinq de ces petites *pommes* avoient produit 42, 45 à 50 livres ; il y en eut quelques-unes parmi de 1, $1\frac{1}{4}$, $1\frac{1}{2}$, 2 & une de $3\frac{1}{2}$ liv. La ſcene changea, chacun eſt avide d'en avoir, jugeant qu'en les plantant deux ou trois mois plutôt, leur donnant les ſoins requis, le rapport en ſera prodigieux. M. F. a même réſolu d'eſſayer ſi une ſeule plante ne lui pourroit pas couvrir la même année 50 toiſes de terrein, & voici comment il raiſonne.

J'ai eu de ces petites *pommes* qui avoient juſqu'à 28 yeux ; les groſſes en doivent avoir plus & à proportion.

Je plante mes *pommes de terre*, même les yeux des eſpeces ordinaires, à deux ou trois pieds de diſtance l'une de l'autre ; celles-ci étant ſi prodigieuſement fécondes, doivent l'être de quatre à cinq pieds.

J'ai vu que par leur forte végétation elles pouſſent beaucoup de fillioles ou jets, depuis la racine, que je détacherai toutes, avec ou ſans racine, pour les replanter.

J'en agirai de même pour le ſuperflu de leurs tiges & branches, qui ſouvent s'élevent à ſix & ſept pieds de hauteur, les plantant en boutures.

Enfin j'apprendrai, l'automne prochaine, à combien on a pu pouſſer la multiplication d'une ſeule *pomme*, & dans une ſeule année.

Chacun étant, & avec raiſon, ſi prévenu en faveur de ces yam-battates, on peut juger ſi un ouvrage qui a paru depuis peu, les en a dégoûtés ; c'eſt le voyage que

Young, grand curieux & cultivateur, a fait par les provinces ſeptentrionales de l'Angleterre, dans lequel il rapporte des obſervations très-curieuſes en tout genre; ayant donc découvert ces *pommes de terre*, qu'il dit lui-même être encore inconnues, il en parle à peu près comme moi: il dit en outre que cette eſpece ſupporte mieux le froid que les ordinaires; qu'il a pu s'en procurer deux pieces; qu'il avoit coupé l'une en deux, l'autre en trente morceaux; que des deux premiers il a recueilli 222 livres en 700 pieces, & des autres 364 livres en 1100 *pommes*; & qu'il garantit ces faits comme témoin oculaire. Que ſelon le calcul de M. Bayley, l'acre Anglois, d'environ 45000 pieds, en devroit rapporter 5036 boiſſeaux, chacun de 60 livres (apparemment Angloiſes, de 14 onces); quelle multiplication prodigieuſe & incroyable!

Je dois rapporter les divers ſentimens dans leſquels on ſe trouve, à l'égard de cette eſpece, quant à leur goût.

M. Howard m'aſſura que leur goût étoit plus doux ou miellé que celui des autres, & que ſon bétail les a mangées plus avidement.

M. Young en dit le goût inférieur à celui des eſpeces communes; à la vérité, dans un autre paſſage, il paroît reſtreindre ceci aux gros fruits, reſſemblant à un aſſemblage de pluſieurs autres, parce que les Anglois ſervent toujours les *pommes de terre* en entier, & alors la cuiſſon ne pénetre pas également par-tout des *pommes* ſi groſſes.

Deux de ceux à qui j'en ai fait part, m'aſſurent qu'elles ſont de très-bon goût en général.

Deux autres, que ſimplement bouillies dans l'eau, elles ſont inférieures aux autres; mais ſupérieures apprêtées de toute autre façon: pour moi elles me paroiſſent bonnes, ſans ſupériorité; & quand même le goût n'en ſeroit pas ſi agréable, ce ſeroit une richeſſe conſidérable, en ne les conſidérant qu'en qualité de nourriture & engrais pour le bétail.

2° J'ai fait venir de quatre eſpeces, qu'on cultive en Irlande; *bluk-battates* ou noires; *ruſſel* ou rouſſes; *yellou* ou jaunes; & *wite* blanches: n'ayant pu faire les obſervations requiſes, ni même diſtinguer la premiere & la derniere eſpece, je ſuis obligé de les renvoyer à des examens ultérieurs, pour en pouvoir parler avec certitude; quant aux battates rouſſes elles ſont conformes à la deſcription, couleur de cuir tanné, & rudes comme du chagrin. Les jaunes auſſi, telles qu'on me les avoit dépeintes, leur multiplication eſt moindre que celle des autres, mais d'un goût délicieux: on m'avoit marqué qu'on ne les voyoit que ſur les bonnes tables; je ſoupçonne qu'elles peuvent être originaires du Chili: un ami, qui y a demeuré pendant pluſieurs années, m'ayant aſſuré, comme je l'ai déjà dit, que quoique le froment s'y trouve en grande abondance, & de qualité parfaite, on y préféroit les *pommes de terre*; & qu'en particulier les jaunes étoient d'un goût délicieux. Il y a apparence qu'en les tranſportant en Irlande, le changement du climat les a fait un peu dégénérer: on préfere en Irlande les rouſſes à toutes les autres eſpeces, parce que le goût en eſt bon, & qu'elles ſe multiplient le plus, excepté, dit-on, les blanches qui, cependant ſont moins eſtimées, étant petites.

J'ai remarqué que de ces eſpeces Irlandoiſes, vers la fin d'août, il s'en eſt trouvé de mangeables en bon nombre, & que les vers-hannetons ou vers-de-bled y ont fait plus de ravage que parmi les autres; preuve qu'ils les ont trouvées préférables pour le goût.

3° J'ai eu quelques *pommes de terre* des montagnes de Foix, je les ai trouvées très-belles & de bon rapport; la peau en eſt fort rude.

Je crois que ceci peut ſuffire pour faire connoître les meilleures eſpeces; il ſuffit auſſi pour le rapport que de ces diverſes ſortes étrangeres, M. de T. en ait recueilli en 1772, ſur une piece de 2100 pieds carrés, 70 de nos boiſſeaux.

J'ai déjà parlé ci-deſſus de la diverſité des plantes, feuilles, fleurs, fruits, & des baies ou *pommes* de graines: j'ai dit pareillement que ces baies réuſſiſſoient fort différemment; dans certaines années on n'en voit quaſi point, & dans d'autres il s'en trouve une grande quantité. En 1771 M. F. en auroit pu ramaſſer, ſur trois arpens, environ 50 ſacs; ſouvent d'une ſeule plante

un chapeau plein. Je rapporterai en ſon lieu le profit & l'avantage qu'on en peut retirer. Si M. Duhamel dit que les tiges ſont de deux à trois pieds de hauteur, cela fait voir qu'il n'en a connu que des eſpeces communes; les Angloiſes, les Hollandoiſes & celles de graine en ont pouſſé dans une bonne terre de jardin qui ont eu ſix à ſept pieds & demi de haut : venons à la culture.

Culture. Commençons par examiner le terroir qui leur convient le mieux.

Il n'y en a point où les *pommes de terre* ne proſperent du plus au moins, excepté les terreins marécageux, trop humides, ſur-tout ceux où l'eau croupit, ce qui les détruiroit entiérement, & donneroit un très-mauvais goût aux autres. Les *pommes de terre* viennent même ſur la pente des côteaux, & y ſont plus précoces; il en eſt de même dans les ſables & les graviers, où pourtant il leur faut de l'engrais pour leur fournir la nourriture néceſſaire. La terre la plus forte, argilleuſe même, ne leur eſt pas contraire, pourvu qu'elle ſoit bien travaillée & ameublie; en les plantant un peu profondément en pareil terroir, elles jouiſſent toujours d'un peu d'humidité qui leur eſt avantageuſe; ce qui leur convient le plus, c'eſt une certaine chaleur, une humidité ſuffiſante & une terre fort meuble, les *pommes* plantées jettent des racines fort tendres & délicates; il eſt néceſſaire qu'elles puiſſent pénétrer plus loin, ſe former, prendre de la conſiſtance, produire du fruit, & le fruit produire de même; ſi la terre a trop de denſité, les racines ne pouvant s'étendre, elles produiſent ſouvent d'aſſez gros fruits, mais en petit nombre; la place leur manque, & tout forme un grouppe. Si on obſerve ces parties de la culture, on les trouvera plus néceſſaires & avantageuſes que l'engrais même, dont je vais parler ci-après.

Un cultivateur zelé planta en 1771 des *pommes de terre*, entr'autres dans une piece de pur gravier, ſituée ſur le bord du lac de Geneve; pour engrais, il y employa les excrémens des latrines. Il me marqua que ces *pommes* avoient acquis leur maturité trois ſemaines avant les autres plantées en même temps, & ſouhaita d'en ſavoir la cauſe. La premiere idée devoit me porter à l'attribuer au plus grand degré de chaleur qui ſe trouve dans le gravier, ſur-tout celui ſitué ſur les bords de l'eau, & même à l'eſpece d'engrais le plus chaud, brûlant même : ſi je n'avois pas remarqué que le même été la trop grande chaleur & ſéchereſſe avoient fait beaucoup de tort à ce légume pour la multiplication & pour la groſſeur, que par conſéquent une augmentation de chaleur devoit faire plus de mal que de bien; je lui marquai donc que j'attribuois cet effet à deux cauſes à peu près oppoſées : à l'augmentation de la chaleur par le gravier brûlant, & à la filtration de l'eau du lac par le même gravier qui en même temps avoit modéré la chaleur de l'engrais, & l'avoit rendu plus fertiliſant. Environ ſix ſemaines après, liſant par haſard la deſcription de la partie ſeptentrionale & orientale de la Tartarie, compriſe mal-à-propos ſous la dénomination de *Sibérie*, j'y trouvai qu'à Yakontsk, ſa capitale, ſituée ſous le 60^{d} de latitude, on ne ſemoit le bled qu'en juin, lequel mûriſſoit dans l'eſpace de ſix ſemaines, parce que ce climat, quoique froid, jouiſſoit en été d'une plus forte chaleur que ceux qui étoient plus tempérés; à quoi je joignois l'humidité & la fraîcheur que les racines éprouvoient, ou que la terre n'y dégeloit jamais plus que de 8 ou 10 pouces; je vis donc que je n'avois pas mal deviné, & qu'on pouvoit profiter de cette expérience pour la culture des *pommes de terre*.

Rien n'eſt comparable aux nouveaux défrichemens, pour faire proſpérer les *pommes de terre*; elles y réuſſiſſent admirablement, même ſans engrais; les charrois même y ſont propres. Les Irlandois y tirent un foſſé de ſix pieds de large pour procurer le plus fort écoulement des eaux; enſuite ils partagent le terrein en carreaux de jardins auſſi de ſix pieds de large, & les ſéparent par d'autres foſſés de trois pieds de largeur & de profondeur; ils jettent la terre qui en a été tirée ſur les carreaux, & quoiqu'elle ſoit déjà légere par ſa nature, ils tâchent de la rendre telle encore plus, en ramaſſant des branches d'arbres & d'arbriſſeaux, les hachent & les y mêlent; tout ceci ſe fait en automne; ils préparent de cette

maniere un grand diſtrict : au printemps, le terrein eſt ſec ; alors ils y plantent leurs *pommes de terre* qui produiſent une quantité ſurprenante de fruits ; après deux ans, ils convertiſſent ces pieces en prés & en champs qui doivent pour la plupart leur exiſtence à cette culture des *pommes de terre*, & alors ils recommencent de préparer pour celle-ci un autre terrein ; ceux même qui prennent quelques fonds en ferme, paient un prix plus haut pour un terrein qui aura été cent ans & plus en friche, que pour tout autre, quand même il ſeroit meilleur, parce que les *pommes de terre* faiſant à peu près leur unique nourriture, y font leur principal objet.

A Zurich, on a fait des eſſais fort approchans à la culture Irlandoiſe, & ce avec un grand ſuccès, ſur une piece de charroi de 5000 pieds ; on a formé des foſſés, tiré la terre, & on a formé vingt-cinq grands tas ; lorſqu'ils furent ſecs, on y a planté, ſans ſe donner des ſoins particuliers, des *pommes de terre ;* l'année ſuivante on a retourné la terre, celle du bas qui étoit neuve, miſe au haut du tas, laquelle a produit encore, ſans engrais, des fruits, 107 quintaux, ou 10700 livres de 18 onces. Quel rapport prodigieux d'un ſi petit eſpace de terrein ! Enſuite lorſqu'on eut encore deſſéché les foſſés, tout le terrein fut réduit en prés.

Un Anglois prétend qu'en général le terrein qu'on veut employer pour cette culture, doit n'être ni trop fort, ni trop léger, ni trop gras, mais en approchant ; ni trop plat ni trop eſcarpé, pourtant un peu penchant ; ni trop ſec ni trop humide.

On ne peut pas toujours choiſir toutes ces qualités & circonſtances. Il eſt pourtant poſſible de ſe garantir du plus nuiſible, de trop d'eau, principalement de l'eau croupie, & d'améliorer les autres fonds par des ſecours & des moyens convenables.

Engrais. Il faudroit pouvoir le choiſir ſelon ce que l'eſpece de terrein l'exige ; mais il faut ſe ſervir de celui qu'on peut avoir. Celui des bêtes à cornes dans de la terre légere ; celui des chevaux dans un terroir froid, humide & fort : celui-ci feroit plutôt un mauvais effet dans les terres légeres, ſablonneuſes & graveleuſes, ſurtout dans des étés plus chauds qu'à l'ordinaire. La fiente des brebis eſt le meilleur engrais de tous : malheureuſement il eſt trop rare pour s'en ſervir en général, & auſſi trop chaud pour les terres légeres, s'il ne peut être tempéré par quelqu'autre. Je n'ai pas fait l'eſſai de la marne, du gips, de la chaux ; je ne doute pourtant pas que tous ces engrais ne puiſſent ſervir, dans des terroirs convenables. L. rapporte de celle-ci, que dans une année où il s'étoit ſervi de chaux pour engrais, la terre avoit produit, peu d'herbe, mais d'autant plus de *pommes de terre*, & des plus groſſes ; & l'année ſuivante, chaque carreau fumé avec de la chaux, avoit produit le triple de ceux qui l'avoient été avec du fumier de brebis.

Le fumier doit-il être frais ou pourri pour être employé à l'engrais des *pommes de terre ?* Je crois que celui-ci convient mieux dans les terres légeres, pour donner plus de conſiſtance & de nourriture ; le frais bien paillé dans les terres plus fortes. Il ſe trouve des cultivateurs ſi ſoigneux, qu'ils enveloppent chaque *pomme de terre* d'une poignée de pareil fumier paillé avant de la planter, pour rendre la terre plus meuble.

L'égout de fumier & l'urine, étant comme l'eſſence du fumier, font merveille pour tout engrais. Depuis quelques années on en a fait l'eſſai dans un certain pays de la Suiſſe, & le ſuccès a été admirable. Au lieu de nourrir miſérablement leur bétail ſur les paturages, ces habitans l'ont tenu toute l'année dans l'écurie, & les y ont nourris de vert, outre que le bétail y a profité infiniment plus, & qu'on a eu du fumier en plus grande quantité & meilleure qualité. Ils ont eu ſi ſoin de cet égoût, qu'ils ont obſervé, par calcul fait, qu'une ſeule vache fourniſſoit, par cet égoût, de quoi fumer deux arpens. Il eſt vrai que ſon effet eſt ſeulement trop fort ; il faut donc s'en ſervir, auſſi peu que poſſible, pendant l'été, à moins qu'on ne le mêle d'une quantité d'eau proportionnée, & l'employer d'abord avant ou pendant la pluie ; mais pour toute production, en particulier pour les *pommes de terre*, ſur-

tout ſi on a labouré le fonds en automne, ſoit avec la bêche, ſoit avec la charrue; & pendant l'hiver, cela fera un effet des plus avantageux, parce que cet égout penche, pendant ce temps, par-tout, & rend la terre plus meuble, plus friable; & l'effet s'en fera reſſentir, non-ſeulement ſur les *pommes de terre*, mais auſſi ſur les bleds qu'on ſemera après la recolte de celles-ci, de quoi nous traiterons ailleurs; & ſi on arroſe de cet égoût, mêlé des plantes de *pommes de terre* qui auront atteint la hauteur de demi-pied, on ſera ſurpris de ſon effet merveilleux.

La boue des rues, mêlange d'immondices & de balayures, nommé en quelques endroits *rablon* ou *rabion*, vaut quaſi mieux que le fumier tout pur, parce qu'elle eſt mêlée d'urines & autres ſels fertiliſans, & que l'étant auſſi des fécules d'autres parties groſſieres, elle contribue plus au but d'empêcher le trop de denſité de la terre.

Chiffons de laine. Si on en pouvoit avoir en quantité, ils feroient d'un effet merveilleux, ſoit pour le même but, ſoit pour engrais même, ſoit à cauſe de la puanteur de ceux qu'on ramaſſe, & qui, auſſi long-temps qu'ils durent, pourroient garantir les *pommes de terre* de l'attaque & du ravage que les ſouris y font.

Je crois que pour l'un & l'autre de ces buts, on pourroit auſſi tremper les morceaux, pendant vingt-quatre heures dans de l'égout, & enſuite les laiſſer deſſécher. On le fait avec les bleds d'une maniere avantageuſe. Suivant la plus nouvelle relation d'un voyage fait par Olof Turne aux Indes & à la Chine, les Chinois, les meilleurs cultivateurs de l'univers, font tremper ainſi leurs bleds, prenant même enſuite la peine de les planter un à un, à 3 ou 4 doigts de diſtance, en preſſant la terre contre chacun.

On pourroit y objecter que ces urines feroient contracter un mauvais goût aux *pommes de terre*. Je n'en crois rien; les ſouris ſont les plus à craindre au printemps, & elles s'attachent à ce qui leur fournit le plus de nourriture, par conſéquent aux *pommes de terre* même plus qu'aux graines & racines des autres légumes. La *pomme* plantée, ou morceau, ſe conſume, & ne ſe retrouve plus à la récolte; les racines délicates & petites ne pourront prendre ce mauvais goût, & encore moins les fruits qu'elles produiſent, ni ce qui provient de ceux-ci.

Je dois ajouter ici qu'on peut aiſément faire trop en voulant faire du bien aux *pommes de terre* par l'engrais. Un ami, très-grand cultivateur, m'a aſſuré qu'ayant voulu ſuivre en ceci l'avis de M. Duhamel, ayant planté des *pommes de terre* dans la meilleure terre poſſible & avec beaucoup d'engrais, dans l'eſpérance de récolter 8 à 900 pour un, il s'étoit flatté de cette eſpérance, en voyant des tiges & feuilles ſi abondantes, vigoureuſes & plus grandes qu'à l'ordinaire; que la récolte ſeule l'en avoit déſabuſé, n'ayant été que d'environ deux douzaines.

L'expérience m'a prouvé qu'il falloit connoître les eſpeces de *pommes de terre*, pour juger de l'engrais qu'elles exigent. Celles qui paroiſſoient les plus vigoureuſes par les feuilles, ont donc un produit moindre en groſſeur & quantité que les autres. En général les blanches & jaunâtres veulent une terre bonne & un peu humide: les rouges réuſſiſſent fort bien en terre légere & dans les champs, avec moins d'engrais. Dans une terre trop fumée, l'engrais ne leur fait produire preſque que de l'herbe.

Labour. Il n'y a peut-être point de plante qui exige qu'on en laboure le ſol avec tant de ſoin que les *pommes de terre*, je n'en excepte pas même la vigne, & qui par contre récompenſe mieux de cette peine.

Il ſe trouve certaines contrées où le payſan s'acquitte de pareil ouvrage très-légérement & moins que ſuperficiellement. Certaine ville de ce pays a voulu diſtribuer, pendant la diſette, du terrein aux plus néceſſiteux des habitans, avec des *pommes de terre* pour les y planter. Le peu qui a accepté cette offre charitable & généreuſe, a fait paſſer la charrue ſur cette piece, à 3 ou 4 doigts de profondeur; a rempli le ſillon de *pommes de terre*; les a couvertes du ſillon ſuivant, ſans engrais, ſans ſoin ultérieur; & lorſqu'en automne leur récolte n'a été que de 3 ou 4 pour un, ils ont décrié cette culture en général, diſant qu'elle ne produiſoit rien, & qu'ils ne vouloient plus s'en occuper; au lieu que d'autres

d'autres, qui ont fait labourer, herſer même en automne un champ, remis la charrue au printemps, avec un engrais convenable & autres ſoins néceſſaires, ont, dans la même année & dans la même contrée, fait des récoltes très-riches.

En Suede, où, à ce que Ahl Stroem aſſure, la récolte eſt de 40 pour un, on laboure le terrein fort profondément d'abord après la moiſſon, pour le planter au printemps ſuivant, en *pommes de terre*.

A la vérité quelques-uns, entr'autres parmi les Anglois, conſeillent la méthode Tullienne, de planter les *pommes de terre* par rangées dans les ſillons, & laiſſer aſſez de diſtance entre ceux-ci pour labourer celle-ci avec la charrue pendant l'été; méthode que je ne ſaurois approuver : en voici mes raiſons.

Si on ne plante les *pommes de terre* que dans les ſillons, elles ne le ſeront pas aſſez profondément.

Les racines par conſéquent ne le ſeront pas non plus; elles s'étendent, à proportion de ce peu de profondeur, horizontalement. Lorſqu'elles ſont encore tendres, la charrue qu'on fait marcher dans ledit eſpace, les déchirera, & empêchera la production qui en doit provenir.

L'avantage qu'on cherche de butter les *pommes de terre* ſans peine, au moyen de cette opération, eſt nul. En ne ſuppoſant la diſtance d'une *pomme* à l'autre que d'un pied, il s'y trouvera toujours 10, au moins 8 pouces, où on aura élevé la terre pour butter, qui ſeront en pure perte, vu que les *pommes* ne ſe trouvant pas dans cet eſpace, ſeront privées de la terre dont elles auroient beſoin. Que ſera-ce ſi on les plante, ſelon la meilleure méthode éprouvée, à 2 ou 3 pieds de diſtance? Je dis, *ces pommes de terre* auroient beſoin de toute cette terre enlevée par la charrue, parce que plus on butte, & plus les *pommes de terre* profitent: auſſi M. de T. attribue la plus grande partie de ſa réuſſite, pour le nombre & la groſſeur, à cette opération, qui a, outre cela, cet avantage, que les eſpeces qui penchent vers la ſurface, ſont garanties, par ces tas, du trop d'ardeur du ſoleil.

Il s'en trouve qui, pour abréger, au lieu de creux, tirent des foſſés profonds, ordinairement avec un outil qu'on nomme *eſſardes*, droits & à égale diſtance, recommençant toujours par le même bout du champ, afin de conſerver duement cette diſtance. Lorſqu'on veut planter un grand eſpace, on y emploie, pour mieux avancer, trois perſonnes. Un homme robuſte, qui dirige tout, fait le foſſé; une autre perſonne, femme, enfant même, jette ſa *pomme de terre* ou morceau, à la diſtance indiquée, dans le foſſé; la troiſieme, une femme les couvre de deux ou trois doigts de fumier, & celui-ci de la terre tirée du foſſé; par là on diſcerne les endroits où on a planté pour les opérations ultérieures: une ſeule même peut faire ces deux dernieres, puiſque l'ouvrage de l'homme eſt plus pénible que celui de ces deux perſonnes; & de cette façon on peut planter un arpent d'environ 40000 pieds, en trois jours.

Il eſt vrai que le commun du peuple, qui trouve tout travail trop pénible, & fait tout à la légere, ne pourra guere ſe réſoudre à ſuivre cette méthode; mais s'il calculoit, d'un côté les journées ſur le pied que d'autres les lui paieroient, & d'un autre le profit qu'il tirera de cette augmentation de travail, il ſeroit convaincu que ces journées lui ſeroient payées largement.

D'autres cherchent à épargner ſur le terrein, & plantent à la diſtance de ſix pouces ſeulement, ſi la terre eſt bien ameublie & fumée. On doit donner aux *pommes de terre* la diſtance de 2, même de 3 pieds; aux Angloiſes, Hollandoiſes & à celles de graines, juſqu'à 4 pieds : ceci ſe comprend aiſément. Les racines s'étendent, forment des *pommes*, celles-ci d'autres racines & *pommes* : il leur faut une place & nourriture convenable. La moitié de 6 pouces eſt 3 pouces : ce ne ſeroit qu'autant que la *pomme de terre* de chaque côté auroit pour étendre ſes racines & former les fruits. Ceci ſeroit-il ſuffiſant, & ceux-ci ne s'enleveroient ils pas réciproquement la nourriture néceſſaire? Enfin l'expérience, au deſſus de toute ſpéculation, décide ſouverainement en faveur de ma méthode; elle ſe prouve par tout ce qui eſt relatif à la végétation des arbres, ceps de vignes, légumes, &c. J'ai remarqué que préciſé-

ment parmi les *pommes de terre*, ce ſont les plantes qui manquoient de la diſtance requiſe qui formoient peu de fruits, le ſuc étant à peu près tout pouſſé vers les tiges & les feuilles; au lieu qu'à la diſtance néceſſaire, elles produiſoient des fruits gros & en abondance.

On veut encore s'épargner de la peine, à l'égard de la profondeur où on plante les *pommes de terre*, à trois, tout au plus à ſix pouces; au lieu que l'expérience prouve que des yeux même, plantés à dix, douze, quinze pouces de profondeur, ſelon la nature du terroir, ont le mieux réuſſi; une des cauſes les plus apparentes en eſt, qu'à pareille profondeur les *pommes de terre* ſont garanties des gelées, tout comme en été de la trop grande chaleur & ſéchereſſe: il s'y trouve encore un autre avantage très-conſidérable, c'eſt qu'un pareil terrein étant deſtiné pour d'autres plantations, après les *pommes de terre*, l'effet d'un tel ameubliſſement eſt d'un avantage infini.

M. Ludovic indique encore d'autres manieres de planter les *pommes de terre*.

1°. De faire des trous de diſtance en diſtance avec un piquet, plantoir ou avant-pieu, en quelques endroits nommé *poſer*, & d'y jeter une *pomme de terre*: je ne ſais comment on a pu ſi fort renoncer au bon ſens, pour donner un pareil conſeil; cet outil a ordinairement un pouce & demi d'épaiſſeur, ſouvent moins par le bas, qui forme le vuide du trou; il faudroit des *pommes de terre* bien petites, ou des yeux pour y trouver place: patience; mais rien n'étant plus néceſſaire que de bien ameublir la terre, pour faire percer les racines & produire des fruits, comment ceci s'accorderoit-il avec cette terre rendue compacte au ſuprême degré par ce fer qui preſſe la terre tout à l'entour du trou?

2°. De ſemer les *pommes de terre* ſur un champ, & de les enterrer avec la charrue. Je ſais par expérience que ſi on l'entreprend avec toute la prudence requiſe, cette méthode eſt très-avantageuſe pour les bleds, on épargne de la ſemence, & on la garantit des gelées & des oiſeaux; mais ici ce ſeroit le contraire, les *pommes de terre* ne ſeroient pas aſſez enterrées, comme nous l'avons déjà remarqué; il n'y auroit point de diſtance obſervée, on ne pourroit les ſoigner convenablement, ni y appliquer l'engrais néceſſaire.

3° La méthode trop uſitée de jeter ſeulement les *pommes de terre* dans les ſillons & de les recouvrir, eſt ſujette à peu près aux mêmes inconvéniens; il en eſt parlé ci-deſſus.

Enfin, il faut renoncer, ou à la pareſſe, ou au profit; on ne ſauroit les concilier enſemble. Nous avons déjà remarqué qu'en bulant ſouvent les *pommes de terre*, on ſe procure une récolte conſidérable; nous avons auſſi ſoutenu qu'en les plantant profondément, il en réſulteroit beaucoup de bien; on regardera ceci comme une contradiction, on dira que des tas de terre ne peuvent ſervir de rien à des *pommes* plantées ſi profondément, & cela paroît ainſi. Je dirai donc préalablement que ce ſont deux méthodes un peu diverſes; ces buttes peuvent ſervir aux *pommes* qu'on plante moins profondément, & à celles qui s'élevent, par leur nature, à la ſurface, auxquelles elles ſont très-néceſſaires; lors même que les autres pouſſent des tiges grandes & fortes hors de terre, il ne ſera pas inutile de les butter du plus ou moins, en agiſſant avec diſcernement. Pour les autres qui reſtent fichées dans la profondeur de la terre, il ſuffit de les nettoyer des mauvaiſes herbes, & d'empêcher que la terre ne devienne trop compacte; ſi les *pommes de terre* de nouvelle production ne ſont pas fort enfoncées, ou que ſe propoſant de les butter conſidérablement, on ne les plante pas profondément, l'avantage qui en réſulte conſiſte principalement en ce que lors de la fouille, il n'en reſte point ou peu en terre.

Choix des pommes de terre pour planter. Autrefois on voulut auſſi économiſer en ceci; on ſe ſervit des plus belles & des plus groſſes pour la nourriture des hommes, les moyennes pour le bétail, & on crut que les plus petites ſeroient auſſi propres à planter que les autres: ce ſont là de ces économies ruineuſes. J'ai vu que quelques payſans ſe ſervoient du bled le moins parfait & tout ſale pour ſemer; au lieu que de bons cultivateurs choiſiſſent le plus beau, le plus parfait, le plus mûr; quel-

ques-uns même pouſſoient leur exactitude juſqu'à les faire trier grain pour grain, & le bon ſens nous apprend que plus le grain d'une ſemence eſt parfaite, plus le germe la plante & ſa production le ſeront; c'eſt ce que l'expérience confirme.

On a remarqué à la fin que cette épargne étoit nuiſible, que les petites *pommes* en produiſoient de petites; il y a plus: j'ai trouvé que les yeux même produiſoient de groſſes *pommes*, ſi on les tiroit des groſſes, & de petites, s'ils étoient pris des petites.

Il faut donc choiſir en automne, après la récolte, de belles groſſes *pommes* pour les planter au printemps: je ne veux pas dire que la groſſeur en doive conſtituer la principale qualité, il s'en trouve ſouvent qui ont quelque défaut; il faut plutôt examiner ſi elles ſont fermes & ſaines, ce ſont celles qu'on plante le plus avantageuſement; alors on peut diſpoſer des autres pour la nourriture des hommes & du bétail.

Des morceaux & des yeux. L'expérience a fait ouvrir les yeux aux habitans de diverſes contrées où on s'eſt appliqué le plus à la culture des *pommes de terre*, en plantant ſeulement des morceaux & non des *pommes* entieres: au lieu qu'en d'autres, on continue à en planter encore, ou, comme ils le nomment, *ſemer*: cette expreſſion eſt très-applicable chez ceux-ci, vu que, comme nous l'avons remarqué, ceux qui regrettent la peine, jettent ou ſement des *pommes de terre* par poignées dans les ſillons. Je vais donner un exemple frappant & récent, arrivé en novembre dernier, des foibles progrès de cette culture en certaines contrées.

J'avois fait part de diverſes eſpeces étrangeres, des plus profitables à un cultivateur zélé qui s'appliqua avec ſoin à cette culture; cela fut connu dans les villages voiſins: un de ceux-ci vint, & demanda à en acheter dix boiſſeaux; celui-là demanda qu'en voulez-vous faire? — Les planter. — Combien d'arpens? Bon dieu, combien d'arpens, dites-vous! ſi je plante trois *pommes* dans un trou, il n'en faut pas tant. Notre cultivateur lui dit en riant: Mon ami, bien loin que vous ſoyez obligé de mettre trois *pommes* dans un trou, elles vous en fourniront 50 & plus: le payſan crut qu'on ſe moquoit de lui, juſqu'à ce qu'on lui eût expliqué qu'il falloit partager les *pommes* en morceaux, & n'en planter qu'un dans chaque trou; & aſſuré que celles qu'il alloit acheter étoient toutes provenues de pareils morceaux, il en remercia le cultivateur, diſant qu'il achetera également cette quantité & en fera part à ſes voiſins, de même que de cette inſtruction ſi intéreſſante.

Au reſte morceaux & yeux ſont ſouvent ſynonymes, d'autres fois non: ſi les *pommes* ne ſont pas groſſes, s'il s'y trouve des yeux en grand nombre, ſi, dans certaines eſpeces, ils ſont ſi enfoncés qu'on ne puiſſe pas ſi bien les ſéparer ſeuls, alors on eſt bien obligé de faire autant de morceaux qu'il y a d'yeux; mais ſi les *pommes* ſont groſſes, & qu'on veuille en profiter encore pour la nourriture, on en ſépare ou excave les yeux, comme ceux des *pommes* ou poires: on les plante ſouvent de la groſſeur d'un pois, & ils produiſent autant, & s'ils ſont tirés de gros fruits, d'auſſi groſſes *pommes*, que les morceaux, les *pommes* même entieres.

On a pouſſé cette invention encore plus loin. Lorſqu'on a des *pommes* unies, liſſes, ſans excreſcences ou inégalités, on en coupe la peau de l'épaiſſeur d'une ligne ou plus, de maniere que l'œil ne ſoit point bleſſé; on coupe ces tranches de peau en autant de morceaux qu'il s'y trouve d'yeux, & on les plante avec le même ſuccès.

Germes. On ſait que vers le printemps les *pommes de terre*, ſi elles ſont conſervées en lieu un peu chaud & humide, pouſſent des germes tout comme les raves & pluſieurs autres légumes. Au printemps 1772, M. F. me rapporta dans une des conférences que nous eûmes enſemble, avoir remarqué que dès le commencement de mars, pluſieurs *pommes de terre* avoient pouſſé des germes de la groſſeur d'une plume de pigeon, arqueux, fleuris, preſque creux & ſans conſiſtance; nous entreprîmes non ſeulement d'excaver l'œil, mais de couper les germes même en pluſieurs morceaux & de les planter: cela fait, nous vîmes qu'après huit jours cette blancheur s'étoit per-

due ; que ces jeunes plantes étoient devenues toutes vertes, & à ne pouvoir être diſtinguées des autres plantes ordinaires, pour leur vigueur, accroiſſement, fleuraiſon, &c. & qu'elles avoient produit des fruits, en automne, en auſſi grande quantité & auſſi gros que les autres ; même les germes plantés encore pour eſſai en juin & juillet, excepté qu'on remarqua que le produit des derniers auroit été plus conſidérable, ſi on les avoit plantés plutôt.

Cette réuſſite nous fit pouſſer nos conjectures plus loin : nous crûmes que peut-être ce ſeroit un grand avantage, ſi on plantoit autant de germes poſſible préférablement aux fruits ; que ſans contredit celui d'avoir des *pommes de terre* précoces, & celui d'en faire former de bonne heure pour les multiplier & en groſſir le volume, étoit très-grand ; que ſouvent, en plantant les *pommes de terre* en février ou en mars, le froid, quand même il ne feroit point de tort direct à la *pomme*, en retardoit la végétation qui ne prenoit entiérement ſon eſſor qu'à l'approche de la chaleur : au lieu que les *pommes de terre* ayant germé un ou deux mois avant ce temps, c'étoit un temps des plus précieux de gagné, vu ladite expérience, & qu'alors il s'y pourroit former du fruit dès le mois de mai ; ce qui étoit un des grands buts à ſe propoſer dans cette culture.

D'après ce raiſonnement, nous convînmes d'un nouvel eſſai à faire, & ce de deux manieres, de tenir ces *pommes de terre* choiſies en lieu ſec, & exempt de froid juſqu'en février ; alors de les tranſporter dans un autre plus chaud, quand même il ne ſeroit pas exempt de toute humidité, pour les y laiſſer germer ; enſuite de les planter comme ci-devant en avril, dans un temps convenable, ou bien d'en agir comme on le fait avec la plus grande partie des légumes du jardin, en les plantant, pour les conſerver, dans un peu de terre & dans une cave ſeche, mais ſeulement à fleur de terre, puiſque ce ne ſeroit que pour favoriſer le germe ; & ſi on les plante alors ſe joignant l'un l'autre, une place médiocre en fournira en avril de quoi remplir un terrein aſſez conſidérable, d'autant plus que ſouvent une *pomme* pouſſe deux ; trois germes & plus : par conſéquent en fournit bon nombre de morceaux.

Cette réflexion eſt d'autant plus fondée, que les eſpéces véritablement précoces, ſont plus portées à germer que les autres ; dont voici une preuve : j'avois fait part à M. F. de l'eſpece la plus précoce, comme de toutes les autres, il me marqua à la fin de décembre dernier, qu'en ayant mis la récolte ſur un galetas ouvert contre le ſoran, vent du nord-oueſt, par conſéquent un lieu par trop chaud, elles s'étoient aviſées actuellement de germer. Les *pommes de terre* poſſedent une force végétative ſi exceſſive, que ſi le ſuc végétal ne peut redeſcendre de la tige pour contribuer à former & à groſſir les *pommes de terre* naiſſantes, ſuivant ſa deſtination, il agit d'une autre maniere. En voici un exemple : en août 1771 il ſe trouva dans le jardin une plante rompue, mais non détachée, à ras de terre ; les ſucs du bas & du haut ne pouvoient plus circuler ni ſe donner un ſecours réciproque ; celui du haut forma donc hors de terre, près de la fracture, pluſieurs *pommes* de toute groſſeur ; M. de Gr. qui a pris peu à peu du goût pour l'agriculture, ſongea, ſelon la méthode de quelques-uns, à couper les tiges de ſes *pommes de terre* environ dans le même temps ; il les fit jetter avec d'autres herbes arrachées en un tas : environ ſix ſemaines après, paſſant devant ce tas, il remarqua que ces tiges coupées avoient produit dans les aiſſelles, entre la tige & la naiſſance des branches, ce qui arrive dans nombre d'autres qui ſont encore ſur pied, & qui tâchent de ſe débarraſſer de leur ſuc ſuperflu ; ces *pommes* n'étant rien moins que mûres, je ne les crus d'aucune utilité : j'en envoyai deux poignées à M. de T. par curioſité, il aſſure les avoir plantées, & qu'elles ont produit deux boiſſeaux à fleur bleue, par conſéquent de l'eſpece Hollandoiſe ; s'il s'eſt trompé en ceci ou non, c'eſt de quoi je ne ſaurois décider : il s'agit de faire de nouveaux eſſais pour ſavoir à quoi s'en tenir.

M. F. n'a donc pas tort de regarder les *pommes de terre* comme une eſpece de polype végétal, qui coupé & partagé de toute façon poſſible, produit également des plantes & des fruits, tout comme le

polype animal, coupé en pieces, forme également autant de ces inſectes entiers, & mérite de ne pas être moins admiré; cette végétation eſt telle, que M. F. a vu pendant l'été 1772, une feuille de *pomme de terre* qui avoit une fracture; au bout de la partie ſupérieure, près de la fracture, s'étoit formé un bourrelet qui paroiſſoit montrer des commencemens de racines; il eſt fâcheux qu'il n'ait pas ſuivi cette marche de la nature en plantant cette feuille; il y a toute apparence qu'elle auroit formé une plante & des fruits: il eſt aiſé de s'en éclaircir par un eſſai.

Graine. Il y a plus de vingt ans que remarquant tant de boules de graine aux plantes des *pommes de terre*, je demandai aux cultivateurs ſi l'on ne s'en ſervoit point pour en ſemer la graine; on me dit que non: d'autres occupations plus importantes me firent perdre de vue cette queſtion, & je n'y penſai plus: juſqu'à ce que m'appliquant avec ſoin à la connoiſſance & culture des *pommes de terre*, je lus ce que Ludovic en avoit écrit; cet auteur en ayant fait l'eſſai, dit y avoir réuſſi, qu'à la vérité les plus gros fruits n'avoient été que de la groſſeur d'un œuf de poule, mais qu'il eſpéroit que de celles-ci plantées l'année ſuivante, il en auroit de plus gros.

J'ai dit que j'avois entr'autres pour objet de me procurer des *pommes de terre* les plus précoces poſſibles; je me flattai qu'en en ſemant de la graine en automne, comme on le pratique avec celles de divers légumes du jardin, elle pourroit lever, les plantes ſe fortifier juſqu'au printemps, & que je parviendrois à mon but: je l'eſſayai en ſemant trois ou quatre fois dans le courant de ſeptembre, chaque fois une pincée; le peu de verdure que je vis paroître en octobre, étoit ſi petite, que je ne pouvois diſtinguer ſi elle provenoit de cette graine ou non, le 2 de mars de l'année ſuivante, n'en remarquant que quatre ou cinq petites plantes, j'en ſemai encore la quantité d'à peu près plein un dé à coudre, elle leva & produiſit une touffe de jeunes plantes qui proſpérerent ſi bien, qu'après en avoir déjà arraché peu à peu de toutes petites, j'étois obligé de les éclaircir entiérement, en ne laiſſant qu'une douzaine ſur la même place, qui également ſe trouverent de plus de la moitié trop ſerrées; j'en diſtribuai un couple de cent à des amateurs; malheureuſement il ſurvint une grande chaleur & ſéchereſſe qui en fit périr le plus grand nombre; on auroit pu en conſerver quelques-unes au moyen des arroſemens; M. de T. n'en ſauva que deux, dont il eut un boiſſeau de fruits, la moitié en *pommes* rondes, l'autre en longues.

M. F. que j'avois ſollicité de faire le même eſſai, ſema auſſi de la graine, une partie aſſez tard; cependant elle réuſſit au delà de toute attente; de celle ſemée le 20 mai il ſe trouva une plante dont, quoique le 20 ſeptembre on n'y eût encore apperçu la moindre apparence de fruit, il m'apporta le 10 novembre une *pomme* parfaite du poids de vingt onces m'aſſurant que la même plante en avoit produit encore douze autres *pommes* de ſix à dix onces, & il étoit tout glorieux que ſon coup d'eſſai eût mieux réuſſi que l'expérience du maître, voulant parler de L. qui n'en eut tout au plus que de la groſſeur d'un œuf de poule. On a auſſi recueilli dans un carreau de dix ſept pieds de long, de trois & demi de large, des *pommes*, auſſi des plantes de graines, qui peſoient en tout 62 livres; ainſi, quoique d'autres les ayant replantées tard, & ſans beaucoup de ſoin, ils n'y trouverent ſur la fin d'août qu'un fort tiſſu de racines ſans fruit, & en octobre juſqu'à cent quarante *pommes*, de la groſſeur ſeulement d'une noiſette, les plus groſſes de celle d'une noix. Ceci ne doit pas ſurprendre, & doit avoir la même cauſe que je ſoupçonne, au même effet des *pommes* Hollandoiſes, trop d'engrais & trop peu de diſtance, vu que les unes & les autres ont pouſſé des tiges juſqu'à ſix même ſept ½ pieds de haut; toute la ſeve a donc commencé par produire, comme à l'ordinaire, des tiges, des branches, des feuilles, enſuite ſeulement des *pommes*, par conſéquent trop tard pour pouvoir groſſir à proportion; c'eſt à quoi il faut ſonger de remédier. Cependant les autres expériences ſuſdites ſont ſi frappantes, qu'elles peuvent nous convaincre que cette découverte eſt des plus importantes & des plus profitables; auſſi, des payſans d'un certain village, qui ne vouloient riſquer ni leur travail ni leurs

pommes de terre, déclarerent d'abord, lorſqu'un ami qui y poſſede une campagne, leur eut fait la relation de toutes ces expériences, qu'à l'avenir ils s'appliqueroient à la culture des *pommes de terre*, puiſqu'on pouvoit faire de ſi belles récoltes au moyen des filieres, des branches ou boutures, & de la graine, ſans y employer le fruit même.

M. F. ſuppoſe qu'il n'eſt pas néceſſaire de cueillir la graine parfaitement mûre; qu'il ſuffit d'en agir comme avec celle de pluſieurs autres légumes du jardin que l'on coupe avec les tiges, laiſſant mûrir la graine qui y eſt attachée; je ne ſuis pas tout à fait dans ſes idées; il faut agir avec précaution: les boules de graine approchant de la maturité, peuvent être traitées ſur ce pied; mais celles qui n'en ont encore acquis aucun degré, ne peuvent être employées utilement; j'ai fait une réflexion ci-deſſus à ce ſujet, & les Anglois qui ſe ſont aviſés depuis peu de ſemer de la graine des *pommes de terre*, n'ont d'autre but que de les renouveller, par la réflexion, que toute plante, légumes, bleds, *&c.* dégénerent peu à peu, & qu'il faut y remédier par de la nouvelle graine; or, ſe propoſant d'acquérir par-là des plantes plus vigoureuſes, des fruits plus gros, plus parfaits, plus ſains & de meilleur goût, il eſt inconteſtable que pour atteindre ce but, il faut ſemer une graine qui le ſoit de même; celle qui eſt foible, legere, mal mûre, ne ſauroit faire cet effet, encore moins celle qu'on tire par lavage du marc des boules de graine dont il ſera parlé en ſon lieu.

Temps de planter. Les ſaiſons ſe trouvent ſi diverſes, qu'on ne peut indiquer un temps fixe; il faut être attentif aux circonſtances: il eſt inconcevable qu'en Suede, pays ſi froid, où on fait de ſi riches récoltes en *pommes de terre*, où on plante, ſuivant Ahlſtroem, en mars, en février même, à la vérité, ſi la terre eſt dégelée & qu'on plante profondément, les *pommes de terre* n'ont rien à craindre du froid, comme l'on peut s'en convaincre par celles qu'on a négligées au temps de la récolte, & qui, quoique ſouvent à peu de profondeur, reparoiſſent & produiſent l'été ſuivant; par contre, elles auront peu de progrès à eſpérer, auſſi long-temps que la chaleur n'eſt pas aſſez forte pour y pénétrer & pour mettre la ſeve en mouvement; mais bien auſſi tôt qu'on peut eſpérer quelque effet de la chaleur; alors la ſeve travaille & fait ſon effet, & encore mieux, ſi on vouloit y préparer la piece en la faiſant germer comme ci-deſſus: on pourra donc ne pas tant ſe preſſer pour les planter, ſans pourtant aller trop loin, comme on le fait ordinairement, en ne plantant qu'en mai, & négligeant par là le principal effet végétatif de la ſeve de mai, qui eſt pourtant d'une importance extrême; c'eſt de là que je dérive la cauſe de la différence de la maturité dans les mêmes eſpeces de *pommes de terre*.

Des payſans qui ne les avoient plantées qu'en mai, ayant appris que d'autres cultivateurs d'une autre condition, en recueilloient déjà à la ſaint Jacques 1772 pour en manger, eſſayerent la même choſe; ils furent ſurpris de n'en point trouver; & concluant de là très-ridiculement que ces plantes ne porteroient point de fruit, les arracherent. M. F. par contre, plantant les nôtres en avril, malgré le mauvais temps qu'il fit, m'envoya, depuis la ſaint Jacques juſques vers la fin d'août, de 30 eſpeces, la plupart groſſes, mûres & en bon nombre; ce que je ne puis attribuer qu'à cette différence, que ſur celles-ci la ſeve de mai a pu agir, & non ſur celles-là. Autre preuve. En 1771, je fis le premier eſſai avec les yeux ſeuls, non des morceaux, & les fis planter en mai dans le jardin; ils pouſſerent pluſieurs tiges vigoureuſes & vertes. Le 6 août j'en examinai une plante, pour voir à quel point en étoient les fruits; je n'en trouvai pas la moindre apparence. Cela me chagrina, & je crus mon eſſai manqué. On laiſſa les autres plantes de même qualité juſqu'en automne; alors en octobre on y cueillit bon nombre de *pommes de terre* & groſſes: auſſi voit-on que leur plus fort accroiſſement ſe fait en août & ſeptembre, après la ſeve ou pouſſée du mois d'août. On comprendra donc aiſément, que ſi elles jouiſſent en outre de celle du mois de mai, l'avantage pour la groſſeur & le nombre doit être infini.

Je dois propoſer ici un problême que je ne puis réſoudre, & qui ne ſauroit l'être

qu'après de nouvelles expériences. L ſentit, comme moi, l'importance d'avoir des *pommes de terre* auſſi hâtives que poſſible : il conſeilla donc de planter des *pommes de terre* en automne; ſuppoſant que, ſi on trouvoit le moyen de les préſerver contre les rigueurs du froid pendant l'hiver, on en pourroit peu-à-peu créer des eſpeces plus précoces, qui, végétant dès la fin de l'hiver, produiroient des fruits mûrs en juin, en mai même. J'en voulus faire l'eſſai; j'en plantai quelques-unes, par quatre fois, pendant tout le cours de ſeptembre 1771 : elles pouſſerent de belles tiges le printemps ſuivant, & furent vigoureuſes pendant tout l'été. Je me flattai d'avoir réuſſi; & pour n'y rien déranger, je n'y touchai point pendant tout ce temps. En octobre je voulus faire ma récolte. Quelle ſurpriſe pour moi de n'y point trouver, non-ſeulement les *pommes* plantées (car on ne les retrouve jamais, puiſqu'elles ſervent à former les racines & les nouveaux fruits), mais point de fruits de l'année, que je ſuppoſois en devoir être provenus, plus gros & en plus grand nombre que des *pommes* ou morceaux plantés au printemps! Il n'y eut donc qu'un tiſſu très-fort de racines, des jeunes jets ſans nombre, & une infinité de fruits qui, de la groſſeur d'une noiſette, tout au plus d'une noix, commençoient à ſe former, l'eſpece rouge comme la blanche, tout également. A quoi donc la nature s'eſt-elle occupée pendant tout ce temps? Voilà qui mérite d'être approfondi; ce qui n'eſt pas mal-aiſé en réitérant la même opération, & en arrachant, dès le printemps ſuivant, chaque mois, une plante, pour voir la marche de la nature, & la prendre ſur le fait.

Culture ultérieure. Pendant quelque temps on n'a beſoin que de nettoyer la place, des mauvaiſes herbes en la ſarclant, & ce auſſi ſouvent qu'il eſt poſſible. Il y a des cultivateurs qui comptent tellement ſur cette opération, qu'ils conſeillent de choiſir exprès des terreins pour les *pommes de terre* remplis de chiendent ou autres mauvaiſes herbes paraſites & difficiles à extirper, ſe croyant aſſurés que par ce moyen elles ſeront pleinement détruites. En ſarclant il faut prendre garde de ne pas bleſſer & rompre les jeunes racines ſelon les circonſtances. Si les *pommes de terre* ſont plantées profondément, il n'y a rien à craindre, juſqu'à ce que ces eſpeces, qui s'élevent vers la ſurface, y ſoient montées & y aient formé des racines. Si par contre on en remarquoit à peu de profondeur, il faudroit uſer de la plus grande précaution. Si les plantes pouſſent dans les buttes, il vaudroit mieux en arracher les mauvaiſes herbes avec la main, ou du moins agir avec d'autant plus de précaution, afin de ne pas couper les racines & les traînaſſes par leſquelles les jeunes *pommes* tirent leur nourriture de la maîtreſſe *pomme* ou racine. Nous avons déjà parlé ci-devant de la néceſſité de butter les plantes du plus au moins.

Si les diverſes eſpeces produiſent pluſieurs tiges de 4 à 7 pieds de haut, il conviendra, ou de les provigner, auquel cas il faudra l'eſpace proportionné, ou de les élaguer, en ôtant le ſuperflu en tiges & en branches; le tout avec précaution de ne faire ni trop ni trop peu. En les provignant avec ſoin, chaque pareille tige produira pluſieurs plants en racine, & ceux-ci des fruits, comme d'autres plantes.

On n'eſt pas d'accord ſur la queſtion, ſi on doit faucher les tiges encore vertes ou non? Il le faut faire avec réflexion, & ſuivant le temps où on a planté les *pommes de terre*, par conſéquent auſſi celui où la plante a acquis plus ou moins de maturité. Au commencement la végétation ſe tourne principalement vers la tige pour former celle-ci, de même que les branches, les fleurs, la graine & leurs boules, beaucoup moins vers le bas pour la formation du fruit. Lorſque la ſeve n'a plus tant de fonctions à remplir par le haut, elle deſcend & ſe joint à l'autre, qui a déjà commencé la formation des *pommes*; alors, agiſſant de concert, c'eſt une des cauſes qui accélerent vers l'automne les progrès des *pommes de terre* en nombre & en groſſeur. Lors donc qu'on s'apperçoit, ce qui eſt aſſez viſible dans quelques eſpeces, que la ſeve diminue; que dans quelques-unes même les tiges & feuilles deviennent plus pâles, on peut, ſans riſque de faire du tort à la plante, couper les tiges à proportion; le fruit s'en reſſent en bien, & on emploiera ces tiges

& feuilles utilement pour le bétail ; ce qui fait une nourriture ſaine & agréable. Il y a même des endroits en Allemagne où on prend ces tiges coupées, avec leurs boules de graine, qui, pour la plupart, ne ſont pas encore mûres : on pile tout enſemble ; on jette cette maſſe dans des tonneaux ou cuvots, par couches, qu'on ſaupoudre de ſel ; on la conſerve pour en nourrir & engraiſſer le bétail en hiver. Quelques-uns s'y prennent, pour les couper, de la maniere ſuivante. Ils lient les tiges de chaque plante par le milieu, coupent la partie ſupérieure ; au temps de la fouille ils déchauſſent les fruits de chaque creux avec un croc ou autre outil : une femme tient ce bout encore lié, & tâche de l'arracher : un homme donne un coup ou deux à l'endroit qui en a beſoin, & on arrache de cette façon les fruits, bon nombre à la fois.

En faiſant cette manœuvre de couper ces tiges en ſeptembre, il faut renoncer à la plupart de la graine pour ſemer : à moins d'un été ſec, il s'en trouveroit peu de bien mûre. Au reſte, puiſque nous connoiſſons à préſent beaucoup plus d'eſpeces qu'autrefois, il faut auſſi les étudier ſéparément, pour connoître ſi cette coupe leur feroit du bien ou du mal, s'il faut la faire plutôt ou plus tard, plus haut ou plus bas. Enfin un cultivateur qui veut découvrir, pour ſa ſatisfaction & le bien public, la marche de la nature de pareils légumes, aura encore de quoi s'amuſer, malgré tout ce qu'on en a écrit.

Je ſuis d'avis que des eſpeces qui pouſſent beaucoup & de grandes tiges, il les faut les retrancher en partie, de même que les filioles ou jeunes jets produits plus tard depuis la racine ; par là on force, à ce que je ſuppoſe, la ſeve à travailler du côté du fruit : d'ailleurs tout ce qu'on retranche, ſi on le replante d'abord, produit de nouvelles plantes & des *pommes de terre*.

Ceux qui ne les coupent pas, les emploient à la récolte ; les uns, pour litiere du bétail ; d'autres qui les trouvent trop dures, les brûlent ſur la place : d'une maniere ou d'autre, elles ſervent encore d'engrais.

Temps & maniere de ramaſſer les pommes de terre. Je diſtingue quant au temps : jamais je ne conſeillerois d'en faire la récolte entiere, même des plus précoces, dès le mois d'août, mais ſeulement autant qu'on a beſoin alors pour la nourriture ; l'expérience prouve que toutes les eſpeces, lors même que les tiges ſont ſeches, augmentent en quantité & en groſſeur juſqu'au commencement du froid. Il y a plus : ceux qui préféreront leur intérêt & profit au deſir de s'épargner quelque peine, trouveront bien leur compte, ſi en cueillant quelques fruits en juillet & août pour la nourriture, ils n'arrachent aucune plante, mais la déchauſſent, en détachent doucement quelques-uns des plus gros fruits, & recouvrent les autres de terre ; ces fruits augmentant, comme nous venons de le dire, indépendamment de cela, vers l'automne, ce retranchement de quelques-uns contribuera à multiplier & groſſir les autres ; de maniere que pour le moins, ce qu'on en aura recueilli ſera en pur profit.

Le temps de la récolte en général dépend de pluſieurs circonſtances. Si ces *pommes de terre* ſe trouvent plantées ſur un terrein deſtiné à être ſemé la même automne, il faut bien compaſſer le temps pour cela ; ce qui eſt difficile, impoſſible même. Qui a prévu en 1768 ce temps conſtamment pluvieux, qui a empêché d'enſemencer la plus grande partie des terres, & qui a été la premiere ſource & cauſe de la diſette funeſte qui a affligé preſque toute l'Europe ? Qui a prévu en 1772 que l'automne, je dirai preſque l'été, dureroit juſqu'en décembre ? Il faudra prendre ici, comme en tout, un milieu ; en général, on croit qu'on ne peut trop hâter les ſemailles des bleds : je connois des cultivateurs qui l'entreprennent en août ; en 1772, généralement on l'a faite en ſeptembre comme d'ordinaire, également en un mois de temps ; elle étoit ſi fort avancée, qu'on fut obligé dans les terres bonnes & bien cultivées, de la faucher ; que même on a vu ſur la fin de novembre & commencement de décembre, par-ci, par-là, quelques épis ; ce qui cauſe pareillement des diſettes, s'il ſurvient des neiges fortes en hiver qui faſſent pourrir l'herbe & les épis, ou en avril & mai de fortes gelées qui en

en pénetrent l'intérieur. Il ſe trouve des contrées où on ne ſeme guere qu'à la fin de ſeptembre & en octobre; d'autres encore en novembre, décembre, janvier même; & ces ſemailles, ſelon le temps qu'il fait, ne réuſſiſſent pas moins. Je crois donc qu'en faiſant les récoltes des *pommes de terre* dans le courant d'octobre, plutôt ou plus tard, ſuivant ce qu'on peut préſumer de la durée du bon temps, ce ſeroit le mieux; la ſemaille ſe fait un jour après, le terrein n'ayant beſoin que d'être égaliſé par la herſe, vu qu'en fouillant les *pommes de terre*, il l'eſt bien plus qu'un autre terrein le ſera avec la charrue; le principal eſt qu'on faſſe la récolte en temps ſec, & qu'on tâche de prévenir celui des pluies, ſans quoi les *pommes de terre* nouvelles riſqueroient de ſe perdre par la pourriture; la même choſe arrive lorſque, comme quelques-uns le font, on les lave après les avoir tirées de terre, ſans les laiſſer ſécher ſuffiſamment.

On pourra reconnoître dans la récolte, l'avantage qu'il y a à faire jouir les *pommes de terre* de la ſeve de mai, en les plantant de bonne-heure; elles en ſont naturellement plus avancées, plus groſſes que les autres; on n'y perd pas tant, pour la qualité & pour la quantité, qu'à celles plantées plus tard.

Tout ceci regarde la récolte à faire ſur un terrein deſtiné pour des bleds d'hiver; pour tous les autres, on pourra laiſſer augmenter les *pommes de terre* juſqu'à ce qu'on puiſſe prévoir un froid rigoureux: il ſemble, par ce que j'ai avancé ci-deſſus, que certaines eſpeces ſe trouveroient bien, ſi elles pouvoient jouir d'un ſecond été, n'ayant pas encore achevé leur crue dans la ſaiſon de la récolte.

Outils. Il n'importe guere leſquels on y emploie; c'eſt la qualité de la terre, ſi elle eſt forte, argilleuſe, légere, & la profondeur où ſe trouvent les *pommes de terre*, qui en décident. Des crocs, pioches, houes ou hoyaux, des pelles, des fourches, dont on ſe ſert pour fouir & déterrer les carottes ou racines jaunes, ſont également bons. Ludovic conſeille une fourche d'un bois dur, non caſſant, avec des fourchons droits, & vers le bout plus larges & plus tranchans; au moins je n'approuve pas la méthode la plus uſitée chez les payſans, de les déterrer avec la charrue: il eſt vrai que ceux qui les plantent dans les ſillons, peuvent eſpérer de les retirer & déterrer de même: ſans répéter que cette méthode n'eſt rien moins que bonne pour planter, elle l'eſt encore moins pour la récolte; ces gens ne conſiderent pas que les *pommes de terre* formant des racines, celles-ci pénetrent de tous côtés, horizontalement & perpendiculairement; du premier grouppe même deſcendent plus loin, ſi la terre n'eſt pas compacte: de là vient, ce dont ils ſe plaignent, que l'été ſuivant on voit par-tout pouſſer des *pommes de terre*, qui ont reſté en terre, ſoit parmi les bleds, ſoit parmi d'autres ſemis.

Maniere de les conſerver. Des cultivateurs d'une claſſe ſupérieure, qui ont la place convenable & les moyens d'en faire la dépenſe, les conſervent dans des tonneaux, couche par couche, avec des feuilles ſeches, & ces tonneaux dans des lieux inacceſſibles au froid, d'autres dans des greniers; tout ceci eſt impraticable pour le gros des cultivateurs: il faut donc s'en tenir à ce qui ſe pratique actuellement, & aux réduits qu'on y emploie; aux caves & aux foſſes. Les bonnes caves où le froid ne pénetre pas, & qui ne ſont pas humides, y conviennent parfaitement; ſi elles l'étoient, l'humidité jointe à un certain degré de chaleur, feroit germer les *pommes de terre*, ce qui feroit tort à celles qu'on deſtine pour la nourriture, puiſqu'elles prendroient un mauvais goût, de même que celles qui deviennent flaſques ou ſont atteintes d'un peu de gelée: on peut y remédier, à la vérité, en trempant toutes celles attaquées de l'un ou de l'autre de ces accidens, dans de l'eau froide; les gelées, dès l'inſtant qu'elles le ſont, & elles reprennent leur bon goût; mais il vaut mieux les préſerver, en les tenant en lieu ſec.

On a vu ci-deſſus l'utilité des germes pour planter, il faut obſerver ici le *rien de trop*: ils peuvent ſe produire trop tôt & en trop grande abondance; il vaut mieux expoſer celles qu'on y deſtine à germer, à un certain degré d'humidité & de chaleur, ſeulement au commencement ou

dans le courant de mars, & les tenir au ſec, comme les autres, juſqu'à ce temps.

Les foſſes ne ſont pas moins bonnes, pourvu qu'on les conſtruiſe d'une maniere à ne pas manquer le même but, de conſerver ſeches les *pommes de terre*; il faut donc les placer ſeches dans un terrein graveleux, même, ſi cela ſe pouvoit, dans une colline, terre ou élévation de gravier, ferme & ſerré, placer au fond de la paille, & en revêtir la foſſe, ou bien des feuilles ſeches, même couche par couche, les couvrir de même, & enſuite du gravier tiré de la foſſe: bref, employer tous les moyens pour les garantir de l'humidité & de la gelée.

On peut conſerver les *pommes de terre* dans des lieux ſecs & frais; pour y mieux réuſſir, on peut les faire ſécher un peu au ſoleil, avant que de les placer en pareils endroits de réſerve. Je connois des perſonnes de conſidération qui, prenant du goût pour cette nourriture, en conſervent pour en manger un peu chaque jour; ceux qui en veulent être aſſurés, en conſervent hiver & été dans des tonneaux, comme je l'ai dit ci-deſſus.

Une méthode connue depuis longues années, & dont je parlerai plus amplement ci-après, article *pains*, eſt celle de les couper par tranches & les ſécher au four; cela doit paroître facile & utile à tous ceux qui ſavent qu'on conſerve avantageuſement, de la même maniere, les fonds d'artichaux, les haricots & autres légumes.

Produit. Il eſt ſi différent, ſelon le terroir, & encore plus, ſelon la maniere de cultiver les *pommes de terre*, qu'on ne ſauroit le fixer. Nous avons vu que les payſans fainéans n'en ont retiré que trois à quatre pour un; la récolte des bons cultivateurs, ſuivant l'ancienne méthode, l'ont eu de dix pour un. On voit dans le *Recueil des mémoires de la ſociété œconomique de Berne, année 1764*, & ce dans le mémoire de M. le comte Mnizteck, que, ſelon le calcul de M. de Tſchoudi, le premier inſtituteur de cette ſociété, on a recueilli, ſur un demi-arpent, 180 boiſſeaux de groſſes *pommes de terre*, & 70 de petites. (*a*) M. F. en ayant remis à ſon granger, pour ſon uſage, une piece de 100 toiſes (à 10 pieds, ou 9 pieds de roi), avec 7 boiſſeaux de *pommes de terre*, & trois bons chars de fumier, la récolte n'a été que de 40 boiſſeaux. M. F. par contre, agiſſant ſuivant ſa méthode, ſur une piece de même contenance, ſans engrais depuis deux ans, y a recueilli 150 boiſſeaux: on voit donc que le produit ne ſauroit être fixé qu'à proportion de la culture; mais qu'eſt-ce en comparaiſon de la récolte mentionnée de M. de Tſchoudi, & de celle dont Young fait mention des nouvelles *pommes* Angloiſes, dites *yam-battates?* Et même pluſieurs des autres eſpeces étrangeres ſurpaſſent ſi fort en fécondité les ordinaires, qu'elles produiſent des 30, 40, 60, 100 & plus, d'une ſeule *pomme*.

Ce n'eſt pas ſeulement la mauvaiſe culture des payſans en général qui eſt cauſe du peu de produit; ce que nous avons dit de la marotte de quelques-uns qui jettent 2, 3 & plus de *pommes* entieres dans un ſeul creux, & ce à peu de diſtance, n'y contribue pas moins; la différence que doit produire cette manœuvre, & la méthode de planter 15, 20, 25 & plus de pieces d'une ſeule *pomme*, dans autant de creux & à des diſtances indiquées, eſt palpable.

Les ouvriers de M. F. devoient planter des yeux dans un certain terrein, il étoit abſent; ces gens ne pouvant comprendre qu'un ſeul pût produire de bonnes plantes, en mirent deux dans chaque creux: M. F. ſurvint, les gronda, & les fit planter le reſte à un œil par creux; à la récolte, la piece qu'on avoit plantée par deux, n'avoit pas produit une ſeule *pomme* de plus que

(*a*) Je m'en tiens à boiſſeaux & à arpens, meſure de Paris, puiſque ces meſures approchent de celles du canton de Berne, au moins de la capitale; dans le reſte du pays, elles different de beaucoup: la poſe ou arpent eſt de 31250 pieds, dont 10 ſont 9 pieds de roi; ainſi la poſe a à peu près ½ de l'arpent de Paris; & la meſure ou boiſſeau de bled eſt de 20 livres, à 17 onces la livre.

'autre : cependant cette idée erronée ſubſiſte encore chez pluſieurs ; encore tout récemment un ami me fit viſite, & me demanda mon avis ſur cette culture, diſant qu'il l'avoit auſſi entrepriſe dans le gouvernement dont il eſt revêtu : je lui fis des queſtions ſur la méthode qu'il employoit, & il me dit, entr'autres, qu'il mettoit deux *pommes* entieres dans chaque creux ; je le déſabuſai donc promptement de cette méthode ſi préjudiciable.

Objections. Pourroit-on croire que l'utilité ſi grande des *pommes de terre*, étant auſſi généralement reconnue qu'elle l'eſt, il ſe trouvât encore des gens qui ſe déclarent contre, & ſur-tout ſoutiennent que leur culture eſt fort préjudiable à celle des bleds ?

M. Briſſon (*Mémoires ſur le Beaujolois Avignon 1770, in-8°., pag. 140 & ſuiv.*) ne leur eſt pas favorable, il éleve principalement deux plaintes contre ce végétal. 1°. Il les donne pour cauſer une forte diminution de l'engrais, au point que, ſelon lui, ſi on cultive ſucceſſivement un arpent, par ſole de vingt arpens, « en vingt ans, » on ſera obligé d'abandonner les dix-neuf » autres, ou de diminuer toujours davan» tage leur engrais. »

Si ce calcul étoit juſte, il faudroit ſans doute renoncer inceſſamment à cette culture ; puiſque, indépendamment des bleds, ſi le ſol s'effritoit à un tel point, ce ſeroit réduire la valeur des terres à rien.

2°. L'autre objection roule ſur la prétendue inſalubrité des *pommes de terre*, & que « depuis qu'on uſe de cette nourri» ture, on voit des maladies plus opiniâ» tres, plus fréquentes, & plus multi» pliées qu'autrefois. » Je dois pourtant rendre juſtice ſur ce ſujet à M. Briſſon, qui lui-même dit : « Je ne craindrai point » d'ajouter que ces maux (il parle de » fluxions de poitrine, de pleuréſies & » fievres putrides) ſont peut-être auſſi l'effet » du genre de vie que la fabrication des » toiles preſcrit ».

Les deux objections ſont entiérement mal fondées ; examinons la premiere. Il eſt vrai qu'on a cru généralement que les *pommes de terre* exigeoient beaucoup d'engrais, qu'on pourroit employer plus utilement pour la culture des bleds ; de bons cultivateurs même y ont employé ſur une demi poſe cinq chars de fumiers ; & comptant que les *pommes de terre* en avoient enlevé une grande partie, y en ont mis encore trois chars pour ſemer les bleds, en tout ſeize chars par poſe ou arpent, en deux ans ; comment dix chars dans une année pour une poſe, ſeize en deux, c'eſt beaucoup : lorſque de bons cultivateurs emploient ordinairement, pour les champs à ſemer, ſix chars ; pour les terres qui doivent redevenir des près, & qu'on rompt à ce deſſein, huit chars, rarement dix, & rien dans une ſeconde année, ici 16 chars en deux ans.

Il eſt notoire que les *pommes de terre* ne réuſſiſſent mieux nulle part que dans de nouveaux défrichemens, même ſans engrais, comme nous l'avons remarqué à l'occaſion des Irlandois.

J'ai auſſi rapporté que M. F. a recueilli ſur un terrein de ¾ arpens, non fumé depuis deux ans, 150 boiſſeaux.

M. de T. a employé, à la verité, en faiſant ſa récolte ſi ſurprenante, ſur 1500 pieds, deux chars de fumier ; mais il dit en même temps qu'on n'en pouvoit mettre que très-peu ſur le compte des *pommes de terre*, parce qu'à la récolte il s'étoit trouvé à peu près encore tout entier & non conſumé.

Il y a plus de deux ans que je parlai de cette objection à M. Howard de Cardington, très-zélé cultivateur, qui a mis tous ſes ſoins, peines & argent à faire des progrès dans la culture en général ; il en rit, diſant : « je me garderai bien de ne pas » ſemer d'abord de bled une piece de terre » qui aura été plantée en *pommes de terre* ; » que même il plantoit de celles-ci en plus » grande quantité, afin de mieux profiter » de ce terrein pour le bled ». Ceci paroît fort naturel ; nous voyons que les jardins, les chenevieres, & autres pieces qu'on deſtine à la culture des légumes, ſont beaucoup plus fertiles que les autres, non-ſeulement à cauſe de la quantité de fumier qu'on y emploie, & dont la vertu fertiliſante auroit dû être épuiſée par les productions qu'elles ont fournies, mais à cauſe de leur labour beaucoup plus fréquent que celui

des champs ; les bons cultivateurs en ſont ſi perſuadés, que, même en pays étrangers, on rompt la terre autant de fois que la ſaiſon & les autres travaux de la campagne le permettent, & que le ſol l'exige, puiſque plus la terre eſt compacte, plus le labour fréquent y fait du bien. Si donc on veut ſuppoſer qu'un cultivateur qui préfere le profit à la peine, fait labourer en automne, ſoit à bras, ſoit avec la charrue, le terrein qu'il deſtine à la plantation des *pommes de terre ;* qu'il le réitere au printemps ; qu'il faſſe ſarcler & butter autant de fois qu'il le juge à propos ; qu'enfin à la fouille, lorſqu'on ramaſſe les *pommes de terre* avec ſoin, cette terre eſt menuiſée au ſuprême degré, & que dans l'inſtant on y ſeme les bleds, il eſt d'autant moins poſſible que leur récolte ne ſoit des plus riches, qu'il n'y a rien à craindre des mauvaiſes herbes, & que pareil terrein eſt labouré le double de ce que le ſont les jacheres qui le ſont trois fois, & que ce double labour ſeul vaut un engrais entier.

Ceci ſe confirme parce qu'on voit en Irlande, par une expérience non interrompue de deux cens ans ; où les plus beaux prés & champs doivent leur exiſtence à la culture ſi étendue & conſtante des *pommes de terre.*

Enfin il vient de me tomber entre les mains, après que j'eus couché ſur le papier la réflexion ci deſſus, une brochure écrite le 19 février 1773 par M. le profeſſeur de Sauſſure à Geneve qui parle ainſi, *page 16*, à l'occaſion de ces nouvelles *pommes* Angloiſe. " Une certaine eſpece de *pommes de* » *terre* nous donne un exemple bien frap- » pant des grandes reſſources de la nature » pour la production des végétaux. Cette » plante donne 20000 liv. de ſubſtance » farineuſe & nourriſſante, dans le même » eſpace de terrein, qui ne donneroit que » 1200 en bled, ſuivant un petit imprimé » (*b*) qui parut l'année derniere. On lui » donne cependant, comme à toutes celles » du même genre, beaucoup de culture, » c'eſt-à-dire, qu'elle occaſione une grande » dépenſe à la terre, & *en même temps elle* » *la fertiliſe.* Ne faut-il pas qu'elle trouve » dans les élémens qui l'environnent, non- » ſeulement de quoi produire une récolte » auſſi prodigieuſe, & de quoi dédommager » la terre de ſes exhalaiſons, mais qu'elle » lui fourniſſe encore une proviſion pour » les récoltes ſuivantes ? »

Je ne me fonderai pourtant pas ſur cette derniere conſéquence, *que ces pommes de terre fourniſſent encore une proviſion pour les récoltes ſuivantes.* Cela me paroît pouſſé trop loin, de même que toutes ſes theſes, lorſqu'il prétend que toute la nourriture provient de ces *élémens* hors de terre, & non des ſels & ſucs en terre, ce qui eſt contraire à l'expérience de tout temps ; ce n'eſt pas que ceux-là n'y contribuent de beaucoup : j'en ai parlé amplement dans un mémoire inſéré dans le recueil de ceux de la ſociété œconomique de Berne, année 1762 ; mais une terre effritée, épuiſée de ces ſels, & qu'on ne remplace point par des engrais, reſtera telle malgré ces influences, ou du moins ne pourra ſe rétablir par là, & ſeulement en partie que dans cent, diſons ſeulement cinquante ans, au lieu que par l'engrais & la bonne maniere de cultiver, cela ſe fait en un an, ſur-tout ſi, comme M. de S. le ſoutient, les fréquens labours devoient être nuiſibles à la fertilité, ce qui contrediroit ſes propres principes, ſi les parties fertiliſantes doivent pour la plupart provenir du dehors de l'athmoſphere, il ſera clair que plus elles peuvent pénétrer dans la terre, plus leur effet doit être grand, & que par contre, la terre n'étant pas ouverte, elles ne ſauroient agir que foiblement, mais je dois ſonger que je n'écris point pour examiner tout ce que M. de S. avance dans cette brochure : j'en citerai pourtant encore un paſſage relatif à mon ſujet.

Circulation de la ſeve, &c. " j'en ai rai- » ſonné avec M. Bonnet, & il ne m'a pas » été difficile, vu les lumieres de ce ſavant » académicien, de le faire convenir qu'il

(*b*) L'ami de Geneve à qui j'avois fourni un couple de ces *pommes de terre* qui, excepté chez moi & chez les amis à qui j'en ai fait part, ne ſont encore connues qu'en une partie de l'Angleterre, & point dans le reſte de l'Europe ; il en étoit ſi enthouſiaſmé, qu'en décembre 1772 il fit paroître un écrit pour les faire connoître : c'eſt de celui-ci que M. de Sauſſure veut parler.

» y a une ſorte de circulation de la ſeve » dans les végétaux, c'eſt-à-dire, qu'après » avoir nourri & fait croître une plante, » la ſeve retourne aux racines d'où elle » s'étoit élevée, plus ſucculente même » de beaucoup qu'elle ne l'étoit dans ſon » origine. »

J'avoue que je fus fort frappé de voir combien ce paſſage s'accorde avec ce que j'ai dit là deſſus.

M. Bonnet ne ſe contente pas de donner pour avéré, que la culture des *pommes de terre* effrite le terrein, mais il ajoute, qu'elles ne produiſent point de paille; que celle-ci manquant, la quantité de fumier doit diminuer, par conſéquent auſſi la terre s'effriter de plus en plus. A quoi je réponds:

1°. Que nous venons de voir que la terre s'améliore par la culture des *pommes de terre*.

2°. Suppoſons pour un moment que cela ne ſoit pas prouvé, il faudra examiner à quel point la paille peut être conſidérée comme engrais.

L'effet de l'engrais eſt proportionné à la quantité d'un ſel moyen, tel que le ſalpêtre qui contient une huile phlogiſtique qui s'y trouve, non-ſeulement une inflammabilité externe qui ſe trouve auſſi dans la paille, mais qui par ſes parties puiſſe produire une chaleur & une fermentation dans la terre, & exciter les principes de la génération dans les graines & plantes, & d'en procurer par ſes parties ſubtiles leur accroiſſement & nutrition.

La paille n'en eſt point ſuſceptible, elle ſert ſeulement de matiere pour ramaſſer & lier ces parties fertiliſantes, &, ne ſe trouvant d'aucune denſité, contribuer à la fermentation qui perfectionne l'engrais.

Le regne végetal contient très-peu de parties qu'on puiſſe conſidérer ſeules comme engrais; au lieu que tout ce qui ſe tire du regne animal, ſur-tout les parties des corps corrompus & pourris, & leurs excrémens ſont un effet admirable, comme cela eſt connu.

Je veux donc ſuppoſer que de deux cultivateurs l'un recueillît grande abondance de paille, mais manquât du bétail néceſſaire, & que l'autre fût dans le cas oppoſé, ſans qu'il leur fût permis d'échanger leur ſuperflu: quelle ſituation des deux choiſiroit-on? non pas celle de l'homme à paille. Outre que l'autre peut y ſuppléer par des feuilles ſeches qui tombent des arbres & des buiſſons, ou de petites branches de ſapin avec leurs piquans qu'on hache, ou bien avec des fougeres & autres mauvaiſes plantes ſpontanées, comme le ſont pluſieurs de ceux qui manquent de paille; ceci même n'eſt pas abſolument néceſſaire.

3°. Des gens qui faute de paille pourroient y ſuppléer de la maniere que nous venons de dire, ne le ſont pas; ayant ordinairement une fontaine proche la maiſon, ils font un réſervoir qu'ils revêtiſſent de pierres de taille, le rempliſſent d'eau, & y menent chaque jour la fiente toute pure de leur bétail. Ils remuent le tout, en empliſſent des boſſettes, & le font porter ſur leurs champs & prés avec un tel ſuccès, que les habitans d'un certain pays ſe ſont ſervi de la même méthode.

Voilà donc cette objection de M. Bonnet, levée.

La ſeconde, par laquelle il veut inſinuer l'inſalubrité des *pommes de terre*, n'eſt pas mieux fondée; auſſi n'en parle-t-il d'une maniere douteuſe.

On dit ce fruit mal ſain & indigeſte: voici de quoi le laver de cette imputation.

Un auteur qui a parcouru l'Irlande & y a fait des obſervations intéreſſantes, aſſure que les habitans, quoique pas de taille médiocre, ſont très-robuſtes, vigoureux, & jouiſſent d'une parfaite ſanté; que pluſieurs maladies qui affligent d'autres peuples, leur ſont abſolument inconnues; enfin, que les jumeaux y ſont aſſez communs, qu'on en voit ſortir par couple de chaque cabane, & que pourtant depuis leur treize ou quinzieme année les *pommes de terre* leur ſervent de nourriture unique.

Dans les diverſes provinces de l'Allemagne, & dans d'autres pays, des millions d'habitans vivent quaſi uniquement de *pommes de terre*.

Un de mes amis, gouverneur d'une petite province, ſe trouvant avec moi en 1772 dans une compagnie où on éleva cette queſtion, dit en riant que les habitans de cette contrée n'avoient quaſi eu pour nour-

riture, depuis trois ans, que des *pommes de terre*, & que jamais on n'avoit moins entendu parler de maladies que pendant ce temps.

Un autre ami de conſidération m'aſſura qu'il y avoit environ quatre ans qu'il avoit pris du goût pour les *pommes de terre*, & en avoit toujours mangé à ſon ſoupé, penſant que s'il en ſeroit incommodé ou dégoûté, il pourroit ceſſer; que ni l'un ni l'autre n'étant arrivé, il continuoit encore actuellement à s'en ſervir.

Mad. de M. à N. à l'âge d'environ 33 ans, ſe trouvant dans un état triſte, l'eſtomac ne pouvant plus faire ſes fonctions, & les remedes étant ſans effet, de ſorte que les médecins pronoſtiquerent une conſomption incurable, eut envie de goûter des *pommes de terre*; elle s'en trouva bien, l'appétit revint peu à peu; après quinze jours, elle ſe trouva preſque guérie; elle continua, fut rétablie, & prit même de l'embonpoint. En diſant que les *pommes de terre* cauſent une indigeſtion, on a raiſon, ſi on ne diſtingue pas; ſi on s'en charge trop ſans ſe donner de l'exercice, cela eſt très-vrai, & toutes les viandes nourriſſantes ſont dans ce cas: les médecins s'accordent même à dire que nulle indigeſtion eſt plus dangereuſe que celle qui provient du pain, lorſqu'on le prend immodérément à la fois; on ne voudra pourtant pas conſeiller par cette raiſon de ne point ſe ſervir de pain.

Ce n'eſt point que je veuille conſeiller la culture des *pommes de terre* préférablement à celle des bleds, il s'en faut bien; c'eſt tout le contraire: les bleds peuvent être conſervés longues années, & vendus aux peuples éloignés même qui en auront beſoin; ce qui n'a pas lieu avec les *pommes de terre*: je conſidere ſeulement celles-ci en qualité d'une nourriture ſimple, ſaine, facile à ſe procurer, qui peut ſuppléer à la diſette des bleds; c'eſt pourquoi j'en vais expoſer l'utilité, ſoit générale, ſoit particuliere.

En général, on peut dire que ſans les *pommes de terre*, on auroit vu périr de faim dans toute l'allemagne, dans les pays du Nord, en Suiſſe, *&c.* des cent mille perſonnes, peut-être des millions, vu la diſette extrême des bleds qu'on ne pouvoit pas ſe procurer en quantité néceſſaire, même pour de l'argent; chacun demandoit du pain, on n'en avoit pas, & les *pommes de terre* y ſuppléerent. Quand même ceci ſeroit leur ſeule utilité, cette conſidération devroit encourager leur culture; mais on en va voir de particulieres bien conſidérables.

Le pain. Il eſt notoire qu'on a fait divers eſſais pour employer les *pommes de terre* avec de la farine de bled. Après les avoir bouillies, pelées, broyées, on en a pêtri avec de la farine, à la proportion d'un quart, d'un tiers, même de moitié *pommes de terre* & le reſte en farine, & l'on en a fait un pain ſi ſavoureux, que les payſans d'une certaine province ſe ſont plaints qu'ils ne trouvoient pas leur compte à ce mêlange, trouvant ce pain ſi appétiſſant, qu'ils en mangeoient le double. Je leur ai fait voir que c'étoit leur faute; que nos payſans Allemands diſoient en proverbe: *Chaud du moulin, chaud du four, rend pauvre le payſan le plus riche;* que pour ne pas tomber dans cette faute, ils avoient déjà une fournée de pain prête, lorſqu'ils achevoient de manger la précédente, & qu'en entamant celle là, ils en préparoient une autre; que d'ailleurs les riches même faiſoient rarement leur pain de pur froment ou épeautre, que chacun, ſelon qu'il étoit obligé d'économiſer, y mêloit de l'avoine, de l'orge, des pois, des lentilles, des poiſettes, du bled ſarazin, *&c.* Que ſi donc les plaignans vouloient manger du pain de pur froment, tout au plus de méteil, & quaſi ſortant du four, ils ne méritoient pas d'être plaints.

Outre ladite méthode de mêler les *pommes de terre* avec la farine de bled, on s'en ſert encore d'autres.

Celle de les couper par tranches, de les ſécher & les moudre à un moulin à bled, ſeroit préférable aux autres, ſi elle n'avoit pas deux inconvéniens; l'un que chacun n'a pas la commodité de ſécher duement ces tranches; l'autre que celles-ci, à cauſe de leur ſuc gluant, étant rarement aſſez ſeches pour ne pas s'attacher à la meule, & à en remplir les creux néceſſaires à la mouture, de maniere que les meuniers ſont

obligés de les hacher de nouveau à tout moment ; ce qui fait qu'ils tâchent de ſe diſpenſer de pareilles moutures.

J'eſpere de parvenir dans peu à inventer quelque manipulation pour y remédier.

Dans d'autres endroits on a cru avoir inventé une excellente machine : un cylindre creux, dont le fond étoit une plaque de fer trouée comme une écumoire, dans lequel on met des *pommes de terre* bouillies & pelées, & au moyen d'un autre cylindre au dedans, qu'on pouſſe avec une barre ou balancier de bois, les force de paſſer par ces trous ; ce qui forme une eſpece de gru ou de vermicelli que l'on fait ſécher tout doucement, & les conſerve. Je n'approuve pas cette méthode pour faire du pain ; elle ne donne pas de la farine. Si l'on vouloit s'en ſervir pour du pain, il faudroit les mettre tremper pour les amollir & pouvoir pêtrir ; ce qui cauſeroit bien de la peine, que je cherche à faire éviter : même en voulant ſeulement s'en ſervir pour les apprêter avec du lait en guiſe de bouillie, il faut les cuire à petit feu ou ſur la braiſe, en les remuant continuellement avec un cuiller à pot. Or, ſi on veut rendre ces *pommes de terre* utiles au commun du peuple, il faut pouvoir indiquer des méthodes les plus ſimples poſſibles.

M. Muſtel conſeille de ſe ſervir des *pommes* crues pour le pain : il croit avoir inventé une machine ou varloppe pour couper, en peu de temps, les *pommes de terre* en tranches minces, après les avoir pelées. Je ne veux pas lui conteſter un certain droit de l'invention, quant à la France ; mais c'eſt préciſément la même machine que dans les endroits où on la connoît on nomme *coupe-choux*, pour faire ce qu'on appelle le *ſaut-kraut* ou choux en compote, duquel ſur-tout Straſbourg & les Alſaciens font, depuis longues années, un ſi grand commerce en France, à Paris même, où il en paſſe des milliers de barils par an.

Cette méthode me paroît très-bonne & préférable, parce qu'en effet le goût du pain devroit être meilleur par le ſuc des *pommes* qui ſe mêle avec l'eau qu'on y jette pendant l'opération. Enſuite, en y reflé-chiſſant plus amplement, j'ai abandonné cette idée par deux raiſons ; l'une que, ſelon M. Muſtel, on doit peler ces *pommes* : il n'en indique pas la méthode. Je n'en conçois pas le moyen, à moins que d'en rogner la peau comme on le fait aux pommes ; mais quelle peine infinie ! Ceci ne quadre pas avec mon but, celui qu'on doit chercher, de faire toutes ces manipulations de la maniere la plus ſimple, la plus prompte, la moins coûteuſe.

Il eſt vrai que M. Muſtel avoue que cette précaution n'eſt pas abſolument néceſſaire : il a raiſon. On prétend que la peau eſt d'un meilleur goût que la chair même des *pommes*. Nous en dirons un mot à l'article *café*. L'autre raiſon eſt qu'il avoue encore que par la tranſudation conſidérable qu'on fait ſur la ſurface en cuiſant le pain, l'extérieur ſe brûleroit, ou du moins deviendroit noir. Il croit y remédier en chauffant moins le four. Je crois qu'il ſe trompe. Ce pain reſtant plus long-temps frais que d'autre pain, & conſervant même un certain dégré d'humidité ou de moiteur lorſqu'il eſt cuit au degré requis, ce qui eſt préciſément la cauſe pourquoi il ſe conſerve plus long-temps frais, en conſerveroit davantage, ſi on chauffoit moins le four, & le pain ne ſeroit pas de la qualité qu'il doit être. Voici donc comment j'ai raiſonné.

J'ai dit que le ſuc des *pommes de terre* étoit gluant & ſavonneux. Or nous voyons que ſi les enfans, par amuſement, forment en ſoufflant par un tuyau de paille, des bouteilles de ſavon, à quel degré infini s'étend une demi-goutte d'eau de ſavon : le même effet eſt produit par la chaleur du four. Telle eau gluante fait lever promptement la pâte, & perce juſqu'aux extrêmités, où elle rencontre la chaleur plus forte du four. Ne pouvant s'évaporer, à cauſe de cette qualité gluante, comme l'eau pure, elle s'y fixe, & ſes particules matérielles échauffées ſe deſſéchant, contribuent à faire brûler la croûte, à quoi je ne ſais point de remede. Je crois donc devoir chercher une méthode plus ſûre & non ſujette à pareilles ou autres difficultés, à quoi je m'appliquerai. En attendant, il faut s'en tenir à la méthode commune, en y employant

des *pommes de terre* cuites, pelées & broyées.

Fromage. Il faut préalablement faire les remarques ſuivantes.

1°. Un curieux, Allemand, ayant annoncé dans les papiers publics qu'il avoit inventé la maniere de fabriquer un bon fromage au moyen des *pommes de terre*, & qu'il en communiquera le ſecret contre une honnête récompenſe, j'ai cru bien faire de me la procurer, & je le donne ici mot pour mot, auſſi littéralement qu'une traduction le permet.

2°. Que peu de lecteurs ne pourront comprendre les termes, parce qu'ils ſont techniques, & ne ſont entendus que par les gens du métier.

3°. Que même il eſt poſſible que ceux de la France ne les comprennent pas, parce qu'on y fait peu de fromage, & que ſouvent pareils termes ſont provinciaux, & changent d'un pays à l'autre, ainſi que ceux-ci, étant tirés des fruitiers (c'eſt ainſi qu'on nomme les vachers qui s'occupent du laitage) de la Suiſſe Françoiſe, il eſt poſſible que ceux-là ſe ſervent d'autres termes: & par exemple, on nomme communément *petit-lait*, le lait clair, megue, qui reſte après que ce qu'on y nomme *ſeſé* en eſt tiré, ou la liqueur tout-à-fait claire, après qu'on a fait trancher le lait pour s'en ſervir en médecine. Ici il en eſt autrement; ils nomment cette derniere liqueur *cuite*, & celle avant d'en avoir fait le *ſeſé*, après la formation du fromage, eſt nommée *petit-lait*. Voici donc la compoſition.

On choiſit les meilleures & les plus groſſes *pommes de terre*, rouges ou blanches, n'importe; on les fait bouillir juſqu'à ce qu'elles ſoient bien tendres, en prenant pourtant garde qu'elles ne crevent pas; enſuite on les pele, les met dans le bagnolet, les broie avec une cuiller à pot de bois, juſqu'à ce qu'elles ne ſoient plus grumeleuſes. De cette maſſe on peut faire trois eſpeces de fromage, à proportion qu'on les veut plus ou moins délicats. Il faut obſerver que le lait doit déjà être ſéparé du petit-lait, & préparé pour le fromage, & ne doit pas être caillé (avec la préſure ordinaire) trop chaud; ſans quoi le fromage deviendroit grumeleux & pas aſſez compacte: enſuite on le verſe dans un autre bagnolet; &, ſelon la qualité qu'on veut donner au fromage, ou deux tiers de *pommes de terre* & un tiers dudit lait, ou les deux par moitié, ou, pour les meilleurs, les deux tiers de ce lait; du ſel autant qu'il eſt néceſſaire, & pour chaque fromage, une cuillerée de crême; enſuite on pêtrit bien le tout enſemble, & l'on couvre cette maſſe ou ce caillé, en le laiſſant dans le bagnolet, en hiver, trois à quatre jours, en été, à cauſe de la chaleur, ſeulement deux, tout au plus trois jours; après quoi on le pêtrit de nouveau, & l'on forme les fromages dans leurs ruches, ronds ou carrées, mais minces, afin qu'ils ne crevent pas; enſuite on les ſeche à une chaleur modérée, pour qu'ils ne ſe fendent pas. Si cela arrivoit pourtant, on les arroſe (en Allemagne) avec un peu de biere; &, en les plaçant dans quelque vaſe, on les peut envelopper de mouron (alſine). On peut aſſurer que pareils fromages peuvent diſputer la préférence aux fromages ordinaires: plus ils ſont vieux, plus ils acquierent de qualité & de délicateſſe.

Au pain & fromage, on peut joindre l'*eau-de-vie*.

Lorſqu'en 1771 je me propoſai de faire un eſſai, en ſemant la graine des *pommes de terre*, je voulois la tirer de ſes boules, en ſuivant la méthode indiquée par M. L. d'écraſer ces boules, d'étendre cette matiere gluante, avec la graine qu'elle contient, ſur du papier gris; après que le papier eut bu toute l'humidité, en ſéparer les grains qui, dans chaque boule ſe trouvent au nombre de 90 & plus. Cette manipulation ſi ennuyante & longue me laiſſa le temps de faire maintes réflexions. Comment! penſai-je, il n'y a rien d'inutile dans la nature; M. F. auroit pu ramaſſer cette année une cinquantaine de ſacs pleins de ces boules: quelle quantité de cette matiere charnue & gluante! Ne pourroit-on pas en tirer parti? Ce ſuc qui provient d'une plante ſi utile, ne pourroit-il rien produire qui le fût de même?

Je pris donc la réſolution de conſulter M. Str. qui s'occupe, depuis longues années, de la chymie, & qui a ſur-tout analyſé avec ſoin nombre de plantes & leurs parties, pour

pour en connoître la nature & les vertus. Je lui demandai s'il n'avoit jamais fait d'expériences ſur ces boules de graine, & examiné ce qu'on en pouvoit tirer : il dit que non ; qu'il n'y avoit pas ſongé, mais qu'il avoit tiré de l'eau-de-vie des *pommes de terre* même, & en effet L. en parle auſſi ; qu'il voudroit bien faire un eſſai avec ces boules ; qu'il en ramaſſera, *&c.* enſuite il m'envoya un eſſai de l'eau-de-vie qu'il en avoit tirée, très excellente, & m'aſſura qu'elle étoit auſſi ſaine que celle de lie de vin, & pouvoit être employée ſans ſcrupule pour la compoſition des remedes ; y ajoutant qu'on pouvoit en tirer un bon profit ; s'excuſant en même temps de ne pouvoir ſatisfaire à mes deſirs, en m'indiquant tout le détail & procédé ; promettant de réitérer ſon épreuve l'année ſuivante. Il réitéra enſuite ſa promeſſe. Cependant, lorſque je l'en fis ſouvenir en été 1772, il s'en excuſa encore, par la quantité d'opérations chymiques qu'il avoit ſous main ; promettant d'inſtruire amplement celui qui l'entreprendroit, comment il devroit s'y prendre. Je me tournai donc du côté de M. F. qui, ayant vu avec ſurpriſe la réuſſite de M. Str. de l'année précédente, avoit promis d'en diſtiller en grand ; de ramaſſer de ces boules autant qu'il pourroit, & de s'y prendre en tout comme avec les raiſins pour faire le vin.

Le temps en étoit arrivé ; il n'en fit rien : à mes reproches il répondit que cette année on avoit fait une récolte prodigieuſe en vin, & que l'eau-de-vie ſeroit à bas prix, qu'il vouloit renvoyer à en tirer de ces boules juſqu'à ce qu'elle fût plus recherchée, pour en tirer meilleur parti.

Les difficultés qui ſe préſentoient ne faiſoient qu'irriter le deſir que j'avois d'être inſtruit ſur ce point. J'en parlai au ſieur R. de R. très-zélé pour l'agriculture en général & celle des *pommes de terre* en particulier, & qui aime à faire des expériences. Auſſi-tôt il ſe mit en devoir de faire de l'eau-de-vie avec ces graines. Ayant beſoin de ſecours, on les lui refuſa, en le menaçant même de le dénoncer au gouverneur de ce bailliage, comme un homme qui vouloit faire une boiſſon mal-ſaine, un vrai poiſon. Je l'encourageai, & promis de le juſtifier en tout cas. Il ſe mit à l'œuvre, & ramaſſa la quantité d'environ 1500 bouteilles de ſuc exprimé au preſſoir à vin. Après avoir fermenté quelques jours dans une cuve, & délayé avec de l'eau qu'il y faut mêler néceſſairement, afin que ce ſuc ne fût pas trop épais pour être diſtillé, il y ajouta, ſelon l'inſtruction de M. Str. à peu près 200 bouteilles de lie de vin, & laiſſa fermenter le tout dans les tonneaux, en prenant ſoin que cette liqueur ne s'évaporât pas ; enſuite il la diſtilla, il en fit une expérience en partie heureuſe. Il y avoit quatre tonneaux pleins, des trois premiers il tira une bouteille d'eau-de-vie, de dix de cette liqueur : du quatrieme preſque rien, ayant négligé de le bondonner après qu'il eût fermenté, ne le croyant plus néceſſaire ; & par cette négligence l'eſprit s'en évapora.

Cependant M. Gr. de C. homme très-curieux, avoit reçu les mêmes inſtructions, ſans les ſuivre ; il ramaſſa la valeur d'environ 320 bouteilles de cette liqueur, la mit dans un tonneau, où elle bouillonna & fermenta ſi fort, que quoique le tonneau fût vuide d'un quart, il en jailliſſoit dehor il crut donc cette addition de la lie de vin ſuperflue, & ne ferma pas le bondon ; en diſtillant il en eut à peine huit bouteilles. Si quelqu'un vouloit dire, que s'il falloit ajouter la lie, le profit n'en ſera pas grand il ſe tromperoit ; de 200 bouteilles de lie il en tireroit 20 d'eau-de-vie ; & de 800 de, mêlé avec 600 de cette eau ou liqueur, il en aura 80 ; & plus on y mêle de lie, plus à proportion cette liqueur rend d'eau-de-vie, par conſéquent de profit, pourvu qu'on obſerve le reſte de la manipulation.

Il faut donc recueillir de ces boules, autant qu'on ſe propoſe de faire de l'eau-de-vie ; les plus mûres ſont les plus profitables : on les pile comme les raiſins, ou dans un battoir, ou par une de ces meules où on écraſe ou broie les *pommes* pour le cidre ; on jette la maſſe dans une cuve, mêlée avec de l'eau pour la délayer, mais pas trop, parce que l'eau-de-vie ſeroit ſi foible, qu'il faudroit réitérer la diſtillation : il faut laiſſer un vuide dans la cuve de huit à dix pouces, parce que la maſſe fermente très-fortement. Si on vouloit dès-lors & avant la fermentation

entiere, en ſéparer la graine de la maniere que je vais indiquer, on n'aroit pas beſoin d'autre eau; ſi on veut mêler un peu d'eau chaude, cela avancera & augmentera la fermentation. Lorſque cette maſſe aura reſté deux jours dans la cuve, on la mettra ſur le preſſoir; ce qui en vient ſera mis dans des tonneaux, en y mêlant un quart, ou ſi on le peut, même un tiers, de lie de vin, on y laiſſe du vuide à peu près demi-pied, pour la place néceſſaire à la fermentation; on prend ſoin d'empêcher que rien ne s'évapore, en couvrant l'ouverture du bondon, comme on le fait avec le vin, ou d'un chiffon de linge, ou de feuilles de la vigne, & enſuite une quantité ſuffiſante de ſable; la fermentation finie, on les ferme avec le bondon de bois, & on diſtille à ſa commodité. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que ſi on en veut faire une eſpece d'eſprit-de-vin, il le faut exécuter par des diſtillations réitérées; mais par contre, il eſt bon d'avertir que de cette façon la graine fermentant avec la matiere gluante, ſon huile s'y mêle & lui donne un goût qui n'eſt pas agréable; en ce cas on mêle cette eau-de-vie avec de l'eau de fontaine, à parties égales, & on la diſtille à feu lent; ce goût alors ou les parties huileuſes qui en ſont cauſe, reſtent dans l'eau.

On voit par là que les graines, bien loin de contribuer à la bonne qualité de l'eau-de-vie, y ſont nuiſibles. Les trois élémens de la chymie, le ſel, l'huile & l'eſprit, étant pour cela des élémens, parce qu'ils different entiérement entr'eux; ainſi en voulant tirer l'eſprit pur, l'huile en doit être entiérement ſéparée; & en même temps, cette graine ayant perdu ſon huile, le principe de ſa premiere végétation perd ſa propriété de germer: on peut donc faire d'une pierre deux coups, en la ſéparant avant la fermentation; à la vérité on va voir que cette opération cauſe bien de la peine; mais outre qu'on a vu la très-grande utilité du ſemis de la graine, on comprendra, qu'à proportion de la quantité d'eau-de-vie qu'on ſe propoſe de faire, il y en aura une conſidérable de graines dont on peut exprimer une huile utile, comme de celle de lin, quoique celle-là ſoit plus petite, la quantité compenſe la groſſeur: Ludovic en parle, mais au haſard, comme de pluſieurs autres faits, ſans en avoir fait l'expérience; ce que je ſoutiens, parce qu'en ſéparant la graine de la maniere qu'il l'indique, je défie que qui que ce ſoit en puiſſe tirer en un jour plus d'une demi-once; & l'huile qu'on voudroit en tirer deviendroit d'un prix ſupérieur à celui de toutes les épiceries des Indes: par contre, en pouvant ramaſſer certaine quantité, dans le but principal d'empêcher les parties huileuſes de ſe mêler avec l'eſprit-de-vin, ce ſera autant de gagné.

J'ai dit que ces parties entrent, par la fermentation, dans la liqueur deſtinée pour faire l'eau-de-vie; je parle toujours d'après l'expérience. Voulant faire tous les eſſais imaginables, je recommandai au ſieur R. de ſéparer la graine des boules, & eſſayer d'en tirer de l'huile; il crut, comme de raiſon, cette ſéparation plus facile après la fermentation: en effet, cette opération fut alors très-facile; il eut quantité de graine; mais pour de l'huile pas une goutte: voilà ma theſe prouvée; ne ſongeant pas que ce défaut d'huile en ſeroit un pour la végétation & germe, il en diſtribua à pluſieurs pour en ſemer, & me le marqua; je lui recommandai expreſſément de retirer toute celle qu'il avoit diſtribuée, rien n'étant plus nuiſible au progrès de l'agriculture que lorſqu'un premier eſſai manque; alors on rejette tout, ſans prendre la peine d'examiner la cauſe du mauvais ſuccès.

Lorſque la méthode de Ludovic me déplut au ſuprême degré, puiſque la peine & le temps qu'il y falloit employer auroit dégoûté tout cultivateur, & qu'on auroit abandonné la méthode ſi utile de multiplier les *pommes de terre* par des ſemis, je ſongeai à faciliter ce travail, en y employant la même opération que pour la graine des mûriers, des aſperges, du ſureau, *&c.* en écraſant les fruits ou baies, les broyant & lavant, pour que la graine ſe ſéparât des parties charneuſes ou glutineuſes; cela réuſſit en partie, mais pas aſſez promptement à mon gré.

Quoiqu'en rempliſſant une ſeille de cette maſſe, & la laiſſant fermenter pendant un ou deux jours, enſuite prenant une autre ſeille remplie d'eau pure, & y broyant de

nouveau une poignée après l'autre, avec les mains, la graine mûre ſe précipitant à fond, le reſte ſurnageant, on pouvoit ôter celui-ci ; il faut enſuite verſer l'eau par inclination, laver de nouveau la graine, juſqu'à ce que l'eau ſoit nette, enfin tirer & ſerrer celle-ci ; alors on en pouvoit ramaſſer une quantité aſſez conſidérable : en communiquant cette difficulté à mon ancien jardinier, avec le deſir que j'avois de trouver une méthode plus avantageuſe encore, il fit une autre expérience ; il amaſſa une certaine quantité de ces boules ou baies, les mit en monceau ſur le parquet d'un galetas, les y laiſſa juſqu'à ce qu'elles euſſent eſſuyé quelques gelées, & qu'elles ſe fuſſent entiérement amollies par cette foible fermentation (cependant au point que la plus grande partie de leur liqueur aqueuſe s'en détacha d'elle-même & s'écoula, & que le reſte en devint plus aiſé à ſéparer), qui en même temps achevoit la maturité de la graine qui n'étoit pas tout à fait mûre, ce qui ſe pratique auſſi avec la plupart des graines d'autres légumes. Je ſouhaitai pourtant de perfectionner cette manipulation, & je crois qu'on pourroit y parvenir de la maniere ſuivante : je ſuppoſe préalablement que cette fermentation foible, qui n'eſt pas produite par une forte chaleur, ne feroit pas l'effet nuiſible, dont j'ai parlé, de faire paſſer l'huile dans la maſſe de la peau, & de cette matiere gluante qui y eſt enfermée ; je n'y voudrois faire d'autre changement que celui de prendre une eſpece de baignoire carrée, bien poiſſée ou cimentée dans les jointures ou rainures des planches ; clouer des languettes de bois, ſoit liſteaux en dedans, à un pied de hauteur, dans toute ſa longueur ; y placer un crible tiſſu de fil d'archal (celui de fer ſe rouilleroit & ſe conſumeroit trop tôt), pas trop ſerré, & pourtant aſſez pour que la matiere groſſiere ne puiſſe y paſſer avec la graine (à mon avis ce tiſſu devroit l'être en forme longue 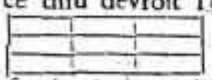 ; il pourroit être plus ſerré, & la graine y paſſeroit pourtant plus aiſément), remplir d'eau cette baignoire à demi-pied au deſſus du fond ou tiſſu du crible, y mettre une poignée ou deux de la maſſe, l'y laver & broyer fortement avec les mains, en remuant le crible, afin que la graine, en ſe détachant, paſſe & ſe précipite : on agiroit du reſte comme ci-deſſus ; & de cette façon je comprends qu'on feroit beaucoup de beſogne pour la maſſe qui reſte avec l'eau trouble, remplie des particules de celle-ci ; on la feroit auſſi paſſer, ſoit par un crible ou une claie ſerrée, qui ne pût retenir que la peau & les parties les plus groſſieres : l'eau & les parties gluantes qui paſſeroient ſeroient miſes dans des tonneaux avec des lies, puis on procéderoit comme il a été dit : ſi on y vouloit laiſſer la peau & le réſidu groſſier, pour ne rien perdre des particules de ces baies & de leur eſſence, il faudroit les laiſſer encore fermenter vingt-quatre heures dans une cuve, les preſſer, & mettre ſeulement alors dans les tonneaux, de cette maniere on obtiendroit une grande quantité de bonne graine & une liqueur pure qui fourniroit une eau-de-vie ſans aucun goût étranger.

J'en viens à l'uſage des *pommes de terre* pour la nourriture & engrais du bétail ; pour en donner une idée, je traduirai un paſſage de Ludovic qui, voulant prouver le grand profit qu'on tire des *pommes de terre*, dans le marquiſat de Bayreuth, principalement par rapport au bétail, s'exprime ainſi.

« Et quoique parmi un nombre infini-
» ment plus grand des habitans, qui a
» doublé depuis la guerre de trente ans &
» au delà, on conſume beaucoup plus de
» viande, ſans compter qu'en général on
« ſe nourrit mieux de nos jours qu'autre-
» fois, & y fait plus de dépenſe ; on ne
» manque ni de bétail gras, ni d'autre,
» d'où il arrive que nous avons abondance
» de beurre, de ſuif & de ſain-doux, de
» ſorte qu'au lieu que nous étions obligés
» autrefois d'en faire venir de Hambourg,
» les beurriers en ont tiré de chez nous,
» dans les temps d'abondance, une très-
» grande quantité pour les tranſporter dans
» d'autres pays, ſur-tout en Saxe, car
» puiſqu'on nourrit & engraiſſe le bétail,
» non-ſeulement avec les feuilles des *pom-*
» *mes de terre*, mais avec le fruit même,
» & que celui-ci ſe multiplie infiniment
» plus que les bleds, ne ſouffre que très-
» peu de dommage des inſectes & de la

» grêle, par conſéquent eſt à meilleur » compte que le bled, les choux & les raves; » on a pu nourrir beaucoup plus de bêtes » de trait & de bêtes graſſes qu'autrefois, » & en tirer un profit, que déjà les anciens » ont prôné comme le plus grand & le » plus ſûr d'une métairie ou fonds de » terre ».

Il eſt vrai que prenant des informations ſur cet article en particulier, j'en ai reçu qui n'étoient pas avantageuſes aux *pommes de terre*, eu égard à leur ſalubrité : on m'aſſura que des bêtes à corne qu'on en avoit nourri, en étoient peries, parce que ces *pommes de terre* empêchoient la rumination.

En y réfléchiſſant, ce fait ne me paroît pas incroyable, vu le peu de ſoin que quelques-uns donnent aux bêtes en général, & en particulier quant aux *pommes de terre*, on leur en donne une grande quantité à la fois, entieres ou en grands morceaux; pour peu qu'elles en mangent avidement & les avalent, même lorſqu'elles ſont bouillies en entier ou en grandes pieces, il faut néceſſairement qu'à leur diſſolution les plis de l'eſtomac & de l'eſpece de poche où la rumination doit ſe faire, s'empliſſent de cette pâte, & que la rumination ceſſe; au lieu que ſi on les nourrit avec des *pommes de terre* bouillies, bien broyées, & peu à la fois; ſi avec cela on leur donne, entre ces repas, un peu de foin ſec qui débarraſſe ces plis, & les racle pour ainſi dire, il n'y aura rien à craindre.

Je me ſouviens qu'un de mes parens tirant bon profit à ſa campagne, entre autres par l'engrais des bœufs, ne ſe ſervoit pour les engraiſſer que de pelottes formées d'une pâte, épaiſſe même, faite de farine d'avoine, mêlée d'un peu de ſel, de la groſſeur d'un œuf d'oie; on leur en donnoit au commencement une ſeule, trois fois par jour, on alla en augmentant juſqu'à cinq; au commencement il falloit les leur pouſſer dans le goſier, comme on appâte les chapons, ce qui ne dura pas long-temps; ils en devinrent ſi friands, qu'en voyant arriver le valet avec ces pelotes, d'abord ils lui préſenterent la tête, la bouche béante, & les avalerent avidement; cette maniere d'engraiſſer n'a jamais manqué. Si donc ces groſſes pelottes d'une pâte ferme, épaiſſe, ne les a pas empêchés de pouvoir ruminer, comment des pieces de *pommes de terre* cuites, ou leur pâte moins denſe, pourroient-elle faire cet effet? Nous allons voir une autre négligence qui, ſans doute, l'aura cauſé le plus ſouvent. Trop peu content de ma ſolution de ces difficultés pour m'y fier uniquement, je m'adreſſai à deux médecins de bétail, qui tous deux ont fait quelques études à l'école vétérinaire de Lyon, je leur fis part des objections & de mes réflexions; tous deux approuverent celles-ci : l'un que je reconnus pour le plus habile, y en ajouta d'autres. » Si, dit-il, on faiſoit bouillir les *pommes* » *de terre;* ſi on les faiſoit bien broyer & » les délayoit avec un peu d'eau, jamais » pareil accident n'arriveroit; & ſi par né- » gligence le bétail en étoit incommodé, » on n'a qu'à lui donner du ſalpêtre, une » once pour doſe. Il ajouta qu'il avoit guéri » par ce moyen des bêtes qui en étoient » déjà attaquées, & qu'on ne feroit pas » mal, pour ſe garantir de la crainte même, » d'en mêler un peu de temps à autre avec » les *pommes de terre;* mais qu'il falloit bien » prendre garde de ne leur en point don- » ner avec la peau; que c'étoit cette négli- » gence qui pouvoit cauſer la mort de la » bête, vu que cette peau, ſur-tout des » *pommes* entieres & des groſſes pieces, » s'amaſſant & formant des pelotes, cau- » ſoient néceſſairement cette indigeſtion » ou ceſſation de la rumination, par conſé- » quent la mort. » Je ſuis donc entiérement perſuadé que toutes les fois qu'une bête a péri, c'étoit à cauſe qu'on n'avoit pas pelé les *pommes de terre* qu'on lui avoit données à manger. Cette peau crue n'eſt pas à beaucoup près ſi indigeſte que la bouillie; celle-là peut être mâchée & digérée, mais une eſpece de coriacité dans celle-ci l'empêche : auſſi je conſeillerois d'eſſayer, ſi on veut, alternativement de donner au bétail des *pommes* crues, mais coupées par tranches, & ſi on en a la commodité, par le coupe-choux ci-devant mentionné; je ſuis ſûr que le bétail s'en trouveroit mieux, ſur-tout ſi pour accélerer l'engrais & augmenter l'appétit, on y mêloit du ſel, & donnoit pour l'abreuver, de l'eau dans laquelle on auroit délayé des *pommes de terre* cuites;

on y réuſſiroit, à mon avis, encore mieux, ſi parmi ces tranches de *pommes de terre* on mêloit par moitié ou par tiers des raves coupées de même. Juſqu'à préſent on a ſouvent engraiſſé des bêtes à cornes avec des raves ſeules, pendant que la culture des *pommes de terre* n'étoit pas encore pratiquée autant qu'elle l'eſt à préſent. J'ai vu moi-même à la campagne de feu mon pere que le granger voulant engraiſſer une geniſſe pour s'approviſionner, lui donnoit trois fois par jour une ſeille médiocre pleine de raves coupées, ſaupoudrées de ſel, la bête devint fort graſſe, & la chair très-délicate : or, il eſt inconteſtable que les raves ne ſont pas ſi ſubſtantielles, ſi nourriſſantes que les *pommes de terre ;* elles excitent par contre en quelque façon l'appétit. Il eſt donc évident qu'en mêlant ces deux ſortes de légumes, ou en les donnant alternativement au bétail, on aura (j'entends toujours qu'on y mêlera du ſel) l'engrais à peu près le plus parfait & le moins coûteux.

On voit par tout ce que nous avons écrit ſur les *pommes de terre*, combien elles multiplient & ſont profitables ; les raves ne le ſont pas moins dans un ſens, puiſqu'elles proviennent d'une ſeconde récolte de la même année. Dans certaine province où on ſeme beaucoup de ſeigle pur, on ne manque jamais, après qu'on a moiſſonné celui-ci, de ſemer le champ immédiatement de raves ; dans d'autres endroits où on n'a pas accoutumé de cultiver le ſeigle pur, on fait la même choſe du plus au moins dans les champs qui avoient porté de l'orge ou du méteil.

En Allemagne, on ſe ſert des *pommes de terre* pour toute eſpece d'animaux, chevaux, brebis, chevres, cochons, volailles ; les poiſſons même & les écreviſſes s'en engraiſſent dans les réſervoirs. Je ne veux pas m'arrêter à en donner un détail, non plus que ſur les divers apprêts qu'on leur donne pour la nourriture des hommes, cela me meneroit trop trop loin, ce mémoire s'étant déjà accru plus que je ne me l'étois propoſé ; ſuffit que le commun du peuple les mange ſimplement bouillies à l'eau avec du ſel, ou cuites au lait qui ſont une nourriture agréable aux perſonnes de condition même ; grillées, frites au beurre, en beignets, & de tant d'autres manieres.

Je ne dirai rien non plus de celles pour diverſes boiſſons & breuvages, eau-de-vie, eſpece de biere, *&c.* je dirai ſeulement un mot de la maniere qui s'introduit de plus en plus en Allemagne, de s'en ſervir en guiſe de café ; les uns y emploient les *pommes de terre* même bouillies, raclées, coupées en petites pieces cubiques, ſechées ; d'autres, la peau ſeulement détachée des *pommes de terre*, après qu'on les a lavées ; en la coupant de l'épaiſſeur d'environ une ligne ou plus, ſelon l'eſpece de la *pomme*, la coupant par petits morceaux & la ſéchant ; enſuite grillant les uns & les autres comme le café, les paſſant par le moulin à café, & les préparant de la même maniere ; on prétend que celui de la peau a plus de goût : il eſt ſûr que ceux qui veulent s'en ſervir avec de la crême, auront un déjeûner agréable & ſain. (*Cet article eſt de M.* ENGEL.)

Pain de pommes de terre. Quoiqu'on ait parlé ci-deſſus du pain fait avec des *pommes de terre*, cet objet eſt ſi important, qu'il exige de plus grands détails.

Pour compoſer du pain avec des *pommes de terre*, on commence ordinairement par les faire cuire, ſoit dans l'eau, ſoit dans la cendre, ſoit dans un chaudron, à ſec & bien couvert. Si l'on a fait cuire les *pommes de terre* dans le chaudron, il ſe forme ſur l'eau dans laquelle on les lave après les avoir écraſées, une huile qui ne ſe trouve point ſur l'eau dans laquelle on a lavé celles qu'on a fait cuire dans la cendre : cette huile s'eſt conſommée par le feu, qui la volatiliſe & la diſſipe ; quand on retire les *pommes de terre* de la cendre dans laquelle elles ont cuit, elles ſoufflent ſouvent beaucoup.

La plus mauvaiſe façon de les faire cuire, c'eſt dans l'eau. Au contraire lorſqu'elles ont été cuites à ſec, & ſur-tout dans la cendre, elles ſont meilleures à manger.

Après avoir fait cuire les *pommes de terre*, on les pele ; & pour en compoſer du pain, on les écraſe. Enſuite on verſe de l'eau deſſus à pluſieurs repriſes. Après les avoir ainſi détrempées dans de l'eau, il ſe dépoſe

une fécule au fond du vaiſſeau. Cette fécule eſt une farine avec laquelle on fait du pain, en y joignant autant de levain de ſeigle ou de froment : il faut que la pâte, pour faire le pain de *pommes de terre*, ſoit compoſée au moins d'un tiers de levain. Après l'avoir bien pêtrie, on la laiſſe lever chaudement avant de la faire cuire en pain.

En 1761, M. Faiguet a préſenté à l'académie des ſciences de Paris un pain qu'il avoit compoſé d'une partie de froment, d'une de ſeigle, & d'une de *pommes de terre*, qui fut trouvé aſſez bien levé, agréable au goût, & très-peu différent en conſiſtance & en couleur, du pain compoſé de froment & de ſeigle, mêlés en parties égales.

Les commiſſaires de l'académie rapporterent que cette invention méritoit d'être approuvée : ils jugerent qu'elle pouvoit remplir l'intention de M. Faiguet, de ſuppléer en partie à la rareté des grains dans les temps de diſette ; mais que ſans cette circonſtance on en fera peu d'uſage, à cauſe des manipulations qu'elle exige pour la préparation de la racine.

M. Faiguet a depuis perfectionné la compoſition de ce pain : il l'a communiquée à M. Malouin, docteur en médecine, & ils en ont fait l'épreuve en prenant deux livres de levain de ſeigle, deux livres de pulpes de *pommes de terre* & de racines de panais, le tout allié avec trois quarterons de farine de froment.

M. Faiguet fait délayer le levain de ſeigle dans une chopine d'eau ; enſuite il y mêle promptement la farine ; & après y avoir ajouté la pulpe paſſée par une paſſoire, il pêtrit bien le tout enſemble, il en forme un pain, qui en pâte peſe cinq livres & un quarteron, & cuit quatre livres.

Il faut paſſer la pulpe des *pommes de terre* & des panais ; autrement on verroit dans ce pain les filets des racines de panais, & le noir des *pommes de terre*, ſi on ne les avoit pas pelées.

Ce pain eſt fort bon ; mais il coûteroit trop cher pour les pauvres, & il ne ſeroit pas une reſſource ſuffiſante dans les temps de famine. *Art du Boulanger.*

D'autres, & en particulier M. Engel, dont on vient de lire un excellent article ſur les *pommes de terre*, ont prétendu qu'il étoit plus avantageux de faire du pain avec des *pommes de terre* crues. Ils ont cherché les moyens de les couper en tranches minces & égales, facilement, promptement & en quantité, pour pouvoir être parfaitement deſſéchées également & à un tel degré qu'on le jugera convenable. Le coupe-choux perfectionné répond parfaitement à ce but.

Suppoſant les tranches de *pommes de terre* ſeches & propres à être moulues, doit-on, pour en conſerver une certaine quantité pendant quelques années, préférer les tranches ou la farine ? L'un & l'autre a ſon avantage : la farine ſera toujours prête lorſqu'on voudra s'en ſervir, & quand même elle perdroit de ſa ſéchereſſe, on pourroit la conſerver dans les tonneaux, en la battant avec un pilon, & s'en ſervir également à faire du pain, pourvu qu'elle n'ait pas contracté de mauvais goût. M. Engel préfere pourtant les tranches, parce qu'en attirant quelque humidité, en peu de minutes elles ſeront rétablies dans leur état de ſéchereſſe ſur l'étendage ; & il faut ſi peu de temps pour les moudre, que cette conſidération ne peut influer ſur le choix. Voici ſes idées ſur la mouture des *pommes de terre*.

On doit eſpérer que ces tranches ſe trouvant ſeches & friables, les meûniers n'auront plus de prétexte pour ſe défendre de les moudre. Cependant, pour procurer de plus en plus le bien public, & indiquer aux particuliers les moyens de réduire eux-mêmes ces tranches en farine, M. Engel a imaginé un moulin qui a répondu parfaitement à ſon but. Un de ces moulins, où on écraſe le chanvre pour la nourriture des oiſeaux, lui a ſervi de premier modele, en y faiſant pluſieurs changemens & additions.

Ces moulins, dans leur ſimplicité primitive, n'avoient qu'un ſeul cylindre ou rouleau donnant contre une petite planche poſée en biais, contre laquelle donnoit le rouleau pour égruger les grains ; enſuite on en compoſa de deux rouleaux qui étoient mieux ; mais il y falloit deux manivelles pour les faire tourner ; enfin on trouva le moyen de n'en employer qu'une ſeule pour faire jouer les deux ; mais comme les tran-

ches de *pommes de terre* ſont trop groſſes pour les réduire d'abord en farine, il falloit adapter à ce moulin quatre cylindres tellement arrangés, que deux en haut puſſent réduire les tranches en petites parcelles ou miettes, leſquelles, tombant vers le milieu des deux cylindres inférieurs plus ſerrés, ſeroient réduites en farine. Il falloit de plus, pour faciliter & accélérer le travail, trouver le moyen de faire jouer les quatre cylindres par une ſeule manivelle, & de maniere que cela ſe fît dans le même ſens. M. Engel en eſt venu à bout, avec le ſecours du ſieur Blaſer, qui a la direction des horloges de la ville de Berne.

Il falloit en outre couvrir les cylindres d'une tôle ou plaque très-mince de fer acéré, les cylindres du deſſus, devant ſe trouver à une tant ſoit peu moindre diſtance entr'eux pour laiſſer paſſer ces petites pieces grugées en les écraſant. Ces plaques doivent être garnies, de diſtance en diſtance, dans toute leur longueur, d'une eſpece de dentelage ou crenelure, qui puiſſe ſaiſir les tranches, les porter vers le milieu & les écraſer. M. Engel y a ſubſtitué la forme d'une rape, dont le poinçon, en le pouſſant, forme une bavure; mais il voudroit que celle-ci avançât & fût tranchante. Il juge qu'il en faudroit de même ſur les cylindres au deſſous, ſerrant de plus près; & que, ſi on ne trouvoit pas le moyen de faire des lignes en forme de pli tranchant, il y faudroit bien faire auſſi une rape, mais avec des bavures plus petites; le tout tellement arrangé, que rien n'y pût paſſer ſans être réduit en farine.

Pour perfectionner cette machine, il s'agiſſoit encore d'y d'appliquer un blutoir, afin de ſéparer la farine groſſiere de la fine. Cette partie de la machine n'étoit pas la moins difficile à s'imaginer, parce qu'il falloit que, malgré les divers rapports de tout le moulin, tous puſſent être mis en action avec une ſeule manivelle. M. Engel y a réuſſi, aidé des lumieres du même horloger. Ce qui ne paſſe point par le bluteau n'en eſt pas pour cela d'une moindre qualité, étant une eſpece de gruau très-bon pour des ſoupes & bouillies.

Il ne ſera pas hors de propos de faire voir l'avantage de la farine des *pommes de terre* ſeches, ſur la méthode juſqu'ici uſitée de bouillir, peler, broyer les *pommes* cuites, & de les mêler alors avec la pâte de farine de bled: dans cette derniere manipulation, on a employé un quart, ou pour le plus un tiers de *pommes de terre*; au lieu qu'avec un quart de farine de bled, on peut mêler juſqu'à trois quarts de celle de *pommes de terre*. D'ailleurs, le pain où il entre des *pommes de terre* cuites & broyées, en conſerve toujours quelque goût qui ne plaît pas à tout le monde; au lieu que l'aſſai du pain fait avec la farine des *pommes de terre*, a prouvé que non-ſeulement ſec, mais dans la ſoupe même, il ne laiſſoit pas ſoupçonner qu'il y fût entré autre matiere que de la farine de bled; ce qui eſt un avantage & une qualité très-recommandable. *Inſtruction ſur la culture des pommes de terre, ſeconde partie.*

TRUFFE, (*Diete.*) quoique la *truffe* contienne une aſſez bonne quantité de matiere alimenteuſe, cependant ſon goût très-relevé eſt cauſe qu'on l'emploie principalement à titre d'aſſaiſonnement ou d'*irritamentum gulæ*.

La conſiſtance naturelle de la *truffe* qui eſt d'un tiſſu dur & ſerré, n'empêche point qu'elle ne ſoit de facile digeſtion. On n'obſerve point dans les pays où elles croiſſent abondamment, & où on en mange beaucoup, qu'elle cauſe des indigeſtions, ni même qu'elle fatigue l'eſtomac. Le véritable inconvénient de leur uſage eſt d'échauffer conſidérablement, mais cependant ſans exciter la ſoif qui eſt le plus importun de tous les accidens de l'échauffement proprement dit.

La vertu d'exciter l'appétit vénérien qu'on leur attribue eſt très-réelle; elle s'y trouve même en un degré fort énergique. Ainſi elles ne conviennent certainement point aux tempéramens ſanguins, vifs, bouillans, portés à l'amour, ni à ceux qui ſont obligés par état à s'abſtenir de l'acte vénérien.

Une obſervation rapportée à l'*article* POULE D'INDE (*diete*), *voyez cet article*, ſemble prouver que le principe aromatique de la *truffe* eſt anti-ſceptique ou aſſaiſonnant. (*b*)

TRUFFE DE CERF, (*Botan.*) eſpece de champignon nommé *tuber cervinum*, ou

cervi boletus, par J. B. *111. 851. Lycoperdaſtrum tuberoſum, arrhizon, fulvum, cortice duriore, craſſo, & granulato; medullâ ex albo purpuraſcente; ſemine nigro, craſſiore*, Mich. *nov. gen. plant. 220, n°. 10, tab. 99, fig. 4.* Cette eſpece de champignon ou de *truffe*, eſt de la groſſeur d'une noix, quelquefois d'une noiſette, & même plus petite, arrondie, raboteuſe, inégale; d'une ſubſtance qui n'eſt ni dure, ni molle, & d'un noir pourpre; elle eſt couverte d'une écorce ſemblable à du cuir, griſe, rouſſe, ſemée de petits grains par deſſus, renfermant en dedans une ſubſtance fongueuſe, d'un blanc tirant ſur le pourpre, ſubdiviſée & diſtribuée en des cellules cotonneuſes & molles, remplies de très-petites graines, qui ſont une maſſe, & qui ſont attachées par des filamens. Cette même ſubſtance ayant donné ſa graine mûre, ſe reſſerre, & forme un petit globule.

Lorſque cette *truffe* eſt récente, elle a un goût & une odeur forte & muriatique; mais lorſqu'elle eſt ſeche & gardée depuis quelque temps, elle n'en a preſque point de ſenſible. Elle naît ſous la terre comme les autres *truffes*, ſans racines, au moins viſibles. On la trouve dans les forêts épaiſſes & les montagnes eſcarpées d'Allemagne & de Hongrie; les cerfs en ſont friands; étant attirés par ſon odeur, ils grattent la terre où elle eſt cachée pour la découvrir & la manger. (*D. J.*)

TRUFFE *vers des* (*Hiſt. nat.*) eſpece de vers qui ſe transforment en mouches, & qui avant leur métamorphoſe, vivent dans les *truffes*, & s'en nourriſſent. Ces ſortes de vers qui vivent dans les *truffes*, ſont ſouvent cauſe qu'elles nous arrivent à Paris très-corrompues; car ils logent dans la *truffe* comme d'autres vers dans la viande. S'ils ne donnent pas toujours à la *truffe* le premier degré de corruption, au moins en accelerent-ils les progrès. Lorſqu'on en preſſe quelque entre les doigts, qui eſt trop avancée, on y ſent des endroits qui cedent, qui ſe ſont ramollis; qu'on ouvre ces endroits, ordinairement on y trouvera des vers. Ils ſont aſſez petits, & de ceux dont le bout poſtérieur eſt plan comme celui d'un cylindre. Ce bout a deux tubercules bruns, placés ſur la même ligne, plus près de la partie ſupérieure que de l'inférieure, qui ſont les deux ſtigmates poſtérieurs. Ces vers ſont blancs & tranſparens; auſſi lorſqu'on regarde le deſſus de leur partie antérieure, on voit diſtinctement les deux tiges noires des deux crochets noirs dont ils ſont armés.

Ils piochent la *truffe* avec ces crochets, comme d'autres vers piochent la viande avec les leurs; leur anus qui eſt aiſé à trouver, eſt en deſſous du ventre, près du bout poſtérieur; il jette une matiere blanche & gluante, qui aide peut-être à faire corrompre la *truffe*; chaque ver eſt toujours entourré de cette liqueur épaiſſe. Quand ils ont pris tout leur accroiſſement, & ils l'ont pris en peu de jours, ils quittent la *truffe* comme les autres quittent la viande, & pour la même fin; je veux dire pour chercher un lieu propre à leur transformation; ils entrent en terre, & au bout de douze heures, ils ſont transformés dans leur coque, qui eſt de couleur de marron.

La coque du ver des *truffes*, comme celle de tous les vers de leur claſſe, eſt faite de leur peau, & a de même, à peu près la forme d'un œuf. Ce qu'elle a de particulier, c'eſt que ſon bout antérieur eſt un peu applati; il a moins de diametre de deſſus en deſſous, que d'un côté à l'autre. Dans l'étendue de cette portion applatie, chaque côté eſt bordé par une eſpece de cordon, analogue à celui des coques des vers de la viande, mais qui dans celle-ci, va juſqu'au bout. Le cordon finit pourtant à un des ſtigmates antérieurs; mais ces ſtigmates ſont ſur la ligne droite par laquelle le bout plat eſt terminé. Au milieu de ce bout, paroiſſent des plis diſpoſés comme ceux d'une bourſe, qui entourent l'ouverture par laquelle le premier anneau eſt rentré en dedans.

L'eſpece de ver dont nous venons de parler, n'eſt pas la ſeule qui mange les *truffes*; elle donne encore de la nourriture à d'autres vers ſemblables à ceux qui mangent les champignons; ce ſont des vers ſans jambes, qui ont le corps jaune, & la tête noire & écailleuſe. Reaumur, *Hiſtoire des inſectes, tome IV, page 374.* (*D. J.*)

TRUFFETTE, ſ. f. (*Toilerie.*) nom que

que l'on donne à certaines toiles blanches faites de lin, qui approchent aſſez de la qualité de celles qu'on nomme *toiles demi-Hollande*. (*D. J.*)

TRUFFIERE, ſ. f. (*Agriculture.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, en Périgord, un terrein particulier où viennent les truffes; on connoît ce terrein par expérience, & parce qu'il n'y croît deſſus preſque point d'herbe. (*D. J.*)

TRUGUE *ou* TUGUE, ſ. f. (*Marine.*) eſpece de faux tillac ou de couverte, qu'on fait de caillebotis, & que l'on éleve ſur quatre ou ſix piliers au devant de la dunette, pour ſe garantir du ſoleil ou de la pluie. Il eſt défendu de faire cette couverte de planches, & le roi veut qu'elle ſoit faite avec des tentes ſoutenues par des cordages.

TRUIE, (*Mythol.*) cet animal étoit la victime la plus ordinaire de Cérès & de la déeſſe Tellus. On ſacrifioit à Cybelle une *truie* pleine. Lorſqu'on juroit quelque alliance, ou qu'on faiſoit la paix, elles étoient confirmées par le ſang d'une *truie*; c'eſt ainſi que Virgile repréſente Romulus & Tatius, ſe jurant une alliance eternelle devant l'autel de Jupiter, en immolant une truie, *cæſâ porcâ*. (*D. J.*)

TRUITE, TRUITTE, TRUITE DE RIVIERE, TROUTTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) *trutta*, poiſſon d'eau douce que l'on pêche dans les étangs, les rivieres, les ruiſſeaux, *&c.* & qui varie un peu pour la couleur, ſelon les différens pays.

La *truite* en général reſſemble beaucoup au ſaumon; elle a la tête courte & arrondie, l'ouverture de la bouche grande, & le bec obtus; le corps eſt épais & terminé par une queue large, les mâchoires n'ont qu'un ſimple rang de dents, mais il y en a ſur le palais. Les côtés du corps ont des taches d'un très-beau rouge, le dos eſt brun & marqué de taches noires, parmi leſquelles il s'en trouve quelquefois de rouges. Ce poiſſon ſe plaît dans les petites rivieres où il y a beaucoup de pierres, & dont les eaux ſont claires & froides; il ſe nourrit de poiſſons & de vers; ſa chair eſt ferme, un peu dure & excellente. Rai, *ſynop. méth. piſcium.* Rondelet, *des poiſſons de riviere, chap. ij.* *Voyez* Poiſſon.

TRUITE SAUMONÉE, poiſſon d'eau douce, qui ne differe du ſaumon qu'en ce qu'il eſt plus petit, & qu'il n'a pas la queue fourchue. *Voyez* SAUMON.

La *truite ſaumonée* a rarement plus de 20 pouces de longueur, ſa chair n'eſt pas rouge comme celle du ſaumon, & elle a un goût déſagréable. Geſner & Aldrovande font mention ſous le nom de *trutta lacuſtris*, d'une eſpece de *truite ſaumonée* bien différente de la précédente; ces auteurs diſent qu'on en pêche dans le lac de Geneve, qui peſent trente-cinq à quarante livres, & même qu'on en trouve dans le lac de Lago de l'état de Milan, qui peſent juſqu'à cent livres. Le dos de ces *truites ſaumonées* eſt d'un beau vert bleuâtre; la nageoire du dos a beaucoup de taches noires, & la queue eſt fourchue; leur chair eſt rouge & de bon goût. Rai, *ſynop. meth. piſcium.* *Voyez* Poisson.

TRUITE, (*Diete.*) la chair de ce poiſſon eſt d'un goût exquis, délicieux, & fort nourriſſante, elle eſt meilleure en été qu'en toute autre ſaiſon.

La graiſſe eſt adouciſſante, diſſolvante, réſolutive, bonne pour les taches, les rouſſeurs du viſage, pour les taches de petite vérole, pour la ſurdité, les bruiſſemens d'oreille, pour les taches & les cataractes des yeux; elle ſoulage dans les hémorrhoïdes, les ragades, les gerçures de l'anus, dans les ulceres du ſein & les fiſſures du mamelon. Lemeri, *dict. des drogues.*

TRUITE, (*Péche.*) on la pêche avec une ſeine qui traverſe la riviere: on halle ce filet d'un bord & d'autre; il n'y a que trois hommes employés à cette manœuvre; un homme de chaque côté, & un dans un bateau pour mieux gouverner le filet, qui a deux braſſes de hauteur, & environ 40 de long. *Voyez* SEINE.

TRUITE, (*Braſſ.*) eſt une eſpece de cage carrée, placée ſur la cheminée du fourneau de la touraille; elle eſt à carneaux tout-au-tour, & couverte en comble; elle ſert à recevoir la fumée qui ſort par les carneaux & ſe répand dans toute la touraille. Il y en a qui ſont faites de fer & d'autres de brique.

TRUITE, adj. *terme de Manege*; épithete du cheval, qui ſur un poil blanc a des

marques de poil noir, bai ou alezan, particuliérement à la tête & à l'encolure. (*D. J.*)

TRUITÉE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes Allemands à une eſpece de pierre ſemblable à de l'albâtre, remplie de taches noirâtres & luiſantes, qui font que cette pierre reſſemble à la peau d'une truite ſaumonée. C'eſt la même pierre que d'autres ont nommé *pierre tigrée*. *Voyez* Bruckmanc, *epiſtol. itinerariæ, centuria I.*

TRULLE, ſ. f. *terme de Pêche;* ſorte de grand havenet dont on ſe ſert dans la Gironne; cet inſtrument eſt aſſez ſemblable aux grands bouts de quievres; il eſt monté de même ſur deux longues perches croiſées, tenues ouvertes au moyen d'une petite traverſe de bois; le ſac eſt amarré aux deux côtés des perches, & à une traverſe de corde qui eſt à l'extrémité de ces perches; il forme une eſpece de poche dans le fond; les mailles de l'entrée peuvent avoir environ 15 lignes; on ne ſe ſert de cet inſtrument que durant le printemps, & de marée montante; les pêcheurs les traînent, & pouſſent devant eux à peu près de la même maniere que ceux qui ſe ſervent de bouteux & de bout de quievres, pour faire la pêche des chevrettes.

Avec des mailles auſſi ſerrées, & la manœuvre que font ceux qui pêchent avec cet inſtrument, rien ne peut être plus abuſif; puiſque tout ce qui monte avec la marée eſt arrêté & pris, à cauſe de la petiteſſe des mailles de la trulle, dont rien ne peut évader.

TRULLE, *la*, (*Géogr. mod.*) ou la *Trouille*, petite riviere des Pays-Bas, dans le Hainaut. Elle traverſe Mons, & ſe jette bientôt après dans la Haiſne, au deſſus de S. Guillain. (*D. J.*)

TRULLIZATION, ſ. f. (*Architect.*) Vitruve, *l. VII, c. iij*, appelle ainſi toute ſorte de mortier travaillé avec la truelle au dedans des voûtes ou des hachures qu'on fait ſur la couche de mortier pour retenir l'enduit du ſtuc. (*D. J.*)

TRULLO, concile *in Trullo*, appellé par quelques-uns ſixieme concile, ne mérite pas, dit M. Godeau, dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, de porter ce nom, car ce ne fut qu'un conciliabule aſſemblé par le patriarche Callinicus, & compoſé d'évêques, ou foibles, ou complaiſans, ou hérétiques monothélites; l'autorité du pape n'y eſt point intervenue. Les papes rejetterent conſtamment ſes canons; en effet, il y en a pluſieurs entiérement remplis de nouveautés contraires aux anciens & à la vérité catholique, quoique Balſamon tâche de les défendre: mais le témoignage de cet auteur ſchiſmatique ne peut être d'aucune autorité.

TRULLOTTE, ſ. f. *terme de Pêche;* ſorte de chaudiere ou d'engin avec lequel on prend du poiſſon; les pêcheurs qui ſe ſervent de cet inſtrument font la pêche de la même maniere que les pêcheurs de l'amirauté de Caux la font avec leurs petites chaudieres; mais leurs *trullottes* ſont différemment conſtruites; ce ſont deux petits bâtons de 18 à 20 pouces de long, paſſés au travers d'un morceau de bois carré, ſur 2 pouces de large & un pied de haut; le petit ſac de ret qui forme cet inſtrument eſt amarré aux bouts de la petite croiſiere; on met des appâts dans le fond pour y attirer les chevrettes, avec une pierre qui y eſt amarrée, pour faire caler la *trullotte*, que l'on releve de temps en temps au moyen d'une corde d'une braſſe environ, frappée ſur le bout du morceau de bois au travers duquel paſſe la croiſée; le bout de la corde qui y eſt amarrée eſt ſoutenue à fleur d'eau par une petite bouée de liege, par laquelle, au moyen d'une petite fourche, on releve la *trullotte* de temps en temps; cet inſtrument reſſemble aſſez à une eſpece de croc où l'on pend la viande pour la conſerver au frais, les pêcheurs font cette petite pêche à pied à la baſſe-eau, n'ayant aucun bateau.

TRULLUM, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) mot barbare qui ſignifie *dôme;* on s'en ſert principalement dans cette phraſe uſitée parmi les théologiens, *le concile* in Truſlo.

On donne proprement ce nom, non pas au ſixieme concile général aſſemblé à Conſtantinople en 680, quoiqu'il fût tenu dans le *trullum* ou dôme du palais des empereurs, mais au concile tenu en 692 dans le même lieu dont ce concile a retenu le nom, on l'appelle auſſi *concilium quini ſextum*, parce qu'il eſt une ſuite des

cinquieme & ſixieme conciles généraux. *Voyez* QUINI-SEXTA

Le *trullum*, ou comme l'appelle M. Fleury, le *trullus* étoit proprement un vaſte ſallon où ſe tenoit ordinairement le conſeil d'état des empereurs de Conſtantinople. On peut juger de ſon étendue par le nombre des évêques qui aſſiſterent aux conciles; il s'y trouva l'empereur en perſonne, & plus de 160 évêques qui y aſſiſterent au premier; au ſecond on comptoit 211 évêques.

On croit que le nom *trullus* ou *trullum*, vient du Latin *trulla*, coupole, & qu'on avoit appellé ainſi la ſalle en queſtion, parce qu'elle étoit voûtée en coupole. *Voyez* COUPOLE.

TRUMEAU *ou* TREMEAU, ſ. m. (*Architect.*) partie du mur de face entre deux croiſées, qui porte le fond des ſommiers des plates-bandes. Les moindres *trumeaux* ſont érigés d'une ſeule pierre à chaque aſſiſe. (*D. J.*)

TRUMEAU, *terme de Miroitier*; il ſe dit des glaces qui ſe placent dans l'entre-deux des croiſées que les architectes nomment *trumeaux*, d'où ces miroirs ont pris leur nom.

TRUS, (*Gloſſaire François.*) *trus* ou *trut*, veut dire en François *impôt*, *tribut*. Selon M. de Boulainvilliers, Charles le Chauve mit un impôt ſous ce nom, par lequel chaque maiſon devoit payer une certaine ſomme, lorſqu'on apprenoit la nouvelle de quelque deſcente des Normands. De ce mot *trus*, dit Paquier, vint celui de *truander*, pour dire *gourmander* & *fouler*; parce que ceux qui ſont deſtinés à exiger les tributs, ſont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres, ſur leſquels ils exercent des mandemens du roi. Il y a quelque apparence qu'on donna le nom de *truanderie* aux rues où les bureaux de ces fermiers & receveurs étoient établis. (*D. J.*)

TRUSION, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le mouvement du ſang du cœur au corps par les arteres; & ſon retour du corps au cœur par les veines s'appelle *mouvement progreſſif* & *circulaire*.

TRUSQUIN, ſ. m. (*outil d'Arquebuſ.*) ce *truſquin* eſt une targette de bois longue d'un pied & large & épaiſſe d'un pouce, qui eſt percée à deux pouces du haut d'un petit trou carré, dans lequel paſſe en croix une petit targette de fer du calibre du trou; cette targette eſt un peu recourbée d'un bout & un peu aiguë; cet outil ſert aux arquebuſiers pour marquer des raies droites ſur des bois de fuſil & des plaques de fer.

TRUSQUIN, eſt un inſtrument ou outil dont ſe ſervent les charpentiers à mettre les bois d'épaiſſeur. *Voyez* MENUISERIE.

TRUSQUIN D'ASSEMBLAGE, ſ. m. (*Menuiſerie.*) outil dont les menuiſiers ſe ſervent pour marquer l'épaiſſeur des tenons & la largeur des mortaiſes qu'ils veulent faire pour aſſembler leurs bois, afin que les unes répondent aux autres. Cet outil eſt de bois, compoſé de deux pieces; l'une eſt une eſpece de regle d'un pouce d'équarriſſage & de dix ou douze de longueur, qu'on appelle la *tige*; l'autre eſt une très-petite planche ou morceau de bois plat, peu épais, d'environ quatre pouces en carré, à travers lequel paſſe la regle, en ſorte néanmoins qu'on puiſſe l'avancer ou le reculer à volonté; c'eſt ſur la tige qu'eſt la pointe à tracer. On appelle *truſquin à longue pointe*, un *truſquin* qui n'a qu'une pointe, mais très longue; il ſert à courroyer du bois, & à pouvoir atteindre dans les fentes ou flâches que le bois peut avoir. (*D. J.*)

TRUSTÉE, ſ. f. (*Meſure de contenance.*) on s'en ſert en quelques lieux de Bretagne, particuliérement dans toute l'étendue de la prévôté de Nantes, pour le commerce des ſels qui s'y vendent ordinairement au cent des *truſtées*. Vingt-cinq *truſtées* font environ un muid, meſure Nantoiſe. *Savary*. (*D. J.*)

TRUTE *ou* TRUTTE, *voyez* TRUITE.

TRUTINA HERMETIS, (*Divin.*) terme familier aux aſtrologues, & qui ſignifie une méthode artificielle d'examiner & de rectifier la nativité ou l'horoſcope pris du moment de la naiſſance d'une perſonne en remontant au moment de ſa conception, & déterminant quel étoit alors l'état des cieux. On ſent que par là ces impoſteurs ont voulu ſe ménager une reſſource, mais

auſſi fautive que leur premiere méthode. *Voyez* HOROSCOPE.

TRUTULENSIS PORTUS (*Géog. anc.*) port de la Grande-Bretagne. Tacite en fait mention dans la vie d'Agricola. Comme on ne ſait point la ſituation de ce port, il y a des auteurs qui veulent au lieu de *Trutulenſis*, lire *Rhutupenſis*, & ils prétendent que c'eſt *Richborough*, dans la province de Kent. (*D. J.*)

TRUXILLO, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, dans les montagnes, à dix lieues de Mérida, à 25 lieues au ſud-oueſt de Tolede, avec une citadelle. Jean II, roi de Caſtille, a érigé *Truxillo* en ville, en 1431. Elle a ſix paroiſſes & pluſieurs monaſteres. Son terroir nourrit des brebis dont la laine eſt très-précieuſe. *Long.* 12, 38; *latit.* 39, 10. (*D. J.*)

TRUXILLO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lima, proche la mer du Sud, avec un pont qui en eſt à deux lieues, & où l'encrage n'eſt pas bon. François Pizarro fonda cette ville l'an 1553. Son terroir abonde en figues, pommes, grenades, oranges & vignes. *Long.* 298; *latit. mérid.* 7, 30. (*D. J.*)

TRUXILLO, *Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement d'Honduras, ſur la côte du golfe du même nom; ſon port eſt au fond de la baie. Son terroir eſt fertile en fruits excellens, & en vins qu'on recueille deux fois l'année. *Long.* 292, 16; *latit.* 15, 38. (*D. J.*)

TRYCHNUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) c'eſt la même plante que le *ſtrychnus*, nom du ſolanum ou morelle. Les Grecs l'ont appellé στρυχνος, & les Latins ſemblablement ont abandonné à leur exemple le σ initial, comme ils ont fait dans pluſieurs autres mots; c'eſt ainſi qu'ils ont écrit *milax* pour *ſmilax*, *maragdus* pour *ſmaragdus*, &c.

Dioſcoride voulant diſtinguer le ſolanum qui rend furieux, du ſolanum qui cauſe l'aſſoupiſſement, & qui ſont, comme on ſait, deux plantes vénéneuſes, appelle l'une *trychnos*, & l'autre *ſtrychnos*; mais c'eſt là un mauvais jeu de mots inconnu même dans la langue Grecque.

Théocrite parle auſſi du *trychnus*, mais il entend par ce mot une plante qui porte un fruit mangeable, & une plante différente des deux ſolanum vénéneux; car c'eſt notre lycoperſicon ou pomme d'amour, que la plupart des botaniſtes ont effectivement placée, juſqu'à Tournefort, entre les eſpeces de ſolanum.

Théophraſte diſtingue auſſi trois eſpeces de *trychnus*, & dit que la troiſieme donne un fruit bon à manger. Aujourd'hui encore les Juifs, les Italiens, les Eſpagnols & les Portugais mangent tous la pomme d'amour, ou le fruit du lycoperſicon, & ils en font grand cas en ſalade, avec du ſel & du poivre. Les derniers écrivains Grecs ont abandonné le mot *ſtrychnus* & *trychnus*, en leur ſubſtituant le terme *melintzanion*, qui eſt peut-être emprunté de l'Italien *melanzana* (*D. J.*)

TRYM *ou* TRYME, (*Géogr. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté d'Eſt-Meath dont elle eſt la capitale, à ſix milles de la Boyne. Elle a le droit de tenir marché public, & envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRYPHERA, ſ. f. *en Pharmacie*, eſt un nom qui a été donné à différens remedes, ſur-tout du genre narcotique. La grande *tryphere* eſt compoſée d'opium, de canelle, de cloux de girofles & de pluſieurs autres ingrédiens. On l'emploie pour fortifier l'eſtomac, pour arrêter les cours de ventre, & pour certaines maladies de la matrice. Ce mot eſt formé du Grec τρυφερος, *délicat*, parce que ces ſortes de remedes agiſſent doucement & agréablement, ou, ſelon d'autres, parce qu'ils procurent du repos à ceux qui en uſent.

La *tryphere* ſaracénique & la *tryphere* Perſienne, ainſi nommées parce qu'elles furent premiérement introduite, l'une par les Sarraſins, & l'autre par les Perſans, ſont toutes deux de doux purgatifs.

T S

TSANGOU-MANGHITS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'iſle de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de ſcolopendre; ſes feuilles ſont longues & étroites; rangées de

côté & d'autre ; elles répandent une odeur très-aromatique.

TSAPHARI, ſ. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par quelques uns à la cadmie que Dioſcoride appelle *placitis*, c'eſt-à-dire, *croûteuſe*, parce qu'elle forme une eſpece de croûte aux côtés des fourneaux. Sérapion s'eſt bien trompé quand il a dit que la cadmie étoit une production naturelle. (*D. J.*)

TSAR, (*Hiſt. de Ruſſie.*) ce mot ſignifie *roi* dans toute la bible en langue ſclavone, & les étrangers lui ont ſubſtitué le mot *czar*, qui eſt une corruption de celui de *tſar*. Dans la bible ſclavone traduite du Grec, il y a ſept cens ans, long-temps avant que les ducs de Ruſſie priſſent le titre de *tzar*, les rois Pharaon, Saül, David, &c. ſont appellés *tzar* ; il n'y a point dans cette langue de différence entre roi & empereur.

Le premier qui prit le titre de *tzar*, fut Iwan Waſiélewitz, aïeul de Ivan Baſilowitz, qui reprit le titre qu'avoit porté ſon grand-pere, ſe qualifiant *czar* de Caſan, d'Aſtracan & de Sibérie, comme auſſi *powelitel* & *ſamoderſchetz* de toutes les Ruſſies. Le premier de ces deux derniers mots ſignifie *imperator* ou *général*, & le dernier veut dire *ſouverain*. Ces titres ont été donnés à tous les ſucceſſeurs de Baſilowitz juſqu'en l'année 1721, que l'archevêque de Novogorod perſuada au czar Pierre premier de changer le titre Ruſſien de *powelitel* en Latin, & de ſe qualifier *empereur* ; & quoique toutes les puiſſances lui euſſent toujours donné ce titre en langue Ruſſienne, il cauſa dès le moment qu'il fut Latiniſé, de grandes conteſtations en Europe ; mais le vainqueur de Charles XII, les fit ceſſer par ſa puiſſance. (*D. J.*)

TSCHAROS LES, (*Géog. mod.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale, au Paraguai. Les détails que le p. Sepp, jéſuite, donne de ce peuple dans les lettres édifiantes, ne ſont pas aſſez vraiſſemblables pour y ajouter foi ; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les miſſionaires n'ont encore rien opéré ſur la converſion des *Tſcharos*, mais ils vivent avec eux ſans les troubler ni les perſécuter, & c'eſt quelque choſe. (*D. J.*)

TSE-KIN, ſ. m. (*Porcelaine de la Chine.*) eſpece de vernis qu'on met à la Chine ſur la porcelaine pour lui donner une couleur de caffé ou de feuilles mortes.

Pour faire ce vernis, on prend de la terre jaune commune, on lui donne la même façon qu'au *pétunſe* ; & quand cette terre eſt préparée, on n'en emploie que la matiere la plus déliée qu'on jette dans de l'eau, dont on forme une eſpece de colle auſſi liquide que le vernis ordinaire appellé *péyéon*, qui ſe fait de quartiers de roches. Ces deux vernis, le *tſe-kin* & le péyéon ſe mêlent enſemble, & pour cela ils doivent être également liquides. On en fait l'épreuve en plongeant le *pétunſe* dans l'un & dans l'autre vernis. Si chacun de ces vernis pénetre ſon *pétunſe*, on les juge propres à s'incorporer enſemble.

On fait auſſi entrer dans le *tſe-kin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougeres préparées, de la même liquidité que le péyéon ; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tſe-kin*, ſelon que l'on veut que le *tſe-kin* ſoit plus clair ou plus foncé : c'eſt ce qu'on peut connoître par divers eſſais ; par exemple, on mêlera deux taſſes de la liqueur *tſe-kin* avec huit taſſes du péyéon, puis ſur quatre taſſes de cette mixtion de *tſe kin* & de péyéon, on mettra une taſſe de vernis fait de chaux & de fougere. *Coutume d'Aſie.* (*D. J.*)

TSE-SONG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un arbre qui tient du cyprès & du genievre. Le tronc qui a environ un pied & demi de circuit, pouſſe des branches qui ſe partagent en une infinité d'autres, & forment un buiſſon vert, épais & touffu ; ſes feuilles ſont longues, étroites, piquantes, diſpoſées le long des rameaux par files, tantôt au nombre de cinq, & tantôt au nombre de ſix. Les rameaux qui ſont couverts de ces feuilles longues, ſe trouvent principalement en deſſous & au bas des branches, tout le haut & le deſſus n'étant que cyprès.

L'écorce de cet arbre eſt un peu raboteuſe, d'un gris-brun tirant ſur le rouge en certains endroits ; le bois eſt d'un blanc rougeâtre, ſemblable à celui de genievre, ayant quelque choſe de réſineux ; ſes feuilles, outre l'odeur du cyprès, ſont d'un goût fort amer mêlé de quelque âcreté.

Ses fruits ſont verts, ronds & un peu plus gros que les baies de genievre, d'un vert olivâtre & d'une odeur forte; ils ſont attachés aux branches par de longs pédicules; ils contiennent deux grains rouſſâtres en forme de petits cœurs, & durs comme les grains de raiſin. (*D. J.*)

TSHINCA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de giroflier des Moluques, *caryophillus ramoſus vel dentatus*. Joh. Bod. à Stapel. D'autres auteurs Hollandois appellent cette plante *caryophillus regius*, parce que les petits princes & les nobles des iſles moluques en font une eſtime qui va juſqu'à la ſuperſtition pour ſa forme ſinguliere & ſa rareté; ils prétendent qu'il n'y a que deux eſpeces de *tshinca* dans le monde; ils ſont tous deux caryophylliferes, & ne different des arbres de ce genre que par la grandeur; leur fruit n'eſt cependant autre choſe que le caryophyllus ou girofle aromatique ordinaire diviſé en pluſieurs cornes qui croiſſent par degrés, mais qui n'ont point de calices ronds, & qui portent des fleurs. Il n'eſt pas étonnant que ces ſortes de végétaux monſtrueux ſoient fort rares. (*D. J.*)

TSJASKELA, ſ. m. (*Hiſt. nat. botan.*) arbre des Indes orientales qui eſt une eſpece de figuier; ſon écorce ſert en quelques endroits à faire des cordes d'arcs. On en tire auſſi une couleur rouge propre à la teinture.

TSI-CHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt ainſi que les Chinois nomment l'arbre qui leur fournit la liqueur dont ils font les vernis ſi eſtimés par les Européens. Ce mot en Chinois ſignifie *l'arbre à l'huile*, nom qui lui a été donné à cauſe de la liqueur ſemblable à de l'huile, qui en découle par les inciſions qu'on lui fait; elle tombe peu à peu comme la térébenthine des pins; mais l'arbre en donne une plus grande quantité quand on y fait des inciſions; cependant elles le font mourir en peu de temps. On fait bouillir cette liqueur pour lui donner de la conſiſtance. Les émanations qui partent de cette liqueur, qui eſt le vernis de la Chine, ſont très-dangereuſes; les hommes qui s'occupent à la recueillir, prennent les plus grandes précautions pour s'empêcher de les recevoir, ſoit par la reſpiration, ſoit dans les yeux, ils prennent des précautions même pour que la liqueur ne tombe point ſur leurs mains, malgré cela ils ſont ſujets à des inflammations des yeux, à des ulceres & quelquefois à des maladies funeſtes. *Voyez* VERNIS.

TSJELA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre du Malabar qui s'éleve fort haut; ſon tronc pouſſe un grand nombre de branches qui s'étendent au loin circulairement. Son fruit n'a point d'odeur ni de goût; il croît ſur les branches, entre les feuilles, ſans pédicule, il eſt de la forme & de la groſſeur de la groſeille, & contient quantité de petits grains rougeâtres. Les auteurs de l'*hort. malab.* en font une eſpece de figuier qu'ils nomment *ficus malabarica, fructu ribeſii formâ & magnitudine*. (*D. J.*)

TSIEM-TANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *mixa pyriformis, officulo triſpermo*. Ray. C'eſt un très-grand arbre qui croît au Malabar; ſon écorce eſt échauffante, inciſe les humeurs viſqueuſes & pituiteuſes, les attenue, & évacue les eaux dans l'hydropiſie; ſi on la réduit en poudre avec la pulpe de ſon fruit, elle produit la guériſon des fievres intermittentes qui viennent d'humeurs viciées & tenues ſurabondantes. (*D. J.*)

TSJERIAM-COTTAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *fructus indicus, baccifera, fructu racemoſo, cuſpitato, riberium ſimili monopyreno. Hort. malab.* C'eſt un arbriſſeau toujours vert qui croît au Malabar, & dont le fruit reſſemble aſſez à notre groſeille. Ses feuilles bouillies dans l'eau donnent un gargariſme qui diſſipe le gonflement des gencives & les raffermit. On prépare de ſon écorce bouillie dans du petit lait avec de la graine de cumin, un autre gargariſme qu'on dit être un lent remede contre les aphthes. *Ray.* (*D. J.*)

TSJEROÉ-KATOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand & bel arbre du Malabar; ſon tronc eſt fort gros, ſes branches ſont nombreuſes, & s'étendent très-loin; ſon bois eſt blanchâtre, compacte, couvert d'une écorce brune & lanugineuſe; il rend par des inciſions une larme rougeâtre, glutineuſe, odoriférante, très-âcre, & que la chaleur du ſoleil noircit. Sa racine eſt couverte d'une écorce obſcure, ſans odeur,

d'un goût onctueux, acrimonieux & cauſtique. On exprime auſſi de ſes feuilles un ſuc rougeâtre, âcre, brûlant, & qui ulcere la peau.

Ses fleurs ſont pentapétales, blanches, tendres, odoriférantes, âcres, chaudes au goût; elles ſont ſuivies d'un petit fruit rond & oblong, qui eſt d'abord vert, enſuite bleu, & cotonneux à meſure qu'il mûrit. Il eſt d'un bleu noir dans ſa maturité, & plein d'une pulpe brunâtre, ſucculente, glutineuſe, âcre & cauſtique. Au milieu de cette pulpe eſt un noyau qui contient une amande blanchâtre, onctueuſe, âcre & fort amere.

Cet arbre croît dans toutes les contrées du Malabar. M. Commellin l'appelle *prunifera malabarica, fructu racemoſo, parvo, acri, ſucco tinctorio. Hort. malab.* On le cultive dans les champs ſemés de riz pour en écarter les oiſeaux, à cauſe de ſes qualités pernicieuſes. Les teinturiers ſe ſervent du ſuc de ſon fruit avec de la chaux, pour teindre leur coton mêlé. (*D. J.*)

TSJEROE-POEAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) *arbor baccifera malabarenſibus, racemoſa, tripetala, fructu oblongo, tricocco, calice excepto. Hort. malab.* C'eſt un petit arbre fort bas, donc le tronc eſt vert en dedans, blanchâtre en dehors, & revêtu d'une écorce noirâtre: il jette un grand nombre de branches noueuſes. Sa racine eſt jaunâtre, couverte d'écorce rougeâtre, d'une odeur & d'un goût déſagréable; ſes feuilles ſont pointues, oblongues, unies, d'un vert obſcur, luiſantes en deſſus, verdâtres & cotonneuſes en deſſous. Ses fleurs ſont à trois pétales. Il s'éleve du milieu d'elles un piſtil oblong & d'un vert tirant ſur le jaune. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies rondelettes à trois panneaux, vertes, placées dans des calices, pleines de ſemences, d'un vert cendré, & dont les cellules ſont ſéparées par des pellicules membraneuſes. (*D. J.*)

TSJEROM-CARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbriſſeau de Malabar, qui s'éleve à la hauteur de ſept à huit pieds; ſon tronc pouſſe un grand nombre de petites branches armées d'épines droites, & rangées circulairement; ſa racine eſt rougeâtre, odoriférante & amere; ſes fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles; elles ſont verdâtres, ſans odeur, & placées dans un petit calice vert diviſé en cinq lobes pointus; elles ſont ſuivies de baies applaties, rondes, à deux panneaux, couronnées d'un ombilic, pleines d'une pulpe verte & amere. Ces baies contiennent deux ſemences oblongues, placées à quelque diſtance l'une de l'autre. Cet arbuſte eſt nommé dans le jardin de Malabar, *frutex baccifera indica, floſculis ad foliorum exortum confertis, fructu dicocco.* (*D. J.*)

TSIKUDSEN, (*Géogr. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'oueſt. Cette province eſt diviſée en vingt-quatre diſtricts, & a quatre journées de longueur du ſud au nord; c'eſt un pays médiocrement bon, & qui a pluſieurs manufactures de porcelaine. (*D. J.*)

TSIKUNGO, (*Géogr. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'oueſt. Cette province a cinq journées de longueur du ſud au nord, & eſt partagée en dix diſtricts. Son pays produit en abondance du bled, du ris & des pois. Les côtes lui donnent du poiſſon, des écreviſſes, & du coquillage. On y fait beaucoup de confitures, qui ſont eſtimées dans les autres provinces. (*D. J.*)

TSIMADAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'iſle de Madagaſcar, dont la feuille a des propriétés qu'on vante contre les maux de cœur, la peſte & toutes les maladies contagieuſes.

TSIMANDATS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'iſle de Madagaſcar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, ſinon que les negres s'en ſervent pour guérir la maladie vénérienne. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui nous ont tranſmis les noms des plantes exotiques, nous euſſent en même temps donné la maniere de s'en ſervir.

TSIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Chinois à une ſubſtance minérale d'un bleu foncé, aſſez ſemblable à du vitriol bleu, qui ſe trouve dans quelques mines de plomb, & que l'on croit contenir quelques portions de ce métal. Les Chinois s'en ſervent pour peindre en

bleu leur porcelaine, & ils l'emploient comme un fondant, qui fait pénétrer les autres couleurs dans la pâte de la porcelaine. Cette ſubſtance ſe trouve, dit-on, aux environs de Canton & de Pékin. Les peintres en émail ſe ſervent auſſi de cette matiere dans leurs émaux, & l'on en applique ſur de l'argent, mais elle s'en détache aiſément. Quand on en met ſur la porcelaine, il faut qu'elle ſoit enſuite remiſe au feu pour recuire.

Avant d'employer le *tſin*, on ne fait que le pulvériſer ſans le calciner, comme cela ſe pratique d'ordinaire; on le bat enſuite dans beaucoup d'eau pour en ſéparer la terre & les parties étrangeres, après quoi on laiſſe la poudre tomber au fond de l'eau qui n'en eſt point colorée; quant à la poudre, elle n'eſt plus bleue, comme avant que d'avoir été pulvériſée, mais elle eſt d'un gris cendré; mais après avoir été recuite, elle redevient d'un très-beau bleu. La matiere qui s'eſt précipitée au fond de l'eau ſe ſeche & ſe conſerve; pour en faire uſage, on ne fait que la mêler avec de l'eau gommée, & on l'applique avec un pinceau ſur la porcelaine qu'on veut peindre. *Voyez le recueil des obſervations ſur les coutumes de l'Aſie.*

TSINGALAHA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſcorpion fort dangereux qui ſe trouve dans l'iſle de Madagaſcar. Il habite toujours dans les marais & les eaux dormantes; il s'attache aux beſtiaux & aux chiens qu'il tue, & dont il ſuce le ſang.

TSIN-SE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à la Chine les lettrés du troiſieme ordre; grade qui répond au docteur de nos univerſités; on n'y parvient qu'après un examen qui ſe fait à Pékin, dans le palais de l'empereur, qui préſide en perſonne à l'aſſemblée, & qui donne ſouvent lui-même le ſujet ſur lequel les candidats doivent compoſer. Cet examen ne ſe fait que tous les trois ans, & l'on n'admet au doctorat qu'un petit nombre de *kiu-gins*, ou lettrés du ſecond ordre. La réception ſe fait avec une pompe extraordinaire; chacun de ceux qui ont été reçus docteurs, reçoit de l'empereur une coupe d'argent, un parafol de ſoie bleue, & une chaiſe très-ornée pour ſe faire porter. Les noms des nouveaux docteurs ſont inſcrits ſur de grands tableaux qu'on expoſe dans la place publique. Dès qu'ils ſont admis, on s'empreſſe d'aller inſtruire leurs familles de l'honneur qu'elles ont reçu; ces courriers ſont très-bien récompenſés; les villes où les docteurs ſont nés, prennent part à la gloire de leurs citoyens, & célebrent cet événement par de très-grandes réjouiſſances. Les noms des docteurs s'inſcrivent dans un regiſtre particulier, & c'eſt parmi eux que l'on choiſit les perſonnes qui doivent occuper les premieres charges de l'empire; il n'eſt point ſurprenant qu'un état adminiſtré par des hommes qui ont conſacré leur temps à l'étude de la morale, des loix & de la philoſophie, ſurpaſſe tous les autres par la ſageſſe de ſon gouvernement.

TSIO, ſ. m. (*Meſur.*) c'eſt chez les Japonois un eſpace de 60 braſſes.

TSJOCATTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbre nommé dans l'Hort. malab. *frutex baccifera, Malabarenſis, fructu colyculato, tetracocco, umbellato;* cet arbre ne s'éleve qu'à 12 pieds de hauteur; ſon tronc pouſſe un grand nombre de petites branches ligneuſes; ſon bois eſt blanchâtre, revêtu d'une écorce rougeâtre; ſa racine eſt blanche, amere & aromatique. Ses feuilles ſont rondes, oblongues, pointues, légérement dentelées, épaiſſes, fortes, unies, d'un vert noirâtre en deſſus, & verdâtre en deſſous. Ses fleurs ſont jaunâtres, ſans odeur, & placées au ſommet des branches, en forme d'ombelles. Ses baies ſont à trois panneaux, & quelquefois davantage, d'abord verdâtres, mais rouges lorſqu'elles ſont mûres, fixées dans un calice rouge & noirâtre, d'un goût acide; elles contiennent ordinairement quatre ſemences blanchâtres en forme de rein, & d'une amertume qui n'eſt pas déſagréable. On emploie dans le pays la décoction des fleurs & des baies pour raffermir les gencives. (*D. J.*)

TSIOMPA *ou* CIAMPA, *ou* CHIAMPA, (*Géogr. mod.*) petit royaume d'Aſie. Il eſt borné au levant & au midi par la mer, au couchant par le royaume de Camboge, & au nord par le deſert de la Cochinchine.

Nous ne connoiſſons de ce royaume ni les

les villes, ni les rivieres, ni les montagnes. Nous ſavons ſeulement que ſon roi eſt tributaire de celui de Cochinchine. Ses ſujets ſont idolâtres, & vivent dans de miſérables cabanes de bois. (*D. J.*)

TSIO-TEI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un mirthe du Japon qui eſt ſauvage; il a de longues feuilles; le même, ſuivant Kæmpfer, que le mirthe commun d'Italie de Gaſpard Bauhin.

TSITSIHI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece d'écureuil d'une couleur griſe, qui ſe trouve dans l'iſle de Madagaſcar. Ils demeurent dans les creux des arbres, & jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiſer

TSONG-MING, (*Géogr. mod.*) iſle de la Chine, dans la province de Kiangnang, dont elle n'eſt ſéparée à l'oueſt que par un bras de mer, qui n'a que 5 à 6 lieues.

Cette iſle n'étoit anciennement qu'un pays ſauvage & déſert, tout couvert de roſeaux. On y reléguoit les bandits & les ſcélérats, dont on vouloit purger l'empire. Les premiers qu'on y débarqua ſe trouverent dans la néceſſité, ou de périr par la faim, ou de tirer leurs alimens du ſein de la terre. L'envie de vivre les rendit actifs. Ils défricherent cette terre inculte : ils en arracherent les plantes inutiles; ils ſemerent le peu de grains qu'ils avoient apporté; & ils ne furent pas long-temps ſans recueillir le fruit de leurs travaux. Au bout de quelques années, une partie du terroir qu'ils avoient cultivé devint ſi fertile, qu'elle leur fournit abondamment de quoi vivre. Dans la ſuite des temps, pluſieurs familles Chinoiſes, qui avoient de la peine à ſubſiſter dans le continent, ſe tranſporterent dans l'iſle, & ſortirent de l'indigence.

L'air du pays eſt aſſez tempéré, parce que ſa chaleur exceſſive eſt modérée par des pluies qui tombent en abondance, ſurtout au milieu de l'été. Toute la campagne eſt aujourd'hui ſemée de villages & de maiſons. La volaille y abonde, ainſi que le riz, malgré la difficulté de ſa culture. On donne à cette iſle 20 lieues de long, & 5 à 6 de large. Elle eſt ſituée ſous le 32e. degré de *latitude* nord. (*D. J.*)

TSONG-TU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot eſt Chinois, on le donne aux vice-rois qui commandent à deux ou trois provinces, au lieu que les vice-rois ordinaires, qui n'ont qu'une ſeule province dans leur diſtrict, ſe nomment *Tu-yen*. Les Européens diſent *ſom-tout* ou *ſom-tok* par corruption.

TSUSSIMA, (*Géogr. mod.*) iſle appartenante à l'empereur du Japon, & qui l'a réunie à ſa couronne, après l'avoir conquiſe dans la guerre du dernier ſiecle contre les habitans de Corée; c'eſt une petite iſle qui n'a qu'une journée & demie de longueur, & qui d'ailleurs n'eſt pas fertile; mais elle eſt fameuſe par le grand nombre d'idoles qu'on y adore. (*D. J.*)

T U

TU, VOUS, (*Synonymes.*) nous ne nous ſervons aujourd'hui qu'en poéſie du mot *tu*, ou quelquefois dans le ſtile ſoutenu, ou en faiſant parler des barbares.

Pluſieurs perſonnes trouvent que ce ſingulier avoit plus de grace dans la bouche des anciens que le mot *vous*, que la politeſſe a introduit, & qu'ils n'ont jamais connu; mais le meilleur eſt de les adopter tous les deux. Comme il y a des occaſions où le mot *tu* choque réellement, il en eſt d'autres, où il fait un meilleur effet que le mot *vous*; c'eſt une richeſſe dans nos langues modernes, dont les anciens étoient privés, car étant toujours forcés de ſe ſervir de ſingulier *tu*, ils ne pouvoient faire ſentir ni les mœurs, ni les paſſions, ni les caracteres, au lieu que c'eſt un avantage que fourniſſent ce ſingulier & ce pluriel employés à propos, avec diſcernement, & lorſque les occaſions demandent l'un préférablement à l'autre. Voici donc le parti que prennent les bons traducteurs; partout où il faut faire ſentir de la fierté, de l'audace, du mépris, de la colere, ou un caractere étranger, ils emploient le mot *tu*; mais dans tous les autres cas, comme quand un ſujet parle à ſon roi qui lui eſt ſupérieur, ils ſe ſervent du mot *vous*, pour s'accommoder à notre politeſſe qui le demande néceſſairement, & qui eſt toujours bleſſée de ce ſingulier *tu*, comme d'une familiarité trop grande.

Par exemple, dans la vie de Romulus

par Plutarque, quand on mene Rémus à Numitor, Rémus dit à ce prince : « Je » ne *te* cacherai rien de tout ce que *tu* me » demandes, car *tu* me parois plus digne » d'être roi que ton frere » : ce ſingulier *tu* a plus de grace que le *vous*, à cauſe du caractere de Rémus, qui a été élevé parmi des pâtres, qui eſt vaillant & fougueux, & qui doit témoigner de l'intrépidité & de l'audace.

Lorſque Caton dit à Céſar, *tiens ivrogne*, en lui rendant la lettre de ſa ſœur, il n'y auroit rien de plus froid que de lui faire dire, *tenez ivrogne*. Quand Léonidas parle à Alexandre, & qu'il lui dit : » lorſ- » que *vous* aurez conquis la région qui » porte ces aromates » : *vous* eſt là bien meilleur que *tu* ; mais quand Alexandre, après avoir conquis l'Arabie, écrit à Léo- » nidas, « je t'envoie une bonne provi- » ſion d'encens & de myrrhe » ; *je t'envoie*, vaut mieux que *je vous envoie*. De même quand le prophete de Jupiter Ammon dit à Alexandre, « ne blaſpheme pas, *tu* n'as » point de pere mortel » ; le mot *vous*, rendroit la réponſe foible & languiſſante. C'eſt un prophete qui parle, & il parle avec autorité.

Vaugelas, dans ſa tradition de Quinte-Curce, a toujours obſervé ces différences avec beaucoup de raiſon & de jugement : Alexandre dit *vous*, en parlant à la reine Siſigambis ; & la reine Siſigambis dit *tu* en parlant à Alexandre ; & cela eſt néceſſaire, pour conſerver le caractere étranger ; cette différence de *tu* à *vous*, donne à la traduction de Lucien, par M. d'Ablancourt, une grace que l'original ne peut avoir ; car, que le philoſophe cynique diſe *tu* à Jupiter, & que tous ceux de la même ſecte ſe *tutoyent*, cela peint leur caractere, ce que le grec ne peut faire. Qu'on mette *vous* au lieu de *tu* chez des cyniques, toute la gentilleſſe ſera perdue. (*D. J.*)

TUAL, ſ. m. (*Diete & Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les habitans des iſles Moluques donnent à une liqueur blanche comme du lait, qui découle du palmier ſagoutier, par les inciſions que l'on fait à ſes branches. Les Indiens boivent cette liqueur, elle eſt très-douce lorſqu'elle eſt récente ; ſi on la fait bouillir, elle donne par la fermentation une liqueur ſemblable à de la bierre ; on peut auſſi lui faire prendre le goût du vin & du vinaigre.

TUBAN *ou* TUBAON, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans l'iſle de Java, ſur la côte ſeptentrionale, près de Bantam ; c'eſt la plus belle & la plus forte place de toute l'iſle. Ses habitans trafiquent en ſoie, en toiles de coton, en camelots, *&c.* mais ils vont tout nuds de la ceinture en haut, & portent un poignard à leur ceinture. *Longitude*, 130. *latit. mérid.* 5. 30. (*D. J.*)

TUBANTES, (*Géog. anc.*) peuples de la baſſe-Germanie au delà du Rhin, connu de Strabon, *l. VII.* ſous le nom de *Tubantli*, & de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ſous celui de *Tubanti*. Alting croit que le nom Germain etoit *Tho-Benthen*, & qu'il leur avoit été donné, parce que c'étoit une troupe de gens qui changeoient ſouvent de demeure, ce qu'on appelle encore aujourd'hui *bende* ou *bande*.

Cluvier, *géogr. ant.*, *l. III*, *c. xij*, a prouvé que les *Tubantes* avoient d'abord habité dans les pays appellés aujourd'hui *les comtés de Raveſnberg & de Lippe*, & le village de Bent-dorp pourroit bien retenir le nom de ces anciens habitans. De ce pays-là ils paſſerent dans les terres qui ſont entre le Rhin & la Sala, & que les Romains, avec le ſecours des Tencteri & des Uſipii, enleverent aux Ménapiens, & abandonnerent à leurs ſoldats.

Il eſt à croire qu'après la défaite des Marſes & des Bructeres, les *Tubandes* allerent occuper une partie de leur pays, ſur les deux bords de la riviere de Wecht, avant que les Chamaves & les Ampſibariens s'y fuſſent établis. Trop de lieux portent dans ce quartier là le nom de ces peuples, pour qu'on puiſſe douter qu'ils y aient fait quelque demeure. On y voit *Bentlagen*, qui ſignifie le camp des *Tubantes*, outre *Bentlo*, *Beutinge*, *Bente*, & peut-être encore quelques autres. Tout cela porte Alting à conclure que les *Tubantes* ont habité tout le pays qui eſt entre l'Ems & le comté de Bentheim, y compris ce comté & la ſeconde Salique (Solland), ou cette partie de l'Over-Iſſel, appellée aujourd'hui *Twente*, du nom de ces peuples.

C'eſt peut-être la raiſon pourquoi dans la notice des dignités de l'empire, les *Tubantes* ſont joints avec les Saliens. Du reſte, on ne trouve point que les *Tubantes* ſe ſoient depuis tranſportés ailleurs, à moins qu'ils ne ſoient entrés dans l'alliance des Francs, alliance qui a pu faire perdre leur nom, comme elle a fait perdre ceux de tant d'autres peuples. M. d'Audifret a cru ſur les anciens itinéraires que Zwol devoit être leur demeure ; & ſur ce qu'Appien en dit, Cluvier a cru que c'étoit Doeſbourg. (*D. J.*)

TUBE, ſ. m. (*Phyſ.*) tuyau, conduit ou canal, eſt un cylindre creux en dedans, fait de plomb, de fer, de bois, de verre, ou d'autre matiere, qui ſert à donner paſſage à l'air ou à quelqu'autre fluide.

Ce terme s'applique ordinairement à ceux dont on ſe ſert en phyſique, aſtronomie, anatomie, *&c.* Dans les autres cas ordinaires, on ſe ſert plus ordinairement du mot *tuyau*. *Voyez* TUYAU.

M. Varignon a donné, dans les *mémoires de l'académie des ſciences*, un *eſſai*, ſur les proportions néceſſaires des diametres des *tubes*, pour donner préciſément une quantité déterminée d'eau. Le réſultat de ce mémoire revient à ces deux analogies ; que les diminutions de vîteſſe de l'eau, occaſionnées par ſes frottemens contre les parois des *tubes*, ſont comme les diametres, les *tubes* étant ſuppoſés également longs ; & que la quantité d'eau qui ſort des *tubes*, eſt, comme la racine, carrée de leurs diametres ; mais cette regle doit être regardée comme beaucoup plus mathématique que phyſique. Car on ne connoît point exactement à beaucoup près la quantité de frottement que l'eau ſouffre contre les parois d'un vaſe dans lequel elle coule. Il eſt même fort difficile de déterminer le mouvement d'un fluide qui coule dans un *tube* non cylindrique, abſtraction faite des frottemens, & ce ne ſera tout au plus qu'après bien du temps & des expériences réitérées qu'on viendra à bout de donner ſur cette matiere des regles préciſes, & de déterminer les loix du mouvement d'un fluide dans un *tube* de figure quelconque, & ayant égard à toutes les cauſes qui alterent ſon mouvement, comme l'adhérence de ſes parties, le frottement de ces parties contre le vaſe, *&c.* *Voyez* FLUIDE, FONTAINE, FROTTEMENT, *&c.*

Pour ce qui regarde les *tubes* des barometres & des thermometres, *voyez* BAROMETRE & THERMOMETRE. A l'égard de l'aſcenſion des liqueurs dans des *tubes* capillaires, *voyez* ASCENSION & CAPILLAIRE.

TUBE DE TORRICELLI, *voyez* TORRICELLI. (*O*)

TUBE, *en Aſtronomie*, ſe dit quelquefois au lieu de *téleſcope* ; mais plus proprement de cette partie du téleſcope, dans laquelle on met les verres lenticulaires, & par laquelle on les dirige & on les met en œuvre. *Voyez* TÉLESCOPE.

La bonté d'un *tube* étant de grande importance pour la bonté d'un téleſcope, nous donnerons ici la maniere de le conſtruire.

Conſtruction d'un tube *pour un téleſcope.* Les principaux points auxquels il faut avoir égard, ſont, que le *tube* ne ſoit point incommode par ſa peſanteur, ni ſujet à ſe déjetter & à déranger la poſition des verres ; d'où il s'enſuit qu'aucune eſpece de *tube* ne peut ſervir dans tous les cas.

1°. Si le *tube* eſt petit, il vaut mieux qu'il ſoit fait de plaques de cuivre, minces, couvertes d'étain, & formées en tuyaux propres à entrer les uns dans les autres.

2°. Pour les longs *tubes*, le fer ſeroit trop peſant : c'eſt pourquoi on aime mieux les faire de papier. Ainſi on tourne un cylindre de bois de la longueur du papier qu'on veut employer, & d'un diametre égal à celui du plus petit tuyau ; on roule le papier autour de ce cylindre juſqu'à ce qu'il ſoit d'une épaiſſeur ſuffiſante. Quand un tuyau eſt ſec, on en fait d'autres de la même maniere, obſervant toujours que le dernier ſerve d'étui à ſon plus proche voiſin, juſqu'à ce qu'on en ait aſſez pour longueur du *tube* qu'on veut faire. Enfin aux extrêmités des tuyaux, on doit coller des anneaux de bois, afin de pouvoir les tirer plus facilement.

3°. Comme les rouleaux de papier ſont ſujets à renfler à l'humidité, de façon à ne pouvoir pas être tirés, & à ſe relâcher

dans le temps ſec, ce qui les fait vaciller, & que dans l'un & l'autre cas il eſt fort aiſé que la ſituation des verres ſe trouve dérangée ; voici la meilleure maniere de fabriquer ces *tubes*. Collez un parchemin autour d'un cylindre de bois, & ayez ſoin que le parchemin du côté où il eſt appliqué ſur le cylindre ſoit peint en noir, pour empêcher les rayons réfléchis de faire aucune confuſion. Prenez de petites lames de bois de hêtre bien fines, & les tournant au tour en cylindre, collez les avec ſoin au parchemin, couvrez cet étui de bois avec du parchemin blanc, & faites un petit anneau ou rebord à ſon extrêmité en dehors ; faites enſuite un autre tuyau par deſſus le premier, & enſuite un autre juſqu'à ce que vous en ayez aſſez pour la longueur du *tube*.

Aux extrêmités intérieures de chaque morceau du *tube*, placez une virole de bois, afin que les rayons ſuperflus frappent ſur les côtés & ſe perdent. Il ſera à propos de garnir les viroles d'une vis dans les endroits où on doit placer les verres. Ayez un étui de bois pour couvrir le verre objectif, & le garantir des ſaletés ; & plaçant l'objectif dans ſa virole, appliquez le avec une vis au *tube*. Enfin ayez un étui de bois d'une longueur égale à la diſtance à laquelle l'oculaire eſt de la prunelle, & placez-le à l'autre extrêmité du *tube*.

On a dit plus haut, à l'article ſecond, que les longs *tubes* devoient ſe faire de papier ; mais depuis plus de trente ans, on en a fait de fort longs de laiton bien écroui, comme de 4, 5, 6, 8 pieds, *&c.* de long, tant pour des téleſcopes ordinaires, que pour des téleſcopes de réflexion, & on doit toujours préférer les *tubes* de laiton bien écroui aux autres, lorſqu'ils ne ſont pas d'une grandeur extraordinaire, & qu'on veut avoir un *tube* qui ne ſe déjette point, & qui reſte conſtamment le même. *Voyez* SECTEUR. (*T*)

TUBE, *terme d'Emailleur* ; c'eſt un tuyau de verre gros & long à volonté, dont les émailleurs ſe ſervent pour aviver le feu de leur lampe, en le ſoufflant à la bouche, lorſqu'ils travaillent à des ouvrages qui ne ſont pas de longue haleine, & qu'ils ne veulent point ſe ſervir du ſoufflet à émailleur.

Les émailleurs ont encore pluſieurs autres *tubes* pour ſouffler & enfler l'émail ; ce ſont des eſpeces de ſarbacanes dont ils ſe ſervent à proportion comme les verriers ſe ſervent de la felle pour ſouffler le verre.

TUBE, *en terme de Lunettier*, c'eſt le tuyau qui ſert pour les verres des lunettes de longue vue. On le partage ordinairement en pluſieurs morceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. On en fait de carton, de fer-blanc & de légers copeaux de bois. *Voyez* LUNETTE, LUNETTIER & MOULE.

TUBES, (*Luthérie.*) dans les grands tuyaux d'anches des orgues, ſont des tuyaux de même forme & étoffe que le tuyau à la partie inférieure, dès qu'ils ſont ſoudés, la noix, la bague ; & comme ſi le tuyau d'anche ne devoit pas avoir plus de longueur, on place le corps du tuyau dans la table dans laquelle, à cauſe de la forme conique de ces deux pieces, il s'ajuſte exactement, en ſorte que le vent qui vient par l'anche dans la table, paſſe dans le corps du tuyau, comme s'il étoit d'une ſeule piece.

TUBÉRAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *tuberaria*, par J. B. & par Tournefort, *helianthemum, plantaginis folio perenne*. C'eſt en effet une eſpece d'héliantheme. Elle pouſſe une tige à la hauteur de plus d'un pied, ronde, environnée en ſa partie d'en bas d'un coton blanc, & garnie de feuilles nerveuſes, oppoſées l'une à l'autre, ſemblables à celles du plantin, mais couvertes deſſus & deſſous d'une laine blanche ; ſa ſommité ſe diviſe en petites branches qui ſoutiennent des fleurs à pluſieurs pétales jaunes, auxquelles il ſuccede un fruit preſque rond, contenant des ſemences rondelettes. Cette plante croît aux lieux montagneux & chauds : elle paſſe pour être aſtringente. (*D. J.*)

TUBERCULE, *en Anatomie*, nom dont on ſe ſert pour caractériſer quelques éminences. *Voyez* EMINENCE.

On remarque à la partie moyenne de la face interne de l'occipital un *tubercule*. *Voyez* OCCIPITAL.

TUBERCULES QUADRIJUMEAUX, *en Anatomie*, nom particulier de quatre petites éminences qui ſe tiennent toutes enſemble,

comme n'étant qu'un ſeul corps, ſitué derriere l'union des couches des nerfs optiques. Les *antérieurs* ſont un peu plus arrondis & un peu plus larges, & on les appelle *nates*, & les poſtérieurs *teſtes*.

TUBERCULE, (*Médecine.*) ce terme employé quelquefois pour exprimer des petites tumeurs qui paroiſſent ſur la ſurface du corps, a été plus particulierement conſacré dans le langage de la médecine interne, pour déſigner des concrétions lymphatiques qu'on a ſouvent obſervées dans les poumons des perſonnes mortes de phthiſie; *voyez ce mot.* Morton, auteur d'une excellente phthiſiologie, fondé ſur un grand nombre d'obſervations cadavériques, & appuyé de raiſons aſſez plauſibles, penſe que ces concrétions ou *tubercules* ſont la cauſe la plus ordinaire de la phthiſie, ſur-tout de celle qu'on apporte en naiſſant, héritage funeſte tranſmis par des parens mal-ſains, & qui ſe perpétue de génération en génération juſqu'à la poſtérité la plus reculée.

Les *tubercules* ne ſe manifeſtent par aucun ſigne exactement caractériſtique, & qui ne puiſſe convenir à d'autres affections. Les moins équivoques & qui ſervent communément à juger de leur préſence, ſont 1°. une toux ſeche qui perſiſte pendant très-long-temps, & qu'accompagnent ſouvent le dégoût, perte d'appétit, & vomiſſement après le repas. 2°. La difficulté de reſpirer, qui augmente par le mouvement, la courſe, au point que ces malades ſont prêts à ſuffoquer après qu'ils ont marché un peu vîte, ou monté des endroits fort élevés. 3° Le changement de la voix qui devient plus grêle, plus aiguë, rauque & *clangens*, c'eſt-à-dire, ſemble à celle des grues. 4°. La gêne, l'oppreſſion, le ſentiment d'ardeur que ces malades ſentent dans la poitrine, ou entre les deux épaules, ſouvent un poids plus ſenſible d'un côté que de l'autre. 5° Enfin un commencement de fievre lente. On pourroit auſſi tirer des lumieres pour confirmer le diagnoſtic des *tubercules* de l'état du malade & de ſes parens; cette diſpoſition phthiſique eſt marquée par un cou grêle, alongé, par des rougeurs au viſage, par une poitrine étroite & reſſerrée, par une maigreur conſtante, & par des conſtipations opiniâtres; ſi le malade eſt né de parens phthiſiques, s'il a eu des freres ou des ſœurs, dans leſquels on ait reconnu ſûrement une phthiſie *tuberculeuſe*, tous ces ſignes ramaſſés décideront aſſez ſûrement le genre de ſa maladie, ou la préſence des *tubercules*; mais il eſt rare que l'on puiſſe raſſembler tous ces ſignes, il eſt auſſi très-difficile de bien connoître cette maladie, & il eſt très-ordinaire de la voir confondre, par des médecins qui jugent avec trop de précipitation, avec le catarrhe ou les dérangemens du foie; auſſi a-t-on ſouvent déclaré phthiſiques, pulmoniques, des gens qui avoient le poumon très-ſain, & chez qui le foie ſeul étoit altéré: cette erreur eſt d'une très-grande conſéquence dans la pratique, car les remedes indiqués dans ces deux cas ſont tout-à-fait différens; elle eſt cependant très-commune, j'y ai vu tomber, il n'y a pas long-temps, des praticiens d'une très-grande réputation, qui, ſuſſ ces ſignes trompeurs de *tubercules*, avoient décidé la phthiſie & la mort prochaine dans un malade, & par les remedes peu convenables ordonnés ſur cette fautive indication, rendoient tous les jours la maladie plus grave & plus opiniâtre, & l'auroient enfin, juſtifiant leur prognoſtic, rendu mortelle, ſi un nouveau médecin n'avoit mieux connu la ſource & le ſiege du mal qui étoit dans le foie, & adminiſtré des remedes oppoſés qui eurent le ſuccès le plus prompt & le plus heureux.

On diſtingue trois états ou périodes dans les *tubercules*; ſavoir, 1°. lorſqu'ils ſe forment & qu'ils ne ſont que des concrétions indolentes plus ou moins dures; 2° lorſqu'ils s'enflamment: deviennent douloureux, & excitent de l'ardeur; 3°. enfin lorſqu'ils s'ulcerent, que la ſuppuration s'établit & fournit la matiere des crachats purulens. Ces trois états ſont démontrés par l'ouverture des cadavres, on voit les *tubercules* diſperſés dans le parenchyme des poumons, parcourir ſucceſſivement ces périodes, & dans des temps différens; les uns ſeront encore durs, tandis que d'autres ſeront enflammés, & il s'en préſentera ailleurs déjà détruits par la ſuppuration; on a tiré de cette ſuppuration la diſtinction de la phthiſie commençante, confirmée & déſeſpérée. *Voyez* PHTHISIE.

La cauſe la plus commune des *tubercules* eſt une diſpoſition héréditaire qui affecte également les tumeurs & le tiſſu des poumons ; il peut ſe faire auſſi que les rhumes négligés, les catarrhes, les autres affections de poitrine, les virus vénériens & ſcrophuleux, leur donnent naiſſance ; ceux qui ſont produits par ces cauſes accidentelles ſont bien moins dangereux & plus faciles à guérir que ceux qui dépendent d'un vice des ſolides & des fluides né avec le malade, que l'âge n'a fait que développer, & que les excès dans différens genres, l'uſage immodéré du vin & des liqueurs fortes, & ſur-tout les débauches, augmentent conſidérablement.

C'eſt un préjugé reçu chez preſque tous les praticiens, qu'il ne faut attaquer ces *tubercules* que par des adouciſſans, des laitages, des mucilagineux, *&c.* & qu'il faut s'abſtenir avec ſoin des apéritifs ; il faut, diſent-ils, envelopper, inviſquer, engaîner la lymphe âcre, & prendre garde de ne pas en augmenter par des médicamens chauds le mouvement & l'activité ; mais ils ne font pas attention que par cette méthode, loin de détruire ces concrétions, ils ne font que les augmenter, qu'ils dérangent en même temps l'eſtômac, donnent lieu à des mauvaiſes digeſtions, nouvel obſtacle à la guériſon, & enfin qu'aucun malade traité par cette méthode n'en rechappe. C'eſt pourquoi il faut, laiſſant à part toutes ces idées ridicules & dangereuſes de théorie boerhaavienne, conſulter l'obſervation, la ſeule maîtreſſe dans la pratique ; elle nous apprendra qu'on peut ſans crainte avoir recours à des remedes un peu énergiques, inciſifs, ſur-tout à des ſtomachiques amers, & même à de légers martiaux ; les ſudorifiques doux ou diaphorétiques paroiſſent très-bien indiqués par cette obſervation lumineuſe, qui nous apprend que le défaut de tranſpiration eſt une cauſe fréquente des *tubercules*, ou du moins un ſymptome qui l'accompagne aſſez conſtamment, & que ſon rétabliſſement eſt un des ſignes les plus aſſurés de guériſon ; c'eſt à produire cet effet que réuſſiſſent admirablement les eaux minérales ſulphureuſes de Bareges, de Cauterets, de S. Laurent, les eaux bonnes, *&c.* l'antimoine diaphorétique, l'antihectique de Poterius, & autres préparations de cette claſſe ſi célébrées par leurs auteurs, & par le vulgaire des médecins crédules, ſont des remedes abſolument inéfficaces dans le cas préſent ; peut-être auroient-ils quelque effet, s'il s'agiſſoit de détruire les acides dans les premieres voies ; enfin on doit beaucoup compter, pour diſſiper cette maladie & prévenir la phthiſie, ou l'étouffer dans le berceau, ſur la promenade, l'exercice, les voyages, les changemens d'air, l'équitation ; ſans doute les eaux minérales qu'on va prendre ſur les lieux & les pélérinages, doivent à ces ſecours beaucoup de leur vertu. Lorſque les *tubercules* ſont enflammés, il eſt à propos de modérer un peu l'activité des remedes, & d'inſiſter ſur les délayans ; le petit-lait, le lait d'âneſſe, celui de vache coupé avec des plantes béchiques, diaphorétiques, avec le lierre terreſtre, la ſquine, le capillaire, *&c.* ſont aſſez appropriés. Lorſque la ſuppuration eſt formée, il faut mêler à ces remedes l'uſage des baumes, on peut encore tenter les eaux minérales ſulphureuſes, mais il y a peu d'eſpérance. Si quelque virus a produit & entretient les *tubercules*, il faut recourir au ſpécifique, & ne pas s'épouvanter dans les *tubercules* vénériens de la qualité échauffante du mercure ; il peut ſeul guérir la maladie, on aura ſeulement la précaution de le donner à moindre doſe, & à plus grande diſtance. Le traitement qui convient aux deux derniers états des *tubercules* qui conſtituent proprement la phthiſie, doit ſe trouver expoſé plus au long à cet article, nous y renvoyons le lecteur muni de ces principes. (*m*)

TUBERCULE, ſ. m. (*Conchyl.*) en Latin *tuberculum* ; les *tubercules* chez les conchyliologiſtes déſignent des *boutons*, des *tubérosités*, des *éminences* régulieres & rondes, plus grandes que les verrues, & qui ſe diſtinguent ſur la robe des coquilles. (*D. J.*)

TUBERCULE, ſ. m. *terme de Jardinier*, les jardiniers nomment ainſi une racine qui vient en forme de navet ; & que les botaniſtes appellent *racine tubereuſe*. (*D. J.*)

TUBÉREUSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné à la plante entiere & à ſa fleur ; nous en parlerons, comme fleuriſte, dans un article à part, &, comme botaniſte,

nous obſerverons que c'eſt l'eſpece du genre des hyacinthes, que Tournefort appelle *hyacinthus orientalis*, *indicus*, tuberoſâ *radice*.

La tige de cette belle plante s'éleve à la hauteur de trois ou quatre pieds; elle eſt groſſe comme le petit doigt, droite, ronde, ferme, nue, liſſe, creuſe en dedans; ſes feuilles ſont au bas de ſa tige, longue d'environ ſix pouces, étroites, épaiſſes, charnues, vertes, luiſantes, ſe répandant au large; ſes fleurs naiſſent au ſommet formées en tuyau long qui s'évaſe en haut, & ſe découpe en ſix parties, leur couleur eſt un blanc de lait; leur odeur ſuave parfume les appartemens où l'on met cette fleur; ſa racine eſt *tubéreuſe*, & toute la plante eſt remplie d'un ſuc viſqueux.

C'eſt M. de Peyreſc qui a eu le premier des *tubéreuſes* en France. Un pere minime qu'il avoit envoyé à ſes frais en Perſe, lui apporta en Provence la premiere plante de *tubéreuſe* qu'on ait vu dans ce royaume. M. Robin la fit connoître à Paris, en en élevant des oignons au jardin royal. (*D. J.*)

TUBÉREUSE, (*Jard. fleuriſte.*) le bouquet de cette belle fleur ne ſe déploie pas tout à la fois: mais comme les choſes les plus belles veulent être vues long-temps, elle n'ouvre d'abord que quelques-uns de ſes pétales qui ſont d'une blancheur éclatante. Les dernieres fleurs ne ſont pas moins belles que les premieres, en ſorte qu'on jouit encore des *tubéreuſes* durant tout l'automne.

Quand la fleur des *tubéreuſes* eſt paſſée, on renverſe le pot qu'on met dans un lieu ſec pour en tirer l'oignon, & le garder pendant l'hiver à l'abri de la gélée, pour le replanter au commencement du printemps. Cette plante ſe multiplie d'oignons bien choiſis qu'on met dans des pots de moyenne grandeur, remplis d'une terre compoſée de deux tiers de terreau, & un tiers de terre à potager bien fine, le tout mêlé enſemble. On plante les oignons un doigt avant dans cette terre, laiſſant l'autre partie de l'oignon pour être couvert de terreau pur. On met ces pots dans une couche chaude, & on les couvre de cloches juſqu'à ce que l'air ſoit adouci, en arroſant la plante de temps en temps.

Après que les *tubéreuſes* ont pouſſé & qu'on les a ôtées de deſſus la couche, il faut placer les pots à une bonne expoſition, car les *tubéreuſes* aiment le ſoleil. A meſure qu'elles pouſſent leurs montans, on y fiche aux pieds de petites baguettes pour les y attacher avec du jonc, & éviter que la charge de ces fleurs qui naiſſent au ſommet des tiges ne les rompe en les faiſant plier.

On plante les *tubéreuſes* en février pour avoir de leurs fleurs en mai, & on en plante au mois de mai pour en avoir en fleur pendant l'automne. Les parfumeurs font un grand uſage de ces belles fleurs; & les dames délicates ont bien de la peine à ſupporter l'excellente odeur qu'elles répandent dans leurs petits appartemens. (*D. J.*)

TUBÉREUSE, *racine.* (*Botan.*) les botaniſtes nomment *racines tubéreuſes* celles qui ſont groſſes, charnues, plus épaiſſes que les tiges de la plante, de figure irréguliere, & qui n'ont aucun des caracteres de bulbeuſes. (*D. J.*)

TUBÉROIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par M. du Hamel à une plante paraſite, qui tire ſa nourriture de l'oignon du ſafran, s'attache à ſa ſubſtance, & la fait périr. Cette plante végete à la maniere de la truffe, c'eſt-à-dire, qu'elle ne paroît point au dehors, mais naît, croît & ſe multiplie dans l'intérieur de la terre, & cela par des racines qui pouſſent de nouveaux tubercules. M. du Hamel n'a pu découvrir ni fleurs, ni graines à cette plante; elle pouſſe de longs filets en terre avec de petits tubercules lanugineux; la couleur intérieure de ſa chair eſt en été d'un rouge brun, & en hiver d'un noir légérement marbré de rouge; enfin elle renferme quelquefois dans ſa ſubſtance des corps étrangers, comme du gravier, ou de petites mottes de terre endurcie. *Mém. de l'acad. des Sciences, an.* 1728. (*D. J.*)

TUBILUSTRE, ſ. m. (*Antiq. Rom.*) *tubiluſtrium feſtus*, ou *tubiluſtrium ſacrorum*; fête qu'on célébroit chez les Romains; la tradition mythologique étoit que Minerve vint au monde le dix neuf de mars, & ce jour là lui fut conſacré par cette raiſon; quatre jours après, c'eſt-à-dire, le vingt-trois, on faiſoit la fête dont il s'agit ici

tubiliſtrium ſacrorum, parce qu'on y purifioit les inſtrumens de muſique, & les trompettes qui ſervoient aux ſacrifices. Dans la ſuite on réunit ces deux fêtes, en y enfermant les trois jours qui les ſéparoient, & l'on appella tout ce temps-là *quinquatria*, ſoit parce que cette fête commençoit le cinquieme jour inclusivement après les ides, ſoit à cauſe de la cérémonie *tubiluſtrale* qui ſe faiſoit le dernier jour, car les anciens Latins diſoient *quinquennare*, pour *luſtrare*, purifier. (*D. J.*)

TUBINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtemberg, ſur le Necker, à quatre milles de Sturgard au ſud-oueſt, & à douze au couchant d'Ulm. On croit que cette ville a été bâtie au commencement du ſixieme ſiecle, mais elle a été agrandie en 1482, par le duc de Wirtemberg, Eberard *le barbu*, qui y avoit établi en 1477 une univerſité à laquelle il accorda de grands privileges. Le territoire de cette ville eſt diverſifié par quelques vignobles, des prés, des terres labourables, des collines & des vallées. *Long.* ſuivant Caſſini, *26, 56, 15; latit. 48, 34. Long.* ſuivant Sickard, *26, 46, 30; latit. 48, 34.* (*D. J.*)

TUBULAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort fait un genre de plante de cette eſpece de madrepore, qui croît ſous l'eau, imitant le corail par ſa dureté, & qui eſt compoſée d'un grand nombre de petits tubes placés à côté les uns des autres. Boerhaave caractériſe ce corps maritime, *corallus affinis, alcyonium fiſtuloſum, rubrum*, c'eſt d'après J. B. 3, 808. (*D. J.*)

TUBULAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) *tubularia*; nom qu'on donne à une eſpece de lithophyte ou de corps marin cannelé & celluleux, qui forme comme un amas de paille d'avoine & rempli d'articulations ou de jointures. *Voyez* TUBULITE.

TUBULITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) eſpece de litophyte ou de corps marin, qui n'eſt qu'un amas de tuyaux qui ſont ou droits ou entortillés comme des vers, & que pour cette raiſon on nomme auſſi *tuyaux vermiculaires*. On en trouve dans le ſein de la terre qui ſont pétrifiés; on en rencontre auſſi dans la mer, ce ſont des loges d'animaux. Les *tubulites* ſont compoſées de tuyaux qui ſont ou placés réguliérement les uns à côté des autres, comme des tuyaux d'orgue, ou arrangés confuſément; ces tuyaux ſont ou cylindriques, ou hexagones, ou pentagones, ou quadrangulaires, ou en chainette & par articulation.

TUBURBIUM, (*Géogr. du moyen âge.*) ville d'Afrique. Il y avoit en Afrique deux villes appellées *Tuburbium*, l'une ſurnommée *la grande Tuburbe*, & l'autre *la petite*; toutes deux voiſines, & toutes deux de la province proconſulaire; mais la notice des évêchés d'Afrique n'en connoît qu'une épiſcopale, dont elle nomme l'évêque *Benenatus tuburbitenſis*. (*D. J.*)

TUCCI, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique. Ptolomée, *l. II, c. iv.* la donne aux Turdules. Pline, *l. III, c. j.* la ſurnomme *Auguſta-gemella*. Strabon, *l. III, p. 141*, nomme ſimplement cette ville *Tucis*. (*D. J.*)

TUCHÉ, (*Mythol.*) Τύχη eſt le nom qu'Homere a donné à la Fortune, & dont les Grecs ſe ſont toujours ſervi depuis; cependant bien loin d'en créer une déeſſe toute puiſſante, qui exerce ſon empire ſur les choſes humaines & les fait réuſſir à ſon gré, il ne lui attribue aucune autorité, aucune fonction; tandis qu'il déclare que Pallas & Enyo préſidoient aux combats, Vénus aux noces, & Diane aux accouchemens. Mais Bupalus, grand architecte & grand ſculpteur, ayant fait le premier une ſtatue de *Tuché*, pour la ville de Smyrne, s'aviſa de la repréſenter avec une étoile polaire ſur la tête, & tenant de la main gauche la corne d'abondance, comme des ſymboles de ſon pouvoir. A Egine on repréſenta cette déeſſe ayant à ſes côtés l'Amour avec des ailes. Sa ſtatue à Athenes tenoit entre ſes bras le dieu Plutus, ſous la forme d'un enfant; idée ingénieuſe de mettre le dieu des richeſſes entre les bras de la Fortune, comme ſi elle étoit ſa mere & ſa nourrice! enfin les Romains, à l'exemple des Grecs, révérerent cette divinité ſous quantité d'épithetes magnifiques. *Voyez* FORTUNE.

TUCKÉA, ſ. m. (*Poids de Turquie.*) on s'en ſert à Mocha, ville d'Arabie. Quarante *tuckéa* font un maun, dix mauns font le treſell, & quinze treſells font le hahar qui

qui eſt un poids de quatre cent vingt livres. (*D. J.*)

TUCUMAN, LE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle eſt bornée à l'orient par la province de Chaco, & celle de Rio-de-la-Plata; au couchant par les montagnes du Pérou & du Chili; au nord par la province de Santa-Cruce de la Sierra; au midi par les pays de Cuyo-Chimito & des Pampas. Cette contrée eſt habitée par trois nations de ſauvages; les Eſpagnols y ont pluſieurs bourgades, comme Saint-Salvador, Saint-Muguel, Saint Jago ou Eſtero. Le pays abonde en cire, en miel, en coton & en paſtel. (*D. J.*)

TUCUYO, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique, dans la terre ferme, au gouvernement de Vénézuela, & dans la vallée de même nom. Sa richeſſe conſiſte en troupeaux, en coton, & en cannes de ſucre. *Long.* 311, 30; *latit.* 7, 32, (*D. J.*)

TUDELA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Navarre, capitale d'une mérindale, à la droite de l'Ebre qu'on y paſſe ſur un pont, à 4 lieues de Tarragone, à 15 au midi de Pampelune, & à 60 au nord-eſt de Madrid. On y compte dix paroiſſes, mais dépeuplées, & pluſieurs couvens. Alphonſe premier, roi de Navarre & d'Arragon, la prit ſur les Maures & lui accorda des privileges. Son terroir eſt fertile & produit d'excellent vin. *Long.* 16, 20; *latit.* 42, 6.

Benjamin de *Tudelle*, ainſi nommé de *Tudela*, lieu de ſa naiſſance, étoit un célebre rabbin du douzieme ſiecle, qui voyagea d'imagination dans la plupart des pays du monde, pour y viſiter les ſynagogues des juifs, & connoître à fond leurs rits & leurs coutumes. On a publié ſous ſon nom ce voyage fabuleux, imprimé d'abord à Anvers en 1575, *in-8°.* mais il faut lire ce même ouvrage traduit en François, avec des éclairciſſemens curieux, par M. Baratier, *Amſt.* 1734, *en* 2 *vol. in-8°.* (*D. J.*)

TUDER, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie citérieure, ſelon Strabon, *l. V, p.* 227, Pline, *l. III, c. xiv.* & Silius Italicus, *l. VI, v.* 645, Paul Diacre, *l. IV, c. viij*, & quelques autres auteurs du moyen âge, écrivent *Tudertum*. Ses habitans ſont appellés *Tudertes* par Pline, *l. II, c. lvij*, & *Tudertini* dans une ancienne inſcription rapportée par M. Spon, *p.* 183. Le nom moderne de cette ville eſt *Todi*. Frontin lui donne le titre de *fida colonia Tuder*. (*D. J.*)

TUDESQUE, LANGUE, (*Hiſt. des langues mod.*) langue que l'on parloit à la cour après l'établiſſement des Francs dans les Gaules. Elle ſe nommoit auſſi *Francthеuch*, *Théotiſte*, *Théotique* ou *Thivil*. Mais quoiqu'elle fût en regne ſous les deux premieres races, elle prenoit de jour en jour quelque choſe du Latin & du Roman, en leur communiquant auſſi de ſon côté quelques tours ou expreſſions. Ces changemens même firent ſentir aux Francs la rudeſſe & la diſette de leur langue; leurs rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux; ils s'apperçurent auſſi qu'ils manquoient de caracteres pour écrire leur langue naturelle, & pour rendre les ſons nouveaux qui s'y introduiſoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de pluſieurs ordonnances de Chilperic, touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres Grecques O. Ψ. Z. N. c'eſt ainſi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient Θ, Φ, X, Ω. & Fauchet prétend ſur la foi de Pithou, & ſur celle d'un manuſcrit qui avoit alors plus de cinq cens ans, que les caracteres qui furent ajoutés à l'alhabet, étoient l'Ω des Grecs, le ח, le ב, & le ך des Hébreux; c'eſt ce qui pourroit faire penſer que ces caracteres furent introduits dans le Francthеuch pour des ſons qui lui étoient particuliers, & non pas pour le Latin à qui ſes caracteres ſuffiſoient. Il ne ſeroit pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caracteres Hébreux, ſi l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à ſa cour, & entre autres un nommé Priſc qui jouiſſoit de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il étoit néceſſaire que les Francs en enrichiſſant leur langue de termes & de ſons nouveaux, empruntaſſent auſſi les caracteres qui en étoient les ſignes ou qui manquoient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils ſe trouvaſſent. Il ſeroit à deſirer, aujourd'hui que notre langue eſt étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous euſſions enrichi notre alphabet des caracteres qui

nous manquent, ſur-tout lorſque nous en conſervons de ſuperflus, ce qui fait que notre alphabet peche à la fois par les deux contraires, la diſette & la ſurabondance; ce ſeroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts & aux bizarreries de notre orthographe, ſi chaque ſon avoit ſon caractere propre & particulier, & qu'il ne fût jamais poſſible de l'employer pour exprimer un autre ſon que celui auquel il auroit été deſtiné.

Les guerres continuelles dans leſquelles les rois furent engagés, ſuſpendirent les ſoins qu'ils auroient pu donner aux lettres, & à polir la langue. D'ailleurs les Francs ayant trouvé les loix, & tous les actes publics écrits en Latin, & que les myſteres de la religion ſe célébroient dans cette langue, ils la conſerverent pour les mêmes uſages, ſans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdoit au contraire tous les jours, & les eccléſiaſtiques furent bientôt les ſeuls qui l'entendirent; les langues Romane & *Tudeſque*, toutes imparfaites qu'elles étoient, l'emporterent, & furent les ſeules en uſage juſqu'au regne de Charlemagne. La langue *Tudeſque* ſubſiſta même encore plus long-temps à la cour, puiſque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotiſque, afin qu'elles fuſſent entendues par Othon roi de Germanie, & par Louis d'Outremer, roi de France, qui ſe trouverent à ce concile. Mais enfin la langue Romane qui ſembloit d'abord devoir céder à la *Tudeſque*, l'emporta inſenſiblement, & ſous la troiſieme race elle fut bientôt la ſeule & donna naiſſance à la langue Françoiſe. *Voyez* ROMANE. *Mémoire des Inſcriptions, tome XV*, (*D. J.*)

TUE-CHIEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom vulgaire de la plante nommée par Tournefort *apocynum ægyptiacum, floribus ſpicatis*, & en François *apocyn*. *Voyez* APOCYN. (*D. J.*)

TUE LOUP, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt la plante nommée par Tournefort, *aconitum foliis platani, flore luteo palleſcente*, en François *aconit*. (*D. J.*)

TUER, v. act. (*Gram.*) faire mourir de mort violente; les ſoldats *tuent* juſtement dans une guerre juſte ou injuſte; c'eſt le ſouverain qui emploie leur bras, qui eſt un meurtrier: on dit que le grand froid a *tué* les inſectes, que l'on ſe *tue* à travailler, que les péchés *tuent* l'ame, qu'une couleur en *tue* une autre, qu'une liqueur ſe paſſe ou ſe *tue*, *&c.* qu'on *tue* le temps.

TUER, DÉTRUIRE, (*Peinture.*) lorſque dans un tableau il y a divers objets de même couleur, & frappés de lumieres également vives, ces objets ſe *tuent* & ſe *détruiſent*, en s'empêchant réciproquement de briller & de concourir à l'effet total qui doit réſulter de leur union. *Voyez* TOUT-ENSEMBLE. On dit encore que les couleurs d'un tableau ſont *tuées*, lorſque l'impreſſion de la toile ſur laquelle on les a miſes, les a fait changer, ou lorſque changeant la diſpoſition d'un tableau, on place des parties lumineuſes ſur celles qui étoient ombrées, les deſſous *tuent* ou *détruiſent* les deſſus.

TUERE, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) province de l'empire Ruſſien. Elle eſt bornée au nord & au couchant par le duché de Novogorod; au levant par le duché de Roſtow, & au midi par le duché de Moſcou, & par la province de Rzeva. Elle a eu long-temps ſes princes particuliers; mais le czar Jean-Baſile la réunit à ſes états en 1486.

TUERE, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, capitale du duché de même nom, au confluent du Wolga & de la Tuertza. *Long. 53, 50; lat. 56, 15.*

TUERJOCK, *ou* TERSOK, (*Géogr. mod.*) ville de Moſcovie, dans le duché de Tuere, près de la riviere de Tuertza, à 10 milles Polonois de la ville de Tuere.

TUEROBIUS, ou *TUEROBIS*, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande Bretagne. Ptolomée, *liv. II, c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre celle du fleuve Stuccia & le promontoire Octapitarum. Le nom moderne de ce fleuve eſt *Tury*, ſelon Cambden. (*D. J.*)

TUERTA, LA, (*Géogr. mod.* riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon. Elle a ſa ſource dans les montagnes des Aſturies, & va ſe perdre dans le Duero au deſſous de Zamora.

TUERTZA, LA (*Géogr. mod.*) riviere

de Ruſſie. Elle a ſa ſource dans le duché de Novogorod, & ſe jette dans le Volga, près de la ville de Tuere, à laquelle elle donne ſon nom.

TUESIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, ſelon Ptolomée, *liv. II, c. iij*, qui la donne aux Vocomagi. On croit que c'eſt aujourd'hui Barwick, dans le Northumberland.

TUE-VENTS, (*terme de Tailleur d'ardoiſe.*) petites cabanes mobiles faites en forme de guérites, ſous leſquelles les fendeurs & tailleurs d'ardoiſe ſe mettent à couvert. (*D. J.*)

TUF, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) *tophus*, *lapis tophaceus*; c'eſt ainſi qu'on nomme une pierre légere, ſpongieuſe, & communément remplie de trous, dont la couleur varie ainſi que la conſiſtance par les parties étrangeres qui s'y trouvent mêlées. Ces pierres ſont formées par le limon entraîné par le courant des eaux, qui s'eſt dépoſé lorſque les eaux ſont devenues plus tranquilles, & qui, après qu'elles ſe ſont retirées tout-à-fait, a pris une conſiſtance dure comme celle d'une pierre.

On ſent aiſément que le *tuf* doit être très-varié, ainſi que le limon dont il eſt formé, *voyez l'article* LIMON; tantôt il eſt fiſtuleux, ſpongieux & poreux comme de la pierre ponce; tantôt il eſt compacte comme de la pierre à bâtir; quelquefois il eſt épais, d'autres fois il eſt très mince; il eſt tantôt plus, tantôt moins mêlé de cailloux, de ſable & de gravier; ſouvent il eſt coloré par l'ochre & par des parties ferrugineuſes; tantôt il eſt calcaire, tantôt il eſt argileux; il varie auſſi pour la figure & pour le tiſſu; ſouvent on y remarque des empreintes de plantes qui ont été détruites, & qui n'ont laiſſé dans la pierre ou dans le *tuf* que les trous dans leſquels elles ſe ſont moulées; c'eſt ce qui ſe voit ſur-tout dans le *tuf* de Langenſaltza, décrit par M. Schober, dont il parle dans l'*article* TOURBE, auquel on renvoie le lecteur.

Comme c'eſt ſur-tout aux débordemens des rivieres que le *tuf* doit ſon origine, on voit que cette pierre doit former des couches qui s'étendent ſous terre dans les endroits qui ont été autrefois inondés. Il y a quelquefois pluſieurs couches de *tuf* les unes au-deſſus des autres; les intervalles qui ſont entre elles ſont remplis de terre ou de pierres d'une nature différente de la leur; cela vient de ce que les débordemens qui les ont produits ſe ſont quelquefois ſuccédés à des intervalles de temps très-conſidérables. D'autres fois *les tufs* ou *dépôts* ſe touchent immédiatement, & ſe diſtinguent par leurs différentes couleurs, parce que les rivieres ont en différens temps charrié des terres ou un limon diverſement coloré.

Les endroits anciennement inondés par les rivieres, & où le *tuf* s'eſt formé, ſe ſont recouverts de terre par la ſuite des temps, & l'on en fait des terres labourables; mais pour qu'elles rapportent, on eſt obligé de briſer le *tuf*, parce qu'il empêcheroit la croiſſance des racines, ſur-tout lorſqu'il eſt proche de la ſurface; mais lorſqu'il eſt profondement en terre, ou lorſque la couche de terre qui eſt par deſſus eſt fort épaiſſe, on eſt diſpenſé de ce travail.

On voit par ce qui précede, que le *tuf* ſe forme de la même maniere que les incruſtations, c'eſt-à-dire, par un dépôt des particules terreuſes, ſablonneuſes & groſſieres que les eaux avoient détrempées & entraînées avec elles. *Voyez* INCRUSTATION.

Le *tuf* quand il eſt ſolide, eſt une pierre très-bonne pour bâtir, ſur-tout pour les voûtes, parce qu'elle eſt fort légere; comme elle eſt raboteuſe & poreuſe elle prend très-bien le mortier. (—)

TUF, (*Draperie.*) groſſe étoffe de très-bas prix, qui a environ demi-aune de large, & dont la chaîne eſt de fil d'étoupe de chanvre, & la trame de ploc ou poil de bœuf filé. Cette étoffe ſert ordinairement aux tondeurs de drap à garnir les tables à tondre. *Dict. du Commerce.* (*D. J.*)

TU-FAN, (*Géogr. mod.*) vaſte pays de la Tartarie Chinoiſe. *Voyez* SI-FAN.

TUFFO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une plante de leur pays, dont ils ſe ſervent en décoction pour ſe laver les yeux enflammés; c'eſt une eſpece de *corona ſolis*, ou *fleur de ſoleil*, nommée par Peiver, *flos ſolis guineenſis*, *folio glabro*, *flore minore*.

Elle reſſemble beaucoup à quelques fleurs du ſoleil d'Amérique, dont les ſauvages mangent les graines, & tirent une huile propre à différens uſages. *Philoſop. tranſact. n°. 232.* (*D. J.*)

TUGIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, entre Caſtulo & Traxinum. Elle donne ſon nom à la montagne que Pline nomme *Tugienſis ſaltus*, & qu'on appelle préſentement *Sierra-di-Alcaraz*.

TUGMA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde au delà du Gange. Ptolomée, *liv. II, c. vij*, qui lui donne le titre de métropole, la place près du Gange.

TUGUC, *ou* TEUGUC, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece d'auvent placé au devant de la chambre de poupe ou de la dunette d'un vaiſſeau.

On appelle encore de ce nom une ſorte d'impériale ſupportée par ſix ou bien huit fourchettes de fer placées ſur la partie de derriere des canots paſſagers qui font communément le trajet du fort Saint-Pierre de la Martinique au fort Royal de la même iſle. Ces *tugucs* ſont conſtruites d'un châſſis de menuiſerie un peu cintré dans ſa largeur, & couvert d'une groſſe toile gaudronnée; elles ſont ſi baſſes qu'elles ne permettent pas à ceux qui ſont deſſous de ſe tenir autrement qu'aſſis ou couchés.

TUGUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante d'un doux aromate, fort eſtimé en Orient, & que le pere Camelli croit être le véritable amomum des anciens. Le fruit de cette plante qui vient en bouquet, ſa forme oblongue & le goût aromatique de ſes graines, ſemblent appuyer fortement l'opinion du ſavant botaniſte d'Italie.

Le *tugus* s'éleve à la hauteur de huit ou neuf coudées. Ses feuilles répandent une odeur aromatique des plus ſuaves; elles ſont de forme oblongue, traverſées de nervures & de groſſes veines, & couvertes en deſſous d'un fin duvet blanc. Les fleurs croiſſent en bouquets rouges de la largeur de la main, ayant quelque choſe de plus en longueur, & ſortent de la racine, ou de la principale tige de la plante. Le fruit qui ſuccede aux fleurs n'eſt autre choſe que que leur calice groſſi, & contenant les ſemences. Comme ce calice ne forme qu'une couverture très-tendre & très-mince, & que les ſemences qu'il renferme ſont délicieuſes, les inſectes & les oiſeaux les dévorent avant leur maturité, en ſorte qu'on n'en peut cueillir que très-peu ſur les lieux mêmes. Chaque fruit du *tugus* contient ſix ou ſept graines, qui ſont de forme oblongue, rougeâtres, & d'une ſaveur aromatique également douce & flatteuſe.

Les naturels du pays ſont auſſi fous de ces graines, que les anciens l'étoient de l'amomum; & les jeunes dames les enfilent & les portent en bracelets; quelquefois elles mêlent les graines alternativement avec des perles, ou des grains de corail rouge; elles nomment ces bracelets *caropi*. Elles croient qu'un collier de ces graines eſt un préſervatif contre le mauvais air, & contre la morſure des ſerpens; mais dans ce dernier cas, elles défont leur collier, & mangent les graines du *tugus* qui le formoient.

Le bouquet du fruit du *tugus* reſſemble beaucoup avant ſa maturité au faux amomum de Garcias, reſſemblance qui s'évanouit quand le fruit eſt entiérement mûr.

Le pere Camelli a joint à ce détail dans les *tranſactions philoſophiques*, la figure de la plante tirée dans le pays. Du premier coup-d'œil elle ne paroît point être l'amomum des anciens; car Dioſcoride & Pline nous diſent que les feuilles de la plante amomum ſont ſemblables à celles de la grenade, & la figure du P. Camelli les repréſente beaucoup plus larges & beaucoup plus grandes. Mais cette difficulté paroîtra bien foible ſi l'on conſidere que Dioſcoride, Pline & les autres anciens auteurs s'intéreſſoient fort peu à la plante qui donnoit ce fruit précieux, & que d'ailleurs ils ne l'ont jamais vue; les feuilles dont ils parlent ne ſont point les grandes & belles feuilles de la plante même, ce ſont de petites & courtes feuilles aſſez ſemblables en réalité à celles de la grenade, mais qui ſont toujours adhérentes aux bouquets des fruits que l'on envoyoit de cette maniere à Rome. *Philoſ. tranſact. n°. 248, pag. 2.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUIAPUTEJUBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de perroquet du Bréſil, tout vert, mais de nuances différentes; ſon vert eſt foncé ſur les ailes, pâle-jauniſſant ſur le ventre, & clair ſur le reſte du corps.

Il eſt de la groſſeur d'une hirondelle; ſa queue eſt très-longue; ſes yeux ſont gros, noirs, & ont tout autour, ainſi que le bec, un cercle d'un vert jaunâtre; ſon bec eſt noir & crochu; ſa tête eſt marquetée d'une tache de plumes d'un jaune doré. Marggravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUIÉTÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'une eſpece de perroquet du Bréſil de la groſſeur d'une alouette, & qui eſt d'un vert pâle, mêlé de bleu; le commencement & le bout de ſes ailes eſt bleu; ſon croupion eſt auſſi marbré d'une tache bleue; ſa queue eſt fort courte; ſon bec eſt petit, crochu & d'un rouge pâle; ſes jambes & ſes pieds ſont gris. Marggravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TUILAGE, ſ. m. (*terme de Tondeur de draps.*) c'eſt la derniere façon que les tondeurs donnent aux draps après qu'ils ont fait paſſer le cardinal & la broſſe par deſſus l'étoffe. Ils appellent le *tuilage*, le définitif de leur ouvrage. (*D. J.*)

TUILE, ſ. f. (*Art méchanique.*) matiere à bâtiment; c'eſt une ſorte de pierre mince, artificielle & laminée, dont on ſe ſert pour couvrir les toits des maiſons; ou pour parler plus proprement, c'eſt une ſorte de terre glaiſe, pétrie & moulée dans une juſte épaiſſeur, ſéchée & cuite dans un four, comme la brique, deſtinée à couvrir les maiſons. *Voyez* BRIQUE, COUVERTURE.

Ce mot eſt François, & dérive du Latin *tegula*, qui ſignifie la même choſe.

M. Leybourn dit que les *tuiles* ſe font d'une terre qui vaut mieux que celle de la brique, & qui approche davantage de la terre des potiers.

Suivant l'ordonnance 17 d'Edouard IV, la terre à *tuiles* doit être béchée, ou tirée avant le premier de novembre, taillée, moulée & retournée avant le premier février; & on ne peut en faire des *tuiles*, ou leur donner la derniere façon, avant le premier de mars. Il faut auſſi l'épurer & en ôter les pierres, la marne & la chaux. Pour ce qui eſt de la maniere de cuire les *tuiles*, voyez *l'article* BRIQUE.

A l'égard de l'uſage qu'on fait des *tuiles* après la cuiſſon, quelques-uns les mettent ſécher en ſortant du four, ſans les couvrir de mortier, ni d'autre choſe. D'autres les mettent dans une eſpece de mortier, fait de torchis & de fiente de cheval. Il y a des endroits où on les met dans la mouſſe, comme dans le comte de Kent.

Il y a des *tuiles* de différentes façons, ſuivant les différentes manieres de bâtir. Savoir, les *tuiles plates* ou à *crochet*, *faîtieres*, *cornieres*, de *gouttieres*, *courbes* ou *flamandes*, *lucarnieres*, *aſtragales*, *traverſieres* & *hollandoiſes*.

Les *tuiles plates* ou à *crochet*, ſont celles dont on ſe ſert ordinairement pour couvrir les maiſons, & qui pendant qu'elles étoient encore molles, ont été jetées dans un moule. Elles ſont de figure oblongue, & ſuivant l'ordonnance dix-ſept d'Edouard IV, *chap. iv*, elles doivent avoir dix pouces & demi de long, ſix pouces & un quart de large, un demi-pouce & un demi-quart d'épais. Mais ces dimenſions ne s'obſervent point à la rigueur dans toutes les tuileries.

Les *tuiles faîtieres*, de *toît* ou *courbes*, ſervent à couvrir les faîtages des maiſons; leur forme eſt circulaire, & large comme un demi-cylindre. Pline les appelle *laterculi*, & ſuivant l'ordonnance elles doivent avoir treize pouces de long, & leur épaiſſeur doit être la même que celle des *tuiles* pleines ou unies.

Les *tuiles cornieres* ou *gironnées* ſe mettent ſur les angles, arrêtes ou encoignures des toîts. A l'égard de leur formation, on les façonne d'abord pendant qu'elles ſont molles, comme les *tuiles* plates; mais on leur donne une figure quadrangulaire, dont les deux côtés ſont des lignes droites, & les deux extrémités des arcs circulaires, l'une des extrémités étant un peu concave, & l'autre un peu convexe; de ſorte que ſi l'on en ôtoit un angle, elles deviendroient triangulaires. Mais avant de les faire cuire, on les plie ſur un moule en large, comme les *tuiles* faîtieres. On leur fait un trou à l'extrémité étroite, pour y paſſer le clou en les attachant, & on les poſe de façon que leur extrémité étroite ſe trouve attachée par le haut. Suivant l'ordonnance elles doivent avoir dix pouces & demi de long, avec une largeur & une épaiſſeur proportionnées.

Les *tuiles de gouttieres* ou *creuſes* ſe met-

tent dans les gouttieres ou deſcentes des toits. On les fait comme les *tuiles* angulaires, ſi ce n'eſt que les angles de l'extrémité large ſe retournent en forme de deux ailes. On ne leur fait point de trou, mais on les poſe l'extrémité large en haut, ſans les attacher avec des clous. Elles ſe font ſur le même moule que les *tuiles* angulaires, & elles ont les mêmes dimenſions de leur côté convexe: chacune de leurs ailes ont quatre pouces de large, ſur huit pouces de long.

Les *tuiles courbes* ou de *Flandres*, ſervent à couvrir les angars, appentis & toutes ſortes de bâtiments plats. Elles ont la forme d'un parallélogramme oblong, comme les *tuiles* plates. Mais elles ſont pliées par leur largeur en avant & en arriere, en forme d'une *S*, & l'une de ſes deux arches a pour le moins trois fois l'épaiſſeur de l'autre. Cette arche épaiſſe ſe poſe toujours par-deſſus, & l'arche mince d'une autre *tuile* couvre la carne de l'arche épaiſſe de la premiere. Elles ne ſont point percées pour des clous, mais elles ſont pendues aux lattes par un bouton de leur propre terre. Elles ont pour l'ordinaire quatorze pouces & demi de long, & dix pouces & demi de large.

Quand elles ſont cuites, elles ne peuvent avoir moins de treize pouces & demi de long, ſur neuf & demi de large, & un demi-pouce d'épais.

Les *tuiles lucarnieres* conſiſtent dans une *tuile* plate, & une piece triangulaire d'une même *tuile*, dreſſée en rectangle ſur un côté de la *tuile* plate, & contournée en arche d'un autre côté qui ſe termine en pointe. Ces *tuiles* ſont de deux ſortes; dans l'une la piece triangulaire ſe leve du côté droit, & dans l'autre du côté gauche de la *tuile* plate. Ces deux ſortes ont chacune deux eſpeces, quelques-unes ayant une *tuile* plate en entier, & d'autres n'ayant qu'une demi-*tuile* plate. Mais dans toutes ces eſpeces la *tuile* plate a deux trous pour des clous, du côté où eſt le large bout de la piece triangulaire.

On les met dans les gouttieres, entre le toit & les côtés des lucarnes, la partie plate étant poſée ſur le toit, & la partie triangulaire étant dreſſée perpendiculairement aux côtés de la lucarne. Elles ſont excellentes pour garantir les chambres de l'humidité, & cependant l'uſage n'en peut être connu que dans le comté de Suſſex. Les dimenſions de la partie plate ſont les mêmes que celles de la *tuile* plate; la partie triangulaire eſt de la même longueur; une de ſes extrêmités a ſix pouces de large, & l'autre n'a point de largeur, étant terminée en pointe.

Les *tuiles aſtragales* reſſemblent à tous égards, aux *tuiles* plates, ſi ce n'eſt que leurs parties inférieures ſont en forme d'aſtragale, c'eſt-à dire, en demi-cercle, avec un carré de chaque côté.

Les *tuiles traverſieres* ſont des eſpeces de *tuiles* irrégulieres, don on a rompu les trous, ou l'un des bas angles. On les poſe par le bout rompu, en haut, ſur les ſolives auxquelles on ne ſauroit pendre des *tuiles*.

Les *tuiles Hollandoiſes* ou *Flamandes* ſont anciennes ou modernes; les premieres ſervoient à garnir ou paver les âtres, eſtrades & coins de cheminées: elles étoient peintes, & repréſentoient des figures antiques, & le plus ſouvent des ſoldats. Quelques-unes étoient en compartimens, & quelquefois avec des deviſes moreſques; mais leurs deſſeins & leurs couleurs n'approchent point de la beauté des modernes.

En Angleterre les âtres ſont élevés d'un, deux ou trois pieds, ſur-tout dans les cuiſines; & la plupart des cheminées des chambres n'ont point de manteau ou chambranle: ces ſortes de *tuiles* s'appellent à Paris des *carreaux de faïance*.

Celles ci ſe maçonnent communément dans les jambages des cheminées, au lieu d'y mettre des pierres angulaires. Elles ſont bien vernies, quelques-unes ſont toutes blanches; mais celles qui ſont peintes ſont infiniment mieux deſſinées & colorées que les anciennes. L'une & l'autre eſpece ſemblent être faites de la même argile que notre poterie de terre blanche & vernie. Quelques-unes des anciennes ont quatre pouces & un quart en carré, & plus de trois quarts d'un pouce d'épais; quelques-unes des modernes ont ſix pouces & demi en carré, & trois quarts d'un pouce d'épais.

TUILE, *terme de Tondeur* les tondeurs de draps appellent ainſi une ſorte de petite

planche ordinairement de bois de ſapin, d'environ deux pieds & demi de long, & large de quatre pouces, ſur un côté de laquelle eſt étendue & appliquée une eſpece de maſtic, compoſé de réſine, de grés & de limaille de fer paſſée au ſas. (*D. J.*)

TUILE, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt une eſpece de lingotiere compoſée de deux plaques de fer, montées ſur un chaſſis de même, environnées d'un lien d'une ſeule piece, dans lequel on les preſſe plus ou moins avec des coins, ſelon que l'on a plus de matiere à y jetter. Cette machine paroît d'abord plus commode qu'une lingotiere, parce qu'elle rend la matiere, d'une forme qui approche plus de celle qu'on veut lui donner; mais elle la rend venteuſe.

TUILE dont les *Facteurs d'orgue* ſe ſervent pour poſer la ſoudure & la poix-réſine avec leſquelles ils ſoudent les tuyaux d'étain & de plomb, eſt une de ces *tuiles* communes dont on couvre les maiſons. On étend les fers à ſouder en les frottant pluſieurs fois ſur la ſoudure qui eſt ſur la *tuile*, lorſqu'ils ſont chauds & non ardens. *Voyez* SOUDURE & FERS A SOUDER.

TUILEAU, ſ. m. pl. (*Tuilerie.*) les *tuileaux* ſont des morceaux de tuiles caſſées, dont on fait les voûtes des fours, & les contre-cœurs des âtres de cheminée. On s'en ſert auſſi pour ſceller en plâtre des corbeaux, des gonds & autres pieces de fer: on en fait encore du ciment.

TUILÉE, COQUILLE, (*Conchyliol.*) *concha imbricata*; coquille dont les cavités ſont faites en forme de tuiles creuſes, en Latin *imbrices*. (*D. J.*)

TUILER, c'eſt *parmi les Tondeurs*, polir & luſtrer l'étoffe quand elle a été tondue, couchée & broſſée, pour en ôter le duvet s'il y en avoit encore par haſard.

TUILERIE, ſ. f. (*Architect. ruſtiq.*) grand bâtiment accompagné de fours, & d'un hâle où l'on fait la tuile. Le hâle eſt un lieu couvert & percé de tous côtés de pluſieurs embraſures par où le vent paſſe pour donner du hâle, & faire ſécher à l'ombre la tuile, la brique & le carreau, avant que de les mettre au four. On ne peut point ſe ſervir pour cela des rayons du ſoleil, parce qu'il les gerce & les gauchit. On donne auſſi à la *tuilerie* le nom de *briqueterie*. (*D. J.*)

TUILERIES, (*Hiſt. mod.*) le jardin du Louvre porte le nom de *jardin des Tuileries*, parce que c'étoit autrefois une place où l'on faiſoit des tuiles. Cependant ſous le nom de *Tuileries* on n'entend pas ſeulement ce jardin, mais auſſi un palais ſuperbe dont la façade répond à toute la largeur du jardin. Ainſi l'on a dit pendant la minorité de Louis XV, que ſa majeſté logeoit aux *Tuileries*.

Le palais des *Tuileries* eſt joint au Louvre par une longue & large galerie qui regne le long du bord ſeptentrional de la Seine, & qui a vue ſur cette riviere.

Ce magnifique édifice fut commencé en 1564, par Catherine de Médicis, veuve d'Henri II, & du temps de ſa régence pendant la minorité de Charles IX. Il fut fini par Henri IV & orné par Louis XIV. Louis XIII avoit auſſi beaucoup embelli le jardin des *Tuileries*; mais ce fut ſous Louis XIV que le fameux le Nôtre en dirigea les nouvelles plantations, & qu'on y plaça la plupart des grouppes & des ſtatues qu'on y voit aujourd'hui.

TUILIER, ſ. m. un artiſan qui façonne & cuit les tuiles: chez les Anglois on appelle *tuilier*, l'artiſan qui les emploie, ou le couvreur en tuiles.

Les *tuiliers* & briquetiers, ou poſeurs de tuiles & de briques, ſe formerent en corps la dixieme année de la reine Eliſabeth, ſous le nom de *maîtres & gardes de la ſociété d'hommes libres du ſecret & de l'art de tuilerie & de briqueterie*. *Voyez* BRIQUE.

TUISTON, ſ. m. (*Mytholog.*) les anciens Germains le regardoient comme l'auteur de leur nation, & diſoient qu'il étoit fils de la Terre, c'eſt-à-dire, qu'on ignoroit ſon origine. Il donna des loix aux Germains, les poliça, établit des cérémonies religieuſes parmi eux, & il s'acquit de la part de ſon peuple tant de vénération, qu'après ſa mort il fut mis au rang des dieux. Une des principales cérémonies de ſon culte étoit de chanter ſes louanges qu'on avoit miſes en vers. Céſar croit que c'étoit Pluton qu'on honoroit ſous le nom de *Tuiſton*. (*D. J.*)

TUITIRICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*)

perroquet du Bréſil, un peu plus gros que l'eſpece ordinaire. Il eſt par-tout d'un très-beau vert, ſeulement plus foncé ſur le dos & ſur les ailes qu'il n'eſt ailleurs. Son bec eſt extrêmement crochu, & d'un rouge pâle; ſes yeux ſont noirs; ſes jambes ſont bleues; ſa queue n'eſt qu'un peu plus longue que les ailes fermées. Cette eſpece de perroquet eſt fort recherchée au Bréſil, parce qu'il apprend aiſément à parler, qu'on les apprivoiſe juſqu'à manger dans la bouche. Margravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TULBENTOGLAN, ſ. m. *terme de relation*, nom que porte celui d'entre les pages du grand-ſeigneur qui a ſoin de ſon turban; cet honneur appartient au cinquieme page de la cinquieme chambre. *Du Loir.*

TULIPE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tulipa*; genre de plante à fleur liliacée, compoſée de ſix pétales diſpoſés de façon qu'elle reſſemble à un vaſe par ſa forme. Le piſtil occupe le milieu des pétales, & devient dans la ſuite un fruit oblong qui s'ouvre en trois parties, & qui eſt diviſé en trois loges. Ce fruit renferme deux rangées de ſemences plates, & placées les unes ſur les autres. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine eſt compoſée de pluſieurs tuniques, & qu'elle eſt fibreuſe à ſa partie inférieure. Tournefort. *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Perſonne n'ignore que le nom de *tulipe* ſe donne également à la plante & à ſa fleur; mais les botaniſtes, laiſſant aux curieux le plaiſir de cultiver la fleur, s'attachent à caractériſer la plante entiere, & ils ont bien ſu le faire d'une maniere auſſi nette que ſolide.

La *tulipe*, diſent-ils, eſt un genre de plante bulbeuſe, qui pouſe une ſeule tige à la hauteur d'environ un pied, ronde, moëlleuſe, accompagnée de deux ou trois feuilles longues, aſſez larges, épaiſſes, dures, ondoyées à leurs bords, terminées en pointe. Cette tige porte en ſon ſommet une ſeule fleur, grande, belle, à ſix pétales, peu évaſés, formant ſouvent un ventre plus large que l'ouverture, ornée de couleurs magnifiques, jaune, ou blanche, ou purpurine, ou rouge, ou variée. Lorſque cette fleur eſt paſſée il paroît un fruit oblong & triangulaire, diviſé en trois loges, remplies de ſemences orbiculaires, rougeâtres, fort applaties. La racine de la *tulipe* eſt une groſſe bulbe jaunâtre ou noirâtre, compoſée de pluſieurs tuniques qui s'emboîtent les unes dans les autres, & cette bulbe eſt garnie de fibres en ſa partie inférieure.

On voit clairement par cette deſcription les caracteres de la *tulipe*; ſa fleur eſt en forme de lis exapétale, en godet, nue, ſeule au ſommet de la tige, droite, garnie de ſix étamines; elle embraſſe l'ovaire qui dégénere en un fruit oblong, chargé de ſemence applaties, couchées les unes ſur les autres, formant un double rang; ce fruit eſt garni d'un tube ſenſiblement velu; la tige de la plante eſt environnée de feuilles larges; ſa racine eſt bulbeuſe, & revêtue d'une tunique; ſa partie fibreuſe ſe diviſe en filets.

Ce genre de plante eſt des plus étendus en eſpeces. Tournefort en compte quatre-vingt-treize, qui produiſent tous les jours quelques nouvelles variétés de couleur. Geſner a décrit la premiere *tulipe* qui fut apportée de Conſtantinople en Europe en 1590. Auſſi le nom *tulipe* paroît Turc. Ménage dit que cette plante s'appelle en Turquie *tulibent*, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec la figure du tulbent, que nous appellons ici *turban*; mais une remarque plus curieuſe, c'eſt qu'on obſerve dans le mois d'octobre au fond de l'oignon des *tulipes*, une *tulipe* entiere; ſur la tige de cette *tulipe*, qui n'a pas encore trois ligne de haut, on découvre déjà la fleur qui ne doit paroître que dans le mois d'avril ſuivant: on compte les ſix pétales de cette fleur, les étamines, les ſommets, le piſtil ou le jeune fruit, les capſules, & les ſemences qu'elles renferment. Qui ne croiroit après tout cela, que toutes ces parties étoient renfermées dans un eſpace encore plus petit, qui n'a pu ſe rendre viſible qu'à meſure que le ſuc nourricier en a dilaté les moindres parties? (*D. J.*)

TULIPE, (*Jardin des Fleuriſtes.*) les curieux ne conſiderent la *tulipe* que comme fleur, & diſent qu'il ne lui manque qu'une odeur agréable pour en faire la plus belle fleur du monde, qui en déployant ſes variétés infinies, efface toutes les autres depuis le mois de mars juſqu'à la fin de mai.

Les

Les caracteres des bonnes *tulipes* conſiſtent ſelon les fleuriſtes, dans leur nouveauté, la beauté de leurs couleurs, la force & la hauteur de leur tige, la forme de leur fleur qui doit être ovoïde, ſans finir en pointe; une belle *tulipe* doit donc avoir :

1°. Une forte tige, qui ne ſoit ni trop haute ni trop baſſe; la portée ordinaire du plus grand nombre des belles *tulipes* reglé la taille de ſa tige, elle doit être aſſez forte dans ſa hauteur, & cependant n'être pas trop groſſe.

2°. La fleur doit être compoſée de ſix pétales, trois dedans & trois dehors; les pétales de dedans doivent être plus larges que ceux de dehors, autrement ce ſeroit un défaut.

3°. Le fond de la fleur doit être proportionné au ſommet, & les bords des pétales doivent être arrondis & non pointus.

4°. On n'eſtime point la *tulipe* dont la forme eſt belle en entrant en fleur, mais qui deux ou trois jours après s'alonge & ſe gâte.

5°. On dédaigne celles qui étant fleuries renverſent leurs feuilles par dedans ou par dehors, qui ſe goudronnent ou confinent.

6°. Le pétale de la fleur doit être épais & étoffé pour durer long-temps en fleur; une *tulipe* qui dure peu n'eſt point conſidérée, quelque beauté qu'elle ait; & les *tulipes* dont les pétales ſont minces, grillent par l'ardeur du ſoleil avant que d'être fleuries.

7°. Quoique toutes les *tulipes* aient du dos, celles qui en ont le moins ſont le plus eſtimées.

8°. Les couleurs bizarres paſſent pour les plus belles; les plus nuancées ſont les plus beaux panaches. Plus leurs couleurs s'éloignent du rouge, plus elles ſont à priſer, parce que les fleurs ſont de plus beaux effets, avec cette exception néanmoins que les rouges à fond blanc ont leur mérite. Parmi les rouges, les couleurs de feu & de grenade ſont les plus belles. Les ſortes bizarres à fond tout blanc, & les griſes à fond tout jaune ſont fort recherchées. Plus le coloris eſt ſatiné, plus il eſt eſtimé; s'il eſt terne, c'eſt un très-grand défaut. Les *tulipes* qui étant fleuries ne conſervent point leurs belles couleurs pendant dix ou douze jours, ne doivent guere être priſées; celles qui les gardent juſqu'à la fin de la fleur le ſont beaucoup.

9°. Les plus petits fonds ſont les meilleurs pour faire de beaux panaches. Les fonds qui panachent le mieux ſont d'une même couleur, tant dedans que dehors. Il faut bien comprendre cette regle; c'eſt tout le fin de la connoiſſance pour le jugement le moins incertain de ce que doivent faire les couleurs.

Le dehors du fond ſont les plaques cerclées ou étoilées, qui ſont au bas des feuilles dans le vaſe; le dedans du fond, c'eſt l'épaiſſeur même du bas des feuilles qui eſt couverte par la plupart, de ſorte que ſi les plaques ſont blanches, & qu'en les levant avec l'ongle, ce dedans qu'elles couvrent ſoit jaune, ce jaune en montant dans le panache, s'éteint en paſſant par le blanc de la plaque.

10°. Les étamines doivent être brunes & non pas jaunes, mais il importe peu de quelle couleur ſont les pivots.

On diviſe généralement les *tulipes* en deux claſſes, priſes du temps qu'elles fleuriſſent. La premiere claſſe eſt compoſée des *tulipes* printanieres, & la ſeconde des *tulipes* tardives. Il ſe trouve d'autres *tulipes* qu'on appelle *méridionales*, parce qu'elles fleuriſſent entre les printanieres & les tardives, mais il n'eſt pas beſoin d'en faire une claſſe ſéparée.

Les *tulipes* printanieres ne ſont ni ſi belles, ni ſi hautes, ni auſſi diverſifiées que les tardives, car les fleuriſtes qui les élevent d'oignons de Flandre & de Hollande, les bornent à quarante & une, qui ſont connues chacune par un nom du pays.

La claſſe des *tulipes* tardives eſt ſi nombreuſe, qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire une liſte; il s'en trouve de ſi diverſement colorées, qu'il eſt impoſſible aux peintres d'en imiter la variété; & quoique leur couleur, comme couleur, ſoit des moindres en beauté, néanmoins ce ſont les plus eſtimées, comme ſeules capables de ſe changer en mieux, & comme les meilleures pour cueillir les graines.

On diſtingue auſſi diverſes ſortes de *tulipes* panachées, auxquelles on a donné

les noms de *partoli*, *morillon*, *agathe*, *marquetrine*, *&c.* cette derniere emporte le prix ſur les autres, ſur-tout quand ſes panaches détachés ſans aucune diminution, naiſſent en leurs couleurs, & ſont arrêtés par un petit bord, comme un filet de ſoie.

Il ſe trouve auſſi des *tulipes* jaſpées, c'eſt-à-dire, dont les diverſes couleurs ſont mêlangées enſemble, comme dans le jaſpe. Il ſe voit des *tulipes* que l'on peut dire *doubles*, parce qu'elles portent juſqu'à plus de vingt pétales. Il s'en voit qui ont les pétales de la fleur de deux couleurs. Les parangonées ſont celles qui reviennent tous les ans nettement panachées.

Les *tulipes* panachées doivent avoir les mêmes qualités que les ſimples couleurs, quant au vert, à la tige, à la forme, & au fond. Le premier panache eſt celui qui vient par grands traits, de différentes figures, bien coupées, & ſéparées de leurs couleurs, & qui ne prend point de fond. Le ſecond eſt le panache qu'on nomme *à yeux*, qui eſt par de grandes pieces emportées nettement, & qui ne vient point du fond. Le troiſieme eſt celui qui vient en grande broderie bien détachée de ſes couleurs, & qui ne prend point du fond. Il eſt parfaitement beau quand il vient ſur des bizarres bien nuancés. Le quatrieme eſt celui de petite broderie; quand il eſt net & qu'il perce bien ſes couleurs, il eſt agréable; mais il ne l'eſt que ſur les bizarres qui ont pluſieurs nuances, quand il vient ſur les autres couleurs il reſſemble trop au drap d'or ou au drap d'argent. Les autres panachées, dont le panache prend du fond, ne laiſſent pas d'être quelquefois aſſez belles, quand elles ſont bien nettes, & partagées de leurs couleurs. Toutes les panachées qui ſont également partagées & entrecoupées de panaches & de couleurs ſont les plus agréables, chacune en ſon eſpece.

Je n'entrerai point dans la culture des *tulipes*, ce détail me meneroit trop loin, & d'ailleurs il a été épuiſé par Miller dans ſon *Dictionnaire du jardinage*, & par Morin dans ſon livre *de la culture des fleurs*, imprimés à la fin des ouvrages de la Quintinie. Je ne parle point des traités publiés en Flamand & en Hollandois, les deux peuples du monde les plus curieux en ce genre.

On ſait en particulier avec quel amour les Hollandois ont autrefois cultivé les *tulipes*, avant leur goût pour les œillets & les oreilles d'ours. Dans l'année 1634, & les cinq ſuivantes, on vit en Hollande, & particuliérement à Harlem, un trafic de *tulipes* ſi ſingulier, qu'il reſſembloit aſſez à celui qu'eurent les actions en 1719 & en 1720. On fit monter le prix de ces fleurs à des ſommes ſi exorbitantes, que s'il n'en reſtoit des monumens indubitables, la poſtérité auroit peine à croire une pareille extravagance. Pluſieurs bourgeois quitterent leur boutique & leur commerce pour la culture des *tulipes*. Munting nous a laiſſé les détails d'un marché fait par un particulier pour une ſeule *tulipe* nommée le *vice-roi*; l'acheteur n'ayant point d'argent, donna pour cette rare *tulipe* deux laſts de froment (trente-ſix ſeptiers meſure de Paris), quatre laſts de riz, quatre bœufs gras, douze brebis graſſes, huit cochons engraiſſés, deux muids de vin, quatre tonneaux de biere, deux tonneaux de beurre, mille livres peſant de fromage, un lit, des habits, & une grande taſſe d'argent, le tout eſtimé à deux mille cinq cens florins, c'eſt-à-dire, à plus de cinq mille livres de notre monnoie.

Dans le même temps, un autre particulier offrit 12 arpens de bonnes terres pour un oignon de *tulipe*, qu'on ne voulut pas lui céder. On fit dans une vente publique neuf mille florins d'une collection de *tulipes* d'un fleuriſte. Un habitant de Bruxelles avoit un petit jardin, dans lequel, par une vertu ſinguliere (apparemment celle de gravats bien pilés), les *tulipes* ſimples ſe changeoient en belles *tulipes* panachées; on apporta à cet homme des racines de toutes parts en penſion à un très-haut prix, pour être élevées chez lui. Enfin la folie des *tulipes* fut ſi grandes, que les Etats-Généraux prirent cette affaire en conſidération, & ayant trouvé qu'elle étoit également nuiſible aux particuliers & au commmerce en général, ils arrêterent cette folie par des loix expreſſes des plus ſérieuſes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TULIPIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses fleurs ſont compoſées de pluſieurs feuilles, rangées, à ce que quelques auteurs diſent,

comme dans la tulipe ; ſon piſtil part du centre ; il eſt environné d'un grand nombre d'étamines, & il dégénere en un fruit écaillé, ou en cône droit. On peut ajouter à ces caracteres, que ſes feuilles ſont pour la plupart angulaires, concaves dans la partie ſupérieure, & terminées par deux pointes, comme ſi l'extrêmité avoit été diviſée avec des ciſeaux. Miller en nomme deux eſpeces ; 1°. *tulipifera arbor virginiana*, H. L. tulipier de Virginie ; 2° *tulipifera virginiana, laurinis foliis averſâ parte rore cæruleo tinctis, coudi baccifera*, Pluk. Phyt. *tulipier* à feuilles de laurier.

La premiere eſpece eſt fort commune en Amérique, où elle s'éleve à une grande hauteur ; mais de tous ceux qu'on cultive en Angleterre, il y en a très-peu qui aient pris quelque force ; on le tient dans des caiſſes, & on ſerre les caiſſes avec beaucoup de ſoin pendant l'hiver : malgré tous ces ſoins, il profite peu, & ne produit point de fleurs. Il y a une cinquantaine d'années qu'on en planta un dans un lieu champêtre, au milieu des jardins du comte Peterborough, à Parſons-Gréen, proche Fulham ; les progrès prodigieux qu'il fit en quelques années, détromperent les curieux ſur la maniere dont ils cultivoient cet arbre ; il ne tarda pas à produire des fleurs ; il ſubſiſte encore, & produit tous les ans en grande quantité. Si quelques-unes de ces branches commencent à ſe ſécher, il y a tout lieu de croire que cela provient de ce qu'il eſt trop ſerré par d'autres arbres qui l'environnent, dont les racines s'entrelacent avec les ſiennes, & qui le privent d'une partie de ſa nourriture. Il donne auſſi des cônes, mais qui ne ſont pas aſſez parfaits pour que les ſemences qui y ſont contenues ſoient fécondes.

Il y a encore quelques autres *tulipiers* qui ont produit des fleurs pendant pluſieurs années, mais ils ne ſont pas devenus fort gros ; le plus haut de tous ceux que j'ai vus, excepté à Parſons-Gréen, n'avoit pas plus de vingt-cinq pieds ; au lieu que celui de milord Peterborough s'eſt élevé à cinquante pieds, & a le tronc d'une groſſeur proportionnée à ſa hauteur. Ce tronc eſt nu ; ce n'eſt qu'au deſſus de quarante pieds qu'il commence à pouſſer, ce qu'il faut peut-être attribuer, ainſi que je l'ai dit, au voiſinage des autres arbres dont il eſt trop ſerré ; car j'ai remarqué que par-tout où le *tulipier* avoit la liberté de s'étendre, il pouſſoit promptement des branches, & s'élevoit moins. Il en eſt de cet arbre, ainſi que du plane, il part de ſon milieu un rejeton droit, qui croît à peu près de la même maniere dans l'un & l'autre de ces arbres.

Il ne faut pas s'imaginer que ces fleurs ſoient fort ſemblables à la tulipe, comme ont fait quelques perſonnes peu attentives, & ſur-tout les habitans de l'Amérique, qui ont nommé cet arbre, auquel les Européens ont conſervé le nom qu'ils lui ont trouvé. Je n'ai point entendu dire que le *tulipier* fleuriſſe en aucune contrée de l'Europe qu'en Angleterre.

M. Cateſby dit dans ſon hiſtoire naturelle de la Caroline, qu'il y a des *tulipiers* en Amérique, qui ont juſqu'à trente pieds de tour ; que leurs branches ſont inégales, irrégulieres, & font un grand nombre de coudes ; ce qui rend cet arbre reconnoiſſable à une grande diſtance, même lorſqu'il eſt depouillé de ſes feuilles. On le trouve dans la plupart des contrées de l'Amérique méridionale, depuis le cap de Florida, juſqu'à la nouvelle Angleterre, où ſon bois eſt d'un grand uſage.

Le *Tulipier* à feuilles de laurier eſt maintenant très-rare en Angleterre ; il y avoit jadis pluſieurs de ces arbres dans les jardins de l'évêque de Londres à Fulham, & dans ceux de la ducheſſe de Beaufort à Chelſea : mais ils ſont tous péris ; en ſorte qu'il n'en reſte plus qu'un dans les jardins de M. Pierre Collinſon à Peckam ; il a donné les trois dernieres années un grand nombre de fleurs.

On trouvera une fort bonne figure de la plante du *tulipier*, qui avoit ſon nom lorſqu'on l'apporta en Angleterre, dans la troiſieme partie de l'hiſtoire naturelle de la Caroline de M. Catesby, ſous le nom de *magnolia, lauri folio, ſubtus albicante*. Il dit que c'eſt un petit arbre qui s'éleve rarement à plus de ſeize pieds de haut ; que ſon bois eſt blanc, ſpongieux, & couvert d'une écorce blanche ; que ſes feuilles reſſemblent à celles du laurier commun ; qu'elles ſont d'un vert pâle en deſſus, &

blanches en deſſous ; que ſes fleurs commencent à paroître en mai ; qu'elles ſont blanches & odoritérantes ; qu'elles durent pendant la plus grande partie de l'été & rempliſſent les bois de leur odeur ; qu'après la chûte des fleurs, leur piſtil dégénere en un fruit cônique, de la groſſeur d'une bonne noix, tout couvert d'éminences, & plein de ſemences groſſes comme des feves françoiſes, qui ont une amande couverte d'une peau mince & rouge ; que ces ſemences ſortent de leurs cellules, ſans tomber à terre ; qu'elles demeurent ſuſpendues par de petits filamens blancs, d'environ deux pouces de long. Ce qui forme un fort beau ſpectacle, c'eſt que ſon fruit qui eſt vert d'abord, devient rouge en mûriſſant, & finit par être brun ; que cet arbre naît dans des lieux humides & des terres bourbeuſes ; mais, ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ſi on le tranſplante dans des lieux ſecs, il devient plus beau, plus régulier, & donne plus de fleurs & de fruits ; qu'il ſe dépouille ordinairement de ſes feuilles en hiver, à moins qu'il ne ſoit fort doux.

On en a découvert une autre eſpece, nommée par le pere Plumier, *magnolia ampliſſima, flore albo, fructu cæruleo.* C'eſt un des plus beaux arbres qu'il y ait en Amérique, où il croît dans les lieux humides & marécageux : il s'éleve quelquefois à la hauteur de ſoixante pieds & davantage ; ſes feuilles ſont beaucoup plus larges que celles du laurier commun ; elles ſont d'un vert léger, fort larges, blanchâtres & odoriférantes. Son fruit reſſemble à la premiere eſpece de *tulipier*, mais il eſt plus grand ; il porte ſes ſemences de la même maniere ; en ſorte que cet arbre n'eſt jamais plus beau à voir, que depuis le mois de mai juſqu'au mois de décembre. Cependant comme il eſt toujours vert, il forme un aſſez bel aſpect, même en hiver ; ſes feuilles croiſſent promptement, & ſont placées ſur des pédicules droits ; ce qui les fait paroître avec avantage, notre climat n'étant pas trop froid pour lui ; je ne doute point que dans quelques années on ne le voie avec plaiſir chargé de fleurs dans les jardins de quelques curieux, où on le cultive, où il a ſupporté le froid des trois derniers hivers, & où il profite admirablement tous les ans. (*D. J.*)

TUIN, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, entre la Sambre & la Meuſe, au bord méridional de la Sambre. Quoique cette petite ville ou bourg ſoit ſituée dans le Hainaut, elle appartient au dioceſe de Liege. (*D. J.*)

TULIGIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Tulingi*, peuple de l'ancienne Gaule. Céſar, *l. I, c. v*, les met dans le voiſinage des Helvétiens ; ils habitoient, ſelon quelques-uns, le pays nommé aujourd'hui la *Lorraine* ; & ſelon d'autres, c'étoient les habitans des comtés de Stulingen & de Nellenburg. (*D. J.*)

TULLE, ſ. f. (*Commerce.*) eſpece de dentelle commune qui ſert à faire des manchettes, mais plus communément ce qu'on appelle *entoilage*. Il y en a en ſoie & en fil ; celle en ſoie a le même emploi que celle en fil.

TULLE, (*Géogr. mod.*) en Latin du moyen âge *Tutela*, ville de France, capitale du bas Limouſin, au confluent des rivieres de Correſe & de Solan, à 15 lieues au ſud-eſt de Limoges, & à 118 au midi de Paris, dans un pays rempli de montagnes & de précipices.

C'eſt auſſi par cette raiſon, que d'anciens moines s'y établirent, pour y former dans le x ſiecle un monaſtere qui procura la fondation de la ville de *Tulle*. Les princes qui ont poſſédé le Limouſin, s'attribuerent le haut domaine de cette ville, & les rois de France leur ont ſuccédé.

Tulle eſt aujourd'hui décoré d'un évêché, d'un préſidial, & d'une élection : l'évêché fut érigé par le pape Jean XXII, en 1317 ; il n'a que huit lieues d'étendue, & le revenu eſt de douze à quatorze mille livres ; l'évêque eſt auſſi ſeigneur de la ville, qui porte le titre de vicomté. *Long. 19, 20 ; latit. 45, 15.*

Cette ville a été fort illuſtrée par M. *Baluze* (Etienne) qui y naquit en 1630. C'eſt un des plus ſavans hommes du xvij ſiecle, & un des auteurs qui a rendu le plus de ſervices à l'égliſe & à la république des lettres, par les ſoins qu'il prit de rechercher de tous côtés les anciens manuſcrits, de les conférer avec les éditions, & de les donner enſuite

au public avec des notes pleines d'érudition. On lui doit le recueil du capitulaire de nos rois, les œuvres de S. Cyprien, les conciles de la Gaule Narbonnoiſe, la concorde du ſacerdoce & de l'empire de M. de Marca, l'édition des épîtres d'Innocent III, en 2 vol. *in-fol.* qui parurent en 1682. Outre cela, il a mis au jour ſix volumes *in* 8°. de différentes pieces, intitulées *Miſcellanea*. C'eſt encore lui qui a formé le recueil des manuſcrits de la bibliotheque de Colbert. Il a travaillé juſqu'à l'âge de 8[illegible]s, qu'il termina par ſa mort à Paris, en 1718.

M. Baluze écrivoit bien en Latin, & étoit très-verſé dans l'hiſtoire eccléſiaſtique & prophane. Il donna en 1709, l'hiſtoire généalogique de la maiſon d'Auvergne, & fut exilé pendant quelque temps, pour avoir ſoutenu dans cet ouvrage les prétentions du cardinal de Bouillon, qui ſe croyoit indépendant du roi, & qui fondoit ſon droit ſur ce qu'il étoit né d'un prince ſouverain, dans le temps que Sedan appartenoit encore à ce prince.

Le jéſuite *Jarrige* (Pierre) n'a pas fait beaucoup d'honneur à la ville de *Tulle* ſa patrie. Il étoit un des fameux prédicateurs de ſon ordre, mais un mal-honnête homme, qui pour ſe venger de ne pas obtenir les emplois dont il ſe croyoit digne, vint en Hollande, abjura ſa religion, & mit au jour un livre qu'il intitula, *les jéſuites mis ſur l'échaffaud*, livre dans lequel il les traita d'une maniere ſi outrageante, que jamais il n'étoit arrivé à leur ſociété rien de ſi mortifiant, dit un auteur calviniſte. Le pere Ponthelier ramena cet eſprit fougueux; il rentra en 1650 dans la communion romaine, s'établit chez les jéſuites d'Anvers, & publia ſa rétractation.

M. *Melon* (N.) mort à Paris en 1738, étoit natif de *Tulle*; la cour l'employa dans des affaires très-importantes; ſon principal ouvrage eſt un *Eſſai politique ſur le Commerce*, dont la ſeconde édition eſt meilleure que la premiere. (*D. J.*)

TULLUM, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Illyrie, ſelon Strabon, *l. IV, p. 207*, Lazius dit que le nom moderne eſt Delz, & que les habitans du pays la nomment *Telez*. (*D. J.*)

TULN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, proche la riviere de même nom, à quatre milles de Vienne; ſon terroir produit du bled & du vin. *Long. 34, 6; latit. 48, 22.*

C'eſt à *Tulle* que fut inhumé le comte de Habſbourg, devenu empereur ſous le nom de Rodolphe premier, pour avoir, dit-on, prêté ſon cheval à un curé. Sa fortune étoit ſinguliere par plus d'un endroit; il avoit été grand-maître-d'hôtel d'Ottocare roi de Bohême; dès qu'il fut ſur le trône impérial, il preſſa ce roi de lui rendre hommage: le roi répondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ſes gages. (*D. J.*)

TULN, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la baſſe Autriche; elle a ſa ſource au quartier du bas Vienner-Wald, arroſe la ville de *Tuln*, & ſe jette dans le Danube. (*D. J.*)

TULONIUM, ou *TULLONIUM*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe; Ptolomée qui la marque dans les terres, la donne aux *Varduli*. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de l'Eſpagne dans l'Aquitaine, ou d'Aſturica à Bordeaux, entre *Suiſſatium* & *Alba*, à ſept milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. (*D. J.*)

TULSK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Roſcomon; elle eſt environ à trois milles au ſud-oueſt d'Elphin, & à treize milles au ſud de Roſcomon. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TUMBE, *voyez* VIVE.

TUMBEZ, (*Géogr. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le gouvernement de Quito. Quoique cette vallée ſoit traverſée par une riviere qui lui donne ſon nom, ſon terroir eſt très-peu fertile, parce qu'il n'y pleut jamais. (*D. J.*)

TUMÉFACTION, ſ. f. eſt l'action de s'enfler, ou de s'élever en tumeur. *Voyez* TUMEUR.

Il arrive ſouvent dans la gonorrhée des inflammations & des *tuméfactions* des teſticules, ſoit par la foibleſſe des vaiſſeaux, les mouvemens violens, l'uſage indiſcret des aſtringens, le défaut de purgation,

ſoit par quelqu'autre cauſe ſemblable. *Voyez* GONORRHÉE.

TUMEN, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la Sibérie, ſur la riviere de Tuca, à 50 lieues au ſud-oueſt de Tobolskoi. Ses habitans ſont preſque tous tartares, & paient leur tribut au czar en pelleteries. (*D. J.*)

TUMEUR, *tumor*, *oris*, ſ. f. *terme de Chirurgie*, c'eſt une élevation contre nature qui ſurvient à quelque partie du corps. Ce mot vient du Latin *tumere*, s'enfler, ſe gonfler.

Les *tumeurs* ſont formées 1°. par l'accumulation & le ſéjour de quelque humeur; ce ſont alors des *tumeurs* humorales, nommées *apoſtemes*, lorſqu'elles attaquent les parties molles, *voyez* APOSTEME; & EXOSTOSE, lorſqu'elles affectent les parties dures, *voyez* EXOSTOSE. Il y a des *tumeurs* qui ſont cauſées par le déplacement de quelques parties organiques. Ce ſont des *hernies* lorſque la *tumeur* eſt faite par des parties molles, *voyez* HERNIES; & des luxations, lorſque les parties dures ont ſouffert quelque dérangement. *Voyez* LUXATION.

La troiſieme claſſe de *tumeurs* reconnoît pour cauſe la préſence de quelque corps étranger. On entend par *corps étrangers* toutes les choſes qui n'entrent point actuellement dans la compoſition de notre corps. Les uns ſont formés au dedans de nous, les autres viennent du dehors; les uns & les autres peuvent être animés ou inanimés.

Ceux qui ſont formés chez nous ſont de deux eſpeces. Les uns ſe ſont formés d'eux-mêmes: telles ſont la pierre dans les reins, dans les ureteres, dans la veſſie, dans la véſicule du fiel, ou dans toute autre partie du corps; la molle dans la matrice, les vers & autres inſectes dans les inteſtins, ou dans quelqu'autre partie. Les autres ſont devenus corps étrangers, parce qu'ils ont ſéjourné trop long-temps dans le corps, tel eſt un enfant mort dans la matrice; ou parce qu'ils ſe ſont ſéparés du tout, telles ſont les eſquilles des os, une eſcare, *&c.*

Les corps étrangers venus de dehors, ſont entrés dans le corps en faiſant une diviſion, ou ſans faire de diviſion. Un dard, une balle de fuſil, un éclat de bombe, & tous les corps portés avec violence ſont dans le premier cas. Ceux qui entrent ſans diviſion, ſont les corps de toute eſpece qui s'introduiſent dans les ouvertures naturelles; telles que le nez, les yeux, le goſier, les oreilles, l'anus, le vagin, l'uretere, la veſſie.

Quelques-uns mettent au rang des corps étrangers l'air qui, en s'inſinuant dans l'interſtice des parties, forme des *tumeurs* qui tirent différens noms, ſuivant les différentes parties qu'il occupe. *Voyez* EMPHYSEME.

Tous les corps étrangers doivent être tirés dès qu'il eſt poſſible de le faire, de crainte que ceux qui ſont engendrés dans le corps, tels que les pierres de la veſſie, n'augmentent en volume, ou que ceux qui ſont venus de dehors n'occaſionent, par leur preſſion, des accidens qui empêchent leur extraction, ou qui la rende difficile.

Il y a différentes manieres d'extraire les corps étrangers. On ne peut tirer les uns que par une ouverture qu'on eſt obligé de faire, comme la lythotomie, pour l'extraction de la pierre urinaire. *Voyez* TAILLE. On peut tirer les autres ſans faire aucune diviſion.

Si on tire un corps étranger par l'endroit par lequel il eſt entré, cette maniere s'appelle *attraction* ou *expulſion*. Si au contraire on le fait ſortir par une ouverture oppoſée à celle où il eſt entré, cette maniere s'appelle *impulſion*.

La diverſité des corps étrangers qui peuvent entrer, les différens endroits où ils ſe placent, les moyens ſinguliers qu'il faut quelquefois inventer pour en faire l'extraction, enfin les accidens que ces corps étrangers occaſionent, demandent quelquefois de la part des chirurgiens beaucoup de génie & d'adreſſe. On trouve, dans le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, un grand mémoire très-intéreſſant ſur les différens moyens de procurer la ſortie des corps étrangers de l'œſophage, par M. Hevin, ſecretaire de cette académie pour les correſpondances, & premier chirurgien de madame la dauphine.

Avant que de faire l'extraction d'un corps étranger de quelque eſpece qu'il ſoit, on doit ſe rappeller la ſtructure de la partie où il eſt placé; s'informer &

s'aſſurer, s'il eſt poſſible, de la groſſeur, de la grandeur, de la figure, de la matiere, de la quantité, de la ſituation du corps étranger, & de la force avec laquelle il a été pouſſé dans le corps, s'il eſt venu de dehors : il faut outre cela mettre le malade & la partie dans une ſituation commode, & telle que les muſcles ſoient dans un état de relâchement, & enfin faire choix des inſtrumens les plus convenables pour en faire l'extraction.

Les corps étrangers, entrés & engagés dans quelque ouverture naturelle, doivent être tirés promptement. On doit auparavant faire des injections d'huile d'amande douce pour lubrifier le paſſage, & faciliter par ce moyen la ſortie du corps. Quant aux corps étrangers qu'on ne peut tirer ſans faire de diviſion, ou ſans agrandir l'ouverture déjà faite par le corps, *voyez* INCISION, CONTRE-OUVERTURE & PLAIE *avec corps étrangers*.

Les inſtrumens dont on ſe ſert pour faire l'extraction des corps étrangers ſont les curettes, pour tirer ceux qui ſont engagés dans l'oreille ou dans l'urethre ; les différentes eſpeces de repouſſoir & de pincettes pour tirer ceux qui ſont engagés dans le goſier ; les tenettes, les pinces de différentes eſpeces pour tirer les pierres, les balles, & autres corps ſemblables. *Voyez* TIREBALLE. Lorſque le corps étranger peut être ſaiſi avec les doigts, ils ſont préférables à tout autre inſtrument. *Voyez* CORPS ÉTRANGERS, & ſur ceux qui ſont dans la trachée artere, l'*article* TRACHÉOTOMIE. (*Y*)

TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX, (*Synon.*) il ſemble qu'il y ait au propre quelque différence entre ces deux mots, le premier ſignifiant ce qui ſe fait à la hâte, avec trouble, ſans ordre ; *tumultueux* déſignant plus ce qui ſe fait avec ſédition ; une aſſemblée *tumultuaire*, une aſſemblée *tumultueuſe*, ne diſe donc pas préciſément la même choſe. Les mutins ſortirent *tumultuairement* du camp ; les rebelles s'aſſemblerent *tumultueuſement*. Mais *tumultueux*, au figuré, veut dire *confus, ému, en déſordre*, & il s'emploie mieux que *tumultuaire*. Il eſt difficile d'appaiſer une paſſion auſſi *tumultueuſe* que la vengence. Si la naiſſance de l'amour eſt *tumultueuſe*, ſes progrès le ſont encore davantage. (*D. J.*)

TUMULTUS, (*Langue latine.*) les Romains donnoient le nom de *tumulte* aux guerres les plus dangereuſes, & qui mettoient la république en péril. Dans la révolte des alliés, le péril parut ſi grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*. On publia que la guerre des Gaulois étoit tumulte, *tumultus*. (*D. J.*)

TUNBRIDGE, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Kent, à quinze milles de Rocheſter, & à vingt-cinq milles de Londres, ſur la Medway. Il y a un château qui fut bâti par Richard de Clare, qui avoit eu *Tunbridge* par échange pour Brion en Normandie. Ce bourg eſt fort renommé par ſes eaux minérales, & par l'affluence de gens de qualité qui viennent les boire, s'amuſer, & y prendre de l'exercice dans une ſaiſon convenable.

C'eſt un plaiſir, dit Pavillon, dans une lettre à madame Péliſſari, que d'être malade dans ce pays, car ſitôt qu'on l'eſt, ou qu'on croit l'être, ou qu'on veut l'être, on vous envoie aux eaux de *Tunbridge* ; or ce *Tunbridge* eſt la plus charmante médecine que l'on puiſſe prendre ; c'eſt une fontaine au bout d'une foire auſſi magnifique que celle de S. Germain. Il faut avoir la complaiſance de croire que ceux qui y vont, boivent de ces eaux, & qu'ils en ont beſoin.

Ce qui m'en fait douter, c'eſt que ceux qui les prennent,
Sont à jouer aſſiduement ;
Caquetent ſans ceſſe, ou toujours ſe promenent,
Et ne piſſent que rarement.
Mille fraîches beautés parent la promenade,
Et l'on trouveroit en ce lieu
Plus malaiſément un malade
Qu'un homme ſain à l'Hôtel-dieu.

Comme j'étois ſurpris de voir tous ces prétendus malades en ſi bonne ſanté, je demandai avec empreſſement, continue Pavillon, de quel mal cette fontaine guériſſoit ; mais je n'en pus être éclairci. Pour toute réponſe, les uns hauſſoient les épaules, les autres me rioient au nez, &c. Il finit en diſant à madame Péliſſari : "Enfin, madame,

» ce pays eſt ſi beau & ſi bon, que ſi par » haſard quelque magicien, ſelon l'ancienne » coutume, me détient ici enchanté durant » deux ou trois mille ans, je vous prie de » ne me plaindre point, & d'attendre pa- » tiemment mon retour. »

Ces lieux ſont pour moi pleins d'appas,
Je n'y vois ni procès, ni moine, ni miſere,
On y ſonne très peu; l'on n'y travaille guere,
Et l'on y fait de longs repas.

(*D. J.*)

TUNDES, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) les Japonois déſignent ſous ce nom, des prêtres revêtus d'une dignité eccléſiaſtique de la religion de Budsdo, qui répond à celle de nos évêques. Ils tiennent leurs pouvoirs & leur conſécration du ſouverain pontife de leur religion appellé *ſiaka*, *voyez* cet *article*; c'eſt l'empereur ſéculier du Japon qui nomme ces *tundes*, le ſiaka confirme ſon choix, & leur accorde le *droit de diſpenſer dans les cas ordinaires*, & *d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des dieux & des ſaints.*

Les *tundes* ne communiquent point ſans reſtrictions, un pouvoir ſi étendu aux prêtres ordinaires. Ils ont communément la direction de quelque riche monaſtere de bonzes, qui leur fourniſſent les moyens de ſoutenir avec ſplendeur la dignité de leur état. *Voyez* SIAKA.

TUNEBRIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Eſpagne, dans le royaume de Valence, entre les villes Altea & Denia. Les anciens l'appelloient *Artemiſium*, du nom de la ville la plus célebre du voiſinage, & *Ferraria*, à cauſe des mines de fer qui s'y trouvoient. On lui donne aujourd'hui le nom de *capo Martino* ou *punta de l'Emperador*. (*D. J.*)

TUNER, TUNAGE, TUNES, (*Hydraulique.*) ce ſont des harts, compoſés de trois brins ou verges de 15 pieds de long, pour ſerrer les tiers de faſcines qui ſe poſent les uns ſur les autres, de maniere qu'ils forment un lit de 18 à 20 pouces d'épaiſſeur. Ces *tunes* s'attachent autour des piquets de 12 pieds de long verticalement, & enfoncés à coup de maillet pour les ſerrer les uns contre les autres, afin d'affaiſſer le faſcinage; on remplit l'intervalle que les *tunes* laiſſent entr'elles, de pierres plates & dures poſées de champ. (*K*)

TUNG ſ. m. (*Hiſt. des inſectes.*) nom qu'on donne chez les Guaranis, peuples de l'Amérique méridionale, à un petit inſecte qui les déſole, & qui s'inſinue peu à peu entre cuir & chair, principalement ſous les ongles, là il fait ſon nid & dépoſe ſes œufs, qui venant à éclore, rongent toutes les parties voiſines, & produiſent de fâcheux ulceres. On eſt averti de l'endroit où ils ſont nichés, par une violente démangeaiſon qu'on y ſent. Le meilleur remede, eſt d'ouvrir la partie avec la pointe d'une lancette, d'en tirer la vermine, de deſſécher enſuite la plaie, & la cicatriſer; c'eſt le même inſecte que les Eſpagnols nomment *pico*, & les François, *chique*. *Voyez* CHIQUE. (*D. J.*)

TUNGRI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, ſelon Ptolomée, *liv. II, ch. ix.* qui leur donne Atuacutum pour capitale. Tacite, *hiſt. liv. IV & V*, fait auſſi mention de ces peuples. Ce ſont les mêmes que les *Eburones*, ce qui fait que Céſar ne fait point mention des Tongres, parce qu'il ne les connoît que ſous le nom d'*Eburons*; & Pline, *liv. IV, c. xvij.* au contraire, nomme les Eburons, *Tongres*.

Il ſont communément appellés *Germains* par les Gaulois, des mots *gerra*, guerre, & de *man*, homme, c'eſt comme qui diroit *homme de guerre*.

Les *Tungri* habitoient les pays de Liege, de Cologne, de Juliers, de Limbourg, de Namur, & partie du Luxembourg. Du temps de Céſar, ces pays étoient occupés par les Condruſiens & les Segniens auprès du Rhin. Les Caréſiens & les Pœmanes étoient à l'occident: les Eburons étoient entre les Segniens & la Meuſe. Dans la ſuite les Ubiens, *Ubii*, les Suniques *Sunici*, les Aduaticiens *Aduatici*, poſſéderent entr'eux toute cette étendue de pays.

Les *Ubii* occuperent le territoire de Cologne, & partie de Juliers. Leurs villes étoient *Agrippina Col.* aujourd'hui Cologne; *Ara ubiorum*, aujourd'hui Bonn; *Noveſium*, Nuys; & *Gelduba*, Geldub, village qui a retenu l'ancien nom.

Les *Sunici* habitoient Limbourg, & partie de

de Juliers, ils avoient deux villes. *Theuderium*, à préſent Tudder, & *Coriovalum* qu'on nomme maintenant *Valgenbourg*.

Les *Aduatici* tenoient le comté de Namur & partie du Brabant. Ils avoient pour villes principales *Geminiacum*, aujourd'hui Gemblours, & *Perviciacum*, village qu'on nomme à préſent Pervis. (*D. J.*)

TUNGRIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du temps de Céſar, habitoit la partie du pays de Liege où eſt la ville de Tongres.

TUNGRORUM FONS, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Gaule Belgique, au pays des Tongres, ſelon Pline, *l. XXXI. c. ij.* qui en parle en ces termes, *Tungri civitas Galliæ, fontem habet inſignem plurimis bullis ſtillantem, ferruginei ſaporis; quod ipſum non niſi in fine potus intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres diſcutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igni admota, turbida fit, ac poſtremò rubeſcit.* Perſonne ne doute que Pline ne parle de la fontaine ſi connue aujourd'hui ſous le nom d'eaux de *Spa*, & qui ſe trouve dans le dioceſe de Liege, pays qu'habitoient les anciens Tongres. (*D. J.*)

TUNGSTEEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. minéral.*) les Suédois donnent ce nom à une pierre ferrugineuſe ou mine de fer, qui reſſemble à la mine d'étain en cryſtaux de la forme du grenat. Cette ſubſtance eſt très-peſante & très-difficile à réduire, cependant on en a tiré juſqu'à trente livres de fer par quintal: on a de la peine à la faire entrer en fuſion, en y joignant du borax ou du ſel alkali fixe; mais le ſel fuſible de l'urine la fait fondre très promptement, alors on obtient une ſcorie noire. On trouve différentes variétés de cette ſubſtance, il y en a de rougeâtre ou couleur de chair, de jaune, & de couleur de perle; elle varie auſſi pour le tiſſu, on en trouve qui eſt très-compacte & d'un grain très-fin, il y en a d'autre qui reſſemble à du ſpath & qui a un coup-d'œil gras à ſa ſurface. *Voyez l'Eſſai d'une nouvelle minéralogie*, publié en Suédois en 1758. (—)

TUNJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, capitale de la province de même nom, ſur le haut d'une montagne, à 20 lieues de Santa-Fé. *Latitude* 5. (*D. J.*)

TUNICATUS POPELLUS, (*Lit.*) c'eſt le peuple & les eſclaves, qui ne portoient que la tunique ſans robe: car la robe étoit l'habit des hommes libres, un homme de condition n'auroit oſé paroître en tunique ſans robe; d'où vient que Céſar punit un officier qui avoit manqué à ſon devoir, en le faiſant tenir debout tout le jour en tunique & ſans ceinture, devant la tente du général. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*Botan.*) les botaniſtes appellent *tuniques*, les différentes peaux de certaines plantes, telles, par exemple, que celles d'un oignon, qui ſont emboîtées les unes dans les autres; ils ſe ſervent auſſi quelquefois du mot de *tunique*, pour ſignifier ſimplement une enveloppe. (*D. J.*)

TUNIQUE, *en Anatomie*, eſt un nom qui ſe donne aux membranes qui enveloppent les vaiſſeaux & différentes autres parties des moins ſolides du corps. *Voyez* les *planches d'Anatomie.*

Les yeux ſont principalement compoſés d'un certain nombre d'humeurs qui ſont contenues dans des *tuniques*, rangées l'une ſur l'autre, comme la *tunique albuginée*, la *cornée*, la *rétine*, &c. *Voyez* ŒIL, ALBUGINÉE, *&c.*

TUNIQUE VAGINALE, *voyez* VAGINALE.

TUNIQUE ACINIFORME, eſt la même que la membrane uvée de l'œil. *Voyez* UVÉE.

TUNIQUE VITRÉE, (*Anatom.*) c'eſt la même que la *tunique* arachnoïde ou cryſtalloïde, ou capſule du cryſtallin. *Voyez* ARACHNOÏDE.

M. Petit s'eſt fort étendu ſur cette *tunique*, à laquelle il a donné un mémoire entier, dont voici le précis.

C'eſt une membrane qui enveloppe tout le cryſtallin, mais une membrane ſi déliée, que d'habiles anatomiſtes en ont nié l'exiſtence, ou du moins en ont douté. Elle n'eſt effectivement guere moins fine dans l'homme qu'une toile d'araignée; auſſi quelques-uns l'appellent-ils *arachnoïde*. Elle eſt une fois plus épaiſſe dans le bœuf que dans l'homme, & encore plus dans le cheval.

Elle ſeroit par conſéquent moins difficile à démontrer dans ces animaux, & ce ſeroit une aſſez forte préſomption qu'elle devroit ſe trouver dans l'homme; mais on l'y démontre auſſi, & ſans injection, quoique ce fût d'ailleurs une choſe aſſez ſurprenante, qu'une membrane ſi fine pût être injectée. Elle peut l'être cependant, & Ruyſch y eſt parvenu; elle reçoit quelquefois une injection naturelle, c'eſt-à-dire, qu'il s'y fait une inflammation, que ces vaiſſeaux plus remplis de ſang ou de la liqueur qu'ils portent, deviennent viſibles, & qu'on apperçoit leur diſtribution & leurs ramifications.

Le cryſtallin de l'homme, revêtu de ſa membrane ou capſule, paroît moins tranſparent à ſa partie antérieure qu'à la poſtérieure; mais s'il en eſt dépouillé, ſa tranſparence eſt égale des deux côtés.

Le ligament ciliaire ſe termine & s'attache à la partie antérieure de la capſule par des fibres qu'il y jette, & par les vaiſſeaux qu'il y fournit, ces vaiſſeaux ne ſont que des lymphatiques. Quand il paroît du ſang dans cette membrane, c'eſt par quelque accident particulier, comme lorſque dans un accouchement difficile, la tête de l'enfant a été violemment comprimée au paſſage, & que le ſang a été obligé de s'inſinuer dans des canaux qui ne lui étoient pas deſtinés.

La *tunique vitrée* ſe nourrit donc de cette lymphe, qui lui eſt apportée par les vaiſſeaux qu'elle reçoit du ligament ciliaire. On voit qu'il s'eſt épanché une partie dans la cavité de la capſule, entre cette membrane & le cryſtallin.

M. Petit l'a toujours trouvée tranſparente, tant dans l'homme que dans les animaux, même dans les ſujets qui avoient des cataractes. La cornée (*) & la membrane hyaloïde trempées dans l'eau bouillante, dans les eſprits acides, *&c.* y perdent leur tranſparence, la membrane vitrée y conſerve la ſienne, elle ne la perd que dans l'eſprit de nitre, encore s'y diſſout-elle le plus ſouvent, plutôt que de la perdre. *Hiſt. & mém. de l'acad. 1730.* (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*Antiq. Rom.*) eſpeces de chemiſes des hommes & des femmes Romaines.

(*) On ſeroit bien mieux d'imiter les autres nations qui ne donnent le nom de *cornée* qu'à la membrane tranſparente placée devant la prunelle, & de laiſſer le nom de *ſclérotique* à la membrane opaque, qui depuis la *cornée* juſqu'au nerf optique forme la premiere enveloppe de l'œil. Cette membrane n'a abſolument rien de ſemblable à la véritable *cornée*, & ſa ſtructure, comme ſa fonction, eſt entiérement différente.

La *cornée* ſe trouve dans toutes les claſſes d'animaux, & dans les inſectes mêmes. Elle eſt très-convexe dans les oiſeaux de proie, & plus encore dans le hibou: elle eſt auſſi plus convexe dans le fœtus que dans l'adulte.

Elle s'unit obliquement avec la ſclérotique: la *cornée* eſt placée en deſſous, & plus intérieurement; elle eſt plus large poſtérieurement. Il ſort comme de petites flammes alternativement de l'une de ces membranes, & elle en reçoit de même. La macération en détache cependant la *cornée*.

Elle eſt naturellement fort tranſparente, l'âge la rend un peu opaque. Elle a une force refringente aſſez conſidérable, & groſſit les lettres dans le lapin. Elle eſt compoſée de lames; on eſt parvenu à en détacher juſqu'à ſeize par le moyen de l'acide minéral. Ces lames ſont élaſtiques & ont des pores, par leſquels elles attirent l'eau; la *cornée* ſe gonfle conſidérablement après avoir été flétrie par l'exhalation.

On n'y a pas encore bien démontré des vaiſſeaux & encore moins des nerfs. Auſſi eſt-elle inſenſible, ce qui fait une des grandes prérogatives de la méthode de Daujet. Le ſentiment qu'elle paroît avoir à ſa ſurface appartient à la conjonctive.

La lame la plus intérieure s'étend juſqu'à l'anneau cellulaire de la choroïde. Des anatomiſtes modernes paroiſſent avoir ſéparé cette lame, & l'ont regardée comme une enveloppe particuliere, qui contient l'humeur aqueuſe. Cette ſéparation n'eſt pas praticable dans l'homme.

La ſclérotique eſt purement cellulaire; c'eſt un tiſſu très-compacte de fibres & de lames. Dans les poiſſons, une partie de cette tunique eſt cartilagineuſe ou oſſeuſe: dans les oiſeaux elle ſe termine vers la *cornée* par un cercle oſſeux.

Les anciens l'ont regardée comme la continuation de la dure-mere qui couvre le nerf optique; les modernes la prennent généralement pour une membrane particuliere. Il nous ſemble que les anciens n'ont pas mal penſé, & cette idée ſe confirme par la membrane brune qui ſuit la face concave de la ſclérotique, & qui bien ſûrement eſt une continuation de la pie-mere. Il eſt vrai d'un autre côté que le nerf optique eſt lié à la ſclérotique par un tiſſu cellulaire.

La ſclérotique reçoit des nerfs extrêmement fins des petits troncs ciliaires. M. Mekel les a découverts: elle paroît donc avoir du ſentiment, mais peu vif & proportionné aux nerfs qu'elle reçoit (*H. D. G.*)

La *tunique* étoit un habillement commun aux hommes & aux femmes, mais la forme en étoit différente. Les femmes avoient accoutumé de les porter beaucoup plus longues que les hommes, & lorſqu'elles ne leur donnoient pas toute la longueur ordinaire, c'étoit ſortir de la modeſtie de leur ſexe, & prendre un air trop cavalier; *infrà mulierum, ſuprà centurionum.*

Juvenal, en parlant d'une femme qui ſe pique à tort & à travers de bel eſprit, qui au commencement du repas ſe jette ſur les louanges de Virgile, peſe dans la balance le mérite de ce poëte & la gloire d'Homere, trouve des excuſes pour Didon lorſqu'elle ſe poignarde, décide la queſtion du ſouverain bien: Juvenal, dis-je, ajoute que puiſqu'elle affecte ainſi de paroître ſavante, il ſeroit juſte qu'elle retrouſſât ſa *tunique* juſqu'à demi-jambe, c'eſt à-dire, qu'elle ne ſe montrât alors que dans l'équipage d'un homme.

Crure tenùs medio tunicas *ſuccingere debet.*

Non-ſeulement les *tuniques* des dames étoient diſtinguées par la grandeur, elles l'étoient auſſi par des manches, qu'il n'étoit permis qu'à elles de porter. C'étoit parmi les hommes une marque de molleſſe dont les temps de la république n'avoient point montré d'exemple. Céſar ne put pas même ſur cela ſe mettre à l'abri des reproches; mais ſes mœurs étoient auſſi efféminées que ſon courage étoit élevé; & nous ne devons point tirer à conſéquence l'exemple d'un homme que Curion le pere, dans une de ſes harangues, avoit non-ſeulement nommé le *mari de toutes les femmes*, mais auſſi la *femme de tous les maris.*

La *tunique* prenoit ſi juſte au cou, & deſcendoit ſi bas dans les femmes pleines de retenue, qu'on ne leur voyoit que le viſage. Catia n'étoit point du nombre de ces ſortes de femmes, à ce que dit Horace:

Matronæ præter faciem nil cernere poſſis,
Cætera, ni Catia eſt, demiſſâ veſte tegentis.

Elle laiſſoit à découvert cette partie des épaules qui eſt jointe au bras; Ovide diſoit que cet étalage ſéyoit aux femmes blanches, & qu'il autoriſoit les émancipations.

Hoc ubi vidi,
Oſcula ferre humero, quà patet uſque libet.

Lorſque le luxe eut amené l'uſage de l'or & des pierreries, on commença impunément à montrer encore la gorge; la vanité gagna du terrein, & les *tuniques* s'échancrerent davantage; ſouvent les manches, au rapport d'Elien, n'en étoient point couſues, & du haut de l'épaule juſqu'au poignet, elles s'attachoient avec des agraffes d'or ou d'argent, de telle ſorte qu'un côté de la *tunique* poſant à demeure ſur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment ſur la partie ſupérieure du bras droit; ainſi les *tuniques* étoient ouvertes par les côtés, à peu près comme nos chemiſes d'hommes.

Leur nombre s'augmenta chez les Romains, d'abord parmi les hommes dont les femmes ſuivirent l'exemple; mais le goût en forma la différence; la premiere étoit une ſimple chemiſe, la ſeconde une eſpece de rochet, & la troiſieme, c'eſt-à-dire, celle qui ſe mettoit par deſſus, ſe nommoit *ſtole.* *Voyez* STOLE.

Du temps de Séneque la *tunique* des dames Romaines étoit très-fine. Voyez-vous, dit-il, ces habillemens de ſoie, que portent nos dames, qu'y découvrez-vous qui puiſſe défendre ou le corps ou la pudeur? Celle qui peut les revêtir oſera-t-elle jurer qu'elle ne ſoit pas nue? On fait venir à grands frais de pareilles étoffes d'un pays où le commerce n'a jamais été ouvert, & tout cela pour avoir droit d'étaler en public des objets qu'en particulier on n'oſe montrer à ſes amans qu'avec quelque réſerve.

Il ne manquoit plus à Séneque qu'à nous inſtruire de la couleur de la *tunique* des dames Romaines, ſelon ce même eſprit de galanterie & de volupté qui corrompoit les mœurs de ſon ſiecle, & dans lequel Ovide ne recommandoit que la convenance avec le teint. La *tunique* noire, dit-il, ſied bien aux blanches, & la blanche ſied bien aux brunes. Nous ne marions pas volontiers de même ces deux dernieres couleurs. Eſt-ce que la fantaiſie régloit le goût des Romains, ou qu'elle détermine le nôtre? C'eſt tous les deux; car en tout temps la

fantaiſie a décidé des goûts, des modes & de la beauté. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſ. f. (*terme de Chaſublier.*) vêtement dont les diacres & ſous-diacres ſe ſervent en officiant. La *tunique* ne differe de la dalmatique que par les manches qui ſont plus longues. La *tunique* eſt auſſi une ſorte de veſte dont les rois de France ſont revêtus à leur ſacre ſous leur manteau royal. (*D. J.*)

TUNIQUE, ſurtout, ou cote d'armes pour être portée ſur l'armure du corps. *Voyez* COTE D'ARMES.

La *tunique* eſt proprement un petit ſurtout de taffetas, court & fort large, ſur lequel on a peint ou brodé des armes, comme en portent les hérauts d'armes; autrefois les officiers généraux militaires en portoient auſſi ſur leurs armures pour ſe diſtinguer de leurs ſubalternes. *V* ARMES.

TUNIS, ÉTAT DE, (*Géogr. mod.*) état d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte de la mer Méditerranée, qui le baigne au nord & à l'orient. Il a au midi divers peuples Arabes, & au couchant le royaume d'Alger & le pays d'Eſſab. Cet état répond à peu près à l'ancien état de Carthage, tel qu'il étoit avant les grandes conquêtes qu'il fit dans la ſuite; mais il s'en faut bien que les Tuniſiens ne ſoient les mêmes que les Carthaginois.

On diviſe aujourd'hui cet état en huit contrées, qui comprennent chacune diverſes bourgades, qui pour la plupart ont été ruinées par les Arabes. De ces bourgades les unes ſont ſur la côte, & les autres dans les terres.

Le terroir de l'état de Tunis eſt un peu plus fertile que celui de Tripoli; mais ſon gouvernement eſt à peu près le même. Il eſt avantageux à la régence de *Tunis* d'être toujours en bonne intelligence avec la régence d'Alger, qui manque rarement de profiter de tous les troubles qui arrivent dans la régence de *Tunis*. Il ſemble que les Maures ſoient un ennemi auſſi dangereux; mais ces peuples partagés entre divers ſouverains ne ſongent qu'à jouir en paix de leurs pays, & ne remuent que quand on les chagrine par les impôts & autres vexations. La régence de Tripoli ne s'aviſera point d'attaquer celle de *Tunis*; les forces ſont trop inégales en pareil cas; mais ſi *Tunis* vouloit ſe reſſaiſir de l'ancienne domination qu'elle a eue ſur Tripoli, il ſeroit difficile qu'elle réuſſît, parce qu'alors elle ne ſeroit pas plutôt embarraſſée dans cette guerre; que ſes voiſins fondroient ſur elle.

A parler généralement, l'état de *Tunis* n'eſt nullement propre à faire de grandes conquêtes. Les dignités de dey, de bey & de bacha partagent trop l'autorité quand elles ſont diviſées; & ſi quelqu'un les réunit, il peut compter d'attirer ſur lui l'envie de tous ſes ſujets. Le gouvernement tel qu'il eſt établi, eſt expoſé à un flux & reflux perpétuel, & à des orages qui renverſent les plus hautes fortunes. Sinan bacha après avoir fait la conquête de l'état de *Tunis*, le mit ſous la protection du grand-ſeigneur, & y établit un nouveau gouvernement, avec une milice de cinq mille Turcs diviſés en pluſieurs compagnies; mais le gouvernement fondé par Sinan bacha a auſſi éprouvé un grand nombre de viſſitudes. (*D. J.*)

TUNIS, *royaume de*, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, dont il étoit le quatrieme, & le dernier du côté de l'orient. Il comprenoit autrefois les provinces de Conſtantine, de Buglie, de *Tunis*, de Tripolis & d'Eſſab, & avoit plus de ſix vingt lieues de longueur le long de la mer; mais Eſſab n'eſt plus aujourd'hui de ſes dépendances; Tripoli fait un royaume à part, & Buglie & Conſtantine ſont incorporées au royaume d'Alger; ainſi *Tunis* a conſervé ſeulement les villes du reſſort de ſon état. *Voyez* TUNIS, *état de*, & TUNIS, *ville de*. (*D. J.*)

TUNIS, *ville de* (*Géogr. mod.*) anciennement *Tunes*, ville d'Afrique en Barbarie, capitale du royaume du même nom, dans une plaine, ſur le lac de la Goulette, à 4 lieues de la mer, & à 145 au nord-eſt d'Alger.

Les rues & les places de cette ville ſont fort bien ordonnées; mais ſa plus grande force conſiſte dans le nombre de ſes habitans, pour la plupart artiſans, entre leſquels ſe diſtinguent les tiſſerans, qui font la meilleure toile d'Afrique. Il n'y a dans cette ville aucun moulin à vent ni à eau, point de fontaines, point de ruiſſeaux, point de

puits, mais ſeulement de grandes citernes où ſe rendent les eaux de pluie, tant pour boire que pour le ſervice de chaque maiſon.

Il ne manque pas de moſquées dans *Tunis*; les anciens colleges qui y étoient, ſont la plupart ruinés. Les maiſons n'ont qu'un étage, & ſont toutes en terraſſe, afin de faire mieux écouler l'eau de pluie dans les citernes. Les veſtibules ſont frais & propres, parce que les hommes y demeurent la plupart du temps à faire leur négoce, pour empêcher leurs amis ou leurs gens d'entrer dans l'appartement de leurs femmes. Les fauxbourgs, au nombre de trois, ſont extrêmement peuplés, & renferment deux à trois mille maiſons.

Les dehors de la ville contiennent d'amples jardins ou vergers remplis de citronniers, d'orangers & d'oliviers, qui ſont ſoigneuſement cultivés. Près du lac eſt un arſenal, avec un chantier pour la conſtruction des galeres. De l'autre côté du lac, ſur le bord de la mer, eſt la forteresſe de la Goulette, & le canal par où l'eau entre dans le lac. *Longit.* 28, 25; *latit.* 36, 42.

Tunis eſt ancienne, & le pays qui en dépend, répond à l'Afrique proconſulaire des Romains. Elle fut poſſédée par les Carthaginois, par les Romains, enſuite par les Vandales qui la ſaccagerent du temps de S. Auguſtin. Les Arabes mahométans releverent cette ville, & l'embellirent de pluſieurs édifices, quoiqu'ils aient été depuis fixer leur demeure trente lieues plus loin dans le pays, où ils bâtirent Carvan.

Les Almohades devinrent alors maîtres de *Tunis*, dont ils furent dépoſſédés par Abu Férez, qui par ſes conquêtes prit le titre glorieux de roi d'Afrique & de *Tunis*. Après la mort de ſon fils, les rois de Fez ſe rendirent ſi puiſſans, qu'ils ſe firent reconnoître pour ſouverains par tous les mahométans d'Afrique; cependant les rois de *Tunis* ſe maintinrent dans leurs états juſqu'à Muley Haſcen, qui en fut chaſſé par Barberouſſe II, lorſqu'il reprit cette ville ſur les Eſpagnols en 1535.

Barberouſſe étoit un homme étonnant; il mourut chargé d'années en 1547, après avoir ravagé à pluſieurs repriſes toutes les côtes d'Italie. A l'âge de 80 ans il s'occupoit encore à Conſtantinople à mettre ſa flotte en mer, ſans que ſon âge, la groſſeur & la peſanteur de ſon corps euſſent pu le guérir de l'amour des femmes.

En 1570, Aluch Ali, gouverneur d'Alger, s'empara de *Tunis* au nom du grand ſeigneur; mais quelque temps après dom Juan d'Autriche débuſqua les Turcs de cette place, & établit pour gouverneur de la ville, Gabriel Villon, & Petro Carrero eut le commandement de la Goulette. Enfin le ſultan Amurat que l'agrandiſſement des Eſpagnols inquiétoit, équipa une flotte des plus formidables ſous la conduite de l'amiral Ochiali, & leva une puiſſante armée de terre ſous les ordres du bacha Sinan. Les Turcs emporterent de vive force la Goulette & la citadelle de la ville dont ils ſont demeurés en poſſeſſion depuis ce temps: ce qui mit fin au royaume de *Tunis* qui avoit duré trois cens ſoixante-dix ans.

C'eſt devant *Tunis* que S. Louis finit ſes jours en 1270, à 56 ans. Aucun roi de France ne fit paroître plus de valeur, plus de juſtice & plus d'amour pour ſon peuple. Les ſtatuts de ce prince pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, ſa pragmatique ſanction qui aſſura la diſcipline de l'égliſe gallicane, l'érection de ſes quatre grands bailliages auxquels reſſortiſſoient les jugemens de ſes vaſſaux, & qui paroiſſent être l'origine du parlement de Paris, ſes reglemens & ſa fidélité ſur les monnoies; tout indique que la France eût été floriſſante ſous ce monarque, ſans le funeſte préjugé des croiſades qui cauſa ſes malheurs, & qui le fit mourir ſur les ſables d'Afrique. *Voyez* ſa vie & ſon caractere au *mot* POISSY, *Géogr. mod.* (*D. J.*)

TUNNOCELUM, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il en eſt parlé dans la notice des dignités de l'Empire, *ſect.* 63, où on lit, *tribunus cohortis primæ Aeliæ claſſicæ* Tunnocelo. Cambden dit que c'eſt préſentement *Tinnmouth*. (*D. J.*)

TUNQUIN LE, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, dans les Indes. Il eſt borné au nord & au levant par la Chine, au midi par le golfe & le royaume de la Cochinchine, au couchant par le royaume de Laos.

Tunquin eſt un des plus conſidérables royaumes de l'orient, par ſon étendue, par

ſa population, par ſa fertilité & par les richeſſes du monarque qui le gouverne. On lui donne trois cens lieues de longueur, & cent cinquante de largeur. La plus grande partie de ce pays conſiſte en de ſpacieuſes plaines, entourées de montagnes qui produiſent de l'eau, des lacs, des étangs & des rivieres en abondance; de là vient qu'on y fait de grandes récoltes de riz, qui ne croît & ne parvient à ſa maturité qu'à force d'eau.

Les Tunquinois ſont en général de moyenne taille; ils ont le teint baſané comme les Indiens, mais avec cela la peau ſi belle & ſi unie, qu'on peut s'appercevoir du moindre changement qui arrive ſur leur viſage lorſqu'ils pâliſſent ou qu'ils rougiſſent: ce qu'on ne peut pas reconnoître ſur le viſage des autres Indiens. Ils ont communément le viſage plat & ovale, le nez & les levres aſſez bien proportionnés, les cheveux noirs, longs & fort épais; ils ſe rendent les dents auſſi noires qu'il leur eſt poſſible. La chevelure noire, déliée & négligée eſt celle qu'ils eſtiment davantage; mais leurs bonzes, qui ſont leurs prêtres, ſe raſent la tête.

Le peuple va preſque nu la plus grande partie de l'année. Les plus riches portent au lieu de chemiſe, une ſoutanelle de ſoie qui leur pend juſqu'aux genoux, & par deſſus une longue robe légere. Les bonzes portent par magnificence une ſorte de pourpoint à rézeaux, & leurs femmes, au lieu de bonnet, ont une demi-mitre ornée tout-au-tour d'un rang de grains de verre ou cryſtal, de différentes couleurs, enfilés avec quelque ſymmétrie.

Les maiſons des Tunquinois ſont toutes de bois & de chaume; les cloiſons ſont de roſeaux nommés *bambu*, goudronnés enſemble; le plancher eſt de terre bien battue, & le toît eſt couvert de paille.

Tout eſt réglé chez les Tunquinois, comme chez les Chinois, juſqu'aux civilités qu'ils ſe doivent les uns aux autres; il n'eſt pas permis de ſe préſenter chauſſé chez le roi; il faut y aller pieds nus ſans ſouliers; lui ſeul ſe ſert de pantoufles; & ſon fils même, quand il va lui rendre viſite, ſe déchauſſe à la porte, où il trouve un page avec de l'eau qui lui lave les pieds. Il eſt encore défendu à qui que ce ſoit de ſe ſervir de ſon éventail en préſence du roi; & quoique la chaleur ſoit extrême, tout le monde met ſon éventail dans la manche, tenant ſes mains en repos dans une des manches de ſa robe, toutes deux couvertes & appliquées ſur la poitrine.

Lorſqu'on entre dans la ſalle d'audience, avant que de joindre le roi pour le ſaluer, on eſt obligé de faire quatre génuflexions, les deux genoux en terre; après la quatrieme on ſe leve, & joignant les mains avec les doigts entrelacés l'un dans l'autre, & couvertes des manches de la robe de deſſus, on les porte en cette poſture juſque ſur la tête; alors après une petite inclination qui eſt la derniere, on ſalue le monarque, en diſant « vive le roi l'eſpace de » deux mille ans. »

Lorſque les grands mandarins, après avoir eu audience, prennent congé de ce prince, ils ſortent avec empreſſement de ſa chambre, & s'en retournent chez eux en courant; s'ils en uſoient autrement, ce ſeroit une incivilité inexcuſable. Au *Tunquin*, tous les mandarins civils & militaires ſont eunuques; & c'étoit autrefois la même choſe à la Chine pour les gouverneurs des villes.

On ne ſe ſert point de ſieges dans le *Tunquin* pour la converſation; on s'y contente d'une natte que l'on étend ſur la terre. Les perſonnes diſtinguées s'entretiennent ſur une eſpece d'eſtrade élevée d'un pied & couverte d'une belle natte au lieu de tapis. Si quelqu'un de leur même condition leur rend viſite, ils lui donnent place ſur la même eſtrade, & s'il eſt inférieur, ils le font aſſeoir plus bas ſur une natte double, la donnant ſimple aux perſonnes de médiocre condition, & ne laiſſant que la terre ſans natte à ceux qui ſont de la populace. Ils ne traitent jamais d'affaires en ſe promenant, mais toujours aſſis ou debout, ſans remuer les mains. Si un Tunquinois en rencontre un autre qui lui ſoit égal, il le ſalue, en diſant: je me réjouis avec vous; & s'il le regarde comme étant d'un rang au deſſus de lui, il lui donne la main gauche par honneur, pour lui témoigner que s'il ſe conſerve la liberté de

la droite, c'eſt pour le défendre contre ceux qui le voudroient inſulter.

Leurs feſtins ſont ſur des tables rondes comme un tambour pour les gens de qualité, mais ſi baſſes que pour y manger commodément il faut être aſſis à terre, & avoir les jambes croiſées. La chair de cheval ne leur déplaît pas, non plus que celle du tigre, du chien, du chat, de la taupe, de la couleuvre, de la chauve-ſouris, de la civette & autres. Ils mangent indifféremment les œufs des cannes, d'oies, de poules, ſans s'embarraſſer s'ils ſont couvés ou frais. Ils ſont fort ſales dans leurs repas, & ne ſe lavent jamais les mains devant ni après, à cauſe que tout ce qu'on ſert ſur leurs tables, eſt coupé par morceaux, & que pour les prendre, ils ont deux petites baguettes d'ivoire ou de quelque eſpece de bois ſolide, de la longueur d'un demi-pied; ils s'en ſervent au lieu de cuillers & de fourchettes. C'eſt pour cela que l'on n'y voit ni ſerviettes, ni nappes, & qu'il leur ſuffit que leurs tables rondes ſoient peintes de ces beaux vernis rouges & noirs, que l'on tâche inutilement d'imiter ailleurs. Ils boivent beaucoup; & quoique leur vin ne ſe faſſe ordinairement que de riz, il eſt auſſi violent que l'eau-de-vie.

Les procès ſont examinés, comme à la Chine, dans différens tribunaux de mandarins; mais les mandarins lettrés ont le pas ſur ceux d'épée; ils deviennent conſeillers d'état, gouverneurs de province & ambaſſadeurs. Quoique l'on puiſſe appeller des grands tribunaux au tribunal de la cour, on en exclut ceux que des crimes énormes, comme l'aſſaſſinat, font condamner tout de ſuite à mort. La maiſon du mandarin ſupplée aux priſons publiques dans les provinces; il s'y trouve des chaînes, des menotes, & d'autres ſemblables inſtrumens de fer.

Tous les ſupplices ſont dans le *Tunquin* d'une barbarie recherchée, excepté pour les nobles qu'on ſe contente d'étrangler, parce que c'eſt dans ce pays là le genre de mort le moins infâme. On aſſomme les princes du ſang d'un coup de maſſue de bois de ſantal qu'on leur décharge ſur la tête.

Dans les maladies où le mal augmente malgré les remedes, on a recours au magicien qui invoque le ſecours du démon, en obligeant le malade de lui offrir des ſacrifices, dont lui magicien prend toujours la premiere part. Lorſqu'il abandonne le malade, on s'adreſſe à quelque ſorciere pour en avoir ſoin. Le malade étant mort, les parens approchent de ſon lit une table chargée de viandes ſuivant leurs facultés, & l'invitent à en manger avec eux. Enſuite les prêtres des idoles viennent réciter leurs prieres d'un ton ſi languiſſant & ſi rude, qu'on croiroit entendre des chiens qui hurlent. Enfin les devins indiquent l'heure & le lieu de l'enſeveliſſement.

La dépenſe en eſt incroyable pour les grands; mais rien n'eſt au deſſus de la magnificence avec laquelle ſe font les obſeques du roi de *Tunquin*; tous les vaſſaux du royaume ſont obligés de porter le deuil vingt ſept jours, avec défenſe de plaider, de faire des noces & des feſtins pendant tout le temps du deuil. Il eſt défendu de même pendant trois ans d'accompagner aucune fête même les plus ſolemnelles, d'inſtrumens, de chanſons, de danſes & de toutes marques de réjouiſſance.

Il y a dans ce royaume des mines d'or, d'argent & d'autres métaux; mais le roi ne permet pas qu'on ouvre celles d'or. On tire du pays, des ſoies, du muſc, des bois de ſantal, d'aloës, *&c.* Les Hollandois y portent en échange de ces marchandiſes, des épiceries, des draps & d'autres étoffes.

Il eſt inutile d'entrer dans de plus grands détails ſur ce royaume; on peut conſulter, mais avec une foi réſervée, les lettres édifiantes & la relation du royaume de *Tunquin* donnée par le P. Marigni. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TUNTOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II, c. vj.* la donne aux Callaïques Bracariens, & l'on croît que c'eſt aujourd'hui le village de Bargua de Rogoa, dans la province de Tra-los-montes en Portugal.

TUNUPOLON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) nom d'une petite eſpece de vipere des Indes orientales, connue principalement dans l'iſle de Ceylan; ſa peau imite le ſatin fin luſtré, & richement ombré de brun. Rai, *ſynopſ. animal.*

TUNZA, (*Géogr. mod.*) petite riviere

de la Turquie dans la Romanie. Elle ſe décharge dans l'Archipel près de la ville d'Eno, du côté de l'orient. *Tunza* eſt le nom moderne du fleuve *Tænarum* des anciens.

TUOLA, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'iſle de Corſe. Ptolomée, *liv. III, c. ij*, marque ſon embouchure ſur la côte orientale de l'iſle, entre Tutela-Ara & la ville Mariana. C'eſt aujourd'hui le *Golo*. (*D. J.*)

TUPINAMBAS, LES, (*Géogr. mod.*) nation de l'Amérique méridionale, autrefois dominante dans une partie du Bréſil; aujourd'hui réduite à une poignée d'hommes, ſous le nom de *Topayos*, ſur le bord d'une grande riviere qui vient du Bréſil, & ſe décharge dans l'Amazone.

TUPUTA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau d'Amérique de la groſſeur du faiſan, & qui vit dans les brouſſailles. Le pere Nieremberg dit abſurdement de cet oiſeau, qu'il n'a point de chair, & que tout ſon corps n'eſt qu'un aſſemblage de vers vivans entre ſa peau & ſes os; ce bon pere aura pris l'état maladif d'un de ces oiſeaux pour être ſon état naturel, & enſuite il a exagéré cet état. (*D. J.*)

TURA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Sibérie dans l'empire Ruſſien. Elle a ſa ſource dans cette partie du mont Caucaſe qui ſépare la Sibérie de la Ruſſie, à 59 degrés 30 minutes de *latitude*, au nord du royaume de Caſan, & courant de là à l'eſt-ſud-eſt, elle va ſe joindre à la riviere de Tobol, à 57, 40, de *latitude*. Cette riviere eſt fort poiſſonneuſe, & ſes rives abondent en toutes ſortes de gibier.

TURANO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a ſa ſource près de Tagliacozzo, & va ſe jeter dans le Velino, un peu au deſſous de Rieti. On prend cette riviere pour le *Tolenus* des anciens.

TURBA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, ſelon Tite-Live, *l. XXXIII, c. lxjv.* Ce pourroit bien être, dit la Martiniere, la même ville que Ptolomée, *liv. II, c. vj*, nomme *Turbula*, & qu'il donne aux Baſtitans. (*D. J.*)

TURBAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt la coiffure de la plupart des orientaux & des nations mahométanes. Il conſiſte en deux parties, ſavoir le bonnet & le bourlet ou la bande qui eſt de linge fin, ou de taffetas artiſtement plié & entortillé au tour de la partie inférieure du bonnet.

Ce mot vient de l'Arabe *dar* ou *dur*, *dal* ou *dul*, qui ſignifie *entourer*, & de *bond* ou *bend*, qui veut dire *bande*, *bourelet*, ou *écharpe*; de ſorte que *durband* ou *turband* ou *tulbend*, ne ſignifie autre choſe qu'une *écharpe*, ou *bande liée en rond*, & c'eſt ce bourlet qui donne la dénomination à tout le *turban*.

Le bonnet eſt rouge ou vert, ſans bord, tout uni, & plat par deſſus, mais arrondi par les côtés, & piqué ou fourré de coton, mais il ne couvre point les oreilles, une longue piece de linge ou de coton très fin l'enveloppe depuis le milieu de ſa hauteur juſqu'à ſa naiſſance ſur le front, & forme une infinité de plis ſur le bourlet.

Il y a beaucoup d'art à donner bon air au *turban*, & parmi les orientaux c'eſt un commerce ou une profeſſion particuliere, comme eſt parmi nous la fabrique des chapeaux, ou plutôt le métier de coiffeuſe.

Les émirs qui ſe prétendent de la race de Mahomet, portent leurs *turbans* tout à fait verts, & eux ſeuls parmi les Turcs ont le privilege de l'avoir entiérement de cette couleur, qui eſt celle du prophete. Ceux des autres Turcs ſont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Les gens de qualité, & ceux qui aiment la propreté ſont obligés de changer ſouvent de *turban*.

M. de Tournefort remarque que le *turban* eſt à tous égards une coiffure très-commode, elle eſt même plus avantageuſe à la guerre que nos chapeaux, parce qu'elle tombe moins facilement, & peut plus aiſément parer un coup de tranchant.

Le *turban* du grand ſeigneur eſt auſſi gros qu'un boiſſeau, & les Turcs l'ont en ſi grande vénération qu'à peine oſent-ils y toucher. Il eſt orné de trois aigrettes, enrichi de diamans & de pierres précieuſes. Il y a un officier appellé *tulbent-oglan*, chargé expreſſément de le garder & d'en avoir ſoin. Le *turban* du grand-viſir n'a que deux aigrettes, auſſi-bien que ceux de pluſieurs officiers qui les portent plus petits les uns que les autres. Quelques-uns ne portent qu'une aigrette, d'autres n'en ont point du tout.

Le

Le *turban* des officiers du divan eſt d'une forme particuliere, & on l'appelle *mugenezek*. Nous avons obſervé que le bourlet du *turban* des Turcs eſt de toile blanche, celui des Perſans eſt de laine rouge & de taffetas blanc rayé de rouge, & ce ſont-là les marques diſtinctives de la religion différente entre ces deux peuples. *Voyez* MANDIL.

Sophi roi de Perſe, qui étoit de la ſecte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, pour ſe diſtinguer des Turcs qui ſont de la ſecte d'Omar, & que les Perſans regardent comme des hérétiques. *Voyez* KINIBASCH.

TURBAN, (*toilerie de coton.*) les turbans ſont des toiles de coton rayées, bleues & blanches, qui ſe fabriquent en divers endroits des Indes orientales; on leur donne ce nom parce qu'elles ſervent à couvrir ou faire l'habillement de tête qu'on nomme un *turban*. Elles ſont propres pour le commerce de Guinée; leur longueur n'eſt que des deux aunes ſur une demi-aune de large. Leur véritable nom eſt des *brauls*. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TURBE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) du Latin, *turba*, qui ſignifie *troupe* ou *attroupement de perſonnes*, d'où l'on a fait en François *turbe*, & quelquefois *tourbe*, *tourbiers*.

La *turbe*, ou enquête par *turbe*, étoit une enquête que l'on faiſoit anciennement pour conſtater quelque fait ou quelque uſage; on convoquoit les habitans d'un lieu, ou autres perſonnes, que l'on entendoit pour avoir leur avis ou témoignage ſur ce qui faiſoit l'objet de l'enquête, & leur avis ou dépoſition étoit rédigé collectivement, à la différence des enquêtes ordinaires où les témoins ſont entendus ſéparément, & leur dépoſition rédigée de même. La confuſion qui s'élevoit ordinairement dans l'aſſemblée des *turbiers* & les autres inconvéniens que l'on y a reconnus, ont fait que l'uſage de ces ſortes d'enquêtes a été abrogé par l'ordonnance de 1667.

A ces enquêtes ont ſuccedé des actes de notoriété que l'on demande aux officiers d'un ſiege, aux avocats, procureurs ou autres perſonnes, ſelon la nature de l'affaire. *Voyez* ACTE DE NOTORIÉTÉ., ENQUÊTE, NOTORIÉTÉ. (*A*)

TURBE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un eſpece de tour, ou de colonne qu'ils élevent ſur les tombeaux. On les laiſſe communément ouvertes par le haut; cette ouverture ſert à recevoir la pluie qui arroſe les fleurs & les plantes odoriférantes dont ces tombeaux ſont ornés, & l'on y met une grille de fer ou de cuivre pour empêcher les oiſeaux d'y faire leurs nids ou de s'y loger. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane*.

TURBIER, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) étoit celui qui donnoit ſon avis ou déclaration dans une enquête par turbe. *Voyez* ci-devant ENQUÊTE & *le mot* TURBE. (*A*)

TURBINE, ſ. f. (*terme de Menuiſier.*) eſpece de jubé qui eſt élevé dans les égliſes, & où ſe placent pour chanter quelques religieux. On le dit auſſi des lieux deſtinés pour les orgues & pour des chœurs de muſiciens. (*D. J.*)

TURBINÉE, COQUILLE, (*Conchyliol.*) on appelle ainſi toute coquille dont la figure tourne au moins une fois dans ſon étendue, & s'éleve en ſpirale.

Les *turbinées* ne ſont point ſi pointues que les vis: ils ont le corps gros; la bouche large, & ſouvent très-alongée. De plus les coquillages *turbinées* ont cela de particulier, que les parties baſſes de leurs coquilles prennent le contour de la tête, & qu'elles remuent leurs couvertures, en dedans très-égales & très-polies, en dehors ſouvent très-raboteuſes; leur chair eſt moins attachée à la coquille que celle de tous les autres poiſſons; elle n'y tient que par un point au ſommet.

Les parties extérieures ſont ordinairement compoſées d'une tête & de deux cornes qui ſe couchent & s'étendent ſeulement le long du muſeau. Ils portent par le même mouvement la nourriture en dedans. Deux trompes ſemblables à celles des mouches leur tiennent lieu de langue; ces trompes en ont la figure, & ſont ſi fermes qu'elles percent de même que l'aiguillon des mouches, ce qu'il y a de plus dur. Leurs yeux ſont de petits globes charnus placés à chaque côté de la tête; mais qui n'ont pas plus d'effet que les yeux cachés de la taupe.

Il faut encore remarquer que les *turbinées*

ſuivent aſſez le contour & les régularités de leurs couvertures ; leur corps devient raboteux, ſtrié, cannelé ſur l'extrêmité du contour ; il n'atteint jamais le ſommet intérieur de leur vis ; quand ils ſont âgés, cette partie ſe remplit d'une matiere pierreuſe, pareille à celle qui a formé la coquille ; leurs muſcles leur tiennent lieu d'oſſemens, & au lieu de ſang ils ont une humeur baveuſe. (*D. J.*)

TURBINITES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des coquilles univalves, longues & en volute, que l'on nomme auſſi quelquefois *ſtrombites*. Elles ſont très-communes. On les appelle auſſi *volutites*.

TURBITH, ſ. m. (*Botan. exot.*) *turbedh* par les Arabes, & Θερπίθ par les Grecs modernes ; c'eſt une racine des Indes orientales, ou l'écorce d'une racine ſéparée de ſa moëlle ligneuſe, deſſéchée, coupée en morceaux oblongs, de la groſſeur du doigt, réſineux, bruns ou gris en dehors, blanchâtres en dedans, d'un goût un peu âcre & qui cauſe des nauſées.

On doit choiſir celle qui eſt un peu réſineuſe, nouvelle, griſe en dehors, unie, non ridée, blanche en dedans, non cariée, & qui n'eſt pas trop couverte en dehors de gomme ou de réſine ; car les impoſteurs ont coutume de frotter à l'extérieur avec de la gomme ou de la réſine, les morceaux de cette racine, afin qu'elle paroiſſe plus gommeuſe.

La plante s'appelle *convovulus indicus, alatus, maximus, foliis ibiſco non nihil ſimilibus, anguloſis*, turbith *officinarum*, Hort. Lugd. Bat. *turpethum repens, indicum, foliis althææ*, C. B. P.

Cette racine qui a plus d'un pouce d'épaiſſeur, ſe plonge dans la terre à trois ou quatre coudées en ſerpentant beaucoup : elle eſt ligneuſe, partagée en quelques branches, couverte d'une écorce épaiſſe & brune ; cette écorce étant rompue, laiſſe échapper un ſuc laiteux, gluant, qui deſſeché devient une réſine d'un jaune pâle, d'un goût doucâtre d'abord, enſuite piquant, & excitant des envies de vomir. Du collet de cette racine partent des tiges ſarmenteuſes, branchues, garnies de quatre feuillets membraneux, différemment entortillés, ligneuſes à leur origine, de la groſſeur du doigt, rouſſâtres, longues de ſix ou ſept aunes ; quelques-unes ſont couchées ſur terre, & d'autres en s'élevant ſe lient par différentes circonvolutions aux arbres & aux arbriſſeaux voiſins.

Ces tiges portent des feuilles qui ont chacune une queue ailée, & creuſée en gouttiere ; elles ſont aſſez ſemblables à celles de la guimauve, molles, couvertes d'un peu de duvet court & blanchâtre, anguleuſes, crenelées ſur leurs bords, & un peu pointues. De l'aiſſelle des feuilles qui ſe trouvent près de l'extrêmité des rameaux, naiſſent des pédicules plus longs que les queues des feuilles, plus fermes, qui ne ſont point ailés, ni creuſés en gouttiere, & qui portent trois ou quatre têtes oblongues & pointues.

Chaque tête eſt un bouton de fleur dont le calice eſt compoſé de cinq petites feuilles vertes, panachées de rouge, duquel ſort une fleur d'une ſeule piece, blanche, ſemblable pour la figure & la grandeur à celle du grand liſeron ordinaire. L'intérieur de cette fleur eſt rempli de cinq étamines pâles, & d'un ſtile porté ſur la tête de l'embryon. La fleur étant paſſée, l'embryon groſſit, devient une capſule à trois loges, ſéparées par des cloiſons membraneuſes & remplies de graines noirâtres, arrondies ſur le dos, anguleuſes d'un autre côté, & de la groſſeur d'un grain de poivre.

Cette plante pullule dans les lieux couverts, humides, ſur le bord des foſſés, derriere les buiſſons, & dans les autres endroits champêtres loin de la mer, dans l'iſle de Ceylan & le Malabar.

Pour en faire uſage en médecine, on recueille les groſſes racines pleines de lait & de beaucoup de réſine ; les racines qu'on nous envoie ſont tirées de Guzarate où il y en a une grande abondance.

Ce puiſſant hydragogue paroît avoir été inconnu à Dioſcoride & aux anciens Grecs. Les Arabes ſont les premiers qui en ayent fait mention, quoiqu'ils ſemblent fort incertains ſur ſon origine. Serapion a tellement ignoré cette origine, qu'il tranſcrit mot pour mot l'hiſtoire du *tripolium* donnée par Dioſcoride, à laquelle il joint enſuite celle qu'il a tirée des Arabes, qui ont décrit le vrai *turbith*. Il eſt cependant évident que

le *turbith* des boutiques & des Arabes, n'eſt pas le tripolium de Dioſcoride, parce que le *turbith* dont on uſe communément, n'a aucune odeur, & qu'il ne laiſſe pas une ſi grande âcreté après qu'on l'a goûté.

Avicenne, ſelon l'interprétation de Saumaiſe, écrit qu'on trouve dans les boutiques, ſous le nom de *turbith*, des morceaux de bois, plus ou moins gros, apportés des Indes, gris, blancs, longs, unis en dehors, creux en dedans, comme des morceaux de roſeau, faciles à broyer, & qui étant écraſés, ne laiſſent aucune nervure; il eſt aſſez vraiſſemblable, par cette deſcription, qu'Avicenne connoiſſoit le *turbith* des Indes, mais il ne dit rien de ſon origine. Selon Méſué, le *turbith* eſt la racine d'une plante qui a les feuilles de la férule, & qui eſt pleine de lait. Il établit deux *turbiths*, l'un ſauvage, l'autre cultivé; & parmi ces deux eſpeces, il diſtingue le grand, le petit, le blanc, le jaune & le noir; mais nous ne connoiſſons point toutes ces différentes eſpeces de *turbith*. Méſué confond le *turbith* Indien avec les autres racines des plantes férulacées.

Actuarus nomme deux ſortes de *turbith*, l'un noir, & l'autre blanc, que quelques-uns croient être l'alypum de Dioſcoride; quelques modernes ont prétendu que le tithymale myriéniſte eſt le *turbith* des Arabes; d'autres la ſcammonée d'Antioche, d'autres les différentes eſpeces de thapſie. Enfin Garzias a trouvé dans l'orient la racine qu'on emploie tous les jours dans les boutiques pour le véritable *turbith*, & il en a découvert l'origine; enſuite le fameux Herman, qui a rendu de grands ſervices à la botanique, a décrit très-exactement cette plante dans ſon catalogue des ſimples du jardin de Leyde; c'eſt auſſi ſa deſcription que nous avons empruntée.

Le *turbith* eſt regardé comme un cathartique efficace dans la paralyſie, l'hydropiſie & autres maladies chroniques qui dépendent d'une ſurabondance d'humeurs épaiſſes & gluantes; on le donne alors en ſubſtance depuis quinze grains juſqu'à une drachme, & en infuſion depuis une drachme juſqu'à trois. Cependant c'eſt un remede ſuſpect, parce qu'il excite des coliques, qu'il agite l'eſtomac, & qu'il atténue le corps par ſon action; on tâche en vain d'y remédier par des aromatiques & des ſtomachiques, on diminue par là la force du remede, ſans corriger ſes effets; on n'eſt guere plus avancé en le mêlant avec d'autres purgatifs; mais ceux-là ſont encore moins ſages qui l'ont banni de la pratique médicinale, pour lui ſubſtituer les racines de certaines plantes dangereuſes, telles que ſont le *laſerpitium foliis ovatis* de Moriſon, qui eſt le *thapſia offic. apium pyrenaicum thapſiæ facie*, I. R. H. *thapſia, ſive turbith garganicum, ſemine latiſſimo*, J. B. & ſemblables. Il eſt fou d'employer ces ſortes de racines qui enflamment par leur âcreté la gorge, l'eſtomac, les inteſtins, & qui ſont des purgatifs beaucoup plus violens que le *turbith* dont on peut du moins tempérer l'action avec ſûreté. (*D. J.*)

TURBITH *bâtard*, (*Botan.*) c'eſt la même plante que la thapſie. *Voyez* THAPSIE. (*D. J.*)

TURBITH *minéral*, (*Chimie & Mat. méd.*) cette préparation chimique deſtinée à l'uſage médicinal, eſt auſſi connue ſous le nom de *précipité jaune*, & elle eſt un ſel neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & du mercure, vraiſſemblablement au point de ſaturation.) *Voyez* MERCURE *chimie*, & MERCURE *Mat. méd.* (*b*)

TURBOT, RHOMBE, ROMBO, BERTONEAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *rhombus*; poiſſon de mer plat, dont Rondelet décrit deux eſpeces; il nomme la premiere *turbot piquant*, parce qu'il a des aiguillons; & la ſeconde *turbot ſans piquans*, parce qu'il eſt liſſe.

Le *turbot piquant* a la figure d'un lozange; il eſt plat, il reſte ſur les côtés, il a des aiguillons ſur toute la face ſupérieure du corps, & principalement ſur la tête; cette face entiere eſt brune & a une ligne noire qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; la face inférieure eſt blanche; les nageoires ſont noires en deſſus & blanches en deſſous, la bouche eſt grande & dépourvue de dents; il y a deux barbillons à la mâchoire inférieure; le corps eſt bordé de chaque côté par une nageoire qui s'étend juſqu'à la queue; elle a plus de hauteur au milieu de ſa longueur qu'aux extrêmités. Ce poiſſon eſt fort goulu, il ſe nourrit d'autres poiſſons &

principalement de crabes ; ſa chair eſt un peu dure & caſſante, c'eſt un mets très-délicat. Les *turbots* de l'Océan ſont plus grands que ceux de la Méditerranée ; on en pêche qui ont juſqu'à cinq coudées de longueur, quatre de largeur, & un pied d'épaiſſeur.

Le *turbot ſans piquans* ne differe du précédent qu'en ce qu'il n'a point du tout d'aiguillons, & qu'il eſt plus large & plus mince : on lui a donné le nom de *barbut*, dans pluſieurs provinces de France, & celui de *panſar* en Languedoc. *Voyez* BARBUT. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. XI, c. j. & xj*, *Voyez* POISSON.

TURBOT, (*Littérat.*) Juvenal, *ſat. 4*, nous a laiſſé la deſcription très-vive & très-ſatyrique d'une ſéance de conſeil, qui fut tenue dans le château d'Albe, au ſujet d'un *turbot* monſtrueux, dont on avoit fait préſent à Domitien. Falloit-il couper ce poiſſon, ou le faire cuire tout entier ? c'eſt le ſujet de la délibération ; il fut conclu que l'on feroit ſur le champ un vaſe de terre aſſez grand pour le contenir ; & qu'il y auroit déſormais des potiers à la ſuite de la cour. Heureux les Romains, ſi dans le conſeil de l'empereur on n'eût décidé que des queſtions de cette eſpece ! mais on y condamnoit à mort les plus illuſtres citoyens, ou l'on y prenoit la réſolution de les faire condamner par le ſénat. Le château d'Albe, dit Tacite, étoit regardé comme la citadelle du tyran (Domitien). La Bleterie, *ſur Tacite*. (*D. J.*)

TURCÆ, (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient aux environs des Palus Méotides, ſelon Pomponius Méla, *l. I. c. xix*, & Pline, *l. VI, c. vij*. Dans l'hiſtoire Miſcellanée, ils ſont placés au voiſinage des portes Caſpiennes. Les Huns, dit Euſtathe, ſont appellés *Turcæ* par les Perſes. Il y en a qui veulent que ces peuples ſoient les *Cyrtii* de Strabon. On convient aſſez généralement qu'ils tiroient leur origine des Scythes qui habitoient les monts Caucaſe, entre le pont-Euxin & la mer Caſpienne. Si nous nous en rapportons à Chalcondyle, leur nom ſignifie *des hommes qui menent une vie champêtre*. Ainſi ce pourroit être là l'origine du nom des Turcs & des Turckmans. (*D. J.*)

TURCIE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) eſpece de digue ou de levée en forme de quai, pour réſiſter aux inondations. On diſoit autrefois *turgie*, du Latin *turgere*, enfler, parce que l'effet de la *turcie* eſt d'empêcher le débordement des eaux enflées. (*D. J.*)

TURCKHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la haute Alſace, près de Colmar. Elle étoit libre dans ſon origine. L'électeur palatin l'a poſſedée par engagement, enſuite les archiducs d'Autriche ; enfin elle fut cedée à la France en 1648 & M. de Turenne remporta ſous ſes murs une grande victoire ſur les Impériaux, en 1675. (*D. J.*)

TURCKMANNS, LES, (*Géogr. mod.*) peuple d'Aſie, iſſus des anciens habitans du pays de Turqueſtan, qui quitterent leur pays natal vers le onzieme ſiecle, dans l'intention de chercher fortune ailleurs. Ils ſe partagerent en deux branches ; les uns paſſerent au nord de la mer Caſpienne, & vinrent occuper la partie occidentale de l'Arménie, qu'on appelle encore préſentement *le pays des Turcomanns*, & les peuples qui l'habitent *Turckmanns occidentaux*. Les autres tournerent tout droit au ſud, & vinrent s'établir vers les bords de la riviere d'Amu, & vers le rivage de la mer Caſpienne, où ils occupent encore un grand nombre de bourgades & de villages dans le pays d'Aſtrabath, & dans celui de Charaſm. Ce ſont là les *Turckmanns* orientaux.

Les deſcendans des *Turckmanns* occidentaux ſe rendirent fort puiſſans dans les ſiecles paſſés, & furent même pendant quelque temps les maîtres de la Perſe, mais depuis que les ſophis ſe ſont emparés de ce trône, & que les Turcs ſe ſont rendus maîtres de tout le pays qui eſt à l'occident du Tigre, les *Turckmanns* occidentaux ont perdu leur puiſſance, & une partie de leur liberté ; ils occupent encore à l'heure qu'il eſt les plus belles campagnes aux environs de l'Euphrate.

Ils n'ont aucune demeure fixe, vivent ſous des tentes d'un gros feutre, & ne ſubſiſtent abſolument que de leur bétail, dont ils ont des troupeaux ſans nombre ; ils ſont d'une taille haute, ont le teint baſané ; mais le ſexe chez eux a le ſang aſſez beau. En hiver ils portent de longues robes de peaux

de brebis, & dans l'été des veſtes de toile de coton, à la façon des caftans des Turcs. Ils profeſſent groſſiérement le mahométiſme, & ont leurs chefs particuliers auxquels ils obéiſſent. Ils ſont ſouvent aux priſes avec les Curdes, leurs voiſins à l'orient, & avec les Arabes qui confinent avec eux au ſud, parce que ces deux nations voiſines viennent fréquemment écorner leurs troupeaux, & enlever leurs femmes & leurs filles.

Les *Turckmanns* orientaux ſont plus baſanés que les occidentaux, & reſſemblent davantage aux Tartares. Ceux d'entre eux qui ſont établis dans le pays d'Aſtrabath, ſuivent pour la plupart la ſecte d'Ali, & ceux qui habitent dans le pays de Charaſ'm ſe conforment aux pratiques des Tartares Osbeck ſur la religion; cependant les uns & les autres s'en mettent fort peu en peine, outre qu'ils ſont braves & remuans. Le chef de chaque tribu jouit chez eux des mêmes prérogatives que chez les autres Tartares. Les *Turckmanns*, tant occidentaux qu'orientaux, peuvent armer quarante à quarante-cinq mille hommes.

TURCOCHORI, (*Géogr. mod.*) lieu de la Livadie, au nord du mont Parnaſſe, & où il y a un kan. Avant que d'arriver à *Turcochori*, en venant de Livadia, on paſſe trois rivieres qui ſe joignent & ſe rendent dans le marais Copaïde, appellé préſentement *étang de Livadia*, ou *de Topoglia*. Une de ces rivieres eſt le Cephiſſus qui prenoit ſa ſource vers Lilæa; ces rivieres arroſoient le territoire d'Elatée, dont il ne reſte pas même le nom. *Turcochori* paroît néanmoins avoir été anciennement quelque choſe d'aſſez conſidérable: car on y voit beaucoup de fragmens, de colonnes, & de marbres antiques. Ce lieu n'eſt preſque habité que par des Turcs qui y ont une moſquée, & il y a hors du village une chapelle pour les Grecs. (*D. J.*)

TURCOPOLIER, ſ. m. (*Hiſtoire de Malte.*) dignité dans l'ordre de Malte, qui ne ſubſiſte plus depuis que l'Angleterre a ſecoué le joug de Rome. Avant ce temps-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* ſignifioit anciennement dans le levant *un chevau-léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* ſont déférées en partie au ſénéchal du grand-maître. (*D. J.*)

TURCS, MOIS DES, (*Calendrier des Turcs.*) l'année des *Turcs* (car on a oublié d'en parler ailleurs), eſt de trois cens cinquante-quatre jours, partagés en douze lunes ou mois, leſquels ne commencent qu'à la nouvelle lune; ces mois ſont alternativement l'un de trente jours & l'autre de vingt-neuf. Le premier qui eſt de trente jours s'appelle *muharrem*; le ſecond *ſefer*, & n'eſt que de vingt-neuf jours; le troiſieme *rebiulleuvel*; le quatrieme *rebiulahhir*; le cinquieme *giama-zillemul*; le ſixieme *giamazil-ahhir*; le ſeptieme *regeb*; le huitieme *chaban*; le neuvieme *ramazan* ou *ramadan*; le dixieme *chuval*; le onzieme *zoulcadé*; le douzieme *zoulhigé*. Ces mois ne ſuivent pas le cours des ſaiſons, parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du ſoleil, & les années Turques ſont plus courtes de onze jours que les nôtres: ainſi leur ramazan ou carême, qui prend le nom du mois où il ſe trouve, remonte tous les ans de pareil nombre de jours; de là vient qu'il parcourt à la longue toutes les ſaiſons. *Voyez* RAMAZAN. (*D. J.*)

TURDÉTAINS, LES, (*Géogr. anc.*) *Turdetani*, peuple d'Eſpagne. Leur pays, ſelon Strabon, *l. III, p. 139*, s'appelloit *Bétique*, du nom du fleuve Bétis qui l'arroſoit, & on le nommoit auſſi *Turdetanie*, du nom des peuples qui l'habitoient. Strabon dit encore que les habitans s'appelloient *Turdetani* & *Turduli*, dont quelques-uns ne faiſoient qu'un ſeul peuple; mais que d'autres diſtinguoient les *Turdetani* des *Turduli*, & que Polybe entre autres mettoit les *Turdetani* au nord des Turduli. Du temps de Strabon les *Turdétains* & les Turdules, étoient regardés comme le même peuple, & il ne paroiſſoit aucune diſtinction entre eux.

Les *Turdétains* étoient regardés pour être les plus ſavans & les plus éclairés d'entre les Eſpagnols; ils avoient dans leur langue d'anciennes hiſtoires & des loix écrites en vers; auſſi paſſoient-ils pour les plus polis de toute la contrée, à cauſe du commerce qu'ils avoient avec les étrangers, & particuliérement avec les Phéniciens. Ceux-ci,

lorſqu'ils y aborderent la premiere fois, trouverent l'argent ſi commun parmi les *Turdétains*, que tous les uſtenſiles de ce peuple étoient de ce métal. Les Phéniciens leur donnerent de petites bagatelles de clinquaillerie contre leurs métaux, & ils faiſoient dans cet échange un gain prodigieux.

On dit que cette abondance d'argent ſi ſurprenante de la Bétique, venoit d'un embraſement des Pyrénées, arrivé un peu avant que les Phéniciens connuſſent l'Eſpagne. Des bergers avoient mis le feu à une forêt des montagnes, qui s'étoit répandu par-tout avec une ſi grande force, qu'il avoit conſumé les arbres juſqu'à la racine, & fondu les minieres qui étoient cachées dans la terre.

On croit que les Phéniciens ayant fait alliance avec les Hébreux, du temps d'Hiram, roi de Tyr, ami de David & de Salomon, leur découvrirent les richeſſes de l'Eſpagne, & que dans la ſuite les rois d'Iſraël & de Juda y envoyoient de temps en temps des flottes. L'écriture appelle ce pays *Tharcis*, du nom de l'une de ſes principales villes qui étoit près de la mer & entre les deux bras du Bœtis, ou du Guadalquivir. C'eſt là où ſe faiſoit le plus grand commerce.

Les *Turdétains*, dit Strabon, *l. III, c. cxxxix & ſuiv.* étoient civiliſés, & quand ils furent ſous l'obéiſſance des Romains, ils prirent les mœurs de leurs vainqueurs, & oublierent leur propre langage, tant ils aimerent celui des Romains. Leur province ſurpaſſoit les autres, non-ſeulement en richeſſes, mais en honnêteté. On portoit de leur pays dans le reſte de l'Eſpagne, quantité de froment, de vin & d'huile, des pois, du miel, de la cire, du ſafran, & même on emportoit de là à Rome une grande quantité de vermillon & de laines très-fines. (*D. J.*)

TURDÉTANIENS *ou* TURDULIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples qui du temps des Romains habitoient en Eſpagne, la Bétique ou Andalouſie, une partie de la Luſitanie ou du Portugal.

TURDULES, LES, (*Géogr. anc.*) *Turduli*. Il y a eu anciennement pluſieurs peuples de ce nom en Eſpagne. Pline, l. *III, c. j*, dans un endroit, dit que les *Turdules* habitoient la Luſitanie, & l'Eſpagne Tarragonoiſe; & dans un autre endroit il les met ſeulement dans la Luſitanie. Selon Strabon, *l. III, c. cxxxix*, les *Turdules* étoient les mêmes que les Turdétains, & habitoient la Bétique. Ptolomée fait deux peuples des Turdétains & des *Turdules*, & il indique comment ſe diviſoit leur pays. (*D. J.*)

TURENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bas-Limouſin, à deux lieues de Brive, & à quatre de Tulle, avec titre de vicomté & un château. Cette vicomté, qui a huit lieues de long ſur ſept de large, a long-temps appartenu en toute ſouveraineté à la maiſon de Bouillon, & finalement a été vendue en 1738 au roi, qui l'a réunie à la couronne. *Long. 19, 17; latit. 45, 10.* (*D. J.*)

TURFAN, (*Géogr. mod.*) ville de la grande Tartarie, au royaume de Cialis ſur la route de Caſgar à la grande muraille de la Chine, entre Cialis & Camul. *Longitude. 113. 7. lat. 39. 43.* (*D. J.*)

TURIA; (*Géog. anc.*) 1° riviere d'Eſpagne, ſelon Salluſte, qui dit qu'elle arroſoit la ville de Valence. C'eſt par conſéquent aujourd'hui le Guadalaviar & non le Guadalquivir, comme le veut M. Corneille.

2° *Turia*, riviere ou ruiſſeau d'Italie. Ce ruiſſeau n'eſt guere connu que de Silius Italicus, *l. XIII. v. 5.* qui en parle ainſi,

. . Nulla tædens ubi gramina ripæ
Turia *deducit tenuem ſine nomine rivum,*
Et tacitè Tuſcis inglorius affluit undis.

On croit cependant que c'eſt la même riviere que Tite-Live, *l. XXVI. c. xj.* met à ſix mille de Rome; mais Sigonius & Gronovius, au lieu de *ad Turiam fluvium*, liſent *ad tutiam fluvium*. (*D. J.*)

TURIASO, (*Géog. ancienne.*) & *TURIANO*, ſelon Pline ville de l'Eſpagne-Tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Celtiberes. C'eſt aujourd'hui *Taraçona* ou *Taraçona*. (*D. J.*)

TURIN, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, capitale du Piémont, dans une agréable plaine au confluent du Pô & de la Doria-Riparia, à 36 lieues au ſud-eſt de Chamberi, à 27 au nord-eſt de Genes, à 30 au

ſud-eſt de Milan, & à 157 au ſud-eſt de Paris. On compte dans *Turin* dix égliſes paroiſſiales, & un grand nomdre de couvens de l'un & de l'autre ſexe. L'égliſe du couvent des capucins eſt peut-être la plus magnifique que ces religieux aient en Europe.

Cette ville étoit évêché dès l'an 380, & fut érigée en métropole par Sixte IV, ce qui fut confirmé par Léon X. l'an 1215. Ses ſuffragants ſont, Yvrée, Salluſſes, Troffano & Mondovi; le chapitre eſt compoſé de vingt-cinq chanoines, dont cinq ſont les premieres dignités.

L'académie de *Turin* a été fondée en 1505. On y enſeigne la théologie, le droit, les mathématiques & la médecine. Les jéſuites y ont un college, mais ils ne peuvent enſeigner publiquement. *Long.* ſuivant Caſſini, *25. 12. 30. latit. 44. 50.*

Turin prit le nom de ſes peuples appellés *Taurini* par Pline, *l. III. c. 17.* Ils deſcendoient des Liguriens, & pouvoient avoir tiré eux mêmes leur nom du taureau qui étoit dans leurs enſeignes. Annibal ruina cette ville parce qu'elle avoit refuſé de s'allier avec lui; & comme c'etoit la place la plus forte de ce quartier, ſa ruine jetta une telle crainte dans l'eſprit des peuples voiſins, qu'ils ſe ſoumirent d'abord que ce général parut. Jules-Céſar y établit une colonie Romaine, & l'appella *Colonia Julia.* Auguſte par vanité changea ce nom en celui de *Taurinorum auguſta*, nom ſous lequel Ptolomée, Pline & autres l'ont connue. On a d'anciennes inſcriptions où il eſt parlé de cette ville ſous deux noms: *Julia Auguſta Taurinorum. Jupiter cuſtos Auguſtæ Taurinorum. P. Rutilius Auguſt. Taurinorum proconſul.* On peut conſulter ſur les antiquités de Turin *Marmora Taurinentia*, *Taurini* 2 vol. *in* 4°

Après que *Turin* eut été long-temps ſoumiſe aux Romains, elle tomba dans la décadence de l'empire ſous la puiſſance des barbares, qui ravagerent l'Italie. Les Goths, les Huns, les Erules & les Bourguignons, la poſſéderent ſucceſſivement. Elle appartint aux Lombards, lorſque ceux-ci s'emparerent de la Gaule-ciſalpine; & elle fut la capitale d'un des quatre duchés qui compoſerent le royaume de Lombardie. Quelques-uns de ces ducs devinrent rois d'Italie, entre autres le duc Agilulphe, qui conjointement avec ſa femme Théodelinde, fit bâtir l'égliſe cathédrale ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, & la dota richement.

Lorſque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards en Italie, il paroit qu'il établit le marquis de Suze à *Turin*, pour y garder le paſſage des Alpes, & pour contenir les peuples voiſins dans l'obéiſſance. Les ſucceſſeurs de Charlemagne leur ayant continué la même charge, les marquis de Suze ſe la rendirent héréditaire, & devinrent maîtres dans *Turin*, en qualité de feudataires de l'Empire. Ce pouvoir ſubſiſta juſqu'à ce que Ulric Mainfroi, le dernier des marquis de Suze, étant mort vers l'an 1032, la ville de *Turin* paſſa ſous la puiſſance des comtes de Savoie, par le mariage d'Adélaïde, fille d'Ulcic Mainfroi, avec Oddon, comte de Maurienne & de Savoie: leurs deſcendans en ont toujours joui depuis, excepté durant quelques temps de troubles.

Les François prirent *Turin* en 1536, ſous Charles-le-Bon, & ne la rendirent qu'à la paix de 1562, au duc Philibert, qui la choiſit pour ſa réſidence, & qui en fit la capitale de ſes états. Le comte d'Harcourt la prit encore en 1640; on vit à ce ſiege une choſe fort extraordinaire, ſavoir la citadelle aſſiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville aſſiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt aſſiégé lui-même dans ſon camp par le marquis de Leganez. Dans la guerre du commencement de ce ſiecle, le duc de la Feuillade ouvrit la tranchée devant cette ville le 3 Juin 1706; mais le prince Eugene, après une longue & pénible marche, força les lignes des François, s'empara de leur artillerie, & fit lever le ſiege.

Le duc Philibert avoit fortifié *Turin*; mais le duc Charles Emanuel premier rendit ſa capitale digne du nom d'Auguſte qu'elle porte; il en agrandit l'enceinte, & prit ſoin de l'orner au dedans d'édifices magnifiques, & d'ouvrages au dehors propres à ſa défenſe: le palais ayant été brûlé en grande partie l'an 1659, Charles Emanuel II le répara, l'embellit, & l'augmenta conſidérablement.

Rien n'eſt plus riant que les avenues

& la ſituation de *Turin*. Elle l'emporte à ces deux égards ſur preſque toutes les villes d'Italie, auſſi bien que par la beauté de ſes bâtimens uniformes, de ſes places, & de ſes rues tirées au cordeau; il eſt vrai que ſon pavé eſt mauvais, mais par le moyen d'une riviere qui coule dans le plus haut quartier de la ville, on peut jetter un petit ruiſſeau dans toutes les rues, & balayer toutes les ordures: le directeur ouvre l'écluſe toutes les nuits, & diſtribue l'eau à volonté dans tous les quartiers de la ville. (*D. J.*)

TURIN, *province de*, (*Géogr. mod.*) en Latin *Taurinenſis ager*; province particuliere du Piémont; c'étoit un duché du temps des Lombads, qui avoit ſon duc particulier qui réſidoit à Turin, ſelon Paul Diacre. *D. J.*)

TURIVA, (*Géogr. anc.*) ſatrapie des Bactriens. Les Grecs, dit Strabon, *l. XI, p. 117.* s'étant rendus maitres de la Bactriane, la diviſerent en ſatrapies, du nombre deſquelles l'Aſponie & la *Turive* leur furent enlevées par les parthes eucratides. (*D. J.*)

TURLOTTE, ſ. f. (*Péche.*) eſt le nom que l'on donne à une ſorte de pêche, qui eſt la même que la pêche à la ligne. Pour faire cette pêche, il eſt eſſentiel de ſavoir la manier d'enfiler l'hameçon dont on veut ſe ſervir, & d'attacher l'amorce. Pour cela, il faut avoir un hameçon & un bout de fil d'archal jaune, de la groſſeur d'une fine épingle, qu'on plie en deux, & qu'on tortille de maniere qu'il faſſe un petit chaînon, au bout duquel on laiſſera un petit anneau. A l'égard des deux bouts du fil d'archal qui reſteront du chaînon, on doit les attacher à la queue de l'hameçon avec de la ſoie ou du fil, en ſorte que ce qui ſera attaché ne deſcende pas plus bas que l'endroit vis-à-vis le crochet de l'hameçon. Cela fait, il faut faire un cornet d'un gros carton, ou ſi l'on veut de terre à potier, dont le dedans ne ſoit pas plus large que la groſſeur d'un tuyau d'une groſſe plume à écrire, & de la longueur environ d'un petit doigt; enſuite paſſer à travers du cornet l'hameçon attaché au fil d'archal, puis faire en ſorte que toute la queue de l'hameçon depuis l'endroit vis-à-vis le crochet, & environ la longueur d'un travers de doigt du chaînon, ſoit cachée dans le cornet, & emplir ledit cornet de plomb fondu, en tenant l'hameçon par le bout du chaînon, afin que ce qui doit être enchâſſé ſe trouve dans le milieu, & enveloppé également par-tout, après quoi on arrondit les deux extrêmités du plomb. L'hameçon ainſi accommodé, il faut avoir un fer de la longueur de quatre pouces ou environ, qui ſoit fait de maniere qu'on puiſſe faire entrer dans la queue le bout d'un bâton de la longueur d'une canne, & qu'il y ait au bout un petit anneau par lequel il ſoit aiſé de faire paſſer la ficelle, & la ligne ſera faite. Pour pêcher on prend un petit poiſſon, on lui paſſe le chaînon dans la gueule & dans le corps, par l'anneau qui reſſortira par l'endroit par lequel le poiſſon rend ſon excrément, & on fait en ſorte que ce poiſſon avale tout ce qui eſt couvert de plomb; enſuite on tourne la pointe de l'hameçon du côté de l'ouie, & on attache le poiſſon avec du fil en trois endroits; ſavoir, au deſſus des ouies, au milieu du corps, & au deſſus de la queue. L'amorce ainſi diſpoſée, on paſſe par l'anneau de fer le bout de la ficelle dont il faut avoir dix ou douze braſſes entortillées autour d'un morceau de bois, & on attache cette ficelle à l'anneau du chaînon, ce qui acheve la ligne dont on doit ſe ſervir: en voici l'uſage.

On tient de la main droite le bâton, & de la main gauche le paquet de ficelle qu'on détortille autant qu'il eſt néceſſaire pour jeter dans la riviere l'amorce, qu'il faut laiſſer aller à fond, & la faire ſautiller en ſecouant la ligne par ſauts; & lorſque le brochet donne ſur l'amorce, on doit la lui laiſſer prendre & emporter, & lui fournir de la ficelle juſqu'à ce qu'il ſoit arrêté. Il faut lui donner le temps d'avaler le goujon, & enſuite le ſonder doucement en retirant la ligne; & ſi l'on ſent de la réſiſtance, c'eſt ſigne que le brochet n'a pas abandonné l'appât: alors on retire en donnant un petit ſaut à la ligne par le mouvement du bâton, pour enferrer le brochet que l'on ramene enſuite aiſément à bord, en retirant la ligne peu à peu: cette façon de ligne eſt excellente pour pêcher le brochet.

TURLUPINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques ou plutôt de libertins, qui faiſoient publiquement profeſſion d'impudence,

pudence, ſoutenant qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui eſt naturel, & par conſéquent l'ouvrage de Dieu; auſſi ils alloient nus par les rues, & avoient commerce avec les femmes publiquement, comme les anciens cyniques.

Ils ſe nommoient *la ſociété des pauvres*, & ſe répandirent en Angleterre & en France ſur la fin du xive. ſiecle. Quelques-uns diſent qu'on leur avoit donné le nom de *turlupins*, parce qu'ils n'habitoient d'autres lieux que ceux qui pouvoient être également habités par des loups. *Voyez* ADAMITES.

Cependant ils oſerent s'établir à Paris, & y dogmatiſer ſous le regne de Charles V On y en brûla pluſieurs avec leurs livres, ainſi que le rapportent Guaguin dans la vie de ce prince, & du Tillet dans ſa chronique de France ſous Charles V

TURLUPINADE, ſ. f. (*Abus des langues.*) une *turlupinade* eſt une équivoque inſipide, une mauvaiſe pointe, une plaiſanterie baſſe & fade priſe de l'abus des mots. *Voyez* JEU DE MOTS, ÉQUIVOQUE, POINTE, QUOLIBET.

Malgré notre juſte mépris des *turlupinades*, je n'approuverois pas ces eſprits précieux que ces ſortes de pointes dans la ſociété irritent ſans ceſſe, lors même qu'on les dit par haſard, & qu'on les donne pour ce qu'elles ſont. Il ne faut pas toujours vouloir reſſerrer la joie de ſes amis dans les bornes d'un raiſonnement ſévere; mais je ne ſaurois blâmer un homme d'eſprit qui releve finement la ſottiſe de ces turlupins, dont tous les diſcours ne ſont qu'une enchaînure de pointes triviales, & de vaines ſubtilités. On ſe trompe fort de croire qu'on ne ſauroit éviter les quolibets & les fades plaiſanteries, ſans une grande attention à tout ce que l'on dit. Quand, dès ſa jeuneſſe, on a tâché de donner un bon tour à ſon eſprit, on contracte une auſſi grande facilité à badiner judicieuſement, que ceux qui ſe ſont habitués aux plaiſanteries inſipides, en ont à railler ſans délicateſſe & ſans bon ſens. (*D. J.*)

TURME, ſ. f. (*Art milit.*) c'étoit chez les Romains, un petit corps de cavalerie, de trente juſqu'à trente deux maîtres, rangés ſur quatre de hauteur. (*Q*)

TURNERE, *turnera*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée; le calice de cette fleur a deux cornes: le piſtil ſort de ce calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, ou en forme de toupie, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des ſemences arrondies, & attachées à de petits filamens ou à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

Miller en compte deux eſpeces; la premiere, *turnera fruteſcens ulmifolia*; la ſeconde, *turnera fruteſcens folio longiore & mucronato.*

Ces plantes ſont toutes deux originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La premiere eſpece a été trouvée par le P. Plumier, à la Martinique, & a pris ſon nom de *turnera*, de celui du docteur Turner, médecin Anglois, qui vivoit ſous le regne de la reine Eliſabeth, & qui a mis au jour un herbier, où il décrit ſur-tout les plantes d'uſage.

L'autre eſpece a été découverte par M. Hanſ-Sloane, chevalier baronet, qui l'a deſſinée dans ſon hiſtoire naturelle de la Jamaïque, ſous le nom de *ciſtus urticæ folio, flore luteo, veſculis trigonis.* Mais ces deux ſortes ont été obſervées par le docteur Guillaume Houſtoun, dans pluſieurs parties de l'Amérique. (*D. J.*)

TURNHOUT, (*Géograph. mod.*) ou TOURHOUT, petite ville des Pays-Bas, dans la Campine, avec ſeigneurie & une collégiale; dont le chapitre fut fondé en 1398, par Marie de Brabant, ducheſſe de Gueldres. *Turnhout* a été bâtie par Henri IV, duc de Brabant, vers l'an 1212. Les Eſpagnols furent taillés en piece près de cette ville en 1596, par le prince Maurice de Naſſau. Le quartier de *Turnhout* eſt de la dépendance de la ville d'Anvers, & comprend quinze villages. *Longitude* 22, 37; *latit.* 51, 14, 30.

Dridoens (Jean), en Latin *Driedus*, théologien du xvie. ſiecle, étoit natif de *Turnhout*, & mourut dans ſa patrie en 1555. Ses ouvrages théologiques, écrits en Latin, ont été imprimés pluſieurs fois à Louvain,

en 4 vol. *in-fol.* & *in-4°.* mais on ne les recherche plus aujourd'hui. (*D. J.*)

TUROBRICA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique, ſelon Pline, *l. III, c. 1*, on croit qu'elle étoit au voiſinage d'Alcantara.

TURONES, (*Géogr. anc.*) ou *TURONI*, anciens peuples de la Gaule, ſur le bord de la Loire. Céſar, *l. VIII, c. xlvj*, dit qu'il mit deux légions *in Triveris, ad fines Carnutum, ut omnem regionem conjunctam Oceano continerent.* Il faut lire, comme diſent effectivement les meilleures éditions, *Turonis*, c'eſt-à-dire, dans le pays des *Turoni*, voiſins des Chartrains d'un côté, & de l'autre voiſins des cités Armoriques ou maritimes. Lucain, *l. I, v. 437*, leur donne l'épithete d'*inſtabiles :*

Inſtabiles Turonos *circumſita caſtra coercent.*

Ils avoient une ville que Ptolomée appelle *Cæſarodunum*, mais qui prit dans la ſuite le nom du peuple ; car Sulpice Sévere, *dialog. III, c. viij*, & Grégoire de Tours, *l. X, c. xxix*, la nomment *Turoni.* Les *Turoni* ſont les peuples du dioceſe de Tours. *Voyez* TOURS. (*D. J.*)

TURQUESTAN, (*Géogr. mod.*) *ou* TURKESTAN, grand pays d'Aſie. Il eſt borné au nord par la riviere de Jemba ; à l'eſt par les états du Contaiſch, grand kan des Callmoucks ; au ſud par le pays de Charaſ'm, & la grande Boucharie ; à l'oueſt par la mer Caſpienne. Il peut avoir environ 70 lieues d'Allemagne de longueur, & un peu moins en largeur ; mais ſes limites étoient beaucoup plus étendues avant que Gingis-kan ſe fut rendu le maître de toute la grande Tartarie. Le *Turqueſtan* dans ſon état actuel, eſt partagé entre deux kans de Tartares, tous deux mahométans ainſi que leurs ſujets. Le fleuve Sihon traverſe tout le pays du ſud-oueſt au nord-eſt. La capitale ſe nomme auſſi *Turqueſtan. Long. 72, 77 ; lat. 42, 46.* (*D. J.*)

TURQUESTAN *ou* TURKESTAN, (*Géophie mod.*) ville d'Aſie, capitale du pays de même nom, ſur le fleuve Sirr. Elle a la réſidence d'un kan des Tartares pendant l'hiver, quoique ce ne ſoit qu'un méchant trou. *Long. 74, 25 ; lat. 45, 30.* (*D. J.*)

TURQUETTE, (*Botan.*) c'eſt le nom vulgaire de la plante que les botaniſtes appelle *herniaria. Voyez* HERNIAIRE *ou* HERNIOLE, *Botan.* (*D. J.*)

TURQUIE, TERRE DE, (*Hiſt. nat.*) *turcica terra*, terre bolaire qui ſe trouve près d'Andrinople, dont les Turcs ſe ſervent comme d'un remede ſudorifique & aſtringent. Elle eſt peſante, d'un gris rougeâtre, douce au toucher, friable, fondante dans la bouche, ne fait point effervescence avec les acides, & eſt d'un goût aſtringent. *Voyez Hill's natural hiſtory of foſſils.*

TURQUIE, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *cos turcica*, nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre à aiguiſer, d'un blanc griſâtre, dont les parties ſont d'une grande fineſſe ; on y met de l'huile quand on veut s'en ſervir pour affiler des couteaux ou d'autres inſtrumens tranchans. Son nom lui a été donné, parce qu'on l'apporte de *Turquie.*

TURQUIE, (*Géogr. mod.*) vaſte empire, un des plus grands de l'univers, qui s'étend en Europe, en Aſie, & en Afrique. On lui donne ordinairement huit cens lieues d'orient en occident, & environ ſept cens du ſeptentrion au midi.

Les premiers Turcs qui habiterent la Turcomanie aux environs de l'Arménie inférieure, étoient des tartares turcomans dont le morzar ou chef Ordogrul mourut l'an de l'hégire 687, & de Jeſus-Chriſt 1288. Il eut pour fils Oſman ou Othman, homme plein d'ambition & de bravoure, qui jeta les fondemens de l'empire que nous appellons par corruption l'*empire ottoman.* Il fit de grandes conquêtes tant en Aſie qu'en Europe, profitant des querelles qui regnoient entre les ſoudans de Perſe & les Sarrazins. Il ſut encore ſe ſervir à propos de la déſunion de tous les petits ſouverains qui s'étoient appropriés de grandes provinces, & qui en qualité de membres de l'empire grec, uſurpoient le titre de duc, de deſpote & de roi. Ces petits ſouverains n'eurent point d'autre reſſource dans leur déſeſpoir, que de ſe jeter entre les bras des Turcs, de s'accommoder à leurs loix, à leurs rits, & à leurs principes.

Enfin Oſman porta ſes vues ſur la ville

de Burſe, capitale de la Bithynie, pour y établir ſon nouvel empire. Charmé de cette ville ſituée proche de la mer Marmara, au pied de l'Olympe, dans une agréable plaine arroſée d'eaux minérales, froides & chaudes, en un mot, une des plus belles contrées du monde, il y fixa ſa réſidence, & y bâtit un palais qui juſtifie par ſa ſtructure que le luxe dans ce temps-là n'excédoit point les revenus. Il fit auſſi conſtruire pluſieurs moſquées, dans une deſquelles eſt ſon tombeau.

L'empire ottoman s'eſt prodigieuſement augmenté ſous le regne de dix-neuf empereurs, depuis Oſman juſqu'à Mahomet IV, & ſous le gouvernement de 115 premiers viſirs juſqu'à la mort de Cara Muſtapha, qui fut l'auteur du ſiege de Vienne. Mahomet IV fit la conquête de Naiſel, de Candie, de Caminieth & de Zegrin, en ſorte que le circuit de l'empire Ottoman en 1680 s'étendoit à l'occident des deux côtés du Danube, juſqu'à 16 lieues de la capitale de l'Autriche.

Si l'on compare l'empire Turc avec l'ancien empire Romain, on ſera ſurpris de voir l'eſpace qu'il occupe ſur la carte; mais qu'on examine enſuite les états qui compoſent ce dernier empire, on en connoîtra toute la foibleſſe. On verra que le ſultan n'eſt point maître abſolu d'une partie: qu'une autre eſt ſtérile & inhabitée: que d'autres provinces ſont plutôt ſujettes de nom que de fait; telles ſont la Mecque & le pays d'Iémen; ainſi tout le vaſte terrein de l'Arabie déſerte & de l'Arabie heureuſe ne ſert qu'à diminuer les forces du grand-ſeigneur.

Les trois républiques de Tripoli, de Tunis & d'Alger ſe diſent pour la forme dépendantes du ſultan; mais quand elles envoient leurs vaiſſeaux pour groſſir la flotte Ottomane, ils ſont bien payés; encore arrive-t-il qu'ayant reçu l'argent, leurs eſcadres ne ſortent point de la Méditerranée.

Tout le pays qui eſt au bord de la mer Noire, depuis Azac juſqu'à Trébiſonde, ne procure d'autres avantages à ſa hauteſſe que celui d'avoir quelques havres dont elle ne profite point. Le kan de la Crimée n'enrôle des tartares qu'avec l'argent de la Porte. De plus, la contrée d'Azac juſqu'au fort du Boriſthene, eſt un véritable déſert, entre la Moſcovie & la Tartarie Crimée. Les tartares de ces contrées, loin de fournir aucun tribut au grand-ſeigneur, reçoivent de l'argent de lui, lorſqu'il leur demande des troupes; il eſt même obligé de payer des garniſons en pluſieurs places pour tenir ces même Tartares en reſpect.

Les pays de l'Ukraine & la Podolie juſqu'à la riviere de Bog, ſont toralement ruinés. Les provinces tributaires de la Moldavie & de la Valachie ſont gouvernées par des ſujets du rit Grec. Les tributs qu'on y perçoit, tombent plus au profit des miniſtres que du tréſor public; outre cela la Porte eſt obligée d'y ſoudoyer des garniſons onéreuſes pour contenir tant de peuples.

C'eſt un grand embarras dans l'empire Ottoman que de pouvoir gouverner en ſûreté un état compoſé de nations ſi éloignées de la capitale, & ſi différentes par rapport au langage & par rapport à la religion. On peut facilement comprendre que de ce grand nombre de nations différentes, on ne ſauroit tirer des milices pour défendre ſolidement l'empire, à moins qu'à chaque fois les bachas n'enrôlent à bas prix la plus vile populace, & des chrétiens même, faute d'autres ſujets. Pour ce qui eſt des troupes de la Moldavie & de la Valachie, les Turcs ne s'en ſervent qu'à groſſir leur armée, à diſpenſer les braves ſoldats de certains emplois déſagréables, & conſerver l'uſage d'avoir ces troupes infideles hors de leur pays ſous les yeux d'une armée, lorſque la Porte eſt en guerre avec les puiſſances chrétiennes.

La ſouveraineté du grand-ſeigneur eſt à la vérité deſpotique, & ce prince n'en eſt que plus malheureux; car lorſque tout le corps de la milice de Conſtantinople ſe trouve réuni ſous les ordres de l'ulama, ce monarque deſpotique paſſe du trône au fond d'un cachot, ſi on ne l'étrangle pas tout de ſuite lui & ſon viſir. Venons à d'autres détails.

L'exercice des loix & de la juſtice eſt confié dans ce grand empire à des juges de différens ordres. Les moins conſidérables de tous ſont les cadis, enſuite les

mollas, & puis les cadileskers, dont les ſentences ſont portées devant le mufti en derniere inſtance. Ces juges ſont diſtribués dans tout l'empire par départemens; & la dignité de cadilesker eſt partagée en deux: l'une pour l'Europe, & l'autre pour l'Aſie. Ce corps de juges qui a le mufti pour préſident, eſt nommé *ulama*; & les affaires conſidérables qui regardent la religion & l'état, ſont de ſon reſſort.

On parvient au grade de cadilesker après avoir paſſé par les offices ſubalternes de la judicature. Le mufti eſt choiſi du nombre des cadileskers par la faveur du ſultan, & encore plus par celle du viſir; & lorſque ces deux grands officiers ſont unis, ils peuvent faire la loi au grand-ſeigneur même.

L'ordre qui concerne le maniement des finances, eſt ſi bien établi dans cet empire, ſoit pour les charges, ſoit pour les regiſtres, que quelque puiſſance chrétienne que ce ſoit trouveroit de quoi s'inſtruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y gliſſent.

Le gouvernement militaire politique eſt diviſé en deux parties principales, ſavoir l'Europe & l'Aſie, ſous le nom de *Romélie* & d'*Anatolie*. On a conſervé dans chacune de ces parties du monde les mêmes diviſions qu'elles avoient lorſque la Porte les conquit. Ce qui étoit royaume, l'eſt encore; ce qui n'étoit que province, ce qui n'étoit que département, eſt encore aujourd'hui ſur le même pied. Ces grands gouvernemens ont le titre de bachalas, dont quelques-uns portent le caractere de viſir; d'autres ſont de ſimples bachas qui peuvent quelquefois être du rang des viſirs ou des beglerbegs; & tant qu'ils ſont en charge, ils prennent le nom de la capitale où eſt leur réſidence.

Les provinces ſont partagées en pluſieurs départemens gouvernés par un officier qu'on nomme *ſangiac*; & ceux-ci ont ſous eux un certain nombre de zaïms & de timariots. Ils ſont tous également ſubordonnés au bachas de la province ou aux viſirs des royaumes, qui donnent audience publique une fois la ſemaine, accompagnés des premiers officiers de la judicature, des finances & de la milice, pour entendre les plaintes des zaïms & des timariots, des ſujets chrétiens, qu'on nomme indifféremment *raja*, c'eſt-à-dire, *ſujets*, & des juifs qu'on appelle *giſrit*.

La ſévérité des loix eſt une ſuite d'un gouvernement arbitraire, où tout dépend de la volonté de ceux qui commandent. De là réſulte en *Turquie* l'oppreſſion des peuples & leur ſervitude. Tout dans ce royaume appartient en propre au grand-ſeigneur. Il eſt le maître abſolu des terres, des maiſons, des châteaux & des armes, de ſorte qu'il en peut diſpoſer comme il lui plait. Les terres appartenant ainſi de droit au ſultan, il en fait le partage entre les ſoldats, pour les récompenſer de leurs travaux; ces récompenſes s'appellent *timars*, & ceux qui les obtiennent ſont obligés, à proportion du revenu, d'entretenir des hommes & des chevaux pour le ſervice du grand-ſeigneur à la guerre. Il n'y a que les terres deſtinées à des uſages religieux, qui n'appartiennent point au ſultan, en ſorte qu'un bacha peut en mourant (même comme criminel de leſe-majeſté) donner valablement ſes biens à une moſquée.

Toutes les fois qu'il y a un nouvel empereur, on le conduit avec pompe dans un endroit des fauxbourgs de Conſtantinople, où le mufti lui donne ſa bénédiction, & le grand ſeigneur promet de défendre la religion muſulmane & les loix de Mahomet. Auſſi-tôt le premier viſir, les viſirs du banc & les bachas font une profonde inclination, baiſent le bas de la veſte de ſa hauteſſe avec un reſpect extraordinaire, & le reconnoiſſent ainſi pour leur véritable empereur.

Les grands officiers de l'empire ſont le premier viſir ou viſir-azem, entre les mains duquel eſt toute l'autorité; les viſirs du banc au nombre de ſix, ſiegent avec le grand-viſir dans le divan, mais ils n'ont aucune voix délibérative; auſſi ne ſont-ils pas ſujets aux révolutions de la fortune, parce que leurs richeſſes ſont médiocres, & que leurs charges ne les obligent point de ſe mêler des affaires dangereuſes de l'état.

Les beglerbegs ou bachas ont ſous leur juriſdiction divers gouvernemens, des agas & pluſieurs autres officiers. Le ſultan donne pour marque d'honneur à chacun de ces

beglerbegs trois enſeignes que les Turcs appellent *tug* ; ce ſont des bâtons au haut deſquels il y a une queue de cheval attachée, & un bouton d'or par deſſus. Cette marque les diſtingue d'avec les bachas qui n'ont que deux de ces enſeignes, & d'avec les ſangiacs qui portent auſſi le nom de *bachas*, mais qui n'en ont qu'une. Les gouvernemens de beglerbegs, qui ont ſous eux diverſes provinces nommées *ſangiacs*, ſont de deux ſortes; les uns ont un revenu aſſigné ſur leurs propres gouvernemens, & qui ſe leve par leurs propres officiers ; les autres ſont payés du tréſor du grand-ſeigneur. On compte vingt-deux beglerbegs de la premiere ſorte, & ſix de la ſeconde.

Il y a cinq beglerbergs de la premiere ſorte qui portent le titre de viſirs, c'eſt-à-dire, *conſeillers*. Ce ſont le bacha d'Anatolie, celui de Babylone, celui du Caire, celui de Romanie & celui de Bude, qui ſont les gouvernemens les plus riches & les plus conſidérables de l'empire ; les autres ont leur rang ſelon la date de l'érection de leurs gouvernemens ; car la poſſeſſion la plus ancienne conſtitue le plus honorable gouvernement.

Le capoutan eſt l'amiral de la flotte du grand ſeigneur ; il commande par-tout où le pouvoir du Turc s'étend par mer. Il réſide à Gallipoli, & a ſous lui treize ſangiacs.

Le mufti ou grand pontife, le reis-effendi ou chef des dépêches, & le defterdar ou grand-tréſorier ſont trois autres grands officiers de l'empire ottoman. Le grand-ſeigneur conſulte le mufti par forme & pour s'accommoder à la coutume ; mais lorſque les ſentences de ce pontife ne s'accordent pas avec les deſſeins du prince, il le prive de ſon pontificat, & donne cette charge à un autre, qui ſait mieux faire répondre ſes oracles aux intentions de ſon maître.

Le reis-effendi eſt toujours auprès du premier viſir, pour expédier les ordres, les arrêts, les lettres patentes & les commiſſions dans tous les différens endroits de l'empire. On ne ſauroit croire combien il ſe fait dans ſon bureau de dépêches chaque jour, parce que le gouvernement des Turcs étant arbitraire, chaque affaire demande un ordre exprès à part, & même la plupart des cours de juſtice ne ſe conduiſent que par des ordres qu'elles reçoivent d'enhaut. Cette multitude d'affaires oblige le reis-effendi d'employer un grand nombre d'écrivains, & elle remplit ſes coffres d'or & d'argent.

Le defterdar reçoit le revenu du grand-ſeigneur, paie les ſoldats, & fournit l'argent néceſſaire pour les affaires publiques. Cette charge eſt différente de celle de tréſorier du ſerrail ; car ce dernier ne pourvoit qu'à la dépenſe de la cour ; il reçoit les profits caſuels, ainſi que les préſens qu'on fait au grand-ſeigneur, préſens qui ſont auſſi nombreux que conſidérables.

La milice de l'empire Turc eſt prodigieuſe, & conſtitue toute ſa force. Elle eſt compoſée de zaïms, qui ſont comme des barons en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appelloient *decumani*. Entre les gens qui compoſent toute la milice Turque, les uns ſont entretenus du revenu de certaines terres & de certaines fermes que le grand-ſeigneur leur donne ; les autres ſont payés en argent, comme les ſpahis, les janiſſaires, les armuriers, les canoniers & les ſoldats de mer appelés *léventis*.

J'abrege toutes ces choſes ; le lecteur peut conſulter les *mots* VISIR, BACHA, DEFTERTAR, AGA, SANGIAC, CADI, REIS-EFFENDI, LIAMET, TIMAR, *&c.*

Les Loix civiles ſont partie de la religion chez les Turcs, & ne compoſent qu'un corps avec elle parce que les Turcs ſe perſuadent que les unes & les autres leur ont également été données par Mahomet. Les cérémonies, la doctrine & les loix de la religion Turque ſont renfermées dans trois livres qu'on peut appeller proprement le *code* & les *pandectes de la religion des mahométans*. Le premier eſt l'alcoran, le ſecond l'*aſſonah* ou la tradition, avec les ſentimens des ſages ; le troiſieme comprend les conſéquences que l'on en tire, Mahomet a écrit l'alcoran, & a fait quelques loix pour le gouvernement civil ; le reſte a été compoſé par ſes quatre premiers ſucceſſeurs, Abubeker, Omar, Oſman & Aly. Les califes de Babylone & d'Egypte ont auſſi été des interpretes de la loi de Mahomet, & leurs déciſions étoient autrefois regardées comme d'autorité divine ; mais

l'opinion que l'on avoit de leur autorité infaillible, s'étant perdue avec leur puiſſance temporelle, elle a été tranſportée au mufti.

Cependant quoiqu'il y ait une grande diverſité entre les docteurs, dans l'explication de leur loi, quiconque obſerve les cinq articles fondamentaux de leur religion, eſt reputé comme véritable fidele. Le premier de ces articles regarde la pureté extérieure de leurs corps & de leurs habits. Le ſecond conſiſte à faire leurs prieres cinq fois le jour. Le troiſieme oblige à jeûner le mois de ramazan. Le quatrieme preſcrit de donner la zécat, c'eſt-à-dire l'aumône. Le cinquieme recommande le voyage de la Mecque quand la choſe eſt poſſible; mais ils n'ont qu'un ſeul article de foi, ſavoir, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu & que Mahomet eſt ſon prophete. Les autres cérémonies comme la circonciſion, l'obſervation du vendredi pour un jour de dévotion, l'abſtinence de la chair de pourceau & du ſang des animaux n'ont été recommandées que pour marques de l'obéiſſance d'un muſulman.

Le mufti, dont j'ai déjà dit un mot, eſt le chef principal de la religion des Turcs, & l'oracle de toutes les difficultés qui peuvent naître ſur l'explication de leur loi. Le grand-ſeigneur le nomme, & dans les cauſes civiles & criminelles, il donne, quand il eſt conſulté, ſon avis par écrit du oui ou du non, à quoi il ajoute ces mots bien ſages, Dieu ſait ce qui eſt meilleur. Lorſque ce papier eſt porté au cadi ou juge, il y conforme toujours ſon jugement, & la ſentence s'exécute ſans délai & ſans appel. Aujourd'hui, on ne conſulte guere le mufti que pour la forme; le grand viſir décide par lui-même & éxécute ce qu'il a réſolu, après quoi il demande l'approbation du mufti & le ſens de la loi; alors le mufti a un vaſte champ pour trouver des interprétations, d'autant plus que c'eſt une maxime reçue, que la loi mahométane s'accommode aux temps & aux conjonctures.

Après la charge de mufti, celle de cadi-les-ker eſt la plus conſidérable. Le cadi-les-ker eſt non-ſeulement juge de la milice, mais il peut connoître de toutes ſortes de cauſes & de procès entre toutes ſortes de perſonnes.

Les mollas exercent la juriſdiction de juges, les uns ſur une province entiere de beglerbegs, & les autres ſur de petites provinces; ces deux ſortes de mollas commandent aux cadis de leur dépendance.

Les imans ſont des prêtres de paroiſſes; leur fonction conſiſte à appeller le peuple aux prieres, & à lui ſervir de guide dans les moſquées aux heures preſcrites. Ils ſont auſſi obligés de lire tous les vendredis des ſentences ou des verſets de l'alcoran. Il y en a peu qui oſent entreprendre de prêcher, à moins qu'ils n'aient bien de la vanité, ou qu'ils ne croient avoir bien du talent; ils laiſſent ce ſoin aux ſcheichs, & à ceux qui font profeſſion de prêcher, & qui paſſent ordinairement leur vie dans les monaſteres. Le mufti n'a point de juriſdiction ſur les imans, pour ce qui regarde le gouvernement de leurs paroiſſes, car il n'y a à cet égard-là nulle ſupériorité, nulle hiérarchie entr'eux, chacun étant indépendant dans ſa paroiſſe, mais ils ſont ſujets aux magiſtrats dans les cauſes civiles & criminelles.

On peut mettre les émirs au nombre des eccléſiaſtiques, parce qu'ils ſont de la race de Mahomet. Pour marque de cette illuſtre origine, ils portent le turban vert, & jouiſſent de grands privileges. Ils ont deux officiers ſupérieurs, l'un ſe nomme *nakthe-ſcheref*; l'autre s'appelle *alemdar*, & porte l'enſeigne verte de Mahomet, lorſque le grand-ſeigneur ſe montre en public. *Voyez* MUFTI, CADILESKER, MOLLA, IMAM, SCHEICH, EMIR, *&c.*

Les Turcs ont dans leur religion un grand nombre de ſectes particulieres, mais il y en a deux générales qui diviſent les Mahométans; ſavoir, celle qui eſt ſuivie par les Turcs, & celle qui eſt reçue par les Perſans. L'intérêt des princes qui gouvernent ces deux peuples, & leur différente éducation, contribuent beaucoup à entretenir la haine que la diverſité de leurs opinions a fait naître. La ſecte des Turcs tient Mahomet pour le plus conſidérable des prophetes, & celle des Perſes eſtime qu'Aly lui doit être préféré.

Les Turcs vivent en général fort ſobrement, & diviſent le peu de nourriture

qu'ils prennent en pluſieurs repas. Le mouton eſt leur viande ordinaire la plus exquiſe; ils mangent beaucoup de fruits, de légumes, de riz, de froment mondé, de miel & de ſucre. Leur riz & leur froment mondé, ſont une nourriture légere, facile à digérer, & fort aiſée à apprêter. Leurs tables ſont bientôt dreſſées, tout le monde ſait qu'ils mangent à terre.

Ils uſent de différentes boiſſons pour compenſer le vin qui leur eſt défendu par l'alcoran. Ces boiſſons ſont ou purement naturelles, comme l'eau de puits, de riviere & de fontaine; ou artificielles, qui conſiſtent dans le laitage de pluſieurs animaux, & dans les liqueurs froides & chaudes; les plus ordinaires de celles-ci, ſont le café & le ſalep qu'ils font avec de la racine de ſatirion. Leur plus exquiſe boiſſon eſt le ſorbet, compoſé du ſuc de ceriſes & d'autres fruits. Ils boivent toujours aſſis, à moins que la néceſſité ne les oblige à ſe tenir debout. Ils mettent en été l'eau commune à la glace, lorqu'ils peuvent en avoir, on en jette dans les vaſes de verre & de porcelaine dans leſquels ils boivent.

Les Turcs ſont dans le fond plus portés au repos qu'à l'activité; cependant ce naturel fait plus ou moins d'impreſſion ſur eux à meſure qu'ils habitent ſous différens climats. Les Turcs aſiatiques aiment beaucoup leur tranquillité; au contraire, ceux de l'Albanie & de quelqu'autres parties de l'Illyrie, trouvent une vie active & laborieuſe plus à leur goût. Ceux de Conſtantinople languiſſent dans une molle oiſiveté, ſuivant l'uſage des habitans des capitales; les fatigues & les travaux ſont pour les eſclaves, & pour les gens réduits à une extrême pauvreté, comme ſont les payſans Grecs & Arméniens.

Le ſommeil eſt reglé chez les Turcs, de même que le ſont les veilles par la diſtribution des heures pour les prieres. Quoiqu'ils cherchent toutes leurs commodités pour dormir, ils ne ſe déshabillent que rarement tout-à fait; ils gardent au lit leur habillement de deſſous, & ſe couvrent la tête avec une écharpe plus groſſe que celle qu'ils portent le jour. Ils font excès des bains ſudorifiques, qu'ils répetent pluſieurs fois la ſemaine, & joignent dans cet uſage le motif de leur ſanté à celui de la préparation qu'exige la priere, comme ſi cette préparation requéroit de ſe procurer une ſueur violente, qui ne tend qu'à les affoiblir. Il y a dans Conſtantinople ſeule, trente-trois bains chauds ſomptueuſement bâtis, & qui pendant le jour ont des heures marquées pour les hommes, & d'autres pour les femmes. Ils affoibliſſent encore leur conſtitution par des remedes violens qu'ils prennent pour s'exciter à l'amour, & qui ne font que nuire à leur ſanté, & les rendre incapables de ſoutenir les fatigues de la guerre.

Pour peu qu'ils aient de fortune, ils l'emploient volontiers à élever des moſquées, des fontaines ſur le grand chemin, des ponts, & des hôtelleries publiques qu'on nomme *caravenſerails*; mais ils tâchent de faire ces établiſſemens de maniere qu'ils puiſſent apporter un certain revenu à leurs deſcendans. Un grand motif, outre celui de la religion, les détermine à ces ſortes de fondations; c'eſt que ſi le capital qu'ils y emploient reſtoit entre leurs mains, il ſeroit confiſqué au plus tard après leur mort; au lieu que dès qu'il eſt conſacré à Dieu, aucune loi, ni même tout le pouvoir du ſultan ne ſauroient l'aliéner.

Dans Conſtantinople, il y a pour la priere du vendredi quatre cent quatre-vingt-cinq moſquées, dont ſept ſont nommées *impériales*, parce qu'elles ont été bâties par des empereurs Turcs à grands frais. Toutes ces moſquées ont des revenus conſidérables. Il y a de plus dans chaque quartier, des endroits particuliers appellés *meſchites*, ou moſquées ordinaires pour la priere. On en compte quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze, fréquentées uniquement par les Turcs.

Les inarets, eſpeces d'hôpitaux où l'on donne à manger aux pauvres, ſelon l'ordre preſcrit par les fondateurs, ſont au nombre de cent, & il y a cinq cent quinze écoles publiques. Il arrive de là qu'on ne voit point de mandians chez les Turcs, & que leurs fondations pieuſes ſont innombrables. Ils ſont par principe de religion, hoſpitaliers, même envers les ennemis de leur culte. Ils vont ſe promener ſur les grands chemins, avant midi & vers le ſoir, pour découvrir

les paſſagers, & les inviter à loger chez eux.

Les chrétiens ont tort de les accuſer de ne ſavoir pas lire, & d'entendre à peine l'alcoran, puiſqu'ils n'ont tant d'écoles publiques que pour l'inſtruction. Ils n'ont point chez eux de ſavans qui ne ſache à fond le Turc, le Perſan & l'Arabe. Ils s'appliquent beaucoup à la médecine, à la géométrie, à la géographie & à la morale. S'ils font imprimer peu d'ouvrages, c'eſt pour ne point empêcher leurs copiſtes qui ſont en très-grand nombre de gagner leur vie.

La monnoie particuliere de l'empire commença de paroître l'an de l'hégire 65. Abdilmelik, roi de Damas, fut le premier de tous les mahométans qui fit battre monnoie; on ne ſe ſervoit auparavant que de monnoies étrangeres. La monnoie Turque eſt de trois ſortes de métaux, d'or, d'argent & de cuivre. Elle n'a point d'autre marque, que certains caracteres qui déſignent le nom du ſultan régnant, de ſon pere, & quelques mots à ſa louange, ou un paſſage de l'alcoran. La grande vénération que les Turcs ont pour le ſultan, eſt cauſe qu'on ne met point ſon effigie ſur la monnoie, parce qu'elle paſſe par les mains de tout le monde; cependant cette vénération ne les a point empêché quelquefois de faire étrangler ce même ſultan, pour le portrait duquel ils ont un ſi profond reſpect.

Le gouvernement Turc facilite, protege le commerce dans l'empire, & ne charge point les marchandiſes de droits exorbitans. La *Turquie* fournit quantité de ſoie, de laine, de poil de chevre & de chameau, de coton brut & filé, de lin, de cire, d'huile, de bétail, de cendres, & de bois. La ſituation de l'empire, qui du côté de l'Aſie, confine avec la Perſe & l'Arabie-heureuſe, eſt fort avantageuſe au commerce. Les Turcs tirent de ces pays-là beaucoup de marchandiſes, qui ſe tranſportent dans les ports de l'Archipel, & ſe diſtribuent enſuite aux autres nations de l'Europe. Ces marchandiſes ſont d'un côté des ſoies, des toiles de Perſe & des Indes, des draps d'or, des pierreries, & des drogues médicinales; de l'autre, ce ſont des parfums, des baumes & du café qui viennent de l'Arabie-heureuſe par la mer Rouge.

Leurs manufactures ſont les tanneries, les pelleteries pour toutes ſortes d'uſages, & les chagrins. La teinture des ſoies, des laines & des peaux y eſt dans la derniere perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'eſt de ces laines dont ils font leurs tapiſſeries; & s'ils avoient des deſſeins bien entendus, on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandiſes que les nations Européennes fourniſſent aux Turcs, ne ſont point d'un aſſez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs, ſans un retour conſidérable en argent comptant. Les Anglois, les François & les Vénitiens ſont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retiroit de ſon commerce avec les nations de l'Europe, a tâché de le faciliter. Dans cette vue, elle a accordé des privileges par les traités qu'elle a faits avec leurs ſouverains, qui depuis tiennent des ambaſſadeurs à Conſtantinople, pour veiller à l'obſervation de leur contenu. Ces ambaſſadeurs ont ſous eux des conſuls de leur nation dans les échelles principalement de l'Aſie, & depuis le Caire juſqu'à Alep, auſſi-bien que dans les villes méditerranées & dans les ports de mer, comme à Smyrne, à Tripoli de Sourie, à Saïde, à Alexandrie, & autres.

On ne leve en *Turquie* qu'un ſeul droit d'entrée fort modique, après quoi tout le pays eſt ouvert aux marchandiſes. Les déclarations fauſſes n'emportent même ni confiſcation ni augmentation de droits. Tout le contraire ſe pratique en Europe; les peines fiſcales y ſont très-ſéveres. C'eſt qu'en Europe le marchand a des juges qui peuvent le garantir de l'oppreſſion; en *Turquie* les juges ſeroient eux-mêmes les oppreſſeurs; & le tréſor de Conſtantinople ne retireroit rien. Que fera le marchand contre un bacha deſpote, qui confiſqueroit ſes marchandiſes?

Le tribut naturel au gouvernement modéré eſt l'impôt ſur les marchandiſes dont le commerçant fait les avances. En Angleterre il en fait de prodigieuſes pour un ſeul tonneau de vin; mais quel eſt le marchand

qui

qui oſeroit faire des avances ſur les marchandiſes dans un pays gouverné comme la *Turquie ?* & quand il l'oſeroit, comment le pourroit-il avec une fortune ſuſpecte, incertaine, ruinée?

Pour que tout ne ſoit pas perdu dans un état deſpotique, il faut au moins que l'avidité du prince ſoit modérée par quelque coutume. Ainſi, en *Turquie*, le prince ſe contente ordinairement de prendre trois pour cent ſur les ſucceſſions des gens du peuple. Mais comme le grand-ſeigneur donne la plupart des terres à ſa milice, & en diſpoſe à ſa fantaiſie, comme il ſe ſaiſit de toutes les ſucceſſions des officiers de l'empire, comme lorſqu'un homme meurt ſans enfans mâles, le grand-ſeigneur a la propriété, & que les filles n'ont que l'uſufruit, il arrive que la plupart des biens de l'état ſont poſſédés d'une maniere précaire.

Comme en *Turquie* l'on fait très-peu d'attention à la fortune, à la vie, à l'honneur des ſujets, on termine promptement d'une façon ou d'une autre toutes les diſputes. La maniere de les finir eſt indifférente, pourvu qu'on finiſſe. Le bacha d'adord éclairci, fait diſtribuer, à ſa fantaiſie, des coups de bâton ſur la plante des pieds des plaideurs, & les renvoie chez eux. Ce n'eſt pas là la formalité de juſtice qui convient dans les états modérés, où l'on ne peut ôter l'honneur & les biens à aucun citoyen, qu'après l'examen le plus long & le plus réfléchi.

Un des fleaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, eſt la peſte, dont le ſiege principal eſt en Egypte. On a imaginé dans les états de l'Europe un moyen admirable pour arrêter les progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaiſſeaux ſuſpects; on parfume les hardes, les papiers, les lettres qui viennent du lieu peſtiféré. Les Turcs n'ont, à cet égard, aucune police; ils voient les chrétiens dans la même ville échapper au danger, dont ils ſont eux ſeuls la victime. La doctrine d'un deſtin rigide qui regle tout, fait en *Turquie* du magiſtrat un ſpectateur tranquille; il penſe mal-à-propos que Dieu a déjà tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Il faut lire ſur l'empire ottoman l'hiſtoire admirable qu'en a donné le chevalier Anglois Paul Ricaut, & qui forme trois volumes *in-folio*. On peut y ajouter pour les temps plus modernes l'*hiſtoire des Turcs*, publiée par le prince Cantémire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TURQUOISE, ſ. f. *turcoides*, *turchefia*, *calaïs*, *jaſpis aerizuſa*, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe bleue & opaque, ainſi nommée, parce qu'elle vient de Turquie.

Les Lapidaires diſtinquent les *turquoiſes* en orientales & occidentales; les premieres ſe trouvent, ſuivant Tavernier, en Perſe près d'une ville appellée *Nécabour*, à trois journées de Méched; ce ſont celles qu'on appelle *turquoiſes de la vieille roche :* il s'en trouve auſſi, ſelon le même auteur, à cinq journées de chemin du premier endroit, elles ne ſont point ſi eſtimées; ce ſont celles qu'on nomme *turquoiſes de la nouvelle roche.* Ainſi les orientales viennent de la Perſe, des Indes & de la Turquie : les occidentales viennent de pluſieurs endroits de l'Europe, d'Allemagne, de Boheme, d'Hongrie, de Siléſie.

Les *turquoiſes* varient pour la couleur; les plus belles & les plus eſtimées ſont d'un bleu céleſte, les autres ſont d'un bleu plus clair, il y en a qui ſont d'un bleu verdâtre ou tirant un peu ſur le jaune.

M. de Réaumur, dans un mémoire inſéré dans les *mémoires de l'académie des ſciences de l'année 1715*, a voulu prouver que les *turquoiſes* ne ſont autre choſe que des os d'animaux enfouis en terre, & qui ont été colorés par une diſſolution de cuivre. Ce ſavant naturaliſte appuie ſon ſentiment par des os & des dents trouvés près de Simore, dans le bas Languedoc, qui n'ont point naturellement une couleur bleue, comme la *turquoiſe*, mais qui acquierent cette couleur, lorſqu'après les avoir fait ſécher à l'air, on les met ſous une mouffle pour les chauffer dans un fourneau. Par ce moyen on développe la couleur de ces os, mais il faut les chauffer avec précaution; parce que ſans cela un feu trop violent & trop ſubit les feroit exfolier.

On aſſure qu'un chimiſte, nommé *Jean Caſſianus*, avoit le ſecret de colorer artificiellement les os de mammouth qui ſe trouvent en Ruſſie, & le célebre Henckel paroît avoir poſſédé le même ſecret. L'on voit en effet que le tiſſu d'un grand nombre de prétendues *turquoiſes* eſt le même que celui d'un os ou d'une dent, étant compoſé, comme eux, de lames appliquées les unes ſur les autres. M. Hill dit auſſi avoir fait des *turquoiſes* artificielles, qui ont trompé les lapidaires. *Voyez* ſes notes ſur *Théophraſte*.

De toutes ces expériences, on en a conclu très-précipitamment que toutes les *turquoiſes* n'étoient que des dents & des os d'animaux, mais il ſemble que l'on s'eſt trompé pour avoir voulu trop généraliſer cette aſſertion, & nous allons faire voir que les vraies *turquoiſes* ne ſont nullement des os, mais doivent être regardées comme de vraies pierres. En effet, M. Mortimer, ſecrétaire de la ſociété royale de Londres, a fait voir à cette académie un morceau de *turquoiſe*, dans laquelle on ne remarquoit nullement le tiſſu oſſeux des prétendues *turquoiſes* de Languedoc; c'étoit une vraie pierre, en forme de mamelon, ſemblable aux mamelons de l'eſpece d'hématite que l'on nomme pour cette raiſon hématite en grappe de raiſin, *hæmatites botryites*; M. Mortimer dit avec raiſon que c'eſt cette pierre qui mérite à juſte titre d'être appellée la *turquoiſe*, & que l'on devroit la diſtinguer des os ou de l'ivoire coloré, qui ne peut être regardé que comme une *turquoiſe bâtarde*.

Le même auteur a trouvé que la vraie *turquoiſe*, dont il a montré un échantillon à la ſociété royale, étoit très-chargée de cuivre; cette pierre pulvériſée & trempée dans de l'eſprit volatil de corne de cerf, a coloré cette liqueur d'un bleu foncé; miſe dans de l'eau-forte, ce diſſolvant eſt devenu d'un beau vert, & en y trempant un fil de fer, ce fil devint de la couleur de cuivre. Quelques *turquoiſes* de cette nature miſes dans un creuſet, ſont entrées en fuſion ſans qu'on leur eût joint d'addition, & ſe ſont changées en une ſcorie vitreuſe, tandis qu'à ce degré de chaleur les os ou l'ivoire euſſent dû ſe calciner, vu que M. Mortimer avoit donné un feu très-violent. L'action du feu n'en rendoit pas la couleur plus belle; & lorſqu'elle avoit été rougie, la pierre devenoit caſſante.

L'échantillon que M. Mortimer montra à la ſociété royale avoit 12 pouces de longueur, & 53 de largeur, & en quelques endroits 23 d'épaiſſeur; cette pierre étoit inégale & rude par le côté par où elle avoit été attachée au rocher, mais la partie ſupérieure étoit remplie de mamelons liſſes & unis.

Le chevalier Hans Sloane avoit dans ſa collection différens morceaux ſemblables de *turquoiſes*, dont un entr'autres qui venoit de la Chine, avoit 3 pouces de long, 23 pouces de large, & près de 13 d'épaiſſeur. Il poſſédoit outre cela des prétendues *turquoiſes*, ou plutôt de l'ivoire coloré en bleu, qui venoient de Languedoc & d'Eſpagne. *Voyez* les *tranſactions philoſophiques*, *n°. 482, art. 17*.

Ces faits prouvent clairement qu'on riſque toujours de ſe tromper en voulant trop généraliſer les choſes dans l'hiſtoire naturelle; il faut en conclure qu'il y a deux eſpeces de *turquoiſes*, les véritables ſont des pierres, de la nature d'un grand nombre d'agates, de jaſpes & de cailloux, que l'on trouve ſouvent en mamelons; celles-là ne ſont point ſujettes à perdre leur couleur ou en changer, ce qui arrive aux *turquoiſes* bâtardes, ou à celles qui ſont des dents ou des os pénétrés d'une diſſolution cuivreuſe. La vraie *turquoiſe*, paroît, à la couleur près, être de la même nature que la malachite, qui eſt une pierre verte. *Voyez l'article* MALACHITE.

La pierre que nous nommons *turquoiſe*, étoit connue des anciens ſous le nom de *calaïs* ou *callaïs*. Quelques-uns croient que Pline a voulu la déſigner ſous le nom de *boreas*, dont il dit que la couleur étoit ſemblable à celle du ciel du matin en automne; les Grecs l'ont appellé ἱασπις ἀερίζουσα. (—)

La *turquoiſe* n'entroit point dans le rational du grand-prêtre des juifs, quoique la paraphraſe chaldaïque ait rendu le terme Hébreu de l'écriture par celui de *turkais*, qui approche fort de notre mot François.

Cette pierre eſt regardée comme la premiere des pierres opaques; ſa couleur eſt

bleue, mais d'un bleu qui tire ſur le vert-de-gris en maſſe, & qui ne doit pas reſſembler au bleu d'empois, comme diſent les Joailliers. Sa dureté égale à peine celle des cryſtaux ou celle des cailloux tranſparens; mais il y en a de bien plus tendres les unes que les autres; les plus dures, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont les plus belles, & cela parce que la vivacité du poli eſt dans toutes les pierres proportionnée à la dureté.

Cependant celles d'une belle couleur, d'un poli vif, qui n'ont ſur leur ſurface ni filets, ni raies, ni inégalités, & qui peſent pluſieurs karats, ſont très-cheres. Roſnel, joaillier, auteur d'un traité ſur les pierres précieuſes, à préſent aſſez rare, apprécie les *turquoiſes* (qui raſſemblent les qualités que nous venons de rapporter) ſur le pied des émeraudes, c'eſt-à-dire, preſque autant que le diamant. Il eſt vrai qu'il eſt rare de trouver de ces pierres d'une groſſeur un peu conſidérable ſans défauts, & les défauts diminuent bien leur valeur; le même Roſnel, qui a mis les parfaites à un ſi haut prix, n'eſtime qu'un écu, (c'eſt-à-dire, environ 6 liv. 12 ſous de notre monnoie d'aujourd'hui) le karat de celles qui peſent peu, & qui pechent encore par quelqu'autre endroit.

Il n'eſt pas trop aiſé de décider ſous quel nom les anciens ont parlé de la *turquoiſe*; ils ont caractériſé la plupart des pierres d'une façon qu'il n'eſt pas poſſible de les reconnoître. Pluſieurs modernes ne travaillent pas mieux pour la poſtérité: ne ſeroit elle pas embarraſſée de ſavoir quelle eſt la pierre que nous appellons aujourd'hui *turquoiſe*, quand elle trouvera dans Berqueu, joaillier de profeſſion, qui par conſéquent devoit avoir manié bien des *turquoiſes* en ſa vie, que cette pierre eſt tranſparente, & qu'elle ne tient ſon opacité que du chaton dans lequel elle eſt ſertie? Cependant ſi quelque pierre eſt opaque, celle-ci l'eſt aſſurément: les morceaux les plus minces qui ſont à peine d'une demi-ligne d'épaiſſeur, conſidérés vis-à-vis le grand jour, n'ont aucune tranſparence. Je ne ſais s'il eſt vrai que la *turquoiſe* des modernes ſoit la *calaïs* des anciens, cela me paroît fort douteux, parce que Pline dit expreſſément que la *calaïs* étoit verte.

Tavernier nous aſſure qu'il n'y a d'autres *turquoiſes* orientales que celles de Perſe, dont il diſtingue deux mines, l'une appellée la *vieille roche*, près du bourg qu'il nomme *Nécabourg*; l'autre que l'on diſtingue par le nom de *nouvelle roche*, en eſt à cinq journées, & ces dernieres ſont peu eſtimées. Le chevalier Chardin qui a fait un long ſéjour en Perſe, confirme la relation du baron d'Aubonne, & diſtingue, comme lui, les deux ſortes de *turquoiſes* perſanes de la vieille roche & la nouvelle; il ajoute que la vieille ſe tire des mines de Nicapour (que Tavernier nomme mal *Nécabourg*) & de Caraſſon, dans une montagne entre l'Hyrcanie & la Parthide, à quatre journées de la mer Caſpienne. La nouvelle roche qui n'a été découverte que bien des ſiecles après la vieille, n'eſt point eſtimée des Perſans, à cauſe que la couleur de la pierre n'eſt pas durable.

Toute la vieille roche ſe réſerve pour le roi qui garde les plus belles, & vend ou échange les moindres. Cependant il n'eſt pas ſi difficile d'en avoir, parce que les ouvriers qui travaillent aux mines & les officiers qui y commandent pour le prince, en détournent ſouvent des plus belles, que, pour n'être pas découverts, ils ne vendent guere qu'aux marchands étrangers.

Il eſt cependant fort rare que nous voyions de vraies *turquoiſes* Perſanes un peu groſſes; de-là vient qu'on regarde comme une choſe très-ſinguliere dans ſon genre celle qui étoit expoſée dans la galerie du grand-duc de Toſcane, & dont un ancien graveur fit un buſte; elle avoit près de trois pouces de haut; tous les auteurs qui ont traité des pierres précieuſes en ont parlé, & M. Mariette en a donné une deſcription très-détaillée. Ainſi je crois que la *topaſe* de M. Mortimer n'étoit point une *topaſe* Perſane de la vieille roche.

Quoi qu'il en ſoit, la *turquoiſe* ſort d'entre les mains de la nature, à peu près comme l'opale; mais elle eſt tout-à-fait opaque, & il faut qu'elle ſoit taillée & polie par l'art, ſi on veut qu'elle ſoit également luiſante dans toute ſa ſuperficie, & qu'elle acquiere une forme réguliere; la plus naturelle, & celle qu'on lui donne, eſt la forme ronde ou ovale, en cabochon.

Les plus belles *turquoiſes* ſont les plus ſaillantes, & celles qui étant les mieux conformées ſont en même temps teintes d'un beau bleu céleſte, ſans aucun mêlange de blanc. Les *turquoiſes* Européennes, & en particulier celles qu'on trouve en France, dans le Belay & autres endroits du Languedoc, ſont blanchâtres, & d'ordinaire traverſées par des veines comme l'ivoire; auſſi nos *turquoiſes* ne ſont d'aucun prix, & M. de Réaumur ne les a pas remiſes en valeur, malgré tous les efforts qu'il a faits pour y parvenir; les *turquoiſes* de Perſe ne ſont point des os d'animaux auxquelles le feu donne la couleur bleue, ce ſont des vraies pierres précieuſes d'une nature très-différente & d'une toute autre origine.

On dit qu'avec le temps la *turquoiſe* perd ſa couleur, & l'on marque outre cela certaines circonſtances, dans leſquelles on a vu des *turquoiſes* changer ſubitement de couleur. On aſſure encore qu'elles verdiſſent en vieilliſſant: cette opinion paſſe pour conſtante dans l'eſprit de beaucoup de perſonnes, & M. de Réaumur lui-même s'en eſt déclaré le défenſeur; mais d'autres phyſiciens moins faciles à perſuader regardent cette idée comme une fable, d'autant plus que ce changement de couleur ſeroit une ſingularité unique, puiſque les autres pierres précieuſes ſont d'une couleur inaltérable. Selon ce dernier ſyſtême, les *turquoiſes* qui ſont verdâtres n'ont jamais ceſſé de l'être, c'étoit une imperfection de la pierre.

Il eſt certain que le merveilleux, dont on a chargé les récits des tranſmutations de couleurs de la *turquoiſe*, a dû véritablement choquer les amateurs de la vérité; mais d'un autre côté, ils auroient tort de douter qu'il n'y ait des *turquoiſes* qui changent de couleur, & ce ſont les *turquoiſes* Européennes. On ne peut nier qu'il n'y ait des *turquoiſes* qui naiſſent verdâtres, mais toutes celles qui ont actuellement cette couleur ne l'ont pas toujours eue; c'eſt une maladie qui attaque tantôt plutôt, tantôt plus tard, nos *turquoiſes* occidentales; on en voit aſſez fréquemment, qui, après avoir conſervé pendant aſſez long-temps leur couleur bleue, commencent inſenſiblement à tirer au vert: preſque toujours le mal ſe manifeſte par un point qui ſe fait appercevoir, ou dans la partie la plus éminente de la pierre, ou ſur un des bords; cet endroit affecté devient terne & pâlit, peu à peu le vert ſe montre, s'étend, &, comme une gangrene, il gagne toute la capacité de la *turquoiſe*; ſi dans les commencemens on abat la tache en retaillant la pierre, on arrête le progrès du mal, mais il eſt rare qu'il ne faſſe bientôt de nouveaux ravages. Il y a toute apparence qu'une *turquoiſe* qui ſe gâte ainſi, porte dans elle-même quelque partie métallique, quelque particule de cuivre qui ſe diſſout, & qui ſe chargeant de vert-de-gris corrompt la couleur de la pierre. (*D. J.*)

TURREBA, ſ. f. (*Hiſt. natur. Botan. éxot.*) nom donné par les peuples de Guinée & d'autres parties de l'Afrique à une eſpece d'excellente truffe, qu'ils trouvent en abondance dans leurs déſerts ſtériles, à cinq ou ſix pouces ſous le ſable. (*D. J.*)

TURRIS FERRATA, (*Géog. anc.*) lieu de la Pannonie, aux environs de Sirmium. Aurelius Victor nous apprend que c'eſt l'endroit où l'empereur Probus fut aſſaſſiné. (*D. J.*)

TURRITIS, ſ. f. *Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la julienne qu'en ce que ſes ſiliques ſont applaties, & du géroflier qu'en ce que ſes ſemences ne ſont pas bordées; enfin on le diſtingue du chou par le port de la plante & par ſes ſiliques applaties. *Voyez* JULIENNE, GEROFLIER & CHOU. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue ſept eſpeces de ce genre de plante. La plus commune nommée *turritis vulgaris*, en Anglois *the large tower-muſtard*, a la racine blanche, fibrée comme celle du plantain; elle pouſſe de cette même racine des feuilles oblongues, velues, ſinueuſes en leurs bords, s'épandant çà & là par terre; il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur de deux pieds, ronde, ferme, ſolide, revêtue de petites feuilles pointues comme celles de la petite oſeille, ſans queues; ſes ſommités reſſemblent à celles de la julienne; elles ſoutiennent de petites fleurs blanches à quatre pétales, diſpoſées en croix: quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes fort applaties qui renferment des ſemences

menues, rougeâtres âcres au goût. Cette plante croît aux lieux montagneux, pierreux, ſablonneux, fleurit en juin, & paſſe pour être inciſive & apéritive. (*D. J.*)

TURSAN, LE, (*Géog. mod.*) pays de France dans la Gaſcogne. Il eſt borné au nord par les landes, au midi par le Béarn, au levant par le bas Armagnac, & au couchant par la Chaloſſe. Il comprend la petite ville d'Aire & celle de S. Sever, qu'on ſurnomme capitale de Gaſcogne. On appelle en Latin le Turſan, *Turſanum*, & il a toujours eu les mêmes vicomtes que ceux de Marſan. Il vint au pouvoir des ſeigneurs de Béarn, comme pluſieurs autres vicomtés du voiſinage. (*D. J.*)

TURSI, (*Géogr. mod.*) en Latin vulgaire *Turſia*; petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Baſilicate, entre les rivieres d'Agri & de Sino, avec un évêché qui étoit auparavant à Anglona. Son terroir produit de l'huile, de l'anis, du ſafran & du coton. *Long.* 34, 8; *lat.* 40, 20.

TURTRELLE, *voyez* TOURTERELLE.

TURULIS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II, ch. vj*, marque ſon embouchure dans le pays des Hédétains, entre l'embouchure du *Palkantia* & la ville *Dianium*. (*D. J.*)

TURUNTUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie Européenne, ſelon Ptolomée, *liv. III, chap. v*, qui marque ſon embouchure entre celle du Rubon & celle du Cherſinus. Cellarius, *géogr. antiq. l. II, c. vj*, croit que c'eſt aujourd'hui la riviere de Néva, appellée *Weliko* par les Moſcovites.

TURZO, *ou* TURZA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, au midi d'Adrumete, ſelon Ptolomée, *liv. IV, c. iij.*

TUSCA, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Afrique aux confins de la Numidie, ſelon Pline, *l. V, c. iij.* Le nom moderne eſt *Guav-il-barbar*, ſelon Jean Léon. Ce fleuve ſéparoit la Numidie de l'Afrique propre, où commence aujourd'hui l'état de Tunis. (*D. J.*)

TUSCULANE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt le titre que Cicéron a donné à un de ſes ouvrages, qu'il a nommé *queſtions tuſculanes*, qui ſont des diſputes ſur divers lieux communs de la philoſophie morale. Comme la maiſon de campagne où l'on ſuppoſe que cet ouvrage fut compoſé, ou qu'on regarde comme la ſcene des diſputes qu'il contient, ſe nommoit *Tuſculum*, l'auteur en a pris occaſion d'appeller ce recueil *queſtions tuſculanes*. C'eſt ainſi que M. Huet, alors abbé d'Aulnay, & depuis évêque d'Avranches, a donné à un de ſes livres qu'il avoit compoſé dans cette abbaye, le nom de *quæſtiones alnetanæ*. Au reſte, les *tuſculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier eſt ſur le mépris de la mort; le ſecond, ſur la patience ou la force d'eſprit pour ſupporter les afflictions; le troiſieme, ſur l'adouciſſement des peines; le quatrieme, ſur les autres paſſions de l'ame, & le cinquieme, enſeigne que la vertu ſuffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoiſe, a donné une fort belle traduction des *tuſculanes*.

TUSCULUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au nord de la ville d'Albe, à douze lieues de Rome, bâtie au haut d'une colline fort élevée, par Télégone, fils d'Ulyſſe & de Circé, dit Silius Italicus. Sa ſituation ſur une colline lui a fait donner, par Horace, le ſurnom de *ſupernum*:

Superni villa candens Tuſculi.

Strabon & Plutarque font le nom de cette ville de deux ſyllabes, & écrivent Τύσκλον; Ptolomée écrit Τύσκουλον, & tous les Latins *Tuſculum*; c'étoit un municipe, auquel Cicéron donne l'épithete de *clariſſimum*.

Marcus Porcius, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, naquit l'an de Rome 519, à *Tuſculum*. Il commença à porter les armes à l'âge de 17 ans, & il fit paroître non-ſeulement beaucoup de courage, mais le mépris des voluptés, & même de ce qu'on nomme les commodités de la vie. Il étoit d'une ſobriété extraordinaire, & il n'y avoit point d'exercice corporel qu'il regardât au deſſous de lui. Au retour de ſes campagnes, il s'occupoit quelquefois à labourer ſes terres, équipé comme ſes eſclaves, ſe mettant à table avec eux, mangeant du même pain, & buvant du même vin qu'il leur donnoit. Mais en même temps

il ne négligeoit pas la culture de l'eſprit, & ſur-tout l'art de la parole. Il vint à Rome, fut choiſi tribun militaire par les ſuffrages du peuple, enſuite on le fit queſteur, & de degré en degré il parvint au conſulat & à la cenſure.

Sa ſageſſe lui fit donner le ſurnom de *Caton*, qui paſſa à ſes deſcendans. Pour le diſtinguer des autres du même nom, on l'appelle tantôt *priſcus*, l'ancien, parce qu'il fut le chef de la famille Porcia, & tantôt *cenſorius*, cenſeur, à cauſe qu'il exerça la cenſure avec une grande réputation de vertu & de ſévérité : Horace l'appelle *intonſus*, parce que les anciens Romains ne ſe faiſoient couper ni les cheveux, ni la barbe avant l'an de Rome 454, comme il paroît par les médailles conſulaires qui précedent ce temps-là.

De ſes deux femmes, Licinie & Salonie, il eut deux fils qui firent les branches des Liciniens & des Saloniens. Caton d'Utique étoit de la ſeconde branche, & l'arriere-petit-fils de Caton le cenſeur. Ce cenſeur n'avoit qu'un petit héritage dans le pays des Sabins ; mais dans ce temps-là, dit Valere Maxime, chacun ſe hâtoit d'augmenter le bien de ſa patrie & non pas le ſien, & on aimoit mieux être pauvre dans un empire riche, que d'être riche dans un empire pauvre.

Il harangua très-ſouvent, & il inſéra dans ſon hiſtoire Romaine quelques-unes de ſes harangues. Cette hiſtoire, ſon ouvrage ſur l'art militaire, & celui qu'il fit ſur la rhétorique ne nous ſont point parvenus, mais ſes livres d'agriculture ſe ſont conſervés. Au reſte, il fut tout enſemble & grand orateur & profond juriſconſulte, deux qualités qui ne vont guere de compagnie. Cicéron dit de ce grand homme, *l. III, de oratore : Nihil in hâc civitate, temporibus illis ſciri diſcive potuit, quod ille non tum inveſtigarit, & ſcierit, tum etiam conſcripſerit.* On ſe formeroit de lui une fauſſe idée ſi l'on prétendoit que l'auſtérité ſeule ſe faiſoit ſentir dans ſes harangues & dans ſes converſations ; il ſavoit y mêler les agrémens & le badinage, mais il étoit bien aiſe que l'on parlât ſouvent dans les entretiens ordinaires du mérite des hommes illuſtres.

Il fut accuſé pluſieurs fois en juſtice, & ſe défendit toujours avec une extrême force. « Comme il travailloit bien les autres, dit » Plutarque, s'il donnoit la moindre priſe » du monde ſur lui, il étoit incontinent » mis en juſtice par ſes malveuillans, de » maniere qu'il fut accuſé 44 fois, à la » derniere deſquelles il étoit âgé d'environ » quatre-vingt ans ; & ce fut là où il dit » une parole qui depuis a été bien re- » cueillie » : *qu'il étoit mal aiſé de rendre compte de ſa vie devant des hommes d'un autre ſiecle que de celui auquel on avoit vécu.* Cependant il fut toujours abſous, comme Pline nous l'apprend, *liv. VII, ch. xxvij. Itaque ſit proprium Catonis quater & quadragies cauſam dixiſſe, nec quemquam ſæpius poſtulatum, & ſemper abſolutum.*

Il vécut 85 ans, & conſerva juſqu'à la fin de ſa vie une grande force de corps & d'eſprit. Son tempérament robuſte fit qu'il eut beſoin de femme dans ſa vieilleſſe ; & parce que ſon concubinage avec une jeune fille ne put demeurer caché autant qu'il vouloit, il ſe remaria & épouſa la fille de Salonius, qui avoit autrefois été ſon greffier ; il faut lire cette anecdote dans Plutarque. Il fut bon mari & bon pere, & auſſi exact à entretenir la diſcipline dans ſa maiſon, qu'à réformer les déſordres de la ville.

« Pendant qu'il étoit préteur en Sar- » daigne, dit Plutarque (je me ſers tou- » jours de la verſion d'Amyot), au lieu » que les autres préteurs avant lui met- » toient le pays en grands frais, à les fournir » de pavillons, de lits, de robes & autres » meubles, & chargeoient les habitans » d'une grande ſuite de ſerviteurs, & grand » nombre de leurs amis qu'ils traînoient » toujours quant & eux, & d'une groſſe » dépenſe qu'ils faiſoient ordinairement en » banquets & feſtoyemens ; lui au con- » traire y fit un changement de ſuperfluité » exceſſive en ſimplicité incroyable : car » il ne leur fit pas coûter pour lui un tout » ſeul denier, pour ce qu'il alloit faiſant » ſa viſitation par les villes à pied, ſans » monture quelconque, & le ſuivoit ſeu- » lement un officier de la choſe publique, » qui lui portoit une robe & un vaſe à offrir » du vin aux dieux ès ſacrifices. »

L'inſcription de la ſtatue que le peuple Romain lui érigea après ſa cenſure, rendoit un témoignage bien glorieux à ſa vertu réformatrice; l'inſcription étoit telle: *A l'honneur de Marcus Cato cenſeur, qui par bonnes mœurs, ſaintes ordonnances & ſages réglemens, redreſſa la diſcipline de la république Romaine, qui commençoit déjà à décliner & à ſe détruire.* On ſait bien cependant qu'inſenſible aux louanges & aux érections de ſtatues, il répondit un jour à quelques-uns qui s'émerveilloient de ce qu'on dreſſoit ainſi des images à pluſieurs petits & inconnus perſonnages, & à lui non: J'aime mieux, dit-il, qu'on demande pourquoi l'on n'a point dreſſé de ſtatues à Caton, que pourquoi on lui en a dreſſé. Mais le lecteur aimera mieux lire cette belle réponſe dans le Latin d'Ammien Marcellin: *Cenſorius Cato..... interrogatus quamobrem inter multos nobiles ſtatuam non haberet: malo, inquit, ambigere bonos quamobrem id non meruerim, quam quod eſt gravius, cur impetraverim neceſſitate.* Amm. Marcell. *lib. XI, cap. vj.* Enfin, le lecteur trouvera l'éloge complet de Caton dans le meilleur des hiſtoriens Latins, Tite-Live, *liv. XXXIX, ch. lx & lxj.* Sa vie a été donnée par Plutarque, & ſon article dans Bayle eſt extrêmement curieux. Je reviens à *Tuſculum.*

Cette ville eſt encore célebre par les palais que pluſieurs grands de Rome y éleverent à l'envi, mais ſur-tout parce que Cicéron avoit dans ſon voiſinage ſa principale maiſon de plaiſance. C'eſt dans cette aimable ſolitude que l'orateur de Rome oublioit ſes triomphes & ſa dignité. Tantôt il y aſſembloit une troupe d'amis choiſis pour lire avec eux les écrits les plus rares & les plus intéreſſans; tantôt il fondoit ſeul les ſecrets de la philoſophie, & travailloit à enrichir ſon pays des lumieres des ſages de la Grece. Rouſſeau le dit en de très beaux vers:

C'eſt-là que ce Romain, dont l'éloquente voix
D'un joug preſque certain ſauva la république,
Fortifioit ſon cœur dans l'étude des loix
Ou du Licée, ou de Portique;
Libre des ſoins publics qui le ſaiſoient réver,
Sa main du conſulat laiſſoit flotter les rênes,
Et courant à Tuſcule, *il alloit cultiver*
Les fruits de l'école d'Athenes.

Tuſculum fut ruiné par l'empereur Henri; c'eſt ſur ſes ruines que l'on a bâti le bourg de Fraſcati à une lieue de l'ancien *Tuſcule* dans la campagne de Rome; & c'eſt ſur les ruines de la maiſon de plaiſance de Cicéron qu'on a élevé l'abbaye de Grotta-Ferrata. *Voyez* FRASCATI & GROTTA-FERRATA. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

TUSIN L'ORDRE DE, (*Hiſt. des ordres.*) ordre d'Allemagne, dont l'abbé Juſtiniani attribue la fondation aux archiducs d'Autriche vers l'an 1562; il dit que ces chevaliers faiſoient vœu de chaſteté & d'obéiſſance au ſaint ſiége & à leur ſouverain. Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que cet ordre n'a pas fait grande figure; car non-ſeulement on ignore ſon origine & celle de ſon nom, mais même ſi un tel ordre a jamais exiſté. (*D. J.*)

TUSSILAGE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) il n'y a dans le ſyſtême de Tournefort qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante, *tuſſilago vulgaris, I. R. H. 487*, en Anglois, *the common coolts-foot.* Sa racine eſt longue, menue, blanchâtre, tendre, rampante; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pied, creuſes en dedans, cotonnées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles ſans queue, pointues, placées alternativement; elles ſoutiennent chacune en leur ſommet une fleur, belle, ronde, radiée, jaune, reſſemblante à celle de l'after, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à ſommets cylindriques; à quoi ſuccedent pluſieurs ſemences oblongues, applaties, garnies chacune d'une aigrette. Après les fleurs naiſſent les feuilles, & ces feuilles ſont grandes, larges, anguleuſes, & preſque rondes.

Celle plante croît aux lieux humides, comme aux bords des rivieres, des ruiſſeaux, des fontaines, des foſſés, dans les terres graſſes & un peu aquatiques. Elle fleurit au commencement de mars, & ſa fleur ne dure pas long-temps; elle trace, & multiplie beaucoup dans les jardins. (*D. J.*)

TUSSILAGE, *ou* PAS D'ANE, (*Mat. méd.*) ce ſont principalement les fleurs de *tuſſilage*

qui ſont d'uſage en médecine; on ſe ſert pourtant auſſi quelquefois de ſes feuilles, de ſes racines, & de ſes diverſes parties, tant intérieurement qu'extérieurement.

Ces remedes tiennent un rang diſtingué parmi les béchiques ou pectoraux; on les preſcrit en infuſion ou en décoction à la doſe de trois ou quatre pincées pour chaque pinte de liqueur, ſoit ſeules, ſoit mêlées à d'autres remedes pectoraux. *Voyez* PECTORAL.

Cette tiſane ſoit ſimple, ſoit compoſée, eſt un remede populaire contre le rhume.

On trouve dans les boutiques un ſirop de *tuſſilage* ſimple, un ſirop compoſé, auquel cette plante donne ſon nom, & une conſerve faite avec les fleurs. On retire auſſi de ſes fleurs une eau diſtillée qui ne participe certainement point de leur qualité adouciſſante; car elles doivent cette qualité à une ſubſtance mucilagineuſe, qui n'eſt rien moins que volatile. Le ſirop de *tuſſilage* ſimple ſe prépare avec l'infuſion ou la décoction des fleurs non mondées de leurs pédicules. Il poſſede toute la qualité adouciſſante du *tuſſilage*, que le ſucre augmente encore plutôt qu'il ne l'affoiblit; on doit avoir préciſément la même idée de la conſerve. Le ſirop de *tuſſilage* compoſé ſe prépare de la maniere ſuivante, ſelon Lémeri, (*Pharmac. univerſ.*) prenez racine de *tuſſilage* demi-livre, feuilles & fleurs de la même plante quatre poignées, capillaire de Montpellier deux poignées, regliſſe une once; faites cuire dans huit livres d'eau commune juſqu'à la diſſipation du tiers; clarifiez la colature avec cinq livres de beau ſucre, & cuiſez en conſiſtance de ſirop ſelon l'art; toutes les matieres employées dans ce ſirop ſont douées de vertus fort analogues, par conſéquent le ſirop de *tuſſilage* compoſé a les mêmes propriétés que le ſirop de *tuſſilage* ſimple.

La racine de *tuſſilage* entre d'ailleurs dans le ſirop de velar, les fleurs dans le ſirop de grande conſoude, dans celui de roſſolis, & dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris; les fleurs & les racines dans les trochiſques noirs de la même pharmacopée, *&c.*

Quant à l'uſage extérieur de cette plante, on applique quelquefois ſes feuilles pilées en forme de cataplaſme ſur les tumeurs inflammatoires, pour les relâcher & en diminuer la douleur. (*b*)

TUTANUS, ſ. m. (*Mythолog.*) Varron met *Tutanus* au rang des dieux tutélaires; mais il ne paroît pas que cette divinité ait fait fortune. (*D. J.*)

TUTELA, ſ. f. (*Antiq. Rom.*) on a découvert à Bordeaux les reſtes d'un ancien temple avec une inſcription à la déeſſe *Tutela*, que l'on croit avoir été la patrone de cette ville, plus particuliérement des négocians qui commerçoient ſur les rivieres. Ce temple qu'on nomme aujourd'hui *les piliers de Tutela*, étoit un péryſtile oblong, dont huit colonnes ſoutenoient chaque face, & ſix les deux extrêmités: chacune de ces deux colonnes étoit ſi haute, qu'elle s'élevoit au deſſus des plus hauts édifices de la ville. Louis XIV, fit abattre les voûtes de ce temple que le temps avoit déjà fort endommagées, pour former l'eſplanade qui eſt devant le château-Trompette. (*D. J.*)

TUTÉLAIRE, adj. (*Gram. & Littér.*) du Latin *tutela*, protection, défenſe, ſûreté, eſt celui qui a pris quelque perſonne ou quelque bien en ſa ſauve-garde ou protection. *Voyez* GARDIEN & PROTECTION.

Les anciens tant Grecs que Romains, penſoient avoir des divinités *tutélaires* pour les empires, les villes, les familles. A Troie c'étoit le palladium; à Athenes, Minerve; à Rome, les boucliers ſacrés de Numa, & dans chaque famille ſes dieux lares ou pénates. *Voyez* LARES & PÉNATES.

C'eſt une opinion ancienne dans le chriſtianiſme & fondée ſur l'écriture, qu'il y a des anges *tutélaires* des royaumes, des villes, & même des perſonnes. Les catholiques croient que chaque fidele a, depuis le moment de ſa naiſſance, un de ces anges *tutélaires* attaché à ſa perſonne pour le défendre des tentations, le préſerver des périls, & l'exciter à l'obſervation de la loi, & cette créance eſt un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux anges. *Voyez* ANGE, DÉMON, GÉNIE, GARDIEN.

Le P. Antoine Macédo, jéſuite Portugais de Coimbre, a publié un grand ouvrage *in-folio* ſur tous les ſaints *tutélaires* de

de tous les royaumes, provinces, & grandes villes du monde chrétien, intitulé : *divi tutelares orbis chriſtiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687. *Voyez* PATRON, SAINT, *&c.*

TUTELE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) *tutela*, du Latin *tueri*, eſt la puiſſance que quelqu'un a ſur la perſonne & les biens d'un pupille mineur ou autre, qui par rapport à la foibleſſe de ſon âge, ou à quelque autre infirmité ou empêchement, comme le furieux & le prodigue, n'eſt pas en état de veiller par lui-même à la conſervation de ſes droits.

La *tutelle* des impuberes, & ſinguliérement celle des pupilles orphelins, dérive du droit naturel, qui veut que l'on pourvoie à la conſervation de la perſonne & des biens de ceux qui ne ſont pas en état de défendre leurs droits ; la *tutelle* des mineurs puberes, & celle des autres perſonnes qui ont quelquefois beſoin de tuteur, dérive du droit civil.

L'inſtitution des tuteurs eſt fort ancienne, puiſque nous voyons dans Tite-Live, qu'Ancus Marcius, l'un des premiers rois de Rome, voulut que Tarquin l'ancien fût tuteur de ſes enfans ; il eſt à préſumer que cette *tutelle* fut déférée par teſtament, & conſéquemment que la *tutelle* teſtamentaire eſt la plus ancienne de toutes.

Elle fut en effet autoriſée par la loi des 12 tables, *pater familias uti legaſſit ſuper pecuniâ* tutelâve *rei ſuæ ita jus eſto* ; ce qui fait croire que la *tutelle* teſtamentaire ſe pratiquoit chez les Grecs ; la loi des 12 tables ayant été formée par les décemvirs de ce qu'ils trouverent de meilleur dans les loix de ces peuples.

Le tuteur eſt donné à la perſonne & biens du pupille, ou autre perſonne ſoumiſe à la *tutelle*, à la différence du curateur, qui n'eſt que pour les biens ; c'eſt pourquoi il importe beaucoup que le tuteur ſoit de bonnes mœurs, afin qu'il éleve ſon pupille dans les ſentimens d'honneur & de vertu.

La *tutelle* étant une charge publique, on contraint celui qu'elle regarde naturellement, de l'accepter.

On oblige auſſi le pupille ou mineur d'avoir un tuteur, au lieu que dans les pays de droit écrit, on ne force point les mineurs puberes de prendre de curateur.

Le mineur peut ſeul, & ſans l'autorité & le conſentement de ſon tuteur, faire ſa condition meilleure ; mais il ne peut s'obliger ſeul, il faut que ce ſoit ſon tuteur qui le faſſe pour lui.

On diſtingue en droit trois ſortes de *tutelle* ; la teſtamentaire, la légitime, & la dative ; la premiere eſt celle qui eſt de force par le teſtament du pere ou de la mere ; la *tutelle* légitime, celle qui eſt déférée par la loi au plus proche parent, ou à ſon défaut, au plus proche voiſin ; la dative, celle qui eſt donnée par le juge, après avoir pris l'avis des parens.

Les *tutelles* teſtamentaire & légitime ont encore lieu dans quelques pays ; mais elles ont beſoin d'être confirmées par le juge ; c'eſt pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les *tutelles* ſont datives.

Le pere & la mere ſont cependant tuteurs naturels de leurs enfans, & peuvent gérer ſans être nommés par le juge.

On peut nommer un ou pluſieurs tuteurs à une même perſonne, lui donner des tuteurs honoraires, & des tuteurs onéraires, donner au tuteur un conſeil ſans l'avis duquel il ne puiſſe rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'eſt pas ſolvable.

La fonction de tuteur étant un office public & civil, on ne peut pas y nommer une femme, à moins que ce ne ſoit la mere ou l'aïeule ; on préſume que dans ces perſonnes la tendreſſe ſupplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs ; mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la *tutelle*.

Tout tuteur nommé ou confirmé par le juge, doit prêter ſerment de bien adminiſtrer avant de s'immiſcer dans l'adminiſtration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut ſe faire décharger de la *tutelle* s'il a quelque excuſe légitime ; ces cauſes ſont le grand nombre d'enfans ; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces ; l'âge de 70 ans ; la grande pauvreté ; l'exercice de quelque magiſtrature, même municipale ; un procès avec

le mineur ; le défaut de ſavoir lire & écrire ; l'inimitié capitale ; une infirmité ordinaire ; l'abſence pour le ſervice public ; la profeſſion des armes ou des arts libéraux.

Il y a des excuſes qui ne ſont que pour un temps, comme la charge de deux *tutelles*, la minorité de 25 ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Son premier ſoin doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit auſſi adminiſtrer fidellement & diligemment les biens, & pour cet effet commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oiſifs, & faute de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts ; il doit écrire jour par jour ſa recette & ſa dépenſe, & la *tutelle* finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, les nominateurs du tuteur ſont reſponſables de ſa ſolvabilité ; ailleurs ils n'en ſont point garans, à moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part.

En pays de droit écrit la *tutelle* finit à la puberté ; en pays coutumier, à la majorité ſeulement, à moins que le mineur ne ſoit plutôt émancipé.

La *tutelle* finit auſſi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorſque le tuteur eſt déchargé de la *tutelle* à cauſe de quelque excuſe légitime qu'il a, ou lorſqu'il eſt deſtitué comme ſuſpect, ſoit pour ſes mauvaiſes mœurs, ſoit pour malverſation.

Pour les différentes ſortes de *tutelles* & de tuteurs, *voyez* les ſubdiviſions ſuivantes.

Voyez auſſi au digeſte les titres *de adminiſtr. & peric. tut.* & au code *de adminiſtr. tut.* & celui *de peric. tut.* & aux inſtit. *de tutelis*, & les autres titres ſuivans, Brillon, au mot *tutelle*, le *Traité des minorités* de Meſlé. (*A*)

TUTELLE *à l'accroiſſement* ou *augment*. *Voyez* TUTEUR *à l'augment*.

TUTELLE *actionnaire*. *Voyez* TUTEUR *actionnaire*.

TUTELLE *aux actions immobiliaires*. *Voyez* TUTEUR *aux actions immobiliaires*.

TUTELLE *des agnats*, étoit chez les Romains une *tutelle* légitime ou légale, qui étoit déférée au plus proche des parens paternels du mineur, qu'on appelloit *agnati*, agnat ; mais Juſtinien ayant par ſa novelle 118 abrogé le droit d'agnation, la *tutelle* légitime fut depuis ce temps déférée au plus proche parent paternel ou maternel. *Voyez* le *chap. v* de la *novelle 118*, & ci-après *l'article* TUTELLE *légitime*.

TUTELLE *attilienne*. *Voyez* TUTEUR *attilien*.

TUTELLE *à l'augment*. *Voyez* TUTEUR *à l'augment*.

TUTELLE *comptable*. *Voyez* TUTEUR *comptable*.

TUTELLE *conſulaire*. *Voyez* TUTEUR *conſulaire*.

TUTELLE *dative*, ſelon le droit Romain, étoit celle qui au défaut de la teſtamentaire & de la légitime étoit déférée par le magiſtrat en vertu de la loi attilia, pour ceux qui demeuroient dans la ville, & en vertu de la loi julia & titia pour ceux qui demeuroient dans les provinces. *Voyez* TUTEUR *attilien*, & TUTEUR ſuivant la loi *julia* & *titia*.

La même gradation eſt encore obſervée pour les *tutelles* en pays de droit écrit.

Mais dans la France coutumiere, toutes les *tutelles* ſont datives, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes particulieres qui admettent la *tutelle* teſtamentaire.

Cependant ſi le pere ou la mere ont nommé un tuteur par teſtament à leurs enfans, il eſt ordinairement confirmé par le juge, & quand le pere ou la mere qui ſurvit veut bien accepter la *tutelle* de ſes enfans, le juge lui donne ordinairement la préférence. *Voyez* TUTELLE *légitime*, & TUTELLE *teſtamentaire*.

TUTELLE *aux enfans à naître*. *Voyez* TUTEUR *aux enfans à naître*.

TUTELLE *fiduciaire* étoit celle qui après le décès du pere tuteur légitime, qui avoit émancipé ſes enfans impuberes, étoit déférée aux enfans majeurs qui étoient demeurés dans la famille, c'eſt-à-dire, non-émancipés.

Mais cette ſorte de *tutelle* qui avoit encore lieu par le droit des inſtitutes, fut ſupprimée par Juſtinien, lors de la derniere édition de ſon code, par lequel il ordonne

que le droit d'agnation demeureroit entre les freres émancipés.

La *tutelle* des peres n'étoit auſſi au commencement que fiduciaire. *Voyez* TUTELLE *des patrons.*

TUTELLE *ad hoc. Voyez* TUTEUR *ad hoc.*

TUTELLE *honoraire. Voyez* TUTEUR *honoraire.*

TUTELLE *pour l'inſtruction. Voyez* TUTEUR *pour l'inſtruction.*

TUTELLE *légitime*, ſignifie en général celle qui eſt déférée par la loi au plus proche parent du mineur, il y en avoit de quatre ſortes chez les Romains, ſavoir celle des agnats, celle des patrons, celle des peres, *parentum*, & la *tutelle* fiduciaire. *Voyez* TUTELLE *des agnats, des patrons, des peres & fiduciaire.*

Les *tutelles* légitimes des agnats ou parens paternels furent établies par la loi des douze tables, elles furent enſuite réglées par les loix de Juſtinien que l'on ſuit encore à cet égard en pays de droit écrit, du moins pour la *tutelle* des peres & meres, à leur défaut au plus proche parent paternel ou maternel.

Quelques coutumes admettent la *tutelle* légitime, telle que celle de Poitou, en faveur de la mere; celle de Bourbonnois l'admet pour la mere, & à ſon défaut pour l'aïeul ou aïeule paternels & maternels, les paternels néanmoins préférés aux autres; la coutume d'Auvergne y appelle la mere, mais elle lui préfere l'aïeul paternel, & même le frere des mineurs qui eſt majeur de vingt-cinq ans.

Quoique la loi appelle quelqu'un à la *tutelle*, il doit néanmoins être confirmé par le juge, ainſi qu'il eſt dit dans la coutume d'Auvergne. *Voyez ci-après* TUTELLE *naturelle.*

TUTELLE *ſuivant la loi julia*, &c. *Voyez* TUTEUR *ſuivant la loi julia*, & TUTELLE *dative.*

TUTELLE *mixte* eſt celle qui dérive du teſtament du pere, & qui eſt confirmée par le juge: on l'appelle *mixte*, parce qu'elle eſt tout à la fois teſtamentaire & dative. *Voyez* Grégor. *Toloſ. tit. de tutelis.*

TUTELLE *naturelle* eſt celle qui appartient à quelqu'un, *jure naturæ*, comme au pere & à la mere, par une ſuite de la puiſſance & autorité qu'ils ont ſur leurs enfans; c'eſt la premiere dans l'ordre des *tutelles* légitimes; il en eſt parlé dans les coutumes de Bretagne, Tours, Poitou, Loudun. *Voyez* TUTELLE LÉGITIME, PUISSANCE PATERNELLE, GARDE.

TUTELLE *onéraire. Voyez* TUTEUR *onéraire.*

TUTELLE *des patrons* étoit chez les Romains une *tutelle* légitime, établie par une interprétation de la loi des douze tables, qui étoit déférée au patron ſur la perſonne de ſon affranchi, par la raiſon qu'il en étoit l'héritier légitime. *Voyez* aux *inſtitutes* le tit. *de legitimâ patron. tut.*

TUTELLE *du pere*, appellée en droit *legitima parentum tutela*, eſt celle qui, à l'exemple du patron, étoit déférée au pere qui avoit émancipé ſes enfans impuberes.

Elle a lieu en vertu d'une conſtitution de l'empereur Juſtinien.

Au commencement elle étoit ſeulement fiduciaire, & n'étoit déférée au pere ſur leurs enfans impuberes émancipés, qu'au moyen d'une convention en la formule appellée *fiducia.*

Mais depuis elle fut rendue légitime, c'eſt-à-dire, de droit, en vertu de la conſtitution de Juſtinien, qui ordonna que de quelque maniere que les peres euſſent émancipé leurs enfans, ils conſerveroient toujours ſur leurs perſonnes & leurs biens, tous les droits légaux, & qu'ainſi ils ſeroient vraiment tuteurs légitimes. *Voyez inſtit. de legit. parent. tutelâ.*

TUTELLE *permiſe* ou *permiſſive*, *permiſſiva*: on donnoit quelquefois en droit ce nom à la *tutelle* teſtamentaire, parce qu'il étoit permis au teſtateur de nommer le tuteur. *Voyez* Grégor. *toloſ.*

TUTELLE *perpétuelle*, c'étoit chez les Romains, celle où étoient autrefois les femmes même puberes & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non-mariées, demeuroient perpétuellement ſous la *tutelle*, ſoit de leur frere, ſoit de leur plus proche parent paternel.

La loi attilia ordonna que le préteur & la plus grande partie des tribuns donnaſſent

des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes puberes, que les premiers avoient la geſtion des biens de leurs mineurs, au lieu que les tuteurs des femmes interpoſoient ſeulement leur autorité.

Quand la femme ſe marioit, elle paſſoit de la main ou puiſſance de ſon tuteur, en celle de ſon mari, ainſi elle étoit dans une *tutelle perpétuelle*.

Mais la loi claudia ôta les *tutelles* légitimes des femmes, & ne ſoumit à la *tutelle* que celles qui étoient pupilles & impuberes, & à l'égard des femmes mariées les droits du mari furent reſtraints ; il lui fut défendu d'aliéner la dot, ſans le conſentement de ſa femme, & l'on permit à celle ci de diſpoſer de ſes paraphernaux. *Voyez* le *traité des minorités* de Meſlé, *ch. iij.* (*A*)

TUTELINA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité Romaine qui veilloit à la conſervation des moiſſons & des fruits de la terre déjà recueillis : on lui avoit érigé des ſtatues, des autels, & un temple qui étoit ſur le mont Aventin. (*D. J.*)

TUTEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *tutor*, *quaſi tuitor ac defenſor*, eſt celui qui eſt chargé de la tutelle de quelqu'un, c'eſt-à-dire, de veiller à l'adminiſtration de ſa perſonne & de ſes biens. *Voyez* ci-devant le *mot* TUTELE, & les ſubdiviſions ſuivantes du *mot* TUTEUR.

TUTEUR *à l'accroiſſement*. *Voyez* ci-après TUTEUR *à l'augment*.

TUTEUR *actionnaire*, en Normandie, eſt le *tuteur* onéraire qui gere les affaires de la tutelle, à la différence du *tuteur* onéraire qu'on appelle dans cette province *tuteur conſulaire*, lequel n'eſt que pour le conſeil. *Voyez l'article 37* du réglement du parlement de Rouen ſur les tutelles.

TUTEUR *aux actions immobiliaires*, eſt celui que l'on donne à un mineur émancipé, pour ſtipuler pour lui, tant en jugement que dehors, lorſqu'il s'agit de ſes droits immobiliers.

TUTEUR *attilien*, *attilianus tutor*, étoit chez les Romains un *tuteur* datif, qui étoit établi au défaut de *tuteur* teſtamentaire & légitime, par la diſpoſition du magiſtrat, en vertu de la loi attilia, pour les perſonnes demeurantes à Rome, de même qu'on en donnoit à ceux qui demeuroient dans les provinces, en vertu de la loi *julia & titia*.

Au commencement les *tuteurs*, en vertu de la loi *attilia*, étoient donnés dans la ville par le préteur appellé *urbanus*, & par la plus grande partie des tribuns du peuple.

Depuis, l'empereur Claude ordonna que les *tuteurs* ſeroient donnés extraordinairement par les conſuls ſur information.

Dans la ſuite, Marc-Antonin établit le préteur pour donner ces *tuteurs*, de maniere qu'il pouvoit les contraindre à gérer, & qu'il exigeoit d'eux qu'ils donnaſſent caution.

Enfin l'uſage introduiſit que le préfet de la ville & le préteur appellé *urbanus*, donnerent ces *tuteurs*, chacun dans leur diſtrict, ſavoir le préfet aux perſonnes qui avoient le titre de *clariſſimes*, & le préteur aux autres. *Voyez* aux *inſtit.* le titre *de attiliano tutore*, &c.

TUTEUR *à l'augment*, *augmento*, on entend par là, non pas un *tuteur* nommé pour veiller à la conſervation de l'augment de dot, mais celui qui étoit nommé en particulier pour gérer les biens échus au mineur, depuis la premiere tutelle déférée ; celui qui étoit ainſi nommé n'étoit pas tenu de veiller aux biens échus précédemment ; mais ſi l'on ne nommoit pas de nouveau *tuteur*, l'ancien étoit obligé de veiller à tout. *Voyez* la loi 9, ff. *de adminiſt. & peric. tut.* §. 8 & 9.

TUTEUR *comptable* eſt celui qui touche les deniers du mineur, & qui doit en rendre compte ; tous les *tuteurs* onéraires ſont comptables, les *tuteurs* honoraires ne le ſont pas, parce qu'ils ne ſont que pour le conſeil.

TUTEUR *conſulaire*, on appelle ainſi en Normandie le *tuteur* honoraire : parce qu'il n'eſt que pour le conſeil. *Voyez l'art. 37* du réglement du parlement de Normandie ſur les *tutelles*.

CO-TUTEUR, eſt celui qui eſt *tuteur* conjointement avec un autre.

TUTEUR *datif*. *Voy.* ci-devant TUTELLE *dative*

TUTEUR *aux enfans à naître*, eſt celui qui eſt nommé pour prendre les intérêts d'enfans qui ne ſont pas encore nés, & pour leſquels cependant il y a des droits à conſerver. *Voyez* TUTEUR *à la ſubſtitution.*

TUTEUR *excuſé* eſt celui qui pour quelque cauſe légitime a obtenu d'être déchargé de la tutelle qu'on vouloit lui déférer. *Voyez* aux *inſtit.* le tit. *de excuſ. tut. vel curat.*

TUTEUR *fiduciaire. Voyez* ci-devant TUTELLE *fiduciaire.*

TUTEUR *ad hoc* eſt celui qui eſt nommé ſpécialement pour une certaine affaire, comme pour entendre un compte, faire un partage, intenter une telle action contre le *tuteur* ordinaire; le pouvoir de ce *tuteur* eſt borné à ce qui fait l'objet de ſa commiſſion, & finit lorſquelle eſt remplie.

TUTEUR *honoraire*, eſt celui qui eſt nommé par honneur ſeulement, pour aſſiſter de ſes conſeils le mineur & ſon *tuteur* onéraire. Ces *tuteurs* honoraires ne ſont pas obligés de ſe mêler de l'adminiſtration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne ſont pas comptables; cependant ils peuvent auſſi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expreſſément, & quand ils l'ont fait, ils ſont comptables comme les autres.

TUTEUR *pour l'inſtruction, notitiæ cauſâ datus*, c'étoit chez les Romains un affranchi que le pere nommoit pour inſtruire les *tuteurs* qui devoient gérer, la geſtion ne lui étant pas déférée à cauſe de ſon peu de bien. Ce *tuteur* étoit néanmoins garant; ſi le mineur ſouffroit quelque préjudice, faute par lui d'avoir inſtruit les *tuteurs* onéraires, ou de les avoir déférés comme ſuſpects. *Voyez* la loi 32, §. 1. *de teſtam. tut.* la loi 14 §. 6. *de ſolut.* & la loi 1. cod. *de peric. tut.* Parmi nous, on ne connoît point ces ſortes de *tuteurs*, il y a ſeulement quelquefois des agens de la tutelle, comme chez les Romains, ce qu'ils appelloient *adjutores tutelæ*, comme qui diroit *aides de tutelle.*

TUTEUR *légitime.* Voyez *ci-devant* TUTELLE *légitime.*

TUTEUR *ſuivant* la loi *julia* & *titia*, étoit chez les Romains celui qui étoit donné en vertu de ces loix, dans les provinces, à ceux qui n'avoient ni *tuteur teſtamentaire*, ni *tuteur* légitime. Le gouverneur étoit d'abord le ſeul qui conférât ces tutelles; dans la ſuite ce droit fut communiqué aux officiers municipaux, au cas que la fortune du pupille fut modique, de maniere néanmoins qu'ils ne ſe faiſoient point ſans l'ordre du gouverneur; que s'il s'agiſſoit de nommer un *tuteur* qui demeurât hors de leur reſſort, ils ne le donnoient pas eux-mêmes, ils nommoient ſeulement au préſident quelques ſujets idoines, entre leſquels il en choiſiſſoit un. Enfin, Juſtinien les diſpenſa d'attendre l'ordre du gouverneur, à condition néanmoins que ſi les facultés du mineur excédoient cinq cens écus, l'évêque de la ville, ou les autres perſonnes publiques ſeroient adjointes aux officiers municipaux pour la nomination du *tuteur. Voyez* aux *inſtit.* le tit. *de attiliano tutore*, & ci-devant TUTELLE *dative*, & TUTEUR *attilien.*

TUTEUR *naturel.* Voyez *ci-devant* TUTELLE *naturelle.*

TUTEUR *né* eſt celui qui eſt de droit *tuteur* naturel, comme les peres & meres le ſont de leurs enfans.

TUTEUR *notitiæ cauſâ.* Voyez *ci-devant* TUTEUR *pour l'inſtruction.*

TUTEUR *onéraire* eſt celui qui eſt véritablement chargé de la geſtion de la tutelle, à la différence du *tuteur* honoraire, lequel ordinairement ne gere point & ne fait que donner ſes conſeils. *Voyez* TUTEUR *conſulaire*, & TUTEUR *honoraire.*

TUTEUR *au poſthume*, eſt celui qui eſt nommé pour veiller aux intérêts d'un enfant conçu, mais qui n'eſt pas encore né & dont le pere eſt mort.

PRO-TUTEUR eſt celui qui ſans avoir été nommé *tuteur*, cependant en tient lieu & devient comptable comme s'il étoit véritablement *tuteur*; tel eſt le ſecond mari d'une femme qui étoit tutrice de ſes enfans.

SUBROGÉ-TUTEUR: on entend par là celui qui eſt nommé, à l'effet d'aſſiſter à la levée du ſcellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorſque le conjoint ſurvivant eſt *tuteur* de ſes enfans, on nomme

en ce cas un *ſubrogé-tuteur* pour ſervir de contradicteur vis-à-vis du pere ou de la mere dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

TUTEUR *à la ſubſtitution*, eſt celui qui eſt nommé pour veiller aux droits d'une ſubſtitution qui n'eſt pas encore ouverte, ou pour veiller aux intérêts de ceux qui ſont appellés au défaut du premier appellé, ou après lui.

TUTEUR *ſuſpect* eſt celui qui gere frauduleuſement ou négligemment la tutelle, ou qui eſt de mauvaiſes mœurs. Il doit être deſtitué de la tutelle, *Inſtit. de ſuſpectis tutor.*

TUTEUR *teſtamentaire*. Voyez *ci-devant* TUTELLE *teſtamentaire*. (*A*)

TUTEUR, (*terme de Jardin.*) les jardiniers nomment aſſez bien *tuteur* un gros pilier de bois ou appui qu'ils attachent au tronc d'un arbre pour le ſoutenir, & pour le faire monter plus droit. (*D. J.*)

TUTHIE, ſ. f. (*Mat. médic. des anc.*) *cadmia fornacum*; Dioſcoride & Pline, ſur-tout le premier, ſe ſont fort étendus ſur la *tuthie*, & s'accordent enſemble à la définir un récrément de métaux qui s'attache aux parois & à la voûte des fourneaux, où l'on fond le métal; ils regardent l'un & l'autre la cadmie comme un remede aſtringent, propre à déterger les ulceres ſanieux, à les deſſécher & à les cicatriſer. Mais ils différent dans l'énumération des eſpeces de cadmie. Pline dit que la cadmie botryitis rouge, étoit la meilleure de toutes les cadmies. Dioſcoride ne fait aucune mention de cadmie rouge, & nomme une cadmie bleue dont Pline ne dit mot, comme la plus excellente de toutes. Il ſe peut bien néanmoins que la cadmie rouge de Pline, & la bleue de Dioſcoride ſoient une ſeule & même ſubſtance. Les Grecs avoient coutume de nommer tout ce qui étoit bleu du mot cyanizuſa, c'eſt-à-dire, *reſſemblant au cyanus* (bluët des prés) en couleur; ce mot κυανιζουσα, un peu mal écrit, pourroit être celui que Pline ou ſon ſecrétaire aura trouvé dans quelque auteur Grec ou dans Dioſcoride, & φοινισσουσα pour κυανιζουσα, il a traduit *rouge*, au lieu de *bleu*. Comme nous avons pluſieurs inexactitudes de cette eſpece dans Pline, à l'égard des drogues mentionnées dans les autres naturaliſtes Grecs, il me ſemble qu'il vaut encore mieux concilier ainſi ſon récit de la cadmie, que de ſuppoſer qu'il en connoiſſoit une eſpece particuliere, dont aucun autre écrivain n'a parlé. (*D. J.*)

TUTHIE, ſ. f. (*Préparat. métallurg.*) *tuthia vulgaris*, offic. *cadmia fornacum*, *Agricol.* C'eſt une craſſe de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, au lieu que la cadmie des anciens ne venoit que du cuivre ſeulement. Ainſi la *tuthie* des boutiques eſt la pierre calaminaire, qui dans la fuſion du cuivre ſe ſublime à la partie ſupérieure du fourneau, où elle s'attache à des piques de fer, & forme une croûte dure, compacte, que l'on fait tomber en morceaux, ſemblables à des morceaux d'écorces d'arbres, ſonores, polis intérieurement, d'une couleur tirant ſur le jaune, parſemés extérieurement de beaucoup de petits grains, & de couleur de cendre, qui tire un peu vers le bleu.

Cette *tuthie* dont nous nous ſervons, eſt peut-être la même que celle des Arabes, puiſque Serapion décrit une ſorte de *tuthie* qui ſe fait & qui ſe ramaſſe dans des fourneaux, dans leſquels on jaunit le cuivre. Peut-être auſſi que par le mot de *tuthie*, ils entendent la pierre calaminaire elle-même; tout cela n'eſt pas trop clair dans leurs livres.

On place la *tuthie* parmi les plus excellens remedes ophtalmiques, car elle déterge, & deſſeche ſans mordre. C'eſt pourquoi on la preſcrit heureuſement dans les ulceres de la cornée & des paupieres, dans la demangeaiſon des yeux, dans les ophthalmies invétérées, & pour guérir les yeux larmoyans.

On emploie rarement la *tuthie* ſans être préparée. On la prépare en la mettant au feu, en l'éteignant trois ou quatre fois dans de l'eau roſe, & en la pulvériſant ſur le marbre, ſelon l'art. On en fait une collyre avec de l'eau-roſe; ce collyre eſt beaucoup meilleur que d'employer cette drogue dans les onguens qu'on nomme *ophthalmiques*. (*D. J.*)

TUTHOA, (*Géogr. anc.*) riviere du Péloponeſe, dans l'Arcadie. Le Ladon, dit Pauſanias, *liv. VIII, chap. xxv*, reçoit

la riviere de *Tuthoa*, auprès d'Hérée ſur les confins des Thelphuſiens ; & la campagne voiſine du confluent des deux rivieres, s'appelle par excellence *la plaine*. (*D. J.*)

TUTIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne citérieure. Ce fut ſelon Florus, *liv. III, cap. xxij*, une des villes que les Romains reprirent, après que Sertorius eut été aſſaſſiné, & que Perpenna eut été vaincu, & livré à Pompée. (*D. J.*)

TUCITUM, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans le pays des Salmites, ſelon Ptolomée, *liv. III, cap. j*, c'eſt *l'Aquus Tucitus* de l'itinéraire d'Antonin.

TUTINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, proche le Danube, & dans le domaine du duché de Wirtemberg. (*D. J.*)

TUTOIEMENT, ſ. m. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) façon de parler à quelqu'un, à la ſeconde perſonne du ſingulier. La politeſſe veut que dans notre langue on faſſe comme ſi la perſonne à qui l'on adreſſe la parole étoit double ou multiple, & qu'on lui diſe *vous* au lieu de *tu:* c'eſt une ſingularité qui répond à celle de dire *nous*, quoiqu'on ne ſoit qu'un, lorſque celui qui parle eſt un ſouverain ou une perſonne conſtituée en dignité, & qu'elle fait un acte ſolemnel de ſa volonté ou de ſon autorité ; uſage qui, je crois, prit naiſſance chez les empereurs Romains. Le *nous* eſt encore réſervé aux perſonnes en dignité ou en fonctions ſérieuſes : le *vous* eſt devenu d'un uſage commun & indiſpenſable, entre les perſonnes qui n'étant pas familieres l'une avec l'autre, veulent ſe traiter décemment.

" Le *tutoiement*, dit M. de Fontenelle » *vie de Pierre Corneille*), ne choque pas » les bonnes mœurs, il ne choque que la » politeſſe & la vraie galanterie ; il faut que » la familiarité qu'on a avec ce qu'on aime, » ſoit toujours reſpectueuſe ; mais auſſi il » eſt quelquefois permis au reſpect d'être un » peu familier. On ſe tutoyoit anciennement dans le tragique même, auſſi-bien » que dans le comique ; & cet uſage ne » finit que dans l'Horace de M. Corneille, » où Curiace & Camille le pratiquent encore. Naturellement le comique a dû » pouſſer cela un peu plus loin, & à cet » égard le *tutoiement* n'expire que dans le » *Menteur*. »

Je ne ſuis pas tout-à-fait de l'avis de M. de Fontenelle. Le *tutoiement* d'égal à égal, & dans une ſituation tranquille, eſt ſans doute une familiarité ; mais, ſoit dans le tragique, ſoit dans le comique, cette familiarité ſera toujours décente, non-ſeulement du frere à la ſœur, de l'ami à l'ami, mais encore de l'amant à la maîtreſſe, lorſque l'innocence, la ſimplicité, la franchiſe des mœurs l'autoriſera, comme dans le langage des villageois, des peuples agreſtes ou ſauvages, ou même peu civiliſés, & dont les mœurs ſont âpres & auſteres : Alzire & Zamore ſe tutoient, & il n'y a rien d'indécent. C'eſt peut-être la même raiſon, ou plutôt un ſentiment exquis de la vérité des mœurs, qui a engagé Corneille à donner cette nuance de familiarité au langage de Curiace & de Camille.

En général, toutes les fois que la familiarité douce n'aura l'air que de l'innocence & de l'ingénuité, le *tutoiement* ſera permis. Il l'eſt de même dans tous les mouvemens d'une tendreſſe vive ou d'une paſſion violente.

Orosmane a Zaïre.

Quel caprice étonnant que je ne conçois pas !
Vous m'aimez ? Eh, pourquoi vous forcez-vous, cruelle,
A déchirer le cœur d'un amant ſi fidele ?
Je me connoiſſois mal ; oui, dans mon déſeſpoir,
J'avois cru ſur moi-même avoir plus de pouvoir.
Va, mon cœur eſt bien loin d'un pouvoir ſi funeſte.
Zaïre, que jamais la vengeance céleſte,
Ne donne à ton amant enchaîné ſous ta loi,
La force d'oublier l'amour qu'il a pour toi !
Qui, moi ? que ſur mon trône une autre fût placée !
Non, je n'en eus jamais la fatale penſée :
Pardonne à mon courroux, à mes ſens interdits,
Ces dédains affectés, & ſi bien démentis :
C'eſt le ſeul déplaiſir que jamais dans ta vie,
Le ciel aura voulu que ta tendreſſe eſſuie.
Je t'aimerai toujours... Mais, d'où vient que ton cœur,
En partageant mes feux, différoit mon bonheur ?
Parle, étoit-ce un caprice ? Eſt-ce crainte d'un maître,
D'un ſoudan, qui pour toi veut renoncer à l'être ?
Seroit-ce un artifice ? Epargne-toi ce ſoin ;
L'art n'eſt pas fait pour toi, tu n'en as pas beſoin :
Qu'il ne ſouille jamais le ſaint nœud qui nous lie ;
L'art le plus innocent tient de la perfidie.

Je n'en connus jamais, & mes ſens déchirés,
Pleins d'un amour ſi vrai....

ZAÏRE.

Vous me déſeſpérez.
Vous m'êtes cher, ſans doute, & ma tendreſſe extrême
Eſt le comble des maux pour ce cœur qui vous aime.

OROSMANE.

O ciel! expliquez-vous. Quoi? Toujours me troubler?

Cet exemple fait voir bien ſenſiblement par quels mouvemens de l'ame on peut paſſer avec bienſéance du *vous* au *tu*, & du *tu* au *vous*; mais ce qui eſt naturel & décent dans le caractere d'Oroſmane, ne le ſeroit pas dans celui de Zaïre, parce qu'il n'eſt que tendre, & qu'il n'eſt point paſſionné. Tant que la paſſion d'Hermione eſt contrainte, elle dit *vous*, en parlant à Pyrrhus:

Du vieux pere d'Hector la valeur abattue
Aux pieds de ſa famille expirante à ſa vue;
Tandis que dans ſon ſein votre bras enfoncé
Cherche un reſte de ſang que l'âge avoit glacé;
Dans des ruiſſeaux de ſang Troye ardente plongée;
De votre propre main Polixene égorgée,
Aux yeux de tous les Grecs indignés contre vous:
Que peut-on refuſer à ces généreux coups?

Mais dès que ſon indignation, ſon amour & ſa douleur éclatent, Hermione s'oublie; le *tutoiement* eſt placé:

Je ne t'ai point aimé, cruel! Qu'ai-je donc fait?
J'ai dédaigné pour toi les vœux de tous nos princes;
Je t'ai cherché moi-même au fond de tes provinces;
J'y ſuis encor, malgré tes infidélités,
Et malgré tous mes Grecs, honteux de mes bontés...
Mais, ſeigneur, s'il le faut, ſi le ciel en colere
Réſerve à d'autres yeux la gloire de vous plaire, &c.

Une ſingularité remarquable dans l'uſage du *tutoiement*, c'eſt qu'il eſt moins permis dans le comique que dans le tragique; & la raiſon en eſt que le ſerieux de celui-ci écarte davantage l'idée d'une liberté indécente. Pour que deux amans ſe tutoient dans une ſcene comique, il faut qu'ils ſoient d'une condition où les bienſéances ne ſoient pas connues, ou que leur innocence & leur candeur ſoit ſi marquée, qu'elle donne ſon caractere à leur familiarité.

Une autre bizarrerie de l'uſage, eſt de permettre le *tutoiement*, du moins en poéſie, dans l'extrême oppoſé à la familiarité: c'eſt ainſi qu'en parlant à Dieu & aux rois on les tutoie, ſoit à l'imitation des anciens, ſoit parce que le reſpect qu'ils impriment eſt trop au deſſus du ſoupçon, & que le caractere en eſt trop marqué pour ne pas diſpenſer d'une vaine formule.

Grand Dieu, tes jugemens ſont remplis d'équité.
Grand roi, ceſſe de vaincre ou je ceſſe d'écrire.

Les deux caracteres extrêmes du *tutoiement* ſe font ſentir dans ces deux épîtres de M. de Voltaire:

Philis qu'eſt devenu le temps, &c.
Tu m'appelles à toi, vaſte & puiſſant génie, &c.

Dans l'une, il eſt l'excès de la familiarité; dans l'autre, l'excès du reſpect & le langage de l'apothéoſe. (*)

A propos de l'uſage qui, dans notre langue, veut qu'on mette le pluriel à la place du ſingulier, je demanderai pourquoi, dans un écrit qui eſt l'ouvrage d'un ſeul homme, l'auteur, en parlant de lui-même, ſe croit obligé de dire *nous*? Ce n'eſt certainement pas pour donner à ce qu'il avance une ſorte d'autorité qui ait plus

(*) Le *tutoiement* rend le diſcours plus ſerré, plus vif, il a ſouvent de la nobleſſe & de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue & Chimene l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne ſe permet guere le *tutoiement*, que quand un pere irrité parle à ſon fils, ou un maître à ſon confident, ou quand une amante emportée ſe plaint à ſon amant.

Hermione dit: *Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait!*
Ne devois-tu pas lire au fond de ma penſée!
Phedre dit: *Eh bien, connois donc Phedre, & toute ſa fureur.*

Mais jamais Achille, Oreſte, Britannicus, &c. ne tutoient leurs maîtreſſes. A plus forte raiſon, cette maniere de s'exprimer doit-elle être bannie de la comedie qui eſt la peinture de nos mœurs. Moliere en a fait uſage dans le dépit amoureux, mais il s'eſt enſuite corrigé lui-même. *Voltaire.* (*D. J.*)

de

de volume & de poids ; c'eſt au contraire une formule à laquelle on attache une idée de modeſtie. Mais ſur quoi porte cette idée ? *Nous croyons, nous ne penſons pas, nous avons prouvé*, &c. Eſt-ce dire autre choſe que *je crois, je ne penſe pas, j'ai prouvé ?* Il eſt vraiſemblable que cet uſage s'eſt introduit par des ouvrages de ſociété, où le travail étoit commun & l'opinion collective ; & que dans la ſuite, pour donner à leur ſtyle plus de gravité, quelques écrivains ont ſuivi cet exemple. Mais lorqu'un homme, en ſe nommant, propoſe ſes idées comme venant de lui, la formule du *nous* eſt au moins inutile ; & la preuve que dans l'uſage & dans l'opinion, le perſonnel au ſingulier n'eſt pas un trait de vanité, c'eſt qu'en parlant ou en opinant, jamais orateur, ni ſacré, ni profane, ne s'eſt aviſé de dire *nous*. (*M. MARMONTEL.*)

TUTRICE, ſ. f. (*Gram. Juriſp.*) eſt celle qui a la tutelle de ſes enfans ou petits-enfans ; les femmes en général ne peuvent être *tutrices* à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, on excepte ſeulement la mere, & à ſon défaut l'aïeule, leſquelles peuvent & ont droit d'être *tutrices* de leurs enfans & petits-enfans, par ce que l'on préſume que la tendreſſe maternelle ſupplée ce qui peut leur manquer d'ailleurs. *Voyez* FEMME, TUTELE, TUTEUR. (*A*)

TUTTI, (*Muſiq. Italienne.*) terme Italien employé dans la muſique, & qu'on marque par abréviation d'un *T* ſeulement ; ce terme eſt pour avertir que toutes les parties du grand chœur doivent chanter. *Boiſſard.* (*D. J.*)

TUTUCURIN, TUTOCORIN, TUTUCORY, (*Géog. mod.*) ville de la preſqu'iſle occidentale de l'Inde, ſur la côte de la pêcherie, entre le cap de Comorin, & le paſſage de Ramanor. Elle eſt très-peuplée, & c'eſt le ſeul endroit de la côte où les vaiſſeaux Européens puiſſent aborder, cette rade étant couverte par deux iſles qui en font la ſûreté. Les Hollandois y ont une fortereſſe, qui leur ſert à faire un grand commerce ſur toute cette côte. *latit.* ſuivant le pere Noel, *8, 52.* (*D. J.*)

TUTULUS, ſ. m. (*Littérat.*) touffe de cheveux élevée au haut de la tête, & lié avec un ruban pourpre ; ce fut une mode de coëffer qui régna pendant quelque temps chez les hommes & les dames Romaines ; elle conſiſta, en ſe perfectionnant, à arranger avec art ſes cheveux ſur la tête en forme de tour ; nous avons des médailles qui nous en donnent la repréſentation. (*D. J.*)

TUYAU, ſ. m. (*Invention de Méchan.*) canal ou conduit qui ſert à faire entrer l'air, le vent, l'eau, & autres choſes liquides dans quelques endroits, ou à les faire ſortir. On fait des *tuyaux* d'étain, de plomb, de laiton, pour monter les orgues ; ces derniers ſont en maniere de caiſſes carrées, les autres ſont ronds.

Les *tuyaux* pour la conduite & décharge des eaux & pour les machines hydrauliques, ſe font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, & de bois. On emploie communément pour ceux-ci du bois de chêne ou d'aulne. Les *tuyaux de fer* ſe fondent dans les fonderies & forges de fer ; leur diametre eſt ſuivant la volonté de celui qui les ordonne, leur épaiſſeur proportionnée à leur diametre, & leur longueur comme de deux pieds & demi à trois pieds ; on les joint les uns aux autres par le moyen de quatre vis & de quatre écrous à chaque bout, en mettant entre deux pour étrancher l'eau, du cuir ou du feutre d'un vieux chapeau.

Les *tuyaux de terre* ſe font par les potiers de terre ; ils s'emboîtent les uns dans les autres, ayant tous un bout plus large que l'autre. Pour les mieux unir & empêcher l'eau de s'échapper, on les couvre de maſtic & de poix avec des étoupes ou de la filaſſe. Ils portent à peu près la même longueur que ceux de fer ; le diametre eſt à diſcrétion, l'épaiſſeur ſuivant le diametre.

Les *tuyaux de bois* ſe percent par des charpentiers-fontainiers, avec de grandes tarieres de fer de différentes groſſeurs & figures qui ſe ſuccedent les unes aux autres ; les premieres ſont pointues & en forme de pique, comme les amorçoirs des charpentiers ; les autres ont une forme de cuiller par le bout, bien acérée & bien tranchante, & augmentent de diametre depuis un pouce juſqu'à ſix pouces & plus ; toutes ſe tour-

nent avec une ſorte piece de bois ſemblable aux bois d'une tariere ordinaire ; ces *tuyaux* s'emboîtent les uns dans les autres ; ils ſe vendent à la toiſe.

L'on fait de deux ſortes de *tuyaux de plomb*, les uns ſoudés & les autres ſans ſoudure. Lorſque chaque table de plomb a été fondue de largeur, épaiſſeur & longueur convenables à l'uſage qu'on en veut faire, & qu'elles ont été bien débordées, on les arrondit ſur des rondins de bois avec des bourſeaux & des maillets plats ; ces rondins ſont des rouleaux de groſſeur & longueur à diſcrétion, qui ſervent comme d'ame & de noyau aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorſque l'ouvrage eſt arrondi. Les deux bords bien revenus l'un contre l'autre & ſe joignant parfaitement, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-réſine ce qu'on a gratté, on y jette deſſus la ſoudure fondue dans une cuiller, que l'on applatit avec le fer à ſouder, & que l'on rape avec la rape, s'il eſt néceſſaire. Pour les petits *tuyaux* où la ſoudure ne s'emploie pas fort épaiſſe, on la fait fondre avec le fer à ſouder à meſure qu'on l'applique ; s'il y a des endroits où l'on ne veut pas que la ſoudure s'attache, on les blanchit de craie.

Comme il y a des *tuyaux* d'un ſi grand diametre & d'une épaiſſeur ſi conſidérable, qu'il ſeroit difficile de les ſouder ſans les chauffer en dedans ; les plombiers ont pour cela des polaſtres, c'eſt-à-dire, des eſpeces de poëles carrées, faites de cuivre fort mince, de deux ou trois pieds de long ſur quatre ou cinq de large & autant de haut, dont le fond eſt en rond. Ces poëles s'empliſſent de braiſe, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, ſe coulent dans la cavité du *tuyau*, & s'arrêtent aux endroits que l'on veut chauffer pour les ſouder.

Il ſe fait auſſi des *tuyaux de cuivre* par les fondeurs en ſable & en terre ; ils ſervent particulierement aux corps des pompes pour l'élévation des eaux, & aux endroits des conduites où il y a des regards, & où l'on poſe des robinets. (*D. J.*)

TUYAU AÉRIQUE, (*Hiſt. des invent. modernes.*) pluſieurs expériences réitérées on prouvé que de longs *tuyaux aëriques*, conduits à travers les voûtes ou plafonds des priſons, & hors de leurs toits, pour en faire continuellement ſortir les mauvaiſes vapeurs qui s'exhalent des priſonniers, en empêchent effectivement la putréfaction, qui ſans cela ne manqueroit pas d'avoir lieu, & même ſouvent de devenir contagieuſe. C'eſt par cet heureux moyen qu'on a conſervé à Londres la vie à quantité de priſonniers François, & que l'on a ſauvé de même un grand nombre de priſonniers Anglois en France ; & je ne doute pas que ſi cette méthode, facile & peu coûteuſe, étoit employée dans toutes les priſons d'Angleterre, on ne conſervât la vie à une infinité de priſonniers, & que l'on ne prévînt par là l'infection qu'ils apportent avec eux, lorſqu'ils comparoiſſent aux aſſiſes pour y être jugés annuellement, & qui ont ſouvent été fatales à leurs juges & aux aſſiſtans ; les habitans mêmes des villes où il y a des priſons, ſeroient par ce moyen à l'abri de la contagion qui en pourroit provenir.

On a d'ailleurs éprouvé l'utilité de ces *tuyaux* à l'égard des hôpitaux & des maiſons de charité, où ils ont ſervi à augmenter le nombre des convaleſcens & à en accélérer la guériſon, avantage non-ſeulement conſidérable pour les malades, mais encore pour le public, puiſque de cette maniere un plus grand nombre de perſonnes peut y être admis, parce que la convaleſcence de ceux qui occupent les places y eſt plus prompte : c'eſt-là, ce me ſemble, pratiquer efficacement le précepte du Sauveur, qui ordonne d'avoir ſoin des malades & des priſonniers.

On a encore étendu l'uſage de ces mêmes *tuyaux* juſqu'aux appartemens qui ſont ordinairement remplis de monde, les ſalles d'aſſemblée, les maiſons des ſpectacles, *&c.* en faiſant évaporer par leur moyen, le mauvais air que l'on y reſpire, & en y introduiſant ſans ceſſe un air plus pur & plus frais ; le même ſuccès s'eſt auſſi fait ſentir dans les fonderies des métaux, dont les exhalaiſons ſont ſi nuiſibles.

L'ingénieux M. Yeoman eſt le premier qui en ait fait l'eſſai à la chambre des communes, & il a donné à ces *tuyaux* neuf pouces de diametre ; mais il n'en a donné que ſix à ceux qu'il a placés au deſſus de la priſon du banc du roi dans Weſtminſter-Hall : on les fait quelquefois plus larges &

quelquefois plus étroits ; mais plus ils ont de largeur, & plus doivent-ils être longs pour faire ſortir d'autant plus promptement les exhalaiſons corrompues qui s'y élevent.

On a remarqué qu'en tenant au deſſus d'un *tuyau* placé ſur la chambre des communes, l'un des baſſins d'une balance, lequel n'avoit que deux pouces de diametre, la force de l'air qui en ſortoit le faiſoit élever de quatre grains au deſſus de ſon équilibre, lorſqu'il n'y avoit perſonne dans cette chambre ; mais quand il y avoit beaucoup de monde, ce baſſin s'élevoit de plus de douze grains au deſſus de ſon équilibre, & toujours davantage à proportion du nombre de gens qui s'y trouvoient. Il paroit par-là combien ces *tuyaux* ſont rafraîchiſſans & ſalutaires, puiſqu'ils ne ceſſent d'emporter les vapeurs continuelles qui s'exhalent d'un grand nombre de corps différens & reſſerrés ; ces exhalaiſons ſe montant pour chaque homme en Angleterre au poids de 36 onces en vingt quatre heures, ſelon l'eſtimation qu'en a faite le docteur Keil de Northampton.

M. Yeoman a fait l'épreuve de ces *tuyaux* dans pluſieurs hôpitaux, maiſons de correction, priſons, & lieux d'aſſemblées publiques, & il a trouvé qu'on en a retiré de très-grands ſoulagemens ; c'eſt pour en rendre témoignage, & pour l'intérêt du public, que je crois devoir tranſcrire ces divers faits du *Journal encyclopédique, février 1761.* (*D. J.*)

TUYAUX, (*Hydraul.*) les *tuyaux* ſont des canaux ou conduites qui peuvent ſeuls ſervir aux eaux forcées & les conduire où l'on en a beſoin ; ils ſe font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, de bois, & de cuivre.

Les *tuyaux de fer* ſe fondent dans les fonderies & forges de fer ; il y en a à manchons & à brides, ces derniers ſont les meilleurs. Leur épaiſſeur eſt proportionnée à leur diametre, qui ne paſſe pas dix-huit pouces ou deux pieds, leur longueur eſt de trois pieds & demi, ayant à chaque bout des brides avec quatre vis & quatre écrous où l'on met des rondelles de cuir entre deux & du maſtic à froid ; ces *tuyaux* réſiſtent à des élévations de 150 pieds, & ſe caſſent dans les rues d'une ville à cauſe du fardeau des voitures.

Les *tuyaux de grès, de terre*, ou *de poterie* ſont bons pour les eaux à boire ; leurs tronçons ſont de deux pieds de long qui s'emboîtent par leurs virets avec du maſtic chaud & de la filaſſe à leurs jointures ſur l'ourlet ; on en fait de ſix pouces de diametre, & quand ils ſervent aux eaux jailliſſantes on les entoure d'une chemiſe de chaux & ciment de ſix à ſept pouces d'épaiſſeur.

Les *tuyaux de bois* ſe font de chêne, d'orme, & d'aulne, percés avec de grandes tarrieres de différentes groſſeurs & figures, qui ſe ſuccedent les unes aux autres ; les premieres tarrieres ſont pointues en fer de pique, les autres ſont faites en cuiller, augmentant de diametre depuis un pouce juſqu'à ſix ; toutes ces tarrieres ſe tournent avec une forte piece de bois ſemblable aux bras des tarrieres ordinaires. Les plus gros *tuyaux de bois* ne paſſent pas huit pouces de diametre ; on les frette de fer par un bout & on les affute par l'autre pour les emboîter, & ces joints ſont recouverts de poix ou de maſtic à froid ; ces ſortes de *tuyaux* ne réſiſtent long-temps que dans les pays marécageux.

Les *tuyaux de plomb* ſont les plus commodes de tous, pouvant deſcendre, monter, & ſe couder ſans être endommagés ; ils ſont ou moulés ou ſoudés. Les ſoudés ſont des tables de plomb pliées & dont les bords revenant l'un ſur l'autre ſe joignent parfaitement ; on les arrondit ſur des rondins ou rouleaux de bois de la groſſeur & longueur à diſcrétion qui ſervent comme d'ame ou de noyaux aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorſqu'ils ſont bien arrondis. On repand enſuite ſur leur joint de la ſoudure que l'on applatit avec le fer chaud ; ces *tuyaux* ſe font ſi grands & ſi gros que l'on veut ; les *tuyaux* moulés ſont jettés dans un moule de la longueur de deux à trois pieds qui pourroient en avoir douze ſi l'on vouloit en faire la dépenſe ; on les fait plus épais que les ſoudés à cauſe des ſoufflures ; ils ſont meilleurs, mais ils coûtent davantage ; les moulés ne paſſent pas ordinairement ſix pouces de diametre, cependant on en fait de dix-huit pouces, ils s'emboitent & ſe

joignent l'un à l'autre par des nœuds de ſoudure.

Les *tuyaux de cuivre* ou *de chaudronnerie* dont la compoſition s'appelle *potin*, qui n'eſt autre que des lavures qui ſortent de la fabrique du laiton, auquel on mêle du plomb ou de l'étain pour le rendre plus doux au travail, environ ſept livres de plomb pour cent; les ouvriers l'appellent *potin gris* ou *arcot*, il coûte moins que le potin jaune; on y emploie ſouvent du cuivre rouge qui eſt le meilleur. Ces *tuyaux* ſont des tables de cuivre étamées & bien battues que l'on plie en rond & dont on ſoude les morceaux emboîtés l'un dans l'autre par des nœuds de ſoudure plus fine que celle qui ſert à joindre le plomb: une craſſe verte ſemblable au verd-de-gris les ronge, ſi l'on n'a ſoin de les nettoyer; ils ſont d'une longue durée, mais ils coûtent plus que tous les autres.

On dit encore un *tuyau montant & deſcendant*, qui ſont ceux que l'on emploie pour conduire l'eau dans un réſervoir & l'en faire deſcendre pour les jardins, ce qui ſe pratique dans les machines hydrauliques, ainſi que les *tuyaux* d'aſpiration. *Voyez* MACHINE HYDRAULIQUE. (*K*)

TUYAU, (*Hydr.*) *Proportion des tuyaux.* C'eſt de la proportion des tuyaux avec les réſervoirs & les ajutages que dépend la beauté des eaux jailliſſantes; il convient encore de regler cette proportion, & la groſſeur que doivent avoir les tuyaux ou conduites par rapport à la quantité de fontaines qu'on a deſſein de conſtruire dans un jardin.

Plus les conduites ſont groſſes, & plus les jets d'eau s'elevent, une autre maxime certaine eſt que les circonférences des cercles ſont entr'elles en même raiſon que les quarrées de leurs diametres: ces regles ſervent infiniment dans toutes les formules hydrauliques.

Cette proportion dépend de la hauteur des réſervoirs & de la ſortie des ajutages, afin que la colonne d'eau puiſſe mieux ſurmonter la colonne d'air qui lui réſiſte avec tant de violence; le trop de frottement dans les conduites menues par rapport aux gros ajutages, & aux bords des petits ajutages par rapport aux groſſes conduites, a fait tenter des expériences ſur leſquelles on a établi les deux formules ſuivantes.

Premiere formule: connoître le diametre d'une conduite proportionnnée à la hauteur du réſervoir & à la ſortie de l'ajutage, pour que le jet monte à la hauteur qu'il doit avoir. L'expérience que l'on a faite, qu'un jet venant d'un réſervoir de 52 pieds de haut demandoit une conduite de 3 pouces de diametre & un ajutage de 6 lignes, a ſervi de regle à cette formule.

On veut ſavoir quel diametre aura la conduite d'un jet venant d'un réſervoir de 20 pieds de haut, & dont l'ajutage aura 12 lignes de diametre. Cherchez 1° une moyenne proportionnelle entre le nombre 52, hauteur du réſervoir donné par l'expérience, & le nombre 20 hauteur du réſervoir dont on cherche le diametre de la conduite, vous trouverez par le calcul 32 environ; mettez 52 au premier terme de la regle, 32 au ſecond en négligeant le reſte de la racine, puis prenez le quarré des 3 pouces de la conduite de l'expérience qui eſt 9 que vous mettrez au troiſieme terme, & la regle faite, il viendra au quatrieme terme $5\frac{18}{32}$, qui ſont $5\frac{1}{2}$ environ, ce qui s'écrit ainſi 52, 32 :: 9, $5\frac{1}{2}$.

2°. Les ajutages étant connus l'un de 6 lignes venant de 52 pieds de haut, l'autre de 12 lignes, venant de 20 pieds de haut, on prendra leurs carrés, qui ſeront 36 & 144, que vous mettrez aux deux premiers termes de la ſeconde regle, & au troiſieme $5\frac{1}{2}$ trouvé dans la premiere regle, écrivez 36, 144 :: $5\frac{1}{2}$, x; multipliez $5\frac{1}{2}$ par 144, vous aurez pour produit 792, qui, diviſé par 36, vous donnera au quotient 22 pouces carrés dont vous tirerez la racine, & par la plus grande approximation vous aurez 34, en négligeant un reſte de 71, & vous direz, le plus grand carré contenu dans 34 eſt 25, dont la racine eſt 5; ainſi vous aurez 5 pouces pour le diametre de la conduite du jet propoſé de 12 lignes d'ajutage venant d'un réſervoir de 20 pieds de haut.

Seconde formule. Quand on veut tirer pluſieurs jets d'un même réſervoir, il n'eſt pas néceſſaire de faire autant de conduites que de jets; une ou deux ſuffiront, pourvu qu'elles ſoient aſſez groſſes pour fournir à

toutes les branches de ces jets, de maniere qu'ils jouent tous enſemble à leur hauteur, ſans faire baiſſer les autres.

Pluſieurs branches ou *tuyaux* étant déterminés pour leur diametre, trouver celui de la maîtreſſe conduite où ils doivent être ſoudés, en ſorte qu'il paſſe la même quantité d'eau dans les uns que dans les autres.

Si quatre conduites de 3 pouces de diametre ſont néceſſaires pour diſtribuer l'eau aux fontaines d'un jardin, ſans être obligé de tirer du réſervoir quatre *tuyaux* ſéparés, on réunira l'eau qui doit paſſer dans les quatre en une principale conduite, & on ne fera que ſouder deſſus des branches ou fourches vis-à-vis des baſſins qui doivent être fournis; il s'agit de ſavoir quel diametre on donnera à cette maîtreſſe conduite.

Suppoſé que vous ayez quatre fourches de 3 pouces chacune, carrez les diametres qui ſont 9 pouces en ſuperficie, ajoutez la ſomme des quatre ſuperficies, qui ſont 36, il faut en extraire la racine carrée qui eſt 6, ce ſera le diametre de la maîtreſſe conduite ſur laquelle ſeront ſoudées les quatre fourches de 3 pouces chacune, & il paſſera autant d'eau dans la groſſe que dans les quatre autres. On peut encore diminuer la groſſe conduite proportionnellement après chaque fourche, ce qui épargnera la dépenſe.

Si on avoit à fournir un rang de jets, que l'on appelle *grilles d'eau*, on laiſſeroit la groſſe conduite dans toute ſa longueur ſans la diminuer, afin que les jets montent à la même hauteur : on ne cherche dans ces ſortes de fontaines qu'à former de gros bouillons peu élevés. (*A*)

TUYAU *de cheminée*, (*Architect.*) c'eſt le conduit par où paſſe la fumée depuis le deſſus du manteau d'une cheminée, juſque hors du comble. On appelle *tuyau* apparent, le *tuyau* qui eſt pris hors du mur, & dont la ſaillie paroit de ſon épaiſſeur dans une piece d'appartement; *tuyau* dans œuvre, le *tuyau* qui eſt dans le corps d'un mur; *tuyau* adoſſé, un *tuyau* qui eſt doublé ſur un autre, comme on le pratiquoit anciennement; & *tuyau* dévoyé, un *tuyau* qui eſt détourné de ſon à-plomb, & à côté d'un autre.

Les *tuyaux* de cheminée ſe font de plâtre pur, de brique ou de pierre de taille. Lorſqu'ils ſont joints contre les murs, on y pratique des tranchées, & on y met des fantons de fer de pied en pied, & des équerres de fer, pour lier les *tuyaux* enſemble. *Daviler.*

TUYAU, ſe dit auſſi, *dans l'écriture*, de la partie inférieure de la plume faite en forme de tube.

Il en eſt de trois ſortes, les gros, les moyens & les petits.

Les gros ne ſont pas ordinairement bons, les petits ſont les meilleurs, mais leur forme irréguliere, jointe à leur petiteſſe, les font manier avec peine, de là la néceſſité de ſe ſervir des moyens plus maniables, & plus propres à répondre à l'action des doigts ſur eux.

TUYAU, (*Jardinage.*) c'eſt ainſi que l'on nomme la tige d'une plante légumineuſe. Ces *tuyaux* n'ont pas la conſiſtence auſſi forte que le tronc des arbres, ce qui fait que la nature leur a donné fort peu de groſſeur pour ſe ſoutenir, mais les a fortifiées d'eſpace en eſpace par des nœuds appellés *genoux*. *Voyez* GENOUX.

TUYAU, *terme d'Organiſte*, il ſe dit des canaux dans leſquels entre le vent, qui produit le ſon & l'harmonie de l'orgue. On les fait la plupart d'étain, telle que ſont ceux de la montre, quelques-uns de plomb, comme le nazard, quelques-uns de laiton, comme ceux à anches, & pluſieurs de bois, comme ceux du bourdon & des pédales.

Le *tuyau* eſt compoſé de quatre parties. La premiere eſt ſon porte-vent, fait en forme de cône renverſé & tronqué, dont la baſe eſt le corps, & l'ouverture du *tuyau* & de la languette; & le ſommet eſt ce qui entre dans le trou du ſommier par où le vent du ſoufflet ſe communique juſqu'à la languette. La ſeconde partie eſt le corps du *tuyau*. La troiſieme eſt la languette, qui eſt cette partie qui eſt taillée en biſeau ou en talus, qui s'incline du quart d'un angle droit vers le corps du *tuyau*. C'eſt elle qui coupe & fend le vent, & elle eſt ainſi

nommée, parce qu'elle ſert de langue à la bouche des *tuyaux* pour les faire parler. Elle doit avoir le tiers de la hauteur de la bouche.

La languette qui couvre le concave du demi-cylindre des *tuyaux* à anche s'appelle *échalote*. L'ouverture du *tuyau* qui donne libre entrée au vent, s'appelle la *bouche* ou la *lumiere*. Elle doit avoir le quart de la largeur du *tuyau*, & aux *tuyaux* ouverts la cinquieme partie. Le morceau de bois qui bouche le *tuyau*, s'appelle *tampon*.

On appelle *oreille* de petites lames de plomb qu'on ſoude aux côtés des *tuyaux* bouchés, afin de les abaiſſer, ou de les relever, pour ouvrir ou ombrager leur bouche, & pour rendre les ſons plus graves, ou plus aigus. On les appelle ainſi, parce qu'il ſemble qu'elles écoutent ſi les *tuyaux* ſont d'accord.

Il y a des *tuyaux* de quatre ſortes; les uns ſont ouverts, les autres ſont bouchés. Ceux-ci rendent les ſons deux fois plus graves, ou plus bas. Les *tuyaux* à anche ſont de laiton avec une anche au milieu. Les *tuyaux* à cheminée ſont des *tuyaux* bouchés, ſur leſquels on applique un petit cylindre dont la circonférence eſt la quatrieme partie du *tuyau*. La hauteur d'un *tuyau* doit être quadruple de ſa largeur ou circonférence.

Quand les *tuyaux* ſont longs ſans s'élargir en haut, on les appelle *cromornes*, & quand ils s'élargiſſent, on les nomme *trompettes* ou *clairons*.

On appelle la partie du *tuyau*, *noyau* d'orgue, celle où l'on fait rentrer l'anche avec ſon échalote, ou bien l'endroit où il change de groſſeur, comme il arrive au cromorne.

Les plus grands *tuyaux* parlent plus aiſément & avec moins de vent que les petits, parce que leurs bouches ſont plus baſſes & plus étroites, & les trous de leurs pieds, beaucoup moindres à proportion. *Traité de l'orgue.* (*D. J.*)

TUYAU, (*Plombier.*) canal ou conduit qui ſert à faire entrer dans quelqu'endroit ou à en faire ſortir l'air, le vent, l'eau, & autres choſes liquides.

Il y a des *tuyaux* d'étain, de plomb, de bois pour monter les orgues.

Les *tuyaux* qui ſervent pour la conduite & pour la décharge des eaux ſe font de fer, de plomb, de terre, ou de bois.

Les *tuyaux* de plomb ſont de deux ſortes, il y en a de ſoudés, & d'autres ſans ſoudure. On ne parle ici que des *tuyaux* ſoudés, parce que on a expliqué ailleurs la fabrique des *tuyaux* de plomb ſans ſoudure. *Voyez* PLOMBIER.

On prend une table de plomb de largeur, épaiſſeur & longueur convenable aux *tuyaux* qu'on veut faire, & après l'avoir bien débordée, on l'arrondit ſur un rondin de bois, avec des bourſeaux & des maillets plats. Quand les deux bords ſont approchés l'un contre l'autre & bien joints, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-réſine la partie qu'on a grattée, on y jette par deſſus la ſoudure fondue, & l'applatit enſuite avec le fer à ſouder.

Pour les petits *tuyaux* où la ſoudure ne s'emploie pas fort épaiſſe, on la fait fondre avec le fer à ſouder, à meſure qu'on l'applique.

Comme il y a des *tuyaux* qui ont tant de diametre & d'épaiſſeur, qu'il ne ſeroit pas facile de les ſouder, ſans les échauffer en dedans, les plombiers ont pour cela des polaſtres, qu'on emplit de braiſe, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, on les inſinue dans la cavité du *tuyau* aux endroits qu'on veut chauffer pour les ſouder.

TUYAU, (*Soierie.*) ce ſont des roſeaux pour les étoffes unies, & de petits canaux de buis pour les étoffes façonnées. C'eſt là deſſus qu'on met la dorure ou ſoie à employer dans l'étoffe.

TUYAU *de mer*, (*Conchyliolog.*) genre de coquille univalve dont voici les caracteres. Elle eſt de figure oblongue, terminée en pointe, & creuſe en dedans comme une corne. On nomme en Latin cette coquille *tubulus marinus*, *carnalis marinus*, parce qu'elle reſſemble à un tuyau. On l'appelle encore *dentale*, à cauſe de ſa prétendue reſſemblance à la dent d'un chien, & *antale*, par rapport à la courbure en forme de croiſſant qu'a quel-

quefois cette coquille ; cependant pour plus de convenance, nous réſerverons ces deux noms au coquillage.

Dans la famille générale des *tuyaux de mer*, on y met quatre claſſes ; 1° les *tuyaux* rayés ; 2°. les *tuyaux* polis ; 3°. les *tuyaux* droits ; 4° les *tuyaux* ſemblables à une corne peu courbée ; 5°. les *tuyaux* petits, polis ſur la ſurface, & faits en croiſſant : quelques auteurs nomment ces derniers *antales*.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule eſpece de *tuyaux rayés* ; mais comme cette eſpece varie beaucoup en groſſeur & en couleur, on l'a multipliée en pluſieurs eſpeces, qui ne ſont que des variétés. D'ailleurs cette eſpece de *tuyau* prend une forme différente dans les cabinets des curieux, ce qui qui vient du poli qu'on lui donne, lequel en élevant ces raies & ces cannelures, fait paroître cette coquille totalement différente de ce qu'elle eſt naturellement.

Nous ne connoiſſons auſſi qu'une ſeule eſpece de *tuyaux* droits, quoique variés par différens accidens.

Mais il y a pluſieurs eſpeces de *tuyaux* ou de dentales courbés ; on diſtingue dans ce nombre, 1°. le *tuyau* cornu, il prend exactement la forme d'une corne modérément courbée ; 2° le *tuyau* fait en forme de racine ; 3°. le *tuyau* qui a la figure d'une racine de biſtorte ; 4°. le *tuyau* en forme de rave ; 5°. le *tuyau* appellé communément *dent de chien* ; 6°. le *tuyau* nommé *dent d'éléphant* ; 7°. le *tuyau* courbé de couleur blanchâtre ; 8° le *tuyau* courbé verdâtre ; 9°. le purpurin ; 10°. le noirâtre.

On ne connoît que deux eſpeces de *tuyaux* de la claſſe de ceux qu'on appelle *antales* ; ſavoir, 1° l'antale blanc, & 2° l'antale jaune : l'antale eſt plus petit que le dentale, & ſes cannelures ſont moins profondes ; les plus eſtimés viennent des Indes orientales.

L'arroſoir ou le pinceau de mer eſt de tous les *tuyaux* le plus diſtingué : on doit le regarder comme ayant un caractere ſpécifique, non pas ſeulement à cauſe de ſa forme toute droite, mais par la ſingularité de ſa tête percée en arroſoir. C'eſt cette eſpece de *tuyau* que quelques auteurs appellent *phallus*.

Il ne faut pas confondre les *tuyaux* de mer avec les vermiſſeaux de mer, qui ſont ſi intimément joints enſemble, qu'ils ne paroiſſent qu'une maſſe confuſe. *V* VERMISSEAUX *de mer*.

Il me reſte à parler de l'animal habitant de la coquille, que je nommerai *dentale* & *antale*, pour plus grande commodité.

Ces animaux ſont toujours ſolitaires, & on ne les voit jamais adhérens & collés les uns contre les autres. Ils peuvent faire ſortir de leur étui une partie de leur corps qui ne tient à rien, & même ſortir entiérement eux-mêmes, ainſi ils ont certainement un mouvement progreſſif. Le vermiſſeau ſolitaire eſt do même. Ceux qui ſont en maſſe toujours adhérens & collés enſemble, ou attachés à quelque corps étranger, ne ſortent jamais de la place, où le haſard qui a porté leur frai les fait naître, à moins qu'on ne les détache. Ces animaux font ſortir de leur *tuyau* une partie ſupérieure, & enſuite ils la retirent d'environ 5 à 6 lignes.

Le *tuyau de mer*, nommé le *pinceau*, l'*arroſoir*, le *phallus*, a la tête garnie d'une fraiſe & d'un gland percé de petits trous remplis d'une infinité de filets, qui reſſemblent aſſez aux poils d'un pinceau. Si-tôt que ce poiſſon eſt hors de l'eau, tous les filets tombent ; & vous voyez alors un *tuyau* blanc, mince & creux, qui va en diminuant juſqu'à l'autre extrêmité, formant quelques replis d'eſpace en eſpace. Comme il eſt percé dans le gros bout d'une infinité de trous, il peut fort bien s'appeller *l'arroſoir*, mieux du moins que *le brandon d'amour*, qui eſt d'ailleurs un terme impropre & obſcene.

Aucuns teſtacés ne ſe détachent plus facilement de leur coquille, quand ils le veulent, que ces animaux qui y ſont flottans : cela eſt ſi vrai, qu'en introduiſant une ſtiler par un des bouts des tubulaires, on les fait ſortir par l'autre. Peut être que dans cette opération le ligament qui les retient eſt ſi fragile qu'on n'y apperçoit aucune rupture. Leur forme tortueuſe fait aſſez ſoupçonner qu'ils ſont libres entierement

dans leur étui, & qu'à l'exemple de la teigne, ils forment leur fourreau indépendant de leurs corps.

La plus grande partie du corps du dentale eſt couverte d'une teinte blanche, au travers de laquelle percent pluſieurs petits vaiſſeaux inteſtinaux d'un jaune foncé. Lorſque ce teſtacée eſt caché dans ſon étui, il ſe ramaſſe du côté de la tête; mais lorſqu'il s'alonge, cette maſſe ſe développe: alors il ſe forme un bouton pyramidal qui ſe trouve enveloppé d'un capuchon; à l'extrêmité du bouton eſt une très-petite ouverture par où le dentale prend la nourriture.

Comme le dentale reſte preſque toujours enſablé dans une attitude verticale ou perpendiculaire, il s'alonge de côté & d'autre juſqu'à la ſurface du terrein, ſans que les flots de la mer puiſſent l'ébranler.

Lorſqu'il eſt à ſec ſur la greve, & qu'il craint de ſuccomber à ſes efforts, il fait ſortir de la pointe tronquée de ſa coquille (j'entends de celle oppoſée à la tête) une eſpece de filament ou jambe, dont l'étendue n'a que 5 à 6 lignes, & qui va un peu en ſerpentant, ſouvent en forme d'une petite poire. Il enfonce cette jambe dans le terrein, ce qui affermit ſa coquille: il la termine dans une plaque ronde, dont les rebords préſentent le calice d'une fleur à 5 pans. Cette partie, qui peut avoir un demi-pouce, & par laquelle il eſt à croire que paſſent les alimens, eſt très blanche, & ne paroît en dehors dans toute ſon étendue, qu'autant que la tête ne jouit pas de toute ſa liberté.

Le dentale n'a point d'opercule, & pour ſe ſouſtraire à ce qui pourroit extérieurement le bleſſer, il s'avance ſi avant dans un étui, qu'il n'eſt guere poſſible de le pouvoir atteindre.

L'antale qu'on ne trouve que rarement dans la plupart des ports de mer, eſt préſumé avoir la même conſtruction & les mêmes habitudes; l'analogie l'enſeigne ainſi: on a déjà dit qu'il étoit moins gros que le dentale; & c'eſt la ſeule différence qu'on y peut trouver. *Voyez* Aldrovand, Jonſton, *mémoire de l'académie des Sciences*, & ſur-tout la *conchyliologie* de M. Dargenville. (*D. J.*)

TUYAUX D'ORGUE, *voyez* ORGUE DE MER.

TUYAU CHAMBRÉ *ou* CLOISONNÉ; (*Hiſt. nat.*) *tubulus concameratus, polythalamium; orthoceratites*, c'eſt une coquille de forme conique, dont l'intérieur eſt ſéparé par des cloiſons comme la corne d'ammon. Cette coquille ne ſe trouve que pétrifiée. *Voyez l'article* ORTHOCERATITE.

§ TUYAUX CAPILLAIRES, (*Phyſique.*) La loi de l'abaiſſement du mercure dans les *tuyaux capillaires* n'eſt pas ſi générale qu'on l'a cru juſqu'à préſent. En voici une exception qui mérite d'être connue.

Ayez un *tuyau* de verre d'environ un quart de ligne de diametre, & de trente-ſix pouces de longueur: ſoudez à l'une de ſes extrêmités un gros tube long de deux ou trois pouces, & fermé hermétiquement par le bout oppoſé: ſoudez-le de maniere qu'il communique intérieurement avec ce tube capillaire, & courbez-le en demi-cercle vers le point de ſa jonction. A l'autre extrêmité du *tuyau* capillaire, ſoudez une bouteille ouverte, communicante & recourbée comme celle qu'on voit au bas des barometres. Le tube ainſi préparé, vous le chargerez de mercure, ſelon la méthode que nous avons donnée aux articles BAROMETRE, THERMOMETRE, c'eſt-à-dire, qu'après avoir verſé du mercure dans la bouteille inférieure, vous coucherez le tube ſur un braſier, vous y ferez bien bouillir le mercure, vous releverez enſuite le tube par le haut avec un fil de fer, & vous ferez monter le mercure dans la bouteille ſupérieure; vous recommencerez cette opération ſix fois, huit fois, *&c.* juſqu'à ce que le mercure vous paroiſſe parfaitement privé d'humidité, & le tube parfaitement rempli; alors vous coucherez le tube ſur le braſier pour la derniere fois, vous y ferez bouillir le mercure juſqu'à ce ce que la boule ſe trouve à peu près à moitié vuide; vous releverez le tube auſſi-tôt & vous le tiendrez dans une ſituation verticale. La bouteille ſupérieure étant courbée vers le bas, il y reſtera du mercure, tandis que l'autre partie de cette liqueur deſcendra à la hauteur d'environ 28 pouces.

Quand le tube ſera refroidi, vous l'approcherez

cherez d'une lampe poſée à la hauteur de 30 pouces, & tenant toujours le tube verticalement, vous dirigerez avec un chalumeau la flamme de la lampe ſur la partie du *tuyau* capillaire qui eſt un pouce ou deux au deſſus de la colonne de mercure. Quand la chaleur aura amolli le verre, vous prendrez la partie ſupérieure du *tuyau* avec la main & vous la ſéparerez du reſte du *tuyau*.

Alors vous aurez deux pieces, dont l'une ſera un barometre capillaire, & l'autre une eſpece de ſiphon, compoſé d'une branche capillaire & d'une groſſe branche: ce ſiphon ſera vuide d'air, & fermé hermétiquement par les deux bouts.

Dans le barometre capillaire, le mercure ſe tiendra deux ou trois lignes plus haut que dans les gros barometres; il en ſera de même du mercure contenu dans le ſiphon, il ſe tiendra deux ou trois lignes plus haut dans la branche capillaire que dans la groſſe branche.

Cette expérience ne réuſſit que quand le mercure a beaucoup bouilli dans le tube & qu'il y eſt parfaitement deſſéché. Pour peu que le mercure ſoit humide, il revient à la loi générale, qui eſt de ſe tenir plus bas dans la branche capillaire que dans la groſſe branche. On garde dans le cabinet de l'académie royale de Metz trois de ces ſiphons, dont les différences ſont remarquables.

Dans le premier, le mercure a bouilli fortement & à pluſieurs repriſes, & cette ébullition a ſali la ſurface intérieure du verre; le mercure y eſt terminé par une ſurface un peu concave, & il s'y tient conſtamment deux lignes plus haut dans la branche capillaire que dans la groſſe branche: on y remarque encore que de la ſurface du mercure il s'éleve une quantité prodigieuſe de molécules inſenſibles qui traverſent le vuide, & vont s'attacher à la ſurface oppoſée du verre: ces molécules s'étendent ſur le verre, & en couvrent la ſurface au bout de quelques heures.

Dans le ſecond ſiphon, le mercure a moins bouilli que dans le premier, & la ſurface intérieure du verre y eſt moins ſalie. Le mercure ſe tient au même niveau dans les deux branches, ſa ſurface y eſt plane; l'exhalaiſon s'y fait à peu près comme dans le premier.

Dans le troiſieme ſiphon, le mercure a été employé humide, il n'y a bouilli qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour en faire ſortir l'air. Le verre n'y eſt preſque point ſali. Le mercure y eſt terminé par une ſurface convexe, & il ſe tient quatre lignes plus bas dans la branche capillaire que dans la groſſe branche: l'exhalaiſon du mercure y paroît moins abondante que dans les deux autres, & les vapeurs du mercure ſe diſtribuent ſur le verre en petits globules ſéparés.

La comparaiſon de ces trois ſiphons ne permet pas de douter que l'abaiſſement du mercure dans la branche capillaire du troiſieme ſiphon ne ſoit l'effet de l'humidité & de l'air qui en eſt inſéparable, & que l'élévation du mercure dans la branche capillaire du premier ſiphon ne vienne de la ſiccité du mercure & des molécules de ce même mercure qui ſe ſont inſinuées dans les petites cavités de la ſurface du verre par la force de l'ébullition: voici comme on pourroit expliquer la choſe.

Dans le troiſieme ſiphon, le mercure eſt humide; une partie de cette humidité paſſe dans le vuide, s'y dilate, & forme une atmoſphere élaſtique: cette atmoſphere humide, appuyée ſur le verre, réſiſte à l'aſcenſion du mercure, & comme elle eſt plus appuyée dans la branche capillaire que dans la groſſe branche, elle tient néceſſairement le mercure plus bas dans la premiere que dans la ſeconde.

Dans le ſecond ſiphon, il n'y a plus, ou preſque plus d'humidité, & par conſéquent rien qui s'oppoſe à l'aſcenſion du mercure; ainſi le mercure doit monter au même niveau dans les deux branches de ce ſiphon.

Dans le premier ſiphon, non-ſeulement rien ne s'oppoſe à l'aſcenſion du mercure, il y a même une cauſe qui l'attire en haut; ce ſont les vapeurs du mercure que la force de l'ébullition a fait pénétrer dans les petites cavités de la ſurface du verre. Ces molécules adhérentes au verre attirent le mercure de la même maniere, & par la même raiſon que l'eau attire l'eau, que l'huile attire l'huile, *&c.* c'eſt une ſurface

couverte de mercure qui attire le mercure, & qui en attire plus les colonnes voiſines que les colonnes éloignées; ainſi le mercure contenu dans le premier ſiphon doit s'élever vers les bords & s'abaiſſer vers le milieu, & par la même raiſon, il doit ſe tenir plus haut dans la branche capillaire que dans la groſſe branche. (*D. CASBOIS, membre de la ſociété royale des ſciences & des arts de la ville de Metz, & principal du college de la même ville.*)

TUYERE, ſ. f. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les fonderies, une eſpece de tuyau de cuivre, de fer fondu ou de tôle, dans lequel on ajuſte le bec des ſoufflets qui doivent faire aller le feu dans les fourneaux où l'on traite les mines & les métaux. La *tuyere* ſe place à la partie poſtérieure du fourneau dans un trou carré pratiqué pour la recevoir; on lui donne toujours un peu d'inclinaiſon de haut en bas, afin qu'elle dirige le vent des ſoufflets ſur la mine en fuſion; cette diſpoſition eſt une choſe eſſentielle pour que la fuſion ſe faſſe convenablement. Lorſqu'on ſe ſert de deux ſoufflets à la fois, il faut auſſi que la *tuyere* ſoit double.

TWEDE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere qui ſépare l'Angleterre de l'Ecoſſe. Elle ſe jette dans la mer auprès de Berwick, ſur les frontieres d'Ecoſſe. (*D. J.*)

TWENTE, (*Géogr. mod.*) canton des Pays-Bas, dans la province d'Overiſſel, ſur les confins de la Weſtphalie. Oldenſel en eſt le chef lieu. (*D. J.*)

TWESDALE, (*Géogr. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale, qui prend ſon nom de la riviere de Twede qui la traverſe. Elle a environ 28 milles de longueur ſur 18 de largeur. Ses montagnes ſont couvertes de pâturages, où l'on nourrit de nombreux troupeaux; ſes rivieres & ſes lacs abondent en poiſſon. Peebles eſt la capitale. (*D. J.*)

TUXIUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, & la capitale des Samnites, ſelon Plutarque, *parall. p. 315.* Il dit que Fabius Fabricianus, en pillant cette ville, en enleva la Vénus victorieuſe qui y étoit adorée, & la fit porter à Rome. (*D. J.*)

TUY, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Galice, ſur une montagne, au pied de laquelle coule le Minho, vis-à-vis & tout proche de Valence, à 24 lieues au midi de Compoſtel, & à 100 au nord-oueſt de Madrid. Elle a titre de *cité*, avec un évêché ſuffragant de Compoſtel, & ſon évêque jouit de quatre mille ducats de revenu. Comme c'eſt une place frontiere, on y tient toujours bonne garniſon. Son territoire eſt très-agréable & très-fertile, outre que l'air y eſt tempéré. *Long. 8, 55; latit. 41, 54.* (*D. J.*)

T Y

TYAHILLAUD, *cri de chaſſe*, d'uſage lorſque le cerf commence à dreſſer par les faites, & que le veneur en eſt certain; c'eſt ainſi qu'il crie juſqu'à ce que les chiens ſoient arrivés à lui, & c'eſt ainſi que crient les piqueurs lorſqu'ils voient ce cerf.

TYAN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté d'Armagh, ſur les frontieres du comté de Tyrone & Monaghan. (*D. J.*)

TYANE, (*Géogr. anc.*) *Tyana*, ville de la Cappadoce, dans la préfecture tyanitide, ſelon Ptolomée, *l. V, c. vj.* Strabon, *l. XII, p. 537*, en fait la ſeule ville de cette préfecture. Pline, *l. VI, c. iij*, & Arrien, *I. Peripl.* connoiſſent auſſi cette ville. Ce dernier dit qu'on la nommoit *Thyana* pour *Thoana*, nom qui lui avoit été donné par Thoas, roi de Cherſonnèſe taurique.

Cette ville eſt principalement connue pour avoir donné la naiſſance à Appollonius, ſurnommé, par cette raiſon, de *Tyane*, l'un des hommes du monde dont on a dit des choſes les plus étranges; & en effet, il mena une vie fort extraordinaire. Il naquit vers le commencement du premier ſiecle, & dès l'âge de ſeize ans il ſe montra un obſervateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, ne portant point de ſouliers, laiſſant croître ſes cheveux, & ne s'habillant que de toile. Il fit élection de domi-

cile dans un temple d'Eſculape, où bien des malades alloient lui demander leur guériſon. Il paſſa cinq ans ſans parler, & enſuite, après avoir donné une partie de ſon bien à un frere ainé & à des parens pauvres, il ſe mit à voyager preſque dans toutes les parties du monde, condamnant dans ſa route le luxe & les plaiſirs, & recommandant les œuvres de charité.

Il avoit coutume de dire qu'il étoit convenable de bien parler de tous les dieux quels qu'ils fuſſent, & il répétoit cette maxime principalement à Athenes, où pluſieurs autels étoient dédiés à des dieux mêmes inconnus. S'étant préſenté à Eleuſis pour être initié dans les myſteres, l'Hyérophante le refuſa d'abord, ſous prétexte qu'il étoit magicien, & qu'il ſe vantoit de connoître les penſées des hommes. Vaincu néanmoins par le mécontentement général que ſon refus excitoit, il offrit de l'initier. Je le ſerai, lui répondit Apollonius, mais ce ſera par un autre que vous : ce qui arriva, ſelon Philoſtrate, au bout de quatre ans. Il mourut fort âgé, ſans qu'on ait pu ſavoir ni où, ni de quelle maniere.

Sa vie a été amplement décrite par Philoſtrate ; l'édition que Morel en a donnée eſt recherchée ; Vigenere en a fait une traduction Françoiſe. Quoique cette vie contienne mille choſes fabuleuſes, on ne peut nier qu'Apollonius n'ait reçu de très-grands honneurs, & que ſa réputation n'ait duré autant que le paganiſme. Titus eut grande envie de s'entretenir avec ce philoſophe ; car ayant pris Jéruſalem l'an de Rome 823, & la 70e. année de l'ere chrétienne, il paſſa en Grece, & donna rendez-vous dans Argos à Apollonius de *Tyane*. Ses compatriotes lui bâtirent un temple après ſa mort. Antonin Caracalla lui rendit le même honneur. Enfin Aurélien réſolu de ſaccager *Tyane*, ne le fit pas, à cauſe qu'Apollonius lui apparut, & lui défendit de cauſer le moindre dommage à ſa patrie. L'empereur non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, dit Vopiſcus, lui voua une image, un temple & des ſtatues. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TYANITIDE, (*Géog. anc.*) *Tyanitis*, préfecture d'Aſie, dans la Cappadoce. Strabon, *l. XII*, *pag. 537*, qui la place au pied du mont Taurus, près des portes ciliciennes, dit qu'on la nommoit auſſi *Euſebia ad Taurum*, qu'elle étoit fertile, & conſiſtoit en plaines pour la plus grande partie. Tyane étoit ſa capitale. (*D. J.*)

TYBI, ſ. m. (*Calend. Egypt.*) nom du cinquieme mois de l'année Egyptienne ; il commence le 27 décembre du calendrier julien. (*D. J.*)

TYCHO, SYSTÊME DE, (*Aſtron.*) c'eſt une ſuppoſition particuliere ſur la diſpoſition & le mouvement des corps céleſtes, qui tient un milieu entre le ſyſtême de Copernic & celui de Ptolomée.

L'inventeur de ce ſyſtême eſt Ticho Brahé, ſeigneur Danois, dont nous parlerons ci-après à l'*article* URANIBOURG.

Dans ce ſyſtême, ainſi que dans celui de Ptolomée, la terre eſt ſuppoſée au centre & fixe, le ſoleil & la lune tournent autour de la terre, chacun dans leur orbite ; mais les cinq autres planetes ſont ſuppoſées tourner autour du ſoleil. Par ce moyen, les trois orbites des planettes ſupérieures renferment celles de la terre, au lieu qu'il n'en eſt pas de même des deux inférieures dont les diſtances au ſoleil ſont moindres que celle du ſoleil à la terre. Ce ſyſtême ſuppoſe les cieux fluides & compoſés de trois différentes ſpheres ; la premiere eſt mobile, & fait ſa révolution en vingt-quatre heures ; la ſeconde eſt la ſphere des planetes ; la troiſieme eſt le firmament ou la région des étoiles fixes. *Voyez* la diſpoſition des corps céleſtes dans cette hypotheſe à la *figure 45 de la planche de l'aſtronomie.*

Quelques aſtronomes modernes n'oſant pas ſuppoſer de mouvement à la terre, trouvant d'ailleurs que le ſyſtême de Ptolomée ne s'accorde point avec les phénomenes, & ne pouvant pas goûter cependant la ſuppoſition de Ticho des deux centres, ont imaginé un ſyſtême qui tient en partie du ſyſtême de Ptolomée, & en partie de celui de *Ticho*, non-ſeulement ils ont imaginé que le ſoleil & la lune ſe mouvoient autour de la terre, mais encore Saturne, Jupiter & Mars, en leur faiſant parcourir

à la vérité des épicycles. Quand aux planetes inférieures, ils les ont toujours ſuppoſées tourner autour du ſoleil, à cauſe que leurs phaſes & leurs phénomenes ne permettent point du tout de les rapporter à la terre, mais on voit aſſez que cette correction au ſyſtême de *Ticho* ſuppoſe toujours deux centres; & dès qu'on en admet deux, peu importe de faire tourner toutes les planettes autour du ſoleil, ou deux ſeulement; cette ſuppoſition des deux centres eſt une des principales difficultés qu'on puiſſe faire contre le ſyſtême de *Ticho*, rien n'étant plus contraire à l'harmonie générale qu'on obſerve dans les corps céleſtes, à la loi de Kepler. *Voyez* SYSTÊME, SOLEIL, LUNE, PLANETE, *&c. Chambers.* (*D. J.*)

TYCOKSIN, (*Géogr. mod.*) ville de Pologne, dans la Poldalquie, ſur la riviere de Narew, avec un château fortifié & environné de marais. *Longitude. 41, 24; latitude 52, 47.* (*D. J.*)

TYDÉE, LE TOMBEAU DE, (*Géogr. anc. & Littér.*) ce tombeau étoit dans la Béotie, entre Thebes & Chalcis. Près du tombeau de Mélanippus, dit Pauſanias, *l. IX, c. xviij*, on voit trois groſſes pierres. Ceux qui croient connoître les antiquités du pays, diſent que c'eſt le lieu de la ſépulture de *Tydée*, qui fut inhumé dans ce lieu par Méon, & ils ſe fondent ſur un vers de l'iliade d'Homere, qui dit que ce guerrier trouva ſa ſépulture dans les campagnes de Thebes. *Tydée* fut tué de la main de Mélanippus, quand les Argiens aſſiégeoient la ville de Thebes. (*D. J.*)

TIKIRAT, ſ. m. (*Calend. des Maures.*) nom que les Maures donnoient au deuxieme mois de l'année. Il commençoit le 28 ſeptembre de l'année julienne.

TYLANGIUM, (*Géogr. anc.*) ville de Péloponeſe, dans la Tryphilie, ſelon Polybe, *l. IV*, qui dans le même endroit appelle cette ville Στυλαγγιὸν, *Stylangium*, qui eſt, ſelon les apparences, la véritable orthographe. (*D. J.*)

TYLEHURST, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, en Berckshire, où naquit en 1627 (Guillaume) *Lloyd*, très-ſavant écrivain, qui de degré en degré devint évêque de S. Aſaph, enſuite de Lichtfield & Coventry en 1692, & finalement de Worceſter en 1699. C'eſt en occupant ce ſiege qu'il eſt mort en 1717, dans la 91e. année de ſon âge. C'étoit un grand critique des auteurs Grecs & Latins, mais plus encore de nos livres ſacrés. Profondément verſé dans l'hiſtoire & dans la chronologie, il a trouvé peu de maîtres à ces deux égards. Les matériaux qu'il avoit recueillis ſur toutes ſortes de ſujets, avec un diſcernement délicat, rempliſſoient pluſieurs volumes, où tout étoit diſpoſé avec tant de méthode, qu'il en auroit peu coûté d'en faire des livres intéreſſans.

Il ſeroit trop long de donner ici le catalogue des ouvrages, c'eſt aſſez de dire que la plupart roulent ſur des matieres théologiques qu'il a traité d'ordinaire en ſermons peu connus des étrangers. Son eſſai ſur les ſoixante-douze ſemaines de Daniel, eſt un livre très-curieux, quoiqu'il ne mérite pas, ce me ſemble, l'éloge qu'en a fait M. Marshal, en diſant qu'il lui paroît infiniment meilleur qu'aucun autre qu'on ait jamais donné; c'eſt pourquoi je me flatte qu'on ſera bien aiſe de trouver ici les obſervations du chevalier Newton ſur l'ouvrage de l'évêque de Worceſter.

« J'ai lu, dit ce grand homme, l'écrit » que milord, évêque de Worceſter, a » envoyé au docteur Prideaux, & je l'ai » trouvé plein d'excellentes remarques ſur » l'ancienne année; mais il ne prouve » pas qu'aucune nation ancienne ſe ſoit » ſervie de l'année de douze mois & » de trois cent ſoixante jours, ſans la corriger de temps en temps ſur le cours » des aſtres, pour faire correſpondre les » mois au cours de la lune, & l'année à » celui du ſoleil, & pour régler le retour » des ſaiſons & le temps des fruits de la » terre.

» Les premiers peuples, avant qu'ils ſe » ſerviſſent de cycles artificiels, régloient » leurs calculs du temps par le cours du » ſoleil & de la lune, *Geneſ. c. xiv.* & » pour ſavoir quels jours de chaque mois » de l'année ils devoient célébrer leurs » fêtes, & à quelle divinité, ils avoient

» beſoin d'un calendrier ; & il étoit le plus » naturel de donner dans ce calendrier » trente jours à chaque mois lunaire, & » douze mois lunaires à l'année ſolaire, » parce que ce ſont là les nombres ronds » qui approchent le plus du cours du ſoleil » & de la lune. C'eſt ce qui fit que les » anciens comptoient que les années luni-» ſolaires étoient de douze mois, ou de » 360 jours, & qu'ils diviſerent l'écliptique en douze ſignes, & en 360 parties » égales, qui correſpondoient aux douze » mois & aux 360 jours qu'ils croyoient » que le ſoleil employoit à faire ſon tour » dans le ciel.

» Mais je ne trouve point, que par rapport aux affaires civiles, aucuns peuples » aient ſuivi ce calendrier luni-ſolaire ; » lorſqu'ils trouvoient qu'il différoit du » cours du ſoleil & de la lune, ils le corrigeoient de temps en temps, retranchant » un jour ou deux du mois toutes les fois » qu'ils le trouvoient plus long que le temps » de la révolution de la lune, & ajoutant » un mois à l'année auſſi ſouvent qu'ils » s'appercevoient que douze mois n'atteignoient pas le temps du retour des quatre » ſaiſons & des fruits de la terre. Ainſi la » correction du calendrier luni-ſolaire étoit » l'affaire des prêtres. C'eſt à cette réforme » du calendrier primitif, & pour le mettre » de plus en plus d'accord avec les révolutions du ſoleil & de la lune, & n'être » pas obligés d'y revenir ſi ſouvent, que » tous les différens cycles d'année inventés » depuis, doivent leur origine.

» Après qu'ils eurent remarqué que » douze mois lunaires ne ſuffiſoient pas » pour atteindre le point du retour du ſoleil » & des ſaiſons, ils ajouterent un mois à » chaque ſeconde année, & formerent leur » triétéride, nommée plus proprement » *diétéride*. Et quand ils trouverent le cycle » biennal trop long, & qu'il avoit beſoin » de correction une fois en huit ans, ils » retrancherent un mois intercalaire une » fois tous les huit ans, & formerent » l'octoétéride dont la moitié étoit leur » tétraétéride. Ces cycles étoient auſſi anciens chez les Grecs que le temps de » Cadmus, de Minos, d'Hercule idéen, » & du grand Bacchus ou Oſiris, ce qui » ſemble indiquer qu'ils avoient été apportés en Grece par les colonies des Egyptiens & des Phéniciens, & par l'armée » de Bacchus.

» Dans la ſuite, quelques Grecs changerent la maniere de placer les mois intercalaires, ayant découvert à la longue, » que l'octoétéride n'atteignoit pas le point » du retour des ſaiſons, & ne répondoit » pas exactement au cours du ſoleil & de » la lune, mais qu'elle avoit beſoin d'être » corrigée de temps en temps ſur le cours » du ſoleil, pour conſerver la régularité » des ſaiſons.

» Méton inventa le cycle de dix-neuf » ans, dans lequel on ajoutoit ſept mois » en dix-neuf ans, & c'eſt ce cycle qui » eſt encore en uſage. A l'égard de la longueur des mois, quelques-uns des Grecs » les faiſoient alternativement de 29 & de » 30 jours, & par le moyen de ce cycle » ils étoient en état de compter exactement, ſans avoir beſoin de le corriger » qu'une ſeule fois dans l'eſpace d'un an ou » deux.

» Les Chaldéens réduiſoient l'année luni-» ſolaire à un cycle de douze ans ; ainſi ils » ſemblent avoir ajouté un mois à la fin de » chaque troiſieme année, & avoir à la » fin de chaque révolution de douze ans, » corrigé leur cycle ſur le cours du ſoleil » & de la lune ; car tous les cycles d'année ſervoient à régler l'intercalation des » mois.

» L'année luni-ſolaire étant d'une longueur incertaine, & par cette raiſon peu » propre aux uſages aſtronomiques, les » Egyptiens, lorſqu'ils s'appliquerent à » obſerver les étoiles par rapport à la navigation, meſurerent la juſte longueur » de l'année ſolaire par le lever héliaque » & le coucher des étoiles, & abandonnant l'année du calendrier, ils adopterent l'année ſolaire, qu'ils firent de 365 » jours. Cette année fut reçue des aſtronomes de Babylone, par les mages de Perſe, » & par les Grecs dans leur ere de Philippe ; » & elle devint l'année des Romains après » la correction de Jules-Céſar, qui ajouta » un jour intercalaire tous les quatre ans. » Enfin le pape Grégoire XIII y a fait une » nouvelle correction.

» Mais les habitans de l'Arabie heureuſe, » ſe ſervant de l'ancienne année de douze » mois lunaires, ſans la corriger ſur le » cours du ſoleil, ont tranſmis aux nations » mahométanes, une année proprement » lunaire, en réglant leurs mois ſur le » cours de la lune.

» Vous voyez donc que toutes les nations » ont tâché de régler leur année ſur le cours » du ſoleil & de la lune, ou de l'un des » deux; par conſéquent on ne peut admettre » ſans bonne preuve, qu'il y ait eu quel- » que peuple qui ſe ſoit ſervi d'une année » de 360 jours, ſans égard au cours d'au- » cun de ces deux luminaires. Simplicius » dit dans ſon commentaire ſur le premier » livre d'Ariſtote intitulé, *Phyſica Acroaſis,* » *apud Theodorum Gazam, de menſibus :* nous » mettons le commencement de l'année ou » au ſolſtice d'été, comme le peuple de » l'Attique; ou à l'équinoxe de l'automne, » comme les habitans de l'Aſie; ou au » ſolſtice d'hiver, comme les Romains; » ou à l'équinoxe du printemps, comme » les Arabes & ceux qui habitent du côté » de Damas; & nous mettons le commen- » cement du mois ou à la pleine lune, ou » à la nouvelle lune. Il nous dit que l'an- » cienne année des Romains, des Grecs, » des Aſiatiques, des Syriens & des Arabes » étoit luni-ſolaire, & s'accordoit avec le » cours du ſoleil & de la lune.

» C'eſt ainſi que l'année que les Iſraélites » apporterent d'Egypte étoit luni-ſolaire, » & commençoit en automne. Moïſe en » mit le commencement au printemps, » & le premier mois fut nommé *abid*, parce » que le bled ſe formoit en épi dans ce mois » là. Diodore de Sicile nous dit auſſi » qu'Uranus, ancien roi d'Egypte & de » Libye, ſe ſervoit de l'année luni-ſolaire. » De même encore l'année que les Samari- » tains apporterent des provinces de l'em- » pire Aſſyrien, & les Juifs de Babylone, » étoit luni-ſolaire, & commençoit au » printemps. Les Chaldéens étoient un » peuple Arabe, & les années Arabiques » étoient luni-ſolaires. Scaliger & d'autres » nous apprennent que l'année ancienne, » en uſage en Perſe, aux Indes, à la Chine » & dans les iſles voiſines, étoit l'année » luni-ſolaire. L'eſſence de cette eſpece » d'année, eſt d'être compoſée de mois » lunaires, & de périodes ſolaires.

» Gémius nous dit que tous les anciens » Grecs, ſuivant l'autorité de leurs loix, » & les déciſions de leurs oracles, faiſoient » accorder leur année avec le cours du » ſoleil, & leurs mois & les jours du mois » avec le cours de la lune; afin que les » mêmes ſacrifices tombaſſent toujours dans » les mêmes ſaiſons de l'année, & ſur les » mêmes jours du mois lunaire; & qu'ils » prétendoient que cela étoit agréable aux » dieux, & conforme aux inſtitutions & » aux coutumes de leur pays.

» Cicéron aſſure que les Siciliens & les » autres Grecs retranchent quelquefois un » jour ou deux du mois (c'eſt-à-dire, au » mois du calendrier de 30 jours), & » quelquefois l'alongent d'un jour ou deux, » pour faire correſpondre leurs jours & leurs » mois avec le cours du ſoleil & de la lune. » Cenſorin dit que les anciens peuples d'Italie » avoient tous leurs différentes années, » mais toutes corrigées ſur l'année naturelle, » par l'intercalation de leurs mois qui ſe » faiſoit différemment.

» Par ce moyen, les anciennes fêtes & » les ſolemnités des peuples de la Grece, » de la Sicile & de l'Italie, qui ſe célé- » broient à de certains jours de certains » mois (telles que les jeux olympiques & » pythiques, les bacchanales, les céréa- » les, *&c.*), tomboient toujours dans la » même ſaiſon de l'année; & l'année » d'Héſiode commençoit dans l'été après » le lever des Pléïades, & ſon mois lénæon » étoit un mois d'hiver, à en juger par la » maniere dont il le repréſente. De la même » façon, les mois des Aſiatiques tomboient » auſſi dans les mêmes ſaiſons; car Galien » dit : *Quod tempus Romæ eſt ſeptembris,* » *Pergami apud nos Hyperhereteus, Athenis* » *vero myſteria, ea namque erant Boëdro-* » *mione.* La même choſe avoit lieu par » rapport aux jours & aux mois des Juifs.

» Le ſanhédrin publioit les nouvelles » lunes, dès que la nouvelle lune paroiſ- » ſoit; & lorſque le bled ſe trouvoit aſſez » mûr pour en offrir les premiers fruits » au milieu du 13e mois, ils ajoutoient ce » mois à la vieille année, & commençoient » à la nouvelle au 14e. mois. C'étoit par

» quelque arrangement pareil que les mois » des années des Chaldéens, tomboient » auſſi toujours dans les mêmes ſaiſons; » car comme la diétéride, la tétraétéride » & l'octoétéride des Grecs tiroient leur » origine de l'intercalation des mois, la » dodécaétéride des Babyloniens venoit du » même principe; & le but de ces inter- » calations étoit d'ajuſter l'année au cours » du ſoleil, & d'empêcher les mois de » s'éloigner de leur ſaiſon propre.

» Suidas nous dit que 120 ſares font » 2220 ans; ſelon les Chaldéens, le ſare » contenant 222 mois lunaires, qui font » 18 ans & ſix mois. Dans ce calcul, douze » mois lunaires font l'année des Chaldéens, » & 18 de ces années & ſix mois (je crois » qu'il parle de mois intercalaires), font le » ſare. Athénée, *lib. XIV*, nous dit d'après » Béroſe, que les Babyloniens célébroient » annuellement la fête nommée *ſacæa*, le » ſixieme jour du mois de loüis, c'eſt-à dire, » le 16 du mois lunaire appellé *loüis* par » les Macédoniens. Cette fête tomboit donc » toujours dans la même ſaiſon de l'année, » de même que le mois Babylonien où elle » ſe célébroit.

» Lors donc que Cléobule, un des ſept » ſages, Hippocrate, Hérodote, Ariſtote, » Plutarque, Manethon, repréſentent » l'ancienne année des Grecs, des Romains » ou des Egyptiens, comme compoſée de » douze mois égaux, ou de 360 jours; » que Cyrus par alluſion à ce nombre de » jours, fit couper la riviere de Gyndes » en 360 canaux, & que les Athéniens » ayant égard à ce même mombre de jours, » dreſſerent 360 ſtatues à Démétrius, tout » cela doit s'entendre de l'année du calen- » drier des anciens, avant qu'elle fût cor- » rigé ſur le cours du ſoleil & de la lune. Et » lorſqu'ils avoient à Athenes quatre φυλας, » déſignant les quatre ſaiſons de l'année; » douze φαλρίας ϗ τριτλοῦς, ſelon le nom- » bre des mois; & chaque φαλρια, trente » χενη; ils corrigeoient de temps en temps » l'année ſur le cours des aſtres, pour » tenir les ſaiſons dans leur ordre naturel.

» Quand Hérodote intercale un mois » de 30 jours tous les deux ans, cela doit » être entendu de la diétéride des anciens » continuée pendant 70 ans, ſans correc- » tion ſur le cours de la lune. Et quand » Moïſe calcule la durée du déluge par des » mois de 30 jours, cela doit s'entendre » de mois vulgaires, non rectifiés ſur le » cours de la lune, à cauſe de la pluie » continuelle qui l'empêchoit de ſe mon- » trer.

» Quand David établit douze départe- » mens de gardes, un pour chaque mois » de l'année, il n'eut égard qu'aux mois » vulgaires de l'année moſaïque, ſans pour- » voir aux mois intercalaires, parce qu'ils » étoient incertains, & qu'ils pouvoient » être remplis par les douze départemens; » celui qui auroit dû être de ſervice le » premier mois de l'année ſuivante, en- » troit en fonction dans le mois intercalaire » quand il arrivoit, & le ſecond départe- » ment ſervoit alors le premier mois de » l'année ſuivance.

» Quand les Babyloniens diſoient, au » rapport de Diodore de Sicile, qu'il y » avoit douze dieux principaux, aſſignant » à chacun d'eux un mois & un ſigne dans » le zodiaque, & que le ſoleil parcouroit » ces douze ſignes chaque année, & la lune » tous les mois, ils font connoître que » l'année Chaldéenne étoit ſolaire, qu'elle » étoit compoſée de douze mois lunaires » égaux, correſpondans aux douze ſignes » & à leurs degrés, & ils parlent des mois » & des jours de l'année du calendrier, » n'étant point corrigée par le cours du » ſoleil & de la lune; en faiſant correſ- » pondre ces mois aux douze ſignes, ils » les fixerent aux ſaiſons de l'année, au » moyen des corrections inventées pour cet » uſage.

» Les Juifs, pendant leur ſéjour à Baby- » lone, ſe ſervirent de cette année dans » leurs contrats & dans leurs affaires civiles, » & ils en rapporterent l'uſage avec eux à » leur retour de Babylone à Jéruſalem, » ayant toujours depuis donné à leurs mois » les noms Babyloniens, ce qu'ils n'au- » roient pas fait ſi leurs mois lunaires » n'avoient pas été les mêmes que ceux des » Babyloniens.

» Il eſt donc évident que l'année luni- » ſolaire avec ſon calendrier étoit fort an- » cienne & d'un uſage univerſel; Noé s'en » étoit ſervi; elle avoit paſſé de lui à ſa

» poſtérité, & avoit donné lieu à la diviſion » du zodiaque en douze ſignes, & à l'in» vention de la diétéride, tétraétéride & » des autres anciens cycles, pour éviter » la peine de la corriger tous les mois ſur » la lune, & chaque année ſur le ſoleil; » cette année a continué à être en uſage » en Egypte, juſqu'à l'établiſſement de » leur année ſolaire de 365 jours; en » Chaldée & chez les nations voiſines, » juſqu'à l'expédition de Cyrus au de là » du Gyndes, & juſqu'à la priſe de Baby» lone par ce prince; en Grece juſqu'au » temps des ſept ſages & de l'empire des » Grecs & des Perſes; en Italie juſqu'au » regne des Latins & juſqu'à ce qu'enfin » les Arabes en ont formé leurs années » lunaires.

» Je ne trouve point, conclut Newton, » chez les anciens, d'année qui ne fût luni» ſolaire, ou ſolaire, ou lunaire, non » plus que d'autre calendrier que ceux de » ces années-là. Une de 360 jours n'eſt » aucune de celles là. Le commencement » de cette année auroit parcouru toutes les » ſaiſons dans l'eſpace de 70 ans. Une ré» volution ſi remarquable auroit été mar» quée dans l'hiſtoire, & ne doit pas être » ſuppoſée ſans en donner de bonnes preu» ves ». (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TYLLINUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu des Breſſans en Italie, & dont la figure a été déterrée dans le dernier ſiecle près de Breſſe. Le Roſſi qui l'a fait graver dans ſes *mémorie braſſiane*, dit que la ſtatue de cette divinité fut miſe en pieces l'an 840, par Rampat évêque de Breſſe, & qu'elle n'avoit pour inſcription que le nom du dieu à qui elle étoit conſacrée.

Cette ſtatue étoit de fer, la tête couronnée de laurier, appuyant le pied droit ſur le crâne d'un mort, & tenant de la main gauche une pique de fer, terminée en haut par une main ouverte, ſur laquelle on voyoit entre l'indice & le pouce un œuf qu'un ſerpent entortillé dans la main venoit mordre : ce ſont-là des ſymboles auſſi obſcurs que myſtérieux. Ce pied appuyé ſur une tête de mort & de laurier, marquoient-ils, comme le conjecture le pere Monfaucon, que *Tyllinus* triomphoit de » la mort? Mais qui ſera l'antiquaire ou le mythologiſte aſſez hardi pour expliquer ce que ſignifie le ſerpent qui ſe jette ſur l'œuf que tient la main qui eſt au haut de la pique? Avouons que principalement parmi les dieux topiques qui n'étoient guere connus que dans quelques villes particulieres qui les avoient choiſis pour leurs patrons, il ſe trouve toujours des ſymboles inexplicables. (*D. J.*)

TYLOSIS, ſ. f. (*Médec.*) τύλωσις, calloſité, dartre calleuſe des paupieres, en Latin *calloſitas palpebræ*; eſpece de dartre des paupieres dans laquelle leur partie inférieure eſt ulcérée, avec des fentes & des duretés calleuſes.

Cette maladie commence rarement par le bord des paupieres, quoique dans la ſuite ce bord vienne à s'ulcerer; mais elle commence d'ordinaire par une chaleur & un prurit qui augmente de jour à autre, juſqu'à les rendre inégales & âpres, & finit enfin par y cauſer des ficoſités, fentes, duretés & petits ulceres; c'eſt alors une maladie très-opiniâtre & très-difficile à guérir. Sa cure demande les remedes généraux, un régime de vivre doux & rafraîchiſſant, la ſaignée, s'il y a pléthore, ainſi que la purgation, quand le mal eſt habituel. Pour ce qui eſt des remedes topiques, on uſera d'abord de ceux qui humectent, amolliſſent & temperent l'acrimonie de l'humeur contenue dans les paupieres; on vient enſuite à ceux qui détergent & deſſéchent les ulceres. *Voyez Maître-Jan.* (*D. J.*)

TYLUS, (*Géogr. anc.*) les géographes connoiſſent une ville & deux iſles de ce nom, ſavoir :

1°. *Tylus*, ville du Péloponneſe ſur le golfe de Meſſénie, entre les iſles Tyrides & la ville de Leuctrum, ſelon Strabon, *l. VIII. p. 350.* qui dit que quelques-uns la nomment *Œtilus*. Pauſanias, *l. III. c xxv.* eſt de ce nombre.

2°. *Tylus*, iſle du golfe Perſique. Arrien la place à deux jours de navigation de l'embouchure de l'Euphrate; ſon nom moderne eſt *Queximi* ou *Queixome*.

3°. *Tylus minor*, iſle du golfe Perſique, ſelon

ſelon Pline, *l. XII. c. x.* qui la met à 10 milles de la grande *Tylus*; cette iſle eſt nommée *Arados* par Strabon, & *Arathos* par Ptolomée. (*D. J.*)

TYMBALE LA, ſ. f. (*Art milit.*) eſt une eſpece de tambour dont le cuir eſt tendu ſur une caiſſe d'airain. Il étoit autrefois en uſage à la guerre chez les Sarraſins; il paſſa enſuite chez les François & chez les Anglois.

Il n'y a pas long-temps que cet inſtrument militaire eſt en uſage dans nos armées, au moins le pere Daniel prétend qu'on ne le trouve point dans nos hiſtoires ſous le regne de Henri IV. & ſous celui de Louis XIII.

La *tymbale* nous eſt venue d'Allemagne. Juſte-Lipſe qui eſt mort en 1606, dit dans ſon traité de la *milice romaine*, que les Allemands s'en ſervoient de ſon temps. On en prit dans le combat aux Allemands en quelque occaſion, & il ne fut permis d'abord à aucun régiment françois de cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris ſur l'ennemi. Depuis on en a mis dans les compagnies de la maiſon du roi; il n'y a que les mouſquetaires qui n'en aient point. La gendarmerie & les régimens de cavalerie légere en ont auſſi dans la compagnie du meſtre-de-camp, & dans les autres compagnies qui en ont enlevé aux ennemis.

Les *tymbales* ſont deux eſpeces de grands baſſins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond, & couverts par deſſus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & pluſieurs écrous attachés au corps de la *tymbale*, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clé. Les *tymbales* ſe tiennent enſemble par le moyen d'une courroie que l'on fait paſſer par deux anneaux qui ſont attachés l'un devant & l'autre derriere le pommeau de la ſelle du tymbalier.

Les *tymbales* ſont garnies de deux tabliers de damas ou de ſatin, aux armes du colonel, du prince, ou du meſtre-de-camp à qui elles appartiennent. Quand il fait mauvais temps, on les couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de 8 à 9 pouces. Elles ont chacune au bout une petite roſette de la grandeur d'un écu. C'eſt de l'extrêmité de ces petites roſettes que l'on frappe la *tymbale*, ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable que ſi elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, auſſi-bien que le trompette, dans les marches & dans les routes, eſt à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas devant le commandant; mais dans les combats ils ſont ſur les ailes dans les intervalles des eſcadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur qui doit défendre ſes *tymbales* au peril de ſa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leur drapeau. *Hiſtoire de la milice Françoiſe.*

TYMBALE, (*terme de paumier.*) eſpece de raquette de bois couverte de parchemin des deux côtés, dont on ſe ſert pour jouer au volant.

TYMBALIER, ſ. m. (*Art milit.*) le *tymbalier* bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces; elles ont chacune au bout une petite roſete de la grandeur d'un écu; c'eſt de l'extrêmité de ces petites roſettes que l'on frappe la tymbale, ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable, que ſi elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le *tymbalier*, auſſi-bien que le trompette, dans les marches & dans les revues, eſt à la tête de l'eſcadron, trois ou quatre pas devant le commandant. Dans les combats, les *tymbaliers* ſont ſur les ailes dans les intervalles des eſcadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le *tymbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre les tymbales au péril de ſa vie, comme la cornette & le guidon doivent faire pour leurs drapeaux. (*D. J.*)

TYMBRE, ſ. m. *en Muſique*, on appelle ainſi cette qualité du ſon par laquelle il eſt aigre ou doux, ſourd ou éclatant.

Les ſons doux ont ordinairement peu d'éclat comme ceux de la flûte; les ſons éclatans ſont ſujets à l'aigreur, comme les ſons de la vielle ou du hautbois. Il y a même des inſtrumens, tels que le clavecin, qui ſont à la fois ſourds & aigres, & c'eſt le

plus mauvais *tymbre*. Le beau *tymbre* eſt celui qui réunit la douceur à l'éclat de ſon; on en peut donner le violon pour exemple. *Voyez* SON. (*S*)

TYMBRE, *en termes de Blaſon*, ſignifie la *crête* ou le *cimier* d'un écuſſon, ou tout ce qui ſe met au deſſus des armoiries, pour diſtinguer les degrés de nobleſſe ou de dignité eccléſiaſtique ou ſéculiere. *Voyez* CRETE & CIMIER.

Telle eſt la tiare papale, le chapeau de cardinal, la croſſe, la mitre, la croix, les couronnes, les mortiers, & ſur-tout les caſques & héaumes, que les anciens appelloient plus particuliérement *tymbres*, parce qu'ils reſſembloient à une eſpece de cloche ſans battant, qui en François s'appelle un *tymbre*, ou parce qu'ils réſonnoient comme les *tymbres* quand on les frappoit; du moins c'eſt là l'opinion de Loiſeau, qui dérive ce mot de *tintinnabulum*. *Voyez* CASQUE & HÉAUME.

TYMBRÉ, on appelle *dans le Blaſon* armes *tymbrées*, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles; & l'écu *tymbré*, celui qui eſt couvert d'un caſque ou d'un tymbre. *Voyez* TYMBRE.

TYMPAN, ſ. m. *en Anatomie*, la membrane du *tympan* eſt une peau mince & délicate, entiere, ſeche, tranſparente, qui ferme l'extrêmité du canal auditif, deſcend en devant de la partie ſupérieure vers l'inférieure, de façon qu'elle fait un angle obtus avec l'une, & aigu avec l'autre, ſur-tout dans l'adulte; car dans le fœtus elle eſt preſque horizontale. Sa figure eſt elliptique, mais elle envoie une appendice obtuſe ſupérieurement dans la fiſſure de l'anneau. Elle n'eſt donc ni ovale, comme l'ont voulu Caſſerius & Valſalva, & encore moins circulaire, comme le prétend Vieuſſens & Duvernny. Son milieu avance comme un bouclier, eſt tiré tellement au dedans, qu'il eſt cave du côté du canal, & conique vers la cavité du *tympan*. La peau & l'épiderme ſe ſéparent ſans peine l'une de l'autre, même dans l'adulte par la macération; après quoi on trouve cette membrane ſeche, extérieurement couverte d'une lame fournie par le périoſte du *tympan*, comme le démontre évidemment l'adhéſion du manche du marteau; ce périoſte eſt au milieu de cette ſeche membrane, & cela paroît plus manifeſtement dans le fœtus. Vieuſſens qui exclut cette tunique, & n'en admet que deux, n'a donc pas raiſon, non plus que Valſalva, de rejeter le périoſte auditif. Morgagni ſoutient ces trois lames; Winſlow prétend qu'on en peut diſtinguer quatre ou cinq. Les vaiſſeaux de cette partie injectés reſſemblent à des branches d'arbres, & il n'eſt pas difficile de les injecter à la faveur de leur tronc qui vient par le canal auditif, & avec le muſcle externe de Fabricius, comme le penſent Ruyſch & Caſſebohmius. On le voit en effet ſouvent venir des vaiſſeaux du périoſte du *tympan* & de l'adhéſion du manche du marteau, ſe reprendre de toutes parts; il eſt probable qu'il y a deux couches de vaiſſeaux dont l'une appartient à la peau extérieurement collée à la membrane du *tympan*, & l'autre ſert au périoſte du *tympan* rampant intérieurement ſur la même membrane.

Puiſque la membrane du *tympan* eſt cave en ſon milieu, & qu'ainſi le ſac borgne du canal de l'ouie ſe termine enfin en un tube conique, il ne peut aucunement être douteux qu'il ſe faſſe de nouvelles réflexions dans la pointe même du cône.

Les ondulations de l'air externe doivent ſe communiquer, & au périoſte de la cavité du *tympan* & au marteau, & à l'air interne, le périoſte & le marteau étant continus à la membrane du *tympan* que cet air touche de près.

Le *tympan*, appellé vulgairement le *tambour*, eſt ſitué obliquement, eu égard à la poſture droite du corps, & regarde en bas: de là vient que nous entendons mieux les ſons qui viennent d'en bas, que ceux qui viennent d'en haut. *Voyez* TAMBOUR.

La face externe du *tympan* eſt un peu enfoncée dans le milieu; il eſt compoſé de deux ou trois lames. Il a un trou, ou du moins une portion qui n'eſt pas attachée au cercle oſſeux, & qui laiſſe paſſer l'air, & dans quelques ſujets la fumée du dedans de la bouche en dehors. *Voyez* TROU.

Derriere la membrure du *tympan* eſt une cavité dans l'os pierreux, appellée *caiſſe du tympan*, & quelquefois ſimplement *tympan*. On y remarque quatre petits os; ſavoir, le marteau, l'enclume, l'étrier & l'os orbi-

culaire. *Voyez* les chacun ſous ſon *article particulier* MARTEAU.

Au dedans de la caiſſe du *tympan*, Vieuſſens a découvert une membrane très-mince, qui ſert à former la porte du labyrinthe, & à empêcher toute communication entre l'air interne & l'air externe. La membrane du *tympan* a une branche conſidérable de nerfs, qui paſſe ſur la face interne entre le marteau & l'enclume, & qui eſt appellée *corde du tympan*. *Voyez* CORDE.

Willis regarde la membrane du *tympan* comme une eſpece d'inſtrument préparatoire de l'ouie; & il croit que ſa fonction eſt de recevoir les premieres impreſſions des ſons, & de les tranſmettre au cerveau duement modifiées & proportionnées à ſa diſpoſition. *Voyez* SONS, SENSATION, *&c.*

En effet, la fonction de la membrane du *tympan* par rapport à l'ouie, ſemble être la même que celle de la prunelle de l'œil par rapport à la vue. La prunelle empêche qu'il n'entre dans l'œil une trop grande quantité de rayons de lumiere; elle les tempere, les adoucit, & les proportionne, pour ainſi dire, au *ſenſarium*, auquel elle les tranſmet. La membrane du *tympan* fait la même choſe à l'égard des rayons ſonores; car ſi les uns & les autres tomboient immédiatement ſur le *ſenſorium*, ils pourroient aiſément bleſſer ſa délicateſſe. *Voyez* PRUNELLE.

La membrane du *tympan*, à la vérité, n'eſt pas l'organe propre de l'ouie; mais elle fait que l'on entend mieux. Pour cela il eſt néceſſaire qu'elle ſe tende ou ſe relâche dans le beſoin, comme la prunelle; & c'eſt à quoi ſervent les quatre oſſelets dont nous avons parlé ci-deſſus, qui ont le même uſage pour tendre ou relâcher la membrane du *tympan*, que les cordages d'un tambour à l'égard de cet inſtrument. Par le moyen de cette tenſion & de ce relâchement, la membrane du *tympan* s'accommode à tous les ſons, violens ou foibles, de même que la prunelle à tous les degrés de lumiere. *Voyez* OUIE.

L'ingénieux docteur Holder a perfectionné cette théorie. Il conçoit que l'action du muſcle qui tend ou relâche la membrane du *tympan*, le tient toujours dans un état de tenſion modérée. Mais lorſqu'il s'agit d'écouter, & de faire une attention particuliere à quelque ſon, alors l'attention de ce muſcle eſt plus forte, & la membrane du *tympan* plus tendue qu'à l'ordinaire, afin de faciliter le paſſage du ſon. *Voyez* ATTENTION.

Sur ce fondement le même auteur ayant entre ſes mains un jeune homme ſourd de naiſſance, & remarquant que ſon mal venoit d'un défaut de tenſion dans la membrane du *tympan*, il dit à ſa mere de conſulter les médecins, pour ſavoir s'il n'y auroit pas moyen, par quelques fumées aſtringentes ou autrement, de rendre à cette membrane ſa tenſion néceſſaire.

En attendant, il s'aviſa d'un moyen paſſager, qui fut d'employer quelque ſon violent, comme de battre du tambour auprès du malade. Un pareil ſon, tant qu'il continue, doit néceſſairement diſtendre la membrane du *tympan*, en le pouſſant & le faiſant enfler en dehors, comme un vent frais enfle les voiles d'un vaiſſeau. L'expérience réuſſit ſelon l'eſpérance du docteur; car tandis qu'on battoit fortement du tambour près du jeune homme, celui-ci entendoit les gens qui étoient près de lui, & qui l'appelloient doucement par ſon nom; mais lorſqu'on ceſſoit de battre du tambour, il n'entendoit plus les mêmes perſonnes, quoiqu'elles l'appellaſſent à haute voix. *Voyez* SURDITÉ.

Ce qui montre néanmoins que la membrane du *tympan* n'eſt pas ſi néceſſaire, c'eſt qu'il y a des exemples de gens qui entendoient parfaitement ſans le ſecours de cette membrane. M. Cheſelden rapporte qu'il rompit la membrane du *tympan* des deux oreilles d'un chien, qui ne laiſſa pas d'entendre. Il eſt vrai que quelque temps après, les ſons violens lui faiſoient beaucoup de peine. Le même auteur ajoute que M. Saint-André l'avoit aſſuré qu'un de ſes malades ayant eu cette membrane détruite par un ulcere qui avoit même fait ſortir les oſſelets, ne laiſſa pas néanmoins de conſerver l'ouie.

Corde du TYMPAN, *voyez* CORDE.

TYMPAN, ſ. m. (*Architect.*) mot dérivé du Grec *tympanon*, tambour. C'eſt la partie qui reſte entre les trois corniches d'un fronton triangulaire, ou les deux d'un

fronton ceintré. Elle eſt quelquefois liſſe, & quelquefois ornée de ſculpture en bas-relief, comme au temple de Caſtor & de Pollux, à Naples, & au portail de l'égliſe des peres Minimes, à Paris.

Tympan d'arcades, table triangulaire, placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus ſimples *tympans* de cette eſpece n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, *&c.* ou de trophées, feſtons, *&c.* comme au château de Trianon; & ils conviennent aux ordres dorique & ionique. Les *tympans* les plus riches ſont décorés de de figures volantes, comme des renommées, ainſi qu'en en voit aux arcs de triomphe antiques; ou de figures aſſiſes, telles que ſont des vertus, comme dans l'égliſe du Val-de-Grace; ou des béatitudes, comme dans celle du college Mazarin, à Paris. *Daviler.* (*D. J.*)

TYMPAN *de machine*, (*Mécan.*) roue creuſe qu'on nomme auſſi *roue à tambour*, dans laquelle un ou pluſieurs hommes marchent pour la faire tourner, & qui ſert aux grues, aux calandres, & à certains moulins. (*D. J.*)

TYMPAN, (*Imprimerie.*) grand & petit *tympan*, pieces d'une preſſe d'imprimerie; le premier eſt fait d'une feuille de parchemin collée ſur le châſſis de bois, attaché au bout du coffre par deux couplets; c'eſt ſur ce *tympan* après qu'il a été ramoiti avec une éponge trempée dans l'eau, que ſe marge ou ſe pointe la feuille de papier prete à paſſer ſous preſſe: le petit *tympan* eſt auſſi une feuille de parchemin collée ſur un plus petit châſſis, de bois ou de fer, qui s'enclave au revers du premier; entre ces deux peaux ou *tympans* ſe mettent les blanchets, & le carton. *Voyez* POINTURES, BLANCHETS, CARTON.

TYMPAN *de menuiſerie*. (*Menuiſ.*) panneau dans l'aſſemblage du dormant d'une baie de porte ou de croiſée, qui eſt quelquefois évidé, & garni d'un treillis de fer, pour donner du jour. Cela ſe pratique auſſi dans les *tympans* de pierre. (*D. J.*)

TYMPAN *de l'oreille*, (*Anat.*) *Voyez membrane du tambour*, au *mot* TAMBOUR. (*D. J.*)

TYMPANA, (*Hiſt. des ſuppl. des Grecs.*) τυμπάνα, ſupplice chez les Athéniens, par lequel un criminel étoit condamné à être attaché à un poteau pour y recevoir la baſtonade juſqu'à ce qu'il expirât. Potter *Archæol. Græc. l. I. c. xxv. tom. I, p. 134.* (*D. J.*)

TYMPANIA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponneſe, en Elide: Ptolomée, *l. III, c. xvj.* la marque dans les terres. Les habitans de cette ville ſont appellés *typanei* par Pline, *liv. IV, cap. vj.* mais il les place dans l'Achaie. Ce pourroit être la même ville que Polybe, *liv. IV*, nomme *tympanæa*, & qu'il met dans la Triphylie; & il y a apparence auſſi que c'eſt la ville *typanæ* d'Etienne le géographe, qui la met pareillement dans la Triphilie. (*D. J.*)

TYMPANISCHISA, (*Luth.*) eſpece de trompette marine dont on ſe ſervoit ci-devant. La *tympaniſchiſa* étoit une caiſſe pyramidale de bois, longue d'environ ſept pieds; la baſe étoit un triangle équilatéral, dont chaque côté avoit ſix à ſept pouces, & le ſommet ſe terminoit par un autre triangle équilatéral, dont chaque côté avoit deux pouces. On tendoit ſur cet inſtrument quatre cordes (de boyaux probablement.) qui faiſoient l'accord, *ut*, *ut*, *ſol*, *ut*, on jouoit ſur la plus baſſe de ces quatre cordes comme l'on joue ſur la trompette marine. On prétend que quand on exécutoit ſur cet inſtrument des pieces convenables, on auroit cru, à une certaine diſtance, entendre quatre trompettes. *Voyez* la TYMPANISCHISA. (*F. D. C.*)

TYMPANITE, ſ. f. (*Médic.*) c'eſt ainſi que l'on appelle une maladie où le bas-ventre eſt conſidérablement enflé & réſonne comme un ballon, lorſqu'on le frappe; on l'appelle auſſi *hydropiſie ſeche*, mais fort mal-à-propos, car cette hydropiſie eſt ſans eau: s'il eſt permis de parler ainſi; c'eſt ce que confirme l'ouverture des cadavres en qui on ne trouve pas une ſeule goutte d'eau dans la cavité du bas-ventre, ni dans le canal inteſtinal: bien des gens attribuent cette affection à la tenſion ſpaſmodique du genre nerveux dans cette cavité; à l'accumulation du ſuc nerveux dans les nerfs de ſes viſceres qui diſtendant les membranes, y fait amaſſer l'air dans certains endroits, & l'empêche de circuler par les étranglemens qu'il cauſe dans certains endroits

du canal; mais cette idée eſt bien ſyſtématique, l'eſprit animal y joue un trop grand rôle, pour qu'on la croie. Nous ne nions cependant pas que les ſpaſmes convulſifs des nerfs ne concourent à cette maladie, & il eſt vraiſemblable qu'elle dépend de la tenſion de ſes parties, ſoit par l'obſtruction du foie & de la rate qui retient le ſang dans le bas-ventre, ſoit par les criſpations des nerfs qui cauſent des étranglemens dans différens points du canal inteſtinal: mais la tenſion ſeule ne ſuffit pas; l'air y entre pour quelque choſe, le réſonnement, le bruit que rend la cavité du bas-ventre quand on le frappe, ſont des preuves palpables de ce que nous avançons.

L'air fera différentes exploſions, il ſera produit par les humeurs qui ſont en ſtagnation dans les vaiſſeaux obſtrués, il s'échappera des alimens, il diſtendra les parois de l'eſtomac, il roulera dans le canal inteſtinal, par l'étroiteſſe que produit dans les différens replis du canal la conſtruction ou la tenſion des membranes. Ainſi l'air s'amaſſant de plus en plus diſtendra les cavités, & augmentera la capacité du bas-ventre, juſqu'à lui donner une élevation énorme. Les cadavres morts de cette maladie ont les cavités remplies d'air, les vaiſſeaux obſtrués chargés d'un ſang noirâtre.

Cette maladie arrive dans tous les âges, elle eſt commune aux femmes après l'accouchement; elle attaque les jeunes gens, les vieillards, les convaleſcens, & ſur-tout les hypocondriaques, tous ceux qui mangent beaucoup & qui digerent peu, ſur-tout après de grandes évacuations, comme il arrive aux femmes en couches, & aux convaleſcens, tous ceux en qui les reſſerremens convulſifs des viſceres retiennent l'air exprimé des alimens dans les cavités des inteſtins, ce qui arrive aux gens vaporeux, à ceux que l'application continuelle de l'eſprit & le chagrin empêchent de digérer comme il faut.

Pour peu que l'on conſidere encore la ſituation des malades à qui la *tympanite* ſurvient, on verra qu'elle eſt la ſuite de beaucoup de maladies aiguës & chroniques, elle ſuccede aux vieilles obſtructions du méſentere, elle accompagne le carreau ou l'état ſkirreux du méſentere dans les enfans qui ſont à la mamelle, elle ſuit les dévoiemens opiniâtres, les diſſenteries ulcéreuſes, elle eſt l'effet de l'affection hypocondriaque invétérée, elle finit les maladies de conſomption; il eſt notoire que dans ces malades les humeurs ſont en diſſolution, les ſolides à demi putréfiés, & l'air échappé des molécules des uns & des autres occupe les cavités.

Les ſignes de cette maladie, ſont les ſuivans: il ſurvient une extenſion dans la région des lombes & une conſtipation opiniâtre, enſuite de laquelle le bas-ventre eſt conſidérablement diſtendu, le malade eſt ſujet aux rapports, le pouls eſt inégal, l'appétit languiſſant & la ſoif exceſſive; l'on ſent dans les hypocondres & dans la région du nombril, une douleur poignante, mordicante, & une tenſion accompagnée de chaleur, on ne peut demeurer couché ſur les côtés, & la tumeur ne diminue point, lorſqu'on eſt couché ſur le dos.

La *tympanite* fait une maladie dangereuſe; elle eſt abſolument incurable, lorſqu'elle accompagne ou qu'elle ſuit l'hydropiſie, à cauſe que la diſtention violente des inteſtins & des muſcles épigaſtriques, en comprimant les veines, retarde la circulation du ſang, produit la conſtipation, ſupprime la tranſpiration; la *tympanite* ſimple, lorſqu'elle eſt invétérée, & qu'on n'a pas ſoin d'y remédier ſur le champ, dégénere dans les femmes & dans les enfans en une maladie chronique opiniâtre dont la mort eſt toujours la ſuite.

Le traitement s'exécute en employant les remedes cardiaques & ſtomachiques, de même que les amers de tous genres; après avoir fait précéder la ſaignée & les autres évacuans préliminaires, on peut employer les remedes aromatiques.

TYMPANO, ſ. m. (*Muſiq. Ital.*) les Italiens ſe ſervent de ce terme pour déſigner une paire de *tymbales* d'une grandeur inégale, & accordées à la quarte juſte. La plus petite exprime le ſon de *c-ſol-ut*, & la plus grande celui de *g-re ſol*, une quarte au deſſous. Cet inſtrument ſert ordinairement de baſſe aux trompettes. *Dict. des beaux Arts.* (*D. J.*)

TYMPANOTRIBA, ſ. m. (*Littérat.*) τυμπανοτρίβας, un joueur de *tympanum*;

mais ce terme déſignoit au figuré chez les anciens une perſonne *efféminée*, plongée dans la molleſſe. (*D. J.*)

TYMPANUM des Hébreux, (*Muſique des Hébreux.*) cet inſtrument de muſique eſt déſigné en Hébreu ſous le nom général de *toph*, qui comprenoit diverſes ſortes de tambours. Celui-ci reſſembloit à un crible entouré de ſonnettes, à peu près comme aux tambours de baſque. On s'en ſervoit dans les occaſions de réjouiſſance, après une victoire, dans les feſtins, les noces, & pour célébrer les louanges de Dieu.

Le *tympanum* des Romains étoit un cuir mince, étendu ſur un cercle de bois ou de fer, que l'on frappoit à peu près de la même maniere que font encore à préſent nos Bohémiennes. Quelques auteurs dérivent ce mot de τύπτειν, *frapper*; Voſſius le tire de l'Hébreu *toph*. Il eſt du moins certain que l'invention des *tympanum* vient de la Syrie, ſelon la remarque de Juvénal.

Jampridem Syrus in Tyberim defluxit Orontes
Et linguam & mores & cum tibicine chordas
Obliquas, nec non gentilia tympana *ſecum*
Vexit.

Ils étoient fort en uſage dans les fêtes de Bacchus & de Cybele, comme on voit par ces vers de Catulle:

Cybeles Phrygiæ ad nemora deæ,
Ubi cymbalum ſonat, ubi tympana *reboant.*

Hérodien, parlant d'Héliogabale, dit qu'il lui prenoit ſouvent des fantaiſies de faire jouer des flûtes, & de faire frapper des *tympanum*, comme s'il avoit célébré les bacchanales.

Le lecteur trouvera la repréſentation de divers *tympanum* & cymbales des anciens dans le *Muſæum Romanorum* de Spon, *l. II, ſect. 4, tab. 7 & 8*, & dans *Agoſtini Gemme Antiche, part. I, p. 30.* (*D. J.*)

TYMPHÆA, (*Géogr. anc.*) ville de la Theſprotie, ſelon Etienne le géographe, Strabon, *l. VII, pages 326 & 327*, ne connoît que les peuples qu'il nomme *Tymphæi*, & qu'il place vers les ſources du Pénée. Selon Pline, *l. IV, c. ij*, les peuples *Tymphæi* étoient du nombre de ceux qui habitoient l'Etolie; mais, *l. IV, c. x*, il met encore des *Tymphæi* dans la Biſaltie, ou du moins entre le Strimon & l'Anius; ce qui oblige d'en faire deux peuples différens. (*D. J.*)

TYMPHÉE, GYPSE DE, *tymphaïcum gypſum*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une terre qui, ſans avoir été calcinée, prenoit corps avec l'eau, comme fait le plâtre ou le gypſe calciné. Ils l'appeloient auſſi *terra tymphaïca*. Pline dit: *Cognata calci res gypſum eſt; plura ejus genera; nam è lapide coquitur, ut in Syria ac Thuriis: & è terra foditur, ut in cypro & perrhibæis; è ſummâ tellure* & tymphaïcum *eſt, lib. XXXVI, c. xxxiij.*

TYMPHRESTUS, (*Géogr. anc.*) montagne de la Theſſalie. Strabon, *liv. IX, pag. 433*, la met au voiſinage du pays des Dolopes. (*D. J.*)

TYNDARIDES, ſ. f. (*Mythol.*) on nommoit ainſi Caſtor & Pollux, enfans de Léda & de Tyndare, roi de Laconie. Caſtor ſe diſtingua dans la courſe & dans l'art de dreſſer les chevaux, Pollux dans l'exercice de la lutte. Aux jeux funebres de Pélops, la tradition des Eléens, ſuivie par Pauſanias, fait remporter le prix de la courſe à pied à Caſtor, & celui du pugilat à Pollux. Jupiter, ſelon quelques poëtes, donna l'immortalité à Pollux qui la partagea avec Caſtor, en ſorte qu'ils vivoient & mouroient alternativement.

Couple de déités bizarre,
Tantôt habitans du Ténare
Et tantôt citoyens des cieux.

Selon d'autres, ils furent placés au ciel, ſous le ſigne des Gemeaux, dont la découverte ſe fit peut-être environ ce temps-là; ce qui a donné lieu à la premiere fable de la mort & de la réſurrection alternative de Caſtor & de Pollux, c'eſt que ces deux étoiles ne ſe montrent jamais enſemble. (*D. J.*)

TYNDARIM, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile, ſur la côte ſeptentrionale. Ptolomée, *l. III, c. iv*, la marque entre les embouchures des fleuves Hélicon & Tyméthus. Elle eſt nommée *Tyndaris* par Strabon, *l. VI, p. 266*, & par Pline, *l. III, c. viij*, qui lui donne le titre de *colonie*.

Dans une ancienne inſcription, ſes habitans ſont nommés Τυνδαριῆς, *Tyndarienſes*,

& dans plus d'un endroit des *verrines* de Cicéron, *Tyndaritani*.

Diodore de Sicile, *excep. leg. ex lib. XXII.* dit que Denys le Tyran donna ce terrein aux Meſſéniens, qui y bâtirent la ville de *Tyndaris*. Cicéron, *verr. 3*, l'appelle *nobiliſſima civitas* : il la met au nombre des plus conſidérables de la Sicile, & il ajoute : ſes habitans étoient les amis & les alliés du peuple Romain. Pline, *l. II, c. xcij*, nous apprend que la mer avoit englouti la moitié de cette ville. Le reſte eſt aujourd'hui détruit : on n'y voit plus qu'une égliſe, appellée *Sancta Maria in Tyndaro*. (*D. J.*)

TYNDARIUM PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'iſle de Sicile, ſur la côte ſeptentrionale. Il tiroit ſon nom de la ville de Tyndaris. (*D. J.*)

TYNNA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville d'Aſie, dans la petite Arménie. Ptolomée, *l. V, c. vij*, la marque parmi les villes de la préfecture de Cataonie.

2°. Fleuve de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII, c. j*, met ſon embouchure dans le pays des Arvares. (*D. J.*)

TYPE, ſ. m. (*Gram. & Théolog.*) c'eſt la copie, l'image, ou la reſſemblance de quelques modeles. *V.* MODELE, IMAGE.

Ce mot eſt formé du Grec τυπος, *forme, figure*.

Le terme *type* eſt moins en uſage que ſes compoſés *prototype* & *archétype*, qui ſignifient les *originaux* qui n'ont été faits d'après aucun modele. *V.* ARCHÉTYPE, PROTOTYPE, ECTYPE.

TYPE eſt auſſi un terme ſcholaſtique, dont les théologiens ſe ſervent ſouvent pour ſignifier un *ſymbole*, un *ſigne* ou une *figure* d'une choſe à venir.

Dans ce ſens, on emploie ordinairement le mot *type* relativement au mot *antitype*, ανθιτυπος, qui eſt la choſe même dont une autre choſe eſt le *type* ou la *figure*. *Voyez* ANTITYPE.

C'eſt ainſi que le ſacrifice d'Abraham, l'agneau paſchal, *&c.* étoient les *types* ou figures de notre rédemption. Le ſerpent d'airain étoit le *type* de la croix, *&c.*

Les *types* ne ſont pas de ſimples conformités ou analogies que la nature fait naître entre deux choſes d'ailleurs différentes, ni des images arbitraires, qui n'ont d'autre fondement que la reſſemblance caſuelle d'une choſe à une autre. Il faut outre cela que Dieu ait eu une intention particuliere de faire un *type*, & qu'il ait déclaré expreſſément que ce *type* en eſt un; ou que l'autorité de Jeſus-Chriſt & des apôtres, ou celle d'une tradition conſtante aient décidé que telle ou telle choſe eſt *type* par rapport à telle ou telle autre, autrement, & s'il étoit libre à chaque particulier de mettre des *types* où il veut & où il juge à propos, l'Ecriture deviendroit un livre où l'on trouveroit tout ce qu'on voudroit.

M. Gale diſtingue les *types* en hiſtoriques & en prophétiques. Les derniers ſont ceux dont les anciens prophetes ſe ſont ſervis dans leurs inſpirations. Les premiers ſont ceux dans leſquels des choſes arrivées ou des cérémonies inſtituées ſous l'ancien teſtament ont figuré d'avance, pronoſtiqué ou annoncé Jeſus-Chriſt, ou des choſes qui ont rapport à lui dans le nouveau teſtament.

Les anciens peres de l'égliſe, auſſi bien que les critiques modernes, ſont extrêmement partagés ſur la nature & l'uſage des *types*, & ſur les repréſentations typiques qui ſe trouvent dans l'ancien teſtament; & c'eſt ce qui fait une des grandes difficultés que l'on a à entendre les anciennes prophéties, & à concilier l'ancien teſtament avec le nouveau. *Voyez* PROPHÉTIE.

On ne peut diſconvenir en effet qu'il n'y ait eu des *types* inſtitués par la ſageſſe divine; pour être les ombres & les figures des choſes à venir; & quoique les hommes ſoient tombés, à cet égard, dans bien des excès, & que pluſieurs ſe ſoient imaginés voir des *types* par-tout, comme Origene, qui trouvoit des myſteres juſque dans les chaudrons du tabernacle, on doit ſe contenter des plus ſenſibles & des plus frappans, ou de ceux dont l'application a déjà été faite par une autorité ſupérieure en fait de religion. Mais il n'en faut point propoſer ſans les prouver autant qu'il eſt poſſible, & ſans faire voir que ce ſont en effet des *types*, afin de juſtifier la ſolidité du raiſonnement des apôtres qui en ont tiré des argumens.

Un auteur moderne ſoutient que non-ſeulement les peres de l'égliſe, mais auſſi

S. Paul lui-même ; étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien teſtament, & accomplie dans l'hiſtoire & dans la loi des juifs, & que ce teſtament & cette loi ne devoient être regardés que comme les *types* & les ombres du Chriſtianiſme. Dans cette vue il cite l'épître aux Hébreux, *chap. viij, 5, chap. x, 1* & celles aux Coloſſiens, *chap. j, verſ. 16 & 17*, il ajoute que les loix rituelles de Moïſe n'étant que des *types* & des ombres des choſes réelles à venir, doivent être conſidérées comme des prophéties accomplies. C'eſt auſſi le ſentiment de M. Whiſton & d'autres. Et le premier auteur, pour appuyer davantage ſon raiſonnement, cite Jeſus-Chriſt lui même qui, en S. Matthieu, *chap. xj, verſ. 13*, confirme les propheties légales, en diſant qu'*il eſt venu accomplir la loi*. Mais c'eſt abuſer viſiblement de l'écriture que d'employer ces paſſages à prouver que tout y eſt *type* & figure ; car lorſque S. Paul dit que Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi, *finis legis Chriſtus*, il ne s'agit pas de ſavoir ſi Jeſus-Chriſt y eſt figuré & prédit ; il eſt ſimplement queſtion de montrer qu'il eſt le ſeul auteur de la juſtice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Coloſſiens, que tout ce qui a été fait, n'a été fait que pour Jeſus-Chriſt, *omnia in ipſo conſtant*, & ne ſubſiſte qu'en lui, il établit la divinité de Jeſus-Chriſt, & il en donne pour preuve que tout ce qui exiſte, n'exiſte que par l'opération de ſa toute-puiſſance. De même quand Jeſus-Chriſt dit qu'il eſt *venu accomplir la loi*, cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ſes exemples & par ſa doctrine, & non ſimplement des figures qu'il venoit accomplir, comme ſi tout eût été *type* ſous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuriſtes a donné lieu à quelques écrivains peu favorables à la religion, d'obſerver que ſi les anciens & les modernes partiſans du ſens typique euſſent formé le deſſein de décrier le chriſtianiſme, ils n'auroient pu mieux y réuſſir qu'en traveſtiſſant ainſi toutes choſes en *types* & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner, ajoutent-ils, que les athées & les déiſtes inſultent à la crédulité des chrétiens, & qu'il rejettent des preuves fondées ſur de pareilles abſurdités.

Mais on peut répondre à ces écrivains, que l'exemple des figuriſtes ne peut tirer à conſéquence contre la ſolidité des véritables preuves de la religion. Car il n'eſt pas difficile de reconnoître, à moins qu'on ne veuille s'aveugler ſoi-même, la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il eſt évident qu'il y en avoit beaucoup ſous l'ancien teſtament. Tels étoient les ſacrifices, la perſonne du grand-prêtre, l'arche de Noé, *&c.* tels étoient les deux verges ou bâtons, dont il eſt parlé dans Zacharie, *c. xj, verſ. 7, 10 & 14*, telle étoit la femme adultere d'Oſée, *c. j, verſ. 2*, ſes enfans, *verſ. 46*. Par ces *types* & par d'autres ſemblables, Dieu & le prophete ont deſſein d'annoncer des événemens futurs, mais il faut obſerver ou que le prophete avertit en même temps le lecteur de prendre ces choſes pour *types*, qu'il le met en état de les entendre de cette maniere, qu'il ne l'abandonne pas à ſes propres conjectures après l'événement ou l'accompliſſement de ces prophéties ; ou que les apôtres ont expliqué ces *types* conformément à la tradition des juifs ; & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jeſus-Chriſt, ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les apôtres ont cité, en parlant de Jeſus-Chriſt & des myſteres de la loi nouvelle, un grand nombre de paſſages de l'ancien teſtament dans leurs écrits, mais ils ne les ont pas tous cités dans le même ſens. Ils en ont cité quelques-uns dans le ſens que la ſageſſe divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres ſaints, mais ils en ont cité auſſi, ſans qu'ils paruſſent avoir une deſtination particuliere & directe de Dieu, pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve pluſieurs qu'ils n'ont appliqués à Jeſus-Chiſt qu'à cauſe des traits de convenance & de reſſemblance qui en autoriſoient l'alluſion & l'application, & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Meſſie : c'eſt le ſentiment de pluſieurs peres, & entr'autres de S. Cyrille contre Julien : *Paulus autem*, dit ce pere, *valdè ſapiens artifex ad introducendum divina, etiam illa quæ de aliquibus aliis in ſcripturis dicta ſunt aliquoties ad manifeſtandum Chriſti ſacramentum*

ſacramentum inducit. Verumtamen non illa ſeparat ab iis perſonis in quas dicta eſſe cognovimus, ſed neque omnia illorum ad Chriſtum redigit, verùm aliquam partem minimam aliquoties ſuſcipit quam ipſe poſſit ſine ullo periculo artificioſè ad ſuum referre propoſitum.

Le ſavant Maldonat admet le même principe, & s'explique ainſi très-nettement ſur ce point. « Quand les apôtres, dit-il, » remarquent que quelque prophétie de » l'ancien teſtament s'eſt trouvé accomplie » par ce qu'ils rapportent, ils ne l'entendent pas toujours de la même maniere; » cette expreſſion peut être priſe en quatre » ſens différens.

» Le premier, qui eſt l'immédiat & le » plus prochain, a lieu lorſque la choſe » s'accomplit proprement & à la lettre, » ſelon qu'elle eſt prédite, comme quand » S. Matthieu remarque, *ch. j*, que cette » prophétie d'Iſaïe, *ch. vij, une vierge enfantera, &c.* a été accomplie dans la » Vierge Marie.

» Le ſecond qui eſt quelquefois plus » éloigné, mais qui n'eſt pas moins direct » & moins abſolu dans l'intention du » S. Eſprit, a lieu lorſque la choſe s'accomplit dans la choſe figurée par le *type*, » comme quand S. Paul applique à Jeſus-» Chriſt, *Hébr. ch. j. verſ. vj.* ces paroles » du premier livre des rois, *ch. vij.* dites » immédiatement de Salomon, *je lui tiendrai lieu de pere, & je le traiterai comme* » *mon fils*, parce que Salomon étoit la » figure du Meſſie; ou quand S. Jean » obſerve, *ch. xix.* qu'on ne rompit point » les os de J. C. à la paſſion, pour accomplir ce qui étoit dit de l'agneau paſchal, » *Exod. XII, vous n'en briſerez aucun os.*

» Le troiſieme qui n'eſt qu'un ſens accommodatrice, a lieu lorſqu'on applique une prophétie à ce qui n'eſt ni » l'objet immédiat de la prophétie, ni le » *type* figuré par la prophétie, mais à une » choſe indifférente, parce qu'elle quadre » auſſi-bien à cette choſe, que ſi elle avoit » été faite pour elle, & qu'il y eût des » preuves que le S. Eſprit l'eût dirigée à » ſignifier cette choſe. Iſaïe, par exemple, » *ch. xxix.* ſemble borner le reproche que » Dieu fait aux Juifs, de l'honorer du bout » des levres, à ceux qui vivoient de ſon » temps; mais Jeſus-Chriſt l'applique, » *Matth. xv.* à ceux qui vivoient du ſien, » parce qu'ils ne valoient pas mieux que leurs » peres.

» Le quatrieme ſens dans lequel les » apôtres diſent qu'une choſe s'accomplit, » c'eſt lorſque une choſe étant déjà faite » en partie, elle s'acheve tout-à-fait, de » ſorte qu'il n'y a plus rien à deſirer pour » ſon accompliſſement ». Maldonat, *in ℣. 15, cap. ij, S. Matthæi.*

Ainſi il eſt certain que pluſieurs des interprétations typiques & allégoriques de la loi, de l'hiſtoire, & des cérémonies des Juifs, peuvent être rejetées ſans donner aucun tour forcé, ni aucune ateinte au texte ſacré de l'écriture, qui peut être expliqué par des principes plus naturels, plus intelligibles, & plus conformes aux regles de la grammaire, que ceux des figuriſtes modernes.

Le mot τυπος, comme nous l'avons obſervé, ne ſignifie autre choſe qu'une copie ou une impreſſion de quelque choſe. Les Anglois dans leur verſion de la bible, l'ont rendu tantôt par le terme *d'impreſſion* ou *eſtampe*, tantôt par celui de *figure*, quelquefois par le mot de *forme*, & quelquefois par celui de *façon* ou *maniere*.

C'eſt de là auſſi que le même terme s'emploie au figuré, pour ſignifier un *modele moral*, & dans ce ſens là il ne ſignifie autre choſe qu'un *exemple* ou une *ſimilitude*. De même le mot αντιτυπος dans l'écriture ſignifie une choſe faite d'après un modele, & c'eſt ainſi que dans l'épitre aux Hebreux, le tabernacle & le Saint des Saints ayant été faits après le modele que Dieu avoit montré à Moïſe, ils ſont appellés *antitypes*, ou *figure des vrais lieux ſaints*. C'eſt encore dans le même ſens que S. Pierre, en parlant du déluge & de l'arche de Noé, qui ſauva huit perſonnes, appelle le baptême un *antitype* de cette arche, & par là il n'exprime autre choſe qu'une ſimilitude de circonſtances.

Les autres termes dont l'écriture ſe ſert quelquefois pour marquer qu'un événement a été figuré d'avance par quelque choſe qui a précédé, ſont υποδειγμα que l'on rend par *imitation* & *exemple*, & σκια, *ombre*. S. Paul ſe ſert ſouvent de ce dernier

mot, & l'applique aux loix & aux cérémonies des Juifs, qu'il repréſente comme de ſimples ombres des choſes à venir, ou des choſes ſpirituelles & céleſtes. Ces expreſſions générales ont induit des auteurs à prêter à S. Paul un deſſein qu'il n'avoit point en faiſant ces comparaiſons, & à conclure de là que tous les rits de la loi de Moïſe étoient autant de *types*, ou de choſes deſtinées à ſignifier des événemens futurs, & que l'on doit trouver l'évangile dans le pentateuque, tandis que S. Paul ne paroît avoir eu d'autre intention que de faire connoître les grands avantages que l'évangile a ſur la loi ancienne à différens égards, où l'un a autant de prééminence ſur l'autre, que le corps ou la ſubſtance en a ſur l'ombre. *Voyez* ACCOMMODATION.

Si l'ombre des choſes à venir eſt la figure ou le *type* des événemens futurs, quels ſont les événemens auxquels puiſſent avoir aucun rapport, les nouvelles lunes, ou le boire & le manger des Juifs? ou comment la loi de Moïſe, compoſée de commandemens pour des perſonnes, temps, lieux, ſacrifices, &c. pouvoit-elle ſignifier une diſpenſe des mêmes choſes ſous l'évangile, où ces mêmes choſes, loin d'avoir été enjointes, ont été déclarées au contraire inutiles & ſuperflues? Voilà toutes les obſervations que l'on peut faire ſur toutes les ſignifications des termes dont ſe ſervent les auteurs du nouveau teſtament, & par leſquels ils ſemblent avoir voulu exprimer quelque figure ou *type* d'événemens futurs, ſous l'évangile: d'où nous pouvons conclure 1° que d'argumenter des *types*, c'eſt argumenter très-ſouvent d'exemples ou de ſimilitudes; le but des ſimilitudes ou des comparaiſons eſt ſimplement d'aider & de rendre quelques idées plus claires & plus fortes, de ſorte qu'il eſt abſurde de tirer des conſéquences d'une ſimilitude, ou d'inférer de quelque partie d'une ſimilitude, autre choſe que ce qui eſt abſolument ſemblable. 2°. Que l'on ne ſauroit prouver que toutes les cérémonies de la loi moſaïque aient jamais été deſtinées à ſignifier des événemens futurs ſous le regne du Meſſie. Les auteurs de l'ancien teſtament n'en font aucune mention, quelques notions que puiſſent avoir eu là deſſus les écrivains qui les ont ſuivis immédiatement: on convient que les apotres ont argumenté des rits de l'inſtitution moſaïque, mais il paroît que ſouvent ils ne l'ont fait que par forme d'illuſtration & d'analogie.

Aſſurément il y a une ſimilitude générale dans toutes les opérations ou diſtributions de la providence, & une analogie des choſes dans le monde naturel, auſſi-bien que dans le monde moral; d'où il eſt aiſé d'argumenter par forme de parité, & même il eſt très-juſte & très commun de le faire; mais de dire qu'une de ces opérations ou diſtributions ait toujours été faite pour en marquer ou ſignifier une autre qui devoit avoir lieu dans la ſuite, c'eſt ce qu'on ne pourra jamais prouver, à moins que Dieu ne l'ait révélé.

Nous ſavons que la terre promiſe étoit un lieu où les Juifs devoient jouir d'un doux repos, après toutes leurs peines & fatigues. Dieu ſe repoſa lui-même le ſeptieme jour après l'ouvrage de la création; cependant quelqu'un a-t-il jamais imaginé de prétendre que le repos de Dieu après la création, ſignifie le repos des Juifs dans la terre promiſe? & n'eſt-il pas auſſi ſenſé de dire que le repos que Dieu prit le ſeptieme jour, ſignifie l'entrée des Juifs dans la terre de Canaan, que de dire que le repos des Juifs dans cette terre, ſignifie le repos dont David fait mention dans ſes pſeaumes? On ne prouvera pas non plus que tous ces événemens qui ſe ſuccedent dans l'ordre de la providence, & qui reſſemblent à quelques événemens qui ont précédé, ſoient deſtinés à être figurés d'avance. Si on peut le prouver, on ſera bientôt d'accord que le repos des Juifs étoit le *type* du repos des chrétiens. C'eſt de la même maniere que nous devons entendre S. Paul, lorſqu'il dit, *Jeſus-Chriſt notre pâque a été immolé pour nous*; & S. Jean-Baptiſte, lorſqu'il appelle notre Sauveur l'*agneau de Dieu*. Il y avoit là cette ſimilitude de circonſtances que Jeſus-Chriſt fut immolé le même jour qu'on immoloit & qu'on mangeoit l'agneau paſchal, qu'il mourut à peu près à la même heure du jour où les prêtres commençoient leurs ſacrifices, & qu'on ne briſa aucun des os ni de l'un ni de l'autre; & comme l'agneau

paſchal devoit être ſans tache, de même Jeſus-Chriſt étoit ſans ſouillure. C'eſt par rapport à ces circonſtances, & d'autres ſemblables, que S. Paul applique à Jeſus-Chriſt le nom de *Pâque*.

C'eſt encore ainſi qu'on explique ce que S. Paul appelle le baptême des enfans d'Iſraël, dans la nue & dans la mer, & la comparaiſon qu'il fait du grand prêtre qui entroit tous les ans dans le lieu ſaint, avec Jeſus-Chriſt qui eſt entré dans le ciel. Il eſt donc certain qu'il y a des *types* dans l'ancien teſtament, mais il l'eſt également que tout n'y eſt pas *type*, & que pluſieurs de ces *types* ne ſont que des ſimilitudes ou des alluſions, & n'ont été employés que dans ce ſens par les apôtres.

TYPE, ſ. m. (*Théolog.*) eſt auſſi le nom que l'on a donné a un édit de l'empereur Conſtans II, publié en 648, pour impoſer un ſilence général aux orthodoxes, auſſi-bien qu'aux monothélites, ſur la queſtion qu'on agitoit alors, s'il falloit reconnoître en Jeſus-Chriſt deux opérations ou volontés, comme le ſoutenoient les catholiques, ou s'il falloit n'y en admettre qu'une ſeule, comme le vouloient les monothélites. *Voyez* MONOTHÉLITES.

On l'appella *type* parce que c'étoit une eſpece de formulaire de foi, ou plutôt un réglement auquel tout le monde devoit conformer ſa conduite, en s'abſtenant de parler des matieres controverſées.

Le véritable auteur du *type* étoit Paul, patriarche de Conſtantinople, & monothélite, qui crut aſſez ſervir ſon parti en forçant par autorité les catholiques à n'oſer publier leur foi, eſpérant que l'erreur feroit aſſez de progrès, tant qu'on ne la combattroit pas. En conſéquence, il inſinua à l'empereur Conſtans de ſupprimer l'ecthèſe d'Héraclius, & de publier un édit pour impoſer ſilence aux orthodoxes & aux monothélites; mais ſur-tout aux premiers qui ſe plaignoient vivement de l'ecthèſe, comme favorable au monothéliſme; mais on ſent que cette prétendue voie de pacification étoit injuſte, & qu'elle opprimoit la vérité, ſous prétexte d'éteindre les diſputes: on croit cependant que Conſtans avoit donné cette loi à bonne intention, puiſque dans le *type* même, après avoir ordonné le ſilence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux ſaintes écritures, aux cinq conciles œcuméniques, & aux ſimples paſſages des peres, dont la doctrine eſt la regle de l'égliſe, ſans y ajouter, en ôter, ni les expliquer ſelon des ſentimens particuliers. Mais quelles que fuſſent les intentions de l'empereur, il eſt certain que celles des monothélites étoient d'en abuſer & de s'en prévaloir contre les catholiques. Auſſi le pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la ſentence de dépoſition contre le patriarche Paul. Le *type* fut examiné dans le concile de Latran, tenu en 649, & l'on y prononça anatheme contre tous ceux qui admettoient l'impiété du *type* & de l'ecthèſe. *Voyez* ECTHESE.

TYPE, ſ. m. (*Art. numiſmatique.*) terme générique par lequel les médailliſtes entendent l'empreinte qui eſt marquée ſur la tête & le revers des médailles, comme ſymboles, figures de divinités, de génies, d'hommes, de femmes, d'animaux, & de choſes inſenſibles. On explique toutes ces choſes en détail au *mot* TÊTE & SYMBOLE, *art numiſmat.* (*D. J.*)

TYPÉE, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponneſe, dans l'Elide. En allant de Scillunte à Olympie, dit Pauſanias, *l. V, c. vj*, avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouve un rocher fort haut, qu'on appelle le *mont typée*. Les Eléens, ajoute-t-il, ont une loi par laquelle il eſt ordonné de précipiter du haut de ce rocher, toute femme qui ſeroit ſurpriſe aſſiſter aux jeux olympiques, ou qui même auroit paſſé l'Alphée les jours défendus; ce qui n'étoit jamais arrivé qu'à une ſeule femme nommée Callipatire, ſelon quelques-uns, & Pherénice, ſelon d'autres. Cette femme étant devenue veuve, s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduiſit elle-même ſon fils Piſidore à Olympie. Il arriva que le jeune homme fut déclaré vainqueur: auſſi-tôt ſa mere tranſportée de joie, jette ſon habit d'homme, & ſaute par deſſus la barriere qui la tenoit enfermée avec les autres maîtres. Elle fut connue pour ce qu'elle étoit, mais on ne laiſſa pas de l'abſoudre en conſidération de ſon pere, de ſes freres, & de ſon fils, qui tous avoient été couronnés aux jeux olympiques. Depuis cette aventure, il fut dé-

fendu aux maîtres d'exercice, de paroître autrement que nus à ces ſpectacles. (*D. J.*)

TYPHO, ſorte d'ouragan. *Voyez* OURAGAN.

TYPHOÉE, ſ. m. (*Mythol.*) monſtre né de l'alliance de la terre avec le tartare. Il avoit cent têtes de ſerpent; ſes langues étoient noires; un feu ardent partoit de tous ſes yeux, & de toutes ſes bouches ſortoient des ſons inéfables, tantôt intelligibles pour les dieux, & tantôt ſemblables aux mugiſſemens des taureaux, ou aux rugiſſemens des lions. & qui faiſoient retentir les montagnes de ſiflemens effroyables.

Il ne naquit qu'après la défaite des Titans, & ſeroit le maître des dieux, ſi Jupiter, honoré par l'olympe de la ſouveraineté, n'eût prévenu ce terrible monſtre. Armé de ſon tonnerre, ce dieu, dit Héſiode, fait retentir la terre & les cieux; la mer s'agite, & les flots ſe pouſſant impétueuſement les uns les autres, viennent ſe briſer contre les côtes; la terre gémit, le ciel s'enflamme, Pluton eſt troublé dans les enfers, & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur juſque ſous le tartare, dans la ténébreuſe demeure des Titans; il s'élance de l'olympe, & brûle toutes les têtes du monſtre qui, tombant ſous ſes coups redoublés, eſt ſur le champ précipité juſqu'au fond du tartare; le feu dont ſes têtes ſont embraſées, ſe communique à la terre, qui fond comme de l'étain dans les fourneaux.

De *Typhoée* ſont nés les vents nuiſibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée, de Zéphire. L'origine de ceux-ci eſt divine, & leur utilité répond à l'excellence de cette origine; mais les autres ſoufflant ſur la face de la mer, y font périr navires & nautoniers; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être ſurpris; ils ſe répandent avec une égale fureur ſur la terre, & leurs tourbillons impétueux renverſent & détruiſent tous les ouvrages des mortels. *V* TYPHON. (*D. J.*)

TYPHOMANIE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une maladie du cerveau, dans laquelle ceux qui en ſont attaqués ne peuvent dormir, quoiqu'ils en aient grande envie; ils ſont couchés ayant les yeux fermés, diſent des choſes abſurdes, & jettent les membres de côté & d'autre; ſi on les touche, ils ouvrent d'abord les yeux, regardent de travers, & retombent dans une eſpece d'aſſoupiſſement, qui eſt interrompu par une foule d'idées fâcheuſes.

La *typhomanie* eſt une eſpece de frénéſie & de léthargie compliquée, on l'appelle auſſi *coma vigil. Voyez* COMA, FRÉNÉSIE & LÉTHARGIE.

Le mot eſt formé du Grec *typhos*, fumée, & *mania*, folie.

TYPHON, (*Phyſique générale.*) un *typhon* eſt un vent vif, fort, qui ſouffle de tous les points, varie de tous les côtés, & communément vient d'en haut.

Il eſt fréquent dans la mer orientale, ſurtout dans celle de Siam, de la Chine, du Japon, & entre Malacca & le Japon. Il ſort avec violence le plus ſouvent du point de l'oueſt, & parcourant tout l'horizon avec beaucoup de rapidité, il fait le tour en vingt heures; il accroît de force de plus en plus; il éleve la mer à une grande hauteur avec ſes tournans, & chaque dixieme vague s'élevant plus que les autres, fait perdre aux gens de mer tout eſpoir de ſe ſauver; c'eſt pourquoi la navigation de l'Inde au Japon eſt fort dangereuſe, de ſorte que ſi de trois vaiſſeaux il en arrive un à bon port, on regarde cet événement comme un voyage heureux.

Le *typhon* regne le plus ordinairement en été, & il eſt plus terrible, qu'on ne peut imaginer ſans l'avoir vu; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant que les côtés des vaiſſeaux les plus forts & les plus gros n'y réſiſtent pas; on croiroit que le ciel & la terre vont ſe replonger dans leur ancien cahos.

Il exerce ſa furie ſur terre comme ſur mer, renverſe les maiſons, déracine les arbres, & emporte de gros vaiſſeaux juſqu'à un mille de la mer.

Il dure rarement plus de ſix heures; dans l'océan Indien, la mer eſt d'abord unie, mais il s'y éleve enſuite des vagues terribles. Ainſi, près de la ville d'Arbeil en Perſe, ce *typhon* éleve tous les jours à midi, dans les mois de juin & de juillet, une grande quantité de pouſſiere, & dure une heure.

La cauſe de ce *typhon* vient peut-être de

ce que le vent ſoufflant vers un certain point, eſt arrêté & revient ſur lui-même, & qu'ainſi il tourne en rond, comme nous voyons que l'eau forme un tourbillon, quand elle rencontre un obſtacle; ou bien cela peut venir des vents furieux qui ſe rencontrent l'un l'autre, qui rendent la mer unie, & cependant s'élancent contre les vaiſſeaux qui ſe trouvent entr'eux. Quand ce vent vient d'en haut, on l'appelle *catægis*.

Le *typhon*, dit le peintre des ſaiſons, tournoie d'un tropique à l'autre, épuiſe la fureur de tout le firmament, & le terrible ectreplica regne. Au milieu des cieux fauſſement ſereins, un puiſſant orage ſe prépare; comprimé dans une petite tache de nuée, que l'œil connoiſſeur peut ſeul appercevoir: le fatal & imperceptible préſage plein de feu & de malignes influences, eſt ſuſpendu ſur le ſommet du promontoire, & raſſemble ſes forces. Le démon de ces mers le fait précéder d'un calme trompeur, propre à engager le matelot à confier ſes voiles au zéphir qui l'accompagne. Tout-à-coup des vents rugiſſans, des flammes & des flots combattans, ſe précipitent & ſe confondent en maſſe. Le matelot demeure immobile, ſon vaiſſeau, dont les voiles ſont déployées, boit la vague, s'enfonce & ſe cache dans le ſein du ſombre abîme. Le redoutable Gama combattit contre un ſemblable *typhon*, pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits terribles, voguant ſans ceſſe autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la ſoif de l'or encore plus hardie. (*D. J.*)

TYPHONIS INSULA, (*Géogr. anc.*) iſle de la Méditerranée, aux environs de la Troade; quelques-uns l'ont nommé *Calydna*. (*D. J.*)

TYPHOS, (*Médec. anc.*) τυφὸς; maladie décrite par Hippocrate, & dont il diſtingue cinq eſpeces différentes.

La premiere eſt une fievre continue, qui affoiblit les forces, & qui eſt accompagnée de tranchées, d'une chaleur extraordinaire dans les yeux, & de la difficulté de parler.

La ſeconde eſpece de *typhos*, commence par une fievre tierce ou quarte, qui eſt ſuivie de maux de tête, de ſputations, & de déjections de vers; le viſage eſt pâle, les pieds & quelquefois tout le corps s'enflent; le malade ſent de la douleur, tantôt dans la poitrine, & tantôt dans le dos; il a des boborygmes, les yeux hagards, la voix foible & tremblante.

La troiſieme eſpece de *typhos*, ſe montre par des douleurs aiguës dans les articulations, ſouvent même dans toutes les parties du corps, & ces douleurs produiſent quelquefois l'immobilité des membres.

La quatrieme eſpece de *typhos*, eſt accompagnée de tenſion, d'enflure, & d'ardeur extraordinaire dans le bas-ventre, laquelle eſt ſuivie d'une diarrhée qui dégénere en hydropiſie.

La cinquieme eſpece de *typhos*, ſe manifeſte par une extrême pâleur ſans aucune enflure. Au contraire, le corps eſt exténué, ſec & affoibli. Le malade a les yeux creux, arrache le duvet qui tient à ſa couverture, & eſt ſujet, ſoit qu'il veille ou qu'il dorme, à des pollutions fréquentes; ces ſymptômes réunis ſont fort extraordinaires; nous ne connoiſſons point ce dernier genre de *typhos*, & nous douterions beaucoup de l'exactitude du récit, ſi nous ne le tenions d'Hippocrate. (*D. J.*)

TYPIQUE, (*Liturg. Greq.*) τυπικὸν de τύπος, *forme, regle*; livre eccléſiaſtique des Grecs, qui contient la forme de réciter l'office pendant toute l'année; mais comme les égliſes ont beaucoup varié ſur ce point, les *typiques* ſont fort différens les uns des autres; on peut conſulter Allatius dans ſa premiere diſſertation ſur les livres eccléſiaſtiques des Grecs. (*D. J.*)

TYPIQUE, *fievre*, (*Médec.*) *febris typica*; on appelle *fievres typiques*, celles qui ſont bien caractériſées, par la régularité de leurs accès, de leur accroiſſement, de leur rémiſſion & de leur période; on les nomme ainſi, par oppoſition aux fievres erratiques, qui ne ſuivent point de regle dans leurs cours; τύπος eſt l'ordre que tient une maladie. (*D. J.*)

TYPOGRAPHE, ſ. m. (*Gram.*) Imprimeur. *Voyez* ce mot.

TYPOGRAPHIE, ſ. f. (*Gram.*) art de l'Imprimerie. *Voyez* IMPRIMERIE.

TYPOLITES *ou* PIERRES A EMPREINTES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *impreſſa lapidea*, *typolitus*, c'eſt ainſi que quelques natura-

liſtes nomment des pierres ſur leſquelles on voit des empreintes de ſubſtances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans pluſieurs pays des pierres ſur leſquelles on remarque diſtinctement des empreintes de plantes; c'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoiſes ou pierres ſchiſteuſes qui accompagnent communément les charbons de terre, ſont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & ſur-tout de celles qui croiſſent dans les forêts, telles que les fougeres, les capillaires, les roſeaux, la prêle que l'on y diſtingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturaliſtes nous ont fait de longues énumérations des plantes qui ſe trouvent de cette maniere. Mais une obſervation très-digne de réflexion, c'eſt que les plantes dont on trouve les empreintes ſur des pierres de nos contrées, ſont ſouvent tout-à-fait étrangeres à nos climats, & leurs analogues vivans ne ſe rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Juſſieu ayant eu occaſion d'obſerver des pierres empreintes qui ſe trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnois, trouva que les plantes qu'il y voyoit, reſſembloit ſi peu à toutes celles qui croiſſent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriſer dans un monde tout nouveau. *Voyez les mémoires de l'académie royale des ſciences, année 1718.*

Les naturaliſtes qui attribuent au déluge univerſel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le ſein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux ſemblables à des épis de bled dans l'état où ils ſont au printemps, il a cru devoir en conclure que le déluge étoit arrivé dans cette ſaiſon; mais il ſera très-difficile d'expliquer, par le déluge, la raiſon pourquoi la plupart des plantes que l'on trouve empreintes, ſont exotiques ou étrangeres au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela ſuppoſer que les climats ont changé, ainſi que les plantes qu'ils produiſoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet pas de croire que les eaux aient apporté ces plantes d'Aſie ou d'Amérique, vu qu'elles n'auroient point eu le temps de faire un auſſi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, ſont ordinairement détruites & décompoſées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & à qui elles ont ſervi de moules. La plupart de ces feuilles empreintes ſont étendues; il eſt rare d'en voir qui ſoient roulées ou pliées, d'où quelques naturaliſtes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager ſur l'eau; mais cette raiſon n'eſt rien moins que déciſive, vu qu'une eau agitée peut aiſément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les *typolites* ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui ſe trouvent dans le tuf, & qui ne ſont produites que par incruſtation, c'eſt-à-dire, par le dépôt qui s'eſt fait des parties terreuſes contenues dans des eaux qui ſont tombées ſur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des *typolites*, ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires ſont celles ſur leſquels on voit des poiſſons, telles que celles qui ſe trouvent ſur une pierre feuilletée blanchâtre à Papenheim. *Voyez* PAPENHEIM, *pierre de.* On doit auſſi placer dans ce nombre la pierre ſchiſteuſe chargée d'empreintes de poiſſons, qui ſe trouve près d'Eiſleben, dans le comté de Mansfeld, qui eſt une vraie mine de cuivre. *Voyez* MANSFELD, *pierre de.* (—)

TYR, (*Géogr. anc.*) ville d'Aſie, dans la Phénicie, ſur le bord de la mer, au midi de Sidon. Cette ville auſſi célebre dans l'hiſtoire ſacrée, que dans l'hiſtoire profane, eſt des plus anciennes, ſoit qu'elle ait la même ancienneté que Sidon, comme le prétend Quint-Curce, ſoit qu'elle ait été bâtie depuis Sidon, comme le penſe Juſtin, *l. XVIII, c. iij.*

Quelques critiques prétendent qu'il y avoit deux villes de *Tyr*, l'une plus ancienne connue ſous le nom de *Palæ-Tyros*, & l'autre plus nouvelle nommée ſimplement *Zor* ou *Tyr*. La premiere étoit bâtie ſur le continent, à trente ſtades de la ſeconde, ſelon Strabon, *l. XVI.* C'eſt dans la premiere qu'étoit le temple d'Hercule, dont

les prêtres de *Tyr* vantoient avec exagération l'antiquité à Hérodote; & c'eſt dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvoit venir ſacrifier, lorſqu'il leur fit dire qu'il ſouhaitoit ſe rendre dans leur ville pour y offrir des ſacrifices à Hercule. L'autre *Tyr* étoit dans une iſle vis-à-vis de l'ancienne, dont elle n'étoit ſéparée que par un bras de mer aſſez étroit. Pline, *l. V, c. xix*, dit qu'il n'y avoit que ſept cens pas de diſtance de l'iſle à la terre ferme. Alexandre le Grand combla tout cet eſpace pour prendre la ville, & l'iſle étoit encore jointe à la terre ferme du temps de Pline. Dans le même chapitre cet auteur donne dix-neuf mille pas de circuit au territoire de *Tyr*, & il y renferme la vieille *Tyr*.

Le nom de cette ville en Hébreu eſt *Zor* ou *Sor*, ſuivant une autre dialecte, c'eſt *Syr* ou *Sar;* les Arméniens qui ont coutume de changer la lettre *f* en *t*, diſent *Tor*, *Tur* ou *Tyr*, & en ajoutant la terminaiſon Grecque, on a fait τύρος, *Tyrus*. De *Sar* a été formé le nom national *ſarranus*, qui dans les poëtes ſignifie la même choſe que *tyrius*. Virgile, *l. II, Géorg. v. 506*, s'en eſt ſervi dans ce ſens:

Ut gemma bibat, & ſarrano dormiat oſtro.

Les Tyriens paſſoient pour être les inventeurs du commerce & de la navigation, & ils l'étoient en effet. Pendant que dans les autres empires il ſe faiſoit un commerce de luxe, les Tyriens faiſoient par toute la terre un commerce d'économie. Bochard a employé le premier livre de ſon *Chanaan* à l'énumération des colonies qu'ils envoyerent dans tous les pays qui ſont près de la mer; ils paſſerent les colonnes d'Hercule, & firent des établiſſemens ſur les côtes de l'Océan.

Dans ces temps-là, les navigateurs étoient obligés de ſuivre les côtes, qui étoient, pour ainſi dire, leur bouſſole. Les voyages étoient longs & pénibles. Les travaux de la navigation d'Ulyſſe ont été un ſujet fertile pour le plus beau poëme du monde, après celui qui eſt le premier de tous.

Le peu de connoiſſance que la plupart des peuples avoient de ceux qui étoient éloignés d'eux, favoriſoit les nations qui faiſoient le commerce d'économie. Elles mettoient dans leur négoce les obſcurités qu'elles vouloient; elles avoient tous les avantages que les nations intelligentes prennent ſur les peuples ignorans.

L'Egypte éloignée par la religion & par les mœurs, de toute communication avec les étrangers, ne faiſoit guere de commerce au dehors; elle jouiſſoit d'un terrein fertile & d'une extrême abondance. C'étoit le Japon de ce temps-là; elle ſe ſuffiſoit à elle-même.

Les Egyptiens furent ſi peu jaloux du commerce du dehors, qu'ils laiſſerent celui de la mer Rouge à toutes les petites nations qui y eurent quelque part. Ils ſouffrirent que les Juifs & les Syriens y euſſent des flottes. Salomon employa à cette navigation des Tyriens qui connoiſſoient ces mers.

Joſephe dit que ſa nation uniquement occupée de l'agriculture connoiſſoit peu la mer; auſſi ne fut-ce que par occaſion que les Juifs négocierent dans la mer Rouge. Ils conquirent ſur les Iduméens, Elath & Aſiongaber, qui leur donnerent ce commerce; ils perdirent ces deux villes, & perdirent ce commerce auſſi.

Il n'en fut pas de même des Phéniciens ou des Tyriens; ils ne négocioient point par la conquête; leur frugalité, leur habileté, leur induſtrie, leurs périls, leurs fatigues les rendoient néceſſaires à toutes les nations du monde. Ce ſont les excellentes réflexions de l'auteur de l'eſprit des loix.

Les Tyriens vendoient à tous les peuples de la terre les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avoient le ſecret; & cette ſeule branche de commerce leur valoit un gain immenſe. Ulpien, fameux juriſconſulte, & né lui-même à *Tyr*, nous apprend que l'empereur Severe accorda aux Tyriens de grands privileges qui contribuerent encore à leur agrandiſſement. Ils peuplerent les villes de Biſerte, de Tripoli de Barbarie, & de Carthage. Ils fonderent Tarteſe, & s'établirent à Cadix.

Mais pour parler de plus loin, l'écriture appelle *Tyr* dans ſon ſtyle oriental, une *ville couronnée de gloire & de majeſté*, remplie de princes & de nobles qui avoient tant d'or & d'argent, que ces métaux y étoient auſſi communs que la terre. Elle y eſt dite parfaite en beauté, & elle eſt com-

parée à un navire royal qui a été conſtruit pour être un chef-d'œuvre digne d'admiration.

La religion chrétienne y fit de grands progrès du temps des empereurs Romains; cette ville a eu le titre de métropole, & celui du premier ſiege archiépiſcopal ſous le patriarchat d'Antioche : ce qui fait qu'on l'a nommé *Protothronos, ou premier ſiege.*

Tyr eſt aujourd'hui entiérement ruinée, au point même qu'on trouve à peine dans ſes ruines, de foibles traces de ſon ancienne ſplendeur, dans un ſi grand nombre de ſes palais abattus, de ſes pyramides renverſées, & de ſes colonnes de jaſpe & de porphyre rompues. Ses fortes murailles ſont détruites, ſes boulevards applanis, & les débris qui en reſtent, ne ſervent plus qu'à étendre & à ſécher les filets de quelques pauvres pêcheurs. Enfin on ne trouve plus dans les maſures de l'ancienne capitale de Phénicie, qu'une douzaine de maiſons habitées par quelques Turcs ou quelques Arabes.

Cette ville a été aſſiégée deux fois par les chrétiens; la premiere en 1112, par Baudoin I. ſans ſuccès, & la ſeconde en 1124; cette derniere fois les chrétiens la prirent, & en demeurerent maîtres juſqu'en 1188, que Saladin l'attaqua, s'en empara & la démolit de fond-en-comble. Le port de *Tyr* eſt fort vaſte & à l'abri des vents du midi. Il reſte ouvert à la tramontane; mais ſa tenue eſt bonne & ſon fond net.

Récapitulons en peu de mots les viciſſitudes de *Tyr*. Bâtie ſur les côtes de la Phénicie, dans une iſle éloignée de quatre ſtades du bord de la mer, peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité. Reine des mers, ſuivant l'expreſſion des écrivains ſacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des princes, elle ſembloit embraſſer l'univers par l'étendue de ſon commerce; ſes vaiſſeaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer rouge & du golfe Perſique. Par terre, ſes négocians trafiquoient au delà de l'Euphrate, qui fut long-temps le terme des connoiſſances géographiques des anciens. Le nombre de ſes colonies l'a miſe au rang des métropoles les plus illuſtres. Pluſieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, ſubſiſtent encore avec éclat.

Tyr n'étoit pas moins guerriere que commerçante; cet immenſe négoce qui fit ſa gloire, & dont l'ingénieux auteur du Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit ſoutenu par des troupes nombreuſes de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent ſuccéder plus d'une fois à ſes proſpérités les plus affreux malheurs. Salmanaſar l'humilia, Nabuchodonoſor la détruiſit preſque. Rétablie ſous Cyrus, & plus brillante que jamais ſous les rois de Perſe, elle paya chérement l'honneur d'arrêter Alexandre dans ſa courſe; un ſiege meurtrier en fit un monceau de ruines.

De la domination des rois de Syrie, ſucceſſeurs de ce conquérant, elle paſſa ſous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favoriſoit le commerce; *Tyr* en profita pour ſe relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les ſiecles ſuivans elle éprouva ſous les Sarraſins & les princes chrétiens, la même alternative de revers & de ſuccès.

Enfin aujourd'hui elle a le ſort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs. Teucer de Cyzique avoit pouſſé l'hiſtoire de cette ville juſqu'à ſon temps; nous avons perdu ſon ouvrage, & perſonne ne l'a ni recommencé ni continué. Le chevalier Newton, Marſham & Perizonius ont établi la fondation de *Tyr* ſous le regne de David ou de Nabuchodonoſor, & il faut avouer qu'il eſt bien difficile de renverſer leur ſyſtême.

Porphyre, célebre philoſophe platonicien, naquit à *Tyr* dans le troiſieme ſiecle, & mourut ſous le regne de Dioclétien. Diſciple de Longin, il fut l'ornement de ſon école à Athenes; de là il paſſa à Rome, & s'attacha au célebre Plotin, dont il écrivit la vie, & auprès duquel il demeura ſix ans. Après la mort de Plotin, il enſeigna la philoſophie à Rome avec une grande réputation; il ſe montra très-habile dans les belles-lettres, dans la géographie, dans l'aſtronomie & dans la muſique. Il nous reſte de lui un livre en Grec ſur l'abſtinence des viandes, & quelques autres écrits. Son traité

contre la religion chrétienne fut réfuté par Méthodius, évêque de *Tyr*, par Euſebe, par Appolinnaire, par S. Auguſtin, par S. Jérôme, par S. Cyrille & par Théodoret. Voilà bien des réfutateurs; mais l'ouvrage même n'eſt pas parvenu juſqu'à nous; l'empereur Théodoſe le fit brûler en 388, avec quelques autres livres du même philoſophe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TYR, (*Calend. éthyopien.*) nom du cinquieme mois de l'année éthyopienne. Il commence le 25 décembre de l'année julienne.

TYR, (*Mythol.*) nom d'une divinité invoquée par les Celtes qui habitoient les royaumes du nord. C'étoit un dieu guerrier qui protégeoit les hommes vaillans & les athletes, & diſpenſoit les victoires. Le troiſieme jour de la ſemaine lui étoit conſacré, & il s'appelle encore aujourd'hui *tyrs-dag*, le *jour de Tyr*, ce qui répond au mardi, qui chez les Romains étoit conſacré au dieu Mars. Il ne faut point confondre le dieu dont nous parlons avec celui que les peuples du nord appelloient *Thor*. Voyez *ſon article*.

TYR, *marbre de*, (*Hiſt. nat.*) *tyrium marmor*, marbre blanc, fort eſtimé des anciens, & qui n'étoit point inférieur au marbre de Paros, lorſqu'il étoit parfaitement pur. Quelquefois il avoit des veines d'un gris noirâtre.

TYRAN, ſ. m. (*Politique & Morale.*) par le mot τυραννος, les Grecs déſignoient un citoyen qui s'étoit emparé de l'autorité ſouveraine dans un état libre, lors même qu'il le gouvernoit ſuivant les loix de la juſtice & de l'équité; aujourd'hui par *tyran* l'on entend, non-ſeulement un uſurpateur du pouvoir ſouverain, mais même un ſouverain légitime, qui abuſe de ſon pouvoir pour violer les loix, pour opprimer ſes peuples, & pour faire de ſes ſujets les victimes de ſes paſſions & de ſes volontés injuſtes, qu'il ſubſtitue aux loix.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en eſt point de plus funeſte qu'un *tyran*; uniquement occupé du ſoin de ſatisfaire ſes paſſions & celles des indignes miniſtres de ſon pouvoir, il ne regarde ſes ſujets que comme de vils eſclaves, comme des êtres d'une eſpece inférieure, uniquement deſtinés à aſſouvir ſes caprices, & contre leſquels tout lui ſemble permis; lorſque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de loix que celles qu'il impoſe; ces loix bizarres dictées par ſon intérêt & ſes fantaiſies, ſont injuſtes, & varient ſuivant les mouvemens de ſon cœur. Dans l'impoſſibilité d'exercer tout ſeul ſa tyrannie, & de faire plier les peuples ſous le joug de ſes volontés déréglées, il eſt forcé de s'aſſocier des miniſtres corrompus; ſon choix ne tombe que ſur des hommes pervers qui ne connoiſſent la juſtice que pour la violer, la vertu que pour l'outrager, les loix que pour les éluder. *Boni quam mali ſuſpectiores ſunt, ſemperque his aliena virtus formidoloſa eſt.* La guerre étant, pour ainſi dire, déclarée entre le *tyran* & ſes ſujets, il eſt obligé de veiller ſans ceſſe à ſa propre conſervation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des ſatellites, il leur abandonne ſes ſujets & leurs poſſeſſions pour aſſouvir leur avarice & leurs cruautés, & pour immoler à ſa ſûreté les vertus qui lui font ombrage. *Cuncta ferit, dùm cunctâ timet.* Les miniſtres de ſes paſſions deviennent eux-mêmes les objets de ſes craintes, il n'ignore pas que l'on ne peut ſe fier à des hommes corrompus. Les ſoupçons, les remords, les terreurs l'aſſiegent de toutes parts; il ne connoît perſonne digne de ſa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuiſés, dégradés, avilis par le *tyran*, ſont inſenſibles à ſes revers, les loix qu'il a violées ne peuvent lui prêter leur ſecours; en vain réclame-t-il la patrie, en eſt-il une où regne un *tyran?*

Si l'univers a vu quelques *tyrans* heureux jouir paiſiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples ſont rares, & rien n'eſt plus étonnant dans l'hiſtoire qu'un *tyran* qui meurt dans ſon lit. Tibere après avoir inondé Rome du ſang des citoyens vertueux, devient odieux à lui même; il n'oſe plus contempler les murs témoins de ſes proſcriptions, il ſe bannit de la ſociété dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur la honte & les remords. Tel eſt le triomphe qu'il remporte ſur les lois! Tel eſt le bonheur que lui procure ſa politique barbare! Il mene une vie cent fois plus affreuſe que la mort la plus cruelle.

Caligula, Néron, Domitien ont fini par groſſir eux-mêmes les flots de ſang que leur cruauté avoit répandus; la couronne du *tyran* eſt à celui qui veut la prendre. Pline diſoit à Trajan, " que par le ſort de ſes » prédéceſſeurs, les dieux avoient fait con- » noître qu'ils ne favoriſoient que les princes » aimés des hommes. »

TYRANS, LES TRENTE, (*Hiſt. Greq.*) on appelloit ainſi les trente hommes que les Lacédémoniens établirent dans Athenes pour la tenir en ſervitude; mais Thraſibule forma le généreux deſſein de les chaſſer d'Athenes, & y réuſſit. C'eſt là-deſſus que Cornelius Nepos a dit ce beau mot de ce grand homme: " Pluſieurs ont deſiré, peu » ont eu le bonheur de délivrer leur patrie » d'un ſeul tyran, Thraſibule délivra la » ſienne de trente ». (*D. J.*)

TYRANNICIDE, ſ. m. (*Lang Franç.*) *tyrannicida*, dans les auteurs Latins, ſignifie le *meurtrier d'un tyran*. M. d'Ablancourt a dit le premier *tyrannicide* dans ſa belle traduction de Lucien, & il doit être approuvé par tous ceux qui ont du goût. (*D. J.*)

TYRANNIE, ſ. f. (*Gouvern. politiq.*) tout gouvernement injuſtement exercé ſans le frein des loix.

Les Grecs & les Romains nommoient *tyrannie*, le deſſein de renverſer le pouvoir fondé par les loix, & ſur-tout la démocratie: il paroît cependant qu'ils diſtinguoient deux ſortes de *tyrannie*; une réelle, qui conſiſte dans la violence du gouvernement; & une d'opinion, lorſque ceux qui gouvernent établiſſent des choſes qui choquent la maniere de penſer d'une nation.

Dion dit qu'Auguſte voulut ſe faire appeller Romulus; mais qu'ayant appris que le peuple craignoit qu'il ne voulût ſe faire roi, Auguſte changea de deſſein.

Les premiers Romains ne vouloient point de roi, parce qu'ils n'en pouvoient ſouffrir la puiſſance: les Romains d'alors ne vouloient point de roi, pour n'en point ſouffrir les manieres; car quoique Céſar, les triumvirs, Auguſte, fuſſent de véritables rois, ils avoient gardé tout l'extérieur de l'égalité, & leur vie privée contenoit une eſpece d'oppoſition avec le faſte des rois d'alors; & quand les Romains ne vouloient point de rois, cela ſignifioit qu'ils vouloient garder leurs manieres, & ne pas prendre celles des peuples d'Afrique & d'Orient.

Dion ajoute que le même peuple Romain étoit indigné contre Auguſte, à cauſe de certaines loix trop dures qu'il avoit données; mais que ſitôt qu'il eut rappellé le comédien Pylade, chaſſé par les factions de la ville, le mécontentement ceſſa; un pareil peuple ſentoit plus vivement la *tyrânnie* lorſqu'on chaſſoit un baladin, que lorſqu'on lui ôtoit toutes les loix, il falloit bien qu'il tombât ſous l'empire de la *tyrannie* réelle, & cet événement ne tarda pas.

Comme l'uſurpation eſt l'exercice d'un pouvoir auquel d'autres ont droit, nous définiſſons la *tyrannie* l'exercice d'un pouvoir également injuſte & outré, auquel qui que ce ſoit n'a aucun droit dans la nature: ou bien la *tyrannie* eſt l'uſage d'un pouvoir qu'on exerce contre les loix au détriment public, pour ſatisfaire ſon ambition particuliere, ſa vengeance, ſon avarice, & autres paſſions déréglées, nuiſibles à l'état. Elle réunit les extrêmes; & ſur la tête d'un million d'hommes qu'elle écraſe, elle éleve le coloſſe monſtrueux de quelques indignes favoris qui la ſervent.

Cette dégénération des gouvernemens eſt d'autant plus à craindre, qu'elle eſt lente & foible dans ſes commencemens, prompte & vive dans la fin. Elle ne montre d'abord qu'une main pour ſecourir, & opprime enſuite avec une infinité de bras.

Je dis cette dégénération, cette corruption des gouvernemens, & non pas comme Puffendorf, de la ſimple monarchie, parce que toutes les formes de gouvernement ſont ſujettes à la *tyrannie*. Partout où les perſonnes qui ſont élevées à la ſuprême puiſſance, pour la conduite du peuple & la conſervation de ce qui lui appartient en propre, emploient leur pouvoir pour d'autres fins, & foulent des gens qu'ils ſont obligés de traiter d'une toute autre maniere, là certainement eſt la *tyrannie*; ſoit qu'un ſeul homme revêtu du pouvoir agiſſe de la ſorte, ſoit qu'il y en ait pluſieurs qui violent les droits de la nation. Ainſi l'hiſtoire nous parle de trente tyrans d'Athenes, auſſi bien que d'un à Syracuſe; & chacun

ſait que la domination des décemvirs de Rome, n'étoit qu'une véritable *tyrannie*.

Partout où les loix ceſſent, ou ſont violées par le brigandage, la *tyrannie* exerce ſon empire ; quiconque revêtu de la puiſſance ſuprême, ſe ſert de la force qu'il a en main, ſans avoir aucun égard pour les loix divines & humaines, eſt un véritable tyran. Il ne faut point d'art ni de ſcience pour manier la *tyrannie*. Elle eſt l'ouvrage de la force, & c'eſt tout enſemble la maniere la plus groſſiere, & la plus horrible de gouverner. *Oderint dùm metuant ;* c'eſt la deviſe du tyran ; mais cette exécrable ſentence n'étoit pas celle de Minos ou de Rhadamante.

Plutarque rapporte que Caton d'Utique étant encore enfant & ſous la férule, alloit ſouvent, mais toujours accompagné de ſon maître, chez Sylla le dictateur, à cauſe du voiſinage & de la parenté qui étoient entr'eux. Il vit un jour que dans cet hôtel de Sylla, en ſa préſence, ou par ſon ordre, on empriſonnoit les uns, on condamnoit les autres à diverſes peines : celui-ci étoit banni, celui-là dépouillé de ſes biens, un troiſieme étranglé. Pour couper court, tout s'y paſſoit, non comme chez un magiſtrat, mais comme chez un tyran du peuple ; ce n'étoit pas un tribunal de juſtice, c'étoit une caverne de *tyrannie*. Ce noble enfant indigné ſe tourne avec vivacité vers ſon précepteur. « Donnez-moi, dit-il, un poi» gnard ; je le cacherai ſous ma robe ; j'entre » ſouvent dans la chambre de ce tyran » avant qu'il ſe leve ; je le plongerai dans » ſon ſein, & je délivrerai ma patrie de ce » monſtre exécrable. Telle fut l'enfance de » ce grand perſonnage, dont la mort cou» ronna la ve[illegible]. »

Thalès interrogé quelle choſe lui paroiſſoit la plus ſurprenante, c'eſt, dit-il, un vieux tyran, parce que les tyrans ont autant d'ennemis qu'ils ont d'hommes ſous leur domination.

Je ne penſe pas qu'il y ait jamais eu de peuple, qui ait été aſſez barbare & aſſez imbécille pour ſe ſoumettre à la *tyrannie* par un contrat originel ; je ſais bien néanmoins qu'il y a des nations ſur leſquelles la *tyrannie* s'eſt introduite ou imperceptiblement, ou par violence, ou par preſcription. Je ne m'érigerai pas en caſuiſte politique ſur les droits de tels ſouverains, & ſur les obligations de tels peuples. Les hommes doivent peut-être ſe contenter de leur ſort ; ſouffrir les inconvéniens des gouvernemens, comme ceux des climats, & ſupporter ce qu'ils ne peuvent pas changer.

Mais ſi l'on me parloit en particulier d'un peuple qui a été aſſez ſage & aſſez heureux, pour fonder & pour conſerver une libre conſtitution de gouvernement, comme ont fait par exemple les peuples de la Grande-Bretagne ; c'eſt à eux que je dirois librement que leurs rois ſont obligés par les devoirs les plus ſacrés que les loix humaines puiſſent créer, & que les loix divines puiſſent autoriſer, de défendre & de maintenir préférablement à toute conſidération la liberté de la conſtitution, à la tête de laquelle ils ſont placés. C'étoit-là l'avis non-ſeulement de la reine Eliſabeth, qui n'a jamais tenu d'autre langage, mais du roi Jacques lui-même. Voici de quelle maniere il s'énonça dans le diſcours qu'il fit au parlement en 1603. « Je préférerai toujours, en » publiant de bonnes loix & des conſtitu» tions utiles, le bien public & l'avantage » de tout l'état, à mes avantages propres, » & à mes intérêts particuliers, perſuadé » que je ſuis que le bien de l'état eſt ma » félicité temporelle, & que c'eſt en ce » point qu'un véritable roi differe d'un » tyran. »

On demande ſi le peuple, c'eſt-à-dire, non pas la canaille, mais la plus ſaine partie des ſujets de tous les ordres d'un état, peut ſe ſouſtraire à l'autorité d'un tyran qui maltraiteroit ſes ſujets, les épuiſeroit par des impôts exceſſifs, négligeroit les intérêts du gouvernement, & renverſeroit les loix fondamentales.

Je réponds d'abord à cette queſtion, qu'il faut bien diſtinguer entre un abus extrême de la ſouveraineté, qui dégénere manifeſtement & ouvertement en *tyrannie*, & qui tend à la ruine des ſujets ; & un abus médiocre tel qu'on peut l'attribuer à la foibleſſe humaine.

Au premier cas, il paroît que les peuples ont tout droit de reprendre la ſouveraineté qu'ils ont confiée à leurs conducteurs, & dont ils abuſent exceſſivement.

Dans le ſecond cas, il eſt abſolument du devoir des peuples de ſouffrir quelque choſe, plutôt que de s'élever par la force contre leur ſouverain.

Cette diſtinction eſt fondée ſur la nature de l'homme & du gouvernement. Il eſt juſte de ſouffrir patiemment les fautes ſupportables des ſouverains, & leurs légeres injuſtices, parce que c'eſt là un juſte ſupport qu'on doit à l'humanité; mais dès que la *tyrannie* eſt extrême, on eſt en droit d'arracher au tyran le dépôt ſacré de la ſouveraineté.

C'eſt une opinion qu'on peut prouver, 1°. par la nature de la *tyrannie* qui d'elle-même dégrade le ſouverain de ſa qualité qui doit être bienfaiſante. 2°. Les hommes ont établi les gouvernemens pour leur plus grand bien; or il eſt évident que s'ils étoient obligés de tout ſouffrir de leurs gouverneurs, ils ſe trouveroient réduits dans un état beaucoup plus fâcheux que n'étoit celui dont ils ont voulu ſe mettre à couvert ſous les ailes des loix. 3° Un peuple même qui s'eſt ſoumis à une ſouveraineté abſolue, n'a pas pour cela perdu le droit de ſonger à ſa conſervation, lorſqu'il ſe trouve réduit à la derniere miſere. La ſouveraineté abſolue en elle-même, n'eſt autre choſe que le pouvoir abſolu de faire du bien; ce qui eſt fort contraire au pouvoir abſolu de faire du mal, que jamais aucun peuple, ſuivant toute apparence, n'a eu intention de conférer à aucun mortel. Suppoſé, dit Grotius, qu'on eût demandé à ceux qui les premiers ont donné des loix civiles, s'ils prétendoient impoſer aux citoyens la dure néceſſité de mourir, plutôt que de prendre les armes pour ſe défendre contre l'injuſte violence de leur ſouverain; auroient-ils répondu qu'oui? Il y a tout lieu de croire qu'ils auroient décidé qu'on ne doit pas tout ſouffrir; ſi ce n'eſt peut-être, quand les choſes ſe trouvent tellement diſpoſées, que la réſiſtance cauſeroit infailliblement les plus grands troubles dans l'état, ou tourneroit à la ruine d'un très-grand nombre d'innocens.

En effet, il eſt indubitable que perſonne ne peut renoncer à ſa liberté juſque-là; ce ſeroit vendre ſa propre vie, celle de ſes enfans, ſa religion; en un mot, tous ſes avantages, ce qui certainement n'eſt pas au pouvoir de l'homme.

Ajoutons même qu'à parler à la rigueur, les peuples ne ſont pas obligés d'attendre que leurs ſouverains aient entiérement forgé les fers de la *tyrannie*, & qu'ils les aient mis dans l'impuiſſance de leur réſiſter. Il ſuffit pour qu'ils ſoient en droit de penſer à leur conſervation, que toutes les démarches de leurs conducteurs tendent manifeſtement à les opprimer, & qu'ils marchent, pour ainſi dire, enſeignes déployées à l'attentat de la *tyrannie*.

Les objections qu'on fait contre cette opinion ont été ſi ſouvent réfolues par tant de beaux génies; Bacon, Sydney, Grotius, Puffendorf, Locke & Barbeyrac, qu'il ſeroit ſuperflu d'y répondre encore; cependant les vérités qu'on vient d'établir ſont de la derniere importance. Il eſt à propos qu'on les connoiſſe pour le bonheur des nations, & pour l'avantage des ſouverains qui abhorrent de gouverner contre les loix. Il eſt très-bon de lire les ouvrages qui nous inſtruiſent des principes de la *tyrannie*, & des horreurs qui en réſultent. Apollonius de Thyane ſe rendit à Rome du temps de Néron pour voir une fois, diſoit-il, quel animal c'étoit qu'un tyran. Il ne pouvoit pas mieux tomber. Le nom de Néron a paſſé en proverbe, pour déſigner un monſtre dans le gouvernement; mais par malheur Rome n'avoit plus ſous lui, qu'un foible reſte de vertu; & comme elle en eut toujours moins, elle devint toujours plus eſclave; tous les coups porterent ſur les tyrans; aucun ne porta ſur la *tyrannie*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TYRAS, (*Géogr. mod.*) fleuve de la Sarmatie Européenne. Hérodote, *l. IV, c. lj*, met ſept fleuves entre le Danube & le Tanaïs. Le premier eſt le *Tyrés*; car c'eſt ainſi qu'il écrit. Pomponius Mela, Ptolomée, Scymnus de Chio, & Ovide, *l. IV, ex. Ponto, epiſt. 10, v. 50*, diſent *Tyras*:

Nullo tardior amne Tyras.

Selon Strabon, du fleuve *Tyras* à la derniere embouchure du Danube, il y avoit environ trois cens ſtades; ce qui fait conclure que c'eſt aujourd'hui le *Nieſter* ou

Dniester, nom qui paroît avoir été formé de celui de *Danaster*, dont se sert Jornandès, *de reb. getic. c. v.* Ptolomée, *l. III, c. x*, nous apprend que le fleuve *Tyras* servit de bornes entre la Dace & la Sarmatie. Sur le bord de ce fleuve, il y avoit une ville de même nom, appellée auparavant *Ophiusa*, selon Pline, *l. IV, c. xij*, ce qui est confirmé par le témoignage d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

TYRBÉ, (*Antiq. Greq.*) τυρβη; fête que célébroient les peuples d'Achaïe en l'honneur de Bacchus. Le mot τυρβη, *trouble, confusion*, indique assez que l'ordre ne régnoit pas beaucoup dans cette fête. Potter, *archeol. græc. l. II, c. x, t. I, p. 434.* (*D. J.*)

TYREDIZA, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, selon Etienne le gréographe. Hérodote, *l. VII*, écrit *Tyrodiza*, & la place sur la côte des Périnthiens. (*D. J.*)

TYRIMNUS, s. m. (*Mythol.*) divinité de Thyatrie, ville de Lydie. Il avoit son temple devant la ville pour la garder; on faisoit des jeux publics en son honneur, mais c'est tout ce que nous apprend de ce dieu une inscription rapportée par M. Spon. (*D. J.*)

TYRISSA, (*Géogr. anc.*) ville de la Macédoine. Ptolomée, *l. III, c. xiij*, la marque dans l'Emathie; le nom moderne est *Ceresi*, selon Mercator. Les peuples sont appellés *Tyrisæi* par Pline, *liv. IV, ch. x.* (*D. J.*)

TYRISTASE, (*Géogr. anc.*) *Tyristasis* ou *Tiristasis*, ville du Chersonnese de Thrace, vers la Propontide, au voisinage de la ville Crobyle, selon Pline, *l. IV, c. ij.* (*D. J.*)

TYRMIDÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe & Suidas donnent ce nom à une partie de la tribu Oéneïde; & la liste de l'Attique, publiée par M. Spon, en fait un bourg de cette même tribu. Il en est fait mention dans une ancienne inscription, avec cette différence qu'il y a un *e* à la seconde syllabe; aussi ce nom s'écrivoit-il de plus d'une maniere, puisque Harpocration l'écrit avec un *ei*. L'inscription dont il vient d'être parlé se trouvoit à Florence chez le marquis Richardi: voici ce qu'elle porte,

Ισιδι Χρεστη Επικοωι
Σελευκος Σοκρατοτευκεν
Επι Ιερεος Διοκλεους
του Διοκλεου Τυμεδοτ.

C'est-à-dire, *Isidi concidenti, obsequenti, Seleucus Socratis filius, votum posuit, sub pontifice Diocle, Dioclis filio Turmedo.* (*D. J.*)

TYROMORPHITE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que quelques naturalistes ont donné à une pierre semblable à du fromage pourri.

TYRONE *ou* TYR-OWEN, (*Géogr. mod.*) comté d'Irlande, dans la province d'Ulster. Ce comté a Lough-Neagh & Armagh à l'est; Londonderry au nord & nord-ouest; Monagham & Fremanagh au sud & sud-ouest: on donne à ce comté quarante-sept milles de longitude, sur trente-trois de large; c'est un pays montagneux, il n'a point de ville qui ait droit de tenir un marché public, mais il en a quatre qui envoient leurs députés au parlement de Dublin, ce sont Straban, Omagh, Dungannon, & Agher. (*D. J.*)

TYROSIS, *en Médecine*, est une coagulation de lait caillé dans l'estomac, en forme de fromage. *Voyez* COAGULATION; CAILLÉ; ce mot est formé du Grec τυρος, *caseus*, fromage. *Voyez* FROMAGE.

TYROTARICHUS, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un mets fort grossier dont se nourrissoient les gens de la campagne, & qui étoit composé de fromage & de drogues salées, l'étymologie l'indique. Cicéron, dans ses lettres à Atticus, emploie plusieurs fois ce mot pour désigner une table frugale. Ainsi, *liv. XIV, épit. xvj*, il dit à son ami: « Je vais aujourd'hui souper frugalement » chez Pœtus ». *Ipse autem eo die in Pœti nostri* tyrotarichum *imminebam. Voyez* aussi *Epist. xvj, xvij & xx. l. IX, fam.* (*D. J.*)

TYRRHENES, (*Géogr. anc.*) *Tyrrheni*; le nom de *Tyrrhenes* ou de *Tyrrhéniens*, paroît dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étendoit jusqu'au Strymon, & qu'Hé-

appelle *Creſtonie*, à cauſe de ſa capitale *Creſtona*. Inſenſiblement il reçut cette acception plus générale, il devint ſynonyme du nom *Pélaſge*; Thucydide les confondoit enſemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnaſſe, nous donnent lieu de penſer que cette confuſion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélaſges de la Grece il paſſa bien-tôt à ceux d'Italie, c'eſt-à-dire, aux peuples d'origine Grecque, plus anciens que les colonies helléniques; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhenes*, & c'eſt ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnaſſe, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point barbares, attribue ſans réſerve aux Pélaſges d'Italie tout ce que les anciens ont débité ſur ceux de la Grece. Par une ſuite de ce ſyſtême, qui le jette quelquefois dans de fauſſes interprétations, il a changé le nom de *Creſtona* en celui de *Certona*, & confond les *Thyrrhenes* de la Creſtonie avec ceux de la Toſcane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de déſigner ces derniers par leur voiſinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnaſſe a fait illuſion à tous les critiques, & produit de faux ſyſtêmes ſur l'origine des Toſcans. Comme par une ſuite de la premiere mépriſe on avoit donné le nom de *Tyrrhéniens* à tous les Pélaſges répandus en Italie, & qu'il ſe trouvoit ſur les côtes de Toſcane pluſieurs de ces cités Pélaſgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs; les Grecs peu à peu s'accoutumerent à déſigner tous les Toſcans ſous le même nom. Ils les regarderent comme des *Tyrrhéniens*, & par conſéquent comme des Pélaſges; parce que ne les connoiſſant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondiſſent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne ceſſoient d'entretenir quelque relation avec la Grece. Mais ni les Toſcans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations: ſi quelques poëtes Latins s'en ſervent, ce n'eſt que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'*Auſonie* & d'*Heſpérie* communs dans nos poëtes François.

Les Agylliens ſont ſouvent appellés *Tyrrhenes* par les écrivains Grecs. Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare en parlant des pirates qui troubloient le commerce de l'Italie & de la Sicile, déſigne auſſi ſous ce nom de *Tyrrhenes* les Agylliens qu'il aſſocie aux Carthaginois L'auteur des hymnes attribués à Homere dit la même choſe, & Thucydide parle du ſecours qu'ils envoyerent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvieme année de celle du Péloponneſe, un peu avant la ruine de Veïes par les Romains. (*D. J.*)

TYRRHENICA STAGNA, (*Géogr. anc.*) on trouve ce nom ſur une ancienne inſcription, & on croit qu'il eſt queſtion de la partie de la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Ebre. Auſone, *ad Paulin. epiſt. xxiij*, appuie ce ſentiment, car il donne à la ville de Tarragone le ſurnom de *Tyrrhenica*:

Tyrrhenica *propter*
Tarraco & oſtrifero ſuper addita Barcino ponto.
(*D. J.*)

TYRUS, (*Géogr. anc.*) iſle que Strabon, *liv. VI, pag. 776*, met dans le golfe Perſique. Euſtathe & Etienne le géographe connoiſſent cette iſle, & le dernier dit qu'Artémidore la nomme *Tylos*. Plutarque fait mention dans pluſieurs endroits d'une iſle nommée *Tylus*, & qu'il place dans la mer Rouge, qui s'étendoit juſque dans le golfe Perſique; de cette façon *Tyrus*, *Tylus*, ou *Tylos* ſont la même iſle.

Tyrus eſt encore le nom d'une iſle ſur la côte de la Syrie, tout près du continent, ſelon Ptolomée, *l. V, c. xv.*

Etienne le géographe met une ville nommée *Tyrus* dans la Laconie, une autre dans la Lydie, & une troiſieme dans la Piſidie. (*D. J.*)

TYSHAS, ſ. m. (*Calend. éthyop.*) c'eſt chez les Ethyopiens le quatrieme mois de l'année; il commence le 27 novembre de l'année Julienne. (*D. J.*)

TYSON, GLANDE DE, (*Anat.*) Tyſon, membre de la ſociété royale d'Angleterre, médecin de l'hopital de Bethléem, & profeſſeur d'anatomie, a publié & nous a laiſſé différens petits traités; il y a des glandes

auxquelles on a donné ſon nom. *Voyez* GLANDE.

TYSTED, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, au dioceſe d'Alborg, dans le Hundborg, à trois lieues de la mer, ſur le bord de Lymfiord. (*D. J.*)

T Z

TZANATL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) nom d'un oiſeau d'Amérique décrit par le pere Nieremberg. Il dit que cet oiſeau eſt couvert de grandes & belles plumes d'un vert admirable, & auſſi luſtré que dans le paon; le deſſus de ſes ailes eſt noir, le deſſous eſt d'un vert opaque; ſa tête eſt ornée d'une très belle crête; ſon goſier & ſa gorge ſont d'un rouge écarlate; les groſſes plumes des ailes ſont fort longues, & brillantes par l'agréable variété de leurs couleurs. Les Indiens emploient ces groſſes plumes à décorer les ſtatues de leurs dieux. Ray, *Ornithol. pag. 303.*

TZANGÆ, (*Littérat.*) nom donné par les anciens à des ſouliers faits en forme d'aigle, enrichis de pierres précieuſes, & deſtinés à l'uſage des ſeuls empereurs. (*D. J.*)

TZANIENS, (*Géogr. anc.*) *Tzani*, peuples voiſins de l'Arménie. Procop. *ædif. l. III, c. vj*, dit que ces peuples étoient autrefois indépendans, qu'ils menoient une vie farouche, & adoroient des animaux. Ils habitoient dans des montagnes, voloient au lieu de travailler, & n'étoient point accoutumés à l'agriculture. Il ne faut pas s'en étonner, leur terroir étoit ſtérile, toujours couvert de neige, & comme condamné à un hiver éternel. (*D. J.*)

TZANPAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, que les Eſpagnols tiennent en cage à cauſe de la beauté de ſon chant; il eſt de la groſſeur d'un étourneau; ſa poitrine & ſon ventre ſont diaprés de blanc, de noir, & de gris; ſon dos eſt bigarré de blanc, de noir, & de brun. Ray, *Ornithologie.* (*D. J.*)

TZAULE, ſ. m. (*Hiſt. du bas empire.*) nom d'office à la cour des empereurs de Conſtantinople. Le grand *tzaule* étoit l'officier que l'on appelloit auparavant le *grand courier*, le *premier courier*, parce qu'il portoit les ordres de l'empereur dans les provinces, & rempliſſoit alors quelquefois la charge de commiſſaire impérial. (*D. J.*)

TZCHALATZKI LES, & LES TZUKTZCHI, (*Géogr. mod.*) nom de deux peuples barbares & alliés qui habitent la Sibérie, à la pointe du nord-eſt de l'Aſie, & vers le cap Suétoi-Nos, ils ſont les plus féroces de tout le nord de l'Aſie. (*D. J.*)

TZCHOPPAU, *ou* ZSCHOPPA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Miſnie, ſur la riviere de même nom, proche d'Anneberg, dans une contrée fertile. (*D. J.*)

TZÉLAFÉE, (*Calendr. perſ.*) ere ou époque des Perſans; elle commença le 14e jour de l'année 1079, & fut ſubſtituée par l'ordre d'Alba-Artalan, Sarraſin, roi de Perſe, à l'ere de Jezdégerdique, dont ce peuple s'étoit ſervi depuis l'an 632, que commença le regne d'Iſdégerde III, le dernier de ſes rois de la race des Saſſanides. Le mot de *tzélafée* ſignifioit *ere auguſte*; mais aujourd'hui cette époque ne ſubſiſte plus, & les Perſans ſe ſervent du calendrier Arabe. (*D. J.*)

TZELTZELIM, (*Muſiq. inſtr. des Héb*) C'étoient des eſpeces de cymbales. Les Hébreux en avoient de deux ſortes.

1°. Les *tziltzele ſchamaa*, ou cimbales ſonores.

2°. Les *tziltzele theruah*, ou cymbales des jubilations.

Les cymbales ſonores étoient deux inſtrumens d'airain, qui, frappés l'un contre l'autre, rendoient un ſon, & ceci ne me paroît autre choſe que les cymbales des Grecs.

Les cymbales des jubilations étoient des tables de métal, dont le ſon reſſembloit à celui de la trompette ou *chatzotzeroth*. *Voyez* CHATZOTZEROTH, (*Luth.*)

Ces deux deſcriptions ſont tirées de Bartolloccius, *Biblioth. magn. Rabbin*, *tome II*, qui lui-même les a priſes du rabbin David Kimchi. (*D. C.*)

TZENOGAR, *ou* TZORNOGAR, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſien, dans le royaume d'Aſtracan, à

trois werſtes de la ville d'Aſtracan, à la droite du Wolga, ſur une montagne. Elle fut bâtie en 1627, & on y tient garniſon, pour s'oppoſer aux courſes des Tartares. (*D. J.*)

TZERKA LA, *ou* TZIRCHO, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien en Jugorie; elle prend ſa ſource d'un lac voiſin de Piavonitka, reçoit la Norbiga, & enſuite la Szilma, dans laquelle elle ſe perd pour aller groſſir la Petzora. (*D. J.*)

TZETLAN, ISLE DE, (*Géogr. mod.*) petite iſle de la mer Caſpienne, à huit lieues de Terki. C'eſt une iſle ſtérile pour la plus grande partie, marécageuſe, & ſeulement couverte de coquilles ſur le rivage. *Lat.* 43, 5. (*D. J.*)

TZICATLIN, ſ. m. (*Ophiologie.*) nom d'un très-beau ſerpent de l'Amérique méridionale; ſelon le recit du pere Nierembergh, *l. II, c. vij*, il eſt long de neuf à dix pouces, gros comme le petit doigt, marqueté alternativement de bandes rouges & blanches qui ſe croiſent; ce ſerpent ne fait de de mal à perſonne; ſon nom ſignifie le *ſerpent des fourmis*, parce qu'il vit avec les fourmis, & peut-être en vit-il. (*D. J.*)

TZINITZIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, ſuperbe par la variété & la richeſſe de ſes couleurs. Il eſt de la groſſeur d'un petit pigeon, dont il a la tête & le cou; ſon bec eſt court, crochu, & d'une couleur pâle; ſa gorge & une partie du ventre, ſont rouges; mais le bas du dos près de la queue, étale un mêlange éclatant d'un beau bleu d'azur, & d'un blanc de ſatin; la queue eſt verte en deſſus, & noire en deſſous; ſes ailes ſont nuées de noir & de blanc; ſes épaules ſont d'un vert admirable; ſes jambes & ſes pieds ſont gris. Cet oiſeau eſt fort commun ſur les bords de la mer du Sud; il vit de végétaux, ne chante jamais; mais ſa beauté fait qu'on veut en avoir en cage: les Indiens ſe ſervent de ſes plumes à diverſes ſortes d'ouvrages, dont ils ſe parent. Ray, *Ornithol.* (*D. J.*)

TZTACTZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) nom d'une eſpece de canard d'Amérique, remarquable par le beau mêlange des couleurs de ſa tête, qui offre aux yeux le pourpre, le bleu, le vert, & le blanc d'un luſtre de ſatin; ſon corps eſt peint de blanc, de noir, & de gris; ſes jambes ſont rouges; ſes pieds ſont plutôt faits pour nager que pour marcher; auſſi ſe trouve-t-il communément ſur les lacs du Méxique. (*D. J.*)

TZURULUM, ou *ZURULUM*, (*Géogr. anc.*) ville, ou plutôt, comme dit Zonare, château de Thrace, à moitié chemin, entre Conſtantinople & Andrinople; les ſavans croient que le nom moderne eſt *Ziorlo*, ou *Zorli*. (*D. J.*)

U Subſt. maſc. (*Gram.*) c'eſt la vingtieme lettre de l'alphabet latin ; elle avoit chez les Romains deux différentes ſignifications, & étoit quelquefois voyelle, & quelquefois conſonne.

I. La lettre *U* étoit voyelle, & alors elle repréſentoit le ſon *ou*, tel que nous le faiſons entendre dans *fou*, *loup*, *nous*, *vous*, qui eſt un ſon ſimple, & qui, dans notre alphabet devroit avoir un caractere propre, plutôt que d'être repréſenté par la fauſſe diphtongue *ou*.

De-là vient que nous avons changé en *ou* la voyelle *u* de pluſieurs mots que nous avons empruntés des Latins, peignant à la françoiſe la prononciation latine que nous avons conſervée : *ſourd*, de *ſurdus* ; *court*, de *curtus* ; *couteau*, de *culter* ; *four*, de *furnus* ; *doux*, de *dulcis* ; *bouche*, de *bucca* ; *ſous*, & anciennement *ſoub*, de *ſub* ; *genou*, de *genu* ; *bouillir*, & anciennement *boullir*, de *bullire*, &c.

II. La même lettre étoit encore conſonne chez les Latins, & elle repréſentoit l'articulation ſémilabiale foible, dont la forte eſt *F* ; le digamma *Ϝ*, que l'empereur Claude voulut introduire dans l'alphabet romain, pour être le ſigne non équivoque de cette articulation, eſt une preuve de l'analogie qu'il y avoit entre celle-là & celle qui eſt repréſentée par *F*. (*Voy.* I.) Une autre preuve que cette articulation eſt en effet de l'ordre des labiales, c'eſt que l'on trouve quelquefois *V* pour *B* ; *velli* pour *belli* ; *Danuvius*, pour *Danubius*.

En prenant l'alphabet latin, nos peres n'y trouverent que la lettre *U* pour voyelle & pour conſonne ; & cette équivoque a ſubſiſté long-tems dans notre écriture ; la révolution qui a amené la diſtinction entre la voyelle *U* ou *u*, & la conſonne *V* ou *v*, eſt ſi peu ancienne, que nos dictionnaires mettent encore enſemble les mots qui commencent par *U* & par *V*, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres ; ainſi l'on trouve de ſuite dans nos vocabulaires, *utilité*, *vue*, *uvée*, *vide*, ou bien *augment* avant le mot *avide* ; celui-ci avant *aulique* ; *aulique* avant le mot *avocat*, &c. C'eſt un reſte d'abus dont je me ſuis déja plaint en parlant de la lettre *I*, & contre lequel je me déclare ici, autant qu'il eſt poſſible, en traitant ſéparément de la voyelle *U*, & de la conſonne *V*.

U, ſ. m. c'eſt la vingt-unieme lettre de l'alphabet françois, & la cinquieme voyelle. La valeur propre de ce caractere eſt de repréſenter ce ſon ſourd & conſtant qui exige le rapprochement des lévres & leur projection en-dehors, & que les Grecs appelloient *upſilon*.

Communément nous ne repréſentons en françois le ſon *u* que par cette voyelle, excepté dans quelques mots, comme j'*ai eu*, tu *eus*, que vous *euſſiez*, ils *eurent*, *Euſtache* ; *heureux* ſe prononçoit *hureux*, il n'y a pas long-tems, puiſque l'abbé Régnier & le pere Buffier le diſent expreſſément dans leurs grammaires françoiſes ; & le dictionnaire de l'académie françoiſe l'a indiqué de même dans ſes premieres éditions : l'uſage préſent eſt de prononcer le même ſon dans les deux ſyllabes *heureux*.

Nous employons quelquefois *u* ſans le prononcer après les conſonnes *c* & *g*, quand nous voulons leur donner une valeur gutturale ; comme dans *cueuillir*, que pluſieurs écrivent *cueillir*, & que tout le monde prononce *keuillir* ; *figue*, *prodigue*, qui ſe prononcent bien autrement que *fige*, *prodige*, par la ſeule raiſon de l'*u*, qui du reſte eſt abſolument muet.

Il eſt auſſi preſque toujours muet après la lettre *q* ; comme dans *qualité*, *querelle*, *marqué*, *marquis*, *quolibet*, *queue*, &c. que l'on prononce *kalité*, *kerelle*, *marké*, *markis*, *kolibet*, *kueue*.

Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* eſt le ſigne du ſon que nous repréſentons ailleurs par *ou* ; comme dans

équateur, *aquatique*, *quadrature*, *quadragéſime*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatike*, *kouadrature*, *kouadragéſime*, conformément à la prononciation que nous donnons aux mots latins *æquator*, *aqua*, *quadrum*, *quadrageſimus*. Cependant lorſque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend ſa valeur naturelle dans les mots de pareille origine, & nous diſons, par exemple, *kuinkouagéſime* pour *quinquagéſime*, de même que nous diſons *kuinkouageſimus* pour *quinquageſimus*.

La lettre *u* eſt encore muette dans *vuide* & ſes compoſés, où l'on prononce *vide*: hors ces mots, elle fait diphtongue avec l'*i* qui ſuit, comme dans *lui*, *cuit*, *muid*, &c.

V, ſ. m. c'eſt la vingt-deuxieme lettre, & la dix ſeptieme conſonne de notre alphabet. Elle repréſente, comme je l'ai déja dit, l'articulation ſemilabiale foible, dont la force eſt *F*; (*voyez F.*) & delà vient qu'elles ſe prennent aiſément l'une pour l'autre: *neuf* devant un nom qui commence par une voyelle, ſe prononce *neuv*, & l'on dit *neuv hommes*, *neuv articles*, pour *neuf hommes*, *neuf articles*: les adjectifs terminés par *f*, changent *f* en *ve* pour le féminin; *bref*, m. *breve*, f. *vif*, m. *vive*, f. *veuf*, m. *veuve*, f.

Déja avertis par la *Grammaire générale* de P. R. de nommer les conſonnes par l'*e* muet, nos peres n'en ont rien fait à l'égard de celle-ci quand l'uſage s'en introduiſit; & on l'appelle plus communément *vé*, que *ve*.

Il paroit que c'étoit le principal caractere ancien pour repréſenter la voyelle & la conſonne. Il ſervoit à la numération romaine, où *V.* vaut *cinq*; *IV.* vaut *cinq moins un*, ou *quatre*; *VI*, *VII*, *VIII*, valent *cinq plus un*, *plus deux*, *plus trois*, ou *ſix*, *ſept*, *huit*: *V* = 5000.

Celles de nos monnoies qui portent la lettre *V* ſimple, ont été frappées à Troyes: celles qui ſont marquées du double *W*, viennent de Lille. (*B. E. R. M.*)

V, *en Muſique*. Cette lettre majuſcule ſert à indiquer les parties de violons; & quand elle eſt double V V, elle marque que le premier & le ſecond deſſus de ſymphonie ſont à l'uniſſon. (*S*)

V, *dans le commerce*. Cette lettre ſuivie d'un petit ° & ainſi figurée V°, ſignifie *verſo*. Cette même voyelle ou ſimple V ou W double barré par le haut, comme dans ces caracteres $\overline{V}$ ou $\overline{W}$, ſignifie *écu ou écus de ſoixante ſols ou trois livres tournois*. *Dict. de commerce*. *Voyez* ABRÉVIATION.

V, *v*, v, (*Ecriture*.) ces trois v dans leur figure ſont compoſés d'une ligne mixte, & de la 5, 6, 7 & 8 partie d'*o*. Ils ſe forment du mouvement mixte des doigts & du poignet.

U, u, *u*, quant à leur figure, ſont deux *i* ſans point liés enſemble; ils ſe forment du mouvement mixte des doigts & du poignet dans leurs parties inférieures & du ſimple mouvement des doigts dans leurs premieres parties.

§ V, (*Muſiq*.) Cette lettre ſuivie d'une *S*, ainſi *V. S.* & miſe au bas d'une page de muſique, ſignifie *volti ſubito*, en françois *tournez vite*. (*F. D. C.*)

VA, ſ. m. (*Jeu*) abréviation de *vade*; ainſi on dit *ſept & le va*, pour le *vade*, ou la premiere miſe & ſept fois autant.

VA HORS DE JOUR, *ou* VA A DIEU, (*Juriſprudence*.) en Angleterre ſont les termes dans leſquels les juges prononcent ce que nous appellons ici un *hors de cour*. *Voyez* HORS DE COUR.

VAALI, ſ. m. (*Hiſt. mod*.) ce ſont des princes ſortis des maiſons royales, dont les rois de Perſe ont conquis les états. Ils ſont demeurés vice-rois, gouverneurs, ou rois tributaires des états de leurs ancêtres.

VAATRIMON, ſ. m. (*Hiſt. natur. Botan*.) eſpece de citron de l'île de Madagaſcar, qui vient de la groſſeur de la tête d'un enfant, & dont l'écorce confite dans le ſucre eſt un manger excellent.

VABAR, (*Géogr. anc*.) ville de la Mauritanie céſarienſe, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij*. Caſtald dit que c'eſt aujourd'hui Biſmeo. (*D. J*.)

VABRES, (*Géog. mod*.) en latin du moyen âge, *Vabrinum*, & *vabrenſe caſtrum*; elle a dans nos géographes le titre de petite ville de France, dans le Rouergue, à 10 lieues de Rhodès, à 11 d'Al-

by, & au confluent de deux petites rivieres qui ſe jettent un peu plus bas dans le Tarn. Elle doit ſon origine à une abbaye de bénédictins, fondée par Raimond I, comte de Toulouſe, & elle fut érigée en 1317, par le pape Jean XXII, en évêché aujourd'hui ſuffragant d'Alby. Cet évêché vaut environ vingt mille livres de revenu, & n'a que ſoixante & neuf paroiſſes; mais *Vabres* ne doit qu'au ſiege épiſcopal le nom de *ville*, car ce ne n'eſt qu'un vrai village dépeuplé. *Long.* 20. 30. *lat.* 42. 53. (*D. J.*)

VACANCE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'état d'une choſe qui n'eſt point remplie ou occupée.

La *vacance* du ſiege d'un prélat, ou d'un juge, ou d'un office en général, c'eſt lorſque perſonne n'eſt pourvû du bénéfice, office ou autre place.

On entend quelquefois par *vacance* le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice, comme la *vacance* par mort. *Voyez les articles ci-après.*

VACANCE PAR APOSTASIE. *Voyez* APOSTAT, APOSTASIE, RELIGIEUX.

VACANCE ſe prend auſſi quelquefois pour la ceſſation de certains exercices, comme dans les colleges, les *vacances* données aux profeſſeurs & étudians, les *vacances* que prennent les chanoines ſelon les ſtatuts de leur chapitre. (*A*)

VACANCE PAR DÉMISSION. *Voyez* DÉMISSION.

VACANCE PAR DÉVOLUT. *Voy.* DÉVOLUT.

VACANCE PAR INCAPACITÉ. *Voyez* INCAPACITÉ.

VACANCE PAR INCOMPATIBILITÉ. *Voyez* BÉNÉFICE & INCOMPATIBILITÉ.

VACANCE PAR INTRUSION. *Voyez* INTRUSION.

VACANCE PAR IRRÉGULARITÉ. *Voy.* IRRÉGULARITÉ.

VACANCE PAR MORT *ou per obitum*, eſt la *vacance* d'un office ou d'un bénéfice, par le décès du titulaire.

VACANCE PAR PERMUTATION. *Voyez* PERMUTATION.

VACANCE PAR RÉSIGNATION. *Voy.* RÉSIGNATION, BÉNÉFICE, OFFICE.

VACANCE PAR SIMONIE. *Voyez* SIMONIE.

VACANCE *in curiâ*, on ſous-entend *romanâ*, c'eſt la *vacance* d'un bénéfice, dont le titulaire meurt dans le lieu où le pape tient ſa cour, ou à deux journées aux environs; les papes ſe ſont réſervés la collation de ces bénéfices *Voyez* BÉNÉFICES VACANS *in curiâ.*

VACANCES, (*Juriſprudence.*) *Voyez* VACATIONS. Il ne faut pas confondre ces deux mots. Les avocats vont à la campagne pendant les vacations; les écoliers perdent leur tems pendant les *vacances.*

VACANT, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui n'eſt point rempli ou occupé.

Le ſaint ſiege eſt *vacant*, lorſqu'il n'y a point de pape; on dit de même que le ſiege épiſcopal ou abbatial eſt *vacant*, lorſqu'il n'y a point d'évêque ou d'abbé.

La chancellerie eſt *vacante* lorſqu'il n'y a point de chancelier; en géneral un office eſt *vacant* lorſque perſonne n'en eſt pourvu.

Un bien *vacant*, eſt celui qui n'eſt occupé par perſonne.

Une ſucceſſion *vacante*, eſt celle qui eſt abandonnée, & pour laquelle il ne ſe préſente point d'héritier. *Voyez* BIEN, CHANCELLERIE, HÉRITIER, OFFICE, SIEGE, SUCCESSION. (*A*)

VACANT *le*, (*Hiſt. de Malte.*) on appelle le *vacant* dans l'ordre de Malte, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'eſt-à-dire l'année qui ſuit le mortuaire. Le *vacant* appartient au tréſor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, eſt obligé de l'y faire tenir.

VACARME, TUMULTE, ſ. maſc. (*Synon.*); *vacarme* emporte par ſa valeur l'idée d'un plus grand bruit, & *tumulte* celle d'un plus grand déſordre.

Une ſeule perſonne fait quelquefois du *vacarme*; mais le *tumulte* ſuppoſe toujours qu'il y a un grand nombre de gens.

Les maiſons de débauche ſont ſujettes aux *vacarmes*. Il arrive ſouvent du *tumulte* dans les villes mal policées.

Vacarme ne ſe dit qu'au propre; *tumulte*

ſe dit au figuré du trouble & de l'agitation de l'ame. C'eſt pour cela qu'on tient mal une réſolution qu'on a priſe dans le *tumulte* des paſſions. (*D. J.*)

VACATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſqu'une choſe vient à vaquer, comme quand il arrive *vacation* d'un bénéfice, ou office par le décès du titulaire. *Voyez* VACANCE.

Vacations au pluriel ſe prend pour le tems où une juriſdiction vaque, c'eſt-à-dire, où la juſtice n'y eſt point exercée; il y a dans le cours de l'année différens jours auxquels les tribunaux vaquent; mais on n'entend d'ordinaire par les *vacations* ou vacances qu'un certain eſpace de tems qui eſt donné aux officiers pendant l'automne pour vaquer à leurs affaires rurales; il y a des tribunaux dont le tems des *vacations* eſt réglé autrement; quelques-uns ont deux différentes *vacances* dans l'année. *Voyez* VACANCES.

Vacation dans un ſens tout oppoſé, ſe prend pour l'action de vaquer à quelque choſe, c'eſt-à-dire, de s'y employer, de s'en occuper.

On appelle premiere, ſeconde, ou autre *vacation* d'un inventaire ou d'un procès-verbal, les différentes ſéances où l'on a travaillé à ces actes. *Voyez* INVENTAIRES, PROCÈS-VERBAL, SÉANCE, JOURNÉE.

On entend quelquefois par *vacation* le dróit qui eſt dû à un officier pour avoir vaqué à quelque choſe. Les juges ont des épices & *vacations*. Les *vacations* ſont pour ceux qui ont vu le procès de grand ou de petit commiſſaire, au lieu que les épices ſont pour ceux qui ont aſſiſté au jugement.

L'écu de *vacation* eſt ce que l'on paie à chaque commiſſaire pour une vacation. *Voyez* ECU QUART. (*A*)

VACATION, (*Antiq. rom.*) ſuſpenſion des affaires au barreau. Il y avoit de deux ſortes de *vacations* chez les Romains, l'ordinaire & l'extraordinaire. L'ordinaire avoit lieu un certain nombre de jours de l'année, qui étoient connus de tout le monde. L'extraordinaire n'arrivoit que quand, dans des tems de tumultes & de guerres civiles, le ſénat ſtatuoit que toutes les affaires ceſſaſſent, & qu'on ne rendit point la juſtice, juſqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. C'eſt ainſi que le ſénat l'ordonna, lorſqu'il apprit que Céſar étoit entré avec ſon armée en Italie. Cette ſuſpenſion des affaires s'appelloit *rerum prolatio* ou *judiciorum indictio*, & c'eſt ce qu'on ne pratiquoit que dans les grandes extrémités. (*D. J.*)

VACCA, (*Géog. anc.*) ville de la Numidie, l'entrepôt des états de Jugurtha; mais cette ville ne fut heureuſe ni dans ſon zele pour ſon prince, puiſque ce zele la fit périr ſous Métellus, ni dans ſon infidélité pour ſon roi, car ayant voulu ſe donner à Céſar, dans le tems qu'il faiſoit la guerre en Afrique, Juba qui en fut averti s'en rendit maître, & la ruina de fond en comble. (*D. J.*)

VACCA ou *VAGIA*, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Luſitanie, ſelon Pline, *l. IV. c. xxj.* c'eſt aujourd'hui le Vouga, qui ſe jette dans l'Océan près d'Aveiro.

VACCA, *île*, (*Géogr. mod.*) ou île *Buccina*; île de la Méditerranée, ſur la côte méridionale de la Sardaigne, à deux milles, & vis-à-vis de la pointe Béra, en tirant vers le nord oriental de l'île Toro. (*D. J.*)

VACCÆI, (*Géogr. anc.*) peuple de l'Eſpagne tarragonoiſe, que Tite-Live met au nombre de ceux que L. Lucullus & Cl. Marcellus ſujuguerent.

VACERRES, ſ. m. plur. (*Hiſt. des Gaulois.*) nom d'une des claſſes de druides. Les *vacerres* étoient les prêtres, comme les eubages étoient les augures, les bardes les poëtes, les chantres les ſarronides, les juges, les théologiens & profeſſeurs de la religion. (*D. J.*)

VACHE, ſ. f. (*Hiſt. natur.*) *vacca*, c'eſt la femelle d'un taureau. *Voyez* TAUREAU.

VACHE, (*Diete & Mat. méd.*) il n'y a que les payſans & les gens du peuple qui mangent la chair de la *vache* au lieu de celle du bœuf: la premiere eſt communément plus dure, plus maigre, & par conſéquent plus ſeche; cependant les bouchers en vendent quelquefois pour du bœuf, même à Paris; & comme ils ont ſoin de choiſir des *vaches* jeunes & graſ-

ſes, peu de perſonnes s'apperçoivent de la fraude qui dès-lors devient indifférente. *Voyez* BŒUF.

La *vache* eſt proprement un objet médecinal en ce qu'elle fournit un aliment médicamenteux qui tient un rang diſtingué parmi les ſecours médecinaux ; ſavoir, ſon lait, qui a auſſi mérité à ce titre un article particulier. *Voyez* LAIT, *Chymie*, *Diete & Mat. méd.* Secondement, par un remede aſſez biſarre qu'on retire de ſa fiente en la diſtillant au bain-marie, & qui eſt connu ſous le nom d'*eau de mille fleurs*, qui paſſe dans l'uſage intérieur pour un anti-pleurétique excellent, & pour un bon diurétique, & même litontriptique, & dans l'uſage extérieur pour un excellent coſmétique : au reſte, c'eſt-là un remede fort propre & fort élégant en comparaiſon du ſuc même de la fiente de *vache* récente, que les payſans avalent dans quelques contrées pour ſe guérir des fievres, & qu'Ettmuller recommande non-ſeulement pour cet uſage, mais même contre la pleuréſie ; appliquée extérieruement en guiſe de cataplaſme, elle paſſe pour un très-bon remede contre les brûlures, contre les douleurs des membres, les tumeurs œdémateuſes, *&c.*

L'urine de *vache* récente & fournie ſur-tout par une *vache* noire, a été auſſi un remede interne contre l'hydropiſie, la goutte & la paralyſie, qui a été connue auſſi ſous le nom d'*eau de mille fleurs* ; Jean Becler obſerve dans ſa continuation de la cynoſure d'Herman, que la manie pour ce remede ridicule qu'il avoit vu très-en vogue dans ſon pays, ne dura pas long-tems, parce que ce remede purgeoit juſqu'au ſang, & abattoit conſidérablement les forces ; ce que la plûpart des ſujets ne pouvoient ſupporter. (*b*)

VACHE ROUSSE, (*Critiq. ſacrée.*) la *vache rouſſe*, ou la geniſſe rouſſe, étoit la victime d'expiation pour les impuretés que les Juifs contractoient par la préſence ou l'attouchement d'un mort. On prenoit une geniſſe ſans défaut, & qui n'avoit point porté le joug. On la livroit au grand-prêtre, qui l'immoloit hors du camp en préſence de tout le peuple. Il trempoit ſon doigt dans le ſang de l'animal, & en faiſoit ſept fois l'aſperſion contre le devant du tabernacle ; enſuite on brûloit la geniſſe toute entiere. Le grand-prêtre jettoit dans le feu du bois de cedre, de l'hyſſope, & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la geniſſe, & les portoit dans un lieu pur hors du camp ; enſuite on les mettoit en réſerve pour l'aſſemblée des enfans d'Iſraël, afin qu'ils en fiſſent de l'eau d'expiation pour ſe purifier des impuretés légales : tout cela fut ordonné par Moïſe, & eſt détaillé dans le livre des nombres, *xix. verſ.* 2, 6 & 9.

Il n'y avoit que le grand-prêtre qui eut droit d'offrir le ſacrifice de la *vache rouſſe* ; mais tout Iſraélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire les aſperſions de la cendre mêlée avec de l'eau, parce qu'il auroit été trop incommode de venir au temple, pour expier une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente. (*D. J.*)

VACHE, (*Corroyeur.*) de tous les animaux qui ſont ſur la terre, il n'y en a guere dont les hommes tirent plus d'utilité que de la *vache* ; car indépendamment des veaux qu'elle produit, ſa chair, ſon lait, ſes cornes, ſes os, ſa graiſſe, ſon poil & ſa peau, ſont d'uſage ſoit pour la nourriture de l'homme, ſoit pour le commerce.

Les peaux de *vache* qu'on appelle *cuirs*, ſe vendent en poil, vertes, ſalées ou ſeches, & ſans poil, tannées, paſſées en coudrement ou en croutes, corroyées ou apprêtées de diverſes façons qu'on trouvera expliquées dans les articles CUIR, PEAU, TANNER & CORROYEUR.

Le long poil de la queue des *vaches* fournit aux ſelliers une partie du crin qu'ils emploient, & le poil court dont toute la peau de la *vache* eſt couverte, ſert à rembourer les ſelles de chevaux, les bâts des mulets, *&c.*

VACHE DURE, (*Corroyerie.*) c'eſt une peau de *vache* où le corroyeur n'a mis du ſuif que du côté de la fleur, & n'a mis ni ſuif, ni huile du côté de la chair.

VACHE DE RUSSIE, (*Corroyerie.*) ſorte de cuir, ou peau de *vache* qui vient

toute aprêtée de Moſcovie, où elle ſe prépare d'une maniere toute particuliere, qui n'eſt guere connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays. *Savary.*

VACHE EN GRAIN, (*Tannerie.*) peau ou cuir de *vache*, dont la ſuperficie eſt devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés, & dont on fait les empeignes des ſouliers. (*D. J.*)

VACHE DE SEL, (*Saline.*) on appelle *vache de ſel* en Poitou, ces monceaux de pluſieurs milliers de muids de ſel, qu'on éleve en forme de meule de foin, pour achever de le ſécher, en attendant la vente.

VACHES, *terme d'Imprimerie*; ce ſont les cordes qui tiennent au berceau & au train de derriere d'une preſſe: elles aſſurent l'endroit juſqu'où doit aller le coffre ſur le derriere, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut.

VACHE ARTIFICIELLE, (*Chaſſe.*) c'eſt la toile faite en forme de *vache*, dont on ſe ſert pour approcher les canards, & dont ſe ſervent auſſi ceux qui chaſſent à la tonnelle.

VACHE DE BARBARIE, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) on a donné ce nom dans les *mémoires pour ſervir à l'hiſt. nat. des anim. dreſſés* par M. Perrault, à un animal à-peu-près de la grandeur d'une *vache*, & d'un poil roux, un peu plus court que celui des *vaches*, preſque auſſi gros vers la pointe que vers la racine, & de couleur plus foncée vers la racine que vers la pointe. Cette *vache* de Barbarie reſſemble plus au cerf qu'à la *vache* par l'habitude du corps, par les jambes & par l'encolure. Les cornes ſont de même nature que celles de la *vache*, mais elles en different par pluſieurs caracteres; elles prennent leur naiſſance fort près l'une de l'autre; elles ſont longues d'un pié, fort groſſes, recourbées en arriere, noires & torſes, comme une vis. La queue eſt courte & terminée par un bouquet de crins longs de trois pouces; les yeux ſont placés ſi près des cornes, que la tête paroît n'avoir preſque point de front. Cet animal n'a que deux mamellons. Les épaules ſont fort élevées, & forment une boſſe entre l'extrémité du col & le commencement du dos; il y a une calloſité au bas du ſternum. On a préſumé que cette *vache* de Barbarie a plus de rapport au bubale des anciens, qu'au petit bœuf d'Afrique. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des animaux.*

VACHE MARINE *ou* BÊTE A LA GRAND-DENT, *odobenus*, animal amphibie qui a beaucoup de rapport au lamantin & au veau-de-mer, ſur-tout pour la forme du corps & des piés, *&c. Voyez* LAMANTIN. La *vache-marine* a la tête groſſe & écraſée ſur le devant, le muſeau entouré de gros poils, & la peau épaiſſe de près d'un pouce, & couverte d'un poil court, ferme, & de couleur brune-jaunâtre. Les oreilles ne ſont apparentes à l'extérieur que par un orifice qui ſe trouve de chaque côté de la tête. Il y a huit dents molaires à chaque mâchoire, & deux grandes dents canines à la mâchoire ſupérieure, recourbées en bas, & longues de deux piés: l'animal s'en ſert pour ſa défenſe, & pour traîner différentes choſes ſur la glace & ſur les rivages, car il ne peut pas reſter long-tems dans l'eau. La *vache-marine* eſt un animal du Nord, elle a juſqu'à ſeize piés de longueur, & huit piés de circonférence. *Voyez* Briſſon. *reg. anim. p.* 48.

VACHER, ſ. m. VACHERE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) le *vacher* eſt un garçon qui garde les vaches; la *vachere* eſt une fille qui a la même occupation.

VACHERIE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) partie de la baſſe-cour dans les grandes fermes; c'eſt l'étable où l'on tient les vaches, & le lieu où on les trait.

VACILLANT, VACILLATION, VACILLER, (*Gram.*) termes corelatifs, & oppoſés de *ferme*, *fixe*, *ſtable*, *aſſuré*, *conſtant*. On les prend au ſimple & au figuré; on dit le *trouble* lui rendoit la voix embarraſſée & la prononciation *vacillante*; c'eſt un eſprit *vacillant*; ce juge étoit *vacillant*. La *vacillation* d'un vaiſſeau ſur les eaux, des réponſes d'un criminel. Cette machine eſt mal aſſemblée; la plûpart des pieces qui devoient être fixes *vacillent*. Il *vacille* dans ſon opinion, dans ſes projets, ſes réſolutions. L'impulſion la plus légere ſuffit pour jetter un homme incertain & *vacillant* dans le parti

le plus contraire à ſes intérêts, & il eſt rare qu'il ne trouve quelque méchant attentif à lui donner cette impulſion.

VACOMAGI, (*Géog. anc.*) peuples de la grande-Bretagne, ſelon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui les place au midi des Calédoniens. Il y en a qui croient qu'ils habitoient la province de Sterling en Ecoſſe. (*D. J.*)

VACORIUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, ſuivant Ptolomée, *l. II. c. xiij.* ſelon les uns, c'eſt aujourd'hui Villac, dans la Carinthie ſur la Drave, & ſelon Lazius, c'eſt Straesburg ſur le Gurck. (*D. J.*)

VACOS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les habitans de l'île de Ceylan nomment des fourmis blanches. Elles ſont d'une grandeur médiocre; leur corps eſt blanc, & leur tête eſt rouge. Ces inſectes dévorent tout ce qu'ils rencontrent, ſans épargner même le bois des maiſons. Ils ſe forment le long des murs une eſpece de chemin couvert, en faiſant comme une voûte avec de la terre; lorſqu'elle s'eſt rompue en quelque endroit, ces animaux ont grand ſoin de la réparer. Ces fourmis, dans les champs, forment de petits monticules avec une terre très-fine; ces buttes ont cinq ou ſix piés de hauteur, & ſont d'une grande ſolidité. Lorſque les ailes ſont venues à ces fourmis, elles s'envolent en ſi grand nombre, que le ciel en eſt quelquefois obſcurci; alors elles s'élevent à perte de vue, & continuent à voler juſqu'à ce qu'elles ſoient entiérement épuiſées; elles finiſſent par tomber mortes, & ſervent de nourriture aux oiſeaux, & ſur-tout aux poules qui en ſont très-friandes.

VACUAC, (*Géog. mod.*) nom d'un pays qui confine avec celui qui ſe nomme *Sofalatirh*, la campagne & vallée de la poudre d'or. Il y a dans ce pays deux villes, Daduah & Jananah. (*D. J.*)

VACUNE, ſ. f. *vacuna*, (*Mythолog.*) divinité des Romains, déeſſe des vacations; elle étoit particuliérement honorée par les gens de la campagne, & préſidoit ſur ceux qui étoient, pour ainſi dire, en vacances, & qui ſe repoſoient de leurs travaux. Les Latins formerent ſon nom du verbe *vacare*, qui ſignifie *ſe repoſer*, *être de loiſir*. Sa fête ſe célébroit au mois de Décembre. Les laboureurs lui adreſſoient leurs prieres pendant qu'ils cultivoient leurs terres; & lorſque la ſaiſon de l'hiver venoit à leur donner du repos, ils s'acquittoient de leurs vœux par les ſacrifices que leur permettoit leur état. Cet uſage n'étoit point encore aboli du tems d'Ovide qui en fait mention dans le *VI. liv.* de ſes faſtes.

Nam quoque cùm fiunt antiquæ ſacra vacunæ;
Ante vacunales ſtantque, ſedentque focos.

Aujourd'hui même, dit-il, quand on célebre la fête de l'ancienne *vacune*, les villageois ſont aſſis devant le foyer de cette déeſſe.

Le culte de *vacuna* étoit très-ancien dans l'Italie, & s'y étoit établi chez les Sabins long-tems avant la fondation de Rome. Elle avoit un temple ſur le mont Ficellus, aux confins de Picenum, vers les ſources du Nat. Elle en avoit un autre entre Caſpérie & Ocricule, avec un bois & une ville du même nom, qui ſubſiſte encore en partie. Pline, *liv. III. c. xij.* nous parle des bois magnifiques qu'on lui avoit conſacrés dans le territoire de Rieti.

Les uns prennent la *vacuna* des Sabins pour Diane, Vénus ou Cérès; d'autres pour Bellone ou la Victoire. Varro prétend que c'étoit Minerve, parce que l'étude de la ſageſſe demande un grand loiſir; mais cette idée n'eſt qu'un jeu d'eſprit. (*D. J.*)

VADAVERO, (*Géog. anc.*) montagne d'Eſpagne, dans la Celtibérie. Martial, *l. I. epigr. 50. ad Licinianum*, eſt le ſeul des anciens qui en faſſe mention:

Sterilemque cannum nivibus, & fratlis ſacrum
Vadaveronem *montibus.*

Jérôme Paul de Barcelone, dans ſon livre des fleurs & des montagnes d'Eſpagne, dit, en parlant de la montagne de *Vadavero*, que pluſieurs croient avec aſſez de fondement que c'eſt une montagne de la Celtibérie; qu'elle eſt ſéparée des autres, dont on diroit qu'elle a été arrachée; qu'elle forme comme une île, & qu'on la nomme préſentement par corruption *Vadaricore*. (*D. J.*)

VADE, ſ. f. (*Commerce de Mer.*) ce mot ſignifie l'*intérêt* que chacun a dans un vaiſſeau à proportion de l'argent qu'il y a mis. Je ſuis pour un ſixieme de *vade* dans l'armement de l'amphitrite, c'eſt-à-dire, j'ai un ſixieme. Il ſe prend dans le même ſens au jeu où la *vade* eſt ce qu'on a mis d'abord. *Dictionnaire du Commerce.*

VADE-MECUM, *ou VENI-MECUM*, ſ. m. (*Gramm.*) phraſe latine & familiere, pour exprimer une choſe que l'on a toujours à la main, & que l'on porte ordinairement ſur ſoi : on l'applique le plus ſouvent à quelque livre favori. Quelques-uns font leur *vade-mecum* de Virgile, d'autres d'Horace, d'Epictete, de Thomas à Kempis, *&c.* C'eſt ce que les Grecs appelloient εγχειριδιον, & que nous appellons autrement *manuel*. Les Arabes ont une phraſe pour dire la même choſe, ſavoir, *habib al ſeir*, compagnon de voyage.

VADIARE DUELLUM, (*Hiſtoire moderne.*) eſpece de cartel ou de défi, pour s'engager dans un combat qui devoit ſe donner à jour nommé, c'eſt-à-dire, lorſqu'une perſonne provoquoit quelqu'un pour décider une diſpute par un combat ou duel, & qu'il jettoit à bas ſon gantelet, ou faiſoit quelque ſigne ſemblable de défi ; ſi alors l'autre ramaſſoit le gantelet, ou acceptoit la provocation, on appelloit cette action *vadiare duellum*, donner & prendre un gage mutuel du combat.

Dans l'affaire des templiers, le grand-maître, Jacques de Molai, ayant comparu devant l'archevêque de Narbonne & d'autres commiſſaires eccléſiaſtiques, leur dit, que s'il avoit affaire à des juges laïcs, les choſes ne ſe paſſeroient pas comme on les traitoit, donnant à entendre qu'il provoqueroit au combat & les accuſateurs & les juges, pour ſoutenir ſon innocence & celle de ſes chevaliers L'archevêque lui répondit : *Nous ne ſommes pas gens à recevoir un gage de bataille.* Et en effet, les eccléſiaſtiques étoient diſpenſés de cette ſorte d'épreuve. *V.* ÉPREUVE, COMBAT, CHAMPION, *&c.*

VADICASSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique ou lyonnoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. viij.* Ce ſont les *Vadicaſſes* de Pline, *l. IV. chap. xviij.* Le P. Briet, *p.* 355. ſans appuyer ſon ſentiment par aucune preuve, dit que ces peuples faiſoient partie des *Ædui*, & il leur donne pour ville *Noviodunum Æduorum*, ou *Nivernium*, aujourd'hui *Nevers.* (*D. J.*)

VADI GAMUS, (*Géog. anc.*) vallée d'Egypte. C'eſt une vallée étroite entre deux montagnes, qui ſont auſſi hautes l'une que l'autre, & plates au ſommet.

Cette vallée reſſemble à un bufle, & le mot de *vadi gamus* veut dire *la vallée du bufle*. Elle s'étend vers le ſud-eſt juſqu'à une demi heure de chemin, puis elle s'éleve peu-à-peu entre les deux montagnes juſqu'à leur ſommet.

Il y a à chaque côté de ces deux montagnes qui s'entre-regardent, deux rangs de carrieres, dont quelques-unes ſont fort hautes, vaſtes & irrégulieres en-dedans : ce ſont ces carrieres que pluſieurs voyageurs ont priſes pour des grottes. *Voyez* THÉBAÏDE, *grottes de la.* (*D. J.*)

VADIMONIS-LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans l'Etrurie, au voiſinage d'*Ameria*, & près de la maiſon de plaiſance de Calpurnius Fabatus, appellée *Amerina-Prædia*. Pline le jeune, *l. VIII. epiſt.* 20. nous a donné la deſcription de ce lac. Il eſt, dit-il, dans un fond, & ſa figure eſt celle d'une roue couchée. Il eſt par-tout égal, ſans aucun recoin, ſans aucun angle ; tout y eſt uni, compaſſé, & comme tiré au cordeau. Sa couleur approche du bleu, mais tire plus ſur le blanc & ſur le verd. Ses eaux ſentent le ſoufre ; elles ont un goût d'eaux minérales, & ſont propres à conſolider les fractures.

Ce lac n'eſt pas fort grand, continue Pline ; mais il l'eſt aſſez pour être agité de vagues quand les vens ſoufflent. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il eſt conſacré ; mais au lieu de bateaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau pluſieurs îlotes, chargées d'herbages, couvertes de joncs, & de tout ce qu'on a coutume de trouver dans les meilleurs marais & aux extrémités d'un lac. Chaque île a ſa figure & ſa grandeur particuliere ; chacune a ſes bords abſolument ſecs & dégarnis, parce que ſouvent elles ſe heurtent l'une l'autre, & heurtent le rivage. Elles ont

toutes

toutes une égale legéreté, une égale profondeur ; car elles ſont taillées par-deſſous à-peu-près comme la quille d'un vaiſſeau. Quelquefois détachées, elles ſe montrent également de tous côtés, & ſortent autant hors de l'eau qu'elles y entrent. Quelquefois elles ſe raſſemblent, ſe joignent, & forment une eſpece de continent. Tantôt le vent les écarte; tantôt elles flottent ſéparément dans le lieu où le calme les a ſurpriſes ; ſouvent les plus petites ſuivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaiſſeaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites luttent enſemble, & ſe livrent combat. Une autre fois pouſſées au même rivage, elles ſe réuniſſent & s'accroiſſent : tantôt elles chaſſent le lac d'un endroit, tantôt elles l'y ramenent, ſans lui rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il eſt certain que les beſtiaux, ſuivant le pâturage, entrent dans ces îles, comme ſi elles faiſoient partie de la rive, & qu'ils ne s'apperçoivent que le terrein eſt mouvant, que lorſque le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de ſe voir comme emportés & enlevés dans l'eau qu'ils voient autour d'eux, les ſaiſit : peu après ils abordent où il plaît au vent de les porter, & ne ſentent pas plus qu'ils reprennent terre, qu'ils avoient ſenti qu'ils la quittoient.

Ce même lac, ajoute Pline, ſe décharge dans un fleuve, qui, après s'être montré quelque tems, ſe précipite dans un profond abîme : il continue ſon cours ſous terre, mais avec tant de liberté, que ſi, avant qu'il y entre, on y jette quelque choſe, il la conſerve, & la rend quand il ſort.

Divers autres auteurs ont parlé de ce lac, entr'autres Polybe, *l. II. c. xx.* qui le nomme Οὐάδιμον. Tite-Live, *l. IX. chap. xxxix.* Florus, *l. I. c. xiij.* & Pline, *l. II. chap. xcv.* On l'appelle aujourd'hui *lago di Beſſanello*, ſelon le P. Hardouin, qui le met dans le patrimoine de S. Pierre, à environ trois milles du Tibre. (*D. J.*)

VADIMONIUM, ſ. m. (*Juriſprud. rom.*) ce mot ſignifie *ajournement*, obligation de comparoître en juſtice au jour aſſigné : il faut donc ſavoir que dans les affaires d'injures, le demandeur demandoit contre ſa partie l'action ou le jugement au préteur, c'eſt-à-dire, qu'il le prioit de pourſuivre ſa partie ; & le défendeur, de ſon côté, demandoit un avocat. Après ces préliminaires, le demandeur exigeoit, par une formule preſcrite, que le défendeur s'engageât ſous caution à ſe repréſenter en juſtice un certain jour, qui, pour l'ordinaire, étoit le ſur-lendemain ; c'eſt ce qu'on appelloit, de la part du demandeur, *reum vadari*, demander une caution, un répondant ; & de la part du défendeur, *vadimonium promittere*, promettre de comparoître en juſtice : s'il ne paroiſſoit pas, on diſoit qu'il avoit manqué à l'aſſignation, qu'il avoit fait défaut, ce qui s'exprimoit par les deux mots latins, *vadimonium deſerere*. Trois jours après, ſi les parties n'avoient point tranſigé, le préteur les faiſoit appeller, & pour lors le demandeur ayant propoſé ſon action dans la formule réglée, le préteur lui donnoit un tribunal ou un arbitre. S'il lui donnoit un tribunal, c'étoit celui des commiſſaires, qu'on appelloit *recuperatores*, ou celui des centumvirs.

Les mots *vadimonium* & *vadari* ſe trouvent ſi fréquemment dans Horace, Plaute & les hiſtoriens, qu'on ne ſauroit trop les expliquer pour pouvoir entendre leurs écrits, & les alluſions qu'ils y font. Ainſi, dans Cicéron, *vadimonia conſtituta* ſignifient les jours aſſignés pour comparoître ; *actio vadimonii deſerti* eſt le défaut qu'on accordoit pour avoir manqué à l'ajournement ; *obire vadimonium*, *ſiſtere vadimonium*, veut dire, ſe préſenter au jour & lieu marqués ; *debere vadimonium cuipiam*, ſignifie être tenu par promeſſe de ſe trouver à l'aſſignation priſe avec quelqu'un ; *differre vadimonium cum aliquo*, donner délai à ſa partie ; *vadimonium promittere pro aliquo*, dans Varron, promettre de comparoître en juſtice pour un autre ; *miſſum facere vadimonium*, décharger ſa partie de l'ajournement donné.

On ne trouve pas moins ſouvent le verbe *vadari* dans ſes lectures des auteurs romains. *Vadari reum tot vadibus*, ſignifie dans Tite-Live, obliger un accuſé à donner un certain nombre de répondans. *Vadari quempiam ex aliquo loco ad locum aliquem*, c'eſt tirer quelqu'un de ſa juriſdiction

pour venir donner caution en un lieu où il ne reſſort point. Ce même mot ſe trouve employé au figuré dans les poëtes comiques; on lit dans Plaute, *qui abire nullo pacto poſſim, ſi velim, ita me* vadatum *& vinctum attines.* « Je ne puis m'échapper, » quand je le voudrois, étant engagé, lié » & garotté comme je le ſuis avec vous » Horace a dit, *ſat. IX. l. I. verſ. 36. & caſu tunc reſpondere* vadato *debebat*: « & heu- » reuſement pour moi, c'étoit le tems où » mon homme devoit comparoître en qua- » lité de *caution* pour un ami » Horace a jugé à propos de mettre ici *vades* pour *prædes*; car *vades* étoit pour le criminel, & *prædes* pour le civil. (*D. J.*)

VADO, *ou* VADI, petit port d'Italie, ſur la côte de Genes, à trois milles de Savonne, du côté de l'occident méridional, & à cinq milles au nord oriental de Noli. (*D. J.*)

VADROUILLE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la même choſe que guiſpont. *Voyez* GUISPONT.

VAFERINE, LA, *ou* LA VAUFERAU, (*Géog. mod.*) riviere qui ſépare la Savoie d'avec le pays de Michaille. Elle ſort de la vallée Chaſirg dans le Bugey, & va ſe jetter dans le Rhône. (*D. J.*)

VAG, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la haute-Hongrie. Elle a ſa ſource dans le mont Rabahora, aux confins de la Pologne; & après avoir traverſé les comtés d'Arava, de Tauroez, de Tranczin, de Néitra & de Comore, elle tombe dans le Danube, au-deſſous de la ville de Comore. (*D. J.*)

VAG, *pays de*, (*Géog. mod.*) nom d'un pays que les géographes orientaux comprennent dans l'Egypte: c'eſt cependant une contrée qui en eſt entiérement ſéparée, & qui s'étend entre l'Egypte & le pays de Barca en Afrique. En un mot, c'eſt la *Pentapolis* des anciens, ainſi nommée parce qu'elle renfermoit cinq villes, ſavoir, Barca, Faran, Caïrouan ou Cyrene, Tripoli de Barbarie, & Afrikiah, ville qui a donné le nom à la province d'Afrique proprement dite, d'où l'Afrique a tiré le ſien. (*D. J.*)

VAGA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique. Ptolomée, *lib. IV. c. iij.* ſéparant de ſa nouvelle Numidie le pays voiſin de la ville Cirta, & lui donnant le nom de contrée des Cirtéſiens, y met entr'autres la ville *Vaga*, ſituée dans les terres, à l'orient de Cirta. C'eſt de cette ville dont parle Silius Italicus, *l. III. v.* 259. dans ce vers:

Tum Vaga, *& antiquis dilectus regibus Hippo.*

Ptolomée écrit Οὐαγα, & Plutarque, *in Mario*, Βάγα. Ce que ce dernier en dit, fait voir que c'eſt la même ville que Salluſte nomme *Vacca*. Au lieu de *Vaga*, Pline, *lib. V c. iv.* dit *Vagenſe oppidum.* (*D. J.*)

VAGA, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien, qui fait aujourd'hui la partie méridionale de celle d'Archangel. Elle eſt toute couverte de forêts: on lui donne 150 werſtes d'étendue du midi au nord, & 120 du levant au couchant. La riviere de *Vaga* ou *Wara*, la traverſe du midi au nord. (*D. J.*)

VAGABOND, adj. (*Gramm. & Jur.*) qui erre çà & là, & qui n'a aucune demeure fixe. Sous ce nom ſont compris, ſuivant les déclarations du roi, tous ceux qui n'ont ni profeſſion, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour ſubſiſter, & qui d'ailleurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs, par perſonnes dignes de foi; comme auſſi les mendians valides qui ſont pareillement ſans aveu; ces *vagabonds* doivent être arrêtés, & punis ſuivant les réglemens faits contre les mendians. *V* MENDIANS & PAUVRES.

On répute auſſi *vagabonds* ceux des ſujets du roi qui vont en pélerinage à Saint Jacques, à Notre-Dame de Lorette, & autres lieux du royaume, ſans une permiſſion expreſſe de ſa majeſté, ſignée par un ſecrétaire d'état, & ſur l'approbation de l'évêque diocéſain. La déclaration de 1738 enjoint aux magiſtrats, prévôts des marchands, exempts, maires, ſyndics des villes, de les arrêter ſur les frontieres, & veut qu'ils ſoient condamnés par les juges des lieux en premiere inſtance, & par appel aux cours de Parlement; ſavoir les hommes à la peine des galeres à perpétuité, les femmes à telle peine afflictive qui ſera eſtimée convenable par les juges.

L'ordonnance des eaux & forêts enjoint à tous les *vagabonds* & gens inutiles de ſe

retirer à deux lieues des forêts ; & en cas qu'ils reparoiſſent, les officiers des maîtriſes ont droit de les faire arrêter, & de prononcer contre eux la peine des galeres. *Voyez* le *tit.* 27 de l'ordonnance de 1669, *art.* 35. *& ſuiv.* (*A*)

VAGENI, (*Géog. anc.*) peuples de la Ligurie, vers la ſource du Pô. Pline les nomme *Vagienni Ligures*, & les ſurnomme *Montani*. Leur capitale s'appelloit *Auguſta Vagiennorum*. C'eſt de ce peuple que parle Silius Italicus dans ces vers, *lib. VIII. verſ.* 607.

Tunc pernix Ligus, & ſparſi per ſaxa Vagenni,
In decus Annibalis duros miſere nepotes.

Selon Cluvier, *Ital. ant. l. I. c. ix.* Les *Vageni* habitoient à la ſource du Pô, entre la rive droite de ce fleuve & la riviere Stura. (*D. J.*)

VAGIN, ſ. m. (*Anat. & Chirurg.*) Le *vagin* eſt un canal ample, qui n'eſt pas fort différent d'un inteſtin grêle ; il eſt plus fort, marche entre la veſſie & le rectum, & s'étend de l'orifice externe juſqu'à la matrice : il faut y remarquer ;

1° La longueur, qui eſt de ſix ou ſept doigts.

2°. La capacité, qui eſt comme celle d'un inteſtin grêle, mais qui change en divers cas, comme dans l'accouchement : ſon orifice eſt plus étroit que le reſte.

3° La ſubſtance, qui eſt membraneuſe, ridée en-dedans, couverte de houpes ou mammelons, ſuivant l'obſervation de M. Ruyſch ; de-là vient qu'elle eſt fort ſenſible.

4° Les rides, qui ne ſont pas circulaires, mais qui ſe trouvent comme dans le jéjunum ; elles ſont fort grandes dans les vierges, ſur-tout à la partie antérieure ; dans les femmes qui approchent ſouvent les hommes, elles ſont petites & uſées, pour ainſi dire ; elles s'effacent preſque entiérement après pluſieurs couches.

5° Les lacunes, qui ſe trouvent répandues par-tout au *vagin* & au col de la matrice, de même qu'autour de l'urethre : on peut quelquefois y introduire des ſoies : ces glandes avec leſquelles communiquent ces lacunes, filtrent une humeur muqueuſe.

6°. Le muſcle conſtricteur du *vagin*, eſt un aſſemblage de fibres muſculeuſes, qui embraſſent en partie le *vagin*, & qui s'y inſérent dans le clitoris : il y a au même endroit un corps celluleux, & un lacis de vaiſſeaux, qui environnent l'orifice du *vagin*.

Mais il eſt à propos de paſſer à la deſcription ſuivie de ce canal membraneux, qui s'étend depuis l'orifice interne de la matrice juſqu'à la vulve.

Il eſt ſitué dans le baſſin de l'hypogaſtre, au-deſſous des os pubis, entre la veſſie & l'inteſtin droit : il eſt ſi étroitement attaché à cette derniere partie, qu'il ſemble que leurs membranes ſoient confondues ; de ſorte que ſi l'un d'eux vient à être percé ou déchiré dans un accouchement laborieux, dans l'opération que l'on fait à la fiſtule de l'anus, ou par l'éroſion de quelque ulcere, les excrémens paſſent facilement du rectum au *vagin*, & la femme ne peut plus les retenir. C'eſt dans ce cas qu'il faut ſe ſervir d'un peſſaire en forme de globe, ovale, percé de deux trous oppoſés, que l'on introduit dans le *vagin*, & qui bouche ſi bien l'ouverture de communication, que l'on remédie par-là, avec aſſez de ſuccès, à cet inconvénient ſi déſagréable.

La figure du *vagin* eſt ronde & longitudinale ; il peut ſe reſſerrer de toutes parts : il peut auſſi beaucoup s'étendre & ſe dilater au tems de l'accouchement ; ſes parois s'affaiſſent, & il reſſemble à un boyau lâche dans les filles qui vivent chaſtement.

Dans les femmes qui n'ont pas encore eu d'enfans, ce conduit eſt à-peu-près de la longueur de ſix à ſept travers de doigt, & de la largeur d'un travers & demi ; mais dans celles qui ont eu des enfans, on ne peut pas trop bien déterminer ſa grandeur ; ſa longueur & ſa largeur varient ſelon l'âge, ſelon les ſujets & leur tempérament.

Vers le dernier mois de la groſſeſſe, le *vagin* ſurchargé du poids du fœtus, s'accourcit tellement, qu'en y introduiſant le doigt, on peut toucher l'orifice interne de la matrice.

La ſubſtance intérieure du *vagin* paroît être toute nerveuſe ; M. Ruyſch y a découvert pluſieurs papilles, qui nous ap-

prennent d'où vient que le *vagin* eſt très-ſenſible. Il eſt extérieurement revêtu d'une membrane aſſez épaiſſe, ſous laquelle ſe trouvent, dans toute ſa longueur, des fibres charnues, par le moyen deſquelles il s'attache aux autres parties voiſines.

La membrane interne du *vagin* eſt quelquefois tellement relâchée par des humeurs ſuperflues qui l'abreuvent, qu'elle deſcend plus bas que le conduit de la pudeur, & qu'elle ſe montre au-dehors; c'eſt-là ce que les anciens ont pris pour une deſcente de matrice. On peut voir à ce ſujet les obſervations chirurgicales de Roonhuyſe, & celles de Van-Meckeren, qui ont fait l'amputation de ces excroiſſances.

L'entrée du *vagin* eſt ſituée preſque au milieu de la vulve, tirant néanmoins un peu plus vers l'anus. Cet orifice, avant l'âge de puberté, eſt beaucoup plus étroit que le *vagin* même; & c'eſt, ſelon de Graaf, la marque la plus certaine que l'on puiſſe avoir de la virginité.

Il y a ſur la face intérieure du *vagin*, des rides circulaires, plus marquées à ſa partie antérieure, du côté du canal de l'urine, que vers la partie poſtérieure; elles ſont aſſez ſemblables à celles que l'on voit au palais d'un bœuf, hormis que ces rides n'y ſont pas diſpoſées ſur une ligne auſſi réguliere: aux vierges, à la partie antérieure du *vagin*, on rencontre quantité de ces rides; mais dans les femmes qui ont eu pluſieurs enfans, ou qui ſe livrent au libertinage, ces rides s'évanouiſſent promptement, de ſorte que la face interne de leur *vagin* devient liſſe & polie.

Le tiſſu de la membrane interne du *vagin* eſt parſemé de petites glandes, & les embouchures de leurs conduits excréteurs s'apperçoivent tout le long de ce canal; mais elles ſont en plus grand nombre près de l'entrée de l'urethre, & à la partie antérieure du *vagin*. Tous les conduits excréteurs fourniſſent par leurs embouchures, plus ou moins grandes, une liqueur ſéreuſe qui humecte ce canal: cette liqueur coule en abondance dans le tems de l'amour. Lorſque cette liqueur s'augmente exceſſivement, elle cauſe l'écoulement qu'on nomme *fleurs-blanches*, état très-difficile à guérir. Ettmuller a nommé cet écoulement *cathatre utérin*.

On remarque au *vagin* un ſphincter ſitué ſur le clitoris, qui a trois travers de doigt de largeur, & qui partant de celui de l'anus, monte latéralement autour du *vagin*, l'embraſſe, & ſert à le fermer, afin d'empêcher l'air extérieur d'y entrer. Jules-Céſar Aranthius a fait le premier mention de ce muſcle orbiculaire.

La conſtriction de l'orifice du *vagin* eſt aidée par des corps que l'on apperçoit à ſa partie inférieure, aux deux côtés de la vulve. Leur ſubſtance extérieure eſt compoſée d'une membrane très-déliée; & l'intérieure, que l'abondance du ſang coagulé rend noirâtre, eſt tiſſue de pluſieurs petits vaiſſeaux, & de fibres entrelacées; ce qui a porté de Graaf, qui a le premier reconnu ces corps, à les nommer *plexus retiformes*: ils ſervent à retrécir l'entrée du *vagin*.

On trouve quelquefois à cet orifice, dans les jeunes filles, une eſpece de membrane, tantôt ſémi-lunaire, tantôt circulaire, nommée par les anatomiſtes *hymen*. *Voyez* HYMEN.

Les caroncules dites *myrtiformes*, ſont des reſtes de cet hymen déchiré, qui, après s'être cicatriſées, forment de petits corps charnus & membraneux; elles ne ſont point la marque du pucelage; elles le ſeroient plutôt de la défloration. *Voyez* CARONCULES MYRTIFORMES.

Il y a des femmes qui ont, dès la premiere conformation, l'orifice du *vagin* plus dilaté que beaucoup d'autres, & plus diſpoſé à ſe dilater à meſure qu'elles avancent en âge; de ſorte qu'étant nubiles, elles ſouffrent moins de l'uſage du mariage, que celles qui ſont naturellement fort étroites, ſur-tout bientôt après l'écoulement de leurs menſtrues, dont la ſeule acrimonie, dans les filles qui ne jouiſſent pas d'une bonne ſanté, peut ronger les fibrilles ou les membranes déliées qui uniſſent les caroncules; outre que le flux menſtruel, en humectant cet orifice, le rend beaucoup plus ſuſceptible de dilatation.

De Graaf dit qu'il ne connoît point d'autres marques de la virginité, que cette étroiteſſe de l'orifice du *vagin*, où l'on ob-

ſerve plus ou moins de rugoſités ou caroncules, qui ſe manifeſtent depuis le premier âge, juſqu'à environ vingt ans, dans toutes les femmes qui ſont encore vierges : cet auteur ajoute que l'abſence de ces caroncules n'eſt pas un ſigne certain pour convaincre une fille d'impudicité ; d'autant que par une infinité d'accidens qui n'ont donné aucune atteinte à la virginité de la nouvelle épouſe, cet orifice peut ſe trouver aſſez large pour ſouffrir la conſommation du mariage ſans effuſion de ſang.

L'orifice du *vagin* eſt quelquefois ſi fort retréci par une membrane qui le bouche preſque totalement, qu'il n'y reſte qu'un petit trou par où les regles s'écoulent ; cet obſtacle empêche la conſommation du mariage, quand l'orifice eſt fermé par une membrane : l'on ne peut remédier à ces deux inconvéniens qu'en inciſant & retranchant cette membrane.

Dans le premier cas, il faut, avec un biſtouri droit, faire quatre petites inciſions en forme de la lettre X ; & dans le ſecond, avec une lancette montée, l'on fait une ſeule ouverture longitudinale à cette membrane, telle que la fit Fabrice d'Aquapendente à une fille qui n'étoit point percée, pour donner iſſue aux menſtrues retenues par cette membrane.

Les ulcérations qui ſuccedent à un accouchement laborieux, ſont quelquefois cauſe qu'il ſe fait une cohérence entre les parois du *vagin* : cet accident arrive auſſi quelquefois par la faute du chirurgien, qui néglige dans les panſemens d'interpoſer quelque choſe qui tienne les parois du canal ſéparés ; de ſorte que l'on eſt obligé de ſéparer de nouveau cette cohérence, & d'en empêcher la réunion par des ſoins plus attentifs. (*D. J.*)

VAGIN, (*Maladies particulieres du vagin.*) Ce conduit eſt ſujet à des maladies qui lui ſont propres ; telles ſont les hémorrhagies, la chûte ou deſcente, qui n'eſt autre choſe que la prolongation de la membrane interne du *vagin* ; les excroiſſances, qu'on diſtingue en ſarcomes, fungus ou champignons, & la clôture par vice de conformation, ou par accident.

I. Les veines du *vagin* ſont ſujettes à la dilatation variqueuſe, comme les veines du fondement : les femmes groſſes, & les filles nubiles, en qui les vaiſſeaux de la matrice ne ſe ſont pas encore ouverts, ſont particuliérement attaquées de cette maladie, ainſi que les femmes qui ont le corps de la matrice obſtrué ; parce que, dans toutes ces circonſtances, le ſang qui doit ſervir à la menſtruation ne pouvant s'amaſſer dans les vaiſſeaux propres à cette fonction, engorgent ceux du *vagin*, avec leſquels ils communiquent. Lorſque ces vaiſſeaux exceſſivement diſtendus par la plénitude, viennent à ſe crever, il en réſulte un flux hémorrhoïdal, diſtingué du menſtruel, en ce que l'effuſion du ſang ne ſe fait pas en tems marqué, mais par intervalle, ſans regle & ſans ordre. La dilatation des veines du *vagin* eſt auſſi fort ſouvent une ſuite des maladies propres de cet organe, telles que les inflammations, rhagades ou excroiſſances.

Les auteurs qui diſent généralement & vaguement, que le traitement des hémorrhoïdes du *vagin* eſt le même que de celles du ſiege, n'ont pas aſſez conſulté les différentes cauſes de ces maladies. Les fomentations faites avec la décoction de graines de lin, de racines d'althéa, de feuilles de bouillon, peuvent bien calmer dans l'un & l'autre cas la tenſion inflammatoire : on peut être ſoulagé par l'uſage des linimens preſcrits contre le gonflement des hémorrhoïdes, tels que l'onguent populeum, les huiles de pavot, de nénuphar, d'amandes douces, battues long-tems en un mortier de plomb, avec l'addition d'un jaune d'œuf & d'un peu d'opium. Mais on ne parviendra jamais à la guériſon radicale du mal ſecondaire qu'après avoir détruit le primitif : ainſi il faudra, dans le cas d'obſtruction de la matrice, obtenir la déſopilation de ce viſcere, avant que de pouvoir employer efficacement des remedes contre les hémorrhoïdes de *vagin*, qui ſeroient l'effet de cette obſtruction. Nous en diſons autant des autres cauſes.

II. La deſcente du *vagin* n'eſt jamais une chûte ou relaxation de la totalité de ce conduit ; la tumeur à laquelle on donne ce nom, eſt ſimplement un allongement d'une portion de la tunique intérieure du *vagin*. Ces prolongations viennent le plus

ſouvent après des accouchemens laborieux, difficiles ou trop fréquens, ſur-tout dans les femmes d'une conſtitution délicate, & ſont l'effet de la trop grande diſtenſion que le *vagin* a ſoufferte. La tunique externe reprend ſon reſſort, & l'interne, qui eſt naturellement ridée, ne ſe rétablit pas ſi aiſément; & s'il y a quelque pli trop allongé, il forme une expanſion qui ſort de la vulve, comme on voit la tunique intérieure du rectum former la chûte de cet inteſtin; maladie aſſez fréquente aux enfans. *Voyez* CHUTE DU FONDEMENT.

Il n'eſt pas difficile de diſtinguer la chûte du *vagin* de la deſcente de matrice; pour peu qu'on connoiſſe par l'anatomie la diſpoſition naturelle des parties, on ne pourra tomber en aucune mépriſe ſur ce point; l'introduction du doigt ſuffira pour s'en aſſurer. La deſcente de matrice préſente un corps d'un certain volume, ferme, liſſe, & où l'on peut aiſément reconnoître l'ouverture tranſverſale de ſon orifice, qui s'avance antérieurement, & qui eſt la partie la plus étroite: dans la prolongation de la tunique intérieure du *vagin*, le doigt ſe porte plus haut que la tumeur, qu'on ſait n'être qu'un corps flexible formé par un pli membraneux.

Cette maladie eſt plus incommode que douloureuſe; elle cauſe une malpropreté qui exige des ſoins habituels, faute deſquels il réſulteroit des inconvéniens: les malades ſont auſſi moins capables de remplir les devoirs du mariage. D'ailleurs, par la négligence des moyens curatifs, ces allongemens peuvent devenir skirrheux, & former des tumeurs ſpongieuſes, qui donnent lieu à l'engorgement variqueux des vaiſſeaux, d'où réſultent des écoulemens ſanguinolens, & quelquefois des pertes de ſang.

L'indication curative eſt de fortifier la partie relâchée par l'uſage des aſtringens, capables par leur effet de la réduire à ſon état naturel. On ſe ſert avec ſuccès d'une éponge fine, ou d'un peſſaire fait avec du linge roulé, & trempé dans une décoction de fleurs de ſumach, de balauſtes, de noix de galle, faite avec du gros vin, ou de l'eau de forge de maréchal, ou rendue ſtyptique par l'addition d'un peu d'alun. On peut auſſi recevoir avec ſuccès ſur une chaiſe percée, & par le moyen d'un entonnoir, la fumigation des roſes de provins ſeches, d'encens, de maſtic, de laudanum en poudre, *&c.*

III. Les excroiſſances ont auſſi leur ſiege dans la tunique interne du *vagin*; il y en a de molles, de dures; les unes ſont flaſques & ſpongieuſes; les autres pleines de vaiſſeaux variqueux: les excroiſſances qui ſont ſans ulcération, ſont des eſpeces de ſarcomes; ſi elles ſont produites par une végétation charnue, à l'occaſion d'un ulcere fongueux, on les nomme *champignons*. *Voyez* HYPERSARCOSE.

Parmi les excroiſſances il y en a à baſe large, d'autres qui ont une racine ou pédicule grêle; les unes ſont bénignes, c'eſt-à-dire qu'elles dépendent d'un vice purement local; les autres ſont malignes, & viennent ordinairement du vice vénérien: celles-ci demandent d'abord le traitement qui convient à la cauſe qui les a produites. La cure locale conſiſte dans la deſtruction des excroiſſances: tous les auteurs ont preſcrit avec raiſon de ne pas irriter par des médicamens âcres & cauſtiques, les excroiſſances skirrheuſes & douloureuſes, de crainte qu'elles ne dégénerent plus promptement en cancer. La ligature, ſi elle eſt poſſible, eſt préférable, ou l'extirpation par l'uſage des ciſeaux eſt le moyen le plus ſûr. On arrête facilement le ſang avec de la charpie trempée dans de l'eau alumineuſe. Ambroiſe Paré conſeilloit l'uſage d'une eau cathérétique, pour conſumer les racines des excroiſſances du *vagin*, & empêcher leur reproduction. Elle aura lieu principalement pour les excroiſſances charnues, ſuites de l'ulcération. Prenez eau de plantin, ſix onces; verd-de-gris & alun de roche, de chacun deux gros; ſel commun, deux onces; vitriol romain & ſublimé, de chacun demi-gros: mêlez le tout pour s'en ſervir au beſoin. On ſe ſervira enſuite d'injections avec le vin blanc miellé, & de médicamens deſſicatifs. Quelques auteurs preſcrivent le jus de pourpier, avec un peu de poudre de ſabine, comme un remede excellent pour faire tomber les verrues du *vagin*.

IV. La clôture du *vagin* ſe borne ou à

la ſimple imperforation de la vulve (*Voyez* IMPERFORATION), ou le *vagin* eſt fermé dans une grande étendue, par des brides & cicatrices qui ſont des ſuites des ulceres de cette partie. Le *vagin* fermé contre l'ordre naturel, peut nuire à quatre fonctions enſemble ou ſéparément; ce ſont la menſtruation, l'uſage du mariage, la conception & l'accouchement: il n'y a de reſſource que dans l'opération, pour détruire ces obſtacles. Paul d'Ægine, & Fabrice d'Aquapendente ont conſeillé cette opération, que M. Aſtruc a décrite plus amplement dans ſon *Traité des maladies des femmes, tome I.* (*Y*)

VAGINALE, TUNIQUE, *en Anatomie*, eſt la même que celle qu'on appelle autrement *clytroïde*. *Voyez* CLYTROÏDE.

VAGISSEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) mot que nous avons emprunté des Latins, qui avoient *vagitus* pour déſigner le cri des enfans nouveaux-nés, & dont nous avons fait *vagiſſement*, qui ſignifie la même choſe. Il ne s'emploie guere que dans les traités de ſcience.

VAGNIACÆ, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Vallum à Portus-Riupis, entre Novimagum & Durobrivæ, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à huit milles du ſecond. Pluſieurs mettent ce lieu à *Maidſtone*, d'autres à *Wrotham*, & d'autres à *Northfleet*. (*D. J.*)

VAGORITUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. Ptolomée, *liv. II. ch. viij.* la donne aux peuples *Aruvii*; Ortélius croit que c'eſt *Vaugiron*.

VAGUES, ſ. f. effet du mouvement imprimé à la ſurface des eaux, ou ſur la mer, ou ſur les rivieres. *Voyez* LAMES.

VAGUES, ſ. f. pl. (*terme de Braſſeur.*) autrement *braſſoirs*; ce ſont des eſpeces de longs rabots de bois aſſez ſemblables à ceux avec leſquels les Limouſins courroyent leur mortier. Les braſſeurs de biere s'en ſervent pour remuer & braſſer leur biere, ſoit dans les cuves à matiere où ils la préparent, ſoit dans les chaudieres où ils la font cuire. (*D. J.*)

VAGUE, adj. (*Gramm.*) qui n'eſt pas limité, circonſcrit, déterminé. On dit le *vague* de l'air, le *vague* d'une idée, d'un diſcours, d'une propoſition, d'un deſſein.

VAGUE, *en Anatomie*, nom de la huitieme paire de nerfs qu'on appelle auſſi *ſympathiques moyens*.

On lui a donné ce nom parce qu'elle ſe diſtribue à différentes parties du corps.

La huitieme paire de nerfs naît de la partie poſtérieure de la moëlle allongée de la protubérance annulaire, & de la partie antérieure des éminences olivaires par pluſieurs filets, qui en s'uniſſant, ſortent du crâne par le trou déchiré poſtérieur; le nerf acceſſoire de la huitieme paire, ou nerf ſpinal s'y unit avant ſa ſortie. *Voyez* ACCESSOIRE.

Cette paire de nerfs ſe diviſe enſuite en deux parties principales, dont la plus petite ſe diſtribue aux muſcles voiſins de la langue, à ceux du pharynx, *&c.* & va enſuite ſe perdre dans la langue en communiquant avec le grand & le petit hypogloſſe. *Voyez* HYPOGLOSSE.

La grande portion de la huitieme paire, après avoir communiqué avec la neuvieme paire & le nerf intercoſtal, paroît former une eſpece de ganglion, d'où il ſe détache un filet qui ſe diſtribue au larynx, à la glande thyroïde, *&c.* qui communique avec le nerf récurrent; elle deſcend enſuite avec la veine jugulaire interne, l'artere carotide, en leur donnant des rameaux & à l'œſophaſe; en entrant dans la poitrine, elle produit le nerf récurrent qui embraſſe à droite l'artere ſouclaviere, & à gauche l'aorte, & envoie des branches à l'œſophaſe, à la trachée-artere & au larynx. Les différens filets que la huitieme paire jette de chaque côté, forment par leur rencontre mutuelle & leur communication avec les filets du nerf intercoſtal, différens plexus, dont les principaux ſont le plexus pulmonaire, & le plexus cardiaque.

Le plexus cardiaque produit quantité de filets qui vont ſe diſtribuer au cœur; le plexus pulmonaire en produit de même qui ſe diſtribuent au poumon. *Voyez* CŒUR & POUMON.

La huitieme paire gagne peu-à-peu l'eſtomac, & jette chemin faiſant différens rameaux à l'œſophage, après cela tous les autres filets forment par leur entrelace-

ment le plexus coronaire ſtomachique, duquel naiſſent pluſieurs filets de nerfs qui ſe diſtribuent à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

Le plexus coronaire produit dès ſa naiſſance deux cordons particuliers, qui en s'uniſſant avec le nerf intercoſtal, forment le plexus hépatique, le plexus ſplenique, les plexus méſentériques & les plexus reinaux qui diſtribuent des filets au foie, à la rate, au méſentere & aux reins. *Voyez* FOIE, RATE, *&c.*

On a remarqué dans l'ouverture d'un cadavre mort paralytique dans l'hôpital de la Charité de Paris, une tumeur ganglioforme de la groſſeur du doigt dans la huitieme paire un peu avant qu'elle produiſe le nerf récurrent.

VAGUE *année*, (*calend. de Cappadoce.*) année des Cappadociens un peu plus courte que l'année julienne; en voici l'hiſtoire, & les raiſons peu connues.

Les Cappadociens avoient une année qui leur étoit propre, & qui différoit abſolument de l'année ſolaire des Romains, ainſi que de l'année luni-ſolaire des Grecs de l'Aſie mineure & de la Syrie, ſoit pour la grandeur, ſoit pour les noms des mois, pour leur durée, & pour le lieu de l'année ſolaire auquel ils répondoient.

Cette année cappadocienne étoit compoſée de 12 mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit cinq épagomenes; ainſi c'étoit une *année vague*, plus courte d'un quart de jour que l'année julienne, dont le *nourous* ou le premier jour remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année ſolaire, & ne revenoit au même qu'au bout de 1460 ans.

Nous ne connoiſſons que deux nations chez leſquelles l'*année vague* ait été employée dans l'uſage civil; les Egyptiens & les Perſes. La Cappadoce n'a jamais rien eu à démêler avec les Egyptiens, ſi ce n'eſt peut-être au tems de l'expédition de Séſoſtris; & d'ailleurs les noms des mois Cappadociens n'ont aucun rapport avec ceux des mois égyptiens: mais voici une raiſon plus forte. L'année fixe ou julienne n'a été établie dans la Cappadoce que quand le nourous ou premier jour de l'année vague répondoit au 12 Décembre; or le premier jour de l'*année vague* égyptienne, celui qui ſuit les épagomenes, a répondu au 12 Décembre depuis l'an 304, juſqu'à l'an 307 avant Jeſus-Chriſt, & long-tems avant que l'on eût penſé à établir l'uſage d'une année ſolaire fixe, qui ajoutoit un 366e jour tous les quatre ans; car Jules-Céſar en eſt le premier auteur.

De plus, les noms cappadociens de la plûpart des mois ſont formés ſur ceux des Perſans, & non ſur ceux des Egyptiens. Ce pays a été long-tems ſoumis aux Medes & aux Perſes, qui avoient à-peu-près la même religion, & qui l'avoient portée dans la Cappadoce; de-là il faut conclure que c'étoit auſſi d'eux que les Cappadociens avoient emprunté leur *année vague* de 365 jours.

Les Arméniens ſe ſervent aujourd'hui d'une année compoſée comme celle des anciens Perſans, de douze mois de trente jours chacun, & de cinq épagomenes; cette *année* eſt abſolument *vague*, ſans aucune intercalation, & elle remonte tous les quatre ans d'un jour dans l'année julienne. Elle ſert dans le pays pour les actes & pour la date de lettres; mais en même tems elle emploie une autre année, qui eſt proprement l'année eccléſiaſtique, & qui ſert dans la liturgie pour régler la célébration de la pâque & des fêtes, le tems des jeûnes, & tout ce qui a rapport à la religion; cette année eſt fixe au moyen d'un ſixieme épagomene qu'on ajoute tous les quatre ans. Les noms des mois ſont les mêmes que ceux de l'*année vague*; mais le nourous, ou premier jour de l'année qui commence avec le mois de navazardi, eſt fixé depuis long-tems au onzieme du mois d'Août de l'année julienne, & il ne s'en écarte plus.

Le premier du mois navazardi, ou le nourous de l'*année vague*, répondoit en 1710 au 27 Septembre julien, c'eſt le 8 Octobre grégorien, & par conſéquent il précédoit de 318 jours le nourous de l'année fixe ſuivante, ou le onzieme d'Août 1711. Ce précès de 318 jours n'a pu ſe faire qu'en 1278 ans vagues égaux à 1277 juliens & 47 jours; ôtant ce dernier nombre de 1709 ans complets, plus 270 jours, il reſtera 432 ans 223 jours après l'ére chrétienne,

rétienne, ou le onzieme d'Août de l'an 3 de Jeſus-Chriſt. Ce fut ſans doute ors qu'on établit en Arménie l'uſage une année fixe, ſemblable à l'année lienne.

Les Arméniens avoient ceſſé en 428 ou 29 d'avoir des rois, & ils étoient gouernés par des ſatrapes perſans. Comme s rois de Perſe leur défendoient d'avoir cun commerce avec les Grecs, & même en garder les livres, & qu'ils n'en avoient cuns écrits dans leur propre langue, ur laquelle il n'avoient pas même de racteres, ils ſe propoſerent d'en inventer qui en exprimât les ſons, & dans lequel puſſent écrire une traduction de la bible, s ſermonaires, *&c.* Moïſe de Khorenne t employé à cet ouvrage avec d'autres vans, & ce fut alors qu'on penſât à ablir un liturgie propre aux égliſes arméennes; mais comme il étoit très-difficile avoir un calendrier qui donnât dans l'*année vague* le jour de Pâques, & la célération des fêtes aux mêmes jours que les utres égliſes chrétiennes qui ſe régloient r l'année julienne, ce fut ſans doute par tte raiſon qu'on établit l'uſage d'une nnée liturgique fixe.

Dans la ſuite, lorſque les Arméniens réconcilierent avec l'Egliſe latine, & 'une partie d'entre eux reconnut les papes Rome, dans une eſpece de concile tenu Kerna, au xij. ſiecle, ils admirent la rme de l'année julienne, que le commerce avec les Francs avoit rendue néceſaire depuis les croiſades. Les actes du ncile des Sis joignent l'an 756 de l'ere ménienne avec l'an 1307 de l'ere vulgaire, datent dans l'une & l'autre année par le de Mars. Dans le concile d'Adena, tenu 1316, où il fut queſtion du calendrier, n ne ſe ſert que des mois juliens & de l'ere ulgaire, & encore aujourd'hui lorſque les rméniens traitent avec les occidentaux, emploient les mois juliens. Une lettre bulle du patriarche arménien de Valarſapad, publiée par Schroder, porte la ate du premier Decembre 1153 de l'ere rménienne, c'eſt l'an 1702.

Le dictionnaire arménien de Riucola onne le nom de pluſieurs mois rapportés ux mois juliens; mais ce rapport eſt très-différent de celui qui ſe trouve dans les liturgies & dans les calendriers entre l'année julienne & l'année arménienne fixe. Riucola avoit ſans doute copié des calendriers réglés au xjv. ſiecle, pour donner le rapport qu'avoit alors l'*année vague* avec l'année julienne. *Mém. de l'acad. de Inſc. tome XIX.* (*D. J.*)

VAGUE MESTRE GÉNÉRAL, LE, (*Fortific.*) eſt dans une armée un officier qui a ſoin de faire charger, atteler & défiler les bagages d'une armée. Il va tous les ſoirs prendre l'ordre du maréchal des logis de l'armée, pour ſavoir la route que les équipages doivent tenir, & enſuite ſe pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de ſe trouver dans un endroit marqué pour les faire défiler, ſelon le rang des brigades. Elles avoient autrefois chacune un étendard de ſerge qu'on appelloit *fanion*, mais il n'eſt plus d'uſage.

Il y a pluſieurs autres *vague-meſtres* qui ſont ſubordonnés au *vague-meſtre général*, & qui prennent l'ordre de lui. Ils ſont choiſis dans les brigades de cavalerie & d'infanterie, & ils ont des aides: ils marchent à la tête des colonnes & des brigades. (*Q*)

VAGUER, v. neut. (*Braſſerie.*) c'eſt remuer l'eau & la farine, ou le grain bruiſiné.

VAGUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Corſe. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque ſur la côte orientale de l'île, entre *Mariana-civitas* & *Mantinum-civitas*. Cluvier dit, que c'eſt le promontoire qui eſt à l'entrée de l'étang de Brigaglia. (*D. J.*)

VAHALAI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine de l'île de Madagaſcar; elle vient de la groſſeur de la tête d'un homme; ſon goût approche de celui d'une poire; on la mange ou crue, ou cuite. Elle fait la nourriture la plus ordinaire des habitans.

VAHALIS, (*Géog. anc.*) Tacite écrit *Vahalis*, & Céſar *Valis*; fleuve du pays des Bataves. Le Rhein étant arrivé à l'entrée de leur pays, ſe partagea de tous tems en deux bras, dont le gauche coula vers la Gaule, & le droit, après avoir ſervi de bornes entre les Bataves & les Ger-

mains, ſe rendit dans l'Océan. Le bras gauche fut appellé *Vahalis*. La Meuſe, dit Céſar, *l. IV c. x.* prend ſa ſource au mont Vogeſus, aux confins des Lingones; & après avoir reçu une certaine partie du Rhein nommé le *Vahal*, elle forme l'île des Bataves. On croit que le nom de ce fleuve venoit du mot germanique *waalen*, qui ſignifie *détourner*, & qu'on l'aura appellé *waal*, parce que cette branche du Rhein ſe détournoit vers la Gaule.

VAHATS, ſ. m. (*Teinture.*) le *vahats* eſt un arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, dont la racine eſt propre pour la teinture. Lorſqu'on veut ſe ſervir de cette racine, on enleve l'écorce qui peut ſeule donner de la couleur; & après en avoir réduit une partie en cendres, dont on fait une eſpece de leſſive, on met bouillir dans cette leſſive avec l'autre partie d'écorce qu'on a reſervée, les matieres qu'on veut teindre, auxquelles il faut prendre garde de ne pas donner un feu trop vif. La couleur que produit cette teinture, eſt un rouge couleur de feu, ou un jaune éclatant, ſi l'on y ajoute un peu de jus de citron. (*D. J.*)

VAHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle rampe comme le lierre terreſtre, & répand une odeur très-aromatique.

VAHON-RANOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar; elle vient d'un gros oignon; ſa racine eſt très-forte; on en mêle dans les alimens des enfans, afin de chaſſer les vers. Cette plante croit ſur le bord des étangs, ſa fleur eſt fort belle. Ses feuilles broyées & battues avec de l'eau, la font écumer comme du ſavon; auſſi s'en ſert-on pour ſe nettoyer le viſage.

VAJAROU, (*Géog. mod.*) riviere des Indes; elle a ſa ſource au royaume de Maduré, & tombe dans la Marava. Les gens du pays la ſaignent tant qu'ils peuvent, pour la culture de leur riz, qui veut toujours avoir le pié dans l'eau, juſqu'à ce qu'il ait acquis ſa parfaite maturité. (*D. J.*)

VAIGRES *ou* SERRES, ſ. f. pl. *terme de Marine*; ce ſont des planches qui font le bordage intérieur du vaiſſeau, & qui forment le ſerrage; c'eſt-à-dire la liaiſon. *Voyez* encore les articles ſuivans.

Vaigres de fond. *Vaigres* les plus proches de la quille, elles n'en ſont éloignées que de 5 à 6 pouces; on ne les joint pas entiérement à la quille, afin de laiſſer un eſpace pour l'écoulement des eaux, juſqu'à l'archipompe; cet eſpace eſt fermé par une planche qui ſe leve ſelon le beſoin.

Vaigres d'empâture. Ce ſont les *vaigres* qui ſont au-deſſus de celles du fond, *voy.* VAIGRES DE FOND, & qui forment le commencement de la rondeur des côtes.

Vaigres de pont. Ce ſont des *vaigres* qui font le tour du vaiſſeau, & ſur leſquels ſont poſés les bouts des baux du ſecond pont.

Vaigres de fleurs. *Vaigres* qui montent au-deſſus de celles d'empâture, & qui achevent la rondeur des côtes. *Voyez* FLEURS.

VAIGRER, v. neut. *terme de Marine*; c'eſt poſer en place les planches qui font le revêtement intérieur du vaiſſeau. *Voy.* VAIGRES.

VAILA, *terme de Chaſſe*; c'eſt le terme dont un valet de limier doit uſer, quand il arrête ſon limier qui eſt ſur les voies d'une bête, pour connoître s'il eſt dans la voie.

VAILLANCE, ſ. f. (*Morale*) *voyez* VALEUR. Il ne faut pas néanmoins renvoyer ſéchement au *mot* ſynonyme, quand on peut faire quelque choſe de plus. Je définis donc la *vaillance*, l'effet d'une force naturelle de l'homme qui ne dépend point de la volonté, mais du méchaniſme des organes, leſquels ſont extrêmement variables; ainſi l'on peut dire ſeulement de l'homme *vaillant*, qu'il fut brave un tel jour, mais celui qui ſe le promet comme une choſe certaine, ne ſait pas ce qu'il ſera demain; & tenant pour ſienne une *vaillance* qui dépend du moment, il lui arrive de la perdre dans ce moment même où il le penſoit le moins. Notre hiſtoire m'en fournit un exemple bien frappant dans la perſonne de M. Pierre d'Oſſun, officier général, dont la *vaillance* reconnue dans les guerres de Piémont, étoit paſſée en proverbe; mais cette *vaillance* l'abandonna à la bataille de Dreux, donnée en

1562, entre l'armée royale & celle des proteſtans; ce brave officier manqua de courage à cette action, & pour la premiere & la ſeule fois de ſa vie, il prit la fuite. Il eſt vrai qu'il en fut ſi honteux, ſi ſurpris & ſi affligé, qu'il ſe laiſſa mourir de faim, & que toutes les conſolations des autres officiers généraux, ſes amis, & du duc de Guiſe en particulier, ne firent aucune impreſſion ſur ſon eſprit; mais ce fait prouve toujours que la *vaillance* eſt momentanée, & que la diſpoſition de nos organes corporels la produiſent ou l'anéantiſſent dans un moment. Nous renvoyons les autres réfléxions qu'offre ce ſujet aux *mots* COURAGE, FERMETÉ, INTRÉPIDITÉ, BRAVOURE, VALEUR, *&c.* (*D. J.*)

VAILLANT, adj. qui a de la vaillance. *Voyez* VAILLANCE.

VAILLANT, *terme de Maréchal*, cheval *vaillant*. On appelle ainſi un cheval courageux & vigoureux.

VAIN. adj. (*Gram.*) ce mot a pluſieurs acceptions fort différentes. On dit d'un homme qui eſt *vain*, c'eſt-à-dire qu'il s'eſtime lui-même, aux yeux des autres, & plus qu'il n'eſt permis, de quelque qualité qu'il a ou qu'il croit avoir. *voyez l'article* VANITÉ. On dit d'une ſcience que ſes principes ſont *vains*, lorſqu'ils n'ont aucune ſolidité. On dit de la gloire & des plaiſirs de ce monde qu'ils ſont *vains*, parce qu'ils paſſent: de la plûpart de nos eſpérances qu'elles ſont *vaines*, parce qu'elles nous trompent. On dit encore de preſque toutes les choſes qui ne produiſent pas l'effet qu'on en attend, qu'elles ſont *vaines*; des prétentions *vaines*, une parure *vaine*, la pompe *vaine* d'un mauſolée, d'un tombeau. Un tems *vain* eſt celui d'un jour de chaleur qui accable, étouffe, réſout les forces, & rend incapable d'occupation.

VAIN PATURAGE, (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe trouve ſur les terres & prés après la dépouille, ſur les terres en gueret ou en friche, dans les bruyeres, haies, buiſſons & bois non défenſables. *Voyez* PRÉS & PATURAGES, PATURE. (*A*)

VAIN, (*Maréchal.*) cheval *vain*, c'eſt celui qui eſt foible par trop de chaleur, ou pour avoir pris quelques remedes, ou pour avoir été mis à l'herbe, en ſorte qu'il n'eſt plus guere en état de travailler.

VAINE PATURE (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *vain* pâturage. *Voyez* ci-devant VAIN PATURAGE & les *mots* PATURAGE, PATURE & PRÉS. (*A*)

VAINES, (*Vénér.*) il ſe dit des fumées légeres & mal preſſées des bêtes fauves.

VAINCRE, SURMONTER, (*Synon.*) *vaincre* ſuppoſe un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui ſe défend. *Surmonter* ſuppoſe ſeulement des efforts contre quelque obſtacle qu'on rencontre, & qui fait de la réſiſtance.

On a *vaincu* ſes ennemis, quand on les a ſi bien battus, qu'ils ſont hors d'état de nuire. On a *ſurmonté* ſes adverſaires quand on eſt venu à bout de ſes deſſeins, malgré leur oppoſition.

Il faut du courage & de la valeur pour *vaincre*, de la patience & de la force pour *ſurmonter*.

On ſe ſert du mot *vaincre* à l'égard des paſſions, & de celui de *ſurmonter* pour les difficultés.

De toutes les paſſions l'avarice eſt la plus difficile à *vaincre*, parce qu'on ne trouve point de ſecours contr'elle, ni dans l'âge, ni dans la foibleſſe du tempérament, comme on en trouve contre les autres, & que d'ailleurs étant plus reſſerrée qu'entreprenante, les choſes extérieures ne lui oppoſent aucune difficulté à *ſurmonter*. *Synonym.* de l'abbé Girard.

VAINQUEUR, ſ. m. (*Gram.*) homme ſignalé par une victoire. Il ſe prend au ſimple & au figuré: il fut moins difficile à Alexandre de vaincre les Perſes & les Aſiatiques, que ſes paſſions.

VAIR, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt une fourrure faite de pluſieurs petites pieces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur oppoſée à la pointe d'argent, & la baſe d'argent à celle d'azur.

On appelle *vair affronté*, lorſque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* eſt oppoſée à la baſe de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorſque les

vairs ont le métal oppoſé au métal, & la couleur oppoſée à la couleur : ce qui eſt contraire à la diſpoſition ordinaire du *vair*.

Vairé ſe dit de l'écu, ou des pieces de l'écu chargées de *vairs* : quand la fourrure eſt d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appelle auſſi des pieces honorables de l'écu *vairées*, quand elles ſont chargées de *vair*. (*D. J.*)

Eltersdore en Baviere ; *vairé & contre-vairé de quatre tirés à la face d'or*.

VAIRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *varius*, *ſeu piboxinus levis*, poiſſon de riviere du double plus petit que le goujon ; il a le corps un peu mince & long d'environ trois pouces ; il eſt couvert de ſi petites écailles qu'on les diſtingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il a ſur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue ; la couleur qui eſt au-deſſous de cette ligne, varie dans différens individus, car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc ou bleu ; enfin il y en a qui ont ſur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poiſſon ſe plait dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couverts de pierres ou de ſable. Ray. *ſynop. meth. piſcium*. *Voyez* POISSON.

VAIRON, (*Maréchal.*) ſe dit de l'œil du cheval dont la prunelle eſt entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon, & l'autre d'une autre. Il ſe dit auſſi d'un cheval de pluſieurs couleurs, & dont les poils ſont tellement mêlés, qu'il eſt difficile de diſtinguer les blancs d'avec les noirs, & les roux d'avec les bais. On l'appelloit autrefois *vair*.

VAISON, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou bicoque de France, en Provence, au comtat Venaiſſin, proche la riviere d'Ouveſe, à douze lieues au nord-eſt d'Avignon, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long.* 22. 47. *latit.* 44. 17.

Le nom latin de *Vaiſon* eſt *Vaſco*, ou plutôt *Vaſio*, *Vaſiorum civitas*, *Vaſio Vocontiorum*, autrefois la capitale des Vocontiens, l'une des grandes villes des Gaules, & du nombre de celles qu'on appelloit *fœderata*, c'eſt-à-dire alliées des Romains, comme nous l'apprenons de Pline. Elle étoit dans la plaine, ainſi qu'on le voit par ſes ruines. Elle reçut de bonne heure le chriſtianiſme ; car un de ſes évêques nommé *Daphnus*, *epiſcopus vaſionenſis*, envoya un député au concile d'Arles tenu l'an 314.

Cette ville fut ruinée ſur la fin du ſixieme ſiecle, ſoit par les Sarraſins, ſoit par les Lombards d'Italie, qui ayant paſſé les monts, ravagerent les pays qui ſont entre le Rhône & les Alpes. A la place de cette ancienne ville de *Vaiſon*, on a bâti ſur une montagne la nouvelle ville, qui n'eſt, à proprement parler, qu'une méchante bicoque dépeuplée, de la dépendance du pape, ſans fortifications, & dont l'évêque a moins de revenu que pluſieurs curés ordinaires. (*D. J.*)

VAISSEAU, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit en général de tout uſtenſile propre à contenir quelque choſe de fluide ou de ſolide. La capacité du *vaiſſeau* eſt indéterminée ; il y en a de grands, de petits, de toutes ſortes de formes, & pour toutes ſortes d'uſages ; le tonneau, la caraffe, le verre, la taſſe, le calice, *&c.* ſont des *vaiſſeaux*.

VAISSEAU SANGUIN, (*Phyſiol.*) Les *vaiſſeaux ſanguins* ſont diſtingués en arteres & en veines. On nomme *arteres* les *vaiſſeaux* qui reçoivent le ſang du cœur, pour le diſtribuer dans toutes les parties du corps. On appelle *veines* les *vaiſſeaux* qui rapportent de toutes les parties au cœur une portion de ſang qui avoit été diſtribué dans ces mêmes parties par les arteres.

Ces ſortes de *vaiſſeaux* ſe diſtinguent aiſément dans le corps vivant ; les premiers, c'eſt-à-dire les arteres, ayant deux mouvemens que les veines n'ont pas, ou du moins qui ne s'y montrent pas d'une maniere auſſi ſenſible. Dans l'un de ces mouvemens les arteres ſont dilatées, & dans l'autre elles ſe reſſerrent. On nomme le premier *diaſtole*, & le ſecond *ſyſtole*.

Les anatomiſtes ſont partagés ſur le nombre des tuniques des arteres ; les uns les ont multipliées, les autres les ont diminuées. D'autres ont diſputé ſur leur nature. Sans entrer dans cette diſcuſſion,

nous en reconnoîtrons trois avec la plûpart des écrivains. La plus extérieure *vaſculeuſe*, la ſeconde *muſculeuſe*, dont les fibres ſont annulaires, & la troiſieme *nerveuſe*. Ruyſch en ajoute une quatrieme qu'il nomme *cellulaire*.

Toutes les arteres commencent par deux troncs principaux, dont l'un ſort du ventricule droit du cœur pour aller ſe diſtribuer aux poumons; on le nomme *artere pulmonaire*: le ſecond qui eſt appellé *aorte*, prend naiſſance du ventricule gauche, pour aller ſe diſtribuer généralement à toutes les parties, ſans en excepter même les poumons ni le cœur.

Les veines commencent où les arteres finiſſent, de ſorte qu'on les conſidere comme des arteres continuées. Elles ne ſont dans leur origine que des enduits d'une petiteſſe indéfinie, & de l'union de pluſieurs rameaux les uns avec les autres, il ſe forme des troncs d'une groſſeur plus conſidérable, laquelle augmente d'autant plus qu'ils s'éloignent de leurs origines, & qu'ils s'approchent du cœur.

Les veines n'ont point de mouvement apparent; il ſe rencontre dans leur cavité des membranes diviſées en ſoupapes ou valvules, qui facilitent le cours du ſang vers le cœur, & empêchent ſon retour vers les extrémités. *Voyez* VALVULE.

Les veines ont moins d'épaiſſeur que les arteres: ce qui a donné lieu aux anciens de croire que les veines n'étoient formées que d'une ſeule membrane ou tunique, & que les arteres en avoient deux; mais les modernes ont découvert que les veines ſont compoſées à-peu-près des mêmes tuniques que les arteres, avec cette différence néanmoins qu'elles y ſont plus minces, & n'ont point le même arrangement. La premiere de ces tuniques eſt membraneuſe, n'étant faite que de pluſieurs filets, qui s'étendent pour la plûpart ſuivant la longueur de la veine; la ſeconde eſt vaſculeuſe; la troiſieme glanduleuſe, & la quatrieme eſt faite de pluſieurs fibres annulaires, que quelques-uns diſent *muſculeuſes*; car il regne la même variété d'avis ſur la tunique des veines que ſur celle des arteres.

On doit obſerver en général que toutes les arteres ſont accompagnées dans leurs diſtributions d'autant de veines, & qu'il ſe trouve le plus ſouvent deux veines pour une ſeule artere. Il n'en eſt pas ainſi des veines; car on en rencontre pluſieurs qui ne ſont accompagnées d'aucune artere; telles ſont pour l'ordinaire les veines extérieures des bras & des jambes, *&c.* On juge de-là que les ramifications des veines ſont plus nombreuſes que celles des arteres.

On obſerve auſſi que les troncs & les principales branches, tant des arteres que des veines, conſervent ordinairement la même ſituation dans tous les ſujets, mais qu'il n'en eſt pas ainſi de leur ramification, principalement à l'égard des veines; car leur ſituation varie beaucoup, non-ſeulement dans pluſieurs ſujets, mais même à l'égard des membres d'un même ſujet; les jeux de la nature ſont très-fréquens ſur cet article. *Voyez* VAISSEAU *ſanguin*; (*Angiol.*) (*D. J.*)

VAISSEAU SANGUIN, (*Angiolog.*) Les *vaiſſeaux ſanguins* ſont de deux ſortes, nommés *arteres* & *veines*. L'origine, le décours, & les ramifications de ces deux genres de *vaiſſeaux*, offrent des variétés ſans nombre; nous expoſerons ſeulement les principales.

1°. *Jeux de la nature ſur les arteres.* Chaque ventricule du cœur produit une maîtreſſe artere; l'antérieur jette la pulmonaire; le poſtérieur donne naiſſance à l'aorte.

L'artere bronchiale, devenue fameuſe par la deſcription de Ruyſch, & par les injections de ſes ramifications que j'ai vu ſouvent dans ſon cabinet, a une naiſſance fort incertaine; tantôt elle vient de la croſſe de l'aorte, ou des environs de cette courbure; quelquefois d'une intercoſtale, & quelquefois, quoique plus rarement, d'un tronc commun avec l'œſophagienne. M. Winſlow a vu une communication de l'artere bronchiale gauche, avec la veine azygos; & il l'a vu une autre fois s'anaſtomoſer dans le corps de cette veine.

L'aorte jette comme on ſait, les deux coronaires du cœur, les intercoſtales & les œſophagiennes. Cependant quelquefois les coronaires ſont triples; les intercoſtales au nombre de dix de chaque côté, au lieu de ſept ou huit qui eſt le nombre ordi-

naire ; & on ne rencontre quelquefois qu'une artere œſophagienne, au lieu de deux. De plus, les œſophagiennes naiſſent très-ſouvent des intercoſtales.

La laryngée eſt aſſez ſouvent double.

Les muſculaires du cou varient beaucoup en nombre.

La ſtylo-maſtoïdienne vient ſouvent du tronc de l'occipitale.

L'artere orbitaire qui naît de la maxillaire, eſt le plus ordinairement double.

Les ſous-clavieres & les carotides ont quelquefois deux troncs communs.

Les trachéales, les médiaſtines & la thymique, ont leur nombre & leur origine incertaine, & qui varie dans tous les ſujets. Les trachéales viennent tantôt de la thymique, tantôt de la ſous-claviere, tantôt de la carotide, *&c.* Les médiaſtines & les péricardines viennent de pluſieurs endroits ; la thymique, la mammaire interne, les diaphragmatiques, l'aorte & les intercoſtales les produiſent. La thymique eſt quelquefois double, & naît quelquefois du tronc commun de la ſous-claviere & de la carotide. Les diaſtines manquent aſſez ſouvent.

La mammaire externe donne des rameaux dont le décours & la diſtribution varient dans divers ſujets.

Les arteres cervicales ſortent ſouvent de la partie ſupérieure de la ſous-claviere ; mais ſouvent les vertébrales & les carotides les produiſent ; quelquefois elles viennent d'un ſeul tronc.

L'artere baſilaire ſe diviſe quelquefois de nouveau vers l'extrémité de l'apophyſe baſilaire, en deux branches latérales.

L'artere intercoſtale ſupérieure a une origine très-incertaine ; quelquefois elle naît de l'aorte, d'autres fois de la ſous-clavière, & d'autres fois de la cervicale.

La mammaire interne eſt ſouvent double : & les thorachiques inférieures naiſſent ſouvent d'un ſeul tronc.

L'artere brachiale ſe diviſe quelquefois au milieu du bras, & quelquefois plus haut ; & ſa diſtribution préſente divers jeux de la nature en divers ſujets.

L'artere cubitale ſe termine dans la paume de la main, par une arcade qu'on nomme *palmaire*, qui n'eſt pas également bien formée dans tous les ſujets.

Paſſons à la diſtribution de l'aorte dans le bas-ventre.

L'artere cæliaque ſe diviſe quelquefois tout-à-coup près de ſon origine, en trois branches, à-peu-près en maniere de trépié ; enſuite elle offre pluſieurs variétés dans les ramifications de ſes branches. Elle fournit dans ſon cours l'artere gaſtrique ; mais celle-ci ſort quelquefois de même que l'hépatique, de la méſentérique ſupérieure, & quelquefois elle eſt double.

L'artere méſentérique ſupérieure, que produit l'aorte dans le bas-ventre, n'eſt pas moins conſidérable que la cæliaque, & a de même ſes variétés dans ſes anaſtomoſes.

Les arteres rénales ou émulgentes ſont quelquefois doubles de chaque côté ; mais leur groſſeur eſt alors proportionnée à leur nombre.

Les capſulaires viennent tantôt du tronc de l'aorte, tantôt des arteres rénales, ſouvent des diaphragmatiques, & quelquefois de la cæliaque.

Les arteres ſpermatiques, qui ſont les deux plus petites que produiſe l'aorte, varient beaucoup dans leur origine & leur décours ; quelquefois l'artere droite paſſe ſur la veine-cave, & quelquefois derriere ; variété qui trouble ceux qui diſſequent. Les mêmes arteres ſe diviſent avant que d'arriver aux teſticules, tantôt en trois, tantôt en quatre, & tantôt en cinq branches : rien n'eſt moins fixe.

Les arteres lombaires ſortent quelquefois par paires, & non pas ſéparément, d'un petit tronc commun.

Les arteres ſacrées ſont quelquefois ſolitaires, quelquefois au nombre de trois & de quatre. Elles naiſſent tantôt de l'aorte, tantôt des iliaques, plus rarement des lombaires.

L'artere hypogaſtrique, qui paroît dans le fœtus auſſi conſidérable que le tronc de l'iliaque qui la produit, n'en eſt qu'une branche dans l'adulte ; ſa diviſion varie ſi fort qu'on n'en ſauroit donner une deſcription qui puiſſe convenir à un nombre même médiocre de ſujets.

L'artere honteuſe interne eſt beaucoup plus conſidérable dans le ſexe, à cauſe de la matrice & du vagin qu'elle arroſe. Elle

eſt quelquefois double dans l'un & l'autre ſexe, mais plus ſouvent dans les femmes; c'eſt peut-être de-là que dépend dans quelques-unes, l'abondance de leurs regles. D'ailleurs l'artere honteuſe interne communique tant avec la honteuſe externe, qu'avec la moyenne; & leur réunion porte par conſéquent dans les parties de la génération, la force & la chaleur du tempérament.

Voilà les jeux des principales arteres. Un détail pouſſé plus loin des petits rameaux artériels, n'offriroit que ſemblables jeux, dont il ſeroit difficile de tirer quelque uſage; quoique ces variations aient leur utilité particuliere, en offrant au ſang de nouvelles routes, lorſque quelques arteres ceſſent de faire leurs fonctions.

2°. *Jeux de la nature ſur les veines.* Le cœur ne produit que deux arteres; mais il reçoit pluſieurs groſſes veines pulmonaires.

La veine bronchiale varie non-ſeulement dans ſon origine, mais quelquefois même elle manque, au lieu qu'ordinairement elle eſt double.

La veine azygos eſt très-conſidérable, & double dans quelques ſujets, quand elle eſt fort groſſe, alors la veine-cave inférieure eſt très-étroite; elle ſe termine par anaſtomoſe, tantôt avec la veine émulgente, tantôt avec une veine lombaire, tantôt immédiatement avec le tronc de la veine-cave inférieure, & tantôt autrement; car il ſe trouve ici cent jeux de la nature. Elle reçoit communément les intercoſtales inferieure, ſupérieure, les œſophagiennes, ſouvent les lombaires, & les diaphragmatiques. Mais quelquefois les intercoſtales inférieures naiſſent de deux petits troncs communs, & quelquefois d'un ſeul.

Les veines péricardines, droites & gauches, ont ſemblablement beaucoup de variations dans leur origine.

Les veines jugulaires externes naiſſent quelquefois de l'axillaire, & quelquefois de l'union de la ſous-claviere & de l'axillaire. Elles ſont quelquefois en plus grand nombre que deux de chaque côté. Toutes les branches des jugulaires externes communiquent non-ſeulement enſemble, mais encore avec les branches de la jugulaire interne. De-là vient la difficulté que les Chirurgiens rencontrent ſouvent dans la ſaignée du col, les ligatures ordinaires ne faiſant point gonfler les *vaiſſeaux* qu'on doit ouvrir, à cauſe de l'iſſue que le ſang trouve vers la jugulaire interne.

La veine vertébrale eſt quelquefois double dans ſa partie inférieure; la veine occipitale en vient quelquefois, & d'autres fois de l'axillaire

La veine gutturale gauche ſort quelquefois de la veine axillaire, comme M. Winſlow l'a vu.

La veine axillaire jette quelquefois une branche de communication à la baſilique.

La veine porte & la ſplénique reçoivent un grand nombre de *vaiſſeaux* qui viennent du ventricule, du duodenum, de la véſicule du fiel, du pancréas, & de l'épiploon; mais ces veines varient infiniment dans chaque ſujet, par leur nombre & leur diſtribution.

La naiſſance des veines lombaires ſe trouve dans divers ſujets, varier de différentes manieres.

La veine ſacrée eſt quelquefois double, & enſuite ſe réunit en un ſeul tronc; elle eſt encore quelquefois une branche de l'hypogaſtrique.

Ce court détail des jeux de la nature ſur les *vaiſſeaux ſanguins* de notre machine, doit ſuffire. Ceux qui examineront ces *vaiſſeaux* dans un grand nombre de cadavres, ſeront peut-être ſurpris d'y rencontrer des jeux infinis; chaque ſujet préſente un arrangement nouveau. Quand on n'a pas eu l'occaſion, ou l'habitude des nombreuſes diſſections, on croit aſſez ſouvent faire des découvertes importantes, lorſqu'il arrive d'obſerver quelques variétés en ce genre, tandis que les grands anatomiſtes, à qui ces variétés ſont familieres, en gardent le ſilence dans leurs écrits, ou ſe contentent d'en avertir une fois pour toutes.

3°. *Obſervation générale ſur les jeux des vaiſſeaux ſanguins.* Comme entre les exemples de ces *jeux*, on parle principalement de ceux qui concernent l'aorte & les arteres émulgentes, on pourroit peut-être propoſer une conjecture, qui ſerviroit à expliquer pourquoi il ſe trouve quelquefois pluſieurs arteres émulgentes.

Suppoſons que dans un embryon qui ommence à ſe développer, un ſeul petit ronc d'artere ſorte de l'aorte, & qu'avant 'arriver au rein, il ſe diviſe en pluſieurs ranches, ainſi qu'on le voit dans la plûart des cadavres. Dans cet embryon, le etit tronc de l'artere émulgente n'eſt pour inſi dire qu'un point; ſi les branches roiſſent, tandis que le petit tronc ne roit pas, & ſi en même tems les petites arties qui ſont dans l'angle d'où partent es branches, vont à augmenter, voilà le etit tronc partagé en deux ou trois petits roncs; qui auront chacun leur ouverture articuliere dans l'aorte. Avec le tems es deux ou trois petits troncs, pourront evenir fort éloignés les uns des autres, arce que l'eſpace qui eſt entr'eux, croîtra proportion que l'accroiſſement de l'aorte ugmentera.

On peut auſſi comprendre comment un e ces troncs, ou une branche de l'artere mulgente, n'entre pas dans le rein à 'endroit de la ſinuoſité, & qu'il perce illeurs la ſubſtance du rein. Il ſe peut aire que la ſubſtance du rein ſe développe ur le chemin par où cette artere doit ntrer; alors cette artere aura dans le ein une entrée plus haute ou plus baſſe ue de coutume.

Ordinairement l'aorte fournit un tronc ommun pour la ſous-claviere & la caroide droite; elle donne enſuite la carotide auche, & enfin la ſous-claviere gauche. Quelquefois la carotide & la ſous-claviere u côté droit, ont chacune une origine iſtinguée.

La conjecture que l'on vient de propoſer, eut encore ici être appliquée; & elle ourniroit la raiſon de cette variété.

En effet, il eſt aiſé de concevoir que ſi ans l'embryon, le tronc commun de la arotide & de la ſous-claviere droite manue à ſe développer, tandis que l'une & autre de ces arteres prennent leur accroiſſement, elles paroîtront par la ſuite artir immédiatement, & chacune ſéparément, de la courbure de l'aorte. Si la etite portion de l'aorte qui eſt entre la arotide gauche & le tronc commun de la arotide & de la ſous-claviere droite, ne roit pas, il n'y aura qu'un tronc pour la ſous-claviere droite & les deux carotides; c'eſt ce qu'on trouve auſſi quelquefois.

On peut faire l'application du même principe, à l'égard des petits troncs qui ſortent de l'artere iliaque interne, dans leſquels on rencontre beaucoup de variétés. On verra facilement qu'il peut y en avoir, car ce ſont cinq ou ſix petits troncs naiſſans de l'iliaque interne, dans un eſpace qui dans l'adulte n'a qu'environ un pouce d'étendue: ainſi ces petits troncs étant placés, pour ainſi dire l'un ſur l'autre dans l'embryon, la moindre variété dans le développement, peut produire de la variété dans leur arrangement & leur diſtribution. *Voyez les Mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1740. (*D. J.*)

VAISSEAUX DU CORPS HUMAIN, (*Phyſiologie.*) l'exilité, la molleſſe, & la délicateſſe de pluſieurs *vaiſſeaux du corps humain*, ſurpaſſe l'idée que l'imagination s'en forme, & leur derniere diviſion ſe perd dans la nuit de la nature.

La plus petite artere, rouge ou ſanguine, qui eſt le plus grand de tous les petits *vaiſſeaux*, ne paroit pas ſurpaſſer en épaiſſeur un dixieme de fil d'araignée, & c'eſt une groſſe artere comme l'aorte, relativement à une autre pareille artériolle de la ſubſtance corticale du cerveau. Les *vaiſſeaux* de cette partie ſont, ſuivant Leuwenhoeek, cinq cent douze fois plus fins qu'un globule rouge, qu'il prétend n'être pas plus épais qu'un centieme de fil d'araignée; c'eſt donc un prodige continuel que des *vaiſſeaux*, dont l'exiguité & la fineſſe ſont immenſes, puiſſent réſiſter aux ſeuls mouvemens, qui ſont abſolument néceſſaires à la vie & à la ſanté.

Que dis-je! ils réſiſtent aux fievres les plus terribles; mais les tuyaux par leſquels commence la filtration des eſprits ſont infiniment plus fins; jamais l'art de Ruyſch n'a pu y pénétrer. Quelle prodigieuſe petiteſſe! l'imagination ſe perd dans l'infini que la nature offre par-tout.

Ces mêmes *vaiſſeaux*, qui ſont l'objet de notre étonnement dans l'adulte, étoient autant de fois plus petits dans le fœtus, que l'adulte eſt plus grand que le fœtus, & le nombre en étoit par conſéquent autant de fois plus conſidérable; car bien-

loin qu'un nouveau-né manque d'aucun *vaiſſeau* qui ſe trouve dans les adoleſcens, il en a d'autant plus, qu'il eſt plus près de ſon origine, comme Ruyſch l'a remarqué, en injectant de jeunes ſujets de différens âges, & comme la raiſon le démontre; c'eſt l'effet de la continuation de la vie de raccourcir, de boucher, d'oſſifier, de détruire tous les *vaiſſeaux* de notre machine. (*D. J.*)

VAISSEAUX DU FOIE. La ſubſtance du *foie* eſt faite de l'aſſemblage d'une multiplicité de *vaiſſeaux* de tout genre, qui paroiſſent tous ſe diſtribuer à une infinité de petits corps aſſez ſemblables à de petits grains ou véſicules, dont l'intérieur ſemble être garni d'une eſpece de velouté; M. Winſlow les nomme *grains pulpeux*.

Les *vaiſſeaux* qui ſe diſtribuent à ces grains pulpeux, peuvent être diſtingués en ceux qui y portent quelque liqueur, & en ceux qui en rapportent; les premiers ſont les ramifications de l'artere hépatique, celle de la veine-porte, & celle des nerfs hépatiques. *Voyez* ARTERE HÉPATIQUE, VEINE-PORTE & NERFS HÉPATIQUES.

Parmi les *vaiſſeaux* qui rapportent de ces véſicules, on doit premiérement compter les rameaux des veines qui reçoivent le réſidu du ſang, que la veine-porte avoit déchargé dans le *foie*. Les rameaux vont former par leur union trois branches conſidérables, appellées *veines hépatiques*, leſquelles vont ſe terminer dans le tronc de la veine-cave inférieure, immédiatement au-deſſous du diaphragme, par trois ouvertures différentes; la plus conſidérable répond au grand lobe, la moyenne au petit lobe, & la plus petite au lobule de Spigelius. Il y a lieu de croire que les mêmes veines rapportent auſſi le réſidu du ſang qui avoit été fourni par l'artere hépatique, puiſqu'on n'en découvre aucune qui réponde immédiatement à cette artere.

Les veines lymphatiques du *foie* ſe découvrent ſur la ſurface concave & ſur la ſurface convexe, où elles forment un réſeau merveilleux, & ſe rendent pour la plûpart dans le réſervoir du chyle.

Les grains pulpeux qui compoſent la ſubſtance du *foie*, fourniſſent chacun en particulier un *vaiſſeau* qui eſt proprement le conduit excrétoire de ces véſicules.

Ces conduits qui ſont en très grand nombre, communiquent les uns aux autres dans la ſubſtance du *foie*. On les nomme *pores biliaires*, & l'union de ces conduits forme celui que l'on appelle *pore hépatique*, dont la longueur eſt d'environ deux travers de doigt; il vient s'unir à celui de la véſicule du fiel, pour n'en former enſemble qu'un ſeul, qui va ſe décharger dans le duodenum. Il faut remarquer ici que toutes les branches & rameaux, tant de l'artere hépatique & de la veine-porte, que de nerfs & des pores biliaires, ſont renfermés dans une membrane qui leur eſt commune, nommée la *capſule de Gliſſon*, du nom de celui qui l'a découverte: cet auteur l'a crue charnue, mais quand on l'examine avec ſoin, on découvre que ce n'eſt qu'une continuation de la membrane qui a recouvert le *foie*. Les ramifications des veines lymphatiques & celles des veines ſanguines nommées *hepatiques*, ne ſont point renfermées dans cette capſule.

Comme les anciens prenoient le *foie* pour la ſource de toutes les veines, & pour la partie du corps humain dans laquelle ſe fait la ſanguification, ils y placerent unanimement le ſiege de l'amour; & tous les poëtes ſuivirent cette idée. L'amour tendit ſon arc, dit Anacréon, & porta ſa fleche au milieu du *foie*; mais les modernes, plus éclairés ſur le méchaniſme de l'économie animale, ont démontré que le viſcere étoit l'organe de la ſecrétion de la bile. Quant à la maniere dont cette humeur eſt ſéparée, l'on imagine que les grains glanduleux découverts par Malpighi, & répandus dans toute la ſubſtance du *foie*, en ſont les véritables filtres, ſur-tout lorſqu'on conſidere 1° que tous les grains glanduleux ſont autant de véſicules garnies en-dedans, ſuivant l'obſervation de M. Winſlow, d'un velouté pareil à celui qu'il dit ſe trouver dans tous les conduits ſecrétoires; 2°. que tous les différens *vaiſſeaux* qui ſe diſtribuent dans le *foie*, vont ſe rendre comme à leur terme à toutes les véſicules. On peut donc concevoir que de ces *vaiſſeaux*, les uns apportent à ces véſicules

les liqueurs qu'ils contiennent, & que les autres en reçoivent celles dont ils ſont chargés, pour les tranſmettre ailleurs; les premiers ſont les nerfs, les ramifications de la veine-porte, & celles de l'artere hépatique; les ſeconds ſont les veines hépatiques, les veines lymphatiques, & les pores biliaires ou conduits excrétoires de ces véſicules.

En comparant la grande quantité de bile ſéparée dans le *foie* au volume des *vaiſſeaux* qui s'y rendent, il y a lieu de préſumer que la veine-porte fournit à ce viſcere la bile qui s'y filtre, & l'artere hépatique le ſang dont il a beſoin pour ſa nourriture; on ſe le perſuade lorſqu'on fait réflexion ſur la nature de la bile & ſur celle des organes, où la veine-porte a puiſé le ſang qu'elle contient. La bile eſt une liqueur jaune, amere, d'une conſiſtance aſſez fluide, compoſée non-ſeulement de ſéroſités & de ſels, mais encore de parties huileuſes; le tout enſemble forme une liqueur dont la nature approche beaucoup de celle du ſavon; car elle en a à-peu-près le goût, & elle enleve de même les tâches des habits. Quant aux organes, d'où les rameaux de la veine-porte reviennent, & où ils ont puiſé pour ainſi dire la bile qu'elle contient, ce ſont les inteſtins, le pancréas, le méſentere, l'épiploon, & la rate.

La bile qui a été ſéparée dans le *foie*, eſt repriſe par les pores biliaires, qui vont s'en décharger en partie dans le conduit hepatique & en partie dans le véſicule du fiel, par les pores biliaires qui y répondent, & que l'on a nommés *conduits hépatiqyſtiques*.

L'examen de la fabrique de la veine-porte, de la veine-cave & du pore hépatique, la conſidération du mouvement des humeurs dans la veine-porte, la nature de l'humeur contenue dans le pore biliaire, les expériences anatomiques faites en liant, en coupant, en ramaſſant la bile, tout cela nous apprend que du ſang apporté par la veine-porte, il ſe ſépare une humeur qui coule d'abord par les petits rameaux du pore hépatique hors du *foie*, pendant que le ſang qui reſte après cette ſéparation, eſt pouſſé dans les rameaux de la veine-cave hors du *foie*, & de cette veine au cœur. Ce qui en donne encore une idée plus claire, c'eſt la diſtribution des nerfs hépatiques, qui eſt toujours par-tout la même que celle de la veine-porte.

Enfin on ſait par expérience qu'il y a un chemin ouvert & facile de la cavité de la véſicule du fiel au *foie*, au pore biliaire, aux inteſtins, ainſi que du pore hépatique dans le canal dyctique, & réciproquement de celui-ci dans celui-là.

Conſéquences qui réſultent de cet expoſé. De tout ce détail réſultent les vérités ſuivantes: 1°. que l'artere hépatique & celles qui l'accompagnent ſervent à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulſion, ſecrétion, expulſion des humeurs hépatiques. C'eſt pour cela que cette artere eſt répandue avec un art merveilleux par tout le *foie* & par la membrane externe de ce viſcere, comme Ruiſch l'a démontré. *Theſ. jx. tab.* 3. *fig.* 5.

2°. Qu'il part des extrémités de cette membrane une grande quantité de *vaiſſeaux* lymphatiques, inviſibles, qui appartiennent au *foie*, & deſquels il en part d'autres viſibles, leſquels ne ſe rendent point dans la veine-porte, mais dans le réſervoir des lombes.

3° Qu'il y a des veines qui reçoivent le ſang porté par l'artere hépatique ſur la ſurface du *foie*, & qui vont le porter dans une portion de la veine azygos qui eſt ſituée ſous le diaphragme.

4°. Que la veine-porte prend non-ſeulement la forme d'artere par ſes ramifications qui deviennent plus petites, mais qu'elle en exerce encore les fonctions, car elle fait des ſecrétions; ce qui ne convient qu'à des arteres dans tout le reſte du corps. De-là il s'enſuit que le ſang qui, en ſortant du cœur & en entrant dans les veines méſéraïques, a été artériel & veineux, devient encore 1° artériel dans la veine-porte, c'eſt-à-dire qu'il entre dans les *vaiſſeaux* qui ont la forme d'artere; 2° veineux en rentrant dans la veine-cave.

5° Que toutes les viſceres abdominaux chylopoiétiques, la rate, l'épiploon, le ventricule, le pancréas, le méſentere, les inteſtins, travaillent uniquement pour le *foie*, en ce qu'ils y portent le ſang vei-

neux après l'avoir bien préparé. De-là vient que les maladies du *foie* ont tant de liaiſon avec celles de tous les viſceres, & qu'il eſt ſi difficile d'y remédier ; en effet, qu'on imagine ſeulement qu'il ſe trouve une obſtruction dans les ramifications de la veine-porte, que d'accidens n'éprouveront pas les autres viſceres qui lui envoyent leur ſang ?

6° Que comme le mouvement des humeurs ne peut être que très-lent dans la veine-porte, il falloit que le *foie* fut placé ſous le diaphragme, & expoſé à l'action des muſcles de l'abdomen ; plus les muſcles agiſſent, mieux la bile doit ſe vider. De-là vient que ſi l'on demeure dans l'inaction, il ſe forme dans le *foie* & dans la véſicule du fiel, des matieres glutineuſes & des concrétions pierreuſes.

7° Que les maladies du *foie* ſont très-communes & très-difficiles à guérir, tant à cauſe de la dépendance qu'a ce viſcere avec les autres, que parce qu'il y a peu de médicamens qui y parviennent, en conſervant leurs vertus. Dans les affections hépatiques, il faut quelquefois exciter une fievre légere, employer des gommeux & des remedes fluides qui puiſſent être repompés par les *vaiſſeaux* méſenteriques, & opérer la cure à la faveur de l'exercice ou des frictions réitérées.

8°. Qu'on ne voit nulle part tant de *vaiſſeaux*, de viſceres, d'humeurs, de cauſes, concourir à former quelques liqueurs du corps, qu'il s'en trouve pour la production de la bile, & conſéquemment qu'elle n'eſt point un excrément, mais au contraire qu'elle eſt dans le corps une humeur d'une grande importance & d'un grand uſage. Elle entretient la fluidité & le mouvement du ſang, prépare le chyle dans les premieres voies, le rend propre à ſuivre la circulation & à porter la nourriture néceſſaire à toute l'économie animale. *Voy.* BILE.

9° Que cette liqueur eſt préparée avec plus d'artifice que celles qui ſe filtrent dans le reſte du corps, car la nature a formé pour la ſéparer des couloirs très-particuliers ; & le ſang n'a nulle part les mêmes mouvemens, puiſqu'il repaſſe, pour ainſi dire par un ſecond cœur, qui eſt le ſinus ; en effet, le ſang revenu des viſceres s'y raſſemble, & il en ſort par quatre ou cinq ramifications.

10° Qu'enfin le *foie* étoit néceſſaire, 1°. pour empêcher que l'huile devenue âcre dans le méſentere par la chaleur & la privation de la lymphe, ne rentrât dans le ſang ; 2° pour fournir une liqueur propre à diſſoudre les alimens gras, à exciter l'appétit, & à nettoyer les inteſtins. *Voy.* FOIE. (*Phyſiolog.*)

Obſervations anatomiques.

La connoiſſance de la ſituation du *foie* en entier dans ſa poſition naturelle, eſt importante aux médecins. Sans cette connoiſſance, il arrive facilement & même aux plus exercés qui examinent un *foie* détaché & tiré hors du corps, de ſe tromper par rapport à la ſituation des diverſes parties de cet organe, ſur-tout de celles de ſa ſurface concave. Or, le manque de lumiere ou d'attention en ce genre, a été cauſe d'un grand nombre de fauſſes obſervations.

Seconde obſervation.

Julius Jaſſolinus eſt un des anciens anatomiſtes qui, quoiqu'en diſe Riolan, a le mieux expoſé la génération de la bile. Il donna même une figure nouvelle de la véſicule du fiel & de ſes *vaiſſeaux*. *Voyez* ſon livre *de poris choledochis & veſicula fellea*, qui parut à Naples en 1577 *in*-8° il eſt extrêmement rare.

Troiſieme obſervation.

Jacobus Berengarius a le premier décrit l'anaſtomoſe de la veine-porte & de la veine-cave dans le *foie*, & Archangelus Piccolomini en a publié la figure.

Quatrieme obſervation.

Jean Riolan a impoſé les noms reçus aujourd'hui de canaux hépatiques & cyſtiques.

Cinquieme obſervation.

La partie convexe & concave du *foie* eſt arroſée, comme on l'a dit ci-deſſus, de quantité de *vaiſſeaux* lymphatiques ; les premiers qui aient été apperçus, le furent d'abord de Falloppe, enſuite plus clai-

rement d'Aſellius, de Rudbeck, de Bartholin, de Pecquet, *&c.*

Sixieme obſervation.

La ſtructure charnue de la capſule de Gliſſon & ſa force muſculeuſe, ont été démontrées fauſſes par Cowper, Fanton, Winſlow, Waltha, & Morgagni.

Septieme obſervation.

Le lobule du *foie* poſtérieurement terminé à l'orifice de la veine-cave, eſt mal-à-propos nommé lobule de Spigel, car Euſtachi, Jacobus Sylvius, & Vidus-Vidius en ont fait mention avant Spigel.

Huitieme obſervation.

Ruyſch a prouvé que la ſubſtance du *foie* eſt plus compoſée de la veine-porte que de la veine-cave. Cette idée a paru d'abord ſinguliere, parce que la veine-cave, excepté un peu de bile, rapporte tout le ſang de la veine-porte, outre celui de l'artere hépatique, dont la quantité n'eſt pas médiocre, mais cette raiſon démontre ſeulement la lenteur de la circulation du ſang par les rameaux de la veine-porte.

Neuvieme obſervation.

C'eſt Malpighi qui a le plus embelli l'hypotheſe glanduleuſe de la ſtructure du *foie*. L'analogie tirée de l'examen des poiſſons, des quadrupedes, des oiſeaux, la vue, les injections & les maladies de ce viſcere ont fait conclure à ce beau génie que le *foie* étoit une glande conglomérée, & que les grains qu'on y voyoit, préſentoient des glandes ſimples, dont le canal ſecréteur étoit un pore biliaire. Winſlow décrit les mêmes grains comme pulpeux, polygones au-dedans du *foie*, convexes à ſa circonférence, & entourés d'un tiſſu celluleux. Ruyſch a prétendu que les derniers rameaux des veines & du pore biliaire, s'uniſſoient à leurs extrémités en petits faiſceaux indiſſolubles, ſemblables à des brins de vergette, ſans aucune membrane propre, & que les petits paquets en avoient impoſé à Malpighi, qui les avoit pris pour des glandes; mais preſque tous les modernes ont préféré l'opinion de Malpighi à celle de Ruyſch.

Jeux de la nature. Il eſt certain que le *foie* varie naturellement dans pluſieurs hommes, par rapport à ſa poſition, ſa conformation, ſa figure, ſa groſſeur, ſa petiteſſe, *&c.* mais il n'eſt pas moins certain qu'on nous a donné ſur cette matiere pluſieurs obſervations qui ſont très-ſuſpectes ou très-fauſſes. Telle eſt celle de Gemma, qui parle d'un *foie* qui peſoit, dit-il 40 livres, pluſieurs autres obſervations méritent d'être confirmées ou expliquées; telle eſt celle de M. Méry, (*mém. de Trévoux, février 1716, page 316.*), qui raconte avoir vu le *foie* ſitué au côté gauche, & la rate au côté droit. Mais quand Riolan rapporte avoir trouvé à l'ouverture d'un cadavre un *foie* qui égaloit à peine la groſſeur d'un rein, on conçoit aiſément que des abcès ou d'autres maladies longues peuvent produire cet effet.

Les ligamens du *foie* multipliés par quelques habiles anatomiſtes, doivent vraiſemblablement leur origine à ces jeux de ce viſcere. M. Littre a fait voir ſur un *foie* humain, qui d'ailleurs étoit dans l'état naturel, & très-bien conditionné, que les glandes qui ne ſont preſque jamais ſenſibles, avoient près d'une ligne de diametre, & que les extrémités des arteres, de même que les racines de la veine-porte, de la veine-cave, & les conduits biliaires, qui ſe terminoient à ces glandes, étoient viſibles ſans microſcopes. Toutes les autres parties de cet homme qui venoit d'être tué, ſe trouverent très-ſaines, d'où il ſemble qu'on pourroit dans ce cas attribuer à la premiere conformation cette groſſeur plus qu'ordinaire des glandes du *foie*. *Hiſt. de l'acad.* 1701. *pag.* 51.

M. Lemery a connu quelqu'un, dont le cadavre offrit en l'ouvrant une conformation de *foie* fort extraordinaire; le viſcere étoit rond, au lieu qu'il eſt communément convexe d'un coté, & concave de l'autre, & ſes deux lobes n'étoient pas ſéparés. L'extrémité du pylore perçoit la propre ſubſtance du *foie*, & s'y uniſſoit intimement. Il n'y avoit point de véſicule du fiel, mais divers réſervoirs qui paroiſſoient être formés par la réunion des canaux biliaires, leſquels ſervoient de véſicule, en communiquant la bile au duodenum par pluſieurs petits conduits; le canal pancréatique ſe réuniſſoit auſſi au duode-

num en cet endroit. *Hiſt. de l'acad.* 1701, *page* 54.

Remarques ſur quelques cas rares de maladies du foie. On a vu arriver à la partie ſupérieure & convexe du *foie*, à l'endroit où il eſt attaché au diaphragme, une inflammation phlegmoneuſe qui ſe termine en ſuppuration, alors l'abcès s'ouvre, & l'épanchement du pus cauſe un empyeme entre la deuxieme & troiſieme côte. Mais comment cet empyeme peut-il ſe former, vu l'interpoſition du diaphragme & de la pleure qui couvre le muſcle du côté de la poitrine? en voici peut-être l'explication. Le pus formé entre le *foie* & le diaphragme perce ce muſcle & la pleure par ſon éroſion; enſuite agiſſant ſur les muſcles intercoſtaux, il les perce entre les deux côtes, & produit une tumeur externe dans ce lieu, comme à l'occaſion d'une pleuréſie ou péripneumonie; lorſque l'abcès s'ouvre, & que le pus s'épanche ſur le diaphragme, il arrive auſſi quelquefois que la partie intérieure du poumon ſe trouvant adhérente au diaphragme, le pus après avoir rongé les parties, eſt rejetté par les crachats.

Riolan parle d'un abcès au *foie*, dont le pus ſe vida par l'eſtomac qu'il avoit percé à l'endroit où la ſuppuration ſe faiſoit, c'eſt-à-dire joignant la partie cave du *foie*, qui eſt collée à l'eſtomac. Le même auteur aſſure qu'on a vu des tumeurs dans la partie convexe du *foie*, qui ſe ſont heureuſement déchargées par l'application du cautere; ce cas peut ſe rencontrer, lorſque le *foie* ſe dilate à cauſe du pus dont il eſt plein & qu'il s'attache au péritoine vis-à-vis les muſcles obliques.

Les grandes bleſſures de tête produiſent quelquefois des abcès au *foie* qui deviennent mortels. Bohn prétend avoir obſervé qu'une partie du *foie* formoit une hernie ombilicale. Enfin Hildanus rapporte qu'un bleſſé guérit, quoiqu'on lui eut tiré une portion du *foie*: ce dernier fait eſt bien ſurprenant s'il eſt vrai.

Auteurs. On doit conſulter, outre Ruyſch & Malpighi, Gliſſonius, dont la premiere édition parut à Londres en 1654 avec figures. Rudbec, (Alaux.) *exercit. anatom. exhibens ductus hepaticos aquoſos, & vaſa glandularum ſeroſa*, Lugd. Bat. 1654 in-12. Rolfincius (Guern.) *Diſſer. de hepate*, Jenæ, 1613 in-4°. Bianchi, *hiſt. hepatica*, Turin 1710 in-4°. Mais il faut lire ce dernier auteur avec précaution, car il n'eſt pas exempt de fautes, & c'eſt aſſez ſon uſage de renouveller des erreurs ſurannées. On trouvera dans les *œuvres poſthumes* de Duverney qui ſont ſous preſſe, de très-belles choſes ſur cet organe, & dans les *mém. de l'acad. des ſcienc. ann.* 1733, des recherches curieuſes de M. Ferrein ſur la ſtructure & les *vaiſſeaux* du *foie*. A l'égard de la ſtructure de ce viſcere, il prétend que chacun de ſes lobules eſt compoſé de deux ſubſtances différentes; l'une qu'il appelle *corticale*, extérieure, friable, & d'un rouge tirant ſur le jaune, l'autre médullaire ou intérieure, rouge, pulpeuſe, placée au centre de chaque grain, apparente dans pluſieurs animaux, & ſouvent dans l'homme. Par rapport aux *vaiſſeaux* du *foie*, il a découvert diverſes particularités dans les *vaiſſeaux* ſanguins, les *vaiſſeaux* lymphatiques, & les conduits biliaires; mais nous n'entrerons point dans ce détail, il nous conduiroit trop loin, & nous appréhendons même que cet article ne ſoit déja trop étendu. (*D. J.*)

VAISSEAUX, (*Botan.*) il y en a de *capillaires*; ce ſont les plus petits *vaiſſeaux* des plantes; ils changent & varient les combinaiſons des premiers principes auxquels il n'eſt pas aiſé de remonter, malgré l'analyſe des Chimiſtes. Les *vaiſſeaux capillaires* ſont la partie la plus déliée qui compoſe le deſſus des feuilles; ils ſuccent & attirent la pluie, la roſée, l'air, & les atômes aëriens dont les plantes ont beſoin pour leur conſervation.

Des excrétoires; les canaux qui vuident les ſucs qui ne ſont pas propres à la nourriture des plantes, & qui ont été filtrés dans leurs viſceres, ſe nomment *excrétoires*; les poils même qui couvrent les feuilles des arbres, ſont autant de *vaiſſeaux excrétoires* qui rejettent le fluide ſurperflu.

Des longitudinaux; ce ſont les canaux perpendiculaires qui montent le long de la tige d'un arbre, & qui portent le ſuc dans les parties les plus élevées, en ſorte que ces deux termes deviennent ſynonymes,

& expriment dans un végétal les tuyaux qui montent le plus droit.

Des Latéraux ; ce ſont les *vaiſſeaux* ſéveux, qui au ſortir des *vaiſſeaux* perpendiculaires s'étendent horiſontalement dans les branches des végétaux pour les nourrir en partie, le reſte étant réſervé aux feuilles dont les véhicules & les *vaiſſeaux* capillaires imbibent l'humidité de l'air.

VAISSEAUX DE CHIMIE ; ces *vaiſſeaux* ſont la partie des meubles chimiques, *ſupellectilis chimica*, qui ſervent à contenir certains ſujets de l'art ; non pas pour les conſerver, pour en approviſionner le chimiſte, mais pour qu'il puiſſe les expoſer par leur moyen aux divers agens chimiques, & principalement au feu, ou diriger, ramaſſer, retenir les produits de diverſes opérations ; car les *vaiſſeaux* que les Chimiſtes emploient aux uſages les plus communs, ſavoir à ſerrer, à conſerver diverſes matieres, tels que les bouteilles, les pots, les poudriers, les boëtes, *&c.* ne ſont pas proprement des *vaiſſeaux de chimie* ; & l'attention ſcrupuleuſe que les Chimiſtes doivent avoir à ce que la matiere du *vaiſſeau* dans lequel ils enferment chaque ſubſtance ne puiſſe point être attaquée par cette matiere, n'a rien de particulierlorſqu'ils l'appliquent à cette derniere eſpece ; on a cette attention à propos de l'uſage économique des *vaiſſeaux*, & de celui auquel on les emploie dans tous les arts. Il faut convenir cependant que cet objet mérite une circonſpection particuliere lorſqu'il s'agit de matieres chimiques deſtinées à des procédés de chimie philoſophique, ou à des préparations pharmaceutiques. Au reſte, cette conſidération regarde de la même maniere les inſtrumens (*voyez* INSTRUMENS DE CHIMIE), mais le choix de la matiere des *vaiſſeaux chimiques* proprement dits eſt bien d'une autre conſéquence, & n'eſt point inſpiré comme le précédent, par une prudence & par une expérience vulgaire ; car il ne ſuffit pas que l'artiſte connoiſſe l'énergie d'une ſeule ſubſtance, qu'il a actuellement ſous les ſens, il faut qu'il prévoye tous les produits & les événemens divers de l'opération qu'il va exécuter, & qu'il emploie des *vaiſſeaux* tellement conſtitués, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, & tellement appareillés, qu'ils reçoivent & retiennent ces produits, qu'ils ſupportent & qu'ils moderent même ces événemens de la maniere la plus avantageuſe qu'il eſt poſſible. Au reſte, il y a ſur ceci une eſpece de tradition dans l'art, & même des loix écrites qui laiſſent rarement l'artiſte dans le cas de méditer ou de tenter beaucoup pour imaginer ou pour choiſir la meilleure matiere des *vaiſſeaux* & le meilleur appareil. Ce n'eſt que dans les expériences nouvelles où il pourra avoir ce ſoin, dont il ſera exempt encore, moyennant l'habitude des travaux chimiques & un peu de ſagacité de talent, par la conſidération des travaux analogues ſur des ſujets analogues ; & il n'arrivera point à un chimiſte de diſtiller comme M. Hales, du vitriol dans un canon de fuſil, ſur-tout pour eſtimer l'air qui ſe dégorgera de ce corps par ce moyen, parce qu'il ſe ſouviendra que l'âcide vitriolique, qui s'échappe dans cette opération, attaque le fer avec effervéſcence, c'eſt-à-dire émiſſion d'air, & par conſéquent porte néceſſairement de l'erreur dans l'eſtimation de l'air réputé entiérement fourni par la ſubſtance diſtillée. On trouvera dans différens *articles* de ce Dictionnaire, & nommément dans les *articles* particuliers deſtinés aux diverſes opérations chimiques, les principales connoiſſances de détail néceſſaires pour diriger convenablement cette partie de la pratique ou du manuel chimique. Il ſeroit inutile de répéter ici l'énumération de tous ces différens *vaiſſeaux*, dont on trouvera d'ailleurs un tableau, une diſtribution réguliere dans les planches de chimie. *Voyez* les *Planches* avec leur explication : on trouvera encore un *article* particulier pour chaque *vaiſſeau*.

Les Chimiſtes ſe ſont des *vaiſſeaux* de terre cuite de poterie, comme les creuſets, les têts à rôtir, des cornues, des cucurbites, *&c.* de verre, tels que des cornues, des alambics, toutes les eſpeces de récipiens les plus employés, *&c.* de fer fondu, ſavoir des baſſines & des cornues de diverſes eſpèces ; de cuivre, comme grands alambics les plus ordinaires, des baſſines, des réfrigérants, *&c.* de plomb, qui fournit les tuyaux des ſerpentins ; d'é-

tain, ſavoir les cucurbites pour le bain-marie avec leur chapiteau, *&c.* d'argent, des cucurbites, des baſſines, *&c.* qu'on ſubſtitue avec avantage aux *vaiſſeaux* de cuivre qui ſont beaucoup plus expoſés que ceux d'argent à être entamés par divers ſujets chimiques qu'on traite dans ces *vaiſſeaux*. Il y a telle opération pour laquelle les *vaiſſeaux* d'or ſeroient très-commodes, par exemple, une cloche à retenir l'acide du ſoufre, un ſerpentin pour la diſtillation des acides minéraux, *&c.* mais j'ai obſervé déja dans quelque autre endroit de ce Dictionnaire, que la pauvreté chimique ne permettoit pas qu'on employât au moins une fois ce précieux métal à un uſage déduit de ſes propriétés réelles; enfin les *vaiſſeaux* de bois peuvent ſervir à traiter les ſujets chimiques même par l'application du feu; le tonneau diſtillatoire repréſenté dans les tables de chimie, & dont il eſt fait mention à l'*article* DISTILLATION, en eſt l'exemple & la preuve.

Outre la conſidération principale qui détermine le choix de la matiere des *vaiſſeaux*, & dont nous avons parlé plus haut, ſavoir leur inſolubilité par les matieres à l'action deſquelles ils ſont expoſés dans chaque opération; outre cette conſidération, dis-je, il y en a deux autres très-générales pour les opérations qui s'exécutent par le moyen du feu, ſavoir que le *vaiſſeau* réſiſte au feu, qu'il ne s'y fonde ni éclate, ni ſe fêle, *&c.* & 2°. qu'il puiſſe ſupporter l'alternative du chaud & du froid qu'occaſionnent l'abord libre de l'air, ou l'application faite à deſſein d'un corps froid; *voyez* RÉFRIGÉRANT & DISTILLATION. Les *vaiſſeaux* de bonne terre ſont ceux qui réſiſtent le mieux au feu, & ſurtout lorſqu'ils ſont lutés, *voyez* LUT. Le célebre M. Potte a donné ſur cette partie importante de manuel chimique, une diſſertation dont tous les objets de détail ſont trop intéreſſans pour qu'elle ſoit ſuſceptible d'extrait. Les artiſtes ne peuvent ſe diſpenſer de la connoître toute entiere; elle ſe trouve dans le quatrieme volume de la collection françoiſe de ſes diſſertations, ſous ce titre: *Eſſai ſur la maniere de préparer des* vaiſſeaux *plus ſolides qui puiſſent ſoutenir le feu le plus violent, & qui ſoient les plus propres à contenir les corps en fuſion.*

Les *vaiſſeaux* de métal ſont éminemment propres à ſupporter le rafraîchiſſement. Les *vaiſſeaux* de fer fondu ſupportent quelquefois le plus grand feu. Les *vaiſſeaux* de verre ont beſoin d'être lutés pour réſiſter au grand feu, & ils doivent être rafraîchis avec beaucoup de circonſpection; enfin il y a encore une conſidération particuliere déduite de l'effort que des matieres très-expanſibles, l'eau & l'air principalement, font quelquefois au-dedans des *vaiſſeaux*, qu'elles peuvent briſer, faire ſauter en éclat. Pour prévenir cet inconvénient on donne iſſue à cette matiere expanſive, comme on le pratique dans les diſtillations, au moyen du petit trou du balon; *voyez* DISTILLATION. Ou on emploie des *vaiſſeaux* capables de réſiſter aux efforts de la vapeur engendrée au-dedans d'eux, comme lorſqu'on emploie un matras vigoureuſement cuiraſſé, à la préparation de l'éther nitreux (*voyez* ETHER NITREUX); ou un *vaiſſeau* d'un méral fort épais, comme la machine ou digeſteur de Papin. *Voy.* DIGESTEUR. (*b*)

VAISSEAUX, (*Marine.*) c'eſt un bâtiment de charpente conſtruit d'une maniere propre à flotter & à être conduit ſur l'eau

On diſtingue *vaiſſeaux* de guerre & *vaiſſeaux* marchands; la force & la groſſeur des *vaiſſeaux*, & le nombre de canons qu'ils portent, diſtinguent les *vaiſſeaux* de guerre, des *vaiſſeaux* marchands.

Pour connoître l'enſemble & les principales parties d'un *vaiſſeau*, il faut voir la *pl. I. de la Marine, fig.* 1. *& fig.* 2. qui ſont ſuffiſantes, pour toutes les parties antérieures, & la *Pl. IV fig.* 1. pour les parties intérieures. *Voyez* auſſi les *mots.* CONSTRUCTION & RANG. On ajoutera cependant ici quelques remarques particulieres ſur la conſtruction des *vaiſſeaux* en général.

Méthode générale des conſtructeurs. L'expérience eſt la baſe de toutes les regles des conſtructeurs. Cette expérience conſiſte à comparer la bonté de différens bâtimens de divers gabarits & à choiſir une moyenne forme qui réuniſſe les diverſes qualités de ces bâtimens. Ils ſe reglent en-

core ſur les poiſſons, & ils s'imaginent que de tous les poiſſons, celui qui va le mieux, doit avoir la forme convenable à un parfait *vaiſſeau*. Ce poiſſon eſt ſelon eux le maquereau : ce ſont les portions de cet animal que l'on doit ſuivre. Ainſi l'a du moins fait un des plus fameux conſtructeurs françois : c'eſt M. Hendrick ; & tel eſt ſon raiſonnement. Le maquereau eſt cinq fois plus long que large, & ſa partie la plus groſſe eſt aux deux premieres parties de ſa longueur, & les trois autres vont en diminuant juſqu'à la queue, d'où il conclud que les *vaiſſeaux* ayant cette proportion, doivent avoir la même légereté. Comme ce poiſſon eſt rond & aſſez épais, il veut qu'on n'épargne pas les façons aux *vaiſſeaux* ; qu'on tienne ſon eſtime ronde, & qu'on lui donne beaucoup de hauteur. L'avantage qu'on retire delà, ſelon lui, eſt que le ſillage en eſt plus grand, parce que l'eau paſſe au-deſſous des façons, & ne les choque pas. Outre cela, le plat & la rondeur des étains empêche un grand tangage ou roulis; ce qui eſt une qualité eſſentielle à la bonté d'un bâtiment. Ceux qui font les façons de derriere en poire, n'ont point, dit encore ce conſtructeur, ces précieux avantages.

D'après ces principes, M. Hendrick a établi ces proportions pour trouver la hauteur de l'étrave ; partagez la quille en cinq parties égales ; prenez-en une ; joignez-la à la hauteur de la quille ; ce ſera la hauteur de l'étrave.

Pour déterminer ſa quête, il faut partager la quille en douze parties égales, & en prendre une pour la quête.

Pour déterminer la hauteur de l'étambord, partagez la quille en neuf parties égales ; deux de ces parties donneront cette hauteur ſur la quille, en y comprenant celle de la mortaiſe faite ſur cette quille, pour ce même étambord. La quête de cette partie du *vaiſſeau* doit être la huitieme partie de ſa propre hauteur.

On trouve la largeur du maître couple de dehors en-dehors, en partageant la longueur du *vaiſſeau* de dedans en-dedans, par le haut en ſept parties égales, dont deux donneront la largeur du maître couple, de dehors en-dehors.

Pour avoir la hauteur du fond de cale, partagez le maître couple, de dehors en-dehors, en cinq parties égales.

Deux de ces parties donneront cette hauteur depuis la quille juſqu'au-deſſus des baux, en ligne droite.

La hauteur du fond de cale, à prendre deſſous la quille, donne la hauteur des façons.

Enfin, pour avoir la longueur de la liſſe de hourdi, partagez le maître couple, de dehors en-dehors en trois parties égales, & prenez deux de ces parties.

L'auteur de ces regles a auſſi preſcrit les dimenſions des principales pieces d'un *vaiſſeau* ; ſavoir, la quille, l'étambord, l'étrave, les varangues de fond, & les baux du premier pont.

La quille aura autant de pouces en largeur, qu'elle aura de fois ſept piés & demi dans ſa longueur ; & ſa hauteur en avant ſera égale à une fois & demie ſa largeur. A l'égard de ſa hauteur en-arriere, on la détermine en partageant ſa hauteur en-avant en quatre parties égales, & on en prend trois.

L'épaiſſeur de l'étrave eſt égale à la largeur de la quille ; ſa largeur a deux fois ſon épaiſſeur, & on augmente le haut d'un ⅓ de ſa largeur d'en-bas.

On donnera à l'épaiſſeur de l'étambord la largeur de la quille à ſon ordinaire ; ſa largeur d'en-bas aura trois fois ſon épaiſſeur, & ſa largeur d'en-haut ſera la moitié de celle d'en-bas.

La varangue de fond aura autant de largeur & d'épaiſſeur que la quille.

Et les baux du premier pont auront autant de quarré, que la varangue du fond a d'épaiſſeur.

Voici un exemple pour rendre ſenſible l'application de ces regles ; je ſuppoſe qu'on veut bâtir un *vaiſſeau* de ſoixante pieces de canon.

La quille ſera de 125 piés portant ſur terre ; ſa largeur ſera de 16 pouces ½, & ſa hauteur de 24 pouces ½ en-avant, & de 18 ½ en-arriere.

L'étrave aura 25 piés 3 pouces de hauteur, & 18 piés ½ de quête.

L'étambord

L'étambord aura 27 piés trois pouces de hauteur, & 3 piés 3 pouces de quête.

La longueur de l'étrave à l'étambord par haut de-dedans en-dedans ſera de 133 piés.

La largeur du maître couple de-dehors en-dehors, ſera de 38 piés 4 pouces.

La longueur de la liſſe de hourdi ſera de 25 piés & quelques lignes.

Quinze piés quatre pouces ſont la hauteur du fond de cale.

La varangue de fond aura de hauteur 16 pouces ½ 2 piés 8 pouces d'acculement, juſqu'à la premiere liſſe, & 12 pouces & quelques lignes d'épaiſſeur.

Et le ban du premier pont ſera de 16 pouces ½ en quarré.

Comme tout l'art de la conſtruction proprement dite conſiſte à bien placer la premiere liſſe, M. Hendrick donne une regle particuliere à cet égard; c'eſt de partager la longueur de l'étrave en-dedans en trois parties égales, dont il prend la premiere, où il cloue la liſſe qu'il conduit juſqu'au bout de la maîtreſſe varangue, & qu'il fait ſuivre juſqu'au bas de l'eſſive.

Ce conſtructeur ne manque pas de raiſons pour appuyer ces regles; il prétend que les *vaiſſeaux* ainſi proportionnés, portent bien la voile; qu'ils fillent bien; qu'ils ont un grand fond de cale, capable de contenir beaucoup de vivres, & par-là propres aux voyages de long cours; que les batteries étant fort élevées au-deſſus de l'eau, rendent le tangage plus doux, enfin qu'ils ne craignent point tant l'échouement que les autres *vaiſſeaux*.

Ces qualités ſont ſans doute excellentes; mais pour ſavoir ſi elles ſont réunies par les regles ci-deſſus preſcrites, il faut lire les *articles* CONSTRUCTION & TANGAGE.

Mais qu'elle eſt la grandeur que doit avoir un *vaiſſeau*? C'eſt ſur quoi M. Hendrick n'a pas jugé à propos de s'expliquer. La proportion que j'ai ſuivie dans cet ouvrage, eſt celle que les conſtructeurs ont adoptée d'après l'expérience qui eſt la moins ſuſceptible des fautes qu'on peut faire dans la conſtruction. Un grand bâtiment a pourtant des avantages dont ne jouit pas un *vaiſſeau* médiocre. Premiérement, il porte une grande charge, & ce qu'on y met eſt plus aſſuré que ce qu'on embarque dans un *vaiſſeau* médiocre. En ſecond lieu, il réſiſte mieux à la tempête; & par ces deux raiſons, il eſt très-utile pour les voyages de long cours. Enfin, dans un combat il peut, & par ſon équipage, & par ſon artillerie, qui ſont nombreux, écarter aiſément l'ennemi. Ainſi il eſt en état de ſe défendre quand un gros tems l'a ſéparé des autres *vaiſſeaux*, avec leſquels il formoit une flotte.

Voilà ſon beau côté: ſes inconvéniens ſont, 1° d'être difficile à loger, parce qu'il y a peu de havre où il puiſſe entrer & y demeurer à l'abri des vents, & hors de l'inſulte & des ennemis; 2° d'être plus ſenſible à une mauvaiſe conſtruction, les fautes augmentant à proportion de la grandeur du bâtiment; 3°. de tirer une grande quantité d'eau; de ſorte qu'il eſt dangereux de filler la nuit près des côtes ou dans des lieux inconnus. Auſſi les Anglois, les Hollandois, *&c.* qui eſtiment les grands *vaiſſeaux*, ne les ramenent jamais chez eux qu'en été, tems où les nuits ſont courtes, & où l'on peut par conſéquent reconnoître de loin les terres. A tout prendre, je ne ſerois pas partiſan des grands *vaiſſeaux*: quelques avantages qu'ils ayent, l'architecture navale eſt encore trop imparfaite, pour s'expoſer aux périls d'une mauvaiſe conſtruction, qui eſt inévitable, comme on l'a éprouvé dans l'uſage qu'on a fait de ces *vaiſſeaux*.

Des rangs des vaiſſeaux. On diſtingue les *vaiſſeaux* ſuivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts, leur port, & la quantité de canons dont ils ſont montés; & on les diviſe par rangs. Il y en a cinq en France: par deux ordonnances du roi de 1670 & de 1688, ces *vaiſſeaux* ſont caractériſés de la maniere ſuivante

Vaiſſeaux du premier rang. Ils ont depuis 130 juſqu'à 163 piés de long, 44 piés de large, & 20 piés 4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troiſieme eſt coupé, avec deux chambres l'une ſur l'autre; ſavoir celle des volontaires ou du conſeil, & celle du capitaine, outre la ſainte-barbe & la dunette. Leur port eſt de 1500 tonneaux, & ils ſont montés depuis 70 juſqu'à 120 pieces de canon.

Vaiſſeaux du ſecond rang. Ces *vaiſſeaux* ont depuis 110 juſqu'à 120 piés de quille, trois ponts entiers, dont le troiſieme eſt quelquefois coupé, avec deux chambres dans leur château de pouppe, outre la ſainte-barbe & la dunette. Leur port eſt de 11 à 1200 tonneaux, & ils ſont montés depuis 50 juſqu'à 70 pieces de canon.

Vaiſſeaux du troiſieme rang. Ils ont 110 piés de quille, deux ponts, & n'ont dans leur château de pouppe que la ſainte-barbe, la chambre de capitaine & la dunette; mais ils ont un château ſur l'avant du ſecond pont, ſous lequel ſont les cuiſines. Leur port eſt de 8 à 900 tonneaux, & ils ſont montés de 40 à 50 pieces de canon.

Vaiſſeaux du quatrieme rang. La longueur de la quille de ces vaiſſeaux eſt de 100 piés; ils ont deux ponts courant devant arriere, avec leurs châteaux de proue & de pouppe, comme les vaiſſeaux du troiſieme rang. Leur port eſt de 5 à 600 tonneaux, & ils ſont montés de 30 à 40 canons.

Vaiſſeaux du cinquieme rang. Ces *vaiſſeaux* ont 80 piés de quille & même moins, & deux ponts courant devant arriere, ſans aucun château ſur l'avant. Les cuiſines ſont entre deux ponts dans le lieu le plus commode; le port eſt de 300 tonneaux, & ils ſont montés de 18 à 20 pieces de canon.

On appelle ces *vaiſſeaux*, *vaiſſeaux de ligne*, parce que quoique plus petits que les autres, ils ſont encore aſſez forts pour ſervir dans un corps d'armée.

VAISSEAUX, (*Accaſtillage*) ſ. maſc. (*Architect. navale.*) Par *accaſtillage* on entend toute la partie du *vaiſſeau* qui eſt hors de l'eau, depuis ſa ligne de flottaiſon juſqu'au ſommet des châteaux d'arriere & d'avant; mais il déſigne plus particuliérement la partie du *vaiſſeau* compriſe depuis la ligne ſupérieure de la liſſe de plat-bord, juſqu'à ce même ſommet des châteaux; ce qui forme les gaillards & les différens étages qui ſont au-deſſus du gaillard d'arriere.

Ce mot devroit ſe prononcer *accaſtellage*, de caſtel ou château, mais l'uſage a prévalu, & on doit s'y tenir: on dit en effet d'un vaiſſeau qui n'a point de gaillard ou château d'arriere, qui n'eſt point *accaſtillé*. Cette partie du vaiſſeau qui ſe nomme par préférence *accaſtillage* eſt bordée en bois de ſapin, par le double avantage de coûter moins & d'être plus légere: mais il en réſulte qu'elle eſt foible; & c'eſt pour cela qu'on la renforce, en ſubſtituant aux planches de ſapin des rangs de bordages de chêne, prolongés, comme elles, le long de l'*accaſtillage*, mais plus épais qu'elles. On appelle ces rangs de bordages, liſſes d'*accaſtillage*.

Les conſtructeurs placent preſque toujours les liſſes d'*accaſtillage* ſuivant leur fantaiſie, & ne s'aſſujettiſſent guere à un nombre limité: plus ordinairement cependant ils en placent trois dans les gros *vaiſſeau*, à quelque diſtance les unes des autres: on arrondit leur ſaillie; &, par quelques moulures que l'on trace deſſus, on les fait ſervir auſſi à l'ornement du *vaiſſeau*. La premiere ou la moins élevée des liſſes d'*accaſtillage* ſe nomme quelquefois *grande rabattue*: on ne la fait point parallele à la liſſe de plat-bord, mais ſa ligne ſupérieure fixe tant qu'on peut la hauteur des ſeuillets des ſabords du gaillard; & on a ſoin qu'elle ne ſoit point coupée, afin qu'elle conſerve toute ſa force pour fortifier cette partie. Cette liſſe commence avec l'*accaſtillage* à deux ou trois piés en avant du gaillard d'arriere, & ne ſe terminoit autrefois qu'à l'extrémité de l'arriere du vaiſſeau: aujourd'hui les conſtructeurs la terminent quelquefois par le travers à-peu-près du mât d'artimon, afin de ſatisfaire davantage le coup-d'œil, & donner plus de grace à l'*accaſtillage*. Elle a de largeur un neuvieme de moins que la liſſe de plat-bord.

La ſeconde liſſe d'*accaſtillage* eſt parallele à la premiere. Par ſa diſtance égale de la premiere liſſe à la troiſieme, elle eſt toujours coupée par les fenêtres des claveſſins & de la chambre de conſeil: c'eſt pourquoi les conſtructeurs la terminent quelquefois par le travers du mât d'artimon. Elle s'étend vers l'avant du vaiſſeau, juſqu'aux deux tiers de la diſtance qui ſe trouve entre le mât d'artimon & le grand mât. Sa largeur eſt moindre d'un pouce que la largeur de la premiere liſſe.

La troiſieme liſſe d'*accaſtillage* termine la hauteur du château d'arriere. Son extrémité vers l'avant du vaiſſeau, finit à trois ou quatre piés en avant du mât d'artimon ; ſa largeur eſt un pouce de moins que la largeur de la ſeconde liſſe.

Tous les vaiſſeaux n'ont qu'une liſſe d'*accaſtillage* de l'avant ; elle commence dans la direction du fronteau du gaillard d'avant, & ſe termine vers l'avant du vaiſſeau ſur le membre de coltis ; quelquefois cependant elle dépaſſe le fronteau du gaillard vers l'arriere du vaiſſeau, d'un pié ou dix-huit pouces : elle ſe place parallélement à la liſſe du plat-bord ; & ſa ligne ſupérieure eſt déterminée par la hauteur des ſeuillets des canons du gaillard. Ses dimenſions ſont les mêmes que celles de la premiere liſſe de l'arriere. (*M. DULAC.*)

Après avoir parlé du *vaiſſeau* il ne ſera point inutile de rappeller les mots les plus communs dont ſe ſervent ceux qui les conſtruiſent ou les montent.

(*ACCASTILLÉ*), adj. & part. paſſif. (*Architect. navale.*) Le mot *accaſtillé* s'applique au côté entier du *vaiſſeau*, depuis ſa ligne de flottaiſon juſqu'au ſommet des châteaux, des gaillards d'avant & d'arriere ; & il veut dire que l'on a fini entiérement de border les côtés du *vaiſſeau*, & de placer les préceintes & les liſſes. C'eſt en ce ſens que l'on dit qu'un *vaiſſeau* eſt bien *accaſtillé*, lorſque la tonture ou courbure de ſes préceintes & de ſes liſſes forme un coup-d'œil agréable, & fait bien augurer des qualités du vaiſſeau.

Accaſtillé s'applique auſſi aux ſeuls châteaux d'avant & d'arriere, & il ſert à déſigner qu'un vaiſſeau a ou n'a point de château ſur ſon avant & ſur ſon arriere. *Accaſtillé* devroit ſe prononcer *accaſtellé*, par la même raiſon que l'on devroit prononcer *accaſtellage* pour *accaſtillage* (*Voy. ce mot.*) Dans l'uſage, *accaſtillé* differe cependant d'*accaſtillage*, en ce que *accaſtillage* déſigne plus particuliérement les ſeuls châteaux d'avant & d'arriere, & qu'*accaſtillé* s'applique plus particuliérement au côté entier du vaiſſeau. (*M. DULAC.*)

Voici l'explication de quelques autres mots.

Vaiſſeau à la bande ; c'eſt un *vaiſſeau* qui cargue, & qui ſe couche ſur le côté, lorſqu'il eſt ſous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. *Voyez* encore BANDE.

Vaiſſeau à l'ancre ; c'eſt un *vaiſſeau* qui a jetté l'ancre à la mer.

Vaiſſeau à ſon poſte ; c'eſt un *vaiſſeau* qui ſe tient au lieu qui lui eſt marqué par ſon commandant.

Vaiſſeau beau de combat, ou *qui eſt de beau combat* ; *vaiſſeau* qui a ſa premiere batterie haute, & ſes ponts aſſez élevés, ce qui eſt un avantage pour bien manier le canon.

Vaiſſeau corſaire ; *voyez* CORSAIRE.

Vaiſſeau démarré ; c'eſt un *vaiſſeau* qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, ou dont les amarres ont rompu.

Vaiſſeau gondolé ; *vaiſſeau* qui eſt enſellé, ou qui eſt relevé de l'avant & de l'arriere ; en ſorte que ſes préceintes paroiſſent plus marquées que celles d'un autre *vaiſſeau*.

Vaiſſeau qui a le côté droit comme un mur ; cela veut dire que le côté du *vaiſſeau* n'eſt pas aſſez renflé, ou qu'il n'y a pas aſſez de rondeur dans ſon fort.

Vaiſſeau qui a le côté foible ; c'eſt un *vaiſſeau* dont le côté eſt droit, & qui n'eſt pas bien garni de bois.

Vaiſſeau qui a le côté fort ; *vaiſſeau* dont le côté a de la rondeur.

Vaiſſeau qui cargue ; *vaiſſeau* qui ſe couche lorſqu'il eſt ſous les voiles.

Vaiſſeau qui charge à frêt ; *vaiſſeau* qui eſt à louage. *Voyez* FRÊT.

Vaiſſeau qui ſe manie bien ; c'eſt un *vaiſſeau* qui gouverne bien.

Vaiſſeau qui ſe porte bien à la mer ; *vaiſſeau* qui a les qualités néceſſaire pour bien filler, & pour être doux au tangage.

Vaiſſeau rallongé ; c'eſt un *vaiſſeau* qui avoit été conſtruit trop court, & qu'on a rallongé pour remédier à ce défaut.

Vaiſſeaux de bas-bord ; ce ſont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galeres, les brigantins, *&c.* ils ne ſont preſqu'en uſage que ſur la Méditerranée.

Vaiſſeaux de haut-bord ; *vaiſſeaux* qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers.

Tous les termes usités sur les *vaisseaux* & que nous avions renvoyé a ce dernier mot, se trouvent à la fin de l'article *navigation*.

VAISSEAUX *des anciens*, (*Archit. navale des anc.*) tous les *vaisseaux* armés en guerre chez les anciens, alloient à la voile & à la rame; mais dans les combats, on abattoit le mât, on plioit les voiles, & on ne se servoit que des rames: les *vaisseaux* guerroyoient alors comme les oiseaux avec leur bec; leurs rames leur tenoient lieu d'ailes, & ils tâchoient réciproquement de briser les ailes du vaisseau ennemi; c'étoit donc dans la rame que consistoit toute la force d'un navire, aussi tiroit-il sa dénomination du nombre des rames.

Les *vaisseaux* de charge n'alloient qu'à la voile, sans rames, pour épargner les frais de transport. La largeur des *vaisseaux* de charge étoit ordinairement le quart de la longueur, c'est pour cela qu'on les appelloit γρογγυλαινῆες, *rotundæ naves*; les *vaisseaux* de guerre au contraire se nommoient μακραὶ νῆες, *longæ naves*; ils étoient au moins huit fois plus longs que larges. Hiéron, roi de Sicile, fit construire des *vaisseaux* de transport d'une grandeur extraordinaire, dont le plus considérable pouvoit porter 2000 tonneaux, chaque tonneau pesant 4000 livres.

Au reste, on doit à M. Witsen (Nicocolas) un des plus célebres magistrats d'Amsterdam, dans le dernier siecle, un traité curieux de l'architecture navale des anciens, & c'est sans contredit ce que nous avons de meilleur en ce genre; le lecteur y trouvera les lumieres d'un homme de l'art sur les *vaisseaux* de guerre des anciens, tant à la voile qu'à la rame, leurs *vaisseaux* de charge, & leurs *vaisseaux* de transport; mais les modernes ont bien renchéri dans cette tactique; César seroit bien surpris s'il revenoit à Londres, qu'il vît l'architecture navale des Anglois, & les bateaux de Civita-Vecchia. (*D. J.*)

Lilia Gerardi a donné d'après Maxime de Tyr, la description d'un *vaisseau* d'un roi phénicien, qui s'en servit pour faire un voyage à Troye; c'étoit un palais flottant, divisé en plusieurs appartemens richement meublés. Il renfermoit des vergers assez spacieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverses couleurs, & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les *vaisseaux* de Caligula étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierreries enrichissoient leurs pouppes. Des cordes de soie de différentes couleurs en formoient les cordages; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des salles & des jardins remplis de fleurs, des vergers & des arbres. Caligula montoit quelquefois ces *vaisseaux*; & au son d'une symphonie formée de toutes sortes d'instrumens, il parcouroit les côtes de l'Italie. Suéton, *in Cali.*

Cet empereur a encore fait construire des bâtimens qui ont été célebres dans l'antiquité par leur énorme grandeur; tel a été celui dont il se servit pour faire venir d'Egypte l'obélisque qui fut posé dans le cirque du vatican, & que Suétone appelle le *grand obélisque*; ç'a été le plus grand *vaisseau* qu'on ait vû sur mer jusqu'au tems de Pline. On dit que quatre hommes pouvoient à peine embrasser le sapin qui lui servoit de mât. Depuis ce naturaliste, on a essayé de construire de pareils bâtimens; & ceux qu'on compte sont le grand yave, qui parut au siege de Din, lequel avoit son château de pouppe plus haut que la hune des meilleurs *vaisseaux* de Portugal; le caraquon de François I; le grand Jacques & le souverain d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille ne pouvoit être tirée que par vingt-huit bœufs & quatre chevaux; la fortune de Danemarck & la nonpareille de Suede, portant deux cens pieces de canon; enfin, la cordeliere & la couronne. La longueur de ce dernier étoit de 200 piés; sa largeur de 46; sa hauteur de 75; & toute la mâture de son grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de 216 pieces. On peut voir la description de ces deux derniers *vaisseaux* dans l'hydrographie du P. Fournier, *pag.* 45. *& suiv.*

VAISSEAUX CHINOIS, (*Marine de la Chine.*) les *vaisseaux chinois* pour naviger sur mer, & qui different de leurs

bateaux & de leurs barques, ſont appellés *ſoma* ou *ſommes* par les Portugais.

Ces *vaiſſeaux* ne peuvent pas ſe comparer aux nôtres ; les plus gros ne ſont que de 250 à 300 tonneaux de port ; ce ne ſont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts ; ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur. La proue coupée & ſans éperon, eſt relevée en haut de deux eſpeces d'ailerons en forme de corne, qui font une figure aſſez biſarre; la pouppe eſt ouverte en dehors par le milieu, afin que le gouvernail y ſoit à couvert des coups de mer. Ce gouvernail qui eſt large de cinq à ſix piés, peut s'élever & s'abaiſſer par le moyen d'un cable qui le ſoutient ſur la pouppe.

Ces *vaiſſeaux* n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mât de hune. Toute leur mâture conſiſte dans le grand mât & mâts de miſaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'eſt pas d'un grand ſecours. Le grand mât eſt placé aſſez près du mât de miſaine, qui eſt fort ſur l'avant. La proportion de l'une à l'autre eſt communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au *vaiſſeau* ne va jamais au-deſſous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du *vaiſſeau*.

Leurs voiles ſont faites de nattes de bambou, ou d'une eſpece de cannes communes à la Chine, leſquelles ſe diviſent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure par des perches qui ſont auſſi de bambou. En-haut & en-bas ſont deux pieces de bois : celle d'en-haut ſert de vergue : celle d'en-bas faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, ſur cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, retient la voile lorſqu'on veut la hiſſer, ou qu'on veut la ramaſſer.

Ces ſortes de bâtimens ne ſont nullement bons voiliers ; ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres : ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent ; mais auſſi comme la conſtruction n'en eſt pas avantageuſe, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont ſur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *vaiſſeaux* avec du gaudron, comme on fait en Europe. Leur calfas eſt fait d'une eſpece de gomme particuliere, & il eſt ſi bon qu'un ſeul puits ou deux à fond de cale du *vaiſſeau* ſuffit pour le tenir ſec. Juſqu'ici ils n'ont eu aucune connoiſſance de la pompe.

Leurs ancres ne ſont point de fer comme les nôtres ; elles ſont d'un bois dur & peſant, qu'ils appellent *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, diſent-ils, celles-ci ſont ſujettes à ſe fauſſer : ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient ; cependant pour l'ordinaire elles ſont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont ſur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre ; ce ſont les ſeuls timonniers qui conduiſent le *vaiſſeau*, & qui commandent la manœuvre ; ils ſont néanmoins aſſez bons manœuvriers, mais très-mauvais pilotes en haute mer. Ils mettent le cap ſur le rumb qu'ils croyent devoir faire, & ſans ſe mettre en peine des élans du *vaiſſeau*, ils courent ainſi comme ils le jugent à-propos. Cette négligence vient en partie de ce qu'ils ne font pas de voyages de long cours.

Mais le lecteur ſera bien aiſe de trouver ici la deſcription détaillée d'un grand *vaiſſeau chinois*, faite par cinq miſſionnaires Jéſuites pendant leur traverſe de Siam à Canton en 1687.

Sa mâture. Cette ſomme qu'ils monterent ſuivant la maniere de compter, qui a cours parmi les portugais des Indes, étoit du port de 1900 pics : ce qui à raiſon de 100 catis ou 125 livres par pic, revient à près de 120 tonneaux ; la peſanteur d'un tonneau eſt évaluée à deux mille livres. Le gabarit en étoit aſſez beau, à la réſerve de la proue qui étoit coupée, plate & ſans éperon. Sa mâture étoit différente de celle de nos *vaiſſeaux*, par la diſpoſition, par le nombre & par la force des mâts ; ſon grand mât étoit placé, ou peu s'en falloit, au lieu où nous plaçons notre mât de miſaine, de ſorte que ces deux mâts étoient aſſez proches l'un de l'autre. Ils avoient pour étai & pour haubans un ſimple cordage, qui ſe tranſportoit de bas-bord à tribord, pour être toujours amarré au-deſſus du vent. Elle avoit un beaupré &

artimon qui étoient rangés à bas-bord. Au reſte ces trois derniers mâts étoient fort petits, & méritoient à peine ce nom. Mais en récompenſe le grand mât étoit extrêmement gros par rapport à la ſomme, & pour le fortifier encore davantage, il étoit ſaiſi par deux jumelles qui le prenoient depuis la carlingue juſqu'au-deſſus du ſecond pont. Deux pieces de bois plates fortement chevillées à la tête du grand mât, & dont les extrémités alloient ſe réunir ſept ou huit piés au-deſſus de cette tête, tenoient lieu de mât de hune.

Sa voilure. Pour ce qui eſt de la voilure, elle conſiſtoit en deux voiles quarrées faites de nattes, ſavoir la grande voile & la miſaine. La premiere avoit plus de 45 piés de hauteur ſur 28 ou 30 de largeur; la ſeconde étoit proportionnée au mât qui la portoit. Elles étoient garnies des deux côtés de pluſieurs rangs de bambous, couchés ſur la largeur de la voile, à un pié près les uns des autres en dehors, & beaucoup moins ſerrés du côté des mâts dans leſquels elles étoient enfilées par le moyen de pluſieurs chapelets, qui prenoient environ le quart de la largeur de la voile, en commençant au côté qui étoit ſans écoute, de ſorte que les mâts les coupoient en deux parties fort inégales, laiſſant plus des trois quarts de la voile du côté de l'écoute, ce qui lui donnoit le moyen de tourner ſur ſon mât comme ſur un pivot, ſur lequel elle pouvoit parcourir ſans obſtacle du côté de la pouppe au moins 26 rumbs, quand il falloit revirer de bord, portant ainſi tantôt ſur le mât, & tantôt y étant ſeulement attachée par les chapelets. Les vergues y ſervoient de ralingue par le haut; un gros rouleau de bois égal en groſſeur à la vergue, faiſoit le même office par le bas; ce rouleau ſervoit à tenir la voile tendue; & afin qu'il ne la déchirât pas, il étoit ſoutenu en deux endroits par deux ais, qui étoient ſuſpendus chacun par deux amarres, leſquels deſcendoient du haut du mât à cet effet. Chacune de ces voiles n'avoit qu'une écoute, un couet, & ce que les Portugais nomment *aragnée*, qui eſt une longue ſuite de petites manœuvres qui prennent le bord de la voile depuis le haut juſqu'au bas, à un ou deux piés de diſtance les unes des autres, & dont toutes les extrémités s'amarroient ſur l'écoute, où elles faiſoient un gros nœud.

Sa manœuvre. Ces ſortes de voiles ſe plient & ſe déplient comme nos paravens. Quand on vouloit hiſſer la grande voile, on ſe ſervoit de deux virevaux & de trois driſſes, qui paſſoient ſur trois rouets de poulies enchâſſées dans la tête du grand mât. Quand il eſt queſtion de l'amener, ils y enfonçoient deux crocs de fer, & après avoir largué les driſſes, ils en ſerroient les différens pans à diverſes repriſes, en halant avec force ſur les crocs.

Inconvénient de cette manœuvre. Ces manœuvres ſont rudes, & emportent beaucoup de tems. Auſſi les Chinois, pour s'en épargner la peine, laiſſoient battre leur voile durant le calme. Il eſt aiſé de voir que le poid énorme de cette voile joint à celui du vent qui agiſſoit ſur le mât, comme ſur un levier, eût dû faire plonger dans la mer toute la proue, ſi les Chinois n'avoient prévenu dans l'arrimage cet inconvénient en chargeant beaucoup plus l'arriere que l'avant, pour contrebalancer la force du vent. De-là vient que quand on étoit à l'ancre, la proue étoit toute hors de l'eau, tandis que la pouppe y paroiſſoit fort enfoncée. Ils tirent cet avantage de la grandeur de cette voile & de la ſituation ſur l'avant, qu'ils font un grand chemin de vent arriere; mais en échange, de vent largue & de bouline, ils ne peuvent tenir, & ne font que dériver, ſans parler du danger où ils ſont de virer, quand ils ſe laiſſent ſurprendre d'un coup de vent.

Dans le beau tems, on portoit outre une civadiere, un hunier, un grand coutelas qui ſe mettoit au côté de la voile, laquelle étoit ſans écoute, des bonnettes & une voile quarrée à l'artimon. Toutes ces voiles étoient de toiles de coton.

Diſpoſition de la pouppe. La pouppe étoit fendue par le milieu, pour faire place au gouvernail dans une eſpece de chambre qui le mettoit à couvert des coups de mer dans le gros tems. Cette chambre étoit formée par les deux côtés de la pouppe,

qui laiſſant une large ouverture en dehors, ſe rapprochoient peu-à-peu en dedans, où ils faiſoient un angle rentrant dont la pointe étoit coupée, pour donner au jeu du gouvernail toute la liberté.

Du gouvernail. Ce gouvernail étoit ſuſpendu par deux cables, dont les extrémités étoient roulées ſur un vireveau placé ſur la dunette, afin de le baiſſer & de le lever à propos. Deux autres cables, qui après avoir paſſé par-deſſous le *vaiſſeau*, venoient remonter par la proue à l'avant, où on les bandoit à l'aide d'un vireveau, quand ils étoient relâchés, tenoient la place des gonds qui attachent les nôtres à l'eſtambort. Il y avoit une barre de ſept à huit piés de long ſans manivelle & ſans poulie, pour augmenter la force du timonnier. Quatre manœuvres attachées deux à chaque bord du *vaiſſeau*, & dont une de chaque côté faiſoit quelques tours ſur le bout de la barre, ſervoient au timonnier à le tenir en état.

Inconvénient de ce gouvernail. Un gouvernail de cette maniere ne ſe peut faire ſentir que foiblement à un *vaiſſeau*, non-ſeulement parce que les cables, par le moyen deſquels il lui communique ſon mouvement, prêtent beaucoup & s'allongent aiſément, mais principalement à cauſe des élans continuels qu'ils lui donnent par le trémouſſement où il eſt ſans ceſſe; d'où naît un autre inconvénient, qui eſt qu'on a toutes les peines du monde à tenir conſtamment le même rumb dans cette agitation continuelle.

De la bouſſole. Le pilote ne ſe ſervoit point de compas de marine; il regloit ſa route avec de ſimples bouſſoles, dont le limbe extérieur de la boëte étoit partagé en vingt-quatre parties égales, qui marquoient les rumbs de vent; elles étoient placées ſur une couche de ſable, qui ſervoit bien moins à les aſſeoir mollement & à les garantir des ſecouſſes du *vaiſſeau* (dont l'agitation ne laiſſoit pas de faire perdre à tout moment l'équilibre aux aiguilles), qu'à porter les bâtons des paſtilles dont on les parfumoit ſans ceſſe. Ce n'étoit pas le ſeul régal que la ſuperſtition chinoiſe faiſoit à ces bouſſoles, qu'ils regardoient comme les guides aſſurés de leur voyage, ils en venoient juſqu'à ce point d'aveuglement, que de leur offrir des viandes en ſacrifices.

Le pilote avoit grand ſoin ſur-tout de bien garnir ſon habitacle de clous: ce qui fait connoître combien cette nation eſt peu entendue en fait de marine. Les Chinois, dit-on, ont été les premiers inventeurs de la bouſſole; mais ſi cela eſt, comme on l'aſſure, il faut qu'ils aient bien peu profité de leur invention. Ils mettoient le cap au rumb où ils vouloient porter, par le moyen d'un filet de ſoie, qui coupoit la ſurface extérieure de la bouſſole en deux parties égales du nord au ſud: ce qu'ils pratiquoient en deux manieres différentes; par exemple pour porter au nord-eſt, ils mettoient ce rumb parallele à la quille du *vaiſſeau*, & détournoient enſuite le *vaiſſeau* juſqu'à ce que l'aiguille fût parallele au filet, ou bien, ce qui revient au même, mettant le filet parallele à la quille, ils faiſoient porter l'aiguille ſur le nord-oueſt. L'aiguille de la plus grande de ces bouſſoles n'avoit pas plus de trois pouces de longueur. Elles avoient toutes été faites à Nangazaqui: un bout étoit terminé par une eſpece de fleur de lys, & l'autre par un trident.

Du fond de cale. Le fond de cale étoit partagé en cinq ou ſix grandes ſoutes ſéparées les unes des autres par de fortes cloiſons de bois. Pour toute pompe, il y avoit un puits au pié du grand mât, d'où ſans autre artifice, on tiroit l'eau avec des ſeaux. Quoique les mers fuſſent extrêmement hautes & la ſomme exceſſivement chargée, cependant par la force de ſes membrures & la bonté de ſon calfat, elle ne fit preſque point d'eau.

Compoſition du calfat. Ce calfat eſt une eſpece de compoſition de chaux, d'une eſpece de réſine qui découle d'un arbre nommé *tong-yeon*, & de filaſſe de bambous. La chaux en eſt la baſe; & quand tout eſt ſec, on diroit que ce n'eſt que de la chaux pure & ſans aucun mélange. Outre que le bâtiment en eſt beaucoup plus propre, on ne ſent point, comme dans nos vaiſſeaux, cette odeur de gaudron inſupportable à quiconque n'y eſt point accoutumé; mais il y a encore en cela un

avantage plus conſidérable, c'eſt que par-là ils ſe garantiſſent des accidens du feu, auquel notre brai de gaudron expoſe nos *vaiſſeaux*. *Deſcript. de la Chine par le* P. du Halde. (*D. J.*)

VAISSEAUX JAPONOIS, (*Marine du Japon.*) tous les *vaiſſeaux* japonois qu'on voit ſur mer, ſont faits de bois de ſapin ou de cedre, qu'on trouve en abondance dans le pays. Ils ſont conſtruits différemment, ſuivant le but qu'on ſe propoſe, & les lieux pour leſquels on les deſtine.

Les bateaux de plaiſir, qui ſont une eſpece à part, & dont on ſe ſert ſeulement pour remonter & deſcendre les rivieres, ou pour traverſer de petites baies, différent encore beaucoup dans leur ſtructure, ſelon la fantaiſie de ceux à qui ils appartiennent. Ordinairement ils ſont faits pour aller à la rame; le premier pont eſt plus bas; ſur celui-là on en conſtruit un autre, qui a des fenêtres ouvertes, & qu'on peut avec des paravents, diviſer comme l'on veut, en pluſieurs petites chambres ou loges. Le deſſus & pluſieurs autres parties de ces bâteaux ſont artiſtement ornées de diverſes banderolles, & d'autres embelliſſemens.

Les plus grands bâtimens que l'on ait au Japon, ſont les *vaiſſeaux* marchands, qui s'expoſent aux dangers de la mer (quoiqu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes) & qui ſervent à tranſporter d'une île ou d'une province à l'autre. Ils méritent une deſcription particuliere, puiſque c'eſt par leur moyen que le commerce s'étend dans toutes les parties de l'empire.

Ils ont pour l'ordinaire quatorze toiſes de longueur ſur quatre de largeur, & ils ſont faits pour aller à voiles & à rame. Ils vont en pointe depuis le milieu juſqu'à l'éperon; les deux bouts de la quille s'élevent conſidérablement au-deſſus de l'eau; le corps du *vaiſſeau* n'eſt pas convexe, comme celui de nos *vaiſſeaux* européens; mais la partie qui eſt ſous l'eau s'étend preſque en droite ligne du côté de la quille. La pouppe eſt large & plate, ayant une grande ouverture dans le milieu, qui va preſque juſqu'à fond de cale, & laiſſe voir tout l'intérieur du bâtiment. On avoit d'abord inventé cette ouverture, pour conduire plus aiſément le gouvernail: depuis que l'empereur a fermé l'entrée de ſes états à tous les étrangers, il a ordonné expreſſément qu'on ne bâtit point de *vaiſſeau* ſans y faire une pareille ouverture; & cela pour empêcher ſes ſujets d'aller en haute-mer à quelque deſſein que ce ſoit.

Le tillac s'éleve un peu vers la pouppe; il eſt plus large ſur les côtés, & dans cet endroit il eſt plât & uni: il eſt fait ſeulement de planches de ſapin, qui ne ſont point fermes ni attachées enſemble; il eſt fort peu au-deſſus de la ſurface de l'eau, quand le *vaiſſeau* a toute ſa charge. Une eſpece de cabane de la hauteur d'un homme la couvre preſque tout-à-fait: il y a ſeulement un petit eſpace vers l'éperon qu'on laiſſe vuide, pour y ſerrer les ancres & les cordages; cette cabane avance hors du *vaiſſeau* environ deux piés de chaque côté, & tout-au-tour il y a des fenêtres qui ſe briſent, & qu'on peut ouvrir ou fermer comme l'on veut.

Dans le fond il y a de petites chambres pour les paſſagers, ſéparées les unes des autres par des paravents & des portes, & dont les planchers ſont couverts de nattes artiſtement travaillées; la plus reculée de ces chambres paſſe toujours pour la meilleure, & par cette raiſon elle eſt deſtinée au plus apparent des paſſagers.

Le deſſus ou le pont le plus élevé eſt un peu plat, & fait de planches fort propres & parfaitement bien jointes: quand il pleut on amene le mât, & on le met ſur ce pont, & par-deſſus on étend la voile, afin que les matelots puiſſent y être à couvert, & y paſſer la nuit.

Quelquefois pour le garantir encore mieux de la pluie, on le couvre de nattes de paille, qu'on a toutes prêtes pour cet uſage.

Le *vaiſſeau* n'a qu'une voile faite de chanvre, & fort ample, & n'a qu'un mât placé environ une toiſe plus avant que le milieu, du côté de la pouppe. On éleve ce mât, qui eſt auſſi long que le *vaiſſeau*, avec des poulies, & on l'amene de même ſur le pont quand on vient à mouiller.

Les ancres ſont de fer, & les cables de paille cordonnée, ſont plus forts qu'on ne s'imagineroit.

Ces *vaiſſeaux* ont communément 30 ou 50 rameurs pour tirer à la rame, lorſque le vent tombe : ces rameurs s'aſſeient ſur des bancs qui ſont placés du côté de la pouppe ; ils rament en cadence ſur l'air d'une chanſon, ou ſur le ton de quelques paroles, ou ſur un ſon qui ſert en même tems à regler leur manœuvre, & à les animer.

Ils n'étendent pas leurs rames à la maniere des Européens, droit en avant, & fendant juſtement la ſurface de l'eau ; mais ils les laiſſent tomber preſque perpendiculairement, & puis ils les relevent : cette maniere de ramer a non-ſeulement tous les avantages de la nôtre, mais elle donne moins de peine, & paroît beaucoup meilleure, ſi on conſidere que les *vaiſſeaux* n'ont quelquefois que très-peu d'eſpace ; comme lorſqu'ils paſſent par des détroits, ou à côté les uns des autres ; & que les bancs des rameurs ſont fort élevés au-deſſus de l'eau : d'ailleurs leurs rames ſont faites préciſément pour cet uſage, car elles ne ſont pas toutes droites comme les nôtres, mais un peu recourbées, avec un joint mobile dans le milieu, lequel cédant à la violente preſſion de l'eau, fait qu'on peut les relever plus aiſément.

Les diverſes pieces de la charpente de ces bâtimens, & les planches ſont attachées enſemble dans les joints & dans les extrémités avec des crampons & des bandes de cuivre. L'éperon eſt orné d'un nœud de franges fait de petits cordons noirs & longs. Les perſonnes de qualité, dans leurs voyages, font tendre leurs cabanes de drap, auquel leurs armes ſont couſues ; & ils mettent leur pique, qui eſt une marque de leur autorité ſur l'arriere du vaiſſeau, à l'un des côtés du gouvernail ; de l'autre côté il y a une girouette pour l'uſage du pilote.

Dans les petits bâtimens, auſſi-tôt qu'on a jetté l'ancre, on ôte le gouvernail, & on le met à terre ; enſorte qu'on peut paſſer au-travers de l'ouverture de la pouppe, comme par une porte de derriere, & marchant ſur le gouvernail, comme ſur un pont, aller à terre. Kæmpfer, *hiſt. du Japon.* (*D. J.*)

VAISSEAU SACRÉ, (*Antiq. grec.*) on appelloit ainſi le *vaiſſeau* que les Athéniens envoyoient tous les ans à Délos, pour faire des ſacrifices à Apollon, & l'on prétend que c'étoit le même ſur lequel Théſée avoit mené en Crete les quatorze jeunes enfans que les Athéniens payoient de tribut à Minos. *Voyez* NAVIRE *ſacré*. NAVIGATION. (*D. J.*)

VAISSEAUX, (*Mythолog.*) l'uſage très-ancien de donner aux *vaiſſeaux* le nom des animaux qui étoient repréſentés ſur la proue, a enrichi la mythologie. Elle ne dit point que Perſée voyageoit ſur un *vaiſſeau*, mais qu'il étoit monté ſur un cheval ailé. Dédale s'enfuit de Crete ſur un *vaiſſeau* à voiles, qui alloit plus vîte que le *vaiſſeau* à rames qui le pourſuivoit : voilà les ailes avec leſquelles il s'envola. Minerve en conſtruiſant le *vaiſſeau* des Argonautes avoit employé au gouvernail un des chênes de la forêt de Dodone qui rendoit des oracles ; & cette fable n'eſt fondée que ſur un mot phénicien qui eſt équivoque, & qui ſignifie également la *parole* ou un *gouvernail*. Virgile n'a garde de dire groſſiérement que Turnus brûla la flotte de ſon héros dans le port. Il transforme les *vaiſſeaux* d'Enée en des déeſſes immortelles ; on voyoit déja, nous dit-il, voler les tiſons ardens & les torches enflammées de Turnus ; déja une épaiſſe fumée s'élevoit juſqu'aux aſtres, lorſqu'une voix redoutable ſe fit entendre : Troyens, dit-elle, ne vous armez point pour la défenſe de mes *vaiſſeaux* ; Turnus embraſera plutôt les mers, que cette flotte ſacrée : galeres, nagez & devenez déeſſes de l'Océan, c'eſt la mere des dieux qui l'ordonne. Auſſi-tôt chaque galere briſe ſes cables, & comme des dauphins ſe plongeant dans le ſein de l'onde, elles reparoiſſent à l'inſtant, & offrent aux yeux autant d'océanides. Ces nouvelles déeſſes ſe ſouvenant des dangers qu'elles avoient couru, prêtent depuis lors une main ſecourable à tous les *vaiſſeaux* menacés du naufrage, excepté aux *vaiſſeaux* des Grecs... Que d'idées ingénieuſes & brillantes dans ce ſeul endroit de l'Enéide. (*D. J.*)

VAISSEAUX RELATIFS AU VIN. Cet article paroîtra minutieux à ceux qui crai-

gnent les détails économiques, mais important au cultivateur ſenſé, qui voit tout par lui-même, & qui deſire tirer un parti avantageux de ſes récoltes. La plus legere inattention fait gâter le vin d'un tonneau : une cuvée entiere contracte un mauvais goût ; on en attribue la cauſe à la qualité du vin, à la ſaiſon, *&c.* on va chercher bien loin ce qui ſouvent n'a d'autre principe que la négligence. Tous les objets employés pour récolter la vendange, pour faire fermenter le vin, les vaiſſeaux pour le conſerver après la fermentation, exigent des ſoins particuliers &, j'oſe dire, indiſpenſables, dont on jugera par les détails dans leſquels je vais entrer. L'examen de ces vaiſſeaux ſera diviſé en trois parties. Dans la premiere, je parlerai des vaiſſeaux deſtinés pour la vendange ; & dans la ſeconde, des vaiſſeaux deſtinés à contenir le vin.

SECTION I. *Des vaiſſeaux néceſſaires pour contenir les raiſins juſqu'au moment où l'on doit entonner le vin.*

On comprend ſous cette dénomination les hottes, les paniers, les petits vaiſſeaux de bois vulgairement nommés *ceilles*, & dont on ſe ſert pour cueillir le raiſin, les bennes, banes ou baneaux pour tranſporter la vendange, l'égrappoir, les cuves, les preſſoirs. Ces vaiſſeaux ont différens noms adoptés, ſuivant les provinces ; & il n'eſt pas poſſible d'en donner ici l'énumération.

1°. *Des hottes & des paniers.* La hotte, vulgairement nommée *danderlin* en Champagne, eſt un vaiſſeau fait avec de l'oſier, ou de tel autre bois pliant, auquel deux courroies ſont attachées, & dans leſquelles le porteur paſſe les bras : on s'en ſert communément dans toutes les provinces ſeptentrionales de France, à commencer depuis la Bourgogne.

Le panier eſt un vaiſſeau également formé avec des bois plians, & ſurmonté d'une anſe. Ces vaiſſeaux ne doivent être employés que dans le pays où le raiſin n'acquiert pas une maturité parfaite, & où on ne craint pas que ſon grain meurtri laiſſe échapper le ſuc qu'il contient, d'où il réſulte une perte réelle, très-capable d'effrayer, ſi l'on calculoit combien chaque panier plein de raiſin perd de moût, lorſqu'on vendange pendant la groſſe chaleur ; parce qu'alors la pellicule du raiſin eſt plus tendre, & plus facilement briſée.

Les hottes & les paniers doivent être lavés avec ſoin dans pluſieurs eaux, quelques jours avant la récolte, & être mis à ſécher au ſoleil, afin qu'ils conſervent pendant le moins de tems poſſible, l'humidité, qui les pourrit, & leur donne ſouvent un goût de moiſi, ſi la deſſication a été lente, & ſi ces vaiſſeaux ont été tenus dans des endroits trop frais.

2° *Des ceilles.* Ces vaiſſeaux ſont en bois, compoſés de petites douves de bois blanc comme de ſaule, de peuplier, de tilleul, *&c.* Elles ſont retenues par quatre cerceaux également en bois ; une de ces douves s'éleve par-deſſus les autres de trois ou quatre pouces ; elle eſt percée dans ſon milieu d'un large trou, dans lequel le vendangeur paſſe la main, pour en faciliter le tranſport. Les ceilles un peu volumineuſes ont deux douves ſemblables ; leur forme eſt ronde, leur hauteur de ſix pouces, & leur diametre d'un pié : c'eſt la grandeur ordinaire. Ces vaiſſeaux doivent être tenus pendant l'année dans un lieu ſec, mais à l'abri du grand air & du ſoleil, parce que les douves ſe déjoindroient : il en coûteroit alors preſqu'autant pour les faire remonter que pour en acheter de neuves. Si on les tient dans un endroit humide, leur bois extrêmement poreux pourrit aiſément, & contracte un mauvais goût, qu'il eſt très difficile d'enlever. De tous les goûts que le vin eſt ſuſceptible de prendre, il n'en eſt aucun qu'il s'approprie plus facilement que celui de moiſi ; objet que tout cultivateur attentif ne doit jamais perdre de vue, parce que le mauvais goût contracté par le vin, quoiqu'inſenſible dans le commencement, augmente ſans ceſſe, & finit par rendre cette liqueur déteſtable. Auſſi, je ne ceſſerai dans cette diſſertation de recommander la plus exacte propreté.

On viſitera ſoigneuſement chaque ceille au moins un mois avant les vendanges, pour examiner ſi les douves & les cerceaux ſont en bon état ; & quelques jours avant la récolte, on les lavera, on les remplira d'eau, afin qu'elles ſoient en état de contenir le raiſin, & de ne pas laiſſer écouler le moût. On trouve dans les provinces mé-

tidionales, au fond de chaque ceille, en vuidant le raiſin, environ la valeur d'un verre de moût, qui auroit été perdu ſi l'on ſe fût ſervi de paniers.

3°. *Des bennes & banneaux.* Ce que j'ai dit des ceilles, doit s'appliquer à ces vaiſſeaux; ils exigent les mêmes ſoins & la même propreté. Si vous attendez à la veille de la récolte pour les faire mettre en état, ſoyez aſſuré qu'ils ſeront mal réparés: tout ce que l'on fait à la hâte eſt toujours mal fait. L'ouvrier trop occupé, & ſurchargé en ce moment, charpente l'ouvrage; & ſi vous vous plaignez, il répond que vous êtes bien heureux qu'il ne l'ait pas laiſſé pour finir celui des autres. Le beſoin qu'on a de lui le rend inſolent, & votre négligence eſt ſon excuſe. Examinez donc, dès le commencement du mois d'Août, ſi les fonds des bennes & banneaux ne ſont pas pourris, ſi les cerceaux ne ſont point vermoulus, ſi les douves ſont en bon état; & ce qui eſt encore très-eſſentiel, s'ils n'ont contracté aucun mauvais goût, ſoit à cauſe de la malpropreté, ſoit par un trop long ſéjour dans un endroit humide. Faites-les laver pendant huit jours, avant le tems fixé pour les vendanges, afin de faire renfler le bois, & qu'il ſoit en état de contenir le ſuc des raiſins.

Quelques vignerons négligens laiſſent toujours la même eau; elle contracte un mauvais goût dans ces vaiſſeaux, & cette eau développe davantage celui du bois, qui ſe communique enſuite aux raiſins. Il faut que l'eau ſoit vuidée, changée & renouvellée chaque jour: enfin faites-les frotter & laver de nouveau la veille de la récolte, afin qu'on puiſſe s'en ſervir avec confiance dans le moment. Il convient encore de les tenir abouchés, mais un peu relevés d'un côté.

Ces précautions paroîtront minutieuſes au propriétaire qui s'en rapporte à ſon vigneron, & qui ne fait pas voir par lui-même: le cultivateur ne les regardera pas ainſi. Il faut connoître l'ouvrage, ſi vous voulez qu'il ſoit bien fait, & que vos ordres ſoient exécutés. Combien de vendange perdue le jour de la récolte, pour n'être pas entré dans ces détails! J'ai vu les abus, & les abus multipliés; je cherche à les détruire.

Il y auroit pluſieurs réformes à faire ſur ces vaiſſeaux deſtinés à voiturer la vendange. Je n'en ai pas encore trouvé dans aucun cellier qui fuſſent de la même contenue. Tous ſont ou plus grands, ou plus petits; & celui qui perçoit la dîme, n'oublie jamais de choiſir le plus grand; ce qui eſt une perte pour le propriétaire. Il faut en tout que la balance ſoit égale.

Ces vaiſſeaux ſont faits ordinairement avec des douves de bois de chêne, & ils durent très-long-tems. Malgré cela je les préférerois en bois de ſaule, ou de peuplier, parce qu'ils peſeroient moins; l'homme deſtiné à porter le banneau de vendange, de la vigne au cuvier, ſeroit moins fatigué; & ſi l'on veut que la charge ſoit égale, alors on pourra lui donner plus de contenue: on diminuera ainſi les frais, & la levée de la récolte ſera plus prompte & plus expéditive. Ce que je dis des banneaux, doit s'appliquer également aux vaiſſeaux dont on charge les mulets, les ânes & les voitures. On trouvera une grande différence, ſur-tout pour la charge des voitures.

Si on objecte la durée des vaiſſeaux fabriqués en bois de chêne, comparée avec ceux en bois de ſaule, ou de peuplier, je conviendrai que cet objet mérite quelques conſidérations; mais ſi le bois de ſaule ou de peuplier eſt commun dans le pays, l'un ſera compenſé par l'autre, parce que le bois de chêne travaillé eſt toujours très-cher. Des bennes & banneaux de peuplier, ménagés comme je l'ai indiqué, dureront plus de trente ans; & ces vaiſſeaux une fois avinés ſont rarement piqués par les inſectes. C'eſt un fait.

Il faut avoir attention, ſoit que les bennes ou banneaux ſoient conſtruits en bois de chêne, ou de peuplier, ou de ſaule, d'examiner ſi leurs douves ont été priſes dans le cœur de l'arbre, ou bien ſi elles ſont fabriquées avec ſon aubier, ou ſi une douve eſt moitié aubier, & moitié cœur de bois. dans ces deux cas, n'achetez pas le vaiſſeau, ou contraignez le marchand à ſubſtituer une bonne douve à la mauvaiſe.

Nous en dirons les raiſons en parlant des douves & des tonneaux.

L'ouvrier conſtruit tout à la hâte, & il eſt content pourvu qu'il vende ſa marchandiſe. Auſſi on voit ſouvent que les *cornes* ou *manettes* de ces vaiſſeaux ne correſpondent pas directement l'une à l'autre dans leurs parties oppoſées ; l'une eſt plus à droite, l'autre eſt plus à gauche, & quelquefois il s'en manque d'un pouce qu'elles ne ſoient placées dans le milieu. Il arrive de cette défectuoſité, que lorſqu'on ſouleve ces vaiſſeaux, ils doivent néceſſairement incliner d'un côté, & répandre une partie conſidérable du vin. J'en appelle à l'expérience pour juger de la quantité.

De l'égrappoir. L'égrappoir eſt une eſpece d'encaiſſement d'un pié de profondeur, ſur quatre, cinq ou ſix de longueur, & ſur trois de largeur : on peut le proportionner à la grandeur de la cuve, & au nombre des perſonnes deſtinées à égrapper. Les planches néceſſaires pour cet encaiſſement, doivent être de bois de chêne, ou de tel autre bois fort, qui ne ſoit pas ſujet à ſe fendre ou à ſe gercer ; ces planches ſe réuniſſent à leur extrémité par des mortaiſes en queue d'arunde fixées par des clous ; elles forment enſemble un quarré allongé, ou parallélogramme ; ſes angles doivent être garnis par des coudieres en fer, afin de les rendre plus ſolides. Des anneaux également en fer, & aſſez forts pour ſoutenir l'égrappoir & la vendange, ſont placés aux deux extrémités les plus allongées, & l'excédent depuis quatre juſqu'à ſix pouces : un des côtés de l'égrappoir doit correſpondre par ſa forme à celle de la cuve : ainſi, ſi la cuve eſt ronde, l'égrappoir décrira de ce côté la même partie de cercle ; ſi elle eſt quarrée, ce ſera un parallélogramme. Il eſt eſſentiel que cette partie joigne les douves de la cuve, afin qu'il ne reſte entre deux aucune ouverture par où les grappes puiſſent tomber.

Le fond de l'encaiſſement ſera garni par des bois eſpacés d'un pouce les uns des autres ; ils auront un pouce d'épaiſſeur, un pouce & demi de hauteur, & leur partie ſupérieure ſera arrondie, liſſe & polie. Ces bois ſeront arrêtés aux deux extrémités dans les mortaiſes pratiquées au bois de l'encaiſſement, & fixés par des clous ou chevilles. Il n'eſt pas indifférent qu'ils ſoient placés en long ou en travers ; la poſition de la cuve, & la ſituation des perſonnes qui égrappent, fixent la direction ; c'eſt-à-dire que, pour accélérer l'opération, ces bois doivent être placés en travers devant celui qui égrappe, afin qu'étendant ſes bras, ſaiſiſſant la vendange avec ſes mains, ſes doigts, les grappes ne trouvent aucun obſtacle ; ce qui arriveroit ſi ces bois étoient en ligne droite, & en face de l'ouvrier.

Il eſt eſſentiel de choiſir les bois les plus ſecs, les plus durs, & ceux qui ſont les moins ſuſceptibles de ſe gercer, de ſe déjetter, & de ſe ſéparer par eſquilles. Quelques traverſiers fixés en deſſous empêcheront ce bois de ſe déjetter.

Je conviens que cette maniere de conſtruire l'égrappoir eſt la moins diſpendieuſe, & que chaque vigneron, ſans être charpentier, peut le fabriquer ; mais je préfere les égrappoirs dont le fond de l'encaiſſement eſt formé par de petites verges de fer, de quatre à cinq lignes de diametre, & fixées ſur d'autres verges de fer de volume égal, qui ſervent de traverſier. Un fil de fer croiſé, & fortement ſerré à chaque point d'union, aſſure leur ſolidité. Il faut obſerver que le fil de fer ſoit noué par-deſſous, afin de ne pas écorcher les mains de la perſonne qui égrappe.

Ce dernier égrappoir préſente pluſieurs avantages : on égrappe beaucoup plus facilement, & la vendange preſſée ne peut pas faire maſſe entre ces verges, comme dans les interſtices qui ſe trouvent entre la hauteur des bois ; ce qui emporte du tems quand il faut les déſobſtruer. D'ailleurs il faut démonter preſque toute la machine, ſi un de ces bois eſt vermoulu, caſſé ou déjetté ; tandis que ſi une verge eſt pliée, caſſée ou dérangée, il ſuffit de délier le fil de fer, de la rebattre, ou de la ſuppléer par une autre.

On m'objectera que la rouille attaque le fer, qu'elle le corrodera, que cette rouille diſſoute par l'acide du ſuc du raiſin, communiquera un mauvais goût au vin, enfin que le vigneron n'eſt pas en état de ſe pro-

curer un pareil égrappoir. Il eſt aiſé de répondre à ces objections. L'expérience m'a démontré depuis quinze ans, que ces verges ne contractent aucune rouille, parce que le ſuc du raiſin les recouvre d'une eſpece de glu, de vernis qui les en défend. D'ailleurs que ſera une ſi petite maſſe comparée à la maſſe totale de la vendange? Cette rouille diſſoute par l'acide, n'eſt pas dangereuſe comme les chaux de plomb qu'on obtient par la même voie, & dont malheureuſement les cabaretiers ſe ſervent trop ſouvent pour dulcifier les vins. Le fer n'eſt point contraire à la ſanté, & j'oſe même dire qu'il n'exiſte preſque pas un ſeul corps dans la nature où on n'en trouve, en plus ou moins grande quantité. Notre ſang eſt chargé de parties ferrugineuſes. D'ailleurs la dépenſe néceſſaire pour conſtruire un égrappoir, eſt peu conſidérable pour le payſan qui le fait lui-même, & qui le fabrique en bois; celui qui ſera garni en fer, ſera de toute ſolidité, & il ſubſiſtera plus long-tems que celui qui l'aura fabriqué. Cet égrappoir ne coûte pas plus de 24 à 30 livres.

On ſe ſert dans quelques provinces d'un égrappoir conſtruit en oſier: dans le beſoin celui-ci peut ſuppléer les autres; mais en général il eſt ſujet à des réparations continuelles; & les dépenſes néceſſaires pour le renouveller, excédent de beaucoup celles qu'il faut faire pour s'en procurer un très-bon, tel que je le décris.

Quoique l'égrappoir ne contracte point de rouille, à moins qu'on ne l'ait expreſſément tenu dans un lieu trop humide, on aura ſoin, avant de s'en ſervir, de le laver exactement, de le frotter avec du ſable; en un mot, de le rendre clair, net & luiſant: ils exigent tous les mêmes précautions. L'égrappoir ainſi préparé, on place les deux barres qui doivent le ſupporter: ces deux barres repoſeront ſur les montans de la cuve, & ne l'excéderont pas. Quatre manœuvres éleveront l'égrappoir par le moyen des barres, le placeront dans la cuve, & obſerveront qu'il ne la ſurmonte pas; ce qui gêneroit le porteur en repoſant & en vuidant ſon banneau.

Auſſi-tôt que l'égrappoir eſt fixé, & ce qui ſeroit encore mieux, avant de le fixer, on doit former un échaffaudage commode, pour porter un ou pluſieurs égrappeurs. Si cet échaffaudage eſt trop élevé, l'ouvrier ſans ceſſe dans une poſition génante, ſera bientôt las & fatigué; s'il eſt placé trop bas, il aura moins d'aiſance & moins de force: c'eſt donc à lui à prendre un juſte milieu, & à choiſir la poſition qu'il croira la plus avantageuſe.

Pluſieurs perſonnes ſe ſervent d'une eſpece de rateau pour promener la vendange d'un bout de l'égrappoir à l'autre, & pour enlever les grappes. Je dirai ſans blâmer cette méthode, que l'ouvrage eſt plutôt fait, & le grain mieux détaché, quand l'ouvrier ſe ſert de ſes mains. Cependant ſi le propriétaire deſire faire une cuvée ſupérieure, & n'employer à cet effet que les grains les plus mûrs, alors le rateau eſt plus commode, parce que de cette maniere les grains ſont moins foulés qu'avec les mains; les plus mûrs ſont les ſeuls qui tombent dans la cuve: cette méthode eſt en uſage dans les bons cantons de Bourgogne & de Champagne. Le grain & la grappe reſtant par cette opération, ſont jettés dans une cuve ſéparée, pour former le vin du ménage ou des domeſtiques. Il ſeroit très-avantageux d'introduire cette coutume pour les vins du Beaujollois, de la côte du Rhône, & des autres pays de vignobles, où le vin mérite quelque conſidération.

La méthode d'égrapper varie ſuivant les cantons. Dans quelques-uns, deux ouvriers ſont debout dans l'égrappoir même; ils piétinent le raiſin, & ils ſe ſervent d'un balai à branches très-courtes pour finir de ſéparer le grain de la grappe: cette opération eſt longue & défectueuſe.

Je conſeille aux poſſeſſeurs de vignobles conſidérables & éloignés des celliers, de faire égrapper dans la vigne même. Il ſuffit pour cette opération, d'avoir une eſpece de cuve, de la grandeur & de la largeur de l'égrappoir, ſur trois ou quatre piés de profondeur, élevé ſur des poutres ou ſur de la maçonnerie, afin que l'on puiſſe commodément placer en-deſſous des vaiſſeaux, pour recevoir le moût & les grains de raiſin. Ce ſera pour eux un objet d'économie, puiſqu'il ne faudra pas voi-

turer à la cuve la grappe, qui forme preſque un tiers de la maſſe de vendange, & qui doit enſuite retourner à cette même vigne, pour lui ſervir d'engrais. C'eſt économiſer le tems & la dépenſe de deux charrois. Des bannes fermées par-deſſus ſerviront au tranſport. Je réponds que le raiſin qui aura été ainſi égrappé & voituré au ſoleil, reſtera beaucoup moins de tems à cuver & à completter ſa fermentation; ce qui eſt un point eſſentiel pour la qualité & la durée du vin. *Voyez* le mémoire ſur la *maniere de faire le vin*, chap. 3.

De la néceſſité & des avantages d'égrapper le raiſin.

Il y a certaines vérités qu'on ne ſauroit préſenter trop ſouvent, ſur-tout quand elles ont une utilité auſſi démontrée. Les habitans des vignobles où l'uſage de l'égrappoir eſt introduit, ne peuvent pas concevoir comment on ne s'en ſert pas dans tout le royaume. Il y a une obſervation bien ſimple à faire. On ne fait uſage de l'égrappoir en France, que dans les cantons où le vin a le plus de réputation; & cependant il ſeroit plus utile dans les vignobles qui donnent des vins médiocres ou mauvais. Quel eſt le motif de cette différence dans la maniere de travailler? Pourquoi, ſi on en connoît de plus en plus les avantages en Bourgogne, en Champagne, *&c.* ne l'emploie-t-on pas ailleurs? On en ignore totalement les motifs.

Nous avons dit dans la précédente diſſertation, que la grappe eſt un prolongement de toutes les parties du ſarment, c'eſt-à-dire, un compoſé d'une ſubſtance ligneuſe, & d'un ſuc ou ſeve dont la ſaveur eſt âpre & très-auſtere. Or ſi on admet que la grappe eſt néceſſaire au vin, qu'elle le conſerve, *&c.* on doit donc également mettre du ſarment, des feuilles dans la cuve, puiſqu'ils ont les mêmes principes. On ſent aiſément l'abſurdité de ce principe. Raſſemblez ſéparément les grappes, après en avoir ſéparé le grain; & ſi vous voulez que l'expérience ſoit plus exacte, lavez-les à grande eau, afin d'enlever la petite quantité de ſuc de raiſin qui pourroit y reſter adhérente; alors mettez-les fermenter, & vous n'obtiendrez jamais de vin, mais une liqueur âpre, auſtere, remplie d'aſtriction. Pouſſez juſqu'au bout cette expérience; diſtillez cette liqueur; la qualité de l'eſprit ardent, ſi vous en obtenez, prouvera le cas que vous devez en faire.

On convient que le vin eſt le réſultat du ſuc exprimé du raiſin, mais du raiſin ſoumis à la fermentation: les perſonnes inſtruites conviendront également que ce ſuc n'eſt ſuſceptible de la fermentation vineuſe que parce qu'il contient un muqueux doux & ſucré, qui eſt la ſeule ſubſtance vraiment fermenteſcible & vineuſe: il ſuit donc delà, que la grappe, qui ne contient aucune partie douce ni ſucrée, ne peut pas donner du vin. Nous ajoutons qu'elle nuit à ſa qualité & à ſa quantité.

Jamais le vin n'a plus de qualité, que lorſque le raiſin a acquis la maturité la plus parfaite, qu'il a été le plus privé de l'eau ſurabondante de la végétation. Les années 1753 & 1762 ont prouvé cet axiome: alors la grappe étoit deſſéchée, & ne contenoit preſque plus de ſuc. Ce n'eſt donc pas ce ſuc qui a donné de la qualité au vin. Dans les années au contraire où le raiſin n'eſt pas parfaitement mûr, la grappe reſte verte; elle eſt très-aqueuſe, & le vin eſt mauvais. Je ne dis pas que la grappe ſoit la cauſe unique du peu de qualité du vin; mais elle augmente ſon âpreté & ſon aſtriction. La preuve en eſt chaque année ſous les yeux du vigneron: il aime cependant mieux être eſclave de ſon préjugé, que de réfléchir. Il ne trouve plus cette ſaveur douce, mielleuſe & ſucrée, quand il goûte le vin qui coule du preſſoir, après la troiſieme & la quatrieme coupe; c'eſt un vin âpre, dur, affectant déſagréablement les houppes nerveuſes du palais. Demandez-lui quel eſt ce goût, il vous répondra: *Ce vin ſent la grappe.*

Ce n'eſt pas dans ce ſeul moment que la grappe communique au vin ſes mauvaiſes qualités: elles ſont peu ſenſibles alors, il eſt vrai; mais elles ne ſont pas moins imprimées à la maſſe totale. Cette grappe verte, placée dans la cuve avec le grain du raiſin, eſt bientôt pénétrée par la liqueur fermentante; ſes pores s'ouvrent, ſe diſtendent; la liqueur en occupe les plus petits eſpaces; elle s'incorpore avec ces ſucs,

& ils adaptent par cette union, leur âpreté & leur aſtriction. Suivons cette marche juſqu'au bout. Le moment de tirer le vin eſt venu, la vendange eſt ſur le preſſoir, elle s'affaiſſe ſous les efforts de la roue, la grappe & les raiſins s'applatiſſent, on les coupe, on les recoupe pluſieurs fois, & on en exprime autant qu'il eſt poſſible, les ſucs qu'ils renfermoient. Eſt-il poſſible, après un tel mélange, une telle preſſion, que la grappe n'ait pas influé ſur la qualité du vin? Il faut vouloir s'aveugler pour nier ce fait.

Si le ſuc de la grappe nuit à la qualité du vin, il eſt au moins néceſſaire, diſent fort ſérieuſement quelques vignerons, pour aſſurer ſa durée. Erreur nouvelle, paradoxe ſingulier. Il ſuivroit de ce raiſonnement, que le vin des mauvaiſes années devroit mieux ſe conſerver que celui des bonnes récoltes, parce que la grappe étant moins mûre, plus herbacée, elle aura communiqué au vin plus d'âpreté & plus d'aſtriction. L'expérience la moins équivoque prouve évidemment le contraire.

On conſerve aujourd'hui du vin de 1762, & en 1768, j'avois encore du vin de la récolte de 1753.

On ne ſauroit trop répéter que le ſuc de la grappe eſt entiérement oppoſé au ſuc du raiſin, ſoit dans ſes principes, ſoit dans ſes effets; en un mot, c'eſt un corps étranger, qui ne peut être changé en vin: il vaudroit autant dire que, pour le conſerver, il eſt néceſſaire d'y ajouter de l'eau d'un goût âpre & auſtere; ce ſeroit ſtrictement la même choſe. On augmenteroit ſon volume, il eſt vrai; mais en déſuniſſant ſes principes, on diminue ſa qualité, on hâte ſa décompoſition. Voilà les mauvais effets de la grappe. Ajoutez encore, comme je l'ai déja dit, que la grappe s'approprie, pendant ſa fermentation avec le raiſin, une partie de ſon eſprit ardent, & qu'un vin n'eſt jamais plus généreux, que lorſqu'il contient une plus grande quantité de ce principe.

Je demande actuellement que l'on réfléchiſſe ſur ce que je viens d'avancer, & j'oſe dire que l'on ſera bientôt convaincu de la néceſſité indiſpenſable d'égrapper le raiſin, même dans les années les plus avantageuſes pour la qualité. De deux choſes l'une; ou la grappe eſt mûre & ſeche, ou elle eſt encore verte. Si elle eſt mûre, elle aura un peu moins d'aſtriction, mais elle communiquera toujours au vin une mauvaiſe qualité; ſi elle eſt ſeche, la liqueur fermentante l'humectera, & il ſera impoſſible d'extraire par le preſſoir tout le vin qu'elle ſe ſera appropriée. C'eſt donc une perte pour la qualité. Si la grappe eſt verte, elle donnera donc un ſuc plus abondant, par conſéquent plus d'aquoſité & de mauvais goût, ſur-tout dans une circonſtance où le vin n'en aura déja que trop par lui-même. En un mot, en quelque lieu que ce ſoit, il faut égrapper le raiſin. Ouvrons les yeux ſur les exemples donnés par le Bourguignon & le Champenois; & puiſque la multitude des hommes n'eſt pas capable de ſe conduire par le raiſonnement, qu'elle prenne au moins pour modele, ceux qui ſont les meilleurs & les plus délicats de tous les vins connus. C'eſt à force de réfléchir, de faire des expériences, qu'ils ſont parvenus au grand art de faire des vins ſupérieurs.

On penſe fauſſement ſuppléer à l'égrappoir en *chante-pleurant* (*a*) la vendange. On la jette ainſi dans la cuve avec la grappe; cette grappe ainſi foulée & écraſée s'adapte plus facilement le ſuc des raiſins, oppoſe moins d'obſtacles aux efforts de la fermentation, & communique plus aiſément ſes mauvaiſes qualités au vin. Il ne réſulte d'autres avantages de cette opération, que celui de réduire la maſſe dans un plus grand état de fluidité; & la fluidité eſt le premier moteur de la fermentation, qui ne peut exiſter ſans elle. On obtiendra la même fluidité en égrappant, & en enlevant les principes de l'âpreté & de l'aſtriction, & on ſouſtraira la liqueur à leurs mauvais effets. La dépenſe pour l'une ou l'autre opération eſt preſque la même: ainſi on peut juger à laquelle de ces deux opérations on doit donner la préférence.

(*a*) Ce mot eſt ſynonyme à celui de fouler avec les piés dans un vaiſſeau quelconque.

Il ne reſte plus qu'à examiner ſi la dépenſe occaſionnée par l'opération d'égrapper, peut être compenſée par la qualité que le vin en reçoit. Les vignerons les plus oppoſés à cette méthode, ſont forcés de convenir qu'un vin dont le raiſin a été égrappé, eſt plus délicat que celui dont le raiſin ne l'a pas été; & je ſuis convaincu que ce moyen le rend ſuſceptible de ſe conſerver plus long-tems, parce que moins le moût fermentant a d'âpreté & d'aſtriction, moins il eſt ſujet, étant changé en vin, à l'acidité & à la pouſſe.

Le vin ſe vend toujours en raiſon du plus ou moins de ſon abondance & de ſa qualité. Si la récolte eſt copieuſe, l'acheteur aimera mieux payer un peu plus cher, & ſe procurer un vin meilleur; ſi la récolte a été médiocre, le prix de la vente hauſſera, & l'acheteur recherchera le vin le moins ſujet à péricliter: il ſe décidera donc toujours pour le vin dont le raiſin aura été égrappé, parce qu'il l'aura meilleur, & il ſera tranquille ſur ſa durée. Je dis plus; ce vin fait moins de déchet dans le tonneau; objet important pour les gros conſommateurs.

On me demandera peut-être ſi la différence qui ſe trouve entre un vin dont le raiſin a été égrappé, avec celui qui ne l'aura pas été, eſt aſſez conſidérable pour donner une qualité ſupérieure au vin, & capable d'en hauſſer le prix. Je réponds décidément oui, & j'en appelle à l'expérience, qui le prouvera mieux que les plus grands raiſonnemens: c'eſt le ſeul moyen de juger & de n'être pas trompé. Cette différence ſera ſenſible juſques dans les plus petits vins: ainſi la paie d'une ou de deux journées pour les ouvriers qui égrappent, ſera compenſée par la qualité. On ſuppoſe même que cette dépenſe ne ſe retrouve pas dans la vente du vin; mais ne compte-t-on pour rien d'avoir ſouſtrait une des cauſes qui contribue beaucoup à ſon dépériſſement. D'ailleurs ce ne ſera pas une augmentation de dépenſe pour ceux qui chantent-pleurent: il faut le même nombre d'ouvriers pour ces deux opérations.

L'égrappoir préſente encore pluſieurs avantages réels. On voit très-ſouvent la floraiſon de la vigne diſcontinuée & ſuſpendue par les pluies, ou par les vents froids du mois de Juin; de ſorte qu'une partie des fleurs du raiſin épanouit quelquefois quinze jours après l'autre. Il arrive de-là que les premieres fleurs nouées groſſiſſent & mûriſſent au tems ordinaire; & les tardives offrent alors des grains petits, durs & entiérement verds, nommés vulgairement *verdillons*. Il ſeroit très-diſpendieux de les ſéparer les uns après les autres, & la longueur du travail dégoûteroit le propriétaire. Il évitera l'un & l'autre en égrappant, parce que ces grains verds tiennent fortement à leur grappe, & n'en ſont point détachés. J'ai vu des années où dans certains cantons, ces mauvais grains faiſoient un quart de la récolte; & ſi on avoit voulu leur donner le tems de mûrir, on auroit perdu les trois autres quarts. Le propriétaire qui ne veut que la quantité, mêle le tout dans la cuve, & il a enſuite le chagrin de voir ſon vin aigrir ou pouſſer. Les grains encore verds ne ſont propres ni à faire du vin, ni à donner du vinaigre: la liqueur qu'on en obtiendra ſera acide, & ne contiendra point de ſpiritueux, parce qu'elle n'aura aucun muqueux doux, & par conſéquent point de principe d'eſprit ardent. Le premier s'acquiert par la maturité, & le ſecond eſt créé par la fermentation. Il eſt donc eſſentiel de ſupprimer ces *verdillons*.

Un autre avantage procuré par l'égrappoir, eſt qu'il faudra beaucoup moins de cuves dans les années abondantes. La grappe occupe en eſpace plus d'un tiers de la cuve. Combien n'a-t-on pas vu de propriétaires dans les fortes vinées, être forcés de laiſſer une partie de la vendange ſur le cep, pour attendre que l'autre fût cuvée & preſſée. Ce retard entraîne ſouvent avec lui beaucoup de déſagrément, quand les pluies ſurviennent, ou lorſque le raiſin pourrit.

Puiſſe ce que je viens de dire ſur l'égrappoir, engager les propriétaires à en faire uſage. La grappe donne au vin beaucoup de mauvaiſes qualités, & ne lui en communique pas une ſeule qui ſoit avantageuſe. Je ne demande pas qu'ils s'en rapportent à ma parole, à mon expérience, je deſire ſeulement qu'ils s'en convainquent

par

par des eſſais, par de petites tentatives; & je leur réponds du plus heureux ſuccès. Reprenons actuellement la ſuite de cette diſſertation, dont cette diſgreſſion nous avoit écartés : ſon importance eſt mon excuſe.

5° *Des cuves.* Les cuves doivent être conſtruites en bois de chêne ou de châtaignier ; le premier eſt préférable, & tout autre bois eſt défectueux ; diſons mieux, inutile. Celui qui achetera une cuve neuve, obſervera attentivement & ſéparément chaque piece de bois qui entre dans ſa fabrication. Tout bois *rongé*, *vermoulu*, *pertuiſé* doit être rejetté, comme donnant iſſue au vin, & ſur-tout comme ſujet à des réparations continuelles. Ceux qui conſtruiſent ces cuves, ont grand ſoin de fermer ces trous avec des épines de prunelier ; précaution ſuffiſante pour un tems ; mais elle n'eſt pas de durée. Une ſeule douve ainſi défectueuſe, doit faire renoncer à acheter une pareille cuve, à moins que l'ouvrier n'en ſubſtitue une autre.

Le bois *vergé*, *vergetté*, ou *bois rouge*, eſt dans le même cas : on le connoîtra par les veines de différentes couleurs répandues ſur ſa ſurface. Ce bois employé ne dure pas auſſi long-tems qu'un autre ; l'humidité le pénetre aiſément, & il ne tarde pas à pourrir. Le *bois gras*, pris ſur des arbres tout-à-fait *en retour*, ne doit pas être employé ; ſa couleur, ſes fibres non liées & tendres, le font aiſément reconnoître : il laiſſe perdre le vin. Les douves formées d'une partie de l'*aubier*, & d'une partie de *cœur de bois*, exigent, à la rigueur, de ne point entrer dans la fabrication ; à plus forte raiſon ſi la douve eſt entiérement priſe dans l'aubier ſeulement. Ce bois eſt trop tendre & trop facilement attaqué par les vers : il faut donc choiſir le cœur du bois de chêne ou de châtaignier : toute autre partie ne ſe conſerve pas long-tems, peut gâter le vin, & lui donner un goût de *fût*, qu'il eſt impoſſible de lui faire perdre. Ces objets méritent l'attention la plus ſcrupuleuſe.

Une cuve neuve exige beaucoup de précautions avant d'y mettre la vendange. Il eſt néceſſaire de la remplir d'eau pendant quelques jours, de changer cette eau, de la remplir de nouveau, & de répéter pluſieurs fois cette opération, afin d'enlever au moins en partie, l'âpreté & l'aſtriction du bois. On aura enſuite de l'eau bouillante, qu'on jettera contre les parois de la cuve ; on l'agitera en tout ſens pendant quelque tems, & à pluſieurs repriſes. Je conſeille de diſſoudre auparavant dans cette eau bouillante une certaine quantité de ſel marin, & on ſera aſſuré d'enlever plus facilement le goût âpre & auſtere du bois. Dès que cette eau aura été écoulée, ſurtout *avant qu'elle ait eu le tems de ſe refroidir dans la cuve*, on y jettera trente ou quarante pintes de vin bouillant, dont on imbibera toutes les douves. La cuve ſera couverte ſur le champ, afin que le vin conſerve plus long-tems ſa chaleur, & qu'il la pénetre davantage. Il eſt certain qu'en ſuivant les détails que je viens de preſcrire, une cuve neuve ne communiquera jamais au vin aucun mauvais goût. Cependant j'exige encore, pour plus grande ſûreté, que la premiere fois qu'on s'en ſervira, ce ſoit pour mettre fermenter le marc de la vendange, pour faire le petit vin : il finira d'enlever l'aſtriction du bois.

Les cuves qui ont déja ſervi ne demandent pas les mêmes précautions, quoiqu'elles en exigent quelques-unes avant les vendanges. Il faut commencer, ſi la cuve eſt ronde, par examiner ſi les cerceaux ſont en bon état, s'ils n'ont pas beſoin d'être liés de nouveau, d'être rebattus ; ſi la cuve eſt quarrée, on enfoncera les clés ou coins qui aſſujettiſſent les liens. On mettra pendant ſept ou huit jours quelques voies d'eau ; on l'agitera dans la cuve, pour en mouiller tous les parois, & cette eau ſera réguliérement changée chaque fois. Si on doute de l'âpreté & de l'aſtriction du bois, on n'aura qu'à goûter cette eau pendant les premiers jours, & elle donnera la preuve la plus convaincante de leur exiſtence. L'eau ſera exactement enlevée la veille des vendanges, après avoir balayé & ratiſſé les parois de la cuve, afin de détacher la partie limoneuſe ordinairement attachée au bois. Cette derniere eau doit ſortir *claire, nette & ſans goût*, ſans quoi il eſt important d'en ajouter de nouvelle.

Un ſoin eſſentiel eſt de ne point laiſſer d'eau dans la cuve ; & pour enlever celle qui reſteroit dans les endroits bas, on ſe ſervira de vieux linges ou d'éponges. Je conſeille encore de garnir le fond de la cuve avec du ſable lavé, mais très-ſec & très-propre : ce ſable bouchera les gerſures qui ſe trouveront dans les jointures des douves, & il empêchera la perte du vin.

Dès que vous ſerez aſſuré que votre cuve eſt en bon état, qu'elle eſt propre, qu'elle n'a point de mauvais goût, *&c.* examinez auſſi-tôt ſi le bouchon qui ferme l'ouverture placée au fond & dans l'intérieur de la cuve, vulgairement nommé *fontanage*, eſt ſuffiſamment garni de filaſſe pour boucher exactement. On doit détruire l'ancienne, parce qu'elle peut être ou pourrie, ou avoir un mauvais goût, & que d'ailleurs il eſt rare qu'il ferme comme il convient ; ſa dureté s'y oppoſe.

Ce que je dis du bouchon du fond, doit s'appliquer à celui du bas de la cuve, auquel on ſubſtitue la canelle ou *hanche* ; mais je voudrois qu'au lieu de le placer en-dehors, il le fût en-dedans. Il arriveroit de-là qu'on ne craindroit pas qu'il fût dérangé par la chûte de quelque corps peſants, ou par la maladreſſe des vignerons ; enfin qu'il n'échappât, étant vivement preſſé par le poids de la vendange fermentante dans la cuve. Il ſeroit plus aiſé de mettre la canelle au moment qu'on veut tirer le vin ; le vigneron n'en ſeroit pas couvert depuis la tête juſqu'aux piés ; il n'auroit qu'à la préſenter, la battre, l'enfoncer, & le bouchon rentreroit ſans peine dans la cuve. Un moyen plus ſimple préviendroit tout inconvénient ; ce ſeroit de ſe ſervir d'une canelle en cuivre, dont l'extrémité à vis entreroit dans toute l'épaiſſeur du bois de la cuve ; alors on ne craindroit aucun accident, & il ſuffiroit d'ouvrir le robinet dans le tems, pour laiſſer couler tout le vin de la cuvée. Il ſeroit à ſouhaiter que le vigneron pût faire cette dépenſe.

Les obſervations ſe multiplient en raiſon des abus, & il s'en préſente encore quelques-unes aſſez néceſſaires. Les vignerons ſe contentent ſouvent de mettre un faiſceau de paille devant l'ouverture de la canelle, pour empêcher que les grains ou les grappes ne la bouchent dans le tems que le vin s'écoule. Cette paille ainſi placée, eſt ſouvent un obſtacle au but qu'on ſe propoſe ; parce que la maſſe de la vendange la preſſant trop vivement contre cette ouverture, en réunit chaque brin, les réduit preſque en maſſe ſolide, qui devient un obſtacle pour l'écoulement du vin. Il vaut donc bien mieux faire avec des cerceaux une eſpece de *herſe* ceintrée, que l'on recouvrira avec de la paille. Cette herſe préſente la figure d'un triangle bombé & ceintré dans toute ſa largeur. Il reſte un vide formant la voûte entre l'ouverture & la vendange ; il ne s'agit que de le recouvrir de paille, de le fixer par un clou à ſa partie ſupérieure, & d'arrêter la paille avec de petites cordes attachées aux deux côtés oppoſés. Ce ſeroit encore plus commode ſi cette herſe étoit faite en oſier, dont les ſupports ſeroient aſſez forts pour ne pas céder au poids de la vendange. Quelques-uns lient pluſieurs paquets de ſarmens, & ils les placent devant l'ouverture de la canelle ; ce qui n'empêche pas parfaitement aux grappes & aux grains de faire maſſe, & d'être un obſtacle à la ſortie du vin. La herſe que je préſente obvie à tous ces inconvéniens.

L'inattention & la malpropreté du payſan ſont inconcevables ; ſa cuve ſert ſouvent pendant le reſte de l'année à jucher les poules, à fermer pendant l'hiver les pommes de terre cueillies en automne, à placer ſon chanvre, *&c.* en un mot, c'eſt un endroit de débarras pour lui. L'odeur du chanvre eſt forte, & il la communique ; la colombine imprime au bois un goût pernicieux ; les pommes de terre entretiennent l'humidité, & pourriſſent le fond par la moiſiſſure, *&c.* Que d'abus à décrire, s'ils n'étoient trop longs à rapporter ! & après cela, peut-on être étonné ſi l'automne ſuivante le vin a un mauvais goût ?

Cette malpropreté eſt la ſource d'un autre abus auſſi dangereux ; je ne puis le paſſer ſous ſilence, parce qu'il eſt trop commun. Le vigneron, pour n'avoir pas la peine d'enlever la terre, les détrimens des

végétaux qui ſe rencontrent dans le cellier, pouſſe le tout ſous la cuve ; l'humidité fait fermenter ces ſubſtances, & la moiſiſſure gagnant bientôt le fond de la cuve, la pénetre & la pourrit. J'en ai vu pluſieurs exemples.

Pour qu'une cuve ſe conſerve, & qu'elle ne contracte aucun mauvais goût, elle doit toujours être tenue très-proprement, & avoir un libre courant d'air par-deſſous, afin de diſſiper l'humidité. Je dis même qu'il eſt important qu'elle ſoit élevée au moins de 2 à 3 piés au-deſſus du ſol du cellier ; que les poutres ſur leſquelles elle doit porter, repoſent ſur des pierres de taille, ou ſur la maçonnerie : par cette précaution on évitera l'humidité, & on aura les moyens de rémédier aux fentes & aux gerſures des douves, de les calafer ſans avoir la peine de démonter la cuve. Enfin on la fixera ſur ſon niveau ; & ſi le vin s'échappoit par quelque endroit, on auroit la facilité de le retenir dans des vaiſſeaux quelconques, qu'on placeroit par-deſſous.

Les ſeigneurs décimateurs, & les riches poſſeſſeurs de vignobles éviteroient annuellement de fortes dépenſes, & s'épargneroient beaucoup d'inquiétudes, ſi leurs cuves étoient faites avec du bleton. Ces vaiſſeaux dureroient éternellement, & il ſuffiroit de les laver avant d'y mettre la vendange. S'ils ſe déterminent à les faire ainſi, je leur conſeille de leur donner la plus grande étendue, pourvu toutefois que leur hauteur ne ſoit pas trop forte ; ce qui gêneroit pour y porter & y vider les bennes & banneaux tranſportés de la vigne. Plus la cuve ſera grande, plus elle ſera remplie, mieux la fermentation ſe complettera, plus le vin aura de qualité, plus il ſera ſuſceptible d'être conſervé, *&c.*

Les cuves, ſoit en bois, ſoit en bleton, doivent être munies d'un couvercle ; qui s'élévera ou ſe baiſſera ſuivant la hauteur de la vendange.

6°. *Des preſſoirs.* Cet objet ſeroit trop long à traiter ; il exigeroit preſque un volume entier : d'ailleurs de telles diſcuſſions ſeroient peu à la portée du cultivateur, pour lequel j'écris, s'il falloit entrer dans le détail du méchaniſme des différentes ſortes de preſſoirs connus en France ; s'il étoit néceſſaire d'apprécier les forces pour les faire mouvoir avec avantage, de combiner les frottemens, de calculer la perte du tems par l'augmentation des forces, ou la viteſſe par la diſſipation de ces mêmes forces, *&c.* Peut-être les circonſtances me permettront-elles un jour de me livrer à ce genre de travail. Je dirai ſeulement qu'il y a quelques attentions à avoir avant le preſſurage.

1°. Laver avec ſoin la *maye*, ou plancher ſur lequel on met les raiſins, & ſurtout l'enfoncement ou rebord ceintré par où coule le vin : cette cavité eſt ordinairement remplie d'ordure, de terre, *&c.*

2° On doit fortement engraiſſer les vis du preſſoir, & prendre garde que cette graiſſe ne tombe pas ſur la maye. La vis ainſi préparée tourne plus facilement, les frottemens ſont plus doux, & elle eſt moins fatiguée. Dès qu'on aura fini de preſſurer, on remontera la roue, ſi c'eſt un preſſoir à étiquet ; on recouvrira la vis avec un tonneau fait exprès, afin que les rats, les ſouris, attirés par la graiſſe, ne la rongent point. J'en ai vu pluſieurs exemples. D'ailleurs, la pouſſiere s'incorporant avec cette graiſſe, forme un corps qui, en ſe deſſéchant, acquiert de la ſolidité, gâte les écrous, & gêne les mouvemens de la vis.

SECT. II. *Des vaiſſeaux deſtinés à contenir le vin.*

Nous comprenons ſous la dénomination des vaiſſeaux propres à contenir le vin, les tonneaux, les foudres & les bouteilles.

1°. *Des tonneaux* (*a*). » Nous devons, dit Pline, aux peuples voiſins des Alpes (les Piémontois) l'invention des tonneaux, » & nous admirerions, ſans doute, ſi » nous n'en avions jamais vu, quelle in» duſtrie & quel ſoin a dû exiger la conſ» truction d'un vaſe formé de pluſieurs » planches, réunies ſeulement par des

(*a*) On prend ici ce mot dans ſon ſens générique ſans avoir égard à ſon volume.

» liens de bois, qui contient une certaine » quantité de liquide, donné ſous une » forme aiſée à tranſporter, & la plus » propre à ſouffrir un aſſez grand choc, » ſans permettre à la liqueur qu'il ren- » ferme de ſe perdre. Les calculs du géo- » metre échoueroient où l'habitude, & » preſque une ſimple routine de l'ouvrier » réuſſiſſent aſſez bien". (*a*) Il eſt certain que cette forme eſt la plus commode, & même la plus avantageuſe pour conſerver le vin. Si on plaçoit la liqueur, par exemple, dans un vaiſſeau quarré, le moindre vide laiſſeroit trop de ſurface au vin, & par conſéquent plus de facilité à la ſortie de ſon air ſurabondant, à la ſéparation & à l'évaporation de ſa partie ſpiritueuſe, & les oſcillations de l'air extérieur auroient une action trop puiſſante ſur la liqueur. Il arriveroit de-là que la moindre ſecouſſe agiteroit la maſſe totale de la ſurface; tandis que dans le tonneau la ligne tranſverſale diminue en montant, & va ſe perdre vers le bondon. Ainſi, en ſuppoſant qu'il manque en hauteur un pouce de vin dans un tonneau, il n'y aura pas la dixieme partie de ſa ſurface qui ne ſoit adhérente aux parois du tonneau, tandis que toute celle du vaiſſeau quarré en ſeroit entiérement ſéparée: d'où je conclus que la forme ordinaire des tonneaux eſt la meilleure poſſible. Il me reſte à examiner quels ſont les bois les plus propres à la conſtruction des tonneaux, & de quelle maniere ils doivent être conſtruits.

Des bois propres à la conſtruction des tonneaux. Les bois les plus avantageux ſont ceux de chêne, de châtaignier, de mûrier & de hêtre. Le premier eſt préférable; & tous doivent être ſains & très-ſecs avant d'être employés. Pour s'aſſurer de la bonté des douves formées de ces bois, on les éprouvera en frappant ſur le tranchant d'une pierre; ſi elles caſſent net, on doit les rejetter; mais au contraire les regarder comme bonnes ſi elles rompent par éclats. On prétend que le vin ſe perfectionne dans les tonneaux conſtruits avec le hêtre, qu'il y prend un goût gracieux. Je n'oſe répondre de cette aſſertion, n'ayant jamais été à même de vérifier le fait.

Il eſt certain que le vin blanc contracte un petit goût de violette dans le bois de mûrier. Ce foible avantage ne doit cependant pas leur faire donner la préférence. L'évaporation qui ſe fait dans le tonneau de bois de hêtre, eſt plus forte que celle qui s'exécute dans ceux de bois de mûrier; celle-ci plus forte que dans les vaiſſeaux de bois de châtaignier, & cette derniere plus conſidérable que celle des tonneaux en bois de chêne. L'expérience démontre ces faits. Rempliſſez le même jour, & avec le même vin, quatre tonneaux fabriqués avec ces bois; tenez-les dans le même endroit; examinez après ſix mois, dans lequel des quatre le vin aura le plus diminué, & vous trouverez la progreſſion que je viens d'indiquer. Il eſt donc plus avantageux de ſe ſervir des tonneaux de bois de chêne; c'eſt une économie, & cette évaporation eſt une perte réelle pour la quantité & pour la qualité du vin; ce qui eſt prouvé par la même expérience, & ce qui ſera encore mieux démontré ſi on voiture ces vins.

On doit préférer pour la conſtruction des tonneaux, les douves qui ont flotté, pourvu qu'elles ne ſoient enſuite employées qu'après avoir été parfaitement ſéchées. Ces douves flottées ont perdu dans l'eau une partie de leur aſtriction; mais elles contracteroient bien-tôt un goût de moiſi, ſi en les ſortant de l'eau on les plaçoit dans un endroit humide; goût déteſtable, que les efforts de l'art ne ſauroient leur enlever. L'avantage réel que l'on retire des bois ſecs, eſt qu'ils ſe gonflent beaucoup à l'humidité. Les bois de chêne, de châtaignier, de hêtre, perdent peu-à-peu en ſe ſéchant, une partie de leur âpreté & de leur aſtriction.

Ce que j'ai dit des bois propres à la conſtruction des cuves, s'applique, à plus forte raiſon, à celle des tonneaux: ainſi ceux qui ſont rongés, vermoulus, pertuiſés, les bois *vergés*, autrement dits *bois rouges*, ne peu-

(*a*) Dict. des Arts & Mét. de l'Académie.

vent, ni ne doivent être employés, non plus que ceux qui conſervent quelque odeur après leur ficcité, à moins qu'elle ne ſoit douce & ſuave, comme celle du hêtre ou du mûrier.

L'ignorance, & plus encore la mauvaiſe foi des tonneliers, ont été l'origine de pluſieurs conteſtations avec l'acheteur : c'eſt pourquoi l'ordonnance a preſcrit les cas dans leſquels le tonnelier eſt forcé de reprendre ſon ouvrage, & de payer le vin gâté ou perdu.

1°. Si l'ouvrier emploie plus de trois douves de *bois vergé* ou *bois rouge* ; & encore il eſt dit que ces douves doivent être placées dans la partie ſupérieure. Il convient donc d'obliger le tonnelier à faire lui-même le trou du bondon, parce que lui ſeul les connoît, & que l'on courroit riſque d'ouvrir le trou dans celles qui leur feroient latérales ou en oppoſition. Il auroit été à deſirer que l'ordonnance les eût entiérement proſcrites : chaque jour il ſurvient des conteſtations à ce ſujet.

2° Si dans le tonneau il ſe trouve une douve qui ait le goût de *fût*, le tonnelier doit le reprendre, payer au propriétaire le vin gâté, ſur le pié de la vente commune.

On ne connoît aucun moyen de faire perdre ce goût. Le tonneau doit être auſſitôt déchiré & brûlé.

3°. Si la douve eſt *pertuiſée* dans la partie que les cercles recouvrent, le tonnelier eſt reſponſable du vin qui ſe perd, & de celui qui reſte, s'il eſt éventé, ou s'il eſt devenu aigre, parce qu'il n'eſt pas à ſuppoſer que l'acheteur puiſſe connoître cette défectuoſité. Les tonneliers ſont très-attentifs à boucher ces petits trous avec des épines de prunelier : malgré cette précaution, il vaut mieux rejetter le tonneau, ſi on s'en apperçoit.

Il eſt bien difficile pour celui qui, chaque année, achete une certaine quantité de tonneaux, d'examiner chaque douve ſéparément, mais je lui réponds que ſouvent ſes peines ne ſeront pas perdues. Ce conſeil paroîtra ridicule à ceux qui font tout à la hâte, quoique cette précaution eût aſſuré la qualité de leur vin. S'il contracte une odeur déſagréable, ou un mauvais goût, ils ne s'en prendront qu'à eux-mêmes. Ils peuvent, il eſt vrai, avoir recours, dans certains cas, contre le tonnelier ; mais il faut ſe pourvoir en juſtice, & les frais & les ennuis excedent la valeur du vin.

L'ouvrier a grand ſoin, pour cacher les douves défectueuſes, de les parer en-dehors, ou de les couvrir de terre & de pouſſiere, après les avoir légérementhumectées, afin de perſuader que ce côté étoit celui ſur lequel le tonneau a reſté juſqu'alors. L'ouvrier toujours attentif à ſes intérêts, ne fera le trou du bondon qu'après avoir livré ſa marchandiſe, ou il en laiſſera le ſoin au vigneron ; ce qui empêche que l'acheteur n'examine l'intérieur du tonneau, n'en reconnoiſſe le mauvais goût & la fabrication défectueuſe. Celui qui ne voudra pas être trompé, ou éviter toute conteſtation pour la ſuite, aura ſoin, avant de faire enlever les tonneaux du chantier du marchand, de les faire percer en ſa préſence, de les examiner ſéparément à l'extérieur & à l'intérieur ; il les marquera avec ſa *rouanne*, crainte qu'on ne lui en ſubſtitue d'autres : enfin il ne les paiera que quand il les aura examiné de nouveau dans ſon domicile. Cette défiance eſt un peu forte, j'en conviens ; la mauvaiſe foi des tonneliers l'a rendue néceſſaire : d'ailleurs elle ne fait tort qu'à celui qui veut tromper. Je l'ai été ; il eſt donc juſte de prévenir ceux qui ſe trouvent dans le même cas que moi. Si on deſire de plus grands éclairciſſemens ſur les bois propres à la conſtruction des tonneaux, on peut conſulter le *mot* TONNELIER, dans le Dictionnaire des Arts & Métiers de l'Académie des ſciences, & le Dictionnaire de Chomel, augmenté & corrigé par M. de Lamarre, *&c.*

De la conſtruction des tonneaux. Les tonneaux, en général, ſont très-mal fabriqués dans les provinces ſeptentrionales de France ; les douves ſont trop larges ; elles ſont plus épaiſſes dans le milieu qu'aux deux extrémités ; & les douves de tonneaux du Beaujollois, de Bourgogne ſont trop minces.

Les douves employées pour la conſtruction des tonneaux ordinaires, c'eſt-à-dire, contenant deux cents vingt à trente pintes

meſure de Paris, ont ſouvent depuis quatre juſqu'à cinq, & même ſix pouces de largeur. J'ai vu pour fonds, à des pieces ou grands tonneaux, des douves de ſept pouces; & ce qui m'a ſurpris, a été la préférence marquée que quelques particuliers leur donnent. Je demande à ces particuliers, ſi après un an ou deux de ſervice, les douves de ces tonneaux ont le même coup-d'œil que lorſqu'ils ont achetés les tonneaux? Ici ce ſera une douve *coffinée* ou *bacquettée* en-dedans ou en-dehors; là il faudra barrer les fonds pour la retenir, & peut-être craindre encore que cette opération ne ſoit pas ſuffiſante. Ce que je dis des douves du fond s'applique également à celles de la circonférence, qui ne ſe coffinent jamais en-dehors, mais toujours en-dedans, & que ſouvent on eſt obligé de ſuppléer par d'autres. Tout tonneau quelconque, pour être bien fait, pour être de durée, doit décrire un cercle parfait; & jamais on ne trouvera cette rondeur exacte tant que l'ouvrier emploiera des douves trop larges, qui formeront néceſſairement des angles à chaque point de réunion. Le tonnelier connoît le défaut; il le maſque aux yeux de l'acheteur, en diminuant l'épaiſſeur des bords de la douve, ſans quoi le tonneau préſentant des angles à chaque union de douve, ſeroit rébuté; ce qui ne feroit pas ſon compte. L'ouvrier a bien plutôt monté un tonneau de quinze à vingt douves qu'un pareil vaiſſeau où il en faudra cinquante; & vingt douves ſont plutôt dreſſées ſur le banc que cinquante: ainſi il ne rejette jamais celles qui ſont diſproportionnées pour leur largeur. L'ouvrage eſt bien plutôt fini.

Je prendrai pour exemple un tonneau ordinaire de deux piés ſix pouces de diametre, & par conſéquent de ſept piés ſix pouces de circonférence à chaque tête. En ſuppoſant toutes les douves de ſix pouces de largeur, il en faudra ſeize pour former la circonférence, & un peu moins de cinq de même largeur pour former le fond. Que l'on examine à préſent combien les angles ſeroient ſaillans, ſi l'ouvrier n'avoit la précaution de les abattre en diminuant le bois. Cette opération les détruit en-dehors, mais ils n'exiſtent pas moins dans l'intérieur. Que l'on compare les angles que préſenteroient des douves de trois pouces de largeur; ils ſeront de la moitié moins grands, & l'ouvrier ne ſera plus contraint de mutiler ſon bois pour trouver la rondeur du vaiſſeau: ces exemples ſont trop journaliers pour exiger d'autres démonſtrations.

Les mêmes inconvéniens arriveront aux douves de fond, avec cette différence néanmoins, que ces douves ſe coffineront plutôt en-dehors qu'en dedans, parce que leurs extrémités n'étant retenues que par la *jarre* ou *jable*, & que toutes leurs parties intérieures étant preſſées par le vin, il eſt néceſſaire qu'elles chaſſent en-dehors. On y remédie de trois manieres, ou en barrant le tonneau, ou en enlevant la douve coffinée, ou en remettant un autre fond.

Il ſeroit plus prudent de faire barrer le fond avant de mettre le vin dans le tonneau, ſur-tout ſi les douves ſont trop larges, ſi le bois eſt trop mince, & s'il a été aſſemblé à la maniere accoutumée; mais, comme l'a très-bien remarqué M. de Fougeroux, dans les arts & métiers de l'Académie, on l'obtiendra difficilement de l'ouvrier. « Le tonnelier, dit cet académicien, a de bonnes raiſons pour ne placer la barre que lorſque les bois imbibés ont fait leur effet. 1° Il eſt avantageux que le bois ſoit humide & gonflé, pour former ſur l'extrémité des douves les trous qui doivent porter les chevilles de la barre. Si le bois étoit ſec, il fendroit, & les douves deviendroient défectueuſes. 2° Le tonnelier formeroit ſes trous trop bas; le bois venant à ſe gonfler & à s'allonger, on ne pourroit plus retoucher le fond, & les trous des chevilles ſe trouvant alors mal placés, ils nuiroient aux changemens qu'on eût été maître de faire au fond de la piece, dont toutes les parties auroient augmenté de volume. Enfin c'eſt un ouvrage que le tonnelier remet à l'hiver, ſaiſon où il eſt moins chargé d'autres beſognes, qui ſe trouvent réunies dans le tems où l'on tire le vin »

Toutes ces défectuoſités réelles n'exiſteroient pas, ſi l'ouvrier n'employoit que des

douves de deux pouces & demi à trois pouces de largeur. On conçoit ſans peine les motifs qui le déterminent à agir autrement. Il travaille plus facilement une douve de ſix pouces qu'une de trois ; quand il la dole il n'eſt pas obligé de ménager ſes coups ; il y auroit plus de douves à préparer ; il demeureroit plus de tems à monter ſa futaille ; enfin l'ouvrage ne ſeroit pas ſi tôt expédié. Faut-il tant de motifs réunis pour l'engager à charpenter un ouvrage qu'il eſt ſûr de vendre malgré ſes défauts. Il ſeroit important que la police réprimât ces abus par de bons réglemens. Prenons pour modeles les tonneaux du Bordelois, de l'Eſpagnol, du Bayonnois, *&c.* & nous verrons qu'une parfaite rondeur les caractériſe, qu'ils ſont plus ſolides que les autres, qu'ils ſupportent les fatigues des plus longs voyages ſans le plus leger accident.

On obtiendra cette perfection en employant des douves de trois pouces de largeur.

Un défaut eſſentiel, outre celui dont je viens de parler, eſt que les douves ſont plus épaiſſes dans le milieu qu'à leurs deux extrémités : il en réſulte que le tonneau n'a pas aſſez de ventre ou de bouge ; que la *jable* ne peut être ſuffiſamment creuſée pour retenir les douves du fond ; que l'*empeigne* étant trop mince, cede & caſſe au moindre choc. Plus un tonneau a de *bouge*, mieux on le manie, & plus on le retourne avec facilité, parce qu'il touche la terre par moins de points de ſurface. Plus la jable eſt profonde, mieux le fond eſt aſſujetti ; plus l'empeigne eſt forte, mieux l'ouvrier creuſe la jable, & mieux le reſte de l'empeigne demeure ſolide. Si la douve eſt plus épaiſſe dans le milieu qu'à ſes deux extrémités, elle cédera difficilement à la preſſion communiquée par les cerceaux ; alors il n'y aura point, ou preſque point de bouge ; la preſſion des cerceaux eſt toujours aſſez forte pour réunir les extrémités, puiſqu'elle agit directement ſur elles.

Ce qui contribuera le plus à donner le bouge que je demande, dépend de la main de l'ouvrier ; pour cela, il ſuffit qu'il laiſſe un peu plus de largeur dans le milieu de la douve, qu'à ſes deux bouts ; & plus il en donnera, plus le tonneau ſera bougu. S'il ne le fait pas, c'eſt par ignorance ou par pareſſe. Je conviens qu'il demeurera un peu plus de tems à préparer ainſi ſon bois, qu'à le dreſſer ſimplement ſur le banc ; mais il ne s'agit pas ici d'examiner combien de tems l'ouvrier met à finir ſon tonneau : payons-le davantage s'il eſt néceſſaire ; & en payant, procurons-nous un ouvrage bien fait.

J'en appelle de nouveau à l'exemple des tonneaux bordelois, eſpagnols, *&c.* placez-les ſur un terrein horiſontal ; alors les deux extrémités ſeront au-deſſus du ſol, & ne le toucheront pas. Le tonneau repoſe ſur ſon bouge ; ce qui fait 1° qu'en le roulant on a beaucoup moins de peine, puiſqu'il a peu de points de contact avec le terrein. 2°. On craint beaucoup moins la rencontre des corps durs, capables de caſſer l'empeigne, & d'endommager la jarre. 3°. La terre ne s'incruſte point dans les jointures formées par la réunion des cerceaux. 4°. Ces cerceaux ſe conſerveront beaucoup mieux dans la cave, parce que cette terre ne fait pas ici l'effet d'une éponge, comme ſur les autres tonneaux. 5°. La lie ſe précipite par ſon propre poids dans la cavité des vaiſſeaux bougus : ainſi on obtient le vin plus clair quand on le ſoutire, puiſque la lie occupe moins de ſurface, & qu'elle eſt moins étendue dans le reſte du tonneau ; enfin cette lie, pour ainſi dire, réduite en maſſe, ſe combine plus difficilement lorſque la fermentation ſe renouvelle dans la liqueur.

On doit prendre pour la conſtruction des foudres, les mêmes précautions que pour celle des tonneaux ; une ſeule douve défectueuſe y ſeroit encore plus nuiſible. Les foudres renferment le double avantage de perfectionner le vin, & de le faire avec économie. Les foudres & les tonneaux neufs doivent être affranchis, de même que les tonneaux qui ont deja ſervi.

Avant de terminer cet article, il eſt bon de remarquer que les bois ou la maçonnerie deſtinés à les ſuppporter dans la cave, doivent être élevés à la hauteur de trois piés ; précaution peu commune, & ce-

pendant importante. Ces bois ſeront fortement aſſujettis, inébranlables, & exactement nivelés, afin d'aſſeoir le tonneau avec préciſion. S'il penche trop ſur le devant ou ſur le derriere, ou ſur les côtés, il y aura néceſſairement un vide dans l'intérieur; ce vide ne pourra jamais être rempli par le vin, & l'air du vin trouvant un eſpace pour ſe débander, & par conſéquent pour jouir de ſes propriétés, accélérera la fermentation.

Je demande cette élévation, ſoit pour ſoutirer le vin avec aiſance, ſoit pour éloigner le vaiſſeau du ſol de la cave; une trop grande humidité eſt nuiſible. Ceux qui objecteront la difficulté de placer les tonneaux pleins, connoiſſent peu, ſans doute, l'inſtrument qui facilite cette opération. Deux morceaux de bois aſſez forts, longs de ſix, de huit ou dix piés, placés parallélement l'un à l'autre, & fixés à leurs extrémités par des traverſiers, ſerviront à donner une pente douce, au moyen de laquelle deux ouvriers éléveront ſans peine le tonneau juſqu'à l'endroit où ils doivent le fixer. Une cave ainſi diſpoſée & bien garnie, préſente un coup-d'œil agréable, auquel ſe trouvent réunies l'aiſance & beaucoup de facilité dans le travail du vin. Plus un tonneau eſt volumineux (je parle ſur-tout de ceux de Provence, qui ſont en pierre ou en bletton) plus ſa baſe doit être ſolide & élevée, afin de pouvoir le ſoutirer commodément, en plaçant au-deſſous des vaiſſeaux de moindre contenue. Ces tonneaux ſont remplis ſur le lieu même; ainſi cette élévation augmentera bien peu la dépenſe lors de leur fabrication.

Si j'écrivois ſeulement pour la Provence, le Languedoc & les provinces limitrophes, il ſeroit inutile de détailler la maniere de conſtruire les foudres; mais comme ces vaiſſeaux ſont avantageux, ſoit pour diminuer les frais de l'entretien du vin, ou *avillage*, ſoit pour en perfectionner la qualité, ſoit pour économiſer ſur l'achat des tonneaux ordinaires; en un mot, comme ils ſont très-utiles aux poſſeſſeurs de grands vignobles, je vais entrer dans quelques détails analogues à ce ſujet.

Les foudres en bois ne différent des tonneaux que par leur volume & leur contenue. Ce que nous avons dit du choix des douves, ſoit pour les cuves, ſoit pour les tonneaux, doit s'appliquer également aux foudres, avec cette différence cependant, que la forme des foudres doit être arrondie comme celle des tonneaux; & ſi elle eſt quarrée, elle doit ſe terminer en pyramide, afin de donner à la partie ſupérieure le moins de ſurface qu'il ſera poſſible. Le même modele des foudres en bois ſervira pour les foudres en pierre ou en bletton: ce dernier eſt préférable en tout ſens aux premiers.

On conſtruit ces vaiſſeaux de trois manieres, ou en pierre de taille, ou en brique, ou en bletton.

1° *En pierre de taille.* Il faut choiſir, autant qu'il eſt poſſible, des pierres naturellement dures, dont le grain ſoit très-ſerré, & qu'une ſeule pierre rempliſſe, autant qu'on le pourra, toute la longueur ou la largeur du foudre. Ces pierres ſeront placées de champ les unes ſur les autres, & liées par un bon ciment dans tous leurs points de réunion. On peut même les aſſujettir en-dehors par des tenons en fer, & plombés dans la pierre: la forme de ces vaiſſeaux ſera quarrée, terminée en pyramide, à quatre, ſix ou huit pans, ſuivant qu'on le juge à propos. Le volume de ces foudres eſt arbitraire; cependant il convient de le fixer, ſuivant la quantité de vin que chaque propriétaire récolte communément. On laiſſera à la partie inférieure de ce foudre & au niveau de ſon plancher, un trou auquel on adaptera la canelle & par lequel on fera ſortir l'eau dont on ſe ſera ſervi pour le nettoyer. La partie ſupérieure de la pyramide préſentera une ouverture d'un pié & demi de largeur en quarré, & fermé par une porte en chêne fort & épais, retenue dans un chaſſis également en chêne. Cette porte ſervira pour vuider le vin dans le foudre & le remplir, & pour y faire deſcendre un enfant afin de laver l'intérieur de ce *vaiſſeau*, le rendre propre & net avant d'y mettre du vin. On trouvera dans la ſuite le tartre criſtalliſé contre les parois, & on aura ſoin de l'en ſéparer. Ce ſel eſt éminemment acide, il contribueroit avec la nouvelle addition

addition du tartre contenu dans le vin, à faire paſſer la liqueur à la fermentation acide.

2°. *En Briques.* Il eſt facile de conſtruire des foudres en briques; leur forme dépend de la main de l'ouvrier, & comme ceux en pierres, ils doivent être terminés en dôme ou en pyramide. Ils ſeront intérieurement & extérieurement revêtus d'un bon ciment, & on attendra un an avant d'y mettre le vin, pour leur donner le tems de ſécher parfaitement, ſans quoi le ciment & le mortier ſeroient bientôt dégradés. Quoique ces foudres en briques ſoient en uſage dans quelques provinces du royaume, je ne les conſeille point, parce qu'il eſt rare qu'ils tiennent exactement le vin; le ciment ſe détache aiſément, laiſſe la brique à découvert; pour peu que le vin ſoit acide, il la corrode peu-à-peu, & quelque tems après la liqueur s'échappe. D'ailleurs, ſi l'ouvrier n'a pas été attentif à placer chaque brique avec ſoin, à la joindre & à la cimenter en tous ſens, il eſt très-difficile, lorſque la maſſe eſt ſeche, de pouvoir raccommoder l'endroit défectueux.

3°. *En bletton.* On entend par le mot de bletton un mêlange de gravier & de chaux chaude. Pour cet effet choiſiſſez des graviers, ni trop gros, ni trop petits; les plus forts ne doivent pas excéder la groſſeur d'une noix, & même ceux-là ne doivent pas dominer; paſſez-les par une grille, pour ſéparer les plus volumineux; raſſemblez les graviers que vous aurez criblés, lavez-les à grande eau, remuez-les en tout ſens, afin de ſéparer la partie terreuſe; jettez une ſeconde eau, pour finir de les laver exactement.

Choiſiſſez la chaux la plus pure, la plus cuite, enfin la meilleure que vous pourrez vous procurer: la bonté de l'ouvrage dépend de celle de la chaux. Celle qui fuſe le plus promptement & le plus complettement, eſt, ſans contredit, celle qu'on doit préférer.

Mêlez au gravier un tiers de ſable de riviere, point terreux & très fin; faites du tout un baſſin, placez la chaux dans le milieu, chargez-la d'eau pour la fuſer, & dès qu'elle le ſera, broyez auſſi-tôt avec elle le gravier & le ſable. Une attention importante à avoir, eſt de mélanger le tout exactement, & de la maniere qui va être décrite. Ce mélange doit être fait avec beaucoup de célérité, afin qu'au moment où on s'en ſervira, la chaux ait encore un peu de chaleur. Multipliez les ouvriers, & l'opération ſera bien faite.

Avant de préparer le bletton, le moule du foudre ſera dreſſé & mis en place. Ce moule conſiſte en un encaiſſement formé par des planches fortement fixées ſur des montans de bois. La largeur de cet encaiſſement ſera plus ou moins grande, ſuivant l'étendue qu'on deſire donner au foudre; mais le bletton doit avoir au moins dix pouces d'épaiſſeur ſur toutes les faces. La partie intérieure entre chaque côté de l'encaiſſement ſera garnie de traverſes, qui ſoutiendront des planches d'épaulement, afin d'oppoſer à la maſſe du bletton une force capable de retenir les planches, & par-là lui conſerver la forme qui lui convient. Les parois de l'encaiſſement extérieur ſeront également ſoutenues par de ſemblables épaulemens, & des piés droits ſupporteront celui de la voûte.

Il faut ſe ſouvenir que je demande que la baſe de ces foudres ſoit exhauſſée ſur le ſol de la cave, afin de faciliter le ſoutirage ou tel autre maniement du vin. Ainſi on commencera par conſtruire en maçonnerie ordinaire un plancher ſolide, & un peu plus large que le foudre. Quand cette maçonnerie aura acquis une certaine ſolidité, établiſſez l'encaiſſement en bois, & aſſujettiſſez-le de toutes parts, comme il a été dit. Commencez alors à jetter le bletton, pour faire un ſecond plancher de dix à douze pouces d'épaiſſeur, & avec des bois plats & pointus, faites remplir exactement les angles de réunion du fond aux montans. Le fond ainſi préparé, nivellé & parfaitement plein, couvrez-le avec des planches, & aſſujettiſſez-les, pour que le bletton qu'on jettera dans les encaiſſemens latéraux, ne le force pas à augmenter ſon épaiſſeur, qui deviendroit une maſſe inutile & nuiſible. Rempliſſez les encaiſſemens, & à chaque partie de bletton que l'ouvrier jettera, un autre ouvrier ſera occupé à le remuer, à l'agiter en tout ſens

avec des bâtons, afin de ne laiſſer aucun vide; chaque portion doit être parfaitement unie avec ſa voiſine, & ainſi de ſuite pour la maſſe totale.

La partie ſupérieure de cet encaiſſement préſentera une ouverture d'un pié & demi en quarré, dans laquelle on aura ménagé, par le moyen du bois de l'encaiſſement, une partie ſaillante, pour porter la porte & ſon chaſſis. Cette porte aura un trou dans ſon milieu, fermé avec un bouchon, qu'on enlevera quand il faudra ſoutirer le vin. La partie ſupérieure du foudre ſera terminée en dôme, ou en pyramide.

On ne doit pas oublier de donner une inclinaiſon proportionnée au plancher du foudre, afin de faire entiérement écouler le vin & la lie par la canelle. Pour placer la canelle, on fixera un morceau de bois rond dans la partie inférieure de l'encaiſſement, qui le traverſera de part en part; & on ſe ſervira pour l'enlever, quand le bletton ſera ſec, d'une vrille ou tout autre inſtrument; alors on lui en ſubſtituera un autre.

Après ſix ou huit mois, on fera deſcendre un ouvrier dans ce foudre, pour examiner ſi le bletton eſt aſſez ſec; alors il déclavetera la charpente, & il l'enlevera. On ne peut preſcrire au juſte le tems auquel les bois doivent être ſortis; cela dépend de la nature de la chaux employée, de la quantité d'eau pour ſon mélange avec le gravier, & de la fraîcheur de la cave. Je ne conſeille pas de remplir de vin ces foudres avant quinze ou dix-huit mois, & je réponds alors de leur durée de génération en génération. La ſeule précaution, avant de s'en ſervir, eſt, ſi on le peut, de les remplir d'eau pendant quelques jours, de la lâcher enſuite, & d'en laver & frotter exactement les parois intérieurs.

Il ſeroit difficile de remplir ces foudres: leur hauteur & leur grande contenue, fatigueroient l'ouvrier chargé de ce ſoin. Je conſeille donc de percer la voûte de la cave, pour y ménager la place d'un tuyau, qui communiqueroit du trou de la porte du foudre, au cellier ou à l'extérieur de la maiſon; & ce tuyau ſeroit adapté à la canelle des tonneaux deſtinés à remplir le foudre.

Je conviens que la dépenſe de conſtruction eſt un peu forte dans le moment; mais les grands décimateurs, les grands poſſeſſeurs de vignobles ne peuvent s'y refuſer. J'exigerois même qu'ils fiſſent conſtruire de ſemblables foudres dans leurs celliers, afin d'y laiſſer le vin pendant tout l'hiver; après quoi on le ſoutireroit au moyen de la pompe, & le vin couleroit de lui-même du foudre ſupérieur au foudre inférieur; ce qui ne donneroit aucun embarras, & n'exigeroit pas la plus légere dépenſe, puiſqu'il ne faudroit les ſoins de l'ouvrier que pour le premier coup de pompe. L'économie eſt immenſe, par le peu d'évaporation qui ſe fait du vin renfermé dans les foudres, & par la perfection qu'il y acquiert. Si on en doute, j'en appelle à l'expérience.

Des bouteilles. De tous les vaiſſeaux deſtinés à contenir le vin en petite quantité, il n'en eſt point dont la forme ſoit plus commode & mieux imaginée que celle d'une bouteille. L'élévation conique qu'on remarque à ſa partie inférieure, facilite la précipitation de la lie, ſi le vin dépoſe après avoir été mis en bouteille: cette lie, comme plus peſante que la liqueur, occupe la partie la plus baſſe, d'où elle peut le moins facilement ſe recombiner avec le vin. Le col de la bouteille, qui diminue inſenſiblement juſqu'à une certaine hauteur, laiſſe très-peu de ſurface vide ſur le vin, & par conſéquent moins d'iſſue à ſon air ſurabondant: d'ailleurs le bouchon le retient & empêche ſa diſſipation. La forme d'une bouteille n'eſt donc point arbitraire, relativement à la qualité du vin, ni pour le tranſport, puiſque les bouteilles couchées & rapprochées les unes des autres par la partie de leur col, occupent preſque le moins d'eſpace poſſible, & elles peuvent être voiturées pleines comme vides avec la plus grande ſécurité. Il eſt inutile de parler de leurs avantages dans l'emploi journalier.

Ce n'eſt pas aſſez de conſidérer la forme avantageuſe des bouteilles, il faut entrer dans quelques détails ſur la maniere de s'en ſervir. Ces vaiſſeaux ſoufflés dans les ver-

reries où l'on ne brûle que du charbon de pierre, ſur-tout dans le four de refroidiſſement ou de *recuite*, ſont ordinairement recouverts d'une couche légere, formée par la fumée du charbon, ou peut-être par une portion de la propre ſubſtance bitumineuſe qui ſert d'aliment à la flamme. Or il eſt dangereux, lorſqu'on lave ces bouteilles pour la premiere fois, que cette pouſſiere, ſi je puis m'exprimer ainſi, entre dans la bouteille; alors elle s'attache fortement aux parois intérieures, & communique un mauvais goût au vin dont on la remplit dans la ſuite. Il y a un moyen bien ſimple de prévenir cet inconvénient. Il conſiſte à avoir de l'eau dans un grand vaiſſeau quelconque; l'ouvrier plonge d'une main la bouteille dans cette eau, & du doigt index il en bouche l'ouverture en le paſſant dans le gouleau de la bouteille; alors il tient de l'autre main un linge mouillé, dont il frotte exactement les parois de la bouteille, & il la plonge pluſieurs fois dans l'eau, pour enlever avec plus de facilité cette pouſſiere extérieure. Quand la bouteille eſt propre & nette, il la plonge dans un autre vaiſſeau plein d'eau, pour la laver intérieurement. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il ſe ſervît du plomb en grenaille, ou d'une chaîne, *&c.* pour finir de la rincer exactement. Ces différentes eaux doivent très-ſouvent être renouvellées; précaution ſur laquelle on ne s'en rapportera pas à l'ouvrier: ſa négligence lui fait redouter la peine qu'il auroit s'il s'en procuroit de nouvelles. Cependant on peut voir que ſur les bouteilles rincées dans la même eau, il doit s'en trouver au moins la moitié qui ne ſeront pas nettes. On ne ſauroit trop recommander la propreté; elle n'eſt jamais ſuperflue, ſur-tout pour le vin. Ce que je viens de dire des bouteilles faites au charbon de terre, doit s'appliquer à celles qui ont été fondues & recuites avec le bois; mais cette précaution n'eſt pas tout-à-fait auſſi indiſpenſable.

Dès que les bouteilles ont été lavées dans pluſieurs eaux, on doit les faire égoutter, afin que toute l'humidité intérieure ſoit entiérement diſſipée lorſqu'on y mettra le vin. Il eſt de fait qu'on ne trouvera jamais ſur le vin contenu dans une bouteille exactement ſéchée, ces petites portions blanchâtres, & legérement colorées en pourpre, que vulgairement on nomme *fleurs* ou *chêne*. Il y a un moyen aſſuré pour empêcher leur formation; il ſuffit pour deux cents-cinquante bouteilles, de ſacrifier une ou deux pintes de vin. Avant de remplir la bouteille, videz-y un verre ou deux du vin que vous ſacrifiez; agitez en tous ſens; ce vin ſe chargera de toute l'humidité: videz-le; rempliſſez enſuite la bouteille; opérez ainſi pour toutes les autres, & le vin ne formera jamais de fleurs: c'eſt la partie aqueuſe qui les occaſionne.

En terminant cet article, il eſt bon de rapporter une obſervation aſſez ſinguliere & cependant très-réelle. Il eſt de fait que le vin blanc mis dans des bouteilles de verre blanc, ſe perfectionne beaucoup mieux que s'il étoit renfermé dans de ſemblables bouteilles, mais faites avec du verre noir. J'en ai vainement cherché les raiſons; je laiſſe à ceux qui croient ſavoir tout expliquer, à donner la ſolution de ce problême. C'eſt une expérience aiſée à répéter pour s'en convaincre.

Des bouchons. L'économie de quelques ſous ſur le cent de bouchons, eſt fort mal-entendue. Ceux que l'on vend à bas prix, ſont des bouchons de rebut: on doit rejetter tout bouchon vermoulu, taché de noir, trop dur ou trop mol, & dont la coupe eſt droite. Les mauvais bouchons contractent facilement le goût de moiſi, que le vin s'approprie auſſi-tôt; ou bien ils bouchent mal, & le vin s'évente. La perte d'une ou de deux bouteilles paie bien au-delà la dépenſe qu'on auroit faite pour s'en procurer de meilleurs. De quelque eſpece de bouchons dont on ſe ſerve, il faut ſe ſouvenir de les tenir dans un endroit ſec; aucun emplacement ne leur convient mieux que le grenier; pour peu qu'ils reſtent renfermés dans une cave, même la plus ſeche, ils contractent un goût de moiſi. Je deſirerois que l'ouvrier, avant de boucher la bouteille, trempât le bouchon dans de l'eau-de-vie pure, ſans goût de fût, de brûlé, *&c.* On en verra le bon effet, ſi on veut ſuivre ce conſeil.

Du goudron. Tout le monde ſait que le goudron dont on ſe ſert pour les bouteil-

les, eſt un mélange de poix-réſine, de poix blanche, de chacun une livre; de deux livres de cire jaune, & d'une once environ de thérébentine, le tout fondu ſur un feu lent. Quelques-uns diminuent la cire, & la ſuppléent en partie par la poix noire: mauvaiſe économie; parce que ce goudron n'a pas aſſez de corps. On penſe aſſez communément que le goudron empêche l'évaporation de la partie ſpiritueuſe du vin; il ne retiendroit pas même le vin, ſi le bouchon le laiſſoit échapper: ſon ſeul & unique uſage eſt d'empêcher que l'humidité ne pénetre le bouchon, & ne lui communique le goût de moiſi. Ce goudron faſcine ſouvent les yeux de ceux qui ne connoiſſent pas la qualité du vin. Pour que le goudron ſoit bien fait, il faut qu'il ne ſoit ni trop mou, ni trop caſſant, & l'employer ſuffiſamment chaud: s'il l'eſt trop, il bourſoufflera, & il enduira mal; s'il ne l'eſt pas aſſez, il eſt inutile de s'en ſervir. Si le gouleau de la bouteille ou ſon bouchon ſont mouillés, certainement il ne prendra pas, ou prendra mal. *Cet article eſt de M. l'abbé* ROZIER, *auteur du Journal de Phyſique.*

VAISSEAUX A FOULER, *inſtrument de Manufacture*, autrement *piles* ou *pots*, ce ſont, pour l'ordinaire, particuliérement du côté d'Amiens, de gros troncs d'arbres que l'on a creuſés en façon d'auges ou mangeoires d'écuries, où l'on a eu ſoin de laiſſer des ſéparations de diſtance en diſtance. C'eſt dans ces *vaiſſeaux* que l'on met les étoffes que l'on veut fouler ou dégorger, ce que l'on appelle *reviquer* dans les manufactures d'Amiens.

A chaque *vaiſſeau* il y a deux pilons ou maillets qui battent alternativement ſur les étoffes, & par le moyen deſquels elles ſe tournent comme d'elles-mêmes dans les piles quand on les foule ou qu'on les revique. Comme les pilons ont leur mouvement par le moyen d'un moulin à eau, ceux qui conduiſent ces moulins ſe nomment *meuniers-foulons*. (*D. J.*)

VAISSELLE, ſ. f. (*Gram.*) terme collectif; on comprend ſous ce nom tous les vaiſſeaux deſtinés au ſervice de la table, pots, plats, aſſiettes, ſalieres, *&c.* en argent, en or, en terre, en faïance, en porcelaine. Pour déſigner les aſſiettes & les plats, on ajoute le mot de *plate*.

VAISSELLE *d'argent d'Amérique*, (*Orfévrerie d'Amérique.*) il ſe fabrique dans l'Amérique eſpagnole quantité de *vaiſſelle* d'argent, qui fait une partie du commerce de contrebande, que les vaiſſeaux des autres nations de l'Europe ont coutume de faire, ſoit ſur les côtes de la mer du nord, ſoit ſur celles de la mer du ſud. Les profits ſur cette marchandiſe ſont très-grands; mais pour n'y être pas trompé, il faut être inſtruit de la différence qu'il y a entre la *vaiſſelle* qui eſt fabriquée au Pérou, & celle qu'on fait au Mexique.

En général il n'y a rien de fixe ni de poſitif ſur le titre de cette *vaiſſelle*, le prix n'en étant pas reglé, & les orfévres travaillant comme il leur plait. Celle du Mexique eſt la meilleure, quoique pourtant elle differe de quatre à cinq pour cent du titre des piaſtres, ſuivant qu'il y a plus ou moins de ſoudure.

La *vaiſſelle* qui vient du Pérou eſt encore plus ſujette aux alliages forts, car il y en a qui ne rend pas neuf deniers & demi de fin, quoique ce ſoit de la *vaiſſelle* plate; en ſorte qu'il n'en faut acheter qu'à un bas prix. Elle ne vaut ordinairement que 7 piaſtres & demi le marc. *Savary.* (*D. J.*)

VAISSELLE *d'étain*, (*Potier d'étain.*) c'eſt ce qui eſt compris ſous les noms d'*aſſiettes*, *plats*, *jattes* ou *baſſins*, *écuelles*, *&c.* ce qui n'eſt compoſé que d'une ſeule piece jettée dans un ſeul moule; chacun ſait que la forme en eſt ordinairement ronde; les parties ſont le fond, les côtés du fond, qu'on nomme le *bouge*, & le bord à l'extrémité duquel eſt une moulure qu'on appelle *filet*, & le deſſous du filet, *plate-bande*. Anciennement le bord de la *vaiſſelle* étoit tout plat ſans filet, & le fond très-petit. On a donné à la mode d'à préſent le nom de *marly*, parce qu'on en préſenta le premier ſervice au roi Louis le Grand à Marly, environ l'an 1690 ou 92.

On a inventé depuis d'autres modes de *vaiſſelle*, dont les bords ſont octogones, avec des gaudrons ſur la moulure, & enfin

la *vaiſſelle* à contour, qui eſt la derniere mode, & de la même façon que la *vaiſſelle* d'argent, & qui ſe plane de même. *voyez* FORGER *l'étain*.

Il faut pour faire la *vaiſſelle* la jetter en moule, épiller, revercher, paillonner; ſi c'eſt de l'étain fin, tourner, & forger ou planer. *voyez ces mots*.

VAISSELLÉE, ſ. f. (*Manufacture de lainage.*) ce mot ſe dit de la quantité d'étoffes de lame, qui eſt contenue dans chaque vaiſſeau d'un moulin à foulon; quelques-uns diſent auſſi *pilée*. *Trévoux*. (*D. J.*)

VAIVODE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt proprement un titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Ruſſie.

Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent auſſi la qualité de *vaivodes*. *voyez* PALATINS.

Les Polonois ont auſſi donné le nom de *vaivodes* aux princes de Valaquie & de Moldavie, parce qu'ils ne les regardent que comme des gouverneurs, prétendant que la Valaquie & la Modalvie ſont des provinces que leurs gouverneurs ont ſouſtraites à l'obéiſſance de la république de Pologne, à qui elles étoient autrefois ſoumiſes; par-tout ailleurs on appelle ces princes *hoſpodar*. *voyez* HOSPODAR.

Ducange prétend que le nom de *vaivode* ne ſignifie autre choſe dans la Dalmatie, la Croatie & la Hongrie, qu'un général d'armée. Léunclavius dans ſon livre intitulé *pandectes des Turcs*, dit que ce nom ſignifie communément un *capitaine* ou *commandant*. M. l'abbé Fourmont dans la relation de ſon voyage de Grece, en 1730, appelle *vaivode* l'officier turc qui commandoit dans Athenes, & qui étoit le gouverneur de la ville, qu'il diſtingue expreſſément du *diſdar* ou gouverneur de la forteresſe.

VAIVRE *ou* VOIVRE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, au duché de Bar, entre la Meuſe & la Moſelle. Le principal lieu eſt le bourg nommé *Varon-le-Châtel*. (*D. J.*)

VAKEBARO, (*Géog. mod.*) vallée du royaume d'Eſpagne dans l'Aſturie. C'eſt une des cinq vallées qui compoſent la petite province de Liebana. Elle eſt fertile en froment, en vin, en bétail, & elle eſt miſérable avec tous ces avantages.

VAKHSCHAR, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la province de Tranſoxane, qui donne ſon nom à la ville de Vakhschah qu'elle traverſe. (*D. J.*)

VAKIE, ſ. m. (*Comm.*) poids qui revient à une once, poids de marc. *Voyez* BATMAN, *Diction. du commerce*.

VAL, (*Gram.*) eſpace ou terrein bas, renfermé entre des montagnes, ce que nous entendons aujourd'hui par *vallée*; car *val* n'eſt plus d'uſage.

VAL, ſ. m. (*Poids étranger.*) petit poids, dont on ſe ſert dans les Indes orientales pour peſer les piaſtres ou réales de huit. Chaque réale doit être du poids de 73 *vals*; autrement celui qui les vend, doit en ſuppléer le prix. (*D. J.*)

VAL-AVERSA, (*Géog. mod.*) juriſdiction du pays des Griſons, dans la ligne de la Maiſon-Dieu, & l'une des dépendances de la communauté de Stallen. Cette vallée eſt ſituée au pié du mont Septimer, dans un lieu rude & ſauvage. On y compte ſept paroiſſes. Les habitans ont eu des ſeigneurs particuliers, vaſſaux de l'évêque de Goire; mais ils ont acheté leur liberté depuis long-tems; & c'eſt une acquiſition qu'on ne peut trop payer.

VAL-BREGNA, *ou* VAL-BREUNA, (*Géog. mod.*) bailliage d'Italie, dans la dépendance des petits cantons de la Suiſſe; ce bailliage n'eſt qu'une vallée qui contient un petit nombre de villages & quelques mines de cuivre & de plomb. Le nom de *Val-breuna*, en allemand *Breuner-Thal*, lui vient des Breunes, ancien peuple dont Pline fait mention entre les Alpes; ce nom vient de la riviere Breuna qui arroſe la vallée. (*D. J.*)

VAL DE GRACE, (*Hiſtoire eccléſ.*) abbaye de bénédictines, au fauxbourg S. Jacques, fondée au viij. ſiecle, réformée, en 1618, & transférée en 1621 de la paroiſſe de Biron-le-Châtel ſituée à trois lieues de Paris, dans la capitale par Anne d'Autriche. L'égliſe qui eſt belle eſt de Gabriel Leduc; elle eſt remarquable par ſon dôme & par le baldaquin élégant du maître autel. Mignard a peint le dôme; Moliere a chan-

té ce morceau de peinture. Le morceau de peinture & le poëme ſont des ouvrages médiocres, l'un d'un grand poëte, l'autre d'un peintre ordinaire.

VAL-DES-CHOUX, (*Théol.*) prieuré dans le dioceſe de Langres, à 4 lieues de Châtillon, ſitué dans une affreuſe ſolitude. C'eſt un chef-d'ordre, mais peu conſidérable, & qui n'eſt qu'une branche de celui de S. Benoît. On dit dans le pays qu'il doit ſon origine à un certain frere Wiart ou Viard, convers de la chartreuſe de Lugny, qui ne trouvant pas l'ordre des chartreux aſſez auſtere, ſe retira dans cette ſolitude, & y aſſembla des diſciples. Ce qui peut confirmer cette tradition, c'eſt que les religieux du *Val-des-choux* avoient l'habit des chartreux dans le commencement de leur inſtitut : & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc : mais ils y ont changé quelque choſe. Ils prennent un chaperon, au lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cucule ou ſcapulaire.

L'auteur du ſupplément de Morery, de qui nous empruntons cet article, remarque que cette tradition eſt inſoutenable, & il le prouve entr'autres raiſons : 1° parce que Jacques de Vitri, auteur contemporain, dit que les moines du *Val-des-choux* ſuivoient les uſages de cîteaux & non ceux des chartreux : 2°. parce que le premier prieur du *Val-des-choux* ne fut point le frere Wiard, mais un nommé *Gui*, qui eut pour ſucceſſeur Humbert, ainſi que le porte cette inſcription de leur tombeau qu'on voit encore dans l'égliſe de ce monaſtere.

Hîc duo ſunt fratres, caput ordinis, & prothopatres,
Guido & Humbertus; ſit Chriſtus utriſque miſertus.

3° parce qu'une autre inſcription qu'on lit dans la même égliſe, montre que le frere Wiard ne ſe retira au *Val-des-choux* qu'environ 100 ans après la fondation du monaſtere l'an 1293, *anno Domini M. CC. XCIII. quarto nonas Novembris intravit frater Wirdus in chorum Vallis-caulium.* On convient cependant que le premier prieur du *val-des-choux* eſt venu de la chartreuſe de Lugny ; les conſtitutions le diſent poſitivement. *Voy.* le *ſupplément au dictionn. de Morery.*

VAL-DES-ÉCOLIERS, (*Théol.*) abbaye dans le diocéſe de Langres, & autrefois chef-d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers ſous la regle de S. Auguſtin vers l'an 1212. Guillaume Richard & quelques autres docteurs de Paris, perſuadés de la vanité des choſes du monde, ſe retirerent dans cette ſolitude avec permiſſion de l'évêque diocéſain ; ils y furent bientôt ſuivis de grand nombre d'écoliers de la même univerſité ; & c'eſt de-là que leur ſolitude prit le nom de *Val-des-écoliers.* Leur établiſſement s'augmenta avec tant de ſuccès, que, ſuivant la chronique d'Albéric, en moins de vingt ans, ils eurent ſeize maiſons. Saint Louis fonda celle de Ste. Catherine à Paris, & en établit d'autres en France & dans les Pays-bas. Clément Cornuot, prieur général de cette congrégation, obtint du pape Paul III. la dignité d'abbé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Depuis l'an 1653, cet inſtitut a été uni à la congrégation des chanoines réguliers de Ste. Génevieve de France. Albéric. *in chron.* Ste. Marthe, *t. IV Gall. Chriſt.* Du Molinet, *deſcription des habits des chanoines réguliers.*

Le continuateur de Morery dit que le premier endroit que les fondateurs du *Val-des-écoliers* choiſirent pour leur demeure, étoit ſi inacceſſible par les bois & les rochers qui l'environnoient, qu'on fut obligé, trente ans après, de tranſporter l'habitation à une demi-lieue du premier monaſtere ; dans un lieu encore fort ſolitaire, mais moins déſagréable. On y tranſféra les oſſemens de ceux qui étoient déja morts, & ſur-tout des quatre fondateurs, qui ſont ſous une belle tombe au milieu du chœur, ſur laquelle on lit ces quatre vers :

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hoſpitio præſul, pavit eremus inops.
Juſta pius ſolvit Chriſto, quem ereximus ordo,
Oſſaque jam Vallis noſtra ſcholaris habet.

Les PP. DD. Martenne & Durand, bénédictins, ont fait imprimer les premieres conſtitutions de ce monaſtere, qui ſont également inſtructives & édifiantes dans

leur *voyage littéraire*, *tome I. part. I.* & *ſupplém. de* Mortery.

VAL-MADIA *ou* VAL-MAGIA, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Mayn-Thal*; petit bailliage d'Italie, dans la dépendance des douze anciens cantons ſuiſſes. Ce bailliage n'eſt qu'une longue vallée étroite, ſerrée entre de hautes montagnes, & arroſée dans ſa longueur par une riviere de même nom, & qui de-là coule à Locarno. (*D. J.*)

VAL-OMBROSA (*Géog. mod.*) monaſtere, chef-d'ordre d'Italie, dans la Toſcane, aux montagnes de l'Apennin, fondée dans le xj. ſiecle par S. Gualbert. (*D. J.*)

VAL-TELLINE, (*Géogr. mod.*) les écrivains latins du moyen âge l'appellent *Vallis-Telina*, & nomment les habitans *Voltureni*. Les Allemands ont corrompu le nom de *Vallis-Telina* en celui de *Veltlyn*, ſeigneurie des Griſons, à l'entrée de l'Italie, au pié des Alpes, près du comté de Bormio. La vallée qui compoſe cette ſeigneurie eſt fort longue, mais d'une largeur très-inégale. L'Adda la traverſe & la partage en deux parties. Elle eſt diviſée en trois tiers, qui forment cinq petits bailliages. Le premier tiers a Tirano pour capitale; le ſecond tiers a Sondrio; & le troiſieme qui eſt partagé en deux gouvernemens, a Trahona & Morbegno. Le territoire de Teglio fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun leur conſeil & leurs chefs, qui ſont élus par toute la communauté. Ils ont auſſi leurs officiers militaires, leurs ſyndics qui veillent à l'obſervation des loix, & leurs conſuls de juſtice qui ont ſoin des orphelins. On fait des aſſemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans; ces aſſemblées ſe tiennent à Sondrio.

Pluſieurs puiſſances ont tenté tour-à-tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier ſiecle, lorſqu'elle appartenoit aux ligues Griſes réformées. On vit en 1620 éclore le projet de maſſacrer tous les proteſtans du pays. On en égorgea environ cinq cens, & ce fut le fruit des intrigues de la maiſon d'Autriche. Elle s'empara des comtés de Bormio & de Chiavenne, d'où elle chaſſa les proteſtans. Les Eſpagnols vouloient joindre la *Val-Telline* aux Milanez. Le pape Urbain VIII. avoit obtenu qu'on la ſéqueſtrât entre ſes mains, & ne déſeſperoit pas de la garder. La France jalouſe affranchit ce pays de l'invaſion autrichienne; mais les miniſtres autrichiens engagerent finalement les Griſons à s'allier avec l'empereur ſous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à Milan en 1639, & la religion proteſtante a été bannie du pays.

François I. roi de France, s'étant mis en poſſeſſion du duché de Milan en 1516, céda aux Griſons la conquête qu'ils avoient faite de la *Val-Telline*, & des comtés de Chiavenne & de Bormio; cependant quoique ce pays ſoit beaucoup meilleur que celui qu'ils habitent, ils n'ont point voulu s'y établir. Ils préférent le ſéjour de leur premiere patrie aux beautés d'une terre étrangere, & l'amour de la liberté les porte à croire qu'ils ſont plus en ſûreté dans leurs montagnes, dont aucune puiſſance ne tentera jamais de les débuſquer (*D. J.*)

VAL-VERD, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) monaſtere de chanoines réguliers. Ce ne fut d'abord qu'un hermitage, où Jean de Boſco, deſcendu des anciens ducs de Brabant, ſe retira au commencement du xiv. ſiecle. L'hermitage fut ſucceſſivement habité par deux ou trois hermites, & continua d'être pauvre juſqu'à ce qu'il eut une chapelle, une maiſon, des revenus, un habit, une regle, & devint chef de maiſon. Alors il s'unit avec d'autres, & perdit ſon nom.

VALABLE, adj. (*Gram.*) qu'on peut faire valoir devant les tribunaux, au jugement des hommes; ainſi on dit, ce titre eſt *valable*; ce teſtament eſt *valable*; c'eſt un contrat très-*valable*; c'eſt une excuſe *valable*. On dit auſſi en deniers comptans & *valables*. Alors il s'oppoſe à de mauvais aloi, manquant de cours, *&c.*

VALACHIE *ou* VALAQUIE, (*Géog. mod.*) principauté de l'Europe, poſſédée pour la meilleure partie par le Turc, & pour le reſte par l'empereur. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au ſeptentrion. Elle eſt bornée au nord partie par la Moldavie, partie par

la Tranſilvanie ; au midi, par le Danube ; au levant, par ce même fleuve, & au couchant, par la Tranſilvanie. La partie de cette province qui dépend de l'empire turc, eſt gouvernée par un hoſpodar ou vaivode.

Cette province fut anciennement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la Moldavie ne compoſoient autrefois qu'une ſeule province des Daces, nommée ſimplement *valachie*, mais ayant enſuite été diviſée en haute & baſſe, à cauſe de la riviere qui la partageoit, la derniere a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie*. Elle avoit autrefois ſes princes particuliers, dépendans & tributaires des rois d'Hongrie ; mais tout a changé depuis que Selim II. s'eſt emparé de cette province en 1574.

Elle eſt diviſée en treize comtés, qui ſont habités indifféremment par les Saxons, par les Hongrois & par les naturels du pays. L'hoſpodar qui la gouverne tire une groſſe ſomme de la dîme de la cire & du miel, dont les peuples font leur principal trafic, ainſi que du blé & du vin qu'on porte en Ruſſie. L'hoſpodar paye de ſon côté un argent conſidérable à la Porte, pour être maintenu dans ſon gouvernement.

Il n'y a que trois villes dans la *Valachie*, ſavoir Tergovitz, où demeure l'hoſpodar, Briel & Treffort. Le terroir ſeroit fertile, ſi les habitans le cultivoient ; mais la plus grande partie eſt en friche, & les terres ſont au premier qui veut les labourer & enſemencer. Cette province eſt en quelques endroits traverſée d'épaiſſes forêts, & dans d'autres elle manque totalement de bois. On en tire des chevaux, des bœufs & des bêtes à laine. Les maiſons des habitans ne ſont bâties qu'en terre graſſe, & couvertes de roſeaux. La langue du pays a un grand rapport avec la latine ; mais dans les cérémonies de la religion qui eſt celle des Grecs, on ſe ſert de la langue franque. (*D. J.*)

VALANEINE, (*Marine*) *voyez* BALANEINE.

VALANTIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. botan.*) genre de plante dont les fleurs ſont des baſſins partagés ordinairement en quatre parties, quelquefois en trois. Le calice devient un fruit membraneux, ſemblable en quelque maniere au pié d'un oiſeau qui tient dans ſes ſerres une graine de la forme d'un petit rein. Tournefort, *Mémoire de l'acad. roy. des Sciences, an.* 1706. *voy.* PLANTE.

VALCUM, (*Géog. anc.*) lieu de la baſſe-Pannonie, entre *Silacenſis* & *Mogetiana*, à 28 milles de l'un & à 30 milles de l'autre. Ce lieu n'eſt pas Wolkowar ſur le Danube, comme le penſoit Lazius ; ce ſeroit plutôt Veltz, bourgade de Hongrie, dans l'Eſclavonie. (*D. J.*)

VALDANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Pannonie, ſelon Pline, *l. III. c. xxv.* qui met ſon embouchure dans le Danube, au-deſſus de la Save : on l'appelle préſentement *Valpo* ou *Walpo*. Cette riviere a ſa ſource dans l'Eſclavonie ; & après avoir arroſé la ville de Valpo, elle ſe rend à Wolkowar où elle ſe jette dans le Danube un peu au-deſſous de l'embouchure de la Drave. (*D. J.*)

VALDEPEGNAS, (*Géog. mod.*) village d'Eſpagne, dans le diocèſe de Tolede. Il a donné la naiſſance en 1560 à Balbuena (Bernardo de), l'un des meilleurs poëtes eſpagnols, qui devint évêque de Puerto-Rico en Amérique. On a de lui 1° des bucoliques intitulées, *le ſiecle d'or dans les bois d'Eriphile* ; 2° un poëme héroïque ſous le titre de *el-Bernardo* ; 3° la *grandeur du Mexique*. Il mourut en 1627. (*D. J.*)

VALDERAS, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte de la mer du ſud, au fond d'une profonde baie. Cette vallée a environ trois lieues de largeur. On y trouve des guaves, des orangers, des limons en abondance ; les pacages gras ſont pleins de bœufs & de vaches ; ce ſont-là les ſeuls habitans de ce beau vallon où perſonne ne s'eſt encore établi.

VALDEVANCE,

VALDELVANGE, (*Géogr. mod.*) en allemand *Valderfringen*: les François craignant de s'écorcher la langue, écrivent & prononcent *Vaudevrange*; ville ruinée de France, en Lorraine dans le bailliage allemand, ſur la rive gauche de la Saare. Louis XIV. a détruit cette ville, & a fait conſtruire au-deſſus une fortereſſe qu'on a nommée *Saar-Louis*, & qui eſt de ce côté-là le boulevard de la France. (*D. J.*)

VALDIC, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *valdia*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & découpée le plus ſouvent en trois parties; cette fleur a deux calices, elle eſt enveloppée par l'un des calices & ſoutenue par l'autre; celui-ci devient dans la ſuite un fruit rond & mou, qui contient pour l'ordinaire deux ſemences oblongues. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

VALDIVIA, *ou* BALDIVIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique méridionale, au Chili, ſur la côte de la mer du ſud, avec un port de même nom, lequel port eſt le plus beau & le plus fort de toute la côte de la mer du Sud.

VALENA, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, *liv. II. chap. xv.* la met au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Cependant Villeneuve & Mollet veulent que ce ſoit aujourd'hui la ville de *Gran*, & ſelon Lazius c'eſt *Valbach*.

VALENÇA, (*Géogr. mod.*) par les François *Valence*, petite ville d'Italie, dans le Milanez, capitale de la Laumeline, ſur la rive droite du Pô, près de ſa jonction avec le Tanaro. *Long.* 26. 17. *lat.* 44. 55. (*D. J.*)

VALENÇA D'ALCANTARA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, ſur les frontieres de Portugal, à 7 lieues au ſud-oueſt d'Alcantara. Elle eſt bâtie ſur un roc avec un vieux château. *Long.* 11. 30. *lat.* 39. 10.

VALENÇA DO MINHO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, ſur les frontieres de la Galice au bord du Minho; vis-à-vis de Tuy. *Long.* 8. 56. *lat.* 41. 54. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) province d'Eſpagne, avec titre de royaume. Elle eſt bornée au Nord par l'Aragon & la Catalogne; au midi & au levant par la mer Méditerranée; au couchant par la nouvelle-Caſtille, & par le royaume de Murcie. Elle tire ſon nom de ſa capitale, & s'étend du nord au ſud de la longueur d'environ 65 lieues ſur 25 dans ſa plus grande largeur.

Elle eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, dont les principales ſont la Segura, le Xucar, le Guadalaviar, le Morviedro & le Millas ou Millares.

Cette province eſt une des plus peuplées de l'Eſpagne. On y compte 7 cités, 64 villes ou bourgs, & 4 ports de mer, entre leſquels eſt Alicante. *Valence* eſt auſſi l'un des plus agréables pays de la monarchie. On y jouit d'un printems preſque continuel. Les côteaux abondent en excellens vins; les vallées & les plaines ſont convertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les ſaiſons de l'année; on y recueille du riz, du lin précieux, du chanvre, de la ſoie, de l'huile, du miel & du ſucre. La mer y fournit abondamment de poiſſons, particuliérement des aloſes & du thon; les montagnes quoique rudes & ſtériles pour la plûpart, y cachent dans leurs entrailles des mines fécondes en alun & en fer, ainſi que des carrieres d'albâtre, de chaux, de plâtre & de calamine.

C'eſt le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens, les Conteſtains & les Luſons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le gouverneur. Dans le x. ſiecle, ſous le regne de Ferdinand, fils de Sanche roi de Navarre & d'Aragon, le cid don Rodrigue, à la tête de ſa chevalerie, ſubjugua le royaume de *valence*. Sans être roi, & ſans en prendre le titre, ſoit qu'il préférât celui de cid, ſoit que l'eſprit de chevalerie le rendit fidele au roi Alphonſe ſon maitre, il gouverna néanmoins le royaume de *valence* avec l'autorité d'un ſouverain, recevant des ambaſſadeurs, & ſe faiſant reſpecter de toutes les nations. Corneille a trouvé l'art de nous intéreſſer pour lui, & il eſt vrai qu'il épouſa depuis Chimene dont il avoit tué le pere.

Après ſa mort arrivée l'an 1096, les Maures reprirent le royaume de *Valence*, & l'Eſpagne ſe trouva toujours partagée entre pluſieurs dominations; mais Jacques, le premier des rois d'Aragon à qui les états avoient prêté le ſerment de fidélité, reprit ſur les Maures en 1238, le beau royaume de *Valence*. Ils ſe ſoumirent à lui, & continuerent de le rendre floriſſant. C'étoit encore dans ce pays favoriſé de la nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chaſſés de l'Eſpagne pour toujours en 1610. Leurs deſcendans qu'on appelle *Mauriques*, ſont bons laboureurs, robuſtes, ſobres & laborieux.

Le royaume de *Valence* avoit ci-devant de grands privileges, dont Philippe V. le dépouilla en 1705, pour avoir embraſſé le parti de l'archiduc; & en même tems il réunit ce royaume à celui de Caſtille, pour en être déſormais une province. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, capitale de la province de même nom, à 65 lieues au ſud-oueſt de Barcelone, à 45 de Murcie, & à 67 de Madrid.

Cette ville eſt ſituée à 3 milles de la mer, au bord de Guadalaviar, dans une campagne admirable, où la nature ſemble avoir répandu tous ſes dons à pleines mains, pour ſervir aux beſoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, des agrémens de ſa ſituation, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voiſinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur: c'eſt ce lac que les Romains nommoient *amœnum ſtagnum*, & qui produit divers poiſſons des plus délicats.

La ville eſt grande, & contient environ douze mille feux dans ſon enceinte; les habitans y ſont égayés par la température de l'air, & les femmes y paſſent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics ſe diſtingue par ſa beauté l'égliſe cathédrale, dont le tréſor eſt très-riche; le grand-autel de cette égliſe eſt tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, ſuſpendus au-devant. On vante auſſi en fait de bâtimens profanes les palais du vice-roi, de la ciuta & de la dépuration, l'arſenal; la bourſe & l'hôtel-de-ville.

On compte à *Valence* douze portes, dix mille puits ou fontaines d'eau vive, & cinq ponts ſur le Guadalaviar; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cent de longueur. L'incommodité de cette ville eſt de n'être point pavée, ce qui la rend fort ſale en hiver, & remplie de pouſſiere en été.

Elle eſt le ſiege d'une univerſité & d'un archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le pape Innocent VIII. L'archevêque jouit de trente à quarante mille ducats de rente; & revêt l'habit de cardinal dans les cérémonies de l'égliſe. Les canonicats de la cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville eſt habitée par une grande partie de la nobleſſe du royaume, ainſi que par un grand nombre de négocians, qui profitent de la quantité de mûriers du territoire pour y fabriquer toutes ſortes de ſoieries, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans *Valence* un gouverneur qui ſe nomme *corregidor*. La nobleſſe fait un corps à part, & a une chambre particuliere qu'on nomme la *caſa de la députation*. *Long.* ſuivant Caſſini, 16. 46. 15. *lat.* 39. 30.

Je ne dois pas oublier de dire, à la gloire de *Valence*, qu'on y trouve divers monumens d'antiquité, parce que c'eſt en effet une ancienne ville. Elle fut donnée l'an de Rome 616, près de deux cens quarante ans avant Jeſus-Chriſt à de vieux ſoldats qui avoient ſervi ſous le fameux Viriatus, de-là vient que les habitans prenoient le nom de *veteres*; ou de *veterani*, comme il paroit par l'inſcription ſuivante qu'on a trouvée *C. Valenti hoſtiliano. Meſtio. Quinctio. nobiliſſimo. Caſ. principi juventutis Valentini. vetera. &. veteres.* Pompée détruiſit cette ville dans le tems de la guerre de Sertorius; mais elle fut rétablie dans la ſuite. Les Maures qui s'en étoient ſaiſis, la perdirent dans le xj. ſiecle, par la valeur de Rodrigue dias de Bivar, ſurnommé le *cid*. Ils la reprirent après ſa mort, arrivée l'an 1096, & s'y maintinrent juſqu'en 1238, que Jacques

I. roi d'Aragon, la leur enleva pour toujours.

C'eſt dans cette ville que naquit le pape Alexandre VI. mort à Rome en 1503, à l'âge de 72 ans, laiſſant en Europe, dit M. de Voltaire, une mémoire plus odieuſe que celle des Nérons & des Caligula, parce que la ſainteté de ſon miniſtere le rendoit plus coupable. Cependant c'eſt à lui que Rome dut ſa grandeur temporelle & ce fut lui qui mit ſes ſucceſſeurs en état de tenir quelque fois la balance de l'Italie.

Furius, (Fridéric) ſurnommé *Seriolanus*, à cauſe qu'il étoit né à *Valence*, dont les habitans étoient appellés vulgairement *Sériols*, mourut à Valladolid l'an 1592. Son traité du conſeiller, *del conceio y conſciero*, a été fort eſtimé; il y en a une traduction latine imprimée à Bâle, *in*-8° en 1563, & enſuite à Strasbourg, *in*-12. On lui fit des affaires pour avoir mis au jour en latin un fort bon traité intitulé *Bononia*, dans lequel il ſoutenoit qu'il falloit traduire l'Ecriture-ſainte en langue vulgaire. Il ne fallut pas moins que la protection de Charles-Quint pour préſerver l'auteur de l'orage qu'on éleva contre lui, mais la lecture de ſon livre a été défendue par l'index du concile de trente.

Miniana, (Joſeph-Emmanuel) naquit à *Valence* en 1572, entra dans l'ordre des religieux de la rédemption des captifs, & mourut en 1630. Il eſt auteur de la continuation de l'hiſtoire d'Eſpagne de Mariana, & il y travailla douze ans. Quoiqu'il promette dans ſa préface la plus grande impartialité, perſonne n'a eſpéré de la trouver dans une hiſtoire écrite par un religieux eſpagnol, qui doit raconter tant de choſes concernant des troubles de religion arrivés ſous Charles-Quint & ſous Philippe II. auſſi n'a-t-il puiſé tout ce qu'il dit ſur cette matiere, que dans des auteurs remplis des mêmes préjugés que lui, & pour ce qui regarde les troubles des Pays-bas, il n'a fait qu'abreger le jéſuite Strada. En parlant de la mort tragique du prince d'Orange Guillaume I. il loue extrêmement, *liv. VIII. ch. xiij. p.* 341. *col.* 1. la conſtance avec laquelle l'aſſaſſin Balthazar Gérard ſouffrit la mort; & loin d'inſinuer que ce parricide la méritoit, il remarque que la tête de Gérard expoſée au bout d'une pique, parut beaucoup plus belle qu'elle n'étoit quand il vivoit. Il traite en même tems de monſtres & d'hommes déteſtables, des gens illuſtres qui n'ont eu d'autres défauts que de ne pas penſer comme l'Egliſe romaine. Le pere Miniana auroit dû ſe ſouvenir de la diſpoſition où il dit lui-même que doit être un bon hiſtorien: » de ſe regarder comme citoyen » du monde, de tout peſer à la balance » de Thémis avec la derniere exactitude, » & ſur-tout avec un amour dominant » de la vérité ». Au reſte, ſon ſtyle n'eſt point auſſi net & auſſi dégagé que celui de ſon modele. Il s'eſt propoſé mal-à-propos d'imiter Plaute, & quelquefois ſes phraſes par leur conciſion ſont obſcures & embarraſſées.

Vives (Jean-Louis) naquit à *Valence* en 1492, & mourut à Bruges en 1540, à 48 ans. Il a beaucoup écrit, & avec peu d'utilité pour le public; cependant ſes ouvrages recueillis & imprimés à Bâle en 1555 en *deux vol. in-fol.* ont été recherchés dans le xvj. ſiecle.

N'oublions pas *Ferrier* (Vincent) dominicain, qui fleuriſſoit vers le milieu du xiv. ſiecle. Benoît XIII. le choiſit pour ſon confeſſeur; & comme il avoit un talent peu commun pour la prédication, il ſe rendit bientôt fameux. Il fit auſſi des miracles en nombre, & fut canoniſé. Ce ſaint thaumaturge, dit le pere d'Orléans, n'avoit pourtant rien de farouche & d'embarraſſé lorſque ſon miniſtere le mettoit dans le commerce du monde & à la cour des princes. On tâcha de l'attirer dans l'aſſemblée de concile de Conſtance, par deux raiſons, l'une pour qu'il aidât pour ſon crédit à terminer les affaires épineuſes qui occupoient les peres, & l'autre pour l'empêcher d'autoriſer les Flagellans, dont la ſecte avoit fait de grands progrès malgré les édits des empereurs & les bulles des papes.

Vincent Ferrier les favoriſoit extrêmement par ſes manieres & par ſes actions qui reſſentoient beaucoup le fanatiſme: il marchoit ſouvent à la tête d'une foule prodigieuſe de pénitens, qui ſe fouettoient juſqu'au ſang, & qui couroient par-tout après lui pour l'entendre prêcher. On peut

juger que le ſaint voyoit ſans chagrin les fruits de ſa prédication, & que ſi les Flagellans aimoient à l'entendre, il n'étoit pas fâché d'en être ſuivi. Le concile de Conſtance eut beau s'y prendre avec dextérité pour ramener le dominicain; il ne voulut point ſe rendre à l'aſſemblée, malgré les ſollicitations empreſſées du roi d'Aragon même. Il mourut à Vannes en Bretagne le 5 d'Avril 1419, jour auquel on célebre ſa fête dans l'Egliſe romaine depuis ſa canoniſation. On a de lui quelques ouvrages dont on ne fait aucun cas, ou plutôt qu'on mépriſe beaucoup aujourd'hui. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Dauphiné, capitale du Valentinois, ſur la rive gauche du Rhône, à 7 lieues au nord-oueſt de Die, à 9 lieues de Viviers, à 12 au midi de Vienne, & à 120 de Paris.

Les maiſons de *Valence* ſont fort vilaines; mais le palais épiſcopal eſt bien bâti. L'évêché établi dès le iij ſiecle eſt ſuffragant de Vienne. Cet évêché vaut environ 16000 liv. de revenu, & a dans ſon dioceſe une centaine de paroiſſes, deux abbayes d'hommes, & deux de filles.

L'univerſité avoit d'abord été fondée à Grenoble par le Dauphin Humbert II. & fut transférée à *Valence* par Louis XI. l'an 1454. Elle eſt compoſée de trois facultés, & n'a pas ſoutenu ſa premiere réputation. *Long.* 22. 28. *latit.* 44. 55.

Valence eſt une des plus anciennes villes des Gaules; car elle étoit déja colonie romaine du tems de Pline le naturaliſte. Après l'inſtitution des nouvelles provinces, elle demeura ſous la premiere viennoiſe; & après la ruine de l'empire romain, elle fut ſoumiſe aux Bourguignons, & enſuite aux François Mérovingiens; ſous les Carlovingiens elle fut du royaume de Bourgogne & d'Arles, & reconnut ceux qui n'étant pas de la race de Charlemagne, jouirent de ce royaume.

Baro (Balthazar) né à Valence en 1600, & reçu à l'académie françoiſe en 1634, fut gentilhomme de mademoiſelle Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, fille de Gaſton. Il mourut en 1650. L'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, eſt le cinquieme tome d'*Aſtrée*, qui en formoit la concluſion; & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes donnés par M. d'Urfé, dont Baro avoit été ſecrétaire. Le grand ſuccès de ce roman produiſit ceux de Gomberville, de la Calprenede, de des-Marais, & de Scudery. Que de différence entre les romans de ce tems-là, & ceux de Richardſon! Baro fit auſſi neuf pieces de théatre imprimées, dont la moins mauvaiſe eſt Parthénie tragédie.

Joubert (Laurent), médecin ordinaire du roi, naquit à *Valence* en 1530, & ſe rendit célebre par ſes leçons. On étoit ſi prévenu de ſes lumieres, qu'Henri III. ſouhaitant avec paſſion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris, dans l'eſpérance que l'habileté de ce médecin leveroit tous les obſtacles qui rendoient ſon mariage ſtérile; mais ſon eſpérance fut trompée. Joubert avoit cependant traité cette matiere dans ſes erreurs populaires, & même il l'avoit fait avec une indécence inexcuſable; cet ouvrage devoit contenir ſix parties, diviſées chacune en cinq livres; mais le public n'en a vu que la premiere, & quelque choſe de la ſeconde; ſes ouvrages latins forment deux volumes *in-fol.* dans les éditions de Francfort, 1582, 1599, & 1645. Il mourut à Lombez en 1582, à 52 ans.

Sautel (Pierre-Juſte), jéſuite, né en 1613, à *Valence*, s'eſt diſtingué par ſes petites pieces en vers latins, leſquelles ſont délicates & ingénieuſes. On eſtime ſon élégie ſur une mouche tombée dans une terrine de lait; ſon eſſain d'abeilles diſtillant du miel dans le carquois de l'Amour; ſa querelle des mouches; ſon oiſeau mis en cage; ſon perroquet qui parle, *&c.* Il mourut à Tournon, en 1662, âgé de 50 ans. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géogr. mod.*) petite ville, diſons mieux, bourg de France dans l'Agénois, ſur le rive droite de la Garonne, vis-à-vis d'Aurignac. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) nos géographes diſent petite ville de France dans l'Armagnac, à ſix lieues au nord d'Auch, ſur la Blaiſe; cette place ne vaut pas un bourg. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, au

dioceſe d'Alby, & l'une des douze principales préfectures de ce dioceſe.

VALENCE, *golphe de*, (*Géog. mod.*) golphe formé par la partie de la mer Méditerranée qui baigne les côtes du royaume de *Valence*. Il s'étend depuis l'embouchure de l'Ebre juſqu'au cap nommé la *punta del Emporador*. (*D. J.*)

VALENCE, *douane de*, (*Finance.*) la douane de *Valence* eſt un droit local deſtructif du commerce, & qui fatigue à-la-fois ſix ou ſept provinces, dont il anéantit les communications.

Cette douane fut établie en 1625 par bail, pour la ſomme de quatre cens mille livres, à des traitans, pendant trois ans; ſon étendue, quand à la perception des droits, eſt exceſſive; la maniere de les percevoir n'eſt pas moins onéreuſe; ſon effet eſt de détruire le commerce des beſtiaux, autrefois ſi conſidérable en Dauphiné, d'occaſionner des tours & détours aux marchandiſes des provinces limitrophes, de diminuer les conſommations intérieures & extérieures. La forme du tarif de cette douane eſt contre toute bonne politique, en ce qu'elle eſt ſuſceptible d'une infinité de ſurpriſes; enfin elle a acquis entre les mains induſtrieuſes des régiſſeurs, une propriété ſinguliere, c'eſt celle de pouvoir être perçue deux fois ſur la même marchandiſe. *Conſid. ſur les finances.* (*D. J.*)

VALENCE *ou* VALENCEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, ſur la rive gauche du Nahon, au midi de Selles, avec un château qui n'eſt point achevé, & qui cependant a autrefois mérité d'être regardé comme une des belles maiſons de France. *Long.* 19. 16. *latit.* 47. 7. (*D. J.*)

VALENCIENNES, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Hainaut, ſur le bord de l'Eſcaut, entre Condé & Bouchain, à huit lieues au nord-eſt de Cambrai, à ſix au ſud-oueſt de Mons, & à cinquante de Paris.

Les rois de France avoient un palais à *Valenciennes*, ſous Clovis III. qui y tint une aſſemblée des grands du royaume, *valentinianis in palatio noſtro*, dit la patente de ce prince; cependant *Valenciennes* n'étoit encore qu'une bourgade; mais ſa ſituation avantageuſe la rendit avec le tems une bonne ville. L'Eſcaut qui la coupe par le milieu, où il y a de belles écluſes, y porte bateau. Comme cette riviere la diviſe en deux, la ville eſt auſſi de deux dioceſes, de Cambrai & d'Arras; c'eſt ce qui fait qu'elle a été attribuée par divers auteurs au Hainaut, & par d'autres à la Flandre. Les empereurs de qui Cambrai & le Hainaut relevoient, prétendoient avoir la ſouveraineté de toute la ville; mais cette prétention leur étoit diſputée par les comtes de Flandre, & par les rois de France de qui ces comtes relevoient. Louis XIV prit *Valenciennes* en 1677, & elle lui fut cédée l'année ſuivante par le traité de Nimegue.

Cette ville, dont Henri Oultreman a donné l'hiſtoire imprimée à Anvers, en 1590. *in*-4° contient à-peu-près quatre mille maiſons, & environ vingt mille habitans; les rues ſont étroites, mal percées, & toutes tortues, ſes fortifications & la citadelle ont été réparées, & conſtruites en partie par le maréchal de Vauban; la citadelle eſt une des plus irrégulieres qu'on puiſſe voir, mais les redoutes ſont belles & bien revêtues.

Il y a dans cette ville un gouverneur, un lieutenant de roi, & bonne garniſon; la citadelle a ſon gouverneur particulier; les membres de la magiſtrature ſont nommés tous les ans par le gouverneur de la ville, & par l'intendant de la province. La juſtice royale qu'on appelle la *prévôté-le-comte*, s'étend ſur les vingt-quatre villages de la prévôté, & connoît des cas royaux dans la ville; l'appel des jugemens eſt porté au parlement de Douay. Le commerce de *Valenciennes* conſiſte en camelots, bouracans, toiles fines appellées *batiſtes*, & belles dentelles. *Long.* 21. 45. *latit.* 50. 22.

Froiſſard (Jean), prêtre, hiſtorien & poëte, naquit à *Valenciennes* vers l'an 1337 & montra dès ſa jeuneſſe un fond de diſſipation naturelle, qui exerça ſouvent la patience de ſes maîtres. Il aimoit la chaſſe, les aſſemblées, les danſes, la bonne chere, le vin, & les femmes. Tout cela paroît par un morceau de ſes poéſies, où il ſe dépeint ainſi lui-même:

Et ſi déſloupe mes oreilles,

Quand j'oi vin verſer de bouteilles ;
Car au boire prens grant plaiſir,
Auſſi fais en beaus draps veſtir,
En viande freſche & nouvelle.
Violettes en leur ſaiſons,
Et roſes blanches & vermeilles
Voi volontiers, car c'eſt raiſons,
Et chambres plaines de candeilles,
Jus & dances, & longes veilles,
Et beaus lis pour li rafreſchir,
Et au couchier pour mieulx dormir
Eſpeces, (épices) clairet, & rocelle ;
En toutes ces choſes veir
Mon eſperit ſe renouvelle.

Le goût pour l'hiſtoire remplit un peu le vuide que l'amour des plaiſirs laiſſoit dans ſon eſprit & dans ſon cœur. Il avoit à peine vingt ans lorſqu'il entreprit d'écrire l'hiſtoire des guerres de ſon tems, particuliérement de celles qui ſuivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, en 1356, étant allé en Angleterre, il en préſenta une partie à la reine Philippe de Hainaut, femme d'Edouard III. Quelque jeune qui fût alors, il avoit déja parcouru toutes les provinces de la France.

L'objet de ſon voyage en Angleterre étoit de s'arracher au trouble d'une paſſion qui le tourmentoit depuis long-tems ; mais malgré les amuſemens qu'on lui procura, & les careſſes dont on l'accabla, rien ne put charmer l'ennui qui le dévoroit ; il réſolut de ſe rapprocher ; cependant ſes aſſiduités & ſes ſoins auprès de ſa maîtreſſe ayant été encore ſans ſuccès, il s'éloigna d'elle une ſeconde fois ; il retourna en Angleterre, & fut nommé clerc, c'eſt-à-dire ſecrétaire ou écrivain de la chambre de la reine. Elle prenoit ſouvent plaiſir à lui faire compoſer des poéſies amoureuſes ; mais ce n'étoit là qu'un amuſement qui ne préjudicioit point à des travaux plus ſérieux, puiſqu'il fit aux frais de cette princeſſe, pendant les cinq années qu'il paſſa à ſon ſervice, pluſieurs voyages dont l'objet paroît avoir été de rechercher tout ce qui devoit ſervir à enrichir ſon ouvrage.

Après la mort de cette reine, qui l'avoit comblé de biens, il s'attacha à Vinceſlas de Luxembourg, duc de Brabant, enſuite à Gui, comte de Blois. Ce dernier prince lui donna des lettres de recommandation pour Gaſton Phœbus, comte de Béarn, ce qui lui procura le moyen de s'inſtruire à fonds des provinces du royaume les plus éloignées, où il ſavoit qu'un grand nombre de guerriers ſe ſignaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. En 1395, il fit une courſe en Angleterre, où il n'avoit pas été depuis vingt ans ; le roi le gracieuſa beaucoup, & le gratifia à ſon départ de cent nobles dans un gobelet d'argent doré ; peſant deux marcs. Il mourut ſix ans après, âgé d'environ 64 ans.

Son hiſtoire eſt un ouvrage précieux. Elle comprend tout ce qui s'eſt paſſé en France, en Eſpagne, & en Angleterre, depuis 1326, juſqu'en 1400. Enguerrand de Monſtrelet continua cette beſogne juſqu'en 1467. On a pluſieurs éditions de la chronique de Froiſſard ; les premieres ſont à Paris, chez Jean Petit, & chez Antoine Vérard, en caracteres gothiques. Denys Saulvage la réimprima à Lyon en 1559 ; la quatrieme édition parut à Paris en 1574 ; mais comme les François accuſent Froiſſard de partialité pour la nation angloiſe, ils ont par-ci par-là, tronqué ſon hiſtoire dans toutes leurs éditions.

On dit qu'on garde dans la Bibliothéque de Breſlaw, un manuſcrit complet de la chronique de Froiſſard ; c'eſt ſur ce manuſcrit qu'elle mériteroit d'être réimprimée. Il faudroit y joindre dans ce cas le mémoire ſur la vie de l'hiſtorien, par M. de Sainte Palaye, inſéré dans le recueil de l'académie des inſcriptions, *tom. X. in-4° p.* 564. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

VALENGIN, (*Géog. mod.*) comté joint à celui de Neuchatel, & compris parmi les alliés de la Suiſſe, dont ces deux comtés occupent une partie des quartiers occidentaux. Le comté de *Valengin* a eu divers ſeigneurs. Il tire ſon nom d'une bourgade contenant à peine vingt maiſons, & dans laquelle étoit autrefois un château bâti ſur un rocher. Les états de Neuf-Châtel inveſtirent en 1707, le roi de Pruſſe de leur comté & de celui de *Valengin* ; cette poſſeſſion lui fut confirmée par le traité d'Utrecht. (*D. J.*)

VALENTIA, (*Géogr. anc.*) 1° contrée de la grande-Bretagne, ſelon Ammien Marcellin, qui en fait le détail ſuivant.

Les Pictes, dit-il, le Scots, & quel-

ques autres peuples du pays, s'étant jettés ſur la province romaine, ſous l'empire de Valentinien I. ce prince envoya contre eux Théodoſe l'ancien, qui repouſſa ces peuples, s'empara d'une partie de leurs terres, & fit conſtruire deux forts ſur l'iſthme qui ſépare les deux mers, afin de les tenir plus éloignés. Par-là, les terres des Romains ſe trouverent augmentées d'un grand pays, dont Théodoſe fit une cinquieme province, à laquelle il donna le nom de *Valentia*, pour faire honneur à Valentinien.

Ce pays faiſoit partie du royaume des Pictes, qui par ce moyen ſe trouva conſidérablement diminué. Cette province comprenoit le meilleure partie de l'Ecoſſe; auſſi cette invaſion nouvelle irrita tellement les Calédoniens, que jamais ils ne ceſſerent depuis de harceler les Romains & les Bretons leurs ſujets. Tant que l'empire romain eut aſſez de force pour ſe ſoutenir, leurs efforts furent inutiles, mais d'abord qu'il vint à chanceler, c'eſt-à-dire dès le commencement du cinquieme ſiecle, les Calédoniens revenant à la charge avec une nouvelle fureur, franchirent toutes les barrieres qu'on leur avoit oppoſées, & firent de grands ravages dans la province des Romains : ceux-ci les repouſſerent quelquefois, mais ayant aſſez à faire chez eux, ils ſe retirent de la province de *Valentia*, & bâtirent de groſſes pierres la muraille que l'empereur Sévere avoit élevée deux cens trente ans auparavant, entre l'embouchure de la Tyne & celle de l'Eden.

2° *Valentia*, ville & colonie de la Gaule narbonnoiſe. Ptolomée, *l. II. c. x.* la donne aux peuples *Segalauni*. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville ſur la route de Milan à Lyon, entre *Auguſta* & *Urſola*; c'eſt aujourd'hui la ville de Valence.

3°. *Valentia*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline, *l. III. c. iij.* la met dans le pays des Edétains, à trois milles de la mer, & lui donne le titre de colonie. C'eſt aujourd hui Valence, capitale d'un royaume de même nom.

4°. *Valentia*, autre ville d'Eſpagne. Le conſul Junius donna cette ville avec des terres, aux ſoldats qui avoient combattu ſous Viriatus. Cette ville, ſelon Mariana, étoit ſur le Minho, & ſon nom s'eſt conſervé juſqu'à préſent. C'eſt aujourd'hui Valença, bourg de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, ſur la rive gauche du Minho, vis-à-vis de Tuy.

5° *Valentia*, ville d'Italie dans la Meſſapie ou la Calabre; c'eſt apparemment le *Valetium* de Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui étoit à l'embouchure du fleuve Pactius.

6°. *Valentia*, ville de l'île de Sardaigne, dont les habitans ſont nommés *valentini* par Pline, *liv. III. c. vij.* (*D. J.*)

VALENTIANÆ, (*Géog. du moyen âge*) nom de la ville de Valenciennes, dans le Hainaut, ſur le bord de l'Eſcaut. Eginhard, *ad annum* 771, dit que le roi Charles tint une aſſemblée générale *in villa Valentianâ*. M. de Longuerue prétend que le fondateur de Valenciennes fut Valentinien I. ou ſon plus jeune fils; & que le nom de *valentiana* eſt corrompu de *valentiniana*: mais Cellarius regarde l'origine de Valenciennes comme fort incertaine, & penſe qu'elle a pris le nom *valentianæ* de ſon fondateur nommé *valens*. (*D. J.*)

VALENTIN, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance du roi de Sardaigne, dans le Piémont, ſur le bord du Pô, au-deſſus de Turin. Elle eſt enrichie de belles peintures, & ornée de beaux jardins. (*D. J.*)

VALENTINE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut-Languedoc, au dioceſe de Comminges, proche la rive droite de la Garonne, vis-à-vis Saint-Gaudens; on attribue la fondation de cette place, entiérement dépeuplée, à Philippe-le-Bel; c'eſt un grand paſſage pour entrer en Catalogne & en Aragon. (*D. J.*)

VALENTINIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ancienne & fameuſe ſecte de Gnoſtique, ainſi appellés de l'héréſiarque Valentin leur chef, qui vivoit dans le onzieme ſiecle. *Voyez* GNOSTIQUES.

Le fonds du ſyſtême des *Valentiniens* étoit de vouloir expliquer l'Evangile par les principes du platoniſme; c'eſt pourquoi ils avoient imaginé une généalogie d'éons ou d'éones au nombre de trente,

mâles & femelles qui compoſoient le pléroma ou la divinité. *voyez* l'expoſition de ce ſyſtême ſous le *mot* ÉONS.

Outre cela Valentin & ſes ſectateurs diſoient que les Catholiques, qu'ils appelloient *Pſychiques*, étant incapables d'arriver à la ſcience parfaite, ne pouvoient ſe ſauver que par la foi ſimple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre, mais que les ſpirituels (c'eſt le nom que ſe donnoient les *valentiniens*), n'avoient pas beſoin de bonnes œuvres, parce qu'ils étoient bons par nature & propriétaires de la grace qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils ſe comparoient à l'or qui ne ſe gâte point dans la boue; c'eſt pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles, & prenoient part aux fêtes des payens & aux ſpectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandonnoient ſans meſure aux plaiſirs les plus infâmes, diſant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, & à l'eſprit ce qui appartient à l'eſprit. Ils ſe moquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de penſée, les traitant de ſimples & d'ignorans, ſur-tout ils condamnoient le martyre, & diſoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs myſteres il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage ſpirituel, à l'imitation de l'union des éones; d'autres amenoient leurs diſciples à l'eau & les baptiſoient au nom de l'inconnu pere de tout, en la vérité mere de tout, & en celui qui eſt deſcendu, en Jeſus, en l'union, la rédemption, & la communauté des puiſſances; d'autres diſoient que le baptême d'eau étoit ſuperflu, & ſe contentoient de jetter ſur la tête de l'huile & de l'eau mêlée & d'oindre de baume; d'autres rejettoient toutes les cérémonies extérieures, diſant que le myſtere de la vertu inviſible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures ſenſibles & corruptibles; que la rédemption étoit toute ſpirituelle, & s'accompliſſoit intérieurement par la connoiſſance parfaite. Les *Valentiniens* ſe diviſerent en pluſieurs branches connues ſous les noms de *Cainites*, d'*Ophites*, & & de *Sethiens*. *Voyez* CAÏNITES, OPHITES, & SETHIENS. Fleury, *Hiſt. eccleſ. tom. I. l. III. n°.* 29. & 30.

VALENTINOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le Dauphiné. Il eſt borné au nord par le Viennois, au midi par le Tricaſtinois, au levant par le Diois, & au couchant par le Rhône, qui le ſépare du Languedoc, comme l'Iſere le ſépare du Viennois.

Les peuples du *Valentinois* ſont nommés par Pline *Segovellauni*, par Ptolomée *Segolanni*, & dans la notice de l'empire *Segaulauni*.

On ignore les noms des premiers comtes de *Valentinois*; on ſait ſeulement que vers la fin du xij. ſiecle, Raymond, comte de Toulouſe, donna le Diois & le *Valentinois* à Aymar de Poitiers. En 1446, ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII. en fit un duché en 1498. Henri II. gratifia Diane de Poitiers, ſa maîtreſſe, de l'uſufruit de ce duché. Louis XIII. l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, qui avoit reçu dans ſa ville garniſon françoiſe, Valence eſt la capitale de ce duché. (*D. J.*)

VALERIA, (*Géog. anc.*) 1°. contrée de la Germanie, & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle eſt appellée en conſéquence *Valeria Pannonia*, par Ammien Marcellin. Selon cet auteur, Galere Maximien ayant abattu des forêts immenſes & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette province le nom de ſa femme Valerie, fille de l'empereur Dioclétien. La *Valerie* de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2° *Valeria*, province d'Italie, ſelon Paul, diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie, & le Picenum.

3° *Valeria*, ville d'Italie, ſelon Strabon qui, *l. V p.* 238. la place dans le Latium, ſur la voie Valérienne.

4° *Valeria*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe; c'étoit, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* une des villes des Celtiberes. Ses habitans ſont nommés *Valerienſes* par Pline, *l. III. c. iij.* qui les met au nombre des

des colonies. Cette ville étoit bâtie ſur une colline ; les Maures la ruinerent, & ſelon Vaſeus, Cuença ſur le Xucar dans la nouvelle Caſtille, s'eſt élevée des débris de *Valeria*. (*D. J.*)

VALÉRIANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *valeriana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite une ſemence, le plus ſouvent oblongue, preſque plate, & garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

VALÉRIANE, (*Bot.*) dans le ſyſtême de Linnæus, le calice de ce genre de plante n'eſt qu'une eſpece de bordure feuillée qui entoure le germe ; la fleur eſt d'un ſeul pétale en tuyau, contenant un ſuc mielleux, & ſe diviſant dans les bords en cinq ſegmens obtus ; les étamines ſont des filets droits, pointus, de la même longueur que la fleur ; leurs boſſettes ſont arrondies ; le piſtil a ſon germe au-deſſous du réceptacle ; le ſtile fin comme un cheveu eſt auſſi long que les étamines ; le fruit eſt une capſule qui s'ouvre & tombe ; les graines ſont oblongues, les eſpeces de ce genre de plante offrent de grandes variétés, & preſque toutes, cultivées, ſauvages, aquatiques, ſont employées en maladies.

La grande *valériane* des jardins, *valeriana hortenſis*, *I. R. H.* 132, a la racine groſſe comme le pouce, ridée, ſituée tranſverſalement & à fleur de terre, fibreuſe en-deſſous, de couleur jaunâtre ou brune en-deſſus, d'une odeur à-peu-près comme celle de la racine du cabaret, ſur-tout quand elle eſt ſeche, & d'un goût aromatique.

Elle pouſſe des tiges hautes d'environ trois piés, grêles, rondes, liſſes, creuſes, rameuſes, garnies d'eſpace en eſpace de deux feuilles oppoſées, liſſes, les unes entieres, les autres découpées profondément de chaque côté, comme celles de la ſcabieuſe.

Ses fleurs naiſſent en ombelles aux ſommités des tiges & des rameaux, formant une eſpece de girandole, petites, de couleur blanche, tirant ſur le purpurin, d'une odeur ſuave, qui approche un peu de celle du jaſmin. Chacune de ces fleurs eſt un tuyau évaſé en roſette, taillée en cinq parties avec quelques étamines à ſommets arrondis. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une ſemence applatie, oblongue, couronnée d'une aigrette.

Cette plante ſe multiplie aiſément ; elle fleurit en Mai & Juin.

VALÉRIANE, (*Mat. médic.*) grande *valériane*, & petite ou *valériane* ſauvage, c'eſt la racine de ces plantes qui eſt d'uſage en Médecine.

La grande *valériane* & la *valériane* ſauvage différent beaucoup entr'elles, quant au degré d'activité. La derniere eſt beaucoup plus efficace que la premiere, quoique pluſieurs médecins aient recommandé l'une ou l'autre preſque indiſtinctement ; ce n'eſt preſque plus que la *valériane* ſauvage qui eſt uſuelle aujourd'hui. La racine de cette plante a, lorſqu'elle eſt ſeche (état dans lequel on a coutume de l'employer), une odeur forte, pénétrante, déſagréable, & une ſaveur amere, acerbe, dégoûtante. Elle tient un rang diſtingué, peut-être le premier rang parmi les remedes anti-épileptiques tirés du regne végétal. Pluſieurs auteurs dont le témoignage eſt très-grave, rapportent des obſervations d'épilepſie guérie par l'uſage de cette racine ; à plus forte raiſon eſt-elle recommandée & employée avec ſuccès contre les autres maladies convulſives, & principalement dans l'aſthme convulſif & la paſſion hyſtérique. Cette racine eſt auſſi un emménagogue éprouvé ; on l'ordonne en ſubſtance à la doſe d'un gros juſqu'à deux dans une liqueur appropriée, & à celle de demi-once juſqu'à une once en décoction.

Ce remede donné à haute doſe, & continué pendant quelques jours, a coutume de produire des ſueurs abondantes ; on pourroit par conſéquent l'employer avec ſuccès toutes les fois que cette évacuation eſt indiquée, & ſur-tout dans les maladies chroniques, telles que le rhumatiſme, certaines maladies de la peau, l'aſthme humide, *&c.*

La racine de la grande *valériane* entre dans la thériaque, le mithridate, l'orviétan, & les trochiſques hedichroï ; & celle de la petite *valériane* dans l'eau thé-

riacale, l'eau épileptique, l'*orvietanum præſtantius*, la poudre anti-ſpaſmodique & les trochiſques de myrrhe de la pharmacopée de Paris, l'onguent *martiatum*, *&c.* La racine & les feuilles entrent dans l'emplâtre *diabotanum*, l'extrait dans la thériaque céleſte. (*b*)

VALÉRIANE GREQUE, *polemonium*, genre de plante décrit ſous le nom de *polemonium*. *Voyez* POLEMONIUM.

VALERIANELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort compte dix eſpeces de *valérianelle*, du nombre deſquelles la principale a été décrite ſous le nom vulgaire de *mâche* qu'on lui donne en françois. *Voyez* MACHE. (*D. J.*)

VALERIANELLOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres : ſa racine eſt fibreuſe, vivace, & le produit d'une ſemence de couleur cendrée oblongue, pointue, petite, ſemblable à celle du petit cumin. Sa tige eſt rameuſe, cendrée, couverte d'un petit duvet, & fertile. Ses feuilles ſont conjuguées, arrondies, inégales, dentelées, ſoutenues par un pédicule long & fillonné. Il ſort d'entre leurs aiſſelles, d'autres feuilles conjuguées, ſemblables aux précédentes, & au nombre de quatre. Les ſommets des tiges & des branches ſont terminés par un épi long & mince, entouré de calices d'une ſeule piece, découpés en cinq parties, & fortement attachés aux côtés de l'épi. Ces calices ſoutiennent une fleur d'une ſeule piece, faite en forme d'entonnoir, diviſée en cinq quartiers, & d'un bleu pâle, du dedans du piſtil de laquelle s'élévent deux étamines. L'ovaire eſt au centre du calice, & contient une ſemence cylindrique, d'où ſort un tuyau qui ſoutient un ſommet demi-ſphérique. Boerhaave. (*D. J.*)

VALERY, SAINT, (*Géog. mod.*) ville de France en Picardie, dans le Vimeux, à l'embouchure de la Somme, à 4 lieues d'Abbeville. Elle eſt diviſée en haute & baſſe ; il y a une abbaye de bénédictins & un port. Les habitans ſont preſque tous commerçans. *Long.* 19. 30. *lat.* 50. 9. (*D. J.*)

VALERY EN CAUX, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Normandie, au pays de Caux, à 7 lieues de Dieppe, & à 15 de Rouen, avec un petit port. *Long.* 19. 20. *lat.* 49. 48.

VALÉSIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ancienne ſecte d'hérétiques, ainſi nommés, d'un certain Valeſius leur chef, inconnu à S. Epiphane, qui faiſant mention de cette ſecte, *héréſ.* 58. avoue que l'on en ſavoit peu de particularités, ſi ce n'eſt que ces hérétiques n'admettoient dans leur ſociété que des eunuques ; ou s'ils recevoient quelqu'un qui ne le fût pas, ils l'empêchoient de manger de la viande, juſqu'à ce qu'il ſe fût conformé à leur volonté, & alors ils lui en permettoient l'uſage, parce qu'il n'étoit plus, diſoient-ils, ſujet aux mouvemens déréglés de la chair. S. Epiphane place cette héréſie entre celle des Noétiens & celle des Novatiens ; ce qui fait conjecturer qu'elle eſt du troiſieme ſiecle. On ajoute que les *Valéſiens* étoient dans les principes des Gnoſtiques touchant les anges, & qu'ils rejettoient la loi & les prophetes. Baronius, *ad ann. chr.* 249. Dupin, *bibliot. des aut. eccléſ. des trois prem. ſiecles.*

VALET, ſ. m. (*Lang. franç.*) le terme de *valet* a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étoient appellés *varlets* ou *valets*. Villehardouin s'en ſert en pluſieurs endroits de ſon hiſtoire de Conſtantinople. Fauchet & Paſquier nous apprennent, que les écuyers tranchans étoient appellés *varlets*. Duchêne dans l'hiſtoire de la maiſon de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201. dans lequel Guillaume Dupleſſis ſe qualifie de *valet*, qui ſignifie, dit l'hiſtorien, *écuyer* ou *damoiſel* ; & il ajoute cette particularité, que les nobles qui s'intituloient *valets*, donnoient à connoître par-là, qu'étant iſſus de chevaliers, ils prétendoient à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs peres. Il cite enſuite pluſieurs titres anciens, où un particulier qualifié *valet*, ſe dit fils d'un chevalier. Gaſſe ancien poëte, parlant du jeune Richard, duc de Normandie, dit :

Ni ere mie chevalier, encor ere Valeton,
N'avoir encor envis ne barbe, ne guernon, &c.

Le *valet* au jeu de cartes, ſignifie le fils du roi & de la reine. *Voyez* M. du Cange

ſur Villehardouin, *pag.* 162. (*D. J.*)

VALET, LAQUAIS, (*Synon.*) le mot de *valet* a un ſens général, qu'on applique à tous ceux qui ſervent. Celui de *laquais* a un ſens particulier, qui ne convient qu'à une ſorte de domeſtiques. Le premier déſigne proprement une perſonne de ſervice; & le ſecond un homme de ſuite. L'un emporte une idée d'utilité, l'autre une idée d'oſtentation. Voilà pourquoi il eſt plus honorable d'avoir un *laquais* que d'avoir un *valet*, & qu'on dit que le *laquais* ne déroge point à ſa nobleſſe, au lieu que le *valet*-de-chambre y déroge, quoique la qualité & l'office de celui-ci ſoient au-deſſus de l'autre.

Les princes & les gens de baſſe-condition n'ont point de *laquais*; mais les premiers ont des *valets* de pié, qui en font la fonction & qui en portoient même autrefois le nom; & les ſeconds ont des *valets* de labeur.

Le mot *laquais* eſt moderne, & veut dire un homme ſervant à pié; le mot *valet* eſt ancien, & ſe donna d'abord à des officiers honorables, comme *valets* tranchans, *valets* échanſons; les écuyers portoient ce nom. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

VALETS D'ARTILLERIE, (*Art milit.*) ce ſont des garçons qui ſervent les canonniers, chargent le canon, y mettent le feu, le nettoyent, & apportent aux canonniers, tout ce qui leur eſt néceſſaire.

VALET, ſ. m. *terme de Marine*; peloton fait de fil de carret ſur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge. (*D. J.*)

VALET, *terme de Maréchal*, *voyez* POINÇON. *Valet d'écurie*, eſt celui qui a ſoin de panſer, de nourrir & d'accommoder les chevaux.

VALETS DE CHIENS, *terme de Vénerie*, ce ſont ceux qui ont ſoin des chiens.

Valets de limiers, ce ſont ceux qui vont au bois pour détourner les bêtes avec leurs limiers, & qui doivent en avoir ſoin & les dreſſer.

Valets de levriers, ce ſont ceux qui ont le ſoin des levriers, qui les tiennent & les lâchent à la courſe.

VALET *ou* VARLET, ſ. m. (*Outil d'ouvriers.*) il y a pluſieurs ouvriers qui ſe ſervent d'outils & d'inſtrumens qui ont ce nom, quoiqu'ils ne ſe reſſemblent point. Ils ſont tous néanmoins appellés de cette ſorte, parce qu'ils tiennent lieu de *valets* ou *ſerviteurs*, pour tenir les ouvrages fermes, & dans la ſituation qui convient pour y travailler. (*D. J.*)

VALET, ſ. m. *terme d'Artificier*; c'eſt un cylindre de bois ſolide, chargé de poudre & percé en pluſieurs endroits, où l'on met des pétards. (*D. J.*)

VALET, *terme de corroyeur*; c'eſt ainſi qu'on appelle un inſtrument de fer avec lequel on attache le cuir ſur la table, quand on veut l'étirer ou lui donner quelqu'autre façon. *Voyez* CORROYER.

VALET, *en terme de Doreur*, eſt un morceau de fer courbé à un bout preſqu'en maniere d'*S*, dont on ſe ſert pour contenir l'ouvrage ſur l'établi. *Voyez* ETABLI.

VALET *ou* SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*; c'eſt une petite piece d'acier, qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile & par conſéquent le limaçon des heures dans une ſituation fixe. Cette piece eſt mobile ſur une tige qui entre dans un canon, ſitué vers ſon extrémité. Elle porte deux talus formant entr'eux un angle que le petit reſſort pouſſe toujours entre les rayons de l'étoile.

Effet du valet. Lorſque par l'action du rouage le bouton de la ſurpriſe qui fait ſon tour en une heure, rencontre un des rayons de l'étoile, il la fait tourner; & la pointe bande le petit reſſort, au moyen du talus. Cette pointe en tournant toujours, parvient enfin au-delà de l'angle formé par les deux talus; pour lors le *valet* agiſſant avec toute la force qui lui eſt communiquée par le reſſort, pouſſe la pointe par l'autre talus, juſqu'à ce que les rayons 5 & 6 de l'étoile, ſe trouvent dans la ſituation où étoient avant les rayons 6 & 7; il en eſt de même des autres rayons de l'étoile. *V.* ETOILE, QUADRATURE, RÉPÉTITION, *&c.*

VALET, ſ. m. *terme de manege*, bâton qui à l'un de ſes bouts a une pointe de fer émouſſée; on s'en ſert pour aider & pincer un cheval ſauteur. (*D. J.*)

VALET, (*Outil de Menuiſier.*) c'eſt une

ſorte piece de fer, ronde, de plus d'un pouce de diamerre, & en tout à-peu-près de trois piés de longueur. Cette piece eſt pliée par un bout en forme d'équerre, non pas à angles droits, mais un peu aigus. (*D. J.*)

VALET; les *Miroitiers* appellent ainſi ce morceau de bois qui eſt attaché derriere un miroir de toilette, & qui ſert à le ſoutenir quand on le poſe ſur la table.

VALET, (*Serrur.*) barre de fer qui ſert à appuyer le battant d'une porte. Quand une porte a deux battans, il faut que l'un d'eux ſoit aſſuré par un *valet*, ſi l'on veut qu'elle ferme bien. (*D. J.*)

VALET, (*Soierie.*) eſpece de liteau, garni d'une cheville pour arrêter le battant en arriere quand on broche, & faciliter le paſſage des eſpolins. Il y a encore le *valet* de l'arbalete du battant; c'eſt un morceau de bois ſervant à tordre la corde qui forme l'arbalete; & le *valet* de derriere qui ſert à ſoutenir le poids, ou la baſcule qui tient la chaîne tendue.

VALET A PATIN, (*Inſt. de Chirurgie.*) pincettes dont le bec allongé reſſemble à celui d'une canne, qui ſervoient aux anciens pour faire la ligature des vaiſſeaux après l'amputation.

Cet inſtrument eſt compoſé principalement de deux branches; l'une mâle & l'autre femelle. On peut diviſer chaque branche en trois parties, qui ſont le corps, l'extrémité antérieure & la poſtérieure.

Le corps de la branche mâle a en-dedans une avance plate, arrondie dans ſon contour, de quatre lignes de ſaillie, large d'un demi-pouce, & épaiſſe d'une ligne & demie. Cette éminence eſt percée dans ſon milieu, & on remarque à chaque côté de ſa baſe, une échancrure ſémi-lunaire ou ceintrée, creuſée ſur le ventre de la branche.

Le corps de la branche femelle porte intérieurement deux avances, dont les dimenſions ſont les mêmes que celles de la branche mâle; elles ſont percées dans leur milieu; elles ſont ſur les côtés & laiſſent entre elles une cavité ou mortaiſe, qui reçoit l'avance de la branche mâle, pour compoſer une charniere. La jonction des deux pieces eſt fixée par un clou rivé ſur les éminences de la branche femelle.

L'extrémité antérieure de l'inſtrument, eſt la continuation des branches; elles ſe jettent légérement en-dehors de la longeur d'un pouce quatre lignes, puis formant un coude très-mouſſe, elles diminuent conſidérablement d'épaiſſeur pour former le bec, qui a près d'un pouce de long, & qui eſt garni intérieurement de petites rainures & éminences tranſverſales, qui ſe reçoivent mutuellement. *V. la fig. 4. Pl. XVII.*

L'extrémité poſtérieure eſt la continuation des branches qui ſe jettent beaucoup en-dehors; ces branches diminuent d'épaiſſeur & augmentent en largeur, depuis le corps juſqu'à l'extrémité, afin de préſenter une ſurface plus étendue, & d'être empoignée avec plus d'aiſance: l'extrémité eſt un peu recourbée en-dedans.

Enfin il y a un double reſſort, formé par un morceau d'acier plié en deux, dont la baſe eſt arrêtée par une vis ſur la branche femelle, tout auprès de la charniere, dont l'uſage eſt d'écarter avec force les branches poſtérieures de l'inſtrument, pour que le bec pince ſans riſque de manquer priſe.

On recommandoit de ſaiſir avec le *valet à patin*, l'extrémité du vaiſſeau qu'on vouloit lier; de laiſſer enſuite pendre l'inſtrument, & de faire la ligature avec le fil & l'aiguille, comme nous l'avons dit à *l'article* AMPUTATION. *Voyez auſſi* LIGATURE.

On ne ſe ſert plus de cet inſtrument, du moins pour le cas en queſtion. J'en ai donné la deſcription, parce que je crois que cette eſpece de pinces n'eſt point inutile en Chirurgie. L'avantage qu'elle a ſur toutes nos pincettes, c'eſt qu'au moyen de ſon reſſort, on eſt diſpenſé du ſoin de ſerrer, & que l'on peut être aſſuré que ce qui a été bien ſaiſi avec le *valet à patin*, n'échappera pas. (*Y*)

VALETTE, *la cité de la*, (*Géog. mod.*) c'eſt la plus grande des trois parties, qu'on entend communément ſous le nom général de ville de *Malte*.

Les Italiens l'appellent *Terra-nuova*, & les François *Villeneuve*. Elle tient ſon

nom de ſon fondateur Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Malte.

La cité de *la Valette* eſt ſituée ſur une péninſule, battue des flots de la mer par trois endroits; c'eſt une forte place, entourée de foſſés taillés dans le roc, & défendue par de bons baſtions, & autres ouvrages à la moderne. Le dedans eſt orné de rues longues & droites.

Il y a ſept égliſes, & ſept palais qu'on nomme *auberges*, & où peuvent manger tous les religieux, ſoit chevaliers ou freres ſervans, tant les profès que les novices des ſept langues. Les Commandeurs qu'on ſuppoſe aſſez riches pour ſubſiſter des revenus de leurs commanderies, ne s'y préſentent guere; chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un apartement. Le tréſor de l'ordre lui fournit une ſomme, ſoit en argent, ſoit en grains, ou en huile, pour les alimens des religieux de ſon auberge. Sa table particuliere eſt ſervie avec abondance, qui ſe répand ſur les tables voiſines; mais avec tout cela, les religieux feroient ſouvent mauvaiſe chere, ſi le pilier de l'auberge ne ſuppléoit de ſes propres fonds à ce qu'il tire du tréſor. Comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la premiere dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ſes épargnes ou dans la pourſe de ſes amis, de quoi ſoutenir avec honneur cette dépenſe.

L'arſenal n'eſt pas éloigné du palais du grand-maître, & eſt ſous l'inſpection d'un des chevaliers de l'ordre. Le château S. Elm eſt bâti ſur la pointe de la cité de *la Valette*, dont il n'eſt ſéparé que par un foſſé taillé dans le roc. Entre ce château & la cité il y a des magaſins à blé, qui ſont auſſi taillés dans le roc.

VALETTE, LA, (*Géog. mod.*) anciennement *Villebois*; petite ville de France dans l'Angoumois, à quatre lieues au midi d'Angoulême, érigée en duché-pairie en 1622. *Long.* 17. 46. *lat.* 45. 1. (*D. J.*)

VALÉTUDINAIRE, ſ. m. (*Médecine.*) ce terme eſt plus en uſage parmi les gens qui ne font pas profeſſion de médecine que parmi les Médecins même; cependant il a rapport à la Médecine, & eſt employé pour ſignifier une perſonne dont la ſanté eſt ou chancelante, ou délicate, ou ſouvent altérée par différentes maladies qui lui arrivent par intervalles.

En général les femmes, les enfans, les vieillards, & parmi les adultes les plétoriques, les mélancoliques, les hypocondriaques, & enfin les phthiſiques ſont généralement *valétudinaires*; de ſorte que *valétudinaire* peut s'appliquer à tous ceux qui ont quelque maladie chronique, ou qui ſont fort ſujets aux maladies chroniques.

Le régime des *valétudinaires* doit être fort différent de celui que l'on preſcrit, ou que l'on permet aux gens qui jouiſſent d'une ſanté égale & conſtante; on doit employer toutes les précautions imaginables pour ſoutenir leur délicateſſe & leur foibleſſe contre toutes les maladies qui les menacent.

1° Les alimens doivent être eupeptiques, aiſés à digérer, pris en petite quantité, ſuivis d'un exercice modéré; la boiſſon ſera différente ſelon les circonſtances: mais on évitera l'uſage des liqueurs, & encore plus leur abus.

2° Les paſſions ſeront tranquilles & calmes; le chagrin & les autres excès de l'ame ſeront défendus.

3° Le ſommeil ſera prolongé, & on défendra l'uſage de tout ce qui pourra le troubler.

Les remédes ſeront appropriés, mais on ſe gardera d'en faire une habitude & une coutume; & comme les remédes demandent un régime convenable, on aura ſoin de régler le régime pendant leur uſage.

VALEUR, PRIX, (*Synonym.*) le mérite des choſes en elles-mêmes en fait la *valeur*, & l'eſtimation en fait le *prix*.

La *valeur* eſt la regle du *prix*, mais une regle aſſez incertaine, qu'on ne ſuit pas toujours.

De deux choſes celle qui eſt d'une plus grande *valeur*, vaut mieux, & celle qui eſt d'un plus grand *prix*, vaut plus.

Il me ſemble que le mot de *prix* ſuppoſe quelque rapport à l'achat ou à la vente: ce qui ne ſe trouve pas dans le mot de *valeur*. Ainſi l'on dit que ce n'eſt pas être connoiſſeur que de ne juger de la *valeur* des choſes que par le *prix* qu'elles coûtent. *Girard.* (*D. J.*)

VALEUR DES NOTES, *en Muſique*;

outre la poſition des notes qui en marque le ton, elles ont toutes quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le tems, c'eſt-à-dire qui détermine la *valeur* de la note.

C'eſt à Jean de Muris qu'on attribue l'invention de ces diverſes figures, vers l'an 1330. Cependant le pere Merſene, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, aſſure n'y avoir rien vu qui pût appuyer cette opinion. De plus, l'examen des manuſcrits de muſique du quatorzieme ſiecle qui ſont à la bibliotheque du roi, ne portent point à juger que les diverſes figures de notes qu'on y voit, fuſſent de ſi nouvelle invention. Enfin c'eſt une choſe qui me paroit difficile à croire que durant trois cents ans & plus qui ſe ſont écoulés entre Gui Aretin & Jean de Muris, la muſique ait été entiérement privée du rhythme & de la meſure, qui en ſont l'ame & le principal agrément.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les différentes *valeurs* des notes ſont de fort ancienne invention. J'en trouve dès les premiers tems de cinq ſortes de figures, ſans compter la ligature & le point. Ces cinq ſont la maxime, la longue, la breve, le ſemi-breve & la minime. Toutes ces différentes notes ſont noires dans les manuſcrits de Guillaume de Machaut; ce n'eſt que depuis l'invention de l'Imprimerie qu'on s'eſt aviſé de les faire blanches, & ajoutant de nouvelles notes, de diſtinguer les *valeurs* par la couleur, auſſi-bien que par la figure.

Les notes, quoique figurées de même, n'avoient pas toujours une même *valeur*. Quelquefois la maxime valoit deux longues, ou la longue deux breves, quelquefois elle en valoit trois, cela dépendoit du mode. *Voyez* MODE. Il en étoit de même de la breve par rapport à la ſemi-breve, & cela dépendoit du tems. *Voyez* TEMS; & de même enfin de la ſemi-breve par rapport à la minime, & cela dépendoit de la prolation. *Voyez* PROLATION.

Il y avoit encore beaucoup d'autres manieres de modifier les différentes *valeurs* de ces notes par le point, par la ligature & par la poſition de la queue. *Voyez* LIGATURE, POINT, QUEUE.

Les figures qu'on ajouta dans la ſuite à ces cinq premieres, furent la noire, la croche, la double croche, la triple & même la quadruple croche; ce qui feroit dix figures en tout: mais dès qu'on eut pris la coutume de ſéparer les meſures par des barres, on abandonna toutes les figures de notes qui valoient pluſieurs meſures, comme la maxime qui en valoit huit, la longue qui en valoit quatre, & la breve ou quarrée qui en valoit deux; la ſemi-breve ou ronde, qui valoit une meſure entiere, fut la plus longue *valeur* de note qui demeura en uſage, & ſur laquelle on détermina les *valeurs* de toutes les autres notes; & comme la meſure binaire qui avoit paſſé long-tems pour moins parfaite que la meſure à trois tems, prit enfin le deſſus, & ſervit de baſe à toutes les autres meſures, de même la diviſion ſoûdouble l'emporta ſur la diviſion ſoûtriple qui avoit auſſi paſſé pour la plus parfaite; la ronde ne valut plus que quelquefois trois blanches, mais toujours deux ſeulement; la blanche deux noires, la noire deux croches, & ainſi toujours dans la même proportion juſqu'à la quadruple croche, ſi ce n'eſt dans quelques cas d'exception où la diviſion ſoûtriple fut conſervée & indiquée par le chiffre 3 placé au-deſſus ou au-deſſous de notes. *Voyez Planches & fig.* les figures & les *valeurs* de toutes ces différentes eſpeces de notes.

Les ligatures furent en même tems abolies, du moins quant aux changemens qu'elles produiſoient dans les *valeurs* des notes. Les queues, de quelque maniere qu'elles fuſſent placées, n'eurent plus qu'un ſens fixe & toujours le même; & enfin la ſignification du point fut auſſi bornée à valoir exactement la moitié de la note qui eſt immédiatement avant lui. Tel eſt l'état où les figures des notes ont été miſes par rapport à la *valeur*, & où elles ſont actuellement.

L'auteur de la *diſſertation ſur la muſique moderne* trouve tout cela fort mal imaginé; nous avons expoſé au *mot* NOTE quelques-unes de ſes raiſons. (*S*)

VALEUR, ſ. f. (*terme de lettre-de-change.*) ce mot ſignifie proprement la nature de la choſe, comme deniers comptans, mar-

chandiſes, lettres-de-change, dettes, &c. qui eſt donnée, pour ainſi dire, en échange de la ſomme portée par la lettre dont on a beſoin. *Ricard.* (*D. J.*)

VALEUR INTRINSEQUE, (*Monnoie.*) ce mot ſe dit des monnoies qui peuvent bien augmenter ou baiſſer ſuivant la volonté du prince, mais dont la véritable valeur ne dépend que de leur poids & du titre du métal. C'eſt toujours ſur cette *valeur intrinſeque* des eſpeces qu'elles ſont reçues dans les pays étrangers, bien que dans les lieux où elles ont été fabriquées, & où l'autorité ſouveraine leur donne cours, elles ſoient portées dans le commerce ſur un pié bien plus fort; mais c'eſt un mal de plus dans l'état. (*D. J.*)

VALEUR, ſ. f. (*Hydr.*) la *valeur* des eaux eſt l'eſtimation de ce qu'elles peuvent produire en un certain tems. L'expérience y eſt plus néceſſaire que la démonſtration; c'eſt elle qui a fait connoître ce que fournit par minute un ruiſſeau, une riviere, un pouce d'eau, une ligne; c'eſt par ce moyen qu'on ſait qu'un muid d'eau contient 288 pintes meſure de Paris, & qu'on peut l'évaluer à 8 piés cubes valant chacun 36 pintes, 8 de 288. (*K*)

VALEUR, (*Morale.*) la *valeur* eſt ce ſentiment que l'enthouſiaſme de la gloire & la ſoif de la renommée enfantent, qui non-content de faire affronter le danger ſans le craindre, le fait même chérir & chercher.

C'eſt ce délire de l'héroïſme qui dans les derniers ſiecles forma ces preux chevaliers, héros, chers à l'humanité, qui ſembloient s'être appropriés la cauſe de tous les foibles de l'univers.

C'eſt cette délicateſſe généreuſe que l'ombre d'un outrage enflamme, & dont rien ne peut déſarmer la vengeance que l'idée d'une vengeance trop facile.

Bien différente de cette ſuſceptibilité pointilleuſe, trouvant l'inſulte dans un mot à double ſens, quand la peur ou la foibleſſe le prononce, mais dont un regard fixe abaiſſe en terre la vue arrogante, ſemblable à l'épervier qui déchire la colombe, & que l'aigle fait fuir.

La *valeur* n'eſt pas cette intrépidité aveugle & momentanée que produit le déſeſpoir de la paſſion, *valeur* qu'un poltron peut avoir, & qui par conſéquent n'en eſt pas une; tels ſont ces corps infirmes à qui le tranſport de la fievre donne ſeul de la vivacité, & qui n'ont jamais de force ſans convulſions.

La *valeur* n'eſt pas ce flegme inaltérable, cette eſpece d'inſenſibilité, d'oubli courageux de ſon exiſtence, à qui la douleur la plus aiguë & la plus ſoudaine ne peut arracher un cri, ni cauſer une émotion ſenſible: triomphe rare & ſublime que l'habitude la plus longue, la plus réfléchie & la mieux ſecondée par une ame vigoureuſe, remporte difficilement ſur la nature.

La *valeur* eſt encore moins cette force extraordinaire que donne la vue d'un danger inévitable, dernier effort d'un être qui défend ſa vie; ſentiment inſéparable de l'exiſtence, commun, comme elle, à la foibleſſe, à la force, à la femme, à l'enfant, ſeul courage vraiment naturel à l'homme, né timide. A votre aſpect, que fait le ſauvage votre frere? il fuit. Oſez le pourſuivre & l'attaquer dans ſa grotte, vous apprendrez ce que fait faire l'amour de la vie.

Sans ſpectateurs pour l'applaudir, ou au moins ſans eſpoir d'être applaudi un jour, il n'y a point de *valeur*. De toutes les vertus factices c'eſt ſans doute la plus noble & la plus brillante qu'ait jamais pu créer l'amour-propre; mais enfin c'eſt une vertu factice.

C'eſt un germe heureux que la nature met en nous, mais qui ne peut éclore, ſi l'éducation & les mœurs du pays ne le fécondent.

Voulez-vous rendre une nation valeureuſe? que toute action de *valeur* y ſoit récompenſée. Mais quelle doit être cette récompenſe? L'éloge & la célébrité. Faites conſtruire de chars des triomphe pour ceux qui auront triomphé, un grand cirque pour que les ſpectateurs, les rivaux & les applaudiſſemens ſoient nombreux; gardez-vous ſur-tout de payer avec de l'or ce que l'honneur ſeul peut & doit acquitter. Celui qui ſonge à être riche, n'eſt ni ne ſera jamais valeureux. Qu'avez-vous beſoin d'or? Un laurier récompenſe un héros.

Il s'agiſſoit au ſiege de *** de reconnoître un point d'attaque; le péril étoit

preſque inévitable ; cent louis étoient aſſurés à celui qui pourroit en revenir ; pluſieurs braves y étoient déja reſtés ; un jeune homme ſe préſente ; on le voit partir à regret ; il reſte long-tems ; on le croit tué ; mais il revient, & fait également admirer l'exactitude & le ſang froid de ſon récit. Les cent louis lui ſont offerts ; vous vous moquez de moi, mon général, répond-il alors, va-t-on là pour de l'argent ? Le bel exemple !

Que l'on parcoure dans les faſtes de l'hiſtoire, les ſiecles de l'ancienne chevalerie ; où tout juſqu'aux jeux de l'amour avoit un air martial ; où les couleurs & les chiffres de la maîtreſſe ornoient toujours le bouclier de l'amant ; où la barriere des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire ; où le vainqueur aux yeux de la nation entiere recevoit la couronne des mains de la beauté ; qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces tems d'apathie & d'indolence, où nos guerriers ne ſouleveroient pas les lances que manioient leurs peres, on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent ſur la *valeur*.

La *valeur* aime autant la gloire qu'elle déteſte le carnage ; cede-t-on à ſes armes, ſes armes ceſſent de frapper ; ce n'eſt point du ſang qu'elle demande, c'eſt de l'honneur ; & toujours ſon vaincu lui devient cher, ſur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du tems du paganiſme elle fit les dieux ; depuis elle créa les premiers nobles.

C'eſt à elle ſeule que ſemblera appartenir la pompe faſtueuſe des armoiries, ces caſques panachés qui les couronnent, ces faiſceaux d'armes qui ſervent de ſupport aux écuſſons ; ces livrées qui diſtinguoient les chefs de la mêlée, & toutes ces décorations guerrieres qu'elle ſeule ne dépare pas.

Ces ſuperbes privileges, aujourd'hui ſi priſés & ſi confondus, ne ſont pas le ſeul appanage de la *valeur* ; elle poſſede un droit plus doux & plus flatteur encore, le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour ; c'eſt à lui que la nature a particuliérement accordé des forces pour la défenſe de ce ſexe adoré, qui trouve les ſiennes dans ſa foibleſſe ; c'eſt lui que ce ſexe charmant aime ſur-tout à couronner comme ſon vainqueur.

Non-contente d'annoblir toutes les idées & tous les penchans, la *valeur* étend également ſes bienfaits ſur le moral & ſur le phyſique de ſes héros ; c'eſt d'elle ſur-tout que l'on tient cette démarche impoſante & facile ; cette aiſance qui pare la beauté ou prête à la diſgrace un charme qui la fait oublier ; cette ſécurité qui peint l'aſſurance intérieure ; ce regard ferme ſans rudeſſe que rien n'abaiſſe que ce qu'il eſt honnête de redouter ; & la grandeur d'ame, & la ſenſibilité que toujours elle annonce, eſt encore un attrait de plus dont toute autre ame ſenſible peut mal-aiſément ſe défendre.

Il ſeroit impoſſible de définir tous les caracteres de la *valeur* ſelon ceux des êtres divers que peut échauffer cette vertu ; mais de même que l'on peut donner un ſens définitif au mot *phyſionomie*, malgré la variété des phyſionomies, de même peut-on fixer le ſens du mot *valeur*, malgré toutes ces modifications.

Pour y parvenir encore mieux, l'on va comparer les mots *bravoure*, *courage* & *valeur*, que l'on a toujours tort de confondre.

Le mot *vaillance* paroît d'abord devoir être compris dans ce parallele ; mais dans le fait c'eſt un mot qui a vieilli, & que *valeur* a remplacé ; ſon harmonie & ſon nombre le fait cependant employer encore dans la poéſie.

Le *courage* eſt dans tous les événemens de la vie ; la *bravoure* n'eſt qu'à la guerre ; la *valeur* par tout où il y a un péril à affronter, & de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'aſſaut, le brave peut trembler dans une forêt battue de l'orage, fuir à la vue d'un phoſphore enflammé, ou craindre les eſprits ; le courage ne croit point à ces rêves de la ſuperſtition & de l'ignorance ; la *valeur* peut croire aux revenans, mais alors elle ſe bat contre le phantôme.

La bravoure ſe contente de vaincre l'obſtacle qui lui eſt offert ; le *courage* raiſonne les moyens de le détruire, la *valeur* le cherche ; & ſon élan le briſe, s'il eſt poſſible.

La *bravoure* veut être guidée ; le *courage* ſait commander, & même obéir ; la *valeur* ſait combattre.

Le *brave* bleſſé s'enorgueillit de l'être ; le *courageux* raſſemble les forces que lui laiſſe encore ſa bleſſure pour ſervir ſa patrie ; le *valeureux* ſonge moins à la vie qu'il va perdre, qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuſe fait retentir l'arene de ſes cris guerriers ; le *courage* triomphant oublie ſon ſuccès, pour profiter de ſes avantages ; la *valeur* couronnée ſoupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure* ; le *courage* fait vaincre & être vaincu ſans être défait ; un échec déſole la *valeur* ſans la décourager.

L'exemple influe ſur la *bravoure* ; (plus d'un ſoldat n'eſt devenu brave qu'en prenant le nom de *grenadier* ; l'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'eſt pas) mais les témoins doublent la *valeur* ; le *courage* n'a beſoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie & la ſanté rendent *braves* ; les réflexions, les connoiſſances, la philoſophie, le malheur, & plus encore la voix d'une conſcience pure, rendent *courageux* ; la vanité noble, & l'eſpoir de la gloire, produiſent la *valeur*.

Les trois cents Lacédémoniens des Termopiles, (celui qui échappa même) furent *braves* : Socrate buvant la ciguë, Régulus retournant à Carthage, Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs, ou pardonnant à Sextus, furent *courageux* : Hercule terraſſant les monſtres ; Perſée délivrant Andromede ; Achille courant aux remparts de Troie ſûr d'y périr, étonnerent les ſiecles paſſés par leur *valeur*.

De nos jours, que l'on parcoure les faſtes trop mal conſervés, & cent fois trop peu publiés de nos régimens, l'on trouvera de dignes rivaux des braves de Lacédémone ; Turenne & Catinat furent *courageux* ; Condé fut *valeureux* & l'eſt encore.

Le parallele de la *bravoure* avec le *courage* & la *valeur*, doit finir en quittant le champ de bataille. Comparons à préſent le *courage* & la *valeur* dans d'autres circonſtances de la vie.

Le *valeureux* peut manquer de courage ; le *courageux* eſt toujours maître d'avoir de la *valeur*.

La valeur ſert au guerrier qui va combattre ; le *courage* à tous les êtres qui jouiſſant de l'exiſtence, ſont ſujets à toutes les calamités qui l'accompagnent.

Que vous ſerviroit la *valeur*, amant que l'on a trahi ; pere éploré que le ſort prive d'un fils ; pere plus à plaindre, dont le fils n'eſt pas vertueux ? ô fils déſolé qui allez être ſans pere & ſans mere ; ami dont l'ami craint la vérité ; ô vieillards qui allez mourir, infortunés, c'eſt du courage que vous avez beſoin !

Contre les paſſions que peut la *valeur* ſans *courage* ? Elle eſt leur eſclave, & le *courage* eſt leur maître.

La *valeur* outragée ſe venge avec éclat, tandis que le *courage* pardonne en ſilence.

Près d'une maîtreſſe perfide le *courage* combat l'amour, tandis que la *valeur* combat le rival.

La *valeur* brave les horreurs de la mort ; le *courage* plus grand brave la mort & la vie.

Enfin, l'on peut conclure que la *bravoure* eſt le devoir d'un ſoldat ; le *courage*, la vertu du ſage & du héros ; la *valeur*, celle du vrai chevalier. *Article de M.* DE PEZAY, *capitaine au régiment de Chabot, dragons.*

VALHALLA, ſ. m. (*Mythologie.*) c'eſt le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths, donne à un ſéjour de délices, deſtiné pour ceux qui périſſoient dans les combats ; *valhalla* étoit le palais du dieu Odin ; les plaiſirs dont on y jouiſſoit étoient conformes aux idées guerrieres de ces peuples avides de combats. Ils ſuppoſoient donc que ceux qui étoient admis dans le *valhalla*, avoient tous les jours le plaiſir de s'armer, de paſſer en revue, de ſe ranger en ordre de bataille, & de ſe tailler en pieces les uns les autres ; mais dès que l'heure du feſtin étoit venue, les héros retournoient dans la ſalle d'Odin, parfaitement guéris de leurs bleſſures ; là ils ſe mettoient à boire & à manger ; leur boiſſon étoit de la biere & de l'hydromel, qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & qui leur étoit verſée par des nymphes appellées *valkyries*. On voit combien une pareille doctrine étoit propre à inſpirer le

courage & le deſir d'une mort glorieuſe dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du *valhalla* n'étoit promiſe qu'à ceux qui périſſoient dans les combats; toute autre mort étoit regardée comme ignominieuſe; & ceux qui mouroient de maladie ou de vieilleſſe, alloient dans le *niſlheim* ou dans l'enfer deſtiné aux lâches & aux ſcélérats. *Voyez l'Introduction à l'hiſtoire de Danemarck, par M.* Mallet, *& voyez* NIFLHEIM.

VALI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donnoit en Perſe avant les dernieres révolutions, à des vice-rois ou gouverneurs établis par la cour d'Iſpahan, pour gouverner en ſon nom des pays dont leurs ancêtres étoient les ſouverains avant que d'être ſoumis aux Perſans. La Géorgie étoit dans ce cas, ainſi qu'une partie de l'Arabie; les vice-rois de ces pays s'appelloient *vali* de Géorgie, *vali* d'Arabie, *&c.*

VALIDATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de faire valoir quelque choſe qui ſans cela ne ſeroit pas valable.

Validation de criées; ce ſont des lettres accordées en chancellerie, pour confirmer les criées, lorſqu'il y manque quelque défaut de formalité. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry, & quelques autres, les Praticiens ſont dans l'uſage, lorſqu'il eſt queſtion de certifier des criées, d'obſerver ſi toutes les ſignifications ont été faites parlant à la partie ſaiſie; cette formalité y eſt tellement de rigueur, que pour en couvrir le défaut, on a recours à des lettres de *validation de criées*; l'adreſſe de ces lettres ſe fait au juge devant lequel les criées ſont pendantes. *Voyez le ſtyle des lettres de chancellerie, par* M. de Pimont.

Validation de mariage; on trouve dans le ſtyle de la chancellerie de Duſault, la formule des lettres de *validation de mariage* pour des gens de la religion prétendue-réformée, qui s'étoient mariés, quoique il y eût parenté au degré de l'ordonnance, entre la premiere femme & la ſeconde, à l'effet d'aſſurer l'état des conjoints & celui de leurs enfans nés & à naître.

Validation de paiement; ſont des lettres que le roi accorde à un comptable pour qu'on lui alloue à la chambre des comptes un paiement ſur lequel elle pourroit faire quelque difficulté. *Voyez le ſtyle de chancellerie de* Duſault, *page* 79.

VALIDE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie ce qui eſt valable ſelon les loix; un acte eſt *valide* en la forme, lorſqu'il eſt revêtu de toutes les formalités néceſſaires, & il eſt *valide* au fond lorſque les diſpoſitions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. *Voyez* ACTE, FORMALITÉ, FORME, VALABLE, VALIDITÉ. (*A*)

VALIDE, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne chez les Turcs à la ſultane mere de l'empereur qui eſt ſur le trône. La *ſultane validé* eſt toujours très-reſpectée par ſon fils, & prend part aux affaires de l'état, ſuivant le plus ou le moins d'aſcendant qu'elle ſait prendre ſur ſon eſprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres ſultanes qui ſont dans le ſerrail, & peuvent y changer & y introduire ce que la fantaiſie leur ſuggere. La loi veut que le ſultan obtienne le conſentement de ſa mere pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y ſont renfermées; ainſi la *validé* lui amene une fille choiſie pour attirer ſes regards; elle trouveroit très-mauvais & ſe croiroit déshonorée, ſi ſon fils ne s'en rapportoit à ſon choix. Son médecin nommé *bekiſis effendi*, lorſqu'elle tombe malade, eſt introduit dans ſon appartement, mais il ne lui parle qu'au-travers d'un voile dont ſon lit eſt environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin, qu'on met ſur le bras de la ſultane *validé*. Elle a un revenu particulier, que l'on nomme *Paſchmalyk*; il eſt de mille bourſes ou d'environ quinze cent mille francs, dont elle diſpoſe à ſa volonté.

VALISE, ſ. f. (*terme de Coffretier.*) uſtenſile de cuir uni ou à poil, ſervant à mettre des hardes & autres choſes, pour porter en voyage ſur la croupe d'un cheval, ou autrement. (*D. J.*)

VALKYRIES, ſ. f. pl. (*Mythologie.*) c'eſt le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes, qui habitoient le *valhalla*, c'eſt-à-dire paradis des héros, ou la demeure d'Odin; ce dieu les emploie par choiſir ceux qui doivent

être tués dans les combats. Une de leurs fonctions étoit de verſer à boire aux héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin ; c'étoient auſſi elles qui préſentoient à ce dieu ceux qui mouroient dans les batailles. *Voyez* l'EDDA *des Irlandois*.

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) en latin *Pincium*, ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur la riviere de Piſuerga, près de ſon embouchure dans le Duero, à 20 lieues au ſud-oueſt de Burgos, à 25 au nord-eſt de Salamanque, & à 35 au nord de Madrid.

Valladolid eſt une des plus grandes villes d'Eſpagne. Elle contient ſoixante & dix couvens de l'un & de l'autre ſexe, & des égliſes à proportion ; d'ailleurs l'étendue de ſes places publiques y eſt très-conſidérable. On donne ſept cents pas de circuit à la ſeule place du marché nommée *el campo* ; les maiſons de cette place ſont égales, & à quatre étages. L'univerſité n'eſt compoſée que de quelques Colleges. On a fondé dans cette ville en 1752, une académie des ſciences & des arts ; mais cette académie ne ſe preſſe pas de répandre ſes lumieres, car elle n'a point encore publié d'ouvrages. L'évêché de cette cité eſt ſuffragant de Tolede, & a été fondé en 1595. Son revenu eſt évalué à quinze mille ducats. Cette ville a été la réſidence des rois de Caſtille juſqu'à Charles-Quint. Les dehors en ſont très-agréables ; c'eſt une belle plaine couverte de jardins, de vergers, de prés & de champs. *Long.* 13. 35. *lat.* 41. 43.

Valladolid eſt la patrie de quatre ou cinq jéſuites, dont les noms ne ſont connus qu'en Eſpagne ; mais il n'en eſt pas de même de *Mercado* (Louis de) en latin *Mercatus*, un des ſavans médecins du xvj. ſiecle ; toutes ſes œuvres ont été recueillies & imprimées *Francofurti* 1654, *cinq vol. in-fol.* Il mourut en 1593, à 53 ans.

Nuanez (Ferdinand), ſurnommé *Pincianus*, du nom latin de ſa patrie, a eu la gloire d'apporter le premier l'uſage de la langue greque en Eſpagne. La nobleſſe de ſon extraction lui procura l'honneur d'être fait chevalier de S. Jacques ; mais quoiqu'il fût en même tems intendant des finances de Ferdinand le Catholique, il n'employa ſa fortune qu'à devenir le propagateur des belles-lettres dans ſa patrie : ſourd aux promeſſes les plus magnifiques, & inſenſible aux eſpérances de la cour les plus flatteuſes, il conſacra ſon loiſir ſtudieux à communiquer aux autres les lumieres qu'il poſſédoit. Il fit pour la plus grande partie la verſion latine des ſeptante, imprimée de la polyglotte du cardinal Ximenès. Emule d'Hermolaüs Barbaro, il publia des commentaires ſur Pline, Pomponius Méla & Séneque, tous trois ſes compatriotes ; enfin, il mérita les éloges des plus ſavans hommes, de Juſte-Lipſe, d'Iſaac Voſſius & d'autres critiques. Il mourut en 1553, âgé de plus de 80 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLADOLID, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, entre Loxa au nord, & Loyola au midi, ſur la riviere de Chinchipé. Cette ville autrefois opulente, n'eſt plus qu'un petit hameau habité par quelques Indiens ou métifs. *Long.* 301. 40. *lat. mérid.* 4. 31. (*D. J.*)

VALLADOLID *ou* VALLISOLETO, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Méchoacan, proche d'un grand lac, avec un évêché ſuffragant de Mexico. *Latit.* 11. 19. (*D. J.*)

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle-Eſpagne, au Yucatan, environ à 30 lieues au midi oriental de Mérida, près de la côte du golfe de Honduras. *Lat.* 19.

VALLADOLID, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans le gouvernement de Honduras, ſur les confins de l'audience de Nicaragua, dans une belle plaine. Il y a des peres de la Merci, & un évêché.

VALLAGE, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, qui fait partie du gouvernement de Champagne. Il eſt borné au nord par le Châlonois & le Perrois, au midi par le Baſſigni, au levant par le Barrois, & au couchant par la Champagne propre. Il eſt arroſé par l'Aube & la Marne. Vauſſy eſt la capitale ; ſes autres villes ſont Joinville & Bar-ſur-Aube. (*D. J.*)

VALLAIRE, (*Hiſt. nat.*) nom que donnoient les Romains à la couronne que

l'état ou le général décernoit à tout officier ou ſoldat qui, dans l'attaque d'un camp, avoit le premier franchi les paliſſades & pénétré dans les lignes ou retranchemens des ennemis. Ce mot eſt dérivé de *vallum*, pieu garni de quelques branches qu'on plantoit ſur la crête du retranchement, pour former l'enceinte du camp que les anciens nommoient *loricæ*. Ils donnoient auſſi à cette couronne le nom de *caſtrenſis*, du mot *caſtra*, camp.

Aulugelle aſſure que cette couronne étoit d'or, & néanmoins, au rapport de Pline, *l. XXII. c. iij.* elle n'étoit pas tant eſtimée que la couronne obſidionale qui n'étoit que d'herbe ou de gazon. Les Romains penſoient & avec raiſon qu'il étoit plus glorieux & plus utile à l'état de délivrer & de conſerver des citoyens, que de vaincre des ennemis. *Voyez* COURONNE.

VALLAIS, LE, (*Géog. mod.*) en allemand *Walliſerland*; pays voiſin & allié des Suiſſes. Il eſt borné au nord par le canton de Berne, au midi par le val d'Aoſte, au levant par le canton d'Uri, & au couchant par la république de Geneve; de ce dernier côté, il fait face à la Savoie. Ce pays eſt une vallée étroite, dont la longueur eſt d'environ 34 lieues; ſa largeur eſt fort inégale. Le Rhône traverſe le *Vallais* dans toute ſa longueur, du levant au couchant. On le diviſe en haut & bas-*Vallais*, qui ſont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut-*Vallais* eſt partagé en ſept communautés, départemens ou juriſdictions, que l'on nomme *dixaines* en françois, & *zehnden* en allemand. Le bas *Vallais* eſt diviſé en ſix gouvernemens ou bannieres.

Il n'y a peut-être point dans la Suiſſe de contrée ſi bien entourée de montagnes que le *Vallais*, ni ſi bien fortifiée par la nature; mais quoique ce pays ſoit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges, c'eſt cependant le quartier le plus chaud de la Suiſſe. Il produit de très-bons vins, dont les vignes ſont ſur des rochers; le terroir rapporte auſſi ſuffiſamment de blé, de ſeigle & d'orge pour la nourriture des habitans: ils ſont accoutumés à la fatigue, endurcis au travail; & comme ils vivent frugalement, & reſpirent un air pur, ils parviennent ſans maladies à une vieilleſſe vigoureuſe; ils paroiſſent n'être expoſés qu'à la difformité du goître, qui peut venir de la mauvaiſe qualité des eaux; mais ce mal même n'eſt pas univerſel; tous le pays eſt cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut-*Vallais*, où eſt la ſource du Rhône, étoit autrefois occupé par les *Seduni*, qui ont laiſſé leur nom à la ville de Sion, appellée en latin *Seduni*, & le bas-*Vallais* par les *Veragri*, dont la ſituation a été exactement marquée par Céſar dans le *liv. III.* de ſes commentaires, où il nomme par ordre les *Nantuates*, les *Veragri*, & les *Seduni*, qui occupoient le pays depuis les Allobroges, le lac Léman & le Rhône juſqu'aux hautes Alpes, *uſque ad ſummas Alpes*, où eſt la ſource du Rhône.

Le *Vallais* fit partie du royaume de Bourgogne ſous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les ſucceſſeurs de Rodolphe, élu l'an 888 roi de la Bourgogne tranſjurane & ſeptentrionale, jouirent paiſiblement de ce même pays juſqu'à Rodolphe III. ſous lequel les officiers nommés *comtes*, s'érigerent en princes, & les évêques auſſi; ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du roi Conrad le Pacifique, pere & prédéceſſeur de Rodolphe, nommé le *lâche*, parce qu'il ſouffrit & autoriſa ces uſurpations. Les empereurs allemands, qui ſuccéderent à Rodolphe, mirent le gouvernement de la Bourgogne tranſjurane entre les mains des ducs de Zéringue, qui attaquerent les Vallaiſans, mais avec divers ſuccès, & ils furent obligés enfin de les laiſſer vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaiſans aient faite avec quelques cantons de la Suiſſe, eſt celle qu'ils contracterent pour dix ans avec les Bernois l'an 1250, qu'ils renouvellerent en 1448, & qu'ils déclarerent ſtable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les cantons de Lucerne, d'Ury & d'Underwald; & en 1529, ils furent admis par tous les cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clauſe, qui portoit que cette

alliance ſeroit renouvellée tous les 25 ans.

Enfin en 1533, l'évêque & la république de *Vallais* renouvellerent leur alliance avec les trois cantons catholiques, Lucerne, Ury & Underwald; & les quatre autres; ſavoir, Schwirz, Zoug, Fribourg & Soleure y acquieſcerent.

Ce renouvellement fut en quelque maniere une nouvelle alliance, car du côté des Suiſſes tous les cantons catholiques y ſtipulerent, & du côté des Vallaiſans, qui ſont fort attachés à l'égliſe romaine, tout l'état y entra pareillement.

Les Vallaiſans voulant conſerver leur liberté intérieure, pratiquent depuis longtems un uſage ſingulier pour réprimer les grands qui tenteroient de la leur ravir par leur crédit & leur puiſſance. C'eſt ce qu'ils appellent la *maſſe*, en allemand *matzen*, & qui tient quelques choſe de l'oſtraciſme des Athéniens. Le peuple prend un tronc d'arbre ou de vigne, ſur lequel il poſe une figure de tête d'homme, ſemblable à une tête de Méduſe; chaque mécontent fiche un clou à cette maſſe; & quand elle eſt chargée de clous, on porte la maſſe dans l'aſſemblée des juriſdictions avec le nom de l'homme qu'on redoute, & l'on demande ſon banniſſement. Cette maniere extraordinaire d'obtenir juſtice dans ce pays-là, y produit beaucoup de bien & peu de mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALLATUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie. L'itinéraire d'Antonin le place entre Abaſina & Summemtorium. On croit communément que le nom moderne eſt Willenbach. (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Iſtrie, à 7 milles de la mer, & à 14 au nord de Pola; elle eſt ceinte de murailles, & eſt ſoumiſe aux Vénitiens.

VALLÉE, VALLON, (*Synonyme.*) *vallée* ſemble ſignifier un eſpace plus étendu; *vallon* ſemble en marquer un plus reſſerré.

Les poëtes ont rendu le mot *vallon* plus uſité; parce qu'ils ont ajouté à la force de ce mot une idée de quelque choſe d'agréable ou de champêtre, tandis que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas, & ſitué entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la *vallée* de Joſaphat, où le vulgaire penſe que ſe doit faire le jugement univerſel; & l'on dit ſouvent en poéſie le *ſacré vallon*, où la fable établit une demeure des muſes. A entendre nos aimables décider d'un ton léger du mérite des poëtes anciens & modernes,

On diroit qu'ils ont ſiu l'oreille d'Apollon,
Qu'ils diſpoſent de tout dans le ſacré vallon.

(*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. ſacrée.*) il eſt parlé dans l'Ecriture de pluſieurs *vallées* de la Judée; nous n'en citerons ici que quelques-unes, dont les noms ſe liſent le plus ſouvent: telles ſont la *vallée des artiſans*, ſur les confins des tribus de Juda & de Benjamin; la *vallée des bois*, dans laquelle étoient bâties Sodome & Gomorrhe; la *vallée de Save* ou *Royale*, ainſi dite parce que Melchiſédech y rencontra Abraham; la *vallée de bénédiction*, près de Jéruſalem, ainſi nommée, parce que les Juifs y remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée à Joſaphat, *II. Paral. xx. 26.* la *vallée de Gad*, ſituée au-delà du Jourdain, le long de l'Arnon, *II. rois, xxiv. 5.* la *vallée de viſion*, ſignifie *Jéruſalem* dans le ſtyle prophétique & par antiphraſe, parce qu'elle eſt ſituée ſur une montagne; la *vallée graſſe*, étoit aux environs de Samarie qui la dominoit; ſa fertilité lui fit donner ce nom; la *vallée des paſſans* marque le grand chemin qui étoit au pié du mont-Carmel, pour aller du levant vers la mer. *Ezech. xxxix. 11.* la *vallée des montagnes*, déſigne les *vallées* qui étoient autour de Jéruſalem, où les habitans de cette ville ſe ſauverent, lorſqu'elle fut aſſiégée par les Romains; la *vallée du carnage*, fut ainſi nommée, parce que Joſaphat y défit un grand nombre d'ennemis; c'eſt la même que la *vallée* de Joſaphat ou du jugement, dont parle Joël, *iij. 14.* (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. mod.*) mot françois qui ſignifie la *deſcente* d'une montagne rude, eſcarpée, roide; il ſignifie auſſi un *eſpace* de terre ou de pays, ſitué au pié de quelque montagne ou côte. On diſoit autrefois *val*; mais il n'eſt plus en uſage que dans les noms propres: le *val* de Galice, le *val* des Choux, le *val* Suzon. L'un & l'autre mot eſt formé du latin *vallis*, dont

les Italiens ont fait leur mot *val* ou *valle*, & les Eſpagnols leur mot *valle*.

On entend ordinairement par une *vallée* une eſpece de plaine, le plus ſouvent traverſée par une riviere, bornée à ſes côtés par des collines ou des montagnes, & qui a une longueur plus ou moins grande ſans largeur conſidérable. Il y a des pays fort vaſtes nommés *vallées*, comme dans la Sicile, qui eſt diviſée en trois *vallées*, valle di Mazzara, valle di Demona, & valle di Noto. Comme, ſelon le proverbe, il n'y a point de montagnes ſans *vallées*, le mot de *vallée* eſt commun dans les montagnes, par exemple, dans la Suiſſe, chez les Griſons, dans une partie de la Lombardie & dans les Pyrénées. (*D. J.*)

VALLÉE DE VISION, *la*, (*Critique ſacrée.*) la *vallée* de viſion dans le ſtyle figuré, ſignifie *Jéruſalem*. Elle eſt nommée *vallée* par antiphraſe, parce qu'elle eſt ſituée ſur une montagne, & on lui donne le ſurnom de *viſion*, parce qu'elle eſt le ſujet de la prophétie d'Iſaïe, ou parce que le temple de Jéruſalem fut bâti ſur le mont Moria, qui eſt la montagne de viſion.

VALLÉE DE CLUYD, (*Géog. mod.*) *vallée* d'Angleterre, dans le Comté de Denbig. Elle s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt juſqu'à l'océan, de la longueur de 17 milles, ſur 5 de largeur. Elle eſt de toutes parts environnée de hautes montagnes, excepté le long des côtés, où elle eſt toute ouverte. La riviere de la Cluyd la traverſe par le milieu, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure.

VALLÉES, *pays des quatre*, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la Gaſcogne, ſur la gauche de la Garonne, partie dans le dioceſe d'Auch, & partie dans celui de Comminge. Il renferme les *vallées* de la Barthe ou Neſles, Aure, Magnoac & Barouſſe. (*D. J.*)

VALLERAUGUE, (*Géog.*) petite ville des Cevenes ſur l'Héraut & fort près de ſa ſource, dans le dioceſe d'Alais; elle eſt remarquable par les nombreuſes plantations de mûriers qu'on ne ceſſe de faire depuis quelque tems, ce qui la rend très-commerçante; elle a vu naître le général Carte qui ſervit avec diſtinction dans la guerre de la ſucceſſion ſous le roi Guillaume, & la reine Anne, & ſe ſignala au ſiege de Barcelone; elle eſt auſſi la patrie de Mr. Theron qui fut chapelain du prince d'Orange, & a donné pluſieurs ouvrages au public, & de Mr. Augliviel de la Beaumelle, ſi connu par ſes mémoires de Mad. de Maintenon, & par ſes démêlés littéraires avec Mr. de Voltaire.

VALLI, (*Botan. exot.*) arbriſſeau des Indes que M. Commelin nomme *frutex ſiliquoſa, indica, flore papilionaceo, ſiliquis planis, brevibus, duo aut tria ſemina iſthmia continentibus.* Hort. Malab.

Cet arbriſſeau s'attache à toutes les plantes de ſon voiſinage. Ses feuilles reſſemblent à celles du frêne, & ont quelque âcrimonie. Ses fleurs ſont papillonacées & ſans odeur. Ses gouſſes ont un pouce de long, ſur un pouce de circonférence; elles ſont plates, & contiennent deux ou trois ſemences ſéparées par une cloiſon étroite; ſes feves ſont d'un goût extrêmement déſagréable. Cette plante fleurit au mois d'Août, & ſon fruit eſt mûr dans ceux de Décembre & de Janvier. (*D. J.*)

VALLUM, AGGER, VINEÆ, TURRES, (*Art. milit. des Romains.*) *vallum* étoit un retranchement que l'on faiſoit avec des pieux, une paliſſade. *Agger*, élévation pour dominer la ville, que l'on faiſoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vineæ*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la ſappe du mur. *Turres*, les tours, étoient de bois, & l'on mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifices, *&c.* (*D. J.*)

VALLUM ADRIANI, (*Geog. anc.*) dans la 124e. année de J. C. l'empereur Adrien paſſa dans la Grande-Bretagne pour y appaiſer un ſoulevement, & après avoir battu les rebelles, il fit tirer pour la premiere fois, dit Spartian *in Hadriani vitâ, c. xj.* une muraille de 80 milles de longueur, pour empêcher les peuples ſauvages du nord, de ſe jetter ſur les ſujets des Romains.

Cette muraille, ou ce retranchement, tenoit toute la largeur de l'île, depuis une mer juſqu'à l'autre; c'eſt-à-dire, depuis le bord de la Tyne, au voiſinage de New-Caſtle, juſqu'au bord de l'Eden, près de

Carliſle, dans le Cumberland, & de Carliſle juſqu'à la mer.

L'auteur des délices de la grande-Bretagne, *page* 1140, dit: « L'hiſtorien qui nous » apprend cette circonſtance, ne marque pas en quel endroit étoit cette muraille: mais les Ecoſſois ne doutent nullement, que ce ne fût entre les golfes de Glotta & de Bodotria, dans les mêmes endroits où Agricola avoit mis des garniſons 40 ans auparavant; & ils ſont perſuadés que c'eſt la même muraille dont il reſte des veſtiges aſſez conſidérables, entre les golfes dont il vient d'être parlé, qui ſont ceux de la Cluyd & du Forth.

Mais il paroîtroit plutôt que c'eſt le *Vallum* de Sévere, dont nous ferons l'article qui doit être placé entre ces deux golfes, & non celui d'Hadrien: car Spartian, *in Hadriani vitâ*, *c. xj.* dit poſitivement que le *Vallum* de Sévere fut bâti bien loin au-delà de celui d'Hadrien. D'ailleurs, ſi le mur de ce dernier avoit été entre les golfes de Cluyd & de Forth, il n'auroit pas eu 80 mille pas de longueur, mais ſeulement 32 mille pas, meſure qu'Aurelius Victor. *Epitom. hiſt. Auguſtæ*, & Eutrope, *in Severo*, *l. VII. c. xix.* donnent au *Vallum* de Sévere.

Quoi qu'il en ſoit, les reſtes de ce grand & merveilleux ouvrage font voir qu'il étoit digne de la puiſſance des Romains. D'abord Hadrien ne le fit faire que de gazon; mais dans la ſuite on l'a bâti de gros quartiers de pierre. Cette muraille étoit haute de 15 piés, & en quelques endroits large de 9, comme on le peut encore voir par les débris qui en reſtent. Elle comprenoit un eſpace d'environ cent milles de longueur à-travers des plaines, des vallées, des montagnes & des forêts: de ſorte qu'elle devoit avoir coûté des peines & des dépenſes infinies. Elle étoit flanquée de tours, à la diſtance de mille pas les unes des autres: & tout du long, on avoit bâti une infinité de bourgs & châteaux. Les Anglois l'appellent *the Picts wall*, c'eſt-à-dire, *la muraille des Pictes*; parce que ſes incurſions des Pictes furent la cauſe que les Romains penſerent à un ouvrage de cette nature.

A Walvich, que l'on croit être l'ancienne *Gallana*, on voit des veſtiges d'anciennes fortifications, & particuliérement les ruines d'une grande forteresſe. Près de cet endroit, Tyne coupe la muraille, paſſant par une voûte qu'on eut ſoin d'y conſtruire; & à quelque diſtance de la muraille, les deux Tynes ſe joignent, pour ne faire plus qu'une ſeule riviere. (*D. J.*)

VALLUM ANTONII PII, (*Geog. anc.*) retranchement ou muraille élevée par l'empereur Antonin Pie, dans la grande-Bretagne, pour arrêter les incurſions des Calédoniens. On n'eſt pas d'accord ſur l'endroit où fut fait ce retranchement. Camden prétend qu'il paſſoit par la ville de *Brumeria*, aujourd'hui *Brampton*; & ſelon la carte du pere Briet, il commençoit auprès de Bervick, à l'embouchure de la Twede, & entroit dans les terres vers le ſud-oueſt, en ſuivant à-peu-près les mêmes limites qui ſéparoient l'Ecoſſe de l'Angleterre. (*D. J.*)

VALLUM SEVERI, (*Géog. anc.*) l'empereur Sévere étant paſſé dans la grande-Bretagne avec ſes deux fils, environ l'an 207 de Jeſus-Chriſt, repouſſa les Calédoniens; & pour les empêcher de revenir dans la province des Romains, il fit élever une muraille qui tenoit toute la largeur de l'île d'une mer à l'autre, entre les golfes de Glotta & de Bodotria, aujourd'hui les golfes de Cluyd & de Forth.

Cette muraille, ou plutôt ce retranchement, puiſque Spartien & les autres auteurs anciens lui donnent le nom de *vallum*, fut apparemment forcé par les Calédoniens: car, ſous l'empire de Dioclétien, Carauſius, qui dans la ſuite eut la préſomption de prendre la pourpre impériale, dépouilla les Calédoniens de leur terre, & alla rétablir les bornes de l'empire romain entre les golfes de la Cluyd & du Forth: & ſoixante ans après ou environ, Théodoſe, pere de l'empereur Théodoſe le grand, marchant ſur les briſées de Carauſius, réduiſit en forme de province tout le pays qui eſt entre l'Angleterre & les deux golfes en queſtions. Il l'appella *Valentia*, du nom de l'empereur; & pour en aſſûrer la poſſeſſion aux Romains, il rétablit la muraille de Sévere entre les mêmes golfes. *Voyez*

VALENTIA, *Géographie anc.* (*D. J.*)

VALLUM-STILICONIS ou MURUS-STILICONIS, (*Géog. anc.*) nom d'une muraille ou d'un retranchement, qu'on croit que Stilicon fit tirer dans la grande-Bretagne le long du rivage, dans un eſpace d'environ quatre milles, depuis l'embouchure du Darwent juſqu'à celle de l'Elne, afin de défendre ces côtes contre l'irruption des *Scoti*, qui ſortoient de l'Irlande pour ſe jetter ſur ce pays-là. (*D. J.*)

VALNA, (*Géog. mod.*) petite méchante ville ou bicoque d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur une montagne, au midi du Guadalquivir.

VALOGNE *ou* VALOGNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Valonia*; ville de France, dans la baſſe-Normandie, au dioceſe de Coutances, ſur un petit ruiſſeau, à 3 lieues de la mer. Il y a un bailliage, une ſénéchauſſée, une maîtriſe des eaux & forêts, une collégiale, & quelques couvens. *Long.* 16. 15. *latit.* 49. 27.

C'eſt au village de Valdéſie, près de *Valogne*, qu'eſt né, au commencement du dernier ſiecle, Jean de Launoi, en latin *Launoius*, prêtre & célébre docteur en Théologie dans l'univerſité de Paris, ſavant d'un ordre ſupérieur, infatigable dans le travail, & critique intrépide. Homme d'un déſintéreſſement à toute épreuve, inſenſible a toute ambition, il refuſa tous les bénéfices qu'on lui offrit, content de ſes livres & de ſa fortune qui étoit très-médiocre. Sa vie fut ſimple, & ſon ame toujours bienfaiſante.

La préface de ſon teſtament eſt remarquable. Après les paroles ordinaires, *au nom du Pere*, &c. il y avoit: « J'aurai bien-» tôt fait, car je n'ai pas beaucoup de » bien, ayant détourné mon eſprit de leur » recherche par de nobles ſoins, & m'é-» tant convaincu de bonne heure qu'un » chrétien a beaucoup plus de peine à faire » un bon uſage des richeſſes qu'à s'en » paſſer ». On peut dire qu'il eſt mort la plume à la main: car non-ſeulement il avoit un livre ſous la preſſe (défenſes des intérêts du roi) pendant ſa derniere maladie, mais même il en corrigea les épreuves un jour avant ſon décès.

Il mourut à l'hôtel d'Etrée l'an 1678, âgé de plus de 77 ans. Le cardinal d'Etrée n'étant encore qu'évêque de Laon, s'étoit en quelque maniere approprié M. de Launoi. « Et certes ayant un tel perſonnage » auprès de lui, il ne le pouvoit conſerver » ni le chérir avec trop de ſoins », dit M. de Marolles. Il fut enterré aux minimes, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament; mais on n'eut pas la liberté de mettre ſur ſon tombeau l'épitaphe qu'on lui avoit préparée, parce que cette épitaphe attribuoit au défunt la louange d'avoir ſoutenu l'orthodoxie; & quelque tems après, les minimes déclarerent que les deux puiſſances, la royale & l'eccléſiaſtique, leur avoient enjoint de ne ſouffrir aucune inſcription à la gloire de M. de Launoi.

Ses œuvres ont été recueillies par l'abbé Granet, & imprimées à Geneve en 1731, en dix volumes *in-folio*. Ses lettres, qui en ſont la partie principale, avoient déja paru à Cambridge en 1689, *in-folio*. Tous les ouvrages de ce ſavant ſont remplis de lecture & de ſcience eccléſiaſtique. Il y défend avec force les droits du roi, les libertés de l'égliſe gallicane, & la juſte autorité des évêques. Son ſtyle n'eſt pas aſſez orné & ſes raiſonnemens ne ſont peut-être pas toujours juſtes; mais on eſt amplement dédommagé en le liſant, par la variété des ſujets qu'il traite, l'étendue de ſon érudition, & quantité de traits ingénieux.

Le public lui a certainement de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre *de autoritate negantis argumenti*, il auroit rendu ſervice à la république des lettres; car il a donné, par cet ouvrage, de belles ouvertures, pour diſcerner le vrai & le faux dans les matieres hiſtoriques.

Il attaqua, dans ſes écrits, pluſieurs fauſſes traditions, entr'autres l'arrivée de Lazare & de Magdeleine en Provence; l'apoſtolat des Gaules de Denys l'aréopagite; la cauſe de la retraite de S. Bruno, fondateur des chartreux; la viſion de Simon Stoch; les privileges de la bulle ſabbatine, *&c.* Il crut auſſi devoir démontrer la fauſſeté des prétendus privileges des moines, en vertu deſquels ils ne vouloient pas reconnoître la juriſdiction des évêques; & il réfuta les raiſons qu'ils alléguoient pour s'attribuer

s'attribuer l'administration du sacrement de pénitence. « Ceux qui aiment la vérite, » dit M. Marolles, lui surent autant de » gré de ses belles recherches, que les gens » qui sont incapables d'honorer la raison, » crurent avoir sujet de se plaindre de ce » savant pour avoir fait de telles conquê- » tes ; & si la superstition s'en afflige, l'E- » glise pure doit s'en glorifier ».

M. de Launoi étendit encore sa critique sur le trop grand nombre de saints canonisés dans le calendrier, & les abus qui en résultent. Vigneul Marville rapporte que le curé de S. Eustache de Paris disoit : « Quand je rencontre le docteur de Lau- » noi, je le salue jusqu'à terre, & ne » lui parle que le chapeau à la main, & » avec bien de l'humilité, tant j'ai peur » qu'il ne m'ôte mon S. Eustache qui ne » tient à rien ». Il avoit raison, dit M. de Valois, car la vie de S. Eustache est un tissu de fables entassées les unes sur les autres ; & je suis fort surpris, continue-t-il, que la plus grosse paroisse de Paris ait quitté le nom d'une des plus célebres & illustres martyres que nous ayons pour prendre celui d'un saint inconnu & fort suspect.

Godefroi l'historiographe étant sorti de son logis de grand matin le premier jour de l'an, rencontra dans la rue de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda, & lui dit en l'embrassant : » Bon jour & bon an, monsieur ; quel » saint dénicherez-vous du ciel cette an- » née » ? M. de Launoi, surpris de la demande, lui répondit, « Je ne déniche » point du ciel les véritables saints que » Dieu & leur mérite y ont placés, mais » bien ceux que l'ignorance & la superstition des peuples y ont fait glisser sans » qu'ils le méritassent, & sans l'aveu de » Dieu & des savans ».

C'est là-dessus que Ménage fit une bonne épigramme greque, dans laquelle il compare M. de Launoi au Jupiter d'Homere, qui chassa du ciel toute la racaille des faux dieux qui s'y étoit glissée parmi les véritables, & qui leur donnant du pié au cul, les fit tomber du haut de son trône & des étoiles en terre.

Τὸν Λαυνοΐον ὁρᾷς, ὃς σύρφετον Οὐρανιώνων
Ῥίψε, ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ Θεσπεσίοιο.

Rome cria contre l'entreprise de M. de Launoi, comme contre un horrible sacrilege ; elle le déclara un destructeur de la religion, & mit tous ses livres à l'inquisition, ne pouvant y faire traîner l'auteur ; mais l'*histoire de l'Eglise* de Basnage, publiée l'an 1699, en deux volumes *in-fol.* a bien dû autrement émouvoir la bile des inquisiteurs. C'est-là qu'on trouve la destruction de tant de faux saints & de tant de faux martyrs, qu'en comparaison de cet océan, l'entreprise de M. de Launoi n'est qu'un petit ruisseau.

Il étoit cependant difficile que ce docte théologien de Sorbonne écrivît beaucoup de choses contre les maximes des flatteurs du pape, contre les superstitions & contre les prétendues exemptions des moines, sans s'attirer beaucoup d'ennemis. Il éprouva sur ses vieux jours qu'il avoit choqué un parti fort redoutable. On lui défendit de tenir des assemblées dans sa chambre, quoiqu'elles fussent très-innocentes, puisqu'il n'y recevoit que des amis, & qu'on n'y conversoit que des sciences ; enfin on fit des affaires à son libraire qui imprimoit son livre de la *simonie*, où entr'autres choses il attaque les annates & réfute le jésuite Azorius.

M. de Launoi supporta patiemment cette espece de persécution, & se trouvant d'ailleurs protégé par des gens du premier mérite, il continua de travailler pour l'Eglise, pour son prince & pour le plus grand bien de la religion. Il a éclairé l'esprit d'une infinité de gens, sans que tous les abus aient été corrigés ; c'est parce que trop de personnes sont intéressées à les maintenir. Il y a bien de la différence entre les particuliers & le public. Il vient des tems où la plûpart des particuliers se trouvent désabusés, & néanmoins la pratique du public demeure la même. Enfin il semble que la cour de Rome ait adopté la religion du dieu *Termus* de la république romaine. Ce dieu ne cédoit à rien, non pas même à Jupiter. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VALOIR, v. act. (*Gram.*) avoir une

valeur, un certain prix, ſoit intrinſeque, ſoit arbitraire : une marchandiſe doit *valoir* moins quand elle eſt commune, que quand elle eſt rare. *Voyez* VALEUR.

On dit auſſi *dans le commerce* faire *valoir* ſon argent, pour dire *en tirer du profit*, le *mettre à intérêt*. *Voyez* INTÉRÊT.

VALOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le gouvernement de l'île de France. Il eſt borné au nord par le Soiſſonnois ; au midi, par la Brie ; au levant, par la Champagne ; & au couchant, par le Beauvoiſis. Il prend ſon nom d'un vieux chapitre appellé *Vadum* en latin, & *Vé* en françois. Ce n'étoit autrefois qu'un comté, que Philippe-Auguſte réunit à la couronne ; c'eſt à préſent un duché qui fut donné en apanage au frere de Louis XIV. & que la maiſon d'Orléans poſſede. C'eſt un pays de plaine, abondant en blé. Crépi eſt la capitale. (*D. J.*)

VALOISE *ou* LUQUOISE, ſ. fém. (*Manuf. en ſoie.*) étoffe montée à huit liſſes, autant de liſſes pour rabattre que pour lever ; à chaque coup de la tire, on baiſſe une liſſe de rabat, & l'on paſſe la navette de la même couleur ; ce qui produit un diminutif de la luſtrine. La chaîne & la trame ſont très-minces.

VALON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. III. c. j.* place ſon embouchure entre les villes *Tingis* & *Exiliſſa*, c'eſt-à-dire environ au milieu de la côte du détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

VALONE, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire turc, dans l'Albanie, ſur le bord de la mer, près des montagnes de la Chimere, à 70 milles d'Otrante, avec un port & un archevêché grec. Les Vénitiens la prirent en 1690, & l'abandonnerent quelque tems après, en ayant ruiné les fortifications.

VALOUVERS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les idolâtres de l'Indoſtan, les prêtres de la derniere des tribus, appellée *parreas* ou *poulias*, qui eſt l'objet du mépris de peuple. Il y a parmi une famille ſacerdotale, appellée des *valouvers*, qui prétendent avoir occupé anciennement dans les Indes un rang auſſi diſtingué que les bramines ou prêtres actuels. Les *valouvers* s'appliquent à l'Aſtronomie & l'Aſtrologie ; ils ont des livres qui contiennent des préceptes de morale très eſtimés. On dit qu'ils portent un filet de pêcheur autour du col lorſqu'ils font leurs ſacrifices.

VALPARAISO *ou* VALPARISSO, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Amérique méridionale, au Chili, ſur la côte de la mer du ſud, dans un vallon, avec un port défendu par une citadelle. Cette bourgade eſt compoſée d'une centaine de pauvres maiſons, dont la plus grande partie n'eſt habitée que des noirs, de mulâtres & de métifs, qui ſont des matelots & gens de cet ordre ; cependant cette bourgade a pour ſa défenſe deux forteresſes ; l'une commande l'entrée du port avec des batteries raſantes ; l'autre a une batterie de vingt pieces de canon de bronze. Quoique *Varparaiſo* ſoit le principal port du Chili, il n'y entre guere néanmoins que vingt-cinq bâtimens par an. C'eſt dans ce port que François Drake enleva, en 1579 un gros navire eſpagnol chargé de marchandiſes précieuſes, & entr'autres de douze mille cinq cents livres d'or de Baldivia, le plus pur des Indes occidentales. *Long.* ſuivant le P. Feuillé, 305. 19. 30. *lat.* 33. 2. (*D. J.*)

VALRÉAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le comtat Venaiſſin, & l'une des dépendances du pape ; cette petite ville toute dépeuplée eſt la plus conſidérable partie du comtat qui confine avec le Dauphiné ; jugez par-là du reſte. (*D. J.*)

VALROMEY, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Bugey, entre les mandemens de Seyſſel & de Michaille. C'eſt un de ceux qui furent cédés à la France en échange de Saluces, par le traité de Lyon de l'an 1601. Il n'a pas vingt paroiſſes, dont Château-neuf eſt la principale. Louis XIII. érigea l'an 1612 la ſeigneurie de *Valromey* en marquiſat en faveur d'Honoré d'Urfé. (*D. J.*)

VALS, EAUX DE, (*Hiſt. nat. des eaux minérales.*) eaux minérales de France en Languedoc. On les va prendre dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, & la mode capricieuſe eſt aujourd'hui

venue de les preſcrire fréquemment, & d'en tranſporter à Paris & ailleurs.

Le petit bourg qui donne ſon nom à ces eaux minérales eſt dans le Vivarais, à 5 lieues du Rhône, & près du torrent de la Volane, au fond d'un vallon. Ce bourg eſt environné de côteaux fertiles en blé & en vignes.

Les fontaines minérales ſont à deux portées de mouſquet du bourg près du torrent. L'une de ce ſources, appellée la *Marie*, eſt du côté du bourg. Les autres, appellées la *Marquiſe*, la *S. Jean*, la *Camuſe* & la *Dominique*, ſont de l'autre côté du ruiſſeau.

L'eau de la Marie eſt froide, limpide, aigrelette & diurétique. Elle donne une teinture orangée à la noix-de-galle, & une couleur de vin rouge à la teinture de tourneſol. Le ſel qu'on en retire par évaporation à la quantité d'environ une drachme ſur douze onces d'eau, eſt nitreux & fermente avec les acides.

L'eau de la Marquiſe eſt plutôt ſalée qu'aigrelette. La teinture qu'elle fournit à la noix-de-galle, approche aſſez de celle que lui donne la Marie, mais elle donne la teinture de vin plus paillet à l'eau colorée par le tourneſol. Le réſidu eſt de même nature que celui de la Marie, ſeulement en plus grande quantité. La ſource de cette eau ſort entre des fentes de rocher, & eſt peu conſidérable.

L'eau de la fontaine S. Jean ne differe de la précédente que par un goût un peu plus ſtiptique.

La ſource Camuſe, découverte par un médecin nommé le *Camus*, ſemble avoir encore moins d'acidité & plus de ſalure. La rouille qui eſt dans ſon canal d'écoulement eſt auſſi plus rougeâtre; du reſte elle fait les mêmes changemens avec la noix-de-galle & la teinture de tourneſol.

Les ſels de ces quatre fontaines, ſoit le naturel qui ſe trouve ſur les rochers, ſoit l'artificiel qui ſe tire par l'évaporation, étant diſſous dans un peu d'eau, font une grande effervescence avec l'eſprit de vitriol. Ils ne pétillent point ſur les charbons allumés, & ne changent point de couleur; mais ces ſels jettés dans le ſirop violat, le rendent auſſi verd que fait le ſel de tartre.

La ſource Dominique, ainſi nommée d'un jacobin qui l'a découverte, eſt la moins abondante de toutes. Elle eſt âpre, vitriolique & déſagréable à l'eſtomac. Le réſidu qu'on en tire eſt en petite quantité; une livre d'eau ne produiſant que huit ou dix grains d'un ſel grisâtre, & qui ſemble un vitriol légérement calciné. La noix-de-galle procure à cette eau une couleur bien différente de celle que lui donnent les eaux des autres fontaines, ſavoir une couleur bleuâtre & fort peu foncée. Elle rougit auſſi la teinture du tourneſol d'un rouge beaucoup plus opaque, & le ſel de tartre a de la peine à faire revenir cette teinture dans ſa couleur de pourpre. Cette eau opere par les vomiſſemens. (*D. J.*)

VALSARA, MUSCLE DE, (*Anatom.*) Valſara d'Imola, docteur en médecine & en philoſophie, profeſſa l'anatomie dans l'univerſité de Boulogne, & fut chirurgien de l'hôpital des Incurables. Il nous a laiſſé un traité ſur l'oreille qui renferme pluſieurs choſes neuves. Il y a un muſcle de l'oreille qui porte ſon nom, qu'on appelle auſſi *le muſcle antérieur*.

VALTELINE, (*Géog. mod.*) *V* après le *mot* VAL, *l'article* VAL-TELLINE.

VALVERDE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Perou, dans l'audience de Lima, dont elle eſt à 35 lieues. Ses habitans qui ſont eſpagnols, ſont riches; ſon port qui en eſt à 6 lieues, ſe nomme *Puerto quémado*. *Lat. mérid.* 14. (*D. J.*)

VALVÆ, (*Archit. anc.*) *valvæ*, genit. *valvarum*, ſ. f. pl. indique, dans Vitruve, une porte ſimple, & qui n'a qu'un battant, puiſque dans les auteurs elle eſt oppoſée à celle qui a deux battans, que les Romains appelloient *biſores*. Quoique *valvæ* déſigne communément les deux battans d'une porte, il eſt sûr que ce mot n'a cette ſignification qu'à cauſe qu'il eſt au pluriel, & encore n'a-t-il pas ſemblé à Ovide que le pluriel fût ſuffiſant pour cela quand il dit, *argenti biſores radiabant lumine* valvæ, car il a jugé que *valvæ* ſans *biſores* n'auroit pû ſignifier une *porte à deux battans*. (*D. J.*)

VALUE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt la même choſe que *valeur*; mais ce terme n'eſt uſité que quand on dit plus *value*, la moins *value*; la plus *value* eſt ce que la choſe vaut de plus que ce qu'elle a été eſtimée ou vendue; la moins *value* eſt ce qu'elle vaut de moins. La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus *value* des meubles. *Voyez* CRUE, ESTIMATION, PRISÉE, VENTE. (*A*)

VALVE, (*Con. hyl.*) en latin *valva*, c'eſt l'écaille ou l'une des pieces de la coquille.

VALVULE, ſ. f. (*Méchan.*) eſt la même choſe que *ſoupape*. *Voyez* SOUPAPE. Ce mot vient du mot latin *valva*, porte à deux battans, parce que les *valvules* s'ouvrent & ſe ferment à-peu-près comme ces ſortes de portes.

VALVULE, (*Phyſiologie.*) petite membrane attachée à la paroi intérieure des veines, pour faciliter le cours du ſang vers le cœur, & empêcher ſon retour vers les extrémités.

La ſtructure des *valvules* eſt une méchanique fort conſidérable entre les organes qui ſervent à la diſtribution des humeurs. Expoſons cette méchanique.

Les *valvules* ſont le même office à l'égard des humeurs contenues dans le corps des animaux, que font dans les machines hydrauliques, les ſoupapes, ou les autres machines équipollentes à des ſoupapes, que l'on emploie pour laiſſer couler l'eau d'un ſens, & lui fermer le paſſage, en l'empêchant de retourner d'où elle eſt venue. Or comme on ſe ſert de trois ſortes de ſoupapes, il y a auſſi de trois ſortes de *valvules* qui empêchent que les humeurs qu'elles ont laiſſé paſſer dans les canaux ne puiſſent retourner.

Les trois eſpeces de ſoupapes ſont la ſoupape à clapet, la ſoupape en cône & la ſoupape en maniere de porte à deux battans. La ſoupape à clapet eſt une lame plate & quarrée, qui étant attachée par un de ſes côtés, peut, étant abattue & appliquée ſur un trou, le boucher ou le déboucher lorſqu'elle eſt levée.

L'eſpece de *valvule* qui a rapport à ce clapet, eſt la moins ordinaire; on en trouve à l'embouchure des ureteres dans la veſſie, où la tunique interne de la veſſie couvre le trou par où l'uretere, après s'être coulé entre les deux membranes dont la veſſie eſt compoſée, fait paſſer l'urine dans la capacité de la veſſie; car cette membrane que l'urine leve pour entrer, eſt rabattue par la même urine, qui la colle contre les bords du trou après qu'elle eſt paſſée.

On a trouvé une pareille *valvule* dans la véſicule du foie d'un bœuf au milieu de la partie de ſon fond, où elle eſt attachée au foie. Cette *valvule* étoit une membrane qui couvroit un trou faiſant l'embouchure d'un rameau de la bile, qui ayant pluſieurs racines répandues dans tout le foie, apportoit cette humeur dans la véſicule.

La ſeconde eſpece de ſoupape qui eſt en cône agit d'une autre maniere; car la partie faite en cône laiſſe paſſer l'eau qui vient du côté de la pointe du cône, parce qu'elle eſt pouſſée par l'eau & levée, en ſorte qu'elle ouvre en partie le trou rond du cercle qu'elle fermoit entiérement lorſqu'elle étoit abaiſſée; mais elle empêche que l'eau ne retourne, parce que venant vers la baſe du cône, ſa peſanteur fait rentrer le cône dans le trou du cercle qu'elle bouche fort exactement, n'y ayant rien qui bouche ſi bien un trou, qu'un cône ou foret.

L'eſpece de *valvule* qui répond à cette ſorte de ſoupape eſt appellée *ſigmoïde*, parce que le bord de la membrane qui la compoſe repréſente un *C*, qui eſt un ſignal des anciens caracteres grecs. Cette membrane, qui eſt comme un ſac ou capuchon, fait un cône, lorſqu'étant remplie elle eſt dilatée; car la moitié du bord de cette membrane étant attachée à la tunique de la veine, il arrive néceſſairement que lorſque le ſang monte dans la veine, il pouſſe la partie détachée, & la collant contre la tunique de la veine, il ſe fait paſſage; au contraire, lorſque le ſang vient à deſcendre, il ſépare la partie détachée d'avec la tunique de la veine contre laquelle elle étoit collée, & empliſſant le ſac, l'arrondit, & lui donne la figure conique dont la baſe emplit toute la rondeur du conduit de la veine, de même que la baſe du cône

de la ſoupape remplit la rondeur du cercle qui la ſoutient.

Il ſe trouve dans quelques poiſſons, comme dans la raie, que ces *valvules*, au lieu d'être des ſacs compoſés de membranes, ſont des chairs ſolides qui doivent apparemment en ſe gonflant & en ſe rétréciſſant, faire l'effet que la *valvule* ſigmoïde fait en s'empliſſant & en ſe vuidant de ſang. Et il faut ſuppoſer que ces chairs ont des pores ouverts vers le côté où le ſang doit couler, & qu'ils ſont fermés vers celui d'où il vient; en ſorte que lorſque le ſang fait effort pour paſſer, il comprime ces chairs, & en exprime le ſang, & lorſqu'il fait effort pour retourner, il les remplit, & les faiſant gonfler, il bouche le paſſage, y ayant apparence que ces *valvules* charnues ne ſont effectivement autre choſe qu'un amas d'une infinité de petits ſacs remplis de ſang.

Ces *valvules* ſigmoïdes ſe trouvent preſque dans tous les vaiſſeaux; il y en a dans les veines & dans les canaux lymphatiques, pour empêcher le retour des humeurs que ces vaiſſeaux contiennent, & pour aider au cours qu'elles doivent avoir: car les humeurs ne pouvant retourner lorſqu'elles ont paſſé au-deſſus des *valvules*, la moindre compreſſion que les veines ou vaiſſeaux lymphatiques ſouffrent par le mouvement de la reſpiration & des muſcles de tout le corps, leur fait pouſſer le ſang & la lymphe vers les endroits où les *valvules* leur donnent le paſſage libre.

Cela ſe fait par la même raiſon qui fait monter un épi de blé le long du bras, quand il eſt mis entre le bras & la manche de la chemiſe, la queue en-haut, & les barbes de l'épi en-bas, quoique la ſtructure de cette machine ſoit différente de celle des *valvules*; car l'épi monte lorſqu'on remue le bras, parce qu'il ne peut aller en en-bas, & qu'il va aiſément en en-haut, attendu que rien ne l'en empêche, & que le mouvement du bras agiſſant ſur l'épi, l'oblige à ne pas demeurer en une place.

Il y a auſſi de ces *valvules* dans le cœur; ſavoir trois qui ferment l'aorte à la ſortie du ventricule gauche, & empêchent que le ſang n'y rentre; & trois qui de la même maniere forment la veine artérieuſe, & qui empêchent que le ſang, qui pour paſſer dans le poumon eſt ſorti du cœur, n'y rentre. Les gros rameaux des veines ont ordinairement deux *valvules* vis-à-vis l'une de l'autre, & les petits n'en ont qu'une: quand les *valvules* doubles ſont enflées par le ſang qui les emplit, elles ont la figure d'un demi-cône, & celle du tiers d'un cône quand elles ſont triples.

La troiſieme eſpece de ſoupape n'a point encore de nom, mais M. Perrault a cru qu'il lui en étoit dû un à cauſe qu'elle agit de même que les ſoupapes. Ces ſoupapes de la troiſieme eſpece ſont ordinairement ſans comparaiſon plus grandes que les autres, qui ne paſſent guere quatre ou cinq pouces de diametre, au lieu que celles là ont juſqu'à deux ou trois toiſes; on s'en ſert pour les écluſes. Ce ſont deux battans de porte que l'eau ferme en les pouſſant & en les faiſant approcher l'un de l'autre; & elles demeurent en cet état, tant à cauſe qu'elles ſont retenues par des chaînes, que parce qu'elles ſe ſoutiennent d'elles-mêmes, étant appuyées l'une contre l'autre, & faiſant un angle oppoſé au cours de l'eau.

Il y a dans le cœur des *valvules* qui agiſſent par une même raiſon: on les appelle *tricuſpides*, ou *tricuſpidales*, parce qu'elles ont trois pointes étant de forme triangulaire: car quoique ces petites portes du cœur ne ſoient pas quarrées, elles font néanmoins le même effet que les portes des écluſes qui le ſont en ce que s'approchant & ſe joignant par leurs côtés, elles ferment le paſſage au ſang, & l'empêchent de ſortir des ventricules du cœur, quand il y eſt entré par la veine cave ou par l'artere veineuſe. Et de même que les *valvules* tricuſpides ſe touchent par deux côtés étant attachées au cœur par le troiſieme, les portes des écluſes ſe touchent auſſi par un côté, & touchent au fond de l'écluſe par un autre, le troiſieme étant attaché à la muraille.

Or parce que ces *valvules* ne ſont pas d'une matiere ferme, comme les portes qui réſiſtent à l'impulſion de l'eau lorſqu'elles ſont jointes l'une contre l'autre,

la nature leur a donné un autre moyen de réſiſter à l'impulſion du ſang, & cela ſe fait par un grand nombre de ligamens, qui ſont comme autant de petites cordes attachées aux deux bords de chaque *valvule*, de même que les portes des écluſes ſont retenues par des chaînes : car ces ligamens empêchent que lorſque le ſang a fait approcher les membranes qui font le corps de la *valvule*, elles ne ſoient pas pouſſées plus avant ; ſi cela arrivoit, elles ne pourroient empêcher le ſang de paſſer & de retourner d'où il eſt venu.

Il y a de cette eſpece de *valvules* dans le cœur à l'extrémité des vaiſſeaux qui apportent le ſang dans chaque ventricule, ſavoir la veine cave, qui le rapporte de tout le corps dans le ventricule droit, & l'artere veineuſe, qui eſt proprement une veine qui rapporte dans le ventricule gauche le ſang que la veine artérieuſe a répandu dans le poumon. La veine cave a trois de ces *valvules* ; mais l'artere veineuſe n'en a que deux, parce qu'elle ne rapporte pas tant de ſang dans le ventricule gauche, que la veine cave en rapporte dans le droit ; une partie du ſang que la veine cave rapporte dans le cœur, & que la veine artérieuſe diſtribue dans le poumon, étant conſumée pour nourriture de cette partie, qui en diſſipe beaucoup.

Toutes ces *valvules*, tant les ſigmoïdes, que les tricuſpidales, ſe trouvent dans le cœur de preſque tous les animaux terreſtres qui ſont un peu grands ; dans les oiſeaux elles ſont autrement, & les anfractuoſités des ventricules ſont auſſi différentes ; les ventricules même ne ſont pas en même nombre ; ceux d'entre les poiſſons qui ne reſpirent point, n'ont qu'un ventricule dans le cœur ; mais ce ventricule a deux ſacs, qui ſont comme ſes oreilles : dans l'un de ſes ſacs, que j'appelle *l'oreille droite*, la veine cave porte le ſang par deux troncs : de l'autre ſac, qui eſt comme *l'oreille gauche*, l'aorte ſort faiſant un ſeul tronc. Les *valvules* ſont dans le cœur à l'entrée de chaque ſac ; elles ſont ſigmoïdes, deux à chaque entrée. Celles qui empêchent que le ſang ne retourne dans la veine cave ſont mieux fermées, & doivent avoir plus de force pour le retenir, que celles qui l'empêchent de retourner de l'aorte dans le cœur.

Jacques Sylvius, le grand admirateur de Galien, & l'ennemi juré de Veſule, a le premier découvert les *valvules* qui ſont à l'orifice de la veine azigos, de la jugulaire, de la brachiale, de la crurale, & du tronc de la veine cave qui part du foie. Il les nomma *épiphiſes membraneuſes* ; Fabricius *ab Aquapendente* revendique à tort l'honneur de cette découverte ; il n'a que celui d'en avoir donné une plus exacte deſcription, & de leur avoir impoſé le nom de *valvules*, qu'elles retiennent encore aujourd'hui ; nom qui leur convient en effet, tant par rapport à leurs uſages, qu'à l'égard de leur ſtructure. Euſtachius apperçut le premier la *valvule* placée à l'orifice de la veine coronaire dans le cœur. Il prétend encore avoir découvert la *valvule* que quelques auteurs appellent *valvula nobilis*, placée dans le veine cave, tout proche de l'oreillette droite du cœur. Cependant Jacques Sylvius paroît avoir remarqué cette *valvule* avant Euſtachi ; mais ce dernier l'a bien mieux décrite. (*D. J.*)

VALVULES *du cœur*, (*Anatom.*) eſpeces de ſoupapes qui ſont aux orifices des ventricules du cœur.

Ces *valvules* ou ſoupapes ſont de deux ſortes ; les unes permettent au ſang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en ſortir par le même chemin, les autres le laiſſent ſortir du cœur, & s'oppoſent à ſon retour. Celles de la premiere eſpece terminent les oreillettes, & celles de la ſeconde occupent les embouchures des groſſes arteres. On a donné à celles-ci le nom de *valvules ſemi-lunaires* ou *valvules ſigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochines* ou *tricuſpides* ou *mitrales*.

Les *valvules* triglochines ou tricuſpides du ventricule droit ſont attachées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avancent dans la même cavité de ce ventricule. Elles ſont comme trois languettes fort polies du côté qui regarde l'embouchure de l'oreillette, garnies de pluſieurs expanſions membraneuſes & tendineuſes du côté de la cavité ou ſurface interne du ventricule, & elles ſont comme découpées ou dentelées par leurs bords. Les *valvules* de l'orifice

auriculaire du ventricule gauche ſont de même forme & ſtructure ; mais il n'y en a que deux, & on les a nommées *valvules mitrales* à cauſe de quelque reſſemblance à une mitre qu'elles repréſentent aſſez groſſiérement.

Ces cinq *valvules* ſont très-minces, & elles ſont attachées par pluſieurs cordes tendineuſes aux colonnes charnues des ventricules. Les cordages de chaque *valvule* ſont attachés à deux colonnes. Il y a entre ces *valvules* d'autres petites de la même figure. On peut auſſi appeller toutes ces *valvules* tricuſpides, en général *valvules auriculaires* ou *valvules veineuſes du cœur.*

Les *valvules* ſemi lunaires ou *valvules* ſigmoïdes ſont au nombre de ſix, trois à chaque ventricule, & à l'embouchure des groſſes arteres. Le nom de *valvules artérielles* leur convient aſſez. Elles ſont faites à-peu-près comme des paniers de pigeon. Leurs concavités regardent la paroi ou concavité de l'artere, & leurs convexités s'approchent mutuellement. En examinant ces *valvules* avec le microſcope, on trouve des fibres charnues dans la duplicature des membranes dont elles ſont compoſées.

Elles ſont vraiment ſemi-lunaires, c'eſt-à-dire en forme de croiſſant, par les attaches de leurs fonds ; mais elles ne le ſont pas par leurs bords flottans ; car ces bords repréſentent chacun deux petits croiſſans, dont deux extrémités ſe rencontrent au milieu du bord, & y forment une eſpece de petit mamelon. *Winſlow.* (*D. J.*)

VALVULES *des inteſtins* ; « dans le jejunum & l'ileum, la tunique interne ayant » plus d'étendue que l'externe, eſt fort » ridée. On a cru que les plis tachés qu'elle » forme, faiſoient en quelque maniere » la fonction des *valvules* ; c'eſt pourquoi » ils ont été nommés *valvules conniventes*, en latin *valvulæ conniventes.*

VALVULES *des vaiſſeaux lactés* ; » les » vaiſſeaux lactés qui s'ouvrent dans les » inteſtins, reçoivent la partie du chyle » qui eſt préparée & fluide, & paroiſſent » par intervalles comme s'ils étoient liés » & ſerrés. Quand on les comprime, ils » ne laiſſent pas refluer la liqueur vers les » inteſtins, quoiqu'elle ſoit aiſément pouſſée vers les glandes : ce qui montre qu'il » y a des *valvules* dans les vaiſſeaux lactés, mais qui ſont trop petites pour » être viſibles. *Id. ibid. p.* 56.

VALVULE *du colon*, le colon a une grande *valvule* pour empêcher les excrémens de rentrer dans l'ileon ; il a auſſi pluſieurs autres *valvules* pour retarder la deſcente des matieres. *Voyez* COLON & EXCRÉMENT.

§ L'inteſtin *colon* eſt très-ample dans l'homme adulte ; ſa ſtructure eſt la même que dans quelques grands animaux herbivores, comme l'éléphant & le cheval. Les carnivores ont cet inteſtin beaucoup plus court & plus ſimples. Dans l'homme même, il ne mérite le nom de gros inteſtin que dans l'adulte ; dans le fœtus, il eſt plutôt plus étroit que l'ileon. On ſent que cette groſſeur dépend de la quantité des alimens : le fœtus n'avale qu'une eau qui laiſſe très-peu de parties excrémenteuſes ; les animaux herbivores ont beſoin de beaucoup plus d'alimens, parce que ces alimens nourriſſent moins. Les animaux ruminans reſſemblent moins à l'homme, parce que l'action réitérée de leur eſtomac diviſe mieux ce qu'ils mangent.

Le *colon* produit dans l'homme un épiploon qui lui eſt propre, & qui mérite le nom de *colique*. Il termine à droite l'épiploon gaſtro-hépatique, & ſes deux feuillets naiſſent de la tunique extérieure du *colon.*

Il produit enſuite un grand nombre d'épiploons, preſque toujours en paires, qui lui ſont particuliers. Ce ſont des ſacs creux, formés d'une membrane fine, repliée ſur elle-même, & dont les deux lames naiſſent du *colon.* On peut les enfler en ſoufflant le méſocolon, dans un enfant maigre ; ils paroiſſent alors diviſés en lobes & terminés par des boſſes : ils ſont également la continuation de la membrane externe du *colon.*

Le caractere le plus particulier du *colon*, ce ſont les ligamens ; ils ne paroiſſent pas dans le fœtus, mais l'éléphant, le cheval, le caſtor, le lievre, le ſinge en ſont pourvus. Peu-à-peu il paroît ſur la ſurface du *colon* des bandes de fibres longues & paralleles : plus épaiſſes & plus nombreuſes que

dans le reſte de l'inteſtin ; elles ſont effectivement charnues : leur origine eſt à l'appendice vermiculaire, leur fin au rectum.

Ces ligamens ſont au nombre de trois dans l'homme, & même dans le cheval, le ſinge, & dans la claſſe des ſourris & des lievres.

Le premier & le plus connu des ligamens pourroit être nommé le *découvert* ; il eſt en même tems le plus large. Le ſecond eſt enveloppé de l'épiploon, principalement dans le *colon* tranſverſal ; on l'appelle l'*épiploïque* : on le voit à nud dans le *colon* gauche. Le troiſieme & le moins formé, ſe trouve à l'attache du méſocolon, dont on lui donne le nom.

Ces ligamens ſe terminent dans le rectum, en s'épanouiſſant ſur toute ſa ſurface. Quelquefois il n'y en a que deux dans le *colon* gauche : ils ſont charnus & irritables. Leur contraction ſupérieure à celle des autres fibres du *colon*, raccourcit peu-à-peu les trois raies de cet inteſtin, auxquelles ces fibres ſont attachées. Ces raies demeurant droites, & les eſpaces libres entre deux raies etant moins raccourcis, elles s'élevent en boſſe & forment des arcs dont la convexité regarde en-dehors, & dont les extrémités de la corde aboutiſſent aux deux ligamens voiſins. L'inteſtin paroit donc compoſé de trois cellules preſque hémiſphériques, appliquées à trois lignes fixes qui ſont les ligamens. Ces hémiſpheres diſparoiſſent, quand on a inciſé les ligamens. Quand on a ouvert l'inteſtin, on découvre vis-à-vis de la naiſſance de chaque boſſe un repli fait par la tunique nerveuſe & par la veloutée qui déborde dans la cavité ; ces plis ont été appellés du nom de *valvules*. Il y a ſouvent de l'irrégularité dans ces replis, & le nombre de trois n'eſt pas toujours exact.

Les cellules retardent le paſſage de la maſſe des excrémens ; ils lui donnent une figure ſphérique dans le cheval. Le *colon* a des rides rameuſes irrégulieres, dont pluſieurs répondent à une même cellule.

Toute cette ſtructure ne ſe trouve que dans l'homme adulte, & les cellules n'exiſtent pas dans le fœtus. (*H. D. G.*)

Conſtantin Varole, boulonois, médecin du pape Grégoire XIII. & qui mourut en 1570, fut le premier qui obſerva les *valvules* du colon. Bart. Euſtachi, natif de San-Severino en Italie, découvrit vers ce même tems la *valvule* qui eſt à l'orifice de la veine coronaire, & cette *valvule* remarquable qui eſt à l'orifice du tronc inférieur de la veine cave, près de l'oreillette droite du cœur. Il eſt vrai qu'il ne la prit pas pour une *valvule*, mais ſeulement pour une membrane.

Lanciſi, médecin du pape Clément XI. & qui a publié le premier les œuvres d'Euſtachi, croit que l'uſage de cette *valvule* eſt d'empêcher le ſang de la veine cave ſupérieure de frapper avec trop de violence contre celui de l'inférieure. M. Winſlow qui a examiné cela avec beaucoup de ſoin, eſt à-peu-près de même ſentiment. *Mém. de l'acad. des Sciences.*

Mais comme cette *valvule* diminue peu-à-peu dans les enfans, de même que le trou ovale, & qu'à la fin elle diſparoit entiérement dans les adultes, il ſemble qu'elle a quelque autre uſage qui regarde principalement la circulation du ſang dans le fœtus.

En effet, par le moyen de cette *valvule*, M. Winſlow concilie les deux ſyſtêmes oppoſés de la circulation du ſang dans le fœtus, qui ſont expliqués dans l'*article* CIRCULATION. *Voyez* CIRCULATION *du ſang*, *&* FŒTUS.

VAMPIRE, ſ. f. (*Hiſt. des ſuperſtit.*) c'eſt le nom qu'on a donné à de prétendus démons qui tirent pendant la nuit le ſang des corps vivans, & le portent dans ces cadavres dont l'on voit ſortir le ſang par la bouche, le nez & les oreilles. Le P. Calmet a fait ſur ce ſujet un ouvrage abſurde dont on ne l'auroit pas cru capable, mais qui ſert à prouver combien l'eſprit humain eſt porté à la ſuperſtition. (*D. J.*)

VAN, ſ. m. (*Littérat.*) on connoît cet inſtrument à deux anſes, courbé en rond par derriere, & dont le creux diminue inſenſiblement ſur le devant : ce qui lui donne la forme d'une coquille ; voilà la conque célebre des Egyptiens, des Grecs & des Romains ; nous allons dire pourquoi.

L'enfant chéri d'Oſiris & d'Iſis, & le ſerpent qu'on y joignoit, paſſerent d'Egypte à Athenes, qui étoit une colonie venue

venue de Saïs, & de-là furent portés bien loin ailleurs. Telle eſt viſiblement l'origine de l'uſage qu'avoient les Athéniens de placer les enfans dans un *van* auſſi-tôt après la naiſſance, & de les y coucher ſur un ſerpent d'or. Cette pratique étoit fondée ſur la tradition, que la nourrice de Jupiter l'avoit fait pour le dieu, & Minerve pour Erichthonius.

De ſi grands exemples ne pouvoient qu'accréditer dans la Grece l'uſage de mettre ſur un *van* les enfans nouvellement nés. C'eſt pourquoi Callimaque nous dit que Néméſis attentive à toutes les bonnes pratiques, poſa le petit Jupiter ſur un *van* d'or; c'étoit en même tems une cérémonie fort ordinaire chez les Athéniens, ſurtout dans les familles diſtinguées, d'étendre les petits enfans ſur des ſerpens d'or.

Tout le monde ſait encore que le *van* étoit conſacré au dieu du vin; *& myſtica* vannus *Iacchi*, dit Virgile. Les commentateurs apportent deux raiſons de cette conſécration du *van myſtérieux* voué à Bacchus, qui ſont toutes deux plauſibles; l'une, parce qu'Iſis avoit ramaſſé dans un *van* les membres épars d'Oſiris, qui eſt le même que Bacchus, & que Typhon avoit mis en pieces. L'autre raiſon eſt priſe de ce que les vignerons offroient à Bacchus dans un *van* les prémices de la vendange. (*D. J.*)

VAN, ſ. m. (*terme de Vanniers.*) inſtrument d'oſier à deux anſes, courbé en rond par-derriere qu'il a un peu relevé, dont le creux diminue inſenſiblement juſque ſur le devant. Les *vans* ſervent à vanner les grains pour en ſéparer la menue paille & la pouſſiere. Ils ſont le principal objet du métier des Vanniers-cloturiers. (*D. J.*)

VAN, (*Géog. mod.*) ville & château de la grande Arménie, vers les ſources de l'Euphrate, ſur les confins des deux empires turc & perſan, à 70 lieues au ſud-oueſt d'Erzeron. *Van* eſt aujourd'hui ſous la domination du grand-Seigneur, & a ſon château ou ſa forteresſe ſur une montagne voiſine; les habitans ſont pour la plûpart Arméniens. Tout près de la ville, eſt un lac du même nom, l'un des plus grands de l'Aſie, & qui peut avoir 50 lieues de circuit. C'eſt le *Mantiana palus* de Strabon, *l. XI. p.* 529. Ce lac de *Van* eſt auſſi nommé *lac d'Altamar*; on n'y trouve qu'une ſorte de poiſſon qui eſt un peu plus gros que nos ſardines, & dont il ſe fait tous les ans un grand débit en Perſe & en Arménie. (*D. J.*)

VANANTE, adj. (*terme de Papeterie.*) la pâte de moyenne qualité, ou celle qui eſt faite avec des vieux chiffons & drapeaux de toiles de chanvre ou de lin, qui ne ſont pas de la plus belle qualité, ſe nomme *pâte vanante*. C'eſt avec cette pâte qu'on fabrique le papier de la ſeconde ſorte. *Voyez* PAPIER.

VANAS, (*Comm.*) terme corrompu du latin, que quelques teneurs de livres mettent d'eſpace en eſpace à la marge de leurs écritures, pour marquer qu'ils annullent les articles qui ſont vis-à-vis de ce mot, & qu'ils ont mal portés, ſoit dans le journal, ſoit dans le grand livre. *Voyez* ANNULLER. *Dictionn. de Commerce.*

VANCOHO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſcorpion fort dangereux qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar; il reſſemble à quelques égards à une araignée. Il a le corps ou le ventre noir, rond & fort gros; ſa piquure eſt extrêmement dangereuſe: elle cauſe un évanouiſſement ſoudain qui dure quelquefois deux jours, pendant leſquels on a tout le corps froid comme de la glace. On donne dans ce cas au malade les mêmes remedes que contre les poiſons, & on le tient le plus chaudement qu'il eſt poſſible.

VANDABANDA, (*Géog. anc.*) contrée de la Sogdiane. Elle eſt placée par Ptolomée, *l. VI. c. xij.* entre le mont Caucaſe & le mont Imaüs. (*D. J.*)

VANDALES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nation barbare faiſant partie de celle des Goths, & qui, comme cette derniere, étoit venue de Scandinavie. Le nom des *Vandales* vient, dit-on, du mot gothique *vandelen*, qui ſignifie encore aujourd'hui en allemand *errer*, parce que ce peuple changea très-ſouvent de demeure. Au ſortir du nord les *Vandales* s'établirent dans les pays connus aujourd'hui ſous le nom du *Brandebourg* & du duché de *Meklenbourg*. Sous l'empire d'Auguſte, une partie de ces barbares vinrent s'établir

ſur les bords du Rhin ; chaſſés par Tibere ils allerent s'établir vers l'Orient, entre le boſphore cimmérien & le Tanaïs, d'où ils chaſſerent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom ; une partie alla s'établir ſur les bords du Danube, & occuperent les pays connus aujourd'hui ſous le nom de *Tranſylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie* ; ils ſe rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chaſſés par l'empereur Marc-Aurele en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions ſur les terres de l'empire romain, & furent défaits par Aurélien, par Probus. L'an 409, les *Vandales* accompagnés des Sueves & des Alains ſe rendirent maîtres d'une partie de l'Eſpagne qu'ils partagerent avec ces barbares ; de-là ſous la conduite de leur roi Genſeric, ils paſſerent en Afrique en 428. Après pluſieurs victoires remportées ſur les Romains, ils les forcerent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'empire poſſédoit dans cette partie du monde. En 455, Genſeric vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome ; il infeſta les côtes de Sicile & de Grece, & continua à haraſſer les Romains juſqu'à ce qu'il força l'empereur Zénon à lui céder tous ſes droits ſur l'Afrique, qui reſta aux *Vandales*, juſqu'au regne de Juſtinien, qui réunit de nouveau à ſon empire les provinces dont ces barbares s'étoient emparés.

VANDALICI MONTES, (*Géogr. anc.*) Dion Caſſius *l. LV.* donne ce nom aux montagnes dans leſquelles l'Elbe prend ſa ſource. Par conſéquent ce ſont les montagnes qui ſéparent la Bohéme de la Luſace & de la Siléſie. (*D. J.*)

VANDALIE, (*Géog. mod.*) pluſieurs géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du duché de Mecklenbourg en baſſe-Saxe.

La *Vandalie* priſe pour une contrée de la Poméranie ducale, eſt bornée par la mer Baltique au nord, le deſert de Waldow au midi, les ſeigneuries de Butow & de Louwenborck au levant, & par la Caſſabie au couchant. On lui donne environ quarorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa Capitale eſt Stolpe.

La *Vandalie* regardée comme une contrée du duché de Mecklenbourg en baſſe-Saxe, eſt entre l'évêché & le duché de Swerin, la ſeigneurie de Roſtock & celle de Sturgard, la Poméranie royale & le marquiſat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ trente lieues du couchant au levant, & dix du nord au ſud. On y voit pluſieurs petits lacs. Sa capitale eſt Guſtrow. (*D. J.*)

VAND'ŒUVRE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, ſur la riviere de Barſe, à ſix lieues au levant de Troyes. *Long.* 22. 4. *lat.* 48. 12.

Cette petite ville eſt la patrie de Nicolas Bourbon, poëte latin, qui vivoit ſous le regne de François I. Marguerite de Valois le donna pour précepteur à Jeanne d'Albret de Navarre ſa fille, & mere d'Henri IV Il mourut à Condé, vers l'an 1550. Il a laiſſé huit livres d'épigrammes, ſous le titre de *nugæ*, bagatelles, au ſujet duquel du Bellai fit ces deux jolis vers :

Paule, tuum inſcribis, Nugarum *nomine librum*,
In toto libro nil melius titulo.

C'eſt un bon mot, mais qui ne doit point détruire le mérite de l'ouvrage même, dont Eraſme faiſoit grand cas. Bourbon étoit fils d'un riche maître des forges, ce qui lui donna lieu de publier ſon poëme de la forge en latin *ferraria*. Il décrit dans cet ouvrage tout le travail de la forge, & de l'occupation des ouvriers qui coupoient le bois, qui faiſoient le charbon, qui fouilloient la mine, qui la nettoyoient, qui la voituroient au fourneau pour le fondeur, & pour les forgerons ; il les met tous en action, & il ne laiſſe à ſon pere que le ſoin de les payer & de veiller ſur le produit.

Il eut un petit neveu, nommé comme lui Nicolas Bourbon, & comme lui très-bon poëte latin. Ce neveu fut de l'académie françoiſe, & mourut comblé de penſions en 1644 âgé d'environ 70 ans. Ses poéſies parurent à Paris l'an 1630. *in*-12. On fait grand cas dans ce recueil de la piece intitulée : *imprécation contre le parricide d'Henri IV* Les deux beaux vers en l'honneur de ce prince, qui ſont à la porte de l'arſenal de Paris, ſont encore du même poëte ; les voici quoique tout le

monde les ſache par cœur, ou ſi vous voulez, par cette même raiſon :

Ethna hæc Henrico vulcania tella miniſtrat,
Tella gigantæos debellatura furores.

(*D. J.*)

VANDOISE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de riviere, qui eſt une eſpece de muge que l'on nomme *ſuiſſe* à Lyon, & *dard* en Saintonge & en Poitou, parce qu'il s'élance avec une viteſſe ſemblable à celle d'un dard ; il a le corps moins large que le gardon, & le muſeau plus pointu ; il eſt couvert d'écailles de moyenne grandeur ; il a pluſieurs petites lignes longitudinales ſur la partie ſupérieure des côtés du corps ; ſa couleur eſt mêlée de brun, de verd & de jaune ; ce poiſſon devient fort gras, il a la chair molle & d'un aſſez bon goût. Rondelet, *hiſt. des poiſſons de riviere, chap. xiv.*

VANG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot ſignifie *petit roi* ou *roitelet* : l'empereur de la Chine le confere aux chefs ou kans des Tartares monguls qui ſont ſoumis à ſon obéiſſance, & à qui il ne permet point de prendre le titre de kan, qu'il ſe reſerve ; ces *vangs* ont ſous eux des *peït-ſe* & des *kong*, dont les titres répondent à ceux de ducs & de comtes parmi nous.

VANGERON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon qui ſe trouve dans le lac de Lauſanne ; il reſſemble aux muges par le muſeau, & à la carpe par la forme du corps & par la qualité de la chair ; il a deux nageoires de couleur d'or près des ouies, deux jaunes ſous le ventre, une au-delà de l'anus, & une ſur le dos ; la queue eſt fourchue & revêtue à ſon origine, par des écailles peu adhérentes. Rondelet, *hiſt. des poiſſons des lacs, chap. ix. Voyez* POISSON.

VANGION, LES, (*Géograph. anc.*) *Vangiones* ; peuples de la Gaule belgique, & originaires de la Germanie. Céſar, dans ſes commentaires, *bel. Gall. l. I.* dit qu'ils étoient dans l'armée d'Arioviſte, avec les *Tribocci* & les *Nemetes* ; & Pline, *l. IV c. xvj.* nous apprend qu'ils s'emparerent de la partie du pays des *Médiomatrices*, le long du rivage du Rhin.

Cluvier, *Germ. ant. l. II. c. x.* croit que ces peuples étoient établis dans les Gaules avant la guerre d'Arioviſte, parce que les Marcomans, les Séduſiens, les Harudes, & les Sueves, que ce prince avoit amenés avec lui, ou qui l'avoient joint depuis ſon arrivée, furent tous chaſſés de la Gaule, après que Céſar les eut battus : au-lieu que les Németes, les *Vangions*, & les Tribocci demeurerent toujours dans leurs terres, ſur la rive gauche du Rhin.

Il paroit que ces trois nations n'étoient point ſoumiſes à Arioviſte, puiſqu'elles demeuroient dans la Gaule belgique. Elles pouvoient être ſeulement en alliance avec lui, ou peut-être même ſous ſa protection ; ce qui les engagea à lui donner du ſecours contre les Romains.

On ne ſait point en quel tems les *Vangions* paſſerent le Rhin pour s'établir dans les Gaules. Ils occuperent une partie des terres de Mayence & du Palatinat. *Borbetomagus*, ou *Borgetomagus*, aujourd'hui *Worms*, étoit leur ville capitale. (*D. J.*)

VANILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *vanilla*, genre de plante à fleurs polypétale, anomale & compoſée de ſix pétales, dont cinq ſont ſemblables & diſpoſés preſqu'en rond ; le ſixieme occupe le milieu de la fleur, & il eſt roulé en forme d'aiguiere ; le calice devient dans la ſuite un fruit en forme de corne molle & charnue, qui renferme de très-petites ſemences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voy.* PLANTE.

VANILLE, ſ. f. (*Botan. exot.*) gouſſe américaine qui donne la force, l'odeur, & le goût au chocolat ; cette boiſſon dont les Eſpagnols ſont leurs délices, & qu'ils n'aiment pas moins que l'oiſiveté. Quoiqu'ils tirent ce fruit depuis près de deux ſiecles, des pays qu'ils ont ſi cruellement ravagés, ils ne ſavent pas même auſſi-bien que nous, ce qui concerne les eſpeces, la culture, la multiplication, & les propriétés de la *vanille*. Nous ne leur devons point le peu de lumieres que nous en avons, & ſur tout le reſte, ils nous ont bien dégagés de la reconnoiſſance.

La *vanille* eſt du nombre de ces drogues dont on uſe beaucoup, & que l'on ne connoît qu'imparfaitement. On ne peut pas douter que ce ne ſoit une gouſſe, ou

ſique, qui renferme la graine d'une plante, & de-là lui vient le nom eſpagnol de *vaynilla*, qui ſignifie *petite guaine*; mais on ne connoît ni le nombre des eſpeces, ni quelles ſont les eſpeces les plus eſtimables de ce genre de plante, en quel terroir elles viennent le mieux, comment on les cultive, de quelle maniere on les multiplie, *&c.* on n'a ſur tout cela que des détails peu ſûrs & peu exacts. Meſſieurs les académiciens qui ont été au Pérou, ne nous ont point fourni les inſtructions qui nous manquent ſur cette plante.

Les Américains ſont ſeuls en poſſeſſion de la *vanille*, qu'ils vendent aux Eſpagnols, & ils conſervent ſoigneuſement ce tréſor qui leur eſt du moins reſté, apparemment parce que leurs maîtres n'ont pas ſu le leur ôter. On dit qu'ils ont fait ſerment entr'eux de ne révéler jamais rien aux Eſpagnols, fût-ce la plus grande de toutes les bagatelles; c'eſt en ce cas une convention tacite dont ils ne rendroient que de trop bonnes raiſons; & ſouvent ils ont ſouffert les plus cruels tourmens, plutôt que d'y manquer.

D'un autre côté, les Eſpagnols contens des richeſſes qu'ils leur ont enlevées, de plus, accoutumés à une vie pareſſeuſe, & à une douce ignorance, mépriſent les curioſités d'hiſtoire naturelle, & ceux qui les étudient; en un mot, ſi l'on en excepte les ſeuls Hermandez, le pere Ignatio, Eſpagnols, c'eſt aux curieux des autres nations, aux voyageurs, aux négocians, & aux conſuls établis à Cadix, que nous ſommes redevables du petit nombre de particularités que nous avons ſur cette drogue précieuſe, & qui formeront cet article.

Noms & deſcriptions de la vanille. Elle eſt nommée des Indiens *mécaſubil*, & par nos Botaniſtes *vanilla*, *vaniglia*, *vayniglia*, *vanillias*, *piperis arbori jamaicenſis*, *innaſcens*, Pluk. *almaq.* 301.

C'eſt une petite gouſſe preſque ronde, un peu applatie, longue d'environ 6 pouces, large de quatre lignes, ridée, rouſſâtre, mollaſſe, huileuſe, graſſe, cependant caſſante, & comme coriace à l'extérieur. La pulpe qui eſt en-dedans, eſt rouſſâtre, remplie d'une infinité de petits grains noirs, luiſans; elle eſt un peu âcre, graſſe, aromatique, ayant l'odeur agréable du baume du Pérou: on nous l'apporte du Pérou & du Mexique; elle vient dans les pays les plus chauds de l'Amérique, & principalement dans la nouvelle Eſpagne; on la prend ſur des montagnes acceſſibles aux ſeuls Indiens, dans les lieux où il ſe trouve quelque humidité.

Ses eſpeces. On diſtingue trois ſortes principales de *vanilles*: la premiere eſt appellée par les Eſpagnols, *pompona* ou *bova*, c'eſt-à-dire, enflée ou bouffie; celle de *leq*, la marchande ou de bon aloi; la *ſimarona*, ou bâtarde. Les gouſſes de la *pompona* ſont groſſes & courtes; celles de la *vanille* de *leq* ſont plus déliées & plus longues; celles de la *ſimarona* ſont les petites en toute façon.

La ſeule *vanille* de *leq* eſt la bonne: elle doit être d'un rouge-brun foncé, ni trop noire, ni trop rouſſe, ni trop gluante, ni trop deſſéchée: il faut que ſes gouſſes, quoique ridées, paroiſſent pleines, & qu'un paquet de cinquante peſe plus de cinq onces; celle qui en peſe huit, eſt la *ſobrebuena*, l'excellente. L'odeur en doit être pénétrante & agréable. Quand on ouvre une de ces gouſſes bien conditionnée & fraîche, on la trouve remplie d'une liqueur noire, huileuſe & balſamique, où nagent une infinité de petits grains noirs, preſque abſolument imperceptibles, & il en ſort une odeur ſi vive, qu'elle aſſoupit & cauſe une ſorte d'ivreſſe. La *pompona* a l'odeur plus forte, mais moins agréable: elle donne des maux de tête, des vapeurs & des ſuffocations. La liqueur de la *pompona* eſt plus fluide, & ſes grains plus gros; ils égalent preſque ceux de la moutarde. La *ſimarona* a peu d'odeur, de liqueur & de grains.

On ne vend point la *pompona*, & encore moins la *ſimarona*, ſi ce n'eſt que les Indiens en gliſſent adroitement quelques gouſſes parmi la *vanille* de *leq*. On doute ſi les trois ſortes de *vanilles* en queſtion ſont trois eſpeces, ou ſi ce n'en eſt qu'une ſeule, qui varie ſelon le terroir, la culture & la ſaiſon où elle a été cueillie.

Dans toute la Nouvelle-Eſpagne, on ne met point de *vanille* au chocolat; elle

le rendroit mal-ſain, & même inſupportable : ce n'eſt plus la même choſe quand elle a été tranſportée en Europe. On a envoyé à nos curieux des échantillons d'une *vanille* de Caraca & de Maracaybo, villes de l'Amérique méridionale : elle eſt plus courte que celle de *leq*, moins groſſe que la *pompona*, & paroît de bonne qualité : c'eſt apparemment une eſpece différente. On parle auſſi d'une *vanille* du Pérou, dont les gouſſes ſéchées ſont larges de deux doigts, & longues de plus d'un pié ; mais dont l'odeur n'approche pas de celle des autres, & qui ne ſe conſerve point.

Lorſque les *vanilles* ſont mûres, les Mexicains les cueillent, les lient par les bouts, & les mettent à l'ombre pour les faire ſécher : lorſqu'elles ſont ſeches & en état d'être gardées, ils les oignent extérieurement avec un peu d'huile, pour les rendre ſouples, les mieux conſerver, empêcher qu'elles ne ſe ſechent trop, & qu'elles ne ſe briſent : enſuite ils les mettent par paquets de cinquante, de cent ou de cent cinquante, pour nous les envoyer.

Prix & choix de la vanille. Le paquet de *vanille* compoſé de cinquante gouſſes, ſe vend à Amſterdam depuis dix juſqu'à vingt florins ; c'eſt-à-dire, depuis vingt & une juſqu'à quarante-deux livres de notre monnoie, ſuivant la rareté, la qualité ou la bonté : on donne un pour cent de déduction pour le prompt paiement. On choiſit les *vanilles* bien nourries, groſſes, longues, nouvelles, odorantes, peſantes, un peu molles, non trop ridées ni trop huileuſes à l'extérieur. Il ne faut pas qu'elles aient été miſes dans un lieu humide, car alors elles tendroient à ſe moiſir, ou le ſeroient déja : elles doivent non-ſeulement être exemptes du moiſi, mais être d'une agréable odeur, graſſes & ſouples. Il faut encore prendre garde qu'elles ſoient égales, parce que ſouvent le milieu des paquets n'eſt rempli que de petites *vanilles* ſeches & de nulle odeur : la graine du dedans, qui eſt extrêmement petite, doit être noire & luiſante. On ne doit pas rejetter la *vanille* qui ſe trouve couverte d'une fleur ſaline, ou de pointes ſalines très-fines, entiérement ſemblables aux fleurs de benjoin : cette fleur n'eſt autre choſe qu'un ſel eſſentiel, dont ce fruit eſt rempli, qui ſort au-dehors, quand on l'apporte dans un tems trop chaud.

Quand on laiſſe la *vanille* mûre trop long tems ſur la plante ſans la cueillir, elle creve, & il en diſtille une petite quantité de liqueur balſamique, noire & odorante, qui ſe condenſe en baume : on a ſoin de la ramaſſer dans de petits vaſes de terre, qu'on place ſous les gouſſes. Nous ne voyons point en Europe de ce baume, ſoit parce qu'il ne ſe conſerve pas dans le tranſport, ſoit parce que les gens du pays le retiennent pour eux, ſoit parce que les Eſpagnols ſe le réſervent.

Falſification de la vanille. Dès qu'il n'en ſort plus de liqueur balſamique, il y a des Mexicains qui, connoiſſant le prix qu'on donne en Europe à la *vanille*, ont ſoin, après avoir cueilli ces ſortes de gouſſes, de les remplir de paillettes & d'autres petits corps étrangers, & d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les coudre adroitement : enſuite ils les font ſécher, & les entremêlent avec la bonne *vanille*. Les gouſſes ainſi falſifiées, n'ont ni bonté ni vertu, & nous ne manquons pas d'en rencontrer quelquefois de telles avec les autres bonnes filiques.

Noms botaniques de la plante à vanille. Cette plante a les noms ſuivans dans les livres de botanique.

Volubilis, ſiliquoſa, mexicana, foliis plantaginis. Raii hiſt. 1330.

Aracus aromaticus. Tlixochitl ; *ſeu flos niger, Mexicanis dictus.* Hermand, 38.

Lathyrus mexicanus, ſiliquis longiſſimis, moſchatis, nigris. Ammon. char. plant. 436.

Lobus oblongus, aromaticus. Cat. jam. 70.

Lobus aromaticus, ſubfuſcus, therebenti corniculis ſimilis. C. B. P. 404.

Lobus oblongus, aromaticus, odore ferè belzuini. J. B. I. 418.

Deſcriptions de cette plante. Nous n'avons point encore la deſcription exacte de la plante qui fournit la *vanille* du Mexique, de ſes caracteres & de ſes eſpeces.

Les uns la rangent parmi les lierres ; ſelon eux, ſa tige a trois ou quatre lignes de

diametre, & n'eſt pas tout-à-fait ronde. Elle eſt aſſez dure, ſans être pour cela moins liante & moins ſouple : l'écorce qui la couvre eſt fort mince, fort adhérente & fort verte ; la tige eſt partagée par des nœuds éloignés les uns des autres de ſix à ſept pouces : c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles toujours couplées ; elles reſſemblent beaucoup pour la figure à celles du laurier, mais elles ſont bien plus longues, plus larges, plus épaiſſes & plus charnues : leur longueur ordinaire eſt de cinq à ſix pouces, ſur deux & demi de large : elles ſont fortes & pliantes comme un cuir, d'un beau verd vif, & comme verniſſées par-deſſus, & un peu plus pâles par-deſſous.

Hermandez, dont le témoignage paroît être ici d'un grand poids, prétend que cette herbe eſt une ſorte de liſeron, qui grimpe le long des arbres, & qui les embraſſe : ſes feuilles ont, ſuivant lui, onze pouces de longueur ou de largeur, ſont de la figure des feuilles de plantin, mais plus groſſes, plus longues, & d'un verd plus foncé : elles naiſſent de chaque côté de la ligne alternativement : ſes fleurs ſont noirâtres.

Pluſieurs autres botaniſtes ſoutiennent que la plante de la *vanille* reſſemble plus à la vigne qu'à aucune autre : du moins c'eſt ce qui a été certifié par le pere Fray Ignatio de Sancta Thereſa de Jeſus, carme déchauſſé, qui ayant long-tems réſidé dans la Nouvelle-Eſpagne, arriva à Cadix en 1721, pour paſſer à Rome. Ce religieux plus éclairé & plus curieux en phyſique que ſes compatriotes, ſe fit apporter par quelques valets indiens un grand ſep de la plante où croît la *vanille*.

Comme il avoit déja quelques connoiſſances ſur cette plante, il appliqua ſon ſep à un grand arbre, & entrelaça dans les branches de cet arbre tous les rejettons ou pampres du ſep. Il en avoit laiſſé le bout inférieur élevé de quatre ou cinq doigts de terre, & l'avoit couvert d'un petit paquet de mouſſe ſeche, pour le défendre de l'air. En peu de tems la ſeve de l'arbre pénétra le ſep, & le fit reverdir : au bout d'environ deux mois, il ſortit à-travers le paquet de mouſſe cinq ou ſix filamens qui ſe jetterent en terre : c'étoient des racines qui devinrent groſſes comme des tuyaux de plume au plus. Au bout de deux ans le ſep produiſit des fleurs, & puis des *vanilles* qui mûrirent.

Les feuilles ſont longues d'un demi-pié, larges de trois doigts, obtuſes, d'un verd aſſez obſcur : les fleurs ſont ſimples, blanches, marquetées de rouge & de jaune.

Quand elles tombent, les petites gouſſes ou *vanilles* commencent à pouſſer : elles ſont vertes d'abord, & quand elles jauniſſent on les cueille. Il faut que la plante ait trois ou quatre ans pour produire du fruit.

Les ſarmens de la plante rampent ſur la terre comme ceux de la vigne, s'accrochent de même, s'entortillent aux arbres qu'ils rencontrent, & s'élevent par leur ſecours. Le tronc, avec le tems, devient auſſi dur que celui de la vigne : les racines s'étendent & tracent au loin dans la terre ; elles pouſſent des rejettons qu'on tranſplante de bouture au pié de quelque arbre, & dans un lieu convenable : cette plantation ſe fait à la fin de l'hiver, & au commencement du printems.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que, comme on a déja vu que le pratiqua le P. Ignatio, on ne met pas le bout du ſarment en terre ; il s'y pourriroit : la plante reçoit aſſez de nourriture de l'arbre auquel elle eſt attachée, & n'a pas beſoin des ſucs que la terre fourniroit. La ſeve des arbres dans ces pays chauds de l'Amérique, eſt ſi forte & ſi abondante, qu'une branche rompue par le vent, & jettée ſur un arbre d'eſpece toute différente, s'y collera & s'y entera elle-même, comme ſi elle l'avoit été par tout l'art de nos jardiniers : ce phénomene y eſt commun.

C'en eſt un autre commun auſſi, que de gros arbres, qui de leurs plus hautes branches jettent de longs filamens juſqu'à terre, ſe multiplient par le moyen de ces nouvelles racines, & font autour d'eux une petite forêt, où le premier arbre, pere ou aïeul de tous les autres, ne ſe reconnoît plus : ces ſortes de générations répétées rendent ſouvent les bois impraticables aux chaſſeurs.

Deſcription de la plante de vanille *de*

S. Domingue. Cependant la plante de la *vanille*, qui croit dans l'île de S. Domingue, que le R. P. Plumier décrit dans ſa *Botanique M. S. C. d'Amérique*, n'eſt pas différente de celle dont Hermandez fait la deſcription; mais celle du botaniſte françois eſt auſſi-bien détaillée que l'autre l'eſt mal.

Ce pere l'appelle *vanilla flore viridi & albo, fructu nigreſcente*. Plum. *nova plant. Amer.* 25. Les racines de cette plante ſont preſque de la groſſeur du petit doigt, longues d'environ deux piés, plongées dans la terre au loin & au large, d'un roux pâle, tendres & ſucculentes; jettant le plus ſouvent une ſeule tige menue, qui, comme la clématite, monte fort haut ſur les grands arbres, & s'étend même au-deſſus. Cette tige eſt de la groſſeur du doigt, cylindrique, verte, & remplie intérieurement d'une humeur viſqueuſe; elle eſt noueuſe, & chacun de ſes nœuds donne naiſſance à une feuille.

Ces feuilles ſont molles, un peu âcres, diſpoſées alternativement, & pointues en forme de lance; longues de neuf ou dix pouces, larges de trois, liſſes, d'un verd gai, creuſées en gouttiere dans leur milieu, & garnies de nervures courbées en arc. Lorſque cette plante eſt déja fort avancée, des aiſſelles des feuilles ſupérieures il ſort de longs rameaux garnis de feuilles alternes, leſquels rameaux donnent naiſſance à d'autres feuilles beaucoup plus petites.

De chaque aiſſelle des feuilles qui ſont vers l'extrémité, il ſort un petit rameau différemment genouillé; & à chaque genouillure ſe trouve une très-belle fleur, polypétalle, irréguliere, compoſée de ſix feuilles, dont cinq ſont ſemblables, & diſpoſées preſque en roſe. Ces feuilles de la fleur ſont oblongues, étroites, tortillées, blanches en-dedans, verdâtres en-dehors. La ſixieme feuille, ou le *nectarium*, qui occupe le centre, eſt roulée en maniere d'aiguierre, & portée ſur un embryon charnu, un peu tors, ſemblable à une trompe. Les autres feuilles de la fleur ſont auſſi poſées ſur le même embryon, qui eſt long, verd, cylindrique, charnu. Il ſe change enſuite en fruit, ou eſpece de petite corne molle, charnue, preſque de la groſſeur du petit doigt, d'un peu plus d'un demi-pié de longueur, noirâtre lorſqu'il eſt mûr, & enfin rempli d'une infinité de très-petites graines noires. Les fleurs & les fruits de cette plante ſont ſans odeur.

On la trouve dans pluſieurs endroits de l'île de S. Domingue: elle fleurit au mois de Mai. Cette *vanille* de S. Domingue ne paroit différer de celle du Mexique, dont Hermandez a fait la deſcription, que par la couleur des fleurs, & par l'odeur des gouſſes: car la fleur de celle-là eſt blanche & un peu verte, & la gouſſe eſt ſans odeur; mais la fleur de celle du Mexique, ſuivant la deſcription d'Hermandez, eſt noire, & la gouſſe d'une odeur agréable.

Deſcription de la plante de vanille *de la Martinique*. Le P. Labat aſſure dans ſes voyages d'Amérique, qu'il a trouvé à la Martinique une autre eſpece de *vanille*, qu'il décrit ainſi. La fleur qu'elle produit eſt preſque jaune, partagée en cinq feuilles plus longues que larges, ondées & un peu découpées dans leur milieu. Il s'éleve du centre un petit piſtil rond & aſſez pointu, qui s'allonge & ſe change en fruit. Cette fleur eſt à-peu-près de la grandeur & de la conſiſtance de celle des pois: elle dure tout au plus cinq ou ſix jours; après leſquels elle ſe fanne, ſe ſeche, tombe, & laiſſe le piſtil tout nud, qui devient peu-à-peu une ſilique de cinq, ſix & ſept pouces de long, plus plate que ronde, d'environ cinq lignes de large, & deux lignes d'épaiſſeur, de la figure à-peu-près de nos coſſes de haricots.

Cette ſilique eſt au commencement d'un beau verd; elle jaunit à meſure qu'elle mûrit, & devient tout-à-fait brune lorſqu'elle eſt ſeche: le dedans eſt rempli de petites graines rondes, preſque imperceptibles & impalpables, qui ſont rouges avant d'être mûres, & toutes noires dans leur maturité. Avant ce tems-là, elles n'ont aucune odeur fort ſenſible que celle de ſentir le verd; mais quand elles ſont mûres, & qu'on les froiſſe entre les mains, elles rendent une petite odeur aromatique fort agréable.

Le même fait a été mandé à l'Académie

des Sciences en 1724, par un des correſpondans de cette académie, demeurant à la Martinique, qui ajoute qu'il en avoit trois piés venus de bouture, qu'il avoit tirés de la Nouvelle-Eſpagne, & qui réuſſiſſoient parfaitement.

Lieux où croît la bonne vanille. Malgré ces ſortes d'atteſtations, la *vanille* de la Martinique n'a point pris faveur ſur les lieux, ni dans le commerce; on continue toujours de la tirer de la Nouvelle-Eſpagne & du Pérou.

Les endroits où l'on trouve la *vanille* en plus grande quantité, ſont la côte de Caraque & de Carthagene, l'iſthme de Darion, & toute l'étendue qui eſt depuis cet iſthme & le golfe de S. Michel, juſqu'à Panama, le Jucatan & les Honduras. On en trouve auſſi en quelques autres lieux; mais elle n'eſt ni ſi bonne, ni en ſi grande quantité qu'au Mexique. On dit encore qu'il y en a beaucoup & de belle dans la terre-ferme de Cayenne. Comme cette plante aime les endroits frais & ombragés, on ne la rencontre guere qu'auprès des rivieres, & dans les lieux où la hauteur & l'épaiſſeur des bois la mettent à couvert des trop vives ardeurs du ſoleil.

Sa récolte, ſa culture & ſes vertus. La récolte commence vers la fin de Septembre: elle eſt dans ſa force à la Touſſaint, & dure juſqu'à la fin de Décembre. On ignore ſi les Indiens cultivent cette plante, & comment ils la cultivent; mais l'on croit que toute la cérémonie qu'ils font pour la préparation du fruit, ne conſiſte qu'à le cueillir à tems; qu'enſuite ils le mettent ſécher quinze à vingt jours, pour en diſſiper l'humidité ſuperflue, ou plutôt dangereuſe, car elle le feroit pourrir; qu'ils aident même à cette évaporation, en preſſant la *vanille* entre les mains, & l'applatiſſant doucement, après quoi ils finiſſent par la frotter d'huile de coco ou de calba, & la mettent en paquets, qu'ils couvrent de feuilles de baliſier ou de cachibou.

La *vanille* contient une certaine humeur huileuſe, réſineuſe, ſubtile & odorante, que l'on extrait facilement par le moyen de l'eſprit-de-vin. Après avoir tiré la teinture, la gouſſe reſte ſans odeur & ſans ſuc. Dans l'analyſe chymique elle donne beaucoup d'huile eſſentielle, aromatique; une aſſez grande portion de liqueur acide, & peu de liqueur urineuſe & de ſel fixe.

Hermandez lui attribue des vertus admirables; mais Hermandez eſt un mauvais juge: cependant les auteurs de matiere médicale n'ont preſque fait que le copier. Ils prétendent qu'elle fortifie l'eſtomac, qu'elle aide la digeſtion, qu'elle diſſipe les vents, qu'elle cuit les humeurs crues, qu'elle eſt utile pour les maladies froides du cerveau, & pour les catharres: ils ajoutent qu'elle provoque les regles, qu'elle facilite l'accouchement, qu'elle chaſſe l'arriere-faix: tout cela eſt exagéré. La *vanille* peut, par ſon aromate chaud, être un bon ſtomachique dans les occaſions où il s'agit de ranimer les fibres de l'eſtomac affoibli: elle deviendra quelquefois par la même raiſon emménagogue & apéritive. Son huile balſamique, ſubtile & odorante, la rend ſouvent recommandable dans les maladies nerveuſes, hyſtériques & hypochondriaques: c'eſt pourquoi quelques Anglois l'ont regardée avec trop de précipitation, comme un ſpécifique dans ce genre de maladie.

On la donne en ſubſtance juſqu'à une drachme; & en infuſion dans du vin, de l'eau, ou quelque autre liqueur convenable, juſqu'à deux drachmes. Il faut conſidérer qu'elle échauffe beaucoup quand on en prend une trop grande doſe, ou qu'on en fait un uſage immodéré; & cette conſidération doit ſervir pour indiquer les cas où il ne faut point la mettre en uſage. Nos médecins françois l'emploient rarement, la laiſſant ſeulement en valeur dans la compoſition, ou chocolat, dont elle fait l'agrément principal. On s'en ſervoit autrefois pour parfumer le tabac: mais les parfums ont paſſé de mode; ils ne cauſent à préſent que des vapeurs. Je ne connois aucun traité particulier ſur la *vanille*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VANITÉ, ORGUEIL. (*Synon.*) La *vanité* eſt l'étalage de nos avantages. C'eſt, dit Théophraſte, une paſſion inquiette de ſe faire valoir par les plus petites choſes, ou de chercher dans les ſujets les plus frivoles, du nom & de la diſtinction. L'homme vain ſe parfume, ſe fait ſuivre

par

ar un Maure ; & s'il ſe trouve à un re-as, il affecte de s'aſſeoir près de celui qui 'a convié.

La *vanité* a quelque choſe de bas, parce qu'elle a ordinairement de petits objets, & qu'elle ſe fait gloire bien ſouvent des choſes qui aviliſſent plutôt l'ame, qu'elles ne l'élevent. Elle emprunte ſon éclat des choſes qui nous ſont étrangeres, plutôt que les qualités de l'ame : & c'eſt en quoi elle diffère de l'orgueil, qui a des objets plus nobles, mais dont le principe eſt auſſi vicieux.

Si les hommes, dit M. de Fontenelle, vouloient faire réflexion que tous les avantages dont ils jouiſſent, comme ſont l'eſprit, la fortune, la naiſſance, *&c.* ſont des biens qu'ils ont reçus de la nature, & qu'ils n'ont pu ſe procurer, il n'y auroit guere de *vanité* dans le monde.

Bien des gens, dit M. Duclos, confondent la *vanité* & l'orgueil. L'orgueil eſt une haute opinion de ſon propre mérite & de ſa ſupériorité ſur les autres : la *vanité* n'eſt que l'envie d'occuper les hommes de ſoi & de ſes talens. L'orgueilleux inſulte aux autres hommes, puiſqu'il ſe met au-deſſus d'eux : le vain, au contraire, les flatte en quelque ſorte, puiſqu'il les regarde comme ſes juges, & qu'il n'ambitionne que leurs ſuffrages.

VANITÉ, (*Morale.*) Le terme de *vanité* eſt conſacré par l'uſage, à repréſenter également la diſpoſition d'un homme qui s'attribue des qualités qu'il a, & celle d'un homme qui tâche de ſe faire honneur par de faux avantages ; mais ici nous le reſtreignons à cette derniere ſignification, qui eſt celle qui a le plus de rapport avec l'origine de l'expreſſion.

Il ſemble que l'homme ſoit devenu vain depuis qu'il a perdu les ſources de ſa véritable gloire, en perdant cet état de ſainteté & de bonheur où Dieu l'avoit placé. Car ne pouvant renoncer au deſir de ſe faire eſtimer, & ne trouvant rien d'eſtimable en lui depuis le péché ; ou plutôt n'oſant plus jetter une vue fixe, & des regards aſſurés ſur lui-même, depuis qu'il ſe trouve coupable de tant de crimes, & l'objet de la vengeance de Dieu, il faut bien qu'il ſe répande au-dehors, & qu'il cherche à ſe faire honneur en ſe revêtant des choſes extérieures : & en cela les hommes conviennent d'autant plus volontiers, qu'ils ſe trouvent naturellement auſſi nuds & auſſi pauvres les uns que les autres.

C'eſt ce qui nous paroîtra, ſi nous conſidérons que les ſources de la gloire parmi les hommes, ſe réduiſent, ou à des choſes indifférentes à cet égard, ou, ſi vous voulez, qui ne ſont ſuſceptibles ni de blâme, ni de louange ; ou à des choſes ridicules, & qui, bien loin de nous faire véritablement honneur, ſont très-propres à marquer notre abaiſſement ; ou à des choſes criminelles, & qui, par conſéquent, ne peuvent être que honteuſes en elles-mêmes ; ou enfin à des choſes qui tirent toute leur perfection & leur gloire du rapport qu'elles ont avec nos foibleſſes & nos défauts.

Je mets au premier rang les richeſſes : quoiqu'elles n'aient rien de mépriſable, elles n'ont auſſi rien de glorieux en elles-mêmes. Notre cupidité avide & intéreſſée, ne s'informe jamais de la ſource, ni de l'uſage des richeſſes qu'elle voit entre les mains des autres ; il lui ſuffit qu'ils ſont riches pour avoir ſes premiers hommages. Mais s'il plaiſoit à notre cœur de paſſer de l'idée diſtincte à l'idée confuſe, il ſeroit ſurpris aſſez ſouvent de l'extravagance de ces ſentimens : car comme il n'eſt point eſſentiel à un homme d'être riche, il trouveroit ſouvent qu'il eſtime un homme parce que ſon pere a été un ſcélérat, ou parce qu'il a été lui-même un fripon ; & que lorſqu'il rend ſes hommages extérieurs à la richeſſe, il ſalue le larcin, ou encenſe l'infidélité & l'injuſtice.

Il eſt vrai que ce n'eſt point-là ſon intention ; il ſuit ſa cupidité plutôt que ſa raiſon. Mais un homme à qui vous faites la cour, eſt-il obligé de corriger par toutes ces diſtinctions la baſſeſſe de votre procédé? Non ; il reçoit vos reſpects extérieurs comme un tribut que vous rendez à ſon excellence. Comme votre avidité vous a trompé, ſon orgueil auſſi ne manque point de lui faire illuſion : ſi ſes richeſſes n'augmentent point ſon mérite, elles augmentent l'opinion qu'il en a, en augmentant votre complaiſance. Il prend tout au

pié de la lettre, & ne manque point de s'aggrandir intérieurement de ce que vous lui donnez, pendant que vous ne vous enrichiſſez guere de ce qu'il vous donne.

J'ai dit en ſecond lieu, que l'homme ſe fait fort ſouvent valoir par des endroits qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule que la *vanité* qui a pour objet le luxe des habits? Et n'eſt-ce pas quelque choſe de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raiſon formelle de l'eſtime; qu'un homme bien vêtu ſoit moins contredit qu'un autre; qu'une ame immortelle donne ſon eſtime & ſa conſidération à des chevaux, à des équipages, *&c.* Je ſais que ce ridicule ne paroît point, parce qu'il eſt trop général; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes; & par conſéquent ils ſont peu frappés de ce ridicule univerſel, qu'on peut reprocher à tous, ou du moins au plus grand nombre; mais leur préjugé ne change point la nature des choſes; & le mauvais aſſortiment de leurs actions avec leur dignité naturelle, pour être caché à leur imagination, n'en eſt pas moins véritable.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que les hommes ne ſe font pas ſeulement valoir par des endroits qui les rendroient ridicules, s'ils pouvoient les conſidérer comme il faut, mais qu'ils cherchent à ſe faire eſtimer par des crimes. On a attaché de l'opprobre aux crimes malheureux, & de l'eſtime aux crimes qui réuſſiſſent. On mépriſe dans un particulier le larcin & le brigandage qui le conduiſent à la potence; mais on aime dans un potentat les grands larcins & les injuſtices éclatantes qui le conduiſent à l'empire du monde.

La vieille Rome eſt un exemple fameux de cette vérité. Elle fut dans ſa naiſſance une colonie de voleurs, qui y chercherent l'impunité de leurs crimes. Elle fut dans la ſuite une république de brigands, qui étendirent leurs injuſtices par toute la terre. Tandis que ces voleurs ne ſont que détrouſſer les paſſans, bannir d'un petit coin de la terre la paix & la ſûreté publique, & s'enrichir aux dépens de quelques perſonnes, on ne leur donne point des noms fort honnêtes; & ils ne prétendent pas même à la gloire, mais ſeulement à l'impunité. Mais auſſi-tôt qu'à la faveur d'une proſpérité éclatante, ils ſe voient en état de dépouiller des nations entieres, & d'illuſtrer leurs injuſtices & leur fureur, en traînant à leur char des princes & des ſouverains, il n'eſt plus queſtion d'impunité, ils prétendent à la gloire; ils oſent non-ſeulement juſtifier leurs fameux larcins, mais ils les conſacrent. Ils aſſemblent, pour ainſi dire, l'univers dans la pompe de leurs triomphes, pour étaler le ſuccès de leurs crimes; & ils ouvrent leurs temples, comme s'ils vouloient rendre le ciel complice de leurs brigandages & de leur fureur.

Il y a d'ailleurs un nombre infini de choſes que les hommes n'eſtiment que par le rapport qu'elles ont avec quelqu'une de leurs foibleſſes. La volupté leur fait quelquefois trouver de l'honneur dans la débauche. Les riches ſont redevables à la cupidité des pauvres, de la conſidération qu'ils trouvent dans le monde. La puiſſance tire ſon prix en partie d'un certain pouvoir de faire ce qu'on veut, qui eſt le plus dangereux préſent qui puiſſe jamais être fait aux hommes. Les honneurs & les dignités tirent leur principal éclat de notre ambition: ainſi on peut dire à coup ſûr, que la plûpart des choſes ne ſont glorieuſes que parce que nous ſommes déréglés.

VANITÉ, VAIN, (*Critique ſacrée.*) Ces mots dans l'Ecriture, ſignifient ce qui n'a rien de ſolide, *Eccléſ. j.* 2. la fauſſe gloire, 2. *Pier. ij.* 18. le menſonge, *Pſ. xxxvij.* 13. les idoles, *Jérém. viij.* 19. (*D. J.*)

VANNE, ſ. f. (*Hydr.*) ce ſont de gros ventaux de bois de chêne, que l'on hauſſe ou que l'on baiſſe dans des couliſſes, pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluſe, d'un étang, d'un canal. On appelle encore *vannes* les deux cloiſons d'ais ſoutenus d'une file de pieux dans un batardeau. (*K*)

VANNES, *terme de rivieres:* ce ſont encore les doſſes dont on ſe ſert pour arrêter les terres à un batardeau, derriere la culée d'un pont de bois.

VANNES, *en Fauconnerie*; ce ſont les grandes plumes des ailes des oiſeaux de proie:

VANNEAU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt un oiſeau gros à-peu-près comme un pigeon : il a ſur la tête une eſpece de crête oblongue & noire, le col verd & le reſte du corps de différentes couleurs, où on remarque du verd, du bleu & du blanc : ſon cri a quelque rapport à celui d'une chevre : il ſe jette ſur les mouches en l'air ; il eſt preſque toujours en mouvement, vole rapidement : on diroit que ſon cri exprime dix-huit. Il habite ordinairement les lieux marécageux. On le chaſſe depuis la Touſſaint juſquà la ſainte Catherine. Ils vont ſeuls l'été, & par bande l'hiver : on en prend juſqu'à ſoixante d'un coup de filet. Lorſqu'on tire aux *vanneaux* & aux étourneaux, il eſt bon d'avoir deux fuſils chargés ; car ſi l'on en tue quelqu'un du premier coup, & que les autres le voient, ils y volent tous, & tout autour de la tête du chaſſeur ; ce qui fait qu'on y a ordinairement bonne chaſſe, ſur-tout en les tirant en l'air plutôt qu'à terre. On mange les *vanneaux* ſans les vider, comme la grive, la bécaſſe, le pluvier & l'alouette.

VANNEAU, (*Diete.*) Tout le monde connoît ce proverbe populaire : *Qui n'a pas mangé d'un* vanneau, *n'a pas mangé d'un bon morceau* : mais ce proverbe n'eſt vrai que du *vanneau* gras ; car les *vanneaux* ſont ordinairement maigres, ſecs, durs, & par conſéquent fort mauvais ; ce qui n'empêche point que lorſqu'on en rencontre de gras, ils ne ſoient tendres, ſucculens, & d'un goût que beaucoup de perſonnes trouvent exquis. Cependant on peut obſerver de cet oiſeau, comme de la bécaſſe, de la bécaſſine, du pluvier, *&c.* qu'il faut que leur ſuc alimenteux ne ſoit pas *très-accommodé à notre nature* ; car beaucoup de perſonnes, & ſur-tout celles qui n'y ſont point accoutumées, ont un certain dégoût pour cette viande, à laquelle ils trouvent une ſaveur ſauvage & tendante à la corruption, à l'état que Boerhaave appelle *alkaleſcence*. Si cette obſervation eſt vraie, ſavoir que les animaux carnivores ne ſe nourriſſent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent eux-mêmes de matieres animales, on trouveroit dans ce principe la raiſon du fait que nous avons avancé ; car le *vanneau* ſe nourrit de vers & de différentes autres eſpeces d'inſectes. Il faut avouer cependant que les vers & les inſectes ſont de toutes les ſubſtances animales les moins animaliſées, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. *Voyez* SUBSTANCE ANIMALE, *Chym.* Mais auſſi on n'a pas naturellement tant de dégoût pour un *vanneau* ou pour un pluvier, que pour la chair d'un animal véritablement carnivore. *Voyez* VIANDE, *Diete.* (*b*)

VANNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt en général agiter dans un van la graine pour la nettoyer. *Voyez* VAN.

VANNER LES AIGUILLES, (*Aiguil.*) c'eſt les faire reſſuyer dans du ſon chaud un peu mouillé, après qu'elles ont été leſſivées ou lavées dans de l'eau avec du ſavon. Voici comme on *vanne* les aiguilles. On les enferme avec du ſon dans une boîte ronde de bois, qui eſt ſuſpendue en l'air avec une corde, & on agite cette boîte juſqu'à ce que le ſon ſoit entiérement ſec, & les aiguilles ſans aucune humidité. *Voyez* AIGUILLE.

VANNER, *en terme d'Epinglier*, c'eſt ſéparer le ſon d'avec les épingles, en les remuant ſur un plat de bois, comme on remue le froment dans un van, excepté que l'un ſe fait aux genoux, & l'autre avec les mains ſeulement.

VANNERIE, ſ. f. (*Art méchan.*) l'art de faire des vans, des paniers, des hottes à jour ou pleins, en clôture, mandrerie ou laſſerie, de toutes grandeurs & à toutes ſortes d'uſages.

Cet art eſt fort ancien & fort utile : les peres du déſert & les pieux ſolitaires l'exerçoient dans leurs retraites, & en tiroient la plus grande partie de leur ſubſiſtance : il fourniſſoit autrefois des ouvrages très-fins pour ſervir ſur la table des grands, où l'on n'en voit plus guere, les vaſes de cryſtal ayant pris leur place.

La *vannerie* ſe diviſe en quatre ſortes d'ouvrages principaux ; la mandrerie, la cloſerie ou clôture, la faiſſerie, & la leſſerie ; on verra ces termes à leur article.

VANNES, (*Géog. mod.*) ville de France dans la Bretagne, à deux lieues de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, à 20 lieues de

Nantes, à 22 de Quimper, à 23 de Rennes, & à une centaine de Paris.

Cette ville eſt arroſée par deux petites rivieres qui rendent ſon port capable de contenir pluſieurs vaiſſeaux. Le fauxbourg de *Vannes* ſurpaſſe la ville en étendue; il en eſt ſéparé par des murailles & par un large foſſé; il a ſes paroiſſes, ſes couvens, ſes places, & un hôpital.

Saint Paterne eſt le premier évêque de *Vannes* qui nous ſoit connu; cet évêché vaut environ 25000 liv. de revenu, & l'évêque eſt en partie ſeigneur de *Vannes*. On ne compte dans ſon diocèſe que 168 paroiſſes.

Le principal commerce de *Vannes* eſt en blé & en ſeigle pour l'Eſpagne. On y trafique auſſi en ſardines & en congres. Les marchands achetent les ſardines au bord de la mer, les ſalent & les arrangent dans des barriques, où on les preſſe pour en tirer l'huile, qui ſans cela les feroit corrompre. *Long.* ſuivant Caſſini, 14. 35. *latit.* 47. 40.

Vannes, aujourd'hui le chef-lieu d'une recette, d'un préſidial, & d'une juriſdiction de juges-conſuls, tire ſon nom des anciens peuples *Veneti*, qui étoient des plus célebres des Gaules du tems de Jule-Céſar. Ptolomée la nomma *civitas Dariorigum*.

Lorſque les Bretons s'établirent dans l'Armorique, ils n'occuperent pas cette ville qui demeura à ſes anciens habitans romains ou gaulois. Elle vint enſuite au pouvoir des Francs, lorſqu'ils ſe rendirent les maîtres de cette partie des Gaules. L'an 577 Varor, prince des Bretons, s'en empara ſur Gontran, l'un des rois françois. Pepin s'en rendit maître l'an 553; mais Numénoïus, prince des Bretons, la reprit enſuite; enfin elle a paſſé à la couronne avec le reſte de la Bretagne. Cette ville avoit été érigée en comté par ſes anciens ſouverains, & réunie à leur domaine par Alain ſurnommé *le Grand*. (*D. J.*)

VANNES, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Sénonois. Elle prend ſa ſource à trois lieues de Troyes, & ſe jette dans l'Yonne au fauxbourg de Sens. (*D. J.*)

VANNETS, ſ. m. pl. (*Pêche.*) ce ſont des rets qu'on tend en différentes manieres ſur la greve que le flux de la mer couvre; ils doivent avoir leurs mailles de la grandeur marquée par les ordonnances de 1681 & 1684.

VANNETS, (*Blaſon.*) on appelle ainſi en termes de Blaſon, les coquilles dont on voit le creux, à cauſe qu'elles reſſemblent à un van à vanner.

VANNETTE, ſ. f. *en Vannerie*, eſt une eſpece de corbeille ronde & à bord, faite de clôture; on s'en ſert ſur-tout pour épouſſer l'avoine qu'on donne aux chevaux.

VANNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Bechuni; quelques-uns croyent que c'eſt aujourd'hui *Franna*, bourg de l'état de Veniſe; d'autres prétendent que c'eſt *Lovino*, & le pere Briet dit que c'eſt *Civedo* ou *Cividado*. (*D. J.*)

VANNIANUM REGNUM, (*Géog. anc.*) royaume de la Sarmatie européenne, dont Pline, *liv. IV ch. xij.* fait mention; c'eſt le royaume de *Vannius*, que Druſus Céſar avoit donné aux Sueves, non à toute la nation des Sueves, mais à ceux que Druſus avoit envoyés fixer leur demeure au-delà du Danube, entre le Marus & le Cuſus. Ce royaume ne fut pas de longue durée. Vannius lui-même fut chaſſé de ſes états par Jubilius, roi des Hermunduriens, & par Vangion & Sidon, fils de ſa ſœur. Ces deux derniers partagerent entre eux le royaume de leur oncle qui alla s'établir dans la Pannonie avec ceux de ſes ſujets qui lui étoient demeurés fideles. Tacite, *Ann. l. XII.* (*D. J.*)

VANNIER, ſ. m. (*Corps de Jurande.*) celui qui fait ou vend des vans, ou tous autres ouvrages d'oſier, comme paniers, hottes, clayes, cages, corbeilles, charrieres, vertieres, *&c.* pelles, boiſſeaux, ſoufflets, ſabots, échelles, *&c.*

Il y a à Paris une communauté de maîtres *vanniers*-quinquailliers, dont les ſtatues ſont de 1467, confirmés par lettres-patentes de Louis XI. & réformés ſous le regne de Charles IX. par arrêt du conſeil du mois de Septembre 1561, enregiſtrés au parlement la même année.

Les différens ouvrages qui diſtinguent les *vanniers*, ſont ceux de la mandrerie, de la clôture ou cloſerie, & de la faiſſerie. La mandrerie dont les maîtres ſont

appellés *vanniers-mandriers*, comprend tous les ouvrages d'oſier blanc & d'oſier verd qui ne ſont point a claire-voie, à la réſerve des vans à vanner les grains, & des hottes à vin qui ſont réſervés à la clôture, dont les maîtres ſe nomment *vanniers-clôturiers*.

A l'égard de la faiſſerie, qui eſt la vannerie proprement dite, ſon partage conſiſte dans tout ce qui ſe fait d'ouvrages à jour de quelque ſorte d'oſier que ce ſoit. Cette partie du métier des *vanniers* donne à ceux qui s'y occupent le nom de *vanniers-faiſſiers*. Malgré cette eſpece de diſtinction d'ouvrages & de métier, les maîtres *vanniers* ne s'y aſſujettiſſent pourtant pas tellement, qu'il ne s'en trouve qui travaillent tout-à-la-fois aux uns & aux autres.

Comme les ouvrages de clôture ſont les plus difficiles & demandent les plus habiles ouvriers, & qu'il faut d'ailleurs des outils à part, les clôturiers s'occupent rarement à la mandrerie & à la faiſſerie; mais au contraire les mandriers & les faiſſiers, convenant en quantité des choſes, & ſe ſervant des mêmes outils, il eſt rare que ceux qui exercent la faiſſerie, ne travaillent pas auſſi à la mandrerie.

Les outils & inſtrumens communs aux trois ſortes de *vanniers*, ſont la ſcie montée & la ſcie à main, le couteau à travailler, divers villebrequins, entre autres le villebrequin à hottriau, l'épluchoir, le poinçon de fer, les fers à clore; le maillet, le chevalet, l'établi, la ſellette, les moules, & le faudoir. Outre ces outils, les clôturiers ont encore la batte de fer, le villebrequin à menuiſier, la bécaſſe, le crochet, & la trétoire. (*D. J.*)

VAN-RHEEDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *van rheedia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond: le piſtil ſort du milieu de cette fleur & devient dans la ſuite un fruit qui a la forme d'un citron; ce fruit eſt membraneux ou charnu, & il renferme deux ou trois ſemences ovoïdes & charnues. Plumier, *nova plant. genera. amer.* Voyez PLANTE.

VANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le bas-Languedoc, dioceſe d'Uſez.

VANTAIL, ſ. m. (*Menuiſerie.*) manteau ou battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. Il y a auſſi des *vantaux* de fenêtres, ou de volets qui ferment une fenêtre du haut en-bas; on appelloit autrefois de ce nom la partie de l'habillement de tête par laquelle le chevalier reſpiroit.

VANTER, LOUER, (*Synonymes.*) on *vante* une perſonne pour lui procurer l'eſtime des autres, ou pour lui donner de la réputation; on la *loue* pour témoigner l'eſtime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.

Vanter, c'eſt dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, ſoit qu'ils les ayent ou qu'ils ne les ayent pas; *louer*, c'eſt approuver avec une ſorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, ſoit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme, on *loue* ſa conduite. Le mot de *vanter* ſuppoſe que la perſonne dont on parle, eſt différente de celle à qui la parole s'adreſſe, ce que le mot de *louer* ne ſuppoſe point.

Les charlatans ne manquent jamais de ſe *vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou ſe font honneur d'une eſtime qui ne leur a pas été accordée. Les perſonnes pleines d'amour-propre ſe donnent ſouvent des *louanges*; elles ſont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il eſt plus difficile, ſelon mon ſens, de ſe *louer* ſoi-même que de ſe *vanter*, car on ſe *vante* par un grand deſir d'être eſtimé; c'eſt une vanité qu'on pardonne, mais on ſe *loue* par une grande eſtime qu'on a de ſoi, c'eſt un orgueil dont on ſe moque. *Girard.* (*D. J.*)

VANTILLER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt mettre des doſſes ou bonnes planches de deux pouces d'épaiſſeur pour retenir l'eau. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

VA-OUTRE, (*Chaſſe.*) c'eſt le terme dont uſe le valet de limier lorſqu'il eſt au bois & qu'il alonge le trait à ſon limier, & le met devant lui pour le faire quêter.

VAPEURS, ſ. f. (*Phyſiq.*) c'eſt l'aſſemblage d'une infinité de petites bulles d'eau ou d'autre matiere liquide, remplies

d'air raréfié par la chaleur & élevés par leur légéreté juſqu'à une certaine hauteur dans l'atmoſphere ; après quoi elles retombent, ſoit en pluie, ſoit en roſée, ſoit en neige, *&c.*

Les maſſes formées de cet aſſemblage, qui flottent dans l'air, ſont ce qu'on appelle *nuages. Voyez* NUAGE.

Quelques perſonnes ſe ſervent indifféremment du mot de *vapeur* pour exprimer les fumées qu'envoyent les corps humides & les corps ſecs, comme le ſoufre, *&c.* mais M. Newton avec pluſieurs autres auteurs, appellent ces dernieres *exhalaiſons* & non *vapeurs*.

Sur la maniere dont les *vapeurs* ſont élevées & enſuite précipitées vers la terre, *voyez* ÉVAPORATION, ROSÉE, PLUIE, *&c.*

Sur la formation des ſources par le moyen des *vapeurs*, *voy.* FONTAINE, *&c.*

La quantité de *vapeurs* que le ſoleil fait élever de deſſus la ſurface de la mer, eſt inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer. Par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les Tranſactions philoſophiques, il a trouvé que de l'eau dont la chaleur eſt égale à celle de l'air en été, perdoit en *vapeurs* dans l'eſpace de deux heures la quantité que demande un abaiſſement dans la ſurface de la cinquante-troiſieme partie d'un pouce ; d'où on peut conclure que dans un jour où le ſoleil échauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore, monte à un dixieme de pouce ſur toute la ſurface de la mer.

Dans cette ſuppoſition, dix pouces quarrés en ſurface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pié quarré par conſéquent environ une demi-pinte ; chaque eſpace de quatre piés quarrés donnera deux pintes ; chaque mille quarré 6914 tonneaux ; chaque degré quarré ſuppoſé de 69 milles d'Angleterre, donne 33 millions de tonneaux. Or ſi on ſuppoſe la Méditerranée d'environ 40 degrés de long & de 4 de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle eſt le plus large, & ceux où elle l'eſt le moins, ce qui donne 160 degrés pour l'eſpace qu'occupe cette mer, on trouvera par le calcul qu'elle peut fournir en évaporations dans un jour d'été 5280 millions de tonneaux.

Mais cette quantité de *vapeurs* quoique très-grande, n'eſt qu'une partie de ce que produit une autre cauſe bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui eſt celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents deſſéchent, ſavent être extrêmement conſidérable. *Chambers.*

De plus, la partie ſolide de la terre eſt preſque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoyent une grande quantité de *vapeurs* ; car ſuivant les obſervations de M. Hales, dans la ſtatique des végétaux, un tourneſol haut de 3 piés ½ tranſpire du moins de 1 livre ½ dans l'eſpace de 12 heures, ce qui eſt preſque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau expoſé au ſoleil, & qui auroit trois piés quarrés de diametre. Par conſéquent ſi on ſuppoſoit que toutes les plantes tranſpiraſſent également, il ne s'éleveroit pas moins de *vapeurs* des parties ſolides de la terre qu'il s'en éleve de la mer.

D'ailleurs il ſort auſſi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de *vapeurs*, & ſuivant les obſervations de M. Hales, ce qui s'évapore du corps d'un homme, & à ce qui s'évapore du tourneſol comme 141 à 100 ; ſi nous joignons à cela les exhalaiſons des plantes qui ſe ſechent ou qui ſe pourriſſent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matieres qu'on brûle, enfin les exhalaiſons qui s'élevent du ſein de la terre même, nous conclurons que l'air eſt rempli d'une prodigieuſe quantité de *vapeurs*, & que ſa ſubſtance doit en être comme pénétrée.

A l'égard du méchaniſme de l'élévation des *vapeurs*, ceux qui deſireront un plus grand détail ſur ce ſujet, peuvent avoir recours aux articles cités ci-deſſus, & à l'*eſſai de phyſique* de M. Muſſchenbroeck, article des *météores*, d'où nous avons tiré en partie ce qui précede.

VAPEUR, VAPOREUX, ſe dit *en Peinture*, lorſque la perſpective aërienne eſt bien entendue dans un tableau, & qu'il y regne un très-léger brouillard qui rend les objets tendres & flous. On dit, il regne une belle *vapeur* dans ce tableau : ces objets ſont ten-

dres & *vaporeux*. Vauvermans & Claude Lorrain excelloient en cette partie.

VAPEURS, (*Jardinage.*) *Conſtruction de nouvelles couches que l'on échauffe par la vapeur de l'eau bouillante.*

L'utilité ou plutôt la néceſſité indiſpenſable de la chaleur & de l'humidité, pour faire végéter les plantes, m'a fait imaginer une nouvelle eſpece de couches, auxquelles on peut les communiquer auſſi long-tems que l'on veut.

Pour cet effet, j'ai fait conſtruire dans une chambre, qui eſt près de mes couches, une tourelle de briques, *Pl. II.* de ſix piés de hauteur, d'un pié de diametre au ſommet, & de dix-huit pouces au bas.

La tourelle eſt formée par un couvercle de terre glaiſe cuite au four, qui emboîte très-juſte, & qu'on lute tout-autour après avoir mis le charbon dedans, pour intercepter toute communication avec l'air extérieur.

Cette tour a deux ouvertures au bas, l'une au-deſſus de la grille de fer, ſur laquelle on allume le feu, & l'autre dans l'endroit par où l'on retire la cendre. Vis-à-vis l'ouverture eſt un trou, qui donne paſſage à la flamme ſous l'alembic, laquelle monte en ligne ſpirale, & s'échappe par la cheminée, au moyen de quoi le moindre feu ſuffit pour entretenir l'eau bouillante. La premiere ouverture ſe ferme au moyen d'une porte de tolle.

Près la chaudiere, eſt un réſervoir de plomb, au fond duquel eſt une ſoupape ſoudée à l'extrémité d'un tuyau de plomb, dont l'ouverture eſt de ſix lignes, & qui va s'emboîter dans la chaudiere d'environ un pouce.

Sur un côté du réſervoir eſt un montant qui porte un levier en équilibre, dont chaque extrémité eſt terminée par deux ſegmens de cercle, ſur lequel ſont attachés; ſavoir, une petite chaîne qui tient à la ſoupape & un fil d'archal qui entre dans l'alembic, & au bout duquel eſt une boule de cuivre creuſe & fort mince, dont le haut eſt percé pour donner paſſage à l'air, à meſure qu'il ſe clatéfie. Cette boule flotte ſur l'eau lorſque la chaudiere eſt pleine, mais à meſure que l'eau diminue, elle s'enfonce par ſon propre poids, & fait baiſſer le bras du levier & monter l'autre, au moyen de quoi la ſoupape ſe leve & l'eau du réſervoir ſe rend par le tuyau dans la chaudiere, juſqu'à ce qu'elle ait repris ſon premier niveau. La boule remonte & le levier reprenant ſon équilibre, la ſoupape ſe ferme. Au moyen de cet expédient la chaudiere ſe trouve toujours également remplie tant qu'il y a de l'eau dans le réſervoir; ce qui évite la peine d'y en mettre à meſure qu'elle ſe conſume.

Il y a au haut de la chaudiere une ſoupape que l'on charge d'un poids proportionné au degré de raréfaction inférieur à celui qui peut faire ſauter le chapiteau de l'alembic, afin que ſi le feu eſt trop fort, ou que les tuyaux des couches viennent à s'engorger, la *vapeur* puiſſe ſe faire jour, ſans endommager les vaiſſeaux.

Le tuyau de plomb qui part du chapiteau, va ſe rendre aux couches & ſe partager en trois branches, qui aboutiſſent à autant de tuyaux faits de terre cuite, depuis quatre juſqu'à ſix pouces de diametre, & d'environ trois piés de longueur, qui s'emboîtent les uns dans les autres. La moitié de ces tuyaux qui eſt hors de terre, eſt percée de pluſieurs petits trous qui donnent paſſage à la *vapeur*, & à la chaleur, & pour empêcher que la terre ne tombe dedans, on les couvre avec du tan.

Ces tuyaux qui doivent être de la longueur des couches, vont s'emboîter dans un autre, dont le bout perce la couche, & eſt garni d'un robinet qu'on a ſoin d'ouvrir de tems-en-tems, pour faire écouler l'eau qui s'eſt amaſſée dans les tuyaux, qui doivent pour cet effet avoir une pente légere. Ce robinet ſert encore a regler la chaleur, & on peut l'augmenter ou la diminuer, en l'ouvrant plus ou moins.

Le charbon dont la tourelle eſt remplie, ſuffit pour entretenir le feu deux ou trois jours; & lorſqu'on l'a une fois reglé avec un thermometre, la chaleur reſte la même juſqu'à ce que le charbon ſoit conſumé.

Voici les avantages que les couches ont ſur les autres.

1° Indépendamment de la chaleur elles

ſe rempliſſent d'une *vapeur* chaude & légere, qui hâte encore plus la végétation des plantes, comme M. Hales l'a prouvé dans ſa *ſtatique des végétaux*.

2° On peut régler la chaleur à ſon gré, & la continuer autant de tems qu'on veut.

3° Cette invention exige très-peu de ſoin; on n'eſt point obligé d'arroſer les plantes, ni d'y mettre du fumier, qui, pour l'ordinaire, leur donne un mauvais gout.

4° Ces couches ont cela de commode qu'on peut y élever des plantes étrangeres, telles que le coco, l'ananas, & y entretenir pendant l'hiver le même degré de chaleur & d'humidité que dans les antilles. (*r*)

VAPEURS DU CHARBON. *Expériences propres à faire connoître que la vapeur qui émane des charbons embraſés, eſt un acide méphitique, ſemblable à celui qui ſe dégage pendant la fermentation vineuſe, & qu'on a déſigné ſous le nom* d'air fixe. Les hommes & les animaux qui ſe trouvent dans une atmoſphere où il y a du charbon embraſé ſans qu'il y ait un courant d'air, ne tardent pas à tomber dans l'aſphyxie. J'ai moi-même été dans l'opinion que l'acide du vinaigre pouvoit remédier à cet état; mais dès 1772, lorſque j'eus découvert que ce qu'on nommoit *air fixe*, *air méphitique*, n'étoit qu'un acide volatil, je vis bien que ce n'étoit point l'acide du vinaigre, mais l'alkali volatil qu'il falloit employer en pareil cas, & les expériences que j'ai faites depuis pour m'en aſſurer, n'ont fait que me confirmer de plus en plus la vérité de ce ſentiment.

Une des raiſons qui m'ont déterminé à publier ces obſervations ſur les effets funeſtes de la *vapeur du charbon*, c'eſt que les médecins les plus inſtruits qui ont écrit ſur cette matiere, ne me paroiſſent point avoir connu la nature de cette *vapeur*; quelques-uns même (comme on le voit à la *pag.* 198, *Partie IV*, des détails ſur les *Noyés*, par M. Pia, pour 1775,) n'ont pas héſité d'attribuer ſes effets *à une puiſſance infernale*. On trouve à la *pag.* 263 du même ouvrage, une obſervation du docteur Banau, conçue en ces termes: « Si l'*air fixe* n'eſt qu'un acide, il ſemble » naturel de croire qu'on pourra remédier » aux aſphyxies, en faiſant avaler aux » aſphyxiques une liqueur légérement al- » kaline ». Mais il y a lieu de préſumer que M. Banau n'avoit pas une exacte confiance en ce qu'il écrivoit, puiſqu'il ne fit point uſage d'alkali, mais de vinaigre dans les ſecours qu'il adminiſtra dans ce même tems aux perſonnes ſuffoquées par la *vapeur du charbon*.

Il réſulte de l'analyſe des charbons, dont j'ai préſenté les réſultats dans mes *Elémens de Minéralogie*, que ce produit des ſubſtances végétales modifiées par le feu, eſt une eſpece de ſoufre compoſé d'acide phoſphorique, de terre abſorbante, d'un peu de fer, & d'une matiere produite par l'huile brûlée qui lui donne une couleur noire; lorſqu'il y a dans l'air libre le contact d'un corps enflammé, il ne tarde pas à s'embraſer, & dès-lors il ſe décompoſe en répandant dans l'atmoſphere, un acide (*a*) ſurchargé de matiere inflammable; s'il n'y a point de courant d'air dans l'endroit où l'on a allumé de la braiſe (*b*) ou du charbon, l'air de ce lieu ſe décompoſe, ce qui paroît être l'effet de la grande quantité d'acide volatil, ou ſurchargé de phlogiſtique qui ſe dégage du charbon & de la combinaiſon du principe inflammable de ce même charbon avec l'acide de l'air: or cette union ne peut ſe faire ſans rompre l'équilibre des parties conſtituantes de l'air dont l'eau ſe ſépare au même inſtant.

J'ai rapporté dans mes *Elémens de Minéralogie*, (*tom. II, p.* 379 & 380), des expériences qui font connoître que l'air eſt compoſé d'eau, d'acide phoſphorique & de principe inflammable; on y voit auſſi qu'un moyen d'empêcher les *vapeurs* acides du charbon de devenir mor-

(*a*) Cent livres de charbon contiennent environ quatre-vingt-dix-huit livres d'acide phoſphorique; puiſqu'elles ne fourniſſent pas deux livres de cendres. Les charbons minéral & animal étant embraſés, répandent de même dans l'atmoſphere un acide volatil; ils ne différent du charbon végétal qu'en ce qu'ils contiennent beaucoup plus de terre.

(*b*) On nomme *braiſe* le charbon en partie décompoſé; elle eſt légere & très-friable.

telles,

telles, étoit de mettre bouillir de l'eau ſur ces charbons; la raiſon de ce phénomene, eſt qu'il ſe forme alors par l'union de l'acide dégagé des charbons avec l'eau réduite en *vapeurs* par l'ébullition, un nouvel air, lequel remplace celui de l'atmoſphere qui a ſervi à entretenir le feu de ces mêmes charbons. Si l'on n'a pas pris cette précaution, l'atmoſphere du lieu clos où l'on a brûlé du charbon ne contient plus d'air reſpirable, mais un acide volatil plus peſant que l'air. On peut ſe convaincre de cette vérité en mettant dans le même lieu, des vaſes avec de la teinture de tournefol; car la couleur rouge que prend alors cette teinture, indique la préſence d'un acide: cet acide fait auſſi cryſtalliſer les alkalis fixe ou volatil qu'on auroit expoſés dans le même lieu, & il forme avec eux des ſels neutres dont j'ai rendu compte dans mon *Analyſe des blés*.

Je ſuis porté à croire que c'eſt en pénétrant dans le poumon que l'acide volatil des charbons embraſés occaſionne l'aſphyxie qu'on éprouve en pareil cas; en effet, j'ai obſervé qu'en mettant de l'alkali volatil dans les naſeaux & dans la gueule des chiens que j'avois ſuffoqués par la vapeur du charbon, ils revenoient preſque auſſi promptement à la vie que les animaux que j'avois ſuffoqués par la vapeur acide de la fermentation vineuſe.

En liſant avec la plus grande attention, le mémoire de M. Harmant, ſur les moyens de rappeller à la vie les perſonnes ſuffoquées par la vapeur du charbon, je n'ai pas vu ſans ſurpriſe, que ce célebre Médecin n'eut point fait uſage d'alkali volatil.

M. Portal, dans ſa diſſertation ſur les effets des vapeurs méphitiques, a très-bien obſervé que « les miaſmes des mouſettes » pénétrant dans le poumon, le ſang s'arrête dans ſes vaiſſeaux & s'accumule dans » ceux de la tête: ce qui fait périr d'apoplexie ceux qui ſont expoſés à ces vapeurs; c'eſt au phyſicien, continue-t-il, » à déterminer les qualités des miaſmes » qui corrompent l'air. » Si, comme on n'en ſauroit douter, cette connoiſſance doit nous guider dans la conduite à tenir dans l'adminiſtration des remedes convenables aux aſphyxiques, il y a lieu de croire qu'on ne ſera plus eſclave de l'habitude, & qu'ayant reconnu une fois l'acidité de la vapeur méphitique des charbons, on ſubſtituera l'uſage de l'alkali volatil à celui du vinaigre, qui dans ces circonſtances eſt plutôt nuiſible qu'avantageux.

Je n'ignore pas que pluſieurs perſonnes ont avancé que l'alkali volatil n'agiſſoit que comme ſtimulant, & que par cette raiſon le vinaigre pouvoit produire le même effet; mais je crois avoir démontré d'une maniere inconteſtable, que dans l'aſphyxie, qui preſque toujours eſt l'effet d'un miaſme acide, l'alkali volatil agiſſoit, non comme ſimple ſtimulant, mais en ſe combinant avec l'acide qui avoit pénétré dans le poumon: j'ai remarqué au contraire, que les remedes acides employés dans l'aſphyxie, avoient preſque toujours accéléré la mort des animaux ſur leſquels j'en avois fait l'eſſai.

J'ai été aſſez heureux pour rappeller à la vie un homme ſuffoqué par la vapeur du charbon, en introduiſant dans ſes narines une meche de papier imbibée d'alkali volatil-fluor, & en lui faiſant tomber dans la bouche, quelques gouttes du même alkali. Quoique je n'aie point eu recours aux aſperſions, je penſe néanmoins qu'on ne doit pas négliger de les employer ſi l'alkali volatil ne reſtitue point ſur le champ le mouvement à la perſonne ſuffoquée.

Quant à la maniere de faire ceſſer l'effet dangereux de la vapeur du charbon, voici le moyen dont je me ſuis ſervi pour rétablir l'air dans ſon état de pureté: on commence par s'aſſurer de l'état de l'atmoſphere d'un lieu ſuſpect, en y introduiſant la lumiere d'une bougie fixée au bout d'un bâton; ſi la lumiere s'éteint, c'eſt un indice que l'atmoſphere eſt méphitique ou ſurchargé d'acide; ſi cet acide s'y trouve en moindre quantité, la lumiere y languit & ne répand qu'une lueur pâle & vacillante; mais il faut avoir attention de préſenter cette lumiere à différentes hauteurs; car j'ai eu occaſion de remarquer que dans un endroit où il y avoit eu des charbons embraſés, la bougie qui brûloit très-bien lorſqu'elle étoit à un pié du ſol de la cham-

bre (*a*), languiſſoit dans le milieu, & s'éteignoit à un demi-pié du plafond ; c'eſt dans un cas ſemblable que je jetai dans cette chambre une bouteille contenant une once d'alkali volatil-fluor, ayant ſoin de refermer auſſi-tôt la trappe que j'avois pratiquée à la porte vitrée ; un demi-quart d'heure après, j'y portai la bougie, elle brûla très-bien dans tous les endroits, après quoi j'y entrai ſans éprouver le moindre accident.

VAPEURS, *en Médecine*, eſt une maladie appellée autrement *mal hypocondriaque* & *mal de rate*. Elle eſt commune aux deux ſexes, & reconnoît deux différentes cauſes.

On croit qu'elle provient d'une *vapeur* ſubtile qui s'éleve des parties inférieures de l'abdomen, ſur-tout des hypocondres, & de la matrice au cerveau, qu'elle trouble & qu'elle remplit d'idées étranges & extravagantes, mais ordinairement déſagréables. Cette maladie ſe nomme dans les hommes *affection hypocondriaque*. *Voyez* AFFECTION HYPOCONDRIAQUE.

Les *vapeurs* des femmes que l'on croit venir de la matrice, ſont ce qu'on appelle autrement *affection* ou *ſuffocation hiſtérique* ou *mal de mere*.

Cette maladie provient également des hypocondres, comme de la matrice. L'idée du public ou du vulgaire ſur la fumée qui s'éleve du bas-ventre au cerveau, paroît d'abord vraiſemblable, mais elle eſt fauſſe & combattue par la théorie & l'anatomie. Cette prétendue fumée n'eſt rien autre choſe que l'irritation des fibres nerveuſes des viſceres contenus dans le bas-ventre, tels que le foie, la rate, l'eſtomac & la matrice, qui affecte ſimpathyquement le cerveau par la communication de la huitieme paire de nerfs avec le grand nerf intercoſtal ; cette communication qui eſt étendue dans toutes les cavités, eſt la cauſe prochaine & unique de ces maladies & des étranges & biſarres ſymptomes qui l'accompagnent ; une preuve de ceci eſt que les remedes qui peuvent détourner les eſprits animaux ailleurs, ou cauſer une irritation différente, en produiſant une ſentation déſagréable, ſont excellens dans ces maladies ; or d'où peut provenir un tel prodige, ſinon que les eſprits ſont déterminés ailleurs ? Mais on doit remarquer que les *vapeurs* attaquent ſur-tout les gens oiſifs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui penſent & rêvent beaucoup : les gens ambitieux qui ont l'eſprit vif, entreprenans, & fort amateurs des biens & des aiſes de la vie, les gens de lettres, les perſonnes de qualité, les eccléſiaſtiques, les dévots, les gens épuiſés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oiſives & qui mangent beaucoup, ſont autant de perſonnes ſujettes aux *vapeurs*, parce qu'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le ſuc nerveux d'être maléficié. Bien des gens penſent que cette maladie attaque l'eſprit plutôt que le corps, & que le mal gît dans l'imagination. Il faut avouer en effet que ſa premiere cauſe eſt l'ennui & une folle paſſion, mais qui à force de tourmenter l'eſprit oblige le corps à ſe mettre de la partie ; ſoit imagination, ſoit réalité, le corps en eſt réellement affligé. Ce mal eſt plus commun aujourd'hui qu'il ne fût jamais, parce que l'éducation vicieuſe du ſexe y diſpoſe beaucoup, & que les jeunes gens ſe livrent ou à la paſſion de l'étude, ou à toute autre avec une égale fureur, ſans meſure & ſans diſcernement ; l'eſprit s'affoiblit avant d'être formé, & à peine eſt-il né, qu'il devient languiſſant. La gourmandiſe, la vie oiſive, les plaiſirs habituels entretiennent cette malheureuſe paſſion de paſſer pour bel eſprit ; & les *vapeurs* attaquent le corps, le ruinent & le font tomber en conſomption. Voici les remedes les plus efficaces pour ce mal qui devient contagieux, & qui eſt l'opprobre de la médecine.

1°. Un régime exact, ne manger qu'avec faim & manger peu, éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les paſſions violentes, les veilles, les jeux & les pertes que l'on y fait, la débauche de toute eſpece ; deſirer peu, ou des choſes juſtes & poſſibles ; travailler beaucoup & plus qu'on ne mange, ſont des moyens plus ſûrs que toutes les potions cordiales.

(*a*) Cette chambre avoit huit piés quarrés, ſur ſix de hauteur.

2°. Se former une idée véritable de ſon peu de ſavoir & de ſon petit mérite, ſe croire toujours favoriſé, ſoit de la fortune, ſoit du prince, ſoit de la nature, au-delà de ſes talens, écouter la raiſon & ſe faire de bonnes mœurs, ſont des préſervatifs contre les *vapeurs*.

Cependant comme ces remedes ne plairont pas à ceux qui flattés de leurs faux talens, ſe croiront réellement malades, & avoir beſoin de la médecine qui ne peut guere les ſoulager, nous les renvoyons aux articles du *ſpaſme*, des *convulſions*, de la *tenſion*, de l'*épilepſie*, du *vertige*, de la *fureur utérine*, de l'*affection hypocondriaque & hyſtérique*, & nous leur enjoignons d'uſer des remedes purgatifs, des amers, des apéritifs combinés avec les toniques : la teinture de caſtor, le ſirop de karabé, les pillules de cachou, de Wildeganſius & la liqueur minérale d'Hoffman ſont leur reſſource.

VAPINCUM ou *VAPINGUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſur la route de Mediolanum à Arles, entre Caturigæ & Alabonte, ſelon l'itinéraire d'Antonin. C'eſt la ville de Gap. (*D. J.*)

VAQUER, v. n. (*Gram.*) être vuide, non occupé. Cet appartement eſt *vacant* : il *vaque* dans cette maiſon un corps-de-logis ; ſi ce bénéfice vient à *vaquer*, tâchez de l'obtenir. Mais voici une acception de ce verbe très-différente de la précédente : il *vaque* à la prédication ; il *vaque* à la converſion des hérétiques ; il *vaque* à deux ou trois fonctions à la fois ; il ſignifie alors *ſatisfaire*, *remplir*, *exercer*. *Vaquer* ſe prend auſſi pour *ceſſer ſes fonctions* : le parlement *vaque* certains jours ; les colleges *vaquent* lorſqu'il y a proceſſion du recteur.

VAQUETTES, ſ. f. pl. (*Commerce.*) peaux de petites vaches, dont il ſe fait un aſſez grand commerce à Smirne. *Savary*. (*D. J.*)

VAR, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Varus* ; riviere qui fait la ſéparation entre l'Italie & la France. Elle eſt auſſi marquée par tous les anciens géographes pour une des limites qui ſéparent la Gaule narbonnoiſe de l'Italie. Cette riviere prend ſa ſource dans le mont Cema ou Acema, qui fait partie des Alpes maritimes près du château de S. Etienne. Cette montagne s'appelle auſſi *Cémélion* ; c'étoit le nom d'une ancienne ville bâtie au-deſſus, dont il ne reſte aujourd'hui que des maſures, & qui étoit de la Gaule Narbonnoiſe. Du mont Cema, le *Var* vient arroſer le territoire de Glandeve & celui de Nice, où il ſe décharge dans la mer Méditerranée, à une demi-lieue à l'occident de Nice. Ce n'eſt point cependant la riviere du *Var* toute entiere qui formoit la ſéparation de la Gaule d'avec l'Italie, c'en eſt ſeulement la ſource placée dans les Alpes maritimes ; le comté de Nice qu'elle traverſe, faiſoit partie de la Gaule narbonnoiſe, comme il le fit enſuite de la Provence. (*D. J.*)

VAR, *voyez* LOUP MARIN.

VARA, (*Géogr. des Arabes.*) ce mot eſt arabe, & ſignifie dans cette langue *derriere* & *au-delà*. Ainſi *Vara-Gihoun*, dans la géographie des Arabes, déſigne la *Tranſoxane* (en arabe *Maouaralnahar*), qui eſt au-delà du fleuve, car ils qualifient du nom de *fleuve* par excellence le Gihon, que les Perſans nomment en leur langue *Roud*. *Vara-Sihoun*, c'eſt-à-dire ce qui eſt au-delà de Sihon ou Jaxartes. C'eſt le Turqueſtan, appellé auſſi des Arabes par la même raiſon *Vara-Khogend*, à cauſe qu'il s'étend au-delà de la ville de Khogend, qui eſt bâtie ſur le fleuve Sihon. (*D. J.*)

VARAHANGA, ſ. f. (*Hiſt. natur.*) réſine qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar, & qui a l'odeur de l'encens.

VARAIGNE, ſ. f. (*Saline.*) on appelle *varaigne* dans les marais ſalins l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réſervoir de ces marais, qui s'appelle *jas*. La *varaigne* s'ouvre & ſe ferme à-peu-près comme on fait avec la bonde des étangs : on ouvre la *varaigne* dans les grandes marées de Mars, puis on la referme quand la mer vient à baiſſer, afin de tenir les jas pleins d'eau.

VARALLO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, dans le val de Seſſia, ſur la riviere qui donne ſon nom à cette vallée. A demi-lieue de

cette ville, ſur une montagne délicieuſe, qu'on nomme la *montagne de Varallo*, eſt un lieu d'une grande & ridicule dévotion, appellé la *nouvelle Jéruſalem*. (*D. J.*)

VARAMBON, (*Géogr. mod.*) *voyez* VAREMBON.

VARAMUS (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Vénetes. Pline dit, *l. III. c. xviij.* qu'il ſe jettoit dans l'Araſſus. Léander prétend que ſon nom moderne eſt le Calcro. (*D. J.*)

VARANGUAIS, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les marticles dans le Levant. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des chevrons de bois, entés & rangés de diſtance en diſtance, à angles droits & de travers, entre la quille & la carlingue, afin de former le fond du vaiſſeau. *Voyez* CONSTRUCTION.

On appelle *maîtreſſe varangue* la *varangue* qui ſe poſe ſous le maître ban. On lui donne auſſi le nom de *premier gabarit*. Les maîtreſſes *varangues* de l'avant & de l'arriere ſont celles qui ſont partie des deux grands gabarits. *Voyez* GABARIT, *voyez Pl. I. fig.* 1. les *varangues*, n° 13. 14. & 15.

Varangues acculées. *Varangues* rondes en-dedans, qui ſe poſent en allant vers les extrémités de la quille, proche les fourçats, & au devant & au derriere des *varangues* plates. *Voyez* CONSTRUCTION, *voyez Pl. IV fig.* 1. les *varangues acculées cottées* 14.

Varangues demi-acculées. *Varangues* qui ont moins de concavité que les *varangues* acculées, & qui ſe poſent vers les *varangues* plates, de ſorte que les *varangues* plates ſont au milieu; les *varangues* demi-acculées viennent enſuite, & les *varangues* acculées ſont les bouts. *Voyez Pl. IV fig.* 1. n° 15.

Varangues plates ou *varangues de fond*. Ce ſont les *varangues* qui ſont placées vers le milieu de la quille, & qui ont moins de rondeur que les *varangues* acculées. *Voyez* CONSTRUCTION.

On dit qu'un vaiſſeau eſt à plates *varangues*, lorſqu'il a beaucoup de *varangues* qui ont peu de rondeur dans le milieu, & par conſéquent qu'il a le fond plat. *Voyez Pl. IV fig.* 1. les *varangues de fond*, *cottées* 13.

VARANO, LAC, (*Géogr. mod.*) lac d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la côte ſeptentrionale. Son circuit eſt de cinq lieues, & il ſe décharge par un petit canal dans le golfe de Rodia, à deux lieues à l'occident de la petite ville Rodia.

VARAR, (*Géogr. anc.*) golfe de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque ſur la côte orientale, entre l'embouchure du fleuve Loxa & le golfe Tuæſis. Au lieu de *Varar*, le grec porte *Vara*. C'eſt aujourd'hui le golfe de Murray en Ecoſſe. *Murray-Furth*. Buchanan croit que la province de Murray, qui eſt baignée par ce golfe, a été auſſi autrefois appellée *Varar*, nom que la riviere de Farray, qui ſe jette dans ce golfe, a en quelque ſorte retenu. (*D. J.*)

VARASAYN, (*Géogr. mod.*) ville, ou, pour mieux dire, bourg du royaume de Navarre, à peu de diſtance de Pampelune.

C'eſt dans ce bourg qu'eſt né en 1491 *Aſpicuéta* (Martin), que l'on appelle communément le *docteur Navarre*, *Navarrus*, grand ſectateur de Pierre Lombard, nommé le *maître des ſentences*. Il enſeigna ſeize ans à Conimbre, & reçut beaucoup d'honneur à la cour de Rome, lorſqu'il s'y rendit, à l'âge de 80 ans, pour défendre Carauza ſon ami, archevêque de Tolede, accuſé d'héréſie devant le tribunal de l'inquiſition; la cauſe fut plaidée & le procès perdu. Il n'auroit pas été difficile à Aſpicuéta d'obtenir les plus hautes dignités, tant civiles qu'eccléſiaſtiques, mais il leur préféra l'étude & le repos. Il mourut en 1586, âgé de 94 ans & 6 mois. Sa vie a été faite par pluſieurs écrivains, mais la meilleure a été donnée par ſon neveu, à la tête des œuvres de ſon oncle, imprimées à Rome en 1590, en trois volumes *in-fol.* Lyon 1591, & Veniſe 1602; on ne lit plus aujourd'hui les ouvrages de ce fameux caſuiſte, excepté peut-être en Eſpagne. (*D. J.*)

VARAUCOCO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet, de la

groſſeur d'une pêche, & qui renferme quatre noyaux; ſa chair eſt pâteuſe, mais douce & agréable. L'écorce de l'arbriſſeau fournit une matiere réſineuſe rouge; la ſeconde peau brûlée à une chandelle ſe fond comme la gomme-laque, dont elle a l'odeur.

VARCIA, (*Géog. anc.*) ville de la gaule belgique. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'*Andrematunum* à *Cambate*. Alting croit que c'eſt Varcar, village ſur la Saône. (*D. J.*)

VARDARI, LE, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire turc, dans la Macédoine. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſont aux confins de la Servie, de la Bulgarie & de la Macédoine, & finit par ſe jetter dans le golfe de Salonique. Le *Vardari* eſt l'*Axius* des anciens. (*D. J.*)

VARDING, (*Commerce.*) petite monnoie, ayant cours en Livonie, dont il faut 60 pour faire un écu d'Allemagne, c'eſt à 3 liv. 15 ſols de France; ainſi le *varding* vaut environ cinq liards de notre monnoie.

VARDULES, LES, *Varduli*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſur l'Océan cantabrique. Ptolomée, *l. II. c. vj.* leur donne une ville nommée *Menoſca*. Pomponius Méla, *l. III. c. j.* & Pline, *l II. c. iij* parlent auſſi de ces peuples. Ce dernier, *l. IV c. xx.* nomme leurs villes *Moroſgi*, *Menoſca*, *Veſperies* & *Amanus-Portus*, où étoit *Flaviobriga colonia*. On convient que le pays des *Vardules* eſt aujourd'hui le Guipuſcoa. (*D. J.*)

VARECH, ſ. m. (*Botan.*) plante maritime, nommée par Tournefort, *fucus maritimus veſiculas habens*, *I. R. H.* Cette herbe ſe nomme en Bretagne *gouémon*; ſur les côtes du pays d'Aunis, *ſar*; & ſur les côtes de Normandie *varech*, nom qui s'étend même ſur tout ce que la mer jette ſur ſes bords; d'où vient le droit de *varech* que dans cette province les ſeigneurs des fiefs voiſins de la mer prétendent avoir ſur les effets qu'elle jette ſur le rivage; il eſt vraiſemblable que ce mot dérive de l'anglois *wrack* ou *wreck*, qui ſignifie *naufrage*, vieux mot normand que ce peuple a porté en Angleterre.

Quoi qu'il en ſoit, le *varech* eſt une eſpece de *fucus* des botaniſtes; c'eſt une plante maritime qui pouſſe pluſieurs petites tiges plates, étroites, mais qui s'élargiſſent peu-à-peu en croiſſant, & qui ſe diviſent en petits rameaux, portant des feuilles larges, oblongues, ayant quelque reſſemblance à celles du chêne, cependant plus petites, atachées avec leurs tiges par une ſubſtance tenace, pliante, membraneuſe, ordinairement liſſes, quelquefois velues ou couvertes d'un poil blanc; c'eſt peut-être la fleur de la plante qui eſt ſuivie de graines rondes; il s'y éleve auſſi des tubercules vuides, en forme de veſſies, tantôt oblongues, tantôt rondes, tantôt plus groſſes, tantôt plus petites. Cette plante eſt ſouvent baſſe, & quelquefois elle croit juſqu'à la hauteur d'un pié & demi: pendant qu'elle eſt récemment cueillie, elle a une vilaine couleur jaune-verdâtre; mais ſi on la fait ſécher, elle devient noire, principalement celle qu'on a tirée des rivages ſablonneux de la mer.

On ſe ſervoit autrefois en Crete de cette plante au rapport de Pline, *l. XXVI. c. x.* pour teindre en pourpre. Horace, *ode V. l. III.* le confirme, en diſant:

Neque amiſſos colores
Sana refert medicata fuco.

« La laine une fois teinte de pourpre, » ne reprend jamais ſa premiere couleur ». Nous avons perdu ce ſecret, & nous ne connoiſſons point d'eſpece de *fucus* qu'on emploie à aucune teinture. Son ſeul uſage en quelques endroits eſt à fumer les terres, & en Normandie, à brûler, pour faire cette ſorte de ſoude, qu'on nomme *ſoude de varech*, qui ſe conſume en quantité à Cherbourg pour fondre le verre, ſoit en table, ſoit en plat.

Lorſque les pêcheurs ou les riverains qui n'ont pas de bateaux ou gabarres, trouvent à la baſſe eau une grande quantite de gouémon, ou qu'ils en font la récolte dans le tems permis & réglé par l'ordonnance, ils ramaſſent les herbes marines, en font de gros tas ou meulons, qu'ils lient comme ils peuvent avec de mauvais cordages, ſouvent ſeulement avec du chanvre retors & mal fabriqué; pluſieurs perſonnes ſe mettent ſur ce gouémon

avec des perches, & attendent que le flot ſouleve leur meulon pour le conduire à la côte au-deſſus du plain, & pouvoir enſuite plus aiſément l'emporter en haut ſur les terres; ſi la marée eſt tranquille & la mer étalle, ils y abordent aiſément; mais pour peu qu'il faſſe de moture, & que le vent ſoit contraire, ils ont peine à gagner le bord; & ſi les vagues s'augmentent, comme il arrive ſouvent ſur le coup de la pleine mer, & qu'elles entament tant ſoit peu ces meulons, ils ſe diſſipent & s'éboulent auſſi-tôt; & pour lors, les hommes & les femmes qui s'y ſont expoſés, tombent à la mer, & ſont ſouvent noyés, ſans qu'on puiſſe leur donner aucun ſecours, & il n'eſt que trop ordinaire dans les paroiſſes où ces ſortes de meulons ſont en uſage, de voir périr quantité de perſonnes, & même des familles entieres; c'eſt le ſujet des remontrances des recteurs des paroiſſes riveraines, le motif que le ſeigneur évêque diocéſain a eu d'en faire un cas réſervé; ainſi ces meulons doivent être défendus, à peine de punition corporelle; & les ſyndics ou gardes jurés des pêcheurs doivent être chargés, lorſqu'ils ſeront établis le long des côtes de cette province, d'y tenir la main, & de dénoncer aux officiers du reſſort les riverains qui auront contrevenu à la défenſe.

Les laboureurs emploient le gouémon de différentes manieres; les uns le répandent ſur les terres lorſqu'ils l'ont recueilli à la côte ou qu'il a été nouvellement coupé; mais la plûpart en font des fumiers qu'ils nomment *mains*, qu'ils compoſent de gouémon, des fumiers de beſtiaux & de terres franches qu'ils laiſſent conſommer enſemble, & qu'ils répandent enſuite ſur leurs terres; un laboureur eſt eſtimé d'autant plus à ſon aiſe, qu'il a nombre ou quantité de ces mains.

Il y a le long de ces côtes grand nombre de gabarres gouémonnieres qui font pendant tout le cours de l'année uniquement le commerce de gouémon qu'ils ne diſcontinuent que durant la ſaiſon de la pêche du maquereau, où elles ſont alors deſtinées, & dont les équipages ſont compoſés de ces riverains hommes & femmes.

Le grand nombre d'îles déſertes & de rochers qui ſont couverts de gouémon, facilite aux maîtres de ces gabarres le commerce qu'ils en font; mais ils chargent ſouvent leurs gabarres avec tant d'imprudence, que pluſieurs y périſſent; d'autres qui n'ont point de gabarres pour aller en mer, s'attroupent à la côte lors des motures & des tempêtes qui rejettent ordinairement grande quantité de gouémon au bord des greves qu'ils ramaſſent de baſſe-mer, & dont ils font des meulons liés, des mauvaiſes cordes, & ſur leſquels ils ſe riſquent de marée montante pour conduire leur gouémon au haut de la pleine mer, la violence des vagues éboule ſouvent ces meulons, & fait périr ceux qui ont été aſſez téméraires de s'y expoſer; d'autres enfin ſe mettent à l'eau avec de longues perches, pour attirer à terre le gouémon qui flotte, & ſont quelquefois emportés par le reſſac de la lame.

L'ordonnance n'ayant pas prévu une pareille témérité, ſa majeſté intéreſſée à la conſervation de ſes ſujets, n'a pas mis une police pour contenir ces malheureux riverains: les évêques avertis des malheurs qui arrivent à cette occaſion par les recteurs qui les en ont informés, ont fait un cas réſervé de cette récolte à eux ſeuls, pour contenir ceux qui s'expoſeroient à périr en ſe mettant ſur ces meulons, c'eſt tout ce que le juge eccléſiaſtique a pu de ſa part.

VARECH, de la fabrique de la ſoude. Pour faire la ſoude, les pêcheurs ramaſſent tout le *varech* de flot & de rapport qui vient à la côte, quand ils ont amaſſé une quantité de ces herbes, ils les ſechent & les brûlent enſuite dans des trous ou eſpeces de fourneaux qu'ils font au pié des falaiſes.

Voici la maniere de brûler le *varech*, telle qu'elle ſe pratique dans le reſſort de l'amirauté de Cherbourg.

On conſtruit une foſſe longue de 7 à 8 piés, large de 3 à 4, & profonde au-deſſus de l'atre de 18 à 20 pouces; on ſépare cette foſſe en trois ou quatre au moyen de deux pierres plates, qui en traverſent la largeur; au fond ſont des pierres brutes & plates, comme des gros carreaux, & que les riverains trouvent aiſément le long de cette

côte. Quand les foſſes ſont faites, on les remplit de *varech* ſec; on y met le feu, & l'on fournit des plantes toujours juſqu'à ce que les cendres aient rempli une partie des foſſes dont on caſſe la ſoude qui s'y eſt formée pour l'en tirer : ce petit commerce eſt de conſéquence pour les riverains de cette amirauté.

On ne doit brûler les *varechs* que lorſque le vent chaſſe à la mer, à cauſe que la fumée de ces herbes fait du tort aux arbres.

Le commerce de la ſoude eſt très-avantageux aux marchands ; car les pêcheurs la leur vendent 30 livres le cent, & ils la revendent au moins le double.

Le *varech* ſert auſſi à fumer les terres.

Dans certains lieux on halle le *varech* au haut de la côte, par le moyen d'un cheval qui tire une corde paſſée ſur une poulie.

VARECH, (*Juriſprudence.*) l'ancienne coutume de Normandie dit que tout ce que l'eau de la mer aura jetté à terre eſt *varech* : la nouvelle coutume comprend ſous ce terme tout ce que l'eau jette à terre par la tourmente & fortune de mer, ou qui arrive ſi près de terre, qu'un homme à cheval y puiſſe toucher avec ſa lance.

Le droit que certains ſeigneurs prétendent ſur les effets que la mer a jettés à bord, s'appelle *droit de varech*.

La garde du *varech* appartient au ſeigneur dans le fief duquel il eſt trouvé.

S'il y a des choſes périſſables, elles doivent être vendues par autorité de juſtice.

Si le propriétaire réclame les effets dans l'an & jour, ils lui ſont rendus ; mais après l'an & jour, ils appartiennent au ſeigneur féodal & au roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie adjuge au roi l'or & l'argent, lorſqu'il vaut plus de 20 liv. les chevaux de ſervice, francs-chiens, oiſeaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines non encore appropriées à uſage d'homme, les pieces de draps & de ſoie, le poiſſon royal. Tous les autres effets appartiennent au ſeigneur.

Ce droit eſt confirmé en faveur des ſeigneurs de Normandie par l'ordonnance de la marine, *l. IV. tit. ix. art. 3. & ſuiv.*

Elle leur défend ſeulement de faire tranſporter les choſes échouées dans leurs maiſons, avant qu'elles aient été viſitées par les officiers de l'amirauté.

Elle leur défend auſſi d'empêcher les maitres de ſe ſervir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & les remettre à flot, ni de les forcer de ſe ſervir de leurs valets & vaſſaux, ſous peine de 1500 liv. d'amende, & de perte de leur droit.

L'ordonnance ne veut pas non-plus, que ſous prétexte du droit de *varech*, les riverains prennent aucune part aux effets trouvés ſur les flots, ou péchés en pleine mer, & amenés ſur les greves en l'endroit de leurs ſeigneuries, ni ſur les poiſſons gras, & autres qui y ſont conduits & chaſſés par l'induſtrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les ſeigneurs de fiefs voiſins de la mer, & tous autres qui auroient forcé les pilotes ou locmans de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, ſous prétexte du droit de *varech* ou autre.

Le titre ſuivant de la même ordonnance traite de la coupe du *varech*. *Voyez* les commentateurs de la coutume de Normandie, *tit. de varech*, & le commentaire de M. Valin, ſur le *tit.* 9. de l'ordonnance de la marine. (*A*)

VARECH, (*Marine.*) nom qu'on donne à un vaiſſeau qui eſt au fond de l'eau, & hors de ſervice.

VAREMBON *ou* VARAMBON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Breſſe, près la riviere d'Ain. Elle eſt de l'élection de Bourg, & députe aux aſſemblées de la Breſſe. Elle a un hôpital, & une égliſe collégiale, ſoumiſe immédiatement au ſaint ſiege. Au milieu de cette égliſe eſt le tombeau de ſon fondateur, le cardinal la Palue, mort l'an 1451. (*D. J.*)

VARENNE, ſ. f. (*Gram.*) fond plat & marécageux, entre des côteaux ; terrein conſidérable qui ne ſe fauche, ni ne ſe cultive. Il y a des *varennes* où le pâturage eſt bon, & où les payſans menent leurs troupeaux. On appelle *juriſdiction de la varenne* un tribunal établi au louvre, pour la conſervation de la chaſſe dans les plaines ſituées à ſix lieues à la ronde de Paris.

VARENNE, (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert en quelques endroits de la Savoie, particuliérement à la Rochelle; la *varenne* peſe trente-une livres, poids de Geneve. *Dict. de Comm.*

VARENNES, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de France, en Bourbonnois, élection de Moulins, près de l'Allier, aux frontieres de la baſſe-Auvergne.

Cette place ne forme plus à préſent qu'un village qui n'a pas cent habitans. (*D. J.*)

VARESSE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, carnaſſier, de l'île de Madagaſcar. Il eſt de la taille du renard; il a la queue longue & très-fournie, ſon poil reſſemble à celui d'un loup.

VARGIONES, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* on croit qu'ils habitoient vers les ſources du Danube, dans le comté de Barr, en allemand *bar-landgrafſchaft.* (*D J.*)

VARI, ſ. m. (*Commerce.*) petit poids en uſage parmi les anciens habitans de Madagaſcar, ou île Dauphine, comme l'appellent les François.

Le *vari* peſe environ un demi-gros, poids de marc. Il y a au-deſſus le *ſompi*, qui eſt le poids le plus fort dont ces barbares aient connoiſſance, & au-deſſus le facare, puis le nanqui, & enfin le nanque: le *vari*, non plus que ces autres poids, ne ſervent qu'à peſer l'or & l'argent. *Voyez* SOMPI, *Dictionn. de Commerce.*

VARIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe, ſelon Strabon, *l. III. p.* 162. & Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce dernier la donne aux Berones. Pline, *l. III. c. iij.* dit qu'elle étoit ſur le bord de l'Ebre, dans l'endroit où ce fleuve commence à être navigable. On croit que la ville de Logorono s'eſt élevée de ſes ruines. (*D. J.*)

VARIABLE, adj. (*Alg. & Géom.*) on appelle *quantités variables* en Géométrie, les quantités qui varient ſuivant une loi quelconque. Telles ſont les abſciſſes & les ordonnées des courbes, leurs rayons oſculateurs, *&c.*

On les appelle ainſi par oppoſition aux quantités conſtantes, qui ſont celles qui ne changent point, comme le diametre d'un cercle, le parametre d'une parabole, *&c.*

On exprime communément les variables par les dernieres lettres de l'alphabet *x, y, z.*

Quelques auteurs au lieu de ſe ſervir de l'expreſſion de *quantités variables*, diſent des *fluentes*. *Voyez* FLUENTE & FLUXION.

La quantité infiniment petite, dont une *variable* quelconque augmente ou diminue continuellement, eſt appellée par les uns ſa *différence* ou *différencielle*, & par les autres, ſa *fluxion*. Le calcul de ces ſortes de quantités eſt ce qu'on appelle *le calcul différentiel* ou *le calcul des fluxions*. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & FLUXION. *Chambers.* (*O*)

VARIABLE, *vent variable*, eſt le nom qu'on donne aux vents qui ne paroiſſent point réglés, mais qui ſoufflent tantôt dans un tems, tantôt dans un autre, ſans paroître obſerver aucune loi dans leur cours. Tels ſont la plûpart des vents qui ſoufflent ſur le continent, ſur-tout dans nos climats, & dans les lieux éloignés de la mer. *Voyez* VENT.

VARIANA, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe-Mœſie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Veminaceum à Nicomédie. L'empereur Juſtinien releva cette ville qui étoit tombée en ruine. Son nom moderne, ſelon Lazius, eſt *Varaden.*

VARIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de Hemona à Sirmium, entre Seſcia & Memneianœ, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du ſecond. Le nom moderne, ſelon Ortelin, eſt *Wara* ſur la Drave. (*D. J.*)

VARIATION, ſ. f. (*en Algebre.*) eſt la même choſe que *permutation*, ou en général *combinaiſon*. *Voyez* PERMUTATION & COMBINAISON.

VARIATION, *en terme d'Aſtronomie.* La *variation* de la lune, que Bouillaud appelle *reflexio luminis*, eſt la troiſieme inégalité du mouvement de la lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planete, excepté dans les quadratures, differe de celui qu'on a trouvé par les deux premieres équations. *Voyez* LIEU, EQUATION, *&c.*

M. Newton fait dépendre la *variation* en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il ſuppoſe elliptique, & en partie de l'inégalité

l'inégalité des eſpaces ou aires que la lune décrit en tems égaux dans la ſuppoſition que ces eſpaces ou aires ſoient terminés par des rayons tirés à la terre. *Voyez* LUNE.

Pour avoir la plus grande *variation* de la lune, il faut obſerver cet aſtre dans ſes octants, & calculer le lieu de la lune pour cet inſtant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'obſervation, & celui que donne le calcul, eſt la plus grande *variation*. Tycho fait la plus grande *variation* de 40′ 30″; Kepler, de 51′ 47″ M. Newton ſuppoſe cette plus grande *variation* à la moyenne diſtance entre le ſoleil & la terre de 35′ 9″ Pour les autres diſtances, la plus grande *variation* eſt en raiſon compoſée de la raiſon doublée directe des tems de la révolution ſynodique de la lune, & de la raiſon triplée inverſe des diſtances du ſoleil à la terre. *Phi. nat. princ. mat. prop. xxix. lib. III.* Ce grand philoſophe eſt le premier qui ait expliqué la vraie cauſe de la *variation* de la lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du ſoleil ſur cette planete; que cette action, en dérangeant le mouvement de la lune dans ſon orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de maniere que la lune ne peut décrire autour de la terre des ſecteurs elliptiques exactement proportionnels aux tems correſpondans, comme elle feroit ſuivant les loix de la gravitation, ſi elle étoit ſimplement attirée vers la terre. *Voyez* LUNE. *Chambers.*

VARIATION, *en termes de Navigation*, ſe dit de la déviation de l'aiguille aimantée par rapport à la vraie direction au nord, ſoit que cette déviation ſe faſſe vers l'oueſt, ſoit qu'elle ſe faſſe vers l'eſt. On l'appelle auſſi *déclinaiſon*, *voyez* DÉCLINAISON.

La *variation* ou la *déclinaiſon* de l'aiguille eſt proprement l'angle que l'aiguille magnétique ſuſpendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan de l'horiſon; ou ce qui revient au même, c'eſt un arc de l'horiſon compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique. *Voyez* AIGUILLE.

Tous les corps magnétiques ſe rangent d'eux-mêmes à-peu-près dans le méridien; mais il eſt rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils déclineront du nord à l'eſt & du ſud à l'oueſt; dans un autre ce ſera du nord à l'oueſt & du ſud à l'eſt, & cette *variation* ſera auſſi différente en différens tems. *Voyez* MAGNÉTISME.

On a imaginé différentes hypotheſes pour expliquer ce phénomene ſi extraordinaire: nous n'en rapporterons que quelques-unes.

La premiere eſt celle de Gilbert, qui a été ſuivie par Cabeus, *&c.*

Ces auteurs penſoient que les terres attiroient l'aiguille, & la détournoient de ſa vraie ſituation méridienne, & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins grande, ſuivant qu'elle étoit plus ou moins éloignée de quelque grand continent; en ſorte que ſi on étoit ſur mer, dans un lieu également diſtant de toutes les terres, l'aiguille n'auroit aucune déclinaiſon.

Suivant ce ſyſtême, dans les îles Açores, qui ſont également diſtantes de l'Afrique à l'eſt, & de l'Amérique à l'oueſt, l'aiguille ne doit point avoir de déclinaiſon. Si de ces îles on va vers l'Afrique, l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'eſt, & cela d'autant plus qu'on approche plus de le côte. Et continuant enſuite d'aller vers l'eſt, en s'avançant par terre dans le cœur de l'Afrique, ou en allant vers le cap de Bonne-Eſpérance, la déclinaiſon doit diminuer continuellement, à cauſe que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en ſens contraires, & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre. Et enfin ſi l'on arrive à un lieu où les eſpaces de terre des deux côtés ſoient les mêmes, la déclinaiſon doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les obſervations faites pendant les voyages des Indes orientales ſembloient confirmer ce ſyſtême, car aux Açores la déclinaiſon étoit en effet nulle, enſuite allant vers le cap de Bonne-Eſpérance, la variation étoit toujours à l'eſt; mais lorſqu'on étoit au cap des Aiguilles qui ſépare l'Afrique en deux parties égales, on ne trouvoit aucune *variation*, juſqu'à ce qu'en avançant après pour laiſſer les côtes de l'Afrique à l'oueſt, la déclinaiſon devenoit occidentale.

Mais cette loi n'a point lieu généra-

ment ; & le grand nombre d'obſervations faites de tous les côtés, & raſſemblées par le docteur Halley, renverſent entiérement cette théorie.

D'autres phyſiciens ont recours à la contexture de l'intérieur de la terre, qui étant pleine de mines, rochers, *&c.* placés en plus grand nombre vers les poles qu'ailleurs, mais rarement dans la direction du méridien, obligent l'aiguille à tendre en général vers les poles, mais avec des *variations.*

Quelques-uns veulent que les différentes parties de la terre ayent différens degrés de vertu magnétique, à raiſon de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matiere hétérogene, & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Pluſieurs attribuent toute la déclinaiſon aux mines d'aimant & de fer, qui ayant plus de vertu magnétique que le reſte de la terre, attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin il y a des phyſiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre, ou les grandes marées ont pu déranger pluſieurs parties conſidérables de la terre, & en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypotheſes ſont détruites par la *variation* de la *variation*, c'eſt-à-dire par le changement continuel de la déclinaiſon dans le même lieu, phénomene ſi ſingulier & cependant démontré par toutes les obſervations modernes.

C'eſt ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau ſyſtême qui eſt le réſultat d'une infinité d'obſervations, & de pluſieurs grands voyages ordonnés a ce ſujet par la nation angloiſe. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les obſervations ſur leſquelles elle eſt fondée, ſe trouvent dans les *Tranſactions philoſophiques* de la maniere ſuivante.

Obſervations des variations de l'aiguille, faites en divers lieux & en divers tems.

Noms des lieux.	Longitudes depuis Londres.			Latitudes.			Année de l'obſervation.	Variation obſervée.		
Londres,	0	0		51d	32′	N	1580	11d	15′	E
							1622	6	0	E
							1634	4	5	E
							1672	2	30	O
							1683	4	30	O
Paris,	2	25	E	41	51	N	1640	3	0	E
							1666	0	0	
							1681	2	30	O
Uranibourg,	13	0	E	55	54	N	1672	2	35	O
Copenhague,	12	53	E	55	41	N	1649	1	30	E
Dantzick,	19	0	E	54	23	N	1679	7	0	O
Montpellier,	4	0	E	43	37	N	1674	1	10	O
Breſt,	4	25	O	48	23	N	1680	1	45	O
Rome,	13	0	E	41	50	N	1681	5	0	O
Bayonne,	1	20	O	43	30	N	1680	1	20	O
Baie d'Hudſon,	79	40	O	51	0	N	1668	19	15	O
Détroit d'Hudſon,	57	0	O	61	0	N	1668	29	30	O
Baie de Baffins au détroit de Tho. Smith.	80	0	O	78	0	N	1616	57	0	O
En mer,	50	0	O	38	40	N	1682	7	30	O
En mer,	31	30	O	43	50	N	1682	5	30	O
En mer,	42	0	O	21	0	N	1678	0	40	E
Cap Saint-Auguſtin,	35	30	O	8	0	S	1670	5	10	E
En mer à l'embouchure de la Plata,	53	0	O	39	30	S	1670	20	30	E
Cap Frio,	41	10	O	22	40	S	1670	12	10	E
Entrée Orientale du détroit de Magellan,	68	0	O	52	30	S	1670	17	0	E
Entrée occidentale,	75	0	O	53	0	S	1670	14	10	E
Baldivia,	73	0	O	40	0	S	1670	8	10	E
Cap des Aiguilles,	16	30	E	34	50	S	1622	2	0	O
							1675	8	0	O
En mer,	1	0	E	34	34	S	1675	0	0	
En mer,	20	0	O	34	0	S	1675	10	30	E
En mer,	32	0	O	24	0	S	1675	10	30	E
Sainte-Hélene,	6	30	O	16	0	S	1677	0	40	E
L'Aſcenſion,	14	30	O	7	50	S	1678	1	0	E
Anjouan (Johanna *chez les Anglois*, & Amzuan, *chez les Hollandois*),	44	0	E	12	55	S	1675	19	30	O
Monbaſa,	40	0	E	4	0	S	1675	16	0	O
Zocatra,	56	0	E	12	30	N	1674	17	0	O
Aden, à l'entrée de la mer Rouge,	47	30	E	13	0	N	1674	15	0	O
Diego Roiz,	61	0	E	20	0	S	1676	20	30	O
En mer,	64	30	E	0	0		1676	15	30	O
En mer,	55	0	E	27	0	S	1676	14	0	O
Bombay,	72	30	E	19	0	N	1676	12	0	O
Cap Comorin,	76	0	E	8	15	N	1680	8	48	O
Ballaſore,	87	0	E	21	30	N	1680	8	20	O
Fort Saint-Georges,	80	0	E	13	15	N	1680	8	10	O
Pointe occidentale de Java,	104	0	E	6	40	S	1676	8	10	O
En mer,	58	0	E	39	0	S	1677	27	30	O
Iſle Saint-Paul,	72	0	E	28	0	S	1677	23	30	O
A la terre de Van Diemens,	142	0	E	43	25	S	1642	0	0	
A la nouvelle Zélande,	170	0	E	40	50	S	1642	9	0	E
A l'île des Trois-Rois, dans la Nouvelle Zélande,	169	30	E	34	35	S	1642	8	40	E
Iſle de Rotterdam dans la mer du Sud,	184	0	E	20	15	S	1642	6	20	E
A la côte de la Nouvelle Guinée,	149	0	E	5	30	S	1643	8	45	E
A la pointe occidentale de la Nouvelle Guinée,	126	0	E	0	26	S	1643	5	30	E

De toutes ces obſervations notre ſavant auteur conclut 1° que par toute l'Europe la *variation* pour le préſent eſt occidentale, qu'elle l'eſt davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, ſon augmentation ſe faiſant du côté de l'orient.

2°. Que ſur les côtes de l'Amérique la *variation* eſt occidentale & augmente à meſure qu'on va au nord le long des côtes.

Dans la Terre-neuve à environ 30 degrés du détroit d'Hudſon, cette *variation* eſt de plus de 20 degrés, & n'eſt pas moindre que 57 dans la baie de Baffins; mais lorſque l'on cingle à l'eſt de cette côte, la *variation* diminue. D'où il s'en ſuit, ſuivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une *variation* à l'eſt, ou au-moins une *variation* nulle.

3°. Que ſur la côte du Bréſil la *variation* eſt à l'eſt, en augmentant à meſure qu'on va vers le ſud; au cap Trio elle eſt d'environ 12 degrés. De 20 ½ degrés à l'embouchure de la riviere de la Plata; de-là en cinglant au ſud-oueſt, vers le détroit de Magellan, elle n'eſt plus que de 17 degrés à ſon entrée orientale, & de 14 à ſon entrée occidentale.

4°. Qu'à l'eſt du Bréſil cette *variation* à l'eſt diminue, en ſorte qu'elle eſt très-peu de choſe à l'île Sainte-Helene, & à celle de l'Aſcenſion, & qu'elle eſt tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Eſpérance.

5° Qu'à l'eſt de ces mêmes lieux commence la *variation* à l'oueſt, qui s'étend dans toute la mer des Indes; cette *variation* eſt d'environ 18 degrés ſous l'équateur, dans le méridien de la partie ſeptentrionale de Madagaſcar, & de 27 ½ degrés au 29 degré de latitude méridionale proche le même méridien; & elle va enſuite en décroiſſant en allant vers l'eſt, en ſorte qu'elle n'eſt plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin, d'environ 3 degrés à la côte de Java, & entiérement nulle vers les îles Moluques, auſſi-bien qu'un peu à l'oueſt de la terre de Van Diemen.

6° Qu'à l'eſt des îles Moluques & de la terre de Van Diemen par des latitudes méridionales, commence une autre *variation* orientale qui ne paroît pas ſi forte que la premiere, & qui ne ſemble pas non plus s'étendre ſi loin; car celle qu'on obſerve à l'île de Rotterdam, eſt ſenſiblement moindre que celle qui eſt à la côte orientale de la nouvelle Guinée; & en la regardant comme décroiſſante, on peut bien ſuppoſer qu'à environ 20 degrés plus à l'eſt, c'eſt-à-dire à 225 degrés de Londres, & à 20 degrés de latitude au ſud, commence alors la *variation* occidentale.

7°. Que la *variation* obſervée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan, fait voir que la *variation* orientale remarquée dans la troiſieme obſervation, décroît très-promptement, & qu'elle ne s'étend guere qu'à quelques degrés dans la mer du Sud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili, étant ſuivie d'une petite *variation* occidentale dans cette plage inconnue, qui eſt entre le Chili & la nouvelle Zélande, entre l'île de Hound & le Pérou.

8° Qu'en allant au nord-oueſt de Sainte-Helene juſqu'à l'équateur, la *variation* continue toujours à l'eſt, & très-petite, étant, pour ainſi dire, preſque toujours la même, en ſorte que dans cette partie du monde, la ligne qui eſt ſans *variation* n'eſt point du tout un méridien, mais plutôt une ligne nord-oueſt.

9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudſon & à l'embouchure de la riviere de la Plata qui ſont à-peu-près ſous le même méridien, l'aiguille varie dans l'un des lieux de 29 ½ degrés à l'oueſt, & à l'autre 20 ½ degrés à l'eſt.

Théorie de la variation *de l'aiguille aimantée donnée par M. Halley.* Par le moyen de toutes les circonſtances que nous venons de rapporter, M. Halley a imaginé cette hypotheſe, que tout le globe entier de la terre eſt un grand aimant, ayant quatre poles magnétiques ou points d'attractions, deux voiſins du pole arctique du monde, deux voiſins du pole antarctique, & que l'aiguille en quelque lieu qu'elle ſoit, éprouve l'action de chacun de ces quatre poles, mais toujours une action plus forte du pole dont elle eſt voiſine que des autres.

M. Halley conjecture que le pole magnétique le plus voiſin de nous, eſt placé

ſur le méridien qui paſſe par Landſend, & eſt à environ 7 degrés de diſtance du pole arctique. C'eſt ce pole principalement qui régit toute la *variation* en Europe & en Tartarie, & dans la mer du Nord, quoiqu'a le vérité ſon action doive être combinée avec celle de l'autre pole ſeptentrional, qui eſt dans le méridien du milieu de la Californie, & à environ 15 degrés du pole arctique; cet autre pole régit à ſon tour la plus grande partie de la *variation* dans le nord de l'Amérique, les deux Océans qui l'environnent depuis les Açores à l'oueſt juſqu'au Japon, & par-delà.

Les deux poles du ſud, dans la même hypotheſe, ſont un peu plus diſtans du pole antarctique, que les deux du nord ne le ſont du pole arctique. Le premier de ces deux poles eſt à environ 16 degrés du pole antarctique dans le méridien qui paſſe à 20 degrés à l'oueſt du détroit de Magellan, c'eſt-à-dire à 95 degrés à l'oueſt de Londres; & la puiſſance de ce pole s'étend dans toute l'Amérique méridionale, dans la mer Pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Ethiopie; l'autre pole méridional ſemble être le plus puiſſant de tous, & il eſt en même tems le plus éloigné du pole antarctique, étant à environ 20 degrés de ce pole dans le méridien qui paſſe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes, à environ 120 degrés à l'eſt de Londres. La puiſſance de ce pole s'étend ſur toute la partie méridionale de l'Afrique, ſur l'Arabie, la mer Rouge, la Perſe, les Indes & toutes leurs îles; toute la mer des Indes depuis le cap de Bonne-Eſpérance en allant à l'eſt juſqu'au milieu de la grande mer du Sud qui ſépare l'Aſie de l'Amérique.

Tel paroît l'état actuel de forces magnétiques ſur la terre. Il reſte à faire voir comment cette hypotheſe explique toutes les *variations* qui ont été obſervées, & comment elle répond aux différentes remarques faites ſur la table de ces obſervations.

1°. Il eſt clair que notre pole magnétique d'Europe étant dans le méridien qui paſſe par Landſend, tous les lieux qui ſont plus orientaux que ce méridien, doivent l'avoir à l'oueſt de leur méridien, & que par conſéquent l'aiguille attirée par ce pole aura alors une déclinaiſon occidentale, qui augmentera à meſure qu'on ira plus à l'eſt, juſqu'à ce qu'ayant paſſé le méridien où cette déclinaiſon eſt dans ſon *maximum*, elle aille enſuite en décroiſſant; auſſi trouve-t-on, conformément à ce principe, qu'à Breſt la *variation* eſt de 1 ½, à Londres 4 ½ degrés, à Dantzick de 7 degrés à l'oueſt (en 1683).

Plus à l'oueſt du méridien qui paſſe par ce même pole magnétique, l'aiguille devroit avoir, en vertu de l'attraction de ce pole, une *variation* orientale; mais à cauſe qu'on approche alors du pole de l'Amérique, qui eſt à l'oueſt du premier, & paroît avoir une force plus conſidérable, l'aiguille eſt attirée par ce pole à l'oueſt aſſez ſenſiblement pour contrebalancer la tendance à l'eſt cauſée par le premier pole, & pour en cauſer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pole. Cependant à l'île de Tercere on ſuppoſe que le pole d'Europe l'emporte aſſez ſur l'autre pour donner à l'aiguille une *variation* à l'eſt, quoiqu'à la vérité pendant un très petite eſpace, le contrebalancement des deux poles ne permettant pas une *variation* conſidérable dans toute la partie orientale de l'Océan atlantique, ni ſur les côtes occidentales de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Eſpagne & de la Barbarie. Mais à l'oueſt des Açores, où la puiſſance du pole de l'Amérique ſurpaſſe celle du pole d'Europe, l'aiguille eſt plus ſoumiſe pour la plus grande partie par le pole de l'Amérique, & ſe dirige de plus en plus vers ce pole à meſure qu'on en approche; en ſorte que lorſqu'on eſt à la côte de la Virginie, de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudſon, la *variation* eſt à l'oueſt, & augmente à meſure qu'on s'éloigne d'Europe, c'eſt-à-dire qu'elle eſt moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre, que dans la Terre neuve & dans le détroit d'Hudſon.

2° Cette variation occidentale décroît enſuite à meſure qu'on va dans le nord de l'Amérique; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille eſt dirigée exactement au nord, & en allant plus à l'oueſt,

comme à Yeço & au Japon, la *variation* redevient orientale. Vers le milieu du trajet, qui eſt entre l'Amérique & l'Aſie, cette déclinaiſon n'eſt guere moindre que de 15 degrés. Cette *variation* orientale s'étend ſur le Japon, la terre de Yeço, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin juqu'au point où la *variation* redevient occidentale par l'approche du pole d'Europe.

3° Dans le ſud les effets ſont entiérement les mêmes, à cela près que c'eſt le bout méridional de l'aiguille qui eſt attiré par les poles méridionaux; en ſorte que la *variation* ſur les côtes du Bréſil, à la riviere de la Plata & au détroit de Magellan, ſera orientale, ſi on ſuppoſe un pole magnétique à environ 20 degrés plus à l'oueſt que le détroit de Magellan. Et cette *variation* orientale s'étendra ſur la plus grande partie de la mer d'Ethiopie, juſqu'à ce qu'elle ſe trouve contrebalancée par la puiſſance de l'autre pole du ſud, c'eſt-à-dire juſqu'à la moitié du trajet qui eſt entre le cap de Bonne-Eſpérance & les îles de Triſtan d'Acunha.

4°. De-là vers l'eſt, le pole méridional d'Aſie reprend le deſſus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une *variation* occidentale qui eſt très-conſidérable, & qui s'étend fort loin à cauſe de la grande diſtance entre ce pole & le le pole antarctique du monde. C'eſt ce qui fait que vers la mer des Indes aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a conſtamment une *variation* occidentale ſous l'équateur même; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle eſt la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pole qui y eſt ſuppoſé, la *variation* occidentale ceſſe, & il en naît une orientale qui s'étend juſqu'au milieu de la mer du Sud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laiſſe enſuite une plage où il ſe trouve une petite *variation* occidentale dépendante du pole méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il ſuit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux poles magnétiques du même hémiſphere, forces qui peuvent aller juſqu'à produire dans le méridien une *variation* occidentale de 29 ½ degrés en un endroit, & une *variation* orientale de 20 ½ dans un autre.

6° Dans la zone torride, & particuliérement ſous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre poles à-la-fois, & à leur poſition par rapport au lieu où l'on eſt, ſans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aiſément la quantité dont la *variation* doit être; parce que le pole le plus proche, quoique le plus fort, ne l'eſt pas toujours aſſez pour contrebalancer l'effet des deux poles les plus éloignés concourant enſemble. Par exemple, en cinglant de Sainte-Helene à l'équateur dans une courſe au nord-oueſt, la *variation* eſt tant ſoit peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pole méridional de l'Amérique qui eſt conſidérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande variation à l'eſt, eſt contrebalancée par les actions réunies du pole du nord de l'Amérique & du pole méridional de l'Aſie, & que dans la route nord-oueſt la diſtance au pole méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pole méridional de l'Aſie, on le gagne en s'approchant du pole ſeptentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même maniere la *variation* dans les autres lieux voiſins de l'équateur, & l'on trouveroit toujours que ce ſyſtême s'accorde avec les *variations* obſervées. *Voyez* plus bas VARIATION DE VARIATION.

Maniere d'obſerver la variation *ou déclinaiſon de l'aiguille aimantée.* Tirez une méridienne par la méthode enſeignée à l'article qui en traite, plaçant enſuite votre bouſſole, en ſorte que le pivot de l'aiguille ſoit au milieu de la méridienne, l'angle que ſera l'aiguille avec cette méridienne, ſera la déclinaiſon cherchée. *Voyez* BOUSSOLE.

Comme cette méthode ne ſauroit être pratiquée ſur mer, on a imaginé différentes manieres d'y ſuppléer: voici la principale. Suſpendez un fil à plomb au-deſſus de la bouſſole, en ſorte que l'ombre paſſe par le centre de cette bouſſole; ob-

ſervez le rumb ou le point de la bouſſole lorſque l'ombre eſt la plus courte, & vous aurez auſſi-tôt la déclinaiſon cherchée puiſque l'ombre eſt dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre auſſi de cette maniere. Obſervez le rumb où le ſoleil ſe couche & ſe leve, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, diviſez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conſéquent la déclinaiſon. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même étoile, ſoit pendant le jour, ſoit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainſi. Obſervez le rumb où le ſoleil ou quelque étoile ſe couche ou ſe leve; par le moyen de la latitude & de la déclinaiſon trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la diſtance du rumb obſervé au point d'eſt de la bouſſole, ſera la *variation* cherchée.

Ou bien encore. Obſervez la hauteur *S I* du ſoleil ou de quelque étoile (*Pl. navigat. fig.* 20.) dont la déclinaiſon eſt connue, & marquez le rumb de la bouſſole lequel répond à l'aſtre obſervé dans cette hauteur. Ayant alors dans le triangle *Z P S* les trois côtés, *P Z* complément de la latitude *P R*, *S P* complément de la déclinaiſon *D S*, & *Z S* complément de la hauteur *S I*; vous aurez l'angle *P Z S* par la trigonométrie ſphérique (*V.* TRIANGLE); & par conſéquent auſſi l'angle *A Z S* qui meſure l'azimuth *H I*; cela fait, la diſtance entre l'azimuth & la diſtance du rumb obſervé au point du ſud, ſera la *variation* cherchée.

Remarquez que pour avoir l'amplitude orientale ou occidentale avec exactitude il faut avoir égard à la réfraction, dont les loix ſont expliquées à *l'article* RÉFRACTION.

Afin d'obſerver plus commodément dans quel rumb on voit un aſtre, il eſt bon de ſe ſervir d'un inſtrument garni d'alidades ou de pinnules, ou de quelque choſe d'équivalent, au moyen de quoi on déterminera avec plus de préciſion la poſition du vertical dans lequel l'aſtre eſt placé. *Voyez* COMPAS AZIMUTHAL.

VARIATION DE LA VARIATION. *Variation de variation*, c'eſt le changement qu'on obſerve dans la déclinaiſon de l'aiguille dans un même lieu. Cette *variation* a été premiérement remarquée par Gaſſendi. Suivant M. Halley elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

Théorie de la variation de la variation. De toutes les obſervations ci-deſſus rapportées ſous l'*article* VARIATION, il ſemble ſuivre que tous les poles magnétiques ont un mouvement vers l'oueſt, mais un mouvement qui ne ſauroit ſe faire autour de l'axe de la terre; car alors la *variation* continueroit d'être la même dans tous les lieux placés ſous le même parallele, & les poles magnétiques ſeroient toujours à la même diſtance des poles du monde. L'expérience prouve le contraire, puiſqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre à la latitude de 51 ½ degrés où la *variation* ſoit de 11 degrés à l'eſt comme elle a été à Londres: il ſemble donc que le pole d'Europe s'eſt plus approché du pole arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de ſa force.

Mais ce mouvement des poles magnétiques eſt-il commun à tous les quatre à-la-fois, ou ſont-ce des mouvemens ſéparés? ces mouvemens ſont-ils uniformes ou inégaux? la révolution eſt-elle en aire ou eſt-ce ſimplement une vibration autour duquel centre ſe fait ce mouvement? ou de quelle maniere ſe fait cette vibration? c'eſt ce qui eſt entiérement inconnu.

Et toute cette théorie ſemble avoir quelque choſe d'obſcur & de défectueux; car de ſuppoſer quatre poles à un même globe magnétique afin d'expliquer la *variation*, c'eſt déja une hypotheſe qui n'eſt pas fort naturelle; mais de vouloir de plus que ces poles ſe meuvent de maniere à donner la *variation de la variation*, c'eſt une ſuppoſition véritablement étrange; en effet, donner une telle ſolution, ce ſeroit laiſſer le problême tout auſſi embarraſſé qu'auparavant.

Le ſavant auteur de cette théorie a ſenti cet inconvénient, & y a remédié de la maniere ſuivante.

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croûte, laquelle renferme au-dedans

un globe qui en fait le noyau, & il ſuppoſe un fluide qui remplit l'eſpace compris entre ces deux corps; il ſuppoſe de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croûte extérieure, & qu'il tourne auſſi autour de ſon axe en vingt-quatre heures, à une très-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolution, devient aſſez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croûte, & pour donner à ce noyau à l'égard de la croûte un mouvement ou à l'eſt ou à l'oueſt.

Or par le moyen de cette ſphere intérieure & de ſon mouvement particulier, on peut réſoudre aiſément les deux grandes difficultés faites contre la premiere hypotheſe; car ſi la croûte extérieure de la terre eſt un aimant dont les poles ſoient à une certaine diſtance de ceux du monde, & que le noyau ſoit de même un autre aimant ayant les poles placés auſſi à une certaine diſtance de ceux du monde, & différemment de ceux de la croûte; par le mouvement de ce globe la diſtance entre ſes poles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomenes ci-deſſus rapportés. Comme la période de ce mouvement doit être d'une très-longue durée, & que les obſervations ſur leſquelles on peut compter donnent à peine un intervalle de cent ans, il paroît juſqu'à préſent preſque impoſſible de fonder aucun calcul ſur cette hypotheſe, & ſur-tout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croiſſent ou décroiſſent réguliérement dans le même lieu, elles ont cependant des différences ſenſibles dans des lieux voiſins, qu'on ne ſauroit réduire à aucun ſyſtême régulier, & qui ſemblent dépendre de quelque matiere diſtribuée irréguliérement dans la croûte extérieure de la terre, laquelle matiere en agiſſant ſur l'aiguille, la détourne de la déclinaiſon qu'elle auroit en vertu du magnétiſme général du ſyſtême entier de la terre. Les *variations* obſervées à Londres & à Paris donnent un exemple bien ſenſible de ces exceptions, car l'aiguille a été conſtamment de 1 ½ degrés plus orientale à Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût réſulter des effets généraux, que cette différence de déclinaiſon eût dû arriver dans un ſens contraire, cependant les *variations* dans les deux lieux ſuivent la même marche.

Les deux poles fixes, comme nous l'avons déja dit, ſont ſuppoſés ceux du globe extérieur ou croûte, & les deux mobiles ceux du globe intérieur ou noyau. Le mouvement de ces poles ſe fait à l'oueſt, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'eſt pas abſolument le même que celui de la croûte, mais il en differe ſi peu, qu'en 365 révolutions la différence eſt à peine ſenſible. La différence de ces deux révolutions viendra vraiſemblablement de ce que la premiere impulſion du mouvement de la terre aura été donnée à la croûte, & qu'en ſe communiquant delà à l'intérieur de la terre, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre ſuffiſant d'obſervations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraiſemblance que le pole de l'Amérique a fait 96 degrés en quarante ans, & qu'il emploie environ ſept cents ans à ſa révolution entiere.

M. Whiſton dans ſon traité intitulé, *New Law of magnetiſm*, nouvelles loix du magnétiſme, a fait pluſieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'expoſer. En effet, on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obſcur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Muſchenbroeck, qu'on n'eſt point encore parvenu à une explication ſuffiſante & bien démontrée de ce phénomene ſingulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en ſi grande abondance. *Chambers.*

De-là & de quelques autres obſervations de même nature, il paroît clair que les deux poles du globe extérieur ſont fixés à la terre, & que ſi l'aiguille n'étoit ſoumiſe qu'à ces poles, les *variations* ſeroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près, qui ſeroient de la même eſpece que celles dont nous venons de parler. Mais la ſphere intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la ſitua-

tion

tion de ſes poles à l'égard des premiers, elle doit agir auſſi ſur l'aiguille, & produire une déclinaiſon différente de la premiere, qui dépende de la révolution intérieure, & qui ne ſe rétabliſſe qu'après que les deux corps ſe retrouvent dans la même poſition l'un à l'égard de l'autre. Si par la ſuite les obſervations apprennent qu'il en eſt autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une ſphere intérieure & plus de quatre poles; ce qui juſqu'à préſent ne ſauroit être déterminé par les obſervations dont on a un trop petit nombre, ſur-tout dans cette va[illegible]mer du Sud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la ſuppoſition de quatre poles, dont deux ſont fixes & deux variables, on peut aiſément reconnoître quels ſont ceux qui doivent être fixes. M. Halley penſe qu'il eſt ſuffiſamment prouvé que notre pole d'Europe eſt celui des deux poles du nord qui ſe meut, & que c'eſt-là principalement la cauſe des changemens qu'éprouve la déclinaiſon de l'aiguille dans nos contrées; car dans la baie d'Hudſon, qui eſt ſous la direction du pole d'Amérique, le changement de *variation*, ſuivant qu'on l'a obſervé, ne va pas, à beaucoup près, auſſi loin que dans les parties de l'Europe où nous ſommes, quoique ce pole de l'Amérique ſoit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux poles du ſud, M. Halley regarde celui d'Aſie comme fixe, & conſéquemment celui d'Amérique comme mobile.

VARIATION, (*Marine.*) c'eſt un mouvement inconſtant de l'aiguille, qui la dérange de ſa direction au nord. *Voyez* DÉCLINAISON.

On dit que la *variation* vaut la route, lorſque la *variation* & le vent ſont du même côté; de ſorte que l'un corrige la perte que l'autre cauſe.

VARIATIONS, *en Muſique*, ſont différentes manieres de jouer ou de chanter un même air, en y ajoutant pluſieurs notes pour orner ou figurer le chant. De quelque maniere qu'on puiſſe charger les *variations*, il faut toujours qu'au travers de toutes ces broderies on reconnoiſſe le fond de l'air, qu'on appelle le *ſimple*; & il faut en même tems, que le caractere de chaque couplet ſoit marqué par des différences qui ſoutiennent l'attention, & préviennent l'ennui.

Les divers couplets des folies d'Eſpagne ſont autant de *variations*; il y en a ſouvent dans les chaconnes; l'on en trouve pluſieurs ſur des *airs* italiennes, & tout Paris eſt allé admirer au concert ſpirituel les *variations* des ſieurs Guignon & Mondonville, & plus récemment des ſieurs Guignon & Gavinié ſur des airs du Pont-neuf, qui n'avoient guere d'autre mérite, que d'être ainſi variés par les plus habiles violons de France. (*S*)

VARIATION, CHANGEMENT, (*Synonym.*) la *variation* conſiſte à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre; le *changement* conſiſte ſeulement à ceſſer d'être le même.

C'eſt *varier* dans ſes ſentimens, que de les abandonner & les reprendre ſucceſſivement. C'eſt *changer* d'opinion, que de rejetter celle qu'on avoit embraſſée pour en ſuivre une nouvelle.

Les *variations* ſont ordinaires aux perſonnes qui n'ont point de volonté déterminée; le *changement* eſt le propre des inconſtans.

Qui n'a point de principes certains eſt ſujet à *varier*; qui eſt plus attaché à la vérité, n'a pas de peine à *changer* de doctrine. *Girard.* (*D. J.*)

VARICE, ſ. f. (*Chirurgie.*) *varix*; les Médecins donnent le nom de *varices* à ces tubercules inégaux, noueux, & noirâtres des veines, qui ont coutume de ſe former en différentes parties de l'habitude du corps, mais le plus ſouvent autour des chevilles, & quelquefois plus haut, comme aux jambes, aux cuiſſes, au ſcrotum, & même à la tête & au bas-ventre, ainſi que Celſe l'obſerve, *lib. VII. cap. xxxj.*

Cette maladie affecte ordinairement les femmes groſſes, auſſi-bien que les perſonnes qui ont le ſang épais, ou qui ſont affligées de douleurs, dans les hypocondres, d'une obſtruction au foie, ou d'un skirrhe.

Plus les *varices* augmentent, plus elles deviennent douloureuſes & incommodes, par la tenſion que les membranes ſouf-

frent ; elles s'ouvrent même quelquefois, & rendent beaucoup de ſang, ou bien elles dégénerent en des ulceres extrêmement malins. Les petites *varices* ſont rarement incommodes ; auſſi n'emploie-t-on guere les ſecours de la Chirurgie pour y remédier.

Pour empêcher cependant qu'un mal auſſi peu conſidérable en apparence n'augmente, & ne nuiſe à la fin au malade, il convient de lui ouvrir la veine ſans délai, de lui tirer une bonne quantité de ſang, & de lui preſcrire enſuite un régime convenable. Cela fait, on aſſurera le pié malade, le mieux qu'il ſera poſſible, avec un bandage expulſif, en le reſſerrant à meſure qu'il ſe lâchera, & ſe donnant bien de garde de l'ôter, tant qu'on aura lieu de craindre que la maladie augmente.

Cela nous apprend que les anciens délivroient leurs malades des *varices* dont ils étoient affligés, par le cautere ou l'inciſion : mais les modernes ſe ſervent d'une méthode beaucoup moins cruelle. Lorſque les *varices* ſont devenues d'une groſſeur conſidérable, on ſe ſert du bandage, dont on vient de parler, pour comprimer & fortifier les veines qui ſont dilatées au-delà de leur juſte meſure ; on a pris ſoin de tremper auparavant le bandage dans du vin rouge chaud, dans une décoction aſtringente, ou dans du vinaigre & de l'alun, & l'on applique par-deſſus une plaque de plomb fort mince, en l'aſſurant de façon qu'elle ne puiſſe point tomber.

Dionis aſſure qu'il ne connoît point de meilleur moyen pour comprimer les *varices*, qu'une bottine de peau de chien, ou d'autre peau ſemblable, que l'on taille & proportionne à la groſſeur de la jambe, en y pratiquant des œillets pour la lacer en-dehors, à l'aide d'un cordon, & la ſerrer autant que le malade peut le ſouffrir ; au moyen de quoi la jambe éprouve une compreſſion égale, ſans qu'on ſoit obligé de l'ôter la nuit : on peut faire auſſi ces ſortes de bottines avec du gros linge.

Le remede le plus efficace contre les *varices*, ſi l'on en croit Harris, *Diſſert. chirurg. viii.* eſt de frotter la partie affectée le plus ſouvent qu'on peut, avec de la teinture de myrrhe, & de la couvrir enſuite avec l'emplâtre de ſoufre de Ruland. Ce remede produit beaucoup plus d'effet, lorſqu'on a ſoin de comprimer la partie avec un bandage, ou avec les bottines dont on vient de parler.

Les chirurgiens de l'antiquité guériſſoient les *varices* par le cautere ou l'exciſion ; cette derniere opération conſiſtoit à couper la peau qui couvre la *varice*, à ſaiſir la partie viciée de la veine avec un crochet, à la retrancher entiérement, & à panſer enſuite la plaie avec un emplâtre. Gouey dans ſa *chirurgie*, prétend que la maniere la plus prompte & en même tems la plus ſûre de guérir les *varices*, eſt de paſſer une aiguille courbe enfilée de deux fils cirés au-deſſous du vaiſſeau variqueux, de les couper près de l'aiguille, & d'en couler un au-deſſus de la *varice* ; de lier ces deux fils à un bon pouce l'un de l'autre ; de couper la veine entre deux, & de laiſſer ſortir une quantité ſuffiſante de ſang ; après quoi l'on panſe la plaie avec quelque digeſtif, & l'on fait garder le lit au malade juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à fait conſolidée ; mais cette méthode n'a point eu de partiſans, & avec raiſon.

L'opération des anciens par le cautere, conſiſtoit à couper la peau, à découvrir la veine, & à la cautériſer avec un fer rouge, en écartant les levres de la plaie avec des crochets pour ne point les brûler ; cela fait, on panſoit la plaie avec des remedes propres pour les brûlures. Harris regarde ces méthodes comme inſenſées & cruelles : il faut avouer cependant que les *varices* cauſent quelquefois des douleurs ſi violentes, qu'il eſt à craindre qu'il n'en réſulte quelque rupture durant la nuit, avec danger de mort ; pour lors l'on eſt obligé d'avoir recours au biſtouri, & à l'aiguille.

De quelque façon que l'on remédie aux *varices*, il faut pour empêcher qu'elles ne reviennent, s'abſtenir de tout aliment groſſier, manger peu & n'uſer que des liqueurs légeres ; telles que l'eau, le gruau à l'angloiſe, & autres infuſions faites avec des plantes convenables. On doit auſſi faire beaucoup d'exercice, ſe frotter tous les jours les piés, & ſe faire ſaigner deux

fois par an, dans le printems, & dans l'automne.

Ces précautions ſont également néceſſaires à ceux dont les *varices* ne font que commencer, & qui veulent ſe mettre à couvert des accidens qui demandent le fer & le feu. Muys parle d'une *varice* compliquée, dont il tiroit tous les ans une livre de ſang, à deſſein de prévenir l'éruption des ulceres. *Heiſter.* (*D. J.*)

VARICE, (*Maréchall.*) on appelle ainſi dans le cheval une groſſeur au-dedans du jarret près de l'endroit où eſt ſituée la courbe. C'eſt la veine crurale qui ſe dégorge en cet endroit, & y fait une tumeur molle & indolente.

VARICOCELE, ſ. m. (*Maladie chirurgicale.*) tumeur contre nature des teſticules ou du cordon ſpermatique, occaſionnée par l'engorgement des veines de ces parties : les cauſes de cette maladie ſont les mêmes que celles des varices. *Voy.* VARICES.

Dans cette maladie on ſent le teſticule ou le corps pampiniforme compoſé de gros nœuds : ſi l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occaſionnée par le ſang engorgé, ſera ſuivie de douleur & de gonflement à l'épidydime & au teſticule : elle pourra auſſi donner lieu par la ſuite à une hydrocele. *Voyez* HYDROCELE.

La ſituation horiſontale du corps eſt très-avantageuſe dans cette maladie, parce que dans cette poſition le retour du ſang devient plus libre.

Quand le malade eſt debout, il faut qu'il porte un ſuſpenſoir, afin de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit cauſer le poids du ſcrotum, en laiſſant les bourſes libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raiſon d'un uſage conſtant dans toutes les tumeurs de cette partie. *Voyez* SUSPENSOIR.

Si le *varicocele* a fait beaucoup de progrès, & que les vaiſſeaux ſe trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux ſaignées & aux autres évacuations générales, pour tâcher de les vuider un peu ; & on employera les topiques aſtringens pour en rétablir le reſſort.

Si la douleur étoit conſidérable, & ſi la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciſer les tégumens, découvrir les veines variqueuſes, les inciſer pour en procurer le dégorgement, & en faire enſuite la ligature ; on obſervera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conſerver pour le retour du ſang.

On trouvera des obſervations très-intéreſſantes ſur cette maladie, & ſur l'opération dont nous venons de parler, dans le traité d'opérations que feu M. Petit avoit promis, & dont les héritiers de ce grand chirurgien ne doivent pas priver le public. (*Y*)

VARIÉ, adj. (*Méch.*) on appelle en général mouvement *varié* celui qui n'eſt pas uniforme, ſuivant quelque loi que ſe faſſe d'ailleurs ce mouvement. *Voyez* MOUVEMENT & UNIFORME.

VARIÉTÉ, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt la multitude de choſes diverſes. On dit la *variété* des objets rend le ſpectacle de la nature toujours intéreſſant ; il amuſe par la *variété* des idées ; la *variété* des opinions étonne ; pour plaire long-tems, il faut ſavoir introduire de la *variété* dans ſes ouvrages ; la *variété* ſur-tout dans les grandes productions, eſt un des principaux caracteres de la béauté.

VARIÉTÉ, (*Botan.*) les botaniſtes appellent *varietes* des différences entre des plantes du même nom, mais des différences inconſtantes, paſſageres, qui tantôt paroiſſent, & tantôt ne paroiſſent pas, qui ne ſe perpétuent point, & ſemblent ne venir que de quelques accidens. Ainſi les tulipes ont beaucoup de *variétés* ; car toutes les plantes n'y ſont point également ſujettes. Ce n'eſt pas là ce qui fait les différentes eſpeces de fruits ; il faut des différences ſtables & durables, telles qu'il s'en trouve entre des prunes & des ceriſes de différens noms. Comme il paroît qu'un grand nombre de ces *variétes* ſont uniquement dûes à la culture, il faudroit trouver par où préciſément la culture les produit, & on l'ignore ; on ſait ſeulement en général qu'un terroir plus ou moins convenable à l'arbre, une expoſition plus ou moins favorable, & une infinité de petits ſoins du jardinage ſont naître des *variétés* ; mais pour les eſpeces, il ſemble que la greffe y

doive être plus propre que tout autre moyen. (*D. J.*)

VARINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, qui, ſelon Pline, *l. IV c. xiv.* faiſoient partie des Vandales. Spener, *not. germ. ant. l. V c. iv.* remarque que ces peuples ſont appellés *Varni* par quelques-uns, *Varri* par d'autres, *Viruni* par Ptolomée. Il n'y a point de difficulté à croire qu'ils avoient pris leur nom de la riviere *Varna*, ſur les bords de laquelle ils avoient leur demeure; & il eſt probable que ce ſont ces mêmes peuples qu'on trouve nommés avec les Anglii dans une ancienne loi des Germains.

Peut-être, dit Splener, qu'une partie de ces peuples vint s'établir en-deçà de l'Elbe, & entra dans l'alliance des Thuringiens; car dans la loi dont il vient d'être parlé, ils ſont nommés immédiatement avant les Thuringiens. Il ſe pourroit faire auſſi que le nouveau nom de *Werini* auroit été occaſionné par celui de la riviere, ſur le bord de laquelle ils fixerent leur nouvelle demeure, & que comme le nom de la *Varna* leur avoit fait donner le nom de *Varini*, celui de la riviere *Werra* les fit appeller *Werini*. Ce n'eſt pourtant là qu'une conjecture, & il ne ſeroit pas impoſſible que deux rivieres euſſent chacune donné le nom à un peuple différent. (*D. J.*)

VARIOLITE, *ou* PIERRE DE PETITE VEROLE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) *variolithus*, *lapis variolarum*, nom donné par les naturaliſtes à des pierres de différentes couleurs, remplies de taches ou de petits tubercules d'une couleur différente de celle du fond de la pierre. Quelques-uns donnent ce nom à une eſpece de granite ou des fragmens de granite qui ont été roulés & arrondis comme des gallets.

VARIOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur du nombril formée par des vaiſſeaux veineux dilatés. Elle eſt bleuâtre ou d'un brun livide, avec ou ſans douleur, ſuivant le degré de plénitude des vaiſſeaux engorgés, & la diſpoſition inflammatoire accidentelle. La tumeur variqueuſe eſt quelquefois une complication de la hernie inteſtinale ou épiploïde. *Voyez* EXOMPHALE. La cure des varices de l'ombilic doit être tentée par l'uſage des remedes généraux & l'application locale des remedes aſtringens aidés d'une compreſſion méthodique. Si ces ſecours ſont ſans effets, il faut en venir à l'opération, qui conſiſte à vuider le ſang au moyen d'une inciſion par la lancette; lorſque le dégagement eſt fait, on applique des plumaceaux & des compreſſes trempées dans une eau aſtringente & deſſicative que l'on continue juſqu'à la guériſon, s'il eſt poſſible de l'obtenir. (*Y*)

VARIORUM, *LES*, (*Littérat. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne aux éditions des auteurs claſſiques, qu'on fait en Hollande, avec les notes & extraits de divers auteurs. C'eſt dommage que ces extraits ne ſoient pas ordinairement bien travaillés, & qu'au lieu de bonnes remarques qui ſe trouvent dans les excellens commentateurs, & les meilleurs critiques, on ſe ſoit contenté de petites obſervations littérales, de diverſes leçons, & d'autres ſemblables minuties, qui ne contribuent ni à l'avancement des lettres ni à donner l'intelligence du génie des auteurs. C'eſt manquer de jugement dans le triage, & gâter le goût. Il faut cependant excepter du nombre des mauvais rhapſodiſtes dont nous parlons, Grævius, Gronovius, Thyſius, Schildius, & peu d'autres, dont les extraits ſont bien faits, & dont les notes ſont utiles. (*D. J.*)

VARIQUEUX, CORPS *variqueux*, *en Anatomie*, eſt le même que le corps pyramidal. *Voyez* PYRAMIDAL.

VARIQUEUX, EUSE, qui tient des varices, nom qu'on donne aux tumeurs écraſées par des varices, & aux vaiſſeaux veineux trop dilatés. *Voyez* VARICES.

Il y a des ulceres *variqueux*. *Voyez* ULCERE. Le cancer à la mammelle eſt ordinairement accompagné de l'engorgement *variqueux* des veines qui l'avoiſinent. *Voyez* CANCER. (*Y*)

VARIS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſinge qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar. Il eſt d'une couleur griſe; ſon muſeau eſt fort long, & ſa queue eſt auſſi longue & auſſi fournie que celle du renard.

VARIS, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Segonicium à Deva, entre Cornovium & Deva, à dix-

neuf milles du premier de ces lieux, & à trente-deux milles du ſecond. *Varis* étoit près de la Cluyd. Le lieu s'appelle encore aujourd'hui *Bod-Vari*, & ſes ruines ſe voient ſur une hauteur nommée dans le pays *Moyly-Caer*, c'eſt-à-dire *la montagne de la ville.* (*D. J.*)

VARLET, ſ. m. (*terme de Jurande.*) ce mot ſignifie dans pluſieurs des anciens ſtatuts des communautés des arts & métiers, ce que dans d'autres on nomme *ſerviteur*, & que préſentement on ne connoit plus guere que ſous le nom de *compagnon.* (*D. J.*)

VARLET, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une eſpece de balancier de bois équarri, gros dans ſon milieu, & ſe terminant en deux cônes tronqués, fretés & bouillonnés, pour recevoir dans ſon milieu les queues de fer des pieces que le *varlet* met en mouvement. (*K*)

VARLOPE, ſ. f. (*Menuiſerie.*) eſt un outil qui ſert aux Menuiſiers & aux Charpentiers, pour corroyer les bois, c'eſt-à-dire les dreſſer. Elle eſt compoſée de trois pieces, ſavoir, le fût & le coin qui ſont de bois, & d'un fer tranchant. Le fût eſt un morceau de bois de 26 pouces de long ſur deux pouces & demi de large & trois de haut. Sur le bout de devant eſt une poignée; au milieu eſt la lumiere où eſt le fer tranchant & le coin, & à l'extrémité ſur le derriere eſt une poignée ouverte dans laquelle paſſe la main.

Demi-varlope; eſt un outil de menuiſier, dont les Charpentiers ſe ſervent auſſi pour dégroſſir leur bois. Elle eſt ſemblable à la *varlope*, à l'exception qu'elle eſt plus courte & plus étroite, & que le tranchant du fer ne s'affute pas ſi quarrément que celui de la *varlope.*

Varlope à onglet, eſt une eſpece de rabot; elle eſt ſeulement une fois plus longue, mais le fer toujours au milieu comme au rabot.

VARMO, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans l'état de Veniſe. Elle a ſa ſource dans le Frioul, près de Codropio, & ſe jette dans le Tajamento. (*D. J.*)

VARNA *ou* VARNE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, & la capitale de la Drobugie, ſur la riviere de Varne, près de ſon embouchure dans la mer Noire, à ſeize milles de Roſito du côté du nord. *Long.* 51. 28. *lat.* 40. 6.

Quelques géographes prennent *Varne* pour la *Tiberiopolis* de Curopalate; & d'autres veulent que ce ſoit l'ancienne *Odeſſus* de Strabon, entre Calatis & Apollonie. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt près de cette ville que ſe donna en 1444 une célebre bataille entre Uladiſlas VI. roi de Pologne, & le ſultan Amurath II. après avoir conclu tout récemment enſemble, ſans aucun combat, la paix la plus ſolemnelle que les Chrétiens & Muſulmans euſſent jamais contractée. Amurath jura cette paix ſur l'alcoran, & Uladiſlas ſur l'évangile.

Cependant à peine cette paix fut jurée, que le cardinal Julien Céſarini perſuada à Uladiſlas, aux chefs hongrois & aux polonois qu'on pouvoit violer ces ſermens, parce que cette paix avoit été faite malgré l'inclination du pape. Uladiſlas ſéduit par cette raiſon entra dans les terres du ſultan & les ravagea.

Les janiſſaires vinrent en foule prier Amurath de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit; les deux armées ſe rencontrerent près de la ville de *Varne*, où ſe donna la bataille. Amurath portoit dans ſon ſein le traité de paix qu'on venoit de conclure; il le tira au milieu de la mêlée, & pria Dieu qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux loix des nations. Les Chrétiens furent vaincus; le roi Uladiſlas fut percé de coups, & périt à l'âge de vingt ans, n'ayant été parjure qu'à l'inſtigation du légat. Sa tête coupée par un janiſſaire fut portée en triomphe de rang-en-rang dans l'armée turque, & ce ſpectacle acheva la déroute. Le cardinal Julien périt auſſi dans cette journée; quelques-uns diſent qu'il ſe noya, & d'autres que les Hongrois mêmes le tuerent.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ajoute M. de Voltaire, c'eſt qu'Amurath après cette victoire retourna dans ſa ſolitude, qu'il abdiqua une ſeconde fois la couronne, qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople en 1451, & laiſſa l'empire à ſon fils Mahomet II,

qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon pere que ſa philoſophie. (*D. J.*)

VARNA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere des états du Turc, en Europe ; elle a ſa ſource aux montagnes qui ſont vers la Romanie, & ſe jette dans la mer Noire, près du lac de Dwina. C'eſt le *Zirus* des anciens. (*D. J.*)

VARNAVAL, (*Géog. mod.*) ville d'Egypte, ſur le bord du Nil, vers le levant, ſelon Marmol, qui dit que ſon territoire produit abondamment du blé & du riz. (*D. J.*)

VARNDORP, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Weſtphalie, à cinq lieues de Munſter, ſur l'Ems. Elle appartient à l'évêque de Munſter, qui y tient garniſon, parce que c'eſt une clé de ſes états. (*D. J.*)

VARNETON, (*Géog. mod.*) *voyez* WARNETON.

VAROLE, PONT DE, (*Anat.*) *Varole* naquit à Boulogne, où il exerça la chirurgie ; il fut enſuite nommé premier médecin du pape Gregoire XIII. & profeſſeur en anatomie dans le principal college de Rome, où il mourut en 1575, à l'âge de 32 ans. Il a découvert le premier l'origine des nerfs optiques ; & l'on donne encore aujourd'hui le nom de *pont de Varole* à cette éminence du cerveau, qui ſe nomme auſſi *protubérance annulaire*. *Voyez* PROTUBERANCE.

Il publia en 1570 une nouvelle maniere de diſſéquer le cerveau, qu'on appelle encore aujourd'hui *la méthode de Varole*.

VARRE, ſ. f. (*Meſure eſpagnole.*) c'eſt la meſure des longueurs dont on ſe ſert en Eſpagne, particuliérement dans le royaume d'Aragon, pour meſurer les étoffes. Sa longueur eſt ſemblable à celle de la canne de Toulouſe, qui eſt de cinq piés cinq pouces ſix lignes, ce qui revient à une aune & demie de Paris, ou trois aunes de Paris ſont deux *varres* d'Eſpagne. (*D. J.*)

VARRE, ſ. f. (*pêche*) inſtrument des pêcheurs de l'Amérique, ſervant à prendre les gros poiſſons, ſur-tout les tortues. Il eſt compoſé de deux pieces principales ; ſavoir d'une forte hampe de bois, d'environ ſept à huit piés de longueur ; & d'une pointe de fer quarrée, qui ſe place à chaque fois qu'on veut s'en ſervir dans un trou quarré, percé exprès au bout le plus menu de la hampe, lequel dans cette partie eſt garni d'une virole.

La pointe de fer qui doit ſortir d'environ quatre pouces, eſt percée auprès de la douille d'un trou aſſez large pour y paſſer une longue & forte corde, que l'on arrête au moyen d'un nœud ; & l'on attache auſſi une groſſe ficelle à la hampe, afin de pouvoir la retirer à ſoi lorſqu'elle ſe ſépare de la pointe qui reſte fichée dans le corps de l'animal, ainſi qu'on le dira.

Cet inſtrument, de dedans les barques ou canots, ſe lance avec roideur ſur le dos des tortues, qui pendant la nuit dorment à la ſurface de l'eau, ou s'élevent de tems en tems pour reſpirer. La pointe de fer pénétrant l'écaille, y demeure fortement attachée, & par les efforts que fait la tortue pour ſe débarraſſer, la hampe ſe détache, flotte ſur l'eau, & peut être facilement retirée par le varreur qui n'abandonne point la ficelle dont on a parlé, tandis que ceux qui l'accompagnent filent la corde attachée par une de ſes extrémités à la pointe de fer, & par l'autre au devant du canot, que la tortue entraine avec une extrême rapidité, juſqu'à ce que ſes forces étant affoiblies, elle ſe laiſſe tirer à bord.

Les tortues varrées ne vivent pas longtems, on eſt obligé de les aſſommer tout de ſuite, & d'en ſaler la chair ſi l'on ſe trouve fort éloigné des lieux où l'on veut les tranſporter.

VARRER, v. neut. & act. *terme de relation* ; *varrer*, c'eſt prendre à la varre des tortues, quand elles viennent de tems en tems ſur l'eau pour reſpirer.

Lorſqu'on veut *varrer*, ou prendre les tortues à la varre, on va la nuit avec un canot dans les endroits où l'on a remarqué beaucoup d'herbes coupées ſur la ſurface de l'eau ; car c'eſt une marque certaine qu'il y a des tortues en cet endroit, qui coupant l'herbe en paiſſant, en laiſſent toujours échapper quelque partie, qui monte & ſurnage ſur l'eau : celui qui tient la varre eſt ſur le bout ou la proue du canot.

Le mot de *varre* eſt eſpagnol, il ſignifie une *gaule* ou *perche* ; celle dont on ſe ſert en cette pêche, eſt de ſept à huit piés

de longueur, & d'un bon pouce de diametre, à-peu-près comme la hampe d'une hallebarde. On fait entrer dans un des bouts un clou quarré, de ſept à huit pouces de long, y compris la douille dont il fait partie; cette douille a une boucle ou anneau de fer, ou ſimplement un trou, où eſt attachée une longue corde proprement roulée ſur l'avant du canot, où un des bouts eſt auſſi attaché, & la hampe eſt auſſi attachée à une autre petite corde dont le varreur tient un bout.

Le varreur donc étant debout ſur l'avant du canot, la varre à la main droite, examine tout autour de lui s'il voit paroître quelque tortue, ce qui eſt aſſez aiſé durant la nuit, parce qu'on voit bouillonner la ſurface de l'eau à l'endroit où la tortue veut lever la tête pour ſouffler; ou ſi la tortue dort ſur l'eau, ou qu'un mâle ſoit avec une femelle, ce qu'on appelle un *cavalage*, l'écaille qui reluit & qui réfléchit la lumiere de la lune ou des étoiles, la lui fait appercevoir auſſi-tôt; à quoi l'on doit ajouter que dans les nuits obſcures il reſte toujours ſur la ſurface de la terre & des eaux un peu de lumiere, qui eſt ſuffiſante à ceux qui ſe couchent ſur le ventre pour voir à une diſtance aſſez conſidérable autour d'eux.

Dès qu'il apperçoit la tortue, il marque avec le bout de la varre à celui qui conduit le canot, le lieu où il faut aller; & quand il eſt à portée de la tortue il la *varre*, c'eſt-à-dire il la frappe & la perce avec le clou qui eſt enté dans la hampe. Auſſi-tôt que la tortue ſe ſent bleſſée, elle fuit de toutes ſes forces, & elle entraîne le canot avec une très-grande violence; le clou qui eſt entré dans ſon écaille ne la quitte pas, & le varreur qui a retiré ſa hampe s'en ſert pour enſeigner à celui qui eſt à l'arriere, où il doit gouverner.

Après qu'elle a bien couru, les forces lui manquent, ſouvent même elle étouffe faute de venir ſur l'eau pour reſpirer. Quand le varreur ſent que la corde mollit, il la retire peu-à-peu dans le canot, & s'approchant ainſi de la tortue qu'il a fait revenir ſur l'eau, morte ou extrêmement affoiblie, il la prend par une patte & ſon compagnon par l'autre, & ils la mettent dans le canot, & en vont chercher une ſeconde.

Il n'eſt pas néceſſaire qu'il y ait des ardillons au fer de la varre, ni que le varreur faſſe entrer le fer guere plus avant que l'épaiſſeur de l'écaille, parce que auſſitôt que la tortue ſent la douleur que le clou lui fait en perçant ſon écaille, elle ſe reſſerre de telle façon qu'on a bien plus de peine à retirer le clou, qu'on en avoit eu à le faire entrer.

On ſera peut-être ſurpris de ce qui a été dit ci-deſſus, que la tortue entraîne le canot avec une grande violence; mais il ſera aiſé de ſe le perſuader, quand on fera réflexion à la force & à la grandeur qu'ont ces animaux dans l'Amérique, où communément on les trouve de trois piés & demi à quatre piés de long, ſur deux piés & demi de large, peſant juſqu'à trois cents livres, & ſouvent davantage. Labat, *Voyage d'Amérique.* (*D. J.*)

VARREUR, ſ. m. (*Pêche.*) celui qui fait la pêche de la varre.

VARSAR-ILI, (*Géogr. mod.*) petit pays de la Cilicie, appellé aujourd'hui *Caramanie*. Mahomet I. en fit la conquête l'an 816 de l'hégire. (*D. J.*)

VARSOVIE, (*Géog. mod.*) en polonois *Warſaw*; ville du royaume de Pologne, la capitale de la Mazovie, & en quelque maniere celle du royaume. Elle eſt ſituée ſur la Viſtule, à 24 milles de Lublin & de Sendomir; à 29 de Thorn; à 33 de Gneſne; à 40 de Cracovie; à 50 de Dantzik & de Breſlaw; à 70 de Vilna & de Berlin; à 80 de Kaminieck, & à 100 de Kiow, dans une vaſte & agréable campagne. *Long.* ſuivant Caſſini, 39. 6. 30. *Latit.* 52. 14. La différence des méridiens entre Paris & *Varſovie*, eſt de 18. 48. 45. dont Paris eſt plus occidental que *Varſovie*.

Non-ſeulement les rois de Pologne ont long-tems réſidé à *Varſovie*, mais la république en a fait le lieu de la convocation des dietes & de l'élection de ſes rois. On l'a choiſie parce qu'elle eſt ſous une bonne température d'air, au centre du pays, & à portée de recevoir les denrées de toutes parts par le ſecours de la Viſtule.

Le palais de la république, où elle loge les rois & où ſe tiennent les conférences avec les ambaſſadeurs, n'eſt qu'un château de brique, de médiocre architecture.

La ſituation de cette ville au bout de vaſtes plaines, qui regnent en terraſſe le long de la Viſtule, fait ſon plus beau coup-d'œil. Elle eſt entourée en croiſſant, de fauxbourgs où les ſeigneurs ont leurs palais, & les moines leurs couvens. Les rues de ces fauxbourgs ſont larges, alignées; mais ce ſont en hiver des abîmes de boue faute de pavé. La ville n'eſt qu'un trou, habité par des marchands & des artiſans. Quoique capitale, elle n'a pas même d'évêché; mais elle a une ſtaroſtie conſidérable, tant par ſon revenu, que par ſa juriſdiction. On compte dans cette ville & ſes fauxbourgs 50000 ames.

Le lieu nommé *Kolo* eſt fameux par l'élection qu'on y fait des rois de Pologne. Il eſt à un mille de la ville, & préſente un quarré long, partagé en deux ouvertures qui ſe communiquent. Il a un toit au milieu comme le couvert d'une halle. Le mot *kolo* veut dire *rond* en polonois; & ce lieu eſt ainſi nommé, parce que la nobleſſe eſt diſpoſée en rond tout autour: c'eſt le lieu de la diete de l'élection des rois. Cette élection qui ſe tient à cheval, ſe décide à la pluralité des voix; ſouvent à coups de ſabre; & toujours par les ſuffrages des plus forts, ſoit que le candidat à la couronne ait la majorité des ſuffrages en ſa faveur, ou que n'ayant qu'un petit nombre de voix, il ſe trouve à portée de ſe faire reconnoître par la force. (*D. J.*)

VARTIAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des bramines ou prêtres indiens, qui ont embraſſé la vie monaſtique ou cénobitique. Ils vivent en communauté ſous un général, un provincial, & ſous d'autres ſupérieurs choiſis d'entr'eux.

Ils font vœu de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; & ils l'obſervent avec la derniere rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les plus jeunes d'entr'eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils paſſent par un noviciat plus ou moins long, ſuivant la volonté des ſupérieurs. Leur regle leur interdit la vengeance; & ils pouſſent la patience juſqu'à ſe laiſſer battre ſans marquer de reſſentiment. Il ne leur eſt point permis d'enviſager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-deſſus la tête. Ils ne peuvent réſerver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvens, de peur de détruire quelque inſecte. Ils couchent à terre tous enſemble dans un même lieu. Il ne leur eſt point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux; mais on les en chaſſe lorſqu'ils ont violé celui de chaſteté. Les *vartias*, ſuivant Thevenot, ont plus de dix mille couvens dans l'Indoſtan, dont quelques-uns ſurpaſſent les autres en auſtérités. Quelques-uns de ces cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il ſuffit d'adorer l'être ſuprême en eſprit, & ils ſont exempts de toutes les ſuperſtitions indiennes.

Il y a auſſi des religieuſes dans les Indes, qui ne le cédent point aux *vartias* pour les auſtérités. *Voyez* Thevenot, *Voyage des Indes.*

VARVATES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de plante de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble à l'arbre qui produit des capres. Chaque ſilique contient un pois fort petit, très-bon à manger; cette plante s'éleve auſſi haut qu'un cerifier.

VARUS, (*Géog. anc.*) fleuve des Alpes, aux confins de la Ligurie & de la Gaule. Son nom lui vient de ſon cours oblique & ſerpentant. Ce fleuve, dit Pomponius-Mela, *l. II. c. iv.* eſt fort connu, parce qu'il termine l'Italie du côté de la Gaule. La province de Narbonne, dit Pline, *l. III. c. iv.* eſt ſéparée de l'Italie par le fleuve *Varus*; & on lit dans Lucain, *l. I. verſ.* 404.

Finis & heſperiæ promoto limite Varus.

Outre les auteurs déja cités, Strabon, Ptolomée, & divers autres, s'accordent à dire que le *varus* ſéparoit la Gaule narbonnoiſe de l'Italie. On l'appelle préſentement le *Varo*. (*D. J.*)

VARZY, (*Géog. mod.*) nom de deux gros

gros bourgs de France, & que l'on qualifie de petites villes; l'un eſt à 5 lieues d'Auxerre, & a un chapitre; l'autre eſt dans le Nivernois, recette de Clamecy. (*D. J.*)

VAS BREVE, vaiſſeau court, *en Anatomie*, eſt un vaiſſeau au fond de l'eſtomac, ainſi appellé à cauſe de ſa brièveté. *Voyez* ESTOMAC. Il envoie pluſieurs petites branches du fond de l'eſtomac à la rate; ou de la rate à l'eſtomac, ſuivant l'uſage que les anciens lui ont attribué: car ils croyoient que par le moyen de ce vaiſſeau, la rate fourniſſoit à l'eſtomac un ſuc acide, qui agiſſant ſur les tuniques internes & nerveuſes de ce viſcere, cauſoit le ſentiment de la faim, & qui ſe mélant en même tems avec les alimens contenus dans l'eſtomac, aidoit par ſon acidité à leur diſſolution. *Voyez* RATE, FAIM, *&c.*

Mais en examinant avec plus d'attention les petites branches de ce vaiſſeau, on trouve qu'elles ne pénétrent pas juſqu'au-dedans de l'eſtomac, & qu'elles ne ſont autre choſe que des branches de veines, qui ſervent à reporter le ſang dans la veine ſplénique, d'où il va dans la veine porte. *Voyez* SPLÉNIQUE & PORTE.

VASA DEFERENTIA, (*Anat.*) ce ſont les vaiſſeaux dans leſquels la ſemence eſt conduite des teſticules aux *veſicula ſeminales.*

VASA VERTICOSA, *en Anatomie*, eſt le nom latin que Stenon a donné à quantité de lignes plates arrangées en maniere de tourbillon ſur la ſurface interne de la membrane choroïde de l'œil; ces lignes ſont autant de vaiſſeaux. *Voyez* CHOROIDE & VAISSEAU.

VASARII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique. Ptolomée, *l. II. c. vij.* les place au midi des Itiobriges, c'eſt-à-dire qu'ils devoient habiter les confins de l'Armagnac. Scaliger les met dans les landes. (*D. J.*)

VASARIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) grande chambre des thermes des anciens, ſituée proche des étuves & des bains chauds, ce qu'on échauffoit par le fourneau nommé *hypocauſte.* (*D. J.*)

VASCHGERD, (*Géog. mod.*) ville du Turqueſtan, dans le territoire de Saganian, ſur les confins de Tarmed. *Long.* 92. ſa latitude eſt inconnue. (*D. J.*)

VASCONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Ptolomée les borne au nord, partie par l'Océan cantabrique, partie par les Pyrénées: à l'orient, par le pays des Sueſſitani: au midi, par le fleuve Ibérius; & à l'occident, par le pays des Vardules. Pline, *l. III. c. iij.* les met auprès des Cerretani; ils habitoient la Navarre. Lorſqu'ils eurent paſſé les Pyrénées pour s'établir dans la Gaule, ils furent appellés *gaſcons.* (*D. J.*)

VASCONUM SALTUS, (*Géogr. anc.*) ſelon Pline, *l. IV c. xx.* & *vaſconiæ ſaltus*, ſelon Auſone, *epiſt.* 15. contrée de l'Eſpagne tarragonnoiſe, entre les Pyrénées & l'Océan cantabrique. Ce doit être quelque canton de la baſſe-Navarre, ou du Guipuſcoa. (*D. J.*)

VASCULAIRE, adj. *en Anatomie*; ſe dit de tout ce qui eſt compoſé de différens vaiſſeaux, veines, arteres, *&c.*

Ainſi on dit, le tiſſu *vaſculaire* des poumons. Toute la chair d'un corps animal eſt *vaſculaire*, & n'a aucun parenchyme, comme les anciens ont cru. *Voy.* CHAIR, PARENCHYME, *&c.*

VASCULAIRES, GLANDES, *voyez* l'*article* GLANDE.

VASCULARIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) faiſeur de vaſes; c'étoit le nom d'une ſorte d'ouvriers ou d'artiſans parmi les Romains, dont le métier conſiſtoit à faire des vaſes d'or ou d'argent, unis & ſans figures en relief.

C'eſt pour cela, ſelon Saumaiſe, que Cicéron dans la ſixieme verrine diſtingue l'ouvrier nommé *vaſcularius*, de celui qu'on appelloit *calator*, ciſeleur ou graveur.

Dans l'art que les Grecs nommoient ἐμπαστικὴ, & qui conſiſtoit à ajouter des ornemens de pierres précieuſes ou de riches métaux à des vaſes d'une matiere différente, les faiſeurs de vaſes étoient proprement des orfevres, & ceux qui travailloient aux ornemens, des graveurs ou ſculpteurs en métaux. Mais dans l'art nommé τορευτικὴ, ou l'art de faire des basreliefs & des figures en boſſe qui ne ſont

point ſur-ajoutées, mais qui naiſſent du fonds même du métal, le métier de faiſeur de vaſes ou orfevre, & celui de ciſeleur ou graveur n'étoient qu'une ſeule & même profeſſion. *Voyez* SCULPTURE.

VASCULIFERES, *plantes* VASCULIFERES, adj. plur. (*Botan.*) chez les Botaniſtes ſont celles qui ont un vaiſſeau particulier ou loge pour contenir la graine, lequel vaiſſeau eſt quelquefois partagé en pluſieurs cellules. *Voyez* PLANTE.

Ces plantes ont toujours une fleur monopétale, ſoit égale, ſoit inégale.

Celles de la premiere ſorte ont leurs graines contenues, ou en deux cellules, comme la juſquiame, le tabac, le priapéia, la gentiane; ou en trois cellules, comme le *convolvulus*, le *ſpeculum veneris*, le *trachelium*, le *repunculus* ou *campanula*, le *repunculus corcinulatus*, &c. ou en quatre cellules, comme le *ſtramonium*.

Les plantes de la ſeconde ſorte, c'eſt-à-dire qui ont une fleur monopétale, ſont comme la linaire, le *pinguicula*, l'*antirrhinum*, l'ariſtoloche, la ſcrophulaire, la digitale, la pédiculaire, le *melampyrum*, l'euphraiſe, *&c.*

VASE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le corps du chapiteau corinthien & du chapiteau compoſite.

Vaſe d'amortiſſement. *Vaſe* qui termine la décoration des façades, & qui eſt ordinairement iſolé, orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-deſſus des portes, cheminées, *&c.*

Vaſe d'enfaitement. On nomme ainſi les *vaſes* qu'on met ſur les poinçons des combles, & qui ſont ordinairement de plomb, quelquefois doré, comme au château de Verſailles, par exemple. (*D. J.*)

VASE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) terrein marécageux & ſans conſiſtance. On ne peut fonder ſur la *vaſe* ſans pilotage ni grille.

VASE, (*Orfévrerie.*) les Orfevres travaillent à toutes ſortes de *vaſes*, ſoit pour les égliſes, ſoit pour les particuliers; il faut ici leur faire connoître le livre d'un italien fort curieux ſur leur art, c'eſt celui de Jean Giadini; il a publié à Rome en 1750, *in folio*, des modeles de pieces d'orfévrerie propres à fournir des idées pour inventer, & faire toutes ſortes de *vaſes* élégans, d'or, d'argent ou autre métal. Cet ouvrage contient cent planches gravées ſur cuivre, & qui ſont d'un fort beau deſſein. (*D. J.*)

VASE, ſ. m. (*ſculpt.*) ornement de ſculpture, iſolé & creux, qui, poſé ſur un ſocle ou piédeſtal, ſert pour décorer les bâtimens & les jardins. Il y en a de pierre, de fer, de plomb, de marbre, de bronze, *&c.* Les premiers ſervent d'amortiſſement. Les *vaſes* de fer ſont employés pour décorer les jardins, de même que les *vaſes* de fayance. On peint les premiers d'une couleur à l'huile. On orne les parcs avec des *vaſes* de marbre, placés dans les endroits les plus apparens, & on réſerve les *vaſes* de marbre précieux, tels que ceux de porphyre, d'agate, d'albâtre, *&c.* pour la décoration du-dedans. Enfin l'uſage des *vaſes* de bronze, qui ſont toujours de moyenne grandeur, eſt d'embellir les tablettes des terraſſes.

Une figure gracieuſe & variée, conſtitue la beauté des *vaſes*. On en trouvrera des modeles dans l'eſſai d'architecture hiſtorique de Fiſcher, *l. IV* (*D. J.*)

VASE D'ALBATRE, (*Critique ſacrée*) il eſt dit dans l'Evangile, *Matth. xxvj. verſ. 6. & 7.* que Jeſus-Chriſt étant à table à Béthanie, dans la maiſon de Simon le lépreux, Marie, ſœur de Marthe & de Lazare, y oignit & répandit ſur les piés du Sauveur un *vaſe d'albâtre*, plein d'un nard d'épic très-précieux. Ce *vaſe d'albâtre* étoit d'une ſorte de marbre blanc, dans lequel on conſervoit les eſſences. Pline, *l. XXXVI. c. viij.* dit que l'on trouvoit ces eſpeces de pierres ou de marbres dans des carrieres aux environs de Thèbes, d'Egypte & de Damas, de Syrie: on les façonnoit au tour avec aſſez de facilité, parce que cette pierre n'étoit ni dure, ni caſſante. On donna néanmoins le nom d'*albâtre* en général à tous les *vaſes* propres à contenir des liqueurs, de quelque matiere que ces *vaſes* fuſſent compoſés.

Quelques ſavans croient que le *vaſe* dont il eſt queſtion dans l'Evangile, étoit de verre, parce que S. Marc dit que la femme qui répandit le parfum ſur le Sauveur, briſa ce *vaſe d'albâtre*; mais cela ne prouve rien,

parce qu'on peut caſſer un *vaſe* de pierre, comme un *vaſe* de verre : enfin, ſelon d'autres critiques, le mot *alabaſtrum* marque plutôt la forme que la matiere du *vaſe*, car ſouvent ce mot ſignifie un *vaſe* qui n'a point d'anſe. (*D. J.*)

VASE *de treillage*, (*Décorat. de jardin.*) ornement à jour fait de verges de fer & de bois de boiſſeau, contourné ſelon un profil qui ſert d'amortiſſement ſur les portiques & cabinets de treillage. Les *vaſes* de cette eſpece les plus riches ſont remplis de fleurs & de fruits qui imitent le naturel, & ont des ornemens pareils à ceux de ſculpture. (*D. J.*)

VASES ANTIQUES, (*Arts*, *Litterat. antiq.*) les *vaſes antiques* peuvent ſe diviſer en *vaſes* de ſacrifices, *vaſes* funéraires, *vaſes* d'ornemens, d'architecture, *vaſes* de buffets & coupes, ou *vaſes* à boire : nous avons parlé de preſque tous ces *vaſes* en particulier.

On commença par les faire de corne, de bois, de terre cuite, de pierre, de marbre, d'ivoire; enfin on les fit de pierres précieuſes, d'agate, de cryſtal, de porcelaine; on les incruſta d'or & d'argent, on y repréſenta toutes ſortes de figures, & la beauté de l'exécution ſurpaſſa le prix de la matiere ; on en changea les formes à l'infini, & leurs formes ſe perfectionnerent au point que ces monumens nous donnent aujourd'hui la plus grande idée du travail des anciens.

Athénée parle d'un *vaſe* ſur lequel la priſe de Troie étoit gravée, c'eſt-à-dire formoit un ornement en relief. On y liſoit le nom de l'artiſte, il ſe nommoit *Mus* ; le nom de *Parhaſius*, auteur de l'inſcription qui s'y liſoit auſſi, prouve que ce Parhaſius comptoit vivre dans les tems à venir, en s'aſſociant à un ouvrage eſtimé. Cicéron, dans la ſixieme harangue contre Verrès, dit qu'un des fils d'Antiochus, dixieme roi de Syrie, aborda en Sicile, & que Verrès, qui en étoit préteur, trouva moyen de lui dérober pluſieurs *vaſes* d'or enrichis de pierres précieuſes, dont les rois, & principalement ceux de Syrie, étoient dans l'habitude de ſe ſervir ; mais, ſelon le même auteur, on en diſtinguoit un qui étoit d'une ſeule pierre, & qui avoit une anſe d'or.

Un fragment d'Athénée nous apprend que Parménion mandoit à Alexandre, qu'il s'étoit trouvé parmi les dépouilles de Darius pour ſoixante-treize talens babyloniens & douze mines de *vaſes* d'or, & pour cinquante-ſix talens trente-ſix mines de *vaſes* enrichis de pierreries.

On ſait que les poids babyloniens étoient d'un cinquieme plus forts que ceux de l'Attique ; ainſi en évaluant le talent attique à 4500 liv. de notre monnoie ou environ, le talent babylonien reviendroit à 5400 livres. Quelqu'étonnante que ſoit une pareille ſomme, qui doit monter à un peu plus de ſept cents mille francs de notre monnoie, on ne ſeroit point étonné que cette ſomme fût peu forte, avec les idées que l'on a des richeſſes & du luxe des rois de Perſe. Mais il en réſulte toujours une preuve de la conſidération que l'on avoit pour ce genre d'ouvrage ; car il n'eſt pas douteux que les princes n'ont jamais raſſemblé que les choſes qui peuvent flatter leur vanité, & faire impreſſion tout-à-la-fois ſur leurs peuples & ſur leurs voiſins.

Quand Pline ne nous apprendroit pas en quel tems le goût des *vaſes* s'accrédita dans Rome, je ne crois pas qu'on eût été feuilleter les auteurs pour trouver des curioſités de ce genre dans le tems de la république. Entre le nombre des richeſſes dont Pompée embellit ſon troiſieme triomphe, on voyoit des *vaſes* d'or en aſſez grande quantité pour en garnir neuf buffets. Je ne parlerai point ici des *vaſes* myrrhins qui ornoient le triomphe du même Pompée, & qu'il conſacra à Jupiter capitolin, je réſerve à ces *vaſes* un petit article à part.

M. de la Chauſſe, Pietro Santo-Bartoli, & autres antiquaires nous ont donné le deſſein d'un grand nombre de *vaſes*, qui ont échappé aux outrages des tems. Le tréſor de l'abbaye de S. Denis conſerve en particulier trois *vaſes antiques* d'agate orientale, qui ſont dignes de notre attention.

Le premier eſt une coupe ronde en forme de gobelet, évidée avec la plus grande exactitude, mais dont la cannelure qui fait l'ornement extérieur eſt exactement partagée & travaillée avec ſoin qui fait admirer, malgré ſon apparente ſimplicité, la juſteſſe & la préciſion de l'ouvrier.

Le ſecond forme une coupe ovale, dont les bords ſont très-peu relevés, qui peut avoir ſept à huit pouces dans ſa longueur; elle eſt admirable par le rapport que les cannelures tenues fort larges & d'un bon goût, dans leur proportion, ont de l'extérieur à l'intérieur: la dureté de la matiere, les outils que l'on peut employer, enfin la difficulté du travail donnent un grand prix à de pareils morceaux.

Mais le plus beau de tous, & peut-être un des plus ſinguliers qu'il y ait en Europe, eſt une coupe remarquable, ſur-tout par le tems qu'il a fallu pour executer ſes anſes, & la quantité de ſes ornemens en relief; car la matiere eſt plus recommandable pour ſon volume que pour ſa béauté. Les pampres & les ſeps de vigne qui renferment tout l'ouvrage, ne laiſſent rien à deſirer. Ce beau morceau eſt fidelement repréſenté dans l'hiſtoire de S. Denys, par dom Félibien.

Perſonne n'ignore que le roi de France a une des plus ſuperbes collections qui puiſſe ſe voir en fait de *vaſes*. Cette collection en contient plus de huit cens qui ſont de pierres précieuſes ou de criſtal de roche, tous richement montés en or, le plus ſouvent émaillés avec une grande intelligence. Le plus grand nombre de ces *vaſes* a été raſſemblé par monſeigneur grand-pere du roi; quelques-uns ſont décrits ou indiqués dans la deſcription de Paris, de Piganiol de la Force.

Il eſt vrai cependant que tout n'eſt pas antique; car lors du renouvellement des arts, les princes de l'Europe placerent une partie de leur luxe à faire décorer les *vaſes* échappés à la fureur des tems & des barbares, ou bien à en travailler d'autres nouveaux. Auſſi les Graveurs en pierres fines, tant françois qu'italiens, en ont-ils exécuté & reſtauré un très-grand nombre pendant le cours des deux derniers ſiecles. Les habiles orfevres de ce tems-là les ont montés avec tant d'élégance, que la plus grande partie fait admirer leur goût, leur adreſſe & leur ſavoir.

Le roi poſſede encore un autre tréſor; c'eſt un grand *in-folio* de 220 pages, qu'on garde dans le cabinet de ſes eſtampes; c'eſt dommage que ce beau recueil ne ſe trouve accompagné d'aucune ſorte d'explications.

On y voit d'abord douze *vaſes* de marbre deſſinés d'après l'antique par Errard, peintre du roi, & qui ont été gravés ſur ces deſſeins par Tournier. On y trouve enſuite les deſſeins de pluſieurs autres monumens antiques, principalement des *vaſes* de métal de formes ſingulieres, qui paroiſſent avoir ſervi dans les ſacrifices, qui ſont en général deſſinés avec une telle intelligence & une telle vérité, qu'il n'eſt pas poſſible de mieux rendre un objet en faiſant même ſentir à l'œil la matiere dont il eſt formé.

Pour donner une plus juſte idée de la forme & des ornemens de ces morceaux rares, on les a non-ſeulement repréſentés dans pluſieurs aſpects différens, mais les figures ou les ornemens qui en font la richeſſe ſont le plus ſouvent deſſinés ſéparément, & plus en grand; & quant aux *vaſes* qui ſe trouvent d'agate ou d'autres matieres précieuſes, on les a coloriés avec une grande préciſion, pour en donner une idée plus exacte. De ce nombre ſont pluſieurs *vaſes* qui ſe conſervent au tréſor S. Denys: le fameux monument d'agate dont j'ai parlé, s'y trouve beaucoup mieux rendu de toutes les façons que dans les auteurs qui l'ont donné au public; & la comparaiſon de ces copies avec leurs originaux, augmente & confirme la confiance que la vérité de la touche & l'exécution peuvent donner à un connoiſſeur ſur les morceaux qu'il ne connoit pas, ou qui n'exiſtent plus.

Ces deſſeins ſont entremêlés d'autres deſſeins faits par d'excellens artiſtes du ſeizieme ſiecle, la plus grande partie faite pour des ouvrages d'orfévrerie, que l'on exécutoit alors avec autant de goût & de fineſſe, que de magnificence, pour la décoration des tables & des buffets; auſſi l'on avoit grand ſoin de choiſir pour les executer, les hommes les plus habiles & les plus célébres dans l'orfévrerie: ainſi l'on peut aſſurer qu'elle nous a conſervé & ramené le deſſein & la ſculpture.

Quelques-uns de ces deſſeins ſont d'après Polidor; mais il ne faut pas paſſer ſous ſilence ceux d'un orfevre françois, nommé *maître Etienne de l'Aulne*; ils ſont d'une fermeté de touche merveilleuſe.

M. de Caylus parle auſſi des études qui ont été faites par un autre habile homme, lequel a fait des recherches fort utiles d'après les monumens antiques, & découvert différens *vaſes* & différens inſtrumens en uſage chez les anciens; toutes ces choſes peuvent beaucoup ſervir à ceux qui font leur étude de l'antique, & l'on doit par conſéquent les indiquer, pour recourir dans le beſoin à une ſource auſſi exacte qu'abondante.

Ce recueil eſt encore enrichi de pluſieurs *vaſes* étruſques, de pateres d'argent, dont les ornemens ſont rendus avec la plus grande préciſion, & dans leſquels on trouve des maſques ſcéniques, diſpoſés de la même maniere & dans la même proportion que ſur la belle coupe de ſaint Denys.

Tout prouve la magnificence des anciens en fait de *vaſes*, & les grandes dépenſes qu'ils ont faits avec profuſion en ce genre. Le luxe, cet ennemi de la durée des empires, & qui n'a pour excuſe que la perfection des arts, dont il eſt un abus; le luxe, dis-je, ne s'étend que par la ſéduction qu'il cauſe dans l'eſprit des particuliers, & par l'imitation des princes & des gens riches à laquelle il les engage. Cette imitation, quoiqu'en petit, va preſque toujours par-delà leurs fortunes; malheureuſement encore l'engagement que l'uſage leur fait prendre; devient ſucceſſivement général, & par conſéquent néceſſaire: enfin cette néceſſité conduit au dérangement des fortunes, en faiſant préférer les choſes frivoles qui flattent la vanité, à de plus eſſentielles qui demeurent cachées. Ainſi pour ſatisfaire ces prétendus beſoins, l'art a cherché les moyens d'imiter la nature, afin de remplacer avec une moindre dépenſe, ce qu'elle ne pouvoit fournir aux deſirs trop étendus des peuples policés. Les anciens n'ont pas été plus ſages que nous; les hommes ont fait & feront toujours les mêmes folies. Extrait d'un mémoire de M. de Caylus, qui eſt dans le *recueil des inſcr. tom. XXIII. Voyez* auſſi ſon *ouvrage des antiquités.* (*D. J.*)

VASE *de ſacrifice*, ſ. m. pl. (*Sculpt. ant.*) *vaſes* qui ſervoient aux anciens pour les ſacrifices, & qui étoient ſouvent employés dans les bas-reliefs de leurs temples, tels que les *vaſes*, par exemple, nommés *præfericulum*, *ſimpulum*, *&c.* Le premier étoit une ſorte de grande burette, ornée de ſculpture; on en voit encore un de cette façon à la friſe corinthienne du temple de Jupiter tonnant, & rapporté dans les édifices antiques de Rome, de M. Deſgodets, un plus petit *vaſe*, en maniere de lampe, qui ſervoit aux libations des augures, formoit le ſecond, c'eſt-à-dire le ſimpule.

On a introduit ces *vaſes* dans quelques bâtimens modernes; mais comme on ne les employe que dans les édifices ſacrés, nos calices, burettes, bénitiers, *&c.* conviennent mieux à la décoration de l'architecture de nos égliſes. (*D. J.*)

VASE *à boire* (*Art. & Littérat.*) Les hommes commencerent à faire uſage des cornes de certains animaux, pour leur tenir lieu de *vaſes à boire*, ou de coupe, dont le nom étoit auſſi général que celui de verre peut l'être parmi nous. Du tems de Jules-Céſar, les Germains & les Gaulois buvoient dans des cornes de bœuf. Nous voyons que cette eſpece de *vaſe* étoit encore en uſage ſous Trajan, puiſque la corne qu'il trouva dans les dépouilles de Décébale, à la vérité roi d'un peuple barbare, fut conſacrée par ce grand prince à Jupiter Céſius, lorſqu'il alloit combattre les Parthes, & qu'il traverſa la Syrie. Cet uſage de coupes de corne régnoit auſſi parmi les Juifs, car Samuel prit une corne remplie d'huile, pour ſacrer David, & vraiſemblablement il ne la verſa pas toute entiere ſur ſa tête: on ne peut douter du long & du grand uſage que les hommes, dans tout pays, ont fait des cornes d'animaux par la façon dont on voit qu'ils les ont employées, ſoit entieres, ſoit coupées, & parce qu'ils les ont données pour attribut à un grand nombre de figures ſeules ou grouppées avec pluſieurs autres.

Athénée qui avoit examiné cette matiere à fond, dit que les *vaſes à boire*, qu'on appelloit ἄλμαι, avoient une coudée de haut, & qu'ils étoient faits en forme de corne. Le même Athénée rapporte encore, & dans le même endroit, que le ῥυτὸν étoit une ſorte de *vaſe* ſemblable à une corne, mais percé par le bas; apparemment que la main ou le doigt retenant la liqueur, obligeoit le convive à ne rien laiſſer de-

dans. Cette invention a été attribuée à Ptolémée Philadelphe : ce prince paroît en avoir été infiniment flatté; ainſi nous voyons clairement que ces mêmes anciens conſerverent cette forme, lors même qu'ils commencerent à employer d'autres matieres à ce même uſage. Nous allons voir qu'ils l'ont enſuite alterée, mais ſans la rendre méconnoiſſable : c'eſt la voie générale de la nature ; les idées des hommes ne vont jamais que de proche en proche, ſur-tout dans les arts.

Le tems de ce changement ne peut être fixé ni calculé, d'autant que ces différentes pratiques ſe ſont perpétuées plus ou moins, ſelon le degré de culture des arts chez les différens peuples. Les deux *vaſes* de marbre qui ſont placés ſur le perron de la vigne Borgheſe à Rome, ſont des imitations de coupes dont les anciens ſe ſervoient pour boire : ce ſont des cornes terminées par des têtes de bœufs; leur grandeur & la beauté du travail, ſemblent perſuader qu'ils ont été conſacrés à quelque ancien temple de Bacchus.

Quoiqu'on ne puiſſe déterminer combien de tems les hommes ſe ſont ſervi de cornes d'animaux en guiſe de coupes, il eſt conſtant que ces premiers *vaſes*, donnés par la nature, auſſi-bien que ceux qui furent formés à leur imitation, furent dans la ſuite remplacés par d'autres, dont les formes nous ſont rapportées avec une grande variété; il ſuffit de lire le livre onzieme d'Athénée, pour en être convaincu.

Les anciens ne négligerent rien encore pour l'élégance du trait, la beauté du travail, & la recherche des matieres des *vaſes* deſtinés à leur table & à l'ornement de leur buffet ; ce luxe a été un de ceux auxquels ils ont été le plus conſtamment attachés; & c'eſt peut-être à ce même luxe qu'ils ont été redevables d'un grand nombre de découvertes dans les arts, & de la recherche des belles matieres que la nature pouvoit leur fournir; il eſt prouvé que leur curioſité a été auſſi grande en ce genre, que leur attention à les faire valoir par le travail le plus exact, le plus coûteux, & le plus difficile à exécuter.

On voit que l'ancienne forme des *vaſes à boire*, changea de très-bonne heure dans la Grece puiſque Homere parle de deux coupes dans ſon *Iliade*, très éloignées de cette forme; l'une de ces coupes eſt celle que Vulcain préſente aux dieux pour les réconcilier, & l'autre eſt celle que le poëte, *l. II.* donne à Neſtor. Cette derniere coupe étoit piquée de clous d'or, avec quatre anſes, accompagnées chacune de deux colombes; cette même coupe étoit à deux fonds & fort peſante lorſqu'elle étoit remplie : tout autre que Neſtor, un jeune homme même, l'eut difficilement levée de deſſus la table; mais le bon vieillard la levoit encore, & la vuidoit ſans peine. Qu'Homere n'ait point décrit d'après nature la coupe qu'il donna à Neſtor, ou qu'il l'ait rapportée d'imagination, cette imagination a toujours eu pour fondement des objets réels, & reçus de ſon tems pour uſage en ce genre; mais Athénée prouve que ces coupes exiſtoient réellement du tems d'Homere & dans le ſien. L'on ſe vantoit de conſerver à Capoue la coupe de Neſtor ; Jactance montre que non-ſeulement des particuliers, mais des villes & des peuples entiers ont toujours attaché de l'opinion aux choſes antiques, & que cette opinion a conſtamment ajouté au mérite réel. La raiſon de ce préjugé ne viendroit-elle pas de ce que l'eſprit, flatté d'embraſſer pluſieurs idées, ſe trouve non-ſeulement touché de l'objet en lui-même, mais qu'il aime à ſe trouver détenu par les idées des hommes & des tems qui l'ont précédé?

Anacréon, ce poëte délicieux à qui ſa coupe a le plus ſouvent ſervi de lyre, nous prouve par ſes *Odes XVII.* & *XVIII.* que de ſon tems on faiſoit repréſenter tout ce que l'on vouloit ſur les coupes des feſtins, & que les artiſtes étoient en état de ſatisfaire la volonté des particuliers, quant aux compoſitions & à la dépenſe. Hérodote parle auſſi quelquefois des *vaſes* de feſtin; & c'en eſt aſſez pour prouver l'eſtime qu'on en faiſoit.

Suétone, dans la vie de Néron, *c. xlvij.* dit que ce prince renverſa la table ſur laquelle il mangeoit, lorſqu'il apprit la révolte de ſes armées, & qu'il briſa deux belles coupes ſur leſquelles on avoit gravé des vers d'Homere. Pline dit que ces deux coupes étoient de cryſtal. Si les

hommes n'euſſent point été frappés du mérite de ces coupes, un hiſtorien n'auroit pas cité leur perte comme une preuve de l'impreſſion que ce prince, tout inſenſé qu'il étoit, reçut d'une nouvelle qui lui annonçoit ſes malheurs.

Les Romains abuſerent des formes qu'ils donnerent à leurs *vaſes*. Je me contenterai de renvoyer au vers 95. de la ſeconde ſatyre de Juvénal. Pline, dans le *liv. XIV. c. xxij.* ainſi que dans l'avant-propos du *liv. XXIII.* s'éleve vivement contre l'uſage où l'on étoit de ſon tems, d'employer ces vaſes obſcenes, ce qu'il appelle *per obſcanitates bibere. Mém. des Inſcriptions, tom. XXIII.* (*D. J.*)

VASE *myrrhin*, (*Littér.*) Parmi les riches dépouilles que Pompée, vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Aſie, fit voir à Rome, lorſqu'il obtint le triomphe, entre une infinité de bijoux de toute eſpece, de pierres précieuſes, & d'ouvrages ineſtimables où l'art le diſputoit avec la nature, on admira pour la premiere fois pluſieurs de ces beaux vaſes appellés *vaſa murrhina*. C'étoit une nouveauté pour les Romains, une nouveauté de matiere fragile, & qu'on leur préſentoit comme une choſe auſſi rare qu'elle étoit parfaite : on en voulut à tout prix.

On vit un ancien conſul y conſumer tout ſon patrimoine; acheter un ſeul de ces vaſes 70 talens, qui ſont plus de 150 mille livres de notre monnoie, & boire, tout briſé qu'il étoit, ſur ſes bords avec la même ſatisfaction, & peut-être encore avec plus de délices, que quand il étoit entier. Mais Néron, & Pétrone le miniſtre de ſes plaiſirs, allerent encore bien au-delà, & je n'oſe écrire les ſommes qu'ils y dépenſerent, on ne me croiroit point. Une pareille folie étoit digne d'un empereur, qui, après avoir raſſemblé autant qu'il avoit pu de *vaſes* de cette eſpece, & en avoir enrichi le théatre ſur lequel il oſoit faire, à la vue de tout un public, le perſonnage d'acteur, ne rougiſſoit point de recueillir juſqu'aux débris de ces *vaſes*, de leur préparer un tombeau, & de les y placer à la honte du ſiecle, avec le même appareil que s'il ſe fût agi de rendre un honneur ſemblable aux cendres d'Alexandre.

Il en coûta à Pétrone pour acquérir un baſſin, *trullum murrhinum*, 300 talens, qui réduits à leur moindre valeur font la ſomme de 720 mille livres; & Néron en dépenſa autant pour un *vaſe* à deux anſes de la même matiere.

Pline, qui s'eſt attaché à nous décrire l'auguſte cérémonie du triomphe de Pompée d'après les actes mêmes qu'il avoit eus en communication, nous parle de *vaſes* faits avec de l'or & avec les pierres les plus précieuſes qui ornerent ce triomphe, & qui étoient en ſi grande abondance, c'étoient les *vaſes* de Mithridate; mais le même Pline ne tarde pas à nous avertir que ce fut en cette occaſion qu'on vit paroître les premiers *vaſes myrrhins* : vaſes qui furent reçus avec une admiration mêlée, ſi on peut le dire, de reſpect, juſque-là que Pompée crut qu'il étoit de ſon devoir d'en conſacrer au moins ſix dans le temple de Jupiter capitolin.

Ces *vaſes* précieux par leur belle forme, leur éclat, leur tranſparence en pluſieurs endroits, nous ignorons quelle en étoit la matiere; mais on conçoit bien qu'elle n'étoit pas de myrrhe, cette idée ſeroit ridicule.

Pluſieurs ſçavans ont jugé que ces *vaſes* étoient d'une ſorte d'agate, comme par exemple de celle que Pline nomme *antachates*; mais cette conjecture ſouffre auſſi de fortes difficultés. Ces *vaſes myrrhins* étoient d'une grandeur conſidérable, ayant une même diſpoſition de figures, avec des ornemens de couleur différente du fonds; or la nature produit rarement des morceaux d'agate d'une certaine étendue; on n'y trouve jamais les mêmes diſpoſitions de figures; il eſt contre le caractere de l'agate d'être litée en ſens contraire comme il le faudroit pour rencontrer dans le même morceau des ornemens d'une couleur différente du fonds.

Ces raiſons ont déterminé quelques ſavans à penſer que les *vaſes myrrhins* étoient des procédés de l'art, & c'eſt peut-être le ſeul ſujet ſur lequel Jules-Céſar, Scaliger & Jérôme Cardan ſe ſoient accordés. Ils ont avancé tous les deux que les *vaſes myrrhins* venoient de l'Inde, & qu'ils étoient de porcelaine. M. Mariette a adopté der-

nierement la même opinion, & s'eſt ſi bien attaché à la faire valoir dans ſon traité des pierres gravées, que M. de Caylus avoue que ces preuves l'ont convaincu. Elles me paroiſſent en particulier d'autant plus vraſemblables, que Properce dit poſitivement que les *vaſes myrrhins* ſe faiſoient au moyen du feu.

Myrrheaque in carthis poſcula cocta focis.

(*D. J.*)

VASES *de théatre* (*Antiq. greq. & rom.*) C'étoient, ſelon Vitruve, certains vaiſſeaux d'airain ou de poterie qu'il appelle *echeia*, qui ſe mettoient en des endroits cachés ſous les degrés de l'amphithéatre, & qui ſervoient pour la repercuſſion de la voix.

Lorſque les Grecs eurent bâti des théatres ſolides & d'une vaſte étendue, ils s'apperçurent que la voix de leurs acteurs ne pouvoit plus porter juſqu'au bout, ils réſolurent d'y ſuppléer par quelque moyen qui en pût augmenter la force, & en rendre leurs articulations plus diſtinctes. Pour cela, ils s'aviſerent de placer dans de petites chambres pratiquées ſous les degrés du théatre, des *vaſes* d'airain de tous les tons de la voix humaine, & même de toute l'étendue de leurs inſtrumens, afin que tous les ſons qui partoient de la ſcene puſſent ébranler quelqu'un de ces *vaſes*, ſuivant le rapport qui étoit entr'eux, & profiter de leur conſonnance pour frapper l'oreille d'une maniere plus forte & plus diſtincte.

Ces vaſes étoient faits dans des proportions géométriques, & leurs dimenſions devoient être tellement compaſſées, qu'ils ſonnaſſent à la quarte, à la quinte les uns des autres, & formaſſent ainſi tous les autres accords juſqu'à la double octave. Il faut entendre par leurs dimenſions leur hauteur, leur largeur, leurs différens degrés, & la courbure de leur évaſement. On les arrangeoit enſuite ſous les gradins du théatre dans des proportions harmoniques, & il falloit qu'ils fuſſent placés dans leurs chambres de maniere qu'ils ne touchaſſent point aux murailles, & qu'ils euſſent tout-au-tour, & par-deſſus, une eſpece de vuide.

Vitruve ne nous apprend point quelle figure ils avoient; mais comme il ajoute qu'ils étoient renverſés & ſoutenus du côté de la ſcene par des coins de demi-pié de haut, il y a bien de l'apparence qu'ils avoient à-peu-près la forme d'une cloche ou d'un timbre de pendule, car c'eſt la plus propre au retentiſſement dont il s'agit.

Pour les chambres où ils étoient placés, il y en avoit treize ſous chaque étage de degrés, & comme elles devoient être diſpoſées de maniere qu'il y eut entr'elles douze eſpaces égaux, il falloit qu'elles fuſſent ſituées dans le milieu de ces étages, & non pas au bas comme le marque M. Perrault, à cauſe des portes & des eſcaliers qui ſe trouvoient au-deſſous. Auſſi Vitruve dit expreſſément que ſi le théatre n'a qu'un étage de degrés, ces chambres doivent être placées dans le milieu de ſa hauteur, & qu'il faut les diſpoſer de même dans les autres étages, ſi le théatre en a pluſieurs; car il y en avoit juſqu'à trois rangs dans les grands théatres, dont l'un étoit pour le genre enharmonique, l'autre pour le cromatique, & le troiſieme pour le diatonique, & dont les *vaſes* étoient par conſéquent arrangés ſuivant les différentes proportions de ces trois genres de muſique.

Toutes ces chambres au reſte devoient avoir par en-bas des ouvertures longues de deux piés, & larges d'un demi-pié, pour donner paſſage à la voix, & il falloit que leurs voûtes euſſent à-peu-près la même courbure que les *vaſes*, pour n'en point empêcher le retentiſſement. Par ce moyen, dit Vitruve, la voix s'étendant du centre à la circonférence, ira frapper dans la cavité de ces *vaſes*, & les ébranlant ſuivant leur conſonnance, en ſera non-ſeulement rendue plus forte & plus claire, mais encore plus douce & plus agréable.

On prétend qu'il y a des *vaſes* de l'eſpece de ceux des anciens dans l'égliſe cathédrale de Milan, qui eſt très-propre à l'harmonie; mais on prétend communément des choſes, qui bien examinées, ne ſe trouvent pas vraies. (*D. J.*)

VASGAU, (*Géog. mod.*) *Voy.* WASGAW.

VASIERE, ſ. f. (*Saline.*) grand baſſin dans les ſalines, où on fait venir & où on laiſſe chauffer l'eau pour la faire couler dans

dans les villers par l'arene & les canaux. (*D. J.*)

VASILICA, (*Géog. mod.*) ou BASILICO, ſelon M. de Liſle, lieu de la Morée, aux environs du golfe de Lépante, à l'occident de Corinthe, anciennement Sicyon.

VASILICA, du tems que les Vénitiens poſſédoient le pays, étoit une petite ville; aujourd'hui c'eſt un petit hameau à trois ou quatre milles de la mer. Il n'y a pas douze maiſons dans ce hameau. (*D. J.*)

VASILIPOTAMOS ou BASILIPOTAMO, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le fleuve Royal, riviere de Grece dans la Morée. Elle coule en ſerpentant du nord au midi, dans la province de Brazzo di Maina, baigne Miſitra, & va ſe jetter dans le golfe de Colochine, entre Paléopoli & Caſtro-Rampano.

Cette riviere eſt l'Eurotas des anciens, ſi célèbre chez les poëtes qui nous peignent ces bords plantés de myrthes, de lauriers & d'oliviers. C'eſt près de ces mêmes bords que Caſtor & Pollux avoient coutume de s'exercer, qu'Helene fut enlevée deux fois, & que Diane ſe plaiſoit à chaſſer. Ce petit fleuve étoit honoré chez les Lacédémoniens par une loi expreſſe. *Voyez donc* EUROTAS. (*D. J.*)

VASIZA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane. Elle ſe jette dans le golfe du Mexique, après un cours d'environ trente lieues. (*D. J.*)

VASSAL, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) en latin *vaſſallus*, & autrefois *vaſſus* & *vavaſſor*, ſignifie préſentement celui qui tient en propriété un fief de quelque ſeigneur à la charge de la foi & hommage.

On appelle auſſi le *vaſſal* ſeigneur utile, parce que c'eſt lui principalement qui retire l'utilité du fief ſervant.

Les *vaſſaux* ſont auſſi appellés *hommes du ſeigneur*, à cauſe de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief*, *pairs de fief*, ou *pairs du ſeigneur*.

Il n'y a guere de terme dans la juriſprudence dont l'étymogie ait plus exercé les ſavans que celui-ci.

Boſchornius prétend que *vaſſus*, vaſſal, vient du celtique *gwos* ou *goas*, qui ſignifie *ſervus*, *famulus*, leſquels termes latins ſignifioient chez les anciens un *jeune homme*, un *adoleſcent*.

Goldaſt veut que *vaſſus* ſoit venu de *vade*, *vadimonium*, gage, parce que le *vaſſal* donnoit, dit-il, un gage à ſon ſeigneur pour le bénéfice qu'il recevoit de lui.

Turnebus croit que l'on a dit *vaſſos quaſi vaſarios*, parce que les *vaſſaux* étoient des cliens qui étoient prépoſés ſur la vaiſſelle & meubles des nobles.

Frédéric Bandius fait dériver *vaſſus* de l'allemand *vaſſen*, qui ſignifie obliger, lier, *vincire*, parce que les *vaſſaux* étoient attachés à un ſeigneur.

Pithou, en ſes notes ſur les capitulaires, tient que le terme vaſſal, *vaſſus*, eſt françois, & que *vaſſus* ſignifie *ſervilis*; il cite auſſi pluſieurs auteurs ſaxons, ſuivant leſquels *vaſſus* chez les Saxons ſignifie *ſervilis*; entr'autres Trucbaldes, abbé d'Elne, en la vie de S. Lebvin, lequel dit que la nation des Saxons étoit partagée en trois ordres; ſavoir, les nobles, les ingénus, & ceux qu'on appelloit *laſſi*, ce qu'il traduit par *ſerviles*.

L'opinion de Bandius, qui fait venir *vaſſus* de l'allemand *vaſſen*, eſt celle qui nous paroît la plus vraiſemblable.

Il eſt certain en effet qu'anciennement par le terme de *vaſſus*, vaſſal, on entendoit un familier ou domeſtique du roi, ou de quelqu'autre prince ou ſeigneur, & qu'il étoit obligé de lui rendre quelque ſervice.

Ce terme de *vaſſus* étoit uſité dès le commencement de la monarchie, & bien avant l'inſtitution des fiefs; il eſt parlé des *vaſſaux* du roi & des autres princes dans nos plus anciennes loix, telles que les loix ſaliques, la loi des Allemands dans les capitulaires, dans les conciles de ce tems, & dans les plus anciens auteurs, tels que Gregoire de Tours, Marculphe, *&c.*

Quelques-uns ont prétendu que *vaſſus* & *vaſſallus* n'étoient pas la même choſe, que *vaſſallus* étoit le client de celui qu'on appelloit *vaſſus*; mais il paroît que *vaſſus* eſt le nom primitif, & que l'on a enſuite appellé indifféremment les perſonnes de

cette condition *vaſſi ſeu vaſſali* ; & en quelques endroits *vaſſaliti* ou *vaſſalubi*, à moins que l'on ne veuille dire qu'n *vaſſali* étoit un diminutif de *vaſſi*, & que par le terme de *vaſſali* ou *vaſſalubi* on entendoit les enfans des *vaſſaux*. Je croirois néanmoins plutôt que *vaſſalubi* étoient non pas des arriere-*vaſſaux* ; mais des *vaſſaux* ou domeſtiques d'un ordre inférieur.

Les *vaſſaux* qui étoient du nombre des familiers ou domeſtiques du roi ou de l'empereur, étoient appellés *vaſſi regales ſeu dominici*.

Il ne faut pas croire que ces *vaſſaux* royaux ne fuſſent que des gens de condition ſervile : ils étoient au-contraire ſi conſidérables, qu'ils ſont nommés les premiers après les comtes ; on comprenoit ſous ce titre de *vaſſaux*, tous ceux qui étoient liés envers le roi par la religion du ſerment.

Ils avoient auſſi un privilege ſingulier ; ſavoir, que quand ils étoient accuſés de quelque crime, & qu'ils étoient obligés de s'en purger par ſerment, ils n'étoient pas obligés de le faire en perſonne ; ils faiſoient jurer pour eux celui de leurs hommes qui étoit le plus conſidérable, & qui méritoit le plus de créance.

Ces *vaſſaux* royaux étoient quelquefois envoyés par le prince dans les provinces, pour aſſiſter les comtes dans l'adminiſtration de la juſtice, & autres affaires publiques ; on trouve nombre de jugemens rendus par les comtes avec les *vaſſaux* ; c'eſt pourquoi ces *vaſſaux* étoient quelquefois appellés les *vaſſaux* des comtes, quoique dans le vrai ils fuſſent les *vaſſaux* du roi, qui les donnoit pour collegues aux comtes ; ils étoient, comme on voit, à l'égard des comtes, ce que ſont encore dans certaines coutumes les hommes de fief ou pairs à l'égard du ſeigneur.

On envoyoit auſſi quelquefois ces *vaſſaux* royaux ſur les marches & frontieres du royaume pour les garder & défendre.

D'autres étoient envoyés dans les domaines du roi pour les exploiter, & l'on trouve des preuves que ceux qu'on appelloit *villici vel prepoſiti* avoient été anciennement *vaſſali*.

Lorſque les *vaſſaux* royaux alloient au lieu de leur commiſſion, ou qu'ils y étoient réſidens, ils recevoient des contributions de même que ces commiſſaires du roi, qu'on appelloit *miſſi dominici* ; ils étoient ſubordonnés aux comtes, & ſoumis à leur juriſdiction.

Le prince donnoit à ſes *vaſſaux* des terres dans les provinces pour en jouir à titre de bénéfice civil, *jure beneficii* ; conceſſion dont le premier uſage étoit venu des Romains, & dont, par ſucceſſion de tems, ſe formerent les fiefs.

Ces conceſſions de bénéfices qui étoient faites aux *vaſſaux* n'étoient pas perpétuelles ; elles n'étoient qu'à vie, & même amovibles ; mais elles ne pouvoient être ôtées ſans cauſe légitime. Odon, abbé de Clugny, en la vie de S. Gerand, dit qu'il ne ſouffroit point qu'aucun ſeigneur, *ſenior*, ôtât par caprice à ſon *vaſſal* les bénéfices qu'il tenoit. C'eſt un des plus anciens exemples que l'on ait trouvé de la ſubordination du *vaſſal* à ſon ſeigneur à raiſon de ſon bénéfice ou fief : le même Odon dit que l'ordre de l'état étoit tellement troublé, que les marquis ou gouverneurs des frontieres avoient pouſſé l'inſolence juſqu'à ſe ſoumettre les *vaſſaux* du roi.

Les bénéfices obligeoient les *vaſſaux* non-ſeulement à rendre la juſtice, mais auſſi à percevoir au nom du ſeigneur les droits qui en dépendoient pour raiſon de quoi ils lui payerent une redevance annuelle.

Ils étoient auſſi obligés au ſervice militaire, & c'eſt de-là que dans le dixieme ſiecle tout poſſeſſeur du fief prit le titre de *miles*, au lieu de celui de *vaſſus*.

On diſtinguoit, comme encore à préſent, deux ſortes de *vaſſaux* ; ſavoir, les grands, *majores*, & les petits, *minores*.

Les princes s'étant créés des *vaſſaux* immédiats, par la conceſſion des bénéfices civils, ſe firent auſſi des *vaſſaux* médiats, en permettant aux nobles de ſe créer de même des *vaſſaux*, ce qui eſt l'origine des ſous-inféodations, & des arriere-fiefs & arriere-*vaſſaux*.

Les *vaſſaux* des princes ſignoient autrefois en cette qualité leurs chartres après les grands officiers, comme ils firent encore pendant quelque tems, avec cette différence, qu'au-lieu d'ajouter à leur nom

la qualité de *vaſſallus*, ils mettoient celle de *miles*, ou bien leur nom ſimplement ſans aucune qualité.

On trouve une charte de Guillaume, comte de Provence, qui eſt dite avoir été faite en préſence des *vaſſaux* royaux, *dominici*, tant romains que ſaliens, *tam romanis quam ſalicis*, ce qui fait connoître que les *vaſſaux* étoient quelquefois diſtingués par la nature de leurs bénéfices, dont les uns tiroient leur origine des Romains, les autres de la loi ſalique.

Après avoir ainſi expliqué tout ce qui concerne l'origine du terme *vaſſal*, il faut venir à ce qui s'eſt obſervé par rapport aux *vaſſaux* depuis l'inſtitution des fiefs.

Depuis ce tems, on a entendu par le terme de *vaſſal*, celui qui tient un fief mouvant d'un autre ſeigneur à la charge de l'hommage.

Le ſeigneur eſt celui qui poſſéde le fief dominant; le *vaſſal*, celui qui tient le fief ſervant.

Le *vaſſal* & le ſeigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre; le *vaſſal* doit honneur & fidélité à ſon ſeigneur; celui-ci doit protection à ſon *vaſſal*.

Anciennement le *vaſſal* étoit obligé d'aſſiſter aux audiences du bailli de ſon ſeigneur, & de lui donner conſeil, ce qui ne s'obſerve plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voiſines.

On appelloit les *vaſſaux pairs* & *compagnons*, parce qu'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelque procès ou différend entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, le ſeigneur du fief dominant y préſidoit. Cet uſage s'obſerve encore pour les pairs de France, qui ſont les grands *vaſſaux* de la couronne, leſquels ne peuvent être jugés dans les cauſes qui intéreſſent leur perſonne & leur état qu'au parlement, *la cour ſuffiſamment garnie de pairs*.

Le *vaſſal* payoit une redevance annuelle à ſon ſeigneur; il pouvoit même y être contraint par la ſaiſie de ſon fief, ou par la vente de ſes effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance & de payer la redevance.

Si la ſaiſie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le *vaſſal* faiſoit la foi pour ſon fief, mais il n'étoit pas d'uſage d'en donner un aveu & dénombrement; lorſque le ſeigneur craignoit que le *vaſſal* ne diminuât ſon fief, il pouvoit obliger le *vaſſal* de lui en faire montrée; & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fauſſes meſures, il perdoit ſes meubles.

Il perdoit ſon fief pour différentes cauſes; ſavoir, lorſqu'il mettoit le premier la main ſur ſon ſeigneur, lorſqu'il ne le ſecouroit pas en guerre, après en avoir été requis, ou lorſqu'il marchoit contre ſon ſeigneur, accompagné d'autres que de ſes parens, lorſqu'il perſiſtoit dans quelque uſurpation par lui faite ſur ſon ſeigneur, ou s'il déſavouoit ſon ſeigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de ſon ſeigneur, mais il pouvoit fauſſer le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit ſon fief; mais il étoit mis hors de l'obéiſſance de ſon ſeigneur, ſi le jugement étoit faux; il devenoit alors *vaſſal* immédiat du ſeigneur ſuſerain.

Tant que le procès étoit indécis, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au ſeigneur.

Le *vaſſal*, c'eſt-à-dire, le *vaſſelage* pouvoit être partagé entre freres & ſœurs. Mais le ſeigneur ne pouvoit le partager avec un étranger ſans ſon conſentement, & ſans celui du ſeigneur dominant.

S'il étoit partagé entre le baron & le vavaſſeur ou ſeigneur du ſimple fief, la moitié appartenante au vavaſſeur, étoit dévolue au ſeigneur immédiat du baron.

Il pouvoit être donné en entier à un étranger par ſon ſeigneur. Le baron pouvoit auſſi le donner au vavaſſeur; mais en ce dernier cas, le *vaſſal* étoit dévolu au ſeigneur immédiat du baron.

Lorſque les ſeigneurs ſe faiſoient entr'eux la guerre, leurs *vaſſaux* étoient obligés de

les accompagner, & de mener avec eux leurs arriere-*vaſſaux*.

Préſentement il n'y a plus que le roi qui puiſſe faire marcher ſes *vaſſaux* & arriere-*vaſſaux* à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par la convocation du ban & de l'arriere-ban.

Les devoirs du *vaſſal* ſe réduiſent préſentement à quatre choſes.

1° Faire la foi & hommage à ſon ſeigneur dominant, à toutes les mutations de ſeigneur & de *vaſſal*.

2° Payer les droits qui ſont dûs au ſeigneur pour les mutations de *vaſſal*, tels que le quint pour les mutations par vente, ou autre contrat équipollent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par ſucceſſion & ligne directe.

3°. Fournir au ſeigneur un aveu & dénombrement de ſon fief.

4° Comparoitre aux plaids du ſeigneur, & pardevant ſes officiers, quand il eſt aſſigné à cette fin.

Le *vaſſal* doit faire la foi & hommage en perſonne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, ſans épée ni éperons, autrefois il joignoit ſes mains dans celles de ſon ſeigneur, lequel le baiſoit en la bouche; c'eſt pourquoi quelques coutumes diſent que le *vaſſal* ne doit au ſeigneur que la bouche & les mains dans les cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiſcation du fief a lieu contre le *vaſſal* en deux cas; ſavoir, pour déſaveu formel, lorſque le déſaveu ſe trouve mal fondé, & pour crime de félonie; c'eſt-à-dire, lorſque le *vaſſal* offenſe griévement ſon ſeigneur. *Voyez* le *code des loix antiques*, le *recueil des ordonnances*, le *gloſſaire* de Ducange & celui de Lauriere, les auteurs qui ont traité des fiefs, & *ci-devant* les *mots* AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, FOI, HOMMAGE, MUTATION, QUINT REQUINT, RELIEF, SEIGNEURIE. (*A*)

VASSART, (*Marine.*) qualité particuliere du fond de la mer. *Voyez* FOND.

VASSELAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'état de vaſſal, la dépendance dans laquelle il eſt à l'égard du ſeigneur dont il releve.

Vaſſelage ſignifie auſſi quelquefois le *fief* mouvant d'un ſeigneur, & quelquefois auſſi l'on entend par ce terme l'*hommage* qui eſt dû au ſeigneur par le vaſſal.

On appelloit en Italie *vaſſelage*, ce qu'en France on appelloit *hommage*. Voyez *le gloſſaire* de Ducange, au mot *vaſſalaticum*.

Vaſſelage actif, c'eſt le droit de féodalité qui appartient à un ſeigneur ſur l'héritage mouvant de lui en fief. *Voyez vaſſelage paſſif*, *voyez* la coutume de Berry, *tit. xij. art.* 4.

Vaſſelage, eſt l'hommage lige, lequel ne peut plus être dû qu'au roi. *Voyez* HOMMAGE LIGE.

Vaſſelage paſſif, c'eſt l'état du vaſſal qui tient un fief de quelque ſeigneur. *Voyez vaſſelage actif*.

Vaſſelage ſimple, eſt l'état d'un fief qui ne doit que la foi & l'hommage ordinaire & non hommage lige. (*A*)

VASSETH *ou* VASSITH, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Iraque babylonienne, ſur le Tigre, entre Confah & Baſſorah. C'eſt une ville moderne, bâtie l'an 83 de l'hégire par Hégiah, gouverneur de l'Irac, ſous le regne de Abdal-Malek, cinquieme calife de la race des Omniades. *Long.* 81. 30. *lat.* ſeptentrionale 32. 20. (*D. J.*)

VASSI, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vaſſiacus* ou *Vaſiacus*, ville de France, en Champagne, la principale place du pays de Vallage, au milieu duquel elle eſt ſituée, ſur une petite riviere appellée la *Blaiſe*. C'eſt un lieu fort ancien, & qui étoit déja un domaine royal, *fiſcus regius*, dans le milieu du ſeptieme ſiecle, ſous le regne de Clovis II. Elle fleuriſſoit beaucoup avant le maſſacre des réformés, qu'on eut lieu d'attribuer principalement au duc de Guiſe, & par lequel commencerent les affreuſes guerres civiles en France pour la religion. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 4.

Jaquelot (Iſaac), célebre théologien calviniſte, naquit dans cette ville en 1647, & ſe vit obligé de ſortir de France par la révocation de l'édit de Nantes. Le corps des nobles lui donna une égliſe à la Haye,

& le roi de Pruſſe le nomma ſon prédicateur à Berlin, où il mourut en 1708, âgé de 61 ans. Il a publié des ouvrages eſtimés, entr'autres des ſermons, un traité de l'exiſtence de Dieu, des diſſertations ſur le Meſſie, & finalement un traité de la vérité des livres du vieux & du nouveau Teſtament, imprimé à Rotterdam 1715, *in*-8°. (*D. J.*)

VASSOLES, ſ. f. (*Marine.*) pieces de bois que l'on met entre chaque panneau de caillebotis.

VASTAN, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe-Arménie, au ſud-eſt de Van, ſur le bord du lac de ce nom. *Long.* 77. 50. *Latit.* 37. 50. (*D. J.*)

VASTE, adj. (*Langue françoiſe.*) M. de Saint-Evremond a fait une diſſertation pour prouver que cette épithete déſigne toujours un défaut : voici comment il ſe trouva engagé à écrire ſur ce ſujet en 1667. Quelqu'un ayant dit en louant le cardinal de Richelieu, qu'il avoit l'eſprit *vaſte*, ſans y ajouter d'autre épithete, M. de Saint-Evremond ſoutint que cette expreſſion n'étoit pas juſte ; qu'eſprit *vaſte* ſe prenoit en bonne ou en mauvaiſe part, ſelon les choſes qui s'y trouvoient jointes ; qu'un eſprit *vaſte*, merveilleux, pénétrant, marquoit une capacité admirable, & qu'au contraire un eſprit *vaſte* & démeſuré étoit un eſprit qui ſe perdoit en des penſées vagues, en des vaines idées, en des deſſeins trop grands, & peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réuſſir. Madame de Mazarin, la belle Hortenſe prit parti contre M. de Saint-Evremond, & après avoir long-tems diſputé, ils convinrent de s'en rapporter à MM. de l'académie.

M. l'abbé de Saint-Réal ſe chargea de faire la conſultation, & l'académie polie décida en faveur de madame de Mazarin. M. de Saint-Evremond s'étoit déja condamné lui-même avant que cette déciſion arrivât ; mais quand il l'eut vue, il déclara que ſon déſaveu n'étoit point ſincere ; que c'étoit un pur effet de docilité, & un aſſujettiſſement volontaire de ſes ſentimens à ceux de madame de Mazarin ; mais que vis-à-vis de l'académie, il ne lui devoit de la ſoumiſſion que pour la vérité. Là-deſſus il reprit non-ſeulement l'opinion qu'il avoit d'abord défendue ; mais il nia abſolument que *vaſte* ſeul pût jamais être une louange vraie ; il ſoutint que le grand étoit une perfection dans les eſprits, le *vaſte* un vice ; que l'étendue juſte & réglée faiſoit le grand, & que la grandeur démeſurée faiſoit le *vaſte* ; qu'enfin la ſignification la plus ordinaire du *vaſtus* des latins, c'eſt trop ſpacieux, trop étendu, démeſuré, & je crois pour moi qu'il avoit à-peu-près raiſon en tous points. Je vois du moins que *vaſtus homo* dans Cicéron, eſt un coloſſe, un homme d'une taille trop grande, & dans Salluſte *vaſtus animus*, eſt un eſprit immodéré, qui porte trop loin ſes vues & ſes eſpérances. (*D. J.*)

VASTE, *en Anatomie*, eſt un nom commun à deux muſcles de la jambe, dont l'un eſt interne, & l'autre externe. Ils ſont appellés *vaſtes* à cauſe de leur groſſeur, & ils ſervent tous deux à étendre la jambe.

VASTE *externe*, eſt un muſcle qui vient de la racine du grand trochanter, & de la ligne oſſeuſe, étant tendineux en-dehors, & charnu en-dedans ; enſuite deſcendant obliquement, il devient au contraire tendineux en-dedans, & charnu en-dehors, juſqu'à ce que rencontrant le tendon du muſcle droit, il devient entiérement tendineux, & ſe termine conjointement avec lui. *Voyez les Planches d'anatomie.*

VASTE *interne* eſt un muſcle qui vient de même par un principe moitié tendineux moitié charnu de la ligne oſſeuſe, immédiatement au-deſſous du petit trochanter. Il ſe porte enſuite à la partie antérieure du fémur, & ſe continue preſque juſqu'au condile interne ; de-là il deſcend obliquement, & devenant tendineux, ſe termine avec le vaſte externe. *Voyez les Planches anatomiques.*

VASTELLUM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) grande coupe ou gobelet d'argent ou de bois, dans laquelle les anciens Saxons avoient coutume de boire à la ſanté dans leurs feſtins. Matthieu Paris, dans la vie des abbés de S. Alban, dit : *Abbas ſolus prendebat ſupremus in refectorio, habens vaſtellum.* « Il avoit auprès de lui la cou-

» pe de la charité pour boire à la ſanté » des freres ».

C'eſt ce qu'on appelle en Allemagne le *vidricum* ou *willekom*, qui ſignifie *le bien-venu*, vaſe d'une capacité quelquefois très-énorme qu'il faut vuider à l'exemple des Allemands pour en être bien venu.

On croit que c'eſt de-là que vient la coutume qui regne encore dans le comté de Suſſex, & dans quelques autres endroits, d'*aller*, comme ils diſent, *à Waſſeling* au feſtin où l'on boit copieuſement.

VAS-TU-VIENS-TU, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bayeux.

Les pêcheurs du Port, lieu dans ladite amirauté, ſe ſervent d'une eſpece particuliere de filet pour faire la pêche du poiſſon rond à leur côte.

Ils nomment ce filet ou ret *vas-tu-viens-tu*, & eſt de la même eſpece que celui dont ſe ſervent les pêcheurs de l'amirauté de Quimper, à la différence que le filet de ces derniers eſt flottant comme les manets, & qu'il ne forme point d'enceinte. Cette pêche ſe fait à pié ſans bateau; ceux qui la veulent pratiquer portent tout le plus long qu'ils peuvent à la baſſe eau, une poulie qu'ils frappent ſur une petite ancre, quand le fond eſt du ſable, ou qu'ils amarrent à une roche, s'ils en trouvent. On paſſe dans la poulie un cordage qui vient double juſqu'à terre, on y attache un filet de l'eſpece des ſeines à hareng, de la hauteur environ d'une braſſe & demie, flotté & pierré par le bas; le filet à la marée ne s'éleve du fond qu'à ſa hauteur; quand il y a de l'eau ſuffiſamment pour le ſoutenir de bout, on l'amarre au cordage dont on hale à meſure l'autre côté pour le faire aller ſur la poulie, & en s'écartant du lieu où elle eſt arrêtée; on forme par cette manœuvre une eſpece d'enceinte avec l'autre bout du filet qui eſt reſté à terre, & celui que le cordage de la poulie a tiré au large.

On prend de cette maniere toutes ſortes d'eſpeces de poiſſons ronds, bars, mulets, colins & truites ſaumonées, qui ſe trouvent enclavées dans le circuit du filet.

Quoiqu'on doive regarder ce ret comme une eſpece de ſeine particuliere, cependant, eu égard à cette côte qui eſt dure & ferrée, elle ſe pourroit faire ſans inconvénient ſi les mailles du ret avoient dix-huit à vingt lignes en quarré pour laiſſer évader les petits poiſſons, & qu'elle ne fût pratiquée ſeulement que pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars ſeulement, à cauſe du frai qui n'eſt point alors à la côte.

Cette pêche ſe pratique dans la foſſe de Port, dans celle nommée le Goulet du Vary; elle commence ordinairement dans le mois de Décembre, & ſe continue juſqu'à la fin de Mai; la pêche des maquereaux que les pêcheurs font alors, la leur fait ceſſer, & celle du hareng qui lui ſuccede, empêche les pêcheurs de la continuer pendant toute l'année, lorſqu'ils verroient à la côte du poiſſon pour faire cette pêche avec ſuccès.

Cette pêche ſe fait également de jour comme de nuit, & avec d'autant plus de ſuccès, lorſque les marſouins qui rangent ordinairement la côte, y chaſſent le poiſſon qui donne de lui-même dans le filet pour éviter d'être dévoré.

VATAN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, à trois lieues d'Iſſoudun, entre Bourges au levant, & Loches au couchant, avec une collégiale. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 3.

Méry (Jean), naquit à *Vatan* en 1645, & mourut à Paris, premier chirurgien de l'Hôtel-dieu, en 1722, à 77 ans. Son mérite lui valut une place à l'académie des Sciences, & l'on a de lui dans les mémoires de cette académie, pluſieurs diſſertations ſur les parties les plus délicates de l'anatomie, comme ſur l'iris de l'œil, la choroïde, le nerf optique, l'uſage du trou ovalaire, *&c.* (*D. J.*)

VATERIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont le calice eſt petit, aigu & permanent; il eſt compoſé d'une ſeule feuille découpée en cinq ſegmens; la fleur eſt formée de cinq pétales déployés & ovoïdes; les étamines ſont une grande quantité de filets plus courts que la fleur; les boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt court; le ſtigma eſt gros au ſommet; le fruit eſt turbiné & a trois coſſes; les graines ſont ſimples

& ovales. Linnæi, *gen. plant. pag.* 235. *Hort. malab. t. IV p.* 15. (*D. J.*)

VATES, ſ. f. (*Mythelog.*) c'étoit chez les Gaulois une claſſe de druides, qui étoient chargés d'offrir les ſacrifices, & s'appliquoient à connoître & à expliquer les choſes naturelles, au rapport de Strabon; je ſoupçonne qu'ils y étoient fort mal-habiles. (*D. J.*)

VATIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſt le nom que les habitans de l'île de Bornéo donnent à une eſpece de poivre, dont on vante beaucoup les vertus médicinales.

VATICA, (*Géog. mod.*) grande baie de la Morée, ſur la côte de Brazzo-di-Mainà, entre le cap S. Ange & l'île de Cervi. Cette baie qui a 40 braſſes d'eau à ſon entrée, pourroit contenir 200 vaiſſeaux; mais par malheur dans le paſſage qui eſt entre l'île & le continent, il n'y a tout au plus que trois piés d'eau. (*D. J.*)

VATICA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, auprès du cap Malée, vis à-vis de l'île de Cérigo, au lieu où étoit l'ancienne Boja, ſelon Niher.

VATICAN, LE, (*Géog. anc.*) c'étoit une montagne de Rome qui comprenoit le janicule & toutes les collines depuis le pont Mulvius juſqu'à la rive du Tibre, qui étoit vis-à-vis le mont Aventin; il étoit ſéparé par le Tibre du théatre de Pompée: c'eſt-là qu'eſt aujourd'hui le palais du pape, & la magnifique égliſe de S. Pierre.

VATICAN, LE, (*Architect. gothiq.*) ce palais des pontifes de Rome eſt un vaſte édifice des plus irréguliers. Le pape Symmaque le commença; pluſieurs de ſes ſucceſſeurs y mirent la main; & Sixte V y fit les travaux les plus conſidérables. Ce bâtiment eſt contigu à l'égliſe de S. Pierre, & la maſque entiérement d'un côté.

Ce qu'il y a de plus curieux au *vatican*, pour les amateurs de beaux-arts, ce ſont les tableaux & les peintures à freſque. La ſalle d'audience pour les ambaſſadeurs eſt peinte de cette maniere par Perrin del Vaga. C'eſt dans cette même ſalle qu'on voit toujours avec ſurpriſe des tableaux de l'horrible maſſacre de la S. Barthelemi. Jamais dans les palais des empereurs romains, on ne s'aviſa de mettre ſous les yeux aucun tableau des proſcriptions du triumvirat. La chapelle Sixte eſt décorée de la repréſentation du jugement dernier par Michel-Ange; la chapelle Pauline offre à la vue entr'autres ouvrages de ce grand maître, le crucifiement de S. Pierre, & la converſion de S. Paul. Les friſes & les voûtes ſont de la main de Zucchero. Enfin on ne ſe laſſe pas de conſidérer au *vatican*, les batailles de Conſtantin par Jules Romain; l'hiſtoire d'Attila par Raphaël; l'incendie du bourg S. Pierre par le Perrugin; une Notre-Dame de pitié par Pierre Cortone, & combien d'autres morceaux des premiers peintres d'Italie. (*D. J.*)

Le *vatican* eſt proprement le nom d'une des ſept collines ſur leſquelles l'ancienne Rome a été bâtie. Au pié de cette colline eſt la fameuſe égliſe de ſaint Pierre, & le palais magnifique dont nous venons de parler. C'eſt de-là auſſi que viennent diverſes phraſes figurées, comme *les foudres du vatican*, c'eſt-à-dire les anathêmes & les excommunications de la cour de Rome.

Selon Aulugelle le mot *vatican* eſt dérivé de *vaticinium*, prophétie, parce que c'étoit ſur cette colline que ſe rendoient les oracles & les prédictions qu'inſpiroit un dieu des anciens latins, nommé *Vaticanus*.

On croyoit que cette divinité délioit les organes des enfans nouveau-nés; & quelques-uns veulent que ce fût Jupiter lui-même, en tant qu'on lui attribuoit cette faculté.

La bibliotheque du *vatican* eſt une des plus célebres de l'univers, & des plus riches en manuſcrits. Vers le commencement du dernier ſiecle elle fut conſidérablement augmentée par l'addition de celle des électeurs Palatins. Elle eſt ouverte pour tout le monde, trois ou quatre jours de la ſemaine. On y montre un Virgile, un Térence & divers autres anciens auteurs qui ont plus de mille ans; le manuſcrit ſur lequel on a fait l'édition des ſeptante, & une grande quantité de manuſcrits rabbiniques. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

VATRENUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans la Gaule ciſpadane, où, ſelon Pline, elle arroſoit la ville appellée *Forum Cornelii*. Au lieu de *Vatrenus*, quelques exemplaires de Martial, *l. III. ep. lxvij.* diſent *Vaterrus*.

Vaterno *Eridanoque pigriores.*

Ce fleuve, ſelon Léander & Cluvier, ſe nomme aujourd'hui *Saterno* ou *Santerno*, & il coule lentement au-deſſous de la ville d'Imola, pour aller ſe perdre dans le Pô. (*D. J.*)

VAVASSEUR, ſ. maſc. (*Hiſt. mod. & Juriſ.*) dans les anciennes coutumes d'Angleterre, eſt un diminutif de *vaſſeur* ou *vaſſal*, & ſignifie le vaſſal d'un autre vaſſal, ou celui qui tient un fief d'un vaſſal qui releve lui-même d'un ſeigneur. *Voyez* VASSAL.

Cependant Camden & d'autres prétendent que *vavaſſeur* eſt une dignité immédiatement au-deſſous de celle de *baron*. Il ajoute que ce mot eſt formé de *vas ſortitum ad valetudinem*, vaſe élu pour le ſalut ou la ſanté; mais nous avouons que nous n'appercevons pas le rapport de cette étymologie. Celle qu'en donnent d'autres auteurs n'eſt guere plus heureuſe, en diſant que *vavaſſeur* vient de *valva*, *quaſi obligatus ſit adſtare ad valvas domini*, *vel dignus ſit eas intrare*, c'eſt-à-dire que le *vavaſſeur* eſt une perſonne obligée d'attendre à la porte de ſon ſeigneur, ou qu'on juge digne d'entrer par cette porte, apparemment comme étoient autrefois les cliens chez les Romains.

Ducange diſtingue deux ſortes de *vavaſſeurs*; ſavoir les grands *vavaſſeurs*, nommés en latin *valvaſores*, qui ne relevoient que du roi; & les petits *vavaſſeurs* qui relevoient des premiers: comme on diſtingue en France grands & petits vaſſaux.

VAVASSORIE, ſ. f. (*Hiſt. mod. Juriſ.*) c'eſt le nom qu'on donnoit à la terre tenue en fief par un vavaſſeur.

« Ce qui eſt dit de la baronie ne doit point » avoir lieu pour la *vavaſſorie*, ni pour » d'autres fiefs au-deſſous de la baronie, » parce que ces fiefs inférieurs n'ont point » de chef comme la baronie ». Bract. *l. II. c. xxxix.*

Il y a des *vavaſſories* baſſes ou roturieres, & des *vavaſſories* libres ou nobles, conformément à la qualité qu'il a plû au ſeigneur de donner à ſon vavaſſeur.

Les baſſes *vavaſſories* ſont celles qui doivent au ſeigneur féodal des voitures, chevaux de main, rentes & autres ſervices. Les *vavaſſories* libres ou franches, ſont celles qui ſont exemptes de ces ſervitudes.

VAUCELETS, (*Véner.*) cri qui marque qu'on voit la voie de la bête que l'on chaſſe, ou que l'on en revoit les fumées.

VAUCLUSE, FONTAINE DE, (*Géog. mod.*) fontaine de France, dans le comtat Vénaiſſin, aſſez près de la ville d'Apt.

Cette fontaine ſort d'un antre très-vaſte, au pié d'un rocher d'une grande hauteur, coupé à plomb comme un mur. Cet antre, où la main de l'homme n'a point été employée, paroit avoir cent piés de large ſur environ autant de profondeur. On peut dire que c'eſt une double caverne, dont l'extérieure a plus de ſoixante piés d'élévation ſous l'arc qui en forme l'entrée, & l'intérieure en a preſque la moitié.

C'eſt de cette ſeconde caverne que ſort la fontaine de *Vaucluſe*, avec une telle abondance, que dès ſa ſource elle porte le nom de riviere, & eſt aſſez près de-là navigable pour de petits bateaux. Elle fournit ſans s'épuiſer une grande quantité d'eau claire, nette, pure, qui ne teint point les rochers entre leſquels elle paſſe, & n'y produit ni mouſſe, ni rouille. Si la ſuperficie de cette eau paroît noire, cela vient de ſa grande profondeur, de la couleur de la voûte qui la couvre, & de l'obſcurité qui regne dans ce lieu.

On ne voit point d'agitation, de jet, de bouillon, à l'origine de cette ſource ou nappe liquide; mais bientôt après l'eau trouvant une pente conſidérable, ſe précipite avec force entre des rochers, écume & fait du bruit, juſqu'à ce qu'étant arrivée à un endroit plus uni, elle coule tranquillement, & forme une riviere qui s'accroît par divers ruiſſeaux, & va ſe jetter dans le Rhône, environ à deux lieues au-deſſus d'Avignon, ſous le nom de *riviere de Sorgue*, qu'elle portoit déja dès ſa naiſſance dans l'antre que nous avons décrit.

Pétrarque né à Arezzo en 1304, & mort à Arqua l'an 1374, avoit ſa maiſon ſur la pointe d'un rocher, à quelques cent pas au-deſſous de la caverne de *Vaucluſe*. La belle Laure avoit la ſienne ſur une autre pointe

pointe de rocher, aſſez près de celle de ſon amant, mais ſéparée par un vallon. On voyoit encore dans le dernier ſiecle les maſures de ces deux édifices, qu'on appelloit par magnificence les *châteaux des deux amans*. Leur poſition alluma les feux de Pétrarque à la premiere vue de ſa belle maîtreſſe, & ſa paſſion nous a valu des chefs-d'œuvres. Ses *canzoni* n'exhalent que douceur, tendreſſe, louanges délicates de l'amante qu'il adore. Eh combien ſont-elles diverſifiées ces louanges qu'il lui donne ? Combien la langue italienne leur prête-t-elle de graces ? Enfin inſpiré par l'amour & par ſon génie, il immortaliſa *Vaucluſe*, les lieux voiſins, Laure & lui-même. Voyez comme il s'exprime dans ſa *canzone xiv.*

Chiare freſche, e dolci acque,
Ove le belle membra
Poſe colei, che ſola à me par donna;
Gentil Ramo, ove piacque
(Con ſoſpir mi rimembra)
A' lei difare al ben fianco colonna;
Herba, e fior, che la gonna
Leggiadra ricoverſe
Con l'Angelico ſeno;
Aer ſacro ſereno,
Ou' amor co begli occhi il cor m'aperſe;
Date udienza inſieme
Alle dolenti mie parole eſtreme.

On connoît ſans doute l'imitation libre & pleine de graces que M. de Voltaire a faite de cette ſtrophe :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitoit la chaleur;
Arbre heureux, dont le feuillage
Agité par les zéphirs,
La couvrit de ſon ombrage,
Qui rappellez mes ſoupirs,
En rappellant ſon image!
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliſſoit, quand vous touchiez ſon ſein!
Roſſignols dont la voix eſt moins douce & moins belle!
Air devenu plus pur! Adorable ſéjour,
Immortaliſé par ſes charmes!
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes
L'amour a bleſſé tous mes ſens;
Ecoutez mes derniers accens;
Recevez mes dernieres larmes.

Le reſte de l'ode de Pétrarque eſt également agréable; mais quoique charmante, je ne trouve point qu'elle ſurpaſſe en coloris cette tendreſſe langoureuſe, cette mélancolie d'amour, & cette vivacité de ſentimens qui regnent avec tant d'art, de fineſſe & de naïveté, dans la deſcription poétique de la même fontaine par madame Deshoulieres. Que j'aie tort ou raiſon, je vais tranſcrire ici cette deſcription ſans aucun retranchement. Ce ne ſont que les choſes ennuyeuſes qu'il faut élaguer dans un ouvrage. « Quand » vous me preſſez de chanter une fameuſe » fontaine, dit notre muſe françoiſe à » mademoiſelle de la Charce ſon amie,

Peut-être croyez-vous que toujours inſenſible,
Je vous décrirai dans mes vers,
Entre de hauts rochers dont l'aſpect eſt terrible,
Des prés toujours fleuris, des arbres toujours verds;
Une ſource orgueilleuſe & pure,
Dont l'eau ſur cent rochers divers
D'une mouſſe verte couverts,
S'épanche, bouillonne, murmure;
Des agneaux bondiſſans ſur la tendre verdure,
Et de leurs conducteurs les ruſtiques concerts.

De ce fameux déſert la beauté ſurprenante,
Que la nature a pris ſoin de former,
Amuſoit autrefois mon ame indifférente.
Combien de fois, hélas, m'a-t-elle ſu charmer!
Cet heureux tems n'eſt plus : languiſſante attendrie,
Je regarde indifféremment
Les plus brillantes eaux, la plus verte prairie;
Et du ſoin de ma bergerie
Je ne ſais même plus mon divertiſſement;
Je paſſe tout le jour dans une réverie
Qu'on dit qui m'empoiſonnera :
A tout autre plaiſir mon eſprit ſe refuſe,
Et ſi vous me forcez à parler de Vaucluſe,
Mon cœur tout ſeul en parlera.

Je laiſſerai conter de ſa ſource inconnue
Ce qu'elle a de prodigieux;
Sa fuite, ſon retour, & la vaſte étendue
Qu'arroſe ſon cours furieux.
Je ſuivrai le penchant de mon ame enflammée;
Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux,
Que Laure tendrement aimée,
Et Pétrarque victorieux.

Auſſi bien de Vaucluſe *ils ſont encor la gloire;*
Le tems qui détruit tout reſpecte leurs plaiſirs;
Les ruiſſeaux, les rochers, les oiſeaux, les zéphirs,
Font tous les jours leur tendre hiſtoire.
Oui cette vive ſource en roulant ſur ces bords,
Semble nous raconter les tourmens, les tranſports
Que Pétrarque ſentoit pour la divine Laure :
Il exprima ſi bien ſa peine, ſon ardeur,
Que Laure malgré ſa rigueur
L'écouta, plaignit ſa langueur,
Et fit peut-être plus encore.

Dans cet antre profond, où ſans autres témoins
Que la nayade & le zéphire,
Laure fut par de tendre ſoins,

De l'amoureux Pétrarque adoucir le marteyr;
Dans cet antre où l'amour tant de fois fut vainqueur,
Quelque fierté dont on ſe pique,
On ſent élever dans ſon cœur
Ce trouble dangereux par qui l'amour s'explique,
Quand il allarme la pudeur.

Ce n'eſt pas ſeulement dans cet antre écarté
Qu'il reſte de leurs feux une marque immortelle:
Ce fertile vallon dont on a tant vanté
La ſolitude & la beauté,
Voit mille fois le jour dans la ſaiſon nouvelle,
Les roſſignols, les ſerins, les pinçons,
Répéter ſous un verd ombrage,
Je ne ſais quel doux badinage,
Dont ces heureux amans leur donnoient des leçons.

Leurs noms ſur ces rochers peuvent encore ſe lire,
L'un avec l'autre eſt confondu;
Et l'ame à peine peut ſuffire,
Aux tendres mouvemens que leur mélange inſpire.
Quel charme eſt ici répandu!
A nous faire imiter ces amans tout conſpire.
Par les ſoins de l'amour leurs ſoupirs conſervés
Enflamment l'air qu'on y reſpire;
Et les cœurs qui ſe ſont ſauvés
De ſon impitoyable empire,
A ces déſerts ſont réſervés.

Tout ce qu'a de charmant leur beauté naturelle,
Ne peut m'occuper un moment.
Les reſtes précieux d'une flamme ſi belle
Font de mon jeune cœur le ſeul amuſement.
Ah! qu'il m'entretient tendrement
Du bonheur de la belle Laure!
Et qu'à parler ſincérement,
Il ſeroit doux d'aimer ſi l'on trouvoit encore
Un cœur comme le cœur de ſon illuſtre amant!

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUCOULEURS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, au Baſſigny, ſur le bord de la Meuſe, à 5 lieues au couchant de Toul, à 8 au ſud-oueſt de Nanci, & à 65 au levant de Paris.

Comme la vue de ce lieu eſt belle, & qu'elle donne ſur une vallée ornée de fleurs naturelles de toutes ſortes de couleurs, la ville en a pris le nom de *vallée des couleurs* ou *Vaucouleurs*. Elle faiſoit autrefois une petite ſouveraineté poſſédée par les princes de la maiſon de Lorraine; mais à cauſe de l'importance de ſon paſſage, Philippe de Valois en fit l'acquiſition de Jean de Joinville en 1335. On y voit une collégiale, un couvent de religieux, un monaſtere d'Annonciades & un prieuré.

Vaucouleurs eſt le ſiege d'une prevôté compoſée de vingt-deux paroiſſes qui ſont du dioceſe de Toul. *Long.* 23. 18. *latit.* 48. 31.

Le pays de *Vaucouleurs* eſt connu pour avoir donné la naiſſance dans le village de Domremy, à cette fameuſe fille appellée *Jeanne d'Arc* & ſurnommée *la pucelle d'Orléans*. C'étoit une ſervante d'hôtellerie, née au commencement du xv. ſiecle, " robuſte, montant chevaux à poil, com-" me dit Monſtrelet, & faiſant autres " apertiſes que filles n'ont point accou-" tumé de faire ". On la fit paſſer pour une bergere de 18 ans en 1429, & cependant par ſa propre confeſſion elle avoit alors 27 ans. On la mena à Chinon auprès de Charles VII. dont les affaires étoient réduites à un état déplorable, outre que les Anglois aſſiégeoient alors la ville d'Orléans. Jeanne dit au roi qu'elle eſt envoyée de Dieu pour faire lever le ſiege de cette ville, & enſuite le faire ſacrer à Rheims. Un gentilhomme nommé *Baudricourt* avoit propoſé au duc de Dunois d'employer cet expédient pour relever le courage de Charles VII. & Jeanne d'Arc ſe chargea de bien jouer ſon rôle de guerriere & d'inſpirée.

Elle fut examinée par des femmes qui la trouverent vierge & ſans tache.

Les docteurs de l'univerſité & quelques conſeillers du parlement ne balancerent pas à déclarer qu'elle avoit toutes les qualités qu'elle ſe donnoit; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils cruſſent eux-mêmes devoir entrer dans cet artifice politique: quoiqu'il en ſoit, cette fille guerriere conduite par des capitaines qui ont l'air d'être à ſes ordres, parle aux ſoldats de la part de Dieu, ſe met à leur tête, leur inſpire ſon courage, & bientôt après entre dans Orléans, dont elle fait lever le ſiege.

Les affaires de Charles VII. commencerent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défit les Anglois à la bataille de Paray, où le fameux Talbot fut priſonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par ſa valeur & par les inconſtances de la fortune pour la maiſon d'Anjou, vint ſe joindre au roi ſon beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soiſſons, Compiegne, *&c.* ſe rendirent à Charles VII. Rheims lui ouvre ſes portes; il eſt

ſacré, la pucelle aſſiſtant au ſacre, en tenant l'étendar avec lequel elle avoit combattu.

L'année ſuivante elle ſe jette dans Compiegne que les Anglois aſſiégeoient; elle eſt priſe dans une ſortie, & conduite à Rouen. Le duc de Bedford crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes Anglois. Elle avoit feint un miracle, le régent feignit de la croire ſorciere; on l'accuſa d'héréſie, de magie, & on condamna en 1431 à périr par le feu, celle qui ayant ſauvé ſon roi, auroit eu des autels dans les tems héroïques. Charles VII. en 1454 réhabilita ſa mémoire aſſez honorée par ſon ſupplice même.

On ſait qu'étant en priſon elle fit à ſes juges une réponſe admirable. Interrogée pourquoi elle avoit oſé aſſiſter au ſacre de Charles avec ſon étendard, elle répondit : « il eſt juſte que qui a eu part au travail, » en ait à l'honneur ». Les magiſtrats n'étoient pas en droit de la juger, puiſqu'elle étoit priſonniere de guerre; mais en la condamnant à être brûlée comme hérétique & ſorciere, ils commettoient une horrible barbarie, & étoient coupables de fanatiſme, de ſuperſtition & d'ignorance. D'autres magiſtrats du dernier ſiecle ne furent pas moins coupables en condamnant en 1617 Léonora Galligaï, maréchale d'Ancre, à être décapitée & brûlée comme magicienne & ſorciere, & elle fit à ſes juges une auſſi bonne réponſe que Jeanne d'Arc.

On peut lire ici les mémoires de du Bellay, l'abbé Langlet, *hiſt. de la pucelle d'Orléans*, & la diſſertation de M. Rapin dans le iv. volume de ſon hiſtoire. Au reſte Monſtrelet eſt le ſeul auteur qui ait été contemporain de Jeanne d'Arc.

Deliſle (Claude) naquit à *Vaucouleurs* en 1644, & mourut à Paris en 1720, à 76 ans. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres une relation du voyage de Siam, & un abrégé de l'hiſtoire univerſelle en ſept vol. *in*-12; mais ſa principale gloire eſt d'être le pere de Guillaume Deliſle, un des plus grands géographes de l'Europe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUCOUR, ſ. m. *terme de Poterie*; les potiers de terre nomment *vaucour*, une eſpece de table ou de large planche, ſoutenue ſur deux piliers, placés devant la roue dont ces ouvriers ſe ſervent pour tourner leurs ouvrages de poterie; c'eſt ſur le *vaucour* qu'on prépare & qu'on arrange les morceaux de terre glaiſe. (*D. J.*)

VAUD, PAYS DE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *comitatus Waldenſis*; & en Allemand, *Wath*; contrée de la Suiſſe, dépendante du canton de Berne. Ce pays où le peuple parle le françois ou le roman, & non pas l'Allemand, s'étend depuis le lac de Geneve, juſqu'à ceux d'Yverdun & de Morat. Il touche à l'orient au pays de Cex, & le mont-Jura le ſépare de la Franche-Comté vers l'occident. Il eſt aſſez probable, que ce pays a à-peu-près les mêmes bornes que le *pagus Urbigenus* de Céſar, dont la ville d'Orbe, en latin *Urba*, retient le nom.

Quoi qu'il en ſoit, le pays de *Vaud* fit partie de la province nommée *maxima ſequanorum*; & ſous les Bourguignons & les Francs, après la ruine de l'empire Romain, il fut de la Bourgogne tranjurane. Les empereurs allemands ayant ſuccédé aux rois de Bourgogne, donnerent le pays de *Vaud* aux princes de Zéringen. Dans la ſuite des tems, il fut partagé entre trois ſeigneurs; ſavoir, l'évêque de Lauſanne, le duc de Savoye, & les deux cantons de Berne & de Fribourg, comptés pour un ſeigneur.

Le premier étoit ſeigneur de la ville de Lauſanne, de quatre paroiſſes de la Vaux, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg poſſédoient en commun les trois bailliages d'Orbe, de Granſon & de Morat. Le duc de Savoye poſſédoit tout le reſte, qu'il gouvernoit par un grand-bailli joint aux états du pays qui s'aſſembloient à Moudon. Ces états contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Eſtavayer & Coſſonay. Mais tout le pays de *Vaud* paſſa ſous la puiſſance de Berne dans le tems de la réformation.

Le duc de Savoye s'aviſa pour ſon malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au ſujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des députés pour le prier de laiſſer à Geneve, le libre exercice de la religion qu'elle avoit

choiſie. Les députés n'ayant rien pû obtenir, les Bernois leverent des troupes, entrerent en armes ſur les terres du duc; & dans moins de cinq ſemaines, ils s'emparerent, non-ſeulement de ce qu'il poſſédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrerent encore dans l'intérieur de la Savoye. Cette conquête ſe fit en 1536 ſur Charles, duc de Savoye, qui avoit été dépouillé de ſes états par François I. Enfin par la médiation des autres cantons Suiſſes, les Bernois remirent au duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Geneve, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité poſſeſſeurs du reſte, dont ils ſont encore aujourd'hui ſouverains. Comme ils s'étoient auſſi emparés de la ville & de l'évêché de Lauſanne, ils en garderent la poſſeſſion, & abolirent généralement le culte de l'Egliſe romaine dans toutes leurs conquêtes.

Rien de plus agréable que les deux quartiers du pays de *Vaud*, qui ſont à droite & à gauche du lac de Zurich, ainſi que la partie qui eſt ſituée proche du lac de Geneve. « On admire ſes riches & charmantes rives où la quantité de villes, le peuple nombreux qui les habite, les côteaux verdoyans & parés de toutes parts forment un tableau raviſſant, terminé par une plaine liquide d'une eau pure comme le cryſtal; pays où la terre par-tout cultivée, & par-tout féconde, offre aux laboureurs, aux pâtres, aux vignerons, le fruit aſſuré de leurs peines, que ne dévore point l'avide publicain. On voit le Chablais ſur la côte oppoſée, pays non-moins favoriſé de la nature, & qui cependant n'offre aux regards qu'un ſpectacle de miſere. On diſtingue ſenſiblement les différens effets de deux gouvernemens pour la richeſſe, le nombre & le bonheur des hommes. C'eſt ainſi que la terre ouvre ſon ſein fertile, & prodigue ſes tréſors aux heureux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes. Elle ſemble ſourire & s'animer au doux ſpectacle de la liberté; elle aime à nourrir des hommes. Au contraire, les triſtes maſures, la bruyere, les ronces & les chardons qui couvrent une terre à demi ſerte, annoncent de loin qu'un maître abſent y domine, & qu'elle donne à regret à des eſclaves, quelques maigres productions, dont ils ne profitent pas. »

On connoît à cette peinture, brillante & vraie, l'Auteur d'Emile, d'Héloïſe, & de l'Egalité des conditions. (*D. J.*)

VAUDEMONT, (*Géog. mod.*) en latin *Vadanimons*, bourg du duché de Lorraine, au département du Barrois. Il a été long-tems le chef-lieu du comté de *vaudemont*, mais il a depuis cédé cet honneur à la petite ville de Vezelize. (*D. J.*)

VAUDEVILLE, ſ. m. (*Poéſie.*) le *vaudeville* eſt une ſorte de chanſon, faite ſur des airs connus, auxquels on paſſe les négligences, pourvû que les vers en ſoient chantans, & qu'il y ait du naturel & de la ſaillie.

Deſpréaux dans ſon art Poëtique, a conſacré pluſieurs beaux vers à rechercher l'origine, & à exprimer le caractere libre, enjoué & badin, de ce petit poëme, enfant de la joie & de la gaieté.

Si on l'en croit, le *vaudeville* a été en quelque ſorte démembré de la ſatyre; c'eſt un trait mordant & malin, plaiſamment enveloppé dans un certain nombre de petits vers coupés & irréguliers, pleins d'agrément & de vivacité: Voici comment en parle, après avoir peint l'eſprit du poëme ſatyrique.

D'un trait de ce poëme, en bon mots ſi fertile
Le François né malin, forma le Vaudeville
Agréable, indiſcret, qui conduit par le chant
Paſſe de bouche en bouche, & s'accroît en marchant.
La liberté françoiſe en ces vers ſe déploie;
Cet enfant de plaiſir veut naître dans la joie.

Cependant le *vaudeville* ne s'abandonne pas toujours à une joie boufonne, il a quelquefois autant de délicateſſe qu'une chanſon tendre, témoin le *vaudeville* ſuivant qui fut tant chanté à la cour de Louis XIV, & dont Anacréon pourroit s'avouer l'auteur.

Si j'avois la vivacité
Qui fit briller Coulange;
Si j'avois la beauté
Qui fit regner Fontange;
Ou ſi j'étois comme Conti
Des graces le Modele,
Tout cela ſeroit pour Crequi,
Dût-il m'être infidele!

On dit qu'un Foulon de Vire, petite ville de Normandie, inventa les *vaudevil-*

les, qui furent d'abord nommés *vaudevires*, parce qu'on commença à les chanter au Vau de Vire.

André du Cheſne, après avoir parlé de ce pays, dans ſes antiquités des villes de France, dit que « d'icelui ont pris leur » origine ces anciennes chanſons qu'on » appelle communément *vaudevilles* pour » *vaudevires*, deſquels, ajoute-t-il, fut » auteur un Olivier Baſſelin, ainſi que » l'a remarqué Belleforeſt.

M. Ménage, qui a cité ces paroles, cite auſſi celles de Belleforeſt, qui ſe trouvent au *II Vol.* de ſa coſmographie ; & il conclut de ce paſſage, & de quelques autres qu'il rapporte, que ceux-là ſe ſont trompés, qui ont cru que ces chanſons ſont appellées *vaudevilles*, parce que ce ſont des voix de ville, ou qu'elles vont de ville en ville. De ce premier ſentiment ont été Jean Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, dans un livre intitulé : *Recueil des plus belles & des plus excellentes Chanſons*, en forme de voix de ville ; & Pierre de Saint-Julien, dans ſes mélanges hiſtoriques. M. de Callieret eſt pour le ſecond ſentiment, car il fait dire à ſon commandeur dans ſes mots à la mode, que les Eſpagnols appellent *paſſecaille*, une compoſition en muſique, qui veut dire *paſſe-rue*, comme, dit-il, nous appellons en France des *vaudevilles*, certaines chanſons qui courent dans le public.

M. d'Hamilton, ſi connu par les mémoires du comte de Grammont, s'eſt amuſé à quelques *vaudevilles*, dans leſquels regnent le ſel, l'agrément, & la vivacité. Haguenier (Jean) bourguignon, mort en 1738 en a répandu dans le public qui ſont gais & amuſans ; mais Ferrand (Antoine) mort en 1719, âgé de quarante-deux ans, a particuliérement réuſſi à faire des *vaudevilles* ſpirituels, & pleins de la plus fine galanterie. La plûpart ont été mis ſur les airs de claveſſin de la compoſition de Couperin. On trouve dans les *vaudevilles* de M. de Chaulieu, comme dans ſes autres poéſies négligées, des couplets hardis & voluptueux ; tous ces poëtes aimables n'ont point eu de ſucceſſeurs en ce genre.

Je crois cependant que notre nation l'emporte ſur les autres dans le goût & dans le nombre des *vaudevilles* ; la pente des François au plaiſir, à la ſatyre, & ſouvent même à une gaieté hors de ſaiſon, leur a fait quelquefois terminer par un *vaudeville* les affaires les plus ſérieuſes, qui commençoient à les laſſer ; & cette niaiſerie les a quelquefois conſolés de leurs malheurs réels.

Au reſte, dit l'auteur ingénieux de la nouvelle Héloïſe, quand les François vantent leurs *vaudevilles* pour le goût & la muſique, ils ont raiſon ; cependant à d'autres égards, c'eſt leur condamnation qu'ils prononcent : s'ils ſavoient chanter des ſentimens, ils ne chanteroient pas de l'eſprit ; mais comme leur muſique n'eſt pas expreſſive, elle eſt plus propre aux *vaudevilles* qu'aux opéra ; & comme l'italienne eſt toute paſſionnée, elle eſt plus propre aux opéra qu'aux *vaudevilles*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VAUDEVRANGE, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine, dans le bailliage allemand, ſur la Saare. *Voyez* VALDERVANGE. (*D. J.*)

VAUDOIS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectaires qui parurent dans le chriſtianiſme au commencement du douzieme ſiecle ; nous ne pouvons mieux tracer en peu de mots leur origine, leurs ſentimens, & leurs perſécutions, que d'après l'auteur philoſophe de l'eſſai ſur l'hiſtoire générale.

Les horreurs, dit-il, qui ſe commirent dans les croiſades, les diſſenſions des papes & des empereurs, les richeſſes des monaſteres, l'abus que tant d'évêques faiſoient de leur puiſſance temporelle, révolterent les eſprits, & leur inſpirerent dès le commencement du douzieme ſiecle, une ſecrette indépendance, & l'affranchiſſement de tant d'abus. Il ſe trouva donc des hommes dans toute l'Europe, qui ne voulurent d'autres loix que l'Evangile, & qui prêcherent à-peu-près les mêmes dogmes que les Proteſtans embraſſerent dans la ſuite. On les nommoit *Vaudois*, parce qu'il y en avoit beaucoup dans les vallées de Piémont ; *Albigeois*, à cauſe de la ville d'Albi ; *Bons-hommes*, par la régularité & la ſimplicité de leur conduite ; enfin *Manichéens*, nom odieux qu'on donnoit alors

en général à toutes ſortes d'hérétiques. On fut étonné vers la fin de ce même ſiecle, que le Languedoc fût tout rempli de *Vaudois*.

Leur ſecte étoit en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie réduite à l'indigence, tant par le long eſclavage dont on ſortoit à peine, que par les croiſades en terre ſainte. Le pape Innocent III. délégua en 1198. deux moines de Citeaux pour juger les hérétiques, & nomma un abbé du même ordre pour faire à Toulouſe les fonctions de l'évêque. Ce procedé indigna le comte de Foix & tous les ſeigneurs du pays, qui avoient déja goûté les opinions des réformateurs, & qui étoient également irrités contre la cour de Rome. L'abbé de Citeaux parût avec l'équipage d'un prince ; ce qui ne contribua que davantage à ſoulever les eſprits. Pierre de Caſtelnau, autre inquiſiteur, fut accuſé de ſe ſervir des armes qui lui étoient propres, en ſoulevant ſecrétement quelques voiſins contre le comte de Toulouſe, & en ſuſcitant une guerre civile ; cet inquiſiteur fut aſſaſſiné en 1207, & le ſoupçon tomba ſur le comte.

Le pape forma pour lors la croiſade contre les *Vaudois* ou *Albigeois*, on en ſait les événemens. Les croiſés égorgerent les habitans de la ville de Béziers, réfugiés dans une égliſe ; on pourſuivit par le fer & le feu les *Vaudois* qui oſerent ſe défendre ; au ſiege de Lavaur on fit priſonniers quatre-vingt gentilshommes que l'on condamna tous à être pendus ; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna les captifs aux croiſés qui les maſſacrerent ; on jetta dans un puits la ſœur du ſeigneur de Lavaur, & on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions. Les évêques de Paris, de Lizieux, de Bayeux, étoient accourus au ſiege de Lavaur, pour gagner des indulgences.

Rien n'eſt ſi connu des amateurs de recherches, que les vers provençaux ſur les *Vaudois* de ce tems-là.

Que non volia maudir, ne jurar, ne mentir,
N'occir, ne avourar, ne prenre de altrui,
Ne ſlavengar de li ſuo ennemi,
Los dizons qu'és Vaudez, *los feçons morir.*

Ces vers ſont d'autant plus curieux, qu'ils nous apprennent les ſentimens des *Vaudois*. Enfin la fureur de la croiſade s'éteignit, mais la ſecte ſubſiſta toujours, foible, peu nombreuſe, & cachée dans l'obſcurité, pour renaître quelques ſiecles après, avec plus de force & d'avantage.

Ceux qui reſterent ignorés dans les vallées incultes qui ſont entre la Provence & le Dauphiné, défricherent ces terres ſtériles, & par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain & au pâturage. Ils prirent à cens les héritages des environs, & enrichirent leurs ſeigneurs. Ils furent pendant deux ſiecles dans une paix tranquille, qu'il faut attribuer uniquement à la laſſitude de l'eſprit humain, après qu'il s'eſt long-tems emporté au zele affreux de la perſécution.

Les *Vaudois* jouiſſoient de ce calme, quand les réformateurs de Suiſſe & d'Allemagne apprirent qu'ils avoient des freres en Languedoc, en Dauphiné, & dans les vallées de Piémont ; auſſi-tôt ils leur envoyerent des miniſtres, on appelloit de ce nom les deſſervans des égliſes proteſtantes : alors ces *Vaudois* furent trop connus, & de nouveau cruellement perſécutés, malgré leur confeſſion de foi qu'ils dédierent au roi de France.

Cette confeſſion de foi portoit qu'ils ſe croyoient obligés de rejetter le baptême des petits-enfans, parce qu'ils n'ont pas la foi ; de penſer qu'il ne faut point adorer la croix, puiſqu'elle avoit été l'inſtrument de la paſſion de Jeſus-Chriſt ; que dans l'euchariſtie le pain demeuroit pain après la conſécration, & que l'on fait tort à Dieu quand l'on dit que le pain eſt changé au corps de Chriſt ; qu'ils ne reconnoiſſoient que deux ſacremens, ſavoir le baptême & la cêne ; qu'ils ne prioient point pour les morts ; que le pape ni les prêtres n'ont point la puiſſance de lier & de délier ; qu'il n'y a d'autre chef de la foi que notre Sauveur ; qu'il eſt impie à tout homme ſur la terre de s'attribuer ce privilege ; enfin qu'aucune égliſe n'a le droit de maîtriſer les autres.

La réponſe qu'on fit à cette confeſſion de foi fut d'en traiter les ſectateurs d'hérétiques obſtinés, & de les condamner au feu. En 1540, le parlement de Provence décerna cette peine contre dix-neuf

des principaux habitans du bourg de Mérindol, & ordonna que leurs bois ſeroient coupés, & leurs maiſons démolies.

Les *Vaudois* effrayés députerent vers le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui étoit alors dans ſon évêché. Cet illuſtre ſavant, vrai philoſophe puiſqu'il étoit humain, les reçut avec bonté & intercéda pour eux; Langeai, commandant en Piémont, fit ſurſeoir l'exécution; François I. leur pardonna à condition qu'ils abjureroient; on n'abjure guere une religion ſucée avec le lait, & à laquelle on ſacrifie les biens de ce monde; leur réſolution d'y perſiſter irrita le parlement provençal, compoſé d'eſprits ardens. Jean Meynier d'Oppede, alors premier préſident, le plus emporté de tous, continua la procédure.

Les *Vaudois* enfin s'attrouperent; d'Oppede aggrava leurs fautes auprès du roi, & obtint permiſſion d'exécuter l'arrêt; il falloit des troupes pour cette exécution; d'Oppede, & l'avocat général Guerin, en prirent. Il paroît évident que ces malheureux *Vaudois*, appellés par le déclamateur Maimbourg, une canaille révoltée, n'étoient point du tout diſpoſés à la révolte, puiſqu'ils ne ſe défendirent pas, & qu'ils ſe ſauverent de tous côtés, en demandant miſéricorde; mais le ſoldat égorgea les femmes, les vieillards, & les enfans qui ne purent fuir aſſez tot. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; & lorſque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant floriſſante, fut un déſert aride. Ces exécutions barbares donnerent de nouveaux progrès au calviniſme; le tiers de la France en embraſſa les ſentimens. *Eſſai ſur l'hiſt. génér.* tom. II. I. I. & IV. (*D. J.*)

VAUTOUR, VAUTOUR CENDRÉ, GRAND VAUTOUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie*) *vultur cinereus*, Wil. oiſeau de proie plus gros que l'aigle; il a trois piés ſix pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés deux pouces & demi juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de quatre pouces trois lignes, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche; & la queue a un peu plus d'un pié; l'envergure eſt de ſept piés neuf pouces; les ailes étant pliées s'étendent juſqu'aux trois quarts de la longueur de la queue; la tête, la gorge, & le haut du cou, ſont couverts d'un duvet brun; il y a de plus ſur la gorge pluſieurs longues plumes minces qui reſſemblent à des poils; le bas du cou, le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites plumes de la face inférieure & de la face ſupérieure des aîles, les plumes du deſſus & du deſſous de la queue, celles de la poitrine, du ventre, des jambes & des côtés du corps, ſont d'un brun noirâtre; les grandes plumes des aîles & celles de la queue ont la même couleur mêlée de cendrée; les piés ſont couvert de plumes brunes juſqu'à l'origine des doigts dont la couleur eſt jaune: les ongles ſont noirs: on trouve cet oiſeau en Europe; il reſte ſur les hautes montagnes, & il ſe nourrit par préférence de corps morts. *Ornit.* de Mr. Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DES ALPES, *vultur alpinus*, oiſeau de proie de la grandeur de l'aigle; il a la tête & le cou dégarnis de plumes & couverts d'un duvet blanc; la peau qui eſt de chaque côté de la tête, entre l'œil & le bec, n'a point de duvet; elle eſt d'un cendré bleuâtre; il y a au-deſſous du cou de longues plumes blanches qui forment une eſpece de collier; les plumes du dos, des épaules, du croupion, du deſſus de la queue, de la face ſupérieure des aîles, ont une couleur de rouille claire; celles de la poitrine, du ventre, des jambes, & du deſſous de la queue, ſont d'un gris ſale, & ont quelques taches de couleur de rouille; la face intérieure des jambes eſt blanche; les grandes plumes des aîles & celles de la queue ſont noires; l'iris des yeux a une couleur de noiſette qui tire ſur le rouge; la peau qui couvre la baſe du bec eſt noire; le bec a la même couleur noire, à l'exception de la pointe qui eſt blanchâtre; les piés ſont de couleur livide ou plombée, & les ongles noirs: on trouve cet oiſeau ſur les Alpes, & ſur les autres montagnes élevées. *Ornit.* de M. Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR A TÊTE BLANCHE, *vultur albus*, Wil. oiſeau de proie de la groſſeur d'un coq; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec

eſt de deux pouces depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, & l'envergure a cinq piés neuf pouces ; la tête & le cou ſont d'un très-beau blanc & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes ; les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue & de la face ſupérieure des aîles, ſont d'un noir couleur de ſuie, & ont des taches de couleur de marron, ſur-tout celles du deſſus des aîles ; il y a ſur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier, de couleur de marron rougeâtre, qui s'étend juſqu'aux aîles ; les plumes du ventre, des côtés du corps & du deſſous de la queue, ſont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obſcur ; elles ont quelques taches de couleur de marron ; les jambes & les piés ſont couverts juſqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obſcur, avec des taches longitudinales ; les plumes de la face inférieure des aîles, ont une très-belle couleur blanche ; les grandes plumes des aîles ſont blanches depuis leur origine juſque vers la moitié de leur longueur, le reſte eſt noirâtre ; les plumes de la queue ſont blanches à leur origine, enſuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche ; la peau qui couvre la baſe du bec eſt d'un jaune couleur de ſafran ; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noirâtre : on trouve cet oiſeau en Europe ſur les montagnes ; il ſe nourrit de petits oiſeaux & de rats. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DU BRÉSIL, *vultur braſilienſis*, oiſeau de proie, à-peu-près de la groſſeur du milan royal ; ſon bec a deux pouces & demi de longueur, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, & les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-de-là du bout de la queue. La tête & le cou ſont couverts d'une peau dont la ſurface eſt inégale, & qui a pluſieurs couleurs mêlées enſemble, du bleu, du jaune couleur de ſafran, du blanchâtre & du brun-rouſſâtre : cette peau eſt nue, il y a ſeulement quelques poils noirs. Les plumes des aîles de la queue & de toutes les autres parties du corps ſont d'un beau noir, qui change à certains aſpects, qui paroît d'une belle couleur pourprée ou d'un beau verd. L'iris des yeux eſt rougeâtre, & les paupieres ſont d'un jaune de ſafran ; la peau nue qui couvre la baſe du bec, a une couleur jaune mêlée d'une teinte de bleu, & le bec eſt blanc ; les piés ſont de couleur de chair & les ongles noirs. Cet oiſeau ſe nourrit de corps morts ; il mange auſſi des ſerpens ; il paſſe la nuit ſur des arbres ou ſur des rochers. On le trouve à la Jamaïque, au Méxique, à S. Domingue, au Bréſil, dans toute la Guiane & au Perou. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR BRUN, *vultur fuſcus*, oiſeau de proie, qui tient le milieu entre le faiſan & le paon pour la groſſeur ; il a un peu plus de deux piés de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié dix pouces juſqu'au bout des ongles. La longueur du bec eſt de deux pouces & demi, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt couvert d'un duvet brun, & le cou a des plumes étroites d'un brun foncé ou noirâtre. Les plumes du dos, du croupion, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du deſſus & du deſſous de la queue ſont brunes ; les petites plumes des aîles ont une couleur brune plus foncée, avec quelques taches blanches ; les grandes plumes des aîles ſont d'un brun noirâtre, à l'exception de l'extrémité des deux ou trois premieres qui eſt blanche & qui a quelques taches brunes : les plumes de la queue ont une couleur griſe-brune. Le bec eſt noir ; les piés ſont jaunâtres, & les ongles noirâtres. On trouve cet oiſeau à Malte. *Ornit. de* M. Briſſon, *t. I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DORÉ, *vultur bæticus*, Wil. oiſeau de proie, plus grand & plus gros que l'aigle ; il a environ quatre piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement 3 piés 7 pouces juſqu'au bout des ongles ; la longueur du bec eſt à-peu-près de 7 pouces, depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche : les plus longues plumes des aîles ont près de trois piés de longueur. La tête, la gorge, & le haut du cou ſont couverts de duvet d'un blanc rouſſâtre ; le

bas de la face ſupérieure du cou & la partie antérieure du dos ont des plumes entiérement noires, à l'exception du tuyau qui eſt blanc ; les plumes de la partie poſtérieure du dos, celles du croupion & du deſſus de la queue ſont noirâtres. Les plumes du bas de la face inférieure du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, du deſſous de la queue & celles de la face inférieure des aîles ſont d'un doux plus foncé vers la tête, & plus clair vers la queue ; les petites & les moyennes plumes des aîles ont une couleur noire, & il y a quelques taches ſur l'extrémité des plumes moyennes, & des taches blanchâtres ſur les petites ; la couleur des grandes plumes des aîles & de celles de la queue eſt brune. Les piés ſont couverts juſqu'à l'origine des doigts de plumes d'un roux clair, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cet oiſeau ſur les Alpes. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR D'EGYPTE, *vultur egyptius*, oiſeau de proie, de la groſſeur du milan royal, il eſt en entier d'un roux qui tire ſur le cendré, avec des taches brunes. Il y a beaucoup de ces oiſeaux en Egypte, & on en trouve auſſi en Syrie & en Caramanie. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR FAUVE, *vultur fulvus*, oiſeau de proie, plus grand qu'un aigle ; il a trois piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés ſept pouces & demi juſqu'au bout des ongles ; la longueur du bec eſt de quatre pouces trois lignes, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & l'envergure eſt de huit piés : les aîles étant pliées, s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête, la gorge & le cou ſont couverts d'un duvet blanc qui eſt très-court, & rare ſur le cou, de ſorte que le cou paroît être d'un gris-brun & bleuâtre qui eſt la couleur de la peau. Il y a au bas du cou un eſpece de collier compoſé de plumes longues de trois pouces fort étroites, & d'un très-beau blanc ; les plumes du dos, du croupion, du deſſus de la queue, & les petites de la face ſupérieure & de la face inférieure des aîles ſont d'un gris-rouſſâtre : il y a quelques plumes blanches parmi celles des aîles. Les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles du deſſous de la queue ſont d'un blanc mêlé de gris-rouſſâtre ; la face extérieure des jambes eſt de même couleur que le dos ; la face intérieure & la partie ſupérieure des piés ſont couverts d'un duvet blanc. Les grandes plumes des aîles & celles de la queue ont une couleur noire. Il y a au milieu de la poitrine une cavité aſſez grande, & garnie de longues plumes épaiſſes, & couchées ſur la peau & dirigées vers le milieu de la cavité ; ces plumes ſont un peu plus brunes que celles du dos. Le bec eſt noir à ſa racine & à ſon extrémité, le milieu a une couleur griſe-bleuâtre ; les piés ſont cendrés & les ongles noirs. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR HUPÉ, *vultur leporarius germanis*, Wil. il eſt plus petit que le *vautour* doré & il a plus de ſix piés d'envergure; il eſt d'un roux noirâtre, à l'exception de la poitrine qui n'a preſque pas de noirâtre. Ce *vautour* a une hupe qui reſſemble aſſez bien à des cornes lorſqu'il la dreſſe ; elle n'eſt pas apparente quand il vole; il a le bec & les ongles noirs, & les piés jaunes. Il marche très-vîte, chacun de ſes pas a deux palmes de longueur ; il attaque & mange toutes ſortes d'oiſeaux, même des lievres, des lapins, des renards & des faons ; il ſe nourrit auſſi de poiſſon & de cadavres. Il pourſuit ſa proie non-ſeulement au vol, mais auſſi à la courſe. il fait ſon nid ſur les arbres les plus élevés des forêts. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR DES INDES, *Voyez* ROI DES VAUTOURS.

VAUTOUR NOIR, *vultur niger*, Wil. oiſeau de proie, plus grand & plus gros que le *vautour* doré ; il eſt entiérement noir, à l'exception des plumes des aîles & de la queue qui ſont brunes ; les piés ont des plumes juſqu'à l'origine des doigts. On trouve cet oiſeau en Egypte. *Ornit. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

VAUTOUR, (*Mat. méd.*) beaucoup de matieres retirées de cet oiſeau ont été miſes au rang des remedes comme bien d'autres, & principalement ſa fiente. Mais nous ne rappellons tant de fois ce vain fatras des anciens pharmacologiſtes, que pour donner

une étendue convenable au tableau des fauſſes richeſſes, que les modernes ont ſagement abandonnés. (*b*)

VAUTRAIT, ſ. m. (*Vénerie.*) c'eſt la chaſſe qui ſe fait aux bêtes noires; les grands ſeigneurs entretiennent pour courre les bêtes noires un équipage complet, qui ſe nomme *vautrait*; il eſt compoſé de lévriers d'attache & de meutes de chiens courans. La chaſſe du *vautrait* doit commencer au mois de Septembre, lorſque les bêtes noires ſont en bon corps.

VAUVERT, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment *petite ville de France*, dans le bas-Languedoc, dioceſe de Nîmes. Ce bourg n'a pas mille habitans. (*D. J.*)

VAUX, LA, (*Géog. mod.*) pays de Suiſſe, dans le canton de Berne. C'eſt le quartier de pays qui ſe trouve entre Lauſane & Vevay. Il a trois lieues de longeur, & une lieue de largeur; ce pays eſt fort raboteux. C'eſt proprement une chaîne de collines, dont la pente eſt rude, & qui s'éleve dès le bord du lac de Geneve l'eſpace d'une lieue de largeur. Au deſſus de ces collines, on ſe trouve dans un pays ſolitaire, entrecoupé de bois, de champs & de prés. C'eſt l'extrémité du Jurat, qui eſt une forêt de 3 à 4 lieues de longueur, & de deux lieues de largeur, ſur une montagne, entre Lauſane & Moudon; on la traverſe dans ſa largeur, quand on va de l'une de ces deux villes à l'autre. C'eſt-là la grande route de France en Allemagne.

Le pays de la *Vaux* n'eſt, pour ainſi dire, qu'un ſeul vignoble, qui porte le meilleur vin que produiſe le canton de Berne. Il eſt partagé en quatre paroiſſes, nommées *Lutry*, *Cully*, *S. Saphorin*, & *Corſier*. On voit dans le temple de S. Saphorin une colonne antique, avec l'inſcription ſuivante, faite à l'honneur de l'empereur Claude l'an 46 de Jeſus-Chriſt. *Tit. Claudius Druſi F Caſ. Aug. Germ. Pont. Max. Trib. Pot. VII. Imp. XII. P. P. Coſ. IIII. F. A. XXXVII.* (*D. J.*)

VAXEL, ſ. m. (*Saline.*) eſpece de boiſſeau dont on ſe ſert dans les ſalines de Lorraine pour meſurer les ſels. Le *vaxel* peſe trente-quatre à trente-cinq livres. Il faut ſeize *vaxels* pour le muid. *Voyez* MUID & SEL. *Dictionnaire de Commerce.*

VAX-HOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Suede, à trois lieues du port de Stockholm. Il y a dans cette île un fort avec une garniſon, pour viſiter tous les vaiſſeaux qui veulent entrer à Stockholm, ou qui en ſortent.

VAX-VILLA-REPENTINA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Afrique propre, ſur la route de Carthage à Alexandrie. On trouve dans le tréſor de Gruter, *p.* 390. *n°.* 2. l'inſcription ſuivante: *P. Claudii. Pallanti. Honorat. Repentini. Lec. Pr. Pr. Provinciæ Africæ.* Peut-être que le *Repentinus* de cette inſcription étoit le fondateur du lieu. (*D. J.*)

VAYE LA RADE DE, (*Géog. mod.*) rade d'Italie, ſur la côte de Genes. C'eſt une grande anſe de ſable formée au moyen d'une groſſe pointe qu'on appelle le *cap de Vaye*, qui s'avance en mer, paroiſſant de loin blanchâtre, & ſur le ſommet de laquelle il y a quelques vieilles ruines de fortifications.

VAYVODES, *ou* WOYWODES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en langue ſclavone aux gouverneurs des provinces de Valachie & de Moldavie. *Woyna* dans cette langue ſignifie *guerre*, & *woda*, conducteur, *dux belli-cus*. Les Polonois déſignent auſſi ſous le nom de *woywodes* ou *vayvodes*, les gouverneurs des provinces appellés plus communément *palatins*. Ce titre eſt pareillement connu dans l'empire ruſſien; on le donne aux gouverneurs des provinces dont le pouvoir eſt très-étendu. La Porte ottomane n'accorde que le titre de *vayvodes* ou de *gouverneurs* aux ſouverains chrétiens de Moldavie, de Valachie qui ſont établis par elle, qui ſont ſes tributaires, & qu'elle dépoſe à volonté.

VAZUA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV c. iij.* la marque au nombre des villes ſituées entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas.

U B

UBAYEL L', (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la Provence: elle prend ſa ſource pr[illegible] de l'Arche & de l'Argentiere, traverſe la vallée de Barcelon-

nette, & ſe rend dans la Durance. (*D. J.*)

UBEDA, (*Géog. mod.*) cité d'Eſpagne, au royaume de Jaën, dans l'Andalouſie, à une lieue au nord-eſt de Bacça, dans une campagne fertile en vin, en blé & en fruits. *Long.* 15. 4. *lat.* 37. 46.

UBERLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur une partie du lac de Conſtance, à cinq lieues au nord-oueſt de Lindaw. Elle eſt libre & impériale. Il s'y fait un bon commerce de blé. *Long.* 28. 50. *lat.* 47. 35.

UBIENS LES, (*Géogr. anc.*) *Ubii*; peuples de la Germanie, compris originairement ſous le nom général des *Stævones*. Ils habitoient premiérement au-delà du Rhin. Leur pays étoit d'une grande étendue. Il confinoit du côté du nord au pays des Sicambres, ce qui eſt prouvé par la premiere expédition de Céſar dans la Germanie tranſrhénane; car lorſqu'il fut arrivé aux confins des *Ubiens*, il entra dans le pays des Sicambres; & le Segus pouvoit ſervir de bornes entre ces deux peuples.

Du côté de l'orient, les *Ubiens* touchoient au pays des Cattes, comme le prouvent encore les expéditions que Céſar, *l. IV. c. xvj. & xjx. l. VI. c. jx. & x.* fit au-delà du Rhein, & il eſt à croire que les ſources de l'Adrana & de la Longana, étoient aux confins des deux peuples.

Au midi ils étoient limités par le Mein, qui les ſéparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Sédufiens. Enfin on ne peut point douter que les *Ubiens* du côté du couchant ne fuſſent bornés par le Rhein; car aux deux fois que Céſar paſſa le Rhein, il entra d'abord dans le pays des *Ubiens*: outre que le pont qu'il fit à la ſeconde expédition, joignoit le pays de ces peuples à celui des Treviri. Spener, *notit. Germ. ant. l. IV c. j. & l. IV. c. iij.*

Les *Ubiens* vivoient dans une perpétuelle inimitié avec les Cattes, dont ils devinrent même tributaires; ce qui fit que les *Ubiens* furent les premiers des peuples au-delà du Rhein qui rechercherent l'alliance & la protection des Romains. Mais ils ne trouverent pas dans cette alliance & dans cette protection tout le ſecours dont ils avoient beſoin pour ſe défendre contre des peuples à qui cette démarche les rendit odieux; & ils couroient riſque d'être entiérement exterminés, ſi le conſul M. Vipſanius Agrippa ne les eût transférés ſur la rive gauche du Rhein, où ils prirent le nom du fondateur de leur colonie, qui l'an 716 de Rome, & 35 ans avant Jeſus-Chriſt, leur bâtit une ville qui fut appellée *colonia Agrippina*, & Tacite donne le nom d'*Agrippinenſes* à toute la nation.

Il ne paroît pas que les *Ubiens* euſſent des chefs, *duces*, ou des rois pour les commander. Le commerce qu'ils avoient avec les Gaulois leur en avoit fait prendre quelques manieres; & à l'exemple de ces peuples, ils avoient un ſénat qui géroit les affaires générales; auſſi voyons-nous que les ambaſſadeurs des Teneteres s'adreſſerent au ſénat de la colonie pour expoſer la commiſſion dont ils étoient chargés, & non à aucun prince ni chef. Lorſqu'ils eurent paſſé le Rhein, ils ne changerent point la forme de leur gouvernement, du moins n'en a-t-on aucune preuve.

Quant aux bornes du pays qu'ils occuperent en-deçà du Rhein, aucun ancien ne les a déterminées. Cluvier prétend qu'ils avoient le Rhein à l'orient; du côté du nord ils étoient bornés par une ligne tirée depuis l'embouchure du Roer dans la Meuſe, juſqu'à l'endroit où une autre riviere appellée auſſi *Roer*, ſe jette dans le Rhein, ils confinoient de ce côté-là au pays des *Menapii* & des *Gugerni*; le Roer, qui ſe jette dans la Meuſe, les bornoit au couchant, & les ſéparoit du pays des Tongres; & du côté du midi, l'Aar faiſoit la borne entre leur pays & celui des Treviri. (*D. J.*)

UBIQUISTES, *ou* UBIQUITAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte de Luthériens qui s'éleva & ſe répandit en Allemagne dans le xvj. ſiecle, & qu'on nomma ainſi, parce que pour défendre la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ſans ſoutenir la tranſubſtantiation, ils imaginerent que le corps de Jeſus-Chriſt eſt par-tout, *ubique*, auſſi-bien que ſa divinité.

On dit que Brentius, un des premiers réformateurs, fit éclore cette héréſie en

1560, qu'immédiatemnnt après Mélanchthon s'éleva contre cette erreur, diſant que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une eſpece de confuſion dans les deux natures en Jeſus-Chriſt; & en effet il la combattit juſqu'à ſa mort.

D'un autre côté, Andrew, Flaccius Illyricus, Oſiander, *&c.* épouſerent la querelle de Brentius, & ſoutinrent que le corps de Jeſus-Chriſt étoit par-tout.

Les univerſités de Leipſick & de Virtemberg & pluſieurs proteſtans s'oppoſerent en vain à cette nouvelle doctrine. Le nombre des *Ubiquiſtes* augmenta. Six de leurs chefs, ſavoir Schmidelin, Selneur, Muſculus, Chemnitz, Chytræus & Cornerus s'étant aſſemblés en 1577 dans le monaſtere de Berg, ils y compoſerent une eſpece de formulaire où l'ubiquité fut établie comme un article de foi.

Cependant tous les *Ubiquiſtes* ne ſont point d'accord. Les Suédois, par exemple, penſent que le corps de Jeſus-Chriſt pendant le cours de ſa vie mortelle étoit préſent par-tout; d'autres ſoutiennent que ce n'eſt que depuis ſon aſcenſion qu'il a cette propriété.

Hornius n'attribue à Brentius que la propagation de l'ubiquiſme, & il en rapporte l'invention à Jean de Weſtphalie, qu'on nomme autrement *Weſtphale*, miniſtre de Hambourg en 1552.

UBIQUISTE, ſ. m. dans l'univerſité de Paris, ſignifie un docteur en Théologie, qui n'eſt attaché à aucune maiſon particuliere; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt ni de la maiſon de Sorbonne, ni de celle de Navarre. On appelle ſimplement les *ubiquiſtes*, docteurs en Théologie, ou docteurs de Sorbonne, au lieu que les autres ſe nomment *docteurs de la maiſon & ſociété de Sorbonne*, *docteurs de la maiſon & ſociété royale de Navarre*. *Voyez* SORBONNE, DOCTEUR, *&c.*

UBITRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui ſe trouve dans les mers du Bréſil; il a, dit-on, la queue fort longue, & ſemblable à celle d'une vache, & il la releve de même.

U C

UCCELLO, (*Géog. mod.*) montagne des Alpes, l'une des croupes du mont Saint-Godard. On l'appelle autrement *Vogelsberg*, c'eſt-à-dire, *la montagne de l'oiſeau*. *Voyez* VOGELSBERG.

U D

UDENHEIM, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Spire, à la droite du Rhein. Elle a été fortifiée dans le dernier ſiecle, & a pris depuis ce tems-là le nom de *Philisbourg*. *Voy.* PHILISBOURG.

UDESSE, (*Géog. mod.*) province des Indes, au royaume de Bengale, à l'orient de Duca, ſur les frontieres du royaume de Tipra. (*D. J.*)

UDINE, (*Géog. mod.*) en latin *Utina*, *Utinum*, ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, capitale du Frioul, entre le Tajamento & le Liſouzo, à 8 milles au ſud-oueſt de Cividad di Friuli, & à 20 milles au couchant de Garitz. L'air y eſt tempéré, & le terroir fertile en grains, en vin & fruits délicieux. *Long.* 30. 45. *lat.* 46. 10.

Léonard de Utino, ainſi nommé parce qu'il étoit né à *Udine*, entra dans l'ordre de S. Dominique, & fut un des plus célebres prédicateurs de ſon tems. Ses ſermons écrits en latin ont eu un débit prodigieux dans le xv. ſiecle; cependant quelques éloges qu'on en ait fait, ils tenoient beaucoup du caractere de ceux de Barlette, de Maillard & de Menot; & ſi l'on n'y trouve pas des turlupinades ſemblables aux leurs, du moins y rencontre-t-on des plaiſanteries peu dignes de la gravité de la chaire; telle eſt celle-ci tirée du ſermon xliij.

Fœmina corpus, animam, vim, lumina, vocem, Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.

On a publié les ſermons de ce dominicain ſous le titre de *ſermones aurei*, & Bayle dit qu'ils furent imprimés pour la premiere fois l'an 1476. A la vérité il produit ſes garans, mais il devoit au contraire cenſurer une ſemblable erreur, puiſque l'Imprimerie n'a point été connue, ni pratiquée dans aucun pays du monde, avant l'an 1450. La premiere édition des ſer-

mons d'or du dominicain d'*Udine* eſt de l'an 1473, ſans nom de ville, ni d'imprimeur, en 2 *vol. in-fol.*

Amaſeus (Romulus), un des ſavans de Rome qui brillerent le plus ſous le pontificat de Jules III. étoit natif d'*Udine*. Il a fait paroître ſon intelligence de la langue greque par la traduction de Pauſanias, & par celle de l'ouvrage de Xénophon, qui concerne l'expédition du jeune Cyrus. Il naquit en 1489, & mourut vers l'an 1550.

Robortello (François), autre crique du xvj. ſiecle, naquit à *Udine*, & mourut à Padoue en 1567 à 51 ans. On a de lui un traité de l'hiſtoire, des commentaires ſur pluſieurs des poëtes grecs & latins, & des ouvrages polémiques pleins d'aigreur & de violence, en particulier contre Alciat, Sigonius, & Baptiſte Egnatius, qui lui répondit finalement l'épée à la main; ce qui termina la diſpute. (*D. J.*)

UDINI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scythie. Pline, *l. VI. c. xij.* qui en parle, le met à la droite, à l'entrée du détroit, par lequel on croyoit anciennement que la mer Caſpienne communiquoit avec la mer Chronienne.

UDNON, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom donné par Théophraſte & Dioſcoride, à la truffe qu'on mangeoit communément à la table de leur tems. Dioſcoride dit qu'elle étoit liſſe en-dehors, rougeâtre en-dedans, qu'on la tiroit de terre, où elle étoit enfouie à une légere profondeur, & qu'elle n'avoit ni tige, ni fleurs, ni feuilles. Cette même truffe ſe trouve encore de nos jours en Italie. Les Grecs connoiſſoient une autre eſpece de truffe d'Afrique, & qu'ils nommoient *cyrénaïque*; cette derniere truffe étoit blanche en-dehors, d'un excellent goût, & d'une odeur charmante. (*D. J.*)

UDON, (*Géogr. anc*) fleuve de la Sarmatie aſiatique. Son embouchure dans la mer Caſpienne, eſt marquée par Ptolomée, *l. V c. ix.* entre les embouchures de l'*Alonias* & du *Rha*. (*D. J.*)

UDSTET *ou* YSTED, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Scanie, ſur la côte méridionale de cette province, à neuf lieues de Lunden, à deux de Malmoe, & à trois de Chriſtiamſtad. (*D. J.*)

V E

VÉ *ou* VAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vadum*, nom qu'on donne en Normandie à des gués qui ſont à l'embouchure des rivieres de Vire, d'Oure, & de Tante dans la Manche. (*D. J.*)

VÉADAR, ſ. m. (*Calend. judaïque.*) nom du treizieme mois dans le calendrier judaïque, dont les Juifs font l'intercalation entre le ſixieme & le ſeptieme mois, ſept fois dans dix-neuf ans; ſavoir à la troiſieme, à la ſixieme, à la huitieme, à la onzieme, à la quatorzieme, à la dix-ſeptieme, & à la dix-neuvieme année. (*D. J.*)

VEAMINI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* les met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte; leur nom ſe trouve dans l'inſcription du trophée des Alpes. Selon le P. Hardouin, les *Veamini* occupoient le pays qui forme aujourd'hui le dioceſe de Sénez. (*D. J.*)

VEASCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, ſelon Diodore de Sicile, *liv. XIV. ch. cxviij.* qui dit que les Gaulois, après être ſortis de Rome, attaquerent cette ville, qui étoit alliée des Romains; mais que Camille étant ſurvenu, les défit entiérement. Ortélius, qui prétend mal-à-propos que cette ville fut pillée par les Gaulois, n'eſt pas mieux fondé à croire qu'elle étoit dans l'Etrurie. Plutarque, *in Camillo*, nous apprend que les Gaulois avoient pris une route toute oppoſée, puiſqu'ils avoient été camper à huit milles de Rome, ſur le chemin de Gabies, par conſéquent dans le Latium, & à l'orient de Rome. Cela donne lieu de ſoupçonner que la ville *Veaſcium* de Diodore de Sicile, pourroit bien être la ville de Gabies, *Gabii*. (*D. J.*)

VEAU, ſ. m. (*Economm. ruſt.*) le petit de la vache.

VEAU, (*Diete & Mat. méd.*) la chair du *veau* très-jeune eſt médiocrement nourriſſante. Elle eſt regardée comme humectante & rafraîchiſſante; & c'eſt à cauſe de ces deux dernieres qualités qu'on en emploie la décoction ou le bouillon à de-

mi-ſait pour tiſane ou boiſſon ordinaire dans les maladies inflammatoires : cette boiſſon eſt connue ſous le nom d'*eau de veau*, elle eſt très-analogue à l'eau de poulet.

La chair du *veau*, & ſur-tout du jeune *veau* qui tete encore, a le défaut de la plûpart des chairs des autres animaux très-jeunes, elle lâche le ventre, & purge même quelques ſujets. On corrige ces qualités par divers aſſaiſonnemens, ſoit acides, ſoit aromatiques & piquans, comme l'oſeille, le vinaigre, le poivre, *&c.* Mais comme ces aſſaiſonnemens ſont défendus par eux-mêmes aux ſujets délicats & aux convaleſcens, ce n'eſt pas une reſſource pour eux, & comme d'ailleurs le *veau* ne ſauroit être regardé comme une viande abſolument ſaine, le mieux eſt de la leur refuſer ; quant aux uſages diététiques des piés de *veau*, du foie de *veau*, *&c.* voyez ce qui eſt dit du pié, du foie, *&c.* des animaux à l'*article* général VIANDE. (*b*)

VEAU, (*Corroyerie.*) on tire du *veau* deux ſortes de marchandiſes pour le négoce, ſavoir la peau & le poil. Les peaux de *veau* ſe préparent par les Tanneurs, Mégiſſiers, Corroyeurs & Hongrieurs, qui les vendent aux Cordonniers, Selliers, Bourreliers, Relieurs de livres, & autres ſemblables artiſans qui les mettent en œuvre ; les peaux de *veau* corroyées qui ſe tirent d'Angleterre ſont les plus eſtimées.

Le vélin, qui eſt une eſpece de parchemin, ſe fait de la peau d'un *veau* mort-né, ou de celle du petit *veau de lait* : c'eſt le mégiſſier qui commence à le préparer, & le parcheminier qui l'acheve.

Le poil des *veaux* ſe mêle avec celui des bœufs & des vaches, pour faire la bourre qui ſert à rembourrer les ſelles des chevaux, les bâts des mulets, & les meubles de peu de valeur. Les marchands Libraires, les Relieurs de livres, diſent qu'un livre eſt relié en *veau-fauve*, pour faire entendre que la peau de *veau* qui le couvre eſt blanchâtre & toute unie, ſans avoir été marbrée, ni rougie, ni noircie. (*D. J.*)

VEAU PASSÉ EN SUMAC, (*Corroyerie.*) c'eſt du *veau* corroyé en noir du côté de la fleur, auquel on donne avec le ſumac une couleur orangée du côté de la chair : ce ſont les maîtres ceinturiers qui emploient cette ſorte de cuir. (*D. J.*)

VEAU-FAUVE ; les *Relieurs* appellent une relieure en *veau-fauve* celle dont la peau n'eſt point jaſpée, & dont on a conſervé la couleur naturelle qui eſt blanche en ſon entier. Pour relier en *veau-fauve*, il faut que les peaux ſoient belles, ſans taches ni autres défectuoſités ; il eſt fâcheux que la délicateſſe de ces peaux en ôte promptement la propreté ; au reſte, cette relieure ſe fait tout comme les autres. *Voy.* RELIEURE.

VEAU, (*Charpent.*) les Charpentiers appellent ainſi le morceau de bois qu'ils ôtent avec la ſcie du dedans d'une courbe droite ou rampante, pour la tailler. (*D. J.*)

VEAU, (*Critique ſacrée.*) cet animal a ſervi dans l'Ecriture à pluſieurs métaphores, où il s'emploie dans des ſens différens. Il ſe prend pour un ennemi en fureur dans le *pſ. xxj.* 13. pluſieurs ennemis furieux, *vituli multi* m'ont environné ; ailleurs des perſonnes ſimples & douces ſont déſignées ſous le nom de ces animaux, comme dans Iſ. *xj.* 7. l'ours & le *veau* paîtront enſemble, c'eſt-à-dire que des gens foibles & ſimples ne craindront plus ceux qui leur paroiſſent ſi redoutables. Ailleurs encore, comme dans Malach. *iv.* 2. des perſonnes qui ſont dans la joie ſont comparées à des *veaux* qui bondiſſent dans la prairie ; mais les *veaux des levres* dans Oſée, *xiv.* 3. *reddemus vitulos labiorum noſtrorum*, eſt une expreſſion métaphorique bien biſarre pour marquer les louanges, les hymnes, les prieres que les captifs de Babylone adreſſoient au Seigneur, parce qu'ils n'étoient plus à portée de lui offrir des ſacrifices dans ſon temple. (*D. J.*)

VEAU D'OR, (*Critique ſacrée.*) idole que les Iſraélites adoroient au pié du mont Sinaï ; l'hiſtoire en eſt rapportée dans l'*Exode chap. xxxij.* Ce fut à l'imitation des Egyptiens qu'Aaron fit le *veau d'or* dans le déſert, & Jéroboam ceux qu'il dreſſa à Dan & à Béthel pour y être adorés des enfans d'Iſraël, comme les dieux qui les avoient tirés du pays d'Egypte. Les Iſraélites ſe familiariſerent peu-à-peu avec la nouvelle religion de Jéroboam. Ils furent enchantés de l'aiſance de ce culte, &

l'exercerent juſqu'à la ruine de Samarie & la diſperſion des dix tribus ; mais pour ce qui regarde le *veau d'or* d'Aaron, Moïſe outré de voir le peuple danſer tout autour, briſa les tables de la loi, prit le *veau d'or*, le fit fondre, & le réduiſit en poudre d'or, par une manipulation qui n'eſt point décrite, mais qu'il eſt fort ſingulier qu'on connût déja ; il jetta cette poudre dans le torrent, pour anéantir à jamais ce monument de l'idolâtrie des Hébreux. (*D. J.*)

VEAU MARIN, (*Hiſt. nat.*) *phoca*, animal amphibie, qui a beaucoup de rapport à la vache marine & au lamantin pour la forme du corps & des piés, *&c.* Sa longueur eſt d'environ quatre piés depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, qui n'eſt longue que de trois pouces ; il a les yeux grands & enfoncés dans les orbites, le cou oblong & la poitrine large ; on ne voit qu'un trou à l'endroit de chacune des oreilles. Le poil de cet animal eſt court, ferme, & de couleur griſe luiſante, avec des taches noires ſur le deſſus du corps ; le deſſous eſt d'un blanc ſale & jaunâtre ; il y a des *veaux marins* qui ſont noirs en entier. *Regn. anim. pag.* 230. *Voyez* QUADRUPEDE.

Si les *veaux marins* peuvent reſter longtems ſous l'eau par le ſecours du trou ovale dont on a parlé, ils font auſſi un furieux vacarme quand ils ſortent de la mer pour ſe retirer dans des cavernes, & ſe livrer à l'amour ; c'eſt alors, dit M. de Tournefort, qu'ils font des cris ſi épouvantables pendant la nuit, que l'on ne ſait ſi ce ſont des animaux d'un autre monde. Quelques commentateurs de Pline ſont partagés ſi ces animaux crient en veillant ou en dormant ; on voit bien que ces gens-là ne ſont pas ſortis de leur cabinet ; nos matelots qui vont dans le Levant ſont bien mieux inſtruits, pour avoir vu les *veaux marins* dans le tems de leur rut, & en avoir tué dans leurs réduits.

VEBEHASOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, dont les feuilles reſſemblent à celles du chou. Son fruit eſt d'une grande douceur, qui fait que les abeilles en ſont très-friandes.

VECCHIADOS, *terme de Relation*, c'eſt ainſi que les Grecs d'Athenes moderne nomment les vingt-quatre vieillards qu'ils choiſiſſent dans les meilleures familles chrétiennes, pour régler les affaires qui ſurviennent de chrétien à chrétien.

VECHT, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter, ſur la riviere de ſon nom.

VECHT, *le*, (*Géog. mod.*) 1°. riviere d'Allemagne, en Weſtphalie ; elle prend ſa ſource dans l'évêché de Munſter, à cinq milles de la ville de ce nom ; elle entre dans l'Over-Yſſel, & ſe perd dans le Zuyderzée. 2°. On nomme *Vecht* la partie du Rhein, qui ſortant d'Utrecht, arroſe pluſieurs lieux, comme Marſen, Breukelen, Nieuwerſluis, Weſon, Muyden, & ſe perd enfin dans le Zuyderzée.

VECTEUR, RAYON, adj. *en Aſtronomie*, eſt une ligne qu'on ſuppoſe tirée d'une planete qui ſe meut autour d'un centre ou du foyer d'une ellipſe, à ce centre ou à ce foyer ; ce mot vient du latin *vehere*, porter. *Voyez* PLANETE, *&c. Chambers.*

On appelle ainſi cette ligne, parce que c'eſt celle par laquelle la planete paroit être portée, & au moyen de laquelle elle décrit des aires proportionnelles au tems autour du foyer de ſon orbite que le ſoleil occupe.

VECTIS, (*Géog. anc.*) île de la mer Britannique. Ptolomée, *liv. II. c. ij.* la marque au midi du grand port ; mais quelques exemplaires, au lieu de *Vectis*, liſent *Vectesis*, *d'autres*. Pline, *l. IV c. xvj.* la connoît ſous le nom de *Vectis* ; & Eutrope, auſſi-bien que le panégyriſte de Maximilien, écrivent *Vecta*. Je jugerois, dit Ortélius, que ce ſeroit l'*Ikta* de Diodore de Sicile ; mais je n'adopterois pas les fables qu'il débite par rapport au reflux de la mer ; le nom moderne de cette île eſt *Wight.* (*D. J.*)

VEDAM, ſ. m. (*Hiſt. ſuperſt.*) c'eſt un livre pour qui les Brames ou nations idolâtres de l'Indoſtan ont la plus grande vénération, dans la perſuaſion où ils ſont que Brama leur légiſlateur l'a reçu des mains de Dieu même. Cet ouvrage eſt diviſé en quatre parties, à qui l'on donne des noms différens. La premiere que l'on nomme *rogo*, *roukou* ou *ouroukou*. *Vedam*

traite de la premiere cauſe & de la matiere premiere, des anges, de l'ame, des récompenſes deſtinées aux bons, des peines réſervées aux méchans, de la production des êtres & de leur deſtruction, des péchés, & de ce qu'il faut faire pour en obtenir le pardon, *&c.* La ſeconde partie ſe nomme *jadara* ou *iſſurevedam*; c'eſt un traité du gouvernement ou du pouvoir des ſouverains. La troiſieme partie ſe nomme *ſama-vedam*; c'eſt un traité de morale fait pour inſpirer l'amour de la vertu & la haine du vice. Enfin la quatrieme partie appellée *addera-vedam*, *brama-vedam*, ou *latharvana-vedam*, a pour objet le culte extérieur, les ſacrifices, les cérémonies qui doivent s'obſerver dans les temples, les fêtes qu'il faut célébrer, *&c.* On aſſure que cette derniere partie s'eſt perdue depuis long-tems, au grand regret des bramines ou prêtres, qui ſe plaignent d'avoir perdu par-là une grande partie de leur conſidération, vu que ſi elle exiſtoit, ils auroient plus de pouvoir que les rois mêmes; peut-être ſont-ce ces derniers qui, jaloux de leur autorité, ont eu ſoin de ſouſtraire les titres ſacrés ſur leſquels celle des prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le *vedam* eſt le fondement de la théologie des Brames, le recueil de leurs opinions ſur Dieu, l'ame & le monde; on ajoute qu'il contient les pratiques ſuperſtitieuſes des anciens pénitens & anachoretes de l'Inde. Quoi qu'il en ſoit, la lecture du *vedam* n'eſt permiſe qu'aux bramines ou prêtres & aux rajahs ou nobles; le peuple ne peut pas même le nommer ni faire uſage des prieres qui y ſont contenues, non-ſeulement parce que ce livre contient des myſteres incompréhenſibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il eſt écrit dans une langue qui n'eſt entendue que des prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'eſt tout ce que peuvent faire les plus habiles docteurs d'entr'eux. En effet, on aſſure que le *vedam* eſt écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le *ſanskrit*, qui eſt la langue ſavante connue des bramines. Le mot *vedam* ſignifie *ſcience*. Les Indiens idolâtres ont encore d'autres livres ſur qui la religion eſt fondée; tels ſont le *ſhaſter* & le *pouran*. *Voyez* ces deux *articles*. Le reſpect que les braminès ont pour le *vedam* eſt cauſe qu'ils n'en veulent communiquer des copies à perſonne; malgré ces obſtacles les jéſuites miſſionnaires ſont parvenus à obtenir une copie du *vedam* par le moyen d'un bramine converti; le célebre dom Calmet en a enrichi la bibliotheque du Roi en 1733. *Voyez l'Hiſtoire univerſelle d'une ſociété de ſavans d'Angleterre, hiſt. mod. tom. VI.* in-8°

VÉDE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Touraine. Elle paſſe à Richelieu, & ſe jette dans la Vienne, près de Chinon. (*D. J.*)

VEDETTE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt dans le ſervice de la cavalerie ce qu'on appelle *ſentinelle* dans celui de l'infanterie. Les *vedettes* ſe placent dans les lieux les plus favorables, pour découvrir le plus d'étendue de terrein qu'il eſt poſſible dans les environs du camp; elles ſont tirées des grand-gardes ou gardes ordinaires. *Voyez* GARDE ORDINAIRE. (*Q*)

VEDIANTII, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans les Alpes, ſelon Pline, *liv. III. c. v.* qui nomme leur ville *Cemelium Vedantiorum civitas*. Ces peuples, dit le P. Hardouin, faiſoient partie des Liguriens *Capillati*. Ptolomée, *l. III.* nomme leur ville *Cemelenum vendiontiorum*, & la place dans les Alpes maritimes; c'eſt aujourd'hui Cimiez, près de Nice. (*D. J.*)

VEDRA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. ij.* marque l'embouchure de ce fleuve, entre celle de l'*Alaunus* & *Dunum ſinus*, ſur la côte orientale de l'île; cette riviere ſe nomme préſentement *Weere*. (*D. J.*)

VEDRO, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de liquides uſitée en Ruſſie, qui contient environ 25 pintes.

VEERE, (*Géog. mod.*) *Voy.* WEERE.

VEGA-REAL, (*Géog. mod.*) grande plaine de l'île Hiſpagnola. Cette plaine a environ ſoixante-dix lieues de long du nord au ſud, & dix dans ſa plus grande largeur. Elle eſt arroſée de quelques grandes rivieres auſſi larges que l'Ebre ou le Guadalquivir, & d'un nombre prodigieux de petits ruiſſeaux, d'une eau pure & fraîche.

La

La plus grande partie de cette plaine formoit autrefois un royaume, dont la capitale étoit au même lieu, où les Eſpagnols bâtirent depuis la ville de la Conception de la *Vega*. (*D. J.*)

VEGEL, VEGER, & BEGÈ *ou* BEGER, (*Géog. mod.*) dans quelques cartes; petite ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à l'entrée du détroit de Gibraltar, ſur une colline, près du rivage de l'Océan, à ſept lieues au midi de Cadix, dans un terroir ſec & aride. *Long.* 11. 30. *lat.* 36. (*D. J.*)

VEGESELA, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin marque deux villes de ce nom en Afrique, l'une dans la Numidie, & l'autre dans la Byzazene; la derniere étoit un ſiege épiſcopal. (*D. J.*)

VÉGÉTABLE, adj. *en Phyſiologie*, eſt un terme qu'on applique à toutes les plantes, en tant qu'elles ſont capables de croître, c'eſt-à-dire à tous les corps naturels qui ont les parties organiſées pour la génération & pour l'accroiſſement, mais non pas pour la ſenſation. *Voy.* PLANTE.

On ſuppoſe que dans les végétaux il y a un principe de vie, que l'on appelle communément *l'ame végétative*. *Voyez* VÉGÉTATIF & VÉGÉTATION.

Boerhaave définit ſavamment le corps *végétable*, un corps engendré de la terre, à laquelle il adhere ou tient par des parties, nommées *racines*, par le canal deſquelles il reçoit la matiere de ſa nourriture & de ſon accroiſſement, & formé de ſucs & de vaiſſeaux diſtingués ſenſiblement les uns des autres; ou bien, c'eſt un corps organiſé, compoſé de ſucs & de vaiſſeaux que l'on peut toujours diſtinguer les uns des autres, & auquel croiſſent des racines ou des parties, par leſquelles il adhere à quelque autre corps dont il tire la matiere de ſa vie & de ſon accroiſſement.

Cette définition nous donne une idée juſte & parfaite du corps *végetable*; car en diſant qu'il conſiſte en ſucs & en vaiſſeaux, on le diſcerne du *foſſile*; & en diſant qu'il adhere à quelque autre corps, & qu'il en tire ſa nourriture, on le diſtingue parfaitement d'un animal. *Voyez* FOSSILE, ANIMAL.

On le définit un corps organiſé, parce qu'il eſt formé de différentes parties, leſquelles concourent enſemble à l'exercice des mêmes fonctions. *Voyez* ORGANISÉ.

Il adhere par quelques-unes de ſes parties à un autre corps, puiſque nous ne connoiſſons point de plante ſur la terre ſi vague & ſi flottante qui ne ſoit toujours adhérente à un corps tel qu'il ſoit, quoique ce corps ſoit de différente nature, comme eſt la terre à l'égard de nos plantes communes, la pierre à l'égard des plantes de roche, comme l'eau à l'égard des plantes de mer, & enfin comme l'air à l'égard de quelques mucilages.

Pour ce qui eſt d'un petit nombre de plantes qui ſemblent flotter ſur l'eau, leur maniere de croître eſt un peu anomale ou irréguliere. M. de Tournefort a fait voir que toutes les plantes ne naiſſent point abſolument des ſemences, mais il y en a qui, au lieu de jetter de la ſemence, dépoſent ou font tomber une petite goutte de ſeve, laquelle, en s'enfonçant dans l'eau, atteint par ſa peſanteur naturelle juſqu'au fond de la mer, ou rencontre en chemin quelque rocher où elle s'attache, prend racine & jette des branches: telle eſt, par exemple, l'origine du corail.

Ajoutez à cela qu'il eſt indifférent de quelle maniere une plante jette ſa racine, ſoit en haut, ſoit en bas; par exemple, l'aloës, le corail, la mouſſe & les champignons ont ſouvent la racine en-haut & croiſſent vers la terre.

La ſtructure vaſculaire des *végétables* a été rendue fort ſenſible par une expérience de M. Willugby: on coupe quelques branches des plus épaiſſes de bouleau, on applique à leurs extrémités une eſpece de baſſin ou réſervoir de cire molle; on l'emplit d'eau, & on tient les branches droites: dans cet état, l'eau deſcend en peu de minutes dans les vaiſſeaux de bois, & s'écoule entiérement à travers la longueur des branches en tombant goutte à goutte & très-promptement, ce qu'elle continue de faire tant que l'on verſe de l'eau dans le baſſin. La même expérience réuſſit dans le ſycomore & le noyer, mais l'écoulement n'eſt pas ſi copieux. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, n° 70.

Il y a des ſecrets pour hâter l'accroiſſe-

ment des *végétables* d'une maniere ſurprenante. M. Coyle fait mention d'un ſavant qui, à la fin du repas, régala ſes amis d'une ſalade de laitue qu'il avoit ſemée en leur préſence immédiatement avant de ſe mettre à table.

Les Chimiſtes nous fourniſſent auſſi une ſorte de végétaux fort extraordinaires, comme *l'arbre de Diane*, *l'arbre de Mars*, &c. En effet de l'or, de l'argent, du fer & du cuivre ayant été préparés dans de l'eau-forte, il s'en éleve une eſpece d'arbre qui végete & croît à vue d'œil, & étend ſes branches & ſes feuilles de toute la hauteur de l'eau juſqu'à ce qu'il ait épuiſé & dépenſé toute la matiere qui eſt au fond. *Voyez* ARBRE DE DIANE, *&c.*

Cette eau eſt appellée par les Chimiſtes *ſtent water*, & c'eſt Rhodocanaſſes, chimiſte grec, qui en a communiqué le ſecret.

Huile végétable, *voyez* HUILE.

VÉGÉTAL, adj. & ſubſt. (*Gramm.*) c'eſt le terme le plus étendu de la Botanique. Il ſe dit de toute plante & de tout ce qui croît par la végétation, ou à la maniere des plantes. *Voyez* VÉGÉTAUX.

VÉGÉTAL, (*Regne végétal*, *Plantes*, *Electricité.*) L'expérience prouve que tous les végétaux tranſmettent la commotion électrique, & il n'eſt pas inutile de rechercher quels ſont ceux qui communiquent plus ou moins cette vertu, & à quelle ſubſtance les plantes doivent cette propriété. Les plantes étrangeres qu'on appelle vulgairement plantes graſſes, tranſmettent le choc électrique bien plus fortement que les autres familles de végétaux. Les *cachis*, les *meſembryanthemum*, les *ſedum*, les euphorbes, les aloës, les *craſſula*, les *cotyledon* ſont les principaux genres que j'ai éprouvés; j'ai choiſi dans ces genres les grandes eſpeces, & toutes ont fait reſſentir la commotion électrique avec une énergie ſupérieure à celle de toutes les autres plantes. Les plantes indigenes ſuivantes ont encore en un haut degré cette vertu : la bourrache, la blette, la laitue, les épinards, l'oſeille, la ſerpentine, la belladona, le phytolacca, les jeunes pouſſes du ſureau, les artichaux, le laitron, les tiges des pois, des feves; le naſitor, le melinet, le maceron, la toute-bonne, les tulipes, les hyacinthes, les narciſſes, les couronnes impériales, le *pancratium maritimum*, l'*aſphodelus ramoſus*, les lys, les amaryllis, les allium, les ornithogales, le ſcilla du Pérou, & autres eſpeces congenéres, ont été ſoumiſes à l'expérience & ont très-bien communiqué la commotion : toutes ces plantes ont fait reſſentir une violente ſecouſſe.

Les plantes qui ont au ſecond degré la vertu de communiquer le choc électrique, ſont auſſi fort multipliées. Pour abréger un détail ennuyeux, nous n'en citerons qu'un très-petit nombre qui ſerviront de termes de comparaiſon; ce ſont l'œillet & preſque tous les dianthus, l'iris xiphion, le roſeau verd, le *glycyrrhiſa glabra*, ou la reglifſe ordinaire, même les jeunes rameaux, ainſi que l'*iſatis tinctoria* qui eſt le paſtel ou la guede, le *phalaris picta* & autres graminées jeunes, telles que le blé, le ſeigle, le *ſyſimbrium irio*, le *thlaſpi burſa-paſtoris*, *&c. &c.* Les commotions qu'on a reſſenties en tenant les plantes de ce ſecond ordre, quoique fortes, étoient ſenſiblement moindres que les précédentes, & nous plaçons dans la troiſieme claſſe les aſclepias, apocin, domptevenin, ſoyer; le lilac, le *ſchinus molle*; le *ſolanum pſeudo-capſicum* & quelques autres ſolanum; le *mimoſa farneſiana*, le roſier, le prunier, le pommier, le poirier, le pêcher, la grenadille, le myrte, l'olivier ſauvage, ou l'*elæagnus anguſtifolia*, le micocoulier, *&c. &c.*

Des expériences précédentes on doit tirer cette conſéquence néceſſaire, que les plantes qui communiquent le plus fortement la commotion, & peuvent être miſes dans la premiere claſſe, ſont les plantes graſſes, telles que les cachis & autres congenéres; les plantes aqueuſes, comme ſont la bourrache, la laitue & autres ſemblables; les liliacées & la plûpart des plantes de l'hexandrie. Celles qui ont une vertu inférieure & du ſecond rang, ſont quelques plantes herbacées, les arundinacées, les dianthiferes, les graminées, *&c.* Celles de la troiſieme claſſe, les arbuſtes, les arbriſſeaux & les arbres, communiquent encore moins la commotion que les précédentes, & il m'a paru en général, d'a-

près pluſieurs expériences, que les arbuſtes la communiquent plus que les arbriſſeaux, & ceux-ci mieux encore que les arbres; & parmi ces derniers les petits plus que les grands.

J'ai éprouvé toutes les plantes indigenes que j'ai nommées dans ces trois claſſes, de deux façons; premiérement, dans leur état de jeuneſſe, ſi on peut parler ainſi, & ſecondement, dans un état de maturité; & j'ai obſervé conſtamment, conſéquemment à pluſieurs épreuves répétées, que chaque plante communiquoit mieux la commotion, lorſqu'elle étoit plus jeune, que dans le tems où elle étoit plus avancée; c'eſt ce qui a fait plus que doubler toutes mes recherches dont je ne préſente ici que le réſultat général. Cette différence eſt même ſi marquée, que ſur une plante herbacée, les jeunes pouſſes laiſſent reſſentir une ſecouſſe plus violente que la tige elle-même, & que les rameaux inférieurs. J'ai également obſervé que l'écorce extérieure des arbres communique moins le choc électrique que la ſurface intérieure, que l'aubier en général la tranſmet d'autant moins qu'il eſt plus près du cœur de l'arbre, & que la ſubſtance ligneuſe eſt ordinairement moins conductrice, lorſqu'elle eſt plus proche du centre ou plus dure.

Pluſieurs eſpeces de fruits ont auſſi été éprouvées, & l'expérience m'a appris que le choc électrique étoit plus ou moins fortement tranſmis, ſelon que le fruit étoit plus ou moins verd; ceux qui étoient ſecs de leur nature ou plus près de leur maturité ont paru moins conducteurs. Il en eſt de même des feuilles, on peut voir le détail de toutes ces expériences dans le Mémoire ſur ce ſujet que jai lu à l'académie royale des Sciences de Paris le 17 & le 20 juillet 1776, & imprimé enſuite dans le journal de Phyſique ſeptembre 1776. pag. 211. *V* auſſi l'*art.* TERRES *de ce Dictionn.*

Mais quelle eſt cette ſubſtance à qui les plantes & toutes les parties de végétaux ſont redevables de communiquer en un degré plus ou moins grand la commotion électrique? C'eſt à l'eau ſeule que les plantes doivent cette vertu, & plus elles contiennent d'eau, plus elles ont cette propriété; c'eſt l'expérience qui m'a conduit à cette découverte, & c'eſt ſur elle qu'elle eſt fondée. J'ai pris pluſieurs individus de plantes les plus aqueuſes, telles que la bourrache, la laitue, les épinards, des glaciales ou *meſembrianthemum*, des *cachis*, des tiges & branches d'arbriſſeaux & d'arbres de différens genres, nommés ci-deſſus dans les trois claſſes précédentes; je les ai fait ſécher parfaitement, les unes à l'ombre, les autres au ſoleil, quelques-unes au four, certaines avec un fer chaud, & aucune de ces plantes ainſi deſſéchées n'a pu tranſmettre le choc électrique. J'ai tiré auſſi de mon herbier un très-grand nombre de plantes de diverſes familles qui étoient dans un état parfait de deſſication, & aucune n'a laiſſé éprouver la moindre ſecouſſe, en répétant l'expérience de Leyde.

Toutes ces plantes donnent la commotion, lorſqu'elles ſont fraîches, vertes & vivantes, & nulle ne la communique après qu'elles ont été deſſéchées de diverſes manieres. Dans la deſſication, on ne fait qu'enlever l'eau qui étoit renfermée dans ces plantes en grande abondance; on ne peut donc aucunement douter que l'eau qui poſſede ſupérieurement la vertu de tranſmettre le choc électrique, ne ſoit la ſeule ſubſtance qui donne à toutes ces plantes cette propriété, & en un degré plus ou moins énergique, ſelon qu'elles contiennent plus ou moins d'eau.

J'ai de même éprouvé toutes les parties quelconques des végétaux, les fleurs, les fruits, les écorces, les pétioles, les pédoncules, *&c.* & le réſultat a toujours été le même. J'ai enſuite éprouvé tous les produits végétaux connus, ſoit qu'ils fuſſent l'ouvrage de la nature, ſoit qu'ils fuſſent celui de l'art, & tous, après une parfaite deſſication, ont été incapables de tranſmettre le choc électrique. On peut voir dans notre Mémoire déja cité le détail de toutes ces expériences, ainſi que la méthode que nous avons employée, qui eſt la plus ſimple & la plus ſûre qu'on puiſſe obſerver. Deux perſonnes formoient la chaîne électrique, & tenoient chacune d'une main une extrémité de la plante qu'on vouloit ſoumettre à l'expérience, & qui, par ce moyen, étoit placée dans l'eſpace intermédiaire;

alors on avoit néceſſairement deux juges de l'épreuve, juges d'autant plus infaillibles, qu'on ne peut pas ſe tromper, lorſqu'il s'agit de ſenſations violentes dont on eſt affecté. Toute autre méthode jetteroit certainement dans l'erreur, parce qu'on ne pourroit connoître ſûrement ſi la bouteille de Leyde eſt plus ou moins déchargée. Toutes les expériences rapportées ci-deſſus ont été faites avec une bonne machine électrique, & répétées pluſieurs fois, afin de mieux s'aſſurer de la vérité; c'eſt une pratique qui devroit toujours être employée, ſi on ne veut tomber dans l'erreur. *Ce Mémoire eſt de M. l'abbé Bertholon de St. Lazare, des académies des Sciences de Montpellier, de Lyon, de Beziers, Dijon, Marſeille, Bordeaux*, &c. &c. *il a été lu à l'académie des Sciences en* 1776.

VÉGÉTAL, (*Chimie* ou *analyſe vegetale.*) une ſubſtance *végétale*, une matiere *végétale* eſt pour le chimiſte un corps quelconque provenu du regne *végétal*, ſoit que ce corps ſoit organiſé, tel que les *végétaux* entiers, ou leurs différentes parties, tiges, racines, fleurs, *&c.* ou qu'il ſoit non-organiſé, comme divers ſucs concrets ou liquides, tels que les baumes, les réſines, la gomme, *&c.* & enfin les produits quelconques des travaux chimiques ſur les ſubſtances *végétales*, tels que l'eſprit-de-vin, l'alkali fixe, diverſes huiles, *&c.* ſont encore des ſubſtances *végétales.*

Les matieres *végétales* organiſées, ou tiſſues, *texta*, (*voyez* TISSU, *Chimie.*) ne different chimiquement des matieres *végétales* non organiſées, que par leur ordre reſpectif de compoſition; elles ſont entr'elles comme le compoſé eſt à ſes principes; car le tiſſu *végétal* eſt chimiquement formé par le concours de pluſieurs de ces matieres *végétales* non organiſées, ſoutenues par une charpente terreuſe plus ou moins *renforcée*, & dans laquelle réſide principalement l'organiſation, dont les Chimiſtes ne ſe mettent point en peine, ou ce qui eſt la même choſe, qui n'eſt point un objet chimique.

Les ſubſtances *végétales* de la premiere eſpece, les végétaux proprement dits, ſont offerts immédiatement par la nature; les ſubſtances *végétales* non organiſées, qui ſont, comme nous venons de l'obſerver, les principes communs des végétaux, ſe préſentent auſſi quelquefois d'eux-mêmes, comme la gomme vulgaire, les baumes, les bitumes, que les Chimiſtes regardent avec beaucoup de probabilité, comme ayant une origine *végétable.* (*voy.* CHARBON DE TERRE, *&c.*) Mais plus ſouvent ils ne ſont manifeſtés que par l'art qui les a ſucceſſivement tirés des végétaux pour divers uſages. Il eſt clair par le ſimple énoncé que les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, ſavoir les produits des opérations chimiques, ſont toujours des préſens de l'art.

L'énumération des différentes ſubſtances organiſées, ſur leſquelles les Chimiſtes ſe ſont exercés, eſt aſſez connue; elle renferme les tiges ſoit ligneuſes, ſoit herbacées, les racines ligneuſes, charnues, bulbeuſes, *&c.* les écorces, les feuilles, les calices des fleurs, les pétales, les piſtils, les étamines, & même leurs pouſſieres, les ſemences, & toutes leurs différentes eſpeces d'enveloppe, parmi leſquelles on doit compter les pulpes des fruits & leurs écorces; toutes leurs eſpeces de plantes moins parfaites ou moins connues, comme champignons, mouſſes, & vraiblablement toutes les eſpeces de fleurs ou moiſiſſures, *&c.*

Les ſubſtances *végétales* de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire, celles qui proviennent ſoit naturellement, ſoit par art, des ſubſtances précédentes, ſont une eau aromatique ou non aromatique; le principe aromatique, l'acide ſpontané, l'alkali volatil ſpontané, le principe vif, piquant, indéfini, tel que celui de l'oignon, de la capucine, *&c.* l'huile eſſentielle, différentes eſpeces d'huiles graſſes, le baume, la réſine, la gomme ou le mucilage, la gomme réſine, l'extrait, la réſine extrait, le corps muqueux, le ſel eſſentiel, acidule, la partie colorante verte, & pluſieurs autres matieres colorantes.

Nous énoncerons dans la ſuite de cet article toutes les ſubſtances *végétales* de la troiſieme eſpece, c'eſt-à-dire véritablement artificielles.

Les Chimiſtes ont procédé à l'analyſe

des végétaux entiers ou de leurs parties, c'eſt-à-dire, des ſubſtances *végétales* de notre premiere eſpece, par deux moyens différens; ſavoir par la diſtillation analytique, c'eſt-à-dire exécutée à la violence du feu, & ſans intermede; (*voyez* DISTILLATION.) & par l'analyſe menſtruelle, *&c. Voyez* MENSTRUELLE, *analyſe*.

Toutes ces ſubſtances ont fourni aſſez généralement par le premier moyen, les produits ſuivans; 1°. une eau ou flegme limpide, quelquefois aromatique, quelquefois inodore, ſelon que la matiere traitée eſt aromatique ou inodore; mais dans le dernier cas même, annonçant juſqu'à un certain point la ſubſtance particuliere qui l'a fourni; & toujours très-diſtinctement le regne auquel appartient cette ſubſtance, le regne *végétal*; 2° un flegme coloré & légérement empreint de l'odeur empyreumatique; 3° un flegme plus coloré, un peu trouble, & chargé d'une petite quantité d'eſprit ſalin, quelquefois acide, mais plus ſouvent alkali; une petite quantité d'huile jaunâtre & aſſez limpide, un peu d'air; 4°. une liqueur plus ſaline, trouble, de l'huile plus abondante, plus denſe & noirâtre, de l'air; 5° le plus ſouvent de l'alkali volatil concret; une huile qui devient de plus en plus denſe & noire, de l'air; 6° il reſte enfin un réſidu charbonneux, qui étant brûlé ou calciné à l'air libre, donne par la lixiviation de l'alkali fixe & quelques ſels neutres; ſavoir du tartre vitriolé ou du ſel marin, ou bien l'un & l'autre.

Tels ſont les produits communs & à-peu-près univerſels d'un végétal traité par la diſtillation analytique: ce ſont ceux qu'ont obtenus conſtamment les premiers chimiſtes de l'académie des Sciences, MM. Dodart, Bourdelin, Tournefort, Boulduc, *&c.* ceux qui ſont expoſés dans un livre très-connu; la matiere médicale de Geoffroy, *&c.* Mais la doctrine chimique dominante ſur les produits caractériſtiques & reſpectifs de la diſtillation analytique des végétaux & des animaux, n'en eſt pas moins que l'acide eſt ce produit ſpécial & propre aux végétaux, & que l'alkali volatil eſt ce produit propre & ſpécial aux animaux; ſur quoi il eſt obſervé dans un mémoire ſur l'analyſe des végétaux, imprimé dans le ſecond volume des mémoires préſentés à l'acad. royale des Sciences, par divers ſavans, *&c.* qu'on a toujours lieu d'être étonné ſans doute de voir des erreurs de fait qu'une ſeule expérience doit détruire, ſe répandre & ſubſiſter; que l'établiſſement de l'opinion particuliere dont il s'agit ici, & qui eſt moderne, eſt d'autant plus ſingulier, que tous les chimiſtes qui ont fait une mention expreſſe des diſtillations analytiques des végétaux, ont dénommé très-expreſſément parmi les produits de ces diſtillations, les eſprits & les ſels alkalis volatils; que la préſence de l'acide mentionné par tous ces chimiſtes eſt preſque toujours fort équivoque, tandis que celle de l'alkali volatil eſt toujours très-évidente; qu'on diſtingue très-vainement par ce produit les plantes de la famille des cruciferes de Tournefort, dont l'alkali volatil ſpontané qui ſe dégage de quelques-unes au plus léger degré de feu, ne doit être ici compté pour rien, puiſque ces plantes n'ont rien de particulier quant au produit alkali volatil de leurs diſtillations analytiques; puiſqu'au contraire on retire par cette diſtillation, de pluſieurs plantes des autres claſſes, plus d'alkali volatil, même concret, que des plantes cruciferes qui contiennent le plus d'alkali volatil ſpontané; par exemple, de la laitue & de l'oſeille plus que du cochlearia; & enfin que ce n'eſt qu'à la diſtillation des bois, & principalement à celle des bois durs & réſineux, que convient la doctrine que nous combattons; car ces bois donnent en effet abondamment de l'acide, & fort peu d'alkali volatil: & il eſt preſque hors de doute que c'eſt de leur analyſe particuliere, qu'on a déduit par une conſéquence prématurée, ce qu'on a avancé trop généralement ſur la diſtillation des végétaux.

Il eſt obſervé dans le même écrit que cette ancienne maniere de procéder à la décompoſition des végétaux, eſt imparfaite & vicieuſe; parce qu'une analyſe réguliere doit attaquer par rang les différens ordres de combinaiſon qui concourent à la formation du corps examiné; & que l'analyſe par la violence du feu atteint tout d'un coup au contraire les derniers ordres de

combinaiſon dont elle ſimplifie les principes trop bruſquement ; car, eſt-il ajouté, c'eſt avoir une idée très-fauſſe de l'analyſe chimique, que de prétendre qu'on doive pouſſer immédiatement celle d'un corps quelconque juſqu'aux produits exactement ſimples, comme ſembloient l'exiger les phyſiciens, qui rejettoient la doctrine des Chimiſtes, parce que les produits de leurs analyſes, qu'ils appelloient *les principes chimiques*, n'étoient pas des corps ſimples ; tandis qu'au contraire le vice réel de leurs opérations conſiſtoit préciſément en ce qu'elle ſimplifioit trop ces principes.

On conclut de ces obſervations qu'il faut abſolument ſubſtituer à cette maniere de procéder, la méthode nouvelle de l'analyſe menſtruelle ou par combinaiſon, par le moyen de laquelle on retire des végétaux les principes immédiats & évidemment inaltérés de leur compoſition ; chacun deſquels peut être ſucceſſivement & diſtinctement ſoumis à une analyſe ultérieure. Il eſt dit auſſi dans ce mémoire que les Chimiſtes n'ont encore que des connoiſſances fort imparfaites ſur l'analyſe particuliere de chacune des ſubſtances qu'on retire des végétaux par l'application de diverſes menſtrues, & qui ſont celles dont nous avons fait mention plus haut, ſous le nom de *ſeconde eſpece de ſubſtance végétale* ; ſavoir le baume, l'extrait, la gomme, *&c.* & que ce n'eſt preſque que ſur la réſine & les matieres analogues, ſavoir les baumes, les bitumes, *&c.* que les Chimiſtes ont des notions diſtinctes.

Les ſubſtances *végétales* artificielles, dont nous avons annoncé plus haut l'énumération, ſont, outre les produits de la diſtillation analytique ci-deſſus détaillée, les produits ſpéciaux des trois fermentations proprement dites ; ſavoir l'eſprit-de-vin, le tartre, la lie du vin, le vinaigre, l'alkali volatil, l'eſprit fœtide putride, abſolument indéterminé juſqu'à préſent, & enfin la ſuie *végétale*.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers pour toutes les ſubſtances *végétales* de la ſeconde & de la troiſieme eſpece ; pour l'extrait, la gomme, la réſine, les principes odorans, ſous le *mot* ODORANT ; l'huile eſſentielle, & l'huile graſſe, l'eſprit-de-vin ſous le *mot* VIN ; le vinaigre, le tartre, la ſuie, *&c.* & dans ces articles, la maniere d'obtenir, de préparer, d'extraire, ou de produire la ſubſtance particuliere qui en fait le ſujet. Les procédés néceſſaires à cet objet ſont, par exemple, expoſés avec beaucoup de détail à l'*article* EAU DISTILLÉE, à l'*article* HUILE, à l'*article* EXTRAIT, *&c.* Celui-ci a été ſpécialement deſtiné à la ſubſtance *végétale* très-compoſée, ou proprement dite au TISSU VÉGÉTAL. (*b*)

VÉGÉTAL, *acide*, (*Chimie & Médec.*) l'acide *végétal* eſt le quarrieme & dernier acide ſimple connu. C'eſt le plus volatil de tous ; c'eſt celui qui eſt le plus fréquemment en uſage, puiſqu'il entre dans une grande partie de nos mets. *Voyez* acides en général à l'*article* SEL. Une ſaveur aſtringente, une odeur aſſez agréable, le caractériſent aſſez pour que nous ne nous arrêtions pas davantage ſur cet article.

On le retire par la diſtillation de quelques végétaux, comme la canne à ſucre, du tartre (*voyez* TARTRE), & des ſubſtances qui ont ſubi une fermentation acide, après avoir été ſucceſſivement du moût & du vin. La différence des ſels que donnent ces différentes ſubſtances doit bien nous convaincre que tous les corps ſont compoſés des mêmes élémens, & que la différente combinaiſon, un peu plus ou un peu moins, en font toute la différence. C'eſt par les voies les plus ſimples que la nature opere tant de merveilles. Notre admiration augmentera lorſque nous conſidérerons que ce moût qui précédemment avoit été acide, n'a fait que revenir à ſon ancien état. Quoique, à dire le vrai, ce n'eſt que par conjecture que nous ſoupçonnons que le verjus eſt, à quelque différence près, le même acide que le vinaigre, encore que leurs ſaveurs ne ſe reſſemblent pas exactement. M. Gellert va plus loin ; il prétend que tous les végétaux contiennent le même acide, ce qui nous paroît bien éloigné de la vérité, puiſqu'avec l'acide vitriolique & un peu d'eſſence de citron on fait une limonade ſemblable à celle que produiſent les citrons ; ce qu'on n'obtiendroit jamais avec le vinaigre diſtillé.

Dans l'état ordinaire, le vinaigre con-

vient un principe huileux & tartareux, qui, en le privant d'une partie de ſon activité, empêche de faire avec ce menſtrue toutes les diſſolutions dont il eſt capable. La Chimie ſe ſert de deux moyens, pour l'avoir dégagé de cette terre & de cette huile. Le premier eſt de le diſtiller. On a par cette opération une liqueur tranſparente beaucoup plus acide que n'eſt le vinaigre ordinaire, mais encore bien affoiblie par la grande quantité de phlegme qu'elle contient. On a donc imaginé une ſeconde méthode, qui conſiſte à prendre un ſel neutre, dont l'acide eſt le vinaigre, à le deſſécher, & en le décompoſant diſtiller l'acide à un feu violent. Le vinaigre radical qui en réſulte ne cede peut-être en rien aux autres acides pour ſa force; communément c'eſt du verdet qu'on le retire. Lorſqu'on veut concentrer le vinaigre ſans le débarraſſer de la terre & de l'huile dont la diſtillation le dépouille, on l'expoſe à une forte gelée : la partie phlegmatique ſe gele, tandis que l'acide conſervant ſa fluidité, s'écoule à travers les lames de la glace.

Homberg & Neumann ont calculé que du fort vinaigre ne contient qu'une ſoixantieme partie d'acide; Boerhaave ne lui en accorde pas une quatre-vingtieme : nous ſommes perſuadés que ſi on débarraſſoit encore cette quatre-vingtieme partie de tout le phlegme ſuperflu, elle ſe réduiroit à beaucoup moins.

Quoique les Chimiſtes ayent fait pluſieurs expériences avec le vinaigre ſimple ou diſtillé, ils en ont peu fait avec le radical. Il reſte donc encore bien des choſes à éprouver & à découvrir ſur cet acide, auquel les Chimiſtes n'ont peut-être pas donné toute l'attention qu'il méritoit. Geoffroy ne lui a accordé aucune colonne dans ſa table des rapports; M. Gellert omet pluſieurs métaux & pluſieurs terres dans la ſienne. Il place l'or, l'argent, l'étain & le mercure comme indiſſolubles dans l'acide du vinaigre, & cependant le contraire vient d'être démontré au ſujet du mercure; il ne fait pas mention des terres calcaires : enfin il prouve combien peu on a fait de recherches ſur un ſujet auſſi intéreſſant. En général on peut dire que cet acide eſt le plus foible de tous, que les ſels qu'il forme avec les alkalis & les métaux ſont décompoſés par les acides minéraux. Quoique cet acide ne puiſſe pas diſſoudre un grand nombre de métaux étant appliqué à nud, cependant il les diſſout preſque tous lorſqu'ils ont été précipités de leurs diſſolvans propres. On peut le dulcifier avec l'eſprit-de-vin, & retirer un éther, ſuivant le procédé & la découverte de M. le comte de Lauragais.

Le vinaigre pris en petite quantité, délayé dans beaucoup d'eau, eſt, comme les autres acides, un tempérant propre à calmer la ſoif & la fievre; mais il a une propriété ſinguliere, c'eſt qu'en même tems qu'il eſt un violent aſtringent, rafraîchiſſant & diurétique, il excite abondamment la tranſpiration, & par ces raiſons il peut, étant pris immodérément, conduire à un deſſéchement, à un maraſme général.

L'aſſemblage de ces qualités le rend d'un très-grand ſecours dans les maladies peſtilentielles, où il faut en même tems corriger la corruption de l'air infecté par la pourriture des cadavres, tempérer le mouvement du ſang & exciter la tranſpiration. Il ſert dans les tems de contagion à purifier les viandes, les habits, les appartemens, *&c.* Pour augmenter ſa vertu, on le rend aromatique par l'infuſion de quelques végétaux : les formules en ſont ſans nombre. Il eſt d'un très-grand uſage dans la Pharmacie; on en fait l'oxycrat, médicament ſouvent auſſi utile que ſimple. On en compoſe l'oxymel, dont les anciens médecins faiſoient un bien plus grand uſage que nous; extérieurement c'eſt un rafraîchiſſant, répercuſſif, aſtringent très-fort.

Lorſque dans les mets on emploie le vinaigre, on en compoſe toujours un eſpece de ſavon, puiſque c'eſt avec des huiles & du ſel qu'on le mêle. Quand le ſavon n'eſt ni trop huileux, ni trop acide, il eſt à ſon point de perfection, & le mets préparé eſt au goût de tout le monde : les parties huileuſes qui entrent dans la compoſition du vinaigre, facilitent le mélange ſavonneux,

VÉGÉTALE, *terre*, (*Hiſt. nat.*) *humus, humus vegetabilis*; c'eſt la terre qui ſe trouve à la ſurface; elle eſt plus ou moins noire ou jaune; c'eſt cette terre qui con-

tribue à la croiſſance des plantes qui, par leur racines qui pourriſſent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en on reçu. On voit par-là que la *terre végétale* eſt bien éloignée d'être une terre ſimple ; elle doit être un mélange d'argile, de terre calcaire, de ſable, de gravier, de parties ferrugineuſes, *&c.* auquel s'eſt joint une portion de la partie terreuſe, huileuſe & ſaline, des végétaux qui s'y pourriſſent & s'y décompoſent. Une des principales qualités de cette terre eſt d'être bien diviſée, afin d'être propre à ſe prêter, pour ainſi dire, aux racines jeunes encore des plantes ; pour cela il faut qu'elle ne ſoit ni trop compacte, ni trop ſpongieuſe. Quand elle eſt trop denſe, elle ſerre trop fortement les racines des plantes & empêche de s'étendre : joignez à cela qu'elle retient les eaux qui ne pouvant point la traverſer aſſez promptement, ou y ſéjournant trop long-tems, pourriſſent & endommagent les *végétaux*. Une terre trop graſſe & trop chargée de glaiſe eſt dans ce cas. *Voyez* GLAISE.

D'un autre côte, ſi la *terre végétale* eſt trop poreuſe & trop légere, l'eau, ſi néceſſaire pour la végétation & qui eſt le véhicule qui doit porter le ſuc nourricier aux plantes, n'y ſéjourne point aſſez pour produire cet effet ; elle paſſe comme au-travers d'un crible. Telle eſt une *terre végétale*, qui ſeroit trop ſablonneuſe ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'eſt-à-dire lorſque la terre ſera trop graſſe, il faudra la diviſer & la rendre plus légere, en y joignant ſoit de la craie, ſoit du gravier, ſoit du ſable. Quant au ſecond inconvénient, c'eſt-à-dire lorſque la *terre végétale* ſera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus graſſe, du fumier, de la marne argilleuſe, *&c.*

L'on voit donc que tout le myſtere de la fertiliſation des terres dépend de rencontrer la juſte proportion qui eſt néceſſaire, pour que les terres ſoient dans un état de diviſion qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu. *Voyez* les *articles* GLAISE & MARNE.

La *terre végétale* s'appelle auſſi *terreau, terre franche, terre des jardins.*

VÉGÉTATION MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) quoique le mot *végétation* ne convienne proprement qu'aux végétaux, cependant il eſt en uſage parmi les Chimiſtes pour exprimer certaines cryſtalliſations particulieres, ou arrangement de quelque matiere que ce puiſſe être, dont la figure extérieure reſſemble aſſez ſenſiblement à celle des plantes ; c'eſt en ce ſens que les Chimiſtes appellent *arbre de Diane* ou *arbre philoſophique* une *végétation* d'argent, & *arbre de Mars* une autre *végétation* chimique, qui a de l'analogie avec la premiere ; cette derniere *végétation* eſt une diſſolution de fer faite par le moyen de l'eſprit-de-nitre.

Peu de Chimiſtes ont travaillé avec plus de ſuccès ſur les *végétations métalliques* que M. Homberg. On a de lui, dans les *mémoires de Mathématique & de phyſique, année* 1692, une obſervation, dans laquelle non-ſeulement il donne une maniere plus prompte que la commune de faire l'arbre de Diane, mais il enſeigne encore de nouvelles méthodes pour la production d'autres *végétations* ſemblables, & il explique la formation de ces *végétations* par des raiſons aſſez claires. Toutes ces *végétations*, à l'exception d'une pour laquelle il ne faut qu'une ſimple amalgamation d'or ou d'argent avec du mercure, ſans addition d'aucune autre liqueur ; toutes ces *végétations*, dis-je, ſe forment au milieu d'un liquide & au fond du vaiſſeau. Le ſeul arbre de mars ſe forme au-deſſus du liquide, qui eſt même enlevé tout entier au haut du vaiſſeau, & quelquefois en très-peu de tems. Ainſi il doit être regardé comme une eſpece de *végétation métallique*, différente des autres. Celles dont parle M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, ſont encore des *végétations* d'une autre eſpece, & méritent le nom de *végétations* par la maniere dont elles ſe forment.

Il a mis ſur une agate polie, ou ſur un verre poſé horiſontalement, un peu de ſolution d'argent, faite à l'ordinaire par l'eſprit-de-nitre, & au milieu de cette liqueur épanchée qui n'avoit que très-peu d'épaiſſeur, il a placé un clou de fer par la tête. Dans l'eſpace de quelques heures, il

s'eſt

s'eſt formé autour de cette tête de clou un très-grand nombre de petits filets d'argent, qui, à meſure qu'ils s'éloignoient du centre commun, diminuoient de groſſeur & ſe diviſoient en plus petits rameaux. C'eſt-là ce qui avoit l'air de *végétation*.

M. de la Condamine juge avec beaucoup de vraiſemblance, que la cauſe générale de ce fait eſt le principe établi en Chimie, qu'un diſſolvant qui tient un métal diſſous l'abandonne dès qu'on lui préſente un autre métal qu'il diſſoudra plus facilement. Ici le nitre a abandonné l'argent pour aller diſſoudre du fer ou la tête du clou.

On peut conclure de ce principe qu'on fera la même expérience ſur tous les autres métaux, en ſubſtituant à la ſolution d'argent une ſolution d'un métal quelconque, & au fer un plus aiſé à diſſoudre par le diſſolvant du métal qu'on aura choiſi; & c'eſt en effet ce que M. de la Condamine a trouvé par un grand nombre d'expériences différemment combinées.

Il y a eu des *végétations* horiſontales, des arbriſſeaux plats avec pluſieurs variétés, ſoit en ce que les arbriſſeaux ont demandé plus ou moins de tems, ſoit en ce qu'ils ont été plus ou moins touffus de ramifications.

On a ſuppoſé juſqu'ici que le verre ſur lequel ſe faiſoit l'expérience étoit poſé horiſontalement, mais il peut auſſi être incliné. Toute la différence ſera qu'il y aura plus de ramifications, que l'arbriſſeau ſera plus touffu au-deſſus du centre, ou à la tête du clou qu'au-deſſous. La raiſon en eſt qu'entre les courans qui doivent tous aller vers ce centre, les inférieurs y trouvent plus de difficulté, puiſqu'ils n'y peuvent aller qu'en remontant. Les *végétations* de cette eſpece ſe font également bien ſur des verres ou glaces de toutes couleurs, & l'eſprit s'amuſe volontiers à ces ſortes d'artifices. (*D. J.*)

VÉGÉTATION, phénomene de la nature qui conſiſte dans la formation, l'accroiſſement, & la perfection des plantes, des arbres, & de tous les autres corps de la nature, connus ſous le nom de *végétaux*.

La vie & l'accroiſſement ſont les caracteres diſtinctifs de ces corps, différens des animaux en ce qu'ils n'ont pas de ſentiment; & des minéraux, en ce qu'ils ont une véritable vie, puiſqu'on les voit naître, s'accroître, jetter des ſemences, devenir ſujets à la langueur, aux maladies, à la vieilleſſe, & à la mort.

La *végétation* eſt quelque choſe de diſtinct de la vie dans les plantes. Quoiqu'une plante morte ceſſe auſſi de végéter, néanmoins il y a beaucoup de plantes qui vivent ſans qu'elles donnent la moindre marque de *végétation*. La plûpart des plantes aquatiques conſervent la vie dans les tems de ſéchereſſe, & ne recommencent à végéter que lorſque l'eau revient dans les mares ou dans les ruiſſeaux. Une graine qui n'eſt point expoſée à la chaleur ni à l'humidité, eſt vivante, & ne végete pas, & peut même demeurer très-longtems dans cet état de non *végétation*: on a vu certains haricots rouges de l'Amérique tirés du cabinet de l'empereur, où ils étoient conſervés depuis plus de 200 ans, germer & végéter par les ſoins d'un habile jardinier.

Quelquefois la *végétation* eſt ſi foible, qu'elle n'eſt preſque point ſenſible; bien des arbres de la zone torride reſtent longtems dans nos ſerres ſans faire de progrès; & la plûpart de nos arbres qui ſe dépouillent de leurs feuilles en hiver ne paroiſſent végéter qu'aux yeux de obſervateurs attentifs; enfin, les oignons des plantes bulbeuſes paſſent un tems conſidérable de l'année dans un état de non-*végétation*. Mais lorſque dans le printems & dans l'automne, tous ces êtres vivans pouſſent de nouvelles feuilles & de nouveaux bourgeons, & que la nature ſe pare de toutes les nuances de leur verdure & de l'éclat de leurs fleurs, c'eſt alors que le phénomene de la *végétation* eſt brillant, & qu'il ſe laiſſe voir dans toute ſon étendue.

La vie des végétaux eſt variable en durée, ſuivant la nature de chaque eſpece; il y a des plantes qui ne durent pas plus de deux à trois mois; il y a des arbres, comme l'*adanſonia* du Sénégal, qui vivent plus de 500 ans; quelle que ſoit cette durée, on peut toujours diſtinguer quatre âges dans le cours de la vie des végétaux;

celui de leur naiſſance, c'eſt-à-dire, de de leur *germination*; celui de leur *accroiſſement*; celui de leur *perfection*; & enfin, celui de leur *décrépitude*. Nous examinerons les différentes circonſtances du phénomene de la *végétation* dans tous ces âges, en conſidérant en même tems les effets de la chaleur, de l'humidité, de l'air, & des autres inſtrumens qui y contribuent; & nous tâcherons de rapprocher chaque phénomene particulier des loix de Phyſique qui nous ſont connues.

La ſemence mûre & parfaite de tout être végétal, propre à repréſenter un jour l'eſpece dont elle dérive, eſt compoſée eſſentiellement d'un *germe*, c'eſt-à-dire, du rudiment de la plante qui doit naître; d'une autre partie qu'on appelle *lobe* (qui quelquefois eſt ſimple, le plus ſouvent double, & multiplié dans un très-petit nombre d'eſpeces), enfin des enveloppes qui ſervent à conſerver la ſemence, & à attirer de la terre l'humidité néceſſaire à la germination: ces dernieres ſont ſimples, doubles, triples, ſeches, ſuccullentes, coriaces ou ligneuſes, & de différentes figures, comme on le voit dans les différens fruits.

Choiſiſſons, par exemple, la ſemence d'un amandier, & ſuivons les progrès de ſa germination.

Lorſqu'une amande a reſté pendant l'hiver dans de la terre médiocrement humide, elle ſe renfle aux premieres chaleurs du printems; ſa membrane s'épaiſſit, paroît toute abbreuvée d'humidité, & bientôt par le gonflement de ſes lobes, elle ſepare les deux coques ligneuſes qui la couvroient: alors la membrane déchirée laiſſe ſortir la *radicule*, qui fait la plus groſſe partie du petit germe qu'on voit à la pointe de l'amande: *la plume* qui eſt l'autre partie de ce germe & qui doit former la tige, reſte encore pliée & renfermée entre les lobes.

Inſenſiblement la radicule s'alonge, ſe courbe, juſqu'à ce qu'elle parvienne à s'enfoncer perpendiculairement dans la terre; les parties de la plume s'étendent pareillement & ſe développent; les lobes ſe ſéparent; la petite plante ſort de terre, prend une ſituation verticale, & s'éleve en gardant pendant quelque tems ſes lobes, dont elle continue de tirer ſa ſubſiſtance, juſqu'à ce que la petite racine ſe ſoit aſſez étendue & ramifiée pour pomper de la terre les ſucs néceſſaires à l'accroiſſement de la plante.

Le germe reſte attaché aux lobes par le moyen de deux anſes ou appendices qui ſortent de ſa partie moyenne, & qui ne ſont autre choſe que deux paquets de vaiſſeaux qui vont ſe diſtribuer dans la ſubſtance des lobes: il paroît que l'uſage de ces lobes eſt abſolument néceſſaire à la jeune plante, & qu'il s'étend encore aſſez longtems après qu'elle eſt formée, & qu'elle s'eſt élevée hors de terre, ils continuent de lui procurer une nourriture plus parfaite & moins crue que celle que tirent ſes radicules; en effet, la quantité d'huile que renferme la ſubſtance farineuſe des lobes, & que leur mucilage rend miſcibles avec l'eau, forme une eſpece d'émulſion très propre à nourrir cette plante délicate; du moins eſt il vrai que toutes celles à qui on retranche les lobes de très-bonne heure, périſſent en peu de tems, ou languiſſent, & ne prennent jamais un entier accroiſſement.

Le ſuc préparé dans les lobes paſſe donc immédiatement dans la radicule, & la fait croître avant la plume; car celle-ci ne commence guere à ſe développer, que lorſque la radicule eſt fixée, & qu'elle a acquiſe une certaine longueur. Cette ſtructure & cette obſervation ſur l'alongement de la radicule, antérieur au développement de la plume, ne prouvent-elles pas que les racines ſont de tout tems deſtinées à recevoir & à préparer la nourriture de la tige & des autres parties?

Lorſque les racines ſont aſſez alongées, multipliées, formées, pour donner à la nourriture qu'elles tirent de la terre les qualités néceſſaires à l'accroiſſement de la jeune plante, le ſecours des lobes devient inutile; ils tombent après s'être flétris & deſſéchés, ou bien ils ſe changent dans quelques eſpeces en feuilles ſéminales.

La ſtructure de la nouvelle plante ne préſente encore rien de bien organiſé; la radicule, ainſi que la plume, ne paroiſ-

ſent compoſées que d'une ſubſtance ſpongieuſe, abreuvée d'humidité, recouverte d'une écorce plus épaiſſe dans la radicule que dans la plume, mais dans laquelle on diſtingue à peine quelques fibres longitudinales.

Il eſt difficile d'aſſigner le premier terme de la *germination*; c'eſt un mouvement inſenſible excité ſans doute par la chaleur de la terre, quand la ſemence eſt ſuffiſamment pénétrée d'humidité. On ſait plus certainement que l'humidité & la chaleur ſont abſolument néceſſaires à cette action: aucune graine ne germe dans un endroit parfaitement ſec, ni dans un milieu refroidi au terme de la glace: mais les degrés de chaleur & d'humidité ſe combinent à l'infini dans les différentes eſpeces de plantes. Il y a des plantes, comme le *mouron*, l'*aparine*, la *mâche*, qui germent au ſolſtice d'hiver, pour peu que le thermometre ſoit au-deſſus de la congellation; il y a des *haricots* & des *mimoſes* à qui il faut 35 ou 40 degrés de chaleur: quantité de graines ne germent que dans l'eau ou dans une terre abſolument humide: les amandes & les ſemences huileuſes ſe pourriſſent dans une terre trop mouillée, & ne réuſſiſſent jamais mieux que dans une couche de ſable & à couvert, comme dans un cellier.

L'air contribue preſque autant que la chaleur & l'humidité au ſuccès de la germination: pluſieurs graines ne germent point dans le vuide; celles qui y germent périſſent en peu de tems: mais lorſqu'on laiſſe rentrer l'air dans le récipient, celles qui n'ont pas germé, levent aſſez vîte, & prennent un prompt accroiſſement. Beaucoup de graines ne germent point quand elles ſont trop enfoncées dans la terre, ſur-tout ſi elle n'a pas été labourée, & que l'air ne peut pas y pénétrer; pluſieurs y périſſent pendant les chaleurs de l'été; d'autres, comme celle des *raiforts*, & des autres cruciferes, s'y conſervent pendant 20 ans, & ne germent que lorſque la terre ouverte par un labour les ramene près de la ſurface, & leur rend la communication avec l'air.

On doit encore regarder le fluide électrique comme une des cauſes qui favoriſent la germination: des graines de moutarde, & d'autres électriſées pluſieurs jours de ſuite pendant l'eſpace de 10 heures, ont germé trois jours plutôt que de pareilles graines qui n'étoient pas électriſées, & au bout de huit jours les premieres avoient fait une crue de plus du double. Peut-être ce fluide qui eſt ſi abondamment répandu ſur la terre quand le tonnerre éclatte, contribue-t-il beaucoup aux progrès rapides de la *végétation* que l'on obſerve après les tems d'orage.

Les gelées blanches, les pluies froides, & les arroſemens à contre-tems, font périr bien des plantes dans le tems de la germination; les vents du nord les deſſechent; l'ardeur du ſoleil les épuiſe, & tous les extrêmes leur nuiſent. Les circonſtances les plus favorables à la germination ſont une chaleur douce, humide & graduée, un lieu un peu ombragé, dans lequel l'air s'entretienne chargé de vapeurs humides.

A meſure que la racine s'alonge, la petite tige croît auſſi; les premieres feuilles ſe développent & s'étendent ſucceſſivement; toutes ces parties ne paroiſſent d'abord formées que par un tiſſu cellulaire, qui n'eſt qu'un amas de véſicules très-minces, remplies d'un ſuc très-aqueux, contenues par l'épiderme, (membrane extenſible & élaſtique déja formée dans la ſemence) qui ſe multiplient prodigieuſement dans l'accroiſſement des végétaux.

Bientôt on commence à diſtinguer pluſieurs faiſceaux de fibres longitudinales, dont le nombre augmente chaque jour; ces faiſceaux ſe lient entr'eux par des paquets de fibres tranſverſales, le tout forme un réſeau à mailles, par leſquelles la ſubſtance cellulaire du centre communique avec celle qui eſt répandue entre ce premier plan de fibres & l'épiderme: il ſe formera par la ſuite dans la concavité de ce plan circulaire un ſecond plan tout-à-fait ſemblable, & enſuite un troiſieme, & ainſi ſucceſſivement; la ſubſtance cellulaire remplira toujours l'intervalle entre chaque plan, & la communication de toutes ces cellules reſte libre par les mailles de tous ces différens réſeaux, qui ſont à-peu-près les uns vis-à-vis des autres.

C'eſt ainſi que ſe forme la couche corticale de la premiere année, & qui ſera toujours la plus près de l'épiderme tant que l'arbre ſubſiſtera; elle eſt compoſée, comme l'on voit alternativement du corps réticulaire fibreux, & de la ſubſtance cellulaire. Toute l'écorce s'appelloit anciennement *le livre*, parce qu'on peut la fendre en autant de feuillets qu'elle a de plans fibreux, & que dans cet état elle repréſente les feuillets d'un livre: aujourd'hui on entend par le livre ou *liber* ſeulement, la plus intérieure des couches fibreuſes de la ſubſtance corticale, celle qui eſt immédiatement contiguë au bois.

Nous regarderions volontiers le *livre*, comme un organe particulier, diſtinct du bois & de l'écorce: formé dès la naiſſance de l'arbre, & deſtiné à former le bois par les productions de ſa face interne, & l'écorce par celle de ſa face extérieure, ſon organiſation paroit entre celle des couches ligneuſes & celle des couches corticales; on n'apperçoit guere autre choſe qu'un vaiſſeau fibreux traverſé de vaiſſeaux, & rempli de ſubſtances cellulaires: mais on obſerve que ces vaiſſeaux ſont dans tous les tems plus abreuvés de ſéve; qu'il s'étend, qu'il s'accroit & qu'il ſe repoſe dans tous les ſens, quand il a été coupé ou déchiré, au lieu que les plaies du corps ligneux ne ſe reparent jamais, non-plus que celles des couches corticales extérieures: enfin le livre eſt comme ſéparé du bois dans le tems que la ſeve eſt abondante, mais il reſte attaché à l'écorce, ce qui la fait regarder comme une partie de cet organe.

Lorſque l'écorce d'un jeune arbre a acquis un peu d'épaiſſeur, ſi on coupe ſa tige tranſverſalement, on apperçoit vers le centre un petit cercle de fibres blanches, plus dures, plus ſolides, plus droites & plus ſerrées que celles de la couche corticale: ce ſont les premieres fibres du bois, celles qui formeront la charpente de l'arbre, & qui ſeront le principe de ſa ſolidité. Les plans de fibres ligneuſes ſe forment & s'enveloppent ſucceſſivement, comme ceux de la ſubſtance corticale, avec cette différence que la premiere couche ſera toujours la plus près du centre & la derniere formée la plus près de l'écorce, au lieu que le contraire arrive dans la formation des couches corticales. Il y a encore cette différence que le tiſſu cellulaire eſt bien plus rare & bien plus mince entre les couches ligneuſes qu'entre celle des fibres corticales, ce qui fait qu'elles ſont bien plus difficiles à ſéparer par le déchirement; cependant par la macération & l'ébullition, on vient à bout de les ſéparer par feuillets, comme ceux de l'écorce.

Il eſt très-difficile de déterminer l'origine de la premiere couche ligneuſe; mais il y a toute apparence qu'elle eſt formée comme toutes celles qui la recouvrent, & qu'elle eſt une production du livre, c'eſt-à-dire, de la couche corticale la plus intérieure.

Il ſe forme chaque jour un anneau de vaiſſeaux ſéveux à la partie interne du *liber*, qui ſe durcit peu-à-peu, & forme le ſecond plan de la couche ligneuſe; après celui-ci il s'en forme un troiſieme, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à l'hiver; cette couche ligneuſe de la premiere année devient toujours & plus dure & plus denſe, à meſure que l'arbre vieillit: ainſi donc la couche annuelle qui forme quelqu'un des cercles concentriques qu'on obſerve ſur la coupe horiſontale d'un tronc d'arbre eſt compoſée de toutes les couches journalieres qui ſe ſont formées pendant le tems favorable à la végétation, c'eſt-à-dire, depuis le printems juſqu'à l'hiver.

Au même tems que le livre fournit à la production du bois par ſa face intérieure, il diſtribue auſſi quelques vaiſſeaux ſéveux à l'écorce, & forme une nouvelle couche corticale, qui ſera le livre de l'année ſuivante: mais les productions ligneuſes ſont beaucoup plus abondantes que celles de la partie corticale, comme on en peut juger en comparant toute la maſſe ligneuſe avec la maſſe corticale: dans un vieux noyer la proportion du ſolide ligneux au ſolide cortical étoit de 5 à 1, dans un jeune noyer elle étoit de 3 à 1: il eſt vraiſſemblable que cette proportion varie un peu dans les autres arbres.

Ce que nous venons d'expoſer touchant la formation des couches ligneuſes & corticales, nous montre de quelle maniere ſe fait l'accroiſſement des arbres en groſ-

ſeur : la premiere couche corticale qui s'eſt formée, reſte toujours la plus extérieure ; elle eſt continuellement forcée de ſe dilater à meſure que l'arbre groſſit, & cette dilatation produit les grandes mailles qu'on obſerve ſur les vieilles écorces des grands arbres ; il en eſt ainſi des autres couches qui ſe forment ſucceſſivement dans l'intérieur de la premiere.

La premiere couche ligneuſe reſte toujours au contraire la plus petite ; & ſi elle change, c'eſt plutôt pour ſe retrécir & ſe condenſer ; il y a du moins lieu de le croire par la diminution continuelle, & l'évanouiſſement total du noyau médullaire dans le tronc des vieux arbres, auſſi bien que par la dureté & la denſité du cœur.

A meſure que les couches ligneuſes s'éloignent du centre, celles ſont moins dures & moins compactes ; les plus nouvelles, qui ſont auſſi les plus blanches & les plus légeres, reſtent tendres & molles pendant quelque tems, & ſont connues dans cet état ſous le nom d'*aubier*. Voici quelques expériences & des obſervations qui confirment ces vérités.

Si on fait une inciſion ſur le tronc d'un jeune arbre, & qu'après avoir meſuré l'épaiſſeur de ſon écorce, on enfonce une épingle dans la derniere couche de celle-ci, immédiatement ſur le livre, & qu'on bande enſuite exactement la plaie, on verra au bout de quelques années, qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales entre l'épingle & le livre, & que l'épaiſſeur de l'écorce n'a pas changé : donc l'accroiſſement de l'écorce ſe fait par la formation de nouvelles couches vers l'intérieur.

Si on enleve ſur le tronc d'un jeune arbre une piece d'écorce de deux ou trois pouces en quarré, ſans emdommager le livre, & qu'enſuite on couvre exactement la plaie, pour prévenir le deſſéchement, il ſe formera ſur le livre une nouvelle couche corticale, qui s'élevant & croiſſant peu-à-peu, formera enfin une cicatrice : après quelques années on verra en ſciant l'arbre qu'il s'eſt formé de nouvelles couches corticales, entre le fond de la plaie & le livre, d'où l'on peut conclure que l'écorce qui a rempli la plaie, & les couches qui ſe ſont formées depuis ſous ſon fond, ſont des productions du livre.

On obſerve que les caracteres gravés ſur l'écorce des jeunes arbres croiſſent & s'étendent dans toutes leurs dimenſions ; mais cependant beaucoup plus en largeur (& il en eſt de même de toutes les cicatrices des plaies qu'ils ont ſouffertes) ; n'eſt-ce point une preuve que les couches extérieures continuellement pouſſées par celles qui ſe forment intérieurement, ainſi que par les nouvelles couches du bois, ſont forcées à ſe dilater, & à élargir ſucceſſivement les mailles de leur réſeau, & par conſéquent que l'extenſion de leur circonférence eſt continuelle ?

Si on enleve ſur le tronc d'un arbre vigoureux une bande d'écorce circulaire de 5 à 6 pouces de long, & de 2 à 3 pouces de largeur, & qu'on applique immédiatement ſur le bois une plaque d'étain fort mince, ou bien un feuille de papier ; qu'enſuite on aſſujettiſſe cette bande (qui doit tenir au reſte de l'écorce par une de ſes extrémités), de maniere que la plaie puiſſe ſe cicatriſer ; on s'appercevra en ſciant l'arbre au bout de quelques années, qu'il ſe ſera formé pluſieurs couches ligneuſes par-deſſus la plaque d'étain ; or on ne ſauroit dire que ces nouvelles couches ligneuſes ſoient produites par celles qui ſont ſous la plaque d'étain ; elles ont donc été formées du côté de l'écorce, c'eſt-à-dire, par le livre.

On a fendu l'écorce juſqu'au bois aux deux extrémités du diametre horiſontal du tronc d'un jeune arbre, & on a enfoncé dans le bois deux clous d'épingle juſqu'à la tête, ayant enſuite meſuré avec un compas d'épaiſſeur, l'intervalle entre les deux têtes des clous, on a fermé & cicatriſé la plaie. Au bout de quelques années on a reconnu en ſciant l'arbre qu'il s'étoit formé de nouvelles couches de bois par-deſſus la tête des clous, & l'intervalle meſuré entre ces deux têtes, a été trouvé exactement le même ; donc les parties du bois qui ſont une fois formées ne groſſiſſent plus, & l'augmentation du corps ligneux vient des nouvelles couches qui ſe forment ſucceſſivement par le livre.

Les écuſſons du pêcher appliqués ſur le

prunier, & ceux du ſaule ſur le peuplier, font voir au bout de quelque tems (par la différente couleur des deux bois), qu'il s'eſt formé ſous ces écuſſons des lames très-minces de bois, qu'on reconnoît aiſément pour être du pêcher ou du ſaule: or ces petites lames n'ont pu être formées que de la ſubſtance de leurs écuſſons, c'eſt-à-dire, de la petite portion de *liber* qu'ils renfermoient.

De plus, ſi on laiſſe exprès un peu de bois de pêcher ou de ſaule ſous de ſemblables écuſſons, la greffe, qui réuſſit alors bien plus difficilement, laiſſera voir qu'il s'eſt formé une couche de bois toute nouvelle, entre celui qu'on avoit laiſſé & le livre de l'écuſſon, par lequel cette greffe s'eſt unie avec le ſujet, tandis que l'ancien bois meurt ou languit ſans jamais ſe coller au bois du ſujet.

La formation des couches corticales & ligneuſes nous a conduit à examiner d'abord comment les arbres croiſſent en groſſeur; reprenons notre arbre nouvellement germé pour conſidérer comment il s'éleve, & comment ſe fait l'allongement de ſa tige. Nous ne ſommes pas plus inſtruits ſur la cauſe de l'alongement des fibres & des vaiſſeaux, que ſur celle de leur formation: ces myſteres dépendent d'un méchaniſme trop ſubtil pour nos ſens, & des loix que le Créateur a impoſées à chaque organiſation qu'il a créée; tout ce que nous pouvons appercevoir, c'eſt que ces fibres croiſſent par la formation de nouveaux organes, & que l'accroiſſement ceſſe quand ces organes ont acquis la perfection qu'ils doivent avoir.

Tant que les fibres du germe ſe conſervent tendres & ſouples, elles s'alongent par l'admiſſion des nouveaux ſucs, & par les principes ſolides qu'ils y dépoſent; les véſicules cellulaires ſe gonflent & ſe multiplient, & fourniſſent au livre la matiere de ſon accroiſſement: à meſure que ſon organiſation ſe perfectionne, il forme à ſon tour les fibres corticales du côté de l'épiderme, & les fibres ligneuſes du côté du centre.

A peine donc la tige du jeune arbre eſt-elle redreſſée & ſortie d'entre les lobes, qu'on apperçoit dans ſa tige les premiers fibres de l'écorce & du livre déja formées au-deſſus des lobes: tant que celles-ci ſont molles & ſouples, elles ſont capables d'alongement; dès qu'elles ſont endurcies, elles ceſſent de croître: comme elles ſe forment d'abord vers le bas de la tige, c'eſt-là préciſément qu'elles s'endurciſſent le plus promptement, & c'eſt auſſi par cette partie qu'elles croiſſent le moins; & comme le jeune arbre tire chaque jour plus de nourriture en grandiſſant, auſſi l'alongement de la partie tendre & herbacée de ſa tige augmente-t-il de jour-en-jour, tant que la ſaiſon favoriſe la *végétation*. Enfin aux approches de l'automne l'accroiſſement diminue, & s'arrête tout-à-fait, par un ou pluſieurs boutons qui terminent la jeune tige.

Si on arrache ce jeune arbre, & qu'on le fende ſuivant ſa longueur depuis le bouton juſqu'à la racine, on obſervera dans le centre un noyau médullaire cylindrique qui s'étend depuis la racine juſqu'au ſommet du bouton; & s'il s'eſt formé des feuilles & des boutons le long de la tige, il y aura pareillement des productions de la moëlle qui iront s'y diſtribuer: ce noyau médullaire paroîtra accompagné d'une couche ligneuſe fort épaiſſe vers le bas, & qui ſe termine en une lame très-mince au haut de la tige, excepté qu'elle s'épaiſſit un peu vers le bouton: le livre eſt alors tellement uni au bois, qu'on ne peut les diſtinguer que par la blancheur & le brillant de ſes fibres; enfin on verra les différentes couches de l'écorce plus épaiſſes auſſi vers la baſe, & qui vont ſe perdre dans les écailles du bouton; tâchons de confirmer ces vérités, & de les rendre plus claires par quelques expériences.

Lorſque la tige d'un arbre nouvellement formé n'avoit encore qu'un pouce & demi de hauteur, on l'a diviſée en dix parties, & on a enfoncé juſqu'au centre de petits fils d'argent très-fins à l'endroit de chaque diviſion: au bout de l'année tous ces fils s'étoient écartés les uns des autres, mais inégalement: l'écartement de ceux qui étoient vers le bas étoit le moins conſidérable, mais ceux qui étoient vers le haut s'étoient fort éloignés: tout étant demeuré en cet état, l'année ſuivante le bouton forma une nouvelle pouſſe; lorſ-

qu'elle eut 4 à 5 lignes, on la diviſa de même en dix parties, & on y piqua d'autres fils d'argent; ces fils s'éloignerent les uns des autres à-peu-près dans la même proportion que ceux de l'année précédente, mais ceux de cette premiere année ne s'écarterent preſque point.

On a enfoncé deux clous juſqu'au bois dans la tige d'un jeune arbre très-vigoureux à la diſtance d'une toiſe exactement: on a remarqué au bout de pluſieurs années que cet intervalle étoit reſté le même, quoique l'arbre eût grandi conſidérablement, & qu'il fût auſſi beaucoup groſſi.

On obſerve que les branches latérales qui ſortent du tronc d'un jeune arbre étêté reſtent toujours à la même hauteur tant que l'arbre eſt vivant, ainſi que les nœuds & les plaies qui ont pénétré juſqu'au bois: il paroît donc clairement établi que les jeunes tiges, ainſi que les nouveaux bourgeons, s'étendent dans toute leur longueur, mais beaucoup plus vers leur extrémité ſupérieure où la tige reſte tendre pendant plus long-tems; mais que cet alongement diminue à meſure que le bois ſe forme, & qu'il ceſſe abſolument quand les fibres ligneuſes ſont une fois endurcies.

On peut appliquer aux branches & aux racines tout ce que nous venons de dire touchant la ſtructure & l'extenſion des parties du tronc en longueur & en groſſeur, le méchaniſme étant abſolument le même: on obſervera ſeulement, quant aux racines, que leur alongement ne ſe fait point dans toute leur longueur, même lorſqu'elles ſont les plus tendres, mais ſeulement par leur extrémité: on en voit la preuve dans les filets que l'on diviſe en parties égales avec un fil d'argent: les intervalles entre ces fils demeurent abſolument les mêmes, quoique la racine continue à croître par ſon extrémité: & ſi on vient à couper ſeulement 3 ou 4 lignes de ſon extrémité, ſa longueur eſt bornée, & elle ne deviendra jamais plus grande, elle ne s'étendra plus que par des rameaux.

Les feuilles ſont les premieres productions de la tige; les premieres de toutes ſont déja formées dans la plume (je ne parle pas des feuilles ſéminales, qui ne ſont que les lobes de la ſemence qui s'étend quelquefois, & prennent la couleur verte des feuilles): on y reconnoît leur figure & leur proportion: elles ſe développent auſſi-tôt que la graine eſt germée, & elles s'étendent en croiſſant dans toutes leurs dimenſions: elles accompagnent un bouton, pour lequel elles ſemblent deſtinées; car elles ne tardent guere à ſe flétrir & à tomber, lorſque ce bouton a acquis tout ce qui lui eſt néceſſaire pour produire un bourgeon. Les feuilles ſont formées des mêmes ſubſtances que le tronc: une portion des vaiſſeaux ligneux, enveloppée des productions de l'écorce & de l'épiderme, ſemble ſe prolonger en s'écartant du tronc: ce faiſceau détaché & alongé en maniere de queue, s'amincit enſuite en s'élargiſſant pour former le corps de la feuille: les fibres ligneuſes avec leurs vaiſſeaux forment la principale nervure, & jettant des rameaux à droite & à gauche, elles font un réſeau à grandes mailles, dont l'intervalle eſt rempli par la ſubſtance cellulaire: l'écorce couvre des deux côtés ce réſeau ligneux; on la diſtingue aiſément par la fineſſe de ſes vaiſſeaux, par la petiteſſe de ſes mailles, & par la délicateſſe de ſon parenchime: dans le plus grand nombre des plantes & des arbres, cette écorce eſt parſemée de glandes & de poils de toutes ſortes de figures, qui ſont autant de canaux par leſquels la feuille abſorbe ou tranſpire une grande quantité de vapeurs.

Cette écorce eſt recouverte de l'épiderme à laquelle eſt intimement adhérente: c'eſt une membrane tranſparente très-ſerrée & très-élaſtique, précédée d'une infinité de pores pour laiſſer paſſer les vaiſſeaux excrétoires ou abſorbants de la feuille: au reſte cette épiderme eſt très-aiſément affectée par la chaleur & par l'humidité: elle fait éprouver à la feuille différens mouvemens, ſuivant que les différentes qualités de l'air alterent ſon reſſort.

On ne ſauroit douter que les feuilles ne contribuent beaucoup à la perfection des bourgeons. Les arbres qu'on dépouille de leurs feuilles dans le commencement du printems périſſent ou ne font que des pouſſes languiſſantes: les bourgeons de l'année ſuivante ſont petits & maigres, & ne portent point de fruit, c'eſt ce qu'on obſerve

aiſément ſur la vigne lorſque la gelée du printems en détruit les feuilles & les jeunes pouſſes.

L'abondance & la vigueur des feuilles entretiennent puiſſamment le cours de la ſeve, & contribue par-là à l'accroiſſement de l'arbre : ſi on dépouille un jeune arbre vigoureux dans le fort de ſa ſeve, & lorſque ſon écorce ſe détache aiſément du bois, on obſervera que la ſeve ceſſera de monter, & qu'en un jour ou deux l'écorce ſera tout-à-fait adhérente au bois.

Les boutons qui ſe trouvent dans les aiſſelles des feuilles, ainſi que celui qui termine la tige, doivent être regardés comme les germes des bourgeons, c'eſt-à-dire, des nouveaux arbres qui ſe formeront l'année ſuivante ; ils ſont formés par une expanſion de la ſubſtance médulaire, enveloppée de fibres ligneuſes du livre d'écorce, & enfin de pluſieurs écailles enduites ſouvent d'une matiere réſineuſe qui les préſerve de l'humidité & de la gelée : on pourroit les regarder comme des eſpeces de ſerres, dans leſquelles ces jeunes arbres trop tendres ſont défendus des rigueurs de l'hiver : on obſerve que les boutons des arbres qui croiſſent entre les tropiques, ſont dépourvus de ces enveloppes dures, qui ne ſont néceſſaires qu'à ceux qui vivent dans des climats où ils ont à eſſuyer de violentes gelées.

Les feuilles ſont toutes formées dans le bouton, comme elles l'étoient dans la plume ; elles ſe développent & s'allongent de la même maniere que celles de la tige, & le corps du bourgeon s'accroît auſſi de la même maniere que le jeune arbre nouvellement ſorti de ſa graine.

Enfin, lorſque l'arbre a acquis un certain degré d'accroiſſement, il ſe fait ſur le dernier bourgeon une production d'un nouvel ordre, & qui ſemble être la perfection de tout l'ouvrage de la *végétation* : c'eſt celle des parties qui doivent ſervir à multiplier l'eſpece, & dont nous donnerons le détail, lorſque nous aurons parlé des liqueurs & des mouvemens de la ſeve dans les végétaux : il nous ſuffit d'annoncer préſentement que l'écorce de l'extrémité du bourgeon ſe dilate dans toute la circonférence pour former le calice de la fleur : que la corolle paroît formée de même par le livre, les étamines par le corps ligneux, & le piſtil qui renfermera les ſemences, par la ſubſtance médullaire.

Nous n'avons regardé juſqu'ici les fibres des couches ligneuſes & & corticales que comme des parties ſolides qui entrent dans la compoſition des végétaux ; nous devons les conſidérer maintenant comme des vaiſſeaux qui contiennent des fluides, & tâcher de déterminer leurs fonctions & leurs uſages.

Le plus ample de tous ces vaiſſeaux eſt ſans contredit le tiſſu celllulaire ; ſon étendue immenſe depuis la racine juſqu'au ſommet des plus grands arbres, ſa préſence au centre, entre les couches ligneuſes & dans preſque toute l'écorce, dans la plus grande partie des feuilles, des fleurs & des fruits, mais principalement dans l'arbre naiſſant & dans toute l'étendue des bourgeons, doit le faire regarder comme un réſervoir où la nature dépoſe les ſucs qu'elle deſtine à la nourriture & à l'accroiſſement des végétaux ; il eſt vraiſemblable que les cellules de ce tiſſu communiquent avec les vaiſſeaux qui le traverſent, & auxquels il eſt étroitement uni : c'eſt du moins ce qu'on doit conclure de la facilité avec laquelle une plante halée ſe rétablit dans ſon état de fraîcheur après une pluie d'orage ou bien quand on l'arroſe, & auſſi de différentes teintes que ce tiſſu reçoit lorſqu'on fait tremper les racines ou les rameaux de plantes dans des liqueurs colorées. Au reſte ce tiſſu renferme différens ſucs ſuivant la nature des vaiſſeaux auprès deſquels il eſt ſitué ; ainſi ſous l'épiderme des feuilles le parenchyme eſt rempli du ſuc qui doit s'exhaler par la tranſpiration dans les racines : il reçoit les ſucs de la terre, & les tranſmet aux vaiſſeaux du bois ; autour du livre il contient cette humeur gélatineuſe qui ſert à la nutrition immédiate des parties.

Après le tiſſu cellulaire, les vaiſſeaux les plus remarquables par leur grandeur ſont les vaiſſeaux propres & les trachées ; les vaiſſeaux propres contiennent des ſucs tout-à-fait différens de la ſeve & particuliers à chaque plante ; on les obſerve dans toute la ſubſtance des végétaux ; quelquefois, mais rarement, dans

dans la moëlle, on en voit entre les couches du bois; mais c'eſt dans l'épaiſſeur de l'écorce qu'ils ſe trouvent le plus ordinairement; ils s'étendent en ligne droite ſuivant la longueur de la tige & des branches, depuis les racines juſqu'aux feuilles.

La couleur, l'odeur & le goût de ces différens ſucs les font aiſément reconnoître; ainſi dans le figuier, le tithymale & les campanules, ils contiennent un ſuc laiteux; dans l'éclaire il eſt jaune, dans quelques eſpeces de *lapathum* il eſt rouge, dans les pruniers & les abricotiers c'eſt un ſuc gommeux, dans les pins, les térébinthes & les ſumachs, c'eſt une réſine claire & inflammable.

Ce ſont ces différens ſucs contenus dans les vaiſſeaux propres qui donnent aux plantes le goût, l'odeur & les autres qualités qu'elles poſſédent; on reconnoît par l'âcreté qu'on ſent en mâchant, l'éclaire & le tithymale, ſoit peu de tems après leur naiſſance, ſoit que les vaiſſeaux propres ſoient déja formés dans le germe, & il y a lieu de croire qu'ils s'accroiſſent par une organiſation particuliere. Au reſte l'intérieur de ces vaiſſeaux, qui ſont aſſez gros dans les arbres réſineux, lorſqu'on a nettoyé les ſucs qu'ils contiennent, laiſſe voir au microſcope des floccons cellulaires très-fins, qui pourroient bien être l'organe ſécrétoire des ſucs propres. Nous ne connoiſſons guere de quel uſage ſont ces ſucs dans la *végétation*; nous voyons ſeulement que les ſucs gommeux & réſineux ſervent à enduire les écailles des boutons & à les défendre de l'humidité qui pourroit y pénétrer, & les faire périr pendant l'hiver.

Lorſqu'on coupe avec précaution l'écorce d'un très-jeune arbre, & qu'on rompt doucement ſa tige en la tordant un peu, on apperçoit à l'endroit de la fracture des filets blancs, brillans, élaſtiques, qui paroiſſent au microſcope comme un ruban tourné en maniere de tire bourre, & qui forment un vaiſſeau ſpiral & cilindrique.

On n'apperçoit point ces ſortes de vaiſſeaux dans l'écorce ni dans la moëlle; ils ne ſont bien ſenſibles que dans le jeune bois de l'arbre naiſſant & des bourgeons; à meſure que le bois s'endurcit, on les découvre plus difficilement, & ils ſont tellement adhérens au vieux bois, qu'il n'eſt plus poſſible de les en ſéparer; c'eſt ſur-tout dans les pétales des feuilles & le long de leurs principales nervures, qu'ils ſe trouvent en plus grand nombre; on les obſerve auſſi dans les pédicules des fleurs, dans l'intérieur des calices, dans les pétales & dans toutes les parties de la fructification. La reſſemblance de ces vaiſſeaux avec les trachées des inſectes leur a fait donner le même nom par *Malpighi*, qui les regardoit effectivement comme les organes de la reſpiration dans les plantes.

Des expériences faites avec la machine pneumatique ont fait voir depuis long-tems que les végétaux ne ſauroient ſubſiſter ſans air, & qu'ils périſſent bien-tôt ou languiſſent quand ils en ſont privés; elles ont encore démontré que les arbres, les plantes & les fruits contiennent actuellement une aſſez grande quantité d'air ſemblable à celui que nous reſpirons.

D'un autre côté M. Hales a fait voir par ſes expériences analytiques, que les végétaux contiennent une aſſez grande quantité d'air fixé, c'eſt-à-dire qui ne réagit pas par ſa vertu élaſtique, à moins que cette propriété ne lui ſoit rendue par l'action du feu ou de la fermentation. Par exemple, le cœur de chêne & les petits pois contiennent l'un 256 & l'autre 396 fois leur volume d'air, auquel la diſtillation rend la vertu élaſtique; or les expériences ſuivantes prouvent que cet air a pu être introduit dans les végétaux par la voie des trachées.

On a ſcellé au haut du récipient d'une machine pneumatique des bâtons de différens arbres dont un bout étoit à l'air, & l'autre trempoit dans une cuvette pleine d'eau dans le récipient; on a remarqué, après avoir pompé, quantité de bulles d'air qui ſortoient d'entre les fibres ligneuſes, & ſur-tout des vaiſſeaux les plus voiſins du livre, & qui traverſoient l'eau de la cuvette.

On a coupé une branche de pommier à laquelle on a conſervé toutes ſes feuilles; on l'a fait entrer par le gros bout dans un long tuyau de verre blanc, & on a ſcellé la jointure avec un mélange impénétrable à l'air, on a placé auſſi-tôt l'autre extrémité

du tuyau dans une cuvette pleine d'eau, & on a vu l'eau s'y élever, à meſure que la branche pompoit l'air dont le tuyau étoit rempli.

On a enfermé dans un matras les racines d'un jeune pommier, & on a introduit en même tems la plus courte branche d'un petit ſiphon de verre; on a bien cimenté la tige de l'arbre & le ſiphon à l'orifice du matras, & tout-de-ſuite on a plongé l'autre branche du ſiphon dans un vaiſſeau rempli d'eau; l'eau s'y eſt élevée de quelques pouces: ce qui prouve que les racines ont aſpiré une partie de l'air du matras.

Il eſt donc certain que l'air pénétre librement dans les arbres & dans les plantes au-travers de leurs tiges, de leurs feuilles & de leurs racines, indépendamment de celui qui y arrive avec l'eau qu'ils aſpirent, ſur-tout l'eau de la pluie qui en contient toujours beaucoup, & qu'elle ne laiſſe échapper que difficilement; & il paroit également certain que ce fluide n'y ſauroit pénétrer que par les trachées.

Malpighi regardoit les trachées comme des vaiſſeaux uniquement deſtinés à recevoir de l'air. Grew a prétendu qu'elles en recevoient auſſi de la lymphe, & M. Duhamel a obſervé en hiver les groſſes trachées des racines d'ormes toutes remplies de liqueur qui s'écouloit librement lorſque la racine étoit dans une poſition verticale, qu'elle que fût l'extrémité que l'on mit en bas. Mais les expériences qui ont été faites par M. Raichel ſur différentes plantes auxquelles il a fait pomper l'eau colorée avec le bois de *Fernambouc*, ne permettent plus de douter que les trachées ne reçoivent & ne tranſmettent la ſeve lymphatique depuis la racine juſque dans les fruits, & même dans les ſemences; en effet lorſqu'on plonge dans cette eau colorée, ſoit une plante arrachée avec toutes ſes racines, ſoit une branche ſéparée du tronc, on voit bientôt la liqueur s'élever dans les vaiſſeaux de la plante; & en examinant ces vaiſſeaux avec attention, on reconnoit qu'il n'y a guere que les trachées & un peu du tiſſu cellulaire qui la reçoivent. Les expériences qui ſuivent confirmeront cette vérité.

Lorſqu'on a fait germer des feves & des lupins dans l'eau colorée, on a vu qu'elle avoit pénétré par les vaiſſeaux ſpiraux qui naiſſent de toute la circonférence des lobes, & ſe portent en-dedans, les uns juſqu'au bout de la radicule ſous l'écorce, les autres juſque dans la plume & ſur les nervures des feuilles.

Ayant fait tremper dans la même liqueur une branche de balſamine femelle, on a vu au bout de deux heures, & ſans le ſecours de la loupe, des lignes rouges qui s'étendoient dans toute la longueur de la branche & ſur les principales nervures des feuilles; la ſection tranſverſale de cette branche a fait voir que le tiſſu cellulaire de l'écorce n'étoit point changé de couleur; que l'orifice des trachées les plus près du livre étoit teint de rouge, ainſi que le tiſſu cellulaire qui avoiſine ces vaiſſeaux; que la plûpart des trachées, quoique teintes, étoient vuides; mais qu'il y en avoit cependant pluſieurs remplies de liqueur colorée.

On a vu dans une balſamine chargée de fleurs & de fruits & miſe avec ſes racines dans l'eau colorée, des filets rouges qui s'étendoient depuis le bas de la tige juſqu'à l'extrémité des branches; au bout de 24 heures on les appercevoit ſur les nervures des feuilles, & juſque dans la membrane qui tapiſſe les capſules ſéminales; en fendant les branches ſuivant leur longueur, on voyoit qu'outre les vaiſſeaux ſpiraux qui étoient teints en rouge, le tiſſu cellulaire paroiſſoit auſſi teint d'un jaune orangé.

La même expérience a été réitérée avec une branche de *ſtramonium* à fleurs blanches & une plante entiere de *ſtramonium* avec ſes racines; il a paru bientôt des lignes rouges qui s'étendoient juſque ſur les pétales, & que le microcoſpe a fait reconnoître pour des vaiſſeaux ſpiraux; cette liqueur pénétroit auſſi dans le calice, aux étamines, au ſtile, mais ſur-tout à la partie inférieure du calice & dans la cloiſon qui ſert de placenta aux ſemences.

L'uſage des trachées eſt donc auſſi d'élever & de conduire la ſeve depuis les racines juſque dans les feuilles, dans les fleurs & dans les fruits. Il y a lieu de croire que les autres vaiſſeaux ligneux ſont deſtinés au même uſage, quoiqu'avec le ſecours des meilleurs microcoſpes on n'ait encore pu

découvrir de cavité dans les fibrilles ligneuſes; car au printems dans le tems des pleurs, la ſeve ſe porte avec tant d'abondance dans tous ces vaiſſeaux, qu'on la voit ſortir ſur la coupe d'un tronc d'orme, de bouleau ou de vigne, non-ſeulement des trachées, mais auſſi de tous les points du corps ligneux.

On comprend aſſez ſouvent ſous le nom de *ſeve* deux liqueurs bien différentes qu'il eſt néceſſaire de diſtinguer, ſavoir la lymphe ou la ſeve aqueuſe, qui eſt pompée par les racines, & qui montant par les vaiſſeaux du corps ligneux juſque dans le parenchyme des feuilles, fournit à leur abondante tranſpiration; celle en un mot que tout le monde apperçoit couler d'un cep de vigne taillé dans la ſaiſon des pleurs; l'autre liqueur qu'on peut regarder comme la *ſeve nourriciere*, eſt moins limpide, & eſt en quelque ſorte gélatineuſe; elle différe de la précédente autant que la lymphe differe du chyle dans les animaux; elle réſide dans les parties qui prennent un accroiſſement actuel, comme dans les boutons, dans les bourgeons, dans l'organe du livre & dans ſes dernieres productions; depuis les racines juſqu'à l'extrémité des feuilles; les jardiniers jugent de la préſence de cette ſeve par le développement ſenſible des boutons, par l'extenſion viſible des parties herbacées, & par la facilité qu'ils ont alors de ſéparer le bois d'avec l'écorce.

La plus grande partie de la lymphe qui eſt aſpirée par les plantes, n'eſt que de l'eau pure qui ſert de véhicule à une très-petite quantité de matiere propre à nourrir les végétaux: cette matiere conſiſte 1°. dans une terre extrêmement ſubtiliſée, telle que l'eau la peut entraîner avec ſoi ſans perdre ſa tranſparence; & l'expérience journaliere prouve qu'il n'y en a pas de meilleure que celle qui eſt tirée des débris des végétaux, lorſque la fermentation ou la pourriture a fait une parfaite réſolution de leurs parties. A cette terre ſe joignent des ſels, & peut-être par leurs moyens quelques ſubſtances huileuſes: ces matieres ſe combinent quelquefois avec des ſucs qui ſe dépoſent pendant l'hiver dans l'intérieur des vaiſſeaux ſéveux: par exemple, celle qui découle au printems par les inciſions profondes que l'on fait aux érables blancs du Canada, quoiqu'elle paroiſſe ſemblable à de l'eau la plus pure & la mieux filtrée, contient néanmoins un quarantieme de vrai ſucre dont elle ſe charge ſans doute en s'élevant dans les vaiſſeaux ſéveux, ou bien peut-être l'eau paſſe-t-elle toute ſucrée dans les racines, après s'être chargée de cette ſubſtance ſur les feuilles qui ſont tombées à l'automne, & qui ſe ſont conſervées ſous la neige pendant l'hiver.

Il nous ſuffit ici d'obſerver que l'eau qui doit porter les ſucs nourriciers dans les ſecrétoires, forme la plus grande partie de la lymphe qui eſt aſpirée par les racines, & qu'après avoir ſervi à cet uſage, elle ſort par les pores des feuilles ſous la forme d'une vapeur inſenſible.

Cette tranſpiration étant à-peu-près la dépenſe journaliere des végétaux, nous ſert de meſure pour déterminer la quantité & les mouvemens de cette ſeve aqueuſe que les racines doivent tirer de la terre pour y ſuppléer: examinons donc, d'après les expériences de M. Hales, les phénomenes de cette tranſpiration.

On a pris un grand ſoleil de jardin *helianthus annuus*, qui avoit été élevé exprès dans un pot; on a couvert le pot d'une plaque de plomb laminé percée de trois trous, ſavoir l'un au centre pour laiſſer paſſer la tige de la plante; l'autre vers la circonférence afin de pouvoir arroſer, & le troiſieme vers le milieu auprès de la tige, pour recevoir un tuyau de verre par lequel l'air pût communiquer ſous la platine: on cimenta exactement toutes les jointures, & le trou deſtiné aux arroſemens fut bouché avec un bouchon de liege. On peſa le pot matin & ſoir pendant un mois à-peu-près tous les deux jours; déduction faite de deux onces par jour, pour ce qui s'évaporoit par les pores du pot, il réſulta qu'en 12 heures d'un jour fort ſec & fort chaud, la tranſpiration moyenne de ce ſoleil montoit à vingt onces, & à près de trois onces pendant une nuit chaude, ſeche & ſans roſée: elle étoit nulle lorſqu'il y avoit eu tant ſoit peu de roſée; mais lorſque la roſée étoit aſſez

abondante, ou que pendant la nuit il tomboit un peu de pluie, le pot & la plante augmentoient du poids de deux à trois onces

Ayant mesuré exactement la surface de toutes les feuilles des racines & la coupe horisontale de la tige, on a trouvé que la hauteur du solide d'eau évaporée par la surface de toutes les feuilles, étoit $\frac{1}{165}$ de pouce en 12 heures, $\frac{1}{65}$ de pouce par celui qui a été aspiré par la surface totale des racines, & de 34 pouces pour celui qui a passé par la coupe horisontale de la tige. On a trouvé par de semblables expériences répétées sur différentes plantes, que les solides d'eau transpirés en 12 heures de jour par la surface de chacune de ces plantes, sont de

$\frac{1}{125}$ de pouce pour le soleil,
$\frac{1}{157}$ de pouce pour un cep de vigne,
$\frac{1}{20}$ de pouce pour un chou,
$\frac{1}{204}$ de pouce pour un pommier,
$\frac{1}{245}$ de pouce pour un citronnier.

On a arraché au mois d'Août un pommier nain, & après l'avoir pesé on a mis ses racines dans un bacquet qui contenoit une quantité d'eau connue; elles attirerent 15 livres d'eau en dix heures de jour, & l'arbre transpira dans le même tems 15 livres huit onces, c'est-à-dire, huit onces de plus que ses racines n'avoient attiré.

On a mis dans des caraffes pleines d'eau & bien jaugées, des branches de pommier, de poirier, d'abricotier, & de cerisier; on avoit coupé de chaque arbre deux branches à-peu-près égales, à l'une desquelles on conserva toutes ses feuilles, au lieu qu'on les arracha à l'autre: les branches qui avoient conservé leurs feuilles, tirerent à raison de 15, 20, 25, & même 30 onces d'eau en 12 heures de jour; & lorsqu'on les pesa le soir, elles étoient plus légeres que le matin. Celles qui étoient dépouillées de leurs feuilles, n'avoient tiré qu'une once & fort peu transpiré; car elles étoient plus pesantes le soir que le matin.

Des branches d'arbres verts traitées de la même maniere, tirerent très-peu, & transpirerent aussi fort peu.

On a ajusté une branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre de neuf piés & d'un demi-pouce de diametre; l'ayant ensuite rempli d'eau & renversé la branche, elle pompa l'eau du tuyau à raison de trois piés dans une heure: ensuite on coupa la branche à 15 pouces au-dessous du tuyau, & on mit tremper la partie retranchée dans une caraffe pleine d'une quantité d'eau connue. On recueillit avec précaution l'eau qui continua à sortir du bâton, & il n'en passa que six onces en 30 heures, quoiqu'il y eût toujours dans le tuyau de verre une colonne d'eau de sept piés de hauteur. Dans le même tems le reste de la branche garnie de feuilles, tira 18 onces d'eau de la caraffe: la force qui a fait transpirer l'eau par les feuilles, en a donc fait élever trois fois davantage dans le même tems que le poids d'une colonne de sept piés n'en a pu faire descendre.

Cette force avec laquelle l'eau est aspirée contre son propre poids, est bien plus grande encore qu'elle ne paroît dans cette expérience; car lorsqu'on a ajusté une pareille branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre assez gros pour contenir avec la branche une ou deux livres d'eau, & qu'à l'autre extrémité de ce tuyau on en a soudé exactement un autre de deux piés de long, & d'un quart de pouce de diametre; & qu'après avoir rempli d'eau tout cet appareil, & mis le doigt sur l'ouverture du petit tuyau, on l'a renversé & plongé son extrémité dans une cuvette pleine de mercure, on a observé que l'eau fut aspirée par la branche avec assez de vitesse & assez de force, pour faire élever le mercure à 12 pouces dans le petit tuyau; ce qui est équivalent à une colonne d'eau de 14 piés; & il n'est pas douteux que le mercure ne se fût élevé encore davantage sans les bulles d'air qui sortoient de la branche, & qui s'élevant au-dessus de l'eau, faisoient nécessairement baisser le mercure.

Cette expérience ne réussissoit jamais mieux que quand le soleil frappoit vivement sur les feuilles: le mercure baissoit de quelques pouces vers le soir, & quelquefois même tout-à-fait; mais il remontoit le lendemain dès que le soleil frappoit la branche. Cette force au reste est proportionnelle à celle qui anime la transpiration;

dans l'expérience faite avec une branche de pommier privée de ſes feuilles, le mercure ne monta pas du tout : dans toutes celles qui furent faites avec les arbres qui tranſpirent peu, il s'éleva très-peu ; ainſi les arbres verts ne le firent point monter.

On a remarqué dans toutes les expériences qu'on a faites ſur la tranſpiration, que la plus abondante étoit toujours dans un jour fort ſec & fort chaud ; M. Guettard a obſervé de plus qu'il eſt néceſſaire que la plante ſoit frappée immédiatement du ſoleil : par exemple, lorſqu'on enferme deux branches d'un même arbre, & à-peu-près égales, chacune dans un ballon de verre pour recevoir la liqueur qu'elle tranſpire, celle qui reçoit immédiatement les rayons du ſoleil tranſpire plus que celle qui eſt dans l'autre ballon couvert d'une ſerviette, dans la proportion de 18 gros trois quarts à 4 gros & demi. Pareillement lorſqu'il a enfermé trois branches à-peu-près égales d'une même plante, chacune dans un ballon, dont l'un étoit entiérement expoſé au ſoleil, l'autre ombragé par une toile poſée ſur quatre pieux à quelque diſtance du ballon, & le troiſieme couvert immédiatement d'une ſerviette, la premiere a plus tranſpiré à elle ſeule que les deux autres enſemble ; & celle dont le ballon a été couvert immédiatement a tranſpiré le moins. Enfin, il a encore éprouvé que deux branches de grenadier enfermées chacune dans un ballon, l'un expoſé au ſoleil, mais ſous un chaſſis de verre fermé, & dans un air plus chaud que l'autre, qui recevoit immédiatement les rayons du ſoleil, la branche enfermée dans celui-ci a néanmoins plus tranſpiré que celle qui étoit ſous le chaſſis dans un air plus chaud.

Ces obſervations ſont conformes à celles qu'on a faites ſur les pleurs de la vigne au printems, & ſur la liqueur qui s'écoule des érables en Canada. La vigne ne pleure jamais en plus grande abondance que quand elle eſt expoſée à l'action vive du ſoleil. Dans les premiers tems les pleurs ceſſent à ſon coucher, & ne reparoiſſent que quelques heures après ſon lever, & il en eſt de même de la ſeve des érables ; lorſque cet écoulement eſt bien établi & que les nuits ſont tempérées, il ſe fait jour & nuit, mais bien plus abondamment pendant le jour : s'il ſurvient des nuages, ou ſi l'on intercepte les rayons du ſoleil, les pleurs diminuent auſſi-tôt, ou bien s'arrêtent. En Canada dans les tems de gelée, la ſeve coule dans les érables du côté du midi, & l'arbre eſt ſec du côté du nord.

On apperçoit dans le phénomene des pleurs un exemple bien frappant de l'efficacité des rayons du ſoleil ſur les parties des plantes, puiſqu'ils donnent aux vaiſſeaux ſéveux non-ſeulement la puiſſance d'attirer de la terre une ſi grande quantité d'humidité, & de l'élever dans les tiges, mais auſſi celle de la pouſſer dehors avec une grande force : car M. Hales ayant un jour ajuſté une jauge mercurielle à un cep de vigne qu'il avoit coupé à la hauteur de deux piés & demi, il obſerva que la ſeve en ſortoit avec tant de force, qu'en 12 jours de tems elle fit élever le mercure dans la jauge à plus de 32 pouces, & à 38 dans une autre expérience. Ainſi la force avec laquelle la lymphe des pleurs eſt chaſſée dans la vigne, eſt au moins égale au poids d'une colonne d'eau de 36 à 43 piés. Cette expérience prouve bien auſſi la néceſſité des valvules, du moins dans les racines.

Lors donc qu'on réfléchit ſur la grande influence que les rayons du ſoleil ont ſur la tranſpiration des plantes & ſur l'écoulement de la lymphe dans les arbres qui pleurent, on ne ſauroit douter qu'ils ne ſoient la principale cauſe de l'élévation de la ſeve dans les végétaux ; mais en examinant en particulier l'action de cet aſtre ſur chacune des parties d'un arbre ou d'une plante, on ne ſauroit s'empêcher de reconnoître que c'eſt lui qui les met en mouvement, & qui leur imprime le pouvoir qu'elles ont d'élever la ſeve & de la diſtribuer dans tous les réſervoirs où elle doit aller : rappellons-nous donc à cet effet les obſervations ſuivantes.

Lorſque le ſoleil remonte ſur notre horiſon, la ſeve lymphatique qui paroiſſoit arrêtée pendant l'hiver, commence à s'émouvoir ; elle s'éleve avec plus d'abondance, à meſure que la chaleur du ſoleil augmente, & c'eſt aux environs du ſolſtice que s'eſt fait la plus grande dépenſe ; elle diminue alors inſenſiblement juſqu'à l'hi-

ver, tant par la diminution de la durée des jours, que par l'obliquité des rayons du ſoleil qui croît alors de plus en plus.

La même influence ſe remarque dans les effets journaliers : au tems des pleurs, c'eſt dans la plus grande ardeur du ſoleil que les vignes, les bouleaux, les érables, répandent le plus abondamment leur lymphe. Ces écoulemens ceſſent ou diminuent au coucher du ſoleil, ou bien lorſqu'un nuage intercepte ſes rayons. C'eſt dans les mêmes circonſtances que les feuilles tranſpirent le plus abondamment chaque jour, & que les racines auxquelles on a fixé des tuyaux de verre attirent l'eau avec le plus de vivacité.

De toutes les parties qui ſont expoſées à l'action du ſoleil, il n'y en a pas qui reçoivent ce mouvement de tranſpiration & d'aſpiration d'une maniere plus ſenſible que les feuilles ; à meſure qu'elles ſe développent, on voit croître la quantité journaliere de la tranſpiration ; & un arbre bien pourvu de feuilles, tire toujours plus que celui qui en eſt dépouillé.

Après les feuilles, les boutons qui ſont à leur origine, & que les jardiniers appellent les *yeux*, ſont les parties les plus propres à élever la ſeve : ces boutons ſont un raccourci de bourgeons de l'année ſuivante ; ils ſont compoſés pour la plus grande partie, de petites feuilles qui n'attendent que le moment de ſe développer ; or c'eſt par l'action du ſoleil ſur ces boutons que la ſeve lymphatique s'éleve au printems avant le développement des bourgeons. Un bouleau à qui on a coupé la tête en hiver, ne pleure point à la nouvelle ſaiſon, comme ceux à qui on a conſervé toutes leurs branches & leurs boutons ; & celui à qui on retranche les branches dans le tems même des pleurs, ceſſe bientôt d'en répandre avec la même abondance que lorſqu'il étoit entier.

Les arbres qui ſont dépouillés de leurs feuilles au commencement de l'été, par les inſectes ou autrement, tirent encore aſſez de ſeve pour s'entretenir par l'action du ſoleil ſur leurs boutons : il y en a pluſieurs dont les boutons ſe deſſéchent par la trop grande action du ſoleil, & l'arbre périt ſans reſſource : dans d'autres les jeunes boutons s'ouvrent & développent leurs nouvelles feuilles, alors l'arbre reprend ſa ſeve avec la même abondance qu'auparavant, mais ſes productions, l'année ſuivante, ſe reſſentent de cet effort anticipé.

L'action du ſoleil ſur l'écorce peut auſſi, pendant quelque tems, faire élever la ſeve, comme on le voit dans les jeunes arbres à qui on a coupé la tête : mais l'écorce ne paroît recevoir cette action qu'autant qu'elle contient des germes de boutons qui doivent bientôt ſe développer : car lorſque ce développement eſt tardif, ſur-tout dans les arbres qui tranſpirent beaucoup naturellement, l'écorce ne ſauroit ſuffire, & l'arbre périt.

Enfin l'action du ſoleil ſur les racines contribue auſſi à élever la ſeve : cependant cette puiſſance des racines eſt encore plus foible que celle de l'écorce : car ſi l'on voit les ſouches des arbres qui ſont coupés à ras de terre pouſſer en peu de tems des rejettons très-vigoureux, on doit plutôt attribuer cet effet à l'action des boutons qui ſe forment au bourrelet du tronc coupé, ou ſur l'écorce de quelque racine fort près de l'air, qu'à la puiſſance immédiate des racines, puiſque ſi l'on détruit cette ſouche, ou qu'on enleve ſon écorce avec le bourrelet, les racines ceſſent de tirer, & périſſent bientôt après. Cette obſervation ne regarde pas les arbres dont les racines courent horiſontalement, & qui par leur communication avec l'air extérieur ſont diſpoſés à faire beaucoup de rejettons.

Fondés ſur les obſervations que nous venons de rapporter, ne pourroit-on pas haſarder les conjectures ſuivantes ſur les cauſes de l'élévation de la ſeve dans les végétaux ?

1°. Que les racines attirent par leurs extrémités capillaires, qui ſont d'une très-grande étendue & d'un tiſſu fort ſpongieux, l'humidité de la terre que le ſoleil entretient continuellement autour d'elles.

2° Qu'elles tranſmettent cette humidité aux vaiſſeaux du bois par l'élaſticité de leur écorce, ſans lui permettre de rétrograder, puiſqu'on voit dans les expériences de M. Hales ſur les pleurs de la vigne, que ſes racines ont ſoutenu ſans être forcées,

le poids d'une colomne d'eau de plus de quarante-trois piés.

3° Que l'action du ſoleil ſur toutes les parties des végétaux, & particuliérement ſur les feuilles, excitent dans les fibres ſpirales des jeunes trachées, des vibrations qui s'étendent juſqu'aux racines, en vertu deſquelles la lymphe eſt déterminée uniformément vers le haut.

4° Que ce mouvement eſt favoriſé par l'air qui s'inſinue par les pores de l'écorce, & ſur-tout par toutes les cicatrices du pétale des feuilles qui ſont tombées les années précédentes.

5°. Enfin que ce mouvement eſt encore aidé par la ſtructure particuliere des vaiſſeaux ſéveux, par leurs anoſtomoſes fréquentes dans toute ſorte de ſens, par la communication perpétuelle avec le tiſſu cellulaire, dont les cavités forment autant de réſervoirs & de points de repos.

Les mouvemens de la ſeve nourriciere ſont plus difficiles à déterminer que ceux de la ſeve lymphatique; cette ſeve, bien plus obſcure dans ſon origine, & plus lente dans ſa marche, ne préſente pas des phénomenes auſſi frappans que ceux de la tranſpiration, & des pleurs, dont on peut peſer & meſurer la quantité. Il eſt croyable que la ſeve nourriciere eſt le produit de la lymphe, dont les parties propres à l'organiſation, ont été ſéparées dans des vaiſſeaux ſécretoires, dont la ſtructure nous eſt encore inconnue, tandis que la lymphe ſuperflue eſt diſſipée par la tranſpiration.

Le livre paroît être l'organe où réſide cette matiere propre à la nourriture & à l'accroiſſement des végétaux: nous avons vu que c'eſt de cet organe que partent d'un côté les nouvelles couches des fibres ligneuſes, & de l'autre la nouvelle couche corticale toujours plus mince que celle du bois.

Lors donc que l'action du ſoleil a fait élever une quantité ſuffiſante de ſeve lymphatique (dont un arbre peut perdre une certaine quantité ſans aucun préjudice), les extrémités du livre qui ſe terminent aux boutons commencent à s'alonger par l'arrivée des nouveaux ſucs, préparés apparemment dans le tiſſu cellulaire, qui ſe prolonge auſſi en même-tems par la formation de nouvelles cellules. Ce développement ſenſible des bourgeons eſt le premier ſigne du mouvement de la ſeve nourriciere: peu de tems après le tiſſu cellulaire, qui unit le livre à la derniere couche du bois, commence à s'imbiber de la ſeve qui lui eſt fournie par le livre dans toute l'étendue du tronc; & comme il eſt encore fort tendre, c'eſt en ce moment qu'on peut le ſéparer du bois fort aiſément. Mais comme dans cet intervalle les bourgeons ſe ſont aſſez étendus pour tranſpirer promptement la lymphe qui monte par les vaiſſeaux du bois, cette ſeve ne paroît plus ſous d'autre forme que ſous celle d'une vapeur qui ne ſe répand plus comme les pleurs, lorſqu'on taille le bois.

Il paroit donc par ces obſervations que la ſeve nourriciere commence à ſe mouvoir dans le livre qui forme les boutons aux parties les plus élevées de l'arbre, qu'enſuite elle ſe manifeſte dans les autres parties du livre en deſcendant peu-à-peu juſqu'à la racine: car ſi on juge de ſon mouvement par la facilité qu'a l'écorce à ſe ſéparer du tronc, il eſt certain que cette ſéparation eſt poſſible ſur les jeunes branches, avant que de l'être au bas du tronc: il en eſt de même dans les derniers tems de la ſeve, à la fin d'Août l'écorce du tronc & du vieux bois eſt déja fort adhérente, quand elle peut encore ſe ſéparer dans les jeunes branches, comme ſi cette ſeve n'étoit plus produite en aſſez grande quantité pour s'éloigner du lieu de ſon origine.

Ce mouvement de la ſeve nourriciere obſervé par les jardiniers, & l'obſervation des bourrelets qui ſe forment toujours plus gros au-deſſus des ligatures qu'on fait autour du tronc d'un arbre qu'au-deſſous, ont ſans doute fait naître l'idée de la circulation de la ſeve, qui ſans être ſemblable à la circulation du ſang dans les animaux, a cependant quelque réalité dans le ſens des obſervations que nous venons de rapporter.

Lorſque la ſeve nourriciere eſt plus abondante qu'il n'eſt néceſſaire par l'alongement des bourgeons, & la production des couches ligneuſes, elle ſe porte du côté

de l'écorce vers les endroits où elle trouve le moins de réſiſtance, & là perçant peu-à-peu l'écorce, & ſe formant une enveloppe de la portion du livre qu'elle a dilaté, elle forme inſenſiblement un bouton dans lequel, par l'effet de l'organiſation du livre, il doit ſe former un bourgeon avec toutes les parties qui en dépendent.

Il n'y a pas d'endroit dans toute l'étendue du livre où il ne puiſſe ſe former une ſemblable éruption; mais l'expérience fait voir que toutes ne ſont pas de même nature, & que quelques-unes de ces productions ſont organiſées pour devenir des boutons à feuilles, d'autres des boutons à fleurs, d'autres enfin des boutons de racines, ce ſera la circonſtance dans laquelle ſe trouvera quelque jour chaque partie du livre qui déterminera s'il en doit ſortir un bouton à feuilles ou une racine; ainſi lorſque dans un tems de repos (par rapport à la ſeve nourriciere), on coupera une branche d'arbre ou un bâton, quelle que ſoit l'extrémité qu'on enfoncera en terre, toutes les éruptions du livre formeront des racines, & tendront toujours naturellement vers le bas; & les éruptions qui ſe feront dans les parties de la branche qui ſera à l'air, deviendront des boutons à feuilles, & tendront toujours à s'élever.

L'organe du livre fait encore une ſorte de production bien plus compliquée que les précédentes; mais ſi parfaite, qu'il ſemble que ce ſoit ſon dernier effort: j'entends celle des parties de la fructification, deſtinées à produire des ſemences capables de multiplier les eſpeces, & de les repréſenter juſqu'à la fin du monde telles que Dieu les a créées au commencement.

Les botaniſtes diſtinguent ſept ſortes de parties qui concourent à la fructification; ſavoir, le calice, la corolle, les étamines, le piſtil, le fruit, la ſemence & le ſupport, ou la baſe de toutes ces parties.

Le calice eſt une expanſion de l'écorce qui s'évaſe à l'extrémité d'un bourgeon; il eſt doublé d'une membrane, qui eſt une production du livre, & dans laquelle les liqueurs colorées font découvrir des trachées: on peut le regarder comme une enveloppe deſtinée à défendre les parties eſſentielles de la fructification, & auſſi à faire tranſpirer la lymphe qui ſurabonde dans ces parties: il en eſt de même des pétales, autre eſpece d'enveloppe, qui different du calice en ce qu'elles n'ont rien de commun avec l'écorce que leur épiderme, & qu'elles ſont privées de glandes corticales dans leur parenchyme: elles ſont auſſi beaucoup plus fournies de trachées: les pétales ont ſouvent à leur partie interne des lacunes ou cavités melliferes, ou bien la nature forme exprès des cornets de différente forme, dans laquelle elle ramaſſe cette liqueur dont les abeilles compoſent leur miel.

Les calices & les pétales ne ſont pas des parties eſſentielles de la fructification: elles manquent abſolument dans quelques plantes; dans beaucoup d'autres il n'y en a qu'une des deux, cependant le plus grand nombre en eſt pourvu.

Les étamines ſont des parties eſſentielles de la fructification; elles contiennent le principe de la fécondation des ſemences, & ſans leur ſecours, les embryons ne feroient qu'avorter. On les regarde comme une production du corps ligneux; mais leur ſubſtance toujours herbacée, le grand nombre de vaiſſeaux ſpiraux qui les traverſe, & leur diſpoſition à s'étendre & à devenir monſtrueuſe dans les fleurs doubles, fait voir qu'elles appartiennent plus particuliérement au livre. Leur figure varie & auſſi leur ſituation; elles naiſſent quelquefois ſur le piſtil même, quelquefois à ſa baſe, aſſez ſouvent dans l'intérieur des pétales, quelquefois ſur les bords du calice, & enfin ſur des organes particuliers & fort éloignés des piſtils. Elles ſont communément compoſées d'un filet portant à ſon ſommet une double capſule où ſont renfermées des pouſſieres qui paroiſſent au microſcope autant de petites capſules de différentes figures; elles ſe rompent dans l'eau avec éclat, & répandent une liqueur ſpiritueuſe, qui eſt le vrai principe de la fécondation.

Du centre de la fleur s'éleve le piſtil ou l'ovaire, organe auſſi eſſentiel à la fructification que les étamines: il eſt compoſé du germe, d'un ſtile & d'un ſtigmate, corps ſpongieux & humide, propre à retenir les pouſſieres des étamines, & à

s'imbiber

s'imbiber de la liqueur ſpiritueuſe qu'elles contiennent. La principale de toutes ces parties eſt le germe qui renferme les embryons des ſemences, & qui ne commence à croître qu'après la fécondation.

Cette fécondation s'opere par l'activité de la liqueur ſpiritueuſe des pouſſieres, qui pénetre par le tiſſu ſpongieux du ſtigmate, & le long du ſtile juſqu'aux embryons, & vivifie leur germe à-peu-près comme fait la ſemence du mâle dans les animaux.

Dans le plus grand nombre des végétaux les étamines ſont avec les piſtils, ſous les mêmes enveloppes, en ſorte que les pouſſieres ſont portées immédiatement ſur le ſtigmate, le matin quand la fleur s'épanouit: dans les plantes qui ont ſur le même pié des fleurs mâles, ſéparées des fleurs femelles, les capſules des étamines ont beaucoup d'élaſticité, & répandent fort loin leurs pouſſieres; c'eſt ce qu'on peut obſerver ſur la pariétaire: enfin dans les plantes & dans les arbres qui n'ont que des fleurs mâles ou femelles ſur chaque individu, les pouſſieres qui ſont alors très-abondantes, ſont lancées avec effort & portées fort loin par le vent: de plus ces pouſſieres conſervent aſſez long-tems leur vertu prolifique au point qu'on peut tranſporter à 30 ou 40 lieues des rameaux de fleurs de palmier mâle, & opérer la fécondation en les attachant ſur des palmiers femelles. Mais ſi les individus femelles ſont trop éloignés de ceux qui portent les étamines, elles reſtent ſtériles, & tous leurs germes avortent.

C'eſt donc en vain qu'on a prétendu que des petits corps organiſés deſcendoient tous formés par les vaiſſeaux du ſtile, & devenoient les embryons: on ne remarque abſolument aucune voie par où des corps organiſés puiſſent deſcendre dans l'ovaire, ni aucune force qui puiſſe les y arranger ſymmétriquement, & les attacher chacun par leur cordon ombilical aux parois & aux cloiſons des capſules; les parties extérieures ſur leſquelles les pouſſieres ſéminales doivent tomber ſont plutôt ſpongieuſes & renflées, & ne paroiſſent que diſpoſées à s'imbiber de la liqueur ſpiritueuſe qui ſort de ces pouſſieres: bien plus, avant que les étamines ſoient en état de répandre leur pouſſiere, on trouve les embryons des ſemences dans les ovaires rangés dans le même ordre où ils doivent être juſqu'au tems de leur perfection: juſqu'au moment de l'éruption des pouſſieres, ils font peu de progrès dans leur accroiſſement; mais immédiatement après leur fécondation ils croiſſent très-rapidement.

Le germe qui contient ces embryons ſe change bientôt en un fruit (ſec, mol, pulpeux, capſulaire, légumineux, *&c.*) qui s'accroit juſqu'à un terme déterminé, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que les ſemences qu'il contient aient acquis un juſte degré de maturité: alors les vaiſſeaux de ce fruit ceſſent de recevoir de nouveaux ſucs; leurs fibres ſe deſſéchent, & en même tems leur reſſort augmente au point que la deſſication étant ſuffiſante, le fruit s'ouvre avec effort, & les ſemences dont le cordon ombilical eſt auſſi deſſéché, tombent à terre pour y germer & reproduire autant de pareilles eſpeces: chaque ſemence étant organiſée de telle ſorte qu'elle doit toujours repréſenter le même individu dont elle ſort, ſuivant l'ordre précis du créateur.

La perfection des ſemences paroit être l'unique objet de la nature dans la végétation des plantes annuelles: dès que ſes vues ſont remplies, les feuilles ſe deſſéchent, & la plante dépourvue de boutons capables de prolonger ſa vie, ceſſe de végéter & périt: dans les plantes vivaces & dans les arbres, les boutons qui ſe forment chaque année perpétuent cette puiſſance qui fait élever la ſeve, & renferment des bourgeons qui ſe développeront d'eux-mêmes, quand la chaleur du ſoleil leur donnera de l'activité au printems ſuivant. C'eſt pourquoi lorſque ces boutons que les feuilles portent dans leurs aiſſelles, ont acquis leur juſte groſſeur, & que leurs enveloppes écailleuſes ſont formées au point qu'elles peuvent les défendre des injures du tems pendant l'hiver, l'affluence de nouveaux ſucs leur devient inutile, & même leur ſeroit préjudiciable: dès-lors les feuilles ne reçoivent plus la ſeve nourriciere qui entretient leur ſoupleſſe & leur fraîcheur, leurs fibres ſe deſſéchent, l'a-

gitation des vents les ſépare des branches & les emporte. Elles laiſſent à leur origine une cicatrice que le tems efface, mais par laquelle l'air s'inſinue dans les vaiſſeaux ſpiraux.

Cette défoliation qui laiſſe dans les boutons de nouveaux inſtrumens capables d'élever la ſeve aux premieres chaleurs du printems, ne fait que rallentir dans un arbre le mouvement vital ſans l'éteindre : mais lorſqu'après une longue ſuite d'années les fibres ligneuſes qui ſe ſont toujours endurcies ſont auſſi devenues plus fragiles, que l'arbre parvenu à ſa hauteur, n'a pris depuis long-tems de l'accroiſſement que dans ſes branches, que leur poids & l'effort des vents font enfin caſſer, l'arbre ſe couronne, l'humidité des pluies pénetre par toutes les plaies, & pourrit inſenſiblement le tronc ; alors il ne ſubſiſte plus que par le peu de bois qui reſte encore uni à l'écorce : il ſe mine peu-à-peu, la carie gagne enfin le livre, & arrêtant la vie de l'arbre dans ſa ſource, termine inſenſiblement ſa *végétation*.

VÉGÉTATIF, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant de l'eſprit *végétatif*, de l'ame *végétative* des plantes. *Voyez* VÉGÉTATION.

VÉGÉTAUX, (*Jardinage.*) ſont tous les êtres qui vivent de la ſubſtance de la terre. On entend par ce mot toutes les plantes en général que l'on peut renfermer ſous deux eſpeces ; les arbres & les herbes.

Le terme de *végétal* a été donné aux plantes, parce qu'on a cru devoir appeller *végétation* l'action par laquelle les plantes croiſſent, *vegetans dicitur ab anima vegetante*.

Les *végétaux* ſe diſtinguent en arbres, arbuſtes, arbriſſeaux ou *frutex*, ſous-arbriſſeaux ou *ſufrutex*, herbes, légumes, oignons, roſeaux & chiendents.

Ils ſe peuvent encore diviſer en plantes terreſtres & aquatiques ; les terreſtres ſont celles qui croiſſent ſur la terre, au lieu que les aquatiques ne croiſſent bien que dans l'eau.

Les unes & les autres ſe ſubdiviſent en plantes ligneuſes ou boiſeuſes, en bulbeuſes & en fibreuſes, ou ligamenteuſes, qu'on peut encore appeller *herbacées*.

Les plantes ligneuſes ou boiſeuſes ſont tous les arbres dont la conſiſtance, tant dans les branches que dans la tige & les racines, eſt aſſez dure pour former du bois ; elles ſe diviſent en arbres ſauvages & en domeſtiques.

Les ſauvages ſont ceux qui viennent ſans culture, dans les bois & les campagnes.

Les domeſtiques ſe cultivent dans les jardins, & ſont proprement les arbres à fruit.

Les plantes bulbeuſes renferment toutes les plantes qui ont des oignons, ſoit légumes ou fleurs.

Les plantes fibreuſes ou ligamenteuſes n'ont que des racines très-menues, ou de petits ligamens ; cela regarde les fleurs les plus délicates, les blés & autres chiendents, les plantes médicinales cultivées, les herbes ſauvages, que l'on appelle *ſimples*, les légumes & les herbes potageres.

Il y a encore les plantes annuelles, les pérennelles & les paraſites.

Les plantes annuelles ne durent qu'un an, les pérennelles ou vivaces durent plus long-tems.

Les plantes paraſites vivent aux dépens des autres, tels que l'agaric & le gui de chêne ; elles végetent ſur les autres, & leurs racines ſe nourriſſent ſur l'écorce de ces plantes auxquelles elles ſont attachées.

Les parties des *végétaux* ſont la graine, la racine, la tige ou le tronc, l'écorce, les yeux, les bourgeons, les branches, les feuilles, les fleurs & les fruits.

On expliquera toutes ces parties différentes à leur article.

VEGGIA *ou* VEGLIA, (*Géog. mod.*) île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Morlaquie, au voiſinage de l'île de Cherzo. On lui donne environ cent milles de tour. C'eſt la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la ſoie, & des petits chevaux eſtimés. Sa capitale qui porte le même nom, eſt ſur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galeres & quelques vaiſſeaux. Cette ville eſt honorée d'un évêché. *Long.* 32. 27. *lat.* 46. 12.

L'île de *Veggia* eſt nommée *Kar* par les Eſclavons, & ce pourroit être la *Curica* de Ptolomée. Après la décadence de l'empire, elle ſe gouverna quelque tems par ſes propres loix, ayant des princes particuliers, dépendans des rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la république de Veniſe en 1480, du moins depuis ce tems-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoient pour la gouverner un noble avec titre de *provéditeur*. (*D. J.*)

VEGIUM, (*Géog. anc.*) ville maritime de la Liburnie, ſelon Pline, *l. III. c. xxj.* Ptolomée, *l. II. c. xvij.* qui la marque entre *Ortopla* & *Argyrutum*, la nomme *Vegia*. (*D. J.*)

VEGLIA, (*Géog. mod.*) île du golfe de Veniſe. *Voyez* VEGGIA.

VÈGRE, LA, *ou* LA VESGRES, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Hurepoix. Elle a ſa ſource au-deſſus de Houdan où elle paſſe, & vient couler dans l'Eure un peu au-deſſous d'Ivry. (*D. J.*)

VÉGRES, *voyez* VAIGRES.

VEGUER, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme de palais uſité ſeulement dans le Béarn, où il ſe dit de certains huiſſiers qui ont ſpécialement le droit de ſignifier des exploits aux gentilshommes, à la différence des bayles qui n'en peuvent ſignifier qu'aux roturiers. *Voyez* BAYLE.

VÉHÉRIE, (*Juriſprud.*) *veheria ſeu vicaria*, *vice-dognatus*, *vice dominatus*, vicairie, office, juriſdiction ou diſtrict du véhier, viguier ou vicaire.

Ce terme eſt uſité en quelques provinces, & notamment en Dauphiné. *Voyez ci-après* VÉHIER. (*A*)

VÉHÉMENT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un mouvement, d'une action violente, forte, impétueuſe. La *véhémence* des flots & des vents; un orateur, un diſcours *véhément*.

VÉHEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) vieux terme de pratique, qui n'eſt uſité qu'en Normandie, où il ſe dit des témoins qui aſſiſtent à la vue ou viſite d'un héritage. *Voyez* VISITE.

VÉHICULE, ſ. f. (*Gram.*) dans ſon ſens littéral, ſignifie une choſe qui en charrie ou porte un autre avec elle ou ſur elle. *v.* VOITURE, CHARIOT, ROUE.

C'eſt dans ce ſens-là que les anatomiſtes diſent que le ſerum eſt le *véhicule* qui voiture les globules du ſang. *Voyez* SANG.

En Pharmacie, une liqueur qui ſert à délayer une autre, ou dans laquelle on détrempe une médecine pour la rendre moins déſagréable au goût d'un malade, eſt appellée auſſi un *véhicule*.

L'eau eſt le *véhicule* de la matiere nutritive des végétaux. *Voyez* VÉGÉTATION & EAU.

VEHIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *veherius*, *ucerius*, *viguerius ſeu vicarius*, le même officier qu'on appelle ailleurs *viguier*, & qu'en Dauphiné on appelle *vehier*. C'étoit le lieutenant du ſeigneur, & l'on croit qu'il rendoit la juſtice en ſon nom.

Il y avoit deux ſortes de *vehiers* : les uns eccléſiaſtiques, les autres laïques.

Le *vehier* ou vicaire eccléſiaſtique de Romans étoit ordinairement un chanoine de l'égliſe de S. Bernard, que l'archevêque de Vienne, abbé de cette égliſe collégiale, nommoit à cet office ou bénéfice. Jean XXII. ſupprima les charges de mitral de Vienne & de *viguier* de Romans pour les réunir à la menſe archiépiſcopale.

Le mitral de Vienne & le *vehier* de Romans avoient les mêmes fonctions; l'un & l'autre avoient droit d'établir un juge dans la ville, qui avoit juriſdiction ſur les habitans, ainſi qu'on l'apprend d'une ſentence arbitrale de l'an 1274, par laquelle on voit que ce vicaire ou *vehier*, outre la nomination du juge, avoit encore celle de pluſieurs autres officiers qui prêtoient tous ſermens entre ſes mains. Quoiqu'il pût ſubroger à ſes fonctions de judicature, il lui étoit libre de les exercer en perſonne, ſurtout en certaines cauſes dont il ſe réſervoit ordinairement la connoiſſance, & auxquelles l'archevêque ne pouvoit pas commettre un autre juge.

Le *vehier* laïque étoit un officier prépoſé par le ſeigneur à la recette des deniers provenans de ſa juſtice. Une reconnoiſſance de 1318 juſtifie qu'outre le *vehier* de l'archevêque de Vienne, il y avoit à Romans un officier du dauphin, que l'on appelloit du même nom. Sa recette étoit com-

poſée des amendes & condamnations de juſtice, des émolumens du ſceau, du tribut qui ſe levoit ſur les mariages pour le plat ou mets du ſeigneur, & autres droits ſemblables.

La plûpart des véhéries ayant été inféodées, ont conſervé leurs droits; mais elles ont entiérement perdu leurs fonctions. Dans le tems qu'elles ſubſiſtoient, le *vehier* avoit pour ſa part le tiers de ſa recette, ainſi qu'il en eſt fait mention dans pluſieurs anciens hommages rendus pour ces véhéries.

Suivant un rapport fait par les gens des comptes en 1494, il y avoit dans Grenoble trois véhéries, ſavoir celle de Giere, de Portetroine & de Clérien; ces véhéries avoient retenu ces noms des premiers ſeigneurs auxquels elles avoient été inféodées.

Ceux de Portetroine & de Clérien n'avoient chacun proprement qu'une moitié de la véhérie épiſcopale.

Dans la ſuite le dauphin acquit les véhéries de Giere & de Portetroine: ce qui augmenta beaucoup ſes droits.

Les anciens aveux de ces véhéries font connoître que ceux qui les tenoient, ſe reconnoiſſoient hommes liges du dauphin ou de l'évêque pour celles qui relevoient de ce prélat, & que de chaque véhérie dépendoit une maiſon forte deſtinée pour l'habition du *vehier*.

La véhérie de Clerien qui eſt demeurée à des ſeigneurs particuliers, a conſervé pour tout reſte des anciens droits qui y étoient attachés, une douzieme des langues de bœufs que l'on tue dans la ville.

Les reconnoiſſances paſſées pour la véhérie de Bernin, font mention d'un droit ſur les petits bans, *banna minuta*. On entendoit par-là les peines pécuniaires impoſées par les ſtatuts des lieux pour des contraventions, à la différence des condamnations de juſtice, qui ſont les amendes ordinaires prononcées par les ſentences des juges. Ce *vehier* profitoit des petits bans quand ils étoient au-deſſous de trois ſols ſix deniers; au-deſſus il n'en retiroit que le tiers. Il avoit auſſi le droit de nommer ſeul un bannier pour la garde des champs & des vignes dans le tems des moiſſons & des vendanges, le tiers du droit de paſſage dû par les étrangers qui amenoient paître des beſtiaux dans le lieu, le droit des langues de bœufs; il avoit auſſi le droit d'étalonner ſeul les meſures du vin & les autres meſures des blés & moulins conjointement avec le châtelain.

La véhérie de Moirene eſt celle dont on a conſervé les plus anciens titres dans les privileges de ce lieu, qui ſont de l'an 1164. Le *vehier* nommé *aymo vicarius* eſt donné par le ſeigneur pour garant de l'obſervation des franchiſes. Cet Officier avoit une portion des bans & amendes impoſés pour certains crimes.

Le *vehier* de Payrins étoit tenu de payer au dauphin à chaque mutation de ſeigneur & de poſſeſſeur, une redevance de 35 liv. viennoiſes & deux draps de toile d'Allemagne pour le plait ou mutation de la véhérie. *Voyez* les *mémoires* de Valbonay, Chorier *hiſt. du Dauphiné* & les *mots* VÉHÉRIE, VICAIRE, VIGUIER, VIGUERIE. (*A*)

VEJENTANUM, (*Géog. anc.*) maiſon du campagne, en Italie, au bord du Tibre, ſur la voie Flaminienne. Cette maiſon, dont parle Suétone, *l. VII. in Galbâ, c. j.* appartenoit à Livie, femme d'Auguſte, & elle fut nommée *ad-Gallinas.* (*D. J.*)

VEIES, (*Géog. anc.*) *Veii*, ville d'Italie dans l'ancienne Etrurie, près du Tibre, à environ cent ſtades de Rome. C'étoit une ville puiſſante, riche & forte; du-moins les hiſtoriens nous la repréſentent comme une ville auſſi étendue & auſſi peuplée qu'Athenes. Les habitans qui craignoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la ſituation avantageuſe de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Veïens & les Romains vivoient dans une perpétuelle méſintelligence, & commettoient à toute heure des hoſtilités ſur les terres les uns des autres, juſque là que Florus, *l. I. c. xiij.* nomme les Veïens *aſſidui & anniverſarii Romanis hoſtes.*

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la réſolution de reduire cette puiſſante ville. Ils commencerent alors ce ſiege ſi fameux, que l'hiſtoire compare pour la difficulté &

pour la longueur avec celui de Troie Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emporterent cette ville. Comme l'armée romaine étoit extrêmement nombreuſe, elle donna l'aſſaut de tous côtés. Les Veïens occupés par-tout ne firent point attention à une mine qu'on creuſoit ſous leur ville, & ne furent pas en état de repouſſer l'ennemi lorſqu'il entra chez eux par le ſouterrein. Les Romains enfouis s'ouvrirent un paſſage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit conſacré à cette déeſſe; & ſelon la coutume des anciens, il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains ſortis de la mine eurent encore différens combats à livrer; mais ils furent vainqueurs, pillerent les maiſons, & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchere tous les priſonniers de condition libre; & l'argent que l'on en tira, fut attribué au fiſc. Camille, après le partage du butin fait dans les maiſons, ordonna le dépouillement des temples, & forma le deſſein de tranſporter religieuſement à Rome la ſtatue de Junon; en conſéquence il choiſit dans ſon armée des jeunes gens bien faits, à qui il ordonna de ſe purifier par des ablutions & de ſe revêtir d'habits blancs.

Ce fût à eux qu'il confia le ſoin de porter à Rome le ſimulacre de la déeſſe, & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans ſon temple avec un grand air de modeſtie & de vénération. D'abord Camille toucha la ſtatue, liberté qui n'étoit permiſe, parmi les Etruriens, qu'à un ſeul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'enſuite il lui demanda ſi elle conſentoit de venir à Rome, & que la ſtatue, ſelon les uns, lui fit ſigne, & ſelon les autres, lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée ſur le mont Aventin, où elle demeura long-tems dans un temple.

Ainſi périt la fameuſe ville de *Veïes*, qui fut dépouillée tout-à-la-fois de ſes richeſſes, de ſes habitans & de ſes dieux. On peut juger de ſa force par la difficulté que Rome eut à la ſoumettre. Dix ans ſuffirent à peine à la réduire. On n'en diſcontinua le ſiege ni pendant l'hiver, ni pendant l'été. Enfin elle fut priſe par la ſappe, & l'artifice y eut plus de part que la valeur même.

Les habitans de *Veïes* ſont appellés *Veïentes* par Cicéron, *l. I. de divinat. c. xliv.* & *Veïentani* par Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une colonie greque venue en Italie d'Argos, où Junon étoit particuliérement adorée. Le pays des Veïens compoſoit un quartier de l'Etrurie, qui n'étoit ſéparé des Sabins & des Latins que par le Tibre; c'eſt aujourd'hui la partie la plus orientale du patrimoine de S. Pierre.

Les Romains ne détruiſirent pas entiérement la ville de *Veïes*. Tite-Live, *l. XXXIX c. ix.* fait entendre qu'elle ſubſiſtoit encore après la guerre punique; & Rome y envoya une colonie que Frontin nomme *Colonia vejus*. Depuis elle tomba tellement en ruine, qu'on n'en reconnoiſſoit plus la place. Holſtein a eu beaucoup de peine à en trouver quelques veſtiges ſur une colline eſcarpée, vis-à-vis de l'île *Farneſia*, aujourd'hui *Iſola*; cette poſition s'accorde avec celle que Denys d'Halicarnaſſe donne à la ville de *Veïes*. (*D. J.*)

VEILLANE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Vigliana*, petite ville d'Italie dans le Piémont, au marquiſat de Suze, près de la Doire, appellée *Doria-riparia*, à 14 milles au nord-oueſt de Turin. *Long.* 24. 55. *latit.* 44. 53. (*D. J.*)

VEILLE, ſ. f. (*Phiſiolog.*) dans l'économie animale, état du corps humain dans lequel les actions des ſens internes & externes, & des muſcles peuvent ſe faire facilement, ſans trouver aucune réſiſtance. Je ſuis ſûr que je veille lorſque mes yeux ouverts apperçoivent les corps qui m'environnent; car mes yeux voient confuſément quand j'ai envie de dormir, & je ne vois plus rien quand je dors. Je veille ſi j'entends les ſons qui ſont à la portée de mon oreille; je dors ſi je ne les entends pas. Je veille lorſque je marche ou que je parle à volonté; je veille lorſque mon cerveau eſt dans cette diſpoſition phyſique, au moyen de laquelle les impreſſions externes appliquées à mes organes excitent certaines penſées. Je veille enfin lorſque le principe moteur des muſcles, au moindre changement du principe penſant, eſt prêt à être déter-

miné vers les muſcles, quoique ſouvent il n'y coule point actuellement.

VEILLE, (*Antiq. rom.*) *vigilia*, partie de la nuit. Les Romains diviſoient la nuit en quatre parties égales. La premiere commençoit ordinairement depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf; la ſeconde depuis neuf juſqu'à minuit; la troiſieme depuis minuit juſqu'à trois heures du matin; le quatrieme depuis trois heures juſqu'à ſix. La même choſe ſe pratiquoit dans les villes de guerre, & par-tout où il y avoit des garniſons. (*D. J.*)

VEILLE, (*Hiſt. eccléſ.*) on appelle *veille* le jour qui précéde la fête de quelque ſaint. Ce nom ſignifioit autrefois non pas le jour, mais la nuit pendant laquelle les Chrétiens veilloient ſur les tombeaux des martyrs, en chantans des hymnes à l'honneur de ceux dont on devoit ſolemniſer la fête le lendemain. On appella ces ſortes de veilles, *natalitiæ*, non par rapport au jour de la naiſſance, mais par rapport à une autre vie plus heureuſe que celle qu'ils avoient perdue.

Pluſieurs ſavans croyent qu'on commença les *veilles* dans la ſecond ſiecle de l'égliſe, & que ce fut pour célébrer le martyre de S. Polycarpe, évêque de Smyrne; mais cette époque eſt fort conteſtée, & véritablement il eſt difficile de la fixer: ce qu'il y a de plus vrai, eſt que c'étoit ſur le tombeau des martyrs que l'on ſolemniſoit la *veille* du jour du martyre du ſaint que l'on invoquoit.

On avoit accoutumé de publier la fête des martyrs que l'on devoit célébrer: cette publication ſe faiſoit ſecrettement dans les tems de perſécution par un homme prépoſé pour cette fonction, & que l'on appelloit *curſor*. C'étoit principalement pendant la nuit que les aſſemblées ſe faiſoient, comme nous l'apprenons de Tertullien & Clément d'Alexandrie; on éclairoit les lieux d'aſſemblée par le moyen des cierges & d'autres matieres qui produiſoient une lumiere ſuffiſante pour ſuppléer au défaut du jour.

Il eſt aiſé de comprendre que dans la ſuite des tems cette pratique religieuſe tomba dans pluſieurs abus, & le ſcandale devint ſi public, que dans le ſeptieme ſiecle on défendit les *veilles* nocturnes: ce qui fut confirmé par pluſieurs conciles généraux & par des ſynodes particuliers. (*D. J.*)

VEILLE *des armes la*, (*Hiſt. de la Chevaler.*) ancienne cérémonie, qui conſiſtoit en ce que la *veille* que quelqu'un devoit être fait chevalier, il paſſoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain; & en ce ſens on diſoit, faire la *veille des armes*. Voyez *l'hiſt. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

VEILLE-LA-DRISSE, (*Marine.*) commandement de ſe tenir prêt à amener les huniers.

VEILLE-L'ÉCOUTE-DE-HUNE, (*Marine.*) commandement de tenir l'écoute de hune prête à être larguée.

VEILLE-LES-HUNIERS, (*Marine.*) c'eſt la même choſe que veille-les-driſſes. *Voyez* VEILLE-LA-DRISSE.

VEILLER, v. act. & neut. (*Gram. franç.*) c'eſt être dans l'état qu'on déſigne par veille. *Voyez l'article* VEILLE.

Veiller une perſonne, ſe dit en deux ſens bien différens. Il ſignifie *paſſer la nuit* auprès d'un malade pour en avoir ſoin, comme, on le *veille* toutes les nuits: je l'ai déja *veillé* deux fois; & il ſignifie auſſi *épier* une perſonne, *la ſuivre de près*, comme, on le *veille* de près, on le *veille* avec tant de ſoin qu'il ne ſauroit échapper.

Veiller ſur les actions, ſur la conduite de quelqu'un, ſe prend en bonne & en mauvaiſe part; exemples: il *veille* ſur toutes les actions de ſon ennemi; un bon pere doit *veiller* ſur la conduite de ſes enfans.

Veiller à quelque choſe, ſe prend toujours pour en avoir ſoin; je *veillerai* à votre affaire. M. Deſpreaux s'eſt ſervi fort agréablement du verbe *veiller*.

Ces pieux fainéans veilloient *à bien dormir.*

(*D. J.*)

VEILLER, (*Juriſprud.*) ſignifie en cette matiere *être attentif à la conſervation de ſes droits*; c'eſt en ce ſens que l'on dit que *vigilantibus jura proſunt*. Un créancier, en formant ſon oppoſition, *veille* pour empêcher que l'on ne purge ſes droits par un décret, par des proviſions d'un office, par des lettres de ratification d'une rente ſur le roi,

Le tuteur eſt obligé de *veiller* à la conſervation des biens de ſes mineurs. Tant que le vaſſal dort, le ſeigneur *veille* & *vice verſâ*, c'eſt-à-dire que le ſeigneur qui a ſaiſi, fait les fruits ſiens, tant que le vaſſal néglige de prêter la foi, ou au contraire que le vaſſal gagne les fruits, tant que le ſeigneur ne ſaiſit pas. *Voyez* CRÉANCIER, DÉCRET, OPPOSITION, SAISIE, TUTEUR, SEIGNEUR, VASSAL. (*A*)

VEILLER, (*Marine.*) c'eſt prendre garde à quelque choſe. On dit qu'il faut *veiller* les mâts & non le côté, quand on veut faire entendre que les mâts d'un vaiſſeau ſont bons, & qu'ils vireront plutôt que de démâter. On dit encore qu'une ancre eſt à la *veille*, quand elle eſt prête à être mouillée, & qu'une bouée eſt à la *veille*, lorſqu'elle flotte ſur l'eau, & qu'elle montre où l'ancre eſt mouillée.

VEILLER, (*terme de Fauconnerie*) c'eſt empêcher l'oiſeau de dormir, afin de le dreſſer.

VEILLOIR, ſ. m. *terme d'ouvriers en cuirs*; on nomme ainſi parmi les ouvriers qui travaillent en cuir, comme bourreliers, maletiers, cordonniers, ſavetiers, *&c.* une petite table ſur laquelle les compagnons mettent leur chandelle & leurs outils lorſqu'ils commencent à veiller, & autour de laquelle ils s'arrangent pour profiter tous de la lumiere. *Savary.* (*D. J.*)

VEILLOTE, ſ. f. *terme de Faucheur*; petit tas de foin qu'on fait, lorſque l'arbre du pré eſt fauché, & qu'on fane à deſſein de la réduire le plutôt qu'il eſt poſſible en foin. (*D. J.*)

VEINE, ſ. f. *en anatomie*, eſt le nom que l'on donne aux vaiſſeaux ou conduits qui reçoivent le ſang de toutes les parties du corps, où les arteres l'ont diſtribué, & le rapportent au cœur. *Voyez Pl. d'Anatom. Angeiol. Voyez auſſi* SANG, *&c.*

Les *veines* ne ſont qu'une continuation des extrémités des arteres capillaires, qui ſe réfléchiſſent vers le cœur. *Voyez* CAPILLAIRE & ARTERE.

Comme elles ſe réuniſſent à meſure qu'elles approchent du cœur, elles forment à la fin trois groſſes *veines* ou troncs; ſavoir, la *veine cave deſcendante*, qui rapporte le ſang de toutes les parties au-deſſous du cœur. La *veine cave aſcendante*, qui rapporte le ſang de toutes les parties au-deſſus du cœur. Et la *viene porte*, qui va ſe rendre au foie. *Voyez* CAVE, CŒUR, PORTE, *&c.*

L'anaſtomoſe des *veines* & des arteres a été vue au microſcope dans les piés, les queues, *&c.* des grenouilles, & d'autres animaux amphibies, premiérement par Leuwengoeck; mais depuis elle a été obſervée en d'autres animaux, & ſur-tout dans l'épiploon du chat, par Cowper; on l'a remarquée dans différentes parties du corps humain; mais elle n'eſt par conſtante, *&c. Voyez* ANASTOMOSE, CIRCULATION, *&c.*

Les tuniques des *veines* ſont quatre, & les mêmes que celles des arteres, excepté que la tunique muſculaire eſt fort mince dans toutes les *veines*, ainſi que dans les arteres capillaires; la preſſion du ſang contre les parois des *veines* étant moindre que contre celles des arteres, parce que la force du cœur eſt fort affoiblie dans les capillaires. *Voyez Pl. anatom.* (*Angicol.*) *V* auſſi l'*article* PHLÉBOTOMIE.

Les *veines* n'ont point de battement, parce que le ſang y eſt pouſſé d'une maniere uniforme, & qu'il coule d'un canal étroit dans un plus grand. Mais elles ont un mouvement périſtallique, qui dépend de leur tunique muſculaire. *Voyez* POULS, *&c.*

Les *veines capillaires*, s'uniſſent les unes avec les autres, comme il a été dit des arteres capillaires; mais leur direction eſt entiérement contraire: car au lieu qu'une artere eſt un tronc qui ſe diviſe en pluſieurs branches & pluſieurs capillaires, une *veine* eſt un tronc formé de la réunion de pluſieurs capillaires. *Voyez* CAPILLAIRE.

Dans toutes les *veines* qui ſont perpendiculaires à l'horiſon, excepté dans celles de la matrice, & dans la *veine* porte, il y a de petites valvules ou ſoupapes. Quelquefois il n'y en a qu'une, quelquefois il y en a deux, & d'autres fois trois, placées enſemble, comme autant de demi-dez attachés au parois des *veines*, avec leurs ouvertures tournées vers le cœur.

Ces valvules ſont preſſées contre les parois des *veines* par le ſang qui coule vers le

cœur ; mais elles empêchent le ſang de revenir du cœur, & en fermant les *veines*, ſoutiennent le poids du ſang dans les gros troncs. *Voyez* VALVULE.

Les *veines* ſont diſtinguées par rapport à leur ſituation, en *ſuperieure* & *inférieure*, *aſcendante* & *deſcendante* en *droite*, comme la méſentérique, & en *gauche*, comme la ſphérique ; en *interne*, comme la baſilique, & en *externe*, comme la céphalique.

Pluſieurs *veines* tirent auſſi leurs noms des parties où elles ſe trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogaſtriques, les épigaſtriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les ſurales, la ſciatique, la ſaphene, la médiane, la céphalique, la thoracique, la ſouclaviere, l'intercoſtale, la coronale, l'hémorrhoïdale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gaſtrique, la ſtomachique, l'épiploïque, la ſplénique, *&c.*

On diſtingue auſſi les *veines* à raiſon de leurs fonctions particulieres, en ſpermatiques, émulgentes, *&c. Voyez* toutes ces *veines* repréſentées dans la *Pl. anat.* (*Angéiol.*) & leurs deſcriptions particulieres dans leurs articles propres. *Voyez* JUGULAIRE, *&c.*

VEINE, (*Maréchal.*) preſſer la *veine*. *Voyez* PRESSER. *Barrer la veine*. *Voyez* BARRER.

VEINES, ſe dit auſſi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on apperçoit ſur pluſieurs ſortes de bois, de pierres, *&c.* comme ſi elles euſſent été peintes ; & que les peintres même imitent ſouvent, en peignant les menuiſeries, *&c.*

En général le marbre eſt rempli de pareilles *veines*. *Voyez* MARBRE.

Le lapis lazuli a des *veines* qui reſſemblent à de l'or. *Voyez* LAPIS.

Ovide parlant des métamorphoſes des hommes en pierres, dit : *quæ modo vena fuit, ſub eodem nomine manſit.*

Les *veines* dans les pierres ſont un défaut qui vient pour l'ordinaire d'inégalité dans leur conſiſtance, comme d'être trop dures ou trop tendres ; défaut qui fait éclater & fendre les pierres dans ces endroits.

Veine eſt un mot qui ſe dit auſſi dans le même ſens que *ſtratum*, pour exprimer les différentes diſpoſitions ou eſpeces de terre qu'on rencontre en creuſant. *Voyez* STRATUM.

Ainſi on dit une *veine* de ſable, une autre de roc, *&c.* une *veine* d'ocre, de vitriol, d'alun, de calamine, de charbon, *&c.* Les eaux minérales acquierent leurs différentes qualités en paſſant par des *veines* de vitriol, de ſoufre, *&c. Voyez* MINÉRAL.

On dit dans le même ſens une *veine* d'or, d'argent, de mercure, *&c.* & on entend par-là certaines parties de la terre dans leſquelles on trouve de la mine de ces métaux, qui ſe diſtribue en différentes branches, comme ſont les *veines* dans le corps. *Voyez* MINE, *&c.*

Tavernier donne une deſcription des *veines* qui ſont dans les mines de diamans de Golconde, avec la maniere de les tirer. *Voyez* DIAMANT.

VEINES *métalliques*, (*Hiſt. nat.*) *voyez* l'article FILON.

VEINE, (*Architecture.*) c'eſt une beauté & un défaut dans la pierre, dans le marbre & dans le bois. Nous allons diſtinguer ces défauts pour chaque matiere d'après Daviler.

Veine de bois. C'eſt une variété qui fait la béauté des bois durs pour le placage, & c'eſt un défaut dans ceux d'aſſemblage de menuiſerie, parce que la *veine* eſt alors une marque de tendre ou d'aubier.

Veine de marbre ; c'eſt une variété qui fait la beauté des marbres mêlés. Les *veines* griſes ſont un défaut dans les marbres blancs, pour la ſculpture, quoiqu'elles faſſent la beauté des marbres blancs.

Veine de pierre ; défaut de la pierre qui provient d'une inégalité de conſiſtance par le dur & le tendre. La pierre ſe moie & ſe délite à l'endroit de ce défaut, qui eſt encore une tache au parement, qui fait rebuter la pierre dans les ouvrages propres. (*D. J.*)

VEINES *d'eau*, (*Archit. Hydraul.*) ce ſont dans la terre des filets d'eau qui viennent d'une petite ſource, ou qui ſe ſéparent d'une groſſe branche, & qu'on recueille, comme des pleurs de terre dans des réſervoirs. (*D. J.*)

VEINEUX, EUSE, adj. *en anatomie*, qui appartient aux veines. *Voyez* VEINE.

Artere

Artere veineuſe, *voyez* ARTERE, POUMON, CIRCULATION, *&c.*

VEJOVIS *ou* VEJUPITER, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire, *Jupiter vengeur*; il avoit ſous ce nom un temple à Rome près du capitole; il étoit repréſenté avec des fléches à la main pour marquer que ce dieu eſt toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes ſecrets; les coupables tâchoient de l'appaiſer par le ſacrifice d'une chevre (*D. J.*)

VEIRAT, *voyez* MAQUEREAU.

VEIROS, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans l'Alentejo, ſur la riviere d'Anhalouva, près de Fonteira. Elle eſt défendue par un château. (*D. J.*)

VESSEL, ſ. m. (*Com.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Chambery en Savoie. Le *veiſſel* peſe 140 liv. poids de Geneve *Dictionn. de Comm.*

VEIT, SAINT, *ou* FIUME, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur le golfe de Veniſe, à 12 lieues au ſud-eſt de Capo d'Iſtria, avec un port. Elle dépend de la maiſon d'Autriche. *Long.* 32. 10. *latit.* 45. 24. (*D. J.*)

VEIT SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe-Carinthie, au confluent des rivieres de Glan & de Wunich, au nord-oueſt & à 4 lieues de Clagenfurt. Elle eſt entre quatre montagnes. *Long.* 31. 47. *latit.* 46. 51.

VELABRE, ſ. m. (*Topogr. de Rome.*) *velabrum*; le *velabre* étoit un lieu de Rome, proche le quartier des Toſcans. Il étoit ſéparé en deux par le marché aux poiſſons, & tout garni de boutiques, ſur-tout de vendeurs d'huile.

Velabrum pour *vehiculabrum*, lieu où l'on paſſe en voiture, *velabrum dicitur à vehendo.* La raiſon en eſt que le *velabre* étant un lieu fort bas, au pié du mont Aventin, il ſe trouvoit inondé toutes les fois que le Tibre ſe débordoit, & alors on avoit beſoin de voiture pour y paſſer.

Ceux qui tirent ce nom de *velum*, voile, ne prennent pas garde, dit le P Sanadon, que le *velabre* s'appelloit ainſi, long-tems avant que Quintus Catulus ſe fût aviſé de le faire couvrir de toiles. Tarquin, cinquieme roi de Rome, remédia aux inondations que ſouffroit le *vélabre*, par ces prodigieux conduits ſouterrains & bien voûtés, où l'eau du fleuve ſe retiroit dans les débordemens, & dont Pline admiroit encore la beauté & la fermeté 800 ans après. Agrippa y fit auſſi d'autres ouvrages. (*D. J.*)

VÉLAIRE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *velarius*, huiſſier de la chambre de l'empereur chez les Romains. Les empereurs avoient des huiſſiers à la porte de leur chambre, qui étoient prépoſés pour l'ouvrir en levant le voile ou la portiere; on les appelloit *velarii*, & c'eſt ainſi qu'ils ſont nommés dans les anciennes inſcriptions. Gruter en cite une conçue en ces termes: *Thalius præpoſitus* velariorum *domûs Auguſtæ*; & enſuite *L. Flavius ſuprà* velarios *de domo Aug.* (*D. J.*)

VELAMENTUM BOMBYCINUM, eſt un nom latin, que quelques anatomiſtes donnent à la membrane veloutée ou tunique interne des inteſtins. *Voyez* INTESTINS.

VELAR *ou* TORTELLE, (*Hiſt. nat. Bot.*) *eryſimum*; genre de plante à fleur en croix compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique compoſée de deux panneaux, & diviſée en deux loges par une cloiſon intermédiaire; cette ſilique renferme des ſemences qui ſont le plus ſouvent minces & arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des plantes de ſes eſpeces. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'eſpece commune d'éryſimum eſt nommée *eryſimum vulgare*, par C. B. P. & T. *I. R. H.* 228. ſa racine eſt ſimple, de la groſſeur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuſe, âcre, & ayant la ſaveur de la rave; ſes tiges ſont hautes de deux coudées, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ſes feuilles ſont en grand nombre vers le bas, longues d'une palme & plus, velues, diviſées de chaque côté en pluſieurs lobes, comme triangulaires; celui qui eſt à l'extrémité eſt plus ample, & partagé en trois.

Ses fleurs ſont très-petites, diſpoſées en longs épis ſur les rameaux; elles ſont en croix, compoſées de quatre pétales, jaunes, contenues dans un calice à quatre feuilles velues; leur piſtil ſe change en une

ſilique longue au-moins d'un demi-pouce, cylindrique, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes, d'une ſaveur piquante.

On trouve fréquemment cette plante ſur les murs, les maſures, & le long des haies; elle eſt fort eſtimée pour réſoudre & enlever par l'expectoration, la mucoſité gluante qui ſe trouve dans la gorge, dans les bronches, & dans les veſicules du poumon; elle agit par ſes parties ſubtiles, volatiles & âcres, qui inciſent, réſolvent, & détergent.

Après l'incendie de Londres, les botaniſtes obſerverent une grande quantité de l'eſpece de *vélar*, nommée *eryſimum latifolium*, *majus*, *glabrum*, qui parut ſur plus de deux cens arpens de terre, où l'incendie s'étoit étendue. Ce fait ſingulier prouve bien & la grande multitude de ſemences de plantes répandues par-tout, & la néceſſité de certaines circonſtances pour les faire éclorre. La terre eſt donc pleine d'une infinité inconcevable de végétaux parfaitement formés en petit, & qui n'attendent pour paroître en grand, que certains accidens favorables; & l'on pourra imaginer de-là, quoique très-imparfaitement, combien de différentes richeſſes la nature renferme dans ſon ſein! (*D. J.*)

VÉLAR, *ou* TORTELLE, (*Mat. méd. & Pharmac.*) cette plante eſt de la claſſe des cruciferes de Tournefort; elle eſt dans un état moyen ou tempéré relativement au principe mobile, c'eſt-à-dire à l'alkali volatil ſpontané, qui eſt propre à toutes les plantes de cette claſſe. La plante entiere eſt d'uſage: on peut l'employer comme anti-ſcorbutique, avec les autres matieres végétales analogues; c'eſt ſur-tout ſa graine qui eſt recommandée contre cette maladie; elle approche beaucoup pour la ſaveur de celle de roquette & de moutarde. Les auteurs la recommandent auſſi à la doſe d'un gros en ſubſtance, dans la ſuppreſſion d'urine, & dans les ulceres des poumons.

Mais la vertu la plus célébrée du *vélar*, c'eſt celle que les médecins lui ont aſſez généralement reconnue de guérir l'aſthme, la toux invétérée, & ſur-tout l'enrouement & l'extinction de voix; qualités qu'on a attribué cependant auſſi aux navets & aux choux, qui à la vérité ſont fort analogues au *vélar*. Rondelet qui a mis le premier cette plante en uſage, l'a ſpécialement employée pour rétablir la voix; & on dit qu'il l'a rendue par ce ſeul remede à pluſieurs chantres de tout âge qui l'avoient entiérement perdue; c'eſt de cette tradition que vient ſans doute le nom de *ſirop du chantre*, qu'on donne communément à un ſirop de *vélar* compoſé, qui eſt fort uſité contre l'enrouement. Voici la préparation de ce ſirop, ſelon la pharmacopée de Paris.

Sirop compoſé de vélar, ou *ſirop du chantre*. Prenez orge entier, raiſins ſecs mondés, réglifſe ſeche rapée & pilée, de chacun deux onces; bourrache & chicorée, de chacune trois onces; faites bouillir dans douze livres d'eau commune juſqu'à la diſſipation de la quatrieme partie; paſſez avec expreſſion; d'autre part prenez *vélar* frais trois livres, racine d'aulnée & de pas d'âne récente, de chacune deux onces, capillaire de Canada une once, ſommités ſeches de romarin & de ſtœchas, de chacun demi-once; ſemences d'anis, ſix gros; fleurs ſeches de violette, de bourrache, & de bugloſe, de chacun deux gros: ayant haché ou pilé ce qui doit être haché ou pilé, verſez ſur toutes ces matieres la précédente décoction encore bouillante; macérez pendant vingt-quatre heures dans un alembic d'étain ou de verre, alors retirez par la diſtillation au bain-marie, huit onces de liqueur, de laquelle vous ferez un ſirop en y fondant le double de ſon poids de beau ſucre à la chaleur du bain-marie.

Prenez le réſidu de votre diſtillation, paſſez-le avec une forte expreſſion, clarifiez-le au blanc-d'œuf avec trois livres de ſucre & une livre de beau miel, & cuiſez-le en conſiſtance de ſirop que vous mélerez, lorſqu'il ſera preſque refroidi, avec le précédent.

La doſe de ce ſirop eſt d'une ou de pluſieurs onces dans une décoction ou une infuſion convenable, telle que l'eau-de-vie, l'infuſion du thé, de pié de chat, de coquelicot, *&c.*

On trouve auſſi dans les boutiques un

firop de *vélar* ſimple, qui n'eſt pas inférieur à celui-ci; ou du moins qui lui ſeroit fort analogue, quant aux principes fournis par le *vélar*, ſi on le préparoit par la diſtillation, comme le firop compoſé. On ne devine pas trop pourquoi la pharmacopée de Paris néglige de retenir dans le firop ſimple, le principe mobile du *vélar* qu'elle ménage dans le firop compoſé. Le *vélar* entre dans le firop compoſé de roſſolis. (*b*)

VELAUDORUM, (*Géog. anc.*) ville des Séquaniens; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graïennes. Elle eſt entre *Veſuntio* & *Epamantadurum*, à vingt-deux milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. (*D. J.*)

VELAW, LE, *ou* LE VELUWE, (*Géog. mod.*) quartier de la province de Gueldre; il contient cette partie de la Gueldre-hollandoiſe, renfermée entre le Rhin, l'Iſſel, & le Zuiderzée, & confine au couchant à la province d'Utrecht. C'eſt un pays de landes & de bruyeres. Le *Vélaw* a été long-tems un arriere-fief de l'égliſe d'Utrecht; mais le duché de Gueldre étant tombé entre les mains de princes très-puiſſans, les évêques n'eurent plus aucune ſeigneurie directe ni utile, dans le duché de Gueldre. Les principales places du *Vélaw* ſont Arnheim & Harderwick. (*D. J.*)

VÉLAY, LE, (*Géog. mod.*) contrée de France, dans le gouvernement militaire de Languedoc. Elle eſt bornée au nord par le Forez, au midi par le Gévaudan, au levant par le Vivarais, & au couchant par la haute-Auvergne. C'eſt un petit pays de montagnes couvertes de neige une partie de l'année, & dans leſquelles cependant on nourrit des beſtiaux qui font ſubſiſter le canton. Il ſe tient dans le *Vélay* de petits états particuliers, auxquels préſide l'évêque du Puy, capitale du *Vélay*, nommée *Roveſio* par Ptolomée, & dans la carte de Peutinger, mais elle quitta ce nom peu de tems après, pour prendre celui des peuples *Velavi*.

Céſar dit que ces peuples étoient dans la dépendance des Auvergnats, *in clientelâ Arvernorum*. Ils étoient du nombre des Celtes, qui furent joints par Auguſte à l'Aquitaine. Le *Vélay*, après la diviſion de l'Aquitaine en deux provinces, fut mis ſous la premiere dans le quatrieme ſiecle; il tomba dans le cinquieme ſous le pouvoir des Viſigoths; & dans le ſixieme, après la mort d'Alaric, ſous la domination des Francs. Ceux du *Vélay* étoient comme les Auvergnats leurs voiſins, ſujets des rois d'Auſtraſie, qui tenoient une partie de l'Aquitaine.

Le duc Eudes ſe rendit maître du *Vélay*, & ſon petit-fils en fut dépouillé par Pepin, dont les deſcendans jouirent de ce pays juſqu'au regne de Louis d'Outremer. Ce roi donna le *Vélay* à Guillaume *Têtes d'Etoupes*, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ses ſucceſſeurs donnerent une partie du *Vélay* en fief, & l'autre partie à l'évêque de la ville du Puy, dans laquelle on avoit établi le ſiege épiſcopal du *Vélay*. (*D. J.*)

VELCERA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvij.* la marque ſur la côte, entre l'embouchure du fleuve Oënus & la ville Seni. Thevet dit que le nom moderne eſt *Barbarin*. (*D. J.*)

VELCY-ALLE, (*Vénerie.*) cri dont doit uſer le valet de limier en parlant à ſon chien, pour l'obliger à ſuivre les voies d'une bête quand il en a rencontré; ce cri peut ſervir auſſi pour faire guéter & reguéter le chiens courans.

Velcy-va-avant, cri que doit dire le valet de limiers en parlant à ſon chien, lorſqu'il court une bête qui va d'aſſurance, & quand il en revient des voies, & quand ce ſont des foulées ou des portées, il doit dire, *velcy-va-avant par les foulées*, ou *portées*, ou *par les fumées*, s'il s'en trouve, & que c'en ſoit la ſaiſon.

Velcy-revary-volcelets, ſe dit d'un cerf qui ruſe, & qu'on voit revenir ſur les mêmes voies.

VELDENTZ, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne au cercle du bas-Rhin, près de la Moſelle, chef lieu d'un comté enclavé dans l'archévêché de Treves, trois milles au-deſſus de Traerbach. *Longit.* 24. 35. *latit.* 49. 51. (*D. J.*)

VELDIDENA, (*Géog. anc.*) lieu de la Germanie, à 33 milles de *Vipetenum*,

ſelon l'itinéraire d'Antonin. On croit que c'eſt aujourd'hui Wilten, abbaye de l'ordre de Prémontré, au voiſinage d'Inſpruck. (*D. J.*)

VÉLESCY-ALLÉ, (*Vénerie.*) cri dont on doit uſer quand on voit des fuites de loup, de ſanglier, & de renard.

VELETTE, ſ. f. (*Ichthiolog.*) nom que donnent les Provençaux à un petit poiſſon fort ſingulier, qui flotte par milliers ſur la ſurface de la Méditerranée. Je ne ſache que M. de la Condamine qui l'ait décrit.

Ce petit poiſſon eſt de forme ovale, à-peu-près de la grandeur d'une moule, mais ſans coquille, fort plat, n'ayant pas une ligne d'épaiſſeur; ſa longueur eſt depuis ſept à huit lignes juſqu'à un pouce & demi, & ſa largeur à-peu-près la moitié de ſa longueur; quelques marins ont rapporté en avoir vu comme la main vers nos îles d'Amérique, & d'une autre eſpece ſur nos rivieres.

Quoi qu'il en ſoit, le corps de ceux dont il eſt ici queſtion, eſt une ſubſtance molle, viſqueuſe, de couleur d'indigo foncé; les bords ſont plus minces & plus tranſparens; le milieu eſt couvert de quantité de petits filets de relief argentés, qui forment des ovales concentriques & paralleles, leſquelles ſe perdent & deviennent imperceptibles, en approchant des bords. Toutes ces ovales ſont traverſées de pluſieurs lignes qui partent de leur centre commun, comme dans les toiles d'araignées de jardin; le centre qui forme une éminence pointue, eſt l'endroit le plus relevé du corps de l'animal; le deſſous vers le bord eſt hériſſé d'une prodigieuſe quantité de filamens bleus, de trois à quatre lignes de long, qui paroiſſent être les pattes ou les nageoires de ce poiſſon, & qui ne ſe diſtinguent bien que dans l'eau. Il nage, ou pour mieux dire, il flotte ſur la ſurface de la mer ſelon ſa longueur; mais ce qui l'aide à s'y ſoutenir, & qui lui fait donner le nom de *velette*, eſt une eſpece de crête qui s'éleve verticalement ſur la ſurface ſupérieure.

Cette crête lui ſert pour ainſi dire de voile, que les Provençaux nomment *vête*; elle eſt à-peu-près auſſi haute que l'animal eſt large; elle le traverſe en ligne droite, obliquement; l'obliquité de la voile eſt toujours du même ſens, c'eſt-à-dire de gauche à droite, en paſſant de la partie antérieure à la poſtérieure; ſon contour eſt à-peu-près demi-circulaire, excepté qu'il ſe termine au ſommet par un angle ſaillant. Cette crête, voile, ou cartilage, comme on voudra la nommer, eſt très-mince, tranſparente & ſemblable à du talc; en la regardant de près, on la voit traverſée d'un nombre infini de rameaux déliés qui forment une eſpece de rézeau; elle a au toucher quelque ſolidité, à-peu-près comme de la corne très-mince, mais elle eſt bordée d'une membrane plus déliée, plus molle & plus tranſparente, qui ſe flétrit & s'affaiſſe auſſi-tôt que l'animal eſt hors de l'eau, d'où l'on peut à peine le retirer ſans le bleſſer.

M. de la Condamine a mis pluſieurs de ces inſectes de mer dans un vaiſſeau rempli d'eau, où ils n'ont pas paru vivre plus d'une heure. On reconnoit qu'ils ne ſont plus vivans, lorſqu'ils ne ſe ſoutiennent plus ſur l'eau, comme dans leur ſituation ordinaire, qu'ils enfoncent plus d'un côté que de l'autre, ou qu'ils ſont tout-à-fait renverſés la voile en bas. *Mém. de l'acad. des Sciences, ann.* 1732. *p.* 320. (*D. J.*)

VELEZ DE GOMERE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, ſur la côte de la Méditerranée, à quarante lieues de Malaga. Il y a un méchant arſenal, & un château où réſide le gouverneur. Son port eſt capable de contenir quelques petits vaiſſeaux. Le pays ne produit qu'un peu d'orge, & n'offre partout que roches. C'eſt le port de la Méditerranée le plus proche de Fez. *Long.* 13. 32. *lat.* 35. (*D. J.*)

VELEZ-MALAGA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, dans une grande plaine, à deux milles de la mer, & à quatorze milles de Malaga. *Long.* 13. 52. *lat.* 36. 27. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) ville de la Lucanie, dans le golfe Eléate, vis-à-vis des îles Oënétrides, ſur le Héles, ou l'Hales; cette ville ſe nomme aujourd'hui *Piſciota*, & la riviere l'*Alente*. Les îles Oënétrides ſont Poncia & Iſacia. *Vélia* eſt appellé par

les Grecs *Eléa*; & d'abord qu'elle fut fondée par les Phocéens, elle s'appella *Hylea*; Strabon, *l. VI.* dit qu'auprès du golfe Pœſtanus, il y en a un autre qui lui eſt contigu, où l'on voit une ville qui fut appellée *Hycla*, par les Phocéens ſes fondateurs, *Ella* par d'autres, du nom d'une certaine fontaine, & que de ſon tems on la nommoit *Eléa*.

Selon Etienne le géographe, la ville d'Eléa avoit pris ſon nom d'une riviere qui la baignoit, & de ſon tems cette ville ſe nommoit *Véléa*. Cette riviere eſt l'Héles, d'où on appella la ville *Héléa*, & dans la ſuite l'aſpiration fut changée en la lettre V. Pline, *l. III. c. v.* Cicéron, *l. VII. epiſt. xix.* & Velléius Paterculus, *l. II. c. lxxix.* diſent *Vélia*.

Le nom des habitans varie comme celui de la ville; les anciens écrivent quelquefois *Eléates*, quelquefois *Velienſes*, & Virgile, *Æneid. l. VI. verſ.* 366, dit :

Portuſque require Velinos.

Ses médailles ſe connoiſſent par ce mot, ΥΕΛΗΩΝ. Cette ville a été la patrie de Zénon Eléate, l'un des principaux philoſophes de l'antiquité, & qui floriſſoit dans la ſoixante & dix-neuvieme olympiade. Il fut diſciple de Parménide, & l'un des plus beaux hommes de ſon tems, en quoi il reſſembloit à Apulée, à Pythagore, & à pluſieurs autres philoſophes. Zénon eſt nommé *le Palamede d'Elée*, dans le ſophiſte de Platon; c'étoit un philoſophe qui renverſoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. Ses ſentimens étoient à-peu-près les mêmes que ceux de Xénophanes & de Parménides, touchant l'unité, l'incompréhenſibilité, & l'immutabilité de toutes choſes; vous en trouverez l'expoſition dans ce Dictionnaire.

On a eu ſoin à l'*article* SIDON de diſtinguer les différens philoſophes qui ont porté le nom de Zénon, car il ne faut pas les confondre; celui-ci eſt non-ſeulement connu pour être l'inventeur de la dialectique la plus captieuſe, mais ſur-tout pour avoir entrepris de redonner la liberté à ſa patrie opprimée par un tyran. Son projet ayant été découvert, il ſouffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. *Voyez* ce qu'en rapporte Diogene Laërce, *liv. IX.* avec le commentaire de Ménage. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) lieu de la ville de Rome, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, *l. V c. xix.* C'étoit une éminence eſcarpée, qui commandoit le marché de Rome & les comices; ou plutôt c'étoit la croupe du mont Palatin, du côté où cette montagne dominoit le marché de Rome. (*D. J.*)

VELIATES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Pline, *l. III. c. xv.* qui les met dans la huitieme région, les ſurnomme *Veſteri*. Ce ſont les mêmes *veliates* qu'il place dans la Ligurie; car la Ligurie étoit dans la huitieme région, & ce ſont les *veleates* de Valerius Flaccus.

VÉLIE (*Topogr. de Rome.*) c'étoit une éminence ſur le mont Palatin, expoſée au ſoleil levant, & qui avoit vûe ſur la place romaine. Cette éminence, dit Varron, fut nommée *Velie*, à *velendâ lanâ*, parce qu'on y conduiſoit les moutons, pour leur arracher la laine, avant qu'on eût l'uſage de les tondre. Valerius Publicola bâtit d'abord ſa maiſon au haut de cette éminence; mais comme on crut qu'il aſpiroit à la royauté, & qu'il vouloit s'en faire un lieu de défenſe, parce que la ſituation naturelle de ſa maiſon avoit l'air d'une forteresſe, il la démolit & en bâtit une autre au pié de la colline, afin que du ſommet, ainſi qu'il s'en expliqua lui-même dans ſon apologie, le peuple pût l'accabler plus aiſément de pierres, ſi jamais il trahiſſoit ſes devoirs. (*D. J.*)

VELIKA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Eſclavonie, au-deſſous du confluent des rivieres Velika & Pakra. Il y a des géographes qui prennent *Velika* pour l'ancienne *Variona*.

VELIKA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Hongrie en Eſclavonie. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale du comté de Creits, & ſe perd dans la Save, à quelques lieues au-deſſous de Siſſek. (*D. J.*)

VELIKIE-LOUKI *ou* VELIKU-LOUKI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, entre Rzeva la déſerte &

Nevel, avec un château ſur la riviere pour ſa défenſe. Le nom de cette ville en langue du pays veut dire *les grands prés*. *Longit.* 49. 15. *lat.* 56. 33. (*D. J.*)

VÉLIN, ſ. m. ſorte de parchemin plus fin, plus uni & plus beau que le parchemin ordinaire : il eſt fait de peau de veau, d'où lui vient ſon nom. *Voyez l'article* PARCHEMIN & PAPIER.

S. Jérôme place la découverte du *vélin* ſous le regne d'Attalus ; il n'eſt pas le ſeul de ce ſentiment. Tzezès avance la même choſe, ainſi qu'un écrivain anonyme dont Saumaiſe rapporte les paroles dans ſes exercitations ſur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Cratès le grammairien, contemporain d'Attalus, & ſon ambaſſadeur à Rome ; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suetone, quoique ſans aucun fondement ; mais nous avons indiqué plus particuliérement l'époque du *vélin* au *mot* PAPIER. (*D. J.*)

VÉLIN, (*Doreurs.*) les maîtres peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gèvres, nomment ainſi des bordures de bois uni, qui ſervoient autrefois à encadrer des images de *vélin* d'une certaine grandeur, qui ont ſervi depuis de modele déterminé pour toutes les eſtampes de leur volume.

VÉLIN, (*Manufacture.*) c'eſt ce qu'on appelle communément *point royal* ou *point de France*. La manufacture de ce *vélin* a été inventée dans la ville d'Alençon, & s'eſt communiquée dans quatre villes circonvoiſines, où l'on ne le nomme point autrement que *vélin*, quoique ce terme ſoit inconnu à Paris & ailleurs. On appelle *fil à vélin* & *aiguilles à vélin*, les fils fins & les petites aiguilles dont ſe ſervent les vélineuſes. Quoique cette ſorte d'ouvrage ſoit inventé du dernier ſiecle, on ne ſait pourtant pas ce qui lui a donné le nom de *vélin*. Peut-être eſt-ce le *vélin* effectif ou le parchemin, ſur lequel les ouvrieres travaillent, & qu'elles appellent *parches*. *Savary.*

VELINO LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie; elle a ſa ſource au royaume de Naples dans l'Apennin, à environ 45 milles de l'endroit où elle ſe jette dans la Nera, & à 4 milles au-deſſus de Terni. La caſcade du *Velino*, nommée la *caſcata del Marmore*, eſt préférable à celle de Tivoli, & ne cede qu'à celle de Niagara, dans l'Amérique ſeptentrionale. Cette caſcade conſiſte en ce que le *Velino*, groſſi de pluſieurs eaux, court rapidement à un rocher uni, & large de 60 pas, taillé à-plomb par la nature, & élevé d'environ 300 piés au-deſſus d'un autre rocher que la chûte continuelle des eaux a creuſé comme un vaſte gouffre ; ce dernier rocher eſt ſemé de pointes inégales, où l'eau qui tombe de ſi haut ſe briſe en une infinité de parties, qui jailliſſant en l'air, fait comme une bruine ; les rayons du ſoleil en tombant deſſus, ſe réfléchiſſent diverſement, & forment des milliers d'arcs-en-ciel qui changent & qui ſe ſuccedent les uns aux autres d'une maniere admirable. (*D. J.*)

VELINUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie chez les Sabins, au nord de Caſperia, & préſentement appellé *Lago di Rieti*. Lorſqu'on aſſembla à Rome les députés des villes & des colonies qui avoient intérêt au projet que l'on avoit propoſé de détourner le cours des rivieres & des lacs qui cauſoient les inondations du Tibre, les habitans de Réate empêcherent, ſelon Tacite, *Ann. l. I. c. lxxix.* qu'on ne bouchât le paſſage par où le lac *Velinus* ſe décharge dans la Néra.

Pline, *l. III. c. xij.* dit que les Sabins habitoient ſur les bords des lacs *Velini*, parce que ce lac eſt diviſé en pluſieurs parties qui ſont formées par le fleuve *Velinus*, dont parle Virgile au vers 517 de l'Enéid. *l. VII.*

Sulfureâ Noraldus aquâ fonteſque Velini.

Ce fleuve *Velinus* étoit accru de la riviere Télonia, fameuſe par la défaite de Rutilius, ſelon Oroſe, *l. V. c. xviij.* On voyoit autour du lac *Velinus* des champs fertiles & de gras pâturages que Virgile, *Æneid. l. V vers* 712. appelle *roſea rura Velini*. (*D. J.*)

VÉLITES, ſ. m. pl. (*Art milit. des Rom.*) les *vélites* étoient l'une des quatre ſortes de ſoldats qui compoſoient les légions. On prenoit les plus jeunes & les plus

pauvres, pour en former les *vélites*; leur paie étoit moins forte que celle des autres ſoldats, & on les armoit à la légere. On les nommoit quelquefois *anteſignani*, parce qu'on les plaçoit ſouvent avant les enſeignes aux premiers rangs, & qu'ils commençoient le combat.

Ils avoient pour armes défenſives, un petit bouclier rond, d'un pié & demi de diametre; une eſpece de petit caſque, d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête ſauvage, comme de loup; mais ſans armure, afin d'être plus diſpos. Leurs armes offenſives étoient l'épée, le javelot, d'un bois de la groſſeur du doigt, long de trois piés, avec une pointe longue de huit pouces, mais ſi fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

Les *vélites* armés de frondes, ne ſervoient que pour eſcarmoucher; auſſi leur étoit-il permis de fuir, n'ayant point d'armes défenſives pour en venir aux mains. Ils ſe rangeoient d'abord à la queue des troupes, & de-là ils s'avançoient aux premiers rangs; quelquefois on les plaçoit dans les intervalles de la premiere ligne, d'où ils eſcarmouchoient entre les deux armées; quand le choc commençoit, ils ſe retiroient derriere les autres, d'où ils lançoient leurs traits, ou des pierres avec la fronde, par-deſſus la tête de ceux des premiers rangs; c'eſt ce qu'ils pouvoient faire avec d'autant plus de facilité, qu'on donnoit peu de hauteur à ces premiers rangs. Avant l'inſtitution de cette milice, la premiere ligne de la légion ſervoit d'infanterie légere. Enfin on employoit ſouvent les *vélites* pour accompagner la cavalerie dans les promptes expéditions.

Leur établiſſement ne ſe fit que dans la ſeconde guerre punique, ſelon Valere Maxime, *l. II. c. iij.* qui fait l'honneur de cette idée à un centurion nommé *Quintus Mævius*. Ils étoient également diſtribués dans chaque corps, n'ayant point de commandant particulier. Selon Tite-Live, il y en avoit 20 dans chaque manipule; ce qui faiſoit 60 par cohorte, & 600 par légion quand elle étoit de 6000 hommes. Avant qu'il y eût des *vélites*, les troupes qui formoient l'infanterie légere s'appelloient *rorarii* & *accenſi*. *Voyez* LÉGION & MILITAIRE, *diſcipline des Romains*.

J'ajouterai ſeulement que pour bien entendre les hiſtoriens romains qui parlent ſouvent des *vélites*, il faut ſavoir que ces ſortes de ſoldats armés à la légere, ſe diviſoient en frondeurs qui jettoient des pierres, en dardeurs qui lançoient le javelot, & en archers qui tiroient des fleches.

Sous les empereurs Trajan, Adrien & Antonin le pieux, les *vélites* portoient un corcelet de fer, ou une cuiraſſe à écailles de poiſſon; mais les frondeurs en particulier n'étoient vêtus que de leurs habits à pans du bas retrouſſés. Les archers ou tireurs d'arc avoient le pot en tête, une cotte-d'armes à écailles, un carquois garni de fleches, & du côté gauche une épée. Enfin ils portoient à la main l'arc avec lequel ils tiroient des fleches. (*D. J.*)

VELITIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Feſtus, *de verbor. ſignif.* en fait mention au mot *novæ curiæ*, en ces termes: *Velitia res divinæ fiunt in veteribus curiis.* Elle tiroit ſon nom des peuples *Velitienſes*, dont parle Pline, quoique la plûpart des exemplaires imprimés de cet ancien liſent *Vellicenſes*, au lieu de *Velitienſes*. (*D. J.*)

VELITIS, (*Hiſt. nat.*) nom que les anciens donnoient à une eſpece de ſable, dont ils faiſoient uſage pour la compoſition du verre; ils choiſiſſoient pour cela le ſable le plus pur qui ſe trouvoit ſur le bord des rivieres, & ils le mêloient avec le *natron* ou ſel alkali minéral. Ce ſable ſe nommoit auſſi *hyalitis* du mot grec ὑαλος, qui ſignifie *verre*.

VELITRÆ, (*Géogr. anc.*) Vélitres, ville d'Italie, dans le Latium, & la capitale des Volſques, aujourd'hui *Velitri* ou *Velletri*. Ancus mit le ſiege devant cette ville, & la preſſa tellement, que les habitans réduits à l'extrémité firent ſortir de leurs murs leurs vieillards en état de ſupplians. Ceux-ci promirent de réparer au gré du roi les torts que leurs concitoyens pouvoient avoir faits aux Romains, & de livrer les coupables. Ancus ſe laiſſa gagner par cette ſoumiſſion, &

mit les habitans de *Velitræ* au nombre des alliés.

L'an 259 de la fondation de Rome, Virginius ayant battu les Volſques, entra pêle-mêle dans la ville de *Velitræ* avec les fuyards, & n'épargna qu'un petit nombre d'habitans qui mirent les armes bas. Trois ans après, la peſte y fit de ſi grands ravages, qu'à peine il reſta dans cette ville la dixieme partie des citoyens. Ceux qui échapperent furent contraints de ſe donner à la république de Rome, & de la ſupplier d'envoyer chez eux des habitans pour repeupler leur ville; les Romains y envoyerent une colonie.

Environ cent cinquante ans après, les habitans de Vélitres, quoique colonie romaine, s'allierent avec les ennemis de Rome. On uſa d'une grande ſévérité à leur égard, leur ville fut raſée. Son ſénat fut tranſporté ailleurs, & l'on ordonna à tous ſes habitans d'aller fixer leur demeure de l'autre côté du Tibre. Si quelqu'un entreprenoit de le repaſſer, on l'obligeoit à payer mille as d'airain, & l'on avoit droit d'exiger cette ſomme de lui, en le ſaiſiſſant au corps. Les campagnes de leurs ſénateurs furent diſtribuées à une nouvelle colonie.

La ville de *Velitræ* reprit enſuite ſon ancienne forme. Suétone nous apprend que la famille d'Auguſte étoit une des principales de cette ville. Les habitans ſont appellés *Veliternus populus*, par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xij.* & *Veliterni*, par Pline, *liv. III. ch. v.* On voit dans Gruter, *pag.* 297. une ancienne inſcription, où il eſt parlé d'une victoire remportée ſur ces peuples. Mœnius. *de Veliterneis, predie k. Oct.* (*D. J.*)

VELLA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus; le calice eſt cylindrique, droit, compoſé de quatre feuilles obtuſes, minces, & qui tombent avec la fleur; la fleur eſt à quatre pétales, diſpoſés en croix, de forme ovale, & de la longueur du calice; les étamines ſont ſix filets, dont il y en a deux oppoſés l'un à l'autre, & qui ſont plus courts que les quatre autres; les boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt conique; le ſtigma eſt ſimple; le fruit eſt une gouſſe ronde, à crête pendante, contenant deux loges, & diviſée par une pellicule deux fois auſſi conſidérable que la gouſſe même; les ſemences ſont rondelettes. Linnæi, *gen. plant. p.* 317. (*D. J.*)

VELLA, (*Géograph. mod.*) ville de la haute-Ethiopie, au royaume de Dancali, à 20 lieues du détroit de Babelmandel, à 77d. du premier méridien, & à 3 de *latit.* ſeptentrionale. (*D. J.*)

VELLA, *la*, (*Géog. mod.*) ou la *Verra*, riviere d'Italie, dans la partie orientale de l'état de Genes. Elle prend ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jette dans la Magra, à 4 milles au-deſſus de Sarzana. On croit que c'eſt le *Boactus* des anciens. (*D. J.*)

VELLANIS, (*Géogr. anc.*) ville de la haute-Mœſie. Ptolomée, *l. III. c. x.* la marque parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Si nous en croyons Lazius, le nom moderne eſt *Larzy*. (*D. J.*)

VELLATES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, ſelon Pline, *l. IV c. xix.* Ces peuples, dit le P. Hardouin, ſont les *Velauni* de Ptolomée, *l. II. c. vij.* & ils habitoient entre les *Auſcii* & les *Rhuteni*. (*D. J.*)

VELLAVI ou *VELAUNI*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule celtique. Ptolomée leur donne une ville nommée *Ruſſium* ou *Rueſſum*. Quelques-uns veulent que cette ville ſoit la même qu'*Anicium* ou *Podium*, Pui-en-Vélay; cependant la ville *Vellava* étoit, ſelon Grégoire de Tours, *l. X. c. xxv.* à quelque diſtance d'*Anicium*. (*D. J.*)

VELLAUNODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule celtique, ou lyonnoiſe. Céſar, *de Bell. gall. l. VII.* dit que c'étoit une ville des Senones, dont il s'empara. On ne s'accorde point ſur le nom moderne de cette ville des Sénonois: M. de Valois a cru que c'étoit Montargis; mais cela ne ſe peut, parce que Montargis eſt une ville du moyen âge. Vigenere a ouvert le premier l'avis, que ce pouvoit être Château-Landon, à 4 lieues de Montargis ſur le grand chemin de Paris à Lyon. Il ſe trouve en effet quelque affinité entre Landon & *Laudunum*, car pour le mot

de

de *château*, c'eſt une épithete moderne : cependant M. Lancelot eſtime que c'eſt plutôt Seviniere, qui eſt à une ou deux lieues de Châtillon-ſur-Loin, environ à moitié chemin de Sens à Orléans. André Ducheſne veut que ce ſoit aujourd'hui Ville-neuve-le-roi, lieu dépendant du reſſort de Sens ; mais le plus grand nombre des géographes françois s'en tiennent à l'opinion de Vigenere. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Vellaunodunum* n'étoit pas éloignée d'*Agendicum*, Sens, puiſque Céſar en partant de cette derniere ville ſe rendit le lendemain devant *Vellaunodunum*. (*D. J.*)

VELLEIACIUM (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule ciſalpine, aux environs de Plaiſance, au milieu des collines. Pline, *l. VII. c. xlix.* dit qu'on y avoit vu ſix hommes de cent dix ans, quatre de ſix-vingt ans, & un de cent quarante ans. (*D. J.*)

VELLEIEN, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) ou *ſénatus-conſulte velleïen*, eſt un décret du ſénat, ainſi appellé parce qu'il fut rendu ſous le conſulat de M. Sillanus & de *Velleïus Tutor*, du tems de l'empereur Claude, par lequel on reſtitua les femmes contre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui, & qu'on auroit extorquées d'elles par violence, par autorité & par ſurpriſe, pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

On entend auſſi quelquefois par le terme de *velleïen* ſimplement, le bénéfice accordé par ce ſénatus-conſulte.

Les loix romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions ſi loin que ce ſénatus-conſulte en faveur des femmes & filles.

La loi julia permettoit au mari de vendre les biens dotaux de ſa femme, pourvu qu'elle y donnât ſon conſentement ; il lui étoit ſeulement défendu de les hypothéquer, du conſentement même de ſa femme, parce qu'on penſa qu'elle ſe prêteroit plus volontiers à l'hypotheque de ſes fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ſes vues que ſur le fonds dotal, & non ſur les meubles & choſes mobiliaires même apportées en dot; elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux ſitués en Italie ; mais quelques-uns tiennent que la femme qui étoit ſur le point de ſe marier, pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ſes fonds dotaux qui étoient ſitués hors l'Italie.

Quoi qu'il en ſoit, elle avoit toute liberté de diſpoſer de ſes paraphernaux, & conſéquemment de s'obliger juſqu'à concurrence de ſes biens, bien entendu que l'obligation fût contractée par la femme pour elle-même, & non pour autrui.

En effet, il fut d'abord défendu par des édits d'Auguſte & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défenſe ne fut faite qu'aux femmes mariées, parce que dans l'ancien droit que l'on obſervoit encore en ces tems-là, toutes les perſonnes du ſexe féminin étoient en tutelle perpétuelle, dont elles ne ſortoient que lorſqu'elles paſſoient ſous l'autorité de leurs maris ; c'eſt pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais ſous l'empereur Claudius, les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle, tout le ſexe féminin eut beſoin du même remede ; la pratique s'en introduiſit ſous le conſulat de M. Silanus & de Velleïus Tutor, & elle fut confirmée par l'autorité du ſénat

Le décret qu'il fit à cette occaſion eſt ce que l'on appelle le *ſénatus-conſulte velleïen*.

Il fut ordonné par ce décret que l'on obſerveroit ce qui avoit été arrêté par les conſuls Marcus Silanus & Velleïus Tutor, ſur les obligations des femmes qui ſe ſeroient engagées pour autrui ; que dans les fidéjuſſions ou cautionnemens & emprunts d'argent que les femmes auroient contractés pour autrui, l'on jugeoit anciennement qu'il ne devoit point y avoir d'action contre les femmes, étant incapables des offices virils, & de ſe lier par de telles obligations ; mais le ſénat ordonna que les juges devant leſquels ſeroient portées les conteſtations au ſujet de ces obligations, auroient attention que la volonté du ſénat fut ſuivie dans le jugement de ces affaires.

Le Juriſconſulte Ulpien, qui rapporte ce fragment du ſénatus-conſulte *velleïen*, applaudit à la ſageſſe de cette loi, & dit

qu'elle eſt venue au ſecours des femmes à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, & qu'elles étoient expoſées à être trompées de plus d'une maniere ; mais qu'elles ne peuvent invoquer le bénéfice de cette loi s'il y a eu du dol de leur part, ainſi que l'avoient décidé les empereurs Antonin le piéux & Sévere.

Cette loi, comme l'obſervent les juriſconſultes, ne refuſe pas toute action contre la femme qui s'eſt obligée pour autrui ; elle lui accorde ſeulement une exception pour ſe défendre de ſon obligation ; exception dont le mérite & l'application dépendent des circonſtances.

Le bénéfice ou exception du *velleïen* a lieu en faveur de toutes les perſonnes du ſexe, ſoit filles, femmes ou veuves, contre toutes ſortes d'obligations verbales ou par écrit ; mais il ne ſert point au débiteur principal, ni à celui pour qui la femme s'eſt obligée.

Pluſieurs juriſconſultes tirent des annotations ſur le ſénatus-conſulte *velleïen*, ainſi qu'on le peut voir dans le titre du digeſte *ad S. C. velleïanum.*

L'empereur Juſtinien donna auſſi deux loix en interprétation du *velleïen.*

La premiere eſt la loi 22. au *cod. ad S. C. velleïanum*, par laquelle il ordonne que ſi dans les deux années du cautionnement fait par la femme, pour autre néanmoins que pour ſon mari, elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait, telle ratification ne puiſſe rien opérer, comme étant une faute réitérée, qui n'eſt que la ſuite & la conſéquence de la premiere.

Mais cette même loi veut que ſi la femme ratifie après deux ans, ſon engagement ſoit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifié après avoir eu un tems ſuffiſant pour la réflexion.

Cette loi de Juſtinien ne regardoit que les interceſſions des femmes faites pour autres que pour leurs maris ; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Juſtinien en confirma la nullité par ſa *novelle* 134. *chap. vij.* dont a été formé l'autentique *ſi quæ mulier*, inſérée au code *ad ſenatus-conſult. velleianum.*

La diſpoſition de ces loix a été longtems ſuivie dans tout le royaume.

Le parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595, un arrêt en forme de réglement, par lequel il fut enjoint aux notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, ſur-tout pour leurs maris, ſans renoncer expreſſément au bénéfice du *velleïen*, & de l'autentique *ſi quæ mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à-peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des parties.

Mais comme la plûpart des notaires ne ſavoient pas eux-mêmes la teneur de ces loix, ou ne les ſavoient pas expliquer, que d'ailleurs ces ſortes de renonciations n'étoient plus qu'un ſtyle de notaire, le roi Henri IV par un édit du mois d'Août 1606, fait par le chancelier de Sillery, abrogea la diſpoſition du ſénatus-conſulte *velleïen* de l'autentique *ſi quæ mulier*, fit défenſes aux notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes : & déclare leurs obligations bonnes & valables, quoique la rénonciation au *velleïen* & à l'autentique n'y fuſſent point inſérées.

Cet édit, quoique général pour tout le royaume, ne fut enrégiſtré qu'au parlement de Paris. Il eſt obſervé dans le reſſort de ce parlement, tant pour le pays de droit écrit, que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris ; telles ſont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les diſpoſitions ſont demeurées en vigueur, l'édit de 1606 n'ayant dérogé qu'à la diſpoſition du droit & non à celle des coutumes.

La déclaration du mois d'Avril 1664 déclare, qu'à la vérité les obligations paſſées ſans force ni violence par les femmes mariées à Lyon & dans les pays de Lyonnois, Mâconnois, Forez & Beaujolois, ſeront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux mobiliers & immobiliers, ſans avoir égard à la loi *julia*, que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette déclaration fut rendue à la ſollicitation du ſieur Perrachon, pour-lors fermier général de la généralité

de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande sûreté sur les biens des sous-fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faisant entrer dans les baux.

Cette déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnois, Forez, Beaujolois & Mâconnois, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne, quoique cette province soit du parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une disposition qui défend l'aliénation des biens dotaux.

L'édit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayent point renoncé au *velleien* & à l'autentique *si qua mulier*, est observé au parlement de Dijon depuis 1609, qu'il y fut enregistré.

Les renonciations au *velleien* & à l'autentique ont aussi été abrogées en Bretagne par une déclaration de 1683; & en Franche-Comté par un édit de 1703.

Le senatus-consulte *velleien* est encore en usage dans tous les parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au parlement de Grenoble la femme n'a pas besoin d'avoir recours au bénéfice de restitution pour être relevée de son obligation.

Dans les parlemens de Toulouse & de Bordeaux, elle a besoin du bénéfice de restitution, mais le tems pour l'obtenir est différent.

Au parlement de Toulouse elle doit obtenir des lettres de rescision dans les dix ans, on y juge même qu'elle ne peut renoncer au sénatus-consulte *velleien*, ce qui est contraire à la disposition du droit.

Au parlement de Bordeaux, le tems de la restitution ne court que du jour de la dissolution du mariage; néanmoins si l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéressé, les dix ans courroient du jour du contrat

En Normandie le sénatus-consulte *velleïen* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien usage emprunté du droit romain, & qui s'y est conservé; car l'édit de 1606 n'a point été régistré au parlement de Rouen; le sénatus-consulte *velleïen* y est même observé plus rigoureusement que dans le droit romain; en effet, la rénonciation de la femme au bénéfice de cette loi, n'y est point admise, & quelque ratification qu'elle puisse faire de son obligation, même après les dix années, elle est absolument nulle, & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de rescision.

Le sénatus-consulte *velleïen* est considéré comme un statut personnel, d'où il suit qu'une fille, femme, ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi est observée, ne peut s'obliger elle ni ses biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation soit passée, & que les biens soient situés. *Voyez* au digeste & au code, les *tit. ad senatus-consultum velleianum*, la *novelle* 134. *cap. viii.* Pausus, *ij.* 11. Lucius, Fillau, Duperier, le Brun, Stokmans, Coquille, Lapeyrere, Hevin, Bretonnier, Froland, Boulenois, & les *mots* FEMME, OBLIGATION, DOT, LOI JULIA. (*A*)

VELLÉITÉ, s. f. dans les écoles de Philosophie, est définie communément, *une volonté foible, froide & languissante.*

D'autres disent qu'elle emporte impuissance d'obtenir ce qu'on demande. D'autres prétendent que c'est un desir passager pour quelque chose dont on ne se soucie pas beaucoup, & qu'on ne veut pas se donner la peine de chercher: comme, *Catus amat piscem, sed non vult tangere limpham.* Si on examinoit bien toute sa vie, on trouveroit que la cause pour laquelle on a eu si peu de succès, c'est qu'on n'a presque point eu de volonté; mais qu'excité par le desir de la chose, retenu par la paresse, la pusillanimité, la vue des difficultés, on n'a eu que des demi-volontés. Les Italiens ont un proverbe qui contient le secret de devenir pape; & ce secret c'est de le vouloir.

VELLELA, c'est le terme qu'on doit dire quand on voit le lievre, le loup & le sanglier.

VELLETRI, VELETRI, *ou* VELITRI, (*Géog. mod.*) en latin *Velitræ*, ancienne ville d'Italie, dans la campagne de Rome, près de la mer, sur une hauteur, à 6 milles d'Albano, à 8 de Marano, à 14 de Segni, & à 20 de Rome.

Cette ville, autrefois la capitale des

Volſques., eſt aujourdhui la demeure des doyens du ſacré college. Elle a infiniment ſouffert dans les révolutions de l'empire, & dans les guerres civiles qui ont mis tant de fois l'Italie en feu ; ſes rues ſont encore belles, & ſes maiſons ont quelque apparence, mais elles ſont preſque ſans habitans, excepté des religieux & des religieuſes. Le palais Ginetti, élevé par l'architecte Lunghi, paſſe pour un ouvrage de magnificence & de goût ; c'eſt la ſeule choſe curieuſe à voir dans cette ville. Le prince Lobkowitz fit ſur *Véléiri* en 1744, la même entrepriſe que le prince Eugene avoit faite ſur Crémone en 1702, & elle eut le même ſuccès. *Long.* 30. 36. *lat.* 41. 40. (*D. J.*)

VELLICA, (*Géog. anc.*) ville de Cantabrie vers les ſources de l'Hebre, aujourd'hui la *Guardia*, ou *Medina del Pomar*. Peut-être que cette ville étoit célebre par le culte du dieu Endovellicus, & que c'étoit le lieu où il avoit pris naiſſance, ce qui l'avoit fait nommer *Endo-Vellicus*, l'*Endo de Vellica*, comme l'Apollon de Delphes, l'Hercule de Tyr. Ce fut ſous les murailles de cette ville que les généraux d'Auguſte battirent les Cantabres, au rapport de Florus, *liv. IV. chap. xij.* (*D. J.*)

VELLICATION, ſ. f. *chez les Médecins*, eſt l'action de piquotter, de pincer. Ce mot ſe dit plus particuliérement d'une ſorte de convulſions ſoudaines qui arrivent aux fibres de muſcles. *Voyez* FIBRE & CONVULSION.

VELLACASSES, (*Géog. anc.*) ce nom eſt auſſi écrit *Velocaſſes* dans Céſar, *Bel. Gall. l. II. cap. xij.* Pline, *l. IV. cap. xviij.* écrit *Vellocaſſes*, & met les *Vellocaſſes* dans la Gaule narbonnoiſe : *Lugdunenſis Gallia*, dit-il, *habet Loxovios*, Vellocaſſes, *Galatas*, *Venetos*. En effet, Auguſte tira ces quatre peuples de la Gaule belgique pour les mettre dans la Gaule lyonnoiſe. (*D. J.*)

VELLONS, ſ. m. (*terme de monnoie.*) ce mot eſpagnol ſignifie, en fait de monnoie, ce qu'on appelle en France *billon* ; il ſe dit particuliérement des eſpeces de cuivre.

VELOCITÉ, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt la même choſe que *viteſſe* ; ce dernier mot eſt plus uſité.

VELOUR, (*Géog mod.*) ville des Indes, au royaume de Carnate, à l'oueſt de Cangi-Vouran & d'Alcatile. Il y a toujours un gouverneur dans cette ville, & la fortereſſe eſt une des principales du pays.

VELOURS, (*Etoffe de ſoie.*) le *velours* uni ſe fait avec une chaîne par le tiſſu communément appellé *toile* ; une ſeconde chaîne communément appellée *poil*, & de la trame ; on fortifie la ſeconde chaîne de plus ou moins de brins, ſuivant le nombre de poils dont on veut le qualifier.

La quantité de poils augmente la qualité & la force du *velours* ; on en déſigne le nombre par les barres jaunes qui ſont aux liſieres ; on fabrique depuis un poil & demi juſqu'à 4 poils ; ils ſe font ordinairement de 11 24es d'aune. *V.* ÉTOFFE DE SOIE.

Il ſe fait auſſi des *velours* friſés, des *velours* coupés & friſés, des *velours* à la reine, *des velours* à carreau tout coupé, des *velours* ras, des *velours* cannelés, des *velours* chinés ; on a pouſſé ce genre d'étoffe juſqu'à faire des *velours* à deux endroits, & de deux couleurs oppoſées, l'une ſur un côté, l'autre de l'autre ; mais cela n'a pas été ſuivi. Cette étoffe ſe fabrique en divers endroits, comme Lyon, Genes & autres lieux. *voy.* ETOFFE DE SOIE.

Maniere dont on travaille le velours ciſelé. Comme nous avons rapporté à ce genre d'étoffe preſque toute la fabrication des autres, nous allons en traiter au long ; enſorte que celui qui ſe donnera la peine de bien entendre cet article, ne ſera étranger dans aucune manufacture d'ourdiſſage, n'ayant jamais qu'à paſſer du plus compoſé au moins compoſé. Nous tâcherons d'être exact & clair ; & s'il nous arrive de pécher contre l'une ou l'autre de ces qualités, ce ſera ou par la difficulté même de la matiere, ou par quelqu'autre obſtacle inſurmontable. Car nous avons fait conſtruire & monter un métier complet ſous nos yeux ; nous l'avons enſuite démonté, & nous nous ſommes donnés la peine de travailler.

Nous avons enſuite jetté ſur le papier les choſes ; puis nous avons fait revoir le tout par d'habiles manufacturiers.

Ce mémoire a deux parties. Dans la pre-

miere, on verra l'ordre que nous avons ſuivi dans notre eſſai ; dans la ſeconde, ou dans les notes, on verra l'ordre qne l'on ſuit dans une manufacture réglée.

Nous traiterons 1° des parties en bois du métier, & de leur aſſemblage.

2°. Des parties en fil, en ſoie, en ficelle, & autres matieres, de leur diſpoſition & de leur uſage.

3°. Des outils, de leurs noms & de la maniere de s'en ſervir.

4°. De la main-d'œuvre, du deſſein, de la lecture, & de la maniere de travailler.

Du métier. Les piliers de devant du métier ont 6 piés de longueur. Leur équarriſſage eſt de 6 à 7 pouces. Elles s'aſſemblent par des tenons de dimenſions convenables.

Les piliers de derriere ſont compoſés de parties qui ont mêmes dimenſions, mêmes façons & mêmes ſituations entr'elles, & qui ſont paralleles l'une à l'autre : elles s'aſſemblent par des tenons ; les tenons ont 12 piés de longueur ſur 6 à 7 pouces d'équarriſſage.

Les eſtaſes ont chacune à leur extrémité une ouverture quarrée ou oblongue qui reçoivent les tenons des deux pieces de bois. Ces tenons ſont percés & peuvent admettre un petit coin de bois. Les pieces de bois ſervent à l'aide des coins, à tenir les eſtaſes fermement à la même diſtance & ſur le même paralleliſme, & on les appelle par cette raiſon *les clés du métier.*

A l'extrémité des quatre piliers ſe trouvent quatre mortaiſes qui ſervent les tenons de deux barres de bois paralleles entr'elles & aux eſtaſes ; & ſervant à tenir paralleles entr'eux les piliers à la partie antérieure des eſtaſes ſont deux petites tringles de bois placées intérieurement & parallelement de chaque côté ; à chaque eſtaſe ces tringles ſont dentelées ; on les appelle avocats : elles ſervent à avancer ou à reculer le battant à diſcrétion.

Entre les deux piliers de devant eſt une planche ſupportée par ces deux piliers ; elle ſert de ſiege à l'ouvrir, & s'appelle la *banquette.*

Voilà ce que l'on peut appeller la *charpente* ou la *cage* du métier. Cette cage eſt compoſée de toutes les parties dont nous venons de parler aſſemblées.

Pour tenir l'enſuple fermement appliquée & contre l'échancrure circulaire des tenons, & contre la partie eminante de ces tenons au-deſſus de la banque, on met un petit coin entre le pilier & la moulure de l'enſuple. On appelle ce petit coin une *taque.*

Il y a encore à la ſurface intérieure des piliers de derriere parallelement à l'enſuple, deux broches de fer qui tiennent deux bobines, qu'on appelle *reſtiers.* Ces reſtiers ſont montés de fils, qu'on appelle *cordelines.*

Il part du pilier de devant pour aller au pilier de derriere une corde, qu'on appelle *corde de jointe.* Il y a dans cette corde un roquet ou roquetin, qu'on appelle *roquet de jointe.*

De la cantre. Imaginez un chaſſis dont la forme ſoit parallélogrammatique, qui ſoit diviſé longitudinalement par une tringle de bois qui coupe ſes deux petits côtés en deux parties égales, & qui ſoit par conſéquent parallele aux deux grands côtés ; que les grands côtés & la tringle de bois ſoient percés de trous correſpondans, capables de recevoir des petites broches de fer, & de les tenir paralleles les unes aux autres, & aux petits côtés du chaſſis ; que ce chaſſis ſoit ſoutenu ſur quatre piliers aſſemblés deux à deux, les deux de devant enſemble, pareillement les deux de derriere, par deux traverſes, dont l'une paſſe de l'extrémité d'un des piliers de devant à l'autre extrémité du pilier de devant ; & l'autre traverſe paſſe de l'extrémité d'un des piliers de derriere, à l'extrémité de l'autre pilier de derriere ; que ces quatre piliers ſoient conſolidés par une traverſe qui s'aſſemble d'un bout avec la traverſe des piliers d'en-haut, & de l'autre bout avec la traverſe des piliers d'en-bas ; que les deux piliers d'en-haut ou les plus grands, ſoient de même hauteur ; que les deux piliers d'en-bas ſoient auſſi entr'eux de la même hauteur, mais plus bas que les piliers d'en-haut ; que toutes ces parties ſoient aſſemblées les unes avec les autres, & leur aſſemblage formera la cantre.

La cantre en deux mots n'eſt donc autre choſe qu'un chaſſis oblong, ſoutenu ſur quatre piliers, dont les deux derniers ſont plus hauts que les deux de devant, & partagé en deux parties égales par une traverſe perçée d'autant de trous qu'on veut

à égale diſtance, dont chacun correſpond à deux autres trous pratiqués aux grands côtés du chaſſis, capables de recevoir de petites broches de fer, & de les tenir paralleles aux petits côtés.

Il eſt néceſſaire de donner plus d'élévation à la cantre d'un côté ou d'un bout que d'un autre. Cette différence d'hauteur empêche les branches des roquetins de ſe mêler; & on peut à chaque inſtant appercevoir quand il y en a quelques-uns de caſſés; ce qui ne pourroit pas paroître, ſi la hauteur étoit égale par-tout.

Nous ſuppoſerons ici les côtés de la cantre percés de 25 trous ſeulement.

La cantre ſe place entre les piliers de derriere du métier, & s'avance preſque juſqu'à la traverſe qui ſoutient les marches.

On a de petites broches toutes prêtes, avec des eſpeces de petites bobines, qu'on appelle de *roquetins*.

Les broches ſont fort minces, elles ſervent aux roquetins d'axes ſur leſquels ils peuvent ſe mouvoir.

Il faut diſtinguer dans ces roquetins deux moulures principales; l'une garnie de ſoie, & l'autre d'un fil, à l'extrémité duquel pend un petit morceau de plomb. La ſoie & le fil étant dévidés chacun ſur leur moulure, en ſens contraire, il eſt évident que ſi l'on prend un bout de la ſoie, & qu'on le tire, il ne pourra ſe dévider de deſſus ſa moulure, qu'en faiſant monter le petit poids qui réagira contre la force qui tirera le bout de ſoie. Cette réaction tiendra toujours le fil de ſoie tendu, & ne l'empêchera pas de ſe dévider, la bobine entiere ou le roquetin pourront ſe mouvoir ſur la petite broche de fer dans laquelle il eſt enfilé par un trou qui le traverſe dans toute ſa longueur.

On charge chacune des petites broches d'un nombre égal de roquetins, tous garnis de leur ſoie & de leur plomb; ce nombre de roquetin eſt partagé ſur chaque broche en deux parties égales par la traverſe du chaſſis de la cantre: il faut obſerver en enfilant les roquetins dans les verges du chaſſis, de tourner le plomb de maniere que la ſoie ſe dévide en-deſſus & non en-deſſous.

La ſoie eſt de la même ou de différentes couleurs ſur tous les roquetins, ſelon l'eſpece de *velours* qu'on ſe propoſe d'exécuter.

C'eſt le deſſein qui fait varier le nombre des roquetins.

Nous ſuppoſerons ici que chaque verge portoit 8 roquetins.

La cantre étoit compoſée de 200 roquetins; elle l'eſt ordinairement de huit cents & de mille. On voit maintenant l'uſage de la traverſe qui diviſe le chaſſis en deux parties égales, & qui met dans la ſuppoſition préſente cent roquetins d'un côté, & cent de l'autre, ouquatre roquetins par broche d'un côté, & quatre de l'autre.

Des maillons, des mailles de corps & des aiguilles de plomb. Après qu'on a formé la cage du métier, garni la cantre de ſes roquetins, & placé cette cantre entre les piliers de derriere du métier, de maniere que la chûte de l'inclinaiſon du chaſſis ſoit tournée vers les marches.

On ſe pourvoit au moins d'autant de petits anneaux de verre, tels que nous les allons décrire, qu'il y a des roquetins. Je dis *au moins*; car à parler exactement, on ne ſe regle point ſur les roquetins de la cantre pour la quantité de maillons, aiguilles, *&c.* Au contraire, on ne forme la cantre que ſur la quantité de cordages dont on veut monter le métier, parce qu'on fait de *velours* à 800 roquetins & à 1000, ſuivant la beauté qu'on veut donner à l'étoffe, les *velours* à 1000 étant plus beaux que ceux de 800. Dans ce cas, le métier eſt la premiere choſe qu'on diſpoſe, après quoi on ſe conforme à la quantité convenable des roquetins, ou à proportion du cordage. Ces petits anneaux ſont oblongs; ils ſont percés à leur extrémité de deux petits trous ronds; & au milieu, ou entre ces deux petits trous ronds, d'un troiſieme beaucoup plus grand, & à-peu-près quarré; les bords de ces trois trous très-polis & très-arrondis. On appelle ces petits corps ou anneaux de verre, *maillons*.

Il faut avoir autant d'aiguilles de plomb qu'il y a de roquetins ou de maillons. Ces aiguilles de plomb ſont percées à l'une de leurs extrémités d'un petit trou, ont environ 3 lignes de longueur, & peſent à-peu-près chacune 2 onces.

On prend un fil fort, on en paſſe un

bout dans un des trous ronds d'un maillon ; on ramene ce bout à l'autre bout, & on fait un nœud ordinaire avec tous les deux : on paſſe un autre fil dans l'autre trou rond du même maillon qu'on noue, comme on l'a preſcrit pour le premier trou.

On garnit de la même maniere tous les maillons de deux fils doubles, paſſés chacun dans un de leurs trous ronds.

Puis on prend un maillon avec ces deux fils doubles ; on paſſe le nœud d'un de ces fils doubles dans le trou de l'aiguille, on prend le nœud de l'autre fil double, on le paſſe entre les deux brins de fil qui ſont unis par le premier nœud, & l'aiguille de plomb ſe trouve attachée à l'extrémité nouée du premier des fils doubles.

On en fait autant à toutes les aiguilles, & l'on a quatre choſes qui tiennent enſemble. Un premier fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forment une boucle dans laquelle l'un des trous ronds d'un maillon eſt enfilé ; le maillon, un ſecond fil double, dont les deux extrémités ſont nouées enſemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'autre trou rond du maillon eſt enfilé, & l'aiguille qui tient à l'extrémité nouée de ce ſecond double fil.

Le premier fil double s'appelle *maille de corps d'en-haut.*

Le ſecond fil double s'appelle *maille de corps d'en-bas*

Il y a donc autant de mailles de corps d'en-haut que de maillons ; autant de maillons que de mailles de corps d'en-bas ; autant de mailles de corps d'en-bas que d'aiguilles ; & autant d'aiguilles de mailles de corps d'en-bas, de maillons, de mailles de corps d'en-haut, que de roquetins.

Après ces premieres diſpoſitions, on commence à monter le métier, ou à faire ce que les ouvriers appellent *remettre.*

Pour cet effet, on prend une tringle de bois, on la paſſe entre les fils des mailles de corps d'en-haut, de maniere que tous les nœuds ſoient à côté les uns des autres ; on ſuppoſe cette tringle aux deux eſtaſes, en ſorte que les maillons ſoient à la portée de la main de l'ouvrier aſſis.

On ne paſſe point de tringle de bois pour ſuſpendre les maillons & les aiguilles. Dans le bon ordre, on attache chaque maille de corps d'en-haut à l'arcade qui doit la retenir ; l'arcade étant attachée à la corde de rame, tout le corps compoſé de mailles, maillons & aiguilles ſe trouve ſuſpendu, comme il doit l'être lorſque le métier travaille. Nous expliquerons moins ici comment les choſes s'exécutent dans une manufacture toute montée, & où l'on n'a rien à déſirer du côté des commodités, que dans un lieu où tout manque, & où l'on ſe propoſe de monter un métier.

Il s'aſſied le dos tourné vers le devant du métier ; la tringle & les mailles de corps ſont entre lui & la cantre. Alors un autre ouvrier placé vers la cantre, prend le fil de ſoie du premier roquetin de la premiere rangée, d'en-haut à gauche, & le donne au premier ouvrier qui le paſſe dans l'ouverture du milieu du premier maillon qu'il a à ſa gauche ; on lui tend le fil de ſoie du ſecond roquetin de la même rangée parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu du ſecond maillon à gauche ; on lui tend le fil du troiſieme roquetin de la premiere rangée, parallele au grand côté gauche de la cantre, qu'il paſſe dans le trou du milieu de la premiere rangée, parallele au grand côté gauche de la cantre, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de cette premiere rangée. Il paſſe à la ſeconde, ſur laquelle il opere de la même maniere, en commençant ou par ſon premier roquetin d'en-haut, ou par ſon premier roquetin d'en-bas. Si l'on commence par le premier roquetin d'en-haut, on deſcendra juſqu'en-bas, & il faudra obſerver le même ordre juſqu'à la fin des rangées, commençant toujours chaque rangée par les premiers roquetins d'en-haut ; au-lieu que ſi après avoir commencé la premiere rangée par ſon premier roquetin d'en-haut, on commence la ſeconde par ſon premier roquetin d'en-bas, il faudra commencer la troiſieme par ſon premier roquetin d'en-haut ; la quatrieme par ſon premier roquetin d'en-bas, & ainſi de ſuite.

On verra dans la ſuite la raiſon de la liberté qu'on a ſur cet arrangement, qui

n'influe en rien sur l'ouvrage, mais seulement sur le mouvement de certains roquetins de la cantre, qui fournissent de la soie, & qui se reposeroient, si l'on avoit choisi un autre arrangement, lorsqu'on vient à tirer les cordes du sample.

Les fils de soie des roquetins sont collés au bord des roquetins, afin qu'on puisse les trouver plus commodément; il faut que l'ouvrier qui les tend à l'autre ouvrier, ait l'attention de bien prendre tous les brins, sans quoi la soie de son roquetin se mêlera; il faudra la dépasser du maillon, & chercher un autre bout, ce qu'on a quelquefois bien de la peine à trouver, au point qu'il faut mettre un autre roquetin à la place du roquetin mêlé. Les 200 fils de roquetin de la cantre se trouveront donc passés dans les 200 maillons; le premier fil de la premiere rangée à gauche du haut de la cantre, dans le premier maillon à gauche, & ainsi de suite dans l'un ou l'autre des ordres dont nous avons parlé.

Il faut observer que celui qui reçoit & passe les fils des roquetins dans les maillons, les reçoit avec un petit instrument qui lui facilite cette opération. Ce petit instrument n'est autre chose qu'un fil-de-laiton assez mince, dont l'ouvrier tient un bout dans sa main; son autre bout est recourbé, & forme une espece de petit hameçon; il passe cet hameçon dans le trou du milieu du maillon, accroche & attire à soi le fil de soie qui lui est tendu, & qui suit sans peine le bec de l'instrument à travers le maillon. Cet instrument s'appelle une *passette*.

L'ouvrier a à côté de soi, à sa gauche, une autre tringle de bois placée perpendiculairement & posée contre les suspensoirs de la premiere tringle, qui soutient les mailles de corps; cette seconde tringle soutient une navette qu'on y a attachée, & l'ouvrier passe derriere cette navette les fils des roquetins; à mesure qu'il les amene avec la passette à-travers les maillons, ils sont arrêtés là entre le dos de la navette & la tringle, & ne peuvent s'é-[illegible]pper.

[illegible] il y en a un certain nombre cha[illegible] Lorsqu[illegible] vers les maillons, & de de passés à-[illegible] le & la navette, il retenus entre la tri[illegible]

les prend tous, & forme un nœud commun à leur extrémité; ce nœud les arrête & les empêche de s'échapper, comme ils en font effort en vertu des petits plombs qui pendent des roquetins, & qui tirent en sens contraire.

Ces paquets de fils de roquetins noués & passés par les maillons, s'appellent des *berlins*. Ainsi faire un berlin, c'est nouer un paquet de fils de roquetins passés par les maillons, afin de les empêcher de s'échapper.

Après qu'on a passé tous les fils de roquetins par les maillons, on place le cassin.

Pour procéder méthodiquement, le cassin & tout ce qui en dépend, peut & même doit être placé avant que de placer les branches des roquetins dans les maillons.

Imaginez deux morceaux de bois de quatre piés de longueur sur trois pouces d'équarrissage, assemblés parallelement à un pié & demi de distance l'un de l'autre par deux petites traverses emmortaisées à deux pouces de chacune de leurs extrémités; concevez sur chacun de ces deux morceaux de bois un triangle rectangle, construit de deux morceaux de bois; dont l'un long de quatre piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse la base, & l'autre long de deux piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse le côté perpendiculaire. Ces deux côtés s'emmortaisent ensemble par leurs extrémités qui forment l'angle, & par leurs deux autres extrémités avec l'une des deux pieces dont nous avons parlé d'abord. Imaginez ensuite une petite traverse qui tienne les deux extrémités des triangles fixes dans la même position, en sorte que les deux triangles placés parallelement ne s'inclinent point l'un vers l'autre, & une autre traverse placée parallelement à la précédente de l'une à l'autre base des triangles, à une distance plus ou moins grande de celle du sommet, selon l'ouvrage que l'on a à exécuter.

Soit cet intervalle parallelogrammatique formé par deux parties égales des bases & deux traverses paralleles, dont l'une va d'un des sommets des triangles à l'autre, &

& l'autre coupe les deux baſes ; ſoit, dis-je, cet intervalle rempli de petites poulies, nous ſuppoſerons ici qu'il y en a cinq rangées de cinq chacune, paralleles aux parties des baſes ou aux deux autres côtés de l'eſpace parallelogrammatique. Cet aſſemblage des deux morceaux de bois fixés parallelement par deux traverſes, & ſur chacun deſquels on conſtruit un triangle, qu'on tient paralleles par deux autres traverſes, & où ces traverſes forment avec les parties des baſes qu'elles coupent, une eſpace parallelogrammatique, une eſpace rempli de poulies rangées parallelement, eſt ce qu'on appelle un *caſſin*.

On poſe cette machine ſur les deux eſtaſes du métier, de maniere que les caſſins de ſa baſe ſoient perpendiculaires aux eſtaſes, & que les baſes des triangles ſoient tournées vers quelque mur voiſin. Il faut auſſi laiſſer entre le caſſin & les piliers de devant du métier une certaine diſtance, parce que cette diſtance doit être occupée par pluſieurs liſſes, par l'enſuple. Fixez le caſſin ſur les eſtaſes avec de bonnes cordes qui le tiennent immobile, & même en état de réſiſter à quelque effort. C'eſt pour lui faciliter cette réſiſtance, & par une autre raiſon qu'on concevra mieux dans la ſuite, je veux dire de laiſſer de l'intervalle & un jeu plus libre aux ficelles qui paſſent ſur les poulies, qu'elles ont été diſpoſées ſur les baſes, & non ſur les côtés des triangles ; car il ſemble d'abord qu'on eût pu s'épargner les baſes, en plaçant les poulies ſur les côtés perpendiculaires des triangles.

Cela fait, cherchez contre le mur qui regarde les devants du caſſin, un point un peu plus élevé que le ſommet du caſſin, mais répondant perpendiculairement au milieu de la traverſe d'en-haut du caſſin, plantez en ce point un piton de fer qui ſoit fort ; paſſez-y une corde à laquelle ſoit attaché par le milieu un gros bâton : ce bâton s'apelle *bâton dee cramaillieres du rame.*

Attachez à chaque extrémité de ce bâton deux cordes doublées, afin que le bâton puiſſe tenir dans la boucle d'un des doubles, & qu'on puiſſe fixer un autre bâton dans l'autre boucle. On appelle ces cordes *cramailleres du rame* ; & l'autre bâton qui eſt retenu par la cramaillere, qui eſt tourné : & auquel on a pratiqué deux moulures, une à chaque extrémité, dans leſquelles ſont placées les boucles des extrémités des cramailleres, s'appelle *bâton de rame.*

Sur ces bâtons ſont montées autant de cordes qui l'environnent par un bout, & d'une longueur telle que leur autre extrémité paſſant ſur les poulies du caſſin, puiſſe deſcendre juſqu'entre les eſtaſes.

On commence par enverger ces cordes, afin qu'on puiſſe les ſéparer facilement, & les faire paſſer chacune ſur la poulie qui leur convient.

Pour enverger ces cordes & tout autre paquet de cordes, on les laiſſe pendre, puis on tient l'index de la main gauche & le pouce paralleles ; on prend la premiere, on la place ſur l'index, & on la fait paſſer ſous le pouce. On prend la ſeconde corde qu'on fait paſſer ſous l'index & ſur le pouce, la troiſieme qu'on fait paſſer ſur l'index & ſous le pouce ; la quatrieme qu'on fait paſſer ſous l'index & ſur le pouce, & ainſi de ſuite. Il eſt évident que toutes ces cordes ſe trouveront rangées ſur les doigts de la même maniere que ſur le bâton de rame, & qu'elles feront angle entre les doigts, c'eſt-à-dire qu'elles ſeront croiſées ; on prend enſuite une ficelle dont on paſſe un bout le long de l'index, & l'autre bout en même ſens le long du pouce ; on prend enſuite les extrémités de cette ficelle, & on les noue : ce qui tient les cordes de rame croiſées.

La totalité de ces cordes paſſées ſur les poulies du caſſin s'appelle *le rame.*

Il y a autant de cordes de rame que de poulies au caſſin, par conſéquent dans l'exemple que nous avons choiſi, il y a cinquante cordes de rame.

La premiere corde de rame à gauche paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée parallele au côté gauche du caſſin ; la ſeconde corde paſſe ſur la ſeconde poulie en montant de la même rangée ; la troiſieme corde ſur la troiſieme poulie en montant de la même rangée, la quatrieme corde ſur la quatrieme poulie en montant de la même rangée ; la cinquieme corde ſur la cin-

quieme poulie en montant; la ſixieme corde ſur la premiere poulie d'en-bas de la ſeconde rangée; la ſeptieme corde ſur la ſeconde poulie en montant de la ſeconde rangée; la huitieme corde ſur la troiſieme poulie, & ainſi de ſuite en zigzag de rangées en rangées.

Quand on a paſſé toutes les cordes du rame ſur les poulies du caſſin dans l'ordre que nous venons d'indiquer, on en fait un berlin, c'eſt-à-dire qu'on les lie toutes en paquet par le bout, afin qu'elles ne s'échappent point.

Il y a dans chacune de ces cordes du rame un petit anneau de fer enfilé. On appelle ce anneau *œil de perdrix*.

Les cordes du rame paſſées ſur les poulies, on a des ficelles qu'on plie en deux ; on prend une, deux ou trois de ces ficelles, on les plie toutes enſemble en deux, & on y fait enſuite une boucle, d'où il arrive qu'il part du nœud de chaque boucle deux, quatre, ſix, huit & dix bouts ; on prépare de ces petits faiſceaux de cordes, autant qu'on a de poulies au caſſin : il en faut donc cinquante ici. Ce ſont ces faiſceaux de cordes pliées en deux & jointes enſemble par le nœud d'une boucle, une-à-une, ou deux-à-deux, ou trois-à-trois, qu'on appelle *arcades*. Il faut qu'il y ait autant de bouts de ficelles aux arcades que de roquetins à la cantre, que de maillons, que de mailles de corps, & il faut qu'il y ait à chaque boucle des arcades, autant de bouts que l'on veut que le deſſein ſoit répeté de fois ſur la largeur de l'étoffe. Dans l'exemple propoſé, nous voulons que le deſſein ſoit répeté quatre fois, il faut donc prendre deux ficelles, les plier en deux, & les unir par une boucle, au-delà du nœud, de laquelle il partira quatre bouts.

Après qu'on a préparé les ficelles ou faiſceaux, ou boucles, qui doivent former les arcades, on a une planche percée d'autant de trous qu'il y a de bouts de ficelles aux arcades, ou de mailles de corps, ou de maillons, ou de fils de roquetins, ou de roquetins à la cantre.

Les trous de cet ais percé ſont par rangées; il y a autant de trous ſur la largeur de la planche qu'il a de poulies dans une rangée du caſſin parallele au côté du caſſin.

On peut conſidérer ces rangées, ou relativement à la longueur de la planche, ou relativement à ſa largeur. Je vais les conſidérer relativement à la largeur & relativement à la longueur. Commençons par la longueur. Il eſt évident que les quatre ficelles qui partent d'un faiſceau d'arcades, étant deſtinées à rendre quatre fois le deſſein, par conſéquent deſtinées à lever chacune la premiere de chaque quart du nombre des mailles de corps, puiſque toutes les mailles de corps ſont deſtinées toutes à former toute la largeur de l'étoffe, & que le deſſein doit être répeté quatre fois dans toute la largeur de l'étoffe; or il y a 200 mailles de corps: donc les quatre brins du premier faiſceau d'arcades répondront à la premiere corde de maille de chaque cinquantaine; en deux cents il n'y a que quatre cinquantaines. En ſuppoſant donc quarante trous ſelon la longueur de la planche par rangées, & cinq trous par rangées ſelon la largeur, il eſt évident que la planche ſera percée de deux cents trous, & qu'en faiſant paſſer la premiere ficelle du premier faiſceau d'arcade dans le premier des dix premiers trous de la premiere rangée longitudinale, la ſeconde ficelle du même faiſceau dans le premier trou de la ſeconde dixaine, la troiſieme dans le premier trou de la troiſieme dixaique, & la quatrieme dans le premier trou de la quatrieme dixaine, ces quatre brins répondront à la premiere de chaque quart des trous, car puiſqu'il y a quarante trous ſur chaque rangée longitudinale, & cinq trous ſur chaque rangée laticudinale, on aura cinq fois dix trous ou cinquante trous, avant que d'en venir au ſecond brin, cinq fois encore dix trous, avant que d'en venir à la ſeconde ficelle du même faiſceau ou cinquante autres trous, & ainſi de ſuite.

Ces trous ſur la planche ſont à quelque diſtance les uns des autres, & ſont percés en tiers point, ou ne ſe correſpondent pas. On a ſuivi cet arrangement pour faciliter le mouvement de toutes ces cordes.

On paſſe la premiere ficelle du premier faiſceau d'arcade dans le premier trou en

commençant à gauche de la premiere rangée latitudinale : la premiere du ſecond faiſceau dans le ſecond trou de la même rangée : la premiere du troiſieme faiſceau dans le troiſieme trou de la même rangée : la premiere du quatrieme faiſceau dans le quatrieme trou de la même rangée : la premiere du cinquieme faiſceau dans le cinquieme trou de la même rangée. On paſſe la premiere ficelle du ſixieme faiſceau dans le premier trou en commençant à droite de la ſeconde rangée latitudinale ; la premiere du ſeptieme faiſceau dans le ſecond trou de la même rangée ; ainſi de ſuite juſqu'à cinquante ; quand on eſt parvenu à cinquante, il eſt évident qu'on a épuiſé toutes les premieres ficelles de tous les faiſceaux d'arcades, & qu'on rencontre alors les ſecondes. On paſſe les cinquante ſecondes comme les cinquante premieres, les cinquante troiſiemes comme les cinquante ſecondes, les cinquante quatriemes comme les cinquante troiſiemes ; & les deux cents cordes d'arcades ſe trouvent paſſées dans les deux cents trous de l'ais percé.

Voyons maintenant ce que deviendra cet ais percé de ſes cinquante trous, dans leſquels paſſent deux cents fils dans l'ordre que nous venons de dire, de maniere qu'ils ſe meuvent tous quatre-à-quatre, les quatre du premier faiſceau par les quatre premiers trous de chaque cinquante, les quatre du ſecond faiſceau par les quatre ſeconds trous de chaque cinquantaine, les quatre du troiſieme faiſceau par les quatre troiſiemes trous des quatre cinquantaines, & ainſi de ſuite. On fait un berlin de tous ces bouts de ficelle, afin qu'ils ne s'échappent point des trous de l'ais, & l'on enfile dans une broche de fer tous les faiſceaux, en faiſant paſſer la broche par les boucles de chaque faiſceau.

On ſuſpend enſuite cet ais percé par deux ficelles qui l'embraſſent aux eſtaſes ; ſa longueur tournée vers le devant du métier. Les bouts des ficelles qui paſſent par ſes trous, s'étendent vers les mailles de corps, & les faiſceaux enfilés dans la broche ſont tournés vers le caſſin.

On prend la premiere maille de corps, & on l'attache au premier bout des ficelles d'arcades qui paſſe par le premier trou à gauche de la rangée latitudinale, ou de cinq trous ; on attache la ſeconde maille de corps à la ſeconde ficelle qui paſſe par le ſecond trou de la même rangée ; la troiſieme maille, à la troiſieme ficelle de la même rangée ; la quatrieme maille à la quatrieme ficelle de la même rangée ; la cinquieme maille à la cinquieme ficelle de la même rangée ; la ſixieme maille à la premiere ficelle qui paſſe par le premier trou à droite de la ſeconde rangée, parallele à la précédente ; la ſeptieme maille à la ſeconde ficelle du ſecond trou de la même rangée, & ainſi de ſuite.

L'uſage eſt d'attacher les arcades aux cordes de rame, avant que d'attacher les mailles de corps aux arcades. Car comment ſeroit ſoutenue l'arcade, la maille du corps y étant attachée, ſi l'arcade même n'eſt pas attachée à quelque choſe ? D'ailleurs quel embarras ne ſeroit-ce pas de manier toutes ces mailles de corps dont le maillon ſeroit rempli de ſoie ? Convenons donc que la maille de corps & le maillon, ſeront plus aiſés à manier quand ils ſeront vuides, que quand ils ſeront pleins.

De-là on paſſe au caſſin ; on prend la ficelle qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la rangée de cinq poulies paralleles au côté gauche du caſſin, & l'on y attache le premier faiſceau d'arcades, ou le faiſceau dont le premier bout paſſe dans le premier trou à gauche de la premiere rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la ſeconde poulie, en montant de la même rangée, & l'on y attache le ſecond faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe dans le ſecond trou de la même rangée latitudinale. On prend la ficelle qui paſſe ſur la troiſieme poulie en montant de la même rangée, & on y attache le troiſieme faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe par le troiſieme trou de la premiere rangée latitudinale. On prend le quatrieme faiſceau d'arcades, ou celui dont le premier bout paſſe par le quatrieme trou de la premiere rangée latitudinale, & on l'attache à la ficelle qui paſſe ſur la quatrieme poulie en

Carte



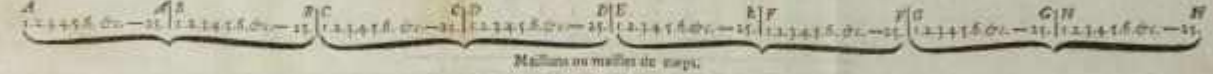

Mailles ou mailles de corps.

Planche prem.

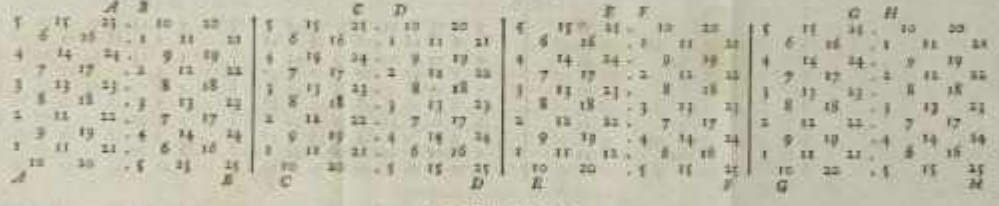



Calle.

Cela fait, on peut tirer la tringle de bois attachée aux eſtaſes, & qui ſoutenoit les mailles de corps; elles tiennent maintenant aux arcades, les arcades aux ficelles du rame, & les cordes du rame au bâton de rame, le bâton de rame aux cramailleres, & les cramailleres à leur bâton, leur bâton à deux cordes, & ces cordes à un point fixe.

Il faut obſerver qu'en attachant les mailles de corps aux arcades, & les arcades aux cordes de rames, on a fait d'abord des boucles & non des nœuds, afin de pouvoir mettre toutes les ficelles de longueur convenable, tenir les maillons à-peu-près de niveau les uns aux autres, partant les nœuds des mailles de corps tous dans un même plan horiſontal, de même que les nœuds des arcades & des cordes de rame.

C'eſt ici le lieu d'apprendre à faire un nœud fort commode, à l'aide duquel ſans rien dénouer en tirant l'un ou l'autre des côtés du nœud, on fait deſcendre ou monter un objet. Voici comment on s'y prendra: prenez un bout de ficelle de telle longueur qu'il vous plaira; attachez-en un bout à un objet fixe; faites une boucle à un pouce de cet objet; que cette boucle ne ſoit ni grande ni petite; prenez le bout qui reſte de la ficelle après la boucle faite; paſſez-le dans la boucle, en ſorte que cela forme une ſeconde boucle: prenez l'extrémité du bout paſſé dans la premiere boucle; paſſez ce bout dans la ſeconde boucle, de maniere que vous en ayez même une troiſieme; vous arrêterez cette troiſieme boucle, en nouant le bout de la ficelle, avec la partie qui ferme la troiſieme boucle, & laiſſant ſubſiſter cette troiſieme boucle.

Cela fait, on prend l'enſuple de derriere ſur laquelle eſt diſpoſée la ſoie croiſée ſur le dévidoir, & tenue croiſée par le moyen d'un petit cordon de ſoie dont on paſſe un des bouts le long des angles que ſont les fils croiſés, ramenant le même bout le long des autres angles oppoſés au ſommet des mêmes fils croiſés, & nouant enſuite les deux bouts enſemble.

L'enſuple de derriere eſt un rouleau de bois auquel on a pratiqué à chaque extrémité, une moulure dans laquelle s'applique les deux taſſeaux échancrés attachés aux piliers de derriere du métier. On diſpoſe la ſoie ſur l'enſuple, en la faiſant paſſer à-travers un rateau ou une eſpece de peigne: au ſortir des dents du peigne, on prend les bouts de ſoie; on a deux petites baguettes rondes, entre leſquelles on les ſerre; on enveloppe d'un tour ou deux ces baguettes avec la ſoie; il y a une rainure dans l'enſuple; on enferme ces deux baguettes dans la rainure; on continue d'envelopper enſuite la ſoie ſur l'enſuple, à meſure qu'elle ſort du peigne, juſqu'à ce qu'on ſoit à la fin.

C'eſt dans cet état qu'eſt l'enſuple, lorſqu'on la met ſur les taſſeaux échancrés.

Pour achever le montage du métier on eſt deux: l'un entre le corps de mailles & l'enſuple de derriere, & l'autre entre l'enſuple de devant ou les deux piliers de devant, & le corps.

On commence par ſubſtituer des envergeures à la ficelle, qui paſſoit par les angles oppoſés au ſommet formé par les fils.

Ces envergeures ſont des bâtons percés par leur longueur; lorſqu'ils ſont à la place du cordon, & qu'ils tiennent les fils de ſoie croiſés, on les arrête chacun d'un petit cordon de ſoie qu'on noue, afin que s'ils venoient à s'échapper d'entre les ſoies, elles ne ſe mêlaſſent point, mais qu'on pût toujours replacer les bâtons, les ſéparer, & les tenir croiſés.

Cela fait, celui qui eſt entre l'enſuple de derriere & les mailles de corps, diviſe les fils de ſoie par berlins qu'il tient de la main gauche; de la droite, il ſépare les fils avec le doigt par le moyen des envergeures. Pour concevoir cette ſéparation, imaginez deux fils croiſés & formant deux angles oppoſés au ſommet où ils ſont appliqués l'un contre l'autre. Il eſt évident que ſi ces deux fils ſont tenus croiſés par deux bâtons paſſés entre les deux côtés d'un angle d'un côté, & les deux côtés d'un angle de l'autre, le ſommet de l'angle ſe trouvera entre les bâtons; de plus que ſi la partie d'un des fils qui forme un côté d'un des angles, paſſe deſſus un des bâtons, la partie qui forme le côté de l'autre angle paſſera deſſous, & qu'en ſuppoſant que la partie du fil que l'ouvrier a de ſon côté qui forme le côté de l'angle qui eſt à gauche, paſſe ſous le bâton qui eſt à gau-

che, l'autre paſſera deſſous le bâton qui eſt à droite, & qu'en preſſant du doigt cette derniere partie, on ſéparera très-diſtinctement un des fils de l'autre; & que s'il y en avoit un troiſieme qui croisât le dernier, c'eſt-à-dire, dont la partie qui fait le côté de l'angle qui eſt à gauche, paſſât ſur le bâton, & l'autre deſſous, en preſſant du doigt la premiere partie de ce fil, on la feroit ſortir ou l'écarteroit du ſecond fil.

Il eſt encore évident qu'on fait ſortir de cette maniere les fils les uns après les autres, ſelon leur vraie diſpoſition, & que s'il en manquoit un qui ſe fût rompu, on connoîtroit toujours ſa place.

Car il faut pour faire ſortir les fils preſſer du doigt alternativement la partie de fils qui paſſent deſſus & qui paſſent deſſous les bâtons; au lieu que s'il manquoit un fil, il faudroit preſſer deux fois du même côté. S'il manquoit un fil, il s'en trouveroit deux ſur une même verge; ce qui s'appelle en terme de l'art *forcire*.

L'ouvrier qui tient la chaîne de la main gauche, ſépare les fils les uns après les autres, par le moyen de leur encroiſement & des envergeures, avec l'un des doigts de la droite; obſervant bien de ne pas prendre un brin pour un fil, cela eſt fort facile.

Comme il y a beaucoup plus de fils à la chaîne que de fils de poil ou de roquetins, ou de mailles de corps, & que l'opération que je décris conſiſte à diſtribuer également tous les fils de la chaîne entre les mailles de corps, il eſt évident qu'il paſſera entre chaque maille de corps un nombre plus ou moins grand de fils de chaîne, qu'il y aura moins de roquetins & plus de fils de chaîne.

Ici nous avons ſuppoſé deux cents roquetins, & par conſéquent deux cents mailles de corps; nous allons maintenant ſuppoſer douze cents fils à la chaîne, ſans compter ceux de la liſiere qu'on fait ordinairement d'une autre couleur. Pour ſavoir combien il faut placer de fils de chaîne entre chaque fil de roquetin ou maille de corps, il n'y a qu'à diviſer le nombre des fils de chaîne par celui des mailles de corps, & dire par conſéquent ici, en 1200 combien de fois 200, ou en 12 combien de fois deux; on trouve 6, c'eſt-à-dire, qu'il faut diſtribuer entre chaque maille de corps, ſix fils de chaîne.

Mais en diſtribuant entre chaque maille de corps ſix fils de chaîne, il y aura une maille de corps qui ſe trouvera libre, que la chaîne n'embraſſera pas; mais la chaîne faiſant le fond de l'étoffe, & les mailles de corps ne ſervant qu'au mouvement des fils de roquetins qui ſont deſtinés à figurer ſur le fond de l'étoffe, il faut que tous ces fils de roquetins ſoient embraſſés par les fils de chaîne.

Comment donc faire? car voici deux conditions qui ſemblent ſe contredire; l'une que les mailles de corps ſoient toutes priſes dans la chaîne; & l'autre que la chaîne ſoit également diſtribuée entre les mailles de corps.

Voici comment on s'y prend. Par exemple dans le cas préſent on commence par mettre trois fils de chaîne ſur la premiere maille de corps, ou hors du corps; on met enſuite ſix fils de chaîne entre la premiere & la ſeconde maille de corps, ſix entre la ſeconde & la troiſieme, & ainſi de ſuite.

D'où il arrive qu'il reſte à la deux-centième maille de corps trois fils de chaîne, qui ſont ſur elle & hors du corps, & que l'on ſatisfait à toutes les conditions. Ainſi l'ouvrier, qui eſt entre le corps & l'enſuple de derriere, commence, dans le cas dont il s'agit, par ſéparer avec un des doigts de la main droite, trois fils de chaîne, qu'il donne à l'ouvrier qui eſt entre le corps & l'enſuple de devant; cet ouvrier les prend, & les met entre une fiavette attachée à une tringle de bois fixée à ſon côté gauche à l'eſtaſe ou au caſſin. Le premier ouvrier ſépare ſix fils de chaînes, qu'il tend au ſecond, qui les paſſe entre la premiere & la ſeconde maille de corps, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de la chaîne & des mailles de corps.

Les mailles de corps & les maillons, ou fils de roquetin, ſont placés de maniere que la chaîne paſſe au-deſſus des maillons ou fils de roquetin, à-peu-près de la hauteur de trois ou quatre pouces.

Il faut obſerver deux choſes; c'eſt qu'il

y a ſur la premiere & la derniere maille de corps, outre les trois fils de chaîne dont nous avons parlé, les fils qui doivent compoſer la liſiere, qui ſont en plus ou moins grand nombre, ſelon que l'on veut que la liſiere ſoit plus ou moins grande, ou forte. Ici il y a de chaque côté du corps, pour faire la liſiere, quarante fils; ces fils de la liſiere ſont placés ſur l'enſuple de derriere avec la chaîne, & envergés comme elle.

Après cette premiere diſtribution, on prend le châtelet, ou autrement dit la petite carette, & on la place ſur les eſtaſes à côté du caſſin, ou plutôt tout cela doit être placé avant aucune opération.

La belle & bonne méthode pour monter un métier, ſoit velours, ſoit broché, eſt de bien ajuſter & attacher le rame, les arcades & le corps, les ayant paſſés ainſi qu'il vient d'être expoſé; après quoi on enverge les mailles de corps ſelon l'ordre qu'elles ont été paſſées, & on paſſe dans l'envergeure deux cannes ou baguettes aſſez fortes pour rendre le corps parallele à l'enſuple de devant ou de derriere: on fait deſcendre les deux cannes ou baguettes, près des aiguilles, à quatre pouces environ de diſtance l'une de l'autre; & quand il s'agit de paſſer les branches de roquetin dans les maillons, on n'a beſoin que de ſuivre l'envergeure du corps. Ordinairement on paſſe la chaîne du velours entre les maillons, & après que la chaîne eſt paſſée, on tire l'envergeure, qui devient inutile, parce que chaque maille de corps eſt ſuffiſamment ſéparée par les fils de la chaîne, qui ont précédé cette opération. Les roquetins ſont toujours paſſés les derniers, au lieu qu'ici c'eſt la premiere choſe par laquelle on a débuté, pour plus de clarté.

Pour ſe former une idée de la carette, imaginez, comme au caſſin, deux morceaux de bois paralleles, de même groſſeur, longueur, & tenus à quelque diſtance l'un de l'autre, & parallélement par deux petites traverſes. Sur chaçun de ces morceaux, on en aſſemble deux autres perpendiculairement, à quelque diſtance de l'extrémité des premiers, qui ſervent de baſe à la carette ou au châtelet: ces deux derniers ont plus ou moins de hauteur; ils ſont percés par leur extrémité chacun d'un trou correſpondant qui puiſſe recevoir une verge de fer.

Perpendiculairement à l'extrémité des pieces qui ſervent de baſe, & parallélement à ces morceaux perpendiculaires & percés, on en éleve deux autres qui s'aſſemblent avec la piece de baſe, qui ſont un peu plus bas que les morceaux percés, & qui ſont aſſemblés par leur extrémité par une traverſe.

On a autant de petits morceaux de bois plats, & allant un peu en diminuant par les bouts, de la longueur de trois piés, & percés tous par le milieu, qu'il y a de liſſes à l'ouvrage: on enfile ces morceaux de bois dans la verge de fer; on met entre chacun & les deux pieces perpendiculaires de la carette qui doit leur ſervir d'appui, en recevant dans les trous faits à leur extrémité, la broche qui les traverſe, des petites roulettes de bois pour tenir ces eſpeces de petits leviers ſéparés, qui, outre les trous qui ſont au milieu, en ont encore chacun un à chaque extrémité, dans une direction contraire à celui du milieu: car ces trous des extrémités ſont percés de bas-en-haut, & ceux du milieu ſont percés horiſontalement; on appelle ces petits leviers *aleirons*: la verge de fer leur ſert de point d'appui, & leur queue eſt ſoutenue ſur la traverſe des petites pieces perpendiculaires à l'extrémité des deux pieces qui ſont paralleles aux morceaux percés qui reçoivent la broche ou fil de fer. Cet aſſemblage des aleirons, des morceaux de bois parallelement tenus par des traverſes, des deux pieces percées par le haut, & fixées à quelque diſtance des pieces paralleles de baſes, & des deux autres moindres pieces moins hautes que les précédentes, & aſſemblées par une traverſe qui joint leur bout, & placées tout-à-fait à l'extrémité des pieces de baſe, & moins hautes que les pieces percées: cet aſſemblage s'appelle la *carette* ou le *châtelet*; on le met à quelque diſtance du caſſin, ſur les eſtaſes; les extrémités du devant des aleirons répondans à l'endroit où doivent être placées les liſſes; & les extrémités de derriere des aleirons, ou ceux qui portent ſur la tra-

verſe & qui ſont plus bas, débordant l'eſtaſe : on fixe le châtelet ou la carette dans cet état.

La carette fixée, on prend des ficelles qu'on paſſe par l'extrémité de derriere des aleirons, & on attache à ces ficelles des contrepoids capables de faire relever les extrémités de devant des aleirons lorſqu'ils ſeront tirés, il y a un contrepoids à chaque aleiron ; les ficelles qui joignent des extrémités de derriere des aleirons, aux contrepoids, ſont paſſées auparavant dans un petit morceau de bois plat percé d'autant de trous qu'il y a de ficelles ; ces petits morceaux de bois empêchent les contrepoids de ſe mêler, & tiennent les ficelles dans une direction toujours parallele : on appelle les contrepoids *carreaux* ; enſuite on prend des ficelles qu'on plie en quatre ; il faut qu'elles aient, pliées en quatre, environ un pouce & demi de longueur ; ces ficelles pliées en quatre, forment deux boucles à l'une de leur extrémité ; on fait un gros nœud à l'autre, de maniere qu'en paſſant les quatre brins par le trou fait à l'extrémité de devant des aleirons, ils ne s'en échappaſſent pas ; ces quatre brins formant deux boucles, paſſées par le trou des aleirons, ſont tournées en-bas vers les marches ; & le nœud eſt en-deſſus des aleirons : on prend autant de ces ficelles pliées en quatre, qu'il y a d'aleirons, & on les en garnit tous comme nous venons de dire.

Puis à chacune de ces boucles, on pratique le nœud coulant que nous avons appris à former, ce nœud à l'aide duquel un objet monte ou deſcend à diſcrétion, il part donc deux boucles de l'extrémité de chaque aleiron, & de chacune de ces boucles, un nœud coulant.

Ces nœuds coulans ſont deſtinés à tenir les liſſes ſuſpendues à la hauteur convenable ; il faut que les mailles des liſſes de chaîne ou de piece, ſoient paralleles à la partie ſupérieure de l'enſuple de devant & de derriere, en ſorte que les fils de chaîne, les mailles de remiſe, ou de toutes les liſſes de piece ou de chaîne, & la partie ſupérieure des enſuples, ſont toutes dans un même plan horiſontal.

On ſuſpend enſuite les liſſes de chaînes aux nœuds coulans qui partent des extrémités des aleirons, & on les tient dans la ſituation que nous venons d'indiquer.

Mais pour bien entendre ceci, il faut ſavoir ce que c'eſt qu'une liſſe.

Il faut diſtinguer dans la liſſe pluſieurs parties : les premieres ſont deux petits morceaux de bois plats, d'environ un pouce & demi de largeur, ſur quatre à cinq lignes d'épaiſſeur.

Ces petits morceaux ſont façonnés en queue d'aronde à leur extrémité, & percés ſelon leur épaiſſeur d'un trou à chaque extrémité, à quelque diſtance de la queue d'aronde : on appelle ces petits morceaux de bois *liſſerons* : il y a deux liſſerons à chaque liſſes.

On a enſuite une ficelle aſſez longue pour aller d'un bout à l'autre du liſſeron, & pour pouvoir s'attacher fermement aux trous des deux queues d'aronde du liſſeron, & ſe tenir couchée ſur l'épaiſſeur du liſſeron : on prend ſur cette ficelle une diſtance égale à celle de l'intervalle des deux trous qui traverſent l'épaiſſeur du liſſeron, ou même égale à la diſtance entiere du liſſeron, excepté les queues d'aronde.

On fixe ſur cette partie de la ficelle des bouts de fils pliés en deux, & formant une boucle : on a dans cet intervalle au moins autant de boucles qu'il y a d'unités au quotient du nombre des fils de la chaîne & de la liſiere, diviſés par le nombre des liſſes de pieces ; car les liſſes de pièces augmentent ou diminuent en nombre, ſelon la qualité de l'étoffe que l'on veut travailler ; cette ficelle armée de ſes morceaux de fils formant des boucles qui feront partie de ce qu'on appelle *mailles de liſſes*, s'appelle la *criſtelle*.

L'autre liſſeron a ſa queue d'aronde, ſa criſtelle, ſes boucles, comme celui qui ſe vient de décrire, mais il faut obſerver que quand on a armé la criſtelle de ſes boucles, il a fallu les paſſer dans les boucles de l'autre ; ce ſont ces boucles paſſées l'une dans l'autre, qui forment ce qu'on appelle *la maille de liſſe*.

Les deux liſſerons, les deux criſtelles, avec les mailles de liſſes, ſont ce qu'on appelle *une liſſe*.

Lorſque les criſtelles ſont faites, on les

ſinit ſur l'épaiſſeur des liſſerons, en paſſant le liſſeron ſous la criſtelle, pour le liſſeron d'en-haut, & ſur la criſtelle pour celui d'en-bas, & attachant enſuite ces criſtelles aux queues d'aronde des liſſerons.

Quand on a les liſſes, on prend les nœuds coulans qui deſcendent des aleirons, on les paſſe dans les trous percés dans l'épaiſſeur des liſſerons, & on fait un nœud qui les empêche d'en ſortir, & les liſſes ſont ſuſpendues.

On commence par ſuſpendre les liſſes de pieces. Il doit y avoir dans l'exemple que nous avons choiſi, cinq liſſes de pieces; & puiſqu'il y a quatre-vingt fils de liſiere, & douze cents fils de chaîne, il faut diviſer mille deux cens quatre-vingt par cinq, pour ſavoir combien il doit y avoir de mailles de liſſes à chaque liſſe: or mille deux cent quatre vingt, diviſé par cinq, donne deux cens cinquante-ſix, c'eſt-à-dire qu'il doit y avoir à chaque liſſe de chaîne, deux cens cinquante-ſix mailles.

L'aſſemblage des cinq liſſes de pieces, s'appelle *remiſſe*.

Dans les métiers montés comme il faut, on ne met point d'arbalête au liſſeron d'en-bas, on y attache ſeulement à deux pouces de diſtance, un autre liſſeron beaucoup plus court, auquel on donne le nom de *faux liſſeron*, lequel eſt percé dans le milieu du dos, de la quantité de trous néceſſaires pour la quantité d'eſtrivieres, dont chacune eſt paſſée dans un trou du faux liſſeron. Cette façon de placer les eſtrivieres, rend la marche plus douce, & uſe moins de cordes.

On paſſe par les trous des liſſerons d'en-bas des liſſes, de petites ficelles qu'on appelle *arbalêtes*, parce qu'en effet elles font avec le liſſeron, la figure d'une arbalête dont la corde ſeroit tournée vers le manche; on attache à chaque arbalête une ficelle qui va trouver une marche à laquelle elle s'attache, & qu'elle tient ſuſpendue; cette ficelle s'appelle *eſtriviere*.

D'où l'on voit qu'en appuyant le pié ſur la marche, on tire l'eſtriviere qui tire l'arbalête, l'arbalête tire le liſſeron, le liſſeron tire la liſſe, la liſſe tire les nœuds coulans qui font deſcendre les extrémités des aleirons, qui font lever leur autre extrémité, & monter les carreaux qui remettent la liſſe dans ſon premier état, ſi on ôte le pié de deſſus la marche.

Lorſque les cinq liſſes de pieces ſont ſuſpendues, il s'agit de diſtribuer entr'elles les fils de poils ou de roquetins, & les fils de chaîne, de liſiere, ou de piece.

La liſiere ne ſe paſſe ordinairement que quand les autres fils ſont paſſés.

Voici comment on s'y prend.

On commence par les fils de chaînes ou de pieces, ou plutôt par ceux de liſiere.

Afin de les paſſer plus commodément, & les prendre bien dans l'ordre qu'ils doivent être pris, il faut paſſer l'envergeure au-delà du corps.

Voici comment on s'y prend. On approche le plus près du corps que l'on peut, les deux verges; puis on paſſe ſa main le long de la verge la plus proche du corps; on écarte le plus que l'on peut les deux parties de la chaîne, de maniere qu'elles paroiſſent ſéparées au-delà du corps; alors on inſere la main gauche entr'elles, obſervant bien de ne pas laiſſer à l'une un fil qui appartienne à l'autre, & de la gauche on tire la verge la plus voiſine du corps, & on la met à la place de la main droite: cela fait, on preſſe le plus qu'on peut vers le corps, celle qui reſte, & l'on éloigne le plus qu'on peut celle qu'on a déplacée; il arrive de-là que l'endroit où les fils ſe croiſent, s'avance au-delà du corps; lorſqu'on s'en apperçoit, on inſere la main droite entre les côtés des angles oppoſés au ſommet, on tire de la gauche l'autre verge, & l'on la ſubſtitue à la main droite. Il eſt évident qu'en s'y prenant ainſi, l'envergeure ſe trouve entre le corps & les liſſes.

Cela fait, on continue l'opération à deux, un des ouvriers ſe place à côté des liſſes, l'un eſt placé derriere les liſſes à côté de l'envergeure, l'autre eſt placé devant.

Les berlins de la chaîne ſont attachés l'un après l'autre à une corde qui prenant à un pié de devant d'un côté, vient s'attacher à un pié de devant de l'autre, & forme une eſpece d'arc; l'autre eſt placé vis-à-vis de lui, il prend les berlins de la

chaîne & de la liſiere, & il commence par ſéparer un fil de liſiere à l'aide de l'envergeure; il le tire enſuite du berlin, & le préſente au premier qui le prend & le paſſe dans la premiere maille de la liſſe la plus voiſine des liſſes de poils : pour la paſſer, voici ce qu'il fait.

On ſait que cette maille eſt compoſée de deux boucles qui ſe coupent à angles droits; or il prend la boucle d'en-bas, il y paſſe les doigts de la main gauche, en écarte les fils, l'éleve un peu au-deſſus de l'extrémité de la boucle d'en-haut, dont il écarte pareillement les fils qui la forment, en avançant les mêmes doigts & s'aidant de la droite; & il ſe fait une ouverture entre ces fils, dans laquelle il paſſe le fil de liſiere qui lui eſt préſenté, puis il retire ſes doigts, les boucles qui forment la maille ſe rapprochent par le poids des liſſerons & des marches; il ne faut point de marches quand on remet, elles embarraſſeroient & chargeroient trop les liſſes; le fil de liſiere ſe trouve pris entre les boucles ou dans la maille, & ne peut plus ni deſcendre ni baiſſer, ſans que la liſſe deſcende ou baiſſe, quoiqu'il puiſſe fort bien gliſſer horiſontalement.

Ce fil paſſé, l'ouvrier qui l'a paſſé le met derriere la navette attaché à la tringle qui eſt placée à ſa gauche où il eſt arrêté; cependant l'autre ſépare un ſecond fil de liſiere qui ſort enſuite du berlin, qu'il tend à l'ouvrier qui le paſſe, comme nous avons dit, dans la premiere maille de la ſeconde liſſe en deſcendant vers le corps; il paſſe le troiſieme fil dans la premiere maille de la troiſieme liſſe, en s'avançant vers le corps; le quatrieme fil dans la premiere maille de la quatrieme liſſe, en s'avançant vers le corps; le cinquieme fil de la premiere maille de la cinquieme liſſe ou derniere vers le corps du moins dans l'ouvrage que nous propoſons de faire, où nous n'avons que cinq liſſes de piece.

Lorſqu'il a paſſé le cinquieme fil dans la premiere maille de la cinquieme liſſe, ou de la liſſe la plus voiſine du corps, il paſſe le ſixieme fil de la ſeconde maille de la premiere liſſe de piece la plus voiſine des liſſes de poil; le ſeptieme dans la ſeconde maille de la ſeconde liſſe; en s'avançant vers le corps, c'eſt-à-dire qu'il continue & reprend ſon opération toujours de la même maniere, juſqu'à ce qu'il ſoit à la fin de la liſiere.

Quand il en eſt à la chaîne, il ſuit un ordre renverſé, c'eſt-à-dire qu'il paſſe le premier fil de piece dans la premiere maille vacante de la liſſe la plus voiſine du corps, c'eſt la neuvieme maille, car il y a quarante fils de liſiere qui diviſés par cinq, donnent huit, c'eſt-à-dire qu'ils occupent huit mailles de chaque liſſe.

Il paſſe le ſecond fil de piece dans la neuvieme maille de la liſſe qui ſuit la plus voiſine du corps, & ainſi de ſuite juſqu'à la cinquieme; à la cinquieme, il revient à la liſſe la plus voiſine du corps; cela fait, il recommence juſqu'à ce qu'il ait épuiſé les fils de piece, c'eſt-à-dire qu'il ne reſte plus huit mailles vacantes dans chaque liſſe; pour remplir ces huit mailles vacantes, des quarante autres fils de liſiere, il abandonne l'ordre des fils de chaîne, & il reprend pour les paſſer l'ordre des liſſes qu'il a ſuivi en paſſant les quarante premiers.

Cela fait, tous les fils de piece & de liſſe ſe trouvent paſſés; mais dans cette opération le remetteur a eu ſoin d'en faire des berlins, à meſure qu'ils augmentoient en nombre, afin de les empêcher de s'echapper, & celui qui les lui tendoit, avoit grand ſoin de les lui tendre en entier, c'eſt-à-dire bien ſéparés & avec tous les brins.

On diſtribue enſuite les fils de roquetin ou de poil, c'eſt préciſément dans cette occaſion qu'on doit commencer à paſſer les branches de roquetin dans les mailles de corps, enſuite entre celles du remiſſe, & après ſur les deux liſſes qui leur ſont deſtinées. La diſtribution des fils de roquetin ne ſe fait pas comme celle des fils de piece.

Les fils de poil ſeront diſtribués entre les mailles de corps, tandis que les fils de roquetin paſſeront dans les maillons; ici c'eſt le contraire, les fils de piece paſſent dans les mailles de liſſe, & les fils de roquetin ou de poil paſſent entre elles; mais voyons comment ils s'y diſtribuent. Il y a mille deux cens quatre-vingt mail-

les de liſſe, & il n'y a que deux cents fils de roquetin.

De ces mille deux cents quatre-vingt mailles de liſſe, comme il ne doit point y avoir d'ouvrage dans la liſſe, il eſt évident que le fil de roquetin n'y devant point entrer, on commencera donc par en ôter quarante de chaque côté, ce qui les reduit à douze cents, c'eſt dans ces douze cents que les fils de roquetin doivent être contenus; il eſt donc évident que c'eſt ſix mailles de liſſe pour un fil de roquetin; mais en s'y prenant ainſi, le premier ou le dernier fil de roquetin ne ſeroit pas compris dans les douze cents mailles de liſſe; pour cet effet après les quarante mailles d'un côté accordées aux fils de liſſe, on en ôte encore trois, c'eſt-à-dire la neuvieme de la premiere liſſe, ou de la plus voiſine du corps, la neuvieme de la liſſe ſuivante, & la neuvieme de l'autre, puis on paſſe un fil de roquetin; on continue enſuite à diſtribuer un fil de roquetin entre les mailles de liſſe, en comptant de ſix en ſix mailles, il eſt évident qu'il reſte après les neuf cents fils de roquetin diſtribués entre les mailles de liſſe, comme nous venons de preſcrire, trois mailles de liſſe, plus les quarante deſtinées aux fils de liſiere.

On obſerve à meſure qu'on paſſe un fil de roquetin, de le fixer derriere la navette, & de faire des berlins quand il y en a un certain nombre de paſſés.

Cela fait, on place les deux liſſes de poil; nous allons voir comment les fils, tant de chaîne que de roquetin les occupent.

Ces deux liſſes ſont conſtruites & attachées aux aleirons comme les premieres; mais c'eſt encore ici l'ordre renverſé; les fils de poil ou de roquetin étoient diſtribués entre les mailles des autres liſſes & les fils de piece ou de chaîne paſſoient dans les mailles, ici ce ſont les fils de roquetin qui paſſent dans les mailles, & les fils de chaîne ou de piece ſont diſtribués entre elles.

Pour ceux de liſieres, ils ſont tous au-dehors de ces deux liſſes, & vont droit au peigne ſans les traverſer.

On commence par paſſer les fils de roquetin dans les mailles; ces liſſes de poil n'ont pas plus de mailles chacune, qu'il y a de fils de roquetin, c'eſt-à dire deux cents dans l'exemple que nous avons choiſi.

D'où l'on peut conclure qu'un fil de roquetin paſſe dans deux mailles de liſſe; car chaque liſſe ayant autant de mailles qu'il y a de fils de roquetin, les deux liſſes enſemble auront deux fois plus de mailles qu'il n'y a de fils de roquetin.

Pour paſſer le premier fil de roquetin dans les deux liſſes, on commence par tenir une de ces liſſes plus haute que l'autre; la premiere ou la plus voiſine de l'enſuple de devant.

Il arrivera de-là que les mailles de ces liſſes ne ſe trouveront plus dans le même plan, ne ſe correſpondront plus; mais que les boucles d'en-bas de celles de devant s'ouvriront dans les boucles d'en-haut de celles de derriere; & que ſi l'on prend un fil de roquetin & qu'on le conduiſe horiſontalement à-travers les fils des deux premieres marches de ces liſſes, ce fil de roquetin ſe trouvera entre les fils de la boucle d'en-haut de la derniere liſſe, & entre les fils de la boucle d'en-bas de la premiere, & cela d'un bout à l'autre des liſſes.

D'où l'on voit que ces fils peuvent ſe mouvoir librement en montant dans la liſſe de derriere, & librement en deſcendant dans la liſſe de devant; mais que la liſſe de devant fera deſcendre tous les fils de roquetin, en deſcendant, & que la liſſe de derriere les fera tous monter avec elle; voilà pour le paſſage des fils de roquetin dans les liſſes de poil.

Quant à la diſtribution des fils de piece dans ces liſſes, c'eſt la même que la diſtribution entre les mailles de corps.

Il y a ici autant de mailles de liſſe de poil que de maillons ou que de fils de roquetin, & il y a ſix fois plus de fils de piece; c'eſt donc ſix fils de piece pour un fil de poil ou de roquetin.

Mais comme il faut toujours que les fils de roquetin ſoient enfermés dans les fils de piece à cauſe de leur deſtination, qui eſt de former le deſſein dans la piece,

& que ſi l'on commençoit par mettre 6 fils de chaîne puis un fil de roquetin, & ainſi de ſuite, le dernier fil de roquetin ſe trouveroit hors de la chaîne; on commence au contraire à laiſſer les trois premiers fils de chaîne, puis on prend un fil de roquetin, puis ſix fils de chaîne, puis un fil de roquetin, & ainſi de ſuite; d'où il arrive que le dernier fil de roquetin a ſur lui trois fils de chaîne.

Il faut obſerver qu'on n'a pas beſoin de faire paſſer ici les envergeures pour la diſtribution des fils; car on eſt dirigé par les mailles des liſſes précédentes pour les fils de chaîne, & par les maillons pour les fils de roquetin.

On a ſoin de tenir ces fils arrêtés à meſure qu'on les paſſe, & d'en faire toujours des berlins.

On tient les liſſes de poil ou de roquetin un peu plus haut que les autres, afin que les fils de poil ou de roquetin ſe ſéparent davantage de la chaîne en-deſſus, & que l'ouvrier puiſſe travailler plus commodément, ſoit avec les navettes, ſoit avec les fers de friſés & de coupés.

Cela fait, il ne s'agit plus que de diſtribuer dans le peigne tous ces fils.

Le peigne eſt compoſé de petites lames fort minces, aſſez proches les unes des autres, fixées paralleles les unes aux autres, dans deux petites traverſes rondes.

On choiſit dans ce peigne une quantité de dents proportionnée à la quantité de fils qu'on a à y diſtribuer, & à la grandeur de l'étoffe qu'on veut faire; ſi l'on prenoit trop de dents pour la quantité de fils, alors le tiſſu ſeroit rare & l'étoffe mauvaiſe, le deſſein mal exécuté.

Si au contraire on en prenoit trop peu, il ſe trouveroit trop de fils dans chaque dent du peigne, la ſéparation s'en feroit difficilement, il y auroit un frottement qui uſeroit les ſoies & les feroit caſſer, les fils ſe trouveroient les uns ſur les autres, l'étoffe ſeroit trop compacte, mauvaiſe, & mal faite.

On a ici à diſtribuer dans les dents du peigne, quatre-vingt fils de liſiere, quarante de chaque côté de la chaine, douze cents fils de chaîne, & entre eux deux cents fils de roquetin.

On peut prendre d'abord quatre dents pour les quarante fils de liſiere d'un côté, dix à chaque dent, cent dents pour les fils de chaîne & de roquetin, c'eſt-à-dire douze fils de chaine, & deux fils de roquetin à chaque dent.

Prenez quatre dents pour les quarante autres fils de liſiere, dix à chaque dent.

Si on baiſſe les liſſes de roquetin, alors on ne verra que les fils de piece ou de chaîne s'élever, tous les autres fils de roquetin ſeront en-deſſous.

Si au-contraire on baiſſe le remiſſe ou toutes les liſſes de chaîne, on ne verra que les fils de roquetin, toute la chaîne ſera en-deſſous.

Mais on demandera peut-être comment il ſe peut faire que n'y ayant que deux fils de roquetin ſur douze de chaîne, ces deux fils de roquetin ſuffiſent pour couvrir toute la chaîne, quand en baiſſant les liſſes de chaîne on la paſſer en-deſſous.

Cela ſe fait par deux cauſes; par le peu d'intervalle des dents qui ſont fort ſerrées les unes contre les autres, & qui raſſemblent deux cents fils dans un aſſez petit intervalle; & la ſeconde cauſe, c'eſt que les deux cents fils ont beaucoup plus de brins que les fils de piece. Les deux cents dents du peigne ne doivent contenir que quatre pouces, puiſque les *velours* ordinaires ne ſont compoſés que de ſoixante-quinze portées de chaîne, faiſant à quatre-vingt fils chaque portée, ſix mille fils & que la largeur ordinaire de l'étoffe n'eſt que de vingt pouces environ; douze cents fils par conſéquent ne font que la cinquieme partie de ſix mille fils.

Cela fait, on arrête les fils devant le peigne en en faiſant des berlins, & l'on place le battant.

Imaginez un morceau de bois auquel, par ſa partie ſupérieure, on a pratiqué une rainure; ſoient aux extrémités de ce bois, deux autres morceaux aſſemblés comme on voit, ſoit dans ces deux morceaux paralleles, un troiſieme morceau de bois mobile, & cannelé à ſa partie inférieure; on place le peigne verticalement dans la cannelure de ces deux morceaux de bois, dont celui de

deſſus

deſſus eſt mobile ; on approche celui de deſſous, de maniere que le peigne puiſſe jouer ſans toutefois s'échapper.

Les deux morceaux de bois dans leſquels la piece placée au-deſſus du peigne, ſemblable & parallele à celle du deſſus eſt aſſemblée verticalement, s'appellent l'*ame du battant*.

Il y a de chaque côté attaché à cette ame deux petites tringles de bois encochées ; ce ſont les ſupentes du battant.

Quant au porte-battant, c'eſt un morceau de bois quarré, à l'extrémité duquel il y a deux tenons ronds dans leſquels on place deux eſpeces de viroles de bois, mobiles ſur les tenons.

On attache le porte-battant aux battans par des cordes qui paſſent dans les coches des ſupentes du battant, & qui l'embraſſent par-derriere le porte-battant.

C'eſt à l'aide de ces coches qu'on monte ou deſcend le battant, en faiſant deſcendre ou monter les cordes qui l'attachent au porte battant, d'une, de deux, ou de pluſieurs coches.

Les extrémités du porte-battant, ou plutôt les deux viroles mobiles de bois placées dans les tenons ronds de ſes extrémités, ſont placées ſur deux autres tringles de bois, encochées & placées contre les eſtaſes, & parallelement à ces précédens ; on appelle ces tringles *acocats*. L'uſage des acocats eſt de ſoutenir le battant, & de l'approcher ou de l'éloigner à diſcrétion, en faiſant mouvoir les viroles de bois ou roulettes dans les coches des acocats.

Quand on a placé le battant, on prend l'enſuple de devant, & on la met ſur les taſſeaux, ou entre les tenons & les piliers de devant ; cet enuple ou enſuble de devant eſt à-peu-près ſemblable à celle de derriere ; elle a pareillement deux moulures à ſes extrémités, avec une cannelure tranſverſale ; ces moulures ſont pour la facilité du mouvement de l'enſuple ſur elle-même, dans l'échancrure des taſſeaux ou tenons, & la cannelure ſert à placer le compoſteur.

Le compoſteur eſt fait de deux petites baguettes rondes, égales, dont les diametres pris enſemble ſeront plus grands que celui de la cannelure ; d'où il arrive que ſi l'on attache des ficelles à l'une de ſes baguettes & qu'on la place dans la cannelure ; qu'enſuite on prenne l'autre baguette & qu'on la mette auſſi dans la cannelure, de maniere qu'elle porte en partie ſur la premiere baguette placée & contre les parois d'en-haut de la cannelure, & qu'elle ſoit embraſſée à l'extérieur par les ficelles de la premiere baguette, on aura beau tirer les ficelles de la premiere baguette autour de l'enſuple ; on ne la fera pas ſortir pour cela, car elle ne pourroit ſortir qu'en déplaçant la baguette placée ſur elle ; mais elle ne peut la déplacer, car les ficelles paſſant ſur cette baguette la retiennent dans l'état où elle eſt, & le tout demeure immobile.

On prend tous les berlins qu'on a faits pour empêcher tous les fils de s'échapper à-travers le peigne ; on les traverſe d'une broche de bois, de maniere que partie des fils paſſe au-deſſus de la broche, partie en-deſſous.

On prend de bonne ficelle, qu'on paſſe en double dans les extrémités & les autres parties découvertes de la broche ; on attache ces ficelles à une des baguettes du compoſteur ; on diſpoſe cette baguette & celle qui lui eſt tout-à-fait ſemblable, dans la cannelure de l'enſuple ; puis on fixe l'enſuple dans cet état, c'eſt-à-dire la cannelure un peu tournée en-deſſous & la ficelle un peu enveloppée autour de l'enſuple.

Pour fixer l'enſuple, on a adapté à l'une de ſes extrémités un morceau de fer, dans le milieu duquel l'extrémité de l'enſuple s'emboîte quarrément ; cette boîte quarrée de fer eſt garnie par une de ſes ouvertures d'un plaque ronde de fer, ouverte auſſi dans ſon milieu pour laiſſer paſſer l'extrémité de l'enſuple dans la boîte, & dentelée par les bords. Ce morceau de fer s'appelle *roulette*.

Le chien eſt une eſpece d'*S* de fer dont nous avons déja parlé, dont l'extrémité s'engraine dans les dents de la roulette, & tient l'enſuple en arrêt. On acheve de finir l'enſuple, en plaçant entr'elle contre le pilier de devant, un petit coin de bois que l'on appelle une *taque*.

Cela fait, on va à l'autre enſuple, à

celle derriere; il y a au bas de chaque pié de derriere du métier, deux morceaux de bois percés de trous, ſelon leur longueur, attachés aux piés parallelement l'un à l'autre.

On peut paſſer dans ces trous une broche de fer, & cette broche de fer fixe une corde qui lui eſt attachée, & qui paſſe entr'eux longitudinalement.

Cette corde vient chercher la moulure de l'enſuple, & s'entortille autour d'elle; on l'appelle *corde du valet*, après qu'elle a fait pluſieurs tours, trois ou quatre ſeulement, & pas davantage; on a une eſpece de morceau de bois échancré par un bout, & percé; le trou reçoit la corde de valet, & l'échancrure s'applique ſur la moulure de l'enſuple; l'autre bout de ce morceau de bois eſt encoché. On pend un poids à cette extrémité encochée; ce poids tire cette extrémité, & fait tourner l'autre ſur la moulure; l'autre ne peut tourner ſans tirer la corde, la corde ne peut être tirée, ſans tirer l'enſuple; & l'enſuple ne peut être tirée, ſans que la chaîne ne ſoit tendue; on appelle ce morceau de bois qui fait l'office de levier à l'extrémité de l'enſuple, *un valet*. Il y a un valet à l'autre extrémité; ſi le valet tire trop, on raccourcit le levier, en rapprochant le poids d'une coche ou de deux plus près de l'enſuple.

En s'y prenant ainſi, on bande la chaîne & la liſiere à diſcrétion; quant aux filets de roquetin, ils ſont tendus à diſcrétion auſſi, par les petits poids de plomb qui tiennent à chaque roquetin, & qu'on fait toujours aſſez peſans pour le ſervice qu'on en attend.

Voilà maintenant le métier tout arrangé, il n'eſt plus queſtion que d'une petite opération dont nous allons parler, pour qu'il ſoit ce qu'on appelle *monté*.

Mais avant que de paſſer à cela, il ne ſera pas hors de propos de dire un mot de cette multitude de liſſes, de piece, ou de chaînes.

Nous en avons cinq, & on en emploie quelquefois beaucoup davantage.

On voit évidemment qu'elles partagent ici la chaîne en cinq parties égales.

Que quand on en baiſſe une, on ne fait baiſſer que le cinquieme de la chaîne, & que pour baiſſer toute la chaîne, il faut les faire baiſſer toutes.

Il eſt encore à propos de ſavoir, que ſi la premiere liſſe ou la plus voiſine du corps répond à la premiere marche à droite, il n'en eſt pas ainſi des autres.

Voici l'ordre que l'on ſuit; la premiere marche tire la premiere liſſe; la ſeconde marche la quatrieme liſſe; la troiſieme marche, la ſeconde liſſe, la quatrieme marche, la cinquieme liſſe; la cinquieme marche, la troiſieme liſſe: ainſi de ſuite pour cinq liſſes, comme pour un plus grand nombre; c'eſt-là ce que les ouvriers appellent *paſſe de deux en deux*.

L'ouvrier en travaillant fait jouer ces marches les unes après les autres, quand il fait le ſatin.

La ſixieme marche tire la premiere liſſe de poil.

La troiſieme marche tire la ſeconde liſſe de poil.

Dans le cas donc qu'il y ait douze cents fils à chaîne, & que l'on ait cinq marches, & qu'il y ait douze fils de chaîne à chaque dent.

Voici comment ſe fait le ſatin, ou plutôt une petite table de la combinaiſon des marches, des liſſes & des fils.

Avec un peu d'attention ſur cette table, on s'appercevra tout d'un coup que ce qui ſe paſſe dans ſoixante fils, ou dans l'intervalle de cinq dents, ſe paſſe dans tout le reſte.

Page 731, Tome XXXIII.

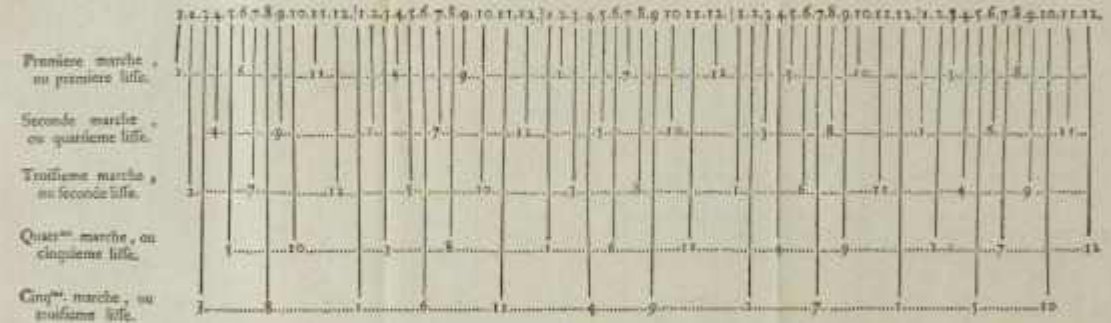

Voici comment ſe fait le ſatin dans l'étoffe dont il s'agit ici, & qu'on a pris pour exemple ; y ayant cinq marches, la chaîne eſt diviſée en cinq parties égales, & il n'y a qu'un cinquieme qui travaille à chaque marche dans l'ordre répréſenté par la table.

La premiere marche étant attachée à la premiere liſſe, quand on la preſſe, on baiſſe la premiere liſſe & on en ſépare de la chaîne le cinquieme; 1 6, 11 4, 9 2, 7 12, 5 10, 3 8; quand on preſſe la ſeconde marche, la quatrieme liſſe ſe baiſſe; & on ſépare le cinquieme, 4 9, 2 7, 12 5, 10 3, 8 1, 6 11, & ainſi des autres, comme on voit par la table.

Paſſons maintenant à la partie la plus importante du métier, je veux dire, le ſample.

On a un bâton, tout ſemblable à celui de rame; il a une moulure à chaque bout; l'entre-deux des moulures eſt rempli de cordes ou ficelles, il y en autant qu'au rame; elles ſont croiſées comme celui de rame l'étoit. Les ficelles doivent être aſſez longues pour atteindre à celles du rame.

Ce bâton s'appelle *bâton des cordes du ſample*. Le bâton armé de ſes ficelles croiſées s'appelle *ſample*.

Il n'y a de différence entre le ſample & le rame, que dans la longueur des cordes, & les yeux de perdrix qui ſont au rame.

Pour placer le ſample, on s'y prend comme par le rame, on fixe à terre un bâton, vis-à-vis du devant du caſſin qu'on appelle *bâton de ſample*; on paſſe à ſes deux extrémités deux cordes qui font boucles étant nouées chacune par leurs bouts. On peut les appeller les *cramailleres* du bâton des cordes de ſample; on fixe à ces deux cordes les moulures du bâton des cordes du ſample.

On prend toutes ces cordes à poignées, & à l'aide de leur croiſement ou envergeure, on les ſépare les unes d'avec les autres, & les unes après les autres.

On paſſe la premiere corde de ſample dans l'œil de perdrix de la corde de rame qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-bas de la premiere rangée verticale que l'ouvrier a à ſa gauche & l'y attache, en faiſant un nœud. Obſervant que ſa corde de ſample ne ſoit pas lâche; mais au contraire, bien tendue; pour cet effet, il faudra que celle de rame faſſe angle à l'endroit où elle ſera tirée par l'œil de perdrix; cet angle eſt ordinairement très-obtus.

Il paſſe la ſeconde corde du ſample dans l'œil de perdrix de la corde du rame, qui paſſe ſur la ſeconde poulie en montant de la même rangée & l'y attache. La troiſieme corde de ſample dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la troiſieme poulie de la même rangée. La quatrieme dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la quatrieme poulie en montant de la même rangée. La huitieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la cinquieme poulie de la même rangée. La ſixieme corde dans l'œil de perdrix de la corde qui paſſe ſur la premiere poulie d'en-haut de la ſeconde rangée verticale ; la ſeptieme corde dans l'œil de perdrix, de la corde qui paſſe ſur la ſeconde poulie en deſcendant de la même rangée; & ainſi de ſuite rempliſſant les yeux de perdrix, de chaque corde, de chaque rangée, ſuivant les rangées en zig-zag ; d'où il s'enſuit que chaque corde de ſample tire les mêmes arcades, les mêmes maillles de corps, les mêmes maillons, le mêmes fils de roquetins que chaque corde de rame.

Ainſi la premiere corde de ſample tire dans l'exemple propoſé, les quatre premiers fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin; la ſeconde corde de ſample, les quatre ſeconds fils de chaque quatre cinquantaine de fils de roquetin, & ainſi de ſuite; d'où l'on voit que par le moyen de ces ficelles du ſample, ces cordes de rames correſpondantes des arcades, des mailles de corps, des maillons, des mailles de corps d'en-bas, & des aiguilles, on a la facilité de faire paroître en tel endroit de la chaîne que l'on voudra tel fil, & autant de fils de roquetin qu'on le deſirera.

Et par conſéquent, on a le moyen d'exécuter à l'aide de la trame, de la chaîne, & de ces fils de roquetins qu'on peut faire paroître dans la chaîne & ſur

la trame, quelque figure donnée que ce ſoit.

Il ne s'agira plus que de ſavoir quelles ſont les ficelles du ſample qu'il faudra tirer.

Or nous allons maintenant parler de la maniere de déterminer ces ficelles.

Après avoir obſervé que la chaîne peut être d'une couleur, ou le fond, & les figures tracées dans la chaîne ſur la trame, ou ſur les fils de navettes qui courent entre les parties ſéparées, ſoit de la chaîne, ſoit des fils de roquetin, & qui les tiennent ſéparées, d'une autre couleur.

En travaillant ainſi à l'aide de la chaîne ſeulement, de la liſſe, des cordes du ſample, & des fils de roquetin, on voit évidemment qu'en ſuppoſant la faculté de déterminer les cordes de ſample à tirer pour une figure quelconque, on exécuteroit ſur la chaîne cette figure; on féroit alors ce qu'on appelle *une étoffe à fleur*.

Nous venons de monter un métier, c'eſt-à-dire de le mettre en état d'exécuter tout deſſein qui ne demande pas plus de cordes que nous en avons employé; & même de repéter quatre fois ce deſſein dans la largeur de l'étoffe ce qui ſeroit 20 fois dans la largeur de l'étoffe ordinaire, s'il n'y avoit que 50 cordes. Car on a pu remarquer que chaque ficelle de ſample tirant une ficelle de rame, & chaque ficelle de rame tirant un faiſceau d'arcades, 4 bouts d'arcades, ou 4 maillons, & les 200 maillons ſe trouvant diviſés en cinquantaines, & les 4 maillons tirés paroiſſant toujours ſur la chaîne dans des endroits ſemblables de chaque cinquantaine; car ce ſont ou les 4 premiers de chaque cinquantaine, ou les 4 trentiemes, *&c.* On doit répéter le deſſein dans la chaîne, à chaque cinquantaine de fils de roquetin, ou chaque douze dents & demie du peigne, parce qu'il y a deux fils de roquetin dans chaque dents; partant 24 fils en 12 dents, & 25 en 12 dents & demie. Cette façon de dire *& demie* n'eſt pas tout-à fait juſte; car les fils de roquetin ne partagent pas également les fils de la dent, & ne ſont pas à égale diſtance l'un de l'autre, & de l'extrémité de la dent, pour qu'on puiſſe dire *une demie-dent*. Je veux dire ſeulement qu'il faut vingt-quatre dents, & un fil de la vingt-cinquieme pour avoir une cinquantaine de fils de roquetin.

J'ai oublié de dire en parlant des piliers de derriere du métier, qu'il y avoit à la face intérieure de chacun, un peu au-deſſus de la chaîne, deux broches paralleles à l'enſuple dans laquelle ſont paſſées deux eſpeces de bobines, qu'on appelle *reſtins*.

Autre choſe encore à ajouter. C'eſt une corde attachée par ſes deux bouts à deux murs qui ſe regardent, & parallele à celles des rames, mais beaucoup plus forte, & placée à côté du caſſin, du côté du châtelet, qu'on appelle *arbalete*.

L'arbalete ſert à ſoutenir la gavaſſiniere; elle ſert auſſi à ſoutenir un petit bâton qui flotte ſur le ſample: les cordes qui ſoutiennent ce bâton s'appellent *corde de gance*, & le bâton, *bâton de gance*.

La gavaſſiniere eſt une longue corde pliée en deux, dans la boucle de laquelle paſſe l'arbalete. Les deux bouts de cette corde ſont noués au bâton de rame. Elle eſt bien tendue; & comme elle ne peut être bien tendue qu'elle ne tire & ne faſſe faire angle à la corde qui la ſoutient, c'eſt par cette raiſon qu'on appelle cette corde *arbalete*. Nous dirons ailleurs pourquoi on appelle l'autre dont les brins ſont paralleles aux ficelles du ſample, *gavaſſiniere*.

Il ne nous reſte plus à parler que du deſſein, de la lecture, du travail, & des outils qui y ſervent.

Pour le deſſein, on a un papier réglé, diviſé en petits carreaux par des lignes horiſontales & verticales. Il faut qu'il y ait dans la ligne horiſontale autant de petits carreaux, que de cordes au ſample.

Pour faciliter la lecture du deſſein, on diviſe la ligne horiſontale par dixaines, c'eſt-à-dire que de dix en dix diviſions de l'horiſontale, la verticale eſt plus forte que ſes voiſines, & ſe fait remarquer.

Il y a auſſi des horiſontales plus fortes les unes que les autres: on diviſe la verticale en certain nombre de parties égales, & par chaque partie de cette verticale on tire des horiſontales paralleles.

Il

Il y a de ces horiſontales un plus grand ou plus petit nombre, & elles ſont plus longues ſelon que le deſſein eſt ou plus courant, ou plus long & plus large; & il y a des verticales un plus grand nombre, & elles ſont plus longues, ſelon que le deſſein eſt plus large & plus long.

On diviſe pareillement le nombre des horiſontales en parties égales, & on fait l'horiſontale de chaque partie égale, plus forte que les autres.

Si l'horiſontale eſt diviſée de dix en dix, & la verticale de huit en huit, on a ce que les ouvriers appellent *un deſſein en papier de dix en huit.*

On trace ſur ce papier un deſſein. Les quarrés horiſontaux repréſentent les coups de navette, qui doivent paſſer pour faire le corps de l'étoffe; & les quarrés verticaux repréſentent les cordes de ſample.

Les quarrés horiſontaux repréſentent auſſi les fils de roquetins.

Les quarreaux qui reſtent blancs marquent les fils de roquetin, qu'il ne faut point faire paroître ſur l'étoffe. Les autres quarreaux colorés marquent les fils de roquetins qu'il faut faire paroître.

Ces fils peuvent être de différentes couleurs; mais pour plus de ſimplicité nous les ſuppoſerons ici tous de la même couleur, bleus par exemple.

Si l'on voit le bleu de différente couleur, c'eſt que ce deſſein eſt deſtiné à faire du *velours* ciſelé.

Le bleu-clair marque le friſé, & le bleu fort noir marque le coupé.

Il faut obſerver en faiſant un deſſein, que le friſé ſoit toujours en plus grande quantité que le coupé, parce que comme on verra, le coupé ne ſe fait que ſur le friſé, & le friſé ſert à empêcher le poil du coupé de tomber, il le tient élevé & l'empêche de tomber.

Les autres deſſeins ne ſe tracent pas autrement, & il n'y a guere de différence dans la maniere de les lire.

Pour lire un deſſein, on commence par enverger, ou plutôt encroiſer le ſample, afin de ne pas ſe tromper en comptant les cordes.

Puis on fixe à l'eſtaſe, à chaque côté du ſample, deux barres de bois; on inſere entre ces barres & le ſample, deux autres morceaux de bois qui le tirent en arriere, & le tiennent plus tendu, l'un en-haut & l'autre en-bas. Les verges qui appuient en-devant ſur les barres de bois, empêchent qu'il n'aille tout en arriere. Il eſt donc tenu par haut & par bas, en arriere, par les bâtons placés entre lui & les barres, & tenu en-devant par les verges de ſon envergeure.

Puis au-deſſous du premier morceaux de bois & de la premiere verge, on place un inſtrument que nous allons décrire, entre le ſample & les barres de bois, contre lequel il eſt preſſé par le ſample qui eſt ici en arriere. Cet inſtrument conſiſte en trois morceaux de bois plats, aſſemblés par un bout par une cheville de bois, autour de laquelle il ſe meut librement, dont le dernier eſt diviſé à ſa ſurface extérieure, en un certain nombre de crans larges & profonds, à égale diſtance les uns des autres; les deux autres s'appliquent ſur celui-ci & le couvrent quand il en eſt beſoin, & peuvent auſſi s'aſſembler par l'autre bout, au moyen d'une autre cheville de bois. Cet inſtrument s'appelle *un eſcaleue*, & ſon uſage principal eſt de faciliter encore la lecture du deſſein, en facilitant le compte des cordes.

Pour cet effet, lorſqu'on l'a appliqué comme j'ai dit, on met dans chaque cran dix cordes de ſample, c'eſt-à-dire autant de cordes de ſample, qu'il y a de diviſions dans la ligne horiſontale du deſſein.

Cela fait, on met ſur cette lame de bois diviſée, la ſeconde qui la couvre; on applique ſur cette ſeconde la ſeconde; on paſſe ſur cette ſeconde & ſur le deſſein la troiſieme, & on les fixe toutes trois par l'autre bout.

On voit que par ce moyen, le deſſein ſe trouve pris entre les deux lames reſtantes, la liſeuſe le diſpoſe entre ſes lames, de maniere qu'il n'y ait que ſa premiere rangée de petits quarreaux qui débordent les lames, ſoit par en-haut, ſoit par en-bas.

Alors elle prend à côté d'elle des ficelles, toutes priſes d'une certaine longueur;

elle examine ſur le deſſein, ou on lui dit combien il y a de couleurs au deſſein ; elle attache chacune des couleurs à un de ſes doigts, c'eſt-à-dire que cette couleur, ou les ficelles qui lui correſpondent, au ſample, doivent paſſer ſous les doigts auxquels elles le a attachées, & ſous tous les autres : ainſi des autres couleurs. Quand il y a plus de couleurs que de doigts, elle en attache au poignet, au milieu du bras, ou bien elle prend le parti de lier chaque couleur ſéparément, mais ce n'eſt pas la maniere des habiles liſeuſes.

Mais pour éviter toute confuſion, nous ſuppoſerons ſeulement deux couleurs.

Elle commence par la premier ligne. Je ſuppoſe qu'elle ait attaché le verd-clair ou de friſé au doigt du milieu, & le gros verd ou coupé à l'index.

Elle voit que les ſix premiers quarrés, ou les ſix premieres diviſions ſont blanches ; elle paſſe ſix cordes du ſample, ou les ſix premieres cordes de la premiere dixaine, contenue dans la premiere coche de l'eſcalette à gauche. Puis elle prend le reſte de cette dixaine qu'elle paſſe ſous l'index, ſur le doigt du milieu & ſous les autres doigts, elle y joint la premiere corde de la ſeconde dixaine, parce qu'elle eſt auſſi verd-clair ou friſé, & qu'elle a attaché le verd-clair au doigt du milieu. Elle prend enſuite les ſix cordes ſuivantes de cette ſeconde dixaine qu'elle paſſe ſous l'index & ſous les autres doigts. Elle prend la huitieme corde de la même dixaine qu'elle paſſe ſous l'index, ſur le doigt du milieu & ſous les autres doigts ; puis les deux cordes reſtantes de la même dixaine, qu'elles paſſe ſur l'index & ſous les autres doigts ; & ainſi de ſuite juſqu'au bout de la ligne.

S'il y avoit eu pluſieurs couleurs, elle les eût attachées à d'autres partie de la main ; & les auroit ſéparées toutes en les plaçant ſur ces parties, à meſure qu'elles ſe ſeroient préſentées.

Puis elle auroit pris des ficelles qui ſont à ſa gauche, autant qu'elle eût eu de couleurs ; elle n'en prend donc que deux ici. Elle eût avec une de ces ficelles pliée en deux, & dont elle auroit ſubſtitué à l'index l'un des bouts, renfermé & ſéparé dans la boucle tous les verds découpés ; pour avec l'autre qu'elle eût pareillement pliée en deux, & dont elle eût auſſi ſubſtitué un des bouts à l'autre doigt ; elle eût renfermé & ſéparé dans la boucle les verds-clairs. Puis elle eût un peu tordu enſemble ces bouts, & les auroit fixés à côté d'elle à ſa droite, en leur faiſant faire un tour autour d'une corde, attachée par un bout à l'eſtaſe, & par l'autre bout à un des bâtons de l'envergeure : on l'appelle *corde des embarbes.*

Elle eût enſuite paſſé à la lecture de la ſeconde ligne, qu'elle eût expédiée comme la précédente, & eût été de ſuite juſqu'à la fin de la lecture du deſſein. Les ficelles dont elle ſe ſert pour ſéparer les couleurs s'appellent *des embarbes.*

Il eſt facile de ſavoir le nombre des embarbes, quand on ſait le nombre des lignes du deſſein ; celui de ſes dixaines, & celui des couleurs.

Lorſque toutes les embarbes ſont placées, ou que la lecture du deſſein eſt achevée, on travaille à faire les gavaſſines & les lacs ; & voici comment on s'y prend.

On plante à un mur, ou à quelqu'autre partie ſolide, placée immédiatement derriere le ſample, un piton, un anneau, auquel on attache une corde aſſez forte ; puis on paſſe derriere le ſample ; on prend une petite ficelle qu'on fait paſſer ſur la premiere corde du ſample, que l'on enferme dans une boucle ; on enferme la ſeconde dans une boucle encore, on en fait autant à toute la ficelle du ſample ; puis on tire fortement toutes ces ficelles ou boucles formées de la même ficelle, en arriere, vers la groſſe corde attachée au piton, on la fixe à cette corde : cette corde, avec aſſemblage de toutes ces boucles formées d'une ſeule ficelle, dans chacune deſquelles eſt ſéparée & renfermée une corde du ſample, s'appelle *le lac à l'angloiſe* ; il ſert à ſéparer facilement les cordes du ſample, & à ne pas ſe tromper dans le choix qu'on en doit faire pour former les lacs.

Cela fait, on prend des ficelles de même longueur, qu'on joint deux-à-deux ou trois-à-trois, ſelon qu'il y a un plus grand nombre de couleurs au deſſein : ici une

ſeule ficelle pliée en deux ſuffit; car nous n'avons proprement que deux couleurs, ou qu'une ſeule ſéparée en deux.

On plie cette ficelle en deux; on renferme entre ces deux brins, ou dans ſa boucle, la partie de la gavaſſiniere que l'on a le plus à droite; puis on arrête la boucle par un nœud, en ſorte que la partie de la gavaſſiniere ſoit, pour ainſi dire, enfilée dans la boucle faite avec de la ficelle, & n'en puiſſe ſortir; on fait avec la gavaſſiniere autant de ces boucles qu'il y a des lignes au deſſein; & ces ficelles bouclées, & tenues par leur boucle dans la partie la plus à gauche de la gavaſſiniere qui les enfile toutes les unes après les autres, s'appellent *des gavaſſines.*

Après cette premiere réparation, on prend du fil fort; on ſe ſaiſit de la premiere ou derriere embarbe, placée, on la tire à ſoi; on voit quelles ſont les cordes de ſample qu'elle embraſſe; on fait en zig-zag avec le fil deux fois autant de boucles qu'il y a des cordes de ſample ſéparées par l'embarbe; toutes ces boucles ſont du même fil continu; on enfile de ces boucles celles que l'on a de ſon côté dans un de ſes doigts, les autres embraſſent chacune une des cordes du ſample ſéparées par l'embarbe; on les égaliſe, & on leur donne une certaine longueur, puis on coupe le fil, & on attache ces deux bouts enſemble par un nœud.

Cela fait, on prend un des bouts de la gavaſſine qu'on paſſe ſous l'autre partie parallele à la premiere, à la place à droite de la gavaſſiniere, on paſſe ce bout à la place du doigt dans lequel on tenoit les boucles enfilées: on fixe toutes ces boucles à ce bout de la gavaſſine par un nœud, & l'on a formé ce qu'on appelle un *lac.*

On ôte enſuite l'embarbe, car elle ne ſert plus de rien; les fils qu'elle ſéparoit ſont tenus ſéparés dans les boucles du lac.

On tire enſuite la ſeconde embarbe; on prend du fil, & l'on forme des boucles toutes ſemblables à celles du premier lac; on attache ces boucles par un nœud à l'autre bout de la gavaſſine, obſervant ſeulement que la partie de la gavaſſiniere qui eſt la plus à gauche, ſoit priſe entre les deux bouts de la gavaſſine; & partant que ſi celui qui tenoit le premier lac paſſoit ſous cette partie de gavaſſine, l'autre paſsât deſſus.

Si la gavaſſine étoit compoſée d'un plus grand nombre de bouts & lacs, il faudroit obſerver la même choſe.

Cela fait, c'eſt-à-dire les embarbes étant épuiſées par la formation des lacs, de même que les bouts de gavaſſine (car il n'y a pas plus de bouts a la gavaſſine, que de lacs, ni de lacs que d'embarbe), on peut commencer à travailler. J'ai oublié de dire qu'à meſure qu'on formoit les lacs, & qu'on garniſſoit les gavaſſines, on les tenoit ſéparées & attachées en haut à un empêchet ou autre arrêt, afin d'empêcher la confuſion: voilà donc le bois du métier monté, la cantre placée, les fils de roquetin paſſés dans les maillons entres les remiſſes, dans les mailles des liſſes de poil & dans les dents du peigne, les enſuples placées, & la chaine diſpoſée comme il convient, le deſſein lu, en un mot tout diſpoſé pour le travail; voyons maintenant comment on travaille, & comment, à l'aide de la diſpoſition & de la machine précédente, on execute ſur la chaine le deſſein ſur le ſample.

Voici ce qui nous reſte à faire, car à cette occaſion nous parlerons & des outils qu'on emploie, & de quelques autres opérations qui n'ont point encore pu avoir lieu. Voici donc la maniere de faire le *velours ciſelé.* Celui qui a bien entendu ce que nous venons de dire, ſera en état de ſe faire conſtruire un métier & de le monter; & celui qui entendra bien ce que nous allons dire, ſera en état de faire du *velours ciſelé* & de travailler.

Travail ou opération par laquelle on exécutera en velours ciſelé *le deſſein qu'on vient de lire ſur le ſample.* Il faut commencer par avoir à ſes côtés deux petites navettes, dans leſquelles ſont ſur une petite branche de fer qui va de l'un à l'autre bout, une bobine garnie de ſoie, dont le bout paſſe par une ouverture faite latéralement, & tournée vers l'ouvrier; ces navettes ſont placées ſur les deux bouts de la banque.

Premiere opération. On enfoncera en même tems la premiere marche de piece

du pié droit, & les deux marches de poil du pié gauche.

On paſſera une des navettes.

On enfoncera la ſeconde marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la même navette.

On enfoncera la troiſieme marche de piece du pié droit, & les deux de poil du pié gauche.

On paſſera la navette.

On enfoncera la quatrieme marche de piece ſeule du pié droit.

On paſſera la navette, & ainſi de ſuite.

C'eſt ainſi qu'on formera le ſatin & le fond, & ce que l'ouvrier appelle *la tirelle*.

Seconde opération, ou *commencement de l'exécution du deſſein*. Il faut avoir tout prêts des fers de deux eſpeces, des fers de friſé, & des fers de coupé. Les fers de friſé ſont des petites broches rondes, de la largeur de l'étoffe, armées par un bout d'un petit bouton de bois fait en poire; dans le nœud de laquelle ce fer eſt fixé; ces fers ſont de fer véritable. On en trouve par-tout; il n'y a aucune difficulté à les faire. Son petit manche en poire s'appelle *pedonne*. Les fers de coupés ne ſont pas ronds, ils ſont, pour ainſi dire, en cœur; ils ont une petite cannelure ou fente dans toute leur longueur; il eſt plus difficile d'en avoir de bois: ils ſont de laiton. Il n'y a qu'un ſeul homme en France qui y réuſſiſſe; c'eſt un nommé *Rouſſillon* de Lyon. Ces fers ont auſſi leurs pedonnes, mais mobiles; on ne les arme de leurs pedonnes ou petits manches en poire, que quand il s'agit de les paſſer.

L'uſage des pedonnes ou manches en poire, c'eſt d'écarter les fils, & de faciliter le paſſage des fers tant de coupé que de friſé.

Il faut avoir, pour l'ouvrage que nous allons exécuter, quatre fers de friſé, & trois fers de coupé.

On diſtingue dans le travail du *velours ciſelé* cinq ſuites d'opérations à-peu-près ſemblables, qu'on appelle *un courſe*, & chaque ſuite d'opérations un coup; ainſi un courſe eſt la ſuite de cinq coups.

Premier coup. On met un fer de friſé entre la chaîne & le poil qu'on ſépare l'un de l'autre, en enfonçant les cinq marches de piece du pié droit, ſans toucher à celles de poil; ce qui fait paroître tout le poil en-deſſus.

On enfonce la premiere marche de piece du pié droit, & les deux de poil en même tems du pié gauche. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On lâche les deux liſſes de poil, & l'on enfonce la ſeconde marche de piece du pié droit. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil, pié gauche, & la troiſieme de piece, pié droit. Coup de battant. On paſſe l'autre navette, qui va ſeulement. Coup de battant. En le donnant, on laiſſe aller les marches de poil, & l'on tient ſeulement celle de piece, qui eſt la troiſieme du pié droit. On fait paſſer enſuite cette troiſieme marche ſous le pié gauche; on y joint la quatrieme & la cinquieme; on les enfonce toutes trois du pié gauche, & en même tems on enfonce du pié droit la premiere & la ſeconde; ce qui finit le premier coup.

Second coup. Il y a vis-à-vis du ſample une fille, qu'on appelle une *tireuſe* de ſon emploi, qui eſt de tirer les gavaſſines les unes après les autres à meſure qu'elles ſe préſentent. La tireuſe tire la gavaſſine, la gavaſſine tire le lac, & le lac amene les cordes qui doivent opérer la figure; la tireuſe prend les cordes amenées par le lac, & les tire. Une gavaſſine eſt, comme on ſait, compoſée de deux lacs. On tient les deux premieres marches ſous le pié droit, on conſerve les trois ſuivantes ſous le pié gauche, on y joint la premiere de poil. Coup de battant. On paſſe un fer de friſé. La tireuſe laiſſe élever ou deſcendre les deux lacs. Coup de battant. La tireuſe reprend le lac de deſſous ou de coupé & le tire ſeul. On arme le fer de coupé de ſa pedonne, & on le paſſe. La tireuſe laiſſe aller le lac de coupé. Coup de battant, ou même pluſieurs, juſqu'à ce que le fer de coupé ſoit monté ſur celui de friſé. On laiſſe aller les deux premieres marches. On enfonce la troiſieme du pié droit, qui eſt celle par laquelle on a fini le coup précédent; on laiſſe aller en

même tems du pié gauche les quatre & cinq marches de piece ; mais l'on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On paſſe le pié droit ſur la quatrieme marche, tenant toujours les deux de poil enfoncées du pié gauche. Coup de battant. On laiſſe aller les deux de poil, en donnant un coup de battant. On enfonce les deux de poil du pié gauche, tenant toujours la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On paſſe à la cinquieme de piece du pié droit, tenant toujours enfoncées celles de poil du pié gauche. Coup de battant. On paſſe la navette qui va ſeulement. Coup de battant ; en le donnant on laiſſe aller le poil, & l'on tient toujours la cinquieme de piece enfoncée du pié droit. On la paſſe ſous le pié gauche, & du pié droit on enfonce les quatre premieres, tandis que du pié gauche on tient la cinquieme enfoncée. On bat trois coups & davantage, & l'on finit par-là le ſecond coup.

Troiſieme coup. La tireuſe tire la gavaſſine ſuivante. On enfonce la premiere de poil du pié gauche ; ainſi l'on a le pié droit ſur les quatre premieres de piece, & le gauche ſur la cinquieme de piece, & la premiere de poil. On paſſe un fer de friſé. Coup de battant. La tireuſe laiſſe aller les deux lacs, & reprend celui de deſſus ou de coupé, & le tire. Coup de battant. On paſſe un fer de coupé ; la tireuſe laiſſe aller ſon lac de coupé. Coup de battant. On laiſſe aller les quatre premieres de piece ; on paſſe le pié droit ſur la cinquieme, ou ſur celle qui a fini le coup précédent ; en même tems on enfonce du pié gauche les deux de poil. Coup de battant. On pouſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laiſſe aller les deux marches de poil, & la cinquieme de piece, & on revient à la premiere de piece. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche ; on quitte la premiere de piece, & on prend la ſeconde du pié gauche. On paſſe la navette qui va ſeule. On laiſſe aller le poil, & on fait paſſer la ſeconde de piece ſous le pié gauche ; on y joint les trois autres, & on enfonce la premiere de piece de pié droit. Coup de battant, & fin du troiſieme coup.

Quatrieme coup. On tire la gavaſſine ſuivante. On tient la premiere enfoncée du pié droit, & l'on joint aux quatre autres que l'on tient du pié gauche, la premiere de poil. Coup de battant. On paſſe un fer de friſé. On laiſſe aller les deux lacs ; on reprend celui de coupé ou de deſſus, & on le tire. Coup de battant. On paſſe le fer de coupé. On laiſſe aller le lac de coupé. Coup de battant. On laiſſe aller la premiere marche, on paſſe le pié droit ſur la ſeconde, qui eſt celle qui a fini le coup précédent ; & l'on enfonce du gauche les deux marches de poil. Coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laiſſe aller la ſeconde ; on prend la troiſieme, & on laiſſe aller le poil, en donnant un coup de battant. On paſſe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche, & on prend la quatrieme du pié droit. Coup de battant. On paſſe la navette qui va ſeule. Coup de battant. On laiſſe aller les deux marches de poil ; on paſſe la quatrieme & la cinquieme ſur le pié gauche ; on enfonce du pié droit les trois premieres. Trois coups de battant plus ou moins, & fin du quatrieme coup.

Cinquieme coup. L'ouvrier retire le premier fer de friſé ; la tireuſe tire la gavaſſine ſuivante. On joint à la quatrieme & cinquieme de piece qu'on tient du pié gauche la premiere de poil, tenant les trois premieres du pié droit. Coup de battant ; on paſſe le fer de friſé : coup de battant ; on laiſſe les lacs, & on reprend celui de coupé ſans le tirer. On prend alors un petit inſtrument, formé d'un petit morceau d'acier plat quarré, tranchant par un de ſes angles, & fendu juſqu'à ſon milieu, & même plus loin, afin que, par le moyen de cette fente, l'ouvrier puiſſe écarter à diſcrétion la partie tranchante, tandis qu'il s'en ſert : on appelle cet inſtrument une *taillerolle*. On prend donc la taillerolle, & l'on applique ſon angle tranchant dans la rainure du fer de coupé, tous les fils de roquetin

qui la couvrent ſont coupés, & c'eſt-là ce qui forme le poil. Cela fait, la tireuſe tire le lac de coupé; on paſſe le fer de coupé, la tireuſe laiſſe aller le lac de coupé: on laiſſe les trois marches qu'on tenoit du pié droit; on paſſe ce pié ſur la quatrieme: on laiſſe aller la premiere de poil, & la cinquieme de piece qu'on tenoit encore du pié gauche; on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant: coup de navette qui va & vient. Coup de battant; on laiſſe aller les marches de poil, & la quatrieme de piece; on paſſe à la cinquieme; coup de battant; on paſſe la navette qui va & vient: coup de battant; on enfonce les deux de poil du pié gauche & la premiere de piece, pié droit: coup de battant; on paſſe la navette qui va ſeule: coup de battant; on laiſſe aller le poil, & la premiere de piece; on enfonce du pié gauche les cinq premieres de piece, trois coups de battant plus ou moins, & fin du cinquieme coup, & de ce qu'on appelle un *courſe*. Il ne s'agit plus que de recommencer.

On continue l'ouvrage de cette maniere. Lorſqu'on en a fait une certaine quantité, on prend une barre de fer pointue par un bout & fourchue par l'autre, on enfonce le bout pointu ou aminci dans des trous pratiqués à l'enſuple, ce qui la fait tourner ſur elle-même; le *velours* s'enveloppe, & l'on peut continuer de travailler; mais lorſqu'il y a aſſez d'ouvrage fait pour que l'enſuple ne puiſſe être tournée ſans que le *velours* ne s'appliquât ſur lui-même, il faut recourir à un nouveau moyen; car le *velours* s'appliquant ſur le *velours*, ne manqueroit pas d'en affaiſſer le poil & de ſe gâter.

Voici donc ce dont il s'agit, c'eſt d'éviter cet inconvénient, de ne pas tomber dans un autre, & de faire tenir le *velours* à l'enſuple.

On avoit jadis des enſuples avec des pointes qui entroient dans le *velours* & l'arrêtoient, mais on a trouvé que ſi les pointes rempliſſoient le premier objet, elles ne répondoient pas tout-à-fait au ſecond, car elles laiſſoient des trous au *velours*, le mâchoient & le piquoient. On a tout naturellement abandonné les enſuples à pointes, & imaginé ce qu'on appelle un *entaquage*.

Les *velours* ciſelés ou à fleurs, friſés & coupés, ne ſont point entaqués.

De l'entaquage. Voici ce qu'on entend par un entaquage. Imaginez trois pieces liées & jointes enſemble, dont la premiere s'appelle l'*entaquage*, c'eſt une lime des plus groſſes, un morceau de bois pareil à la lime, avec un morceau de fer ſemblable aux deux autres; une boîte de fer les tient unis, mais non contiguës; elles laiſſent entr'elles de l'intervalle. On paſſe le *velours* entre le morceau de bois & celui de fer, la lime reſte derriere, l'envers du *velours* repoſe ſur elle; on fait faire un tour à l'entaquage, le *velours* fait auſſi un tour ſur lui; on le met en pente dans la boîte qui l'applique fort juſte aux bouts de l'entaquage; mais comme ces bouts de l'entaquage ſont plus gros, que les trois pieces jointes qui arrêtent le *velours*, ſes parties ne touchent point le *velours*. On met la boîte & l'entaquage dans la chanée de l'enſuple; on couvre le tout avec une petite eſpece de couliſſe, qui ne ferme pas entiérement la chaîne, il reſte une petite ouverture par laquelle le *velours* ſort & s'applique ſur l'enſuple, en ſortant entre l'enſuple & le bord de la chaîne & celui de la couliſſe ſans y toucher ni autre choſe, c'eſt à-dire garanti de tout inconvénient.

Le canard ſe met devant l'enſuple, entr'elle & l'ouvrier; il empêche que l'ouvrier ne gâte ſon ouvrage en appuyant ſon eſtomac deſſus; il faut un canard pour toutes les eſpeces de *velours*.

De la machine à tirer. Il y a quelquefois un ſi grand nombre de fils de roquetin, que la tireuſe ne pourroit venir à bout de les tirer, ſur-tout ſur la fin d'un jour que ſes bras ſeroient las, que pour l'aider on a imaginé une eſpece ſinguliere de levier.

Il a trois bras, tous trois dans le même plan, mais dont deux ſont placés l'un au-deſſus de l'autre parallelement, & laiſſent entr'eux de la diſtance; de ces deux leviers paralleles, celui d'en-haut eſt fixé dans deux pieces de bois perpendiculaires & paralleles que traverſe ſeulement celui d'en-bas; tout cet aſſemblage eſt mobile

ſur deux rouleaux, qui ſont retenus entre deux morceaux de bois placés parallelement, à l'aide deſquels les leviers paralleles peuvent s'avancer & ſe reculer.

Lorſque la tireuſe veut tirer, elle fait avancer les deux leviers paralleles, elle paſſe entre ces leviers le paquet de ficelle de ſample qu'elle veut tirer; de maniere que ce paquet paſſe deſſus le levier d'en-haut, & deſſous le levier d'en-bas.

Il y a un troiſieme levier appliqué perpendiculaire à celui d'en-haut; elle prend ce levier, elle l'entraîne, & avec lui les ficelles du ſample qui ſont ſur lui.

Il eſt encore d'autres outils qu'il faut avoir. Il faut avoir une fourche pour tirer les fers de friſé: cette fourche eſt un morceau de fer recourbé par le bout, & la courbure eſt entr'ouverte; on met la pedonne dans cette ouverture, & on la tire. Des forces pour couper les nœuds de la ſoie, ce qui s'appelle *remonder* ou *éplucher la ſoie*. Un montefer, c'eſt une forte pince, plate & quarrée par le bout, avec laquelle on tire les fers de friſé qui caſſent quelquefois, & pour faire tirer le fer de friſé à la pedonne. Des pinces pour nettoyer l'ouvrage, c'eſt-à-dire en ôter les petits brins de ſoie caſſés, qui font un mauvais effet.

Il n'y a qu'une certaine quantité de ſoie montée ſur l'enſuple de derriere. Quand cette quantité eſt épuiſée & qu'une piece eſt finie, s'il s'agit d'en monter une autre, voici comme on s'y prend.

On approche la nouvelle pièce que l'on veut monter de celle qui finit: cette nouvelle piece eſt toute envergée; on ſépare, par le moyen de l'envergeure, de petits fils que l'on trempe dans de la gomme, & qu'on tord avec le premier fil de la piece qui finit, & ainſi des autres fils: cela fait, on ôte les envergeures de la nouvelle piece qui ſe trouve toute montée & toute jointe à l'autre, & l'ouvrier continue de travailler. Celui qui fait ces opérations s'appelle *tordeur*, & l'opération s'appelle *tordre*.

Il faut encore avoir un dévidoir pour le fil des lacs qu'on devide dans un panier, d'où il vient plus aiſément quand on fait ſes lacs.

Obſervations. Les caſſins ordinaires ont huit rangs de cinquante poulies; & par conſéquent les rames 400 cordes, les ſamples 400; les arcades 800 brins, & partant la planche percée 800 trous, c'eſt-à-dire 100 rangées de 8 trous, ou 8 rangées de 100 trous. En ſuppoſant encore qu'il n'y ait que deux brins à chaque arcade, & qu'on ne veuille que répéter une fois ce deſſein.

Il faut un rouet à cannettes. On entend par *cannette* cette eſpece de petite *bobine*, qui eſt enfermée dans la navette. Ce rouet eſt un aſſez jolie machine, & qui vaudra la peine d'être décrite, & que nous décrirons auſſi.

Il faut avoir une eſpece de coffre ou de caiſſe à chauffrette; elle ſert à relever le poil du *velours*, en la faiſant paſſer ſur cette caiſſe dans laquelle on a allumé du feu.

Il faut un temple: c'eſt une machine qui ſert à tenir l'ouvrage tendu. Imaginez une petite tringle de bois plate, fendue par un bout, & percée de trous ſelon ſon épaiſſeur, qu'il y ait dans la fente une rainure ou couliſſe, dans laquelle puiſſe ſe mouvoir un petit morceau de bois ou bâton.

Aſſemblez dans la fente de ce morceau de bois, un autre qui ait l'air d'une petite pelle, dont la queue ſoit percée de trous, capable de recevoir une broche qui traverſera en même tems les trous pratiqués dans l'épaiſſeur du premier morceau; que cette pelle ſoit percée de pointes, de même que l'extrémité auſſi fendue de l'autre morceau. Fixez l'épaiſſeur de l'une & de l'autre de ces parties dans la liſſe; faites mouvoir l'une & l'autre partie juſqu'à ce que toute la machine ſoit droite, il eſt évident que les parties de cette machine peuvent ſe redreſſer, & la queue de la partie faite en pelle ſe loger dans la fente de l'autre ſans tendre l'ouvrage. On arrêtera enſuite la queue de cette partie par le bâton mobile dans la rainure, dont nous avons parlé.

Velours à fond or. Pour faire le *velours* ciſelé à fond or ou argent, on ajoute à la chaîne & aux roquetins un poil de la couleur de la dorure, quatre liſſes à grand coliſſe pour le poil, ſi on veut accompa-

gner la dorure, ce qui ne ſe pratique guere ; on paſſe la chaîne dans les maillons avec les roquetins, & toutes les fois qu'on paſſe les deux fers, on paſſe deux coups de navette de dorure à deux bouts, ce qui fait quatre bouts de dorure entre les fers. On fait tirer les lacs de friſé & de coupé aux coups de dorure, afin qu'elle ſe trouve à l'envers de l'étoffe ; & quand il eſt queſtion de paſſer les fers ſous les lacs de friſé & de coupé, comme la chaîne qui eſt paſſée dans les roquetins eſt tirée comme eux, on a ſoin de faire baiſſer avec une liſſe de rabat ſous laquelle la chaîne eſt paſſée, cette même chaîne, afin qu'il ne ſe trouve que la ſoie des roquetins de levée, ſous laquelle on paſſe les fers à l'ordinaire.

Ceux qui ſe piquent de faire cette étoffe comme il faut, ne mettent que deux liſſes de poil à grand coliſſe, & ſix portées & un quart de poil pour les 1000 roquetins.

Velours uni. Le *velours* uni eſt la plus belle & la plus riche de toutes les étoffes figurées ; on donne le nom d'*étoffe figurée* à toutes celles dont la chaîne ou le poil fait une figure, ſans que la tire ou la navette y ait aucune part.

Le *velours* uni eſt compoſé de quarante portées doubles pour la chaîne, ou quatre-vingt portées, ou de ſoixante portées ſimples, & de vingt portées de poil, monté ſur des vingt de peigne ; c'eſt la façon d'Italie.

Les *velours* de quarante portées doubles ſont montés ſur quatre liſſes de fond ; & ceux de ſoixante portées ſimples, ſur ſix liſſes. Ce ſont les meilleurs ; & on ne les fait pas autrement à Genes.

On ne détaillera point ici la façon dont la ſoie eſt diſtribuée dans les poils de *velours* étant ſuffiſamment expliquée dans un autre article ; on ne parlera que du travail de cette étoffe.

Elle eſt montée ſur ſix liſſes de chaîne, comme il a été dit, & deux de poil, parce qu'une géneroit trop. Les fils ſont paſſés dans les liſſes deſſus & deſſous la boucle, ou entre les deux boucles de la maille, comme dans les taffetas unis. Ce qui s'appelle *paſſés à coup tors.*

Le *velours* doit avoir une liſiere qui indique ſa qualité, ou qui le caractériſe. Le *velours* à quatre poils doit avoir quatre chainettes de ſoie jaune entre quatre autres de rouge ; le *velours* à trois poils & demi, quatre chainettes d'un côté, & trois de l'autre ; le *velours* à trois poils trois chainettes de chaque côté, ainſi des autres.

Le *velours* à ſix liſſes doit avoir quatre marches pour la chaîne, & une pour le poil.

Quand la tête du *velours* eſt faite, & qu'on commence à travailler, on enfonce la premiere marche du pié droit qui fait baiſſer une liſſe, & celle du poil qui eſt du pié gauche, & on paſſe un coup de navette garnie de trame de la couleur de la chaîne & du poil. Au deuxieme coup on paſſe la même navette, & on enfonce la deuxieme marche du pié droit qui fait baiſſer deux liſſes. Au troiſieme coup on enfonce la troiſieme marche & celle du poil qui fait baiſſer une liſſe, & on paſſe un troiſieme coup d'une ſeconde navette.

On laiſſe aller la troiſieme marche du pié droit & celle du poil, & on enfonce les quatre marches de pieces, ſavoir deux de chaque pié, & on paſſe le fer dont la canelure ſe trouve du côté du peigne. C'eſt le premier coup.

Au ſecond coup on reprend la troiſieme marche du côté droit qui fait baiſſer une liſſe & celle du poil, & on les enfonce toutes les deux, & on reprend la premiere navette pour la paſſer. On baiſſe enſuite la quatrieme marche du côté droit qui fait baiſſer deux liſſes, & on paſſe un ſecond coup de la même navette. On reprend enſuite la premiere marche du pié droit qui fait baiſſer une liſſe, & enfonçant celle de poil, on paſſe un troiſieme coup avec la ſeconde navette ; ce coup paſſé, on met le pié ſur les quatre marches de chaîne, & on paſſe le ſecond fer.

Le ſecond fer étant paſſé, on recommence à la premiere marche, comme il a été dit plus haut ; on paſſe les trois coups de navette, & on coupe le fer qui eſt paſſé enſuite de la même façon que les deux premiers. C'eſt la façon dont on travaille le *velours* à ſix liſſes ; les autres tant petits

que

que gros, ſont travaillés à-peu-près de même.

Il faut obſerver que les *velours* ſont montés d'une façon différente des autres étoffes ; dans les autres étoffes il faut faire lever les liſſes pour les travailler ; dans les *velours* il faut les faire baiſſer.

Le *velours* à quatre liſſes ſe travaille comme celui à ſix.

Démonſtration de l'armure du velours *à ſix liſſes.*

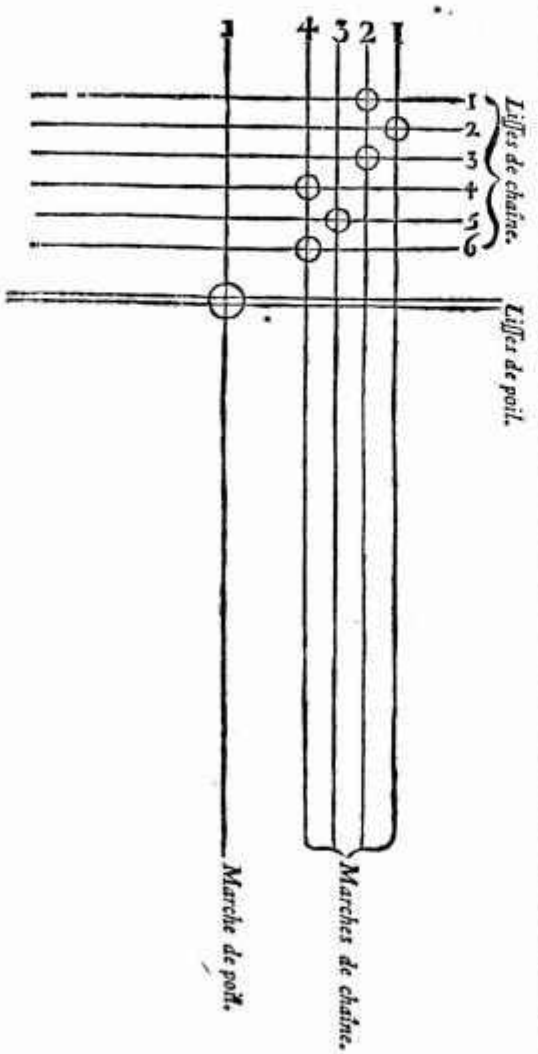

L'armure d'un *velours* à quatre marches pour la chaîne eſt celle du ras de S. Maur.

Velours ciſelés. Il ſe fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* ciſelés ſi beaux, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on puiſſe en augmenter la perfection.

Lorſque ce genre d'étoffes fut commencé à Lyon, les ouvriers ne mettoient pas plus de 800 roquetins pour compoſer ou remplir les 800 mailles de corps que contient chaque métier de 400 cordes, dont l'arcade tire les 800 mailles ſuſdites.

Pour augmenter cette branche de commerce, un magiſtrat de la ville de Lyon, (M. Perrichon, qui ſeul a été pendant dix années prévôt des marchands & commandant de la ville, dont la mémoire ſera à jamais auſſi chere aux Lyonnois qu'elle leur eſt reſpectable), obtint un arrêt du conſeil (1718) qui accordoit aux marchands fabriquans de la ville une gratification de 4 liv. 10 ſols ſur chaque aune de *velours* qu'ils faiſoient fabriquer en ſoie ſeulement, & 7 liv. 10 ſols pour chaque aune de ceux qui étoient en dorure. Les ſommes deſtinées à payer cette gratification étoient tirées de la caiſſe de la recette des droits ſur les marchandiſes étrangeres.

Cette gratification excita tellement l'émulation des marchands fabriquans de la ville de Lyon qu'ils firent venir des ouvriers d'Italie, où ce genre d'étoffe étoit auſſi brillant que l'eſt actuellement le *velours* uni : ces ouvriers en formerent d'autres ; ils furent recompenſés de leurs ſoins : on fit pour-lors des *velours* ciſelés auſſi parfaits que chez l'étranger ; la gratification accordée les fit donner à meilleur prix, de ſorte que la perfection & le bon marché leur faiſant accorder la préférence, les fabriques étrangeres tomberent totalement, & n'ont jamais pû ſe relever. Une fabrique tombée une fois, ſe releve difficilement.

On auroit fait tomber les *velours* unis, ſi on avoit ſuivi le même ſyſtême.

La ceſſation des travaux dans la fabrique s'étant fait reſſentir par les diminutions conſidérables ſur les eſpeces (1725 & 1726), le nombre des pauvres ayant

conſidérablement augmenté dans l'hôpital-général de la Charité de Lyon, les magiſtrats de la ville firent accorder des ſommes conſidérables pour ſubvenir au beſoin des pauvres, leſquelles furent priſes ſur la recette des droits ſur les marchandiſes étrangeres, ce qui obligea le miniſtere à ſupprimer l'année ſuivante (1727) la gratification ordonnée, & engagea les fabriquans de la ville de Lyon à augmenter la perfection des *velours* pour ſe conſerver la préférence ſur les étrangers.

Les fabriquans entreprirent pour-lors à augmenter les *velours* de deux cents roquetins, c'eſt-à-dire de le faire avec mille au lieu de huit cents; les ouvriers trouverent cette augmentation extraordinaire, parce qu'il fallut faire augmenter les caſſins de cent poulies, de même que les rames, les ſamples & les planches pour les arcades; ils eurent même peine à s'y réſoudre, mais la ceſſation des travaux ou la miſere l'emporta ſur la répugnance.

Il ſe fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* de 3200 roquetins, c'eſt-à-dire de quatre cantres compoſées de 800 chacune, dont une de ces cantres fait le fond de l'étoffe, quand elle n'eſt pas en dorure, parce que pour-lors les quatre cantres ſont diſpoſées pour faire les fleurs.

Les cantres qui ſont diſpoſées pour faire les fleurs de l'étoffe, ſoit qu'il y en ait trois, ſoit qu'il y en ait quatre, ſont compoſées de vingt couleurs différentes plus ou moins, ſuivant la diſpoſition du deſſein, conſéquemment il faut que l'ouvrier ait un grand ſoin de conduire les couleurs par dégradations lorſqu'il monte le métier, c'eſt-à-dire de la plus obſcure à la plus claire, ce qui n'eſt pas un léger embarras, & cela afin que la fleur puiſſe acquérir la beauté que le deſſinateur s'eſt propoſé de lui donner.

Les métiers qui ſont montés de 3200 roquetins, vulgairement appellés *trente-deux-cents*, doivent avoir un pareil nombre de mailles de corps; puiſque chaque branche de roquetin doit avoir ſa maille, ce corps eſt diviſé en quatre parties égales de 800 mailles chacune, ce qui compoſeroit 1600 cordes de rame & de ſample; mais comme les beaux *velours*, ou ceux de cette eſpece ſont tous à petits bouquets, ſuivant le goût d'aujourd'hui, & que chaque bouquet eſt répété au moins huit fois dans l'étoffe, chaque corde de rame tirant quatre arcades qui levent huit mailles, il s'enſuit que quatre cents cordes font lever les 3200 mailles, ce qui n'augmente ni ne diminue le cordage ordinaire. Si les bouquets ſont répétés dix fois dans la largeur de l'étoffe, pour-lors il ne faut que 80 cordes chaque cantre, qui tient cinq arcades, ce qui fait 320 cordes, tant pour le rame que pour le ſample; ainſi des autres plus ou moins.

Les beaux *velours* ont encore un corps particulier pour le poil compoſé de 800 mailles. Si la répétition eſt de huit fleurs, il faut cent cordes de ſample ci-deſſus, & à proportion ſi elle eſt de dix fleurs; on fait lire les cordes du poil pour donner à la dorure le liage que l'on deſire, ſoit droit, ſoit guilloché ou autrement. Il eſt des *velours* qui n'ont pas de poil, parce que pour-lors l'ouvrier paſſe la dorure ſous une liſſe de la chaîne de l'étoffe, ce qui fait un fond de dorure égal, mais plus ſerré & moins beau que ceux qui ont un poil. Les 800 mailles de poil compoſent dix portées. Tous les *velours* ſont montés à 5 liſſes & 75 portées de chaîne, ce qui fait 15 portées ou 1200 fils pour lier la dorure.

Tous les *velours* en 3200, dont les bouquets ſont répétés huit fois, n'ont que 400 roquetins au-lieu de 3200, à l'exception néanmoins des ouvriers qui, ayant ſuffiſamment de cantres & de roquetins, ne jugent pas à propos ou ne ſont pas en état d'en faire la dépenſe. Les *velours* qui ont dix bouquets n'ont beſoin que de 320 roquetins, ainſi des autres. Il s'agit maintenant d'expliquer de quelle façon peut ſe faire une choſe auſſi belle & auſſi bien inventée.

Pour expliquer une choſe auſſi bien concertée, il faut faire attention qu'on vient de dire que dans l'étoffe où les bouquets ſont répétés huit fois, chaque corde de ſample ou de rame tire huit mailles; de même que dans celle où il y en a dix, chaque corde tire dix mailles. On charge, pour cette opération, le roquetin, qui eſt

plus gros que les ordinaires, de huit branches, pour l'étoffe où les bouquets ſont répétés huit fois, & de dix pour celles où ils ſont répétés dix fois ; & on a ſoin que chaque branche du roquetin ſoit paſſée dans chaque maille tirée par la même corde ; & afin que les branches du même roquetin puiſſent ſe ſéparer aiſément pendant le cours de la fabrication, on a ſoin de les enrouler ſur le roquetin de la même façon, & avec la même précaution que l'on obſerve quand on ourdit une chaîne ; c'eſt-à-dire, que ſi une branche eſt de quatre fils d'organſin, on paſſe quatre fils dans une ſeule boucle de la cantre à ourdir ; & les huit ou dix branches paſſées, on les enroule enſemble ſur le roquetin, lequel étant chargé de la quantité néceſſaire, on enverge les branches, ou on les entroiſe, pour que chaque branche ſoit paſſée de ſuite dans la maille qui lui eſt deſtinée. Il paroît par cet arrangement, que chaque corde tirant les huit mailles, ou dix, dans leſquelles ſont paſſées les huit ou dix branches du roquetin, chaque branche doit avoir la même extenſion, par conſéquent faire un *velours* parfait.

Afin que le roquetin ſoit plus gai pour le mouvement de la tire, & qu'il puiſſe tourner aiſément en avant & en arriere, il n'eſt point enfilé par une baguette de fer comme ceux des autres métiers ; ceux-ci ont dans le centre deux pivots très-minces, qui ſont placés dans une mortaiſe de pareille ouverture, & conſéquemment ne font pas tant de frottemens ; ils ont en outre deux poids proportionnés à la quantité de branches dont ils ſont garnis, un de chaque côté, placés de façon que quand l'un eſt monté, l'autre eſt encore à moitié de ſa hauteur ; afin que ſi, par événement, l'un ſe trouvoit deſſus la cannelure du roquetin, celui-ci qui eſt pendu donnât l'extenſion continuelle ; ce qui ne peut durer le tems d'une ſeconde ; parce que les poids étant ronds, il n'eſt pas poſſible qu'ils puiſſent ſe ſoutenir ſans tomber, ſur une ſurface auſſi unie que celle de la circonférence de ce roquetin, continuellement en mouvement, & qui eſt d'une rondeur parfaite. A obſerver que l'on ne pourroit pas faire un *velours* à grand deſſein avec des roquetins de cette eſpece, parce que pour-lors la corde ne doit tirer que deux mailles, quelquefois même qu'une : ce qui a été pratiqué lorſqu'on a fait des habits pour homme à bordure ; mais il ne s'en fait plus aujourd'hui.

Etoffe à la broche. Quoique la façon de faire les velours ciſelés, chargés de roquetins, ſemblable à celle que l'on vient de démontrer, ſoit auſſi ſinguliere qu'elle eſt bien imaginée, il ſe fabrique encore à Lyon des étoffes riches auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'*étoffes à la broche*, qui cependant dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond or ou argent riches ; il faut en donner l'explication.

Toutes les étoffes riches de la fabrique dont la dorure eſt liée par les liſſes, ſoit par un poil, ſoit par la chaîne, ont un liage ſuivi qui forme des lignes diagonales, leſquelles portent à droite ou à gauche, ſuivant la façon de commencer ou d'armer ce liage ; en commençant par la premiere du côté du battant, & finiſſant par la quatrieme du côté des liſſes ; ou en commençant par cette derniere, & finiſſant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage eſt générale, & pourvu que la liſſe ne ſoit pas contrariée, elle eſt la même, & produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus groſſe qui imite la broderie appellée vulgairement *dorure ſans liage*, parce que pour-lors on ne baiſſe point de liſſe pour lier cette dorure qui n'eſt arrêtée que par la corde ; c'eſt-à-dire, que dans les parties de dorure qui ſont tirées & qui ont une certaine largeur, le deſſinateur a ſoin de laiſſer des cordes à ſon choix, leſquelles n'étant pas tirées, & ſe trouvant à une diſtance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La diſtance ordinaire des cordes qui ne ſont point tirées, afin d'arrêter la dorure, eſt de treize à quatorze ; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne paſſe pas, pour les plus larges, à 5 ou 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la cor-

de donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſein, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, en quarré, ou ovale, comme il lui plaît dans une feuille de dorure; à former les veines des côtés, ce qui ne peut point ſe faire avec la liſſe ordinaire. Cette façon de lier la dorure étant peinte ſur le deſſein, il n'eſt pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Obſervation ſur l'article vij du titre 8 *du réglement du* 19 *Juin* 1744, *qui déclare que dans le cas où les velours unis ſeront fabriqués avec de l'organſin, monté à trois brins, chaque fil de poil ſera compté pour un fil & demi, & le velours pourra être marqué ſur ce pié à la liſiere, & vendu pour velours à trois poils, quoiqu'il ne ſoit qu'à deux.*

On n'entrera point ici dans le détail de la façon dont eſt monté l'organſin à deux, trois & quatre brins, ni dans la façon dont eſt fabriqué le *velours*, pour démontrer le ridicule de cet article; on ne s'attachera qu'à la façon dont cette étoffe eſt montée & fabriquée chez les Génois & les Piémontois pour faire voir que ſi leurs *velours* ont plus de réputation que les nôtres, ces étrangers le méritent à tous égards.

Les fabricateurs du réglement de 1744, qui eſt aujourdhui attaqué de toutes parts, même par les ordres du conſeil, pour éblouir ceux qui ne connoiſſent pas la manufacture, ont fixé l'aune de la toile pour les velours à trois, trois & demi & quatre poils, ſoit de ſoixante portées ſimples, ſoit de quarante portées doubles; leſdites portées de quatre-vingt fils, à vingt-deux deniers, poids de marc, comme s'il étoit d'une grande conſéquence de ne l'avoir pas porté à une once, & qu'il fût bien intéreſſant qu'une chaîne, qui ne paroît en aucune façon, fût plus ou moins peſante, ſur-tout lorſqu'il eſt impoſſible de faire l'étoffe avec un organſin plus léger, parce qu'il ne pourroit pas réſiſter au coup du battant, qui doit être proportionné au genre d'étoffe pour laquelle il eſt deſtiné.

C'eſt une pure bavarderie de la part des inſtigateurs de ce réglement, que cette fixation illuſoire de vingt-deux deniers chaque aune de toile ourdie des velours à trois poils & au-deſſus; parce que quand il ſeroit poſſible de fabriquer des velours de ſemblable eſpece ou qualité avec des orgaſins plus légers de 6 deniers chaque aune, la différence ne ſeroit pas de ſix liards, puiſque l'organſin eſt infiniment plus cher que le gros, & qu'il faut ſuppléer par la trame au défaut de la chaîne dans des étoffes de cette qualité, pour qu'elles ſoient parfaites & fortes.

Le poil de tous les velours eſt compoſé de vingt portées, afin que tous les deux fils, dans la chaîne de quarante portées doubles, il y en ait un de poil de même que tous les trois fils, dans celles de ſoixante portées ſimples.

Le peigne pour fabriquer le velours doit contenir vingt portées, à quarante dents chaque portée du peigne, de façon que chaque dent doit avoir deux fils de poil de deux bouches différentes.

On appelle velours à quatre poils, celui dont le poil eſt compoſé de vingt portées à quatre fils par boucle à l'ourdiſſage; c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'un fil il y en ait quatre enſemble; ce qui vaut autant pour la quantité de ſoie que contient le poil, que s'il y avoit quatre-vingt portées ſéparées. Les velours à trois poils & demi ont une boucle de quatre fils, & une de trois; c'eſt-à-dire, une huitieme partie de ſoie moins que le velours à quatre poils. Les velours à trois poils ont trois fils par boucle; c'eſt-à-dire un quart de ſoie moins que les velours à quatre poils. Ceux à deux poils & demi, ont une boucle de deux fils, & une de trois, ainſi des autres.

Chaque dent du peigne doit contenir deux boucles de quatre fils chacune, pour le velours à quatre poils; ce qui compoſe huit fils ſéparés. Une boucle de quatre fils & une de trois pour le *velours* à trois poils & demi, ce qui compoſe ſept fils. Enfin, deux boucles de trois fils chacune pour ceux à trois poils, ce qui compoſe ſix fils, ainſi des autres.

Le *velours* ne tire ſa beauté que de la

quantité de fils qui compoſent le poil, & de leur ſéparation, lorſque l'ouvrier le coupe en le travaillant; de façon que s'il étoit poſſible de fabriquer un *velours* à quatre poils avec les huit brins ſéparés qui compoſent les quatre fils d'organſin, il en ſeroit infiniment plus beau; il n'eſt pas un fabriquant, pour peu qu'il ſoit habile qui ne convienne de ce principe.

Selon le ſyſtême nouveau des fabricateurs du réglement de 1744, ils veulent qu'un fil d'organſin monté à trois brins, ſoit compté pour un fil & demi; conſéquemment qu'un *velours* fabriqué avec deux fils d'organſin, monté à trois brins, puiſſe être marqué & vendu pour un *velours* à trois poils; quelle abſurdité, ou plutôt quelle ſupercherie! Sur ce pié, un *velours* fabriqué avec deux fils d'organſin montés à quatre brins, pourra donc être marqué & vendu pour un *velours* à quatre poils, de même qu'un *velours* fabriqué avec un fil d'organſin monté à huit brins, pourra auſſi être marqué & vendu pour un *velours* à quatre poils! A-t-on pû avancer une ſemblable impoſture? on le demande aux plus habiles fabriquans de l'Europe, principalement aux Génois, qui fabriquent mieux que nous ce genre d'étoffe, pour convaincre les auteurs de cet article de la plus inſigne fourberie.

La façon dont eſt préparé l'organſin, ſoit à deux, trois & quatre brins étant connue, le *velours* ne tirant ſa perfection qu'autant qu'il eſt garni par le poil, afin que la toile ne paroiſſe pas au travers, il s'agit d'examiner ſi un fil à trois ou quatre brins ſe ſéparera ſuffiſamment, pour qu'il ſoit parfait, attendu le tors: c'eſt ce qu'on défie à tous les fabriquans enſemble de ſoutenir, encore moins de prouver: M. Fagon diſoit que ſi on pouvoit fabriquer à Lyon les *velours* & les damas auſſi-bien qu'à Genes, il faudroit bâtir une nouvelle ville, tant cet objet lui paroiſſoit important; voyons donc ſi la méthode contenue dans ce nouvel article augmentera leur perfection: c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de perſuader; il eſt clair au contraire qu'elle la diminue.

On a déja obſervé que ſi on pouvoit fabriquer le *velours* à quatre poils avec les huit brins ſéparés qui compoſent les quatre fils d'organſin par boucle, il en ſeroit infiniment plus beau; il faut le prouver. Les quatre fils d'organſin étant tordus & retordus dans le premier & ſecond apprêt du moulin, il n'eſt pas poſſible qu'ils ne conſervent dans la fabrication une partie de ce même tors que les huit brins ſéparés n'auroient pas; il eſt encore plus difficile que les deux brins qui compoſent le fil, tellement unis par le ſecond apprêt, qu'il eſt impoſſible de les ſéparer, puiſſent produire un effet ſemblable à deux brins qui n'auront aucune préparation de cette nature.

Si les fabriquans étrangers n'avoient pas été convaincus par une longue expérience de la néceſſité de ſéparer les fils qui compoſent le poil des *velours*, il y a long-tems qu'ils auroient introduit chez eux la nouvelle découverte des fabricateurs du réglement de 1744; mais ils ont reconnu l'importance de la matiere, & qu'une nouveauté ſi dangereuſe ne tendroit rien moins qu'à la deſtruction de leurs manufactures; c'eſt pourquoi ils ont voulu qu'un fil d'organſin à trois brins ne tint lieu que d'un fil ordinaire, mais encore que leurs *velours* ne fuſſent fabriqués qu'avec des fils de cette eſpece: que répondront à cela les fabricateurs du réglement de 1744, leſquels moins ſcrupuleux que ceux des fabriques étrangeres, n'étendent pas la ſpéculation juſqu'à ce point? Douteront-ils de ce qu'on avance? il faut le leur prouver.

Le réglement de la manufacture de Turin du 8 Avril 1724 fait ſur le modele de celui de Genes, précédé des ordonnances des 11 Juin 1711, 4 Juillet 1703 & 17 Mai 1687, ordonne préciſément (*article* 3) que chaque fil de poil ſervant à la fabrication des *velours* unis, ſera compoſé d'un fil d'orgaſin ſuperfin à trois brins. Il faut citer l'article.

Tali veluti dovranno fabbricarſi, cioè li veluti, come anche le panne, con organſini travagliati di ſéte filate di 8 *in* 12 *cochetti; il pelo di cochetti* 5 *in* 7. *o pure d'organſino ſopraſino a tré filé, e con trame di ſeta de ſeconda ſorte.*

Ces étrangers ne portent pas ſeulement la délicateſſe juſqu'au point de faire leurs

velours avec des organſins ſurperfins à trois brins, ils veulent encore que chaque qualité d'organſin qui compoſe tant la toile que le poil, ſoit tirée à un certain nombre de cocons pour que le *velours* ſoit plus parfait.

Si les fabriquans de Turin, Genes, Piſe, Lucques & Florence portent la délicateſſe juſqu'au point de ne ſe ſervir que d'organſin à trois brins pour le poil des *velours*, afin de les faire plus parfaits, s'ils veulent que ces mêmes *velours* ne ſoient fabriqués qu'avec des trames de ſeconde ſorte, à quels reproches ne doivent pas être expoſés les inſtigateurs du réglement de 1744, de vouloir qu'un fil d'organſin de ſemblable eſpece ſoit reputé tenir lieu d'un fil & demi? N'eſt-ce pas ſacrifier la fabrique de Lyon à leur intérêt propre ou à leur aveuglement? Le conſeil n'a point été inſtruit de cette façon de fabriquer le *velours*; ce ne ſeroit point un mal que le Dictionnaire encyclopédique fît corriger ce défaut.

Pour achever de confondre les fabricateurs du réglement de 1744, on leur obſervera encore que l'article 9 du même titre ordonne que dans toutes les étoffes autres que le *velours*, chaque fil d'organſin, à quelque nombre de brins qu'il ſoit monté, ne ſoit compté que pour un fil.

Si un fil d'organſin à trois brins fait un *velours* parfait, étant compté pour un fil & demi, comment ſe peut-il faire qu'il ne produiſe pas le même effet dans une étoffe moins délicate, & qu'on veuille qu'il ne ſoit compté que pour un fil? ce contraſte paroit des plus ſinguliers.

C'eſt un fait certain que toutes les étoffes unies, même façonnées toute ſoie, il n'en eſt pas une plus belle ni plus riche que le *velours*, ni qui demande tant de ſoin & d'application pour la rendre parfaite (ce qu'on n'a pas encore pu faire en France); or puiſque la beauté du *velours* ne tire ſon origine que du poil, qui ſeule en fait la figure, comment donc oſent ſoutenir les inſtigateurs du nouveau réglement de 1744 qu'un fil d'organſin à quelques brins qu'il ſoit monté, ne ſera compté que pour un fil dans toute autre étoffe que le *velours*, où il ſera compté pour pluſieurs, ou un & demi, s'il eſt monté à trois brins; c'eſt-à-dire, qu'il ſera la perfection de cette derniere étoffe, tandis qu'il ſera défectueux dans toute autre. C'eſt ce qu'il eſt poſſible de concevoir.

Quoique la perfection de toutes les étoffes en général, tant unies que façonnées, exige qu'elles ſoient compoſées d'un certain nombre de portées pour en rendre la bonté certaine, néanmoins le défaut des portées ou fils preſcrits par les réglemens ne ſauroit produire la même défectuoſité (principalement dans celles qui ſont façonnées), qu'il peut apporter dans le *velours*. Il importe peu qu'un ſatin ou taffetas ait quelques portées ou fils de moins, l'étoffe ne ſera ni moins belle, ni moins parfaite; les réglemens mêmes anciens & nouveaux n'ont jamais aſſujetti les fabriquans à un nombre fixé, ni pour l'une ni l'autre étoffe dans celle qui eſt façonnée; mais ils ſe ſont toujours expliqués pour le *velours*, même juſqu'à un demi-fil, pour en faire connoître l'importance. Que les fabricateurs du réglement de 1744 s'accordent donc avec eux-mêmes ſur l'article 7 & ſur l'art. 9 du titre 8; pour-lors on ne leur fera aucun reproche.

Ce ne ſeroit pas aſſez d'avoir démontré l'impoſſibilité de faire les *velours* unis en France auſſi-bien que chez l'étranger, ſi on vouloit ſe conformer à l'article 7 du tit. 8 du reglement de 1744; il faut faire voir encore que ſi on manque en France du côté de la matiere, le défaut de la main-d'œuvre ou fabrication de l'ouvrier n'apporte pas plus de perfection à ce genre d'étoffe que l'exécution de l'article cité ci-deſſus.

On n'entre point dans le détail de la façon dont le métier eſt monté, ſoit par la quantité des liſſes & leur mouvement, ſoit par la façon dont eſt paſſé le fer, celle de couper le poil qui forme le *velours*; on fera ſeulement l'analyſe du poil des *velours* de Genes, ou autres qui ſe fabriquent en Italie, avec celle de ceux qui ſe fabriquent en France; après quoi on fera un parallele de la maniere dont ces derniers ſont travaillés, avec celle qui eſt en uſage chez les étrangers, pour démontrer qu'il eſt impoſſible de faire le *velours* parfait, ſi on

341

ne les imite pas ; on démontrera enſuite que la façon de faire le noir en France eſt totalement différente de celle d'Italie, laquelle étant plus belle & plus ſûre, augmente encore la perfection de ce genre d'étoffe.

Il n'eſt pas ſurprenant ſi les *velours* qui ſont fabriqués en France, ne ſont pas auſſi beaux que ceux qui ſe fabriquent à Turin, Genes & autres villes d'Italie ; la raiſon de leur défectuoſité ne vient que de ce qu'un *velours* fabriqué en France & marqué pour quatre poils, contenant quatre fils par boucle d'organſin à deux brins, il ne ſe trouve que huit brins au lieu de douze que contient chaque boucle de ceux qui ſont fabriqués chez les etrangers.

Le *velours* de France à quatre poils contenant 80 portées d'organſin à deux brins, compoſé de 6400 fils ; chaque coup de fer contient par conſéquent 12800 fils, attendu la jonction des fils ſur le même coup, qui ſe trouvent élevés, de façon qu'à chaque coup de fer il ſe trouve 25600 brins, lorſque l'organſin eſt monté à deux bouts ou brins.

Les *velours* d'Italie de même à quatre poils contiennent après la coupe 12800 fils ; mais l'organſin étant à trois brins, cette quantité compoſe un total de 38400 brins : ce qui fait une différence de 12800 brins de plus que ceux de France, à quoi il faut ajouter encore que les *velours* d'Italie étant plus étroits d'un pouce que ceux de France, il n'eſt pas difficile de croire qu'ayant plus de couverture (c'eſt le terme), & étant plus garnis, ils ne ſoient plus parfaits. C'eſt pour cela que les *velours* de France ne paroiſſent pas auſſi garnis, quant à ceux en couleur, que ceux d'Italie, ni auſſi beaux quant à ceux qui ſont noirs. La raiſon de cette différence n'eſt autre que celle de la quantité ſupérieure des brins qui forment le *velours*, laquelle étant tirée d'un organſin plus tendre & plus fin, reçoit plus facilement les impreſſions de la belle teinture, puiſque les organſins qui ſont employés dans les poils des *velours* d'Italie, ſont infiniment plus légers que ceux qu'on emploie en France.

A la qualité plus belle d'organſin il faut encore ajouter la façon de teindre les ſoies pour les *velours* & autres étoffes, dont les étrangers ſe ſervent pour les noirs.

C'eſt un uſage établi principalement à Genes, Florence, Naples, *&c.* que les teinturiers de ſoie ne peuvent teindre chez eux ou dans leurs ouvroirs, aucune ſoie en noir ; ils ont ſeulement la liberté de les faire cuire, de les engaler, & enfin de leur donner toutes les préparations uſitées pour les paſſer ſur les bains, cuves ou piés de noirs ; les vaiſſeaux deſtinés pour leur donner cette couleur, ſont dans des lieux qui appartiennent aux villes où ces opérations ſont en pratique ; on les nomme ordinairement *ſeraglio*. Ces vaiſſeaux ou cuves ſont entretenus aux dépens de la ville, & l'endroit ou le lieu où ils ſont placés, n'eſt ouvert qu'une fois par ſemaine, & dans un jour reguliérement fixé. Les teinturiers inſtruits du jour de l'ouverture du ſeraglio, tiennent leurs ſoies préparées pour les paſſer ſur les cuves ou bains, & payent une rétribution fixée pour chaque livre de ſoie qu'ils paſſent. Cette rétribution ſert à l'entretien des cuves ; & lorſqu'il arrive que l'entretien eſt au-deſſus de la rétribution ordonnée, la ville fait le ſurplus des frais ; & dans le cas ou la rétribution ordonnée excede la dépenſe (ce qui arrive rarement), le bénéfice demeure à la ville ; c'eſt à la fin de chaque année que cette vérification eſt faite.

Cette façon de tenir les cuves on bains de noir dans des lieux cachés eſt tellement néceſſaire, qu'il n'eſt pas un teinturier qui ne ſache qu'ils ſont extrêmement délicats, & que peu de choſe peut les troubler, même que l'entrée du ſeraglio eſt interdite à toutes les femmes, crainte de boulverſement dans des tems critiques de la part de ce ſexe. Une raiſon plus importante encore donne lieu à cet uſage, parce qu'il eſt peu de perſonnes qui ne ſachent que plus un bain de noir eſt vieux, meilleur il eſt : ce qui fait qu'il ſe trouve des cuves dans les ſeraglio qui ſont poſées depuis quatre cents années & plus ; ces cuves d'ailleurs ſont preſque toutes de cuivre ; il y en a quelques-unes de fer : cette matiere ſoit cuivre, ſoit fer, contribue à la bonté du noir, puiſque l'une & l'autre ne peuvent produire dans l'humide que du verd-de-gris ou de la rouille, que le verd-de-gris ou ver-

det forme une partie de la compoſition du noir, & que la rouille ne ſauroit produire d'autre effet que celui de faire mordre la couleur à la matiere préparée pour la recevoir.

Tout ce qui vient d'être dit touchant la matiere qui entre dans la compoſition du *velours* uni, doit faire connoître qu'il n'eſt pas poſſible que tous les *velours*, principalement les noirs, ne ſoient plus beaux que ceux qui ſe font en France; il ne reſte plus à démontrer que l'imperfection qui ſe trouve dans la main-d'œuvre de ceux qui ſe font à Lyon, bien différente de ceux d'Italie; ce qui occaſionne des défauts ſi ſenſibles, qu'il n'eſt pas beſoin d'être fabriquant pour les concevoir.

Tous les *velours* de Lyon étoient fabriqués anciennement avec des peignes compoſés de dents tirées du dos ou écoree de roſeaux, ce qui a fait donner le nom de *vet* aux peignes dont on ſe ſert dans les manufactures de draperie & toilerie. Depuis 25 années environ, on ne ſe ſert que de peignes compoſés de dents de fer qui ſont polies & diſpoſées de façon que l'étoffe puiſſe être fabriquée comme il faut, & que la dent ne coupe pas le fil de la chaîne; ces peignes qui ſont communément appellés *peignes d'acier*, ſont excellens pour les étoffes riches; mais ils ne valent rien pour le *velours* ni aucune autre étoffe unie; ils occaſionnent trois défauts eſſentiels auxquels il n'eſt pas poſſible de parer; peut-être même que les fabricateurs du réglement de 1744 ne les ont pas mieux prévus que ceux qu'entraîne après ſoi l'éxécution de l'article 7 du titre huit. Il faut en donner l'explication.

Le premier défaut du peigne d'acier, dans le *velours* uni, eſt que la dent du peigne ayant plus de conſiſtance, & étant plus dure que celle du roſeau, il n'eſt pas poſſible que le mouvement continuel du battant qui ſe fait tantôt en avant, tantôt en arriere, afin de ſerrer la trame, & faire dreſſer le fer, ne liſſe & racle le poil, & ne détache une partie du noir qui couvre le fil, lequel n'eſt pas déja aſſez beau, & qui par ce moyen devenant plus luiſant, lui fait perdre une partie de la couleur foncée que le teinturier lui a donnnée; ce qui ne ſauroit arriver avec une dent auſſi douce que celle du roſeau.

Le ſecond défaut, auſſi eſſentiel que le premier, eſt qu'étant moralement impoſſible de faire un peigne avec cette égalité qu'exige un ouvrage de cette eſpece, ſurtout dans l'arrangement des dents, cette inégalité forme des rayeures dans le *velours*, auxquelles il eſt impoſſible de parer, & qui ne ſe trouvent pas, quand on ſe ſert de peignes de roſeau. La raiſon en eſt ſenſible; l'inégalité de la dent du peigne d'acier cauſe une ſemblable inégalité dans l'étoffe fabriquée, parce que la dent d'acier ayant plus de force & de conſiſtance que celle de roſeau, en vain donne-t-on une certaine extenſion à la chaîne qui fait la toile, elle ne ſauroit ranger la dent trop ſerrée ſur celle qui ne l'eſt pas autant; au lieu que la dent de roſeau étant plus flexible, cette même extenſion de la chaîne la range dans ſa juſte place; & il s'en ſuit delà que la dent d'acier conduit la chaîne, & que celle de roſeau eſt conduite par cette même chaîne, ce qui eſt un des plus grands avantages, parce que dans toutes les étoffes unies la chaîne doit commander à la dent pour qu'elles ſoient parfaites; au lieu que dans le cas où la dent commande à la chaîne, il en réſulte toujours une imperfection marquée.

Le troiſieme défaut, plus eſſentiel même que les deux précédens, ſe tire de ce que le peigne d'acier étant compoſé de dents faites avec un ſimple fil de fer écraſé ſous une meule d'acier, comme le fil d'or ou d'argent, dont on fait une lame, cette dent n'étant point trempée, même ne pouvant l'être, pour l'empêcher de couper la baguette ou virgule de laiton qui paſſe ſous le poil pour former le *velours*, les grands coups de battant que l'ouvrier eſt obligé de donner, tant pour faire joindre la trame, que pour faire dreſſer la baguette de laiton, afin que la rainure qu'elle contient ſe trouve deſſus, cette baguette étant d'une compoſition dure, pour que la rainure ne ſe faſſe pas plus profonde lorſque la taillerolle ou la pince entre dedans pour couper le poil qui forme le *velours*; ces grands coups de battant, dit-on, font que la dent ſe carie contre la baguette

baguette de laiton. Or comme il faut faire incliner le peigne par le moyen du battant briſé pour faire dreſſer la baguette, il n'eſt pas poſſible que le mouvement que l'ouvrier eſt obligé de faire pour parvenir à cette inclinaiſon qui fait un frottement de toutes les dents du peigne ſur le poil, n'écraſe & ne déchire la ſuperficie de ce même poil, ſur-tout dans les *velours* à trois ou quatre poils, parce que le coup étant plus violent, & chaque dent plus garnie de ſoie ces mêmes dents étant cariées, il en réſulte une défectuoſité qui ne ſe trouve pas dans les *velours* fabriqués avec un peigne de canne ou de roſeau. De-là vient qu'on voit beaucoup de *velours* couverts d'un duvet ou bourre que le raſoir ne ſauroit lever, parce que ce même duvet étant dans la racine de la partie du poil qui forme le *velours*, plus on le raſe pour le lever, plus le *velours* paroît défectueux, & plus on approche du fond, qui étant découvert, ne montre enſuite qu'une toile de poils très-mal arrangés ou diſpoſés.

Il eſt vrai que le peigne d'acier étant plus coulant, le travail du *velours* eſt un peu plus aiſé, & que ce même peigne dure davantage; mais on n'a pas toujours eu des peignes d'acier, & puiſque ces peignes font plus mal le *velours*, il ſeroit d'une néceſſité abſolue de les ſupprimer, ſi on vouloit faire des *velours* parfaits.

Les Génois travaillent encore les *velours* d'une façon différente de celle qu'on ſuit en France; ils placent juſqu'à dix fers avant que de couper le *velours*, tandis que les François n'en placent que deux; la façon de travailler des Génois, fait qu'ils ſont obligés de couper avec un outil qu'on nomme *rabot*, auquel eſt attaché le pince, à la diſtance des dix fers placés, ce qui s'appelle *couper ſur drap*; cette façon de couper eſt beaucoup plus ſûre que celle dont on ſe ſert en France, attendu que ſi par haſard le fer ſe trouve paſſé ſous quelques fils dela chaîne, il n'eſt pas poſſible que ces fils ſe dépaſſent, attendu qu'ils ſont liés par les trois coups de navette qu'il faut paſſer à chaque fer, au lieu qu'en ne poſant que deux fers, ſi par haſard il ſe trouve quelques fils de la chaîne ſur le fer, ces fils n'étant pas ſuffiſamment liés, ils paſſent derriere le peigne; ce qui n'arrive pas chez les Génois. Cette même méthode fait encore, que ſi par haſard l'ouvrier détourne la main, & que le pince ſorte de la rainure du fer pour ſe porter ſur le premier, pourlors le pince coupant tout ce qui ſe préſente, il fait ce qu'on appelle, en terme de fabrique, *un chaple*, c'eſt-à-dire, qu'il coupe chaîne & poil, & tout ce qui eſt coupé paſſe derriere le peigne, & fait un trou à l'étoffe, ce qui ne ſauroit arriver en coupant ſur drap ou ſur le dixieme fer du côté de l'ouvrier, attendu que le rabot retient le pince par la façon dont il eſt monté; & qu'à la façon de France la taillerolle dont on ſe ſert n'étant qu'une ſimple plaque dirigée ſeulement par la main de l'ouvrier, pour peu qu'elle s'écarte du canal ou de la rainure du fer, elle cauſe du déſordre. On a vu quelquefois couper le quart, même la moitié de la chaîne, par le défaut d'attention ou de ſûreté de la main de l'ouvrier.

La quantité de fers que les Génois laiſſent ſur drap, outre qu'elle pare aux inconvéniens que l'on vient de citer, procure encore aux *velours* une légéreté qui ne ſe trouve pas dans ceux qui ſe font en France.

Cette quantité de fer, fait qu'il faut tramer plus fin, parce qu'ils retiennent le coup de battant; de-là vient que les *velours* de Genes ſont tous apprêtés, & ſe coupent moins que ceux de France; l'apprêt qu'on leur donne procure une qualité plus brillante que les nôtres n'ont pas, laquelle jointe à la légéreté de l'étoffe, fait qu'elle revient à meilleur prix que les nôtres, par la moindre quantité de trame, dont ils ſont garnis. Ce ſont les Génois qui les premiers ont établi la manufacture de Lyon, dont les fondemens furent jettés en l'année 1536, ſous le regne de François premier, le reſtaurateur des lettres & des arts, par les ſoins des nommés *Etienne Turquetti* & *Barthelemy Narris*, tous les deux Génois de nation.

Le commerce des *velours* eſt immenſe chez les Génois, ils en fourniſſent toute l'Europe; ſi les François ne peuvent pas leur ôter cette branche de commerce, au

moins devroient-ils s'attacher à ſe fournir eux-mêmes cette marchandiſe, dont la quantité qu'ils tirent de ces étrangers, ſuivant les regiſtres de la douane de Lyon, monte à près de trois millions chaque année ; la modicité de la main-d'œuvre, jointe au prix revenant des ſoies qu'ils cueillent chez eux, ne contribuent pas peu à l'étendue de leur commerce, ainſi que celui du damas pour meubles ; ce ſont des payſans qui travaillent ces ſortes d'étoffes. il faudroit pour que l'ouvrier pût vivre à Lyon, que le *velours* fût payé au-moins 4 liv. même 4 liv. 10 ſ. l'aune de façon, tandis que les Génois les font faire à 50 ſ. différence trop conſidérable pour le prix qui ſe paie à Lyon, qui eſt ſeulement de 3 liv. à 3 liv. 10 ſ. & qui fait que l'ouvrier quitte le *velours* pour s'attacher à une autre étoffe ; les droits qui ſe perçoivent en France ſur cette marchandiſe, ne balancent qu'à peine la différence qui ſe trouve ſur le prix des ſoies, attendu que ceux que nous payons ſur la ſoie greſe, tant pour la ſortie des ſoies de Piémont, la voiture, la commiſſion, l'entrée du royaume, que la diminution par le défaut de condition, eſt équivalent, & même ſupérieur à celui qui ſe paie ſur la marchandiſe fabriquée, puiſque tous ces droits réunis ſur une livre de ſoie greſe de 15 onces, ſe trouvent enſemble ſur 11 onces, même moins, lorſque la ſoie eſt teinte, & qu'en conſéquence nous les payons en entier ſur une marchandiſe dont le quart s'évapore quand elle ſort de la teinture.

Ce ſeroit un beau champ pour les auteurs ou éditeurs de l'Encyclopédie, ſi après avoir perfectionné le *velours* en France, ils pouvoient trouver le moyen de faire en ſorte que l'on pût ſe paſſer des Génois pour la conſommation du *velours* qui ſe fait dans le royaume ; & ce ſeroit le cas d'appliquer ce que j'ai dit *article* ART, *qu'il faudroit qu'il ſortît du ſein des académies quelqu'homme qui deſcendît dans les atteliers, pour y recueillir les phénomenes des arts, & qui les expoſât dans un ouvrage qui déterminât les artiſtes à lire, les philoſophes à penſer utilement, & les grands à faire enfin un uſage utile de leur autorité & de leurs récompenſes.*

Examen du prix différent des ſoies de Piémont d'avec celui de France.

Un ballot organſin de Piémont de 136 liv. poids du pays qui font 108 liv. poids de Lyon, paie pour la ſortie du Piémont 105 liv. qui font, argent de France . .	126 liv.
Pour la voiture & douane de Turin à Lyon	80
Proviſion au commiſſionnaire, en ſuppoſant la ſoie à 25 liv. la l. elle en vaut plus de 30 livres . .	100
Les ſoies qui viennent du Piémont en France ne paſſent point par la condition publique, cette opération étant contre l'intérêt du propriétaire, de façon que la diminution qui s'y trouve eſt, l'un dans l'autre, de 100 liv. au moins ſur chaque ballot	100
Total . .	406 liv.

Un ballot d'organſin teint, la diminution ſur la ſoie greſe compriſe, ne rend au plus que 75 liv. net poids de ſoie.

Ces 75 liv. ſupportent donc les frais de 406 liv. ce qui fait 5 liv. 4 ſ. chaque livre que la ſoie revient plus chere en France qu'à Turin, Genes, *&c.*

Le tranſport de la marchandiſe coûte environ 2 ſols la livre, à diminuer des 5 livres 4 ſols.

Les étoffes teintes ne paient que 50 ſols par livre pour tous droits, même moins.

Obſervations ſur un échantillon de velours noir compoſé de fil & coton, fabriqué par le ſieur Fonrobert, fabriquant de Lyon, préſenté au bureau de commerce, le jeudi 28 janvier 1751, par le ſieur Pradier, inſpecteur général des manufactures. Quelques ſoins que ſe ſoit donné le ſieur Fonrobert pour perfectionner l'échantillon de *velours* noir, compoſé de fil & coton, qui a été préſenté au bureau de commerce, le 28 Janvier dernier, il n'a pas été médiocrement ſurpris d'apprendre qu'on avoit commencé à fabriquer en Angleterre depuis quelque tems des étoffes ſemblables. La crainte de ne s'être acquis que la réputation de ſimple copiſte, lui a fait prendre le parti de faire écrire en Angleterre pour

vérifier le fait. Effectivement, il a été informé que depuis trois années environ on fabriquoit dans la province de Manchester des étoffes de même eſpece. Une pareille découverte ne l'a point rebuté, quoiqu'il lui en eût déja coûté des frais conſidérables pour parvenir à ce point prétendu d'imitation, au contraire, elle n'a ſervi qu'à exciter ſon zele. Informé que cette étoffe n'étoit fabriquée qu'en blanc, & enſuite portée à la teinture pour y recevoir les couleurs deſirées; convaincu d'ailleurs par une longue expérience, du peu de ſolidité de la teinture, lorſqu'elle eſt donnée à une étoffe fabriquée, principalement au coton, il s'eſt déterminé à faire teindre les matieres avant que de les mettre en œuvre, tant pour aſſurer ſolidement la teinture, que pour les rendre plus parfaites; c'eſt ce qui a été démontré par les échantillons qu'il a ſoumis à l'examen du conſeil.

Comme il pourroit ſe faire que des perſonnes qui n'ont pas une connoiſſance parfaite des étoffes, pourroient confondre celle-ci avec le *velours* appellé communément *velours de gueux*, attendu l'égalité de matiere dans la compoſition de l'une & de l'autre, on a cru devoir donner une explication claire de la façon dont chacune eſt travaillée.

Le *velours* de gueux ne differe de la toile ordinaire qu'en ce que toutes les deux duites ou jets de trame on en paſſe une de coton très-groſſier. Cette duite de coton eſt paſſée dans une ouverture de fil, diſpoſée à faire la figure qui ne ſauroit être qu'un carreau. Les parties de coton, qui ne ſont arrêtées par aucun fil, compoſent cette figure, qui eſt achevée au moyen d'un canif, dont on ſe ſert pour couper le coton dans les endroits où il n'eſt pas arrêté, lorſque la piece eſt finie.

La groſſiéreté de la matiere qui entre dans la compoſition de cette étoffe, tant en fil qu'en coton; la façon dont elle eſt travaillée, qui eſt la même que la toile ordinaire, font qu'elle ne ſauroit revenir à un prix exceſſif, auſſi n'eſt-elle pas chere, & encore moins belle.

Il n'en eſt pas de même de cette derniere étoffe, outre le choix des plus belles matieres, tant en fil qu'en coton, il faut encore les préparer de façon qu'elles puiſſent ſupporter les fatigues du travail, qui eſt d'autant plus difficile, que la teinture ne contribue pas peu à rendre la fabrication pénible; le métier ne doit point être monté comme les métiers ordinaires à faire du *velours*, parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de le travailler, le coton ayant infiniment moins de conſiſtance que la ſoie; il faut donc une plus grande délicateſſe pour travailler le *velours* en coton que celui en ſoie.

Le *velours* de gueux eſt compoſé ſeulement d'une chaîne de fil très-groſſiere; celui-ci eſt compoſé de deux; ſavoir, une chaîne de fil très-fin, & une de coton, à laquelle on donne le nom de *poil*, ainſi que dans le *velours* tout ſoie. Dans le *velours* de gueux, c'eſt la trame qni fait la figure; dans celui-ci c'eſt le poil, à l'aide des petites virgules de laiton, auxquelles on donne le nom de *fers* ſervant à couper le poil, ſur leſquelles on le fait paſſer. Enfin, à la délicateſſe près, infiniment au-deſſus de celle des *velours* tout ſoie, il n'y a pas de différence pour le travail.

La durée de cette étoffe ne ſauroit être conteſtée, elle ſe tire de la qualité de la matiere dont elle eſt compoſée; le réglement du 15 Août 1736 pour les peluches qui ſe fabriquent à Amiens, fixe les fils de la chaîne des peluches à 720 fils, & ceux du poil à 390 pour celles appellées trois poils qui ſont les plus belles; celle-ci contient le double des fils, tant pour la chaîne que pour le poil, conſéquemment il faut que la matiere ſoit très-fine & très-belle, ſans quoi l'étoffe ne pourroit pas ſe travailler. Or, ſi la bonté d'une étoffe n'eſt tirée que du choix des matieres qui la compoſent, celle-ci doit l'emporter ſans contredit ſur toutes celles qui ont été faites en France juſqu'à ce jour.

Les matieres dont cette étoffe eſt compoſée ſont toutes du cru de la France; la Flandre, la Bretagne, *&c.* peuvent fournir du fil. Nos colonies & la compagnie des Indes peuvent fournir du coton; il n'eſt donc pas néceſſaire d'avoir recours à l'étranger pour ſe procurer les matieres qui conviennent; il n'en eſt pas de même des

peluches, il faut tirer d'Afrique tout le poil qui en fait la figure, conſéquemment cette étoffe eſt plus avantageuſe à l'état que les peluches, puiſqu'on oſe aſſurer d'avance, qu'outre l'avantage de poſſéder les matieres qui la compoſent, elle aura encore celui de la dorée qui ſera infiniment au-deſſus de tout ce qui a été fait en France juſqu'à ce jour.

VELOUTÉ, adj. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qui a, ſoit à l'œil, ſoit au toucher, l'apparence du velours.

VELOUTÉ, (*Joaillerie.*) il ſe dit des couleurs des pierreries qui ſont brunes & foncées, particuliérement des rubis & des ſaphirs, quand les uns ſont d'un rouge-brun, & les autres d'un bleu-foncé. (*D. J.*)

VELOUTÉ, ce qui eſt fait en maniere de velours. Le *velouté* d'un gallon eſt la laine ou la ſoie qui en forment les compartimens, quand elles ſont coupées, comme au velours, avec la regle cannelée de cuivre.

VELOUTÉE, (*Anatomie.*) eſt le nom qui ſe donne en particulier à une des membranes de l'eſtomac, laquelle ſe nomme en latin *cruſta villoſa*. Voyez *les Pl. d'Anat. Splanch.* *Voyez* auſſi ESTOMAC.

Elle tire ſon nom d'une multitude innombrable de poils ou fibriles, dont la ſurface interne eſt garnie, & qui forment comme une eſpece de velours. *Voyez* CRUSTA *villoſa*.

VELOUTÉE, *tunique des inteſtins*, (*Anatomie*) la tunique *veloutée* des inteſtins eſt la premiere tunique interne des inteſtins grêles, dans laquelle le chyle eſt renfermé. On la nomme *tunique veloutée* ou *tunique villeuſe*, à cauſe de certains poils ſemblables à ceux du velours, dont elle paroît couverte; ces poils ſont plutôt des mamellons latéralement applattis, en partie ſimples & un[illegible], en partie compoſés & comme branchus, ſelon l'obſervation de M. Helvétius, inſérée dans les mémoires de l'académie des Sciences, *année* 1721. Quand on examine ces poils apparens avec une bonne loupe, on y découvre une infinité de pores, & ils paroiſſent comme de petites éponges.

La tunique *veloutée* eſt vaſte, de couleur cendrée, remplie, comme nous venons de le dire, des mamellons ou papilles; elle eſt percée de tuyaux aqueux & muqueux, de vaiſſeaux lactés, de grands pores diſtingués des autres conduits, qui s'ouvrent au même endroit; elle eſt humectée & lubréfiée continuellement d'humeurs aqueuſes & glutineuſes.

Elle eſt trois fois plus longue que la tunique nerveuſe, qui eſt immédiatement couchée ſur elle, ſur-tout dans l'inteſtin nommé *jejunum*, où elle ſe replie, s'éleve, forme des valvules, & en conſéquence eſt fort ridée, principalement où la tunique vaſculeuſe, glanduleuſe & nerveuſe, eſt attachée au méſantere, par ſa partie convexe. De-là le chyle & les excrémens ſont par-tout ſans ceſſe arrêtés, les matieres les plus épaiſſes ſont continuellement délayées, ſur-tout vers la fin de l'ileum; les excrémens qui s'y épaiſſiſſent, ſont enduits d'humeurs onctueuſes; les choſes âcres y produiſent un ſentiment très-douloureux; elle éprouve en conſéquence une irritation vive, quand la nature veut les expulſer, & un reſſerrement dans les vaiſſeaux abſorbans, qui empêche ces matieres âcres de pénétrer dans les parties intérieures du corps.

La membrane *veloutée* des inteſtins ſe trouvant plus expoſée à l'action des liqueurs aqueuſes, eſt fournie d'une plus grande quantité de ſucs néceſſaires pour la défendre de leur action, & ſe conſerve dans un état naturel, tant qu'elle eſt enduite de ſa mucoſité; toutes les fois que cette mucoſité eſt emportée trop rapidement, comme il arrive dans les diarrhées & les dyſſenteries, ou lorſqu'elle n'eſt pas ſéparée en une ſuffiſante quantité, comme il arrive dans les inflammations & les autres obſtructions des vaiſſeaux des inteſtins, il eſt aiſé de juger des ſuites que peut avoir un accident de cette eſpece, & combien les médecins doivent s'attacher à ſuppléer par le moyen de l'art à ce qui manque alors à la nature.

Mais le phénomene le plus ſurprenant, & celui dont on parle le moins, eſt l'épaiſſiſſement qui arrrive quelquefois à la tunique *veloutée* des inteſtins, lorſqu'un corps dur eſt logé pendant un tems conſidérable dans quelque endroit particulier de

ce conduit. *Voyez* à ce ſujet *les obſervations de médecine d'Edimbourg, tome IV.*

Comme nous ne pouvons entrer dans ce détail, nous nous contenterons de finir par indiquer en deux mots l'uſage de la tunique *veloutée* des inteſtins. Elle ſert à couvrir les orifices des vaiſſeaux, à les défendre contre les effets nuiſibles des matieres qui peuvent paſſer ou être contenues dans le conduit inteſtinal, & à tranſmettre ſes impreſſions à la tunique nerveuſe. (*D. J.*)

VELOUTER, v. act. (*Rubannerie.*) c'eſt donner à la ſoie ou à la laine dont on fait des galons, un poil ſemblable à celui du velours. (*D. J.*)

VELSBILLICH, (*Géog. anc.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, à deux lieues au nord de Treves, ſur une petite riviere. *Long.* 24. 12. *lat.* 49. 50. (*D. J.*)

VELTÆ (*Géogr. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne. Ptolomée, *liv. III. ch. v.* les place ſur l'Océan, dans une partie du golfe Vénédique. (*D. J.*)

VELTAGE, ſ. m. *terme de Jaugeur*, meſurage qui ſe fait des bariques, tonnes, tonneaux, pipes, & autres telles futailles, avec l'inſtrument que l'on appelle *Velte.* (*D. J.*)

VELTE, ſ. f. (*Jaugeage.*) inſtrument qui ſert à velter, c'eſt-à-dire à jauger & meſurer les tonneaux, pour en connoître la continence. La *velte* eſt une eſpece de jauge dont on ſe ſert en quelques villes & provinces de France, comme en Guienne, à Bordeaux, dans l'île de Ré, à la Rochelle, à Bayonne, à Coignac, *&c.* & dans quelques pays étrangers, comme à Amſterdam, Lubec, Hambourg, Embden, *&c.*

La *velte* a différens noms, ſuivant les lieux où elle eſt d'uſage; dans quelques-uns on l'appelle *verge*, dans d'autres *verle*, & dans d'autres encore *verte*, *viertel* & *viertelle.* (*D. J.*)

VELTE, ſ. f. (*Meſure de liquides.*) la *velte* eſt une meſure des liquides, particuliérement des vins & des eaux-de-vie; elle a autant de noms, & ſert dans les mêmes lieux que la *velte* à jauger. La *velte* meſure, contient trois pots, le pot deux pintes, & la pinte peſe à-peu-près deux livres & demi, poids de marc. (*D. J.*)

VELTER, meſurer avec la velte. *Voyez* JAUGER.

VELTEUR, officier ou commis qui meſure avec la velte; c'eſt ce qu'on appelle ailleurs *jaugeur. Voyez* JAUGEUR. *Dictionn. de Commerce, tome III. let. V. pag.* 553.

VELTZ, (*Géog. mod.*) bourgade de la haute-Autriche, près de Lintz; c'eſt dans cette bourgade que mourut en 1692 à l'âge de quarante-ſept ans révolus, Charles V duc de Lorraine, un des plus grands capitaines de ſon ſiecle, & qui rendit le plus de ſervices à l'empereur. On dit qu'il lui écrivit en mourant la lettre ſuivante. « Sacrée majeſté, ſuivant vos » ordres, je ſuis parti d'Inſpruk pour me » rendre à Vienne, mais je ſuis arrêté » ici par un plus grand maître; je vais » lui rendre compte d'une vie que je vous » avois conſacrée toute entiere; ſouvenez-vous que je quitte une épouſe qui » vous touche, des enfans à qui je ne » laiſſe que mon épée, & des ſujets qui » ſont dans l'oppreſſion ». (*D. J.*)

VELU, adj. (*Gramm.*) qui eſt couvert de poil. La peau de la plûpart des animaux quadrupedes eſt *velue*; il y a des plantes dont la feuille & même l'écorce ſont *velues.* Il y a des hommes qui ſont preſque auſſi *velus* que des animaux.

VELUE, ſ. f. *terme de Chaſſe*; c'eſt la peau qui eſt ſur la tête des cerfs, des daims & des chevreuils lorſqu'ils la pouſſent.

VELUM, ſ. m. (*Littérature.*) MM. Menard & de Caveirac ſe ſont trompés, en expliquant le mot *velum* par *tapiſſeries*; ils auroient dû rapporter quelque paſſage des anciens auteurs, qui nous apprît que les anciens étoient dans l'uſage de tapiſſer leurs temples, & prouver par quelque autorité bien préciſe, qu'ils ont employé le mot *velum* pour exprimer une piece de tapiſſerie. *Vela* n'étoient certainement autre choſe que des rideaux ou des portieres, & pour s'en convaincre on n'a qu'à jetter les yeux ſur ce qu'ont dit les ſavans interprêtes du nouveau Teſtament ſur ces mots

de l'Evangile, *velum templi ſciſſum eſt*; &c. (*D. J.*)

VELVOTE, (*Botan.*) eſpece de linaire, ſelon Tournefort, qui l'appelle *linaria ſegetum*, *I. R. H.* 169. *Voyez* LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE FEMELLE *ou* VÉRONIQUE FEMELLE, (*Botan.*) ce ſont deux noms vulgaires donnés à l'eſpece de linaire, que Tournefort appelle en botanique *linaria ſegetum, nummumularie folio, villoſo.* *Voyez* LINAIRE. (*D. J.*)

VELVOTE *ou* VÉRONIQUE FEMELLE, (*Mat. méd.*) les feuilles de *velvote* ſont fort ameres, un peu aſtringentes, & ont une certaine odeur d'huile. Cette plante eſt fort vulnéraire, tempérante, & déterſive, apéritive, & réſolutive. Son infuſion, ſa décoction, ou ſon eau diſtillée ſont employées à la doſe de quatre à ſix onces; & ſon ſuc depuis trois onces juſqu'à cinq, deux ou trois fois le jour. On la loue dans le cancer, la goutte, les dartres, la lepre, l'hydropiſie & les écrouelles. Pena & Lobel rapportent qu'un garçon barbier guérit un ulcere carcinomateux qui dévoroit le nez d'une perſonne, & qui devoit être coupé. Il diſſuada de l'amputation, il fit boire du ſuc de cette plante & en fit faire des linimens, de ſorte qu'il guérit le corps entier qui avoit de la diſpoſition à devenir lépreux; il avoit appris ce remede de ſon maître barbier. Le ſuc de cette plante répandu dans les ulceres ſordides & cancéreux les déterge, les arrête, & les guérit. On en fait un onguent que Tournefort vante pour les ulceres, les hémorrhoïdes, les écrouelles, & tous les vices de la peau.

Quelques-uns emploient encore utilement la *velvote* dans les lavemens pour les cours de ventre & la dyſſenterie; les feuilles de cette plante entrent dans le baume vulnéraire. Géoffroi, *Mat. méd.*

VEMIUM ou *WEHEMIUM*. Voyez l'*article* TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE; c'eſt un brigandage ſemblable à celui de l'inquiſition, qui ſubſiſta longtems en Allemagne, dans des tems de ſuperſtition & de barbarie.

VEMPSUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* quelques-uns veulent que ce ſoit préſentement Val-Montone.

VENABULUM, ſ. m. (*Armes des Romains.*) eſpece de demi-pique, dont le fer étoit fort large; c'eſt pourquoi Virgile a dit: *lato venabulo ferro*; on s'en ſervoit à la chaſſe des bêtes fauves. (*D. J.*)

VÉNAFRE, (*Géogr. mod.*) en latin *Venafrum*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour, près du Volturne, avec titre de principauté, & un ancien évêché ſuffragant de Capoue; elle eſt à vingt milles au nord de cette ville, & à quelques milles du comté de Moliſe. *Long.* 31. 44. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

VENAFRUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, ſur le Vulturnus, & la derniere ville de cette province vers le nord.; ſon territoire s'avançoit ſur les frontieres du Latium & du Samnium. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Rome à Benevent, en prenant par la voie Prénestine, & il la place entre Caſinum & Theanum, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du ſecond.

Cette ville qui retient ſon ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Venafro*, ſe trouve appellée *caſtrum Benafranum*, *civitas Benafrana*, *urbs Benafro*, *Venabris*.

Venafrum, ſelon Pline, *l. III. c. v.* eut le titre de *colonie romaine*; elle étoit célebre anciennement par la bonté de ſon huile d'olives, ce qui a fait dire à Horace, *liv. II. ode vj.*

Ubi non Hymetto
Mella decedunt, viridique certat
Bacca Venafro.

Pline, *liv. XIII. ch. ij.* après avoir dit que l'Italie l'emporte ſur tout le reſte du monde, ajoute, que l'huile de *Venafrum* l'emporte ſur celle du reſte de l'Italie. C'eſt de-là que, parmi les Romains, pour dire de l'*huile excellente*, on diſoit ſimplement *venafranum*. On lit dans Juvenal, *ſatyre* v. vers 86. *ipſe venafrano piſcem perfundi.* (*D. J.*)

VENAISON, ſ. f. c'eſt la graiſſe de cerf qu'on appelle de même aux autres bêtes, c'eſt le tems où il eſt le meilleur à manger & qu'on le force plus aiſément,

ce ſont les cerfs de dix cors & les vieux qui en ont le plus ; on appelle *bêtes de groſſe venaiſon*, les bêtes fauves, cerfs, daims & chevreuils avec leurs femelles & faons, & les bêtes noires, ſangliers & marcaſſins : on appelle *baſſe venaiſon*, le lievre & le lapin.

VENAISSIN, LE COMTAT, *ou* LE COMTAT VENAISCIN, (*Géogr. mod.*) pays ſitué entre la Provence, le Dauphiné, la Durance & le Rhône, & qui dépend du ſaint ſiege ; on l'appelle en latin du moyen âge *Vendaſcenſis* ou *Vendauſcenſis comitatus* ; & il a pris ſon nom de la ville de Vénaſque.

Le *comtat Venaiſſin*, poſſédé depuis le onzieme ſiecle par les comtes de Toulouſe, fut confiſqué & conquis dans le treizieme ſur le comte Raimond-le-Vieux, durant la guerre des Albigeois. Raimond-le-Jeune le laiſſa à ſa fille Jeanne, & à ſon gendre Alphonſe, qui en jouirent juſqu'à leur mort. Philippe-le-Hardi, roi de France, héritier de ſon oncle & de la comteſſe de Toulouſe, céda l'an 1273 le *comtat Venaiſſin* au pape Grégoire X. & depuis ce tems-là les papes l'ont gouverné par des officiers nommés *recteurs*.

Suarez a donné en latin la deſcription du *comtat Venaiſſin* & de la ville d'Avignon ; cet ouvrage qui eſt aſſez eſtimé, a été mis au jour à Rome en 1658, *in*-4°. (*D. J.*)

VÉNALITÉ DES CHARGES, (*Hiſt. de France.*) il y a trois ſortes de charges en France, des charges militaires, des charges de finance, & des charges ou offices de judicature, tout cela eſt *vénal* dans ce Royaume. On ne diſpute point ſur la *vénalité des charges* militaires & de finance ; mais il n'en eſt pas de même de celles de judicature ; les uns mettent cette époque plutôt, & d'autres plus tard. Mézerai, Varillas, le pere Daniel décident qu'elle fut établie par François I. à l'occaſion de la guerre d'Italie ; enfin le préſ. Henault a diſcuté cette queſtion dans ſon *abrégé de l'hiſtoire de France* ; & comme c'eſt un morceau également court, précis, & judicieux, je crois devoir l'inſérer ici pour l'inſtruction des lecteurs.

Il commence par rapporter à ce ſujet ce qu'a écrit Loyſeau dans ſon chapitre de la *vénalité* des offices. Loyſeau eſt mort en 1628 ; le témoignage de ce juriſconſulte en pareille matiere a plus de poids que celui des hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par ſon ordonnance de 1467 ; donc anparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII. par ſon ordonnance de 1493 défendit de vendre les offices de judicature ; cette loi s'étoit ſi bien maintenue avant ces deux rois, que Paſquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par leſquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent deſtitués.

Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole, Gilles & Gaguin diſent à ce ſujet, « Que ce fut pour s'ac-» quitter des grandes dettes faites par » Charles VIII. ſon prédéceſſeur, pour » le recouvrement du duché de Milan, » & ne voulant ſurcharger ſon peuple, » qu'il prit de l'argent des offices, *dont » il tira grandes pécunes.* Loyſeau, *tome » III. chap. j. n°. 86.* D'ailleurs il défen-» dit par un édit de 1508 la vente des » offices de judicature ; mais comme en » France une ouverture pour tirer de » l'argent, étant une fois commencée, » s'accroît toujours », le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature.

Ce n'eſt pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandre, *chap. xxxiij.* où il eſt dit « que le roi Philippe-» le-Bel, pourſuivant la canoniſation de » ſaint Louis, en fut refuſé par le pape » Boniface VIII. parce qu'il fut trouvé » qu'il avoit mis ſes bailliages & prévô-» tés en fermes » : C'eſt qu'on ſe ſervoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit quant & quant à ferme l'office de prévôt, vicomte, *&c.* parce qu'ils adminiſtroient tout-à-la-fois la ferme & la juſtice ; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainſi donc le regne de François I. eſt l'époque qui paroît la plus vraiſemblable de la *vénalité des charges*, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre; mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défenſe qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il paroît certain à M. le préſident Henault, que la *vénalité* de ces ſortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fourniſſent la preuve; cette preuve ſe trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats intitulé *Paſquier*. *Voyez* le *vol. VII.* du recueil des ordonnances; on y lit dans les lettres du 19 Novemb. 1393, concernant les procureurs du Châtelet de Paris, *pour cauſe de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être expoſé en vente, & par titres d'achat, aucuns y avoient été ou étoient pourvus.* On voit des plaintes des Etats-généraux à Louis XI. dans le recueil de Quênet, ſur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Commines rapporte la même choſe.

Les exemples de ces ventes ſont en grand nombre, mais ces exemples nous fourniſſent en même tems la preuve que ces ventes n'étoient point autoriſées, par les plaintes que l'on en portoit au ſouverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit ſans que le roi en fût informé, ou ſans qu'il parût s'en appercevoir; c'eſt dans ce ſens qu'il ſemble que l'on doit entendre tous les paſſages qui dépoſent de la *vénalité des charges*; c'étoient des abus, & par conſéquent ce ne ſont ni des autorités ni des époques.

Nous reſtons toujours au regne de François I. ſans que ce prince ait cependant donné des loix au ſujet de la *vénalité*; loin de-là, pour ſauver le ſerment que l'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté ſon office; ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les beſoins de l'état, & par conſéquent n'étoit pas une vente: à la vérité Henri II. ſe contraignit moins; on lit dans un édit de 1554, qui regle la forme ſuivant laquelle on devoit procéder aux parties caſuelles pour la taxe & la vente des offices que ce prince ne fait aucune diſtinction des office de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient ſe faire pourvoir d'office, ſoit par vacation, réſignation, ou création nouvelle, feroient enregiſtrer leurs noms chaque ſemaine, & que le contrôleur-général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui ſeroient à taxer, *&c.*

Le peuple qui croyoit que la *vénalité* des charges entraînoit celles de la juſtice, ne voyoit pas ſans murmurer ce ſyſtême s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puiſqu'ils ne pouvoient mettre en place des hommes qui leur fuſſent dévoués; ce fut par cette double raiſon que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'eſt pas que les élections n'euſſent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il pas? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement préſenteroit au roi trois ſujets, entre leſquels le roi choiſiroit: les choſes n'en allerent pas mieux; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guiſes, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi, en ſorte que l'eſprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraiſemblablement une des cauſes des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX. le ſyſtême de la *vénalité* reprit le deſſus, & peut-être eſt-ce là la véritable époque de celle des offices de judicature; ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature ſeroient déſormais en vente, mais cela y reſſembloit beaucoup. Le roi permit à tous les poſſeſſeurs de charges qui, ſans être *vénales* de leur nature, étoient réputées telles à cauſe des finances

finances payées pour les obtenir, de les réſigner en payant le tiers-denier; les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties caſuelles; le commerce entre les particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu juſqu'alors; & quand elles vinrent à tomber aux parties caſuelles faute par les réſignans d'avoir ſurvécu quarante jours à leur réſignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autoriſé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas beſoin d'une loi pour les anéantir.

Ainſi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce ſujet, qui ſont des années 1567 & 1568, comme les deſtructeurs de cet ancien uſage de l'élection, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les diſpoſitions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & enſuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices ſans diſtinction, même ceux des cours ſouveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été queſtion de charges non *vénales*.

On pourroit conclure avec raiſon de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la *vénalité des charges*: ce n'en eſt pas en effet l'époque, ſi j'oſe dire judiciaire, mais c'en eſt la cauſe véritable, puiſque ce fut ſous ſon regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Il réſulte donc de ce détail que Charles IX. a établi poſitivement par ſes édits la *vénalité* des offices de judicature; celle des charges de finance l'avoit été par Louis XII. & nous liſons dans les mémoires de Dupleſſis-Mornay, *tom. I. pag.* 456. que ce furent les Guiſes qui mirent les premiers en vente les charges militaires ſous le regne d'Henri III.

Telles ſont les époques de la *vénalité* de toutes les charges dans ce royaume. Cette *vénalité* a-t-elle des inconvéniens plus grands que ſon utilité? c'eſt une queſtion déja traitée dans cet ouvrage. *V* CHARGES, OFFICES, *&c.*

Nous nous contenterons d'ajouter ici qu'en regardant la *vénalité* & l'hérédité des charges de finance & de judicature comme utiles, ainſi que le prétend le teſtament politique du cardinal de Richelieu, on conviendra ſans peine qu'il ſeroit encore plus avantageux d'en reſtreindre le nombre effréné. Quant aux charges militaires, comme elles ſont le prix deſtiné à la nobleſſe, au courage, aux belles actions, la ſuppreſſion de toute *vénalité* en ce genre ne ſauroit trop tôt avoir lieu. (*D. J.*)

VENA-MEDENI, (*Médec. des Arabes.*) le *vena-medeni* des auteurs arabes n'eſt autre choſe, ſuivant toute apparence, que la maladie cauſée par les petits inſectes nommés *dragonneaux*, qui s'enfoncent dans les chairs, & y excitent des ulceres; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'Agatharchide le cnidien, qui fleuriſſoit ſous Ptolomée Philometor, en a parlé le premier. Cet homme célebre eſt connu par pluſieurs anciens écrivains qui font une honorable mention de lui.

M. le Clerc le range parmi les médecins de ſon tems, quoique ce ne fut pas ſa profeſſion, mais parce que dans ſon hiſtoire il parle d'une maladie dont Hippocrate ni ſes prédéceſſeurs n'ont rien dit.

Plutarque nous informe, ſur l'autorité de cet hiſtorien, que les peuples qui habitent autour de la mer rouge, entr'autres maladies étranges auxquelles ils ſont ſujets, ſont ſouvent tourmentés de certains petits inſectes qui ſe trouvent dans leurs jambes ou dans leurs bras, & leur mangent ces parties. Ces animaux montrent quelquefois un peu la tête; mais ſitôt qu'on les touche, ils rentrent & s'enfoncent dans la chair, où s'y nichant de tous côtés, ils y cauſent des inflammations inſupportables. Plutarque ajoute qu'avant le tems d'Agatharchide, ni même depuis, perſonne n'avoit rien vu de ſemblable en d'autres lieux. Le mal des contrées bordées par la mer Rouge, & que produit cet inſecte, eſt certainement le *vena-medeni* des Arabes. Le même inſecte cauſe

encore aujourd'hui les mêmes maux, non-ſeulement aux peuples dont il eſt ici parlé, mais à ceux qui habitent les côtes de la Guinée, & les parties méridionales de la Perſe. Vous en trouverez la preuve dans l'hiſtoire naturelle de la Meque; & quant à cet inſecte qui ſe loge entre cuir & chair, *voyez* ſon article au *mot* DRAGONNEAU. (*D. J.*)

VENANT SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Artois, ſur la Lys, à 2 lieues au levant d'Aire, & à 12 au ſud-eſt de Dunkerque. Elle a des écluſes, & quelques fortifications pour ſa défenſe. *Long.* 20. 15. *latit.* 50. 37. (*D. J.*)

VENASQUE, (*Géog. mod.*) 1°. en latin du moyen âge *Vendaſca* ou *Vendauſca*; ville des états du pape dans le comtat Venaiſſin dont elle a été autrefois la capitale, & auquel elle a donné ſon nom; c'eſt aujourd'hui une petite place miſérable, Carpentras lui ayant enlevé ſes prérogatives, & en particulier ſon épiſcopat.

2°. *Vénaſque*, ou plutôt *Benaſca*, eſt encore le nom françois d'une petite ville d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, ſur la riviere d'Eſſera, avec un château où on tient garniſon. Son terroir produit d'excellent vin. (*D. J.*)

VENCE, (*Géog. mod.*) en latin *Vencium*; ville de France, dans la Provence, à 2 lieues au nord-eſt d'Antibes, & à 3 de Graſſe, avec évêché ſuffragant d'Embrun. C'eſt un très-petit évêché qui n'a que 23 paroiſſes, & dont le revenu peut aller à dix mille livres. On a tenté pluſieurs fois ſans ſuccès d'unir cet évêché à celui de Graſſe. Il a en partie la ſeigneurie temporelle de la ville *Vence*. Cette ville ſi chétive aujourd'hui, appartenoit autrefois aux peuples Néraſiens, & Ptolomée en fait mention. Elle fut attribuée par les Romains à la province des Alpes maritimes. *Long.* 24. 46. *lat.* 43. 44. (*D. J.*)

VENCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un excellent fruit fort commun dans leur pays & dans les Indes orientales; c'eſt le jambos d'Acoſta, le pompebinos des Hollandois de Batavia, le jambloa, ou jambeïro des Portugais. *Voyez* JAMBEÏRO.

VENDANGE, ſ. f. VENDANGER, (*Econom. ruſt.*) c'eſt faire la récolte des vignes, des muſcats, chaſſelas, bourdelais, verjus, pommiers, poiriers, cormiers dont on fait différentes liqueurs, telles que du vin, du verjus, du poiré, du cidre & du cormié.

VENDANGER, (*Critiq. ſacrée.*) la récolte des vins, chez les Hébreux, étoit accompagnée de feſtins & de réjouiſſances, *Iſ. xxv. 6.* mais *vendanger* a dans l'Ecriture des ſignifications métaphoriques tirées du dépouillement qu'on fait de la vigne; ainſi ce mot ſe prend pour ravager, & les Hébreux ſe ſervent aſſez ſouvent de cette métaphore. (*D. J.*)

VENDÉE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Poitou. Elle a ſa ſource près des bois du Pays-de-Serre, & tombe dans la mer, vis-à-vis de Matans. (*D. J.*)

VENDENIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Mœſie. Elle eſt marquée par Ptolomée, *l. III. c. jx.* au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Le nom moderne eſt *Ravenitzen*, ſelon Lazius.

VENDEUR, ſ. m. (*Gramm. & com.*) celui qui vend. *Voyez* VENDRE. Ce terme ſe dit en général de toute perſonne qui cede & livre à une autre quelque choſe, ſoit héritage, ſoit contrat, ſoit marchandiſe, pour un prix convenu entre elles. Celui qui vend ce qui ne lui appartient pas s'appelle faux *vendeur* ou *ſtellionnataire*. *Voyez* STELLIONNATAIRE.

VENDEUR, *en fait de marchandiſes*, ne ſe dit guere que de celui qui vend de petites denrées ou des friandiſes. Un *vendeur* d'allumettes, un *vendeur* de petits pâtés, *&c.* On le dit auſſi de femmes qui font ces ſortes de petits négoces. Une *vendeuſe* de pain d'épice, de pommes, d'oranges, *&c.*

VENDEURS, ſe dit auſſi de certains officiers du châtelet de Paris, inſtitués pour crier, priſer & vendre les meubles ſaiſis qui ſe vendent publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur par ordre de juſtice, ou volontairement après le décès des propriétaires. Les ſergens à verge du châtelet de Paris prennent le titre de *jurés-priſeurs*, *crieurs*, & *vendeurs de meubles*. *Voyez* PRISEUR. *Dictionn. de Comm.*

VENDEUR, *juré-vendeur*, c'eſt en France un officier établi par le roi pour ce qui concerne la vente de certaines eſpeces de marchandiſes. On les appelle *jurés*, à cauſe du ſerment qu'ils font lorſqu'ils ſont reçus à cet office, & auſſi parce qu'ils font quelques-unes des fonctions qu'on appelle *jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris pluſieurs *jurés-vendeurs*, entr'autres des *jurés-vendeurs* de vin, des *jurés-vendeurs* de cuirs, des *jurés-vendeurs* de marée ou poiſſon de mer, & des *jurés-vendeurs* de volailles, & quelques autres moins conſidérables.

Ces officiers ſont établis pour payer comptant aux marchands forains lorſqu'ils ſont convenus avec les acheteurs, les ſommes auxquelles ſe monte la vente de leurs marchandiſes, deſquelles ces *vendeurs* ſe chargent à leur propre compte, & en font à leurs riſques, périls & fortunes le recouvrement ſur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les *vendeurs* ſont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établiſſement, qui en cas de mort eſt rembourſé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau *vendeur* qui eſt pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de *vendeurs* doit avoir ſon bureau pour s'aſſembler, & ſon regiſtre pour y enregiſtrer les ventes & prix des marchandiſes, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont auſſi leurs officiers qu'ils éliſent tous les ans, ſavoir un ou deux receveurs, deux ou pluſieurs ſyndics; quelques-uns n'en ont point, mais des caiſſiers & des commis.

Pour les peines des *vendeurs* & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, il reçoivent certains droits qui leurs ſont attribués, leſquels leurs doivent être payés par les marchands forains, & déduits ſur le prix des marchandiſes qui ont été vendues. Enfin, ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les *vendeurs*, peuvent être contraints au payement ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune ſentence ou jugement qui les y condamne.

Chaque communauté de *jurés-vendeurs* a outre cela de certains droits & fonctions qui leur ſont propres, & dont on trouvera un détail très-circonſtancié, auſſi-bien que de leur création, nombre, augmentation, privileges, *&c. Dict. de Comm.*

VENDEUR *d'eau-de-vie*, VENDEUSE *d'eau-de-vie*, ce ſont à Paris de pauvres gens qui gagnent leur vie en débitant à petites meſures, depuis quatre deniers juſqu'à un ſou au plus, l'eau-de-vie qu'ils ont achetée au pot ou à la pinte des détailleurs.

L'ordonnance de 1680 défend aux commis des aides, de faire payer ni exiger aucuns droits de ces petits regratiers, revendeurs d'eau-de-vie à porte-col, ou au coin des rues, à peine de concuſſion. *Dict. de Comm.*

VENDICATIONS LA COUR DES, (*Hiſt. d'Ang.*) la cour des *vendications* ou *prétentions*, eſt un tribunal particulier qui n'a lieu qu'une ſeule fois ſous chaque regne à l'occaſion du couronnement. Les *prétentions* des perſonnes qui doivent faire alors quelque ſervice, ſe fondent ſur une ancienne poſſeſſion, & ſont portées à ce tribunal particulier, pour y être fait droit; on a ſoin de tenir un regiſtre des déciſions de cette cour à chaque regne, qu'on nomme *regiſtre de la cour des vendications*, au couronnement de tel & tel roi. Cette cour n'eſt au fond qu'une pure formalité; les déciſions en ſont toujours à-peu-près les mêmes.

On peut voir à ce ſujet, dans l'hiſtoire d'Angleterre de Rapin, un extrait détaillé des regiſtres de la *cour des vendications*, au couronnement du roi Jacques II. & de la reine Marie ſon épouſe. En voici quelques articles pour exemple.

I. Le lord grand-chambellan *vendica*, c'eſt-à-dire *reclama*, au ſuſdit couronnement, le droit d'aller porter ce jour-là la chemiſe & les habits au roi, & d'habiller ſa majeſté; d'avoir quarante verges de velours cramoiſi pour une robe, comme auſſi le lit du roi & ce qui en dépend; la garniture de la chambre où il avoit couché la nuit précédente, avec les habits qu'il portoit la veille, & ſa robe de chambre; de préſenter de l'eau à ſa majeſté avant & après dîner, & d'avoir les baſſins, les eſſuie-mains, & la coupe d'eſſai. *Accordé*

à la réſerve de la coupe d'eſſai. Il reçut les quarantes verges de velours, & le reſte des profits fut eſtimé à deux cents liv. ſterlings.

II. Le comte de Derby contre-vendiqua l'office du lord grand-chambellan, avec les avantages, *&c. Refuſé.*

III. Le champion du roi vendiqua ſon office, en qualité de ſeigneur de Scrivilsbi, fief du comté de Lincoln, de s'acquitter des devoirs de ſa charge, & d'avoir une coupe & le couvert d'or, avec le cheval que monte ſa majeſté, la ſelle, les armes, les harnois, & vingt verges de ſatin cramoiſi. *Accordé*, à la réſerve du ſatin.

IV. Le même office fut contre-vendiqué par une autre branche de la même famille. *Refuſé.*

V Le lord féudataire de Lyſton, en Eſſex, vendiqua le droit de faire des gaufres pour le roi & pour la reine, & de leur ſervir à table; d'avoir tous les inſtrumens d'argent & d'autres métaux qui ſervoient à cet uſage, avec le linge, & des livrées pour lui & pour deux valets. *Accordé*; mais le ſervice ſe fit, avec ſon agrément, par les officiers du roi, & les profits furent évalués à 30 livres ſterlings.

VI. Le lord maire avec les citoyens de Londres, vendiqua le droit de ſervir du vin au roi après le dîner, dans une coupe d'or, & de garder la coupe & le couvercle pour ſa peine; avec douze autres citoyens qu'ils avoient choiſis d'entr'eux, d'aſſiſter le grand ſommelier d'Angleterre dans ſon office, & d'avoir une table à main gauche de la ſalle. *Refuſé*, ſous le regne du roi Jacques, parce que ce prince s'étoit emparé alors des libertés de la cité. Malgré cela ils firent l'office par grace; ils dinerent dans la ſalle, & ils eurent la coupe pour leur peine.

VII. Le même lord maire & les citoyens de Londres vendiquerent le droit de ſervir la reine de la même maniere. *Refuſé* dans ce tems-là par la même raiſon.

VIII. Le maire & les bourgeois d'Oxford, vendiquerent en vertu d'une patente, le droit de ſervir le roi dans l'office de ſommelerie, conjointement avec les citoyens de Londres, avec tous les profits qui en dépendent; entr'autres trois coupes d'érable pour leur ſalaire; comme auſſi, par la grace du roi, une grande jatte dorée avec ſon couvercle. *Accordé.*

IX. Le ſeigneur feudataire de Bardol d'Addington, en Surrey, vendiqua le privilege de trouver un homme qui fît un mets de gruau dans la cuiſine du roi, & pour cela demanda que le chef de cuiſine de ſa majeſté en fît l'office. *Accordé*, & le ſuſdit ſeigneur feudataire l'apporta ſur la table du roi, *&c.*

La *cour des vendications* s'établit par proclamation avant chaque couronnement, décide les différentes prétentions, & fait inſérer dans les regiſtres les *vendications* qu'elle a accordées ou réfuſées. (*D. J.*)

VENDITION, ſ. f. (*Juriſpr.*) eſt la même choſe que vente. *V* ci-après VENTE.

VENDOME, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Beauce, capitale du Vendômois, ſur la droite du Loir, à ſept lieues au nord-eſt de Blois, à quinze au nord-eſt de Tours, & à trente-ſept au ſud-oueſt de Paris. Il y a bailliage, élection, maréchauſſée, grenier-à-ſel, & pluſieurs couvens, entr'autres de cordeliers, de capucins, d'urſulines, *&c.*

Les écrits qui ont été faits dans le dernier ſiecle pour prouver la ſainte larme de *Vendôme*, ne ſont ni philoſophiques, ni raiſonnables. Je ſuis tâché d'y trouver celui du P Mabillon en réponſe à la diſſertation de M. Thiers, qui démontroit la fauſſeté de cette relique, & en conſéquence il en avoit demandé la ſuppreſſion à M. l'évêque de Blois. *Long.* de *Vendôme* 18. 44. *latit.* 47. 46.

Cette ville a la gloire d'avoir eu d'auguſtes ſeigneurs dont deſcendoit Henri IV.

Louis, prince de Condé, frere du roi de Navarre, naquit à *Vendôme* en 1530, & fut tué en 1569 à la bataille de Jarnac, près d'Angoulême. *Voyez* JARNAC (*Géog. mod.*)

Il eut pour fils Henri de Bourbon I. du nom, prince de Condé, ſur lequel *voyez* JEAN d'ANGELI, *Saint*, (*Géog. mod.*)

Souchay (Jean-Baptiſte) peut être regardé comme né à *Vendôme*; mais il a fait ſes études à Paris, où il mourut en 1746, à 59 ans; il fut reçu de l'académie des inſcriptions en 1726, profeſſeur d'éloquence au college royal en 1732, &

deux ans après il obtint un canonicat.

On a de lui 1° une édition d'Auſone, 2° une traduction françoiſe de la *Pſeudodoxia epidemica* du ſavant Thomas Brown, médecin, en deux vol. *in*-12, ſous le titre d'*eſſai ſur les erreurs populaires*, 3°. une édition des œuvres diverſes de M. Péliſſon en trois vol. *in*-12, 4°. des remarques ſur la traduction de Joſephe, par M. d'Andilly, Paris 1744, ſix volumes *in*-12, 5° une édition des œuvres de Boileau en 1740, deux vol *in*-4°, 6° une édition mal conçue de l'Aſtrée d Honoré d'Urfé, Paris 1733, en dix volumes *in*-12, 7°. pluſieurs diſſertations dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres. (*D. J.*)

VENDOMOIS, (*Géogr. mod.*) petit pays de France, borné au nord par le Perche, au midi par la Touraine, au levant par le Blaiſois, & au couchant par le Maine. On le diviſe en haut & en bas *Vendômois*. Le haut comprend Vendôme, capitale, & quarante-ſix paroiſſes.

L'ancien nom de *Vendômois* étoit *Vendocinum*; il faiſoit dès le tems de Charles le chauve, un pays ſéparé qu'on nommoit *pagus Vendocinus*; il étoit ci-devant de l'évêché de Chartres; mais aujourd'hui il eſt de l'évêché de Blois. Ce pays a eu dès la fin du dixieme ſiecle ſes comtes héréditaires qui devinrent auſſi comtes de Caſtres en Languedoc.

C'eſt d'eux que deſcendoit Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme par François I. Antoine de Bourbon, fils de Charles épouſa l'héritiere de Navarre, & laiſſa ſon fils unique Henri IV qui fut premiérement roi de Navarre & enſuite roi de France. Ce prince donna le duché de Vendôme ſon ancien patrimonie, à Céſar ſon fils naturel, qu'il avoit eu de Gabrielle d'Eſtrée. Céſar épouſa Françoiſe de Lorraine en 1609, & laiſſa le duché de Vendôme à Louis ſon fils. Louis épouſa en 1652 Victoire Mancini, niece du Cardinal Mazarin, de laquelle il eut Louis Joſeph duc de Vendôme, marié en 1710 avec Marie-Anne de Bourbon-Condé, & mort en Catalogne en 1712, ſans laiſſer de poſtérité.

Ronſard (Pierre de) poëte françois du xvj. ſiecle, naquit dans le *Vendômois* en 1525. Il devint page du duc d'Orléans, & ayant paſſé au ſervice de Jacques Stuart, roi d'Ecoſſe, il demeura deux ans dans ce royaume. De retour en France il ſe livra tout entier à la poéſie, & y acquit une réputation extraordinaire. Les rois Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. le comblerent de faveurs. Marie Stuart lui fit préſent d'un buffet fort riche, où étoit un vaſe en forme de rocher repréſentant le Parnaſſe & un pégaſe au-deſſus, avec cette inſcription: *à Ronſard l'Appollon de la ſource des muſes.*

La ville de Toulouſe lui envoya une Minerve d'argent maſſif pour le premier prix des jeux floraux qu'elle lui décerna, & le préſent fut accompagné d'un décret qui déclaroit Ronſard le *poete françois* par excellence On peut juger par tous ces faits de la grande réputation dont jouiſſoit ce poëte. Il mourut en 1585, âgé de 60 ans. Du Perron qui fut depuis cardinal, prononça ſon oraiſon funebre.

Ronſard avoit véritablement la ſorte de génie qui fait le poëte. Il y joignoit une érudition aſſez vaſte. Il s'étoit familiariſé avec les anciens, & ſur-tout avec les poëtes grecs, dont il ſavoit la langue. Mais le manque de goût de ſon ſiecle, & le peu qu'il en avoit lui même, au lieu de perfectionner en lui la nature, ne firent que la corrompre. Imitateur ſervile des Grecs qu'il adoroit avec raiſon, il voulut enrichir notre langue de leurs dépouilles. Il remplit ſes ouvrages d'alluſions fréquentes à leurs hiſtoires, à leurs fables, à leurs uſages. Il admit dans ſes vers le mélange de différens dialectes de nos provinces. Il habilla même à la françoiſe une quantité prodigieuſe de termes grecs; il en devint inintelligible. Ainſi malgré tous ſes talens ſa réputation ne lui ſurvécut guere; & depuis Malherbe ſes ouvrages ne ſont plus lus.

Il ſupprima dans ſon édition de 1585, un ſonnet qu'il avoit fait en 1557, & que Binet, auteur de ſa vie, a transformé en ſatyre contre Philibert de Lorme, ajoutant que cette ſatyre fut cauſe que l'architecte ferma la porte des tuileries au poëte. Quoique l'anecdote de Binet me paroiſſe une fable, je vais tranſcrire ici le ſonnet dont il s'agit, d'autant mieux qu'il eſt peu connu.

Penſes-tu, mon Aubert, que l'empire de France
Soit plus chéri du ciel que celui des Médois,
Que celui des Romains, que celui des Grégeois,
Qui ſont de leur grandeur tombés en décadence?
Notre empire mourra, imitant l'inconſtance
De toute choſe née, & mourront quelquefois
Nos vers & nos écrits, ſoit latins ou françois;
Car rien d'humain ne fait à la mort réſiſtance.
Ah, il vaudroit mieux être architecte ou maçon
Pour richement timbrer le haut d'un écuſſon
D'une croſſe honorable, en lieu d'une truelle.
Mais de quoi ſert l'honneur d'écrire tant de vers,
Puiſqu'on n'en ſent plus rien quand la parque cruelle,
Qui des muſes n'a ſoin, nous a mis à l'envers.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VENDRE, v. act. (*Gram. & Comm.*) en général ſignifie *aliéner*, *tranſporter* à un autre la propriété d'une choſe qui nous appartient, & que nous lui cédons & livrons moyennant un certain prix ou ſomme d'argent dont on demeure d'accord.

Les marchandiſes ou autres effets mobiliers ſe vendent ou de gré-à-gré par une ſimple tradition, ou par force à l'encan, par autorité de juſtice. *Voyez* ENCAN. Les immeubles, comme terres, maiſons, moulins, *&c.* ſe vendent auſſi ou volontairement par un ſimple contrat ou par un contrat qui doit être ſuivi d'un décret volontaire, ou forcément par un décret précédé d'une ſaiſie réelle *voyez* CONTRAT, DÉCRET, SAISIE RÉELLE.

Tout ce qui ſe vend par force, marchandiſes, meubles & immeubles, doit être crié & adjugé publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur, en payant par lui le prix de la choſe adjugée. *Voyez* ADJUGER & ENCHÉRISSEUR.

Il y a cependant des choſes qui ſe vendent & s'adjugent à cri public, quoique la vente n'en ſoit pas forcée; tels ſont les bois, les domaines, & autres choſes appartenantes au roi, les marchandiſes venues par les vaiſſeaux de la compagnie des Indes, *&c.* *Dictionn. de Commerce.*

VENDRE *des marchandiſes*, ſignifie préciſément *s'en défaire*, les *débiter*, les *livrer*, pour un certain prix ou à certaines conditions; il y a différentes manieres de *vendre* les marchandiſes, que nous allons rapporter & expliquer d'après l'auteur du dictionnaire de Commerce.

Vendre en gros, c'eſt *vendre* tout-d'un-coup & en une ſeule fois une partie conſidérable de marchandiſes.

Vendre en détail, c'eſt débiter par petites parties les marchandiſes qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'eſt recevoir le prix de la marchandiſe vendue dans le moment qu'elle eſt livrée.

Vendre au comptant, ou *pour comptant*, ne ſignifie pas la même choſe que l'expreſſion précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur juſqu'à trois mois de tems pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou *à terme*, c'eſt *vendre* à condition d'être payé dans un tems dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou *à terme* c'eſt recevoir ſur le champ une partie du prix de la choſe vendue, & donner du tems pour le reſte.

Vendre à crédit pour un tems à charge de diſcompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt payement, c'eſt une convention ſuivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution ſur le prix des marchandiſes qu'il a vendues, ſuppoſé que l'acheteur deſire de lui payer avant le tems, & cela à proportion de ce qui en reſtera à expirer, à compter du jour que le payement doit être fait. *Voyez* DISCOMPTE & EXCOMPTE.

Vendre à profit c'eſt *vendre* ſuivant ſon livre journal d'achat, on conformément à ſa facture à tant par cent de gain. *Voyez* JOURNAL & FACTURE.

Vendre pour payer de foire en foire, ou d'une foire à l'autre, c'eſt proprement *vendre* à crédit pour un tems.

Vendre pour ſon compte, c'eſt *vendre* pour ſoi-même.

vendre par commiſſion c'eſt *vendre* pour le compte d'un autre moyennant un certain ſalaire qu'on nomme *droit de commiſſion*. *voyez* COMMISSION.

Vendre partie comptant, partie en lettres ou billets de change, & partie à terme ou à crédit, c'eſt recevoir une partie du prix en argent comptant, une autre en lettres ou billets de change, & donner du tems pour payer le reſte.

Vendre partie comptant, partie en promeſ-

ſés, & partie en troc, c'eſt recevoir une partie en argent comptant dans le moment de la vente, une autre en promeſſes ou billets, dont les payements doivent ſe faire dans les tems ſtipulés, & prendre pour l'autre partie certaines marchandiſes du prix deſquelles on convient, & qu'on nomme *marchandiſes en troc*. *Voyez* TROC.

Vendre au baſſin, ſe dit à Amſterdam de certaines ventes publiques, dans leſquelles le vendu-meeſter frappe ſur un baſſin de cuivre avec une baguette lorſqu'il veut délivrer les cavelins. *Voyez* BASSIN, VENTE AU BASSIN, CAVELIN & VENDU-MEESTER.

Vendre hors la main, c'eſt *vendre* en particulier.

Vendre ſe dit auſſi de la maniere de débiter les marchandiſes & denrées, dont les unes, comme les métaux, les ſoies, fils, laines, épiceries, *&c.* ſe vendent au poids; les autres, comme les draps, étoffes, toiles, dentelles, rubans, *&c.* ſe vendent à l'aune, à la canne ou autre ſemblable meſure de longueur; d'autres, comme les grains, graines, légumes, farine, charbon de bois & de terre, ſe vendent au muid, au ſeptier, à la mine, au boiſſeau, *&c.* les liqueurs, comme le vin, l'eau-de-vie, le cidre, la biere, ſe vendent en détail à la pinte, chopine, pot, *&c.* & en gros, à la barrique, au tonneau, à la pipe, au buſſard, au muid, à la queue, *&c.* enfin certaines marchandiſes ſe vendent au compte, c'eſt-à-dire au cent au quarteron, à la douzaine, à la groſſe, *&c.*

Vendre ſignifie quelquefois *tromper*, *trahir*. Ce négociant eſt plus fin que ſon aſſocié, il le *vendroit* à beaux deniers comptant.

Se vendre ſe dit dans le négoce de pluſieurs marchandiſes, & ſignifie *avoir cours* ou *débit*; les blés, les vins, les toiles ſe *vendent* bien.

Enfin *vendre* a pluſieurs ſignifications dans le commerce, comme marchandiſe qui plaît eſt à demi *vendue*. Ce marchand *vend* bien ſes coquilles, c'eſt-à-dire qu'il *vend* ſes marchandiſes plus cher qu'un autres *Diction. de commerce.*

VENDRE, (*Critique ſacrée.*) un hébreu, dans une urgente néceſſité, pouvoit *vendre* ſa propre liberté par la loi du Lévitique, *xxv.* 39. cependant il étoit défendu à celui qui l'achetoit de le traiter comme un eſclave, mais il devoit le garder comme un ouvrier à gages; de même quand un hébreu preſſé par le beſoin vendoit ſa fille, c'étoit à condition que ſon maître l'épouſeroit & lui donneroit le rang de ſeconde femme, *Exod. xxj.* 7. ainſi quand il vouloit la renvoyer, il étoit obligé de lui donner une récompenſe; ce qui ne ſe pratiquoitpas envers les eſclaves que l'on renvoyoit libres. La loi du lévitique *c. xxij.* permettoit auſſi de *vendre* un voleur qui ne pouvoit reſtituer ce qu'il avoit dérobé. On vendoit encore les débiteurs inſolvables & leur enfans, comme il paroît par *Matth. xviij.* 25. mais celui qui vendoit un homme libre pour eſclave étoit puni de mort, *Exod. xxj.* 16. *Etre vendu pour faire le mal*, eſt une expreſſion familiere dans l'Ecriture, qui ſignifie *s'abandonner, ſe livrer tout entier à mal faire*, *III. Rois xxj.* 25. (*D. J.*)

VENDRE, *port de* (*Géog. mod.*) port de France, dans le Rouſſillon, ſur la côte de la Méditérannée, au pié de pluſieurs montagnes, à un mille & demi nord-oueſt du cap d'Esbiere. Le port de *Vendre* eſt une eſpece de calanque, longue d'environ quatre cents toiſes, & large de cent en certains endroits. C'étoit autrefois un très-bon port, mais il eſt préſentement comblé en partie. La *latitude* de ce port eſt 42. 30. & la variation 6d. nord-oueſt. (*D. J.*)

VENDOISE, ſ. f. (*Pêche*) eſt un poiſſon différent de la carpe en ce qu'il eſt blanchâtre & plus applati; mais il eſt de meilleur goût, & n'eſt pas ſi commun; il a le muſeau pointu, au reſte on le trouve dans les mêmes endroits que la carpe.

VENDREDI, ſ. m. (*Aſtronom.*) eſt le ſixieme jour de la ſemaine, conſacré autrefois par les païens à Venus, dont il a conſervé le nom; il eſt appellé dans l'office de l'égliſe *feria ſexta*: c'eſt le jour conſacré à Dieu chez les Turcs, comme le dimanche chez les Chrétiens.

VENDU, VENDUE, adj. (*Gram. & Comm.*) effet ou marchandiſe qui a été donné à prix d'argent. Vin *vendu*, épiceries *vendues*.

VENDUM, (*Géog. anc.*) ville que Strabon, *l. IV. p.* 207. met au nombre de quatre que poſſédoient les Japodes, dont les terres s'étendoient depuis le Danube juſqu'à la mer Adriatique. Lazius veut que *Vendum* ſoit Windiſchgratz. (*D. J.*)

VENDU-MEESTER, ſ. m. (*Comm.*) qu'on nomme auſſi *aſſlager*, c'eſt à Amſterdam un commiſſaire établi par les bourguemeſtres pour préſider aux ventes qui ſe font au baſſin, c'eſt-à-dire aux ventes publiques, ſoit volontaires, ſoit forcées.

Le jour fixé pour la vente & dans le lieu marqué pour la faire, le *vendu-meeſter* ſe place ſur une eſpece de bureau, ayant à ſes côtés les courtiers du vendeur, & devant lui une table avec un baſſin de cuivre pour frapper deſſus lorſqu'il veut impoſer ſilence, ou adjuger les lots aux derniers enchériſſeurs. Les courtiers ſont chargés de ce qu'on appelle les *plokpenins* ou *deniers-à-dieu*, que le vendeur doit donner à l'acheteur. *Voyez* PLOKPENIN.

Le *vendu-meeſter* commence par lire le placard qui contient la liſte des lots de marchandiſes & les conditions auxquelles on veut les vendre, enſuite il propoſe chaque lot ſuivant ſon numero; & lorſqu'après diverſes encheres il s'apperçoit que perſonne n'enchérit plus, il frappe un coup ſur le baſſin pour adjuger le lot au dernier enchériſſeur, & jette dans la cour par une eſpece de tuyau de bois un plokpenin, qui eſt ramaſſé par un domeſtique deſtiné à cet uſage, qui le porte à l'acheteur auquel la partie a été adjugée, & dont il reçoit deux ſols pour ſa peine. Dès le lendemain les marchandiſes ſont délivrées aux acheteurs du nom deſquelles, auſſi bien que des lots & du prix des marchandiſes, le *vendu-meeſter* & les courtiers conſervent une note, à laquelle les marchands peuvent avoir recours pour voir s'ils n'ont point été trompés par leurs commiſſionnaires. *Dictionnaire de commerce.*

VENEDES, LES, (*Géog. anc.*) *Venedi*; ce ſont des peuples originaires de la Sarmatie, & qui paſſerent enſuite avec les Slaves dans la Germanie, où ils s'emparerent des terres que les Germains avoient abandonnées, pour aller chercher d'autres demeures. Ils s'établirent entre l'Elbe & la Viſtule; le tems de cette migration eſt incertain. On la place communément à la fin du cinquieme ſiecle, ou au commencement du ſixieme.

Ils ſont nommés *Venedæ* par Ptolomée, *Vinidæ* & *Veneti* par Jornandès & par d'autres *Vinidi*. Ils habiterent d'abord ſur la côte du golfe Vénédique ſelon Ptolomée, *l. III. c. v.* & c'eſt de-là qu'ils paſſerent dans la Germanie, où ils occuperent preſque tout le pays qui eſt au-delà de l'Elbe.

Jornandès, *de rebus Getic.* nous apprend qu'avant cette migration, les *Vénedes* furent vaincus par Hermanricius roi des Goths, & qu'ils furent ſoumis à ce prince. Le même auteur ajoute que ce peuple étoit diviſé en trois cités, connues ſous le nom de *Slaves*, d'*Otrates* & de *Venedes*. Ils avoient cependant tous la même origine, & même ils ſe diviſerent encore en un plus grand nombre de cités, qui prirent des noms différens ſuivant les lieux où ils s'étendirent.

On appella *Behemi* ceux qui s'emparerent de la Bohême; *Maharanſes* ceux qui habiterent ſur le bord du Maurus ou Maharus; les *Sorabi* ſe fixerent ſur la Sala; les *Poloni* ſur la Viſtule; les *Dalemintici* ſur l'Elbe; les *Haveli* ſur le Havel; les *Lini*, les *Uchri* & les *Redarii*, au voiſinage de l'Oder; les *Luitici* & les *Wagrii* s'établirent au-delà de l'Oder; ſur la côte en-deçà de la viſtule, étoient les *Caſſubi* & les *Pomerani*, & en-deçà de l'Oder, les *Wiltgii* ou *Ludici*; les *Obotriti* ſe mirent près des Saxons d'au-delà de l'Elbe. (*D. J.*)

VENEDICI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sarmatie européenne, ſelon Ptolomée, *l. III. c. v.* Elles ſont, dit Spener, dans le quatier où habiterent d'abord les Venedes, & où demeuroient les *Aeſtii* du tems de Tacite. (*D. J.*)

VENEDICUS SINUS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. III. c. v.* donne ce nom à cette partie de la côte de la mer Baltique qui eſt au-deſſus de la Viſtule, & où le Chronus, le Rubo, le Truntus & le Chefimus avoient leur embouchure.

VENELLI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule lyonnoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. viij.* Céſar écrit *Unelli*, & les nomme avec

avec les *Oſiſmii*, les *Veneti* & les *Rhedones* ; il nous fait entendre en même tems que les *Unelli* habitoient quelque part dans la province de Bretagne. (*D. J.*)

VENEN, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre qui croît dans les parties les plus orientales de l'Indoſtan. Il eſt épineux, & porte des fleurs blanches d'une odeur très-agréable. Son fruit eſt aſſez gros ; ſon écorce eſt ſemblable à celle du coing ; ſa chair eſt rougeâtre & a le goût du verjus. Ses fleurs fourniſſent une liqueur très-aromatique ; & l'on fait une liqueur propre à boire avec le ſuc de ſon fruit.

VENENUM, (*Littérat.*) ce mot dans les auteurs n'indique pas toujours du *poiſon* ; il ſe prend dans Lucain pour un médicament propre à embaumer les corps. Il déſigne au figuré dans Plaute, des attraits, des charmes : *Ætas, corpus tenerum & morigeratio, hæc ſunt* venena *formoſarum mulierum.* « La jeuneſſe, un beau corps » & la complaiſance, voilà les charmes » des belles ». Enfin le mot *venenum* ſignifie ſouvent *une teinture* ; ainſi l'emploie Virgile : *Alba nec Aſſyrio fucatur lana veneno.* « La laine blanche n'eſt point » teinte en couleur de pourpre. » Les anciens appelloient *veſtes flammeæ*, ou *venenatæ* indifféremment, les vêtemens qu'on teignoit en écarlate avec le kermès. Servius nous apprend que dans certaines cérémonies ſacrées, le prêtre devoit être en robe écarlate, & comme il répete la même choſe en divers endroits, tantôt il ſe ſert du mot *flammea*, tantôt du mot *venenata*. (*D. J.*)

VENER, (*Géog. mod.*) ou VANER, lac de Suede, le plus grand du royaume. Il s'étend entre la Gothie, le Vermeland & la Dalie. Sa longueur eſt de 25 milles, & ſa plus grande largeur de 14. Il reçoit plus de vingt rivieres tant grandes que petites, & renferme pluſieurs îles. Wanesborg eſt le lieu le plus conſidérable qu'on trouve ſur ſes bords.

VÉNÉRATION, RESPECT, (*Synon.*) ce ſont des égards qu'on a pour les gens ; mais on leur témoigne de l'eſtime par la *vénération*, & on leur marque de la ſoumiſſion par le *reſpect*.

Nous avons de la *vénération* pour les perſonnes en qui nous reconnoiſſons des qualités éminentes ; & nous avons du *reſpect* pour celles qui ſont fort au-deſſus de nous, ou par leur naiſſance, ou par leur poſte.

L'âge & le mérite rendent *vénérable* ; le rang & la dignité rendent *reſpectable*.

La gravité attire la *vénération* du peuple ; la crainte qu'on lui inſpire le tient dans le *reſpect*. *L'abbé Girard.* (*D. J.*)

VÉNERIE, ſ. f. c'eſt l'art de chaſſer les bêtes ſauvages avec des chiens courans. Cet art très-étendu, lorſqu'on veut en parcourir tous les détails, a été de tout tems fort cultivé en France. Une preuve de ſa conſidération & de l'importance qu'on y a attachée, c'eſt qu'une grande partie des métaphores uſuelles de la langue ſont tirées des termes uſités dans la *vénerie*. Nous avons pluſieurs livres dans leſquels l'art de chaſſer eſt traité à fond. Entre ces ouvrages on diſtingue avec avantage ceux de Jacques du Fouilloux & de Robert de Salnove. Ils doivent être conſultés par tous ceux qui veulent acquérir une connoiſſance approfondie des différentes pratiques de la chaſſe. Les manœuvres qu'ils ont décrites, ſont celles que l'expérience a conſacrée, & qui pour la plûpart ſont encore en uſage aujourd'hui. Il eſt donc inutile que nous expoſions ici toutes ces manœuvres particulieres. Le détail que nous pourrions faire de quelques-unes, ne diſpenſeroit pas de conſulter les traités compoſés exprès, & encore moins d'acquérir par l'expérience les connoiſſances de routine qu'on ne prend point dans les livres. Il nous ſuffit d'indiquer ici ſommairement les points ſur leſquels doit principalement ſe fixer l'attention du veneur.

La *vénerie* comprend toutes les eſpeces de chaſſe qu'on peut faire avec des chiens courans ; celles du cerf, du daim, du chevreuil, du ſanglier, du loup, du renard. Toutes ces chaſſes ont beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéiſſans, ſages, & gardant le change. *Voyez* MEUTE. Mais la connoiſſance des principes

communs à toutes les chaſſes ne ſuffit pas au veneur; il a beſoin d'être inſtruit, relativement à chacun de ces animaux, de leurs inclinations diſtinctives, de leurs refuites, & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la pourſuite. *Voyez* INSTINCT, LOUP, SANGLIER, *&c.* Ces connoiſſances ſont ſurtout néceſſaires pour le travail qui précede la chaſſe même, & duquel ſon ſuccès dépend aſſez ſouvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux ſauvages, il eſt eſſentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & ſouvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre le plaiſir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuſe, il faut diſpoſer avantageuſement les relais. Il eſt donc néceſſaire de ſavoir d'avance où eſt l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir, en raiſon de la connoiſſance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette eſpece, quelles pourront être ſes refuites lorſqu'il ſera lancé. Le travail par lequel on s'aſſure de l'endroit où l'on ira attaquer, eſt une partie conſidérable de la *vénerie*. Elle exige des connoiſſances très-fines & en aſſez grand nombre.

Preſque tous les animaux ſauvages, carnaſſiers ou autres, cherchent leur nourriture pendant la nuit; & à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur ſervent de retraite: c'eſt ce qu'on appelle *ſe rembucher*. Mais les bêtes de chaque eſpece ſont portées d'inclination à adopter des retraites différentes. Pluſieurs même en changent ſelon les ſaiſons. Un bon veneur doit être inſtruit de tous ces faits; s'il va au bois pour le cerf, il doit ſavoir que depuis le mois de Décembre juſque vers celui d'Avril ces animaux ſe retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui ſont voiſines des jeunes taillis; que pendant le printems & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buiſſons tranquilles & à portée des bons gagnages: que dans le tems du rut ils ſont preſque toujours ſur pié, & n'ont point de rembuchement aſſuré. Il en eſt de même des autres animaux. La différence des ſaiſons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guere pendant l'été lorſque les ſeigles & les blés ſont aſſez hauts pour les couvrir. Dans cette ſaiſon les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne ſuffit pas au veneur d'être inſtruit des connoiſſances relatives aux animaux qu'il veut détourner, il faut qu'il ſoit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laiſſe point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point juſqu'à crier ſur celles qui ſont fraîches. De la ſûreté du chien dépend ſouvent le ſuccès de la quête du veneur. Le limier en mettant le nez à terre, & en tirant ſur le trait auquel il eſt attaché, indique la voie récente de l'animal pour lequel il a été dreſſé. Le veneur eſt averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont ſon chien ſe rabat. Lorſque la terre eſt molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pié de l'animal, le jugement n'eſt pas difficile à porter; mais lorſque la terre eſt ſeche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoiſſances. Par exemple, ſi c'eſt pour un cerf qu'on eſt au bois, le veneur doit obſerver les portées, prendre le contrepié pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens ſignes par leſquels on peut s'aſſurer de l'âge de l'animal. En général il eſt toujours très-utile de prendre le contrepié des bêtes qu'on a détournées; on apprend par-là toute l'hiſtoire de leur nuit: cette hiſtoire donne quelque connoiſſance de leur caractere particulier, & indique une partie des ruſes dont on pourra avoir à ſe défier pendant la chaſſe. On ſent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le veneur malhabile ou négligent eſt ſouvent trompé par l'animal ruſé qu'il a devant lui. Il en eſt qui ſans être actuellement inquiétés, ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent enſuite ſur leurs voies pour aller ſe rembucher ailleurs: c'eſt ce qu'on appelle *faux rem-*

buchement. Si le veneur n'a donc pas l'attention d'examiner ſi ſon animal ne ſort pas après avoir paru rentrer, il court riſque de faire un faux rapport, & ſe décréditer ſi l'on faiſoit ſouvent buiſſon creux ſur ſa parole. Lorſque le veneur eſt bien aſſuré que la bête qu'il ſuit, eſt rentrée dans le bois ſans en être ſortie, lorſqu'il a bien pris toutes les connoiſſances dont nous avons parlé, relativement à ſon âge, *&c.* il n'a plus qu'à en prendre les devants, pour ſavoir l'enceinte où elle s'eſt arrêtée. Si ſon chien lui en remontre, & qu'il la trouve paſſée, il doit répéter la même manœuvre juſqu'à ce qu'il ſoit aſſuré qu'elle ne paſſe plus. Mais en général il eſt plus ſûr de prendre d'abord les grands devants; il eſt même preſque toujours dangereux de trop raccourcir l'enceinte; le veneur peut alors ſe nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir; ce danger exiſte ſur-tout par rapport aux animaux vivant de rapine, comme le loup; la fineſſe de leurs ſens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorſque les veneurs ſont raſſemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choiſit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On diſpoſe les relais d'après la préſomption qu'on peut avoir des refuites que fera la bête; le veneur qui doit laiſſer courre, conduit la troupe & la meute à ſes briſées. Les briſées ſont des branches qu'il a jettées le matin pour ſe reconnoître, ſur la voie de l'animal qu'il a ſuivi avec ſon limier. Lorſqu'on eſt bien ſûr que cet animal eſt ſeul dans l'enceinte, on peut y faire entrer ſans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il eſt plus ſûr de faire lancer à trait de limier par le veneur qui a détourné. Lorſqu'on a vu la bête, & qu'elle n'eſt point accompagnée, on met les chiens de meute ſur la voie; & quand elle eſt ainſi attaquée, c'eſt la chaſſe proprement dite. La charge des veneurs eſt alors de ſuivre leurs chiens, & de les appuyer ſans trop les échauffer; de les redreſſer promptement lorſqu'ils ſe fourvoient; de connoître ceux des chiens qui méritent créance; piquer à ceux-là, & y rallier les autres; de ne donner les relais que dans les momens où l'animal n'étant point accompagné, les chiens peuvent avoir le tems de goûter la voie avant d'être expoſés à rencontrer du change: d'éviter par la maniere de découpler ces chiens de relais, les inconvéniens que pourroit occaſionner la fougue de ceux qui ſont trop ardens; de reprendre, autant qu'il eſt poſſible, les chiens qui s'écartent de la meute; les ramener ſur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus aſſurée, plus bruyante & plus ſolemnelle. *Voyez* MEUTE.

Chaque animal, lorſqu'il eſt chaſſé, a des ruſes communes à ſon eſpece, & en outre il peut en avoir de particulieres qui doivent être l'objet de l'attention du veneur. Ainſi ſon métier demande autant d'intelligence que de routine; & en général un bon corps, un eſprit actif, beaucoup de facilité à ſupporter le travail; mais ſur-tout un goût déciſif pour la chaſſe qui ſupplée preſque à tout le reſte, & qui eſt le vrai génie de la chaſſe. *Article de M.* LE ROI.

Eloge hiſtorique de la chaſſe. Dans tous les tems les hommes ſe ſont exercés à la chaſſe, & l'ont aimée: les plus forts & les plus robuſtes en ont fait choix: on en trouve des exemples dans les ſiecles les plus reculés. Dans la Geneſe il eſt dit que Nemrod, arriere-petit-fils de Noë, fut un violent chaſſeur, c'eſt-à-dire, le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable dans cet exercice. Iſmaël fils d'Abraham & d'Agar, ſon eſclave, s'établit dans le déſert où il devint un adroit chaſſeur. Eſaü ne fut pas moins habile dans cet art. Les enfans d'Iſraël chaſſoient dans le déſert. Samſon brûla les blés des Philiſtins par le ſecours des renards qu'il prenoit, & en leur attachant des flambeaux ardens à la queue, & les laiſſant courir à travers les champs. David chaſſoit les bêtes qui attaquoient les troupeaux de ſon pere. Dans le Pſeaume 41, il eſt parlé du cerf altéré qui ſoupire avec ardeur après les eaux du torrent. L'écriture ſainte qui nous tranſmet l'hiſtoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable pour conſtater l'ancienneté de la chaſſe. C'eſt une occupation diviniſée dans

la théologie païenne. Diane étoit la déeſſe des chaſſeurs ; on l'invoquoit en partant pour la chaſſe, & au retour, on lui ſacrifioit l'arc, les fleches & le carquois ; Apollon partageoit avec elle l'encens des chaſſeurs ; on leur attribuoit à l'un & à l'autre l'art de dreſſer les chiens. Céphale, favori de la divinité chaſſereſſe, étoit excellent veneur, il eut pour compagnon le jeune Actéon fort heureux dans l'exercice de la *vénerie*. Apollon & Diane y éleverent Chiron à cauſe de ſa vertu & de ſon courage. Diane avoit une telle affection pour ſes chiens, qu'elle couronnoit dans une ſolemnité annuelle, à la fin de chaque automne, ceux qui avoient le mieux rempli leurs devoirs ; elle leur impoſoit des noms convenables à leurs inclinations. Xénophon dans ſon livre *de venatione*, s'eſt appliqué à donner la ſignification de beaucoup de ces noms de chiens, tels qu'on les leur donnoit de ſon tems. Quiconque entendroit bien le vieux langage gaulois, verroit que ceux de *miraud*, de *briffaud*, & autres ſemblables que portent préſentement nos chiens de chaſſe, n'ont ſignifié autre choſe que l'*arrêteur*, le *pilleur*, *&c.* toutes qualités propres à ces chiens. On donne à Pollux la gloire d'avoir le premier dreſſé des chiens à la chaſſe, & d'avoir appris la ſcience du connoiſſeur. Caſtor a été le premier qui ait dreſſé des chevaux pour courre le cerf. Perſée paſſoit chez les Grecs pour le plus ancien chaſſeur de l'antiquité, mais Caſtor & Pollux lui ont diſputé à bon droit cet honneur. Hercule combattit le furieux lion de la forêt de Nemée : on ſait l'hiſtoire d'Adonis & de Méléagre. Orcon a ajuſté les meutes : Hippolite inventa les filets. Les Grecs diſoient que les chiens mal dreſſés font haïr & abhorrer la *vénerie* à ceux qui l'aiment le plus. Alexandre le grand s'exerçoit à la chaſſe dans les intervalles de ſes travaux militaires ; il avoit un vieux chien en qui il avoit une ſi grande confiance, qu'il le faiſoit porter à la chaſſe ; à un défaut ou embarras on le mettoit à terre, & alors il faiſoit des coups de maître, après quoi il étoit ſoigneuſement reporté au logis, & bien traité. Albert le grand rapporte qu'Alexandre chargea Ariſtote d'écrire ſur la chaſſe, & que pour fournir à la dépenſe de cette étude, il lui envoya huit cents talens, c'eſt-à-dire, un million quatre cent vingt mille livres, & qu'il lui donna un grand nombre de chaſſeurs & de pêcheurs pour travailler ſous ſes ordres, & lui apporter de tous côtés de quoi faire ſes obſervations. Cyrus aimoit beaucoup la chaſſe, tous les jeunes ſeigneurs de ſa cour s'y exerçoient continuellement avec lui ; il y menoit lui-même ſes ſoldats en tems de paix, pour les former ou les entretenir aux exercices de la guerre, les rendre prompts à cheval, adroits, agiles, vigoureux ; il enjoignoit aux gouverneurs des provinces de mener ſouvent à la chaſſe les jeunes ſeigneurs de leurs gouvernemens ; il fit remplir les charges les plus honorables de la monarchie de Babylone par ſes veneurs ; il faiſoit faire des parcs pour dreſſer ſes chiens, les anciens les avoient inventés pour ce ſujet & pour ajuſter les meutes. Avant le regne d'Artaxerxe, il n'appartenoit qu'au maître de tuer ou d'affoiblir ce qu'on chaſſoit ; ce prince permit à ceux qui chaſſoient avec lui de frapper & tuer s'ils pouvoient les premiers ce qu'on pourſuivoit ; il paroît cependant que ce roi alloit moins à la campagne pour chaſſer que pour reſpirer un bon air, puiſque le jeune Cyrus, pour engager les Lacédémoniens à ſe liguer avec lui contre ſon frere, alléguoit entr'autres raiſons qu'il n'étoit pas chaſſeur. Xénophon grand philoſophe & grand général, après ſa belle retraite des dix mille, ſe retira à Sillonte où il fit bâtir une chapelle à Diane, s'amuſant à la chaſſe avec ſes fils & ſes amis ; ce fut auſſi là qu'il compoſa ſes ouvrages, principalement ce qu'il a écrit ſur la *vénerie*, dont il faiſoit beaucoup de cas & de grands éloges ; il penſoit que cet exercice fait les meilleurs ſoldats, qu'il n'y a ni art ni métier qui ait plus de reſſemblance & de proportion avec la guerre, que la chaſſe ; qu'elle accoutume les hommes au froid, au chaud, aux fatigues ; qu'elle échauffe le courage, éleve l'ame, rend le corps vigoureux, les membres plus ſouples & plus agiles, les ſens plus fins ; qu'elle éloigne la vieilleſſe, & que le plaiſir qu'elle procure fait ſouvent ou-

blier les plus grands beſoins. La chaſſe, dit M. *Rouſſeau*, *Emile*, *t. III. p.* 228, endurcit le cœur auſſi-bien que le corps. « On a fait Diane ennemie de l'amour, » & l'allégorie eſt très-juſte, les langueurs » de l'amour ne naiſſent que dans un » doux repos, un violent exercice étouffe » les ſentimens tendres : dans les bois, » dans les lieux champêtres, l'amant, le » chaſſeur ſont ſi diverſement affectés, » que ſur les mêmes objets, ils portent des » images toutes différentes ; les ombrages » frais, les bocages, les doux aſyles du » premier, ne ſont pour l'autre que des » viandis, des forts, des remiſes ; où » l'un n'entend que roſſignols, que ra- » mages, l'autre ſe figure les cors & les » cris des chiens ; l'un n'imagine que » dryades & nymphes, l'autre que pi- » queurs, meutes & chevaux. » Lycurgue & Agéſilas portoient ſinguliérement leur attention à ce que leurs veneurs fuſſent bien traités à leur retour de chaſſe. Les Spartiates aimoient les parties de chaſſe, & ceux qui ne pouvoient y aller, prêtoient leurs chiens & leurs chevaux à ceux qui n'en avoient point. Les veneurs de l'antiquité étoient ordinairement fort dévots ; ils tenoient que les dieux ont pris plaiſir à voir les hommes s'adonner à un exercice auſſi innocent que l'eſt la *vénerie* ; ils conſacroient les prémices de leurs chaſſes & de leurs priſes à leur chaſte Diane.

Les Romains nés guerriers firent de la chaſſe une affaire importante : elle fut l'école de tous leurs grands hommes ; chez ce peuple chacun pouvoit chaſſer ſoit dans ſon fonds, ſoit dans celui d'autrui. L. Emilius donna au jeune Scipion un équipage de chaſſe ſemblable à ceux des rois de Macédoine ; après la défaite de Perſée, Scipion paſſa à chaſſer tout le tems que les troupes reſterent dans ce royaume. Tout l'amuſement de la jeuneſſe romaine, dit Pline dans ſon panégyrique à Trajan, & l'école où ſe formoient tous les grands capitaines, étoit la chaſſe : on peut dire au moins que le courage fit les chaſſeurs, & l'ambition les guerriers. Les Grecs & les Romains ont toujours regardé la *vénerie* comme la ſource de la ſanté & de la gloire, le plaiſir des dieux, des rois & des héros. Jules-Céſar faiſant l'éloge des peuples du Nord, dit qu'ils ſont habiles & attentifs à la guerre & à la chaſſe ; il donna lui-même à Rome de très-beaux ſpectacles de chaſſe pendant cinq jours. Pompée, après avoir ſubjugué les Afriquains, exerça la *vénerie* parmi eux. Les Romains uſoient d'un piege aſſez ſingulier ; ils plaçoient des miroirs ſur les routes que tenoient ordinairement les animaux dangereux, & pendant qu'un d'entr'eux s'amuſoit à conſidérer ſon ſemblable qu'il croyoit voir dans le miroir, les chaſſeurs cachés derriere ou ſur les arbres des environs, le tiroient à leur aiſe. Le ſépulcre des Naſons découvert près de Rome, & qui ſe trouve repréſenté dans les antiquités de *Grævius* fournit un exemple de cette ruſe de chaſſe, laquelle eſt confirmée par un paſſage de Claudien.

La chaſſe, ſelon Pline, a donné naiſſance aux états monarchiques. Dans les premiers tems, dit cet hiſtorien, les hommes ne poſſédoient rien en propre, ils vivoient ſans crainte & ſans envie, n'ayant d'autres ennemis que les bêtes ſauvages ; leur ſeule occupation étoit de les chaſſer ; de ſorte que celui qui avoit le plus d'adreſſe & de force, ſe rendoit le chef des chaſſeurs de ſa contrée, & les commandoit dans les aſſemblées qu'ils tenoient pour faire un plus grand abatis de ces bêtes ; mais dans la ſuite ces troupes de chaſſeurs vinrent à ſe diſputer les lieux les plus abondans en gibier, ils ſe battirent, & les vaincus demeurerent ſoumis aux vainqueurs : c'eſt ainſi que ſe formerent les dominations. Les premiers rois & les premiers conquérans furent donc des chaſſeurs. La collection de *Philippe d'Inville* préſente une infinité de témoignages de l'antiquité, en faveur de la chaſſe, & les éloges qu'en ont fait Platon, Xénophon, Polybe, Pollux, Cicéron, Virgile, Horace, Seneque, Pline le jeune, Juſtin, Simmaque, Vegece, *&c.* Ce concours unanime prouve combien la chaſſe a été regardée utile au prince & à la jeune nobleſſe deſtinée a être le ſoutien des états par ſa bravoure.

Les Lapons négligent la culture de leurs

terres pour ne vivre que de gibier & de poiſſon : preſque tous les Tartares ne ſubſiſtent auſſi que de leur chaſſe & de leurs haras ; quand le gibier leur manque, ils mangent leurs chevaux, & boivent le lait de leurs cavales. Les lettres curieuſes des jéſuites miſſionnaires à la Chine, contiennent des relations de chaſſes faites par des armées entieres de pluſieurs milliers d'hommes. Elles ſont très-fréquentes chez les Tartares mongules. Les Indiens de l'Amérique chaſſent continuellement, pendant que leurs femmes ſont occupées des ſoins domeſtiques. Quand ces ſauvages entreprennent de longs voyages, ils ne comptent pour leur ſubſiſtance que ſur les fruits que la nature leur offre par-tout en abondance, ou ſur les bêtes qu'ils pourront tuer dans leur chemin. On peut aſſurer que la moitié des habitans du monde ne vit encore que de la chaſſe.

Nos premiers rois ſe ſont conſervés les grandes forêts de leur royaume : ils y paſſoient des ſaiſons entieres pour prendre le plaiſir de la chaſſe. On voit dans Grégoire de Tours que le roi Gontran devint ſi jaloux de ſa chaſſe, qu'il en coûta la vie à trois de ſes courtiſans pour avoir tué un buffle ſans ſa permiſſion. Il étoit pour-lors dans les montagnes de Vauges, où il avoit placé une de ces réſerves de chaſſe. Charlemagne & ſes premiers ſucceſſeurs n'eurent point de ſéjour fixe, par le plaiſir de chaſſer dans différens endroits ; ces monarques paſſoient leur regne à aller ſucceſſivement d'Aix-la-Chapelle dans l'Aquitaine, & du palais de Caſenveil dans celui de Verberie en Picardie. Toutes les aſſemblées générales de la nation ou les grands parlemens auxquels les rois préſidoient en perſonne ſur tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre parmi les françois, ſe terminoient toujours par une chaſſe. Les chaſſeurs voulant faire choix d'un ſaint pour célebrer leur fête ſous ſon auſpice, réclamerent avec toute la France S. Martin ; enſuite le royaume ayant changé de protecteur, les chaſſeurs n'adopterent qu'en partie S. Denis que tous les ordres de l'état s'étoient choiſi ; ils voulurent un patron qui eût eu leur goût, & pratiqué leur exercice, & eurent recours à S. Hubert ; dont on débitoit que la vocation étoit venue par l'apparition qu'il eut en chaſſant d'un cerf qui portoit une croix entre ſon bois. La fête de ce ſaint, qui arrive préſentement le 3 Novembre, a beaucoup varié, ou plutôt y ayant eu pluſieurs tranſlations du corps de ce ſaint, chacune en fut une fête ; ainſi il y avoit une S. Hubert en Avril, une en Mai, qui eſt le véritable tems de ſa mort ; une autre en Septembre, une en Novembre, qui eſt celle qu'on a retenue, & enfin une en Décembre. Il n'y avoit cependant que celles de ces fêtes qui arrivoient en Mai & en Novembre, au verd naiſſant, & à la chûte des feuilles, qui ſe célébraſſent avec plus d'éclat & de ſolemnité, parce qu'elles arrivoient dans le tems de deux grandes aſſemblées de la nation ; celle du printems au champ de Mars, & celle d'automne ; ces deux occaſions étant les plus favorables pour lier de nombreuſes parties de chaſſe, pendant que la grande nobleſſe étoit réunie & en train de ſe mouvoir.

Il paroît par des monumens certains que dès le onzieme ſiecle, S. Hubert, nouveau patron des chaſſeurs, étoit encore réclamé contre la rage ; cette maladie attaquant plus ordinairement les chiens que tous les autres animaux par l'altération extrême qu'ils ſouffrent quelquefois à la campagne, ou quand on les néglige dans les chenils, ceux qui avoient ſoin des meutes, prioient le ſaint de préſerver leurs bêtes de la rage, & la dévotion des valets paſſant juſqu'aux maîtres, ceux-ci adreſſerent leurs prieres au même ſaint pour qu'il les préſervât de tout fâcheux accident dans le métier de la chaſſe. Arrien dit qu'il y avoit des chaſſeurs dans les Gaules qui ſacrifioient tous les ans à Diane ; ils avoient pour cela une eſpece de tronc dans lequel ils mettoient pour un lievre pris deux oboles, pour un renard une dragme, pour une biche quatre dragmes ; ainſi tous les ans à la fête de Diane, ils ouvroient ce tronc, & de l'argent qui s'y trouvoit, ils achetoient une victime, les uns une brebis, les autres une chevre, quelques autres un veau ; le ſacrifice étant achevé, & ayant offert les prémices des victimes à Diane, les chaſſeurs faiſoient

bonne chere, & la faiſoient faire à leurs chiens qu'ils couronnoient de fleurs, afin qu'il parût que la fête ſe faiſoit pour eux.

Dans une entrevue faite entre la reine Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V, & la ducheſſe de Valois ſa mere, le duc de Bourbon donna un ſpectable de chaſſe aux deux princeſſes dans le voiſinage de Clermont : il y prit un cerf, & leur en fit préſenter le pié par ſon grand veneur. François I. que *Fouilloux* appelle le pere des chaſſeurs, s'étant égaré un jour à la chaſſe, fut obligé de ſe retirer chez un charbonnier, de la bouche duquel il entendit la vérité, peut-être, pour la premiere fois. On conte la même hiſtoire d'Antiochus.

Accidens arrivés à la chaſſe. Adonis eſt bleſſé à mort par un ſanglier : la Phénicie & l'Egypte retentiſſent des cris qui ſe font à ſes funérailles ; ſon ſang eſt changé par Vénus en une fleur, (l'anémone.) Méléagre mourut après avoir tué le monſtrueux ſanglier de Calydon : l'empereur Baſile de Grece fut tué par un cerf aux abois : Théodebert, roi d'Auſtraſie, mourut de la chûte d'une branche d'arbre qu'un buffle qu'il pourſuivit lui fit tomber ſur la tête, l'animal ayant heurté l'arbre avec ſes cornes. Amé VI. comte de Savoie, périt d'une chûte de cheval, étant à la pourſuite d'un ſanglier dans une forêt près de Thonon en Chablois. Marie, ducheſſe de Bourgogne, la plus riche héritiere de ſon tems, mourut d'une ſemblable chûte dans un retour de chaſſe. Chilpéric I. & Childéric II. furent tués en revenant de chaſſer ; le dernier pour avoir fait châtier indignement un ſeigneur de ſa cour. On lit dans le manuſcrit de Fœbus, au chapitre du Rut, qu'il a vu des cerfs tuer des valets de limiers, & des limiers en les lançant, & d'autres venir ſur les chevaux. Il parle encore d'un Godefroy d'Harcourt bleſſé au bras d'un coup de fleche à la chaſſe à l'arbalête. Sous le regne d'Henri IV il y eut deux veneurs de S. M. tués par des cerfs, l'un dans la forêt de Livry, il s'appelloit Clairbois ; l'autre appellé S. Bon, dans la forêt de Sennar. En 1725, M. le duc de Melun fut tué dans la forêt de Chantilly par un cerf qui lui donna un coup d'andouiller dans le corps. De mon tems, M. de Courchange, veneur de M. le comte d'Evreux fut tué ſur le champ par un cerf en traverſant une route : il y eut auſſi un gentilhomme de M. le comte de Toulouſe qui fut tué à la chaſſe du lievre dans la plaine de S. Denis, d'une chûte de cheval ; il ſe nommoit M. Dâbeau. J'ai vu pluſieurs veneurs de S. M. culbutés de deſſus leurs chevaux par des cerfs : M. de Laſmartre a été bleſſé à la cuiſſe par un cerf aux abois dans la forêt de Sennar. Quand les cerfs ſont aux abois, ils ſont plus dangereux, principalement dans la ſaiſon du rut ; auſſi dit-on *au cerf la biere, au ſanglier le barbier.*

Hiſtoires de chaſſes, faits curieux. On lit dans le Roy *modus du déduit* royal, *chap. j* que le roi Charle-le-Bel chaſſant dans la forêt de Bertilly, prit ſix-vingt bêtes noires en un jour, tant aux filets qu'aux lévriers. *Fouilloux* rapporte qu'un ſeigneur de la ville de Lambale avec une meute de chiens, lança un cerf en une forêt dans ſon comté de Penthievre, le chaſſa & pourchaſſa l'eſpace de quatre jours, tellement qu'enfin il l'alla prendre près la ville de Paris. On voit dans la ſalle du préſidial à Senlis cette inſcription : « En l'an.... le roi Charles VI chaſ» ſant dans la forêt de Hallade, prit le » cerf duquel vous voyez la figure (elle » eſt détruite) portant un collier d'or où » étoit écrit : *Hoc me Cæſar donavit* ; de » ce lieu on voit l'endroit où il fut re» lancé ».

Jean Sobiesky, roi de Pologne, entretenoit pour la chaſſe cinq cents janiſſaires turcs, pris au milieu des combats, conſervant leurs armes & leurs vêtemens ; on leur marquoit une enceinte dans une forêt ; ils tendoient les filets en laiſſant une ouverture qui répondoit à la plaine : des chiens tenus en leſſe formoient un croiſſant à une aſſez grande diſtance ; derriere eux le roi, les veneurs & les curieux décrivoient une même ligne. Le ſignal donné, d'autres chiens perçoient dans la forêt, & chaſſoient indifféremment tout ce qui ſe rencontroit ; bien-tôt on voyoit ſortir des cerfs, des élans, des aurox,

taureaux ſauvages d'une beauté, d'une force & d'une fierté ſinguliere; des loups cerviers, des ſangliers, des ours, & chaque eſpece de chiens attaquoit la bête qui lui étoit propre, laquelle ne pouvoit rentrer dans la forêt, ni s'arrêter aux filets, parce que les janiſſaires y veilloient. Les veneurs ne ſe mettoient du combat que lorſque les chiens étoient trop foibles. Cette multitude d'hommes, de chevaux, de chiens, & d'animaux ſauvages, le bruit des cors, la variété des combats, tout cet appareil de guerre orné d'une magnificence convenable, étonnoit les curieux du midi. *Hiſt. de Jean Sobiesky.*

M. de *Ligniville* rapporte une chaſſe qui a duré trois jours avec les mêmes hommes, chiens & chevaux. Louis XIII. qui, ſuivant M. *de Selincourt parfait chaſſeur*, fut le plus grand, le plus habile, le plus adroit chaſſeur de ſon royaume, fit dans ſa jeuneſſe ſa premiere chaſſe avec la fauconnerie dans la plaine S. Denis, en préſence de la reine & de toutes les dames de la cour, placées ſur une butte de terre au lieu nommé la *planchette*; tous les vols ſuivoient le roi dans tous ſes voyages.

La ſeconde chaſſe faite par Louis XIII. fut aux chiens courans; car outre les équipages pour les cerfs, les chevreuils, loups, lievres & ſangliers, il y avoit toujours cent cinquante chiens qui ſuivoient S. M. dans tous ſes voyages; il n'y avoit point de jour que huit veneurs au moins n'allaſſent tous les matins dans les bois près deſquels le roi paſſoit, & qui ne lui fiſſent leur rapport de ce qu'ils avoient rencontré, cerfs, biches, renards, *&c.* des ſituations des buiſſons; s'ils étoient en plaine, côtaux, ou lieux humides; quelles étoient les refuites, *&c.* de ſorte que le roi étoit informé à ſon levé de quelle bête il pourroit avoir du plaiſir, & comment elle ſeroit portée par terre par trente leſſes de levriers qui ſuivoient l'équipage partout.

Quand le roi vouloit chaſſer, l'ordre étoit donné aux gendarmes, chevaux-légers & mouſquetaires, pour s'aſſembler à l'heure du départ; les chaſſeurs alloient devant, & voyoient où étoit le vent pour diſpoſer les accourts, les toiles étoient ajuſtées pour cacher les levriers, & le roi trouvoit tout diſpoſé à ſon arrivée: ceux de ſa ſuite bordoient le côté du mauvais vent, & ſe rangeant à cinquante pas les uns des autres le piſtolet à la main, ſe tenoient près pour la chaſſe dès qu'elle commenceroit. Le roi donnoit le ſignal, & dès que les chiens découplés commençoient à chaſſer, la décharge ſe faiſoit du côté du mauvais vent, ce qui donnoit une telle terreur aux bêtes, qu'elles fuyoient du côté des accourts, & à leur ſortie du bois, les levriers cotiers étoient donnés, puis ceux de l'autre côté, de ſorte que les bêtes alloient au fond de l'accourt où étoient les gros levriers qui les coëffoient, & le roi en avoit tout le plaſir.

Sur le champ, chacun reprenoit ſa place pour voir ſortir d'autres bêtes, leſquelles étoient encore courues, & toutes celles qui étoient dans les bois étoient portées par terre, ce qui duroit tout le haut du jour & ſouvent fort tard, principalement quand il y avoit des loups, car ces animaux ne ſortoient qu'à force, & même il y en avoit qui ſe ſauvoient du côté défendu par les cavaliers, dont ils aimoient mieux eſſuyer les coups, que de ſortir du côté de l'accourt qu'ils avoient éventé. Ces deux chaſſes que nous venons de décrire étoient pleinement royales. *Le parfait Chaſſeur, par M. de Selincourt.*

Le même auteur dit avoir vu un cerf chaſſé pendant trois jours par trois équipages différens: voici comment il rapporte le fait. Les équipages de M. le duc d'Angoulême, de M. de Souvray & de M. de Metz étoient à Grosbois; il fut laiſſé courre un cerf (on ne marque point ſon âge) en Brie, l'aſſemblée au mont Tetis, & fut couru la premiere journée juſqu'à la nuit, ayant meſuré tous les buiſſons & forêts de Brie, & revenant à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, il fut briſé la tête couverte. Le lendemain ces meſſieurs voulurent voir par curioſité ce que deviendroit ce cerf le ſecond jour, & ils réſolurent de le courre avec un autre équipage & d'autres chevaux; il fut attaqué le lendemain matin où il avoit été briſé,

briſé, il fut très-bien donné aux chiens ; il recommença à reprendre le même chemin qu'il avoit fait le jour de devant, il meſura tous les mêmes lieux, & revint à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, & fut encore briſé la tête couverte. Tous ces meſſieurs le ſoir ne ſavoient que dire, ni Duvivier, Artonge, Deſprez, & tous les autres vieux chaſſeurs crurent tous que c'étoit un ſorcier ; enfin, ils dirent qu'il y avoit encore un équipage qui n'avoit point couru, qui étoit celui de M. d'Angoulême, & qu'il falloit voir ce qui arriveroit de cela. Le lendemain dès la pointe du jour, ils allerent frapper aux briſées, ils lancerent le cerf encore à cinq cents pas de-là, & le coururent encore ſix grandes lieues, au bout deſquelles ils le prirent ſec comme bois, mourant plutôt de faim que pris de force; car s'il eût eu le loiſir de viander, ils ne l'auroient jamais pris, & tous demeurerent d'accord que ſi ce cerf eût couru ſur une même ligne, il fût allé à plus de ſoixante lieues de-là.

On voit au château de Malherbe la figure d'une biche qui avoit un bois comme un cerf, & qui portoit huit andouillers, laquelle après avoir été courue par deux veneurs du roi Charles IX. fut priſe par les chiens pour un cerf : ces veneurs l'ayant détournée en prenant chacun un côté de l'enceinte, l'un la vit piſſer de ſi près qu'il la jugea être une biche; il n'en dit rien à ſon compagnon, il dit ſeulement en terme vagues que cela ne valoit rien à courre. L'autre qui en avoit vu la tête, la jugea être celle d'un cerf, & dans cette confiance laiſſa courre; elle fut priſe enfin & reconnue biche, & celui qui l'avoit vue piſſer ſans l'avoir dit à ſon compagnon, fut caſſé pour avoir donné lieu à une telle mépriſe. La Briffardiere, *nouveau traité de la vénerie*, *ch. xjv.* Il y a bien d'autres exemples de biches portant tête de cerf.

La premiere chaſſe que le roi Louis XV. a faite avec ſa *vénerie*, étoit le jour de S. Hubert, 3 Novembre 1722, dans le parc de Villercotterêt ; on y attaqua un cerf à ſa ſeconde tête, & il y fut pris. Sa majeſté revenoit de Rheims où elle avoit été ſacrée.

Le 13 Juillet 1740, on attaqua à Compiegne une cerf dix corps dans les bordages près la croix du S. Cygne; on le prit au village de Troly. Il étoit monté ſur le haut d'une chaumiere où il ſe promenoit avec deux chiens qui l'aboyoient; M. de Laſmaſtre, lieutenant de la *vénerie*, y grimpa, & fut lui couper le jarret : le cerf culbuta de haut en bas, & ſe tua. Le roi & toute la cour y étoit.

Dans la forêt de Fontainebleau, à la fin de Septembre 1750, on y prit un cerf dix corps, qui avoit la tête velue comme un cerf qui n'a pas touché au bois au commencement de Juillet. Après la mort il fut examiné, il n'avoit point de dintier ni dehors ni dedans; apparemment que des loups, ou un chicot, ou une balle de braconnier en avoit fait l'opération avant qu'il eût touché au bois, puiſqu'il n'y a point touché après.

Chiens courans. Les auteurs anciens ne diſent rien ſur l'origine des chiens courans. Phœbus, dans ſon *chapitre xjx.* rapporte qu'il y en avoit de ſon tems de très-bons en Eſpagne; mais qu'ils ne chaſſoient bien que quand ils avoient un animal près d'eux : il parle d'une autre eſpece qui chaſſoit lentement & péſamment, mais tout le jour; & d'une troiſieme qu'il nomme *beaux*, à qui le vent, ni la pluie, ni la chaleur ne faiſoient quitter la voie de ce qu'ils avoient attaqué. Il cite encore une autre qualité de chiens qu'il nomme *cerfs beaux muz*, *cerfs*, parce qu'ils étoient beaux, bons & ſages pour le cerf qu'ils chaſſoient toujours quoiqu'il fut mêlé avec le change ; ils ne diſoient mot juſqu'à ce que l'animal fut ſéparé du change & pris. Le même auteur fait mention d'une autre eſpece de chiens ſages qu'il appelle *chiens beaux reſtis*, leſquels ne vouloient chaſſer que le cerf. Le nom de *reſtis* leur étoit donné parce que quand un cerf étoit accompagné, ils demeuroient tout court, & n'alloient pas plus loin, s'ils n'étoient avec le veneur. Les mêmes chiens ne chaſſoient pas ſi bien dans le tems du rut, & & ne gardoient pas ſi bien le change, les animaux étant tous échauffés; de même ils chaſſoient les biches dans la ſaiſon où elles mettent bas, comme ſi c'eût été des

cerfs échauffés ; ils ne chaſſoient pas ſi bien depuis le commencement de Mai juſqu'à la St. Jean, à cauſe de l'odeur des herbes. Enfin il dit qu'il préfere les chiens courans aux levriers, allans & autres, parce que les premiers chaſſent tout le jour, *&c. ibid.*

Fouilloux s'étend davantage ſur l'origine des chiens courans. Il tire de bien plus loin leur généalogie. Il dit qu'un certain Brutus deſcendant d'un roi des Latins, étant à la chaſſe, tua ſon pere croyant tuer un cerf. Son peuple voulut ſe ſoulever contre lui, ce qui l'obligea à s'enfuir dans la Grece d'où il vint en Bretagne avec ſon fils Turnus & un bon nombre de chiens courans. Ce ſont les premiers qui aient paru en France. Le premier chien blanc fut donné par un pauvre gentilhomme à Louis XII. qui en fit peu de cas, les chiens dont ſa meute étoit compoſée, étant gris; il le donna au ſénéchal Gaſton qui en fit préſent à ſon tour au grand ſénéchal de Normandie, lequel le donna en garde à un veneur nommé *Jacques Breſé*; celui-ci lui fit couvrir de lices & en tira race. L'année d'après Anne de Bourbon, qui aimoit fort la *vénerie*, envoya une lice appellée *bande*, pour être couverte par ce chien nommé *ſouillard*; l'on en tira deux ou trois portées dont il ſortit quinze ou ſeize chiens *clerand*, *joubard*, *miraud*, *marteau*, *briſſaud*, *boiſe &c.* depuis la race s'en eſt toujours augmentée; & elle fut renforcée par François I. qui fit couvrir les lices qui en étoient ſorties, par un chien fauve nommé *miraud*, que l'amiral d'Annebaud lui avoit donné, *&c.* Les chiens fauves deſcendent de la meute d'un ſeigneur breton appellé *Huet de Nantes*... Suivant Charles IX. les chiens gris dont ſe ſervoient anciennement les rois de France & les ducs d'Alençon, étoient connus ſous le regne de S. Louis. Il y a trois ſortes de chiens courans, ſelon le rapport de Charles IX. dans ſon livre *de la chaſſe royale*, *ch. vij.* Les premiers qui aient été en notre Europe ont été la race des chiens noirs, & celle des blancs; mais cette derniere fut depuis confondue avec celle des chiens greffiers blancs. Toutes les deux ſont venues de S. Hubert. Dans la ſuite S. Louis qui aimoit fort la chaſſe, étant allé à la conquête de la Terre-ſainte, envoya acheter en Tartarie une meute de chiens qu'on diſoit excellens pour la chaſſe du cerf; il les amena à ſon retour en France; c'eſt la race des chiens gris, la vieille & ancienne race de cette couronne. On dit que la rage ne les prend jamais. Les chiens gris ſont grands, hauts ſur jambes & d'oreilles. Ceux de la vraie race ſont de couleur de poil de lievre, ils ont l'échine large & forte, le jarret droit, le pié bien formé; mais ils n'ont pas le nez ſi bon que les chiens noirs, ce qui fait que leur façon de chaſſer eſt toute différente; car les autres chaſſent dans la voie juſte; ceux-ci au-contraire étant extrêmement vîtes chaſſent à grandes randonnées, loin des voies & à la vue les uns des autres. Le plus ſouvent au partir de la couple, ils s'en vont comme s'ils chaſſoient ſans avoir rien devant eux, & leur furie ſeule les tranſporte. Comme ils n'ont pas le nez excellent, ils ne chaſſent que quand l'animal eſt près d'eux, & rarement ils ſont ſages dans le change; s'ils y tournent on ne peut pas les rompre, il faut ſe rompre le cou & les jambes pour les tenir. Si un cerf s'enfuit droit devant lui ſans retour ni change, ils le prendront bien vîte; mais s'il ruſe, on peut les coupler & les ramener au chenil.

Voici ce que dit *Salnove*, *ch. ij. des chiens gris.* Ils formoient les premieres meutes de nos rois depuis S. Louis. Ils étoient fort conſidérés des nobles, pourvu qu'ils fuſſent vrais chiens courans & non corneaux, c'eſt-à-dire chiens engendrés d'un mâtin & d'une chienne courante, ou d'une mâtine & d'un chien courant. Ceux-ci ſont plus vîtes que les autres, ils coupent, ne retournent point, ne requêtent, ne crient que rarement, & ſont très-nuiſibles dans une meute. Les chiens gris peuvent chaſſer plus ſouvent que les autres, ils s'entretiennent en bon corps, ſont peu pillars, moins ſujets aux maladies que les autres chiens, ils chaſſent tout ce qu'on veut ſans ſe rebuter dans l'hiver comme dans l'été, n'appréhendant ni le chaud ni le froid, & criant bien. La derniere meute des chiens gris dont Salnove

parle, appartenoit à M. le comte de Soiſſons, ſous Louis XIII. Depuis ce tems il n'eſt plus fait mention de cette eſpece de chiens. Il nous eſt venu dans l'équipage de Louis XV. des chiens de Normandie à poil gris; ce ſont des limiers qui ont le nez excellent; ils ſont vigoureux, mais pillars comme des mâtins, & s'étranglant ſouvent les uns les autres; peut-être eſt ce un reſte de cette ancienne race de chiens gris que S. Louis fit venir de Tartarie; mais ceux-ci ont des qualités & des défauts que les autres n'avoient pas: il n'eſt pas poſſible de trouver de meilleurs limiers.

Les chiens blancs greffiers, ſelon le rapport de Charles IX. *ch. x.* ont tant de bonté, qu'on n'en ſauroit dire aſſez de bien: ils réuniſſent toutes les qualités des chiens noirs & des gris, ſans tenir rien de ce qu'ils ont de mauvais; ils ont le chaſſer brave & en vrais chiens courans; ils ſont plus vîtes que les gris, & plus ſages que les noirs; ils n'appellent jamais qu'ils n'aient le nez dans les voies; quand le change bondit, c'eſt alors qu'ils ſe glorifient en leur chaſſer, s'ils ſont bien conduits; ce ſont vrais chiens de roi. On les nomme *greffiers*, parce que ſous le regne de Louis XII. on fit couvrir par un chien blanc de la race de S. Hubert une braque d'Italie qui appartenoit à un ſecretaire du roi, que dans ce tems on appelloit *greffier*. Le premier chien qui en ſortit fut tout blanc, hors une tache fauve qu'il avoit ſur l'épaule; ce chien étoit ſi bon qu'il ſe ſauvoit peu de cerfs devant lui; il fit treize petits tous auſſi excellens que leur pere, & peu-à-peu la race s'éleva, de ſorte que quand François I. monta ſur le trône, ſa meute n'étoit compoſée que de ces chiens. La maiſon & le parc des loges de Saint-Germain ne furent faits que pour y élever les chiens de cette race.

Les chiens noirs ſont ceux qu'on appelle *chiens de S. Hubert*, dont les abbés de S. Hubert ont toujours conſervé la race en mémoire de leur ſaint. Ceux qui ſont de la vraie race ont des marques de feu ſur les yeux & aux extrémités; ils vont doucement, n'ont pas grand'force, ſont timides dans le change & nullement entreprenans; ils ont le nez bon, mais ils ſont meilleurs à la main que pour chaſſer. *Charles IX.* Les chiens noirs, ainſi que le rapporte Salnove, *ch. x.* ſont inférieurs aux blancs. M. le cardinal de Guiſe en avoit une meute, & M. le duc de Souvrai, l'un des meilleurs chaſſeurs de ſon tems, en avoit une autre; c'étoient de grands chiens, beaux & bien taillés, & qui prenoient des cerfs dans les pays où il y avoit force changes.

Ligniville, dans ſon manuſcrit, parle d'une race de chiens qui ſe nommoient *merlans*; ils étoient en grande réputation en Lorraine; ils gardoient le change naturellement. Son alteſſe le duc François de Lorraine, en préſenta à Henri IV qui les trouva fort bons. Le même auteur dit avoir vu couvrir une liſſe par un loup, & que les chiens qui en ſortirent ne valoient rien. Xénophon rapporte que de ſon tems il avoit vu deux races de chiens, des caſtors & des renardiers.

« Tous chiens courans, dit Charles » IX. *ch. xj.* d'autre poil & race que » ceux dont j'ai parlé, ſont chiens bâ» tards de l'une & l'autre race mêlées » enſemble, comme les chiens fauves qui » ſortent des gris & des blancs; de ce » poil ſont venus les chiens de la Hunau» daye. D'autres que l'on appelloit *Du» bois*, qu'un gentilhomme du pays de » Berry a donnés aux rois mes prédéceſ» ſeurs. On peut faire état deſdits chiens » quant à la viteſſe, mais ils ont faute de » nez. Il y a d'autres races de chiens » blancs & de chiens de S. Hubert; mais » ce ſont communément gros chiens pe» ſans qui ne ſont à eſtimer.

» Il y a une autre eſpece de chiens qu'on » appelle *chiens de la Loue*, que j'eſtime » & priſe beaucoup; ce ſont petits chiens » qui ſont poil blanc, qui chaſſent auſſi » joliment bien; comme ils ſont gentils » & beaux, on les appelle *chiens de la* » *Loue*, parce que c'étoit un gentilhom» me du Berry qui porte ce nom-là, qui » du tems du feu roi mon grand-pere, » prit la peine de les élever. Le roi les » voyant ſi beaux & ſi gentils, les donna » au feu roi mon pere ſon fils qui pour» lors étoit dauphin. Quand à ceux qui

» ont deux nez, ce ſont chiens courans » ſans courre, car ils ſont de race de » chiens courans; mais toutefois juſqu'à » préſent on ne leur a fait faire autre mé- » tier que de limier, & y ſont fort bons » & excellens. Et afin que je diſe ce que » c'eſt que les deux nez qu'ils ont, ce n'eſt » pas qu'ils ayent quatre nazeaux, mais » c'eſt que le bout de leur nez & muſle » eſt fendu, de façon qu'entre les deux » narines il y a une fente juſqu'aux dents; » il s'en trouve de tout poil ».

Chiens anglois. Fouilloux n'en parle point dans ſon traité de *vénerie*, ni Charles IX. dans ſon livre de *La chaſſe royale*. Salnove en fait mention dans ſon *ch. xiij*. De ſon tems ils étoient en uſage en France; il leur trouvoit une obéiſſance qu'ils n'ont pas aujourd'hui: ils avoient le nez bon, s'attachant bien à la voie, ne la quittant pas, y étant juſte, & ils chaſſoient avec plus de régularité que les chiens françois. Aujourd'hui ces chiens ſont bien changés, ils ſont légers comme des levriers, percent dans les fourrés & dans les pays clairs; ont toujours la tête des chiens françois, chaſſent bien, ſont vigoureux, tenant ſur pié toute la journée; quand ils ſe ſont faits ſages, il n'y en a pas de meilleurs; mais ils ne crient pas ſi bien que les chiens françois, particuliéremenr ceux du nord, qu'on nomme *chiens du renard* leſquels ont 22 pouces de hauteur, la queue & les oreilles raccourcies. Les veneurs ne peuvent pas les tenir dans les enceintes, tant ils ont de viteſſe & de legéreté. Il y a une autre eſpece de chiens en Angleterre, qu'on nomme *chiens du cerf*, qui ſont un peu plus grands; ils ſont environs de 24 pouces, & n'ont point les oreilles ni la queue coupées; ils chapent bien, crient de même, ſont vigoureux, mais moins vites que les précédens; ils vont du même pié que les chiens françois, & ſont bien plus obéiſſans que les autres anglois; ils ont le nez excellent, & ſe font ſages bien plus vîte. Ce ſont ceux que je deſirerois qu'il y eut dans la meute du roi avec les chiens françois; par-là la meute ſeroit plus enſemble, il n'y auroit pas toujours une tête de chiens en avant bien loin des autres, ce qui à la vérité fait prendre des cerfs, mais fait faire auſſi des chaſſes bien déſagréables.

Il y a auſſi une troiſieme eſpece de chiens qu'on nomme *bicles*, pour chaſſer le lievre, ils ont 14 à 15 pouces. Une petite meute de cette eſpece eſt charmante pour la chaſſe du lievre & du chevreuil. La petite meute du cerf de S. M. Louis XV. a été commencée en 1726 par des chiens de cette eſpece, auxquels on faiſoit d'abord chaſſer le lievre; on les mit enſuite au chevreuil, puis au daim, & enfin au cerf où elle eſt encore actuellement. Elle eſt compoſée de preſque tous chiens anglois du Nord.

M. de Ligniville fait bien l'éloge des chiens anglois; ils ont, dit-il, le ſentiment excellent, puiſqu'ils démêlent & s'approchent ce qui eſt fort longé; la voix bonne & forte, ils chaſſent à grand bruit; ils ſont ſi vites, que peu de chevaux peuvent les tenir, à moins que ce ne ſoient des chevaux anglois, barbes ou turcs, & en haleine; enfin ils ſont de grande force à chaſſer, tiennent long-tems ſur pié, & il ſeroit extraordinaire de trouver un cerf qui les fît rendre. Avec ces quatre qualités, on peut les regarder comme la meilleure race des chiens, quand ils ſont bien dreſſés & ajuſtés par les meilleurs veneurs.

Chiens françois. La meute du roi Louis XV. eſt compoſée pour la plus grande partie de chiens françois, qui ont été élevés au chenil que S. M. a fait conſtruire exprès à Verſailles. Il y en a de la premiere beauté, la plûpart bâtards anglois qui ſont moulés, vigoureux & chaſſent bien; s'ils étoient réduits & ſages, ils feroient la plus belle meute du monde; mais la quantité de jeunes chiens qu'on y met tous les ans, fait tourner la tête à ceux qui ſont ſages & à ceux qui commencent à le devenir; l'autre partie de la meute eſt de chiens anglois, moitié du nord, & moitié chiens du cerf: il y a environ ¼ d'anglois dans la meute qui eſt de 140 chiens. Il n'y a plus dans la *vénerie* de race ancienne; toutes les eſpeces de chiens d'aujourd'hui ont été croiſées de lices normandes, de chiens françois, d'anglois, tout cela a été confondu; on tire race des plus belles lices & des plus beaux chiens de la meute, anglois

ou françois : on tâche de proportionner la taille qui eſt pour la grande meute de 24 à 25 pouces françois, je dis pouces françois qui ont 12 lignes, car le pouce anglois n'en a qu'onze, c'eſt à quoi l'on doit prendre garde quand on fait venir des chiens d'Angleterre.

M. de Selincourt, dans ſon parfait chaſſeur, *ch.* 12. dit, qu'il y a trois ſortes de chiens courans en France, auſſi-bien qu'en Angleterre. Les chiens pour le cerf, ſont de la plus grande race, que l'on appelloit anciennement *royale*. Leur naturel étoit de chaſſer le cerf, & de garder le change dès la ſeconde ou troiſieme fois qu'ils chaſſoient; mais, depuis que les races angloiſes ſe ſont confondues avec les françoiſes, l'on n'y connoît plus rien : ces belles races de chiens ſe ſont évanouies, & de ces mêlanges de races il n'eſt reſté que la curioſité du pelage : l'on a choiſi pour courre le cerf, les chiens blancs les plus grands que l'on peut trouver de race mêlée, parce qu'on a remarqué, que de ce poil, ils ſont de plus haut nez, gardent mieux le change, ſont plus fermes & tiennent mieux dans les chaleurs que les autres. Les Anglois ſont de même que les François, & ne ſe ſervent que des plus grands chiens blancs qu'ils ont pour courre le cerf. Ils ſont très-vites & crient peu; ils ſont mêlés avec des levriers, qui naturellement rident (terme que je ne trouve pas). Les Anglois ont, outre cela, de trois ſortes de chiens, les plus grands & les plus beaux ſont dits de *race royale*; ils ſont blancs, marquetés de noir. Ils gardent fort bien le change, & ſont dreſſés de telle ſorte, qu'ils chaſſent tous enſemble ſans oſer ſe jetter à l'écart, de peur du châtiment que les valets de chiens anglois, qui ſont très-rudes, leur donnent avec de grandes gaules qu'ils portent exprès : les ſeconds ſont appellés *beaubis*, & les troiſiemes *bigles*, dont il y en a de deux ſortes, de grands & de petits; on a confondu toutes ces races avec les françoiſes.

Figure & taille des chiens courans. Aucun auteur n'a déſigné la taille des chiens courans; mais ils décrivent bien leur figure. Voici le tableau que *Fouilloux* en fait. Il faut, dit-il, *ch. vj.* qu'un chien courant pour être beau, ait la tête de moyenne groſſeur, plus longue que camuſe, les nazeaux gros & ouverts, les oreilles larges de moyenne épaiſſeur, les reins courbés, le rable gros, les hanches groſſes près des reins, & le reſte grêle juſqu'au bout, le poil de deſſous le ventre rude, la jambe groſſe, la partie du pié ſeche & en forme de celle d'un renard, les ongles gros. On ne voit guere un chien retrouſſé, ayant le derriere plus haut que le devant, être vîte. Le mâle doit être court & courbé, & la liſſe longue. Les nazeaux ouverts ſignifient chien de haut nez. Les reins courbés & le jarret droit, ſignifient viteſſe. La queue groſſe près des reins, longue & déliée au bout, ſignifient force aux reins, & que le chien eſt de longue haleine. Le poil rude au-deſſous du ventre, dénote qu'il eſt vigoureux, ne craignant pas les eaux. La jambe & les ongles gros, le pié de renard, démontrent qu'il n'a point les piés foibles, qu'il eſt fort ſur les membres pour courre long-tems ſans s'engraver.

Salnove, *c. iv.* dit qu'il faut qu'un chien courant ait la tête plus longue que groſſe, que le front en ſoit large, l'œil gros & gai, qu'il ait au milieu du front un épi, qui ſoit de poils plus gros & plus longs, ſe joignant par le bout à l'oppoſite l'un de l'autre. Je ne dis pas, continue-t-il, qu'il le faille à tous, mais quand il s'y rencontre, c'eſt un ſigne évident de vigueur & de force. Il faut auſſi que le chien ſoit bien avalé, les oreilles paſſant le nez de quatre doigts au plus, & non comme celles qui le paſſent d'un grand demi-pié; nous appellons les chiens qui les ont ainſi *clabots*, à cauſe qu'ils demeurent à chaſſer dans trois ou quatre arpens de terre ou de bois, où ils retournent & rebattent les voies pluſieurs fois; ce qui les y oblige, c'eſt qu'ils ont naturellement peu de force. Il faut auſſi que les chiens courans aient s'il ſe peut une petite marque à la tête qui ne deſcende pas au-deſſous des yeux, qu'ils n'aient point les épaules larges ni trop étroites, que les reins en ſoient hauts en forme d'arc & larges, la queue groſſe auprès des reins, en aménuiſant juſqu'au

bout, qui ſera épié & relevé en s'arrondiſſant ſur les reins, & non tournée comme une trompe, ce qui eſt marque de peu de force & de viteſſe (mais l'on en peut faire des limiers.) La cuiſſe en doit être trouſſée, le jarret droit & la jambe nerveuſe, le pié petit & ſec, les ongles gros & courts, qu'ils ne ſoient pas ergotés, au moins pour courre, cela n'importe; c'eſt la taille & les ſignes qu'il faut aux chiens courans & aux lices, pour être aſſurément bons. Le rein gros & la chair fort dure ſur les reins, ſont deux qualités qu'exige M. de *Ligniville* dans le choix des chiens.

Nous avons, dit le même M. de *Ligniville* de deux tailles de chiens courans; des *eſclames* (terme de fauconnerie, *Dictionnaire de chaſſe par M. Langlois*, *p.* 81.) approchant de la taille des levriers à lievres; d'autres plus gouſſeaux & mieux fournis comme levriers d'attaches. Les chiens *eſclames* ſont bien faits, arpés, c'eſt-à-dire ayant les hanches larges & étrignés comme levriers. Ces chiens doivent être vîtes pour les vues, de grandes jambes, force & viteſſe pour un jour; les chiens d'autres tailles harpés, mais plus gouſſeaux & mieux fournis des reins, & larges, plus enſemble, ſans excès en leur taille, ne le doivent point céder à la fin du jour & des chaſſes à leurs compagnons, même s'il eſt queſtion de charper trois jours de ſuite, comme on fait quelquefois. Je tiens que les chiens mieux fournis ne ſe rendent pas ſitôt que les autres.

Le chien eſclame doit avoir la tête plus longue que le gouſſeau, & celui-ci plus courte, toutes les deux doivent être proportionnées à la taille; le reſte leur ſera commun ſans excès à leur grandeur & taille, la tête ſeche, nerveuſe, le deſſus du front plein de petites veines, les yeux élevés, noir-clair, grand & large front, les tempes creuſes, plutôt courtes oreilles que trop longues, ſans poil au-dedans, le col aſſez long & délicat pour être prompt au mouvement, la poitrine large & groſſette, les aiſſelles un peu diſtantes des épaules, les jambes de devant petites, droites, rondes & fermes, le pli des cuiſſes droit, les côtés non creuſés, mais un peu relevés, les reins charnus, ni trop longs ni trop courts, les flancs entre le mol & le dur & bien trouſſés, les cuiſſes potelées, charnues en bas, larges par le haut, retirées en-dedans, le ventre avec ce qui en dépend bien vuidé, la queue remuante, droite, groſſe près des reins plutôt que déliée, & venant à proportion à diminuer, déliée vers le bout, venant aboutir au nœud du jarret, s'il la tourne le long du tour & creux de la cuiſſe, les jambes de devant beaucoup plus hautes que celles de derriere, & les piés petits, ſerrés & ronds. Voilà la taille d'un chien robuſte, agile, léger & beau à voir, convenable aux efforts, tels qu'ils ſont choiſis dans la meute de Xénophon & dont Cyrus & Alexandre ſe ſervoient.

Il n'y a rien à ajouter au tableau que M. de *Ligniville* fait du chien courant; il le peint comme ſont aujourd'hui nos plus beaux chiens françois & bâtards anglois qui ſont moulés; il n'en marque point la hauteur, ſinon celle du levrier pour lievre. La taille de ces beaux chiens qui ſont aujourd'hui dans la grande meute du roi, eſt de 24 à 25 pouces de hauteur.

Les Anglois, dit M. de Selincourt, obſervent réguliérement ce qu'il faut faire pour avoir de bons chiens courans, & pour en avoir quantité; car ils gardent des lices exprès, qui ne vont jamais à la chaſſe, de toutes les meilleures races qu'ils aient, pour leur ſervir de lices portieres, leſquelles ils laiſſent libres dans leurs baſſes-cours, comme les mâtines, qui n'avortent jamais, qui leur font tous les ans deux portées, dont ils n'en gardent jamais plus de ſix de chaque portée; ſi bien qu'il n'y a point de lice qui ne leur donne tous les ans, l'un portant l'autre, une douzaine de chiens; & comme ils abondent en laitage, & que leurs lices ſont toujours en liberté, ils les nourriſſent mieux que tous autres, & pouſſent leurs petits chiens juſqu'à l'âge de cinq mois, qu'ils ont fait leurs gueules à force de lait; en telle ſorte qu'ils deviennent beaux, grands & forts, & ſont plus prêts à chaſſer à un an, que les autres à dix-huit mois; & ainſi ſont-ils de toute autre race de chiens.

Si les François imitoient les Anglois, qui

ſont nourrir tous leurs jeunes chiens enſemble, & dès l'âge de ſix mois, les menent à la campagne pour leur apprendre à être obéiſſans, ne leur permettant pas que jamais ils ſe ſéparent les uns des autres, ils auroient des chiens ſages & obéiſſans, qui chaſſeroient toujours enſemble; car les chiens françois ont des qualités plus relevées que les chiens anglois. Ils ont les voix plus hautaines, chaſſent plus gaiement, la queue plus haute, tournent mieux, requêtent incomparablement mieux, rentrent mieux dans les voies, trouvent mieux les retours, & ſe font plus entendre de deux lieues, qu'une meute angloiſe ne feroit d'un quart de lieue, parce qu'ils chaſſent le nez haut à plus d'un pié de terre; au lieu que les anglois chaſſent le nez bas & d'une voix étouffée contre terre. Tous les avantages des chiens françois s'évanouiſſent par la mauvaiſe nourriture qu'on leur donne, les faiſant nourrir ſéparément; les uns par des laboureurs, & les autres par des bouchers en plein libertinage juſqu'à un an ou quinze mois; pendant lequel tems ils acquierent des qualités ſi vicieuſes, qu'avant d'entrer au chenil, ils ſont incorrigibles, & que l'obéiſſance & la crainte ne peuvent plus rien ſur leurs vicieuſes habitudes, & que ce n'eſt qu'à force de coups qu'on les peut réduire, encore n'en peut-on venir à bout: ſi bien qu'une meute ne devient ſage qu'a force de vieillir.

La Briffardiere, *nouveau traité de vénerie c. xxxvj.* dit peu de choſe ſur les races de chiens courans: il donne aux chiens blancs la préférence ſur tous les autres poils, & ſur ceux d'une taille médiocre qui ſont plus vigoureux & courent plus long-tems que les chiens élancés & de haute taille: ces derniers n'ont que le premier feu, & après le premier relais, ils ne ſauroient plus ſuivre les autres: il propoſe, quand on a une meute de chiens blancs, de les faire chaſſer le lievre deux fois la ſemaine, & que les piqueurs n'épargnent pas les coups de fouet, pour les rendre attentifs & dociles, pour leur apprendre à s'ameuter avec les autres, s'y rallier & tourner où l'on voudra: après, leur faire chaſſer le cerf ou le chevreuil, & en peu de tems ils ſeront formés: quand les lices deviennent en chaleur, les faire couvrir par les meilleurs chiens, comme il eſt dit ci-devant; les ſéparer de la meute douze jours avant de mettre bas, *&c.*

Phœbus, dans ſon *chapitre xxiij. du Chenil*, dit comme les chiens doivent demeurer & comme ils doivent être tenus. De ſon tems il y avoit un préau qui étoit conſtruit exprès, avec une porte de derriere, pour que les chiens allaſſent au ſoleil, qui y donnoit tout le jour; les chiens pouvoient y aller quand ils vouloient: il prétend que cette conſtruction de chenil avec un préau, les empêchoit de devenir galeux ſi ſouvent; (je ſerois bien de ſon ſentiment, que le grand air ne peut faire que du bien aux chiens, ſur-tout dans les beaux jours.) Il faiſoit ficher des bâtons en terre, environnés de paille, hors les bancs où ils ſe couchoient, pour que les chiens y vinſent piſſer, *il en faiſoit mettre juſqu'à ſix.* Si l'on frottoit quelqu'un de ces bâtons avec du *galbanum*, tous les chiens iroient piſſer contre. La méthode n'étoit que très-bonne; cela les empêchoit de piſſer ſur les bancs où ils ſe couchoient, ce qui faiſoit que leurs lits étoient toujours ſecs: l'on n'a plus cette habitude, prétendant que des chiens en jouant ou en ſe battant, ou en ſortant de viteſſe pour l'ébat ou pour manger la mouée, qu'ils pourroient s'étrufler, ſe bleſſer de différentes façons; je laiſſe la choſe à décider. Il y avoit de ſon tems des cheminées dans les chenils, pour les réchauffer dans l'hiver & quand ils revenoient de la chaſſe, ayant eu la pluie quelquefois toute la journée ſur le corps, avoit battu l'eau dans des étangs ou des rivieres, la boue, la crotte. Fouilloux parle de l'uſage des cheminées. Il faiſoit bouchonner les chiens après la chaſſe, pour faire tomber la boue & la crotte. L'on avoit conſervé cet uſage juſqu'au regne de Louis XIV j'ai vu de grandes cheminées, environnées de grillages de fer, dans les chenils de Verſailles; je crois que c'eſt la peur du feu qui les a fait détruire; je les approuverois cependant, pour le bien & la conſervation des chiens:

à l'égard du feu, on peut prendre des précautions comme on les prenoit dans ce tems-là, où il n'eſt point mention qu'il ſoit arrivé d'accident.

Phœbus, dans ſon *chap. xxiv.* dit qu'il faiſoit mener ſes chiens à l'ébat deux fois le jour, le matin & le ſoir, au ſoleil, en beau & grand pré; on les y peignoit & bouchonnoit tous les matins; on les menoit dans des lieux où il y avoit des herbes tendres ou blé verd, pour qu'ils ſe purgeaſſent; on leur donnoit de la paille fraîche une fois le jour, & celle de deſſus les bancs on la mettoit deſſous les piés. Charles IX. leur faiſoit donner de l'eau fraîche deux fois le jour, les faiſoit rendre obéiſſans à l'ébat; il vouloit qu'on ne les laiſſât pas écarter, qu'on les fît rentrer dans la meute, en les corrigeant & les nommant par leurs noms, qu'on les tint en crainte & obéiſſance le plus qu'on pourroit; qu'on les panſât deux fois le jour: c'étoit la méthode du regne de Charles IX. & de Salnove; ils ajoutent, *ſans y manquer, ſi on les veut avoir beaux, vigoureux, & toujours en bon corps.* Il y avoit deux petits valets de chiens ordinaires, qui couchoient au chenil. Ligniville dit qu'il faut des planches le long des murailles où couchent les chiens, pour les garantir de l'humidité des murs contre leſquels ils s'appuient. La précaution eſt très-bonne; on les faiſoit panſer le matin à ſix heures en été, & à cinq le ſoir, en hiver à huit heures du matin & à trois du ſoir; on les faiſoit promener & mener à l'ébat après leurs panſemens, les y laiſſant une heure dehors. M. de Selincourt recommande la même choſe, diſant que ſi les chiens ne ſont bien panſés & tenus proprement, il en arrive toujours deux accidens fort grands & fâcheux, qui ſont la galle & la rage; il recommande de même des cheminées dans les chenils & grand feu au retour des chaſſes froides & humides en hiver.

On ne peut rien ajouter pour la propreté des chiens à l'uſage que les anciens en avoient; je ſuivrois avec plaiſir leur méthode; aujourdhui on s'eſt relâché ſur bien de bonnes choſes qu'on a abolies pour en introduire d'autres qui ne les valent pas, comme de laver les chiens le lendemain des chaſſes en hiver avec de l'eau glacée dans un grand chenil qui n'a de chaleur que ce que les chiens lui en donnent; cela doit leur être bien contraire. On ne les panſe plus, ou on ne le fait que très-rarement; quand ils ont été lavés, en voilà juſqu'à la prochaine chaſſe ſans qu'on les peigne ni qu'on les broſſe; je ne déſaprouverai pas qu'on les lave dans l'été, dans les jours de chaleur le lendemain des chaſſes: cela les délaſſe, & ne peut que leur faire du bien; mais cela n'empêcheroit point qu'ils ne fuſſent panſés avec le peigne & la broſſe tous les jours une fois juſqu'au jour de la chaſſe. En lavant les chiens en hiver avec de l'eau froide, vos vieux chiens qui à peine ſont réchauffés de la veille, ſe mettent les uns ſur les autres pour trouver de la chaleur, ſe falliſſent autant qu'ils l'étoient auparavant, ne peuvent ſe réchauffer, qu'avec bien de la peine, ils maigriſſent à vue-d'œil, & ne durent pas long-tems. Les autres anciens diſent que leurs chiens courans duroient en bonté & force neuf ans dans leurs meutes; aujourd'hui quand ils en durent ſix, c'eſt beaucoup.

Si les chiens, dit Fouilloux, avoient des poux & puces, pour y remédier, il faut les laver une fois la ſemaine avec un bain fait de creſſon ſauvage, autant de feuilles de lapace, de marjolaine ſauvage, de la ſauge, du romarin & de la rue, faire bouillir le tout juſqu'à ce que les herbes ſoient bien cuites & conſommées, les ôter de deſſus le feu, les laiſſer refroidir juſqu'à ce qu'elles ſoient tiedes, puis bien laver les chiens ou les bien bouchonner, ou les baigner l'un après l'autre: cela ſe doit faire dans les grandes chaleurs trois fois le mois au-moins, une poignée de chaque herbe pour un ſeau d'eau, ſuivant la quantité plus ou moins.

M. de Selincourt, dans ſon *ch. xiij. des équipages*, donne de très-bons conſeils que j'ai tranſcrits mot-à-mot. Il y a, dit-il, deux ſaiſons de l'année auxquelles il faut donner plus de ſoin au maintien d'une meute

meute pour la garantir de toutes les maladies qui regnent en ces deux ſaiſons, l'une eſt le printems, l'autre l'automne. En celle du printems, parce que le ſoleil remonte & donne vigueur à toutes choſes, qu'en ce tems les animaux ſont en leur plus grande force, & principalement les cerfs; & qu'aux chaſſes qui ſe font en Avril, les chiens font plus d'efforts en une qu'en pluſieurs, en tout tems de l'année; c'eſt pourquoi il faut purger les chiens, les ſaigner, les panſer, & les tenir plus nets qu'en toute autre ſaiſon, & leur donner une meilleure nourriture, ayant ſoin de ceux qui ſont maigres, & par conſéquent plus ſuſceptibles des maux qu'ils peuvent communiquer à tous les autres, leur donner de la ſoupe, & les remettre en état.

Quant à l'automne qui rend tous les corps des animaux plus débiles & plus lâches, c'eſt en cette ſaiſon qu'il en faut avoir un ſoin plus particulier.

Quand on en a grand ſoin & qu'on tient les chiens proprement, on ne voit guere de meutes attaquées d'aucunes maladies générales qui les ruinent; & ce ne ſont jamais que les grands excès des curées trop fréquentes & des grands efforts que fait une meute qui leur cauſent la rage de glai; grande rage qui infecte l'air des chenils & qui ſe communique. La premiere ſe guérit, ſi elle arrive au printems, par des remedes rafraîchiſſans; la ſeconde qui n'eſt que particuliere, ſe guérit par des ſaignées, par des purgations de ſéné; la troiſieme ſe guérit par des bains ſalés, ou par le bain de la mer, & en ſéparant les chiens les uns des autres le plus promptement que faire ſe pourra.

Salnove, *chap. xij.* rapporte qu'il y avoit une ancienne coutume dans la *vénerie* du roi, que les chiens mangeoient du pain de froment, du plus blanc & du meilleur; les valets de chiens en prenoient pour leur nourriture ſans en abuſer.

Il faut faire une très-exacte viſite des grains & farines dont on nourrit les chiens, leſquelles ſont quelquefois échauffées par la quantité ou épaiſſeur de grains qu'on met dans les greniers, & quelquefois auſſi on fait le pain avec de l'eau puante, par la négligence, pareſſe, & ſaleté des boulangers, qui ne ſe donnent pas la peine de vuider tous les jours leur grande chaudiere, dans laquelle la vieille eau a croupi & formé du verd-de-gris; ils remettent de l'eau par-deſſus, la font chauffer, & font le pain avec, ce qui eſt très-contraire aux chiens, & peut leur donner des maladies qui commencent par des dégoûts, ſuivis de cours de ventre, de flux de ſang, & même de la rage, à laquelle aboutiſſent tous ces maux; une ſeule fourneé de pain mal cuit rend toute la meute malade une ſemaine entiere, & principalement les chiens les plus voraces, & qui mangent ordinairement le mieux.

Il faut mettre le boulanger ſur le pié de vuider & nettoyer ſa chaudiere tous les jours, cela ne peut faire qu'un très-bon effet pour garantir du verd-de-gris, qui eſt un poiſon, quand même la chaudiere ſeroit étamée.

Le boulanger doit auſſi examiner la farine qu'on lui livre, & ſi elle n'étoit pas bonne ne pas la recevoir: celui qui a la direction de l'équipage doit y être bien attentif, & s'en rapporter pour l'examen à lui-même, & s'il étoit abſent qu'on reçut de mauvaiſe farine, faire punir celui qui l'a livrée & celui qui l'a reçue; au moyen d'une pareille exactitude le ſervice pour la nourriture des meutes ſera toujours bien fait.

On donne aujourd'hui du pain d'orge pur aux chiens du roi, cela leur tient le corps frais & en embonpoint; la nourriture en eſt bonne; ils en mangent deux fois le jour: les jours de chaſſe on doit leur donner à déjeûner, mais le quart de ce qu'ils ont coutume de manger, pour ne les pas trop remplir, mais ſeulement les ſoutenir tout le jour que la chaſſe dure, car ſouvent ils ne rentrent que bien avant dans la nuit; ces jours-là on leur prépare une bonne mouée, qu'on leur fait manger après la chaſſe; & après qu'ils ont mangé leur ſoupe ou mouée, on leur fait faire la curée.

Service du chenil. Voici ce qui eſt en uſage pour les meutes du roi ſa majeſté Louis XV. pour le ſervice du chenil.

Dans l'été, les valets de chiens doi-

vent ſe trouver au chenil à cinq heures du matin, pour ſortir & promener les limiers, les lices en chaleur, & les boiteux ou malades; le valet de chien qui ſort de garde & qui a paſſé la nuit dans le chenil avec les chiens, eſt chargé de bien nettoyer & balayer chaque chenil, de mettre la paille de deſſus les bancs par terre, & de la paille blanche neuve ſur les bancs, de nettoyer & vuider les baquets où l'on met leur eau; le valet de chien qui prend la garde eſt chargé d'aider ſon camarade à nettoyer & enlever les fumiers, & de mettre de l'eau fraîche dans tous les chenils. A ſix heures on promene la meute; on les tient enſemble le plus qu'il eſt poſſible, à la réſerve de ceux qui ſe vuident ou prennent du verd ou de l'herbe pour les purger, ce qu'il faut leur laiſſer faire, & laiſſer un homme pour reſter auprès d'eux juſqu'à ce qu'ils aient fini; pendant ce tems on promene les autres.

Il faut que celui qui a la direction de la meute examine les chiens boiteux, ceux qui paroiſſent n'avoir pas la gaieté ordinaire, qu'il voye s'ils ont la gueule bonne, c'eſt-à-dire ſi un chien eſt malade. Pour cela on lui lave les levres, & ſi on lui remarque une pâleur qui n'eſt pas ordinaire, on eſt ſûr qu'il eſt malade, on lui tâte les côtes vis-à-vis le cœur; quand il a la fievre on en ſent les battemens bien plus vifs & plus fréquens que d'ordinaire; on le fait ſéparer ſur-le-champ, & on le traite ſuivant la maladie qu'on lui trouve; il faut avoir du papier, un crayon, & écrire chaque chien boiteux ou incommodé, pour le panſer ſuivant ſon mal, & ne le point mener à la premiere chaſſe, juſqu'à ce qu'il ſoit bien refait & rétabli; par ce moyen on ſait le tems de ſon incommodité, le genre de ſa maladie ou accident, & celui qui eſt en état d'être mené à la chaſſe ou non. Après les avoir fait promener trois quarts d'heure ou une heure, on les ramene au chenil, que les deux valets de chiens ont bien balayé, nettoyé, renouvellé de paille blanche & d'eau fraîche; il faut les faire panſer, les bien peigner & broſſer, ce qui ſe fait en cette maniere: chaque valet de chiens eſt obligé d'avoir une étrille, broſſe, peigne, ciſeaux, & une couple: chacun prend un chien avec ſa couple, lui met les deux piés de devant ſur le bord du banc où couchent les chiens, commence à le bien peigner, à rebrouſſer ſes poils d'un bout à l'autre, & après on le broſſe bien par tout le corps; on doit leur paſſer la main ſous le ventre, entre les cuiſſes, les épaules, voir s'il n'y a point de crotte ſeche, & l'ôter s'il s'en trouve; à chaque chien on doit bien nettoyer la broſſe avec l'étrille; en les panſant on doit examiner s'ils n'ont point de dentée de la nuit; s'ils en ont, il faut leur couper le poil; de même s'il y avoit quelques dartres qui vouluſſent venir, on leur coupe le poil pour les panſer ſuivant le mal. Quand on a fini de panſer les chiens & qu'il ne s'en trouve plus par l'appel qui en eſt fait par les valets de chiens, chacun ferre ſes uſtenſiles; on met au gras, c'eſt-à-dire qu'il doit y avoir un petit chenil à côté du grand, qui ait communication par une porte l'un dans l'autre, & on met dans le petit les chiens qui ſont trop gras (pour bien chaſſer); quand l'on y a mis ceux que l'on juge à propos, le premier valet de chiens examine s'il y en a une grande quantité, on y fait reſter le dernier valet de chiens, après quoi on entre les auges dans leſquelles on caſſe le pain; on les laiſſe manger environ une heure; on examine ceux qui ne mangent pas, s'ils n'ont point l'air triſte ou fatigué de la chaſſe, ou mal au ventre; ſuivant ce qu'on leur remarque, on les ſépare ou on leur donne du lait ou du bouillon, de la ſoupe ou de la viande, ce qui paroît à propos; quand on voit qu'ils ne mangent plus & qu'il ſe trouve aſſez de pain pour que les chiens gras & gourmands n'en mangent trop, on leur ouvre la porte, après quoi on finit le reſte des autres, on ôte les auges & l'on panſe les boiteux & les malades: on les laiſſe tranquilles juſqu'à quatre à cinq heures du ſoir qu'on recommence la même cérémonie, à la reſerve du panſement, du peigne, & de la broſſe, qu'on ne doit faire que le matin: dans l'hiver on ne les doit ſortir qu'à huit heures & le ſoir à trois.

Le premier valet de chiens eſt chargé du panſement des boiteux, malades, ou bleſſés; il a quatre ſols par jour de plus que ſes camarades; ces panſemens ſe font toujours ſous les yeux & les ordres de celui qui a la direction de la meute & qui en rend compte au commandant; il lui fait part auſſi de tous les détails qui concernent le ſervice de la meute & prend ſes ordres pour les chaſſes, les départs, les chiens à mettre aux relais, ceux qu'il faut réformer, généralement tout ce qui eſt du détail de la meute, & des valets de chiens.

Quand la meute doit chaſſer, celui qui en a la direction doit avoir un petit état de tous les chiens boiteux de la derniere chaſſe, des malades, fatigués, maigres, enfin de tous ceux qu'il ne croit point en état d'aller à la chaſſe; arranger en conſéquence le tout, par ordre de meute & de relais; ayant ôté tout ce qui ne doit point marcher, il voit d'un coup d'œil ce qui lui reſte de chiens pour la chaſſe, ſuivant l'heure du départ de la meute; ſi c'eſt le matin, on avance l'heure ordinaire pour les ſortir à l'ébat qu'on fait moins long ce jour-là qu'un autre; après qu'ils ſont rentrés on met au gras, & on leur caſſe le quart du pain qu'ils ont coutume de manger, comme il a déja été dit; un moment après on laiſſe venir les gras, quand ils ont fini, ce qui eſt bientôt fait, on ſépare tous ceux que l'on a marqués ne devoir point aller à la chaſſe, relais par relais; quand cela eſt arrangé de cette façon, & la ſéparation faite, on les ſort dans la cour, & on les fait rentrer la porte entre-baillée pour les compter un à un; vous devez trouver le compte que vous avez arrangé ſur votre billet; il faut panſer les boiteux qui reſtent, & après vous faites préparer les couples pour le nombre de chiens qui vont à la chaſſe; celui qui eſt de garde demeure au chenil pour avoir ſoin de ceux qui reſtent, & les autres vont ſe préparer, & doivent ſe trouver au chenil pour coupler; il faut, en couplant les chiens, les égaliſer, autant qu'il eſt poſſible, tant du poil que de la taille, & s'il y a des chiens querelleurs & de mauvaiſe humeur, il faut les mettre avec une lice, ſans que cela dérange les places que les chiens tiennent à chaque relais. On couple une demi-heure avant celle du départ: quand l'heure dite eſt arrivée, on fait partir les chiens accompagnés de celui qui en a la direction; c'eſt le premier piqueur qui ne va plus au bois, & à qui on donne deux chevaux pour conduire l'équipage au rendez-vous, ſe promener pendant la chaſſe, & ſe rendre utile ſuivant ſon ſavoir: il doit y avoir deux valets de chiens à pié & à la tête des chiens, & l'on donne des chevaux aux autres pour contenir les chiens, afin qu'ils ne s'écartent pas de la meute. Un d'eux va devant, pour faire arrêter & ranger les voitures; ſi l'on doit ſéparer des relais en chemin, le valet de chien à pié, du relais qu'on ſépare, prend les chiens dudit relais; ſon camarade à cheval étant au rendez-vous, & ayant été au bois, ne peut point les accompagner; il les conduit à l'aide des palfreniers dudit relais à l'endroit qu'on lui a nommé, où ſon compagnon va le rejoindre après avoir fait ſon rapport au commandant. Les chiens étant arrivés au rendez-vous, dans une place éloignée des chevaux, à l'ombre dans l'été & au ſoleil dans l'hiver, le rapport étant fait, celui qui a la conduite de l'équipage prend les ordres du commandant pour la diſtribution des relais qui ſont venus au rendez-vous, les envoie aux endroits nommés, & ſe tient prêt avec les chiens de meute, pour les conduire où l'on doit attaquer ſitôt que le roi eſt arrivé, ou qu'il en reçoit l'ordre; étant à l'enceinte on fait prendre la meute avec les contre hardes, c'eſt une double couple au milieu de celle qui tient les deux chiens couplés enſemble; chaque homme en prend huit ou dix, plus ou moins ſuivant le nombre de chiens qu'il y a de meute, & les hommes qui ſont pour cela; on fait un dérachement d'une harde de ſix vieux chiens, avec leſquels on va fouler l'enceinte pour faire partir le cerf; l'uſage des vieux chiens eſt très-bon pour cela, il ſe pratique à petite meute, & ils s'en trouvent bien. Sitôt que le cerf eſt lancé, & qu'il s'eſt fait voir, on mene les chiens de meute ſur la voie, on les découple, & ils chaſſent: les valets de chiens à pié ſuivent la chaſſe, ramaſſent les

chiens traîneurs, les menent doucement pour les donner dans un beſoin, ou à la fin d'un cerf.

Quand un cerf ſe fait prendre bien loin du ſéjour de l'équipage, qu'il eſt tard quand la chaſſe eſt finie, on doit coucher au plus prochain endroit commode; le lendemain on part du matin pour rentrer au ſéjour: on envoie les valets de chiens à cheval, dans tous les endroits où la chaſſe a paſſé, pour ramener les chiens qui n'ont pas pu ſuivre, ou qui ſe ſont écartés après du change. L'uſage de la *vénerie* eſt que ſa majeſté défraye hommes, chiens, & chevaux: quand les retraites ſont longues, & qu'il y a aſſez de jour pour rentrer au logis, on doit faire manger un pain ou deux aux chiens en route; cela les met en état de faire le chemin plus à leur aiſe; on fait rafraîchir de même l'équipage ſur le compte du roi.

On donne à chaque valet de chiens qu'on oblige à coucher dehors, vingt ſols, & on leur rend le débourſé qu'ils ont fait pour leurs chevaux.

Curée. De retour de la chaſſe on attend que les valets de chiens à cheval ſoient rentrés; en attendant on dépouille le cerf, on leve les morceaux, le commandant prend ce qu'il juge à propos, celui qui a la direction du chenil diſpoſe du reſte: enſuite on tient les membres, la carcaſſe, le cimier, & la pance vuidée & lavée, enfermés ou éloignés de l'endroit où on fait manger la mouée verſée dans des auges: on ouvre la porte du chenil: il faut avoir la précaution qu'il y ait un homme à chaque porte en l'ouvrant, & qu'il s'y tienne juſqu'à ce que les chiens ſoient tous paſſés, de crainte qu'ils ne s'y heurtent, & ne s'étruſſent; il ſeroit à propos qu'elles s'ouvriſſent en-dehors, il y auroit moins de danger: quand ils ont mangé leur mouée, on diſpoſe la curée dans l'endroit qui eſt choiſi pour cela; s'il étoit poſſible que ce fût ſur l'herbe, cela n'en ſeroit que mieux: on y diſperſe le cerf, & on tient les chiens ſous le fouet en les laiſſant crier; ce qui fait un bruit mélodieux pour ceux qui aiment la chaſſe; quand on les a tenu quelques minutes dans cette poſition, on leur abandonne le cerf diſperſé, & ils font la curée, on leur crie *halaly*, pour les animer davantage; l'on s'eſt relâché de même ſur les trompes dont les valets de chiens devroient toujours ſe ſervir à la curée; ce qu'on ne pratique plus qu'à Fontainebleau, cependant cela ne peut faire qu'un très-bon effet, en animant les chiens, & accoutumant les jeunes à connoître la trompe & à y venir quand ils ſont ſéparés de la meute; d'ailleurs la meute du roi doit être diſtinguée par les plus brillantes opérations, on n'auroit pas dû laiſſer abolir cet ancien uſage. Il y a encore une méthode qui s'eſt introduite depuis un tems, qui eſt de mettre les chiens au gras les jours de chaſſe; je ne comprends par comment l'on n'en reconnoît point l'abus, il en réſulte différens inconvéniens: 1°. les chiens qui ſont dans l'embonpoint, ſouvent ſont les plus vigoureux, les meilleurs, & ceux qui ont le plus travaillé, ſoit pour chaſſer ou avoir battu des eaux froides, ce qui les a mal menés; vous leur donnerez pour leur peine le reſte des autres, dont la plûpart n'ont ſervi de rien à la chaſſe, cela me paroît contraire au bien de la choſe. 2°. En voulant mettre au gras la nuit comme il arrive preſque toujours, les valets de chiens ouvrent la porte des gras, & à grands coups de fouet dans le chenil, crient *aux gras*; il en entre des gras, des maigres, des jeunes, des vieux, des craintifs, tous pêle-mêle: on ferme la porte, & l'on vient annoncer qu'on a mis *aux gras*; c'eſt un ouvrage très-mal fait, & une méthode qui eſt beaucoup plus nuiſible qu'utile au bien du ſervice.

Anciennement on donnoit aux chiens quand le cerf étoit pris, le foie, le cœur, le poulmon, & le ſang mêlés avec du lait, du fromage & du pain, le tout bien mêlangé & coupé: on mettoit le tout ſur la nape du cerf, ce qui a fait conſerver le nom de *nape* à la peau du cerf. Il n'y avoit pas un ſi grand nombre de chiens dans les meutes qu'aujourd'hui: on donnoit le forhu après.

On a auſſi ſupprimé le forhu, qui avoit été de tous les tems en uſage, & qui faiſoit un bon effet; quand les chiens avoient fait la curée, & qu'il n'y avoit plus que les os, un valet de chien qui tenoit le

forhu au bout d'une fourche, crioit *tayoo*, les chiens quittoient les os ſans peine, & s'aſſembloient autour de lui : pendant ce tems on ramaſſoit les os, on les jettoit dans l'endroit deſtiné pour cela : on approchoit les chiens du chenil, & on leur jettoit le forhu, en attrappoit qui pouvoit ; voici le bon effet de cette pratique : elle les faiſoit quitter ſans peine les os du cerf, ce qui ne ſe fait qu'à grands coups de fouets redoublés, étant animés ils ſe laiſſent couper le corps, & ne quittent qu'à force de coups ; ces pauvres animaux qui un inſtant avant étoient careſſés & animés, l'inſtant d'après vous les écraſez de coups de fouets pour les faire quitter ; c'eſt un contraſte qui ne doit pas faire un bon effet : le forhu prévenoit cela ; ſi-tôt qu'ils entendoient crier *tayoo*, ils quittoient les os pour ſe raſſembler au forhu : on avoit peu de peine à les y faire aller, au premier coup de fouet ils partoient, & cela leur en épargnoit beaucoup d'autres ; en ſecond lieu cela les accoutumoit à connoître un *tayoo*, & à s'y porter, ce qui peut faire encore un très-bon effet à la chaſſe ; des chiens ſans voies qui l'entendoient crier, s'y portoient.

Le *forhu*, terme ancien, eſt en uſage parmi tous les auteurs qui ont écrit de la chaſſe ; c'eſt la pance du cerf bien vuidée, nettoyée & lavée, qui étoit miſe au bout d'une fourche avec les boyaux, un valet de chiens des plus grands & des plus forts tenoit la fourche ; quand les chiens avoient fini la curée, il ſe mettoit au milieu d'eux en criant *tayoo*, ils quittoient aiſément les os pour ſe raſſembler autour du valet de chiens ; il y en avoit pluſieurs qui ſautoient en l'air pour l'attraper, quand ils étoient tous raſſemblés, en les rapprochant du chenil, on le jettoit au milieu d'eux, cela n'étoit pas long à être diſſipé ; on les menoit après à la mouée, ceux qui n'en avoient pas aſſez mangé avant la curée achevoient de ſe remplir ; quand ils avoient fini, on les faiſoit rentrer au chenil : quand les chiens rentrent au chenil, la porte doit être tenue entre-baillée pour les compter, & voir s'il en manque ; quand cela arrive, on met un poelon de mouée dans un petit chenil avec de la paille blanche & de l'eau, on recommande de laiſſer les portes de la cour du chenil entre-ouvertes, pour qu'ils puiſſent entrer & aller dans le chenil où ils trouvent ce dont ils ont beſoin ; le lendemain, s'il en manque, on les appelle tous par leurs noms avec la liſte ; on connoît ceux qui manquent, de quels relais ils ſont, & on envoie deux valets de chiens les chercher ; ſi la chaſſe a fait une grande refuite, il faut envoyer un homme à cheval. Comment voulez-vous qu'un homme qui a fait toute la chaſſe à pié la veille, qui eſt rentré tard & a fatigué, puiſſe faire dix à douze lieues, l'allée, le revenir, & le chemin que la chaſſe a fait ? il le promet, mais il n'en fait rien ; avec un cheval l'on ſeroit aſſuré qu'il feroit le chemin ; il ne faudroit qu'un vieux cheval pour cela, qui épargneroit peut-être bien des accidens, car des chiens qui manquent deux ou trois jours & quelquefois plus, peuvent être mordus par des chiens enragés, ſans qu'on le ſache, ils ſont remis avec les autres, au bout de quelque tems ils deviennent malades au milieu de la meute ; voilà comme la plûpart des malheurs des meutes arrivent : ſi elle a fait peu de pays, un homme à pié ſuffit ; le lendemain des chaſſes, s'ils ont les piés échauffés, ſans être deſſolés, on peut les leur faucer dans de l'eau & du ſel, cela les rafraîchit ; s'ils ſont deſſolés, on les ſauce dans du reſtraintif. Pour les voyages & routes, Salnove dit que la marche ordinaire des chiens courans doit être par jour de ſix lieues, qu'on en faiſoit quatre le matin en été, qu'on les faiſoit dîner, & quand le grand chaud étoit paſſé, on faiſoit les deux lieues pour aller à la couchée, *chap. lj.* Ligniville dit que rien ne gâte ni n'eſtropie tant que les grandes retraites : le bon veneur fait retraite partout.

Marche de l'équipage en route. Quand le roi veut chaſſer dans les forêts de Fontainebleau, de Compiegne, de Senart, Saint-Leger, *&c.* il donne ſes ordres au grand veneur qui les donne au commandant ; celui-ci fait aſſembler les officiers de ſervice à qui il donne l'ordre qu'il a reçu pour le jour du départ de l'équipage, & l'endroit où il doit aller ; il regle l'heure

& l'endroit où l'on doit aller coucher ; s'il y a pluſieurs jours de marche, on choiſit un valet de limier des plus intelligens pour aller devant la veille du départ de l'équipage où il doit aller coucher, pour marquer grange ou écurie pour loger les chiens commodément, que l'endroit ferme bien, que les fenêtres ne ſoient point trop baſſes, afin que les chiens n'y puiſſent ſauter, la faire bien nettoyer, la rendre propre, y faire faire une belle paille blanche & de bonne eau fraîche, prendre du monde pour cette opération, & chercher pareillement des endroits plus petits pour y mettre les limiers, les lices en chaleur & les boiteux, y faire pareillement mettre de belle paille & de l'eau fraîche, qu'il y ait une cour qui ferme bien, de crainte qu'il ne ſorte quelques chiens : on fait porter ordinairement le pain pour le ſouper des chiens, on le leur fait caſſer dans des vanettes, & on le leur porte dans l'endroit, on leur en donne autant qu'ils en veulent manger ; il n'y auroit pas grand mal quand on leur caſſeroit le matin quelques pains ſur la paille un peu avant de les coupler, ils en feroient mieux la route. Pour ne pas retarder la marche de l'équipage, il faut faire mener doucement les vieux chiens. Les limiers ſont conduits par un valet de limier, un valet de chien à cheval & un valet de chien à pié, quand il y en a beaucoup ; s'il y en a peu, un valet de chiens à cheval, & un à pié ſuffiſent : en paſſant des forêts, ſi l'on fait bien, on les prend à la harde de peur qu'ils n'échappent, parce qu'ils ſont moins dociles que les chiens de la meute ; on prévient encore par-là bien d'autres accidens. Les lices ſont menées par un valet de chien à pié la veille du départ : le boulanger part deux jours avant l'équipage, pour préparer le pain, la mouée, & tout ce qui concerne ſon état, afin que rien ne manque à l'arrivée de la meute. Le roi donne les voitures néceſſaires pour porter dans les voyages les uſtenſiles du fourni, du chenil, & les bagages des officiers & autres de ſervice.

Tous les officiers de la *vénerie* doivent accompagner le meute en habit d'ordonnance ; il doit y avoir un valet de limier devant l'équipage avec un fuſil chargé pour tirer ſur les chiens qui ſe trouveroient ſeuls ſans maître, & qui auroient mauvaiſe mine, ou avertir ceux à qui appartiendroient de les prendre, les attacher, & s'éloigner du chemin ; de même avertir les voitures de s'arrêter avant d'arriver à la meute : quand la route eſt longue, & qu'il n'y a point de bois à paſſer, on doit laiſſer les vieux chiens & les plus ſages en liberté, & les autres doivent être couplés en arrivant à l'entrée de quelque forêt il faut tout coupler, & que les chiens ſoient bien environnés de cavaliers, le fouet haut de crainte qu'ils n'éventent ou n'aient connoiſſance de voyes qui ne feroient que paſſer, ou des animaux ; on ne fait faire à l'équipage que huit à dix lieues par jour, quelquefois douze, quand on va de Verſailles à Compiegne ; on a été coucher à la Chapelle, partir à minuit, rafraîchir à Garche, donner du pain & de l'eau aux chiens, envoyer les vieux chiens quatre heures devant la meute, le lendemain faire dix lieues, & tout arriver en bon état : cela s'eſt pratiqué dans les chaleurs du mois de Juin en 1764. A la moitié de la route, on fait rafraîchir les valets de chiens, & donner du pain aux chiens ; ceux de l'équipage qui veulent boire un coup, le font : tout cela eſt ſur le compte du roi.

Meutes. Les meutes n'étoient pas ſi conſidérables anciennement, en nombre de chiens, qu'elles le ſont aujourd'hui. Phœbus faiſoit mener à la chaſſe pluſieurs eſpeces de chiens ; outre les chiens courans, il avoit des levriers, des allans qui ſervoient à arrêter & terraſſer les animaux, apparemment qu'il les faiſoit donner avec les levriers dans les détroits, plaines ou futayes.

Fouilloux, & *Charles IX.* ne diſent rien de poſitif ſur le nombre de chiens dont les meutes étoient compoſées ; on faiſoit ſix relais chacun d'environ ſix chiens, ils étoient conduits chacun par un gentilhomme & ſon domeſtique à l'endroit qu'on leur deſtinoit : il y avoit, ſelon les apparences, autant de meutes de chiens que de relais, ce qui pouvoit aller environ à ſoixante chiens à la chaſſe ; ſuivant cet état, il falloit que la meute fût compo-

ſée de 80 chiens; il y en avoit toujours de boiteux d'une chaſſe à l'autre, des malades, fatigués, & lices en chaleur; c'eſt auſſi le nombre que *Salnove* donne à-peu-près aux meutes de ſon tems; on faiſoit de même ſix relais. Il dit, *ch.* 9. qu'il a vu pluſieurs années dans la meute du Roi juſqu'au nombre de trente chiens découplés ou laiſſés courre, n'y ayant qu'un ſeul valet de chien devant eux qui tenoit deux houſſines en ſes mains, ſuivant celui qui laiſſoit courre avec ſon limier qui chaſſoit de gueule, en renouvellant des voies lancer le cerf & ſonner pour donner les chiens qui pourtant ne paſſoient pas que le valet de chien ne ſe fût détourné à droite ou à gauche, & qu'il n'eût laiſſé tomber ces houſſines à terre, ou au-moins fort bas. Du tems de *Salnove* on menoit donc à la chaſſe environ 60 chiens, puiſqu'il y en avoit trente de meute, & ſix relais qui ne doivent pas moins être que de cinq ou ſix chiens chacun. Ligniville dit que le nombre de vingt-cinq chiens ſuffit pour forcer ce qu'ils ameutent & chaſſent.

Le même dit auſſi avoir dreſſé & ajuſté des meutes de cinquante à ſoixante chiens par les regles de *vénerie* qui étoient très-bien au commandement & obéiſſans à la voix des veneurs.

Toutes les meutes bien dreſſées dont il parle, n'étoient que de cinquante à ſoixante chiens, entre autres celle de M. le prince de Conti, & celle du cardinal de Guiſe, qu'il avoit vues les premieres, & qui chaſſoient ſi juſte qu'elles prenoient par tout pays un cerf. Les meutes de M. de Soiſſons & de M. le duc de Vendôme, qui avoient été dreſſées par meſſieurs de S. Cer, & M. de Carbignac, veneurs d'Henri IV prenoient quelquefois 50 à 60 cerfs ſans en manquer un.

Il a vu en Angleterre les chiens de ſa majeſté britannique prendre un cerf qui ſe mêloit avec plus de 2 ou 300 daims, & avec plus de 100 cerfs, deſquels les chiens le ſéparoient par-tout, & pas un chien ne tournoit au change. Ils ſéparoient l'animal qu'ils chaſſoient également à vûe, comme par les voies.

Avec les mêmes chiens, il a vu le lendemain attaquer un daim, le chaſſer, ſe mêler avec des hardes de cerfs & de daims, le ſéparer par-tout, & le prendre.

Ils chaſſoient tous les jours, hors le dimanche, le cerf ou le daim. Ils ne faiſoient point de relais; on attaquoit avec toute la meute, ſans en manquer un. Ils avoient la précaution en Angleterre de les faire porter où le roi vouloit chaſſer, dans des caroſſes faits exprès; on les rapportoit de même. Les veneurs en Angleterre, n'alloient point aux bois pour y détourner le cerf; ils ne s'appliquoient point à avoir les connoiſſances du pié, ni des fumées, & ne ſe ſervoient point de limiers; ils menoient leur meute dans les parcs; attaquoient un cerf ou un daim dans les hardes d'animaux, où le gros des chiens tournoit les autres, s'y railloient & ne ſe ſéparoient plus.

Le roi Jacques demanda à Henri IV de lui envoyer des plus habiles de ſes veneurs, pour montrer aux ſiens les connoiſſances du pié du cerf, la maniere de le détourner & le laiſſer courre avec le limiers, afin qu'il pût courre dans les fôrêts de ſes états, & plus dans des lieux fermés comme ſes parcs, où juſque-là il avoit toujours couru, & n'avoit pu connoître les cerfs qu'en les voyant. Le roi y envoya meſſieurs de Baumont, du Mouſtier, & quelques valets de limiers: depuis de S. Ravy & pluſieurs autres bons chaſſeurs y ſont allés.

Les veneurs que Ligniville a connus en Angleterre, étoient des plus habiles pour dreſſer des meutes; il en fait un grand éloge, & ſi les jeunes veneurs faiſoient quelques fautes volontaires, ou par ignorance, que le roi en eût connoiſſance, il donnoit auſſi-tôt des ordres pour y remédier. Il aſſure avoir beaucoup appris en ayant vu chaſſer la meute du roi d'Angleterre pendant 4 ou 5 mois, avec tout l'ordre & regles de chaſſes poſſibles, & que les veneurs anglois diſtinguoient le cerf qu'ils avoient attaqué, quand il ſe mêloit dans des hardes d'autres cerfs, à ne s'y pas tromper.

Salnove, *ch. ix.* dit que la meute du roi étoit de chiens blancs, qui étoient d'une ſageſſe & hardieſſe admirables; que dans les forêts de S. Germain, de Fontainebleau & de Monceaux, où il y avoit une quantité de cerfs innombrable, ils chaſſoient un

cerf quatre ou cinq heures. Quand il ſe mêloit avec 5 ou 600 cerfs, ils le ſéparoient, le maintenoient parmi tout ce change juſqu'à ce qu'ils l'euſſent porté par terre.

Aucun auteur n'a écrit avec tant de détail pour former de bons veneurs & dreſſer les meutes, que M. de Ligniville : ce qu'il en dit eſt très-inſtructif.

Pour faire une bonne meute, il obſervoit de n'avoir que 50 à 60 chiens, tous du même pié.

Quand il avoit un chien qui étoit trop vîte, qui avoit toujours la tête bien loin devant les autres, il lui faiſoit mettre un collier avec trois plates longes trainantes, ſur leſquelles le chien en courant mettoit les piés de derriere ; il lui faiſoit baiſſer le col, & arrêtoit ſa grande viteſſe, & le faiſoit aller du même pié que les autres. Il y en a eu à qui l'on a mis des colliers de plomb de trois à quatre livres ; mais cela fatigue trop un chien (j'adoprerois plutôt la plate longe). Quand un chien coupoit par ambition pour être à la tête, il ne le gardoit pas dans ſa meute ; il vouloit que ſes chiens chaſſaſſent toujours enſemble : pour peu qu'il remarquât qu'ils fiſſent une file, il faiſoit arrêter la tête, & attendoit les autres juſqu'au dernier, cela arrive ſouvent dans la chaſſe, comme quand le maître étoit éloigné, ou à attendre un relais qui avançoit. Il vouloit que ſes veneurs fuſſent toujours collés aux chiens, ſans les preſſer ; quand les chiens étoient à bout de voie à un retour, ils remarquaſſent s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui trouvât le retour plutôt que le gros de la meute, & qui s'en allât ; pour-lors il envoyoit l'arrêter juſqu'à ce que tous fuſſent ralliés. Il y a des chiens qui ſentent la voie double, qui ne ſe donnent pas la peine d'aller juſqu'au bout du retour, qui abregent par ce moyen, & s'en vont ſeuls. Mais pour faire de belles chaſſes il faut que tous les chiens ſoient enſemble, ils en chaſſent bien mieux & à plus grand bruit, & jamais ne chaſſent ſi bien quand ils ſentent la voie foulée par d'autres qui ſont devant eux, cela les décourage. Le veneur étant bien à ſes chiens, remarque quand le cerf eſt accompagné, les bons chiens balancent, les timides demeurent ; c'eſt pour-lors qu'il doit les laiſſer faire, ſans trop les échauffer, ni intimider, juſqu'à ce que le cerf ſoit ſéparé du change ; ce qu'il remarquera à ſes bons chiens qui renouvellent de gaieté, & crient bien mieux.

Si le cerf étant accompagné, pouſſe le change & fait un retour, les chiens qui ne ſont point encore ſages percent en avant, & emmenent les autres ; mais le veneur attentif au mouvement de ſes chiens, obſervera que les bons chiens tâtent les branches, piſſent contre, ſi on ne les anime pas trop ; croyant, que le cerf perce ; vous les verrez revenir chercher la voie de leur cerf. Pour-lors il faut envoyer rompre les chiens qui s'en vont en avant après le change. Pendant ce tems vous retournez dans vos voies juſte, juſqu'à ce qu'avec vos bons chiens vous ayez trouvé la voie, ou ayez relancé. Quand vos chiens ſont bien juſte dans le droit, vous les arrêtez pour attendre qu'on vous rallie ceux qui ont tourné au change ; & quand tout eſt bien rallié, vous laiſſez chaſſer vos chiens bien enſemble ; on les appuie ; on parle aux bons ; on ſonne : cela fait la chaſſe belle, & accoutume les chiens à chaſſer enſemble, les rend obéiſſans, les fait ſages, & les dreſſe. Les vieux & les bons apprennent aux jeunes, à bout de voie, à retourner dans les chemins, routes ou plaines ; à mettre le nez à terre pour être juſte à la voie. Je dis que les *vieux apprennent aux jeunes*, c'eſt quand la meute eſt à bout de voie, les vieux retournent la chercher dans les chemins, mettent le nez à terre & crient, les jeunes vont à eux, apprennent que quand on eſt à bout de voie il faut retourner pour la retrouver ; l'ayant vu faire aux bons chiens, & dans les routes ou chemins qu'un cerf aura longé, les vieux s'en rabattent, chaſſent & crient, les jeunes mettent auſſi le nez à terre, & s'accoutument à chaſſer dans tous les endroits, & ſe forment ainſi.

Il faut une diſtance convenable pour parler & appuyer les chiens, les tenir en obéiſſance, les faire chaſſer enſemble, ne jamais attendre qu'ils ſoient trop éloignés ; il les faut tenir dans la juſteſſe de *vénerie*, ne les pas trop preſſer, les appuyer à côté de la voie. Si les veneurs vont dans la voie du cerf, ils courent riſque de paſſer ſur le corps des derniers chiens, de les rouler & de les eſ-

tropier

tropier (ce que j'ai vu arriver); & les chiens qui viennent derriere dans la voie, ne chaſſent plus avec le même plaiſir, ſentant la voie foulée par les cavaliers.

Il faut obſerver que quand on découple la meute dans la voie du cerf, il y faut être bien juſte; car au-deſſus ou au-deſſous, les chiens s'en vont de fougue ſans voie, & attaquent tout ce qui leur part, & l'on a de la peine à les y remettre. Cela fait le commencement d'une vilaine chaſſe, les veneurs ne ſe doivent mettre à la queue de leur chiens qu'après que le dernier ſera découplé.

Ligriville dit qu'il a été plus de dix ans à avoir peu de plaiſir à la chaſſe, pour trop mettre de jeunes chiens dans ſa meute, & qu'il s'en revenoit ſouvent ſans rien prendre. Le tems, l'expérience & l'exercice lui ont deſſillé les yeux; depuis il n'en a mis que ce que la néceſſité exige, & leſquels ont été mieux dreſſés & ajuſtés à ceux du petit nombre: la quantité nuit beaucoup.

Il en mettoit tous les ans la ſixieme partie de ſa meute; dans une meute compoſée de 60 chiens, il en mettoit 10 de la même taille, même race & même vîteſſe.

Il dit encore que *pour forcer un cerf il falloit ſcience de veneur & force de chiens*; qu'il ne faut pas laiſſer ſouſtraire ſa meute en donnant par trop ſes chiens, ſous eſpérance d'avoir force jeuneſſe à mettre au chenil; ne jamais ſe défaire de la tête de la meute, ni des chiens de confiance: il faut peu de choſe pour mettre une meute en déſordre. *Il faut l'âge, la vie, le ſoin & le travail d'un vrai bon veneur pour la rendre excellente.*

Il ajoute qu'il faut exercer les chiens deux ou trois fois la ſemaine; que ceux qui ont beſoin de repos doivent être à la diſcrétion du veneur; combien de jours de repos il leur faut pour être en corps raiſonnable, pour avoir force, haleine & ſentiment dans les chaleurs. S'ils ſont par trop défaits, ils n'ont pas aſſez de force; s'ils ſont trop pleins, ils manquent d'haleine & de ſentiment.

Des lices couvertes pour en tirer race. Si vous voulez avoir de beaux chiens, dit Fouilloux, *ch. vij.* ayez une bonne lice qui ſoit de bonne race, forte & proportionnée de ſes membres, ayant les côtés & les flancs grands & larges. Pour la faire venir en chaleur, prenez deux têtes d'aulx, un demi rognon du dehors d'un caſtor, avec du jus de creſſon alénois, une douzaine de mouches cantharides; faites bouillir le tout enſemble dans un pot tenant une pinte, avec de la chair de mouton, & faites-en boire deux ou trois fois en potage à la lice, elle deviendra en peu de tems en chaleur, & faites-en autant au chien pour le réchauffer; il faut tâcher de la faire couvrir s'il eſt poſſible, dans le plein cours de la lune. Le même auteur prétend, que ſi l'on donne pendant neuf jours à une lice qui n'a point encore porté, neuf grains de poivre dans du fromage, elle ne deviendra point en chaleur. Dans toutes les portées, il y aura des chiens qui reſſembleront à celui par lequel la lice aura été couverte la premiere fois; ſi c'eſt un mâtin, levrier, baſſet, *&c.* toutes les portées en tiendront un peu. Il faut obſerver de donner à la lice un jeune chien, plutôt qu'un vieux; les jeunes chiens en ſeront bien plus légers & plus vigoureux. Il ne faut pas baigner les lices dans le tems de leur chaleur, cela leur eſt contraire, leur glace le ſang, leur donne des rhumatiſmes, des tranchées & autres maladies. Quand les lices ſont pleines, il ne faut pas les mener à la chaſſe, mais les laiſſer en liberté dans une cour; quand elles ont conçu, elles ſont ennuyées, dégoûtées; il leur faut faire du potage, au moins une fois le jour. Il ne faut pas faire couper une lice quand elle eſt en chaleur, elle ſeroit en danger de mourir, & autant qu'il eſt poſſible, qu'elle n'ait point rapporté quand on la coupe: en le faiſant, il faut prendre garde de couper les racines. Quinze jours après ſa chaleur, elle eſt bonne à couper, quand même elle auroit été couverte, mais le plus ſage eſt qu'elle ne l'ait point été. On ne doit tenir, ſelon Salnove, *chap. xv.* dans une meute de cinquante à ſoixante chiens, que cinq ou ſix lices ouvertes, que l'on appelle *portieres*; on ne doit s'en ſervir que pour porter des chiens. Elles doivent être choiſies hautes, longues & larges de coffre, qu'elles ſoient de bonne & ancienne race, & de vrais chiens courans ſans aucun défaut. Pour en être plus aſſuré, il faut que celui qui a le gouverne-

ment des chiens tienne un état généalogique de tous ceux qui ſont dans la meute, afin de mieux connoître les races; ſavoir ſi dans les portées d'où elles ſont, il n'y en a point qui tombent du haut-mal, ou qui ſoient ſujets à la goutte, querelleurs, pillars, méchans, obſtinés à la chaſſe, *&c.* & ne tirer race que de ceux où l'on ne connoit aucun défaut. Avec ces précautions, on ne peut avoir que de beaux & de bons chiens. Pour faire devenir la lice en chaleur, on peut lui donner deux ou trois fois une omelette avec de l'huile de noix, une demi-douzaine d'œufs, & de la mie-de-pain de froment, à laquelle étant preſque cuite, on ajoutera une douzaine de mouches cantharides; & ſi c'eſt une lice qui n'ait jamais porté, on ne la provoquera point par ce moyen à la chaleur, qu'elle n'ait quatorze à quinze mois, âge où elle peut porter de beaux chiens & les nourrir. Néanmoins ſi elle devient plutôt en chaleur d'inclination d'un mois ou deux, vous ne laiſſerez pas de la faire couvrir, & non pas devant qu'elle ait paſſé ſa plus grande chaleur; vous la tiendrez enfermée pour empêcher qu'elle ne ſoit couverte par d'autres chiens, que par celui que vous lui deſtinez.

Salnove eſt à cet égard du ſentiment de Fouilloux; il a remarqué que toutes les portées juſqu'à la troiſieme, tiennent de la premiere. Si vous avez la curioſité de conſerver les couleurs de poils dans votre meute, il faut tenir la lice dans un endroit où elle ne voie que des chiens de la couleur que vous demandez. Il faut que ſa plus grande chaleur ſoit paſſée pour la faire couvrir, afin qu'elle retienne mieux; vous devez choiſir l'un de vos meilleurs chiens, l'un des plus beaux, des mieux faits, des plus vigoureux, criant bien & de bonne race. Si c'eſt une lice qui n'ait jamais porté, il la faudra tenir avec un couple dont vous lui aurez bridé la gueule, pour l'empêcher de vous mordre vous & le chien, autrement elle auroit de la peine à ſouffrir celui-ci. Si l'un d'eux étoit ou plus petit, ou plus grand, il le faudroit ſoulager au beſoin, en choiſiſſant un lieu ou plus haut ou plus bas. Mais ſi c'eſt une lice qui ait déja porté, il ſuffira que vous la faſſiez enfermer avec le chien, faiſant obſerver par la fente de la porte ou par une fenêtre, pour être aſſuré qu'elle eſt couverte, & il faut qu'elle le ſoit juſqu'à deux fois; vous la tiendrez enſuite enfermée comme auparavant, juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à-fait refroidie; vous jugerez qu'elle le ſera, quand vous lui verrez le bouton entiérement retiré comme avant ſa chaleur; cela étant vous la remettrez avec les autres dans le chenil & la pourrez faire chaſſer, juſqu'à ce que ſes mamelles groſſiſſent & s'avalent; mais avant cela, vous connoîtrez qu'elle eſt pleine par la dureté du bout de la mammelle; c'en eſt auſſi une marque certaine ſi elle bât les chiens, & qu'elle ne puiſſe les ſouffrir. Lorſqu'elle ſera avalée, vous la ſortirez du chenil pour la mettre en liberté. Il la faut bien nourrir de potage & de lait, quand il en ſera beſoin lui donner du pain de froment, & non de ſeigle qui relâche; ſi elle eſt dégoûtée, donnez-lui du lait récemment tiré. Salnove, *ch. xv.*

Voici ce que Charles IX. dit ſur le même ſujet. Il faut être curieux de choiſir une lice qui ſoit grande de corps, qui ait le coffre large, le jarret droit, le poil court & gros, ſans être gras, qu'elle ſoit harpée, & ait l'échine large. Il faut que le chien qui doit la couvrir ſoit ſemblable, d'autant que les petits tiendront toujours du pere & de la mere; il faut auſſi qu'ils aient le nez bon & ſoient vîtes. Après avoir choiſi chiens & lices de pareille beauté & bonté, il faut les accoupler enſemble.

Pour faire entrer une lice en chaleur, afin d'en avoir plus promptement de la race, il faut la mettre & tenir avec des lices en chaleur, l'enfermer dans un tonneau qui ſoit barré afin qu'elle n'en puiſſe ſortir; il faut au travers des barreaux lui montrer de petits chiens, les lui faire ſentir; ſi malgré tout cela elle ne devient point en chaleur, il faut faire couvrir d'autres lices devant elle, & alors elle ne tardera pas à être en chaleur. Quand elle y ſera, il faut attendre qu'elle commence à ſe refroidir pour la faire couvrir, car dans ſa grande chaleur, elle ne

tiendroit pas ; il ne la faut faire couvrir que deux fois, & depuis qu'elle eſt couverte il la faut laiſſer en liberté, car la nature lui a bien donné le jugement, que pour conſerver ce qu'elle a créé dedans ſon corps, elle ſe garde ſoigneuſement ; vous diriez qu'elle eſt gouvernée par quelque raiſon ; jamais elle ne s'allonge & s'efforce de peur de ſe bleſſer ; ſi elle eſt obligée de paſſer par quelque endroit étroit & malaiſé, elle ſe ménage & ſe conſerve fort curieuſement. Pour la nourriture, ſi on lui donne ſon ſaoul à manger, elle ne ſe portera pas bien ; le bon traitement l'engraiſſeroit de ſorte qu'elle ne pourroit aiſément faire ſes petits, elle les rendroit morts ou en mauvais érat ; au contraire, il n'y a point de danger de la tenir un peu maigre. Il ne faut pas lui donner de potage ſalé ni de viande crue, car cela la feroit avorter ; c'eſt pourquoi on ne donne jamais la curée aux lices pleines ; on reconnoît qu'une lice l'eſt, quand les mammelles ſe nouent, le coffre s'élargit, & que le ventre s'abaiſſe ; cela ne s'apperçoit que quinze jours après qu'elle a été couverte.

M. de *Ligniville* s'étend peu ſur cet article : voici ce qu'il en dit. Il demande que la lice ait le rable fort gros, la chair dure & les côtés ouverts, ſans avoir le ventre avalé, les flancs larges qui proviennent des côtés ouverts, comme lévriers & tous chiens harpés qui en ſont plus vites & ont plus de force & de reins que les autres. Il faut que le chien & la lice aient quatre qualités pour en tirer race. Ces qualités ſont, un ſentiment exquis, la voix belle, de la viteſſe, & beaucoup de force.

M. de la Briffardiere ne dit rien de plus. Les lices portent ſoixante-trois à quatre jours plus ou moins, & font juſqu'à douze petits ; ce qui n'eſt pas à ſouhaiter, car dans cette grande quantité ils ne ſont jamais ſi beaux, ſi grands, ſi bien formés, que quand il y en a la moitié de moins.

L'on obſerve aujourd'hui une partie de ce qui eſt dit ci-deſſus, pour le choix & les qualités du chien & de la lice. On laiſſe à la nature le ſoin de mettre cette derniere en chaleur ; ſi-tôt qu'elle y eſt, & que les chiens vont après, on la ſépare ; & au bout de 12 jours, on lui donne le chien deſtiné pour la couvrir ; le lendemain on la fait couvrir par le même chien une ſeconde fois. (Il y a bien des meutes où on ne les fait couvrir qu'une fois, & elles retiennent de même.) On laiſſe toujours un jour entre les deux couvertures ; on laiſſe auſſi repoſer le chien une chaſſe après qu'il a couvert la lice. Quand celle-ci paroît pleine, on l'envoie au chenil deſtiné pour cela. On obſerve auſſi de ne point faire couvrir une jeune lice à ſa premiere chaleur ; on attend à la ſeconde ; elle eſt alors bien plus formée, & mieux en état de porter ; & les chiens qui en ſortiront ſeront bien plus beaux & plus vigoureux. Il arrive auſſi qu'une lice qui devient en chaleur à un an ou quinze mois, ſi elle eſt couverte, & qu'elle ait une portée, cela l'effile, la rend foible & délicate pour toujours. Il ne faut pas faire couvrir les lices par de vieux chiens ; paſſés ſix ans ils n'y ſont plus propres. On doit choiſir le chien bien ſain, ſur-tout qu'il ne tombe point du haut-mal ; ne pas lui faire couvrir trop jeune de lice ; à deux ans il eſt dans ſa force ; avant ce tems, cela l'effileroit. Il faut laiſſer paſſer une chaleur après que la lice aura mis bas, avant de la faire recouvrir, afin qu'elle ait le tems de ſe rétablir.

Phœbus dit que les lices viennent en chaleur deux fois l'an, qu'elles n'y viennent que quand elles ont au moins un an ; que leur chaleur dure vingt-un jours, quelquefois vingt-ſix ; que ſi on les baigne dans une riviere, elles ſeront moins de tems en chaleur ; ce qui, comme le remarque *Fouilloux*, leur eſt très-contraire ; qu'elles portent neuf ſemaines, *&c.*

Une lice coupée chaſſe toujours, & dure autant que deux lices ouvertes dont on tire des portées.

Si l'on veut faire couler une lice, il faut la faire jeûner un jour, & lui donner, mêlé avec de la graiſſe, le lait de tithymale ; toutefois cela eſt périlleux, ſi les chiens ſont formés. Le ſuc de ſabine dans du lait donné le matin à jeun à la lice, pendant deux ou trois jours de ſuite, fait le même effet. On les fait couler auſſi

en leur donnant le matin du plomb à lievre dans un verre d'hu le.

Si l'on ne veut pas qu'une chienne nourriſſe, on peut lui faire perdre le lait avec de l'eau de forge, dans laquelle les maréchaux éteignent le fer rouge & leurs outils, en lui frottant matin & ſoir le bout des mammelles avec cette eau pendant huit jours. J'en ai fait pluſieurs fois l'expérience.

Du ſoin qu'on doit avoir des lices lorſqu'elles font leurs chiens, & quand elles les nourriſſent, & des ſoins que demandent les petits. Quand on s'apperçoit (Charles IX. *ch. xiij.*) que la lice veut mettre bas, il faut que ceux qui en ont ſoin, ſoient attentifs à ce que les petits ſortent les uns après les autres ſans ſe ſerrer, juſqu'à ce que le dernier ſoit ſorti. Or quand la lice eſt délivrée, il faut lui changer ſa nourriture, lui en donner plus qu'auparavant & de meilleure, comme potages, viandes, & autres choſes qui la peuvent engraiſſer & rétablir. Si elle a plus de chiens qu'elle n'en peut nourrir, il faut ne lui en laiſſer que trois, & donner les autres à d'autres chiennes qui aient des petits du même âge, ſur-tout des levrettes, ſi l'on peut en avoir; elles ſont meilleures pour cela que les autres, pour deux raiſons; 1°. à cauſe de leur grandeur & force, ce qui fait qu'elles ont plus de lait que les chiennes plus petites, & plus d'étendue: de ſorte que les petits ſont plus à leur aiſe; 2°. c'eſt que les chiens qui en ſont nourris retiennent la viteſſe du levrier. Pour faire que leſdites levrettes ou autres chiennes, à qui l'on veut faire nourrir d'autres petits, ne faſſent difficulté de les recevoir au lieu des leurs, il en faut tuer un & frotter de ſon ſang ceux vous mettrez ſous cette nourrice; en les voyant ainſi couverts du ſang du leur, elle les léchera, & les prendra comme ſi elle en étoit la vraie mere. (Aujourd'hui on n'eſt plus dans cet uſage. On mêle avec les petits de la mâtine les étrangers qu'on veut qu'elle nourriſſe; on reſte auprès, on les remue enſemble, afin qu'ils prennent l'odeur des ſiens qu'on lui ôte à meſure qu'elle s'accoutume avec les autres ſans leur faire du mal.) Il y a des lices qui à force de lécher leurs petits, les mangent; & ſi on le craint, il faut les emmuſeler quand on les quitte, juſqu'à ce qu'on revienne auprès d'elles pour les faire manger. Ce danger n'eſt plus à craindre au bout de neuf jours. On doit laiſſer tetter les petits pendant deux mois. Le lieu où l'on tient la lice tant qu'elle a ſes petits, doit être chaud, ſans feu; ſi on peut les mettre au bout d'une écurie ou étable à vache, ils y ſeront bien, ſur-tout en hiver; mais il faut leur faire faire une ſéparation avec des claies, de peur que les animaux n'en approchent & ne les écraſent. Cette chaleur eſt douce & tempérée.

Les lices qui mettent bas au mois de Janvier, ont communément des chiens plus beaux que les autres, parce que tandis qu'il fait froid, ils demeurent toujours ſous la mere qui les en garantit; vient enſuite le printems, *&c.*

Les petits chiens, dit Phœbus, naiſſent aveugles, & ne voient clair qu'au bout de neuf jours; ils commencent à manger au bout d'un mois; il faut ne les retirer de deſſous leurs meres, qu'au bout de deux, leur donner du lait de chevre ou de vache avec de la mie de pain matin & ſoir; pour le ſoir, on peut leur donner, à cauſe que la nuit eſt froide, de la mie de pain trempé avec du bon bouillon gras, & les nourrir ainſi juſqu'à ce qu'ils aient ſix mois; alors leurs dents de lait étant tombées, on peut leur apprendre à manger du pain ſec avec de l'eau peu-à-peu, car les chiens nourris de graiſſe & de ſoupe depuis les ſix premiers mois, ſont de mauvaiſe garde, & n'ont pas auſſi bonne haleine que quand ils vivent de pain & d'eau.

Il y a, au rapport de *Fouilloux, chap. viij.* des ſaiſons où les petits chiens ſont difficiles à élever. Ordinairement ils ſont ſans force & ſans vigueur, quand ils naiſſent ſur la fin d'Octobre, à cauſe de l'hiver qui commence à régner, & parce qu'alors les laitages dont on les nourrit n'ont pas une bonne qualité. Une autre mauvaiſe ſaiſon eſt en Juillet & Août, à cauſe des grandes chaleurs, des mouches & des puces qui les tourmentent. La vraie ſaiſon eſt en Mars, Avril & Mai, que le tems eſt tempéré, que les chaleurs ne ſont pas

fortes, & que c'eſt le tems que la nature a marqué principalement pour la naiſſance des animaux ſauvages, ainſi que des vaches, des chevres, des moutons, &c. Si une lice met bas en hiver, il faut prendre un muid ou une pipe bien ſeche, la défoncer par un bout, puis mettre de la paille dedans; coucher le muid ou pipe en quelque lieu où l'on faſſe ordinairement bon feu, & mettre le bout défoncé du côté de la cheminée, afin qu'ils aient la chaleur du feu. Il faut que la mere ſoit bien nourrie de bons potages de viande de bœuf & de mouton pendant qu'elle allaite. Quand les petits commenceront à manger, il faut les accoutumer au potage qu'on ne ſalera point, mais dans lequel on mettra beaucoup de ſauge & d'autres herbes chaudes; & ſi l'on voyoit que le poil leur tombât, il faudroit les frotter d'huile de noix & de miel mêlés enſemble, en les tenant proprement dans leur tonneau, & changeant leur paille tous les jours. Quand ils commenceront à marcher, il faut avoir un gros filet laſſé à mailles de preſſe, & attaché avec un cercle au bout du tonneau, pour les empêcher de ſortir, de peur qu'on ne leur marche ſur le corps, & leur donner à manger ſouvent & aſſez dans leur tonneau. Ceux qui naiſſent en été, doivent être mis en lieu frais où les autres chiens n'aillent pas; on doit mettre ſous eux quelques claies ou ais avec de la paille par-deſſus qu'il faut changer ſouvent, de crainte que la fraîcheur de la terre ne leur faſſe du mal. Il faut les placer dans un endroit obſcur pour qu'ils ne ſoient pas tourmentés des mouches; on doit auſſi les frotter deux fois la ſemaine au moins avec un mélange d'huile de noix & de ſafran en poudre, ce qui fait mourir toutes ſortes de vers, fortifie la peau & les nerfs des chiens, & empêche que les mouches, puces & punaiſes ne les tourmentent. On peut auſſi frotter la lice de même, en y ajoutant du ſuc de creſſon ſauvage, de peur qu'elle ne porte des puces à ſes petits: quand ceux-ci auront trois ſemaines, il leur faut ôter un nœud ou deux de la queue avec une pelle rouge ſur une planche. Quand ils commenceront à boire & à manger, il leur faut donner du bon lait pur tout chaud, ſoit de vache, de chevre ou de brebis. On ne doit les mettre aux villages qu'à deux mois pour pluſieurs raiſons, dont la premiere eſt que plus ils tettent, plus ils tiennent de la complexion & du naturel de la mere; & ceux qui ſeront nourris par leur mere propre, ſeront toujours meilleurs. L'autre raiſon eſt que, ſi vous les ſéparez avant deux mois, ils ſeront frileux, étant accoutumés à être échauffés par la mere.

Les anciens ont prétendu qu'on connoiſſoit les meilleurs chiens en les voyant tetter; que ceux qui tettent le plus près du cœur ſont les plus vigoureux, parce que le ſang eſt en cet endroit plus vif & plus délicat. D'autres ont dit les reconnoître deſſous la gorge, à un certain ſigne du poil, en forme de poireau; les bons en ont un nombre impair, les mauvais un nombre pair; il y en a qui ont regardé deux ergotures aux jambes de derriere, comme un mauvais ſigne, une ou point comme une bonne marque. D'autres veulent que les chiens qui ont le palais noir ſoient bons; que ceux qui l'ont rouge ſoient mauvais, & que s'ils ont les naſeaux ouverts, cela prouve qu'ils ſont de haut nez. Un auteur aſſure que pour connoître les meilleurs chiens d'une portée, il faut les ôter de deſſous leur mere, & les éloigner de leur lit; & que ceux qu'elle reprendra les premiers pour les y reporter, ſeront aſſurément les meilleurs. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui ont les oreilles longues, larges & épaiſſes, le poil de deſſous le ventre gros & rude ſont les meilleurs; Fouilloux aſſure l'avoir éprouvé.

Quand les petits chiens auront été nourris deux mois ſous la mere, qu'on verra qu'ils mangeront bien, il les faut envoyer au village, en quelque lieu qui ſoit près des eaux, & loin des garennes. S'ils manquoient d'eau, quand ils viendroient en force, ils pourroient être ſujets à la rage, parce que leur ſang ſeroit fort & ardent; & s'ils étoient près des garennes, ils pourroient ſe rompre & s'effiler après les lapins.

On doit les nourrir aux champs de laitage, de pain, & de toutes ſortes de potages, cette nourriture leur eſt beau-

coup meilleure que celle des boucheries ; d'autant plus qu'ils ne ſont point enfermés, & qu'ils ſortent quand ils veulent, qu'ils apprennent le train de la chaſſe, mangent de l'herbe à leur volonté, s'accoutument au froid, à la pluie, en courant près les animaux privés nourris parmi eux. Au contraire, ſi on les nourriſſoit aux boucheries, le ſang & la chair les échaufferoient tellement, que quand ils ſeroient grands dès les deux ou trois premieres courſes qu'ils feroient à la pluie, ils ſe morfondroient, deviendroient plutôt galeux, ſeroient ſujets à la rage, & à courir après les animaux privés pour en manger le ſang, ſans apprendre ni à quêter, ni à chaſſer en aucune maniere.

On doit retirer les petits chiens du village à dix mois, & les faire nourrir au chenil tous enſemble, afin qu'ils ſe connoiſſent & s'entendent. Il y a une grande différence entre une meute de chiens nourris enſemble & de même âge, & une de chiens amaſſés ; après que vous les aurez retirés au chenil, il leur faut pendre des billots de bois au col, pour leur apprendre à aller aux couples.

Le pain qu'on leur donne, doit être un tiers d'orge, un tiers de ſeigle, & un tiers de froment ; ce mêlange les entretient frais & gras, & les garantit de pluſieurs maladies. Le ſeigle ſeul les relâcheroit trop, le froment ſeul les conſtiperoit ; en hiver on leur donnera des carnages, principalement à ceux qui ſont maigres & qui courent le cerf, mais non à ceux qui courent le lievre. Les meilleures chairs & celles qui les remettroient le plutôt ſont celles de cheval, d'âne, de mulet. On peut mêler quelquefois un peu de ſoufre dans leur potage pour les échauffer.

Voici ce que dit à ce ſujet Charles IX. *c. xiv.* & *xv.* après que les petits chiens ont tetté deux mois, il les faut tirer de deſſous la mere, & les mettre dans un endroit où ils ſoient bien nourris de pain de gruau, lait & autres choſes ſemblables, ſans qu'ils en aient faute ; on doit les laiſſer en liberté dans la maiſon d'un laboureur ; & afin qu'ils s'accoutument au chaud & s'endurciſſent les piés, il faut que le laboureur qui les a en garde, les mene avec lui quand il va aux champs ; juſqu'à l'âge de ſix mois ils ne penſent qu'à jouer ; mais quand ils entrent au ſeptieme, on ne doit point les perdre de vue, de peur qu'ils ne chaſſent les lapins, les lievres, & autres animaux ſauvages, ce qui ne peut leur ſervir de rien ; mais au contraire ils s'effilent, n'étant point encore aſſez formés.

Quand le laboureur les a nourris juſqu'à huit mois, comme il eſt dit ci-deſſus, il faut qu'il les change de façon de vivre, & qu'il leur donne du pain tout ſec, le meilleur qu'il peut trouver. Depuis cet âge juſqu'au bout de l'an qu'ils doivent demeurer chez lui, il eſt beſoin qu'il leur attache des bâtons au col pour les apprendre à aller au couple, & qu'il les mene parmi le monde & les animaux, afin qu'ils ne ſoient point hagards quand ils entrent au chenil.

Dès que les chiens ont un an accompli, il eſt néceſſaire de les tirer d'avec le laboureur, & s'il y a quelque gentilhomme qui ait une meute de chiens pour lievres, on doit les lui donner, & laiſſer pour quatre mois, car il n'y a rien qui leur faſſe ſi-tôt le nez bon que de chaſſer avec de bons chiens ; ils apprennent à requêter, & d'autant que le ſentiment d'un lievre n'eſt ſi grand que celui du cerf, & qu'il ruſe plus ſouvent, cela leur fait le ſentiment meilleur, plus délié & plus ſubtil ; il faut que le gentilhomme les faſſe chaſſer avec ſa meute deux fois la ſemaine, qu'il les tienne ſujets & obéiſſans, & pour ce faire, qu'il ait quelques valets de chiens à pié avec la gaule, qui les faſſent tirer où ils entendent ſonner. Il faut auſſi ne jamais ſonner à faute, c'eſt-à-dire, que la bête ne ſoit paſſée, ou que ce ne ſoit pour faire curée, car cela leur feroit perdre toute créance.

Tandis que le chien eſt chez le gentilhomme, on doit le nourrir de pain ſec, & le bien traiter de la main, ce qui lui profite autant que toute autre nourriture : l'endroit où on le tient doit être ſouvent renouvellé de paille fraîche, & tenu proprement. Après qu'il aura demeuré quatre mois chez le gentilhomme,

il l'en faut tirer & le mettre au chenil. Il n'appartient à nul de nommer *chenil* le lieu où l'on met les chiens, qu'à celui qui a meute royale de chiens, qui peut prendre le cerf en tout tems ſans autre aide que de ſes chiens.

Salnove, *ch. xvj.* dit à-peu-près la même choſe ſur les lices & les jeunes chiens; ſeulement il ajoute qu'il faut mettre peu de paille les deux ou trois premiers jours après la délivrance de la lice, de peur que le trop ne fît étouffer les petits, & qu'on doit les changer tous les jours de paille pour les garantir des puces & de la galle; que s'ils en étoient atteints, il faudroit les frotter d'huile de noix & de lait chaud. Quand la lice eſt en travail, on doit lui donner du potage, du lait, & même des œufs frais, s'il étoit long, lui faire avaler ſeulement les jaunes, retirer le premier chien de deſſous elle, & ainſi des autres, de crainte qu'elle ne les étouffe pendant ſon travail. Pour la premiere portée, il faut demeurer près de la lice deux ou trois jours, afin d'empêcher qu'elle ne tue ſes petits par imprudence ou par malice, ou qu'elle ne les mange; car ſi elle prenoit cette mauvaiſe habitude, il ſeroit enſuite mal-aiſé de l'en empêcher; ſi cela arrivoit, il faudroit la faire couper pour s'en ſervir à la chaſſe.

Pour les petits que vous mettez ſous la mâtine, il faut obſerver ce qui eſt dit dans Charles IX. avoir un état bien en regle de la couverture, du nom du pere & de la mere, du jour de leur naiſſance, du nombre des mâles, & de celui des femelles, afin que la race s'en connoiſſe à l'avenir, & auſſi pour ſavoir quand il les faudra retirer de deſſous la mere pour les ſevrer, le tems qu'il les faudra faire nourrir chez le laboureur, quand il faudra les en retirer pour les mettre au chenil; & quand on voudra en tirer race, vous en ſachiez l'âge, ainſi que pour les faire couvrir à-propos, & qu'il ne ſoient pour cela ni trop jeunes, ni trop vieux, ce qui ne doit être qu'à deux ans pour les mâles, plutôt cela les affoibliroit; & paſſé quatre ans ils feroient des chiens ſans force & ſans vigueur; il faut donner aux petits chiens pendant cinq à ſix jours du lait ſortant du pis de la vache, ou bien le faire chauffer, afin de leur empêcher les tranchées qui ne manqueroient pas de venir ſans cette précaution, ce qui pourroit les faire maigrir. Lorſque vos petits auront un mois, vous leur donnerez deux fois le jour du lait, ou une fois ſeulement, avec un peu de mie de pain, ſi les meres en ont aſſez d'ailleurs pour les tenir en bon état: ſinon, vous les ſevrerez à ſix ſemaines, après quoi il faudra les tenir encore un mois au moins chez vous, pour les accoutumer à manger du potage de lait que vous leur donnerez, pour les rendre plus forts, avant que de les faire nourrir chez le laboureur.

Evérer ou énerver les chiens. Pour faire cette opération, il faut un raſoir ou un biſtouri bien tranchant, un poinçon fort aigu, ou une petite branche de bois en forme de foſſet. On fait prendre le chien ou la chienne (car cette opération leur eſt commune) avec une couple, on lui ouvre la gueule, dans laquelle on paſſe un mouchoir qu'on tient des deux côtés pour la maintenir ouverte; on prend la langue avec la main qui doit être enveloppée d'un mouchoir, pour que la langue ne gliſſe point pendant l'opération, on la renverſe pour voir & ſentir un petit nerf long comme la moitié du petit doigt, & gros comme un ferret d'aiguillette, formé comme un ver, ayant les deux bouts pointus. C'eſt ce corps qui pique le chien lorſqu'il eſt ému par le ſang qui bout dans ſes veines lors de l'accès de la rage, de ſorte qu'il croit qu'il ſera ſoulagé toutes les fois qu'il appuyera ce nerf ou ver fortement contre quelque choſe en la mordant. Ce nerf groſſit en proportion de l'âge & de l'accès de la rage. Après avoir fait tirer la langue du chien, il la faut tendre le long de ce nerf ſeulement, pour y paſſer par-deſſous le bout du poinçon, & l'ayant pris, vous l'enleverez en même tems avec aſſez de facilité, parce qu'il n'a aucune adhérence, après quoi vous laiſſerez aller le chien, qui ſe guérira de ſa ſalive. On fait cette opération à l'âge de trois ou quatre mois; elle prévient tout accident dans les meutes & les chenils, puiſque les chiens auxquels on l'a faite, s'ils deviennent enragés, ne mordent jamais, & meurent de la rage, com-

me d'une autre maladie, cela peut auſſi détourner le mal, ou du moins le rendre plus facile à guerir. Salnove, *c. xvij.*

Phœbus faiſoit éverer ſes chiens courans.

Gaſton de Foix dit qu'il faut ôter un ver que le chien a ſous la langue, lui donner après du pain avec de la poudre de chélidoine, mêlés dans de la vieille graiſſe, ajoutant que cela eſt contre la rage quand un chien a été mordu. S'il y a plaie, il veut qu'on y applique de la feuille de rhue, du ſel, de la graiſſe de porc, le tout mêlé avec du miel. Claude Gaucher Damartinoy, aumônier de Charles IX. auteur d'un poëme intitulé, *les plaiſirs des champs*, dans le *chapitre* de la chaſſe, dit qu'il faut faire éverer les chiens quand ils ont atteint quinze mois. Fouilloux ſans rien dire de poſitif ſur cela rapporte ſeulement que pluſieurs ont prétendu que ce ver que les chiens ont ſous la langue eſt la cauſe qui les fait devenir enragés, ce qu'il nie, quoiqu'on diſe que le chien éverré eſt moins ſujet à cette maladie. Quoiqu'il en ſoit, il ne rejette, ni n'approuve cette opération. Nous avons vu ce que penſe Salnove à ce ſujet. M. de la Briffardiere dans ſon nouveau traité de vénerie, *p.* 371, à l'occaſion de la rage, dit que c'eſt une ſage précaution d'énerver les chiens à qui il n'en arrive jamais aucun inconvénient. Elle eſt ſi utile, qu'on ne devroit jamais la négliger; car jamais les chiens énervés ne courent, ni ne mordent quand ils ſont enragés. On prétend même que les jeunes chiens en viennent mieux, & ſe tiennent plus gras.

On ne devroit donc jamais mettre des chiens dans des meutes, qu'ils n'euſſent été auparavant éverrés. La meute du roi a été gouvernée par un veneur nommé *la Quête*, pendant quarante ans, & il n'eſt arrivé pendant ce tems aucun accident de rage dans la meute de ſa majeſté, parce qu'il n'y entroit aucun chien qu'il ne fît éverrer.

Depuis lui on a négligé cette opération; auſſi voilà cinq fois que les deux meutes du cerf de S. M. ont été attaquées de la rage. Je me ſuis trouvé à un voyage de Saint-Leger en 1764, de ſervice pour celui qui a la conduite de l'équipage. J'ai fait énerver toute la meute, qui étoit compoſée de 82 chiens & 11 limiers, avec l'approbation du commandant; le tems nous apprendra quel en ſera le réſultat, & autant qu'il y aura des chiens à qui on n'aura pas fait l'opération, je la leur ferai faire, elle n'eſt ſuivie d'aucun fâcheux accident; le chien énervé le matin, mange à l'ordinaire du pain le ſoir. On a toujours dit *éverrer*, quoique ce ſoit un nerf & non un ver que le chien a ſous la langue. M. de la Briffardiere nomme l'opération *énerver*, & ce doit être ſa vraie dénomination.

Après l'opération, continue Salnove, vous mettrez vos chiens chez des laboureurs, qui feront en pays de froment & non de ſeigle, dont la nourriture ne vaut rien pour de jeunes chiens, parce qu'elle paſſe trop promptement, & ne nourrit pas aſſez, pour leur faire le rable large, & toutes les autres parties à proportion, comme il faut que les chiens courans les aient pour être forts; il ne faut pas non plus qu'ils ſoient près des forêts ou des garennes, en y chaſſant ils s'effileroient ou ſe feroient prendre par des loups, ou même par des paſſans. Il faut donc que cette nourriture ſe faſſe où il y ait des plaines, prairies ou pâturages, où l'on nourriſſe des vaches, afin que le lait, qui eſt la principale nourriture des chiens à cet âge, ne leur manque pas. On récompenſera le maître pour l'obliger à en nourrir d'autres avec le même ſoin. Salnove & Charles IX. recommandent, pour rendre les petits chiens plus beaux, *de donner aux filles de quoi les rendre jolies.* Mais ſur-tout qu'on ne les faſſe pas nourrir à des bouchers, cela les rend trop gras, trop foibles, trop peſans, & les accoutume tellement à la chair, que ſi on ne leur en donne ſouvent, ils deviennent maigres, ſans vigueur, ne voulant pas la plûpart du tems manger du pain.

Leur nourriture doit être juſqu'à ſept mois, ſelon le même auteur, de pain de froment mêlé avec du lait, & enſuite de l'orge. L'eau & la paille fraîche ne doivent point leur manquer: à 10 ou 12 mois on les retire pour les mettre au chenil, les accoutumer avec les autres, & les rendre obéiſſans. Salnove condamne les billots; ſelon

lui

lui la meilleure & plus ſûre méthode c'eſt, après avoir mis dans le chenil les jeunes chiens avec ceux qui ſont dreſſés, de les mener à l'ébat avec eux deux fois le jour, coupler un jeune chien avec un vieux, après avoir choiſi les plus doux, les plus patiens, les moins querelleurs, afin qu'ils les ſouffrent quelques jours ſe mouvoir & ſauter autour d'eux ſans les mordre; & qu'il y ait des valets de chiens attentifs pour les déharder, les faire ſuivre & marcher avec les vieux, en les careſſant de tems en tems, & leur démêlant les jambes qui ſe prennent dans les couples; on continuera ainſi ſept à huit jours. C'eſt le tems qu'il faut à un jeune chien pour aller au couple. Les valets de chiens de garde doivent être plus exacts & plus attentifs au chenil quand on a misdes jeunes chiens, juſqu'à ce qu'ils ſoient accoutumés avec les vieux.

Tout ce que Salnove dit dans ce chapitre des jeunes chiens mis au chenil eſt en uſage aujourd'hui. Cet auteur blâme qu'on nomme, qu'on ſonne au chenil. Fouilloux eſt d'un ſentiment contraire. Je crois qu'il eſt néceſſaire que les chiens connoiſſent la trompe pour ſe rallier, & pour y venir quand ils ſont égarés.

Uſage qui ſe pratique préſentement pour élever les jeunes chiens. J'ai rapporté le précis de tous les ſentimens des auteurs qui ont écrit ſur la chaſſe en françois, ſur l'origine des chiens courans, leurs figures, celles des liſſes deſtinées pour rapporter, leurs couvertures; quand elles mettent bas, les ſoins qu'on doit en prendre, la quantité de petits qu'on doit leur laiſſer pour les nourrir, du tems qu'on doit les laiſſer ſous leurs meres, ce que l'on doit obſerver pour les ſevrer, pour les accoutumer à manger, le tems qu'il faut les mettre à la campagne chez les laboureurs, celui de les retirer & de les mettre au chenil, & les accoutumer à aller aux couples.

Je vais donner l'uſage qui ſe pratique aujourd'hui pour les meutes du roi.

Sa majeſté Louis XV a fait conſtruire un chenil à Verſailles pour les éleves des jeunes chiens; la diſtribution des logemens, chenils, cours, baſſins, ne laiſſe rien à deſirer pour toutes les commodités néceſ-

ſaires, & chaque âge des jeunes chiens qui n'ont nulle communication les uns avec les autres.

Ce que je croirois à propos, ſeroit d'y joindre une baſſe-cour, & qu'il y eût des vaches & autres animaux pour pluſieurs raiſons. La premiere, c'eſt que les petits chiens que l'on accoutume à prendre du lait au bout de ſix ſemaines ou deux mois qu'ils ont tetté, l'auroient pur & tout chaud ſortant du pis de la vache; on ſeroit ſûr qu'il n'auroit point été baptiſé, comme eſt celui de la plûpart des laitieres qui l'apportent de la campagne, & qui mêlent celui du ſoir avec celui du matin. Une ſeconde raiſon eſt que dans l'écurie ou étable où ſeroient les animaux, je ferois faire au bout une ſéparation de claie, dans laquelle ſéparation il y auroit des petits compartimens de treillage pour y mettre les petits chiens de différens âges & leurs nourrices; cette chaleur douce & naturelle ſe communiqueroit à eux, & pour l'hiver cela feroit un très-bon effet; ils ne maigriroient ni ne dépériroient point comme ils ſont la plûpart dans les froids qui leur ſont très-contraires, rien n'étant plus frileux que les petits chiens, & on ſeroit à portée de leur diſtribuer le lait avant qu'il eût le tems de ſe refroidir.

Quand ils commenceroient à ſe promener, je leur ferois voir les animaux en rentrant & en ſortant, afin de les enhardir à tout, & qu'ils ne fuſſent ni hagars ni effrayés pour la moindre choſe, comme ils les ſont tous en ſortant du chenil des éleves.

Nourriture des jeunes chiens. Le pain qu'on eſt dans l'uſage à préſent de donner aux chiens du roi, eſt de farine d'orge; je demanderois que pour celui qu'on donne aux petits chiens juſqu'à l'âge de ſix mois, on fît bluter la farine d'orge avec moitié farine de froment, afin qu'il n'y eût ni ſon, ni paille dans le pain qu'on leur donneroit, pour qu'ils le mangeaſſent mieux, qu'ils ne trouvaſſent rien de rude ni piquant à leurs petites gueules & petits goſiers, & qu'ils euſſent moins de crainte en mangeant, je leur ferois mettre de la mie de ce pain dans du lait ſoir & matin,

& pendant la journée toujours de petits morceaux de ce même pain dans quelque choſe de propre & où ils puſſent atteindre pour en manger quand ils auroient faim. Comme ces petits animaux ont l'eſtomac chaud, & que leur digeſtion ſe fait promptement, ils ne ſouffriroient pas la faim ſi long-tems, & quand on leur donneroit à manger leur pain trempé dans du lait, ils le mangeroient moins avidement, & n'en prendroient pas à ſe faire devenir le ventre comme des tambours : ce qui eſt bien contraire à un chien courant. Salnove dit qu'on leur donnoit autrefois du pain de froment avec du lait juſqu'à ſept mois. Je leur donnerois donc, comme il a été dit, le matin, du pain trempé dans le lait, dans la journée, du pain à ceux qui auroient faim, & le ſoir, ſi l'on veut, au lieu de lait avec du pain, je leur donnerois de la mouée. Cette mouée, comme elle ſe fait aujourd'hui, n'étoit point en uſage autrefois : c'eſt une très-bonne nourriture ; on la fait avec les iſſues de bœuf, c'eſt-à-dire, piés, cœur, mou, foie, rate & pance bien lavés & bien nettoyés ; on les fait cuire ; on trempe du pain dans le bouillon, & la viande eſt coupée par petits morceaux ; qu'on mêle avec le pain trempé : ce qui fait un mélange très-nourriſſant. On proportionne la quantité d'iſſues de bœuf au nombre de chiens qui doivent en manger ; pour vingt grands chiens il faut une iſſue ; ainſi on peut ſe régler ſur la quantité de grands & de petits chiens ; il faut la donner à une chaleur modérée, c'eſt-à-dire, qu'on y puiſſe ſouffrir le doigt ſans ſe brûler, & la faire manger aux petits chiens le ſoir : cela les fortifiera mieux que le lait & le pain pour leurs nuits qui ſont ſouvent froides & longues.

On doit continuer cette nourriture juſqu'à ſix mois qu'il faut commencer à leur faire manger du pain tel qu'on le donne aux autres chiens de la meute, leur donner pendant quelque tems une fois de la mouée par jour, la leur diminuer peu-à peu & les accoutumer à ne manger que du pain, afin que quand on les met dans le chenil avec les autres, ils y ſoient faits, & n'y maigriſſent point. Quand on leur feroit manger de tems en tems de la chair de cheval crue, ſur-tout dans l'hiver, depuis ſix mois juſqu'à un an, cela ne peut faire qu'un bon effet ; il faut obſerver, ſi on leur donne de cette viande, que l'animal ne ſoit mort que de mal forcé, comme tours de reins, jambe caſſée & autres accidens qui font tuer les chevaux ſans être malades.

Il y a des exemples à rapporter ſur cela : la plûpart des chiens anglois ne ſont nourris que de chair de cheval ; nous avons eu dans la meute du roi des chiens d'un nommé *Maiſoncelle*, qui élevoit des jeunes chiens aux environs de Paris ; il ne les nourriſſoit que de chair de cheval ; nous n'avons point eu de chiens françois plus vigoureux ; ils avoient 26 pouces, & étoient très-beaux. M. le duc de Gramont avoit un équipage avec lequel il chaſſoit le cerf & le chevreuil ; il ne faiſoit vivre ſes chiens que de chevaux morts ; à la reforme de ſon équipage on en a mis environ une douzaine dans la meute du roi, qui étoient très-bons & vigoureux.

A un an on les doit mettre au chenil : c'eſt l'âge pour les accoutumer avec les autres à aller aux couples ; pour les y faire peu-à-peu, il faut d'abord les mettre avec des vieux chiens doux & ſages, les mâles avec les lices, & les lices avec des mâles, les accoutumer à manger le pain ſec avec les autres, à faire les curées, à apprendre leurs noms & l'obéiſſance, connoître les valets de chien & la trompe. A quinze mois on fait chaſſer les lices, & à dix-huit les mâles : c'eſt l'uſage qui eſt obſervé dans la vénerie du roi. Quand on les mene à la chaſſe les premieres fois, ils vont couplés avec les autres aux briſées ; un valet de chiens les prend à la harde, à laquelle il ne doit y en avoir que ſix pour pouvoir les mener plus aiſément ; il ſe promene pendant la chaſſe ; s'il la voit paſſer, il ſe met ſur la voie, afin de donner de l'émulation aux jeunes chiens en leur faiſant voir paſſer & crier les autres, & tâcher de ſe trouver à la mort d'un cerf pour les faire fouler ; à la ſeconde chaſſe, ſi celui qui en eſt chargé peut ſe trouver à la fin d'un cerf qui ne doive pas durer long-tems, il peut les découpler, après en avoir demandé la

permiſſion à ceux qui peu vent la lui donner, & à la mort du cerf les laiſſer fouler; & quand on dépouilleroit un peu du col, leur laiſſer manger de la venaiſon toute chaude : c'eſt une petite curée qui doit faire un très-bon effet ; aux chaſſes ſuivantes, on les peut découpler avec les autres, & avoir ſoin que les valets de chiens à pié les reprennent quand on les verra traîner derriere les autres ou dans les routes. Si l'on veut courre un ſecond cerf, il faut les faire recoupler & renvoyer au logis, & obſerver cela juſqu'à ce qu'ils ayent atteint toute leur force, qui eſt à deux ans ; ſans cela ſi on les laiſſe chaſſer tout le jour, & un ſecond cerf, l'ambition des jeunes chiens étant de ſuivre les autres quand on donne un relais frais, ils ne peuvent plus atteindre, ils s'efforcent, s'effilent, maigriſſent, ont de la peine à prendre le deſſus, & ſouvent ne reviennent point, périſſent de maigreur, & ne peuvent plus prendre de force.

Jeunes chiens dans la meute pour les mener à la chaſſe. Quand on met une grande quantité de jeunes chiens dans la meute, & que l'âge exige de les faire chaſſer, on peut en mettre deux à chaque relais de ceux qui ont déja été à la chaſſe & découplés juſqu'à ce qu'ils aient pris aſſez d'haleine & de force pour ſuivre les autres ; ſur ſeize à vingt chiens qu'il y a ordinairement à chaque relais, les deux jeunes chiens ne peuvent y faire aucun tort ; les vieux les maîtriſeront toujours ; ſi la chaſſe prenoit un parti contraire au relais, & qu'on l'envoyât chercher, on fait debarder le relais, afin qu'ils aillent plus à leur aiſe deux-à-deux qu'à la harde ; on les emmene au petit galop ; le valet de chien à pié doit prendre les deux jeunes qui avoient été mis au relais, les mener doucement, & les faire boire quand ils trouvent de l'eau ; s'il rejoint la chaſſe, & qu'elle aille bien, il les découplera, afin qu'ils chaſſent avec les autres.

Il ſeroit à propos de les promener dans les forêts où l'on veut les faire chaſſer, pour qu'ils apprennent à connoître les chemins, afin que quand ils ſe trouveroient égarés & ſeuls, ils reconnuſſent les routes pour revenir au chenil, & cela pluſieurs fois avant de les découpler, & changer de promenade chaque fois, pour leur apprendre à connoître tous les cantons de la forêt.

La meute de S. M. Louis XV étoit compoſée de cent quarante chiens ; en 1764, le roi en a réduit le nombre à cent. L'on mene ordinairement cent ou quatre-vingt-dix chiens à la chaſſe partagés en quatre parties ; les chiens de meute qui ſont les plus jeunes & les plus vigoureux ſont découplés les premiers au nombre de 40 à 50 ; les trois autres relais ſont compoſés du reſte. A meſure qu'un chien de meute ſe fait ſage, il eſt deſcendu à la vieille meute ; ceux de la vieille meute qui baiſſent un peu de vigueur & de viteſſe, ſont mis à la ſeconde vieille meute ; & quand ceux-ci baiſſent, ils ſont deſcendus de même aux ſix chiens, qui ſont le troiſieme & dernier relais, les trois relais ſont ordinairement de dix huit à vingt chiens chacun, menés par un valet de chiens à cheval, & un à pié, qui ont à leur harde huit à dix chiens, & l'on n'en peut pas mener davantage ; (quand il n'y en auroit que huit à chaque harde, cela n'en feroit que mieux quand il faut avancer, & ſur-tout au galop, ce qui arrive aſſez ſouvent) en les tenant, le grand nombre les gêne beaucoup ; ainſi, il reſte toujours environ quarante à cinquante chiens au chenil les jours de chaſſe ; ce ſont les liſſes en chaleur, celles qui ſont pleines, les malades, les maigres, les boiteux & les fatigués de la derniere chaſſe, cela fait que le nombre eſt toujours à-peu-près égal à la chaſſe ; pour cela on a réglé tous les relais ſur la liſte au nombre de vingt-quatre, pour que chaque relais ſe trouve rempli du nombre ci-deſſus ; quand même ils ſe trouveroient tous en état, l'on n'en mene pas davantage à chaque relais pour la raiſon déja dite.

Maladies & mort des chiens en l'année 1763. En 1763, le nombre des chiens qu'on menoit à la chaſſe diminua bien par la maladie épidémique qui s'eſt jettée ſur les chiens dans toute l'Europe, & dont la plus grande partie ſont mort ; on a été ré-

duit dans la grande meute du roi à ne mener à la chaſſe que quarante à cinquante chiens au plus : cette maladie a commencé en Angleterre, eſt venue en France, en Piémont, en Italie, en Allemagne, & dans preſque toutes les provinces du royaume. Toutes les meutes du roi, des princes, ſeigneurs & gentilshommes en ont été attaquées, & la plûpart ſont morts ; les chiens de baſſe-cour, de meûniers, bouchers, bergers & de chambre n'en ont pas été exempts.

Les limiers de la grande & petite meute du roi, ſont preſque tous morts ; on a été obligé, les jours de chaſſe, d'aller chercher à voir un cerf, les piqueurs & valets

---

A. N. Nous croyons ne pas déplaire à nos Lecteurs, en inſérant un article nouveau de M. Iſoard de l'Iſle. Il nous fera connoître quelles étoient les connoiſſances des anciens ſur la chaſſe.

Les anciens avoient peut-être plus de connoiſſance que nous dans l'hiſtoire naturelle ; on peut en juger par l'ancienneté & la richeſſe de leurs langues, qui ſuppoſe toujours un riche amas de découvertes ; par l'uſage qu'Alexandre fit de ſes conquêtes, en les faiſant ſervir au progrès des arts, & par les ouvrages précieux de Pline & d'Ariſtote, à qui nous devons en partie le bonheur de n'être plus barbares.

On peut en conclure que la chaſſe étoit pour le moins auſſi en vigueur chez eux que parmi nous ; il y a eu même des peuples qui la firent entrer indirectement dans le plan de leur légiſlation : tels furent ces Romains qui, dans le ſein de la paix, exerçoient dans les bois une valeur qu'ils rendoient, dans la guerre, fatale à leurs voiſins ; & qui en domptant les Tigres, apprirent à aſſervir l'univers.

On ſe convaincra par l'énumération ſuivante que les ſeigneurs Grecs & Romains, étendirent beaucoup l'art de la *vénerie*, & que leurs Oppien & leurs Xénophon, valent bien nos d'Arcuſſias & nos du Fouilloux.

Le Cerf connu des Grecs, ſous le nom d'*Elaphos*, & des Latins ſous celui de *Cervus*, a toujours exercé leur adreſſe & leur courage ; on le couroit avec des chevaux ſcythes ou illyriens, & on dreſſoit des chiens gaulois pour les pourſuivre ; quand l'animal étoit forcé, on le tuoit à coups de fleches. Il paroît par un paſſage d'Ariſtote, que le rut des cerfs eſt plus précoce en Grece que dans nos contrées ; & on doit attribuer cette différence à la chaleur du climat. Les anciens croyoient que ces animaux vivoient pluſieurs ſiecles ; & cette fable n'a pas plus beſoin d'être réfutée que celle de la réſurrection de leurs phénix.

Pline a fait connoître ſous le nom d'*Axis*, un quadrupede que nos voyageurs ont décrit ſous celui de cerf du Gange ; on croit auſſi que l'animal que nous connoiſſons ſous le titre de cerf des Ardennes, a été déſigné par Ariſtote, ſous le nom d'*Hyppelaphe*, & par Pline, ſous celui de *Tragélaphe* : la connoiſſance de cette nomenclature eſt néceſſaire quand on étudie les anciens à qui nous devons plus qu'on ne penſe, même en phyſique.

Le Daim, appellé par Oppien *Euryceros*, par Pline *Platyceros*, & *Dama* par les autres auteurs latins, étoit regardé chez les Romains comme le plus timide habitant des bois ; ſa foibleſſe le faiſoit dédaigner par leurs chaſſeurs ; ces guerriers ſuperbes jettoient leurs armes, quand ils n'avoient pas à combattre des athletes dignes d'eux.

Le Chevreuil, *Dorcas* chez les Grecs, & *Dapreolus* ou *Caprea* chez les Latins, vivoit tranquille dans les forêts de la Lucanie, du tems de Fabricius & de Camille : Mais quand leurs ſucceſſeurs eurent conquis le monde, ils allerent à la chaſſe, non pour exercer leur courage, mais pour ſatisfaire leur gourmandiſe.

Le Lievre, *Lagos* chez les Grecs, & *Lepus* chez les Latins, étoit encore plus commun chez les anciens que chez nous ; les Grecs en trouvoient un ſi grand nombre dans l'iſle de Delos, qu'ils la nommerent *Lagia*. Tous leurs auteurs, auſſi bien que tous les écrivains Latins s'extaſient ſur la bonté de l'aliment que ce quadrupede nous procure. Oppien pour exprimer ſa fécondité, dit que quand ſa femelle met bas un de ſes petits à terme, elle en a un autre dans ſon ſein à qui il ne manque que du poil, un autre à demi-formé, & un quatrieme qui n'eſt qu'un fœtus : ce trait rappelle l'hiſtoire de cette meûniere de Thuringe, qui

de limiers alloient à cheval parcourir dans les endroits où le roi vouloit courre, ils cherchoient à voir un cerf quelques momens avant l'heure d'attaquer, & en venoient faire le rapport; on y alloit avec ce qu'il y avoit de chiens de meute au nombre de dix à douze qui s'étoient découplés, & autant à chacun des trois relais; S. M. étoit obligée de chaſſer avec ce petit nombre.

L'on n'a pas encore pû trouver de remede à ce malheureux mal; on en eſſaie tous les jours de nouveaux ſans qu'on puiſſe trouver le véritable: la moitié des chiens des meutes du roi ſont morts de cette maladie.

---

en 1672, accoucha d'une fille groſſe d'une autre fille: on les baptiſa toutes deux, mais elles moururent le lendemain.

Le Lapin, connu des Grecs ſous le nom de *Daſſupous*, & des Latins ſous celui de *Cuniculus*, eſt originaire des climats chauds, & il paroît par un paſſage de Pline, que la Grece & l'Eſpagne étoient autrefois les ſeuls endroits où cet animal multipliât. Ce ſont les anciens qui ont répandu ſa race en Aſie, en Afrique & dans le reſte de l'Europe; c'eſt par leurs ſoins qu'il eſt devenu citoyen du monde.

Le Loup, *Lupos*, en grec & *Lupus* en latin, a de tout tems exercé le courage des chaſſeurs. Oppien en compte cinq ſortes; il dit que ſi on écorche un de ces animaux pour faire de ſa peau un tambour, cet inſtrument fera un bruit extraordinaire, & que tous les autres ſeront muets devant lui; ce qui prouve, ajoute ingénument l'écrivain, que les brebis, quand même elles ſont mortes, craignent le loup mort, comme elles l'avoient redouté de leur vivant. On voit par ces rêveries, que ſi les anciens partagent nos connoiſſances en *vénerie*, ils partagent auſſi quelquefois notre crédulité.

Le Renard, *Alopes* en grec & *Vulpes* en latin, eſt aſſez connu par les apologues ingénieux de Phedre & d'Eſope; le caractere de cet animal ſi bien dépeint par ces fabuliſtes, n'a pu être examiné d'abord que par les chaſſeurs. Ariſtote qui n'a décrit avec exactitude que ce qu'il a pu lui-même examiner, a eu tort de confondre les renards de ſon pays avec les putois d'Egypte; l'odeur qu'exalent ces derniers animaux ſuffiſoit pour en faire une eſpece particuliere & non une ſimple variété.

Le Blaireau qui a deux noms en latin *Meles* & *Taxus*, n'en a point en grec: il étoit inconnu dans la patrie d'Ariſtote, & peu recherché dans celle de Pline.

Il eſt inutile de faire mention ici de la loutre, de la belette, de l'écureuil, du hériſſon, de la taupe, du loir, & de la muſaraigne: ces animaux qui ont des noms dans les deux langues, étoient moins connus des chaſſeurs que des naturaliſtes.

La fouine, la marte, le putois, le furet, l'hermine & la marmotte, étoient des animaux inconnus aux Grecs, & probablement aux anciens Romains, du moins on peut en juger par la plûpart de leurs noms qui ſont de la baſſe latinité.

Le jaguar, le couguard, le cochon d'inde, le ſurmulot, le raton, le coati & l'agouthi, ne ſont connus que des modernes: la découverte de l'Amérique a contribué à augmenter le dépôt de nos connoiſſances; ſi jamais nos déſcendans ont le courage de pénétrer dans les terres Auſtrales, dont l'étendue peut être évaluée à un tiers de notre continent, il eſt probable qu'ils trouveront dans ces contrées une multitude d'animaux inconnus à nos deux mondes, qui exerceront leur Ariſtote, leur Pline & leur Buffon.

L'Ours qui eſt l'*Arctos* des Grecs & l'*Urſus* des Latins, étoit fort connu des anciens; les Aſiatiques qui habitoient les rivages du Tigre & l'Arménie, chaſſoient cette bête féroce, de la même façon que nous chaſſons les bêtes fauves: ils y joignoient des filets réunis par une corde, où l'on attachoit des fleurs & des rubans de la couleur la plus vive, pour effrayer l'animal, & quand on le voyoit ſe débattre dans le piege, le plus intrépide des Chaſſeurs accouroit, & on le prenoit tout vivant, pour le faire ſervir aux ſpectacles des Romains.

Le Caſtor connu des anciens à-peu-près ſous le même nom, n'a pas été examiné avec un œil aſſez philoſophique; les travaux & la ſociabilité de ce quadrupede n'ont frappé, ni les Grecs, ni les Romains. Ælien qui en parle avec le plus d'étendue,

Les chaſſes que l'on fait avec ce petit nombre de chiens ſont des plus belles ; en voilà pluſieurs où tout le nombre des chiens menés à la chaſſe ſe trouvent à la mort du cerf qui ſe monte depuis quarante juſqu'à ſoixante chiens, des chaſſes plus, & d'autres moins.

Le grand nombre de chiens ne fait pas faire de plus belles chaſſes, au contraire ; quand on attaque pluſieurs cerfs enſemble avec quarante à cinquante chiens de meute, que cela ſe ſépare en quatre ou cinq parties, on cherche l'occaſion d'en trouver un ſéparé ſeul pour y faire découpler la vieille meute, mais cela n'empêche pas les autres chiens de chaſſer ſéparément ; on

---

n'en cite gueres que des fables. Il faut toujours revenir à l'éloge de M. de Buffon.

Le Lion, dont le nom dérive du latin *Leo*, qui dérivoit lui-même du grec *Leon*, étoit encore plus connu des anciens, qu'il ne l'eſt des modernes ; il y en a par exemple une eſpece particuliere à poil crépu, que nous ne voyons plus que dans les ouvrages d'Ariſtote. Ælien & Oppien, parlent de lions blancs, noirs & rayés, qui ont échappés aux recherches de nos voyageurs & de nos naturaliſtes.

Le Lion de la Lybie paſſoit autrefois pour le plus formidable de ſon eſpece : Oppien dit qu'il eſt le roi des lions, comme le lion eſt le roi des animaux.

Les anciens chaſſoient ordinairement au lion, en le faiſant tomber dans une foſſe, où ils alloient l'enchaîner ; mais ſur les bords de l'Euphrate on dreſſoit des chevaux à cet exercice formidable ; des piqueurs armés de flambeaux les montoient & pourſuivoient le lion juſqu'à ce qu'il fût tombé dans leurs filets ; la chaſſe de ce quadrupede uſitée autrefois en Ethyopie, nous donne une idée étonnante des forces de l'homme, quand elles ſont réunies avec le courage : quatre negres armés de caſques & de boucliers alloient avec confiance à la rencontre du lion, luttoient avec lui comme avec un athlete ordinaire, & réuſſiſſoient à le terraſſer. Ce n'eſt pas de ces guerriers ſans doute, que deſcendent les Negres qui travaillent à nos ſucreries.

Le Tigre, ſuivant M. de Buffon, a été peu connu des anciens & mal décrit par les modernes ; Auguſte eſt le premier qui en fit paroître un dans Rome pour la dédicace du Théatre de Marcellus : ce furent des ambaſſadeurs indiens qui le préſenterent à ce prince, & dans la ſuite les Romains regarderent encore comme un ſpectacle nouveau les tigres qu'Héliogabale fit atteller à ſon char pour contrefaire Bacchus ; les poëtes, il eſt vrai, parloient beaucoup de cet animal féroce ; mais ils ne le connoiſſoient gueres plus que leurs harpyes & leurs tritons.

La Panthere, dont le nom nous vient des Latins, & que les Grecs connoiſſoient ſous le nom de *Pardalis*, avoit été, diſent les poëtes, nourrice de Bacchus ; & ils le prouvoient par ſon avidité pour le vin : les anciens tiroient parti de cette idée pour la chaſſe de cette bête féroce, & ils trouvoient moyen de s'emparer d'elle en l'enivrant.

Oppien appelle *petite panthere*, l'animal que nous connoiſſons ſous le nom d'*once* ; pour le Léopard, les anciens ne le connoiſſoient pas, par ce qu'il eſt originaire du Sénégal, de la Guinée, & des autres parties de l'Afrique méridionale, où ils n'avoient pas pénétré. On peut remarquer auſſi que l'animal connu des Grecs, ſous le nom de *Panthere*, n'eſt probablement qu'une eſpece de loup timide ou de chacal ; il y a bien de l'obſcurité dans la nomenclature de l'hiſtoire naturelle.

Nous connoiſſons ſous le nom de loup cervier le *Lynx* d'Ælien, ou le *Chaus* de Pline, qu'on a eu tort de confondre avec le *Thos* d'Ariſtote ; les fabuliſtes grecs qui ont changé en lynx un roi de Scythie, font conjecturer qu'on tiroit alors cet animal des climats ſeptentrionaux ; mais quand ils diſent que le lynx a la vue aſſez perçante pour pénétrer les corps opaques, & que ſon urine ſe change en pierres précieuſes, on eſt tenté de croire qu'ils n'avoient pas mieux vu cet animal que le ſphynx & la licorne.

Il y a un animal qui a beaucoup de rapport avec le lynx, & dont les anciens n'ont pas ſoupçonné l'exiſtence, c'eſt notre *Caracal*.

fait ce qu'on peut pour les rompre & les enlever, ils en entendent d'autres, ils échappent & y vont ; pluſieurs cerfs ſe trouvent échauffés enſemble, les voies ſe croiſent, les chiens tournent au plus près d'eux ; ſi ce n'eſt pas le cerf à quoi ils ont tourné qu'on veut chaſſer, on rompt les chiens, pendant ce tems quelques chiens forlongent le cerf, on remet les autres ſur la voie qui eſt foulée par ceux qui ſont en avant ; ils chaſſent mollement, la plûpart de l'équipage eſt diſperſé, & cela fait faire de très-mauvaiſes chaſſes.

Je ſerois du ſentiment de M. de Ligniville, de n'avoir à la chaſſe que ſoixante

---

L'Hyene appellé ordinairement par Ariſtote *Hyana*, & quelquefois *Glanus*, n'étoit guere connu des anciens que par des fables ; on croyoit, par exemple, que cet animal étoit tantôt mâle & tantôt femelle : la phyſique n'étoit pas encore aſſez éclairée pour appercevoir l'impoſſibilité des hermaphrodites.

Le Sanglier qui eſt l'*Aper* des latins, a de tout tems été connu des chaſſeurs. Oppien cependant a tort de dire que ce quadrupede a dans une de ſes défenſes une liqueur brûlante qui tient lieu de poiſon. Le ſanglier faiſoit l'ornement des tables des Apicius & des Vitellius.

L'Eléphant, dont le nom *Elfil* en Orient a été adopté par les Grecs & les Latins, a été regardé par les anciens comme l'animal qui approchoit le plus de l'homme par la ſagacité & par l'intelligence ; ſi l'on en croit Pline, Ælien, & même le ſage Plutarque, ce quadrupede a des vertus morales, des mœurs raiſonnées & une religion naturelle ; il eſt à croire que ces auteurs par ce portrait, n'avoient d'autre but que de faire une ſatyre indirecte de leurs contemporains, comme Tacite ne vouloit que critiquer Rome en peignant les mœurs des Germains.

Alexandre eſt le premier qui ait tranſporté des éléphans en Europe ; ce conquérant fit paſſer en Grece, ceux qu'il avoit enlevé à Porus, & ils purent ſervir à Pyrhus, dans les combats qu'il livra dans la ſuite aux Romains.

La chaſſe de l'éléphant n'a jamais varié ; & nos Indiens n'emploient pas d'autres ruſes que celles qu'on employoit du tems de Porus, & dans le ſiecle de Pompée.

Le Rhinoceros qui porte le même nom dans les trois langues, n'étoit point connu des Grecs avant Strabon ; & Pompée eſt le premier qui ait fait voir à l'Europe cet animal extraordinaire ; il eſt certain que les Romains aimoient mieux conquérir les peuples pour faire des eſclaves que pour étendre le cercle de leurs connoiſſances.

Les anciens alloient à la chaſſe des chevaux ſauvages qu'ils trouvoient en Ethyopie ; ils connoiſſoient auſſi les bœufs ſauvages qu'ils nommoient *Bubalus* & *Bonaſus*, quoique le véritable buffle leur fut inconnu : Strabon & Pline parlent ſous le nom de *Muſmon* de notre *Mouflon* & & de nos autres brebis ſauvages ; il ne faut pas confondre avec notre zebre leur âne ſauvage, ſur lequel Oppien exerce à ſon ordinaire ſa crédulité : cet auteur raconte que lorſque la femelle fait ſes petits, le mâle careſſe tous ceux qui ne ſont pas de ſon ſexe, & fait les autres eunuques ; comme ſi une âne avoit droit d'être jaloux ſur ſes chardons, comme un ſultan dans ſon ſerrail.

L'Hyppopothame, connu ſous ce nom des Grecs & des Latins, eſt, dit-on le *Behemoth* des Hébreux : ſa figure étoit gravée ſur les obéliſques d'Egypte & ſur les médailles Romaines ; cependant M. de Buffon prétend que l'on ne connoît cet animal que depuis le commencement du dix ſeptieme ſiecle.

Les anciens n'ont point été à portée de connoître le tapir qui eſt originaire du Nouveau Monde, & le renne qui habite les régions voiſines du Pole ; pour l'élan, Céſar & Pline en parlent ſous le nom d'*Alce*, mais comme d'un animal qui leur eſt entiérement inconnu : le *Kemas* d'Ælien n'indique pas notre chamois ; & parmi cette multitude de gazelles, dont M. de Buffon a diſtingué les variétés, ce naturaliſte a prouvé que les anciens ne connoiſſoient gueres que le *Nanguer*, ſous le nom de *Dama*, l'*Antilope* ſous celui de *Strepſiceros*, & l'*Algazel* ſous celui de *Pygargus*, ou d'*animal à feſſes blanches*, c'eſt-à-dire *timide* ;

à ſoixante & dix chiens, vingt à vingt-deux de meute, & ſeize à chacun des trois relais ; quand les chiens de meute ſe ſépareroient, le nombre étant moindre, il ſeroit bien plus aiſé de les arrêter & de les rallier à la voie du cerf qu'on veut chaſſer, & de les accoutumer à l'obéiſſance, ce qui ſeroit faire toujours de bien plus belles chaſſes ; les veneurs & les chiens ſeroient bien plus enſemble, & l'amuſement du maître plus complet. Je ſuivrois encore le conſeil de M. de Ligniville, de ne pas mettre un trop grand nombre de jeunes chiens à la fois dans la meute ; il n'en mettoit par an que la ſixieme partie du nombre dont ſa meute étoit compoſée. Il dit les inconvéniens du grand nombre ; il faut faire réformer tous les chiens

---

car ces deux mots ſont ſynonymes ; grace aux poëtes qui donnerent des feſſes noires à Hercule, pour conſacrer ſon intrépidité.

La Giraffe eſt le *Camelopardalis* des Grecs & des Latins ; ces peuples ne connurent cet animal qu'imparfaitement, parce qu'ils ne porterent point dans l'Ethyopie dont il eſt originaire, leurs conquêtes ou leurs connoiſſances.

Les anciens étoient plus inſtruits ſur l'*Ichneumon* que nous appellons *Mangouſte*, parce que les Egyptiens en faiſoient une divinité : cet animal dieu tuoit en Egypte les aſpics & les crocodiles.

Le Bubale des anciens a été ſans raiſon confondu avec le buffle : nous connoiſſons ſous ce nom un quadrupede qui tient du cerf, du bœuf & de la gazelle, & qui eſt originaire des parties ſeptentrionales de l'Afrique.

Le Porc-Epic eſt l'*Hyſtrix* des Grecs & des Latins, & l'adive le *Chryſeos* des premiers ; on peut remarquer que l'adive n'eſt peut-être qu'une variété dans l'eſpece du chacal, & que le chacal eſt probablement le *Thos* ou le *Panther* d'Ariſtote.

Le Phoque, dont le nom grec n'a pas été dénaturé en paſſant aux Latins & des Latins à nous, a ſervi ſans doute de modele aux poëtes lorſqu'ils créerent ces demi-dieux, moitié quadrupedes & moitié poiſſons, qu'ils ont appellés ſyrennes & tritons ; mais les anciens ne connoiſſoient que les petits Phoques de la Méditerranée : les grands qu'on ne trouve que dans la mer du Nord, leur étoient totalement inconnus ; leurs navigateurs n'étoient pas ſi hardis, ou du moins ſi heureux que les nôtres.

Nous avons la deſcription de dix-ſept eſpeces de *Singes* dans notre continent, & de treize dans le Nouveau Monde ; il s'en faut bien que les connoiſſances des anciens ſur ce ſujet, fuſſent auſſi étendues ; ils n'ont parlé que d'une ſeule eſpece, que les Grecs appelloient *Pithecos* & les Latins *Simia* : ce ſinge reſſemble beaucoup à l'homme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; & il ne ſemble même en différer que par la petiteſſe de ſa taille ; auſſi s'eſt-on toujours empreſſé de lui faire part de nos qualités morales, on lui a même donné des vertus que nous n'avons pas ; mais la vraie philoſophie n'intervertit pas l'ordre de la nature ; elle ne fait pas de l'homme un ſinge, & du ſinge un homme.

Il eſt inutile de parler ici des oiſeaux ; leur chaſſe devoit être fort bornée chez les anciens, parce que la poudre n'étoit pas inventée : les chaſſeurs patiens employoient certains artifices, tels que celui de la pipée : les autres ſe ſervoient de fleches ; mais tous n'avoient pas l'adreſſe des Inſulaires de l'île Baléare.

Non-ſeulement les anciens chaſſoient avec induſtrie, mais ils dreſſoient encore avec ſuccès des animaux au combat : on donnoit autrefois à Athenes le ſpectacle du combat des cailles : ces oiſeaux que la nature a fait timides, acquéroient par l'éducation le courage des éperviers.

Les chiens qu'on employoit à la pourſuite des lievres & des bêtes fauves venoient des Gaules, de la Carie, ou de la Crete, & les piqueurs montoient des chevaux Scythes ou ceux qui venoient de Sicile & du Peloponneſe.

Les anciens chaſſoient par-tout avec la plus grande liberté, les forêts ſacrées n'en étoient pas même reſpectées, & il eſt aſſez ſingulier qu'on adorât les arbres de Dodone, & qu'on tuât les animaux qui vivoient ſous leur ombrage.

inutiles,

inutiles, comme les vieux qui ne peuvent plus tenir avec les autres, ceux qui au bout de ſix mois ne veulent point chaſſer, & ceux qui ſont lourds, épais & mal-faits; je ne voudrois que des chiens qui chaſſaſſent bien enſemble, &, autant qu'il ſeroit poſſible, qui fuſſent du même pied, criant bien; c'eſt un bel ornement à la chaſſe qu'un beau bruit de chiens.

On pourroit garder ſix ou huit chiens avec les vieux qui ne peuvent plus tenir comme les autres, ceux qui ſont lourds, épais, pour en faire une harde qui ſerviroit pour fouler l'enceinte où on feroit rappott, & faire partir le cerf.

Si l'on mene le nombre de ſoixante-dix chiens à la chaſſe, & comme il eſt dit ci-deſſus, qu'il faille encore trouver ſix chiens de la meute pour fouler l'enceinte, il eſt aiſé d'en prendre le nombre ſur les chiens de meute & ceux de relais; qu'il y en ait dix-huit ou vingt de meute pour découpler dans la voie du cerf que les vieux chiens auront lancé, il y en aura aſſez pour ſoutenir juſqu'à la vieille meute, dans les deux bas relais; quand il n'y en auroit que quatorze, cela fait très-peu de différence; c'eſt celui qui a le détail de l'équipage qui doit arranger le plus ou le moins, ſuivant l'état de la meute de chaque chaſſe; mais dans les ſéchereſſes, les refuites des cerfs dans des plaines & terres labourées, il ſe trouvera quelquefois la moitié de la meute deſſollée; la chaſſe d'après, ces chiens-là ne peuvent y aller, il faut quinze à vingt jours pour que la peau de deſſous les pieds ſoit aſſez revenue & ferme pour qu'on les puiſſe mener à la chaſſe; ſi la chaſſe d'après il s'en trouve encore un certain nombre de deſſolés, il en reſte peu pour la troiſieme chaſſe; en cela on mene ce qu'on peut; quand le nombre ſeroit réduit à quarante, cela n'empêcheroit pas de chaſſer: on doit faire force uſage de reſtrainctif, dont il ſera parlé aux remedes des maladies des chiens.

Nous croirions faire un larcin à l'Encyclopédie ſi nous n'inſérions dans cet *article* le précis des idées de M. de Buffon ſur le chien, le cerf, & la chaſſe; nous nous permettrons auſſi de remarquer quelques inadvertances qui ont échappé à cet illuſtre écrivain.

Les chiennes produiſent ſix, ſept, & quelquefois juſqu'à douze petits; elles portent neuf ſemaines. La vie des chiens eſt bornée à quatorze ou quinze ans, quoiqu'on en ait gardé quelques-uns juſqu'à vingt. La durée de la vie eſt dans le chien, comme dans les autres animaux, proportionnelle au temps de l'accroiſſement; il eſt deux ans à croître, il vit auſſi ſept fois deux ans; l'on peut connoître ſon âge par les dents, qui dans la jeuneſſe ſont blanches, tranchantes, & pointues, & qui à meſure qu'il vieillit deviennent noires, mouſſes, & inégales, on le connoît auſſi par le poil, car il blanchit ſur le muſeau, ſur le front, & autour des yeux.

Le chien, lorſqu'il vient de naître, n'eſt pas encore entiérement achevé. Les chiens naiſſent communément les yeux fermés; les deux paupieres ne ſont pas ſimplement collées, mais adhérentes par une membrane qui ſe déchire lorſque le muſcle de la paupiere ſupérieure eſt devenu aſſez fort pour la relever & vaincre cet obſtacle, & la plupart des chiens n'ont les yeux ouverts qu'au dixieme ou douzieme jour. Dans ce même temps les os du crâne ne ſont pas achevés, le corps eſt bouffi, le muſeau gonflé, & leur forme n'eſt pas encore bien deſſinée; mais en moins d'un mois ils apprennent à faire uſage de tous leurs ſens, & prennent enſuite de la force, & un prompt accroiſſement. Au quatrieme mois ils perdent quelques-unes de leurs dents, qui, comme dans les autres animaux, ſont bientôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus; ils en ont en tout quarante-deux, ſavoir ſix inciſives en haut & ſix en bas, deux canines en haut & deux en bas, quatorze machelieres en haut & douze en bas; mais cela n'eſt pas conſtant, & il ſe trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents machelieres. Dans ce premier âge, les mâles comme les femelles s'accroupiſſent pour piſſer, ce n'eſt qu'à neuf ou dix mois que les mâles & quelques femelles commencent à lever la cuiſſe, & c'eſt dans ce même temps qu'ils commencent à être en état d'engendrer.

Les chiens préſentent quelque choſe de remarquable dans leur ſtructure; ils n'ont

point de clavicules, & ont un os dans la verge; leur mâchoire eſt armée d'une quarantaine de dents, dont quatre canines ſont remarquables par leurs pointes & leur longueur, que l'on obſerve de même dans le lion & pluſieurs autres animaux carnaſſiers. On reconnoît la jeuneſſe des chiens à la blancheur de leurs dents, qui jauniſſent & s'émouſſent à meſure que l'animal vieillit, & ſur-tout à des poils blanchâtres qui commencent à paroître ſur le muſeau : la durée ordinaire de la vie des chiens eſt environ de quatorze ans; cependant on a vu un barbet vivre juſqu'à l'âge de dix-ſept ans, mais il étoit décrépit, ſourd, preſque muet, & aveugle.

Les mâles s'accouplent en tout temps; la chaleur des femelles dure environ quatorze jours; elles ne ſouffrent l'approche du mâle que vers la fin de ce temps, & elles entrent en chaleur deux fois par an. Le mâle & la femelle ſont liés & retenus dans l'accouplement par un effet de leur conformation & par le gonflement des parties; ils ſe ſéparent d'eux-mêmes après un certain temps, mais on ne peut les ſéparer de force ſans les bleſſer, ſur-tout la femelle. Celle-ci a dix mamelles, elle porte cinq à ſix petits à la fois, quelquefois davantage (on en a vu en avoir juſqu'à douze & quatorze); le temps de ſa portée dure deux mois & deux ou trois jours: on dit qu'elle coupe avec ſes dents le cordon ombilical, & qu'elle mange l'arriere-faix : le nouveau-né s'appelle *petit chien*.

Les yeux de ces petits animaux ne commencent à s'ouvrir qu'au bout de quelques jours. La mere leche ſans ceſſe ſes petits & avale leur urine & leurs excrémens, pour qu'il n'y ait aucune odeur dans ſon lit; quand on lui enleve ſes petits elle va les chercher & les prend à ſa gueule avec beaucoup de précipitation; on prétend qu'elle commence toujours par le meilleur, & qu'elle détermine ainſi le choix des chaſſeurs, qui le gardent préférablement aux autres.

On ne peut réfléchir ſans admiration ſur la force digeſtive de l'eſtomac des chiens; les os y ſont ramollis & digérés, le ſuc nourricier en eſt extrait. Quoique l'eſtomac des chiens paroiſſe aſſez s'accommoder de toutes ſortes d'alimens; il eſt rare de leur voir manger des végétaux crudes; lorſqu'ils ſe ſentent malades ils broutent des feuilles de gramen, qui les vont vomir & les guériſſent. Les crottes ou excrémens que rendent ces animaux ſont blanchâtres, ſur-tout lorſqu'ils ont mangé des os; ces excrémens blancs ſont nommés par les apothicaires *magnéſie animale* ou *album græcum*; & la médecine qui ne ſe pique pas de ſatisfaire le goût par ſes préparations, ſe l'eſt approprié comme médicament : cependant on eſt revenu, à ce qu'il paroît, de l'uſage de cette ſubſtance priſe intérieurement pour la pleuréſie, on en fait tout au plus uſage à l'extérieur dans l'eſquinancie, comme contenant un ſel ammoniacal nitreux. On prétend que ces excrémens ſont ſi âcres, qu'ils détruiſent entiérement les plantes, excepté la renouée, le polygonum, & le ſophia des chirurgiens, & que leur cauſticité eſt telle qu'aucun inſecte ne s'y attache.

Tout le monde a remarqué que lorſqu'un chien veut ſe repoſer, il fait un tour ou deux en pivotant ſur le même lieu. Les chiens ont mille autres petites allures diſtinctes qui frappent trop les yeux de tout le monde pour que nous en parlions. L'attachement que quelques perſonnes ont pour cet animal va juſqu'à la folie. Les Mahométans ont dans leurs principales villes des hôpitaux pour les chiens infirmes, & Tournefort aſſure qu'on leur laiſſe des penſions en mourant, & qu'on paie des gens pour exécuter les intentions du teſtateur. Il arrive quelquefois aux chiens de rêver en dormant : ils remuent alors les jambes & aboient ſourdement.

Quelques auteurs prétendent que les chiens contractent les maladies des perſonnes avec qui on les fait coucher, & que c'eſt même un excellent moyen de guérir les gouteux; mais comme un homme qui prend la maladie d'un autre ne le ſoulage pas pour cela, il y a toute apparence qu'un malade ne peut recevoir de ſoulagement d'un chien qu'on lui applique, que dans le cas où la chaleur de l'animal attaqueroit la maladie, en ouvrant les pores,

en facilitant la tranſpiration, & en donnant iſſue à la matiere morbifique. Quoi qu'il en ſoit, comme les chiens, en léchant les plaies qu'ils ont reçues, les détergent & en hâtent la conſolidation, on a vu des perſonnes guéries, avec ſuccès, de plaies & d'ulceres invétérés, en les faiſant lécher par des chiens. C'étoit la méthode de guérir d'un homme que l'on a vu long-temps à Paris, & que l'on nommoit *le médecin de Chaudrai*, du lieu où il faiſoit ſon ſéjour.

Rage. De tous les animaux que nous connoiſſons, les chiens ſont les plus ſujets à la rage ou hydrophobie, maladie cauſée à ces animaux par la diſette de boire & de manger pendant pluſieurs jours, ou quelquefois par la mauvaiſe qualité de matieres corrompues dont il ſe nourriſſent aſſez ſouvent (ſuivant M. Mead, médecin Anglois), ou encore par le défaut d'une abondante tranſpiration, après avoir long-temps couru. Cette maladie terrible rend le chien furieux; il s'élance indifféremment ſur les hommes & ſur les animaux, il les mord, & ſa morſure leur cauſe la même maladie, ſi on n'y porte un prompt remede. Cette maladie gagne d'abord les parties du corps les plus humides, telle que la bouche, la gorge, l'eſtomac; elle y cauſe une ardeur, un deſſéchement, & une irritation ſi grande, que le malade tombe dans une aliénation de raiſon, dans des convulſions, dans une horreur & une appréhenſion terrible de tout ce qui eſt liquide: auſſi ne faut-il pas s'étonner ſi les animaux, ainſi que les hommes, dans cet état de fureur, ont une averſion inſoutenable pour l'eau. Cet effet, ainſi qu'on l'apprend des malades, dépend de l'impoſſibilité où ils ſont d'avaler les liquides: car toutes les fois qu'ils font effort pour le faire, il leur monte alors, à ce qui leur ſemble, quelque choſe ſubitement dans la gorge qui s'oppoſe à la deſcente du fluide. Les ſimptômes de cette maladie ſont des plus terribles, & malheuſement les remedes connus ne ſont pas toujours des effets certains. On emploie le plus communément les bains froids & les immerſions dans la mer, quelquefois ſans ſuccès: on a imaginé auſſi de faire uſage de la pommade mercurielle qui, à ce qu'il paroît, n'eſt pas non plus toujours infaillible. Comme cette maladie paroît être vraiment ſpaſmodique, on y a employé avec ſuccès les calmans, tels que l'opium & les antiſpaſmodiques; ainſi qu'on le voit dans la diſſertation du docteur Nugent, médecin à Bath. Lémery conſeille en pareil cas l'uſage fréquent des ſels volatils, *&c.*

Comme il arrive ſouvent dans pluſieurs maladies des hommes, que la crainte & l'inquiétude influent plus ſur un malade que le mal réel, M. Petit, chirurgien, offre dans l'hiſtoire de l'académie, an. 1723, un expédient pour ſavoir ſi le chien dont on a été mordu, & que l'on ſuppoſe tué depuis, étoit enragé ou non; il faut, dit-il, frotter la gueule, les dents & les gencives du chien mort, avec un morceau de chair cuite que l'on préſente enſuite à un chien vivant; s'il le refuſe en criant & heurlant, le mort étoit enragé, pourvu cependant qu'il n'y eût point de ſang à ſa gueule; ſi la viande a été bien reçue & mangée, il n'y a rien à craindre.

Les chiens ſont encore ſujets à pluſieurs autres maladies.

Dans l'Amérique méridionale les chiens ſont attaqués d'une eſpece de maladie vénérienne qui reſſemble à la petite vérole. Les habitans du pays l'appellent *peſte*.

Le chien courant que M. de Buffon a fait deſſiner, a été choiſi par M. de Dampierre, qui a autant de connoiſſance que de goût dans tout ce qui concerne la chaſſe.

Les chiens courans ont le muſeau auſſi long & plus gros que celui des mâtins; la tête eſt groſſe & ronde, les oreilles ſont larges & pendantes, les jambes longues & charnues, le corps eſt gros & allongé; la queue s'éleve en haut & ſe recourbe en avant, le poil eſt court & à peu près de la même longueur ſur tout le corps, les chiens courans ſont blancs ou ont des taches noires ou fauves ſur un fond blanc.

Il y en a de trois ſortes: ſavoir, les chiens François, les chiens Normands ou baubis, & les chiens Anglois.

Deſcription du chien courant. Il faut que les chiens courans François aient les naſeaux ouverts, le corps peu alongé de la

tête à la queue, la tête légere & nerveuſe, le muſeau pointu; l'œil grand, élevé, net, luiſant, plein de feu; l'oreille grande, ſouple & pendante; le cou long, rond & flexible; la poitrine étroite ſans être ſerrée, les épaules légeres, la jambe ronde, droite & bien formée; les côtés forts, le rein court, haut, large, nerveux, peu charnu; le ventre avalé, (c'eſt un défaut qu'on n'a pas fait remarquer à M. de Buffon; il ne doit être ni trop retrouſſé, ni trop avalé, il faut un milieu); la cuiſſe ronde & détachée, le flanc ſec & décharné, le jarret court & large, la queue forte à ſon origine, velue (il la faut à poil ras), longue, déliée, mobile, ſans poil à l'extrêmité; le poil du ventre rude, la patte ſeche, peu alongée, & l'ongle gros, *&c.* Les chiens Normands ou baubis ont le corſage plus épais, la tête plus courte, & les oreilles moins longues. Les chiens Anglois ont la tête plus menue, le muſeau plus long & plus effilé, le corſage, les oreilles & les jarrets plus courts; la taille plus légere, & les pieds mieux faits : ceux de la race pure ſont ordinairement de poil gris moucheté.

Le chien qu'on a préſenté à M. de Buffon à l'équipage du daim, pour le faire deſſiner pour un limier, n'eſt pas aſſez beau; il le nomme bien un *metis de race de baſſet & de mâtin;* il y en avoit à la *véuerie* de bien plus beaux & de vraie race de limiers de Normandie, qui auroient mieux rempli ſon objet.

Chiens de Calabre. Ces chiens ſont très-grands, parce qu'ils viennent de très-grands danois, mêlés avec de grands épagneuls; il y a quelques années qu'on en fit peindre à Verſailles deux très-beaux, de la haute taille du danois, fort courageux, & très-ardens à la chaſſe du loup; ils participoient des caracteres des danois & des épagneuls pour la forme du corps & pour le poil; les chiens ont cinq doigts y compris l'ongle, qui eſt un peu au deſſus du pied en dedans, & que M. de Buffon compte pour le pouce. Le chien courant que M. de Buffon a fait deſſiner, avoit deux pieds neuf pouces, depuis le bout du nez juſqu'à l'anus.

Hauteur du train de devant, un pied neuf pouces neuf lignes.

Hauteur du train de derriere, un pied dix pouces.

Longueur des oreilles, ſix pouces ſix lignes.

Les chiens paſſent pour avoir dix mamelles, cinq de chaque côté, ſavoir quatre ſur la poitrine, & ſix ſur le ventre.

Les chiens ont neuf vraies côtes, trois de chaque côtés, & quatre fauſſes.

Les vertebres de la queue du chien ſont au nombre de vingt.

M. de Buffon ne dit rien du ver que les chiens ont ſous la langue, ni de l'opération de couper les lices, & de ce qu'on leur ôte pour empêcher la génération, ſoit teſticules ou autres choſes, on leur ôte deux petites glandes.

Il y a dans les mémoires de l'académie des ſciences, l'hiſtoire d'une chienne qui ayant été oubliée dans une maiſon de campagne, a vécu quarante jours ſans autre nourriture que l'étoffe ou la laine d'un matelas qu'elle avoit déchiré.

Épreuve de M. de Buffon. Il éleva une louve priſe à l'âge de deux mois dans la forêt; il l'enferma dans une cour avec un jeune chien du même âge; ils ne connoiſſoient l'un & l'autre aucun individu de leur eſpece; la premiere année, ces jeunes animaux jouoient perpétuellement enſemble, & paroiſſoient s'aimer. A la ſeconde année, ils commencerent à ſe diſputer la nourriture & ſe donner quelques coups de dents; la querelle commençoit toujours par la louve. A la fin de la troiſieme année, ces animaux commencerent à ſentir les impreſſions du rut; mais ſans amour : car loin que cet état les adoucît ou les rapprochât l'un de l'autre, ils devinrent plus féroces, ils maigrirent tous deux, & le chien tua enfin la louve, qui étoit devenue la plus foible & la plus maigre.

M. de Ligniville a fait une expérience pareille, mais qui a mieux réuſſi, puiſqu'il en eſt ſorti des chiens, mais qui ne valoient rien pour la chaſſe.

Dans le même temps, M. de Buffon fit enfermer avec une chienne en chaleur, un renard que l'on avoit pris au piege. Ces animaux n'eurent pas la moindre querelle enſemble; le renard s'approchoit aſſez familiérement, mais dès qu'il avoit flairé de

trop près ſa compagne, le ſigne du deſir diſparoiſſoit, & il s'en retournoit triſtement dans ſa hute. Lorſque la chaleur de cette chienne fut paſſée, on lui en ſubſtitua juſqu'à trois autres ſucceſſivement, pour leſquelles il eut la même douceur, mais la même indifférence : enfin on lui amena une femelle de ſon eſpece qu'il couvrit dès le même jour.

On peut donc conclure de ces épreuves faites d'après la nature, que le renard & le loup ſont des eſpeces non-ſeulement différentes du chien, mais ſéparées & aſſez éloignées pour ne pouvoir les rapprocher, du moins dans ces climats.

Xénophon dit qu'il avoit des chiens qu'il nommoit *renardiers* en eſpece.

Le cerf. M. de Buffon, *tom. XI, p. 85.* Voici l'un des animaux innocens, doux & tranquilles qui ne ſemblent être faits que pour embellir, animer la ſolitude des forêts, & occuper loin de nous les retraites paiſibles de ces jardins de la nature. Sa forme élégante & légere, ſa taille auſſi ſvelte que bien priſe, ſes membres flexibles & nerveux, ſa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant, & qui, comme la cime des arbres, tous les ans ſe renouvelle, ſa grandeur, ſa légéreté, ſa force, le diſtinguent aſſez des autres habitans des bois ; & comme il eſt le plus noble d'entr'eux, il ne ſert qu'aux plaiſirs des plus nobles des hommes ; il a dans tous les temps occupé le loiſir des héros ; l'exercice de la chaſſe doit ſuccéder aux travaux de la guerre, il doit même les précéder ; ſavoir manier les chevaux & les armes ſont des talens communs au chaſſeur & au guerrier ; l'habitude au mouvement, à la fatigue, l'adreſſe, la légéreté du corps, ſi néceſſaires pour ſoutenir, & même pour ſeconder le courage, ſe prennent à la chaſſe, & ſe portent à la guerre ; c'eſt l'école agréable d'un art néceſſaire, c'eſt encore le ſeul amuſement qui laiſſe diverſion entiere aux affaires, le ſeul délaſſement ſans moleſſe, le ſeul qui donne un plaiſir vif ſans langueur, ſans mêlange & ſans ſatiété.

Que peuvent faire de mieux des hommes qui par état ſont ſans ceſſe fatigués de la préſence des autres hommes ? Toujours environnés, obſédés & gênés, pour ainſi dire, par le nombre, toujours en butte à leurs demandes, à leur empreſſement, forcés de s'occuper des ſoins étrangers & d'affaires, agités par de grands intérêts, & d'autant plus contraints, qu'ils ſont plus élevés ; les grands ne ſentiroient que le poids de la grandeur, & n'exiſteroient que pour les autres, s'ils ne ſe déroboient par inſtans à la foule même des flatteurs. Pour jouir de ſoi-même, pour rappeller dans l'ame les affections perſonnelles, les deſirs ſecrets, ces ſentimens intimes mille fois plus précieux que les idées de la grandeur, ils ont beſoin de ſolitude ; & quelle ſolitude plus variée, plus animée que celle de la chaſſe ? Quel exercice plus ſain pour le corps, quel repos plus agréable pour l'eſprit ?

Il ſeroit auſſi pénible de toujours repréſenter que de toujours méditer. L'homme n'eſt pas fait par la nature pour la contemplation des choſes abſtraites ; & de même que s'occuper ſans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuſes, mener une vie ſédentaire, & faire de ſon cabinet le centre de ſon exiſtence, eſt un état peu naturel, il ſemble que celui d'une vie tumultueuſe, agitée, entraînée, pour ainſi dire, par le mouvement des autres hommes, & où l'on eſt obligé de s'obſerver, de ſe contraindre, & de repréſenter continuellement à leurs yeux, eſt encore une ſituation plus forcée. Quelque idée que nous voulions avoir de nous-mêmes, il eſt aiſé de ſentir que repréſenter n'eſt pas être, & auſſi que nous ſommes moins faits pour penſer que pour agir, pour raiſonner que pour jouir. Nos vrais plaiſirs conſiſtent dans le libre uſage de nous-mêmes ; nos vrais biens ſont ceux de la nature : c'eſt le ciel, c'eſt la terre, ce ſont ces campagnes, ces plaines, ces forêts dont elle nous offre la jouiſſance utile, inépuiſable. Auſſi le goût de la chaſſe, de la pêche, des jardins, de l'agriculture eſt un goût naturel à tous les hommes ; & dans les ſociétés plus ſimples que la nôtre, il n'y a guere que deux ordres, tous deux relatifs à ce genre de vie ; les nobles dont le métier eſt la chaſſe & les armes, les hommes en ſous ordre qui ne ſont occupés qu'à la culture de la terre.

Et comme dans les ſociétés policées on agrandit, on perfectionne tout, pour rendre

le plaiſir de la chaſſe plus vif & plus piquant, pour ennoblir encore cet exercice le plus noble de tous, on en a fait un art. La chaſſe du cerf demande des connoiſſances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience; elle ſuppoſe un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercés, ſtylés, dreſſés, qui par leurs mouvemens, leurs recherches & leur intelligence, doivent auſſi concourir au même but. Le veneur doit juger l'âge & le ſexe; il doit ſavoir diſtinguer & reconnoître ſi le cerf qu'il a détourné (*a*) avec ſon limier (*b*), eſt un daguet (*c*), un jeune cerf (*d*), un cerf de dix cors jeunement (*e*), un cerf de dix cors (*f*) ou un vieux cerf (*g*), & les principaux indices qui peuvent donner cette connoiſſance, ſont le pied (*h*) & les fumées (*i*). Le pied du cerf eſt mieux fait que celui de la biche, ſa jambe eſt (*k*) plus groſſe & plus près du talon, ſes voies (*l*) ſont mieux tournées, & ſes allures (*m*) plus grandes; il marche plus régulièrement; il porte le pied de derriere dans celui de devant, au lieu que la biche a le pied plus mal fait, les allures plus courtes, & ne poſe pas régulièrement le pied de derriere dans la trace de celui du devant.

Dès que le cerf eſt à ſa quatrieme tête (*n*), il eſt aſſez reconnoiſſable pour ne s'y pas méprendre; mais il faut de l'habitude pour diſtinguer le pied du jeune cerf de celui de la biche; & pour être ſûr, on doit y regarder de près & en revoir (*o*) ſouvent & à pluſieurs endroits. Les cerfs de dix cors jeunement, de dix cors, *&c.* ſont encore plus aiſés à reconnoître & à juger, ils ont le pied de devant beaucoup plus gros que celui de derriere; & plus ils ſont vieux, plus les côtés des pieds ſont gros & uſés: ce qui ſe juge aiſément par les allures qui ſont auſſi plus régulieres que celles des jeunes cerfs, le pied de derriere poſant toujours aſſez exactement ſur le pied de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes; car alors les vieux cerfs ſe méjugent (*p*) preſque autant que les jeunes cerfs, mais d'une maniere différente & avec une ſorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches; ils poſent le pied de derriere à côté de celui de devant, & jamais au delà ni en deçà.

Lorſque le veneur, dans les ſéchereſſes de l'été, ne peut juger par le pied, il eſt obligé de ſuivre le contrepied (*q*) de la bête pour tâcher de trouver des fumées, & de la reconnoître par cet indice qui demande autant & peut-être plus d'habitude que la connoiſſance du pied; ſans cela il ne lui ſeroit pas poſſible de faire un rapport juſte à l'aſſemblée des chaſſeurs; & lorſque ſur ce rapport l'on aura conduit les chiens à ſes briſées (*r*) il doit encore ſavoir animer ſon limier & le faire appuyer ſur les voies juſqu'à ce que le cerf ſoit lancé; dans cet

(*a*) Détourner le cerf, c'eſt tourner tout autour de l'endroit où un cerf eſt entré, & s'aſſurer qu'il n'eſt pas ſorti.

(*b*) Limier, chien que l'on choiſit ordinairement parmi les chiens courans, & que l'on dreſſe pour détourner le cerf, le chevreuil, le ſanglier, *&c.*

(*c*) Daguet, c'eſt un jeune cerf qui porte les dagues, & les dagues ſont la premiere tête, ou le premier bois du cerf qui lui vient au commencement de la ſeconde année.

(*d*) Jeune cerf, qui eſt dans la troiſieme, quatrieme ou cinquieme année de ſa vie.

(*e*) Cerf de dix corps jeunement, cerf qui eſt dans la ſixieme année de ſa vie.

(*f*) Cerf de dix corps, qui eſt dans la ſeptieme année de ſa vie.

(*g*) Vieux cerf, cerf qui eſt dans la huitieme, neuvieme, dixieme, *&c.* année de ſa vie.

(*h*) Le pied, empreinte du pied du cerf ſur la terre.

(*i*) Fumees, fientes du cerf.

(*k*) On appelle *jambes*, les deux os qui ſont en bas à la partie poſtérieure, & qui font trace ſur la terre avec le pied.

(*l*) Voies, ce ſont les pas du cerf.

(*m*) Allures du cerf, diſtance de ſes pas.

(*n*) Tête, bois ou cornes du cerf.

(*o*) En revoir, c'eſt d'avoir des indices du cerf par le pied.

(*p*) Se méjuger, c'eſt, pour le cerf, mettre le pied de derriere hors de la trace de celui de devant.

(*q*) Suivre le contre-pied, c'eſt ſuivre les traces à rebours.

(*r*) Briſées, endroit où le cerf eſt entré, & où l'on a rompu des branches pour le remarquer.

Nota. Que comme le pied du cerf s'uſe plus ou moins, ſuivant la nature des terreins qu'il habite, il ne faut entendre ceci que de la comparaiſon entre cerf du même parc, & que par conſéquent il faut avoir d'autres connoiſſances, parce que dans le temps du rut, on court ſouvent des cerfs venus de loin.

inſtant celui qui laiſſe courre (*f*) (on ne fait plus uſage de lancer à trait de limier, on découple dans l'enceinte une demi douzaine de vieux chiens pour lancer le cerf, & les veneurs foulent l'enceinte à cheval en faiſant du bruit pour le faire partir), ſonne pour faire découpler (*t*) les chiens, & dès qu'ils le ſont, il doit les appuyer de la voix & de la trompe; il doit auſſi être connoiſſeur & bien remarquer le pied de ſon cerf, afin de le reconnoître dans le change (*u*) ou dans le cas qu'il ſoit accompagné. Il arrive ſouvent alors que les chiens ſe ſéparent & font deux chaſſes; les piqueurs (*x*) doivent ſe ſéparer auſſi & rompre (*y*) les chiens qui ſe ſont fourvoyés (*z*) pour les ramener & les rallier à ceux qui qui chaſſent le cerf de meute. Le piqueur doit bien accompagner ſes chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer ſans trop les preſſer, les aider dans le change (quand un cerf eſt accompagné), les faire revenir ſur un retour pour ne ſe pas méprendre, tâcher de revoir du cerf auſſi ſouvent qu'il eſt poſſible, car il ne manque jamais de faire des ruſes; il paſſe & repaſſe ſouvent deux ou trois fois ſur ſes voies; il cherche à ſe faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, & alors il perce, il s'éloigne tout de ſuite, ou bien il ſe jette à l'écart, ſe cache & reſte ſur le ventre; dans ce cas lorſqu'on eſt en défaut (*a*), on prend les devants, on retourne ſur les derrieres; les piqueurs & les chiens travaillent de concert; ſi l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il eſt reſté dans l'enceinte dont on vient de faire le tour; on la foule de nouveau; & lorſque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reſte d'autres moyens que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vu le pays où l'on eſt, & d'aller l'y chercher; dès qu'on ſera tombé ſur les voies, & que les chiens auront relevé le défaut (*b*), ils chaſſeront avec plus d'avantage, parce qu'ils ſentent bien que le cerf eſt déjà fatigué; leur ardeur augmente à meſure qu'il s'affoiblit, & leur ſentiment eſt d'autant plus diſtinctif & plus vif que le cerf eſt plus échauffé; auſſi redoublent-ils de jambes & de voix; & quoiqu'il faſſe alors plus de ruſes que jamais, comme il ne peut plus courir auſſi vîte, ni par conſéquent s'éloigner beaucoup des chiens, ſes ruſes & ſes détours ſont inutiles; il n'a d'autre reſſource que de fuir la terre qui le trahit, & de ſe jetter à l'eau pour dérober ſon ſentiment aux chiens. Les piqueurs tournent autour & remettent enſuite les chiens ſur la voie (s'il en eſt ſorti). Le cerf ne peut aller loin, dès qu'il a battu l'eau (*c*), quand il eſt ſur ſes fins (*d*) (abois), où il tâche encore de défendre ſa vie, & bleſſe ſouvent les chiens de coups d'andouillers, & même les chevaux des chaſſeurs trop ardens, juſqu'à ce qu'un d'entr'eux lui coupe le jarret pour le faire tomber, & l'acheve enſuite en lui donnant un coup de couteau de chaſſe au défaut de l'épaule. Depuis quelque temps on porte une carabine, pour empêcher le déſordre qu'il feroit dans la meute étant aux bois. On célebre en même temps la mort du cerf par des fanfares; on le laiſſe fouler aux chiens, & on les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faiſant faire curée (*e*).

Toutes les ſaiſons, tous les temps ne ſont pas également bons pour courre le cerf (*f*). Au printemps, lorſque les feuilles naiſſantes commencent à parer les forêts, que la terre

(*f*) Laiſſer courre un cerf, c'eſt le lancer avec le limier, c'eſt-à-dire, le faire partir.
(*t*) Découpler les chiens, c'eſt détacher les chiens l'un d'avec l'autre, pour les faire chaſſer.
(*u*) Change, c'eſt lorſque le cerf en va chercher un autre, pour le ſubſtituer à ſa place.
(*x*) Les piqueurs ſont ceux qui courent à cheval après les chiens, & qui les accompagnent pour les faire chaſſer.
(*y*) Rompre les chiens, c'eſt les faire quitter ce qu'ils chaſſent, & les rappeller.
(*z*) Se fourvoyer, c'eſt s'écarter de la voie, & chaſſer quelqu'autre cerf que celui de la meute.
(*a*) Etre en défaut, c'eſt lorſque les chiens ont perdu la voie du cerf.
(*b*) Relever le défaut, c'eſt retrouver les voies du cerf, & le lancer une ſeconde fois.
(*c*) Battre l'eau, battre les eaux, c'eſt traverſer, après avoir été long-temps chaſſé, une riviere ou un étang.
(*d*) Abois, c'eſt lorſque le cerf eſt à l'extrêmité & tout-à-fait épuiſé de forces.
(*e*) Faire la curée, donner la curée, c'eſt faire manger aux chiens le cerf ou la bête qu'ils ont priſe.
(*f*) Courre le cerf, chaſſer le cerf avec des chiens courans.

ſe couvre d'herbes nouvelles & s'émaille de fleurs, leur parfum rend moins ſûr le ſentiment des chiens; & comme le cerf eſt alors dans ſa plus grande vigueur, pour peu qu'il ait d'avance, ils ont beaucoup de peine à le joindre. Auſſi les chaſſeurs conviennent-ils que la ſaiſon où les biches ſont prêtes à mettre bas, eſt celle de toutes où la chaſſe eſt la plus difficile, que dans ce temps les chiens quittent ſouvent un cerf mal mené pour tourner à une biche qui bondit devant eux; & de même au commencement de l'automne lorſque le cerf eſt en rut (*g*), les limiers quêtent ſans ardeur; l'odeur forte du rut leur rend peut être la voie plus indifférente, peut-être auſſi tous les cerfs ont-ils dans ce temps à peu près la même odeur. En hiver pendant la neige on ne peut pas courre le cerf; les chiens n'ont point de ſentiment; on voit les limiers même ſuivre la voie plutôt à l'œil qu'à l'odorat. Dans cette ſaiſon comme les cerfs ne trouvent point à viander (*h*) dans les forts, ils en ſortent, vont & viennent dans les pays découverts, dans les petits taillis, & même dans les terres enſemencées; ils ſe mettent en hardes (*i*) dès le mois de décembre, & pendant les grands froids ils cherchent à ſe mettre à l'abri des côtes ou dans des endroits bien fourrés où ils ſe tiennent ſerrés les uns contre les autres, & ſe réchauffent de leur haleine; à la fin de l'hiver ils gagnent les bordages des forêts, & ſortent dans les bleds. Au printemps ils mettent bas (*k*); la tête ſe détache d'elle-même, ou par un petit effort qu'ils font en s'accrochant à quelque branche; il eſt rare que les deux côtés tombent préciſément en même temps (cependant cela n'eſt pas ſans exemple; j'ai trouvé les deux côtés de tête d'un cerf dix cors jeunement dans la forêt de Saint-Leger-aux-Plainveaux, qui n'étoient pas à trois pieds de diſtance l'un de l'autre), & ſouvent il y a un jour ou deux d'intervalle entre la chûte de chacun des côtés de la tête. Les vieux cerfs ſont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de février ou au commencement de mars; les cerfs de dix cors ne mettent bas que vers le milieu ou la fin de mars; ceux de dix cors jeunement dans le mois d'avril; les jeunes cerfs au commencement, & les daguets vers le milieu & la fin de mai; mais il y a ſur tout cela beaucoup de variétés, & l'on voit quelquefois de vieux cerfs mettre bas plus tard que d'autres qui ſont plus jeunes. Au reſte la mue de la tête des cerfs avance lorſque l'hiver eſt doux, & retarde lorſqu'il eſt rude & de longue durée.

Dès que les cerfs ont mis bas, ils ſe ſéparent les uns des autres, & il n'y a plus que les jeunes qui demeurent enſemble; ils ne tiennent pas dans les forts, mais ils gagnent le beau pays, les buiſſons, les taillis & fourrés; ils y demeurent tout l'été pour y refaire leur tête, & dans cette ſaiſon ils marchent la tête baſſe, crainte de la froiſſer contre les branches, car elle eſt ſenſible tant qu'elle n'a pas pris ſon entier accroiſſement. La tête des plus vieux cerfs n'eſt encore qu'à moitié refaite vers le milieu du mois de mai: on dit en proverbe, *à la mi-mai, mi-tête, à la mi-juin, mi-graiſſe*, & n'eſt tout-à-fait alongée & endurcie que vers la fin de juillet; celle des plus jeunes cerfs tombant plus tard, repouſſe & ſe refait auſſi plus tard; mais dès qu'elle eſt entiérement alongée, & qu'elle a pris de la ſolidité, les cerfs la frottent contre les arbres pour la dépouiller de la peau dont elle eſt revêtue, & comme ils continuent à la frotter pendant pluſieurs jours de ſuite, on prétend qu'elle ſe teint de la couleur de la ſeve du bois auquel ils touchent, qu'elle devient rouſſe contre les hêtres & les bouleaux, brune contre les chênes, & noirâtre contre les charmes & les trembles. On dit auſſi que les têtes des jeunes cerfs qui ſont liſſes & peu perlées, ne ſe teignent pas à beaucoup près autant que celles des vieux cerfs, dont les perlures ſont fort près les unes des autres, parce que ce ſont ces perlures qui retiennent la ſeve qui colore

(*g*) *Rut*, chaleur, ardeur, d'amour.
(*h*) Viander, brouter, manger.
(*i*) Harde, troupe de cerfs.
(*k*) Mettre bas, c'eſt lorſque le bois des cerfs tombe.

le

le bois; mais je ne puis me perſuader que ce ſoit la vraie cauſe de cet effet, ayant eu des cerfs privés & enfermés dans des enclos où il n'y avoit aucun arbre, & où par conſéquent ils n'avoient pu toucher au bois, deſquels cependant la tête étoit colorée comme celle des autres.

Peu de temps après que les cerfs ont bruni leur tête, ils commencent à reſſentir les impreſſions du rut; les vieux ſont les plus avancés : dès la fin d'août & le commencement de ſeptembre, ils quittent les buiſſons, reviennent dans les forts, & commencent à chercher les bêtes. *

Quand les cerfs touchent aux bois pour nettoyer leur tête de la peau qui eſt deſſus, le premier petit baliveau ou petit arbre qu'on apporte au rendez-vous auquel le cerf a frotté ſa tête, & qui eſt dépouillé de ſon écorce, ſe nomme *frayoir*, il eſt préſenté au commandant, à qui l'on fait rapport du cerf qui l'a fait; le commandant le préſente au grand veneur, le grand veneur au roi; il y a un droit établi dans la *vénerie* pour le premier frayoir. Salnove, dans ſon *chapitre vij*, dit que quand un gentilhomme de la *vénerie* apportoit le frayoir, il avoit un cheval, & à un valet de limier un habit; à préſent le roi donne pour le premier frayoir huit cens livres, qui ſont partagés aux huits valets de limiers, & le grand veneur leur donne auſſi cent livres, qui leur fait à chacun cent douze livres dix ſous, & ſouvent ce ne ſont pas eux qui apportent le premier frayoir : c'eſt le réglement qui eſt en uſage aujourd'hui dans la *vénerie*, & c'eſt toujours le premier valet de limier qui le tient quand le commandant le préſente au grand veneur, & le grand veneur au roi. *Voyez* le nouveau traité de la *vénerie*, Paris 1750, *pag.* 27.

Rut : ils raient (*l*) d'une voix forte, le cou & la gorge leur enflent, ils ſe tourmentent, ils traverſent en plein jour les guérets & les plaines, ils donnent de la tête contre les arbres & les ſépées, enfin ils paroiſſent tranſportés, furieux, & courent de pays en pays juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé des bêtes, qu'il ne ſuffit pas de rencontrer, mais qu'il faut encore pourſuivre, contraindre, aſſujettir : car elles évitent d'abord, elles fuyent, & ne les attendent qu'après avoir été long-temps fatiguées de leurs pourſuites. C'eſt auſſi par les plus vieilles que commence le rut, les jeunes biches n'entrent en chaleur que plus tard, & lorſque deux cerfs ſe trouvent auprès de la même, il faut encore combattre avant que de jouir; s'ils ſont d'égale force, ils ſe menacent, ils grattent la terre, ils raient d'un cri terrible, & ſe précipitant l'un ſur l'autre, ils ſe battent à outrance, & ſe donnent des coups d'andouillers (*m*) ſi forts que ſouvent ils ſe bleſſent à mort; le combat ne finit que par la défaite ou la fuite de l'un des deux, & alors le vainqueur ne perd pas un inſtant pour jouir de ſa victoire & de ſes deſirs, à moins qu'un autre ne ſurvienne encore, auquel cas il part pour l'attaquer & le faire fuir comme le premier. Les plus vieux cerfs ſont toujours les maîtres, parce qu'ils ſont plus fiers & plus hardis que les jeunes qui n'oſent approcher d'eux ni de la bête, & qu'ils ſont obligés d'attendre qu'ils l'aient quittée pour l'avoir à leur tour; quelquefois cependant ils ſautent ſur la biche pendant que les vieux combattent, & après avoir joui fort à la hâte, ils fuient promptement. Les biches préferent les vieux cerfs, non parce qu'ils ſont plus courageux, mais parce qu'ils ſont beaucoup plus ardens & plus chauds que les jeunes; ils ſont auſſi plus inconſtans; ils ont ſouvent pluſieurs bêtes à la fois; & lorſqu'ils n'en ont qu'une, ils ne s'y attachent pas, ils ne la gardent que quelques jours, après quoi ils s'en ſéparent & vont en chercher une autre auprès de laquelle ils demeurent encore moins, & paſſent ainſi ſucceſſivement à pluſieurs, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout à-fait épuiſés.

Cette fureur amoureuſe ne dure que trois ſemaines; pendant ce temps ils ne mangent que très-peu, ne dorment ni ne repoſent, nuit & jour ils ſont ſur pied, & ne font

* Les bêtes, *en terme de Chaſſe*, ſignifient les *biches*.
(*l*) Raire, crier.
(*m*) Andouillers, cornichons du bois de cerf.

que marcher, courir, combattre & jouir; auſſi ſortent-ils de là ſi défaits, ſi fatigués, ſi maigres, qu'il leur faut du temps pour ſe remettre & reprendre des forces: ils ſe retirent ordinairement alors ſur les bords des forêts, le long des meilleurs gagnages où ils peuvent trouver une nourriture abondante, & ils y demeurent juſqu'à ce qu'ils ſoient rétablis. Le rut pour les vieux cerfs commence au premier ſeptembre, & finit vers le vingt; pour les cerfs dix cors & dix cors jeunement, il commence vers le dix ſeptembre, & finit dans les premiers jours d'octobre; pour les jeunes cerfs c'eſt depuis le vingt ſeptembre juſqu'au quinze octobre; & ſur la fin de ce même mois il n'y a plus que les daguets qui ſoient en rut, parce qu'ils y ſont entrés les derniers de tous: les plus jeunes biches ſont de même les dernieres en chaleur. Le rut eſt donc entierement fini au commencement de novembre, & les cerfs dans ce temps de foibleſſe ſont faciles à forcer. Dans les années abondantes en glands, ils ſe rétabliſſent en peu de temps par la bonne nourriture, & l'on remarque ſouvent un ſecond rut à la fin d'octobre, mais qui dure beaucoup moins que le premier.

Les biches portent huit mois & quelques jours; elles ne produiſent ordinairement qu'un faon (*n*), très-rarement deux; elles mettent bas au mois de mai & au commencement de juin, elles ont grand ſoin de dérober leur faon à la pourſuite des chiens, elles ſe préſentent & ſe font chaſſer elles-mêmes pour les éloigner, après quoi elles viennent le rejoindre. Toutes les biches ne ſont pas fécondes, il y en a qu'on appelle *brehaignes*, qui ne portent jamais; ces biches ſont plus graſſes & prennent beaucoup plus de venaiſon que les autres, auſſi ſont elles les premieres en chaleur. On prétend auſſi qu'il ſe trouve quelquefois des biches qui ont un bois comme le cerf, & cela n'eſt pas abſolument contre toute vraiſemblance.

Dans le nouveau *traité de vénerie*, 1750. *ch. xiv. des* têtes biſarres, *pag. 40.* il eſt dit qu'au château de Malherbe, on y voyoit la figure d'une biche qui portoit un bois qui avoit huit andouillers, qui fut priſe par les chiens du roi Charles IX. Depuis on a apporté cette tête à ſa majeſté Louis XV. à Fontainebleau.

M. de Ligniville, grand veneur de Lorraine, qui a écrit ſur la chaſſe, dont le manuſcrit eſt à la bibliotheque du roi, rapporte qu'étant en Angleterre, le roi Jacques I. lui fit voir dans ſon parc de Pilbok une biche qui avoit ſon faon, & qui portoit une perche fort longue, & une petite, qu'il y avoit long-temps qu'elle y étoit connue.

Le faon ne porte ce nom que juſqu'à ſix mois environ, alors les boſſes commencent à paroître, & il prend le nom de *herre* juſqu'à ce que ces boſſes alongées en dagues lui faſſent prendre le nom de *daguet*. Il ne quitte pas ſa mere dans les premiers temps, quoiqu'il prenne un aſſez long accroiſſement, il la ſuit pendant tout l'été; en hiver les biches, les herres, les daguets, & les jeunes cerfs ſe raſſemblent en hardes, & forment des troupes d'autant plus nombreuſes que la ſaiſon eſt plus rigoureuſe. Au printemps ils ſe diviſent, les biches ſe recelent pour mettre bas, & dans ce temps il n'y a que les daguets & les jeunes cerfs qui aillent enſemble. En général, les cerfs ſont portés à demeurer les uns avec les autres, à marcher de compagnie, & ce n'eſt que la crainte ou la néceſſité qui les diſperſe ou les ſépare.

Le cerf eſt en état d'engendrer à l'âge de dix-huit mois, car on voit des daguets, c'eſt-à-dire des cerfs nés au printemps de l'année précédente, couvrir des biches en automne, & l'on doit préſumer que ces accouplemens ſont prolifiques; ce qui pourroit peut-être en faire douter, c'eſt qu'ils n'ont encore pris alors qu'environ la moitié ou les deux tiers de leur accroiſſement; que les cerfs croiſſent & groſſiſſent juſqu'à l'age de huit ans, & que leur tête va toujours en augmentant tous les ans juſqu'au même âge; mais il faut obſerver que le faon qui vient de naître ſe fortifie en peu de temps, que ſon accroiſſement eſt prompt dans la premiere année, & ne ſe ralentit pas dans la ſeconde; qu'il y a déjà ſurabon-

(*n*) Faon, c'eſt le petit cerf qui vient de naître.

dance de nourriture, puiſqu'il pouſſe des dagues, & c'eſt là le ſigne le plus certain de la puiſſance d'engendrer; mais ceux qui ont un temps marqué pour le rut ou pour le frai, ſemblent faire une exception à cette loi. Les poiſſons fraient & produiſent avant que d'avoir pris le quart, ou même la huitieme partie de leur accroiſſement: & dans les animaux quadrupedes, ceux qui, comme le cerf, l'élan, le daim, le renne, le chevreuil, *&c.* ont un rut bien marqué, engendrent auſſi plutôt que les autres animaux.

Il y a tant de rapport entre la nutrition, la production du bois, le rut & la génération dans ces animaux, qu'il eſt néceſſaire, pour en bien concevoir les effets particuliers, de ſe rappeller ici ce que nous avons établi de plus général & de plus certain au ſujet de la génération: elle dépend en entier de la ſurabondance de la nourriture: tant que l'animal croît, c'eſt toujours dans le premier âge que l'accroiſſement eſt le plus prompt, la nourriture eſt entiérement employée à l'extenſion, au développement du corps, il n'y a donc nulle ſurabondance, par conſéquent nulle production, nulle ſecrétion de liqueur ſéminale, & c'eſt par cette raiſon que les jeunes animaux ne ſont pas en état d'engendrer; mais lorſqu'ils ont pris la plus grande partie de leur accroiſſement, la ſurabondance commence à ſe manifeſter par de nouvelles productions. Dans l'homme, la barbe, le poil, le gonflement des mamelles, l'épanouiſſement des parties de la génération, précédent la puberté. Dans les animaux en général, & dans le cerf en particulier, la ſurabondance ſe marque par des effets encore plus ſenſibles; elle produit la tête, le gonflement des daintiers (*o*), l'enflure du cou & de la gorge, la venaiſon (*p*). (M. de Buffon nomme venaiſon *la graiſſe du cerf*; dans la *vénerie*, c'eſt ſa chair & non ſa graiſſe; quand la chair eſt bien vermeille, on dit que la venaiſon eſt belle, & quand elle eſt pâle, on dit que la venaiſon n'eſt pas belle); & comme le cerf croît fort vîte dans le premier âge, il ne ſe paſſe qu'un an depuis ſa naiſſance, juſqu'au temps où cette ſurabondance commence à ſe marquer au dehors par la production du bois: s'il eſt né au mois de mai, on verra paroître dans le même mois de l'année ſuivante, les naiſſances du bois qui commence à pouſſer ſur le têct (*q*). Ce ſont deux dagues qui croiſſent (ſur deux pivots, qui ſont deux boſſes, ſur leſquelles le bois ſe forme ſur le maſſacre du cerf), s'allongent & s'endurciſſent à meſure que l'animal prend de la nourriture; elles ont déjà vers la fin d'août pris leur entier accroiſſement & aſſez de ſolidité, pour qu'il cherche à les dépouiller de leur peau en les frottant contre les arbres; & dans le même temps il acheve de ſe charger de venaiſon, qui eſt une graiſſe abondante, produite auſſi par le ſuperflu de la nourriture, qui dès-lors commence à ſe déterminer vers les parties de la génération, & à exciter le cerf à cette ardeur du rut qui le rend furieux. Et ce qui prouve évidemment que la production du bois & celle de la liqueur ſéminale dépendent de la même cauſe; c'eſt que ſi vous détruiſez la ſource de la liqueur ſéminale, en ſupprimant par la caſtration les organes néceſſaires pour cette ſécrétion, vous ſuprimez en même temps la production du bois; car ſi l'on fait cette opération dans le temps qu'il a mis bas ſa tête, il ne s'en forme pas une nouvelle; & ſi on ne la fait au contraire que dans le temps qu'il a refait ſa tête, elle ne tombe plus, l'animal en un mot reſte pour toute ſa vie dans l'état où il étoit, lorſqu'il a ſubi la caſtration; & comme il n'éprouve plus les ardeurs du rut, les ſignes qui l'accompagnent diſparoiſſent auſſi, il n'y a plus de venaiſon, plus d'enflure au cou ni à la gorge, & il devient d'un naturel plus doux & plus tranquille. Ces parties qu'on a retranchées étoient donc néceſſaires, non-ſeulement pour faire la ſecrétion de la nourriture ſurabondante, mais elles ſervoient encore à

(*o*) Les daintiers du cerf ſont ſes teſticules.

(*p*) Venaiſon, c'eſt la graiſſe du cerf qui augmente pendant l'été, & dont il eſt ſurchargé au commencement de l'automne, dans le temps du rut.

(*q*) Le têct eſt la partie de l'os frontal ſur laquelle appuie le bois du cerf.

l'animer, à la pouſſer au dehors dans toutes les parties du corps, ſous la forme de la venaiſon, & en particulier au ſommet de la tête, où elle ſe manifeſte plus que partout ailleurs par la production du bois. Il eſt vrai que les cerfs coupés ne laiſſent pas de devenir gras, mais ils ne produiſent plus de bois, jamais la gorge ni le cou ne leur enflent, & leur graiſſe ne s'exalte ni ne s'échauffe comme la venaiſon des cerfs entiers qui, lorſqu'ils ſont en rut, ont une odeur ſi forte, qu'elle infecte de loin; leur chair même en eſt ſi fort imbue & pénétrée, qu'on ne peut ni la manger ni la ſentir, & qu'elle ſe corrompt en peu de temps, au lieu que celle du cerf coupé ſe conſerve fraîche, & peut ſe *manger dans tous les temps.*

Remarque ſur la caſtration. M. de Buffon eſt du ſentiment de tous les naturaliſtes & auteurs, tant anciens que modernes, & même de la tradition dans la *vénerie* du roi, que dans les cerfs à qui on a fait la caſtration, dans quelqu'état que les têtes ſe trouvent, elles y reſtent, c'eſt à-dire, que ſi l'opération ſe fait après qu'ils ont mis bas, il ne leur pouſſera pas un nouveau bois; que ſi un cerf a ſa tête formée dans l'opération, elle ne tombera point; enfin que dans tel état que ſa tête ſe trouve à la caſtration, elle y reſte.

Voici ce qui paroît détruire ce ſentiment. M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, aumonier du roi, dit qu'on lui a apporté deux faons mâles, qu'il a fait élever; après les ſix mois de faon, ils ſont devenus herres; à l'entrée de leur ſeconde année, daguets; à l'entrée de leur troiſieme année, ils ont mis bas leurs dagues; M. l'abbé a profité de l'occaſion pour les faire couper, de crainte que par la ſuite leur bois ayant repouſſé ils ne bleſſaſſent quelqu'un, étant perſuadé qu'ils ne leur repouſſeroit rien ſur la tête; à ſon grand étonnement leur bois a cru, comme ſi on ne leur avoit pas fait l'opération, & il eſt parvenu à la hauteur, groſſeur, & garni d'andouiller, comme il en auroit pouſſé à des cerfs de leur âge; mais la différence qui s'y eſt rencontrée, c'eſt qu'ils n'ont point eu la tête parfaitement dure, que la peau eſt encore deſſus, & que les bouts des andouillers ſont mous, tendres & ſenſibles; voici la ſeconde année depuis l'opération, & qu'ils ſe trouvent dans cet état: ce fait a été rendu à S. M. par M. l'abbé, qui m'a fait l'honneur de m'en faire le détail, comme il eſt écrit.

En Bretagne, on avoit apporté un faon à un particulier, qui l'avoit élevé avec du lait & beaucoup de ſoin, il eſt devenu herre au bout d'un an, il lui eſt pouſſé des dagues qu'il a gardées un an ſuivant l'uſage; après ce temps il les a mis bas, il avoit deux ans, il lui eſt venu un bois qui étoit ſa ſeconde tête, qu'il a gardé de même & a mis bas, il avoit alors trois ans accomplis; il lui eſt pouſſé un autre bois qui faiſoit ſa troiſieme tête, qu'il a mis bas de même & toujours dans le mois de mai, il lui en eſt pouſſé un autre qui lui faiſoit ſa quatrieme tête, il avoit pour lors cinq ans; le particulier l'a donné à un marchand de bois à Paris, chez lequel j'ai été le voir au mois d'octobre 1764. Ce cerf étoit dreſſé à tirer, on lui avoit fait faire une petite voiture qu'il menoit; celui à qui il avoit été donné voulut l'amener à Paris avec ſa voiture; après avoir fait environ quarante lieues, l'animal ſe trouva ſi fatigué qu'il ne pouvoit plus marcher, on le mit dans une voiture bien lié & garotté, il a été amené, mais dans un très-mauvais état, il s'étoit débattu, les cornes lui avoient fait des découpures à pluſieurs endroits, on l'a traité avec ſoin, ils s'eſt bien rétabli, il a mis bas ſa quatrieme tête, toujours dans le mois de mai, il lui eſt pouſſé ſa tête de cerf dix cors jeunement, qui eſt venu à ſa maturité, comme les autres, dans le mois de ſeptembre; ſa tête étant preſque tout-à-fait nettoyée de ſes lambeaux, ſon maître lui a fait faire l'opération de la caſtration; au bout de trois ſemaines dans le mois d'octobre, ſon bois eſt tombé, il a été remplacé par deux dagues ſans andouillers de la hauteur d'un demi-pied, avec la peau qui les couvre; ces deux dagues ne ſont point venues en maturité, elles ſont reſtées molles, velues, conſervant la chaleur naturelle; il y avoit un an qu'il avoit mis bas ſa tête de dix cors jeunement, par conſéquent il avoit ſept ans, & devoit être cerf de dix cors; mais par l'effet de l'opération, il n'avoit pouſſé que deux dagues,

menues comme celle d'un daguet. Il y a une obſervation à faire, c'eſt que quelque temps après l'opération, il a eu la jambe gauche caſſée entre le jarret & la jointure du derriere, on a voulu la lui remettre ſans avoir pu réuſſir; la jambe lui eſt tombée en pourriture, cela pouvoit avoir contribué, par les ſouffrances qu'il a éprouvées, à empêcher qu'il n'eût pouſſé un autre bois que les dagues.

J'ai vu ſes mues de ſeconde tête, celle de ſa troiſieme, un côté de ſa quatrieme; celles de dix cors jeunement ont été perdues, je ne les ai pas vues; ces mues n'étoient pas ſi hautes ni ſi groſſes que celles des cerfs des forêts, elles étoient blanches comme de l'ivoire, ſans gouttiere ni perlures.

Cet exemple & celui rapporté par M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, détruiſent ce que les auteurs aſſurent, & ce que les anciens ont tous débité, que dans quel état qu'un cerf ſe trouvât quand on lui faiſoit la caſtration, il y reſtoit; c'eſt-à-dire, qu'un cerf à qui on faiſoit cette opération, s'il avoit ſa tête ou ſon bois fait, ce bois reſtoit dans cet état ſans tomber, que s'il n'en avoit point, il n'y en pouſſoit pas; le cerf du marchand de bois prouve le contraire du premier cas, puiſqu'il a mis bas trois ſemaines après l'opération; & le deuxieme cas démontre par l'exemple que rapporte de M. Sainte-Aldégonde, que ces cerfs ont pouſſé après l'opération un bois, mais qui n'a point durci, puiſqu'il y a plus d'un an que l'opération leur a été faite.

Voici un autre fait qui a quelque rapport à cela. En 1750 le roi chaſſant dans la forêt de Fontainebleau, vit un très-gros cerf qui n'avoit pas touché au bois, quoique ce fut à la fin de ſeptembre, cela parut étonnant, on raſſembla un nombre de chiens, il fut chaſſé & pris; à la mort ſa tête fut trouvée ce qu'elle avoit paru, c'eſt-à-dire, couverte de la peau que les cerfs ont deſſus, juſqu'à ce qu'ils aient touché aux bois; on examina s'il avoit des daintiers; ils ne ſe trouverent point, ni en dehors, ni en dedans, car on en fit l'ouverture; apparemment que les loups, ou un coup de feu, ou un chicot, lui avoit fait l'opération depuis qu'il avoit mis bas, ſa tête étant revenue & n'ayant pu toucher au bois par la même raiſon des jeunes cerfs de M. l'abbé de Sainte-Aldégonde. Cependant il avoit le ventre noir, & ſentoit le rut, il pouvoit s'échauffer dans la ſaiſon & ſaillir les biches, comme on a vu faire à des chevaux hongres ſur des jumens.

Une autre preuve que la production du bois vient uniquement de la ſurabondance de la nourriture, c'eſt la différence qui ſe trouve entre les têtes des cerfs de même âge, dont les unes ſont très-groſſes, très-fournies, & les autres grêles & menues; ce qui dépend abſolument de la quantité de nourriture: car un cerf qui habite un pays abondant, où il viande à ſon aiſe, où il n'eſt troublé ni par les chiens, ni par les hommes, où après avoir repu tranquillement il peut enſuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure (*r*) large & bien garnie, le mérain (*s*) gros & bien perlé avec grand nombre d'andouillers forts & longs; au lieu que celui qui ſe trouve dans un pays où il n'a ni repos, ni nourriture ſuffiſante, n'aura qu'une tête mal nourrie, dont l'empaumure ſera ſerrée, le merain grêle, & les andouillers menus & en petit nombre; en ſorte qu'il eſt toujours aiſé de juger par la tête d'un cerf s'il habite un pays abondant & tranquille, & s'il a été bien ou mal nourri. Ceux qui ſe portent mal, qui ont été bleſſés ou ſeulement qui ont été inquiétés & courus, prennent rarement une belle tête, & une bonne venaiſon; ils n'entrent en rut que plus tard; il leur a fallu plus de temps pour refaire leur tête, & ils ne la mettent bas qu'après les autres; ainſi tout concourt à faire voir que ce bois n'eſt comme la liqueur ſéminale, que le ſuperflu, rendu ſenſible, de la nourriture organique qui ne peut être employée toute entiere au développement, à l'accroiſſement, ou à l'entretien du corps de l'animal.

(*r*) Empaumure, c'eſt le haut de la tête du cerf qui s'élargit comme une main, & où il y a pluſieurs andouillers rangés inégalement comme des doigts.

(*s*) Mérain, c'eſt le tronc, la tige du bois de cerf.

La diſette retarde donc l'accroiſſement du bois, & en diminue le volume très-conſidérablement ; peut-être même ne ſeroit-il pas impoſſible, en retranchant beaucoup la nourriture, de ſupprimer en entier cette production, ſans avoir recours à la caſtration : ce qu'il y a de sûr, c'eſt que les cerfs coupés mangent moins que les autres ; & ce qui fait que dans cette eſpece, auſſi-bien que dans celle du daim, du chevreuil, & de l'élan, les femelles n'ont point de bois, c'eſt qu'elles mangent moins que les mâles, & que quand même il y auroit de la ſurabondance, il arrive que dans le temps où elle pourroit ſe manifeſter au dehors, elles deviennent pleines ; par conſéquent le ſuperflu de la nourriture étant employé à nourrir le fœtus, & enſuite à allaiter le faon, il n'y a jamais rien de ſurabondant ; & l'exception que peut faire ici la femelle du renne, qui porte un bois comme le mâle, eſt plus favorable que contraire à cette explication ; car de tous les animaux qui portent un bois, le renne eſt celui qui, proportionnellement à ſa taille, l'a d'un plus gros & d'un plus grand volume, puiſqu'il s'étend en avant & en arriere, ſouvent tout le long de ſon corps ; c'eſt auſſi de tous celui qui ſe charge le plus abondamment (*t*) de venaiſon ; & d'ailleurs le bois que porte les femelles eſt fort petit en comparaiſon de celui des mâles. Cet exemple prouve donc ſeulement que quand la ſurabondance eſt ſi grande qu'elle ne peut être épuiſée dans la geſtation par l'accroiſſement du fœtus, elle ſe répand au dehors & forme dans la femelle, comme dans le mâle, une production ſemblable, un bois qui eſt d'un plus petit volume, parce que cette ſurabondance eſt auſſi en moindre quantité.

Ce que je dis ici de la nourriture ne doit pas s'entendre de la maſſe ni du volume des alimens, mais uniquement de la quantité des molécules organiques que contiennent ces alimens : c'eſt cette ſeule matiere qui eſt vivante, active & productrice ; le reſte n'eſt qu'un marc, qui peut être plus ou moins abondant, ſans rien changer à l'animal. Et comme le lichen, qui eſt la nourriture ordinaire du renne, eſt un aliment plus ſubſtantiel que les feuilles, les écorces, ou les boutons des arbres dont le cerf ſe nourrit, il n'eſt pas étonnant qu'il y ait plus de ſurabondance de cette nourriture organique, & par conſéquent plus de bois & plus de venaiſon dans le renne que dans le cerf. Cependant il faut convenir que la matiere organique qui forme le bois dans ces eſpeces d'animaux, n'eſt pas parfaitement dépouillée des parties brutes auxquelles elle étoit jointe, & qu'elle conſerve encore, après avoir paſſé par le corps de l'animal, des caracteres de ſon premier état dans le végétal. Le bois du cerf pouſſe, croît, & ſe compoſe comme le bois d'un arbre : ſa ſubſtance eſt peut-être moins oſſeuſe que ligneuſe ; c'eſt, pour ainſi dire, un végétal greffé ſur un animal, & qui participe de la nature des deux, & forme une de ces nuances auxquelles la nature aboutit toujours dans les extrêmes, & dont elle ſe ſert pour rapprocher les choſes les plus éloignées.

Le cerf qui n'habite que les forêts, & qui ne vit, pour ainſi dire, que de bois, porte une eſpece de bois qui n'eſt qu'un réſidu de cette nourriture : le caſtor qui habite les eaux & qui ſe nourrit de poiſſon, porte une queue couverte d'écailles : la chair de la loutre & de la plupart des oiſeaux de riviere, eſt un aliment de carême, une eſpece de chair de poiſſon. L'on peut donc préſumer que des animaux auxquels on ne donneroit jamais que la même eſpece de nourriture s'aſſimileroient en entier à la forme de la nourriture, comme on le voit dans le bois du cerf & dans la queue du caſtor. Ariſtote, Théophraſte, Pline, diſent tous que l'on a vu du lierre s'attacher, pouſſer, & croître ſur le bois des cerfs lorſqu'il eſt encore tendre. Si ce fait eſt vrai, il ſeroit facile de s'en aſſurer par l'expérience ; il prouveroit encore mieux l'analogie intime de ce bois avec le bois des arbres.

(*t*) Le rangier (c'eſt le renne) eſt une bête ſemblable au cerf, & a ſa tête diverſe, plus grande & chevillée ; il porte bien quatre-vingt cors, quelquefois moins ; ſa tête lui couvre le corps, il a plus grande venaiſon que n'a un cerf en ſa ſaiſon. *Voyez* la *chaſſe de Phœbus*.

Le cerf n'eſt pas ſeulement tourmenté par les vers des tumeurs, il l'eſt encore par des vers d'une autre eſpece qui naiſſent dans ſon goſier, & qui ſont fauſſement accuſés d'occaſionner la chûte des bois du cerf.

La mouche, qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, ſait qu'auprès de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourſes qui lui ſont affectées pour le dépôt de ſes œufs; elle connoît auſſi la toute qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit ſon chemin par le nez du cerf, au haut duquel elle trouve deux voies, dont l'une conduit au ſinus frontal, & l'autre aux bourſes, dont nous venons de parler. Elle ne ſe méprend point; c'eſt par celle-ci qu'elle deſcend pour aller chercher vers la racine de la langue les bourſes qui en ſont voiſines. Elle y dépoſe des centaines d'œufs qui deviennent des vers, & qui croiſſent & vivent de la mucoſité que les chairs de ſes bourſes fourniſſent continuellement. Lorſqu'ils ſont ſont arrivés à leur groſſeur, ils ſortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y ſubiſſent leur métamorphoſe qui les conduit à l'état de mouche. *Dictionnaire de* M. Valmont de Bomare, *article* mouche, *p.* 493.

Les mouches des tumeurs des bêtes à cornes ſont extrêmement velues, comme les bourdons; elles font, comme eux, un grand bruit en volant, mais elles n'ont que la bouche & deux ailes; c'eſt ſur les taureaux, les vaches, les bœufs, les cerfs que cette mouche hardie va dépoſer ſes œufs. Les daims, les chameaux, & même les rennes n'en ſont point exempts: elle ſe gliſſe ſous leur poil, & avec un inſtrument qu'elle porte au derriere & qu'on pourroit comparer à un biſtouri, elle fait une ouverture dans la peau de l'animal, & y introduit ſes œufs ou ſes vers, car on ignore ſi elle eſt ovipare ou vivipare. Ce biſtouri ou cette tarriere eſt d'une ſtructure très-curieuſe: c'eſt un cylindre écailleux compoſé de quatre tuyaux qui s'alongent à la maniere de lunettes; le dernier eſt terminé par trois crochets, dont la mouche ſe ſert pour percer le cuir de l'animal; le plus ſouvent cette piqûre ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux; mais ſi quelquefois la mouche perçant trop loin, attaque quelque filet nerveux, alors la bête à cornes fait des gambades, ſe met à courir de toutes ſes forces, & entre en fureur. Auſſi-tôt que l'inſecte naiſſant commence à ſucer les liqueurs qui rempliſſent la plaie, la partie piquée s'enfle, s'éleve comme une boſſe; les plus groſſes ont environ 16 a 17 lignes de diametre à leur baſe, & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces boſſes ſont-elles ſenſibles avant le commencement de l'hiver, & pendant l'hiver même, quoiqu'elles aient été faites dès l'automne précédent.

Il paroit que les vers qui habitent ces tumeurs ne font point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point, & conſerve tout ſon appétit; il y a même des payſans qui préferent les jeunes bêtes qui ont de ces boſſes à celles qui n'en ont pas, l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penſer que toutes ces plaies font ſur l'animal l'effet de cauteres, qui ſont plus utiles que nuiſibles en faiſant couler les humeurs extérieurement. Lorſque le ver eſt arrivé à ſon état de perfection, il ſort par l'ouverture de la boſſe, & ſe laiſſe tomber à terre; il eſt digne de remarque que c'eſt toujours le matin qu'il prend ſon temps, après que les fraîcheurs de la nuit ſont paſſées, & avant que la grande chaleur du jour ſoit arrivée, comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdiroit, & que la chaleur le deſſécheroit, ſi elle le trouvoit en route. Le ver ſe fourre ſous quelque pierre ou ſous quelque trou, où il ſubit ſa métamorphoſe.

M. de Buffon ne dit rien des taons vivans qui ſe trouvent entre cuir & chair des cerfs, biches, daims, *&c.* dans l'hiver, qui ſont preſque gros comme le bout du petit doigt, dont on trouve beaucoup à la fin de l'hiver & au commencement du printemps autour de la tête du cerf.

M. de Valmont ne dit rien ſur ce ſujet.

Les auteurs anciens donnent au cerf une bien plus longue vie que les modernes.

Oppien, dans ſon poëme de la *vénerie*, *liv. II*, dit qu'il cherche & combat les

ſerpens, les tue, les mange; & après va chercher dans les fleuves des cancres qu'il mange, ce qui le guérit auſſi-tôt, & qu'il vit autant que font quatre corneilles.

Modus ne dit rien de la durée de la vie des cerfs.

Phœbus, dans ſon premier chapitre, dit que le cerf vit cent ans; que plus il eſt vieux, plus il eſt beau de ſon corps & de ſa tête, & plus luxurieux il eſt, mais qu'il n'eſt pas ſi vîte, ſi léger ni ſi puiſſant; quand le cerf eſt très vieux, il bat du pied pour faire ſortir les ſerpens courroucés, & qu'il en avale & mange, & puis va boire, courre çà & là, l'eau & le venin ſe mêlent enſemble, & il jette toutes les mauvaiſes humeurs qu'il a au corps, & lui revient chair nouvelle.

Fouilloux, *chap. xvj*, rapporte le ſentiment d'Iſidore, que le cerf eſt le vrai contraire du ſerpent; & que quand il eſt vieux, décrépit & malade, il s'en va aux foſſes & cavernes des ſerpens, puis avec les narrines ſouffle & pouſſe ſon haleine dedans, en ſorte que par la force & la vertu d'icelle il contraint le ſerpent de ſortir dehors; lequel étant ſorti, il le tue avec le pied, puis le mange & le dévore; après il s'en va boire, alors le venin s'épand par tous les conduits de ſon corps; quand il ſent le venin, il ſe met à courir pour s'échauffer. Bientôt après il commence à ſe vuider, & purger tellement qu'il ne lui demeure rien dans le corps, ſortant par tous les conduits que la nature lui a donné, & par ce moyen ſe renouvelle & ſe guérit, faiſant mutation de poil.

Charles IX, *chap. vj*, rapporte qu'Oppien dit qu'un cerf peut vivre quatre fois plus que la corneille, comme il eſt écrit ci-deſſus; il donne cent ans de vie à chaque corneille, cela feroit quatre cens ans.

Pline donne un exemple de leur longue vie, il écrit que cent ans après Alexandre le Grand on a pris des cerfs avec des colliers au cou, qu'on leur avoit attaché du temps dudit Alexandre; étant leſdits colliers cachés de leur peau, tant ils avoient de venaiſon. Quand ils ſont malades, Ambroſius dit qu'ils mangent de petits rejetons d'olivier, & ſe guériſſent ainſi.

Pline écrit qu'ils n'ont jamais de fievre; qui plus eſt qu'ils remédient à cette maladie, qu'il y a eu des princeſſes qui ayant accoutumé de manger tous les matins un peu de chair de cerf, ont vécu fort long-temps, ſans jamais avoir eu aucune fievre, pourvu que les cerfs aient été tués d'un ſeul coup.

Salnove ne dit rien de poſitif ſur la longue vie des cerfs; voici comme il s'explique.

Salnove ne doute pas que la nature enſeigne aux cerfs les ſimples pour les guérir lorſqu'ils ſont malades; le cerf peut vivre long-temps ſans accident, il s'en trouve peu de morts; mais d'en ſavoir l'âge, cela ne ſe peut, ou bien de connoître s'il eſt jeune cerf, ou cerf dix cors ou vieux cerf.

M. de Selincourt ne dit rien dans ſon parfait chaſſeur ſur la longueur de la vie des cerfs.

Il n'eſt pas aiſé de décider de la durée de la vie des cerfs. Les naturaliſtes ſont partagés à cet égard. Quelques-uns prétendent qu'ils peuvent vivre deux cens ans. L'auteur du livre dit: « Pour moi, ſans » entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, » mon ſentiment eſt que les cerfs ne peu» vent vivre plus de quarante ans. » Il ſeroit aiſé d'en faire l'expérience, en mettant dans un parc un jeune cerf avec quelques biches, ils y tiendroient le rut, & il faudroit en retirer les faons qui en proviendroient, de peur qu'ils ne ſe battiſſent entr'eux, & qu'à la fin ils ne tuaſſent le vieux cerf. *Nouveau traité de vénerie 1750, p. 140.*

Le poëme des dons des enfans de Latone ne dit rien ſur la vie des cerfs.

Dans l'école de la chaſſe de M. le Verrier de la Contrie, *I. part. au chap. j. de la chaſſe du cerf, p. 80.* l'auteur cite Phœbus, qui fixe la durée de ſa vie à cent ans, il le réfute, en diſant que les meilleurs naturaliſtes ne donnent aux cerfs que quarante ou cinquante ans de vie, & non cent. Il eſt toujours conſtant qu'il eſt de longue vie, quoique ſujet à deux grandes incommodités, ce que l'auteur a remarqué dans deux qu'il a élevés: la premiere eſt une rétention d'urine; la ſeconde eſt une démangeaiſon

ſon vive & douloureuſe, cauſée par de gros vers blancs, appellés *taons*, qui s'engendrent & proviennent pendant l'hiver de la mauvaiſe nourriture dont il eſt obligé de faire ſon viandis; comme la nature pouſſe au dehors tout ce qui lui eſt contraire, ces vers cheminent entre cuir & chair pour trouver par où ſortir: les uns vont le long du dos, les autres le long du cou; mais ne pouvant paſſer outre les oreilles, ils deſcendent ſous la gorge, où ils s'amaſſent & y ſéjournent juſqu'à ce qu'ils aient tous pu ſortir par la bouche & les narines. Quand on vient à lever la tête d'un cerf pris dans cette ſaiſon, on en trouve quelquefois dans le gavion gros comme les deux poings; ces ſortes de vers affoibliſſent & font maigrir extraordinairement les cerfs, mais ils ſe guériſſent de cette maladie aux mois de mars & d'avril; en mars, en mangeant le bouton qui précede le nouveau bois, & le bourgeon des arbres fruitiers; en avril, avec le nouveau bois même, les bleds verts, & autres herbes tendres & nouvelles.

Quant à leur rétention d'urine, ils s'en guériſſent ſinguliérement: ils tuent à coups de pied un crapeau ou une vipere, le mangent, & ſe mettent enſuite à courir de toutes leurs forces, puis ſe jettent à l'eau; ceci n'eſt point un conte fait à loiſir (c'eſt toujours l'auteur de l'école de la chaſſe qui parle), j'en ai la preuve de mes yeux: Iſidore eſt de plus mon garant, & nombre de perſonnes qui, en ouvrant des cerfs, ont trouvé dans leur panſe de ces ſortes de reptiles.

Le cerf s'épuiſe ſi fort pendant le rut, qu'il reſte tout l'hiver dans un état de langueur; ſa chair eſt même alors ſi dénuée de bonne ſubſtance, & ſon ſang ſi fort appauvri, qu'il s'engendre des vers ſous ſa peau, leſquels augmentent encore ſa miſere, & ne tombent qu'au printemps lorſqu'il a repris pour ainſi dire, une nouvelle vie par la nourriture active que lui fourniſſent les productions nouvelles de la terre.

Toute ſa vie ſe paſſe donc dans des alternatives de plénitude & d'inanition, d'embonpoint & de maigreur, de ſanté, pour ainſi dire, & de maladie, ſans que ces oppoſitions ſi marquées & cet état toujours exceſſif alterent ſa conſtitution, il vit auſſi long-temps que les autres animaux qui ne ſont pas ſujets à ces viciſſitudes. Comme il eſt cinq à ſix ans à croître, il vit auſſi ſept fois cinq ou ſix ans, c'eſt-à-dire trente-cinq ou quarante ans (*u*). Ce que l'on a débité ſur la longue vie des cerfs, n'eſt appuyé ſur aucun fondement; ce n'eſt qu'un préjugé populaire qui régnoit dès le temps d'Ariſtote, & ce philoſophe dit avec raiſon que cela ne lui paroît pas vraiſemblable, attendu que le temps de la geſtation & celui de l'accroiſſement du jeune cerf n'indiquent rien moins qu'une très-longue vie. Cependant, malgré cette autorité, qui ſeule auroit dû ſuffire pour détruire ce préjugé, il s'eſt renouvellé dans des ſiecles d'ignorance par le cerf qui fut pris par Charles VI, dans la forêt de Senlis qui portoit un collier, ſur lequel étoit écrit, *Cæſar hoc me donavit*, & l'on a mieux aimé ſuppoſer mille ans de vie à cet animal & faire donner ce collier par un empereur Romain, que de convenir que ce cerf pouvoit venir d'Allemagne où les empereurs ont dans tous les temps pris le nom de *Cæſar*.

Il eſt très-certain que ce cerf a été repréſenté dans la ſalle du préſidial à Senlis; j'ai été pour l'y voir, mais il n'y étoit plus, l'inſcription étoit encore ſur la muraille, & je l'ai tranſcrite mot à mot, comme la voici, dans l'année 1756, le 30 juin, en allant à Compiegne. « En l'an, *&c. effacé*, » le roi Charles VI chaſſant dans la forêt » de Hallatte prit le cerf dont vous voyez » la figure, portant un collier d'or, où » étoit écrit, *hoc me Cæſar donavit*, de ce » lieu en l'endroit où il fut relancé. »

La tête des cerfs va tous les ans en augmentant en groſſeur & en hauteur depuis la ſeconde année de leur vie juſqu'à la huitieme; elle ſe ſoutient toujours belle, & à peu près la même pendant toute la vigueur de l'age; mais lorſqu'ils deviennent vieux, leur tête décline auſſi. Il eſt rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers lors même que leur tête eſt la

(*u*) Pour moi, ſans entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, mon ſentiment eſt que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans. *Nouveau traité de la Vénerie*, *p.* 141.

plus belle (depuis quarante-ſix ans que je ſuis dans les chaſſes du cerf, je n'en ai vu qu'un à Fontainebleau qui en portoit vingt-ſix, attaqué à Maſſory, & pris à la riviere dans le mois de juillet, il n'avoit pas touché au bois il y a 40 ans), & ce nombre n'eſt rien moins que conſtant; car il arrive ſouvent que le même cerf aura dans une année un certain nombre d'andouillers, & que l'année ſuivante il en aura plus ou moins, ſelon qu'il aura eu plus ou moins de nourriture & de repos; & de même la grandeur de la tête ou du bois du cerf dépend de la quantité de nourriture, la qualité de ce même bois dépend auſſi de la différente qualité des nourritures; il eſt comme le bois des forêts, grand, tendre, & aſſez léger dans les pays humides & fertiles; il eſt au contraire court, dur & peſant dans les pays ſecs & ſtériles. Il en eſt de même encore de la grandeur & de la taille de ces animaux, elle eſt fort différente, ſelon les lieux qu'ils habitent: les cerfs de plaines, de vallées ou de collines abondantes en grains ont le corps beaucoup plus grand, & les jambes plus hautes que les cerfs des montagnes ſeches, arides & pierreuſes; ceux-ci ont le corps bas, court & trapu, ils ne peuvent courir auſſi vîte, mais ils vont plus long-temps que les premiers; ils ſont plus méchans, ils ont le poil plus long ſur le maſſiere, leur tête eſt ordinairement baſſe & noire, à peu près comme un arbre rabougri, dont l'écorce eſt rembrunie, au lieu que la tête des cerfs de plaine eſt haute & d'une couleur clair-rougeâtre, comme l'écorce des arbres qui croiſſent en bon terrein. Les petits cerfs trapus n'habitent guere les futayes, & ſe tiennent preſque toujours dans les taillis, où ils peuvent ſe ſouſtraire plus aiſément à la pourſuite des chiens, leur venaiſon eſt plus fine, & leur chair eſt de meilleur goût que celle des cerfs de plaine. Le cerf de Corſe paroît être le plus petit de tous ces cerfs de montagne, il n'a guere que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires, c'eſt, pour ainſi dire, un baſſet parmi les cerfs; il a le pelage (*x*) brun, le corps trapu, les jambes courtes; & ce qui m'a convaincu que la grandeur & la taille des cerfs en général dépendoit abſolument de la quantité & de la qualité de nourriture, c'eſt qu'en ayant fait élever un chez moi, & l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il étoit à cet âge beaucoup plus haut, plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de mes bois, qui cependant ſont de la belle taille.

Le pelage le plus ordinaire pour les cerfs eſt le fauve; cependant il ſe trouve même en aſſez grand nombre, des cerfs bruns, & d'autres qui ſont roux: les cerfs blancs ſont bien rares. Mgr. le Duc, pere de M. le prince de Condé, avoit dans ſa ménagerie à Chantilly, des cerfs blancs, il en a fait paſſer dans les forêts voiſines, ils ont communiqué dans le temps du rut avec les biches, il en eſt ſorti des faons marqués de blanc & de fauve, qui ſe ſont élevés & répandus dans les forêts des environs, il y en a eu un dans la forêt de Montmorenci qui avoit la face & les quatre pieds blancs, il eſt venu dans le temps du rut aux environs de Verſailles à Fauſſerpauſe, il a laiſſé de ſon eſpece, pluſieurs faons en ſont venus très-reſſemblans; ils ſe ſont élevés, en ont fait d'autres de leur eſpece, & ſe ſont répandus dans les forêts voiſines, à Scenart, à Saint-Leger, aux Alluets, &c. Ce premier cerf à nez blanc eſt venu à Fauſſerpauſe pendant plus de ſix à ſept ans, toujours dans la ſaiſon du rut, & il s'en retournoit, à la fin il a diſparu, mais il y en a encore de très-reſſemblans, il en eſt entré un de ſon eſpece mais bien plus blanc, dans la forêt de Marly par une breche, celui-ci fera des faons fauves & blancs, qui ſemblent être des cerfs devenus domeſtiques, mais très-anciennement; car Ariſtote & Pline parlent des cerfs blancs, & il paroît qu'ils n'étoient pas alors plus communs qu'ils ne le ſont aujourd'hui. La couleur du bois comme la couleur du poil, ſemble dépendre en particulier de l'âge & de la nature de l'animal, & en général de l'impreſſion de l'air: les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre & moins teint que les vieux. Les cerfs dont le pelage eſt d'un fauve clair & délayé, ont ſouvent la tête pâle & mal teinte; ceux

(*x*) Pelage, c'eſt la couleur du poil du cerf, du daim, du chevreuil.

qui ſont du fauve vif, l'ont ordinairement rouge; & les bruns, ſur-tout ceux qui ont du poil noir ſur le cou, ont auſſi la tête noire. Il eſt vrai qu'à l'intérieur le bois de tous les cerfs eſt à peu près également blanc, mais ces bois différent beaucoup les uns des autres en ſolidité & par leur texture, plus ou moins ſerrée; il y en a qui ſont fort ſpongieux & où même il ſe trouve des cavités aſſez grandes: cette différence dans la texture ſuffit pour qu'ils puiſſent ſe colorer différemment, & il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours à la ſeve des arbres pour produire cet effet, puiſque nous voyons tous les jours l'ivoire le plus blanc jaunir ou brunir à l'air, quoiqu'il ſoit d'une matiere bien plus compacte & moins poreuſe que celle du bois du cerf.

Le cerf paroît avoir l'œil bon, l'odorat exquis; & l'oreille excellente; lorſqu'il veut écouter, il leve la tête, dreſſe les oreilles, & alors il entend de fort loin; lorſqu'il ſort dans un petit taillis ou dans quelqu'autre endroit à demi découvert, il s'arrête pour regarder de tous côtés, & cherche enſuite le deſſous du vent pour ſentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puiſſe l'inquiéter. Il eſt d'un naturel aſſez ſimple, & cependant il eſt curieux & ruſé; lorſqu'on le ſifle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court & regarde fixement & avec une eſpece d'admiration, les voitures, le bétail, les hommes, & s'ils n'ont ni armes, ni chiens, il continue à marcher d'aſſurance (*y*) & paſſe ſon chemin fierement & ſans fuir: il paroît auſſi écouter avec autant de tranquillité que de plaiſir, le chalumeau ou le flageolet des bergers, & les veneurs ſe ſervent quelquefois de cet artifice pour le raſſurer, ce qui ne s'eſt jamais pratiqué dans la *vénerie*. En général, il craint bien moins l'homme que les chiens, & ne prend de la défiance & de la ruſe, qu'à meſure & qu'autant qu'il aura été inquiété: il mange lentement, il choiſit ſa nourriture; & lorſqu'il a viandé, il cherche à ſe repoſer pour ruminer à loiſir, mais il paroît que la rumination ne ſe fait pas avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'eſt pour ainſi dire, que par ſecouſſes que le cerf peut faire remonter l'herbe contenue dans ſon premier eſtomac. Cela vient de la longueur & de la direction du chemin qu'il faut que l'aliment parcoure: le bœuf a le cou court & droit, le cerf l'a long & arqué; il faut donc beaucoup plus d'effort pour faire remonter l'aliment, & cet effort ſe fait par une eſpece de hoquet, dont le mouvement ſe marque au dehors & dure pendant tout le temps de la rumination.

Il a la voix d'autant plus forte, plus groſſe & plus tremblante, qu'il eſt plus âgé; la biche a la voix plus foible & plus courte, elle ne rait pas d'amour, mais de crainte: le cerf rait d'une maniere effroyable dans le temps du rut, il eſt alors ſi tranſporté, qu'il ne s'inquiéte ni ne s'effraie de rien, on peut donc le ſurprendre aiſément, & comme il eſt ſurchargé de venaiſon, il ne tient pas long-temps devant les chiens, mais il eſt dangereux aux abois, & il ſe jette ſur eux avec une eſpece de fureur. Il ne boit guere en hiver, & encore moins au printemps; l'herbe tendre & chargée de roſée lui ſuffit; mais dans les chaleurs & ſéchereſſes de l'été, il va boire aux ruiſſeaux, aux marres, aux fontaines, & dans le temps du rut, il eſt ſi fort échauffé qu'il cherche l'eau par-tout, non-ſeulement pour appaiſer la ſoif brûlante, mais pour ſe baigner & ſe rafraichir le corps. Il nage parfaitement bien, & plus légérement alors que dans tout autre temps, à cauſe de la venaiſon dont le volume eſt plus léger qu'un pareil volume d'eau: on en a vu traverſer de très-grandes rivieres; on prétend même qu'attiré par l'odeur des biches, les cerfs ſe jettent à la mer dans le temps du rut, & paſſent d'une iſle à une autre, à des diſtances de pluſieurs lieues; ils ſautent encore plus légerement qu'ils ne nagent, car lorſqu'ils ſont pourſuivis, ils franchiſſent aiſément une haie, & même un paliſ d'une toiſe de hauteur; leur nourriture eſt différente ſuivant les différentes ſaiſons; en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbuſtes verts, les fleurs de bruyeres, les feuilles de ronces, *&c.* en hiver lorſqu'il neige, ils pelent les arbres & ſe nourriſſent d'écorces, de mouſſe, *&c.*

(*y*) Marcher d'aſſurance, aller d'aſſurance, c'eſt lorſque le cerf va d'un pas réglé & tranquille.

& lorſqu'il fait un temps doux, ils vont viander dans les bleds au commencement du printemps ; ils cherchent les chatons des trembles, des marſaules, des coudriers, les fleurs & les boutons du cornouiller, *&c.* en été ils ont de quoi choiſir, mais ils préferent les ſeigles à tous les autres grains, & la borgenne à tous les autres bois. La chair du faon eſt bonne à manger, celle de la biche & du daguet n'eſt pas abſolument mauvaiſe, mais celle des cerfs a toujours un goût déſagréable & fort * ; ce que cet animal a de plus utile, c'eſt ſon bois & ſa peau ; on la prépare, & elle fait un cuir ſouple & très-durable ; le bois s'emploie par les couteliers, les fourbiſſeurs, *&c.* & l'on en tire par la chymie des eſprits alkali-volatils, dont la médecine fait un fréquent uſage.

Lorſque le faon a environ ſix mois, alors il change de nom, il prend celui de *here :* les boſſettes croiſſent & s'alongent, elles deviennent cylindriques, & dans cet état on leur donne le nom de *couronne* (en termes de chaſſe on les nomme *pivots* ;) ils ſont terminés par une face concave, ſur laquelle poſe l'extrêmité inférieure du bois.

Le premier que porte le cerf ne ſe forme qu'après ſa premiere année ; il n'a qu'une ſimple tige ſur chaque pivot ſans aucune branche, c'eſt pourquoi on donne à ces tiges le nom de *dagues*, & au cerf celui de *daguet*, tant qu'il eſt dans ſa ſeconde année ; mais à la troiſieme année, au lieu de dagues il a un bois dont chaque perche jette deux ou trois branches, que l'on appelle *andouillers.*

Alors l'animal eſt nommé *cerf à la ſeconde tête ;* ce nom lui reſte juſqu'à ce qu'il ait mis bas ſa ſeconde tête ; celle qui lui repouſſe à la quatrieme année lui fait prendre le nom de *cerf à ſa troiſieme tête*, qu'il conſerve juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette troiſieme tête, & celle qui lui repouſſe à la cinquieme année, lui fait prendre le nom de *cerf à ſa quatrieme tête*, qu'il conſerve de même juſqu'à ce qu'il ait mis bas cette quatrieme tête, celle qui lui repouſſe lui fait prendre le nom de dix cors jeunement qu'il conſerve pendant ſa ſixieme année ; quand il met bas cette tête, à celle qui lui repouſſe à ſa ſeptieme année, il prend le nom de *cerf de dix cors*, après il n'y a plus de terme que celui de *gros & vieux cerfs ;* dans ces âges le nombre des andouillers n'eſt pas fixe ; il y a pluſieurs exemples de daguets qu'on a pris avec les meutes de S. M. leſquels portoient des andouillers ſur leurs dagues, qui étoient chaſſés pour des cerfs à leur ſeconde tête, & qui à la mort ne ſe trouvoient que daguets, parce qu'ils n'avoient point de meule, les daguets n'en ayant jamais ; les meules ſont une petite couronne en forme de bague, qui croît au bas du merain des cerfs, & elles ne prennent cette forme qu'après que les dagues ſont tombées, & qu'il leur pouſſe leur ſeconde tête, les daguets n'ont point de meule, mais ſeulement de petites pierrures détachées à l'endroit où les meules ſe forment à l'accroiſſement de leur ſeconde tête, quand le nombre des andouillers eſt au nombre pair, & qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre, & particuliérement ceux qui forment l'empaumure, c'eſt-à-dire, andouillers de chaque côté à l'empaumure, cela ſe dit *porter douze*, parce que l'on compte de cette façon ; l'andouiller qui croît le plus près des meules, ſe nomme *premier andouiller*, celui qui ſuit *ſur-andouiller*, & celui d'après *chevillure ;* or, il eſt à préſumer que tous les cerfs doivent avoir ces trois andouillers le long du mé-

(*) M. de Buffon n'a point mangé de la chair du cerf dans la ſaiſon qu'elle eſt bonne, puiſqu'il la trouve d'un goût déſagréable & fort ; il eſt vrai qu'elle eſt telle dans le temps du rut, mais quand il eſt paſſé, & que les cerfs ſont refaits & rétablis, elle eſt très-bonne à manger, quand on ſait bien l'accommoder. Elle étoit ſi peu mauvaiſe, qu'anciennement on portoit à la bouche du roi les petits filets, la langue, le muſle & les oreilles : j'ai encore vu de mon temps y porter les petits filets & la langue ; on s'eſt relâché ſur cela, ils n'ont point été redemandés, & on ne les y a plus portés ; on les portoit à la bouche juſqu'à ce que les cerfs fuſſent en rut, pour lors on ceſſoit juſqu'à la S. Hubert qu'on les reportoit. J'ai vu auſſi porter quelquefois la hampe du cerf, qui eſt la poitrine, à la bouche de ſa majeſté qui les demandoit. Le roi mange actuellement les dintiers, & même dans le temps du rut par régal. Depuis qu'on ne porte plus à la bouche les petits filets & la langue, ces morceaux ſont pris par ceux à qui l'aſſemblée en pain, vin & viande tombe les jours que l'on chaſſe, ſoit valets de limiers ou valets de chiens.

rain ; que tous les andouillers qui ſont au deſſus doivent être compris de l'empaumure, ainſi ayant trois andouillers le long du mérain, & trois à l'empaumure, cela fait ſix, autant de l'autre côté, fait douze, qu'on dit que le cerf qui a ce même nombre doit porter, & s'il n'y avoit que deux andouillers à l'empaumure d'un côté & trois de l'autre, on dit *porter douze mal ſemée :* quand un cerf n'auroit qu'on premier andouiller, point de ſur-andouiller, ni de chevillure, & qu'il auroit trois andouillers à l'empaumure de chaque côté, on doit toujours dire *porter douze*, comme je l'ai déjà dit, qu'il n'y a que les andouillers de l'empaumure que l'on compte en ſuppoſant toujours les andouillers au deſſous, qu'ils y ſoient ou non ; un cerf qui a les trois premiers andouillers, & qui n'en a point à l'empaumure, il eſt dit *porter huit ;* s'il y a un andouiller à l'empaumure, ſi petit qu'il puiſſe être, pourvu qu'il déborde le mérain à y accrocher la bouteille, on le compte, & on dit *porter dix ;* s'il y en a autant de l'autre côté, s'il n'y en a qu'un d'un côté & point de l'autre, il eſt dit *porter dix mal ſemée ;* ainſi du plus grand nombre comme celui-ci, *p. 143.*

L'extrêmité inférieure de chaque perche eſt entourée d'un rebord en forme d'anneau, que l'on nomme *la meule :* ce rebord eſt parſemé de tubercules appellés *pierrures*, & il y a ſur les perches ou mérain, & ſur la partie inférieure des andouillers, d'autres tubercules plus petits appellés *perlures :* ceux-ci ſont ſéparés les uns des autres dans quelques endroits par des ſillons qui s'étendent le long du mérain & des andouillers, & que l'on nomme *gouttiere :* à meſure que le cerf avance en âge le bois eſt plus haut, plus ouvert, c'eſt-à-dire, que les perches ſont plus éloignées l'une de l'autre ; le mérain eſt plus gros, les andouillers ſont plus longs, plus gros & plus nombreux, les meules plus larges, les pierrures plus groſſes, & les gouttieres plus grandes. Cependant à tout âge il arrive dans ces parties, des variétés qui dépendent de la qualité des nourritures & de la température de l'air.

Lorſque le bois eſt tombé, la face ſupérieure des prolongemens de l'os du front reſte à découvert (en terme de *vénerie* il ſe nomme *pivot*) ; mais bientôt le périoſte & les régumens qui embraſſent chaque pivot en l'entourant s'alongent, leurs bords ſe réuniſſent ſur la face ſupérieure, & forment ſur cette face une maſſe qui a une conſiſtance molle, parce qu'elle contient beaucoup de ſang, & qui eſt revêtue de poils courts à peu près de la même couleur que celui de la tête de l'animal : cette maſſe ſe prolonge en haut, comme le jet d'un arbre devient la perche du bois, & pouſſe à meſure qu'elle s'éleve des branches latérales qui ſont les andouillers. Ce nouveau bois, qu'on appelle un *refrais*, eſt de conſiſtance molle dans le commencement de ſon accroiſſement : la réaction qui ſe fait contre les pivots, forme les meules par la portion de matiere qui déborde autour de l'extrêmité inférieure de chaque perche. Le bois a une ſorte d'écorce qui eſt une continuation des régumens de la tête ; cette écorce ou cette peau eſt velue, & renferme des vaiſſeaux ſanguins, qui fourniſſent à l'accroiſſement du bois ; ils rampent & ſe ramifient le long du mérain & des andouillers.

Les troncs & les principales branches de ces vaiſſeaux y creuſent des impreſſions en forme de ſillons longitudinaux, qui ſont les gouttieres. Les petites branches & leurs ramifications tracent d'autres ſillons plus petits, qui laiſſent entr'eux ſur la ſurface du bois des tubercules, des pierrures & des perlures ; ces tubercules ſont d'autant plus larges & plus élevés que les vaiſſeaux entre leſquels ils ſe trouvent, ſont plus gros, & par conſéquent plus éloignés les uns des autres à l'extrêmité du mérain & des andouillers, les ramifications ſont très-petites ; il n'y a point de perlures, ou elles ſeroient ſi petites, qu'elles ſe détruiroient par le moindre frottement. La ſubſtance du nouveau bois de cerf ſe durcit par le bas, tandis que la partie ſupérieure eſt encore tuméfiée & molle ; mais lorſqu'il a pris tout ſon accroiſſement, l'extrêmité acquiert de la ſolidité, alors il eſt formé en entier, quoiqu'il ne ſoit pas auſſi compact qu'il le devient dans la ſuite ; la peau dont il eſt revêtu ſe durcit comme un cuir, elle ſe deſſeche en peu de temps, & tombe par

lambeaux, dont le cerf accélere la chûte en frottant ſon bois contre les arbres.

Il y a au deſſus de l'angle antérieur de chaque œil du cerf une cavité dont la profondeur eſt de plus d'un pouce : elle s'ouvre au dehors par une fente large d'environ deux lignes du côté de l'œil, & longue d'un pouce, elle eſt dirigée en ligne droite du côté de la commiſſure des levres; cette cavité a, pour l'ordinaire, un pouce de longueur, & environ huit lignes de largeur dans le milieu : la membrane qui la tapiſſe, eſt pliſſée dans le fond & très-mince; elle renferme une ſorte de ſédiment de couleur noire, de ſubſtance graſſe, tendre & légere; on donne à ces cavités le nom de *larmiers*, & à la matiere qu'elles contiennent celui de *larmes*, ou de *bezoard de cerf*; mais le premier ſembleroit être plus convenable que l'autre. Ces cavités ſont dans tous les cerfs & dans toutes les biches; mais on ne les trouve pas toujours pleines de matiere épaiſſie; ſouvent il n'y en a qu'une petite quantité, & ſa conſiſtance eſt très-molle.

Le cerf a de chaque côté du chanfrein, près de la fente dont il vient d'être fait mention, le poil diſpoſé en épi, comme celui qui eſt ſur le front du cheval.

Il ſe trouve ſur la face extérieure de la partie ſupérieure du canon des jambes de derriere, un petit bouquet de poil auquel on a donné le nom de *broſſe*, parce qu'il eſt un peu plus ſerré & un peu plus long que celui du reſte du canon.

Le faon en naiſſant eſt moucheté, il perd ſa livrée à l'âge d'environ neuf mois.

Le cœur du cerf eſt ſitué comme celui du bœuf; il a auſſi deux os ſemblables à ceux du cœur du bœuf, par leur poſition & leur figure; la biche a un os dans le cœur, mais à proportion beaucoup plus petit que dans le cerf. En terme de *vénerie* on nomme l'os du cœur du cerf *croix de cerf*.

Les teſticules des cerfs ſont poſés dans le milieu du ſcrotum, l'un en avant, & l'autre en arriere; dans quelques ſujets, le teſticule droit ſe trouvoit en avant; dans d'autres c'étoit le gauche; dans tous, les deux teſticules ſe touchoient par le côté intérieur, & ils adhéroient l'un à l'autre par un tiſſu cellulaire aſſez lâche, pour qu'on pût le remettre l'un à côté de l'autre; mais dès qu'on donnoit quelque mouvement au ſcrotum ou aux cuiſſes de l'animal, on retrouvoit les teſticules dans leur premiere ſituation. En terme de *vénerie*, on nomme les teſticules *daintiers*.

La biche a deux mamelles comme la vache, & chaque mamelle a deux mamelons.

Les dents inciſives du cerf ſont au nombre de huit à la machoire inférieure.

Le cerf & la biche ont de plus que le taureau deux crochets dans la mâchoire ſupérieure, un de chaque côté; ils ont rapport par leur poſition aux dents canines, & ils leur reſſemblent encore par leur racine, mais au lieu d'être pointus, ils ſont arrondis à leur extrêmité, & ils ſont liſſes; quand il y a une eſpece de larme noire dans le blanc liſſe de la dent, elles ſont belles, & on les fait monter en bague, ſa majeſté & le grand veneur prennent ſouvent les plus belles.

Il y a ſix dents mâchelieres de chaque côté de chacune des machoires : ces dents reſſemblent à celle du taureau par leur poſition & leur figure, comme par leur nombre.

Le bézoard de cerf. Il eſt de figure ovoïde aplatie, & de couleur jaunâtre au dehors, & blanches au dedans; il a deux pouces une ligne de longueur, un pouce dix lignes de largeur, & quinze lignes d'épaiſſeur; ſa ſurface eſt liſſe & polie; il peſe trois onces cinq gros & demi.

Le bézoard, pierre précieuſe, qui naît dans l'eſtomac d'un animal des Indes. Il s'en trouve auſſi dans l'eſtomac de quelques bœufs & de quelques cerfs.

Il y a en Guinée une eſpece de petits cerfs qui paroît confinée dans certaines provinces de l'Afrique, des Indes orientales; l'on en avoit apporté un mâle & une femelle à M. de Machault, pour lors miniſtre de la marine; le mâle mourut dans le voyage, & la femelle arriva en bon état; j'ai été la voir à l'hôtel du miniſtre à Compiegne, elle étoit en liberté, & mangeoit pour lors des feuilles de laitue; elle étoit formée dans toutes les parties de ſon corps comme les biches de ce pays-ci, mais elle n'étoit pas plus groſſe qu'un chat de la moyenne

eſpece; elle n'avoit pas un pied de haut, par le volume à peu près, elle ne devoit pas peſer cinq livres; elle étoit leſte autant que par proportion de ſa taille elle devoit l'être.

Grand veneur, M. Langlois, procureur du roi en la varenne du Louvre, ſiege de la grande vénerie, a donné un petit traité dont nous allons donner un précis.

L'office de *grand veneur* eſt ancien, mais le titre n'eſt que du temps de Charles VI. Il y avoit auparavant un maître-veneur; Geoffroy eſt le veneur qui ſoit connu ſous le regne de S. Louis en 1231. Pluſieurs de ſes ſucceſſeurs eurent la même qualité jointe à celles de maître ou enquêteur des eaux & forêts.

Le *grand veneur* étoit autrefois appellé le *grand foreſtier*.

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de maître-veneur & gouverneur de la vénerie du roi.

Louis d'Orguin fut établi le 30 octobre 1413, *grand veneur* & gouverneur de la vénerie, ſous le regne de Charles VI.

Jean de Berghes, ſieur de Cahen & de Marguillier en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de *grand veneur* de France par lettres du 2 juin 1418. M. de Gamache a été *grand veneur* ſous le même regne. *L'école de la chaſſe*, par M. Leverrier de la Conterie, *p. 8*, *p. 80*.

Il n'eſt plus mention du nom des *grands veneurs*, depuis Charles VI, juſqu'aux regnes d'Henri IV, qu'on nomme ceux qui l'ont été, Louis XIII, Louis XIV & Louis XV.

Salnove nomme M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, *grands veneurs* ſous Henri IV & Louis XIII.

Dans le nouveau traité de vénerie par M. de la Briffardiere, dans ſon inſtruction à la vénerie du roi, *page 20*, dit que ſous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit *grand veneur*; après lui, le duc d'Elbœuf fut revêtu de cette charge: & depuis le regne de Louis XIII, on a vu la charge de *grand veneur* exercée ſucceſſivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazon, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan.

J'ai lu dans un endroit, ſans pouvoir me ſouvenir dans quel auteur, que M. de Saucourt avoit été *grand veneur*, apparemment entre M. le chevalier de Rohan & & M. le duc de la Rochefoucault.

A la mort de M. le duc de la Rochefoucault, M. le comte de Toulouſe en a exercé la charge; à ſa mort, M. le duc de Penthievre ſon fils, en a été revêtu; pendant ſa minorité, M. le prince de Dombes l'a exercé; à ſa majorité, il l'a exercé lui-même, & en a revêtu M. le prince de Lambale ſon fils, & il en a fait les fonctions juſqu'à ſa majorité.

Salnove & M. de la Briffardiere ne ſont pas d'accord des *grands veneurs* ſous les regnes d'Henri IV & de Louis XIII. Salnove dit que M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazon, étoient *grands veneurs* ſous Henri IV, & M. de la Briffardiere les met ſous le regne de Louis XIII. Je crois qu'on peut s'en rapporter à Salnove qui a ſervi dans la vénerie ſous Louis XIII, il étoit à portée de le ſavoir au juſte.

Edit du roi du octobre 1737, qui ſupprime partie des charges de la grande vénerie. Art. premier. Des quarante-quatre charges de gentilshommes, il y en a trente-huit de ſupprimées: plus, toutes les charges de fourriers, valets de chiens ordinaires à cheval, & ceux ſervant par quartiers; les valets de limiers, autres valets de chiens ſervant par quartier; les petits valets de chiens, maréchaux ferrans, chirurgiens, boulangers, & châtreurs de chiens.

Il y avoit anciennement ſous les ordres du *grand veneur* quatre lieutenans qui ſervoient comme de capitaines, chacun dans leurs quartiers, & qui en ſon abſence recevoient les ordres du roi, pour les donner à toute la vénerie. *Nouveau traité de vénerie, p. 20. introduction.*

Commandant. Les places de commandant de la vénerie du roi, ſont établies depuis que les lieutenans en charge n'ont plus fait de fonctions.

Il y a un commandant qui prend les ordres du *grand veneur*, & en ſon abſence, du roi qui les lui donne pour les chaſſes qu'il juge à propos de faire; il diſtribue les ordres, comme il en a été déjà parlé.

Dans le premier volume de *l'école de la*

chaſſe, par M. Leverrier de la Conterie, *p.* 2, il eſt dit qu'un prince, amateur de la chaſſe, doit choiſir un commandant qui ait de la naiſſance, qui l'entende, qui l'aime, & penſe aſſez juſte pour préférer à tout le plaiſir de ſon prince. Ces quatre qualités ſont abſolument néceſſaires.

Un commandant eſt reſponſable de ce qui ſe paſſe au chenil & à la chaſſe par la faute des officiers & autres du ſervice; & il doit ſe faire un point d'honneur d'amuſer ſon prince. Du choix du commandant dépend la bonté de l'équipage & le bon ordre dans lequel il doit être tenu. Il faut un gentilhomme né avec le goût décidé pour la chaſſe, & qui ait blanchi avec fruit dans le métier; qu'il ait des mœurs, humain envers ceux qui lui ſont ſubordonnés, poli avec tout le monde.

M. de Ligniville. Celui qui commande, s'il n'eſt parfaitement inſtruit, on lui en fera bien accroire. Il y a des veneurs ſi ambitieux, qu'ils demandent ſouvent beaucoup plus de quête qu'ils n'en peuvent faire. Il y en a auſſi à qui on donne des quêtes qui ſont toujours mal faites par l'ignorance & la pareſſe de ceux-ci; c'eſt au commandant à connoître l'ambition des uns & la négligence des autres, pour réprimer l'un, & réveiller l'émulation des autres.

Le commandant doit ſe rendre le protecteur & le pere des veneurs. Les plus grands princes & ſeigneurs ont donné le titre de *compagnon de venerie* à ceux avec leſquels ils prenoient le plaiſir de la chaſſe. Quand un commandant a fait monter un veneur au grade pour faire chaſſer les chiens, il ne l'aura pas fait avancer, qu'il n'ait vu des preuves de ſon ſavoir par les beaux laiſſés courre qu'il aura faits; l'intelligence, l'âge, la conduite, les talens qui ſont néceſſaires dans cette partie: d'après cela, il le doit traiter avec bonté & amitié. Si c'eſt un homme de ſentiment, il ne ſe dédira ſûrement pas; mais ſi on lui fait eſſuyer des déſagrémens, ce pauvre veneur devient triſte, mélancolique, ſe dégoûte du ſervice, ne le fait plus que par honneur; le plaiſir eſt banni de lui. Cet exercice demande qu'on ſoit dégagé de toute autre choſe étant à la chaſſe; qu'on ne penſe & agiſſe que pour remplir les devoirs de la place qu'on occupe; qu'on ſoit à l'abri des craintes; que le plaiſir ſeul d'amuſer ſon maître ſoit toutes les penſées & les actions du veneur à la chaſſe. Les réprimandes publiques, les mortifications qu'on fait ſouvent ſubir à d'honnêtes gens par pur caprice, ſont bien à craindre pour ceux qui ſe ſont un principe de ne point manquer dans leurs ſervices. Il peut arriver des fautes en croyant bien faire; ſi-tôt qu'un habile & zélé veneur s'en apperçoit, il eſt aſſez puni de l'avoir commiſe; il en ſera tout honteux & conſterné. Qui eſt-ce qui ne commet point de faute? C'eſt celui qui n'a rien à faire, & qui n'eſt chargé de rien.

Les mauvais ſujets doivent être traités comme ils le méritent après les fautes réitérées; il les faut punir; & s'ils ne ſe corrigent pas, que les réprimandes & menaces n'y faſſent rien, les redeſcendre à leur premier état, & ſi cela n'y fait rien, les renvoyer avec du pain; le roi & les princes ne voudroient pas voir des malheureux, qui auroient eu l'honneur de les ſervir dans leurs plaiſirs, être des miſérables. Il ne faudroit qu'un pareil exemple à celui d'être deſcendu, pour exciter & réveiller l'émulation.

Il faut que le commandant ſoit comme le pere de famille, attentif aux beſoins de ceux qui lui ſont ſubordonnés. S'ils n'ont pas de quoi vivre de leurs appointemens & revenus de leurs places, qu'il ſollicite pour eux des ſupplémens; qu'il ſache faire récompenſer les anciens & bons ſerviteurs qui ſe ſont expoſés, ſacrifiés pour leur ſervice. Les bontés du maître doivent couler ſur eux par le canal du commandant; de même ceux qui ont de groſſes familles, qui ont peine à vivre & qui n'ont pas d'autres reſſources, n'en doivent point être abandonnés; il faut ſecourir les malheureux dans la peine.

La place de commandant eſt la plus honorable de la vénerie, après le *grand veneur*.

Ses appointemens ſur l'état de ceux de la vénerie, ſont de quinze cens livres; il a en ſus ſur la caſſette trois mille livres payés par quartiers; c'eſt-à-dire, en quatre paiemens.

Le

Le roi leur donne en ſus des penſions ſur le tréſor royal & des gratifications, qui ne ſont accordées qu'autant qu'ils ont d'ancienneté & qu'il plaît à ſa majeſté de leur faire du bien. Ils ont un carroſſe & une chaiſe entretenus aux dépens du roi, quatre chevaux, un cocher & un poſtillon de même.

Pour l'habillement de l'ordonnance, il eſt pareil à celui du roi du *grand veneur*; ils ont des trompes.

Voilà l'état des commandans de la *vénerie* du roi.

Ecuyer. Celui de l'écuyer eſt de même.

Gentilshommes. Celui des gentilshommes eſt de trois mille livres payées ſur la caſſette. Sa majeſté leur donne des penſions & gratifications ſuivant leur ancienneté & la volonté de ſa majeſté. Ils n'ont rien ſur l'état des appointemens de la *vénerie*; leur habillement eſt pareil à celui du commandant; leur ſervice eſt d'aller au bois, de piquer à la queue des chiens, ils ne ſont pas tenus d'autres ſervices; ils avancent au grade de commandant: ils ſont deux dans la vénerie.

Pages. Les pages ſont au nombre de deux; on les prend fort jeunes ſuivant l'uſage; ils apprennent à connoître les chiens, à aller au bois; ils ont deux chevaux à la chaſſe, pour apprendre cet art. Leur ſervice eſt d'aider à aller rompre; d'être ſur les ailes à voir ce qui ſe paſſe, pour ſe rendre utiles. Ils parviennent au grade de gentilhomme. Leur habillement eſt pour la chaſſe le ſurtout des pages de la grande écurie, & l'habit de grande livrée de la petite écurie, chapeau bordé, bourdaloue, *&c.* Ils ont ceinturon, couteau de chaſſe, bottes, trompe, bas, ſouliers, quarante ſous par jour, & une gratification ſur la caſſette pour leur bois & chandelle.

Piqueurs. L'état de *vénerie* eſt de cinq piqueurs; le premier & le plus ancien eſt chargé du ſoin & du détail de la meute; les quatre autres ſont pour aller aux bois & piquer à la queue des chiens, les bien connoître, pour en diſtinguer la ſageſſe, la bonté & la vigueur, afin de les remarquer & avoir de la confiance dans les occaſions aux plus ſages.

Il faut, pour être bon piqueur, avoir paſſé les grades du ſervice de la *vénerie*, pour en connoître les détails; avoir été au bois avec un bon maître pendant deux ans, cela ne feroit qu'une perfection de plus pour l'écolier. Toutes les ſaiſons ſont différentes pour le travail du bois; il faut les avoir ſuivies avec attention & goût; à vingt & vingt-cinq ans eſt l'âge pour les faire monter à ce grade, pour en tirer du ſervice; il le faut choiſir dans les éleves, qu'il aime la chaſſe par goût & non par intérêt, ou pour avancer; qu'il ſoit d'une bonne ſanté, vigoureux, ne craignant ni le froid ni le chaud, ni la pluie; neige, gelée, que tout lui ſoit égal; qu'il ne craigne point de percer les enceintes, fourrées ou non, à la queue de ſes chiens, ni de franchir un foſſé; il faut qu'un bon piqueur ſoit collé, pour ainſi dire, à ſes chiens, pour les remarquer manœuvrer, & ſavoir quand il arrive du déſordre par le change ou par la ſéchereſſe, afin de leur aider dans ces occaſions; connoître les chiens timides dans le change, les chiens ſages & hardis, & ceux en qui l'on n'a point encore de confiance, afin de ſavoir à quoi s'en tenir, & prendre ſon parti ſuivant les occurences; ſavoir retourner à propos & prendre garde de le faire trop promptement dans les ſechereſſes au bord d'une route ou chemin, ou ſi des cavaliers auroient paſſé dans l'un ou l'autre, pour lors les chiens peuvent demeurer court, & le cerf s'en aller: choſes à prendre garde dans une pareille incertitude, les uns retournent dans les voyes, les autres prennent avec de bons chiens au deſſus & au deſſous. Il faut pareillement qu'il s'applique à connoître ſon cerf par la tête, ſi elle eſt brune, blonde ou rouſſe; ſi elle eſt ouverte, rouée ou ſerrée; ſi le pelage eſt brun, blond ou fauve; ſi c'eſt un pied long ou rond, creux ou paré, les pinces groſſes ou menues, la jambe large ou étroite, haut ou bas jointe, les os gros ou menus; de même la figure du pied de derriere, s'il y a quelque remarque à y faire, en revoir avec attention ſur le terrein ferme, comme dans le terrein mou ou ſableux, ce qui fait un changement au revoir. D'après toutes ces obſervations, le piqueur ſe diſtinguera

dans tous les momens de la chaſſe, & fera peu de fautes : il faut prendre garde que le trop d'ardeur ne l'entraîne pour ſe faire voir un des premiers aux chiens, ſans ſe donner la peine de mettre l'œil à terre de crainte que cela ne l'arriere ; il arrivera du change, les chiens ſe ſépareront, il tournera à une partie, il reverra d'un cerf devant eux ſans ſavoir ſi c'eſt le cerf de meute, il eſt long-temps à ſe décider s'il rompra ou appuyera, cela le met dans l'embarras, & connoiſſant ſon cerf, il appuye ou arrête.

S'il peut avoir une bonne voix & une belle trompe, cela fait un ornement de plus à la chaſſe. Il faut qu'il ſoit ſage ſur le vin & le reſte ; un veneur qui s'eſt trop adonné à l'un ou à l'autre vice, fait mal ſon ſervice, il ſe trouve aſſommé par la débauche, & ne peut pas les jours de chaſſe remplir le ſervice du bois où il va pour y dormir au coin d'une enceinte, & ſa quête ſe fait tout d'un ſomme ; & à la chaſſe il eſt mou, fatigué, & ne remplit point les devoirs de ſa place, pour lors il y faut mettre ordre ; il y a toujours un intervalle de trois jours d'une chaſſe à l'autre, c'eſt aſſez pour ſe repoſer & réparer la fatigue de chaque chaſſe.

Les piqueurs ont cinq chevaux chacun à la chaſſe, ainſi que les commandans & gentilshommes ; le premier eſt pour attaquer de meute, le ſecond à la vieille meute, le troiſieme à la ſeconde, le quatrieme aux ſix chiens, & le cinquieme au relais volant, où il n'y a que des chevaux & point de chiens.

Le premier piqueur n'a que deux chevaux pour accompagner l'équipage au rendez-vous, & aux briſées où l'on attaque, & ſe promener ; il n'eſt tenu d'aucun autre ſervice que de ſe trouver, s'il peut, à la fin de la chaſſe pour ramener les chiens au logis : il a de plus que les autres 300 livres pour le ſoin des chiens, 300 livres pour les têtes des cerfs qui lui appartenoient, que le roi prend ; il eſt chauffé & éclairé toute l'année.

L'habillement des piqueurs ne differe des premiers que par les bordées, boutons, boutonnieres, galons ſur les coutures, bord de chapeau, le bordé, & boutonnieres de la veſte qui ſont d'argent, & aux premiers ils ſont or ; les grands galons ſont les mêmes ; ceinturon & couteau de chaſſe de même, paremens & collet de velours, la même poſition des galons pareille ; on leur donne une trompe à l'habillement comme à tous ceux qui en doivent avoir.

L'habit eſt bleu, doublé de rouge, paremens de velours, & collet de même ; veſte & culotte écarlate, l'habit bordé, boutons & boutonnieres d'argent, un grand galon or & argent travaillé enſemble, l'or dans le milieu, & les deux bandes chaque côté, large de plus de deux pouces ; un de ces grands galons eſt poſé à côté des boutonnieres, à chaque côté du haut en bas ; deux de ces grands galons ſur le velours de chaque manche, un en bande, l'autre en pointe, & forme deux petits fers à cheval deſſus & en dedans, & une bande de ce grand galon qui prend ſous le premier galon qui couvre toute la couture du parement, & rentre en dedans la manche ; il y a de même deſſous un même galon qui fait le même effet, la poche eſt bordée d'un petit galon, & un grand qui couvre preſque la poche, qui eſt en grande patte longue ; un autre grand galon qui eſt poſé ſur la poche au deſſous de la patte, remonte aux hanches, eſt plié de façon qu'il forme une pointe qui gagne la fourche de l'habit par derriere, où il y a encore un autre grand galon de chaque côté de ladite fourche croiſé par en haut, qui gagne les deux pointes du galon qui remonte de la poche, le tout lié enſemble ; en outre il y a deux bordés dans les plis, & deux grands galons chaque côté ; ſur toutes les coutures un galon d'argent large de deux pouces. Le ceinturon eſt couvert du même grand galon or & argent ; le bord du chapeau, le bourdaloue, bouton & gance eſt pareillement donné. Les habits complets tels qu'ils ſont dits, ſe montent à près de 700 livres : ceux du grand-veneur & commandant, *&c.* paſſent au deſſus à cauſe de l'or.

Appointemens des piqueurs. Ils ont chacun 1100 liv. ſur l'état des appointemens de la *vénerie* ; ils ſont payés, ainſi que tous ceux qui ſont ſur l'état de la *vénerie*, tous les mois ; ils ont enſuite chacun une penſion

ſur le tréſor ; il y en a de plus fortes les unes que les autres, depuis 300 liv. juſqu'à 480 ; il n'y en a point eu de 500 livres, S. M. donne à la S. Hubert à chaque piqueur 200 livres ; hors Verſailles ils ont 10 ſous par jour : le roi leur donne des penſions & gratifications ſur ſa caſſette, aux uns plus, & les autres moins.

Valets de limiers. Les valets de limiers ſur l'état de la *vénerie*, ſont au nombre de huit, dont deux à cheval, pour faire avancer les relais ; les autres à pied, pour garder les cerfs détournés le matin, juſqu'à ce qu'on vienne attaquer, ou que l'on chaſſe.

Pour faire un bon valet de limier, il faut choiſir parmi les dix valets de chiens, celui qui a le plus de bonne volonté, de goût pour la chaſſe, de bonne ſanté, vigoureux, intelligent ; le mettre entre les mains d'un maître habile, & l'y laiſſer deux ans pour qu'il connoiſſe chaque façon de travailler au bois dans les différentes ſaiſons, & à juger les cerfs dans les différentes forêts, dont les pieds ne ſe reſſemblent point ; d'après cela lui confier un limier & une quête : s'il ne ſe dédit pas après qu'il aura l'habit galonné, s'il a de la voix, de la trompe, qu'il ſache mener un cheval, & qu'il ait de la conduite, on peut après l'avoir éprouvé étant valet de chien à cheval, ſi l'on en a été content, le faire monter à cheval pour faire avancer les relais ; c'eſt-là l'école pour faire un piqueur ; ſi tous les ſuffrages ſe réuniſſent en ſa faveur, on peut lui donner la premiere place qui viendra à vaquer dans cette partie, & l'on feroit des éleves ; par ce moyen il y auroit toujours des ſujets prêts à remplacer ceux qui manqueroient, ſans s'arrêter aux rangs ; ce n'eſt pas que je conſeille l'injuſtice, au contraire à chaque ſujet qui auroit les qualités ſuſdites, il y en auroit une bien grande de leur faire des paſſe-droits à leurs rangs ; mais je parle de ceux à qui la nature n'a pas donné les dons néceſſaires pour la chaſſe ; il faut leur trouver des places à quoi ils puiſſent être bons, qu'elles ſoient à peu près équivalentes à ce qu'ils perdroient, afin qu'ils ſe trouvent dédommagés du temps qu'ils auront paſſé à faire leur poſſible pour atteindre aux talens qu'ils n'ont pas pu acquérir ; cela feroit des heureux, des contens, & l'équipage du roi ſe trouveroit rempli de ſujets capables ; bannir les ivrognes, les libertins, les pareſſeux, & faire faire un noviciat de ſix mois ou un an à ceux ſur leſquels on jetteroit les yeux pour les recevoir dans le ſervice ; il ne faudroit pour cela ni protecteurs, ni recommandation, que les diſpoſitions ſeules.

Valets de limiers. L'habillement des valets de limiers eſt pareil à celui des piqueurs ſans nulle différence.

Les appointemens ſont de 360 liv. par an, payés ſur l'état de la *vénerie* ; on leur a donné du vivant de monſeigneur le comte de Toulouſe, grand-veneur, par ſupplément qui eſt enregiſtré à la chambre des comptes, à chacun 150 liv. qu'ils reçoivent tous les ans, une partie ont des penſions de 300 liv. chacun.

Le roi leur donne à la S. Hubert à chacun 24 liv.

Le grand-veneur 10 livres, aux étrennes chacun 48 liv.

Sa majeſté leur donne au freouet à chacun 100 liv. & le grand-veneur 12 liv. 10 ſous. Ils ont chacun environ ſix aſſemblées par année qui ſont compoſées de trente bouteilles de vin commun, pris à l'échanſonnerie du roi ; vingt livres de viande au grand commun, & vingt livres de pain à la panneterie, ce qui peut valoir en argent environ 72 liv.

Ils ont du grand-veneur 5 liv. 10 ſous par chaſſe, & chaque fois qu'ils vont au bois pour reconnoître par ordre qu'il leur fait, environ 50 liv.

Ils ont 10 ſous par jour en campagne hors de Verſailles, ce qui leur fait 100 liv.

Cela leur fait environ 1200 liv. avec penſion ; ils ont encore en ſus les débris de leur habillement 100 liv. qui leur fait 1300 liv.

Chaque veneur qui va au bois doit avoir deux limiers, afin que s'il arrive accident à un, l'on ait pour reſſource un autre qu'on aura dreſſé, ce qui mérite d'être expliqué.

Aſſemblées. Les aſſemblées autrefois étoient les déjeûnés de chaſſe que l'on faiſoit

porter aux rendez-vous, compoſées comme il eſt dit ci-deſſus, de la quantité de pain, vin & viande; depuis un temps dont je ne trouve nulle part la date, on a réglé les aſſemblées à deux par ſemaines; les valets de limiers en ont une, & les valets de chiens l'autre; que la meute du roi chaſſe ou ne chaſſe pas, elles ſont délivrées ſur le certificat du commandant, deux par ſemaine comme il eſt dit à la *louveterie;* ils en ont pareillement deux, & au vautrait, qui eſt l'équipage du ſanglier, la même choſe, & même quantité de l'un & de l'autre.

Le jour de S. Hubert, elle eſt donnée double à la *vénerie.*

Valets de chiens. Pour le ſervice des chiens il y a dix valets de chiens dans la *vénerie*, dont trois à cheval & ſept à pied. Les trois à cheval vont au bois, & menent chacun un relais pour la chaſſe. Le premier eſt la vieille meute; le deuxieme la ſeconde; le troiſieme les ſix chiens: ils ont chacun un valet de chiens à pied. Chaque relais eſt compoſé de 16 à 18 chiens en deux hardes, une pour le valet de chiens à cheval, & une pour celui à pied: ainſi des deux autres relais.

Le valet de chiens à cheval étant arrivé à la place où doit être ſon relais, & avoir mis ſes chiens à l'ombre dans l'été, & au ſoleil dans l'hiver, à l'abri des mauvais vents & pluie, il laiſſe auprès d'eux le valet de chiens à pied pour prendre garde qu'ils ne ſe mordent, ne ſe hardent, & qu'ils ne coupent point leurs couples, & les attacher de façon à pouvoir ſe coucher.

Le valet de chiens à cheval doit aller en avant aux écoutes, du côté que doit venir la chaſſe, ou qu'on vienne l'avertir, afin de n'être point ſurpris de l'un ou de l'autre.

Il y a encore quatre valets de chiens à pied, dont un reſte au chenil les jours de chaſſe, ordinairement c'eſt celui qui ſe trouve de garde ce jour-là, pour avoir l'œil aux chiens qui ne vont point à la chaſſe, tenir le chenil bien propre, bien net, de belle paille blanche, & de bonne eau fraîche pour le retour de ceux qui ont chaſſé; faire manger les limiers, les lices en chaleur, les boiteux, & panſer les malades. Il reſte trois valets de chiens à pied, à qui on donne deux chevaux à deux, pour aider à mener les chiens au rendez-vous; & le troiſieme va à pied à la tête des chiens, pour les mener pareillement en route, comme à la chaſſe. Leur habillement eſt un habit de grande livrée du roi; une veſte bleue avec boutons & boutonnieres d'argent; une culotte de panne bleue, ou de drap, comme ils la veulent; un bord de chapeau, bourdaloue, gance & bouton d'argent. Les trois à cheval ont d'augmentation un ſurtout bleu, bordé de livrée, & une ſeconde culotte. Ils ont en ſus une ſouquenille de coutil, pour le ſervice du chenil: l'on habille ordinairement la *vénerie* tous les ans; cela a varié pendant quelques années.

Leurs appointemens ſont de 20 ſous par jour; ils ont en ſus 10 ſous à tous les endroits hors de Verſailles; ils ont environ chacun deux aſſemblées par an, c'eſt-à-dire, 30 bouteilles de vin, 20 livres de pain, & 20 livres de viande, qu'on leur délivre au grand commun, à l'échanſonnerie & à la panneterie pour chaque aſſemblée. A la S. Hubert le roi leur donne 400 liv. pour la brioche qui lui eſt préſentée, & en ſus quatre louis pour leur ſouper. Toute la famille royale, le grand veneur, princes & ſeigneurs à qui l'on préſente des brioches de S. Hubert, donnent chacun, & cela fait maſſe. Ils ont au partage 50 à 60 livres environ. Le premier a 4 ſous par jour pour le panſement des chiens de plus que ſes camarades.

Appointemens,	360 liv.
Augmentation,	160
Aſſemblée,	24
S. Hubert,	60
	544 liv.

Ils ont en ſus les nappes des cerfs, les ſuifs dans la ſaiſon, les fumiers, & 10 liv. pour leurs uſtenſiles, comme ciſeaux, peignes, broſſes, étrilles, tous les ans.

Le roi donne ſes ordres au grand-veneur pour envoyer les équipages où il veut chaſſer; le jour & l'endroit de la forêt où il juge à propos de faire ſon rendez-vous; le grand-veneur donne l'ordre au commandant; le

commandant aux officiers & autres, fait la diſtribution des quêtes. L'heure du départ de l'équipage ſe dit à celui qui en a la direction, qui eſt le premier piqueur à qui le commandant dit de même la diſtribution des relais, ſi elle ſe doit faire avant l'arrivée de la meute au rendez-vous.

Le plus ancien piqueur a le détail de l'équipage, ce qui concerne ſeulement la meute, pour avoir l'œil que les valets de chiens faſſent bien leur devoir; que rien ne manque pour la propreté des chenils; ſi la nourriture, ſi les farines, le pain, les mouées ſont bonnes & fraîches; ſi la paille n'a pas de mauvaiſe odeur; s'ils ſont bien peignés, bien broſſés; ſi l'on n'en paſſe pas légerement quelques-uns, & ſi on n'en oublie pas; ſi à l'ébat il ne s'en trouve pas de malades, de boiteux, de triſtes, afin de les faire examiner & traiter ſuivant le mal, & les faire ſéparer.

Le boulanger de la *vénerie* eſt habillé de drap bleu, parement rouge, bordé, boutons & boutonnieres d'argent, veſte bordée & culotte rouge, bord, bourdaloue, bouton & gance. Il a 30 ſous par jour, & 10 ſous hors de Verſailles; il eſt logé, chauffé, éclairé, c'eſt-à-dire, une chandelle par jour; il a à ſon profit la braiſe & la cendre.

Diſtinctions accordées aux officiers de la vénerie *du roi.* (M. de la Briffardiere.) Nos rois ont accordé de tout temps de grands privileges aux officiers de leur *vénerie*.

Il y a une ordonnance de Philippe Auguſte, rendue en 1218, qui donne aux officiers de la *vénerie* différentes exemptions & privileges; & en 1344, Philippe le Bel les exempta de toutes contributions de tailles, ſubſides, d'emprunts, de guet, de gardes, de péages, paſſage & logement de guerre.

Ces exemptions & privileges furent confirmés depuis ſucceſſivement en 1547 par Henri II, en 1594 par Henri le Grand, en 1639 par Louis XIII, qui déclare en outre tous les officiers de la *vénerie* & fauconnerie commenſaux de ſa maiſon, & en cette qualité exempts de taille & de tout autre ſubſide.

Enfin, par la déclaration rendue à Poitiers par Louis XIV, en l'année 1652, en faveur des officiers de la *vénerie*, il eſt dit expreſſément:

« Nous confirmons par ces préſentes, » tous les privileges, franchiſes, libertés & » immunités, exemptions & affranchiſſemens accordés aux officiers de nos maiſons royales, employés aux états de la » cour des aides, & à leurs veuves durant » leur viduité, voulant qu'elles ſoient » quittes de toutes contributions. »

Sous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit grand-veneur, après lui le duc d'Elbœuf, & depuis le regne de Louis XIII juſqu'à préſent, on a vu la charge de grand-veneur exercée ſucceſſivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazon, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan, M. le duc de la Rochefoucaut, M. le comte de Toulouſe; après la mort de M. le comte de Toulouſe, M. le prince de Dombes a fait les fonctions de grand-veneur juſqu'à la majorité de M. le duc de Penthievre, qui l'a exercée juſqu'à la majorité de M. le prince de Lambale, qui a eu la ſurvivance de M. le duc de Penthievre.

Ecurie pour le ſervice de la vénerie. Après avoir détaillé le nombre d'officiers qui ſont ſur l'état du ſervice de la *vénerie*, je vais faire celui de l'écurie pour le même ſervice.

Il y a un écuyer qui a l'habit complet comme le commandant, de même 1500 l. ſur l'état des appointemens, & auſſi 3000 l. ſur la caſſette. Sa majeſté lui donne en ſus des penſions & gratifications ſuivant ſa volonté; il a un carroſſe, deux chevaux pour le mener; il a une chaiſe pour aller au rendez-vous & voyage, avec pluſieurs chevaux pour relayer, un cocher, un poſtillon payés & habillés ſur l'état de la *vénerie*.

Un ſous-écuyer pour l'acquiſition des chevaux, qui a 1000 francs ſur l'état; il a des penſions & gratifications ſuivant la volonté du grand veneur. On lui paie ſon habillement, & à chaque voiture de chevaux Anglois qu'il achete, il a une gratification & tous ſes frais payés.

Il y a en ſus un piqueur, habillé avec le même uniforme que ceux de l'équipage; il a de plus une redingotte bleue, bordée d'argent, avec boutons & boutonnieres:

mais cela ne ſe donne que tous les trois habillemens ; il a une culotte rouge de plus. Ses appointemens ſont de 1000 francs ; il a des penſions & gratifications en ſus. Son ſervice eſt de dreſſer les chevaux, & les propoſer à l'écuyer pour être donnés ſuivant ceux à qui ils peuvent ſervir ; d'avoir l'œil que rien ne leur manque pour la nourriture, les ſoins ; & les jours de chaſſe, placer pour chacun aux relais, les chevaux deſtinés au ſervice, & en état de marcher.

Il y a de plus un aide à monter à cheval, pour le ſoulager à dreſſer les jeunes chevaux & réduire les fougueux, qui a un ſurtout bleu bordé d'argent, avec boutons & boutonnieres de même : il a pareillement la redingotte de même que le piqueur, la veſte eſt rouge, bordée d'argent, boutons & boutonnieres, & deux culottes ; les paremens de l'habit ſont de drap rouge, ainſi que la doublure qui eſt de la même couleur en ſerge.

Il y a un délivreur pour les fourrages, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval.

Il y a un maréchal, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval. Il a 50 ſous par mois pour chaque cheval, pour leur fournir les fers, les médicamens, *&c.* on lui paſſe un garçon ſur l'état de la *vénerie*.

Le ſellier eſt habillé de même uniforme ci-deſſus ; on lui paſſe un garçon ſur l'état ; on lui fournit tout ce qui concerne ſon état.

Les palfreniers ſont habillés d'un habit de grande livrée, veſte bleue, bordée d'un galon de ſoie, une culotte de drap ou panne, un manteau tous les trois habillemens, bord de chapeau, bourdaloue, bouton & gance ; ils ont 20 ſous par jour, & 10 ſous d'augmentation hors Verſailles : ils ont chacun quatre chevaux à panſer ; on leur donne 25 liv. pour les bottes.

Il y a en ſus des ſurnuméraires, qui ont ſurtout de bouracan, veſte, culotte de drap, bord de chapeau comme les palfreniers ; ils n'ont point de manteau, & on leur donne la même paie. Il y en a à peu près autant comme de palfreniers à la grande livrée, c'eſt-à-dire, de trente-ſix à quarante ; cela feroit de ſoixante-douze à quatre-vingt pour les deux parties. Mais ceux de la petite meute ſont compris dans ce même nombre de palfreniers & ſurnuméraires, & les autres détaillés ci-devant, ne ſont que pour le ſervice de la grande meute : on leur donne vingt-cinq livres pour les bottes.

Le grand veneur n'a point de nombre de chevaux marqué pour lui, il en fait mettre à ſon rang ce qu'il juge à propos.

Le commandant en a ſix à ſon rang, & toujours cinq à la chaſſe ; un de meute, un de vieille meute, un de ſeconde vieille meute, un de ſix chiens, & un de relais volant.

Les deux gentilshommes en ont autant & même poſition.

Chaque piqueur autant, hors celui qui a le détail de la meute, qui n'en a que deux.

Les pages en ont chacun deux à la chaſſe, & un qui ſe repoſe à l'écurie.

Les deux valets de limiers à cheval ont chacun trois chevaux à leur rang, dont deux à la chaſſe, & un qui ſe repoſe pour chacun.

Les trois valets de chiens à cheval en ont chacun un à chaque chaſſe ; s'il s'en trouve un de boiteux, ou malade d'une chaſſe à l'autre, on en prend un dans les chevaux de ſuite, dont il y en a un certain nombre pour monter les palfreniers qui ſont deſtinés à relayer ceux pour qui on leur donne des chevaux à chaque relais.

L'on fait monter le nombre des chevaux pour le ſervice des deux meutes du cerf, les chevaux neufs, ceux du ſervice, ceux de carroſſe & de chaiſe, ceux de ſuite, au nombre de 300 chevaux.

La nourriture des chevaux de la *vénerie* eſt un boiſſeau d'avoine par jour, en deux ordinaires, meſure de Paris, une botte de foin, & une botte de paille, du poids chaque de 10 à 11 livres.

La grande *vénerie* du roi étoit compoſée, ſous le regne de Louis XIII, d'un grand-veneur, quatre lieutenans, quatre ſous-lieutenans, quarante gentilshommes de la *vénerie* qui ſervoient, ſavoir un lieutenant & un ſous-lieutenant & dix gentilshommes par trois mois. Il y a encore huit gentilshommes ordinaires qui ont été choiſis de tous temps parmi les ſuſdits nommés pour

ſervir actuellement dans la *vénerie* ou le temps qu'il plaît au roi, qui ſont ceux à qui l'on doit avoir plus de créance, quand le choix en a été bien fait.

Il y a auſſi deux pages de la *vénerie*, quatre aumoniers, quatre médecins, quatre chirurgiens & quatre maréchaux, un boulanger, douze valets de limiers ſervant trois par trois mois, & deux ordinaires que l'on appelle *de la chambre*, quatre fourriers ſervant auſſi un par quartier, quatre maîtres-valets de chiens à cheval & un ordinaire, douze valets de chiens à pied ſervant par quartier, quatre ordinaires qui ſont deux grands & deux petits valets de chiens qui doivent demeurer auprès des chiens jour & nuit.

La *vénerie* du roi étoit compoſée en 1763 d'un grand veneur, Mgr. le prince de Lamballe: d'un commandant, M. de Laſmartre: d'un écuyer, M. de Vaudelau: deux gentilshommes, deux pages, quatre piqueurs, huit valets de limiers, dont deux à cheval: dix valets de chiens, dont trois à cheval, un boulanger, un châtreur.

Sa majeſté a en ſus une ſeconde meute pour le cerf, ſous les ordres du même grand veneur, qui eſt ſervi par une partie des officiers du grand équipage: un commandant, M. Dyauville, d'augmentation: le même écuyer de la grande meute, un gentilhomme de la grande meute, & un d'augmentation; un des deux pages de la grande meute, trois piqueurs d'augmentation, deux valets de limiers de la grande meute, dix valets de chiens d'augmentation, un boulanger d'augmentation, un maréchal d'augmentation, un aide à monter à cheval d'augmentation, un garçon délivreur d'augmentation, & environ 120 chiens ſans les limiers, un aumonier, un médecin, un chirurgien, un tréſorier en charge, un argentier en charge, un contrôleur, un ſous-écuyer, un piqueur pour l'écurie, un aide à monter à cheval, un délivreur, un ſellier, un maréchal, environ 300 chevaux pour le ſervice des deux meutes, plus de trente-ſix palfreniers avec l'habit de grande livrée, & environ un pareil nombre avec des ſurtouts & la même paie.

Sous les regnes précédens, la *vénerie* étoit bien plus conſidérable; & preſque tous les employés étoient en charge. Salnove & la Briffardiere en font le détail.

Louis XIII créa ſix officiers ordinaires qui demeurent dans la *vénerie* ſans en ſortir, pour faire chaſſer & piquer à la queſte des chiens; ils ſont réduits aujourd'hui à quatre, qui ſont les quatre piqueurs qui avoient ſur l'état le titre de gentilhomme qui ne leur eſt pas continué ſur l'état de diſtribution des appointemens ſous ce regne-ci.

La plupart des charges de la *vénerie* ont été ſupprimées à la mort de Mgr. le comte de Toulouſe, grand veneur, en 1737; il y en a encore quelqu'unes de lieutenant, dont ceux qui ſervent, ne ſont pas pourvus: une de tréſorier, une d'argentier; voilà celles qui ſont à ma connoiſſance; toutes les autres places qui ſont occupées dans la *vénerie*, le ſont par des officiers & autres que le grand veneur propoſe au roi, & qu'il reçoit ſuivant les talens, le mérite ou l'ancienneté.

Les charges ci-deſſus dépendent du grand veneur; elles ſont à ſon profit.

En 1764, j'ai fait le relevé des charges de la *vénerie*, chez M. le grand veneur, à l'hôtel de Toulouſe à Paris. Voici ce qu'on m'a donné.

Un lieutenant ordinaire, quatre lieutenans par quartiers. Le roi nomme & donne ces places & charges.

Quatre ſous-lieutenans par quartier, ſix gentilshommes. M. le grand veneur donne ces places & charges.

Compagnie des gardes à cheval. Un lieutenant, un ſous-lieutenant, ſix gardes.

Ordre pour la chaſſe. Quand le roi veut chaſſer avec ſon équipage de la *vénerie*, il en fait part au grand veneur, de l'endroit, du jour, du lieu de l'aſſemblée, & de l'heure qu'il ſe rendra au rendez-vous; le grand veneur le dit au commandant de la *vénerie*, qui ſe rend au chenil à l'heure du ſouper des chiens; tous les gentilshommes, officiers & autres du ſervice s'y trouvent; là il fait la diſtribution des quêtes à chacun ſuivant leur rang, leur dit le rendez-vous & l'heure que le roi s'y rendra; il dit auſſi l'heure qu'il faut que les chiens partent du logis pour le rendez-vous, &

ſi l'on ſéparera des relais en chemin ; le premier piqueur prend ſes ordres ſur tout cela. Dans le partage des quêtes il met ordinairement un valet de limier à pied dans chaque quête avec un des officiers ci-deſſus à cheval ; celui qui eſt à pied reſte pour garder les cerfs qui ſe trouvent dans leurs quêtes, & celui qui eſt à cheval ſe rend au rendez-vous pour faire le rapport & conduire à ſes briſées ; ſi l'on va à lui, il prend un peu devant pour demander à ſon compagnon ſi le cerf n'eſt pas ſorti de l'enceinte où il étoit détourné ; s'il y eſt encore, au carrefour au pied de l'enceinte l'on fait prendre les chiens ; on envoie du monde tout au tour de ladite enceinte ; on va aux briſées avec une demi-douzaine de chiens, qui ſont découplés derriere le valet de limier dans la voie aux briſées ; le valet de limier prend la voie avec ſon limier, & croiſe l'enceinte pour lancer le cerf. Les piqueurs entrent à cheval, font du bruit, foulent l'enceinte juſqu'à ce que le cerf ſoit parti ; ſitôt qu'il a été vu, on crie *tayoo ;* ſi c'eſt à une route ou à un chemin, on fait avancer les chiens de meute & on les découple dans la voie juſte, & on chaſſe.

Si dans l'endroit que le roi juge à propos de chaſſer, il faut que les veneurs aillent coucher dehors (c'eſt-à-dire à portée de leurs quêtes), le commandant fait avertir, & à ſon retour du château il diſtribue l'ordre & les quêtes, afin qu'on ait le temps d'arriver de bonne heure à l'endroit qui eſt le plus prochain village de leur quête, & l'on n'attend pas à l'heure du ſouper des chiens pour donner l'ordre ces jours-là.

Depuis pluſieurs ſiecles que les chaſſeurs ont reconnu S. Hubert pour leur patron, il n'y a point de royaume, ſouveraineté ni principauté où il y ait des meutes & *véneries*, qui n'en célebre la fête par une grande chaſſe qui ſe fait ce jour-là, qui arrive le 3 novembre, même les princes proteſtans en Allemagne. La famille royale ce jour-là accompagne ſa majeſté à la chaſſe, les princes & ſeigneurs s'y joignent, & cela fait un concours bien brillant ; ce jour-là on dit une meſſe du grand matin, où les veneurs qui vont aux bois, ſe trouvent ; l'on y rend un pain béni au nom du roi pour la *vénerie ;* c'eſt le premier piqueur qui en eſt chargé ; le commandant porte le cierge, & va à l'offrande. On donne un écu pour la meſſe & un morceau de pain béni au prêtre ; le reſte eſt partagé aux officiers du ſervice. Les valets de chiens de la *vénerie* y font bénir pareillement les brioches qui doivent être préſentées au roi, à la reine, à la famille royale, au grand veneur, à tous les princes & ſeigneurs de la cour ; ſa majeſté donne pour la brioche des valets de chiens 400 liv. & quatre louis pour leur ſouper ; le chirurgien de la *vénerie* a 400 liv., chaque piqueur 200 liv., chaque valet de limiers 24 liv., le boulanger 48 liv. le châtreur 150 liv. Sa majeſté donne en ſus pour l'écurie une ſomme.

Le grand veneur donne à l'équipage du roi 100 liv. pour les piqueurs, 80 livres pour les valets de limiers, 40 liv. pour les valets de chiens, & 16 pour le boulanger. La reine donne auſſi à la S. Hubert pour la *vénerie* 800 liv., dont 400 liv. pour les piqueurs ; 200 liv. pour les valets de limiers, & 200 liv. pour les valets de chiens.

Sa majeſté donne auſſi ce jour-là l'aſſemblée double, c'eſt-à-dire, que chaque chaſſe, ou deux fois la ſemaine, il eſt donné ſur le certificat du commandant vingt livres de pain à la panneterie, trente-deux bouteilles de vin à l'échanſonnerie, & vingt livres de viandes de boucherie au grand commun, pour chaque aſſemblée ; & le jour de S. Hubert il eſt délivré 40 livres de pain, 64 bouteilles de vin, & 40 livres de viande : le tout eſt doublé ce jour-là ; cela appartient aux valets de limiers & valets de chiens, qui l'ont chacun leur tour, c'eſt-à-dire, un valet de limiers l'a au commencement de la ſemaine, & un valet de chiens à la fin. Ces aſſemblées étoient autrefois les déjeûnés de chaſſe que le roi faiſoit porter au rendez-vous pour les veneurs ; depuis un temps qui m'eſt inconnu, il a été réglé comme il eſt dit ci-deſſus ; j'en ai parlé ailleurs. *Article de M. VINFRAIS l'aîné, de la vénerie du roi.*

VÉNERIE ROYALE, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance des rois de Sardaigne, entre le Pô, la Sture & la Doria, à 3 milles de Turin. Les François incendierent ce beau palais en 1693. *Long.* 25, 14 ; *lat.* 45, 56.

VÉNÉRIEN,

VÉNÉRIEN, adj. ce qui appartient à Vénus. *Voyez* VÉNUS. Acte *vénérien*, eſt la copulation ou le commerce charnel des deux ſexes. *Voyez* COÏT & GÉNÉRATION. Il eſt ainſi appellé à cauſe de Vénus qui paſſoit pour la déeſſe de l'amour.

Les plaiſirs *vénériens* ſont les plaiſirs de l'amour. Les remedes *vénériens*, c'eſt-à-dire, qui excitent à l'amour, s'appellent autrement *aphrodiſiaques*, &c.

VÉNÉRIENNE, *maladie* VÉNÉRIENNE, *lues venerea*, *vérole* ou *groſſe vérole*, eſt une maladie contagieuſe, qui ſe contracte par une humeur impure, reçue ordinairement dans le coït, & ſe manifeſte par des ulceres & des douleurs aux parties naturelles & ailleurs. *Voyez* VÉROLE.

On dit communément que cette maladie parut pour la premiere fois en Europe en 1493. D'autres néanmoins veulent qu'elle ſoit beaucoup plus ancienne, & prétendent que les anciens l'ont connue, mais ſous d'autres noms.

Becket en particulier, a tâché de montrer qu'elle eſt la même choſe que ce que nos ancêtres appelloient la *lépre*; & qui dans pluſieurs anciens écrits Anglois, dans des chartres, &c. eſt nommée *brenning* ou *burning*, c'eſt-à dire, *brûlure* ou *incendie*.

Cet auteur, pour prouver ſon opinion, a recherché les actes concernant les mauvais lieux qui ſe tenoient anciennement ſous la juriſdiction de l'évêque de Vincheſtre. *Voyez* MAUVAIS LIEUX.

Dans des conſtitutions touchant ces mauvais lieux, & qui ſont datées de l'an 1162, il eſt ordonné entre autres choſes, « que » tout teneur de mauvais lieu ne pourra » garder aucune femme qui ſoit attaquée » de la maladie dangereuſe appellée *bur-* » *ning*. » Et dans un autre manuſcrit de vélin, qui eſt préſentement ſous la garde de l'évêque de Vincheſtre, & qui eſt daté de 1430, il eſt encore ordonné, « que » tout teneur de mauvais lieu ne pourra » garder chez lui aucune femme attaquée » de la maladie appellée *brenning*; mais » qu'il la mettra dehors, ſous peine de » payer au ſeigneur une amende de 100 » ſchelings. » *Voyez* BRULURE.

Becket, pour confirmer ſon ſentiment, cite une deſcription de la maladie, tirée d'un manuſcrit de Jean Arden, écuyer & chirurgien du roi Richard II, & du roi Henri IV. Arden définit la maladie appellée *brenning*, une certaine chaleur interne, & une excoriation de l'uretre.

Cette définition, ſuivant la remarque de Becket, donne une parfaite idée de ce qu'on appelle une *chaude-piſſe*; elle s'accorde avec les dernieres & les plus exactes découvertes anatomiques; & elle eſt exempte de toutes les erreurs où Platerus, Rondelet, Bartholin, Wharton & d'autres écrivains modernes ſont tombés au ſujet de cette maladie. *Voyez* CHAUDE PISSE & GONORRHÉE.

Quant à l'idée que la lepre eſt la même choſe que la *vérole*, il faut convenir que beaucoup de ſymptômes de ces deux maladies ſe reſſemblent aſſez; cependant on ne ſauroit faire grand fond là-deſſus. *V.* LEPRE.

C'eſt une tradition commune, que la *maladie vénérienne* parut pour la premiere fois dans l'armée Françoiſe qui étoit campée devant Naples, & qu'elle fut cauſée par quelques alimens mal-ſains. De là vient que les François la nomment *maladie de Naples*, & les Italiens *mal François*.

Mais d'autres remontent beaucoup plus haut, & croient qu'elle n'eſt autre choſe que l'ulcere horrible dont Job fut attaqué. C'eſt pourquoi dans un miſſel imprimé à Veniſe en 1542, il y a une meſſe à l'honneur de S. Job, pour ceux qui ſont guéris de cette maladie; parce qu'on croyoit qu'ils avoient été guéris par ſon interceſſion.

Mais l'opinion la plus commune parmi les plus habiles médecins, eſt que la *maladie vénérienne* vient originairement des Indes occidentales, & que les Eſpagnols l'apporterent des iſles de l'Amérique, où elle étoit fort commune avant que les Eſpagnols y euſſent jamais mis le pied. De là vient que les Eſpagnols la nomment *ſarna des India*, ou *las buvas*. Herrera dit néanmoins que les Eſpagnols porterent cette maladie au Mexique, au lieu de l'avoir apportée de ce pays-là.

Liſter & d'autres prétendent qu'elle doit ſa premiere origine à une ſorte de ſerpent dont on aura été mordu, ou dont on aura mangé la chair. Il eſt certain que les hommes

qui ont été piqués du ſcorpion, ſont fort ſoulagés par le coït; mais Pline aſſure que les femmes en ſont fort incommodées : ce qui prouve bien que la maladie vient originairement de quelque perſonne ainſi empoiſonnée.

Liſter ajoute qu'il n'y a pas lieu de douter que la *maladie vénérienne* ne ſoit venue d'une pareille cauſe; car lorſqu'un homme a été mordu de quelque bête venimeuſe, la verge devient extrêmement tendue, le malade attaqué de ſatyriaſis ne reſpire que le coït, la nature ſemblant demander cela pour remede.

Mais ce qui guérit les hommes ainſi mordus, ſe trouve pernicieux aux femmes, qui par ce moyen ſont infectées du venin, & le communiquent aux autres hommes qui ont commerce avec elles; & c'eſt ainſi que la maladie s'eſt répandue.

Les premiers ſymptômes qui ſurviennent ordinairement après qu'on a eu affaire avec une perſonne infectée, ſont une chaleur, une enflûre & une inflammation de la verge, ou de la vulve, avec une ardeur d'urine.

Le ſecond & le troiſieme jour, il ſurvient d'ordinaire une gonorrhée, appellée autrement *chaude-piſſe*, qui au bout de quelques jours eſt ſuivie d'une chaude-piſſe cordée. *Voyez* GONORRHÉE & CORDÉE.

Quelquefois néanmoins il n'y a point de gonorrhée; mais le virus pénetre dans les aines à travers la peau, & il y vient des bubons ou poulains, avec des puſtules malignes dans toutes les parties du corps. *Voy.* BUBON.

Quelquefois auſſi il vient au ſcrotum & au périné des ulceres calleux appellés *chancres*. D'autres fois il vient entre le prépuce & le gland un ulcere calleux & carcinomateux; & dans quelques-uns les teſticules ſe tuméfient. *Voyez* CHANCRES.

Ajoutez à cela de violentes douleurs nocturnes, des nodus, des chaleurs à la paume de la main & à la plante des pieds; & de là des gerſures, des excoriations, des condylomes, *&c.* autour du fondement; des chûtes de poil; des taches rouges, jaunes ou livides; l'enrouement, le relâchement, & l'éroſion de la luette; des ulceres au palais & au nez; des tintemens d'oreille, la ſurdité, l'aveuglement, la gratelle, la conſomption, *&c.* Mais tous ces ſymptômes attaquent rarement la même perſonne.

Sydenham obſerve que la *maladie vénérienne* ſe communique par la copulation, l'alaitement, le tact, la ſalive, la ſueur, la mucoſité des parties naturelles, la reſpiration; & qu'elle ſe manifeſte premiérement dans les parties où elle eſt reçue. Lorſque le virus eſt reçu avec le lait de la nourrice, il ſe manifeſte ordinairement par des ulceres de la bouche.

Le traitement varie ſuivant la différence des ſymptômes & des degrés de la maladie. Pour ce qui eſt du premier degré qui eſt la gonorrhée virulente. *Voyez* CHAUDE-PISSE & GONORRHÉE.

Voici la méthode du docteur Pitcairn. Après avoir fait vomir deux ou trois fois, il ordonne le mercure doux deux fois par jour, durant quelques jours. Lorſque la bouche fait mal, il laiſſe le mercure doux pendant trois ou quatre jours, & il purge de deux jours l'un. Dès que la bouche ne fait plus de mal, il recommence l'uſage du mercure doux, & ainſi alternativement, juſqu'à ce que les ſymptômes ceſſent. *Voyez* MERCURE.

On tient communément que la ſalivation mercurielle eſt le ſeul remede efficace pour la *maladie vénérienne* confirmée. Cependant il y a des gens qui croient que les frictions mercurielles, données en petite quantité & de loin en loin ſans exciter la ſalivation, non-ſeulement ſont moins fâcheuſes & moins dangereuſes, mais encore réuſſiſſent mieux dans cette maladie que la ſalivation. *Voyez* SALIVATION.

Sydenham dit qu'il fait ſaliver tout de ſuite, ſans aucune évacuation préliminaire, ni préparation quelconque. Voici quelle eſt ſa méthode. Il ordonne un onguent, fait avec deux onces de ſain-doux, & une once de mercure crud. Il veut que le malade ſe frotte lui-même les bras & les jambes trois ſoirs de ſuite avec le tiers de cet onguent, mais ſans toucher les aiſſelles, ni les aines, ni l'abdomen. Après la troiſieme friction, les gencives s'enflent d'ordinaire, & la ſalivation ſurvient. Si elle ne vient pas aſſez tôt, il ordonne huit grains de turbith minéral

dans de la conſerve de roſes rouges ; ce qui produit le vomiſſement, & enſuite la ſalivation. Si après cela elle diminue avant que les ſymptômes aient entiérement diſparu, il la ranime par une doſe de mercure doux. La diete & le régime ſont les mêmes que pour la purgation.

Les fumigations mercurielles peuvent être de quelque utilité dans le traitement de la *maladie vénérienne*. *Voyez* FUMIGATION.

Les ſauvages de l'Amérique ſont fort ſujets à la *maladie vénérienne*, mais ils ont des ſecrets pour s'en débarraſſer, qui ſont, dit-on, beaucoup plus ſûrs & moins dangereux que les frictions mercurielles, ou que les préparations du mercure que l'on emploie ordinairement pour la guériſon de ces maux. M. Kalm, de l'académie royale de Suede, ayant voyagé dans cette partie du monde, eſt parvenu à découvrir le remede dont ces peuples ſe ſervent, & qu'ils cachoient avec le plus grand ſoin aux Européens. Ils emploient pour cet effet la racine d'une plante que M. Linnæus a décrite ſous le nom de *lobelia*, & que Tournefort appelle *rapuntium Americanum, flore dilutè cæruleo*, en François la *cardinale bleue*. On prend cinq ou ſix de ces racines, ſoit fraîches, ſoit ſéchées, on en fait une décoction dont on fait boire abondamment au malade, le matin & dans le cours de la journée. Cette boiſſon purge à proportion de la force de la décoction, que l'on fait moins forte lorſqu'elle agit trop vivement. Le malade s'abſtient, pendant la cure, des liqueurs fortes & des alimens trop aſſaiſonnés ; ordinairement, en obſervant ce régime, il eſt guéri en quinze jours ou trois ſemaines. On ſe ſert de la même décoction pour laver les ulceres *vénériens* qui peuvent s'être formés ſur les parties de la génération. Les ſauvages deſſechent auſſi ces ulceres avec une racine ſéchée & pulvériſée que l'on répand ſur la partie affligée ; cette racine eſt celle d'une plante que M. Linnæus appelle *geum, floribus nutantibus, fructu oblongo, ſeminum caudâ molli plumoſâ, flora ſuecicæ, p. 424* ; c'eſt la même que G. Bauhin déſigne ſous le nom de *caryophyllata aquatica, nutante flore, 321* ; en François *benoite de riviere*.

Lorſque le malade a fait uſage pendant quelques jours de la décoction de la *lobelia* décrite ci-deſſus, ſans que l'on apperçoive aucun changement, on prend quelques racines d'une plante que M. Gronovius appelle *ranunculus, foliis radicalibus, reniformibus, crenatis, caulinis, digitatis, petiolatis*, Gronovii *flos virginiana 166* ; en François *renoncule de Virginie*. Après avoir lavé ces racines, on en met une petite quantité dans la décoction de *lobelia* ; mais il faut en uſer avec précaution, de peur d'exciter des irritations, des purgations trop vives & des vomiſſemens. Toutes ces plantes ſe trouvent en Europe, où peuvent s'y multiplier avec facilité.

M. Kalm nous apprend que d'autres ſauvages d'Amérique ſe ſervent avec encore plus de ſuccès pour la même maladie, de la décoction d'une racine déſignée par M. Linnæus ſous le nom de *ceanothus*, ou de *celaſtus inermis, foliis ovatis, ſerratis, trinerviis, Hort. Clifford 73*, & *Gronovii flor. virginiana 25*. Cette plante eſt plus difficile à avoir que les autres ; cependant il y en a des pieds au jardin royal des plantes ; M. Bernard de Juſſieu ſoupçonne que cette racine eſt la même qu'une racine inconnue qui lui fut donnée il y a quelques années, & dont la décoction guériſſoit en trois jours les gonorrhées les plus invétérées ; jamais il n'a pu découvrir le lieu natal de cette racine ſi efficace quelque peine qu'il ſe ſoit donné pour cela : ce ſavant botaniſte croit que le *ceanothus* eſt la plante appellée *evonymus novi belgii, corni ſorminæ foliis, Commelin. hort. Amſtel. I. p. 167. tom. LXXXVI.* M. Kalm dit que cette décoction eſt d'un beau rouge, & ſe fait de même que celle de la *lobelia*. Il nous dit que lorſque le mal eſt fort enraciné, on joint à la décoction du *ceanothus* celle du *rubus, caule aculeato, foliis ternatis, Linnæi flor. ſuecica 410* ; c'eſt le *rubus vulgaris fructu nigro* de G. Bauhin, *479* ; en françois *ronce*. M. Kalm aſſure de la façon la plus poſitive qu'il n'y a point d'exemple qu'un ſauvage n'ait point été ſoulagé & parfaitement guéri de la vérole la plus invétérée en faiſant uſage de ces remedes. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Stockholm, année 1750.*

VENERIS LACUS, (*Géog. anc.*) Pline, *l. XXXII. c. ij.* parle de ce lac qu'il place à Hiérapolis de Syrie. C'étoit, ſelon Lucien,

lib. de deâ Syria, un étang fort poiſſonneux, dans la ville même, près du temple de Junon. On y trouvoit de grands poiſſons qui avoient chacun leur nom. J'en ai vu un pluſieurs fois, dit Lucien, qui portoit ſur l'aileron de l'épine du dos un petit ouvrage d'or qu'on y avoit appliqué. On prétend, ajoute-t-il, ce que je n'ai pas vérifié, que cet étang a deux cens braſſes de profondeur; il y a au milieu un autel de pierre, qu'on diroit qui ſe remue, vraiſſemblablement parce qu'il eſt élevé ſur des colonnes qui ſont au fond de l'eau. Cet autel étoit toujours encenſé par des perſonnes qui y abordoient à toute heure à la nage pour leur dévotion. On y célébroit auſſi de grandes fêtes, qu'on appelloit *les deſcentes du lac*. On y portoit tous les dieux, & Junon la premiere, de peur que Jupiter n'enviſageât devant elle les poiſſons: elle le devançoit donc, & le prioit de ſe retirer, ce qu'il faiſoit à la fin, après avoir un peu conteſté. Voilà bien Lucien qui plaiſante de toutes les ſuperſtitions de ſon temps. (*D. J.*)

VENERIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule narbonnoiſe, ſur la côte de la mer Méditerrannée. Pomponius Méla, *l. II. c. v.* le marque entre les promontoires des Pyrénées, au voiſinage & au nord de Cervaria. Ce port étoit fameux à cauſe d'un temple de Vénus qui y étoit bâti. C'eſt aujourd'hui le port Vendres.

2°. *Veneris Portus*, port d'Italie, dans la Ligurie. L'itinéraire d'Antonin le met entre *Segeſta* & *Portus Delphini*, à trente milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du ſecond. Ce port qui étoit aux confins de l'Etrurie, conſerve encore préſentement ſon ancien nom; on l'appelle *Porto-Venere*.

3°. *Veneris Portus*, port d'Egypte, ſur la côte du golfe Arabique. Après le promontoire *Drepanum* vient, ſelon Ptolomée, *l. IV, c. v. Myoshormus*, autrement *Muris-Statio*, fameux entrepôt, qui fut appellé enſuite *Magnus-Portus*, enfin *Portus-Veneris*. Strabon, *l. XVI*, fait auſſi mention de ces différens noms. (*D. J.*)

VENERIS ÆNEADIS TEMPLUM, (*Géogr. anc.*) 1°. Denis d'Halicarnaſſe, *l. I. cap. l.* dit qu'on nommoit ainſi le temple que les Troyens bâtirent à l'honneur de Vénus, lorſqu'ils furent arrivés ſur la côte de l'Epire, & qu'ils eurent pris terre dans la péninſule appellée *Leucas*. Du temps de Denis d'Halicarnaſſe, ce temple étoit dans une petite iſle, entre la ville & l'iſthme de cette péninſule qui avoit été creuſée. 2°. Le même Denis d'Halicarnaſſe nous apprend que les Troyens éleverent un autre temple du même nom dans l'Epire, ſur le promontoire d'Actium. Ils y bâtirent auſſi le temple des grands dieux; & ces deux temples ſubſiſtoient encore de ſon temps.

VENERIS ARSINOES FANUM, (*Géog. anc.*) temple d'Egypte, ſur le promontoire Zephirium, entre Canope & Alexandrie, ſelon Strabon, *l. XVII, p. 800.*

VENERSBOURG *ou* WANERSBOURG, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Vener. (*D. J.*)

VENETI, (*Géogr. anc.*) il faut diſtinguer les *Veneti* de la Gaule, des *Veneti* d'Italie.

1°. Les *Venetes* de la Gaule celtique ou Lyonnoiſe, dans l'Armorique, habitoient la péninſule au deſſus des Namuetes. Céſar, *l. III, Bell. Gall. c. x*, appelle leur pays *Venetia*; je dis *leur pays*, car il ne leur donne aucune ville; mais il dit que ces peuples avoient un grand avantage ſur toutes les côtes des cités armoriques, à cauſe de leur habileté dans la marine, & de leurs vaiſſeaux qui alloient naviger dans la Grande-Bretagne. Il ajoute que comme la ſituation de la plupart de leurs bourgades étoit ſur les extrêmités des petites langues de terre avancées dans la mer, on n'en pouvoit approcher, ni par terre, quand le flux de la haute mer venoit à s'enfler ſur la côte, ce qui arrive tous les jours deux fois en douze heures, ni par mer, parce que la marée ſe retirant, laiſſoit les vaiſſeaux embarraſſés ſur la vaſe & ſur le ſable; de ſorte que ces deux obſtacles empêchoient d'aſſiéger ces bourgades. On ſait qu'encore aujourd'hui il y a pluſieurs villes en Bretagne dans cette ſituation; telles ſont Vanes, Hennebon, Blavet, Quimperlay, Concarneau, Breſt & autres que le flux de la mer baigne en partie lorſqu'elle eſt haute, & laiſſe à ſec quand elle eſt baſſe.

Les *Venetes* d'Italie habitoient à l'orient des Euganéens, & s'étendoient juſqu'à la mer, depuis la derniere embouchure du Zô près de Ravennes, juſqu'aux confins des Carni, aujourd'hui la Carniole, dans le Frioul.

Les *Venetes* ou Hénetes d'Italie, paroiſſoient tirer leur origine de peuplades Illyriennes qui entrerent en Italie dans le cours du ſeizieme ſiecle avant Jeſus-Chriſt.

Ces *Venetes* ou Henetes ſe conſerverent long-temps ſans aucun mêlange avec d'autres nations, & nous devons les diſtinguer des Libutnes, quoique Virgile, qui s'exprimoit en poëte, les confonde enſemble.

Hérodote, *l. V*, nous atteſte l'origine Illyrienne de ces *Venetes*, voiſins d'Adria, dont *Patavium* ou Padoue étoit la capitale.

Strabon dit, que ſelon quelques auteurs, les Hénetes d'Italie étoient une colonie de *Venetes* de la Gaule : mais cette opinion avoit été d'avance réfutée par Polybe, qui nous les donne pour une nation beaucoup plus ancienne dans le pays que les Gaulois, & parlant une langue toute différente, quoiqu'ayant avec eux quelques traits de conformité, ſur-tout par rapport à l'habillement. Tite-Live en parle ſur le même ton. Ces *Venetes* étoient toujours en guerre avec les Gaulois, &, par cette raiſon, ils firent de très-bonne heure alliance avec les Romains : ils contribuerent même à ſauver Rome, par une diverſion qui força les Gaulois à en lever le ſiege, pour aller défendre leur propre pays.

Les Grecs ont fort connu les *Venetes*, ils avoient quelques colonies ſur leurs côtés, où ils porterent, entr'autres cultes, ceux de la Diane de Calydon, & de la Junon d'Argos.

La tradition de la colonie Troyenne d'Antenor, étoit vraiſemblablement fondée ſur la reſſemblance du nom des *Venetes* avec celui des Hénetes de l'Aſie mineure, dont parle Homere, mais aucun monument n'a pu ſervir à l'appuyer. Le nom de *Patavium*, qu'on ſuppoſe bâtie par Antenor, tient beaucoup de celui de Patavio, ville de la Pannonie, ſur le Drave : Cluvier, qui veut, à cauſe de la reſſemblance du ſon, que le nom de *Patavium* ſoit le même que celui des Bataves ſitués à l'embouchure du Rhin, ne ſonge pas que ſuivant l'obſervation de Polybe, les Vénetes parloient un autre langage que les Celtes, & que Patavium ſubſiſtoit long-temps avant l'invaſion des Gaulois.

Au reſte, l'ancienne Venitia eſt aujourd'hui le Frioul, le Vicentin, & toute la partie maritime de l'état de Veniſe, qui borde le fond du golfe adriatique. (*D. J.*)

VENETICÆ INSULÆ, (*Géogr. anc.*) ou *Venetorum inſulæ*, iſle ſur la côte occidentale de la Gaule Lyonnoiſe. Pline, *l. IV, c. xix*, dit qu'elles ſont en grand nombre. On ne doute point qu'on ne veuille parler des iſles qui ſont ſur la côte de la province de Bretagne, preſque toutes déſertes & inutiles. La ſeule remarquable eſt Belle-Iſle, priſe par les Anglois dans cette derniere guerre, & qu'ils n'ont rendue qu'à la paix. (*D. J.*)

VENETS, ſ. m. *terme de Pêche*; c'eſt le nom que l'on donne dans quelques endroits au filet dont on forme les bas-parcs. *Voyez* PARCS.

VENEUR, ſ. m. c'eſt ainſi qu'on appelle en général le chaſſeur de certaines bêtes, comme le cerf, le chevreuil, le loup; il faut qu'un *veneur* ſache, s'il veut prendre un cerf à force, qu'il y a une maniere de parler au chien quand il chaſſera le cerf, toute différente de celle qu'on doit obſerver lorſqu'il pourſuit un ſanglier ou autre bête noire : dans le premier cas, on crie & l'on ſonne hautement, & d'un ton qui réjouit; & dans le ſecond, on parle au chien rudement; on l'excite par des cris furieux. Le *veneur* en lançant un cerf, ou autre pareille bête, doit crier à ſon chien *voile-ci*, *vai avant*; mais lorſque c'eſt un ſanglier, ou autres animaux de cette nature, & qui mordent, il doit parler en pluriel, & dire *voilez-ci*, *allez avant*. *Voyez* VENERIE.

VENEUR (LE GRAND) DE FRANCE, officier du roi, qui a la ſurintendance de la vénerie, & prête ſerment entre les mains de ſa majeſté. Depuis Geffroi, maître *veneur* du roi, en 1231, ſous S. Louis, juſqu'à M. le duc de Penthievre, qui occupe aujourd'hui cette charge, on compte trente-ſix grands *veneurs*.

VÉNÉZUELA, (*Géogr. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle eſt bornée au ſeptentrion par la mer du nord, au midi par la nouvelle Grenade, au levant par la province de Cumana, & au couchant par celle de de Rio de la Hacha, ſur un golfe de même nom. Le terroir produit en quelques endrois deux récoltes. Cette province a été découverte en 1499, par Alphonſe Ojéda qui avoit ſur ſon bord, Américi Veſpuce, riche marchand Florentin. Sa capitale ſe nomme *Macaraïbo*, dont la *longitude* eſt 309; *latit.* 10, 12.

Ojéda & Veſpuce ayant découvert en Amérique par les onze degrés de latitude ſeptentrionale, un grand golfe, le nommerent *Vénézuela*, ou *petite Veniſe*, à cauſe d'un village qu'ils y trouverent bâti ſur pilotis, dans de petites iſles, avec des eſpeces de ponts de communication de l'une à l'autre.

Quelques années après, le facteur royal Jean d'Anquez eut ordre, en 1527, d'aller s'y établir avec 60 hommes qu'on lui donna. Il débarqua à l'endroit où Ojéda avoit trouvé cette bourgade, bâtie à la maniere de Veniſe, au milieu d'une lagune; & il s'allia avec Manauré, cacique puiſſant, ce qui lui facilita l'exécution des ordres dont il étoit chargé. Il bâtit la ville de Coro dans une ſituation très-avantageuſe, & il ſe rendit maître ſans beaucoup de peine de toute cette belle province, comme auſſi des iſles de Curacao ou Ceraçol, d'Otuba, & de Bonayre, qui ne ſont qu'à 14 lieues.

Les Velſes, riches marchands d'Augsbourg, qui avoient fait de grandes avances à Charles-Quint ayant oui parler de *Vénézuela*, comme d'un pays abondant en or, en obtinrent de cet empereur le domaine à titre de paiement, pendant un temps limité, & à de certaines conditions. Ils confierent l'exécution de leur entrepriſe à un Allemand nommé *Affinger*, qui arriva à *Vénézuela*, en 1529, avec trois navires qui portoient quatre cens hommes de pied; mais cette colonie périt bientôt, parce qu'Affinger au lieu de gagner l'amitié des Indiens, ne ſongea qu'à ſatisfaire ſon avarice par toutes ſortes d'actions barbares, ce qui révolta les peuples qui le tuerent, & lui couperent la tête, juſte récompenſe de ſes cruautés. (*D. J.*)

VENGEANCE, (*Droit naturel.*) peine qu'on fait ſouffrir à ſon ennemi, ſoit par raiſon, ſoit par reſſentiment d'une offenſe qu'on en a reçue.

La *vengeance* eſt naturelle; il eſt permis de repouſſer une véritable injure, de ſe garantir par là des inſultes, de maintenir ſes droits, & de venger les offenſes où les loix n'ont point porté de remede; ainſi la *vengeance* eſt une ſorte de juſtice: mais j'entends la voix des ſages, qui me diſent qu'il eſt beau de pardonner, qu'on doit de l'indulgence à ceux qui nous ont manqué en des choſes légeres, & du mépris à ceux qui nous ont réellement offenſés: l'homme qui a profité des lumieres de tous les ſiecles, condamne tout ce qui n'eſt que pure *vengeance*; celles qui partent d'une ame baſſe & lâche, il les abhorre, & les compare à des fleches honteuſement tirées pendant la nuit. Enfin il eſt démontré que les perſonnes d'un eſprit vindicatif reſſemblent aux ſorciers, qui font des malheureux, & qui à la fin ſont malheureux eux-mêmes; je conclus donc que c'eſt une grande vertu d'oppoſer la modération à l'injuſtice qu'on nous a faite. (*D. J.*)

VENGEUR DU SANG, (*Critique ſacrée.*) la loi de Moïſe permettoit au *vengeur* du ſang, qui devoit être le plus proche parent ou héritier d'une perſonne tuée par quelque cas fortuit, de *venger* ſon ſang; c'eſt-à-dire, que ſi ce parent trouvoit le meurtrier involontaire hors des bornes de l'aſyle, il lui étoit permis par la loi de le tuer ſans autre façon; encore même que le malheureux homicide eût été déclaré innocent par les juges, l'héritier du *ſang ne ſera point coupable de meurtre*, dit le légiſlateur, *nombre*, *c. xxv. v. 27.*

Il ne s'enſuit point de là néanmoins, que ce *vengeur* du ſang, en tuant à ſon tour l'homicide involontaire, fût innocent devant le tribunal de la conſcience, devant Dieu, & ſelon le droit naturel; mais Moïſe avoit jugé à propos, par des raiſons politiques, d'accorder l'impunité au *vengeur* du ſang devant les juges civils; ainſi ces mots, *il ne ſera point coupable de meurtre*, veulent dire ſeulement, *les juges civils ne pourront pas le*

condamner comme meurtrier. Apparemment que le légiſlateur regardoit dans ce cas particulier, qu'il y avoit de la faute du mort, qui auroit dû ne pas ſortir des bornes de l'aſyle, comme la loi l'avoit défendu pour de très-bonnes raiſons; il n'ignoroit donc pas la loi, en ſorte que pour ne point s'expoſer aux malheurs qui en pouvoient réſulter, il devoit auparavant, pour ſe mettre à couvert de la loi, faire dans l'aſyle même, & ſans en ſortir, ſon accommodement avec le plus proche parent, ou l'héritier de celui qu'il avoit tué par malheur, & fort involontairement. (*D. J.*)

VENIAT, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) terme latin uſité dans le diſcours François pour exprimer l'ordre qui eſt donné à quelqu'officier de juſtice, ſoit par ſon ſupérieur ou par le roi même pour venir en perſonne rendre compte de ſa conduite. *Voyez* LETTRE DE CACHET. (*A*)

VENICNIUM PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Hybernie, ſur la côte ſeptentrionale de l'iſle, entre le *promontorium Borcum*, & l'embouchure de la riviere *Vidua*, ſelon Ptolomée, *l. II, c. ij.* Camden croit que c'eſt aujourd'hui *Rameshead.* (*D. J.*)

VÉNIEL, PÉCHÉ, (*Théolog.*) les théologiens catholiques définiſſent le *péché véniel*, un péché qui affoiblit en nous la grace ſanctifiante, quoiqu'il ne l'ôte pas, telle qu'une légere impatience, un murmure, un doute involontaire contre la loi, *&c.*

La confeſſion des *péchés véniels* n'eſt pas abſolument néceſſaire, mais elle eſt fort utile ſoit pour humilier, ſoit pour purifier de plus en plus le pécheur. Ce qui caractériſe le *péché véniel*, & le différencie du péché mortel; c'eſt quand ſa matiere eſt légere, ou que le conſentement de la volonté eſt imparfaite.

Les prétendus réformés rejettent cette diſtinction de péchés mortels & *véniels*, & ſoutiennent que tous les péchés, quelque griefs qu'ils ſoient, ſont *véniels*, c'eſt-à-dire, *pardonnables*, or tout cela n'eſt qu'une diſpute de mots; car les catholiques conviennent également qu'il n'y a point de péchés irrémiſſibles. Mais les proteſtans ajoutent que tous les péchés quelque legers qu'ils puiſſent être, ſont mortels, parce qu'ils offenſent tous Dieu. Doctrine également oppoſée à la religion, qui dicte que les plus juſtes ne ſont pas exempts des fautes de foibleſſe & d'infirmité; & à la raiſon qui démontre que tous les péchés ne ſont pas égaux, ainſi que le prétendoient les ſtoïciens. *Voyez* STOÏCIEN.

VÉNILIE, ſ. f. (*Mythol.*) *Venilia*, nymphe, femme de Daunus, & ſœur d'Amate, mere de Lavinie, qui eut Turnus pour fils, ſelon Virgile. *Vénelie*, dit Varron, eſt l'eau qui vient baigner la riviere. (*D. J.*)

VENIMEUX, VÉNÉNEUX, (*Synon.*) on dit l'un & l'autre; les ſcorpions & les viperes ſont des bêtes *vénéneuſes* ou *venimeuſes*; on tire des remedes des ſerpens les plus *vénimeux* ou les plus *vénéneux.*

Venimeux ſe dit ſeul dans le figuré; une langue *venimeuſe*, pour médiſante. *Venimeux* dans le propre eſt beaucoup plus en uſage que *vénéneux.*

Selon l'académie, *venimeux* ne ſe dit proprement que des animaux, ou des choſes auxquelles ces animaux ont communiqué leur venin; & *vénéneux* ne ſe dit ordinairement que des plantes; la chenille eſt *venimeuſe*; la ciguë eſt *vénéneuſe.* (*D. J.*)

VENIR, v. n. (*Gram.*) ſe tranſporter d'un lieu où l'on eſt dans un autre. Voilà ſon acception la plus commune. Il en eſt beaucoup d'autres, comme il paroît par les exemples ſuivans. *Venir* ſe dit d'un lieu où l'on n'eſt pas, à celui où l'on eſt, & *aller* ſe dit du lieu où l'on eſt, au lieu où l'on n'eſt pas. *Viendrez vous* à notre campagne? *Venez* à la promenade avec nous. L'orage *vient* de ce côté. Il *vient* du vent par cette ouverture. Il lui eſt *venu* mal aux yeux. Il en eſt *venu* à bout, quoique la choſe fût difficile. Je ne ſais comment cette penſée me *vint.* Cette affaire *vint* aux oreilles du prince. La mort, la mort, il en faut *venir* là. Il en *vint* à un tel point d'inſolence, qu'il fallut la réprimer. Je *viens* de chez lui. Il *vient* de me parler. Il *vient* d'être expédié. Cela *vient* à vue d'œil. On *vient* au monde avec la pente au mal. Cet ouvrage eſt bien *venu.* La mode en *vient.* Les bleds *viennent* mal en cet endroit. La raiſon ne lui *viendra* jamais. Cette nouvelle *vient* de bon lieu. Il m'eſt *venu* un bon lot. Il

vient à mourir au moment où l'on en avoit beſoin. *Venez* au fait. Ils en *vinrent* aux mains. Ce ſecours me *vient* à propos, *&c.*

VENISE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale de la république, & ſur le golfe de même nom, au centre des Lagunes, à 1 lieue de la Terre-Ferme, à 33 de Ravenne, à 40 au nord-eſt de Florence, à 50 au levant de Milan, à 87 au nord de Rome, & à 95 de Vienne en Autriche. *Long.* ſuivant Caſſini, *30. 11. 30. lat. 45. 25.* & *Long.* ſuivant Manfredi, *30. 12. 45. lat. 45. 33.*

Elle doit ſa naiſſance aux malheurs dont l'Italie fut affligée dans le cinquieme ſiecle, par les ravages des Goths & des Viſigoths. Quelques familles de Padoue ſe retirerent à Rialto : les autres iſles des Lagunes devinrent enſuite le refuge de ceux qui ſe déroberent aux fureurs d'Attila dans le ſac d'Aquilée, & de quelques villes des environs, que le roi des Huns détruiſit ; les miſérables reſtes de toutes ces villes peuplerent les iſles des Lagunes, & y bâtirent des cabanes qui furent les fondemens de la ſuperbe *Veniſe*, aujourd'hui l'une des plus belles, des plus conſidérables, des plus puiſſantes villes de l'Europe.

De quelque endroit qu'on y aborde, ſoit du côté de la terre ferme, ſoit du côté de la mer, l'aſpect en eſt toujours également ſingulier. On commence à l'appercevoir de quelques milles de loin, comme ſi elle flottoit ſur la ſurface de la mer, & environnée d'une forêt de mâts de vaiſſeaux & de barques, qui laiſſent peu à peu diſtinguer ſes principaux édifices, & en particulier ceux du palais & de la place de Saint-Marc.

Cette ville eſt toute bâtie ſur pilotis, & a été fondée, non-ſeulement dans les endroits où la mer parut au commencement découverte, mais encore où l'eau avoit beaucoup de profondeur, afin qu'en rapprochant par ce moyen un grand nombre de petites iſles qui environnoient celle de Rialto, qui étoit la principale, & les joignant par des ponts, on pût en former le vaſte corps de la ville, dont la grandeur, la ſituation & la majeſté extérieure font un effet admirable. Tout le monde connoît les beaux vers de Sannazar à la gloire de *Veniſe*, & elle a eu raiſon de les graver ſur le marbre.

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis
Stare urbem, & toto dicere jura mari :
I, nunc tarpeias, quantumvis Jupiter arces
Objice, & illa tui mœnia Martis, ait.
Si Tiberim Pelago conſers, urbem aſpice utramque,
Illam homines dices, hanc poſuiſſe deos.

Quoique *Veniſe* ſoit ouverte de toutes parts, ſans portes, ſans murailles, ſans fortifications, ſans citadelle & ſans garniſon, elle eſt cependant une des plus fortes places de l'Europe. On y compte environ cent cinquante mille habitans, ſoixante-douze paroiſſes dont les égliſes ſont fort petites, une trentaine de couvens de religieux, & au moins autant de monaſteres de religieuſes, outre pluſieurs confrairies de pénitens, qu'on appelle *écoles*. Elle contient un aſſemblage prodigieux des plus beaux tableaux de la peinture ; elle poſſede tous ceux de Tintoret, de Paul Véroneſe, & les plus précieux ouvrages du Titien.

Un très-grand nombre de canaux qui donnent de toutes parts entrée dans la ville, & la traverſent de tous les ſens, la diviſent en une ſi grande quantité d'iſles, qu'il y a des maiſons ſeules entourées d'eau des quatre côtés ; mais s'il n'y a point d'endroits à *Veniſe* où l'on ne puiſſe aborder en gondole, il n'y en a guere auſſi où l'on ne puiſſe aller à pied, par le moyen de plus de quatre cents ponts qui procurent la communication d'un grand nombre de petites rues qui percent la ville, & de pluſieurs quais qui bordent les canaux.

Il eſt vrai que la plupart de ces quais ſont ſi peu larges, que deux perſonnes ont de la peine à paſſer de front ; les plus ſpacieux n'ont ni appui, ni baluſtrades, & ſont coupés vis-à-vis de chaque maiſon par des marches qui deſcendent dans les canaux, afin de pouvoir entrer commodément dans les gondoles, & en ſortir.

Ces fréquentes deſcentes qu'on appelle des *rives*, étréciſſent ſi fort ces quais, que les paſſans ſont obligés, ſur-tout pendant la nuit, de ſe ranger près des maiſons, pour ne

ne pas s'expoſer à tomber dans l'eau. La profondeur du grand canal eſt conſidérable; mais celle des autres canaux n'eſt que de 5 à 6 pieds, lorſque par la marée l'eau eſt à ſa plus grande hauteur.

A l'égard des ponts, la plupart ſont de pierre & de brique, & ils ſont ſi délicatement bâtis, que l'arche n'a ordinairement que 8 pouces d'épaiſſeur. Les bords & le milieu ſont des chaînes de pierre dure, & aſſez élevés pour donner paſſage aux gondoles & aux grandes barques qui vont inceſſamment par les canaux. On y monte de chaque côté par quatre ou cinq marches d'une pierre blanche, qui approche de la nature du marbre, & qui devient ſi gliſſante, que pendant la pluie & la gelée, il eſt difficile de s'empêcher de tomber; & comme ces ponts n'ont point de garde-fous, la chûte n'eſt pas peu dangereuſe.

Rien ne contribue davantage à la beauté de *Veniſe*, que ſon grand canal, qui a près de 2 milles de longueur, & 50 à 60 pas de largeur. Comme il fait pluſieurs retours dans le milieu de la ville, on le traverſe ſouvent deux à trois fois pour aller en gondole par le chemin le plus court d'un côté de la ville à l'autre. Son eau eſt toujours aſſez belle à cauſe de ſa profondeur, & du courant du flux & du reflux: les galeres & les grandes barques chargées y trouvent aſſez de fonds. Il eſt bordé des plus beaux palais; mais outre qu'il lui manque un quai continué d'un bout à l'autre, les palais qui le bordent ſont entremêlés de petites maiſons qui les déparent.

Ce grand canal qui partage *Veniſe* en deux parties preſque égales, n'a que le ſeul pont de Rialto qui ſe trouve au centre de la ville; c'eſt un pont fort large, & tout bâti de pierres de taille auſſi dures que le marbre; il a coûté 250000 ducats; mais comme l'incommodité ſeroit trop grande pour les habitans, ſi l'on étoit obligé d'aller chercher le pont toutes les fois qu'on veut paſſer d'un côté de la ville à l'autre, il y a de diſtance en diſtance dans toute la longueur du canal, des gondoliers établis par la police, pour porter les paſſans à un prix réglé en quelqu'endroit qu'ils veuillent aller.

Toutes les rues ſont pavées de briques miſes ſur le côté; & comme il n'y paſſe ni carroſſes, ni chevaux, ni charretes, ni traineaux, on y marche fort commodément. Les bouts de chaque rue ont été tenus aſſez larges, & on a ménagé un grand nombre de petites places, outre celle que chaque égliſe a devant ſon portail.

On a pratiqué dans toutes ces places, des citernes publiques d'eau de pluie, qui ſe ramaſſe dans des gouttieres de pierre placées au haut des maiſons, & tombe par des tuyaux dans les éponges des citernes. Ceux qui veulent avoir encore de meilleure eau & en plus grande quantité, en envoient remplir des bateaux dans la Brente, & la font jeter dans leurs citernes, où elle ſe purifie & devient très-bonne à boire.

La place de S. Marc fait du côté de la mer, le plus bel aſpect de *Veniſe*. Il y a toujours vis à-vis de cette place une galere armée, prête à défendre le palais dans quelque émotion populaire. Elle ſert encore à l'apprentiſſage des forçats, dont on équipe les galeres de la république. Cette place eſt fermée du côté de l'orient par le palais ducal de S. Marc, qui eſt un gros bâtiment carré, enrichi de deux portiques l'un ſur l'autre. On voit au premier étage de ce palais, un grand nombre de chambres dans leſquelles s'aſſemblent autant de différens magiſtrats pour y rendre la juſtice. La premiere rampe du ſecond étage conduit aux appartemens du doge; la ſeconde mene aux ſalles du college de pregadi, du ſcrutin, du conſeil des dix, des inquiſiteurs d'état, & du grand conſeil; les murailles ſont tapiſſées çà & là de tableaux des maîtres de l'école Lombarde, & d'autres célebres peintres.

L'égliſe de S. Marc eſt proprement la chapelle du doge, & on y fait toutes les cérémonies ſolemnelles. Cette égliſe eſt collégiale, & n'a aucune juriſdiction au dehors. Les vingt-ſix chanoines qui la compoſent, ainſi que le primicier ou le doyen du chapitre, ſont à la nomination du doge; c'eſt toujours un noble vénitien qui eſt pourvu de la dignité de primicier, dont le revenu eſt d'environ 5000 ducats, ſans une abbaye qu'on y joint ordinairement.

L'égliſe de S. Marc eſt remarquable par ſes richeſſes qu'on appelle communément

le *tréſor de Veniſe ;* cependant il faut diſtinguer le tréſor de l'égliſe, du tréſor de la république. Les reliques ſont le tréſor de l'égliſe ; & parmi ces reliques, on voit des châſſes d'or & d'argent enrichies de pierreries, avec une bonne quantité d'argenterie pour l'uſage & pour l'ornement de l'autel.

Dans un lieu joignant celui où l'on garde les reliques, on voit les richeſſes du tréſor de la république, arrangées ſur les tablettes d'une grande armoire dont le fond eſt de velours noir, pour les faire éclater davantage. Une baluſtrade dans laquelle ſe tient le procurateur qui en a les clefs, empêche qu'on ne puiſſe approcher d'aſſez près pour y atteindre de la main. Les richeſſes de ce tréſor conſiſtent en corcelets d'or, couronne d'or, pierres précieuſes de toute eſpece, la couronne ducale, quantité de vaſes d'agate, de cornaline, *&c.*

La république avoit autrefois dans ſon tréſor des richeſſes beaucoup plus conſidérables, entr'autres une chaîne d'or qu'on étendoit le long du portique du palais, & douze à quinze millions d'or monnoyé qu'on étaloit aux yeux du peuple dans certains jours de ſolemnités ; mais la guerre de Candie a épuiſé & le prix de la chaîne, & les douze ou quinze millions d'or monnoyé.

L'arſenal de *Veniſe* eſt le fondement des forces de l'état. Son enceinte eſt fermée de murailles, flanquées de petites tours. On fabrique dans cette enceinte les vaiſſeaux, les galeres, & les galéaſſes. Les ſalles de l'arſenal ſont remplies de toutes ſortes d'armes, pour les troupes de terre & de mer. Sous ces mêmes ſalles ſont des magaſins ſéparés qui contiennent toutes ſortes d'attirail & d'équipage de guerre. L'arſenal ſe gouverne comme une petite république. On y fait bonne garde, & les ouvriers y travaillent ſous l'autorité de trois nobles Vénitiens, qui réſident dans l'arſenal, & qu'on ne change que tous les trois ans. La république entretient ordinairement trois ou quatre cens ouvriers dans ſon arſenal pendant la paix.

Outre les avantages que *Veniſe* partage avec les autres villes maritimes, elle en retire encore un particulier de ſa ſituation au milieu des lagunes, qui ſont comme le centre où aboutiſſent diverſes rivieres, entr'autres le Pô, l'Adige, la Brente, la Piave, & quantité de canaux que la république a fait creuſer pour le commerce étranger, commerce ſans lequel *Veniſe* ſeroit bientôt miſérable, & qui même eſt à préſent réduit à celui d'Allemagne & de Conſtantinople : mais la banque de *Veniſe* dont le fonds eſt fixé à cinq millions de ducats, conſerve encore ſon crédit.

Les Vénitiens, ſuivant la coutume fanfaronne d'Italie, ont donné une deſcription ſuperbe de leur capitale, ſous le titre de *Splendor orbis Venitiarum*, 2 vol. in-fol. avec figures. Craſſo (Lorenzo) a de ſon côté publié en Italien les éloges des hommes de lettres nés à *Veniſe ;* cette bibliographie parut en 1666, en 2. *vol. in*-4°. Il eſt certain que *Veniſe* a produit depuis la renaiſſance des lettres, des ſavans diſtingués en tout genre ; on en jugera par mon triage.

Entre les papes natifs de cette ville, j'y trouve Eugene IV, Paul II, & Alexandre VIII.

Eugene IV, appellé auparavant *Gabrieli Condolmerio*, étoit d'une famille obſcure ; il fut élu cardinal en 1408, & pape en 1431, pendant la tenue du concile de Bâle. Les peres de ce concile declarerent que le pontife de Rome n'avoit ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée, ni même celui de la transférer. Sur cette déclaration, Eugene, pour marquer ſa puiſſance, ordonna la diſſolution du concile, en convoqua un nouveau à Ferrare, & enſuite à Florence, où l'empereur Grec, ſon patriarche, & pluſieurs des prélats Grecs, ſignerent le grand point de la primatie de Rome. Dans le temps qu'Eugene rendoit ce ſervice aux Latins en 1439 ; le concile de Bâle le dépoſa du pontificat, & élut Amédée VIII, duc de Savoie, qui s'étoit fait hermite à Ripaille par une dévotion que le Poggio eſt bien loin de croire réelle. Cet anti-pape prit le nom de *Félix V*, & dix ans après, il donna ſon abdication, qui lui procura de Nicolas V, un indult par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice conſiſtorial dans ſes états, ſans le conſen-

tement du ſouverain ; Eugene mourut en 1447.

Paul II, en ſon nom Pierre Barbo, neveu par ſa mere d'Eugene IV, ſuccéda à Pie II, l'an 1464, & mourut d'apoplexie l'an 1471, à 54 ans. Platine qu'il avoit dépouillé de tous ſes biens, & mis deux fois très-injuſtement en priſon, ne l'a point ménagé dans ſes écrits. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce pape n'aimoit pas les gens de lettres, & qu'il ſupprima le college des abréviateurs, compoſé des plus beaux eſprits de Rome: *Humanitatis ſtudia ita oderat, ut ejus ſtudioſos uno nomine hæreticos appellaret.* Il étendit la bulle des cas réſervés aux papes, beaucoup plus loin que ſes prédéceſſeurs, afin de s'enrichir davantage. Il obligea les cardinaux de ſigner toutes les bulles ſans leur en donner aucune connoiſſance. Il envoya en France en 1467, le cardinal d'Arras, pour faire vérifier au parlement les lettres-patentes, par leſquelles le roi Louis XI avoit aboli la pragmatique-ſanction ; mais le procureur général & l'univerſité de Paris s'oppoſerent à cet enrégiſtrement. C'eſt encore Paul II, qui par une bulle du 19 avril 1470, réduiſit le jubilé à 25 ans, en eſpérance, dit Du-Pleſſis Mornay, de jouir de cette foire l'an 1475 ; mais ce fut ſon ſucceſſeur Sixte IV, qui en tira le profit.

Alexandre VIII, en ſon nom Pierre Ottoboni, ſuccéda à 79 ans au pape Innocent XI, en 1689, & mourut deux ans après. Il avoit en mourant fait deux choſes ; 1°. fulminé une bulle contre l'aſſemblée du clergé de France, tenue en 1682, & 2°. diſtribué à ſes neveux tout ce qu'il avoit amaſſé d'argent. Ce dernier trait de ſa vie fit dire à Paſquin, qu'il auroit mieux valu pour l'égliſe être ſa niece que ſa fille.

Paſſons aux ſavans nés à *Veniſe :* je trouve d'abord les Barbaro ; & ſi leur famille n'eſt pas une des vingt-quatre nobles, elle eſt du moins la plus illuſtre dans les lettres.

Barbarus (François) réunit les ſciences au maniement des affaires d'état ; en même temps qu'il rendit de grands ſervices à ſa patrie, il traduiſit du Grec la vie d'Ariſtide & de Caton, après avoir donné ſon ouvrage *de re uxoriâ ;* il mourut l'an 1454.

La même année naquit ſon petit-fils Barbarus (*Hermolaüs*) un des ſavans hommes de ſon ſiecle. Les emplois publics dont il fut chargé de très bonne heure auprès de l'empereur Frédéric, & de Maximilien ſon fils, ne le détournerent point de l'étude. Il traduiſit du Grec pluſieurs ouvrages d'Ariſtote, ainſi que Dioſcorde, qu'il mit au jour avec un docte commentaire. Il étoit ambaſſadeur de *Veniſe* auprès d'Innocent VIII, lorſque le patriarche d'Aquilée vint à mourir. Auſſi-tôt le pape lui conféra cette place, qu'il eut l'imprudence d'accepter ſans le conſentement de ſes ſupérieurs ; la république fut irritée, le bannit, & confiſqua ſes biens. Cependant il n'étudia jamais avec tant d'application que depuis que ſa patrie l'eut maltraité. Sa diſgrace nous a procuré le meilleur de ſes ouvrages, ſon édition de Pline, publiée l'an 1492 ; il y corrigea près de cinq mille paſſages ; il a rompu la glace, & s'il a ſouvent fait des plaies à ſon auteur, il l'a auſſi très-ſouvent rétabli ; il mourut à Rome l'an 1493.

Barbarus (Daniel) mort en 1569, à l'âge de 41 ans, avoit été ambaſſadeur en Angleterre, & fut un des peres du concile de Trente. Il a donné *la prattica della perſpectiva*, Veniſe 1559 ; & il mit au jour dans la même ville l'an 1567, un commentaire ſur Vitruve. Il étoit en même-temps ſi prévenu pour Ariſtote, qu'il lui auroit volontiers prêté ſerment de fidélité, s'il n'avoit pas été chrétien.

Bembo (Pierre) en Latin *Bembus*, noble Vénitien, l'un des plus polis écrivains du xvj, ſiecle, naquit en 1470. Il parut beaucoup à la cour du duc de Ferrare, & à celle du duc d'Urbain, qui étoient alors le rendez-vous des plus beaux eſprits. Léon X le nomma ſon ſecrétaire avec Sadolet, avant que de ſortir du conclave, où il fut promu à la papauté. Paul III le créa cardinal en 1538, & lui donna un évêché ; il mourut l'an 1547, dans ſa 77 année ; Jean de la Caza a écrit ſa vie.

Son premier livre eſt un traité Latin, *de monte Ætna*, qui parut l'an 1486 : à l'âge de vingt ſix ans, il écrivit *gli Aſolani*, qui ſont des diſcours d'amour, ainſi nommés, parce qu'on ſuppoſe qu'ils furent faits

dans le château d'Azolo. Ils ont été traduits en François en 1545 ; on le blâme juſtement d'avoir donné cet ouvrage, & d'autres poéſies encore plus licentieuſes ; que Scaliger appelloit *elegantiſſimas obſcenitates*. Nous parlerons de ſon hiſtoire de *Veniſe* à l'article de cette république.

Egnatio (Jean Baptiſte) en Latin *Egnatius*, célebre humaniſte du xvj^e. ſiecle, étoit diſciple d'Ange Politien. Il enſeigna les belles-lettres dans *Veniſe* ſa patrie avec une réputation extraordinaire, & n'obtint que dans un âge décrépit la démiſſion de ſon emploi ; mais on lui conſerva une penſion de deux cens écus de rente, *ducentos aureos nummos*, & ſes enfans furent affranchis de toutes ſortes d'impôts. Il laiſſa ſa petite fortune, ſa belle bibliotheque, ſon cabinet de médailles, & ſa collection d'antiques, à trois illuſtres familles de *Veniſe* ; il mourut en 1553, âgé de 80 ans.

Ses ouvrages ſont, 1°. *de Romanis principibus vel Cæſaribus, libri tres.* L'abbé de Marolles a traduit ce livre en François l'an 1664 ; 2°. *de origine Turcarum* ; 3°. *obſervationes in Ovidium* ; 4°. *Interpretamenta in familiares epiſtolas Ciceronis* ; 5°. *de exemplis illuſtrium virorum*, &c. Mais il parloit mieux qu'il n'écrivoit, & ne mérite pas dans ſes livres la qualité de cicéronien qu'on lui a donnée.

Corradus rapporte un fait aſſez curieux ſur la facilité de ſon élocution. Egnatius étant ſur le point de finir une harangue, vit entrer le nonce du pape dans l'auditoire ; il recommença ſon diſcours, le répéta tout différemment, & avec encore plus d'éloquence que la premiere fois ; de ſorte que ſes amis lui conſeillerent de continuer ſes harangues, ſes leçons, & de ne plus écrire.

Paul & Alde Manuce, ont fait beaucoup d'honneur à leur patrie par leur érudition. Le premier, né en 1512, fut nommé par Pie IV, chef de l'imprimerie apoſtolique ; il mourut en 1574, à 62 ans. On a de lui, 1°. une édition eſtimée des œuvres de Cicéron avec des notes & des commentaires ; 2°. des épîtres en Latin & en Italien ; 3°. les traités *de legibus romanis* ; *de dierum apud Romanos veteres ratione* ; *de ſenatu romano* ; *de civitate romanâ* ; *de comitiis Romanorum.*

Manuce (Alde) dit *le jeune*, fils de Paul, & petit-fils d'Alde Manuce, le premier imprimeur de ſon temps, ſurpaſſa la réputation de ſon pere. Il vint à Rome, où il enſeigna les humanités, mais avec ſi peu de profit, qu'il fut obligé pour vivre de vendre la magnifique bibliotheque que ſon pere, ſon aïeul, & ſes grands-oncles, avoient recueillie avec un ſoin extrême, & qui, dit-on, contenoit quatre-vingt mille volumes. Il mourut en 1597, ſans autre récompenſe que les éloges dûs à ſon mérite. Ses ouvrages principaux, ſont des commentaires ſur Cicéron, & ſur l'art poétique d'Horace, *de quæſtiis per epiſtolas libri tres* ; *commentarius de orthographiâ* : *tractatus de notis veterum*, & d'autres livres ſur les belles-lettres en Latin & en Italien.

Frapaolo Sarpi (Marco) que nous nommons en François le *pere Paul*, eſt un des hommes illuſtres dont *Veniſe* a le plus de raiſon de ſe glorifier. Il naquit en 1552, & montra dès ſon enfance deux qualités qu'on voit rarement réunies, une mémoire prodigieuſe, & un jugement exquis ; il prit l'habit de ſervite en 1566, & s'appliqua profondément à l'étude des langues, de l'hiſtoire, du droit canon, & de la théologie ; enſuite il étudia la philoſophie expérimentale, & l'anatomie. Il fut tiré de ſon cabinet pour entrer dans les affaires politiques, à l'occaſion du fameux différend qui s'éleva entre la république de *Veniſe* & la cour de Rome, au ſujet des immunités eccléſiaſtiques.

Le pere Paul choiſi par la république pour ſon théologien, & l'un de ſes conſulteurs, prit la plume pour la défenſe de l'état, & écrivit une piece ſur l'excommunication. Cette piece a paru en François ſous le titre de *droit des ſouverains*, défendu contre les excommunications, &c. mais dans l'Italien, elle eſt intitulée : *conſolation de l'eſprit pour tranquilliſer les conſciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'interdit publié par Paul V.* Il mit au jour pluſieurs écrits à l'appui de cet ouvrage, & fit un traité ſur l'immunité des lieux ſacrés dans l'étendue de la domination Vénitienne.

Il eut la plus grande part au traité de l'interdit publié au nom des ſept théologiens de la république, dans lequel on prouve en dix-neuf propoſitions, que cet interdit étoit contre toutes les loix, que les eccléſiaſtiques ne pouvoient y déférer avec innocence, & que les ſouverains en devoient abſolument empêcher l'exécution. La cour de Rome le fit citer à comparoître; au lieu d'obéir, il publia un manifeſte pour prouver l'invalidité de la citation.

Le différend entre la république de *Veniſe* & le pape, ayant été terminé en 1607, le pere Paul fut compris dans l'accommodement; mais quelques mois après, il fut attaqué en rentrant dans ſon monaſtere, par cinq aſſaſſins qui lui donnerent quinze coups de ſtilets, dont il n'y en eut que trois qui le bleſſerent dangereuſement, deux dans le col & un au viſage.

Le ſénat ſe ſépara ſur le champ à la nouvelle de cet attentat, & la même nuit les ſénateurs ſe rendirent au couvent des ſervites, pour les ordres néceſſaires aux panſemens du malade. On ordonna qu'il ſeroit viſité chaque jour par les magiſtrats de ſemaine, outre le compte que les médecins viendroient en rendre journellement au ſénat. On décerna des récompenſes à quiconque indiqueroit les aſſaſſins, ou tueroit quelqu'un qui voudroit attenter déſormais à la vie du pere Paul, ou découvriroit quelque conſpiration contre ſa perſonne. Enfin, après ſa guériſon, le ſénat lui permit de ſe faire accompagner par des gens armés, & pour augmenter ſa ſûreté, lui aſſigna une maiſon près de S. Marc. La république créa chevalier Aquapendente qui l'avoit guéri, & lui fit préſent d'une riche chaîne & d'une médaille d'or. C'eſt ainſi que le ſénat montra l'intérêt qu'il prenoit à la conſervation de ce grand homme, & lui même prit le parti de vivre plus retiré du monde qu'il n'avoit encore fait.

Dans ſa retraite volontaire, il écrivit ſon hiſtoire immortelle du concile de Trente, dont il avoit commencé à recueillir les matériaux depuis très-long temps. Cette hiſtoire fut imprimée pour la premiere fois à Londres en 1619, *in-fol.* & dédiée au roi Jacques premier par l'archevêque de Spalato. Elle a été depuis traduite en Latin, en Anglois, en François, & en d'autres langues; le pere le Courayer en a donné une nouvelle traduction Françoiſe, imprimée à Londres en 1736 en deux volumes *in-fol.* & réimprimée à Amſterdam la même année, en deux volumes *in-4°.* c'eſt une traduction précieuſe.

Le ſtyle & la narration de cet ouvrage ſont ſi naturels & ſi mâles, les intrigues y ſont ſi bien développées, & l'auteur y a ſemé par-tout des réflexions ſi judicieuſes, qu'on le regarde généralement comme le plus excellent morceau d'hiſtoire d'Italie. Fra-Paolo a été très-exactement informé des faits, par les archives de la république de *Veniſe*, & par quantité de mémoires de prélats qui s'étoient trouvés à Trente.

Le cardinal Palavicini n'a remporté d'approbation que celle de la cour de Rome. Il s'aviſa trop tard de nous fabriquer l'hiſtoire du concile de Trente, & ſa conduite nous a diſpenſé d'ajouter foi à ſes diſcours. Il eſt vrai qu'il nous parle des archives du Vatican, qu'on lui a communiquées; mais c'eſt une affaire dont on croit ce que l'on veut, ſur-tout quand les pieces ne ſont pas publiques; ajoutez que les ſources du Vatican ne ſont pas des ſources fort pures. Le ſtyle pompeux du Palavicini tombe en pure perte, & la maniere dont il traite Fra-Paolo, ne lui a pas acquis des ſuffrages. On dit qu'en échange des fautes réelles, il a ſaiſi celles d'impreſſion, pour en faire des erreurs à l'auteur.

Le nom de Paolo étoit devenu ſi fameux dans toute l'Europe, que les étrangers venoient en Italie pour le voir; que deux rois tâcherent par des offres fort avantageuſes, de l'attirer dans leurs états; & que divers princes lui firent l'honneur de lui rendre viſite. Je ne dois point oublier dans ce nombre le prince de Condé, qui étant journellement admis aux délibérations du ſénat, obtint de ce corps la permiſſion de voir & d'entretenir le fameux ſervite, qui s'occupoit dans ſon couvent de choſes plus importantes que d'affaires monaſtiques.

Je ſais bien que le cardinal du Perron dit en parlant du pere Paul, « je n'ai rien trouvé » d'éminent dans ce perſonnage, & n'ai » vu rien en lui que de commun »; mais

ce jugement ſur un homme ſi ſupérieur en toutes choſes à celui qui le tenoit, eſt inepte, ridicule, plein de malignité & de fauſſeté.

Paolo mourut couvert de gloire le 14 janvier 1623 âgé de 71 ans, ayant conſervé ſon jugement & ſon eſprit juſqu'au dernier ſoupir; il ſe leva, s'habilla lui-même, lut, & écrivit comme de coutume la veille de ſa mort. On lui fit des funérailles très-diſtinguées. Le ſénat lui éleva un monument, & Jean-Antoine Vénério, patrice Vénitien, compoſa l'épitaphe qu'on y grava. Quoique pluſieurs rois & princes ſouhaitaſſent d'avoir ſon portrait, il s'excuſa conſtamment de ſe faire peindre, & même il le refuſa à ſon intime ami Dominique Molini.

Mais voici ce qu'écrivit le chevalier Henri Wotton, dans ſa lettre du 17 janvier 1637, au docteur Collins profeſſeur en théologie à Cambridge. « Puiſque je trouve une bonne » occaſion, Monſieur, ſi peu de temps » après celui où les amis ont coutume de ſe » faire de petits préſens d'amitié, permettez-» moi de vous envoyer en guiſe d'étrennes, » une piece qui mérite d'avoir une place » honorable chez vous, c'eſt le portrait au » naturel, du fameux pere Paul, ſervite, » que j'ai fait tirer par un peintre que je » lui envoyai, ma maiſon étant voiſine de » ſon monaſtere. J'y ai depuis mis au bas » un titre de ma façon, *Concilii tridentini* » *eviſcerator*: vous verrez qu'il a une ci-» catrice au viſage, qui lui eſt reſtée de » l'aſſaſſinat que la cour de Rome a tenté, » un ſoir qu'il s'en retournoit à ſon cou-» vent: (*reliquiæ wottonianæ*) »

Fra-Paolo, dit le P. le Courayer, à l'imitation d'Eraſme, de Caſſander, de M. de Thou, & autres grands hommes, obſervoit de la religion romaine, tout ce qu'il en pouvoit pratiquer ſans bleſſer ſa conſcience; & dans les choſes dont il croyoit pouvoir s'abſtenir par ſcrupule, il avoit ſoin de ne point ſcandaliſer les foibles. Egalement éloigné de tout extrême, il déſapprouvoit les abus des catholiques, & blâmoit la trop grande chaleur des proteſtans. Il déſiroit la réformation des papes, & non leur deſtruction; il en vouloit à leurs abus, & non à leur place, il étoit ennemi de la ſuperſtition, mais il adoptoit les cérémonies; il s'aſſervifſoit ſans répugnance à l'autorité de l'égliſe dans toutes les choſes de rit & de diſcipline, mais il ſouhaitoit auſſi qu'on les rectifiât; il haïſſoit la perſécution, mais il condamnoit le ſchiſme; il étoit catholique en gros, & proteſtant en détail; il abhorroit l'inquiſition comme le plus grand obſtacle aux progrès de la vérité. Enfin il regardoit la réformation comme le ſeul moyen d'abaiſſer Rome, & l'abaiſſement de Rome, comme l'unique voie de faire refleurir la pureté de la religion.

Sa vie a été donnée par le pere Fulgence, & par le pere le Courayer: on peut y joindre ſon article, qui eſt dans le dictionnaire hiſtorique & critique de M. Chaufepié. M. Amelot de la Houſſaye a traduit avec des remarques le traité des bénéfices eccléſiaſtiques de Fra-Paolo. Il y a une traduction Angloiſe du même ouvrage, par Thomas Jenkins, lord-maire d'Yorck, avec une nouvelle vie du pere Paul, par M. Lockman, Londres 1736, *in-8°*. Les lettres de Fra-Paolo ont été traduites de l'Italien en Anglois, par M. Edouard Brown, & cette traduction a paru à Londres en 1693, *in-8°*.

Paruta (Paul), célebre écrivain politique du ſeizieme ſiecle, naquit à *Veniſe* en 1540. paſſa par toutes les grandes charges de ſa patrie, fut honoré de pluſieurs ambaſſades, & mourut procurateur de S. Marc, l'an 1598, âgé de 59 ans. M. de Thou fait un grand éloge de Paruta: c'étoit, dit-il, un homme d'une rare éloquence, & qui démêloit avec beaucoup d'adreſſe les affaires les plus embarraſſées. *Vir rarâ, in explicandis negotiis ſolertiâ & eloquentiâ; quas virtutes variis legationibus in Italiâ.... exercuit, & ſcriptis quæ magno in pretio inter prudentiæ civilis ſectatores meritò habentur, conſignavit.*

L'ouvrage de Paruta, intitulé *della perfettione della vita politica, libri tre*, parut à *Veniſe* en 1579, *in-fol.* 1586, *in-12.* 1592, *in-4°*. outre pluſieurs autres éditions. Il a été traduit en françois par Gilbert de la Broſſe, ſous le titre de *perfection de la vie politique*, Paris 1682, *in-4°*. Il y en a auſſi une traduction Angloiſe, par Henri Cary, comte de

Monmouth, imprimée à Londres en 1657, *in-4°*.

Un autre de ſes ouvrages eſt : *Diſcorſi politici, ne i quali ſi conſiderano diverſi fatti illuſtri e memorabili di principi e di republiche antiche e moderne, diviſi in due libri.* Veniſe 1599, *in-4°*. Genes 1600, *in-4°* & Veniſe 1629, *in 4°*. Samuel Sturmius en a donné une traduction Latine à Brême, en 1660, *in-12*. Le premier livre contient quinze diſcours, qui roulent ſur la forme des anciens états; le ſecond en renferme dix, qui traitent des affaires de la république de *Veniſe*, & des choſes arrivées dans les derniers temps. Cet ouvrage & le précédent ont mérité à l'auteur la qualité d'excellent politique.

Je parlerai de ſon hiſtoire de *Veniſe*, en Italien, à la fin de l'article de cette république; c'eſt aſſez de dire ici qu'on peut puiſer dans tous les ouvrages de cet hiſtoriographe, des maximes judicieuſes & pleines d'équité pour le gouvernement des états. De là vient que Boccalini le repréſente enſeignant la politique & les vertus morales ſur le Parnaſſe. Le pere Niceron a donné ſon article dans les *Mémoires des hommes illuſtres, tom. XI. p. 288.*

Ramuſio (Jean-Baptiſte), fut employé par la république de *Veniſe*, pendant quarante ans, dans les affaires, & mourut à Padoue l'an 1557, âgé de 72 ans. Il a publié trois volumes de navigations décrites par divers auteurs. Le premier contient la deſcription de l'Afrique; le ſecond comprend l'hiſtoire de la Tartarie; le troiſieme concerne les navigations au nouveau monde. Le total renferme un recueil d'anciens voyages eſtimés.

Triviſano (Bernard), naquit à *Veniſe*, en 1652, & s'avança par ſon mérite aux dignités de ſa patrie. Il mourut en 1720, âgé à peu près de 69 ans. Son ouvrage le plus conſidérable parut à *Veniſe* en 1704, *in-4°* ſous le titre de *Meditazioni filoſofiche*, dont Bayle parle avec éloge. Cet auteur, dit-il, n'a point trouvé d'autre voie pour ſe tirer d'embarras ſur la prédeſtination, que d'élever au deſſus des nues, les privileges de la liberté humaine. *Voyez* de plus grands détails dans le *Giorn. de' letter. tom. XXXIV. pag. 4. & ſuiv.*

Aux hommes illuſtres dans les lettres, dont *Veniſe* eſt la patrie, j'ajoute une dame célebre qui reçut le jour dans cette ville, vers l'an 1363, je veux parler de Chriſtine de Piſan, ſur laquelle la France a des droits. J'aurois dû commencer ma liſte par cette dame, mais elle couronnera l'article de *Veniſe*, & l'embellira beaucoup, graces au détail de ſa vie, que j'emprunterai d'un mémoire de M. Boivin le cadet, inſéré dans le *Recueil de littérature, tom. II. in-4°. pag. 704.*

Thomas Piſan, pere de Chriſtine, né à Boulogne en Italie, étoit le philoſophe le plus renommé, & peut-être le plus habile de ſon ſiecle. Il vint à *Veniſe*, s'y maria, & y fut aggregé au nombre des ſénateurs. Il y vivoit honorablement dans le temps que ſa femme lui donna une fille qui fut nommée Chriſtine; mais la célébrité du pere devint ſi grande, qu'on le ſollicita de la part des rois de France & de Hongrie, de s'attacher à leur ſervice, & on lui offrit des conditions fort avantageuſes, en conſidération de ſon profond ſavoir.

Thomas Piſan ſe détermina pour la France, tant à cauſe du mérite perſonnel de Charles le ſage, & de la magnificence de ſa cour, que par le deſir de voir l'univerſité de Paris; cependant il ne ſe propoſa d'abord que de paſſer un an dans cette capitale, & laiſſa ſa femme & ſes enfans à Boulogne.

Le roi fut charmé de le voir, & ayant connu ſon mérite, lui donna une place dans ſon conſeil. Ce prince, bien loin de conſentir qu'il retournât au bout d'un an en Italie, voulut abſolument qu'il fit venir ſa famille en France, & qu'il s'y établît pour y vivre honorablement des bienfaits dont il avoit deſſein de le combler. Thomas obéit, & ſa famille paſſa en France. La femme & les enfans de cet aſtronome, habillés magnifiquement à la Lombarde, parurent devant le roi qui les reçut très-gracieuſement dans ſon château du Louvre, un jour du mois de décembre (vers l'année 1368), fort peu de temps après leur arrivée.

Chriſtine qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fut élevée à la cour en fille de qualité, & ſon pere cultiva ſon eſprit par

l'étude des lettres humaines. Elle fut recherchée en mariage dans ſa premiere jeuneſſe, par pluſieurs perſonnes, mais un jeune homme de Picardie, nommé Etienne Caſtel, qui avoit de la naiſſance, du ſavoir, & de la probité, l'emporta ſur tous ſes rivaux. Il épouſa Chriſtine qui n'avoit encore que quinze ans; & bientôt après il fut pourvu de la charge de notaire & ſecrétaire du roi, qu'il exerça avec honneur, aimé & conſidéré du roi Charles V ſon maître.

Chriſtine fut fort ſatisfaite du choix que ſon pere avoit fait d'un tel gendre. Voici de quelle maniere elle s'exprime, parlant elle même de ſon mariage. » A venir au » point de mes fortunes, le temps vint » que je approchoie l'aage auquel on ſeult » les filles aſſéner de mari; tout fuſſe-je » ancore aſſez jeunette, nonobſtant que » par chevaliers, autres nobles, & riches » clercs, fuſſe de pluſieurs demandée, (& » cette vérité ne ſoit de nul réputée ven- » tence: car l'auctorité de l'onneur & grant » amour que le roy à mon pere démon- » troit, eſtoit de ce cauſe, non mie va- » leur.) Comme mondit pere reputaſt cel- » lui plus valable, qui le plus ſcience avec » bonne mœurs avoit; ainſi un jone eſco- » lier gradué, bien né, & de nobles pa- » rents de Picardie, de qui les vertus paſ- » ſoient la richece, à cellui qu'il réputa » comme propre fils, je fus donnée. En ce » cas ne me plains-je de fortune: car à » droit eſlire en toutes convenables graces, » ſi comme autrefois ai dit, à mon gré » mieux ne voulſiſſe. Cellui, pour ſa ſouf- » fiſance, toſt après noſtre ſuſdit bon » prince, qui l'ot agréable, lui donna l'of- » fice, comme il fut vaquant, de notaire, » & ſon ſecrétaire à bourſes & à gages, » & retint de ſa cour très-amé ſerviteur.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le roi Charles mourut l'année 1380, âgé de 44 ans. L'aſtronome déchut de ſon crédit: on lui retrancha une grande partie de ſes gages; le reſte fut mal payé. On peut juger de l'eſtime que Charles faiſoit de cet officier par les penſions qu'il lui donnoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'eſt à dire, ſi je ne me trompe, de près de 700 liv. par rapport à la monnoie d'aujourd'hui. Ses livrées & les gratifications qu'il recevoit n'alloient à guere moins; & par deſſus tout cela, on lui faiſoit encore eſpérer un fonds de terre de 500 livres de revenu (3500 liv. de notre temps), pour lui & pour ſes héritiers; l'aſtronomie, & particuliérement celle que l'on nomme *judiciaire*, étoit à la mode dans ces temps-là, où la plupart des princes, même ceux qui avoient de la piété, étoient tellement prévenus en faveur de cette ſcience ſuperſtitieuſe, qu'ils n'entreprenoient rien de conſidérable qu'après l'avoir conſultée.

La vieilleſſe, accompagnée de chagrins & d'infirmités, mit au tombeau Thomas Piſan quelques années après la mort du roi ſon bienfaiteur. Etienne du Caſtel, gendre de Thomas, ſe trouva le chef de ſa famille. Il la ſoutenoit encore par ſa bonne conduite & par le crédit que ſa charge lui donnoit, lorſqu'il fut emporté lui-même par une maladie contagieuſe en 1389, à l'âge de 34 ans. Chriſtine qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve chargée de trois enfans & de tous les embarras d'un gros ménage. " Or me convint, » dit-elle, mettre main à œuvre, ce que » moi nourrie en délices & mignotemens » n'avoïe appris, & être conduiſareſſe de » la nef demourée en la mer ourageuſe ſans » patron; c'eſt à ſavoir le déſolé mainage » hors de ſon lieu & pays. A donc m'eſ- » ſourdirent angoiſſes de toutes pars. Et » comme ſe ſoient les més de veufves, » plais & procès m'avironérent de tous lez; » & ceux qui me devoient m'aſſaillirent, » afin que ne m'avançaſſe de leur rien de- » mander ».

Le veuvage de Chriſtine fut effectivement traverſé d'une infinité de ſoins & de diſgraces. Elle en paſſa les premieres années à la pourſuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre les débiteurs de mauvaiſe foi, ou de ſoutenir contre des chicaneurs qui lui faiſoient d'injuſtes demandes. Enfin après avoir couru long-temps de tribunal en tribunal ſans obtenir juſtice, rébutée par les groſſes pertes qu'elle faiſoit tous les jours, & laſſe de mener une vie ſi contraire à ſon inclination, elle prit le parti de ſe renfermer dans ſon cabinet, & ne chercha plus de

de conſolation que dans la lecture des livres que ſon pere & ſon mari lui avoient laiſſés.

Elle-même nous apprend dans ſon ſtyle agréable & naïf, de quelle maniere elle ſe conduiſit pour ſe remettre à l'étude. « Ne » me pris pas, dit-elle, comme préſomptueuſe aux parfondeſſes des ſciences » obſcures, *&c.* Ains, comme l'enfant, » que au premier on met à l'*a*, *b*, *c*, *d*, » me pris aux hiſtoires anciennes des commencemens du monde; les hiſtoires des » Ebrieux, des Aſſiriens, & des principes » des ſignouries, procédant de l'une en » l'autre, deſſendant aux Romains, des » François, des Bretons, & autres plusieurs » hiſtoriographes : après aux déductions » des ſciences, ſelon ce que en l'eſpace du » tems y éſtudia en pos comprendre : puis » me pris aus livres des poëtes.

Elle ajoute que le ſtyle & les fictions poétiques lui plurent extrêmement. « A » donc, dit-elle, fus-je aiſe, quand j'os » trouvé le ſtyle à moi naturel, me délitant » en leurs ſoubtiles couvertures, & belles » matieres, mutiées ſous fictions délitables » & morales; & le bel ſtyle de leurs mettres » & proſe, déduite par belle & polie rhétorique. ».

Inſtruite ſuffiſamment de l'hiſtoire & de la fable, & ſe ſentant capable de produire quelque choſe d'elle-même, elle ſuivit ſon génie, & ſe mit à la compoſition en l'année 1399, étant âgée de 35 ans. Six ans après, elle publia le livre intitulé, *viſion de Chriſtine*, dans lequel elle aſſure qu'elle avoit déjà compoſé quinze volumes. » Depuis » l'an 1399, dit-elle, que je commençay » juſques à ceſtui 1405, ouquel encores » je ne ceſſe compilés en ce tandis quinze » volumes principaulx, ſans les autres » particuliers petis dictiez, leſquieulx tous » enſemble contiennent environ LXX » quayers de grans volume, comme l'expérience en eſt magnifeſte ».

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de *petitz dictiéz*, c'eſt-à-dire, de petites pieces de poéſie, des balades, des lais, des virelais, des rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dès le temps même de ſes procès & des plus grands embarras de ſon veuvage. La balade où elle ſe plaint de ce que les princes ne la daignent entendre eſt de ces temps-là. C'eſt elle-même qui nous l'apprend dans le récit de ſes bonnes & de ſes mauvaiſes fortunes, où elle dit encore expreſſément qu'au milieu de ſes adverſités & de ſes plus cruels chagrins elle ne laiſſoit pas de faire des vers. « Ne m'avoit ancores tant grévée fortune » que ne fuſſe, dit-elle, accompagnée des » muſettes des poëtes..... Icelles me » faiſoient rimer complaintes plourables, » regraitant mon ami mort, & le bon temps » paſſé, ſi comme il appert au commencement de mes premiers dictiéz ou principe » de mes cent balades, & meiſmement » pour paſſer temps & pour aucune gayeté » attraire à mon cuer douloureux, faire » dis amoureux & gays d'autruy ſentement, comme je dis en un mien » virelay. »

Ce fut apparemment à l'occaſion de ces *dis amoureux* que la médiſance publia partout que cette veuve étoit véritablement folle d'amour. Il eſt vrai que dans ces petites pieces que Chriſtine avoue, il y en a de fort tendres, & que ſi elle n'avoit eû ſoin d'avertir ſes lecteurs, que les ſentimens qu'elle y exprime ne ſont pas les ſiens, mais ceux d'autrui, il n'y auroit perſonne qui n'y fût trompé.

Les mauvais diſcours que l'on fit d'elle à ce ſujet lui donnerent du chagrin, comme elle le témoigne dans le troiſieme livre de ſa *viſion*. « Ne fu il pas dit de moy par » toute la ville que je amoie par amours, » dit-elle. Je te jure m'ame, que icellui » ne me cognoiſçoit, ne, ne ſavoit que je » eſtoie; ne fu onques homme ne créature » née qui me veiſt en public, ne en privé, » en lieu où il fut..... Et de ce me ſoit » Dieu teſmoing que je dis voir..... Dont » comme celle qui ignocent me ſentoie » aucune fois, quand on me le diſoit m'en » troubloie, & aucune fois m'en ſouſrioye, » diſant, Dieu & icelluy & moi ſavons » bien qu'il n'en eſt rien. »

Chriſtine eut donc beaucoup à ſouffrir de la médiſance qui attaquoit ſa réputation; mais elle put ſe conſoler par ſon innocence & par le ſuccès de ſes ouvrages. Les premieres productions de ſa muſe lui acquirent l'eſtime non-ſeulement des François, mais des

étrangers. Le comte de Saliſbury, favori de Richard II, roi d'Angleterre, étant venu en France, à l'occaſion du mariage de ce prince avec Iſabelle, fille de Charles VI, fit connoiſſance avec Chriſtine, dont les ouvrages lui avoient plu : comme il aimoit la poéſie, & faiſoit lui-même des vers, *gracieux chevalier, aimant dictiez, & lui même gracieux dicteur ;* cette conformité de goût fit qu'il conçut beaucoup d'affection pour Chriſtine, & lui voyant un fils quelle cherchoit à placer, il lui offrit de l'emmener avec lui en Angleterre, & de le faire élever avec le ſien. Chriſtine y conſentit, & ſon fils, pour lors âgé de treize ans, paſſa en Angleterre avec ce ſeigneur Anglois, en 1398.

A quelque temps de là, Richard fut détroné par Henri de Lancaſtre, & le comte de Saliſbury fut décapité, *pour ſa grant loyauté vers ſon droit ſeigneur.* Cependant Henri qui venoit d'uſurper la couronne, vit les *dictiez* & autres ouvrages que Chriſtine avoit envoyés au comte de Saliſbury ; il en fut ſi content, qu'il chercha dés-lors tous les moyens d'attirer à ſa cour cette illuſtre veuve. Ecoutons la raconter ce fait elle-même dans ſon charmant langage.

« A donc très-joyeuſement priſt mon » enfant vers lui, & tint chiere ment & en » très-bon eſtat. Et de fait par deux de ſes » héraulx, notables hommes venus par- » deçà, Lencaſtre & Faucon, rois d'armes, » me manda moult à certes, priant & » promettant du bien largement que par- » delà je allaſſe. Et comme de ce, je ne » fuſſe en rien temptée, conſidérant les » choſes comme elles étoient, diſſimulé » tant que mon fils puſſe avoir diſant grant » mercis, & que bien à ſon commande- » ment eſtoie : & à brief parler, tant fis » à grant peine & de mes livres me couſta, » que congié ot mondit fils de me venir » quérir par-deçà pour mener là, qui ancore » n'y vois. Et ainſi reffuſay l'eſchoite de » icelle fortune pour moy & pour lui, » parce que je ne puis croire que fin de » deſloyal vienne à bon terme. Or fut » joyeuſe de voir cil que je amoie, comme » mort le m'euſt ſeul fils laiſſié, & trois » ans ſans lui os eſté. »

Si Chriſtine avoit été d'humeur à quitter la France, elle auroit trouvé des établiſſemens dans plus d'une cour étrangere ; mais elle aima mieux demeurer dans ce pays, où d'ailleurs elle étoit conſidérée par tous les princes du royaume. Elle s'attacha d'abord d'une façon toute particuliere à Philippe, duc de Bourgogne, qui lui donna des marques réelles de ſon eſtime en prenant à ſon ſervice le fils ainé de cette dame nouvellement revenu d'Angleterre, & en lui fourniſſant à elle-même pendant quelque temps de quoi ſoutenir ſon état ; mais elle perdit ce protecteur en 1404, & *ſa mort*, dit-elle, *fut le renouvellement des navrures de mes adverſités.*

La réputation qu'elle s'étoit acquiſe & la faveur des grands ne l'avoient pourtant pas miſe à ſon aiſe. La mauvaiſe foi de ſes débiteurs & la perte de pluſieurs procès l'avoient réduite en un état où elle avoit beſoin non-ſeulement de protection, mais de ſecours. Elle avoit à ſa charge une mere âgée, un fils hors de place, & de pauvres parentes. Elle dit qu'*elle étoit trois fois double*, c'eſt-à-dire, qu'elle avoit ſix perſonnes ſur les bras. Avec tout cela elle avoue qu'elle conſervoit un reſte d'ambition fondée ſur le ſouvenir de ſa naiſſance & de ſon ancien état, & que ſa plus grande crainte étoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ſes affaires. « Si » te promets, dit-elle à dame Philoſophie, » que mes ſemblans & abis, peu apparoit » entregens le faiſſel de mes ennuys : ains » ſoubs mantel fourré de gris & ſoubs ſurcot » d'eſcarlate n'ont pas ſouvent renouvellé, » mais bien gardé, avoie eſpeſſes fois de » grands friçons ; & en beau lit & bien » ordené, de males nuis : mais le repas » eſtoit ſobre, comme il affiere à femme » vefve, & toutes fois vivre convient. »

Au reſte quelque ſoin qu'elle prît de cacher ſon indigence, il étoit impoſſible que l'on ne s'en apperçût ; & c'eſt, à ce qu'elle aſſure, ce qui lui faiſoit le plus de peine, lorſqu'elle étoit obligée d'empruter de l'argent, même de ſes meilleurs amis. « Mais quand il convenoit, dit-elle, que » je feiſſe aucun emprunt où que ſoit pour » eſchever plus grant inconvénient, beau » ſire dieux, comment honteuſement à

» face rougie, tant fuſt la perſonne de » mon amiſtié, le requeroïe, & ancore » aujourd'hui ne ſuis garie de cette ma- » ladie, dont tant ne me greveroit, comme » il me ſemble, quant faire le meſtent, un » acès de fievre ».

Chriſtine étoit âgée de 41 ans lorſqu'elle ſe plaignoit ainſi des diſgraces de la fortune; cependant elle éprouvoit des conſolations dans ſes adverſités. De trois enfans que ſon mari lui avoit laiſſés, il lui reſtoit un fils & une fille, tous deux également recommandables par les qualités du corps & de l'eſprit; c'eſt du moins l'idée qu'elle en donne en faiſant leur éloge. « N'as-tu pas » un fils, lui dit dame Philoſophie, auſſi » bel & gracieux, & bien moriginés, & » tel que de ſa jonece, qui paſſe pas vingt » ans du tems qu'il a eſtudié en nos pre- » mieres ſciences & grammaire, on ne » trouveroit en rhétorique & poétique lan- » gage, naturellement à luy propice, gaire » plus aperte & plus ſoubtil que il eſt, » avec le bel entendement & bonne judica- » tive que il a ».

Parlant enſuite de ſa fille, elle fait dire à dame Philoſophie : « Ton premier fruit » eſt une fille donnée à Dieu & à ſon ſer- » vice, rendue par inſpiration divine, de » ſa pure voulonté, oultre ton gré, en » l'égliſe & noble religion des dames à » Poiſſy, où elle, en fleur de jonece & » très-grant beauté, ſe porte tant noble- » ment en vie contemplative & dévotion, » que la joye de la relacion de ſa belle vie » ſouvente fois te rend grand reconfort. ». Ce paſſage nous apprend que la fille de Chriſtine étoit l'ainée de ſon fils, & qu'elle avoit pris le voile contre le gré de ſa mere. Peut-être le mauvais état des affaires de ſa famille avoit-il contribué à lui faire embraſſer ce parti.

Changea-t-il ce triſte état des affaires de famille? c'eſt ce que nous ignorons. Nous voudrions apprendre que le fils fit un bon mariage, & que Chriſtine fut heureuſe ſur la fin de ſes jours; car outre qu'elle étoit aimable de caractere, elle réuniſſoit aux graces de l'eſprit, les agrémens de la figure. Nous ſavons qu'elle étoit bien faite, & qu'elle avoit l'art de ſe mettre avec beaucoup de goût.

Les portraits que nous avons de Chriſtine dans quelques-uns de ſes livres enluminés de ſon temps, s'accordent avec l'idée qu'elle même a eu ſoin de nous donner de ſa phyſionomie, lorſqu'entre les avantages dont elle reconnoît qu'elle eſt redevable au Créateur, elle met celui « d'avoir corps » ſans nulle difformité & aſſez plaiſant, » & non maladis, mais bien com- » plexionné ».

De toutes les miniatures où elle eſt repréſentée, la plus parfaite, au jugement de M. Boivin, eſt celle qui ſe trouve dans dans le manuſcrit 7395, à la tête du livre intitulé, *la cité des dames*.

On y voit une dame aſſiſe ſous un dais, la tête penchée ſur la main gauche, & le coude appuyé ſur un bureau. Elle a le viſage rond, les traits réguliers, le teint délicat & aſſez d'embonpoint. Ses yeux ſont fermés, & elle paroît ſommeiller. Sa coëffure eſt une eſpece de cul-de-chapeau, bleu ou violet, en pain de ſucre, ombragé d'une gaze très-déliée, qui étant relevée tout au tour, laiſſe voir à nu le viſage, & ne cache pas même les oreilles. Une chemiſe extrêmement fine, dont on n'apperçoit que le haut & qui eſt un peu entr'ouverte, couvre ſuffiſamment les épaules & la gorge. Une robe bleue brodée d'or par le bas, & doublée de feuille-morte, s'ouvre ſur le ſein, comme aujourd'hui les manteaux de femme, & laiſſe entrevoir un petit corſet de couleur de poupre, bordé d'un paſſement d'or.

Il ne me reſte plus qu'à indiquer les ouvrages de Chriſtine en vers & en proſe. Voici d'abord la liſte de ſes poéſies : cent balades, lais, virelais, rondeaux; jeux à vendre, ou autrement vente d'amours; autres balades; l'épître au dieu d'amours; le débat des deux amans; le livre des trois jugemens; le livre du dit de Poiſſy; le chemin de lonc eſtude; leſdits moraulx, ou les enſeignemens que Chriſtine donne à ſon fils; le roman d'Othéa, ou l'épiſtre d'Othéa à Hector; le livre de mutacion de fortune.

Ses œuvres en proſe ſont, 1°. l'hiſtoire du roi Charles le Sage, qu'elle écrivit par ordre du duc de Bourgogne; 2° la viſion de Chriſtine; 3° la cité des dames; 4°. les

épiſtres ſur le roman de la Roſe ; 5°. le livre des faits d'armes & de chevalerie ; 6° inſtruction des princeſſes, dames de cour, & autres lettres à la reine Iſabelle en 1405 ; 7°. les proverbes moraulx & le livre de prudence. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *république de*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt d'une retraite de pêcheurs que ſortit la ville & la république de *Veniſe*. Ces pêcheurs, chaſſés de la terre ferme par les ravages des barbares dans le ve. ſiecle, ſe réfugierent à Rialto, port des Padouans, & ils bâtirent des cabanes qui formerent une petite bourgades que Padoue gouverna par des tribuns. Attila ayant dévaſté Padoue, Pavie, Milan, & détruit la fameuſe Aquilée, les miſérables reſtes de ces villes acheverent de peupler toutes les iſles des Lagunes, celles du bord de la mer, & particuliérement le Lido de Malamoque. Comme il ne reſtoit plus à ces peuples aucune eſpérance de retourner dans leurs habitations, ils penſerent à s'en conſtruire de plus aſſurées, & tirerent pour ce deſſein les pierres & le marbre des palais démolis en terre ferme ; chaque iſle à l'exemple de Rialto, établit pour ſa police des tribuns particuliers.

En 709, les tribuns des douze principales iſles des Lagunes, jugeant qu'il étoit néceſſaire de donner une nouvelle forme au gouvernement des iſles qui s'étoient extraordinairement peuplées, réſolurent de ſe mettre en république, & d'élire quelqu'un d'entre eux pour en être le chef ; mais comme ils reconnoiſſoient qu'ils ne pouvoient en uſer de la ſorte contre le droit que la ville de Padoue s'arrogeoit dans ces lieux où ils avoient été chercher leur ſûreté, ils obtinrent de l'empereur Léon, ſouverain de tout le pays, & du pape Jean V, la permiſſion d'élire leur prince, auquel ils donnerent le nom de *duc* ou de *doge*. Le premier qu'ils élurent s'appelloit *Paul-Luce Anaſeſt.*

Il n'y avoit point encore de ville de *Veniſe ;* Héraclée dont il ne reſte aujourd'hui que quelques ruines, fut le premier ſiege de cette nouvelle république ; enſuite les doges réſiderent à Malamoque & à Rialto, où Pepin, roi d'Italie, donna aux habitans cinq milles carrés d'étendue en terre ferme, avec une pleine liberté de trafiquer par terre & par mer. Le même Pepin voulut que l'iſle de Rialto, jointe aux iſles d'alentour, portât le nom de Veniſe, *Venetiæ*, qui étoit alors celui de toute la côte voiſine des Lagunes.

Telle a été l'origine du nom & de la république de *Veniſe*, dont la néceſſité du commerce procura bientôt la grandeur & la puiſſance. Il eſt vrai qu'elle payoit un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, pour marque de vaſſalité ; mais elle acquit la province d'Iſtrie par ſon argent & par ſes armes.

Les Vénitiens devenant de jour en jour une république redoutable, il fallut dans les croiſades s'adreſſer à eux pour l'équipement des flottes ; ils y gagnerent des richeſſes & des terres. Ils ſe firent payer dans la croiſade contre Saladin 85000 marcs d'argent pour tranſporter ſeulement l'armée dans le trajet, & ſe ſervirent de cette armée même pour s'emparer des côtes de la Dalmatie, dont leur doge prit le titre. La Méditerranée étoit couverte de leurs vaiſſeaux, tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtiſſoient des donjons, & opprimoient les peuples.

Genes, rivale de *Veniſe*, lui fit la guerre, & triompha d'elle ſur la fin du xive. ſiecle ; mais Genes enſuite déclina de jour en jour, & *Veniſe* s'éleva ſans obſtacle juſqu'au temps de Louis XII & de l'empereur Maximilien, intimidant l'Italie, & donnant de la jalouſie aux autres puiſſances qui conſpirerent pour la détruire. Preſque tous les potentats ennemis les uns des autres, ſuſpendirent leurs querelles, pour s'unir enſemble à Cambrai contre *Veniſe*. Jamais tant de rois ne s'étoient ligués contre l'ancienne Rome. *Veniſe* étoit auſſi riche qu'eux tous enſemble. Elle ſe confia dans cette reſſource, & ſur-tout dans la déſunion qui ſe mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenoit qu'à elle d'appaiſer Jules II, principal auteur de la ligue ; mais elle dédaigna de demander cette grace, & elle oſa attendre l'orage. C'eſt peut-être la ſeule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications plus mépriſées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. Louis XII envoya un

héraut d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemanda le Crémonois qu'il avoit cédé lui-même aux Vénitiens, quand ils l'avoient aidé à prendre le Milanois. Il revendiquoit le Breſſan, Bergame, & d'autres terres ſur leſquelles il n'avoit aucun droit. Il appuya ſes demandes à la tête de ſon armée, & détruiſit les forces Vénitiennes à la célebre journée d'Agnadel, près de la riviere d'Adda. Alors chacun des prétendans ſe jetta ſur ſon partage; Jules II s'empara de toute la Romagne, & pardonna aux Vénitiens qui, revenus de leur premiere terreur, réſiſtoient aux armes impériales. Enfin il ſe ligua avec cette république contre les François qui le méritoient, & cette ligue devint funeſte à Louis XII.

Sur la fin du même ſiecle, les Vénitiens entrerent avec le pape & le roi d'Eſpagne Philippe II, dans une croiſade contre les Turcs. Jamais grand armement ne ſe fit avec tant de célérité. Philipe II fournit la moitié des frais; les Vénitiens ſe chargerent des deux tiers de l'autre moitié, & le pape fournit le reſte. Dom Juan D'Autriche, ce célebre bâtard de Charles-quint, commandoit la flotte. Sébaſtien Veneiro étoit général de la mer pour les Vénitiens. Il y avoit eu trois doges dans ſa maiſon, mais aucun d'eux n'eut autant de réputation que lui. Les flottes ottomanes & chrétiennes ſe rencontrerent dans le golfe de Lépante, où les chrétiens remporterent une victoire d'autant plus illuſtre, que c'étoit la premiere de cette eſpece; mais le fruit de cette bataille n'aboutit à rien. Les Vénitiens ne gagnerent aucun terrein, & les Turcs reprirent l'année ſuivante le royaume de Tunis.

Cependant la république de *Veniſe* jouiſſoit depuis la ligue de Cambrai d'une tranquillité intérieure qui ne fut jamais altérée. Les arts de l'eſprit étoient cultivés dans la capitale de leur état. On y goûtoit la liberté & les plaiſirs; on y admiroit d'excellens morceaux de peinture, & les ſpectacles y attiroient tous les étrangers. Rome étoit la ville des cérémonies, & *Veniſe* la ville des divertiſſemens; elle avoit fait la paix avec les Turcs après la bataille de Lépante, & ſon commerce quoique déchu, étoit encore conſidérable dans le levant; elle poſſédoit Candie, & pluſieurs iſles, l'Iſtrie, la Dalmatie, une partie de l'Albanie, & tout ce qu'elle conſerve de nos jours en Italie.

Au milieu de ſes proſpérités elle fut ſur le point d'être détruite en 1618, par une conſpiration qui n'avoit point d'exemple depuis la fondation de la république. L'abbé de S. Réal qui a écrit cet événement célébre avec le ſtile de Salluſte, y a mêlé quelques embelliſſemens de roman; mais le fond en eſt très vrai. *Veniſe* avoit eu une petite guerre avec la maiſon d'Autriche ſur les côtes de l'Iſtrie. Le roi d'Eſpagne Philipe III, poſſeſſeur du Milanois, étoit toujours l'ennemi ſecret des Vénitiens. Le duc d'Oſſone viceroi de Naples, dom Pedre de Tolede gouverneur de Milan, & le marquis de Bedemar ſon ambaſſadeur à *Veniſe*, depuis cardinal de la Cueva, s'unirent tous trois pour anéantir la république. Les meſures étoient ſi extraordinaires, & le projet ſi hors de vraiſemblance, que le ſénat tout vigilant & tout éclairé qu'il étoit, ne pouvoit en concevoir de ſoupçon; mais tous les conſpirateurs étant des étrangers de nations différentes, le ſénat inſtruit de tout par pluſieurs perſonnes, prévint les conjurés, & en fit noyer un grand nombre dans les canaux de *Veniſe*. On reſpecta dans Bedemar le caractere d'ambaſſadeur, qu'on pouvoit ne pas ménager; & le ſénat le fit ſortir ſecrétement de la ville, pour le dérober à la fureur du peuple.

Veniſe échappée à ce danger, fut dans un état floriſſant juſqu'à la priſe de Candie. Cette république ſoutint ſeule la guerre contre l'empire Turc pendant près de 30 ans, depuis 1641 juſqu'à 1669. Le ſiege de Candie, le plus long & le plus mémorable dont l'hiſtoire faſſe mention, dura près de 20 ans; tantôt tourné en blocus, tantôt rallenti & abandonné, puis recommencé à pluſieurs repriſes, fait enfin dans les formes deux ans & demi ſans relâche, juſqu'à ce que ce monceau de cendres fût rendu aux Turcs avec l'iſle preſque toute entiere, en 1669.

Veniſe s'épuiſa dans cette guerre; le temps étoit paſſé où elle s'enrichiſſoit aux dépens du reſte de l'Europe, par ſon induſtrie & par l'ignorance des autres chrétiens. La découverte du paſſage du cap de Bonne-

Eſpérance avoit détourné la ſource de ſes richeſſes. En un mot, ce n'étoit plus cette république qui dans le xv ſiecle avoit excité la jalouſie de tant de rois: elle leur eſt encore moins redoutable aujourd'hui. La ſeule politique de ſon gouvernement ſubſiſte; mais ſon commerce anéanti, lui ôte preſque toute ſa force; & ſi la ville de *Veniſe* eſt par ſa ſituation incapable d'être domptée, elle eſt par ſa foibleſſe incapable de faire des conquêtes. *Eſſai ſur l'hiſtoire générale* par M. de Voltaire, *t. I, II, III, IV, V*

On ne manque pas d'auteurs ſur l'hiſtoire de cette république: voici les principaux par ordre des temps.

1°. *Juſtiniani* (Bernard) mort procurateur de S. Marc, l'an 1489, dans la 82 année de ſon âge, a fait le premier l'hiſtoire de *Veniſe* intitulée, *de origine urbis Venetiarum, rebuſque ejus, ab ipſâ ad quadringenteſimum uſque annum, geſtis, hiſtoria.* Veniſe 1492 *in-fol.* & dans la même ville en 1534 *in-fol.* Cette hiſtoire eſt diviſée en quinze livres, & va juſqu'à l'an 809. Elle a été traduite en Italien par Louis Domenichi, & imprimée en cette langue à *Veniſe* en 1545, & en 1608 *in*-8°. avec une table des matieres.

2°. *Sabellicus* (Marc-Antoine Coccius), né ſur le milieu du xv ſiecle, à Viſcovaro bourg d'Italie dans la Sabine, fut appellé par le ſénat de *Veniſe* pour deux emplois honorables & lucratifs; l'un étoit celui d'écrire l'hiſtoire de la république, l'autre d'enſeigner les belles-lettres. Il s'acquitta mieux du dernier que du premier, car ſon ouvrage hiſtorique, *rerum Venetarum hiſtoriæ*, fut rempli de flatteries & de menſonges: c'eſt qu'il étoit payé pour être ſincere & exact à l'égard de ſes écoliers, & pour ſe garder de l'être à l'égard des narrations. Scaliger remarque que Sabellicus avoit avoué lui-même que l'argent des Vénitiens étoit la ſource de ſes lumieres hiſtoriques.

3°. *Suazzasini* (Dominico), contemporain de Sabellicus, écrivit l'hiſtoire de *Veniſe* beaucoup plus abrégée, & tâcha d'imiter le ſtyle de Tacite.

4°. Le cardinal *Bembo* fut nommé par la république en 1530, pour en écrire l'hiſtoire. On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avoit finie (environ l'an 1486), & qu'il la continuât juſques à ſon temps. Cet intervalle comprenoit 44 année; il ne remplit point cet intervalle, car il termina ſon ouvrage à la mort de Jules II. Cette hiſtoire eſt diviſée en douze livres, & fut imprimée à *Veniſe* l'an 1551, & contrefaite la même année à Paris, chez Michel Vaſcoſan *in*-4°. On en donna une nouvelle édition à Bâle, l'an 1567, en trois volumes *in*-8° avec les autres œuvres de l'auteur. Il ne put tirer aucun profit du travail d'André Navagiero, qui avoit eu avant lui la même commiſſion, mais qui ordonna en mourant qu'on brûlât tous ſes écrits.

Quoique Bembus ait été l'une des meilleures plumes Latines du xvj ſiecle, il faut avouer qu'il a montré trop d'affectation à ne ſe ſervir dans ſes écrits, & ſur tout dans ſon hiſtoire, que des termes de la pure latinité. On rit de lire dans cet auteur, qu'un pape avoit été élu par la faveur des dieux immortels, *deorum immortalium beneficiis.* Il aimoit cette expreſſion; car il rapporte dans un autre endroit que le ſénat de *Veniſe* écrivit au pape: « Fiez-vous aux dieux » immortels dont vous êtes le vicaire ſur » la terre », *uti fidat diis immortalibus » quorum vicem geris in terris.*

Après cela, on ne doit point s'étonner qu'il ſe ſoit ſervi du mot de *déeſſe*, en parlant de la ſainte Vierge. C'eſt dans une lettre où Leon X reproche aux habitans de Recanati d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de Notre-Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur, « de peur, dit-il, qu'il ne ſem» ble que vous vous ſoyez mocqué de nous » & de la déeſſe même », *ne tùm nos, tùm etiam deam ipſam, inani lignorum inutilium donatione luſiſſe videamini.*

Les termes que le chriſtianiſme a conſacrés, comme *fides*, *excommunicatio*, ont paru barbares à cet écrivain; il a mieux aimé ſe ſervir de *perſuaſio* pour *fides*, & de *aquâ & igne interdictio*, pour *excommunicatio*; mais l'hiſtoire de *Veniſe* de Bembo mérite encore plus la critique du côté de la bonne foi, comme Bodin l'a prononcé dans ſa méthode ſur l'hiſtoire.

5° *Paruta*, né à *Veniſe* en 1540, & mort procurateur de S. Marc en 1558, comme je l'ai déjà dit en parlant de la ville de *Veniſe*, a publié entre autres ouvrages, une grande hiſtoire de *Veniſe*, intitulée *Iſtoria Venetiana, lib. xij.* Veniſe, 1605, 1645, & 1704 *in-4°*. En qualité d'hiſtoriographe de la république, il fut chargé de continuer l'hiſtoire du cardinal Bembo qui avoit fini à l'année 1513, année de l'élévation de Leon X, au pontificat. Il en écrivit le premier livre en Latin, pour ſe conformer à Bembo, mais il changea de deſſein dans la ſuite, & compoſa ſon ouvrage tout en Italien. Cet ouvrage contient en douze livres tout ce qui eſt arrivé de plus conſidérable à la république depuis l'an 1513 juſqu'en 1552. Il a été joint au recueil des hiſtoriens de *Veniſe*, publié en 1718 ſous ce titre général: *Iſtorici dell Coſe Veneziane, i quali hanno ſcritto per publico decreto.* Henri Cary a traduit l'hiſtoire de Paruta en Anglois; & ſa traduction a été imprimée à Londres en 1658 *in-4°*

6°. *Moroſini* (André), né à *Veniſe* en 1558, & mort dans les grands emplois de ſa patrie l'an 1618, à 60 ans, a fait une hiſtoire Latine de la république, qui parut ſous ce titre: *Hiſtoria Veneta ab anno 1521; ad annum 1615. Venetiis 1623, in-fol.* Cette hiſtoire eſt une continuation de celle de Paruta.

7° *Nani* (Jean-Baptiſte), noble Vénitien, fut honoré des premiers emplois de la république, & chargé par le ſénat de continuer l'hiſtoire de la république. Il diviſa ſon ouvrage en deux parties; & imprimoit la ſeconde, lorſqu'il mourut en 1678 âgé de 62 ans. La premiere partie a été traduite en François, & imprimée en Hollande en 1702 en quatre volumes *in-12*. L'ouvrage eſt intéreſſant; mais l'auteur dans tout ce qui concerne ſa patrie, a plus ſuivi les ſentimens naturels que la vérité de l'hiſtoire; on en a fait une nouvelle édition en 1720, & elle entre dans le recueil des hiſtoriens de *Veniſe*.

8°. Le dernier écrivain de cette hiſtoire eſt le ſénateur Diedo, dont l'ouvrage intitulé, *Storie della republica di Venezia*, a paru à *Veniſe*, en 1751 en deux volumes. *in-4°*

Les François, à qui les langues Latine & Italienne ſont inconnues, peuvent lire Amelot de la Houſſaye, hiſtoire du gouvernement de *Veniſe;* S. Disdier, deſcription de la république de *Veniſe;* l'abbé Laugier, hiſtoire de *Veniſe*, depuis ſa fondation juſqu'à nos jours. Paris, 1762, en cinq vol. *in-12*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *gouvernement de*, (*Droit polit.*) ce gouvernement dont les Vénitiens cachent aux étrangers le régime avec tant de ſoin, commença en 709 par ſe mettre en république avec un chef auquel on donna le nom de *duc* ou *doge*. Ces princes de la république ayant ſans ceſſe augmenté leur puiſſance, les principaux citoyens réſolurent enfin de la modérer. S'étant aſſemblés dans l'égliſe de S. Marc, ils établirent en 1172 un conſeil indépendant, & créerent douze tribuns qui pourroient s'oppoſer aux ordonnances du prince. Ces tribuns eurent encore le droit d'élire chaque année quarante perſonnes par quartier, pour compoſer le grand conſeil qu'on venoit de créer, de ſorte qu'il étoit de deux cens quarante citoyens, la ville de *Veniſe* étant diviſée en ſix quartiers; & comme ce conſeil ſe renouvelloit tous les ans, chacun avoit eſpérance d'y entrer.

L'ordre de ce gouvernement dura cent dix-ſept ans, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1289, que le doge Pierre Gradenigo entreprit de changer entiérement la face de la république, & d'établir une véritable ariſtocratie, en fixant à perpétuité le grand conſeil à un nombre de citoyens & à leurs deſcendans. Il fit paſſer à la Quarantie criminelle, qui eſt une chambre ſouveraine de quarante juges, un decret portant que tous ceux qui avoient compoſé le grand conſeil des quatre années précédentes, ſeroient balotés dans cette chambre, & que ceux qui auroient douze balles favorables, compoſeroient eux & leurs deſcendans le grand conſeil à perpétuité.

La nobleſſe Vénitienne eſt diviſée en différentes claſſes. La premiere comprend les familles des douze tribuns qui furent les électeurs du premier doge, & qui ſe ſont preſque toutes conſervées juſqu'à préſent. A ces douze maiſons qu'on appelle *électora-*

les, on en a joint douze autres, dont l'ancienneté va preſque de pair avec les douze premieres; mais toutes ſont extrêmement déchues de leur ancien éclat par le luxe & la pauvreté.

La ſeconde claſſe de la nobleſſe Vénitienne ſe trouve compoſée des nobles qui ont pour titre le temps de la fixation du grand conſeil, & dont les noms étoient écrits dès ce temps-là dans le livre d'or, qui eſt le catalogue qu'on fit alors de toutes les familles de la nobleſſe Vénitienne. On met au rang de cette nobleſſe du ſecond ordre les trente familles qui furent aggrégées à la nobleſſe en 1380, parce qu'elles avoient ſecouru la république de ſommes conſidérables pendant la guerre contre les Génois.

Dans la troiſieme claſſe de la nobleſſe Vénitienne on comprend environ quatre-vingt familles qui ont acheté la nobleſſe, moyennant cent mille ducats, dans le beſoin d'argent où la république ſe trouva réduite par la derniere guerre de Candie. On ne fit aucune diſtinction entre les perſonnes qui ſe préſenterent, c'eſt-à-dire, depuis le gentilhomme de terre-ferme juſqu'à l'artiſan. Cette troiſieme ſorte de nobleſſe Vénitienne ne fut point d'abord employée dans les grandes charges de la république. On lui préféroit les nobles d'ancienne origine.

Les citadins qui ſont les bonnes familles des citoyens Vénitiens, compoſent un ſecond état entre la nobleſſe & le peuple. On diſtingue deux ſortes de citadins: les premiers le ſont de naiſſance, étant iſſus de ces familles qui avant la fixation du grand-conſeil avoient la même part au gouvernement qu'y a préſentement la nobleſſe Vénitienne. Le ſecond ordre des citadins eſt compoſé de ceux qui ont, par mérite ou par argent, obtenu ce rang dans la république. Les uns & les autres jouiſſent des mêmes privileges. La république fait ſemblant d'honorer les vrais citadins, & leur donne toutes les charges qu'on tient au deſſous d'un noble Vénitien. La dignité de grand-chancelier eſt le plus haut degré d'élévation où puiſſe prétendre un citadin. Le rang & la grandeur de cette charge en rendroient la fonction digne d'un des premiers ſénateurs, ſi la république jalouſe de ſon autorité, n'avoit réduit cet emploi au ſeul exercice des choſes où la charge l'oblige, ſans lui donner ni voix ni crédit dans les tribunaux où il a la liberté d'entrer.

La dignité de grand-chancelier, celle de procurateur de S. Marc & celle du doge ſont les ſeules qui ſe donnent à vie. *Voyez* les mots DOGE & PROCURATEUR *de S. Marc.*

Comme la république a voulu conſerver dans l'ordre extérieur de ſon gouvernement une image de la monarchie, de l'ariſtocratie & de la démocratie, elle a repréſenté un prince ſouverain dans la perſonne de ſon doge: une ariſtocratie dans le prégadi ou le ſénat, & une eſpece de démocratie dans le grand-conſeil, où les plus puiſſans ſont obligés de briguer les ſuffrages; cependant le tout ne forme qu'une pure ariſtocratie.

Une des choſes à quoi le ſénat s'eſt appliqué avec grand ſoin, a été d'empêcher que les princes étrangers n'euſſent aucune connoiſſance de ſes délibérations ni de ſes maximes particulieres, & comme il eût été plus facile à la cour de Rome qu'à aucune autre d'en venir à bout, & même de former un parti conſidérable dans le ſénat, par le moyen des eccléſiaſtiques, la république ne s'eſt pas ſeulement contentée de leur en interdire l'entrée, elle n'a même jamais ſouffert que la juriſdiction eccléſiaſtique ordinaire ſe ſoit établie dans ſes états avec la même autorité que la plupart des princes lui ont laiſſé prendre, & elle a exclu tous les eccléſiaſtiques, quand même ils ſeroient nobles Vénitiens, de tous les conſeils & de tous les emplois du gouvernement.

Le ſénat ne nomme aucun Vénitien au pape pour le cardinalat, afin de ne tenter aucun de ſes ſujets à trahir les intérêts de la république, par l'eſpérance du chapeau. Il eſt vrai que l'ambaſſadeur de *Veniſe* propoſe au pape les ſujets de l'état qui méritent cet honneur, mais il fait ſes ſollicitations comme ſimple particulier, & ne forme aucune demande au nom du ſénat. Auſſi le cardinalat n'eſt pas à *Veniſe* en auſſi grande conſidération qu'il l'eſt ailleurs.

Le patriarche de *Veniſe* eſt élu par le ſénat;

ſénat ; il ne met à la tête de ſes mandemens que *N. . divinâ miſeratione* Venetiarum *patriarcha*, ſans ajouter, comme les autres prélats d'Italie, *ſanctæ ſedis apoſtolicæ gratiâ.*

Soit encore que la république ait eu deſſein d'ôter aux eccléſiaſtiques les moyens d'avoir obligation à d'autres ſupérieurs qu'au ſénat, ſoit qu'elle n'ait eu d'autre vue que de maintenir l'ancien uſage de l'égliſe, elle a laiſſé l'élection des curés à la diſpoſition des paroiſſiens, qui doivent choiſir celui des prêtres habitués de la même paroiſſe qui leur paroît le plus digne. Tous ceux qui poſſedent des maiſons en propre dans l'étendue de la paroiſſe, nobles, citadins & artiſans, s'aſſemblent dans l'égliſe dans le terme de trois jours après la mort du curé, & procedent à l'élection par la pluralité des voix, faute de quoi la république nomme un curé d'office.

Il eſt vrai que l'inquiſition eſt établie à *Veniſe ;* mais elle y eſt du moins ſous des conditions qui diminuent l'atrocité de ſa puiſſance. Elle eſt compoſée à *Veniſe* du nonce du pape, du patriarche de *Veniſe* toujours noble Vénitien, du pere inquiſiteur toujours de l'ordre de S. François, & de deux principaux ſénateurs qui ſont aſſiſtans, & ſans le conſentement deſquels toutes les procédures ſont nulles, & les ſentences hors d'état d'être miſes à exécution.

L'héréſie eſt preſque la ſeule matiere dont l'inquiſition de *Veniſe* ait droit de connoître ; les déſordres qui ſuivent l'héréſie, ou qui peuvent l'entretenir, ont des juges ſéculiers qui prennent connoiſſance de ces matieres. Tous ceux qui font profeſſion d'une autre religion que de la catholique, ne ſont point ſoumis à l'inquiſition ; & depuis le catalogue des livres défendus, qui fut dreſſé lorſque la république reçut l'inquiſition, il n'eſt point permis au ſaint office d'en cenſurer d'autres que ceux que la république elle-même cenſure. Outre cela, le ſénat entretient deux docteurs, qu'on appelle *conſulteurs d'état*, l'un religieux, & l'autre ſéculier, qui ſont chargés d'examiner les bulles, les brefs & les excommunications qui viennent de Rome, & qu'on ne reçoit jamais ſans l'approbation de ces deux docteurs.

Le college, le prégadi & le grand conſeil font mouvoir l'état. Le college eſt compoſé du doge, de ſes ſix conſeillers, des trois chefs de la quarantie criminelle, des ſix ſages-grands, de cinq ſages de terre-ferme, & des cinq ſages des ordres, en tout vingt-ſix perſonnes. *Voyez* DOGE, QUARANTIE, SAGES GRANDS, *&c.*

Mais toute l'autorité de la république eſt partagée entre le ſénat ou le prégadi (dont il faut conſulter l'article en particulier,) & le grand-conſeil. Le premier regle ſouverainement les affaires d'état ; le ſecond diſpoſe abſolument de toutes les magiſtratures. Il a droit de faire de nouvelles loix, d'élire les ſénateurs, de confirmer les élections du ſénat, de nommer à toutes les charges, de créer les procurateurs de S. Marc, les podeſtats & les gouverneurs qu'on envoie dans les provinces ; enfin, le grand conſeil eſt l'aſſemblée générale des nobles, où tous ceux qui ont vingt-cinq ans, & qui ont pris la veſte, entrent avec le droit de ſuffrage. De même tous les membres du college, ceux du conſeil des dix, les quarante juges de la quarantie criminelle, & tous les procurateurs de S. Marc entrent au prégadi, de ſorte que ſon aſſemblée eſt d'environ 280 membres, dont une partie a voix délibérative, & le reſte n'y eſt que pour écouter.

Le conſeil des dix prend connoiſſance des affaires criminelles qui arrivent entre les nobles, tant dans la ville que dans le reſte de l'état. *Voyez* DIX, *conſeils des.*

Le tribunal des inquiſiteurs d'état eſt compoſé de trois membres, qui ſont deux ſénateurs du conſeil des dix, & un des conſeillers du doge. Ce tribunal fait frémir, & par ſa puiſſance, & parce que les exécutions de ce tribunal ſont auſſi ſecretes que leur jugement. *Voyez* INQUISITEURS *d'état.*

Pour prévenir les déſordres du luxe, le gouvernement de *Veniſe* a établi des magiſtrats appellés *ſopra-proveditori alle pompe.* Ce ſont des ſénateurs du premier ordre, qui par des ordonnances ſéveres ont réglé la table, le train & les habits de la nobleſſe Vénitienne.

La république prend auſſi connoiſſance des affaires générales & particulieres des religieux & des religieuſes. Elle a établi à cet effet trois ſénateurs avec une autorité fort étendue ſur la diſcipline extérieure des couvents ; ces trois magiſtrats ont un capitaine de sbirres qui viſite les parloirs, outre quantité d'eſpions gagés ; mais cette ſévérité apparente eſt plutôt par montre d'un gouvernement exact, & pour empêcher les ſupérieurs eccléſiaſtiques de s'en mêler, que pour guérir un mal qui ne leur paroît pas moins néceſſaire que peu capable de remede, la jeune nobleſſe Vénitienne faiſant un de ſes plus grands plaiſirs du commerce qu'elle entretient avec les religieuſes.

La république gouverne les états de terre-ferme par des nobles qu'elle y envoie, avec les titres de podeſtats, provéditeurs, gouverneurs, *&c.* Elle envoie auſſi quelquefois dans les provinces trois des premiers ſénateurs, auxquels elle donne le nom d'*inquiſiteurs de terre-ferme*, & qui ſont chargés d'écouter les plaintes des ſujets contre les gouverneurs, & de leur rendre juſtice ; mais tout cela n'eſt qu'une pure oſtentation.

Il réſulte de la connoiſſance du gouvernement de *Veniſe*, que c'eſt une ariſtocratie deſpotique, & que la liberté y regne moins que dans pluſieurs monarchies. Ce ſont toujours ſous différens noms des magiſtrats d'un même corps, des magiſtrats qui ont les mêmes principes, les mêmes vues, la même autorité, exécuteurs des loix, & légiſlateurs en même temps. Il n'y a point de contrepoids à la puiſſance patricienne, point d'encouragement aux plébéiens, qui à proprement parler, ſont ſous le joug de la nobleſſe, ſans eſpérance de pouvoir le ſecouer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *état de*, (*Géogr. mod.*) l'état de la république de *Veniſe* ſe partage en quatorze provinces, dont il y en a ſix vers le midi ; ſavoir, le Dogado ou duché de *Veniſe*, le Padouan, le Vicentin, le Véronoiſe, le Breſſan & le Bergamaſc. Le Crémaſque eſt au midi du Breſſan, & la Poléſine du Rovigo eſt au ſud du Creſcentin. Les quatre ſuivantes ſont à ſon nord du midi au ſeptentrion : ſavoir, la Marche Tréviſane, le Feltrin, le Belluneſe & le Cadorin. A l'orient de celle-ci ſont le Frioul, qui lui eſt contigu, & l'Iſtrie ſur le golfe de *Veniſe*, preſque vis-à-vis le Ferrarois. Le Dogado s'étend en long depuis l'embouchure du Lizouzo juſqu'à celle de l'Adige, & comprend les iſles des Lagunes, de *Veniſe*, de Maran, & tout le quartier qui eſt vers la côte du golfe, depuis Carvazere juſqu'à Grado, ainſi que pluſieurs iſles qui ſont aux environs de la capitale. (*D. J.*)

VENISE, *terre de*, (*Hiſt. nat.*) *bolus veneta*, nom d'une terre d'un beau rouge, qui s'emploie dans la peinture ſous le nom de *rouge de Veniſe*. M. Hill obſerve que cette terre n'eſt point bolaire, mais une ochre très-fine, douce au toucher, d'un rouge preſque auſſi vif que celui du minium, & qui colore fortement les doigts. Cette terre eſt d'un goût aſtringent, & ne fait point efferveſcence avec les acides. On la tire de Carinthie d'où elle paſſe par les mains des Vénitiens qui la falſifient, & qui la débitent au reſte de l'Europe pour la peinture. *Voyez* Hill's, *natural hiſtory of foſſils*.

VÉNITIENS, NOBLES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à Veniſe les chefs de la république, parmi leſquels on choiſit le doge, les procurateurs de S. Marc, les provéditeurs, les ambaſſadeurs, & tous ceux qui doivent remplir les fonctions les plus importantes de l'état. On diviſe les *nobles vénitiens* en trois claſſes : la premiere eſt celle des *nobles* qu'on nomme *elettorali* ; dans cette claſſe ſont les douze plus anciennes familles de la république. La ſeconde claſſe eſt celle des familles qui ont été admiſes aux privileges de la nobleſſe depuis l'an 1380. Enfin, la troiſieme claſſe eſt celle des *nobles* qui ont acquis la nobleſſe pour de l'argent ; on dit qu'il en coûte cent mille ducats pour obtenir cette diſtinction. On diſtingue à Veniſe les *nobles de terre-ferme* qui habitent la partie du continent qui eſt ſujette à la république ; ces derniers ne ſont point ſi conſidérés que les *nobles de Veniſe* qui ſont en poſſeſſion de la ſouveraineté.

VÉNITIENNE, ſ. f. (*Soierie.*) étoffe d'abord fabriquée à Veniſe, & enſuite

imitée en France. Il y en a d'unies, de façonnées, avec de l'or & de l'argent, ou ſeulement avec de la ſoie; c'eſt une eſpece de gros-de-tours, dont la tiſſure eſt extrêmement fine.

VÉNITIENNE, (*Muſiq.*) On appelle en Italie, & particuliérement en Toſcane, les barcarolles *vénitiennes* (*venetiane*) : le mot *barcarolles* n'eſt que du dialecte Vénitien, au moins il n'eſt pas Toſcan. (*F. D. C.*)

VENLO, (*Géograp. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le haut quartier de la province de Gueldre, ſur la rive droite de la Meuſe, à 4 lieues au deſſus de Ruremonde.

Venlo tire ſon nom de deux mots Flamands *ueen* & *loo*, qui ſignifient *terre marécageuſe* & *baſſe*. C'étoit un petit bourg que Renaud, duc de Gueldre, entoura de murailles en 1343, & lui donna le titre de *ville*. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans toutes les guerres des Pays-Bas. Enfin par le traité de Barriere, l'empereur l'a cédée aux Etats-Généraux en toute propriété & ſouveraineté. On y compte trois à quatre mille habitans, qui ſont preſque tous catholiques, & qui jouiſſent de l'exercice public de leur religion; ce ſont pour la plupart des petits marchands, bateliers, voituriers, & de ſemblables profeſſions, partagés en petits corps de métiers.

Ce commerce étoit autrefois très-floriſſant dans cette ville, mais il eſt extrêmement déchu depuis le partage du haut-quartier de Gueldre, entre quatre différentes puiſſances. Ce partage a donné lieu à l'établiſſement de pluſieurs péages ſur la Meuſe, dont le nombre, & les droits qu'on y fait payer, ont cauſé la ruine du trafic.

La monnoie regne à *Venlo* ſur le pied de celle des pays voiſins, comme Cleves, Juliers & autres, & en Allemagne.

La police y a été réglée par la réſolution de L. H. P. du 25 mai 1726. L'état entretient à *Venlo* un receveur pour la perception du verponding. L'amirauté de Rotterdam y a auſſi ſes officiers; & les Etats-Généraux ont établi dans cette ville un conſeil ſupérieur, pour juger les cauſes civiles qui ſeroient portées par réviſion, ou en premiere inſtance, tant de la ville que tout le diſtrict ſous leur domination. *Long.* 23, 38; *latit.* 51, 22.

C'eſt à *Venlo* que Guillaume, duc de Cleves, demanda pardon à genoux à l'empereur Charles-Quint pour s'être révolté contre lui en 1543. C'eſt auſſi dans cette même place qu'on fit le premier eſſai des bombes, expérience fatale, qui depuis a été ſi funeſte à une infinité de belles villes. Il y a encore un autre événement digne de remarque par rapport à *Venlo*; c'eſt que les Eſpagnols, dans le deſſein de détruire le commerce que les Hollandois entretenoient avec l'Allemagne par le Rhin, entreprirent en 1627, de faire un canal pour détourner ce fleuve, & le joindre à la Meuſe. Le canal commençoit au deſſous de Rheinberg, paſſoit à l'abbaye de Campen à Gueldre; puis après avoir coupé la petite riviere du Niers, il devoit ſe rendre dans la Meuſe à *Venlo*. Il auroit eu 18 lieues d'étendue; & on l'avoit déjà appellé le *nouveau Rhin*, ou la *Foſſe eugénienne*, du nom de l'infante Iſabelle Eugénie, *&c.* On commença d'y travailler le 21 ſeptembre; mais cet ouvrage fut abandonné la même année, ou parce que l'Eſpagne ne jugea pas à propos de continuer la dépenſe, ou parce qu'elle prévit que ce canal n'auroit pas l'effet qu'elle attendoit.

Je connois deux ſavans célebres, dont *Venlo* eſt la patrie, Goltzius & Puteanus.

Goltzius (Hubert), naquit dans cette ville en 1526, & mourut à Bruges, en 1583, à 57 ans. C'eſt un excellent antiquaire, qui voyagea dans toute l'Europe pour chercher les preuves de l'hiſtoire par les médailles; & par-tout ſon mérite lui ouvrit les cabinets des curieux. Il n'étoit pas ſeulement antiquaire, mais deſſinateur, peintre & graveur. Comme il craignoit qu'on ne laiſſât gliſſer dans ſes ouvrages des fautes qu'on eût pu lui imputer, il établit dans ſa maiſon une imprimerie, dans laquelle il faiſoit imprimer ſes livres, les corrigeant lui-même avec beaucoup de ſoin. Il a publié ſur les médailles deux livres précieux; 1° *Siciliæ & magnæ Græciæ Numiſmata*, 2°. *Theſaurus rei antiquariæ*. On l'avoit ſoupçonné d'avoir impoſé au public ſur pluſieurs médailles, mais M. Vaillant a pris ſa défenſe, & lui a

rendu la juſtice qu'il méritoit, après un examen des plus approfondis.

Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, on a encore de Goltzius d'autres bons livres ſur l'hiſtoire Romaine, & en particulier, 1°. *vita & res geſtæ Auguſti, Antverpiæ, 1644*, avec des commentaires de Nonnius. 2°. *Imperatorum imagines à C. Julio Cæſare ad Carolum Quintum, ex veteribus numiſmatibus.* 3°. *Faſti magiſtratuum & triumphorum Romanorum, ab urbe condità uſque ad Auguſti obitum.*

Puteanus (Erycius, naquit à *Venlo* en 1574, paſſa en Italie l'an 1597, & fut nommé profeſſeur en éloquence de Milan, l'an 1601. La ville de Rome l'agrégea en 1603, au nombre de ſes citoyens & de ſes patriciens. Il ſe rendit à Louvain l'an 1606, pour y ſuccéder à la chaire que Juſte-Lipſe avoit occupée avec tant de gloire. Il s'acquit beaucoup de conſidération dans les Pays-Bas, & y poſſéda le titre d'hiſtoriographe du roi d'Eſpagne, & celui de conſeiller de l'archiduc Albert. Il mourut l'an 1646, âgé de 72 ans.

C'étoit un homme d'érudition, & qui entretenoit un prodigieux commerce de lettres. Elles ont été recueillies avec ſes autres œuvres, & imprimées à Louvain en 1662, en V tomes *in-8°*. Son *ſtatera belli & pacis*, fit beaucoup de bruit & penſa le ruiner. L'auteur conſeilloit la paix, & faiſoit voir que la continuation de la guerre nuiroit infiniment aux Eſpagnols.

Il s'expliqua nettement ſur les avantages que les ennemis avoient déjà remportés, & ſur les victoires qu'ils pouvoient attendre. C'étoit un livre d'un tout autre tour que celui de ceux qui, pour animer leur nation à continuer la guerre, lui étalent mille deſcriptions artificieuſes de ſes forces, & de la foibleſſe de l'ennemi.

L'événement juſtifia que Puteanus ne ſe trompoit pas; car ſi l'Eſpagne avoit conclu la paix avec les Provinces-Unies l'an 1633, elle ſe ſeroit épargnée bien des dépenſes, des malheurs & des pertes. Je conviendrois cependant que l'hiſtoriographe du prince, ne médita pas aſſez dans cette occaſion ſur les belles paroles de Salluſte, qu'il mit au commencement de ſon livre, & qui lui montroient ſagement les raiſons pour leſquelles il eſt dangereux de donner conſeil aux rois. *Scio ego*, dit l'hiſtorien Romain, *quàm difficile atque aſperum factu ſit, conſilium dare regi, aut imperatori; poſtremò cuiquam mortali, cujus opes in excelſo ſunt: quippe cùm & illis conſultorum copiæ adſint; neque de futuro quiſquam ſatis callidus, ſatiſque prudens ſit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

VENNONÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de la Muraille à *Portus Rutupis*, entre *Maudveſſedum* & *Bennavenna*, à douze milles du premier de ces lieux, & à dix-ſept milles du ſecond. Sur cela M. Veſſeling remarque, que les Anglois conviennent que *Vennonæ* ou *Venonæ*, doit être cherchée aux environs de Cleyceſter, lieu ou deux chemins militaires ſe joignoient, & par où on alloit de Lindum à Londres. On prétend que le terrein des environs eſt le plus élevé de toute la Grande-Bretagne, & qu'on y avoit des ſources, d'où naiſſent des rivieres qui coulent de différens côtés. Cambden, qui lit *Vennonæ* & *Bennones*, veut que le nom moderne ſoit *Benſordbrige* (*D. J.*)

VENNONII ou *VENII*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Rhéthie; Dion Caſſius, *l. LIV, p. 538*, les met au nombre des peuples des Alpes, qui prirent les armes contre les Romains, & furent vaincus par Publius Silius. Ce ſont les *Vinnones* de Ptolomée, *l. II, c. xij*, & les *Venones* de Strabon, *l. IV, p. 204*. Ce ſont auſſi les *Vennonetes* de Pline, *l. III, c. xx*, qui les nomme entre les peuples qui furent ſubjugués par Auguſte. (*D. J.*)

VENOSA, (*Géogr. mod.*) en Latin *Venuſia*, ville de L'Italie méridionale, au royaume de Naples, dans le Baſilicat, ſur une petite riviere, au pied de l'Appenin, avec un évêché ſuffragant d'Acereuza. Elle a titre de principauté. *Long. 33. 28. latitude, 40. 46.*

Luca (Jean-Baptiſte), qui devint cardinal, étoit né à *Venoſa* de parens obſcurs, & mourut en 1683, âgé de 66 ans. Il a mis au jour une relation de la cour de Rome, *relatio curiæ Romanæ*, où il traite amplement de toutes les congrégations,

tribunaux & autres juriſdictions de cette cour. (*D. J.*)

VENOSTES, (*Géogr. anc.*) peuples des Alpes ſelon Pline *l. III. c. xx.* Ils furent du nombre de ceux qu'Auguſte ſubjugua, & leur nom ſe trouve dans l'inſcription du trophée des Alpes. Ils habitoient ſelon le P. Hardouin, dans la vallée où l'Adige prend ſa ſource, & qu'on nomme préſentement *Val-Venoſca.* (*D. J.*)

VEN-PI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une montagne de la Chine, ſituée dans la province de Quey-Chen, au midi de la capitale, appellée *Quey-yang-fu;* elle a, dit-on, exactement la forme d'un cône iſocele.

VENREDI, ſ. m. (*Calendrier.*) ce mot ſe trouve dans Nicod pour *vendredi*, terme fort commun parmi le peuple de Champagne; c'eſt auſſi comme il faudroit parler, ſelon la remarque du même Nicod, qui ajoute, que ce mot eſt compoſé de deux mots corrompus, *vener*, qui eſt pris de *Venus* en Latin, & de *di*, qui eſt tiré de *dies*, jour de Vénus, *dies Veneris*, qui eſt le ſixieme jour de la ſemaine; les eccléſiaſtiques le nommment *ſexta feria.* Il faudroit donc dire *venredi;* mais le François, pour rendre la prononciation plus aiſée, interpoſe la conſonne *d.* L'Italien dit *venerdi*, & l'Eſpagnol *viernes*; d'un autre côté le Languedocien & le peuple voiſin retournent ce mot, & diſent *divendres.* (*D. J.*)

VENT, ſ. m. (*Phyſ.*) une agitation ſenſible dans l'air, par laquelle une quantité conſidérable d'air eſt pouſſée d'un lieu dans un autre.

Les *vents* ſont diviſés en permanens, réglés, & variables, en généraux & particuliers.

Les vents *permanens ou conſtans*, ſont ceux qui ſoufflent toujours du même côté; il y a un de ces *vents* extrêmement remarquable entre les tropiques, lequel ſouffle conſtamment de l'eſt à l'oueſt, & qu'on appelle *vent* général alizé. *Voyez* ALIZÉ.

Les vents *reglés ou périodiques*, ſont ceux qui reviennent conſtamment dans de certains temps. Tels ſont les *vents* de terre & de mer qui ſoufflent de la terre à la mer ſur le ſoir, & de la mer à la terre le matin. Tels ſont encore les *vents* alizés, changeans & particuliers, qui dans certains mois de l'année ſoufflent d'un côté, & qui ſoufflent du côté oppoſé dans les autres mois. Par exemple, les *vents* appellés *mouſſons*, qui ſont ſud-eſt depuis octobre juſqu'en mai, & nord-oueſt depuis mai juſqu'en octobre, entre la côte de Zanguebar & l'iſle de Madagaſcar. *Voyez* MOUSSON.

Les vents *variables*, ſont ceux qui ſoufflent, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & qui commencent ou ceſſent ſans aucune regle, ſoit par rapport aux lieux, ſoit par rapport aux temps. Tels ſont les *vents* obſervés dans l'intérieur de l'Angleterre, quoique quelques-uns paroiſſent ſuivre certaines heures, comme le vent d'oueſt qui eſt aſſez fréquent ſur le ſoir, le *vent* du ſud dans la nuit, & le *vent* du nord le matin. *Voyez* TEMPS.

Le vent *général* eſt celui qui ſouffle dans le même temps & du même côté, ſur une partie conſidérable de la terre & pendant la plus grande partie de l'année. Il n'y a de *vent* à qui on donne ce nom, que le *vent* général alizé.

Ce *vent* a cependant des interruptions, car 1° dans les terres on ne s'en apperçoit preſque pas, à cauſe qu'il eſt rompu par les montagnes, *&c.* 2° en mer auprès des côtes, il eſt auſſi détourné par les vapeurs, les exhalaiſons & les *vents* particuliers qui viennent de terre; enſorte qu'on ne le peut guere regarder comme général, qu'en pleine mer; 3°. & en pleine mer même, il eſt ſujet à être altéré par les nuages pouſſés des autres régions.

Les vents *particuliers* renferment tous les autres, excepté les *vents* généraux alizés.

Les *vents* particuliers d'un petit canton ſont appellés *vents topiques*, tel eſt le *vent* du nord au côté occidental des Alpes, qui ne s'étend que ſur environ deux lieues de long, & beaucoup moins en largeur.

L'hiſtoire des *vents* eſt aſſez bien connue par les ſoins de pluſieurs phyſiciens qui ont voyagé ou qui ſe ſont appliqués dans leur pays pendant pluſieurs années à la connoiſſance de ce météore. M. Muſchenbroëck a donné ſur ce ſujet une diſſertation fort curieuſe à la fin *de ſes Eſſais de phyſique*, où il fait entrer non-ſeulement tout ce qu'il a obſervé lui-même, mais encore tout ce qu'il a pu recueillir des écrits

de M. Halley, de M. Derham, &c. mais il s'en faut bien que nous ſoyons autant inſtruits touchant les cauſes, j'entends les plus éloignées, celles qui occaſionnent les premiers mouvemens dans l'atmoſphere : car on ſait en général que les *vents* viennent immédiatement d'un défaut d'équilibre dans l'air, c'eſt-à-dire, de ce que certaines parties ſe trouvant avoir plus de force que les parties voiſines, s'étendent du côté où elles trouvent moins de réſiſtance. Mais quelle eſt la cauſe qui produit ce défaut d'équilibre; c'eſt ce qu'on ne ſait encore que très imparfaitement : nous allons cependant rapporter les principales opinions des philoſophes ſur cette matiere.

Cauſe phyſique des vents. Quelques philoſophes, comme Deſcartes, Rohault, rapportent le *vent* général au mouvement de rotation de la terre, & tirent tous les *vents* particuliers de ce *vent* général. L'atmoſphere, diſent-ils, enveloppe la terre & tourne autour d'elle, mais elle ſe meut moins vîte que la terre, de ſorte que les points de la terre qui ſont, par exemple, ſitués ſous l'équateur, ſe meuvent plus vîte d'occident en orient, que la colonne d'air qui eſt au deſſus. C'eſt pourquoi ceux qui habitent ce grand cercle doivent ſentir continuellement une eſpece de réſiſtance dans l'atmoſphere, comme ſi l'atmoſphere ſe mouvoit à leur égard d'orient en occident.

Ce qui ſemble confirmer cette hypotheſe, c'eſt que les *vents* généraux n'ont guere lieu qu'entre les tropiques, c'eſt-à-dire, dans les latitudes où le mouvement diurne eſt le plus prompt.

Mais on en voit aiſément l'inſuffiſance par les calmes conſtans de la mer Atlantique vers l'équateur, par les *vents* d'oueſt qui ſouffient à la côte de Guinée, & les mouſſons d'oueſt périodiques dans la mer des Indes ſous l'équateur.

D'ailleurs, l'air étant adhérent à la terre par la force de la gravité, a dû avec le temps acquérir la même vîteſſe que celle de la ſurface de la terre, tant à l'égard de la rotation diurne, qu'à l'égard du mouvement annuel autour du ſoleil, qui eſt environ trente fois plus conſidérable. En effet, ſi la couche d'air voiſine de nous ſe mouvoit autour de l'axe de la terre avec moins de vîteſſe, que la ſurface du globe qui lui eſt contiguë, le frottement continuel de cette couche contre la ſurface du globe terreſtre, l'obligeroit bientôt à faire ſa rotation en même temps que le globe; par la même raiſon, la couche voiſine de celle-ci en ſeroit entraînée, & obligée à faire ſa rotation dans le même temps; de ſorte que la terre & ſon atmoſphere parviendroient fort promptement à faire leur rotation dans le même temps autour de leur axe commun, comme ſi l'un & l'autre ne faiſoient qu'un ſeul corps ſolide; par conſéquent, il n'y auroit plus alors de *vents* alizés.

C'eſt ce qui a engagé le docteur Halley à chercher une autre cauſe qui fût capable de produire un effet conſtant, & qui ne donnant point de priſe aux mêmes objections, s'accordât avec les propriétés connues de l'eau & de l'air, & avec les loix du mouvement des fluides. M. Halley a cherché cette cauſe, tant dans l'action des rayons du ſoleil ſur l'air & ſur l'eau, pendant le paſſage continuel de cet aſtre ſur l'Océan, que dans la nature du ſol & la ſituation des continens voiſins. Voici une idée générale de ſon explication.

Suivant les loix de la ſtatique, l'air qui eſt le moins rarefié par la chaleur & qui eſt conſéquemment le plus peſant, doit avoir un mouvement vers celui qui eſt plus rarefié, & par conſéquent plus léger : or, quand le ſoleil parcourt la terre par ſon mouvement diurne apparent, ou plutôt quand la terre tourne ſur ſon axe, & préſente ſucceſſivement toutes ſes parties au ſoleil, l'hémiſphere oriental ſur lequel le ſoleil a déjà paſſé, contient un air plus chaud & plus rarefié que l'hémiſphere occidental; c'eſt pourquoi cet air plus raréfié doit en ſe dilatant, pouſſer vers l'occident l'air qui le précede, ce qui produit un *vent* d'eſt.

C'eſt ainſi que le *vent* général d'orient en occident peut être formé dans l'air ſur le grand Océan. Les particules de l'air agiſſant les unes ſur les autres, s'entretiennent en mouvement juſqu'au retour du ſoleil, qui leur rend tout le mouvement

qu'elles pouvoient avoir perdu, & produit ainſi la continuité de ce *vent* d'eſt.

Par le même principe, il s'enſuit que ce *vent* d'eſt doit tourner vers le nord dans les lieux qui ſont au ſeptentrion de l'équateur, & tourner au contraire vers le ſud dans les lieux qui ſont plus méridionaux que l'équateur; car près de la ligne l'air eſt beaucoup plus rarefié qu'à une plus grande diſtance, à cauſe que le ſoleil y donne à plomb deux fois l'année; & qu'il ne s'éloigne jamais du zénith de plus de 23 degrés; & à cette diſtance, la chaleur qui eſt comme le carré du ſinus de l'angle d'incidence, n'eſt guere moindre, que lorſque les rayons ſont verticaux. Au lieu que ſous les tropiques, quoique le ſoleil y frappe plus long-temps verticalement, il y eſt un temps conſidérable à 47 degrés de diſtance du zénith, ce qui fait une ſorte d'hiver dans lequel l'air ſe refroidit aſſez pour que la chaleur de l'été ne puiſſe pas lui donner le même degré de mouvement que ſous l'équateur; c'eſt pourquoi l'air qui eſt vers le nord & vers le ſud étant moins raréfié, que celui qui eſt au milieu, il s'enſuit que des deux côtés, l'air doit tendre vers l'équateur. *Voyez* CHALEUR.

La combinaiſon de ce mouvement avec le premier *vent* général d'eſt, ſuffit pour rendre raiſon des phénomenes des *vents* généraux alizés, leſquels ſouffleroient ſans ceſſe & de la même maniere, autour de notre globe, ſi toute ſa ſurface étoit couverte d'eau comme l'Océan atlantique & éthiopique. Mais comme la mer eſt entrecoupée par de grands continens, il faut avoir égard à la nature du ſol & à la poſition des hautes montagnes. Car ce ſont les deux principales cauſes qui peuvent altérer les regles générales des *vents*. Il ſuffit, par exemple, qu'un terrein ſoit plat, bas, ſablonneux, tels qu'on nous rapporte que ſont les deſerts de Lybie, pour que les rayons du ſoleil s'y mêlent & échauffent l'air d'une maniere ſi prodigieuſe, qu'il ſe faſſe continuellement un courant d'air, c'eſt-à-dire, un *vent* de ce côté là.

On peut rapporter à cette cauſe, par exemple, le *vent* des côtes de Guinée, qui porte toujours vers la terre, & qui eſt oueſt au lieu d'être eſt; car on imagine bien quelle doit être la chaleur prodigieuſe de l'intérieur de l'Afrique, puiſque les ſeules parties ſeptentrionales ſont d'une chaleur ſi conſidérable, que les anciens avoient cru que tout l'eſpace renfermé entre les tropiques ne pouvoit pas être habité. *Voyez* ZONE & TORRIDE.

Il ne ſera pas plus difficile d'expliquer les calmes conſtans qui regnent dans certaines parties de l'Océan atlantique vers le milieu; car dans cet eſpace qui eſt également expoſé aux *vents* d'oueſt vers la côte de Guinée, & aux *vents* alizés d'eſt, l'air n'a pas plus de tendance d'un côté que de l'autre, & eſt par conſéquent en équilibre. Quant aux pluies qui ſont fréquentes dans ces mêmes lieux, elles ſont encore aiſées à expliquer, à cauſe que l'atmoſphere diminuant de poids par l'oppoſition qui eſt entre les *vents*, l'air ne ſauroit retenir les vapeurs qu'il reçoit. *Voyez* PLUIE.

Comme l'air froid & denſe doit à cauſe de ſon excès de peſanteur preſſer l'air chaud & raréfié, ce dernier doit s'élever par un courant continuel & proportionnel à ſa raréfaction; & après s'être ainſi élevé, il doit pour arriver à l'équilibre, ſe répandre & former un courant contraire; en ſorte que par une ſorte de circulation le *vent* alizé de nord-eſt doit être ſuivi d'un *vent* de ſud-oueſt. *Voyez* COURANT, COURANT INFÉRIEUR, *&c.*

Les changemens inſtantanés d'une direction à celle qui lui eſt oppoſée, qu'on voit arriver dans le *vent* lorſqu'on eſt dans les limites des *vents* alizés, ſemblent nous aſſurer que l'hypotheſe précédente n'eſt pas une ſimple conjecture; mais ce qui confirme le plus cette hypotheſe, c'eſt le phénomene des mouſſons qu'elle explique aiſément, & qu'on ne ſauroit guere comment expliquer ſans ſon ſecours. *Voyez* MOUSSONS.

Suppoſant donc la circulation dont nous venons de parler, il faut conſidérer que les terres qui touchent de tous les côtés à la mer ſeptentrionale des Indes, telles que l'Arabie, la Perſe, l'Inde, *&c.* ſont pour la plupart au deſſous de la latitude de 30d. & que dans ces terres, ainſi que dans celles de l'Afrique, qui ſont voiſines de la Méditerranée, il doit y avoir des chaleurs exceſſives, lorſque le ſoleil eſt dans le tropique

du cancer ; qu'au contraire l'air doit y être aſſez tempéré lorſque le ſoleil s'approche de l'autre tropique, & que les montagnes voiſines des côtes ſont, ſuivant qu'on le rapporte, couvertes de neige, & capables par conſéquent de refroidir conſidérablement l'air qui y paſſe. Or de là il ſuit que l'air qui vient, ſuivant la regle générale du nord-eſt à la mer des Indes, eſt quelquefois plus chaud, & quelquefois plus froid que celui qui par cette circulation retourne au ſud-oueſt, & par conſéquent il doit arriver tantôt que le *vent*, ou courant inférieur, vienne du nord-eſt, & tantôt du ſud-oueſt.

Les temps où les mouſſons ſoufflent, font voir ſuffiſamment qu'ils ne ſauroient avoir d'autre cauſe, que celle qu'on vient d'expoſer ; car en avril lorſque le ſoleil commence à réchauffer ces contrées vers le nord, les mouſſons ſud-oueſt ſe levent & durent tout le temps de la chaleur, c'eſt-à-dire, juſqu'en octobre ; le ſoleil s'étant alors retiré, & l'air ſe refroidiſſant dans les parties du nord, tandis qu'il s'échauffe dans les parties du ſud, les *vents* de nord-eſt commencent & ſoufflent pendant tout l'hiver juſqu'au retour du printemps ; & c'eſt ſans doute par la même raiſon, que dans les parties auſtrales de la mer des Indes, les *vents* du nord-oueſt ſuccedent à ceux de ſud eſt, lorſque le ſoleil approche du tropique du capricorne. *Voyez* MARÉE.

Voilà l'idée générale de l'explication de M. Halley ; quelque ingénieuſe qu'elle ſoit, il ſemble qu'elle eſt un peu vague, & qu'elle manque de cette préciſion néceſſaire pour porter dans l'eſprit une lumiere parfaite ; cependant la plupart des phyſiciens l'ont adoptée ; mais ces ſavans ne paroiſſent pas avoir penſé à une autre cauſe générale des *vents*, qui pourroit être auſſi conſidérable que celle qui provient de la chaleur des différentes parties de l'atmoſphere. Cette cauſe eſt la gravitation de la terre & de ſon atmoſphere vers le ſoleil & vers la lune, gravitation qui produit le flux & reflux de la mer, comme tous les philoſophes en conviennent aujourd'hui, & qui doit produire auſſi néceſſairement dans l'athmoſphere un flux & reflux continuel.

Cette hypotheſe ou cette explication de la cauſe des *vents* généraux a cet avantage ſur celle de M. Halley, qu'elle donne le moyen de calculer aſſez exactement la viteſſe & la direction du *vent*, & par conſéquent de s'aſſurer ſi les phénomenes répondent aux effets que le calcul indique : au lieu que l'explication de M. Halley ne peut donner que des raiſons fort générales des différens phénomenes des *vents*, &, comme nous l'avons déjà dit, aſſez vagues. Car, quoiqu'on ne puiſſe nier que la différente chaleur des parties de l'atmoſphere ne doive y exciter des mouvemens, c'eſt à peu près à quoi ſe bornent nos connoiſſances ſur ce ſujet. Il paroît difficile de démontrer en rigueur de quel côté ces mouvemens doivent être dirigés.

Au contraire, ſi on calcule dans l'hypotheſe de la gravitation les mouvemens qui doivent être excités dans l'atmoſphere par l'action du ſoleil & de la lune, on trouve que cette action doit produire ſous l'équateur un *vent* d'eſt perpétuel ; que ce *vent* doit ſe changer en *vent* d'oueſt dans les zones tempérées, à quelque diſtance des tropiques ; que ce *vent* doit changer de direction ſelon le plus ou le moins de profondeur des eaux de la mer ; que les changemens qu'il produit dans le barometre doivent être peu conſidérables, *&c.* Nous ne pouvons donner ici que les réſultats généraux que le calcul donne ſur ce ſujet ; ceux qui voudront en ſavoir davantage, pourront avoir recours à quelques diſſertations où cette matiere a été plus approfondie, & qui ont été compoſées à l'occaſion du ſujet propoſé par l'académie des ſciences de Berlin, pour l'année 1746.

Le mouvement de la terre autour de ſon axe, peut auſſi être regardé ſous un autre aſpect comme une autre cauſe des *vents* ; car l'atmoſphere ſe charge & ſe décharge continuellement d'une infinité de vapeurs & de particules hétérogenes ; de ſorte que les différentes colonnes qui la compoſent, ſouffrent continuellement une infinité de variations, les unes étant plus denſes, les autres plus rares. Or l'atmoſphere tournant avec la terre autour de ſon axe, ſes parties tendent ſans ceſſe à ſe mettre en équilibre, & y ſeroient effectivement, ſi l'atmoſphere

demeuroit

demeuroit toujours dans le même état. Mais comme ces parties ſont continuellement altérées dans leur peſanteur & leur denſité, leur équilibre ne ſauroit ſubſiſter un moment, il doit être continuellement rompu, & il doit s'en ſuivre des *vents* variables preſque continuels. Des exhalaiſons qui s'amaſſent & qui fermentent dans la moyenne région de l'air, peuvent encore occaſionner des mouvemens dans l'atmoſphere; c'eſt la penſée de M. Homberg & de pluſieurs autres ſavans; & ſi les *vents* peuvent naître de cette cauſe, comme il eſt probable, on ne doit point être ſurpris qu'ils ſoufflent par ſecouſſes & par bouffées; puiſque les fermentations auxquelles on les attribue, ne peuvent être que des exploſions ſubites & intermittentes. Ces fermentations arrivent très-fréquemment dans les grottes ſouterraines par le mêlange des matieres graſſes, ſulphureuſes, & ſalines qui s'y trouvent: auſſi pluſieurs auteurs ont-ils attribué les *vents* accidentels à ces ſortes d'éruptions vaporeuſes. Connor rapporte qu'étant allé viſiter les mines de ſel de Cracovie, il avoit appris des ouvriers & du maître même, que des recoins & des ſinuoſités de la mine, il s'éleve quelquefois une ſi grande tempête, qu'elle renverſe ceux qui travaillent, & emporte leurs cabanes. Gilbert, Gaſſendi, Scheuchzer, font mention d'un grand nombre de cavernes de cette eſpece, d'où il ſort quelquefois des *vents* impétueux, qui prenant leur naiſſance ſous terre, ſe répandent dans l'atmoſphere, & y continuent quelque temps.

On ne ſauroit donc douter qu'il ne ſorte des *vents* de la terre & des eaux: il en ſort des antres, des gouffres, des abymes. Il en naît un en Provence de la montagne de Malignon, lequel ne s'étend pas plus loin que le penchant de la montagne. Il en naît un autre dans le Dauphiné, près de Nilfonce, lequel s'étend aſſez peu, l'on voit quelquefois en plein calme, les eaux de la mer ſe friſer tout d'un coup autour d'un navire; avant que les voiles s'enflent, les flots ſe former en ſillons, ſe pouſſer les uns les autres vers un certain côté; puis on ſent le ſouffle du *vent*. Or, comment ſe forment ces ſortes de *vents*? Pour le comprendre, on peut comparer les creux ſoutorrains à la cavité d'un éolipyle, les chaleurs ſouterraines à celles du feu, ſur lequel on met l'éolipyle & les fentes de la terre, les antres, les ouvertures, par où les vapeurs peuvent s'échauffer, au trou de l'éolipyle; mettez ſur le feu un éolipyle, qui contienne un peu d'eau; bien-tôt l'eau s'évapore, les vapeurs ſortent rapidement, forcées de paſſer en peu de temps d'un grand eſpace par un petit, pouſſent l'air; & cette impreſſion rapide fait ſentir une eſpece de *vent*, de même que les fermentations, les chaleurs ſouterraines, font ſortir bruſquement de certains endroits de la terre & des eaux, comme d'autant d'éolipyles, de grands amas de vapeurs ou d'exhalaiſons. Ces exhalaiſons, ces vapeurs élancées violemment, chaſſent l'air ſelon la direction qu'elles ont reçue en ſortant de la terre ou des eaux.

L'air chaſſé violemment communique ſon mouvement à l'air antérieur; de là ce courant ſenſible d'air, en quoi conſiſte le vent; de là ce flux ſucceſſif d'air, qui ſemble imiter le mouvement des flots, & fait les bouffées. En effet, quelquefois lorſque le temps eſt ſerein, & l'air tranquille, ſur la Garonne proche de Bordeaux, dans le lac de Geneve, & dans la mer, on voit des endroits bouillonner tout-à-coup, & dont les bouillonnemens ſont ſuivis de *vents* impétueux, de furieuſes tempêtes. Qu'eſt-ce qui produit les typhons, ces *vents* ſi redoutables dans les mers des Indes? Les vapeurs & les exhalaiſons ſouterraines, car avant les typhons, les eaux de la mer deviennent tiedes; on ſent une odeur de ſoufre, & le ciel s'obſcurcit. *M. Formey.*

On cite encore l'abaiſſement des nuages, leurs jonctions, & les groſſes pluies, comme autant de cauſes qui font naître ou qui augmentent le *vent*: & en effet, une nuée eſt ſouvent prête à fondre par un temps calme, lorſqu'il s'éleve tout d'un coup un *vent* impétueux: la nuée preſſe l'air entre elle & la terre, & l'oblige à s'écouler promptement.

Cette agitation violente de l'air forme un *vent* qui dure peu, mais impétueux. Ces ſortes de *vents* ſont ſuivis ordinairement de pluies, parce que les nuées, dont la

chûte les produit, ſe réſolvent en gouttes dans leur chûte. Quelquefois les mariniers apperçoivent au deſſous d'eux une nuée qui paroît d'abord fort petite, parce qu'elle eſt fort élevée, mais qui ſemble s'élargir peu à peu, parce qu'elle deſcend & s'approche, & dont la chûte ſur la mer eſt accompagnée de pluie, d'orage, & de tempête.

La hauteur, la largeur, & la ſituation des montagnes, retrécit quelquefois le paſſage des vapeurs & de l'air agités, & cauſe par là de l'accélération dans leur mouvement. Ce mouvement devient ſenſible, & c'eſt un *vent* réel; auſſi quand les vaiſſeaux paſſent le long de la côte de Genes, où il y a de hautes montagnes, & qu'ils ſont vis-à-vis de quelques vallées dont la direction regarde la mer, on ſent un *vent* conſidérable qui vient de terre. *M. Formey.*

Comme quelques auteurs modernes ont cru pouvoir pouſſer la théorie des *vents* au point d'y appliquer les regles des mathématiques, nous allons donner au lecteur une idée de leur travail, avec quelques remarques.

Loix de la production des vents. Si le reſſort de l'air eſt affoibli dans quelque lieu plus que dans les lieux voiſins, il s'élevera un *vent* qui traverſera le lieu où eſt cette moindre élaſticité. *Voyez* AIR & ELASTICITÉ.

Car, puiſque l'air fait effort par ſon élaſticité pour s'étendre de tous les côtés, il eſt clair que ſi cette élaſticité eſt moindre dans un lieu que dans un autre, l'effort de l'air le plus élaſtique ſurpaſſera celui de l'air qui l'eſt moins, & que par conſéquent l'air le moins élaſtique réſiſtera avec moins de force que celui qui eſt preſſé par une plus grande force élaſtique; en ſorte que cet air moins élaſtique ſera chaſſé de ſa place par l'air le plus élaſtique.

2°. Or, comme le reſſort de l'air augmente proportionnellement au poids qui le comprime, & que l'air plus comprimé eſt plus denſe que l'air moins comprimé, tous les *vents* iront du lieu où l'air eſt le plus denſe dans ceux où il eſt le plus rare.

3°. L'air le plus denſe étant ſpécifiquement plus peſant que le plus rare, toute légéreté extraordinaire de l'air produira néceſſairement un vent extraordinaire, ou une tempête. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on s'attende à un orage, lorſqu'on voit baiſſer conſidérablement le barometre. *Voyez* BAROMETRE.

4°. Si l'air vient à être ſoudainement condenſé dans quelqu'endroit, & ſi cette altération eſt aſſez grande pour affecter le barometre, il y aura un *vent* qui ſouffera.

5°. Mais comme l'air ne ſauroit être condenſé ſoudainement, qu'il n'ait été auparavant raréfié conſidérablement; l'air ſera agité du *vent*, lorſqu'il ſe refroidira après avoir été violemment échauffé.

6°. De la même maniere ſi l'air vient à être ſoudainement raréfié, ſon reſſort ſera ſoudainement augmenté, ce qui le fera couler auſſi-tôt vers l'air contigu, ſur lequel n'agit point la force raréfiante. En ſorte que dans ce cas, le *vent* viendra de l'endroit où l'air ſera ſoudainement raréfié.

7° Le ſoleil dont la force pour raréfier l'air eſt connue, doit avoir une grande influence ſur la production des *vents*. Ces dernieres loix de la production des *vents*, ne paroiſſent pas s'accorder trop bien avec les premieres; par ces dernieres, on prétend ſans doute expliquer comment la chaleur du ſoleil doit faire mouvoir l'atmoſphere d'orient en occident, & par celles qu'on a données d'abord, il ſembleroit qu'on pourroit expliquer de même comment le ſoleil feroit mouvoir l'atmoſphere dans un ſens contraire, ſi en effet elle ſe mouvoit ainſi. Telle eſt la nature de preſque toutes les explications que les phyſiciens eſſayent de donner des différens phénomenes de la nature; elles ſont ſi vagues & ſi peu préciſes, qu'elles pourroient ſervir à rendre raiſon de phénomenes tout contraires. *Voyez* CHALEUR, RARÉFACTION.

8°. Il ſort pour l'ordinaire des caves, un vent qui eſt plus ou moins fort, ſuivant les circonſtances.

On connoît par expérience les *vents* qui s'élevent, ou les changemens qui leur arrivent, par le moyen des girouettes qui ſont au deſſus des maiſons; mais on ne connoît par ce moyen que les *vents* qui ſoufflent à la hauteur où ces girouettes ſont

placées, & M. Wolf aſſure d'après des obſervations de pluſieurs années, que les *vents* plus élevés qui pouſſent les nuages, ſont différens de ceux qui font tourner les girouettes. M. Derham de ſon côté, a fait des remarques qui ne s'éloignent pas de celle-là. *Phyſic. Théol. l. I, c. ij.*

Cet auteur rapporte qu'en comparant pluſieurs ſuites d'obſervations faites en Angleterre, en Irlande, en Suiſſe, en Italie, en France, dans la nouvelle Angleterre, *&c.* on trouve que les *vents* qui ſoufflent dans ces différens pays, ne s'accordent guere communément, excepté lorſqu'ils ſont d'une violence extraordinaire, & qu'ils ſoufflent pendant un temps conſidérable du même côté, & plus, ſuivant lui, lorſque ces *vents* ſont au nord ou à l'eſt, que dans les autres points. Il remarque encore que les *vents* qui ſont violens dans un lieu, ſont ſouvent foibles ou modérés dans un autre, ſuivant que ce ſecond lieu eſt plus ou moins éloigné du premier. *Phil. Tranſ. n°. 267 & 321.*

Loix de la force & de la viteſſe du vent. Le *vent* n'étant autre choſe qu'une agitation dans l'air, c'eſt-à-dire, dans un fluide ſujet aux mêmes loix que les autres, ſa force pourra s'eſtimer exactement. " Ainſi » la raiſon de la peſanteur ſpécifique de » l'air à celle d'un autre fluide, étant » donnée avec l'eſpace que ce fluide pouſſé » par la preſſion de l'air, décrit dans un » temps donné; on pourra trouver l'eſpace » que l'air pouſſé par la même force, dé» crira dans le même temps, en employant » la regle ſuivante. »

1°. La peſanteur ſpécifique de l'air eſt à celle de tout autre fluide, en raiſon renverſée du carré de l'eſpace que ce fluide, pouſſé par une force quelconque, parcourt dans un temps donné, au carré de l'eſpace que l'air décrit dans le même temps, en vertu de la même impulſion. Suppoſant donc que la proportion de la peſanteur ſpécifique de cet autre fluide à celle de l'air, ſoit celle de b à c, & que l'eſpace parcouru par ce même fluide, ſoit f, tandis que celui qui eſt parcouru par l'air dans le même temps, eſt nommé x, on aura par cette regle $x = \sqrt{(b f^2 : c)}$ ainſi ſi l'on veut que l'eau pouſſée par une force donnée, faſſe deux pieds dans une ſeconde de temps, on aura $s = 2$, & la peſanteur ſpécifique de l'eau étant ſuppoſée à celle de l'air, comme 970 à 1, b ſera 970, & $c = 1$, ce qui donnera $x = \sqrt{(970 \cdot 4)} = \sqrt{3880} = 623$ pieds. Dans ce cas la viteſſe du *vent* ſera à celle de l'eau mue par la même force, comme 623 à 2, ou ce qui revient au même, lorſque l'eau fera 2 pieds dans une ſeconde, l'air en fera 623.

2°. Il ſuit de la même formule que $s = \sqrt{(c x^2 : b)}$, c'eſt-à-dire, que l'eſpace parcouru dans un temps donné, par un fluide, en vertu d'une impreſſion quelconque, ſe trouve, en prenant d'abord la quatrieme proportionnelle à trois nombres dont les deux premiers expriment le rapport des peſanteurs ſpécifiques des deux fluides, & dont le troiſieme exprime l'eſpace parcouru par le *vent*, dans le temps donné; & en prenant enſuite la racine carrée de cette quatrieme proportionnelle.

M. Mariote ayant trouvé par différentes expériences qu'un vent paſſablement fort fait parcourir à l'air 24 pieds dans une ſeconde, on trouvera l'eſpace que l'eau pouſſée par la même force que l'air, parcouroit dans le même temps, en faiſant $c = 1$, $x = 28$, $b = 970$, car on aura alors s, ou l'eſpace cherché $= \sqrt{(576 : 970)} = \frac{111}{121}$.

3°. La viteſſe du *vent* étant donnée, on déterminera la preſſion capable de produire cette viteſſe, par la regle ſuivante: l'eſpace parcouru par le *vent*, dans une ſeconde de temps, eſt à la hauteur qu'un fluide devroit avoir dans un tube vuide, pour avoir une preſſion capable de donner cette viteſſe, dans la raiſon compoſée de la peſanteur ſpécifique de ce fluide, à celle de l'air, & du quadruple de la hauteur qu'un corps parcourt en tombant pendant une ſeconde, à cet eſpace dont on vient de parler, parcouru par l'air dans une ſeconde.

Pluſieurs phyſiciens ont eſſayé de meſurer la viteſſe des *vents*, en lui donnant à emporter de petites plumes & d'autres corps légers; mais les expériences qu'on a faites ſur ce ſujet, s'accordent fort peu entr'elles. M. Mariotte prétend que la viteſſe du *vent*

le plus impétueux, eſt de 32 pieds par ſeconde. M. Derham la trouve environ deux fois plus grande.

Il a fait ſes expériences avec des plumes légeres, & de la ſemence de piſſenlis, que le vent emporta avec la même rapidité que l'air même. Il fit en 1705, le 11 août, un furieux orage qui renverſa preſque tout un moulin à vent. Le *vent* qui ſouffloit alors, parcouroit 66 pieds d'Angleterre dans une ſeconde, & par conſéquent 45 milles d'Angleterre dans l'eſpace d'une heure; mais l'orage extraordinaire de 1703, fut encore plus furieux, puiſqu'alors le *vent* parcouroit 50 à 60 milles en une heure. Ces *vents* rapides ont quelquefois tant de force qu'ils renverſent preſque des rocs entiers, & qu'ils déracinent des arbres de 100 & 200 ans, quelque gros qu'ils puiſſent être.

Il y a au contraire d'autres *vents* dont le cours eſt ſi lent qu'ils ne ſauroient dévancer un homme à cheval; d'autres ont une viteſſe médiocre, & ne parcourent que dix milles d'Angleterre par heure. *M. Formey.*

La force du vent ſe détermine par une machine particuliere qu'on appelle *anemometre*, laquelle étant miſe en mouvement par le moyen d'ailes ſemblables à celles d'un moulin à *vent*, eleve un poids qui s'écartant de plus en plus du centre du mouvement, en gliſſant le long d'un bras creuſé en gouttiere & adapté ſur l'aiſſieu des voiles, réſiſte d'autant plus qu'il eſt plus élevé, juſqu'à ce que devenant en équilibre avec la force du *vent* ſur les voiles, il en arrête le mouvement. Une aiguille fixée ſur le même axe à angle droit avec le bras, montre en s'élevant ou en deſcendant, la force du *vent* ſur une eſpece de cadran diviſé en degrés. *Voyez* ANEMOMETRE.

On trouvera dans le *traité du navire* de M. Bouguer, la deſcription d'un anemometre que cet habile géometre a inventé, & auquel nous renvoyons. Ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de carton appliqué à un peſon d'Allemagne. M. Poleni a auſſi donné la deſcription d'un inſtrument ſemblable, dans la piece qui a remporté le prix de l'académie en 1733.

Qualités & effets du vent. 1°. « Un *vent* » qui vient du côté de la mer eſt toujours » humide, &, de plus, froid en été & chaud » en hiver, à moins que la mer ne ſoit gelée: ce qui peut ſe prouver ainſi ». Il s'éleve continuellement une vapeur de la ſurface de toute eau, & cette vapeur eſt beaucoup plus conſidérable qu'on ne peut l'imaginer lorſque l'eau eſt expoſée à l'action des rayons du ſoleil; c'eſt un fait qu'il eſt aiſé de reconnoître, en expoſant à l'air un vaſe rempli d'eau, & en remarquant que l'eau diminue ſenſiblement au bout d'un aſſez petit eſpace de temps *Voyez* VAPEUR.

De là il ſuit que l'air qui eſt au-deſſus de la mer eſt chargé de beaucoup de vapeurs: or les *vents* qui viennent du côté de la mer, balayant & ramaſſant ces vapeurs, doivent être par conſéquent humides.

De plus, en été l'eau s'échauffe moins que la terre par l'action des rayons du ſoleil; au lieu qu'en hiver l'eau de la mer eſt plus chaude que la terre, qui eſt ſouvent couverte de glace & de neige: or, comme l'air qui eſt contigu à un corps, partage ſon degré de froid ou de chaud, il s'enſuit que l'air contigu à la mer eſt plus chaud en hiver que celui qui eſt contigu à la terre; & que le même air eſt réciproquement plus froid en été. On peut dire encore que les vapeurs que l'eau exhale en hiver, étant plus chaudes que l'air dans lequel elles s'élevent, ainſi qu'on le peut juger par la condenſation de ces vapeurs qui les rend viſibles auſſitôt qu'elles s'élevent dans l'air; il faut que ces vapeurs échauffent continuellement la partie de l'atmoſphere qui eſt au deſſus de la mer, & en rendent la chaleur plus conſidérable que dans celle qui eſt au deſſus de la terre; mais en été, les rayons du ſoleil réfléchis de la terre dans l'air, étant en bien plus grand nombre que ceux qui ſont réfléchis de l'eau dans l'air, l'air contigu à la terre, échauffé par une plus grande quantité de rayons que celui qui eſt contigu à la mer, ſera par conſéquent plus chaud. De tout cela il s'enſuit que les *vents* de mer produiſent des temps épais & couverts, & des brumes.

2°. « Les *vents* qui viennent des con» tinens ſont toujours ſecs, chauds en été, » & froids en hiver »: car comme il s'éleve beaucoup moins de vapeurs de la terre que de l'eau, il faut auſſi que l'air qui eſt au

deſſus des terres ſoit beaucoup moins chargé de vapeurs que celui qui eſt au deſſus des mers. D'ailleurs les vapeurs ou exhalaiſons qui s'élevent de la terre, par les grands degrés de chaleur, ſont beaucoup plus déliées & moins ſenſibles que celles qui viennent de l'eau. Il faut donc que le *vent* qui vient du continent amene peu de vapeur, & qu'il ſoit par conſéquent ſec. De plus, la terre étant plus échauffée dans l'été, que ne l'eſt l'eau, quoique expoſée aux mêmes rayons du ſoleil, il faut donc que l'air qui eſt contigu à la terre, & par conſéquent le *vent* qui vient de terre, ſoit plus chaud que celui qui vient de la mer: on verroit de la même maniere que les *vents* de terre doivent être plus froids en hiver que les *vents* de mer; & on verroit auſſi que ces mêmes *vents* de terre, en hiver, doivent rendre le temps froid, clair & ſec. *Voyez* TEMPS.

Quoi qu'il en ſoit, les *vents* du nord & du ſud, qui ſont communément eſtimés les cauſes des temps froids & des temps chauds, doivent être plutôt regardés, ſuivant M. Derham, comme les effets du froid & du chaud de l'atmoſphere: car nous voyons frequemment un *vent* chaud de ſud ſe changer ſubitement en un *vent* de nord, s'il ſurvient de la neige ou de la grêle; & de même le *vent* qui eſt au nord, dans une matinée froide, ſe changer en *vent* de ſud quand le ſoleil a échauffé la terre, & retourner enſuite ſur le ſoir au nord ou à l'eſt, lorſque la terre ſe refroidit. *Voyez à l'article* du BAROMETRE, les effets du *vent* ſur le barometre.

La nature qui ne fait rien d'inutile, ſait mettre les *vents* à profit: ce ſont eux qui tranſportent les nuages, pour arroſer les terres, & qui les diſſipent enſuite pour rendre le beau temps; leurs mouvemens purifient l'air, & la chaleur ainſi que le froid ſe tranſmettent d'un pays à un autre. Quelquefois auſſi les *vents* nous ſont nuiſibles, comme lorſqu'ils viennent d'un endroit mal ſain, ou lorſqu'ils apportent des graines de mauvaiſes plantes dans des endroits où on deſireroit qu'il n'en crût point. Quel ſecours ne tirons-nous pas des moulins à *vent*, pour moudre le grain, extraire l'huile des ſemences, fouler les draps, *&c.* De quelle utilité le *vent* n'eſt-il pas à la navigation? le ſecours du *vent* eſt ſi commode, & ſes avantages ſont ſi bien connus, que nous nous en procurons ſouvent quand nous en manquons: le forgeron ſe ſert d'un ſoufflet pour allumer ſon feu; le boulanger nettoie ſon bled en le faiſant paſſer devant une eſpece de roue, qui en agitant l'air, chaſſe la pouſſiere, *&c.*

VENT, *dans la Navigation*, eſt l'agitation de l'air conſidérée comme ſervant à faire mouvoir les navires. *Voyez* NAVIGATION.

La diviſion des *vents* dans la navigation eſt relative aux points de l'horiſon d'où ils ſoufflent, en cardinaux & collatéraux.

Les *vents* cardinaux ſont ceux qui ſouffient des points cardinaux, c'eſt-à-dire, de l'eſt, de l'oueſt, du nord & du ſud. *Voyez* CARDINAL.

Les *vents* collatéraux ſont ceux qui ſont entre les *vents* cardinaux. Le nombre de ces *vents* eſt infini, ainſi que les points d'où ils ſoufflent. Mais il n'y en a qu'un petit nombre qu'on conſidere dans la pratique, ou plutôt auxquels on ait donné des noms particuliers.

Les Grecs ne conſidérerent d'abord que les quatre *vents* cardinaux; ils y joignirent enſuite quatre autres *vents* collatéraux. Quant aux Romains, ils ajouterent aux quatre *vents* cardinaux, vingt *vents* collatéraux, auxquels ils donnerent des noms particuliers qu'on trouve dans Vitruve.

Les modernes dont la navigation eſt beaucoup plus perfectionnée que celle des anciens, ont donné des noms à vingt-huit des *vents* collatéraux qu'ils partagent en principaux & ſecondaires, diviſant enſuite les ſecondaires en premiere & ſeconde eſpece. *Voyez* RHUMB. Les noms François des rumbs & des *vents* collatéraux principaux ſont compoſés des noms cardinaux, & ſont toujours précédés de nord ou de ſud.

Les noms des *vents* collatéraux ſecondaires du premier ordre, ſont compoſés des noms des cardinaux & des principaux collatéraux dont ils ſont voiſins. Ceux du ſecond ordre, ſont compoſés des noms des cardinaux ou principaux collatéraux voi-

ſins, en y ajoutant le nom du cardinal ou du collatéral principal le plus proche précédé du mot *quart*. Les Latins avoient donné des noms particuliers à chacun de ces *vents*. On trouvera tous ces noms dans la table ſuivante.

Noms des rumbs de vent.

François.	Latins & Grecs.	Diſtance du nord.
1. *Nord.*	*Septentrio*, ou boreas.	0° 0′.
2. Nord-quart-nord-eſt.	Hyperboreas, hypaquilo gallicus.	11. 15.
3. Nord-nord-eſt.	Aquilo.	22. 30.
4. Nord-eſt-quart-nord-eſt.	Meſoboreas, meſaquilo ſupernas.	33. 45.
5. *Nord-eſt.*	*Arcta peliotes, bora peliotes, græcus.*	45.
6. Nord-eſt-quart-eſt.	Hypocaſias.	56. 15.
7. Eſt-nord-eſt.	Cæſias, Helleſpontius.	67. 30.
8. Eſt-quart-nord-eſt.	Meſocæſias, carbas.	78. 45.
		de l'eſt.
9. *Eſt.*	*Solanus, ſubſolanus, apeliotes.*	0° 0′.
10. Eſt-quart-ſud-eſt.	Hypeurus, *ou* hypereurus.	11. 15.
11. Eſt-ſud-eſt.	Eurus, *ou* Volturnus.	22. 30.
12. Sud-eſt-quart-eſt.	Meſeurus.	33. 45.
13. *Sud-eſt.*	*Notapeliotes, Euroauſter.*	45.
14. Sud-eſt-quart-ſud.	Hypophœnia.	56. 15.
15. Sud-ſud-eſt.	Phœnix, phœnicias, leuco-notus, gangenticus.	67. 30.
16. Sud-quart-ſud-eſt.	Meſophœnix.	78. 45.
		du ſud.
17. *Sud.*	*Auſter, notus, meridies.*	0° 0′
18. Sud-quart-ſud-eſt.	Hypolibonotus, alſanus.	11. 15.
19. Sud-ſud-oueſt.	Libonorus, notolybicus, auſtro-africus.	22. 30.
20. Sud-oueſt-quart-ſud.	Meſolibonotus.	33. 45.
21. *Sud-oueſt.*	Noto-zephyrus, noto-lybicus, africus.	45.
22. Sud-oueſt-quart-oueſt.	Hypolibs, hypefricus, ſubveſperus.	56. 15.
23. Oueſt-ſud-oueſt.	Libs.	67. 30.
24. Oueſt-quart-ſud-oueſt.	Meſolibs, mezozephyrus.	78. 45.
		de l'oueſt.
25. *Oueſt.*	*Zephyrus, favonius, occidens.*	0°. 0′
26. Oueſt-quart-nord-oueſt.	Hypergeſtes, hypocorus.	11. 15.
27. Oueſt-nord-oueſt.	Argeſtes, caurus, corus-japix.	22. 30.
28. Nord-oueſt-quart-oueſt.	Meſargetes, meſocorus.	33. 45.
29. *Nord-oueſt.*	Zephyro-boreas, boro-lybicus, olymbias.	45.
30. Nord-oueſt-quart-nord.	Hypocircius, hypo-thraſcias, ſcirem.	56. 15.
31. Nord-nord-oueſt.	Circius-thraſcias.	67. 30.
32. Nord-quart-nord-oueſt.	Meſo-circius.	78. 45.

Les noms anciens, joints ici aux modernes, à la maniere du P. Riccioli, ne ſont pas préciſément les mêmes que ceux que les anciens avoient donnés aux *vents*; mais ce ſont ſeulement les noms qui ſuivant leurs dénominations doivent exprimer les *vents* des modernes. Car la diviſion des anciens n'étant pas la même que la nôtre, les noms dont ils ſe ſont ſervis ne peuvent pas exprimer exactement nos *vents*.

Quant aux vrais noms anciens des *vents* qui, ſuivant Vitruve, ſont au nombre de vingt-quatre, ils ſont tous expoſés dans la table ſuivante.

Noms des *vents*.		Diſtances du nord.	Noms des *vents*.		Diſtances de l'oueſt.
1.	*Septentrio.*	0° 0′	7.	Salanus.	0° 0′.
2.	Gallicus.	15	8.	Ornithias.	15
3.	Supernas.	30	9.	Cæcias.	30
4.	Aquilo.	45	10.	Eurus.	45
5.	Boreas.	60	11.	Volturnus.	60
6.	Carbas.	75	12.	Euronotus.	75
Noms des *vents*.		Diſtances au ſud.	Noms des *vents*.		Diſtances de l'eſt.
13.	Auſter.	0°. 0′	19.	Favonius.	0°. 0′
14.	Alſanus.	15	20.	Eteſiæ.	15
15.	Libonotus.	30	21.	Circius.	30
16.	Africus.	45	22.	Caurus.	45
17.	Subveſper.	60	23.	Corus.	60
18.	Argeſtes.	75	24.	Traſcias.	75

Quant à l'uſage des *vents* dans la navigation, *voyez* NAVIGATION, RHUMB, *&c.*

VENT, (*Marine.*) c'eſt un mouvement de l'air, qui a des directions différentes, & qui ſert par là à pouſſer les vaiſſeaux à quelque endroit de la terre qu'ils veuillent aller. C'eſt donc une connoiſſance eſſentielle pour les marins que celle des *vents*. Auſſi tous les navigateurs intelligens ſe ſont attachés à les obſerver dans leurs voyages, & à en tenir compte : & voici un précis du fruit de leurs obſervations.

1°. Entre les tropiques, le vent d'eſt ſouffle pendant tout le cours de l'année, & ne paſſe jamais le nord-eſt ou ſud-eſt.

2° Hors les tropiques on trouve des *vents* variables, qu'on appelle *vents de paſſages*, dont les uns ſoufflent tous d'un même côté, & dont les autres ſont périodiques, & ſoufflent pendant ſix mois d'un certain côté, & pendant les ſix autres mois d'un autre côté. On donne à ceux-ci le nom particulier de *mouſſons*. Dans la grande mer du Sud, dans la partie de la mer des Indes qui eſt au ſud de la ligne, dans une partie de la mer du nord, & dans la mer Ethiopique, le *vent* d'eſt ſouffle toujours depuis 30 deg. de latit. boréale, juſqu'à 30 deg. de latit. méridionale; mais il eſt plus méridional au ſud de l'équateur, ſavoir ſur l'eſt-ſud-eſt; & plus ſeptentrional au nord de l'équateur, à environ eſt-nord-eſt.

Ceci doit s'entendre du *vent* de paſſage qui regne en plaine mer; car à la diſtance de 150 ou 200 milles des côtes, le *vent* de paſſage ſouffle dans la grande mer du Sud, du côté de l'oueſt de l'Amérique méridionale; ce qui eſt cauſé vraiſemblablement en partie par les côtes, & en partie par ces hautes montagnes qu'on appelle les *Andes*. Du côté de l'eſt des côtes, ce *vent* ſouffle juſqu'auprès du rivage, & il ſe mêle même avec les *vents* des côtes. Enfin au nord de la mer Indienne regne le *vent* ordinaire de paſſage, depuis octobre juſqu'en avril, & il eſt diamétralement oppoſé dans les autres mois.

3°. Le long de la côte du Pérou & de Chili, regne un *vent* de ſud, de même que le long de la côte de Monomotapa & de celle d'Angola, il y a preſque toujours aux environs de la côte de la Guinée un *vent* de ſud-oueſt.

4° On diviſe les *vents* qui ſoufflent près des côtes, en *vents* de mer, & en *vents* de

terre. Le *vent* de mer s'éleve en pluſieurs endroits ſur les 9 heures du matin, & il augmente toujours juſqu'à midi; après quoi il décroît juſqu'à 3 heures après midi, où il ceſſe entiérement : ce *vent* ſouffle droit ſur la côte lorſque le temps eſt ſerein. Les *vents* de terre les plus forts ſe font ſentir dans les baies profondes, & preſque point, ou fort peu, dans les côtes élevées.

5° Les grandes tempêtes, les *vents* violens & momentanés, & encore ceux qui ſoufflent de tous côtés, que les marins appellent *travades* ou *ouragans*; & les *vents* qui accompagnent les orages, n'entrent point dans l'hiſtoire des *vents*, parce qu'ils ne ſont point de longue durée.

Ce n'eſt point ici le lieu de rechercher la cauſe des *vents*; il faut recourir pour cela à l'article *vent* du *dictionnaire univerſel de mathématique & de phyſique*, où l'on trouvera le titre des ouvrages qui contiennent des connoiſſances plus détaillées ſur le météore qui vient de faire le ſujet de cet *article*. *Voyez* encore les *articles* ſuivans à l'égard des noms des *vents*. *Voyez* ROSE DE VENT. *Voyez Marine*, *Pl. XXI*, *fig.* 3. Les noms des 32 rumbs des *vents* de la bouſſole.

Vent alizé, nom qu'on donne au *vent* qui ſouffle entre les tropiques, preſque toujours du même côté; ſavoir depuis le nord-eſt juſqu'à l'eſt, au nord de la ligne; & depuis le ſud-eſt juſqu'à l'eſt, au ſud de la ligne.

Vent arriere, on appelle ainſi le *vent* dont la direction ne fait qu'une même ligne avec la quille du vaiſſeau.

Vent d'amont, *vent* d'orient qui vient de terre : on l'appelle ſur les rivieres *vent ſolaire* ou *vent équinoxial*.

Vent d'aval, *vent* malfaiſant qui vient de la mer & du ſud; c'eſt auſſi l'oueſt & le nord-oueſt.

Vent de bouline, c'eſt un *vent* dont la direction fait un angle aigu avec la route du vaiſſeau. *Voyez* ALLER A LA BOULINE.

Vent de quartier, nom qu'on donne au *vent* qui eſt perpendiculaire à la route du vaiſſeau.

Vent en pouppe, voyez *vent arriere*.

Vent en pouppe largue la ſoute, cela ſignifie que le *vent* étant bon de bouline, on peut donner des vivres à l'équipage comme à l'ordinaire, ſuppoſé qu'on en eût retranché.

On dit encore que le *vent en pouppe* fait trouver la mer unie, parce qu'on ne ſe ſent point alors de l'agitation de la mer.

Vent largue, nom d'un *vent* qui fait un angle obtus avec la route. *Voyez* LARGUE.

Vent routier, *vent* qui ſert pour aller & pour venir en un même lieu.

Vents variables, ce ſont des *vents* qui changent & qui ſoufflent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

On appelle encore ſur mer *vent à pic*, un *vent* qui n'a point de direction déterminée; & on dit que le *vent* eſt au ſoleil, lorſqu'il n'y a point de *vent*.

Vent, au plus près du, terme de *Marine*. *Voyez* ALLER *au plus près du vent*.

VENT (*Critique ſacrée.*) ἄνεμος; ce mot, outre ſa ſignification ordinaire, déſigne les parties de la terre d'où les *vents* ſoufflent. Les anges aſſembleront les élus des *quatre vents*, c'eſt-à-dire, d'un bout du monde à l'autre, *Matth. xxiv*, 31. Les *vents*, dans *Zach. vj*, 5, marquent les quatre monarchies qui ſe ſont ſuccédées; comme les *vents* regnent ſucceſſivement dans l'air, ils ſe prennent figurément pour des ennemis puiſſans : *Inducam quatuor* ventos *à quatuor plagis cœli. Jérém. xlix*, 35, c'eſt-à-dire, je ferai fondre de toutes parts des ennemis ſur les Elamites. Enfin, *ventus urens*, un *vent* brûlant, dénote un malheur inopiné, *Job. xxvij*, 21. *Paſcere ventum*, c'eſt prendre des peines inutiles. *Seminare ventum*, c'eſt perdre ſon travail. *Obſervare ventum*, c'eſt laiſſer échapper l'occaſion par trop de circonſpection. (*D. J.*)

VENT, (*Phyſiolog.*) les *vents* qui ſortent ſoit par la bouche, ſoit par l'anus, ſont de l'air que ces viſceres chaſſent de leur cavité, en ſe mettant dans une contraction aſſez forte pour ſurmonter les puiſſances qui s'oppoſent à la ſortie des matieres contenues dans ces cavités. Ces puiſſances ſont deux ſphincters, dont l'un ferme l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, & l'autre l'anus. Quant à ce qui concerne les *vents*, comme maladie, *voyez* FLATUOSITÉ. (*D. J.*)

VENT, (*Maréchal.*) avoir du *vent*, ſe dit

dit d'un cheval qui commence à devenir pouſſif. *Porter le nez au vent*, ou *porter au vent*, c'eſt la même choſe. *Voyez* PORTER.

VENT DU BOULET, c'eſt *dans l'artillerie*, la différence qu'on obſerve entre le calibre de la piece & celui du boulet, afin qu'il y entre facilement & qu'il en ſorte de même, ſans cauſer beaucoup de frottement dans l'ame du canon; ce qui rallentiroit le mouvement du boulet, & uſeroit le métal de la piece trop promptement. *Voyez* BOULET.

VENT, (*Jardinage.*) le *vent* eſt l'élément le plus nuiſible aux jardins, c'eſt une agitation violente de l'air. Les jardiniers & les vignerons en craignent de pluſieurs ſortes.

Il y a le *vent* d'amon, celui d'aval, de galerne, de biſe, les *vents* roux & ceux du nord.

Le *vent* d'amon eſt un *vent* de terre, il vient d'orient ou du levant.

Celui d'aval ou d'abas eſt ſon oppoſé, c'eſt un *vent* de mer; il vient d'occident ou du couchant, & eſt très-malfaiſant.

Le *vent* de galerne vient d'orient, & eſt très-froid; il gele ordinairement les vignes & les fruits; les Italiens l'appellent *græco*, il ſouffle entre l'orient & le ſeptentrion.

Le *vent* de biſe eſt un *vent* froid & ſec, qui gele les vignes & perd les fleurs. Il regne dans le fort de l'hiver, & ſouffle entre l'eſt & le ſeptentrion: ſur l'Océan on l'appelle *nord*, & les Italiens le nomment la *tramontana*, ainſi le *vent* du nord & celui de biſe ſont les mêmes.

Le roux-*vent* ou le *vent*-roux eſt un *vent* froid & ſec, que les jardiniers craignent beaucoup dans le mois d'avril, parce qu'il gâte les jets tendres des arbres fruitiers, ce qui fait recoquiller leurs feuilles.

Les modernes diſtinguent les quatre *vents* cardinaux en trente-deux parties égales ou rumbs, ce qui regarde plus la navigation que l'agriculture & le jardinage.

On dit encore en parlant des arbres, un arbre à *plein-vent*, c'eſt-à-dire, en plaine campagne ou iſolé dans un verger.

VENT, *terme de Fauconnerie*, aller contre le *vent* ſe dit quand l'oiſeau vole, ayant le bec tourné du côté du *vent*; aller vau le *vent*, c'eſt quand il a le balai ou queue tournée contre le *vent*; bander le *vent* ſe dit de l'oiſeau, quand il tient les chemins & fait la creſſerelle; chevaucher le *vent*, tenir le bec au *vent*, c'eſt quand l'oiſeau réſiſte au *vent* ſans tourner la queue; prendre le haut-*vent* ſe dit quand l'oiſeau vole au deſſus du *vent*; *vent* léger, c'eſt celui qui eſt doux, gracieux & propre pour bien voler; *vent* clair eſt celui qui ſouffle lorſque le temps eſt beau & ſerein.

VENTS, (*Mythologie.*) les *vents* nuiſibles étoient, ſelon Héſiode, fils des géans Typhéus, Aſtréus & Perſée; mais les *vents* favorables, ſavoir Notus, Borée & Zéphire, étoient enfans des dieux. Homere & Virgile établiſſent le ſéjour des *vents* aux iſles Eoliennes. C'eſt là, dit le poëte Latin, que dans un antre vaſte & profond, Eole tient tous les *vents* enchaînés, tandis que les montagnes qui les renferment retentiſſent au loin de leurs fureurs; s'ils n'étoient ſans ceſſe retenus, ils confondroient bientôt le ciel, la terre, la mer & tous les élémens.

L'antiquité païenne ſacrifioit aux *vents* pour ſe les rendre favorables. Hérodote le dit des Perſes. Xénophon rapporte dans l'expédition du jeune Cyrus, que le *vent* du nord cauſant un grand dommage à l'armée, un devin conſeilla de lui ſacrifier; on obéit, & le *vent* ceſſa. Pauſanias raconte qu'on voyoit près de l'Aſope une montagne conſacrée aux *vents*, & qu'un prêtre y faiſoit chaque année des ſacrifices pour appaiſer leurs violences. Les Troyens étant prêts à s'embarquer, Anchiſe, pour ſe rendre les *vents* propices, immole une brebis noire aux *vents* orageux, & une blanche aux aimables zéphirs. Séneque aſſure qu'Auguſte étant dans les Gaules, dédia un temple au *vent* Circéus; c'eſt le *vent* d'oueſt ou quart de nord-oueſt, que les Gaulois honoroient particuliérement, dans la croyance qu'ils lui devoient la ſalubrité de l'air. Enfin on a découvert en Italie divers autels conſacrés aux *vents*. (*D. J.*)

VENTA, (*Géogr. anc.*) ce mot, dans la géographie, ſignifie une *taverne* ou une *hôtellerie* dans la campagne. Il y en a un bon nombre en Eſpagne, & ſur-tout dans la Caſtille où elles ſont ſituées ſur les grands

chemins, & généralement très-mauvaiſes. (*D. J.*)

VENTA-BELGARUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Regnum* à Londres, entre *Clauſentium* & *Calleva Atrebatum*, à dix milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond. Ptolomée, *l. II, c. iij*, qui a connu cette ville, la donne auſſi aux Belges.

Céſar, *l. V. bel. Gal. c. xij*, nous apprend pourquoi on trouve des Belges, des Atrébates, *&c.* dans la Grande-Bretagne. La partie intérieure de la Bretagne, dit-il, eſt habitée par des peuples qui y étant paſſés du pays des Belges ou dans le deſſein de butiner ou de faire la guerre, s'appellent preſque tous des noms des cités où ils ont pris naiſſance; & après avoir guerroyé dans le pays, ils y ſont demeurés, & y ont commencé à cultiver les terres. *Venta* fut la capitale des Belges établis dans la Grande-Bretagne; & c'eſt aujourd'hui la ville de Wincheſter. Son évêque ſe trouve appellé *Wintanus*, parce que la ville eſt nommée *Wenta* par Oſborne, *in vitâ S. Elphegi, c. ij*, & par divers autres écrivains. (*D. J.*)

VENTA-ICENORUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Venta-Icenorum* à Londres, qui en étoit à cent trente-huit milles; & on y compte trente-deux milles de *Venta-Icenorum* à *Sitomagum*. Ptolomée, *l. II, c. iij*, nomme cette ville *Venta-Simenorum*; mais il faut ſans doute lire *Icenorum*; car il eſt conſtant que les *Iceni* ont été une nation puiſſante dans la Grande-Bretagne. En effet, Tacite, *ann. l. XII, c. xxxj*, l'appelle *Valida gens*: de ſorte qu'il ne ſeroit pas naturel que Ptolomée, qui donne juſqu'aux noms des bourgs de la Grande Bretagne, eût paſſé ſous ſilence celui d'un peuple conſidérable. Comme le manuſcrit de Ptolomée de la bibliotheque Palatine dit Ἰμένους, au lieu de Σιμένους, c'eſt une nouvelle raiſon qui autoriſe le changement de Σιμένους en Ἰχένους.

On voit aujourd'hui les ruines de cette ville dans Norfolckshire, ſur le bord de la riviere Wentfar, près d'un lieu nommé *Cogler*. Ces ruines occupent trente acres d'étendue; & l'on y a déterré quelques médailles. Un peu plus haut, il y a vers la ſource de la riviere un vieux retranchement carré de vingt-quatre acres d'étendue, qu'on croit être les reſtes de quelques ouvrages des Romains. (*D. J.*)

VENTA-SILURUM; (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il en eſt fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calleva*, entre *Iſca* & *Abone*, à neuf milles du premier de ces lieux, & à pareille diſtance du ſecond.

Quoique cette ville ait perdu toute ſa ſplendeur, puiſqu'on n'en découvre que les ruines, elle ne laiſſe pas de conſerver encore ſon ancien nom. On l'appelle *Caer-Gwent*, c'eſt-à-dire, *Urbs-Venta*; *Caër* & *Cair*, dans la langue Bretonne, ſignifient *une ville* ou *un château*.

On croit, avec beaucoup de vraiſemblance, que Chepſtow, dans le comté de Monmouths, s'eſt agrandi des ruines de la ville de *Venta-Silurum*, qui étoit la capitale de la province, & qui lui donnoit même ſon nom; car ce pays a été long-temps appellé *Guent Wenſtland*.

Elle étoit ſituée à quatre milles de Chepſtow, en tirant vers le ſud-oueſt. On y voit encore les reſtes des murailles qui avoient environ mille pas de tour, & l'on y a déterré divers monumens d'antiquité, comme des pavés à la moſaïque & des médailles.

On trouve dans l'hiſtoire, qu'il y a eu dans cette ville une académie, où S. Tathay, Breton, fut appellé pour enſeigner. (*D. J.*)

VENTAIL, ſ. m. (*Menuiſ.*) c'eſt une piece de bois mobile, compoſée d'une ou de deux feuilles d'aſſemblage, qui ſert à fermer une porte ou une croiſée; on le nomme auſſi *battant*. (*D. J.*)

VENTEAU, ſ. m. (*Architect. hydraul.*) c'eſt un aſſemblage de charpente qui ſert à fermer la porte d'une écluſe. Cette charpente eſt compoſée, 1° d'un chaſſis formé d'un poteau tourillon, arrondi du côté de ſon chardonnet; d'un poteau buſqué, ayant une de ſes faces taillées en chanfrein pour ſe joindre à la pointe du buſc avec l'autre *venteau*; & de deux entretoiſes principales, l'une en haut, l'autre en bas. 2°. De

pluſieurs autres entretoiſes intermédiaires ſervant à fermer la carcaſſe du *venteau*. 3°. D'un nombre de fils & de bracons qui ſervent à lier & à appuyer les entretoiſes. 4°. De montans formant le guichet pratiqué dans chaque *venteau*, qu'on ferme d'un vanne ou ventail à couliſſe. 5°. Du bordage, dont toute cette carcaſſe eſt revêtue extérieurement. *Voyez l'architecture hydraulique de* M. Belidor, *t. III, l. I, c. xiij.* (*D. J.*)

VENTE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un contrat par lequel une perſonne cede à une autre quelque choſe qui lui appartient, moyennant un certain prix que l'acquéreur en paie au vendeur.

Ce contrat eſt du droit des gens, & l'un des plus anciens qui ſoit uſité.

L'uſage des échanges eſt cependant plus anciens que celui des *ventes* proprement dites : car avant qu'on connût la monnoie, tout le commerce ſe faiſoit par échange ; celui qui avoit du grain, en donnoit pour avoir des veaux, moutons, *&c.* & ainſi du reſte. Mais celui qui avoit beſoin d'une choſe, n'ayant pas toujours de ſon côté quelque choſe qui convînt à celui qui pouvoit lui fournir celle qui lui étoit néceſſaire, on fit choix d'une matiere dont la valeur publique & conſtante pût ſervir à faciliter les échanges, en la rendant propre à être échangée contre toute ſorte de choſes, ſelon la quantité que l'on mettroit de cette matiere, qui eſt ce qu'on a appellé *or* & *argent monnoyé* ; de ſorte qu'il eſt vrai de dire que l'uſage de la monnoie a été inventé pour faire ce que l'on appelle une vente proprement dite, c'eſt-à-dire, une *vente* à prix d'argent.

On comprend pourtant quelquefois ſous le terme de *vente* différentes ſortes d'aliénations, telles que le bail à cens ou emphytéotique, le bail à *vente*, la dation en paiement, *&c.* mais communément l'on n'entend par le terme de *vente* que celle *dite & faite à prix d'argent.*

Pour former une *vente* proprement dite, il faut que trois choſes ſe rencontrent ; ſavoir, la choſe qui fait l'objet de la *vente*, qu'il y ait un prix fixé à la choſe vendue, & que le conſentement des deux parties intervienne pour former le contrat.

Le prix de la *vente* eſt arbitraire à l'égard de l'acheteur ; mais il y a un prix réel à l'égard du vendeur, & qui dépend de l'eſtimation lorſque le vendeur ſe prétend léſé. *Voyez* LÉSION.

La *vente* s'accomplit cependant par le ſeul conſentement, quoique la choſe vendue ne ſoit pas encore délivrée, ni le prix payé.

Le conſentement pour la *vente* d'une choſe mobiliaire peut ſe donner verbalement & ſans écrit, & tout peut ſe conſommer de la main à la main ; mais pour la *vente* d'un immeuble, il faut que le conſentement reſpectif ſoit donné par écrit ſous ſeing privé ou devant notaire.

Toutes perſonnes en général peuvent vendre & acheter, à moins qu'il n'y ait quelque incapacité particuliere qui empêche l'un de vendre, ou l'autre d'acheter ; comme les mineurs qui ne peuvent vendre leurs immeubles ſans néceſſité & ſans certaines formalités ; les gens de main-morte, qui ne peuvent ſans lettres-patentes acquérir des immeubles autres que des *ventes* ſur le roi ou ſur le clergé, les dioceſes, pays d'états, villes ou communautés.

On peut auſſi vendre toutes ſortes de choſes, pourvu qu'elles ne ſoient pas hors du commerce, comme les choſes ſaintes ou les marchandiſes prohibées ; on peut même vendre une choſe incertaine, comme un coup de filet.

Entre les choſes corporelles, les unes ſe vendent en gros & en bloc ; d'autres ſe vendent au nombre, au poids, à la meſure.

Dans toutes les *ventes*, outre les engagemens qui y ſont exprimés, il y en a encore d'autres, dont les uns ſont une ſuite naturelle de la *vente* ; les autres dérivent de la diſpoſition des loix, coutumes & uſages.

Les engagemens du vendeur ſont de délivrer la choſe vendue, quand même le contrat n'en diroit rien ; de garder & conſerver la choſe juſqu'à la délivrance ; d'en garantir la jouiſſance à l'acquéreur ; de déclarer les défauts de la choſe vendue, s'il les connoît, & de la reprendre ſi elle a des vices & des défauts qui en rendent l'uſage inutile ou trop incommode à l'acquéreur, ou d'en diminuer le prix, s'il y a lieu,

ſoit que ces défauts fuſſent connus ou non au vendeur.

La délivrance des choſes mobiliaires vendues ſe fait ou par la remiſe de la main à la main, en les faiſant paſſer du pouvoir du vendeur en celui de l'acheteur, ou par la délivrance des clefs, ſi les choſes vendues ſont gardées ſous clef, ou par la ſeule volonté du vendeur & de l'acheteur, ſoit que la remiſe ne puiſſe en effet être faite, ou que l'acheteur eût déjà la choſe vendue en ſa poſſeſſion à quelque autre titre, comme d'*emprunt* ou de *dépôt*.

La délivrance d'un immeuble vendu ſe fait par le vendeur en ſe dépouillant de la poſſeſſion de cet immeuble, & le laiſſant à l'acheteur, ou bien en lui remettant les titres s'il y en a, ou les clefs ſi c'eſt un lieu clos, ou en mettant l'acheteur ſur les lieux, ou en les lui montrant & conſentant qu'il ſe mette en poſſeſſion, ou enfin en ſe réſervant par le vendeur l'uſufruit, ou en reconnoiſſant que s'il poſſede, ce n'eſt plus que précairement.

Quand le vendeur eſt véritablement le maître de la choſe qu'il vend, l'acheteur, au moyen de la délivrance, en devient pleinement le maître, avec le droit d'en jouir & diſpoſer, en payant le prix ou donnant au vendeur les ſûretés qui ſont convenues.

Celui qui a acheté de bonne foi de quelqu'un qui n'étoit pas propriétaire, ne le devient pas lui-même, à moins qu'il n'ait acquis la preſcription; mais comme poſſeſſeur de bonne-foi, il fait toujours les fruits ſiens.

Lorſqu'une même choſe eſt vendue à deux différens acheteurs, le premier à qui elle a été délivrée, eſt préféré, quoique la *vente* faite à l'autre fût antérieure.

La délivrance doit être faite au temps porté par le contrat; ou s'il n'y a point de temps fixé, elle doit être faite ſans délai; & faute de la faire à temps, le vendeur doit indemniſer l'acheteur du préjudice qu'il a pu ſouffrir de ce retardement.

La *vente* une fois conſentie, s'il ne dépend plus du vendeur de l'annuller en refuſant de faire la délivrance, ni de l'acheteur en refuſant de payer le prix, chacun doit remplir ſes engagemens.

Le premier engagement du vendeur conſiſte à payer le prix dans le temps, le lieu & les eſpeces convenues.

Faute du paiement du prix, lorſqu'il eſt exigible, le vendeur peut retenir la choſe vendue, il peut même demander la réſolution de la *vente*, & l'acheteur doit les intérêts de ce prix du jour qu'il eſt en retard de payer.

Le prix de la *vente* peut porter intérêt ou par convention, ou en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, ou par la nature de la choſe vendue, lorſqu'elle produit des fruits ou autres revenus.

Le contrat de *vente* eſt ſuſceptible de toutes ſortes de clauſes & conditions, ſoit ſur le ſort des arrhes, ſi l'acquéreur en donne, ſoit ſur le paiement du prix, ſoit ſur la réſolution de la *vente*: on peut ſtipuler que le vendeur aura la liberté de reprendre la choſe dans un certain temps, qui eſt ce que l'on appelle *faculté de rachat* ou *reméré*; on peut auſſi ſtipuler que la *vente* ſera réſolue faute de paiement.

Tant que la *vente* n'eſt point accomplie, ou que le vendeur eſt en demeure de délivrer la choſe, la perte ou diminution qui ſurvient eſt à la charge du vendeur; mais la *vente* étant une fois accomplie, la perte eſt à la charge de l'acheteur.

Dans les *ventes* des choſes qui doivent être livrées au nombre, au poids ou à la meſure, les changemens qui arrivent avant la livraiſon regardent l'acheteur, car juſque là il n'y a point de *vente* parfaite.

Un contrat de *vente* peut être nul par quelque vice inhérent à la *vente*, comme s'il y a dol forcément, par exemple, quand on a vendu une choſe volée; la *vente* peut auſſi être annullée par l'événement de quelque condition, dont on l'avoit fait dépendre; par la révocation que font les créanciers du vendeur, ſi elle a été faite en fraude; par le retrait féodal, ou lignager; par une faculté de rachat; par un pacte réſolutoire; enfin, par le conſentement mutuel du vendeur & de l'acheteur.

Il eſt permis au vendeur qui ſouffre une léſion d'outre moitié, de faire reſcinder la *vente*.

Pour régler le juſte prix, on eſtime la choſe eu égard au temps de la *vente*; &

s'il réſulte de l'eſtimation que la choſe a été vendue au deſſous de la moitié de ſa valeur, il eſt au choix de l'acquéreur de payer le ſupplément du juſte prix, ou de ſouffrir que le vendeur ſoit reſtitué contre la *vente*.

Il peut arriver que l'acheteur ſoit évincé de la choſe vendue, ou troublé dans ſa poſſeſſion par quelqu'un qui prétend avoir quelque droit ſur la choſe; en l'un ou l'autre cas, il a ſon recours de garantie contre le vendeur. *Voyez* GARANTIE.

Le vendeur étant obligé de déclarer les défauts de la choſe qu'il vend; lorſqu'il ne les a pas déclarés, il y a lieu à la redhibition ou réſolution de la *vente*, lorſque le défaut eſt tel que l'acheteur n'eût pas acquis s'il en avoit eu connoiſſance. *Voyez* REDHIBITION.

Si le défaut n'eſt pas capable de rompre la *vente*, il y a ſeulement lieu à la diminution du prix. *Voyez* au digeſte les titres *de contrat. empt. de actionibus empti*, & au code *de pacti*, *de reſcind. vendit. de rebus alienandis vel non.* Deſpeiſſes, *tit. de l'achat*, Donat. *tit. du contrat de vente*, & les *mots* ACHAT, ACHETEUR, ACQUISITION, ADJUDICATION, CONTRAT, DATION EN PAYEMENT, ÉCHANGE, VENDEUR. (*A*)

VENTE A L'AMIABLE, eſt celle qui ſe fait de gré à gré, & non par autorité de juſtice.

VENTE DE BOIS; on entend par ce terme non-ſeulement la *vente* proprement dite d'un bois, mais auſſi la coupe qui eſt vendue, & le canton ou emplacement dans lequel ſe fait cette coupe. *Voyez* BOIS, COUPE.

VENTE A LA CHANDELLE *ou* A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voy. ci-après* VENTE A L'EXTINCTION. *&c.*

VENTE PAR DECRET, eſt l'adjudication d'un immeuble qui ſe vend par autorité de juſtice, après les formalités d'un décret. *Voyez* ADJUDICATION, CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE.

VENTE A L'ENCAN, eſt celle qui ſe fait par enchere en juſtice; ce terme vient du Latin, *in quantum*, dont on ſe ſervoit pour demander aux enchériſſeurs à combien ils mettroient la choſe; c'eſt pourquoi dans certains endroits l'on dit encore *inquant*, *inquanter*. *Voyez* ENCHERE.

VENTE A L'ESSAI, eſt celle qui eſt faite ſous condition que ſi la choſe vendue ne convient pas à l'acheteur, il pourra la rendre au bout d'un certain temps. *Voyez* la *loi 3*, *ff. de contrat empt.*

VENTE A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voyez* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A L'EXTINCTION DES FEUX, eſt la même choſe que *vente à l'extinction de la chandelle*. *Voyez* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A FACULTÉ DE RACHAT, *voyez* FACULTÉ DE RACHAT, RACHAT & REMERÉ.

VENTE A LA FOLLE-ENCHERE, *voyez* ADJUDICATION, ENCHERE, FOLLE-ENCHERE.

VENTE FORCÉE, eſt celle qui ſe fait par autorité de juſtice, telles que la *vente* ſur une ſaiſie-exécution, la *vente* par decret ou ſur trois publications. Elle eſt oppoſée à *vente* volontaire. *Voyez* EXÉCUTION, CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE.

VENTE FRANCS DENIERS, eſt celle dont le prix doit être délivré en entier au vendeur, & ſans aucune déduction, ce qui ſe ſtipule dans les coutumes où le vendeur eſt chargé de payer les droits ſeigneuriaux.

VENTE IMAGINAIRE, étoit une *vente* fictive qui ſe pratiquoit chez les Romains dans certains actes, comme dans les teſtamens appellés *per æs & libram*, où le teſtateur feignoit de vendre ſa famille, & faiſoit venir un acheteur, appellé *emptor familiæ*, qui étoit celui qu'il inſtituoit ſon héritier. *Voyez* TESTAMENT *per æs & libram.*

VENTE SANS JOUR ET SANS TERME, eſt celle qui eſt faite ſous la condition d'être payé comptant du prix de la choſe vendue.

VENTE JUDICIAIRE, eſt celle qui eſt faite en jugement, c'eſt-à-dire, par autorité de juſtice: ce titre convient principalement aux adjudications qui ſe font par le juge, plutôt qu'aux *ventes* qui ſe font par le miniſtere d'un huiſſier. *Voyez* VENTE FORCÉE.

VENTE JUDICIELLE, eſt la même choſe que *vente judiciaire.*

VENTE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR, eſt celle qui ſe fait ſur des encheres, & où l'adjudication eſt

faite au profit de celui qui a offert le plus haut prix. *Voyez* ADJUDICATION & ENCHERES.

VENTE A PRIX D'ARGENT, eſt celle qui eſt faite moyennant une ſomme d'argent qui eſt réellement payée pour la *vente*, à la différence de certaines *ventes* qui ſe font en paiement de quelque choſe, ou dont le prix eſt compenſé avec quelqu'autre objet.

VENTE SUR TROIS PUBLICATIONS, eſt la *vente* que l'on fait en juſtice d'un immeuble ſans formalité de criées, & ſur trois publications ſeulement, ce que l'on permet ainſi, lorſque les biens ne peuvent ſupporter toutes les formalités d'un decret. *Voyez* le *tit. de la vente des immeubles par decret.*

VENTE PUBLIQUE, eſt celle qui ſe fait par autorité de juſtice. *Voyez* DECRET, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE-RÉELLE.

VENTE-RÉCELÉE ET NON-NOTIFIÉE, eſt celle qui n'a pas été déclarée au ſeigneur féodal dans le temps porté par la coutume, pour raiſon de quoi l'acquéreur encourt une amende. *Voyez l'article 33, de la coutume de Paris.*

VENTE SIMULÉE, eſt celle qui n'eſt pas ſérieuſe, & qui n'eſt faite en apparence que pour tromper quelqu'un.

VENTE VOLONTAIRE, eſt celle que le vendeur fait de ſon bon gré, & ſans y être contraint par perſonne; elle eſt oppoſée à la *vente* forcée. *Voyez* DECRET, VENTE FORCÉE.

VENTE POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE, eſt une *vente* forcée que les particuliers ſont obligés de faire, lorſque le bien public le demande, comme quand on ordonne qu'une maiſon ſera priſe pour aggrandir une égliſe, ou pour conſtruire des murailles, foſſés & autres fortifications d'une ville, *Voyez* le Bret, *tr. de la ſouver. liv. IV, ch. x.*

VENTES, (*Juriſprud.*) ce terme ſe prend pour le droit qui eſt dû au ſeigneur pour la *vente* d'un bien tenu de lui en roture. *Voyez* LODS ET VENTES.

VENTE ET DEVOIRS, c'eſt-à-dire, les droits & devoirs dûs au ſeigneur pour la *vente.*

VENTES ET GANTS, ce ſont les lods & le droit que l'on paie au ſeigneur pour la ſaiſie ou miſe en poſſeſſion. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *gants*; la coutume de Tours, *art. 112.*

VENTES ET HONNEURS; ces termes ſont joints dans quelques coutumes pour exprimer les doits dûs au ſeigneur pour la vente d'un héritage.

VENTES ET ISSUES, ſont des doubles droits de *ventes* dûs l'un par le vendeur, pour la permiſſion de vendre; l'autre pour l'acheteur pour la permiſſion d'acquérir: il s'en trouve de ſemblables en quelques endroits des provinces d'Anjou & Maine; mais ces droits ne ſont pas établis par la coutume, ils ſont ſeulement autoriſés, lorſque le ſeigneur eſt fondé en titres. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art. 156*, celle du Maine, *art. 174*, & Brodeau ſur cet article.

Lods & ventes, ſont les droits dûs au ſeigneur pour la *vente* d'un héritage roturier. *Voyez* LODS.

VENTE *de coupes de bois*, (*Eaux & Forêts.*) coupe de bois d'un certain nombre d'arpens qui ſe fait chaque année dans une forêt après la *vente.* On dit mettre une forêt en coupe ou *vente* réglée (*D. J.*)

VENTE *par recepage*, (*Eaux & Forêts.*) ces ſortes de *ventes* ſont celles qui ſe font dans les forêts gâtées par délit ou par incendie, ou de jeunes taillis qui ont été exceſſivement abroutis par la gelée ou par les beſtiaux. Cette *vente* eſt une des ſept ventes dont il eſt parlé dans les ordonnances des eaux & forêts. Les autres ſont la *vente* des taillis, la *vente* des baliveaux ſur taillis, les *ventes* par éclairciſſement, celle par pieds d'arbres, la futaie & les bois chablis. (*D. J.*)

VENTE USÉE, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *vente uſée*, celle dont le temps eſt paſſé lorſque l'adjudicataire doit avoir coupé & enlevé le bois qui lui a été vendu. Les maîtres particuliers font les récollemens des *ventes uſées* dans nos forêts, bois & buiſſons, ſix ſemaines après le temps de coupe, & vuidange expirés. (*D. J.*)

VENTER, (*Marine.*) cela ſignifie qu'il fait du vent.

VENTEUX, adj. ſe dit *en Médecine* de différentes choſes.

1°. On dit qu'un aliment eſt *venteux*, c'eſt-à-dire, qu'il contient beaucoup d'air, qui venant à ſe raréfier par la chaleur de la digeſtion diſtend l'eſtomac & les inteſtins, & produit par ce moyen des vents qui s'échappent par en haut ou par en bas ; on fait ce reproche aux légumes, aux pois, aux féves.

2°. On dit une colique *venteuſe*, c'eſt-à-dire, une douleur de l'eſtomac ou des inteſtins, produite par un air raréfié qui diſtend le diametre d'une partie du canal inteſtinal ou de l'eſtomac, & qui occaſione une compreſſion & un étranglement des nerfs, un engorgement dans les vaiſſeaux d'où naiſſent des inflammations, des tranchées.

3°. On dit qu'un remede eſt *venteux*, tels ſont les remedes légumineux, comme la caſſe, & autres de cette nature ; en général tout aliment & tout médicament *venteux* veulent être interdits aux gens délicats, & dont les fibres ſont trop ſuſceptibles de vibration & d'irritation.

VENTIER, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) marchand de bois qui achete des forêts, & qui les fait exploiter ; il eſt ainſi nommé des ventes qu'il ouvre, & établit ſur les lieux de l'exploitation. (*D. J.*)

VENTILATEUR, ſ. m. (*Phyſique.*) machine par le moyen de laquelle on renouvelle l'air dans les lieux où ce renouvellement eſt néceſſaire.

Le premier projet d'une ſemble machine fut lu dans une aſſemblée de la ſociété royale de Londres, au mois de mai 1741. Au mois de novembre ſuivant, M. Triewald, ingénieur du roi de Suede, écrit à M. Mortimer, ſecrétaire de la ſociété royale, qu'il avoit inventé une machine propre à renouveller l'air des entreponts les plus bas des vaiſſeaux, & dont la moindre pouvoit, en une heure de temps, puiſer 36172 pieds cubiques d'air.

Cet ouvrage, imprimé par ordre du roi de Suede, & récompenſé d'un privilege excluſif accordé à l'auteur, porte que la machine qui en fait le ſujet, eſt également propre à pomper le mauvais air des vaiſſeaux & des hôpitaux. La même idée eſt venue, à peu près dans le même temps, à deux perſonnes fort éloignées l'une de l'autre.

Le célebre M. Hales, un des grands phyſiciens de ce ſiecle, & l'un des mieux intentionnés pour le bien public, a inventé un *ventilateur* d'un uſage preſque univerſel. M. Demours, médecin de Paris, en a traduit en François la deſcription. Paris, *in-12. 1744.*

Le *ventilateur* de M. Hales eſt compoſé de deux ſoufflets carrés de planches, qui n'ont point de panneaux mobiles, comme les ſoufflets ordinaires, mais ſeulement une cloiſon tranſverſale, que l'auteur nomme diaphragme, attachée d'un côté par des charnieres au milieu de la boîte, à diſtance égale des deux fonds ou panneaux, & mobile de l'autre, au moyen d'une verge de fer viſſée au diaphragme, laquelle verge eſt attachée à un levier, dont le milieu porte ſur un pivot ; de maniere que lorſqu'un des diaphragmes baiſſe, l'autre hauſſe, & ainſi alternativement. A chaque ſoufflet il y a quatre ſoupapes, tellement diſpoſées, que deux s'ouvrent en dedans, deux en dehors. Deux donnent entrée à l'air, & deux ſont deſtinées à ſa ſortie. Il eſt aiſé de concevoir que celles qui donnent entrée à l'air s'ouvrent en dedans, & les autres en dehors. La partie de chaque ſoufflet où ſe trouvent les ſoupapes qui ſervent à la ſortie de l'air, eſt enfermée dans une eſpece de coffre placé au devant des ſoufflets, vis-à-vis l'endroit ou les endroits, où l'on veut introduire l'air nouveau, ce qui ſe fait par le moyen de tuyaux mobiles adaptés au coffre, qu'on alonge tant qu'on veut, en y ajoutant de nouveaux, & par conſéquent que l'on conduit où l'on veut.

Il ne faut être ni médecin, ni phyſicien pour connoître la néceſſité de la bonne conſtitution de l'air & de ſon renouvellement. Inveſtis de toutes parts par ce fluide actif & pénétrant, qui s'inſinue au dedans de nous-mêmes par différentes voies, & dont le reſſort eſt ſi néceſſaire au jeu de nos poumons & à la circulation de nos liqueurs, pourrions-nous ne nous pas reſſentir de ſes altérations ? L'humidité, la chaleur, les exhalaiſons dont il ſe charge

diminuent ſon reſſort, & la circulation du ſang s'en reſſent. Rien n'eſt donc plus avantageux que de trouver le moyen de corriger ces défauts. S'ils ſont préjudiciables aux perſonnes en ſanté, combien ne ſont-ils pas plus nuiſibles à celles qui ſont malades, & ſur-tout dans les hôpitaux? Auſſi ſe ſert-on du *ventilateur* avec ſuccès dans l'hôpital de Wincheſter. Pour peu qu'on ait fréquenté les ſpectacles, on ſait les accidens auxquels les ſpectateurs ſont expoſés, lorſque les aſſemblées y ſont nombreuſes, ſoit par rapport à la tranſpiration qui diminue le reſſort de l'air, ou aux lumieres qui l'échauffent. L'expédient d'ouvrir les loges, le ſeul qu'on ait imaginé juſqu'aujourd'hui, eſt fort à charge à ceux qui les rempliſſent. Un *ventilateur* n'en entraîneroit aucun, & en le faiſant jouer de temps en temps, il produiroit un effet ſi conſidérable, qu'en dix ou douze minutes, on pourroit, d'une maniere inſenſible, renouveller entiérement l'air de la comédie Françoiſe. Cet inſtrument peut procurer dans les ſalles des ſpectacles un autre avantage preſque auſſi utile. On peut, par ſon moyen, en échauffer l'air, ſans avoir beſoin des poëles, que bien des ſpectateurs ne peuvent ſupporter.

On peut introduire le *ventilateur* dans les mines les plus profondes, pour en pomper l'air mal ſain. M. Hales diſtingue d'après les ouvriers qui travailloient aux mines de Deſbishire, quatre eſpeces de vapeurs qui s'élevent des mines. La premiere, qui rend la flamme des lumieres orbiculaire, & la fait diminuer par degrès; cauſe des défaillances, des convulſions, des ſuffocations. La ſeconde eſt appellée *odeur de fleur de pois*. La troiſieme eſpece ſe raſſemble en maniere de globe couvert d'une pellicule, qui, venant à s'ouvrir, laiſſe échapper une vapeur qui ſuffoque les ouvriers; & la quatrieme eſt une exhalaiſon fulminante, de la nature de celle de la foudre, laquelle venant à s'enflammer, produit par ſon exploſion les effets de ce météore. *Voyez* EXHALAISON.

Il ne faut introduire l'air dans les hôpitaux, que d'une maniere lente & imperceptible, & cela le plus près du plafond qu'il ſoit poſſible, en ſorte que l'iſſue pour l'air mal ſain ſoit auſſi pratiquée dans le plafond.

La tranſpiration des plantes leur rendant l'air des ſerres auſſi préjudiciable que l'eſt aux hommes un air chargé de leur tranſpiration, la même machine peut être employée pour les ſerres.

Comme on peut faire uſage du *ventilateur* en tout temps, il mérite ſans contredit la préférence ſur la voile, dont on ſe ſert ordinairement pour éventer les vaiſſeaux, parce qu'elle fait trop d'effet quand le vent eſt fort, trop peu dans le calme, & que l'on ne ſe ſert pas de la voile à éventer quand le vaiſſeau fait voile. Or, on ne peut douter que les vapeurs abondantes de la tranſpiration, jointes à celles qui s'élévent de l'eau qui croupit toujours à fond de cale, avec quelque ſoin qu'on pompe, ne demandent un continuel renouvellement d'air; mais ce renouvellement eſt encore bien plus néceſſaire dans les vaiſſeaux neufs, où les exhalaiſons de la ſeve rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point s'attendre que l'eau croupiſſante ne donne point d'odeur, en ſe ſervant du *ventilateur*; mais on peut y remédier en partie, en y jettant ſouvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on faſſe contre le *ventilateur*, eſt tirée du ſurcroît de travail qu'impoſe la néceſſité de le faire jouer; mais M. Hales prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'auroit tous les cinq jours qu'une demi-heure de travail. Or cet inconvénient eſt-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui ſont dans le vaiſſeau? mais il s'en faut de beaucoup qu'on ſoit aſſervi à ce ſurcroît de travail pendant une demi-heure tous les cinq jours. Quel mal au reſte quand il ſeroit plus conſidérable? l'exercice eſt le préſervatif du ſcorbut, & le ſcorbut la perte des matelots.

La néceſſité de procurer du renouvellement d'air aux vaiſſeaux, n'eſt pas difficile à prouver. Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain, ſont très-corruptibles, & ce ſont elles qui cauſent ſouvent des maladies dans les priſons. Combien ne doivent-elles pas être plus nuiſibles dans un vaiſſeau

où

où il y a beaucoup plus de monde ? il ſort ſuivant le calcul de M. Hales, plus d'une livre d'humidité par l'expiration, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Les expériences du même phyſicien prouvent que huit pintes d'air non renouvellé, ſe chargent de tant d'humidité en deux minutes & demie, qu'il n'eſt plus propre à la reſpiration. Or cinq cens hommes d'équipage tranſpireront par jour 4245 livres. On peut conclure de là combien peu l'air chargé de ces vapeurs eſt propre à être reſpiré. Cependant la reſpiration eſt néceſſaire à la circulation du ſang & du chyle, en leur fourniſſant les principes actifs, qui leur ſont néceſſaires. Il eſt vrai que le vinaigre répandu dans les vaiſſeaux, des draps qu'on y étend après les avoir imbibés, font un bon effet, en corrigeant les parties alkalines de la tranſpiration; mais il n'eſt pas poſſible que le vinaigre les corrige toutes; l'air perdra donc une partie de l'élaſticité qui le rend ſi néceſſaire à la reſpiration, & par conſéquent c'eſt faire une choſe nuiſible à la ſanté, que de s'étudier avec tant de ſoin à avoir des chambres chaudes & bien cloſes.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La ſoute aux biſcuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaiſſeau, dont ſon *ventilateur* a renouvellé l'air, il en deſtine un petit, uniquement pour renouveller celui de la ſoute, & fait voir par l'expérience & le calcul, qu'une heure ſuffit pour introduire dans la ſoute un air entiérement nouveau. Il faut ſeulement prendre garde de choiſir un temps ſec & ſerein.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit pas les calendres, les vers & les fourmis qui ſont en grand nombre dans les vaiſſeaux, ſur tout dans les pays chauds, le *ventilateur* vient encore au ſecours : on peut par ſon moyen introduire dans la ſoute des vapeurs & du ſouffre enflammé. Il eſt encore aiſé de concevoir que le *ventilateur* eſt également propre à entretenir la ſéchereſſe de la poudre à canon; mais un de ſes principaux avantages eſt de purifier le mauvais air de l'archipompe du vaiſſeau, qui ſuffoque quelquefois ceux qui ſont obligés d'y deſcendre.

On a imaginé bien des moyens de conſerver le bled, pour l'empêcher de s'échauffer, & le préſerver des inſectes, mais il n'y a aucun que le *ventilateur* ne ſurpaſſe. Il n'eſt queſtion que d'y faire entrer de nouvel air, qui force celui qui a croupi entre les grains, de céder ſa place à un plus frais; pour cet effet, on latte le plancher de diſtance en diſtance, & l'on cloue ſur les lattes une toile de crin, ou des plaques de tole percées de trous, & en introduiſant de l'air au deſſous des toiles ou toles, au moyen du *ventilateur*, on oblige l'air croupiſſant de céder la place a celui qu'on introduit. Si l'on a deſſein de faire mourir les inſectes, leſquels, ce qu'il faut remarquer, s'engendrent d'autant moins que le grain eſt tenu plus frais, on y fait paſſer un air chargé des vapeurs du ſouffre allumé: on en fait autant pour préſerver tous les autres grains des mêmes accidens; & ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt qu'en introduiſant de nouvel air pur, on emporte aiſément l'odeur du ſouffre, la vapeur de ce minéral s'arrête à l'écorce, & n'altere le grain en aucune maniere, comme pluſieurs expériences le prouvent. Le *ventilateur* ſéche auſſi très-promptement le bled mouillé, ſans qu'il ſoit dur ſur la meule, comme celui qui a été ſeché au fourneau. On peut faire uſage de cet inſtrument dans les années humides, où la récolte n'a point été faite dans un temps favorable, ou lorſqu'on ſera obligé d'avoir recours à l'eau pour emporter en lavant, la rouille ou la nielle qui infectent le grain. Dailleurs le goût de relent que prend le bled, ne venant que de ce qu'il s'échauffe par l'humidité, en l'emportant au moyen du *ventilateur*, on le garantira de ce défaut qui n'eſt pas ſans doute indifférent pour la ſanté. La ſeule attention eſt d'introduire dans le bled un air ſec, ſoit par ſa diſpoſition naturelle, ſoit que l'art vienne au ſecours, en le puiſant dans quelque étuve, ou autre endroit échauffé. Le *ventilateur* a encore un avantage pour la conſervation du bled, c'eſt qu'on eſt diſpenſé d'avoir des greniers ſi vaſtes, puiſqu'on peut mettre le bled à une épaiſſeur beaucoup plus conſidérable que ſi l'on ne faiſoit point uſage de cette machine. D'où ſuit un ſecond avantage, c'eſt que

l'état, ou chaque particulier, peut prévenir les diſettes, en amaſſant des bleds dans les années abondantes, ſans courir riſque de voir gâter les magaſins. Tels ſont les principaux uſages du *ventilateur*, mais il y en a encore divers autres, qui ont bien leur mérite, & ſur leſquels on peut conſulter l'ouvrage même, ou du moins l'extrait qu'en a donné le *Journal des ſavans*, dans le mois de novembre 1744. *Cet article nous a été donné par* M. FORMEY.

Deſcription du nouveau Ventilateur.

Le nouveau *ventilateur* repréſenté aux *planches de Phyſique*, & dont nous allons donner ici la deſcription, a été employé avec ſuccès par M. Blackwell, dans une mine de charbon, près de Stourbridge, dans la province de Worcheſter, laquelle étoit tellement remplie de vapeurs ſulphureuſes, que le feu y prit plus d'une fois, & fit périr un grand nombre de malheureux qui l'exploitoient.

Ces ſortes de *ventilateurs* ſont très-utiles dans les vaiſſeaux; mais comme il importe beaucoup de ménager la place, l'auteur a reduit celui-ci à un volume médiocre, ſans lui rien faire perdre de ſon utilité. Il n'a que ſix pieds de long, trois de large, & trois d'épaiſſeur, & cependant il fait circuler 5000 gallons d'air dans un vaiſſeau, dans l'eſpace d'une minute. Il eſt ſi aiſé à manier, que le vaiſſeau fait en marchant une partie de l'opération, & qu'un mouſſe peut achever le reſte. Voici en quoi il conſiſte:

A eſt le tuyau ſupérieur par lequel l'air s'inſinue dans la machine de deſſus le tillac.

B le corps de la machine.

C le balancier qui la fait agir.

D, tuyau inférieur par lequel l'air s'introduit dans le fond de cale, ou dans tel autre endroit du vaiſſeau où l'on veut le renouveller. (*Cet article eſt tiré des Journaux Anglois.*)

VENTILATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt l'eſtimation particuliere que l'on fait de chacun des objets compris dans une même vente, & qui ont été vendus pour un ſeul & même prix.

Le cas le plus ordinaire de la *ventilation* eſt lorſque pluſieurs héritages, relevans de différens ſeigneurs, ont été vendus par un même contrat & pour un même prix, la *ventilation* eſt néceſſaire pour fixer les droits dûs à chaque ſeigneur à proportion de la valeur des héritages qui ſont mouvans de lui.

La *ventilation* ſe fait en eſtimant ſéparément chaque héritage, eu égard au prix total de la vente.

Dans les adjudications par decret, la *ventilation* ſe fait aux dépens des ſeigneurs; mais dans les ventes volontaires, quand la *ventilation* n'eſt pas faite par le contrat, les différens ſeigneurs ſont en droit chacun de la demander, & en ce cas elle ſe fait aux dépens de l'acquéreur, parce que c'eſt à lui à s'imputer de n'avoir pas fait fixer dans le contrat le prix particulier de ce qui relevoit de chaque ſeigneur, afin que chacun pût connoître à quoi montoient ſes droits.

Dans le cas où la *ventilation* eſt faite par le contrat, les ſeigneurs ne ſont pas pour cela obligés de s'y tenir, s'ils prétendent qu'elle ſoit frauduleuſe & qu'on ait rejeté la plus forte partie du prix ſur certains objets, ſoit pour empêcher le retrait de ces héritages, ſoit pour diminuer les droits de quelques-uns des ſeigneurs; mais dans ce cas celui qui demande une autre *ventilation* doit en avancer les frais: & ſi par l'événement de la nouvelle *ventilation*, il ſe trouve que celle qui étoit portée au contrat ne ſoit pas juſte, & qu'il paroiſſe de la fraude, les frais de la nouvelle *ventilation* doivent être à la charge de l'acquéreur.

La nouvelle *ventilation* peut ſe faire à l'amiable entre les parties, ou par experts, comme quand elle eſt ordonnée par juſtice.

La loi *ſi plura ff. de ædil. edict.* Tronçon, ſur Paris, *art.* 29. *Voyez* Baſnage, ſur la coutume de Normandie, *art.* 271; la coutume d'Orléans, *art.* 9, & Billecoq, en ſon *traité des Fiefs*, *p.* 138. *Voyez* les *mots* DROITS SEIGNEURIAUX, ESTIMATION, FIEFS, SEIGNEUR. (*A*)

VENTILLER, v. n. *terme de Charpenterie*, c'eſt mettre des doſſes ou de bonnes planches de quelques pouces d'épais pour retenir l'eau. (*D. J.*)

VENTOLIER, adj. *en Fauconnerie*, ſe dit de l'oiſeau de proie qui ſe plait au vent & s'y laiſſe emporter; il ſe dit auſſi de celui qui bande le bec au vent, qui chevauche au vent ſans tourner la queue, & qui réſiſte au vent le plus violent..

VENTOTENE, (*Géogr. mod.*) petite iſle de la mer Tyrrhénienne, en deçà de Terracine, & à côté de l'iſle Ponza. C'eſt la *Pandataria* des anciens. (*D. J.*)

VENTOUSE, (*Méd. thérap.*) *cucurbitta*, *cucurbitula*, eſpece de coupe ou de vaſe dont on a trouvé anciennement que la figure approche de celle d'une courge, & qu'on emploie en médecine comme un épiſpaſtique ou remede véſicatoire des plus efficaces. *Voyez* VÉSICATOIRE.

Les *ventouſes* peuvent être de pluſieurs matieres, comme de pluſieurs formes, en ne prenant celles-ci que pour autant de modes de la premiere; il y en avoit autrefois d'argent, de cuivre, de verre, de corne, *&c.* Ces derniers s'appelloient *cornicula*; mais on n'emploie guere plus aujourd'hui que celles de cuivre, celles d'argent ayant même été rejettées du temps d'Oribaſe, par le défaut de trop s'échauffer, *quia vehementer igniuntur, rejicimus* (*Voyez* Oribaſe, *med. collect. lib. VII. chap. xvj.*), & les autres n'étant pas propres à réſiſter à la violence du feu; celles de verre pourroient néanmoins être encore employées dans le cas où il ſeroit important de fixer la quantité de ſang qu'on veut extraire par ce remede. Quant à la forme, il y en a qui ſont plus ou moins rondes, plus ou moins larges ou hautes, dont la pointe eſt plus ou moins aiguë, ou plus ou moins obtuſe, *&c.* Les *ventouſes* des Egyptiens reſſemblent preſque à de petits cors ou cornets. *Voyez* la figure & la deſcription dans Proſper Albin, *de med. Egypt. lib. II. c. xiij.* A l'égard de la maniere d'appliquer les *ventouſes*, *Voyez* VENTOUSE, (*Chirurgie*)

L'effet des *ventouſes* eſt 1°. en rompant l'équilibre entre les organes, d'occaſionner une augmentation de ton ou de vie dans la partie qui y attire les humeurs, & la conſtitue tumeur: ce qui ſe rapporte aſſez aux phénomenes de l'inflammation, 2°. d'attirer méchaniquement au dehors par une eſpece de ſuction les humeurs déjà ramaſſées par le premier effet.

On diviſe communément les *ventouſes* en ſeches, inanes & en ſcarifiées, *&c.* L'une & l'autre eſpece ont été employées de tout temps en médecine, & dans preſque toutes les maladies. Nous ne ſaurions mieux conſtater l'antiquité & l'efficacité de ce remede que par un paſſage d'Hérodicus qui vivoit avant Hippocrate, & qu'Oribaſe nous a conſervé dans ſes *collections méd.* liv. VII. chap. xvij. *Cucurbitula materiam quæ in capite eſt evacuare poteſt, itemque dolorem ſolvere, inflammationem minuere, inflationes diſcutere, appetitum revocare, imbecillem exolutumque ſtomachum roborare, animi defectiones amovere, quæ in profundo ſunt ad ſuperficiem traducere, fluxiones ſicare, ſanguinis eruptiones cohibere, menſtruas purgationes provocare, facultates corruptionis effectrices attrahere, rigores ſedare, circuitus ſolvere, à propenſione in ſomnum excitare, ſomnum conciliare, gravitates levare, atque hæc quidem quæque his ſimilia præſtare cucurbitularum uſus poteſt.* A ce magnifique éloge des propriétés des *ventouſes* on peut ajouter qu'Hippocrate & les autres anciens en parlent d'après leurs expériences comme [illegible] les remedes les plus propres à détourner le ſang d'une partie ſur une autre, & en général à produire des révulſions & évacuations très-utiles. On ſait avec quel ſuccès ce pere de la médecine s'en ſervoit, en les appliquant ſur les mamelles, pour arrêter les hémorrhagies de l'uterus. Les méthodiques ont rempli de ces remedes leur regle ciclique ou leur traitement par *diatritos*; ils les comptoient parmi leurs principaux *métaſyncritiques* ou recorporatifs; en conſéquence ils en appliquoient dans certaines maladies, comme la frénéſie, non-ſeulement ſur la tête & ſur toutes les parties voiſines, mais encore ſur les feſſes, ſur le bas-ventre, ſur le dos, & ſur les hypocondres. Aretée eſt encore un des médecins qui ſe ſoit le plus ſervi de ces remedes, & avec le plus de méthode, ſurtout dans les maladies aiguës. Dans la pleuréſie, par exemple, il veut qu'on emploie les *ventouſes*; mais après le ſeptieme jour & non avant, ce qui eſt remarquable; " car, dit-il, les maladies qui » exigent l'application des *ventouſes* avant

» le ſeptieme jour n'ont pas une marche » tranquille. *Non enim placidi morbi ſunt » quicumque ante ſeptimum cucurbitam re- » quirunt.* » Les méthodiques ne les appliquoient non plus qu'après le cinquieme ou le ſeptieme. Notre auteur demande enſuite que la *ventouſe* ſoit faite d'argille, qu'elle ſoit légere, & d'une grandeur & forme à pouvoir couvrir tout l'eſpace qu'occupe la douleur; il veut qu'on excite beaucoup de flamme dans la *ventouſe*, pour qu'elle ſoit bien chaude avant l'extinction du feu. Le feu éteint, il faut ſcarifier & tirer autant de ſang que les forces du malade pourront le permettre; on répandra ſur les endroits ſcarifiés, du ſel avec du nitre, qui à la vérité ſont des ſubſtances piquantes, mais ſalutaires. Si le malade eſt vigoureux & d'un bon tempérament, il convient d'employer le ſel, non pas immédiatement ſur la plaie, mais de le répandre ſur du linge arroſé d'huile qu'on étendra enſuite ſur l'endroit ſcarifié. Le ſecond jour il eſt à-propos d'appliquer une ſeconde *ventouſe* au même endroit, celle-ci ayant un avantage réel ſur la premiere, en ce qu'elle ne tire pas du corps le ſang ou l'aliment, [illegible]*tum*, mais ſimplement de la ſanie, & que par cette raiſon elle ménage plus les forces. *Voyez morb. acut. lib. I. cap. x. de curat. pleurit.*

Quelques autres nations éloignées, outre les peuples orientaux, ſont encore en poſſeſſion des *ventouſes*. Chez les Hottentots, » pour les coliques & les maux d'eſtomac, » leur remede ordinaire eſt l'application » des *ventouſes*. Ils ſe ſervent d'une corne » de bœuf dont les bords ſont unis. Le » malade ſe couche à terre ſur le dos, » pour s'abandonner au médecin qui com- » mence par appliquer ſa bouche ſur le » ſiege du mal, & par ſucer la peau; en- » ſuite il y met la corne, & l'y laiſſe juſ- » qu'à ce que la partie qu'elle couvre, » devienne inſenſible; il la retire alors pour » faire deux inciſions de la longueur d'un » pouce; & la remettant au même lieu, » il l'y laiſſe encore juſqu'à ce qu'elle tombe » remplie de ſang: ce qui ne manque point » d'arriver dans l'eſpace de deux heures. » *Voyez hiſt. génér. des voyages, tom. XVIII, liv. XIV.*

Les *ventouſes* ſont encore très-bonnes pour attirer au dehors le venin des morſures des animaux. Dans la plupart des maladies ſoporeuſes, elles ſont recommandées par des auteurs tant anciens que modernes. Rhasès ſe vante d'avoir guéri le roi Hamet, fils de Hali, qui étoit tombé en apoplexie, en lui faiſant appliquer une *ventouſe* au cou. *Voyez* dans Foreſtus *pag. 523.* Elles ont quelquefois réuſſi dans les apoplexies avec paralyſie, appliquées à la feſſe du côté oppoſé à la partie affectée. Les *ventouſes* ſont encore bonnes entre les deux épaules & au deſſous de l'ombelic dans le *cholera morbus*; mais il faut avoir l'attention de les changer de temps en temps, crainte qu'elles ne cauſent de la douleur, & n'excitent des veſſies ſur la peau, ainſi que l'a noté Aretée, & après lui pluſieurs modernes. *Voy.* de Hêers, *obſ. med.*

Les *ventouſes* ont beaucoup perdu de leur ancienne célébrité; il eſt pourtant d'habiles médecins de nos jours qui les emploient avec ſuccès. *Cet article eſt de M. FOUQUET, docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

VENTOUSE, (*Hydr.*) eſt un tuyau de de plomb élevé & branché à un arbre un pied ou deux plus haut que le niveau du réſervoir, afin que la *ventouſe* ne dépenſe pas tant d'eau, quand les vents en ſortant de la conduite la jettent en haut. De cette maniere il n'y a que les vents qui ſortent; les *ventouſes* ſont les ſeuls moyens de ſoulager les longues conduites, & d'empêcher les tuyaux de crever.

On ſoude encore une *ventouſe* ſur le tuyau deſcendant d'un réſervoir; alors les vents y rejettent l'eau par le bout recourbé du tuyau.

Les *ventouſes* renverſées ne ſont plus d'uſage; ce ſont de petites ſoupapes renverſées & ſoudées ſur le bout d'un tuyau, de ſorte que les vents les faiſoient hauſſer & baiſſer, & elles perdoient beaucoup d'eau, on ne les employoit que pour éviter d'élever des tuyaux au niveau du réſervoir. (*K*)

VENTOUSE, ſ. f. (*Méchan. des cheminées.*) c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de ſoupirail pratiqué ſous la tablette ou aux deux angles de l'âtre d'une cheminée, pour

chaſſer la fumée. Ce ſoupirail eſt un trou fait en trapeſe, pratiqué au milieu de l'âtre, qu'on ferme avec une porte de tole, qui s'ouvre en dehors au moyen de deux eſpeces de gonds dans leſquels elle tourne. L'air de dehors vient de cette trape, comme il entre dans ces cellules, & forme en ſortant un ſoufflet qui donne ſur les charbons, & qui les allume quelque peu embraſés qu'ils ſoient. Ce ſoupirail doit donc allumer aiſément & promptement le feu, & empêcher par là la fumée. C'eſt auſſi là tout ſon uſage. Ce ſoupirail appellé *ſoufflet*, parce qu'il en fait l'office, eſt de l'invention de M. Perrault. (*D. J.*)

VENTOUSE *d'aiſance*, (*Architect.*) bout de tuyau de plomb ou de poterie, qui communique à une chauſſée d'aiſance, & qui ſort au deſſus du comble pour donner de l'air frais & nouveau au cabinet d'aiſance, & en diminuer par là la mauvaiſe odeur; c'eſt une fort bonne invention. (*D. J.*)

VENTOUSE, ſ. f. (*Verrerie*) ce mot ſe dit, dans les fours à verre, de chacune des ſix ouvertures ou ouvreaux où ſont placés les pots à fondre ou à cueillir. (*D. J.*)

VENTOUSER, (*terme de Chirurgie.*) opération qui a pour objet d'attirer le ſang & les humeurs vers la peau, & de tirer du ſang dans certains cas.

On prend une petite cucurbite de verre, connue ſous le nom de *ventouſe*; on raréfie l'air dans la cavité de ce vaiſſeau, en y introduiſant la flamme d'une lampe ou celle d'un peu d'eſprit-de-vin allumé, puis on applique ſur le champ la ventouſe ſur la partie qu'on veut *ventouſer*.

La maniere la plus ordinaire de procurer la raréfaction de l'air, eſt d'attacher quatre petites bougies ſur un morceau de carte taillé en rond; on allume ces bougies, & l'on place cette eſpece de chandelier ſur la partie qu'on couvre avec la ventouſe. On ne l'appuie fermement ſur la peau qu'après que l'air a été bien échauffé & raréfié. Lorſque la ventouſe porte exactement, les bougies s'éteignent, & la tumeur s'eleve. Il eſt à-propos de frotter la partie qu'on veut *ventouſer*, avec une ſerviette chaude, afin d'y attirer le ſang. Dès que la ventouſe eſt appliquée, on la couvre d'une ſerviette chauffée, afin d'entretenir plus long-temps la chaleur.

Les ventouſes ſont ſeches ou humides. On nomme *ventouſes ſeche*, celle après laquelle on ne fait point de ſcarifications; elle a pour objet de procurer la tranſpiration, & d'attirer les humeurs du centre à circonférence. Quand on inciſe le lieu *ventouſé*, les ventouſes ſont appellées *humides* ou *ſcarifiées*. Celles-ci ſont conſidérées comme les vicaires ou ſubſtituts de la ſaignée: ce qui eſt fort en uſage en Allemagne, où la ſaignée n'eſt pas ſi fréquente qu'en France. Pour avoir du ſang des ſcarifications, il faut appliquer de nouveau la ventouſe, & en réitérer l'application juſqu'à ce qu'on ait tiré la quantité de ſang néceſſaire. L'opération finie, on eſſuie bien tout le ſang, on lave la partie avec du vin tiede, on applique enſuite un emplâtre deſſicatif tel que celui de ceruſe.

On recommande les ventouſes ſur les épaules dans les affections ſoporeuſes contre les maux de tête invétérés, les fluxions habituelles ſur les yeux, qui ont réſiſté à tous les autres ſecours. On applique auſſi les ventouſes ſur la région des reins, dans le lumbago, ou douleurs rhumatiſantes de cette partie, *&c.*

Les Anglois *ventouſent* ſans feu. Au lieu de raréfier l'air enfermé dans la ventouſe par le moyen de la chaleur, on le fait en pompant avec une ſeringue appliquée à un orifice ſupérieur de ventouſe pratiquée exprès. La tumeur ſe forme comme dans l'application de la ventouſe échauffée. Voici la raiſon de ce phénomene. L'air enfermé dans la ventouſe étant raréfié, la partie ſe trouve déchargée d'une grande partie de l'air qui la preſſoit, & de celui qui preſſe tout le corps; en conſéquence de quoi, le ſang & les humeurs dilatent les vaiſſeaux, & forment une tumeur vers la partie *ventouſée*, où il y a moins de réſiſtance que par-tout ailleurs.

Les anciens appliquoient des ventouſes aux mamelles pour arrêter les regles, & aux cuiſſes pour les provoquer, ſur le nombril pour la colique, ſur la tête pour relever la luette, *&c.* Ils croyoient auſſi que l'application d'une ventouſe ſur le nombril étoit capable de retenir l'enfant dans la

matrice, & de retarder un accouchement qui auroit menacé d'être prématuré, *&c.* (*Y*)

VENTRE, (*Anat.*) en Latin *venter*, en Grec κοιλία. Le *ventre*, chez les anatomiſtes modernes, veut dire, dans ſa ſignification la plus étendue, une cavité remarquable où ſont contenus quelques-uns des principaux viſceres. A prendre ce mot dans ce ſens, tout le corps eſt diviſé en trois *ventres*, dont l'inférieur s'appelle communément *l'abdomen*; celui du milieu *trorax*, & le ſupérieur *la cavité de la tête*.

Hippocrate appelle le thorax le *ventre ſupérieur*, ἡ ἄνω κοιλίη, & nomme l'abdomen le *ventre inférieur*, ἡ κάτω κοιλίη. Mais d'autres fois lorſqu'il parle de la laxité ou de la conſtriction du bas-*ventre*, il nomme κοιλίη, les affections des gros boyaux; & dans un endroit du quatrieme épidem. le mot κοιλίη, eſt employé pour ſignifier les excrémens des inteſtins.

VENTRE *du cheval*, (*Maréchal.*) ſes mauvaiſes qualités ſont de deſcendre trop bas, ce qu'on appelle *ventre de vache* ou *ventre avalé*.

VENTRE, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend pour le fond de quelque choſe, *Jon. ij, 3*, & au figuré pour le cœur, l'ame. Vous connoîtrez la beauté de la ſageſſe, lorſque vous la garderez au fond de votre cœur, *in ventre tuo, xxij, 18*. Les fruits du *ventre*, *fructus ventris*, ce ſont les enfans: vous aurez pour héritier de votre trône, *unum de fructu ventris*, un de vos fils, *Pſ. cxxxj, 11*. (*J. D.*)

VENTRE, *terme d'artillerie*, qui ſe dit d'un canon lorſqu'il eſt couché à terre ſans affut. Ainſi un canon eſt ſur le *ventre* lorſqu'il n'a point d'affut.

VENTRE, c'eſt dans le mortier la partie proche de ſa culaſſe, qui s'appuie ſur le couſſinet de l'affut. *Voyez* MORTIER. (*Q*)

VENTRE DE CHEVAL, (*Chymie.*) les Chymiſtes n'entendent autre choſe par ce mot que le fumier récent. On trouve auſſi quelquefois dans leurs livres, à la place de cette expreſſion, celle de *bain de fumier*. Ils ſe ſervent de la chaleur qui s'excite naturellement dans le fumier, pour exécuter quelques opérations, & principalement des digeſtions. *Voyez* DIGESTION, (*Chymie.*)

Ce ſont principalement les Alchimiſtes qui exécutent leurs longues digeſtions à la chaleur du *ventre de cheval*.

Il eſt aſſez connu que les fours à faire éclorre des poulets, propoſés par M. de Réaumur, s'échauffent par la chaleur du fumier ou du *ventre de cheval*. On entend encore par *ventre de cheval*, un appareil plus compliqué, dans lequel le vaiſſeau qui contient le fumier eſt adapté à un bain-marie, ou à un bain de vapeurs. Celui-là ſert aux mêmes uſages, ſavoir aux digeſtions faites principalement dans des vues alchimiques. (*b*)

VENTRE, (*Juriſpr.*) ce terme en droit, a différentes ſignifications.

Quelquefois par là l'en entend la mere d'un enfant, comme on dit que le *ventre* affranchit, & que l'on dit que la verge annoblit, *partus ſequitur ventrem*.

Quelquefois, par le terme de *ventre*, on entend l'état d'une femme ou fille enceinte. On ordonne l'inſpection du *ventre* par des matrones, pour vérifier ſi une femme ou fille eſt enceinte.

Quelquefois enfin ce terme *ventre* ſe prend pour l'enfant dont une femme ou fille eſt enceinte. On donne un curateur au *ventre*, lorſqu'il s'agit des intérêts de l'enfant conçu & non encore né, ou pour veiller ſur la mere & ſur l'enfant, ſoit de crainte qu'il n'y ait ſuppoſition de part, ou pour empêcher que la mere ne faſſe périr ſon fruit, ou qu'elle ne dérobe la connoiſſance de ſon accouchement, & ne détourne ſon enfant. *Voyez* au digeſte le tit. *de inſpiciendo ventre*, & ci-devant *les mots* CURATEUR AU VENTRE, INSPECTION, MATRONE. (*A*)

VENTRE, ſ. m. (*Architect.*) bombement d'un mur trop vieux, foible ou chargé, qui boucle & qui eſt hors de ſon à-plomb. Ainſi quand un mur eſt en cet état, on dit qu'il fait *ventre*, & qui menace ruine. (*D. J.*)

VENTRE, *ou gorge*, (*Hydraul.*) on appelle ainſi une fondriere entre deux montagnes, qui ſe rencontre dans la conduite des eaux, & qu'on eſt obligé de traverſer pour raccorder les différens niveaux des montagnes, & donner à l'eau un écoulement naturel. (*K*)

VENTRE, *terme de Potier d'étain*, c'eſt

la partie du milieu d'un vaſe, comme d'une pinte, qui eſt un peu plus groſſe, plus large & plus élevée que les autres parties. (*D. J.*)

VENTRE, *terme de Tourneur*, ſorte de planchette de bois, que le tourneur met devant ſon eſtomac lorſqu'il veut planer ou percer du bois; on le nomme auſſi *poitrail.* (*D. J.*)

VENTRE, (*Muſiq.*) point du milieu de la vibration d'une corde ſonore, où, par cette vibration, elle s'écarte le plus de la ligne de repos. *Voyez* NŒUD, (*Muſiq.*) (*S*)

VENTRICULE, *ventriculus*, comme qui diroit *petit ventre*, *en Anatomie*, eſt un diminutif de *ventre*, & ſignifie une cavité plus petite que celle que nous entendons par un *ventre*, ou plutôt une partie d'un *ventre*, ou une moindre cavité contenue dans une plus grande. *Voyez* VENTRE.

Ventricule eſt auſſi un nom qu'on donne par excellence à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

Quant à l'*action du* ventricule *dans le vomiſſement*. *Voyez* VOMISSEMENT.

VENTRICULE, *ardeur du ventricule*. *Voy.* ARDEUR.

Les *ventricules* du cœur ſont les deux cavités qui ſe rencontrent dans ſon corps muſculeux, dont l'une eſt épaiſſe & ferme, l'autre mince & mollaſſe. On donne communément à ce dernier le nom de *ventricule droit*, & à l'autre celui de *ventricule gauche*; quoique ſuivant leur ſituation naturelle le *ventricule* droit eſt antérieur, & le gauche poſtérieur.

Chacun de ces *ventricules* eſt ouvert à la baſe par deux orifices, dont l'un répond à une des oreillettes, & l'autre à l'embouchure d'une groſſe artere. Le *ventricule* droit s'abouche avec l'oreillette du même côté, & avec le tronc de l'artere pulmonaire. Le *ventricule* gauche s'abouche avec l'oreillette gauche, & avec le gros tronc de l'aorte. On trouve vers le contour de ces orifices pluſieurs pellicules mobiles, que les anatomiſtes appellent *valvules*, dont quelques-unes s'avançent dans les *ventricules* ſous le nom de *valvules triglochines*, & les autres dans les gros vaiſſeaux ſous le nom de *valvules ſémilunaires*. *Voyez* VALVULE SÉMILUNAIRE, *&c.*

Les *ventricules* ont leur ſurface interne fort inégale; on y trouve quantité d'éminences & de cavités. Les éminences les plus conſidérables ſont des allongemens charnus fort épais, qu'on appelle *colonnes*. A l'extrêmité de ces colonnes charnues ſont attachés pluſieurs cordages tendineux, qui par l'autre bout tiennent aux valvules triglochines. *Voyez* CŒUR.

On a auſſi donné le nom de *ventricule* à quatre cavités particulieres du cerveau, dont deux appellées *les ventricules latéraux*, beaucoup plus longues que larges, avec très-peu de profondeur, ſéparées l'une de l'autre par une cloiſon tranſparente, ſont immédiatement ſituées ſous la voûte médullaire; on les nomme auſſi *ventricules antérieurs* ou *ſupérieurs du cerveau*. Le troiſieme *ventricule* eſt un canal particulier, ſitué au bas de l'épaiſſeur des couches des nerfs optiques, & directement au deſſous de leur union; ce canal s'ouvre en devant dans l'entonnoir, & ſous l'ouverture commune antérieure où il communique avec les *ventricules* latéraux. Il s'ouvre en arriere ſous l'ouverture commune poſtérieure, & communique avec le quatrieme *ventricule*, qui eſt une cavité oblongue qui ſe termine en arriere comme le bec d'une plume à écrire, ſituée ſur la ſurface ſupérieure de la portion poſtérieure de la moële alongée. *Voyez* MOËLE ALONGÉE, CERVEAU, *&c.*

VENTRICULE, *maladies du*, (*Médic.*) un ſac membraneux, muſculeux, ouvert par deux orifices, doué d'un mouvement aſſez fort & qui lui eſt particulier, ſitué dans la partie moyenne ſupérieure du ventre, & ſuſpendu au diaphragme où il eſt attaché, eſt ce qu'on nomme le *ventricule*. Il répand quantité d'humeur ſalivaire, appellée *ſuc gaſtrique*, & beaucoup de mucoſité. Il reçoit les alimens qu'on a pris, les digere, & les conduit par le pylore dans le duodenum.

Conſéquemment à ſa conſtruction & à ſes différentes fonctions, il eſt expoſé à beaucoup de maladies, dont pluſieurs ont un titre particulier, comme la nauſée, le vomiſſement, les rots, l'ardeur, la ſatiété, le dégoût, la cacochylie ou l'amas de mauvaiſes humeurs, la cardialgie, & les maladies qui ont rapport à la faim & à la digeſtion.

Le *ventricule* chargé d'une trop grande quantité d'alimens, a beſoin d'être évacué par le vomiſſement méchanique, ou bien il faut que de lui-même il ſe débarraſſe peu-à-peu de ce qui le ſurcharge. Après cette opération, on évitera dans la ſuite de tomber dans le même excès de nourriture: mais s'il contient de la mucoſité, de la pituite, ou quelqu'autre humeur tenace, il faut avoir recours aux réſolutifs ſtomachiques, en même temps qu'aux doux purgatifs; ſi la maladie réſiſte à l'uſage de ces remedes, on tentera les vomitifs. S'il y a dans le *ventricule* des matieres putrides, rances, bilieuſes, l'uſage des acides ſavonneux eſt excellent; après cela, on évacuera les matieres viciées par les ſelles, ou par le vomiſſement. Quand il ſe trouve dans le *ventricule* des corps étrangers, comme le calcul, on doit avoir recours aux diſſolvans; les mercuriels tueront les vers; mais s'il y a du ſang ou du pus contenu dans la capacité de ce viſcere, il eſt à propos d'uſer de doux minoratifs, crainte d'irriter l'ulcere, ou d'occaſioner une nouvelle effuſion de ſang. Lorſque le *ventricule* eſt gonflé par des vents, on vient à bout de les diſſiper par les remedes généraux propres à cette maladie.

La trop grande compreſſion du *ventricule*, s'évanouit inſenſiblement, lorſque la cauſe qui la produiſoit, ne ſubſiſte plus; la contuſion, la piquure & les bleſſures de cette partie ſont dangereuſes; la nature ſeule en peut procurer la guériſon; mais il faut que ceux qui ſe trouvent dans ces cas, ſe contentent d'une diete très-ménagée.

Dans la trop grande dilatation & la hernie du *ventricule*, on évitera ſoigneuſement de trop manger; on tentera de guérir, ou du moins de diminuer ces ſortes de maladies par l'uſage des remedes corroborans. Quand après une trop longue abſtinence le *ventricule* s'eſt reſſerré, on vient à bout de lui rendre ſa capacité ordinaire, par des alimens doux & des boiſſons ſemblables qu'on augmentera par degrés. La corroſion & l'excoriation du *ventricule* ſe guériſſent ſouvent par de doux antiſeptiques. La cure de l'hémorrhagie de cette partie, appartient à l'article du vomiſſement de ſang. L'inflammation, le rhumatiſme, l'éréſipele qui viennent attaquer le *ventricule*, ſe connoiſſent par la fievre & la cardialgie, accompagnées d'ardeur & d'anxiété autour de la région de ce viſcere, & par l'augmentation du mal à chaque fois que le malade prend des alimens, mal qui lui ſemble auſſi grand, que ſi on lui brûloit l'eſtomac. On traite cette maladie, en faiſant un uſage modéré des boiſſons & des remedes antiphlogiſtiques, & en évitant les vomitifs & les purgatifs dont on avoit uſé auparavant.

Les ulceres du *ventricule* veulent ſouvent des remedes balſamiques, joints aux alimens liquides & mucilagineux. Le relâchement, l'humidité, & l'hydropiſie de ce viſcere demandent les corroborans, les échauffans & les ſtomachiques long-temps continués.

Pour guérir la langueur, la foibleſſe, la peſanteur, le froid de cette partie, maladies qui dénotent l'affoibliſſement de ſon mouvement vital, il eſt ſemblablement néceſſaire de recourir aux ſtomachiques, aux corroborans, & aux échauffans. Si l'ardeur du *ventricule* n'eſt pas cauſée par des acres contenus dans ſa cavité, il la faut modérer de même que dans l'inflammation. Comme l'anxiété procede de différentes cauſes, elle exige auſſi différens traitemens. Enfin, lorſque le *ventricule* eſt agité de fortes convulſions ſympathiques, on les calmera par les antiſpaſmodiques, & les anodins donnés en même temps à petite doſe. (*D. J.*)

VENTRICULE *des oiſeaux*, (*Anat. comparée.*) le *ventricule*, ou pour me ſervir quelquefois de l'expreſſion la plus ordinaire, l'eſtomac des oiſeaux eſt placé tout autrement qu'il ne l'eſt dans les autres animaux; il eſt preſque joint au dos, enfermé de ce côté par l'os des reins, & tellement recouvert en devant par les inteſtins, que lorſqu'on fend par une inciſion les tégumens du ventre, depuis ce qu'on nomme le *brechet* juſqu'à l'anus, on apperçoit ces derniers qui ſe préſentent ſans qu'on puiſſe découvrir que très-difficilement l'eſtomac qui eſt deſſous.

Cette poſition du *ventricule* donne aux oiſeaux la facilité la plus grande de couver, puiſque les parties qui doivent poſer preſque immédiatement ſur les œufs ou ſur les petits,

petits, ſont des parties molles capables de ſe prêter ſans danger à la compreſſion qu'elles doivent éprouver ; ce qui n'arriveroit pas ſi l'eſtomac, ſur-tout après qu'ils auroient mangé, étoit obligé d'eſſuyer cette compreſſion.

D'un autre côté, cette même ſtructure exige que les petits ſoient couvés après qu'ils ſont éclos ; leur eſtomac qui n'eſt alors défendu de l'impreſſion de l'air, que par une lame d'os fort mince, & preſque cartilagineuſe, perdroit trop vîte la chaleur néceſſaire pour la digeſtion, ſi l'incubation ne la lui rendoit de temps en temps.

Les obſervations de M. Hériſſant lui ont appris, que l'eſtomac du coucou étoit placé d'une façon toute différente. En diſſéquant un de ces oiſeaux, il fut bien étonné de trouver après l'ouverture du ventre, des morceaux de viande crue, au lieu des inteſtins qu'il s'attendoit d'y voir : il ſoupçonna d'abord que ces morceaux de viande avoient été portés dans cet endroit par quelque ouverture accidentelle faite au *ventricule* ; mais les ayant enlevés ſans rien déranger, il vit qu'ils étoient dans ce viſcere ; qu'il étoit placé ſi fort en avant, qu'il l'avoit ouvert avec les tégumens, & qu'il recouvroit les inteſtins ; au lieu que dans les autres oiſeaux il en eſt recouvert.

La capacité de ce *ventricule* égaloit celle d'un moyen œuf de poule ; il eſt garni en dedant de plis dans leſquels on trouve une matiere gélatineuſe ; l'entrée de l'œſophage eſt fermée comme l'ouverture d'une bourſe ; on trouve au deſſus beaucoup de grains glanduleux réguliérement arrangés, qui, quand on les exprime, rendent de la liqueur. L'ouverture du pylore ou l'entrée de l'inteſtin, étoit auſſi pliſſée ſur ſes bords ; mais ce que cet eſtomac avoit de plus particulier, c'étoit d'être adhérent par un tiſſu cellulaire à toutes les parties qui l'environnoient. Cette conformation parut ſi ſinguliere à M. Hériſſant, qu'il ſoupçonna que l'oiſeau qu'il avoit diſſéqué pouvoit bien être monſtrueux ; mais la diſſection de pluſieurs autres de la même eſpece lui ayant toujours préſenté la même ſtructure, il fallut enfin la regarder comme conſtante.

De cette poſition de l'eſtomac, il ſuit qu'il eſt auſſi difficile au coucou de couver ſes œufs & ſes petits, que cette opération eſt facile aux autres oiſeaux ; les membranes de ſon eſtomac, chargées du poids de ſon corps, & comprimées entre les alimens qu'elles renferment & des corps durs, éprouveroient une compreſſion douloureuſe & très-contraire à la digeſtion.

Il ſuit encore de la ſtructure de ce volatile, que ſes petits n'ont pas le même beſoin d'être couvés que ceux des autres oiſeaux, leur eſtomac étant plus à l'abri du froid ſous la maſſe des inteſtins ; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle le coucou donne toujours ſes petits à élever à de très-petits oiſeaux.

Mais pour revenir au *ventricule* des oiſeaux en général, les phyſiciens remarquent qu'il eſt compoſé de quatre muſcles en dehors, & en dedans d'une membrane dure, calleuſe & raboteuſe ; laquelle eſt diſpoſée de telle maniere, qu'elle fait comme deux meules, que les muſcles pouſſent à pluſieurs repriſes pour leur faire écraſer les ſemences ; or l'épaiſſeur de la membrane calleuſe n'empêche pas, que lorſqu'elle eſt preſſée tout à l'entour par les muſcles, ſes côtés ne s'approchent aiſément pour comprimer ce qu'elle contient, parce qu'elle eſt toute pliſſée ; cette membrane ſert d'antagoniſte aux muſcles qui la laiſſent agir, lorſqu'étant relâchés, leur action ceſſe. Mais afin de rendre l'action de ces muſcles & de cette membrane calleuſe plus efficace, les oiſeaux ont un inſtinct d'avaler des cailloux, leſquels étant mêlés parmi les ſemences, aident à broyer les parties les plus dures de la nourriture.

Les autruches qui avalent des morceaux de fer ne le font pas pour s'en nourrir, ainſi que les anciens le penſoient ; elles les prennent pour s'en ſervir à broyer la nourriture dans leur eſtomac : car elles avalent indifféremment tout ce qu'elles rencontrent de dur & de ſolide. Bien loin que ces volatiles ſe nourriſſent de métaux, on a reconnu par expérience à Verſailles, qu'ils meurent quand ils en ont beaucoup avalé ; la diſſection a fait voir, que les doubles que les autruches avoient avalés, s'étoient changés en vert-de-gris par le frottement mutuel de ces doubles, que l'on y trouva

uſés ſeulement par les endroits où ils ſe pouvoient toucher.

A proportion que la nourriture particuliere à chaque oiſeau eſt différente, la préparation, les organes qui y ſont deſtinés, de même que ceux qui ſervent à la coction, ſont auſſi différens. Dans le genre des oiſeaux, ceux qui vivent de chair ont bien moins de parties pour ces uſages, que ceux qui vivent de ſemences. Les aigles, les vautours, les cormorans, les onocrotales, n'ont qu'un *ventricule* ſimplement membraneux & renforcé de quelques fibres charnues; mais auſſi ces oiſeaux ne ſe ſervent point de cailloux pour broyer leur nourriture.

Enfin, la variété du *ventricule* des oiſeaux ſe trouve bien marquée entre ceux qui vivent de grain, & ceux qui ſont deſtinés à ſe nourrir de proie; l'eſtomac des derniers eſt ſans géſier, tout membraneux, & aſſez ſemblable à celui de l'homme, autre animal rapace, qui vit de fruits, de chair, de poiſſon & de coquillages. Le *ventricule* des chats-huants eſt un peu tendineux, comme s'il ſervoit indifféremment à digérer la chair & autre nourriture que cet oiſeau peut attraper. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*Architect.*) c'eſt une groſſe piece de bois équarrie qu'on met devant une rangée de pal-planches, afin de mieux couvrir un ouvrage de maçonnerie, ſoit contre l'effort du courant de l'eau, ſoit contre la pouſſée des terres. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*ouvrage de Bourrelier.*) c'eſt la ſangle dont on ſe ſert pour élever des chevaux, quand on veut les embarquer, ou les tenir ſuſpendus. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*Maréchal.*) partie du harnois du cheval de train, fait d'une longe de cuir, qui empêche que le harnois ne tombe, & qui paſſe ſous le ventre.

VENTRI-LOQUE, ſ. m. (*Médecine.*) ce nom eſt formé des deux mots Latins *venter*, ventre, & *loqui*, parler; il a répondu au Grec ἐγγαστρίμυθος; on s'en ſert en médecine pour déſigner des malades qui parlent la bouche fermée, & ſemblent tirer les paroles de leur ventre. *Galen. in exeſ. voc. Hyppocr.* Hippocrate fait mention de ces ſortes de malades (*epidem. lib. V & VII.*) il dit qu'on entend dans leur poitrine des ſons très-diſtincts, ſemblables à ceux que rendent certaines devineresſes inſpirées par Python; *voyez l'article ſuivant* VENTRILOGUE (*art divinat.*); & il attribue cet effet aux colliſions de l'air qui en traverſant les broches, rencontre des matieres viſqueuſes, épaiſſes, qui s'oppoſent à la ſortie. Salomon Reiſelius parle d'un célebre buveur célibataire, âgé de 36 ans, nommé *André Stocklin*, qui étoit plus exactement *ventri-loque*; cet homme déjà ſujet à bien d'autres incommodités, ſentoit depuis 6 ans des bruits aſſez conſidérables dans ſon ventre, aſſez analogues au ſifflement des viperes; ſes domeſtiques qui entendoient ce bruit, ne doutoient pas qu'il ne fût produit par quelque animal; le malade rapportoit ces ſons au deſſous de l'eſtomac, & quelquefois il le ſentoit monter juſqu'au cardia, ce qui lui excitoit des douleurs très-vives: ce bruit augmentoit après qu'il avoit mangé des alimens doux, & les amers le diſſipoient: cet homme étant mort, & ſon cadavre ouvert, on trouva les inteſtins & l'eſtomac ſi diſtendus par les vents, qui, à la moindre preſſion, rendoient un ſon aſſez ſenſible, à peu près ſemblable à celui qui ſe faiſoit entendre dans cet homme vivant (*ephemer. nat. curioſ. decad. II. ann. vij. obſerv. 13.*) Il n'eſt pas difficile de trouver la raiſon de ces phénomenes; le bruit étoit évidemment produit par les inteſtins diſtendus, lorſqu'ils rouloient l'un ſur l'autre, ou qu'il ſurvenoit quelque ſpaſme; & ſi ce ſpaſme s'étendoit juſqu'à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, l'air n'ayant plus d'iſſue, diſtendoit ce viſcere, occaſionoit une colique venteuſe, excitoit la douleur; les corps doux ou muqueux ſont ſont ceux qui contiennent le plus d'air, & qui en laiſſent échapper une très-grande quantité lorſqu'ils viennent à fermenter, ils ſont les ſujets les plus propres à prendre promptement le mouvement de fermentation; ainſi il n'eſt pas étonnant que l'uſage des alimens de cette nature en produiſant beaucoup de vents ait reveillé & animé ces bruits; les amers ont moins d'air, ſont très peu diſpoſés à entrer en fermentation, ils l'arrêtent plutôt, ſur-tout ceux qui, comme le houblon, l'abſinthe, le quinquina, *&c.* contiennent une ſubſtance extrac-

tive, analogue à la réſine ſoluble dans l'eau & l'eſprit-de-vin, & qui peuvent fournir par-là même aux liqueurs fermentées, la partie que Becher appelle la *ſubſtance moyenne*; auſſi les amers ſont-ils généralement regardés comme d'excellens carminatifs, oppoſés à la génération des vents, & propres à les détruire.

Les malades *ventri-loques* ſont très-rares; s'il s'en préſentoit, on pourroit, en profitant de l'obſervation précédente, déterminer facilement le genre de remedes qu'il faudroit employer, & le régime convenable.

VENTRI-LOQUE, (*Art divinat.*) devineresſes connues auſſi ſous les noms d'*engaſtri menthes* & *engaſtri mantes*, qu'on croyoit rendre des oracles par le ventre; *voyez fœſius œconom. hippocrat.* Cette eſpece de divination eſt appellée par Ariſtophane ευρυκλεους μαντεια, à cauſe d'un certain Eurycle, qui étoit bien décidément *ventriloque*, & qui étoit affiché pour devin à Athenes; cependant elle paroît avoir été particuliérement réſervée aux pythoniſſes, auxquelles on donnoit indiſtinctement ce nom, & celui de *ventri-loque*: les traducteurs de l'ancien & du nouveau teſtament ont toujours rendu ενγαστριμυθοι ou *ventriloque* par pythoniſſe. *Voyez ce mot.* Telle étoit celle dont il eſt parlé (*reg. lib. I, cap. 28.*) qui évoque l'ombre de Samuël à la priere de Saül. Telle eſt auſſi, ſuivant S. Auguſtin (*de doctr. chriſtian, cap. xxiij, lib. II.*), cette femme dont il eſt queſtion (*act. apoſtol., c. xvj.*) qui étoit inſpirée par Python.

On doit diſtinguer deux façons de rendre les oracles par le ventre, pour faire accorder les auteurs qui ont écrit ſur les *ventri-loque*; les uns ont aſſuré, avec Cicéron (*de divinat. lib. II.*) qu'elles recevoient le démon dans leur ventre, d'où elles tiroient les réponſes qu'elles rendoient par la bouche; ils nous repréſentent la *pythoniſſe* de Delphes montée ſur le trépié, écartant les jambes, & attirant par en-bas l'eſprit fatidique, enſuite pénétrée de cet eſprit, entrant en fureur & répandant les oracles. Suivant d'autres, ces devineresſes prophétiſoient, la bouche fermée, faiſant avec le ventre certains bruits qui ſignifioient tout ce que le ſpectateur crédule & intéreſſé vouloit; c'eſt à ces *ventriloques* que Hippocrate compare les malades dont nous avons parlé. *Voyez l'article précédent* VENTRI-LOQUE, *Médecine.*

Il y a auſſi des *ventri-loques*, ſuivant Tertullien, qui rendoient les oracles par les parties de la génération; un auteur moderne a dans un badinage ingénieux métamorphoſé les femmes en *ventri-loques* de cette eſpece: Cælius Rhodiginus aſſure avoir vu une femme qui l'étoit réellement, *cap. x, lib. VIII.*

Adrien Turnebus rapporte qu'un homme qui couroit les pays, pouvoit, ſans remuer les levres, faire un bruit aſſez conſidérable, & proférer diſtinctement quelques paroles, & qu'il tiroit beaucoup d'argent de tous ceux qu'un phénomene auſſi ſingulier attiroit après lui. (*m*)

VENTZA, (*Géogr. mod.*) bourgade de l'Albanie, ſur le bord méridional du golfe de Larta, vis-à-vis de la Préviſa. C'eſt, ſelon Sophien, l'ancienne *Anactorium.* (*D. J.*)

VENUE, ſ. f. (*Gramm. & Jardinage.*) on dit d'un bel arbre, bien droit, qu'il eſt d'une belle *venue.*

VÉNUS, ſ. f. (*Aſtronomie.*) l'une des planetes inférieures. On la repréſente par ce caractere ♀. *Voyez* PLANETE.

Vénus eſt aiſée à reconnoître par ſon éclat & ſa blancheur, qui ſurpaſſent celles de toutes les autres planetes. Sa lumiere eſt ſi conſidérable, que lorſqu'on la reçoit dans un endroit obſcur, elle donne une ombre ſenſible.

Cette planete eſt ſituée entre la terre & Mercure. Elle accompagne conſtamment le Soleil, & ne s'en écarte jamais de plus de 47 degrés. Lorſqu'elle précede le Soleil, c'eſt-à-dire, lorſquelle va en s'en éloignant, on l'appelle *Phoſphore*, ou *Lucifer*, ou *l'étoile du matin.* Lorſqu'elle ſuit le Soleil, & qu'elle ſe couche après lui, on la nomme *Heſperus* ou *Veſper*, ou *étoile du ſoir. Voyez* PHOSPHORUS, *&c.*

Le demi-diametre de *Vénus* eſt à celui de la terre, comme 10 à 19; ſa diſtance du Soleil eſt la $\frac{721}{1000}$ partie de celle de la Terre au Soleil. Son excentricité eſt de $\frac{5}{1000}$ de ſa moyenne diſtance, l'inclinaiſon de ſon orbite de 3° 23′ *Voyez* INCLINAISON, EXCENTRICITÉ.

Le temps de ſa révolution dans ſon orbite eſt de 224 jours 17 heures; & ſon mouvement au tour de ſon axe ſe fait en 23 heures. *Voyez* PÉRIODE & RÉVOLUTION.

Le diametre de *Vénus* vu du Soleil, ſelon M. le Monnier, ne ſeroit que d'environ 15″ Lorſque cette planete s'approche le plus de la terre, ſon diametre apparent eſt de 85″ Or la diſtance de *Vénus* périgée eſt à la diſtance moyenne de la terre au ſoleil, à peu près comme 21 eſt à 82. Donc ſi *Vénus* venoit à ſe trouver au centre du ſoleil, elle ne paroîtroit plus que ſous un angle de 21″ 46‴; d'où il ſuit que le diametre apparent de *Vénus* eſt à celui du ſoleil, comme 1 à 84 environ.

Vénus a des phaſes comme la lune, qu'on peut appercevoir avec le téleſcope; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le temps où elle jette le plus de lumiere, n'eſt pas celui où elle eſt pleine, c'eſt au contraire dans le croiſſant; ce qui vient de ce qu'elle ſe trouve dans ce cas beaucoup plus proche de la terre, que dès qu'elle eſt pleine. Au lieu que quand elle eſt pleine, elle eſt éloignée de la terre le plus qu'il eſt poſſible; en ſorte que ſa diſtance devenant alors trop grande, fait que la force de la lumiere par rapport à la terre, diminue en plus grande raiſon que la quantité de lumiere qu'elle reçoit du ſoleil n'augmente. Le plus grand éclat de *Vénus* n'arrive donc pas (*fig. 49. aſtron.*) lorſque *Vénus* eſt au point *A*, & qu'elle eſt pleine par rapport à la terre qui eſt en *T*; mais lorſque cette planete eſt environ au point *O* de ſon orbite, où elle paroît en croiſſant, *r m q* étant ſa partie éclairée par le ſoleil, & *m q* la partie que l'on voit de la terre.

Je ſuppoſe, par exemple, que *Vénus* ſoit quatre fois plus proche de la terre au point *O*, que lorſqu'elle étoit en *A*; il eſt évident qu'une même partie du diſque lumineux de *Vénus* ſera ſeize fois plus grande; ainſi, quoique nous ne puiſſions appercevoir, lorſque *Vénus* eſt en *O*, qu'environ la quatrieme partie de ſon diſque éclairé; il eſt cependant vrai de dire, que ſon éclat eſt bien plus augmenté, à cauſe de ſa proximité, qu'il ne doit être affoibli par la perte que nous faiſons d'une partie du diſque.

Si l'on veut connoître plus préciſément quelle doit être la ſituation de *Vénus*, pour qu'elle nous paroiſſe dans ſon plus grand éclat, on peut voir dans les Tranſactions philoſophiques, *n°* 349. la ſolution que le célebre aſtronome M. Halley a donnée de ce problême. Ce ſavant mathématicien a démontré que cela arrive ſoit avant, ſoit après la conjonction inférieure, lorſque l'élongation de *Vénus* au Soleil eſt d'environ 40 degrés, c'eſt-à-dire, lorſque l'angle *T S O* eſt d'environ 40 degrés: on n'apperçoit alors que la quatrieme partie environ du diſque de *Vénus*; mais cette planete eſt alors ſi brillante, qu'on la voit en plein jour à la vue ſimple, lors même que le Soleil eſt dans les plus grandes hauteurs ſur l'horiſon. Il n'y a rien aſſurément de plus digne de notre attention, ni de plus étonnant que cette lumiere & la route de *Vénus*, qui même, quoiqu'elle ne lui ſoit pas propre (puiſque ce n'eſt qu'une lumiere empruntée du ſoleil qu'elle nous réfléchit) eſt néanmoins ſi vive, & lancée avec tant de force, qu'elle eſt ſupérieure à celle de Jupiter & de la Lune, lorſque ces planetes ſont à pareille diſtance, c'eſt-à-dire, à même degré d'élongation du ſoleil. Car ſi on compare leur lumiere à celle de *Vénus*, à la vérité celle-ci devroit paroître moins conſidérable, parce que leurs diametres apparens ſurpaſſent celui de *Vénus*. Mais d'un autre côté la lumiere de Jupiter ou de la lune paroît ſi foible, qu'elle n'étincelle jamais, ſur-tout celle de Jupiter, qui tire un peu ſur la couleur du plomb; au lieu que *Vénus* lance une lumiere vive & éclatante, qui ſemble nous éblouir preſque à chaque inſtant.

M. de la Hire, en 1700, vit avec un téleſcope de 16 pieds, des montagnes ſur *Vénus*, qu'il jugea plus grandes que celle de la Lune. *Voyez* LUNE.

MM. Caſſini & Campani, dans les années 1665 & 1666, découvrirent des taches ſur le diſque de *Vénus*, par le moyen deſquelles on a déterminé le mouvement que cette planete a autour de ſon axe. *Voyez* TACHE, *&c.*

Vénus paroît quelquefois ſur le diſque du ſoleil, comme une tache ronde. *Voyez* PASSAGE.

L'année prochaine, 1761 (ceci eſt écrit en juillet 1760), elle doit paſſer ainſi ſur le

diſque du ſoleil, & M. Halley a fait voir qu'au moyen de cette obſervation on pourroit avoir la parallaxe du ſoleil à une cinquieme partie près, pourvu que l'obſervation en ſoit faite ſelon les circonſtances que cet auteur marque. On trouve le détail de ces circonſtances, & l'explication de la méthode de M. Halley dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier, ainſi qu'une méthode pour déterminer l'orbite de *Vénus* par l'obſervation de ſon paſſage ſur le ſoleil, méthode qui a été donnée à l'académie en 1677, par M. Picard.

En 1672 & en 1686, M. Caſſini, avec un téleſcope de 54 pieds, crut voir un ſatellite à cette planete, & qui en étoit diſtant d'environ les $\frac{1}{3}$ du diametre de *Vénus*. Ce ſatellite avoit les mêmes phaſes que *Vénus*; mais ſans être bien terminé. Son diametre ſuppoſoit à peine le quart de celui de *Vénus*.

M. Gregory regarde comme plus que probable que c'étoit véritablement un ſatellite de *Vénus* qu'on apperçoit rarement, à cauſe que ſa ſurface peut être couverte de taches, & n'être point propre à renvoyer les rayons de lumiere. Il dit à cette occaſion, que ſi le diſque de la lune étoit par-tout comme il paroît dans les taches, on ne la verroit point du tout à la diſtance où eſt *Vénus*.

Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que quelques recherches que M. Caſſini ait faites depuis en divers temps pour achever une découverte de ſi grande importance, il n'a jamais pu y réuſſir, & nul autre aſtronome, dans l'eſpace de 54 ans, n'a pu voir ce phénomene après lui, non pas même M. Bianchini, ſi célebre par les découvertes ſur la planete de *Vénus*, pour leſquelles il a employé d'excellentes lunettes de Campani, de plus de 100 pieds de longueur.

Enfin, en 1741 M. Short, Écoſſois, revit ou crut revoir ce même ſatellite, ſi c'en eſt un, avec les mêmes apparences que M. Caſſini a décrites. Mais cette nouvelle apparition du ſatellite de *Vénus* n'a pas été de plus longue durée que les deux premieres. L'obſervation avoit été faite à Londres le 3 novembre 1740; & au mois de juin ſuivant M. Short n'avoit encore pu revoir le ſatellite prétendu. Il apperçut d'abord comme une petite étoile fort proche de *Vénus*, dont il détermina la diſtance à *Vénus*. Prenant enſuite une meilleure lunette, il vit avec une agréable ſurpriſe que la petite étoile avoit une phaſe, & la même phaſe que *Vénus*; ſon diametre étoit un peu moins que le tiers de celui de *Vénus*, ſa lumiere moins vive, mais bien terminée. M. Short le vit pendant une heure avec différens téleſcopes, juſqu'à ce que la lumiere du jour ou du crépuſcule le lui ravit entiérement. Les deux obſervations de M. Caſſini n'avoient guere duré qu'une heure non plus.

Si c'eſt là un ſatellite de *Vénus*, il devient encore plus difficile de déterminer quel peut être l'uſage des ſatellites. Seroit-ce de ſuppléer, pour ainſi dire, à la lumiere que les planetes ne reçoivent pas du ſoleil? Mais voilà une planete plus proche du ſoleil que nous, & qui en a un auſſi gros que notre lune; d'ailleurs Mars ne paroît point avoir de ſatellite, quoiqu'il ſoit plus éloigné du ſoleil que la terre. *Voyez l'hiſtoire de l'acad. 1741.*

Les phénomenes de *Vénus* démontrent la fauſſeté du ſyſtême de Ptolomée, puiſque ce ſyſtême ſuppoſe que l'orbite de *Vénus* enveloppe celle de la terre, & qu'elle eſt placée entre le ſoleil & Mercure. Car il ſuit de ce ſyſtême qu'elle ne devroit jamais paroître au delà de la diſtance qui eſt entre nous & le ſoleil, ce qui arrive cependant ſouvent, ainſi que toutes les obſervations s'accordent à le prouver. *Voyez* SYSTEME, TERRE, *&c.*

L'orbite de *Vénus* n'eſt pas dans le même plan que l'écliptique, mais elle eſt, comme on l'a dit, inclinée à ce plan, avec lequel elle fait un angle de 3 degrés environ.

La poſition du nœud de cette planete, & le vrai mouvement de ce nœud, ne ſauroient être mieux déterminés que par le paſſage de *Vénus* ſur le ſoleil qu'on attend en 1761. Le mouvement de ce nœud, dont M. de la Hire a publié diverſes obſervations en 1692, a cependant été déjà calculé; mais les aſtronomes ſont fort peu d'accord entr'eux ſur ce ſujet. (*O*)

VÉNUS, (*Aſtron.*) les curieux feront bien de lire ſur la planete de *Vénus*, l'ouvrage de *Bianchini* (François) mis au jour

à Rome, en 1728, *in-fol.* ſous ce titre : *Heſperi & phoſphori phœnomena, ſive obſervationes circa planetam venerem, &c.* c'eſt-à-dire, nouveau phénomene de la planete de *Vénus*, ou la deſcription de ſes taches, le tournoyement ſur ſon axe en vingt-quatre jours & huit heures, le paralléliſme du même axe, & la parallaxe de cette planete, dédié à dom Juan V, roi de Portugal.

M. de Fontenelle, *hiſt. de l'acad. des Sc. an.* 1729 remarque que *Vénus* eſt très-difficile à obſerver, autant & de la maniere dont il le faudroit pour en apprendre tout ce que la curioſité aſtronomique demanderoit.

M. Bianchini commença par la recherche de la parallaxe de cette planete, & il trouva qu'elle étoit de 24 ſecondes. Cependant, il ne faut pas trop compter encore ſur cette obſervation : ſelon l'hiſtorien de l'académie, c'eſt plutôt la maniere de trouver la parallaxe de *Vénus*, qui eſt enfin trouvée par M. Bianchini, que ce n'eſt cette parallaxe même. Il fut plus heureux dans l'obſervation, encore plus importante, des taches de *Vénus*, qu'il fit en 1726 ; il les vit, & les diſtingua aſſez nettement pour y établir, ſelon lui, vers le milieu du diſque, ſept mers, qui ſe communiquent par quatre détroits, & vers les extrêmités deux autres mers ſans communication avec les premieres ; les parties qui ſembloient ſe détacher du contour de ces mers, il les appella promontoires, & en compta huit, & il impoſa des noms à ces mers, à ces détroits, & à ces promontoires. Les aſtronomes ſe ſervent du privilege des célebres navigateurs qui font des découvertes de terres inconnues, auxquelles ils impoſent des noms.

M. Bianchini a déterminé auſſi l'axe de la rotation de *Vénus*, & ſa rotation même, qu'il a fixée à vingt-quatre jours & huit heures. Enfin une découverte remarquable & plus certaine qu'il a faite, eſt celle du paralléliſme conſtant de l'axe de *Vénus* ſur ſon orbite, pareil à celui que Copernic fut obligé de donner à la terre. Je me borne à indiquer ces découvertes du ſavant Italien : ceux qui aiment les détails ſur ces matieres, & qui ſouhaiteront d'être inſtruits des différentes obſervations qu'il a faites ſur ce ſujet, peuvent avoir recours à ce qu'en a dit M. de Fontenelle, & aux curieux extraits qu'on a donné de l'ouvrage de M. Bianchini, dans la bibliotheque Italique, où l'on trouvera même par-ci par-là, des remarques qui ſont intéreſſantes pour ceux qui aiment l'aſtronomie. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Aſtronom.*) *ſatellites de Vénus.* Depuis la découvete des ſatellites de Jupiter & de Saturne, qui ne ſont que des lunes ſemblables à celle qui tourne autour de la planete que nous habitons, l'analogie a dû faire ſoupçonner l'exiſtence de pareils aſtres autour des autres corps. Pourquoi ce préſent n'auroit-il été fait qu'à certaines planetes, tandis qu'il s'en trouve d'intermédiaires, qui par leur éloignement ſembloient devoir jouir des mêmes avantages, & qui ne ſont pas moins importans dans le ſyſtême des corps aſſujettis à notre ſoleil : tels ſont Mercure, *Vénus* & Mars ? Ces ſortes d'inductions prennent une nouvelle force, ſi on conſidere attentivement les phénomenes de ces planetes ſecondaires à l'égard de la planete principale dont ils dépendent. Soumiſes aux mêmes loix générales, leurs révolutions périodiques ſont déterminées par leurs diſtances au centre du mouvement qui leur eſt commun.

Mais ſans chercher des raiſons pour expliquer les variétés que nous offrent les productions de l'Etre ſuprême, contentons-nous de rapporter les faits. Il vaut mieux arrêter l'eſprit qui ne court que trop vîte au ſyſtême.

Toutes les obſervations faites ſur Mars nous mettent en droit de conclure qu'il eſt dépourvu de ſatellite. Cette planete eſt trop voiſine de la nôtre pour que nous ayons pu tarder juſqu'à cette époque à le découvrir, les circonſtances dans leſquelles il ſe préſente à nos yeux ſont d'ailleurs trop favorables pour qu'il ait pu échapper à l'époque de l'invention des lunettes. La phaſe ronde qu'il auroit toujours eu à notre égard le rendoit trop ſenſible pour n'être pas apperçu de Galilée.

Il n'en étoit pas ainſi de *Vénus* : placée entre le ſoleil & nous, les obſervations faites ſur cette planete ont été plus délicates, plus rares, plus ſujettes à des varia-

tions, que des circonſtances de toute nature rendent très-difficiles à ſaiſir, la perfection des inſtrumens, l'habileté des obſervateurs, des travaux ſans nombre entrepris pour le progrès de l'aſtronomie ; tous ces efforts ſuffiſent à peine pour nous inſtruire de la révolution de cette planete ſur ſon axe. Qu'on ne ſoit donc pas ſurpris ſi les obſervations que nous allons rapporter ont été ſi peu répétées malgré les veilles & les peines de nos aſtronomes les plus infatigables.

La premiere obſervation du ſatellite de *Vénus* eſt due à M. Caſſini : il s'exprime en ces termes dans ſa *découverte de la lumiere zodiacale*, *in-fol. 1685.* Paris. Seb. Cramoiſi, *p.* 45. « A 4 heures 15 minutes, » 28 août 1686, en regardant *Vénus* par » la lunette de 34 pieds, je vis à ⅓ de ſon » diametre vers l'orient une lumiere informe, qui ſembloit imiter la phaſe de » *Vénus*, dont la rondeur étoit diminuée » du côté de l'occident. Le diametre de ce » phénomene étoit à peu près égale à la » quatrieme partie du diametre de *Vénus:* » je l'obſerverai attentivement pendant un » quart-d'heure, & après avoir interrompu » l'obſervation l'eſpace de 4 ou 5′ je ne » la vis plus, mais le jour étoit grand. »

M. Caſſini avoit vu une lumiere ſemblable qui imitoit la phaſe de *Vénus*, le 25 janvier 1672, pendant 10′ depuis 6 h. 52′ du matin, juſqu'à 7 h. 2′ vers les 7 h. du matin, que la clarté du crépuſcule fit diſparoître cette lumiere. La plupart des aſtronomes chercherent inutilement ce ſatellite, aucun ne s'apperçut juſqu'à M. Short, qui le revit 54 ans après, pendant qu'il obſervoit *Vénus* avec un téleſcope de 16°.

Cette obſervation étant une de celles qui conſtate le plus l'exiſtence du ſatellite de *Vénus*, par l'impoſſibilité d'y ſuppoſer que l'obſervateur ait été trompé par des illuſions optiques, mérite une attention particuliere ; c'eſt pourquoi je la rapporterai telle qu'elle ſe trouve dans les tranſactions philoſophiques & dans l'hiſtoire de l'académie de 1741.

« M. Short, à Londres, le 3 novembre » 1741, un matin avec un téleſcope de » 16°. ½ qui augmentoit 50 à 60 fois le » diametre de l'objet, apperçut d'abord » comme une petite étoile fort proche de » *Vénus*, ſur quoi ayant adapté à ſon téleſcope un oculaire plus fort & un micrometre, il trouva la diſtance de la » petite étoile à *Vénus* de 10′ 20″ ; *Vénus* » paroiſſant alors très-diſtinctement, & le » ciel fort ſerein ; il prit des oculaires trois » ou quatre fois plus forts, & vit avec une » agréable ſurpriſe que la petite étoile avoit » une phaſe, & la même phaſe que *Vénus ;* » ſon diametre étoit un peu moins que » le tiers de celui de *Vénus*, ſa lumiere » moins vive, mais bien terminée ; le grand » cercle qui paſſoit par le centre de *Vénus* » & de ce ſatellite (qu'il ſeroit difficile de » qualifier autrement), faiſoit un angle » d'environ 18 à 20° avec l'équateur ; le » ſatellite étant un peu vers le nord, & » précédant *Vénus* en aſcenſion droite. » M. Short le conſidéra à différentes re» priſes, & avec différens téleſcopes pen» dant une heure, juſqu'à ce que la lumiere » du jour le lui ravit entiérement.

Ce fut en vain que M. Short chercha par la ſuite à faire de nouvelles obſervations de ce ſatellite. Il ne put découvrir avec ſon fameux téleſcope de 12 pieds (le plus grand qui eût été fait juſqu'alors), ce que le haſard lui avoit offert dans un téleſcope de 16° ½, il paroiſſoit donc qu'on devoit encore être incertain de l'exiſtence de ce ſatellite : on n'en trouve aucunes traces dans toutes les obſervations poſtérieures des aſtronomes de l'Europe, juſqu'à l'année 1761 ; les obſervations de ce ſatellite devinrent pour lors plus fréquentes.

Le fameux paſſage de *Vénus* ſur le ſoleil, cette époque ſi célebre vit renaître le zele de tous les ſavans. Ce paſſage étoit une occaſion plus intéreſſante que toute autre de conſtater l'exiſtence du ſatellite de *Vénus*, & de l'obſerver au cas qu'on pût le découvrir. Tandis que les nations s'empreſſoient à l'envi de faire voyager des académiciens dans toutes les parties du monde habitable, des ſavans cultivoient en ſilence leur goût pour l'aſtronomie, & ſe préparoient à l'obſervation du 6 juin, pour contribuer par leurs travaux à cette correſpondonce générale, qui devoit ſeule prouver les réſultats qu'avoit annoncé le grand Halley. M. Baudouin avoit fait dreſſer dans l'obſervatoire

de la marine ſur les bains de Julien, rue des Mathurins, une lunette de 25 pieds, il ſe propoſa de faire des recherches ſur l'exiſtence de cet aſtre. Il crut devoir aſſocier à ſon travail un aſtronome éloigné de la capitale, & ſur l'aſſiduité duquel il pût compter. Il engagea donc M. Moutaigne, de la ſociété de Limoges, à s'appliquer à la recherche de ce ſatellite. M. Montaigne eſt un philoſophe ſans faſte, occupé dans le fond de ſa retraite du plaiſir de jouir de ſes connoiſſances, plutôt que du deſir d'en acquérir de nouvelles; obſervant par pur délaſſement, il ſe détermina plutôt que tout autre aſtronome à un travail dans lequel on avoit ſi ſouvent échoué. Quoi qu'il en ſoit, il étoit réſervé à l'obſervateur de Limoges d'être aſſez heureux pour chercher ce ſatellite dans une de ces circonſtances favorables, où non-ſeulement il eſt viſible, mais où il n'exige même que des inſtrumens médiocres.

Il apperçut donc le 3 mai 1761 ſur les 9 heures ½ du ſoir, environ à 20′ de diſtance de *Vénus*, un petit croiſſant aſſez foible, & ſitué de la même maniere que *Vénus*. Le diametre de ce petit croiſſant étoit à peu près le quart de celui de la planete, & la ligne menée du centre de *Vénus* à celui de ce ſatellite, faiſoit avec le vertical de cette planete & au deſſous d'elle vers le midi un angle d'environ 20°.

Le lendemain 4 mai à la même heure, notre obſervateur apperçut encore le même phénomene, mais un peu plus éloigné d'environ 30″ ou 1′, & dans la partie ſeptentrionale à l'égard du vertical de *Vénus* avec lequel il faiſoit un angle d'environ 10°.

Le 5 & 6 on ne put faire aucune obſervation, à cauſe d'un brouillard épais qui tenoit l'atmoſphere juſqu'à la hauteur de *Vénus*, dont on pouvoit à peine obſerver le diſque. On fut plus heureux le 7, & l'on vit encore le ſatellite toujours à la diſtance d'environ 25 à 26′ du centre de *Vénus*, mais au deſſus d'elle vers le nord dans un plan qui paſſoit par la planete, le ſatellite faiſoit un angle de 45° avec le vertical de *Vénus*.

Les jours ſuivans le ſatellite ne fut point apperçu juſqu'au 11 du même mois, qu'il parut encore vers les 9 heures, toujours à peu près à même diſtance de *Vénus*, & faiſant encore un angle de 45° avec le vertical, mais dans la partie méridionale. Il eſt très-remarquable que le ſatellite paroiſſoit également, ſoit que *Vénus* ſe trouvât dans le champ de la lunette avec le ſatellite, ſoit qu'elle ne s'y trouvât point; mais qu'il l'appercevoit avec beaucoup plus de facilité, lorſque tenant *Vénus* hors de la lunette il y conſervoit le ſatellite. La foibleſſe de ſa lumiere étoit preſque toujours abſorbée en préſence de *Vénus*. C'eſt ainſi que les aſtronomes ont attention de tenir Jupiter hors du champ de leurs inſtrumens, lorſqu'ils obſervent les immerſions de ſes ſatellites, principalement celles des 3 & 4. L'éclat de la planete empêche de ſaiſir l'inſtant précis où le ſatellite recouvre la lumiere.

Toutes ces obſervations furent communiquées à M. Baudouin, qui lut à ce ſujet deux mémoires à l'académie royale des ſciences, dans leſquels il eſſayoit d'en déduire les élémens de l'orbite de ce ſatellite. Quoique les conſéquences y ſoient développées avec toute l'adreſſe & la ſagacité poſſibles, néanmoins les élémens de cet orbite exigent encore quelques obſervations, pour qu'on la puiſſe déterminer d'une maniere invariable.

La lunette de M. Montaigne étoit dépourvue de micrometre, & toutes ſes diſtances n'étoient fixées que par eſtime. Il eſt à remarquer cependant qu'on en peut conclure avec aſſez de certitude, que l'orbite ou ſatellite doit être à peu près perpendiculaire à l'écliptique, que la ligne de ſes nœuds tomberoit à peu près au 22° de la vierge, & qu'il ſeroit preſque auſſi éloigné de *Vénus*, que la lune l'eſt de la terre.

Parmi les apparitions, il y en a eu d'autres de la même année rapportées par différens obſervateurs, & dans des pays très-différens; une des plus remarquables eſt ſans contredit celle du P. la Grange, jéſuite. Ce ſavant cultivoit à Marſeille l'aſtronomie depuis nombre d'années; muni d'excellens inſtrumens, & entr'autres du téleſcope de 6 pieds de foyer du P. Pezenas, conſtruit par M. Short en 1756, dont l'effet eſt de groſſir 800 fois, & égale celui d'une

d'une lunette qui auroit 1600 pieds. Son expérience reconnue & ſon exactitude dans les obſervations, rendent précieuſes celles que nous allons rapporter.

Il n'y vit point de phaſe comme l'avoient apperçue tous les autres obſervateurs ; & ce qui n'eſt pas moins ſurprenant, c'eſt qu'il lui parut que ce petit aſtre ſuivoit une route perpendiculaire à l'écliptique. Cette direction qui par ce qui précede ſe concluoit des obſervations de Limoges, parut ſi étrange au P. la Grange, qu'il ne fit point difficulté d'abandonner toutes les conſéquences qu'il avoit déduites de ſes obſervations. Elles furent faites des 10 au 12 février 1761, à trois jours différens.

Nous joindrons les apparitions de ce ſatellite à Auxerre. Les 15, 28 & 29 mars 1765, vers les 7 heures ½ du ſoir, M. de Montbaron, conſeiller au préſidial d'Auxerre, répéta ſes obſervations avec ſon téleſcope de 32 pouces, en changea le petit miroir, varia les oculaires, tint *Vénus* hors du champ de ſon inſtrument pendant qu'il obſervoit ſon ſatellite, le fit voir à nombre de perſonnes pendant des heures entieres, ne négligea rien de tout ce qui pouvoit accroître la certitude de l'apparition de cet aſtre.

On trouve auſſi dans le journal étranger, *août 1761*, une obſervation tirée du *London evening poſt*, & qui fut communiquée à l'auteur de cette feuille périodique, par une lettre du 6 juin de Saint-Neoſt, dans le comté d'Hutingdon. Cette obſervation eſt d'autant plus remarquable qu'elle a été faite pendant le paſſage de *Vénus* ſur le Soleil. Tandis en effet que l'obſervateur Anglois étoit occupé de ce fameux paſſage, il apperçut un phénomene qui lui parut décrire ſur le diſque du ſoleil une route différente de celles des taches qu'on obſerve de temps à autres.

Son téleſcope lui fit appercevoir qu'il décrivoit la même ligne que *Vénus* ; mais ſeulement plus proche de l'écliptique. Il ſeroit néanmoins à deſirer que cette obſervation fut revêtue de caracteres plus authentiques ; car, comment imaginer qu'un tel phénomene eût échappé à tous les obſervateurs qui pendant la durée de ce paſſage avoient tous les yeux fixés ſur le Soleil dans toutes les parties du monde ? Quoi qu'il en ſoit, il y a lieu de croire que l'on a dans l'Angleterre d'autres obſervations du ſatellite de *Vénus* ; il ſemble que l'on y doute plus de ſon exiſtence, d'après ce qu'en dit M. Bonnet dans ſon premier livre des *conſidérations de la nature*.

Malgré tant de témoignages qui établiſſent l'exiſtence du ſatellite de *Vénus*, il ſemble que l'on ſoit encore dans le cas de douter de ſa réalité, à cauſe de la rareté de ſes apparitions. Les aſtronomes qui ne l'ont point apperçu, penſent que ceux qui ont obſervé ce ſatellite s'en ſont laiſſé impoſer par des illuſions optiques, contre leſquelles ils auroient été d'autant moins en garde, qu'ils les ignorent, ce qui pourtant n'eſt pas ſujet à de moindres difficultés.

Comment en effet concevoir que tant de perſonnes dans des lieux ſi éloignés & avec des inſtruments ſi différens, ont tous été trompés de la même maniere, dans le même temps & ſur le même objet ? Quelque vraiſemblance que puiſſent avoir les objections qu'on peut faire contre les obſervations où l'on s'eſt ſervi de lunettes ordinaires, il ſuffit pour les faire regarder au moins comme douteuſes, qu'il y en ait une où les mêmes illuſions ſoient abſolument impoſſibles, & c'eſt ce que nous trouvons dans le rapport de M. Short de 1740. En effet, quel degré de confiance n'ajoute pas à ſon obſervation le nom de cet artiſte célebre, le plus fameux des opticiens, celui de tous les aſtronomes qui ait connu le mieux les téleſcopes & l'art de s'en ſervir, à qui les obſervations aſtronomiques ſont ſi familieres, & qui donne encore dans la ſociété royale de Londres, les plus grandes preuves de ſon habileté.

Mais je vais encore plus loin. Suppoſons contre toute vraiſemblance, qu'il ait pu ſe tromper dans ſa premiere obſervation, de quelque maniere que ſes yeux aient été affectés dans le premier moment, les différens oculaires qu'il adapta à ſon téleſcope, tous plus forts les uns que les autres, auroient dû lui faire connoître ſur les lieux ſon erreur ; & c'eſt préciſément le contraire qui arriva, puiſqu'il apperçut ſon phénomene plus diſtinctement avec une phaſe ſemblable à celle de la planete principale,

& telle qu'elle avoit déjà été obſervée cinquante-quatre ans auparavant par M. Caſſini.

J'ajouterai de plus que le degré de certitude ne laiſſe plus entrevoir le plus léger doute, par l'attention ſcrupuleuſe avec laquelle M. de la Lande, dans ſon voyage à Londres en 1764, eut ſoin de demander à M. Short lui-même, toutes les circonſtances de ſon obſervation.

Ce ſavant, dont le nom paſſera à la poſtérité la plus reculée, crut devoir immortaliſer ſa découverte en la prenant pour type, & fit graver la phaſe du *ſatellite* telle qu'il l'apperçut en 1740. Il s'en ſert en forme de cachet depuis cette époque.

Quant aux obſervations de M. Montaigne, ſi on ſuppoſe ce ſavant ſéduit par des illuſions optiques qu'il ignoroit, il faut admettre que tous les autres obſervateurs ſe ſont laiſſés entraîner à ces mêmes illuſions : Pourquoi donc ſeroient-elles ſi rares & ſi peu fréquentes ? Mais ſans nous arrêter à réfuter des objections auſſi futiles, convenons que les bizarreries de ce petit aſtre ne ſont pas des raiſons pour rejeter des faits ; qu'elles ſont au contraire des conſéquences néceſſaires de pluſieurs cauſes que nous ignorons, & qui ſe dévoileront par la ſuite. Eſſayons d'en donner ici quelques-unes, qui toutes ſont auſſi ſimples que naturelles. 1° Il eſt certain que la lumiere de ce *ſatellite* eſt beaucoup plus foible que celle des *ſatellites* de Jupiter & de Saturne. 2°. Il ne peut ſe préſenter à nos yeux que dans les époques où ſa phaſe eſt en croiſſant. La lumiere qu'il nous réfléchit eſt donc toujours moindre que celles des *ſatellites* des planetes ſupérieures qui nous offrent la phaſe ronde. 3° Les plus grandes digreſſions de *Vénus* ne ſont que de 48°, il faut que ſon *ſatellite* ſe trouve lui-même dans ſa plus grande digreſſion à cette époque, & qu'elles concourent enſemble pour être apperçu ; car dans toutes autres circonſtances *Vénus* & ſon *ſatellite* ſont plongés dans les rayons du Soleil, ou enveloppés de vapeurs de l'atmoſphere, ou éteints par la lumiere de l'horiſon. 4° La maſſe de ce *ſatellite* eſt peut être d'une denſité peu propre à renvoyer les rayons de l'aſtre qui nous éclaire. 5°. Il a des périodes ſucceſſives de lumiere, ſuivant que les parties de ſon diſque ſont plus ou moins propres à réfléchir, (*Mémoire de l'académie royale des ſciences, année 1719, page 66.*) ces ſuppoſitions ne ſont rien moins que gratuites. La deſcription de la lune nous offre dans ſes taches préciſément les mêmes phénomenes ; les mêmes accidens ont lieu pour le troiſieme *ſatellite* de Jupiter, & le cinquieme de Saturne.

Reſte donc la circonſtance ſinguliere de la poſition de l'orbite du *ſatellite de Vénus* : mais cette poſition perpendiculaire à l'écliptique, bien loin d'être un motif de rejeter l'exiſtence de ce *ſatellite*, ſemble l'établir avec encore plus de certitude, ſi l'on compare ce phénomene avec ce que nous connoiſſons de la révolution de *Vénus* ſur ſon axe.

VÉNUS, (*Mythol.*) déeſſe de l'amour :

Tu dea, tu rerum naturam tota gubernas,
Nec ſine te quicquam dias in luminis oras,
Exoritur, neque fit lætum, nec amabile quicquam.

C'eſt Lucrece qui invoque en ces mots cette déeſſe ſi célebre dans l'antiquité payenne. Homere la dit fille de Jupiter & de Dioné. Héſiode la fait naître près de Cythere ; mais voici les traits ſous leſquels les poëtes l'ont dépeinte.

Accompagnée de ſon fils Cupidon, des jeux, des ris, des graces, & de tout l'attirail de l'amour, elle fit ſur la terre les délices des hommes, & celles des dieux, quand les heures chargées du ſoin de ſon éducation la conduiſirent dans l'Olympe. Elle étoit alors montée ſur un char, traîné par deux colombes, dans une nuée d'or & d'azur. Elle avoit cette éclatante beauté, cette vive jeuneſſe, & ces graces tendres qui ſéduiſent tous les cœurs ; ſa démarche étoit douce & légere comme le vol rapide d'un oiſeau qui fend l'eſpace immenſe des airs.

Jamais elle ne faiſoit un pas ſans laiſſer après elle une odeur d'ambroiſie qui parfumoit tous les environs ; elle ne pouvoit même ni parler, ni remuer la tête ſans repandre une odeur délicieuſe dont l'air d'alentour étoit embaumé. C'eſt le prince

des poëtes Latins qui nous le dit, & on doit l'en croire :

Avertens roſeâ cervice refulſit,
Ambroſiæque comæ divinum vertice odorem
Spiravere.

Ses cheveux flottoient tantôt ſur ſes épaules découvertes, & tantot étoient négligemment attachés par derriere avec une treſſe d'or; ſa robe avoit plus d'éclat que toutes les couleurs dont Iris ſe paroit dans ſes plus beaux jours; elle étoit quelquefois flottante, & quelquefois nouée par cette divine ceinture ſous laquelle paroiſſoient les graces.

Qui ne connoît ce ceſte ou cette ceinture myſtérieuſe de la déeſſe, qu'Homere ſemble lui avoir dérobée, pour la mieux décrire. *In eo delireamenta omnia incluſa erant. Ibi inerat amor, inerat deſiderium, inerat & amantium colloquium; inerat & blandi loquentia quæ furtim mentem prudentium ſubripit.* Là ſe trouvoient tous les charmes, les attraits les plus ſéduiſans, l'amour diverſifié ſous mille formes enchantereſſes, les deſirs renaiſſans ſans ceſſe, les amuſemens délicats & voluptueux, les entretiens ſecrets, les innocentes ruſes, & cet heureux badinage qui gagne l'eſprit & le cœur des perſonnes mêmes les plus raiſonnables. En un mot le ceſte de *Vénus* avoit tant de vertu pour inſpirer la tendreſſe, que Junon fut obligée de l'emprunter le jour qu'elle voulut gagner les faveurs du maître du monde, en ſe trouvant avec lui ſur le mont Ida.

Il ne faut pas s'étonner qu'à cette peinture qu'on nous fait de *Vénus*, les dieux ne fuſſent quelquefois éblouis de ſa beauté ſuprême, comme le ſont les yeux des foibes mortels, quand Phébus, après une longue nuit, vient les éclairer par ſes rayons. Jupiter lui-même ne pouvoit voir les beaux yeux de cette déeſſe mouillés de larmes, ſans en être extrêmement ému. Enfin elle tenoit ſous ſon empire preſque tous les héros du monde, & la plupart des immortels.

La roſe, le myrthe appartiennent à la déeſſe de Paphos. Les cygnes, les colombes & les moineaux ſont ſes oiſeaux favoris; les uns ou les autres ont l'honneur de tirer ſon char; & ſouvent on les voit ſur ſa main.

Voilà l'idée que les poëtes, les peintres, & les ſculpteurs, nous donnent de la mere de l'amour; les monumens nous font voir cette divinité ſortant du ſein de la mer, tantôt ſoutenue ſur une belle coquille par deux tritons, & tenant ſes grands cheveux; tantôt montée ſur un dauphin & eſcortée des Néréïdes. Selon cette opinion, elle étoit ſurnommée *Epipontia*, *Anadiomene*, *Aphrodite*, *Tritonia*, &c.

Platon diſtingue deux *Vénus*, la céleſte, & la mere de Cupidon. Cicéron en admet quatre principales : la premiere, dit-il, eſt fille du Ciel & du Jour de laquelle nous avons vu un temple en Elide; la ſeconde eſt née de l'écume de la Mer; la troiſieme, fille de Jupiter & de Dioné, eût Vulcain pour mari; la quatrieme, née de Syria & de Tyrus, s'appelle *Aſtarté*, elle épouſa Adonis.

Pauſanias dit qu'il y avoit chez les Thébains trois ſtatues de *Vénus*, faites du bois des navires de Cadmus; la premiere étoit *Vénus* céleſte, qui marquoit un amour pur; la ſeconde étoit de *Vénus* la populaire, qui marquoit un amour déréglé; & la troiſieme de *Vénus* préſervatrice, qui détournoit les cœurs de la ſenſualité.

Mais de toutes ces *Vénus* dont les mythologiſtes font mention, c'eſt la *Vénus Anadiomene*, qui s'eſt attirée preſque tous les hommages des Grecs & des Romains. C'eſt elle dont l'hiſtoire a été chargée de la plupart des galanteries éclatantes, comme de celles de Mars. Cependant, ſi nous en croyons pluſieurs modernes, il n'a jamais exiſté d'autre *Vénus* qu'Aſtarté, femme d'Adonis, dont le culte fut mêlé avec celui de la planete de ce nom. Ce culte paſſa de Phénicie dans les iſles de la Grece, & ſurtout dans celle de Cythere, aujourd'hui Cérigo, où elle eut le premier temple. Les Phéniciens l'avoient érigé en ſon honneur, lorſqu'ils donnerent à cette iſle de l'Archipel le nom de *Cythere*, c'eſt-à-dire, des *rochers*, parce que cette iſle en eſt environnée.

Les autres lieux ſpécialement conſacrés à *Vénus*, étoient Gnide, Idalie, aujourd'hui

Dalion, Amathonte nommée de nos jours *Limiſſo*, & la ville de Paphos dans l'iſle de Chypre, qu'on appelle à préſent *Baſta*. Dans tous ces endroits les temples de *Vénus* ouverts à la licence de l'amour, apprirent à ne pas reſpecter la pudeur. Oh *Vénus*, dit un payen, j'ai brûlé comme d'autres, de l'encens ſur vos autels; mais maintenant revenu à moi même, je déteſte cette infâme molleſſe avec laquelle les habitans de vos iſles, célebrent vos myſteres & vos fêtes. *Voyez* VÉNUS *fête de*, (*Littérat.*)

Je n'oublierai pas de parler de ſes temples; les poëtes ont enrichi leurs ouvrages des noms de cette déeſſe; ils l'appellent *Aphrodite*, *Amathuſia*, *Callipyga*, *Aurea*, *Cypris*, *Cythérée*, *Dionée*, *Cnidienne*, *Myrtea*, *Paphienne*, *&c.* Elle eſt ſurnommée *Ridens*, *Philoméides*, *Gélariſa*, autant d'épithetes de ſon goût pour les ris & les jeux.

Enée apporta de Sicile en Italie une ſtatue de *Vénus* Erycine. On lui fit bâtir depuis un temple à Rome avec de magnifiques portiques, hors de la porte colline; ce nom fut donné à la déeſſe, parce qu'elle étoit révérée ſur le mont Erix en Sicile, qui eſt aujourd'hui *monte ſan juliano*, dans le val de Mazara, proche de Trepano, ou plutôt la déeſſe & la montagne prirent ce nom d'un roi Erix, fils de *Vénus* & de Buté.

Praxitele fit deux ſtatues de *Vénus*, l'une vêtue, que ceux de Cos acheterent; & l'autre nue, qu'il vendit aux Cnidiens. Le roi Nicomede voulut acheter cette derniere à un prix immenſe, mais les Cnidiens refuſerent ſes offres. La beauté de cette ſtatue attiroit un concours de gens qui venoient de tous côtés pour l'admirer.

Entre les ſtatues de *Vénus* qui nous reſtent, la plus belle eſt la *Vénus* de Médicis; on en a fait *l'article*. La *Vénus* de M. Maffei ſemble être faite pour ce paſſage de Térence; *ſine Cerere & Bacho friget Venus*. Elle eſt accompagnée de deux cupidons, tenant un thyrſe entouré de pampres & couronné d'épis de bled. Elle a trois fleches dans ſa main droite, pour marquer peut-être qu'elle décoche plus ſûrement ſes traits quand Cérès & Bachus ſont de la partie. On ſait que les Spartiates repréſentoient *Vénus* armée, & cette idée qui enchantoit l'un & l'autre ſexe, ne pouvoit convenir qu'à Lacédémone. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉNUS *Anadiomene*, *Peint. ant.*) ce tableau étoit le chef d'œuvre d'Appelles. *Vénus* étoit peinte ſortant toute nue du ſein de la mer, & c'étoit ſur le modele de la belle concubine d'Alexandre, dont ce peintre admirable devint ſi tendrement épris en la peignant dans cet état, qu'Alexandre par une généroſité auſſi eſtimable qu'aucune de ſes victoires, ne put s'empêcher de la lui donner; *magnus animo, major imperii ſui, nec minor hoc facto, quàm victoriâ aliquâ*, dit Pline, *l. XXXV*, *c. x.* Auguſte mit dans le temple de Jules Céſar, ce magnifique tableau. *Voyez* l'article *d'Appelles* au *mot* PEINTRES *anciens*. (*D. J.*)

VÉNUS *Victrice*, (*Mythol.*) cette déeſſe fut ainſi nommée par les poëtes, en conſéquence du prix de la beauté qu'elle remporta ſur Pallas & ſur Junon; elle eſt repréſentée ayant le bras appuyé ſur un bouclier, tenant une victoire de la main droite, & ſon ſceptre de la main gauche; d'autres fois elle eſt repréſentée tenant de la main droite un morion, au lieu de la victoire, & tenant de la gauche la pomme que lui adjugea l'amoureux Pâris; auſſi lui promit-elle pour récompenſe une des plus belles femmes du monde, & elle lui tint ſi bien ſa parole, qu'elle le favoriſa de tout ſon pouvoir dans l'enlevement d'Hélene.

VÉNUS *la voilée*, (*Mythologie.*) Plutarque parle d'un temple dédié à *Vénus la voilée*. On ne ſauroit, dit il, entourer cette déeſſe de trop d'ombres, d'obſcurité & de myſteres. Cette idée eſt auſſi vraie qu'ingénieuſe. La pudeur eſt ſi néceſſaire aux plaiſirs, qu'il faut la conſerver même dans les temps deſtinés à la perdre. Le voile eſt une maniere délicate d'augmenter les charmes & d'enrichir les appas; ce qu'on dérobe aux yeux, leur eſt rendu par la libéralité de l'imagination. Liſez ſur ce ſujet les réflexions ſemées çà & là dans la *nouvelle Héloïſe*; elles ſont pleines d'eſprit &, de délicateſſe. (*D. J.*)

VÉNUS *Uranie*, (*Mythol.*) ou la *Vénus* céleſte, étoit fille du Ciel & de la Lumiere; c'eſt elle, ſelon les anciens, qui animoit toute la nature.

Lucrece l'invoque au commencement de ſon ouvrage, & en fait un portrait qui contient toutes ſes qualités.

Æneadum genitrix, hominum divûmque voluptas
Alma Venus, *cœli ſubter labentia ſigna*
Concelebras, per te quoniam genus omne animantûm
Concipitur, viſuque exortum lumina ſolis, &c.

Cette *Vénus Uranie* n'inſpiroit que des amours chaſtes, au lieu que la *Vénus* terreſtre préſidoit aux plaiſirs ſenſuels.

On voit à Cythere, dit Pauſanias, un temple de *Vénus Uranie*, qui paſſe pour le plus ancien & le plus célebre de tous les temples que *Vénus* ait dans la Grece. Elle avoit à Elis un autre temple de ſa ſtatue d'or & d'ivoire, ouvrage de Phidias. On repréſentoit cette déeſſe ayant un pied ſur une tortue, pour remarquer la modeſtie qui lui étoit propre; car, ſelon Plutarque, la tortue étoit le ſymbole de la retraite. Les Perſes, au rapport d'Hérodote, tenoient des Aſſyriens & des Arabes le culte qu'ils rendoient à *Uranie*, c'étoit la lune; les Arabes l'adoroient ſous le nom de *Melitta*, & leur *Dyoniſius* étoit le ſoleil. (*D. J.*)

VÉNUS *de Médicis*, (*Sculpt. antiq.*) ſtatue antique de marbre blanc, haute de cinq pieds. Elle a pris ſon nom de Coſme de Médicis, qui fit l'acquiſition de ce chef-d'œuvre de l'art.

C'eſt, diſent les curieux qui l'ont vue dans le palais ducal de Florence, le plus beau corps & le plus bel ouvrage du monde. Cette incomparable ſtatue a la tête un peu tournée vers l'épaule gauche; elle porte la main droite au devant de ſon ſein, mais à quelque diſtance; de l'autre main elle cache, & cependant ſans y toucher, ce qui fait la diſtinction des deux ſexes. Elle ſe panche doucement, & ſemble avancer le genou droit, afin de ſe cacher mieux s'il lui eſt poſſible. La pudeur & la modeſtie ſont peintes ſur ſon viſage avec une douceur, un air de jeuneſſe, une beauté & une délicateſſe inexprimables. Son bras rond & tendre s'unit inſenſiblement à ſa belle main. Sa gorge eſt admirable, &, pour tout dire, ſi le vermillon & la voix ne manquoient à cette ſtatue, ce ſeroit une parfaite imitation de la plus belle nature. (*D. J.*)

VÉNUS, *fêtes de*, (*Antiq. Rom.*) les fêtes de *Vénus* commençoient le premier jour du mois d'avril, qui, pour cela, ſe nommoit *menſis Veneris*. Les jeunes filles faiſoient des veillées pendant trois nuits conſécutives; elles ſe partageoient en pluſieurs bandes, & l'on formoit dans chaque bande pluſieurs chœurs. Le temps s'y paſſoit à danſer & à chanter des hymmes en l'honneur de la déeſſe. Un ancien a dit en parlant de ces fêtes:

Jam tribus choros videres
Feriatos noctibus
Congreges inter catervas
Ire per ſaltus tuos,
Floreas inter coronas
Myrteas inter caſas.

« Vous verriez pendant trois nuits une » aimable jeuneſſe, libre de tout autre ſoin, » ſe partager en pluſieurs bandes, y former » des chœurs, ſe répandre dans vos boca- » ges, ſe couronner de guirlandes de fleurs, » s'aſſembler ſous des cabanes ombragées de myrte. » Le même auteur y fait trouver auſſi les graces & les nymphes: mais Horace ſemble avoir mis de la diſtinction dans les fonctions de toutes ces déeſſes. Les nymphes & les graces entrent dans les danſes; mais *Vénus* qui eſt, pour ainſi dire, la reine du bal, ouvre la fête, forme l'aſſemblée, diſtribue la jeuneſſe en différens chœurs, & leur donne le mouvement, *choros ducit*. Les fleurs nouvelles, & ſur-tout le myrthe conſacré à la déeſſe, y étoient employés. L'ancienne hymne en fait mention en pluſieurs endroits.

Cras amorum copulatrix
Inter umbras arborum
Implicat caſas virentes
E flagello myrteo.

» Demain *Vénus* doit réunir les amours. » Elle dreſſera des tentes de verdure avec » des branches de myrte.

Ipſa nympha diva lucos
Juſſit ire myrteos.

» *Vénus* aſſemble les nymphes dans les boſ- » quets de myrte.

Floreas inter coronas,
Myrteas inter caſas.

» Parmi des guirlandes de fleurs, ſous des » cabanes ombragées de myrte. » Voilà comme on célébroit les fêtes de *Venus*. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Art numiſmat.*) les médailles nous préſentent deux *Vénus*; la céleſte & celle Paphos. La *Vénus* céleſte ou Uranie, figure ſur les médailles avec ſon aſtre, ou avec le ſoleil, dans une poſture modeſte; l'inſcription eſt *Venus cœleſtis*. Les courtiſanes qui vouloient contrefaire les ſages, ſe défendoient par *Vénus* Uranie; mais c'eſt ſous la figure de *Vénus* Paphienne que Julia, fille de Titus, & Fauſtine la jeune ſe trouve repréſentées ſur quelques-unes de nos médailles. Dans les médailles de cette eſpece, *Vénus* eſt dépeinte preſque nue, appuyée ſur une colonne, avec le caſque & les armes de Mars dans les mains. L'inſcription porte *Veneri victrici* ou *Veneri genitrici*.

Il y a dans Athénée des vers de Philémon, comique Grec, où il explique la raiſon qui porta Solon à permettre des courtiſanes à Athenes, & à faire bâtir un temple à *Vénus* la populaire, avec l'inſcription Ἀφροδίτη τῇ πανδήμῳ; ce n'eſt pas néanmoins la ſeule mere des amours qui fut appellée du nom de πανδήμος; le pere & le roi du ciel eut auſſi cette épithete, mais dans un ſens plus noble & plus digne d'un dieu. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Jeux de haſard des Romains.*) les Latins nommoient aux oſſelets *vénus* ou *venerius jactus*, le coup qui arrivoit quand toutes les faces des oſſelets étoient différentes. Ce coup déclaroit le roi du feſtin; c'eſt pour cela qu'Horace dit, *ode VII, lib. II.*

Quem venus *arbitrum*
Dicet bibendi.

Voyons au ſort celui que *vénus* établira roi de la table. Le même coup étoit appellé *baſilicus*, *coïes* & *ſuppus*. (*D. J.*)

VÉNUS, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *gemma veneris*, nom donné par quelques auteurs à l'améthyſte. *Voyez cet article.*

VÉNUS, (*Chymie.*) les Chymiſtes ont ſouvent déſigné le cuivre par le mot de *vénus*, c'eſt ainſi qu'on dit du vitriol de *vénus*, au lieu de dire du *vitriol cuivreux*, &c. *Voyez* CUIVRE.

VÉNUS, (*Médecine.*) le plaiſir de *vénus* pris à propos ou à contre-temps, n'eſt point indifférent pour affermir ou pour détruire la ſanté; car il eſt certain, par l'expérience, que la ſemence retenue cauſe dans le corps un engourdiſſement, & produit quelquefois des déſordres terribles dans le ſyſtême nerveux. D'ailleurs la ſemence doit être bien ménagée, étant la partie la plus ſubtile du ſang. L'éjection de la ſemence demande un temperament ſain & vigoureux, parce qu'elle épuiſe les forces & affoiblit les perſonnes. De là vient qu'Hippocrate répondit ſi ſagement au ſujet du temps qu'il falloit uſer du coït: c'eſt, dit-il, quand on eſt d'humeur à s'affoiblir; ainſi les perſonnes foibles ou trop jeunes, ou trop vieilles, & les convaleſcentes doivent s'en abſtenir. On ne doit pas non plus uſer de ces plaiſirs après une forte application d'eſprit ou de longues veilles, parce que ce ſont des cauſes qui affoibliſſent déjà le corps par elles-mêmes; outre que le coït eſt bon aux perſonnes robuſtes & ſaines, il eſt ſalutaire lorſque l'eſtomac eſt vuide, que l'on tranſpire bien, qu'on a bien dormi, uſé de bains, & pris des alimens nourriſſans & faciles à digérer, *&c.* mais le coït eſt plus favorable au printemps que dans toute autre ſaiſon. Pour le réitérer ſouvent, on doit éviter les excès dans le boire & le manger, la faim, les travaux, l'étude exceſſive, les ſaignées, les veilles, les purgations, & tout ce qui peut affoiblir ou détruire les forces.

Celſe dit que le coït eſt avantageux lorſqu'il n'eſt point ſuivi de langueur, ni de douleur, qu'alors au lieu de diminuer les forces, il les augmente. On doit s'en abſtenir après le repas, le travail ou les veilles. La modération ſur ce point eſt importante: on doit là deſſus conſulter ſon tempérament. Selon Celſe, on doit s'en abſtenir l'été, parce qu'il peut cauſer une trop grande commotion; & l'expérience apprend que le coït enleve les maladies, & qu'il en peut produire d'autres. Le coït eſt ſalutaire aux femmes cachectiques & dont les

regles ſont ſupprimées, parce que la ſemence rend aux ſolides & aux fluides leur premiere qualité; car, ſelon Hippocrate, le coït échauffe le ſang & facilite le flux menſtruel, d'autant que la ſuppreſſion arrive en conſéquence de l'étroiteſſe & de la contraction des vaiſſeaux de l'utérus. *Hoffman.*

Nombre d'auteurs citent des expériences de perſonnes qui ont ruiné leur ſanté par l'uſage immodéré de ce plaiſir; & Celſe, déjà cité, dit que pendant la ſanté on doit ménager les ſecours aſſurés contre beaucoup de maladies; ſouvent des maladies légeres en elles-mêmes deviennent ſérieuſes & funeſtes, parce que le corps ſe trouve malheureuſement épuiſé par l'uſage immodéré des plaiſirs de *Vénus.*

VENUSIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans les terres, aux confins de la Pouille & de la Lucanie: Ptolomée, *l. III, c. j*, la donne aux *Peucentini*, & Pline, *l. III, c. xj*, aux *Daucini*; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Milan à la Colomne.

C'étoit une ville des Samnites, dont ils furent dépoſſédés par les Romains dans les guerres qu'ils eurent avec ces peuples; enſuite, de peur qu'ils ne la repriſſent, & que ce paſſage ne leur donnât la facilité de faire de nouvelles incurſions juſque dans le Latium, ils y envoyerent une colonie Romaine, pour tenir en bride la Lucanie d'un côté, & la Pouille de l'autre; Venuſe ſe nomme aujourd'hui *Venoſa*, & elle eſt dans le Baſilicat.

Horace, le prince des lyriques Latins, naquit à *Venuſe*, l'an de Rome 689, ſous le pontificat de L. Aurele Cotta II, & de L. Manlius Torquatus II. Il mourut l'an 746, ou huit ans avant Jeſus-Chriſt, à l'âge de près de 57 ans, & environ un mois avant Mécénas.

Il étoit d'un caractere aimable, déſintéreſſé, plein de douceur pour ſes valets, & d'affection pour ſes amis. Auguſte l'appelloit *Homuncio lepidiſſimus*; ennemi de la ſuperſtition, il ſe moquoit des idoles, des ſonges & des miracles. Il fit à Athenes ſa philoſophie, & y apprit la morale par raiſonnement & par principes: étudiant ſurtout les auteurs Grecs, il a ſu le premier imiter leurs poéſies, & quelquefois les ſurpaſſer; plein de juſteſſe pour le choix des mots & des figures, il rend agréable tout ce qu'il dit, & peint tout ce qu'il touche, par des images vraies & naturelles. Son génie ne ſe laſſe point à la fin de ſes grandes pieces; & ſa verve lyrique s'éleve quelquefois à un degré ſublime; j'en donnerai pour exemple les deux ſtrophes ſuivantes, *Ode 34, l. I*, qui ſont de la plus grande beauté.

. . . . . *Namque Dieſpiter*
Igni coruſco nubila dividens,
Plerumque per purum tonantes
Egit equos, volucremque currum:
Quo bruta tellus, & vaga flumina,
Quo Styx, & inviſi horrida Tænari
Sedes, Atlanteuſque finis
Concutitur. Valet ima ſummis
Mutare, & inſignia attenuat deus,
Obſcura promens; hinc apicem rapax
Fortuna cum ſtridore acuto
Suſtulit, hic poſuiſſe gaudet.

"Oui, c'eſt un dieu qui perce les nues » par des feux étincelans; c'eſt lui qui » pouſſant dans les airs ſes foudroyans courſiers, fait rouler ſon rapide char, dont » il épouvante toute la nature: l'énorme » maſſe de la terre en reſſent de violentes » ſecouſſes; les fleuves épars dans la vaſte » étendue de ſon enceinte en ſont troublés; l'Atlas eſt ébranlé d'un bout à l'autre; » le Styx & l'affreux Tenare, ſéjour redouté des humains, ſont remplis d'effroi; » parlons ſérieuſement. Les dieux peuvent, » quand ils le voudront, abaiſſer celui-ci, » élever celui là; obſcurcir la gloire la » plus éclatante, produire au grand jour » un mérite inconnu; j'en conviens. Mais » je ſais auſſi qu'ils ſe déchargent toujours » de ce ſoin ſur la fortune, qui, avec un » bruiant fracas, arrache le faîte de la » grandeur, & le tranſporte ailleurs, ſans » d'autre raiſon que le plaiſir de ſon caprice. »

Horace a dit de lui, *creſcam laude recens*; croître en réputation, & conſerver toujours la fleur de la nouveauté, voilà les plus riches dons des muſes! Mais ce n'eſt pas fauſſement qu'Horace ſe les eſt promis; car encore aujourd'hui ſes ouvrages conſervent

une fleur nouvelle, comme s'ils avoient en eux-mêmes, une ame exempte de vieilleſſe. Auſſi ſes écrits feront les délices des gens de bien, tant que la poéſie Latine ſubſiſtera dans le monde. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.

VENZONE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Frioul, au pays de la Carnia, ſur la rive gauche du Tajamento, proche ſon confluent avec la Fella. (*D. J.*)

VEPILLUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre; Ptolomée, *l. IV. c iij.* la marque au nombre des villes qui étoient au midi de Carthage, entre les fleuves *Bagradus* & *Triton*. (*D. J.*)

Fin du XXXIVe. Volume.

SIBi
SISTEMA INTEGRADO DE BIBLIOTECAS
UNIVERSIDADE DE SÃO PAULO

USP

ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. **Direitos do autor**. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (dtsibi@usp.br).